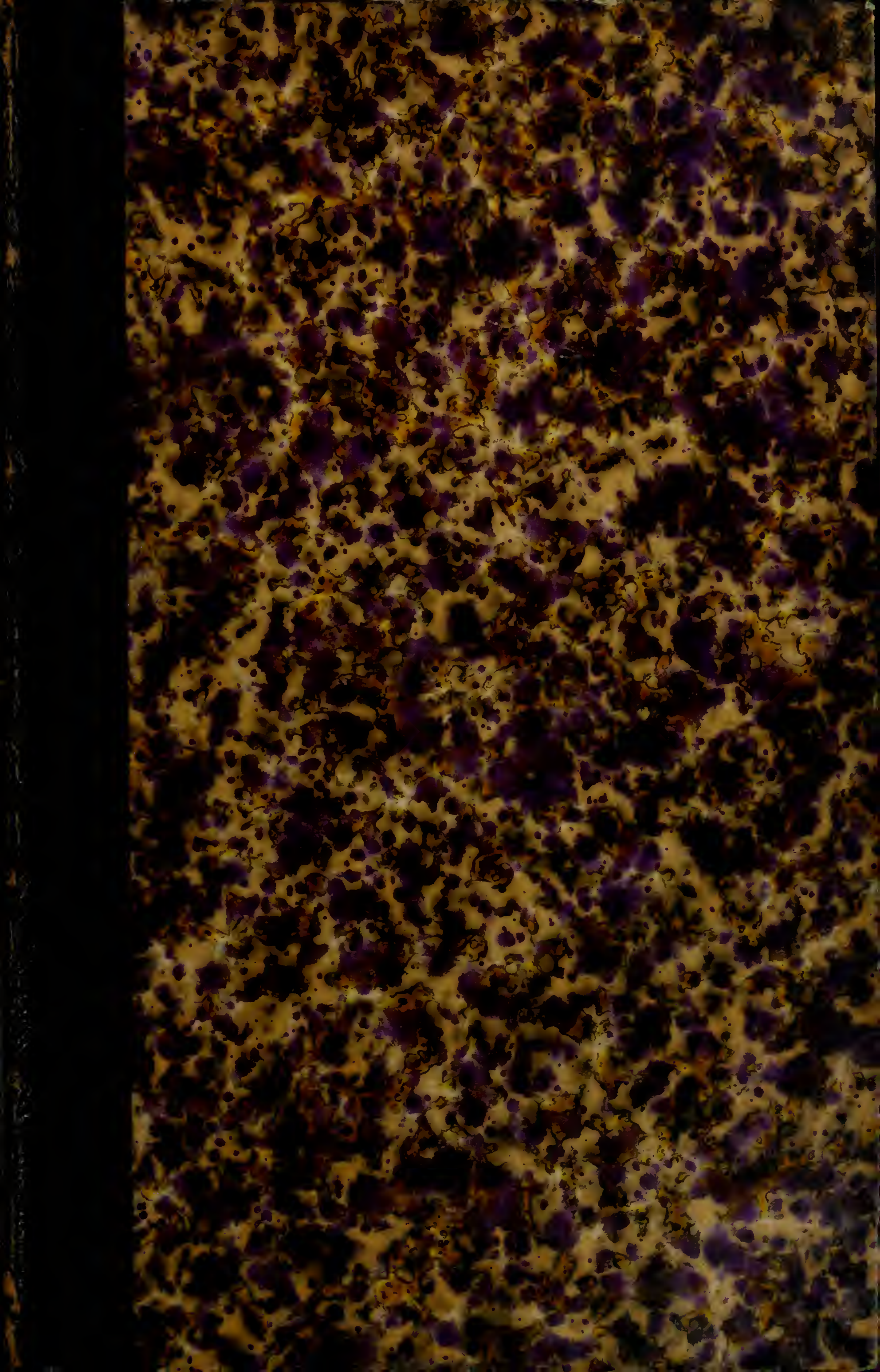
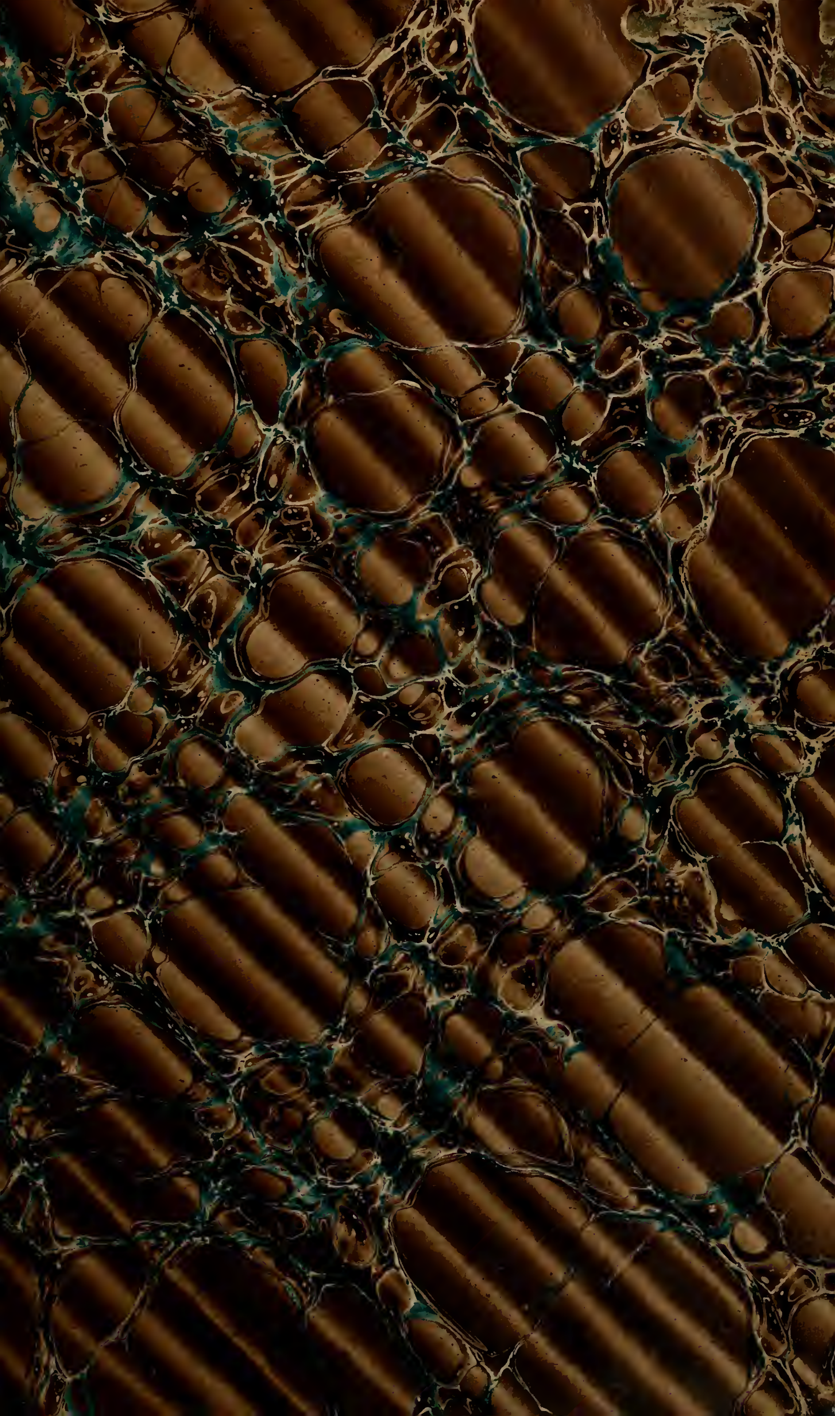






JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE

ANNÉE 1871, TOME DEUXIÈME

(JUILLET A OCTOBRE)

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé le 20 juillet 1866, a successivement fusionné avec le Journal de la Ferme et des Maisons de campagne et avec la Revue de l'Horticulture. En conséquence il s'occupe de toutes les questions de pratique et de science agricoles, de législation rurale, d'économie politique ou sociale dans ses rapports avec la vie rurale, sans aucun parti pris politique; enfin il donne tous les développements nécessaires aux progrès de l'horticulture, de l'arboriculture et de la culture maraîchère; il traite aussi bien de la production des jardins que de celle des champs.

Il appartient à une Société qui ne compte pas moins de 840 agriculteurs ou agronomes groupés autour de M. J.-A. Barral.

JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE

DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J.-A. BARRAL

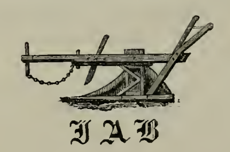
Membre de la Société centrale d'Agriculture de France;
Membre du Conseil général de la Moselle jusqu'à 1871;
Ancien élève et ancien répétiteur de chimie de l'Ecole polytechnique;
Membre du conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France;
Lauréat de l'Académie des sciences, en 1863, pour le prix *Morogues* décerné à l'ouvrage ayant fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France;
Officier de la Légion d'honneur; Commandeur de l'Ordre ottoman du Medjidié, et de celui des Saints Maurice et Lazare d'Italie;
Chevalier des Ordres de Notre-Dame de la Conception de Portugal et d'Isabelle la Catholique d'Espagne;
Membre de la Société philomatique et du Conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale;
Membre honoraire de l'Académie de Metz, des Sociétés d'Agriculture du grand-duché de Luxembourg,
de Moscou, de Varsovie, de Spalato, des *Géorgofiles* de Florence, de Grosseto, de Turin, de Saint-Pétersbourg, de Pesaro;
Correspondant de l'Institut genevois, de l'Institut égyptien, de la Société des Sciences naturelles de Milan;
des Sociétés d'Agriculture ou d'Horticulture de Paris, d'Arras, de Bayeux, des Bouches-du-Rhône,
de Compiègne, de Caen, de Clermont, du Nord, de la Seine-Inférieure, de Mayenne, de la Haute-Garonne, de la Côte-d'Or,
de Joigny, de Lyon, de Nancy, du Pas-de-Calais, de Poitiers, de Poligny, de Senlis, de Mirecourt;
des Comices agricoles d'Agen, de Lille, de Meaux, de Metz,
des Sociétés d'Agriculture de Gand, de New-York et de Vienne (Autriche);
Associé étranger de l'Académie royale de Suède, etc., etc.

Conseil de direction Scientifique, Politique et Agricole :

MM. J.-A. BARRAL, BELLA, CASANOVA, GAREAU,
P. DE GASPARIN, DE KERGORLAY,
L. DE LAVERGNE.

ANNÉE 1871, TOME DEUXIÈME

(JUILLET A OCTOBRE)



PARIS

AUX BUREAUX DU JOURNAL DE L'AGRICULTURE

Chez **MM. VICTOR MASSON et Fils**, libraires-éditeurs, 17, place de l'École-de-Médecine.

ET

A Bruxelles, chez M. Henri MANCEAUX, libraire-éditeur, 8, rue des Trois-Têtes.

A Londres, chez M. Jacques BARRAL, chimiste, 10, Basinghall Street, City.

1871

Le **Journal de l'Agriculture** paraît tous les samedis en une livraison de 52 à 68 pages, avec de nombreuses gravures noires intercalées dans le texte et des *planches noires* ou *coloriées* hors texte. — Il formera en 1871 trois volumes de 500 à 600 pages chacun.

C'est le seul journal agricole qui soit absolument complet, parce qu'il traite de tous les systèmes de culture, parce que son cadre lui permet de publier des articles développés sur les questions importantes, parce que seul aussi il embrasse à la fois l'agriculture, l'horticulture et l'économie rurale dans leurs rapports avec toutes les forces du pays.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 20 fr. ; — six mois, 11 fr. ; — trois mois, 5 fr. 50. — Un numéro, 50 centimes.

	UN AN.	6 MOIS.	3 MOIS.
Belgique, Italie, Suisse, Luxembourg	23f.00	12f.50	6f.00
Angleterre, Espagne, Pays-Bas, Turquie, Égypte	25.00	13.50	6.75
Allemagne, Autriche, Portugal, États romains, Danemark, Norvége, Suède, Russie, Moldo-Valachie	27.00	14.50	7.75
Grèce, Colonies françaises, anglaises, espagnoles, Amérique du Nord	29.00	15.50	8.25
Amérique du Sud	35.00	18.50	9.75

Paris. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9.

JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'association internationale des travailleurs et l'agriculture. — Folles prétentions relatives au retour de la propriété à la collectivité et à l'abolition du droit d'héritage. — Histoire de l'Association. — Nécessité de la combattre au nom de l'agriculture. — Les élections à l'Assemblée nationale et les candidats agriculteurs. — Les nouveaux impôts. — L'emprunt. — L'Allemagne. — Les réquisitions. — La peste bovine. — Vente d'animaux reproducteurs de race Durham pure à Corbon et chez M. de Falloux. — Les chevaux de l'armée détenus par les agriculteurs et réciproquement. — Les écoles d'agriculture de Grignon, Grand-Jouan et Montpellier. — Les écoles vétérinaires. — Conférences mensuelle de M. Victor Chatel. — Concours de labourage à vapeur de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. — État des récoltes dans la Haute-Marne, le Calvados, la Sarthe, la Vendée, la Drôme, le Lot-et-Garonne, l'Aude, l'île d'Hyères, l'Algérie. — Notes de MM. Mollot, Binet, de Villers de l'Isle-Adam, Boncenne, Léouzon, Marre, Meran, Buzairies, Varlet. — Bons effets des pluies mais nécessité de leur terme. — Les hannetons à Evreux. — Note de M. Beaucamp-Brunois sur le hannetonage.

1er juillet 1871.

I. — *L'association internationale des travailleurs et l'agriculture.*

Les vaincus doivent être respectés, même lorsqu'ils ont tout fait pour ne pas être respectables. Ce ne serait donc pas le moment de parler de l'association internationale des travailleurs dans ses rapports avec l'agriculture, si réellement cette association était aujourd'hui à terre et s'il n'y avait plus qu'à laisser parler la justice des conseils de guerre. Malheureusement ils se font une grande illusion ceux qui pensent que l'Internationale a éprouvé une véritable défaite dans la chute de la Commune de Paris. Pour les chefs de l'Internationale, ce n'est qu'un épisode fécond qui vient de se produire, épisode d'où une propagande fertile doit naître; celle-ci amènerait un triomphe définitif, si l'on n'y portait la plus sérieuse attention. Or, la propriété et l'agriculture sont deux des principaux trophées de la victoire plus ou moins prochaine que se promettent les sociétés ouvrières affiliées; celles-ci comptent que le masque du martyre ne saurait que leur assurer un plus prompt triomphe. Il importe donc que l'agriculture et la propriété soient averties. C'est pourquoi nous regardons comme urgent d'écrire ces lignes sur lesquelles nous appelons toute l'attention des cultivateurs. Nous ne nous sommes pas fait notre opinion sur les faits atroces qui se sont produits, soit pendant le cours de l'insurrection parisienne, soit pendant sa préparation si habile; nous avons puisé les preuves de nos assertions dans des documents antérieurs. Nous savons que sous le coup d'événements aussi affreux que ceux auxquels nous avons eu la douleur d'assister, on peut se laisser induire en erreur, et que l'indignation la plus légitime n'est pas une garantie contre un faux jugement. Les abominations de la lutte de sept jours dans les rues de Paris ne sont donc pas le motif du cri d'alarme que nous croyons nécessaire de jeter. Il convient même d'ajouter que l'énergie de la répression, que la rigueur des

poursuites contre les fauteurs de désordre, contre les odieux criminels qui ont incendié nos édifices et fait couler le sang de victimes si dignes de respect, ne seront pas, hélas! une digue contre le flot montant de passions détestables et de doctrines funestes. Par une diabolique combinaison qu'il faut déjouer par une extrême justice et une mansuétude bien raisonnée envers les coupables qui n'ont été que trompés ou entraînés, on tentera de faire passer pour victimes de la tyrannie du capital égoïste ceux qui auront succombé soit pendant soit après cette lutte terrible sous les coups des défenseurs de la société; on cherchera à faire en sorte qu'ils soient comme la semence jetée dans le sillon, qu'ils se multiplient à chaque génération nouvelle, et que les enfants tiennent à honneur de venir combattre derrière les barricades où ont succombé leurs pères.

L'Association internationale ne date que depuis moins de sept ans; elle a été fondée le 28 septembre 1864, dans un meeting tenu à Londres, à Saint-Martin's Hall. Elle compte aujourd'hui entre 5 et 8 millions d'adhérents en Angleterre, en Suisse, en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Russie, en Espagne, en Amérique enfin, car elle s'étend sur les deux hémisphères. Elle est exclusivement composée de membres des corporations ouvrières vivant dans les ateliers. Il ne s'y trouve ni un paysan, ni un cultivateur. Le but est de s'emparer du gouvernement de la société et de le donner entièrement aux ouvriers en l'enlevant aux classes qui ont été jusqu'à présent dirigeantes. Pour multiplier rapidement le nombre des affiliés et ne pas rencontrer d'objection dans la propagande, on a promis une augmentation de salaire en même temps qu'une diminution d'heures de travail, et l'on a tenu parole en faisant triompher les grèves grâce à l'incurie des hommes d'Etat de tous les pays qui n'ont rien compris au mouvement souterrain qui a agité et perverti les masses vivant en contact dans les ateliers, les usines, les manufactures, les mines, et parmi lesquelles toute propagande basée sur les intérêts matériels est facile. Comme avenir, on a laissé entrevoir l'expropriation de tout moyen de travail en faveur des ouvriers eux-mêmes et la suppression des patrons. Comme moyen d'action, on a eu une organisation d'autant plus puissante qu'elle n'a été personnifiée nulle part et qu'elle existe partout. Les détails de toute cette conspiration contre l'ancienne société se retrouvent dans plusieurs journaux spéciaux, car l'Internationale a une presse nombreuse à sa dévotion, presse dont on avait le tort de ne pas lire les organes et sur laquelle cependant l'attention avait été appelée par quelques articles du *Journal des économistes*. On sera édifié d'ailleurs sur tout le danger que l'on court en étudiant un volume qu'un avocat de Lyon, frappé de la formidable organisation qui est venue enserrer la société jusqu'à l'étouffer, M. Oscar Testut, a publié au milieu de l'année dernière. Ce n'est pas la France seule qui est menacée, ce sont toutes les nations civilisées. La défaite subie à Paris n'est qu'un incident qui ne diminuera le péril couru par l'agriculture et la propriété que si l'on oppose une résistance générale aussi puissante que l'est la menace.

L'Association internationale des travailleurs a su s'annexer la plupart des sociétés ouvrières qui existaient en divers pays, mais elle en est absolument distincte; de même elle ne doit être confondue ni avec

aucun parti politique, ni avec aucune école sociale antérieure. Elle repousse presque dans un même anathème les monarchistes et les républicains; aussi le pouvoir s'est-il tout d'un coup trouvé à Paris entre les mains d'inconnus, à la grande stupéfaction de la France; ce n'est que par tolérance et pour la bataille seulement que quelques jacobins ont été admis parmi les chefs du soulèvement. Elle est constituée par des sections et des fédérations; elle est dirigée par un Conseil général et un Congrès. Tout cela continue à subsister malgré la défaite de la Commune à Paris.

Le principe de l'Internationale est le groupement entre eux de tous les ouvriers d'un même métier, et ensuite de toutes les corporations d'un même lieu. C'est ce groupement qui constitue une section, sorte de *collectivité communale* devant consolider, solidariser les intérêts de la classe ouvrière dans un espace géographique restreint et avec des professions ayant des liens mutuels. Plusieurs sections forment une Fédération, collectivité d'un ordre supérieur embrassant une étendue plus grande de pays ou un nombre de corporations plus considérable, de manière à constituer une résistance dont on a vu l'énergie dans la fédération de la garde nationale parisienne. Le Conseil général qui compte un représentant de chaque pays est le pouvoir supérieur de cette vaste organisation; il fait exécuter les ordres du Congrès, sorte de parlement universel de la classe ouvrière tenant une séance annuelle; il correspond avec tous les Conseils fédéraux et les Comités cantonaux ou directeurs de groupes de sections parlant la même langue. Il y a des statuts généraux pour toute l'association, puis des statuts ou règlements fédéraux. Les fonds versés par tous les adhérents sont concentrés dans les mains du Conseil général par cette hiérarchie très-bien obéie. La discipline est exemplaire. Déjà quatre Congrès ont été tenus : à Genève, le 3 septembre 1866; à Lausanne, le 2 septembre 1867; à Bruxelles, du 6 au 13 septembre 1868; à Bâle, le 6 septembre 1869. Les événements politiques ont empêché le Congrès de 1870 qui était convoqué pour le mois de septembre à Paris. Les décisions prises par le Congrès sont traduites dans toutes les langues, et le Conseil général veille à leur exécution.

C'est ici que nous appelons toute l'attention des agriculteurs. Le Congrès de Bâle, où 80 délégués représentaient l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, la Belgique, l'Autriche, la France, la Suisse, l'Italie et l'Espagne, a déclaré par 54 *oui* contre 4 *non* que « la Société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté », et ensuite par 53 *oui* contre 4 *non* « qu'il y a nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective. » La propriété individuelle, ont dit les promoteurs de ce décret, « est la source de toutes les misères et des inégalités sociales. Née de la violence et de l'usurpation, elle doit disparaître devant la propriété foncière réglée par les communes organisées fédérativement. » Telle est la décision soudainement rendue par une assemblée formée de délégués d'associations d'ouvriers fileurs, relieurs, horlogers, chaisiers, bronziers, imprimeurs sur étoffes, bijoutiers, ferblantiers, marbriers, mécaniciens, menuisiers, imprimeurs lithographes, tourneurs sur métaux, cordonniers, passementiers, tailleurs, chapeliers, tailleurs de pierres, maçons, van-

niers, etc., Cette assemblée comptait 1 délégué américain, 6 délégués anglais, 26 français, 5 belges, 12 allemands, 2 autrichiens, 24 suisses, 3 italiens, 2 espagnols. Il ne s'y trouvait ni un agriculteur, ni un propriétaire foncier. C'est donc en l'absence des agriculteurs et des propriétaires que des ouvriers à peu près exclusivement citadins décrétaient la confiscation absolue du sol et sa remise entre les mains de communautés pour les cultiver. Ce serait là une folie insigne qui ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, si on ne retrouvait parmi les noms des membres de ce Congrès un grand nombre des noms des membres les plus influents de la Commune de Paris et du Comité de la fédération de la garde nationale. Or on sait qu'ils ont cherché à mettre à exécution leur décret en confisquant plusieurs propriétés pendant la courte durée de leur pouvoir agité qui est tombé dans le sang. Ce que l'Internationale a essayé à Paris, elle a résolu de l'établir ailleurs si l'occasion se présente. Il faut encore ajouter, pour achever de se faire une idée des tendances de l'Association, qu'on a mis aux voix l'abolition complète et radicale du droit d'héritage et que 32 délégués se sont prononcés pour l'affirmative, 23 contre, tandis que 17 se sont abstenus, de telle sorte que le résultat n'ayant pas donné de majorité, il y a eu ajournement de la question. Personne n'a réfléchi qu'on ne peut ainsi décréter tout d'un coup l'abolition des lois de l'humanité, que les droits de propriété et d'héritage sont dans l'essence des choses. Personne n'a objecté que, supprimât-on ces droits aujourd'hui ou ici, ils renaîtraient là-bas ou demain. Toutes les folies sont acceptées par des hommes que ne conduisent ni principes moraux ni instruction solide.

Est-il nécessaire d'insister sur l'imminence du danger que continue à présenter une telle association qui a montré à Paris qu'elle entend subordonner toute la bourgeoisie, tous les propriétaires, tous les cultivateurs aux ouvriers des villes, ayant seuls tout pouvoir? C'est ce qu'elle comprend par la suppression du prolétariat, de la misère, des inégalités sociales, par l'affranchissement ou l'émancipation des travailleurs. Comment on cultivera la terre, comment on produira les subsistances nécessaires à la vie; ce sont là des questions secondaires. Auparavant, il s'agit de faire la liquidation sociale, de dépouiller tous ceux qui possèdent et surtout ceux qui possèdent le sol, et de remplacer par la fédération des producteurs libres le salariat aboli. Quant aux franchises communales, au salut de la République, au triomphe de la France sur les Prussiens, etc., pour l'Association internationale ces questions n'existent pas; si elle les a laissé mettre en avant, c'est parce que tous les prétextes lui sont bons; elle en trouvera d'autres dans l'avenir. Pour lutter contre cette entreprise il faut opposer l'association des propriétaires et des cultivateurs à celle des ouvriers, si l'on ne peut pas, ce qui vaudrait mieux, éteindre par la conciliation cet abominable antagonisme que l'on a fait naître entre les classes sociales. La guerre a été déclarée, il importe d'en détruire le germe, car la défaite à laquelle nous venons d'assister pour le malheur de la France n'a pas dissous l'armée du déseordre. Le danger subsiste; nous le signalons. Chercher à l'exagérer serait mal; mais fermer les yeux devant le péril, croire surtout que l'on peut reposer en paix parce qu'on a une armée de l'ordre, ce serait se faire la plus fatale illusion.

II. — *Les élections complémentaires de l'Assemblée nationale.*

Le tableau que nous venons de tracer de la puissance et des folies de l'Internationale, produira certainement cette impression que tous les hommes libéraux doivent s'entendre pour résister contre les mauvaises passions tout en donnant satisfaction légitime cependant à toutes les aspirations honnêtes. Fermeté, mais pas de réaction; moralisation surtout, telle doit être la conduite. C'est celle que nous voudrions voir triompher dans les élections qui se feront au moment où ce numéro parviendra entre les mains de nos lecteurs. Il y a des situations où le maintien du provisoire est la meilleure et même la seule solution possible. Telle est, croyons-nous, la situation actuelle. Puissent les nouveaux députés le comprendre dans l'intérêt de l'agriculture qui n'a jamais eu tant besoin de la paix. Les agriculteurs ou les hommes qui se connaissent aux choses rurales seront-ils nombreux parmi les élus? Nous ne l'espérons pas, car nous n'en voyons qu'un petit nombre parmi les candidats : M. Montagut, dans la Dordogne; M. Victor Emion, dans l'Aisne; M. Wolowski, à Paris; M. Eugène Raspail, dans Vaucluse; M. de Drée, dans le Var; M. Rejaunier, dans le Rhône; M. de Poncins, dans la Loire. Sans doute nous ne les connaissons pas tous, mais il est néanmoins certain qu'ils sont l'exception parmi les avocats, les généraux, les magistrats, les journalistes qui se présentent au suffrage universel.

III. — *Les nouveaux impôts. — L'emprunt.*

En publiant le résumé du projet des nouveaux impôts dans une précédente chronique, nous n'y étions guère favorable. Maintenant que nous connaissons ce projet dans ses détails, nous devons déclarer que nous le trouvons tellement défectueux, tellement contraire à l'agriculture que nous sommes dans le plus profond étonnement de sa présentation. Sans doute il faut trouver de l'argent pour tirer la France de l'abîme où elle a été jetée; mais ce n'est pas en tarissant les sources de la production qu'on réussira. De toutes parts nous recevons des réclamations à ce sujet; nous commencerons dans notre prochain numéro l'insertion des principaux articles. L'impôt de 20 pour 100 sur les matières premières, celui sur les sucres, les vins et les alcools, celui sur les bouilleurs de cru et beaucoup d'autres soulèvent de grandes objections, surtout dans la forme proposée. La vexation se joindra à l'exagération. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. La France veut certainement s'exonérer vite vis-à-vis des exigences de l'Allemagne; elle vient de le prouver de la manière la plus noblement patriotique en apportant près de cinq milliards en un seul jour au Gouvernement qui ne lui en demandait que deux. C'est au cri de *vive la France!* que l'annonce de ce résultat a été accueillie dans le sein de l'Assemblée nationale et qu'il le sera dans tout le pays. Donc il n'y a pas de doute, le Gouvernement peut compter sur tous, mais il doit chercher autre chose que ce que contient le projet de loi soumis aux délibérations de nos députés. Nous comptons, au nom de l'agriculture, sur de nombreux amendements.

IV. — *L'Allemagne. — Les réquisitions.*

Donc l'Allemagne sera payée, et plus tôt qu'elle ne l'exigeait, de telle sorte que le sol de la France sera libéré de l'horrible occupation étran-

gère. Des sentiments d'oubli et de pardon pourront-ils entrer dans le cœur des cultivateurs français? Nous avouons que nous ne le croyons pas, tant du moins qu'une réparation n'aura pas été faite. Or il ne suffit pas de phrases telles que celles que l'on trouvera dans le discours de M. de Liebig, que nous avons inséré dans ce numéro (p. 30) et pour l'illustre savant et par considération pour M. Villeroy, qui a droit à nos respects et à notre affection. Il faudrait que les soldats allemands se conduisissent autrement qu'ils ne le font à l'heure actuelle dans quelques villages de notre frontière, où ils semblent oublier que la paix a été signée et qu'ils ne sont plus en pays ennemi. Le temps des réquisitions et des sévices devrait être passé. Est-ce que la Prusse ignore que les crimes se payent; elle invoque les souvenirs de ce qui s'est fait au commencement de ce siècle: c'est provoquer pour plus tard de terribles représailles. Au nom de l'agriculture, nous voudrions que ce sombre avenir pût être épargné aux deux pays.

Puisque nous venons de prononcer le mot de réquisition, nous ne devons pas manquer de dire que le *Journal officiel* du 22 juin a publié le décret en vertu duquel un délai de deux mois, qui court à partir de l'affichage dans les communes, est donné aux porteurs de bons et à tous ceux qui auraient des réclamations à faire pour fournitures faites aux armées. Les habitants des campagnes ont surtout besoin d'être avertis de ces prescriptions, car ils ont plus souffert de la guerre que ceux des villes.

V. — *La peste bovine.*

Par suite de l'introduction dans la Haute-Saône d'un troupeau de bestiaux que les Prussiens avaient fait venir de la Hongrie pour nourrir leurs troupes, la peste bovine vient de nouveau de se propoger en France. Sur l'annonce de ce fait, nous avons témoigné vivement nos sentiments contre une conduite qui nous semblait blâmable. Peut-être avons-nous été trop loin dans l'expression de notre blâme, car nous avons reçu d'un de nos correspondants de Mulhouse, M. Zundel, une lettre qui nous fait remarquer que les Allemands savent mieux lutter que nous contre le mal une fois qu'il s'est déclaré. Nous acceptons la remarque, et nous publierons dans notre prochaine chronique les observations de M. Zundel qui sont très-intéressantes; nous y joindrons des remarques de M. Villeroy qui achèveront d'élucider la question. Quant à présent nous devons surtout résister pour une surveillance excessive, l'absolu isolement des troupeaux et l'abatage immédiat partout où le fléau se déclare. Quant à la viande des animaux abattus, elle peut être consommée.

VI. — *Vente d'animaux reproducteurs.*

Nos étables étant décimées soit par la guerre soit par la peste, il importe de les repeupler, et on doit le faire, autant que possible, par les meilleures races. Nous croyons donc que les ventes d'animaux reproducteurs d'élite ont plus d'intérêt que jamais. Nous avons à annoncer celle qui se fera à la vacherie nationale de Corbon le jeudi 6 juillet; elle consistera en 8 taureaux et en 8 vaches ou génisses; tous ces animaux appartiennent à la race pure de durham et ils ont des pédigrées parfaitement établis. On sait que Corbon est à 11 kilom. de la gare de

Mézidon et à 19 kilom. de la gare de Lisieux sur le chemin de fer de Paris à Cherbourg.

Nous devons aussi recommander l'étable de M. de Falloux, célèbre par de nombreux succès dans nos concours. M. de Falloux a en ce moment une vingtaine de génisses et plusieurs jeunes taureaux qu'il a élevés pendant ces temps affreux sans que la réquisition les ait atteints. Tous les animaux de pure race durham sont inscrits au Herd-Boock français, et ils sont issus des meilleures familles anglaises. On doit s'adresssr pour la vente à l'amiable à M. Lemanceau, régisseur de la vacherie de Bourg-d'Igré, près Segré (Maine-et-Loire). Nous avons, à deux reprises, vanté cette étable, et nous devons dire que l'on y trouve les meilleurs types durham.

VII. — *Sur les chevaux tombés entre les mains des cultivateurs.*

Le ministre de la guerre vient de décider que, à l'exception de ceux employés à l'attelage des voitures auxiliaires, les chevaux soit de l'armée française soit de l'armée allemande tombés entre les mains de nos cultivateurs, pouvaient y rester à titre définitif, sous la seule condition que les détenteurs renonceront à toute demande ultérieure de remboursement pour frais quelconques. Les chevaux des voitures auxiliaires reviendront à leurs propriétaires, si ceux-ci veulent payer les frais d'entretien et de nourriture. Tout cela est au moins autant dans l'intérêt de l'Etat que dans celui des cultivateurs. Quant à la remise entre les mains de la culture des chevaux de l'armée, il n'en est plus question.

VIII. — *L'enseignement agricole.*

L'enseignement agricole va reprendre. Cela était d'une nécessité absolue. Il faut qu'on soit désormais à l'école comme à l'atelier. La rentrée des cours aura lieu à Grignon et à Grand-Jouan le 1er octobre; on ne dit pas encore l'époque de l'ouverture de l'Ecole d'agriculture de Montpellier. Les écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse seront aussi ouvertes le 1er octobre. Pour les programmes de ces écoles, on peut s'adresser au ministère de l'agriculture. — En attendant tous ces cours, nous signalerons les conférences mensuelles que M. Victor Châtel, président-fondateur du Comice agricole et horticole de Valcongrain (Manche), se propose de faire dans trois des communes de sa circonscription, sur les questions soulevées ou traitées par la presse agricole; il serait désirable que cette mesure fût imitée par un membre de chacune de nos sept cents associations agricoles.

IX. — *Concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre.*

Le concours de la Société royale d'agriculture a commencé le 23 juin par les essais de labourage à vapeur; ces essais dureront environ dix à douze jours. Le concours d'animaux et d'instruments agricoles sera ouvert le lundi 10 juillet. Pour les essais de labour à vapeur, il y a 13 inscriptions pour les locomotives, 16 pour agencement complet de labourage à vapeur. La lutte aura lieu surtout entre les machines à roue en fer et celles à jantes en caoutchouc. Il y a en outre 17 inscriptions de charrues à vapeur, 19 de *cultivateurs*, 10 de semoirs et de quelques autres instruments employés dans la culture à va-

peur. On compte seulement trois concurrents pour le grand prix de 5,000 francs, dû à la générosité de lord Vernon, désigné sous le nom de « Prix du Président », prix qui doit être décerné à la meilleure combinaison de labourage à vapeur. Au concours d'instruments, il y a 363 exposants; au concours d'animaux on trouve inscrits 250 chevaux, 400 taureaux et vaches, 620 moutons et porcs.

X. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

L'état des récoltes en terre inquiète fortement l'opinion publique. Une amélioration notable s'était cependant manifestée dans la situation, ainsi qu'on le verra dans les notes suivantes; mais la persistance des pluies peut occasionner tant de mal qu'on ne saurait trop désirer voir leur terme. La moisson a commencé dans l'extrême midi, et les battages se font en Algérie.

Dans la Haute-Marne, les récoltes dont les semailles ont été faites avant l'hiver se présentent mal; celles des semailles du printemps ont meilleure apparence malgré les dernières gelées; c'est ce qu'indique très-bien la note suivante que M. Henri Mollot nous adresse d'Eclaron, à la date du 17 juin :

« Dans la partie nord de la Haute-Marne (arrondissement de Vassy), les blés qui offraient une préparation magnifique en décembre, ont été presque complétement détruits par les gelées d'hiver. Dans l'arrondissement de Chaumont, la préparation est passable; elle est satisfaisante dans l'arrondissement de Langres. Quant aux céréales de printemps, elles promettent beaucoup. Si les blés de mars semés sur une assez faible échelle, du reste, laissent à désirer, les avoines et les orges qui occupent cette année une beaucoup plus grande étendue de terrain qu'à l'ordinaire, ont généralement belle apparence, quoique par places elles soient envahies par les mauvaises herbes. Les foins que l'on commence à récolter fourniront un rendement moyen. Nous obtiendrons des colzas une récolte proportionnelle à celle des blés. Les autres amblaves, telles que betteraves, pommes de terre, fourrages verts, etc., ont une assez belle préparation. Les vignes ont été très-sérieusement atteintes par les gelées de printemps dans certaines localités. Mais ce qui préoccupe le plus vivement le cultivateur aujourd'hui, c'est l'apparition sur plusieurs points du département de la peste bovine : la guerre ne nous ménagera aucune de ses calamités. »

La sécheresse paraît s'être prolongée beaucoup plus dans l'Ouest qu'à l'Est et dans le centre; on peut en juger par la note suivante que M. Xavier Binet fils nous adresse à la date du 15 juin de Lacambe (Calvados) :

« Depuis la dernière quinzaine de mai jusqu'à ce jour, nous avons eu peu de changement dans la température. Le temps a presque toujours été sec et aride, à l'exception des 28 à 31 mai, et 6 et 14 juin, où la pluie est tombée pendant quelques heures. En raison du manque d'humidité, la végétation a fait peu de progrès. Nos herbages sont nus; les bestiaux sont en conséquence mal nourris. Les prairies naturelles ne nous découvrent pas beaucoup de foin; les prairies artificielles que l'on fauche en ce moment fourniront une assez bonne coupe. Les blés quoique clairs sont satisfaisants; les avoines, les orges, les seigles et les fèves promettent de bons résultats. Le colza ne donnera qu'un produit très-médiocre. Les pommes de terre dans quelques endroits ont souffert de la gelée du 18 mai, mais là où elles en ont été préservées, elles sont très-belles en fanes. On s'occupe en ce moment de la transplantion des betteraves. Les carottes ont levé si irrégulièrement qu'en certains endroits on a dû recommencer à les semer. On vient d'achever les labours pour les sarrasins. Les pois et les haricots que l'on fait en grande culture sont sortis de terre. Dans les jardins, tous les légumes réclament de l'humidité. Heureusement

depuis hier un fort orage a donné beaucoup d'eau ; la pluie tombe encore aujourd'hui et me paraît vouloir continuer. Cela contrariera la fenaison, mais en général les récoltes s'en trouveront bien. Dieu veuille que le reste de l'année 1871 soit meilleur que le commencement et que surtout il ne ressemble ni sous le rapport politique, ni sous le rapport agricole à l'année 1870. »

Le bienfait produit d'abord par les pluies de juin est ainsi apprécié par M. Devilliers de l'Isle-Adam, qui nous écrit de Sargé (Sarthe) à la date du 20 juin :

« La pluie est enfin venue et en abondance, depuis une semaine il pleut tous les jours. Cette continuité de pluie contrarie un peu ceux qui ont du foin par terre, mais en revanche il va en résulter pour toutes les récoltes un bien incalculable. Les orges et les avoines vont épier dans de bonnes conditions; les chanvres semés ne seront pas perdus comme on le craignait, et l'on va pouvoir ensemencer les terres qui ne le sont pas encore. Le rendement des prés naturels sera médiocre, mais on peut maintenant espérer un bon regain. »

Les hannetons ont produit cette année plus de mal encore en quelques contrées que les années précédentes ; c'est ce que nous écrit d'Etreux (Aisne), à la date du 23 juin, M. Beaucamp-Brunon, qui s'exprime ainsi :

« Après l'invasion des Prussiens nous avons eu celle des hannetons qui nous cause ici un dégât moyen de 100 fr. par hectare; le nombre de ces insectes paraît avoir été favorisé par les circonstances météorologiques. Il serait urgent d'organiser des chasses en faisant tendre un drap au moyen de deux hommes le long des haies; un troisième ouvrier frappe sur les haies; le drap se remplit et on vide les insectes dans la fosse à purin. Un herbager de mes voisins a recueilli ainsi 40 hectolitres de hannetons en une semaine. »

M. Boncenne fils, qui nous écrit de Fontenay-le-Comte (Vendée), à la date du 22 juin, se félicite de l'arrivée des pluies qui ont donné à la végétation l'essor dont elles avaient besoin :

« Le temps s'est beaucoup amélioré depuis huit jours; la pluie est enfin tombée et la végétation a pris un nouvel essor. Si la sécheresse avait duré une semaine encore, nos céréales de printemps eussent été gravement compromises ; elles reverdissent maintenant et la floraison s'opère dans d'excellentes conditions. Les orges ou baillarges occupent une grande partie de la plaine aux environs de Fontenoy ; elles ne sont pas très-hautes dans les terres légères et peu fumées, mais elles ont d'assez beaux épis. Les blés bleus semés en février, vigoureux dans le marais et dans le bocage, sont, en plaine, généralement courts et chétifs, mais les ondées bienfaisantes qu'ils reçoivent en ce moment leur sont extrêmement favorables. Les herbes parasites ont envahi les blés d'hiver, et le tallage n'a pu combler les vides. Il faut s'attendre de ce côté à un sérieux déficit.

« Dans mon champ d'expériences, où tous les froments détruits par la gelée ont été ressemés à la fin de février, le blé hybride Danicourt s'est montré presque aussi précoce que le Hérisson. Dès le 15 mai, le blé du Japon avait des épis; sa hauteur est, comme l'an dernier, de $0^m.70$ à $0^m.80$. Le blé Galland a souffert, mais il reprend un peu de vigueur. J'ai remarqué, comme tous ceux qui ont expérimenté cette variété, qu'au bout de quelques années une partie des épis apparaissait nue, tandis que l'autre conservait ses barbes. Je possède sur le bord d'une route très-fréquentée un carré d'avoine de Sibérie qui fait l'admiration de tous les passants. Plusieurs personnes, sur mon conseil, ont essayé la culture de cette plante et s'en sont déclarées satisfaites. Je propage également le seigle de Pologne, excellente variété de mars que j'ai reçue de Grenoble il y a environ six ans.

« De tous côtés on travaille activement à la plantation des choux et des betteraves. Par ce temps doux et humide la réussite est certaine. Les pommes de terre hâtives n'ont pu résister à la sécheresse; elles donneront un faible produit. Nous serons probablement dédommagés par les variétés tardives, dont la végétation est en ce moment assez belle. La pomme de terre Early-Rose, qui avait des touffes énormes au mois d'avril, s'est flétrie dès les premiers jours de mai, et le 13 juin j'ai fait arracher plusieurs pieds dont les fanes étaient complétement desséchées.

Ses tubercules sont sains, mais généralement petits ; ils ne paraissent pas avoir atteint leur grosseur normale. La pomme de terre Reine-Blanche, que j'avais offerte l'année dernière à la Société centrale d'agriculture de Belgique, est ainsi appréciée dans un rapport récemment inséré au Bulletin mensuel de cette association : « La pomme de terre Reine-Blanche a donné des résultats assez contradictoires. Sous le rapport du rendement, le plus grand nombre des expérimentateurs trouvent qu'elle rend beaucoup; elle est précoce et généralement de bon goût. On l'a trouvée assez sujette à la maladie. Un expérimentateur ne l'a trouvée propre qu'à l'alimentation du bétail; on doit continuer à expérimenter cette pomme de terre. »

« Notre foire de la Saint-Jean, ordinairement très-importante, commencera demain. On espère que les transactions y seront assez actives. »

A la date du 22 juin, M. Louis Léouzon nous envoie de la ferme de la Poule, près Loriol (Drôme), les intéressants détails qui suivent sur les effets de la pluie que malheureusement une chaleur suffisante n'a pas accompagnée; il signale aussi des dégâts fâcheux causés par le *phylloxera vastatrix* :

« Dieu soit loué! les craintes que je manifestais dans ma dernière lettre, au sujet de l'année 1871, ne se réaliseront pas, du moins pour cette contrée. Nous n'aurons pas une sécheresse calamiteuse, car la pluie est venue : il a plu dans la nuit du 27 au 28 mai et toute la journée du 28 ; il a encore plu dans la nuit du 1er au 2 juin. Cette pluie était fine, sans vent; elle a fait un bien immense; les céréales, les fourrages se sont allongés et ont pris de la vigueur; les pommes de terre ont pu sortir du sol et toutes les petites graines germer. Enfin la végétation entière a changé d'aspect. Cependant une partie des bienfaits de cette pluie a été perdue, car elle a été suivie non pas de chaleur qui aurait aidé à son effet bienfaisant, mais d'un vent du nord extrêmement intense et froid qui a paralysé la végétation. Aussi la seconde coupe de luzerne, qui eût été probablement assez belle, est médiocre. — Le 18, nouvelle pluie extrêmement abondante, toute la journée. Cette fois la terre est humectée à une grande profondeur.

« Les blés sont beau dans notre plaine, surtout en terrain fertile, et comme la chaleur ne les presse pas trop on s'attend à une bonne grenaison. — Les vignes ont passablement souffert du froid de cet hiver. Beaucoup de vieilles souches devront être raccourcies. De plus j'ai le regret d'annoncer l'apparition dans cette localité du terrible *phylloxera vastatrix*, qui vient de me détruire, cette année, plus du tiers d'une de mes plus belles vignes, âgée seulement de dix ans. Il faut avouer que c'est un fléau désastreux; avec l'oïdium, la récolte seule de l'année était compromise, mais avec le phylloxera c'est la disparition complète et presque instantanée de la plante, qui représente une accumulation de rente et de travail de plusieurs années, alors qu'elle va généreusement rembourser le cultivateur de ses peines et de ses frais. J'ai remarqué aussi depuis deux ou trois ans beaucoup de mûriers morts, quoique jeunes et d'apparence vigoureuse les années précédentes. Seraient-ils aussi attaqués par quelque phylloxera? La récolte des cocons a été bonne. L'éclosion n'a pas été parfaite; mais la marche des vers éclos a été très-satisfaisante. Malheureusement la marchandise se vend mal. Le prix des cocons verts annuels, avec déduction complète du double, a été de 4 fr. 60. Ce n'est pas un prix suffisamment rémunérateur, et les cultivateurs, au lieu de livrer leur récolte, la gardent pour la vendre à l'état sec ou la filer eux-mêmes.

« En somme, l'année qui apparaissait calamiteuse avec une nouvelle sécheresse, ne sera point mauvaise. Ce qui prouve qu'il ne faut jamais désespérer — j'ai pu m'en convaincre bien souvent. Si, la nature devenant clémente et généreuse, on nous faisait de bonnes lois, si l'on favorisait réellement un peu plus l'agriculture; si l'on nous donnait la paix à l'extérieur, l'ordre et la liberté à l'intérieur; si les hommes enfin voulaient abandonner leurs rancunes de partis et leur intérêt personnel pour ne songer qu'au grand intérêt de la patrie mutilée, ah! alors notre vigoureuse et intelligente population ferait des progrès, et les plaies de notre chère France seraient bientôt cicatrisées. »

Le même jour, M. Marcel Marre nous écrivait de Buis-les-Baronnies, dans le même département que M. Léouzon, les détails suivants qui

corroborent les espérances; puisse la pluie n'être pas venue gêner les travaux de la moisson et jeter de l'ombre sur le tableau satisfaisant tracé le 22 juin par notre correspondant :

« Quoique tardives, les pluies du mois de mai ont produit encore un grand bien, surtout aux prairies, dont la première coupe a dépassé le rendement de 1870, ce qui a élevé immédiatement les prix des bêtes ovines; — aux ados de garances couverts de fanes vigoureuses, qui font espérer, après la période de trente mois, d'abondantes racines; — aux champs de pommes de terre, dont les plantes bien fleuries étalent une belle verdure; — aux champs de blés, qui ont grandi et recouvré toute leur force de végétation. Les emblavures ont pris la teinte dorée, la maturité approche et la récolte sera excellente en grains comme en paille. Déjà les montagnards des Alpes, la faucille en sautoir, descendent, traversent nos pays par escouades appelées soques (ordinairement quatre hommes qui coupent et une femme qui lie les gerbes); ils vont concourir à la moisson ouverte dans les plaines d'Arles.

« Les vignes défleurissent, elles sont belles et promettent une vendange abondante. Cependant quelques souches restent sans vie, se dessèchent et forment un pénible contraste avec la verdure pleine de force de leurs voisines. Celles-là sont attaquées dans leurs racines par le phylloxera vastatrix, qui menace d'une destruction générale les vignobles de la rive gauche du Rhône. — Les oliviers, qui ont le mieux résisté aux rigueurs de l'hiver, étalent de belles grappes de fleurs et font naître l'espérance d'un produit qu'on n'aurait pas osé attendre. Les arbres frappés, mais non détruits, repoussent bien, ils se garnissent d'un nouveau bois et de nouvelles feuilles, et répareront la perte des branches à fruits plus tôt qu'on ne le prévoyait. Les oliviers, qu'il a fallu saper en terre, donnent des signes de vie, poussent des rejetons, dont le retour à la production sera attendu bien des années encore. Les ruchers, décimés par l'excès du froid, tendent à réparer leurs pertes; de nombreux essaims émigrent. Ils sont recueillis dans le voisinage et, favorisés par la température, ils réunissent toutes les conditions du succès. Dans nos pays rapprochés du Ventoux, on assimile la valeur d'une ruche d'abeilles bien saine à celle d'un mouton ordinaire. — Les magnaneries ont donné une récolte de cocons qui ne dépasse guère la moitié d'une bonne moyenne. »

L'amélioration de la situation dans la Gascogne est encore mise en évidence dans l'intéressante note suivante que nous adresse de Rayet (Lot-et-Garonne), à la date du 15 juin, M. Miran; toutefois il ne faut pas en conclure que tout le mal de l'hiver est réparé :

« La situation agricole dans le canton de Villeréal n'est pas aussi mauvaise qu'elle paraissait devoir l'être il y a deux mois; les blés quoique gelés et très-clairs, ont, depuis cette époque, tallé un peu et ont aujourd'hui une belle apparence dans les basses plaines où la sécheresse du printemps ne les a pas trop fatigués. Ceux des coteaux laissent beaucoup à désirer. Les semailles de printemps : maïs, haricots, pommes de terre, ont levé dans de bonnes conditions; mais les jours froids du mois de mai n'ont pas été favorables au maïs naissant; celui plus hâtif destiné à être mangé en vert a mieux réussi.

« Les vieilles vignes sont gelées et il ne paraît aucun raisin sur les jets qui sortent presque tous au bas de la souche; les jeunes vignes, principalement celles qui sont sur des coteaux élevés, ont peu souffert.

« Les pruniers, dont le fruit est un produit important de notre contrée, ont en général une belle apparence, et une bonne récolte de prunes paraît aujourd'hui assurée si la grêle ne vient nous l'enlever.

« Les fourrages de printemps ont peu donné; les prairies sèches n'ont fourni qu'une chétive récolte de foin; il nous reste à faucher les prés humides qui sont un peu mieux fournis. »

A mesure qu'on approche des vallées du midi, on trouve que les pluies de la fin de mai et du commencement de juin ont produit plus de bien; c'est ce que l'on constate notamment dans la note suivante que M. le docteur Buzairies nous adresse de Limoux (Aude), à la date du 15 juin :

« Les pluies douces et répétées qui se sont succédé ici depuis le milieu du mois de mai, ont changé complétement la végétation des céréales en souffrance. Leur aspect est aussi satisfaisant qu'il pouvait l'être, après une sécheresse trop longtemps continuée. Néanmoins les plantes destinées à donner des grains sont toujours claires, et le moment n'est plus favorable pour activer le talage. Les avoines précoces que l'hiver avait maltraitées d'une manière sérieuse, ont paru renaître pendant le printemps, mais elles ne donneront que des produits peu satisfaisants; et ceux qui les ont ressemées après l'hiver ont pris le meilleur parti. Quant aux plantes fourragères semées avant les temps froids, elles n'ont pas repoussé et leur perte est aujourd'hui clairement établie. — Les vignes sont magnifiques et abondamment chargées de fruits. Si, contrairement à ce qui est arrivé l'année dernière, une grêle ne vient pas détruire cette récolte, elle laissera peu à désirer sous le rapport de la quantité. Quant à la qualité, on ne peut encore en rien dire; mais il est certain qu'elle tend à gâter, depuis qu'on plante ici les terrains en plaine et qu'on active la végétation des souches par des engrais chargés d'éléments nutritifs abondants. »

Nous reproduirons aussi ici un court passage d'une correspondance adressée d'Hyères, en date du 14 juin, au *Journal des Débats*, et qu'il a insérée le 18; on ne peut mieux décrire une contrée qui est en ce moment un véritable jardin :

« Dans les deux départements du Var et des Alpes maritimes, les campagnes ont un aspect des plus florissants. La vigne et l'olivier donnent de magnifiques promesses, et les cultivateurs ne se plaignent que d'une chose, c'est de n'avoir pu envoyer leurs primeurs dans ce misérable Paris, ce qui a fait tomber les artichauts, les petits pois et les fraises à des prix encore plus misérables. Nous avons eu une température tout à fait inusitée pour ce pays, pas de froid, mais des pluies très-favorables aux cultures, et qui ont donné à toute la plaine une fraîcheur et une richesse de verdure incomparables. La route de Toulon à Nice traverse un jardin splendide, car la poussière n'a pas encore terni les fleurs des grenadiers et des lauriers-roses. »

Enfin voici une note que nous a écrite le 21 juin, de la ferme d'Ali-Gathan (Algérie), M. Varlet, sur la moisson déjà faite dans notre colonie africaine d'une manière assez satisfaisante :

« Les semailles faites de bonne heure donnent un rendement supérieur aux autres années; malheureusement les pluies torrentielles sont venues interrompre nos travaux, et beaucoup de colons ont dû semer tard. Les dernières semailles ne donnent presque rien. Le foin manque généralement, mais les paccages sont très-abondants, ce qui fait que nos troupeaux sont dans un parfait état de santé. Malgré l'insurrection kabyle, la moisson s'est bien faite, et maintenant les battages sont commencés. Nous souhaiterions qu'à l'avenir la récolte fût toujours telle qu'elle est cette année. »

En résumé, les circonstances météorologiques semblent être envoyées à l'agriculture pour tromper toutes les prévisions. A une longue sécheresse froide a succédé une humidité prolongée sans chaleur. Les premiers jours de pluie ont fait beaucoup de bien, et le mal causé par la sécheresse était en partie réparé. Les céréales de printemps prenaient un aspect qui promettait une compensation au mauvais état des blés qui ont été abîmés par l'hiver. Les fourrages poussaient aussi avec une grande vigueur. Mais voilà que maintenant les pluies persistent de la manière la plus fâcheuse, empêchent les travaux de la fenaison, font rouiller déjà beaucoup de froments, et enfin amènent le débordement des cours d'eau dans les prés dont la récolte est compromise. A tous les fléaux qui se sont donné rendez-vous pour annuler la France, il ne manquait qu'une funeste compagne, l'inondation, et elle nous menace !

J.-A. Barral.

LES FONCTIONS ÉCONOMIQUES DU BÉTAIL

ET LEUR SPÉCIALISATION.

Nous appelons fonctions économiques du bétail les activités en vertu desquelles il fournit à la société, en général, et à l'agriculture en particulier, des produits et des services, selon ses aptitudes naturelles ou développées par l'application des méthodes zootechniques.

Les animaux domestiques sont élevés dans les exploitations agricoles en vue de leur utilité. Ils donnent à l'homme qui les exploite de la force motrice, qu'il transforme en travail utile ; du lait et de la viande, qu'il consomme pour son alimentation ; des dépouilles, laines, poils, peaux, cornes, etc., qui sont des matières premières pour ses manufactures ; enfin des matières fertilisantes pour entretenir la fécondité du sol.

Ce sont là autant de fonctions économiques qui contribuent à la richesse publique et qui en sont l'élément fondamental. On ne concevrait point la possibilité de l'existence des sociétés civilisées, ayant pour base le travail et la prévoyance, en l'absence des animaux domestiques. Aussi, dans les recherches paléo-ethnologiques, qui font remonter si haut les commencements historiques de l'humanité, adopte-t-on comme un indice certain des premiers rudiments de civilisation la présence, dans les habitations humaines du premier âge de la pierre, des restes des espèces animales actuellement domestiques, qui se retrouvent à peu près toutes à mesure que ces recherches se multiplient davantage.

Le parti qui a été tiré de ces espèces s'est étendu avec le temps, pour arriver au point où nous le voyons. Il est évident qu'elles ont commencé par ne fournir que leur chair, pour la nourriture, et leur peau pour les vêtements, lorsque les hommes ont cessé d'être exclusivement chasseurs ; mais en examinant le sujet sans idée préconçue, on ne peut se refuser à admettre que l'homme n'a dû éprouver aucune difficulté pour se les rallier, et qu'elles ont consenti à vivre dans sa société en vertu d'instincts natifs.

La preuve en est que depuis les temps historiques, si l'on en trouve quelques-unes qui aient passé d'une région dans une autre, on n'en pourrait citer aucune qui n'eût, de temps immémorial, vécu à l'état domestique sur quelque point du globe, de telle sorte qu'on ne peut pas dire avec certitude que, depuis les âges de la pierre, aucun animal ait été domestiqué : ceux qui étaient alors sauvages le sont restés ; ils sont, par nature, réfractaires à la domestication, qui est leur civilisation à eux.

D'où il faut conclure que les animaux actuellement domestiques n'ont jamais été sauvages, dans le véritable sens du mot ; car il importe de ne point confondre l'état de liberté dans lequel ils ont vécu avant leur ralliement, et dans lequel un certain nombre d'entre eux vivent encore aujourd'hui dans les prairies ou les forêts du Nouveau-Monde, par exemple, avec l'état de sauvagerie dont il n'a que les grossières apparences.

Les fonctions économiques du bétail sont donc aussi vieilles que les premiers rudiments de la civilisation. A mesure que celle-ci s'est dé-

veloppée, elles se sont multipliées en devenant des objets d'échange, d'abord entre les individus, puis entre les peuplades, puis entre les nations. Elles ont obéi, comme tous les autres éléments de l'économie sociale, aux lois naturelles qui régissent les transactions humaines. Les besoins nés de la situation générale ont provoqué le développement des aptitudes qui devaient les satisfaire; car on ne produit normalement, dans l'économie des sociétés, que ce qui est demandé, que ce qui a des chances de rencontrer un débouché.

L'existence du débouché, voilà ce qui caractérise le mieux la fonction économique. A vrai dire, elle n'existe point sans cela, pour la raison décisive que le débouché seul donne de la valeur à l'objet produit. Si cet objet n'a aucune place dans l'utilité publique ou particulière, si personne ne consent à l'échanger contre une valeur déterminée, c'est pour l'économie de la société comme s'il n'existait point. Il en est de même, au fond, s'il ne peut être échangé que contre une valeur inférieure à celle qu'il a fallu dépenser pour le produire. Dans les deux cas, la société s'appauvrit, tandis que le propre de l'exercice des fonctions économiques est de l'enrichir par des créations incessantes de valeurs ou d'utilités nouvelles.

C'est en vue du but ainsi précisé que nous avons placé, dans un article précédent[1], au premier rang des notions sur lesquelles est fondée la doctrine zootechnique, la connaissance du milieu économique ou de la situation sociale où s'établit l'entreprise à la réalisation de laquelle cette doctrine doit être appliquée. On ne peut travailler avec profit, en toute production industrielle, qu'à la condition d'assurer aux produits fabriqués l'écoulement facile et avantageux que leur offre un marché toujours ouvert, une demande toujours active. Les considérations absolues, les conceptions vagues et les généralités sur les caractères du progrès, auxquelles l'économie du bétail a trop longtemps obéi par imitation empirique, doivent faire place à la notion nette du rapport nécessaire entre les fonctions économiques et les conditions de débouché que peuvent rencontrer les produits résultant de leur exercice.

Ce rapport une fois déterminé, par l'étude attentive et approfondie de la situation commerciale, il ne reste plus qu'à faire choix des fonctions que celle-ci exige et des agents les plus propres à les exercer avec le plus de profit, à donner, comme nous l'avons déjà dit, un plus fort rendement pour une moindre dépense.

L'assimilation complète établie par Baudement entre les machines vivantes qui composent le bétail et les engins mécaniques de l'industrie, l'a entraîné à étendre aux premières le principe économique de la division du travail, ayant pour corollaire obligé la spécialité de fonction, dont les conséquences heureuses ne sont en effet point contestables dans la production manufacturière.

Il est certain, en thèse générale, qu'un organisme producteur, quel qu'il soit, rend d'autant plus qu'il est réduit à une fonction plus simple. Il n'est pas moins certain que, dans les organismes vivants, l'organe ou l'appareil d'organe qui s'exerce le plus finit bientôt par acqué-

1. Voyez dans le numéro du 21 mai dernier, p. 294 du t. I de 1871, notre article intitulé : *Le Problème de la Zootechnie.*

rir une prépondérance sur tous les autres et que son rendement propre s'augmente dans la mesure de cette prépondérance. L'équilibre est rompu en sa faveur; il attire à lui, pour se les assimiler ou les transformer en produits de sécrétion, une plus forte partie des matériaux alimentaires fournis à l'animal.

Physiologiquement, la thèse est donc d'une vérité parfaite. Baudement la considérait comme exprimant la perfection en zootechnie. Il l'a conçue dès son entrée dans la carrière et il l'a soutenue, non-seulement avec prédilection, mais encore avec passion, jusqu'à la fin de sa vie. Elle est la base fondamentale de son œuvre. Voici comment il l'a formulée dans son dernier écrit[1] :

« La *perfection*, dit-il, est l'ensemble de tous les caractères qui répondent le mieux à une destination de l'animal; c'est la réunion des qualités qui, à l'exclusion de toutes les autres, rendent l'animal propre à une seule espèce de service; c'est la *spécialisation* des races.

« La spécialisation des races, c'est-à-dire l'appropriation de chaque race à un genre unique d'emploi, telle est, à mes yeux, le terme qu'il faut montrer aux efforts de la production, comme pouvant seul réaliser, pour chaque aptitude, le maximum de perfection, c'est-à-dire constituer la machine à son maximum de rendement. »

Si l'assimilation complète entre les machines vivantes et les machines inertes pouvait être maintenue; si le bétail n'était qu'un organisme producteur de services et de revenus, comme l'ensemble des mécanismes auxquels on le compare, la doctrine serait irréprochable, et il n'y aurait aucun motif pour que le principe fécond de la division du travail et de la spécialité de fonction ne fût de tout point applicable.

Mais nous avons déjà mis en évidence une différence essentielle. Les organismes auxquels le bétail a été économiquement assimilé, dans la conception de Baudement, consomment avec le temps le capital qu'ils représentent; l'une des fonctions économiques du bétail, et nous devons la considérer comme principale, est au contraire de créer du capital, en même temps qu'il fournit des services et du revenu. En constituant les premiers à leur maximum de rendement, pour une dépense déterminée et un amortissement égal, on est sûr de faire une bonne opération, tandis qu'il n'en est point ainsi nécessairement du second.

L'accroissement du capital bétail vient en déduction du prix de revient des services qu'on en obtient et s'ajoute à son revenu. Le maximum de rendement brut, en ce qui le concerne, n'implique pas toujours le maximum de rendement net, ainsi que nous pourrions facilement le montrer en examinant d'une manière particulière les fonctions économiques de nos divers genres d'animaux domestiques. Au lieu d'être dans la spécialisation des fonctions économiques, qui conduit incontestablement au plus fort rendement brut, le plus grand profit est souvent du côté de leur conciliation et du développement pondéré des aptitudes auxquelles elles correspondent. Cela dépend des systèmes de culture du sol et des conditions de son exploitation commandées par des circonstances dont la doctrine zootechnique ne dispose point et auxquelles elle doit se plier.

---

1. *Les races bovines*, etc. Introduction.

On ne peut donc pas considérer cette spécialisation comme étant l'expression absolue de la perfection en zootechnie, celle-ci ayant pour mesure certaine le profit. Dans quelques cas, elle conduit au but, dans d'autres non, elle en éloigne au contraire. Citons-en des exemples pris entre beaucoup d'autres, afin de le mieux faire sentir.

Soit, en économie rurale, la force de traction nécessaire pour exécuter les travaux de culture. Sera-ce la perfection de demander cette force à des animaux spécialisés pour la produire, propres à la seule espèce de service dont il s'agit, et qui, par journée de travail, en fourniront effectivement la plus forte quantité individuelle?

Il est reconnu, d'abord, que, pour une même quantité de travail, la force du cheval, spécialisée, coûte partout plus cher que celle du bœuf, à cause de la double qualité de celui-ci. Le bœuf, quelle que soit son aptitude au travail, n'en demeure pas moins un animal de boucherie.

Mais supposons maintenant qu'il s'agisse d'un bœuf dont l'aptitude à gagner du poids ou à produire de la viande, soit à ce point développée, que son aptitude à fournir de la force en ait été réduite à ne pouvoir plus fonctionner que deux heures par jour; qu'au lieu d'être spécialisée au maximum elle ne soit plus qu'une aptitude accessoire; n'est-il pas évident que, dans ces conditions, le prix de revient de son travail sera encore de beaucoup diminué, puisque, par son accroissement de poids, il aura payé la plus grande partie, sinon la totalité de sa nourriture? Qu'importe qu'il faille ainsi plusieurs animaux non spécialisés pour exécuter dans le même temps le travail d'un animal spécialisé si, en définitive, ce travail a coûté moins cher?

Et c'est ce qui n'est point douteux pour la force produite par les animaux dits à plus-value, dont nous venons de donner un exemple, sans parler de la plus forte somme de matières fertilisantes assurées à l'exploitation par un bétail plus nombreux, mieux nourri et séjournant plus longtemps à l'étable.

Il en serait de même pour la production du lait, et nous pourrions montrer que le plus grand bénéfice n'est pas nécessairement toujours du côté de la plus grande activité des mamelles, dans l'exploitation des vaches laitières; mais bornons-nous à ajouter quelques mots sur ce qui concerne les moutons, où la doctrine de la spécialisation est le plus en défaut.

Il y a, en ce qui les regarde, à la fois erreur physiologique et erreur économique. L'incompatibilité supposée entre la finesse de la laine et le développement de l'aptitude au plus fort rendement en viande nette n'existe en réalité pas. Il est démontré que l'activité de la nutrition augmente la longueur du brin de laine, mais ne le grossit point. Son diamètre dépend de conditions sur lesquelles cette activité n'a aucune influence. De nombreux mesurages microscopiques de W. von Nathusius[1] l'ont mis en évidence de la manière la plus nette.

Mais en fût-il autrement que ce ne serait point un motif suffisant pour qu'il y eût en aucun cas avantage économique à spécialiser une race quelconque de moutons, ni pour la production exclusive de la laine, ni pour celle de la viande. Le prix de revient relatif de la toison

---

1. *Das Wollhaar des Schafs*. Berlin, 1866.

diminuera toujours en raison de la plus-value acquise par la bête qui la porte; et, quoi qu'il puisse arriver, l'opération zootechnique sera toujours meilleure, c'est-à-dire plus lucrative, lorsque les bêtes à laine n'auront pas été entretenues seulement pour produire des toisons.

La raison économique tirée des considérations précédentes est donc décisive pour démontrer que la spécialisation des races, telle qu'elle a été définie plus haut, n'est point le terme qu'il faut montrer aux efforts de la production, comme pouvant seul réaliser, pour chaque genre de service, la perfection, c'est-à-dire le maximum de produit net, qui doit être le but de toute entreprise zootechnique.

La fonction créatrice de capital, que nous avons ajoutée aux autres fonctions économiques du bétail et qui les domine toutes, en quelque situation qu'on l'envisage, change entièrement la position relative des termes du problème théorique. Il ne s'agit pas, avec cette nouvelle donnée, de rechercher le plus fort rendement brut, au moyen de l'aptitude unique spécialisée par la division du travail physiologique; la perfection, en zootechnie, consiste seulment à pondérer les fonctions qui fournissent des services ou du revenu, de manière que leur exercice ne mette point obstacle à l'accroissement du capital, l'aptitude à cet accroissement devant toujours rester prédominante.

Dans la doctrine zootechnique, la notion de l'aptitude prédominante, qui est générale et absolue, comme la fonction économique à laquelle elle correspond, doit être substituée à celle de l'aptitude spécialisée, qui n'est applicable que dans certains cas très-restreints. Celle-ci n'a paru vraie à son savant auteur que parce qu'il attribuait au problème zootechnique une simplicité que ce problème ne comporte point, en l'envisageant indépendamment des nécessités de l'économie rurale, qui le rendent au contraire essentiellement complexe, par la raison qu'elles exigent le plus souvent du bétail plusieurs services à la fois.

Cette notion de l'aptitude prédominante, il est superflu sans doute de le faire observer, implique forcément qu'elle n'est ni unique ni exclusive, et ne peut, par conséquent, être considérée comme une autre façon d'exprimer l'idée de la spécialisation. L'existence de deux au moins est nécessaire pour qu'il y ait prédominance de l'une sur l'autre, dans la mesure des incompatibilités physiologiques, qui seules font obstacle aux combinaisons économiques dont nous nous occupons.

A. Sanson.

SUR LE GUANO.

A propos de guano, il convient de porter à la connaissance des agriculteurs un fait assez grave qui vient de se passer à Nantes et dont les commerçants sont justement préoccupés en vertu des rapports à établir dorénavant avec le gouvernement péruvien.

On sait que depuis bien longtemps le type de guano Chincha était d'une remarquable fixité de composition chimique. Il contenait généralement 25 pour 100 environ de phosphate de chaux et 12 à 14 pour 100 d'azote. Nous avons depuis vingt ans analysé de bien nombreux chargements de cet engrais longtemps vendu 30 francs les 100 kilog., et nous ne nous rappelons pas avoir trouvé moins de

12 pour 100 d'azote comme expression de sa richesse. Une preuve bien manifeste de la fixité de cette richesse, c'est que le consommateur achetait généralement sans faire analyser, dès que les sacs intacts de guano portaient le plomb bien connu du gouvernement péruvien. Une preuve non moins convaincante de la même vérité, c'est que dans une lettre adressée à M. Béhic, ministre de l'agriculture et du commerce, en 1862, MM. Thomas et Lachambre, consignataires des guanos pour la France, demandaient au gouvernement français que tout marchand vendant du guano du Pérou fût obligé de mettre dans son magasin un écriteau *mentionnant que cet engrais renferme* 12 *à* 14 *pour* 100 *d'azote.*

Or il est arrivé récemment à Nantes une assez forte quantité de guano dit des îles Chincha, dans lequel le sable s'élevait de 14 à 22 p. 100 et dans lequel aussi l'azote ne représentait que 8.50 p. 100 au lieu de 12 à 14 p. 100.

Sur la déclaration de la provenance du guano, des acheteurs se présentèrent qui, pleins de confiance dans la marque péruvienne et l'origine des chargements, traitèrent à 33 fr. 75 les 100 kilog., tandis qu'ils eussent trouvé à 30 fr. des guanos Guanape contenant 9 pour 100 d'azote. Mais l'analyse bientôt connue motiva de vives protestations; les agents du Pérou répondirent que les acheteurs eussent dû ne pas acheter sans vérification analytique et qu'ils devaient par conséquent subir les conséquences de leur confiance. Ceux-ci n'entendirent pas de cette oreille, et le tribunal de commerce de Nantes, appelé à en connaître, vient de juger fort équitablement, selon nous, que ce que l'on entendait par guano Chincha jusqu'à ce jour étant un type bien connu, bien déterminé, on ne pouvait vendre sous son nom et à raison de 33 fr. 75, malgré la réalité d'origine, un guano tellement pauvre qu'il est inférieur au guano Guanape dont le prix est, d'ailleurs, de 30 fr. et la richesse relativement supérieure. Les marchés sont donc annulés jusqu'à ce que la Cour de Rennes prononce en dernier ressort.

Quoi qu'il en advienne, au surplus, il demeure donc bien avéré pour nous et pour les consommateurs :

1° Que si, malgré l'épuisement presque absolu des îles Chincha, il en est encore extrait du guano, cet engrais ne ressemble pas à l'ancien type connu par sa richesse constante en azote et en phosphate ;

2° Qu'il y a lieu dès lors de se méfier du plomb péruvien, et que l'essai analytique du guano doit précéder tout marché.

En résumé, il faut dire adieu pour toujours à ces beaux guanos renfermant jusqu'à 16 pour 100 d'azote, dont, à vrai dire, l'assimilation ne se faisait pas toujours pour le mieux des intérêts de l'acheteur, en raison d'une trop facile volatilisation de l'ammoniaque. C'était pour remédier à cet inconvénient que plusieurs compagnies anglaises acidifiaient les guanos péruviens, engageant ainsi l'ammoniaque libre, ou au fur et à mesure de son dégagement, dans une combinaison fixe. Nous appellerons à ce sujet l'attention du lecteur sur la possibilité de rehausser le titre des guanos pauvres en azote en y ajoutant du sulfate d'ammoniaque. Ce produit qui contient 20 pour 100 d'azote se vend en France de 40 à 45 francs les 100 kilog. Il y a lieu de l'essayer sous toutes les formes possibles et notamment dans les composts.

Adolphe Bobierre.

L'ALGÉRIE EN 1871. — II[1].

Le voyageur qui partant d'Alger par le chemin de fer maintenant ouvert jusqu'à Oran, pénètre dans la plaine de la Mitidja, après avoir traversé, depuis Hussein-Bey jusqu'à la Maison-Carrée, les miraculeuses cultures maraîchères, où les Mahonnais et les Espagnols font pousser avec tant d'art, de patience et de travail, les fruits et les légumes, sans que la terre chôme un seul jour, est surtout frappé par cette bigarrure étrange que présente l'aspect de cette riche et vaste plaine, qui s'étale depuis la mer jusqu'aux montagnes de l'Atlas en une immense étendue de verdure ou de moissons dorées. Là il aperçoit les plantations luxuriantes d'Eucalyptus qui entourent les usines de M. Saulière, et les enveloppent dans une masse de verdure et de fraîcheur qui contraste avec de larges espaces adjacents dont la nudité et le sauvage abandon dénotent l'incurie et la paresse chez ceux qui les possèdent. Plus loin, après avoir traversé les champs si bien cultivés, les prairies si bien entretenues, des fermes groupées autour de la gare de Birtonta, il tombe tout à coup et sans transition aucune dans un vaste domaine, nu, dépareillé et inculte. On demande instinctivement à quel négligent propriétaire peut appartenir ce magnifique domaine, dont la tranchée du chemin de fer fait reconnaître la richesse par la coupe d'un sol d'alluvion dont la Limagne d'Auvergne envierait la composition. — Ces propriétaires, voilà leur château, répond-on en montrant du doigt les chétives huttes de feuillage élevées çà et là et autour desquelles paissent quelques chétifs troupeaux. — Et les propriétaires eux-mêmes, voyez-les ; et on indique quelques misérables indigènes sortant de ces gourbis, couverts de sales haillons qui dissimulent à peine leur nudité. C'est le domaine des Ouled-Chebel, domaine sacré sur lequel nul Européen ne doit oser porter la main. — Cela veut dire que ce domaine de sept à huit cents hectares, des plus belles terres de la plaine de la Mitidja, situées aux portes d'Alger, doivent rester inviolablement la propriété d'une poignée de misérables indigènes qui y meurent de faim comme un avare sur un trésor inutile à lui et aux autres. Sous les anciens gouverneurs militaires, si par malheur on osait exprimer le regret de voir une semblable anomalie, alors que le gouvernement peut exproprier pour cause d'agrandissement de la colonisation, il fallait voir la sainte indignation des hauts fonctionnaires militaires et leur éloquence à propos de l'inviolabilité de la propriété arabe. Je le fis une fois pour l'acquit de ma conscience, mais je m'aperçus bientôt que j'avais mis le pied sur une torpille. Ainsi, pour compléter l'observation qui terminait mon dernier article, le fait est qu'au milieu même de nos centres les plus prospères, les plus européens par la vie active qui les anime et l'habileté qui préside aux cultures, le chancre indigène est resté attaché au sol comme une protestation contre notre conquête et comme une menace incessante contre nos propriétés. Eh bien ! c'est cet état de choses qui étouffe la colonisation en l'étreignant comme d'un cercle infranchissable et en l'empêchant de s'étendre, je ne dirai pas

1. Voir le numéro du 24 juin, p. 452 du t. I de 1871.

par l'immigration de nouveaux colons, mais par la seule expansion qui résulte de l'accroissement des familles. Mais, dira-t-on, est-ce que ces propriétés arabes ne peuvent point passer entre des mains européennes par voie d'achat? Certes, on ne saurait supposer qu'il existe des lois restrictives qui empêchent soit les indigènes de vendre leurs terres, soit les Européens de les acheter. Il est au contraire à présumer que le gouvernement, anxieux de favoriser la colonisation, se sera ingénié à aplanir les difficultés qui pourraient s'opposer à cet échange libre de la terre, à amoindrir les démarches, les formalités légales et surtout les frais, tout en sauvegardant les intérêts de chacun par de simples formes qui, en raison même de leur simplicité, deviendraient des titres indiscutables pour les acquéreurs. Pour qu'une colonie se développe, cette politique large et libérale dont le but est d'ouvrir la voie aux émigrants et surtout au capital, et qui sait adopter les moyens administratifs et légaux à ce but de liberté, cette politique, dis-je, est indispensable. Sans elle tout reste restreint, étiolé, comme une plante dans un vase trop étroit. C'est cette politique qui a créé les Etats-Unis et l'Australie, la Californie et la Nouvelle-Zélande. — Eh bien! mon cher directeur, vous apprendrez sans étonnement, sans doute, car votre vieille expérience vous le fait pressentir, que c'est justement le contre-pied de cette sage politique, que les gouvernements qui se sont succédé dans notre colonie africaine ont adopté comme base de son économie, comme principe de ses établissements européens, et comme moyens administratifs et légaux.

Quand on vient à remuer cette stupide histoire de la colonisation de l'Algérie, quand on ramène à la surface, comme un chiffonnier fait avec son crochet, toutes ces loques d'inepties et d'absurdités, ce qui étonne le plus, ce n'est pas tant la bêtise crétinière des administrations dont on a couvert cette pauvre Algérie comme d'un réseau de chaînes, qui l'écrasent et l'entravent, c'est que malgré tout cela, c'est-à-dire malgré l'inintelligence, la roideur inflexible des institutions de la mère patrie que l'on a introduites tout d'une pièce dans un pays nouveau, malgré l'ineptie des gouverneurs, la morgue insolente des employés, l'hostilité des bureaux arabes, l'ignorance incroyable des militaires, l'orgueil des officiers sortant des écoles tout gonflés de théories et n'ayant pas un atome de pratique ni dans leur esprit ni dans leurs aptitudes; en un mot, malgré tous les obstacles que cette horde d'administrateurs militaires et autres se sont efforcés, à l'envi, d'opposer à l'encontre du mouvement colonisateur et progressif, ce qui étonne, dis-je, c'est que l'Algérie ait vécu, c'est qu'elle soit ce qu'elle est encore aujourd'hui, c'est-à-dire une des plus belles conquêtes qu'une nation européenne ait jamais faites, et que les colons qui s'y sont attachés et qui y sèment leurs sueurs et leur capital, n'aient point rebuté à la tâche et se soient maintenus dans ce pays de leur adoption avec la ténacité, la persévérance et le courage qui sont leurs attributs. C'est que l'Algérie possède des ressources fécondes et inépuisables qui sont plus fortes que la bêtise humaine, une vitalité que l'ineptie des gouverneurs qu'on lui a imposés n'a pu réussir à éteindre; c'est que l'agitation révolutionnaire des esprits inquiets qui se sont réfugiés dans les villes principales et qui sont aussi étrangers aux éléments de la véritable colonisa-

tion que le fungus l'est à la végétation de l'arbre sur lequel il s'attache, n'a pu détourner le colon travailleur ni de la quiétude de la vie laborieuse, ni de la voie conservatrice que son esprit pratique lui a tracée. Voilà une vérité qu'il importe de proclamer bien haut, car si l'on jugeait les colons algériens par les clameurs insensées des communards d'Alger, de Constantine et d'Oran, on commettrait une grave erreur et une injustice plus grande encore. Les colons de l'Algérie n'ont rien de commun avec ces agitateurs qui, du reste, sont aussi peu redoutables par leur action qu'ils sont bruyants par leurs paroles.

Afin de bien éclairer la position actuelle des colons de l'Algérie, et de faire bien comprendre, à ceux qui auraient le dessein de venir se fixer parmi nous, les conditions de l'exploitation du sol, je vais examiner aussi brièvement que possible les difficultés que présentent la terre, le climat et les institutions qui régissent les intérêts du colon, non dans l'intention de rebuter l'émigration que j'appelle au contraire de tous mes vœux, mais dans celle d'éclairer tout le monde, et surtout de signaler à qui de droit des réformes urgentes que l'on doit apporter dans l'application des lois qui régissent la propriété immobilière en Algérie, et qui si elles ne sont point immédiatement modifiées dans le sens que je vais indiquer, continueront, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, à rendre la colonisation absolument impossible.

Parlons d'abord du sol de l'Algérie.

On a coutume de vanter la richesse de la terre en Algérie. Il est bon de ne pas se faire d'illusion à cet égard. Cette richesse, après tout, n'est que relative et nullement absolue. D'abord les Romains qui ne pratiquaient point la culture profonde, faute de moyens sans doute, car ils en comprenaient bien l'importance, puis la jachère permanente et inculte de plusieurs siècles, et enfin la routine arabe par ses récoltes successives de céréales, faites sans culture préalable et toujours sur le même terrain tant que la semence peut y germer, toutes ces causes ont fini par épuiser la terre de tous ses éléments organiques. Ce qui manque au sol algérien, c'est l'humus. La croissance désordonnée des mauvaises herbes, quelque luxuriante qu'elle soit, ne réussit pas même à réintégrer dans le sol les éléments organiques que ces herbes lui ont enlevés, d'abord parce que le soleil, en les desséchant, en empêche la décomposition, et ensuite parce qu'aucune culture ne vient en permettre l'absorption par le désagrégement et partant la porosité d'une couche arable quelconque. Avec la chaleur ardente du soleil, les plantes qui au printemps couvrent la surface du sol avec une luxuriance inconnue en Europe, se dessèchent sans se décomposer, et ce qui en reste après une véritable incinération ne restitue au sol, pour ainsi dire, que des résidus inorganiques. Ce serait donc étrangement s'abuser que de croire qu'il n'y a qu'à gratter le sol en Algérie pour y faire surgir des récoltes merveilleuses. C'est une manière enthousiaste de s'exprimer dont on abuse beaucoup trop. La vérité est qu'à l'exception de quelques plaines d'alluvion comme la Mitidja, la plaine du Chélif et quelques autres vallées de remblai qui se trouvent dans l'intérieur du Tell, et sur le littoral dans les deltas des grands cours d'eau, comme la plaine de Bône, le sol de l'Algérie, même dans ces endroits privilégiés, est loin de produire le rendement qu'on obtient en Europe par la

culture améliorée et même avec la routine arriérée de nos districts agricoles les moins avancés.

En Angleterre, où les conditions de climat et de fertilité naturelle du sol sont infiniment inférieures à celles de l'Algérie, la moyenne de rendement des céréales peut être évaluée à 30 hectolitres à l'hectare. En France, où l'agriculture est moins avancée et les moyens moins puissants surtout en capital, la moyenne n'est guère que de 16 hectolitres. Mais en Algérie, malgré une richesse naturelle plus grande, le rendement maximum atteint à peine 10 hectolitres. Voilà la vérité! Ce qui est encore vrai, toutefois, c'est que le sol de l'Algérie qui n'a jamais été profondément cultivé recèle dans ses entrailles des réserves inépuisables d'éléments minéraux qu'il s'agit tout simplement de vivifier par la culture profonde et par l'extrême division du sol : cette importante opération ayant pour effet mécanique de multiplier les surfaces de contact avec l'atmosphère, dont l'action seule suffit presque toujours pour reconstituer la nature du sol sur lequel elle peut s'exercer en y remplaçant les éléments organiques tels que l'ammoniaque et l'acide carbonique que l'abandon, l'abus et l'incurie des générations qui se sont succédé en ont éliminés.

Ce qui est encore vrai, c'est que, à cause de ce qui précède, les terres de l'Algérie ont plus besoin d'être travaillées, piochées, labourées, hersées et roulées que celles de l'Europe qui sont depuis si longtemps en culture. Il faut consacrer à ces terres de l'Algérie plus de sueurs, plus de soin, plus de jugement et plus de science agricole qu'à aucunes que je connaisse en Europe, et cela non-seulement parce qu'elles sont plus superficiellement épuisées par la négligence, l'abandon et les abus, mais parce qu'elles sont plus envahies par le fléau terrible des mauvaises herbes en général et du chiendent en particulier qu'aucunes terres que j'aie jamais eu occasion d'observer dans ma longue carrière d'agronome.

Cette plaie des plantes parasites est d'autant plus sérieuse en Algérie que le système de culture généralement adopté, même par les Européens, ne comporte pour ainsi dire aucune récolte sarclée, et que par conséquent on ne fait rien pour combattre un mal qui peut être considéré comme un des plus grands ennemis de l'agriculture.

Les terres de l'Algérie sont naturellement fertiles, il est vrai, mais on peut affirmer qu'elles ne possèdent aucunes conditions exceptionnelles soit dans leur composition, soit dans les influences climatériques qui agissent sur leurs produits, pour qu'elles puissent être considérées comme affranchies des exigences de culture, d'assolement et de fumure qui sont une nécessité pour toutes les terres cultivées en Europe ou ailleurs. La culture intensive des jardins maraîchers aux environs des villes algériennes donne une idée merveilleuse de ce que serait la production des terres de l'Algérie si elles étaient soumises à un système quelconque, au lieu d'être livrées comme elles le sont aujourd'hui à une production épuisante, sans préparation de lit de semences, sans application d'engrais, puis abandonnées à un état de jachère soi-disant de fourrages, c'est-à-dire à la végétation désordonnée de toutes les mauvaises herbes connues dans la botanique agricole, telles que chardons, chiendent, ivraie, carottes sauvages, ravenelles, bourraches, etc. Il est

donc indispensable que les agriculteurs algériens apportent des modifications radicales dans leurs systèmes de culture avant de s'attendre à obtenir même la moyenne du rendement des terres de France. Par exemple, on ne saurait douter qu'avec un assolement basé sur les conditions locales de chaque région, mais qui admettrait une culture sarclée et fumée au moins tous les six ans, comprenant par conséquent le sixième de la surface de chaque exploitation en en laissant le tiers en jachère de pâturages, les terres ne pussent donner un rendement supérieur même à celui de l'Angleterre.

Les avantages de la culture profonde, par exemple, ont rarement été démontrés d'une façon aussi éclatante que par l'état des récoltes de cette année. L'hiver ayant été très-humide, les labours, qui ne commencent qu'après la chute des premières pluies, ont été entravés dans les terres fortes des plaines. Les semailles ont eu lieu fort tard, et à cet hiver pluvieux un printemps extraordinairement sec ayant succédé, la sécheresse a étiolé toutes les céréales semées tardivement, de sorte que les orges, les avoines et une grande partie des blés tardivement semés sont presque totalement perdus.

Ce malheur ajouté au manque de la récolte de fourrages fera une année désastreuse pour l'Algérie. Eh bien! sur toutes les terres qui dans la plaine de la Mitidja ont été labourées à la vapeur, c'est-à-dire labourées profondément, les récoltes sont invariablement superbes, car les plantes ont trouvé, emmagasinée dans le sol, une quantité suffisante d'humidité pour résister aux effets de la sécheresse.

Ainsi pour me résumer : ce qui manque au sol de l'Algérie, ce ne sont pas les éléments minéraux, qui y existent au contraire en quantités pratiquement inépuisables, mais ce sont les acides humiques et ulmiques, c'est-à-dire les éléments organiques les plus nécessaires à la végétation : l'ammoniaque et le carbone, qui ne peuvent lui être rendus que par la préparation des terres, préparation qui, presque partout, est amplement suffisante à réintégrer les éléments organiques en facilitant la pénétration de l'air et l'absorption des acides nitrique et carbonique qu'il contient ; ou bien encore, cette restauration du sol peut se faire par l'application des engrais que presque personne ne pratique, si ce n'est pour la culture maraîchère.

Les difficultés du climat, il faut le reconnaître, sont pour beaucoup dans l'économie d'expédients qui caractérise l'agriculture algérienne. Ainsi la préparation du lit de semence étant subordonnée à la chute des premières pluies d'automne qui permettent seules de faire pénétrer la charrue dans le sol durci par la chaleur intense de l'été, il est difficile de donner à la terre toutes les préparations convenables, car il faut se hâter et ne pas perdre un seul jour. L'époque des semailles est plus courte qu'en Europe, où l'on peut semer les orges, les avoines et même les blés au printemps. Ici il faut tout semer en hiver sous peine de ne ren récolter. Aussi les terres sont-elles mal préparées, surtout pour les orges et pour les lins qui, comme on le sait, demandent un lit de semence complétement ameubli et pulvérisé. C'est sans doute l'impossibilité où se trouvent les Arabes et un grand nombre de colons de donner à leurs terres la préparation convenable qui les force à semer les orges même avant les blés, dès le mois de novembre. En semant plus

tard ils s'exposeraient à une période de sécheresse qui tirerait le germe du grain exposé à l'air sous les grosses mottes de la terre rudement ouverte. Dans ces conditions l'orge trouve assez d'humidité pour germer, mais pas assez pour végéter. Avec un labour bien fait, un lit de semence bien pulvérisé, de manière à recouvrir complétement la semence et à la soustraire au desséchement de l'air et du soleil, on pourrait semer les orges beaucoup plus tard avec impunité et réserver aux semailles des blés toute la période si précieuse des mois de novembre et de décembre.

Cette année-ci, les orges semées tardivement dans bien des districts, n'ont pas même levé. Jetées sur un sol rugueux, incomplétement recouvertes, exposées à l'air et au soleil, les semences ont germé; mais faute d'humidité et d'abri, elles n'ont pas végété, et le germe a été détruit par la sécheresse.

Dans un prochain article, mon cher directeur, j'examinerai les conditions légales où se trouve la propriété immobilière en Algérie et les obstacles pratiquement insurmontables contre lesquels un capitaliste aurait à se buter s'il voulait acheter des terres situées dans des conditions formables, terres que seuls aujourd'hui les Arabes possèdent.

BORRET, *colon à Alger.*

LE SARRASIN.

La culture du sarrasin est presque exclusivement reléguée dans les terres pauvres et dans les sols granitiques de la Mayenne et de la Bretagne; cette plante, dont les mérites ne sont peut-être pas appréciés à leur juste valeur, peut cependant rendre de grands services presque partout, et particulièrement cette année où beaucoup de terres n'ont pu être préparées en temps utile pour recevoir les ensemencements ordinaires.

Le sarrasin n'est pas difficile sur la nature du sol, il réussit dans les sables, et l'on peut également le cultiver dans les terres argileuses pourvu qu'elles soient saines et bien ameublies. Sous le rapport de l'engrais, il est aussi peu exigeant que possible, et même un excès de fumure ou une terre trop riche ne lui sont pas favorables, il donne alors beaucoup de feuilles et peu de grain.

On peut semer le sarrasin depuis le milieu de mai jusqu'aux premiers jours de juillet; il faut par hectare environ 50 litres de grain que l'on répand à la volée et que l'on recouvre par un hersage. On peut aussi semer au semoir. La récolte est mûre dans le courant de septembre ou au commencement d'octobre suivant l'époque de la semaille. Il ne faut pas attendre une maturité complète, car alors on perdrait considérablement par l'égrenage. Quand la plupart des graines sont noires, il est temps de couper, lors même qu'un certain nombre de fleurs ne seraient pas encore éteintes. On coupe à la faux ou à la faucille. Afin de permettre au sarrasin d'achever sa maturité, on le dresse en petites moyettes debout; pour cela, on prend trois poignées que l'on appuie l'une contre l'autre, puis on ajoute quelques poignées tout autour, assez pour que la petite moyette soit convenablement solide,

mais pas trop épaisse afin que l'air puisse la traverser librement. Il n'est pas indispensable de lier.

Le sarrasin doit rester ainsi 8-10 jours, plus ou moins selon la température. Quand la maturité est suffisante, on procède au battage; il n'est pas nécessaire de lier en gerbes, d'autant plus que la paille de sarrasin séchant très-difficilement, on ne pourrait l'entasser sans qu'il se produisît un échauffement très-considérable. Le plus sûr et le plus simple, c'est de battre immédiatement à mesure que l'on rentre la récolte. Le battage se fait très-bien et avec une très-grande rapidité au moyen des machines ordinaires. Le grain battu doit être étendu en couche mince dans les greniers et remué de temps à autre jusqu'à ce qu'il soit bien sec.

Le grain du sarrasin est très-bon pour les volailles et pour les porcs, il remplace parfaitement l'avoine pour les chevaux de culture; sa paille est bonne en litière, mais il faut la consommer la première: la facilité avec laquelle elle s'échauffe ne permettrait pas une longue conservation. Le sarrasin vert est un assez bon fourrage, sauf pour les moutons dont il fait enfler la tête; quand on le destine à cet usage il convient de semer plus épais (1 hectol. à l'hectare); la semaille peut se prolonger jusque vers la mi-août; mais passé cette époque, le sarrasin ne prendrait plus assez de développement, et d'ailleurs la moindre gelée survenue en octobre le détruirait. Enterré vert, il forme un bon engrais.

On cultive une autre variété de sarrasin qui porte le nom de sarrasin de Tartarie; elle est plus rustique et d'une végétation plus rapide, mais son grain est d'une moindre valeur et ne peut être mangé par les animaux que cuit ou moulu. Le sarrasin de Tartarie s'égrène encore plus facilement que l'autre.

A. de Villiers de l'Isle-Adam,
Agriculteur à Sargé, près le Mans.

UN DISCOURS DE LIEBIG.

Mon cher directeur, après une affreuse guerre qui a amené des maux dont j'ai eu ma part à supporter, je me suis cru sur un terrain neutre. J'ai cru que je pouvais faire entendre des paroles de conciliation entre deux peuples faits pour s'estimer et s'aimer. Peut-être ai-je parlé trop tôt, peut-être fallait-il attendre que les plaies fussent cicatrisées? Mais voilà qu'un homme dont la voix est bien autrement puissante que la mienne, vient comme moi demander l'union des Français et des Allemands. Cet homme c'est Liebig, que la Bavière s'honore de compter au nombre de ses fils, mais qui, comme savant, appartient au monde entier. Je vous envoie le discours qu'il a prononcé le 28 mars dernier à l'ouverture de la séance de l'Académie des sciences de Munich, dont il est président.

On remarquera ce qu'il dit de la reine de Prusse, Louise; cette noble femme, belle, aimable, dont le souvenir est encore aujourd'hui vénéré en Prusse, n'a pas été traitée comme elle aurait dû l'être par Napoléon Ier, qui n'était nullement chevaleresque. Si les Français apprennent que le roi de Prusse, aujourd'hui empereur d'Allemagne, est le

fils de cette reine Louise, et qu'il est d'âge à savoir ce qu'a souffert sa mère, et à connaître tous les maux dont la Prusse a été accablée par Napoléon Ier de 1806 à 1814, ils pourront se trouver disposés à juger avec indulgence sa conduite dans la guerre qui vient de se terminer.

J'ai partagé le profond sentiment de douleur que vous avez éprouvé en voyant la Prusse prendre Metz, ville essentiellement française où vous et moi nous sommes nés, et dont la possession sera disputée dans un avenir plus ou moins éloigné; mais l'avenir est dans les mains de Dieu, et je compte ne plus vivre assez longtemps pour être témoin d'une nouvelle guerre.

La guerre qui vient d'avoir lieu a amené un résultat immense pour l'Allemagne et y a produit l'union. Puisse cette guerre et la terrible leçon que reçoit la France y amener aussi l'union pour que bientôt elle redevienne forte et heureuse.

Voici le discours de Liebig, prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie royale des sciences, à Munich, le 28 mars 1871 :

« Notre Académie célèbre aujourd'hui le cent douzième anniversaire de sa fondation. Dans l'année qui vient de s'écouler ont eu lieu de grands événements qui occuperont une place importante dans l'histoire du monde. C'est dans cette année qu'a commencé l'existence d'une Allemagne nouvelle et que le rêve de notre jeunesse s'est réalisé. Le mot Allemagne a cessé d'être seulement une dénomination géographique.

« Le mot *Patrie*, par lequel l'Anglais désignait ironiquement l'Allemagne, a pris aussi pour lui une signification respectable, et parce que l'Allemagne, lorsqu'on ne s'y attendait pas, est devenue si grande, elle excite les appréhensions de l'Anglais, quoiqu'il ne la comprenne pas encore.

« Si, à notre point de vue, nous recherchons les causes des succès de nos armées allemandes, on reconnaît facilement qu'elles sont les mêmes que celles qui ont amené le progrès dans les sciences, la médecine et l'agriculture.

« Il y a eu dans tous les temps de grands médecins, des agriculteurs distingués, tout comme il y a eu de grands capitaines, et pendant des siècles, c'était une croyance fermement admise que dans les branches que l'on nommait pratiques, c'était l'expérience et la pratique qui faisaient tout et qu'on ne pouvait pas compter sur la théorie. Alors on n'avait pas encore la vraie théorie.

« Pour l'agriculture, nous avons l'expérience que des connaissances et une habileté pratiques sont indispensables au cultivateur, comme elles le sont sans contredit au médecin, mais que dans des positions données, des résultats certains reposent sur la connaissance exacte des causes et de tous les facteurs en action qui dominent les phénomènes, que cette connaissance est proprement la théorie, et qu'enfin la vraie pratique est l'art de faire agir ces facteurs au moment et de la manière convenables, et de régler leur action réciproque.

« A la place de la vieille pratique qui s'appuyait sur des règles incertaines, vint la pratique scientifique qui repose sur des vérités immuables; et les heureuses inspirations du génie qui saisit la loi sans se rendre compte des motifs, purent être posées en principes, pour servir à d'autres. Ce qui était propre au génie, ce qui faisait sa supériorité put, par la science, devenir un bien commun à tous.

« La fondation de l'empire d'Allemagne et les victoires qui se sont succédé sans interruption sont en rapport exact avec les événements de la guerre qui, il y a soixante-six ans, a renversé et brisé l'Etat rouillé et vieilli dans la routine du grand Frédéric.

« Il n'y avait qu'un chemin à suivre pour guérir les blessures saignantes de l'Etat et pour le remplir d'une nouvelle force; ce chemin, la Prusse l'a suivi pour le soldat de l'Allemagne. Il était indiqué et tracé par la fondation de l'université de Berlin en 1810, l'année de la mort de la reine Louise, d'une si haute intelligence.

« Ce que les forces matérielles et épuisables ne pouvaient pas faire, les forces intellectuelles inépuisables l'ont fait et complété. La science allemande devait être la source d'une nouvelle vie de l'Etat, jeune et fraîche.

Il trouve encore que l'on diminue trop la somme allouée à l'entretien des dépôts d'étalons (dépôts réduits eux-mêmes de 23 à 17); cette somme est abaissée de
avons été témoins des résultats qu'a amenés cette lutte sérieuse.

« Il est clair que les faits d'une guerre, une victoire ou une défaite ont leurs causes, que l'on peut aussi bien rechercher que les conditions d'un phénomène naturel, et on ne doit pas méconnaître que l'étude de l'histoire de la guerre dans cette direction basée sur la méthode exacte des recherches naturelles et en général l'exacte recherche et connaissance des facteurs qui amènent les succès et les revers, ont fait la vraie force de la conduite des armées prussiennes.

« Les sciences naturelles qui apprennent à diriger les forces qui prennent part aux événements de la guerre occupent un des premiers rangs dans les études de la haute école de Berlin, tellement que dans l'espace d'un demi-siècle, toutes les conquêtes qu'elles avaient faites purent être appliquées à des buts militaires. Et de même que pour la solution de hauts problèmes dans les sciences naturelles, l'observateur doit commencer par observer des petits faits en apparence sans importance, jusqu'à ce qu'il arrive à comprendre et maîtriser les plus élevés, de même aussi en Allemagne nous avons dû passer par une époque d'apprentissage, et nous laisser traiter d'idéologues par les peuples que l'on dit éminemment praticiens. Mais en admettant une égale action de tous les autres facteurs, c'est la science qui, dans les guerres de 1866-70-71, a remporté la victoire sur l'empirisme et la pratique dépourvue de principes. C'est *savoir* qui a donné à *pouvoir* la mesure, la force, la juste organisation et a amené chez nos adversaires la terreur de l'espionnage allemand.

« La part que les universités allemandes ont prise au développement de l'idée nationale de l'union des diverses branches de la famille allemande a été suffisamment indiquée par notre collègue M. de Giesebrecht dans son excellent discours du rectorat. Comme c'est par elles que la conscience nationale telle qu'une étincelle a été entretenue dans la légende, et entretenue et nourrie par les poëtes allemands est arrivée à maturité au sein de la science allemande.

« Nous sommes fiers que notre roi ait été le premier des princes allemands qui a exprimé la pensée nationale d'un empire d'Allemagne; il s'est ainsi élevé un beau monument dans l'histoire.
principe en *groupant* les chiffres de manière à saisir la Chambre et à ne lui présenter que la somme de dépense vraie, à l'aide de laquelle cette institution peut réellement être conservée.

Il établit ainsi qu'il suit le budget des haras :

Le budget ordinaire est de		3,848,000 fr.
Le budget rectificatif de la Commission est de		3,303,000
Duquel il importe de retrancher :		
1° Pour primes	760,000 fr.	1,260,000
2° Pour courses	500,000	

« Attendu que ces encouragements ne peuvent être imputés à la question de la conservation des haras, puisqu'ils seraient, quand même, accordés à l'industrie chevaline et probablement même dans une proportion plus considérable, si les haras étaient supprimés. De même que, rigoureusement, on peut les supprimer, tout en maintenant l'administration des haras. »

Le budget réel des haras est donc de	2,043,000
Duquel il importe de déduire encore le produit des saillies	500,000
D'où il résulte que la conservation des haras se réduit, pour l'État, à une dépense de	1,543,000 fr.

M. Desbons, répondant à M. de Mornay, estime que pour arriver à la vérité il faut dire et moins de bien des écoles de dressage et moins de mal des steeple-chases. Ces derniers ne doivent pas être sacrifiés d'une manière absolue; on peut ne pas leur allouer la somme entière de 85,000 fr., mais des encouragements doivent être surtout donnés aux courses plates, *criterium* le plus concluent de la valeur du cheval.

M. Desbons voudrait voir continuer aussi la race anglo-arabe; il n'admet pas les quatre inspecteurs généraux et affirme que trois peuvent suffire et au delà.

Il ne veut pas davantage du stud-book pour les demi-sang, qui servirait, dit-il, de titre de noblesse à de bâtards. S'il s'agit de faire subir des diminutions aux encouragements directs ou au nombre des étalons, M. Desbons n'hésite pas à frapper ces derniers, aujourd'hui surtout que le nombre des poulinières se trouve sen-

siblement diminué par le fait des malheureux événements dont nous avons été les victimes.

M. de Saint-Germain croit qu'il n'est pas question de réduire la somme destinée aux encouragements directs, mais il ne voudrait pas non plus voir réduire à huit cents le nombre des étalons, car les reproducteurs de l'État l'emportent toujours sur ceux que l'industrie privée peut mettre à la disposition du public.

M. Richier ajoute que sa première observation sur les saillies défectueuses s'applique plus encore aux étalons approuvés; il appuie les observations de M. de Foucaud qui réduit le chiffre de 3,840,000 fr. figurant au budget ordinaire, ou celui de 3,303,000 fr. inscrit au budget rectificatif, à la somme réellement dépensée de 1,543,000 fr. M. Richier demande que la question soit ainsi posée dans le rapport de M. de Dampierre, car il faut obtenir l'intervention de l'Etat qui la doit, parce qu'il est directement intéressé à trouver en France, même à prix égal, les chevaux qu'il est obligé, sans cela, d'acheter à l'étranger.

M. Delacour observe que les éleveurs de chevaux de pur sang sont dans une position exceptionnelle, et que leurs produits, destinés au luxe, perdent par an 1,270,000 fr. (puisque leurs produits leur reviennent à 2,500,000 fr., c'est-à-dire 5,000 fr. par cheval). Il demande quelle doit être la perte de l'élevage ordinaire? Il en conclut que c'est une preuve nouvelle que l'administration des haras est indispensable à l'éleveur qui veut produire le cheval de guerre.

Il ajoute que l'élevage du pur sang est dans une voie bien fausse puisque, sur cinq cents chevaux produits par an, au prix de 5,000 fr., huit seulement sont aptes à faire des étalons. Les encouragements de l'Etat montant à 230,000 fr. feraient ressortir le prix de l'étalon, pour lui, à 30,000 fr., plus le prix qu'il le paye au propriétaire. Il est donc important que l'administration des haras cherche, par ses encouragements, à développer la production du cheval de pur sang fort et apte à la reproduction.

Le comte de Diesbach regretterait de voir supprimer les quatre-vingts étalons de gros trait qui sont conservés dans les haras, parce qu'ils sont particulièrement utiles à l'agriculture des départements du Nord.

M. Baucarne-Leroux prend part à la discussion qui, vu l'heure trop avancée, est remise au lendemain.

M. le comte d'Abbadie de Barrau voudrait appuyer la proposition de M. de Diesbach, mais il se borne à réclamer contre l'usage, qui tendrait à prévaloir, de discuter, en l'approuvant, un rapport ou une opinion, ce qui est une perte sèche de ce précieux capital que l'on nomme le temps. La critique seule doit avoir la parole dans nos discussions, sous peine de les voir sortir des bornes que nous devons nous-mêmes leur assigner pour les rendre utiles et surtout pratiques.

Voici le rapport de M. le marquis de Dampierre :

« Messieurs, votre commission me charge de vous apporter le résultat d'un travail dont les difficultés n'ont échappé à personne. Au milieu de circonstances comme celles où nous nous trouvons, au lendemain d'une guerre qui a bouleversé toutes les conditions économiques de notre pays, il y avait certainement lieu de se préoccuper beaucoup de ce qu'allait devenir une des grandes industries de l'agriculture française, sa production chevaline, et vous avez eu raison de mettre à l'ordre du jour de vos premières séances une question aussi complexe et aussi diversement jugée. Votre nombreuse[1] réunion a le bonheur de compter tant d'hommes capables de la discuter et de la résoudre qu'elle tirera grand profit de la bonne fortune qui lui a été ménagée, d'être portée devant vous.

« Nous serons tous d'accord sur ce principe qu'une industrie doit pouvoir vivre par elle-même et sans l'intervention directe de l'État; aussi ne chercherions-nous, pour encourager et aider la production chevaline, que les mêmes moyens que nous appliquons à l'encouragement des autres industries agricoles, si un grand service public, la remonte de notre cavalerie, et l'impérieuse nécessité pour la France de se suffire sous ce rapport, ne venaient modifier complétement la nature de la question.

« L'élevage du cheval dans un pays où la propriété territoriale est aussi divisée que le nôtre, et où la législation tend toujours à la diviser davantage, l'élevage du

1. La réunion possède aujourd'hui 158 membres.

cheval, industrie coûteuse, de longue haleine, demande des matériaux non-seulement onéreux, mais difficiles à trouver, une science d'observation et une prudence de calcul trop rare, — cet élevage, dans un pays qui, depuis quatre-vingts ans, trouble périodiquement par ses révolutions toutes les entreprises commerciales, présente des chances d'insuccès telles qu'il serait bien vite abandonné par ceux qui savent calculer, si de patriotiques encouragements ne venaient l'aider, si l'Etat, justement préoccupé de la remonte de sa cavalerie, n'était intervenu lui-même, tantôt sous une forme tantôt sous une autre.

« L'administration des haras n'a d'autre raison d'être que celle-là; mais cette raison domine de si haut toutes les autres considérations, qu'il importe tellement que la France soit à l'abri de toute inquiétude sur les ressources de sa cavalerie, que votre commission n'a pas hésité à vous déclarer et à vous demander de déclarer « *que l'administration des haras est aujourd'hui encore indispensable à l'industrie chevaline, bien que ses tendances doivent être de s'effacer partout où l'élevage prouverait par ses résultats qu'il peut se passer de son concours.* »

« Si l'entier effacement de l'administration est un jour possible, tant mieux mille fois, et puisse arriver bientôt le moment où l'élevage du cheval sera compté au nombre de nos industries profitables !

« En ce moment il en est autrement, il lui faut pour vivre des appuis de toutes sortes, des stimulants énergiques, ceux de l'Etat aussi bien que ceux des sociétés libres, et nous lui en voudrions beaucoup comme celui de la Société d'encouragement des courses, comme celui dont notre collègue, M. le marquis de Mornay, a eu l'honneur de prendre l'initiative, et qui continuera, nous l'espérons, à donner ses encouragements à nos chevaux de demi-sang.

« Si les désastres de la guerre, l'enlèvement à la production de grand nombre de jeunes poulinières, et une diminution considérable dans cet effectif, conditions aggravées encore par une pénurie de fourrages inouïe, jette un jour sombre sur notre élevage en ce moment, il y a cependant de sérieux motifs d'espérer que nous nous relèverons sans trop tarder de ces pertes, et qu'une augmentation sensible dans les prix des chevaux de luxe et même de l'armée, viendra donner, dès cette année, un précieux encouragement à la production. Pour l'avenir, nous pensons que la ferme direction et l'unité de vues que nous comptons voir présider à la conservation et à la réorganisation des haras porteront des fruits excellents. La simplification de son fonctionnement ne sera pas une de ses moindres conditions de succès, et cette simplification est imposée par les circonstances. Après avoir rendu des services incontestés à la production du cheval de pur sang anglais, après avoir amené, par l'introduction d'étalons de premier ordre, le cheval de course français à un perfectionnement suffisant pour que l'industrie privée, se portant héritière de ces précieuses ressources, s'en emparât avec bonheur à son tour, et la portât elle-même à un degré bien supérieur encore, le temps est venu pour l'administration des haras de se désintéresser de cette branche de l'élevage. Elle a fait son œuvre de ce côté. — D'une autre part, l'élevage du cheval de gros trait ne réclame pas le concours de l'Etat, ses conditions lui permettent de vivre de ses propres ressources, aidées de celles que les départements et les Sociétés d'agriculture leur donnent avec empressement. — Le seul objectif de l'administration des haras doit donc être, désormais, le cheval de service, dont la production se confond à nos yeux avec celle du cheval de guerre. Le type du cheval de grosse cavalerie se trouve être en même temps celui du cheval que le commerce recherchera le plus, et qu'il payera un prix élevé, lorsqu'il aura atteint des formes excellentes et des qualités supérieures, dont il s'accommodera encore, lorsqu'il sera malheureusement descendu au-dessous de la valeur du cheval de troupe. Ce but de l'administration doit donc être fermement et nettement déterminé : tous ses étalons doivent y concourir, tous ses efforts doivent le poursuivre.

« Nous ne voudrions pas que l'on comprît que nous voulons exclure du service des haras le cheval de pur sang et ses dérivés; nous croyons que le sang doit, au contraire, contribuer grandement à donner au cheval de service les qualités qu'on en exige à bon droit, la fermeté des aplombs, la légèreté des allures, l'énergie des mouvements et la résistance qui est l'apanage particulier du cheval de sang. Il ne s'agit que de faire un choix judicieux des étalons et de tenir grand compte de leurs aptitudes. C'est sous l'empire de ces idées que nous formerons donc les vœux suivants :

« 1° Que les chevaux de pur sang anglais soient choisis, non pas précisément parmi les vainqueurs les plus renommés de nos hippodromes, mais, *exclusivement*, parmi ceux dont la conformation et les moyens, dont les familles même, sembleront garantir la transmission des qualités recherchées pour le commerce.

« 2° Que le sang *arabe*, trop négligé et vers lequel plusieurs centres de production aspirent énergiquement, et non sans raison, à retourner, compte bientôt un nombre suffisant d'étalons ramenés de Syrie et choisis dans les familles les plus renommées de leur race.

« 3° Que des encouragements, à défaut du rétablissement du haras de Pompadour qui ne paraît pas possible dans les circonstances actuelles, que des encouragements au moins, largement donnés, tendent à reformer la race *anglo-arabe*, qui, au moment où un système déplorable lui a volontairement porté un coup mortel, commençait à fournir des reproducteurs on ne peut plus précieux.

« Ce n'est pas par son action propre, peut-être, que l'administration des haras exercera son influence la plus décisive, mais par le soin avec lequel elle cherchera à fortifier et à encourager l'industrie privée dans les efforts qu'elle lui verra faire, — et sa mission à cet égard ne doit être l'objet d'aucun doute de la part d'aucun des membres de cette administration. — Nous ne saurions trop insister sur ce point; car il est bien évident que les conditions de capacité que l'on exige de son personnel ont moins pour but le choix et le bon emploi de ses étalons que l'enseignement que ce personnel a pour mission de donner aux éleveurs, sous toutes les formes, et dans toutes les circonstances où il est en rapport avec eux.

« Telles sont les idées qui doivent, ce nous semble, présider à la conservation de l'administration des haras; il nous faut maintenant parler de sa composition, de son mode de recrutement, et de son budget.

« M. le ministre de l'agriculture propose de réduire le nombre des dépôts d'étalons à 18, nous pensons qu'il pourrait l'être à 17, sans dommage pour le service, et nous espérons qu'il voudra bien accéder à notre désir à cet égard.

« En dehors du personnel actif de l'administration, nous considérone qu'il est fort important de reconstituer d'une façon définitive et de fortifier le conseil supérieur des haras, qu'une heureuse inspiration avait fait rétablir en 1860, qu'on supprimait en 1866, qu'on reformait sur de nouvelles bases en 1870, et qui, en fin de compte, n'a jamais fonctionné avec l'autorité qu'il lui appartiendrait d'apporter et l'inflence qu'il devrait exercer sur la marche de l'administration, ses doctrines et ses tendances.

« Le personnel actif des haras compte, à notre sens, un trop grand nombre d'inspecteurs généraux, et cela nuit à l'unité de son action. Nous devons un grand respect à des positions acquises et à des personnalités très-honorables; mais le trouble apporté dans la situation de ces fonctionnaires par les modifications auxquelles ont donné lieu les déficits qui ont signalé la fin de l'administration de M. le général Fleury, les efforts d'économie qui succédèrent à cet état de choses, et, enfin, des événements extraordinaires, ce trouble même apporté dans leur existence, nous permet, sans nuire à leurs intérêts, d'exprimer à M. le ministre de l'agriculture le désir de voir simplement changer les conditions de leur service, car tous y trouveraient leur place. Nous voudrions ne conserver que trois inspecteurs généraux, dont un directeur de l'administration, — puis confier à autant d'inspecteurs divisionnaires qu'il y aura de dépôts d'étalons l'inspection et la surveillance de leur circonscription, en y ajoutant la direction effective du dépôt, et l'obligation de la résidence, avec le titre de *directeurs-inspecteurs*. — A chacun des dépôts nous donnerions un sous-directeur, un surveillant et un vétérinaire, en observant seulement que quelques-uns des dépôts ne devant pas dépasser le nombre de 30 chevaux, il pourra être fait pour ceux-là l'économie d'un surveillant. Le décret de 1860 n'admet que dix surveillants; l'administration en compte vingt-cinq; on peut utilement les réduire à quinze.

« Le nombre un peu exagéré des fonctionnaires avait obligé à des réductions d'appointement qui nous ont semblé incompatibles avec les exigences de capacité constatée par des examens sérieux que nous désirerions voir se produire à l'égard de tout le personnel de l'administration des haras, et qui ajouteraient à la considération dont nous voudrions voir ce corps entouré à tous les degrés de l'échelle. Nous sommes convaincus que cette condition serait d'un grand poids dans la mission qu'il a à remplir et que l'efficacité d'un enseignement vient surtout de l'auto-

rité de celui qui le donne. Nous n'hésitons donc pas à dire que nous avons regretté cette mesure d'économie mal conçue. Un moins grand nombre de fonctionnaires et des appointements en rapport avec la valeur éprouvée des hommes nous sembleraient par conséquent une excellente modification à obtenir aux conditions présentes.

« L'administration trouvera dans le personnel actuel tout ce qu'il lui faut pour bien remplir les cadres; mais il y a lieu de se préoccuper de ses ressources pour l'avenir; et, à cet égard, sans parler précisément d'une école des haras, il y aurait lieu d'inviter le gouvernement à proposer des conditions d'examen et d'instruction qui pussent garantir aux plus capables l'accès de cette carrière. La certitude que tous les emplois vacants seraient donnés au concours et la fixation d'un programme prépareraient certainement à l'administration un recrutement supérieur à celui qu'elle a eu jusqu'ici.

« L'économie que les circonstances commandent, d'une part, de l'autre, le soin de l'avenir de notre industrie chevaline, nous ont fait examiner avec une attention scrupuleuse les divers chapitres du budget des haras, et nous avons porté nos vœux à cet égard devant la commission du budget. Il nous a paru que des économies portant un peu sur tous les services, mais spécialement sur celui du personnel de l'état-major, et, moins que sur tous les autres chapitres, sur le chiffre alloué aux remontes de l'effectif des étalons, et aux encouragements à l'industrie privée sous toutes les formes, que de telles économies pourraient sans danger être proposées à M. le ministre de l'agriculture. La situation permet de réaliser cette année, sur le budget déjà voté de 1871, une économie considérable sur le prix des courses; mais il serait on ne peut plus fâcheux de diminuer dans l'avenir le chiffre du crédit alloué tous les ans à ce mode d'encouragement. Nous demanderons seulement de sensibles modifications dans les usages établis à cet égard, au ministère de l'agriculture. La générosité des sociétés privées ayant doté de la façon la plus large les courses pour chevaux de pur sang et les steeple-chases, nous voudrions que les prix affectés aux courses de vitesse fussent donnés seulement aux chevaux de quatre ans avec des conditions sévères de poids et de distances; qu'une somme importante fût réservée aux chevaux de sang arabe et anglo-arabe; et que les prix pour chevaux de demi-sang fussent exclusivement des prix de trot.

« Une somme importante (190,000 fr.) figure au budget du haras comme subvention donnée aux écoles de dressage que l'administration avait prises sous son patronage; la majorité de votre Commission a pensé qu'il y avait lieu de supprimer cette subvention, tout en tenant compte, cependant, des engagements pris avec des villes qui ont favorisé l'établissemsnt de quelques-unes de ces écoles.

« Nous avons été heureux de trouver M. le ministre de l'agriculture entièrement dans nos idées, sauf peut-être sur un point délicat, celui de la réduction du nombre des inspecteurs généraux de *six* à *trois*. Il y a là, nous le comprenons, à sauvegarder des situations fondées sur les services les plus honorables, les plus incontestés; mais nous avons à objecter à M. le ministre, que notre système, d'accord du reste avec son projet de reconstitution, substituant à des dénominations tout à fait fictives des fonctions très-réelles d'*inspecteurs-directeurs* de circonscriptions de dépôt, il y aurait là place pour quelques-uns de ceux qui remplissaient le plus nouvellement les fonctions d'inspecteurs généraux, et que leurs intérêts n'en souffriraient en rien.

« Nous parlons des dénominations fictives du budget des haras; en effet, le budget apparent des haras porte :

28 directeurs et sous-directeurs de dépôt;
28 inspecteurs et sous-inspecteurs départementaux;
46 surveillants et vétérinaires.

« Le budget rectifié porte :

18 directeurs de dépôt ou inspecteurs départementaux :
26 sous-directeurs ou sous-inspecteurs départementaux;
25 surveillants payés;
14 aspirants non payés.

« En réalité, il n'y a que *deux* inspecteurs départementaux, dont l'un fait fonction d'inspecteur général, et *seize* directeurs de dépôts faisant fonctions d'inspecteurs départementaux; — *un* seul sous-inspecteur et *vingt-cinq* sous-directeurs faisant fonctions de sous-inspecteurs.

« Cette manière d'établir le personnel du service entraîne une obscurité au milieu de laquelle il est difficile de se reconnaître au premier abord et qu'il est fort désirable de voir disparaître.

« C'est sur les données que nous venons d'indiquer que votre commission désire voir établir le budget de 1872, et ses calculs portent à près de 600,0000 fr. les économies qui peuvent être faites, sans diminuer sensiblement la partie des allocations qui concerne la remonte des dépôts d'étalons et les encouragements à l'industrie privée qu'elle a à cœur de sauvegarder.

« Tous les esprits sérieux seront frappés, messieurs, de cette considération qu'il n'y a vraiment pas de rapport entre le peu d'importance relative de la somme que nous désirons voir consacrer par l'Etat à la conservation des haras et les services que cette somme bien employée doit rendre à l'Etat lui-même, d'abord, en assurant le service de sa remonte, ensuite, à une industrie précieuse qui périclite.

« En effet, si j'examine de près le budget projeté, je vois que, l'administration des haras supprimée, les encouragements que l'on ne retrancherait certainement pas en même temps, que l'on serait plutôt tenté d'augmenter, restent à 1,260,000 fr.; que tenant compte du produit de la saillie des étalons qui figure sur le budget des recettes du ministère des finances, mais non sur le budget des haras, soit 500,000 fr., la totalité du chiffre afférent au personnel et aux étalons de l'administration du haras se réduit à la somme de 1,543,000 fr. C'est là le meilleur argument en faveur de son maintien. »

La séance est levée et renvoyée au lendemain à midi.

Le secrétaire, DE SAINT-VICTOR.

SUR LA CULTURE DES POIS ET DES HARICOTS.

Je viens de lire l'article de M. Georges sur la culture des pois et des haricots (p. 381 du t. I de 1871); sa manière de faire me paraît bonne; je l'ai employée plusieurs fois pour la culture du maïs-fourrage; il me semble seulement que la distance de 0m.70 à 0m.80 est bien grande et que le terrain n'est pas ainsi bien utilisé. Une objection plus grave est celle de l'époque de l'ensemencement. Dans ma contrée, les pois semés en juin réussissent rarement; ils prennent le blanc, sorte de végétation cryptogamique qui recouvre les tiges et les feuilles d'une poussière blanche. Quant aux haricots, il résulte de mon expérience que quand on les sème plus tard que la fin de mai, beaucoup n'arrivent pas à maturité, même en choisissant des espèces précoces. Une semaine de retard dans la semaille me donne de trois à quatre semaines de retard pour la maturité. Il est juste de dire que les terres que je cultive sont argileuses et tardives.

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'AVOINE A CHAPELETS.

Il m'est arrivé d'exposer au-dessus du tronc d'un arbre une poignée de ces petits tubercules pendant plusieurs mois sans que le soleil ait pu les griller entièrement. Ce qui m'avait jusqu'ici à peu près convaincu que cette plante faisait exception à la règle; mais cette année-ci ayant opéré par principe (voir mon article sur la destruction du chiendent). Mes chapelets étaient grillés deux ou trois jours après les avoir exposés au soleil au moyen de la charrue, alors que ceux que je recouvrais s'étouffaient non moins sensiblement; tel a été le résultat des labours consécutifs que j'ai donné ce printemps au fur et à mesure que les tiges

vertes de ce parasite revenaient se montrer à la surface du sol, en sorte qu'aujourd'hui je puis ensemencer ma terre qui se trouve dans un aussi bon état qu'aucune autre.

Il ne suffit donc pas pour tuer une plante quelconque de la déplanter, de la recouvrir ou de la couper au collet plusieurs fois de suite, il faut avant tout choisir l'époque de sa végétation et la réussite est certaine. On tue le chiendent en été et en automne, tandis que les chapelets ne peuvent résister aux labours suffisamment répétés en hiver et au prin temps surtout.

A.-P. LEYRISSON.

REVUE COMMERCIALE (1er JUILLET 1871).

I. — *Situation générale.*

Les affaires sont presque partout très-peu animées. Les acheteurs sont rares; ils se tiennent sur la réserve; ils voudraient obtenir des concessions; ils prétendent ne rien conclure qu'en baisse. Quant aux vendeurs, il en est qui ont besoin d'argent et qui, par conséquent, livrent leurs denrées en faisant des concessions parce qu'ils ne savent pas si, en attendant quelques jours, ils obtiendraient de meilleures conditions, et parce qu'il faut qu'à court délai ils se procurent de l'argent. Le temps, après avoir été favorable pendant deux semaines environ à toutes les récoltes en terre, a commencé à leur redevenir contraire. De là une indécision facile à concevoir. D'ailleurs la spéculation était ailleurs que sur les marchés agricoles; l'émission de l'emprunt de 2 milliards a détourné tous les capitaux disponibles. On reviendra aux affaires ordinaires lorsque l'emprunt sera classé. Alors on verra plus clair dans la situation. Ajoutons qu'il est tout simple pour les acheteurs de chercher à obtenir de la baisse au moment où les moissons commencent, et où les cultivateurs qui ont besoin de réaliser vont se hâter de faire conduire aux marchés. C'est donc dans le sens de la baisse que, sauf pour les denrées que le projet d'impôts nouveaux doit faire entrer immédiatement dans le commerce, se traitent en ce moment la plupart des affaires.

II. — *Les grains et les farines.*

Nous allons pouvoir rétablir nos tableaux généraux qui permettent de calculer les prix moyens des principaux grains : froment, seigle, orge et avoine. Nous comptons que maintenant nos correspondants nous enverront exactement leurs communications et nous feront parvenir toutes les mercuriales, quoique les relations postales laissent encore beaucoup à désirer. Voici donc pour cette semaine le tableau général qui représente le cours des grains au quintal métrique :

1re RÉGION. — **NORD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Caen	34.25	»	22.00	24.50
— Orbec	36.50	27.00	22.00	28.00
Côtes-du-Nord. Trégnies	30.00	»	18.00	25.00
— Lannion	30.50	20.00	»	»
— Saint-Renan	33.75	24.00	20.30	25.00
Finistère. Morlaix	31.00	19.00	20.00	24.00
— Landiviseau	30.50	»	18.50	23.50
Ille-et-Vilaine. Redon	32.75	20.25	»	29.00
— Rennes	33.90	»	»	»
Manche. Saint-Lô	35.40	»	19.40	30.70
— Cherbourg	35.00	»	19.45	28.40
Mayenne. Laval	37.00	»	21.00	28.00
Morbihan. Hennebont	30.50	16.80	»	26.00
Orne. Flers	35.30	»	20.10	26.50
Sarthe. Mamers	39.40	»	20.70	27.00
— Le Mans	38.00	25.00	23.00	29.00
— Sablé	35.50	»	»	24.25
Prix moyens	34.05	21.00	20.45	26.59

2e RÉGION. — **NORD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Soissons	36.80	22.00	»	23.00
— Château-Thierry	37.50	»	»	26.00
— Saint-Quentin	36.00	»	»	26.00
Eure. Les Andelys	35.60	22.00	27.30	24.00
— Louviers	36.40	22.10	24.70	27.80
— Pont-Audemer	35.10	21.00	24.30	27.60
— Evreux	38.75	20.70	24.30	28.00
Eure-et-Loir. Dreux	37.50	21.50	25.00	23.00
— Nogent-le-Roi	38.50	22.50	25.00	23.00
— Châteaudun	35.00	24.70	23.70	24.20
— Chartres	36.20	22.00	20.70	24.00
— Courtalain	38.50	»	25.70	30.40
Nord. Bourbourg	33.30	24.20	20.90	22.95
— Cambrai	35.00	»	26.75	25.00
— Douai	36.75	22.80	25.60	26.00
— Orchies	36.25	25.30	»	24.60
Oise. Noyon	37.00	22.00	»	24.00
— Compiègne	35.60	22.70	23.30	24.00
— Clermont	37.40	27.50	25.00	26.00
— Beauvais	32.10	23.25	25.40	23.60
— Pont-Ste-Maxence	36.00	22.50	23.00	24.00
Pas-de-Calais. Arras	36.75	23.50	»	24.50
Seine. Paris	36.50	22.20	23.50	23.50
Seine-et-M. Dammartin	37.00	22.00	»	25.00
— Brie-Comte-Robert	31.75	»	28.00	24.60
— Nemours	36.25	23.90	23.50	28.00
— Montereau	36.50	25.00	25.00	24.00

2e RÉGION. — NORD (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
	fr.	fr.	fr.	fr.
Seine-et-Marne. Provins	40.00	»	26.00	24.00
— Nangis	37.50	»	24.50	26.00
Seine-et-Oi. Rambouillet.	36.50	24.00	23.75	25.00
— Angerville	34.20	24.90	27.30	25.30
— St-Germ.-en-Laye.	36.20	18.50	»	26.00
— Etampes	38.00	21.00	24.60	21.00
— Pontoise	40.00	22.80	28.55	30.00
— Versailles	38.75	»	»	»
Seine-Infér. Goderville	34 80	»	»	25 00
— Rouen	37.95	21.60	27.35	30.10
Somme. Montdidier	36.00	23.50	26.00	22.50
— Airaines	33.75	26.30	24.75	24.00
— Oisemont	33.00	26.75	24.75	25.00
— Amiens				
Prix moyens	37 03	23.67	25.02	24.81

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
Ardennes. Vouziers	41.00	26.00	28.00	28.50
— Charleville	34.75	24.70	25.50	28.00
Aube. Bar-sur-Aube	36.00	»	»	25.00
— Troyes	35.00	21.25	24.50	36.90
Marne. Epernay	38.90	24.00	27.00	32.70
— Fismes	37.50	21.50	»	»
— Sézanne	36.25	21.65	23.60	27.50
— Sainte-Menehould.	40.00	25.00	»	26.00
— Châlons-s.-Marne.	37.50	24.50	»	28.00
Hte-Marne. Bourbonne.	34.00	»	»	25.00
— Langres	34.75	21.50	»	24.50
Meuse.				
Meurthe. Nancy	37.00	»	26.00	25.00
— Pont-à-Mousson	37.00	24.00	»	22 00
Vosges. Raon-l'Etape	37.00	26.50	»	30.00
Haute-Saône. Gray	33.50	21.00	22.00	»
— Vesoul	32.65	23.95	22.45	25.55
Doubs. Besançon	34.50	21.70	25.00	22.50
Prix moyens	36.55	24.86	25.20	26.90

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
Deux-Sèvres. Niort	39 00	»	»	30.00
Indre-et-Loire. Bléré	39.75	25.30	29.20	31.80
Loire-Infér. Nantes	34.50	»	»	»
Maine-et-Loire. Saumur	35.00	23.00	23.70	28.00
— Angers	35.00	»	»	»
Vendée. Luçon	35.00	»	23.30	28.00
Vienne. Poitiers	35.50	25.00	»	33.00
— Châtellerault	36.00	24.00	25.50	26.00
Haute-Vienne. Limoges.	33.80	22 50	»	28.00
Prix moyens	33.73	23.96	25.42	27.80

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
Allier. Saint-Pourçain	35.50	21.00	»	24.00
Cher. Bourges	36.00	25.80	»	28.00
— Aubigny	37.50	24.80	»	29.00
Indre. Issoudun	37.90	29.30	30.00	28.00
— Châteauroux	37.50	26.10	»	28.00
Loiret. Montargis	35.00	24.00	25.60	29.00
— Gien	37.50	24.50	»	30.00
— Orléans	35.50	24.75	»	27.00
— Pithiviers	35.90	24.15	23.90	25.00

5e RÉGION. — CENTRE (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Loir-et-Cher. Blois	40.50	24.00	24.25	32.50
— Montdoubleau	38.00	27.50	24.70	25.60
Nièvre. Nevers	35.90	26.75	28.75	27.00
P.-de-Dôme. Clermont-F.	34.30	20.00	25.70	28.00
Yonne. Tonnerre	33.30	24.30	21.30	24.50
— Auxerre	34.00	»	»	»
— Sens	35.20	23.00	25.00	28.00
— Buenon-Larchev.	35.50	26.00	23.70	28.00
Prix moyens	36.17	24.81	25.39	27.60

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	33.00	21.00	»	30.00
Côte-d'Or. Dijon	33.00	21.50	24.50	24.50
— Châtillon-s.-Seine.	34.40	»	»	»
Isère. Vienne	34.00	24.00	26.00	28.50
Jura. Dôle	31.50	20.00	22.70	23.80
— Lons-le-Saunier	34.40	23.30	20.00	28.00
Rhône. Lyon	33.00	»	»	27.00
Saône-et-Loire. Mâcon	34.00	22.00	»	28.25
— Châlon-sur-Saône.	32.50	22.00	24.50	27.50
— Louhans	35.00	24.70	22.80	30.00
Savoie. Chambéry	32.80	23.73	20.85	25.95
Prix moyens	33.38	22.31	23.41	27.50

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
H.-Garonne. Toulouse	34.25	21.00	22.00	28.00
— Villefranche	33.10	»	»	28.00
Gers. Condom	34.60	»	»	30.00
Gironde. Bordeaux	35.00	23.50	»	27.00
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	»	»	27.00
— Nérac	35.50	»	»	31.00
Prix moyens	34.24	22.25	22.00	28.50

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Castelnaudary	33.00	20.00	22.00	27.00
Cantal. Mauriac	27.50	21.10	»	28.50
Hérault. Montpellier	35.00	26.00	20.50	25.00
Tarn. Lavaur	32.50	»	»	27.00
Tarn-et-Gar. Montauban	33.00	23.80	20.00	29.00
Lozère. Mende	32.66	22.48	22.38	30.35
— Marvejols	30.19	22.97	»	»
— Florac	28.87	22.69	21.64	22.22
Prix moyens	33.37	23.26	20.83	27.00

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hautes-Alpes. Briançon.	33 00	31.60	22.60	23.00
— Guillestre	32.60	31.00	22.50	22.60
Bouch.-du-Rhône. Arles.	35.00	»	20.00	29.00
— Marseille	32.50	»	18.00	21.50
Drôme. Montélimart	32.50	»	»	27.00
Gard. Nîmes	32.50	22.00	26.00	24.00
Var. Draguignan	33.00	»	20.00	20 00
Prix moyens	33.01	28.20	23.20	23.71
Moy. de toute la France.	34.62	23.81	23.44	26.71

Il y a encore une baisse assez forte, 1 fr. 27, en ce qui concerne le blé par rapport à la dernière quinzaine; mais le mouuement s'est ralenti dans les derniers jours, et il se changerait en hausse si les pluies ne cessaient pas. Voici en outre les ceurs dans quelques pays étrangers, toujours par 100 kilog. :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Algérie.	Alger	30.00	»	»	20.00
Belgique.	Bruxelles	36.50	26.20	25.50	22.00
—	Anvers	34.50	»	»	23.50
—	Bruges	36.00	25.50	27.50	26.00
—	Verviers	36.20	»	»	24.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	35.50	26.00	28.00	26.00
—	Colmar	33.70	24.00	25.70	31.00
—	Metz	36.50	27.50	28.50	27.00
Bavière.	Deux-Ponts	33.20	26.60	»	23.80
Prusse.	Cologne	32.50	22.00	»	»
Angleterre.	Londres	32.00	»	22.44	23.20
Russie.	Saint-Pétersbourg	24.90	13.97	»	12.40
Suisse.	Genève	35.00	»	»	28.50
Italie.	Milan	29.50	»	»	17.70
Espagne.	Valladolid	30.00	21.40	20.00	»

Nous passerons maintenant rapidement en revue les cours des différents grains et des farines.

Blés. — Les cours ont été faiblement tenus durant cette semaine sur presque tous les marchés français et étrangers. A la dernière halle du mercredi à Paris, il n'y a eu non plus presque pas d'animation. La vente s'est faite sur les échantillons apportés par la culture entre les prix de 35 à 38 fr. les 100 kilog.

Farines. — Il ne s'est fait partout que très-peu d'affaires en farines. A Paris, la farine de consommation reste tenue de 75 à 82 fr. le sac de 157 kilog., soit de 47 fr. 75 à 52 fr. 25 le quintal en disponible. Ce sont là les prix généralement pratiqués dans le reste de la France.

Seigles. — On attend les seigles nouveaux pour établir des cours bien réguliers. A Paris, on vend de 22 à 24 fr. environ le quintal.

Orges. — Les orges supérieures se placent à Paris avec lenteur aux cours de 23 à 24 fr. les 100 kilog.; c'est le cours moyen de toute la France; on vend des escourgeons qui sont rares de 25 à 25 fr. 50.

Avoines. — La baisse continue sur les avoines dont on a offert de grandes quantités sur la place de Paris. Les avoines noires indigènes se vendent 25 fr.; les étrangères 23 à 24 fr.; les blanches de 20 à 21 fr.; le tout par quintal en disponible. On fait des affaires au prix de 18 à 18 fr. 50 en livrable.

Sarrasins. — Les sarrasins sont en baisse; on les offre de 17 à 19 fr. les 100 kilog. sur les différents marchés.

Maïs. — Les maïs sont bien tenus au cours de 24 fr. environ.

Riz. — Les riz se maintiennent aux mêmes cours que nous avons donnés il y a huit jours.

Pain. — Le prix du pain a baissé dans quelques localités d'un centime par kilogramme.

Issues. — Les cours des issues sont assez fermes par 100 kilog. de 15 à 15 fr. 50 pour le son 3 cases, 16 à 16 fr. 50 pour les recoupettes, 17 à 17 fr. 50 pour les bâtards, 19 fr. 50 à 22 fr. 50 pour les remoulages blancs.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — En dehors de Paris le foin de pré se vend de 160 à 190 fr. les 1,000 kilog., celui de luzerne de 136 à 160 fr., celui de sainfoin de 84 à 110 fr.; la paille de blé vaut 90 à 120 fr. et celle de seigle 100 à 110 fr. Presque partout les cours restent dans ces limites.

Pommes de terre. — Les pommes de terre anciennes valent maintenant de 8 à 15 fr. les 100 kilog.; les nouvelles se vendent de 35 à 45 cent. le litre.

Légumes secs. — A Marseille on a vendu des pois verts d'Odessa aux prix de 16 à 17 fr. les 100 kilog., et des haricots de couleur de 20 à 26 fr. A Bordeaux, les haricots blancs se vendent de 24 à 28 fr., les rouges de 26 à 30; les pois de 24 à 25; les lentilles 50; les fèves de 17 à 18 fr.

IV. — *Vins et spiritueux.*

Vins. — La vente serait très-active à Bercy, si les vins arrivaient de manière à satisfaire aux demandes. Malheureusement le service des voies ferrées fait jusqu'à ce moment défaut. C'est pourquoi les vins du Midi nous viennent en grande quantité de Cette et de Marseille, par voie maritime, sur le Havre et Rouen, pour être dirigés ensuite sur Paris. En général, la pluie a contrarié la vigne dans un grand nombre de localités, juste au moment de la floraison. D'où résultent de légitimes appréhensions au sujet de la coulure. Les nouvelles que nous recevons ne confirment jusqu'à présent aucun désastre. Espérons la continuation d'une bonne et heureuse correspondance.

Paris. A Bercy, voici le prix des ventes faites par le haut commerce aux débitants :

Roussillon nouveau, 18 degrés, 1er choix, 50 à 55 fr. l'hectolitre; Narbonne vieux, non viné, 42 à 45 fr.; les petits Bordeaux, 100 à 110 fr. les 228 litres; le vin de basse Bourgogne nouveau, 65 à 75 fr. la feuillette; le Charente, 1er choix 1870, 85 à 95 fr. la pièce; le Cher, 1re tête 1870, 105 à 115 fr. les 250 litres; les vins blancs pour coupage, 55 à 65 fr. la pièce. Le tout avec 20 fr. 60 de droits d'octroi par hectolitre en sus.

Aude. A Carcassonne, le vin rouge nouveau, 1er choix, belle couleur, vaut 12 fr. 50 l'hectolitre; 2e choix, jolie couleur, 11 fr. 50; bon ordinaire, 10 fr. 50.

CHARENTE-INFÉRIEURE. A Rochefort, dans les vignobles, les vins sont cotés, les 912 litres en 1er achat, logement, frais et commission en sus : rouges de Saintonge couverts, 170 fr.; rouges de Saintonge demi-couverts, 155 fr. Blanc de Saintonge, 120 fr.

CÔTE-D'OR. A Beaune, les gamais se vendent 80 et 82 fr. les 228 litres et les vins fins 600, 650 et 759 fr. la queue de 456 litres.

GIRONDE. A Lisbonne, on cote : le tonneau de 4 barriques rendu sous vergue ou en gare : Saint-Emilion, 1869, 500 à 1,000 fr.; 1870, 600 à 1,200 fr. Sables de Saint-Emilion, 1869, 450 à 650 fr.; 1870, 450 à 800 fr. Côtes de Fronsac, 1869, 400 à 600 fr.; 1870, 400 à 750 fr. Palus et bonnes côtes, 1869, 360 à 400 fr.; 1870, 350 à 425 fr. Entre deux mers, 1870, 280 à 300 fr.

HÉRAULT. A Lunel, le cours s'établit ainsi qu'il suit : l'hectolitre nu Aramon, 10 à 11 fr.; mi-couleur, 11 à 12 fr. Montagne ordinaire, 13 à 14 fr. Montagne 1er choix, 14 à 15 fr. Saint-Gilles, Costières, Langlade, Uchaud, 22 à 23 fr. Bourret blanc, 10 à 11 fr. Picquepoul-bourret blanc, 11 fr. 50 à 12 fr. Picquepoul blanc, 1er choix, 14 à 15 fr. Clavelle douce, 35 à 40 fr. Clavelle sèche, 23 à 25 fr. Muscat, suivant âge, 125 à 200 fr. Tokai, suivant âge, 100 à 150 fr.

SAÔNE-ET-LOIRE. A Châlon, les cours semblent stationnaires aux prix suivants : vins rouges ordinaires, 1869 et 1870, 75 à 80 fr. les 228 litres nus suivant qualité. Passe-tous-grains, 1869 et 1870, 85 à 90 fr. Vin blanc ordinaire de côtes, 1869 et 1870, 40 à 45 fr. les 114 litres nus. Vin rouge fin de Mercurcy, 1868, 1869 et 1870, 1re cuvée, 130 à 180 fr. la pièce de 228 litres logés, suivant qualité.

Alcools. — Les cours sont très-fermes sur le disponible; ils ont une tendance à la baisse sur le livrable éloigné. On cote à Paris le 3/6 en disponible à 82 fr.; 2 mois 74 fr.; le dernier mois 64 à 65 fr. les 90 degrés. A Lille la cote est la suivante : disponible et le mois prochain 67 fr. 50; les 2 mois prochains, 68 fr.; les 4 derniers mois 60 fr. 50 l'hectolitre à 90 degrés.

Le 3/6 est fixé à 67 fr. à Lunel et à Cette; à 66 fr. à Béziers; à 65 fr. à Narbonne.

Le haut-armagnac est à 67 fr. 50, le bas-armagnac de 72 à 75 fr., le Tenarèze à 70 fr. dans les pays de production.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Les cours se maintiennent sans changement notable. A Paris on cote par quintal : les 88 degrés, 71 fr. en disponible, 59 fr. 50 à 60 fr. en livrable; les blancs n° 3, 84 fr. 50 en disponible, 69 fr. 50 en livrable; les raffinés 163 à 166 fr. — Il est arrivé au Havre une certaine quantité de sucre de Bahia à 74 fr. les 100 kilog. en entrepôt sur la base du n° 12. A Nantes, la cote est ainsi établie par 100 kilog.: Réunion, de 123 à 124 fr.; Maurice, de 124 à 125 fr.; Martinique et Guadeloupe, 110 fr.; raffinés en pains, 160 fr., acquitté, sans escompte, à 30 jours. — Partout le marché des sucres bruts est redevenu calme, la raffinerie ayant suspendu ses achats.

Fécules. — L'apparence de la récolte des pommes de terre restant très-belle, le cours des fécules tend à la baisse; on râpe encore des tubercules de qualité au-dessous du médiocre qui donnent de la fécule verte inférieure se vendant de 26 à 27 fr. les 100 kilog. Les bonnes sortes des Vosges restent au prix de 38 fr., mais le transport pour Paris en est difficile. A Paris le cours se raisonne de 42 à 45 fr.

Mélasses. — La mélasse indigène de fabrique se vend 12 fr. 50 les 100 kilog.; celle de raffinerie 25 fr.

Glucoses. — Le cours est par quintal de 75 fr. pour les sirops de froment, 1er blanc de cristal; 55 à 66 fr. pour les sirops amassés à 42 degrés, et 40 fr. pour les liquides à 33 degrés.

Houblons. — Les cours sont fermes en tendant à la hausse depuis quelques jours, particulièrement en Belgique, à cause des nouvelles incertaines de l'état des houblonnières. On vend à peu près aux prix de notre dernière cote.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, suifs et produits divers.*

Huiles. — Pendant le cours de cette semaine, l'huile de colza n'a donné lieu qu'à un chiffre d'affaires des plus restreints. La difficulté qui existe dans la liquidation des affaires antérieures entre pour une large part dans l'abstention actuelle de la spéculation. Les cours des époques de livraison rapprochée ont fléchi, tandis que le livrable sur les 4 derniers mois s'est maintenu très-ferme avec un report de 5 fr.

en moyenne. Il est vrai que cette époque est celle où les besoins de la consommation sont grands et la perspective d'une récolte médiocre en France commande aux vendeurs une extrême circonspection. Les avis de la Hongrie constatent l'espérance d'une belle récolte, espérances qui commencent à se traduire par un mouvement de baisse assez sensible sur le grand marché de Pesth. Les principales places de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne du Nord accusent de la fermeté dans les prix. A Londres, on ne constate pas de variations appréciables. Les graines de l'Inde qui étaient tenues à des cours élevés au début de la semaine sont plus calmes à la fin. Les grands arrivages effectués depuis quelques jours constituent sur cette place un stock important. Les huiles de lin ne donnent lieu qu'à de rares affaires et n'ont qu'une cote nominale qui est en quelque sorte invariable. — On cote : colza disponible 119 fr.; 2 mois 97 fr.; — celle d'œillette surfine 168 fr.; le tout aux 100 kilog. — Au Havre les huiles de baleine se vendent 99 fr. — L'huile d'olive à Marseille reste de 99 à 100 fr.; les qualités comestibles se tiennent de 143 à 146 fr. l'hectolitre.

Suifs. — Les suifs sont en hausse à la bourse de Paris. Le cours officiel est établi à 115 fr. les 100 kilog. hors barrière; le cours du suif fondu est fixé dans Paris à 120 fr. 20; le suif en branche pour la province à 86 fr. 25. On sait que le droit d'entrée dans Paris est de 7 fr. 20. — A Marseille la cote est de 113 fr. pour le suif de Russie. Au Havre on a vendu des New-York de 113 fr. 50 à 114 fr.; des Plata bœuf 116 fr., et des Plata mouton 112 et 113 fr.

Le cours des chandelles est de 132 à 133 fr. par 100 kilog. hors barrière; celui de la stéarine de 187 fr. 50 à 200 fr. selon la qualité et celui de l'oléine de 87 à 97 fr.

Savons. — La demande est assez considéreble; à Marseille, le cours de la pâte ferme est 75 à 76 fr., et du moyen ferme de 74 fr. 20 à 75 fr. Les savons blancs se payent de 92 à 98 fr.

Cires. — Les cires se payent de 400 à 490 fr. les 100 kilog. selon qualité.

Graines oléagineuses. — La graine de colza se vend 34 fr. l'hectolitre, soit 50 fr. les 100 kilog. — De la graine de lin de Memel a été vendue 38 fr. 50.

Tourteaux. — Le cours des tourteaux de colza se maintient très-ferme à 19 fr. environ les 100 kilog.; c'est aussi le cours de celui de cameline. Le tourteau d'œillette est à 17 fr. et celui de lin de 28 à 31 fr. A Marseille, le sésame se vend de 12 à 13 fr.

Amandes. — Les amandes à la douce se payent de 82 à 84 fr. les 100 kilog. — Les amandons doux de 150 à 156 fr.; les amandons amers, 134 fr.

Verdets. — Les prix se maintiennent à 176 fr. pour le sec marchand en boules ; à 180 fr. pour les pains; de 226 à 230 fr. pour l'extra-sec, le tout aux 100 kilog.

Crèmes de tartre. — Les crémes de tartre se payent de 190 à 192 fr. les 100 kilog.

Potasses. — Au Havre, les barils de potasse d'Amérique se vendent de 48 à 48 fr. 50 les 100 kilog. — La potasse de betteraves se vend à 82 cent. le degré de carbonate.

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine se maintient au prix de 77 fr. les 100 kilog. à Dax, et à Bordeaux à celui de 83 à 85 fr. Les brais clairs se payent 14 fr. et les brais noirs 13 fr.

Engrais. — Les engrais sont bien tenus aux cours suivants : phospho-guano, 31 fr.; sulfate d'ammoniaque, 42 fr.; salins de la compagnie du Midi, de 6 à 14 fr. 50; superphosphate de chaux, 13 à 16 fr.; sels de saumure desséchés, 5 fr. 50.

VII. — *Textiles.*

Laines. — Les premières affaires en laines se sont faites dans les cours de 1 fr. 70 à 1 fr. 90 pour les laines de mères en suint. Au Havre, 391 balles de laines en suint de Buenos-Ayres ont été vendues de 140 à 192 fr. 50 par 100 kilog.; à Marseille et le bassin du Pirée, s'est vendue 165 fr. les 100 kilog.; à Château-Thierry, les bons lots lavés sont payés 3 fr. 80 à 4 fr.; les lots ordinaires, 3 à 3 fr. 30 le kilog.; les suints se vendent facilement de 1 fr. 80 à 1 fr. 90; à Issoudun, la vente a été lente le 23 juin, à raison de 1 fr. 20 à 2 fr. le kilog.; la laine d'agneau, de 2 fr. à 2 fr. 50; à Bourges, le 20 juin, le prix de vente a été de 1 fr. 60 à 1 fr. 80; pour la laine d'agneau, de 1 fr. 80 à 2 fr. A Valréas, les laines se sont vendues de 134 à 150 fr. les 100 kilog.

Soies et cocons. — Le cours des cocons se maintient au taux que nous avons donné il y a huit jours; ils se sont vendus en Italie entre 2 fr. 80 et 6 fr. Quant aux soies, elles sont en hausse marquée et les affaires sont actives; ainsi la condition de Lyon enregistre maintenant des quantités presque doubles de celles de l'année dernière à pareille époque. Le cours des organsins est de 93 fr. 98 à 110 fr., et celui des grèges, de 81 à 94 fr. A la foire de Saint-Jean, à Valréas, les qaquetailles se sont vendues de 40 à 75 fr. le kilog., selon qualité.

Chanvres et lins. — Les chanvres se vendent de 145 à 190 fr., et les lins de 187 à 200 fr. les 100 kilog. — La récolte par hectare s'est vendue de 1,200 à 2.000 fr. en Belgique.

Cuirs. — A Paris, le cours des cuirs est par kilog. de 2 fr. 80 à 3 fr. 10 pour le bon bœuf en croûte, de 2 fr. 50 à 3 fr. pour la vache; de 3 à 4 fr. pour le veau; de 2 fr. 20 à 2 fr. 40 pour le cheval.

Peaux de mouton. — Au Havre, des peaux de mouton en suint de la Plata se sont vendues 130 fr. les 100 kilog. — A la Villette, les peaux rases se vendent de 1 fr. 25 à 2 fr. 75 le kilog.

VIII. — ***Bétail, viande et comestibles.***

Bétail. — Les marchés de la semaine à la Villette fournissent ces totaux : 5,842 bœufs, 795 vaches, 102 taureaux, 4,427 veaux, 30,447 moutons, 2,235 porcs gras, 69 porcs maigres. — Les poids moyens ont été de 338 kilog. pour les bœufs, 233 pour les vaches, 282 pour les taureaux, 57 pour les veaux, 21 pour les moutons, 82 pour les porcs gras, 25 pour les porcs maigres. Il y a eu une légère hausse dans les prix qui ont été de 1 fr. 24 à 1 fr. 76 pour les bœufs, 1 fr. 15 à 1 fr. 60 pour les vaches, 0 fr. 95 à 1 fr. 44 pour les taureaux, 1 fr. 50 à 2 fr. 25 pour les veaux, 1 fr. 40 à 1 fr. 85 pour les moutons, 1 fr. 40 à 1 fr. 85 pour les porcs gras, le tout par kilog. estimé sur pied.

A la foire de Rouen, le bétail a été peu abondant. Sur le marché de Lyon, les bœufs et les porcs d'Italie abondent toujours. A Bourg, les bœufs de travail se sont tenus à donner de 400 à 800 fr. la paire, les vaches de 100 à 300 fr. l'une, les génisses de 90 à 250 fr. A Caen, les bœufs se sont vendus de 1 fr. 30 à 1 fr. 50, les vaches de 1 fr. 30 à 1 fr. 50, les veaux de 1 fr. 10 à 1 fr. 30, les moutons de 1 fr. 30 à 1 50, les porcs de 1 fr. à 1 fr. 20 par kilog. de viande estimée sur pied.

Viande à la criée. — Dans les trois marchés des 25, 26 et 27 juin, il a été vendu à la criée à la halle de Paris: 76,033 kilog. de viande de bœuf ou de vache, 80,316 kilog. de veau, 31,092 kilog. de mouton, 7,911 kilog. de porc, soit en tout 195,352 kilog., soit en moyenne par jour 65,000 kilog.; la semaine précédente, la moyenne journalière des apports n'avait été que de 54,500 kilog. Les prix des enchères, le 27 juin, ont été au kilog. : bœuf ou vache, quartier de derrière, 0 fr. 86 à 1 fr. 48; quartier de devant, 0 fr. 70 à 1 fr. 60; aloyau, 1 fr. 38 à 3 fr. 02; basse boucherie, 0 fr. 36 à 0 fr. 96; — veau, 1re qualité, 1 fr. 58 à 1 fr. 86; 2e, 1 fr. 34 à 1 fr. 56; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 32; par cuissot, 1 fr. 20 à 2 fr. 08; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 52 à 1 fr. 78; 2e, 1 fr. 38 à 1 fr. 50; 3e, 1 fr. à 1 fr. 36; gigots, 1 fr. 30 à 2 fr. 96; — porc, entier ou par moitié, 1 fr. 44 à 1 fr. 76; en quartier, 1 fr. 40 à 1 fr. 72; salé, 0 fr. 90 à 1 fr. 72. C'est une baisse de 5 à 20 cent. par kilog. sur les prix de la semaine précédente.

Beurres. — En trois marchés, l'apport des beurres à la halle à la criée de Paris, a fourni 99,802 kilog. pendant cette semaine. Les prix ont été par kilog. par vente en gros : Isigny en mottes, choix, 5 à 5 fr. 52; 1re fin, 3 fr. 60 à 4 fr. 98; ordinaires et courants, 2 fr. 20 à 3 fr. 58; — Gournay en mottes, fins, 3 fr. 10 à 3 fr. 62; ordinaires et courants, 1 fr. 70 à 3 fr. 08; en demi kilog., 1 fr. 86 à 3 fr. 22; — petits beurres, 1 fr. 68 à 2 fr. 14 ; il y a baisse par rapport à la semaine précédente.

Œufs. — Il y a baisse aussi sur le prix des œufs qui sont cotés au mille : 82 à 100 fr. pour ceux de choix, 68 à 84 fr. pour les ordinaires, 50 à 65 fr. pour les petits.

Résumé. — Toutes les transactions reviennent peu à peu à leur train ordinaire. Cependant on se plaint toujours des difficultés des transports par chemins de fer, qui empêchent le commerce de profiter des cours des marchés éloignés et de régulariser les prix.

A. Remy.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE.

Ce que veut l'agriculture. — Ses intérêts permanents. — Explication naturelle des votes des agriculteurs. — Pas de parti politique, la France avant tout. — Les élections. — Lettre à ce sujet de M. le marquis de Poncins. — Concours de la prime d'honneur dans la Dordogne. — Décorations de la Légion d'honneur décernées à des agriculteurs. — Les cultivateurs allemands et les cultivateurs français. — Opinion de M. Rieffel. — Lettre de M. de Praingy. — Retour de M. Henri Sagnier. — Souscription de la Société d'agriculture de Vannes pour les secours aux agriculteurs frappés par la guerre. — Les nouveaux impôts. — M. Jules Guyot et M. Pellicot. — Les vins français en Alsace et en Lorraine. — Les produits agricoles sont aussi des produits fabriqués. — Excursions agronomiques dirigées par M. Dubost. — Mort de MM. Jamet, Fleury-Lacoste, Mathieu Risler, Boucherie, Bouchereau. — Recrudescence de la peste bovine. — Lettre de M. Zundel sur la marche de l'invasion du fléau. — Nécessité pour les Allemands de ne plus faire venir de troupeaux des steppes de l'Europe orientale. — Les récoltes dans la Bavière-Rhénane, la Meuse. — Notes de MM. Villeroy, Billy, Jacquot. — Exigences prussiennes dans les pays occupés. — La fenaison. — Les hannetons. — Réunion annuelle des fondateurs du *Journal de l'Agriculture*.

8 JUILLET 1871.

I. — *Le vouloir et les intérêts de l'agriculture.*

Que se passe-t-il au sein des campagnes? Que veulent les paysans électeurs, les *ruraux?* A chaque vote que l'on demande aux cultivateurs, les partis politiques s'emparent du résultat pour en tirer toutes sortes de conséquences également fausses; il est utile de s'expliquer à cet égard d'une manière bien nette. Pour le plébiscite du 8 mai 1870, on a dit : Les campagnes sont impérialistes; après les élections à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, on s'est écrié : Elles sont monarchiques, ici légitimistes, là-bas orléanistes, et par place même, bonapartistes; voici maintenant qu'après le scrutin du 2 juillet on prétend qu'elles sont républicaines. Et puis chaque parti qui se regarde comme victorieux, entonne les louanges du bon sens des gens de la campagne, tandis que les partis vaincus ne tarissent pas en plaintes sur l'ignorance, sur l'esprit de routine, et la foule de défauts ou de vices qui distinguent le campagnard. Or, il ne nous paraît pas qu'au moment où il va voter, le villageois se préoccupe du triomphe possible de la république, de l'empire ou de la royauté. Il veut d'abord la paix et l'ordre, ensuite c'est le patriotisme surtout qui le préoccupe, en troisième lieu il fera passer ses intérêts personnels ou de clocher. Si l'on veut bien admettre qu'il en soit ainsi, il est facile d'expliquer des votes qui, au premier abord, paraissent contradictoires et qui impliqueraient une grande versatilité, vu les époques rapprochées auxquelles ils ont été émis. Au mois de mai 1870, comme au mois de février 1871, les cultivateurs ont voté pour la paix. A la première époque, ils ont en outre entendu s'opposer à une révolution violente. Le 2 juillet 1871, ils viennent encore d'exprimer hautement leur adhésion à un gouvernement qui venait de leur rendre l'ordre et de garantir cependant la dignité du pays. Si quelques noms d'une couleur libérale plus accentuée sont sortis de l'urne même dans les campagnes, c'est que la haine de l'étranger qui souille le territoire français est vivace dans tous les cœurs. Le cultivateur ne prend pas parti pour de savantes doctrines gouvernementales, pour des théories constitutionnelles, mais il considère, lorsque son attention est provoquée, et qu'il doit accomplir un acte important, son intérêt personnel, celui de sa commune, et enfin celui de la France.

Ce n'est que par exception qu'il appartient à un parti politique, et son cœur ne se met pas à vibrer quand il entend parler de régime parlementaire, de liberté de la presse ou de toute autre question qui peut être agitée dans les salons. Au fond est-on en droit de blâmer le cultivateur de penser et d'agir ainsi? Ne devrait-on pas être plutôt disposé à l'en louer? Il est certain que cela peut contrarier ceux qui aspirent au pouvoir et que les passions politiques entraînent dans les luttes des partis. Mais, après tout, le chef de famille doit vouloir le bonheur des siens. Or ce bonheur ne saurait être obtenu que par des progrès successifs, sans perturbations violentes; il ne saurait plus être goûté si l'âme est froissée par le sentiment d'un échec subi. Les populations des campagnes, tout en aimant la paix, ne consentiraient pas à ce que la France perdît sa réputation de valeur indomptée; tous les sacrifices peuvent leur être demandés pour défendre la patrie. Mais il ne faut pas abuser de la conscription, des impôts, et prendre à la fois les enfants et l'argent des familles rurales. Le régime impérial a commis cette faute capitale, et quoiqu'il ait longtemps donné la sécurité intérieure et permis au cultivateur de bien vendre ses denrées, il a fini par trouver la désaffection, tandis que le gouvernement de M. Thiers est tout prêt d'être adopté, quoiqu'il porte le nom de République. Des hommes qui, comme le général Faidherbe, déclarent « que la réorganisation de l'armée doit reposer sur ces trois seuls principes : 1° service obligatoire pour tous, 2° réduction de service à deux ans, 3° faire en sorte que les jeunes soldats rentrent chez eux plus instruits et aussi rangés qu'ils en étaient partis, » ne peuvent être accueillis que comme de bons gouvernants. C'est bien exprimer un des principaux intérêts de l'agriculture, c'est ce que veut l'agriculteur. Que pour l'administration des finances de l'Etat et pour celle de tous les intérêts départementaux et communaux, le gouvernement s'inspire du même esprit de sagesse, que jamais il ne blesse par aucune mesure les sentiments religieux, qu'il protége également tous les citoyens contre les vexations inutiles des fonctionnaires de tous rangs, et il aura dans les campagnes le plus ferme appui, sans que les populations rurales songent à lui demander son nom. Pour le moment, il faut une paix réparatrice, il faut faire trêve à toutes les discordes pour ne songer qu'au bien public. Cela nous paraît être l'ère nouvelle qui s'ouvre pour la France. Puisse maintenant l'Assemblée nationale ne pas causer de déceptions à l'agriculture.

II. — *Les élections.*

La fin de la période électorale doit mettre un terme à toutes nos agitations intérieures : les résultats indiquent que le pays est pour la conservation d'un gouvernement modéré et réparateur, selon les vœux que M. de Gasparin et nous avions émis. En parcourant les listes des nouveaux élus sortis du scrutin du 2 juillet, nous n'y avons guère vu de noms agricoles. La phalange des agriculteurs de l'Assemblee nationale sera bien peu augmentée. On a vu par les procès-verbaux, que nous publions dans chacun de nos numéros, que le nombre des députés qui s'intéressent aux discussions agricoles, n'a pas pu jusqu'à présent s'élever à plus de 180, et encore parmi eux combien en est-il qui n'ont jamais assisté aux séances de la réunion libre qui étudie les

questions agricoles avant qu'elles viennent devant l'Assemblée nationale tout entière. Nous eussions voulu un meilleur résultat, et nous regrettons qu'aucun des candidats agricoles dont nous parlions dans notre dernière chronique n'ait réussi à être élu. A ce sujet nous recevons de M. le marquis de Poncins, agriculteur à la ferme des Places, près Feurs (Loire), la lettre suivante :

« Dans votre numéro du *Journal de l'Agriculture*, daté du 1er juillet 1871, vous consacrez quelques lignes aux élections complémentaires de la Chambre, et vous déplorez le petit nombre des candidats agriculteurs. Parmi les rares exceptions que vous signalez, vous citez la candidature de M. de Poncins.

« Je viens vous prier, monsieur, de vouloir bien, en ce qui me concerne, rectifier cette assertion. Vous avez été induit en erreur par une similitude de nom ; en effet, le marquis de Poncins, agriculteur aux Places, n'a pas été candidat à la députation, et ses compatriotes n'ont aucunement songé à lui conférer cet honneur. Dans le département de la Loire, comme dans beaucoup d'autres, ainsi que vous le remarquez avec juste raison, l'homme des champs est celui qu'on oublie le plus facilement.

« Agréez, etc. « Marquis DE PONCINS.

« 5 juillet 1871. »

Nous eussions voulu que le candidat du nom de Poncins dans la Loire fût bien l'agriculteur notre correspondant, et surtout qu'il réussît. La France ne sera vraiment bien administrée que lorsqu'il y aura dans l'Assemblée souveraine moins d'hommes appartenant exclusivement aux professions libérales, et un plus grand nombre d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants. Il faudrait cesser de penser à se faire une carrière d'une opinion, comme cela est arrivé à plus d'un de nos honorables députés que nous pourrions nommer. On cherche à vivre en France des fonctions publiques, au lieu de ne prendre une fonction que pour l'exercer concurremment à la profession indépendante qui seule permet aux citoyens de vivre libres.

III. — *Les primes d'honneur en* 1871.

Nous avons déjà fait connaître (t. I de 1871, p. 347 et 372) les résultats de huit concours sur douze ouverts en 1871 pour la prime d'honneur, résultats qui ne peuvent pas être proclamés, quant à présent, en séances publiques, puisque les concours n'ont pas lieu cette année. Nous recevons aujourd'hui la liste des récompenses qui vient d'être arrêtée pour le département de la Dordogne par le jury, après la visite des domaines. Il ne nous restera plus à faire connaître que les résultats relatifs à la Corrèze, à la Loire et à la Nièvre. Voici la liste de la Dordogne, telle qu'elle nous est transmise :

Grande prime d'honneur et prix cultural de la 1re catégorie. — M. Planteau, propriétaire à Lestenaque, commune de Lamonzie-Saint-Martin, près Bergerac.

Prix cultural de la 3e catégorie. — M. de Presle, à Cherveix, arrondissement de Périgueux.

Prix cultural de la 4e catégorie. — M. Deauriac, à Saint-Astier, arrondissement de Périgueux.

Médailles d'or grand module. — MM. Bugeaud de Juvenie, à Payzac, arrondissement de Nontron : élevage remarquable de bêtes bovines, reboisements en châtaigniers ; — le baron du Cluseau de Clérant, à Saint-Léon-sur-Vezère, arrondissement de Sarlat : luzernières, emploi de semoirs mécaniques ; — Marron (Jules), à Lamothe-Montraves, arrondissement de Bergerac : création d'un vignoble important, installation d'usines ; — l'ancien syndicat Brachet et autres, à Brouchaud,

arrondissement de Périgueux : travaux de desséchement des marais du Blâme ; — Vergnaud, métayer : bon état de ses cultures, bonne tenue de son habitation.

Médailles d'or. — MM. de Pouzols de Lisle, à Salignac, arrondissement de Sarlat : fourrages artificiels, bonne tenue de ses bois; — de Lombarès, à Gaujac, arrondissement de Bergerac : mise en valeur bien réussie de terrains importants; — Valade frères, à Nontron : extension des plantes et racines fourragères en vue de l'engraissement du bétail; — le capitaine Parade, à Saint-Astier, arrondissement de Périgueux : emploi de la pelle-ravale, bonne qualité du bétail, métairies bien tenues; — de Bracquemont, à Trémolat, arrondissement de Bergerac : introduction du semoir, blés semés en ligne; — Saint-Martin, à Boulazac, près Périgueux : bonne installation de ses métayers; — Devaud, métayer à Nontron : plantes sarclées, bétail bien entretenu.

Médailles d'argent — MM. Cuminal, métayer près Périgueux : plantation de vignes faites sans la participation du propriétaire; — Mandrat, à Trélissac, près Périgueux : mise en valeur intelligente de terrains affermés.

Mentions honorables. — MM. de Laverrie de Vivans, au Coux, arrondissement de Sarlat : plantations de peupliers; — Besse, à Saint-Barthélemy, arrondissement de Ribérac : création d'un vignoble, assainissement d'une prairie; — Foureau, à Saint-Pierre-de-Frugie, arrondissement de Nontron : études et travaux de dérivation d'eaux; — Vergniaud, métayer à Saint-Pardoux, arrondissement de Ribérac : persévérants efforts pour l'amélioration d'un sol ingrat; — Latrousse, à Lalinde, arrondissement de Bergerac : création de vignes et plantations de pruniers; — Dupuy, à Savignac-les-Eglises, arrondissement de Périgueux : création de vignes sur des terrains précédemment en bruyères.

On remarquera que l'émulation la plus vive continue à régner parmi les cultivateurs de la Dordogne, et qu'elle exerce la plus heureuse influence sur les métayers, qui ont fait preuve de la réalisation d'un grand nombre d'améliorations culturales; on sait en effet que la 3e et la 4e catégories du concours de la prime d'honneur sont relatives au métayage. M. de Lamothe, secrétaire général de la Société d'agriculture de la Dordogne, nous écrit à ce sujet : « Si l'exposition avait pu avoir lieu, l'agriculture de la région, qui se révéla si forte dès 1864 en pareille occasion, à Périgueux, aurait fait preuve d'une nouvelle énergie et d'un incontestable progrès. Nous espérons que cette solennité pourra nous être accordée l'année prochaine, et notre Société s'occupe très-activement d'indiquer les modifications qu'il serait utile d'apporter au programme de la fête, afin d'en redoubler à la fois l'importance et l'éclat. Elle a chargé une commission de lui présenter un rapport à ce sujet, et dans le courant de septembre au plus tard, elle fera connaître ses vues à cet égard à M. le ministre de l'agriculture. Elle sollicite en même temps d'importantes modifications en ce qui touche le règlement sur la livraison des tabacs, et elle organise définitivement d'une manière sérieuse l'enseignement primaire agricole. » On ne saurait trop favoriser l'immixtion des Sociétés locales dans la direction des grands concours agricoles. C'est là de la bonne décentralisation, à la condition seulement que l'intérêt du pays bien entendu prime toujours les petites rivalités personnelles et efface les influences de clocher dans ce que celles-ci ont de trop étroit.

IV. — *Décorations décernées à des agriculteurs.*

Parmi les nombreuses décorations que le gouvernement a décernées récemment à des hommes qui se sont distingués pendant la guerre, il en est quelques-unes qui sont allées trouver des agriculteurs. Nous ne les connaissons certainement pas toutes, car d'absorbantes préoccu-

pations nous ont empêché de suivre avec attention la publication des listes qui ont paru dans le *Journal officiel*. Mais le hasard nous a fait rencontrer deux nouveaux décorés qui appartiennent à la phalange agricole, et nous regardons comme un devoir de les signaler. L'un est M. de Saint-Trivier, président du Comice agricole du Haut-Beaujolais, qui pour la guerre a repris du service dans l'armée. L'autre est M. Auguste Heyland, fabricant d'instruments d'agriculture à Colmar, qui s'est entièrement dévoué, dès le début de la guerre aux soins à donner aux soldats blessés, malades ou prisonniers. C'est un acte de bonne politique de la part du gouvernement que d'avoir récompensé M. Heylandt en même temps que plusieurs autres Alsaciens. La France n'a pas cessé de les regarder comme ses enfants, quoique momentanément ils soient arrachés de son sein.

V. — *Les cultivateurs allemands.*

Puisque nous venons de parler des Allemands, nous devons encore dire un mot de l'attitude réciproque des cultivateurs des deux pays. Comme toujours, nous avons maintenu le drapeau de l'impartialité ; mais l'heure n'est pas venue encore de songer à la pacification. Quant à l'attitude de l'agriculteur français, elle est bien définie par les lignes suivantes que M. Jules Rieffel nous écrit de Grand-Jouan : « Pour moi, qui suis un Alsacien pur sang, né proche de Strasbourg, il m'est impossible d'admettre une conciliation comme l'entendent aujourd'hui les Prussiens. Les hommes d'Etat de la Prusse, dans l'étonnement de leur surprise, ont oublié de compter avec l'avenir, et l'avenir pourra bien leur coûter plus cher qu'ils ne pensent. En attendant, travaillons; c'est par là que nous devons commencer. » C'est aussi dans le travail que nous devons persister toujours, et la France alors deviendra tellement forte qu'elle n'aura plus besoin de songer à se faire respecter, le fait existera. En attendant, nous ne demandons pas de pitié à l'Allemagne, et c'est ce qu'exprime M. de Praingy dans la lettre suivante :

« Praingy, le 4 juillet 1871.

« Monsieur le directeur, permettez-moi de vous adresser une prière, c'est de ne plus nous parler, à nous Français, de conciliation avec le peuple allemand, Ces paroles d'apaisement que nous adresse l'honorable M. Villeroy et aussi le baron de Liebig pourraient avoir leur convenance à l'époque où les deux peuples se préparaient à la guerre, à l'époque où l'Allemagne épuisait sur la France ses longues et ignobles rancunes. Mais aujourd'hui que les impitoyables vengeances de ces ennemis orgueilleux ont déchiré notre cœur, nous ont couverts d'humiliations et de misères, aujourd'hui que cette préméditation machiavélique d'une guerre sans merci nous a dévoilé les sentiments intimes d'une nation dont nous vantions la douceur et l'humanité, aujourd'hui que le peuple allemand a traité la France comme ses aïeux les Huns d'Attila l'avaient traitée au cinquième siècle, il est malsain de nous rappeler aux lois de la modération et de l'oubli des injures. Que M. de Liebig nous signale l'hospitalité française et l'accueil qui lui fut fait par les maîtres de la science dans notre patrie, c'est la condamnation la plus sévère de la violence et de la haine déchaînées contre nous par les écrivains et les philosophes de l'Allemagne; c'est aussi notre condamnation, à nous, d'avoir ouvert les bras à ceux qui ont si indignement trahi les lois de l'hospitalité. L'Allemagne savait bien que la France n'était pas complice du souverain qui la sacrifiait à ses hallucinations, et cependant ses professeurs et ses savants, toutes ses classes éclairées dépassaient dans leurs pamphlets la rage de ses soldats dans la guerre. L'Allemagne, par sa félonie, par son système d'espionnage, par la cruauté froide qu'elle a montrée dans cette désastreuse campagne, a mis une barrière infranchissable entre elle et la France. L'injure

qu'elle nous a faite vivra autant que la France. L'attentat qu'elle a commise contre les droits les plus sacrés de l'humanité, en nous enlevant nos chères provinces, aura tôt ou tard son expiation. De pareils crimes rélèvent de la justice du monde entier, et ce n'est pas à l'époque où nous vivons qu'ils se commettent impunément. Que l'Allemagne se le tienne donc pour dit : nous portons au flanc une blessure saignante, la perte de l'Alsace-Lorraine, et en France une tache sinistre : *Sedan*.

« Cette blessure, nous la guérirons, et cette tache nous l'épurerons; il nous reste encore assez de cœur et de virilité pour ne pas donner au monde le spectacle d'une nation qui tend la main à l'ennemi qui l'a si cruellement insultée et qui a voulu la rayer du rang des grands peuples. Trêve donc à toute proposition d'amitié entre la France et l'Allemagne. Nous ne demandons de pitié à personne, et nous voulons que l'abîme reste ouvert entre deux peuples qui comprennent si différemment les lois de l'honneur et de la civilisation.

« Veuillez agréer, etc. « L. DE PRAINGY. »

Mais il faut savoir distinguer entre le peuple dans son ensemble et les individus. Il est un grand nombre d'agriculteurs allemands qui ont tenu une conduite qui commande que nous ayons pour la même amitié qu'avant la guerre. C'est ce qu'exprime très-bien dans la lettre suivante M. Henri Sagnier, secrétaire de la rédaction du *Journal de l'Agriculture*, qui, rappelé au service à la fin de juillet 1870, a subi le siége de Strasbourg et a ensuite passé de longs mois comme prisonnier en Allemagne. Voilà ce qu'il nous écrit à sa rentrée en France :

« Versailles, 18 juin 1871.

« Mon cher directeur,

« Je voudrais dire un mot sur la discussion qui s'est élevée dans le *Journal de l'Agriculture* entre M. Villeroy et quelques-uns de vos correspondants à propos des relations futures des agriculteurs français avec les agriculteurs allemands. Une ère d'union fraternelle avait été ouverte il y a deux ans au Congrès de Nancy; mais les liens d'amitié sont aujourd'hui brisés et un ostracisme rigoureux pèse dans notre pays sur tout ce qui porte le nom d'Allemand. A qui la faute ? Aux armées du roi Guillaume qui ont renouvelé en France, pendant la guerre et depuis la paix, les hauts faits des hordes des anciens barbares et les ont quelquefois surpassés, notamment à Bazeilles et à Châteaudun. Grâce à leur conduite, l'Allemand, que nous nous plaisions à regarder comme doux, bienveillant, est descendu dans notre esprit au rang des Huns et des Vandales.

« A côté de ces horreurs, il est un autre fait qui, sans atténuer la légitimité de nos griefs, doit être connu des agriculteurs français: c'est la conduite d'un grand nombre d'agriculteurs allemands vis-à-vis des soldats français prisonniers. Pendant que les états-majors prussiens semblaient chercher tous les moyens de rendre plus insupportable le sort des débris d'une armée si sottement perdue à Sedan ou à Metz, beaucoup d'agriculteurs de la Bavière, de la Hesse, de la Saxe et du Wurtemberg se sont empressés de réclamer pour leurs fermes quelques-uns de ces malheureux et les ont toujours traités avec la plus cordiale hospitalité. Aucun de ceux de mes camarades qui ont eu le bonheur de travailler dans les fermes allemandes ne s'est plaint du sort qui lui avait été fait : tous ceux au contraire que j'ai vus revenir des champs se louaient de la cordialité de leurs hôtes à leur égard. Personnellement, c'est à M. Villeroy et à l'un de ses amis, M. Knussmann, que j'ai dû de ne pas mourir de misère à Mayence; je garderai toujours le souvenir le plus précieux de leur généreuse hospitalité, et je tiens à leur en exprimer publiquement ma reconnaissance.

« J'espère, mon cher directeur, que vous voudrez bien donner, dans le *Journal de l'Agriculture*, une petite place à cette lettre qui ne contient que des faits réels, et je vous prie d'agréer, etc.

« Henri SAGNIER. »

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Henri Sagnier vient reprendre auprès de nous sa position, et qu'il va consacrer tout son travail à notre journal qui demande, par sa périodicité actuelle et sa nombreuse correspondance, des soins de plus en plus laborieux.

VI. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre.*

Aux associations agricoles qui ont déjà souscrit pour faire un fonds destiné à venir en aide aux agriculteurs qui ont le plus souffert de l'invasion, nous devons joindre la Société d'agriculture de l'arrondissement de Vannes, qui a envoyé 300 fr. au Comité nommé par la Société des agriculteurs de France. Il faut que les agriculteurs se soutiennent mutuellement, et nous espérons que l'Assemblée nationale comprendra la nécessité absolue de réparer les pertes que subissent encore aujourd'hui les départements occupés par notre implacable ennemi.

VII. — *Les nouveaux impôts.*

Nous commençons aujourd'hui dans ce numéro la discussion du projet des nouveaux impôts par l'insertion d'un article de M. Pellicot (voir p. 57). Comme toujours, nous laisserons toutes les opinions s'exprimer librement. Nous avons la profonde conviction que le projet de M. Pouyer-Quertier est mauvais; nous ne partageons pas l'avis de notre éminent ami M. le D[r] Jules Guyot, qu'il faut néanmoins le voter des deux mains, sauf à le corriger plus tard. Nous pensons qu'il serait de beaucoup préférable d'adopter tout de suite un meilleur système. Quant à cette pensée de l'exposé des motifs du projet, que les nouveaux impôts ne grèveront ni le sol ni les denrées alimentaires de première nécessité parce qu'ils n'atteignent directement ni la propriété foncière, ni les voies de transport, ni les combustibles, c'est une complète erreur, car ils frappent les baux et les matières premières, c'est-à-dire tous les moyens de travail et de production à leur origine même. Ils sont, pour la plupart, de ceux qui stérilisent, et non pas de ceux qui prennent une fraction seulement des produits destinés au luxe, au superflu, au plaisir. Ce qu'il importera d'établir, ce sera surtout une large production qui a besoin d'être débarrassée d'entraves fiscales. Par la rapidité avec laquelle l'emprunt a été souscrit, la France a montré qu'elle saurait trouver l'argent nécessaire à se reconstituer et à chasser l'étranger; mais elle demande en même temps une réforme complète de son administration, et c'est cette réforme que malheureusement nous ne voyons pas encore entreprendre. Nous regarderons notamment comme important d'obtenir un meilleur traitement pour nos produits agricoles à l'étranger, en particulier pour nos vins. Ainsi, d'après une lettre adressée par M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture, au président de la Chambre de commerce de Beaune, nos vins n'entrent maintenant dans notre malheureuse Alsace-Lorraine absorbée par l'Allemagne, qu'en payant un droit de 20 fr. par 100 kilog., tandis que les produits manufacturés ont eu la franchise pendant six mois. On commet toujours cette erreur de regarder comme nul le travail du cultivateur, comme si l'ouvrier de l'atelier des champs ne valait pas l'ouvrier de l'atelier des villes. Il faut du travail pour faire le vin comme pour faire le fer.

VII. — *L'enseignement agricole.*

Nous avons annoncé la reprise prochaine des cours dans nos écoles d'agriculture. Nous eussions voulu voir ces écoles rouvertes immédiatement; aussi nous félicitons M. Dubost, professeur d'économie rurale

à Grignon, d'organiser dès maintenant des leçons sur le terrain, ainsi que l'indique la circulaire suivante dont il nous demande la reproduction :

« Pour utiliser au profit des élèves de Grignon les vacances prolongées que les circonstances nous imposent, je viens me mettre à leur disposition pour faire une excursion agricole dans l'ouest de la France. L'itinéraire suivi comprendrait la Normandie, la Bretagne, le Maine, le Perche, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, le Berry, la Sologne et l'Orléanais. Une période de 20 à 25 jours suffirait pour parcourir et étudier quelques points intéressants de ces diverses contrées. Le départ aurait lieu entre le 10 et le 15 juillet prochain. Les élèves de l'école de Grignon, anciens ou nouveaux, qui voudront bien m'accompagner, n'auront à supporter que leurs dépenses personnelles. Ces dépenses seront sensiblement atténuées par une réduction que j'espère obtenir sur le prix ordinaire des transports en chemin de fer. Les étrangers pourront être admis à prendre part à cette excursion, mais moyennant des conditions spéciales. Si vous aviez, monsieur, le désir de m'accompagner, je vous prie de m'en informer directement à l'école de Grignon. Une circulaire vous ferait connaître en temps utile le jour du départ et le lieu du rendez-vous.

« Veuillez recevoir, etc. « DUBOST,

« Professeur d'économie rurale, à Grignon. »

On remarquera que M. Dubost admettra dans ses excursions agronomiques des personnes étrangères à l'Ecole de Grignon même. Ce peut être une excellente occasion pour beaucoup de jeunes gens de prendre une instruction toujours difficile à trouver.

IX. — *Nécrologie.*

Nous avons eu la tristesse de recevoir cette semaine la nouvelle de nombreuses morts parmi les agriculteurs les plus éminents. Ils étaient presque tous nos amis depuis de bien longues années, et l'on comprendra notre douleur, en lisant les noms de cette nécrologie. C'est d'abord M. Jamet, qui, il y a quelques jours, était en parfaite santé, et dont la forte constitution nous permettait d'espérer encore la longue conservation. Sa mort nous est apprise par une lettre de M. de la Morvonnais, datée du 2 juillet. Nous reproduisons, sans avoir la force d'y rien changer, la note de notre correspondant :

« M. Jamet, député de la Mayenne en 1848, était venu dans notre département, il y a quelques années seulement. Il avait voulu vivre auprès de sa fille unique, mariée à Rennes, et avait quitté l'arrondissement de Château-Gontier où il avait été avec M. le comte du Buat un véritable initiateur agricole. C'est le comice de Château-Gontier dont il était alors président, qui introduisit dans la Mayenne le premier taureau durham qui peut être considéré comme la souche de cette race transformée, si répandue dans le Maine et l'Anjou, qu'on peut dire que l'ancienne race mancelle n'existe plus et a été remplacée par la race anglo-mancelle. Toutefois, pour ne pas entrer dans la question théorique de savoir s'il s'est formé là une race nouvelle dont l'hérédité est à jamais fixée, disons que M. Jamet était encore d'avis de l'emploi continu des reproducteurs de pur sang, de manière à faire disparaître un jour la race améliorée sous la race améliorante. Il considérait avec le même intérêt que M. le comte du Buat lui-même, son honorable ami, les succès des étables de la Subrardière où il passait quelque temps chaque année.

« M. Jamet était en agriculture un homme fort éclairé et doué du meilleur esprit d'observation dans la pratique. Partisan décidé des labours profonds si favorables dans la Mayenne, et de l'emploi modéré de la chaux, il en avait signalé les dangers, surtout dans les malencontreux mélanges qu'on en fait avec le fumier d'étable, — ainsi que la nécessité de l'emploi des phosphates. L'avenir donnera de plus en plus raison dans la Mayenne à M. Jamet.

« Il était tout entier à l'agriculture et à la vulgarisation de la science agricole. D'un caractère bien tranché, M. Jamet n'en avait pas moins une sûreté de rapports

qui lui a conservé des amis dévoués dans la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine. Républicain sincère, il aurait certainement applaudi à l'essai qui est loyalement fait aujourd'hui de la République; et modérant des impatiences, il leur aurait peut-être conseillé avec juste raison de quitter la politique pour l'agriculture, comme il l'avait fait lui-même. »

Au dernier moment aussi, nous apprenons la mort d'un autre de nos collaborateurs, M. Fleury-Lacoste, président de la Société d'agriculture de Chambéry, auteur d'un grand nombre de travaux viticoles hautement estimés de tous ceux qui cultivent la vigne. Il a succombé le 21 juin à une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

L'agriculture alsacienne vient de perdre son doyen dans la personne de M. Mathieu Risler, chevalier de la Légion d'honneur, ancien manufacturier, président du Comice agricole de Cernay (Haut-Rhin), qui vient de mourir à l'âge de 89 ans.

Bien des fois nous avons parlé de l'asile de Cernay que M. Risler avait fondé en 1847, à l'imitation des asiles agricoles de la Suisse qu'il avait étudiés d'une manière toute particulière. Il avait fait un bon ouvrage d'agriculture pour l'Alsace, il avait planté de grandes surfaces de terrains vagues en forêts; il avait été en même temps un des grands initiateurs de l'industrie alsacienne tant pour les produits chimiques que pour la filature. M. Zweifel, directeur actuel de l'asile agricole de Cernay, ami et collaborateur de M. Risler pendant 25 ans, a prononcé sur sa tombe un discours ému, d'où nous détachons les lignes suivantes qui peignent bien le noble vieillard dont nous déplorons la mort, quoiqu'il ait atteint les limites de l'extrême vieillesse :

« Beaucoup d'entre vous n'ignorent pas qu'il a donné quarante de ses meilleures années à l'industrie. Contemporain de cette race d'hommes d'élite qui ont fondé l'édifice connu aujourd'hui du monde entier sous le nom d'*Industrie alsacienne*, il a apporté fidèlement sa pierre au splendide édifice. S'il a rencontré sur son chemin des fleurs et des chardons, des succès et des insuccès, des réussites et des revers, il a partagé le sort de bien d'autres; mais on peut dire de lui qu'il ne s'est ni laissé entraîner par la fortune et le succès, ni abattre par l'insuccès et les revers, car jusqu'à trois fois il s'est relevé courageusement des coups les plus cruels de l'infortune. — N'est-ce pas là une preuve magnifique de son indomptable énergie et d'un courage peu commun ! »

Le docteur Boucherie, l'inventeur de la conservation des bois par injection et aspiration, vient de mourir à Bordeaux, à l'âge de soixante-dix ans. La fortune avait fini par lui sourire, mais il n'était arrivé au port qu'après des revers et des souffrances de toute nature. Il fut tout jeune l'un des premiers fabricants de sucre de betterave, puis il essaya un grand nombre d'inventions jusqu'à ce qu'enfin il rendit pratique la conservation des bois. Il se livrait à l'agriculture au château de Cluzieux, dans le département de la Loire. Partout il a fait beaucoup de bien. Le docteur Casenave a prononcé sur sa tombe, à Bordeaux, un discours qui rend parfaitement justice à l'inventeur et à l'homme de bien.

Bordeaux vient également de perdre un éminent œnologiste, M. Bouchereau, propriétaire du château de Carbonnieux, et créateur d'une des collections de vignes les plus complètes. « Il essayait, dit le docteur Guyot, toutes les méthodes de culture de la Gironde; il en comparait les résultats, et faisait profiter tout le monde de ses observations. »

X. — *La peste bovine.*

La peste bovine continue à faire en France un assez grand nombre de ravages. Nous venons de la voir, dans le Jura, frapper les étables de plusieurs communes. Elle sévit aussi dans le Doubs, dans les Vosges, dans les Ardennes, dans le département du Nord. Cette recrudescence est le fait de l'occupation allemande, ainsi que nous l'avons déjà dit. A ce sujet, nous avons reçu de M. Zundel, vétérinaire à Mulhouse, l'intéressante communication suivante :

« Je trouve dans la chronique agricole du *Journal de l'Agriculture* du 17 juin dernier (t. I de 1871, 417), un passage que ma conscience, par amour pour la vérité, ne peut pas laisser passer sans observations. C'est celui où vous dites que « dans l'est de la France, et notamment sur les confins de l'Alsace, les Prussiens se font comme une sorte de détestable plaisir d'amener en France des animaux malades de la peste bovine. »

« Soumis par la force des choses à l'administration allemande, j'ai cependant encore conservé assez de mon esprit d'indépendance pour juger les actes de nos conquérants, et je crois devoir vous faire observer que justement leurs actes en face de la peste bovine sont diamétralement contraires à ce dont vous les accusez.

« Certes, c'est l'armée allemande qui, dès le début de la guerre, s'approvisionnant de bétail russe, a apporté la peste bovine dans les provinces françaises envahies. Mais cela n'a pas été de gaieté de cœur, car souvent l'armée ennemie a dû faire disparaître tout son parc d'approvisionnement par l'assommement; c'est ce qui est arrivé à Mayence, à Trèves, à Nancy, à Châlons, etc. En outre les nombreuses bandes de bétail traversant l'Allemagne pour venir en France, ont semé la contagion sur tout leur passage, et il fut un moment (mi-octobre 1870) où la maladie régnait depuis les frontières de la Bohême et même depuis la Prusse orientale jusque presque sous les murs de Paris, dans les environs de Berlin, de Dresde, de Giesser, de Friedberg, de Montabor, de Coblenz, de Mayence, de Trèves, dans la Bavière rhénane, en Alsace, en Lorraine et dans tous nos départements envahis. Il a fallu dans toute l'Allemagne payer de larges indemnités, parce que d'après la loi du 7 avril 1869, on paye au propriétaire la valeur intégrale de ses pertes; on ne paye pas seulement la valeur des animaux, mais encore tous les frais de la désinfection, tout ce qui a été détruit ou modifié dans l'étable. — Pour la seule portion septentrionale de l'Alsace (les arrondissements de Haguenau, Erstein, Molsheim, Wissembourg et Saverne), où s'est montrée la peste bovine en automne dernier, l'on vient de payer à titre d'avance en dédommagements pour bétail tué par suite de la peste bovine, la somme de 987,384 fr. 55.

« Certes, depuis lors, il y a encore eu quelques autres importations de cette terrible maladie, et, pour mon compte, j'ai encore eu récemment à la combattre dans mon arrondissement où elle a été apportée par du bétail hongrois destiné à l'armée d'occupation de la Haute-Saône. Mais croyez que ce n'est pas de gaieté de cœur que les Prussiens voient ce fléau se propager et les suivre partout. La bande qui, à l'insu des autorités, a porté la maladie dans la Haute-Saône et dans les Vosges, a occasionné dans la Haute-Alsace un déficit que les Allemands auront à couvrir par une somme d'au moins 150,000 francs. Des mesures énergiques ont pu borner le nombre des victimes à environ 450 têtes seulement. En outre cette bande, à son passage en Bavière, a communiqué la maladie, malgré la surveillance des frontières, et y a fait un assez sensible dégât.

« S'il fallait, dans les importations de la peste bovine, voir toujours de la malveillance, l'Alsace pourrait en ce moment sévèrement accuser ses voisins de la Lorraine française, où les régions infectées ne paraissent pas suffisamment séquestrées et d'où la maladie nous est déjà venue par diverses voies dans ces derniers temps; c'est de la Lorraine qu'elle est entrée dans le val de Villé où la peste bovine sévit très-fortement et est arrivée jusque vers Schlestadt; c'est de là qu'elle s'est avancée vers Schirmeck; c'est de là qu'elle est parvenue dans la vallée de Saint-Amarin où la maladie s'est, grâce à une énergique surveillance, bornée à une seule commune.

« Ce ne sont donc pas les Allemands qu'il faut trop accuser de la propagation

de la peste bovine; elle a été le conséquence fatale mais naturelle de la malheureuse guerre où nous nous sommes laissés entraîner.

« Pour compléter ma pensée, j'ajouterai même qu'il serait à désirer qu'en France on s'attaquât aussi énergiquement à cette maladie qu'on le fait en Allemagne. Tandis que l'administration allemande n'hésite pas à faire largement la part du feu, à rapidement enlever le foyer du mal, à indemniser en plein, nous voyons en France l'abatage qui est la seule mesure utile, comme le déclarent M. H. Bouley et tous les vétérinaires qui ont bien étudié la maladie, n'être employé qu'avec une fâcheuse modération, avec des ménagements mal placés. Bien loin de considérer la maladie comme tout à fait étrangère au pays, on essaye même de l'acclimater en la traitant thérapeutiquement. Ce n'est pas en France qu'il faut combattre la peste bovine par l'acide phénique, par la levûre de bière, le permanganate de potasse ou quelque autre drogue; il faut faire ces essais dans les steppes de la Russie. Pour une bête qu'on guérit chez nous, on risque d'en infecter une douzaine d'autres; quelle belle économie! Et quel résultat que celui de guérir six malades sur dix, quand par les seuls soins de la nature, par les guérisons spontanées, on peut quelquefois arriver à ce chiffre. Les exemples de l'Angleterre et de la Hollande sont-ils donc déjà tellement loin pour qu'on les ait déjà oubliés chez nous? Dans ces pays cela paraissait aussi quelque chose de monstrueux de faire assommer des animaux bien portants pour éviter qu'ils tombent malades, et l'on n'épargnait pas dans les journaux quotidiens les railleries à ces docteurs de bêtes dont toute la science consistait à tuer leurs malades. On fit d'innombrables tentatives pour tâcher de guérir la peste bovine, mais celle-ci se joua de tous les moyens réputés thérapeutiques qu'on essaya de lui opposer, et bientôt le mal prenait les proportions d'une immense calamité publique; bientôt on reconnut que le seul moyen d'enrayer la marche du mal était de recourir à l'abatage obligatoire, en indemnisant au préalable les propriétaires. En Hollande, du 24 septembre jusqu'au 15 juin 1867, 166,594 bêtes à cornes furent frappées de la peste; on en guérit 51,565 : c'est presque un tiers; mais si dès le début on avait eu recours à l'abatage, comme on le fit plus tard à Hasselt, on n'aurait peut-être pas compté 40,000 malades. C'est pourquoi j'aurais aimé voir dans les instructions faisant suite à la circulaire ministérielle du 20 mars 1871 une clause qui interdît toute tentative de guérison, comme elle est contenue dans l'article 16 de la loi allemande, qui interdit même toute annonce de remède. Je sais que je suis d'accord sous ce rapport avec les auteurs de ces instructions, avec MM. Bouley, Magne, Reynal et Leblanc, et je regrette que ces confrères n'y aient pas pensé. Ce sont ces tentatives de guérison qui se font en Comté, sur les confins de l'Alsace, qui sont un danger pour ce pays et pour tout l'est de la France.

« Recevez, monsieur, etc. « A. ZUNDEL,

« Secrétaire général du Comice agricole de Mulhouse. »

Nous ne retenons pour le moment qu'un seul fait. C'est qu'encore aujourd'hui le gouvernement allemand fait venir pour la France des troupeaux de bœufs originaires de pays où règne le typhus. C'est là un acte qui doit être blâmé hautement, et contre lequel nous croyons que le Gouvernement a le droit de réclamer devant l'Europe.

XI. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Nous sommes arrivés à l'époque tout à fait critique pour les récoltes en terre. La moisson des blés ne peut plus être bonne, mais les météores pourraient la rendre beaucoup plus mauvaise, et c'est avec anxiété que tout le monde suit les alternatives de bon et de mauvais temps qui, depuis deux mois, font parfois désespérer complétement et parfois aussi raniment les courages. Nous pensons encore qu'il ne nous sera pas donné de subir l'épreuve d'une année tout à fait calamiteuse au point de vue des subsistances, après que les événements nous ont si douloureusement frappés.

A la date du 21 juin, M. Félix Villeroy nous envoie de Rittershof (Bavière rhénane) l'ensemble des renseignements qui suivent sur les

phénomènes météorologiques envisagés au point de vue agricole, pendant mai et juin, et sur la situation de tout le Palatinat :

« Mai et jusqu'au 10 juin, température froide.

« Le 18 mai, gelée. Dans les vallées les épis de seigle sont gelés. — Tous les fruits gelés. — Les jardins ont beaucoup souffert.

« Le 9 juin, j'avais encore du feu. — Le 10, orage lointain, tonnerre. — du 14 au 17, beau temps, vent d'ouest, 20 à 22 degrés Réaumur de chaleur. — Le 19, le thermomètre redescend à 15 degrés, il pleut fortement.

« Le 19 juin, moi et beaucoup d'autres avons commencé à faucher, la pluie nous a forcés à interrompre. Le seigle a beaucoup souffert. L'avoine est belle, excepté celle qui, semée au commencement de mars, a souffert de la gelée.

« On écrit de Gerhardsbrunn que l'avoine est belle, le seigle passable, le colza mauvais. Dans les terres fortes le blé est tout à fait mauvais. Les avis du Palatinat me disent que dans la plaine du Rhin les récoltes sont toutes très-belles.

« Par suite de la paix et du renvoi chez eux des hommes de la landwehr, un grand nombre de chevaux sont devenus inutiles, et il y a partout tous les jours des ventes à l'enchère Ces chevaux, parmi lesquels il y en a beaucoup de bons, sont adjugés à des prix très-bas. Il est fâcheux que les cultivateurs français ne puissent pas venir se remonter en Allemagne. — Il est probable que, dans un an, chevaux et bêtes à cornes seront beaucoup plus chers qu'aujourd'hui. »

M. Billy, à la date du 23 juin, nous envoie de Spincourt (Meuse) de très-tristes renseignements sur la situation de nos malheureux villages occupés par les Prussiens vers notre extrême frontière du Nord-Est :

« J'ai trouvé mon pauvre canton inondé de Prussiens. Dans mon village et aux abords, plus de 250 voitures. Des soldats plus exigeants que jamais. Prétendant qu'ils ne reçoivent pas l'indemnité de vivres que cependant notre gouvernement paye à la Prusse quinze jours à l'avance, ils forcent le paysan à leur fournir tout ce dont ils ont besoin. A la moindre mine de résistance, ils se portent aux plus grands sévices : ils brisent, ils battent et vont jusqu'à faire couler le sang. L'état de paix actuel est pire que l'état de guerre. Et cependant le pain se fait rare, l'aspect de nos blés en terre est affreux; on ne sait si on récoltera même la semence. Les avoines vont bien depuis les pluies. La fauchaison des luzernes se fait mal. Quant aux trèfles, leur récolte sera nulle; ils n'ont pas levé. »

Le manque de place nous oblige à renvoyer à huitaine un grand nombre d'autres notes intéressantes, ainsi qu'un travail de M. Gaston Bazille sur le *phylloxera vastatrix,* qui fait de grands ravages dans nos vignobles.

En résumé, l'hiver dernier a surtout nui aux récoltes en terre. Les météores du printemps leur ont aussi été défavorables. Mais une partie du mois de mai, malgré une gelée intempestive, puis le mois de juin, quoique les pluies aient été un peu trop prolongées, et que la température ait été trop froide, ont refait beaucoup de champs. Un déficit est certain, mais il peut encore être notablement atténué.

XII. — *Réunion annuelle des fondateurs du* Journal de l'Agriculture.

Les événements ont empêché la réunion des fondateurs du *Journal de l'Agriculture* d'avoir lieu au mois de février, selon les termes des statuts; elle est fixée au vendredi 28 juillet courant, à dix heures du matin, dans les bureaux de la rédaction, 66, rue de Rennes. L'ordre du jour porte l'approbation des comptes pour le dernier exercice, et du budget pour l'exercice suivant. Nous n'avons à demander aux agriculteurs que de propager de plus en plus un recueil qui s'efforce d'être utile, et dont le directeur consacre absolument tout son temps et tout son travail au progrès agricole. Après avoir achevé ce numéro, il part pour aller assister au concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre, mais il sera de retour pour le numéro suivant. J.-A. Barral.

DES NOUVEAUX IMPOTS. — I.

Sans doute il faut nous débarrasser le plus tôt possible des lourdes charges qui pèsent sur la France, et pour cela de nouveaux impôts sont indispensables; mais pourquoi ne pas demander plutôt aux étrangers qu'aux nationaux? Les étrangers ont assisté l'arme au bras à tous nos désastres; puisqu'ils n'ont pas su ou voulu conserver intact un marché qui leur était si avantageux, qu'on demande aux douanes une plus grande partie des nouveaux impôts. Du reste, ce ne serait que justice. L'Empire, en effet, qui semblait plus soucieux de complaire aux étrangers que de protéger les intérêts nationaux, avait, au grand détriment de notre agriculture et de notre industrie, accumulé les concessions sans compensations. Ainsi, les laines d'Australie sont reçues gratuitement en France; leur entrée en franchise a avili les laines indigènes. L'agriculture, surtout celle de la Provence, en souffre énormément; l'élève des races ovines, notre seul bétail, devient chaque jour plus difficile; partant les engrais et les récoltes diminuent. Comment l'Australie reconnaît-elle cette concession? En imposant nos vins à leur entrée d'un droit de 83 fr. Et cependant, dans une autre colonie anglaise, la Nouvelle-Bretagne, le vin dosant 14°.5 (26 sykes) n'est imposé qu'à 14 fr. l'hectolitre et 34 fr. 39 c. au-dessus de 14°.5. Pourquoi cette différence? Parce que l'Australie est très-propice à la culture de la vigne : des vins de l'Australie ont déjà été importés en France et acceptés au taux dérisoire de 0 fr. 25.

On s'occupe beaucoup de propager cette culture, tellement que mon *Vigneron provençal* ayant été envoyé par les frères Hubert et Cie, horticulteurs à Hyères, m'a été renvoyé de Melbourne, traduit en anglais, avec une lettre très-flatteuse où, entre autres passages, il est dit que cet ouvrage semble fait exprès pour l'Australie. Or, en élevant les droits sur les vins étrangers, l'Angleterre a voulu d'un seul coup parer à deux éventualités : protéger la culture de la vigne en Australie et réserver exclusivement à la marine anglaise le transport des produits de cette grande colonie; car si nos vins n'étaient pas grevés d'un droit prohibitif, des navires français pourraient les transporter à Sydney ou à Melbourne, et revenir chargés de laine ou même de viandes préparées.

La Nouvelle-Bretagne ne pouvant cultiver la vigne, l'Angleterre a eu l'air de se montrer plus large; mais au fond c'est une bien faible compensation, et, quoi qu'on puisse dire, c'est bien un droit protecteur qu'elle a élevé entre l'Australie et nos vins. Et nous qui, le plus souvent, nous arrêtons à la surface des idées au lieu de les creuser (quand je dis nous, je veux dire la généralité des Français), nous nous étions tellement engoués de la liberté commerciale, que nous donnions tout sans réflexion et sans compensation, qu'on criait *haro* sur les droits protecteurs. Cependant, les États-Unis et l'Angleterre, ces deux nations qui sont à la tête du progrès commercial, et aussi toutes les autres nous démontrent par les faits que la meilleure des politiques est de protéger les intérêts nationaux; car enrichir les individus, c'est enri-

chir l'État; et si nous ne demandons pas des droits protecteurs, nous demandons au moins des droits égalisateurs.

Laissons l'Angleterre, sur laquelle il y aurait encore beaucoup à dire, et arrivons à l'Espagne. Où sont les avantages que nous accorde l'Espagne? Et cependant la France, qui a d'immenses quantités de liéges en Algérie, en Provence, dans les départements voisins de l'Espagne, a diminué de plus de moitié les droits sur les liéges espagnols. Ces liéges viennent annuellement sur nos marchés avilir le prix des nôtres, que nous extrayons à un prix de revient très-élevé, la main-d'œuvre étant de beaucoup plus chère en Provence et en Algérie qu'en Espagne.

Y a-t-il parité pour les vins? Bien moins encore. Jusqu'en 1868, nous recevions leurs vins vinés à 18° et quelquefois 23° au droit de 25 cent. l'hectol. L'Espagne, en même temps, faisait payer aux nôtres par navire espagnol, 42 fr. l'hectol.; par terre et par navire étranger, 50 fr. Quand le vinage en franchise fut supprimé pour les sept départements du Midi, les vins espagnols alcoolisés fortement furent la ressource du commerce méridional, et les importations, dans trois années, s'élevèrent de 40,000 hectol. à plus de 400,000.

Je me souviens qu'ayant fait un article où je signalais cette étrange anomalie, dont le résultat immédiat était l'avilissement et la mévente de nos vins, le directeur d'un des principaux journaux de Marseille me dit : « Ah! ne touchez pas aux vins espagnols; depuis qu'on a supprimé le vinage en franchise, c'est l'*arche sainte* du commerce marseillais. » Cependant, des réclamations s'élevaient de toutes parts; une pétition de l'Héraut demandait que les vins étrangers fussent imposés à partir de 12 degrés alcooliques; une malencontreuse pétition des Pyrénées-Orientales ne demandait l'impôt qu'à partir de 14 degrés. L'Empire, qui tenait à accorder le moins possible, donna satisfaction à la pétition des Pyrénées-Orientales, pétition égoïste qui ne sauvegardait rien, car la plus grande partie de nos vins de Languedoc et de Provence va à peine à 12 degrés. Qu'était-ce pour le vin d'un pays favorisé du ciel pour la culture de la vigne, favorisé des hommes dans le bas prix de la main-d'œuvre, qu'était-ce qu'un droit supplémentaire de 3 fr. 60, en présence des 42 et 50 fr. imposés à nos vins! Je ne dirai pas qu'on abaisse encore l'échelle, non; je ne connais qu'une chose juste : la réciprocité, la loi du talion; cette loi devrait être la base des rapports entre les nations.

Mentionnerons-nous l'Italie? Les droits dont elle frappe nos vins ne sont pas très-élevés, 6 fr. par hectolitre; mais encore ce n'est pas la réciprocité. L'Empire a abaissé outre mesure les droits sur les huiles d'olive, 3 fr. au lieu de 10 par 100 kilog., qui font 108 litres. Or, depuis cette fâcheuse concession, nos huiles d'olive ne se sont plus relevées, et cette récolte, autrefois si rémunératrice pour la Provence, ne paye que très-imparfaitement la rente du sol. En Italie, au contraire, la main-d'œuvre étant à très-bas prix, les producteurs peuvent livrer avec bénéfice à un taux où il y a perte pour le producteur français, en même temps que Paris repousse nos huiles par un droit d'octroi de 43 fr. par hectol., presque le double de ce qui est imposé aux autres huiles.

Je pourrais montrer les États-Unis d'Amérique nous inondant de leurs denrées et repoussant les nôtres par des droits exorbitants. Nous nous en occuperons une autre fois, ainsi que des autres nations. Aujourd'hui, je me résume, mon article étant déjà trop long, et je dis : Vous voulez imposer le sucre, le café, le vin, c'est-à-dire les productions de la France et des colonies; mais, songez-y, le sucre et le café sont devenus pour toutes les classes des objets de consommation journalière. Il en est de même du vin et du cidre; un impôt sur ces objets sera, dans les classes ouvrières surtout, une cause permanente de colère, car on prend son café tous les jours, de même qu'on prend tous les jours son repas. On me répondra sans doute : Nul impôt ne peut être établi sans froisser les populations. Nous le savons, mais nous dirons : Arrêtez-vous à celui qui froisse le moins; frappez les produits étrangers, frappez les vins du dehors, frappez les laines d'Amérique et d'Australie, frappez même le coton; vingt-cinq centimes par kilog. de coton rendaient à la France des centaines de millions; qu'on consulte à cet effet les registres de la douane du Havre. Avec un kilog. de coton on tisse plusieurs mètres de toile, et l'augmentation n'est pas très-sensible; on n'achète pas du calicot tous les jours. Ainsi l'agriculture française, la véritable nourrice de l'État, serait épargnée, et l'effet serait moins désastreux pour la France entière.

L'Empire ne songeait qu'à une chose : dégrever les produits étrangers à leur entrée en France, sans se préoccuper des intérêts nationaux. Toutes nos villes du Midi ont des fabricants de pâtes, de vermicelles, etc. Les pâtes d'Italie à leur entrée étaient soumises à un droit fort léger; cependant ce droit rendait encore à la douane de Toulon plus de 100,000 fr.; je crois que les œufs y étaient compris. Si ce droit rendait 100,000 fr. à Toulon, c'était plus de 500,000 fr. à Marseille, et peut-être un million sur tout notre littoral méditerranéen dont on s'est privé bénévolement sans compensation.

Notre malheureuse patrie a plus que jamais besoin de nouvelles ressources. Qu'elle fasse comme les Etats-Unis d'Amérique, qu'elle les demande surtout à ses douanes; qu'elle prenne pour règle la loi du talion, l'échange ne peut être véritablement libre qu'à la condition d'égaliser la balance. Trop longtemps en France on a *lâché la proie pour l'ombre;* qu'on fasse enfin preuve de virilité, car, par beaucoup de peuples, la bienveillance et la générosité ne sont considérées que comme un signe de faiblesse.

A. PELLICOT,
Président du Comice de l'arrondissement de Toulon (Var).

SUR LES ÉQUIVALENTS NUTRITIFS.

Dans le numéro du 22 avril du *Journal de l'Agriculture* (t. I de 1871, p. 175), M. Sanson, après avoir cité quelques lignes du Cours de chimie agricole que j'ai professé en 1870, à la Faculté des sciences de Rennes, fait le procès de la théorie des équivalents nutritifs et développe la série des erreurs qu'il croit devoir lui reprocher.

Si je n'étais pas mis directement en cause, je laisserais à d'autres plus

autorités que moi le soin de dire ce qu'il y a de fondé ou d'exclusif dans les reproches qui sont adressés aux équivalents nutritifs. Mon but est plus modeste : je voudrais seulement prouver en cette circonstance qu'il est possible de parler d'équivalents nutritifs sans tomber dans toutes les erreurs signalées par M. Sanson.

Pour avoir montré comment on calcule l'équivalent nutritif d'une substance alimentaire au moyen de la proportion d'azote qu'elle contient, je n'en ai pas moins enseigné que ce sont les principes immédiats, azotés ou hydrocarbonés, qui concourent seuls à l'accroissement et à la réparation des tissus des animaux, aussi bien qu'à la combustion respiratoire. J'ai eu le soin d'écrire, dans la troisième leçon (p. 43), qu'en déterminant ainsi la valeur nutritive d'une substance, *on fait une hypothèse, à savoir que tout l'azote trouvé par l'analyse fait partie de matières azotées analogues à l'albumine et jouissant des mêmes propriétés nutritives.*

Par ce seul motif que j'ai donné des tableaux d'équivalents dont j'ai cherché à préciser exactement la signification, je n'ai pas eu la prétention de dire que, dans une ration, un aliment pût toujours sans inconvénient être substitué à un autre, équivalent à équivalent. Je n'ai jamais pensé que toutes les matières alimentaires, azotées ou non azotées, fussent digérées ou assimilées dans les mêmes proportions par tous les animaux; qu'un cheval, par exemple, digérât et assimilât les divers principes immédiats du foin, de la paille et du tourteau de lin comme un bœuf ou un mouton.

On peut lire, en effet, dans la sixième leçon de mon Cours (p. 87) : « Les animaux ne tirent pas tous le même parti d'un même fourrage. La diversité de leurs organes, leurs préférences même le prouvent complétement. »

Dans la cinquième leçon (p. 82-83), je fais observer que la ration d'un cheval qui travaille ne doit pas être constituée comme celle d'un bœuf; que si du foin peut suffire à un cheval qui reste au repos, il faut, si l'on double sa ration, en raison du travail auquel il est soumis, le faire avec des aliments riches, sous un faible volume, en principes nutritifs.

Je n'ai pas laissé ignorer que si l'on calcule en kilogrammes de foin les rations alimentaires données par les agriculteurs à des animaux de même espèce, on trouve des nombres différents, et j'ai ajouté (p. 81) :

« Il est donc impossible de fixer, *à priori*, le poids exact de la ration exprimée en foin, la quantité rigoureuse de principes plastiques qu'un animal doit recevoir chaque jour. Des formules invariables ne peuvent être données; une large part est laissée à l'observation et à l'intelligence du cultivateur, qui ne doit pas oublier que c'est en nourrissant complétement son bétail qu'on en tire tous les produits qu'il peut donner.

« Après avoir fixé la ration comme il le croit le plus profitable, d'après les connaissances théoriques et pratiques qu'il possède, l'agriculteur doit observer et étudier son bétail. Car c'est le bétail lui-même qui dira si la nourriture est en quantité trop faible, si les divers éléments en sont bien pondérés.

« Son état est-il prospère? Son poids ne diminue-t-il pas? La pro-

duction du lait est-elle plus faible? Ce sont là autant d'indices certains qui permettent de se rendre compte de la valeur de l'alimentation, etc.

« De plus, les rations étant établies pour l'ensemble des vaches, pour la totalité des bœufs de travail ou d'engrais, celui qui soigne les animaux et les connaît, fait ensuite la distribution selon l'appétit et les besoins de chacun. »

La composition d'un même fourrage varie suivant la nature du sol, la quantité et la qualité des engrais, son état de maturité au moment où il a été récolté, la préparation qu'il subit dans le fanage. J'ai insisté sur ces deux points (p. 46 et suivantes).

Malgré ces variations, est-il utile de connaître la composition moyenne des diverses substances qui peuvent servir à l'alimentation des animaux?

Pour toute réponse, j'indiquerai cet article du *Journal de l'Agriculture* (numéro du 22 avril, p. 183), traduit de l'allemand par M. Roblin, dans lequel il est fait un usage, excellent pour la pratique, de la composition du foin, du trèfle fané, de la paille d'orge, de la paille de blé, des betteraves, du son de seigle, des pommes de terre et des tourteaux. J'ajouterai que M. Sanson, dans son *Hygiène des animaux domestiques*, donne la composition de toutes les matières alimentaires qu'il passe en revue.

De même, pour chacune des matières alimentaires inscrites dans les tableaux que j'ai présentés, j'ai indiqué sa teneur en azote, en matières grasses et en éléments nutritifs non azotés. Les nombres que j'ai fournis, je les ai empruntés aux travaux analytiques de M. Boussingault et de M. Isidore Pierre.

Seulement, j'ai donné en plus, pour chaque substance, son équivalent par rapport à l'azote, c'est-à-dire le poids qu'il faut en prendre pour introduire dans une ration autant de principes azotés qu'il y en a dans 100 kilog. de foin. En quoi est-il mauvais de donner l'équivalent d'une substance par rapport à l'azote, quand on a donné sa richesse en principes albuminoïdes? N'est-ce pas le même renseignement, mais sous une autre forme?

Les deux nombres se déduisent l'un de l'autre par le calcul; il n'y a pas d'illusion possible à cet égard.

Cette manière de mesurer la valeur d'un fourrage en éléments plastiques doit-elle être immédiatement supprimée de l'enseignement?

Je n'ai pas cru devoir le faire, et en voici le motif :

En Bretagne, comme dans toutes les autres parties de la France, il est des agriculteurs qui rationnent et préparent les aliments donnés au bétail avec le soin et l'intelligence qui distinguent le praticien éclairé ; mais beaucoup de cultivateurs ne savent pas ce que c'est que régler la nourriture journalière de leurs animaux de rente ou de travail ; trop souvent ils s'imaginent que toutes les racines, tous les fourrages sont identiques sous tous les rapports et qu'ils ont la même valeur alimentaire. Les différences fournies par les analyses peuvent être difficilement appréciées. En se servant du foin pour composer les diverses substances alimentaires, on fait usage d'une unité parfaitement connue; on présente à l'intelligence des résultats qu'elle saisit facilement.

Mais, objecte-t-on, vous arrivez alors à des propositions inacceptables, comme celles-ci :

« De deux matières qui contiennent des proportions égales de principes gras et de principes sucrés, la plus nutritive est celle qui, sous le même poids, renferme le plus de matières albuminoïdes. »

Le reproche serait fondé si j'avais passé sous silence ce fait, que la proportion des principes hydrocarbonés contenus dans une ration a une grande influence sur la valeur nutritive réelle d'un poids donné de principes albuminoïdes.

Mais, dans les tableaux que j'ai présentés, j'ai eu soin d'indiquer si la substitution d'une substance alimentaire à une autre, équivalent à équivalent, s'effectue avec perte ou avec gain de principes hydrocarbonés, et j'ai donné la quantité de paille nécessaire pour rétablir l'équilibre.

J'ai établi (p. 97-98) que l'équivalent d'une substance alimentaire peut varier du simple au double, suivant la nature et la proportion des aliments qui y sont associés. Après avoir montré comment on peut calculer, au moyen des nombres fournis par l'analyse, des rations se rapprochant beaucoup de celles qui ont été données à des chevaux par M. Pabst, à Hohenheim, et par M. Decrombecque, à Lens, et identiques à celles que M. Dumoncel, à Martinvast, a établies pour des bœufs de travail, je fais observer (p. 73) :

1° Que, dans toutes les rations ainsi calculées, le rapport qui existe entre la somme des principes albuminoïdes et la somme des substances carbonées est la même que dans le foin.

2° Que les mêmes données peuvent servir à remplacer dans une ration établie sur un plan différent, reconnu bon, un aliment par un autre, de manière à ne pas altérer le rapport primitivement établi.

3° Que l'on peut trouver dans les mêmes tableaux tous les éléments nécessaires pour augmenter ou diminuer la proportion des matières plastiques, suivant qu'on le trouve avantageux pour obtenir des aliments un effet utile meilleur.

En résumé, les analyses chimiques et par suite les équivalents nutritifs ne suffisent pas pour établir une ration destinée à des animaux ; ils fournissent des renseignements que l'on peut utiliser; la pratique en fournit d'autres. C'est la pratique, par exemple, qui indique au cultivateur quels sont les aliments qui peuvent convenir à chaque espèce d'animaux, et par suite quelles sont les matières que l'on peut penser à remplacer les unes par les autres dans une ration alimentaire.

G. Lechartier,
Professeur de chimie à la Faculté des sciences de Rennes.

DE LA PESTE BOVINE.

Le ministre de l'agriculture a adressé le 20 mars dernier aux préfets une circulaire relative à la peste bovine, et une instruction faisant suite à la circulaire, signée par les membres de la commission de la peste bovine, est venue compléter les documents relatifs à cette terrible épizootie et aux moyens de s'en délivrer. A cet excellent travail, je me per-

mettrai cependant d'ajouter quelques observations, fruit d'une expérience chèrement achetée en Allemagne.

Il est ici admis que l'indemnité accordée aux propriétaires des bêtes qui succombent à la peste bovine, doit être de la *valeur intégrale* des bêtes, tandis qu'en France on ne paye aux propriétaires que les *trois quarts* de la valeur.

Je crois qu'il est juste que l'on paye la valeur intégrale des bêtes, pour plusieurs raisons : 1° suite ordinaire de la guerre, la peste bovine est un cas de force majeure; 2° parce que l'abatage des bêtes est analogue à un cas d'expropriation pour cause d'utilité publique; 3° enfin on a vu des propriétaires, ignorant que les bêtes leur seraient payées, ou craignant qu'elles ne fussent pas payées à leur valeur, cacher la maladie dans l'espérance de la guérir, et augmenter ainsi les dangers de la contagion.

Tous ceux qui possèdent des ruminants exposés à la peste bovine doivent être administrativement avertis que si une bête tombe malade, ils doivent en prévenir immédiatement l'autorité, que les bêtes abattues par suite de cette déclaration leur seront payées intégralement, tandis que s'ils n'ont pas fait la déclaration, ils n'ont droit à aucune indemnité, et sont au contraire passibles d'une amende et de dommages-intérêts, si la contagion se répand par une cause qui puisse leur être imputée.

Une autre question, c'est de savoir par qui doit être réglé le montant de l'indemnité. On paraît être en France d'avis que c'est le vétérinaire qui doit fixer seul la valeur des bêtes. Ici on nomme des experts. Un axiome de droit dit qu'un seul témoin est de nulle valeur. — *Testis unus, testis nullus.* — La décision prise par un seul ne peut pas avoir autant d'autorité que celle prise par plusieurs.

Je veux admettre qu'en général le vétérinaire prononcera consciencieusement, mais il peut y avoir des exceptions. En outre, un très-bon vétérinaire peut n'avoir pas la pratique et les connaissances nécessaires pour déterminer la valeur commerciale d'une bête. La mission du vétérinaire est de traiter les bêtes malades; mais pour en fixer la valeur, ce seront des propriétaires de bêtes, des bouchers qui seront à consulter. Ici on nomme trois experts pris dans la commune, et le vétérinaire préside à leurs opérations, ayant voix délibérative.

J'ai assisté à une expertise faite en présence du propriétaire. Le vétérinaire et chaque expert étant munis d'une feuille de papier et d'un crayon, on leur présentait l'une après l'autre les bêtes, et chacun notait son estimation. La revue terminée, chacun faisait son addition, et des quatre totaux ainsi obtenus, le quart donnait la valeur des bêtes selon l'estimation des vétérinaires et des trois experts. En procédant ainsi, on évite non-seulement les abus, mais encore le soupçon possible d'abus. Si le propriétaire des bêtes n'est pas satisfait de l'estimation, il peut encore réclamer.

Une autre considération importante, ce sont les mesures à prendre pour l'observation des règlements de police. La circulaire invite les propriétaires de bétail à s'unir, à s'entendre ensemble pour lutter contre le danger commun. Cette entente des propriétaires de bétail serait certainement le moyen le plus certain de combattre le mal, mais j'ai vu

que si elle peut exister dans la partie éclairée des habitants des campagnes, on ne peut pas l'espérer dans la classe inférieure. Le plus grand nombre ne veut pas comprendre la nécessité de rigoureuses mesures de police, et si l'on veut que celles-ci soient exécutées, il faut des soldats. Voilà ce que j'ai vu ici; pourtant les Allemands passent, je crois à juste titre, pour être plus faciles à gouverner que les Français, et ils sont certainement aussi éclairés.

Je désire que ces quelques observations puissent être utiles, et je les termine en priant Dieu qu'il nous préserve de la guerre et de la peste bovine.

F. VILLEROY.

Rittershof, 20 juin 1871.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

X. — Séance du 13 mai.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

M. Calemard de Lafayette remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Saint-Victor donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Ce procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle les observations de plusieurs membres qui se sont réservé de dire un dernier mot sur la question des haras, et de présenter quelques objections sur certains points de détail du rapport de M. le marquis de Dampierre.

M. Le Camus constate avec regret qu'on fait des frais considérables pour l'amélioration de la production chevaline, tandis qu'il résulte de l'étude même de la question et des constatations faites dans les réunions précédentes, que les résultats obtenus sont loin d'être en proportion des sacrifices.

Il se demande si, dès lors que les étalons produits directement par l'administration reviennent si cher, il n'y aurait pas une grande économie à renoncer à cette production et à se pourvoir par des achats au dehors, en Angleterre par exemple.— On a proposé de réduire le nombre des inspecteurs, mais on ne songe pas à modifier un personnel dont la gestion a été cependant l'objet des critiques les plus fondées, on conserve les mêmes traitements à des agents dont tout le monde se plaint.

M. Guichard, sur ce dernier point, partage complétement l'avis du préopinant. « Il faut, dit-il, trancher énergiquement dans le vif et changer les hommes qui ont amené la production et l'état même des haras au point déplorable où nous en sommes. » Comme membre de la commission du budget, M. Guichard engage vivement la réunion à réformer impitoyablement les abus et à réaliser les plus sérieuses économies si on veut sauver le principe des haras.

M. le président fait observer que c'est particulièrement la direction supérieure, une direction systématique et arbitraire, laquelle d'ailleurs n'existe plus, qui a fait fausse route. C'est de ses erreurs que sont nés surtout les abus qui ont été si généralement signalés. Une direction meilleure, un système plus rationnel suffiront à remettre l'administration sur la voie des améliorations désirables.

M. Calemard de Lafayette rappelle que les conclusions de la commission, au nom de laquelle M. le marquis de Dampierre a fait son rapport, demandent la création d'un conseil consultatif supérieur, composé d'hommes spéciaux et compétents, éleveurs ou autres; de ce conseil émanera certainement une impulsion féconde, dans le sens des besoins réels et des meilleures doctrines.

M. le baron de Cazes présente quelques observations sur le détail des chiffres du budget tel qu'il est établi dans le rapport. Il donne son entière approbation à l'opinion formulée à la dernière séance par M. de Foucaud, pour que les recettes résul-

1. Voir les huit derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32 du t. II.

tant des saillies étant déduites du chiffre que coûte l'administration des haras, ce chiffre apparaisse ainsi dans sa réalité, et qu'après les économies réalisées par le projet de la commission, on se rende bien compte que la dépense maintenue au budget est vraiment très-secondaire si on la met en présence des services indispensables que les haras sont appelés à rendre sous une direction consciencieuse et éclairée.

M. le rapporteur adhère complétement à la pensée de M. de Foucaud, corroborée par les observations de M. de Cazes.

M. de Forsanz ne croit pas pouvoir admettre dans toute leur rigueur quelques affirmations doctrinales du rapport, trop absolument contraires à la conservation dans les haras d'un certain nombre de reproducteurs de gros trait. Sans doute il ne faut, dans les haras de l'Etat, que des animaux d'une conformation supérieure et relativement irréprochable; mais où commence le cheval de gros trait et qu'est-ce qui constitue le cheval de service? La distinction n'est pas si facile à déterminer qu'on paraît le croire. On peut donner du gros, de la carrure et de l'ampleur aux formes de certains animaux excellents, tout en leur conservant ou en augmentant la distinction. Dans cette voie on arrivera à produire le véritable cheval de guerre propre à de nombreux et divers services, et qui n'en sera pas moins le vrai cheval de l'agriculture, le cheval de labour.

Sous ce rapport il y aura à s'en référer à la sagesse du conseil supérieur. Mais il ne faut pas être systématiquement exclusif; et il serait certainement dangereux de pousser trop dans le sang pour toute nature de produits.

L'opinion de M. Fouler de Relingue est en bien des points conforme à celle de M. de Forsanz.

Plusieurs régions de la France ont un intérêt évident à la conservation d'un certain nombre de bons reproducteurs de gros trait.

M. Beaucarne-Leroux fait remarquer que la réunion a surtout à se préoccuper de l'intérêt agricole. Nous devons avoir une grande sollicitude pour la conservation du bon type d'agriculture. Nous manquerions à notre devoir de réunion qui s'est donné mission de défendre l'intérêt des cultivateurs, en ne leur conservant pas des reproducteurs d'un vrai mérite, qui répondent à leurs besoins évidents.

M. le comte de Diesbach considère comme indispensable de conserver dans le Nord des types de gros trait d'une supériorité exceptionnelle, que l'industrie privée ne saurait longtemps disputer à l'étranger. L'Angleterre nous envie et viendrait volontiers nous acheter ces étalons boulonnais d'une valeur à part, que tout le monde connaît. N'a-t-il pas été offert 25,000 fr. de *Turbigo?* Le propriétaire a refusé cette offre et gardé ce précieux reproducteur, mais combien peu d'éleveurs pourront résister à une concurrence si puissante? L'Etat seul est en mesure et a certainement le devoir de conserver à la reproduction ses éléments les plus sérieux de prospérité.

M. le marquis de Mornay maintient l'adhésion qu'il a donnée aux principes du rapport.

M. le marquis de Dampierre, comme rapporteur, est entièrement aux ordres de la réunion et il consignera les conclusions qui seront adoptées par l'Assemblée. Mais au point de vue des principes, sa conviction personnelle est inébranlable et il persiste absolument dans les idées qu'il a eu l'honneur de soutenir.

M. le président fait remarquer que la pensée du rapport, pensée qui n'est contestée d'ailleurs par personne, est celle-ci : l'élève du cheval de gros trait est une industrie vraiment rémunérative. Il semble, dès lors, que l'Etat peut sans inconvénient la livrer à ses propres forces.

M. de Diesbach ne disconvient pas du fait en général, mais il croit que ce serait porter une atteinte sérieuse à cette prospérité que de laisser les régions du Nord se déposséder par la concurrence des achats étrangers, des types supérieurs qui maintiennent la production à sa hauteur. MM. de Forsanz, Fouler de Relingue, Beaucarne-Leroux parlent dans le même sens. A leur avis, l'Etat peut seul mettre le prix convenable aux étalons de tête. Seul surtout, il peut résister à des offres telles que celles que font les Anglais. Sans son intervention l'industrie privée sera bientôt réduite aux étalons rouleurs de provenance belge, et ce sera sa ruine.

Il semble du reste aux préopinants que le rapporteur peut, sans modifier le sens général du rapport, atténuer ce qu'il a d'absolu relativement à l'exclusion des

étalons de gros trait; il faut simplement demander le maintien de ce qui est et la conservation de ceux qui se trouvent dans les établissements de l'Etat.

Sous le bénéfice de cette réserve, M. le président propose de mettre aux voix le rapport.

M. de Féligonde demande si, en raison de l'importance de la question, et des dissentiments qui existent encore même parmi les membres de la commission, il ne conviendrait pas de surseoir et d'avoir encore une autre séance. Il est répondu que la commission du budget attend l'avis de la réunion, non-seulement sur la question des haras, mais sur tous les autres intérêts agricoles. Il y a donc urgence à en aborder l'examen sans retard.

MM. le baron Chaurand, Desbons et plusieurs autres membres présentent encore quelques observations relativement aux économies à faire. On discute le nombre des inspecteurs généraux.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Desbons, conformément à l'opinion qu'il a soutenue, demande des réductions sur les services administratifs et sur le nombre des étalons, mais il s'oppose énergiquement à celles qui porteront sur les encouragements.

M. le président appelle la discussion sur l'examen du budget rectifié du ministère de l'agriculture et du commerce en ce qui concerne les dépenses spéciales de l'agriculture.

Il fait connaître à la réunion que, dans le sein de la commission du budget, on a posé la question de savoir s'il ne conviendrait pas de supprimer entièrement le ministère de l'agriculture et du commerce, en annexant les deux services soit au ministère de l'intérieur, soit à celui des travaux publics.

C'est sur ce point d'abord qu'il est urgent de délibérer et de constater l'opinion de l'Assemblée, la commission du budget ayant bien voulu attendre le résultat de notre délibération et nous prier de les lui transmettre sans retard.

M. Calemard de Lafayette rappelle que, dès le début de la session, à Bordeaux même, il avait, avec un grand nombre de collègues, et avec l'assentiment exprimé par un vote de la réunion des agriculteurs, déposé une proposition ayant pour objet la création d'un ministère spécial de l'agriculture.

Ce ministère aurait été formé, à peu près sans dépenses nouvelles, peut-être même avec de sérieuses économies, par le groupement auprès de la direction actuellement existante de l'agriculture, des divers services qui touchent directement aux intérêts agricoles, et qui ont été, d'une manière si anormale et si arbitraire, placés sans aucune raison valable dans la dépendance d'autres ministères. Ainsi, l'administration des forêts, dépendante actuellement du ministère des finances;

Le service des irrigations et travaux hydrauliques, dépendant du ministère des travaux publics;

Le service des chemins vicinaux et ruraux, si étrangement placé au ministère de l'intérieur ;

L'enseignement agricole enfin, pourraient, devraient sans doute former, avec la direction actuelle de l'agriculture, un important ministère spécial, dont le personnel serait déjà tout créé.

Groupés sous la main d'un homme compétent, les divers services se prêteraient, au grand profit de tous les intérêts agricoles, un mutuel concours, et de l'ensemble de leurs efforts réunis on obtiendrait une action bien autrement sérieuse et des résultats bien plus assurés.

Conformément aux conclusions de la commission d'initiative parlementaire, l'Assemblée n'a pas accueilli ou a paru vouloir ajourner la proposition.

M. Calemard de Lafayette énumère et discute les diverses objections soulevées contre le projet par le rapport de la commission d'initiative.

Indépendamment des avantages directs que la création d'un ministère spécial procurerait à l'agriculture, il y a là, suivant le même membre, un très-sérieux intérêt politique.

Il importerait à l'Assemblée, si profondément et si unanimement dévouée aux intérêts des cultivateurs, de saisir une occasion d'affirmer ses sympathies pour les populations rurales, d'attester des tendances nouvelles ayant surtout pour objet de faire refluer le capital et le travail vers les champs, d'arrêter le courant désastreux et trop longtemps favorisé par l'Etat, qui a amené la désertion des campagnes et provoqué les dangereuses accumulations urbaines.

L'Assemblée ne trouvera peut-être pas de longtemps une autre occasion de manifester nettement son énergique bon vouloir dans le sens qui vient d'être indiqué.

Elle a néanmoins cru devoir repousser ou ajourner la proposition de créer un ministère spécial.

Mais aller plus loin aujourd'hui, mais ne pas même conserver le *statu quo;* détruire le ministère de l'agriculture et du commerce, ce serait ouvrir la porte aux interprétations les plus fausses et faire méconnaître absolument les véritables intentions de l'Assemblée. Ce serait porter un grand dommage aux intérêts de l'agriculture et faire politiquement une faute irréparable.

En raison des circonstances présentes, néanmoins, M. Delacour ne partage pas l'opinion de M. Calemard de Lafayette sur l'utilité d'un ministère spécial de l'agriculture. Les vrais encouragements à donner à l'agriculture, ce sont les facilités commerciales qu'on pourra lui procurer; ce sont les débouchés à ouvrir. Le moyen le plus efficace de défendre sérieusement les intérêts agricoles, c'est encore de lutter énergiquement contre la création de nouvelles charges.

Dans l'étude des nouveaux impôts que les circonstances vont nous amener à subir, dans la création d'un impôt sur le revenu, il faut protéger la propriété territoriale contre la pensée qui voudrait atteindre les revenus résultant d'un produit qui a déjà payé sous toutes les formes sa part contributive. Atteindre directement le revenu territorial, c'est frapper deux fois la propriété.

M. de Kerjégu pense, comme M. Delacour, que la création d'un ministère spécial pousserait l'État à intervenir là où l'initiative privée peut et doit suffire. Les encouragements à l'agriculture doivent être confiés à l'action locale, à l'action départementale. Il ne faut pas d'agriculture officielle.

M. Beaucarne-Leroux appuie énergiquement la création d'un ministère spécial. Ceux qui croient que l'agriculture, qui supporte les plus lourds fardeaux et qui fait vivre la nation tout entière, n'a pas le besoin et le droit de réclamer les sollicitudes constantes de l'Etat, méconnaîtraient, selon lui, les devoirs d'une réunion qui prétend à représenter les intérêts agricoles.

M. Guibal appuie la création d'un ministère spécial, parce qu'il voit l'agriculture constamment sacrifiée quand elle est en présence des autres intérêts.

M. Delacour demande en quoi, quand et comment l'agriculture a pu être sacrifiée comme on le dit.

M. Guibal affirme que quand l'agriculture souffre, lorsqu'elle est atteinte par les sinistres, elle n'obtient que des allocations dérisoires. Mise en présence du commerce, par exemple, elle est constamment sacrifiée.

M. le duc de Marmier soutient qu'il en a été constamment ainsi. Les travaux des villes, les grandes créations de luxe ont pendant longtemps absorbé toutes les ressources.

Les intérêts agricoles ne sont pas l'objet des études constantes qu'un ministère spécial devrait poursuivre assidûment. Les institutions de crédit favorables à l'agriculture ont fait la richesse de la Prusse.

L'honorable membre votera pour la création d'un ministère de l'agriculture.

M. le marquis de Mornay trouve que la nouvelle création est absolument incompatible avec la nécessité des économies, nécessité qui s'impose à nous d'une façon impérieuse.

Que nous demande-t-on? une dépense de 500,000 fr. peut-être. Nous ne pouvons pas entrer dans une pareille voie.

Plusieurs membres contestent le chiffre de la dépense éventuelle énoncé par M. de Mornay.

M. Calemard de Lafayette croit pouvoir affirmer que la dépense serait nulle, que le groupement des administrations, réunissant divers personnels épars, permettra au contraire de faire des réductions ou d'augmenter considérablement la somme des services obtenus.

M. Richier veut, avec le préopinant, la création d'un ministère spécial.

M. Richier ne croit pas, il est vrai, que l'administration des forêts puisse être sans inconvénients détachée du ministère des finances; il y a là un trop grand intérêt financier, des recettes trop considérables qui doivent arriver directement au Trésor.

Mais l'honorable membre demande un ministère spécial, parce que la France est

avant tout une nation agricole, parce que l'agriculture est la richesse de la France. Il veut un ministère spécial comme la Hollande a un ministère des polders; il veut un ministère spécial parce que le grand intérêt, l'intérêt de la production rurale, le premier de tous, doit être représenté par un homme spécial, par un homme véritablement compétent, apportant la double autorité du savoir et de la position dans les conseils du gouvernement.

Cette grande protection est indispensable à l'agriculture parce que les autres intérêts qui peuvent se trouver en contradiction avec les siens ont la parole au sein du gouvernement, et qu'il est de toute justice qu'elle l'ait aussi.

M. le baron Chaurand, partisan en principe de la création d'un ministère de l'agriculture, admet qu'il puisse ne pas y avoir opportunité en raison des circonstances, mais il demande au moins la représentation large et sérieuse de l'agriculture, et partant la réorganisation sur les bases de l'élection du conseil général de l'agriculture.

M. le marquis de Mornay appuie cette conclusion.

M. Desbons éprouve le regret d'avoir à combattre absolument l'idée d'un ministère spécial.

Ce n'est pas l'administration qui peut perfectionner l'agriculture et donner à la production une impulsion utile; la législation seule peut agir avec efficacité. C'est l'instruction, ce sont les institutions de crédit, ce sont les banques agricoles, ce sont les tarifs, c'est le fécond principe de l'initiative individuelle, mis énergiquement en jeu, qui donneront à l'agriculture un large essor et lui assureront la prospérité.

M. Guibal insiste sur la nécessité d'avoir un représentant direct et attitré des intérêts de l'agriculture dans les conseils du gouvernement. L'agriculture, quoi qu'on en dise, a besoin de protection, et elle rémunérera largement de celle qui lui sera donnée.

M. de Kerjégu propose à la réunion d'exprimer le vœu que le *statu quo* soit maintenu. Le principe du *statu quo* est adopté à l'unanimité.

Un grand nombre de membres sont d'avis qu'en demandant le maintien du *statu quo* la réunion doit exprimer le désir formel de la création ultérieure d'un ministère spécial de l'agriculture.

Ces conclusions, mises aux voix par M. le président, sont adoptées à une grande majorité.

M. le président propose de passer rapidement en revue dans le projet de budget les divers services et les allocations y afférentes qui intéressent l'agriculture.

Il convient que la réunion exprime son avis sur les articles suivants : les écoles d'agriculture, les fermes-écoles, les vacheries, les bergeries, les concours, les encouragements divers.

Relativement aux grandes écoles régionales, la réunion est unanimement d'avis d'en demander le maintien.

En ce qui concerne les fermes-écoles, M. Richier regrette d'avoir à dire qu'elles sont loin de donner partout des résultats désirables. Les élèves qui sortent de ces établissements sont souvent entraînés hors de leur voie. Quelques écoles font du bien peut-être, beaucoup ne font pas de bien, d'autres enfin font du mal; les jeunes gens cédant à une ambition exagérée répugnent aux travaux sérieux et deviennent un élément inutile à l'action agricole et socialement dangereux.

M. Chaurand confirme ces observations en faisant ressortir combien il en est autrement des orphelinats agricoles, auxquels il convient de conserver tous les encouragements qui leur sont alloués.

M. de Kerjégu et plusieurs autres membres pensent que c'est à l'initiative départementale à exercer ici son action. Les départements, les Conseils généraux seront les meilleurs juges du mérite des fermes-écoles et des titres qu'elles peuvent avoir à être subventionnées.

M. de Dampierre est lui aussi bien vivement préoccupé des abus qui peuvent exister; mais pour corriger ces abus, il serait peut-être imprudent de tout détruire à la fois. Nous manquons des éléments nécessaires pour apprécier sainement l'ensemble des faits; certains établissements donnent de bons résultats, d'autres non; mais là comme partout, tant vaut l'homme, tant vaut l'institution.

Ce serait au Conseil général de l'agriculture reconstitué qu'il appartiendrait manifestement de voir et de dire ce qui doit être conservé et ce qui doit être modifié ou détruit.

M. Delacour pense que sur ce chapitre on peut tout au moins faire une large économie.

L'Etat devrait faire passer ses subventions aux fermes-écoles par l'intermédiaire des Conseils généraux, et les proportionner aux sacrifices que les départements, qui sont en ce cas les meilleurs juges, croiraient devoir faire.

MM. de Saint-Germain, de Kerjégu et d'autres membres appuient cette opinion.

M. le marquis de Mornay constate que c'est sur ce chapitre que l'Assemblée admet qu'il faudrait faire des réductions pour venir en aide à d'autres besoins plus sérieux.

M. Richier dit qu'en réduisant de 15,000 à 10,000 l'allocation destinée à chaque ferme-école on ne nuirait pas à la prospérité de ceux de ces établissements qui sont bien conduits, et qui ayant un personnel de travailleurs important font, quand les directeurs sont habiles, d'excellentes affaires.

M. de Féligonde croit aussi qu'il y a lieu de faire sur ce chapitre des économies sans inconvénient.

M. Le Lasseux remarque que les fermes-écoles dépendant à la fois de l'Etat et des départements; ayant ainsi deux maîtres, il y a là une cause grave de mauvaise direction.

M. Guibal fait observer que dans le chiffre de la subvention il y a deux dépenses distinctes, l'une afférente aux élèves, l'autre aux directeurs. Cette dernière dépense peut être l'objet d'un sérieux examen ; il serait convenable de faire une révision spéciale de chacun des établissements pour juger et traiter chacun d'eux suivant qu'il le mériterait.

M. Delacour insiste sur la nécessité des économies. Les départements ont un intérêt direct à bien juger jusqu'à quel point les résultats sont proportionnés aux sacrifices : c'est aux Conseils généraux à décider en dernier ressort.

M. Beaucarne-Leroux signale de bons résultats obtenus dans le Nord. Il craint qu'on n'aille trop vite et qu'on ne laisse accomplir des réductions avant d'avoir étudié d'assez près la réalité des faits.

Nous accepterons des réductions qui seront faites à tout jamais, et une fois les allocations supprimées nous ne les retrouverons plus. Si on fait des économies sur certains chapitres du budget de l'agriculture, il faudrait reporter l'économie réalisée sur un autre intérêt agricole.

Un membre de la réunion engage M. Beaucarne-Leroux à faire une grande distinction entre les fermes-écoles et les colonies agricoles, qui évidemment rendent de grands services.

Le président admet que le chiffre de 600,000 francs pourrait être réduit sans inconvénient à 400,000.

M. le marquis d'Andelarre croit que l'Assemblée fait sagement, en provoquant la reconstitution du Conseil général de l'agriculture, d'attendre l'avis de ce conseil. Du reste, pour l'année actuelle il y a des engagements, et les réductions autres que celles qui sont indiquées au budget rectifié seraient absolument impossibles.

M. le marquis de Montlaur fait observer qu'il y a 1,400 élèves dans les 52 fermes-écoles, et qu'il est impossible de statuer en ce moment sur une question dont le détail nous échappe.

M. le duc de Marmier trouve que les concours ont prouvé que les fermes-écoles avaient été un grand moyen de progrès. Il demande qu'on ne se hâte pas trop de réduire.

M. de Cazes craint qu'il n'y ait des malentendus dans la discussion.

Renvoyons la question à l'examen des Conseils généraux.

Plusieurs membres concluent que c'est sur le service qu'il pourra y avoir des réductions, et que la question doit ainsi rester réservée.

Ce n'est pas ainsi, suivant M. Desbons, que les questions doivent se poser; laissons la direction aux départements.

M. de Dampierre résume la discussion en quelques mots pleins de justesse.

M. le président appelle la discussion sur le chiffre alloué à la vacherie de Corbon. Cette vacherie, dit M. le marquis de Montlaur, constitue pour l'Etat une dépense de 50,000 francs et une recette de 45,000 ; c'est donc une simple dépense de 5,000 francs.

On pouvait espérer que les sérieux résultats obtenus par l'initiative privée per-

mettraient de ne plus demander l'intervention de l'Etat pour la propagation des races perfectionnées; mais dans les circonstances présentes, après les épreuves subies par l'élevage privé, en présence du déficit qui nous menace dans la production des animaux de boucherie, et lorsqu'on songe à la pénurie où la consommation va se trouver bientôt, il faut admettre que l'Etat a encore à remplir un rôle important pour la multiplication des races de développement précoce, dont nous avons un besoin si urgent.

MM. de Montlaur et de Bouillé, et plusieurs des éleveurs les plus distingués, que la concurrence de l'Etat pourrait léser dans leurs propres intérêts, sont d'avis, eu égard à la situation actuelle, non-seulement de maintenir les allocations ordinaires à la vacherie de Corbon, mais de lui rendre un chiffre de 38,000 fr. qui avait été proposé pour la mettre à même de faire de nouveaux et indispensables achats en Angleterre. Il faut ou demander la suppression absolue de la vacherie, ou admettre qu'elle doit se pourvoir par des acquisitions nouvelles de reproducteurs supérieurs qui lui manquent en ce moment.

Il est donc proposé à la réunion d'émettre l'avis que l'allocation extraordinaire de 38,000 fr. doit être accordée à la vacherie de Corbon.

La bergerie du Haut-Tingry, à laquelle a été annexée une école de bergers, celle des Chambois dont le troupeau a été mis en cheptel dans une ferme particulière, celle de Rambouillet où se poursuit le perfectionnement de la race de mérinos-mauchamp, sont trois intérêts très-importants et occasionnent d'ailleurs à l'Etat une si minime dépense qu'il y a tout lieu de maintenir les allocations qui leur sont attribuées.

La discussion s'établit ensuite sur la question de savoir s'il serait possible d'opérer une réduction dans le personnel ou dans le chiffre de 62,000 fr. affecté aux services des inspecteurs de l'agriculture.

M. le marquis de Mornay est d'avis que si l'on conserve les concours régionaux, il est indispensable de conserver les inspecteurs généraux.

M. le marquis de Montlaur fait remarquer qu'indépendamment de leur participation à l'organisation et à la tenue des concours, les inspecteurs généraux ont des attributions très-étendues. Ils ont à faire de continuels voyages, tellement qu'à peine leur temps peut-il suffire à leurs multiples obligations.

M. Chaurand propose de réserver la question jusqu'après la solution qui sera donnée à la question des concours.

M. le président fait observer que le temps va manquer pour épuiser l'étude du budget de l'agriculture, et que néanmoins la commission du budget attend la communication des décisions prises par l'assemblée des agriculteurs. La réunion ne peut donc pas se séparer sans avoir nommé la commission qui devra la représenter et faire connaître ses conclusions.

On propose de désigner les membres du bureau, représentants naturels de la réunion, auxquels se joindront les membres de la commission précédemment nommée pour étudier la question des haras.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

Le secrétaire, CALEMARD DE LAFAYETTE.

L'ALGÉRIE EN 1871. — III[1].

Avant d'examiner les effets lamentables que produisent en Algérie les lois qui régissent la propriété immobilière, je crois utile d'exposer ici le caractère, la politique, les traditions et les idiosyncrasies de l'institution des bureaux arabes, car c'est dans cette étude que nous retrouverons les causes principales qui ont entravé et entraveront encore la colonisation de l'Algérie.

Jusqu'à la révolution du 4 septembre dernier, l'institution des bu-

1. Voir les deux premiers articles, t. I de 1871, p. 452; t. II, p. 23.

reaux arabes a été celle qui a gouverné l'Algérie, et cela d'une façon non relative, mais absolue. Les gouverneurs généraux, tous militaires, n'ont jamais exercé leur initiative indépendante que dans de légères questions de détail. Le véritable siége du gouvernement de la colonie était dans le cabinet du chef du bureau politique, et c'est de là que partait toute impulsion, toute volonté, c'est là que se fabriquaient et les proclamations et les discours qu'on mettait dans la bouche des gouverneurs généraux, c'est là que s'élaboraient les statistiques à effet, qui ici ne trompaient personne, mais qui, dans le Sénat, enlevaient les applaudissements sensibles et excitaient l'enthousiasme des vieilles gloires de la France. C'est dans cette officine qu'aboutissaient tous les fils qui, dans toutes les parties de l'Algérie, depuis les extrémités du Sahara jusqu'à la mer, depuis le Maroc jusqu'en Guinée, couvraient le pays comme d'un réseau et servaient d'instrument à la vigilance et à l'action du bureau politique, au moyen d'une organisation aussi parfaite que possible et qui restera comme un monument d'administration habile aussi simple dans ses rouages que puissante dans son action.

Cette institution purement arabe a toujours inspiré aux colons et autres habitants européens de l'Algérie l'hostilité la plus intense, et cela à bon droit, comme je vais vous le prouver tout à l'heure. Ce sentiment d'animosité a, comme toujours, donné lieu à des exagérations calomnieuses et à des accusations nullement méritées. On a prétendu et d'aucuns prétendent encore que tous les soulèvements des indigènes étaient dus aux excitations des bureaux arabes qui, à un moment donné et surtout à l'époque où le Corps législatif discutait les affaires de la colonie, ne manquaient jamais de faire surgir quelque bonne petite insurrection, dont la nouvelle arrivait à point et pesait comme un argument indiscutable en faveur du maintien des bureaux arabes, en prouvant leur nécessité. Je n'ai jamais cru et je ne crois pas encore à cette odieuse calomnie. Dans tous les soulèvements des indigènes on a toujours vu les officiers des bureaux arabes donner vaillamment de leur personne à la tête des goums de leurs districts et combattre comme de braves et intelligents militaires toutes les tentatives de soulèvement qui avaient lieu à leur portée. Un grand nombre y ont laissé leur vie, et quand on court de si grands risques on ne joue pas, même dans un but dont on ne voit guère l'utilité après tout, avec des surexcitations aussi périlleuses et qu'un simple échec pourrait transformer en conflagration générale. On a aussi insinué que le personnel des bureaux arabes abusait de sa position auprès des grands chefs et même des caïds pour s'enrichir en recevant de précieux cadeaux et en vendant même les faveurs dont ils pouvaient disposer, et cela au préjudice des pauvres indigènes que leurs chefs immédiats tondaient et taillaient à merci pour satisfaire la spéculation des officiers. On cite même encore aujourd'hui des fortunes subitement acquises et tout à fait inexplicables. Voilà encore, je le crois, une calomnie qui ne repose sur aucun fait bien avéré. Il est possible qu'il y ait eu dans le nombre des officiers français employés aux bureaux arabes des gens indiscrets et peu scrupuleux, mais je puis affirmer que c'est l'exception et que, en général, les officiers des bureaux arabes comptent parmi les plus honorables de l'armée.

Ainsi, lorsqu'on attaque l'institution des bureaux arabes par ce côté-là, on fait fausse route, et malheureusement la partie vulnérable de ce pouvoir si funeste aux destinées de la colonie présente un caractère beaucoup plus pernicieux que les concussions et les abus commis par quelques officiers malhonnêtes et avides.

Le vice radical de l'institution des bureaux arabes dont l'administration, je le répète, est un véritable modèle de simplicité, d'activité et d'efficacité, c'est qu'elle s'est proposé pour but un intérêt non-seulement exclusivement arabe, mais absolument anti-européen, anti-colonisateur, et cela avec la connivence et l'appui des gouverneurs généraux et de leurs conseils. Toute la hiérarchie administrative, depuis l'empereur et les ministres de la guerre jusqu'au simple caporal du plus infime des bureaux arabes, semblaient considérer leur mission en Algérie comme exclusivement consacrée aux indigènes. C'était tout bonnement un gouvernement français substitué à celui des Turcs, et on ne paraissait être là que pour sauvegarder les intérêts et présider aux destinées des Arabes, et cela à l'exclusion *hostile*, je souligne le mot, des intérêts de la colonisation européenne. Les droits de la conquête ont été jusqu'à présent entièrement méconnus, et ce sentiment était tellement devenu en tradition dans la politique des bureaux arabes que cette politique semblait n'avoir d'autre but que celui d'empêcher l'extension de la colonisation européenne et mettre tous les obstacles possibles au simple contact des deux races. J'ai été longtemps avant de pouvoir m'expliquer cette étrange idiosyncrasie. Ce n'est qu'après avoir lu l'ouvrage du général de Daumas, les chasses de l'infortuné général Marguerite, que tous les Algériens ont tant regretté, que j'ai pu me rendre compte du sentiment si exclusivement arabe qui fait le fond de la politique du pouvoir militaire en Algérie.

Dans ces ouvrages, j'ai pu me convaincre que le côté pittoresque, fantaisiste et vraiment original des mœurs de la vie arabe a complétement séduit une société militaire mise en contact constant et exclusif avec cette existence de sauvage indépendance du désert. Le courage incontestable des Arabes, leur mépris du danger, leur héroïque patience dans les fatigues et les privations, leur sobriété, leur force physique, leur habileté à monter à cheval, leur enthousiasme de la lutte, leur facile enivrement par l'odeur de la poudre, leurs mœurs de bohêmes sauvages, enfin tout ce qu'il y a de poésie dans leur vie patriarcale et libre, a dû naturellement fasciner la pente chevaleresque qui caractérise le militaire français. Pour tous ceux qui, comme moi, sont initiés au charme de la vie libre du désert, pour tous ceux qui ont des goûts cynégétiques et qui aiment les péripéties émouvantes des chasses légendaires, cette séduction paraîtra naturelle. Avec une semblable disposition d'esprit, il n'est pas difficile de comprendre que nos officiers, administrateurs de ce peuple astucieux et essentiellement flatteur envers la force, se soient laissé séduire par l'obséquiosité, les baisements de main, les cadeaux de chevaux, de tapis, d'armures, de peaux de lion et de panthère, et surtout par ce caractère de noblesse native et de grande allure que l'Arabe, même le plus humble et le plus vulgaire, sait si facilement et si bien revêtir. Cette séduction se trouvait d'ailleurs renforcée par la rigidité des principes religieux qui, chez le

musulman, constitue une véritable force qui en impose; et nos braves militaires, fascinés par ces conditions d'existence, offrant un contraste si frappant avec celles du milieu auquel ils étaient habitués, ont tout bonnement cru qu'ils avaient affaire à un peuple possédant une religion et une civilisation supérieures aux nôtres, et que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de conserver avec un soin jaloux la société arabe telle qu'ils la voyaient et d'empêcher par tous les moyens possibles que la civilisation européenne avec ses idées réalistes, ses charrues et les systèmes de culture qu'elles représentent, ses usines, sa fumée, son activité triviale et utilitaire, son esprit mercantile, enfin tout son attirail colonisateur, ne vînt dissiper ce splendide mirage du désert et détruire ce royaume arabe dont l'administration militaire était la reine adulée et la suzeraine absolue.

Je me demande froidement, aujourd'hui que cette puissance colossale est ébranlée, sinon abattue, comment on peut expliquer autrement cette anomalie qui a contenu si longtemps l'essor de la colonisation, qui l'a restreinte dans des limites infranchissables, qui a élevé pour ainsi dire une véritable muraille de Chine à l'encontre de la pénétration de l'élément européen dans le cœur du pays arabe, et qui a empêché avec un soin aussi jaloux toute ingérence civile dans les affaires d'un peuple de conquis dont les intérêts matériels devraient, par le droit même de la conquête, être subordonnés à ceux des conquérants.

Cette politique si exclusivement arabe avait pris un tel degré de partialité musulmane que la situation économique et politique de l'Algérie peut être définie par une formule de simple tolérance en faveur des Français et des étrangers européens. Le fait incontestable est que, aux yeux du pouvoir militaire, nous autres Français nous n'étions pas chez nous. Le gouvernement des Arabes *tolérait* nos établissements sur certains points d'étendue fort restreinte, dénommés *territoire civil*. Mais au delà de cette zone parfaitement déterminée et socialement et périodiquement, nous n'avions point le droit de pénétrer, pas même à l'aide de nos capitaux. Cette ligne de démarcation entre les territoires civil et militaire était établie avec un soin si jaloux que nos bons gendarmes n'avaient pas le droit de poursuivre et d'arrêter un malfaiteur dès qu'il avait outrepassé la limite du territoire civil et s'était réfugié dans le territoire militaire. L'enjambée d'un ruisseau, un bond par-dessus un buisson, déterminaient immédiatement un droit de refuge inviolable, et malheur au gardien de la tranquillité publique en territoire civil qui eût osé mettre la main sur un voleur et même sur un assassin réfugié dans la zone militaire.

Le territoire militaire, c'est la presque totalité de l'Algérie. Nos villages européens en sont enveloppés comme d'un rempart ouvert à l'agression, inutile pour la défense. Lorsque dans les derniers temps la force de l'opinion publique a contraint le gouverneur de l'Algérie à faire une plus large part à l'élément civil, il a fallu débattre ces cessions de territoire comme entre deux ennemis qui font un traité; jamais on n'aurait pu croire, à voir ces débats, qu'il s'agissait de la France seule. Ce n'est que tout récemment qu'on a permis aux Européens d'acheter des terres aux Arabes, et il y a encore des catégories de biens tels que les propriétés *cercle*, c'est-à-dire appartenant collectivement aux tribus,

qui sont déclarées inaliénables. Les tribus n'ont pas le droit de vendre aucune terre propre à la culture, et c'est ce qui explique l'existence de ce domaine inculte des Ouled-Chebel à la porte d'Alger, dont j'ai déjà parlé. Il n'y a que les propriétés *melk* ou appartenant à des familles, que les Européens puissent acheter, mais dans quelles conditions et à quels risques, c'est ce que j'exposerai dans mon prochain article.

C'est le pouvoir militaire qui a été chargé d'appliquer le fameux sénatus-consulte. — Cette mesure, si on l'avait exécutée avec intelligence et en tenant compte des droits de la conquête, eût été très-favorable au développement de la civilisation, car elle avait pour but de délimiter la propriété indigène, de la distribuer entre des groupes bien définis, de manière à préciser les propriétaires en leur donnant un titre indiscutable. Cette mesure déterminait aussi la part du Domaine, c'est-à-dire les terres qui sous la domination des Grecs, appartenaient au Beylick, c'est-à-dire au gouvernement du Bey. L'administration des forêts se faisait aussi sa part en revendiquant et en s'appropriant tout ce qui pouvait être regardé comme forêt ou susceptible de le devenir. On voit que cette opération du sénatus-consulte avait un but fort utile, et que si on l'avait appliqué d'une manière consciencieuse et intelligente, on eût pu, sans injustice envers les indigènes, réserver aux besoins de la colonisation européenne une large part dans cette vaste étendue de terres qui n'appartenaient pour ainsi dire à personne.

C'est précisément ce qu'on a négligé de faire.

Les indigènes étaient chaleureusement et on peut dire passionnément représentés par les bureaux arabes dans les commissions du sénatus-consulte, puis venait le Domaine qui ne s'occupait que de reconnaître les terres du Beylick. Les Forêts ne songeaient qu'aux parties boisées; mais quant à la France, c'est-à-dire à la colonisation basée sur le droit de conquête, on n'y songeait même pas. Il y avait bien un membre civil dans chaque commission, mais il partageait le sort de toutes les minorités infimes et impopulaires, et il était à peine écouté. Aussi je n'hésite point à affirmer que dans l'exécution du sénatus-consulte faite par les bureaux arabes, les droits de la colonisation ont été presque partout sacrifiés de la façon la plus déloyale et la plus injuste. Je vais en citer un exemple.

Entre les villages de Banal et de Duvivier, sur la route de Bône à Soukaras, dans la province de Constantine, le chemin longe la vallée de la Sybouse, sur la rive gauche de cette rivière. Cette vallée est splendide; les vastes forêts des Beni-Saïa l'enveloppent de toutes parts, la rivière poursuit ses méandres gracieux à travers une plaine dont la richesse n'est surpassée nulle part au monde. Cette plaine parfois se rétrécit, plus loin elle s'élargit en vastes espaces qui offrent des champs magnifiques à la culture. La rive gauche surtout, celle où passe la route, présente les aspects les plus pittoresques, on se croirait dans ces régions du Nouveau-Monde chantées par Chateaubriand ou décrites par Humboldt. De magnifiques bois d'oliviers, presque tous greffés par l'administration des forêts, couvrent les croupes arrondies des collines. Il serait impossible, en un mot, de trouver dans toute l'Afrique un lieu plus propice à la colonisation. Aussi, avait-on recommandé à la commission du sénatus-consulte qui opérait dans ce paradis terrestre, de réserver des terrains pour y placer les rejetons des colons de Mendori,

de Banal et des autres villages environnants, qui, faute de terres, ne pouvaient plus s'étendre, et dont les lots restreints ne suffisaient plus à l'entretien des familles devenues trop nombreuses et qui avaient besoin de se dédoubler. En effet, quelques lots de 25 à 30 hectares furent parcimonieusement mis de côté dans ce but, et le reste de ce beau pays, des milliers d'hectares furent donnés à la tribu des Beni-Salas, c'est-à-dire à une poignée de sauvages qui ont toujours été nos ennemis les plus acharnés, et qui se sont toujours distingués par leur férocité et leur promptitude à se révolter, toutes les fois qu'ils en ont trouvé l'occasion.

La route départementale étant construite sur la rive gauche de la Seybouse, l'idée de choisir les terres de colonisation sur ce côté de la vallée, se suggérait d'elle-même aux esprits les moins intelligents. Les Arabes ne mettent jamais roue sur terre, ils ne connaissent que la bête de somme pour transporter leurs fardeaux, ils n'ont ni chariots, ni voitures; une route carrossable leur est donc inutile, tandis que pour le colon, un véhicule à roues est indispensable. Eh bien! croira-t-on que c'est justement cette rive gauche avec sa route que l'on a donnée aux indigènes, et que c'est sur la rive droite que les malheureux colons ont été relégués, de sorte que dans l'hiver, lorsque la rivière n'est plus guéable, les colons seront obligés d'aller jusqu'à Duvivier, c'est-à-dire de faire un détour de 20 à 30 kilomètres pour traverser la rivière sur le pont qu'on vient de construire auprès de ce village, afin de se rendre chez eux. Puis ces magnifiques bois d'oliviers qu'on a donnés aux Arabes, sait-on ce qu'ils en font? des piquets de tente et des abatis pour renfermer leurs troupeaux la nuit, c'est-à-dire qu'ils les détruisent avec leur insouciance et leur imprévoyance habituelles.

Ce que je viens de raconter peut et doit paraître invraisemblable et au moins exagéré. Mais qu'on sache bien que j'ai assisté moi-même au tirage au sort des lots qui ont été distribués aux colons, et que j'ai aussi assisté à l'installation de plusieurs d'entre eux. Ce que je raconte, je l'ai donc vu et observé moi-même.

Pour donner une idée de l'incroyable légèreté avec laquelle cette distribution de territoire se faisait, je vais citer un autre exemple. Il y avait un parti pris tellement obstiné d'empêcher l'établissement d'un Européen quelconque sur cette rive gauche de la Seybouse, que même les sociétés qui exploitent les forêts de la rive droite ne pouvaient établir de dépôts pour leurs produits, ni aucun établissement sur la route de la rive gauche où cependant ils étaient obligés d'apporter les bois, pour les transporter à Bône. — Dans la tournée que je fis l'année dernière avec le préfet de Constantine, justement pour installer les nouveaux colons, nous nous arrêtâmes à un des plus beaux sites de cette magnifique plaine, dans un endroit où elle s'élargissait à l'embouchure d'une vallée latérale, et nous nous extasions devant les beautés naturelles d'un lieu si bien situé pour l'emplacement d'un village. D'autant plus que devant nous, sur la route, nous apercevions quelques maisons européennes et un grand chantier à bois en voie de construction. Comme nous savions que toute cette rive gauche appartenait exclusivement aux Arabes, nous exprimâmes notre étonnement au directeur de ce petit établissement forestier de ce qu'il avait pu trouver un coin de terre pour s'y établir, car nul Européen ne pouvait même acheter la

moindre parcelle aux Arabes à quelque prix que ce fût. Il nous répondit que, à la suite d'un déjeuner copieux auquel il avait invité le jeune lieutenant des bureaux arabes chargé des opérations du sénatus-consulte, il avait pu obtenir par pure camaraderie la cession d'un hectare, pour y construire son magasin à bois!

Du reste, presque nulle part cette opération du sénatus-consulte n'a été sérieusement faite. Les géomètres faisaient de simples levers à vue. On ne tenait aucun compte des anciennes limites des propriétés. Le caprice et la négligence des opérateurs présidaient au placement des bornes que les tribus que ce changement favorise ne manquent pas de revendiquer aujourd'hui comme des limites légales remplaçant les anciennes. De là une source de contestations et de procès dont on ne saurait prévoir ni la fin ni les conséquences désastreuses.

En résumé, on peut dire que ce qui fait le fond de la politique des bureaux arabes, c'est le culte de l'indigène, et la haine du colon et de tout ce qui favorise la colonisation. Ce culte de l'indigène a été jusqu'à lui fournir des transports gratuits pour se rendre à la Mecque. Il n'y a pas bien longtemps qu'on mettait chaque année des frégates à la disposition des pèlerins qui allaient retremper à ce foyer de fanatisme leur haine contre nous. On rappelait encore dernièrement cet édit d'un général commandant la province d'Oran, qui réglementait le nombre de parcs que chaque colon devait élever, afin de ne pas trop froisser les préjugés des Arabes contre l'espèce porcine. Malheur au colon dont les truies étaient trop fécondes, on le mettait impitoyablement à l'amende pour le crime impardonnable d'offusquer les habitants du gourbis voisin de la ferme par la vue de ces animaux odieux au musulman.

Dans le cours de cette étude, j'aurai l'occasion de revenir sur les turpitudes des bureaux arabes et sur leur partialité flagrante pour une race conquise, et cela aux dépens de la colonisation européenne, c'est-à-dire au mépris coupable de nos droits de conquérants.

R. DE LA TRÉHONNAIS[1].

SUR LES PETITS OISEAUX.

J'ai remarqué, comme M. Félizet (t. I de 1871, p. 463), et sans doute comme bien d'autres qui n'en ont encore rien dit, la grande rareté, cette année, des petits oiseaux et tout particulièrement des insectivores. Je pense que l'extrême rigueur de l'hiver et sa généralité ont fait périr de misère et de faim des myriades de ces utiles commensaux de l'agriculture. De là, pour moi, leur rareté actuelle.

Les conséquences de cette rareté n'ont pas manqué de se faire immédiatement sentir. Dans la Gironde, les arbres sont dévastés par d'innombrables chenilles qui, après les avoir dépouillés de tout leur feuillage, ont rongé les jeunes pousses et enfin les yeux eux-mêmes jusque dans le bois, de la même façon que certaines limaces creusent les bourres de la vigne au moment où la végétation va naître.

---

1. Notre collaborateur M. de la Tréhonnais avait adopté le pseudonyme *Borret;* il y renonce pour signer de son nom; du reste un grand nombre de nos lecteurs l'avaient reconnu.

Les arbres attaqués de préférence sont les fruitiers de grand rapport, tels que les pommiers et tous les arbres à gomme : pruniers, pêchers, abricotiers, cerisiers, etc. Au mois de mai, certaines haies étaient en apparence aussi sèches qu'à la Noël.

L'absence des hommes valides, pris presque tous pour le service militaire, a certainement fait négliger l'échenillage cette année; mais il se fait ordinairement si mal que, pour moi, la différence n'aurait pas été sensible, sans la rareté des oiseaux.

Si la rigueur de l'hiver a été funeste pour les émigrants, elle est devenue pour les sédentaires une véritable extermination. A Bordeaux comme en Normandie, les moineaux francs ont en quelque sorte disparu. Bien que je leur aie permis, chez moi, de puiser largement dans les auges de mes poules, j'en ai trouvé plusieurs morts sur la neige, sans blessures apparentes; ils ont dû succomber sous les 18° de froid qui ont fait tant de ravages dans nos vignes, dans nos bois et surtout dans nos jardins.

L'utilité des petits oiseaux étant encore contestée, je pense qu'on ne saurait trop appeler l attention des agriculteurs sur la nécessité d'observer avec soin la relation, si frappante cette année, entre la rareté des oiseaux et la multiplicité des chenilles et autres parasites.

L. Roussanne.

COURRIER DU SUD-OUEST.

Le beau temps si vivement désiré ne revient pas. La persistance des pluies intermittentes paralyse les travaux de la moisson, qui sont partout entrepris dans la zone garonnaise. La fenaison s'est opérée sous l'influence d'averses réitérées qui ont fait perdre aux fourrages leurs meilleures qualités. Les blés souffrent également et la rouille menace de les atteindre. La balle, tuméfiée par un excès d'humidité, se dilate et laisse tomber le grain au contact de la faux des moissonneurs. Cet état de choses fera perdre un dixième de la récolte, ou pour mieux dire l'équivalent de la semence. Tout bien considéré, les avis des agronomes estiment et présument que le rendement des céréales sera *passable.*

Cette opinion est partagée par le commerce des grains, qui évalue à plus du quart d'une récolte ordinaire ce qui demeure encore entre les mains des producteurs de la moisson de 1870. Cet excédant, ajouté au contingent de 1871, fournira un stock équivalent à une récolte moyenne. D'où il suit que les mercuriales n'ont aucun motif de hausse, car les prix actuels oscillant entre 25 et 26 fr. les 80 kilog., témoignent d'une cherté relative.

De précieux auxiliaires ramassés en abondance grossissent heureusement la masse des revenus de notre sol. Les pommes de terre, les millets, les seigles, l'avoine, les fèves, etc., recueillis sur une large échelle, rétablissent l'équilibre et comblent au delà le déficit avéré du froment.

L'élevage du bétail a repris une très-grande animation depuis la rentrée des nouveaux herbages. Nos métayers, dont les cheptels étaient fort dégarnis de jeunes sujets, les recherchent avidement sur tous les champs de foire; aussi une augmentation de 30 p. 100 s'est-elle fait sentir depuis vingt jours, à l'endroit des génisses et des taureaux de 2 à 3 ans destinés au labourage. Le trafic des animaux de boucherie cède le pas devant la nécessité de remonter les étables d'attelages de travail. La viande sur pied paraît un peu moins chère que précédemment.

L'esprit de nos populations rurales est unanimement déterminé à consolider la paix et à réparer les désastres inouïs de la récente guerre. Les résultats actuels des élections du sud-ouest prouvent la haute confiance qu'inspire le gouvernement de M. Thiers et la sécurité que l on rencontre dans le patriotisme de l'Assemblée nationale, en lui confiant la plus grosse part des épargnes de la fortune française.

Jules Serret.

REVUE COMMERCIALE (8 JUILLET 1871).

I. — *Situation générale.*

Stagnation à peu près générale dans les affaires, tel est encore pour cette semaine le mot de la situation. Les incertitudes du temps, qui ne se met ni au soleil ni à la pluie d'une manière décidée, et qui donne beaucoup trop d'eau dans certaines contrées, empêchent les transactions de se faire avec quelque énergie. D'ailleurs on a été fortement occupé par l'emprunt, qui pour quelques jours a détourné tous les capitaux, ensuite par les élections qui ont absorbé le zèle et le dévouement de tous les hommes d'initiative. Maintenant que ces deux grands intérêts sont réglés à la satisfaction générale des cultivateurs, qui aperçoivent la stabilité probable dans les régions gouvernementales, le commerce va reprendre ses allures ordinaires. L'ascension bien continue du baromètre en ce moment fait supposer comme extrêmement probables quelques jours de beau temps fixe. Cela contribuera à donner de la confiance, car ce seront des épargnes que la nature fera à la France obligée de tant réparer. Un seul besoin pressant reste encore à satisfaire, c'est le rétablissement complet des transports par petite vitesse sur les chemins de fer; il est de la plus haute importance de faire cesser l'encombrement des gares, et de s'arranger pour que désormais les arrivages aient lieu dans des limites de temps restreintes, ainsi que cela avait lieu autrefois. A ces conditions, le commerce agricole, tout en étant encore inquiet en raison des nouveaux impôts projetés, reprendra l'activité des jours prospères.

II. — *Les grains et les farines.*

Presque partout pendant cette semaine les marchés ont été à la baisse, non pas que l'appréciation sur les récoltes ait varié, car on continue partout à croire à un déficit. Mais la meunerie ne fait pas d'achats; les autres commerçants en céréales s'abstiennent également; les détenteurs qui ont besoin d'argent sont donc obligés de faire des concessions et les cours fléchissent. Voici, du reste, par 100 kilogrammes, les cours tels qu'ils résultent de nos correspondances, pour toute la France :

1re RÉGION. — **NORD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Caen	36.50	»	20.50	28 00
Côtes-du-Nord. Pontrieux	30.25	»	»	24.00
— Lannion	31.00	»	18.00	23 00
Finistère. Morlaix	31.00	18 00	19.00	24.00
— Quimper	29.25	17.50	19.85	21.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	31.50	»	20.00	»
— Redon	33.00	20.50	»	29.00
Manche. Saint-Lô	35.70	»	0.00	28.50
Mayenne. Laval	36.50	18.50	»	28.00
— Chât au-Gontier	33.00	19.00	»	29 00
Morbihan. Hennebont	30.50	16.90	»	26.00
Orne. Argentan	35.25	»	21.05	27.50
— Sées	34.75	24 25	23.00	27.80
— Vimoutiers	35.30	23.50	23.00	28.50
Sarthe. Le Mans	37.00	25.00	23.50	28.75
Prix moyens	33.37	20.35	20.79	26.08

2e RÉGION. — **NORD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	37.25	20.50	»	21.50
— Pontavert	37.50	22.00	24.00	26.00
— Château-Thierry	37. 0	»	»	26.00
— La Capelle	37.50	24.00	»	24.00
— Villers-Cotterets	36.50	24.00	»	24.00
— Vic-sur-Aisne	37.00	21 00	»	23.00
Eure. Pont-Audemer	35.30	21.50	24.30	28.00
— Verneuil	35.40	21.35	24.80	24.50
— Les Andelys	35.90	20.50	»	29.00
Eure-et-Loir. Maintenon	36.70	24.60	25 30	24.50
— Châteaudun	35.50	21.75	23.80	22 60
— Auneau	37.50	25.50	27.00	24.00
Nord. Douai	37.00	24.00	»	24.00
— Valenciennes	38.00	»	25.75	23 00
— Cambrai	35.00	22.50	25.00	24.00
Oise. Beauvais	36.00	24.50	26.40	27.00
— Compiègne	37.50	21.00	»	23.00
— Noyon	36.00	22.00	»	24.00
— Pont-Ste-Maxence	36.00	21.00	»	24.30

2e RÉGION. — **NORD** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Pas-de-Calais. Arras	34.50	24.25	27.00	25.00
Seine. Paris	36.30	20 00	20.90	23.01
Seine-et-Marne. Nangis	37.50	»	25.00	24.25
— Provins	36.25	24.00	25.00	23.90
— Brie-Comte-Robert	31.00	»	»	24.00
— Bray-sur-Seine	36.50	25.00	22.00	20.50
— Melun	35.50	19.60	»	25.50
— Meaux	38.50	»	»	24.00
Seine-et-Oise. Pontoise	36.00	20.90	26.00	24.30
— Versailles	37.00	»	»	26.00
— Angerville	35.00	26.00	21.00	19.00
— Beaumont	38.00	21.20	20.50	25.00
— Rambouillet	36.00	22.40	23.50	24.00
Seine-Inférieure. Rouen	37 55	20.30	26.20	29 85
— Yvetot	35.85	»	»	26.50
Somme. Abbeville	34.50	20.00	»	25.00
— Amiens	35.90	24.00	28.00	»
— Montdidier	35.00	24.00	22.00	23.00
Prix moyens	36.21	23.19	24.35	23.85

3e RÉGION. — **NORD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	40.00	25.00	26.00	28.00
Aube. Troyes	35.50	25.00	23.50	»
— Arcis-sur-Aube	34.50	20.00	22.00	25.00
— Bar-sur-Aube	36.00	»	19.00	23.00
Marne. Reims	37.50	22.00	25 00	24.09
— Châlons	37.00	23.00	24.00	26.70
— Sézanne	36.60	22.50	22.00	26.25
— Epernay	38.50	23.25	»	25.00
Hte-Marne. Langres	35.00	22.00	»	24.50
— Bourbonne	34.25	»	»	25.00
Meuse. Bar-le-Duc	39 50	24.00	28.00	27.00
Meurthe. Nancy	38.00	25.00	25.50	25.00
— Pont-à-Mousson	37.00	20.75	»	22 00
Vosges. Raon-l'Etape	38.00	28.00	»	28.00
Haute-Saône. Vesoul	33.25	27.75	21.15	25.65
Doubs. Besançon	34.50	25.00	28.00	25.00
Prix moyens	36.57	23.80	24.01	25.34

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
	fr.	fr.	fr.	fr.
Charente. Angoulême...	35.25	»	»	»
— Ruffec..........	36 00	»	30.00	25.50
Deux-Sèvres. Niort	38.00	»	»	29.00
Indre-et-Loire. Bléré...	38.80	25.30	29.20	31.80
— Tours............	35.00	20.25	»	28.00
Loire-Inférieure. Nantes.	32.50	»	»	»
Maine-et-Loire. Saumur	35.00	22.50	»	28 00
— Angers..........	33.75	21.25	»	25.00
Vendée. Luçon........	34.80	»	22.50	27.00
Vienne. Châtellerault..	36.00	»	25.70	27.00
— Poitiers..........	35.00	24.00	»	»
Haute-Vienne. Limoges.	32.50	21 30	»	25.00
Prix moyens......	35.22	22.43	26.85	27.36

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
Allier. Moulins.........	34 50	18.25	23.20	22.00
Cher. Bourges..........	36.00	26.00	»	25.00
Creuse. Aubusson.......	33.80	21.90	»	30.00
Indre. Châteauroux	37.00	25.00	26.00	27.00
— Issoudun........	30.00	»	27.75	29.00
Loiret. Orléans........	37 00	23.00	23 00	26.00
— Montargis........	34.50	22.50	22.80	27 00
— Pithiviers........	36.25	»	22.00	25.50
— Gien..............	36.00	24.00	22 80	26 00
Loir-et-Cher. Blois....	37.50	23 00	22.60	27.00
— Montoire........	37.50	25.60	»	28.00
Nièvre. Nevers.........	34.30	26.50	27.60	26.00
Puy-de-Dôme Clermont.	34.50	21.00	25.00	27.50
Yonne. Brienon........	35.50	21.25	»	26.00
— Sens............	36.00	19.90	23 00	24.25
Prix moyens......	35.35	23.68	24.16	26.41

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine
Ain. Bourg.............	33.00	21.00	»	28.10
— Pont-de-Vaux....	33.25	18.80	»	28.00
Côte-d'Or. Dijon......	33.00	20.50	26.15	25.00
— Châtillon-s.-Seine.	34.50	»	»	»
Isère. Vienne..........	33.50	25.00	28.00	25.30
— Grenoble........	34.15	»	»	26.00
Jura. Dôle.............	29.25	21.50	22.70	23.80
Rhône. Lyon...........	33.00	20.00	21.00	24.50

6e RÉGION. — EST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Saône-et-Loire. Autun..	34.00	20.00	»	27.00
— Châlons-sur-Saône	36.00	21.00	»	25.30
— Mâcon.........	34.50	21.70	»	27.00
Savoie. Chambéry......	33.20	»	21.00	26.15
Prix moyens......	33.44	21.05	23.75	26.01

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
H.-Garonne. Toulouse.	32.10	22.00	23.30	28.00
— Villefranche	32.50	»	»	28.00
Gers. Mirande..........	35.20	»	»	27.50
Gironde. Bordeaux.....	34.40	23.30	»	26.00
Landes. Dax...........	33.90	25.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen..	32.80	»	21.50	27.00
Prix moyens......	33.45	23.40	22.30	27.30

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne.....	32.50	20 50	»	26.00
Hérault. Béziers.......	30.50	24.00	22.90	»
— Olonzac..........	33.75	»	»	»
Lozère. Rodez.........	34.00	23.15	»	26.60
Pyrénées-Or. Perpignan.	31.00	17.00	»	25.00
Tarn-et-Gar. Montauban	31 60	22.00	20.00	19.00
Prix moyens......	32.23	21.33	21.45	24.15

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hautes-Alpes. Briançon.	33 00	21.60	22.00	23.00
— Guillestre........	32.60	21 00	22.50	22.60
B.-du-Rhône. Marseille..	34.50	»	18.50	23.00
Drôme. Valence........	33.00	»	»	26.50
Gard. Nîmes...........	33.10	22.00	24.00	24.80
Haute-Loire. Le Puy....	35.75	21.87	23.73	25.98
— Brioude..........	31.25	23.75	27.78	26.59
Var. Draguignan.......	33.50	»	20.00	23 00
Prix moyens......	33.34	22.04	22.65	24.43
Moy. de toute la France.	34.35	22.35	23.36	25.72
— de la semaine précéd.	34.62	23.81	23.44	26.71
Sur la semaine précédente.. { Hausse.	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. { Baisse..	0.27	1.46	0.08	0.99

On voit que la baisse n'a été très-sensible que sur le seigle et l'avoine. Le mouvement qui s'était manifesté la semaine précédente sur le blé a été en quelque sorte enrayé. Quant à l'étranger, les marchés montrent aussi de l'indécision, de telle sorte que les cours ne sont pas très-différents de ceux accusés il y a huit jours. Voici ceux qui nous sont parvenus, toujours par 100 kilogrammes :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Angleterre.	Londres............	32.70	»	24.00	20.75
Belgique.	Louvain............	36.50	24.00	»	26.00
—	Verviers...........	35.50	25.00	»	23.00
—	Liége....	35.50	24 00	»	»
—	Bruges............	36.50	24.50	29.00	26.75
Alsace et Lorraine.	Colmar	37.75	26.00	22.60	»
—	Sarreguemines......	34.80	»	»	»
—	Strasbourg.........	35.30	»	»	»
—	Metz	36.50	26 00	26.50	28.00
Prusse.	Cologne...........	31.85	23.10	»	»
—	Stettin............	26.50	19.00	»	»
Bavière-Rhénane.	Deux-Ponts.........	33.40	25.85	»	24.50
Suisse.	Zurich............	34.00	»	»	24.00
Espagne.	Valladolid..........	30.20	»	»	»
Italie.	Milan..............	29.10	19.20	»	16.70
Hongrie.	Pesth.............	22.75	15.75	13.00	14.00

Ces prix n'offrent pas de grandes variations avec ceux de la semaine précédente.

Blés. — La température humide qui a persisté dans un grand nombre de régions a commencé à donner des inquiétudes assez sérieuses, de telle sorte que les offres sur les marchés ont diminué et que les prix tendent presque partout à se raffermir. A Paris il s'est fait quelques ventes en disponible de blé blanc anglais au prix de 37 fr. 50; de blé roux, à 36 fr. 50; de blé du Chili et de Californie, à 37 fr. 75; de richelles blanches, à 37 fr. 50; rouges, à 36 fr. 50, le tout aux 100 kilog. et en gare. Les prix extrêmes ont varié de 33 fr. à 37 fr. 50 pour toutes sortes. Il ne s'est

fait aucune affaire en livrable. A Marseille, les affaires sont très-calmes ; on a vendu des blés de Bardianska à 29 fr. 20 les 100 kilog.; des richelles rouges à 30 fr. A Hambourg, le blé disponible est coté en moyenne 33 fr. les 100 kilog. On paye à Anvers de 34 à 35 fr.; à Berlin, en moyenne 28 fr. 75; à Cologne, de 27 fr. 30 à 32 fr., toujours aux 100 kilog. Au Midi, sur les principaux marchés espagnols, les blés de la nouvelle récolte se traitent au prix moyen de 31 fr. 40 le quintal métrique.

Farines. — Les farines de consommation ont continué à Paris leur mouvement de baisse. Le sac de 157 kilog. a été payé à la dernière halle, en disponible : pour les choix, de 79 à 80 fr.; pour les premières qualités, de 76 à 78 fr.; pour les sortes courantes, de 72 à 75 fr. Ces prix correspondent, par 100 kilog., aux extrêmes de 45 fr. 85 à 51 fr. C'est de 1 fr. 25 à 1 fr. 90 de baisse par rapport à la huitaine précédente. La farine de seigle a perdu 2 fr. par 100 kilog. en huit jours : elle ne se paye plus que de 32 à 36 fr. les 100 kil., suivant qualité. Dans les départements, les prix du quintal varient, pour la farine de froment, entre 43 fr. 50 pour Montauban (Tarn-et-Garonne), où ils ont été le plus bas, jusqu'à 54 fr. à la Capelle (Nord), où ils sont montés le plus haut. A Londres, les farines anglaises de choix sont cotées 48 fr. 80 ; à New-York, les bonnes farines courantes, 36 fr. 45.

Seigles. — Il ne s'est fait à Paris presque aucune affaire en seigle, qui est demandé de 19 fr. 50 à 20 fr. les 100 kilog., mais que les vendeurs hésitent à livrer à ce prix.

Orges. — Les orges disponibles sont peu demandées ; on attend la récolte. On cote à Paris, en gare d'arrivée, par 100 kilog. : les petites orges, de 20 fr. 50 à 21 fr.; les bonnes sortes, de 22 à 23 fr.; les escourgeons, de 24 à 25 fr. On a offert des orges de Bourgogne de la prochaine récolte à 18 fr. 50.

Avoines. — Les avoines à Paris continuent à être d'une vente difficile, surtout pour les qualités médiocres qui viennent de l'étranger. Les blanches disponibles valent de 19 à 20 fr.; les noires, de 22 fr. 50 à 23 fr. 50. On a fait quelques affaires en livrable de 17 à 18 fr. C'est une baisse du prix d'un franc sur les prix de la semaine précédente.

Sarrasins. — A Paris, le sarrasin trouve difficilement preneur au-dessous de 18 fr. les 100 kilog. Dans les départements, les prix sont très-variables, car nous avons trouvé 17 fr. 50 à Aubusson (Creuse); 18 fr. à Pontrieux (Côtes-du-Nord); 19 fr. à Lannion (Côtes-du-Nord) ; 22 fr. 10 à Vimoutiers (Orne) ; 22 fr. 80 à Sées (Orne); et 24 fr. 20 à Vesoul (Yonne).

Maïs. — Les maïs sont cotés, par quintal, depuis 22 fr., à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), jusqu'à 24 fr. à Bordeaux et à Toulouse, pour les maïs blancs, et 27 fr. pour les roux.

Riz. — Le riz est coté à Paris, par 100 kilog., pour celui de Rangoon, de 36 à 50 fr ; celui de Pegu, de 35 à 44 fr.; celui de Calcutta, de 44 à 50; celui de Piémont, de 50 à 60 fr. Le riz marchand est coté à Milan à 29 fr. 10

Pain. — Le prix du kilog. de la 2e qualité est compris entre 35 et 43 cent., et pour la 1re qualité entre 43 et 49 cent.

Issues. — Les issues ont éprouvé une baisse notable depuis huit jours. On cote maintenant à Paris, par 100 kilog. : le gros son, 14 fr. 50 à 15 fr.; le son trois-cases, 13 à 14 fr.; les recoupettes, 12 fr. 50 à 13 fr.; les bâtards, 16 fr. 50 à 17 fr.; les remoulages blancs, 18 à 19 fr.; les remoulages bis, 15 à 16 fr.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — A Paris, le mauvais temps a amené une hausse sur presque tous les marchés. A Charenton, c'est-à-dire hors barrière, les 1,000 kilog. sont cotés, pour le foin, de 170 à 190 fr.; pour la luzerne, de 130 à 150 fr.; pour le sainfoin, de 90 à 110 fr.; pour la paille de blé, de 110 à 120 fr.; pour la paille de seigle, de 100 à 110 fr. Dans les départements, nous trouvons des prix qui varient, pour le foin, de 60 jusqu'à 240 fr. par 1,000 kilog., et pour la paille, depuis 50 jusqu'à 160 fr., selon que l'on passe, par exemple, du Jura à la Gironde. La qualité est d'ailleurs extrêmement variable; cela se comprend, d'après les mauvaises conditions dans lesquelles la fenaison s'opère en beaucoup de lieux.

Pommes de terre. — Nous trouvons dans les cours de divers marchés, les pommes de terre anciennes cotées 6 fr. 10 à Vesoul (Yonne), 6 fr. 25 dans l'Aube, 6 fr. 33 au Puy (Haute-Loire), 7 fr. 12 à Brioude (Haute-Loire), et 12 fr. dans

les Côtes-du-Nord. A la halle de Paris, les pommes de terre de Hollande se vendent de 5 à 6 fr. l'hectolitre, et les jaunes de 3 à 4 francs.

Oignons. — Les oignons en grains se vendent à la halle de Paris, de 60 à 90 fr. l'hectolitre.

Légumes secs. — A Marseille, les haricots blancs de Naples sont cotés, par 100 kilog., de 31 à 22 fr.; les pois verts d'Odessa, 35 à 40 fr.; les lentilles d'Alexandrie, 20 fr.; les lentilles d'Auvergne, 80 fr.; le petit millet, 15 à 23 fr. A Beauvais, les lentilles valent 58 fr.; les haricots de Soissons, 100 fr. A Bordeaux, les haricots blancs d'Italie sont cotés 32 fr., et ceux d'Amérique, de 28 à 30 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres.*

Partout les détenteurs de vins se plaignent amèrement des difficultés qu'ils éprouvent pour faire des expéditions. Il résulte de là que les prix sont élevés dans les lieux de consommation, et en baisse dans les lieux de production, puisqu'il est presque impossible de faire passer la marchandise d'une place à l'autre.

AUDE. A Narbonne, le cours des vins au dernier marché a été de 19 à 20 fr. l'hectolitre pour les Narbonne 1er choix; 16 à 18 fr. pour les Narbonne 2e choix; 13 à 14 fr. pour les montagnes 1er choix; 12 à 13 fr. pour les montagnes 2e choix, le tout nu et pris à la cave des propriétaires.

CHARENTE-INFÉRIEURE. A Saint-Jean d'Angély et environs, on vend: vins rouges le tonneau de 912 litres rendu en gare, 200 et 210 fr. Dans le même département, à Rochefort, on paye les vins rouges 1870, 155 à 175 fr. les 912 litres nus, et 115 à 125 fr. les 912 litres nus vins blancs.

CÔTE-D'OR. A Gevrey-Chambertin, les affaires sont lourdes et cependant les vins se maintiennent stationnaires aux cotes suivantes: rouges ordinaires la pièce de 228 litres nus, 80 à 90 fr. On a vendu cette semaine quelques vins fins aux prix suivants: Chambertin 1870, 1,400 fr.; Chapelle, 1,100 fr. la queue de 456 litres, fûts compris.

A Nuits les vins 1870 ordinaires s'enlèvent aux prix de 90 et 95 fr.; les mêmes, 1869, se vendent 80 à 90 fr. Les premiers choix se cotent 100 à 105 fr., et les passe-tous-grains, 110 à 150 fr. selon mérite.

GIRONDE. A Bordeaux les vignes sont généralement fort belles, il y a tendance à la baisse. On a payé des Saint-Loubès 1869 de 310 à 320 fr. le tonneau de 4 barriques; des Quinsac 1870, 345 fr.; des Bas-Médoc, de 380 à 420 fr.; des Blaye 1870, de 350 à 400 fr.; des Bourg 1869-1870, de 400 à 450 fr.; des Palus de Libourne 1870, 370 fr., et des entre-deux mers 245 fr.

HÉRAULT. A Lunel les prix restent stationnaires au cours nominal, savoir: vins aramons, de 8 à 9 fr. l'hectolitre nu; les coteaux, de 10 à 11 fr.; les montagnes, de 12 à 13 fr.; Saint-Gilles et Castières, 16 à 19 fr.

VIENNE. A Poitiers les cours sont toujours stationnaires; on cote le vin rouge nouveau la pièce de 2 hectol. 70 litres, 60 à 65 fr. selon crus et selon mérite.

Alcools. — La spéculation n'achète pas, soit parce qu'elle ne peut pas être certaine des arrivages, soit parce qu'il y a trop de doutes sur la véritable situation du commerce, eu égard à ce que deviendra la législation fiscale.

PARIS. Cours officiel: 3/6 betterave 1re qualité 90 degrés disponible, 82 fr. — Cote commerciale: disponible, 81 à 83 fr.; courant, 75 à 76 fr.; août, 74 fr.; 4 derniers, 60 fr.

AUDE. A Narbonne les cours s'établissent ainsi qu'il suit: 3/6, cote fixée à 65 fr.; mars disponible, 63 fr.

CHARENTE-INFÉRIEURE. A Surgères les affaires sont calmes: l'eau-de-vie de Surgères 1870 vaut 65 à 68 fr. l'hectolitre suivant crus. L'aigrefeuille 1870, 62 à 65 fr. les hauts crus.

CÔTE-D'OR. A Gevrey-Chambertin les eaux-de-vie sont rares et par suite en hausse: c'est ainsi que dans le pays on les cote et elles sont demandées à 80 fr. l'hectolitre nu.

GARD. A Nîmes le dernier cours des 3/6 est resté fixé à 70 fr. pour 71 pièces.

GERS. Aux environs de Condom, Eauze, Castelneau, les cours s'établissent ainsi qu'il suit: bas-armagnac 1870, 75 fr. l'hectolitre; Tenarèze, 72 fr. 50; haut-armagnac, 70 fr. — Bas-armagnac 1869, 83 fr. l'hectolitre; Tenarèze, 80 fr. 50; haut-armagnac, 78 fr.

HERAULT. A Béziers on cote: cours fixé à 63 fr.; juillet et août, 63 fr. 50 offert; novembre et décembre, 65 fr.; 3/6 marc, 67 fr.

A Cette le 3/6 disponible est coté 66 fr.; le courant, 66 fr.; juillet et août, 65 fr.; novembre et décembre, 65 fr ; 3/6 de marc, 64 fr.; Béziers disponible, 64 à 65 fr.

A Lunel, au dernier marché les 3/6 bon goût se vendaient 67 fr. l'hectolitre; le 3/6 marc, 66 fr.; pour août, 68 fr.; et pour novembre et décembre, 66 fr. L'eau-de-vie valait 47 fr. 50.

A Pézenas on cote les 3/6 ainsi qu'il suit: cours du jour nul; courant, 61 fr.; juillet et août, 62 fr.; 4 derniers, 63 fr.; disponible pour Cette, 62 fr.; disponible pour Béziers, 61 fr ; courant pour Béziers, 61 fr.; juillet-août pour Béziers, 62 fr.; 4 derniers pour Béziers, 63 fr.; 3/6 marc, 65 fr.; eau-de-vie (preuve Holl.) 55 fr.

Nord. A Lille les cours s'établissent ainsi qu'il suit: 3/6 fin disponible, 68 fr.; courant, 68 fr.; 3/6 betteraves disponible, 68 fr. 50; 3/6 mélasse disponible, 68 fr. 50; 3/6 à livrer 3 prochains, 68 fr.; 3/6 à livrer 4 derniers mois, 60 fr.

Vinaigres. — Les prix des vinaigres en fabrique se maintiennent pour les blancs et les rouges de 18 à 20 fr. l'hectolitre en qualités ordinaires. Mais les fabriques achètent très-peu de vins, à cause des difficultés de les faire venir.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Le marché des sucres est extrêmement calme en ce moment. Les sucres bruts sont cotés : à Paris, les 88°, nos 10 à 13, 71 fr. à 71 fr. 50; à Valenciennes, 70 fr. A Paris, les blancs n° 3 se vendent de 85 à 86 fr.; les raffinés, de 155 à 160 fr. Au Havre, les sucres raffinés sont à 155 fr. au comptant. La cote commerciale à Nantes est de 124 à 125 fr. la bonne quatrième; le Guadeloupe et le Martinique sont à 110 fr.; le tout par 100 kilog. Sur le marché de Londres, la demande de sucres en pains pour les confitures commence à peine à se faire sentir. La betterave pousse bien, et l'on espère une très-bonne récolte.

Fécules. — Il y a une très-grande différence entre les cours à Paris et les cours dans les pays de production, ce qui s'explique par les difficultés de transport. Ainsi les fécules de l'Oise et des Vosges valent à Paris 42 à 43 fr. les 100 kilog., toile pour marchandises, tandis que dans les Vosges, en gare d'Epinal, on ne paye que 37 à 38 fr.

Mélasses. — La mélasse disponible est cotée à Paris et à Valenciennes 12 fr. les 100 kilog. pour celle de betterave. A Nantes, la mélasse de raffinerie vaut de 24 à 50 fr.

Glucose. — Les sirops de fécule sont peu abondants. On paye le sirop de froment de 75 à 78 fr.; le massé, de 55 à 56 fr.; le liquide, de 40 à 42 fr., le tout par 100 kilog. en entrepôt.

Miels. — La récolte paraît n'être que celle d'une demi-année dans le Gâtinais, la Normandie et la Champagne. Le cours pour les miels nouveaux va jusqu'à 100 fr. les 100 kilog.; en Bretagne, on vend 150 à 160 fr.

Houblons. — Le prix des houblons à Alost est fixé entre 86 et 90 fr. les 100 kilog.; à Anvers, le houblon de Bavière se vend de 90 à 100 fr.; à Boeschèpe (Nord), celui de 1870 est coté 110 fr., et l'on fait des affaires à livrer sur la récolte de 1871, au prix de 170 fr. A Hagueneau, on vend de 50 à 80 fr. A Borough, en Angleterre, le marché est ferme; à Canterbury, il est en hausse de 11 fr. par 100 kilog. Le houblon de Lest-Kant est coté de 140 à 250 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, suifs et produits divers.*

Huiles. — Les affaires continuent à être très-restreintes; cependant les prix sont fermes. Le livrable est tout à fait délaissé, on ne traite que le disponible. A Paris, on cote par 100 kilog. le colza disponible, 118 fr.; le courant du mois, 117 fr. 50; le mois d'août, 118 fr. 50; les quatre mois de septembre, 122 fr. 50. A Lille, le disponible se cote 120 fr. 60 en fûts quelconques. A Caen, sans fûts, le disponible et le courant du mois est à 112 fr., et les 4 derniers mois à 116 fr. 50. — L'huile de lin brute est cotée à Paris en disponible 97 fr. 50; quatre derniers mois, 98 fr.; à Lille, 93 fr. 25. A Marseille, l'huile de lin est à 96 fr. 50, celle d'arachide à 106 fr., celle de sésame à 107 fr.; les cours en 4 derniers mois sont de 109 fr. pour les sésames, 110 fr. pour les arachides, et 97 fr. pour les lins. — Les huiles d'olive comestibles sont également bien tenues, mais ne donnent pas lieu à autant d'affaires que les huiles d'industrie; elles se tiennent de 140 à 200 fr. l'hectolitre.

Graines oléagineuses.—A Courtrai, la graine de colza est cotée de 50 à 51 fr. l'hectolitre, et celle de lin, 40 fr. A Termunde, on a vendu de la graine de colza du

Danube à 46 fr.; de la graine de lin de la mer Noire, à 42 fr. 50; de la Baltique, à 32 fr. 50; de Kœnigsberg, à 35 fr. 50, et de Saint-Pétersbourg, à 39 fr.

Tourteaux. — Les tourteaux sont encore en voie de hausse; ils sont rares. On cote celui de colza 19 fr. les 100 kilog.

Suifs. — Les affaires sont maintenant tout à fait nulles. Le suif fondu dans Paris est à 121 fr. 70; le suif en branche pour la province est à 85 fr. 80 les 100 kilog. Les chandelles se vendent de 131 fr. 50 à 132 fr. les 100 kilog. hors Paris. A Marseille, le suif d'Italie est coté de 113 fr. à 114 fr. Les saindoux comestibles se vendent à Marseille de 140 à 160 fr.

Savons. — Les cours se maintiennent aux prix de 75 à 76 fr. pour la coupe ferme, et de 74 à 75 fr. pour la coupe moyen ferme.

Cires. — Les cires continuent à se payer de 400 à 500 fr. les 100 kilog., suivant qualité.

Amandes. — Il ne se fait presque pas d'affaires. A Pézenas, les cours restent nominaux de 80 à 84 fr. pour les amandes à la douce, à 156 fr. pour les amandons doux, de 134 à 140 fr. pour les amandons amers.

Verdets. — La cote est de 176 fr. pour le sec marchand en boule, de 180 fr. pour les pains, de 230 à 236 fr. pour l'extra-sec; le tout aux 100 kilog.

Crème de tartre. — Le premier blanc est toujours payé 192 fr. les 100 kilog.

Potasses. — Les potasses indigènes brutes se vendent de 80 à 82 cent. le kilog., par degré de carbonate.

Matières résineuses. — A Dax, l'essence de térébenthine est à 77 fr. les 100 kilog., et à Bordeaux à 82 fr. Les divers résineux sont bien tenus aux cours donnés dans notre dernière revue.

Les gemmes se vendent aux cours suivants : celles de 1870, 40 fr. les 250 litres; celles de 1871, au crot, 45 fr., et au pot, de 52 à 55 fr.

Noir animal. — Le noir animal neuf en grains se vend à Valenciennes 39 fr. les 100 kilog.

Engrais. — Les noirs d'engrais sont cotés de 9 à 11 fr. les 100 kilog. Les autres engrais restent tenus aux cours de notre derniere revue.

VII. — *Textiles.*

Laines. — Le cours des laines continue à se présenter avec une hausse marquée. Les qualités inférieures en suint se vendent de 1 fr. 60 à 2 fr. pour la laine-mère, et de 2 à 3 fr. pour la laine d'agneau, suivant les qualités. A Tonnerre, la foire de la Saint-Jean avait attiré, malgré le mauvais temps, un assez grand nombre d'étrangers; mais la marchandise était rare; on a vendu de 3 fr. 30 à 3 fr. 70 le kilog. de laine lavée. A Neubourg (Eure), la laine lavée s'est vendue 4 fr. 20 en moyenne, et la laine en suit 2 fr. 30. A Marseille, à la vente publique, la laine de la Plata a été vendue de 1 fr. 30 à 1 fr. 80 ; celle de Tunis, de 1 fr. 32 à 1 fr. 42. La vente publique à Londres s'est fait également en hausse.

Soies et cocons. — Les cours des soies se maintiennent, et les affaires continuent à être assez nombreuses, quoique avec moins d'activité que la semaine précédente. On cote par kilog. : les organsins, de 95 à 111 fr.; les trames, de 100 à 109 fr.; les gréges, de 91 à 100 fr., suivant les qualités.

Chanvres et lins. — Les affaires ont été généralement assez calmes, et les prix ont présenté une légère baisse. Cependant les nouvelles annoncent que les pluies, après avoir d'abord été favorables aux lins en terre, les ont altérés par leur continuité. Il y a eu, sur le marché de Lille, quelques affaires en lin de Russie, de 2 fr. 70 à 2 fr. 80 le kilog. A Morlaix, on cite des ventes à 3 fr. 30 le kilog.

Garances. — Le marché des garances a été assez animé la semaine dernière à Avignon, et il s'y est fait des affaires aux cours suivants, par quintal : alizaris rosés, 80 à 86 fr.; paluds, 104 à 106 fr.; Naples nouveaux, 100 à 104 fr.; garances en poudre rosées SFFF, 100 à 106 fr.; paluds SFFF, 110 à 116 fr.; garancine, 275 à 425 fr.; fleurs de garance, 230 à 240 fr. L'alcool de garance est coté 56 fr. l'hectol.

Cuirs. — Le cours des cuirs reste stationnaire aux prix que nous avons donnés dans notre dernière revue.

Peaux de moutons. — A la Villette, les peaux rases se vendent de 2 fr. 50 à 2 fr. 75.

VIII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Les marchés de cette semaine à la Villette ont fourni des totaux un peu plus faibles que ceux de la semaine dernière pour les bœufs, les taureaux, les veaux

et les moutons, mais plus élevés pour les vaches et pour les porcs. Ils s'établissent ainsi : 4,970 bœufs, 1,162 vaches, 115 taureaux, 3,794 veaux, 29,937 moutons, 2,974 porcs gras, 15 porcs maigres. Les poids moyens ont été un peu plus considérables, savoir : 341 kilog. pour les bœufs; 234 pour les vaches; 306 pour les taureaux; 59 pour les veaux; 21 pour les moutons; 86 pour les porcs gras, et 32 pour les porcs maigres. Les prix du kilogramme se présentent également avec une légère hausse sur la semaine précédente; ils ont été de 1 fr. 25 à 1 fr. 80 pour le bœuf; de 1 fr. 20 à 1 fr 62 pour la vache; de 1 fr. 05 à 1 fr. 45 pour le taureau; de 1 fr. 45 à 2 fr. 05 pour le veau; de 1 fr. 35 à 1 fr. 85 pour le mouton; de 1 fr. 45 à 1 fr. 70 pour le porc gras; de 1 fr. 80 à 2 fr. pour le porc maigre.

Sur divers marchés de province, nous trouvons les prix suivants : à Poissy, 1 fr. 50 à 1 fr. 70 pour le bœuf; 1 fr. 42 à 1 fr. 65 pour la vache; 1 fr. 60 à 2 fr. pour le veau; 1 fr. 60 à 1 fr. 85 pour le mouton; — à Rouen, 1 fr. 40 à 1 fr. 65 pour le veau; 1 fr. 55 à 1 fr. 60 pour le porc; — au Havre, 2 fr. à 2 fr. 15 pour le mouton, et 1 fr. 65 à 1 fr. 85 pour la vache. — A Chartres, la vente des vaches s'est faite d'une façon assez active le 29 juin, aux prix de 300 à 500 fr. la pièce pour les génisses, de 250 à 400 fr. pour les laitières, de 110 à 140 fr. pour les vaches maigres, et de 1 fr. 20 à 1 fr. 40 le kilog. pour les vaches grasses sur pied.

Chevaux. — A Chartres, le 29 juin, il avait été amené sur le marché 520 chevaux, dont la moitié s'est assez activement vendue aux cours suivants : chevaux d'omnibus, de 800 à 1,100 fr.; de trait, de 900 à 1,300 fr.; poulains de 3 ans, de 800 à 1,000 fr.; poulains de lait, de 150 à 300 fr.

Viande à la criée. — Dans les quatre marchés des 29 et 30 juin, 3 et 4 juillet, il a été vendu à la halle de Paris 87,691 kilog. de viande de bœuf ou vache, 119,659 kilog. de viande de veau, 38,461 kilog. de mouton, 13,614 kilog. de porc, soit en tout 259,425 kilog., ou en moyenne 64,856 kilog. de viande par marché, ce qui est à peu près le même chiffre que les jours de la semaine précédente. Les prix d'enchère, le 4 juillet, ont été : bœuf ou vache, quartier de derrière, 1 fr. 16 à 1 fr. 72; quartier de devant, 1 fr. 04 à 1 fr. 60; aloyau, 1 fr. 42 à 2 fr. 56; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 16. — Veau, 1re qualité, 1 fr. 78 à 2 fr.; 2e, 1 fr. 46 à 1 fr. 76; 3e, 1 fr. 18 à 1 fr. 46; pan, cuissot, 1 fr. 26 à 1 fr, 98. — Mouton, 1re qualité, 1 fr. 52 à 1 fr. 72; 2e, 1 fr. 34 à 1 fr. 50; 3e, 1 fr. 20 à 1 fr. 32; gigots, 1 fr. 42 à 2 fr. 26. — Porc, entier ou par moitié, 1 fr. 30 à 1 fr. 60; en quartier, 1 fr. 22 à 1 fr. 68; fumé, 0 fr. 80 à 1 fr. 94. C'est encore une légère baisse sur les prix de la semaine précédente.

Beurres. — En quatre marchés, il a été apporté à la halle de Paris 115,251 kil. de beurre. Les derniers prix ont été de 2 fr. 16 à 3 fr. pour les Gournay ordinaires en demi-kilog.; pour les Gournay en mottes, ordinaires et courants, 1 fr. 80 à 2 fr. 78; fins, 2 fr. 80 à 3 fr. 46. Pour les Isigny en mottes : choix, 4 fr. 40 à 4 fr. 90; premiers fins, 4 fr. 30 à 4 fr. 38; ordinaires et courants, 2 fr. 10 à 3 fr. 22. Les petits beurres ont été vendus de 1 fr. 36 à 2 fr. 40. Les prix des meilleures qualités ont un peu baissé; ceux des qualités courantes se sont un peu relevés. En Normandie, dans le département de l'Eure, les beurres se vendent de 2 fr. 10 à 2 fr. 60 le kilog.

Œufs — En trois marchés, il a été vendu à la halle de Paris 2,390,955 œufs; il en restait en resserre, après le dernier marché, 150,920. Les prix du mille ont été cotés : choix, 82 à 108 fr.; ordinaires, 70 à 91 fr.; petits, 57 à 67 fr. C'est une hausse de 2 fr. par rapport à la semaine précédente. Dans la Normandie, les œufs valent de 75 à 90 centimes la douzaine.

Volailles et gibier. — Au dernier marché, à Paris, les chapons se sont vendus de 4 à 6 fr. 50; les oies, de 2.50 à 7; les poulets ordinaires, de 1.50 à 4.25; les poulets gras, de 4.50 à 6.50; les lapins domestiques, de 1.10 à 3.80; les dindes communes, de 4 à 7.

Poissons et marée. — A la vente en gros à la criée, les poissons et marée se sont vendus : les bards, de 2 à 12 fr.; les homards, 1 à 8; les langoustes, 2 à 12; les mulets, 2 à 8, le tout par deux; — les carlets, 3 à 5; les congres, 3 à 17; les crabes, 5 à 12; les moules, 2 à 6; les soles, 6 à 16; les truites, 3 à 53, le tout par manne; — les saumons, 10 à 25; les turbots, 5 à 21 la pièce.

Résumé. — Tous les marchés ont été tenus avec activité, et sauf des difficultés dans le transport, les transactions s'opéreraient comme avant la crise terrible que nous venons de traverser.

A. REMY.

Le Gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La décentralisation et l'agriculture. — Les communes et le gouvernement en Angleterre. — Le rôle des préfets sous l'Empire. — Discussion de la loi sur les Conseils généraux. — Rôle décentralisateur de la Société royale d'agriculture en Angleterre. — Devoirs imposés à la Société royale par la charte de fondation. — Nouvelle loi sur les impôts. — Présentation du projet de loi. — Rapidité du vote par l'Assemblée nationale. — Les députés agronomes et les nouveaux impôts. — Surtaxes sur les vins et les sucres indigènes. — Primes d'honneur décernées dans la Corrèze, la Nièvre et la Loire. — Concours pour la chaire d'agriculture à l'école de Grand-Jouan. — Concours pour la chaire de zoologie à l'école de Grignon. — Concours d'admission d'élèves à la ferme-école d'Hétomesnil. — Vente d'animaux reproducteurs de la race ovine à Grignon et au Haut-Tingry. — Etat des récoltes. — Notes de MM. Dubosq, Tassin, Isidore Pierre, Félizet, Vallet, de la Morvonnais, Rieffel, Gy de Kermavic, Perrey, du Peyrat, Boutrais, Lesuèvre, Jacquot, Bronsvick, de Moly, Allard, de Lamothe, de Lantilhac, Fournat de Brézenaud, de Gasparin. — Influence des pluies sur les céréales. — Le fanage. — La peste bovine. — Situation des vignobles. — Le *Phylloxera vastatrix*. — Le puceron des luzernes. — Sécheresse et humidité.

Wolverhampton, 13 juillet 1871.

I. — *De la décentralisation.*

J'écris cette chronique à Wolverhampton, ville choisie cette année pour le siége des concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. Je suis au centre d'un pays où l'opinion publique semble suivre un courant tout à fait opposé à celui qu'elle a pris en France et qu'elle suit presque aveuglément depuis quelque temps. Tandis que chez nous on s'occupe activement et passionnément de décentralisation, l'Angleterre voudrait au contraire une administration plus centralisée; ici chaque canton, chaque ville, presque chaque commune vit de ses propres forces, dans une complète indépendance et d'une manière en quelque sorte isolée, sans recevoir du gouvernement général du pays aucune impulsion, à la condition seule de se soumettre aux lois générales qui ont pour but d'assurer la puissance du Royaume-Uni contre l'étranger, le respect des principes généraux sans lesquels les peuples policés ne peuvent exister, et de payer les impôts qui permettent de solder les dépenses des grands services publics, réduits au plus petit nombre possible. Les Anglais trouvent que le gouvernement laisse trop à l'abandon beaucoup de ses services, et qu'il faudrait qu'il intervînt plus souvent dans le règlement des affaires abandonnées aux villes ou aux districts. En France, tout le contraire a lieu; la plus petite affaire du plus humble hameau ne peut être conclue sans l'assentiment d'un représentant du pouvoir central; pour le plus grand nombre des questions, il faut que l'étude passe par les bureaux de Paris pour revenir deux ou trois fois dans la localité qui a besoin d'une solution, avant que cette solution puisse être définitivement adoptée. On conçoit que les délais interminables qui résultent d'un tel état de choses, et que la décision prise par des fonctionnaires qui ne connaissent rien des lieux ni des hommes dont les intérêts sont en souffrance, sont loin de donner une satisfaction suffisante aux besoins des citoyens; l'intervention du pouvoir central est excessive et souvent tracassière, parfois même ruineuse, et surtout nous fait perdre un temps considérable; l'excès de protection est peut-être plus nuisible à un peuple que l'absence totale de toute sollicitude de la part de l'autorité supérieure. Aussi, considérant ce qui se passe dans les deux pays, il me semble qu'il ne faut pas hésiter à continuer le mouvement qui cherche à prendre en France une sérieuse consistance depuis la discussion que fait l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi sur les Conseils généraux. L'agricul-

ture y est particulièrement intéressée, car c'est elle qui a le plus souffert de l'influence incessante des bureaux des ministères auxquels des préfets renvoient presque toutes les affaires un peu importantes; d'ailleurs lorsque les préfets prennent par eux-mêmes des décisions, ils le font comme représentants du pouvoir central et sans s'imprégner les nécessités locales. Lorsque le gouvernement impérial a décrété qu'un certain nombre de questions seraient résolues dans les préfectures, il n'a pas le moins du monde décentralisé; on a eu dans presque chaque département un petit ministère de l'intérieur, et le pays n'a rien gagné à la prétendue amélioration qu'on avait pensé effectuer. Le préfet, chargé surtout de diriger le mouvement électoral et de faire réussir les candidatures officielles, ne voyait les diverses questions administratives qu'à travers la politique; les agents dont il avait la nomination étaient choisis en conséquence, non pas pour bien remplir leurs fonctions, mais surtout pour soutenir un drapeau. Quant aux administrés, la manière dont ils votaient était l'espèce de thermomètre auquel se mesurait la conduite que tenait vis-à-vis d'eux l'autorité. Refus de toute satisfaction à leurs intérêts, procès-verbaux sévèrement dressés pour toute contravention commise par les domestiques des fermes ou la moindre incartade du bétail, tandis que toutes les faveurs et toutes les indulgences étaient prodiguées aux bien pensants, tel était le régime auquel la France rurale était soumise. Régime démoralisant, contraire à toute bonne discipline, car l'avancement ne dépendait plus de la bonne conduite ni du zèle, ni de l'intelligence, mais de l'action électorale exercée. Comme d'ailleurs une certaine versatilité régnait dans les hautes régions du pouvoir et que les favoris de la veille sont parfois devenus les disgraciés du lendemain, beaucoup ont pris comme règle de conduite de faire le moins possible, et l'administration publique est tombée dans le plus complet désarroi. Rendre l'influence aux conseils locaux, leur donner la véritable direction des affaires communales, cantonales ou départementales, tel est le résultat que l'on poursuit aujourd'hui; la loi sur les Conseils généraux va réaliser en partie ce problème, parce que ces assemblées auront des pouvoirs mieux définis et cesseront de voter purement et simplement en quelques courtes séances les mesures arrangées à l'avance dans les préfectures. Au lieu d'être des agents politiques, les magistrats seront surtout des administrateurs ayant intérêt à donner satisfaction aux besoins spéciaux des contrées où ils exerceront leurs fonctions. La vie cessera d'être concentrée tout entière dans la capitale, et dans les diverses provinces s'allumeront des foyers dans lesquels les hommes se formeront à la vie publique; on exercera de l'influence, et parce que l'on voudra quelque chose et parce que l'on rendra des services. Tel est du moins le système que l'on cherche avec raison à établir et qui ne peut se constituer que dans un temps où l'opinion a la ferme conviction qu'il faut donner de la force au pays, réformer les mœurs et constituer une indépendance des provinces. Ce n'est pas à dire que le pouvoir central doit être dépouillé de toute influence directrice, il faut au contraire une pondération équitable, qu'il est peut-être difficile de bien établir, mais dont la réalisation est possible, ainsi que le prouve ce qui existe dans les pays prospères tels que l'Angleterre, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique.

Le rôle qu'exerce la Société royale d'agriculture d'Angleterre est un exemple de ce que l'on pourrait obtenir en France. Elle remplace en quelque sorte notre ministère de l'agriculture, mais les pouvoirs locaux n'en existent pas moins dans une complète indépendance, chacun concourt au bien en cherchant l'harmonie et en évitant les conflits qui s'opposeraient au succès. La réussite complète des grands concours de la Société en est une preuve manifeste et déjà bien ancienne, puisque le concours de Wolverhampton est le trente et unième. Ici, nous avons sous les yeux l'accord complet de toutes les influences locales et centrales pour obtenir les meilleurs résultats, tandis que le plus souvent en France, dans l'organisation des concours régionaux, nous constations la mise complète à l'écart de toutes les actions locales. Il nous paraît utile d'insister à cet égard en résumant les devoirs imposés à la Société royale d'agriculture d'Angleterre par la charte royale de sa fondation qui remonte au 26 mars 1840. Il lui a été imposé : 1° de résumer en substance toutes les publications des choses utiles à l'agriculture, de manière à les faire entrer dans la pratique ; 2° de correspondre d'une manière permanente avec toutes les sociétés d'agriculture ou d'horticulture, existant soit en Angleterre, soit ailleurs, pour en obtenir tous les renseignements qui pourraient être appliqués à améliorer les exploitations rurales de la Grande-Bretagne; 3° de faire faire, au moyen d'indemnités pécuniaires et d'encouragement, toutes les expériences nécessaires pour éprouver les inventions, les découvertes, les systèmes quelconques proposés pour rendre plus productive la culture du sol ; 4° d'exciter les hommes de science à perfectionner les machines agricoles, la construction des bâtiments de fermes et des habitations rurales, à appliquer la chimie à l'agriculture, à trouver le moyen de détruire les animaux nuisibles et les plantes parasites; 5° de s'occuper des moyens de découvrir de nouvelles variétés de grains ou de plantes utiles à l'homme ou à l'alimentation des animaux domestiques; 6° de donner une attention spéciale à l'aménagement des bois, à la culture des arbres, à l'entretien des clôtures et en général à toutes les améliorations rurales; 7° de surveiller l'instruction et l'éducation de tous ceux appelés à cultiver le sol ; 8° de développer particulièrement la science vétérinaire et de l'appliquer à toutes les espèces d'animaux domestiques ; 9° d'encourager par la proposition de prix et par les concours dans les différentes parties de l'Angleterre la meilleure exploitation des fermes et l'amélioration du bétail ; 10° de trouver les moyens d'amener le confort et le bien-être parmi les populations rurales en engageant surtout les agents des fermes à bien soigner leurs demeures et leurs jardins. Eh bien ! tous ces résultats ont été successivement atteints par l'heureuse direction que le conseil de la Société a su imprimer à tous ses travaux et par le concours qu'elle a trouvé dans toutes les parties de l'Angleterre où elle compte maintenant plus de 6,000 membres. La Société a réalisé des ressources suffisantes pour exercer son action, elle a accumulé un fonds de réserve qui ne s'élève pas maintenant à moins de 750,000 fr. Chaque année elle élit un président qui est dans ce moment lord Vernon. Ce sont presque toujours les mêmes hommes qui s'occupent des différentes branches de ce véritable ministère agricole, mais l'élection pourvoit aux vacances. Un vétérinaire, des ingénieurs, un

chimiste sont rémunérés pour les consultations à donner, et tout est concentré pour la correspondance entre les mains d'un secrétaire, actuellement M. H. M. Jenkins, qui donne tout son temps à la direction des bureaux situés 12, Hanover square, à Londres. C'est de là que part tout le mouvement agricole qui trouve dans chaque district des associations locales toujours prêtes à seconder les efforts de la Société générale. Des associations analogues existent en Ecosse et en Irlande, les trois royaumes ayant des mœurs, des lois, des aptitudes agricoles différentes. Voilà bien un pays qui, agricolement, s'administre lui-même et qui cependant prend des inspirations dans le pouvoir central qui se réserve de connaître et de signaler les choses défectueuses par d'excellentes statistiques qu'il fait lui-même et qu'il publie toujours en temps utile, et non pas de longues années après que les faits constatés se sont passés.

II. — *Nouvelle loi de douanes et des contributions indirectes.*

Un des faits les plus importants de la semaine a été le vote par l'Assemblée nationale d'une première loi relative aux nouveaux impôts. Le projet a été présenté dans la séance du 8 juillet, discuté rapidement et voté d'urgence dans la même séance. La loi était promulguée dès le lendemain matin au *Journal officiel*. Une telle rapidité dans l'exécution des questions est rare dans nos assemblées légistives. Elle se trouve expliquée par M. Ancel, qui a présenté le projet au nom de la commission du budget : il paraît qu'en prévision des modifications que la législation nouvelle pourrait apporter dans le prix de diverses denrées de consommation, des quantités considérables de marchandises, des cafés et des sucres particulièrement, auraient été importées des diverses parties de l'Europe dans nos entrepôts, où l'on s'empressait d'acquitter les droits de douane établis par les tarifs précédents; le stock augmentant chaque jour, le Trésor se serait trouvé lésé et n'aurait pu profiter, pendant un certain temps, des surtaxes demandées, puisque tous les approvisionnements ainsi faits étaient destinés à suffire aux besoins de la consommation d'ici longtemps. Le rapporteur a ajouté que chaque jour apportant dans les recettes du Trésor un déficit que l'on peut évaluer à plusieurs millions, l'urgence demandée à l'Assemblée lui paraissait pleinement justifiée. Les représentants ont été de son avis, et l'ensemble des articles a été voté à l'unanimité des membres présents, moins quatre. La nouvelle loi est ainsi conçue :

L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. Les droits sur les sucres de toute origine sont augmentés de trois dixièmes.

Art. 2. Les sucres extraits, par les procédés barytiques, des mélasses dites épuisées, sont assujettis à un droit de 15 fr. par 100 kilog., décimes compris.

Art. 3. Les mélasses non destinées à la distillation ayant 50 pour 100 ou moins de richesse saccharine, acquitteront un droit de 18 fr. 60 les 100 kilog.

Art. 4. Les glucoses à l'état de sirop et à l'état concret acquitteront un droit de 10 fr. les 100 kilog., décimes compris.

Art. 5. Café en fèves : des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 150 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 170 fr. les 100 kilog. — Café torréfié ou moulu, 200 fr. les 100 kilog.

Art. 6. Chicorée brûlée ou moulue, 55 fr. les 100 kilog.

Art. 7. Thé : des pays hors d'Europe, 200 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 260 fr. les 100 kilog.

Art. 8. Cacaos en fèves : des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 100 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 120 fr. les 100 kilog.

Art. 9. Chocolat et cacao broyé, 160 fr. les 100 kilog.

Art. 10. Poivre, piment, girofle, cannelle, cassia, lignea, muscades en coques : des pays hors d'Europe, y compris les possessions françaises, 200 fr. les 100 fr.; d'ailleurs, 240 fr. les 100 kilog.

Art. 11. Muscades sans coques et macis : des pays d'Europe, y compris les possessions françaises, 300 fr. les 100 kilog ; d'ailleurs, 350 fr. les 100 kilog.

Art. 12. Vanille de toute orine, 4 fr. le kilog.

Art. 13. Vins autres que de liqueur, 5 fr. l'hectolitre; vins de liqueur, 20 fr. l'hectolitre.

Art. 14. Alcools : eaux-de-vie en bouteilles, 30 fr. l'hectolitre de liquide; en fûts, 30 fr. l'hectolitre d'alcool pur. — Alcools autres, 30 fr. l'hectolitre d'alcool pur.

Art. 15. Liqueurs, 35 fr. l'hectolitre de liquide.

Art. 16. Tabacs et cigarettes dont l'importation est autorisée pour le compte des particuliers, 36 fr. par kilogramme.

Art. 17. Huile de pétrole et huile de schiste venant de l'étranger : à l'état brut, des pays hors d'Eure, 20 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 25 fr. les 100 kilog. — Epurées : des pays hors d'Europe, 32 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 37 fr. les 100 kilog.

Essence de pétrole, des pays hors d'Europe, 40 fr. les 100 kilog.; d'ailleurs, 45 fr. les 100 kilog.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le huit juillet mil huit cent soixante et onze.

Le président, JULES GRÉVY.

Les secrétaires : Paul BETHMONT, marquis DE CASTELLANE, vicomte DE MEAUX, N. JOHNSTON, baron DE BARANTE.

Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française,
A. THIERS.

Le ministre des finances,
POUYER-QUERTIER.

Un dernier article relatif aux droits que devront supporter les marchandises actuellement en cours de voyage a été détaché de la loi et discuté à part dans la séance du mardi 11 juillet. Cet article est ainsi conçu :

« Les sucres, les cafés, thés, cacaos et autres articles compris dans la loi du 8 juillet, importés en France par navires français ou étrangers, dont on justifiera le départ des lieux de production et la destination pour la France, à une date antérieure à celle où la présentation des lois de finances a pu être connue dans les ports d'expédition, seront passibles seulement des droits qui existaient avant la promulgation desdites lois, sous la condition qu'ils seront déclarés pour la consommation à l'arrivée desdits navires, et quelle que soit la date de leur entrée en France. »

La présentation des lois de finances ayant eu lieu le 14 juin, toutes les marchandises qui se trouvent depuis cette époque dans nos entrepôts et qui n'ont pas encore acquitté les anciens droits de douane devront acquitter les nouveaux. Mais une chose qui intéresse davantage les agriculteurs, c'est la partie de cette loi qui établit des surtaxes sur les produits agricoles indigènes. Les sucres, les mélasses, les glucoses, les vins, les alcools, les liqueurs payeront désormais, en sus des droits anciens, des taxes variables, qui augmentent considérablement les premiers. On pensait que quelques-uns des députés agriculteurs, qui semblent remplis de zèle pour toutes les questions se rattachant aux produits du sol, demanderaient le temps nécessaire pour bien étudier les nouvelles charges qui vont peser sur les produits agricoles, et ne laisseraient pas enlever ainsi le vote d'emblée, sans examen préalable. Il en a été autrement, et pourtant le retard dans l'établissement des nouveaux droits de douane pouvait seul amener un déficit sérieux dans la caisse du Trésor public. Bien des choses seraient à dire sur la posi-

tion que la nouvelle législation va faire à toutes les industries agricoles : nous y reviendrons dans notre prochaine chronique.

III. — *Primes d'honneur.*

Nous terminons aujourd'hui la publication de la liste des primes d'honneur et des prix culturaux accordés en 1871 par les jurys des concours régionaux. Nous avons déjà (t. Ier de 1871, p. 347 et 372; t. II, p. 47) fait connaître les noms des lauréats dans les départements de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine, de Seine-et-Marne, de la Meuse, du Doubs, de la Dordogne, du Gers, du Gard et de l'Isère ; nous n'avons plus qu'à publier ceux des lauréats dans les départements de la Nièvre, la Corrèze et la Loire. Ces noms sont les suivants :

Nièvre. — Prime d'honneur et prix cultural de la 1re catégorie, à M. Millot, à Nocle-Molay. — Prix cultural de la 2e catégorie, à M. Clair, à Mars.

Loire. — Prime d'honneur et prix cultural de la 1re catégorie, M. Palluat de Besset, à Nervieux.

Corrèze. — Prime d'honneur et prix cultural de la 3e catégorie, à M. le comte de Cosnac, à Salon. — Prix cultural de la 1re catégorie, à M. le baron Charles de Rivet, à Brive.

Les récompenses ainsi décernées seront proclamées l'année prochaine dans les séances solennelles des concours régionaux. Car nous espérons bien que cette utile institution, disparue cette année par suite des circonstances malheureuses dans lesquelles nous nous trouvons, reparaîtra l'année prochaine et rendra de nouveaux services au progrès agricole.

IV. — *Enseignement agricole.*

Le concours pour la chaire de zootechnie et de zoologie à l'école d'agriculture de Grignon qui, comme nous l'avions annoncé l'année dernière, devait avoir lieu le 19 septembre dernier, est définitivement fixé au lundi 21 août prochain. Voici en quels termes le *Journal officiel* annonce cette décision :

« Le concours qui devait être ouvert à Paris le 19 septembre dernier, pour la chaire de zootechnie et de zoologie à l'école d'agriculture de Grignon, et qui avait été ajourné à raison des circonstances, aura lieu définitivement le lundi 21 août prochain. — Le programme *rectifié* de ce concours est déposé à Paris dans les bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce (division du secrétariat général et du personnel, bureau du personnel), au chef-lieu de chaque département, dans les bureaux de la préfecture, et au secrétariat des écoles d'agriculture, où les personnes qui désireraient en prendre connaissance pourront se le procurer.

« Les candidats devront se faire inscrire au moins vingt jours avant la date de l'ouverture du concours et au plus tard le mardi 1er août, au ministère de l'agriculture et du commerce (division du secrétariat général et du personnel, bureau du personnel). »

Un concours sera également ouvert, à Paris, le 21 août prochain, pour la chaire d'agriculture vacante à l'école d'agriculture de Grand-Jouan. Le programme de ce concours est déposé aux mêmes endroits que le précédent, et les conditions d'admission et d'inscription sont aussi les mêmes. — Enfin, nous devons annoncer un concours pour l'admission de douze élèves à la ferme-école d'Hétomesnil (Oise), qui sera ouvert le jeudi 20 juillet prochain à une heure, à Hétomesnil. Les conditions sont les suivantes : les candidats, âgés de 17 ans au moins, subiront un examen ayant pour but de constater leur aptitude aux travaux des champs, ainsi que leur degré d'instruction primaire ;

ils devront en outre envoyer, pour le 18 juillet, à la préfecture de l'Oise, leur acte de naissance, un certificat de moralité délivré par le maire, un certificat constatant qu'ils ont été vaccinés ou qu'ils ont eu la petite vérole, enfin l'autorisation de leurs parents. — Nous ne saurions trop demander que les fermes-écoles, dont quelques-unes ont été fortement éprouvées par la guerre, reprennent au plus tôt leur mission d'enseignement pratique, plus que jamais nécessaire dans toutes les parties du sol du pays.

V. — *Vente d'animaux reproducteurs.*

Nous avons déjà parlé de deux ventes d'animaux reproducteurs des races bovines, l'une à la vacherie de Corbon, l'autre dans le département de Maine-et-Loire, chez M. de Falloux. Nous devons aujourd'hui annoncer deux ventes analogues pour les races ovines. Voici la note que nous recevons à ce sujet :

« Le samedi 22 juillet, à l'école d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise), et le jeudi 27 juillet 1871, à la bergerie du Haut-Tingry près Samer (Pas-de-Calais), il sera vendu, aux enchères publiques, des béliers des races Dishley-Mérinos, provenant de l'élevage de ladite bergerie.

« On se rend à l'école de Grignon par le chemin de fer de Paris à Dreux, station de Grignon-Plaisir, et à la bergerie du Haut-Tingry, par le chemin de fer du Nord, station de Neufchâtel en Pas-de-Calais. »

Ces ventes sont de très-utiles occasions pour les agriculteurs qui désirent se procurer des animaux appartenant aux races précoces, et se rendre compte de leur supériorité sur les races ordinaires.

VI. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Nous venons de visiter de splendides récoltes, les pluies ont fait en Angleterre le plus grand bien. Cependant, ici comme partout, il ne faudrait pas que la pluie se prolongeât davantage, car elle empêcherait la fenaison de s'effectuer, et déjà elle a causé de grandes pertes, par suite de l'inondation d'un certain nombre de prairies. Si le beau temps revient, l'Angleterre sera cette année tout particulièrement favorisée; elle se trouve dès maintenant dans des conditions bien meilleures que notre pauvre France, ainsi qu'il résulte des lettres suivantes de nos correspondants.

Nous avons déjà publié plusieurs notes sur le département de l'Aisne. Mais l'agriculture de cette contrée est tellement importante que des appréciations diverses seront certainement lues avec intérêt, d'autant plus qu'on ne peut se faire une idée exacte sur l'ensemble que d'après plusieurs avis. Voici ce que M. Dubosq nous écrit de Château-Thierry, à la date du 20 juin :

« L'hiver de 1870 à 1871 a été tellement rigoureux, que la presque totalité des blés de Couvraines ont été détruits par la gelée; ceux qu'on a cru pouvoir conserver, sont aujourd'hui dans un état peu favorable; la sécheresse et le froid en ont rendu le produit insignifiant. On aurait eu plus d'avantage à labourer les terres, pour remplacer les blés soit par de l'avoine, soit par de l'orge. Quelques cultivateurs ont essayé, au mois de février, de semer des blés de Couvraines; le temps a été depuis si peu favorable, que tout porte à croire que cet essai n'aura pour l'agriculteur que déception, perte de temps et de finances. Quant à ce qui regarde le blé de mars, la sécheresse lui a été très-préjudiciable, aussi l'épiage s'opère mal; il est à craindre qu'il n'y ait ni paille ni grains. Quant aux seigles, ils se sont parfaitement développés; mais ils ont généralement souffert des journées froides du printemps; il pourrait se faire que leur produit en grain soit peu favorable. Les orges et les avoines

sont magnifiques, depuis une dizaine de jours; leur végétation augmente à chaque instant, il est probable que ces céréales donneront une récolte satisfaisante. La gelée qui a eu lieu dans la nuit du 16 au 17 mai dernier, a enlevé au pays vignoble la plus grande partie de ses espérances; la vigne a surtout beaucoup souffert dans la partie basse. Les arbres fruitiers, particulièrement les pommiers et les poiriers, ont aussi été cruellement atteints par les gelées printanières. On commence en ce moment le fauchage; la première coupe des luzernes et des prairies naturelles ne sera pas aussi abondante qu'on aurait pu un instant l'espérer, les pluies et les chaleurs étant venues trop tard. Il y a bon espoir pour une bonne seconde coupe. Les trèfles et les minettes ont été enrayés dans leur végétation par la sécheresse. Les pommes de terre et les betteraves poussent bien; la température actuelle facilite leur végétation; il est probable que leur produit sera fructueux. »

M. Tassin nous envoie de Soissons (Aisne) la note suivante sur un orage qui a éclaté dans cet arrondissement :

« Le 2 juillet, plusieurs communes de l'arrondissement (Acy, Sermoise, Vailly, etc.)ont été dévastées par un orage accompagné de grêle : on a trouvé des grêlons pesant 109 et 145 grammes. Les pertes sont considérables. »

Dans la Normandie, sauf pour les fourrages, la situation semble assez bonne. C'est ce qui résulte des deux notes suivantes que nous adressent le 2 juillet M. Isidore Pierre, de Caen (Calvados), et M. Félizet, d'Elbeuf (Seine-Inférieure) :

« Nos fourrages de prairies artificielles sont bien compromis dans la plaine de Caen; les meilleurs ne seront pas de bonne qualité. Les autres récoltes, sauf le colza, qui se trouve amoindri par la grande quantité qu'on en a détruite après l'hiver, sont assez bonnes. « Isidore Pierre. »

« Sauf les pommes qui manquent à nos arbres, sauf le temps par trop pluvieux qui arrête nos fenaisons, et menace nos blés et nos avoines de la verse, par ici tout irait bien. Céréales, légumes, état sanitaire général, tout est satisfaisant et serait parfait sans la présence des Prussiens sur la rive droite de la Seine. Le typhus lui-même s'amoindrit. Dieu veuille que bientôt cette peste et ceux qui nous l'ont apportée disparaissent tout à fait de chez nous! Sur nos halles, les blés tiennent leur prix élevé. Les chevaux adultes et les fourrages se cotent moins haut qu'il y a quelques semaines. Les vaches se tiennent assez cher. « Félizet. »

Variation dans les effets produits par la pluie, c'est encore ce qui résulte des nouvelles qui nous arrivent des départements bretons. M. Emile Vallet écrit de Craon (Mayenne), le 3 juillet :

« La dernière quinzaine de juin a ramené la vie dans nos champs. Avant les pluies du 4 et du 12 au 22 inclus, les orges n'offraient qu'une paille courte, jaunâtre, d'une végétation souffreteuse. Tout a changé à partir du 12, au point que ces orges ont une telle vigueur qu'elles sont versées en partie aujourd'hui; c'est dire que la paille est longue et l'épi lourd. L'avoine ne laisse rien à désirer. L'épi du froment est beau, mais il est si clair, quoique ayant beaucoup tallé, qu'il ne faut compter que sur un faible rendement. Les prés hauts sont fanés dans de mauvaises conditions; le foin a beaucoup souffert des pluies. Les prairies basses sont en grande partie encore debout; une huitaine de beau temps suffira pour tout sauver. Si le fenil n'est pas bien garni, cette lacune, pour le passage hivernal, sera comblée par une réussite complète de choux, betteraves, topinambours et pommes de terre. Le sarrasin, qui est, comme on le sait, d'une grande ressource pour notre littoral, n'a jamais trouvé un temps plus favorable à son développement; sa feuille est large et sa tige vigoureuse à sa levée; c'est un bon indice pour plus tard.

« La sécheresse des mois précédents a fait beaucoup de bien au progrès agricole de notre contrée. On a fait ce printemps des étendues considérables de luzernières, malgré la cherté de la graine. On a enfin compris que la luzerne est le complément indispensable de la prairie comme base fourragère.

« J'ai lu dans beaucoup de journaux et même dans le *Journal de l'Agriculture*, que le typhus avait été importé dans l'Orne par des animaux venant de la foire de Craon. Le fait est que les animaux pouvaient provenir d'une de nos foires, mais pas le typhus, car je puis certifier que, aujourd'hui, aucun cas de typhus ne s'est

présenté dans notre contrée. Que M. le préfet de l'Orne aille chercher la source du fléau ailleurs qu'à Craon. »

Une bonne impression résulte de la note que M. de la Morvonnais nous adresse du Manoir de Bruz (Ille-et-Vilaine), le 3 juillet :

« Les pluies intermittentes qui durent depuis trois semaines ont été, malgré une température assez froide, favorables aux récoltes. Sans doute le mal apporté aux blés par un hiver exceptionnel n'est pas réparé, et la fenaison déjà commencée souffre, et il serait désormais à souhaiter que nous ayons des jours de chaleur. Il n'en est pas moins vrai que les blés, les avoines et les orges de printemps ont singulièrement changé d'aspect : quelques blés d'hiver se sont améliorés. L'épiage est bon, notamment pour la variété *Victoria*, qui se propage chez les bons cultivateurs du département. La récolte en foin, sans être abondante, est meilleure que celle de l'an passé; elle atteindra une bonne moyenne, avec certitude de regains abondants. Quant aux semis et plantations de maïs, choux, betteraves, etc., on peut désormais compter sur un succès. »

Le 19 juin, M. Rieffel nous écrit de Grand-Jouan (Loire-Inférieure) :

« La température et les récoltes de notre canton ont ressemblé et ressemblent à toutes les mauvaises notes de vos correspondants. Les froids, la sécheresse, les vents du nord et le vent d'est ont produit ici les mêmes calamités qu'ailleurs. Je dois cependant excepter les hannetons sur le domaine de Grand-Jouan. Je n'en ai pas vu un seul ici. Dans la chronique agricole de la première quinzaine de janvier 1869 (p. 159), vous avez inséré une lettre de moi à ce sujet. Je vous parlais d'une grande mortalité des hannetons sur notre domaine survenue en 1861, et je vous disais alors que j'espérais être délivré des hannetons pendant huit ou dix ans. Nous voilà dans la dixième année, et les hannetons ne sont pas encore parvenus à se repeupler. »

Cette grande mortalité des hannetons que M. Rieffel a soupçonné ne pas être un accident purement fortuit, est un fait sur lequel nous appelons l'attention, sans dissuader pour cela les agriculteurs de recourir à des moyens de destruction semblables à celui que M. Beaucamp-Brunois a décrit dans notre chronique du 1er juillet (p. 13 de ce volume).

La situation du Morbihan est ainsi résumée par M. Jules Gy de Kermavic, qui nous écrit du Palud de Carnac, le 2 juillet :

« A une température trop sèche en succède une trop pluvieuse qui nuit déjà au mil, dont les feuilles jaunissent, et aux pommes de terre qui, dans les endroits frais et bas, pourrissent déjà; le pâturage ne pousse pas autant qu'il le devrait, la température étant trop froide. Si ce temps pluvieux continue, il sera dommageable pour les grains. On se précautionne pour le passage d'hiver des bestiaux en semant des choux et des navets. On achève la plantation des betteraves et on commence celle des choux à vaches. La nourriture est suffisante en ce moment; les vaches se vendent bien avec hausse, mais les bœufs se vendent difficilement et les chevaux sont délaissés. »

M. Perrey adresse, de son côté, le 5 juillet, les détails suivants sur la température du mois de juin, à Lorient (Morbihan) :

« Je trouve le mois de juin un peu froid, avec une température moyenne de 15 degrés 1, et ses extrêmes de 4°.8 le 5, et de 22°.4 le 16, quoique ce soit, paraît-il, dans les limites ordinaires de la température de cette région. Le mois a été très-pluvieux : 21 jours de pluie qui ont donné 98 millim. 7 d'eau; nous n'avons eu qu'un seul jour serein; deux jours de brume, le 11 et le 23; un seul jour de brouillard, le 13. »

Sur tout le littoral de l'ouest de la France, les mêmes phénomènes se sont produits. Voici ce que M. A. du Peyrat nous communique de la ferme-école de Beyrie (Landes), le 3 juillet :

« Depuis vingt ans, on n'avait pas vu à Beyrie un mois de juin aussi pluvieux, 174 millim. 25 d'eau tombée en vingt jours. Les cours d'eau, ainsi que l'Adour, ont débordé. Les pluies continuelles ont singulièrement contrarié les travaux agricoles. La deuxième façon des vignes n'a pu être terminée; le binage du maïs a été interrompu. La coupe des foins s'est faite dans les plus mauvaises conditions; quel-

ques prairies sont rasées; il faudra passer les foins à la machine; ils sont bruns, peu parfumés et de mauvaise qualité : il aurait fallu les faucher en mai, ce que nous n'avons pu faire, faute de main-d'œuvre. »

Dans quelques parties du Centre, les pluies ont favorisé la végétation d'un grand nombre de récoltes. C'est ce qui résulte de la lettre que M. Boutrais nous envoie, le 5 juillet, de Vendôme (Loir-et-Cher) :

« Grâce aux pluies, toutes les récoltes en terre sont magnifiques. Les secondes coupes de luzerne promettent beaucoup. La vigne, qui seule aurait pu souffrir du temps pluvieux, a très-bien fleuri et promet une récolte abondante. »

La situation d'une partie du Cher est ainsi dépeinte par M. Lesuèvre, qui écrit de Voily, le 3 juillet :

« La récolte des froments, rudement atteinte par l'hiver, est encore dans la plus triste situation. Le temps humide qui dure depuis un mois a à peine influé sur elle : il est venu trop tard pour favoriser le tallage, et en outre l'herbe avait pris possession du sol non occupé par le froment. Cependant l'humidité a fait monter le petit blé, favorisé l'épiaison et nourrira le grain. La récolte des blés d'hiver est, selon moi, des deux tiers inférieure à l'année dernière, et cependant, en 1870, elle n'était pourtant déjà pas bonne. Heureusement les froments de printemps ont assez bien réussi. L'humidité est venue en temps opportun et les a fait épier convenablement : cette récolte est donc bonne et augmentera sensiblement la moyenne des froments. Malheureusement peu d'agriculteurs en ont semé assez, par suite du manque ou du haut prix de la semence. Cependant la moyenne de la récolte de froments de cette année sera probablement des deux tiers de celle de l'année dernière. C'est donc déjà une grande amélioration due aux blés de printemps.

« En outre nous avons deux récoltes qui, employées intelligemment, peuvent beaucoup atténuer le mal : ce sont l'orge de printemps et le seigle; ces deux céréales sont superbes. Si, dès le début, on peut amener l'ouvrier à en mélanger la moitié au froment, on aura encore d'excellent pain, et l'on ne verra pas le blé monter à des prix excessifs, ou bien l'on ne sera pas obligé d'aller porter à l'étranger cet argent dont nous avons si grand besoin pour en acheter. »

Dans les Vosges, d'après la note suivante que M. Jacquot nous adresse de Chèvreroche, à la date du 25 juin, la situation, tout en étant mauvaise, n'est pas aussi lamentable que dans quelques autres départements envahis :

« Malgré les gelées de mai et la basse température des premiers jours de juin, les récoltes sont aujourd'hui dans l'état le plus satisfaisant. Le temps favorable que nous avons depuis quinze jours donne un essor visible à toute végétation. Le retard dû à une température permanente voisine de la gelée pendant la première huitaine de juin a été vite réparé. Pendant cette période froide, mon thermomètre descendait souvent jusqu'à $+ 2^0$; il y a eu des jours où il n'a pas atteint $+ 5^0$ centigrades. Le temps pluvieux retarde un peu la fauchaison des foins; mais la récolte étant tardive, on n'est pas encore trop impatienté. On espère avoir un produit satisfaisant. Mais il faudra des sommes énormes pour se reprocurer le bétail nécessaire pour le consommer. Toutefois si l'état des affaires politiques et sociales nous paraissait moins sombre et plus stable, la confiance renaîtrait dans le pays. »

De Mirecourt, dans les Vosges, M. Bronsvick nous écrit le 4 juillet :

« L'eau ne cesse de tomber depuis quinze jours : la moyenne habituelle du mois de juin est de 43 millim.; cette année l'eau tombée dépasse 140 millim. La vigne souffre beaucoup de ces mauvais temps. On espérait une récolte abondante, mais la floraison, qui décide de la prospérité de la récolte, donne généralement des inquiétudes; les perturbations atmosphériques empêchent l'épanouissement des fleurs et la formation du raisin. Les blés souffrent et jaunissent; les cultivateurs commencent à être sérieusement inquiets; car rien n'annonce le retour du beau temps. »

A mesure que nous approchons du Midi, la situation est meilleure,

comme on peut le voir dans toutes nos chroniques, et comme le constate encore la note suivante que M. de Moly nous adresse de Toulouse (Haute-Garonne), à la date du 29 juin :

« Depuis le 13 juin, date de mes dernières observations, la situation agricole s'est sensiblement modifiée par suite des pluies presque incessantes. La fécondation des blés ne paraît pas en avoir beaucoup souffert, mais leur maturité a été retardée au point que la moisson n'est pas encore commencée, et, quoique assez bonne dans quelques localités, tout annonce un déficit plus ou moins important. Mais les pluies accompagnées d'une température très-froide pour la saison, ont beaucoup nui à la vigne et au raisin. Il faudra bien rabattre des espérances qu'on avait sur ce produit important; par contre, le déficit des fourrages sera beaucoup moindre. La troisième coupe des luzernes est à peu près assurée et sera augmentée d'une grande quantité de maïs fourrage. En résumé, l'année ne peut pas être bonne, mais la situation est bien meilleure que dans la plus grande partie de la France. Puissent du moins la tranquillité, l'ordre public ne plus être troublés! »

Les appréciations que M. Allard nous adresse de Châteauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes), à la date du 15 juin, sont d'accord avec les précédentes, quoique inspirées par un pays bien différent :

« Les pluies répétées qui sont tombées dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin ont enfin mis fin à la sécheresse qui menaçait de tout perdre. Depuis cette époque, toutes les récoltes ont largement profité et donneront encore, on l'espère, une moyenne ordinaire. Les avoines et les orges de printemps, quoique peu avancées, présentent cependant un coup d'œil satisfaisant. Les vignes promettent toujours une grande abondance; elles sont chargées de belles grappes. Les prairies naturelles, les trèfles et les sainfoins se présentent assez bien, mais les prairies artificielles laissent un peu à désirer. Les pommes de terre, les betteraves, les carottes et les haricots poussent avec vigueur. Les chanvres et les lins ont assez belle apparence. Les vergers, qui promettaient beaucoup dans le commencement de mai dernier, ne donneront qu'une maigre récolte. L'état sanitaire est loin d'être bon : la petite vérole, accompagnée d'une méchante fièvre, a sévi avec violence dans l'Embrunais et le Briançonnais, et a fait un grand nombre de victimes. »

M. de Lamothe, sécrétaire général de la Société d'agriculture de la Dordogne, nous peint sous des couleurs assez sombres l'état des récoltes dans ce département, dans une lettre qu'il nous adresse de Périgueux, à la date du 30 juin :

« La température est des plus défavorables. Le froid et la pluie ne cessent pas, et font grand mal à la fenaison, ainsi qu'aux blés et aux vignes. Les maïs, haricots, pommes de terre, betteraves et tabacs, sont en bon état jusqu'à présent. Les secondes coupes de luzerne sont très-belles; mais on ne peut, par suite de l'humidité, songer à les faucher. Les poires, pommes et prunes abondent; les noyers sont en très-grande partie gelés; il a fallu en arracher bon nombre. On se plaint des ravages des insectes. »

Les mêmes impressions se retrouvent dans la lettre suivante que M. de Lentilhac nous adresse le 6 juillet, de la ferme-école de Lavallade, dans la Dordogne :

« Après les désastreux effets de la gelée durant la période hivernale, le mois de juin, humide et froid, ne pouvait être favorable à la végétation. Les betteraves, maïs, haricots, placés dans une terre peu échauffée, ont dû être resemés jusqu'à deux fois. Les tabacs sont languissants, la vigne jaunit; tout, en un mot, souffre d'une façon très-accentuée de l'absence de chaleur. — La fenaison est en pleine activité; mais l'herbe sèche mal et lentement, par suite des nombreuses ondées qu'elle essuie chaque jour. On aura de la peine à terminer ce travail avant la coupe des blés, qui seront tous mûrs à la fois, aux prochains jours de chaleur. Triste récolte cette année que celle des blés! Ils sont exceptionnellement clairs, envahis d'herbes. La paille est très-courte; l'épi cependant paraît bien garni et n'avoir pas souffert de la coulure, malgré les pluies qui ont régné au moment de

la floraison. — Les pommes de terre ont été rarement plus belles. Les fèves sont saines et très-grainées. Les pommiers et les poiriers plient sous le poids des fruits. »

Dans l'Ardèche, la situation, d'abord mauvaise, devient meilleure. M. Fournat de Brézenaud le constate dans la note suivante, écrite de Quintenas, près Annonay, le 4 juillet :

« Depuis ma dernière lettre, notre situation agricole tend chaque jour à s'améliorer. Nous avons enfin un peu de cette pluie, que nous envions aux départements voisins abreuvés abondamment. La récolte en foin est terminée ; elle est en somme moins bonne que l'année dernière, sauf pour les prés humides, peu nombreux d'ailleurs, qui ont donné davantage. Les seigles sont en partie moissonnés et très-bons. Les blés sont clairs, peu de paille, mais le grain sera bon ; on peut espérer une demi-récolte ordinaire. Les pommes de terre sont très-belles ; on peut presque assurer un bon rendement pour les variétés précoces. Si le temps actuel continue, on pourra faire un peu de regain qui sera d'un grand secours. Le bétail est en bon état et va certainement augmenter de prix, si nous avons le bonheur d'avoir suffisamment de pluie, pour détruire le mauvais effet de dix-huit mois de sécheresse. On pourra songer à faire un peu d'élevage pour combler les vides, ce que l'on n'a pu faire jusqu'ici, par suite du mauvais rendement des récoltes fourragères. »

Enfin M. Paul de Gasparin nous adresse d'Orange, le 5 juillet, la note suivante sur l'état des cultures et des récoltes dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône pendant le mois de juin 1871 :

« Le mois de juin a été froid et relativement humide. Les blés ont été retardés, et, ce qui ne se voit pas deux fois dans un siècle, les moissons n'étaient pas terminées au commencement de juillet. Les épis sont beaux, les blés très-clairs. Il y aura donc, comme nous l'avions prévu, deux tiers de récolte en grains, et à peine demi-récolte en paille. Les seigles étaient très-beaux, mais on en fait peu. Les avoines d'automne sont perdues. Les avoines de printemps ont bonne apparence, grâce à l'anomalie des saisons.

« Les fourrages naturels sont beaux dans les prés bas ; mais leur rentrée est très-contrariée, et il y en a beaucoup de gâtés. Les garances ont la plus belle apparence. Les vignes sont chargées de raisins ; malheureusement la maladie a accompli son œuvre de destruction, et ne paraît pas définitivement arrêtée, bien qu'on exagère beaucoup certaines apparitions très-restreintes. Les fourrages artificiels sont très-verts, mais ils ont besoin de lumière et de chaleur. Notre bilan sera complet, si j'ajoute que les oliviers qui ont résisté à l'hiver annoncent une récolte abondante.

« Quant aux cultures, l'humidité du sol les retarde, comme elle retarde les travaux de la moisson. La rupture des guérets se fait dans de mauvaises conditions dans nos terrains, quand ils sont humides. Un pareil travail salirait les terres au lieu de les assainir. »

Nos appréciations de la semaine dernière se confirment de plus en plus : les pluies de juin ont exercé sur les récoltes une influence très-variable, suivant les régions. Dans le Nord-Ouest, le Centre et une partie de l'Est, les blés semblent avoir profité de l'humidité ; dans quelques parties du Midi, notamment dans le Sud-Ouest, il en est différemment. On ne peut donc encore que faire des conjectures sur le rendement du froment ; mais il est probable que la récolte sera meilleure que beaucoup ne comptaient. Les récoltes qui ne dépendent que de 1871 et qui n'ont pas eu à passer en terre le dernier hiver, promettent d'être satisfaisantes. La France, espérons-le, a épuisé la coupe de l'infortune, et elle sortira de ses malheurs plus vaillante, plus sérieuse et surtout plus convaincue de la nécessité de diriger davantage les populations vers la vie rurale.

J.-A. Barral.

SUR LA MATIÈRE MINÉRALE DANS LES PLANTES.

Monsieur, dans le nº 111 (28 mai) du *Journal de l'Agriculture,* M. Sacc a publié un travail sur les fonctions que remplissent dans les végétaux les matières minérales qui constituent leurs cendres. Ce savant conclut de ses observations et de ses recherches qu'*il n'y a pas de rapports chimiques entre la matière organique des plantes et leurs cendres* (p. 328, 3e §). Si M. Sacc n'était un homme très-avantageusement connu comme chimiste, si son opinion ne pouvait exercer une influence funeste sur l'agriculture, je laisserais passer ce travail sans faire la moindre observation ; mais il ne peut en être ainsi. Enseignant depuis de nombreuses années le contraire de ce que ce savant a avancé, ma manière de voir me paraissant n'être que le résumé de faits positifs observés et établis par l'ensemble des expérimentateurs, je regarde comme un devoir de dire ce que je pense de l'opinion avancée par M. Sacc. Il voudra bien m'excuser et ne voir dans mon action rien autre chose que la nécessité où je crois être de défendre les principes d'une science aujourd'hui indispensable à l'existence de l'humanité.

Les vérités de la science s'établissent lentement et péniblement. Si les faits dont elles découlent sont certains et positifs, les conséquences que l'on en déduit dépassent presque toujours le but atteint et sont même souvent exagérées. C'est là le reproche que l'on peut faire à la plupart des savants : à M. Liebig qui, à une certaine époque, a cru voir dans les matières minérales l'unique source, l'unique origine du développement des matières organiques; à M. Ville qui croit voir dans ses engrais dits chimiques, contenant principalement de l'azote, du phosphore et du potassium, tous les éléments indispensables à l'édification végétale; à M. Sacc qui combat l'opinion de M. Liebig et qui, dépassant les limites dans lesquelles il aurait dû se renfermer, conclut à l'inutilité des produits qui constituent les cendres des végétaux pour la formation ou le développement de ces êtres.

Si les produits minéraux qui constituent les cendres des végétaux n'ont aucun rapport avec la formation de ces derniers, d'où peut donc venir l'inégalité productive des terres arables? — Comment les sols purement siliceux sont-ils presque impropres à la culture? — Comment sont-ils améliorés par les amendements et en particulier par la marne calcaire? — Comment des sables siliceux purs, stériles, ont-ils pu donner des résultats prévus, par l'introduction de matières déterminées, ainsi que je l'ai expérimenté moi même? — Comment certaines plantes croissent-elles spontanément dans un sol plutôt que dans un autre? — Comment le plâtre a-t-il pu donner à Franklin les résultats qu'il a obtenus en opérant sur des légumineuses? — Comment les plantes s'étiolent-elles lorsque le fer vient à leur manquer, ainsi que M. Legris l'a signalé et ainsi que je l'ai vérifié un grand nombre de fois? — Comment un B immense tracé sur une prairie avec des engrais en grande partie minéraux est-il demeuré apparent pendant deux ans et par la grandeur de l'herbe et par sa teinte foncée? — Comment les landes de la forêt de Rambouillet que j'ai vues stériles et dans lesquelles

les pieds de l'avoine qui y avaient été semés laissaient entre eux plus d'un mètre d'intervalle, comment ces landes ont-elles pu donner des récoltes rémunératrices lorsque des matières fécondantes y ont été introduites?

Il est bien certain que les radicules des plantes peuvent absorber dans le sol une foule de produits qui s'y trouvent dissous par les eaux qu'il renferme. Il ne peut être douteux qu'une grande partie de ces produits peut être rendue au sol; et il est encore vrai que les végétaux peuvent en fixer des quantités variables. On sait qu'il y a des bois de chêne qui brûlent lentement, difficilement, et qui donnent plus de cendre que d'autre bois de même nature; mais cela veut-il dire qu'une partie de ce produit soit inutile à leur accroissement, à leur existence, celle qui se retrouve dans tous les êtres de cette espèce? Evidemment il faudrait bien se garder de l'affirmer.

La silice n'est-elle pas un élément indispensable au développement des fougères et des graminées? Les phosphates ne sont-ils pas une partie intégrante de la plupart des fruits secs et des graines nutritives? Le fer n'existe-t-il pas dans la partie verte des plantes? Le soufre n'est-il pas une partie intégrante des crucifères, des alliacées, des graines des légumineuses? Les fucus qui vivent dans l'eau de la mer, si riche en sels de soude, ne retiennent-ils pas, par une action toute spéciale, des sels de potasse qui y sont relativement en fort petite quantité? La zostère qui croît dans les mêmes eaux n'en est-elle pas, au contraire, presque entièrement privée, ainsi que M. Micé et moi l'avons démontré?

Si des éléments peuvent être substitués les uns aux autres, si le sélénium prend la place du soufre quand il y en a dans le sol, ainsi que cela résulte des expériences de M. Prat, si l'arsenic peut prendre la place du phosphore, ainsi que j'en ai si souvent témoigné la crainte[1], si le zinc peut pénétrer dans les végétaux et s'y fixer, ce sont là des cas anomaux. Ce sont des matières qui en remplacent d'autres. Un être humain peut absorber des poisons aussi bien que des produits utiles, et il peut en mourir. Il ne faut pas moins pour cela des produits déterminés pour le nourrir. Pourquoi n'en serait-il pas de même des végétaux, et comment cela pourrait-il porter à nier non-seulement l'utilité, mais l'indispensable nécessité des produits minéraux pour leur production? S'il n'en était ainsi, le sol ne s'épuiserait pas; et la théorie de M. Sacc nie l'utilité et la nécessité de l'intervention des amendements et des engrais dans l'agriculture.

Voulons-nous juger la réalité de cette nécessité dans l'état des conditions d'existence du monde auquel nous appartenons, portons notre attention sur les animaux de l'ordre supérieur, les vertébrés qui sont spécialement du domaine de l'agriculture et qui nous enlacent parmi eux autant par notre structure la plus intime que par l'ensemble des phénomènes fondamentaux dont notre vie dépend.

D'où vient donc l'acide phosphorique qui entre dans la constitution du système osseux? Des végétaux. — D'où viennent la chaux et la ma-

1. Naguère encore je me demandais à moi-même et je posais cette question dans une de mes leçons de chimie agricole : N'y a-t-il pas de danger à chauler le blé avec de l'acide arsénieux ou de l'arsénite de soude; l'acide arsénique auquel ils peuvent donner naissance ne peut-il se substituer à l'acide phosphorique et le crétinisme observé sur certaines montagnes métallifères ne peut-il avoir une origine de cette nature?

gnésie qui s'y rencontrent? Des végétaux. — D'où vient le fluor qui s'y rencontre également? Des végétaux. — D'où vient le fer qui existe dans les globules du sang et qui est absolument indispensable à la respiration? Des végétaux. — D'où vient le phosphore de la matière cérébrale et du système nerveux? Des végétaux, toujours des végétaux.

Oui, sans exception aucune, tous les principes minéraux que l'on trouve chez l'homme et les vertébrés viennent des végétaux. On ne peut nier la nécessité de la présence de ces produits chez les animaux, puisqu'ils appartiennent à des systèmes spéciaux, indispensables à leur existence. Que la matière minérale diminue dans le système osseux, les êtres deviendront rachitiques ; sans elle, ils seraient impossibles.

Si les matières minérales sont indispensables à l'existence des animaux, elles doivent l'être à celle des végétaux. Il faut qu'il en soit ainsi dans l'harmonie de la nature; car si les végétaux ne recueillaient pas invariablement, nécessairement, les produits minéraux indispensables à l'existence des animaux, ceux-ci n'existeraient point. — Sans végétaux pas d'animaux.

L'agrologie, absolument nulle au commencement du siècle où nous vivons, s'est constituée peu à peu à l'aide des faits qui nous ont été révélés par l'expérience. Elle ne pourra être une science réelle qu'autant que les faits qui sont de son domaine seront réduits à leur véritable valeur et qu'une saine logique nous permettra de discerner ce qui est vrai et essentiellement positif de ce qui est simplement spéculatif. Envisagée à ce point de vue, elle a déjà tous les caractères d'une science et elle est appelée à rendre d'immenses services; mais si, dépassant le résultat de l'observation et de l'expérience, on veut aller au delà, elle perd son caractère positif, abandonne sa nature de science propre ou spéciale et ne peut plus être invoquée comme s'appuyant sur une base certaine pour diriger les opérations de l'agriculture.

En appelant l'attention des observateurs sur l'utilité, sur l'indispensable nécessité des matières minérales pour la production agricole, M. Liebig a rendu un véritable service à la science et à l'agriculture. En regardant les produits minéraux comme les seuls qui puissent faciliter la végétation et être utilisables en agriculture, ce savant a dépassé les limites de l'observation et de l'expérience, dans lesquelles il eût dû se renfermer.

M. Ville, en admettant que des engrais qui ne contiennent en réalité que de l'acide phosphorique, de la potasse et de l'azote, pouvaient suffire à la végétation, n'a pas embrassé l'ensemble des faits qui s'y rapportent. Ces produits ou ces éléments sont souvent en quantité relativement très-faible dans le sol et ils peuvent l'enrichir. Lorsque les autres éléments s'y trouvent, ils ont pu donner de grands résultats; mais s'il en manque un seul, ils deviennent impuissants.

M. Sacc, en signalant à l'attention des savants et des agriculteurs que les végétaux absorbent par leurs radicules tous les produits solubles dans l'eau qui leur parviennent, et en faisant remarquer qu'ils retiennent des quantités variables de matières minérales, a énoncé des faits vrais et d'ailleurs parfaitement connus. En concluant de ces faits qu'il n'y a pas de rapports chimiques entre la matière organique des plantes et les produits minéraux qu'ils renferment et que l'on trouve dans leurs

cendres, ce savant a dépassé les limites de l'observation et a tiré une conséquence fausse de faits cependant réels et positifs.

Si les végétaux prennent de la matière minérale en quantité variable, cela ne peut nous étonner; car rien jusqu'à ce jour n'a démontré que la fixation de ces matières fût le résultat d'une combinaison chimique proprement dite et que, par suite, elle dût avoir lieu en proportions définies. Nous pouvons nous la représenter comme une pénétration des éléments des tissus organiques, comme une imprégnation d'une nature toute spéciale, qui s'exerce entre certaines limites au delà desquelles les matières minérales sont insuffisantes ou nuisibles.

La variabilité des proportions de la matière minérale dans les végétaux n'en exclut donc pas l'utilité et même la nécessité.

Je terminerai en disant que je ne crains pas de compromettre la science telle que je la crois établie et constituée, en portant à M. Sacc le défi de produire une seule plante à chlorophylle sans l'intervention de la matière minérale.

Veuillez agréer, etc. BAUDRIMONT.

Bordeaux, le 26 juin 1871.

DES NOUVEAUX IMPOTS. — II[1].

Nous n'avons considéré l'établissement des impôts nouveaux qu'au point de vue des intérêts généraux de la France et de la politique qui doit guider toute nation éclairée. Nous avons dit qu'il était bien plus logique de les demander aux douanes, en grevant de droits égalisateurs les produits étrangers, que d'accabler, de ruiner même le travail national.

Si nous envisageons cette question au point de vue hygiénique, nous trouverons des arguments encore plus forts pour soutenir la cause que nous défendons. De toutes les nations civilisées, la France est celle où la population augmente le plus lentement; une des causes principales de ce faible accroissement est la grande mortalité qui dans les villes frappe les enfants, surtout ceux des classes ouvrières. Et l'on voudrait imposer encore le sucre, le café, le vin! Tous les soldats en campagne reçoivent des rations de sucre, de café, de vin ou d'alcool. Les propriétés toniques et alimentaires de ces substances sont proclamées partout. Si elles doivent soutenir le soldat dans ses marches forcées, si elles l'aident à supporter les privations de toute nature, si elles le cuirassent contre l'inclémence des saisons, croit-on que l'enfant de l'ouvrier qui respire en naissant un air vicié, croit-on que la mère qui allaite péniblement un nourrisson trop souvent maladif, n'ont pas eux aussi besoin de sucre, de café, de vin? Et le vin n'est-il pas déjà trop *la bête de somme du fisc?* On veut arrêter le vice de l'ivrognerie. Mais en surimposant le vin, on développera davantage ce vice, car le peuple se précipitera alors sur l'absinthe, sur les boissons alcooliques dont les bases sont les alcools de l'industrie qui produisent une ivresse qui brise bien plus le corps et abrutit davantage l'intelligence que l'ivresse du vin et même de l'alcool de vin. Ce que nous voudrions, ce dont tous les gouvernements devraient poursuivre la réalisation, ce serait qu'à ses mo-

---

1. Voir le premier article, p. 57 de ce volume, n° du 8 juillet.

destes repas la famille de l'ouvrier pût boire du vin, car le vin est à la fois un tonique et un aliment.

Quoi! un tiers de la France, sous le poids désastreux de l'invasion, n'a pu semer, par suite des intempéries; à peine y aura-t-il un quart de récolte du blé sur un autre tiers. Qui pourra nous dire à quel prix s'élèvera le pain cet hiver, et alors que par la suppression des zones et l'abaissement des droits d'octroi vous devriez faciliter à tous les moyens d'aborder cet aliment qu'on appelle le vin, vous le rendriez encore plus inaccessible au peuple! Oh! non, les dispositions de nos gouvernants, celles de l'Assemblée sont par trop empreintes de sagesse et de philanthropie pour qu'ils ne donnent pas une autre base aux nouveaux impôts, alors qu'ils auront creusé froidement la question.

Le mot d'octroi a glissé sous ma plume. On me répondra sans doute que Paris, avec les ruines amoncelées dans son enceinte, ne peut abaisser son octroi; que le moment serait mal choisi pour une pareille mesure. Il est vrai que Paris a de grands besoins, mais aussi combien lui rapporterait la suppression de la fraude si les 1,500,000 hectolitres d'eau ajoutée au vin parisien payaient les droits d'octroi. Il y aurait, à mon avis, deux moyens bien simples : diminuer de moitié et plus les droits, afin de moins exciter la cupidité des fraudeurs, principalement sur les vins communs; ne permettre l'entrée dans Paris qu'aux vins ne dosant pas plus de 11 à 12 degrés alcooliques ou surimposant les vins qui dépasseraient, de sorte que les vins à 18 degrés que réclame principalement le commerce parisien ressortissent à 20 fr. 60, taux actuel, ainsi que les vins fins de la Bourgogne et du Bordelais. Il y aurait là une double justice, la boisson du riche payerait plus que celle du pauvre, et le mouillage ayant lieu hors Paris ou dans les entrepôts, l'eau ajoutée payerait le même droit que le vin. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet; comme tant d'autres, j'ai donné mon idée, qu'on me le pardonne.

La taxe des lettres et l'accroissement du produit depuis que le tarif a été diminué, ont une éloquence plus concluante que mes phrases. Aussi je me permets de croire que son tarif ne doit pas être remanié, car ce bénéfice de bouts de chandelles, ces cinq centimes qu'on voudrait ajouter n'aboutiraient à rien, car tel qui a une vaste correspondance la réduirait à l'indispensable, tel autre pouvant se dispenser d'écrire, n'enverrait pas de lettres. Quant aux journaux agricoles, abordassent-ils même l'économie politique qui s'y rattache naturellement, l'impôt doit les épargner. Y a-t-il rien de plus moralisateur que l'agriculture, de plus utile, de plus inoffensif en même temps? L'agriculture, mais c'est elle qui nourrit la France, qui est toujours prête à verser son sang pour la défendre. Il serait plus qu'anormal, ce serait de l'ingratitude, que de taxer ses organes.

A. Pellicot,
Président du Comice de l'arrondissement de Toulon (Var).

LE PHYLLOXERA A MAUGUIO[1].

Les membres de la Société d'agriculture de l'Hérault se sont rendus à Mauguio, le jeudi 22 juin, pour examiner une vigne où

1. Mauguio, gros bourg à 8 kilomètres de Montpellier.

M. Castanier, instituteur de la commune, avait signalé la présence du *phylloxera*. Toutes les personnes désireuses de juger par elles-mêmes l'intensité du mal, étaient invitées à se joindre aux membres de la Société. Cet appel a été entendu, et lorsque, le jeudi matin, à sept heures, nous sommes arrivés à Mauguio, cent personnes au moins se sont trouvées au rendez-vous.

Cet empressement nous a prouvé que chacun comprenait l'importance du fait qu'il s'agissait de constater. Les propriétaires, jusqu'à présent assez indifférents, il faut le reconnaître, sentent aujourd'hui que l'avenir de nos vignobles est sérieusement menacé. Hélas! que les incrédules viennent à Mauguio, et, fussent-ils aussi difficiles à convaincre que saint Thomas, ils s'en retourneront complétement édifiés, car ils auront pu voir et toucher le *phylloxera* sans le chercher bien longtemps.

La vigne de M. Bourrély, un terret-bourret, dans une terre franche de moyenne fertilité et dans un état de culture satisfaisant, est aujourd'hui fortement attaquée par le puceron. D'après la gravité actuelle du mal, nous sommes convaincus que l'invasion remonte à l'an dernier. Il y a des souches mortes, et de ce point d'attaque, l'inévitable tache d'huile s'est déjà étendue sur une assez vaste surface. Le mal, comme toujours, décroît à mesure qu'il s'éloigne du premier foyer; mais nous avons vu des pucerons, nous avons trouvé les nodosités caractéristiques des radicelles à une assez grande distance du centre. Il y a dès aujourd'hui trois ou quatre cents souches fort compromises, qui mourront très-probablement d'ici à peu de mois.

Toutes les personnes présentes ont vite appris à distinguer le puceron et à reconnaître les nodosités des radicelles; elles se sont rendu compte de l'état de décomposition des racines envahies depuis plus d'un an, décomposition qu'on a parfois confondue dans un examen trop superficiel avec ce qu'en Provence on appelle le *pourridié*. La cause de ces deux affections est cependant toute différente.

Chacun a facilement compris la gravité du mal; mais quand le propriétaire de la vigne et les proches voisins, naturellement les plus intéressés, nous ont demandé ce qu'il y avait à faire, nous avons éprouvé un grand embarras à répondre. De remède vraiment efficace, des cas de guérison sûrement constatés, nous n'en connaissons pas. L'acide carbonique, dans certaines circonstances, paraît avoir produit de bons effets, mais son action a encore besoin d'être étudiée; on peut essayer d'un arrosage avec de l'urine de vache. Tout cela est encore fort incertain. Reste le moyen héroïque, l'arrachage; il ne s'agit plus alors de guérir, mais d'arrêter la marche envahissante du mal; c'est la part du feu qu'il faut faire. Heureux encore si, en sacrifiant ainsi une partie du vignoble, on parvenait à sauver le reste.

De Mauguio, nous avons été jusqu'à Lansargues juger précisément l'effet de l'arrachage que la Société d'agriculture fit faire, au mois d'août dernier, d'une portion de vigne attaquée par le *phylloxera*. L'impression rapportée de cette course à Lansargues a été favorable. L'arrachage n'a pas empêché tout nouveau progrès du mal, mais il l'a certainement réduit à de minimes proportions. Autour de la partie de vigne arrachée et brûlée, les premières rangées de souche ont des pucerons, mais à

une distance de quelques mètres on n'en trouve plus, et l'aspect de la vigne est satisfaisant; la végétation n'a pas encore éprouvé de temps d'arrêt; la récolte ne sera guère amoindrie. Il est probable que si l'an passé le propriétaire nous avait laissé agrandir le périmètre que nous tracions pour indiquer aux ouvriers la partie à arracher et à brûler, le succès aurait été bien plus complet. Malheureusement, bien qu'une large indemnité dût lui être payée par la Société d'agriculture, le propriétaire défendait ses souches avec une résistance toute paternelle; il ne comprenait pas bien l'importance de l'opération que nous voulions tenter. Nous avons dû céder devant cette résistance; nous n'avons évidemment pas assez arraché.

Après avoir constaté les bons effets de l'arrachage à Lansargues, nous insisterons avec plus de force encore pour que les propriétaires attaqués n'hésitent plus. Ils doivent arracher et brûler avec soin les souches atteintes; mais ils doivent aussi sacrifier quelques rangées voisines paraissant encore saines. C'est un cancer qu'il faut extirper; on doit trancher dans le vif. On n'empêchera pas à coup sûr, au moyen de l'arrachage, une invasion possible de l'insecte ailé, mais on retardera la marche de la maladie, on gagnera du temps, et c'est beaucoup. *Le temps est un galant homme*, disent les Italiens; ils ont raison. On peut d'un moment à l'autre trouver un remède efficace; l'acide carbonique, dont l'action contre le *phylloxera* ne saurait être mise en doute, peut devenir d'un emploi plus facile et moins coûteux. Il ne faut négliger aucun moyen de prolonger la durée des vignobles envahis; la destruction de l'insecte par l'arrachage nous paraît, dans ce moment, l'un des plus sûrs moyens.

Ceci admis, il se présente une question délicate. Qui est-ce qui payera les frais d'arrachage? Les ressources de la Société d'agriculture sont malheureusement beaucoup trop limitées pour qu'elle puisse se charger d'une pareille dépense. Le propriétaire attaqué pourra-t-il, dans tous les cas, et voudra-t-il supporter d'aussi grands frais? Il faut bien le reconnaître, le petit propriétaire dont la vigne est à moitié ou aux trois quarts envahie, n'a plus qu'un intérêt fort secondaire; sa vigne est perdue ou peu s'en faut; qu'il l'arrache ou non, sa position n'est guère améliorée; c'est surtout dans l'intérêt de ses voisins qu'il s'imposerait un lourd sacrifice.

Il faut donc nécessairement songer à une association de tous les viticulteurs du canton, de l'arrondissement, du département même, s'il est possible. Si chaque propriétaire de vigne de nos pays consentait à payer annuellement, dans les mains du percepteur de sa commune, une bien faible cotisation, *un centime par are, un franc par hectare,* nous réaliserions dans le département de l'Hérault des sommes très-importantes. On pourrait alors chercher à arrêter le mal avec des ressources en rapport avec le but à atteindre.

Qu'on ne s'y trompe pas, nous sommes menacés non-seulement de perdre toutes les vignes actuellement plantées, mais de ne pouvoir en replanter d'autres avant vingt ans, avant trente ans peut-être, jusqu'à ce que l'insecte ait disparu. Il faut agir vite, il n'y a eu que trop de temps perdu.

Pour ne pas répéter ce que nous avons dit cent fois, nous ne parle-

rons plus des vignes de Vaucluse anéanties, de celles du Gard, dans la Vaunage principalement fort compromises; mais c'est dans l'Hérault, c'est à nos portes que le mal existe aujourd'hui, à Lunel, à Lunel-Viel, à Lansargues, à Mauguio, aux Matelles, au Triadou, à Saint-Mathieu-de Tréviès, à Saint-Gély-du-Fescq et probablement sur bien d'autres points que nous découvrirons d'un jour à l'autre[1]. Nous pouvons encore enrayer les progrès du mal, l'an prochain il ne sera peut-être plus temps. Nous nous assurons tous contre l'incendie, et dans le Midi cependant, nos maisons brûlent bien rarement; pourquoi ne pas nous assurer, s'il est possible, contre le *phylloxera?* Le salut de nos vignobles est d'un assez haut prix pour nous faire sortir de notre apathie. Décidons-nous enfin, une fois, à agir par nous-mêmes, sans attendre passivement une aide que le ciel accorde seulement à ceux qui savent faire usage de leur intelligence et de leur activité.

GASTON BAZILLE,
Vice-président de la Société d'agriculture de l'Hérault.

L'ALGÉRIE EN 1871. — IV[2].

Avant de quitter le sujet des bureaux arabes, je devrais sans doute décrire les efforts qu'ils ont faits pour améliorer l'agriculture indigène; ce n'est certes pas la partie la moins curieuse de leur histoire, mais j'ai hâte d'entamer l'important sujet des lois immobilières en Algérie, car c'est là le véritable nœud de l'avenir de la colonisation. Ce sont ces lois qui l'ont entravée, et c'est, par conséquent, la réforme de ces abus intolérables qui doit appeler l'attention immédiate de nos législateurs. Plus tard je dirai quelle a été l'action civilisatrice des bureaux arabes sur les indigènes, quels efforts ils ont tentés pour améliorer leurs systèmes de culture et d'élevage, quelles mesures ils ont prises pour instruire à part la jeunesse arabe, en dehors de l'influence de nos écoles et de nos lycées, et quelle inanité de résultats est venue démontrer le vice radical de leur politique anti-nationale. Ce sera, je le répète, une histoire fort curieuse.

J'ai déjà remarqué que même dans les territoires civils, c'est-à-dire dans les parties de l'Algérie où la colonisation a pris pied, une grande partie des terres appartiennent encore aux indigènes, tandis que dans le territoire militaire elles leur appartiennent toutes, à l'exception des 100,000 hectares donnés à la Société algérienne et des terres qui appartiennent encore à l'Etat. La plupart de ces terres sont trop éloignées des centres européens, et trop inaccessibles, faute de routes, pour qu'on puisse songer à les utiliser pour la colonisation. Aussi l'attention des colons et des capitalistes s'est-elle naturellement portée sur les terres adjacentes aux territoires déjà colonisés et appartenant toutes aux Arabes. Parmi ces terres, celles qui sont *arch*, c'est-à-dire appar-

---

1. Quelque temps après avoir écrit ces lignes, le *phylloxera* nous fut signalé sur deux nouveaux points : dans la commune de Castries, à Cadenet, chez M. C. Cambon, et dans la banlieue de Montpellier, au domaine de Soriech, chez Mme Serres-Solignac. Le fait est bien certain, nous avons vu les *phylloxeras* en quantités innombrables sur les racines des souches de ces deux domaines.

2. Voir les trois premiers articles, t. I de 1871, p. 452; t. II, p. 23 et 70.

tenant collectivement à la tribu, sont inaliénables. Nos intelligents administrateurs ont fait une loi exprès pour empêcher les Européens d'y pénétrer, et il importe que cette loi soit immédiatement abrogée et que la propriété *arch* soit partagée entre les familles de la tribu et que chaque propriétaire puisse en disposer comme bon lui semblera. Il est temps que cette protection outrée des indigènes contre le progrès de la colonisation cesse d'être sanctionnée par des lois faites par nous contre nous-mêmes. L'Arabe doit subir le sort du conquis, il doit ou s'assimiler à notre civilisation ou disparaître: voilà la loi qu'il doit fatalement subir.

Il est maintenant admis de tous ceux qui, en dehors des préjugés arabes, ont étudié l'Algérie, que la civilisation des indigènes par les moyens directs est tout simplement une utopie. J'entends par moyens directs : la création chez les Arabes des institutions libérales, telles que la garantie absolue de leur avoir, l'administration de la justice de la manière la plus impartiale que leur rude bon sens puisse désirer, l'immunité contre l'arbitraire de leurs chefs, la tolérance la plus complète de leurs croyances religieuses et le respect même légal de leurs mœurs et de leurs institutions sociales. J'ajoute même à cette énumération, pour que rien n'y manque, l'éducation dans nos sciences et dans nos arts, depuis les notions élémentaires de l'instruction primaire, jusqu'à l'instruction plus étendue et plus solide des lycées et même des cours spéciaux. Eh bien ! tout cela mis en pratique, et c'est ce que les bureaux arabes se sont évertués à accomplir, tous ces avantages acquis aux indigènes depuis longtemps déjà, n'ont en aucune façon réussi à aucun degré appréciable, et ne réussiront jamais à assimiler ces rudes populations à nos personnes, à nos institutions sociales, à notre sens moral, en un mot aux exigences légitimes de notre manière d'être et de notre civilisation. Espérer le contraire, c'est le propre d'esprits étroits et prévenus, mais pour les gens pratiques qui savent réaliser les faits tels qu'ils se présentent à l'observation, ces moyens directs si préconisés par le pouvoir militaire, malgré ses échecs manifestes, ne pourront exercer dans l'avenir, pas plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, aucun effet salutaire, aucune action appréciable, si ce n'est un plus grand éloignement de la part des indigènes et une haine plus intense contre nous.

Les Arabes sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au moment de la conquête en ce qui regarde leurs mœurs, leur éducation et leur manière d'être, de penser et d'agir; mais quant à leurs sentiments à notre égard, il existe chez eux un plus grand éloignement et un désir plus ardent d'échapper à notre joug, quelque léger qu'il soit, qu'à aucune époque de notre occupation de leur pays. Voilà ce que nous a valu la politique de conciliation des bureaux arabes, et voilà ce qu'on peut attendre pour l'avenir, tant que les générations nouvelles des indigènes continueront à subir les influences de l'éducation qui leur est donnée et celles plus puissantes encore du milieu où elles se développent et arrivent à maturité.

Tout cela est reconnu aujourd'hui ; mais il y a des gens et des plus influents qui viennent dire, qu'après tout, les indigènes peuvent très-bien conserver tout ce qui les sépare de nous, qu'ils peuvent exister avec toutes leurs institutions, leur sens moral tel qu'ils le comprennent,

c'est-à-dire l'antithèse de notre sens moral à nous, leurs croyances, leurs arts si rudes, leurs coutumes si barbares, leur état sauvage, en un mot, côte à côte avec notre éducation, nos arts, nos mœurs, notre esthétique morale et matérielle, en d'autres termes, notre civilisation ! Oser soutenir une pareille proposition, c'est le comble de l'aveuglement et de la sottise. Une semblable tolérance n'est ni pratique ni possible. La civilisation européenne vis-à-vis de la vie sauvage est impitoyable. Elle subit la loi de la force qui la pousse en avant, absorbant tout ce qu'elle peut s'assimiler, écrasant tout ce qui lui fait obstacle. C'est cette loi qu'ont subie tous les peuples barbares dont les pays ont été envahis par l'émigration européenne, et cela dans toutes les circonstances les plus variées, dans toutes les zones, dans toutes les latitudes, dans tous les climats, et il ne faut pas se le dissimuler, c'est cette loi que doivent subir les indigènes de l'Algérie si la France persiste à y maintenir son autorité.

Il ne s'agit donc plus de continuer la politique conservatrice des bureaux arabes qui borne le rôle de la France à la simple et exclusive administration des intérêts du peuple indigène, et cela en antagonisme de ceux de la colonie ; il faut aujourd'hui faire tomber les obstacles qui s'opposent encore à la pénétration de l'élément européen au beau milieu du terriroire arabe, par le capital, par l'activité du colon, en rendant l'échange de la terre libre et facile.

Un moment de réflexion fait comprendre que d'un côté la cessation de l'indivision communiste du sol qui est la règle en Algérie, et de l'autre la liberté et la facilité de l'échange de la propriété immobilière, accompliront à coup sûr une révolution salutaire et féconde dans l'esprit des Arabes comme dans leurs conditions d'existence, qui seule pourra les civiliser et nous les assimiler. Avec l'état indivis de la propriété soit dans les tribus, soit dans les familles, comment peut-on espérer introduire dans la condition et la manière d'être indigènes le moindre germe de progrès ? Dans l'état actuel des choses, l'Arabe et même l'Européen acquéreurs de parts dans une propriété indivise, et elles le sont toutes ou presque toutes, ne peuvent considérer comme leur propriété exclusive aucun point du territoire qu'ils occupent. Par conséquent, ils ne peuvent y fonder rien de permanent ; ils ne peuvent ni construire, ni défricher, ni planter, car ce ne serait pas pour soi qu'on ferait toutes ces créations, toutes ces améliorations, ce serait au contraire contre soi-même ; car en cas de licitation ou de partage, ces créations, ces améliorations constitueraient une valeur que, si on voulait l'acquérir, on serait obligé de payer comme si on ne les avait point créées. De là l'immobilité de l'Arabe, de là son insouciance, de là sa négligence et sa barbarie. Ce qui lui manque, c'est surtout le sentiment de la propriété, qui seul attache au sol, qui seul éveille l'activité du travail, l'ambition du progrès, l'amour de l'avoir, la prudence de l'épargne, toutes qualités qui font complétement défaut aux Arabes. Aussi ne pouvant construire sur un terrain qui ne lui appartient point d'une manière définie, il s'élève un simple abri fait avec des branches et des piquets, espèce de hutte sale, basse, enfumée, ouverte au vent et à la pluie et dans laquelle il vit pêle-mêle avec ses animaux, ou bien il s'abrite sous une tente mobile, sans attache au sol, absolument comme les animaux

à l'état de nature. Dans de semblables conditions de la propriété immobilière, conditions que le gouvernement s'est ingénié à conserver, comment peut-on espérer que le progrès se fasse et que la colonisation s'étende ?

Pour donner une idée des difficultés insurmontables qui découlent de cet état de choses, je vais décrire la position d'un colon qui voudrait acquérir une part indivise d'une propriété arabe. Cette description sera bien humiliante pour nous, car il est pénible de constater qu'après quarante ans d'occupation de notre conquête algérienne, nous soyons encore sous l'action décourageante et absolument négative de semblables anomalies.

Ce qui suit n'est point un récit fantaisiste ni une hypothèse plus ou moins plausible. C'est ma propre histoire que je vais raconter, et je puis garantir que cette position dans laquelle les lois en vigueur m'ont placé n'est en quoi que ce soit exceptionnelle : c'est la règle générale pour tous les Européens qui auraient la fantaisie malheureuse de consacrer leurs capitaux et leur énergie à l'acquisition et à l'exploitation de terres en Algérie, tant que les conditions que le gouvernement français a établies dans le but d'empêcher la colonisation resteront en vigueur.

D'abord, je le répète, les biens *arch* sont inaccessibles. La loi défend péremptoirement aux *Djemmaas*, c'est-à-dire aux conseils municipaux des tribus, d'en disposer, et qu'on remarque en passant avec quel calcul infernal le gouvernement militaire a formulé cette loi. La vente des terres communales ne pouvant se faire que par le conseil municipal autorisé, serait on ne peut plus facile, car tous les ayants droit étant collectivement représentés par le conseil, ce conseil seul interviendrait dans la vente, qui alors ne présenterait aucun risque, aucune difficulté. Aussi ces ventes ont-elles été vigoureusement prohibées par une loi spéciale et parfaitement définie. Mais en revanche la vente des propriétés *melk* a été permise depuis quelques années seulement, car on s'est bien vite aperçu que ces ventes aux Européens étaient absolument comme non avenues et radicalement inefficaces, et que l'acquisition de parts dans ces biens indivis ne tirait à aucune conséquence, car elle n'avançait en rien la pénétration de l'élément européen dans le territoire arabe, et au contraire ne pouvait tendre qu'à rebuter les acquéreurs européens en raison des difficultés insurmontables pour utiliser et même pour revendiquer la possession des parts qu'ils auraient acquises.

Je dois rappeler ici que tous les biens patrimoniaux en Algérie sont invariablement indivis. Cette indivision, qui est la règle, existe depuis des siècles, et on peut alors se faire une idée du morcellement théorique des biens de famille. Je dis *théorique*, car la division n'existe que dans les droits des copropriétaires, et non dans la propriété elle-même, qui est exploitée en commun par un ou plusieurs administrateurs nommés par les cadis avec le consentement des principaux héritiers, et qui en louent la surface ou bien l'exploitent eux-mêmes et en partagent les revenus entre les cohéritiers selon la part de chacun. Mais comme les familles se multiplient à l'infini, il arrive dans certaines branches que la part de chacun n'a plus de formule appréciable, tant la fraction en est devenue infinitésimale. Dans certains efforts qu'on a faits pour opérer le partage,

on est arrivé à formuler des parts par un nombre composé de 22 chiffres au-dessus de la ligne et 22 chiffres au-dessous ! voilà l'espèce de chaos dans lequel je me suis jeté.

Séduit par l'excellente qualité des terres en question, par leur position favorable et certains autres points avantageux que ma vieille expérience d'agronome m'avait fait apprécier, j'achetai de confiance des parts de cohéritiers dans une grande propriété d'une étendue de 6,000 hectares : c'est assez faire comprendre que mes copropriétaires sont fort nombreux ; cependant cette considération ne m'arrêta point, car étant devenu acquéreur de près de la moitié du tout, je pensais pouvoir facilement effectuer le partage et faire déterminer ou plutôt localiser ma portion de manière à l'aménager en fermes, en prairies, en bois, en champs de culture, et surtout j'espérais, par un arrangement à l'amiable, pouvoir y faire immédiatement des constructions et des plantations. Mais hélas ! j'avais compté sans les lois françaises et musulmanes qui se trouvent combinées de manière à m'arrêter net. D'abord mes copropriétaires arabes, affreusement mécontents de voir un intrus européen oser venir s'implanter au milieu d'eux, firent mine d'exercer contre moi le droit de *cheffa*, et s'ils avaient eu assez d'argent à leur disposition, il est bien certain qu'ils eussent exécuté leur menace. Ce droit de *cheffa*, qui est un premier danger pour l'acquéreur européen, permet à n'importe lequel des copropriétaires musulmans de revendiquer la part ou les parts qu'un Européen a achetées en remboursant simplement le prix qu'on a payé, et cela sans intérêt. Les bureaux arabes manquaient rarement d'exciter les indigènes à exercer ce droit toutes les fois que des Européens achetaient des parts dans les propriétés *melk*, et les tribunaux en refusaient encore plus rarement l'exercice. Mais pour être juste, il faut dire que les tribunaux français ont le pouvoir de refuser le droit de *cheffa* lorsque l'acquisition leur paraît légitime et le prix payé raisonnable, et il faut dire que les Juifs surtout ont souvent abusé de la détresse des Arabes pour leur acheter des parts de *melk* à vil prix, et que dans ces occasions les revendications par droit de *cheffa* ont été justement autorisées. Souvent aussi les Européens, pour échapper à ce danger, portent sur leurs actes un prix beaucoup plus élevé que celui qu'ils ont réellement payé. Quoi qu'il en soit, ce droit qui est resté entre les mains des bureaux arabes plutôt comme un instrument de prohibition que de justice, devrait être aboli, car il donne lieu à des abus, à des vexations qui enlèvent toute sécurité à l'échange de la terre en Algérie. Avec une semblable épée de Damoclès suspendue sur sa tête, le colon ne peut se livrer aux améliorations du bien dont il a fait l'acquisition, bien qui *peut* lui être enlevé sans qu'on lui tienne compte des dépenses qu'il y aura faites autres que celles portées sur son acte. Il y a longtemps que cette abolition du droit de *cheffa* de musulman à Européen a été promise, mais en l'an de grâce 1871 ce droit existe encore dans toute son intégrité.

Mais il existe un autre danger pour l'acquéreur européen, bien plus grave, bien plus sérieux. L'exercice du droit de *cheffa* entraîne au moins le remboursement intégral du prix d'achat, tandis que, si cet autre danger que je signale venait à se produire, le malheureux acquéreur perdrait absolument tout. Voici ce dont il s'agit : obligation d'enre-

gistrer et de transcrire les actes a été introduite en Algérie, mais pour les Européens seulement. Les musulmans en sont affranchis. Il résulte de cette anomalie que vous achetez une propriété à un indigène, vous avez soin de faire enregistrer votre acte, vous acquittez les droits de transcription, vous vous assurez qu'il n'y a aucune inscription hypothécaire, et confiant dans le sentiment qu'ayant rempli toutes les réquisitions de la loi et payé le prix de votre acquisition, vous pouvez enfin vous y installer, vous construisez une maison, des bâtiments d'exploitation, vous y semez et vous vous bercez de la douce espérance d'y récolter; mais combien votre espérance est vaine, que votre sécurité est fausse! La loi française a mis bon ordre à tout cela. Un beau jour, un Bédouin arrive et vous somme de quitter les lieux; cette propriété que vous croyiez être la vôtre, ne vous appartient pas; vous l'avez payée, il est vrai, vous y avez dépensé des sommes considérables, vous avez rempli toutes les exigences de la loi, mais tout cela ne vous a absolument servi de rien : la loi française que vous invoquez vous a laissé pieds et poings liés à la supercherie du musulman qui se moque de vous, persuadé dans sa conscience qu'il a fait une bonne action en volant un chrétien. Cet homme qui vous chasse de chez vous au nom d'une loi faite et promulguée par un gouvernement institué pour vous protéger, exhibe tout simplement un acte de vente contraire au vôtre; il amène des témoins qui ne sont pas difficiles à trouver en Algérie, et il prouve, de par le Koran, qu'il avait acheté cette propriété avant vous et que, de par la loi française, n'étant point obligé ni à enregistrer ni à transcrire son acte, cet acte n'en a pas moins force de loi. Pendant ce temps-là, votre vendeur rit sous cape, et n'ayant rien, il se trouve à l'abri de vos poursuites, et la morale du code déclarant que ce délit n'est point criminel, vous n'avez pas même la consolation de le faire punir comme un escroc. Ce qu'il y a de pire dans cette incompréhensible injustice, c'est que les musulmans, exempts qu'ils sont de l'obligation de faire enregistrer leurs actes, ne se font aucun scrupule de les antidater pour pratiquer plus facilement leur supercherie. Voilà comment la colonisation est entendue en Algérie, et comment le capital des malheureux colons est protégé!

Cette inepte disposition de la loi est si monstrueuse, qu'on se dira peut-être que les cas où elle se produit sont fort rares, et que d'ailleurs les tribunaux français qui ont connaissance de ces revendications, doivent naturellement interposer leur autorité pour en atténuer les terribles et ruineux effets. Eh bien, il n'en est rien, non-seulement les cas se présentent assez fréquemment, et les tribunaux ne manquent jamais d'exécuter la loi, quelque injuste qu'elle soit, avec la dernière rigueur.

Si, pour éviter le danger de ces deux espèces de revendication auxquelles le malheureux acquéreur européen est exposé, il s'empresse d'agir d'après la loi française qui affirme que nul n'est obligé de rester dans l'indivision en réclamant le partage de la propriété, là, dira-t-on, il peut au moins se mettre sous l'égide d'une loi de son pays qui va protéger ses intérêts et lui permettre enfin de fixer son lot, en lui donnant un titre indiscutable qui lui permettra de s'occuper sérieusement de l'amélioration de sa terre et de la construction de ses bâtiments d'exploitation. Nouvelle illusion! Après avoir commencé les

premières démarches, il s'aperçoit bientôt qu'il a entrepris une tâche auprès de laquelle les sept travaux d'Hercule n'étaient que des jeux d'enfants. En effet, la loi française a été faite pour la France ; mais comme on a eu l'intelligence d'introduire notre Code tout d'une pièce en Algérie sans s'inquiéter si l'application de nos lois était ou non pratique, et qu'on a eu soin de n'en modifier les dispositions, toutes les fois qu'une modification a été apportée, qu'au bénéfice des indigènes et au détriment des colons, l'application de la loi est tout uniment impossible. Cette loi réglant le partage des biens indivis peut facilement s'appliquer en France où ces partages n'offrent aucune difficulté sur le nombre toujours restreint des ayants droit et l'égalité des droits de chacun. Mais en Algérie, c'est autre chose. Les ayants droit qu'ils font tous assigner, quelque grande que soit leur multitude, et quelque minime que soit leur part, sont presque toujours impossibles à découvrir. Quand on vient à songer que l'indivision qui est l'immense exception en France, est ici la règle générale, qu'elle existe dans les familles depuis des siècles; que le peuple arabe a été fort dispersé pendant les guerres de la conquête, et que bon nombre sont réfugiés au Maroc, en Tunisie, à Constantinople, en Egypte et à la Mecque, et que ce peuple n'a point d'état civil, on comprendra immédiatement combien il est impossible de retrouver tous les ayants droit pour les assigner, et combien le partage de ces grandes propriétés soulève de difficultés insurmontables et de frais énormes devant lesquels les hommes les plus résolus pâlissent et reculent. Le domaine de l'Etat, lui, n'a pas hésité à se faire une loi pour lui seul. C'est une loi sommaire dont l'action est rapide et peu coûteuse. On se demande avec ébahissement pourquoi on n'a pas étendu les avantages de cette loi aux Européens? Mais cela eût facilité l'échange de la terre, cela eût contribué plus que toute autre mesure à l'extension et à la prospérité de la colonisation, et à cause de cela même on s'est bien gardé de faire participer les colons aux bénéfices d'une loi dont l'Etat avait reconnu la nécessité pour ses intérêts à lui.

Voilà, mon cher directeur, dans quelle triste position se trouve la colonie européenne de l'Algérie; j'ai cru devoir dévoiler toute la vérité, afin que ceux qui auraient envie de venir s'y fixer puissent le faire en connaissance de cause.

Le nouveau gouverneur civil qu'on vient de nous envoyer paraît animé des meilleures dispositions pour faire cesser toutes ces inepties dont on a eu soin de lui expliquer toute l'injustice et tous les funestes effets. S'il réussit à réformer ces turpitudes calculées et méchantes du gouvernement militaire, j'aurai soin de vous en avertir, et alors je dirai aux émigrants : Venez sans crainte dans ce beau pays, avec un peu de capital et de la persévérance, vous y ferez fortune; mais tant qu'on n'aura point extirpé les abus que je viens de décrire, restez chez vous et gardez-vous bien de venir en Algérie, car vous courriez grand risque de n'y trouver que la ruine et la misère. R. de la Tréhonnais.

AVOINE DE SIBÉRIE.

L'année dernière, j'engageai un de mes amis à essayer l'avoine de Sibérie, et aussitôt il me chargea de lui en faire venir un décalitre. Le

grain qui me fut envoyé était magnifique ; il fut semé à la fin du mois de mars, dans un terrain de moyenne classe et sans aucun soin particulier. Cette céréale leva rapidement, et, malgré la sécheresse intense qui eut lieu pendant certaines phases de sa végétation, la plante se distingua par une grande vigueur et un développement considérable. Cependant, quoique la supériorité de cette variété d'avoine fût très-manifeste aux yeux de tout le monde, comme on n'avait pas, immédiatement à côté, de l'avoine du pays pour terme de comparaison, on ne pouvait pas tirer une conclusion rigoureuse. Malgré les dégâts qui ont été faits par la volaille, par quelques autres animaux et une légère grêle, on a récolté un hectolitre de grains. Cet hectolitre a été semé, cette année, pendant la dernière quinzaine de février, dans un terrain de troisième ou de quatrième classe, et légèrement fumé avec de mauvais fumier de ferme. A la suite on a semé, à la même époque, et dans des conditions absolument identiques, de l'avoine du pays. Les deux semis ont été ainsi exposés aux mêmes intempéries et ont souffert également de la sécheresse prolongée du printemps et de la température anormale des premiers jours de juin, qui est descendue de plus de dix degrés. Depuis le moment de la naissance jusqu'à ce jour (10 juin), il n'a jamais été difficile de distinguer ces deux variétés d'avoine ; celle de Sibérie, d'une rusticité bien remarquable, a constamment étalé des feuilles larges, vigoureuses, d'un vert très-foncé, enfin, un luxe de végétation tout à fait rare dans la commune ; sa voisine, au contraire, n'a montré pendant ce temps que des brins jaunâtres sans résistance et paraissant peu disposés à monter. Sur les points de la pièce où la première mesure 90 centimètres ou 1 mètre de haut, la seconde ne mesure que de 40 à 50 centimètres, c'est-à-dire la moitié de la précédente : la proportion est la même dans toute l'étendue du champ. En outre, l'une commence bien à épier, tandis que l'autre est encore tout en herbe. Le contraste est réellement frappant, et il l'est si bien qu'il semble avoir ébranlé, sinon vaincu, l'opiniâtreté ou la foi des ennemis déclarés de ces tentatives d'introduction, d'acclimatation ou d'améliorations, c'est-à-dire de ceux qui prétendent qu'en dehors de ce qui a été connu, fait et pratiqué par eux ou de leur temps, il n'y a plus rien de bon. Le métayer qui a répandu, bien à contre-cœur, la semence de l'avoine de Sibérie, dont un des principaux caractères est sa couleur blanche, déclarait hautement, en faisant ce travail, qu'il ne naîtrait pas un seul grain, ou que cette récolte ne vaudrait rien. Aujourd'hui, tout confus et surpris du résultat signalé, il avoue avec un sentiment de tristesse plutôt que d'enthousiasme, que cette plante pourrait donner quelque chose dans notre pays.

Jusques à quand, mon Dieu, régnera donc cette hautaine ignorance, cet esprit de défiance, de routine, d'injustice et de jalousie qui s'élèvent si audacieusement contre des recherches et des travaux beaucoup plus pénibles et bien plus utiles qu'on ne veut le reconnaître ? Si l'homme était porté au bien comme il est enclin au mal, nous ne verrions pas tant de misères, tant de gêne et de souffrances.

Mon rôle étant principalement de constater les faits accomplis, je ne préjugerai rien ici quant au rendement de l'avoine qui fait l'objet de la présente note ; mais je prierai le propriétaire du champ où se fait l'ex-

périence d'établir exactement, à la récolte, le produit en grain et en paille des deux variétés d'avoine dont il s'agit, et j'aurai le soin, à mon tour, de faire connaître aux lecteurs du *Journal de l'Agriculture* le résultat final, qui ne peut être que très-favorable.

J'ai, moi aussi, à l'essai une petite parcelle d'avoine de Sibérie, dont la semence provient directement de la récolte de M. Anselme Petetin, l'éminent et ardent propagateur de cette céréale. L'aspect actuel de cette plante est réellement merveilleux, et, à moins qu'il ne survienne quelque accident, on peut compter sur un rendement considérable sous tous les rapports. Je le ferai connaître tel qu'il sera.

P. Vidal.

LES DÉPARTEMENTS HEUREUX.

Nous n'avons plus en France de départements heureux. Il n'y a plus une âme en paix. Mais les départements de l'Ouest ont moins souffert que les autres, et sous ce rapport ils sont heureux. Nous secouons la mort et nous retrouvons l'espérance. Mais les soucis restent accablants.

La sécheresse de l'année dernière a éprouvé toutes les régions. L'hiver partout après a eu des effets lamentablss. Cependant la récolte des grains et des fourrages a été moins triste dans l'Ouest, et les semailles d'automne y ont été moins anéanties que dans les autres régions. Nous avons perdu les avoines, mais au moins le froment et le seigle ont été aux trois quarts épargnés. La Bretagne, et notamment le Finistère, a expédié énormément de foin à nos armées.

Puis la guerre a été cruelle et toute la France a partagé les sacrifices. La Bretagne pourtant n'a pas été envahie. Les soldats se sont battus sur des champs de bataille plus éloignés; ou, plus malheureux, ont été confinés sans armes dans un camp de triste renommée. La peste bovine, après l'invasion, s'est propagée jusqu'à Brest et a produit un moment un effrayant ravage. Pendant quatre mois les foires ont été suspendues en Bretagne pour le bétail. Maintenant le fléau a presque disparu et les foires s'ouvrent partout.

Après la peste bovine et en même temps qu'elle la guerre civile, fléau plus navrant, a interrompu le commerce qui allait s'ouvrir entre Paris et la Bretagne. Les foires de chevaux d'avril et de mai ont été sans affaires; les grains sont restés sur place; le beurre n'a pas trouvé d'expéditeur. Mais les souffrances de la Bretagne sont un excès de bêtes vivantes dans deux années sans fourrages, tandis que d'autres régions n'ont plus ni grains, ni bétail, ni chevaux!

Tout l'Ouest a été généreux dans les sacrifices et vaillant dans le péril. Son honneur n'est surpassé dans aucun temps ni dans aucun pays. Et cependant dans les campagnes le capital d'exploitation n'est entamé nulle part. Les frais de nos soldats mobiles ont été prélevés sur les épargnes, et la force immense de production qui se développait dans cette région surmontera bientôt les misères passées! Que la Providence nous laisse maintenant la paix! Que la nation ne soit plus soulevée par les partis politiques! Alors la France trouvera des milliards dans peu d'années pour solder ses revers!

Cependant une nouvelle année de sécheresse extrême donne d'immenses soucis au cultivateur. La Bretagne, climat maritime, souffre comme toute la France. Les froments d'hiver sont aux trois quarts épargnés, mais les épis sont courts. Le seigle est clair et, comme toutes les cultures, il souffre; mais il pourrait être passable. L'avoine, entièrement refaite, a la plus triste apparence; cependant si la pluie qui commence aujourd'hui, 13 juin, durait une huitaine de jours, elle pourrait donner un peu de grain. Le sarrasin et les racines fourragères pourraient fournir une passable récolte. Quant aux prairies sèches, tout y est lamentable ; les foins ne donneront point une demi-récolte, et les pâturages sont roussis. Cependant la Bretagne est une heureuse contrée dans les années de désastreuse sécheresse; elle possède d'innombrables vallées humides qui sont la ressource des approvisionnements de l'hiver. Et malgré cela, ce pauvre bétail qui revêt encore son poil d'hiver et qui n'a pas changé son air de tristesse, aura de nouveau et sans interruption une année d'épreuves qui met d'avance l'angoisse dans l'âme du cultivateur. L'été que nous traversons est aussi calamiteux que l'été dernier, et l'hiver pourra bien être plus pénible, car il y aura moins de paille et il n'y aura plus de houx, ressource de l'année dernière, ni de lande, entièrement consommée avant le mois d'avril, ni de lierre, dont tous les arbres ont été dépouillés.

Que devra-t-on faire alors dans les départements de l'Ouest? Vendre une grande proportion du bétail. Heureusement cette vente sera facile si la pluie devient générale et abondante pour fournir les derniers fourrages, car le bétail de cette région est estimé, et les autres régions, par la guerre et par la peste, ont perdu d'innombrables troupeaux. Les chevaux seuls seront d'une vente difficile. Les fermes cependant en sont encombrées. Ce sera une des causes de l'embarras de l'hiver. Et, sous ce rapport aussi, la Bretagne est encore partagée avec faveur, car elle a des landes étendues, et le cheval breton, rustique comme une race sauvage, broute l'ajonc et vit de cette plante sur de misérables espaces, n'exigeant au besoin à l'écurie qu'une poignée de paille de seigle destinée aux litières ou à l'entretien des toits!

Après les grandes épreuves, on voit toujours l'esprit se fortifier. Les grands enseignements naissent des situations les plus douloureuses. Espérons ainsi des jours heureux encore. Que chacun de nous soit à son travail et que les enfants retournent à l'école : l'école est l'avenir de la France.

Pierre Méheust.

UN FLÉAU DES PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Je ne sais si l'on a déjà parlé d'un fléau nouveau qui vient s'ajouter à tous les autres pour accabler notre malheureux pays. Dans les Deux-Sèvres, nos secondes coupes de luzerne sont complétement détruites par des pucerons, qui les envahissent avec une rapidité effrayante; on en voit pour ainsi dire progresser à vue d'œil, et du soir au matin les plus belles luzernes sont atteintes et détruites. On les coupe bien immédiatement, mais la présence de ces pucerons est en nombre tellement grand que l'herbe est infestée et qu'une odeur nauséabonde se fait sentir au loin. Nous nous demandons si les animaux mangeront ces

foins, et si cette nourriture n'aura pas une mauvaise influence sur leur santé. Déjà les jeunes betteraves sont attaquées par les pucerons ; qu'en adviendra-t-il ? Le pays est dans la consternation.

Je voudrais savoir si d'autres pays sont atteints comme nous et si les hommes de science pourront nous indiquer quelques remèdes. J'ajoute que ce fléau dévastateur nous est apparu à la suite des pluies bienfaisantes qui, d'un autre côté, ont sauvé notre pays d'une ruine complète.

Ch. d'Availles,
Président du Comice agricole de Saint-Maixent.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XI. — Séance du 19 mai.

M. le marquis d'Andelarre préside en l'absence de M. de Bouillé retenu chez lui par la maladie.

M. de Lafayette lit le procès-verbal, dont l'exactitude et les développements si complets frappent vivement la réunion. M. le président croit être son organe en félicitant M. de Lafayette du soin avec lequel il a accompli sa tâche. Le procès-verbal est adopté après quelques observations de détail auxquelles il sera fait droit.

M. d'Andelarre, sur l'invitation de quelques membres, rend compte de ce qui s'est passé devant la sous-commission du budget. MM. de Lafayette, de Diesbach, Delacour, de Dampierre, Desbons, de Montlaur et lui se sont rendus à l'appel de cette sous-commission et ont été entendus tour à tour sur les divers articles du chapitre IV du budget rectificatif de 1871, concernant les encouragements à l'agriculture et au drainage, et l'enseignement professionnel. M. de Lafayette, le premier, en insistant sur le chiffre restreint du budget de l'agriculture, a parlé de la proposition qu'il avait faite — proposition adoptée par la réunion — de la création d'un ministère spécial. Il a soutenu son opinion avec beaucoup de chaleur et de talent. Une discussion assez prolongée a eu lieu à ce sujet et on a rappelé les diverses modifications qu'avait subies le ministère de l'agriculture, tantôt réuni au ministère du commerce seulement, tantôt rattaché encore à celui des travaux publics et perdant toute l'influence légitime qu'il doit avoir en France, où l'agriculture, il ne faut pas l'oublier, est un intérêt de premier ordre. La sous-commission semblait portée à revenir à un état de choses repoussé avec raison par tous les agriculteurs. Les raisons données ont paru faire impression sur elle, et si on n'a pas obtenu la création d'un ministère spécial, ce qui semble impossible dans les circonstances actuelles, on pense du moins que le *statu quo* sera maintenu.

On a demandé sinon la suppression, du moins la transformation complète des fermes-écoles. On a montré les vices de l'organisation actuelle, le peu de services qu'elles rendent, restées en dehors de l'action des Conseils généraux qui devraient au contraire exercer sur elles une salutaire influence. Il serait désirable que les départements eussent la direction de ces établissements qui seraient fondés par eux là où ils pourraient rendre des services ; l'Etat leur viendrait en aide par des subventions.

MM. de Montlaur et de Dampierre insistent pour le maintien de la vacherie de Corbon et de la bergerie du Haut-Tingry. Ils ont même demandé que le premier de ces établissements pût se procurer les reproducteurs hors ligne nécessaires pour répondre aux besoins des éleveurs qui, en présence des charges qui pèsent sur eux, ne pourraient s'en procurer directement en Angleterre. Quant aux inspecteurs, M. de Montlaur fait remarquer à M. Guichard, qui pensait qu'il y avait sur ce chapitre des économies à faire, que bien que les concours soient supprimés, leurs fonctions sont très-multiples, et que leur nombre ne saurait être diminué, aujourd'hui surtout où, par suite de l'invasion, par suite de l'épidémie aussi, il y a tant de

---

1. Voir les neuf derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32 et 64 du t. II.

désastres à réparer. La circulaire qui vient de leur être adressée et dont il fait connaître les points principaux montre suffisamment quelle tâche laborieuse ils ont à remplir. D'ailleurs ces inspecteurs sont tous des hommes de talent, très-instruits, et leur suppression serait regrettable à tous les points de vue et surtout à cause de leur expérience et des excellents conseils qu'ils donnent.

En ce qui concerne le drainage, il n'y a pas de diminution à faire, puisqu'on est ici en présence d'une loi, et qu'on est astreint à payer des différences d'intérêt au Crédit foncier.

C'est sur les concours d'animaux reproducteurs et de boucherie que porte la réduction d'environ 800,000 fr., proposée par M. le ministre.

En somme, les membres de la réunion délégués auprès de la sous-commission du budget croient avoir obtenu d'elle qu'elle renonce à quelques réductions qui auraient porté un coup fâcheux aux intérêts que nous nous sommes promis de défendre. Le maintien du *statu quo*, en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture et du Commerce, aura cet avantage de ne pas voir disparaître une dénomination à laquelle nous devons tenir. Il faut que l'agriculture ait son représentant dans le conseil, qu'il y ait une autorité réelle et y porte la parole en son nom, lorsqu'il s'agira de questions de tarifs, de canaux, de routes, etc. Le ministère ainsi constitué avait duré pendant tout le règne de Louis-Philippe, et, après un trop long intervalle, avait été rétabli en 1869. La dépense d'ailleurs sera peu importante et bien moins élevée qu'on ne le croit, les dépenses de première installation étant déjà faites et la diminution du traitement des ministres étant admise. On verrait avec étonnement le nom de l'agriculture disparaître d'un ministère, et cela par le fait de députés qu'on appelle ruraux, et qui s'honorent de ce titre.

L'assemblée remercie les membres de la réunion qui ont bien voulu défendre la cause commune auprès de la sous-commission du budget.

Aucun ordre du jour n'ayant été proposé dans la dernière séance, M. Delacour demande qu'on indique pour vendredi prochain la question des impôts. Il croit savoir qu'on s'occupe en ce moment de l'impôt sur le revenu. Comment l'entend-on? Est-ce qu'après avoir fait payer à la propriété foncière un impôt très-lourd, on voudrait encore imposer le revenu que cette propriété donne? Ce serait lui faire porter une double charge. En présence de ce projet dont on s'entretient, n'y aurait-il pas lieu de se préparer à défendre la propriété foncière? La peréquation de l'impôt est-elle possible? Les uns ne le pensent pas; d'autres au contraire y croient et la demandent. Il y a des départements qui payent un cinquième; d'autres qui, par des causes particulières, se sont très-rapidement enrichis, l'Hérault, par exemple, ne payant qu'un dixième. Dans ce département, depuis quelques années, on peut dire que la propriété a décuplé de valeur.

M. Baucarne-Leroux a entendu parler aussi de projets mis en avant. Il s'agirait, ou de mettre des droits sur les matières premières, telles que laines, lins, etc., ou de proposer un impôt sur le revenu, ou enfin sur les objets de consommation. Trois systèmes sont en présence; il serait important pour les agriculteurs de savoir auquel de ces impôts ils doivent se rallier de préférence. L'orateur pense que c'est le premier qu'il faudrait soutenir, car les matières premières venues de l'étranger nous ont fait une rude concurrence. En tout cas, il est urgent de s'occuper de cette question.

M. le marquis de Vogüé pense que le Gouvernement, ayant le devoir de chercher des recettes en rapport avec les charges qui vont peser sur nous, sera contraint de frapper à toutes les portes et de faire appel aux trois modes d'impôts dont on vient de parler. Il importe seulement qu'ils ne dépassent pas un juste niveau et ne tarissent pas les sources de la richesse publique. Il pense que l'impôt foncier doit avoir aussi sa part dans la nouvelle imposition du pays, mais il faut savoir dans quelle mesure. Ce sont ces questions de mesure et d'équité que la réunion doit examiner. Nous devons étudier aussi l'impôt sur le revenu; cette étude donnera à nos discussions un caractère d'agriculture politique qui ne peut qu'agrandir leur importance.

M. Buisson fait remarquer que l'Amérique a adopté l'impôt sur les objets de consommation et s'en est bien trouvée. Il pense qu'il faudrait attendre que la commission du budget ait pris une décision avant de discuter les questions dont on parle. Il ajoute que le développement de la production dans le sud-est de la France sera un des faits les plus considérables du dix-neuvième siècle.

Selon M. de Labastière, qui ne partage pas l'opinion du préopinant, la question de l'impôt sur le revenu étant actuellement partout à l'ordre du jour, il faut savoir sans retard, par un sérieux examen, à quoi s'en tenir. Il voudrait qu'on nommât une commission de trois membres pour présenter un rapport à la prochaine séance.

M. le marquis de Franclieu observe avec raison qu'après la guerre de la sécession, guerre si terrible et qui avait coûté si cher et causé tant de désastres, les Etats-Unis se sont trouvés dans la même situation que nous; ils ont eu une dette énorme à solder. Ils ont trouvé cependant le moyen de payer les intérêts et de rembourser en partie le capital. Ce moyen, ils l'ont rencontré et dans les douanes et dans l'emploi de timbres apposés sur tous les objets qui se vendent. Ces timbres ont fait réaliser à l'Etat des sommes très-considérables. Examinons donc sérieusement ce procédé qui leur a réussi, puisque notre situation actuelle est identique à la leur d'il y a quelques années.

M. de Mornay ne croit pas que nous puissions suivre en tous points l'exemple des Etats-Unis. Notre position ne nous le permet pas; la France ne peut fermer sa porte; d'ailleurs elle a des traités qui la lient. Il est d'avis de discuter tout d'abord l'impôt sur les matières premières, on passera ensuite à l'impôt sur le revenu.

MM. de Saint-Victor, Villain, de Féligonde, de Vogué, de Kergorlay prennent part tour à tour à la discussion, et font valoir les motifs qui leur paraissent devoir faire donner la priorité à l'étude de tel ou tel des impôts dont on a parlé, et que le Gouvernement sera contraint de proposer à l'Assemblée nationale.

Sur la proposition de M. de Dampierre, on adopte l'ordre suivant pour la discussion approfondie à laquelle entend se livrer la réunion :

1° Impôts sur les valeurs mobilières;
2° Douanes et impôts sur les matières premières;
3° Impôt sur les objets de consommation;
4° Impôts sur le revenu.

Pour abréger le travail, le faciliter et le rendre plus rapide, on décide que quatre commissions seront formées, qui étudieront chacune une de ces hautes et graves questions, chaque membre s'inscrivant dans celle de ces commissions qu'il préférera.

La séance est levée à trois heures et renvoyée au vendredi, 26 mai, à midi.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

L'horticulture et la guerre. — Dévastations dans les établissements horticoles. — L'hiver de 1870-71. — Effets des gelées printanières sur les arbres fruitiers. — Bombardement du Muséum d'histoire naturelle, à Paris. — Lettre de M. Bossin. — Le chou-fleur impérial. — La pomme de terre Marjolin. — Les légumes frais au printemps de 1871. — Exposition internationale d'horticulture à Londres..

Nous reprenons aujourd'hui la rédaction de la *Chronique horticole;* nous continuerons, comme par le passé, à y consigner tous les faits qui pourront intéresser les horticulteurs, les cultivateurs-maraîchers et les ménagères. La femme doit jouer un rôle de plus en plus marqué dans le domaine rural, et il faut qu'elle trouve aussi des pages qui la concernent dans les journaux agricoles. Lorsque nous avons écrit notre dernière chronique, le 20 septembre 1870, l'invasion prussienne dévastait, depuis six semaines, vingt de nos départements et enserrait Paris dans une ligne de fer et de feu. L'horticulture a eu sa large part dans les pertes occasionnées par la guerre. C'est surtout dans les environs de Paris que ces pertes ont été grandes. De tous les établissements qui entourent la grande ville, il en est bien peu qui n'ont pas été atteints par les bombes et les boulets, bouleversés par les travaux de batteries et de tranchées, pillés par les soldats ou brûlés par le bom-

bardement. Beaucoup de précieuses collections ont été sinon complétement, du moins en partie détruites; un grand nombre de propriétaires suburbains ont été totalement ruinés. A ces maux sont venues se joindre les rigueurs d'un hiver exceptionnel non-seulement dans le nord de la France, mais dans toutes les parties du territoire. Dans beaucoup de localités, ce qui avait échappé à la rapacité prussienne a été perdu par la gelée; les serres, que leurs propriétaires absents ne pouvaient soigner et chauffer, ont vu leurs arbustes et leurs fleurs périr; les jardins qu'on ne pouvait entretenir, ont été dévastés par le froid, et ont vu s'évanouir l'espoir de leur parure printanière. Les arbres fruitiers ont aussi payé leur tribut au rigoureux hiver de 1870-71; beaucoup ont été atteints par les dernières gelées, particulièrement par celle du 17 au 18 mai qui s'est fait sentir dans presque toute la France, et qui a principalement frappé les pommiers et les poiriers en fleur. Enfin, conséquence simultanée de l'invasion et du froid, les parcs et les bois si renommés qui entourent Paris, ont perdu beaucoup de leurs plus beaux ornements, choisis à dessein pour entretenir les foyers de MM. les Prussiens.

Après un choc aussi terrible, l'horticulture française n'est pas morte, et grâce à Dieu elle ne mourra pas. Aussitôt la paix revenue, l'on s'est remis partout avec une nouvelle ardeur au travail, et chaque jour qui vient répare une partie des ruines des huit derniers mois. Nos voisins nous ont aidés dans cette épreuve terrible. Les mêmes comités qui, de Belgique, de Suisse, d'Angleterre, sont venus si généreusement au secours des cultivateurs français, n'ont pas oublié les horticulteurs; ils ont fait parvenir, par l'intermédiaire de la Société des agriculteurs de France et de la Société centrale d'horticulture, des graines, des plants, des secours même aux jardiniers qui ont souffert des calamités de la guerre. Ces comités fonctionnent toujours, et l'on peut espérer que, grâce à leur concours et au travail constant et infatigable des horticulteurs, cette importante branche de la production du sol verra bientôt ses plaies se fermer.

— Le bombardement de Paris a été signalé par un fait que nous ne pouvons oublier de signaler. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, les obus prussiens sont tombés en très-grande quantité sur le Muséum du Jardin des Plantes; la serre des orchidées, spécialement, a beaucoup souffert de cette pluie de fer. L'illustre directeur du Muséum, M. Chevreul, a protesté, dans la séance de l'Académie des sciences du 9 janvier, contre cet acte de vandalisme inutile. Toutes les sociétés savantes de Paris ont joint leurs protestations indignées à celles de M. Chevreul. Nous l'avons déjà dit bien des fois, on ne saurait trop flétrir le parti-pris de destruction qui semblait animer les Prussiens contre tous les monuments de l'art et de la science en France.

— Notre collaborateur M. Bossin, que nos lecteurs connaissent bien, nous adresse d'Hanneucourt, par Meulan (Seine-et-Oise), des remarques très-intéressantes sur la situation de ses cultures potagères et fruitières dans lesquelles on sait qu'il joint l'habileté et l'expérience nécessaires pour réussir. Voici la note qu'il nous envoie à la date du 24 juin, et qui doit être suivie de plusieurs autres :

« Commençons par noter tout particulièrement et comme il le mérite, le bon et beau *chou-fleur impérial*, aussi gros chez nous que la variété Lenormand; tous deux

semés à la même époque avant l'hiver, et ayant été plantés le même jour sous châssis et sur couche où ils ont reçu les mêmes soins pendant le mauvais hiver que nous avons traversé, le chou-fleur impérial était bon à manger un grand mois avant le chou-fleur Lenormand. Ce fait confirme de nouveau tout ce que nous avons dit sur cette précieuse et nouvelle acquisition pour nos jardins potagers et pour les primeuristes.

« Nos pommes de terre *marjolin* et *royal kidney* plantées sur couche, nous alimentent depuis également plus d'un mois et demi. Notre deuxième saison est entamée depuis quelques jours; un peu plus tard, nous commencerons à en récolter sur les touffes de la pleine terre, plantées le long d'un mur au levant et au midi. L'un de nos collègues, M. Ravenel, propriétaire à Falaise, nous a appris avec plaisir qu'au moyen de la plantation en pleine terre, dans les premiers jours de février, telle que nous ne cessons de la conseiller depuis vingt ans, il récoltait des tubercules de pommes de terre marjolin mûres, grosses et bonnes à manger, depuis les premiers jours de juin de cette année. Nous ne quitterons pas les pommes de terre, sans annoncer avec une certaine tristesse que par suite du passage et du séjour réitéré des Prussiens à Hanneucourt, durant l'hiver dernier, notre jardinier a eu tous ses casiers culbutés, et que notre collection, qui atteignait près de cinq cents variétés, est complétement mélangée, partant anéantie pour toujours et sans remède. Nous venons donc faire un pressant appel à nos confrères, en les priant de vouloir bien nous adresser leur liste, et de nous autoriser à mettre leur générosité à contribution, dans un but d'intérêt général qu'ils comprendront facilement.

« Après la floraison, nos abricotiers et nos pruniers étaient chargés de fruits qui grossissaient à *vue d'œil;* tout le monde était content et s'apprêtait à faire beaucoup de bonnes confitures; mais malheureusement nous avions compté sans notre hôte, c'est-à-dire sans la maudite gelée du 17 au 18 mai, qui est venue détruire nos plus belles espérances en atteignant nos abricots et nos prunes qui se détachent des branches chaque jour, pour en joncher le sol; même encore maintenant, on les ramasse par panerées. Dans les pruniers, la variété hâtive dite *prune-abricot*, en a particulièrement souffert. Nos figuiers, grâce au pincement du printemps, sont chargés de grosses et nombreuses figues; trois provenant de nos semis vont nous donner des fruits pour la première fois. Après dégustation, nous ferons connaître leur mérite, quel qu'il soit. Nous n'avons pas beaucoup de cerises, et encore moins de pêches. Les pommiers et les poiriers ne donneront pas, comme on était en droit de l'espérer d'après leur floraison. Les pommiers en éventail, à palmettes et à haute tige sont dévorés par des myriades de chenilles de presque toutes couleurs. Malgré le soin que l'on prend à enlever les nids, il en revient sans cesse, malgré la présence dans le parc et dans le jardin de tous les oiseaux insectivores, dont nous respectons les couvées. « BOSSIN. »

— Nous avons annoncé l'année dernière (numéro du 20 mai 1870, t. II de 1870, p. 563) que l'Angleterre ouvrirait, à partir de 1871, une série quinquennale d'expositions internationales destinées à recevoir successivement les spécimens de toutes les branches de l'industrie humaine. La première de ces expositions, celle de cette année, devait être consacrée aux beaux-arts et à l'horticulture. L'exposition horticole a en effet été ouverte, à Londres, le 1er mai dernier, dans les jardins de South-Kensington. En outre, des *meetings*, sortes d'expositions partielles pour les fleurs et les fruits, ont lieu le premier et le troisième mercredi de chaque mois, excepté à partir du mois d'octobre. Les exposants doivent envoyer au moins trois jours avant l'exposition la note détaillée des plantes qu'ils désirent y faire paraître, en indiquant les dimensions, l'espace demandé, etc. Tous les horticulteurs et amateurs sont appelés à concourir. Des certificats de première et de deuxième classe, ainsi que des médailles, récompenseront les produits exposés, d'après les décisions du jury. Un prix spécial de 250 fr. sera accordé à l'exposant qui aura envoyé dans le cours de l'année les plus nombreux et les plus beaux spécimens de plantes obtenues par hybridation ou

fécondation artificielle. Un grand nombre de prix d'une importance remarquable, la plupart en espèces monétaires, sont en outre offerts aux vainqueurs des concours. C'est une occasion que les horticulteurs et les amateurs français ne voudront pas laisser échapper, ne fût-ce que pour maintenir la place remarquable qu'ils ont toujours occupée dans les concours internationaux. J.-A. BARRAL.

REVUE COMMERCIALE (15 JUILLET 1871).

I. — *Situation générale.*

L'aspect des marchés est la même que la semaine dernière. Activité à peu près générale, excepté dans le commerce des céréales et des farines; pour celles-ci, transactions lentes à des cours sans fermeté, alternatives d'abondance et de rareté dans les apports, en un mot incertitude et indécision, tel est le résumé de la situation. On aura besoin, avant que les affaires reprennent une marche active, d'être fixé sur le véritable rendement de la récolte.

II. — *Les grains et les farines.*

La baisse a dominé partout cette semaine, principalement pour l'orge et l'avoine ; mais elle n'est pas aussi considérable que la semaine dernière. Voici du reste, par 100 kilog., les cours de l'ensemble des marchés des diverses régions :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Caen	35.75	»	20.25	»
Côtes-du-Nord. Tréguier	30.00	»	15 00	20.00
Finistère. Landivisiau	31.00	»	18.00	20.00
— Morlaix	30.00	»	18.00	19.00
— Quimper	29.80	16.90	19.75	20.80
Ille-et-Vilaine. Redon	29.75	16.50	»	20.00
— Rennes	31.00	»	20.00	18.00
Manche. Saint-Lô	32.75	»	18.90	33.00
— Cherbourg	35.00	»	20.40	28.40
Mayenne. Evron	34.90	»	»	»
— Château-Gontier	31.50	»	17.15	29.00
— Laval	33.50	»	17.75	25.00
Morbihan. Hennebont	30.00	16. 5	»	25.00
Orne. Laigle	34.60	21.70	21.80	26.50
— Bellême	37.50	23.50	17.00	26.70
— Sées	35.50	22.60	19.69	27.00
Sarthe. Le Mans	35.00	»	18.00	21.00
Prix moyens	33.97	19.58	18.67	24.03

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Saint-Quentin	34.75	20.00	21.00	»
— Soissons	36.25	19.00	»	20.00
— Laon	»	21.00	»	24.00
— Château-Thierry	34.50	»	»	23.50
— La Capelle	37.00	24.00	»	24.00
— Pontavert	37.00	21.25	23.00	22.50
Eure. Damville	34.40	18.90	23.20	22.50
— Conches	35.40	19.00	21.70	23.70
— Neubourg	36.75	20.00	20.75	24.00
— Beaumont	37.80	»	»	29.00
Eure-et-Loir. Chartres	33.80	17.90	19.00	21.00
— Auneau	37.00	23.00	24.30	22.50
— Châteaudun	35.40	21.75	24.30	20.50
— Dreux	34.00	21.25	23.50	22.50
Nord. Valenciennes	37.50	22.80	25.00	23.00
— Bourbourg	33.80	24.00	»	22.50
— Lille	36.00	23.00	22.50	23.00
— Cambrai	35.00	20.00	»	23.50
— Douai	34.75	23.00	»	25 00
Oise. Beaumont	35.30	18.80	24.70	20.65
— Meru	33.10	21.50	25.20	26.00
— Pont-Ste-Maxence	35.00	21.00	»	33.00
— Beauvais	35.00	21.00	24.30	25.00
— Noyon	34.50	20.50	»	23.50
Pas-de-Calais. Arras	35.50	21.50	»	23.00
Seine. Paris	35.00	19.00	19.00	22 00
Seine-et-M. Dammartin	35.00	»	»	23.50
— La Ferte-Gaucher	32.85	»	»	25.00
— Meaux	37.00	»	»	»
— Melun	33.50	»	20.00	24.00
— Monterau	32.20	20.50	»	24.50
— Provins	36.20	»	24.00	25.00
— Nemours	35.00	22.50	23.40	28.00

2e RÉGION. — NORD (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Seine-et-Oise. Versailles	35.00	»	»	24.00
— Angerville	33.50	23.00	19.50	16.50
— Bray-sur-Seine	35.00	20.00	21.00	24.50
— Etampes	36.60	18.00	20.00	24.00
— Pontoise	36.00	18.80	24.30	26.00
— Rambouillet	35.00	20.50	22.90	22.00
— Dourdan	35.00	21.00	23.00	»
Seine-Inférieure. Rouen	34.95	18.85	25.40	27.85
— Yvetot	35.50	18.50	27.25	24.00
— Fécamp	35.25	22 00	22.75	25.00
Somme. Peronne	34.75	20.00	23.55	22.00
— Montdidier	36.00	21.00	25.00	22.50
Prix moyens	34.98	21.36	22.93	23.75

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	38.50	»	»	27.00
Aube. Méry-sur-Seine	35.00	19.00	16.50	21.00
— Arcis-sur-Aube	34.00	17.50	20.00	20.75
— Bar-sur-Aube	35.00	»	»	22.50
— Nogent-sur-Seine	33.40	21.00	20.00	24.10
Marne. Reims	37.00	20.00	22.00	24.09
— Châlons-s.-Marne	36.50	23.50	23.00	23.75
— Epernay	37.50	23.50	23.00	29.50
Hte-Marne. Langres	33.50	19.50	»	20.50
Meuse. Bar-le-Duc	38 00	»	»	»
Vosges. Raon-l'Etape	37.50	27.50	»	24.00
— Remiremont	36.00	25.00	»	22.75
— Epinal	34.75	»	»	»
Haute-Saône. Gray	33.50	20.50	21.00	24.00
Doubs. Besançon	34.00	25.00	»	»
Meurthe. Nancy	36.00	»	26.50	23.50
— Pont-à-Mousson	36.50	25.00	26.00	24 00
Prix moyens	35.76	23.82	22.01	23.66

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	35.25	»	»	»
— Ruffec	34.00	»	24.30	22.00
Charente-Infér. Marans	34.50	»	25.00	25.00
Deux-Sèvres. Niort	35.50	»	»	25.50
— Thénezay	32.50	»	20.25	24.00
Indre-et-Loire. Bléré	35.25	24.00	25.00	28.00
— Château-Renault	37.50	23.75	25.70	24.50
— Tours	35.00	»	»	27.25
Loire-Inférieure. Nantes	32.50	18.75	»	25.00
Maine-et-Loire. Angers	32.50	»	20.00	27.00
— Saumur	32.50	23.75	17.20	18.00
Vendée. Luçon	31.50	»	21.60	28.00
Vienne. Mirebeau	33.85	»	»	23.00
— Châtellerault	34.75	»	26.50	29.00
Haute-Vienne. Limoges	31.00	20 75	»	23.50
Prix moyens	33.90	22.50	22.84	24.98

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	32.00	16.60	24.60	22.50
— Montluçon	32.50	22.50	24.00	24.00
Cher. Aubigny	35.25	»	»	26.00
— Bourges	34.00	»	»	»
Creuse. Aubusson	33.25	21.50	»	29.00
Indre. Valençay	33.50	24.75	»	23.50
— Issoudun	36.00	25.00	24.50	26.00
Loiret. Montargis	33.75	22.00	»	28.50
— Orléans	34.10	19.00	»	24.50
— Pithiviers	34.50	20.40	20.80	24.90
Loir-et-Cher. Montoire	35.25	»	»	30.00
— Vendôme	35.75	»	»	»
— Blois	35.00	22.25	20.00	25.00
Nièvre. Nevers	32.90	24.75	25.80	21.25
Yonne. Brienon	35.00	19.30	16.00	25.00
— Vesoul	32.80	»	21.55	24.40
Prix moyens	34.09	21.62	22.78	25.32

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	32.50	18.80	»	25.00
Côte-d'Or. Dijon	32.50	20.00	25.00	20.00
— Auxonne	32.00	19.50	»	»
— Châtillon-s.-Seine	34.50	»	»	»
Isère. Grenoble	34.50	»	»	25.50
— Grand-Lemps	33.00	21.00	»	27.00
Jura. Dôle	29.70	18.05	22.70	23.80
Rhône. Lyon	32.00	»	»	24.50
Saône-et-Loire. Châlons	35.50	20.75	»	24.00
— Verdun-sur-Saône	34.00	19.00	»	25.00
— Autun	34.00	20.00	»	26.50
Savoie. Chambéry	33.20	»	21.75	26.00
Prix moyens	33.12	19.64	23.15	24.73

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Hte-Garonne. Toulouse	33.00	20.00	22.50	25.50
— Villefranche	32.50	»	»	25.00
Gers. Mirande	35.00	»	»	26.50
Gironde. Bordeaux	32.80	22.75	»	25.50
— Lesparre	31.25	19.50	»	»
Landes. Dax	32.00	25.30	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.10	21.15	»	26.25
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.77	21.74	22.50	25.75

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	32.00	21.25	»	25.00
Hérault. Béziers	30.50	24.00	23.00	27.50
— Montpellier	33.00	»	»	»
Lozère. Rodez	33.75	23.15	»	26.50
Pyrénées-Or. Perpignan	30.80	18.00	»	25.00
Tarn. Albi	34.00	»	»	27.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.50	21.00	19.80	25.50
Prix moyens	32.36	21.48	21.40	26.30

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hautes-Alpes. Briançon	31.60	22.60	23.10	24.60
— Guillestre	31.00	22.50	22.60	24.80
B.-du-Rhône. Marseille	34.00	»	18.00	21.25
Drôme. Valence	33.00	»	»	26.50
Gard. Nîmes	33.00	22.00	23.75	24.50
Haute-Loire. Le Puy	35.75	21.87	23.73	25.95
— Brioude	31.25	23.75	27.75	26.60
Var. Draguignan	33.40	»	»	»
Prix moyens	32.88	22.54	23.14	24.80
Moy. de toute la France	33.76	21.58	22.38	24.81
— de la semaine précéd.	34.35	22.35	23.36	25.72
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.59	0.77	0.98	0.91

A l'étranger, les alternatives de pluie et de beau temps qui se succèdent à peu près comme en France, y rendent également les marchés lourds. Les prix ont encore subi un peu de baisse, comme on peut en juger par le tableau suivant :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Angleterre.	Londres	31.50	22.50	19.00	21.00
Belgique.	Anvers	34.50	»	»	»
—	Namur	37.50	24.50	24.50	22.00
—	Verviers	36.00	23.50	»	22.00
—	Mons	35.50	24.00	26.50	23.00
—	Bruges	34.00	22.90	»	22.50
—	Louvain	36.00	»	»	»
Alsace et Lorraine.	Metz	36.50	24.50	25.00	25.50
—	Mulhouse	33.00	23.90	21.80	»
—	Colmar	36.00	26.85	21.60	30.00
—	Strasbourg	34.00	»	»	»
Prusse.	Cologne	31.00	23.10	»	»
—	Hambourg	30.50	21.00	»	»
Bavière-Rhénane.	Deux-Ponts	33.25	23.00	»	24.30
Suisse.	Genève	35.00	»	»	27.50
Espagne.	Valladolid	30.25	»	»	»
—	Penaranda	28.00	»	»	»
Italie.	Milan	29.00	19.15	»	16.50
Hongrie.	Pesth	22.50	15.40	12.75	14.00

Blés. — A Paris, la vente est toujours difficile, la baisse a encore fait des progrès cette semaine. A la halle du mercredi 12 juillet, on cotait : blés de choix, 34 fr. 58 à 35 fr.; premières qualités, 33 fr. 33 à 34 fr. 16; sortes courantes et ordinaires, 32 fr. 50 à 32 fr. 91. Les prix extrêmes sont de 32 fr. 50 à 35 fr.; soit à peu près 2 fr. de baisse. La baisse domine aussi sur les marchés anglais.

Farines. — Les farines de consommation éprouvent, comme les blés, de grandes difficultés à se vendre. Le sac de 157 kilog. a été payé à la halle de mercredi : pour les farines de choix, de 77 à 78 fr.; pour les premières qualités, de 75 à 76 fr.; pour les sortes courantes, de 70 à 74 fr. Ces chiffres correspondent, par 100 kilog., aux extrêmes de 44 fr. 59 à 49 fr. 68 : c'est une baisse de 1 fr. 26 à 1 fr. 32 depuis huit jours. Dans les départements, c'est aussi la baisse qui domine, moins accentuée dans le Midi que dans le Nord; les prix extrêmes des farines de première qualité sont de 43 à 52 fr. les 100 kilog.

Seigles. — Les seigles se payent à la halle de Paris, 18 fr. 70 à 19 fr. 15 les 100 kilog. sur bateau à Bercy; les offres dépassent de beaucoup les demandes.

Orges. — Les orges sont sans affaires, aux prix de 18 à 20 fr. les 100 kilog.

Avoines. — Les affaires sont toujours difficiles. On a vendu : avoine noire de Suède, 22 fr.; avoines blanches, 18 à 19 fr. les 100 kilog.

Sarrasins. — Les sarrasins sont en baisse; on les cote de 17 à 18 fr. les 100 kilog. Dans les départements, les marchés sont mieux tenus; les prix varient, dans la région de l'Ouest, de 18 à 19 fr. 60 les 100 kilog.

Maïs. — Les maïs sont cotés depuis 20 fr., à Auxonne (Côte-d'Or), jusqu'à 23 fr. à Béziers, et 24 fr. à Toulouse et à Bordeaux. A Genève (Suisse), on paye 26 fr. les 100 kilog.

Riz. — Les cours n'ont pas varié depuis la semaine dernière.

Pain. — Le prix du pain de la 2e qualité est coté entre 35 et 42 centimes ; celui de 1re qualité se paye de 40 à 50 centimes.

Issues. — Les prix des issues ont encore baissé depuis huit jours. On cote à Paris, par 100 kilog. : gros son, 14 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 25; recoupettes, 13 fr.; remoulages blancs, 18 à 19 fr.; remoulages bis, 14 fr. 50 à 15 fr. Le marché est très-calme.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — Les mauvaises conditions dans lesquelles s'est faite la fenaison, ainsi que le déficit de la récolte fourragère, ne sont pas de nature à faire baisser les prix des fourrages. A Paris, au marché de la barrière d'Enfer, le 11 juillet, les prix ont été les suivants : foin, 180 fr.; luzerne, 90 à 104 fr.; paille de blé, 105 fr.; le tout par 1,000 kilog. — Dans les départements, les prix sont très-variables suivant les régions. On cote : à Rambouillet (Seine-et-Oise): foin, 90 à 100 fr.; luzerne, 90 à 110; paille, 90 fr.; — à Pont-à-Mousson (Meurthe) : foin, 120 fr.; paille, 80 fr.; — à Bléré (Indre-et-Loire) : foin, 90 à 120 fr.; paille, 90 à 100 fr.; — à Bordeaux : foin, 200 fr.; paille, 140 fr.; — à Toulouse : foin et luzerne, 100 à 120 fr.; paille, 95 à 10 fr.; le tout par 1,000 kilog.

Pommes de terre. — Les cours des pommes de terre restent stationnaires. On vend à la halle de Paris les pommes de terre de Hollande 5 à 6 fr. l'hectolitre, et les jaunes, de 3 à 4 fr. On cote les 100 kilog. à Epinal (Vosges), 6 fr. 50 à 7 fr.; à Beauvais (Oise), 6 à 7 fr.; à Verneuil (Eure), 5 à 6 fr.; à Briançon (Hautes-Alpes), 6 fr.; à Cherbourg (Manche), 10 fr. 70.

Oignons. — Mêmes prix que la semaine dernière, à la halle de Paris : en grain, 60 à 90 fr. l'hectolitre.

Fèves. — Les fèves sont cotées à Bordeaux 22 fr. les 100 kilog.

Légumes secs. — A Marseille, les prix n'ont pas varié. On cote, pour les légumes de France, par 100 kilog. : haricots de Cagnieux, 43 fr.; gros de Tarbes, 55 fr.; petits de Corse, 30 fr.; pois d'Auvergne, 37 fr.; lentilles d'Auvergne, 80 fr.; pour les légumes exotiques : haricots blancs de Naples, 31 à 32 fr.; pois verts d'Odessa, 20 à 40 fr.; châtaignes blanches de Savone, 20 fr. — A Bordeaux, les cours sont les suivants : haricots blancs d'Italie, 30 fr.; haricots d'Amérique, de diverses couleurs, de 28 à 30 fr.; le tout aux 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres.*

Vins. — Malgré les entraves considérables que le transport des vins éprouve un peu partout, mais principalement dans le Midi, ceux-ci commencent cependant à arriver sur les principales places de commerce, et notamment à Paris. Les stocks sont encore loin d'être considérables, mais la consommation courante est largement approvisionnée. A Paris-Bercy, les anciens prix se maintiennent quant à présent ; mais on espère bientôt voir s'établir l'équilibre entre les demandes des détenteurs et les cours moyens des centres de consommation. Dans les départements, sauf dans le Midi, les cours sont toujours bien tenus. Voici les cours des principaux vins. A *Beaune* (Côte-d'Or), les Puligny 1869 et 1870 se vendent en ordinaire, 2e choix, 75 fr. les 228 litres nus ; les Chaudeney 1869 et 1870, 65 à 70 fr.; les arrière-côtes, 68 à 70 fr.; les vins blancs 1869 et 1870 de Bouzerons et Romigny sont cotés 45 à 50 fr. la feuillette ; les Puligny 1er choix, 65 à 70 fr.; les passe-tous-grains rouges, 125 à 150 fr. la pièce. Quant aux vins fins de Chassagne, Saint-Antenay, Puligny, Saint-Aubin années 1869 et 1870, ils valent 200 à 225 fr. la pièce de 228 litres. Au dernier marché de *Saint-Laurent-lès-Mâcon* (Saône-et-Loire), les vins ordinaires

se sont vendus, le double hectolitre, 2e qualité : 1868, 100 fr.; 1869, 95 fr.; 1870, 85 fr. — Dans la Gironde, de Lesparre, on nous annonce les ventes suivantes : Saint-Christofle 1869, 450 fr.; Vertheuil même année, 400 fr.; Saint-Estèphe 1870, 800 fr. — Dans la Charente-Inférieure, à *Saint-Jean-d'Angély*, la cote des vins rouges vieux est toujours de 18 fr., et des vins rouges nouveaux de 17 fr. 50. Les vins blancs ne sont pas cotés. — Dans la Dordogne, à *Nontron*, les crus de Rossignol, Gouts, Latour-Blanche se vendent avec recherche 28 à 29 fr. l'hectolitre, année 1870. Les 1869 ne trouvent acheteurs qu'à 22 fr. l'hectolitre, sans logement et pris à la campagne, et cela par la raison qu'ils sont corsés et moins réussis. — Enfin, dans l'Hérault, à *Cette*, les vins sont en baisse. On offre l'hectolitre de vin rouge nu aux prix suivants : aramons, 8 à 10 fr.; montagnes, 11 à 15 fr.; les autres crus, 14 à 23 fr. selon qualité — et les blancs : bourrets, 10 à 12 fr.; bourrets-piquepouls, 12 à 13 fr.; piquepouls, 14 à 16 fr.; clairette 20, 25 et 30 fr.; clairette douce, 28 à 30 fr.

Alcools. — Les marchés sont toujours sans grandes affaires. A Paris, la baisse s'accentue de plus en plus. Le 3/6 betteraves fin, 90 degrés, est coté par hectolitre : juillet, 73 fr.; août, 67 fr.; les quatre derniers mois sont offerts à 62 fr. A Lille on cote : 3/6 disponible, 67 à 67 fr. 50; courant, 66 fr. 50; 3/6 betteraves disponible, 62 fr.; mélasse disponible, 68 fr. 50; quatre derniers, 59 fr.; un prochain, 66 fr. A Beaune (Côte-d'Or), les eaux-de-vie de Bourgogne sont très-recherchées, elles valent, ancien système, 70 à 72 fr. les 114 litres nus à 50 degrés. — Dans la Charente, à *Cognac*, les bons bois ordinaires 1869 valent 95 fr.; 1870, 82 fr.; les fins bois Borderies 1869, 102 fr.; 1870, 94 fr.; la grande champagne est cotée : 1869, 130 fr.; 1870, 120 fr. — A La Rochelle, l'eau-de-vie disponible 1870, sans fûts, est cotée de 63 à 66 fr. l'hectolitre, suivant les crus et la qualité. — Dans le Midi, la baisse domine aussi bien que dans le Nord. Le 3/6 bon goût disponible vaut 63 fr. à Cette; 60 fr. à Béziers et à Lunel. A Cette, le 3/6 marcs à livrer est coté 50 fr. — A Nîmes (Gard), on cote : l'absinthe 72 degrés, 86 fr. l'hectolitre; 60 degrés, 76 fr. — En Allemagne, à Stettin, le disponible à 80 degrés Tralles (80 degrés centigrades) vaut 63 fr. 75 les 114 litres de France; août et septembre, 64 fr. 22.

Vinaigres. — A Orléans, la fabrication est très-lente, par suite du peu d'achats de vins. On vend le vinaigre nouveau de 28 à 30 fr., et le vieux, de 35 à 40 fr. l'hectolitre nu.

Cidres. — Les cidres soutirés se payent actuellement à Fougères (Ille-et-Vilaine), 25 fr. la barrique de 240 litres, et 21 à 30 fr. pour l'exportation dans les départements voisins. Les prix semblent devoir augmenter, par suite de la faiblesse de la prochaine récolte de pommes dans plusieurs parties de la Bretagne.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les cours sont faibles, la vente rare pour les sucres bruts et pour les raffinés; on peut signaler une légère baisse sur les prix de la semaine dernière. A Paris, on cote : les 88°, 70 fr.; blancs n° 3, 84 fr. 50; raffinés, 152 à 155 fr. A Marseille, le marché est très-calme, les sucres bruts coloniaux valent 82 à 85 fr. suivant provenance et qualité. A Valenciennes, on signale une baisse de 2 fr. sur les sucres bruts indigènes 88°, qui se payent aujourd'hui 68 fr. A Nantes, marché sans variations.

Fécules. — Les cours tendent à s'équilibrer dans les centres de consommation et de production. La baisse domine sur les places de commerce. A Paris, la fécule première de l'Oise et des Vosges vaut 40 à 42 fr. les 100 kilog.; à Epinal, elle est cotée 37 fr. La fécule verte se paye, suivant mérite, de 20 à 35 fr.

Mélasses. — La mélasse de raffinerie se paye à Paris 11 fr. 50 à 12 fr.; à Valenciennes, 12 fr. à 12 fr. 50. A Nantes, les cours n'ont pas changé.

Glucoses. — Les sirops de fécule restent rares sur la place. La difficulté des transports des Vosges et de l'Alsace y contribuent. Cette sorte vaut de 72 à 75 fr. les 100 kilog. Les premiers blancs de Paris valent de 68 à 70 fr. dans Paris; les sirops massés, 40°, 52 à 55 fr.; les sirops liquides, 33°, 48 à 50 fr.

Amidons. — Le prix incertain des blés, la tendance des farines vers la baisse et le bon marché des fécules rendent très-lourd le cours des amidons, qui du reste ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires.

Houblons. — On craint beaucoup pour la prochaine récolte de houblons qui semble avoir beaucoup souffert des intempéries de cet été. Aussi les prix sont-ils

maintenus fermes, avec tendance à la hausse. A Alost, on cote 88 à 89 fr. A Anvers, le houblon de Bavière est payé de 92 à 104 fr., le tout aux 100 kilog. En Angleterre, les cours donnés la semaine dernière se maintiennent très-bien; on signale un assez fort courant d'affaires.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, suifs et produits divers.*

Huiles. — Toujours peu d'affaires sur la plupart des marchés ; prix à peu près partout en baisse. A Paris, on cote par 100 kilog. le colza disponible, 117 fr. 50 ; le courant du mois, 117 fr.; le mois d'août, 117 fr. 50; les quatre derniers mois, 121 fr. A Caen, les 100 kilog. sans fûts sont cotés 112 fr.; à Lille, 118 fr. 95. — L'huile de lin brute vaut : à Paris, le disponible, 97 fr. 50; le mois d'août, 95 fr. 50 ; les quatre derniers mois, 97 fr. 50. A Lille, elle se paye 97 fr. 60. A Marseille, on cote : huile de lin ordinaire, 98 fr.; huile d'arachide, 106 fr.; huile de sésame, 107 fr. pour les quantités disponibles. A Londres, l'huile de lin se vend, avec un peu de hausse, de 81 fr. 25 à 82 fr. 50 les 100 kilog. — Les huiles d'olive comestibles se tiennent toujours aux prix indiqués la semaine dernière; elles valent, à Marseille, de 133 à 200 fr. l'hectolitre, suivant provenance et qualité.

Graines oléagineuses. — Les cours de la graine de colza sont très-variables, mais à peu près stationnaires sur un même marché. A Caen, la graine de colza vaut 34 fr. l'hectolitre. En Belgique, les prix sont ceux de la dernière revue.

Tourteaux. — A Marseille, les tourteaux sont cotés : lin disponible, 21 fr.; sésame blanc du Levant, 13 fr. 25 à 13 fr. 50 ; arachides en coques, 9 fr. 25 à 9 fr. 75; décortiquées, 13 fr. 25; pavots, 12 fr. 50; coton cotonneux, 8 à 10 fr. 75; le tout par 100 kilog.

Suifs. — Les affaires sont toujours calmes à Paris ; on cote : suif fondu, 114 fr. 50; suif en branches pour la province, 86 fr. 65. A Marseille, l'écoulement de la marchandise se fait facilement de 111 à 113 fr. les 100 kilog. A Londres, le marché est ferme; le suif de ville net au comptant se paye 106 fr. 25 les 100 kilog.

Savons. — Rien de changé dans les cours.

Cires. — Les prix sont toujours de 400 à 500 fr. les 100 kilog. suivant qualité.

Amandes. — Les affaires sont languissantes et les cours sont stationnaires.

Verdets. — A Bordeaux, les prix sont les suivants : verdet sec marchand en boules, 220 fr.; verdet extra-sec, 270 fr.

Crème de tartre. — Le premier blanc se paye à Bordeaux, 166 fr.; l'acide tartrique est coté 435 fr.; le tout aux 100 kilog.

Potasses. — A Valenciennes, elles valent de 80 à 82 centimes le kilog. par degré de carbonate.

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est en hausse; elle se cote : à Dax, 82 fr.; à Bordeaux, 87 fr. les 100 kilog. Les produits résineux restent bien tenus sans variation dans les cours.

Noir animal. — A Valenciennes, le cours du noir animal n'a pas varié : il se tient toujours à 39 fr. pour les 100 kilog.

Engrais. — Les noirs d'engrais ont subi une certaine baisse ; on les cote de 5 à 11 fr. les 100 kilog.

VII. — *Textiles.*

Laines. — D'après tous les avis qui nous parviennent, les prix des laines reprennent dans toutes les foires qui se tiennent en ce moment. A Châteaudun (Eure-et-Loir), quelques lots de laine-mère se sont vendus de 1 fr. 50 à 1 fr. 90 le kilog. A Brou, le 7 juillet, 4,000 toisons de laine fine et croisée se sont vendues au même prix. A Château-Renault (Indre-et-Loire), les laines en suint sont cotées de 1 fr. 50 à 1 fr. 80 le kilog. A Marseille, les arrivages de laine deviennent très-importants ; la hausse n'est pas enrayée, les ventes se font avec une grande animation, les importateurs cherchant à se débarrasser de produits que les nouveaux impôts vont venir frapper; la laine de la Plata se paye de 1 fr. 40 à 1 fr. 90 le kilog. Au Havre, les laines d'Espagne se payent en suint 1 fr. 80 le kilog.; celles de la Plata, 1 fr. 70. A Londres, le marché se maintient très-ferme, et les affaires se font avec animation ; les bonnes laines de Southdown se vendent jusqu'à 3 fr. 65 le kilog. A Breslau, la laine en suint s'est vendue, le 6 juillet, de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 le kilog.

Soies et cocons. — Les affaires sont toujours actives sur le marché de Lyon : les prix sont en hausse. On cote : organsins de France, 97 à 113 fr.; trames, 94 à 109 fr.; gréges, 86 à 92 fr.; le tout suivant qualité et par kilogramme.

Chanvres et lins. — Les affaires en lins sont calmes; les prix sur les marchés du Nord et de l'Ouest sont ceux de notre dernière revue.

Garances. — Le marché aux garances d'Avignon présente toujours de l'animation: les ventes se font facilement aux prix que nous avons donnés.

Cuirs. — Au Havre, on a vendu plusieurs parties de chargements récemment importés d'Amérique. Le 10 juillet, il a été réalisé 845 salés, bœufs à 70 fr.; 1,288 salés matadoros à 67 fr.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons sont cotées à la Villette 1 fr. 50 à 3 fr. 50.

VIII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Au marché de la Villette, il a été amené cette semaine 5,701 bœufs, 977 vaches, 147 taureaux, 3,146 veaux, 29,103 moutons, 3,136 porcs gras et 59 porcs maigres. Le marché a donc été un peu plus approvisionné en bœufs, taureaux, porcs gras et porcs maigres; un peu moins pour les autres catégories. Les poids moyens ont été: bœufs, 346 kilog.; vaches, 229 kilog.; taureaux, 280 kilog.; veaux, 62 kilog.; moutons, 19 kilog.; porcs gras, 87 kilog.; porcs maigres, 30 kilog. Les prix extrêmes du dernier marché sont les suivants: bœuf, de 1 fr. 28 à 1 fr. 84; vache, 1 fr. 20 à 1 fr. 70; taureau, 1 fr. 15 à 1 fr. 45; veau, 1 fr. 55 à 2 fr. 10; mouton, 1 fr. 32 à 1 fr. 80; porc gras, 1 fr. 30 à 1 fr. 60; porc maigre, 1 fr. 40 à 1 fr. 50. Il y a une légère hausse pour les bœufs, les vaches et les veaux; baisse au contraire sur les moutons et les porcs gras ou maigres.

A Saint-Germain-en-Laye, 77 porcs ont été amenés au marché le 10 juillet et ont été vendus aux prix de 1 fr. 60 à 1 fr. 70 le kilog. sur pied suivant qualité.

Chevaux. — Le dernier marché aux chevaux à Paris était ainsi composé: 260 chevaux de selle ou de cabriolet, dont 93 vendus de 500 à 900 fr.; 391 chevaux de trait, dont 139 vendus de 500 à 1,050 fr.; 460 chevaux hors d'âge, dont 128 vendus de 45 à 585 fr.; 39 chevaux à l'enchère vendus de 30 à 400 fr.; 20 ânes, dont 8 vendus de 43 à 170 fr.

Viande à la criée. — Il a été vendu à Paris dans les cinq marchés des 5, 6, 7, 9 et 10 juillet, 119,275 kilog. de viande de bœuf ou vache; 150,755 kilog. de viande de veau; 40,399 kilog. de viande de mouton; 13,451 kilog. de viande de porc frais; soit en tout 323,900 kilog. de viande, ou en moyenne 64,780 kilog. par marché. C'est un peu moins que la semaine précédente. Au dernier marché, les cours ont été les suivants: bœuf ou vache, quartier de derrière, 1 fr. 16 à 1 fr. 70; quartier de devant, 1 fr. 06 à 1 fr. 60; aloyau, 1 fr. 72 à 3 fr.; basse boucherie, 0 fr. 10 à 1 fr. 12; — veau, 1re qualité, 1 fr. 60 à 1 fr. 92; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 58; 3e, 0 fr. 90 à 1 fr. 20; pan et cuissot, 0 fr. 90 à 2 fr. 18; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 44 à 1 fr. 72; 2e, 1 fr. 28 à 1 fr. 42; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 24; gigots, 1 fr. 30 à 2 fr. 86; — porc frais, entier ou par moitié, 1 fr. 36 à 1 fr. 62; en quartier, 1 fr. 20 à 1 fr. 74; fumé, 0 fr. 96 à 1 fr. 90. On voit qu'il y a hausse sur certains morceaux de choix de différentes espèces de viande, baisse au contraire sur la plupart des qualités ordinaires.

Beurres. — Il a été apporté à la halle de Paris, en deux marchés, 63,466 kilog. qui se sont vendus plus cher que les semaines précédentes: Gournay en mottes, fins, 3 fr. à 3 fr. 50; ordinaires et courants, 1 fr. 60 à 2 fr. 98; — Isigny en mottes, fins, 3 fr. 30 à 4 fr. 72; ordinaires et courants, 2 fr. à 3 fr. 10; — Petits beurres ordinaires et courants, 1 fr. 60 à 2 fr. 32. Les beurres ordinaires en demi-kilog. se sont vendus 1 fr. 08 à 3 fr. Dans les centres de production, en Normandie et en Bretagne, les prix restent fixés de 2 fr. 10 à 2 fr. 40 le kilog.

Œufs. — Il restait en resserre à la halle de Paris 150,920 œufs; il en a été vendu, dans trois marchés, 2,277,560; il en restait en resserre, après le dernier marché, 277,730. Les prix du mille ont été: choix, 82 à 93 fr.; ordinaires, 70 à 90 fr.; petits, 35 à 67 fr. Ce sont les prix de la dernière semaine, sauf pour les choix dont les prix les plus élevés ont baissé. Dans l'Ouest, les œufs se payent toujours de 80 centimes à 1 fr. la douzaine.

Volailles et gibier. — Mêmes cours que dans notre dernière revue.

Poisson et marée. — Vente active, sans variation dans les prix.

Résumé. — La plupart des denrées agricoles se vendent avec activité; les transactions sur les céréales et les farines sont à peu près les seules qui soient ralenties et ne suivent pas le mouvement général. A. REMY.

Le Gérant: A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (22 JUILLET 1871).

De la contribution de l'agriculture aux charges de l'Etat. — Les droits de douane en Angleterre et en France. — Impôts projetés sur les matières premières. — Ce que devraient être les droits de douane. — Nécessite de dépenser une partie des impôts dans les campagnes. — Les taxes sur le sucre, sur les alcools, sur le malt, sur les boissons. — Note sur l'industrie des alcools à propos des impôts nouveaux publiés par la chambre syndicale des distillateurs de France. — L'impôt sur les sucres à la consommation, par M. Emile Vion. — L'impôt sur le revenu. — Bases de l'*income-tax* dans la Grande-Bretagne. — La part de l'agriculture dans l'*income-tax*. — Les droits à la sortie de quelques produits agricoles. — Concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre à Wolverhampton. — Coup d'œil d'ensemble sur le concours. — Les dépenses et les recettes. — Concours des fermes les mieux aménagees pour la culture et le bétail. — Primes d'honneur et médailles de specialité dans les départements de la Nièvre, la Corrèze et la Loire. — Concours des instruments à Wolverhampton. — Ensemble des récompenses. — La culture à vapeur en Angleterre et en France. — Les appareils Fowler et Aveling et Porter. — Les locomotives routières. — Le bétail au concours de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. — Les races bovines et les races ovines. — Distributions de blé de semence aux agriculteurs français. — Mesures prises par le ministre de l'agriculture. — Les laines, le beurre, les fromages, l'horticulture au concours de Wolverhampton. — La peste bovine dans l'Ouest. — Allocation de 400,000 fr. demandée par le ministre de l'agriculture pour indemniser les propriétaires d'animaux abattus. — L'Internationale et l'agriculture. — Lettre de M. Rigault-Gentil. — Décorations pour services rendus à l'agriculture. — Nécrologie. — Mort de MM. Saigey, Neut et Xavier Binet. — L'agriculture et les élections. — Lettre de M. Paul de Gasparin. — Les cultivateurs et les partis politiques. — Conséquences des votes du 2 juillet. — Administration des forêts et améliorations agricoles. — Rapport de M. Talon à l'Assemblée nationale. — Rapport de M. Gallicher sur les travaux hydrauliques utiles à l'agriculture — Proposition de M. Albert Christophle à propos de la location du droit de chasse. — Voyage agricole des élèves de Grignon sous la direction de M. Dubost. — La culture du tabac dans les Vosges. — Note de M. Bronsvick. — Emigration alsacienne et lorraine en France. — Notes de MM. Vandercolme, Champion, Rigault-Gentil, Besnard, Huet, Durand, Binet, de Tastes, Baudoin, Jollivet et Le Corbeiller, Galland, Gaillard, de Lamothe et Allard sur l'état des récoltes dans le Nord, l'Aisne, les Ardennes, Seine-et-Oise, le Calvados, l'Indre-et Loire, l'Aube, l'Indre, la Charente, la Dordogne et les Hautes-Alpes. — Bonne influence du climat marin. — Les Prussiens au milieu des récoltes. — Nécessité de repeupler les étables et de reconstituer les fumures. — Maladie des pommes de terre. — Déficit du cidre. — Bonne situation de toutes les récoltes semées en mars. — Le colza. — Les avoines. — Maladies frappant les vaches. — Puceron sur les jeunes luzernes. — La récolte du blé dans le Midi. — Amélioration générale de la situation.

Wolverhampton, — Londres, — Paris, 16-20 juillet 1871.

I. — *De la contribution de l'agriculture aux charges de l'État.*

Je viens de recevoir mon numéro du 15 juillet du *Journal;* je n'y trouve qu'une portion seulement de la chronique que j'avais écrite à Wolverhampton; la place a manqué pour l'insérer; je dois, en conséquence, reproduire ce qui n'a pas paru en le mêlant aux choses nouvelles que j'ai à dire. Comme je suis encore en Angleterre, je commencerai par des réflexions sur la contribution que l'on demande à l'agriculture de faire aux charges générales de l'État en France et dans la Grande-Bretagne. Le sujet est en ce moment plein d'intérêt. La commission du budget, nommée par l'Assemblée nationale, est dans l'enfantement d'un système financier qui puisse être substitué à celui proposé par l'honorable ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, dont le projet n'a satisfait personne, soit parce qu'il est démontré qu'il est impuissant à fournir les centaines de millions qu'il promettait et dont le Trésor public a besoin pour solder les charges nouvelles que les revers de la France imposent à l'État, soit parce qu'il a menacé des plus grands périls toutes nos industries. Frapper de droits s'élevant jusqu'à 20 pour 100 les matières premières, c'est porter un coup funeste à la plupart de nos industries nationales; c'est, en outre, par la multiplicité extrême des *drawbacks* à établir, amener la complication la plus nuisible à la bonne administration des finances. Ainsi que me le disait un homme d'État anglais, il ne faut qu'un très petit nombre de droits de douane pour ne pas nuire au développement naturel du commerce

avec l'étranger. Que l'on choisisse seulement convenablement les objets à tarifer, de telle sorte qu'ils soient susceptibles de supporter de fortes taxes, et que le résultat définitif soit une grosse somme entrant dans les caisses de l'État. La Grande-Bretagne a résolu ce problème en mettant exclusivement des droits de douane sur le sucre, le thé, le café, le tabac, le vin, les alcools, et un très-petit nombre d'autres objets insignifiants; en 1870, elle a tiré de cette source de produits une somme de 540 millions. Il est vrai de dire que dans les îles de la Grande-Bretagne, la plupart des denrées soumises aux droits de douane ne sont pas produites : de là de grandes facilités pour la surveillance des perceptions. La situation n'est pas la même en France. Mais ce n'est pas une raison pour imposer des droits considérables sur 200 à 300 matières premières agricoles et jeter une perturbation complète dans notre production et dans notre commerce, surtout en ce qui concerne l'agriculture, car la production minérale échappe à peu près complétement à toute surtaxe dans le système ministériel. Dans l'exposé des motifs du projet des nouveaux impôts, il était cependant déclaré que l'agriculture serait ménagée, et que surtout on s'attacherait à éviter des impôts qui auraient pour résultat de rendre la vie plus chère. Sans doute, il est bien de ne pas frapper directement les denrées principales nécessaires à l'alimentation, de ne pas imposer non plus davantage ni les principaux combustibles, ni le fer, ni les voies de communication; mais il est évident que si tous les autres objets sont grevés d'impôts plus ou moins forts, il en résultera par ricochet une surélévation du prix des matières elles-mêmes qu'on a entendu exonérer. C'est en vain qu'on se figure qu'on ne touche pas, par exemple, au prix du blé en prenant des mesures qui ont pour conséquence l'augmentation du prix du vêtement, du chauffage, de l'éclairage, etc. Le salaire doit augmenter pour que l'ouvrier puisse subvenir aux dépenses de première nécessité, et par conséquent le prix de toutes choses, qui est une fonction du taux du salaire, augmente nécessairement.

En aucun pays, l'agriculture n'échappe aux gros impôts, et il est tout juste qu'elle paye sa part proportionnelle. Dans la Grande-Bretagne, la contribution aux charges de l'Etat, notre éminent cultivateur, M. L. de Lavergne, en a fait la remarque, il y a longtemps, dans son excellent livre *l'Economie rurale de l'Angleterre*, est peut-être plus forte qu'en France; mais l'avantage sur notre pays consiste en ce que les impôts se dépensent davantage, dans la Grande-Bretagne, soit au milieu des populations rurales, soit au profit des campagnes. La taxe des pauvres, les taxes de paroisse et de comté, la dîme de l'Eglise sont pour les trois quarts payées par la propriété rurale; elles correspondent en grande partie à nos impôts départementaux et communaux; il ne faut pas les faire entrer dans la supputation des impôts subvenant aux charges générales de l'Etat. Mais il est un grand nombre de taxes qui indirectement pèsent sur des produits provenant directement du sol, comme en France. Ainsi le malt, en 1870, a payé 137,090,000 fr.; les accises sur les esprits sont entrées dans les recettes du trésor britannique pour 274,230,000 fr., outre que les esprits étrangers et coloniaux ont fourni dans les taxes douanières 104,785,000 fr., que les vins ont acquitté 36,910,000 fr., et que les licences ont rapporté 92,484,000 fr.

On voit que les boissons ne sont pas moins qu'en France regardées comme devant participer aux dépenses générales du pays dans une très-grande proportion, car on trouve en ce qui les concerne un total de près de 645,499,000 fr., à peu près le tiers des dépenses générales des trois royaumes unis. Les sucres ne payent que 134,914,000 fr., or la consommation dépasse 545,000,000 de kilogrammes; l'impôt est seulement de 25 fr. par 100 kilog.; tandis que d'après la nouvelle loi votée le 8 juillet courant, le consommateur français va payer 54 fr. 60 pour les numéros au-dessous de 13; 57 fr. 20 pour les numéros 13 à 20; 58 fr. 50 pour les sucres raffinés. C'est plus du double du droit anglais, outre que la variété des taxes cause de grands troubles dans l'industrie et favorise particulièrement les fraudes. Ainsi que l'a démontré dans une excellente brochure un homme très-compétent, M. Emile Vion, fabricant de sucre à Sainte-Emilie (Somme), l'impôt unique à la consommation serait en France la seule chose juste, puisque tout ce qui serait exporté ne payerait rien et que tout ce qui serait consommé serait soumis à la taxe, quelle qu'elle soit d'ailleurs. Les consommateurs doivent contribuer aux charges de l'Etat, mais ils ne doivent rien payer pour favoriser une classe particulière de citoyens, par exemple les raffineurs. Est-il convenable, ajouterons-nous en ce qui concerne l'impôt sur les alcools, que la liberté d'entreposer devienne un moyen de fabriquer dans les magasins de la douane toutes espèces de produits qui constituent une sophistication commerciale et une fraude fiscale, ainsi que vient de le démontrer la Chambre syndicale des distillateurs de France? Les cultivateurs de betteraves ou de vignobles sont victimes des systèmes fiscaux qui trop longtemps ont régné en France et que les lois nouvelles ne font qu'aggraver, au lieu d'apporter les améliorations que l'expérience a enseigné être légitimes.

Le gouvernement de M. Thiers a reculé devant l'impôt sur le revenu; il a mieux aimé aggraver les impôts indirects. Nous avons peine à ne pas croire qu'il s'est trompé. Sans aucun doute l'impôt sur le revenu susciterait chez nous des réclamations, ainsi qu'il est arrivé pour l'*income-tax* établi dans la Grande-Bretagne en 1798. Le produit est actuellement de 251,100,000 fr.; il n'a été en 1798 que de 125,000,000 fr. Le taux est 52 centimes par livre sterling ou 25 fr. pour tous les revenus au-dessus de 200 livres (5,000 fr.), les revenus au-dessous de 100 livres étant exempts, et ceux de 100 à 200 livres étant taxés après une réduction de 60 livres. C'est 2 pour 100 environ pour le revenu de toute personne ayant plus de 5,000 fr. de rente. Les bases de l'*income-tax* se répartissent en ce moment de la manière suivante pour les trois royaumes :

Revenus des terres	1,602,714,000 fr.
— des maisons	1,953,147,000
— des mines	143,620,000
— des usines à fer	50,349,000
— des chemins de fer	427,015,000
— des canaux, usines à gaz et revenus divers	60,935,000
Total	4,282,781,000 fr.

Ce sont là des évaluations très-modérées qui pourraient servir d'appréciation à nos législateurs, s'ils consentaient à entrer dans une voie nouvelle que la démocratie demande que l'on ouvre. Il est très-difficile

de ne pas lui donner un jour prochain satisfaction; l'intérêt des conservateurs de la Société serait de prendre les devants. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que l'agriculture n'hésiterait pas à concourir pour sa part estimée à peu près, comme dans la Grande-Bretagne, du quart au tiers, à la condition que quelques cultures, comme celles de la vigne et des betteraves, cesseraient d'être surchargées comme aujourd'hui jusqu'à contribuer pour plus de 3,000 fr. par hectare dans quelques cas particuliers. C'est parce qu'on est plus riche qu'on doit prendre une plus large part aux charges de l'Etat, et non pas uniquement parce que l'on s'adonne à une culture spéciale. L'étude des impôts est du reste une des plus difficiles, et les cultivateurs voient avec satisfaction que nos députés commencent à s'y adonner avec suite, ainsi que le prouvent les procès-verbaux des séances de la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale dont nous continuons la publication.

Tels sont les résultats de nos conversations avec les agronomes et les hommes d'Etat que nous avons rencontrés en Angleterre. Pour terminer notre résumé, nous ajouterons seulement que des droits sur la sortie à quelques produits agricoles, tels que les vins, les œufs, les beurres, les fromages, etc., leur paraissent à tous devoir nuire considérablement à notre production nationale, surtout si l'on considère qu'ils se combineraient avec des droits de tonnage d'autant plus onéreux que les courses des navires exportateurs seraient moins longues. Nous espérons que l'Assemblée nationale n'acceptera pas le projet qui lui est présenté.

II. — *Concours de Wolverhampton.*

Le journal que publie la Société royale d'agriculture d'Angleterre et qui paraît deux fois par an seulement, les prix qu'elle propose, les discussions qui ont lieu dans le sein du Conseil, et qui éclairent le Parlement sur les nouvelles lois à faire, les concours agricoles qu'elle porte successivement dans toutes les régions du royaume, sont les moyens d'action qui ont été employés pour amener l'agriculture anglaise au degré de perfectionnement que l'on constate aujourd'hui. On se rend compte parfaitement de la grandeur des résultats acquis en étudiant ce qui se passe dans un seul concours tel que celui de Wolverhampton, ville industrielle placée dans une contrée où l'on voit plus de cheminées d'usines et de fourneaux de forge que d'arbres et dont l'atmosphère est tellement chargée de fumée que le pays a pris le nom de *pays noir*; cependant la région renferme des cultures d'une grande importance, car elle s'étend sur la Galles du Nord, le Cheshire, le Shropshire et le Staffordshire. L'honneur et l'avantage de posséder la solennité ont été payés par la ville par des subventions considérables et par des assistances de toute nature que le pays a données en formant des comités spéciaux pour tout organiser. Presque toutes les maisons de la ville sont pavoisées en signe de fête, et, chose qui nous touche, au milieu des drapeaux des trois royaumes de la Grande-Bretagne, nous voyons aux fenêtres plusieurs drapeaux français, mais pas un seul drapeau allemand. Le concours a lieu sur le champ de course qui touche à la ville; il a été aménagé convenablement à cet effet; son étendue est d'environ 40 hectares. Les compagnies de chemins de fer ont organisé de nom-

breux trains à prix réduits pour amener les visiteurs, et d'ailleurs tout est bien combiné pour que animaux et instruments trouvent une installation convenable. Mais le succès tient surtout à ce que chacun y trouve son intérêt; les éleveurs de bétail et les constructeurs de machines obtiennent par la publicité des avantages qui les encouragent à continuer les sacrifices exigés par les expositions; ce sont des frais qui entrent désormais dans les frais généraux des exploitations. On peut dire que c'est le pays qui s'encourage lui-même.

Le concours actuel compte pour le matériel agricole 363 exposants et 7,650 numéros au catalogue; dans ce nombre sont compris non-seulement les machines qui en formaient la plus grande partie, mais encore les semences et les engrais, qui chaque année occupent une place plus importante. Ce ne sont pas les médailles ou les récompenses qui les appellent, c'est uniquement l'intérêt de la publicité. Le commerce des engrais phosphatés prend surtout une grande extension.

Le concours ouvert pour des récompenses était très-restreint cette année, puisqu'il ne concernait que deux catégories, la culture à vapeur et la machinerie du houblon; toutefois, dix médailles étaient mises à la disposition du jury, pour récompenser les objets qui, dans l'ensemble de l'exposition, seraient signalés comme constituant un perfectionnement essentiel. Le reste de l'exposition compte 246 numéros pour les chevaux, 399 pour les bêtes à cornes, 444 pour les moutons, 178 pour les porcs; ajoutons trois autres expositions pour les laines, les beurres et les fromages, contenant la première 23 exposants, la deuxième 47, et la troisième 69. Pour qu'on se fasse une idée de ce qu'il y a de grandiose dans tout cet ensemble, disons encore que l'espace entouré de planches pour soustraire entièrement l'intérieur à la vue du dehors, occupe 24 hectares dont la moitié est donnée aux instruments. Quant aux hangars pour les bêtes à cornes, ils ont une étendue de 4,300 mètres sur 6 mètres de large, les moutons et les porcs ont 3,700 mètres sur la même largeur, et 250 boxes ont été construites pour les chevaux. Pour mieux montrer les bêtes à cornes et les races chevalines, deux cirques ont été établis, un au centre, et l'autre à l'extrémité de l'exposition; chaque jour, à des heures déterminées, on y fait passer les animaux devant le public rangé tout autour. Malgré les conditions météorologiques qui ont été détestables pendant la plus grande partie de la durée du concours, les visiteurs ont été très-nombreux, parce que l'intérêt agricole est regardé en Angleterre comme tellement considérable, que chacun regarde comme un devoir de lui consacrer et du temps et de l'argent. Chacun vient, riche ou pauvre, et paye une entrée qui varie de 1 fr. 25 à 6 fr. 25, selon les jours ; en outre les comités locaux ont réuni une somme de 157,500 fr. pour subvenir aux dépenses matérielles de l'organisation; enfin beaucoup de grands propriétaires ou d'amis de l'agriculture ont fait les frais des prix décernés, de telle sorte qu'il est réellement vrai, dans ce noble pays anglais, que l'agriculture est encouragée par tous. Le sujet nous paraît avoir assez d'importance pour que nous lui consacrions quelques paragraphes spéciaux de cette chronique.

Néanmoins le concours de Wolverhampton coûte à la Société royale d'agriculture d'Angleterre une perte de 37,500 fr. Les dépenses totales

ont été de 382,500 fr., les recettes totales se sont élevées à 345,000 fr. Le concours de Wolverhampton a exceptionnellement exigé de grands frais à cause des expériences de culture à vapeur. Le concours à Oxford, l'année dernière, avait été un moins grand succès pécuniaire, puisqu'il avait coûté à la Société un déficit de 75,000 fr.; d'un autre côté, les expositions de Manchester en 1869 et de Leeds avaient donné des profits très-importants.

III. — *Prix pour les fermes en Angleterre et primes d'honneur en France.*

Pour la seconde fois, la Société royale d'agriculture d'Angleterre a décerné deux grands prix pour les fermes les mieux cultivées. C'est un fait sur lequel il nous paraît convenable d'insister au moment où quelques personnes pensent qu'il faudrait supprimer les concours de la prime d'honneur. Cela serait, selon nous, la plus triste des économies, car nos fermes sont loin d'être encore arrivées à un état satisfaisant. Qu'on remarque d'ailleurs que l'Angleterre, qui est si peu disposée à faire des emprunts à nos institutions, a trouvé celle des prix pour les fermes les mieux cultivées tellement importante, qu'elle se l'est appropriée en faisant à nos programmes les modifications que précisément nous avons demandées en France, mais qui ne nous ont encore été que partiellement concédées.

Deux concours ont été ouverts dans la région dont nous avons indiqué plus haut la constitution : l'un pour les fermes les mieux aménagées au point de vue de la culture des terres, l'autre pour celles les mieux aménagées au point de vue du bétail produisant lait et fromages. Pour le premier concours il s'est montré 23 concurrents, et 4 pour le second. Nous croyons devoir reproduire ici les décisions du jury :

Concours pour les fermes les mieux aménagées au point de vue de la culture. — 1er prix, 1,500 fr., M. George Townsend Forester, High Ercall, Wellington, Salop; — 2e, 1.250 fr., M. Thomas Winterton, Alrewas Hays, Lichfield; — 3e, M. William Brewster, Balderton Hall, Middle, Wem, Salop, mention très-honorable et un prix spécial de 625 fr.; — 4e, Mme Elisabeth Sankey, Bratton farm, Wellington, Salop, mention très-honorable et un prix spécial donné; — 5e, M. George Anderson May, Elford park, Tamworth; — 6e, M. Charles Reynolds Keeling, Yew Tree farm, Penkridge, mention très-honorable; — 7e, M. John Glover, Bangley, Tamworth, mention honorable; — 8e, M. Edward White, Knowle house, Lichfield, mention honorable.

Concours pour les fermes les mieux aménagées au point de vue du bétail produisant lait et fromages. — 1er prix, 2,500 fr., M. John Clay, Kinsale, Oswestry, Salop; — 2e, M. Mathew Walker, Stockley Park, Anslow, Burton-on-Trent.

Dans chacune des catégories, les programmes n'indiquaient que deux prix, mais le jury était autorisé à accorder d'autres récompenses s'il le jugeait utile, et l'on remarquera qu'il ne s'en est pas fait faute pour les récompenses données à la culture; un prix unique est en effet le plus souvent un moyen certain de produire du découragement, et comme nous l'avons dit bien des fois, c'est une règle contraire absolument à l'effet que l'institution des primes d'honneur a pour but de produire. Quant au concours spécial pour les fermes à bétail, c'est une chose que nous ne cesserons pas de demander en France tant qu'elle ne sera pas faite. Nous ajouterons comme trait caractéristique essentiel à mettre en lumière, que les frais des seconds prix ont été faits par la

Société royale d'agriculture d'Angleterre, mais que ceux des deux premiers prix proviennent d'une souscription entre les propriétaires (Landowners) du Staffordshire et du Shropshire, dont les noms suivent :

MM. le duc de Cleveland, le duc de Sutherland, le marquis d'Anglesey, le comte de Bradford, le comte Brownlow, le comte de Dartmouth, le comte Granville, le comte de Harrowby, le comte de Lichfield, le comte de Powis, le comte de Shrewsbury, le vicomte Hill, Lord Acton, Lord Bagot, Lord Berwick, Lord Forester, Lord Hatherton, Lord Vernon, Lord Wenlock, Lord Wrottesley, W. O. Foster, Esq., H. F. Meynell Ingram, Esq., J. Pritchard, Esq., le révérend Walter Sneyd, le major Thorneycroft, le révérend F. W. Whitmore.

Voilà un bon exemple donné et qui prouve que les riches propriétaires anglais connaissent les devoirs qu'ils ont à remplir. Bien des fois, du reste, il nous a été donné de constater qu'en Angleterre ceux qui se dévouent à l'agriculture sont récompensés de leurs efforts, non pas seulement par l'estime publique, mais encore par la situation que le pays trouve nécessaire de leur faire.

Nous espérons qu'après l'exemple donné par l'Angleterre, la cause de la continuation des concours pour les primes d'honneur est désormais gagnée en France. Dans notre dernière chronique, on n'a donné que les prix principaux remportés dans les trois derniers départements, Nièvre, Loire et Corrèze, pour lesquels il nous restait à faire connaître les décisions des jurys de 1870; nous complétons aujourd'hui :

Nièvre. — *Prime d'honneur et prix cultural de la première catégorie.* — M. Millot, à Nocle-Maulais. — *Prix cultural de la deuxième catégorie.* — M. Clair, à Mars.

Médailles d'or grand module. — MM. le comte Benoist d'Azy, à Saint-Benin-d'Azy, création de prairies naturelles; — de Champigny, à Poussignol, chaulage, travaux d'irrigation et de drainage; — le comte de Passiz, à Ougny, élevage de bêtes bovines de race charolaise, moutons croisés Southdown; — Suif, à Challuy, bel ensemble de bêtes bovines de la race charolaise.

Médailles d'or. — MM. Col, à Urry, création de prairies, système d'irrigation; — le comte de Dreux, à Toury-Lurcy, application d'un bon système d'irrigation; — Perrot Saint-Cyr, à Champvert, bêtes bovines de la race charolaise, essai d'élevage de moutons Southdown en liberté.

Médailles d'argent grand module. — MM. Brunier, à Saint-Malo, création de prairies, chemin d'exploitation; — Lerasle, à Imphy, bon aménagement de ses bois.

Corrèze. — *Prime d'honneur et prix cultural de la troisième catégorie.* — M. le comte de Cosnac, à Salons. — *Prix cultural de la première catégorie.* — M. le baron Charles Rivet, à Brives.

Médailles d'or grand module. — MM. Auvard, à Segonsac, création d'un vignoble important en lignes, introduction de nouveaux cépages; — Bunisset, à Lestards, extension et soins donnés à sa culture pastorale.

Médailles d'or. — MM. Bontemps, défrichements, bons labours; — Duchamp de la Geneste, à Beaulieu, plantation et bonne culture d'un vignoble; — Faucher, à Tudeil, bonne tenue de ses bâtiments ruraux et de ses fumiers; — de la Porte, marquis de Lissac, à Lissac, création et bon entretien de chemins d'exploitation; — Laveix, à Saint-Exupéry, création et bon entretien de plantations de mélèzes; — de la Mazière, à la Mazière basse, semis et plantations; — le comte de Sourry, à Grandsaignes, reboisements importants; — Desliens, chef du service forestier, à Tulleactive, coopération aux travaux de reboisement exécutés dans le département.

Médailles d'argent grand module. — MM. Dufour, à Chauteix, bon aménagement d'une châtaigneraie; — Duval, à Seillac, amélioration de prairies naturelles.

Médailles d'argent. — MM. Seguin, à Saint-Robert, plantations forestières et d'arbres fruitiers; — Traverse, à Saint-Bonnet-Elvert, plantations de noyers; — Chastain, garde forestier à Saint-Angel, travaux forestiers.

Loire. — *Prime d'honneur et prix cultural de la première catégorie.* — MM. Palluat de Besset, à Nervieux.

Médailles d'or grand module. — MM. Courbon-Lafaye, à Marlhes, bonne installation de vacheries; — le Conte, à Vivans, bonne organisation de métayage; — Petit, à Poully-sous-Charlieu, remarquable création de prairies naturelles; — le baron de Saint-Genest, à Saint-Genest-Malifaux, création et amélioration de prairies naturelles; — Senéclauze, importance et excellente tenue de pépinières.

Médailles d'or. — MM. Chaverondier, à Perreux, cultures de vignes à la charrue; — Joly, à Pouilly-sous-Charlieu, ensemble de bêtes bovines de race charolaise; — la commune de Pelussins, bon exemple de reboisement en montagnes; — l'Administration des forêts (sous-inspection de la Loire), active coopération aux travaux de reboisement exécutés dans le département.

Médaille d'argent grand module. — M. Chauffaugon, à Saint-Laurent-la-Couche, ensemble de bétail de travail, de race charolaise-forézienne.

Médailles d'argent. — MM. Auroux père, à Belleroche, défrichements de landes, plantes sarclées; — Cognasse, à Champdieu, plantations de vignes et arbres fruitiers; — Béoltine, à Saint-Thomas-la-Garde, création d'une prairie naturelle; — Montet, à Luriecq, utilisation du purin à l'arrosage des prairies.

Selon toutes les probabilités, les concours régionaux reprendront en 1872 avec leur rotation habituelle. L'agriculture, comme la France entière, aura seulement fait un déplorable sommeil en 1870-1871.

IV. — *Concours des instruments.*

Il nous serait impossible de décrire complétement ici, même un petit nombre d'entre les instruments intéressants que présente le concours de Wolverhampton, mais nous devons signaler particulièrement ceux que le jury a récompensés. Les essais pour les deux catégories appelées à être récompensées ont eu lieu du 26 juin au 8 juillet à Barnhurst, auprès de Wolverhampton, et à Hopton, près Strafford. On voit qu'ils n'ont pas été limités à deux ou trois jours, comme cela se fait à tort dans nos concours régionaux. Les jurys avaient le droit de diviser les prix au besoin, et ils étaient formés d'ingénieurs et d'hommes faisant autorité, savoir, pour le matériel d'ensemble de la culture à vapeur : MM. F. J. Bramwell, W. Menélaus, le major H. V. Grantham, John Hemsley, F. Sherborn; pour les instruments séparés de la culture à vapeur : MM. John Hicken, J. W. Kimber; pour la machinerie du houblon et les médailles diverses : MM. H. B. Caldwell, C. Whitehead. La liste des récompenses fera connaître en même temps le but du concours et les constructeurs récompensés.

Culture par la vapeur. — Classe 1. — Pour la meilleure combinaison de matériel complet pour la culture par la puissance de la vapeur. — 1er prix, 2,500 fr., et 2e prix, 1,250 fr. MM. John Fowler et Cie.

Classe 2. — Pour la meilleure combinaison de matériel complet pour la culture par la puissance de la vapeur, le poids de la machine à vapeur n'excédant pas dix tonnes. — 1er prix, 1,250 fr. MM. John Fowler et Cie; 2e prix, 625 fr. Ravensthorpe Engineering Company.

Classe 3. — Pour la meilleure combinaison de matériel complet pour la culture du sol par une machine à vapeur locomobile ou se transportant d'elle-même. — 1er prix, 1,250 fr. MM. J. Fowler et Cie; 2e prix, 625 fr. MM. J. et F. Howard.

Classe 4. — Pour le meilleur cabestan. Prix de 500 fr. MM. Toxford et fils.

Classe 5. — Pour le meilleur frein-directeur de câble. Prix de 250 fr. MM. Amies, Barford et Cie.

Classe 6. — Pour la meilleure charrue pour le labour par la vapeur. Prix de 625 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 7. — Pour le meilleur sous-sol. Prix de 500 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 8. — Pour le meilleur bêcheur. Prix de 625 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 9. — Pour le meilleur cultivateur. Prix de 625 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 10. — Pour le meilleur déchaumeur. Prix de 500 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 11. — Pour le meilleur rouleau. Prix de 250 fr. MM. Amies, Barford et Cie.

Classe 12. — Pour la meilleure herse. Prix de 250 fr. MM. J. et F. Howard.

Classe 13. — Pour le meilleur semoir. Prix de 250 fr., MM. J. et F. Howard, et prix de 250 fr. à M. J. Coultas.

Classe 14. — Pour le meilleur extirpateur de racines et de pierres. Prix de 250 fr. MM. J. Fowler et Cie.

Classe 15. — Pour la meilleure combinaison des instruments ci-dessus non spécifiés, pour concourir dans les classes 1, 2 et 3. Prix de 500 fr. non décerné.

Classe 16. — Pour le meilleur instrument ou partie d'instrument qui n'auraient pas été spécifiés, pour concourir dans les classes précédentes. — 1er prix, 250 fr., MM. J. et F. Howard, pour la combinaison d'un sous-sol et butteur; 2e prix, 250 fr., MM. J. Fowler et Cie, pour le cadre de leur herse.

Classe 17. — Pour la meilleure locomobile applicable aux travaux ordinaires de la culture. — 1er prix, 1,250 fr., MM. Aveling et Porter; mention très-honorable, MM. Aveling et Porter; mention honorable, M. C. Burrell.

Classe 18. — Pour le meilleur wagon pour les besoins agricoles, pour être traîné par une locomobile routière. Prix de 500 fr., MM. Aveling et Porter; mention honorable, MM. Hayer et fils.

Une coupe d'argent de la valeur de 2,500 fr., donnée par le très-honorable Lord Vernon, président, pour la meilleure combinaison de machines complètes pour la culture par la vapeur, dont le prix n'excéderait pas 17,500 fr., la machine étant locomotive et pouvant être adaptée aux machines à battre et à tous les autres instruments de la ferme. — MM. John Fowler et Cie.

Machinerie pour le houblon. — Classe 1. — Pour la meilleure machine destinée à la culture des houblonnières et pouvant être substituée au travail manuel. N'a pas été décerné.

Classe 2. — Pour la meilleure machine pour laver les pieds de houblon et détruire l'aphis. — MM. Coleman et Morton.

Classe 3. — Pour la meilleure presse de houblon. Prix de 250 fr. MM. William Weeks et fils.

Classe 4. — Pour tout autre instrument perfectionné employé dans la culture ou le traitement du houblon. Prix de 250 fr. MM. William Weeks et fils, pour leur sulfurateur.

Récompenses diverses, médailles d'argent pour des instruments constituant une amélioration essentielle. — Mellard's Trent Foundry, pour l'adaptation du disc rotatif à leur charrue employée pour la culture du houblon. — MM. J. Fowler et Cie, pour leur charrue rigoleuse. — M. Ransomes, Sims et Head, pour leur locomobile de la force de 8 chevaux, avec jantes en caoutchouc. — MM. Aveling et Porter, pour leur locomobile de 6 chevaux avec jantes intercalées en caoutchouc.

Le labourage à vapeur est maintenant une question résolue en Angleterre. Le nombre des fermes qui l'emploient dépasse 400. Les systèmes qui se partagent le plus la faveur des agriculteurs sont ceux de Fowler et de Howard, tous deux déjà connus en France. Celui de Fowler est pour les grandes exploitations, celui de Howard est plus spécialement employé dans les cultures qui ne présentent pas des champs d'une très-grande étendue. A ce dernier point de vue un nouveau concurrent a appelé l'attention, c'est le système de M. D. Fisken, construit à Mirfield par la Ravensthorpe Engineering Company. Nous croyons fermement que l'agriculture française ne tardera pas à adopter des appareils qui présentent de véritables avantages dans un beaucoup plus grand nombre de situations qu'on se le figure. Le succès obtenu à Petit-Bourg par M. Decauville, qui avec sa grande intelligence des choses pratiques est arrivé à implanter dans sa ferme les appareils de Fowler, sera cer-

tainement un encouragement pour d'autres cultivateurs à suivre l'exemple qui aboutit en fin de compte à trouver des bénéfices, sanction nécessaire de toute amélioration agricole.

Le grand nombre des prix remportés par MM. Fowler et Cie, 13 y compris la coupe d'argent de 2,500 fr. due au généreux concours de Lord Vernon, qui a compris qu'il devait marquer son passage au fauteuil de la présidence par de larges libéralités, montre l'estime particulière dans laquelle est tenu le système de ces constructeurs; d'ailleurs John Fowler, mort déjà depuis quelques années, est le véritable fondateur du labourage à vapeur. Nous devons faire remarquer que, par suite d'un contrat particulier, MM. Aveling et Porter ne font jamais concurrence en Angleterre à MM. Fowler et Cie, et que c'est l'inverse qui a lieu en France, où MM. Aveling et Porter concourent pour le labourage, alors que MM. Fowler s'abstiennent. Pour les machines routières, MM. Aveling et Porter conservent leur liberté d'action. Si l'on considère seulement ce qui intéresse la propagation du labourage à vapeur en France, il a suffi de se souvenir que M. Huet est chez nous le représentant des deux maisons.

Afin que l'on puisse se rendre compte des divers systèmes, nous ajouterons ici que l'ensemble des appareils de Fowler qui lui ont valu le premier prix de la classe 1 coûte 47,000 fr., et se compose d'une machine motrice de 20 chevaux, de tous les instruments de culture et d'un câble en fer de 800 mètres de longueur; celui du deuxième prix de la même classe ne coûte que 32,000 fr., mais la machine motrice n'a qu'une puissance de 12 chevaux; le coût se réduit à 18,600 fr. pour le système ayant remporté le premier prix dans la classe 2, mais le matériel total pèse moins de 10 tonnes; enfin la coupe a été décernée à un ensemble de matériel qui ne coûte que 18,450 fr., et qui se compose d'une machine motrice de la force de 8 chevaux, 2 tambours d'enroulement, 6 disques d'ancre, 6 porteurs de câble, 1,200 mètres de câble en fils d'acier, une charrue Valcoure de 4 socs et tous les accessoires nécessaires à une culture complète à vapeur. Le système de Fisken ayant remporté le deuxième prix de la classe 2 coûte 17,500 fr., et se compose d'une machine motrice de 10 chevaux, de 2 treuils, 6 ancres de coin, 2 ancres de renvoi, 2 ancres griffantes, 25 poulies pour porter les câbles, d'un cultivateur à 7 socs de Howard, de 1,200 mètres de câble en chanvre, 700 mètres de câble en fils d'acier, d'une charrue à 3 socs. Enfin le système de Howard, auquel a été décerné le deuxième prix de la classe 3, est marqué coûter 17,000 fr., et il se compose d'une machine motrice de 10 chevaux, d'une charrue à 4 socs, d'un semoir, d'une herse et de tous les autres appareils nécessaires à une culture complète. La machine à vapeur se recommande par l'emploi de tubes dits inexplosibles qui, effectivement, ont une grande résistance dans le cas où l'on a besoin d'un coup de force et par conséquent de développer en peu d'instants une grande quantité de vapeur.

Le mauvais temps n'a pas été favorable à l'emploi des machines à vapeur ayant en elles-mêmes leur pouvoir de propulsion, machines que chez nous nous appelons routières; les chemins et les routes sont en effet dans le plus mauvais état et sont peu disposés pour recevoir des engins d'un poids considérable; toutefois plusieurs de ces derniers ont

résisté aux dures épreuves auxquelles elles ont été soumises; nous citerons celles de MM. Aveling et Porter d'une part et celles de MM. Ransomes, Sims et Head de l'autre. Ces deux machines ont été approuvées par le jury d'une manière toute particulière à cause de l'emploi du caoutchouc pour garnir les jantes des roues, tout en mettant celui-ci à l'abri de la détérioration immédiate au moyen de garnitures en fer. La machine de MM. Aveling et Porter est notamment remarquable, parce qu'elle ne coûte que 8,000 fr., a une force nominale de 6 chevaux qui peut, si le cultivateur en a besoin, s'élever à sa volonté jusqu'à 15, parce qu'elle ne demande qu'un seul homme pour être conduite sur les routes, et enfin parce qu'elle est disposée de manière à servir à tous les usages des fermes. La machine de MM. Ransomes, Sims et Head jouit d'ailleurs de cette dernière propriété. Il y aura lieu de revenir sur les questions que l'usage de ces divers engins soulève. Nous le ferons en rendant compte des essais très-minutieux et très-nombreux que le jury anglais a exécutés et qui, nous n'hésitons pas à le dire, devront servir de modèle pour les expériences tout à fait insuffisantes exécutées jusqu'à ce jour en France dans les concours. Nous reparlerons aussi des diverses charrues nouvelles qui se sont montrées à Wolverhampton, notamment des charrues bisocs qui ont en ce moment-ci un succès de vogue en Angleterre; nous citerons en particulier celles de MM. Hornsby, Howard, et Ransomes, Sims et Head. Le concours spécial ouvert pour la machinerie du houblon devra appeler notre attention ainsi que les appareils pour casser les pierres et pour pulvériser les os. La fabrication des engrais prend dans la Grande-Bretagne un développement de plus en plus considérable; il y a là un mouvement du plus haut intérêt à suivre. Nous le ferons même après avoir quitté l'Angleterre, grâce à la collaboration de M. Jacques Barral qui nous a accompagné à Wolverhampton, et dont le séjour dans la Grande-Bretagne nous permet d'être au courant de tout ce qui se passe dans un pays qui a le bonheur de jouir de la paix la plus complète, d'institutions franchement libérales, d'un immense commerce, d'une industrie florissante, et qui cependant n'oublie pas que la prospérité de l'agriculture est le premier besoin d'un grand peuple.

V. — *Le bétail.*

L'exposition des animaux à Wolverhampton a été une des plus belles que la Société royale d'agriculture d'Angleterre ait réunies jusqu'à ce jour. Nous avons dit plus haut le grand nombre d'animaux qui avaient été présentés; nous ajouterons ici qu'on comptait le nombre considérable de 415 exposants, parmi lesquels à côté des simples fermiers on trouve la Reine et les plus grands noms de l'aristocratie britannique. Chaque exposant est d'ailleurs parfaitement égal devant le jury, et dans les catégories diverses la Reine ou un lord peut n'avoir qu'une mention ou pas de prix du tout, alors que le fermier remporte un grand nombre de couronnes.

Les chevaux étaient à la fois nombreux et remarquables, particulièrement ceux destinés aux usages agricoles : ce qui est bien juste dans un concours d'agriculture. Leur apparition dans le cirque attirait tous les jours plusieurs milliers de spectateurs, spectateurs payant, notez-le

bien, 3 ou 6 fr. pendant les trois premiers jours de l'exposition, et 1 fr. 25 pendant les deux autres jours. Le favori du concours a été *Honest Tom*, appartenant à M. William Welcher, qui a obtenu le premier prix cette année, comme antérieurement à Bury-Saint-Edmonds en 1867, à Leicester en 1868, à Manchester en 1869, à Oxford en 1870. A mesure qu'il vieillit, il passe dans une autre catégorie, mais il tient toujours la tête. Il n'est pas de pays où les courses de chevaux soient plus en faveur qu'en Angleterre, ce qui n'empêche pas l'espèce chevaline d'être appelée à figurer dans les concours agricoles; il est vrai qu'ici on n'a pas à compter avec une administration des haras jalouse de ses prérogatives. Puissent bientôt en France les haras être aussi considérés comme une annexe nécessaire des institutions agricoles, ne pouvant pas en être séparée; le cultivateur produit des chevaux comme des bœufs et des moutons; il ne cesse pas d'appartenir aux familles rurales parce qu'il fait naître des chevaux, et il ne doit passer pour cela ni sous l'administration des beaux-arts, ni sous celle de la guerre ou encore moins d'une liste civile quelconque.

Ainsi que nous l'avons déjà constaté les années précédentes, les formes des différentes races de l'espèce bovine en Angleterre se rapprochent de plus en plus d'un seul et même type, celui des courtes cornes ou Durham. Les animaux de cette classe tendent aussi à devenir de plus en plus nombreux dans les concours. Ainsi on comptait cette année 201 entrées de Durham, c'est-à-dire 48 de plus qu'à Oxford et 30 de plus qu'à Manchester. La classe la plus remarquable était celle des taureaux âgés de plus de trois ans; le premier prix a été emporté par *Edgar*, appartenant à M. Henry Thompson qui a déjà obtenu le second prix en 1869 et en 1870, qui a eu le premier prix l'année dernière en Ecosse, et auquel fut décernée la coupe au concours de la Société agricole du Cumberland et Westmoreland. Jamais nous n'avions vu un taureau présentant un dos aussi droit, un corps aussi bien garni de chair supporté par des jambes aussi fines, une poitrine aussi large avec une tête aussi petite; un chiffre sera caractéristique : l'animal mesurait 2 mètres 75 de circonférence. Un point essentiel auquel tiennent les Anglais, c'est que les animaux aient une bonne généalogie; aussi on n'admettait à concourir cette année que des bêtes dont les ancêtres figurent au Herdbook depuis quatre générations. Les Devons, les Herefords et les races particulièrement laitières étaient également très-remarquables et présentaient de très-nombreux animaux; les vaches laitières devaient être exposées pour le moins par couple; dans un très-grand nombre de catégories le jury à cru devoir mentionner très-honorablement tous les animaux exposés.

Dans l'espèce ovine, les races leicesters (dishley), costwolds, southdowns et shropshires se faisaient surtout remarquer. Les leicesters et les shropshires occupaient le premier rang. Les deux premiers prix pour les leicesters (dishley) ont été remportés par M. George Turner, junior; ce fait nous a causé une assez grande satisfaction, car l'an dernier, ayant été consulté par M. Noblet, de Château-Renard, sur la bergerie où il pourrait acheter les meilleurs dishleys, nous avions indiqué après l'examen de l'exposition d'Oxford précisément les animaux de M. Turner. Ajoutons comme trait distinctif que le bélier de M. Turner qui a remporté

le premier prix des jeunes a été loué pour faire la lutte pendant cette seule saison au prix de cent guinées (2,625 fr.). La race de Shropshire présentait un intérêt tout local, elle se rapproche beaucoup du dishley; une coupe d'argent de 250 fr., fondée par les éleveurs du Shropshire, a été décernée à Mme Sarah Beach, de Brewood, qui a remporté le plus grand nombre de prix dans toutes les classes consacrées aux animaux de la contrée.

L'exposition de la race porcine est aussi une des plus belles que l'Angleterre ait encore vues. Toutes les races grandes ou petites sont amenées à une précocité extrême et à des formes presque identiques, c'est-à-dire à des cylindres de chair et de graisse supportés par des allumettes. Les petits porcs du Berkshire étaient particulièrement très-nombreux. Tous les animaux d'un très-grand nombre de classes ont été mentionnés très-honorablement par le jury.

Les éleveurs du Shropshire, le comité local de Wolverhampton, diverses associations agricoles, avaient ajouté des prix spéciaux à ceux fondés par la Société royale; c'est ainsi que l'influence locale s'est fait sentir dans les décisions de la société-mère. Les grands propriétaires comme Lord Vernon ont tenu à faire preuve de l'intérêt qu'ils portent au progrès agricole. Quant à nous, agriculteurs français, nous leur devons à tous des remercîments, car ils ont libéralement souscrit pour les fonds destinés à secourir nos départements envahis par l'ennemi; Lord Vernon en particulier n'a pas seulement payé de sa bourse, il a déployé une très-grande activité pour faire réussir une œuvre qui restera comme un des meilleurs exemples de solidarité entre cultivateurs de nations différentes.

VI. — *Distributions de blés de semence.*

Nous ouvrirons ici un paragraphe qui sera une sorte de parenthèse: nous voulons parler de distributions de blés de semence. Or il y a des contrées entières où tous les blés d'automne ont été gelés, où tous les agriculteurs n'auront pas un seul grain de bonne semence. Beaucoup de blés ont été refaits au printemps : ils fourniront du froment de médiocre qualité, dont d'ailleurs le grain sera mélangé; dans quelques pays, on n'aura que des blés blancs qui ont été resemés au printemps. Cette situation a appelé l'attention de beaucoup d'agriculteurs et du Gouvernement lui-même. Ainsi, M. Lacour, de Saint-Fargeau, lauréat de la prime d'honneur dans l'Yonne, nous demande si l'on peut sans inconvénient se servir pour semence de vieux blé à défaut de blé nouveau. Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, si le vieux blé est beau, lourd et de bonne qualité. Il a été fait à cet égard des expériences qui ne laissent aucun doute. D'ailleurs il est toujours facile et utile d'essayer le pouvoir germinatif par des expériences faites sur du drap humide, ou sur des assiettes, dans des chambres un peu chaudes et sans beaucoup de lumière. D'un autre côté, M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture, a écrit aux préfets des départements qui ont été le plus atteints que, attendu la convenance de supprimer pour cette année toutes les fêtes agricoles, au lieu de donner des allocations dans ce but aux Sociétés d'agriculture et aux Comices, il répartirait un crédit suffisant en sommes de 12,000, 15,000 ou 20,000 fr. qui seraient mises à la dispo-

••

sition directe des départements le plus gravement atteints soit par l'effet des gelées, soit parce que les réquisitions et les armées ont tout ravagé, pour faire des achats de blés de semence, d'animaux ou même d'instruments. Selon les cas, des ventes à prix réduits pourraient être faites de manière à reconstituer une partie du fonds de secours et à augmenter ainsi le bienfait de la distribution. Nous ne doutons pas que, dans plusieurs départements, il y aura des hommes qui seconderont cette bonne pensée, et précisément nous venons de recevoir de M. Vandercolme, de Dunkerque, une lettre où il exprime l'idée que des souscriptions soient ouvertes dans ce but. L'idée est semée maintenant : elle germera et fructifiera.

Nous revenons encore maintenant au concours de Wolverhampton.

VII. — *Les laines, le beurre et les fromages.*

Le concours pour les laines a été ouvert uniquement pour les exposants de six toisons de Shropshire. Cinq prix, ayant entre eux une valeur de 500 fr., offerts par le comité de Dartmouth, étaient proposés. La production de la laine n'est pas du tout négligée à côté de celle de la viande, quoique celle-ci soit l'affaire principale ; la laine de Shropshire est longue, assez grossière, mais présente de la force.

Six prix d'une valeur de 500 fr., offerts par M. J. Hartley, étaient proposés pour les meilleurs beurres. Les beurres devaient être en pains d'une livre, et chaque exposant devait envoyer au moins six pains. Le premier prix a été remporté par Lord Chesham, de Latimer, qui a eu aussi le premier prix des laines.

Le concours des fromages présentait deux grandes divisions : fromages à pâte colorée et à pâte non colorée; ils étaient subdivisés d'ailleurs en fromages ayant plus de 15 centimètres ou moins de 15 centimètres d'épaisseur. Tous ces fromages étaient à pâte ferme et pressés. Les dames de Wolverhampton et des environs avaient fait un fonds de 750 fr. pour décerner trois prix dans chaque classe des beurres et des fromages, aux ménagères des exposants ayant obtenu les premiers prix. Nouvelle preuve de l'intérêt que tout le monde porte en Angleterre aux choses de la vie rurale. D'ailleurs, dans la foule visitant l'exposition, on voyait autant de dames et de jeunes filles en grande toilette que d'hommes, et cela malgré le mauvais temps et la boue.

VIII. — *L'horticulture.*

Ordinairement, la Société royale d'horticulture d'Angleterre tient un grand concours en même temps et dans la même ville que la Société d'agriculture. Cette année, et pour des raisons que nous ne connaissons pas, la Société d'horticulture s'est transportée à Nottingham, tandis que la Société d'agriculture avait choisi Wolverhampton. Mais comme cette dernière ville possède une société d'horticulture très-florissante, on n'a pas été privé du charme que les belles fleurs et les belles plantes apportent dans toutes les fêtes; du reste, en Angleterre, il n'y a pas de maisons, riches ou pauvres, sans fleurs. L'exposition que nous avons vue à Wolverhampton, pour être locale, n'en était pas moins remarquable; elle dépassait de beaucoup, nous devons l'avouer, la plupart des expositions horticoles de France. Dans ce pays qui

compte tant de riches industriels, chacun tient à honneur de posséder une serre et de bien entretenir son jardin. Nous reviendrons, dans nos chroniques horticoles, sur plusieurs des fleurs exposées; nous citerons ici seulement une nouveauté. Lady Darmouth avait fait ouvrir un concours pour les bouquets faits de plantes des champs, et l'exposition en présentait de fort beaux; le chardon lui-même n'est pas à négliger, quand l'arrangement en est fait avec grâce.

IX. — *La peste bovine.*

La peste bovine continue malheureusement ses ravages en France, ainsi que nous le constations dans notre chronique du 8 juillet, après avoir visité nos départements de l'Est. La demande d'un crédit de 400,000 fr. faite à ce sujet par M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture, en est une preuve nouvelle. La persistance du fléau est un grand obstacle au commerce du bétail. Pour s'en défendre, le gouvernement britannique vient de réduire à un très-petit nombre les ports dans lesquels les bestiaux peuvent être importés, et une surveillance très-grande est exercée. Puissent les mesures prises en France nous débarrasser bientôt d'une maladie qui continue à dépeupler nos étables et empêche les progrès de reprendre leur marche ascendante.

Malheureusement l'indifférence des éleveurs qui ne consentent pas à appliquer les mesures indiquées par l'administration ou qui même s'opposent à ce que l'on pratique l'abatage des animaux contaminés, maintient un grand nombre de foyers, notamment dans l'Oise, la Sarthe, surtout dans la Mayenne et tout particulièrement l'arrondissement de Laval. Il faudrait là un administrateur énergique. Tant qu'il y aura des foyers d'infection en France, le transport du bétail sera dangereux et il en résultera que les animaux, très-chers sur le marché de Paris, se vendront presque pour rien, par exemple dans la Bretagne. L'intérêt de l'agriculture française tout entière est que toutes les négligences locales disparaissent. Si l'on payait intégralement les animaux abattus, nous sommes convaincus que l'on ne rencontrerait aucune des difficultés contre lesquelles on se heurte aujourd'hui.

X. — *L'Internationale et l'agriculture.*

Un danger bien autrement grand pour l'agriculture que la peste bovine, et peut-être non moins imminent, est l'Association internationale des travailleurs dont, il y a quinze jours, nous avons dit l'histoire, l'organisation, les projets. Nous sonnerons souvent la cloche d'alarme, non pas dans un esprit de réaction, mais au contraire pour ne pas trahir la cause libérale, la cause du progrès. Il n'y a pas, en effet, de plus grands ennemis des améliorations sociales réelles que les hommes qui se figurent qu'ils peuvent bouleverser avec succès toutes les conditions d'existence des familles pour leur substituer des agglomérations humaines où les individualités disparaîtraient, où toutes les terres seraient des propriétés communales cultivées par la communauté, où le droit d'héritage serait aboli. Dès que de pareilles idées sont entrées dans quelques millions de têtes en Europe et en Amérique, toutes les nations courent les mêmes périls; l'Allemagne et l'Angleterre ne sont pas moins menacées que la France. Ils sont de grands imprudents, ces ennemis impla-

cables de la prospérité française, qui n'ont pas reculé devant l'odieux concours qu'ils ont trouvé pour détruire une partie de Paris dans une alliance secrète avec une association poursuivant un but aussi criminel que contraire au bien même des classes qu'il s'agirait d'émanciper. Nous n'avons pas parlé en vain, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante :

« Lucy-Ribemont (Aisne), 6 juillet 1871.

« Monsieur, votre très-véridique et très-intéressant article sur l'Association internationale des travailleurs et l'agriculture met à nu la plaie qui nous ronge et qui finira par nous consumer jusqu'aux os, si nous n'y mettons pas bon ordre.

« Les funestes principes de cette exécrable société, l'Internationale, n'attaquent pas seulement nos villes et nos centres manufacturiers, ils tendent aujourd'hui à envahir nos bourgs, nos villages, nos hameaux.

« A l'heure où j'écris ces lignes, nos campagnes ont plus à souffrir que les villes du mauvais esprit des ouvriers. Sans doute, le danger pour les personnes et les propriétés y est moins grand, parce que l'écume de la population moins compacte et plus éparpillée n'a pas encore l'audace de la révolte. Mais patience, si l'autorité n'apporte pas bientôt une vigilance très-sévère à la répression des délits, elle finira par perdre de son prestige, et nous la verrons un jour impuissante à contenir le flot destructeur qui nous menace. Bien des ouvriers, aujourd'hui, ne connaissent plus le respect qu'ils doivent au maître. Gagner beaucoup, travailler peu et mal, toujours dans les cabarets, voilà l'esprit d'un grand nombre. Ajoutez à cela leur entente parfaite opposée à l'isolement des maîtres, et les conséquences naturelles d'une telle situation ne peuvent être que terribles. En attendant la régénération de notre société qui ne pourra que s'effectuer à la longue, par l'épuration des mœurs, et par la pratique des vertus chrétiennes et des bons principes, n'y aurait-il pas lieu, dès à présent, d'opposer une ligue des honnêtes gens à cette société de malfaiteurs? Il est grand temps, je crois, d'y songer. Le flot monte, monte insensiblement. Déjà la partie la plus malsaine de cette populace ne se gêne plus pour dire, hautement, ses espérances et son but qui n'est rien moins que d'abolir la propriété.

« Propriétaires, agriculteurs, grands et petits cultivateurs, travailleurs honnêtes de tous les partis, debout, debout vite, et concertez-vous pour la défense commune! L'union fera notre force, notre salut est à ce prix.

« Agréez, etc. « RIGAULT-GENTIL. »

Le plus grand malheur qui pourrait arriver à l'agriculture, ce serait que les propriétaires et les fermiers ne se préoccupassent pas d'une manière constante et avec intelligence de la propagande sourde, sans bruit, anonyme, faite parmi les ouvriers ruraux par les affiliés des villes, qui tous ont des parents ou des amis dans les campagnes. La digue la meilleure à opposer est l'amélioration imminente de la vie morale et matérielle de tous les agents de la culture. A celui qui tient au sol par une maison confortable, par un jardin, par des arbres, on fait difficilement accroire qu'il aurait intérêt à tout abandonner à la commune pour la seule satisfaction d'assister à l'abolition du capital traité d'infâme.

XI. — *Décorations pour services rendus à l'agriculture.*

Nous ne croyons pas nous tromper en pensant que nos abonnés auront éprouvé le même plaisir que nous à la lecture des articles de M. de la Tréhonnais sur l'état actuel de l'Algérie. Ce sont des pages hautement instructives qui constituent un service de plus rendu à l'agriculture par notre éminent collaborateur. Le roi Victor-Emmanuel n'a donc que fait une chose juste en lui envoyant comme récompense la croix de la couronne d'Italie. Nous avons aussi à compléter les annonces que nous avons faites de diverses décorations de la Légion

d'honneur accordée à des agriculteurs depuis l'année dernière. Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, au mois d'août dernier, M. W. de Schoenefeld, secrétaire général de la Société botanique de France, et notre collaborateur M. Riocreux, peintre de fleurs; M. Riocreux a dessiné plusieurs des planches que nous avons publiées, et dont nos lecteurs ont pu apprécier le mérite.

L'interruption des communications deux fois renouvelée en un an, la confiscation de nombreuses lettres et journaux, soit par la Prusse, soit par la Commune, nous ont empêché de suivre avec l'attention que nous nous faisons un devoir de porter à tout ce qui concerne les hommes et les choses de l'agriculture, les événements qui ont eu lieu dans quelques parties de la France. Nous avons donc dû évidemment faire des omissions involontaires. Nous serons reconnaissants à nos abonnés de nous les signaler; nous les prions de se regarder tous comme nos correspondants, nos collaborateurs. Par cette sorte d'association entre eux et nous, nous multiplierons à l'infini l'utilité de notre publication. Ce sera là du bon communisme.

XII. — *Nécrologie.*

Nous avons rendu un dernier hommage à deux hommes qui se sont distingués, l'un comme physicien, l'autre comme ingénieur, et dont les travaux ont été utiles à l'agriculture. Le premier est M. Saigey, auteur d'un petit traité de physique terrestre qui est un chef-d'œuvre; les météores qui exercent une si grande influence sur la production agricole, y sont étudiés d'une manière magistrale. M. Saigey est mort pauvre et il n'a jamais été heureux; il avait, dit-on, le caractère difficile; soit, mais le monde savant officiel a manqué à ses devoirs en n'encourageant pas un homme dont les recherches étaient utiles et eurent pu être extrêmement fécondes.

L'ingénieur qui vient de succomber prématurément est M. Neut, de la maison Neut et Dumont, dont les appareils pour l'irrigation, l'élévation de l'eau et l'épuisement, sont maintenant connus partout. M. Neut a eu au moins la satisfaction de voir ses éminents services constatés par le plus grand succès.

Enfin nous saluerons aussi le cercueil de M. Xavier Binet père, ancien maire de Grand-Camp (Calvados); les hommes qui dans les villages donnent les exemples du progrès, sont hautement méritants; ils sont utiles entre tous, et leurs exemples devraient être imités par tant de riches oisifs des villes, pour sauver notre société de la maladie grave qui l'étreint.

XIII. — *L'agriculture et les élections.*

Les regrets que nous avons manifestés dans notre avant-dernière chronique sur l'absence presque complète de représentants de l'agriculture parmi les nouveaux députés envoyés à l'Assemblée nationale, nous ont valu la lettre suivante de notre éminent collaborateur M. Paul de Gasparin. Nous voudrions, quant à nous, que le terrain de la politique pure fût enfin assez solide pour qu'on s'occupât désormais d'administrer le pays. Les agriculteurs aiment à rester en dehors de l'arène où s'agitent exclusivement les partis. La démonstration de ce fait par M. de Gasparin donne un grand intérêt à sa lettre, même pour ceux-là

qui ne partageraient pas son opinion sur la solution définitive qu'il croit pouvoir prédire :

« Orange, 10 juillet 1871.

« Mon cher Directeur,

« Vous exprimez, dans le dernier numéro du *Journal de l'Agriculture*, le regret que des agriculteurs n'aient pas été envoyés à l'Assemblée nationale dans les élections complémentaires du 2 juillet. Dans notre région, ce n'est pas précisément la faute des électeurs. Les agriculteurs que leurs antécédents signalaient à l'attention des électeurs, ont retiré eux-mêmes leurs noms de l'arène électorale, et ont laissé au débat un caractère purement politique. Dans les circonstances présentes, il ne pouvait en être autrement. Après les manifestations si claires et si précises du parti légitimiste et du comte de Chambord placé à sa tête, l'élection du 2 juillet ne pouvait être que l'acceptation ou le refus de la solution politique proposée. Le suffrage universel ne peut s'exercer que sur une question très-circonscrite et parfaitement déterminée. Au moment du plébiscite, on croyait voter pour l'ordre et la paix: c'était une grande erreur que je ne partageris pas; mais le sentiment du corps électoral ne pouvait être douteux. Dans les élections de février, le mouvement était encore pour l'ordre et la paix, et c'est par un abus d'interprétation que les partis introduits à la faveur de ce mouvement ont voulu lui donner une signification différente. Au 2 juillet, c'est encore pour l'ordre et la paix que les électeurs se sont prononcés, croyant voir la guerre civile et la guerre étrangère au bout du programme du comte de Chambord. Je ne pense pas qu'ils se soient trompés cette fois, et en tout cas nous devons consacrer tous nos efforts pour leur donner raison, en maintenant sous la forme républicaine les deux biens qui sont l'objet unique de leurs aspirations.

« La conséquence du vote du 2 juillet est certainement la nomination, dans un délai plus ou moins rapproché, et après une bonne loi électorale, d'une assemblée constituante. Il est impossible de prévoir la disposition des esprits et la suite des événements qui peuvent les impressionner au moment de cette élection. Selon toute apparence cependant, la forme républicaine constitutionnelle sera à l'abri de toute attaque sérieuse, et l'absence des compétiteurs monarchiques permettra aux hommes laborieux et pratiques, dévoués au pays, de se mettre publiquement à son service, et de briguer les suffrages de leurs concitoyens. Ce sera même alors un devoir pour eux, et ce moment arrivé, je partagerais vos regrets, si le pays n'envoyait pas à la Chambre la représentation réelle de la partie la plus nombreuse, la plus sensée, la plus laborieuse et la plus réellement libérale de la nation.

« Jusque-là, je le répète, leur absence est naturelle. Les agriculteurs les plus distingués ont refusé et ont dû refuser les candidatures. Ils ne pouvaient livrer leurs noms au service des partis. Ils ne doivent pas les refuser au service du pays.

« Agréez, etc. « P. de Gasparin. »

L'ordre et la paix, c'est bien là ce que veut toute l'agriculture française, mais à cette condition en outre que le drapeau national sera porté dignement. La France a besoin d'être refaite, il s'y est produit un affaissement moral contre lequel il faut réagir. Les agriculteurs nous paraissent devoir être appelés à exercer à cet égard une influence décisive, et ils devront bientôt cesser de se tenir en dehors des affaires publiques.

XIV. — *Administration des forêts. — Améliorations agricoles.*

Une commission a été formée dans le sein de l'Assemblée nationale pour éclairer les députés du pays sur l'état général des travaux publics. Cette commission a nommé diverses sous-commissions qui viennent de déposer leurs rapports. L'un de ces rapports, dû à M. Eugène Tallon, est relatif aux travaux d'améliorations agricoles, tels que assainissements des marais et irrigations, et aux travaux de déboisement et de reboisement. Nous en publierons le texte dans notre prochain numéro; nous nous contenterons de dire aujourd'hui que la commission propose de donner une grande impulsion aux travaux de gazon-

nement et à celui de la construction des routes forestières, et enfin de transférer du ministère des finances au ministère de l'agriculture et du commerce la direction générale des forêts. Ce dernier vœu, nous n'avons pas cessé de l'émettre depuis tantôt trente ans que nous nous occupons des intérêts agricoles.

XV. — *Travaux hydrauliques utiles à l'agriculture.*

Bien des fois aussi nous avons eu à exprimer l'opinion que les cours d'eau n'étaient pas administrés en France, comme ils devraient l'être, plus particulièrement au point de vue des intérêts agricoles. Cette idée vient de donner lieu à un rapport de la même commission des travaux publics dû à M. Gallicher; nous le publierons également dans un prochain numéro. La commission législative entend vouloir encourager particulièrement l'esprit d'association parmi les populations agricoles, dans le but d'exécuter les améliorationns hydrauliques qui peuvent servir à des contrées entières.

XVI. — *De la chasse.*

On sait que, l'an dernier, la chasse a été défendue dans tous les départements; une proposition est faite à l'Assemblée pour rapporter ce décret suspensif. Une loi est aussi proposée par M. Albert Christophle pour réformer le système adopté aujourd'hui pour la location du droit de chasse dans les forêts domaniales, système nuisible à l'agriculture, car il aboutit seulement à conserver les animaux qui font le plus de dégâts dans les champs cultivés. Nous publierons dans le prochain numéro un article de M. Bonne sur les pertes que la guerre a fait éprouver aux locataires des baux de chasse. Toutes ces questions sont connexes, et l'Assemblée nationale devra les examiner ensemble.

XVII. — *Conférences agricoles.*

Nous avons annoncé que M. Dubost, professeur d'économie rurale à Grignon, se proposait de faire des conférences agricoles en réunissant autour de lui pour un voyage agricole un certain nombre d'élèves. Il a réussi dans son projet. Le 17, il est parti avec une douzaine d'élèves pour aller étudier la Normandie, toute l'agriculture du littoral, ainsi que Jersey et les principales fermes ayant remporté la prime d'honneur dans l'ouest. Nous espérons que cet exemple sera imité; il est temps que les jeunes générations se remettent à faire de fortes études.

XVIII. — *Sur la culture du tabac.*

La malheureuse annexion des trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à l'Allemagne, prive la France d'une province où la culture du tabac se faisait avec succès. De là est née la question d'introduire cette culture dans d'autres départements de l'est où elle n'existe pas encore, notamment dans la Meuse et les Vosges. Le problème est étudié en ce moment par la Société d'émulation vosgienne. « Sous le règne des ducs de Lorraine, nous écrit M. Bronsvick, de Mirecourt, la culture du tabac n'était pas inconnue au bailliage « de Vosge »; elle y avait pris racine, elle y prospérait, et elle n'en a complétement disparu qu'à l'époque de l'établissement du monopole, notoirement,

elle est plus avantageuse que celle des céréales. Toutefois, il est à observer que la nature du sol vosgien est loin de s'y prêter généralement, qu'il n'est même qu'un très-petit nombre de cantons où le tabac ne peut être cultivé avec l'espoir de succès, et que dès lors il ne saurait être sur une grande échelle. Mais quelque restreinte qu'elle pût être, sa culture augmenterait toujours dans une certaine proportion la somme des richesses territoriales de la contrée, et pour cette raison le gouvernement accorderait peut-être la demande que les cultivateurs lui adresseraient afin d'être autorisés à faire des plantations de tabacs. » Tous les terrains profonds, particulièrement ceux d'alluvions dans les vallées, pourront être avantageusement cultivés en tabac. Pour éclairer les agriculteurs, nous publierons dans un prochain numéro un article à ce sujet et un compte de culture faits par M. L. Pasquay, de Wasselonne (Bas-Rhin).

XIX. — *L'émigration alsacienne et lorraine en France.*

Puisque nous parlons de nos malheureux départements de l'Est, nous ne devons pas manquer de signaler une proposition faite à l'Assemblée nationale pour donner au département de la Meurthe le nom de Meurthe-et-Moselle, jusqu'à ce que la France ait pu rentrer en possession de sa ville de Metz, injustement placée sous le joug allemand. En ce moment, nos jeunes concitoyens, dont pas un ne parle allemand, sont menacés d'être incorporés dans l'armée germanique immédiatement. Aussi l'émigration est générale. Les directeurs d'usines, tout en conservant leurs établissements dans Metz ou aux environs, se hâtent aussi de venir créer de nouvelles usines sur le terrain resté français. Aussi M. Sendret, tanneur à Metz, et qui avait un des plus grands établissements de l'Est pour la fabrication des cuirs, fonde une usine à Pagny-sur-Moselle. Par malheur, les Allemands accourent pour remplacer les Français qui fuient un joug détesté. Il faudra bien des efforts pour réparer les ruines accomplies par la guerre. On parle d'une Société de crédit qui se formerait pour prêter à notre agriculture l'argent dont elle a besoin; bien des jeunes cultivateurs lorrains et alsaciens seront prêts à venir s'établir dans le centre de la France, s'ils trouvent les moyens nécessaires : ils y apporteront leur énergie, leur esprit d'ordre et d'initiative.

XX. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Les circonstances atmosphériques ont fini par être meilleures pour l'agriculture, non pas que tout ait été pour le mieux, par exemple que les travaux de la fenaison n'aient été beaucoup entravés par les pluies. Mais en fin de compte, l'état des récoltes en terre, au lieu d'empirer, s'est amélioré. La récolte des blés ne sera pas bonne, mais elle eût pu être plus mauvaise.

De même que nous l'avons constaté en Angleterre, la végétation s'est bien mieux comportée dans toutes les régions à climats marins, et c'est ce qui résulte de la note que M. Vandercolme nous envoie de Rexpoëde (Nord), à la date du 14 juillet :

« Heureusement, je n'ai qu'à vous confirmer ce que vous disaient, au sujet des blés, ma note du 13 juin dernier. J'ajouterai, que généralement maintenant on compte sur une bonne récolte; la fleuraison se fait dans de bonnes conditions.

L'échantillon de blé de Californie que j'ai semé dans les premiers jours d'avril, est aussi avancé que celui semé un mois plus tôt. Ce sera peut-être une bonne acquisition. Si c'est un blé d'hiver, on pourrait probablement le récolter un mois avant celui du pays. Il faudra quelques années d'expériences pour connaître son rendement et savoir s'il s'acclimatera dans ce pays. On dit qu'en Californie on en fait deux récoltes par an. Les fèves, les pois, les avoines, les haricots promettent une récolte abondante. Comme ombre à ce tableau, on commence à apercevoir quelques traces de maladie sur les pommes de terre, on comptait sur une bonne récolte. — On a profité de quelques jours de beau temps que nous avons eus pour rentrer les foins qui ne sont pas très-abondants. Nos pâturages ont beaucoup d'herbe, aussi nos vaches à lait donnent de bons produits, tant en lait qu'en beurre. — La santé de tous nos animaux continue à être bonne. »

Les récoltes ne se font pas toujours facilement dans les pays occupés par les Allemands. Ceux-ci croient parfois qu'ils ont le droit de prélever une dîme dans les champs. C'est ce qu'on verra dans la note suivante que M. Champion nous écrit de Soissons (Aisne), à la date du 11 juillet :

« La seconde quinzaine de juin a été très-défavorable à la dessiccation des luzernes, trèfles et sainfoins, la qualité a eu à en souffrir. La végétation était arrêtée par le froid. Depuis dix jours la température s'est améliorée, la chaleur nous est revenue. Aussi voit-on toutes les plantes profiter à vue d'œil. Malheureusement, pour certains villages voisins du nôtre, ce retour à la chaleur a amené le 2 juillet un orage accompagné de grêle qui a occasionné des dégâts considérables. Des grêlons pesaient jusqu'à 125 grammes. Les blés de mars ainsi que les blés de couvraines épargnés par la gelée sont beaux. Les avoines qui ont maintenant le dessus sur les sénés épient ou sont épiées et promettent une bonne récolte. Les orges sont magnifiques. — Les betteraves sont bien prises, mais les binages se font dans de mauvaises conditions. Tout dépend de la température que nous allons avoir. — On commence à faucher les foins, on espère une récolte assez bonne.

« A la veille de la récolte, il faudrait savoir si les troupes allemandes, cantonnées dans les villages, peuvent s'arroger le droit d'aller prendre les récoltes dans les champs. Dans nos pays, lors de la rentrée des luzernes, ils enlevaient des tas avec des chariots, la nuit. Le gouvernement français paye la nourriture des hommes et des chevaux, et cependant l'habitant est obligé de donner des subsides s'il veut se mettre à l'abri des mauvais traitements. Si on les paye qu'ils respectent nos personnes et nos récoltes. »

De Luxy-Ribemont, dans le même département de l'Aisne, M. Rigault-Gentil nous peint sous des couleurs assez noires l'état actuel de l'agriculture dans la contrée. Il y aura beaucoup à faire pour repeupler les étables et reconstituer les fumures pour les champs. M. Gentil a aussi observé des grêlons d'un poids énorme. Voici sa note datée du 12 juillet :

« L'état des récoltes dans le département de l'Aisne laisse généralement à désirer malgré les pluies tardives venues à point pour y apporter quelque remède. Les blés ont beaucoup souffert : le sarclage qu'ils ont nécessité dans bien des contrées a été fort coûteux et ne produira qu'un résultat médiocre, eu égard à la dépense.— Les seigles, les avoines présentent un bel aspect dans les bonnes terres, mais bien inférieur dnas les terrains calcaires et les terres légères. — Les escourgeons se présentent bien, sont très-fournis. Malheureusement, ils n'ont pas échappé à l'infection des plantes parasites qui, comme les sénés, ont envahi la plupart des terres et nécessité, par conséquent, des frais de main-d'œuvre considérables. J'en dirai autant de la betterave : nos ratisseurs en profitent pour se montrer d'une exigeance outrée. C'est ici l'occasion de manifester combien il importe à l'agriculture de favoriser la production et la propagation des instruments oratoires, susceptibles de remplacer avec avantage les bras des ouvriers. Ceux-ci deviennent de plus en plus insuffisants dans nos campagnes, et leur entente si parfaite nous mettra bientôt à leur merci. — La récolte dans les prairies artificielles a été assez bonne, mais contrariée par les pluies. Nous aurions désiré que cette culture présentât plus d'im-

portance, cette année, vu la rareté des fourrages. Nos foins, très-abondants dans les prairies que les eaux ont recouvertes, ne le sont guère là où les eaux n'ont pas passé. La rentrée s'est opérée dans les meilleures conditions, et il n'en reste presque plus à couper dans la vallée de l'Oise.

« La partie nord de notre département a essuyé, il y a quelques jours, un ouragan épouvantable. Dans certains cantons, les pertes sont sensibles, des récoltes magnifiques de féveroles sont complétement perdues. Aux environs de Guise, on avait ramassé des grêlons de la grosseur d'un œuf et pesant jusqu'à 200 grammes.

« Ce qui précède n'est qu'un simple aperçu de notre situation agricole. Il nous reste maintenant à compter avec les variations atmosphériques si fréquentes cette année. Leur influence peut donc modifier les résultats que nous espérons et réagir sur tous les cours en général, surtout si on considère que nos granges sont à peu près vides et qu'il y aura lieu de ne pas négliger la confection des engrais que la réduction du bétail, pendant la guerre, a rendus insuffisants pour bien des exploitations agricoles. »

Les pluies trop continues qui viennent de tomber paraissent avoir donné une nouvelle recrudescence à la maladie des pommes de terre. C'est ce qui résulte de la note que nous envoie M. Besnard, de Villers-Cotterets (Aisne), à la date du 18 juillet :

« Les pluies incessantes depuis six semaines m'effrayaient sur le sort des pommes de terre qui, ici, devinrent malades pour la première fois, en 1845, à la suite d'un été très-pluvieux. Mes appréhensions se sont réalisées : c'est un malheur ajouté à tous ceux qui ont fondu sur nous, et d'autant plus grand que la gelée des blés avait déterminé ici la culture de ces tubercules sur une très-grande échelle. Toutes nos pommes de terre, moins celles Chardon, sont niellées sans avoir fleuri, — signe précurseur presque infaillible de la contagion. Nos blés d'automne faisaient complétement défaut, tant ici que le nord et en Belgique, où je suis retourné le 18 juin. Quelles souffrances nous prépare l'année prochaine? Nos quelques blés de mars et orges ne sont pas laids; mais cette ressource est bien insuffisante. Les avoines promettent beaucoup : ce sera aussi un faible dédommagement. Quant aux betteraves, refroidies par la pluie et accablées par les herbes parasites, elles ne poussent pas : cependant le peu qui en a pu être nettoyé depuis les quatre derniers jours, dont la chaleur est excessive, se développe rapidement. Les regains s'annoncent bien : les récoltera-t-on mieux que les premières coupes? Il serait urgent que le commerce fît dès maintenant de considérables achats de blé à l'étranger. De plus, comme les fabricants extrayent des pommes de terre malades une certaine quantité de fécule, il serait désirable que leur fabrication s'étendît et débutât de bonne heure sur les tubercules attaqués, la variété Chardon étant réservée pour l'alimentation particulière. »

Les pluies ont surtout fait du bien aux cultures dont les semailles ont été faites cette année. Quant à la chaleur, dans quelques contrées elle est venue trop subitement pour permettre une bonne grenaison. C'est ce qui résulte de la note suivante que nous adresse de Besson-Pargny (Ardennes), à la date du 9 juillet, M. Huet :

« Nous sommes en pleine moisson des foins. Grâce au beau temps que nous avons depuis quelques jours, la fenaison s'opère très-vite, et si le temps ne change pas avant 4 ou 5 jours, nous aurons pu récolter un peu de foin de bonne qualité. Les prairies ne donnent pas une récolte extraordinaire. Les luzernes fauchées dans la deuxième dizaine de juin n'ont pas été rentrées exemptes d'altération, les pluies ayant fort entravé la fenaison.

« Le produit de quelques vieilles luzernières égalait celui d'une campagne ordinaire, mais il y en avait beaucoup dont la récolte était très-médiore. Les pommes de terre, contrariées dans leur végétation par les froids du printemps et par la gelée du 18 mai, ont repris un bon aspect, seulement les tiges sont grêles. Les betteraves sont très-belles. On commence à donner la troisième culture aux plus avancées, mais il en reste encore beaucoup à espacer.

« Les mars (orges et avoines) promettent une bonne récolte. Il est des orges qui

ont déjà un mètre de hauteur; ordinairement cette céréale ne dépasse pas 0m.60 à 70 centimètres. Les orges ont épié durant la 4e semaine de juin; les avoines, fin de juin et commencement de juillet. Les rares champs de blés que l'hiver a épargnés ont repris une vigueur inattendue par suite des pluies abondantes tombées en juin. Le tallage a été très-considérable ; mais malheureusement la saison était trop avancée, et l'épiation est très-irrégulière. Dans des champs que l'on a conservés parce qu'il y avait encore quelques plants de blés, on peut voir sur un même pied comptant quelquefois 30 à 40 tiges, souvent 20 à 25, des épis bien sortis, d'autres qu'on apercevait seulement dans la tige, et enfin des tiges qui commencent à monter. Nous ne pouvons pas compter avoir de la bonne semence pour l'année prochaine. — Malgré la gelée du 18 mai et le ravage des hannetons qui a duré jusqu'à la fin de juin, il reste encore assez de prunes. Il y a peu de poires et pas du tout de pommes. Le cidre est très-cher : on parle de 26 à 35 fr. la pièce de 228 litres. Dans les jardins, il y a récolte abondante de pois, de laitue et de légumes en tout genre. »

L'influence favorable des pluies du mois de juin sur un assez grand nombre de cultures se trouve indiquée dans la note suivante que nous adresse, le 29 juin, de Génicourt, près Pontoise (Seine-et-Oise), M. Durand fils; on y remarque des expériences sur la résistance à la gelée de diverses variétés de blé :

« Dans une note que je vous ai adressée à la date du 22 avril (tome Ier de 1871, p. 234), je vous disais qu'un tiers de la récolte en blé d'hiver était anéanti ; je ne voulais rien exagérer, car on pouvait encore compter que quelques champs dans lesquels on remarquait encore du plant, pourraient taller et donner une récolte passable. Malheureusement le contraire est arrivé ; il faut croire que la racine de ces grains était fortement endommagée par la gelée, car ces champs sont devenus de plus en plus mauvais, et c'est un déficit de moitié que nous devons subir sur cette céréale. J'ai fait sur la sensibilité à la gelée de certaines variétés les remarques suivantes : blé chidam blanc à épi rouge, gelé totalement; blé de Bergues blanc, les deux tiers du plant restés, mais sans aucune vigueur, et de là récolte plus médiocre; blé Victoria, les deux tiers du plant restés avec un peu de vigueur et qui donnera une récolte passable; blé de Soissons, tout à fait insensible et promesse d'une récolte des plus belles. D'où je ne conclus pas que l'on doive cultiver uniquement celui-ci et exclure ceux-là; car les années se suivent et ne se ressemblent pas; mais afin de savoir si dans les autres contrées les remarques sont les mêmes, et qu'en présence d'une même éventualité, le cultivateur sache à quoi s'en tenir pour labourer son champ. Tous les mars sont très-beaux, et comme ils continuent d'être d'une végétation luxuriante, les blés de mars commencés à la place des blés d'hiver viendront atténuer dans une grande proportion le déficit que je vous signale plus haut.

« Le temps pluvieux qui dure depuis le commencement de la fenaison ne peut manquer de nous donner de mauvais foins. J'estime, la pluie cessant bientôt, récolter les luzernes et les sainfoins dans la proportion suivante : perdus totalement ou à peu près, deux dixièmes; médiocres, trois dixièmes; passables, trois dixièmes; bons, deux dixièmes. La beauté des avoines fait un grand contraste avec toutes les calamités que nous supportons depuis quelque temps, et comme souvent les fléaux se succèdent, on se demande si le temps sera propice pour les récoltes.

« Les troupes allemandes ont quitté notre pays le 8 juin, non sans y avoir laissé des germes de maladies contagieuses et mortelles sur les races chevaline et bovine (le typhus excepté), mais qui tendent à disparaître. Dans notre commune de 220 habitants, nous pourrons nous souvenir de ce passage. Outre les animaux malades qui ont été guéris, deux chevaux et deux vaches ont péri. Et pendant la guerre, les contributions de tout genre, y compris les réquisitions de fourrages et de chevaux, s'estiment au chiffre de 19,980 fr., soit 90 fr. 80 par habitant. »

Ce n'est pas seulement dans les Ardennes, c'est presque partout que les pommes ont manqué. On le constate encore dans la note suivante, que M. Xavier Binet fils nous adresse de la Cambe (Calvados), à la date du 16 juillet :

« Les pluies assez abondantes que nous avons eues dans la quinzaine de juin ont contrarié la récolte des trèfles, luzernes et sainfoins. Ceux qui étaient fauchés lorsqu'elles sont survenues et qui étaient sur le point d'être rentrés ont beaucoup perdu de leur qualité. Les petits foins coupés jusqu'à ce jour n'ont pas été plus épargnés que les fourrrages artificiels. Il nous arrive que trop souvent que des ondées nous forcent à quitter la fourche, surtout le mardi 12 de ce mois nous avons eu une pluie torrentielle toute la journée, qui a causé beaucoup de verse sur nos céréales. Ces pluies, en nous occasionnant certains dégâts, ont été d'un autre côté favorables à nos derniers labours ensemencés. Les blés ont épié et fleuri dans de bonnes conditions; les orges et avoines continuent d'avoir de belles apparences, et les seigles sont magnifiques. Les fèves sont bien fournies en grains et promettent une abondante récolte. Les carottes, panais, pois de pied et haricots poussent avec vigueur. Les sarrasins sont très-bien levés; les betteraves nouvellement transplantées sont bien reprises, et on en remarque qui sont déjà très-belles en feuilles. Les colzas se sont améliorés, et le rendement en sera meilleur dans certaines terres qu'on ne l'aurait cru d'abord; ils sont pour la plupart coupés en ce moment. Les pommiers font complétement défaut et une grande quantité ne présentent même pas un seul fruit. Nos herbages sont bien fournis d'herbe et nos bestiaux par cette cause se trouvent bien nourris. Les regains des premières coupes nous donneront encore de bons résultats. Il serait maintenant bien nécessaire que le temps se mît au sec et à la chaleur, afin de continuer nos récoltes de toutes espèces dans de meilleures conditions que par le temps passé. »

Les pluies ont produit bon effet dans le département d'Indre-et-Loire; c'est ce que constate la note suivante que M. de Tastes nous envoie de Tours le 10 juillet, mais il signale de la coulure dans les vignes :

« Les pluies de la deuxième quinzaine de juin ont véritablement changé l'aspect de la contrée. Tout est frais et verdoyant, les terres sont bien imbibées. Les blés, qui avaient une si triste mine à la fin du mois dernier, se sont beaucoup améliorés. Quant aux avoines, elles sont de toute beauté. Le regain sera beaucoup plus abondant que la première coupe. — Quelques orages ont produit un peu de coulure dans la vigne; malgré cette coulure et les dommages faits par les gelées de mai, l'abondance du raisin est extrême, à tel point que bien des vignerons considèrent la coulure comme un bienfait. — En somme, le mois de juin, quoique froid, a notablement amélioré la situation agricole si compromise à la fin de mai. »

Après la constatation du bon effet général des pluies dans la Creuse, MM. Jolivet et Le Corbeiller nous signalent, dans une note écrite de Cungy (Indre), à la date du 15 juillet, le mauvais état hygiénique dans lequel se trouvent les bêtes à cornes :

« Le 20 juin nous avons enfin reçu cette pluie tant désirée et nous l'avons eue sans les suites dangereuses qui lui font souvent cortége à cette époque; point d'ouragans, de forts orages, ni de grêle. Depuis ce jour elle est tombée plusieurs fois et elle a fourni une quantité d'eau assez considérable pour que nous puissions attendre et faire la moisson. Nous avons actuellement une température élevée et un brillant soleil. Le résultat de ces faits météorologiques ne s'est pas fait longtemps attendre. Nos champs ont reverdi; pour les blés d'hiver, il n'y avait plus d'espoir; mais les blés de mars, les orges et les avoines de printemps ont pris de la vigueur, la floraison s'est bien effectuée, les épis sont bons et satisfaisants. Quant aux racines et aux pommes de terre, elles ont tout ce qui leur faut pour nous assurer une abondante récolte, qui viendra compenser le vide fait dans les greniers par l'absence des fourrages artificiels.

« On commence à faucher, faner et rentrer les prairies naturelles, le foin sera beaucoup plus abondant que l'an passé et de bonne qualité. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il y en a plus dans les parties un peu élevées que dans les endroits généralement frais et à plantes grossières; il semble que la *sole* a été détruite par la sécheresse de l'an passé et n'a pu se reformer. — Les vignes sont superbes, mais les pommes à cidre manquent complétement.

« Dans nos contrées les vaches sont atteintes en assez grand nombre, même dans

les étables où elles n'ont point eu à souffrir de l'hiver, d'une paralysie des quatre membres. Elles conservent leur appétit; mais elles maigrissent et finissent par périr. Tous les remèdes ont été jusqu'ici infructueux, les vétérinaires n'y savent plus que faire. Après la mort on peut constater la fluidité de toute la moelle des os et l'engorgement de toutes les glandes synoviales. Sans être contagieuse, cette maladie sévit quelquefois sur plusieurs animaux dans la même étable. »

La situation du département de l'Aube n'est pas très-bonne, d'après la note suivante que M. Baudouin nous adresse du Chanet, par Bar-sur-Seine, le 15 juillet :

« Par suite d'une température variable, c'est-à-dire grosse pluie, froid, quelques jours de chaud, et toujours à recommencer, presque tous nos blés étant resemés en orge et avoine, nous n'aurons pas le dixième de nos semences; ce qu'il en reste est rempli d'herbe. Les orges et les avoines sont belles. La récolte de la luzerne et du sainfoin sera passable; nos regains promettent beaucoup. Les betteraves sont belles, surtout les repiquées. Presque pas de fruits ni de colza, et les navettes sont gelées. Les vignobles, éprouvés par les gelées d'hiver et de printemps, ont un très-mauvais aspect. »

M. Galland, dans une note écrite de Ruffec (Charente), à la date du 10 juillet, nous parle des dégâts causés dans les jeunes luzernes par un insecte. Le fait a été signalé dans notre dernier numéro (p. 113) par M. d'Availles :

« Depuis mon dernier avis, nous avons eu des pluies pendant toute la deuxième quinzaine de juin. Malgré la température froide, les récoltes se sont beaucoup améliorées, notamment les orges, les baillarges et les avoines; le froment a également pris une très-belle apparence; les carottes, betteraves et pommes de terre offrent de belles espérances. Dans les regains de luzerne, la végétation si luxuriante il y a quinze jours a été arrêtée à moitié de son développement par un insecte qui s'est attaché à la plante, appelé vulgairement dans notre localité puceron, la plante est devenue jaune et flétrie tout à coup; l'on a été obligé de se hâter de faucher ou tout le regain aurait été perdu. »

L'amélioration de toutes les cultures est signalée dans la lettre suivante que M. Gaillard nous envoie de Brantôme (Dordogne), à la date du 4 juillet :

« La température qui a régné pendant le mois qui vient de s'écouler a été tout à fait anormale. Dans certaines parties de notre département, il est tombé de la neige le 2 et le 3; ailleurs le thermomètre s'est abaissé à 0° pendant trois nuits consécutives; puis des brouillards épais sont venus entraver la fécondation du blé et du raisin. En outre, nous avons eu de grands vents qui ont brisé beaucoup de jeunes bourgeons de la vigne. Le 15, un violent orage a éclaté, et, Dieu merci, la grêle ne l'a point accompagné. Depuis cette époque, il pleut presque tous les jours, et il est très-difficile de faire sécher le foin. L'eau dont nous avions un si grand besoin a ranimé la végétation de toutes les plantes. La quantité de foin sera plus considérable qu'on ne le croyait généralement. Dans quelques jours d'ici, les blés seront bons à couper. Quant à la récolte d'été, elle s'annonce sous des auspices favorables. Le tabac, comme toutes les autres plantes, demande de la chaleur. »

Enfin, dans la note suivante écrite de Périgueux (Dordogne), le 19 juillet, M. de Lamothe nous fait une peinture complète de l'état de l'agriculture dans le pays. La moisson du froment s'y achève; elle est un peu au-dessus de celle d'une année moyenne :

« Depuis le 8 du courant, la température a changé brusquement du tout au tout, de froide et brumeuse elle est devenue chaude et brillante, si l'on peut ainsi parler. Le 10 pourtant nous eûmes encore quelques ondées intermittentes, mais à partir de ce moment nous avons franchement abordé l'été, trop franchement même, car avec 36 et 38 degrés au-dessus de zéro, à l'ombre et au nord, les travaux sont devenus

très-pénibles pour les cultivateurs qui se hâtent autant que possible, craignant un orage prochain. Aussi les maladies causées par l'ardeur du soleil et le manque de précautions commencent-elles à devenir communes. Heureusement que nous touchons à la fin des opérations les plus fatigantes. Les foins de prairies naturelles sont complétement rentrés, il n'a pas fallu moins d'un mois, grâce aux intempéries qui se succédaient sans cesse, pour parvenir à ce résultat; en tenant compte de l'abondance dans les vallées humides et des faibles rendements dans les prés secs, on peut compter qu'il a été récolté une petite moyenne de ce chef. Les secondes coupes de luzerne ont encore plus abondamment donné que les premières et meilleur; dans trois semaines on fauchera les troisièmes en grande culture, car en petite la troisième coupe est effectuée déjà. Tout fait présager un vrai succès cette fois. La culture de la luzerne ne saurait, dans notre pays, être trop répandue sur les terrains qui lui conviennent; si elle est intelligemment semée, puis soignée, elle arrive à des résultats prodigieux et cela pendant de longues années. Malheureusement on n'a pu les délivrer de la cuscute, quoique ce fléau paraisse sévir moins cette campagne et n'avoir pas atteint les graines. On redoute aussi l'envahissement des insectes. En attendant elle remplit les greniers à la grande joie des cultivateurs auxquels le manque de fourrage a porté l'hiver dernier un si grand préjudice.

« Nous terminons la moisson du froment; tout compris, comparé à celui d'uue année moyenne, son rendement offrira, je le crois, du déficit. Il y a cependant des champs magnifiques et presque partout les épis sont beaux et bien garnis, mais trop d'enclos n'offrent que des blés clairs, à ce point que les tiges sont fort éloignées les unes des autres; dans ces conditions la grosseur et la bonté de l'épi ne peuvent contre-balancer le mal. La paille est fort courte, mais elle est remplacée par une énorme quantité d'herbes très-appréciées par le bétail, de sorte que, positivement, des pièces de blé vaudraient des prés. Le seigle a mieux réussi que le froment, l'orge de même; l'avoine promet beaucoup, mais ces trois céréales ne comptent presque pas dans nos assolements aux environs de Périgueux et dans la partie méridionale, c'est-à-dire la plus fertile de la Dordogne. Dans le nord, vers le Limousin, il en est autrement. Là les seigles et le méteil ont une véritable importance.

« Maïs, haricots, betteraves, pommes de terre, offrent un aspect luxuriant. Si quelques ondées chaudes sans grêle, ravine et coups de vent, peuvent survenir, jamais peut-être ces quatre plantes n'auront aussi bien réussi chez nous. Les tabacs, jaunis par le froid, reprennent courage, mais, en général, ils pourraient avoir meilleur aspect. La vigne, cruellement éprouvée depuis bien des mois, commençait à se chloroyer de même que beaucoup d'arbres fruitiers et voyait ses grappes couler en quantité sous la bise et le brouillard. La chaleur actuelle l'a ranimée; mais l'ardeur trop grande, venue si vite après les froids, a déjà fait sécher une certaine quantité de raisins. Nous ne serons probablement pas riches en vin cet automne. L'oïdium n'a pas fait d'apparition sérieuse non plus que la maladie des vignobles du Midi; du moins si celle-ci a pour cause réelle un puceron que nous ne retrouvons pas de nos côtés dans les vignes qui périssent en terrain calcaire, et qui à l'extérieur présentent d'ailleurs les caractères morbides de celles de Vaucluse et de l'Hérault. Cette affection paraît avoir arrêté de nouveau les vignes sur certains points, notamment chez M. le marquis de Fayolle, qui l'observa le premier il y a quelques années. Elle paraît tenir en grande partie à la nature du sol combiné avec les intempéries atmosphériques.

« Rarement les poiriers et les pommiers ont été chargés d'autant de fruits, ils en cassent littéralement. Cette exubérance de production sera, je le crains, fatale à beaucoup d'arbres de vergers que l'on ne peut pas soigner en enfants gâtés. Il y aura pareillement beaucoup de prunes, moins en quantité que l'année dernière, mais autant en poids, attendu qu'elles sont beaucoup plus belles. Les deux variétés reine-claude et d'Agen gagnent chaque jour dans notre contrée : la première est recherchée pour la confiserie et la consommation en nature, la seconde donne en sac des bénéfices qui ne sont pas à dédaigner. Pas de pêches; les pêchers sont encore sous le coup des atteintes de l'hiver dernier. Mais où le désastre en ce genre est immense, c'est en ce qui concerne nos magnifiques noyers, source de tant de revenus pour une foule de propriétaires. Ces beaux sujets que le voyageur admire le long de nos routes, dans nos plaines, sur nos coteaux et qu'il nous envie, sont dans un état déplorable; en différents endroits plus des deux tiers sont absolument per-

dus, on les arrache et on les vend à vil prix. C'est un vrai malheur pour nos campagnes; ébénistes et sabotiers par contre sont en liesse. Ainsi va le monde, ce qui porte tort à l'un enrichit l'autre. »

Dans les Hautes-Alpes, la situation est bonne; les récoltes promettent beaucoup; c'est ce que constate la note suivante que M. Allard nous adresse de Châteauroux, le 15 juillet :

« La situation de l'agriculture s'est bien améliorée pendant cette quinzaine, qui nous a donné quatre jours de pluie, quatre jours d'orage sans grêle, et une température moyenne assez élevée. La moisson vient de commencer sur plusieurs points de l'arrondissement d'Embrun. On peut, dès maintenant, se rendre un compte plus exact de ce que sera la récolte. Les seigles et les méteils sont très-beaux et donneront, à ne pas en douter, une bonne moyenne; mais il n'en est pas tout à fait de même du froment qui est généralement clair-semé. Les avoines sont belles, ainsi que les pommes de terre, les carottes et les betteraves. Les orges sont claires, quoique assez belles. On attend une récolte abondante des lins et des chanvres, qui présentent un coup d'œil magnifique. Les prairies artificielles ont donné une bonne première coupe, et l'on est généralement satisfait du rendement des prairies naturelles. Les vignes sont couvertes de raisins et promettent une magnifique vendange. L'état sanitaire du bétail est bon.

« Il y a bientôt trois ans que l'oïdium est venu faire son apparition dans quelques vignes de la commune de Châteauroux (Hautes-Alpes); plusieurs remèdes furent employés pour détruire ce fléau dévastateur, mais le sieur Lagier, de cette commune, tailleur et agronome actif et intelligent, fut le seul qui trouva un remède efficace. Il s'avisa de passer une couche d'huile de pétrole sur le pied des souches et sur les tiges de ses vignes malades : quelle ne fut pas sa surprise lorsque, l'année suivante, il aperçut ces mêmes vignes pousser avec vigueur et donner de fort beaux raisins parfaitement sains; il communiqua son procédé à quelques-uns de ses voisins, qui eurent, eux aussi, la satisfaction de constater la même efficacité. »

En résumé, le malheur paraît cesser de nous poursuivre. La situation des récoltes, comme celle du pays tout entier, s'améliore. Que les bonnes volontés s'unissent pour faire le bien et pour reconstituer la force morale de la France. Quoi qu'en pensent les Allemands, Dieu est encore avec nous.

J.-A. BARRAL.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

TROISIÈME LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ :

MM. Viennet (Hérault).
Courbet-Poulard (Somme).
Hippolyte Barascud (Aveyron).
Sirmonière (Manche).
Thurel (Jura).
Comte de Balleroy (Calvados).
Ulric Perrot (Oise).
Ferdinand Boyer (Gard).

MM. Colonel de Chadois (Dordogne).
Emile Leroux (Oise).
Comte de Douhet (Puy-de-Dôme).
De Tillancourt (Aisne).
Hamille (Pas-de-Calais).
Labitte (Oise).
De Ventaton (Hautes-Alpes).

XI. — Séance du 26 mai.

En l'absence de M. le comte de Bouillé, empêché, M. le marquis de Dampierre, l'un des vice-présidents, occupe le fauteuil.

M. Calemard de Lafayette remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président, en exprimant ses regrets au sujet de l'absence de M. de Bouillé et de la maladie qui motive cette absence, est heureux néanmoins de constater que

1. Voir les dix derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64 et 114 du présent volume.

l'état de notre excellent collègue s'est grandement amélioré, et qu'il pourra bientôt nous apporter, avec son assiduité ordinaire, sa fructueuse participation aux travaux de la réunion.

M. de Montlaur donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle l'Assemblée à procéder au renouvellement de son bureau. Un assez grand nombre de membres n'étant pas présents, et le bureau lui-même étant incomplet, M. le président croit devoir proposer d'ajourner cette opération à vendredi prochain.

M. de Montlaur annonce que, pour faire droit à de nombreuses et justes réclamations sur l'insuffisance de la salle qu'occupe la réunion et pour obvier à l'état fâcheux d'incertitude dans lequel on retombe sans cesse sur le local où l'on doit se réunir, le bureau fera les diligences nécessaires auprès de la questure à l'effet d'obtenir, sinon la concession officielle d'une salle déterminée, au moins la désignation officieuse de celle où il sera possible de siéger le plus régulièrement.

M. de Montlaur remet ensuite aux membres présents qui ne les auraient pas encore reçus, les premières feuilles des procès-verbaux imprimés. Ces publications seront dorénavant distribuées par les soins de l'agent de la Société dans les casiers des membres de la réunion. Chaque membre, en outre, est invité à faire connaître les associations agricoles ou les journaux auxquels il croirait utile que les procès-verbaux fussent adressés. Après la distribution faite aux ayants droit et en conservant une réserve pour les nouveaux collègues qui pourraient encore s'inscrire, il restera plus de 400 à 500 exemplaires disponibles, c'est donc 4 à 5 exemplaires que chaque membre peut affecter aux besoins du département auquel il appartient, et comme un grand nombre de départements comptent plusieurs membres dans la réunion, une satisfaction suffisante sera certainement donnée à l'intérêt de publicité.

Quelques membres appellent ensuite l'attention du bureau sur l'irrégularité des convocations. Ne conviendrait-il pas qu'elles fussent faites deux ou trois jours à l'avance ?

Les secrétaires font observer qu'eu égard à l'incertitude où l'on se trouve sans cesse sur le fait de savoir quelles heures seraient disponibles, et si les services des bureaux ne viendront pas contrarier nos dispositions, il est difficile de faire des convocations plusieurs jours à l'avance. On s'arrangera du reste désormais pour que les lettres puissent être distribuées tout au moins l'avant-veille de la réunion. On comprend d'ailleurs que tant que la réunion n'avait pas d'agent salarié, il ait été bien difficile de demander aux secrétaires une irréprochable régularité dans les convocations. La réunion doit bien au contraire des remercîments mérités à M. de Saint-Victor, qui a bien voulu jusqu'ici pourvoir à ce service ingrat et pénible.

L'ordre du jour appelle l'examen des impôts de diverses natures auxquels les nécessités du présent forceront de demander une contribution sérieuse, ainsi que le constatent plusieurs membres, MM. Baucarne-Leroux, Delacour, de Bonald, etc. L'intérêt de la réunion est d'étudier les ressources qu'il est permis de demander aux diverses formes de l'impôt, pour que l'agriculture n'ait pas à pourvoir seule à tous les besoins du moment. Chaque industrie cherchera évidemment à s'exonérer le plus possible, et si on consulte isolément les producteurs industriels, chacun d'eux établira que sa production est incapable de supporter aucune charge. C'est donc à nous à voir ce qui est possible pour que tout le fardeau ne retombe pas sur la production du sol.

M. le président rappelle les divisions qui ont été indiquées à la séance précédente, pour servir de cadre aux études des divers comités qui auraient à se partager une tâche urgente. Il y a à étudier les ressources que peuvent fournir :

1° L'impôt douanier ; soit les droits fiscaux sur les matières premières et autres ;

2° L'impôt sur les valeurs mobilières ;

3° Les impôts de consommation, dans lesquels seraient compris les droits sur la vente de tous les objets de commerce, le timbre de facture et les divers systèmes qui se rattachent à cette idée ;

4° L'impôt sur le revenu.

M. de Féligonde et plusieurs autres membres pensent qu'il conviendrait d'étudier d'abord l'impôt sur les valeurs mobilières, de manière à se rendre compte de ce que peut rendre cette forme de contribution et à voir dans quelle mesure elle laissera

à la charge des autres matières contributives des obligations plus ou moins impérieuses.

M. Guibal pense qu'en raison des circonstances, il faut étudier d'abord la question douanière. Il fait partie d'un comité de délégation qui fonctionne en ce moment même, et si la réunion veut arriver à temps pour intervenir utilement avant les résolutions prises, il faut qu'elle se mette sans retard à même de faire connaître ses conclusions.

M. de Féligonde insiste sur sa proposition. C'est précisément pour savoir ce qu'il y aura à demander aux diverses productions plus ou moins accessibles à l'impôt qu'il faut voir d'abord quelles ressources pourront résulter d'une contribution imposée à la richesse mobilière.

L'honorable membre signale toute la difficulté qui se rencontre en ce moment à Versailles, lorsqu'il s'agit de se procurer les documents et ouvrages spéciaux indispensables à l'étude de ces matières. Les communications avec Paris permettront seules de se pourvoir utilement sous ce rapport.

L'Assemblée pense qu'en raison de l'urgence et des travaux préparatoires qui se font en ce moment, lesquels pourront influencer les décisions du Gouvernement et arriver en même temps à la commission du budget, il convient de se préoccuper immédiatement de la question des droits de douane.

M. Bonnet ne suppose pas que la réunion veuille dès à présent traiter à fond la question, mais il croit devoir donner sommairement les renseignements qui lui sont connus. C'est devant le conseil des arts et manufactures qu'ont lieu les conférences où les délégués des diverses industries sont reçus. C'est là notamment que les représentants de l'industrie des soies ont porté leurs réclamations. Le ministre a fait connaître son intention de frapper la matière première d'un droit de 20 pour 100, mais avec droit de drawbach à la sortie au profit de l'exportation. Les fabricants ont soutenu qu'avec la restitution de l'impôt à la sortie, l'Etat, bien loin de faire une recette, se trouvera en perte : le contrôle des tissus fabriqués est excessivement difficile et souvent impossible. La présence des matières inférieures employées en mélange avec la soie, la proportion souvent considérable pour laquelle certaines teintures entrent dans le poids des tissus, ne permettront jamais que le droit de drawbach soit réellement proportionnel au droit payé à l'entrée. Ce système ouvrira donc la porte à tous les abus et à toutes les fraudes. Le ministre a paru se rendre à ces observations, mais il s'est efforcé de faire comprendre aux industriels que les nécessités financières exigeaient que, sous une forme ou sous une autre, toutes les ressources de l'impôt fussent mises à contribution, et il a demandé qu'on lui fît connaître le système qui semblerait devoir être le moins onéreux pour l'industrie. — On a parlé d'un droit à percevoir sur les produits fabriqués, en vertu d'une sorte d'exercice à établir, mais les fabricants ont bientôt renoncé à cette idée. M. le ministre revient dès lors à la pensée d'un droit de douane de 20 pour 100. L'industrie persiste à soutenir que c'est là une condition de ruine pour elle : le débat est toujours pendant. En ce qui concerne la fabrication des tissus de laine, et le droit dont seraient frappées les matières premières à l'entrée, un certain nombre de fabriques ne résistent pas absolument au droit de 20 pour 100 avec drawbach, mais les représentants de Reims protestent contre cette combinaison : ils accepteraient plutôt le droit fiscal de 5 pour 100 à l'entrée, sans drawbach. Les cotonniers accepteront les modifications proposées. Autrefois ils payaient 22 pour 100 à l'entrée, et touchaient un droit de 25 à la sortie. — Aujourd'hui en payant 40 pour 100 à l'entrée, ils demandent le drawbach de 56 : l'écart entre les deux proportions représentant à leur sens le déchet de fabrication. Il y a là une question importante et qui appelle de mûres réflexions.

M. de Dampierre, président, complète les renseignements qui viennent d'être fournis. Comme un certain nombre d'autres membres présents, il fait partie de la réunion dite du *Libre échange*, présidée par M. Léon Say. — Les délégués des industries des soies y ont été entendus. Ils ont répété l'énonciation du ministre, qui, dit-il, ne tient pas à une forme de perception plutôt qu'à une autre, mais constate qu'il est d'une nécessité absolue pour les besoins urgents du Trésor que l'industrie fournisse une quote-part contributive de 65 millions. Si l'industrie répugne absolument au droit fiscal de 20 pour 100 à la douane, qu'elle indique alors un autre mode d'impôt moins incompatible avec ses intérêts. L'industrie ayant vainement cherché une combinaison acceptable pour tous, le ministre, comme l'a dit M. Bon-

net, est revenu à sa première opinion. M. le président demande si l'étude du système des timbres sur factures ne peut pas fournir une solution.

M. Baucarne-Leroux prend acte de tout ce qui vient d'être dit pour insister une fois de plus sur l'urgence d'arriver à des conclusions. — La réunion, dévouée comme elle l'est aux intérêts de l'agriculture, doit se tenir nécessairement prête pour la discussion, puisque toutes les industries s'efforçant d'éluder l'obligation de contribuer qui leur incombe, tout ce qui n'aura pas été obtenu des autres natures de production sera infailliblement demandé à la production du sol. L'industrie des soies est certainement digne du plus vif intérêt. Mais encore faut-il remarquer qu'elle constitue une production de luxe. Et si l'agriculture, atteinte, par exemple, par l'impôt sur le revenu, est ainsi contrainte à payer deux fois, les produits de première nécessité se trouveront précisément payer pour les autres.

M. Bonnet tient à faire observer qu'en ce qui concerne l'industrie des soies, il y a une condition toute particulière, cette industrie est en contact avec l'agriculture, et l'intéresse directement par la production même de la soie. De plus, la fabrication est souvent juxtaposée aux exploitations rurales. Les métiers sont souvent placés dans la ferme, les fabriques de moulinage sont disséminées dans les campagnes; il y a là une condition économique très-digne d'attention, et l'étude de ces intérêts divers est excessivement complexe.

M. Richier constate que notre industrie des soies ouvrées est une grande industrie nationale dont la supériorité est incontestable. Cette production va surtout à l'étranger : des droits considérables à l'entrée avec drawbach à la sortie peuvent engendrer les plus graves abus. L'Etat peut alors avoir à payer plus qu'il n'aura reçu. Un droit de douane léger sur les matières premières, un droit minime, sans drawbach, vaudra infiniment mieux. La supériorité de notre fabrication nationale, la qualité des tissus, la beauté des teintures lui permettent de supporter une charge modérée. En réalité, c'est le consommateur qui paye par une surélévation modique du prix l'impôt payé à la douane. Cette charge, en raison même de la haute valeur des produits, le consommateur peut la subir sans difficulté. M. Richier conclut en exprimant l'idée qu'il convient d'aborder l'examen d'un droit léger, sans drawbach.

M. de Féligonde partage l'opinion du préopinant. Il veut seulement ajouter un mot. Un membre de l'Assemblée nationale, fabricant lui-même, a soutenu devant lui qu'un droit de 20 pour 100 à l'entrée sur les matières premières paralyserait immédiatement le travail de manière à enlever 15 millions au moins au salaire des populations ouvrières. L'industrie lyonnaise accepterait, dit-on, un droit de 3 p. 100, sans drawbach. Saint-Etienne se refuse à subir cette charge et proteste qu'il est impossible à la fabrication du ruban de soutenir la concurrence étrangère en de telles conditions. N'y a-t-il pas à étudier d'autres moyens d'atteindre la production, par l'impôt indirect sur la marchandise vendue? Il est regrettable que les moyens d'information nous manquent à cet égard, et que nous n'ayons pas la faculté d'étudier les législations étrangères.

M. Guibal ne croit pas que la draperie puisse se soustraire à tout impôt. Mais les fabriques du Midi produisent une réclamation visiblement fondée. Dans l'établissement projeté des tarifs, l'évaluation des laines est ramenée au prix moyen de 4 fr. Les fabriques du Midi qui emploient des laines à 2 fr. ont toute raison de protester contre une assimilation entre le Nord et le Midi.

En ce qui concerne les fabriques de Mazamet, M. Guibal constate que leurs délégués déclarent ne pouvoir supporter aucune charge nouvelle, et en général il ne faut se faire aucune illusion sur les dispositions de l'industrie; elle résistera évidemment aux nécessités que l'Etat est cependant contraint de lui faire subir.

M. le baron de Cazes dit que c'est précisément parce que l'industrie ne se résignera pas à fournir elle-même les moyens de l'atteindre, que le législateur et l'Etat sont mis impérieusement en demeure de chercher et de trouver la forme d'impôt la plus pratique et la moins gênante, que toutes les forces de la production sont réduites à subir par le fait des circonstances. L'honorable membre a été surpris d'entendre dire que Lyon accepterait un droit de 3 pour 100 sans drawbach, tandis que Saint-Etienne résisterait énergiquement. L'industrie lyonnaise a cependant plus souffert que la fabrique stéphanoise. On ne s'expliquerait pas que la fabrication la plus prospère fût la plus résistante à la contribution qui s'impose à tous.

M. Bonnet fait observer que la rivalité de la Suisse crée pour Saint-Etienne une concurrence redoutable.

M. Richier croit devoir ajouter que la fabrication lyonnaise distance plus complétement que toute autre les rivalités. On ne peut pas faire partout les magnifiques étoffes qui sont le privilége de Lyon, et on peut faire partout le ruban.

M. Jourdan ne pense pas que l'industrie des soies ait depuis longtemps été très-prospère. Lyon a dû restreindre considérablement sa production d'étoffe de luxe. La fabrication a dû se transformer en partie, et c'est en fabricant l'uni que le producteur lyonnais a pu se rattraper. Saint-Etienne a beaucoup souffert de la concurrence de Zurich. M. Jourdan se demande, si au lieu de frapper les matières premières à l'entrée, il ne serait pas possible d'atteindre seulement le bénéfice du fabricant. Il serait urgent d'étudier à ce sujet ce qui se passe à l'étranger.

M. Bonnet reconnaît que l'*income-tax* atteint le bénéfice du fabricant comme toute autre nature de revenu. Mais, ainsi qu'on l'a dit, l'impôt sur le revenu n'est possible qu'à la condition d'être excessivement modéré. — Et, de plus, le fabricant ne paye pas de patente.

M. Richier estime qu'avec un droit de 5 pour 100 sur les matières premières, avec une autre perception de 5 pour 100 sur les marchandises vendues, par voie de timbres sur les factures, on obtiendrait à peu près ce qu'il est possible de demander à l'industrie. Quand le Gouvernement dit à celle-ci : il faut me fournir une contribution de 60 millions, il convient d'abord de savoir si l'industrie peut en fournir plus de 30.

Plusieurs membres demandent encore la parole, mais l'heure de la séance publique de l'assemblée ne permettant pas de pousser plus loin la discussion, la séance est levée.

M. le président invite ses collègues à rechercher chacun pour leur part les renseignements dont l'étude entreprise nous fait sentir la nécessité, et il rappelle qu'il y a urgence à arriver sans retard à quelques conclusions pratiques.

La prochaine séance est indiquée pour le vendredi 2 juin.

Le secrétaire, CALEMARD DE LAFAYETTE.

JURISPRUDENCE AGRICOLE.

RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES.

Un de nos lecteurs nous consulte dans les circonstances que voici :

« Nous avons, dit notre correspondant, un chemin qui se trouve resserré à la sortie du village entre des haies vives et des arbres que les propriétaires y laissent croître jusqu'au point de le rendre impraticable, notamment pour les voitures de moisson.

« Dernièrement, plusieurs propriétaires et moi, nous avons adressé une pétition au Conseil municipal tendant à obtenir du maire qu'il fasse couper lesdits arbres et haies à un mètre de hauteur, afin de pouvoir exploiter les propriétés qui sont au delà et aboutissent sur ce chemin qui est la seule issue.

« Le maire a répondu à cette supplique par la lecture d'un numéro du recueil des actes administratifs de la Préfecture, qui dit en substance que ce magistrat n'a que le droit de faire élaguer les branches qui avancent sur la voie publique et qu'il ne peut invoquer l'art. 672 du Code Nap. ; de sorte que, ledit chemin étant fixé à 3 mètres, il est de toute impossibilité de pouvoir rentrer la moisson par cette voie. »

Les plaintes de notre correspondant sont assurément légitimes, et il serait désolant, pour lui et pour les propriétaires qui se trouvent dans le même cas, de ne pouvoir obtenir la faculté, bien naturelle, d'user d'un chemin, le seul, d'après son exposé de faits, qui soit à leur disposition.

Il est pourtant certain, d'un autre côté, que le maire, dans la réponse qu'il a faite à ses administrés, était dans la plus stricte légalité et qu'il ne lui est pas possible, sans outrepasser ses pouvoirs, de prendre la mesure qu'on réclamait de lui. Un arrêt de la Cour de cassation du

8 février 1844 a, en effet, décidé à cet égard que l'arrêté par lequel un maire ordonne aux propriétaires d'un chemin vicinal d'enlever les arbres qui leur appartiennent est nul et ne peut engendrer aucune contravention. Il s'agissait, il est vrai, dans cette espèce, d'arbres plantés sur le sol même du chemin ; mais la décision eût été la même s'il s'était agi d'arbres ou de plantations, faites sur le sol d'un propriétaire riverain.

C'est qu'en effet la police, en ce cas, n'appartient pas au maire : elle appartient au préfet. C'est ce qu'avait décidé déjà un avis du Conseil d'État du 9 mai 1838, expliqué et interprété dans une circulaire ministérielle du 11 octobre 1839. Nous trouvons dans cette circulaire un passage ainsi conçu : « En ce qui concerne les plantations le long des chemins vicinaux, celles qui auraient été faites antérieurement à la publication de votre arrêté doivent nécessairement être tolérées jusqu'à leur dépérissement; elles ont été faites de bonne foi et ne constituent pas une contravention, à moins cependant que des usages locaux, antérieurs à la loi du 21 mai 1836, n'eussent déjà fixé la distance des plantations le long de ces chemins. Dans ce dernier cas, on pourrait dès à présent se fonder sur ces règlements locaux pour prescrire la destruction de ces plantations, si l'intérêt de la vicinalité l'exigeait. Mais, en l'absence de ces règlements, il faudrait, je le répète, tolérer les plantations existantes, en empêchant soigneusement qu'elles ne soient renouvelées à des distances autres que celles voulues par l'arrêté et prescrivant un élagage assez fréquent pour que l'ombre ne nuise pas trop à l'asséchement du chemin. »

Ainsi, dès 1836, les préfets ont reçu mission de déterminer par arrêté la distance à laquelle il convient, suivant les circonstances et les nécessités des localités, de fixer la distance à laquelle doivent être faites les plantations le long des chemins.

En outre, le 21 juillet 1854, les préfets reçurent de l'administration, en exécution de la même loi de 1836, un projet de règlement qui, au milieu de ses nombreuses dispositions, en contenait quelques-unes relatives à la question qui nous occupe. D'après ce règlement, uniforme pour tous les départements quant à ses dispositions générales, chaque préfet dut, aux termes des articles 298 et suiv., déterminer la distance à laquelle les plantations devaient être faites; on n'excepta que les plantations faites au moins à 3 mètres en arrière du bord du chemin qui purent être librement faites et sans que les propriétaires eussent à se préoccuper de l'agrément du préfet. L'article 315 du même règlement ajoutait : « Les arbres qui pencheraient sur les chemins vicinaux de manière à gêner la circulation seront abattus et enlevés à la diligence des propriétaires ou fermiers sur le terrain desquels ils seraient plantés. »

Notre consultant voit donc que c'est à l'autorité préfectorale à ordonner l'abatage des arbres qui gêneraient la circulation, et non au maire qui commettrait un véritable excès de pouvoir en s'occupant lui-même, directement, de cette question. Si les choses sont dans l'état qui nous est signalé, nul doute que le préfet, en supposant que les plantations aient d'ailleurs été faites à l'origine en conformité des art. 298 et suivants du règlement afférant au département, n'ordonne l'abatage d'arbres ou plantations qui gêneraient à ce point la circulation que

la seule voie qui soit à la disposition des cultivateurs leur soit interdite.

Au moment de terminer notre article, nous nous apercevons qu'un mot dans la question qui nous est posée, nous a échappé; c'est le mot « rural. » Il ne s'agit pas, d'après notre correspondant, d'un chemin vicinal, mais d'un chemin rural; or, notre article n'a trait qu'aux plantations faites sur le bord des chemins vicinaux. Notre méprise s'explique naturellement : comment comprendre, en effet, la réponse du maire, s'il s'agit d'un chemin rural? N'est-ce pas lui qui est chargé de veiller, en ce cas, à la viabilité? Ne lui appartient-il pas même de prendre des arrêtés relatifs à la distance où pourront se faire les plantations? N'est-il pas certain que, si des arbres, à quelque distance qu'ils soient plantés, viennent par leur accroissement à empiéter sur le chemin rural, le maire est en droit d'ordonner leur suppression?

Donc, et pour nous résumer d'un mot, s'agit-il d'un chemin vicinal, c'est au préfet qu'il faut s'adresser; c'est au maire, s'il s'agit d'un chemin rural.

Eug. Pouillet,
Avocat à la Cour de Paris.

SUR LA MATIÈRE MINÉRALE DES PLANTES.

RÉPONSE A M. BAUDRIMONT[1].

M. Baudrimont ne s'est pas compromis en me portant le défi qui termine son article, puisque les plantes s'alimentent essentiellement d'acide carbonique, et que celui-ci est un minéral; je pense qu'il a voulu dire substance minérales *solides;* car, sans cela, il abonderait dans mon sens.

Eh bien, j'accepte son défi, même ainsi modifié, et je lui réponds que les caroubiers naissent avec la plus grande vigueur sur des rochers arides; qu'il en est de même des opuntéas, des aloës, des fécoïdées et des sédums.

Dans un autre sens, je lui dirai que c'est dans le bois pourri que les phyllanthus, les fougères, les tillandréas et les orchidées végètent avec la plus grande vigueur.

Enfin je lui porte à mon tour ce défi, c'est d'amener à fruit une plante quelconque dans un sol quelconque privé de substances organiques, et dans une atmosphère exempte d'acide carbonique; bien plus, je m'engage à fertiliser les plus mauvais sols avec de l'humus non acide et de l'eau, et je le défie de les rendre productifs sans matières organiques; toute la question est là.

M. Baudrimont est un des savants que j'estime le plus; aussi je m'empresse de répondre à ses objections avec le vif désir qu'il ne prenne ma réponse que comme un hommage rendu à sa science et à son amabilité. Tous les deux, nous cherchons la vérité en dehors de notre personnalité : c'est assez dire que nous la trouverons.

Sacc.

---

1. Voir le dernier numéro, p. 97, et t. 1 de 1871, p. 328.

ENCORE LES FOIRES DU MORBIHAN.

Voici encore quelques renseignements pour les lecteurs qui ont besoin de repeupler leurs étables. Déjà l'un d'eux est venu ici et a acheté une trentaine de bêtes dont il paraît très-satisfait.

Les vaches bretonnes pleines valent (les bonnes) de 120 à 150 fr., fraîches de lait donnant de 12 à 16 litres par jour; elles s'engraissent tout en donnant du lait, de sorte qu'à la fin de leur rendement en lait, on peut les livrer à la boucherie; elles pèsent alors dans les 156 kilog. poids net. Je le répète, elles sont sobres, rustiques et peu sujettes aux maladies, en passant à une meilleure nourriture. La taille des élèves s'agrandit beaucoup; leur lait est riche en beurre de très-bonne qualité. Les bœufs qui s'engraissent aussi très-facilement et ont une viande très-estimée, pèsent : les petits, le couple, poids vifs, 900 kilog., et valent de 400 à 450 fr.; les moyens, environ 1,000 kilog., 500 fr., et les forts, 1,200 kilog., 600 fr. environ. — Les chevaux entiers valent environ de 300 à 400 fr., et les juments de 350 à 450 fr.

Il y a aussi des brebis assez belles, que l'on désigne ici sous le nom de race à deux, parce qu'elles ont presque toujours deux agneaux qu'elles élèvent très-bien ; elles s'engraissent aussi facilement et sont aussi peu sujettes aux maladies, elles valent de 15 à 18 fr. pièce. Les agneaux vaudraient de 6 à 10 fr.

Les premières foires ont lieu en ce moment. J'habite à 12 kilomètres d'Auray; il y a un service de voyageur d'Auray à Carnac, et je me tiens à la disposition de ceux qui viendraient me voir. En venant d'avance, ils pourraient commencer, près de moi, les achats qu'ils achèveraient à la foire.

Jules Gy de Kermavic.

REVUE COMMERCIALE (22 JUILLET 1871).

I. — *Situation générale.*

La difficulté de faire faire les transports par chemins de fer continue à s'opposer à la multiplication des transactions. L'encombrement est général, et les wagons, dont plus de 10,000 ont été pris par les Prussiens contre tout droit et toute justice, manquent pour qu'on puisse reprendre l'organisation des trains de petite vitesse. Le commerce agricole reste donc languissant ; les cultivateurs fréquentent peu les marchés, car ils ont dans leurs exploitations de très-nombreuses occupations.

II. — *Les grains et les farines.*

Comme la semaine dernière, le mouvement de baisse général s'est accéléré. Son taux est supérieur à 1 fr. sur l'ensemble de tous les marchés dont le tableau suivent résume les cours actuels, aux 100 kilog. :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Caen	33.50	»	»	»
Côtes-du-Nord. Pontrieux	27.50	»	15 00	24.00
Finistère. Lesneven	29.50	19.00	16.55	20.00
— Morlaix	29.70	»	18 00	19.00
— Quimper	29.30	17.00	18.50	»
Ille-et-Vilaine. St-Malo	30.00	»	17.25	20.75
— Rennes	30.00	»	20.00	18.00
Manche. Pontorson	33.00	»	14.40	27.00
— Cherbourg	32.50	»	20.40	25.60
Mayenne. Chât.-Gontier	31.00	»	19.80	25 00
— Laval	33.50	»	23.50	25.50
Morbihan. Hennebont	30.00	16.30	»	19.00
Orne. Laigle	34.60	21.70	21.80	26.50
— Vimoutiers	35.50	21.75	21.00	26.50
— Sées	33.25	21.50	21.00	27.00
Sarthe. Le Mans	34 00	20.50	19.50	»
Prix moyens	31.48	19.00	18.83	23.11

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Saint-Quentin	34.50	21.00	20.00	22.50
— Soissons	35.00	19.00	»	21.00
— Laon	»	21.00	»	24.00
— Château-Thierry	35.00	19.50	»	23.00
— La Capelle	37.50	24.00	»	23.00
— Pontavert	36.00	20.75	23.00	22.00
Eure. Beaumont	36.50	»	19.50	25.60
— Conches	34.50	18.00	21.00	22.50
— Neubourg	35.50	20.00	18.50	24.00
— Les Andelys	35.00	17.50	»	26.00
Eure-et-Loir. Chartres	35.00	»	»	21.00
— Auneau	32.90	22.50	21.50	24.15
— Châteaudun	33.00	21.00	»	20.50
— Bonneval	31.40	19.70	22.50	20.00
Nord. Valenciennes	34.00	22.00	»	20.50
— Bourbourg	31.75	22.55	»	20.65
— Lille	35.00	20.25	22.50	22.50

2e RÉGION. — NORD (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Nord. Cambrai	34.20	19.25	»	23.00
— Douai	32.90	22.15	»	22.00
Oise. Beaumont	35.50	18.75	24.75	23.00
— Clermont	34.50	19.50	»	21.50
— Pont-Ste-Maxence	35.00	21.00	24.00	21.50
— Beauvais	33.00	19.75	23.00	24.80
— Noyon	33.50	19.50	»	21.50
Pas-de-Calais. Arras	33.00	19.50	»	22.00
Seine. Paris	33.50	18.00	18.50	21.50
Seine-et-M. Dammartin	35.00	»	»	21.00
— La Ferté-Gaucher	31.90	»	21.45	21.50
— Meaux	36.00	»	»	22.00
— Melun	32.40	»	»	23.50
— Montereau	32.40	20.50	»	24.00
— Provins	31.50	»	19.00	23.00
— Nangis	35.00	20.50	22.25	23.10
Seine-et-Oise. Versailles	34.50	»	»	22.50
— Angerville	32.75	21.60	21.90	22.00
— Bray-sur-Seine	33.50	20.00	20.00	22.75
— Etampes	35.00	19.75	20.00	18.50
— Pontoise	36.00	18.80	24.30	26.00
— Rambouillet	33.75	19.20	21.75	21.00
— Houdan	34.50	21.00	20.50	»
Seine-Inférieure. Rouen	34.70	17.15	25.00	26.80
— Yvetot	34.00	»	»	24.75
— Fécamp	35.00	18.00	21.00	23.00
Somme. Amiens	34.50	21.00	24.00	18.00
— Abbeville	33.00	19.00	»	22.00
Prix moyens	34.13	20.08	21.68	22.37

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	34.00	»	»	24.00
Aube. Méry-sur-Seine	32.90	20.00	16.50	20.75
— Arcis-sur-Aube	33.00	16.65	19.50	19.00
— Bar-sur-Aube	34.50	»	18.00	22.50
— Nogent-sur-Seine	32.50	20.50	20.00	23.75
Marne. Reims	35.00	21.50	23.00	23.00
— Châlons-s.-Marne	36.25	22.00	21.50	21.00
— Epernay	36.00	22.50	22.00	28.50
Hte-Marne. Bourbonne	33.00	»	»	21.00
Meuse. Bar-le-Duc	35.00	»	25.00	25.00
Vosges. Raon-l'Etape	36.50	24.50	»	24.00
— Remiremont	35.00	24.00	»	22.50
— Epinal	34.00	»	»	»
Haute-Saône. Vesoul	31.50	21.40	20.30	22.05
Doubs. Besançon	32.50	»	»	24.50
Meurthe. Nancy	35.50	»	»	23.00
— Pont-à-Mousson	34.75	23.00	24.00	21.00
Prix moyens	33.64	21.61	20.98	22.83

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	33.25	»	»	»
— Ruffec	33.50	»	24.00	22.00
Charente-Infér. Marans	33.00	»	24.50	25.00
Deux-Sèvres. Niort	33.50	»	»	24.75
— Thénezay	32.50	»	20.25	24.00
Indre-et-Loire. Bléré	35.00	21.00	23.40	27.50
— Château-Renault	35.00	23.00	25.20	24.50
— Tours	34.00	»	»	26.00
Loire-Inférieure. Nantes	32.00	21.60	17.20	22.50
Maine-et-Loire. Angers	31.50	»	17.10	26.50
— Saumur	31.50	21.25	17.15	18.00
Vendée. Luçon	32.00	»	»	24.50
Vienne. Loudun	32.50	»	22.00	25.00
— Châtellerault	33.80	»	20.00	26.00
Haute-Vienne. Limoges	31.00	19.75	»	21.50
Prix moyens	32.97	21.32	21.17	24.13

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	30.50	»	»	22.50
— Saint-Pourçain	30.80	20.25	19.10	17.30
Cher. Bourges	33.25	20.00	»	23.00
Creuse. Aubusson	33.25	21.50	»	29.00
Indre. Valençay	32.75	24.00	23.50	23.00
— Issoudun	32.75	23.00	22.85	24.50
Loiret. Montargis	34.00	22.00	»	27.00
— Orléans	33.75	19.50	»	24.00
— Pithiviers	33.60	18.60	19.75	24.75
Loir-et-Cher. Montoire	33.50	»	23.50	24.25
— Vendôme	35.00	»	»	»
— Blois	33.50	22.25	21.00	24.75
Nièvre. Nevers	31.50	24.00	21.80	21.60
Yonne. Brienon	33.75	16.20	»	23.50
— Tonnerre	33.00	20.15	21.00	23.50
Prix moyens	32.97	20.91	21.56	23.36

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	32.50	20.50	»	24.75
Côte-d'Or. Dijon	32.00	20.00	23.50	23.00
Isère. Grenoble	33.25	»	»	24.00
— Grand-Lemps	30.50	18.00	»	21.00
Jura. Dôle	29.75	17.35	21.95	23.80
Loire. Roanne	33.50	20.00	»	26.50
Rhône. Lyon	31.50	»	»	24.00
Saône-et-Loire. Châlons	34.50	21.50	»	26.50
— Verdun-sur-Saône	34.00	19.25	»	24.05
— Autun	33.75	20.00	»	23.60
Savoie. Chambéry	31.20	21.75	»	»
Prix moyens	33.01	19.82	22.73	24.12

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hte-Garonne. Toulouse	32.50	20.00	20.50	25.50
— Villefranche	31.50	»	»	25.00
Gers. Mirande	34.00	»	»	24.50
Gironde. Bordeaux	32.50	22.50	»	25.00
— Lesparre	31.25	19.35	»	»
Landes. Dax	32.50	24.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	32.60	20.00	»	26.00
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.42	21.27	20.50	25.20

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	31.25	20.00	»	23.00
Cantal. Mauriac	27.70	20.90	21.90	28.50
Hérault. Béziers	30.75	20.30	21.25	26.50
— Montpellier	33.00	»	»	»
Lozère. Mende	32.45	23.65	22.35	28.57
— Marvejols	30.20	21.60	»	»
— Florac	29.70	22.50	21.70	21.40
Pyrénées-Or. Perpignan	30.50	17.00	»	24.00
Tarn. Albi	32.50	»	»	26.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.70	20.80	20.00	25.50
Prix moyens	30.86	20.90	21.24	25.43

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hautes-Alpes. Briançon	31.50	22.50	23.00	24.10
— Guillestre	31.00	22.40	22.70	24.40
B.-du-Rhône. Marseille	33.00	»	17.50	21.00
— Arles	32.30	»	14.30	21.50
Drôme. Valence	33.00	»	»	26.50
Gard. Nîmes	33.00	22.00	23.75	24.50
Haute-Loire. Le Puy	38.30	22.50	23.70	25.70
— Brioude	31.50	23.05	27.75	22.75
Var. Draguignan	32.50	»	»	»
Prix moyens	31.79	22.49	21.49	23.24
Moy. de toute la France	32.58	20.82	21.13	23.75
— de la semaine précéd.	33.76	21.58	22.38	24.81
Sur la semaine précédente.. Hausse	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse	1.18	0.76	1.25	1.06

Les marchés étrangers sont également en baisse, principalement dans le Midi, où la moisson est faite aujourd'hui. C'est ce que témoigne le tableau suivant :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	25.00	»	15.50	16.50
Angleterre.	Londres	30.95	18.50	22.20	20.50
—	Manchester	33.15	»	»	»
Belgique.	Louvain	35.00	»	»	20.50
—	Bruges	34.60	23.25	»	22.00
—	Verviers	34.75	24.00	24.50	21.50
—	Bruxelles	33.00	»	23.85	24.00
—	Namur	35.00	23.50	»	22.00

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Pays-Bas.	Maëstricht..........	31.50	23.25	26.00	25.50
Alsace et Lorraine.	Metz...............	35.50	23 50	24.25	25.00
—	Mulhouse...........	32.75	26.30	24.15	25.50
—	Strasbourg..........	34 00	»	25.00	26.00
—	Colmar	36 15	17.10	19.85	27.00
Prusse.	Cologne............	30.75	23.00	»	»
—	Hambourg..........	33.00	»	19.50	»
Bavière-Rhénane.	Deux-Ponts.........	32.00	23.00	»	24.00
Suisse.	Genève.............	35.00	»	»	27.50
—	Zurich..............	33.00	»	»	23.00
Espagne.	Valladolid..........	27.35	»	»	»
—	Ranesa.............	27.35	»	»	»
Italie.	Livourne...........	27.50	»	»	»

C'est dans notre malheureuse Alsace-Lorraine que les prix sont le plus élevés.

Blés. — Partout les affaires sont extrêmement lourds à la baisse. Cependant, au dernier moment, un certain raffermissement dans les cours paraît se manifester; on appréhende les effets des grandes chaleurs snr la maturation des grains. A la dernière halle de Paris, le 19 juillet, les cours des bons blés ont été tenus entre 32 fr. 50 et 35 fr.; mais les blés courants ne sont pas au-dessus de 31 à 34 fr. les 100 kilog. Il y a à Marseille un stock considérable qui dépasse 256,000 quintaux; ces blés, dit-on, ne sont pas dans de bonnes conditions et commencent à travailler, de telle sorte qu'il faudra avoir recours à des adjudications publiques qui pèseront sur les cours.

Farines. — Les farines de consommation sont difficiles à vendre. Le sac de 157 kilog. net est coté de 75 à 76 fr. pour les choix, de 73 à 74 fr. pour les premières qualités et de 70 à 72 fr. pour les sortes courantes. Cela correspond aux prix extrêmes de 44 fr. 60 à 48 fr. par quintal. Les transactions continuent à être extrêmement rares sur les farines de commerce; on parle de 74 à 75 fr. pour les supérieures sur les quatre derniers mois, sans demandes sur juillet et août. Les huit marques sont nominalement tenues à 75 fr. pour toutes les époques. La farine de seigle, difficile à vendre, est cotée de 24 à 31 fr. le quintal suivant blancheur. A Nérac, la farine est cotée de 48 à 49 fr.; à Namur, de 46 fr. 50 à 47 fr. 50.

Seigles. — On fait très-peu d'affaires sur le seigle comme sur les autres grains; les acheteurs ne veulent traiter qu'en baisse. Le cours à Bercy sur bateaux soit en disponible soit à livrer, est de 17 fr. 40 à 18 fr. 25 les 100 kilog.

Orges. — Il y a plus d'offres que de demandes de 17 fr. 50 à 19 fr.

Avoines. — Les cours de l'avoine continuent à se déprécier. A Paris, les bonnes avoines noires sont encore tenues de 21 à 22 fr., mais trouvent difficilement preneurs. Les sortes ordinaires se payent de 18 à 20 fr. suivant poids et couleur. La baisse générale dépasse 1 fr.

Sarrasins. — Le sarrasin reste offert à Paris de 16 à 17 fr. les 100 kilog. suivant qualité. Il est coté de 21 à 22 fr. à Mauriac; 22 fr. dans l'Orne et à Chambéry, 20 fr. 60.

Maïs. — Le maïs est à 22 fr. 50 à Castelnaudary, et 24 fr. 70 à Chambéry.

Riz. — A Paris, les cours des riz sont cotés tel qu'il suit: brisures 35 fr; Rangoon, 36 à 50 fr.; Pégu, 35 à 40 fr.; Calcutta, 44 à 50 fr.; Piémont, 50 à 60 fr. A Marseille, la demande est très-active pour les riz du Piémont; les ventes de la semaine ont été de 2,000 balles vendues aux prix de 39 à 42 fr. les 100 kilog.

Pain. — La baisse sur les blés et les farines n'a encore amené aucun changement dans les prix du pain: la 2e qualité se paye de 35 à 42 centimes, et la 1re de 40 à 50 centimes le kilog.

Issues. — La marche est calme et les cours sont en baisse. On cote: gros son, 14 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50.; bâtards, 14 à 15 fr.; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 17 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — En présence des bonnes conditions dans lesquelles le regain pousse depuis plusieurs semaines, les fourrages sont tenus à des prix moins élevés: la paille seule reste encore sans variation. Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, les cours étaient les suivants par 1,000 kilog.: foin, 110 à 120 fr.; luzerne, 90 à 100 fr.; sainfoin, 90 à 110 fr.; paille de blé, 100 à 120 fr. C'est une baisse de 4 à 6 fr. par quintal depuis quinze jours, pour le foin, la luzerne et le sainfoin. — Dans les départements, le même fait se produit avec plus ou moins d'activité

suivant les régions. On cote : à Rambouillet (Seine-et-Oise), foin et luzerne, 80 à 100 fr.; paille, 90 fr.; à Colmar (Haut-Rhin), foin, 140 fr.; paille 80 fr.; à Pont-à-Mousson (Meurthe), foin, 120 fr.; paille, 80 fr.; — à Bordeaux, foin, 200 fr.; paille, 160 à 170 fr.; — à Grenoble, foin, 90 à 100 fr.; paille, 80 à 90 fr.

Pommes de terre. — A Paris, les pommes de terres Hollande se payent 5 à 6 fr., et les jaunes 3 à 4 fr. l'hectolitre. La variation des cours, suivant les régions, est toujours la même; on cote les 100 kilog. à Briançon (Hautes-Alpes), 4 fr. 60 à 5 fr.; à Vesoul (Haute-Saône), 5 fr. 90; à Chambéry (Savoie), 6 fr. à 6 fr. 50; Puy (Haute-Loire), 6 fr. 70 à 7 fr.; à Mauriac (Cantal), 8 fr.; à Mende (Lozère), 12 fr. à 12 fr. 50.

Oignons. — Les oignons en grain ont baissé à la halle de Paris; ils ne se vendent plus que de 50 à 60 fr. l'hectol.

Fèves. — Les fèves se payent toujours 22 fr. 50 les 100 kilog. à Bordeaux; à Toulouse, elles se vendent de 18 fr. à 19 fr. 50.

Légumes secs. — Les transactions en légumes secs sont à peu près nulles partout. D'après nos correspondants, ils restent cotés à Marseille et à Bordeaux tels que nous les avons indiqués dans notre dernière revue.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres.*

Vins. — Les transports se font chaque jour plus activement, quoiqu'il y ait toujours beaucoup de marchandises en attente aux lieux de production, principalement dans le Midi. A Paris-Bercy, les cours s'établissent depuis dix jours comme il suit: Basse-Bourgogne, 70 à 75 fr. le muids de 272 litres; Touraine, 85 à 90 fr. la pièce de 230 litres; Cher 1er choix, 110 à 115 fr. la pièce de 250 litres; Mâcon, petites qualités, 105 à 110 fr. la pièce de 250 litres; Mâcon, bon choix, 120 à 150 fr. la pièce, suivant crus; Bordeaux ordinaires, 100 à 110 fr. la pièce de 225 litres; Bordeaux bon choix, pour détail, 115 à 130 fr. les 225 litres; Bordeaux supérieur, de 150 à 200 fr. la pièce pour bouteilles de table; Narbonne, bonne qualité, de 40 à 42 fr. l'hectolitre; Roussillon ordinaire de 15 à 16 degrés, 42 à 45 fr. l'hectolitre; Roussillon supérieur de 18 degrès, 50 à 52 fr. l'hectolitre. Les droits d'octroi sont en sus de 20 fr. 60 par hectolitre. — Dans quelques départements, les vins sont en hausse. Ainsi, dans la Charente-Inférieure, à Saint-Pierre-d'Oléron, les vins rouges valent 150 à 165 fr., et les blancs, 85 à 95 fr. le tonneau de quatre barriques. — A Bordeaux, les cours sont les suivants: vins de Languedoc 1870, petite couleur, 160 à 170 fr. les 905 litres sans logement; belle couleur, 180 à 200 fr.; deux couleurs, 210 à 230 fr. — A Avallon (Yonne), quoique la marchandise soit assez recherchée, les cours sont à peu près stationnaires. Les vins rouges nouveaux se vendent, les 136 litres nus, de 45 à 50 fr.; les vins blancs, même contenance, de 40 à 45 fr.; les pineaux rouges, de 60 à 70 fr. Quant aux vins vieux, ils valent de 75 à 90 fr., selon qualité. — Enfin, en Alsace, à Colmar, on cote : vins de 1870, 36 à 38 fr.; 1869, 32 à 35 fr.; 1865, 60 à 66 fr. l'hectolitre.

Alcools. — La bonne apparence des vignes dans la plus grande partie de la France, les espérances que l'on fonde sur la récolte des betteraves, et enfin l'encombrement des principaux entrepôts, et enfin une spéculation des plus actives ont amené une baisse très-forte et continue sur les alcools de toute sorte, principalement dans le Nord, où les prix étaient plus élevés. On cote à Paris, cours officiel : 3/6 fin, 1re qualité à 90 degrés disponible, 60 fr.; — cote commerciale : disponible, 60 fr.; courant du mois, 60 fr.; août, 60 fr.; quatre derniers, 61 fr. — Dans la Charente-Inférieure, à la Rochelle, les affaires sont calmes; l'hectolitre sans fût de 1870 se paye, suivant qualité, de 60 à 64 fr. A Surgères, les eaux-de-vie de Surgères et d'Aigrefeuille valent de 68 à 76 fr., suivant qualité. — A Bordeaux (Gironde), il y a tendance à la baisse, cependant les prix sont à peu près les mêmes; on cote : eau-de-vie 52 degrés : bas armagnac, 85 fr.; Ténarèze, 79 fr.; blanc armagnac, 76 fr.; esprit 3/6 Languedoc 86 degrés, 70 fr.; esprit 3/6 fin, 1re qualité, 90 degrés, 70 fr.; tafia Martinique, de 58 fr. 50 à 65 fr. — Dans le département de l'Hérault, au dernier marché de Montpellier, il a été vendu 25 pièces 3/6 bon goût au prix de 65 fr. l'hectolitre. A Lunel, les cours s'établissent ainsi qu'il suit: 3/6 bon goût disponible, 63 fr.; juillet et août, 64 fr.; novembre et décembre, 65 fr.; eau-de-vie, 45 fr. A Béziers, le cours est de 62 fr. — A Nîmes (Gard), le 3/6 disponible est fixé à 63 fr.; à Narbonne (Aude), il vaut 60 fr. — Dans le Nord, à Lille, les cours sont les suivants : 3/6 fin disponible, 60 fr.; courant, 59 à 60 fr.; 3/6 fin betterave disponible, 00 à 00 fr.; 3/6 fin mélasse disponible, 61 à 62 fr.; 3/6 fin

quatre derniers, 54 fr. 50 à 55 fr.; 3/6 fin deux prochains, 52 fr. 50. A Douai, les prix sont mieux tenus, on cote : 3/6 fin disponible jusqu'en septembre, 68 et 69 fr.

Vinaigres. — Les cours des vinaigres sont en hausse; la rareté de la marchandise, par suite de la lenteur de la fabrication en présence de nombreuses demandes, est la principale cause de cette reprise. A Orléans, les cours sont fixés ainsi qu'il suit, d'après la dernière mercuriale : vinaigre nouveau logé, de vin nouveau, 35 à 36 fr. l'hectolitre; vinaigre nouveau logé, de vin vieux, 37 à 38 fr.; vinaigre vieux de vin logé, 40 à 50 fr. l'hectolitre.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — A la bourse de Paris, les affaires en sucres sont presque nulles; les cours sont encore en baisse pour les sucres bruts indigènes; il y a au contraire reprise sur les raffinés, depuis la semaine dernière. Les prix sont établis ainsi qu'il suit : sucres bruits 88°, disponibles, 68 fr. 50; blancs en poudre, n° 3, 80 fr.; raffinés bodne sorte, 159 fr.; belle sorte, 160 fr.; le tout aux 100 kilog. — A Lille, les sucres bruts indigènes, 88°, n° 12, disponibles, sont côtés 68 fr. — A Marseille, les affaires en sucres bruts ont été à peu près nulles; mais l'application immédiate des nouveaux droits sur ces derniers a raffermi les prix des raffinés pour la consommation : il a été vendu 15,000 kilog. pains 1er choix à 155 fr. les 100 kilog.

Fécules. — Les affaires sont insignifiantes; on vend toujours à Paris la fécule première de l'Oise et des Vosges, de 40 à 42 fr. les 100 kilog., et la fécule verte, de 20 à 35 fr. A Epinal (Vosges), la fécule première est cotée 37 fr. Ces cours seraient plutôt nominaux que réels.

Mélasses. — La mélasse indigène de fabrique se paye à Paris 11 fr. les 100 kilog. A Valenciennes ainsi qu'à Nantes, les cours n'ont pas varié.

Glucoses. — Les difficultés que rencontre toujours le transport de la marchandise, arrêtent les affaires. Les sirops de fécule sont peu abondants sur le marché. Les cours restent ceux que nous avons indiqués dans notre dernière revue.

Amidons. — Les affaires sont aujourd'hui très lentes; les cours restent, comme pour les sirops, sans variations.

Miels. — Les prix des miels nouveaux se maintiennent bien; on paye toujours les 100 kilog. de 80 à 100 fr.; en Bretagne, les cours montent jusqu'à 150 fr.

Houblons. — En présence des craintes inspirées par l'état des houblonnières qui ont beaucoup souffert de l'humidité, les demandes étant assez nombreuses, les cours sont bien tenus, et même les affaires se traitent en hausse. A Anvers, le prix de 90 à 105 fr. les 100 kilog. se maintient pour les houblons de Bavière. A Alost, on a vendu environ 500 palles, de 87 à 90 fr. les 100 kilog., pour la récolte de 1870; les vieux houblons de la récolte de 1869 se vendent 60 fr., et ceux de 1868, 50 fr., toujours par 100 kilog. A Mons, les 100 kilog. sont cotés 85 fr. A Haguenau, en Alsace, la situation du marché est très-ferme, on ne cède les 100 kilog. que de 80 à 85 fr. En Angleterre, les marchés sont sans variations.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, suifs et produits divers.*

Huiles. — A Paris, les transactions sont toujours très-restreintes : les cours ont monté à la fin de la semaine dernière et se maintiennent fermes. On cote par 100 kilog. : colza en tous fûts disponible, 118 fr. 75; en tonne, 120 fr. 25; les affaires à livrer sont sans activité aux cours suivants : août, 118 fr. 75; 4 derniers mois, 121 fr. 50. Les cours des huiles de lin sans variation : disponible, 97 fr. 50; courant du mois, 97 fr. 50; 4 derniers mois, 100 fr. A Lille, le disponible en colza vaut 118 fr. 90; à Caen, 115 fr.; à Rouen, 116 fr. L'huile de lin est cotée à Caen, 94 fr. — A Marseille, le marché est très-animé; on vend les huiles de graines disponibles : sésames, 107 fr.; arachides, 106 fr. 50; lin, 98 fr. les 100 kilor. Les qualités comestibles sont bien tenues aux prix des semaines précédentes. — A Londres, l'huile de lin est vendue à 82 fr. 50; l'huile de navette anglaise brute vaut 105 fr.; raffinée, 110 à 111 fr. — A Hambourg (Allemagne), l'huile de colza est fermement tenue, sans changements dans les cours.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent toujours bien. A Caen, la graine de colza vaut 34 fr. l'hectolitre; à Courtrai (Belgique), la graine de colza vaut 50 à 51 fr., celle de lin, 40 fr. l'hectolitre. A Arras, les cours sont les suivants : graines d'œillette, 31 fr. 50 à 35 fr. 50; de colza, 33 fr.; de lin, 28 fr.; de cameline, 22 à 25 fr. l'hectolitre.

Tourteaux. — A Marseille, peu d'affaires, principalement sur la marchandise à

livrer pour laquelle on craint de voir établir de nouveaux droits de sortie. Le disponible est légèrement en baisse : on cote : lin, 20 fr. 25 à 20 fr. 50; sésames blancs, 13 fr. 50; arachides, 9 fr. 25; décortiquées, 13 fr.; colza, 13 fr. les 100 kilog. — Sur les places du Nord, on cote : Caen, colza, 19 fr.; Arras, œillette, 17 fr.; colza, 19 fr.; cameline, 18 fr. 50; Courtrai (Belgique), colza, 19 fr. 50 à 21 fr.; lin, 28 à 31 fr.; le tout par 100 kilog.

Suifs. — Les cours des suifs sont en baisse à Paris; le suif fondu était coté au dernier marché, 111 fr. 50; le suif en branche, 85 fr. les 100 kilog. A Marseille, les suifs de pays acquittés valent 116 fr. les 100 kilog.; pour les suifs étrangers, les cours sont les suivants : de Russie, 113 à 114 fr.; de la Plata, 113 à 114 fr.; d'Italie, ainsi que de Malte, 113 fr. — Les saindoux valent à Paris 130 fr. les 100 kilog.; à Marseille, ceux de Toscane sont cotés 135 fr.; ceux d'Amérique, 145 fr.

Savons. — Les prix des savons sont en hausse. A Marseille, on cote : pour la coupe ferme, 76 fr. 50 à 77 fr.; coupe moyen ferme, 75 fr. 50 à 76 fr.; savon bleu pâle ou talc, 67 à 68 fr.; le tout par 100 kilog.

Amandes. — A Pézenas, les amandes à la douce se payent 80 à 82 fr.; les amandons doux, 176 à 160 fr.; les amandons amers, 140 fr. les 100 kilog. La marchandise est peu offerte, et les transactions sont rares.

Verdets. — A Montpellier, le verdet bon marchand en boules est coté 176 fr.; en pain, 180 fr. les 100 kilog.

Crème de tartre. — Le premier blanc se paye toujours à Bordeaux 164 à 168 fr.; à Montpellier, on le cote 196 à 198 fr.; cristaux de tartre, 156 fr. les 100 kilog.

Matières résineuses. — La hausse sur l'essence de térébentine continue; on la cote à Bordeaux 90 fr. les 100 kilog. Les produits résineux sont cotés, par 100 kilog., comme il suit : brait clair, 12 fr.; demi-clair, 11 fr. 25; résine jaune opaque, 11 fr. 50; colophane ordinaire, 13 fr. 50 à 14 fr.

Noir animal. — Le cours du noir animal est à Valenciennes de 38 à 40 fr.

Engrais. — Les noirs d'engrais restent fixés aux cours que nous avons précédemment indiqués, 5 à 11 fr. les 100 kilog.

VII. — *Textiles.*

Laines. — La vente des laines devient moins active que les semaines précédentes. Les cours n'en sont pas moins fermes. A Paris, au dernier marché, les laines-mères en suint se sont payées 1 fr. 90 à 2 fr. 10 le kilog., et pour quelques lots de premier choix jusqu'à 2 fr. 30. — A la dernière foire de Bernay, dans l'Eure, la laine lavée à dos a été vendue de 3 fr. 90 à 4 fr. 60 le kilog. — Au Havre, les ventes se font toujours à des prix élevés; les derniers cours accusaient 2 fr. 15 à 2 fr. 20 pour le kilog. des laines de Russie. — A Marseille, les transactions sont toujours actives, les prix fermement tenus, quoique l'on ne compte plus sur une nouvelle progression; les laines de Salonique se payent jusqu'à 2 fr. le kilog.; les laines de Buenos-Ayres atteignent facilement 3 fr. à 3 fr. 20. — A Londres, à Liverpool et sur les principales places d'Angleterre, les marchés conservent une grande fermeté et les prix acquis.

Soies et cocons. — Le marché des soies de Lyon est toujours en hausse; tous les articles suivent la même marche ascendante. On cote : organsins de France, 99 à 117 fr.; trames, 83 à 110 fr.; gréges, 87 à 103 fr.; le tout par kilogramme. — A Marseille, les prétentions des vendeurs arrêtent les affaires; sur cette place on paye les cocons secs, de diverses origines, se vendent de 19 à 22 fr le kilog. — Il paraît que dans quelques parties du Levant la récolte en cocons a été assez médiocre; celle du Portugal est annoncée comme bonne.

Chanvres et lins. — Sur le marché de Lille il se fait peu de ventes de lins, mais les prix se maintiennent; les affaires en toiles continuent à être actives, quoiqu'elles soient toujours entravées par la difficulté des communications. Sur les marchés belges, la situation n'a pas varié.

Garances. — Au dernier marché d'Avignon, on cotait : alizaris rosés, 82 à 86 fr.; paluds, 104 à 106 fr.; garance en poudre SFFF roses, 100 à 106 fr.; garancine, 275 à 425 fr.; fleurs de garance, 230 à 240 fr., le tout aux 100 kilog. L'alcool de garance était payé 50 fr. l'hectolitre.

Cuirs. — Les affaires en cuirs sont sans animation : aucune vente importante ne nous a été signalée cette semaine.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons sont cotées au marché de la Villette,

à Paris, de 1 fr. 75 à 3 fr. 50. A Bordeaux, les peaux de moutons de Buenos-Ayres se vendent de 1 fr. 35 à 1 fr. 40, en destination de Paris.

VIII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Pendant cette semaine on a amené au marché de la Villette à Paris : 6,860 bœufs, 615 vaches, 131 taureaux, 4,212 veaux, 25,216 moutons, 3,360 porcs gras et 80 porcs maigres. Les bœufs, les veaux et les porcs étaient plus nombreux que la semaine précédente; les vaches, taureaux, moutons, étaient en moins grand nombre. Les poids moyens ont été : bœufs, 336 kilog.; vaches, 230 kilog.; taureaux, 394 kilog.; veaux, 65 kilog.; moutons, 21 kilog.; porcs gras, 86 kilog.; porcs maigres, 25 kilog. Les prix extrêmes étaient les suivants au dernier marché : bœufs, 1 fr. 20 à 1 fr. 70; vaches, 1 fr. 10 à 1 fr. 50; taureaux, 0 fr. 90 à 1 fr. 34; veaux, 1 fr. 40 à 1 fr. 90; moutons, 1 fr. 35 à 1 fr. 80; porcs gras, 1 fr. 20 à 1 fr. 50; porcs maigres, 1 fr. 40 à 2 fr. 60. Sauf pour les moutons et les porcs gras ou maigres, il y a baisse sensible sur toutes les catégories d'animaux amenés.

Au dernier marché de Saint-Germain-en-Laye, 88 porcs du poids moyen de 85 kilog., ont été vendus de 1 fr. 60 à 1 fr. 70 le kilog. estimé sur pied. A Rouen, le prix de la viande estimée sur pied est ainsi coté : bœufs, 1 fr. 70 à 1 fr. 90; vaches, 1 fr. 65 à 1 fr. 90; moutons, 2 fr. 05 à 2 fr. 15.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux, à Paris, on a amené 307 chevaux de selle et de cabriolet dont 101 vendus de 500 à 1,050 fr.; 421 chevaux de trait, dont 127 vendus de 525 à 1,100 fr.; 328 chevaux hors d'âge dont 85 vendus de 46 à 580 fr.; 68 chevaux vendus à l'enchère de 65 à 480 fr.; 12 ânes, dont 9 vendus de 35 à 280 fr. Il y a hausse sur les chevaux de selle aussi bien que sur ceux de trait.

Viande à la criée. — Il a été vendu dans les quatre marchés du 14 au 18 juillet : 98,408 kilog. de viande de bœuf ou vache; 86,793 kilog. de viande de veau; 26,407 kilog. de viande de mouton; 5,897 kilog. de viande de porc; en tout 227,045 kilog. de viande, soit une moyenne de 56,761 kilog. par marché; c'est à peu près 8,000 kilog. de moins qu'à chaque marché de la semaine précédente. Le 18 juillet, les prix du kilog. étaient les suivants : bœuf ou vache, quartier de derrière, 0 fr. 34 à 1 fr. 42; quartier de devant, 0 fr. 22 à 1 fr. 40; aloyau, 0 fr. 92 à 2 fr. 28; basse boucherie, 0 fr. 02 à 0 fr. 84; — veau, 1re qualité, 1 fr. 58 à 1 fr. 80; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 56; 3e, 0 fr. 50 à 1 fr. 20; pan, cuissot, 0 fr. 56 à 1 fr. 96; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 52 à 1 fr. 78; 2e, 1 fr. 18 à 1 fr. 50; 3e 0 fr. 73 à 1 fr. 16; gigots, 0 fr. 60 à 2 fr. 26; — porc, entier ou par moitié, 1 fr. 16 à 1 fr. 58; en quartier, 0 fr. 90 à 1 fr. 80; salé, 0 fr. 50 à 1 fr. 70. Il y a eu baisse sur presque toutes les catégories de viande, sauf pour le mouton dont les prix dépassent sensiblement ceux de la semaine dernière.

Beurres. — Il a été vendu à la halle de Paris, dans les trois derniers marchés, 77,359 kilog. de beurres, aux prix suivants : en demi-kilog., beurres ordinaires et courants, 1 fr. 50 à 3 fr.; petits beurres courants et ordinaires, 1 fr. 30 à 2 fr. 20 le kilog. — Dans le Nord, à Bourbourg, le kilog. de beurre en pièces se vend 2 fr. 95; en blocs, 2 fr. 80. Dans la Normandie, à Vimoutiers (Orne), le kilog. est coté de 2 fr. 40 à 2 fr. 50.

Œufs. — Il restait à la halle de Paris, en resserre, 182,430 œufs; dans les trois derniers marchés, il en a été vendu 1,778,525; il en est resté en resserre 217,860 après le dernier marché. Les prix ont été les suivants pour le mille : œufs de choix, 78 à 100 fr.; ordinaires, 68 à 90 fr ; petits, 54 à 68 fr. Les cours des œufs ordinaires n'ont donc pas changé, tandis que ceux des catégories extrêmes sont en hausse. — Dans le Nord, à Bourbourg, le cent d'œufs se vend de 7 fr. 60 à 7 fr. 75.

Volailles et gibier. — A la halle de Paris, les chapons se sont vendus de 3 fr. à 6 fr. 25; les oies, de 2 fr. 50 à 6 fr.; les poulets ordinaires, de 1 fr. 50 à 4 fr. 50; les poulets gras, de 4 fr. 75 à 6 fr.; les lapins domestiques, de 1 fr. à 5 fr.; les dindes grasses, de 6 fr. 50 à 7 fr.; les dindes communes, de 3 à 6 fr.

Poissons et marée. — Les cours de la vente en gros sont les suivants : homards, 1 à 4 fr.; langoustes, 2 à 10 fr.; le tout par deux; — congres, 4 à 16 fr.; crevettes grasses, 1 à 6 fr.; truites, 1 à 40 fr.; maqueraux, 8 à 16 fr.; le tout par manne; — saumons, 4 à 82 fr.; turbots, 3 à 22 fr. la pièce.

Résumé. — Le commerce agricole ne reprendra toute son activité, que lorsque les chemins de fer pourront faire leurs transports habituels; on n'aime à acheter que des denrées dont on est certain d'entrer en possession à jour fixe. A. Remy.

Le Gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (29 JUILLET 1871).

Les dangers latents. — Evacuation par les troupes allemandes des départements de l'Eure, la Seine-Inférieure et la Somme. — Danger permanent des passions populaires. — Possibilité d'une nouvelle invasion allemande. — Nécessité de rendre à la France des mœurs viriles. — La Commune et les campagnes. — Les agriculteurs et les elections. — Réponse de M. de Praingy à M. de Gasparin. — Monarchie et republique. — Union nécessaire de tous les partis pour la reconstitution de la France. — Secours aux agriculteurs frappés par la guerre et les intempéries de l'hiver. — Réunion du Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France. — Première liste de souscripteurs. — Les divers comités de secours aux cultivateurs. — Inondations en Suisse. — La Suisse et la France. — Allocation pour indemnités aux agriculteurs dont les étables sont frappées de la peste bovine. — Vente de béliers à Grignon. — Les races croisées d'Alfort, de Monteravel et le Haut-Tingry. — Transport des vins du Midi par le cabotage. — Labourage à vapeur à Nancy. — Les cressonnières de la Normandie. — Création d'une cressonnière par M. Eug. Noël. — Nouvelles de l'état des récoltes dans l'Aisne, le Doubs, la Sarthe, l'Ille-et-Vilaine, la Vendée, la Charente, le Var. — Notes de MM. Dubosq, Laurent, de Villiers de l'Isle-Adam, de la Morvonnais, Boncenne fils, Delatte, Franc. — Commencement de la récolte des céréales. — Absence du cidre. — Bon état des céréales de printemps. — Excellente situation de l'agriculture dans les arrondissements de Pontarlier et Poligny. — Les fromages dans les fruitières. — Bonne production du chanvre. — Vers blancs dans les orges. — Maladie des pommes de terre. — Insolation produite par des coups de chaleur. — Les colzas en Bretagne. — Nécessité d'augmenter la production de la viande. — Les races précoces. — Achèvement de la moisson du blé dans le Midi. — Les maïs. — La vigne. — Les oliviers. — Le liége. — Les vers à soie. — Soulagement aux régions les plus frappées par la guerre, par les régions mieux favorisées par leur situation et par les circonstances atmosphériques.

I. — *Les dangers latents.*

L'illustre chef du pouvoir exécutif a fait annoncer dans le *Journal officiel* du 21 juillet que, payement du premier demi-milliard de l'indemnité allemande ayant été effectué, l'empereur Guillaume avait ordonné le départ immédiat des troupes occupant les trois départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Le départ a eu lieu en effet. Aujourd'hui les territoires de ces trois départements ne sont plus souillés par le pied d'aucun Prussien agissant en maître. Mais combien de populations françaises restent encore exposées aux insolences germaniques ! Les armées allemandes occupent encore la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Jura, le Doubs, la Haute-Marne, la Marne, l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, les Vosges, Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire seize départements qui ne cessent d'être plongés dans les profondes douleurs, non pas seulement du patriotisme opprimé, mais encore dans les souffrances produites par la méconnaissance de toutes les libertés et de toutes les lois humaines. Aussi, s'il nous semble juste que les poitrines des populations délivrées fassent entendre un soupir de soulagement, nous ne comprenons pas qu'elles se livrent à des réjouissances. Les chants patriotiques, l'exhibition des drapeaux pavoisant toutes les maisons, nous paraissent hors de propos dans cette occasion. Saluons le retour du drapeau national, et arrêtons-nous. Il ne pourra y avoir de joie dans nos foyers que lorsque le dernier soldat allemand aura repassé nos frontières, et que la Lorraine et l'Alsace nous auront été rendues. Ce serait un immense danger pour notre malheureuse France que les populations s'habituassent à se regarder comme désormais lavées de tout outrage, parce que dans tel village, dans telle ville ou tel canton, le Prussien aurait délogé. On ne sera pas quitte alors de tout devoir patriotique, et l'on devra conserver le deuil. Or, que voyons-nous déjà? On reproche à l'esprit français sa légèreté. Ne donne-t-il pas la preuve qu'il mérite toutes les critiques dont on l'a accablé? Déjà quelques-uns voudraient reprendre les habitudes de dissipation bruyante

et désordonnée que les vingt années de domination impériale avaient généralisées. Il m'arrive rarement d'aller sur les boulevards de Paris. Hier j'ai voulu me rendre compte de la tenue de la population, et j'avoue que j'ai été navré de rencontrer de petits crevés promenant comme autrefois leur odieuse oisiveté et leurs attitudes déhanchées. Il faut nous refaire des mœurs plus sévères qui attestent que nous n'oublions pas que la France a été vaincue par la discipline allemande, quoique grossière et barbare. Il faut bien qu'on se rende compte d'un fait, c'est que la Prusse a voulu nous mettre dans l'impuissance de jamais la combattre et la vaincre. Lorsque nous aurons payé l'énorme indemnité de cinq milliards, trouvant qu'elle ne nous a pas assez épuisés, elle cherchera un prétexte, si nous ne nous sommes pas mis en mesure de pouvoir lui présenter une résistance invincible, pour nous déclarer une guerre nouvelle, pour venir par une seconde invasion ruiner une seconde fois nos populations campagnardes, ayant à peine reconstitué leurs foyers et leurs étables.

Lorsque s'est produit une redoutable inondation, lorsque les torrents tombant des sommets neigeux des plus hautes montagnes, et débordant au-dessus de toutes les rives ordinairement respectées, ont achevé de dévaster de vastes plaines, lorsque les eaux ont repris leur cours ordinaire, on s'occupe avec sollicitude de porter secours à toutes les victimes, de réparer tous les désastres, de reconstruire les digues emportées. Puis, trop souvent, on s'endort dans l'idée que désormais tout danger est bien éloigné. Les gens prudents seuls disent qu'il faudrait faire davantage, que l'on devrait songer à l'établissement de travaux défensifs qui pourraient dans l'avenir prévenir le retour des fléaux dont on connaît maintenant les effets. Quelquefois on écoute ces bons conseils, mais le plus souvent on les néglige. Aussi les inondations fluviales continuent-elles à périodiquement porter la mort et la destruction dans les vallées qui, au lieu de trouver des ennemis presque invincibles dans les cours d'eau, ne devraient y rencontrer que des sources de richesse et de prospérité. Il en sera de même, nous le craignons bien, de l'invasion étrangère, et aussi du débordement des fougueuses passions qui agiteront désormais éternellement le cœur des populations ouvrières agglomérées dans les usines, dans les mines, dans les manufactures. On se figurera que tout est terminé, parce que les lois ont retrouvé leur empire. Les propriétaires et les capitalistes s'imagineront que leurs terres et leurs portefeuilles sont à l'abri de toute revendication sociale, parce que la Commune a été vaincue, parce que l'Internationale se tait, parce que les chefs de l'insurrection parisienne auront été frappés par les conseils de guerre. Eh bien ! l'erreur est profonde. D'immenses périls continueront à exister, malgré toutes les apparences de paix; ils seront d'autant plus grands qu'on aura repris plus facilement le cours des habitudes auxquelles on avait laissé une puissance souveraine sous l'Empire. Nous croirions manquer à tous nos devoirs envers l'agriculture française, en n'insistant pas sur ce double fait, que la Prusse d'une part et le socialisme de l'autre vont continuer à la menacer. Une guerre à mort est déclarée par la race tudesque à la race française; la première veut que la seconde disparaisse ou pourrisse dans une décadence amenée par le triomphe de toutes les corruptions

physiques et morales. Le socialisme entend détruire et remplacer les principes actuels de la propriété territoriale et de l'exploitation du sol. Rien à l'individu, tout à la collectivité. Pas de familles, mais des communes. Pas d'héritages, mais des absortions des intérêts particuliers dans un intérêt général anonyme, de telle sorte qu'en fin de compte les travailleurs agiraient au profit de ceux qui se reposeraient, et que ceux-là posséderaient qui auraient le moins fait pour créer quoi que ce soit. Voilà les dangers qui nous menacent et qui sont autrement graves que les périls que peuvent faire encourir à la société les partisans de telle forme de gouvernement monarchique ou républicain. Si les agriculteurs ne veulent pas être exposés à de nouvelles dévastations par les armées nationales et étrangères qui trop souvent se sont montrés implacables envers le paysan; s'ils entendent en outre échapper au malheur de nouvelles *Jacqueries*, suscitées par le déploiement du drapeau communaliste, il faut qu'ils s'unissent pour soutenir un gouvernement décidé à protéger la propriété en même temps que la liberté, à soustraire les familles à son joug collectif. On vient à l'Assemblée nationale de faire une loi décentralisatrice. Le département est désormais soustrait à la tyrannie des préfets; mais les communes et les cantons restent sous la menace du despotisme d'oligarchies territoriales. C'est un nouveau danger qui nous menace dans l'avenir tout comme continuerait à peser sur nous les dangers d'une nouvelle invasion allemande et d'une nouvelle guerre communiste, si nous ne nous mettions pas en mesure, par de sérieuses réformes, de lutter contre les passions que les derniers événements montrent si vivaces dans les profondeurs des couches sociales.

II. — *L'union.*

Nous voudrions que les amis de l'agriculture fussent unis dans une seule et même pensée et se donnassent la main pour faire le bien du pays, à quelque parti qu'ils appartinssent. Jusqu'à présent, ils n'ont pas pu agir efficacement pour obtenir la fondation d'un système de gouvernement. On peut même dire qu'ils ont laissé faire à d'autres, lorsque l'occasion s'est présentée. Quant à moi, j'aurais désiré qu'ils se trouvassent en force dans l'Assemblée nationale. Ils en ont jugé autrement, et la plupart n'ont pas voulu compromettre leurs noms dans l'arène politique. Qu'en conclure, si ce n'est qu'il leur convient de rester, quant à présent, dans le provisoire? Qu'adviendra-t-il ensuite? M. de Gasparin a parlé dans notre dernière chronique pour la forme républicaine, devant, selon lui, assurer davantage aux populations rurales l'ordre et la paix. Aujourd'hui M. de Praingy vient à son tour faire valoir les avantages de la forme monarchique; il est juste qu'il s'exprime en toute liberté :

« Praingy, le 24 juillet 1871.

« Monsieur le directeur,

« Ne soyez pas surpris, ni vous ni vos lecteurs, si la nouvelle lettre de l'honorable M. de Gasparin provoque une nouvelle réponse de ma part.

« Il se fait en effet à la tribune et dans la presse une si singulière transfiguration des mots et des partis que je ne puis résister au désir de les rappeler à leur définition exacte. Il m'est difficile, à moi et à mes amis politiques qui avons pris pour règle de notre vie l'obéissance à la loi et qui avons en haine et mépris l'idée révolutionnaire, de nous trouver subitement classés parmi les esprits anarchiques et amis du changement. Ce n'est plus la monarchie qui personnifie en France l'ordre et la

stabilité, c'est la république. Ce n'est point à nous, conservateurs libéraux et monarchiques, qu'il appartient de parler de tolérance, d'union et de pacification, c'est au parti républicain seul. Ce n'est point au vote du 8 février qu'il faut demander l'interprétation des vœux du pays, mais à celui du 2 juillet. Ce n'est point à l'hérédité du pouvoir que nous devrons le calme et le repos dont nous avons un si grand besoin, mais à sa perpétuelle mobilité. Telle est aujourd'hui l'affirmation de l'union républicaine.

« Si habitués que nous soyons aux paradoxes et aux réhabilitations les plus impossibles, nous ne saurions en vérité accepter ces étranges propositions, et si nous devenions des hommes de désordre et de révolte aux volontés du pays, ce serait bien malgré nous et bien contrairement à toutes nos traditions. Car il est difficile de croire et de faire croire que ce sont les conservateurs qui ont renversé successivement tous les gouvernements monarchiques depuis quatre-vingts ans pour leur substituer la république, et que la république n'a jamais vu dans ces révolutions que l'ordre et la stabilité.

« C'est un beau rôle que celui de la conciliation, et nous concevons parfaitement l'avantage qu'il donne, au milieu du chaos où nous vivons, à ceux qui savent le jouer habilement, mais encore faudrait-il le pousser jusqu'au bout et ne jamais laisser, suivant l'expression vulgaire, passer le bout de l'oreille. Que signifie cependant cette menace qui revient à la fin de toutes les consultations et discours républicains : hors de la république la guerre civile ? Pourquoi l'honorable M. de Gasparin, dont je reconnais toute la modération, se fait-il l'interprète de cette pensée en parlant du programme du comte de Chambord, qui n'est d'un bout à l'autre que la négation de la violence et l'appel à la concorde et à la volonté populaire ? Pourquoi cette menace, si ce n'est comme moyen d'intimidation, si ce n'est comme recours à la force contre le vœu de la majorité, si ce n'est le démenti formel de toutes les professions de foi libérales et pacifiques ? Où trouve-t-on dans le parti monarchique de pareilles conditions à son concours pour l'œuvre de sa régénération ?

« La lutte entre les deux idées qui nous divisent aujourd'hui n'est pas près de finir, je le dis avec une profonde douleur, et cependant pour ces deux idées le but est le même : l'ordre et la liberté. Elles ne sont séparées que par un trait imperceptible : l'hérédité du pouvoir. L'union devrait donc se faire tôt ou tard sur le terrain du dévouement à la patrie.

« Malheureusement c'est plus aux mots qu'aux principes que les hommes s'attachent. La discussion, loin de les apaiser, ne réussit qu'à les passionner et ils vont presque toujours au delà de leurs intentions. Sinon, comment comprendre les conflits qui s'élèvent tous les jours dans la presse et à la tribune entre des hommes que le danger commun devrait suffisamment avertir ? Est-ce bien en effet d'une formule politique qu'il s'agit aujourd'hui plutôt que d'une formule sociale ? Les masses qui vivent du travail se préoccupent-elles autant qu'on le pense de la monarchie ou de la république et du suffrage universel ? Pour moi, je ne le crois pas; la question pour elles est moins élevée et l'adhésion qu'elles ont donnée à l'Empire nous démontre avec une clarté suffisante qu'elles sont prêtes à obéir à toutes les dictatures qui leur garantiront la sécurité et les fruits de leur travail. C'est donc à la dictature que nous mènerait le désordre, dictature d'un seul ou de plusieurs. La vie républicaine, dans une société aussi étrangère à la discipline que la nôtre, doit nécessairement y introduire une action dissolvante, et ce n'est pas à un peuple travaillé par l'athéisme et les idées socialistes qu'il faudra demander la pratique des vertus sans lesquelles toute république n'est qu'anarchie.

« Je crois donc, contrairement à l'opinion de l'honorable M. de Gasparin, que la forme républicaine ne donnera jamais aux populations rurales « les deux biens qui sont l'unique objet de leurs préoccupations : l'ordre et la paix. » Je crois encore moins que la guerre civile et la guerre soient le programme de la monarchie, mais j'y vois le retour de nos alliances séculaires, le respect de notre drapeau et de notre foi.

« Veuillez agréer, etc. « L. de Praingy. »

Pour nous, il nous paraît qu'en ce moment une chose juste est seulement à demander, puisque cela fait partie de conventions tacites unanimement admises : c'est qu'on fasse trêve à toute discussion sur ce sujet, jusqu'au jour plus ou moins éloigné où une assemblée consti-

tuante sera appelée à décider souverainement la question. Lorsqu'il s'agira de procéder aux élections pour cette assemblée, les agriculteurs auront à voir s'ils doivent chercher à faire partie de la Chambre des députés. Nous croyons que ce sera l'intérêt de la France. Mais quoi qu'il arrive, à ce moment, nous nous inclinerons devant l'expression de la volonté nationale, quelle qu'elle soit.

III. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre et par les gelées du dernier hiver.*

Déjà à plusieurs reprises nous avons signalé les efforts faits soit à l'étranger, soit en France, pour réunir des fonds destinés à faire face, soit au printemps dernier, soit au prochain automne, aux nombreuses difficultés que le cultivateur a rencontrées ou va rencontrer dans maintes régions pour ensemencer ses terres. On ne saurait trop revenir sur ce sujet; car dans plusieurs contrées on ne récoltera pas assez pour pouvoir procéder à de nouvelles semailles, et il est encore trop de localités où l'on n'aura en outre ni bétail ni instruments aratoires. C'est ce qui a été constaté dans la réunion du Conseil d'administration de la Société des Agriculteurs de France, qui s'est tenue le 22 juillet, à Paris. M. Drouyn de Lhuys, récemment rentré en France, était venu présider. Assistaient en outre à la séance: MM. Lecouteux, Dailly, Pilat, Decauville aîné, Rampont, Deusy, Barral, Henry Bouley, Guerin-Méneville, d'Esterno, Jacquemart, Bertin, Johannet, le nouvel administrateur nommé en remplacement de M. Liebert. Aussi a-t-il été décidé à l'unanimité qu'on donnerait le plus grand développement possible à la souscription ouverte dans les bureaux de la Société, 43, rue du Bac, dès le 9 mars dernier, dans le but de fournir gratuitement des semences aux cultivateurs ruinés par l'invasion allemande et les intempéries de l'année. La première liste de souscription, telle qu'elle nous est communiquée, est la suivante :

La Société des Agriculteurs de France	25,000 00 fr.
MM. Decauville aîné, à Petitbourg	1,000 00
Henri de Laurencel, à Fontainebleau	100 00
Simon Lazard, à Paris	200 00
le docteur Celle, à Paris	50 00
Henry Vilmorin, à Paris	1,000 00
Lechat, à Villiers-le-Bel	10 00
Morel d'Arleux, à Paris	500 00
A. Marie, à Paris	25 00
Drouyn de Lhuys, à Paris	500 00
Beau, aux Eylies	50 00
Simonnet, à Saint-Pourçain	5 00
Girard, à Paris	100 00
J. Mies, à Paris	100 00
Post, à Paris	100 00
Mgr. Donnet, cardinal, archevêque de Bordeaux	100 00
MM. les ouvriers et contre-maîtres de la fabrique de machines de la Société autrichienne des chemins de fer de l'Etat	1,020 40
le comte Charles de Vogué, à Paris	2,000 00
le docteur Fourneret, à Fontainebleau	50 00
Frédéric Hamot, à Paris	500 00
Charles Verel, à l'Angevinières	100 00
Bouley, à Paris	20 00
Borel, à Paris	100 00
Mme veuve Borel, à Paris	200 00
La Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe	300 00
Le Comice agricole de Saintes (Charente-Inférieure)	100 00
Le Comité de Secours aux blessés de l'arrondissement de la Rochelle	1,000 00
Le Comite et la Société d'agriculture de l'arrondissement de la Rochelle.	1,000 00
La Société d'agriculture de l'arrondissement de Vannes	300 00
La Société d'agriculture de l'Hérault	700 00

La Société d'agriculture de la Dordogne	1,925 00 fr.
La Société d'agriculture de Douai	765 00
La Société d'agriculture de Mirande	100 00
La Société du matériel agricole de la Sarthe	300 00
La Société agricole et industrielle du Lot	500 00
M. Hervé-Mangon, à Paris	100 00
Total de la première liste	39.920 40 fr.

Nous avons déjà parlé des divers Comités qui se sont formés dans un grand nombre de pays; nous dirons complétement ce qu'ils auront fait, au fur et à mesure que les rapports nous parviendront. Nous citerons seulement aujourd'hui le Comité central Lyonnais qui a pour président M. Piaton, président de la Société d'agriculture de Lyon, et pour secrétaire général M. Léon Camel. Ce Comité fait appel à tous les hommes de cœur et d'initiative, pour lui donner leur concours; il demande aux autres Comités de l'informer des ressources en argent et en nature dont ils disposent. Nous ferons aussi mention ici d'un compte rendu que nous trouvons dans le bulletin du Comice agricole d'Orléans, sur les distributions faites dans le Loiret par la Société anglaise des Amis (quakers), et en outre par le Comité que présidait lord Vernon, président de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. Les quantités de semence de toute nature et le nombre des charrues qui ont été distribuées dans le Loiret, sont considérables, ainsi que nous l'écrit M. Saintoin-Leroy, administrateur-trésorier du Comice d'Orléans. Lord Vernon vient de son côté de publier un compte rendu que nous aurons l'occasion de résumer, en parlant de celui que M. Drouyn de Lhuys se propose lui-même de faire.

IV. — *Inondations en Suisse.*

A la fin de juin, les cantons de Saint-Gall, des Grisons et du Tessin, en Suisse, ont été tout d'un coup ravagés par de terribles inondations. Le Rhin a rompu ses digues, et toutes les rivières des Grisons sont sorties de leur lit. Des villages entiers ont été détruits. Un grand nombre de cultivateurs ont été tués par la chute des rochers minés par les eaux, et toutes les récoltes sont anéanties dans le bassin du Rhin. Nous ne devons pas oublier, dans de si tristes circonstances, que les Suisses se sont montrés à plusieurs reprises empressés à venir au secours de l'agriculture française, et qu'ils ont été les premiers, pendant la dernière guerre, à nous apporter des semences, des vêtements et de l'argent. Nous espérons que la France voudra donner à son tour quelque soulagement aux souffrances qui frappent maintenant une partie de la Suisse si sympathique et si hospitalière. Les cultivateurs de tous les pays se doivent des secours mutuels.

V. — *Peste bovine.*

L'Assemblée nationale vient de voter, après un rapport de M. Guichard, député de l'Yonne, le crédit de 400 000 fr. que lui avait demandé M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture, pour pouvoir payer les indemnités promises par la loi du 30 juin-6 juillet 1866, aux propriétaires d'animaux dont l'autorité publique aurait ordonné l'abatage par suite de l'atteinte du typhus contagieux des bêtes à cornes. Nous craignons que cette somme ne soit insuffisante, quoique l'indemnité ne soit que des trois quarts de la valeur. Dans tous les cas, nous préve-

nons les propriétaires d'animaux contaminés d'avoir soin de se faire délivrer des ordres d'abatage par les maires de leurs communes, parce que ceux qui, par zèle, exécuteraient d'eux-mêmes une mesure préventive si utile à l'intérêt général, seraient cependant sans droit à aucune indemnité. Telle est en effet la loi. Le typhus est loin d'être maîtrisé, et il importe qu'on s'occupe avec énergie d'éteindre les trop nombreux foyers d'infection qui existent dans plusieurs de nos départements. La question vaudrait la peine d'être suivie de près par une Commission spéciale de l'Assemblée nationale.

VI. — *Vente de béliers à Grignon.*

Le samedi 22, a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, la vente de béliers dishley et dishley-mérinos qui devait se faire à Grignon. Elle s'est faite devant un assez grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs du pays ; les béliers ont été vendus à raison de 200 à 320 fr. On sait que les animaux vendus provenaient des bergeries d'Alfort, de Montcavrel et du Haut-Tingry, où trois sous-races dishley-mérinos ont été créées dans les conditions que nous allons expliquer. — 1° A Alfort, les brebis mérinos pures ont été luttées par des béliers dishley purs. Le produit de ce croisement était donc formé de 50 p. 100 mérinos et 50 p. 100 dishley, ou d'animaux de demi-sang. Quelques-unes de ces brebis demi-sang ont été luttées par des béliers mauchamp-mérinos (ayant 50 p. 100 mauchamp, et 50 p. 100 mérinos). Il en est résulté des agneaux et agnelles, ayant 50 p. 100 mérinos, 25 p. 100 mauchamp et 25 p. 100 dishley. Les agnelles de ce croisement ont été sacrifiées, et parmi les agneaux, on a pris les meilleurs, auxquels on a donné les brebis demi-sang dishley-mérinos. Il en est résulté le croisement suivant : 62.50 de mérinos (dont 12.50 de mauchamp), 37.50 de dishley, ce qui revient à dire, en chiffres ronds : deux tiers sang mérinos, et un tiers sang dishley. Telle est la sous-race dishley-mérinos, dite *d'Alfort*, créée par M. Yvart, inspecteur général des écoles vétérinaires et des bergeries de l'État. — 2° A Montcavrel, le directeur, M. Dutertre, ayant trouvé que ce croisement ne faisait pas sentir son influence d'une manière suffisante dans certains troupeaux, voulut augmenter la proportion du sang dishley. Alors, aux brebis de la race d'Alfort, composée, comme il a été dit, d'un tiers sang dishley, et deux tiers sang mérinos, il donna un bélier dishley pur. Le croisement qui en provint fut composé de 68.50 sang dishley, et 31.50 sang mérinos, ce qui peut être exprimé par deux tiers sang dishley, et un tiers mérinos. Ce croisement a reçu le nom de : *Double croisement de Montcavrel.* — 3° Au Haut-Tingry, M. Dutertre, après avoir étudié les produits de ces béliers avec les mérinos, voulut encore augmenter l'influence du sang dishley. Aux brebis *double croisement de Montcavrel*, il donna de nouveau un bélier dishley pur. Le produit fut donc composé de 84 p. 100 dishley et 16 p. 100 mérinos, ce qui revient à dire quatre cinquièmes de dishley et un cinquième mérinos. Ce croisement a reçu le nom de *triple croisement de Tingry.* — Tous ces animaux sont remarquables par leur aptitude à la production de la viande, tout en donnant encore des toisons d'une valeur incontestée. Leur emploi comme reproducteurs fera entrer les éleveurs français dans la voie que

suivent avec succès les éleveurs anglais du Leicester, du Shropshire, et des autres districts où prospèrent les moutons.

VII. — *Transport des vins par le cabotage.*

Il s'est fait une accumulation considérable dans le Midi de tous les vins achetés par les autres parties de la France et que l'encombrement des voies ferrées depuis plusieurs mois, n'a pas permis de transporter. C'est une grande perte pour la viticulture et pour le commerce, en même temps que ler consommateurs paient plus cher leur boisson, vu que sur les marchés de l'intérieur, la marchandise est rare. Pour obvier à ce grand inconvénient, l'Assemblée nationale a voté le 22 juillet une loi en vertu de laquelle les navires étrangers seront admis jusqu'au 31 octobre prochain, à faire le cabotage des vins au même titre que les navires nationaux. On estime à plus de 8 millions d'hectolitres la quantité de vins qui attend les moyens de transport, pour arriver à la consommation.

VIII. — *Labourage à vapeur. — Concours de moissonneuses.*

Dans notre dernière chronique, nous avons dît le succès du labourage à vapeur en Angleterre, notamment par les appareils Fowler. Nous devons signaler aujourd'hui l'essai public qui vient d'être fait de ces appareils dans le département de Meurthe et-Moselle, par les soins de la Société centrale d'agriculture de ce département. Ces essais ont été accompagnés d'expériences qui ont très-bien réussi sur le moissonnage du seigle par des machines de Hornsby et de Samuelson. Nous sommes heureux de constater que nos malheureux départements de l'Est ne perdent pas de temps pour rendre à leur agriculture toute sa puissance productive.

La Société d'agriculture de l'Eure a organisé un concours de moissonneuses, dont la date est fixée au dimanche 6 août, à midi, sur les terres de M. Mouton, à Damville. Un premier prix de 200 fr. et une médaille d'or, et un deuxième prix de 150 fr. et une médaille de vermeil, seront décernés sur la décision du jury, aux constructeurs et propriétaires qui feront fonctionner les meilleurs instruments. Un prix spécial consistant en une somme de 80 francs, offert par le Comice agricole du canton de Damville, et une médaille de vermeil offerte par M. le comte de Rostolan, sera affecté exclusivement aux propriétaires ou cultivateurs du département de l'Eure qui amèneront sur le champ du concours les meilleures moissonneuses ; ces instruments devront leur appartenir et être conduits par eux ou par leurs domestiques. — Des prix seront en outre décernés aux conducteurs et aux ouvriers exécutant le liage des gerbes de la manière la plus habile. Nous sommes heureux de voir le département de l'Eure à peine délivré de l'occupation Allemande, rentrer aussitôt dans la voie des encouragements aux progrès agricoles.

IX. — *Les cressonnières.*

Parmi les petites industries semi-agricoles et semi-maraichères, il n'en est guère de plus productives que la culture du cresson ; aussi avons-nous vu depuis quelques années se créer plusieurs cressonnières qui toutes en ce moment sont en pleine prospérité. Ceci est un des

mille services rendus à l'industrie rurale par les chemins de fer, le cresson, qu'il fallait autrefois consommer sur place, comme le poisson frais et tant d'autres denrées, se peut maintenant expédier au loin; par conséquent, du moindre village, l'excellente salade peut arriver aux grands centres. Déjà en effet le département de l'Eure en fournit, au moins en partie, les halles de Paris. Notre collaborateur, M. Eugène Noël, possède à 20 kilomètres de Rouen, près de deux stations du chemin de fer de Dieppe, un terrain où jaillissent trois sources qui donnent par seconde deux cents litres d'eau d'une limpidité parfaite à la température constante de 11 degrés centigrades. Il peut établir et établirait à ses frais une cressonnière dont la contenance pourrait aller de 1736 à 3400 mètres de superficie, suivant les exigences du locataire qui se présenterait. Ces cressonnières seraient accompagnées d'un excellent jardin et d'une habitation vaste et commode avec écurie, étable, celliers, remise, greniers. C'est une situation vraiment exceptionnelle pour la culture du cresson. Ce serait une très-bonne entreprise pour celui qui cultiverait ces 3 400 mètres de cressonnière; et l'exécution du projet serait non moins utile pour le village où se créerait cette modeste et féconde industrie. — Pour les renseignements que nous ne donnons pas ici, on peut s'adresser à M. Eugène Noël, 15, rue Danguy, au Bois-Guillaume, près Rouen.

X. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

La récolte des céréales est maintenant terminée dans l'extrême Midi; elle est en pleine activité dans tout le centre de la France au-dessous de la Loire; elle commencera bientôt ailleurs pour les grains les plus précoces. On peut dès maintenant se faire une idée du résultat définitif qui laissera un déficit dont il importe de chercher le chiffre le plus vite possible. On peut dire que des misères prévues à l'avance sont des misères nécessairement soulagées.

Dans la note suivante datée de Château-Thierry (Aisne), le 20 juillet, M. Dubosq insiste sur le secours que l'abondance des menus grains apportera au déficit du froment; la plus-value des laines a aussi apporté quelque soulagement aux malheurs des cultivateurs du pays :

« Depuis que les chaleurs sont revenues, les plantes, qui étaient languissantes par suite d'une température froide et humide, commencent à prendre un grand développement. Les blés de mars, qui pendant un moment donnaient des craintes sérieuses, sont aujourd'hui dans de bonnes conditions; s'ils ne sont pas appelés à couvrir complétement le déficit des blés de Couvraines, ils pourront au moins diminuer la perte que la culture s'est vue forcée de subir, par suite de l'hiver rigoureux de 1870 à 1871. Il y aura cette année généralement une abondante récolte d'avoine et d'orge, même dans les terres de médiocre qualité. La rentrée du fourrage s'est opérée très-péniblement, les pluies incessantes rendant le bottelage difficile; aussi, dans de certaines contrées, les luzernes sont rentrées dans de mauvaises conditions. L'ensemble de la récolte laisse beaucoup à désirer pour la quantité et la qualité. Les petites graines sont parfaitement levées, la température leur a été très-favorable. Tout porte à croire qu'il y aura cette année une bonne et abondante récolte de pommes de terre. Les betteraves semées dans de bonnes conditions sont bien levées; la température actuelle leur est favorable; depuis les chaleurs leur développement s'opère d'une manière satisfaisante. On commence en ce moment à couper les seigles, généralement ils sont d'une assez bonne qualité.

« Si la température froide eut dû continuer, le peu de raisin qui est resté sur les treilles à la suite de la gelée du 16 au 17 mai n'aurait jamais pu arriver à maturité,

mais les chaleurs étant revenues, il y a aujourd'hui espoir que l'on pourra vendanger. Le peu de fruits qui restaient sur les pommiers et les poiriers, par suite des gelées du printemps, sont complétement disparus par le froid et l'humidité des mois de mai et de juin.

« Cette année les laines se sont placées plus avantageusement que les années précédentes, grâce aux besoins qui se sont fait sentir, soit à Reims, soit dans les villes du Nord; c'est une petite compensation qui est arrivée à la culture pour diminuer un peu sa misère, par suite de l'occupation et des réquisitions considérables qu'elle a eu à souffrir pendant le passage et l'occupation des troupes allemandes. »

Les pluies, qui sont arrivées trop tard dans quelques régions, sont survenues au contraire tout à fait à temps dans des contrées qui, comme les arrondissements de Pontarlier et de Poligny, avaient une situation naturelle d'où résulte toujours un retard dans la végétation. Ici elles ont produit le plus grand bien, de telle sorte que presque toutes les récoltes y seront très-abondantes. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. Laurent nous envoie de Levier (Doubs), à la date du 24 juillet:

« La fenaison est presque achevée; contrairement à ce que l'on s'attendait, on a pu rentrer les foins dans de très-bonnes conditions. Le rendement par hectare des prairies est très-élevé. Je sais grand nombre de prés qui ne rendirent l'an dernier pas plus de 1,500 kilog., tandis que cette année le rendement s'élève de 3 à 4,000 kilog.; quelle heureuse différence! En outre, les regains promettent beaucoup pour l'automne, tandis qu'il n'y en eut pas trace l'an passé. — A dire vrai, la situation agricole dans les arrondissements de Pontarlier et de Poligny est on ne peut plus satisfaisante. Et cependant il n'y a pas encore trois mois, si quelqu'un était venu nous promettre une abondante récolte comme celle que nous avons le bonheur de constater aujourd'hui, certainement nous l'aurions traité d'insensé, car alors tout était si chétif! Mais les pluies de juin ont tellement changé la situation, et toutes les récoltes sont si belles que beaucoup d'agriculteurs prétendent que de mémoire d'homme on n'en a vu de pareilles. Je crois qu'on exagère un peu, mais en réalité nous ferons cette année une récolte maxima. Les blés et les avoines sont magnifiques. Hélas! pourquoi n'en est-il pas de même dans toute la France? Les pommes de terre, les betteraves sont aussi de toute beauté. Les fromages de Gruyère qui se vendent généralement au mois de juin, ne le sont pas encore aujourd'hui, sauf quelques rares fruitiers; cela tient à ce qu'il n'y a pas de prix bien établis. Les associations fromagères sont très-exigeantes cette année. Ceux qui se sont vendus jusqu'à présent ne dépassent pas 144 fr. les 100 kilog. »

Le mauvais état des blés dans la Sarthe est signalé une fois de plus dans la note que nous adresse, à la date du 23 juillet, de Sargé, près le Mans, M. de Villiers de l'Isle-Adam. Il y aura quelque compensation produite par les seigles et les orges:

« La moisson est enfin commencée, on coupe les seigles depuis les premiers jours de la semaine dernière: c'est un retard de quinze jours sur l'époque ordinaire. La récolte paraît être assez bonne. Les froments ne sont pas encore mûrs; du reste il y en aura fort peu, car on a dû en labourer une bonne partie pour y semer de l'orge, et ceux que l'on a laissés ont été très-maltraités par les vers blancs.

« Nous avons eu la semaine dernière quelques journées extrêmement chaudes qui ont fait jaunir l'orge à vue d'œil; heureusement, nous sommes revenus à une température plus modérée: une maturation trop prompte eût fait beaucoup de tort à cette récolte qui promet d'être abondante. Les cours des céréales baissent très-rapidement. Les pommes de terre et le chanvre donnent l'espérance d'une bonne récolte. Les prés ont produit plus de foin qu'on ne s'y attendait; quant au trèfle, la sécheresse de l'été dernier et les rigueurs de l'hiver l'avaient tout détruit. Nous n'aurons pas de fruits à cidre. »

La situation des blés est aussi très-bien indiquée dans la note suivante écrite, le 24 juillet, à Bruz (Ille-et-Vilaine), par M. de la Morvonnais. Dans l'ensemble, il est évident que le déficit sera de moitié. L'ab-

sence presque totale de cidre est signalée par M. de la Morvonnais, comme par M. Dubosq et M. Villiers de l'Isle-Adam; c'est déjà un fait indiqué dans nos dernières chroniques par plusieurs autres de nos correspondants. Pour la seconde fois, nous voyons aussi signaler l'apparition de la maladie des pommes de terre :

« Nous avons eu, la semaine dernière, plusieurs jours de chaleur très-intense; mais comme ils ont été entremêlés ou suivis de quelques ondées de pluie, ils n'ont fait qu'avancer, sans trop la hâter, la maturité des blés qui s'avance. Nos blés d'hiver, même lorsqu'ils sont très-clairsemés, présentent cependant de très-beaux épis pour les plants qui ont échappé aux alternatives de l'hiver à brusques transitions que nous avons subi. — Les blés de mars faits en terrain propice ont réussi généralement; mais on sait que le rendement en est toujours inférieur à une bonne récolte de blé bisannuel ou d'hiver. Ce qui se remarque dans nos blés, surtout ceux d'hiver, c'est l'extrême abondance des herbes parasites, folle avoine, russe, etc., malgré de nombreux sarclages. On ne saurait trop recommander à ce propos le déchaumage à nos cultivateurs. Au résumé, parmi nos blés d'hiver la moitié ne produira pas la semence, — un quart donnera une bonne moyenne (ceux tardivement faits ou épargnés par la gelée) — un dernier quart, chez les cultivateurs d'élite et pour des blés de bonne essence, comme le blé Victoria, faits au semoir, un plein rendement. Dans cette dernière catégorie les épis sont superbes. — Les avoines sont belles et les orges aussi, mais cependant plus clairsemées.

Les plantes sarclées comme choux, betteraves, navets, carottes, sont dans la meilleure condition, et il y a lieu de modifier en bien les appréhensions du printemps. — Quant aux pommes, il n'y en a presque pas : quelques qualités hâtives seulement et des poires. Mais il n'y a pas à en faire état; aussi le cidre sera cher l'an prochain. — La maladie se montre depuis quelques jours dans nos champs de pommes de terre qui annonçaient cependant qualité et quantité. »

La nécessité de donner chaque jour une plus grande importance à la production de la viande, surtout dans les pays fourragés, est de nouveau mise en évidence par M. Boncenne fils, dans la note qu'il nous envoie de Fontenay-le-Comte (Vendée), à la date du 20 juillet. Notre correspondant signale des faits d'insolation produits par les très-grandes chaleurs du 15 au 20 juillet. Dans ce pays, les récoltes fourragères auront beaucoup produit :

« Les pluies de la fin de juin ont été fréquentes, mais peu abondantes; elles ont fait beaucoup de bien aux céréales qui paraissaient déjà sérieusement compromises. Nos meilleurs froments de printemps, je crois l'avoir déjà dit, sont ceux du Marais et du Bocage. La plaine a aussi quelques beaux champs, mais la paille est généralement plus courte et l'épi moins gros. On commence à couper les orges et les avoines de mars, qui donneront un produit abondant en raison de leur belle apparence et des grands ensemencements qui ont été faits. Le seigle est récolté; la gerbe est lourde et le grain bien nourri. A la fin de l'hiver, les colzas semblaient perdus, et plusieurs champs ont dû être retournés; mais le temps ayant été très-favorable au moment de la floraison, la plante s'est promptement améliorée. Depuis trois ou quatre jours, la chaleur est intolérable; le thermomètre atteint, à l'ombre, 32 et 38 degrés centigrades; les travaux de la moisson sont complétement suspendus pendant les heures les plus chaudes. On signalait hier encore de nombreux cas d'insolation. Cette température est défavorable aux pacages; elle nuit également aux haricots et à toutes les racines, carottes, betteraves, pommes de terre, etc. Les luzernes poussent encore, et dans les meilleures terres on fauchera bientôt une troisième coupe. Nous aurons ensuite comme fourrage vert les maïs et le moha de Hongrie dont la végétation arrêtée par la sécheresse reprendra son essor dès que la fraîcheur sera revenue. Le produit du brôme de Schrader est toujours nul pendant l'été; il ne pousse avec un peu de vigueur qu'en avril et en septembre.

« Nous allons procéder au sevrage de nos agneaux southdowns; ils sont beaux, mais peu nombreux, car, à l'époque de l'agnelage, il y a eu dans notre troupeau plusieurs avortements dont nous n'avons pu découvrir la cause. Malgré la cherté

du fourrage, nous aurions maintenu nos mères en bon état, et aucune des précautions que nous prenons habituellement n'avait été omise. Il importe plus que jamais d'élever des reproducteurs d'élite, afin que nos étables décimées par la guerre ou par la peste puissent se repeupler promptement. »

Dans la Charente, les pluies d'été ont réparé une très-grande partie des maux produits par l'hiver, ainsi que le démontre la note suivante écrite par M. Delatte, de Ruffec, le 17 juillet, lendemain du jour où la moisson a commencé :

« Sous l'influence des pluies bienfaisantes des derniers jours de juin et des premiers jours de juillet, nos récoltes ont presque fait miracle, et la moisson qui semblait devoir être nulle, si la sécheresse s'était prolongée, donnera encore des résultats plus que médiocres ; elle est d'ailleurs commencée depuis le 16. Les avoines, surtout, ont fait merveille et donneront assurément une très-abondante récolt ; les maïs, les pommes de terre et la plus grande partie des plantes sarclées, viendront combler le vide occasionné par le manque de rendement des céréales. Les vignes, quoique très-belles, ont souffert de la coulure sur divers points. Néanmoins une récolte abondante est à peu près assurée. »

La note suivante, écrite par M. Franc, de Ramatuelle (Var), le 19 juillet, résume la situation de cette partie du Midi qui n'aura presque pas souffert, ni de la guerre, ni des intempéries. On y trouvera des renseignements très-nets sur les céréales, les vignes, les oliviers, les liéges et les vers à soie :

« Grâce à notre éloignement du théâtre où se sont accomplis tous nos désastres, favorisés par le climat et par la diversité de ses produits agricoles, les agriculteurs du département du Var n'ont pas lieu de se plaindre. Assez bonne récolte de céréales en 1870; celle de 1871 sera au-dessous de la moyenne. — Bonne récolte de vin en 1870; celle de 1871 sera au-dessous aussi de la moyenne. — Les oliviers ont donné en 1870 une excellente récolte en quantité et en qualité. — Les liéges de la récolte de 1870 ont été vendus au prix de 18 à 22 fr. les 40 kilog. On a traité déjà quelques parties de la récolte de 1871 au prix de 18 à 20 fr. — Les éducations des vers à soie ont donné un assez bon résultat; les cocons pour la filature se sont payés de 5 fr. à 5 fr. 50, race du pays. Il y a eu des réussites exceptionnelles; j'ai obtenu 65 kilog. de cocons de 27 grammes de graines, et vendu 18 fr. le kilog. pour grainage. Il y a un éleveur qui a obtenu le prix fabuleux de 52 fr. le kilog. de sa récolte des cocons pour le grainage. — En somme, nous n'avons pas trop à nous plaindre des résultats de nos récoltes. »

En résumé, notre appréciation générale reste toujours que, dans leur ensemble, les céréales d'hiver laisseront un déficit de près de moitié. Ce déficit sera atténué par l'abondance des céréales de printemps, de manière à ne plus être peut-être que du quart ; mais c'est une proportion qui n'est pas encore définitive. D'un autre côté, le Midi a beaucoup moins souffert que le Centre. Les pluies estivales ont fait le plus grand bien aux récoltes fourragères, et l'on peut beaucoup espérer des cultures de racines. Les chanvres ont bien produit dans la Sarthe et dans la Charente. Les sériculteurs ont été plus favorisés que les années précédentes. Les populations qui boivent du cidre seront entièrement privées de ce produit; elles devront avoir recours au vin qui heureusement ne manquera pas. Bref, plusieurs de nos régions auront assez de produits pour soulager celles qui auront été frappées par la guerre et par les mauvaises circonstances météorologiques. C'est l'avantage de la France de présenter des cultures si diverses et des climats si variés, qu'il est impossible que son agriculture soit partout malheureuse, même lorsque tous les fléaux ont semblé se donner le mot pour fondre sur elle et l'accabler.

J.-A. Barral.

LE HARAS DE DEUX-PONTS.

Dans un moment où l'on sent en France la nécessité d'introduire partout un ordre rigoureux et une sévère économie, il ne sera peut-être pas inutile de faire savoir comment est administré, à quelques kilomètres des frontières de la France, un haras bavarois, celui de Deux-Ponts.

Ce haras a été fondé par un duc de Deux-Ponts qui a eu le double mérite de créer un établissement modèle et une excellente race de chevaux. Cette race, formée avec des juments anglaises et des étalons arabes, a malheureusement été perdue. Lorsque en 1793 les armées de la république française s'emparèrent du duché de Deux-Ponts, la République prit les propriétés du duc et l'armée prit ses chevaux. Lorsque le calme fut rétabli, Napoléon Ier forma de nouveau un haras auquel il donna en propriété tous les immeubles qui en avaient dépendu et il regarnit les écuries d'étalons arabes. Le haras eut alors quelques années de prospérité, mais bientôt arriva l'invasion de 1814 et les Français emmenèrent tous les chevaux à Pompadour et à Rosières. Dans ce dernier établissement, on ne sut pas les apprécier, on ne voulait alors que du sang anglais, et de précieux étalons de sang arabe furent vendus à vil prix. Trop tard on a su ce qu'ils valaient et on les a regrettés.

Deux-Ponts étant devenu bavarois, on a cherché à relever le haras. Des étalons et des juments ont été achetés, beaucoup d'argent a été dépensé, pas toujours de la manière la plus avantageuse, et si l'on a encore élevé de bons chevaux, on aurait pu cependant faire mieux. Enfin, il y a onze ans, un nouveau directeur a été mis à la tête du haras et lui a donné une nouvelle vie. Voulant toujours conserver la vieille race arabe qui fournit des chevaux de selle si estimés, il a acheté des étalons arabes des haras du roi de Wurtemberg. Mais à côté de ceux-ci, pour satisfaire aux vœux des cultivateurs qui demandaient des chevaux assez forts pour les rudes travaux de l'agriculture, il est allé au Pin acheter des anglo-normands. Il en a dix-huit, on peut déjà apprécier leurs produits, on en est très-content et les éleveurs n'en voudraient plus d'autres. Je fais cette remarque parce que, de 1862 à 1863, le département de la Moselle a acheté en Normandie 66 étalons et qu'on se plaint généralement qu'ils ne produisent pas ce qu'on en attendait. Dans le pays de Deux-Ponts, toutes les juments ont plus ou moins de sang, tandis que l'ancienne race de la Lorraine n'avait que des petits chevaux sobres, durs à la fatigue, mais très-laids de forme. Ils ont été sensiblement améliorés par une meilleure nourriture et par des étalons belges et ardennais; mais les résultats prouvent que le croisement avec les anglo-normands ne convenait pas, et déjà bien d'autres croisements n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait. C'était en France une grande faute de l'administration des haras de vouloir partout introduire les étalons anglo-normands.

Après ces quelques observations, je passe à l'examen de la partie financière du haras de Deux-Ponts, et c'est là le but de cette note. Il y a, touchant à la ville, le haras proprement dit, une écurie qui contient environ 60 étalons, des écuries avec boxes pour environ 20 juments, un manége avec d'autres dépendances, les bureaux et les logements de plu-

sieurs employés. Le directeur a une jolie maison avec un jardin et il y a, contigus à la cour du haras, des prés et quelques terres. Les prés fournissent tout le foin nécessaire, et il n'y a à acheter que l'avoine et la paille. A un kilomètre de la ville, est un parc, la Faisanderie, avec bois et pâturages, où chaque année au printemps on met les juments avec leurs poulains. De l'autre côté de la ville, à environ 2 kilomètres, est un autre parc entouré de murs, Schiflick[1], où sont les pouliches, jusqu'au moment où elles entrent au haras comme juments. Enfin, un troisième établissement plus considérable que les deux autres reçoit les poulains mâles. C'est Lichelscheid, à 16 kilomètres de Deux-Ponts. Il y a là, outre les écuries et un bâtiment qui servait de pied-à-terre au duc, une ferme qui est louée à un fermier, des pâturages pour les poulains, des prés dont l'herbe est chaque année vendue à l'enchère, et des bois.

Pour tout cela, il y a : un directeur (*pas de sous-directeur* — *pas d'inspecteur* — *pas de surveillant*), un comptable et un vétérinaire. Un palefrenier logé au haras est chargé des distributions de fourrage; plusieurs palefreniers qui ont été sous-officiers de cavalerie, font les fonctions de piqueurs et dressent les jeunes chevaux; ce sont trois palefreniers qui sont à la Faisanderie, à Schiflick et à Lichelscheid. Le personnel n'est pas seulement peu nombreux, mais les traitements sont peu élevés, et cependant tous paraissent être contents et le service se fait parfaitement.

Le directeur a un traitement fixe de 1,000 florins, ce qui est évidemment insuffisant. On lui paye en argent 500 fl., deux rations de fourrage auxquelles il a droit; il a en outre pour ses voyages d'inspection 200 fl.; total : 1,700 fl. ou 2,645 fr. (1 fl. vaut 2 fr. 15). Il a la jouissance d'une jolie maison avec un jardin, et il est autorisé à monter et à atteler les chevaux du haras.

Le comptable a un traitement fixe de 1,000 fl.; pour frais de voyages, 100 fl.; pour tenue de la caisse des palefreniers, 50 fl.; total : 1,150 fl. Il a en outre un logement avec jardin dont le loyer est estimé 150 fl. — Le loyer de la maison et du jardin du directeur est estimé 200 fl. — Le vétérinaire recevant un traitement comme vétérinaire du canton et ayant en outre sa clientèle, n'a du haras que 250 fl. — Le salaire d'un premier piqueur monte tout compris à 622 fl.; le salaire de celui qui distribue le fourrage, à 503 fl. Il y a, pour environ 110 chevaux et poulains, 20 palefreniers; le salaire de chacun, tout compris, monte à 390 fl.; 4 ont en outre un logement, et 3 ont un jardin.

La Bavière rhénane, avec une population d'environ 600,000 âmes, représente un département français. Elle a une assemblée, dite Landrath, qui représente le conseil départemental en France. Les comptes de la gestion du haras sont chaque année soumis à cette assemblée, et, en outre, trois de ses membres forment avec le directeur un Conseil d'administration du haras. Au printemps les étalons sont répartis dans douze stations, et dans chacune le maire ou un notable de l'endroit se

1. Schiflick est remarquable par des souvenirs historiques. C'est là qu'a habité le roi Stanislas après avoir perdu le trône de Pologne, et jusqu'au moment où il eut la souveraineté de la Lorraine et du duché de Bar. L'habitation qu'il a occupée n'est plus qu'une ruine. C'est là qu'était Stanislas lorsqu'on vint de la France demander en mariage sa fille pour le roi Louis XV.

charge gratuitement de surveiller le palefrenier et la manière dont les chevaux sont soignés et traités. On conçoit que, de cette sorte, il peut exister, sans frais, une surveillance et un ordre rigoureux, avec la certitude qu'aucun abus ne peut s'introduire dans l'administration.

Deux-Ponts est une jolie et agréable petite ville de 8,000 âmes de population, dans laquelle on vit bien et à bon marché. Mais quelle que soit la différence avec la France dont la frontière, avant 1871, n'était qu'à quelques kilomètres, il est évident que le haras de Deux-Ponts est administré avec une économie dont on n'a pas d'idée dans les haras français, et pourtant le haras de Deux-Ponts est parfaitement administré. Le directeur actuel, M. de Rad, y a introduit de notables améliorations, ses écuries sont garnies de beaux et bons chevaux, et ceux qui voudront voir comment, dans un grand établissement tel que celui-ci, les chevaux sont, sans luxe, soignés avec intelligence et traités avec amour, ceux-là doivent venir à Deux-Ponts.

F. VILLEROY.

Rittershof, 14 juillet 1871.

ENCORE LA THÉORIE DES ÉQUIVALENTS NUTRITIFS.

Une seule phrase de la réponse courtoise[1] faite par M. Lechartier à la discussion que je m'étais permise sur la valeur pratique de la théorie des équivalents nutritifs m'obligerait à répliquer, encore bien qu'il ne serait point très-utile d'approfondir un tel sujet. Il m'importe beaucoup de faire des efforts pour convaincre l'honorable professeur de Rennes qu'il peut rendre beaucoup plus fructueux un enseignement que j'apprécie à toute sa valeur, en cessant de confondre, dans cet enseignement, une hypothèse que la science expérimentale désavoue, avec les notions qui découlent directement de celle-ci. Il convient aussi d'établir dans quelle mesure et à quelles conditions la connaissance de la composition chimique des aliments peut être utile pour la formation des rations des animaux, sans pour cela faire intervenir la théorie des équivalents nutritifs, qui consiste à réduire arbitrairement en valeur de foin toutes les substances alimentaires.

C'est contre cette équivalence entre toutes les matières azotées des végétaux, à la condition d'une même proportion d'azote dans leur composition, qu'il faut s'élever, parce qu'elle est démentie par l'expérience. La théorie que je combats et en faveur de laquelle M. Lechartier n'a pu guère plaider que les circonstances atténuantes n'existe plus, dès qu'on cesse d'admettre que 100 de foin peuvent être remplacés sans inconvénient par une quantité déterminée d'un fourrage quelconque, plus forte ou plus faible suivant sa richesse en azote. J'ai regretté qu'il prît pour base de son enseignement un tel mode de calcul dans l'estimation de la valeur nutritive des aliments, et non point qu'il fît connaître la composition moyenne des diverses substances qui peuvent servir à l'alimentation des animaux. Par conséquent M Lechartier ne m'oppose point un argument valable lorsqu'il dit : « J'ajouterai que M. Sanson, dans son *Hygiène des animaux domestiques*, donne la composition de toutes les matières alimentaires qu'il passe en revue. »

1. Numéro du 8 juillet, p. 59 de ce volume.

Je saisis l'occasion qui se présente ainsi de répondre en passant au reproche bienveillant et tout patriotique qui m'a été adressé dans ce journal même, de n'avoir emprunté qu'à des chimistes allemands les documents analytiques consignés dans mon ouvrage. J'avais pour cela une raison malheureusement excellente : c'est qu'il n'existe jusqu'à présent en France, à ma connaissance, aucune analyse de substance alimentaire exécutée au point de vue des nécessités que la physiologie impose. J'en excepte une seule analyse de tourteau faite récemment par M. Corenwinder et que je n'ai point manqué de lui emprunter. Elle se trouve à la page 186 de mon *Hygiène*. Encore l'auteur a-t-il négligé d'y évaluer la matière ligneuse et le calcaire. La science prend son bien où elle le trouve. Ce n'est point ma faute si les savants français ont été devancés en ces matières par les Allemands, faute d'avoir eu comme ceux-ci à leur disposition l'outillage des magnifiques et si utiles établissements qu'on appelle des stations expérimentales agricoles. En Allemagne, les gouvernements et les particuliers ont mis le plus louable empressement à les créer et les doter partout. Chez nous, les uns et les autres en sont encore à douter que les recherches scientifiques puissent être utiles à l'agriculture. On exalte surtout la pratique et l'on se montre très-disposé à ne considérer la science que comme une brillante superfluité. La lecture attentive des procès-verbaux de la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale pourrait motiver à cet égard de bien pénibles réflexions.

Mais reprenons notre discussion. J'ai donné, en effet, la composition de toutes les matières alimentaires qui devaient être passées en revue dans mon ouvrage sur l'hygiène des animaux. En le lisant, on remarquera que le détail des analyses indique, pour chaque aliment, la proportion centésimale d'eau, de principes azotés, d'éléments nutritifs non azotés, de ligneux, de matières grasses, d'acide phosphorique et de calcaire. L'expérimentation physiologique a démontré que de telles notions sont nécessaires pour apprécier *à priori*, dans la mesure du possible, la valeur nutritive d'un aliment, non point sa valeur absolue, comme on l'entend dans la théorie des équivalents, mais sa valeur relative. Elle a démontré que dans les opérations digestives d'abord, puis dans les actes de la nutrition, chacun de ces modes d'arrangement de la matière organisée a un rôle particulier à remplir d'après certaines lois naturelles dont quelques-unes sont aujourd'hui bien déterminées. Tout dernièrement, un physiologiste anglais, W. Marcet, nous a fourni encore de nouvelles lumières sur ces phénomènes, en nous montrant à quelle condition les substances minérales peuvent être assimilées par les tissus organiques des animaux et quelle est la modification qu'elles subissent en passant par l'organisme des végétaux. C'est une nouvelle preuve de la vérité sur laquelle l'illustre doyen des chimistes français, M. Chevreul, a tant et si souvent insisté depuis longtemps. M. Chevreul a été le premier à soutenir que la connaissance des principes immédiats et de leurs propriétés physiques et organoleptiques importe plus que celle de leur composition élémentaire. C'est, en ce qui concerne les substances alimentaires, le contre-pied de la théorie des équivalents nutritifs.

Dans les analyses allemandes dont j'ai donné les détails, au lieu de

s'en tenir à la distinction d'abord adoptée par Liebig entre les aliments plastiques, qui contiennent de l'azote, et les aliments respiratoires, qui n'en contiennent point, on distingue une première catégorie d'aliments non azotés directement assimilables, parce qu'ils sont dans tous les cas dissous par les liquides digestifs : à cette catégorie appartiennent l'amidon ou la fécule, la dextrine, les divers sucres et la cellulose non agrégée. Les matières ligneuses, qui sont de la cellulose plus ou moins agrégée, incrustée ou non de matières minérales, sont considérées à part, pour le motif qu'elles ne sont digestibles que pour une certaine proportion et dans de certaines conditions. Les matières grasses, de leur côté, dont les propriétés varient énormément, sont bien loin d'agir dans la digestion en raison des proportions d'hydrogène et de carbone qu'elles peuvent contenir.

On voit donc du premier coup à quelles graves erreurs on s'expose lorsque toutes ces substances non azotées sont considérées en bloc. Il n'en est pas même tenu compte de cette façon dans les tableaux d'équivalents nutritifs dont M. Lechartier a cherché à préciser la signification, en y introduisant dans ses leçons, je me plais à le reconnaître, des correctifs qui suffisent pour rendre cette signification tout à fait nulle au point de vue pratique.

Les équivalents sont calculés d'après l'azote, l'acide phosphorique et les matières grasses. Ils l'avaient été d'abord d'après l'azote seulement, en prenant le foin comme aliment normal. De quelque façon qu'on s'en serve, les tableaux où sont indiqués ces équivalents ne peuvent être admis, dans l'état actuel de la science, d'après ce que je viens de répéter. On propage donc une notion fausse et dangereuse en ne les supprimant point de l'enseignement; d'autant plus dangereuse qu'elle émane d'autorités plus justement respectées.

La notion qu'il convient de répandre parmi les agriculteurs, parce qu'elle est la seule vraie et la seule utile, est celle dont M. Roblin donnait un exemple dans la traduction citée par M. Lechartier. Dans la composition d'une ration alimentaire, les principes immédiats de même nature peuvent se substituer sans inconvénient sensible pour la nutrition, à la condition qu'ils soient empruntés à des organismes végétaux de même constitution. Pourvu que la relation nécessaire entre les éléments nutritifs azotés et les non azotés ne soit point transgressée, il importe peu que la fécule vienne des pommes de terre ou des topinambours, que l'amidon soit tiré de l'orge ou du seigle, que l'acide phosphorique et les matières grasses viennent du tourteau de colza ou de celui de lin ou d'arachides; mais il n'est pas indifférent que la matière azotée soit empruntée au foin de prairie ou à la pulpe de betterave, équivalent pour équivalent, d'après le calcul de l'azote que contiennent ces substances végétales de constitution si différente. Il ne sera pas nécessaire sans doute d'insister davantage pour faire saisir l'importance de la distinction.

A. Sanson.

VENTE DU TROUPEAU DE LORD WALSINGHAM.

En présence des pertes épouvantables que la sordide invasion prussienne a fait subir à la France, il est de notre devoir à tous de redou-

bler d'efforts pour les réparer. Pour ne parler que de l'agriculture, qui a vu disparaître récoltes, troupeaux, et jusqu'aux abris où tant de produits utiles pouvaient se conserver, le moment est venu de se régénérer par l'emploi de toutes les ressources reconnues efficaces par la science et par l'expérience non-seulement de notre propre pays, mais encore de tous les pays étrangers, y compris la Prusse elle-même que nous ne devons plus lâcher maintenant. Faisons vis-à-vis d'elle ce qu'elle a fait vis-à-vis de nous; surveillons-la, épions-la, étudions-la surtout dans ses méthodes, dans ses actes; assimilons-nous tout ce qu'il y a de bon chez elle, afin d'arriver vite, très-vite, non pas à l'égaler, ce qui ne suffirait pas, mais à lui être supérieur en toutes choses. Ne nous laissons pas retomber dans la sotte présomption d'autrefois, car elle pourrait nous coûter encore plus cher qu'elle ne vient de nous coûter, si un nouveau choc devait se produire. Persuadons-nous bien que, dans ce cas, ce n'est plus de deux départements et de quelques milliards que se contenteraient les Allemands, si par malheur nous devions succomber, ce serait un quart, la moitié peut-être de la France qu'il leur faudrait! Voilà ce qu'ils ne se gênent nullement de dire dans le particulier. Et croyez bien que ce désir, éveillé par leur séjour de dix mois dans nos campagnes, n'est nullement un désir platonique. Vous en comprendriez aisément l'ardeur si, comme moi, vous aviez vu ces hommes, habitués à un rude climat et à une terre ingrate, promener des regards de convoitise sur nos guérets féconds, sur nos vergers, nos jardins, si vous leur aviez entendu exprimer leur admiration pour notre beau soleil, pour cette température généreuse qui donne à notre végétation une avance d'un mois sur la leur. L'un d'eux, un pesant Poméranien, me disait un jour : « Je n'aurais cependant jamais imaginé la France aussi grande, aussi belle, aussi riche! » Et ne pensez-vous pas que lorsque ces hommes seront de retour dans leur triste pays, qu'après avoir respiré l'air fortifiant de France il leur faudra grelotter à nouveau sous leurs brumes et leurs frimas, qu'après avoir vécu dans l'abondance facile, bu nos vins généreux, il faudra reprendre le collier de misère, ne pensez-vous pas, dis-je, qu'alors ces hommes feront des comparaisons, comme en avaient fait leurs pères les Cimbres et les Teutons après leurs incursions dans les Gaules? Ne pensez vous pas alors que le désir de troquer une existence pénible dans leur pays contre une existence aisée dans le nôtre ne s'enracinât chez eux, que le souvenir du bien-être éprouvé chez nous ne soit un stimulant perpétuel à y revenir? Il serait bien imprudent, bien imprévoyant de notre part, de ne pas nous préoccuper de ces dispositions; car il est naturel, quand on a possédé un bien temporairement, de chercher à se l'approprier d'une manière définitive.

Que du château jusqu'à la plus humble chaumière on en soit donc bien convaincu, les envahisseurs, en retournant chez eux, ne disent pas adieu au sol français; tous disent ou plutôt pensent au revoir! Voilà ce qu'il ne faut pas oublier une minute. Et si nous voulons nous garantir, garantir nos enfants d'une invasion, d'une conquête cent fois plus humiliante et plus ruineuse que celle de 1870-71, il faut, je le répète, que la France, à tous les points de vue, mais au point de vue agricole surtout, devienne le pays le plus sérieusement savant, le plus sérieusement habile de l'univers. *In hoc signo vinces.*

Pardonnez-moi, mon cher directeur, cette digression, ou plutôt ce préambule, qu'au reste vous devez comprendre mieux que personne, vous qui nous avez si souvent fait partager vos angoisses patriotiques avec tant d'éloquence. J'en reviens à mes moutons, car cette note a pour objet d'annoncer à nos confrères agriculteurs la vente accomplie du célèbre troupeau de Southdowns créé par feu Lord Walsingham, avec la coopération de M. H. Woods. *Étant accomplie*, on ne m'accusera pas de faire de la réclame à son profit.

Dès l'abord je constate avec regret qu'à cette vente si importante on ne mentionne la présence d'aucun Français. Si pourtant il y a un moment où la reconstitution des troupeaux doive s'effectuer à l'aide de reproducteurs aussi parfaits que possible, il semblerait que c'est celui-ci. En revanche on signale des acheteurs de l'Australie, du Pérou, du Danemark, de l'Allemagne (on voit qu'ils ne s'endorment pas sur leurs lauriers), sans compter tout ce que l'Angleterre possède d'éleveurs les plus intelligents, tels que MM. Rigden, de Sussex, Clayden de Littleburg, T. Brown de Marham, T. Fulcher, agent de Lord Sondes, Clarke, agent du duc de Richmond, H. Aylmer de West-Dereham, H. Webb, Beck, agent du prince de Galles, R. Leeds, agent de Sir G. Musgrave, Marjoribanks de Bushey-Park, le duc de Manchester, Stone de Romford, Scott de Romney, et plusieurs autres honorables agriculteurs. En rappelant tous ces noms, je n'ai d'autre intention que de les signaler au souvenir des agriculteurs français qui sauront auprès de quels éleveurs ils pourront, le cas échéant, trouver des descendants authentiques de ce fameux troupeau de Merton qui fut pendant vingt-cinq ans l'objet des soins soutenus du regretté Lord Walsingham.

Voici, en quelques mots, avec quels éléments le troupeau en question fut formé. On choisit avec une extrême rigueur les brebis dans les troupeaux si renommés à l'époque de MM. J. Elman de Glynde, et R. Boys de Eastbourne. On emprunta les béliers aux bergeries de MM. Hart, Lugar, T. Ellman, Jonas Webb et Rigden. Et c'est avec ces matériaux maniés judicieusement qu'ont été constitués ces beaux southdowns qui ont remporté tant de succès dans tous les concours anglais.

Plusieurs des animaux mis en vente descendent des fameux béliers de Babraham, *Plénipotentiaire*, *Archevêque de Canterbury*, etc., ainsi que du bélier de M. Rigden qui a remporté le premier prix au concours de Leicester organisé par la Société royale d'agriculture d'Angleterre.

Pour donner une idée de la célébrité qu'avaient acquise les southdowns de Merton, il faut retenir que l'histoire du troupeau mentionne 280 prix (dont moitié premiers prix), 88 médailles et 27 coupes d'honneur.

On a mis à l'enchère le troupeau entier, excepté le jeune bélier d'un an, premier prix de Manchester, petit-fils du bélier primé au concours de Bury Saint-Edmund's, et un petit groupe de brebis entretenu à part sur la ferme de Sandford.

Le premier lot de 5 *brebis âgées d'un an* a été adjugé au prince à raison de 262 fr. par tête. Le second, au même prix, au duc de Richmond. Un troisième, au prix de 350 fr., à M. Banks, pour le Pérou. D'autres lots, à prix inférieurs, ont été acquis par Lord Soudes, Sir G. Musgrave, M. Marjoribanks et M. White d'Australie.

Parmi *les béliers*, voici les prix et les adjudicataires : 1 bélier à Lord

Soudes, 600 fr.; 1 bélier, second prix d'antenois à Manchester, et premier prix de bélier de deux ans à Oxford, à M. Colman, membre du Parlement, 1,300 fr.; 1 bélier, à M. Uhden, d'Allemagne, 500 fr.; 1 bélier, à M. Wachter, d'Allemagne, 1,000 fr.; 1 bélier, premier prix d'antenois à Oxford, au prince de Galles, 1,250 fr.; 1 bélier, à M. Ahrens, d'Allemagne, 4,500 fr.

Les brebis de deux ans ont été vendues aux prix extrêmes de 87 et 210 fr. par tête. — Pour celles de trois ans les prix ont fluctué entre 75 et 150 fr. la tête. — Celles de quatre à cinq ans ont fait de 80 à 200 fr. pièce, tandis que celles de cinq ans et au-dessus n'ont pas réalisé plus de 70 à 90 fr. — Les agneaux mâles, très-nombreux, se sont placés à des prix qui ont varié de 55 à 500 fr., et les agneaux femelles ont trouvé acquéreur à raison de 40 à 100 fr.

En somme, la vente a produit environ 150,000 fr., et la plus grande partie des acquisitions s'est faite au nom du duc de Richmond, de Lord Soudes, du marquis de Bristol, de M. Foljambe, du prince de Galles et de M. Marjoribanks.

La vente a été précédée d'un déjeuner présidé, en l'absence de Lord Vernon, par Sir W. Bagge, membre du Parlement. Derrière le président, on voyait groupés avec art les brillants trophées remportés par le troupeau superbe que la mort du propriétaire allait livrer au marteau de l'encanteur, pour être dispersé sur tous les points du globe — la France, hélas ! excepté.

J. Laverrière,
Bibliothécaire de la Société centrale d'agriculture de France.

INFLUENCE DE LA GUERRE SUR LES BAUX DE CHASSE.

Une question assez importante en raison des intérêts pécuniaires qui s'y rattachent préoccupe depuis quelque temps les locateurs et les locataires du droit de chasse.

Le revenu annuel que l'Etat, les communes et quelques propriétaires tirent de ces locations pourra-t-il être exigé des locataires qui n'auront pas pu jouir de leur droit pendant les années 1870-1871, en raison de la guerre? Telle est la question que nous nous proposons d'étudier.

En France, pendant les premiers temps de la monarchie, la chasse, considérée comme un attribut essentiel de la propriété, était permise aux roturiers comme aux nobles. La féodalité confisqua ce droit au profit des seigneurs, en le considérant comme un amusement purement honorifique qui ne convenait pas aux gens de travail. Mais il fut restitué à la propriété par la loi de 1790, et la loi de 1844 a confirmé le droit du propriétaire en défendant de chasser *sur le terrain d'autrui sans son consentement*. Comme conséquence de ce principe, le propriétaire a la faculté de louer le droit de chasse sur ses terres. L'ordonnance du 24 juillet 1832, la loi du 24 avril 1833, ont même consacré ce droit au profit de l'Etat et des communes. *Merlin, Toullier*, t. IV, n° 19, *Troplong*, t. I, n° 94, reconnaissent que les particuliers ont le même droit. « Le droit de chasse est une dépendance de la propriété; il peut être loué abstraction faite du fonds, comme tout autre démembrement de ce droit. » Troplong (*Louage*, t. I, n° 94.)

Dès l'instant que le droit de chasse est un accessoire de la propriété foncière et qu'il peut en être démembré par le contact du bail, c'est dans les principes qui régissent les baux à fermes que nous devons chercher les éléments de la solution demandée.

L'article 1722 déclare le bail résilié si la chose périt pendant la durée du bail ; le bailleur se trouve affranchi dans ce cas de l'obligation de faire jouir le locataire, et celui-ci, de son côté, est dispensé de payer le prix de la jouissance qui cesse. Ce principe nous montre bien clairement quelle est la nature de ce contrat; le propriétaire est obligé de procurer au locataire la jouissance de la chose louée, et en échange celui-ci doit payer le prix convenu. Mais si le propriétaire manque à son engagement, le locataire se trouve par là même dégagé de son obligation. Le bailleur ne doit pas seulement procurer au preneur, en ce qui le concerne personnellement, la jouissance paisible de la chose louée, il doit le garantir de tous les événements qui, par le fait d'un tiers ou par un vice propre de la chose, pourraient le troubler dans sa possession. Or la force majeure peut être rangée au nombre des événements étrangers à la volonté du propriétaire et dont il doit répondre. Gaïus avait formulé ce principe en disant : « Vis major, quam Græci vim divinam, appelant, non debet conductori esse damnosa. »

Le dommage résultant de la force majeure ne doit pas être supporté par le locataire. C'est ce même principe que notre article 1722 a reproduit en déclarant le bail résilié quand la chose louée est détruite par cas fortuit. Ainsi la perte, même partielle, de la chose ne doit jamais nuire au preneur, d'où la conséquence que si une force majeure quelconque le met dans l'impossibilité de jouir de la chose louée, il ne doit point payer le prix de la location. « Puisque le bailleur, dit Troplong, s'est obligé à faire jouir le preneur, il est clair que celui-ci ne saurait être satisfait lorsqu'un événement de force majeure le prive de la chose ou d'une partie de la chose. Le preneur, empêché de jouir pour un fait qui n'est pas le sien, peut donc, suivant les cas, demander une diminution de prix ou la résiliation. » (*Du Louage*, n° 203.)

Nous pourrions déjà trouver dans cet article un argument qui nous autoriserait à penser que le locataire, privé de la jouissance de son droit de chasse par un fait indépendant de sa volonté, doit être dispensé de payer le montant de la location, mais les articles 1769 et 1770 nous paraissent trancher la question bien plus directement. Il en résulte en effet que quand la totalité de la récolte a péri par cas fortuit, le fermier peut demander une remise du prix. « Peut-on dire que le fermier a joui lorsque des sinistres imprévus lui ont ravi les fruits qui sont une partie du fonds et qui constituent pour lui la valeur de la chose ? » (Troplong, n° 696.) Or le gibier est le produit du fonds qui le nourrit et sur lequel on a le droit de le tuer. Le locataire ne jouit donc pas de la chose qui lui a été louée quand un événement imprévu, plus puissant que sa volonté, une force majeure en un mot, le met dans l'impossibilité d'user de son droit.

Or, c'est par un cas de force majeure que les locataires de chasses ont été privés en 1870-1871 du droit de chasser, ils peuvent donc obtenir la remise du prix d'une année de location. Il est vrai que l'article 1769 dit : « Si le bail est fait pour plusieurs années, et que pendant la

durée du bail la totalité ou la moitié d'une récolte au moins soit enlevée par des cas fortuits, le fermier peut demander une remise du prix de sa location, à moins qu'il ne soit indemnisé par les récoltes précédentes. S'il n'est pas indemnisé, l'estimation de la remise ne peut avoir lieu qu'à la fin du bail, auquel temps il se fait une compensation de toutes les années de jouissance; et cependant le juge peut provisoirement dispenser le preneur de payer une partie du prix en raison de la perte soufferte. »

Les bailleurs de droits de chasse pourront-ils invoquer cette disposition? Les exigences de la logique forceraient à répondre affirmativement; cependant il nous paraîtrait difficile en fait d'établir cette compensation. Le rendement annuel d'une ferme peut être établi approximativement au moyen des statistiques et d'une comptabilité régulière, mais le rendement d'une chasse ne serait pas facile à établir. Sous un autre rapport, il faut remarquer qu'il ne s'agit pas ici de la destruction totale ou partielle d'une récolte, mais de l'impossibilité absolue de jouir du produit d'une propriété, ce qui est différent.

Quand il s'agit de la destruction totale ou partielle de la récolte, on comprend qu'il y ait lieu à une indemnité proportionnée au dommage; mais quand il s'agit de la privation complète de l'exercice du droit, il ne peut y avoir d'autre indemnité que la remise totale du loyer.

Toutefois, il est incontestable que le locataire qui aurait pu chasser pendant une partie du temps consacré annuellement à l'exercice de la chasse devrait une partie proportionnée du loyer, conformément au principe posé dans les art. 1769 et 1770 du Code civil. Il en serait de même de celui qui aurait usé de son droit de locataire d'une chasse pour promener ses chiens; ce fait, quoique ne constituant pas l'exercice du droit de chasse, aura procuré au locataire un avantage incontestable qu'il devra payer dans une proportion à déterminer d'accord avec le bailleur ou à faire régler judiciairement.

En résumé, nous estimons que les locataires d'une chasse, empêchés de chasser en 1870 par l'invasion, ne doivent pas payer le prix de la location. Sans doute ce sera une perte sensible pour l'État et pour certaines communes, mais les locataires eux-mêmes n'ont-ils pas été privés des profits que leur aurait procurés l'exercice d'un droit qui a été paralysé par une force majeure? Cet événement imprévu n'est pas plus imputable au bailleur qu'au preneur: chacun doit en subir les conséquences d'après sa qualité et selon les principes du droit commun formulé dans la maxime *res perit domino*. La propriété aura été improductive pour son maître, ainsi le veulent le droit et l'équité.

C. Bonne,
Avoué, docteur en droit.

LES CONSEILS PAR L'EXEMPLE.

On ignore trop généralement les bienfaits de la vie rurale et l'homme des champs rend plus de services à son pays que l'industriel des villes. Cependant, depuis quelques années où toutes les idées saines ont été renversés, on a osé signaler les agriculteurs et les paysans comme des ignorants et des retardataires de tout progrès social et les industriels des villes comme leur étant très-supérieurs par l'intelligence

en toutes choses; c'est là une grande erreur que les événements viennent malheureusement mettre en trop vive lumière. Les fausses doctrines que l'on prêche depuis longtemps aux ouvriers des villes ont égaré leur raison naturelle et les ont rendus fous, car ils ne savent plus ce qu'ils font. L'on vient de voir à Paris les résultats épouvantables de leur instruction sociale et politique qui, en définitive, n'aboutit qu'au vol, au crime, au meurtre et à l'incendie, et ces malheureux ouvriers ne s'aperçoivent seulement pas qu'ils ont perdu le sens religieux de l'honnêteté et du devoir que les paysans ont conservé avec le bon sens qui maintient les bonnes mœurs des familles. Il est devenu indispensable aujourd'hui de prêcher partout aux ouvriers d'abandonner la politique qui les passionne et les conduit au mal et à la misère, il leur serait assurément plus profitable de s'occuper de préférence de l'industrie agricole, qui est la source de tous les biens, et de leur faire comprendre que la France ne reprendra son rang que par l'amélioration de son agriculture et que les hommes dévoués qui travaillent sans cesse à ses progrès doivent être honorés comme étant les meilleurs soutiens de la prospérité publique et les véritables amis du peuple.

Voici un petit exemple pour justifier ce que nous venons de dire :

Le colonage partiaire a son bon et son mauvais côté, comme toutes les choses de ce monde; mais cette association naturelle entre le propriétaire du sol et le métayer peut être améliorée en corrigeant ce qu'elle a de défectueux, et surtout la pauvreté du colon qui n'a pas ce qui est nécessaire pour bien travailler.

Par le colonage partiaire la part des propriétaires, suivant l'usage séculaire de cette contrée pauvre, est des deux cinquièmes du produit brut et pour notre domaine

Cette part ne s'élevait *autrefois* qu'à.	3,300 fr.
La part des métayers (ils étaient 10) étant des trois cinquièmes ou de moitié en sus de celle des propriétaires, était donc de.	4,950
Le total du revenu brut des métairies anciennes était de	8,250
Or, le revenu brut par le faire valoir direct du propriétaire s'élève à.	30,000
C'est donc une augmentation dans la production, dont le pays profite de.	21,750 fr.

Cependant, la moitié de l'étendue du domaine est encore exploitée par 8 familles de métayers colons partiaires qui ont sous les yeux l'autre moitié bien mieux cultivée par le propriétaire, qui leur sert d'exemple pour mieux travailler.

Nous avons donc créé une valeur annuelle de 21,750 fr. en travail, en salaires de toutes sortes et en productions diverses pour l'alimentation des villes et par suite en accroissement de divers impôts, surtout sur les vins, ce qui représenterait un capital, à 4 p. 100, de 543,370 fr. d'augmentation de la richesse générale obtenue par le travail sur une propriété de 160 hectares. Nous avons augmenté notre revenu net de 7,700 fr. en immobilisant un capital équivalent dans la terre, mais nous avons augmenté en même temps le revenu de la production générale de 21,750 fr. Nos travaux n'ont donc pas été improductifs; ils ont été utiles à la chose publique, et nous avons mérité les récompenses de

l'Etat qui doit encourager toute augmentation dans la production, surtout dans celle des objets de première nécessité comme ceux que crée l'agriculture.

Voilà comment l'amélioration du sol arable assure la prospérité du pays avec plus de certitudes que ne peut le faire toute autre industrie; cependant un trop grand nombre d'hommes éclairés paraissent l'ignorer. Ils connaissent bien mieux les ressources du commerce et de l'industrie dont ils exagèrent les profits parce qu'ils ne tiennent pas compte des pertes; ils ignorent généralement les bienfaits que répand partout l'agriculture, quoiqu'ils reconnaissent très-volontiers, sans y regarder de trop près, qu'elle est la mère nourrice du peuple des campagnes et des villes. Cette grande vérité économique ne paraît pourtant pas être assez bien connue. L'industrie actuelle marche plus vite que l'agriculture; c'est un malheur, et le contraire devrait avoir lieu : le développement agricole en produisant la vie à bon marché devrait accélérer les progrès de l'industrie et toujours proportionnellement à la consommation et à l'écoulement des produits. De là des grèves et des crises commerciales, et l'*Association internationale des ouvriers* est née de cette situation. Que l'on y prenne garde, il faut s'armer contre l'ignorance et l'ennemi *commun* de la société qui menace de tout détruire.

Ne parlons plus de la guerre, le fléau de l'agriculture que le démon inventa pour châtier les hommes, c'est affreux; les barbares teutons des temps anciens ont pu faire autant de mal que leurs descendants, mais faute des mêmes moyens de destruction, ils n'ont jamais pu atteindre à un tel degré de dévastation et de ruines; c'est la honte du dix-neuvième siècle. Voilà le résultat du système de non-intervention : regarder faire et laisser égorger les innocents! Admirez la guerre, et chantez glorieusement victoire dans les temples de Dieu d'avoir commis tant d'atrocités! Dieu est juste et vous serez punis.

A. du Peyrat.

NOUVELLE MACHINE A MOISSONNER.

Dans les différentes machines à moissonner, dont les modèles sont aujourd'hui déjà bien nombreux, le mouvement de la scie est produit à peu près invariablement de la manière suivante : la machine étant portée sur deux roues inégales, l'axe de la grande roue est muni d'une couronne dentée engrenant avec un pignon ou une roue d'angle qui, à l'aide d'un ou plusieurs excentriques, ou d'un système de leviers et d'engrenages, donne à la scie son mouvement de va-et-vient. Par suite de cette disposition, la grande roue fatigue beaucoup plus que la petite; en outre, lorsque les deux roues ne sont pas sur un même plan horizontal, la machine ne va plus ou ne fonctionne que très-difficilement. MM. James et Frédéric Howard, les constructeurs anglais bien connus de nos lecteurs, ont essayé de construire une machine offrant toutes les bonnes conditions d'un tirage facile et de l'emploi, sinon complet, du moins à peu près entier de la force motrice. La figure 1 représente la nouvelle moissonneuse sortie de leurs ateliers : elle est construite dans les meilleures conditions de légèreté et de simplicité,

et elle peut, sans avoir à subir de réparations, exécuter une grande quantité de travail.

On voit, par l'inspection de la figure, que l'ensemble de l'appareil moteur de cette nouvelle moissonneuse est placé entre deux roues directrices d'un très-grand diamètre reliées par un essieu portant à son milieu une roue d'engrenages qui met en mouvement la scie et le râteau javeleur, par l'intermédiaire de deux pignons. A cet essieu se rattache un arbre horizontal qui n'est autre chose que la flèche à laquelle sont attelés les deux chevaux qui conduisent la machine. L'ensemble des organes du mouvement est donc de la plus grande simplicité; en outre, toutes les parties en sont facilement accessibles, ce qui permet de les graisser sans difficulté. L'adoption de deux roues d'un grand diamètre

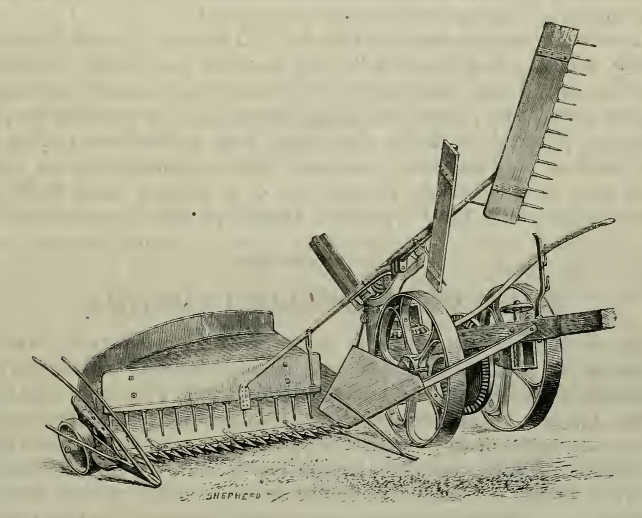


Fig. 1. — Nouvelle machine à moissonner, dite l'*Internationale*, construite par MM. J. et F. Howard, à Bedford (Angleterre).

facilite beaucoup le tirage, et permet de conduire la machine soit dans des champs d'une surface inégale, soit dans des chemins difficultueux, sans danger de rupture. De plus, l'axe de traction se trouvant entre ces deux grandes roues, on évite le tirage de côté qui, dans un grand nombre de machines à une seule roue directrice, offre de grands mécomptes, fait perdre une partie de la force motrice et fatigue beaucoup l'ensemble des organes du mouvement. Les chevaux eux-mêmes, ayant un tirage toujours constant, se fatiguent beaucoup moins.

La scie et son tablier se trouvent placés à droite des roues directrices. L'extrémité repose, comme dans toutes les moissonneuses, sur un galet d'un très-petit rayon. Le tablier est relié directement à l'arbre formant l'axe de traction; il se trouve ainsi toujours dans le même plan que les deux roues directrices, et il suit toutes les irrégularités du terrain sans fatigue pour la machine elle-même. Par suite de cette combi-

naison, quel que soit l'angle d'inclinaison du tablier pendant le travail, le tirage est toujours égal et ne dévie pas de la ligne droite.

MM. James et Frédéric Howard ont apporté encore une nouvelle amélioration dans la construction de cette moissonneuse : c'est, autant que possible, l'adoption du fer forgé et de l'acier en remplacement du bois et de la fonte. Ainsi, l'arbre horizontal et les deux roues directrices sont en fer forgé. La rupture d'un organe de la machine pendant la moisson occasionne des retards et des ennuis nombreux, quelquefois même peut amener des pertes considérables. La solidité de toutes les pièces est d'une importance capitale : rien n'est plus propre à l'assurer que l'emploi des métaux les mieux travaillés, tels que le fer forgé et l'acier. On y trouve encore un autre avantage, c'est que tout en étant plus solides, ils ont un poids moins considérable.

La nouvelle moissonneuse a reçu de MM. Howard le nom d'*Internationale*, non pas en honneur de la trop fameuse Association internationale des travailleurs, mais parce qu'ils pensent que sa simplicité et sa solidité peuvent en permettre l'usage jusque dans les contrées les plus éloignées. Munie de sa flèche, d'un siége pour le conducteur, d'un râteau javeleur et d'une scie, avec une boîte contenant tous les outils utiles pour la conduite de la machine, et sa largeur étant de 2m.50, cette machine coûte 750 fr., prise en Angleterre chez les constructeurs.

Henri Sagnier.

ÉTUDES SUR LE PHYLLOXERA VASTATRIX.

Dès l'année 1868, après la découverte du *phylloxera*, sur le territoire de Saint-Rémy, par une commission de la Société d'agriculture de l'Hérault, composée de MM. Sahut, Planchon et Bazille, il était facile à un observateur attentif de prédire la destruction prochaine des vignes de la Provence, et le danger couru par tous les vignobles du Midi. L'année suivante, lorsque l'inefficacité à peu près complète de divers modes de traitement contre le puceron des racines fut bien constatée, l'appréhension devait naturellement devenir plus vive encore. Il fallait dès lors rechercher des moyens tout différents de venir en aide à la viticulture si cruellement menacée. Voici celui qui s'offrit à notre esprit : il était bien simple. Trouver un végétal qui pût servir de porte-greffe à la vigne et dont les racines ne seraient pas attaquées par le *phylloxera*. Nous priâmes M. Vialla, rapporteur de la commission de la Société des agriculteurs de France, de vouloir bien signaler dans son consciencieux rapport le but que nous allions poursuivre.

La difficulté était de trouver le porte-greffe dont les racines seraient respectées par le *phylloxera*, et sur lequel cependant nos riches cépages, l'aramon, le carignan, le grenache, etc., pourraient prendre un développement complet.

Une famille végétale, voisine de la vigne cultivée, celle de la vigne vierge, qui pousse si vigoureusement et recouvre un si grand nombre de murs dans nos jardins, servit à nos premières expériences. Nous fîmes des greffes d'aramon et de carignan sur une vigne vierge de notre campagne; ces essais n'ont pas, jusqu'à présent, réussi. Nous écrivîmes à M. Baltet, horticulteur distingué résidant à Troyes, auteur

d'un ouvrage très-estimé sur la greffe, pour lui exposer notre système et lui demander conseil. M. Baltet trouva l'idée ingénieuse (c'est son mot), nous engagea à la poursuivre; mais il nous répondit en même temps qu'il n'avait pas connaissance d'essais de greffage de la vigne sur d'autres sujets que les divers cépages cultivés habituellement.

Pendant que nous nous livrions ainsi à ces recherches, M. Laliman, propriétaire à Bordeaux, qui depuis plusieurs années a fait de sérieuses études et de très-intéressantes observations sur la maladie de la vigne, signala au congrès viticole de Beaune, en novembre 1869, un fait qui nous parut très-important. Aux portes de Bordeaux, dans une vigne complétement ravagée par le *phylloxera* et où tous les cépages cultivés dans le Médoc avaient été envahis, seuls quelques cépages américains résistaient pleins de force et de vie. Le *phylloxera* ne les attaquait pas. Le fait n'était pas douteux; M. Laliman avait apporté à Beaune de très-beaux sarments coupés dans son enclos sur les variétés américaines. L'indication était précieuse. Nous cherchâmes à nous procurer, pour les étudier, ces cépages américains, dans diverses pépinières, et notamment, sur l'avis de M. Laliman, au Jardin d'acclimatation de Paris; nous ne pûmes réussir à nous les procurer; on ne les connaissait nulle part.

Une communication publiée en décembre 1870 dans les journaux de New-York, par un naturaliste fort distingué, M. Riley, vient nous donner plus de foi dans le succès. Grâce aux beaux travaux de M. Planchon, on peut regarder comme tout à fait certain aujourd'hui, que le puceron qui fait tant de mal en Provence, est bien le même qui a été observé, il y a déjà quelques années, en Amérique, et qui a causé d'assez grands dommages dans la vallée du Mississipi. Or, M. Riley, en constatant le mal produit par l'insecte aux vignobles américains, constate aussi que certains cépages, mais surtout le *Summer grap* (raisin d'été), de la variété *Vitis Estivalis*, est à l'abri du puceron.

Cette affirmation d'un homme aussi éclairé, rapprochée de ce qui se passe depuis quatre à cinq ans à Bordeaux, où, dans l'enclos de M. Laliman, une vigne américaine conserve encore, en 1871, toute sa vigueur, alors que tout le reste a péri, peut nous donner la plus grande confiance.

M. Laliman ne connaît pas le nom de la variété américaine qu'il cultive; il la désigne, dans sa collection, sous le n° 1; mais ce doit être presque indubitablement le Summer grap de Riley. Malheureusement, le Summer grap, s'il n'est pas attaqué par le puceron, est peu fertile et ne donne que d'assez tristes raisins, au goût de cassis trop prononcé. Il serait très-fâcheux, à tous les points de vue, de le substituer à nos beaux plants du pays. Rien ne nous oblige à un changement aussi dommageable; il s'agit tout simplement de prendre le Summer grap pour porte-greffe. Cet hiver, dans un envoi de sarments fait par M. Laliman à M. Planchon, j'ai pu avoir deux sarments catalogués sous le n° 1, sans dénomination déterminée, mais indiqués par M. Laliman comme la variété restée la plus vigoureuse dans son enclos. Ces sarments avaient beaucoup souffert du voyage ou du froid; ils étaient en mauvais état; tels quels, cependant, j'ai pu en faire, au mois d'avril dernier, six greffes sur des aramons, des carignans et des grenaches.

Quatre de ces greffes poussent actuellement d'une manière satisfaisante. Le problème me paraît résolu en partie; le Summer grap, qui, d'après MM. Riley et Laliman, n'est pas attaqué par le *phylloxera*, peut parfaitement se greffer sur les cépages que nous cultivons habituellement. Il me paraît certain, d'après la réussite de cette expérience, que nos cépages, à leur tour, pourront se greffer sur le Summer grap. Avant d'aller plus loin, et pour dissiper tous les doutes, il sera bon de planter quelques sarments appartenant bien positivement au Summer grap, dans une vigne attaquée par le *phylloxera*, et voir comment ils s'y comporteront.

Nous avons bien fait planter cet hiver dans les vignes très-attaquées de M. de Girard, à Coulondres, commune de Saint-Gély-du-Fesq, quelques sarments de variétés américaines; mais nous ne sommes pas absolument certains que le Summer grap se trouvât parmi ces variétés. Si les Summer grap, dans l'Hérault, sont respectés par les pucerons, comme il paraît certain qu'ils le sont à Bordeaux et en Amérique, notre conduite est toute tracée. Il faudra dans le plus bref délai possible nous procurer des quantités considérables des sarments du véritable Summer grap; ce ne doit pas être bien difficile, et, dussions-nous recourir à nos consuls, ou ce qui vaudrait mieux, envoyer aux Etats-Unis un viticulteur éclairé, nous ne devons pas, je crois, hésiter. Nous créerions alors sur quelques points du Midi des pépinières de Summer grap; dès qu'un propriétaire reconnaîtra la présence du *phylloxera* dans son vignoble, il s'empressera d'arracher et de brûler tout ce qui sera compromis, comme nous l'avons fait faire à Lansargues. L'hiver suivant, il plantera en Summer grap la portion de vigne arrachée et défoncée avec soin; au bout de trois ou quatre ans, dès que la jeune souche américaine sera assez forte, il la greffera en aramon, carignan, grenache, etc...; il faudra avoir soin de ne pas greffer trop bas. afin que les greffons n'émettent pas de racines, comme ils font d'ordinaire, car ces racines seraient attaquées par les pucerons.

Grâce à une sévère surveillance et à un arrachage bien fait, on peut retarder la marche du mal et ne perdre probablement tous les ans qu'une zone assez étroite du vignoble envahi. La plantation du Summer grap, le greffage, marcheraient de pair et concurremment avec les arrachages, en sorte qu'après une période de dix ans, par exemple, le vignoble pourrait être renouvelé et à l'abri du *phylloxera*. Le propriétaire n'aurait jamais été entièrement privé de récolte, et les dépenses, quoique fortes, réparties sur un assez grand nombre d'années, ne l'auraient pas éprouvé trop lourdement. Tous ces projets sont subordonnés à ce fait décisif et dont nous n'avons pas encore la peuve matérielle sous les yeux : le Summer grap conservera-t-il dans l'Hérault, comme à Bordeaux, comme en Amérique, son immunité contre le *phylloxera?*

Voilà le système que je voudrais faire connaître; je le donne pour ce qu'il vaut; il n'est certes pas à l'abri de toute critique; mais, pour ma part, je suis bien résolu à l'essayer quand mon vignoble de Saint-Sauveur sera envahi, comme vont l'être, du reste, un peu plus tôt ou un peu plus tard, tous les vignobles du département. Il ne faut pas que la perspective, un peu hasardée peut-être, que je fais entrevoir aux viticulteurs, arrête une seule minute les études dans d'autres directions.

On doit toujours chercher des moyens directs de guérison et n'en négliger aucun : expérimenter l'acide carbolique, essayer les submersions hivernales là où elles seront possibles. Il serait à coup sûr infiniment plus avantageux de conserver nos vignes. Cette longue filière d'opérations que je viens d'indiquer est assez compliquée et coûteuse; mais si rien ne nous réussit, si nous voyons, sans pouvoir les sauver, nos vignobles périr sous nos yeux, il vaut encore mieux essayer de les renouveler, même au prix de beaucoup de travail et de dépenses. Le pire serait d'être réduit, comme le craignait, il y a déjà deux ans, M. E. Raspail, l'habile viticulteur de Vaucluse, à n'avoir plus pour boisson que du cidre ou de la bière.

Gaston Bazille,
Vice-président de la Société d'agriculture de l'Hérault.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE

DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XIII. — Séance du 2 juin.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Le procès-verbal est lu par le secrétaire, et adopté après quelques observations, dont il sera tenu compte.

M. de Montlaur demande qu'on veuille bien lui remettre la liste des Sociétés, Comices agricoles ou journaux à qui on devra adresser les procès-verbaux de la réunion, afin que cet envoi puisse être fait sans retard.

Conformément à une décision prise dans une précédente séance, assignant au bureau une durée de trois mois, avec faculté de rééligibilité, on procède à son renouvellement.

Sur 38 votants, M. le comte de Bouillé obtient 36 suffrages, et est réélu président.

Pour la vice-présidence, sur 37 votants :

M. le marquis d'Andelarre obtient.	30	suffrages.
M. E. de Dampierre.	29	—
M. Guibal.	5	—

Quelques voix sont données à MM. de Montlaur, de Carayon-Latour, Calemard de Lafayette, etc.

MM. d'Andelarre et de Dampierre sont réélus vice-présidents.

On passe ensuite à l'élection des secrétaires :

M. E. de Montlaur obtient.	33	suffrages.
M. de Saint-Victor.	30	—
M. de Baucarne-Leroux.	29	—
M. Calemard de Lafayette.	28	—

MM. Buisson, de Cazes, Desbons, etc., viennent ensuite.

MM. de Montlaur, de Saint-Victor, Baucarne-Leroux et C. de Lafayette sont réélus secrétaires.

M. le président remercie la réunion de la marque de confiance et de sympathie qu'elle veut bien lui accorder; il fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. Il communique ensuite à l'assemblée le programme, qui lui a été remis, d'une Société qui désire se constituer pour procurer, aux conditions les meilleures, des semences, des instruments ou des bestiaux aux agriculteurs qui en auraient besoin. Au moyen d'annuités, le remboursement des avances faites s'opérerait en vingt années. Il n'entre pas dans d'autres détails; mais il engage la réunion à nommer une commission qui examinerait ce projet émanant d'une société anglo-française.

---

1. Voir les onze derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114 et 151 du présent volume.

MM. Baucarne-Leroux, Buisson et Guibal veulent bien accepter d'être membres de cette commission.

M. Delacour, rappelant la proposition qui a été faite à l'Assemblée sur la réglementation de la vente de l'huile de pétrole, proposition qui va être discutée, fait observer qu'il serait peut-être utile de la traiter ici auparavant, en modifiant même, pour une séance, l'ordre du jour tel qu'il avait été arrêté. Comme il s'agit de mettre une taxe sur le pétrole, cette question intéresse les producteurs d'huiles, qui ont vu leurs produits baisser depuis l'introduction en France, dans des quantités considérables, de ce nouveau combustible. Il serait intéressant de se rendre compte du chiffre de l'impôt qu'on pourrait lui faire supporter par rapport au prix qu'il coûte et à la lumière qu'il donne. Ce chiffre sera-t-il de 10, de 15 ou de 20 pour 100?

M. Busson-Duviviers dit qu'en Angleterre le pétrole, vendu en gros, revient à 0 fr. 40 le litre, tandis que l'huile ordinaire pour éclairage coûte 1 fr. 25. Si on imposait le pétrole à 0 fr. 50 le litre, cet impôt produirait environ 22 millions. Il est vrai que ce chiffre, trop haut peut-être, ferait baisser aussitôt la consommation; mais si le droit atteignait seulement 0 fr. 25 et ne le dépassait pas, tout en obtenant un revenu qui n'est pas à dédaigner dans l'état où se trouvent nos finances, on éviterait les malheurs qu'amène l'emploi trop répandu et trop facile de cette matière.

M. Baucarne-Leroux donne quelques chiffres. L'huile de colza, de lin ou de cameline est vendue de 118 à 120 fr. les 100 kilog. Le pétrole ne dépasse pas 50 à 55 francs. On voit qu'il y a entre les prix de ces deux sortes d'huile une grande différence. Le pétrole non rectifié entre sans payer de droits, rectifié il est frappé d'un droit de 3 fr. Puisque M. le ministre des finances est contraint de chercher des impôts productifs, que ne frappe-t-on cette huile qui nous vient de l'étranger, car elle fait concurrence à notre production agricole, aussi bien à nos plantes oléagineuses qu'à nos suifs? Ne serait-il pas à propos, dans cette réunion qui a mission de défendre les intérêts de l'agriculture, de décider que le pétrole aura un droit à payer? Après un sérieux examen on déciderait quelle devrait être la quotité de ce droit.

M. Richier émet l'idée que le Gouvernement pourrait s'emparer du monopole de la vente du pétrole, comme il l'a fait pour les poudres et le tabac. L'intérêt fiscal serait assez important pour faire adopter cette mesure. L'emploi du pétrole est très-répandu aujourd'hui; il sert à l'éclairage, au graissage des machines; il est employé dans les peintures, sur le fer et le zinc, pour empêcher l'oxydation. Son rôle s'est donc accru, et sa consommation en France est devenue très-considérable. La commission nommée pour examiner la proposition présentée à l'Assemblée par M. Amédée Lefèvre-Pontalis, paraît disposée à frapper le pétrole d'un impôt. Un impôt analogue frapperait les huiles minérales, et rétablirait ainsi la balance avec les huiles qu'on peut appeler agricoles.

M. Delacour croit juste d'imposer le pétrole. Nos huiles végétales, dit-il, payent déjà à l'Etat, et par l'impôt foncier dont elles supportent une part, et par l'impôt des patentes. Le pétrole est un produit des Etats-Unis qui n'acquitte aujourd'hui aucun droit et est, en quelque sorte, un produit spontané du sol. Les Américains ont taxé nos produits à un chiffre exorbitant, après la guerre de la sécession, pour relever leurs finances : ils nous ont indiqué la voie que nous devons suivre en cette matière.

M. Baucarne-Leroux répète qu'il n'y a pas lieu de s'occuper seulement de l'élément fiscal, mais des intérêts agricoles très-engagés sur cette question. Depuis dix ans, les départements du Nord, producteurs d'huiles, demandent que le pétrole soit imposé. Il ne faut pas oublier que si, grâce à cette introduction, qui a pris de si grandes proportions, la consommation de nos huiles de colza, de lin, etc., diminue, nos tourteaux pour engrais, pour la nourriture de nos bestiaux diminuent aussi; de là un très-grand dommage. Sans trop élever le droit sur le pétrole, qu'on en mette un cependant; il arrivera encore en quantité suffisante pour répondre aux besoins qui se font sentir, mais il ne nous fera pas une concurrence aussi désastreuse

M. Buisson voudrait atteindre un double but : procurer au Trésor de nouvelles ressources et protéger aussi l'agriculture, en évitant les accidents journaliers et les désastres que d'odieux scélérats ont causés en employant cette matière vraiment

dangereuse. Si on veut que l'impôt produise des sommes sérieuses, il ne faut mettre sur le pétrole qu'un droit minime, sinon l'usage ne tarderait pas à en être abandonné. Il a remplacé avec avantage, il faut le reconnaître, le suif et la résine, mais il ne faut pas que son prix égale celui des huiles de notre pays, car ayant certains désavantages, on n'en consommerait plus, et ce serait priver les classes pauvres surtout d'un mode d'éclairage qu'elles ont adopté avec empressement et dont elles se servent avec profit.

M. Richier ne croit pas que l'écart qui existe entre l'huile de colza française, par exemple, et le pétrole puisse porter préjudice à notre production oléagineuse. Le pétrole est appelé à jouer un grand rôle dans notre industrie, il peut remplacer le charbon dans le chauffage des machines et développe une très-grande force. D'un autre côté, la production de l'huile agricole a diminué, car on a arraché un très-grand nombre d'oliviers et de noyers.

M. Bonnet, répondant à un précédent orateur, remarque qu'il est bien vrai que les Américains ont frappé nos produits d'impôts qu'il n'hésite pas à qualifier d'extravagants, à cause de leur chiffre élevé; mais ce ne sont pas seulement les douanes qui leur ont donné des sommes énormes qui ont servi à payer leur dette publique, leurs impôts indirects ont produit encore plus. Il demande à M. Richier, qui fait partie de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Lefèvre-Pontalis, d'étudier la question au point de vue de l'impôt que le pétrole devrait avoir à supporter.

M. de Dampierre demande qu'on porte à l'ordre du jour de la prochaine séance les deux questions de l'impôt sur le revenu et sur les valeurs mobilières. Selon lui, il est utile qu'elles soient traitées ensemble.

La réunion adopte cet avis.

La séance est levée à deux heures et renvoyée à vendredi 9 juin 1871.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

XIV. — Séance du 9 juin.

DE L'IMPOT SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Le procès-verbal de la dernière séance sera lu à la prochaine réunion.

Le marquis de Dampierre donne quelques renseignements sur les discussions qui se sont élevées, en matière d'impôt, dans la réunion des députés libres-échangistes.

Il explique que les délégués du commerce de la soie ont repoussé *a priori* tous les modes d'impôts proposés, mais que, sur la déclaration formelle du ministre des finances que cette industrie devrait contribuer au payement des charges qui grèvent le pays, elle recherche encore en ce moment, sans avoir pu donner aucune solution, la forme sous laquelle elle devra payer sa contribution. Quant à la laine, les producteurs du nord ne s'entendent pas sur les impôts à payer, avec ceux du midi de la France. Le lin se refuse absolument à contribuer en quoi que ce soit, et déclare qu'il ne peut rien donner. Le coton, au contraire, accepte l'impôt avec drawbach, proposé par le ministre.

Le baron de Cazes expose les raisons pour lesquelles le Nord et le Midi ne peuvent s'entendre, à propos des charges que devra supporter la laine. Dans le Midi, on n'emploie que des laines de fort bas prix, elles varient entre 2 fr. et 0 fr. 85. Les étoffes avec lesquelles on a confectionné les vareuses de nos mobiles revenaient à 0 fr. 35 le mètre. Dans le Nord, au contraire, les prix ressortent de 4 à 6 fr., et la main-d'œuvre s'élève, dans ces conditions, à un prix beaucoup plus considérable. Si donc on soumettait à un droit égal l'industrie du Nord et celle du Midi, cette dernière ne pourrait plus exister.

M. Richier distingue entre les libres-échangistes et les agriculteurs, et demande dans quelles conditions on doit discuter.

M. de Féligonde affirme, avec raison, qu'on n'a aucun parti pris.

M. le marquis de Dampierre, revenant aux matières premières, dit que si on ne trouve pas le moyen de les frapper, tous les impôts retomberont sur la propriété foncière qui ne fait pas de barricades, qui ne peut se dissimuler aux yeux du fisc et qui, en définitive, a toujours payé.

M. Richier ne croit pas que l'agriculture ait lieu de s'alarmer en présence des questions douanières actuellement posées. Que demande, en effet, le ministre des finances? D'appliquer, pour subvenir aux besoins du Trésor, un droit de 20 pour 100 à l'entrée, sur les laines étrangères, en restituant ce droit à la sortie par l'établissement du drawbach. En quoi une pareille mesure peut-elle préjudicier aux produits similaires français? Ne devrait-on pas plutôt en tirer cette conséquence qu'un droit d'entrée sur les laines d'Australie, du Cap et de la Plata, serait une protection en faveur des laines indigènes dont il relèverait nécessairement le prix? Cette protection, toutefois, n'exercerait aucune influence sur la production française qui, malgré les diverses phases favorables qui se sont présentées plusieurs fois, est restée invariablement la même. En effet, d'après l'enquête de 1834, nous trouvons un produit de 100 millions de kilog. de laines en suint et 40 millions de laines lavées, et l'enquête de 1870 nous présente, à peu de chose près, ce même chiffre de 40 millions. Depuis 25 ans, la France est donc restée stationnaire comme pays producteur, tant par le nombre des bêtes à laine que par ce que l'on a su tirer de ces animaux. M. Richier discute la question au point de vue purement fiscal; il affirme qu'un droit, même très-élevé, sur des laines exotiques, produira fort peu s'il est remboursé à la sortie, car tout le monde connaît les nombreux inconvénients du drawbach. Ne serait-il pas préférable d'établir un droit de douane très-léger qui produirait des sommes considérables par la multiplicité des recettes? En ne prélevant qu'une faible part sur les bénéfices de la fabrication, on n'empêcherait pas notre industrie nationale de soutenir avec avantage la concurrence étrangère.

M. C. de Lafayette ne veut pas que l'on discute la protection ou le libre-échange. Le Gouvernement peut établir un droit à l'entrée parce que nous avons beaucoup à payer et qu'il faut de l'argent. Il s'agit d'un droit fiscal à établir sans préjuger en rien la question du libre-échange, et l'Angleterre nous en fournit l'exemple. Du reste, les fameux traités de 1866 ne nous ont donné la réciprocité avec personne. L'industrie doit payer; donc les matières premières doivent être imposées, car tout ce que l'industrie n'aura pas donné sera nécessairement pris sur la propriété foncière

M. le Camus dit que tous les industriels semblent admettre la nécessité de supporter une charge sur les matières premières. Pour l'industrie lainière, la douane a trouvé commode de simplifier sa perception en admettant un prix unique, et les laines de moindre valeur sont naturellement plus chargées que celles de première qualité. On agit de même pour l'industrie cotonnière, de sorte que les filés gros payent un prix beaucoup plus considérable que les filés fins. Ce système, commode pour l'administration, est souverainement injuste pour l'industrie. Un autre calcul a été fait à propos de la soie : sur 100 fr. que nous fabriquons, a-t-on dit, nous exportons pour 80 fr. Il y a donc un cinquième des produits qui reste en France. Nous payerons 3 pour 100 et nous renonçons au drawbach.

M. Roussel reconnaît qu'il faut frapper à toutes les portes, mais il croit que la propriété foncière paye déjà plus qu'elle ne doit régulièrement et équitablement. Au point de vue agricole, il y a intérêt à ce que les laines soient frappées d'un impôt, ne fût-ce que pour relever les prix des produits indigènes. Il fait observer ensuite que le système du drawbach est à peu près condamné en Angleterre, parce qu'il exige un personnel trop nombreux. Mieux vaudrait, dit-il en terminant, imposer le revenu que de demander presque tout aux matières premières, ce qui serait exclusif.

M. le baron de Jouvenel voudrait que, dans la réunion, on se préoccupât surtout des intérêts agricoles. Se plaçant en face des nécessité budgétaires qui représentent une augmentation de 8 milliards, soit 400 millions à trouver pour le service de cette énorme dette, il croit logique de les demander aux impôt qui touchent à la consommation. Les droits sur les matières premières rendront aisément 300 millions, et avec 100 millions d'économies, faciles à réaliser, tout serait régularisé. Nous devons examiner la question au point de vue de l'agriculture et savoir si ses intérêts seront compromis. C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut surtout pousser le Gouvernement qui opérera alors ses recouvrements sur des dépenses que l'on peut appeler facultatives, car l'impôt sur les factures lui-même atteindrait aussi l'agriculture, et mieux vaut qu'il soit prélevé sur les matières premières.

M. Leroux dit que l'impôt véritable doit être établi sur toutes les transactions, mais il reconnaît qu'il est trop élevé. Les droits de timbre sur les effets de com-

merce ayant été diminués en 1849, ont augmenté de 4 à 5 millions à 40 millions. En Angleterre, le droit sur les transactions rend énormément, et pourrait avoir en France un résultat considérable. Dans notre pays, la fraude est une habitude invétérée; il faudrait en diminuer les prétextes en abaissant les droits et exiger, par exemple, que tous les baux fussent enregistrés. Il n'y a d'impôts équitables que ceux qui frappent tout le monde, ajoute M. Leroux, et il voudrait surtout atteindre les valeurs mobilières.

M. Richier constate que l'impôt proposé sur les matières premières est lourd, mais qu'il pourrait devenir une charge pour le Trésor, grâce au drawbach qui, dans certains cas, aurait à rembourser plus qu'il n'aurait perçu, ainsi que cela a été démontré pour la soie qui accepte un droit fixe de 3 pour 100.

M. Houssard croit qu'un droit, même minime, à l'entrée, serait préférable au système du drawbach, et il se rallie à l'opinion émise par l'honorable M. Richier.

M. Baucarne-Leroux tient à ce que l'on examine si l'agriculture trouvera son compte à ce système et craint qu'on ne lui demande le complément de ce qui ne serait pas fourni par l'industrie. Il ne croit pas à tous les inconvénients du drawbach, cependant il préférerait le droit fixe de 10 pour 100 à celui de 20 pour 100 au drawbach. Il voudrait que la consommation supportât surtout l'impôt et demande à ce qu'on s en préoccupe surtout au point de vue agricole. Il répond à M. Leroux, au sujet des baux-à-ferme enregistrés, et signale encore tous les engagements sous-seing privés, les baux de location, toutes choses qui reviendront plus utilement dans la discussion sur les valeurs immobilières, etc.

M. de Féligonde demande des bases certaines pour frapper les impôts. Revenant sur les baux authentiques, c'est-à-dire enregistrés, il distingue avec raison entre les garanties que donnent ces derniers et celles bien moins grandes ou même n'existant pas quand on n'a qu'un simple bail verbal. Il voudrait que l'on indiquât comment on pourrait saisir la matière imposable.

Le baron Chaurand tient à ce que l'impôt sur la soie n'attaque pas la main-d'œuvre, car, dans ces conditions, l'industrie suisse, fabriquant à meilleure marché que Lyon, enlèverait les commandes à la France. Il ne voit pas, dans le drawbach, tous les inconvénients qu'on a signalés.

M. Desbons n'est pas partisan des impôts sur les matières premières. Il croit que la grande activité de l'industrie pourra seule sauver le pays, et, pour cela, il ne faut pas imposer ces matières. Si elles entrent en France avec un droit de drawbach, elles peuvent encore combattre la concurrence étrangère, mais alors le capital immobilisé par le fait de ce même drawbach, portera un véritable préjudice à l'industrie. Aux 20 pour 100 dont il a été question, M. Desbons préfère le droit, même minime, sans drawbach. Pour les fers, par exemple, il estime qu'il y aurait danger à ne pas appliquer le système du drawbach. Il en est de même pour les laines; cependant un droit protecteur serait un encouragement à l'élevage du mouton, qui ne peut plus se faire en France que là où l'agriculture est très-perfectionnée ou dans les régions où cette même agriculture est fort en retard. Dans le premier cas, on fait de la stabulation et on nourrit avec des racines; les terrains vagues sont utilisés pour le parcours, dans l'autre. Le droit n'aurait donc pas d'influence sur l'élevage des moutons, car si on perd, dans le Midi, 2 fr. sur la laine, le prix de la viande s'est élevé de 5 à 12 fr., soit 7 fr. de bénéfice; moins 2 fr. de perte, total du bénéfice moyen 5 fr. L'agriculture n'a pas, par conséquent, un grand intérêt à voir augmenter le droit sur les laines qui pourraient alors être dirigées sur l'Allemagne.

La réunion vote sur le principe de l'impôt à appliquer sur les matières premières et l'accepte à l'unanimité.

M. Houssard voudrait que l'on fît une distinction entre les matières premières que nous produisons et celles qui nous viennent uniquement de l'étranger; il demande un impôt *ad valorem* très-minime.

M. Desbons se réserve de revenir plus tard sur les impôts de consommation qu'il préfère à tous les autres.

M. Richier revient sur la distinction établie par M. Houssard et le marquis de Dampierre. Il veut, avec M. Desbons, les impôts de consommation, seulement il désire en trouver partout. Les droits de douane aux Etats-Unis sont très-forts, mais ceux qui sont établis à l'intérieur sont plus considérables encore. Il cite l'avis des délégués de la chambre de commerce de Bordeaux, qui repoussent les droits

ad valorem comme difficiles à percevoir, et qui demandent à frapper les laines en suint, suivant leur origine, ce qui est un indice de leur qualité; ils voudraient un droit différentiel pour les laines d'Australie, de la Plata, de Buenos-Ayres, d'Espagne ou du Cap.

M. Besnard constate que le prix des laines a diminué d'un quart ou d'un cinquième depuis dix ans. Il y a, à la vérité, des laines très-communes (pour les matelas) qui se vendent relativement plus cher que les laines fines, parce que les croisements et l'amélioration des races ont fait diminuer les animaux à laine grossière. Nous produisons, dit-il, 100 millions de kilogrammes de laines en suint, soit 40 millions de laines lavées, et l'importation de ces dernières s'élève à 150 millions de kilogrammes : nous ne produisons donc que le cinquième de notre consommation.

M. Baucarne-Leroux revient sur la distinction faite par M. Houssard et appuyée par le marquis de Dampierre. Il voudrait qu'un droit plus élevé, avec drawbach, frappât toutes les matières premières qui ne sont pas produites en France, ce qui n'est pas l'avis de M. Houssard, qui préfère un droit fixe de 5 pour 100 à celui de 10 pour 100 avec drawbach.

M. le duc de Marmier fait remarquer que nous ne sommes pas dans une situation normale, et qu'il ne s'agit que de mesures transitoires à prendre. Il cite l'exemple de l'Amérique, qui a si rapidement payé son énorme dette.

Le marquis de Dampierre explique le second vote qui va être émis et dit qu'on ne peut préciser un chiffre sans faire un acte de légèreté.

M. Richier pose ainsi la question : il y a deux catégories de matières premières; la première, qui arrive directement à la consommation, et dont nous n'avons pas à nous occuper; la seconde, comprenant les matières qui entrent pour être manufacturées en France, et sur lesquelles un droit minime doit être établi.

La réunion est d'avis, à la majorité, qu'un droit minime proportionnel, sans drawbach, soit établi sur les matières premières.

Le secrétaire, G. DE SAINT-VICTOR.

REVUE COMMERCIALE (29 JUILLET 1871).

I. — *Situation générale.*

Le mouvement général de baisse qui s'était manifesté depuis trois semaines sur presque toutes les denrées agricoles vient de s'arrêter et il va être probablement suivi d'un mouvement en sens contraire. Nos tableaux commerciaux indiqueront tous encore un affaiblissement dans les cours, parce que la réaction s'est seulement produite au dernier moment. Cette réaction se manifestait aux clairvoyants; car la marchandise se faisait rare aux prix offerts, et l'on sentait que la spéculation avait cherché à abaisser les cours pour profiter ensuite davantage de la hausse que ne manquerait pas de produire sur les marchés la demande des grandes quantités de denrées dont la consommation aurait besoin.

II. — *Les grains et les farines.*

Dans les marchés des départements, la baisse de la semaine précédente ne s'est accélérée que pour l'orge; elle est restée la même pour le seigle, elle a été moindre pour le blé et pour l'avoine. Voici le tableau général des cours, par 100 kilog.:

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	33.00	19.50	18.90	24.50
Côtes-du-Nord. Lannion	26.00	»	16 00	»
— Tréguier	28.50	»	15.50	17.00
Finistère. Morlaix	28.10	»	13.00	16.50
— Landivisiau	30.25	»	16.50	19.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	30.00	»	20.00	18.00
Manche. Saint-Lô	31.90	»	17.50	32.00
— Cherbourg	32.00	»	20.00	24.75
Mayenne. Laval	30.25	»	15.00	»
— Château-Gontier	30.00	»	15.75	25.50
Morbihan. Hennebont	29.35	15.50	»	24.00
Orne. Argentan	34.50	»	19.60	25.75
— Sées	33.00	20.00	19.00	23.80
Sarthe. Le Mans	31.00	[illegible]0.50	»	»
— Sablé	30.00	»	18.50	23.00
Prix moyens	30.55	18.87	17.33	22.86

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. La Capelle	37.00	22.00	»	21.00
— Saint-Quentin	32.00	»	»	»
— Soissons	32.50	18.00	»	18.50
Eure. Vernon	30.10	17.80	19.00	23.00
— Les Andelys	32.50	17.65	24.30	27.00
— Routot	30.75	»	24.00	26.50
Eure-et-Loir. Chartres	32.50	15.50	15.00	19.00
— Châteaudun	34.40	17.50	16 10	20.70
— Auneau	35.00	»	23.00	22.00
Nord. Cambrai	30.50	18.75	»	20.00
— Douai	32.50	18.50	20.00	23.50
— Valenciennes	32.50	»	20.50	18.50
Oise. Beauvais	27.50	19.25	21.40	17.60
— Clermont	31.00	19.50	22.25	21.00
— Compiègne	32.50	20.00	21.40	24.00
Pas-de-Calais. Arras	31.50	20.50	»	20.00

2e RÉGION. — **NORD** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Seine. Paris	35.00	20.75	18.00	17.25
Seine-et-Marne. Meaux	34.00	17.00	»	21.50
— Melun	30.50	15.50	»	21.00
— Monterau	31.00	17.60	»	21.75
Seine-et-Oise. Etampes	33.75	17.50	18.00	23.50
— Rambouillet	30.80	17.20	18.50	20.00
— Versailles	32.75	»	»	23.00
Seine-Inférieure. Le Havre	33 0)	»	»	24 00
— Rouen	32.50	17.15	26.00	25.00
Somme. Abbeville	29.50	16 50	»	19.50
— Amiens	31.00	16.00	25.00	19.00
— Oisemont	29.50	22.00	24.00	20.00
Prix moyens	31.97	18.16	21.15	21.56

3e RÉGION. — **NORD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	33.00	»	»	22.50
Aube. Bar-sur-Aube	32.50	20.50	»	20.50
— Méry-sur-Seine	31.25	19.00	16.50	21.00
Marne. Châlons	34.50	21.75	»	»
— Epernay	36.50	19.50	20.50	26.50
— Reims	32.50	21.25	18.00	18.00
Hte-Marne. Bourbonne	32.00	»	»	21.00
Meurthe. Nancy	32.50	23.50	»	20.50
— Pont-à-Mousson	33.50	22.00	23 00	20.00
Meuse. Bar-le-Duc	34 00	»	»	24.50
Vosges. Raon-l'Etape	33.25	22.50	»	22.50
— Remiremont	34.50	22.50	»	20.50
Haute-Saône. Vesoul	29.05	17.95	14.45	21.25
— Gray	31.75	19 50	20.00	19.00
Doubs. Besançon	32.00	18 00	20.50	21.00
Prix moyens	32.85	20.66	18.99	21.34

4e RÉGION. — **OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	32.50	»	»	22 00
Charente-Infér. Marans	33.00	»	»	21.50
Deux-Sèvres. Niort	33.00	»	»	24.50
Indre-et-Loire. Bléré	30.40	»	»	25.00
— Tours	30.25	16.00	15.75	24.00
Loire-Inférieure. Nantes	30.00	16.75	18.50	22.00
Maine-et-Loire. Saumur	31.00	21.25	16.90	18.00
— Angers	30.00	»	»	24.00
Vendée. Luçon	32.00	»	»	23.00
Vienne. Poitiers	32.50	»	16.90	18.00
— Loudun	31.50	»	20.75	23.00
Haute-Vienne. Limoges	30.25	17 35	»	20.50
Prix moyens	31.37	17.84	19.60	22.13

5e RÉGION. — **CENTRE.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	33 00	18.00	17.50	»
Cher. Aubigny	32.50	21.75	»	23.00
— Bourges	32.50	20.00	14.30	20.00
Creuse. Aubusson	32.50	20.85	»	28.00
Indre. Issoudun	32.25	21.00	19.25	21.50
— Valençay	33.00	22.25	20.00	23.00
Loiret. Orléans	32.50	16.90	»	22.00
— Patay	32.50	»	24.00	24.25
— Montargis	33.00	»	»	26.00
Loir-et-Cher. Blois	33.00	17.50	20.00	25.00
— Montoire	32.90	»	20.70	»
Nièvre. Nevers	30.10	22.00	21.40	19.30
Yonne. Auxerre	34.50	»	»	22.50
— Brienon	31.50	16.00	16.00	23.50
Prix moyens	32.12	19.63	19.24	23.17

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux	31.25	20.00	20.70	»
Côte-d'Or. Dijon	30.50	19.50	23.00	22.50
Isère. Vienne	32.75	23.50	25.50	26.50
— Grenoble	32.50	»	»	23.00
Jura. Dôle	27.50	25.25	17.40	23.80
Rhône. Lyon	31.50	»	»	23.75
Saône-et-Loire. Châlon	34.00	20.50	»	22.50
— Autun	31.00	20.00	»	23.50
Savoie. Chambéry	31.20	21.75	»	»
Prix moyens	31.46	20.07	21.65	23.65

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hte-Garonne. Toulouse	31.25	19.75	16.60	22.00
— Villefranche-Laur.	31.50	»	»	22.50
Gers. Condom	32.50	»	»	24.00
— Nerac	35 00	»	»	27.00
Gironde. Bordeaux	33.00	21.25	»	21.00
— Lesparre	31.50	19.50	»	»
Landes. Dax	32.50	22.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	32.00	20.00	»	25.00
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.41	20.50	16.60	23.58

8e RÉGION. — **SUD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	30.00	20.00	25.75	21.50
Cantal. Mauriac	27.70	20.90	21.90	»
Hérault. Béziers	27.50	21.00	»	»
— Montpellier	31.00	20.50	21.00	25.00
Lozère. Mende	32.45	22.00	22.35	28.57
— Marvejols	30.20	21.60	»	»
— Florac	29.70	22.50	21.70	22.40
Pyrénées-Or. Perpignan	30.00	»	»	24.00
Tarn. Albi	30.50	»	»	22.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.20	21.00	16.40	25.50
Prix moyens	30.12	21.19	19.85	24.14

9e RÉGION. — **SUD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Hautes-Alpes. Briançon	31.50	22.50	23.00	24.10
— Guillestre	31.00	22.40	22.70	24.40
Ardèche. — Privas	30 10	»	»	21.50
B.-du-Rhône. Marseille	32 00	»	17.00	21.00
— Arles	32.30	»	14.30	21.50
Gard. Nîmes	32.25	»	»	23.50
Haute-Loire. Le Puy	28.30	22.50	23.70	25.70
— Brioude	31.50	23.05	»	22.75
Var. Draguignan	32.00	»	»	»
Prix moyens	31.20	22.61	20.14	23.05
Moy. de toute la France	31.56	20.06	19.39	22.83
— de la semaine précéd.	32.58	20.82	21.13	23.75
Sur la semaine précédente. Hausse	»	»	»	»
Sur la semaine précédente. Baisse	1.02	0.76	1 74	0.92

La baisse sur les marchés étrangers est également enrayée, ainsi que le prouve le tableau suivant, donnant également les prix par quintal métrique :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	31.50	20.70	»	16.50
Angleterre.	Londres	31.25	»	»	»
Belgique.	Bruges	34.00	22.75	»	22.00
—	Bruxelles	33.00	»	23.25	22.00
—	Mons	34.50	23.00	28.00	22.00
—	Liége	34.50	24.00	23 00	24.25
Pays-Bas.	Maëstricht	31.50	23.25	25.75	25.50
Alsace et Lorraine.	Metz	32.50	22 50	24.00	23.00
—	Colmar	34.90	19.20	18.65	26.25
—	Strasbourg	31.50	»	23.50	23.25
—	Mulhouse	32.50	23.00	22.40	24.00
Prusse.	Cologne	30.60	22.90	»	»
—	Mayence	32.00	23.50	»	23.25
—	Hambourg	29.00	21.50	»	20.50

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Suisse.	Romanshorn........	33.50	»	»	22.50
—	Zurich............	32.50	»	»	22.00
Hongrie.	Pesth..............	21.50	15.25	11.75	13.75
Chili.	Valparaiso..........	27.10	»	»	»
Californie.	San-Francisco......	32.25	»	»	»

Le déficit de beaucoup de denrées alimentaires en France et en Allemagne devait nécessairement amener la modération dans l'abaissement des cours qui accompagne ordinairement la moisson.

Blés. — A la dernière halle de Paris, 26 juillet, la position du marché s'est tout à coup retournée : depuis six semaines il n'y avait que des offres; cette fois ce sont les demandes qui ont dominé. La hausse a été de 1 fr. environ. La culture des environs demandait pour ses blés de 34 à 36 fr. par 100 kilog , sacs déduits. On offrait des blés de Californie à 34 fr. 50; ceux de Chili, de 33 fr. 75 à 34 fr.; les blés roux du Nord, à 32 fr. et 32 fr. 50 sur wagon au Havre; les richelles rouges, à 33 fr. sur wagon à Marseille. On sait que le prix de transport du Havre à Paris est de 1 fr., et de Marseille à Paris, de 3 fr. par quintal.

Farines. — A la halle de Paris, la meunerie a hausse ses prix de 2 fr. pour les farines de consommation. Les marques de choix sont cotées 77 fr.; les bonnes marques, 75 à 76 fr.; les marques ordinaires, 72 à 74 fr., le sac de 157 kilog. net. On demandait, le 26 juillet au matin, les huit-marques à 77 fr., et le soir on les payait 78 fr. aux livraisons en quatre mois de septembre. Les prix extrêmes correspondent de 45 fr. 85 à 49 fr. 68 par quintal métrique. Les farines de seigle sont cotées de 30 à 32 fr. les 100 kilog., toile perdue. — A Bordeaux, la dernière cote qui nous est parvenue indique le prix de 47 fr. 60. — En Belgique, à Anvers, la cote est de 46 fr. 25. — A Londres, le cours de la farine de consommation pour les villes est de 44 fr. 85 à 47 fr. 70, et pour les campagnes, de 37 fr. 25 à 40 fr.

Seigles. — A la dernière halle de Paris, le seigle a été offert, en disponible et à livrer, de 20 fr. 50 à 21 fr. les 115 kilog., soit 17 fr. 85 le quintal. C'est près de 2 fr. au-dessous du prix moyen général de la France.

Méteil. — Le méteil est coté dans les Côtes-du-Nord, 20 fr. les 100 kilog.; à Issoudun, dans l'Indre, 20 fr. à 21 fr. 10; à Blois, de 24 fr. à 32 fr. 60.

Orges. — Le disponible est offert à Paris de 17 à 19 fr. les 100 kilog., et on offre de gros lots à 18 fr., à livrer en quatre mois de septembre. — Les escourgeons nouveaux n'ont pas encore paru sur le marché; on a vendu quelques lots de vieux, de 20 fr. 50 à 21 fr. le quintal.

Avoines. — On ne signale pas de nouvelle baisse dans les avoines pour les disponibles. Les noires sont tenues de 20 fr. 50 à 22 fr.; les blanches, de 17 fr. à 17 fr. 50. On cite des marchés à livrer dans quatre ou six mois, dans les prix de 16 fr. à 16 fr. 50.

Sarrasins. — Il n'y a à Paris que peu de transactions sur les sarrasins dont les prix restent entre 16 fr. et 16 fr. 50. La cote est de 16 fr. 45 à Saint-Lô (Manche), et 19 fr. à Hennebont (Morbihan).

Maïs. — Le maïs est actuellement coté par quintal : 23 fr. à Lesparre, 24 fr. 60 à Bordeaux, de 23 à 25 fr. à Melun.

Pain. — Le prix du kilog. de pain reste à peu près le même, de 40 à 50 centimes pour la première qualité, et de 35 à 43 pour la deuxième.

Issues. — La tendance à la baisse pour les issues a continué. On cote en ce moment par 100 kilog. : le gros son, 14 fr ; le son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; les bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; les remoulages blancs, 16 à 17 fr.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — La baisse que nous avons déjà signalée sur les foins, les luzernes et les sainfoins, s'accentue encore cette semaine. On cote au dernier marché de la barrière d'Enfer, par 1,000 kilog. : foin, 100 à 110 fr.; sainfoin, 80 à 100 fr.; luzerne, 80 à 100 fr.; paille de blé, 100 à 120 fr. C'est une baisse de 10 fr. par 1,000 kilog. sur les cours de la semaine dernière. Les prix de la paille n'ont pas varié. — Dans les départements, le mouvement de baisse se prononce également; on cote les 1,000 kilog. : à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), foin, 80 à 90 fr.; paille, 100 à 110 fr.; — à Sens (Yonne), foin, 80 à 90 fr.; paille, 70 à 80 fr.; — à Limoges (Haute-Vienne), foin, 70 à 80 fr.; — à Toulouse, foin et luzerne, 125 à 130 fr.; paille, 110 fr.

Graines fourragères. — A Marseille, les graines fourragères sont vendues comme il suit, par 100 kilog.: luzerne de Provence, 1er choix, 175 fr.; trèfle violet, 180 fr.; raygrass d'Italie, 90 fr.

Pommes de terre. — Les cours des pommes de terre sont sans variation, aussi bien à Paris que dans les départements; on payait, à la dernière halle de Paris, les Hollande, 5 à 6 fr., et les jaunes, 3 à 4 fr. l'hectolitre.

Oignons. — Les oignons en grain se vendent toujours à la halle de Paris, 50 à 60 fr. l'hectolitre.

Fèves. — A Marseille, les fèves vieilles d'Afrique se sont payées 17 fr. les 100 kilog. On demande, pour la récolte nouvelle, 18 fr. 50 pour les fèves de Sicile et pour celles d'Afrique. — On paye, à Bordeaux, 22 fr. les 100 kilog. de toute provenance. — A Strasbourg, les 100 kilog. valent 25 fr.

Légumes secs. — Les légumes secs sont toujours sans affaires. On cote à Marseille, les 100 kilog.: haricots exotiques, 20 à 28 fr.; pois verts exotiques, 15 à 25 fr.; lentilles d'Auvergne, 78 fr.; graines d'alpiste longues, 24 à 25 fr.; petit millet d'Italie, 14 à 23 fr. — A Bordeaux, les haricots blancs d'Italie se vendent 28 fr.; ceux d'Amérique, de 27 à 30 fr., suivant couleur et qualité.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les cours des vins restent stationnaires. Il nous faut attribuer cet état de chose à la lenteur des approvisionnements, à l'irrégularité des arrivages, et puis, faut-il le dire, à une espèce de réticence de la part du commerce parisien, qui semble malaise, qui ne paraît pas en ce moment disposé à reformer son stock, et, par suite, qui n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins. Voici cependant les cours des principaux centres vinicoles : A *Beaune* (Côte-d'Or), les vins provenance des vignes Gamay se maintiennent de 80 à 95 fr. les 228 litres. — A *Bordeaux* (Gironde), on a vendu la semaine dernière des Blaye 1870, à 375 fr. le tonneau de quatre barriques; des Bourgeois, Panillac 1870, 1,000 fr.; des St-Christoly, 550 fr.; des Génissac 1869, 350 fr.; des St-Emilion, St-Estèphe, 1869, 356 fr.; des Genès, 330 fr. En général, les 1870 font prime sur le marché. Dans le même département, on cote à la Réole la barrique de 228 litres vin blanc sans logement, 37 à 42 fr., et le vin rouge 45 à 55 fr. A *Monségur*, la barrique de 228 litres sans logement : vin blanc, 36 à 40 fr.; vin rouge, 40 à 52 fr. A *Nantes* (Loire-Inférieure), les gros plants 1869 et 1870 s'écoulent avec assez d'entrain, pris au vignoble, à 36 et 38 fr.; les Muscadet 1870 se vendent couramment 45 à 50 fr. suivant qualité. — A *Beaugency* (Loiret), quoique très-rares, les vins valent, pris chez le propriétaire, de 90 à 100 fr. la pièce.

Spiritueux. — Quoi qu'on en dise, la betterave et la vigne promettent une abondante récolte, et généralement on attribue la baisse qui se produit actuellement sur les 3/6 et les eaux-de-vie à cette circonstance. Depuis un mois cette baisse a été de 15 à 16 fr. environ, et cette décroissance semble vouloir persister. Quelques négociants sont cependant d'avis que les cours des derniers mois de l'année seront plus fermes que ceux actuellement pratiqués, et la nouvelle campagne sera le signal de la hausse. A *Paris*, le 3/6 betterave fin 90 degrés, l'hectolitre est de 60 fr. — A *Lille* (Nord), on cote 3/6 fin, disponible, 59 à 60 fr.; 3/6 fin mélasse, disponible, 60 fr. 61; 3/6 fin, à livrer quatre derniers mois, 50 à 60 fr. — A *Barbezieux* (Charente), le cours de l'eau-de-vie, au comptant et sans fût, reste stationnaire aux prix suivants : fine champagne 1869, 110 fr.; 1870, 100 fr.; petite champagne 1869, 100 fr.; 1870, 90 fr.; fin bois borderies 1869, 95 fr.; 1870, 85 fr.; bois 1869, 85 à 90 fr.; 1870, 75 à 80 fr. — A *Montpellier*, au dernier marché, le 3/6 bon goût disponible a fait 64 fr. — A *Béziers*, le cours est de 64 fr.; août 64 fr.; quatre derniers, 64 fr.; marc, 66 fr.

Vinaigres. — A *Beaugency* (Loiret), le cours des vinaigres en hectolitre est de 36 à 38 fr.; en double hectolitre de 70 fr. Quant aux vinaigres vieux, qualité supérieure, ils valent de 42 à 48 fr. — A *Orléans*, on cote : vinaigre nouveau, l'hectolitre, 35 à 36 fr.; nouveau de vin vieux, 37 à 38 fr.; vieux, l'hectolitre, de 40 à 50 fr. — A *Nantes* (Loire-Inférieure), les vinaigres manquent, le cours reste fixé à 22 fr. l'hectolitre nu.

Cidres. — A *Rennes* (Ille-et-Vilaine), on cote actuellement la barrique de 240 litres soutirés 28 à 30 fr.; non soutirés 26 à 28 fr. — A *Ernée* (Mayenne), les cidres sont en hausse; la barrique de 240 litres soutirés vaut de 30 à 35 fr.; non soutirés, 33 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Depuis la semaine dernière, le marché des sucres a été très-faible; les cours sont restés stationnaires, sans qu'il ait été conclu d'affaires importantes. On cote à Paris, par 100 kilog.: sucres bruts indigènes, 88°, disponibles, 68 fr. 25; blancs en poudre n° 3, 80 fr.; raffinés bonne sortes, 157 fr; belle sorte, 158 fr.— A Valenciennes (Nord), les sucres bruts 88°, nos 10 à 13 sont cotés 67 fr. 75; les nos 7 à 9, 67 fr. 75 à 68 fr. — A Marseille, les sucres bruts se vendent assez bien; les raffinés sont cédés à des prix un peu plus faibles que la semaine dernière. Les cours sont les suivants: sucres bruts de la Réunion, bonne 4e, 59 fr. à 59 fr. 25; raffinés pilés, à la consommation, 145 fr.; pains nus 1er choix, 146 à 148 fr. les 100 kilog.

Fécules. — A Paris, les cours n'ont pas varié. A Epinal, la fécule première se vend de 35 à 36 fr. les 100 kilog. Le stock dans les magasins généraux y est de 48,000 sacs.

Mélasses. — A Paris, la mélasse de fabrique se paye 10 à 11 fr. les 100 kilog. A Lille, le cours en est fixé à 13 fr.; à Valenciennes, on paye 9 fr. à 9 fr. 50.

Glucoses. — Les sirops sont excessivement rares; quant aux prix, ils sont les suivants: premiers blancs de cristal, 85 fr.; sirops massés, 60 à 65 fr.; liquides, 44 à 46 les fr. 100 kilog.

Miels. — Les hauts cours des miels subsistent toujours, et les propriétaires ne vendent que difficilement; beaucoup ont à peine le quart de la récolte de l'année dernière. A Paris, on a vendu: miels de pays, 120 à 130 fr. selon qualité; gâtinais en sirop, 160 à 170 fr.; le tout aux 100 kilog. En Normandie, les cours sont fixés de 170 à 180 fr. suivant marchandise.

Cires. — Les cours des cires s'établissent ainsi qu'il suit, à Paris: belles cires en briques 440 à 450 fr.; qualités courantes et inférieures, 345 à 400 fr., le tout par 100 kilog. On recherche principalement les cires propres en blanc.

Houblons. — Les houblonnières d'Alsace et de Flandre se sont un peu améliorées sous l'influence des quelques journées chaudes du milieu de juillet; néanmoins les cours sont restés fermes, et sur quelques marchés ont monté encore. A Alost, on a traité quelques affaires de 110 à 112 fr. les 100 kilog. pour la récolte de 1870. A Mons, les prix restent à 85 fr. A Londres, les affaires sont peu importantes; les prix sont les suivants: East-Kent, 75 à 183 fr.; Sussex, 75 à 112 fr. 50; houblons anciens, 50 à 75 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, suifs et produits divers.*

Huiles. — Les huiles se vendent peu sur le marché de Paris; les affaires s'engagent difficilement et les cours sont en baisse. On cote, pour l'huile de colza, par 100 kilog.: colza en tous fûts, disponible, 118 fr.; en tonnes, 119 fr. 50; épurée en tonnes, 127 fr. 50; livrable en août, 118 fr.; quatre derniers mois, 121 fr. Les cours de l'huile de lin sont les suivants: disponible, 97 fr.; courant du mois, 97 fr.; août, 97 fr. 25; quatre derniers mois, 99 fr. 50. — Dans les départements, on cote l'huile de colza: à Lille, 119 fr. 50; à Douai, 113 fr. 50; à Caen, 114 fr. 50; à Rouen, 115 fr. 50 à 116 fr. — Les huiles de lin se payent à Caen, de 93 fr. 50 à 94 fr.; à Lille, 99 fr. 30. — L'huile d'œillette est cotée à Douai, 120 fr.; celle de cameline, 94 fr. — A Marseille, les affaires en huiles d'olive comestibles sont très-rares; les cours sont nominaux de 103 fr. 10 à 104 fr. 70. — A Londres, les cours sont ceux de la semaine dernière. A Courtrai (Belgique), on cote: huile de colza, 100 fr. 50 à 101 fr.; huile de lin, 78 à 79 fr.; — le tout aux 100 kilog.

Graines oléagineuses. — Les cours des graines oléagineuses sont sans grandes variations. On cote, à Caen: colza, 33 fr. 75 à 34 fr. 25 l'hectol.; — à Arras: colza, 30 fr. à 33 fr. 50; œillette, 30 à 34 fr.; lin, 26 fr.; cameline, 21 fr. 75 à 22 fr. — à Douai: œillette, 24 à 26 fr. — A Courtrai, on paye la graine de colza de Hongrie de 48 fr. à 48 fr. 50; celle de lin, 41 à 42 fr. l'hectol.

Tourteaux. — Dans le Nord, les tourteaux se vendent bien aux conditions suivantes, par 100 kilog.: Arras, œillette, 15 fr.; colza, 19 fr. 50; cameline, 18 fr. 50; Douai, colza, 18 fr. 50; lin du pays, 29 fr. 50 à 30 fr.; œillette, 16 fr. à 16 fr. 50. — A Bruges, les tourteaux de colza indigène valent 20 à 21 fr.; étrangers, 19 fr. à 19 fr. 25; ceux de lin, 25 fr. 50 à 29 fr. — A Marseille, le stock est à peu près le même, et les prix sont sans variation sur ceux que nous avons donné dans le derrevue.

Suifs. — La dernière cote officielle des suifs, à Paris, est de 111 fr. les 100 kilog.

on payait en même temps la stéarine de saporification, 195 fr.; celle de distillation, 180 fr. les 100 kilog. — Au Havre, des ventes importantes ont été faites de 110 fr. 50 à 111 fr. pour provenance de New-York, et 110 à 111 fr. pour provenance de la Plata. — A Marseille, les cours restent sans variation; 25,000 kilog. de suif de la Plata ont été vendus à raison de 114 fr. les 100 kilog. — A Londres, le suif de ville est coté 106 fr. 25 les 100 kilog.

Savons. — La hausse sur les savons n'a pas continué. On cote à Marseille, par 100 kilog. : pour la coupe ferme, 76 fr.; moyen ferme, 75 fr.; savon bleu pâle ou tale, 68 à 69 fr.

Amandes. — A Pézenas, on ne cite aucun changement dans les cours que nous avons donnés la semaine dernière.

Verdets. — Les verdets restent fermement tenus dans le département de l'Hérault, à 176 fr., pour le bon marchand en boules, et 180 fr. en pain. La marchandise est d'ailleurs abondante.

Crème de tartre. — A Montpellier, le premier blanc, qui était à 198 fr. les 100 kilog., a monté jusqu'à 202 fr., qui est le prix fixé par les dernières affaires.

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine se cote encore en hausse cette semaine à Bordeaux, où les 100 kilog. sont payés 95 fr., et à Dax, où la cote est de 93 fr. — Les produits résineux ordinaires sont aux mêmes cours.

Les gemmes sont en hausse dans les Landes; à Mont-de-Marsan, la barrique de 240 litres se paye de 70 à 80 fr.; à Bayonne (Pyrénées-Orientales), le prix de la barrique monte jusqu'à 84 fr.

Potasses. — A Valenciennes, les potasses indigènes brutes se vendent de 78 à 80 centimes le degré de carbonate.

Noir animal. — Le noir animal neuf en grains est coté à Valenciennes 39 fr.

Engrais. — Les noirs d'engrais restent fixés de 5 à 11 fr. les 100 kilog. Pour les autres engrais, il n'y a pas de variation dans les cours.

VII. — *Textiles.*

Laines. — Les ventes aux enchères publiques qui se font au Havre ralentissent les marchés de l'intérieur; cependant les cours se maintiennent bien. A la dernière foire de Chartres (Eure-et-Loir), les laines-mères se sont vendues de 1 fr. 30 à 1 fr. 90 le kilog.; et les laines d'agneau, de 2 fr. 20 à 2 fr. 60. Dans l'Indre-et-Loire, à Château-Renault, les laines-mères sont cotées 1 fr. 50 à 1 fr. 60, et celles d'agneau, 2 fr. — Au Havre, la semaine dernière, on a payé, pour une trentaine de balles Buenos-Ayres, en suint, 1 fr. 45 à 1 fr. 65. — A Bordeaux, on a vendu 75 balles Buenos-Ayres, de 1 fr. 60 à 2 fr. 75 le kilog. — A Marseille, les prix restent fermes; les laines de Salonique prises en suint sont vendues de 1 fr. 95 à 2 fr. 10 le kilog. — A Londres, les ventes se font activement, et les prix se maintiennent fermes.

Soies et cocons. — La condition des soies de Lyon a enregistré, la semaine dernière, 1,175 balles, soit 84,512 kilog. Les prix sur le marché ont été les suivants, par kilogramme : organsins de France, 99 à 115 fr.; trames, 92 à 112 fr.; gréges, 88 à 105 fr. Les ventes se font avec entrain, avec hausse sur la plupart des qualités, principalement sur celles de premier choix. — A Marseille, les affaires ont été calmes, et les prix sont restés sans changements; on a vendu 4,000 kilog. de cocons disponibles, de 21 fr. 25 à 25 fr.; à livrer, le cours est de 20 fr. 50.

Chanvres et lins. — A Lille, les lins se vendent toujours bien, dans les conditions que nous avons précédemment indiqués. Sur les marchés belges, les affaires se traitent avec activité; on cote à Mons : lin brut, 1 fr. 80; chanvre brut, 1 fr. 15, le tout par 100 kilog.

Garances. — Les prix que nous avons donnés dans notre dernière revue sont toujours ceux qui sont pratiqués sur le marché d'Avignon.

Lièges. — Dans le département du Var, les lièges de la récolte de 1870 ont été payés 18 à 22 fr. les 40 kilog.; on a traité quelques parties de la récolte de 1871 dans les prix de 18 à 20 fr.

Cuirs. — Au Havre, on a vendu, provenance de Montevideo, 1,379 salés bœufs lourds, à 76 fr., et 122 vaches, à 71 fr.; on a vendu aussi 1,245 cuirs de chevaux, provenance de Buenos-Ayres, de 13 fr. à 14 fr. 50 la pièce.

Peaux. — Au marché de la Villette, les peaux de mouton sont cotées de 1 fr. 75 à 3 fr. 50. Au Havre, il a été vendu 2 balles de peaux de chevrettes de la Plata, à raison de 22 fr. 50 la douzaine.

VIII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Il a été amené cette semaine, sur le marché de la Villette, à Paris, 5,227 bœufs, 117 taureaux, 3.974 veaux, 26,330 moutons, 2,413 porcs gras et 74 porcs maigres. Les bœufs, taureaux, veaux et porcs gras ou maigres étaient en moins grand nombre que la semaine dernière; les vaches et les moutons étaient en plus grand nombre. Les poids moyens ont été les suivants : bœufs, 330 kilog.; vaches, 222 kilog.; taureaux, 370 kilog.; veaux, 59 kilog.; moutons, 20 kilog.; porcs gras, 95 kilog.; porcs maigres, 25 kilog. Au dernier marché, les prix extrêmes pour chaque catégorie d'animaux ont été les suivants : bœuf, 1 fr. 35 à 1 fr. 80; vache, 1 fr. 20 à 1 fr. 60; taureau, 1 fr. à 1 fr. 45; veau, 1 fr. 60 à 2 fr. 15; mouton, 1 fr. 45 à 1 fr. 92; porcs gras, 1 fr. 70 à 2 fr.; porc maigre, 1 fr. 55 à 1 fr. 65. Il y a eu reprise pour toutes les catégor.es; la hausse a principalement porté sur les veaux et les porcs gras; d'ailleurs, à chaque marché, la vente s'est faite avec activité, et peu d'animaux sont restés invendus.

Chevaux. — Au marché aux chevaux de la barrière à Paris, les ventes se sont faites dans les conditions suivantes : sur 247 chevaux de selle ou de cabriolet amenés, 103 ont été vendus, de 500 à 830 fr.; sur 381 chevaux de trait, 125 ont été vendus, de 580 à 1,050 fr.; sur 182 chevaux hors d'âge, 93 ont trouvé acquéreur de 80 à 320 fr.; 59 chevaux ont été adjugés à l'enchère, de 80 à 320; enfin 5 ânes, de 50 à 285 fr. Ces prix sont inférieurs à ceux de la semaine précédente.

Viande à la criée. — Dans les quatre marchés du 20 au 24 juin, il a été vendu, à la halle de Paris, 69,531 kilog. de viande de bœuf ou vache; 79,027 kilog. de viande de veau; 21,088 kilog. de viande de mouton; 7,704 kilog. de viande de porc; soit en tout 177,350 kilog. de viande, ou en moyenne 44,337 kilog. par jour. C'est à peu près 12,000 kilog. de moins par jour que la semaine précédente, et 20,000 kilog. de moins que pendant la première semaine de juillet. Au dernier marché, les adjudications ont été faites aux prix suivants : bœuf ou vache, quartier de derrière, 1 fr. 06 à 1 fr. 70; quartier de devant, 1 fr. 04 à 1 fr. 60; aloyau, 1 fr. 36 à 3 fr. 50; basse boucherie, 0 fr. 10 à 1 fr. 26; — veau, 1re qualité, 1 fr. 64 à 1 fr. 96; 2e, 1 fr. 44 à 1 fr. 62; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 42; pan, cuissot, 1 fr. 20 à 2 fr. 36; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 62 à 1 fr. 78; 2e, 1 fr. 41 à 1 fr. 60; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 42; gigots, 1 fr. 24 à 1 fr. 74; — porc, entier ou par moitié, 1 fr. 06 à 1 fr. 26; en quartier, 1 fr. à 1 fr. 84; salé, 0 fr. 60 à 1 fr. 68. Les viandes de bœuf ou vache et de veau ont regagné les prix qu'ils avaient perdus la semaine dernière; il y a au contraire baisse sur les prix de la viande de mouton et de celle de porc.

Beurres. — Dans les trois derniers marchés, il a été vendu, à la halle de Paris, 82,274 kilog. de beurres, qui ont trouvé acheteurs dans les conditions suivantes : en demi-kilog., ordinaires et courants, 2 fr. à 3 fr. 50, — petits beurres, ordinaires et courants, 1 fr. 36 à 2 fr. 72; — Isigny en mottes : choix, 4 fr. 40 à 5 fr.; frais, 3 fr. 40 à 4 fr 38; ordinaires et courants, 2 fr. 10 à 3 fr. 30; — Gournay en mottes, 2e fin, 3 fr. 10 à 4 fr. 16; ordinaires et courants, 2 fr. à 3 fr. 10.

Œufs. — Il restait au dernier marché de Paris, 217,860 œufs; il en est arrivé 1,319,395; on a vendu 1,401,080; il en reste en resserre 146,175, après le dernier marché. Les prix du mille ont été les suivants : œufs de choix, 78 à 102 fr.; ordinaires, 68 à 90 fr.; petits, 52 à 68 fr. Les prix n'ont pas sensiblement varié depuis la semaine dernière. — Les prix des œufs, dans les différents marchés des départements, restent également stationnaires.

Fromages. — Les différentes sortes de fromages sont cotées comme il suit, à la halle de Paris : par dizaines, Brie courant, 15 fr. 50 à 30 fr.; Neufchâtel, 3 à 18 fr.; — par cent, Livarot, 20 à 65 fr.; Mont-d'Or, 13 à 19 fr.; divers, 2 fr. 50 à 36 fr. — Dans le département du Doubs, la vente des fromages de Gruyère qui a lieu ordinairement dans le courant de juin, n'est pas encore faite, sauf dans quelques rares fruitiers; les prix jusqu'à présent n'ont pas dépassé 144 fr. les 100 kilog.

Résumé. — La difficulté des transports continue à entraver le commerce agricole. Une autre cause est venue encore ralentir le mouvement des transactions : c'est l'attente des nouveaux droits qui doivent frapper un certain nombre de produits. Tant que les producteurs et les commerçants ne seront pas fixés sur la nouvelle loi financière, ils se montreront très-prudents dans leurs offres sur les marchés, et s'en tiendront au stricte nécessaire de la consommation.

A. Remy.

Le Gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (5 AOUT 1871).

Gravité de la situation en France. — Symptômes fournis par les élections municipales aussi bien dans les départements qu'à Paris. — Les candidats administrateurs et les candidats politiques. — Le favoritisme dans toutes les fonctions publiques. — Abaissement du niveau de l'enseignement à tous les degrés. — Les populations rurales savent-elles lire et écrire? — Les charges publiques en Angleterre. — Discours de lord Gladstone au banquet du lord-maire de Londres. — Le mérite et le travail seuls sont les bases de la société. — L'impôt sur le revenu. — Assiette de l'income-tax. — La part de la propriété foncière dans l'impôt sur le revenu. — Les droits sur les cabarets, les alcools, les tabacs, etc. — Les permis et la poudre de chasse. — Lettre de M. Tharaud. — Indemnités et secours aux cultivateurs frappés par la guerre. — Les engrais commerciaux. — Emploi de l'acide phosphorique soluble. — Les tourteaux et le guano. — La Société libre des agriculteurs de la Moselle et de la Meurthe. — La peste bovine et les foires du bétail. — L'Algérie de 1871. — Nouvelles de l'état des récoltes dans la Bavière rhénane, les départements de Seine-et-Oise, Morbihan, Saône-et-Loire, Isère, Puy-de-Dôme, Cantal, Lot-et-Garonne, Landes. — Notes de MM. Villeroy, Bossin, Gy de Kermavic, Thomasset, de Galbert, Girard, Bayard, Leyrisson, Laurou. — Commencement de la moisson dans le nord de la France. — Rendement des seigles et des froments. — Maladie des pommes de terre. — Le rendement dans Saône-et-Loire et l'Isère. — Bon aspect des chanvres. — Les vignes perdues par les gelées. — — Les diverses variétés de blés en Auvergne. — Retard de la végétation dans le Cantal. — Les coups de chaleur dans le midi. — Les maïs. — Les cultures spéciales. — Résumé général de la situation actuelle.

I. — *Le mal rongeur.*

La France a-t-elle conscience de la gravité de la situation? Par moments on est tenté d'en douter. Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Paris sont à cet égard un triste symptôme qui déjà était apparu lors des élections municipales dans toutes les autres communes. S'il importe d'avoir des hommes pratiques amis désintéressés du bien, connaissant les questions d'intérêt public, c'est certainement pour l'administration des villages et des villes que cela est indispensable; or précisément cette considération est la dernière qui ait touché les électeurs. On ne cherche pas à savoir si les élus présenteront bien l'ensemble des aptitudes variées nécessaires à remplir pour veiller avec succès sur tous les besoins des populations et pour bien diriger tous les services. On se préoccupe seulement de la couleur politique des candidats. Chose malheureuse, le reproche est également applicable à tous les partis, et ceux qui devraient davantage faire preuve de sagesse et de prévoyance ne se préoccupent guère que d'une couleur de drapeau. Depuis bien longtemps il en est ainsi, et cela pour toutes choses. De là le mal profond qui dévore notre société et qui livre nos campagnes désarmées et sans défense à tous les maux d'une invasion. Presque jamais on ne s'occupe de savoir si un homme convient à une fonction, mais bien si la fonction plaît à celui qui aspire à en devenir titulaire; le favoritisme et non pas le mérite est la règle de l'avancement. Des connaissances étendues et même des services rendus ne donnent presque jamais un titre suffisant pour qu'un homme soit appelé à une situation où il ferait le bien public; mais on y place un incapable ou un ignorant qui est bien apparenté ou qui a su obtenir des recommandations confinant plus ou moins à un boudoir. Toute émulation fondée sur le travail assidu et intelligent est détruite dans l'armée, dans la magistrature, dans l'administration; un savant même n'arrive que s'il appartient à une coterie de parents et d'amis en faveur, et encore une médiocrité lui est presque toujours préférée. Dans la diplomatie, si l'on a fait preuve d'habitudes mondaines ou galantes, on peut tout ignorer de l'histoire, des lois et même de la langue des peuples chez lesquels on va représenter la France. Voilà le tableau qui depuis tantôt trente ans s'est offert à nos yeux. Sans doute il y a eu d'heureuses

exceptions, mais si rares que le mal profond que nous signalons n'en a été rendu que plus apparent. Pour sauver la France, il faudrait une vive réaction contre le favoritisme, et avant tout corriger l'ignorance excessive qui règne presque en souveraine. Peu à peu, depuis longues années, le niveau de l'enseignement s'est abaissé, et cela à tous les degrés. Nous avons vu le fait à l'École polytechnique, dans les facultés aussi bien que dans les lycées; à Saint-Cyr, au lieu d'études scientifiques, il n'y a plus eu que des exercices. Dans les écoles d'agriculture, même affaiblissement. Partout on a mis des mots pour cacher les choses. Dans l'enseignement primaire, on se paye d'apparences. On dit que les populations rurales savent lire et écrire alors qu'elles épellent péniblement et qu'elles peuvent difficilement tracer quelques noms propres; les livres restent lettre morte et l'intelligence demeure inculte. Seulement la discipline a disparu et le respect. On se répète que tout s'obtient par la faveur. Dans toutes les positions on a recours aux mauvaises manœuvres pour réussir. Eh bien, c'est là ce qu'il faut changer de fond en comble. Les agriculteurs y ont le plus grand intérêt, car ce sont eux qui perdent le plus au système qui a pris faveur : placés plus loin des lieux où se font les affaires, ils peuvent moins surveiller et ils sont davantage victimes des intrigues. Le premier ministre d'Angleterre disait, il y a peu de jours, en répondant dans le banquet du lord-maire à l'ambassadeur de France, M. de Broglie, qui félicitait la Grande-Bretagne d'avoir le culte respectueux des anciennes traditions avec l'intelligence des besoins nouveaux du présent et la prévoyance des nécessités de l'avenir : « Le but de tous nos efforts en administration, en législation, partout, est toujours le même; nous voulons étendre et confirmer autant qu'il est en nous l'union de la liberté et de l'ordre, ainsi que l'union de l'attachement aux anciennes institutions avec le désir de leurs améliorations. Aussi nous combattons constamment le favoritisme et la législation du favoritisme sous toutes les formes; nous n'avons jamais en vue les personnes, mais toujours les classes. » Telles sont les pensées dont le souffle devrait inspirer la France pour sa régénération : en les soumettant aux agriculteurs, nous avons la conviction qu'elles s'empareront de leur esprit et qu'ils finiront par les faire adopter par la nation. Que chacun d'eux, dans sa ferme, dans son village ou dans son canton, s'efforce de faire dominer la justice et répande une virile instruction. Alors finiront par être bannies la légèreté, l'ignorance, et cette détestable croyance que la faveur suffit, que le travail et le mérite ne sont pas les bases sur lesquelles il est seulement possible de fonder une société durable.

II. — *L'impôt sur le revenu.*

A la lecture du paragraphe de notre avant-dernière chronique consacré aux charges de l'agriculture, plusieurs de nos abonnés nous ont écrit : « Mais l'imitation de l'*income-tax* britannique, pour lequel vous semblez avoir un penchant, n'aboutirait qu'à être une nouvelle charge pour la propriété foncière. » Cette remarque nous a prouvé que nous devions revenir sur la question. Il est très-vrai que l'impôt foncier frappe déjà chez nous les revenus tirés des biens-fonds par les propriétaires. Mais il n'y aurait qu'une simple défalcation à faire, et il reste toujours un grand nombre d'autres revenus qui jusqu'à présent échap-

pent à tout impôt et qu'il serait juste de faire contribuer aux charges de l'Etat. Quelques détails plus complets que ceux que nous avons donnés sur ce qui se fait en Angleterre à propos de l'*income-tax*, nous paraissent par conséquent utiles à placer sous les yeux des agriculteurs.

Dans les tableaux que le gouvernement britannique fait publier chaque année pour expliquer les bases de l'*income-tax*, il est facile de faire la part de ce qui revient directement à la propriété foncière. C'est à peu près l'ensemble des revenus que nous avons mis en évidence dans notre précédente chronique; nous allons compléter aujourd'hui. Le total de tous les revenus soumis à la taxe dans le Royaume-Uni s'est élevé en 1859 à un peu plus de 10,759,000,000 de fr., que l'on peut détailler ainsi qu'il suit :

Propriété des terres et des maisons	3,576,845,000 fr.
Exploitation des terres des habitations et des biens meubles et immeubles	1,445,164,000
Revenus des propriétaires de mines, forges, actions de chemins de fer, carrières, etc.	810,045,000
Revenus provenant d'annuités, dividendes, etc., payables en dehors du Trésor public	842,239,000
Profits provenant de professions diverses ou du commerce...	3,486,156,000
Produits de rentes diverses payées en dehors du Trésor public	598,836,000
Total général	10,759,223,000 fr.

L'évaluation totale du revenu public pour 1870 dans le Royaume-Uni, évaluation dont nous n'avons pas le détail, s'est élevée à 12,072 millions de francs. Les revenus de la propriété foncière n'y entraient encore que pour 3 milliards et demi. Sans l'*income-tax*, 8 milliards et demi de revenus eussent échappé à l'impôt. C'est ce qui se produit chez nous où les revenus de la terre seuls sont imposés. Le taux en Angleterre pour 1870 était de 5 pence par livre sterling, soit 2.08 pour 100. Le produit total a été de 251,100,000 francs. Les revenus au-dessus de 5000 francs étaient seuls atteints intégralement; ceux au-dessous de 2500 francs étaient exempts; quant aux revenus entre 2500 et 5000 francs, ils ne payaient qu'après avoir subi une réduction de 1500 francs. Le taux peut varier tous les ans: cela dépend des besoins du Trésor.— Il y a dans ce principe une chose qui nous paraît excellente : l'élasticité de la recette possible permet de faire face tout d'un coup à une grosse dépense résultant d'une charge publique extraordinaire.

Nous avons sous les yeux le tableau des produits de l'*income-tax* depuis trente ans, où nous constatons qu'il a varié chaque année; on lui a fait, par exemple, produire jusqu'à plus de 402 millions en 1857, tandis qu'on ne lui avait demandé que 136 millions en 1852. Ce sont là les deux chiffres extrêmes. De 1842 à 1853, le taux était de 2.92 pour 100 pour les revenus supérieurs à 3,750 fr.; nous avons dit tout à l'heure que maintenant on n'exempte tout à fait que les revenus inférieurs à 2,500 fr. Le taux le plus élevé a été de 6.68 pour 100 en 1855-57; le taux le plus bas a été de 1.68 pour 100 en 1865-67.

Pourquoi un certain nombre de revenus, en France, ne seraient-ils pas assujettis à un impôt semblable? Nous croyons qu'il faudra y arriver, et nous n'apercevons aucune raison sérieuse pour continuer à repousser un système depuis si longtemps appliqué par le peuple le plus pratique de l'Europe. Les déclarations à faire faire par chaque ci-

toyen sous le contrôle de répartiteurs désignés par les conseils municipaux élus ne présentent aucun caractère d'inquisition plus pénible que ce qui se passe pour le recouvrement de la plupart des impôts. En frappant de taxe un très-grand nombre de produits fabriqués, on ne sera pas plus agréable au contribuable. Or, il s'agit surtout d'être juste. N'est-il pas évident que les charges publiques doivent être acquittées par tous, en proportion des ressources de chacun? D'où la conséquence que l'impôt direct établi sur le revenu est le plus juste de tous les impôts; qu'en dehors de cela, il ne faut plus atteindre que ce qui n'est pas indispensable à la vie des citoyens. Un bon régime fiscal doit s'efforcer de ménager toutes les forces productives, et de faire payer le plus possible à tout ce qui n'est que luxe et plaisir.

Ainsi, de très-forts impôts sur le tabac, sur les boissons alcooliques, sur les cabarets, sur les jeux, sur quelques objets qui ne correspondent qu'à des jouissances d'apparat, ne sauraient être qu'approuvés. Qui trouverait extraordinaire qu'on fît payer chez nous, comme en Angleterre, 200 ou 300 francs par an à ceux qui veulent se donner le luxe de se faire servir par des laquais poudrés? Les équipages de chasse, les meutes, les voitures de gala, doivent fournir des revenus au Trésor public.

Dans les nouveaux impôts proposés par le gouvernement de M. Thiers, on s'est arrêté à des chiffres beaucoup trop bas sur les droits de licence des cafés et cabarets; on pouvait aussi aller plus loin dans les droits sur les boissons alcooliques, telles que l'absinthe, dont l'usage est si pernicieux à l'armée et à la classe ouvrière. L'impôt sur le tabac pourrait être augmenté de moitié, et nous trouvons tout à fait mauvaise la disposition, qui paraît adoptée, de conserver pour les troupes des tabacs de cantine à prix extrêmement réduits. Je cherche en vain l'avantage de propager l'habitude de fumer ou de chiquer, par une sorte de prime donnée aux soldats. Sous l'Empire, on a pu avoir la pensée de séduire par ce moyen les hommes dont on voulait faire des prétoriens. Lorsque tout le monde doit être soldat, faire du tabac de cantine à prix réduit, c'est décider en principe qu'on admettra une réduction dans l'impôt du tabac. Or, il n'est pas de produit dans la consommation qui soit plus justement frappé d'un lourd impôt que celui-là. L'usage du tabac n'est jamais un bien; il cause un plaisir qui nuit à la santé publique. Tout gouvernement sage ne doit chercher qu'une chose, c'est à en tirer le plus gros revenu possible pour le Trésor.

Parmi les nouveaux impôts que le Gouvernement a proposé à l'Assemblée nationale d'établir, quelques-uns ont déjà été adoptés par la commission du budget. Ce sont ceux qui augmentent les droits de timbre et d'enregistrement, les droits de poste, et enfin les droits sur les allumettes, les bières, la chicorée et le papier. Pour quelques-uns de ces impôts, aucune objection sérieuse n'est à faire; mais pour d'autres, nous avons la plus grande répugnance. Ainsi l'élévation des droits de poste est un acte contraire au progrès, il fera beaucoup de mal sans amener beaucoup d'argent au Trésor. Les exigences relatives à l'enregistrement des baux seront une grande gêne pour l'agriculture, l'on ne permet pas l'acquittement du droit par annuités. Toutes ces

élévations d'impôts montrent une fois de plus aux agriculteurs combien il est important qu'ils s'emparent de la politique, s'ils ne veulent pas succomber sous les charges dont la mauvaise conduite des affaires publiques finit toujours par les écraser.

III. — *Les permis et la poudre de chasse.*

A l'occasion du projet aujourd'hui en discussion d'augmenter le prix du permis de chasse, nous recevons une très-juste observation d'un de nos abonnés de Limoges, M. Tharaud. Nous croyons devoir la mettre textuellement sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le Directeur,

« Votre numéro du 22 juillet contient quelques mots sur la chasse et sa prochaine ouverture. Voulez-vous permettre à un chasseur propriétaire quelques observations, qui résument les modifications à apporter au régime qui règle ce qui est pour les uns une source de revenus et pour les autres une simple distraction ? Le bruit court dans nos campagnes que le prix des permis de chasse va être porté à 40 fr., d'autres disent 50 fr. Cela ne me paraît pas habile, et en voici la raison. Personne n'ignore que le chasseur qui prend un permis n'est pas le plus grand destructeur de gibier; le braconnier, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ne prend pas de permis et chasse en tout temps. Le moyen simple et pratique de le faire contribuer à l'impôt que l'Etat prélève sur la chasse et qui seul atteindra tout le monde, est d'augmenter beaucoup le prix de la poudre de chasse.

« On pourrait conserver le permis de chasse en abaissant son prix et en augmentant *considérablement* la pénalité attachée à chaque délit et surtout à la chasse en temps prohibé. Je crois qu'on arriverait ainsi à accroître les revenus de l'Etat qui en a grand besoin et à conserver le peu qui reste de gibier, soit qu'on le regarde comme un appoint à l'alimentation, soit comme la source d'un revenu pour le trésor public.

« Agréez, etc. « G. THARAUD. »

L'idée de beaucoup augmenter le prix de la poudre de chasse nous paraît tout à fait juste. C'est la seule manière de faire contribuer le braconnier aux charges de l'État, car on ne peut pas espérer qu'on détruira jamais sa détestable industrie.

IV. — *Indemnités et secours aux agriculteurs.*

Ce n'est pas dans le *Journal de l'Agriculture* qu'il est nécessaire de démontrer l'impérieuse nécessité d'indemniser les cultivateurs et les propriétaires qui ont été frappés par la guerre; cependant la question paraît soulever des doutes dans les régions gouvernementales. Nous devons par conséquent la traiter avec quelque développement; c'est ce que nous ferons dans notre prochaine chronique. Nous reviendrons alors aussi sur les souscriptions qui ont été faites dans les deux mondes pour adoucir les souffrances des victimes de la guerre. M. Drouyn de Lhuys vient de publier, dans le *Bulletin* de la Société des agriculteurs de France qui a commencé à reparaître, un grand nombre de pièces intéressantes sur ce sujet; nous les analyserons. La chose essentielle serait que d'ici au mois d'octobre au plus tard, on pût organiser un bon système de distribution de semences dans les contrées où la récolte sera assez mauvaise pour faire craindre qu'on n'ait même pas assez de grain pour procéder aux prochaines semailles.

V. — *Sur les engrais commerciaux.*

Le fumier manque cette année dans une grande partie de la France; il faut y suppléer plus que jamais par des engrais commerciaux. Les

tourteaux de graines oléagineuses, le noir animal, les phosphates, le sulfate d'ammoniaque, le nitrate de potasse ou de soude, les poudrettes, le guano du Pérou ou le guano à azote fixé, les déchets de viande, les débris de laine, le sang desséché, etc., etc., sont indiqués comme des agents de fertilisation dont la preuve est maintenant bien faite. Il y a quelques années, lorsque nous avons indiqué l'emploi des nitrates et du sulfate d'ammoniaque mélangés avec du phosphate et du plâtre pour pouvoir faire l'épandage facilement, nous eûmes à supporter toutes espèces d'attaques, et il arrive aujourd'hui que nos conseils sont suivis à la lettre et nos formules copiées par ceux-là mêmes qui étaient contre nous les plus violents. C'est maintenant un fait historique qui prouve qu'il ne faut jamais se décourager ni s'inquiéter des diatribes lorsque l'on a pour soi la vérité.

Un des faits les plus importants de la chimie agronomique consiste dans l'emploi de l'acide phosphorique rendu soluble immédiatement ou tout au moins assez rapidement. Les idées que nous avons émises à cet égard sont maintenant entrées dans la pratique, ainsi que celles sur les nitrates et sulfates d'ammoniaque. Nous citerons notamment M. Blanchard, qui fabrique à Puteaux de l'acide phosphorique directement utilisable soit par les agriculteurs, soit par les fabricants d'engrais; nous citerons aussi M. Rohart, à Aubervilliers, près Paris; M. Bacquet qui, à St-Quentin (Aisne), prépare divers engrais chimiques spéciaux pour les diverses cultures. Ces engrais se composent tous de superphosphate de chaux, c'est-à-dire de phosphate d'os ou minéral dont l'acide phosphorique a été plus ou moins rendu soluble, de sulfate d'ammoniaque, de nitrate de potasse ou de nitrate de soude, avec plus ou moins de sulfate de chaux ou plâtre; les proportions varient seulement selon la nature des récoltes. Les prix de ces divers engrais varient de 20 à 30 fr. par quintal; les plus chers sont ceux qui contiennent le plus de nitrate, de sulfate d'ammoniaque et d'acide phosphorique rendu soluble. Des expériences ont prouvé que, avec de 1,000 à 1,200 kilog. à l'hectare, on remplace le fumier de ferme non pas indéfiniment, cette prévention absurde n'est plus soutenue aujourd'hui par personne, mais de temps à autre; et alors l'on donne à la végétation un puissant essor. C'est la meilleure manière de faire de l'agriculture productive.

Les tourteaux doivent le plus souvent être employés pour la nourriture du bétail, et l'on retrouve une très-grande partie de leur puissance fécondante dans les déjections animales; mais on peut aussi directement le répandre sur le sol, soit à l'état pulvérulent, soit en formant des bouillies plus ou moins claires. Le guano reste toujours aussi un des engrais les plus avantageux; le guano du Pérou à azote fixé de MM. James Gibbs et Cie, n'est autre que du guano du Pérou dans lequel le phosphate a été amené plus ou moins à l'état soluble et dont l'azote a été en même temps rendu moins volatil, de telle sorte que dans l'emploi de cet engrais en couverture, on ne craint plus les déperditions dont on se plaignait trop souvent.

Les proportions de tous ces engrais à employer restent toujours dans les limites de 400 à 1,200 kilog., selon la richesse du produit et aussi selon l'état de la terre et la nature de la récolte à obtenir qui peuvent demander un complément de matières fertilisantes plus ou moins con-

sidérable. Il est prudent de toujours faire vérifier la richesse du produit qu'on veut employer ou de ne s'adresser qu'à des maisons offrant toute garantie; aujourd'hui on n'a pour ainsi dire plus que l'embarras du choix, non pas qu'il n'y ait plus de fraude dans le commerce, mais parce que beaucoup d'industriels ont compris qu'il y avait tout intérêt à bien servir les clients, et que d'ailleurs les agriculteurs savent bien mieux qu'autrefois ce qu'ils font. Dieu merci, ce n'est pas en vain que la science a marché; il n'y a plus aucun mystère dans le commerce des engrais, et chaque cultivateur peut, sans aucune peine, se rendre compte et de la valeur de ce qu'il achète et du résultat qu'il doit attendre des matières fertilisantes que lui offre le commerce.

VI. — *La Société libre des agriculteurs de la Moselle et de la Meurthe.*

C'est avec émotion que nous venons de parcourir le compte rendu de la reprise des travaux de l'Association des agriculteurs de la Moselle et de la Meurthe, que préside M. Pâté (de la Netz). Elle s'est réunie à Morhange le 18 juin, et elle s'est réunie à son œuvre de propagation des nouvelles machines et des meilleures méthodes de culture, quoique le deuil de la nationalité perdue pesât horriblement sur ses membres. La Société a mis à son ordre du jour la question des rapports entre les fermiers et les propriétaires sur les pertes subies par la guerre, ainsi que celles du labourage et du battage à vapeur par association. Nous analyserons ces délibérations. Cette utile Société possède plusieurs machines à moissonner, qui vont être louées aux agriculteurs du pays pour faire la moisson.

VII. — *La peste bovine et les foires du bétail.*

Les foyers d'infection du typhus contagieux des bêtes à cornes ne sont pas encore éteints. Cependant la possibilité de payer immédiatement des indemnités aux propriétaires d'animaux contaminés, dont l'autorité ordonne l'abatage, facilite beaucoup l'exécution des mesures qui peuvent anéantir les germes du mal. Dans les contrées où la maladie a disparu, il faut dépeupler les étables. Nous avons déjà indiqué la Bretagne comme une région où l'on pourrait aller chercher les animaux. Déjà notre conseil a été suivi, à la grande satisfaction de ceux qui ont eu recours à cette ressource. Aussi nous croyons devoir indiquer les dates des foires d'août et de septembre dans le Morbihan. Les voici telles que M. Gy de Kermavic nous les adresse : 15 août, Auray; — 16, Miséricorde-en-Revignier; — 22, Vannes; — 26, Auray; — 31, Languidic; — 7 septembre, Pluvignier; — 8, Palais; — 9, Vannes; — 13, Carnac; — 29, Landevant. M. Gy de Kermavic ajoute que la Bretagne peut encore augmenter son élevage et fournir une quantité considérable, à des conditions avantageuses, de bonnes bêtes à ceux qui en manquent.

VIII. — *L'Algérie.*

Au milieu de la crise que traverse en ce moment-ci l'Algérie, une chose nous a frappé et nous paraît mériter l'attention, c'est la vitalité de notre colonie et l'acharnement passionné que la population agricole montre pour continuer à cultiver les terres où cependant elle est menacée par de formidables insurrections. L'enquête agricole faite dans

ces dernières années, sous la direction de M. le comte Le Hon, montre qu'il serait possible de rendre notre colonie prospère, en augmentant la population rurale, et que si les révoltés savaient qu'ils perdraient leurs biens par tout fait d'insurrection, ils ne sortiraient jamais du devoir. Il serait d'un bien grand intérêt pour la France d'en finir avec un système qui n'a rien produit, pour adopter enfin les moyens de colonisation dont l'expérience de tous les peuples a montré l'efficacité.

IX. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

A mesure que les semaines se passent et que, en s'avançant du midi vers le nord, la moisson s'achève ou s'entreprend, on envisage avec plus de netteté la situation réelle des récoltes. Après avoir redouté une complète disette, on se félicite de ne trouver qu'un déficit dont par une sévère administration on pourra empêcher les désastreux effets.

De Rittershof, dans la Bavière rhénane, à la date du 25 juillet, M. Félix Villeroy nous donne une description de la situation de cette contrée où le bétail surtout fait défaut. Tous les produits animaux sont par suite devenus très-chers. Dans la plupart des cultures, les mauvaises herbes, comme en France, ont pu prendre un très-grand développement, et la fenaison a été souvent arrêtée par le mauvais temps. Voici comment s'exprime notre éminent collaborateur :

« D'autres ont déjà dit que cette année est extraordinaire pour la température. L'hiver, sans être excessivement rigoureux, a fait beaucoup de mal, beaucoup de plantes ont péri. On a pu dire qu'il n'y avait pas de printemps, et l'été a été tel que j'ai souvent fait du feu au commencement de juin; à un temps constamment froid et aride a succédé la pluie, au moment où commençait la fenaison. Beaucoup de foins ont été avariés, ou ont plus ou moins souffert. Puis est venue à la fin de juin la chaleur, qui a été très-forte du 7 au 20 juillet. Le thermomètre, dans ma cour, à l'ombre, au nord, a marqué à deux heures jusqu'à 25 degrés Réaumur. De violents orages, qui dans des endroits ont fait de grands dégâts, ont rafraîchi l'atmosphère, mais nous amènent de la pluie qui contrarie la moisson. A peine le dernier foin était rentré, que la moisson du seigle a commencé.

« Après l'hiver, on croyait les récoltes fortement compromises, et aujourd'hui, d'après tous les avis, elles sont belles partout. Le colza généralement est manqué. Un fait remarquable, c'est une effrayante quantité de mauvaises herbes : moutarde, rave sauvage, coquelourde, vesces surtout. J'ai un champ d'avoine qui est très-belle, mais où les vesces ont poussé avec une telle vigueur, qu'elles dépassent l'avoine, et que je fais journellement faucher pour nourrir tout mon bétail. Dans le seigle, il y a aussi par places des vesces en telle quantité, que la récolte sera très-difficile, si la température n'est pas très-favorable. Le seigle semé au printemps est très-beau; celui semé en 1870 a complétement manqué. La paille a manqué, la récolte de foin avait été mauvaise; nous serons dédommagés cette année, mais il manque partout du bétail. Par ces causes réunies, il y a un déficit considérable dans la production du fumier. La sécheresse de l'année dernière, la guerre, la peste bovine, ont fait qu'il y a dans le Palatinat à peine la moitié des bêtes qui y étaient il y a deux ans.

« Les bêtes n'ont pourtant pas les prix exagérés auxquels on s'attendait. Les chemins de fer font des prodiges. Beaucoup de bœufs gras et des moutons par milliers arrivent de la Hongrie. Le Wurtemberg a fourni et fournit encore une grande quantité de bêtes. Les produits de la laiterie, par suite du manque de vaches, ont des prix qu'ils n'avaient jamais eus ici. On vend le lait de 20 à 25 centimes le litre. Le beurre, 3 fr. le kilog. et même plus.

« Tous les produits sont à des prix élevés, et la première raison en est que les cultivateurs ont peu ou rien à vendre. Les chevaux communs ne sont pas chers. Tous les chevaux qui montaient la cavalerie de la landwehr ont été vendus dans des ventes publiques à l'enchère. »

Dans toutes les fermes des environs de Paris, la moisson a commencé par celle des seigles. Les pluies trop répétées ont causé quelques dommages, de même qu'elles avaient fait à la fenaison. Les pommes de terre et les betteraves ont la meilleure apparence. On craint toujours beaucoup pour le bétail. C'est ce qui résulte de la note suivante que nous envoie d'Hanneucourt, près Meulan (Seine-et-Oise), M. Bossin, à la date du 27 juillet :

« On a commencé à couper les seigles il y a une huitaine de jours ; la paille en est belle, et les épis longs sont bien garnis de beaux grains. On craignait assez généralement que la gelée du 17 au 18 mai n'ait atteint les épis en fleurs ; mais il n'en a rien été heureusement sur la côte et sur les plateaux qui dominent la Seine du côté droit. Dans la partie basse, au contraire, ils en ont assez fortement souffert, et il était facile à l'œil de remarquer les épis endommagés par cette gelée subite et inattendue à cette époque de l'année, par leur direction verticale, tandis que les autres se courbaient sous le poids des nombreux grains. Nos seigles coupés en javelle et en dizains reçoivent depuis plusieurs jours une pluie qui en fera noircir la paille, si elle continue à tomber. En somme, la récolte de cette céréale n'est pas des plus mauvaises. — Nos blés, très-clairs, par suite de la rigueur de l'hiver, sont très-beaux et sont terminés par des épis bien fournis en grains ; ils commencent à jaunir, et il est plus que probable qu'il y en aura d'abattus d'ici à une huitaine de jours. Les avoines et les orges sont toujours magnifiques. — Les regains de luzerne et de sainfoin, fauchés ces jours-ci, ne s'accommodent guère de ces temps pluvieux et humides ; néanmoins, le fourrage sera abondant et de bonne qualité cette année.

« La végétation des pommes de terre continue à être luxuriante partout ici, dans nos villages ; les tubercules grossissent tellement, qu'ils font fendre la terre des buttages, ce qui nous fait espérer un bon produit. — Le typhus sur les bêtes à cornes paraît avoir suspendu ses ravages depuis une quinzaine de jours et après avoir enlevé les trois quarts de nos vaches. Il est bien à désirer qu'il ne reparaisse plus dans nos communes éloignées des grandes villes, car le fumier nous ferait défaut pour les semailles d'automne. — Quant au vin, il n'en faut parler que pour mémoire ; la gelée du 17 au 18 mai a détruit branches, feuilles et grappes de toutes nos vignes en ceps, à part peu d'exceptions près, et nous avons le malheur de ne pas être de ce nombre. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les climats maritimes sont assez bien partagés. C'est ce qui résulte encore de la note suivante envoyée par M. Gy de Kermavic, du Palud-de-Carnac (Morbihan), le 29 juillet :

« On coupe en ce moment les seigles et les froments. Le rendement nous paraît devoir être bon ; malheureusement le mauvais temps menace de nous contrarier. On coupe également les avoines, dont le rendement paraît bon. Les mils, les blés noirs ou sarrasins sont beaux. Toutes les racines fourragères sont très-belles, ainsi que les pommes de terre ; mais j'ai cru aujourd'hui apercevoir des traces de maladie. — Pas de pommes ni de poires cette année. — Les vaches se vendent bien ; les autres bestiaux moins bien. »

La moisson est maintenant à peu près terminée dans Saône-et-Loire où elle a donné moins qu'un rendement moyen. Voici la note qu'à ce sujet M. Thomasset nous adresse de Saint-Berain-sur-Sauvignon, à la date du 27 juillet :

« Nous sommes en pleine moisson, quoique la pluie nous contrarie un peu ; il paraît que ma localité est une des mieux partagées du département pour les céréales. Les avoines sont de toute beauté, mais les blés donneront à peine un rendement moyen. Les pommes de terre sont belles ; le sarrasin promet beaucoup. »

La beauté des récoltes sarclées, des regains dans les prairies, de l'avoine, des seigles et des chanvres, est constatée dans l'Isère, par la note que M. de Galbert nous envoie de la Buisse, à la date du 25 juil-

let; il nous signale en même temps l'état médiocre des blés, l'apparition de la maladie des pommes de terre; il distingue enfin les différents cépages qui ont résisté ou qui ont succombé aux gelées :

« Les prairies artificielles, les regains de prairies naturelles et toutes les récoltes sarclées, légumes, betteraves et collets verts, sont magnifiques. Le blé est très-médiocre. L'avoine est très-belle. Les seigles, dans la montagne, ont beaucoup rendu. Les pommes de terre sont très-abondantes, mais la maladie a reparu.

« Les vignes ont souffert par parties; les plants de pinaud sont les plus frappés; les Beaujolais ou gamais, plus rustiques, ont moins de mal; les plants de Saint-Péray, blancs, ont résisté. Les treillages et plants du pays sont, au contraire, très-chargés, leur floraison s'étant opérée par un temps plus calme. Les chanvres n'ont jamais été aussi beaux. »

La récolte du blé est mauvaise dans le Puy-de-Dôme. On trouvera dans la note que nous adresse de Mauriat, à la date du 28 juillet, M. Girard, ancien élève de Grignon, des renseignements intéressants sur les produits des diverses variétés employées en Auvergne. Les céréales de printemps offrent une magnifique végétation; mais les féveroles et les pois, qui sont d'une grande ressource dans le pays, ont malheureusement échoué :

« Malgré les pluies fines et prolongées du mois de juin, nos blés, à peu d'exceptions près, donneront un rendement inférieur d'un tiers au moins d'une année moyenne, et il est à remarquer que c'est dans les terres les plus échauffées, celles qui sont dans un état de grande fertilité, que la récolte est plus mauvaise. Cela se comprend, dans de telles conditions; ces blés, qui avaient au commencement du printemps une végétation remarquable, n'ont pu sous l'influence prolongée de la sécheresse, faire une bonne épiaison, et lorsque les pluies sont arrivées, la plante était trop sur son déclin pour pouvoir en profiter. Les froids de juin qui ont suivi les pluies, ont d'ailleurs bien contre-balancé les bons effets que celles-ci auraient pu produire, et c'est ainsi que dans les vallées où se trouvent sans contredit nos meilleures terres, la fécondation s'est très-mal faite. Le blé bleu, qui commence à être assez cultivé dans nos terres de fertilité moyenne, présente une venue bien irrégulière; les deux tiers des épis sont d'une maturité complète depuis quelques jours, tandis que pour l'autre tiers les épis ont à peine terminé leur floraison. Aussi beaucoup de nos cultivateurs, qui ne se rendent pas assez compte de la perte subie par l'égrenage (et qui commencent à moissonner, quelle que soit la variété, trop tardivement), attendent-ils que ces derniers épis soient mûrs pour les fauciller; on constate aussi que pour cette variété la carie a causé de grands dégâts. Le poulard et le blé blanc barbu du pays ne sont guère meilleurs.

« Les céréales de printemps font seules exception; l'orge et l'avoine, qui sont bien garnies et d'une bonne végétation, donneront un rendement un peu supérieur à une récolte moyenne. Les féveroles, qui sont un produit important dans bon nombre de localités, doubleront à peine la semence. Les pois, de magnifiques qu'ils étaient vers le 15 juillet, seront d'une bien faible ressource; les fortes chaleurs qu'il a fait du 12 au 20 courant ont fait tomber toutes les fleurs; les premières gousses, formées seules, donneront quelques petits grains. »

Dans le Cantal, où l'altitude des montagnes retarde la végétation, la fenaison s'est seulement achevée à la fin du mois de juillet. La maturité des céréales a été ralentie; cependant la moisson pourra bientôt commencer. C'est ce qui résulte de la lettre suivante que nous écrit M. Bayard, de la ferme-école de la Chassagne, à la date du 26 juillet :

« Les premiers jours du mois ont été pluvieux, ce qui a considérablement retardé la fauchaison et la maturité des céréales. — Cependant nous avons eu quelques jours de beau temps qui nous ont permis de rentrer du foin bien préparé. — On n'a guère commencé à faucher, dans nos montagnes, que vers le 6 et le 7 de ce mois. — Malgré les deux ou trois jours de mauvais temps que nous venons de traverser, nos travaux n'ont pas été interrompus ou peu. — Si le temps nous favorisait, la moisson commencerait aux premiers jours d'août. »

Les coups de chaleur déjà cités dans notre dernière chronique sont encore notés dans la lettre suivante que M. Leyrisson nous adresse de Tridon (Lot-et-Garonne), à la date du 23 juillet; ils ont eu lieu les 18 et 19. Dans cette note, on signale aussi la très-bonne production des chanvres, déjà indiquée plus haut pour le département de l'Isère et dans notre dernière chronique pour celui de la Sarthe :

« Les gerbes sont à peu près toutes rentrées. Il y aura déficit général de pailles; mais les épis sont assez bien garnis pour laisser espérer une bonne moyenne dans les bonnes terres, tandis que les terrains maigres donneront très-peu. Les chanvres promettent un produit exceptionnel ainsi que les pommes de terre, quoique la maladie semble déjà menacer cette dernière récolte. Il tombe aujourd'hui une pluie fine qui, si elle se prolongeait assez longtemps, ferait un grand bien aux tabacs et aux haricots qui commencent à bien souffrir de la sécheresse. Les maïs sont encore magnifiques malgré les fortes chaleurs de la dernière huitaine, et notamment des 18 et 19 juillet, qui nous ont donné 36 et 37 degrés à l'ombre. »

La récolte du blé est terminée dans les Landes; elle y est inférieure à celle d'une année moyenne, et l'on se plaint surtout de la qualité. C'est ce que constate M. Laurou, dans la note suivante écrite de Cazères-sur-l'Adour, le 24 juillet. On y trouvera aussi des renseignements très-intéressants sur l'état des maïs, ainsi que de la vigne :

« La récolte du blé, qui fait la principale ressource du pays, est terminée. Les froids de l'hiver dernier, exceptionnellement rigoureux, ont fait que la paille a été rare. Règle générale, la diminution varie d'un tiers à la moitié sur la récolte de l'année dernière. Il y a cependant quelques exceptions, mais elles sont rares. La floraison s'était faite dans de bonnes conditions. Aussi on croyait à un bon rendement et surtout à une bonne qualité. Mais les pluies froides qui n'ont pas cessé de tomber pendant la deuxième quinzaine de juin et la première huitaine de juillet, sont venues tromper l'espérance des cultivateurs. Le battage est commencé. Aussi maintenant plus de doute; on s'accorde à dire que le rendement sera bon, mais la qualité mauvaise et de beaucoup inférieure à celle de l'année dernière. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que l'hectolitre du froment nouveau ne pèse que 76 kilog., à part quelques exceptions rares. Le grain du blé de cette année est maigre et appauvri, sa couleur est terne. C'est ce qui explique son peu de poids; aussi est-il peu recherché par la meunerie. En résumé, la récolte du blé, dans nos contrées, ne sera pas même moyenne en général.

« Le maïs, qui, dans nos contrées, sert en grande partie à l'aliment de l'homme, quand le blé atteint un prix assez élevé, est aussi d'une grande utilité pour la nourriture des bestiaux; cette plante, dis-je, présente des aspects bien différents. Tandis que les terrains chauds, favorisés par des pluies fréquentes, donnent aux cultivateurs de grandes espérances, les terrains froids ne laissent entrevoir qu'une récolte médiocre. En résumé, la récolte du maïs de cette année sera dans nos contrées d'une bonne moyenne. — La vigne, bien plus encore que le maïs, présente des aspects bien différents. La sécheresse extrême de l'année dernière, aidée par le froid excessif de l'hiver dernier, a fait que, dans la plaine de l'Adour surtout, une grande quantité de pieds de vigne ont péri. D'autres, à l'arrivée du printemps, ont repoussé à niveau de la terre, laissant leur sommité complétement sèche. De manière que le manque de vin, dans ces endroits, se fera sentir non-seulement cette année, mais encore pendant cinq à six ans, car il faut que le vigneron refonde le pied de la vigne. A ce malheur est venu se joindre un autre fléau. Je veux parler de la gelée d'avril qui est venue frapper les pieds qui avaient été épargnés par le premier fléau plus grand encore. De manière que dans toute la plaine de l'Adour, la récolte de vin sera nulle. Il faut cependant dire que les vignes situées sur les coteaux n'ont pas autant souffert. On voit dans ces endroits la vigne assez chargée de raisins. Mais la chaleur de l'autre semaine y a causé un véritable préjudice en brûlant toutes les grappes exposées aux rayons du soleil. En résumé, la récolte du vin dans nos contrées sera très-jalouse, c'est-à-dire que certains propriétaires en récolteront en assez grande quantité, tandis que d'autres verront leurs barriques complétement vides. »

Si l'on rapproche ces notes de celles de notre précédente chronique, ainsi que des trois articles qu'on trouvera dans le numéro sur la situation des Vosges et des régions du Sud-Est et du Sud-Ouest, on pourra se faire une idée complète des produits de l'agriculture cette année dans nos régions si variées. Le mal se mêle au bien. Déficit dans la récolte des blés d'hiver; bonne moisson pour les céréales de printemps; première récolte fourragère assez médiocre, mais magnifique aspect des regains; très-beaux chanvres; absence presque totale de cidre; menaces de maladie pour les pommes de terre; magnifique aspect des betteraves; suffisance des maïs et des sarrasins; insuffisance au contraire des légumineuses; situation extrêmement variée des vignobles où les uns n'ont rien du tout et les autres ont beaucoup; amélioration notable de l'industrie séricole; bonne situation des cultures spéciales de l'extrême Midi; accroissement du prix de toutes les matières animales par suite de la diminution considérable éprouvée dans le nombre de tous les animaux domestiques, soit en raison de la guerre, soit en raison de la peste bovine. S'il n'y a pas lieu d'être satisfait, on doit cependant remercier encore le ciel de ce que les circonstances météorologiques ont considérablement amélioré une situation qui, au commencement de l'année, paraissait des plus critiques. J.-A. Barral.

Dans le prochain numéro, nous insérerons une réclamation de M. Nouette-Delorme, arrivée trop tard aujourd'hui, sur la vente des béliers de Lord Walsingham.

BIBLIOGRAPHIE HORTICOLE.

Calendrier horticole, par M. Jacquin aîné. — Un volume in-18, chez l'auteur, 16, quai de la Mégisserie, à Paris. — Prix : 1 fr. 25.

Les guides destinés à faciliter aux horticulteurs la conduite des jardins potagers, fruitiers ou d'agrément, sont aujourd'hui nombreux. Mais la plupart sont volumineux, et peu accessibles à un grand nombre de praticiens. Les petits livres ont l'avantage d'être à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences; aussi, quand ils sont bons, doivent-ils être propagés avec zèle. Voici ce que M. Bossin écrit à M. Barral au sujet du calendrier dont le nom est en tête de cet article :

« Un petit travail, aussi intéressant qu'il est peu volumineux, un véritable aide-mémoire, vient de nous tomber sous la main : c'est le *Calendrier horticole*, de M. Jacquin aîné, marchand de graines, quai de la Mégisserie, n° 16, à Paris. Cette modeste brochure de 12 pages contient un livre entier où l'on trouve mois par mois les travaux à exécuter dans un jardin pendant toute l'année, ainsi que les plantations et les semis de fleurs, de légumes, de fourrages, d'arbres et d'arbustes, etc. La modicité du prix, 1 fr. 25 l'exemplaire, permet à toutes les fortunes d'en faire l'acquisition chez l'auteur. Nous n'hésitons pas à recommander cet ouvrage utile et intéressant à tous nos confrères qui ne le possèdent pas encore. »

On ne saurait trop insister sur la propagation des livres bien faits qui ont pour but de répandre la connaissance des faits pratiques et qui peuvent servir de guide dans la culture quelquefois compliquée des plantes de jardin. L'amour du potager, aussi bien que du petit jardin d'agrément est, cela a déjà été dit bien des fois, une sauvegarde contre bien des tentations mauvaises qui attaquent trop souvent l'habitant de la campagne et surtout celui des villes populeuses. Henri Sagnier.

LES TOURTEAUX DE COLZA.

La France a besoin d'argent, de beaucoup d'argent pour payer les frais de la guerre, et elle doit surtout le trouver dans une augmentation du produit des douanes. Des tourteaux de colza, en quantité considérable, sortent de la France, achetés par les Anglais, et on a proposé de les frapper d'un droit de sortie. Je ne prétends pas examiner la question de douane, qui ne me regarde pas, je veux seulement présenter quelques observations sur les tourteaux et sur leur valeur nutritive.

Les engraisseurs anglais font une énorme consommation de tourteaux, consommation telle, qu'elle m'aurait semblé être du gaspillage, si je n'avais pas su que les fermiers anglais sont des hommes pratiques qui raisonnent leurs opérations et qui ne feraient certainement pas une forte dépense, s'ils n'avaient pas la certitude qu'elle leur sera profitable.

Je n'ai pas eu occasion de consulter à cet égard des fermiers anglais. D'autres lecteurs du *Journal de l'Agriculture* pourront le faire; mais voici comment j'explique que cette apparente prodigalité de tourteaux est en réalité une opération lucrative.

On sait que l'objet important dans l'alimentation des bêtes est de composer les rations de manière qu'elles contiennent les principes nutritifs dans la quantité et la proportion la plus convenable, et on a reconnu que les principes azotés doivent être aux non azotés, : : 1 : 5.2. — D'après cette règle, due comme règle aux découvertes de la chimie, mais qui déjà existait dans la pratique des bons engraisseurs, on donne ici à un bœuf à l'engrais, outre du foin et des racines, ou des résidus de distillerie, 2 à 3 kilog. de tourteaux, et cette quantité est reconnue comme suffisante. Or, les Anglais en donnent le double et même plus. Qu'arrive-t-il alors? C'est qu'une partie de ce tourteau, qui excède la proportion voulue de substance azotée, ne sert pas à l'alimentation de la bête. Elle n'est pourtant pas perdue. L'estomac d'un bœuf est un laboratoire dont les opérations échappent à notre vue. Le bœuf s'assimile avec le tourteau, la quantité de substance azotée qui convient le mieux à son alimentation, et le surplus passe dans le fumier, où il n'est pas perdu; il devient au contraire un engrais que je suis disposé à croire plus sûr et moins cher que beaucoup d'engrais qu'utilisent les cultivateurs français.

On sait qu'il y a d'énormes différences dans la qualité des fumiers; que mieux les bêtes sont nourries, mieux vaut le fumier qu'elles produisent; que le fumier de bœuf en graisse, vaut mieux que le fumier de vaches laitières, etc. Or, si un bœuf consomme plus de tourteau qu'il n'en peut digérer, le tourteau qu'il évacue intimement mêlé au fumier, doit augmenter la valeur de ce fumier dans une proportion considérable, et il est sans frais répandu sur les terres.

Telle est mon explication; je la soumets aux cultivateurs praticiens et aux savants, principalement à M. Grandeau, parce que c'est seulement dans les fermes expérimentales que les essais peuvent être faits avec les soins et l'exactitude nécessaires.

En résumé, on sait que l'engraissement est d'autant plus lucratif

qu'il est poussé plus rapidement; les Anglais agissent donc rationellement en donnant à leurs bœufs en graisse une très-forte proportion de tourteau, et elle ne risque pas d'être trop forte, si le tourteau qui ne sert pas à l'engraissement du bœuf est un engrais donné à la terre. Si cette opinion que j'émets est admise, il restera à calculer quel sera le prix du fumier ainsi obtenu. Ce sont MM. Grandeau, etc., qui seront chargés de cette tâche nullement facile. Je crois qu'en attendant, on peut s'en rapporter à l'empirisme anglais. Ce n'est pas parce que les Anglais possèdent des races de bêtes à cornes plus parfaites que les nôtres qu'ils consomment cette grande quantité de tourteau, c'est parce qu'ils savent mieux nourrir et engraisser que la généralité des cultivateurs du continent.

F. VILLEROY.

Rittershof, 24 juillet 1871.

LE PROJET D'IMPOTS SUR LES OS.

Il est proposé par M. le Ministre des finances d'asseoir un impôt de 20 pour 100, *ad valorem*, sur les os introduits en France. Voici le résultat inévitable de l'application de ce nouvel impôt :

1° Il produira peu : par la raison qu'il n'entrera plus ou que très-peu d'os étrangers. Ceux que nous achetons, concurremment avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Autriche, sur les marchés de la Plata, de la Terre-Ferme, de l'Espagne, de l'Italie, de Trieste et de la Suisse, iront droit à ces marchés, où ils sont exempts de tout impôt à l'entrée ou soumis à un simple droit de balance insignifiant. — En revanche, ce droit sera très-gênant. Inutile d'entrer ici dans les détails ; tout commerçant sait les conséquences de l'intervention de la douane française au débarquement d'une marchandise étrangère soumise à un droit d'entrée. Et quand cette marchandise est de peu de valeur les ennuis n'en sont relativement que plus lourds ; si bien qu'on en arrive à délaisser l'objet imposé — témoin les sels de cuisine dont nous avions dû abandonner l'emploi, lorsqu'enfin est venu un décret qui a levé toutes ces charges, aboutissant à faire jeter à l'eau une matière qui pouvait rendre de vrais services à l'agriculture nationale.

2° Les droits portent à raison de 20 pour 100 sur une matière brute qui, pour être utilisée, ne rend plus, terme moyen, que 55 pour 100; ils s'appliquent donc en réalité sur un produit industriel, au prorata de 36 pour 100 environ. Est-ce là le droit dont M. le Ministre a voulu frapper le noir et atteindre l'industrie du raffinage ?

Mais ce n'est là qu'une des moindres conséquences de cet impôt nouveau. — Voici celle qui est la plus importante. Le raffineur vend son noir à l'agriculture, qui, principalement dans les régions peu avancées de l'ouest et du centre de la France, en a un impérieux besoin. Nécessairement ce noir, qui coûte plus cher, sera vendu plus cher par la raffinerie qui est fort riche et maîtresse du marché. — Cette année le noir s'est vendu en raffinerie, à Nantes, 18 et 19 fr. l'hectolitre. On admettra bien qu'il se perd un peu de noir dans les manipulations diverses de la raffinerie, et que le raffineur voudra également retirer l'intérêt du capital plus fort qu'il aura dû émettre pour se procurer le noir.

— Résumons cela dans un droit porté à 40 pour 100 sur le noir vendu à l'agriculture. C'est l'hectolitre de noir porté de 18 ou 19 fr. à 25 et 26 fr. l'hectolitre.

Voilà un des résultats auxquels on arrive avec beaucoup de gêne, d'ennuis, de dépenses pour le commerçant; de frais de perception augmentés pour un très-mince produit; de réduction considérable sur le *quantum* de marchandise introduite et d'engrais très-renchéris mis à la disposition de l'agriculture. Mais ce n'est pas tout.

Si aujourd'hui la fraude sur les engrais se développe, depuis deux à trois ans surtout, avec une ampleur des plus envahissantes, alors qu'elle s'exerçait sur une matière première d'une valeur moindre qu'elle ne va le devenir, à coup sûr, et par le fait de 40 pour 100 d'augmentation sur la valeur et par la rareté qui va se produire; si, disons-nous, la fraude était aussi superbement développée sur les engrais depuis quelques années, que n'adviendra-t-il pas lorsque le noir sera et beaucoup plus cher et beaucoup plus rare ? Dans les noirs d'engrais (*petits noirs*, terme d'usage) livrés par millions d'hectolitres à l'agriculture, le noir d'os résidu de raffinerie n'existera plus que nominalement ou dans la proportion du sel dans la soupe.

Voilà, bien clair et bien net, le résultat définitif le plus certain auquel tend l'impôt proposé sur les os et cendres d'os, bien plus qu'à un rendement de fonds susceptibles de contribuer à l'extinction de la dette nationale. Et cela au moment où le guano des îles Chinchas disparaît du marché.

J'aurais compris un droit à la sortie qui eût eu pour but de maintenir au pays la masse de phosphate de chaux dont le sol a si grand besoin, *le sol qui produit les impôts ;* mais un droit tendant à appauvrir la source de la richesse nationale, voilà ce que j'avoue ne pas comprendre.

E. Derrien,
Ancien élève de Roville, fabricant de noir et d'engrais.

LA SITUATION AGRICOLE DANS LES VOSGES.

En estimant approximativement les pertes que la dernière guerre nous a causées, on est stupéfait du résultat; et encore ce résultat doit être bien minime relativement à presque tout le pays soumis à l'invasion, plus maltraité que ne l'ont été les Vosges montagneuses qui n'ont connu les désastres d'aucune bataille. Voici à peu près ce qu'il en coûte au canton que j'habite, et qui compte 21,100 habitants.

Les réquisitions imposées par l'inexorable vainqueur sont évaluées à 8 fr. 33 par habitant, ce qui donne pour 21,100 la somme de 175,763 fr. Ce canton a donné environ 2,000 défenseurs au pays; et n'accordant en moyenne à chacun que la dépense de 50 fr., cela donne 100,000 fr. perdus pour le pays. Pour ne pas trouver un total trop énorme, n'évaluons encore qu'à la même somme de 100,000 fr. la valeur du travail qu'auraient fait ces hommes chez eux. Cela nous fait un total de 375,763 fr. On n'a pas trop à se plaindre sur l'écoulement des produits agricoles qui n'a pas été longtemps interrompu et qui s'est fait moyennant des prix assez rémunérateurs. Mais la pauvre agriculture

de nos montagnes a eu à supporter le contre-coup de l'état voisin du chômage des manufactures qui occupent dans le canton un personnel d'environ 8,000 habitants. Une grande partie de ces ouvriers a été à la charge des cultivateurs pendant ce rude et malheureux hiver. L'industrie ayant encore une bonne fois trahi et manufacturiers et ouvriers, affluera-t-on encore inconsidérément et de préférence vers elle, pour déserter la seule profession stable, conservatrice des bonnes mœurs et de la santé ? Car il est incontestable, qu'il nous soit permis de le répéter, que les agglomérations industrielles ont beaucoup contribué à la dépravation des mœurs et à l'abandon des pratiques religieuses dans notre contrée.

Une cause indéfinie de ruine pour l'agriculture aussi bien que de perte morale et physique, c'est l'abus des boissons alcooliques, qui va toujours croissant malgré le coup porté à l'aisance de bien des familles par le fait même de cette ivrognerie abrutissante et par l'effet des événements. Cette cause est mille fois plus ruineuse que ne l'a été la guerre. Il y a des maisons où l'homme et la femme ne conduisent plus leur ménage que par l'impulsion que leur donne cette boisson détestable. Et puis, pour comble de malheur, ils se font pour ainsi dire un devoir d'y naturaliser leurs enfants dès le plus bas âge, ne se faisant aucun scrupule d'approcher souvent de leurs lèvres ce liquide fatal. On s'étonne que les jeunes gens soient en grand nombre malingres et faibles, qu'on ne voie plus guère de ces hommes forts et robustes comme l'étaient nos ancêtres, mais cela est-il étonnant et cette conduite déplorable n'en est-elle pas une cause puissante ?

J'ai vu doubler et plus dans l'espace de quinze ans les débits de boissons de bien des localités ; les routes en sont bordées partout. Donc l'ivrogne qui doit visiter toutes ces maisons sur son passage avant d'arriver chez lui n'y arrive souvent que le gousset creux, malade, et rarement sans qu'un ou deux jours de travail perdus ou à perdre en soient la conséquence. Les moyens d'atténuer le mal et d'en paralyser le développement seraient possibles, mais le remède est extrêmement difficile. Il faudrait d'abord supprimer une partie de ces débits, en régler le nombre pour chaque localité, et s'il se pouvait, régler aussi la consommation tant sur place que pour emporter. Mais cela ne peut guère appartenir qu'à la conscience des débitants qui connaissent leur monde.

Toutefois il serait peut-être bon que ces sortes de renseignements affluassent de tous les coins du pays vers nos hommes d'Etat qui ont à cœur la régénération du pays par la régénération des bonnes mœurs. Chers représentants, votre tâche est difficile, pénible ; aussi n'y a-t-il point de temps à perdre en vaines discussions.

J.-B. Jacquot.

LE PISSENLIT AMÉLIORÉ.

Nous sommes redevable à la gracieuse obligeance de M. Vilmorin d'une petite portion de graines de pissenlit, de la variété améliorée. Nous avons semé ces graines avec soin l'année dernière, dans une planche de notre potager. Ayant été forcé de quitter la campagne le 12 sep-

tembre pour nous rendre à Paris, dans le but de nous rendre utile à la défense nationale dans la mesure de nos forces, nous n'avons pu suivre cette culture pendant l'hiver, comme nous l'aurions désiré. A notre retour à Hanneucourt (Seine-et-Oise), le 23 mars, nous avons trouvé des pieds isolés de pissenlit qui nous ont donné de nombreuses feuilles larges et longues. Nous les avons pesées par curiosité, tant les touffes étaient fortes et bien fournies. Nous avons constaté que plusieurs nous offraient un produit variable en poids de 200 à 400 grammes. Mais, nous le répétons, nous avons opéré sur des pieds isolés. Est-ce la variété, est-ce le terrain qui lui est particulièrement propice, est-ce la saison qui pourtant n'était pas avantageuse, est-ce toute autre cause qui a produit ce résultat? Nous n'en savons rien. Nous nous bornons à constater un fait qui peut-être ne se représentera pas, mais qui, en tout cas, est digne du plus haut intérêt.

Le pissenlit amélioré, dont nous nous proposons de donner la culture, est un excellent manger. Il est très-sain en salade. Préparé à l'instar de la chicorée frisée de Meaux au gras, c'est un mets assez délicat pour que nous en mangions souvent dans la saison. Nos premiers semis de pissenlit ont eu lieu le 26 juillet; nous nous proposons d'en prendre les jeunes racines l'hiver prochain, et de les mélanger à de la chicorée sauvage, pour en faire ce qu'on appelle de la *barbe de capucin*, dans un cellier bien clos. La culture en est des plus faciles, et nous croyons qu'elle peut réussir dans toutes les maisons bourgeoises.

Bossin.

NOUVEAUX ÉCHOS AGRICOLES DE LA CORSE.

Le 5 septembre 1867, le *Journal de l'Agriculture* publiait mes échos agricoles de la Corse. Cette étude attira l'attention des capitalistes anglais, et provoque en ce moment des études sérieuses, destinées à fonder dans l'île de Corse une colonisation de mille familles anglaises. M. Pierre Valin publiait dans le même *Journal de l'Agriculture*, le 5 septembre 1870, un article où il disait : que l'on ne saurait trop réitérer l'appel que j'avais fait aux capitalistes continentaux ou étrangers qui voudraient augmenter rapidement leur fortune, en acquérant les terres inoccupées de l'île, et aux cultivateurs qui n'ont pas les moyens d'acquérir à prix élevé des propriétés sur le continent français. « Pour amener la Corse, écrivait-il, au degré de prospérité matérielle dont elle est susceptible, il faut que le gouvernement veuille bien ne plus la négliger et qu'il veuille bien s'occuper de cette île autant que de la Guadeloupe et de la Martinique. Mais il est aussi nécessaire que l'Etat dépense dix millions en constructions de routes et chemins indispensables pour mettre toutes les parties de l'île en communication avec les ports d'embarquement des denrées. Enfin la création d'un service régulier de bateaux à vapeur entre la Corse et le continent français, est non moins nécessaire pour assurer les débouchés. Faire un sacrifice de dix millions pour assurer la prospérité d'une île aussi riche d'avenir que la Corse, ce ne serait certes pas gaspiller l'argent de la France. Malheureusement cette admirable dépendance n'est qu'à 150 kilomètres de

nos côtes; si elle se trouvait dans les parages de la Nouvelle-Calédonie, on lui marchanderait moins les sacrifices. »

Ces dix millions que M. Valin, dans son esprit de justice, demandait au gouvernement pour la Corse, cette île ne les lui demande plus, — la Corse voyant que la mère patrie sera obligée de cicatriser les blessures que deux lamentables guerres ont apportées en déchirant son sein. La Corse entière, dis-je, à l'appel de la voix d'un de ses enfants, en vue de venir en aide à la mère patrie et de travailler dans la plus large part possible à sa régénération, s'est groupée autour de la puissante idée de l'*association individuelle*, et comme le disait si bien notre illustre directeur, cette société compte aujourd'hui dans son sein tout ce qu'il y a de plus célèbre dans le département. Les dames les plus considérables de l'île, tous, jusqu'aux jeunes filles et aux jeunes gens, se sont chaleureusement associés à l'idée rénovatrice du pays.

La Corse, qui ne compte que 260,000 habitants, a fourni dans la dernière guerre plus de 30,000 hommes, dont cinq ou six colonels ont été tués ou blessés à la tête de leurs régiments. La Corse a résolu de ne demander sa rénovation qu'à sa propre initiative. Elle est persuadée que sous l'influence bienfaisante d'un travail bien compris émanant de l'initiative individuelle, elle opérera dans une époque peu éloignée sa régénération, tout en donnant, dans un temps peu éloigné, à la mère patrie, par la mise en valeur des richesses naturelles de son climat et celles de son sol, 2,000,000 de francs environ de revenu. Lorsque nous aurons réuni tous les renseignements que nous attendons, nous en ferons la démonstration pratique.

Que l'on ne perde pas de vue que la Corse pourrait nourrir plus d'un million d'habitants, et qu'au temps des Romains elle était considérée comme un des greniers de Rome. M. Guymard, en parlant de cette île, a dit : « La Corse est une des terres les plus heureuses, c'est l'*Elysée de la belle géologie*. A côté des marbres les plus précieux, les plus variés, on y rencontre aussi le plomb argentifère, le cuivre, le manganèse, le sulfure d'antimoine, le sulfure de mercure, etc. » Cortambert, dans ses descriptions géographiques, dit qu'on trouve dans cette île les plus magnifiques forêts du monde.

Il nous restait à combattre beaucoup de préventions pour ramener l'esprit des capitalistes dans le chemin de la vérité, préventions injustes que d'ignobles calomniateurs ont répandues contre ce pays. Mais la calomnie, qui naguère détournait les esprits, qui auraient voulu se livrer dans cette île à diverses industries, a achevé sa carrière malfaisante. Les yeux des capitalistes se désilleront à la lumière. L'association nationale, qui vient de se fonder en Corse, démontre d'une manière éclatante que ce petit peuple est susceptible des perfectionnements les plus progressifs. Le nombre de membres qui composent cette société, et la puissance des éléments sur lesquels reposent ses fondements, en sont l'irréfutable preuve. Car il faut remarquer que ce peuple (à l'exception de quelques particuliers) était étranger à l'idée des progrès agricoles, ainsi qu'aux avantages que procure l'association individuelle au sein des nations.

Pendant que sur le continent, dans les grands centres, la masse hideuse de ces factieux, de ces criminels, qui n'ont plus au cœur ni le

sentiment de la patrie, ni celui de la religion, ni celui de la famille, ne rêvait que de détruire les assises cardinales de tout ce qui est honnête, bon et dévoué; ce petit peuple corse, que des barbares appellent dédaigneusement sauvage, préparait un champ nouveau : celui d'un travail rationnel et bien compris, pour qu'à leur retour, ses enfants valides qui avaient quitté leurs foyers, franchi la mer pour aller au secours de la mère patrie, puissent s'y livrer. On a su s'ils ont fait leur devoir à Bellegarde et à Villersexel.

La Corse, ai-je déjà dit, se propose de se régénérer par l'initiative individuelle, et par cela même se propose d'accroître les ressources du continent français, sans lui demander, pour arriver à cet heureux résultat, même un centime. En ce moment des capitalistes qui, à mon appel, ont déjà visité la Corse, après l'avoir explorée, ont trouvé que les richesses naturelles du climat et celles du sol pourraient accroître singulièrement les richesses sociales, et augmenter en raison directe les fortunes des particuliers. Une compagnie française dont le capital est anglo-français, offre 15 à 20 millions pour pratiquer en Corse les wieways ou chemins de fer aériens en fil de fer, pour le transport des marchandises, dont M. Barral a le premier donné le dessin et la description dans le *Journal de l'Agriculture* du 20 mai 1870. Le but de ces chemins est de pouvoir transporter de l'intérieur des terres les produits agricoles et ceux du sol, aux ports d'embarquement. Nous ne demandons donc au gouvernement ni expropriation de terrain, ni intérêt minimum. Dans un pays de montagnes (excepté sur le littoral), il est impossible, à moins de frais qu'aucun gouvernement ne consentira jamais à faire, de pratiquer des routes pour la circulation des véhicules, encore moins songerait-on à y créer des chemins de fer à deux rails. La seule solution possible, qui ne coûte rien à l'Etat, et qui réponde aux besoins des insulaires, est celle de la création des chemins de fer aériens, dont le capital sera dû à l'initiative de l'association individuelle.

Qu'il me soit permis le sujet de cette concession, de témoigner avec la franchise que nos aimables lecteurs me connaissent, un hommage public de reconnaissance profonde à M. Lefranc, dont chacun de nous, dans les séances de la Société des agriculteurs de France, a pu apprécier la haute valeur et le grand patriotisme. J'ai eu l'honneur d'informer M. le Ministre de l'agriculture, des améliorations que je projetais en faveur de la Corse et de la France continentale. Il s'est mis à ma disposition avec la plus affectueuse sollicitude. N'oubliant pas la promesse qu'il m'avait faite, il m'a annoncé qu'il avait transmis et recommandé ma demande de concession à son collègue M. le Ministre des travaux publics, et qu'il se proposait de me tenir au courant de ses démarches. Il est très-rare de voir un ministre, entouré des grandeurs humaines, conserver autant d'urbanité paternelle. C'est que M. Lefranc a conservé ce sentiment patriarcal qui rappelle la vie d'Aristide, celui qui fut surnommé *le Juste*. Il est le seul ministre que l'on puisse approcher sans lettres d'audience. Tout le monde indistinctement est admis chaque jour à lui exposer ses projets. Il vous écoute avec une bonté paternelle et d'une manière affectueuse et polie. Si la cause lui paraît juste, il vous promet alors tout son appui.

M. Limperani, député de la Corse, m'a secondé dans mes démarches, avec le plus entier dévouement. C'est avec bonheur que je rends ici hommage à tous ceux qui ont bien voulu m'aider à ouvrir les voies qui doivent amener la prospérité de notre île. Que les capitalistes du continent français s'adressent à moi pour me demander tous les renseignements nécessaires concernant l'établissement des industries agricoles, marbrières, usinières et forestières, je serai très-heureux de me mettre à leur disposition. Les Anglais qui sont essentiellement pratiques et progressifs, quittent même leur demeure pour venir auprès de moi se renseigner sur les bénéfices immenses et certains que l'on peut retirer avec des capitaux et une sage direction, de cette terre privilégiée, terre où l'on peut appliquer avec le plus grand succès la culture des deux hémisphères, et décupler la fortune en peu d'années.

L'association des dames les plus notables du pays, s'est constituée, à l'exemple de celle des hommes, d'une manière perpétuelle ; cette association a pour but de réunir par des quêtes faites au sein de l'île, le capital qui est nécessaire pour décerner des récompenses dans des concours publics aux laboureurs les plus méritants. Nous donnerons prochainement un extrait des statuts de cette société, afin que chaque département puisse suivre cet exemple et fonder une société composée à l'instar de la Corse, de toutes les classes honorables de la population. Par cette commune adhésion, on imprimera avec l'aide des sociétés d'agriculture déjà instituées, une vie nouvelle et rénovatrice dans chaque département où la société précitée sera fondée.

C'est par ces *excitations* sagement combinées que l'on communiquera à l'esprit des masses cet amour pour la patrie, pour l'ordre, pour la religion, pour le travail qui est la base de toute sécurité pour les nations. N'oublions pas que le travail est la prière la plus agréable à Dieu. Quand l'homme travaille, il est rare qu'il ne fasse pas prospérer la fortune de sa famille, et dans ces conditions il devient essentiellement conservateur.

Je publierai bientôt le programme de l'exposition projetée en Corse. Cette exposition comprendra les produits agricoles, les produits viticoles, horticoles du sol ; les produits des races chevaline, bovine, ovine et porcine. Les instruments aratoires y auront une place réservée. Messieurs les agriculteurs et constructeurs sont prévenus que l'accueil le plus hospitalier sera accordé aux exposants et aux visiteurs.

Les personnes qui désireraient des renseignements, n'auront qu'à s'adresser directement à moi. Je serai très-heureux de répondre à leur demande. Plusieurs étrangers et de riches capitalistes se proposent de venir assister à cette exposition, dont l'époque paraît désormais fixée au 10 avril 1872.

Puissent nos compatriotes du continent suivre aussi cet exemple, exemple qui sera profitable à la France continentale et à la Corse.

Josué Casanova, *laboureur*.

COURRIER DU SUD-EST.

Plus d'heur que de malheur, voilà en deux mots comment on peut apprécier la campagne agricole de 1871. Quelques cultures ont été anéanties par l'hiver ; la peste

bovine et les contributions de guerre dans la partie de notre région qui a été envahie, ont dépeuplé quelques étables; mais en revanche combien de récoltes prospères : les blés qu'on moissonne de toutes parts donnent un bon produit; les prairies un fourrage moyennement abondant; les avoines promettent beaucoup en maintes localités; à côté des vieilles vignes presque sans fruits, les jeunes cépées sont surchargées de raisins; la récolte des soies a été la plus satisfaisante qu'on ait eue depuis bien des années. Après la rentrée de tous ses produits, en automne, notre agriculture ne s'apercevra plus des déboires éprouvés pendant les quelques mois qui ont suivi la funeste déclaration de guerre faite à la Prusse.

Le résultat des moissons qu'on exécute en ce moment contribue à faire baisser le prix des blés au marché de Lyon, et depuis plusieurs semaines, à chaque réunion, il se produit quelques centimes de diminution sur le cours précédent. Les farines suivent ce mouvement. D'ailleurs les affaires sont restreintes, les cultivateurs occupés chez eux fréquentent peu les marchés.

Des légions de sauterelles, qu'on suppose apportées de la Provence ou même de l'Afrique par les vents du sud qui soufflent parfois avec beaucoup de violence cette année, causent des dommages assez sérieux dans le Dauphiné et les Dombes.

Pierre Valin.

SUR LA CULTURE DES ARTICHAUTS.

Lorsque, par un hiver trop rigoureux, les plants d'artichauts se trouvent atteintes par la gelée, pourvu toutefois que les racines soient saines, on peut encore en obtenir des produits, en ayant recours à un procédé simple que je crois devoir faire connaître.

Aux premiers jours de printemps, l'artichaut commence d'abord à pousser quelques jets; peu à peu il se forme une touffe confuse dont les jets finissent par se dévorer l'un l'autre sans rien donner. Il est assez commun, surtout parmi les jardiniers du Midi, d'abandonner ainsi cette précieuse plante, parce que les fortes chaleurs étant arrivées, l'artichaut s'accommodant peu d'une température trop élevée, finit par se sécher sans produire son fruit.

Frappé d'un tel état de choses, me voyant si souvent, par la fréquence d'hivers trop rigoureux, privé d'un si précieux légume, voici ce que j'imaginai. Lorsque les premières pousses se font voir, je déchausse la plante jusqu'au collet des racines; j'en supprime tous le jets à l'exception du plus vigoureux, que je conserve avec soin; je rechausse ensuite afin de protéger le plant conservé contre les intempéries, contre le retour de quelques matinées froides, comme aussi contre le hâle de mars, qui lui est presque aussi funeste que le froid; je ne laisse plus pousser aucun œilleton. Si la saison est sèche, je donne un fort arrosage par irrigation; l'artichaut ne craint point l'excès d'eau dans ces conditions; quelquefois même on doit donner plusieurs arrosages; la plante ne s'en trouve que mieux, surtout dans le Midi, où les chaleurs de fin de mai et juin auraient bientôt arrêté et grillé toute végétation. On ne devra déchausser qu'après la récolte. Par ce moyen, je jouis de mes artichauts presque aussi bien que si l'hiver ne leur avait rien fait. Dans ma première épreuve, en 1864, j'obtins trois plants seulement : sur le premier, dix têtes; sur le second, douze, et le troisième m'en donna treize. La moitié de ces fruits étaient très-beaux; les premiers mêmes étaient magnifiques.

Carbou,
Horticulteur à l'Estagnol (Aude).

COURRIER DU SUD-OUEST.

Les travaux de la moisson, retardés par les pluies d'orages, s'opèrent ici sous l'influence de chaleurs parfois tropicales. Le sciage des blés est partout terminé dans la zone du Sud-Ouest, depuis la fin de la semaine dernière (30 juillet); — le battage de la gerbe se poursuit très-activement.

Le grain paraît généralement de médiocre qualité, et la paille est bien inférieure sous tous les rapports à celle de l'année précédente. A ce point de vue, l'alimentation des bestiaux, qui n'a subsisté la majeure partie de cette année qu'à l'aide de ce fourrage, se verra forcée, l'hiver prochain, de le rejeter; on ne l'utilisera qu'en guise de litière. Le déficit de la récolte est toujours évalué à plus du quart du rendement moyen annuel.

Les blés nouveaux apportés sur échantillons aux marchés d'Agen, Valence et Montauban ont été de suite cotés à près de 2 fr. de baisse sur ceux des récoltes antérieures. Aussi les produits de 1870, qui sont d'excellente nature, sont-ils recherchés à 26 fr. 50 et 27 fr. les 80 kilog. nets.

Les avoines, qui étaient fort rares l'an passé, abondent aujourd'hui et se soldent graduellement en baisse jusqu'à 11 fr. 50 les 50 kilog.

Les autres céréales suivent les mêmes mouvements et tendent à compenser l'insuffisance trop bien avérée des froments.

L'aspect des vignobles semble de plus en plus triste. Après les dommages des gelées exceptionnelles de janvier, voici l'oïdium et la coulure qui enlèvent les dernières espérances de nos viticulteurs. Malgré ces vicissitudes, les expéditions de vins du Languedoc se pressent et encombrent sans relâche toutes les stations des voies ferrées du Midi. Le matériel roulant des Compagnies n'a jamais été aussi réduit, à ce point que le négoce réclame avec instance la suppression momentanée (jusqu'au 1er novembre 1871) de la moitié des droits de navigation sur tous les canaux du Midi. La batellerie redouble d'efforts pour venir en aide aux commerçants dont les marchandises sont en souffrance, exposées qu'elles sont à toute la violence d'une chaleur de 38 degrés à l'ombre et au nord.

La zone garonnaise témoigne depuis quelques années des essais qu'elle fait pour acclimater chez elle la culture des vers à soie. C'est au marché de Montauban que se centralisent les produits de la région, à cause des fabriques de soierie de cette ville primitivement destinées au blutage des farines et depuis détournées de cet usage au profit de la soie.

En 1861, l'ensemble de la production séricole ne donnait que 19,165 kilog. avec 803 éleveurs. En 1871, elle s'élève à 35,000 kilog., se décomposant ainsi qu'il suit :

Cocons jaunes	13,700 kilog.
— mêlés	12,800 —
— blancs	8,300 —
— japonais	200 —
Total	35,000 kilog.

Sur ces quantités, le département de Tarn-et-Garonne a fourni	34,298 kilog.
Lot-et-Garonne	400 —
Haute-Garonne	95 —
Lot	92 —
Aude	65 —
Gers	50 —
Total égal	35,000 kilog.

Cette industrie est en progrès bien évident; elle contribuera à développer les éléments de nos richesses locales. Les prix des cocons varient de 5 fr. 50 à 7 fr. 50 le kilogramme. Jules SERRET.

LE PUCERON DE LA LUZERNE DANS LA CHARENTE.

M. Ch. d'Availles a signalé au *Journal de l'Agriculture* (n° du 15 juillet, p. 117) un nouveau fléau qui, dans l'arrondissement de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), venait de frapper une des branches les plus

importantes de notre agriculture si cruellement éprouvée déjà. Le même fait a été remarqué dans les environs de Ruffec (Charente), où depuis quinze jours environ les secondes coupes de luzerne sont attaquées par un insecte qui les flétrit presque instantanément. J'ai tout lieu de penser que cet insecte, désigné sous le nom de puceron, doit être le même que celui dont parle M. d'Availles; c'est ce qui résulte de ses propres indications et des remarques faites par plusieurs cultivateurs de notre région. Je dois ajouter aussi que les bestiaux nourris avec du fourrage de cette nature ont éprouvé une indisposition presque semblable à celle qu'ils auraient ressentie s'ils avaient été légèrement empoisonnés.

Le seul remède employé jusqu'à présent, celui que je considère comme le plus sûr et le seul praticable, est de faucher dès l'apparition du mal. De cette manière on doit arrêter la multiplication des œufs et mettre fin très-promptement à une calamité dont l'importance ne saurait être mise en doute.

E. Delatte.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XV. — Séance du 16 juin.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

M. Calemard de Lafayette remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Montlaur donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin, lequel n'a pas été lu à la dernière séance.

M. de Saint-Victor lit ensuite le procès-verbal de la séance du 9 juin.

Les procès-verbaux sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion des nouveaux impôts proposés par le Gouvernement.

Plusieurs membres entretiennent la réunion de ce qui s'est fait dans la commission chargée d'étudier le projet de loi qui frappe d'un droit nouveau le pétrole et les huiles minérales.

M. le comte d'Abbadie de Barrau annonce que, de concert avec M. Desbons, il a fait une proposition tendant à frapper l'éclairage au gaz d'un droit proportionnel à celui qui atteindra le pétrole et les autres huiles minérales, ce droit étant établi d'après la puissance de lumière de chaque combustible éclairant.

M. le président rappelle que la séance doit être consacrée à l'étude des projets d'ensemble d'impôts nouveaux annoncés par le Gouvernement. Les communications de M. le ministre des finances n'en ayant pas encore fait connaître le détail, il importe que la réunion soit mise à même de les apprécier sur des informations plus précises. Dans ce but, M. le président a vu M. le secrétaire général du ministère des finances; et, sur sa demande, il a été convenu que M. Amé, directeur général des douanes, se rendrait aujourd'hui même au sein de la réunion pour lui donner les renseignements dont elle croit avoir besoin.

M. Delacour annonce qu'il a vu M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et qu'il lui a fait connaître les conclusions auxquelles la réunion s'était arrêtée dans la dernière séance, ainsi que l'opinion émise par elle, en faveur d'un droit de douane réduit et sans drawbach, sur les matières premières. M. le ministre a exprimé le désir que ces conclusions lui fussent transmises par un extrait du procès-verbal, ajoutant qu'il attachait une importance réelle à pouvoir s'appuyer au besoin sur l'avis de la réunion.

M. le président croyait que les procès-verbaux avaient été déjà communiqués à M. le ministre. Cette communication lui sera adressée immédiatement.

---

1. Voir les onze derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151 et 193 du présent volume.

M. Bonnet croit devoir relever dans les énonciations qui ont été produites antérieurement, sur la situation financière et le système d'impôts des Etats-Unis, deux erreurs considérables. On se contente, en ce qui concerne l'Union américaine, de renseignements très-vagues et qu'il importe de rectifier ou de préciser. Les droits de douane n'ont pas tout fait, comme on semble trop généralement le croire, pour la reconstitution des finances des Etats-Unis. Les douanes ont certainement contribué pour un fort contingent à la régularisation de la situation financière, mais toutes les formes d'impôts de consommation ont été mises en œuvre. D'autre part, il est inexact de dire, comme on l'a fait, que les Etats-Unis aient payé leur dette, toute leur dette, et qu'ils soient actuellement libérés. Il est même à remarquer qu'immédiatement après la guerre pendant les deux premières années, pendant dix-huit mois tout au moins, bien loin de diminuer, la dette a augmenté.

M. de Montlaur reconnaît, avec M. Bonnet, que c'est surtout dans ces deux dernières années que la dette américaine s'est amoindrie dans des proportions remarquables.

En attendant la présence de M. le directeur général des douanes, M. Baucarne-Leroux croit devoir appeler l'attention de la réunion et, au besoin, ses observations sur le projet de loi qu'il a déposé récemment et qui tend à faire frapper d'un droit à la sortie de 3 fr. par 100 kilog., les tourteaux oléagineux de toute nature. M. Baucarne rappelle que les tourteaux ont été pendant longtemps frappés de droits à la sortie. Il y a certainement aujourd'hui des raisons toutes particulières pour ne pas dédaigner cette ressource fiscale. Le tourteau est à la fois un engrais précieux pour les terres, et une nourriture très-avantageuse pour le bétail. Sous ce double rapport, les circonstances présentes justifient plus que jamais la mesure que demande le projet de loi. La diminution du bétail dans les fermes, conséquence de l'invasion, des ventes forcées, des maladies, etc., a forcément occasionné dans la production des engrais un énorme déficit. D'autre part, la rareté des fourrages, le prix toujours croissant de la viande, exigent qu'on se préoccupe sérieusement de l'insuffisance des ressources alimentaires destinées aux animaux. Il y a donc là un intérêt cultural, un intérêt alimentaire et un intérêt fiscal qui justifient en même temps la proposition. Le relevé des douanes constate qu'il sort annuellement plus de 100 millions de kilog. de tourteaux. Le tourteau de lin, dont les prix étaient naguère de 18 à 22 fr., s'est élevé jusqu'à 35 et 36 fr. pour les 100 kilog. Ces prix deviennent inabordables pour la culture française. Le droit modéré de 3 fr. ne saurait d'ailleurs nuire sensiblement à l'intérêt des fabricants d'huile. L'écart des prix anciens et des prix nouveaux laisse une belle marge à des bénéfices raisonnables, et le dommage minime, s'il y en avait un, serait plus que compensé pour les fabricants par l'impôt qui va frapper les huiles minérales.

M. d'Abbadie de Barrau se demande comment l'étranger et notamment les Anglais, chez qui vont en grande partie les tourteaux exportés de France, peuvent trouver un avantage à acheter cette nourriture aux prix exorbitants qui semblent inabordables pour l'agriculture française.

M. Bonnet fait observer que la France a, pour l'engraissement surtout, des ressources alimentaires que n'ont pas les Anglais, et auxquelles ceux-ci doivent suppléer à tout prix. Les Anglais n'ont pas la pulpe de betterave, qui joue un rôle si important dans l'alimentation chez les producteurs du nord de la France.

M. le président explique que les Anglais, grâce à l'art merveilleux avec lequel ils ont perfectionné scientifiquement leurs races d'animaux, grâce à la précocité de développement et d'engraissement qu'ils ont su donner à leur bétail, produisent en deux ans, en un sujet précoce, la quantité de viande que nous produisons en quatre ou cinq ans. Le producteur anglais, exonéré de la sorte des frais que lui coûterait pendant deux ou trois ans de plus la nourriture d'entretien, peut, avec un large bénéfice encore, acheter, à prix bien plus élevé que nous, les nourritures judicieusement employées qui favoriseront l'engraissement le plus hâtif. La production la plus rapide, même en employant des aliments d'un prix élevé, reste toujours la plus économique.

M. de Barrau demande comment cet exemple excellent n'est pas plus généralement suivi en France.

Il est répondu qu'en France nous sommes bien loin encore d'avoir conduit nos races d'animaux au degré de perfectionnement réalisé en Angleterre. Les races précoces sont encore l'exception dans notre agriculture.

M. Richier craint que la proposition de M. Baucarne, si elle est adoptée, ne porte un dommage à l'agriculture, en atteignant les cultures oléagineuses en même temps que les fabricants d'huiles.

M. Delacour se demande aussi s'il n'est pas imprudent de s'engager dans la voie indiquée par M. Baucarne. Vouloir que les tourteaux soient frappés d'un droit à l'exportation, c'est, au mépris des principes, ouvrir la porte à toutes les mesures arbitraires. Le fabricant d'huile achètera moins cher au producteur de graines, et ce sera l'agriculture en somme qui supportera la perte. Qu'on trouve demain que la viande est trop chère, on voudra taxer aussi la viande à la sortie; un autre jour ce sera l'avoine, le blé, etc. Il y a là une pente sur laquelle il serait dangereux de s'aventurer.

M. Baucarne persiste à penser qu'au moment où il faut s'adresser à toutes les ressources, et où les nécessités financières s'imposent impérieusement, un droit modéré, favorable à la conservation d'un engrais utile, favorable à la production de la viande, et pouvant donner un produit fiscal de quelque importance, 3 ou 4 millions peut-être, n'est pas à dédaigner.

M. Amé, directeur général des douanes, est introduit.

M. le président l'invite à vouloir bien prendre la parole et faire connaître à la réunion le système général d'impôts auquel le Gouvernement s'est arrêté.

M. le directeur pense que la réunion tient sans doute à être surtout renseignée sur les taxes nouvelles qui peuvent atteindre les diverses catégories de produits agricoles.

M. Calemard de Lafayette fait observer que les intérêts agricoles, dont la réunion se préoccupe particulièrement, peuvent être touchés de deux façons : d'une manière directe et d'une manière indirecte. Les produits agricoles étrangers, par exemple, peuvent être atteints par des taxes plus ou moins favorables à la production française; et, d'autre part, comme il faut absolument que l'État trouve un chiffre déterminé de ressources nouvelles, l'agriculture peut redouter que tout ce qui ne serait pas réalisé par d'autres moyens, n'arrive en fin de compte à lui être demandé à elle-même, comme cela s'est fait trop souvent. C'est à ce double point de vue des taxes qui grèveraient les produits du sol, et du déficit qu'il pourrait y avoir à combler ultérieurement, si les produits industriels parvenaient, à l'aide des résistances qu'il faut prévoir et qui se sont déjà produites, à se faire exonérer de la part contributive qu'il a semblé équitable de leur demander, c'est à ce double point de vue que la réunion, gardienne des intérêts agricoles, des intérêts de la production culturale, tient à connaître l'ensemble des sacrifices que le Gouvernement se croit en droit d'imposer proportionnellement à toutes les matières imposables.

M. le directeur peut dire dès à présent, d'une manière générale, que les matières premières sont taxées, à peu près toutes, à 20 pour 100 de droits d'entrée avec drawbach à la sortie. Le Gouvernement aurait désiré pouvoir fixer dès à présent des tarifs spécifiques; mais les industriels, qui ont été entendus longuement dans des conférences réitérées, n'ont pas pu se mettre d'accord. On n'a pu les amener à admettre, par une commune entente, la conversion du droit à l'entrée en un tarif spécifique. A défaut de renseignements plus complets, des renseignements de détail, M. le directeur répète que la résolution actuelle du Gouvernement est, comme il l'a dit, 20 pour 100 sur à peu près toutes les matières premières, sauf conversion ultérieure en droits spécifiques.

M. Bonnet demande à M. le directeur, si le système proposé par le Gouvernement motivera une augmentation sensible de personnel.

M. le directeur répond que pour toutes les matières qui entrent à la douane, même pour celles qui ne doivent pas de droits, il y a une vérification à faire. Un wagon de sable, qui n'a rien à payer, est sujet à inspection tout comme les matières sujettes à une taxe : la vérification est naturellement plus simple et plus facile, mais elle doit néanmoins se faire. Il en résulte que le même personnel, avec obligation d'une surveillance parfois plus minutieuse, pourra assez généralement suffire.

M. Bonnet fait remarquer que les fabricants de tissus de laine pensent qu'en raison des diverses provenances et des énormes différences qui existent dans les qualités, on sera forcé d'établir des catégories assez nombreuses, et que les vérifications seront souvent difficiles.

M. le directeur répond qu'il n'y aura que deux catégories : les laines grossières

évaluées après dégraissage à 3 fr. le kilogramme, et toutes les autres sortes, quelle qu'en soit la valeur. Les vérifications à l'entrée ne seront ni plus compliquées ni plus difficiles. Ce qui sera plus délicat assurément ce sera les vérifications à la sortie, pour déterminer le droit au bénéfice du drawbach. Ce sera là une opération plus longue et plus délicate; mais ce n'est pourtant pas un régime nouveau pouvant révéler des difficultés inconnues. Ce régime a fonctionné jusqu'en 1860, et il a été généralement regretté par l'industrie française. — Du reste, M. le directeur général ne dissimule pas que sa préférence personnelle eût été en faveur d'un droit réduit à l'entrée, sans drawbach à la sortie; mais les diverses industries entendues ayant vivement repoussé ce système, le Gouvernement est revenu et a dû revenir à sa pensée première, puisqu'il ne semblait pas qu'il pût y avoir accommodement amiable avec les intéressés.

C'est surtout l'industrie de la soie, dit M. le marquis de Dampierre, qui a résisté avec le plus d'énergie. Et il s'est produit ce fait singulier, que, mis en demeure par M. le ministre de proposer un système qui leur parût plus favorable à leurs intérêts, en laissant toutefois à leur charge la part de sacrifices qui doit leur incomber équitablement, ces industriels n'ont pû parvenir à s'entendre et à conclure. Après de longs débats, l'un d'eux, cependant, poussé à bout par la discussion, a fini par convenir que l'industrie sériciforme se résignerait plutôt à subir un droit de 3 pour 100 sans drawbach.

Ce détail est vrai, dit M. le directeur général, mais l'auteur de cette énonciation a été contredit par ses collègues, et lui-même n'a pas persisté. Jusqu'à présent les délégués entendus n'ont été d'accord que sur un point, c'est qu'il leur était impossible de payer quoi que ce fût. Au début, sous l'étreinte de la discussion, pressés par l'évidence de ce fait, que les besoins du Trésor doivent imposer à tous une part dans les sacrifices nécessaires, ils n'ont pas repoussé absolument, quelques-uns même ont offert la contribution de 3 pour 100. Le ministre a autorisé les représentants de l'administration à compter le droit de 3 pour 100, sans drawbach. Cette transaction, d'abord consentie, a été ensuite refusée. Les intéressés ont soutenu que toute taxe pèserait trop lourdement sur leurs ventes à l'étranger, et qu'ils ne pourraient conserver leurs débouchés. Saint-Etienne, comme Lyon, après avoir consenti, a retiré son consentement. De là le retour au droit de 20 pour 100 avec drawbach.

M. de Dampierre croit savoir qu'une nouvelle députation doit venir essayer de nouveau de s'entendre avec le Gouvernement.

M. le directeur général croit que les délégués représentent peut-être plus les intérêts du commerce que ceux de la fabrique.

On fait observer que les délégués de Saint-Etienne tout au moins étaient bien des fabricants.

M. Léonce de Lavergne a la parole. Il prie la réunion de vouloir bien l'excuser de ce qu'il n'a pu que bien rarement se rendre aux séances. L'état de sa santé et sa participation assidue aux travaux de la commission du budget, dont il est membre, ne lui ont pas permis d'assister plus souvent à des délibérations qui touchent aux intérêts agricoles, malgré tout le dévouement qu'il porte à ces intérêts. Il est, pour sa part, et d'ancienne date, on le sait, partisan très-convaincu des droits fiscaux, mais purement fiscaux, sur les matières premières; mais il est l'ennemi non moins décidé des droits protecteurs.

En présence des circonstances actuelles, des besoins du Trésor public, M. de Lavergne est plus que jamais disposé à admettre le droit fiscal; mais il combattra aussi énergiquement que jamais le retour, plus ou moins avoué, plus ou moins déguisé, au régime protecteur. 20 pour 100 sur toutes les matières premières, c'est un acheminement indirect vers la protection.

Un droit de 5 pour 100, sans drawbach, ne donnerait pas un résultat secondaire. Le Trésor y trouverait plus d'avantages qu'au droit de 20 pour 100, dont la recette serait grevée, et réduite par conséquent, de la restitution du drawbach. Pour les soies, par exemple, on peut être certain que le drawbach enlèvera plus au Trésor que le droit de douane ne lui en aura donné. Tout au moins, la restitution étant l'équivalent du droit versé, le résultat sera négatif. Et, en tout cas, s'il devait y avoir une légère différence en faveur de l'Etat, elle sera certainement insignifiante. Sur d'autres matières que la soie, sans doute le droit définitif de 5 pour 100, substitué à celui de 20 pour 100 avec drawbach, occasionnera une diminution

de recette; mais le déficit, en ce cas, ne sera pas de plus de moitié, et ce système aura l'immense avantage de nous débarrasser du syytème ténébreux et frauduleux du drawbach, c'est-à-dire de la restitution arbitraire à faire à la sortie.

La suppression du drawbach nous dispense d'appliquer un droit compensateur sur produits manufacturés étrangers. Ce droit compensateur deviendra un droit protecteur pour la production intérieure. Et compris comme l'entend M. le ministre, qui a parlé d'un droit largement rémunérateur, c'est, il faut le répéter, un retour réel au système protecteur. M. de Lavergne est trop convaincu pour ne pas rester fidèle aux principes. Il combattra, autant qu'il le pourra, cette tendance.

L'industrie française doit et peut se soutenir sans la protection. Si quelques industries ont souffert des traités de commerce, c'est pour des causes indépendantes de la liberté commerciale. M. de Lavergne n'a pas approuvé ces traités; il réprouve la forme dans laquelle ils se sont produits; mais leur principe n'en reste pas moins inattaquable, et les résultats généraux en ont été excellents. En ce qui concerne particulièrement l'agriculture, elle en a retiré, comme ensemble et en gros, si cela peut se dire, de tels avantages, qu'elle doit repousser les profits de détails, ces bénéfices partiels et secondaires qu'on lui donnerait incidemment par la négation et au mépris des véritables principes. Il y a dans la protection déguisée qui lui serait offerte un moyen adroit, une séduction habile de rallier l'agriculture aux tendances protectionnistes. L'agriculture ne doit pas s'y laisser prendre.

M. le directeur général répond que le Gouvernement n'a pas vu ici le moins du monde et n'a pas entendu poser une question de principe, il a bien en vue plutôt une question de mesure. M. de Lavergne trouve le droit de 20 pour 100 excessif, il y voit une véritable protection. 5 pour 100 serait à ses yeux le droit raisonnable, le vrai droit fiscal; mais le Gouvernement s'en accommoderait volontiers; c'est l'industrie qui résiste, l'industrie des soies n'acceptant même plus le droit de 3 pour 100. Mais l'industrie eût-elle accepté, il serait à craindre certainement que l'exportation sans drawbach ne fût sensiblement gênée par le droit de 5 pour 100. L'exportation ne pourrait pas n'en point souffrir.

Il semble que M. de Lavergne soit très-préoccupé des intentions qu'il suppose au Gouvernement. Il croit à un retour plus ou moins déguisé vers la protection. M. le directeur, qui connaît ses instructions, qui représente la pensée du ministre dans la commission où les droits sont étudiés, peut affirmer que le Gouvernement poursuit simplement un résultat fiscal. Il n'y a là nulle pensée de protection dissimulée. S'il résulte des dispositions étudiées certains avantages pour l'agriculture, c'est là un résultat indirect, où le principe de la protection n'a pas eu de part.

Quant aux critiques contre le système du drawbach et ses obscurités, M. le directeur serait de l'avis de l'honorable M. de Lavergne, s'il s'agissait de rétablir l'ancien drawbach, qui était systématiquement et bien volontairement une véritable prime à l'exportation. Mais c'est là ce qu'on ne veut plus; le drawbach devra être une restitution équivalente, une restitution équitable, et non plus du tout une prime à la sortie. D'ailleurs, sous ce rapport, l'Assemblée sera le vrai juge. Les tarifs ne seront point établis sans son intervention; il lui appartiendra de déterminer des droits vraiment fiscaux et non protecteurs.

En résumé, les objections formulées contre les projets du Gouvernement, par les diverses industries entendues, ont surtout porté sur l'application du régime nouveau aux produits textiles. En ce qui concerne les matières premières d'autre nature, il y a eu peu de dissentiments. Les peaux, les bois, les graines oléagineuses, les fruits, taxés à 20 pour 100, n'ont pas provoqué les mêmes protestations. Etait-il possible de taxer ces diverses matières, sans taxer en même temps tout ce qui concerne le vêtement? Le public considère, avec plus ou moins de raison, les taxes portant sur les objets de consommation alimentaire, tels que le sucre, le café, le vin, les alcools, le public considère ces taxes comme atteignant plus particulièrement et plus lourdement les classes pauvres, les classes ouvrières, tandis que pour le vêtement, pour l'ameublement, les textiles sont réputés entrer pour une bien plus forte proportion dans la consommation des classes riches. Et cela est bien vrai tout au moins pour la soie; or, quand le projet surcharge les matières considérées comme appartenant plus particulièrement aux consommations populaires, pouvait-on, malgré les résistances de l'industrie, exonérer les consommations moins indispensables, plus facultatives des classes les plus aisées? Il a bien fallu atteindre les

unes et les autres. En ne touchant ni aux unes ni aux autres, on se serait privé de 150 millions, et ces 150 millions sont indispensables, on ne saurait s'en passer, et il faudra bien quelque chose de plus encore. Cela ne suffira pas; il y aura quelque chose encore à demander à d'autres ressources fiscales; mais, si on n'eût pas pris cela, où en trouver l'équivalent?

En résumé, il semble à M. le directeur général que les projets sont plus attaqués sous l'empire de préoccupations causées par des faits anciens, par les droits sur les produits manufacturés, par exemple, plus encore qu'ils ne sont attaqués en eux-mêmes et pour eux-mêmes. On combat le système protecteur qui n'est réellement pas en cause, on peut en croire l'affirmation très-sincère du Gouvernement.

M. de Lavergne ne met pas en doute la sincérité, mais il se méfie des prédilections involontaires. Un abus est un abus, quelles que soient les bonnes intentions. Les intérêts privés sont habiles. Le système du drawbach ouvrira de nouveau la porte à tous les abus du passé. Les 20 pour 100 avec drawbach donneront, on l'assure, 150 millions. On le dit, on le croit, on l'espère. C'est ce qu'il importe d'étudier. On suppose qu'avec ce régime la consommation restera ce qu'elle était avant; on croit qu'elle ne diminuera pas. Voyons les effets du système sur les prix de vente, nous saurons si la consommation pourra rester indifférente au changement. Un impôt qui inflige à la matière première une exagération de prix d'un cinquième, ne passera pas inaperçu pour le consommateur. 20 pour 100 sur la matière première, c'est une surcharge de 10 pour 100 sur la vente de l'objet manufacturé. On dit que les textiles entrent plus particulièrement dans la consommation du riche. Il y a textiles et textiles. Il y a tissus et tissus. L'énonciation est vraie pour la soie; pour le coton, elle ne l'est pas. Comme l'a dit M. le directeur général, il n'y a guère, pour aucune sorte de produits, d'affectation exclusive à la consommation de telle ou telle classe. Mais le consommateur pauvre, même en ce qui concerne les tissus, surtout en ce qui concerne les cotons, sera sérieusement frappé.

M. de Lavergne ne pense pas, d'autre part, que le droit de 5 pour 100 puisse affecter sensiblement l'exportation. C'est là une condition qui a déjà été expérimentée; ce n'est point une situation nouvelle. Dans la subdivision de la taxe qui se fait entre les divers intéressés, dans cette répartition du droit payé, chacun a sa part qui, par le fractionnement, devient insignifiante. Le fabricant, pour peu qu'il accepte une réduction même minime sur son bénéfice, qu'il prélève un léger excédant de prix sur le consommateur à l'intérieur, pourra même ne pas élever le prix de vente à l'étranger, et sa situation vis-à-vis de la concurrence étrangère ne sera pas modifiée. Quel que soit du reste le mode d'impôt adopté, il y a évidemment une charge à subir. Le droit même de 5 pour 100, il vaudrait bien mieux ne pas en grever l'industrie; mais personne ne peut méconnaître les besoins, les nécessités du moment. Personne ne peut s'y soustraire; il faut dès lors se borner à chercher quelle sera, quelle pourra être la forme de contribution la moins onéreuse, la plus équitable et la moins gênante. Aux yeux de l'éminent économiste, c'est assurément un droit définitif, réduit au minimum indispensable, et sans drawbach. M. de Lavergne est heureux d'apprendre que telles ont été du reste les conclusions de la réunion dans ses délibérations précédentes.

M. Delacour demande ce que pourra rendre le droit de 5 pour 100 sans drawbach.

M. le directeur général pense que le rendement pourra être évalué à 75 millions.

Un membre doute que les 20 pour 100, déduction faite de la restitution par le drawbach, puissent donner davantage. De plus, ce système rendra évidemment impossible la réalisation des traités de commerce. On se refusera certainement à entrer en négociations avec nous avant l'échéance, et la France perdra toute liberté d'action.

M. le directeur général ne peut admettre, avec M. de Lavergne, que le droit de 20 pour 100 sur la matière première puisse faire peser une surcharge de 10 pour 100 sur le prix de l'objet fabriqué. Dans l'habit que vous achetez, le droit de 20 pour 100 payé par la matière textile sera évidemment représenté par une proportion très-secondaire. En général, le consommateur s'aperçoit peu d'une augmentation de tarifs.

M. Houssard demande sur quels produits frappent les droits à la sortie qui figu-

tenr pour une recette de 15 millions dans les indications de recettes éventuelles, sans que le détail en soit donné.

M. le directeur général répond que les vins en futaille payeront 2 fr. par hectolitre. Les vins en bouteille, pour les vins de Champagne, 0 fr. 20; tous les autres vins, 0 fr. 05. Les eaux-de-vie (alcool pur), 2 fr. par hectolitre; les légumes, 0 fr. 25 par 100 kilog. Les œufs de volaille, 3 fr. Les fruits, 2 fr. Les tourteaux, 1 fr.

M. Baucarne rappelle qu'il a déposé une proposition tendant à faire frapper les tourteaux d'un droit de 3 fr.

M. le directeur général pense que le Gouvernement n'y contredirait pas.

M. Bonnet prie M. le directeur de vouloir bien indiquer le détail des matières premières auxquelles il est demandé 100 millions. Ce sont les peaux, cuirs, soies, cires, graisses, œufs, fromages, beurres, fruits, graines oléagineuses, graines à distiller.

M. Besnard demande quel sera le tarif sur les alcools étrangers. Si les tarifs actuels sont maintenus, la distillerie française ne saurait lutter.

M. le directeur général fait de nouveau observer que cette question n'est pas dans ses attributions.

M. de Barrau demande si, néanmoins, M. le directeur général ne pourrait pas nous dire quels sont les droits à l'entrée sur les vins étrangers et sur les bois.

M. le directeur dit que les vins de liqueur étrangers payeront 10 fr. par hectolitre, les autres vins 1 fr. Les bois payeront 20 pour 100.

M. Delacour dit qu'il y aura là, pour les constructions maritimes, une charge exorbitante.

M. le directeur répond qu'il y a une exception de droits pour les bois destinés aux constructions maritimes.

M. Bonnet constate qu'il n'y a rien de changé sur les fers et la houille.

C'est précisément pour cela, répond M. le directeur général, que, contrairement aux appréhensions de M. de Lavergne, nous trouverons des facilités pour négocier avec l'étranger, notamment avec l'Angleterre.

M. Richier demande quelles conditions seront faites aux produits coloniaux.

Il est répondu qu'ils seront groupés en deux catégories et restent soumis aux mêmes droits.

M. Perrot prierait M. le directeur général de nous dire en quoi le système de drawbach, tel qu'on compte le pratiquer à l'avenir, différerait de ce qu'il était dans le passé.

M. le directeur général croit avoir déjà énoncé que l'ancien drawbach était véritablement une prime à la sortie. Dans le régime nouveau, ce sera simplement la restitution équivalente. Les ténèbres du drawbach, dont a parlé M. de Lavergne, peuvent être éclairées. Il y a là des questions de mesure et de tempérament. Il pourra y avoir des abus partiels comme il y en a malheureusement partout. Mais ce sera chose secondaire et presque insignifiante. Ce régime sera, si on veut, une forme différente de l'importation temporaire. Le droit aura été payé, mais il sera remboursé. Tout cela, dans la pratique, n'est pas aussi compliqué qu'on pourrait le supposer.

M. de Dampierre signale, en ce qui concerne les tissus de soie, la difficulté d'appréciation qui résulte des surcharges de la teinture et des additions chimiques, et aussi des mélanges de matières textiles différentes dans les tissus.

M. le directeur général répond qu'il y a là un contrôle scientifique à exercer, contrôle dont on a les éléments. On peut constater que 1 kilog. de soie est surchargé de 2 kilog. de teinture ou de substances chimiques. Les savants consultés, M. Sainte-Claire-Deville notamment, assurent qu'il est facile de dégager les proportions des différentes substances. Pour les tissus mélangés, les tissus de laine ayant à payer 10, les tissus laine et coton payeront 15. Les vérifications nécessaires se font d'une manière usuelle. La douane vérifie annuellement pour 50 millions de produits anglais mélangés.

M. de Lavergne constate que l'histoire des admissions temporaires est aussi triste que celle du drawbach : quelle étrange anomalie ne peut-on pas signaler dans l'application de ce système aux céréales ! Dans ce système, la prime de sortie à l'exportation est d'autant plus forte, que le prix de la denrée exportée est plus élevé sur le marché français. Dans l'enquête agricole, une longue discussion a eu lieu sur la matière. Le principe a été repoussé à l'unanimité, moins une seule voix.

M. de Dampierre ajoute que la Société centrale d'agriculture de France s'est également prononcée à l'unanimité contre l'importation temporaire des céréales.

M. de Lavergne ne voit pas là de recommandations en faveur du régime des droits de drawbach et de ses analogies avec celui des admissions temporaires.

M. le directeur général persiste à croire qu'on s'exagère les difficultés et les inconvénients du drawbach. Quant au système des importations temporaires appliqué aux céréales, il ne le défendra pas. Il en reconnaît, avec les préopinants, les abus et les vices; il en a lui-même proposé la suppression. M. le ministre partage la même opinion, et sans les complications nées de circonstances actuelles, le système serait déjà supprimé. Le travail est prêt et n'attend plus que la signature du ministre.

M. de Lavergne est heureux de cette communication satisfaisante.

Un membre demande quelques explications sur le régime futur en ce qui concerne les tabacs, et les livraisons à prix réduits dans certaines régions.

M. le directeur rappelle qu'en 1814, après la séparation de la Belgique, on crut politiquement utile de faire une concession à une région spéciale. Sept millions de kilogrammes devaient être livrés aux prix réduits de 3 fr., c'est-à-dire avec un écart de 6 fr. sur le prix commun, d'où résultait une diminution de 42 millions. C'était là un privilége évidemment injuste, ouvrant d'ailleurs la porte à la fraude et à la contrebande, et qui ne put être maintenu. On avait, avec ce régime, deux fraudes à réprimer; avec la supression de ce régime, il n'y en aura plus qu'une. Une surveillance plus rigoureuse supprimera ou atténuera sensiblement la contrebande.

M. Richier demande de quelle époque, en ce qui concerne les sucres en entrepôts, partira l'effet de la loi.

M. le directeur répond que la loi n'est pas encore présentée et qu'il ne peut rien préciser à cet égard tant que le texte n'est pas connu. Dans son sentiment personnel, à partir de la présentation du projet de loi, les admissions ne pourront être reçues que sur l'engagement de payer les droits tels qu'ils seront ultérieurement déterminés par la loi.

M. le président remercie M le directeur général des douanes des nombreuses informations et des utiles éclaircissements qu'il a bien voulu fournir à la réunion, et propose de remettre à la prochaine séance pour délibérer sur l'ensemble des résolutions du Gouvernement maintenant mieux connues. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à trois heures.

Le secrétaire, CALEMARD DE LAFAYETTE.

LA MOISSON.

La moisson des céréales s'opère en ce moment dans le centre de la France, ainsi que dans les départements septentrionaux. Puisque les tristes circonstances que la France a traversées depuis un an n'ont pas laissé le loisir à la plupart des sociétés agricoles d'organiser les concours qui permettent de juger de la valeur des nouvelles machines à moissonner, c'est dans les champs que nous devons aller étudier celles-ci. C'est à l'œuvre qu'on juge l'ouvrier, c'est à la moisson opérée au milieu de toutes les circonstances imprévues produites par l'état ou la configuration du sol, le degré de maturation des céréales, etc., que l'on appréciera le plus justement les nouvelles machines. Les agriculteurs qui prennent l'initiative de semblables essais, méritent bien de leurs confrères.

C'est ainsi que M. Léon Noël, propriétaire de la ferme de la Cave, dans le département d'Eure-et-Loir, non loin de Chartres, convie tous les cultivateurs à venir assister aux travaux de la moisson qui s'opèrent sur sa ferme, avec une moissonneuse construite par M. Albaret,

constructeur à Liancourt (Oise). Cette machine, que le *Journal de l'Agriculture* a déjà décrite l'année dernière (t. I de 1870, p. 701, n° du 5 mars), a figuré pour la première fois au concours de la Société d'agriculture de Beauvais, tenu à Songeons, les 31 juillet, 1er et 2 août 1870; elle y a remporté le premier prix et la médaille d'or allouée par la Société des agriculteurs de France. Cette moissonneuse se recommande

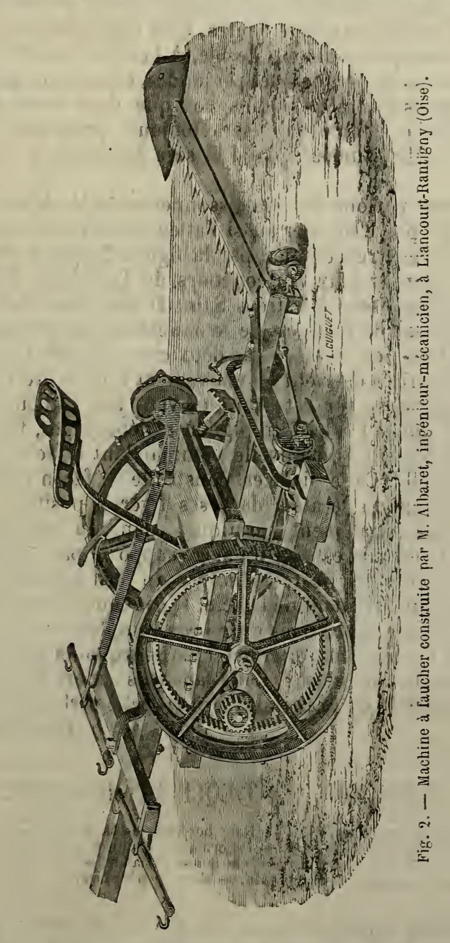


Fig. 2. — Machine à faucher construite par M. Albaret, ingénieur-mécanicien, à Liancourt-Rantigny (Oise).

par une construction simple et la réduction du nombre des engrenages; on peut faire varier la hauteur de la scie jusqu'à une hauteur de 30 centimètres à l'aide de deux vis sans fin commandées par des manivelles; le râteau automatique faisant la javelle est solidement fixé à la machine; les pièces détériorées peuvent facilement être remplacées par un charron ou un maréchal de village. Elle peut faire, avec la plus grande ré-

gularité, un travail de 6 à 7 hectares en une journée. Tels sont les résultats pratiques que peuvent constater ceux qui assistent au travail de la moisson, sur la ferme de M. Léon Noël, à la Cave. Dans les premiers jours des essais faits sur cette ferme, le coupage n'a rien laissé à désirer; toutes les personnes présentes étaient d'avis qu'un faucheur n'eût pu faire mieux. Malgré le vent violent qui soufflait depuis le matin, le javelage était très-satisfaisant. Après avoir coupé environ 2 hectares d'avoine, en quatre heures, sans rien changer au mécanisme, la machine a coupé un champ de blé, à l'entière satisfaction des visiteurs. A la demande de quelques personnes, elle a aussi été essayée dans du seigle. Le résultat a été moins bon que dans les céréales, à cause de sa hauteur. Il semble qu'il sera toujours préférable de couper le seigle à la faucille, surtout quand il sera destiné à la fabrication des liens.

Puisque nous parlons de la moissonneuse de M. Albaret, il ne sera pas hors de propos d'appeler aussi l'attention sur la machine à faucher de ce constructeur représentée par la figure 2, qui a obtenu, l'année dernière, le premier prix, au concours de la Société d'agriculture de Compiègne (Oise), tenu à Estrées-Saint-Denis, ainsi qu'une prime au concours régional de Bourges. Cette faucheuse proprement dite fonctionne aussi très-bien; traînée par deux chevaux, elle fait l'andain; les deux roues motrices donnent le mouvement à un arbre transversal par deux petits pignons; sur cet arbre, et vers son milieu, est fixée une roue conique qui, à l'aide d'un pignon à débrayages, fait mouvoir un second arbre portant la manivelle commandant la scie par l'intermédiaire d'une bielle. Cette bielle est construite de façon à ne pas contrarier le mouvement du sécateur dans ses diverses positions; cette bielle particulière est également pratiquée dans la moissonneuse. Sur le bâti de la faucheuse est fixé un siége supporté par un ressort pour le conducteur; ce dernier peut, au moyen du pied gauche, embrayer ou désembrayer le mouvement de la scie. Il peut aussi sans bouger de son siége, régler la coupe des tiges ou relever complétement son mécanisme s'il prévoyait un accident : ceci explique pourquoi la scie est placée un peu à l'arrière du conducteur. Cette faucheuse opère la coupe des foins de toutes les espèces de prairies avec une réelle perfection.

Henri Sagnier.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Les cultures potagères en juillet 1871. — Note horticole de M. Bossin. — Les haricots blancs d'Espagne. — Les choux-fleurs Impérial et Lenormand. — Culture des champignons en plein air. — Concours de la Société d'agriculture de la Suisse romande. — Les nouveautés horticoles de 1871. — Calendrier horticole de M. Jacquin. — Mort de MM. Lierval, Billiard, Georges, Miquel et Hartweg.

Les conditions atmosphériques ont été assez variables pendant le mois de juillet. Le beau temps a succédé vers le commencement du mois aux longues pluies de juin, et il a été accompagné, vers la fin de la première quinzaine, de quelques jours de fortes chaleurs; puis la semaine dernière sont revenus les jours incertains et quelques orages. La végétation a été singulièrement favorisée par cette alternative de chaleur et de pluies; les plantes potagères se trouvent généralement

aujourd'hui dans de bonnes conditions, sans excès de sécheresse ni d'humidité. M. Bossin nous adresse d'Hanneucourt (Seine-et-Oise), le 27 juillet, la note suivante sur l'état de ses cultures :

« Les haricots, et surtout les variété à rames, souffrent beaucoup des changements continuels de température. Excepté le seul haricot blanc d'Espagne, que nous croyons un des meilleurs et des plus productifs, ils entrent à peine en fleur ; leurs feuilles sont jaunes et cloquées. Par extraordinaire, nos pois sont beaux, et produisent beaucoup de cosses bien garnies de grains. — Généralement les plantes potagères se comportent bien, ce qui est fort heureux, car les bras nous manquent pour les soigner comme d'habitude. Les carottes, poireaux, laitues, romaines, chicorées, scaroles, choux, sont magnifiques de végétation.

« Les fruits, pêches et abricots, continuent à se détacher des branches : si la maturation des derniers ne se fait pas rapidemcnt, il ne nous en restera pas un seul sur les arbres ; il y aura également peu de pêches. Certaines variétés de prunes promettent une récolte abondante. — Nos treilles et espaliers ne souffrent pas de l'oïdium ; nous n'avons encore (27 juillet) trouvé qu'une seule branche atteinte. En revanche beaucoup de coulure, ce qui diminuera beaucoup le produit qu'on espérait en juin. La gelée du 17 au 18 mai n'a pas atteint les vignes en espaliers.

« Le chou-fleur impérial maintient toujours le devant sur le chou-fleur Lenormand ; la graine va en être bonne à récolter ces jours-ci, tandis que le second est encore en fleurs. Nous signalons le fait à ceux de nos confrères qui voudraient expérimenter cette bonne variété, dont les graines nous ont été fournies par M. Duflot, marchand de graines à Paris (2, quai de la Mégisserie). Voilà deux ans que nous cultivons ce chou-fleur, et, dans toutes les saisons, soit d'hiver, soit d'été, il s'est toujours montré le plus hâtif. »

— Notre collaborateur M. Duguet nous donne des détails sur un essai de culture des champignons en plein air qu'il a fait au mois d'avril dernier, à Angles-sur-Lenglin (Vienne). « Frappé, dit-il, des inconvénients que la chaleur et les exhalaisons malsaines produisent dans les caves où l'on cultive les champignons, j'ai essayé de produire ceux-ci en plein air. J'ai creusé dans mon jardin une fosse dont j'ai rempli le fond de fumier nouveau pris sous mon cheval ; le crottin a été mêlé à partie égale de terre noire contenant beaucoup d'humus, et à du fumier de lapin. J'ai rempli la fosse de couches alternées de terre criblée et de ce terreau bien mélangé ; et j'ai laissé le tout subir l'action des agents atmosphériques, en ayant soin de donner de temps à autre de forts arrosages. Au bout de quatre à cinq semaines, la fermentation seule du fumier m'a donné une très-grande quantité de champignons roses de qualité supérieure. Après les nuits froides, la récolte du matin était moins abondante, de sorte que je crois qu'il faudrait couvrir les couches semblables, lorsque l'on s'attend à une nuit fraîche. » La culture des champignons sur couches est une branche trop importante de la culture maraîchère pour que nous ne nous empressions pas de signaler ce fait, qui mérite une sérieuse attention de la part des intéressés

— Pendant la guerre, plusieurs horticulteurs français d'un grand mérite ont succombé. Nous devons une mention toute spéciale à M. Lierval, horticulteur-amateur à Paris, à M. Billiard, qui avait acquis une juste renommée dans le semis et la plantation des arbres rustiques, et à M. Georges, professeur d'horticulture à Bordeaux. Aujourd'hui nous devons encore signaler la mort récente de deux botanistes justement estimés par leurs travaux et leurs voyages, M. Miquel et M. Hartweg. M. Miquel était professeur à l'université d'Utrecht ; ses publications sur les familles végétales des artocarpées, des pipéracées

et des cycadées font loi dans la science contemporaine. M. Hartweg a fait de nombreux et longs voyages dans l'Amérique centrale, au Mexique et en Californie ; ses découvertes ont été nombreuses, et il a enrichi les herbiers européens d'espèces précieuses, en même temps qu'il a doté notre continent d'une grande quantité de plantes ornementales remarquables. La nationalité du botaniste Hartweg, qui était Allemand, ne saurait nous faire oublier les services qu'il a rendus à la science.

J.-A. Barral.

REVUE COMMERCIALE (5 AOUT 1871).

I. — *Situation générale.*

Le commerce rencontre encore trop de difficultés pour effectuer ses transports ; il en résulte qu'il ne peut pas prendre plus de développements que les besoins de la consommation n'en exigent. On signale cependant une amélioration dans les expéditions par chemins de fer. Il serait urgent qu'on pût, avant deux mois, déblayer les gares, forcer les destinataires à enlever les marchandises, car il faut se mettre en situation de pouvoir faire face dès le mois d'octobre à de grandes expéditions de grains pour répartir les subsistances qui ont été bien inégalement dévolues à nos différentes régions. L'expédition des vins par le cabotage à l'aide des navires étrangers a commencé, et il en est résulté quelque soulagement dans les gares et les ports du Midi. Mais l'attention de tous ceux qui sont appelés à contrôler les compagnies ayant le privilége des transports n'en doit pas rester moins éveillée : il importe que l'on revienne vite à une situation régulière.

II. — *Les grains et les farines.*

Ainsi que nous l'avions prévu, sur l'ensemble des marchés des départements non-seulement la baisse des cours des blés s'est arrêtée, mais elle s'est encore changée en un commencement sensible de hausse. Au contraire la baisse a continué tout particulièrement sur les orges, puis sur les seigles, et un peu moins sur les avoines. Voici le tableau général des cours par 100 kilog. :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Caen	29.00	»	»	22.00
Côtes-du-Nord. Lannion	27.50	»	17.50	»
Finistère. Morlaix	28.10	»	14.00	16.50
— Landivisiau	29.00	»	16.25	19.25
Ille-et-Vilaine. Redon	27.10	16.25	»	25.00
— Rennes	29.00	»	»	16.00
Manche. Saint-Lô	31.00	»	17.00	32.00
— Cherbourg	34.35	»	17.80	31.05
Mayenne. Laval	30.50	»	16.00	»
— Château-Gontier	30.50	»	15.00	24.00
Morbihan. Hennebont	30.00	16.25	»	24.00
Orne. Argentan	29.25	»	18.10	24.00
— Le Mesle	32.50	20.00	17.50	27.00
Sarthe. Le Mans	33.75	»	»	»
— Sablé	30.00	»	18.50	23.00
Prix moyens	30.16	17.50	16.77	23.64

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Saint-Quentin	35.00	18.00	»	»
— Soissons	34.00	19.25	»	20.00
— Château-Thierry	34.00	»	»	18.50
Eure. Couches	30.25	17.00	15.20	21.00
— Les Andelys	32.50	16.00	»	20.00
— Vernon	31.00	17.80	»	23.00
Eure-et-Loir. Gallardon	32.95	17.50	20.25	[illegible]
— Chartres	34.40	»	»	20.50
— Châteaudun	33.00	17.50	16.50	20.70
Nord. Cambrai	32.20	16.50	»	18.00
— Bailleul	30.00	21.00	»	23.00
— Douai	32.00	»	20.00	23.00
Oise. Beauvais	32.50	16.80	»	21.50
— Clermont	35.00	18.00	»	16.50
— Compiègne	34.00	18.00	»	16.00
Pas-de-Calais. Arras	32.00	20.25	»	21.00
Seine. Paris	35.00	18.70	16.75	17.25
Seine-et-Marne. Melun	30.75	16.00	»	22.00
— Provins	30.80	20.00	17.00	»
— Meaux	35.00	»	»	22.00

5e RÉGION. — CENTRE (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Seine-et-Oise. Etampes	36.00	18.50	»	21.00
— Rambouillet	31.15	16.25	18.50	20.00
— Houdan	33.00	16.00	22.00	20.00
Seine-Inférieure. Fécamp	33.50	19.00	20.00	19.50
— Rouen	33.00	17.35	»	24.85
Somme. Airaines	30.25	15.50	19.80	19.50
— Amiens	32.00	16.00	25.00	17.75
— Péronne	30.00	16.25	20.70	19.00
Prix moyens	32.67	17.49	19.54	20.66

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	33.00	»	»	22.50
Aube. Arcis-sur-Aube	»	18.00	»	25.00
— Méry-sur-Seine	32.90	18.50	16.50	15.50
Marne. Châlons	34.50	21.25	21.50	»
— Epernay	37.00	19.50	20.00	26.50
— Reims	39.50	21.25	»	18.00
Hte-Marne. Langres	32.50	»	»	21.50
Meurthe. Nancy	33.25	»	19.50	19.50
— Pont-à-Mousson	34.00	22.00	22.50	20.25
Meuse. Bar-le-Duc	34.00	»	»	24.00
Vosges. Raon-l'Etape	34.00	22.00	»	20.00
— Remiremont	34.00	21.75	»	20.25
Haute-Saône. Vesoul	30.20	16.90	14.60	19.90
— Gray	32.00	20.00	20.00	19.00
Doubs. Besançon	32.50	18.00	20.00	21.00
Prix moyens	33.52	19.92	19.33	20.92

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	37.50	»	»	20.50
— Angoulême	32.50	»	»	22.00
Charente-Infér. Marans	33.25	»	16.65	21.50
Deux-Sèvres. Niort	35.50	»	»	26.00
Indre-et-Loire. Bléré	32.75	18.50	20.00	20.00
— Château-Renault	31.25	16.00	»	24.50
Loire-Inférieure. Nantes	32.00	17.30	18.45	23.00

2e RÉGION. — OUEST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Maine-et-Loire. Saumur	33.00	20.00	16.50	21.00
— Angers	32.50	»	»	17.00
Vendée. Luçon	31.45	»	15.70	18.00
Vienne. Châtellerault	31.25	17.20	17.15	22.00
Haute-Vienne. Limoges	30.50	18.00	»	20.50
Prix moyens	32.78	17.83	17.41	21.33

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	31.80	16.65	»	21.00
Cher. Bourges	32.50	»	14.90	20.00
Creuse. Aubusson	32.50	20.60	»	27.00
Indre. Issoudun	36.00	18.50	15.85	17.00
Loiret. Gien	34.50	18.50	»	25.00
— Orléans	33.30	16.80	»	19.00
Loir-et-Cher. Blois	31.75	15.30	19.00	26.00
— Montoire	32.50	»	19.50	21.00
Nièvre. Nevers	30.45	20.60	20.00	18.50
Puy-de-Dôme. Clermont	32.00	19.80	»	23.50
Yonne. Brienon	32.75	15.80	15.00	22.00
Prix moyens	32.73	18.06	17.38	21.82

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	33.00	18.15	»	23.00
— Pont-de-Vaux	32.25	16.80	15.00	21.00
Côte-d'Or. Dijon	31.50	19.50	23.25	21.50
— Auxonne	31.00	15.00	15.50	19.50
Isère. Grand-Lemps	30.25	16.00	20.00	21.25
— Grenoble	32.00	»	»	25.25
Jura. Dôle	27.50	13.85	14.40	22.50
Rhône. Lyon	32.00	»	»	22.50
Saône-et-Loire. Châlons	30.85	17.50	»	22.50
— Mâçon	32.00	16.75	16.15	»
Savoie. Chambéry	32.00	21.75	»	»
Prix moyens	31.35	17.26	17.38	22.11

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Dordogne. Bergerac	33.35	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	32.50	19.50	15.85	21.50
— Villefranche-Laur.	32.20	»	»	21.00
Gers. Nérac	35.00	»	»	»
Gironde. Bordeaux	33.00	21.25	»	23.00
— Lesparre	32.00	20.00	»	»
Landes. Dax	32.50	24.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	»	»	23.00
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.84	21.19	15.85	22.12

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	33.50	17.00	15.00	20.50
Cantal. Mauriac	27.36	20.95	»	33.00
Hérault. Béziers	30.45	»	»	»
Lozère. Florac	29.20	22.15	20.70	20.55
— Marvejols	29.30	20.25	»	»
— Mende	31.50	20.40	22.70	28.55
Pyrénées-Or. Perpignan	25.00	17.15	14.25	20.00
Tarn. Albi	32.50	»	»	22.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.50	20.50	16.50	23.25
Prix moyens	30.14	19.77	17.83	23.98

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	29.50	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.50	22.50	23.00	24.10
— Guillestre	31.00	22.40	22.50	24.00
Ardèche. — Andance	33.00	»	19.00	24.00
B.-du-Rhône. Marseille	31.35	»	16.50	18.50
Gard. Nîmes	35.00	22.50	26.00	22.00
Haute-Loire. Le Puy	28.80	22.50	23.70	25.50
— Brioude	31.50	23.00	»	22.75
Var. Draguignan	30.60	»	18.00	18.00
Prix moyens	31.36	22.53	19.81	22.84
Moy. de toute la France	31.95	19.06	17.92	22.16
— de la semaine précéd.	31.56	20.07	19.39	22.83
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.39	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	0.99	1.47	0.67

Sur les marchés étrangers, les cours des blés se maintiennent aussi beaucoup mieux que ceux des autres grains, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant donnant les prix par quintal métrique :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	25.50	»	14.50	16.00
Angleterre.	Liverpool	28.40	»	»	16.80
—	Londres	31.25	21.20	20.80	21.15
Belgique.	Anvers	35.50	24.00	»	»
—	Louvain	35.75	24.50	»	20.25
—	Verviers	36.25	23.00	19.50	29.00
—	Bruges	33.75	24.00	»	21.00
Alsace et Lorraine.	Metz	34.25	»	»	21.50
—	Colmar	34.65	17.80	17.50	27.00
—	Strasbourg	32.50	»	21.30	18.75
—	Mulhouse	30.60	»	21.00	22.50
Allemagne.	Cologne	30.00	21.85	»	»
—	Hambourg	30.50	22.25	21.50	»
Hollande.	Amsterdam	34.50	16.50	13.00	»
—	Maëstricht	31.60	24.50	23.75	24.00
Suisse.	Genève	33.50	»	»	25.50
Espagne.	Valladolid	27.40	»	»	»
Italie.	Livourne	27.50	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	28.65	»	»	»
—	San-Francisco	33.40	»	»	»

Parmi les pays étrangers où l'on se montre le plus satisfait de la récolte comme qualité du grain, on cite les Etats-Unis, et cependant on y accuse un déficit par rapport au nombre de gerbes, de telle sorte que les prix paraissent devoir se maintenir.

Blés. — Depuis que l'on est en pleine moisson, on paraît de moins en moins satisfait des résultats obtenus, parmi les agriculteurs qui fréquentent la halle de Paris. Cependant les nouvelles ne sont pas généralement mauvaises pour les environs immédiats. Les offres sont peu nombreuses, les demandes au contraire sont assez actives pour les belles qualités que l'on trouve rares. Selon les qualités, les prix ont varié de 32 50 à 36 fr. 70. On a fait des transactions assez importantes en blés étrangers. On offrait à Calais sur wagon par quintal 35 fr. 75 pour des blés blancs

anglais, et 34 fr. 75 pour les blés roux, et au Havre également sur wagon, 35 à 35 fr. 50 pour des blés de Californie; 34 fr. 75 pour des blés du Chili; 34 fr. 50 à 32 fr. 50 pour des blés de la Baltique. La batellerie du Havre à Paris a haussé ses prix; elle demande maintenant 20 et même 25 fr. la tonne.

Farines. — Depuis la semaine dernière les prix se sont fermement tenus, et il y a même encore une légère hausse dans les cours. Dans les farines de consommation, la marque B reste à 79 fr., et l'on cote les marques de choix 79 à 80 fr., les bonnes marques, 77 à 78 fr., les marques ordinaires, 74 à 76 fr. Ces cours correspondent aux prix extrêmes de 47 fr. 15 à 50 fr. 30 par 100 kilog. Pour les farines de commerce, les derniers cours à quatre mois de septembre, sont 78 fr. 50 pour les huit-marques, 77 fr. 50 pour les supérieures, par 159 kilog. toile perdue. Comme la semaine dernière, les farines de seigle restent offertes de 30 à 42 fr. les 100 kilog. — A Dijon, la farine première est cotée 48 fr. et la deuxième 44 fr. par quintal. — A Londres, le cours de la farine de consommation pour les villes est de 46 fr. 30 à 49 fr. 25 les 100 kilog., et pour les campagnes, de 38 fr. 35 à 41 fr. 40, avec une hausse de près de 2 fr. sur la semaine dernière.

Seigles. — La baisse sur le seigle paraît devoir s'enrayer. Aux cours actuel de 18 fr. 70 par quintal sur bateaux à Bercy, il y aurait plus de vendeurs que d'acheteurs. Il y a de 80 à 90 centimes de hausse par quintal sur la semaine précédente.

Méteil. — Comme pour le blé et le seigle, le cours du méteil prend une marche légèrement ascendante. Dans le Finistère, on le paye de 23 fr. 50 à 24 fr. 50 par 100 kilog.

Orges. — Le cours des orges a continué à faiblir; il y a eu beaucoup d'offres, mais peu d'achats, la qualité paraissant peu satisfaisante. Le cours s'est maintenu à Paris de 16 fr. 50 à 17 fr. les 100 kilog.

Avoines. — Les avoines vieilles maintiennent leurs cours à Paris de 21 à 22 fr. pour les noires et de 17 fr. à 17 fr. 50 pour les blanches, par quintal. Les nouvelles ont commencé à paraître; mais il y a quelques difficultés à fixer leurs cours; on parle de 20 fr. pour le disponible en bonne qualité, et de 16 à 16 fr. 50 pour le livrable en quatre mois ou six mois de septembre.

Sarrasins. — Les sarrasins sont sans affaires à Paris. Le cours est presque nominal de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 par 100 kilog. Il est bien plus élevé dans quelques contrées : aussi il est coté 24 fr. à Vesoul (Haute-Saône), et 23 fr. 07 à Mauriac (Cantal).

Maïs. — Les cours du maïs se maintiennent assez bien dans le sud-ouest de 23 à 25 fr. les 100 kilog On le cote à 20 fr. à Draguignan (Var), et à 18 fr. à Alger.

Riz. — On cote à Paris par 100 kilog.: les brisures, 35 fr.; 35 fr.; Rangoon, 36 à 50 fr.; Pégu, 35 à 44 fr.; Calcutta, 44 à 50 fr.; Piémont, 50 à 60 fr.; Java, 70 à 90 fr.

Pain. — Le prix du pain reste presque sans variations aux cours de la semaine dernière. Cependant dans les Basses-Alpes, nous trouvons le prix de la première qualité à 38 centimes, et celui de la deuxième à 32 centimes.

Issues. — Les issues sont peu demandées. Les cours sont à Paris par quintal : gros son, 14 fr.; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 50; recoupettes, 12 fr. 50 à 13 fr.; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 17 fr. 50; issues de riz, 20 fr.

II. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — Les fourrages se vendent, à Paris, aux mêmes cours que la semaine dernière, nous n'avons donc pas de nouveaux prix à enregistrer. Dans les départements, on cote : à Epernay (Marne), foin, 90 fr.; paille, 130 fr.; — à Issoudun (Indre), foin, 140 à 160 fr.; paille, 80 à 100 fr.; — à Niort (Deux-Sèvres), foin, 115 à 120 fr.; paille, 140 fr.; — le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — A Paris, les graines fourragères se vendent aux prix suivants : trèfles incarnats, 115 à 145 fr., suivant provenance; minettes 50 à 80 fr.; le tout par 100 kilog. Les sainfoins simples valent 15 à 17 fr.; les jarras, 40 à 50 fr.; les vesces d'hiver, 54 à 60 fr. par hectolitre et demi. — A Marseille, les cours sont restés sans changements. — A Chartres, on cote le trèfle incarnat à 125 fr., et la minette à 112 fr. le quintal.

Pommes de terre. — Les pommes de terre nouvelles ont désormais des cours à la halle de Paris; on les cote : Hollande, 12 à 15 fr.; jaunes, 11 à 12 fr. l'hectol.

— Dans les départements les cours sont les suivants, par quintal : Mauriac (Cantal), 8 fr. à 8 fr. 35 ; — Mende (Lozère), 12 fr. 20, Draguignan (Var), 10 fr.

Oignons. — Les oignons en grains deviennent abondants ; ils valent maintenant de 20 à 32 fr. à la halle de Paris.

Fèves. — Les cours des fèves sont sans changement à Marseille et à Bordeaux.— A Alger les 100 kilog. se payent 17 fr. 50.

Légumes secs. — A Marseille, continuation d'absence d'affaires et baisse sur les produits indigènes qui se vendent seuls : lentilles, 75 fr.; graine d'alpiste, 24 à 25 fr. par 100 kilog. — A Bordeaux, les haricots blancs d'Italie ainsi que ceux d'Amérique sont vendus 27 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Malgré les plaintes qui nous parviennent de quelques rares départements, la récolte, en général, promet d'être abondante. Si on ajoute à cette perspective les lenteurs apportées aux transports et les craintes du commerce en présence des nouvelles surtaxes qui le menacent, on parvient à expliquer facilement la stagnation actuelle des affaires en vin. Disons plus, dans le Midi et le Sud-Ouest on constate une légère tendance à la baisse.

A Paris-Bercy et entrepôt, le commerce de détail achète aux cours suivants : Roussillon 18°, 45 à 46 fr. l'hectol.; Narbonne vieux, 42 fr. l'hectol.; Montagne, 35 à 36 fr. l'hectol.; vin rouge de table, 75 à 85 fr. la pièce; les bons Bordeaux, 115 à 120 fr. les 228 litres; les petits Bordeaux, 90 à 100 fr. les 228 litres; le Mâcon vieux, 105 à 125 fr. les 215 litres; les vins de la basse Bourgogne nouveaux, 65 à 75 fr. la feuillette ; le Cher, 1re qualité, 105 à 115 fr. les 250 litres ; les vins blancs pour coupages, 55 à 65 fr. la pièce; le Chablis vieux, 65 à 80 fr. la feuillette. Le tout avec droit d'octroi en sus. — A *Bordeaux* (Gironde), on cote Saint-Loubès 1869, 370 fr. le tonneau; Blaye 1870, 380 fr.; Bourg bourgeois 1869, 510 fr.; Saint-Estèphe 1869, 770 fr.; Cissac 1870, 475 fr.; Saint-Sauveur 1870, 420 fr.; Saint-Yzans 1869, 450 fr.; Valeyrac 1870, 410 fr. Dans l'arrondissement de *Libourne*, on a payé : Palus d'Angieux, et de Noségrand 1870, 340 fr.; Saint-Michel 1869, 380 fr.; Graves de Pomeral 1870, 720 fr. — A *Gevrey-Chambertin* (Côte-d'Or), les affaires sont au grand calme, les vins ordinaires se vendent de 85 à 100 fr. la pièce de 228 litres logés. Quant aux vins fins les cours sont nuls. A *Dijon*, même département, les gamays valent 80 à 85 fr. la pièce de 228 litres nus. — A *Carcassonne* (Aude) les cours sont sans changements, on cote : vins rouges 1er choix, belle couleur, 11 à 12 fr.; 2e choix, jolie couleur, 9 à 10 fr. — A *Arles* (Bouches-du-Rhône) les cours varient peu : les vins blancs de la Camargue valent de 12 à 15 fr. l'hectol.; ceux de la Crau, 18, 20 et 22 fr. — A *Montpellier* (Hérault) et environs, la baisse sur les vins se fait sensiblement sentir, ils ne valent plus aujourd'hui que 50 à 60 fr. le muids de 700 litres. — A *Joigny* (Yonne), les vins ordinaires se vendent de 100 à 110 fr. les 272 litres logés; les vins de la côte Saint-Jacques 1869, 130 fr.; 1870, 120 à 150 fr.

Spiritueux. — Depuis le 1er juillet les cours de Paris ont perdu 25 fr. par hectolitre. Sur le marché on apprécie différemment cette baisse : les uns sont d'avis qu'on escompte par avance la récolte abondante de la vigne et de la betterave ; les autres en accusent la faiblesse de la consommation et l'augmentation projetée des droits. Un troisième groupe, dont nous partageons l'opinion, dénonce l'introduction frauduleuse des 3/6 allemands et la restitution des droits que les distillateurs belges n'ont pas acquittés et qu'ils reçoivent cependant sous forme de drawback, ce qui leur permet de pouvoir livrer en France des alcools a 25 fr. au-dessous des prix de revient des distilleries françaises.

A Paris, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave, 1re qualité, 90 degrés, disponible est de 60 fr. A Bercy et entrepôt, on cote, l'hectolitre : fine champagne 1868, 175 à 195 fr.; petite champagne, 165 à 195 fr.; Bois, 130 à 140 fr.; Surgères, 110 à 115 fr.; Aigrefeuille, 105 à 110 fr.; haut Armagnac, 75 à 80 fr.; bas Armagnac, 85 à 90 fr.; eau-de-vie ordinaire, 60 à 65 fr. Le tout avec droit d'octroi en sus. — A *Narbonne* (Aude), le cours du 3/6 disponible est de 63 fr. — A *Béziers* (Hérault), les cours s'établissent ainsi qu'il suit : disponible, 63 fr.; courant, 63 fr.; deux derniers, 64 fr. — A *Montpellier*, hausse sur le dernier marché : il s'est vendu 40 pièces 3/6 bon goût au cours de 67 fr. — A *Jonzac* (Charente-Inférieure) on cote : grandes champagnes 1869, 115 fr. 1870, 100 à 110 fr.; petites champa-

gnes 1869, 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; fins bois borderies 1869, 95 fr.; 1870, 86 fr.; très-bons bois 1869, 90 à 95 fr.; 1870, 80 à 86 fr.; bois 1869, 85 fr.; 1870, 75 fr. — A Lille (Nord), 3/6 disponible, 56 fr.; courant 3/6 fin mélasse disponible, 57 fr.

Vinaigres. — A Orléans les cours restent stationnaires : le vinaigre nouveau vaut toujours 36 à 37 fr. l'hectolitre; le vinaigre nouveau de vin vieux, 37 à 38 fr.; le vinaigre vieux, 40 à 50 fr. selon qualité. — A Marseille la cote est de 22 à 25 fr.— Dans la Bourgogne, on cote à Dijon 28 fr. — Dans le Loiret, à Beaugency, les ventes atteignent de 36 à 30 fr.

Cidres. — A Fougères (Ile-et-Vilaine), les cidres sont soutirées valent actuellement 25 fr. la barrique de 240 litres. — La récolte prochaine en Bretagne se présente dans de très-mauvaises conditions, le fruit manque presque partout.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Le marché des sucres continue à être très-faiblement tenu; les ventes sont rares, principalement pour les raffinés qui sont offerts en baisse. Voici la cote officielle du dernier marché : sucres bruts, 88°, 68 fr.; sucres blancs n° 3, 79 fr. 50; raffinés bonne sorte, 153 fr.; telle sorte, 154 fr. — A Valenciennes, les cours sont les suivants : bruts indigènes 88°, n°s 7 à 9, 67 [illegible]0. — A Strasbourg, les sucres raffinés trouvent une vente facile aux prix de 110 à 112 fr. les 100 kilog. — Le stock dans l'entrepôt réel de Paris était au 31 juillet, de 14,466 quintaux.

Fécules. — Toujours peu d'activité dans les affaires. Le disponible en fécule première de l'Oise ou du rayon de Paris, est cotée sur le marché 36 fr. les 100 kilog. La fécule verte livrable en septembre ne trouve pas acheteur à 18 fr.

Mélasses. — La mélasse de fabrique disponible se paye : à Paris, 9 fr. 50; à Valenciennes, 9 fr. à 9 fr. 50; le tout par 100 kilog.

Glucoses. — Les prix des sirops restent à peu près sans variations à Paris; les 100 kilog. sont vendus : sirops massés, 58 à 60 fr.; liquides, 45 à 46 fr., avec les anciens droits d'entrepôt.

Houblons. — La récolte des houblons sera très-retardée cette année, et le rendement se confirme devoir être des plus médiocres; aussi les hauts prix prennent-ils chaque jour faveur de plus en plus. A Alost, on tient les prix de 104 à 110 fr. par 100 kilog. pour la récolte de 1870. En Alsace, à Haguenau, on a offert jusqu'à 400 fr. des 100 kilog. à livrer en marchandise de la nouvelle récolte. — En Angleterre les prix sont fermement tenus, la prochaine récolte n'étant guère estimée qu'à un quart de récolte moyenne.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — Les transactions sont toujours rares sur le marché de Paris; les cours sont à peu près sans changements. La dernière cote officielle est la suivante pour les huiles de colza : colza en tous fûts diponibles, 117 fr. 95; en tonnes, 119 fr. 25; épurée en tonnes, 127 fr. 25; livrable courant du mois, 117 fr. 50; quatre derniers mois, 98 fr. — Dans les départements et l'étranger, on cote l'huile de colza : à Lille, 119 fr. 50; à Cambrai, 114 fr. 25; à Courtrai, 100 fr. 50 à 101 fr.; à Londres, 102 fr. 50; à Hambourg, 104 fr.; à Berlin, 98 fr. 10; le tout par 100 kilog. — Les huiles d'olives comestibles restent fixées à Marseille, de 103 fr. 10 à 103 fr. 90 les 100 kilog. disponibles. — L'huile d'œillette surfine vaut 134 fr. à Arras, et 139 fr. à Douai.

Graines oléagineuses. — Les cours des graines oléagineuses sont en légère hausse : Arras, œillette, 32 à 34 fr.; colza, 33 à 34 fr.; lin, 26 à 27 fr.; cameline, 22 fr. 50 à 24 fr. 75; — Douai, œillette, 29 à 32 fr., — Cambrai, colza, 30 à 33 fr.; œillette, 30 à 31 fr. — A Courtrai, l'hectolitre de colza de Hongrie vaut 47 fr. 75 à 48 fr. 50; celui de lin, 41 à 42 fr.

Tourteaux. — On cote, dans le Nord, par 100 kilog. : Arras, tourteaux d'œillette, 17 fr.; colza, 19 fr. 50; cameline, 18 fr. 50; — Douai, lin graine du pays, 29 à 30 fr.; lin graine étrangère, 28 fr. à 28 fr. 50; œillette, 16 fr. 50 à 17 fr. 50; — Caen, colza, 18 fr. 50 à 19 fr. — A Marseille, le marché a été très-calme aux cours suivants : lin, 20 fr. 50; sésame, 12 à 13 fr. 25; colza; 13 fr.; copras, 14 fr.

Suifs. — Les cours sont en hausse depuis la semaine dernière; la dernière cote des suifs est de 111 fr. 50 les 100 kilog.; on paye la stéarine de saponification, 116 fr. 50 à 117 fr.; celle de distillation, 196 fr. 50 à 197 fr. — A Londres, le

marché est sans affaires; le suif de ville net au comptant est coté à raison de 106 fr. les 100 kilog.

Savons. — Cette semaine, les savons sont en hausse. On cote à Marseille par 100 kilog. : pâte ferme, 77 fr. 50 à 78 fr.; moyen ferme, 76 fr. 50 à 77 fr.; savon bleu pâle ou tale, 68 à 69 fr.

VII. — *Matières résineuses — engrais.*

Matières résineuses. — La hausse se maintient toujours sur l'essence de térébenthine et sur les divers produits résineux. A Dax (Landes), l'essence te térébenthine est cotée 102 fr.; à Bayonne, les cours sont montés de 9 fr.; les colophanes supérieures s'y vendent aux prix de 10 à 22 fr. suivant les nuances.

Les gemmes sont cotées comme il suit : Mont-de-Marsan, 74 à 84 fr.; Bayonne, 90 fr.; Bazas, 55 à 60 fr.; — le tout par barrique de 240 litres.

Crème de tartre. — Dans le département de l'Hérault, la difficulté des transports a amené la baisse sur les crèmes de tartre, premier blanc, qui ne sont plus cotés qu'à 200 fr. les 100 kilog.

Potasses. — A Valenciennes, les potasses brutes indigènes valent 78 à 80 centimes le degré de carbonate.

Noir animal. — Le noir animal neuf en grains est coté 39 fr. les 100 kilog., à Valenciennes.

Engrais. — Les noirs d'engrais sont cotés à Paris et dans le Nord, de 5 à 11 fr. les 100 kilog. — Le prix du guano du Pérou à azote fixé de MM. Mathews et Cie, est actuellement de 30 fr. les 100 kilog. — Le phospho-guano de la maison Galles-Lefèvre, à Paris, est coté 31 fr — M. Bacquet, de Saint-Quentin, vend ses produits aux prix suivants : engrais chimiques complets préparés, 24 à 31 fr.; sulfate d'ammoniaque titrant 20 à 21 pour 100 d'azote, 50 fr.; superphosphate de chaux, de 13 à 16 fr., suivant origine; nitrate de potasse, 75 fr.; nitrate de soude, 46 fr.; sels pour engrais, 4 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

VIII. — *Matières colorantes et tannantes.*

Garances. — A Avignon, la récolte des alizaris a été précoce. On a vendu, par 100 kilog.: alizaris rosés, 72 à 75 fr.; paluds, 104 à 106 fr.; Naples nouveaux, 80 fr.; garance en poudre SFFF rosés, 49 à 50 fr.; SFFF paluds, 55 fr.; garancine, 275 à 425 fr.; fleurs de garance, 230 à 240 fr. L'alcool de garance est toujours payé 56 fr. l'hectolitre.

Verdets. — A Pézenas (Hérault), les verdets restent bien tenus aux cours de 174 fr. et 176 fr. pour le sec marchand, et de 240 à 242 fr. pour l'extra-sec; — le tout par 100 kilog.

Gaudes. — La récolte qui se fait en ce moment paraît abondante; les premiers prix semblent fixés à 10 fr. les 60 kilog., ou 16 fr. 65 le quintal métrique.

IX. — *Bois et produits forestiers.*

Bois. — La vente se fait très-activement en ce moment à Paris. Des lots de sciage de bois de bonne qualité et bien assortis ont été payés 200 et 225 fr. l'échantillon, et 165 à 175 fr. pour l'entrevous. — A Toulouse, le bois à brûler est coté de 21 à 22 fr. le stère. A Metz, on cote le stère de hêtre à 15 fr.; celui de charme à 20 fr. — A Marseille, des poutres de sapin se sont livrées à 47 fr. pour les parties chargées et à 46 fr. pour celles à charger en août; les payolles de sapin ont été vendues de 25 à 26 fr.

Lièges. — Les lièges de la récolte de 1871 se tiennent dans le département du Var, aux prix que nous avons indiqués dans notre dernière revue.

X. — *Textiles.*

Laines. — A Paris, les laines-mères en suint valent de 1 fr. à 2 fr. 20 suivant la qualité; les acheteurs sont toujours nombreux. Le dernier marché de Dijon (29 juillet) a été assez animé; on a vendu les laines aux prix de 2 fr. à 2 fr. 25 le kilog. — A Neubourg (Eure), le 24 juillet, les prix moyens ont été les suivants : laines en suint, 2 fr.; lavées à dos, 4 fr.; agneaux, 2 fr. 20; loquets, 2 fr., le tout par kilog. — Les ports ont toujours un bon courant, et les laines d'importation maintiennent les prix élevés qu'elles ont atteints, sans que nous ayons à signaler de hausse. — A Londres, le marché est toujours très-actif.

Soies et cocons. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 77,598 kilog. Les prix ont été les suivants : organsins, 99 à 115 fr.; trames, 92 à

112 fr.; gréges, 88 à 105 fr., le tout par kilogramme. Ce sont à peu de chose prés les prix de la semaine précédente; d'ailleurs les transactions sont très-lentes, par suite de la hausse qui s'était manifestée dans les marchés précédents. — A Zurich, les soies italiennes sont cotées: organsins, 120 fr.; trames, 106 fr. A Milan les affaires sont très-animées.

Chanvres et lins. — Les affaires sont très-rares sur le marché de Lille pour les étoupes soit indigènes soit exotiques. On a importé, du 19 au 25 juillet, 5,381,139 kilog. de lin par le seul port de Dunkerque, tandis qu'on n'en exportait que 5,112 kilog. A Lille, on a exporté 54,750 kilog. contre 11,164 qui ont été importés.

Cuirs. — Nous n'avons cette semaine aucune vente importante à signaler.

Peaux. — Au marché de la Villette, les peaux de moutons rases sont toujours cotées de 1 fr. 75 à 3 fr. 50. A la dernière foire de Neubourg (Eure), les peaux de moutons étaient vendues en moyenne à 1 fr.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Dans les quatre derniers marchés, il a été amené à la Villette-Paris : 6,341 bœufs, 924 vaches, 138 taureaux, 3,923 veaux, 28,890 moutons, 3,205 porcs gras et 68 porcs maigres, c'est-à-dire un peu plus grand nombre de bœufs, de taureaux, de moutons et de porcs gras que la semaine précédente, tandis que les autres catégories étaient moins abondantes. Les prix moyens ont été établis ainsi, en kilog.: bœuf, 335; vache, 227; taureaux, 382; veaux, 53; moutons, 20; porcs gras, 84; porcs maigres, 24. Au dernier, on a vendu les diverses catégories d'animaux aux prix suivants, par kilog. estimé sur pied: bœuf, 1 fr. 25 à 1 fr. 70; vache, 1 fr. 10 à 1 fr. 50; taureaux, 0 fr. 90 à 1 fr. 40; veaux, 1 fr. 50 à 2 fr. 10; moutons, 1 fr. 45 à 1 fr. 95; porcs gras, 1 fr. 50 à 1 fr. 70; porcs maigres, 1re qualité, 1 fr. 70. Il y a une légère hausse sur les veaux et les moutons, mais baisse légère pour les bœufs et les vaches, très-sensible pour les porcs gras.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux à Paris, on a vendu 63 chevaux de cabriolet et de selle de 400 à 1,050 fr.; 115 chevaux de trait de 480 à 1,000 fr.; 49 chevaux hors d'âge, de 40 à 525 fr.; 49 chevaux à l'enchère de 75 à 360 fr.; — 3 ânes, de 45 à 200 fr. La vente a été meilleure que la semaine précédente.

Viande à la criée. — Il a été vendu, dans les six marchés du 25 au 31 juillet, 355,369 kilog. de viande, savoir : bœuf ou vache, 124,618; veau, 168,015; mouton, 41,652; porc frais, 21,284. C'est une moyenne de 59,261 kilog, vendu à chaque marché, chiffre bien supérieur à celui de la semaine précédente, presque égal à celui du commencement de juillet. Au dernier marché, les adjudications ont été faites aux prix suivants : bœuf ou vache, quartier de derrière, 1 fr. 18 à 1 fr. 78; quartier de devant, 1 fr. 20 à 1 fr. 80; aloyau, 1 fr. 40 à 1 fr. 06; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 24; — veau, 1re qualité, 1 fr. 82 à 2 fr. 02; 2e, 1 fr. 32 à 1 fr. 80; 3e, 0 fr. 96 à 1 fr. 30; pan, cuissot, 0 fr. 98 à 2 fr. 16; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 62 à 1 fr. 84; 2e, 1 fr. 34 à 1 fr. 60; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 32; gigots, 1 fr. 60 à 2 fr. 28; — porc frais, entier ou par moitié, 1 fr. 16 à 1 fr. 72; en quartier, 0 fr. 58 à 1 fr. 96; salé, 0 fr. 90 à 1 fr. 70. Il y a eu cette semaine une hausse de 10 centimes à peu près par kilog. sur toutes les espèces de viande.

Beurres. — Il a été vendu à la halle de Paris, 76,619 kilog. de beurres qui ont trouvé acheteurs dans les conditions suivantes : en demi-kilog., ordinaires et courants, 2 fr. 22 à 3 frr 60; — petits beurres, ordinaires et courants, 1 fr. 90 à 2 fr. 70; — Isigny en mottes : choix, 4 fr. 50 à 5 fr. 20; 1er fin, 3 fr. 80 à 4 fr. 50; ordinaires et courants, 2 fr. 10 à 3 fr. 80; — Gournay en mottes, ordinaires et courants, 1 fr. 80 à 3 fr. 70.

Œufs. — Il restait en resserre à Paris, après le dernier marché, 146,175 œufs; il en a été apporté 2,466,932; on en a vendu 2,433,857; il en reste en resserre, 198,250. Les prix ont été les suivants par mille : choix, 78 à 105 fr.; ordinaires, 70 à 90 fr.; petits, 56 à 72 fr. Ce sont à peu près ceux des semaines précédentes.

Résumé. — Les différentes causes que nous avons déjà mentionnées n'ont pas cessé de rendre difficiles les transactions sur les produits agricoles. En outre, les cultivateurs sont en ce moment absorbés par les travaux de la moisson. Il est donc tout naturel que la position des marchés soit sensiblement la même qu'il y a huit jours.

A. Remy.

Le Gérant : A. BOUCHÉ.

Le premier milliard payé aux Allemands. — Commencement de la délivrance. — Les Prussiens et le pétrole. — Souffrances des départements occupés. — La question des indemnités à payer aux pays ravagés par la guerre. — Vote de l'Assemblée nationale. Engagements pris par le gouvernement. — Les récoltes détruites par les éclaireurs français. — Solidarité de toutes les parties de la France entre elles. — Réformes à faire dans le régime fiscal. — Projets de MM. René et Ménier. — Souscription ouverte par la Société des agriculteurs de France. — Dons en argent et en nature. — Suite des envois de secours par les nations étrangères. — Les droits de douane sur les produits agricoles. — Pétition des sériculteurs de la Drôme et de l'Ardèche. — Procédé de MM. Petit et Robert pour le traitement des vendanges par la macération. — Lettre des inventeurs. — Circulaire du ministre aux préfets sur la nouvelle maladie de la vigne. — Rapport de la commission centrale sur la propagation du *Phylloxera vastatrix*. — Fondation d'un prix de 20,000 fr. pour l'auteur du meilleur procédé pour la destruction de la nouvelle maladie de la vigne. — Programme du concours. — Notes de MM. Planchon et Lichtenstein. — La taxe des sucres et la culture de la betterave. — Délibération de la réunion des fabricants de sucre. — Concours de machines à moissonner à Demville. — Le labourage à vapeur à Nancy. — On demande une grande exploitation à louer. — Rectification à la vente des béliers de lord Walsingham. — Nécrologie. — Mort de MM. Hette et Cail. — Nouvelles de l'état des récoltes dans le département du Nord, Indre-et-Loire, la Dordogne, les Landes. — Notes de MM. Meurein, de Tastes, Gaillard, de Lentilhac, du Peyrat. — Phénomènes météorologiques en juillet et leur influence sur les céréales en terre. — Les semailles de printemps. — Orages et grêle. — Pénurie de bétail. — Le typhus. — Orages dans le centre de la France. — Coups de chaleur du 17 au 19 juillet. — Rendement des céréales dans le Midi. — Les froments et les récoltes auxiliaires.

I. — *Commencement de la délivrance.*

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, vient d'annoncer à la tribune de l'Assemblée nationale que le premier milliard de l'indemnité de guerre avait été payé entre les mains des Allemands, et qu'en conséquence l'armée d'occupation allait être immédiatement réduite de 500,000 à 150,000 hommes. Au lieu de payer par jour, pour frais de nourriture des soldats allemands qui souillent notre sol, 1,250,000 fr., on n'aura plus à verser que 290,000 fr. Un télégramme du 8 août apprend que les Prussiens ont reçu l'ordre d'évacuer Troyes, le chef-lieu du département de l'Aube. Ce sont de bonnes nouvelles, c'est le commencement de la délivrance. Mais ne serait-il pas possible de débarrasser plus vite notre territoire des armées étrangères? seize départements sont encore occupés aujourd'hui. Tant qu'il restera un soldat allemand dans nos villes ou villages, un grand danger planera sur nous. Le contact des Germains avec nos populations de l'Est peut à chaque instant amener de déplorables conflits. Ainsi on vient de le voir à Poligny, dans le Jura. D'ailleurs l'éloignement des Allemands peut seul effacer peu à peu le souvenir de leur abominable conduite. Une vérité doit demeurer : l'exécrable invention de l'emploi du pétrole pour incendier les villages et les villes sera l'opprobre de l'Allemagne, comme les découvertes utiles forment la gloire de leurs auteurs. Les incendiaires maudits de la Commune de Paris ont imité les incendiaires allemands qui, avant d'y mettre le feu, ont badigeonné avec le pétrole les granges et les maisons à Bazeilles, à Varize, à Châteaudun, à Châtillon et dans mille autres lieux. Un surnom doit à jamais flétrir cette conduite : l'histoire dira *Guillaume le Pétroleur*. Mais pour ramener la paix dans les esprits, pour réparer nos désastres, pour que l'agriculture recommence à marcher dans la voie du progrès, il faut se hâter d'éloigner les hordes tudesques. On le peut en payant la rançon exigée. Qu'un nouvel emprunt soit proposé; nous n'en doutons pas, il sera couvert plus vite encore que celui de 2 milliards récemment conclu. La souffrance des contrées occupées est inénarrable. Ce qu'il en résulte de haine est impossible à dire. J'ai été voir, je suis revenu confondu. L'intérêt de l'agriculture exige impérieusement qu'on se

hâte de porter remède à cette situation. Il faut, à tout prix, empêcher qu'un jour prochain nos campagnes ne soient de nouveau dévastées par cet horrible fléau d'une armée ennemie formée d'hommes impitoyables qui ne sont pas des soldats venant de combattre d'autres soldats, mais qui sont des barbares faisant servir la science à tout détruire et à tout tuer. Notre délivrance est commencée. Point de repos avant qu'elle soit achevée.

II. — *Les indemnités aux pays ravagés par la guerre.*

La discussion de la proposition qui a pour but de faire payer à la France entière les désastres et les ruines que l'invasion et la guerre ont causés dans plus du tiers de nos départements, vient de faire un grand pas. Le principe d'un dédommagement à tous ceux qui ont subi des contributions, amendes et pertes matérielles du fait de la guerre, a été admis. Une somme de 100 millions sera provisoirement affectée au soulagement des infortunes les plus pressantes, et une loi sera rendue plus tard pour faire face à toutes les dépenses, lorsque l'étendue des pertes générales aura été constatée. La doctrine du *tant pis* pour les malheureux qui paraissait commode pour le Trésor public, a été écartée par l'Assemblée nationale ; elle a compris que toutes les parties du territoire français étaient unies dans les liens d'une solidarité étroite, et que tous devaient réparer les malheurs que quelques-uns, beaucoup trop nombreux malheureusement, ont éprouvés en soutenant le choc de l'ennemi. D'ailleurs n'est-il pas vrai que si l'on admettait que quiconque est frappé dans ses biens ou dans son industrie par un fait de guerre ou un fait insurrectionnel, n'a aucun droit à être indemnisé par le reste du pays, on détruirait un des plus grands moyens de la résistance ; chacun ne songerait qu'à sauver sa fortune, lorsque viendrait le danger, et l'on verrait de plus en plus, comme, hélas ! il en a été donné déjà trop d'exemples, des contrées entières se soumettre humblement pour échapper à toute dévastation. Que les paysans sachent, au contraire, que si leurs maisons sont brûlées, leurs champs dévastés, leurs troupeaux tués ou enlevés, ils retrouveront plus tard la valeur des sacrifices momentanément accomplis; on peut être sûr alors qu'ils n'hésiteront pas à entreprendre une résistance acharnée, vers laquelle d'ailleurs leur patriotisme inclinera. Il était temps qu'une prompte décision fût prise sur la question. L'inquiétude était grande dans tous les départements qui ont été envahis. En effet, d'effroyables misères les menacent pour l'hiver prochain. D'ailleurs, des engagements véritables avaient été pris par l'autorité supérieure dans un grand nombre de localités, et le gouvernement ne pouvait plus être admis aujourd'hui à en faire simplement le désaveu. Nous citerons en particulier les faits suivants qui nous ont été rapportés par plusieurs agriculteurs du canton de Gonesse, dans l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise). L'année dernière, au moment où l'invasion prussienne menaçait Paris, le Gouvernement de la défense nationale, ayant ordonné de faire le vide devant les armées allemandes, des francs-tireurs, par ordre supérieur, ont brûlé, dans les fermes, sans donner aux propriétaires le temps de les enlever, les meules de blé et d'avoine. Les Prussiens sont arrivés et se sont emparés du reste de la récolte. Le pays

ayant été occupé depuis le milieu de septembre 1870 jusqu'au 10 juin dernier, les travaux des champs ont été rendus impossibles par les réquisitions d'attelage et de matériel sans cesse renouvelées. Ces réquisitions ont été constatées par des bons ; mais l'autorité prussienne a oublié, avant son départ, de les solder, de sorte qu'ils sont devenus du papier inutile entre les mains des possesseurs. Les agriculteurs se sont ainsi trouvés dans cette situation très-difficile ; la récolte entière de l'année dernière a été perdue pour eux, la plupart de leurs attelages ont disparu ; ceux qui voudraient en ce moment commencer les travaux préparatoires pour les semailles d'automne, seraient obligés de faire dans leur exploitation une nouvelle mise de fonds tout aussi considérable que si leurs terres avaient toujours été en friche. Or, ils sont dans l'impossibilité absolue de trouver les capitaux sécessaires. N'est-il pas juste que des indemnités leur soient accordées, non pas dans un avenir plus ou moins problématique, mais dès aujourd'hui, pour que ceux trop nombreux qui n'ont pas de fonds à leur disposition puissent se mettre en mesure d'exécuter les travaux de la saison et d'essayer de regagner une partie de ce qu'ils ont perdu ?

L'intérêt général, dans l'espèce, est évident. La France appauvrie, épuisée par une année de malheurs inouïs, a besoin de la totalité de ses forces productives. Il importe que toutes les terres donnent des récoltes, car on est menacé de ne pas avoir les denrées alimentaires en quantité suffisante pour la nourriture des populations. Et, dans ce cas, il faudra recourir à des importations étrangères qui coûteront des sommes considérables. Ce seront des centaines de millions qu'il faudra exporter pour notre malheureux pays. Ne vaut-il pas mieux faire tout de suite dss dépenses qui fructifieront et allégeront nos misères ? On hésite, à Paris, à résoudre affirmativement la question de l'indemnité à payer aux industriels et aux négociants qui avaient déposé dans les entrepôts des marchandises en garantie des prêts qui leur avaient été faits par diverses compagnies financières, au terme des warrants. Quelle serait la conséquence du refus de toute indemnité? Evidemment, la destruction de tout crédit à ouvrir sur des prêts de matières premières ou fabriquées. Un coup mortel serait porté à notre crédit et à nos industries. Ce n'est donc pas seulement par des considérations d'humanité et pour venir simplement au secours d'infortunes imméritées qu'il faut résoudre le problème des indemnités à accorder à tous ceux qui ont souffert matériellement des derniers événements. D'ailleurs, divers moyens d'alléger l'Etat sont proposés par les hommes habitués à recourir au crédit public. Des bons du Trésor, des coupons de rente pourraient être émis, comme le propose, par exemple, M. René, propriétaire complétement détruit à Clamart par le génie militaire, et industriel bombardé à Paris par les Prussiens. D'autres combinaisons peuvent être imaginées. Une réforme radicale pourrait être faite dans notre régime fiscal, comme le propose M. Ménier, dans le but de remplacer tous les impôts tant directs qu'indirects par une seule contribution. La difficulté n'est pas de trouver des moyens d'exécution. Le principe de l'indemnité aux victimes de la guerre est maintenant admis; il importe seulement désormais que l'on fasse vite. Les plaintes de ceux que l'invasion a ruinés ont été entendues par les représentants du pays, et

ceux-là même qui n'ont pas connu les douleurs de l'occupation étrangère sont décidés à soulager leurs malheureux concitoyens.

III. — *Souscription nationale en faveur des cultivateurs ruinés par l'invasion ou par les intempéries de cette année.*

Nous avons déjà annoncé que la Société des agriculteurs de France a ouvert, dès le mois de mars dernier, une souscription dans le but de venir en aide aux cultivateurs victimes de l'invasion. Le conseil, dans sa réunion du 22 juillet, a résolu de faire de cette souscription une œuvre nationale et d'étendre les secours aux campagnes ruinées par la sécheresse ou la gelée. La Société s'est inscrite collectivement en tête de la première liste qui s'élève déjà à 40,000 francs, pour une somme de 25,000 francs (voir page 169, n° du 29 juillet). Les souscriptions en argent sont reçues au siége de la Société, 43, rue du Bac, à Paris. Les fonds seront distribués dans le courant du mois de septembre, pour être employés de suite en achats de semences d'automne. Une commission est chargée de la distribution. Les souscripteurs qui se seront engagés à fournir des semences *en nature* seront avisés, en temps utile, du lieu où ils devront expédier leurs offrandes.

La commission doit, en outre, répartir les sommes provenant de la générosité étrangère. Pendant la guerre, la Suède avait envoyé environ 150,000 francs au président de la Société des agriculteurs de France. Dans l'impossibilité où il se trouvait d'agir, à cause du siége, et, plus tard, de l'insurrection de Paris, M. Drouyn de Lhuys confia la distribution de cette somme à la Société anglaise de secours en nature aux paysans français (Seed Fund), présidée par Lord Vernon, dont nos malheureux cultivateurs ont pu apprécier les immenses services. Depuis, la Suède a mis de nouveau à la disposition de la Société des agriculteurs de France une somme de 45,000 francs. L'Italie vient de faire parvenir 5,000 francs pour l'achat d'instruments propres aux travaux agricoles. Enfin, l'Association française de bienfaisance organisée à Saint-Pétersbourg, annonce l'envoi de 300,000 francs et une grande quantité de semences et objets de tout genre. D'après l'intention formellement exprimée par les donateurs, ces secours seront répartis entre les campagnes ruinées par la guerre. Les comices et sociétés d'agriculture de tous les départements sont invités à envoyer l'état des pertes constatées dans leur contrée.

M. Drouyn de Lhuys, dans la circulaire qu'il adresse à ses collègues de la Société des agriculteurs de France, rappelle que l'invasion allemande, les brusques variations de la température et la peste bovine sont trois fléaux dont il faut combattre les désastreux effets au moment où en outre de nouveaux impôts vont venir accabler les populations. Jamais circonstances plus difficiles ne se sont présentées pour l'agriculture, et il importe que les associations agricoles s'efforcent de trouver des solutions. La Société des agriculteurs de France surtout devra agir; elle compte dans son sein les six ministres de l'agriculture et du commerce, des finances, de l'instruction publique, de l'intérieur, de la justice et enfin des travaux publics; elle renferme 114 membres de l'Assemblée nationale. Pourra-t-on trouver une occasion plus favorable pour réformer dans le sens des besoins des populations rurales la légis-

lation, le régime fiscal, l'enseignement, d'une manière générale toute l'administration du pays?

IV. — *Des droits de douane sur les produits agricoles.*

Tout en soutenant le principe de la liberté commerciale, nous avons constamment défendu avec énergie les droits de l'agriculture nationale à être traitée sur le pied de parfaite égalité avec l'industrie et le commerce. Or les Chambres du commerce et des manufactures ont toujours fait admettre que les produits manufacturés étrangers seraient soumis à des droits équivalant tout au moins aux impôts acquittés par les produits nationaux. Cette considération nous a conduit à nous ranger sous la bannière déployée par M. de Lavergne. Tout produit étranger doit payer à nos frontières la portion de l'impôt que supporte le produit similaire. Violer ce principe, ce serait faire de la protection à rebours, comme nous l'écrit encore M. le commandant Degros, en nous envoyant de Tain (Drôme) la pétition suivante des sériculteurs de la Drôme et de l'Ardèche:

« Vu les abus des traités octroyés par le pouvoir personnel qui permettaient, entre autres, aux vins d'Espagne alcoolisés au maximum d'entrer chez nous pour 25 centimes par hectolitre: pendant que toutes les puissances du Nord repoussaient les divers crus de France par des droits de plus de 20 francs par hectolitre en moyenne;

« Vu les abus de la libre entrée du bétail et des céréales étrangers, notamment en ce qui concerne la peste bovine et les scandales des acquits à caution;

« Vu la nécessité de faire payer à toute consommation intérieure et principalement aux consommations de luxe, leur part des charges publiques et des impôts;

« Considérant que l'agriculture succombe inutilement à la peine dans la position qui lui a été faite par les traités du bon plaisir impérial;

« Considérant que la justice pas plus que la morale ne conseillent de ruiner les ouvriers de la campagne au bénéfice de ceux des villes, bien moins encore nos nationaux au bénéfice des travailleurs étrangers;

« Considérant que la libre entrée de toutes les matières premières, dans notre marché intérieur, n'a fait que paralyser nos producteurs similaires en soie, laine, chanvre, viande et blé: pour enrichir, sans profit public, une couche d'opérateurs sur les provenances de l'étranger;

« Considérant que les vastes et moralisateurs chantiers de l'agriculture ne doivent pas être sacrifiés à ceux de récents industriels;

« Considérant entre autres, que la libre entrée des soies et des cocons du Japon n'ont fait que nous créer, au moyen des filatures suburbaines, des espèces de casernes de jeunes filles, où la femme vient perdre le goût de la saine et fortifiante vie des champs;

« Considérant que cette libre entrée des cocons étrangers n'a cependant fait baisser que de quelques centimes, par mètre de soierie, le prix d'une consommation toute de luxe, pendant qu'elle a permis, cette année, d'avilir la valeur de nos produits;

« Considérant que ce n'est pas lorsque le Japon nous fait payer 25 fr. un carton de graines de vers à soie, que nous pouvons espérer pouvoir produire des cocons au même prix que ce pays;

« Considérant que, sous l'empire du suffrage universel, ce n'est pas lorsque les ouvriers des champs sont animés d'un si bon esprit en faveur de l'ordre public, qu'il y a lieu de les froisser injustement et inutilement;

« Considérant qu'il n'existe pas un seul éducateur produisant pour 5,000 francs de cocons, qui ne paye plus de 500 fr. d'impôts;

« Pour tous ces motifs nous demandons que les soies et que les cocons étrangers, destinés à la consommation française, payent également au moins le dixième de leur valeur, soit environ 150 francs par 100 kilos de cocons secs et 600 francs par 100 kilos de soie;

« Et, attendu que tous les abus survenus, avec les traités octroyés par le bon plaisir impérial, eussent été conjurés, si l'agriculture avait eu une représentation sérieuse auprès des pouvoirs, nous demandons que la République nous rende au moins ce que nous accordait la loi de 1851, une représentation libre et élective de l'agriculture auprès des ministres, pour défendre les intérêts de la branche la plus importante de la richesse nationale.

« Ainsi fait et arrêté le 18 juin 1871, par la réunion de notabilités séricoles convoquées à Valence, en suite de trois avis publics insérés les 10, 13 et 14 juin courant dans le journal *l'Ordre et la Liberté* de la Drôme et de l'Ardèche, pour être transmis à qui de droit par son délégué à ce sujet, M. Degros, ancien commandant du génie et membre du Conseil général. »

Nous n'entendons pas, par l'insertion de la pétition précédente, adopter les chiffres auxquels se sont arrêtés les sériculteurs de la Drôme et de l'Ardèche. Mais nous adhérons pleinement aux principes posés et nous approuvons fort le rappel qui est fait du Conseil général de l'agriculture. Ou bien il faut rapporter la loi qui a institué ce Conseil, ou bien il faut l'exécuter. Nous avons à maintes reprises, sous l'Empire, protesté contre le refus persistant de consulter régulièrement l'agriculture; nous ne pouvons pas, sous la République, admettre davantage la continuation d'un mépris inexplicable pour une institution qui pourrait rendre de si grands services.

V. — *Traitement des vendanges par la macération.*

Nous approchons du mois des vendanges; il est par conséquent intéressant de rappeler l'attention sur le procédé d'extraction par macération, inventé par MM. Georges Petit et Robert aîné, pour les jus des raisins destinés à la chaudière, c'est-à-dire à la fabrication des eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac, etc. Nous avons décrit ces procédés avec beaucoup de détails et publié une polémique considérable qui s'est engagée à leur égard, et dans laquelle notre confrère de la Société centrale d'agriculture, M. de Dampierre, a pris une grande part (voir tomes III et IV de 1867, et tome II de 1869, p. 700). Un procès était engagé sur la validité des brevets, et par conséquent l'on devait hésiter à appliquer le système, quelque bon qu'il fût. Aujourd'hui tout doute doit cesser, puisque la Cour de cassation a définitivement tranché le débat, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante que nous adressent MM. Petit et Robert :

« Saintes (Charente-Inférieure), le 3 août 1871.

« Monsieur le Directeur,

« Les douloureux événements dont la France vient d'être le théâtre nous ont empêché de faire connaître à vos lecteurs le dernier mot de la grande lutte judiciaire dans laquelle notre procédé de macération de la vendange était engagé. Jamais aucun procédé n'a reçu une consécration légale plus éclatante; toutes les juridictions ont été épuisées, et il en est résulté cette sanction souveraine : 1° que nos brevets et certificats d'addition étaient bons et valables; 2° que l'emploi ou l'imitation du procédé, en violation de nos droits, constituaient une contrefaçon. Notre contrefacteur, de son côté, s'est vu condamner à nous payer, à titre de dommages-intérêts, la somme de 25,000 francs.

« Telle fut l'issue de ce long débat qui s'est déroulé pendant plus de quatre ans, devant les cours judiciaires et dans la presse agricole. Désormais la jurisprudence est définitivement fixée sur ce point par deux arrêts de la Cour de cassation. Il importe donc d'en informer les propriétaires et de les prémunir contre les dangers de contrefaçon; car malgré notre vif désir d'être agréables et utiles à tous, chacun comprendra aisément que nous ne pouvons renoncer au privilége de nos brevets et que nous devons faire respecter nos droits d'inventeurs. La prime du brevet est

d'ailleurs si modique, et les avantages du procédé sont si considérables que tout propriétaire de vignes blanches est réellement intéressé à pratiquer franchement notre système de macération.

« Etant supposé un propriétaire de 12 hectares de vignes, ces 12 hectares, au rendement moyen de 30 hectolitres l'un, produiront annuellement 360 hectolitres de vin et 60 hectolitres d'eau-de-vie, à raison de 6 hectolitres de vin pour 1 hectolitre d'eau-de-vie. Les mêmes raisins, traités par notre procédé de macération, donneront un excédant de rendement d'au moins un dixième; soit, en plus, 6 hectolitres d'eau-de-vie. Ces 6 hectolitres d'eau-de-vie, à 50 fr. seulement, représentent une plus-value annuelle de 300 fr., ou 25 fr. par hectare.

« En retour que demandons-nous au propriétaire? 10 fr. par hectare! 10 fr., une seule et unique fois, payés! 120 fr. pour 12 hectares, et encore cette somme de 120 fr. se paye souvent en plusieurs annuités. Nous pourrions ajouter que les moûts de macération sont plus uniformes, et les eaux-de-vie qui en proviennent infiniment meilleures; que la pression des marcs (cette opération si longue et si difficile dans le procédé ordinaire) se fait ici avec une grande facilité et une incroyable rapidité. Mais les nombreux avantages de notre procédé ont été autrefois si bien décrits dans votre estimable journal, qu'il nous semble superflu de les signaler de nouveau à l'attention de vos lecteurs.

« Agréez, etc. « Georges PETIT et ROBERT aîné. »

Il est évident qu'il y a un très-grand intérêt, lorsqu'il s'agit de fabriquer des eaux-de-vie aussi estimées que celles des Charentes, à extraire la totalité du jus contenant les principes qui donnent aux produits leurs qualités distinctives. Pendant trop longtemps, l'industrie viticole a négligé de recourir aux perfectionnements indiqués par la science. Désormais il n'en sera plus ainsi. Puisque l'occasion s'en présente, nous rappellerons encore en passant les procédés de chauffage des vins remis en lumière par les travaux de MM. Pasteur et de Vergnette-Lamotte. Il importe que notre industrie viticole s'attache à donner plus de valeur à tous ses produits, alors que de plus lourds impôts viennent les frapper; il faut faire mieux pour vendre plus cher à l'étranger.

VI. — *Le Phylloxera vastatrix.*

Les articles de M. Gaston Bazille que nous avons récemment publiés (n^os des 15 et 29 juillet, p. 101 et 190 de ce volume) ont rappelé les dangers que la nouvelle maladie de la vigne due à l'insecte auquel on a donné le nom de *Phylloxera vastatrix*, continue à menacer gravement la viticulture; ils ont indiqué la marche à suivre pour la combattre. L'arrachage paraît le seul procédé efficace actuellement connu, et c'est lui que recommande M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture, dans la circulaire suivante insérée au *Journal officiel* du 4 août:

« Monsieur le préfet, depuis quelques années une nouvelle maladie sévit avec violence sur une assez grande étendue de vignobles. La rapidité avec laquelle elle se propage ne permet point de négliger aucun des moyens propres à en prévenir ou à en atténuer les funestes effets. Une commission centrale, composée de savants et de praticiens expérimentés, a été instituée près de mon ministère avec la mission de rechercher l'origine du fléau, ainsi que les mesures à prendre pour en circonscrire les ravages. Cette commission, dans les diverses séances qu'elle a tenues au ministère de l'agriculture et du commerce, a été unanime à reconnaître que la cause du mal est bien le puceron, dit *Philloxera vastatrix*, dont l'existence a été constatée sur les racines de la vigne. En présence de ce fait qui paraît acquis à la science, cette commission a émis l'avis qu'il y avait certaines précautions à prendre par les propriétaires de vignobles infectés. Elle a exprimé le désir que cet avis fût porté à la connaissance des intéressés, à titre de conseils. J'ai donc l'honneur, monsieur le préfet, de vous prier de donner à la présente circulaire toute la publicité désirable,

en faisant observer aux populations qu'il s'agit ici à la fois de leur intérêt particulier et de l'intérêt public.

« La commission conseille aux viticulteurs d'arracher scrupuleusement tout plant de vigne dont les racines sont attaquées par le puceron, de remuer profondément le sol pour mettre à découvert toutes les racines, et de brûler sur place le cep et les racines, en ajoutant les broussailles nécessaires pour soumettre la terre infectée de pucerons à un fort écobuage. Dans le cas où l'insecte attaque les feuilles, il y développe des galles placées à leur face intérieure, véritables nids pleins d'œufs et d'insectes destinés à se répandre sur les racines. Pour arrêter leur propagation, il est indispensable d'enlever avec le plus grand soin toutes les feuilles attaquées. La notice publiée par la commission centrale, et dont je vous transmettrai plusieurs exemplaires en vous priant de les distribuer aux principaux viticulteurs de votre département, mettra les intéressés à même de reconnaître le caractère de la maladie et de distinguer les feuilles atteintes.

« Je vous serai obligé d'exercer sur les communes intéressées une action propre à les éclairer sur la conduite à tenir dans cette grave circonstance. Il y aurait lieu d'instituer des comités locaux qui observeraient avec soin quelle est la situation exacte des vignobles de votre département, et seconderaient les populations dans l'application de ce mode d'écobuage, qui ne peut manquer de produire un effet analogue à celui de l'échenillage. Cette manière d'agir a été suivie dans certaines localités de l'Hérault par la Société d'agriculture, et elle y a donné des résultats d'autant plus efficaces qu'elle est plus simple et plus pratique. Une commission départementale, composée de viticulteurs et d'entomologistes, que vous voudrez bien constituer dès qu'il sera nécessaire, — si toutefois l'existence de la maladie est constatée dans votre département, — devra éclairer de ses conseils ces divers comités et y étudier la marche du fléau. Bien que ces prescriptions n'aient rien d'obligatoire, je ne saurais trop vous demander d'insister auprès des communes de votre département qui sont ou qui seront envahies par le fléau, et les engager à appliquer sans hésitation ces mesures radicales. Seules, elles peuvent, en attendant que les recherches provoquées par mon administration et poursuivies de toutes parts à la fois, par la pratique et par la science, aient donné quelque résultat, prévenir le développement du mal et circonscrire ses dommages, qui exposent à la ruine l'une des plus précieuses branches de notre production nationale.

« Je vous prie, monsieur le préfet, de m'accuser réception de la présente circulaire et de me rendre compte, dans un très-bref délai, des mesures que vous aurez cru devoir prendre dans votre département pour répondre aux vœux de la commission centrale.

« Recevez, etc. « *Le ministre de l'agriculture et du commerce,*

« VICTOR LEFRANC. »

Le rapport dont il est question dans la circulaire précédente sera publié dans notre prochain numéro; il conclut à la proposition d'un prix de 20,000 fr., dont voici le programme :

ART. 1er. — Toute personne qui voudra concourir pour le prix de 20,000 fr., institué par le Gouvernement en faveur de l'auteur d'un procédé susceptible de combattre la nouvelle maladie de la vigne, devra adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une notice sur son invention.

ART. 2. — Ne seront admises au concours que les personnes pouvant fournir à l'appui de leur demande des certificats attestant que le moyen proposé a déjà été soumis à l'épreuve de l'expérience pratique et établissant la présomption, d'après les faits déjà recueillis, qu'il peut être efficace et économiquement applicable dans la généralité des terrains.

ART. 3. — Les demandes à l'effet de concourir pour le prix seront communiquées à la commission centrale. Après examen des pièces présentées et même, s'il y a lieu, après enquête préalable, elle donnera son avis sur l'opportunité de soumettre le procédé indiqué à des expériences qui seront suivies et dont les effets seront constatés par des commissions locales.

ART. 4. — Il sera tenu un procès-verbal détaillé des diverses circonstances de chaque expérimentation. Ce procès-verbal, rédigé par les soins des commissions locales, sera adressé par le préfet au ministre de l'agriculture et du commerce, qui en saisira la commission centrale.

ART. 5. — Cette commission examinera les procès-verbaux soumis à son appréciation. Elle décernera le prix, s'il y a lieu.

ART. 6. — Les mémoires, pièces et notices, devront être déposés soit au ministère de l'agriculture (direction de l'agriculture), soit dans l'une des préfectures de la République, le 31 décembre 1872 au plus tard.

Nous avons déjà publié en 1869 (n° du 20 novembre, tome IV, page 492) les notes entomologiques dans lesquelles MM. Planchon et

Lichtenstein ont décrit, avec des figures à l'appui, le puceron de la vigne aux différentes phases de sa vie, ainsi que les galles produites par son action sur les feuilles; nos lecteurs pourront y revenir pour se fixer sur l'identité de l'insecte dans ses diverses métamorphoses.

VII. — *La taxe des sucres et la culture de la betterave.*

L'aggravation de l'impôt sur le sucre donne un intérêt plus considérable au mode de taxation adopté. La question n'est pas seulement d'administration intérieure; elle est aussi internationale, puisque la convention en date du 8 novembre 1864 entre la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Belgique, doit établir la liberté du commerce des sucres entre les quatre puissances contractantes, d'où résulte la nécessité de pouvoir facilement restituer les droits respectifs des divers pays. Une réunion générale des fabricants de sucre qui s'est tenue à Saint-Quentin, sous la présidence de M. Georges, d'Hargival, a longuement discuté le problème et a ensuite adopté la résolution suivante :

« L'assemblée des fabricants de sucre :

« Considérant que l'impôt sur les sucres bruts basé sur les nuances donne lieu à des inégalités et des erreurs inévitables, puisque la valeur des sucres n'est pas toujours en rapport avec les nuances;

« Considérant que l'application de l'échelle des types de la Convention internationale à la perception du droit, aura pour effet d'aggraver les inconvénients actuels et de les rendre d'autant plus intolérables que les écarts entre les classes augmenteront en raison de l'élévation de l'impôt;

« Considérant que le système des rendements basé sur des types peut donner lieu, au raffinage, à des excédants qui faussent les conditions de la libre concurrence et privent le Trésor d'une partie des droits;

« Considérant qu'il importe à la sucrerie indigène, pour le développement de l'exportation des sucres bruts, que l'égalité de traitement existe entre les acheteurs des quatre nations, puisque c'est l'un des buts de la convention;

« Prie le Gouvernement d'adopter un mode d'impôs qui, comme l'impôt *à la richesse saccharine déterminée par l'analyse*, ou l'impôt dit *à la consommation*, laisse liberté entière de travail à la fabrication, supprime toute faveur ou prime au profit du raffineur ou du fabricant, et donne à nos associés de la Convention internationale toute garantie de loyale concurrence;

« Prie également le Gouvernement d'entamer des négociations avec les puissances contractantes pour les amener à adopter les mêmes bases d'impôts. »

La réunion a donné la priorité à la saccharimétrie sur l'impôt à la consommation; elle a ainsi montré sa confiance dans la science qui en effet peut seule rendre l'impôt du sucre parfaitement équitable; car on ne doit payer que proportionnellement à la richesse du produit que l'on consomme. Il appartient du reste à la plus avancée de nos industries agricoles de montrer combien la science est utile, et c'est ce que font les deux sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais et de l'arrondissement de Valenciennes, en instituant chacune deux concours pour l'amélioration de la betterave. Le concours de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais consistera en une exposition qui aura lieu à Arras le 14 octobre prochain; par les lots exposés dont on appréciera la richesse saccharine, et par des détails de culture, de se rendre compte des variétés les plus avantageuses. Quant au concours ouvert par la société de Valenciennes, il est destiné aux cultivateurs divisés en deux catégories : ceux cultivant au moins 30 hectares et ceux cultivant au moins 6 hectares. Des commissions visiteront les cultures des concurrents, et c'est sur leurs rapports que les prix seront décernés; des analyses renseigneront sur la richesse des betteraves. Ce sont là d'excellentes institutions qui ne peuvent pas manquer d'avoir des résultats féconds.

VIII. — *Concours de machines à moissonner et de labourage à vapeur. Grandes entreprises agricoles.*

Nous avons annoncé l'ouverture d'un concours de machines à moissonner pour le 6 août, à Damville, par la Société d'agriculture de l'Eure. On nous écrit que huit moissonneuses ont fonctionné, parmi lesquelles une seule française, celle de M. Albaret, qui nous a été décrite dans le dernier numéro, et que le premier prix consistant en une médaille d'or et 200 fr., a précisément été décerné à cette machine.

Nous avons aussi annoncé le concours de labourage à vapeur qui vient d'avoir lieu dans le département de Meurthe-et-Moselle où la Société des *Quakers*, après avoir répandu un grand nombre de secours pour soulager les victimes de la guerre, a introduit les appareils Fowler. Nous lisons dans le rapport que vient de faire M. Grandeau, qu'une souscription publique est ouverte pour constituer une Société de labourage à vapeur qui exécuterait par entreprise toutes les cultures dans cette contrée où maintenant les attelages manquent. C'est une excellente pensée, et nous constatons avec une vive satisfaction que les souscriptions déjà faites promettent un rapide succès.

L'époque paraît venue d'ailleurs des grandes entreprises agricoles. Car nous annonçons aujourd'hui la demande d'un grand domaine à louer et peut-être à acheter dans le centre de la France par une Société qui dispose de tous les capitaux nécessaires. Il s'agit de faire l'élevage sur une grande échelle, et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la demande qui est faite. Le plus ordinairement ce sont des propriétaires qui veulent louer ou vendre; cette fois ce sont des preneurs qui se présentent. Puissent les capitaux suivre souvent cet exemple!

IX. — *La vente de Lord Walsingham.*

Dans l'intéressant article de M. Laverrière sur la vente du troupeau de Lord Walsingham (nº du 29 juillet, page 181 de ce volume), il a été dit par erreur qu'on devait regretter l'abstention complète des éleveurs français. On apprendra avec plaisir que M. Nouette-Delorme a acheté dans cette vente 18 magnifiques sujets parmi lesquels se trouve un bélier de 18 mois que M. Woods lui-même, avec d'autres membres des jurys anglais, a placé au nombre des cinq meilleurs de cette célèbre bergerie de Southdowns. C'est encore un symptôme de l'énergie que montrent nos agriculteurs à reprendre leurs travaux. Messieurs les Allemands, la France n'est pas abattue.

X. — *Nécrologie.*

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort subite de M. Hette, gérant de la sucrerie de Bresles, qui est mort à Paris le 6 août; son enterrement aura lieu à Bresles, le jeudi 10 août, alors que cette chronique sera sous presse. Depuis vingt-cinq ans que nous connaissions M. Hette, nous l'avions toujours vu à la tête de toutes les entreprises ayant pour but les améliorations agricoles. C'est une perte regrettable que fait l'agriculture de l'Oise. A ses funérailles assisteront sans doute ces nombreux adeptes du progrès agricole que nous avons vus le 2 août se presser aux obsèques de M. Cail, le plus grand industriel agricole de France. M. Cail n'avait que 68 ans, il était mort le 22 mai, à son

domaine des Plants, près Ruffec (Charente). Son corps a été apporté à Paris pour être inhumé au Père-Lachaise, après un service solennel célébré à l'église Saint-Augustin. Une très-nombreuse assistance d'industriels, d'agriculteurs et d'ouvriers, a suivi son cercueil : dernier hommage rendu à un ouvrier devenu grand commerçant, grand industriel et grand agriculteur.

XI. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

L'époque pendant laquelle les céréales achèvent de compléter leur maturité, s'est prolongée cette année de manière à permettre aux grains de prendre en général un plus grand développement. Cela est particulièrement vrai pour tous les départements situés au nord de la Loire; plus au midi, il y a eu des coups de chaleur qui ont amené une maturité hâtive et ont fourni des grains trop petits, retraits et de tout à fait médiocre qualité.

Les excellents effets produits sur les récoltes par la marche des phénomènes météorologiques pendant le mois de juillet sont parfaitement décrits dans la note que M. Meurein nous adresse de Lille (Nord), à la date du 7 août :

« La température moyenne de juillet, 17° au lieu de 17° 72, diffère peu de la moyenne générale. La fréquence et l'abondance des pluies, leur état électrique, la nébulosité du ciel, l'humidité de l'air ont continuellement été favorables aux récoltes dont la végétation marche avec une accélération extraordinaire. Grâce à des conditions météoriques réellement exceptionnelles, l'expérience si chanceuse de l'ensemencement des blés de saison aux mois de mars et d'avril, en remplacement des blés gelés, a été couronnée d'un plein succès. Après l'hiver, les vesces des hivernages avaient été détruites par la gelée. Quelques cultivateurs ont eu alors l'idée d'en semer dans le seigle; la levée s'est bien faite, et aujourd'hui la récolte est aussi bonne que si elle n'avait éprouvé aucune avarie. »

A mesure que l'on approche du centre, on trouve une moins bonne situation. Les pluies et les orages ont fait plus de dégâts, et les récoltes ont souffert davantage. Ces circonstances météorologiques sont indiquées, ainsi que le coup de chaleur du 17 au 19 juillet, dans la note que M. de Tastes nous envoie de Tours (Indre-et-Loire), à la date du 2 août :

« Le temps pluvieux et frais du mois de juin s'est prolongé jusqu'au 11 juillet; puis est venue une période de calme et de beau temps, avec une température croissante qui a atteint le 18 près de 36° à l'ombre et au nord. Le temps s'est rafraîchi du 24 au 31; quelques groupes orageux ont traversé le département dans la journée du 29, et ont donné de la grêle sans dégâts appréciables. La vigne promet beaucoup au point de vue de la quantité; quant à la qualité, elle dépend surtout de la manière dont le temps se comportera en août et septembre; mais les probabilités sont pour un mois d'août frais et nébuleux. — Les orages du 29 et du 30, peu importants dans notre département, ont maltraité nos voisins de la Vienne et de l'Indre. Le 29, une grêle énorme a ravagé les environs de La Châtre (Indre), et le 30, tout l'arrondissement de Montmorillon (Vienne) a été fortement atteint. »

L'état des récoltes continue à présenter des différences considérables souvent dans des points très-rapprochés. Quant aux dégâts causés jusqu'à présent, on peut dire que dans l'ensemble on n'aura pas de bonnes vendanges. C'est ce que constate M. Gaillard dans la note qu'il nous adresse de Brantôme (Dordogne), à la date du 2 août; le coup de chaleur du 17 au 19 juillet a grillé les vignes, mais les plantes sarclées et le tabac ont bon aspect, et l'avoine a donné une récolte abondante :

pluies et du soleil au moyen d'un capuchon formé de quelques javelles renversées.

Blés, seigles, orge d'hiver. — La construction des moyettes de céréales d'hiver offre une assez grande variété de dispositions et de volume, selon les localités et les cultures. Après les avoir expérimentées à peu près toutes, nous avons donné la préférence à celles qui se composent d'un nombre de javelles suffisant pour produire au liage de six à huit gerbes du poids de 8 à 9 kilogrammes chaque. Dans notre culture, nos gerbes se composant de trois javelles, la moyette comprend de 18 à 24 javelles. Pour construire ces moyettes, on commence par réunir 3 javelles dressées verticalement par un lien noué légèrement un peu au-dessous des épis. Autour de ce support central, on réunit circulairement les autres javelles, les épis au sommet, en donnant une légère inclinaison à la base. Ensuite on applique autour de la moyette et selon sa grosseur trois ou quatre javelles renversées l'épi en bas; puis on les fixe avec un lien qui, réunissant cette couverture au reste de la petite construction, lui donne une assez grande solidité. Les moyettes construites de cette manière ont à quelque distance l'aspect de grandes ruches en chaume. Quand elles sont faites avec soin, elles résistent bien au vent et ne peuvent être pénétrées par les plus fortes pluies. La libre circulation de l'air à l'intérieur facilite l'évaporation de l'humidité, les grains encore tendres y mûrissent peu à peu, sans être subitement saisis et racornis par l'action trop vive d'un soleil brûlant, comme cela a souvent lieu pour les javelles couchées sur terre. Aussi ces grains sont-ils plus pleins, d'une belle couleur jaune clair qui les fait rechercher des meuniers qui reconnaissent qu'à poids égal, ils fournissent plus de farine et moins de son, la pellicule externe se trouvant moins épaisse. Lorsqu'on veut lier ces moyettes, on y retrouve les javelles dans l'état où elles avaient été placées, se séparant facilement les unes des autres sans qu'une seule tige, un seul épi soit gâché ou perdu, et le bottelage se fait aisément et promptement.

Avoine. — Pour l'avoine comme pour les céréales d'hiver, il est bon de couper un peu sur le vert et de ne lier que quand le grain a atteint toute sa maturité. On évite ainsi l'égrenage qui a souvent lieu lorsqu'un coup de vent violent survient avant le fauchage, ou que le fauchage lui-même détermine quand la maturité est trop avancée. Pendant longtemps, nos avoines, ainsi fauchées hâtivement, étaient relevées en petits cônes d'une botte, liés vers le sommet comme nos moyettes de prairies artificielles. C'est une très-bonne pratique quand le temps est calme. La pluie séjourne peu de temps sur ces petites moyettes quand elle n'atteint que leur périmètre; et lorsqu'elle a assez de durée pour les traverser, la plus légère brise les sèche promptement. Mais quand les épis du sommet, déjà fort pesants par eux-mêmes, ont encore été alourdis par la pluie et qu'il survient un vent un peu vif, les tiges se sèchent plus vite que les épis, et les moyettes, devenues plus pesantes au sommet qu'à la base, sont facilement renversées. De là une nouvelle main-d'œuvre pour relever les moyettes et un certain égrenage.

Pour obvier à ces inconvénients, nous avons essayé pour l'avoine le système adopté pour nos blés. Les résultats n'ont pas été satisfaisants. La paille d'avoine, surtout lorsqu'elle est coupée sur le vert, se tasse

facilement. Elle laisse alors peu de liberté à la circulation de l'air, d'où il résulte un retard dans la dessiccation. Parfois même, la masse s'échauffe assez pour déterminer de la fermentation et de la moisissure. Enfin, la paille d'avoine étant plus courte que celle de blé, fournit rarement un capuchon assez étendu pour abriter complétement une forte moyette.

Nous avons dû tourner ces difficultés. Une série de tâtonnements nous a appris à déterminer exactement la proportion des javelles nécessaires à la formation des moyettes d'avoine couvertes, exemptes des inconvénients que nous venons d'indiquer. Nous procédons maintenant de la manière suivante. Quand la rosée est évaporée, on dresse une première javelle d'avoine légèrement liée vers le haut, un peu au-dessous des épis. Six autres javelles sont dressées circulairement autour de cette première, contre laquelle elles s'appuient avec une légère inclinaison à la base. Cet ensemble forme le corps de la moyette que l'on couvre avec deux javelles appliquées au sommet, l'épi en bas et liées le plus en pointe possible pour former capuchon. Cette construction donne toute la fixité désirable aux moyettes qui ne peuvent être traversées par la pluie, mais restent assez perméables à l'air pour que le grain et la paille y acquièrent une excellente qualité. Quand la dessiccation est complète, chaque moyette fournit au liage neuf javelles, y compris les deux qui ont servi de capuchon, ce qui donne trois bottes de trois javelles chaque. Chaque botte pèse en moyenne de 6 à 7 kilog. De même que pour le blé, les javelles se retrouvent entières au moment du liage.

Nous ne terminerons pas sans aller au-devant d'une objection spécieuse qui pourrait être opposée à notre système de récolte. L'opinion généralement admise par beaucoup de praticiens et partagée par notre illustre maître Mathieu de Dombasle, est que l'avoine doit être coupée avant sa parfaite maturité ; qu'ensuite elle doit *javeler*, c'est-à-dire rester pendant une huitaine de jours au moins couchée en javelles pour que le grain arrive à sa perfection ; qu'une ou deux ondées ainsi que la rosée contribuent à ce résultat en ramollissant les tiges qui, par l'action du peu de vie animant encore la plante, transmettent aux grains, en même temps que cette eau, des principes nutritifs qui augmentent leur poids et leur volume.

Loin de contester une opinion fondée et voulant nous rendre compte de l'influence des moyettes sur la qualité et le poids du grain, nous avons comparé souvent, pour une même moisson et pour une même pièce de terre, l'avoine récoltée par le javelage avec celle provenant des moyettes. La supériorité a toujours été en faveur de la dernière. Et quand on réfléchit aux conditions où se trouve placée l'avoine en moyettes, on reconnaît bientôt qu'elle y profite encore à un plus haut degré des avantages qui font recommander le *javelage*. En effet, les tiges coupées avant complète maturité, conservant encore une portion de leur eau de végétation et une certaine vitalité, la transmission aux épis du reste des principes nutritifs de la séve s'opère progressivement dans des conditions pour ainsi dire normales et à l'abri de l'action trop brusque des agents atmosphériques. Ainsi outre les avantages si précieux de la sécurité de la récolte, la méthode des moyettes d'avoine offre à l'agri-

pluies et du soleil au moyen d'un capuchon formé de quelques javelles renversées.

Blés, seigles, orge d'hiver. — La construction des moyettes de céréales d'hiver offre une assez grande variété de dispositions et de volume, selon les localités et les cultures. Après les avoir expérimentées à peu près toutes, nous avons donné la préférence à celles qui se composent d'un nombre de javelles suffisant pour produire au liage de six à huit gerbes du poids de 8 à 9 kilogrammes chaque. Dans notre culture, nos gerbes se composant de trois javelles, la moyette comprend de 18 à 24 javelles. Pour construire ces moyettes, on commence par réunir 3 javelles dressées verticalement par un lien noué légèrement un peu au-dessous des épis. Autour de ce support central, on réunit circulairement les autres javelles, les épis au sommet, en donnant une légère inclinaison à la base. Ensuite on applique autour de la moyette et selon sa grosseur trois ou quatre javelles renversées l'épi en bas; puis on les fixe avec un lien qui, réunissant cette couverture au reste de la petite construction, lui donne une assez grande solidité. Les moyettes construites de cette manière ont à quelque distance l'aspect de grandes ruches en chaume. Quand elles sont faites avec soin, elles résistent bien au vent et ne peuvent être pénétrées par les plus fortes pluies. La libre circulation de l'air à l'intérieur facilite l'évaporation de l'humidité, les grains encore tendres y mûrissent peu à peu, sans être subitement saisis et racornis par l'action trop vive d'un soleil brûlant, comme cela a souvent lieu pour les javelles couchées sur terre. Aussi ces grains sont-ils plus pleins, d'une belle couleur jaune clair qui les fait rechercher des meuniers qui reconnaissent qu'à poids égal, ils fournissent plus de farine et moins de son, la pellicule externe se trouvant moins épaisse. Lorsqu'on veut lier ces moyettes, on y retrouve les javelles dans l'état où elles avaient été placées, se séparant facilement les unes des autres sans qu'une seule tige, un seul épi soit gâché ou perdu, et le bottelage se fait aisément et promptement.

Avoine. — Pour l'avoine comme pour les céréales d'hiver, il est bon de couper un peu sur le vert et de ne lier que quand le grain a atteint toute sa maturité. On évite ainsi l'égrenage qui a souvent lieu lorsqu'un coup de vent violent survient avant le fauchage, ou que le fauchage lui-même détermine quand la maturité est trop avancée. Pendant longtemps, nos avoines, ainsi fauchées hâtivement, étaient relevées en petits cônes d'une botte, liés vers le sommet comme nos moyettes de prairies artificielles. C'est une très-bonne pratique quand le temps est calme. La pluie séjourne peu de temps sur ces petites moyettes quand elle n'atteint que leur périmètre; et lorsqu'elle a assez de durée pour les traverser, la plus légère brise les sèche promptement. Mais quand les épis du sommet, déjà fort pesants par eux-mêmes, ont encore été alourdis par la pluie et qu'il survient un vent un peu vif, les tiges se sèchent plus vite que les épis, et les moyettes, devenues plus pesantes au sommet qu'à la base, sont facilement renversées. De là une nouvelle main-d'œuvre pour relever les moyettes et un certain égrenage.

Pour obvier à ces inconvénients, nous avons essayé pour l'avoine le système adopté pour nos blés. Les résultats n'ont pas été satisfaisants. La paille d'avoine, surtout lorsqu'elle est coupée sur le vert, se tasse

facilement. Elle laisse alors peu de liberté à la circulation de l'air, d'où il résulte un retard dans la dessiccation. Parfois même, la masse s'échauffe assez pour déterminer de la fermentation et de la moisissure. Enfin, la paille d'avoine étant plus courte que celle de blé, fournit rarement un capuchon assez étendu pour abriter complétement une forte moyette.

Nous avons dû tourner ces difficultés. Une série de tâtonnements nous a appris à déterminer exactement la proportion des javelles nécessaires à la formation des moyettes d'avoine couvertes, exemptes des inconvénients que nous venons d'indiquer. Nous procédons maintenant de la manière suivante. Quand la rosée est évaporée, on dresse une première javelle d'avoine légèrement liée vers le haut, un peu au-dessous des épis. Six autres javelles sont dressées circulairement autour de cette première, contre laquelle elles s'appuient avec une légère inclinaison à la base. Cet ensemble forme le corps de la moyette que l'on couvre avec deux javelles appliquées au sommet, l'épi en bas et liées le plus en pointe possible pour former capuchon. Cette construction donne toute la fixité désirable aux moyettes qui ne peuvent être traversées par la pluie, mais restent assez perméables à l'air pour que le grain et la paille y acquièrent une excellente qualité. Quand la dessiccation est complète, chaque moyette fournit au liage neuf javelles, y compris les deux qui ont servi de capuchon, ce qui donne trois bottes de trois javelles chaque. Chaque botte pèse en moyenne de 6 à 7 kilog. De même que pour le blé, les javelles se retrouvent entières au moment du liage.

Nous ne terminerons pas sans aller au-devant d'une objection spécieuse qui pourrait être opposée à notre système de récolte. L'opinion généralement admise par beaucoup de praticiens et partagée par notre illustre maître Mathieu de Dombasle, est que l'avoine doit être coupée avant sa parfaite maturité ; qu'ensuite elle doit *javeler*, c'est-à-dire rester pendant une huitaine de jours au moins couchée en javelles pour que le grain arrive à sa perfection ; qu'une ou deux ondées ainsi que la rosée contribuent à ce résultat en ramollissant les tiges qui, par l'action du peu de vie animant encore la plante, transmettent aux grains, en même temps que cette eau, des principes nutritifs qui augmentent leur poids et leur volume.

Loin de contester une opinion fondée et voulant nous rendre compte de l'influence des moyettes sur la qualité et le poids du grain, nous avons comparé souvent, pour une même moisson et pour une même pièce de terre, l'avoine récoltée par le javelage avec celle provenant des moyettes. La supériorité a toujours été en faveur de la dernière. Et quand on réfléchit aux conditions où se trouve placée l'avoine en moyettes, on reconnaît bientôt qu'elle y profite encore à un plus haut degré des avantages qui font recommander le *javelage*. En effet, les tiges coupées avant complète maturité, conservant encore une portion de leur eau de végétation et une certaine vitalité, la transmission aux épis du reste des principes nutritifs de la séve s'opère progressivement dans des conditions pour ainsi dire normales et à l'abri de l'action trop brusque des agents atmosphériques. Ainsi outre les avantages si précieux de la sécurité de la récolte, la méthode des moyettes d'avoine offre à l'agri-

culture la certitude d'une qualité de grain, toujours égale et souvent supérieure à celle obtenue par le javelage. De plus, elles fournissent une paille excellente, du goût des chevaux aussi bien que des bêtes à cornes et des moutons, tandis que celle qui a subi le javelage est toujours plus ou moins détériorée par l'humidité du sol, qui, avec les rosées et les pluies, lui fait éprouver un rouissage aussi nuisible à sa qualité qu'à son poids.

Orge. — Le peu de rigidité des tiges de l'orge de printemps, la courbure de ses épis et la longueur de leurs barbillons rendent assez difficile de lui appliquer le système de moyette que nous avons adopté pour l'avoine[1]. Jusqu'à présent, nous nous sommes toujours bien trouvé de relever l'orge, aussitôt qu'elle est coupée, en petites moyettes d'une botte, liées vers le haut par quelques brins de paille comme nos prairies artificielles. Cela n'a pas pour l'orge les mêmes inconvénients que pour l'avoine, parce qu'elle ne s'égrène pas aussi facilement quand les moyettes sont renversées par le vent, et parce qu'elle se sèche plus promptement après la pluie.

En offrant aux lecteurs du *Journal de l'Agriculture* le compte rendu de nos procédés de moisson, en affirmant comme *principe absolu* que jamais dans nos climats aucune récolte fourragère ou céréale ne doit rester posée horizontalement sur la terre, nous sommes entré dans des explications et des redites qui pourront paraître minutieuses. Mais donne-t-on jamais trop de détails quand on veut faire comprendre clairement l'application de méthodes trop peu usitées et mettre les agriculteurs à même de les pratiquer immédiatement? Peut-on jamais trop insister quand on les engage à adopter résolûment un système de tout repos, pour défendre contre les variations atmosphériques les récoltes auxquelles ils sacrifient tant de soins et tant de labeurs?

E. Hecquet d'Orval.

LA PESTE BOVINE.

Le typhus sur les bêtes à cornes vient de reparaître dans nos étables avec une extrême intensité, et s'il continue avec cette violence inouïe, il ne restera plus une seule vache dans la commune de Gargenville (Seine-et-Oise) que j'habite depuis fort longtemps. Voici à cette occasion quelques détails qui ne manquent pas d'un certain intérêt et qui peuvent guider la science.

Notre commune se divise en trois sections : 1° le hameau d'Hanneucourt; 2° le hameau de Rangiport, situé sur le bord de la Seine, et renommé pour ses bonnes matelottes; 3° enfin Gargenville, point central où est notre église, notre école et notre mairie. C'est là, dans ce groupe seul de maisons, que la peste bovine exerce ses affreux ravages. Rangiport et Hanneucourt n'ont pas encore été visités par elle jusqu'à présent, quoique très-peu éloignés de Gargenville; Hanneucourt n'en est qu'à 700 mètres. Ce chef-lieu de commune ne manque jamais d'être visité par toutes les maladies épidémiques, telles que petite vérole, choléra, maladie typhoïde, etc.; cette dernière y est à l'état endémique, et cha-

---

1. Toutefois, nous avons encore à tenter quelques essais à ce sujet.

que année elle y fait plusieurs victimes, qu'elle emporte en très-peu de temps.

On avait pensé à tort ou à raison que ces maladies étaient dues au cimetière, situé cependant au nord de Gargenville, et sur une hauteur qui domine en partie les habitations environnantes. Depuis trois ans, on en a construit un nouveau, établi d'après les prescriptions réglementaires, et néanmoins comme auparavant, la petite vérole et la fièvre typhoïde chez les hommes continuent leur œuvre de destruction. Nous, au contraire, nous serions très-disposé à croire — et c'est une hypothèse — que les eaux potables ne seraient pas étrangères à toutes ces maladies courantes, qui se localisent ou à peu près au groupe de maisons formant le hameau de Gargenville. Nous allons prochainement soumettre ces eaux à l'analyse sévère de l'un de nos bons chimistes, M. Lecureur, pharmacien à Mantes, pour savoir si elles ne contiennent pas un principe morbifique; ensuite, s'il y a lieu, nous appellerons l'attention de l'autorité supérieure et celle du conseil de salubrité, sur cette importante question qui intéresse à un si haut point l'état sanitaire, à la veille surtout d'être envahis de nouveau par le choléra. Cette supposition que les eaux de Gargenville sont contraires à la santé publique, nous porte à croire aussi qu'elles ne seraient point étrangères au maintien du typhus sur les vaches dans cette portion de notre commune.

D'après une récente communication faite à l'Académie des sciences, une addition légère d'acide phénique, ou mieux d'acide sulfurique, dans un volume d'eau déterminé, arrêterait les progrès du choléra et le préviendrait même chez les individus qui feraient usage de cette boisson, avant et pendant l'épidémie. Des faits de cette nature nous ont été tout récemment révélés et confirmés par l'honorable M. Coignet, commandant du génie en retraite, à l'occasion d'un puits artésien percé à Vincennes sous sa direction il y a une quarantaine d'années, et dont les eaux traversent une couche contenant une certaine partie de soufre.

Dans le but d'être utile à nos concitoyens et de leur venir en aide en ce moment, nous venons prier MM. les vétérinaires de vouloir bien nous dire si le soufre ajouté dans les boissons, aurait la même efficacité sur les bêtes à cornes, et s'il pourrait combattre victorieusement la peste bovine qui porte la désolation et la misère dans nos campagnes et tout particulièrement dans notre commune de Gargenville. Nos cultivateurs étant éloignés des grandes villes, le fumier va nécessairement leur manquer pour faire les blés d'automne; cette raison devient donc des plus graves. D'un autre côté, le laitage manque, ainsi que le beurre et le fromage. Comment donc remédier à la cherté et même à la rareté de ces produits journaliers, si l'épidémie continue?

La race caprine sans armure, que nous avons introduite ici il y a plusieurs années, est épargnée jusqu'à présent par ce terrible fléau; on sait dans le pays qu'elle est très-bonne laitière, et les cultivateurs voudraient tous en avoir pour se procurer le lait si nécessaire dans un ménage. Notre race sans cornes nous en donne de deux à trois litres par jour, et on le sait dans le village; on sait aussi que nous faisons d'excellents fromages à la crème, frais et pour la conserve; mais ces

petits avantages sont loin de pouvoir compenser l'absence des fumiers de vaches, qui conviennent si bien à nos terres sèches, arides et montagneuses.

En terminant, nous prions MM. les vétérinaires et MM. les membres des conseils sanitaires et hygiéniques de vouloir bien nous faire savoir si les acides phénique et sulfurique étendus d'eau peuvent être employés en boisson avec quelque espoir de succès, pour combattre, prévenir et arrêter la marche triste et ruineuse de la peste bovine dans nos campagnes et ailleurs. D'avance je les prie d'agréer mes sentiments de vive et sincère reconnaissance.

Bossin.

DES NOUVEAUX IMPOTS. — III[1].

Lorsque mes deux premiers articles ont paru, une première loi sur les nouveaux impôts était votée. Ce n'est pas sans effroi que je vois des substances devenues usuelles dans l'alimentation populaire, comme le café et le chocolat, être grevés d'un droit de 120, de 150, de 170, de 200 fr. même les 100 kilog. Il n'y a plus à y revenir pour le moment, mais que de colères journalières à ce sujet dans les classes populaires cruellement frappées dans leurs habitudes alimentaires par cette loi. Cependant, à mesure qu'on frappe si fort sur les nationaux, on impose seulement de 5 fr. les vins étrangers, et 20 fr. ceux de liqueur. On a vu comme l'Amérique a traité nos vins; aux 25 centimes nous venons de substituer 5 fr. Mais le Zolverein fait payer 20 fr. aux nôtres par hectolitre, l'Autriche 30 fr., le Brésil 35 fr., la Russie le double du prix reconnu, le Portugal 30 fr. 60, l'Italie 6 fr. Seule, l'hospitalière Suisse se contente de percevoir 3 fr.; mais l'Espagne en perçoit 42 par navire espagnol et 50 par terre et par navire étranger; ce sont des droits prohibitifs pour les nôtres, puisque ayant à lutter contre le bas prix des vins espagnols, les vins français ne pourraient pas (sauf les plus grands vins de France) atteindre un prix assez élevé pour payer seulement les 50 fr. de droit. Or voici la progression des vins espagnols à Marseille, à partir de la suppression du vinage : en 1865, 66,183 hectolitres; en 1867, 167,314 hectolitres ; et près de 400,000 hectolitres en 1868. Je n'ai pas la date précise dans la tête, mais c'est alors que les sociétés agricoles du Midi s'émurent en voyant arriver les vins étrangers vinés à 18 et même 20 degrés au droit insignifiant de 25 centimes l'hectolitre et supplanter nos vins sur nos propres marchés; ce n'est pas 5 fr., c'est 20 fr. qu'il fallait leur imposer. Oui, comme toujours, la main du gouvernement a été lourde pour les nationaux, légère pour l'étranger. Quand serons-nous donc des gens pratiques ou tout au moins positifs, faisant nos affaires le moins possible à nos dépens? Nous sommes en république, et l'histoire est là pour nous prouver que les républiques sont égoïstes (sauf exception pourtant), de même que plus d'une monarchie. On a très-bien fait d'imposer l'affreux pétrole; il fallait faire mieux, lui appliquer un droit presque prohibitif; on le vend 60, 70 centimes le litre; un droit de 30, 35 fr.

---

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* des 8 et 15 juillet, p. 57 et 100 de ce volume.

aurait élevé le litre à 1 fr. Ce n'était pas trop, et on eût favorisé les huiles de graisse, les huiles d'olive et de noix, c'est-à-dire notre agriculture. Je me demande encore pourquoi les huiles italiennes ont été exemptées de toute augmentation. Le dernier traité avec l'Italie avait porté de 10 à 3 fr. le droit des 100 kilog. d'huile d'olive. Les 100 kilog. font 108 litres, l'huile étant plus légère que l'eau. Depuis lors, les huiles italiennes sont venues toutes les années faire une rude concurrence aux huiles de Provence et en avilir le prix ; car nos huiles nous les produisons à un prix de revient bien plus élevé, la main-d'œuvre étant très-chère en Provence et à très-bas prix en Italie. Le fret de leurs navires est aussi bien moins élevé que celui des nôtres. Qu'est-ce après tout cela que 60 centimes; que dis-je? moins de 60 centimes par double décalitre d'huile. Si on leur avait imposé 3 fr. par double décalitre, la balance eût été égale; sans ce pondérateur, elle ne l'est pas. L'olivier, cette ancienne richesse de la Provence, est tellement peu rémunérateur, que dans l'arrondissement de Toulon les cultivateurs à mi-fruits ne les acceptent que quand il y a une notable quantité de vignes pour les faire passer, et encore le peu d'espoir qu'ils fondent sur cet arbre font qu'ils le cultivent fort mal. Le traité avec l'Italie ne peut-il donc être remanié? Et les liéges espagnols, les voilà conservant toutes leurs immunités aux dépens des liéges français et algériens. On a voté bien rapidement, et sans trop s'entourer de documents, ces derniers impôts qui seront loin de rendre ce qu'on en attend, car tout le monde s'imposera des privations, et les plus pauvres seront obligés, souvent au détriment de leur santé, de se priver de café, de sucre, de chocolat. Franchement, j'eusse préféré l'impôt sur le revenu, on eût moins touché aux denrées alimentaires. Et les chevaux de luxe, les oubliera-t-on? C'est surtout celui qui a, qui doit payer pour celui qui n'a pas. Espérons aussi que lorsqu'on pourra dénoncer le traité avec l'Angleterre, on n'hésitera pas à le faire, et à imposer les matières textiles et surtout les laines étrangères dont l'introduction en franchise nuit très-sensiblement à l'agriculture française.

Revenons maintenant à la suite de nos discussions précédentes. Nous avons dit que les Etats-Unis d'Amérique méritaient une mention spéciale, ils nous indiquent la marche à suivre pour éteindre nos dettes. Je ne m'occuperai que des vins sur lesquels les tarifs douaniers sont tellement exagérés qu'ils en sont devenus prohibitifs. J'ai pris ces notes dans le 15[e] volume des Bulletins de la Société d'agriculture des Pyrénées-Orientales, page 253, il y a deux ans ; je ne sache pas que ce tarif ait été modifié.

« D'après renseignements sûrs de New-York, dit M. J. D..., le tarif sur les vins n'a pas changé; voici le détail des charges imposées à nos vins rouges de France en fût : si les vins sont évalués à 50 centimes (2 fr. 50 c.) le gallon et au-dessous (le gallon correspond à 4 litres 54), ils payent 20 centimes par gallon, soit 1 fr., plus 25 p. 100 sur la valeur, ce qui correspond à 35 fr. 79 c. l'hectolitre. De 50 centimes à 1 dollar le gallon, ils payent 50 centimes, plus 25 p. 100 de la valeur, soit par hectolitre 62 fr. 60 c. Si le prix du vin est supérieur à 1 dollar, les droits sont par gallon de 5 fr. 25 c., plus 25 p. 100 sur la valeur, soit 44 fr. 82 par hectolitre.

« Mais la fiscalité américaine ne s'arrête pas à cette limite, elle exige le payement des droits en or. Pendant la guerre civile, cette condition doublait les charges de l'importateur, puisque 20 dollars en or n'étaient acquis qu'au prix énorme d'une prime de 80 à 100 p. 100, soit 36 ou 40 dollars en papier de l'Etat. Aujourd'hui il

en coûte encore 34 p. 100, ce qui élève les droits des trois catégories précitées à 47 fr. 95, 110 fr. 60 et 194.05. Le maintien du droit *ad valorem* est surtout la clause la plus aggravante du tarif, car il dépend d'un officier de la douane de contester la facture et votre déclaration, et par suite de faire entrer le vin présenté à l'acquit des droits, dans la catégorie dont il lui plaît de faire choix, etc., etc. »

Dans une seconde lettre au *Moniteur vinicole* du 28 juin 1867, M. J. D.... rectifiait le tableau précédent, seulement au point de vue de la capacité du gallon américain qui n'était que de 3 litres 78 centièmes, ce qui, avec l'obligation de payer en or, élevait les droits à 61 fr. 54, 131 fr. 88, 237 fr. 30 l'hectolitre. Toute réflexion me paraît inutile sur ce sujet; quant aux eaux-de-vie, liqueurs, alcools, les droits qui les grèvent sont presque prohibitifs. Les sociétés agricoles ont jeté à plusieurs reprises le cri d'alarme, les journaux ont répété leurs doléances. Sans doute notre représentant de Washington aura fait des remontrances, les *yankes* ne s'en sont nullement émus et ont continué leur système douanier. A nous de les imiter; à notre tour d'imposer leurs laines, leurs cotons, leur pétrole.

Mais si au point de vue politique il est rationnel qu'en présence de circonstances exceptionnelles, un Etat qui veut se libérer rétablisse un système douanier lacéré par l'Empire d'une façon tout à fait illogique ; au point de vue social on peut dire que c'est une nécessité. Déjà quand ces lignes verront le jour, le café et le sucre auront été imposés; tant que ce ne sera que le sucre étranger, nous n'aurons rien à dire. Toutefois nous prendrons la liberté de faire observer à nos représentants que la surcharge qui pèserait sur le sucre et le café, aurait une influence désastreuse sur les classes populaires de la France, si portées à dégénérer physiquement dans les cités. Il en serait de même pour le vin. Quoi! toutes les nations civilisées donnent à leurs soldats en campagne des rations de sucre, de café, les propriétés hygiéniques de ces substances étant proclamées partout. Si leur tonicité doit soutenir le soldat dans ses marches forcées, l'aider à supporter les privations, le cuirasser contre l'inclémence des saisons; croit-on que l'enfant de l'ouvrier, qui croît dans les cités au sein d'un air vicié, croit-on que la mère de famille qui allaite péniblement un nourrisson trop souvent maladif, n'ont pas eux aussi le plus pressant besoin de sucre et de café dans l'usage journalier! Et le vin, pourquoi le surcharger encore? N'est-il pas déjà trop la *bête de somme du fisc ?* On veut arrêter le vice de l'ivrognerie, mais en surimposant le vin, on arrivera à l'effet contraire. Le peuple ne pouvant plus aborder le canon de vin, se jettera sur les boissons alcooliques, sur l'absinthe dont l'usage est fatal. Ce que nous voudrions, ce dont tous les gouvernements devraient poursuivre la réalisation, ce serait qu'à ses modestes repas la famille de l'ouvrier pût boire du vin, car le vin est à la fois un tonique et un aliment, et l'ivresse ne vient pas faire ses excès au foyer domestique. Imposer encore le vin, mais y songe-t-on sérieusement? Quoi! un tiers de la France n'a pu semer, sur un tiers à peine y aura-t-il un quart de récolte par suite des intempéries. Qui peut nous dire a quel prix s'élèvera le pain cet hiver, et alors que par la suppression des zones et l'abaissement des octrois, on devrait pour tous, sans exception, faciliter cet aliment qu'on appelle le vin, on songerait à le rendre inaccessible au peuple. Oh! non, les dispositions de nos gouvernants, celles de

l'Assemblée nationale sont trop empreintes de sagesse et de philanthropie, pour alors qu'ils auront creusé froidement cette question, ils ne donnent pas une autre base aux nouveaux impôts.

Le mot d'octroi a glissé sous ma plume; on me répondra sans doute que Paris avec les ruines amoncelées dans son enceinte ne peut abaisser son octroi, que le moment serait mal choisi pour une pareille mesure. Il est vrai que Paris a besoin de grandes ressources; aussi quel avantage n'aurait-il pas à faire payer 20 fr. 60 (entre l'Etat et lui) par hectolitre, aux 1,500,000 hectolitres d'eau qui servent à dilater le vin parisien; et le meilleur moyen serait d'abaisser le tarif de façon que la fraude eût un trop faible intérêt au mouillage; des amendes énormes pour les fraudeurs seraient le corollaire de cette mesure. Et comme chacun a sa panacée, voici la mienne contre la fraude. Si j'étais gouvernement, je dirais aux négociants en vins : Messieurs, vous demandez toujours des vins à 18° pour faciliter les coupages et sans doute aussi les mouillages; or, comme les vins de Bandol et des Pyrénées ne dépassent pas 14°, et qu'ils sont les plus alcooliques de France et les plus propres aux coupages, vous vous en contenterez, ou du moins il sera perçu aux barrières de Paris 3 fr. par degré alcoolique en sus, le droit d'octroi des autres vins étant réduit au moins de moitié. Si vous opérez des coupages avec les petits vins des Charentes, du centre et du nord de la France, qui ne dépassent guère 7° et sont le plus souvent à 6°, vous ferez à 14° un coupage qui vous donnera 10°, 10° 1/2 comme les vins hygiéniques du Languedoc; cette boisson se rapprochera du petit mâcon et sera agréable à tous. Pour arriver à 18°, il faudrait payer 12 fr.; on y songerait à deux fois, la fraude deviendrait rare et les octrois percevraient les droits sur une quantité plus que doublée. Je sais que ceux qui ont l'habitude d'expédier, comme ceux qui avaient l'habitude de recevoir des vins fortement vinés, jetteraient les hauts cris et prétendraient que les vins, même ceux de 14°, ne peuvent voyager sans addition d'alcool. C'est une erreur qu'on a intérêt à propager, les vins à 12° voyageant parfaitement sans alcool; mais il faut qu'ils soient bien faits et qu'ils aient été soutirés antérieurement.

Je me permettrai, avant de finir, d'indiquer une taxe dont le rétablissement serait un grand bienfait pour la province. Il n'y a pas très-longtemps que les tourteaux de graines oléagineuses payaient à leur sortie de France 5 fr. de droit. Toujours porté à favoriser l'étranger aux dépens des nationaux, le gouvernement impérial, malgré nos doléances, supprima cette taxe qui, entravant l'exportation de ces tourteaux, favorisait notre agriculture, qui les payait alors 9 et 10 fr. Dès que la taxe fut supprimée, les Belges et les Anglais vinrent nous disputer cette marchandise pour la nourriture de leur bétail; le prix s'en éleva à 15 et 16 fr., et depuis lors nos récoltes en céréales, qui avaient augmenté très-sensiblement par l'emploi des tourteaux, ont diminué considérablement par suite du haut prix de ces derniers; et nous pouvons le dire sans crainte d'être démenti, la province n'a produit du blé qu'avec le secours des tourteaux de graines oléagineuses; leur haut prix est une calamité pour notre agriculture.

A. Pellicot,
Président du Comice de l'arrondissement de Toulon.

SUR LE RÉGIME DES EAUX[1].

Le régime des eaux de France s'est profondément modifié depuis moins d'un demi-siècle. Cette modification est surtout sensible pour celles de nos rivières qui ont leurs sources dans le massif central des Cévennes ou dans les groupes de montagnes qui en sont les ramifications, et la période que nous signalons est caractérisée par les inondations désastreuses et exceptionnelles de la Loire d'octobre 1846, de mai-juin 1856 et de septembre 1866.

Parallèlement à ces débordements, dont nous nous bornons à rappeler les plus saisissants et dont la fréquence et l'intensité sont bien connues des riverains du fleuve et de ses affluents, nos rivières présentent un autre phénomène non moins désastreux dans ses effets, c'est la siccité de leur lit sous l'influence d'une sécheresse tant soit peu prolongée.

Cet état de choses ne borne pas son action à la ruine et à la dévastation de nos plus riches vallées, à l'appauvrissement de notre sol et de notre agriculture, il apporte, de plus, dans nos industries une perturbation profonde, et ce travail a surtout pour but l'étude des moyens les plus propres à rendre au pays un des éléments les plus puissants de la fortune publique. En effet, ces alternances si rapprochées d'une élévation extraordinaire des eaux qui envahissent les usines et les habitations assises le long de nos cours d'eau, et d'un abaissement rapide qui réduit, en quelques jours, à un mince filet d'eau, le torrent que la vallée avait peine à contenir, ont rendu à peu près inapplicable à notre industrie la force motrice des rivières qui suffisaient autrefois à donner à ses appareils une activité régulière. Aussi n'est-il pas une seule de nos usines hydrauliques, voire même le plus modeste moulin à farine, qui n'ait été forcée d'installer et d'alimenter à grands frais des machines à vapeur destinées à suppléer à l'insuffisance et à l'irrégularité de son cours d'eau.

La cause du mal est bien connue. Nous reconnaissons tous que le déboisement et le dégazonnement des montagnes, des collines et de quelques plateaux, le desséchement des étangs et des marais, l'écoulement presque instantané donné aux eaux pluviales par le drainage, les rigoles d'assainissement, les fossés des routes et des chemins, le défrichement des bruyères, la meilleure et la plus complète culture de tout le sol, sont les agents les plus actifs de cette transformation du régime de nos cours d'eau. Quelques personnes attentives aux phénomènes météorologiques de la contrée que nous signalons d'une manière plus particulière prétendent, avec quelques raisons, que le climat s'est modifié depuis quelques années dans cette partie de la France, que les séries de jours secs se sont prolongées au delà du terme normal, et que la quantité d'eau tombée a sensiblement diminué. Ces observations, appliquées au centre et au midi de la France, sont surtout justifiées par

1. Rapport déposé le 6 juillet 1871 au nom de la 4e commission, ayant pour objet *d'éclairer l'Assemblée nationale* sur *l'état général des travaux publics.* (Sous-commission du service hydraulique.)

la température qui s'y est produite depuis 1856; mais elles ne contredisent en rien la théorie ci-dessus de l'appauvrissement de nos rivières; elles la confirment en partie; nous savons, en effet, quelle influence exercent sur les projections atmosphériques l'humidité du sol et la présence des forêts.

Il n'est possible de réagir que dans une faible proportion sur les causes que nous avons attribuées aux perturbations du régime des rivières. — Reboiser le sommet des montagnes et les pentes abruptes; gazonner tous les terrains susceptibles de cette amélioration, tel est un des remèdes qu'il faut appliquer le plus promptement et le plus énergiquement possible, et votre Commission, en même temps qu'elle vous soumet ce rapport, vous présente une étude complète et approfondie de cette partie de la question[1]; mais les autres agents d'inondation et de siccité restent entiers, et comme ils sont la résultante d'un progrès agricole que nous ne pouvons qu'encourager, il faut bien chercher dans un autre ordre de faits les moyens d'atténuer, aussi efficacement que possible, un mal qui s'aggrave chaque jour par notre inaction.

Tous les esprits pratiques, tous les hommes qui ont fait une étude attentive de ces phénomènes (et sur ce point nous signalerons parmi beaucoup d'autres travaux, un excellent mémoire de M. Henri Schlumberger, inséré dans l'Annuaire des agriculteurs de France, 1870), sont d'accord pour déclarer que le seul moyen de diminuer les inondations, d'enrayer le débit des rivières, et de s'opposer à la mise à sec de leur lit, c'est la création de réservoirs ou de retenues artificielles sur le plus grand nombre possible de leurs affluents.

Ces réservoirs, emmagasinant les eaux surabondantes des saisons pluviales et celles que versent les grands orages, pour les restituer régulièrement, méthodiquement, pendant les temps de sécheresse, sauveront nos usines des chômages forcés qui les ruinent; entretenant dans le lit de nos rivières un niveau constant, ils s'opposeront à la destruction du poisson qui vit dans leurs eaux, au dessèchement et à la stérilité des terrains que, par irrigation, par imbibation ou infiltration, les eaux maintiennent frais et couverts d'herbages.

Ces retenues et réservoirs artificiels devront être créés, autant que faire se pourra, sur les points où les ruisseaux affluents de nos grandes rivières quittent la région accidentée et montagneuse pour entrer dans le pays des plaines.

Les contre-forts du massif central au milieu duquel ces ruisseaux ont leurs sources, sont généralement de formation granitique, et offrent une succession de gorges ou de vallées étroites, à parois abruptes, qui se prêtent merveilleusement à la création de ces réservoirs qui doivent remplir la double condition d'emmagasiner le plus grand volume d'eau possible, avec une surface aussi restreinte que faire se peut. Ces données seront toujours à rechercher au point de vue des frais de premier établissement, de l'économie du terrain consacré à ces réservoirs et de la conservation de l'eau emmagasinée.

L'expérience a déjà consacré l'efficacité de semblables travaux et

1. Rapport fait au nom de la Commission par M. Eugène Tallon.

leur action décisive pour soustraire les vallées aux ravages des inondations. Nous pouvons en citer quelques exemples qui nous fourniront aussi le rapport qui existe entre la quantité d'eau tombant sur une surface donnée et celle qu'il est possible d'emmagasiner et de soustraire à l'écoulement instantané.

Depuis 1846, deux ruisseaux du département de l'Allier qui deviennent des rivières dans celui du Cher, l'Auron et la Marmande, ont été fermés dans leur cours et ont formé deux grands réservoirs destinés à emmagasiner les eaux nécessaires à l'alimentation du canal de Berry. Ces réservoirs ont été placés dans les conditions indiquées ci-dessus, c'est-à-dire à l'extrémité des vallées accidentées, au centre desquelles ces ruisseaux ont leurs sources. Depuis la création de ces réservoirs, les vallées de l'Auron et de la Marmande ont été complétement préservées des submersions qui viennent si fréquemment détruire les récoltes de celles qui attendent encore de semblables travaux. Ces deux réservoirs ont ensemble une surface de 208 hectares seulement, et une capacité de 7,500,000 mètres cubes; ils recueillent et livrent à un écoulement régulier 11,500,000 mètres cubes d'eau par an. La superficie des bassins qui les alimentent est de 6,300 hectares sur lesquels il tombe, d'après les observations pluviométriques les plus précises, une moyenne de 33,000,000 de mètres cubes d'eau : on en soustrait à l'écoulement rapide 11,500,000 mètres cubes, soit plus de 33 pour 100 de la quantité tombée. Le sol de ces bassins appartient au sol triasique et aux sables et argiles tertiaires. Pour d'autres réservoirs créés en amont de Montluçon sur des affluents du Cher, en terrain granitique, moins perméable et plus accidenté, le rapport entre la quantité d'eau emmagasinée et celle tombée dans le bassin s'élève jusqu'à 56 pour 100.

Sur ce point, du reste, la nature ne nous a-t-elle pas donné d'admirables et de saisissantes leçons? L'Alsace et le Palatinat ne seraient qu'une grève ensablée, stérile et ravagée par le Rhin, sans l'action régulatrice du lac de Constance; c'est au lac de Genève que nous devons le niveau presque constant du Rhône; les grands lacs de la haute Italie jouent le même rôle pour l'Adige et le Pô, et si la Durance dévaste et consterne si souvent ses rives, n'est-ce pas à l'absence de ces dispositions prises par la Providence pour la plupart des grands fleuves, au sortir des montagnes, qu'il faut l'attribuer?

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin cette démonstration : qu'il nous suffise d'ajouter que ces réservoirs, après avoir soustrait nos vallées au fléau des inondations, seront l'auxiliaire le plus efficace pour nos voies navigables existantes et une ressource immense pour celles qui nous restent à établir; que l'agriculture y puisera toutes les eaux indispensables à ses irrigations, aujourd'hui devenues précaires ou impossibles par l'insuffisance ou l'absence des eaux que lui disputent, du reste, les usiniers atteints, comme elle, par le mal que nous avons signalé.

Est-il besoin d'ajouter que, d'après les calculs de M. Hervé-Mangon, les eaux de la Seine, en se perdant sans avoir servi aux irrigations, jettent à la mer, et par minute, des matières fertilisantes équivalentes à la nourriture d'une tête de gros bétail? Que M. Sainte-Claire-Deville a trouvé dans les eaux de nos fleuves, au moment de leurs crues, de

13 à 25 grammes de substances salines par 100 litres d'eau, sans compter les substances azotées solubles ? Et pendant que nous laissons s'écouler vers la mer toutes ces richesses de végétation, arrachées par les eaux à notre sol, sans songer à les ressaisir, nous allons demander aux îles du Pacifique et à celles de la Laponie les moyens onéreux de reconstituer sa fertilité !

Nous sortirions des limites que nous avons tracées à cette étude, si nous voulions embrasser le cadre immense qui s'offre à nous, quand nous voulons envisager cette question des eaux sous tous ses aspects ; c'est plus particulièrement dans leurs rapports avec l'économie industrielle et l'avenir de nos usines hydrauliques que nous entendons nous en occuper ici.

Nous avons dit que l'appauvrissement successif et l'irrégularité du débit de nos cours d'eau avaient forcé les usines qu'ils tenaient autrefois dans une activité satisfaisante de se pourvoir de machines à vapeur destinées à suppléer à l'insuffisance actuelle du moteur hydraulique ; il en est résulté une augmentation considérable dans le prix de revient de la matière fabriquée. Il nous suffira, pour le faire bien comprendre, d'en donner un exemple saisissable. La mouture d'un hectolitre de grain, qui pèse en moyenne 75 kilogrammes, exige le travail d'une heure d'une meule de moulin qui, conduite par une machine à vapeur, dépense 20 kilogrammes de houille coûtant, en moyenne, 2 fr. 50 les 100 kilogrammes. Si à cette dépense de combustible on ajoute celle de main-d'œuvre, de chauffage et de conduite de la machine, l'entretien, le graissage, l'intérêt et l'amortissement des frais de premier établissement, on arrive à une dépense totale d'au moins 75 centimes par hectolitre de blé converti en farine. La consommation de la France dépassant cent millions d'hectolitres de tous grains, on voit que la mouture de ces grains donnerait une augmentation de dépense de 75 millions de francs, s'il fallait la demander exclusivement à la force motrice créée par la vapeur. Cette dépense est à peu près nulle quand elle est donnée par la puissance motrice de l'eau. Cet exemple suffira pour démontrer de quelle charge est grevée toute industrie forcée de recourir aux moteurs à vapeur pour mettre en mouvement les appareils dont elle fait usage.

Il est bien vrai que les exigences de la consommation, justifiées par la célérité et la facilité que les chemins de fer apportent dans les transports, imposent à la plupart de nos industries une activité et une régularité de production qui ne sont complétement atteintes que par le concours de la machine à vapeur. Mais si cet auxiliaire peut être indispensable, dans certains cas, pour parer aux temps d'arrêt accidentels que les crues ou les gelées peuvent apporter dans l'usage du cours d'eau, il n'en est pas moins vrai que la production sera singulièrement allégée, si, au lieu d'avoir à chauffer la machine auxiliaire pendant la moitié de l'année, comme il arrive trop souvent maintenant, ce secours n'est demandé que pendant les quelques jours où des accidents atmosphériques peuvent entraver l'emploi des moteurs hydrauliques.

Nous n'avons pas sous la main les renseignements nécessaires pour donner en chiffres une évaluation un peu exacte du surcroît de dépense, de l'augmentation du prix de revient que l'emploi de la force motrice

artificielle impose à l'industrie française; nous pouvons affirmer, dans tous les cas, que cette dépense parasite se chiffre par centaines de millions, et qu'un aménagement rationnel des beaux cours d'eau dont la Providence a doté la France, ferait disparaître, au profit de la consommation, plus de la moitié de cette dépense.

Une autre considération, d'un ordre assez élevé, nous appelle encore à apporter dans l'usage que nous faisons de notre richesse houillère, une économie toute particulière. Déjà, la consommation de ce précieux combustible dépasse la possibilité de l'extraction, et nous pourrions citer certaines industries du centre de la France dont l'essor est arrêté, non pas seulement par le haut prix de la houille, mais par l'impossibilité absolue où elles se trouvent de se faire livrer les quantités dont elles auraient besoin.

Considérons encore que la houille n'a été distribuée que parcimonieusement et à de grands espaces sur le sol de la France, que chaque jour diminue la provision que la Providence y a déposée pour des siècles indéfinis, et que tout gaspillage, tout emploi inutile de ce pain de la civilisation est un vol fait aux générations qui suivront la nôtre.

Il est donc temps de s'arrêter dans toute consommation de la houille où elle peut être remplacée par un autre agent, et de revenir, par un sage emploi des moteurs que nous a donnés la nature, à une organisation plus rationnelle et plus économique de notre industrie.

Et nous demandons encore d'appuyer par quelques chiffres et par un exemple les considérations que nous venons de développer, et de montrer quelles richesses notre incurie nous fait perdre chaque jour. Le Cher traverse le département auquel il donne son nom sur une longueur de 104 kilomètres, avec une pente totale de 73 mètres; — rien ne serait plus facile que d'assurer à cette rivière, par la création de cinq à six réservoirs sur quelques-uns de ses affluents, et après avoir satisfait à tous les besoins de la navigation et de l'irrigation, un débit régulier et normal de 2,500 à 3,000 litres par seconde, volume d'eau qui, par des chutes successives, donnerait une force motrice permanente de plus de deux mille chevaux, qui coûterait de 12 à 1,500,000 fr. par an, s'il fallait la demander à la vapeur. Si vous ajoutez à cette richesse en force motrice créée par les réservoirs, l'inondation vaincue, l'agriculture dotée des moyens d'irrigation qui lui manquent, la navigation assurée et développée, vous trouverez que le capital placé dans ces travaux rapporterait plus de 25 p. 100.

Enfin, il est un autre point de vue qu'il faut bien envisager et auquel les malheurs qui frappent et qui menacent encore notre société donnent une importance particulière. La machine à vapeur a permis les grandes concentrations industrielles dont nous commençons à comprendre tous les inconvénients; c'est par elle que, sur un point quelconque, on a pu créer une puissance motrice indéfinie et obéir à certaines lois économiques ou à certaines exigences de la production. Nous savons quel trouble moral ces agglomérations ont introduit dans nos populations ouvrières dispersées autrefois dans nos campagnes, où elles se livraient dans le calme, dans la prospérité aussi, aux doubles travaux de l'industrie et de la culture. Sans espérer pouvoir ramener pour tous les ouvriers français ces jours de paisible existence, nous

affirmons cependant que les travaux qui auront pour but de créer sur tous les points du territoire, et en dehors des villes, des forces motrices assez puissantes, assez régulières, et, par suite, assez économiques pour déterminer le déplacement des industries mues aujourd'hui par la vapeur, ce jour-là, vous aurez rendu à l'ouvrier et à l'ordre social un des plus grands services qu'ils puissent attendre de votre sollicitude.

Votre Commission pense ne pas sortir du cadre qu'elle s'est tracé dans ce rapport en appelant votre attention sur la situation respective de l'agriculture et de l'industrie dans l'usage commun qu'elles font des eaux; cette question, qui a déjà un immense intérêt, est appelée à en avoir un plus grand encore à partir du jour où, par un intelligent aménagement, nos rivières et nos canaux pourront livrer une masse d'eau beaucoup plus considérable aux deux grandes sources de la richesse publique, et les considérations qui suivent seront le corollaire de celles qui ont été développées ci-dessus.

Un grand nombre de canaux, consacrés aujourd'hui exclusivement à la navigation, pourraient servir à l'irrigation des vallées, en utilisant les eaux surabondantes que peuvent fournir les rivières dans lesquelles ces canaux s'alimentent. Les propriétaires riverains des cours d'eau navigables ou non navigables sont aujourd'hui trop souvent impuissants, à cause de l'extrême division des propriétés, à tirer parti du droit de prise d'eau, que le Code civil leur reconnaît, mais que chacun d'eux ne peut exercer que sur une longueur insuffisante de rive. — Les syndicats de propriétaires sont bien autorisés par la législation; mais, placés en face de l'opposition d'usines, souvent puissantes, qui les effrayent par des menaces de procès, ils sont arrêtés dans l'exercice de ce droit. — Ces associations auraient besoin d'être encouragées par une législation moins incomplète, moins vague, leur garantissant plus nettement un droit naturel, incontestable, préexistant à la création des usines, le droit d'irrigation.

On ne peut dire qu'il soit impossible de concilier législativement deux intérêts également respectables, l'intérêt de l'agriculture et l'intérêt de l'industrie, car dans un pays essentiellement industriel, où l'on utilise sur une large échelle les chutes d'eau, dans la vallée des Vosges, nous voyons l'irrigation des prairies se faire avec méthode, sur de vastes étendues et progresser tous les jours sous l'influence des usages locaux, et cela, à côté des plus puissantes usines.

Les canaux de navigation existants donneraient le moyen d'appliquer, immédiatement, une législation plus libérale, plus juste et plus profitable à l'agriculture et de transformer, pour ainsi dire sans dépense, en magnifiques prairies, d'immenses terrains dont la production et la valeur seraient facilement doublées ou triplées.

Une expérience dans ce sens a été faite dans un de ces riches départements que nous avons perdus, et a démontré qu'il n'en résultait aucune gêne pour la navigation elle-même. — Le canal du Rhône au Rhin, au-dessous de Huningue et de Mulhouse, ayant des moyens d'alimentation supérieurs aux besoins de la navigation, livrait des masses d'eau considérables pour l'irrigation des terrains avoisinants, sans que le faible courant déterminé dans le canal par cette dépense supplémentaire fût un obstacle appréciable à la marche des bateaux.

L'utilisation des canaux de navigation pour l'arrosage des prairies, utilisation que les riverains payeraient volontiers, et même assez cher, pourrait être une source de revenus importants pour le Trésor qui y trouverait une compensation aux dépenses que nécessiterait la création des réservoirs et rigoles destinés à l'assurer[1]; mais elle donnerait surtout un accroissement presque immédiat à la richesse publique dans des proportions extrêmement considérables en mettant à profit ces masses d'eau limoneuses, fertilisantes, que nous voyons, au printemps surtout, passer sur les déversoirs des rivières et des canaux sans utilité pour personne.

Un grand nombre de nos canaux latéraux à nos grandes rivières, le canal latéral à la Loire, par exemple, pouvant y puiser des volumes d'eau considérables, dont les biez souvent en remblai présentent des conditions convenables pour déverser ces eaux sur les terrains voisins, peuvent donc être utilement appliqués, comme celui du Rhône au Rhin, aux besoins de l'irrigation, et votre Commission n'hésite pas à vous proposer de signaler à M. le Ministre des travaux publics, cette source nouvelle de revenus pour le Trésor et de richesse pour le pays.

Conclusions du rapport. — Votre Commission attache la plus grande importance à l'application en grand de ces idées qui, d'ailleurs, préoccupent depuis longtemps les esprits sérieux. — Elle ne se dissimule pas que la création de retenues et de réservoirs en tête des vallées nécessiterait de la part du Trésor public des sacrifices que l'état présent de nos finances oblige d'ajourner.

Mais, en prévision des richesses hydrauliques de toute nature que cette création devra fournir un jour, et ne fût-ce que pour tirer dès maintenant un meilleur parti industriel et agricole des ressources si négligées, si incomplétement exploitées de nos cours d'eau dans leur état actuel, il importe de modifier sans retard et de fortifier la législation présente de manière à donner une grande impulsion au développement de l'esprit d'association dans l'ordre des intérêts agricoles, comme dans celui des intérêts industriels. — L'Etat peut le favoriser sur des points bien choisis par quelques subventions, en fournissant, pour ainsi dire, des types aux améliorations destinées à se généraliser dans l'avenir, et en faisant étudier l'ensemble général des travaux qui devront en assurer la bonne et économique exécution. Nous signalerons, par exemple, à ce point de vue, une loi sur les syndicats, à reprendre sur les bases d'une résolution de la Chambre des députés, du 16 mars 1837.

Votre Commission générale des travaux publics, formée seulement en vue d'une enquête générale sur cette branche de l'administration, n'a pas qualité pour vous proposer des textes de projets de loi; mais elle invoque, à cet égard, l'initiative des membres de l'Assemblée nationale, qui ont fait une étude plus spéciale de la question dont il s'agit.

Elle fait surtout appel à l'initiative du gouvernement lui-même. C'est à M. le ministre des travaux publics qu'incombe le soin de faire étudier les dispositions et les travaux qui permettraient à nos canaux de navi-

1. L'application à ces prises d'eau, de l'ingénieux syphon de l'ingénieur M. Knab, les rendrait aussi faciles qu'économiques.

gation d'emprunter aux rivières le plus grand volume d'eau possible pour en livrer le plus possible aussi à l'irrigation.

A lui aussi l'étude du système général des réservoirs, système qui, pour produire tous les résultats désirables, doit faire l'objet d'un travail d'ensemble dont l'exécution doit être méthodiquement combinée.

Cette étude du système général de l'aménagement des eaux de la France peut être faite, presque sans frais, par l'administration des ponts et chaussées, qui dispose d'un personnel fort peu occupé en ce moment. C'est dans ce but que votre Commission a l'honneur de vous proposer le renvoi officiel du présent rapport à M. le ministre des travaux publics.

L. Gallicher,
Membre de l'Assemblée nationale, rapporteur.

LES TAPIS DE CLÉMATITES.

Vous connaissez les clématites, les clématites à grandes fleurs (fig. 3) que le Japon, un beau jour, a envoyées tout à coup au milieu des nôtres, émerveillées à la vue de ces sœurs dont elles ne soupçonnaient pas



Fig. 3. — Clématite à grandes fleurs.

l'existence, et dont les larges corolles venaient humilier leurs pauvres petits corps. Vous les avez vues, avec leurs grands pétales bleus, violets, lilas ou blancs, s'accrochant aux murs, escaladant les tonnelles, grimpant en pyramides ou s'enchevêtrant en buisson, telles que nous les ont faites nos fameux horticulteurs, hybridant avec amour et patience celles que de hardis voyageurs avaient dérobées à la flore japonaise.

Ce que vous n'avez encore vu que rarement peut-être et ce qu'il vous serait facile de voir à volonté, ce sont des tapis, de véritables tapis de ces jolies plantes délaissant leurs ascensions naturelles pour rester terre à terre et offrir à nos yeux charmés les plus jolis coups d'œil. C'est ce qui nous était rappelé récemment, à une séance de la Société

centrale d'horticulture, et rien qu'à voir détachées de leur tige ces larges fleurs au coloris modeste et distingué, il était facile de se figurer le charmant coup d'œil qu'elles produisent, émergeant gracieuses au milieu d'un tapis de verdure.

C'est surtout à la clématite de Jackman, *Clematis Jackmani*, que la terre doit cette délicieuse parure, mais c'est au hasard lui-même que nous en sommes redevables. On sait avec quel amour les messieurs Jackman se livraient à l'hybridation des clématites dans leur établissement de Woking, en Angleterre; on sait aussi quelles jolies plantes ils nous ont obtenues, particulièrement celle qui porte leur nom. Egalement chercheurs et laborieux, le père et le fils expérimentaient sans cesse et de nombreux sujets s'ajoutaient chaque année dans les pépinières où logeaient leurs élèves. Or il arriva qu'un jour plusieurs de leurs magnifiques pyramides jonchèrent tout à coup le sol; les grandes fleurs violettes des *Clematis Jackmani* gisaient pêle-mêle, bouleversées, brisées et flétries; c'était l'œuvre d'un ouragan terrible. Des travaux pressés appelaient ailleurs; les clématites restèrent sur le sol; le sacrifice en était fait. Mais voici que toutes seules, sans soins et sans aide, les plantes peu à peu se raniment; voici que, ne pouvant plus s'élever au ciel, les tiges s'allongent sur la terre; les fleurs, sentant que la tempête a disparu, se hasardent à redresser la tête; les corolles se dégagent et refont leur toilette, le feuillage se ranime, et la séve, reprenant avec ardeur son travail de chaque minute, ramène la vie et la fraîcheur là où la tempête avait préparé la ruine. Ce fut une belle leçon pour les messieurs Jackman; le hasard en donne assez souvent comme celle-là, en fait d'horticulture. A partir de ce moment, un certain nombre de ces plantes n'eurent plus que le sol pour support; ce que leur avait imposé le fléau, le bon goût le réclama à son tour; les gazons de clématites étaient inventés. Que de jardiniers, chercheurs laborieux, voudraient être aussi adroits que l'ouragan de Woking!

Mais si l'invention n'est pas accordée à tous, à tous l'imitation est permise. Il sera donc possible au commun des amateurs de belles choses de diriger en conséquence les clématites de Jackman; on pourra même se donner à son tour la satisfaction de perfectionner l'œuvre de la tempôte, et, pour éviter à ces précieuses plantes les attaques des insectes ou le contact d'une humidité trop grande, l'on pourra imiter ceux qui les suspendent, à quelques centimètres de terre, au moyen de supports ou d'un treillis quelconque. Donc ce ne sera pas avoir perdu son temps, je l'espère, que d'avoir, après d'autres plus autorisés, recommandé les gazons de clématites japonaises et de leurs hybrides. Je n'ai rien inventé ici et je n'ai d'autre mérite que de raconter ce que j'ai entendu dire, mais pour peu que j'aie pu souffler à quelques lecteurs le désir d'une expérimentation agréable, je me contenterai volontiers de n'avoir été qu'un simple rapporteur. J'ajouterai que ceux qui savent cultiver les clématites recommandent une terre sableuse et légère, des engrais liquides abondants, des arrosements copieux, plus un épais paillis qui entretienne sur le sol une salutaire fraîcheur.

Th. Buchetet.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XVI. — Séance du 23 juin.

La séance est ouverte à midi. M. le marquis d'Andelarre préside la réunion.

M. Calemard de Lafayette donne lecture du procès-verbal, qui est adopté après quelques observations faites par divers membres. Ainsi M. Soury-Lavergne fait observer que dans la dernière séance M. le directeur des douanes a dit qu'il regardait les admissions temporaires, à propos des céréales, comme un abus, et qu'il avait demandé leur suppression. Il voudrait que cela fût bien constaté.

M. le président donne un renseignement intéressant, concernant la dette des Etats-Unis, résultant de la guerre de la sécession. On avait dit d'abord que cette dette avait été remboursée en grande partie; c'est une erreur. Elle a été réduite il est vrai, et dans une sérieuse proportion. Pendant l'administration du président Johnson, la dette avait été déjà diminuée, sous celle du général Grant la réduction a continué. Le 1er mars 1869, jour où le nouveau président a pris la direction des affaires, la dette consolidée et la dette flottante se montaient à 2,525,463,259 dollars, ou en francs 12,628,316,295. Le 1er avril 1871, les Etats-Unis ne devaient plus que 2,309,697,596 dollars, ou 11,548,987,985 francs. En vingt-cinq mois on a donc remboursé 1,079,328,310 fr. Les chiffres qui précèdent résultent d'un état officiel que M. le président a entre les mains, et qui a été publié. On voit que les Etats-Unis ont remboursé jusqu'ici un peu plus de 500 millions par an.

M. Bonnet répète ce qu'il a déjà dit précédemment que ce n'est pas, comme on l'a prétendu, sous l'influence des droits protecteurs et grâce à leur action que ce remboursement partiel de la dette américaine a eu lieu, mais qu'il est dû à trois causes principales : à la réduction très-considérable de l'armée, à la suppression de la flotte fédérale et à la vente de la plupart des vaisseaux qui la composaient, deux moyens que la situation de notre pays ne nous permet pas d'employer, ensuite à l'impôt produit par les douanes, enfin à l'impôt frappant à l'intérieur les objets de consommation. Les Etats-Unis, en effet, exportent surtout des matières premières, et importent d'Europe des produits manufacturés. Au reste, il est bon que la réunion sache que la commission importante du commerce des soies vient de se prononcer dans le même sens qu'elle, en votant en faveur d'un droit d'entrée faible, et en supprimant le drawbach.

M. le duc de Marmier dit qu'il n'entend pas demander un retour à la protection, mais qu'il croit cependant un certain droit protecteur qu'on discutera, utile et nécessaire au développement de notre industrie, ni trop fort ni trop faible. Le malheur a été que le dernier gouvernement ait brusquement appliqué le nouveau régime sans consulter le pays, sans lui donner le temps de s'y préparer. Il en est résulté, on le sait, de réels désastres sur bien des points du territoire.

M. Richier répond que ce n'est pas dans l'application des droits protecteurs que les Etats-Unis trouvent la source de leur prospérité, qu'il y a d'autres causes qu'on a déjà indiquées.

M. Soury-Lavergne fait observer, avec beaucoup de raison, que les recettes considérables produites par les douanes supposent une introduction très-grande d'objets étrangers. On n'a donc pas eu en vue de protéger les produits indigènes par des tarifs élevés, on n'a eu en vue que le côté fiscal. L'Amérique a besoin des produits de l'Europe, et elle n'a jamais entendu les proscrire ni empêcher leur entrée.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance très-détaillé et ces quelques observations sommaires ont absorbé le peu de temps dont l'assemblée pouvait disposer, à cause de l'heure indiquée pour la réunion dans les bureaux. Il est cependant nécessaire de clore par un vote, dans le plus bref délai, les intéressantes dis-

1. Voir les treize derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193 et 227 du présent volume.

cussions qui ont eu lieu; renvoyer à la fin de la semaine prochaine semblerait un délai trop éloigné, M. de Montlaur propose de se réunir lundi prochain. Cette date est adoptée. Les convocations seront envoyées.

La séance est levée et renvoyée à lundi 26 juin.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

XVII. — Séance du 30 juin.

Présidence de M. de Bouillé.

Une séance extraordinaire, dit M. le président, avait été indiquée pour lundi dernier. On s'est vu dans la nécessité de renoncer à la convocation et de remettre la séance au jour ordinaire; la réunion de lundi dernier n'a donc pas eu lieu.

M. de Montlaur, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Guichard est membre de la commission du budget, et il voit avec peine les dangers que court en ce moment l'agriculture. Il regarde comme un devoir de les signaler. Il constate avec regret que l'égalité devant l'impôt, ce grand principe de notre droit public, est atteinte, et au détriment des industries agricoles, sur lesquelles vont peser des charges énormes, peu en rapport avec les bénéfices qu'elles réalisent. Il prend la question des laines, par exemple, et il est obligé de reconnaître que depuis qu'on a aboli l'impôt qui les frappait on a amené une diminution importante dans l'élevage des races ovines en France, et par suite dans l'engrais puissant qu'elles donnaient. C'est là un fait très-regrettable, car on a beau répondre aux agriculteurs qu'ils n'ont qu'à se livrer à une autre industrie, si celle-là leur fait défaut, il est constant que certaines contrées peu fertiles ne peuvent être utilisées que par l'élevage du mouton. Quand on dit à l'agriculture qu'un intérêt de premier ordre est en jeu, celui de la vie à bon marché, elle se soumet au fardeau qu'on lui impose; mais lorsque cet intérêt n'est pas reconnu, il y a injustice à faire peser sur elle des charges qui l'écrasent et menacent son avenir. A quelque point de vue qu'on se place, la réunion doit appuyer le projet de loi concernant le droit d'entrée sur les laines. Les mêmes motifs n'existent pas quand il s'agit des autres matières textiles telles que le lin et le chanvre. Ces produits, en effet, ne laissent pas d'engrais à la terre, ils en absorbent, au contraire, des quantités considérables. M. Guichard pense qu'il est urgent que la commission du budget, où les industriels et les financiers sont en majorité et où les agriculteurs sont peu nombreux, soit avertie de tous ces faits et des réclamations que l'agriculture est en droit de faire entendre. Il signale le projet de loi sur les baux verbaux qui seraient soumis à un droit d'enregistrement et qui peut et doit même apporter une véritable et périlleuse perturbation dans nos campagnes. Dans beaucoup de communes, un cultivateur met en location dans une commune voisine une parcelle de terre qu'il y possède, ou vend la récolte qu'elle produira. L'impôt dont il s'agit sera de 0 fr. 24 avec le double décime pour 100 fr. Cette parcelle, c'est le plus ordinaire, valant 25 fr., par exemple, c'est une somme de 0 fr. 06 qu'il faudra aller déclarer. Le cultivateur qui a besoin de tout son temps et dont les heures sont comptées, perdra sa journée pour se rendre au bureau où la déclaration devra être faite. De là, une gêne très-grande pour lui, et comme conséquence un profond mécontentement. Cet impôt vexatoire ne produira que des sommes insignifiantes. Dans la plupart des communes rurales des départements qu'il connaît, les locations verbales ne dépassant pas 4,000 fr., l'impôt ne sera pas de plus de 10 fr. par an. Est-ce pour un pareil revenu qu'il convient d'imposer un semblable dérangement et de telles vexations, et de punir le délinquant d'une amende de 50 francs?

M. Malezieux appuie les justes observations que vient de faire M. Guichard. Il confirme les chiffres qui ont été donnés. Les choses se passent de même dans son département et le mécontentement sera sérieux si le projet de loi est adopté.

L'administration, continue M. Guichard, a dit, pour justifier son projet, qu'on trouverait là une base certaine pour l'estimation des biens lorsqu'une succession s'ouvrira. D'abord on s'exposerait à des erreurs, et on surchargerait la propriété; ensuite est-ce un motif suffisant pour astreindre le modeste cultivateur du sol à cette servitude? Non, sans doute. M. Guichard signale encore un fait qui lui semble d'une extrême gravité : c'est l'article où il est dit que, pour empêcher les déclarations trop faibles ou déguisées, l'acheteur ne sera pas tenu de payer la partie du prix qui n'aura pas été portée au contrat, et, s'il l'a payée, qu'il pourra la ré-

péter pendant trente ans. Il n'est pas possible que la loi française s'exprime de la sorte, et qu'elle dise à l'un des coupables de s'enrichir aux dépens de son complice. Une telle loi serait profondément entachée d'immoralité. Si l'on veut arriver à la connaissance de la vérité, il y a un moyen plus simple et bien plus honnête, c'est d'interroger le vendeur ou le notaire. Dans une commune rurale, le public sait toujours à très-peu de chose près quel prix a été vendue telle pièce de terre, telle métairie, tel domaine. N'est-il pas préférable de s'adresser à l'honneur, à la loyauté des personnes, que d'encourager la fraude, et, ce qui est bien plus sérieux, de l'insérer dans la loi elle-même. Il n'est pas possible de venir déclarer qu'il est loisible de s'enrichir aux dépens d'autrui, et d'ajouter surtout que si l'acheteur a eu de la conscience, il aura trente années pour s'en repentir et répéter une partie du prix qu'il aura justement payé à son vendeur. M. Guichard termine en engageant la réunion à veiller attentivement, en ce moment, sur les intérêts de la propriété et de l'agriculture, qui lui semblent menacés par les nouveaux impôts proposés et en discussion.

M. le marquis de Dampierre n'est pas moins ému que le préopinant de la situation qui est faite aux productions agricoles. Habitant un département vinicole, il traite la question des droits de circulation, qu'on veut faire peser sur les vins et les alcools. Si ces droits n'ont pas une très-sérieuse importance lorsqu'il s'agit de vins d'un prix élevé, des grands vins du Bordelais, par exemple, ils sont une charge énorme et impossible à supporter pour les vins communs, ceux des Charentes entre autres, qui se vendent de 8 à 10 fr. l'hectolitre. Après avoir payé sous une forme ou sous une autre plusieurs sortes d'impôts avant d'être exportés, ils seront encore imposés au double de leur valeur. Ce sont là de ces questions que les hommes du métier seuls connaissent à fond, et sur lesquelles seuls ils peuvent répondre de façon à ne pas porter un coup funeste à une production d'une si haute importance. Il propose donc de nommer une commission de quatre, cinq ou six membres chargée de rédiger une série d'amendements, qui seraient d'abord présentés à la réunion, puis à la commission du budget, et enfin portés devant l'Assemblée.

M. Calemard de Lafayette est frappé de l'état d'infériorité dans lequel est maintenue l'agriculture. Elle n'est pas consultée; elle n'est pas représentée non plus suffisamment dans les conseils de l'Etat. Voilà des projets d'impôts que prépare le ministre des finances, et ceux qui font produire le sol ne sont pas appelés pour faire entendre leur voix autorisée. Ce sont les financiers qui règlent tout, pourrait-on presque dire, sans appel. Cela nous constitue une situation intolérable et périlleuse.

M. Labitte demande que si l'on consent à créer, par de nouveaux impôts, des ressources plus grandes au budget, on dégrève en même temps l'agriculture vraiment surchargée et succombant sous les taxes.

M Desbons l'appuie. Il dit qu'il va présenter une proposition de loi pour imposer le gaz. Les compagnies, en effet, font de très-larges bénéfices, et les villes elles-mêmes vont se trouver propriétaires, dans un temps donné, de ces établissements et des conduites souterraines : Paris, dans cinquante ans; Versailles, dans vingt-cinq ans. Cet impôt peut produire 25 millions; il voudrait qu'il vînt en dégrèvement pour l'industrie agricole.

M. de Dampierre énumère les principaux articles que la commission aura à étudier et sur lesquels elle devra s'entendre avec la commission du budget; ce sont les vins, les alcools, les bières, les laines, les valeurs mobilières, les droits de mutation et d'enregistrement des baux, etc.

M Soury-Lavergne revient, en quelques mots, sur l'observation qu'a faite M. Guichard au début de la séance à propos des droits de mutation exigés par l'administration, en prenant pour base de la propriété les baux des parcelles de terre, toujours plus élevés que lorsqu'il s'agit de la terre entière. Il y a là une exagération dont le propriétaire est victime.

M. de Montlaur annonce que l'impression des procès-verbaux est aujourd'hui au courant, et que les dernières feuilles sont en distribution.

M. le comte de Béthune dépose sur le bureau plusieurs exemplaires d'un volume intitulé : *le Cultivateur* ou *Notions d'agriculture et d'horticulture pratiques*, etc. L'auteur est M. Pigeon, membre de la Société d'agriculture des Ardennes. Ce petit livre, très-bien fait, donne des notions simples et claires sur tous les faits dont il est bon qu'on soit instruit dans les campagnes, pour faire disparaître à tout ja-

mais la routine et développer le progrès agricole. Ce n'est pas seulement un volume à mettre entre les mains de la jeune génération qui remplit nos écoles; les personnes même instruites liront avec profit plusieurs de ces pages. Il est divisé en quatre parties, l'agriculture et l'horticulture pratiques, l'arpentage et la construction rurales, l'hygiène, le code rural pratique. M. de Béthune constate avec plaisir que ce modeste, mais consciencieux travail, a fait un bien réel dans la contrée qu'il habite.

La séance est levée à deux heures et renvoyée à mardi prochain 4 juillet.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

REVUE COMMERCIALE (12 AOUT 1871).

I. — *Situation générale.*

Il y a toujours dans la situation des appréhensions qui empêchent les affaires de prendre un grand essor. Malgré une amélioration incontestable, les transports par chemin de fer, en ce qui concerne la petite vitesse, laissent encore trop à désirer pour que les transactions s'effectuent avec fermeté; il est des villes qui, à une petite distance de Paris, Provins par exemple, manquent complétement de vins. D'un autre côté, les travaux de la moisson retiennent les cultivateurs dans leurs fermes, et les halles, ainsi qu'il arrive toujours à cette époque, sont peu fréquentées. La spéculation a cependant recommencé à faire des marchés à livrer; la confiance renaît peu à peu, et il ne faut pas s'étonner qu'elle y mette le temps, après une si épouvantable crise.

II. — *Les grains et les farines.*

Sur presque tous les marchés, il y a eu hausse sur les blés pendant cette semaine. Le mouvement précédent s'est accéléré; en quinze jours, le prix moyen général, par quintal de blé, s'est élevé de près de 1 fr. 60. Les cours des seigles ont cessé de faiblir; la baisse a continué seulement sur les orges et les avoines. Voici le tableau général des cours, par 100 kilog. :

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
1re RÉGION. — NORD-OUEST.				
Calvados. Orbec	35.00	20.00	»	24.00
Côtes-du-Nord. Pontrieux	27.50	»	»	18.00
— Lannion	28.00	»	17.00	15.00
Finistère. Morlaix	28.15	»	12.00	16.00
— Landivisiau	30.00	»	15.25	16.75
— Quimper	28.20	16.75	16.90	19 50
Ille-et-Vilaine. Rennes	31.00	»	16.00	20.00
Manche. Saint-Lô	31.70	»	14.55	30.00
— Cherbourg	32.70	»	17.50	31.25
Mayenne. Laval	31.00	»	16.00	»
— Château-Gontier	30.50	»	15.00	23.00
Morbihan. Hennebont	30.00	16.25	»	24.00
Orne. Domfront	31.00	»	17.10	24.10
— Argentan	30.00	»	18.00	24.00
Sarthe. Le Mans	32.50	18.00	16.00	20.50
Prix moyens	30.48	17.76	15.53	21.86
2e RÉGION. — NORD.				
Aisne. Château-Thierry	35.50	»	»	18.50
— La Fère	36.50	20.00	»	»
— Saint-Quentin	36.50	20.00	19.00	18.00
Eure. Conches	34.75	14.70	»	22.00
— Neubourg	33.10	13.35	17.15	21.00
— Les Andelys	32.50	16.00	»	24.00
Eure-et-Loir. Maintenon	37.00	»	»	21.00
— Nogent-le-Rotrou	35.30	16.55	15.60	20.00
— Nogent-le-Roi	35.00	16.90	20.50	20.50
Nord. Cambrai	34.65	17.00	»	18.00
— Douai	32.50	17.65	»	21.50
Oise. Beauvais	35.60	19.50	»	19.00
— Compiègne	35.50	»	»	18.50
— Noyon	34.50	19.25	»	19.00
Pas-de-Calais. Arras	33.45	21.50	»	19.25
Seine. Paris	36.50	19.70	16.75	19.25
Seine-et-Marne. Meaux	38.00	»	»	19.50
— Melun	34.05	15.75	23.90	21.25
— Montereau	37.50	18.60	»	18.70
2e RÉGION. — NORD (suite).				
Seine-et-Oise. Etampes	38.35	17.80	19.50	26.00
— Rambouillet	33.00	17.10	18.50	20.00
— Versailles	35.00	»	»	2 .50
Seine-Inférieure. Fécamp	34.50	16.50	20.00	20.75
— Dieppe	34.85	18.50	»	23.50
— Rouen	34.50	17.45	23.90	24.30
Somme. Abbeville	30.75	16 50	»	19.00
— Amiens	33.50	17.50	24.00	18.50
— Airaines	33.00	17.90	18.60	20.00
Prix moyens	34.62	17.54	20.06	20.54
3e RÉGION. — NORD-EST.				
Ardennes. Charleville	34.00	»	»	22.50
Aube. Bar-sur-Aube	34.75	16.75	»	20.50
— Arcis-sur-Aube	33.00	16.85	19.00	19.25
— Méry-sur-Seine	32.90	18.50	16.50	21.00
Marne. Reims	36.00	22.00	»	21.00
— Sézanne	34.60	18.30	14.00	24.00
— Châlons	35.50	19.50	17.00	19.50
Hte-Marne. Langres	31.50	»	»	17.50
Meurthe. Nancy	34.50	»	»	»
— Pont-à-Mousson	34.50	22.00	22.50	20.25
Vosges. Raon-l'Etape	36.50	25.50	»	20.50
— Epinal	33.50	20.50	»	19.00
Haute-Saône. Vesoul	30.20	16.90	14.60	19.90
— Gray	32.50	20 00	20.00	19.00
Doubs. Besançon	33.25	18.00	20.00	21.00
Prix moyens	33.88	18.90	17.95	20.35
4e RÉGION. — OUEST.				
Charente. Ruffec	38.75	»	»	21.50
— Angoulême	34.00	»	»	22.80
Charente-Infér. Marans	33.80	»	16.65	21.50
Deux-Sèvres. Niort	35.50	»	»	26.00
— Parthenay	31.50	17.50	»	»
Indre-et-Loire. Bléré	34.00	18.50	20.00	22.00
— Tours	36.50	»	»	»

4e RÉGION. — **OUEST** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Loire-Inférieure. Nantes.	33.00	17.20	18.00	19.00
Maine-et-Loire. Saumur	34.50	19.50	15.35	18.50
— Angers	35.40	»	»	»
Vendée. Luçon	33.10	»	16.50	17.50
Vienne. Poitiers	35.00	21.00	15.00	19.00
— Châtellerault	34.50	»	»	»
Haute-Vienne. Limoges.	33.00	19 50	»	20.50
Prix moyens	34.47	18.53	16.92	20.83

5e RÉGION. — **CENTRE.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	31.90	»	»	20.50
— Saint-Pourçain.	34.50	20.00	»	22.00
Cher. Bourges	35.00	»	»	18.00
Creuse. Aubusson	30.80	20.40	»	28.00
Indre. Issoudun	30.60	16.75	14.30	15.75
— Valençay	35.00	18.00	19.30	15.75
Loiret. Gien	35.00	16.75	13.55	15.50
— Montargis	35.00	19.00	15.70	18.50
— Orléans	36.65	17.20	»	17.50
Loir-et-Cher. Blois	37 50	16.00	16.80	26.50
— Montoire	35.00	20.00	17.15	17.50
Nièvre. Nevers	34.50	21.65	18.70	22.50
Puy-de-Dome. Clermont.	33.50	20.00	»	23.00
Yonne. Tonnerre	34 75	17.35	»	»
— Brienon	34.00	16.50	12.50	21.00
Prix moyens	36.24	18.43	15.99	20.14

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.75	20.50	»	21.00
— Rambervillers	34.50	»	»	21.00
Côte-d'Or. Dijon	34.25	19.50	22.50	20.00
— Auxonne	33.75	17.00	16.00	19.50
Isère. Grenoble	35.00	»	»	21.50
Jura. Dôle	27.50	13.85	14.39	22.60
Rhône. Lyon	33.00	16.50	17.50	20.00
Saône-et-Loire. Châlons.	34.00	20.50	»	21.00
— Autun	33.25	20.00	»	21.50
Savoie. Chambéry	31.64	21.56	»	24.40
Prix moyens	33.16	18.68	17.59	21.25

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Dordogne. Bergerac	31.90	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse.	32.50	»	16.00	21.50
— Villefranche-Laur.	32.75	»	»	19.00
Gers. Nérac	35 50	»	»	»
Gironde. Bordeaux	35.00	22.70	»	22.00
— Lesparre	35.75	20.50	»	22.00
Landes. Dax	32.50	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	»	»	23.00
— Marmande	33.25	»	»	»
Prix moyens	33.56	21.90	16.00	21.50

8e RÉGION. — **SUD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.00	17.15	15.00	20.50
Cantal. Mauriac	27.35	20.95	»	26.40
Corrèze. Luberzac	31.90	17.50	»	22.00
Hérault. Béziers	30.00	22.50	14.65	»
Lozère. Florac	29.20	22.15	20.70	20.50
— Marvejols	29.30	20.25	»	»
— Mende	31.50	20.40	22.70	28.55
Pyrénées-Or. Perpignan.	»	17.15	14.25	20.00
Tarn. Albi	32.20	»	»	21.00
Tarn-et-Gar. Montauban.	34.00	20.75	16.05	22.50
Prix moyens	31.05	19.86	17.22	22.68

9e RÉGION. — **SUD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque.	30.00	»	»	26.50
Hautes-Alpes. Briançon.	31.50	22.50	23.00	24.10
— Guillestre	31.00	22.40	22.50	24.00
Ardèche. — Andance	33.00	»	19.00	23.75
B.-du-Rhône. Arles	30.00	»	14.25	»
— Marseille	31.65	»	15.00	17.00
Gard. Nîmes	»	»	»	»
Haute-Loire. Le Puy	27.55	21.05	21.00	23.05
— Brioude	31.50	23.10	27.75	22.75
Prix moyens	30.77	22.26	20.35	23.02
Moy. de toute la France.	33.14	19.32	17.51	21.35
— de la semaine précéd.	31.95	19.06	17.92	22.16
Sur la semaine précédente.. { Hausse.	1.19	0.26	»	»
{ Baisse..	»	»	0.41	0.81

Sur les marchés étrangers, les cours ont plutôt fléchi que monté; mais en somme, c'est la stagnation qui les caractérise. On peut le constater en comparant le tableau suivant qui donne les prix du quintal métrique, à celui de la semaine précédente :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	25.00	»	16.00	16.00
Angleterre.	Londres	31.25	21.25	20.00	17.10
Belgique.	Anvers	30.50	18.50	19.00	18.00
—	Bruxelles	35.50	»	21.25	22.00
—	Mons	35.75	23.00	28.00	23.00
—	Bruges	35.00	22.50	28.75	23.00
—	Verviers	34.25	23.00	21.00	19.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	32.50	20.50	20.50	15.60
—	Colmar	33.00	19.25	17.60	»
—	Metz	34.50	»	»	21.15
Bavière-Rhénane.	Deux-Ponts	31.15	23.70	»	23.50
Allemagne.	Cologne	30.25	21.25	»	»
—	Hambourg	30.50	»	»	»
Pays-Bas.	Amsterdam	31.75	20.00	»	»
Suisse.	Zurich	32.00	»	»	»
—	Genève	33.75	»	»	25.00
Italie.	Milan	27.50	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	Chicago	26.20	»	»	»
—	Philadelphie	32.10	»	»	»
—	New-York	34.25	»	»	»

En Hongrie, à mesure que l'époque de la moisson approche, on trouve qu'elle se présente sous un moins bon aspect, de sorte qu'il y a un peu de hausse dans les cours.

Blés. — Partout où la moisson est achevée, on se plaint de la qualité et de la quantité. Le blé nouveau est jugé partout inférieur au blé vieux; il a peu de poids et on l'accuse de donner une farine médiocre. De là hausse de presque tous les

marchés, hausse qui toutefois paraît devoir s'enrayer. A la dernière halle de Paris, les transactions étaient très-difficiles, et les acheteurs ne concluaient des marchés que pour les besoins les plus pressants. Les prix variaient par quintal de 34 fr. 20 pour les sortes courantes ordinaires jusqu'à 38 fr. 75 pour les blés blancs de 1er choix, de telle sorte qu'on peut regarder le cours de 36 fr. 50 comme le cours moyen actuel. On offrait sur wagon au Havre des blés de Californie à 35 fr. 50 et des blés de Hongrie à 33 fr.; sur wagon, à Dunkerque, des richelles blanches de 34 fr. 50 à 36 fr., et des des rouges de 34 fr. 50 à 35 fr. Les nouvelles de Marseille indiquent beaucoup de calme dans les transactions, et celles venant de l'étranger indiquent une certaine fermeté dans tous les cours; on hésite à fixer des prix, en raison des retards que presque partout éprouve la maturation des grains.

Farines. — Les transactions à Paris sont très-restreintes, tant sur les farines de consommation que celles de spéculation. Le mouvement de la halle se résume ainsi pour la semaine :

	Quintaux.
Restant au 2 août	31,385.98
Arrivages officiels des 3, 4, 5, 7, 8 et 9 août...	5,051.67
Total des marchandises à vendre	36,487.65
Ventes officielles du 3 au 9	4.908 05
Restant disponible le 9	31,579.60

Les prix moyens par quintal ont été : le 3, 48 fr. 73; le 4, 48 fr. 97; le 5, 49 fr. 36; le 7, 48 fr. 73; le 8, 47 fr. 97; le 9, 49 fr. 51. A la dernière halle, les farines de consommation se sont tenues : les choix, de 80 à 82 fr.; les premières qualités, de 78 à 79 fr.; les sortes courantes et ordinaires, de 75 à 77 fr., par sac de 157 kilog., les prix correspondants par quintal étant 47 fr. 75 à 51 fr. 60. La marque D restait tenue à 80 fr. Il avait été adjugé en vente publique des farines passables aux prix de 42 à 42 fr. 50 le quintal. Le cours pour les farines de commerce était, à la dernière heure, en disponible et en quatre mois de septembre, de 79 fr. pour les huit marques et de 78 fr. pour les qualités supérieures, les 159 kil. bruts toile perdue. On voit que par rapport à la semaine dernière, la hausse est de 1 fr. 50 environ par sac. — La farine de seigle ne donne lieu qu'à peu d'affaires aux cours de 26 à 30 fr. par 100 kilog. — A Dijon, la farine première est cotée 60 fr. et la seconde, 57 fr. les 125 kilog. — A Londres, la hausse sur les farines de consommation est très-accentuée : celle pour les villes est cotée 49 fr. 50 à 52 fr. 25, et celle pour les campagnes, 41 fr. 20 à 44 fr. 50 par quintal métrique.

Seigles. — La hausse sur les seigles s'est encore affirmée à la dernière halle de Paris, mais sans qu'il se traite beaucoup d'affaires, dans les cours de 22 fr. 50 à 22 fr. 75 par 115 kilog., soit de 19 fr. 55 à 19 fr. 80 le quintal. C'est un franc de hausse à peu près sur les cours de la semaine précédente.

Méteil. — Le cours du méteil est partout en hausse, mais avec des prix extrêmement variables, en raison des différences de qualité. Ainsi, nous relevons les prix suivants : Abbeville (Somme), 25 fr. 30 à 28 fr. 90; Beauvais (Oise), 33 fr. 30 à 34 fr. 65 ; Rambouillet (Seine-et-Oise), 30 fr. à 32 fr. 50; Pontoise, 28 fr. 15 à 31 fr. 65; Blois (Loir-et-Cher), 20 fr. 50 à 32 fr.; Montauban (Tarn-et-Garonne), 28 à 30 fr.; le tout par 100 kilog.

Orges. — Le cours des orges à Paris se maintient entre 16 fr. 50 et 17 fr. les 100 kilog.; mais à ces prix, il ne se fait que très-peu d'affaires. Les escourgeons vieux sont biens tenus à 22 fr.; les nouveaux sont de moins bonne qualité et sont offerts de 20 fr. 50 à 21 fr. A Londres, les affaires sur les orges sont aussi très-calmes; le cours du malt y est de 38 à 43 fr. par 100 kilog.

Avoines. — A la dernière halle de Paris, on a traité les avoines nouvelles livrables dans la quinzaine, de 19 fr. à 19 fr. 50 les 100 kilog.; on les offrait en livrable sur les quatre mois de septembre de 16 à 16 fr. 50. Les avoines noires disponibles sont toujours bien tenues, les blanches délaissées. En Angleterre, les transactions sur ce grain deviennent très-difficiles.

Sarrasins. — Le sarrasin ne donne toujours lieu à Paris qu'à très-peu d'affaires, aux cours d'environ 15 à 16 fr. le quintal. A Chambéry, il est coté 17 fr. 40, et à à Mauriac (Cantal), 24 fr. 25.

Maïs. — Voici les principaux cours de cette semaine par quintal : Chambéry, 20 fr. 95; Villefranche-Lauragais, 22 à 22 fr. 65; Toulouse, 31 fr. 33 à 22 fr.; Carcassonne, 20 à 20 fr. 60; Bordeaux, 24 fr. 60 à 24 fr. 95; Castelnaudary, 23 fr. 50 à 24 fr. 30.

Riz. — Il n'y a que peu de marchandise dans les entrepôts; aussi les cours se maintiennent-ils. A Marseille, on cote par 100 kilog. : le rizon de Piémont, 38 fr.; le riz glacé, 41 fr. La cote à Paris reste sans changement.

Pain. — Voici quelques prix du pain par kilog.: 1re qualité, Chambéry, 0 fr. 40; le Puy, 0 fr. 42; Alger, 0 fr. 45; Mauriac, 0 fr. 50; Cambrai, 0 fr. 44; — 2e qualité, le Puy, 0 fr. 33; Chambéry, 0 fr. 36; Alger, 0 fr. 40; Mauriac, 0 fr. 45; Cambrai, 0 fr. 40.

Issues. — Le placement des issues est difficile, surtout à Paris où la consommation n'a pas encore retrouvé ses besoins d'autrefois. On cote par quintal : gros son, 13 fr. 25 à 15 fr. 50; son trois cases, 12 fr. 50 à 12 fr. 75; recoupettes, 11 fr. à 11 fr. 50; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 18 fr.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — A la barrière d'Enfer, à Paris, on vend les fourrages aux cours suivants, par 1,000 kilog. : foin, 92 à 110 fr.; luzerne, 88 à 100 fr.; paille de blé, 90 à 116 fr. — Dans les départements, les prix des foins tendent à la baisse; ceux de la paille de blé sont stationnaires; on cote : à Issoudun (Indre), foin, 100 à 110 fr.; paille, 90 à 100 fr.; — A Melun (Seine-et-Marne), foin, 100 à 110 fr.; paille, 100 à 110 fr.; — A Nevers (Nièvre), foin, 100 fr.; paille, 85 fr.; — le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — La baisse domine à Paris; on cote : trèfle incarnat, 120 à 125 fr.; minette, 50 à 80 fr. les 100 kilog. Les sainfoins se vendent de 15 à 17 fr.; les vesces d'hiver, 60 fr.; les jarras, 45 à 50 fr.; le tout par hectolitre et demi. — Dans les départements, les marchés sont mal pourvus, les cours sont stationnaires. On cote à Marseille, par 100 kilog. : luzerne de Provence, 175 fr.; trèfle violet, 180 fr.; ray-grass d'Italie, 90 fr.

Pommes de terre. — Les pommes de terre nouvelles se vendent à Paris : Hollande, 8 à 10 fr.; jaunes, 6 à 8 fr. l'hectolitre. — Au Puy (Haute-Loire), on cote le quintal de 6 fr. 75 à 7 fr.; à Mauriac (Cantal), 8 fr. à 8 fr. 10; à Chambéry (Savoie), 5 fr. à 5 fr. 50.

Oignons. — Les oignons en grains ne sont plus cotés que de 12 à 24 fr. l'hectolitre à la halle de Paris.

Fèves. — A Bordeaux, les fèves sont vendues 22 fr. les 100 kilog.; à Alger, 18 fr.

Légumes secs. — Le calme continue à Marseille, et les cours sont en baisse, principalement pour les légumes exotiques : haricots de Tarbes, 55 fr.; de Corse, 30 fr.; pois d'Auvergne, 38 fr.; lentilles d'Auvergne, 80 fr.; haricots blancs de Naples, 30 à 32 fr.; pois d'Odessa, 20 à 40 fr. — A Bordeaux, les cours sont stationnaires.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres..*

Vins. — Aucun changement sensible, les cours semblent plutôt disposés à la baisse qu'à la hausse. Cette baisse est motivée, empressons-nous de le dire, par le besoin d'écoulement de la récolte de 1870, qui doit faire place à celle de 1871, et cependant d'après les nouvelles qui nous parviennent des départements vinicoles, la qualité de cette année sera loin de valoir celle de l'an dernier. Quant à la quantité, elle sera, malgré l'oïdium, celle d'une année ordinaire. Voici les cours actuels: A *Bar-sur-Seine* (Aube) et environs, la vente des vins est peu active, les pineaux valent 140, 160 et jusqu'à 200 fr. la pièce de 210 à 220 litres logés. — A *Rochefort* (Charente-Inférieure), les vins rouges d'Aunis sont cotés 15 fr. l'hectolitre; les Surgères, 15 fr. 50; les Saint-Savinien et les Saujon, 16 fr. — A *Saint-Jean-d'Angély*, le cours des vins rouges vieux est de 17 fr., celui des vins rouges nouveaux, 16 fr. — A *Beaune* (Côte-d'Or), les ventes sont à peu près nulles, le prix du Gamay se maintient cependant de 90 à 100 fr. les 228 litres nus. — A *Dijon*, quelques ventes ont eu lieu ces jours-ci, les Gamays ont été livrés aux prix de 75, 85 et 90 fr. la pièce de 228 litres nus. — A *Bordeaux* (Gironde), on cote: vin de Languedoc 1870, petite couleur, 180 à 200 fr.; deux couleurs, 210 à 220 fr. les 905 litres sans logement; le Cahors 1870, 300 à 350 fr. le tonneau de 4 bariques de une à trois couleurs ; vins blancs de 1870 : Cubzagais et entre-deux-mers, 200 250 fr.; de 1869, de 200 à 250 fr. le tonné logé. — A *Lunel*, le cours des vins est fixé au cours des 3/6, ce qui les a fait tomber à 5 et 7 fr. l'hectolitre suivant vinosité, de 12 à 16 fr. qu'ils valaient précédemment. — A *Pézenas* on cote : Jalis, petits vins, à 35, 38 et 40 fr. les 7 hectolitres.

Spiritueux. — Les affaires en 3/6 sont toujours calmes et les prix de Paris sans changements, entre 59 et 60 fr. Il est certain que nous ne sortirons pas de cette fâcheuse position tant que le chiffre des nouveaux droits ne sera pas fixé, tant que le malaise qui résulte de la situation politique n'aura pas disparu et tant que l'opinion publique ne sera pas rassurée. Si les affaires sont calmes à Paris, les cours sont relativement mieux tenus en province. — A *Paris*, la cote officielle, esprit 3/6 betteraves, 1re qualité, 90 degrés, disponible, est de 59 fr. La cote commerciale, de 58 à 60 fr. — A *Narbonne* (Aude), le cours du 3/6 bon goût, disponible, au dernier marché, a été de 64 fr. — A *Cognac* (Charente), les cours sont toujours les mêmes, on cote, eau-de-vie, l'hectolitre nu 59 degrés: bons bois ordinaires 1869, 85 à 90 fr.; 1870, 75 à 80 fr., bons bois rapprochés 1869, 90 à 95 fr.; 1870, 80 fr.; fins bois borderies, 95 fr.; 1870, 80 à 85 fr.; petite champagne 1869, 95 à 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; grande champagne 1869, 110 à 115 fr.; 1870, 100 à 110 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), les 3/6 Languedoc se vendent 75 fr.; les 3/6 fins Nord disponible, 68 fr.; quatre derniers, 64 fr.; les tafias Guadeloupe, 50 fr.; les tafias Martinique, 60 à 65 fr. — A *Montpellier*, le 3/6 bon goût est en baisse, au dernier marché il s'est vendu 59 fr. l'hectolitre; à *Cette*, 60 fr.; à *Béziers*, 60 fr.; à *Pézenas*, 60 fr. — A *Lille* (Nord) on cote: 3/6 disponible, 55 fr. 60; 3/6 mélasse disponible, 56 fr.

Vinaigres. — A *Orléans* (Loiret), les cours sont stationnaires : vinaigre nouveau, 36 à 37 fr.; vinaigre nouveau de vin vieux, 38 fr.; vinaigre vieux, 40 à 50 fr.

Cidres. — En *Bretagne* et en *Normandie*, on compte sur une faible récolte; le cours moyen du cidre dans ces deux provinces est de 12 à 15 fr. l'hectolitre.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les affaires en sucres sont toujours calmes; les prix sont restés à peu près stationnaires, sauf pour les raffinés qui ont encore éprouvé de la baisse. A Paris, la dernière cote officielle est la suivante : sucres bruts, 88°, 67 fr.; blancs n 3, 79 fr. 50; raffinés, bonne sorte, 150 fr.; belle sorte, 152 fr. — A Valenciennes, les sucres bruts 88°, nos 10 à 13 sont payés 66 fr. à 66 fr. 50.; les nos 17 à 9, 66 fr. 50 à 67 fr. — A Marseille, les prix sont assez fermement tenus ; les sucres bruts de la Réunion, bonne 4e, valent de 118 fr. à 118 fr. 50; ceux de la Havane, 80 à 82 fr.; les sucres raffinés pilés, en gros colis, 145 fr.; les pains nus, 1er choix, 146 à 148 fr.; — le tout par 100 kilog. — A Lille, les sucres bruts indigènes, 88°, n° 12, sont vendus 65 fr. 50 les 100 kilog. en entrepôt.

Fécules. — Les prix n'ont pas varié, et les acheteurs montrent une certaine hésitation dans les transactions. En gare de Paris, on vend, par 100 kilog.: fécule 1re de Paris et de l'Oise, 35 à 36 fr.; fécule verte livrable en septembre, 19 fr. — A Epinal, les fécules premières des Vosges valent 34 à 35 fr.

Mélasses. — La fabrique de mélasse indigène disponible se vend : à Paris, 9 fr.; à Valenciennes, 9 fr.; le tout par 100 kilog.

Glucoses. — Les sirops de froment sont tenus fermement aux derniers cours que nous avons donnés : sirops, premiers blancs, de cristal, 80 à 82 fr.; massés, 60 fr.; liquides, 45 à 46 fr. par 100 kilog.

Miels. — A Paris, les miels blancs de diverses provenances ne sont plus payés que 120 à 125 fr. les 100 kilog. Les prix des miels coulés varient dans les lieux de production de 140 à 180 fr. par 100 kilog.; les prix en vragues sont de 70 à 100 fr., ruche et abeilles déduites. — En Bretagne, on vend toujours 160 fr. au commerce de gros.

Houblons. — La récolte des houblons ne semble devoir s'améliorer nulle part; aussi les prix sont-ils fermement tenus et voyons-nous même la hausse encore augmenter sur plusieurs marchés. On demandait, au dernier marché, à Anvers, par 100 kilog.: pour la récolte 1870, 112 fr.; pour celle de 1869, 70 fr.; et pour celle de 1868, 56 fr. A Alost, les cours sont de 106 à 110 fr. pour la récolte 1870, et 70 fr. pour celle de 1869. — En Angleterre, l'aspect des houblonnières est des plus tristes ; on ne compte même plus sur une récolte ordinaire.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — Le marché de Paris est des plus calmes; les affaires sont rares et les cours sont en baisse. On cote pour les huiles de colza : tous fûts disponible, 117 fr.; en tonnes, 118 fr. 50; épurée en tonnes, 126 fr. 50 ; — pour les huiles de lin; disponible en tonnes, 99 fr.; en fûts, 97 fr. 50. — A Rouen les cours sont les sui-

vants : colza disponible, 114 fr. 50; mois prochain, 117 fr. 50; huile de lin, 92 fr. 50; d'arachide, 118 fr.; de sésame, 110 fr. — A Bruges (Belgique), les cours des 100 kilog. sont les suivants pour les huiles disponibles : colza, 101 fr. à 101 fr. 50; lin, 77 fr. 50 à 78 fr. — A Marseille, on a vendu en huiles d'olive comestibles, 35 fûts cédés à raison de 137 fr. 30 à 140 fr. 75 l'hectolitre à la consommation. Les huiles de graine de toutes qualités sont en baisse : colza brute, 112 fr.; lin, 93 fr.; sésame, 106 fr.; arachide, 114 fr.

Graines oléagineuses. — On cote : à Fécamp, graine de colza, 47 à 51 fr.; de lin, 42 fr.; de ravison, 29 fr.; de chanvre, 28 fr.; le tout par 100 kilog.; — à Nancy, graine de colza, 50 à 52 fr.; à Anvers, graine de lin à semer de Riga, 38 à 41 fr.; navettes, 43 à 46 fr.; — à Courtrai, colza de Hongrie, 47 fr. 75 à 48 fr. 50; de lin, 41 à 42 fr.; le tout par 100 kilog.

Tourteaux. — Les cours des tourteaux dans le Nord sont sans changements. A Marseille, la marchandise est peu abondante; le stock diminue chaque jour, cédé aux conditions suivantes : lin disponible, 21 fr.; sésame blanc du Levant, 13 fr. 25 à 13 fr. 50; arachides en coques, 9 fr. 25 à 9 fr. 50; décortiquées, 13 fr. 25; copras, 15 fr.; pavots, 12 fr. 50; par 100 kilog.

Suifs. — Les cours des suifs sont fermement tenus à Paris, et même ont éprouvé une certaine hausse; on cote par 100 kilog. : suif frais, 111 à 112 fr. 50; suif en branches, 84 fr. 35; suifs d'os purs, 92 à 95 fr.; petits suifs, 100 à 102. — Au Havre, la hausse de Paris a rendu de la fermeté aux cours assez délaissés. — A Marseille, on a vendu quelques lots de suifs de Toscane à raison de 113 fr.

Savons. — La marchandise est rare à Marseille; elle est demandée aux cours suivants : savons coupe ferme, 78 fr., moyen ferme, 77 fr.; savon bleu pâle au talc, 65 fr.; le tout par 100 kilog.

VII. — *Matières résineuses — engrais.*

Matières résineuses. — On a vendu à Bordeaux, la semaine dernière, 70 pièces d'essence de térébenthine au prix moyen de 100 fr.; les brais clairs d'hiver valent de 15 fr. à 15 fr. 75; les colophanes système Hugues se vendent de 18 à 23 fr., suivant la nuance ; le goudron fin de gaz se paye 40 fr. la chalosse. — A Dax, l'essence de térébenthine vaut 90 fr. les 100 kilog.; c'est une baisse de 12 fr.

Crème de tartre. — La position de cet article n'a pas varié depuis la semaine dernière; mêmes prix de 190 à 200 fr. pour le premier blanc.

Potasses. — Les potasses indigènes brutes se vendent à Valenciennes 78 centimes le degré de carbonate.

Noir animal. — Les prix n'ont pas varié; à Valenciennes, on cote 39 fr. les 100 kilog.

Engrais. — Les noirs d'engrais sont cotés à Paris et dans le Nord, de 5 à 12 fr. les 100 kilog. — Pour les autres engrais, nous n'avons reçu aucun avis de changement dans les cours.

Sels. — Les sels marins de la Méditerranée, se payent par 100 kilog., en entrepôts : pris à Cette, 1 fr. 10; à Hyères, 1 fr.; à Marseille, 1 fr. 25.

VIII. — *Matières colorantes et tannantes.*

Garances. — Le marché des alizaris, à Avignon, est en hausse; la marchandise n'étant pas encore abondante, on demande de 76 à 80 fr. pour les rosés. Les Naples sont cotés de 90 fr. à 90 fr. 50 à livrer en septembre prochain.

Verdets. — Les prix se maintiennent toujours à Pézenas (Hérault), de 174 à 176 fr. pour le sec marchand en boules, et à 180 fr. pour les pains; — le tout par 100 kilog.

Gaudes. — La récolte est bonne dans l'Hérault, mais la qualité de la marchandises laisse à désirer. Les prix se maintiennent à 20 fr. les 100 kilog., soit 3 fr. 35 de hausse sur les cours de la semaine dernière.

IX. — *Bois et produits forestiers.*

Bois. — A Marseille, les affaires ont été rares cette semaine ; les ventes en douelles de chênes ont été à peu près nulles, par suite du défaut d'arrivages. Les poutres de sapin ont été cotées de 44 à 45 fr., les payolles de sapin, 25 fr.

Lièges. — Dans le Var, on paye toujours les 40 kilog. de 18 à 22 fr. pour la récolte de 1870, et 18 à 20 fr. pour celle de 1871.

X. — *Textiles.*

Laines. — Les achats de laines en suint sont à peu près terminés dans les départements du nord et du centre de la France; comme nous l'avons dit déjà plusieurs

fois, les prix ont atteint sur les cours de l'année dernière une hausse que l'on ne doit pas évaluer en moyenne à moins de 10 à 12 pour 100. Actuellement les laines en suint de races indigènes sont cotées à Paris de 2 fr. 20 à 2 fr. 30 par kilog.; celle de mérinos de 2 fr. à 2 fr. 10. — Dans les grands ports importateurs, les prix sont toujours bien soutenus. Au Havre on a vendu : Buenos-Ayres, en suint, 1 fr. 70 à 1 fr. 90; lavée, 3 fr. 30; Montevideo, 1 fr. 98 à 2 fr. 18 le kilog. A Marseille, le marché est très-bien fourni; les ventes se font aux cours suivants : laines en suint, Salonique fine, 1 fr. 95 à 2 fr. 10; Andrinople fine, 3 fr. 20 à 3 fr. 40; Constantine, 1 fr. 95 à 2 fr.; laines lavées, pouille métis, 3 fr. 80 à 3 fr. 90; Kabyle, 1 fr. 50 à 1 fr. 60. — A Londres, toutes les qualités sont toujours bien recherchées, surtout les qualités de choix qui réalisent de très-beaux prix.

Soies et cocons. — La Condition des soies n'a enregistré cette semaine que 60,496 kilog., soit 17,122 kilog. de moins que la semaine précédente. Les prix par kilog. ont été : organsins, 99 à 117 fr., traines, 83 à 112 fr.; gréges, 88 à 95 fr. Ce sont à peu près les mêmes cours que la semaine dernière, les mêmes causes continuent à entraver les transactions. — Dans le département de la Drôme, à Romans, les paquetailles filature se payent de 75 à 82 fr.; les courantes, 63 à 66 fr. — A Marseille, les ventes ont été peu nombreuses, on cote: filature de Syrie, 87 fr. 50 à 88 fr.; Grèce, 83 fr.; Salonique, 77 à 83 fr. Les cocons verts japonais et saloniques blancs se payent 24 fr. Le stock dans cette ville au 31 juillet était de 1,246 balles de soies et 217,500 kilog. de cocons de diverses provenances.

Chanvres et lins. — A Lille, les affaires en lins restent sans grandes variations dans les cours; on cite des lins de Russie et d'Allemagne de la récolte 1869 vendus 133 à 137 fr. sur place.

Cuirs. — A Paris, les peaux en poil provenant de l'abat de Paris se vendent : bœuf, 49 à 54 fr.; taureaux, 46 fr. 75; vaches, 51 fr. 75; veau sans tête. 81 à 95 fr. Les peaux en poil salées de vaches de France se payent de 57 fr. 50 à 60 fr.; celles de Buenos-Ayres, à 75 fr.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases se vendent au marché de la Villette, à Paris, de 1 fr. 75 à 3 fr. 75.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — On a amené cette semaine au marché de la Villette, à Paris, 5,593 bœufs, 788 vaches, 152 taureaux, 2,902 veaux, 29,643 moutons, 3,006 porcs gras et 72 porcs maigres. Les moutons seuls étaient plus nombreux que la semaine dernière. Les poids moyens ont été établis, en kilog. de la manière suivante : bœufs, 332; vaches, 225; taureaux, 374; veaux, 59; moutons, 21; porcs gras, 90. Les prix extrêmes ont été les suivants, par kilog. estimé sur pied : bœuf, 1 fr. 26 à 1 fr. 68; vache, 1 fr. 10 à 1 fr. 50; taureaux, 0 fr. 90 à 1 fr. 35; veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 15; moutons, 1 fr. 45 à 1 fr. 92; porcs, 1 fr. 60 à 1 fr. 80. Ces cours sont à peu près ceux de la semaine dernière, sauf pour les porcs gras qui sont cotés en hausse; ils sont bien supérieurs à ceux pratiqués l'année dernière à la même époque.

Viande à la criée. — Dans les cinq marchés du 2 au 7 août, on a vendu à la halle de Paris 90,891 kilog. de viande de bœuf ou vache, 83,482 kilog. de viande de veau, 27,071 kilog. de viande de mouton et 19,484 kilog. de viande de porc frais, soit en tout 220,928 kilog., ou en moyenne 44,186 par jour. C'est moins que la semaine dernière de 15,000 kilog. à peu près par jour. Au dernier marché, les prix pratiqués ont été les suivants, par kilog. : bœuf ou vache, quartier de derrière, 1 fr. 20 à 1 fr. 76, quartier de devant, 1 fr. 10 à 1 fr. 72; aloyau, 1 fr. 42 à 2 fr. 72; basse boucherie, 0 fr. 22 à 1 fr. 46 : — veau, 1re qualité, 1 fr. 92 à 2 fr. 08; 2e, 1 fr. 64 à 1 fr. 90; 3e 1 fr. 40 à 1 fr. 62; pan, cuissot, 1 fr. 60 à 2 fr. 30; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 88 à 2 fr.; 2e, 1 fr. 70 à 1 fr. 86; 3e, 1 fr. 46 à 1 fr. 68; gigots, 1 fr. 50 à 2 fr. 52; — porc frais, entier ou par moitié, 1 fr. 36 à 1 fr. 76; en quartier, 1 fr. 48 à 1 fr. 60; salé, 0 fr. 80 à 1 fr. 66. Ces prix sont légèrement supérieurs à ceux de la semaine dernière, principalement pour la viande de mouton.

Résumé. — La position des différents marchés est toujours la même. Les prix sont sans grandes variations, sauf pour les blés qui reprennent les hauts cours des derniers mois. Ce sont d'ailleurs les mêmes causes qui s'opposent à la reprise active des transactions pour le commerce agricole.

A. Remy.

Le Gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (19 AOUT 1871).

L'agriculture et la réorganisation. —Vote de la loi départementale. — Les conseils généraux et les commissions départementales. — L'agriculture a besoin de sécurité. — Paris capitale de la France. — Prolongation des pouvoirs de M. Thiers. — Proposition Rivet. — Nécessité de la reprise du travail dans les villes et dans les campagnes. — Société pour la réorganisation agricole. — Projet de M. Ronna. — Commission de la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale. — Evaluation approximative des pertes éprouvées par l'agriculture française par suite de l'invasion allemande. — Le nouveau projet d'impôts et les engrais. — Pétition adressée à la commission du budget. — Note de M. Bobierre. — La liberté du commerce des engrais. — Les travaux de la moisson. — Concours des militaires pour le travail des champs. — Liste des prix du concours de Damville.— Lettre de M. Huet.— L'échardonnage.— Arrêté du préfet de la Somme. — La peste bovine et l'armée allemande. — Nécrologie. — Mort de M. Henri Lecoq. — Nouvelles de l'état des récoltes dans la Bavière-Rhénane, l'Alsace, le Nord, les Ardennes, les Vosges, Seine-et-Oise, l'Isère, le Var. — Notes de MM. Villeroy, l'abbé Müller, Vandercolme, Huet, Martin, Bossin, de Galbert, Pellicot. — Variation des récoltes dans les diverses régions. — Diminution du bétail. — Situation prospère des cultures de l'Alsace. — La moisson dans le Nord. — Maladie des pommes de terre. — Orages et grêle dans les Ardennes et l'Isère. — Le bétail dans les Vosges. — Remplacement des vaches par des chèvres. — Les betteraves dans Seine-et-Oise. — Mauvaise récolte dans le Midi. — L'oïdium de la vigne. — Résumé de la situation générale actuelle.

I. — *L'agriculture et la réorganisation de la France.*

Nous devons obéir aux principes qui sont la raison d'être de ce recueil; par conséquent, il nous faut rechercher quel est l'intérêt de l'agriculture au milieu des grosses questions qui, en ce moment, tiennent en émoi le monde parlementaire. L'Assemblée nationale a voté à une très-grande majorité, la loi sur les Conseils généraux; elle a mis une énergique persévérance à faire triompher les idées de décentralisation, et elle a fait passer des mains des préfets entre les mains de commissions départementales élues, une grande partie de la puissance administrative départementale. Désormais le ministre de l'Intérieur ne pourra plus faire, comme par le passé, sa volonté presque absolue dans tous les départements. A côté du représentant du pouvoir central il y aura un pouvoir local, si fortement établi qu'il pourra tenir le premier en échec. De plus, les Conseils généraux de plusieurs départements voisins pourront s'entendre pour la solution des questions d'un intérêt commun. Il y a là le germe d'une grande révolution dans l'organisation de la France; l'Assemblée nationale a fait véritablement un acte de pouvoir constituant. L'agriculture, par ce fait, va prendre une influence peut-être inattendue pour ceux-là mêmes qui ont le plus poussé à l'adoption de la loi nouvelle. En effet, dans les conseils généraux, chaque canton à son représentant, sans que le chiffre de la population intervienne, en quelque sorte en quoi que ce soit, dans le nombre des membres à élire; il en résulte que les cantons ruraux étant de beaucoup les plus nombreux, la puissance remise entre les mains des Conseils généraux passe nécessairement aux représentants des populations rurales qui presque partout formeront la grande majorité. Comme la tutelle des communes qui était autrefois exercée par les préfets, va devenir l'apanage des commissions départementales, les villes seront parfois subordonnés aux campagnes. Là pourrait être un danger grave. Si l'agriculture avait une juste revendication à faire d'une part du pouvoir; si l'on a bien fait de lui attribuer une puissance plus effective que celle qu'elle avait autrefois, les Conseils géné-

raux étant alors tenus dans une complète dépendance par les préfets presque omnipotents, il serait périlleux de faire naître des conflits avec les municipalités des grandes villes. L'agriculture a besoin de paix et de sécurité; tout ce qui peut jeter dans le pays de profondes perturbations lui est nuisible. Il y aura donc une juste mesure à garder dans l'épreuve qui va être faite de la loi nouvelle. Or, comme dans la plupart des départements, la grande propriété aura la majorité dans les commissions administratives; comme le pouvoir central sera obligé de suivre l'impulsion donnée sans son intervention aux affaires locales; comme les villee ne pourront plus exercer leur action d'entraînement, il ne paraît plus probable qu'il suffise d'un coup de main révolutionnaire dans Paris pour changer comme d'un seul coup de baguette toute l'administration française. Ce sera là un résultat de la plus haute importance pour l'agriculture; mais par cela même il n'y a plus lieu de chercher à enlever à Paris le titre de capitale de la France et d'en éloigner l'Assemblée nationale et les ministères. Transporter définitivement le siége du gouvernement à Versailles, par exemple, ce serait créer une cause de perturbations permanente : les prétendants auraient trop beau jeu pour promettre à la ville de Paris de lui rendre son antique splendeur. Si l'on commet l'imprudence de *décapitaliser* Paris, on entre immédiatement dans la voie de la lutte entre les populations urbaines et les populations rurales, et l'on chasse la sécurité de nos foyers. La bonne solution du problème aujourd'hui posé devant l'Assemblée nationale est de rentrer dans Paris, en profitant de l'existence des pouvoirs mis entre les mains des Conseils généraux pour empêcher dans l'avenir toute usurpation des émeutes qui pourraient éclater dans les rues de la grande ville.

Au nom de la sécurité réclamée par l'agriculture, il importe aussi que la proposition de M. Rivet, relative au maintien de M. Thiers comme président de la République française durant un temps déterminé pendant lequel aucun vote ne pourra tout d'un coup le renverser, soit promptement adoptée avec les modifications que de sages réflexions pourront y introduire. Entrer en ce moment dans une crise gouvernementale nouvelle, appeler une Constituante, chercher à instituer une monarchie, ce serait rouvrir les portes à toutes les passions qui viennent d'être à peine réprimées. Il faut laisser pendant deux ou trois ans le travail reprendre dans les ateliers, le bétail renaître dans les fermes, les charrues retourner la terre, et le soleil faire plusieurs évolutions fécondantes pour guérir les misères qui nous accablent. Ne faut-il pas d'ailleurs que les nouveaux élus dans les Conseils municipaux et généraux prennent un peu l'habitude des affaires publiques, que par l'usage de la liberté ils apprennent à faire le bien. Ne courons pas d'aventures. Nous avons encore bien des efforts à faire pour arriver à ce jour béni où aucun soldat étranger ne foulera plus le sol de la patrie. Il faudra faire produire à la France tant d'argent pour payer sa rançon que les ateliers des villes et des campagnes doivent travailler sans perdre une minute. De nouvelles agitations nous feraient oublier la dure leçon que nos malheurs, nous le craignons, ne nous ont pas suffisamment infligée. Déjà beaucoup semblent oublier et les défaites, de nos armées, et les incendies de nos villes et villages, et les dévasta-

tions de nos champs, et le débordement des haines anti-sociales. L'agriculture a besoin d'être défendue contre le retour des fléaux que l'on a plus particulièrement éprouvés pendant cette année maudite. Elle demande aux partis politiques de continuer la trêve grâce à laquelle le pays commence à peine à respirer, depuis que la Commune de Paris a été vaincue.

II. — *Projet de société pour l'approvisionnement et l'amélioration de l'agriculture.*

Nous avons déjà dit que l'initiative des grandes compagnies pourrait peut-être plus faire pour réparer les désastres causés par la guerre à notre agriculture dans les départements envahis, que les millions alloués par l'Assemblée nationale. Dans tous les cas, les deux choses doivent concourir pour apporter un soulagement à des malheurs qu'il est difficile d'évaluer en chiffres à moins d'un milliard. Nous pouvons aujourd'hui donner quelques détails sur la combinaison financière qui a été imaginée par les représentants de plusieurs maisons de banque ou de crédit d'Angleterre et de France. M. Ronna a présenté un exposé de ce projet dans la séance de la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale du 11 août. Une commission a été nommée pour en faire l'examen; elle est composée de MM. Baucarne-Leroux, Buisson et Guibal. Nos lecteurs verront dans les procès-verbaux que nous publions chaque semaine, la suite qui sera donnée à cette affaire. Nous nous bornerons à dire aujourd'hui qu'un syndicat de banquiers anglais s'offre de faire toutes les avances de capitaux nécessaires pour acheter et payer comptant, en France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne, en Italie, en Hongrie et même en Amérique, tous les articles exigés par notre situation agricole, de les transporter aux prix les plus réduits, et cela moyennant des réductions en partie stipulées avec les principales compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, jusqu'aux localités envahies. Une société française, constituée au capital de 25 millions de francs comme capital de garantie, recueillerait les demandes des intéressés, vérifierait les garanties de solvabilité, transmettrait les commandes au syndicat anglais, contrôlerait les acquisitions et les livraisons, et serait autorisée à émettre, au fur et à mesure de ces livraisons, des obligations pour le montant du remboursement du prix d'acquisition et de transport. Ces obligations auraient la garantie départementale, et tout serait combiné de telle sorte que le taux du prêt fait à l'agriculteur ne s'élèverait pas, amortissement compris, à plus de 7 1/2 ou 7 3/4 pour 100. Des associations syndicales seraient en conséquence formées dans chaque département; ce seraient elles qui auraient la garantie demandée par M. Ronna et votée par le Conseil général. Pour la réalisation de ce projet, il faudrait évidemment une loi dont les termes proposés seraient les suivants :

Art. 1er. — La loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales est étendue aux engagements à contracter pour la fourniture des animaux de travail, bestiaux, instruments aratoires, engrais, semences et autres objets qui manquent à l'agriculture.

Art. 2. — Les départements sont autorisés à contracter pour leurs achats avec la société d'approvisionnement, etc., d'après les statuts de cette société, soumis préalablement au ministre de l'agriculture et du commerce, et à garantir les emprunts faits et les obligations émises par les associations syndicales qui se constitueront pour cet objet.

Art. 3. — La loi du 21 juin 1865 sera appliquée dans toutes ses dispositions compatibles avec la nature des associations qui font l'objet de la présente loi. — Un règlement d'administration publique déterminera ces dispositions.

D'après les estimations de M. Ronna, la perte éprouvée par l'agriculture serait constituée par un quart en animaux de l'espèce bovine, deux autres quarts en animaux divers, et enfin le dernier quart en instruments et récoltes perdus. Par la combinaison que nous venons d'indiquer, l'agriculture serait restaurée sans qu'aucun sacrifice soit plus demandé à l'État. La proposition mérite évidemment un sérieux examen, et c'est pour cela que nous la livrons d'une manière toute spéciale à l'attention des agriculteurs.

III. — *Du projet d'impôt sur les noirs d'engrais et les os.*

Dans la nomenclature des matières premières qui, d'après le projet du ministre des finances, seraient frappées à l'importation d'un droit de 20 p. 100, se trouvent placés les noirs et les os. Nous espérons que l'Assemblée nationale repoussera le projet tout entier. Dans tous tous les cas, nous croyons nécessaire d'appuyer de toute notre énergie la note suivante qui a été adressée aux membres de la Commission du budget :

« Nantes, le 10 août 1871.

« Au moment où vous êtes appelés à vous prononcer sur le projet de loi présenté par le Gouvernement, nous prenons la liberté de soumettre à votre examen les renseignements suivants sur les différentes applications et destinations des os et des noirs. Nous croyons ces renseignements de nature à vous éclairer sur les conséquences qu'entraînerait l'application du droit de 20 pour 100 dont le projet de loi entend les frapper à l'importation.

« *Noirs.* — Nous ne connaissons pas d'autres noirs *importés* que les noirs usés provenant soit de clarification, soit de filtration. Les premiers sont livrés tels quels à l'agriculture, les seconds ne le sont généralement qu'après avoir subi dans nos usines une pulvérisation dont le but est de les rendre plus facilement assimilables; mais leur unique destination n'en est pas moins l'agriculture.

« *Os.* — Réduits en poudre, ils sont vendus à l'agriculture sous la dénomination de « poudres d'os naturels. » Traités par les acides, ils sont vendus à l'agriculture sous la dénomination de « superphosphates d'os. » Traités par la vapeur, après extraction de la gélatine, ils sont pulvérisés et vendus à l'agriculture sous la dénomination de « poudres d'os dégélatines. » Calcinés à air libre, ils sont importés dans cet état de l'Amérique du Sud et vendus à l'agriculture sous la dénomination de « cendres d'os. » Enfin, carbonisés en vases clos, granulés ou pulvérisés après avoir traversé la raffinerie qui utilise leur pouvoir décolorant, ils sont encore vendus à l'agriculture sous la dénomination de noirs de blûtage et de noirs résidus de raffinerie. Directement ou indirectement, leur destination définitive est donc toujours l'agriculture (nous exceptons les os de tabletterie dont la proportion est infime). Les points d'importation sont : Lyon, qui importe de Suisse ; — Marseille, qui importe d'Italie ; — Bordeaux, le Havre, Nantes (accidentellement), qui importent de l'Amérique du Sud ; — Nantes, qui importe d'Espagne.

« Voici maintenant l'opinion d'un des hommes les plus autorisés du département, M. A. Bobierre, directeur de notre école des Sciences ,chimiste vérificateur en chef des engrais de la Loire-Inférieure :

« Nantes, le 8 juillet 1871.

« Je soussigné, directeur et professeur de chimie de l'Ecole supérieure des sciences de Nantes, voué depuis vingt années à l'étude des questions de chimie agricole qui se rattachent à la fertilisation du sol, certifie qu'après avoir pris connaissanee de la note adressée à MM. les députés de la Loire-Inférieure par les fabricants de noir animal de Nantes, je ne puis qu'adhérer complétement aux idées qu'ils émettent. En me plaçant au point de vue agricole, le seul qui me préoccupe en ce moment, je ne puis oublier que, malgré son peu d'importance, l'importation était

un frein apporté aux prétentions des vendeurs d'os en France. Le jour où cette importation sera impossible, les prix à l'intérieur s'élèveront et non-seulement l'agriculteur les supportera, mais la fraude sur les matières fertilisantes, déjà excessive aujourd'hui, deviendra plus grande encore par le haut prix des matières premières. Ainsi d'une part, faibles recettes pour le Trésor, de l'autre, enlèvement d'un régulateur des prix et surcharge considérable pour l'agriculture qu'on aura entravée dans l'un de ses moyens d'action les plus sérieux.

« Il ne faut pas oublier que la vente des engrais phosphatés s'élève à Nantes par année à 6,000,000 environ; que les défrichements et la culturs des sols feldsphatiques réclament impérieusement ces engrais, qu'il en est de même dans la Sologne, l'Orléanais, etc. Il ne faut pas oublier non plus que pour faire un kilogramme de pain, on dépense environ pour huit centimes d'engrais.

« En résumé, tarir une source importante d'engrais, activer la fraude sur les mélanges de noir animal offerts à l'agriculture, enlever le régulateur du prix des os français, tout cela pour recevoir des sommes insignifiantes, voilà selon moi quel serait le résultat de l'adoption du projet. Il serait surtout défavorable à l'agriculture.

« A. Bobierre,
« Directeur du Laboratoire de chimie agricole de Nantes. »

« En parfaite conformité d'opinion avec M. Bobierre, nous sommes convaincus qu'un droit quelconque[1] appliqué soit sur les os, soit sur les noirs, équivaudrait à une prohibition. Notre industrie serait donc gravement compromise sans que le but poursuivi par le gouvernement soit atteint. Si cependant les importations devaient continuer, le droit, quel qu'il soit, retomberait sur l'agriculture qui aurait à le supporter en entier, ce qui nous semble contraire à l'esprit du projet.

« Veuillez agréer, etc.

« E. Derrien, B. Leroux et Cie, Pilvre frères et Cie. »

De tous les commerces, celui qui doit être le plus libre est certainement celui des engrais. Grever d'un impôt un engrais quelconque, c'est augmenter le prix du pain et de la viande. Les phosphates en particulier sont recherchés par tous les agriculteurs intelligents, et l'on peut dire que l'agriculture d'un pays est d'autant plus avancée qu'elle fait plus d'efforts pour se procurer des phosphates sous la forme d'os, de noirs, de minéraux, de guanos, et même de tourteaux. La liberté absolue pour les transactions sur toutes ces denrées, tel est le régime qu'on puisse seul raisonnablement soutenir.

IV. — *De la moisson et des machines à moissonner.*

Les travaux de la moisson se poursuivent maintenant avec activité. La maturité est venue tardivement dans tout le Nord, mais elle semble se hâter en ce moment. Les bras manquent dans plus d'une contrée, d'autant plus qu'on n'a pas eu, de la part des ouvriers étrangers, le même concours que les autres années. Le ministre de la guerre a donc bien fait de décider, par une circulaire en date du 1er août, que des militaires pourraient, en tant toutefois que les exigences du service le permettraient, être mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la moisson. Les agriculteurs, pour bénéficier de cette mesure, doivent adresser à la préfecture de leur département une demande appuyée par le maire de leur commune, indiquant leurs noms et domicile, ainsi que le nombre d'hommes qu'ils désirent employer.

Pour remplacer les bras faisant défaut, les machines ont été tout

1. Un droit minime entraînerait des vérifications qui, sur des marchandises de cette valeur et de cette nature, coûteraient probablement plus que le droit lui-même.

naturellement indiquées depuis longtemps; mais il importait de le rappeler. C'est ce que vient de faire la Société libre d'agriculture de l'Eure, dans le concours tenu à Damville le 6 août. Déjà nous avons dit que le premier prix avait été remporté par une machine construite par M. Albaret. A ce sujet, nous avons reçu de M. Huet, représentant pour la France de plusieurs constructeurs anglais, la note suivante :

« Monsieur,

« Je remarque dans la chronique agricole du *Journal de l'Agriculture*, n° 122, page 254, ce qui suit : « Nous avons annoncé l'ouverture d'un concours de machines à moissonner pour le 6 août à Damville.... On nous écrit que huit moissonneuses ont fonctionné, parmi lesquelles une seule française, celle de M. Albaret, et que le premier prix consistant en une médaille d'or et 200 fr. a précisément été décerné à cette machine. » Ceci est en effet fort exact d'après ce qui m'a été rapporté. Mais pour l'édification de vos lecteurs il serait bon d'ajouter que les sept autres machines étaient *toutes* de Samuelson, et que la machine Hornsby n'a pas concouru, bien qu'elle ait fonctionné lorsque le concours a été terminé. Ceci résulte d'une convention faite avec le secrétaire de la société libre d'agriculture de l'Eure qui, le 28 juillet 1871, m'écrivait : « Votre moissonneuse ne prendra pas part au concours puisque tel n'est pas votre désir, mais un champ sera mis à votre disposition pour qu'elle puisse fonctionner. »

« Vous comprenez mieux que personne, Monsieur, vous qui vous rendez exactement chaque année aux concours anglais, que lorsqu'on a l'honneur d'avoir remporté le 1er prix à la Société royale d'agriculture d'Angleterre *après huit journees d'épreuves* et le 1er prix de la société des agriculteurs de France *après trois journées d'épreuves* on ne risque pas la réputation d'une maison dans un concours local d'une demi-heure qui n'a qu'un but, fort louable d'ailleurs, d'attirer les cultivateurs pour leur montrer les nouvelles machines agricoles, mais qui ne peut offrir aux constructeurs *aucune garantie* d'un jugement rendu en toute connaissance de cause.

« Agréez, etc.

« A. Huet. »

D'après une note que nous a transmise M. Petit, secrétaire de la Société d'agriculture de l'Eure et président du comice du canton de Damville, voici l'ensemble de tous les prix qui ont été décernés :

Grâce à la générosité de M. l'amiral de la Roncière et de M. Pérignon, deux prix de chacun 100 fr. ont été distribués en dehors du programme.

Prix aux constructeurs ou propriétaires qui ont fait fonctionner les meilleures moissonneuses. — 1er prix, 200 fr. et une médaille d'or : M. Albaret, constructeur à Liancourt-Rantigny (Oise). — 2e pr. 150 fr. et une médaille de vermeil : M. Béranger, constructeur à Evreux. — Prix, 100 fr. offerts par le Comice agricole de Damville et une médaille de vermeil offerte par M. le comte de Rostolan. Ce prix est exclusivement réservé aux propriétaires ou cultivateurs qui ont amené sur le champ du concours les meilleures moissonneuses. — Prix *ex æquo :* 100 fr. et une médaille de vermeil, M. Mesnil, cultivateur à Roman; — 100 fr. et une médaille de vermeil, M. Mouton, cultivateur à Damville. — Rappel de 1er prix. 50 fr. et une médaille de bronze : M. Deslandres, cultivateur à Beauche (Eure-et-Loir).

Prix offerts par M. le préfet de l'Eure aux personnes qui se sont le plus distinguées dans la conduite des moissonneuses. Une médaille d'argent : M. Mesnil fils, à Roman. Une médaille de bronze et 25 fr. : M. Armand Renard, charretier chez M. Mouton, à Damville. Une médaille de bronze et 25 fr., à M. Desmares, charretier chez M. Waddington, à Saint-Rémy, près Nonancourt.

Récompenses accordées aux ouvriers qui ont le mieux exécuté le travail de la mise du blé en moyette et du liage. — 1er prix, 25 fr. : M. Lemaire, aux Ventes. 2e prix, 15 fr. : M. Lepeintre, à Condé. 3e prix, 10 fr. : M. Boyer (Alfred), à Chanteloup.

Une médaille de vermeil a été décernée à M. Girard, constructeur à Damville, pour son exposition d'instruments agricoles.

On ne saurait trop approuver l'exemple donné par le concours de Damville où des encouragements ont été donnés à tous ceux qui prennent part à la propagande des machines, et où en même temps propriétaires, grands fonctionnaires et agriculteurs se sont réunis dans la pensée commune de hâter le progrès.

V. — *L'échardonnage.*

La destruction des plantes parasites ne réussit bien dans une contrée que quand elle est faite avec ensemble. Cela est particulièrement vrai pour celle des chardons. Aussi devrait-on imiter partout la décision du préfet de la Somme qui vient de remettre en vigueur un arrêté en date de 1856, par lequel il est enjoiut à tout propriétaire de détruire les chardons qui croissent sur les terres en culture et autres dépendances de leur propriété ou de leur exploitation. Même injonction est faite aux autorités locales, en ce qui concerne les biens communaux, routes, chemins et sentiers publics. Cela est indispensable, car on voit trop souvent l'autorité ne pas faire exécuter elle-même les prescriptions auxquelles elle somme les particuliers d'obéir, ce qui arrive particulièrement pour l'échenillage.

VI. — *Peste bovine.*

La peste bovine n'est pas encore extirpée de nos provinces; elle y a notamment des foyers d'infection dans les Vosges et surtout dans la Haute-Saône. Tant qu'on permettra à l'armée allemande d'occupation de faire venir, pour sa nourriture, des animaux étrangers au pays, le danger sera grand. On devrait exiger d'une manière absolue que les soldats allemands fussent forcés d'acheter le bétail indigène. Nous avons recommandé aux propriétaires dont les étables étaient décimées par le typhus, l'achat de bœufs et de vaches de la race bretonne. D'après ce que nous écrit M. D'Ounous, il ne saurait trop conseiller aussi l'essai des excellentes et précieuses races garonnaise et ariégeoise. M. le comte Robert de Pourtalès, qui a créé en Seine-et-Oise un orphelinat qui a de nombreux rapports avec celui créé à Saverdun par M. D'Ounous, a, depuis quatre ou cinq ans, sur l'avis de quelques orphelins, fait l'acquisition de bœufs charolais (ariégeois), dont on est très-satisfait. Ces animaux, très-rudes au travail, s'engraissent bien à l'âge de sept à huit ans. Les bouvillons âgés de huit mois à un an acquièrent beaucoup en taille et en grosseur lorsqu'ils habitent les vallées ou les plaines du Sud-Ouest. Les meilleures foires pour leur acquisition se tiennent fin septembre et premiers jours d'octobre dans les petites villes de Tarascon, les Cabannes et Aix. A ces époques, les animaux de race ovine et bovine descendent des hauts sommets des Pyrénées.

VIII. — *Nécrologie.*

Nous voudrions ne pas être dans la triste obligation de faire presque chaque semaine ce lugubre paragraphe d'une nécrologie, et bien souvent encore nous nous demandons avec anxiété si la vie répare les vides que fait la mort dans les rangs des agriculteurs et des agronomes dévoués aux progrès des choses rurales. Le doute est, nous l'espérons, une impiété; chaque jour il vient de jeunes hommes pour remplacer

et mieux peut-être les anciens qui succombent. Cependant combien sont graves les pertes du monde agricole ! Aujourd'hui encore nous devons consacrer quelques lignes à la mémoire de M. Henri Lecoq, correspondant de l'Académie des sciences à la section de Botanique, décédé à Clermont-Ferrand, le 4 août, à l'âge de soixante-neuf ans. M. Elie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie, a résumé en ces mots les principaux titres de M. Lecoq à la reconnaissance et aux regrets du monde savant :

« Une carrière de plus de quarante années consacrée, à Clermont-Ferrand, à l'étude et à l'enseignement de l'histoire naturelle, et plus particulièrement de la botanique et de la géologie ; des herborisations et des courses géologiques presque continuelles dans toutes les parties de la France centrale ; de nombreux mémoires et plusieurs ouvrages importants sur les terrains volcaniques de l'Auvergne et sur les sources minérales qui les accompagnent, le tout couronné par deux grands ouvrages, dont l'un intitulé *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France*, ne compte pas moins de 9 volumes in-8°, et dont l'autre est une *Carte géologique du département du Puy-de-Dôme*, à l'échelle du quarante-millième, l'une des plus soignées et des plus complètes qui aient été consacrées à la constitution minérale d'aucun pays d'une égale étendue.

« Mais ce n'est là que la moitié de la vie scientifique de M. Lecoq dont une grande partie a été consacrée à enseigner et à faire aimer à Clermont la botanique et la géologie dans des cours suivis avec ardeur par un très-nombreux auditoire, et qui ont amené, il y a quelques années, la création de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, dont il fut le père et le doyen.

« Pharmacien de profession et d'une activité égale à la variété de ses connaissances, M. Lecoq a doté en outre de nombreuses et bienfaisantes institutions la ville de Clermont, dont il fut l'un des citoyens les plus utiles et les plus dignes de regrets. Il n'y était pas né, mais on y dira longtemps de lui : *pertransiit bene faciendo.* »

Au nom de l'agriculture reconnaissante, nous ajouterons quelques mots. Son traité des plantes fourragères a été un très-grand service rendu ; cet ouvrage restera longtemps encore un guide sûr pour tous les agriculteurs qui voudront améliorer ou entretenir en bon état leurs prairies, la base éternelle de tout bon système de culture. Ses études sur la fécondation naturelle et artificielle des végétaux et sur l'hybridation, la botanique populaire, son charmant livre intitulé la *Vie des fleurs* où l'on trouve plusieurs tableaux de la nature peints de main de maître, c'est-à-dire de main de penseur profond, sont sans doute dans les bibliothèques de beaucoup de nos lecteurs. Nous perdons en lui un collaborateur excellent dont quelques pages resteront comme modèle et pour la forme et pour le fond.

Un autre de nos collaborateurs, plus jeune, il n'avait que quarante-cinq ans, mais portant un nom aimé des agriculteurs, vient de mourir à Quinçay le même jour 4 août. M. Etienne Millet, fils de Mme Millet-Robinet, l'auteur de la *Maison rustique des Dames*, était ancien élève de Grand-Jouan. Il s'adonnait à l'agriculture avec succès. Le dernier article de lui que nous avons publié (5 septembre 1869) était relatif à l'agriculture de l'avenir, qui, disait-il, devra être nécessairement une agriculture faite par association.

V. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Les notes que nous avons publiées dans nos dernières chroniques ont déjà dû fixer l'opinion sur les produits que fourniront cette année

les récoltes. Néanmoins il continue à être très-intéressant de faire un grand nombre de constatations, parce que les résultats seront très-variables d'un endroit à un autre, et parce que encore certaines cultures importantes ont manqué presque tout à fait, tandis que d'autres ont parfaitement réussi. On devrait chercher à compenser les unes par les autres pour diminuer les souffrances qui pourraient être dues au déficit désormais trop certain de la récolte du blé. Dans beaucoup de pays, le temps est actuellement favorable à tous les travaux agricoles, mais cependant avec des différences considérables, ainsi qu'on le verra encore dans les notes suivantes de nos correspondants.

Dans la Bavière rhénane, d'après ce que M. F. Villeroy nous écrit de Rittershof, à la date du 7 août, malgré les intempéries, il y aura abondance; mais le bétail manquera pour consommer les fourrages.

« Nous avons une désolante température. Les orages se succèdent et amènent des pluies qui rendent la récolte du seigle d'autant plus difficile qu'il y a cette année une énorme quantité de vesces, qui ont poussé avec une telle rapidité et une telle vigueur, qu'il y a des champs où à peine on voit qu'il y a du seigle. On fait des moyettes, mais elles sont difficiles à faire. Les vesces sont de même venues dans l'avoine en telle abondance dans certains champs, que j'en ai fauché un pour nourrir en vert toutes mes bêtes pendant quinze jours. Si le temps se mettait au beau, et si l'on pouvait bien rentrer les grains, on aurait une énorme quantité d'excellente paille pour la nourriture d'hiver des bêtes.

« La récolte de foin a été bonne, et il y aura beaucoup de regain. Le trèfle qui a été semé au printemps est magnifique; il y en a qu'on pourrait déjà faucher. L'avoine est partout très-belle; ainsi il ne manque que du bétail. Aussi les prix sont-ils très-élevés et probablement ils hausseront encore. La réussite des pommes de terre est encore incertaine, la pluie leur nuit. Elles ont très-bien fleuri, mais toutes les fleurs tombent, et il n'y aura pas de baies. Les grains ont un peu baissé; tous les avis d'Allemagne annoncent une bonne récolte. »

En Alsace, la plus grande partie des cultures ont prospéré, et si le temps continue à être chaud, il y en aura d'admirables, ce qui compensera le déficit de quelques-unes. C'est ce que nous écrit, à la date du 7 août, M. l'abbé Müller, curé d'Ichstratzheim :

« Le mois de juin avait déjà été très-humide et froid en même temps, donnant 109^{mm} 14 d'eaux pluviales, mais une température moyenne seulement de $14^{0}.11$, digne à peine d'un mois de mai; aussi nos blés avaient gagné la rouille et ne se relevèrent que vers la fin du mois et à l'arrivée des journées chaudes de juillet; lequel, avec un moindre nombre de jours de pluie, donna cependant $116^{mm}.13$, mais enfin une moyenne de température digne de juillet, $19^{0}.45$. Il y eut donc renaissance dans le règne végétal et toutes les récoltes, après une fenaison la plus ample de mémoire d'homme qu'on ait rentrée en grande partie dans les meilleures conditions. Les blés se rétablirent, mais se trouvèrent quelques mois entiers en retard sur l'année passée. L'orge fut rentrée du 25 au 29 juillet; celle du froment commença le 2 août, et le beau temps étant revenu, sera rentrée cette semaine. L'orge a plus abondé et rendra plus. Le froment ayant subi le froid de mai, et, pendant la floraison, les pluies, a les épis évidés par en haut. Ce que l'un et l'autre rendront n'est pas encore connu, le battage n'ayant fait que commencer; il en sera question au bulletin prochain. Comme il y a vide d'un côté à la pointe des épis, et que d'un autre côté le grain est petit, il y aura toujours un grand déficit, par rapport à la plénitude de l'an passé. — La vigne, qui n'a fleuri qu'après la Saint-Jean avec plus d'un mois en retard sur l'an passé, a subi après le coulage, à peine sensible, à cause de l'abondance insolite des raisins déjà en pendaison avant la Saint-Jacques; elle promet de donner des vendanges abondantes et de bonne qualité, pourvu qu'en août il fasse extrêmement chaud.

« On fera beaucoup de regain. Les fourrages abondent aux champs. Les légumes,

les choux surtout, encombrent les jardins. Toutes les racines, betteraves, carottes, prospèrent. Il y aura des pommes de terre à foison, beaucoup de féveroles. La récolte du chanvre réussira complétement. Les fruits à noyau sont assez rares, ainsi que les pommes, et plus encore les poires. On signale beaucoup de noix. Le tabac prospère à son tour. S'il y a déficit sous quelques rapports, celui-ci sera comblé par l'abondance d'autres récoltes. Mais ce que l'on demande, c'est un temps chaud et stable dans le beau. »

Le temps a été extrêmement favorable dans le Nord à toutes les récoltes; malheureusement la maladie des pommes de terre a fait de grands progrès. C'est ce que l'on verra dans la note que M. Vandercolme nous écrit de Rexpoëde, à la date du 13 août :

« Depuis ma dernière note, le temps a été on ne peut plus favorable à tous les produits de la terre; aussi, n'ai-je rien à changer à mes appréciations des mois précédents, sur les résultats à espérer de nos diverses récoltes. Depuis quelques jours, on coupe les avoines. Le rendement dépassera celui d'une année moyenne. Je pense qu'il en sera de même des blés qu'on commencera à couper dans quelques jours. On a déjà coupé une pièce de blé, la seule dans la commune qui n'a pas été gelée, ce qui permettra d'évaluer le retard apporté à la moisson par les désastres occasionnés par l'hiver. Malheureusement la maladie des pommes de terre fait d'énormes progrès. On ne peut encore évaluer le mal; il sera très-grand. La santé de nos animaux continue à être très-bonne dans tout l'arrondissement. Malgré cela, on n'a pas cru qu'il était prudent de laisser ouvrir les marchés. »

Ce n'est pas à dire toutefois que les dernières circonstances météorologiques aient partout été favorables à l'agriculture. Dans plusieurs contrées, les pluies ont été trop prolongées, et elles ont beaucoup nui aux travaux de la saison. De nombreux et forts orages souvent accompagnés de grêle avec des grêlons aux énormes dimensions, ont causé beaucoup de dégâts. Ces faits sont signalés dans la note que M. Huet nous adresse de Resson-Pargny (Ardennes), à la date du 5 août :

« Toujours de la pluie! un ou deux jours de beau temps par semaine : telle est la devise de cette campagne déjà si riche en fléaux de toute manière. En juin, vingt-trois jours pluvieux, en juillet vingt-deux. Le 29 juillet, à cinq heures du soir, un violent orage accompagné de grêle a ravagé nos emblaves sur un rayon d'environ 2 kilomètres de large. Les grêlons étaient de la grosseur des noisettes. Quelques arbres ont été brisés; sur une largeur d'un kilomètre, les feuilles de betteraves et de pommes de terre sont complétement hachées; les orges et les avoines sont fort égrenées; dans celles qui approchaient de leur maturité, il reste au plus la semence. Les pertes sont grandes, mais elles seraient bien vite oubliées si ce qui n'a pas été atteint de la grêle pouvait être moissonné et rentré dans de bonnes conditions. Malheureusement, le temps est toujours à la pluie, et fait craindre une triste et longue moisson. Déjà, pour deux jours de beau temps qu'il vient de faire, on s'était mis à faucher les secondes coupes de luzerne, et voilà encore la pluie qui vient contrarier la fenaison. On commence à faucher les orges; le tour des avoines viendra ensuite. Les blés qui, en année ordinaire, sont presque tous rentrés à cette époque, changent à peine de couleur. On avait eu un moment l'espoir d'être récompensé du manque presque complet de cette dernière céréale par les mars qui étaient magnifiques, lorsque cette grêle du 29 juillet est venue faire une nouvelle tache à nos récoltes. Les fanes des pommes de terre meurent. Les regains des prairies naturelles promettent beaucoup. Peu après les premières coupes de luzerne, j'avais remarqué dans quelques champs des taches assez étendues dont les feuilles étaient dévorées par des insectes ou par des pucerons (au moment de ma remarque, les tiges de luzerne, hautes de 10 à 15 centimètres, étaient complétement dégarnies de leurs feuilles; on apercevait distinctement que le limbe de la feuille était mangé, mais je n'ai pas pu trouver d'insectes). Le mal ne s'est heureusement pas aggravé, et la seconde coupe est abondante. Les attelages sont en ce moment occupés à la retaille des jachères. »

Dans les Vosges, la récolte fourragère a été bonne, et elle s'est faite dans des conditions satisfaisantes pour tous ceux qui ont pu l'achever avant le 20 juillet. Le bétail manque malheureusement, et il est extrêmement difficile de s'en procurer, en raison de la persistance du typhus des bêtes à cornes dans les régions limitrophes. C'est ce qui résulte de la note que M. Martin nous transmet de Vagney, à la date du 3 août :

« Par ma lettre du 27 avril dernier j'avais prévu, d'après la situation de nos prairies, une bonne récolte en fourrages. Cette prévision m'a bien réussi, car du haut en bas de nos collines tous les cultivateurs de prairies sont très-satisfaits de la quantité et de la qualité; la température a été assez avantageuse pour la fenaison, et surtout pour ceux qui ont pu avoir fini pour le 20 juillet; depuis cette époque, nous avons des pluies tout les deux ou trois jours, et elles font beaucoup de tort aux derniers récoltants. Comme je l'aivais aussi prévu, le bétail manque dans presque toutes les fermes de la montagne et des villages, le typhus empêche la circulation et par conséquent tout commerce. Les marchands du pays faisaient autrefois un trafic considérable avec l'Alsace et la Comté qui nous sont limitrophes ; mais depuis que ce beau pays de l'Alsace nous est enlevé, il n'y a plus lieu de s'approvisionner, ce qui est cause en grande partie de la hausse des prix devenus pour ainsi dire fabuleux; une vache de moyenne taille se vend entre 400 et 500 fr., suivant qualité. Il est bien regrettable que la peste bovine ne soit pas encore arrêté, non pas dans la montagne, puisqu'elle n'y a fait pour ainsi dire aucune apparition, mais dans les plaines où l'on pourrait faire des achats. En général, nos campagnes promettent beaucoup sur tous les produits agricoles, si le beau temps nous arrivait, la moisson du seigle serait assez bonne. Les pommes de terre sont dans de très-belles conditions. »

Le déficit de la récolte du blé et le manque des bêtes à cornes qui se fait tellement sentir qu'on cherche à remplacer les vaches par des chèvres, caractérisent la situation de l'agriculture dans Seine-et-Oise, d'après la note que M. Bossin nous adresse d'Hanneucourt, par Meulan, à la date du 11 août:

« Les anciens cultivateurs de nos environs n'ont pas souvenance d'une année semblable à celle-ci par la simultanéité de la fauchaison de toutes les céréales ; ainsi, pendant que le seigle est à peine rentré dans les granges, les blés sont abattus presque partout, et en même temps on sape, on fauche ou on scie les avoines et les orges que l'on s'empresse de battre pour en vendre le grain au plus tôt sur les marchés, avant la grande baisse générale des avoines surtout, qui sont fort belles, paille et grain, et dont la rentrée en outre se fait dans d'excellentes conditions. — Les betteraves champêtres, les carottes jaunes de Flandre et celles à collet vert ainsi que les navets à fourrage sont superbes de végétation. Tout nous fait donc espérer une bonne récolte de racines pour affourager nos bestiaux à l'écurie et à l'étable l'hiver prochain.

« Malheureusement, nos vaches continuent à disparaître, de notre commune en particulier; on parle bien, mais un peu vaguement, de les remplacer provisoirement par des chèvres ordinaires et par la race sans cornes, mais on n'en a pas sous la main ; ne serait-ce pas là le cas de s'occuper des *chabins* dont notre confrère M. de Bray nous a quelquefois parlé d'une manière si avantageuse? Nous n'avons pas le climat algérien, cela est incontestable, et les *chabins femelles*, en outre, ne pourraient pas remplacer la lactation de nos vaches ; mais cependant il nous semble que cette bonne race croisée nous donnerait plus de lait que la nôtre, dont le maximum laiteux est de trois litres par jour ; le plus souvent nous n'en obtenons que deux. En sera-t-il de la peste bovine comme des maladies de la vigne et des pommes de terre; et se bornera-t-on à en constater seulement les progrès, la marche et les ravages sans trouver le moyen efficace de la combattre ? nous en avons peur.

« Jusqu'à présent les pommes de terre sont exemptes de la maladie, chez nous et chez nos voisins. Les regains des prairies artificielles ont été faits dans de bonnes conditions. Les échinopes semées en mars et avril sont superbes, elles offrent en ce moment une très-forte récolte de fourrage vert ; les vieux pieds sont en pleine florai-

son et les premières boules commencent à défleurir; la récolte des graines aura lieu vers la fin d'août, comme d'habitude, et nous avons l'espoir qu'elle sera abondante ici comme ailleurs. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, à mesure que l'on marche vers le Centre et le Midi, la récolte du blé a donné de plus mauvais résultats. Mais l'aspect actuel des récoltes fourragères est magnifique. L'année paraît devoir rester fameuse par les nombreux orages chargés de grêle qui auront ajouté leurs dévastations à celles de la guerre, d'un hiver trop rigoureux et des gelées arrivées en des temps inaccoutumés. C'est ce qui résulte de la note que M. de Galbert nous envoie de la Buisse (Isère), à la date du 7 août :

« Ainsi que le faisait prévoir l'état des blés sur pied, le rendement au battage est des plus médiocres; le grain est rare, mal nourri; la paille fait également défaut. Les avoines, au contraire, trompent en quantité et en qualité. La maladie des pommes de terre n'a pas fait de sensibles progrès, malgré des pluies continuelles. Ces pluies nuisent beaucoup à la rentrée des secondes coupes de trèfles. Dans ce pays-ci, les trèfles sont semés au printemps, au moment du hersage et du roulage des blés; l'an dernier, ils avaient en partie manqué; cette année, ils sont magnifiques. Beaucoup de graines qui n'avaient pas levé au printemps 1870 ont poussé vigoureusement cette année sous l'influence de cette température humide et chaude.

« La vigne continue à être très-belle surtout où elle n'a pas coulé en juin; les noyers qui semblaient avoir souffert du froid se sont remis et donneront une récolte moyenne. Un violent orage a fait beaucoup de mal aux chanvres; des champs entiers sont renversés. Les arbres fruitiers ont été violemment secoués; les maïs ont également beaucoup souffert. Les fourrages sont splendides dans nos montagnes. »

L'oïdium dont on ne parlait plus beaucoup paraît avoir trouvé dans les circonstances météorologiques des mois de juin et de juillet et particulièrement dans une humidité trop prolongée les conditions favorables à son développement; il faut s'empresser de recourir à l'emploi du soufre. Il est à remarquer que les conditions favorables à la multiplication de l'oïdium de la vigne l'ont été aussi à celle du *Bothrytis infestans* des pommes de terre. C'est dans la note que M. Pellicot nous écrit de Toulon (Var), le 7 août, que nous trouvons la mention relative à l'oïdium :

« Notre récolte de raisins ne répondra certainement pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Les vignes, luxuriantes de végétation sous l'influence humide du printemps, ont laissé couler une grande partie du fruit qui paraissait à la floraison. Cette même influence humide a développé l'oïdium avec une intensité qu'on ne lui avait pas connue depuis plusieurs années. Enfin, dans certaines localités de l'arrondissement de Toulon, les altises ont détruit la plus grande partie de la récolte. A cause de l'oïdium il faudra se hâter de vendanger; nous aurons donc des vins verts en petite quantité. »

En résumé, déficit et mauvaise qualité pour le blé, abondance pour l'avoine et l'orge; magnifique seconde coupe fourragère; superbe aspect des cultures de racines, mais maladie des pommes de terre dans plusieurs régions; bonne récolte de noix, mais peu de pommes et de fruits à noyau; variation extrême dans les vignobles, avec menace de maladie là où la gelée et la coulure n'ont pas presque détruit tout espoir de récolte : telle est la situation actuelle des récoltes en France. On pouvait craindre des résultats bien plus mauvais.

J.-A. Barral.

LES ÉCHINOPES CONSIDÉRÉES COMME FOURRAGE VERT.

A la fin de notre article sur les échinopes, publié dans le numéro du 20 août 1870 (tome III de 1870, p. 504), nous avons promis de donner un peu plus tard les recherches chimiques, sous le rapport fourrager, de ces bonnes plantes qui offrent au printemps et à l'automne d'immenses ressources, par leurs nombreuses, longues et assez larges feuilles, aux cultivateurs qui peuvent les servir en vert aux animaux qui sont dans les étables. Les malheureuses circonstances au milieu desquelles cet article a paru, ont empêché probablement qu'il fût lu par bon nombre de nos confrères; néanmoins, nous cédons avec plaisir au désir que plusieurs d'entre eux nous ont exprimé par lettres, en soumettant à l'attention et à l'examen des agriculteurs et des chimistes, la note intéressante publiée par M. Bertels et traduite de l'allemand par notre ami et savant collègue M. Malepeyre l'aîné, l'un des auteurs de la *Maison rustique du dix-neuvième siècle*. Dans cette note, M. Bertels ne paraît avoir opéré que sur l'*Echinops Bannaticus*. La voici dans son entier, ainsi que les remarques faites par cet éminent chimiste :

« M. le docteur C. Sprengel a cultivé, sous le nom d'*Echinops Bannaticus*, depuis quelques années, une plante qui, à ce qu'il m'a paru, possède des qualités précieuses comme fourrage, et qui, par conséquent, mérite d'être cultivée en grand. J'ai vu l'échinope, chez nous, végéter à merveille dans une vieille prairie sèche, pauvre, qu'on avait défoncée à 50 centimètres de profondeur, et qui avant ne portait pas 5 centimètres d'épaisseur d'humus reposant sur un sable abondant en fer. La végétation véritablement extraordinaire et la quantité énorme de fourrage que cette plante fournit dès le commencement du printemps, ayant attiré toute l'attention de ceux qui l'ont cultivée, j'ai résolu en conséquence de la soumettre à une analyse chimique, d'abord pour déterminer quels sont les éléments dont elle a besoin pour sa propre alimentation, et en second lieu pour reconnaître la quantité de matière nutritive qu'elle contient pour le bétail. Quoique M. Sprengel ait donné l'analyse de l'échinope qu'il a cultivée à Braunschweig, j'ai cru qu'il y aurait de l'intérêt à rechercher quelle serait sa composition dans les terrains de la Poméranie où nous l'avons récoltée.

« Les feuilles et les tiges de l'échinope, que j'ai soumises à l'analyse chimique, ont été récoltées au milieu de mai 1842 ; les plantes avaient de 80 centimètres à 1 mètre de hauteur; et les feuilles plus de 45 centimètres de longueur. 25,000 parties en poids de cette plante, délivrées avec soin de la terre adhérente, ont été séchées à l'air jusqu'à ce qu'elles ne perdent plus rien de leur poids ; elles étaient réduites alors à 3,600 parties ; de façon que 100,000 en poids de parties vertes, se réduisent à 14,400 après la dessiccation à l'air, et que la plante renferme 85.6 p. 100 d'eau.

« Les 14,400 parties en poids desséchées à l'air ont été découpées menues et à plusieurs reprises avec de l'eau froide, puis avec de l'eau chaude. Le résidu séché pesait 8,575, c'est-à-dire que l'eau en avait extrait 5,825 parties de matière nutritive dans lesquelles il y avait 87 parties d'albumine végétale. Le reste ou 5,738 parties a été évaporé à consistance de sirop et traité par les réactifs pour découvrir les parties constituantes. M. Malepeyre a cru inutile d'entrer dans les détails techniques de cette analyse ; il s'est borné à en faire connaître les résultats, et nous pensons qu'il a bien fait.

« En résumé, dit M. Bertels, 100,000 parties en poids d'échinope verte renferment :

Eau	85,400
Matières extraites par l'eau froide et chaude	5,738
Albumine végétale	87
Matières extraites par la solution de potasse caustique	3,801
Cire, résine et chlorophylle	4,471
Fibre ligneuse	4,503
Total	100,000

« Les matières nutritives de l'échinope verte s'élèvent donc, en faisant attention que la fibre ligneuse, la cire, la résine et la chlorophylle ne peuvent point avoir ce caractère, à 9 1/2 p. 100, et pour la plante sèche à 66,2/10, en se rappelant toutefois que la plante, dans sa jeunesse, contient plus de matière alimentaire, attendu que ses tiges sont déjà ligneuses en août.

« J'ai voulu reconnaître ensuite si l'échinope, indépendamment de l'azote contenue dans l'albumine, renfermait encore ce corps, et après des essais bien simples, j'ai trouvé qu'elle contenait bien davantage d'azote qu'il n'y en a dans l'albumine, car en supposant que 100 parties en poids d'albumine renferment 20 d'azote, on aurait dû en trouver dans 87 parties d'albumine 17 seulement, tandis qu'à la distillation sèche on en a obtenu 22.9.

« Les ingrédients minéraux qui ont été trouvés dans l'échinope sur 100,000 parties vertes en poids, ou 14,400 parties sèches, sont :

Chaux	183
Magnésie	78
Alumine	3
Silice et un peu de charbon	109
Acide phosphorique	98
Chlore	106
Soude	94
Potasse	152
Oxydes de fer et de manganèse	traces
Total	823

« Si on compare les ingrédients minéraux de l'échinope cultivée près de Braunschweig avec ceux de la même plante cultivée en Poméranie, il en résulte que cette dernière renferme plus de chaux, d'acide sulfurique, d'acide phosphorique et de chlore, mais moins de soude et moitié moins de potasse que la première; la grande différence dans la quantité de potasse fait présumer que le sol, à Braunschweig, était plus riche en alcali que le mien; mais il faut faire attention que l'échinope analysée ici avait déjà fourni une coupe abondante à l'automne précédent, et que par conséquent le terrain avait bien pu abandonner à la plante la majeure partie de la potasse qu'il renfermait. Remarquons en outre que les plantes que j'ai analysées avaient été récoltées en mai; celles de Braunschweig en août, c'est-à-dire dans un âge fort différent; enfin que la différence en question repose aussi en partie sur ce que M. Sprengel n'a analysé que les feuilles, tandis que j'ai traité les feuilles et les tiges ensemble.

« Avant de terminer, je ferai une dernière remarque qui est importante c'est, que l'échinope, indépendamment de ce qu'elle nous offre une plante fourragère excellente, peut encore avoir de l'utilité sous le rapport technique; en effet, elle fournit, lorsqu'on la traite par l'eau et les lessives de potasse, une substance de la nature du coton, qu'on pourra peut-être utiliser dans les arts textiles. L'été prochain, je poursuivrai mes recherches et j'en rendrai compte au public. »

Ces dernières et nouvelles recherches n'étant pas parvenues à notre connaissance, nous n'avons pu les insérer à la suite de cette première et intéressante communication. Ont-elles été publiées? Nous l'ignorons.

Nous ne croyons pas qu'avant M. C. Sprengel personne ait eu l'idée d'utiliser l'échinope comme plante fourragère. Confiant dans les déclarations d'un savant aussi distingué, nous nous sommes empressé, aussitôt que nous avons eu connaissance de ses expériences, de nous procurer des semences de l'échinope du Bannat et de l'échinope à tête ronde ; nous les avons semées de suite à Limours (Seine-et-Oise), en 1844, dans notre terrain consacré spécialement à l'étude des plantes utiles et économiques. Nous avons réussi dans nos premières tentatives faites à cette époque, et nous avons rendu compte de nos succès dans le journal *l'Agriculteur praticien* les années suivantes. Depuis nous avons toujours cultivé cette bonne plante ici, à Hanneucourt, où les excellents résultats sont venus confirmer ceux que nous avions obtenus précédemment à Limours.

Dans notre dernière note du 20 août 1870, nous avons signalé une erreur probable dans le poids de 1 kilog. de semences à employer par are environ, indiqué par Sprengel. Aujourd'hui nous venons la confirmer; le kilogramme de semences, avec ses balles ou calices qui les enveloppent, en contient 44,000, sur lesquelles il en faut déduire un bon tiers qui sont fausses ou mauvaises pour la germination; 1 kilog. de semences nues, c'est-à-dire de graines dépourvues de leur calice, en comprend 65,000. Or, en semant de manière que les échinopes soient espacées de 12 à 15 centimètres les unes des autres et en faisant toutefois la part des accidents après la levée, — car cette distance serait trop rapprochée et les plantes se nuiraient entre elles, — il ne faudrait donc que de 200 à 300 grammes des premières par are, et de 125 à 150 grammes également par are de graines nues ou mondées; ces dernières étant choisies possèdent toutes leurs facultés germinatives, il serait inutile de les répandre à profusion; au rayonneur et au semoir la quantité serait beaucoup moindre encore. Les marchands de graines pourront donc sans danger indiquer de 20 à 22 kilog. à l'hectare de semences brutes et de 10 à 12 kilog. de graines nues.

Les semences nues, faciles à extraire de leurs balles ou calices, sont de la dimension, de la longueur, de la couleur et de la forme du grain de seigle ordinaire; elles sont garnies d'une légère couverture de duvet très-fin dans toutes leurs parties. Leur sommet est aplati comme si elles étaient coupées horizontalement avec un instrument bien tranchant; à partir de ce point elles vont en s'amincissant jusqu'à celui d'attache, au fond du calice, qui n'en renferme qu'une seule.

La floraison des échinopes commence dans la première quinzaine de juillet, et elle se continue successivement et sans interruption jusque vers le 15 août; les graines provenant des premières fleurs sont bonnes à récolter du 20 au 30 août, les autres se récoltent plus tard, au fur et à mesure qu'elles mûrissent.

Les semences dans leur calice sont symétriquement rangées dans un réceptacle commun et forment dans leur ensemble une très-jolie boule de couleur bleue pendant la floraison; après la fleur cette boule persiste et ne disparaît qu'avec la chute des graines qui se détachent facilement du placenta; lorsqu'elles sont arrivées à leur maturité, elles tombent au pied de la plante, et souvent leur volume léger donne aux vents la facilité de les transporter à une certaine distance. Le nombre des semences sur chacune des têtes est très-variable; sur certaines nous en avons compté de 150 à 167; d'autres plus grosses en contiennent jusqu'à 230. Chaque graine est protégée par une quantité de balles ou glumes soyeuses qui l'enveloppent totalement; elle est placée au centre, d'où on est obligé de l'extraire si on veut la semer sans cette enveloppe qui n'est pas indispensable pour la germination et la levée des graines que nous semons indistictement avec ou sans les balles, et avec le même succès. Les semences des échinopes ne sont pas, à ce qu'il paraît, du goût des oiseaux petits ou gros, car aucune d'elles n'est attaquée sur la plante; la boule, de forme parfaitement régulière, reste intacte, jusqu'au moment où la maturité complète les force à quitter le réceptacle. Une fois rentrées dans le grenier, elles sont également respectées des souris et des rats. Il est vrai qu'elles sont légèrement amères, et que c'est à cette

cause sans doute qu'il faut attribuer le respect qu'ont pour ces semences les oiseaux et les rongeurs. Nous n'en connaissons pas d'autres.

Les pieds d'échinopes forment de fortes touffes; lorsqu'ils ne sont pas trop drus dans les champs, on compte ordinairement de 12 à 15 feuilles à chaque pied. Ces feuilles ont une longueur de 30 à 60 centimètres partant du collet, lequel donne naissance à deux, trois ou quatre tiges fortes et droites, résistant bien aux vents. Ces tiges, portant gracieusement de 12 à 25 têtes ou boules, sont munies de feuilles alternes dont le nombre s'élève souvent jusqu'à 30 sur chacune; elles sont pinnatifides et leur longueur est variable; à la base elles sont environ de 50 centimètres, et celles du haut ne mesurent guère que 20 centimètres. Le bord de ces feuilles est garni de petites épines très-inoffensives lorsqu'elles sont jeunes et vertes, mais quand elles sont sèches elles ont un peu plus d'acuité; à l'état vert les petites épines n'offrent aucun inconvénient pour la main qui les récolte, ni pour la bouche des animaux qui en font leur nourriture. Les échinopes possèdent en outre le grand avantage de détruire les plantes parasites qui naissent spontanément et trop souvent dans nos cultures et qui finissent quelquefois par les envahir. Les échinopes durent trois ans; on peut les propager en éclatant les pieds au printemps ou à l'automne, mais nous préférons les multiplier par les graines.

Nous terminerons cette note par la description que donne le botaniste Gilibert de l'échinope à tête ronde. *Echinops sphœrocephalus*, L.; *E. giganteus*, hort.; *E. major*, J. B., espèce à laquelle nous donnons jusqu'à présent la préférence comme produisant le plus. Les cultivateurs en trouveront les semences chez M. Duflot, marchand grainier, quai de la Mégisserie, 2, à Paris.

Fleur : à fleurons infundibuliformes dont le limbe est divisé en cinq parties ouvertes et recourbées; tous les fleurons posés sur un réceptacle commun en forme de boule, renfermés chacun dans un calice propre, oblong, tuilé, anguleux, composé de folioles droites en forme d'alêne.

Fruit : une seule semence ovale, oblongue, étroite à sa base; obtuse au sommet, et velue, renfermée dans chaque calice un peu renflé.

Feuilles : ailées, épineuses; cotonneuses en dessous; hérissées en dessus.

Racine : fusiforme.

Port : tige herbacée, de deux mètres, cannelée, rameuse; les fleurs blanchâtres au sommet, disposées en tête ronde; feuilles alternes.

Lieu : Languedoc.

Propriétés et usages. Cette plante est apéritive; jouit des mêmes vertus que les chardons, mais peu usitée en médecine.

Observations. Dans les boulettes, *echinops* L., chaque corolle est hermaphrodite et a son calice propre; le réceptacle est chargé de soie; les semences nues; les fleurs en têtes arrondies. La grande boulette, *echinops sphœrocephalus*, L. à feuilles un peu cotonneuses en dessus, la tige portant plusieurs têtes de fleurs; elle est du Dauphiné, et nous l'avons trouvée à trois lieues (12 kilomètres) après Vienne.

Selon nous, toutes les échinopes ou boulettes, à peu d'exceptions près, peuvent être cultivées sous le rapport fourrager en vert; néanmoins nous devons recommander aux cultivateurs qui désireraient les essayer, l'*Echinops Bannaticus*, l'*Echinops sphœrocephalus*, l'*Echinops exaltatus*, l'*Echinops rhutenicus*, et même l'*Echinops ritro* de nos jardins fleuristes, remarquablement belle par le nombre de ses fleurs qui couronnent la touffe, et qui sont d'une couleur bleu-améthiste tranchant bien avec le feuillage de la plante. BOSSIN.

NOTES SUR LE TYPHUS DES BÊTES A CORNES.

La terrible épizootie qui désole en ce moment notre agriculture, ne saurait être l'objet de recherches trop approfondies et trop variées. Il est du devoir de chaque cultivateur de fournir son contingent d'observations. C'est pour répondre à cette obligation que je publie les notes suivantes appuyées sur l'examen des trop nombreux cas de typhus qu'il m'a été donné d'observer.

La maladie nous a été apportée par l'armée prussienne sans que nous ayons pu nous en préserver, lors de son évacuation de la rive gauche de la Seine. — Si son origine est partout identique, il est loin d'en être ainsi de ses manifestations, car les résultats de nos recherches ne coïncident pas en tous points avec ceux publiés jusqu'à présent. De la nature de la maladie, je ne sais rien ; mais je regretterais qu'elle n'eût pas été étudiée par un micrographe, cette méthode d'observation étant seule, à mon sens, capable de donner la clef de ce terrible problème. Ce qui pour moi est certain, c'est que la période d'incubation est tout à fait indéterminée. A coup sûr, elle se prolonge davantage que ne l'indiquent les auteurs qui en fixent la durée de huit à dix jours. Il serait trop long et sans intérêt de rapporter des faits à l'appui; mais si, dans certains cas, elle s'est bornée à une dizaine de jours, d'autres fois elle s'est étendue jusqu'à vingt, vingt-cinq et trente. Nous avons même lieu de croire qu'elle peut encore dépasser ce terme; mais il est si difficile au delà d'acquérir la certitude que l'animal n'a pas été exposé à de nouvelles causes de contagion, que l'on ne saurait être affirmatif. Parfois même, il est peu facile de déterminer l'époque à laquelle a été introduit le virus contagieux et l'agent qui en a été le propagateur. Cette propagation elle-même subit des exceptions en apparence inexplicables. Le typhus s'introduit ici ou là, alors tous les animaux sont frappés, si tous ne meurent pas; puis au milieu du foyer d'infection le plus intense, quelques étables jouiront d'une complète immunité.

Mais si l'on ne sait pas actuellement quelle peut être la durée de la période d'incubation, au moins est-il facile de reconnaître l'existence de la maladie plusieurs jours avant qu'elle se manifeste au dehors. Je suis même surpris de ne trouver nulle part l'indication de ce symptôme précurseur, caractéristique de la maladie, car je l'ai rencontré chez tous les animaux devant être prochainement atteints. Il consiste en une accélération spéciale de la vitesse du pouls. Un peu plus fort ou un peu plus faible, suivant que l'affection sera adynamique ou ataxique, sa fréquence sera en raison directe de la proximité de la déclaration. Ce phénomène n'est pas accompagné des autres symptômes de la fièvre, l'économie et la force de l'organisme n'en sont pas altérées, au moins en apparence. L'appétit est le même, la soif n'est pas sensiblement augmentée, la rumination s'effectue bien, l'animal a conservé toute sa gaieté, rien en un mot dans toute son habitude ne décèle la proximité du fléau. Plusieurs ont fait dans cet état 30 ou 40 kilomètres à pied, sans que cette marche forcée précipitât l'apparition des symptômes habituels.

C'est trois ou quatre jours avant, que commence l'accélération des mouvements du pouls. Au début, elle est d'autant moins sensible, que sa plénitude et sa régularité sont peu modifiées; de jour en jour, et sur la fin d'heure en heure, elle s'accroît jusqu'à l'instant où va éclater la maladie; le pouls marque alors près de 150 pulsations à la minute. Ce phénomène est d'autant plus remarquable, qu'à l'instant où le typhus se manifeste à l'extérieur, la vitesse du pouls se ralentit; quelques heures après il est plus faible, mais pas beaucoup plus vite qu'à l'état normal.

La maladie déclarée ne se traduit le plus souvent par aucun symptôme spécial, c'est-à-dire qu'aucun organe ne paraît particulièrement affecté. Aussitôt que la fièvre a cessé, l'animal est triste, abattu, morne, stupide. L'appétit et la rumination ont diminué brusquement. En peu de jours, parfois en quelques heures, ces symptômes s'aggravent; l'animal est d'une faiblesse extrême, néanmoins on pourrait hésiter à reconnaître le typhus en l'absence de tout phénomène pathognomonique s'il n'existait toujours un signe extérieur qui caractérise l'affection. Seul mais constant, son apparition a lieu dans le courant de la deuxième journée. Parfois il est à peine visible, un examen attentif seul peut le faire découvrir. Il consiste en de petites vésicules, gonflées de sérosité, de la forme et du diamètre d'une

lentille, disséminées sur les muqueuses apparentes et notamment sur celle de la bouche où il est d'habitude assez facile de les apercevoir. Dès ce moment le doute n'est plus permis, le diagnostic est certain. Un peu plus tard, ces vésicules crèvent en donnant naissance à de petits ulcères qui vont en s'agrandissant. Alors survient une diarrhée fétide qui annonce l approche du terme fatal, et l'animal s'éteint dans cet état d'adynamie en un temps qui varie de deux à quatre jours.

L'affection n'a pas toujours des symptômes aussi effacés, elle revêt des formes multiples en frappant tour à tour des organes différents. Parfois c'est le système nerveux qui paraît le plus affecté; elle débute alors par des tremblements et des tressaillements dans tous les muscles, et surtout de la tête et du train postérieurs. Si c'est l'appareil pulmonaire, la respiration est laborieuse, un écoulement fétide et corrosif sort des naseaux et provoque l'altération des parties voisines. Est-ce l'appareil digestif qui en est le siége spécial? Elle s'annonce par une diarrhée brune, fétide, sanguinolente, qui affaiblit promptement l'animal.

A l'ouverture du cadavre, l'autopsie ne révèle qu'une diminution considérable de la masse du sang et l'existence sur la muqueuse du tube digestif des vésicules dont nous avons parlé, transformées en plaies ulcéreuses plus ou moins étendues.

Rarement la durée de la maladie dépasse quatre jours; au delà du cinquième, le pronostic devient favorable. L'appétit renaît peu à peu; les symptômes les plus alarmants se dissipent, et la convalescence ne tarde pas à arriver. La variété de typhus dont les organes respiratoires sont le siége, paraît être celle où les cas de guérison sont les plus nombreux, tandis que la forme adynamique ne pardonne jamais.

Cette étude scientifique offrant peu d'utilité pratique, inutile de nous attarder dans les détails; si j'en ai dit assez pour la bien faire connaître, mon but est atteint. Quelques mots maintenant sur la préservation et le traitement.

Quant à ce dernier, pas de résultat jusqu'à ce jour : réserve faite pour la levûre de bière que je n'ai pas eu l'occasion d'essayer. Les médicaments qui paraissaient le mieux remplir l'indication dans l'espèce, étaient les excitants usités dans les fièvres pernicieuses et adynamiques, de la nature de l'acétate d'ammoniaque et de la racine de gentiane. Ils ont échoué; peut-être eût-on été plus heureux avec le café à haute dose qui est d'un bon emploi dans plusieurs maladies de la race bovine. Les récentes applications de l'acide phénique à plusieurs maladies infectieuses, et notamment au charbon sous ses diverses formes, me le faisaient considérer comme un agent qui pouvait devenir le spécifique du typhus. Rien dans la pratique n'est venu confirmer cette espérance. Employé seul ou concurremment avec d'autres excitants ou toniques, il n'a paru produire aucun effet appréciable sur la marche, la durée et l'issue de l'affection. Un hasard assez singulier, qui eût pu tourner en faveur de l'acide phénique comme il a tourné contre, a au contraire favorisé, dans mon voisinage, les cultivateurs qui n'ont pas employé ce médicament. Plusieurs, comme nous l'avons dit plus haut, n'ont pas été atteints, et parmi ceux qui l'ont été, l'un a conservé les 2/5, l'autre les 3/5 de son bétail; aucun n'avait usé de l'acide phénique, et la seule méthode qu'ils aient suivie a été le traitement anodin usité dans les campagnes : boissons blanches, soupes, tisanes rafraîchissantes, etc. Un autre a été tellement heureux, que je rapporterai son cas avec quelques détails. Principal fermier d'une petite commune, il est envahi par un escadron de hussards multicolores, qui délogent hommes et bêtes. Comme tous les autres ils traînaient le typhus à leur suite. Leur séjour se prolongea plus d'une semaine. A leur départ, les vaches furent réinstallées dans leur étable et, peu de jours après, le typhus se déclarait, affectant en particulier les organes respiratoires, bien caractérisé d'ailleurs par les vésicules et les plaies dans la bouche, et l'odeur fétide qu'elles répandaient. Regardées comme perdues, elles furent conduites dans un pâturage et abandonnées sans soins et sans traitement. Grande fut la surprise du propriétaire, quand il vit quelques jours après les symptômes alarmants se dissiper progressivement, sans qu'aucune d'elles pérît, sans qu'il restât trace de la maladie. Notons en passant que le flux nasal avait été très-abondant. La curabilité médicale du typhus reste donc à l'état de problème et ne repose encore sur aucune règle positive; heureusement il n'en est pas de même de la préservation. En coordonnant des observations multipliées, on en peut déduire quelques règles que je formulerai de la manière suivante : En premier lieu, la contagion n'a lieu que si l'agent de transmission du virus, homme, animal, ou matières inertes, a séjourné dans le voisi-

nage immédiat des bêtes à cornes. Ainsi on a pu remarquer que le typhus avait sévi dans les fermes où les Prussiens et surtout leurs chevaux avaient couché, tandis que leur simple passage n'avait occasionné aucun accident. L'atmosphère ne serait donc viciée qu'à une distance fort restreinte, et un rayon isolateur d'une étendue très-limitée suffit à préserver les animaux. C'est la seule explication possible de l'immunité dont ont joui nombre de cultivateurs au milieu de leurs voisins dont les étables étaient dévastées. En voici quelques exemples : L'on n'était séparé au nord et au sud de deux étables infestées que par de simples murs mitoyens. Un autre était le ferreur du village, et les chevaux sortant des exploitations atteintes venaient chaque jour à la forge. L'exactitude de ce fait est encore attestée par celui que nous avons relaté plus haut: la préservation des animaux de plusieurs herbages contigus à un autre dont tous les habitants étaient emportés par le typhus. Aussi un intelligent vétérinaire a-t-il pu, dans plusieurs communes, préserver un grand nombre d'animaux en conseillant à leurs propriétaires de les envoyer au pâturage aussitôt que le typhus apparaissait dans leur voisinage, à la condition que leur séjour fût permanent et qu'on écartât toutes les causes nouvelles d'infection. Ce procédé a constamment réussi toutes les fois que les animaux n'emportaient pas, en sortant de l'étable, le germe de l'affection, quelle que fût l'intensité avec laquelle elle sévît dans la contrée.

Quant aux médicaments prophylactiques employés à l'intérieur des bâtiments, aucun n'a donné de résultats, qu'ils procédassent des chlorures ou des matières goudronneuses. L'acide phénique a échoué comme préservatif aussi bien que comme agent de guérison, ce qui n'a pas laissé que de me désappointer, ses propriétés antiseptiques bien connues m'ayant fait espérer trouver dans son emploi l'antidote du virus typhoïque. En voici, entre tous, un exemple soit pour confirmer cette assertion, soit pour faire connaître la manière dont il a été employé. Le propriétaire d'une belle étable de vaches normandes avait logé des équipages prussiens. L'existence du typhus étant connue, je lui conseillai quelques précautions pour éviter, si faire se pouvait, l'invasion du fléau et lui recommandai l'acide phénique que j'employais moi-même. Les bois de l'étable furent donc passés au goudron de Norvége, les crèches et les litières régulièrement arrosées avec de l'eau contenant une certaine quantité de phénol Bobeuf. Tous les deux jours, puis plus tard tous les jours, on administrait à chaque animal quelques grammes d'acide phénique étendu d'eau. De plus, des vases dispersés dans l'étable contenaient du phénol incessamment renouvelé dont l'évaporation saturait l'atmosphère.

Trois semaines après néanmoins, une vache offrit quelques symptômes d'indisposition, elle fut immédiatement séparée et séquestrée dans un autre centre de bâtiments. Les précautions redoublèrent, l'emploi du phénol et du goudron fut assidûment continué. Quinze jours se passèrent; déjà nous nous félicitions du résultat en faisant honneur à l'acide phénique, lorsque vers le dix-huitième jour une bête fut prise, puis deux, puis trois, la maladie éclatait avec une violence extrême; toute l'étable était atteinte en peu de jours, il fallut en arriver à une désastreuse liquidation..

S'il ne faut compter sur aucun agent médicamenteux pour enrayer la marche du typhus, il est cependant quelques précautions que je crois recommandables pour éviter la permanence de la contagion et parfois sa résurrection inopinée et sans cause apparente. Il s'agit de l'abatage des animaux malades. Rien de plus pernicieux que ce procédé. Il perpétue durant un temps indéfini l'existence des miasmes. L'écoulement du sang, son absorption par le sol, l'exposition à l'air libre des diverses parties du corps, quand on utilise la chair, donnent naissance à des foyers d'infection dont la pernicieuse influence se fera sentir pendant longtemps. Il serait à désirer que cette coutume fût abandonnée et que le sacrifice des animaux eût lieu de l'une des deux manières suivantes :

L'animal doit-il être enfoui ? Exigez qu'il soit conduit vivant loin des habitations et abattu sur le bord de la fosse où toutes les précautions seront prises et les matières infectieuses soigneusement ensevelies. Est-on dans l'intention d'utiliser la chair ? Il sera préférable, au lieu de permettre l'abatage sur place, de diriger les animaux dans des voitures vers les centres de consommation où ils seront abattus avec les précautions convenables pour que la contagion ne se perpétue pas. Ces transports sont sans danger pour les localités intermédiaires si les voitures ne s'arrêtent pas ; par surcroît de précaution ils ne devront avoir lieu que la nuit. Qui

empêcherait en outre d'avoir dans les gares une cuve de lessive potassique pour la désinfection des voitures et des wagons aussitôt après le déchargement?

Ce procédé, qui est sans danger, nous le répétons, au point de vue de la communication de la maladie, supprimerait les foyers d'infection au sein des localités envahies et plus complétement que l'abatage tel qu'il est pratiqué. Il permettrait de tirer parti d'une viande saine qui peut-être nous fera défaut si les ravages du typhus ne s'arrêtent pas. Enfin il exonérerait l'Etat de l'obligation des indemnités, sur lesquelles d'ailleurs les cultivateurs comptent peu, préférant conduire leurs animaux au marché, ce qui est et sera longtemps encore une source de contagion, surtout dans les départements limitrophes de la Seine.

On peut objecter à cela les difficultés et les dangers que présente le transport d'animaux qui peuvent tomber malades ou succomber durant le voyage et introduire l'épizootie sur des points où elle n'existait pas. J'ai répondu d'avance à cette objection en parlant des prodrômes du typhus. L'état du pouls est en effet un critérium sûr du point où en est l'animal. La période d'accélération est-elle déjà commencée? On peut encore compter suivant que la fréquence sera de 70, 90, 100 pulsations sur 3, 2, 1 jour de santé relative avant l'apparition des symptômes extérieurs Au delà de 100 pulsations l'invasion de la maladie est imminente, mais l'animal a encore environ trois jours de vie. Cette observation est d'autant plus importante que la viande ne se conserve, après l'abatage, avec toute son apparence et toutes ses qualités, que si l'animal a été sacrifié durant cette période fébrile. Aussitôt que la maladie s'est manifestée et le pouls descendu aux environs de 70, la chair, sans acquérir de propriétés nuisibles, perd en peu de temps sa couleur vermeille, au point d'offrir 12 à 15 heures après la mort l'apparence d'une viande de trois jours en voie rapide de décomposition.

Ceci est encore un des motifs pour lesquels il me paraît préférable de transporter plutôt les animaux vivants que leur chair; car, abattus à l'étable, non-seulement ils laissent des principes contagieux, mais encore ceux-ci sont transportés avec la viande et deviennent d'autant plus vite dangereux que sa décomposition a lieu plus promptement. Enfin, pour ce qui concerne la vente des animaux, l'institution des facteurs pour la vente sur pied ou à la criée offre toutes les garanties désirables pour le vendeur, si surtout l'Etat et les chemins de fer facilitaient leur entente et leurs communications mutuelles.

Soit par ces moyens, soit par tous autres aussi bons ou meilleurs, espérons que la vigilance de l'administration doublée de celle des cultivateurs aura bientôt raison de ce redoutable fléau qui déjà, paraît-il, est en voie de décroissance. Pourtant il ne faut pas oublier à combien de résurrections imprévues on serait exposé si quelques précautions venaient à être omises. Parmi les plus importantes il faut ranger celles relatives à la désinfection des étables. Il y a là un réel danger, si le gouvernement ne prend pas l'initiative de mesures énergiques.

D'une part, beaucoup de cultivateurs, même après les instructions administratives, ne se rendent pas compte des risques qu'ils courent en repeuplant leurs étables sans les avoir suffisamment purifiées. Trop enclins à oublier la vitalité des miasmes typhoïques qui ont perpétué ce fléau il y a quelques années en Angleterre, ils ne font rien autre pour se prémunir que d'aérer leurs étables ou de les passer à la chaux. D'autre part, les produits chimiques propres à la désinfection ainsi que leur manipulation leur sont souvent inconnus. Si l'on considère en outre que ces matières se rencontrent peu communément dans le commerce rural, mal approvisionné et fort cher, on peut croire à la crainte que j'exprime de voir le typhus ressusciter au moment où on le croira disparu.

La première condition à remplir, c'est de mettre à la portée des cultivateurs les substances qui leur sont nécessaires. Il est du devoir de l'administration de servir d'intermédiaire entre le cultivateur et les fabricants de produits chimiques; je ne chercherai pas par quel moyen, elle seule étant en mesure d'apprécier celui qui donnera les meilleurs résultats. Au reste, un dédommagement n'est-il pas dû aux pays envahis décimés par le typhus alors qu'elle ne fonctionnait pas? Il ne serait donc que juste de les décharger de cette dépense en leur distribuant gratuitement les produits chimiques dont ils ont besoin. L'Etat les obtiendrait à bas prix en traitant avec les fabricants, surtout s'il leur assurait le privilége de la fourniture; puis sur la demande du maire, l'avis du vétérinaire et autres pièces à l'appui, il en serait délivré à chaque commune la quantité nécessaire.

Pour compléter cet ensemble, assurer l'exécution de ces mesures, empêcher que l'ignorance ou la négligence d'un seul vienne compromettre les intérêts de tous, peut-être ne serait-il pas inutile de créer des commissions cantonales composées des vétérinaires et des principaux agriculteurs, à l'effet d'assurer la stricte exécution des prescriptions de la science. Sans revêtir aucun caractère officiel, leur rôle se bornerait à exercer une surveillance assidue sur l'état sanitaire et les mouvements du bétail et, de concert avec les maires, prendre toutes les mesures pour qu'aucune imprudence ne pût être commise.

Il serait nécessaire que l'initiative de ces mesures fût prise sans délai, à défaut de l'administration, par la Société des agriculteurs de France. Quelques-uns songent déjà à repeupler leurs étables, les fourrages sont logés dans des bâtiments non désinfectés. Il en est qui ont servi d'abattoirs et dans lesquels les miasmes subsisteront encore longtemps.

Un mot en terminant sur les matières employées à la désinfection. Attendu l'impuissance bien prouvée pour moi des produits goudronneux et de l'acide phénique vis-à-vis du virus typhoïque (à moins que celui-ci ne soit employé comme acide, c'est-à-dire à haute dose, ce qui est impossible vu son prix élevé), je crois nécessaire de les remplacer par des caustiques alcalins, tels que la chaux fraîchement éteinte pour les murs et la potasse pour les bois et les aires. A défaut de cette dernière, je préférerais aux sels d'alun et de fer une forte lessive de cendres de bois à l'état bouillant additionnée de sels de soude ou de potasse : le tout suivi de l'emploi du chlorure à l'état gazeux suivant la méthode ordinaire.

Tels sont les faits et les idées que j'avais à soumettre aux agriculteurs. Il est probable que plusieurs d'entre eux en auront observé d'autres ou auront vu les mêmes sous un aspect différent. Il est à souhaiter qu'ils fassent connaître leurs appréciations. De la contradiction et de la discussion naît la lumière. C'est elle que nous appelons de tous nos vœux.

V. PERRET.

École d'agriculture de la Feuge, 30 juin 1871.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XVIII. — Séance du 4 juillet.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Plusieurs membres expriment le regret de n'avoir pu assister à la dernière séance. Conformément à l'indication contenue dans la lettre de convocation, ils se sont rendus au bureau n° 4, et, s'y étant trouvés en très-petit nombre, ont supposé qu'il n'y avait pas de séance.

M. de Montlaur rappelle que, malgré les démarches des président et secrétaires, il a été encore impossible d'obtenir la désignation définitive d'un local pour les séances. Vendredi dernier les bureaux devant se réunir, il a bien fallu leur céder la place, et la séance a dû se transporter dans la salle des commissions n° 10. On s'efforcera désormais de donner des indications plus précises lorsqu'il y aura contre-ordre au dernier moment. M. de Montlaur donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté.

M. le président informe la réunion qu'il a vu M. Drouyn de Lhuys, président de la Société générale des agriculteurs de France. M. Drouyn de Lhuys, en priant M. le président de le rappeler au souvenir de tous ses collègues qui font partie de l'Assemblée, l'a informé qu'il avait reçu des fonds considérables, environ 200,000 fr., provenant de souscriptions recueillies en Angleterre, à l'effet de venir en aide aux cultivateurs des départements envahis. M. Drouyn de Lhuys a provoqué à ce sujet les demandes que M. le président pourrait avoir à lui transmettre. M. le président invite, en conséquence, les représentants des départements dont il est question à lui adresser à bref délai leurs indications.

M. le marquis d'Andelarre communique une lettre qu'il a reçue de M. de Cau-

---

1. Voir les quatorze derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227 et 275 du présent volume.

mont, et dans laquelle le zélé promoteur des congrès appelle l'attention des membres de l'Assemblée appartenant à l'Institut des provinces, sur la question de savoir s'il y aurait possibilité et opportunité à avoir, à Versailles, une ou plusieurs séances de l'Institut des provinces. La lettre de M. de Caumont est déposée entre les mains de M. le président, et la question soulevée par M. de Caumont sera examinée ultérieurement.

La réunion extraordinaire du jour, laquelle a été provoquée en vertu des décisions de la séance précédente, a pour objet la nomination d'une commission spéciale chargée d'étudier, dans les plus brefs délais, les propositions d'impôts faites par le Gouvernement, et de présenter au besoin une série de propositions différentes ou d'amendements conformes aux intérêts généraux de l'agriculture, que la Réunion libre a mission de sauvegarder et de défendre. M. le président invite l'assemblée à fixer d'abord le nombre des membres qui devront faire partie de cette commission.

M. Delacour se demande si ce mode de procéder ne va pas entraîner des retards incompatibles avec l'urgence qui s'impose dans la question.

M. le comte de Kergorlay, qui, comme bon nombre d'autres membres, n'assistait point à la dernière séance, ce dont il exprime tout son regret, demande quelques éclaircissements sur ce qui s'est passé et sur le but qu'on se propose en nommant une commission.

M. le marquis de Dampierre expose comment la question s'est posée. M. Guichard, membre de la commission du budget, s'est vivement ému des résolutions considérables et quelques-unes exorbitantes, que provoquerait le projet du Gouvernement. Il a appelé l'attention de la réunion libre sur l'ensemble et sur certains détails de ce projet; et il a paru indispensable de s'entendre le plus immédiatement possible pour obvier au danger. La commission aura à se réunir sans le moindre retard; elle devra élaborer des propositions ou amendements qui seront soumis aussitôt à la réunion entière et défendus par tous dans la mesure où ils auront été acceptés.

M. le président répète que la réunion avait été saisie de tout cet ensemble de questions à la séance précédente. Mais il n'avait pas paru qu'on fût en nombre suffisant pour statuer définitivement et nommer la commission. Aujourd'hui, il y a lieu de procéder à cette opération, et c'est pour cela que la convocation extraordinaire a été faite.

M. Soury-Lavergne propose de désigner le bureau cemme représentant exactement par sa composition la généralité des intérêts des diverses régions agricoles.

M. le président pense qu'il vaut mieux procéder par des nominations individuelles. Mais il convient d'abord qu'avant la formation de la commission, les diverses opinions de chacun se produisent et puissent être discutées.

M. Delacour veut combattre de nouveau la proposition de M. Baucarne-Leroux, relative au droit qui frapperait les tourteaux à la sortie. Dans le Calvados, l'impôt de 20 pour 100 à l'entrée sur les graines oléagineuses n'est pas accepté. Relativement à ce qui se prépare dans la commission du budget, les textiles repoussent énergiquement le droit de 20 pour 100. Pourquoi maintiendrait-on ce même droit sur les graines oléagineuses et les huiles? Il est évident, pour M. Delacour, que la proposition du Gouvernement ne saurait être maintenue telle, sans compromettre absolument les intérêts des fabricants d'huile français et par contre les intérêts des producteurs de graines de colza et de lin. Il faut environ 280 ou 300 kilog. de graine pour faire 100 kilog. d'huile; 20 pour 100 sur la valeur de la graine, celle-ci étant de 50 fr. les 100 kilog., soit 150 fr. les 300 kilog., donneront à l'impôt 30 fr., tandis que 100 kilog. d'huile valant 120 fr. ne payeront que 24 fr., ce qui constitue un bénéfice de 6 fr. en faveur du fabricant étranger. En effet, le fabricant belge ou anglais achetant à Londres la même graine que nous et au même prix, pourra vendre son huile sur notre marché 6 fr. de moins que le fabricant français. Si maintenant, à ces droits, vous ajoutez un droit de sortie de 3 fr. sur les tourteaux, la situation de l'industrie française devient encore plus critique. 100 kilog. d'huile donnant 200 kilog. de tourteaux, si vous frappez ces 200 kilog. de tourteaux d'un droit de 3 fr., c'est 6 fr. que perdra le producteur français, puisque les Anglais ou les Belges sont exempts de ces droits. N'oublions pas que le prix de revient de l'huile se compose du prix de la matière première et des frais de fabrication diminués du prix des tourteaux. Si nos tourteaux subissent une perte de 6 fr.

à la sortie, ce sera pour le producteur une perte nouvelle à ajouter à celle qu'il devra déjà supporter sur l'huile, si la taxe proposée à l'entrée était maintenue. Et, remarquez-le, c'est le cultivateur qui, en fin de compte, supportera le contre-coup de la situation fâcheuse qui sera faite au fabricant, celui-ci achetant moins cher sa graine pour pouvoir soutenir la concurrence étrangère. Rien, d'ailleurs, n'est plus contraire aux principes économiques et particulièrement aux intérêts agricoles que de taxer les produits à la sortie. La liberté d'exportation doit être maintenue, elle est indispensable dans les circonstances actuelles. Les producteurs de textiles ont indiqué leurs préférences pour le retour à l'idée d'un impôt sur le revenu, c'est là une question à étudier. Mais le premier point capital pour l'agriculteur, c'est de savoir si, dans l'impôt sur le revenu, on comprendrait comme devant être atteint de nouveau le revenu provenant de la production agricole. Voilà la grosse question pour nous. S'il en doit être ainsi, comme le disent les partisans absolus de ce système, la taxe sur le revenu, combinée avec les autres contributions préalablement payées par les produits du sol, portera l'impôt pour le producteur agricole à 25 pour 100; tandis que le revenu des valeurs mobilières pourra souvent se dissimuler, se dérober, et échapper à l'impôt. Tout le fardeau retombera donc encore et toujours sur l'agriculture.

M. Calemard de Lafayette rappelle que la réunion a déjà conclu unanimement contre l'impôt sur le revenu ainsi compris. La question, en ce moment, est de savoir s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu d'appeler l'attention sur le revenu mobilier, c'est-à-dire sur l'impôt qui pourrait et devrait atteindre les valeurs mobilières.

M. Baucarne-Leroux persiste, malgré les observations de M. Delacour, à défendre le droit à la sortie sur les tourteaux. Quant à l'impôt sur les valeurs mobilières, il l'approuve complétement; il s'agit de trouver le mode de procéder pour atteindre ces valeurs.

Suivant M. le baron de Cazes, il n'y a point à choisir entre bons et mauvais impôts. Il faut 600 millions et plus; et même sans faire à l'amortissement la large part dont il a été parlé, il faudra bien frapper partout et sur tout. Les intérêts autres que l'agriculture se réunissent, s'entendent et se coalisent; ils trouvent des auxiliaires même parmi nous; et nous ne pouvons pas dès lors nous étonner d'être sacrifiés. M. de Cazes ne veut pas soulever la question du libre-échange ni se prononcer pour ou contre, mais il ne peut se dissimuler que la viticulture elle-même a été leurrée bien plus qu'elle n'a trouvé de satisfactions véritables. Sans doute les grands vins, le Château-Lafitte ou autres, ont bénéficié largement, l'exportation s'en est accrue; mais pour les vins communs, le droit de 28 fr. payé en Angleterre devient un vrai droit prohibitif. De même avec l'Espagne. Les vins d'Espagne, à leur entrée en France, payent 25 cent.; mais les vins français, en Espagne, payent des droits bien supérieurs. On ne peut vraiment pas dire que nous ayons eu la réalité du libre-échange, dès lors que nous n'avons pas eu la réciprocité. Les industriels résistent aux projets du Gouvernement; ils déclarent ne pas pouvoir supporter les charges dont ils sont menacés; ils se récrient contre les ennuis, les gênes, les entraves, que leur imposera le système proposé. Ce sera, disent-ils, la mort de leurs industries. Est-ce que la viticulture ne supporte pas des impôts bien plus grands encore? Est-ce que les droits de circulation ne sont pas un embarras permanent? Le propriétaire, rendu responsable de la déclaration fournie par le marchand qui a acheté son vin, n'est-ce pas une gêne infinie et une énormité? — On dit au propriétaire qu'il peut se faire restituer le droit sextuple qu'il a à payer pour la fausse déclaration du marchand. Mais commencer par payer, n'est-ce pas inique et bien gênant? L'enquête agricole avait signalé tout ce que les impôts de ce genre ont d'odieux et de vexatoire; elle en avait demandé la modification. — Mieux vaudrait pour le producteur payer autant, même davantage, sous une autre forme et avec des conditions moins gênantes. M. de Cazes conclut en appuyant la nomination d'une commission, et la réunion aura ensuite à rechercher le concours de toutes les parties de l'assemblée pour les intérêts qu'elle défend.

M. de Féligonde dit, avec M. Delacour, que les huiles et graines oléagineuses ne peuvent supporter un droit de 20 pour 100. Cette culture a diminué dans d'énormes proportions par la concurrence écrasante des huiles minérales. Le Gouvernement atteindra les deux genres de production. Mais 20 pour 100 pour les oléagineux, c'est un droit énorme.

M. Houssard est l'un des signataires de la proposition d'impôt sur les valeurs

mobilières dont il a été parlé. Dans la pensée des auteurs de la proposition, il fallait chercher les valeurs qui échappaient actuellement à l'impôt. Les droits de circulation qu'on vient de signaler sont en effet fort gênants, ils sont cependant nécessaires. Mais les doubler est exorbitant. L'impôt sur les valeurs mobilières, dont le rendement serait de près de 200 millions, permettrait de renoncer aux droits de 20 pour 100 sur l'entrée des matières premières. Des impôts modérés de 2 à 5, sans drawbach, suffiraient alors pour les besoins présents. Quant aux droits à la sortie à imposer sur telle ou telle nature de produits, il faut protester contre le système dont l'extension pourrait être poussée à l'infini sur toute chose, c'est-à-dire poussée jusqu'à l'absurde, au mépris de tous les principes. Dans les valeurs mobilières à imposer, la rente n'est évidemment pas comprise; il y a là un contrat bilatéral entre l'Etat et le preneur de la rente, qui ne permet pas équitablement d'atteindre celle-ci sans compromettre le crédit de l'Etat.

M. Richier déclare qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de la question de libre-échange ou de protection. Mieux vaut laisser ce grand débat de côté. Trouvons de l'argent et que cet argent ne soit pas prélevé sur l'agriculture, voilà notre préoccupation naturelle et légitime Le système de M. Houssard appelle l'attention du Gouvernement sur les avantages que pourra offrir un impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Mais nous avons combattu et devons combattre un impôt général qui porterait sur l'ensemble du revenu. L'agriculture aurait, en effet, par anticipation, payé une fois au moins sa part, quand le nouvel impôt viendrait une seconde fois la mettre à contribution. Quant à la production vinicole, elle aurait au moins payé trois fois. Avant de songer à atteindre le revenu en masse, il faut d'abord avoir passé le niveau de l'égalité contributive sur la propriété mobilière. Alors tout aura payé. L'impôt sur le revenu, il faut le répéter, ne sera équitable que lorsque les valeurs mobilières auront, comme la propriété immobilière, payé une première fois. La réunion, du reste, a déjà pris une décision à ce sujet. Elle a demandé le droit fiscal sans drawbach sur les matières premières. Les industriels, qui ne réclament plus le drawbach, commencent à s'accorder pour consentir au droit réduit, sans drawbach. Nous n'avons qu'à persister nous-même dans notre première résolution.

M. de Tillancourt attache une sérieuse importance à la nomination de la commission proposée. La commission du budget n'est pas en mesure de réaliser l'établissement de nouveaux impôts. Jamais commission du budget ne l'a pu. Les projets du Gouvernement ne frappent pas suffisamment sur la fortune mobilière. Mais ce sont surtout les valeurs au porteur qu'il faut atteindre. L'immunité de celles-ci a eu de funestes influences sur la propriété immobilière. Les mutations de valeurs mobilières, — il faut insister sur ce point, — c'est la fraude en permanence. Trouvons le moyen de saisir pour l'impôt les valeurs au porteur; c'est là que l'enregistrement fait des pertes énormes. Quant au libre-échange, l'agriculture est désintéressée dans la question; mais ce qu'il faut avant tout, c'est l'égalité des charges pour toute production et qu'on ne puisse revenir à frapper l'ensemble qu'après avoir atteint en détail tous les intérêts distincts dans la mesure qu'exige l'équité distributive.

M. Bonnet, en ce qui concerne le droit sur les tourteaux à la sortie, ne veut pas rentrer dans la discussion; il réserve cette question, tout en soutenant, en général, que les droits sur les produits à la sortie sont une atteinte aux vrais principes. Mais, relativement à ce qu'a dit M. le baron de Cazes de l'excès d'alcool dans les vins d'Espagne, et de l'immunité de ces vins, M. Bonnet doit faire observer que, sous ce rapport, satisfaction a été donnée aux producteurs français. Les vins d'Espagne seront taxés en raison de leur degré d'alcoolisation. Il n'est pas non plus absolument exact que les grands vins soient seuls intéressés au système du libre-échange et aient seuls bénéficié des traités de commerce. La France, depuis le traité, expédie sept fois plus de vins communs en Angleterre. Relativement aux droits d'entrée payés par nos vins chez eux, les Anglais ont fait observer que ces droits sont identiquement ceux que payent nos vins à leur entrée dans Paris. En somme, augmentation de 1 à 7 dans l'exportation, c'est déjà un résultat considérable pour nos vins communs. M. Bonnet pense, comme l'a reconnu M. de Dampierre, que les droits à la sortie proposés pour les vins en cercle n'ont rien d'excessif; mais M. Bonnet pense aussi, avec M. de Dampierre, que le droit sur les vins en caisse est d'une exagération absolument déraisonnable. Il s'expédie actuel-

lement dans l'Amérique du Sud de très-grandes quantités de vins en bouteille au prix de 5 fr. la caisse de douze bouteilles. Le droit de 2 fr. 50 est, l'on en conviendra, vraiment exorbitant. Nos vins en cercle, avec un droit modéré, avaient, sur les marchés de la Plata, pu chasser les vins d'Espagne. On avait obtenu de la sorte un résultat capital; mais on était à l'extrême limite du possible. La moindre aggravation d'impôt compromettra, sous ce rapport, tous les avantages acquis. C'est là matière à de sérieuses réflexions. Quant à ce qui concerne l'impôt sur les valeurs mobilières et la proposition de M. Houssard, M. Bonnet croit que l'évaluation du rendement possible est on ne peut plus arbitraire et chimérique peut-être. En Angleterre, l'income-tax rend peu, ne rend pas 50 millions. Vous n'aurez pas 100 millions, vous en aurez 50 ou 60, et peut-être moins. Ne nous faisons donc pas d'illusions à cet égard, et surtout gardons-nous d'exagérer nos évaluations.

M. le marquis de Dampierre ne refuse pas son adhésion au principe de la proposition de M. Houssard. Mais, dans la forme, il convient d'éviter tout ce qui pourrait donner à ce sujet un air de parenté avec l'impôt sur le revenu, qui est si justement repoussé. A ce point de vue, l'honorable membre aurait préféré que le système se fût produit simplement sous forme d'amendement au budget; d'autre part, comme l'a dit M. Bonnet, le rendement sera bien moins considérable que ne le pense M. Houssard. — En résumé, le principe est à étudier, pour voir s'il est possible de trouver des moyens d'application pratique; le projet de budget propose un impôt sur les valeurs étrangères, — il suffirait simplement de dire : *françaises et étrangères*.

M. Gallicher se rallie complétement à l'idée de l'impôt sur le revenu mobilier. Du reste la question a été parfaitement posée par M. Richier. M. Gallicher ne veut parler que de ce qui lui est particulièrement connu; il ne veut parler que de la laine et de cette production dans le Berry. Le Berry compte 400,000 moutons; c'est là un intérêt très-considérable et digne d'être défendu comme un des côtés les plus intéressants de l'industrie agricole. 20 pour 100 sur l'entrée des laines étrangères n'est pas un droit excessif. La laine, il faut bien le remarquer, n'entre que pour une proportion relativement secondaire dans la valeur de l'objet fabriqué. Si vous ne voulez pas de drawbach, un droit de 15 pour 100 peut-être sera supporté par l'industrie sans que celle-ci en doive être trop lourdement atteinte. L'agriculture française produit 90 à 100 millions de laine; l'étranger importe 100 millions. Sans un droit sérieux à l'entrée, la production indigène ne peut réellement supporter la concurrence. En conséquence, ce que nous demandons n'est vraiment qu'une question de justice. Le producteur français doit évidemment retrouver le déboursé de l'impôt foncier dans le prix de sa marchandise. Sous toutes les formes de l'impôt, foncier, portes et fenêtres, etc., l'agriculture française paye 10 ou 12 pour 100, rien n'est plus juste que de faire payer l'équivalent de ces frais cumulés à la production du dehors.

M. de Bouillé croit pouvoir établir sur des données statistiques précises que les taxes à l'entrée ont bien moins qu'on ne le croit une influence sensible sur le prix des laines.

M. Gallicher répond que les statistiques qui remontent à un certain nombre d'années sont peu concluantes. Les progrès de la navigation, les divers modes de transport nouveaux ont créé des conditions toutes nouvelles en faveur de la production étrangère. L'agriculture française ne saurait supporter désormais la concurrence de produits qui ne participent en aucune manière aux charges de l'Etat.

M. de Dampierre ne voit aucunement dans le prix des laines ni l'influence du libre-échange, ni celle de la production. Les variations de prix sont dues aux fluctuations commerciales, à l'état général du commerce. Laissons donc libre-échange et protection pour le moment de côté, et cherchons une combinaison qui permette de faire accepter un impôt sur les valeurs mobilières.

M. Delacour voudrait appeler aussi la discussion sur les questions d'enregistrement que soulève le projet du Gouvernement.

M. le président fait observer qu'on a à peine le temps de procéder au vote pour la nomination de la commission. Il invite en conséquence l'assemblée à voter. Sont nommés membres de la commission : MM. le marquis de Dampierre, Houssard, baron de Cazes, Delacour et de Bouillé. La commission aura à se réunir sans retard et à préparer un projet de résolutions, qui sera soumis prochainement à l'assemblée dans une séance extraordinaire.

L'un des secrétaires, Ch. CALEMARD DE LAFAYETTE.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Réveil des villes et des campagnes. — Les travaux reprennent. — Les premiers pas des Sociétés et Comices agricoles en 1871. — *Isère:* Coup d'œil retrospectif sur les décisions et travaux de la Société d'agriculture: 33e concours agricole en 1871; concours d'horticulture. — *Rhône:* La Société régionale de viticulture de Lyon, son centre d'action, son but, son bureau, exposition de son programme. — *Yonne:* Mutualité contre la mortalité du bétail; prix de 600 francs à l'auteur d'un ouvrage spécialement consacré à la physique, à la botanique et à la zoologie agricole; des charges qui résultent de l'occupation allemande dans le département.

Décidément l'horizon s'éclaircit! non-seulement à la ville, mais encore aux champs. A la ville, les affaires reprennent, les écoles se peuplent, les cercles et les sociétés rouvrent leurs portes et chacun s'y rend avec empressement. Aux champs, le travailleur retourne à son labeur quotidien avec une nouvelle ardeur. Les Sociétés et Comices agricoles commencent à se réunir, à se concerter, à reprendre leurs publications, pas aussi vite peut-être que nous pourrions le désirer; mais cependant, nous avons déjà reçu de divers départements quelques bulletins que nous allons analyser et qui nous font bien augurer de l'avenir.

Isère. — La séance générale de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble a eu lieu le 27 mai 1871. Son président M. Paganon a rendu compte des actes de la Société pendant la période douloureuse que nous venons de traverser et des sacrifices patriotiques qu'elle s'est imposés, afin de venir en aide aux nombreuses infortunes occasionnées par la guerre. Il a ensuite jeté un rapide coup d'œil sur les récoltes de l'année 1870: céréales, vignes, fourrages et vers à soie; enfin il a communiqué la délibération du bureau d'administration qui a décidé que le 33e concours agricole de la Société aurait lieu à Grenoble le dimanche 17 septembre 1871, et que des prix seraient décernés aux cultures améliorées, à la comptabilité agricole, aux serviteurs agricoles, aux animaux des races bovine, porcine et de basse-cour. Le même bureau a également décidé qu'une exposition d'horticulture comprenant les légumes, les fruits, les fleurs et les bouquets, aurait lieu à la même époque.

Rhône. — La ville de Lyon compte une nouvelle association; nous voulons parler de la Société régionale de viticulture, qui, créée en avril 1870, ne vient seulement que de publier son premier bulletin. Cette Société compte actuellement 117 membres; elle a pour programme de contribuer aux progrès de la viticulture dans une circonscription qui embrasse les départements du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, de Saône-et-Loire, du Jura, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de l'Allier. Elle se divise en quatre sections: 1° ampélographie; 2° culture et taille; 3° vinification; 4° questions économiques. Son président est M. le baron Chaurand, son vice-président M. Victor Pulliat, son secrétaire M. Fleury Targe, et son trésorier M. Antonin Joannon. De plus, les membres qui la composent sont tous d'éminents propriétaires viticulteurs qui ont entre les mains tous les éléments viticoles, pour que de leurs études, de leurs travaux et de leurs recherches il en résulte d'excellentes applications qui ne peuvent manquer de venir puissamment en aide à la viticulture

en général. Afin de donner une juste idée du but que se propose la Société régionale de viticulture de Lyon, et en attendant la publication de ses premiers travaux pratiques, nous croyons devoir extraire du discours d'ouverture prononcé par M. le baron Chaurand les passages suivants :

« En première ligne nous devons, partout où cela est possible, améliorer la qualité de nos vins tout en conservant la même quantité de produits par un choix intelligent de cépages toujours appropriés à la nature du sol, au climat, à l'exposition où ils doivent être cultivés.... La culture et la taille sont assurément, après le choix des cépages, le moyen le plus pressant d'augmenter la quantité du produit sans altérer la qualité. Sur plusieurs points de la région, des expériences sont commencées ; elles seront continuées, elles seront étendues à d'autres localités, afin qu'après un mûr examen la Société puisse, en connaissance de cause, adopter les systèmes sanctionnés par les faits.... Si les procédés de vinification ne peuvent exercer aucune influence sur la quantité du produit, il est certain qu'ils ont une action considérable sur sa qualité, et malgré tous les progrès déjà réalisés de ce côté, permettez-moi de croire que nous avons encore beaucoup à faire.... Enfin, ce n'est pas assez d'avoir produit en quantité, avec une dépense modérée, un vin très-bon, se conservant bien, il faut encore que ce vin puisse facilement, sans entraves et sans frais excessifs, passer de nos celliers dans la cave du consommateur. J'arrive à une des questions les plus dignes de la sollicitude des viticulteurs et des hommes d'Etat, ai-je besoin d'ajouter à une des questions qui préoccupent le plus vivement la propriété et l'administration ? Nous savons qu'il faut des impôts, ils sont le prix des services que nous rend l Etat; ils sont les conditions indispensables de toute société bien organisée; nous ne voudrions pas, novateurs imprudents, demander en faveur de la vigne et des viticulteurs l'exemption de tout impôt. La vigne a conscience de sa valeur et de son importance ; elle ne demande pas de privilége ; elle ne réclame pour elle que l'application du droit commun à ses produits. »

Yonne. — Le bulletin de la Société d'agriculture de Joigny comprend les mois d'avril à décembre 1870, mais ne contient réellement que deux séances. Dans la première, nous remarquons tout d'abord un projet de mutualité dû à l'initiative de la Société contre la mortalité du bétail, et cela dans le but d'échapper au taux énorme de la cotisation des compagnies anonymes d'assurances à primes fixes. Puis la décision prise par la Société de décerner en 1871 — ceci se passait le 23 avril 1870, on ne prévoyait pas alors nos désastres — de décerner, disons-nous, un prix de 600 fr. à l'auteur d'un ouvrage élémentaire agricole divisé en trois livres, comprenant : 1° des notions de physique et de chimie agricole; 2° des principes d'organographie végétale, et 3° des notions de zoologie se rattachant à l'art vétérinaire. Les manuscrits devaient être adressés avant le 1er mai 1871. Malheureusement à cette époque les concurrents manquaient, et pour cause, et la Société ne fonctionnait pas. En troisième lieu, nous trouvons dans le même bulletin le compte rendu du concours qui eut lieu à Joigny les 26 et 27 juin 1870, presque à la veille de la grande débâcle. — Le Conseil d'administration eut cependant une séance le 20 août, dans laquelle il fut décidé qu'en raison des grandes préoccupations de la guerre, il n'y avait pas lieu de réunir la Société, et qu'une somme de 300 fr. serait prélevée sur les fonds disponibles pour venir au secours des blessés de l'armée française.

A l'occasion de la Société d'agriculture de Joigny, il nous paraît intéressant de donner en note le tableau des charges de toute nature résultant de l'occupation ennemie dans le département de l'Yonne: contributions de guerre, 342,845 fr. 39; réquisitions en nature,

1,640,298 fr. 75; dégâts, incendies, bombardement, 584,585 fr. 10; nourriture, logement, chauffage des troupes allemandes, 6,148,987 fr. 07 ; dommages éprouvés sur les objets réquisitionnés et rendus, 1,052,349 fr. 31 ; — total, 9,769,065 fr. 62. Dans ce compte, Joigny entre pour la somme de 2,138,916 fr. 85; — Auxerre, pour 2,705,522 fr. 59; — Sens, pour 255.659 fr. 76; — Tonnerre, pour 1,956,567 fr. 28; — Avallon, pour 387,528 fr. 45. — Il y a dans ce détail de chiffres avec le total ci-dessus une différence de 129 fr. 45 qui ne peut s'expliquer que par une erreur typographique.

P.-Ch. JOUBERT.

LA LOTERIE ET LES CONCOURS AGRICOLES.

Je lis dans un journal allemand, l'annonce suivante :

« *Grande loterie de chevaux à Hanovre.* — Avec autorisation du ministre de l'intérieur et à l'occasion des courses de chevaux qui doivent avoir lieu cette année, on mettra en loterie une série de pur-sang propres à la selle et au carrosse, ainsi que plusieurs équipages accompagnés de harnais et du matériel nécessaire aux propriétaires de chevaux. Le lot principal consiste en quatre chevaux de race pure, avec harnais, de la valeur de 3,000 thalers (11,250 fr.). Les autres lots comprennent : 4 équipages complets; 76 chevaux de selle et de voiture; 1,300 lots représentés par des objets utiles à l'écurie, à l'équitation et aux voitures.

« Les billets sont de 1 thaler (3 fr. 75); on les distribue chez les banquiers soussignés. (Suivent les noms de deux banquiers de Hanovre.) »

Une autre annonce ainsi conçue est publiée par le Comice agricole de Cologne :

« *Marché aux chevaux de Cologne.* — Les. . . (dates) . . 1871, par-devant notaire et plusieurs témoins, on mettra en loterie plusieurs équipages complets, des chevaux de luxe, des poulains et des machines agricoles. Le tirage aura lieu le 19 août. Le nombre des billets à placer est de 25,000. Leur vente intégrale permettra d'offrir les lots suivants :

« Un équipage complet, composé d'une voiture élégante, de quatre beaux chevaux, avec leurs harnais plaqués d'argent;

« Un équipage complet, composé d'une voiture élégante, de deux beaux chevaux, avec leurs harnais plaqués d'argent;

« Un équipage élégant complet, composé de voiture, harnais fins et deux chevaux;

« Un équipage élégant, composé de voiture avec harnais fins et un cheval;

« Un équipage élégant, composé de voiture avec harnachement fin complet et un cheval.

« Des chevaux de selle, de voiture et des poulains formeront les autres lots, ainsi que des harnachements complets pour équipages à un ou deux chevaux, articles de sellerie et de carrosserie.

« Du produit de la vente des billets on ne retranchera que les frais indispensables; la différence sera consacrée tout entière à l'acquisition des lots susindiqués. »

En citant ces annonces, mon intention n'est pas de faire de la publicité en faveur d'une fête hippique ou d'un marché aux chevaux d'Allemagne; mon but est d'attirer l'attention des agriculteurs français sur un moyen fort répandu là-bas pour favoriser la propagation des choses utiles à l'agriculture en même temps que les intérêts des producteurs exposants. Ce que l'on fait à Hanovre et à Cologne pour stimuler le goût des beaux et bons chevaux, pour les rendre accessibles à ceux qui n'ont pas de grandes fortunes, on le fait pareillement en Saxe, en Ba-

vière, en Autriche, pour mettre les plus modestes fermiers à même de se procurer une batteuse, une faucheuse, un taureau, un bélier d'élite, ou tout autre appareil perfectionné. Tous les concours agricoles sont suivis d'une loterie où les lots sont représentés par des animaux et par des instruments primés. Les concours accompagnés de loteries exercent sur le public agricole un double attrait; il y afflue non-seulement pour voir, comparer et s'instruire, mais encore avec l'espoir de gagner, sans délier sa bourse démesurément, quelqu'un de ces lots devant lesquels il hésiterait s'il fallait en payer le prix intégral. Par ce système, les entrepreneurs du concours assurent aux exposants primés un écoulement avantageux de leurs produits; au moyen d'une retenue qu'ils prélèvent sur la valeur des objets, ils couvrent en tout ou en partie, selon l'importance du concours, les frais de l'Exposition; enfin il s'établit entre les visiteurs une certaine émulation dans le désir d'acquérir, car ceux qui n'ont pas été heureux à la loterie se décident alors à se procurer à leurs dépens ce que le voisin a eu la chance de gagner.

En France, des moralistes sévères se sont élevés contre les loteries. Ils n'ont pas eu tort, quand il s'agissait de ces loteries où les lots ne représentent que des sommes d'argent plus ou moins grosses, véritables fortunes dans un caprice du hasard, gagnées sans travail ni peine. Leurs remontrances n'ont pourtant pas empêché chez nous les loteries dont sont ornés les emprunts d'Etat ou des villes, les œuvres de bienfaisance ou de piété comme la Société de secours aux blessés et toutes ces associations qui se proposaient de construire ou de restaurer des églises. Mais qui pourrait blâmer l'attrait si naturel de la loterie quand on l'utilise, comme cela a eu lieu, à assurer la vente des œuvres d'art à la suite d'une exposition de tableaux et de sculpture? Où serait le mal d'employer ce mode d'attraction à faciliter les Expositions agricoles, les concours régionaux que l'on voudrait voir un peu plus dirigés par l'initiative privée et un peu moins par l'Etat, dont les finances ont besoin d'être ménagées?

Les loteries sont une force qui peut être bien ou mal employée. Jusqu'à présent elles ont servi plutôt à gratifier les instincts de lucre, à exciter les convoitises malsaines, à faire rêver les natures lâches qui ne songent qu'aux coups de fortune et qui abhorrent le travail. Pourquoi ne pas les faire servir à un objet plus élevé, comme cela a lieu dans le Hanovre et ailleurs? Pourquoi surtout ne pas s'aider de leur concours afin de répandre les bons reproducteurs, les bons appareils d'agriculture, tout en encourageant par une vente assurée les exposants, les fabricants qui se donnent tant de mal pour maintenir l'élevage et l'industrie nationale au niveau de l'industrie et de l'élevage étranger?

J. Laverrière.

SÉCATEUR A MANCHES DE BUIS.

On fabrique aujourd'hui un grand nombre de modèles de sécateurs pour remplacer la serpette dans la taille des arbres. Le sécateur est moins fatigant, plus facile à manier et travaille beaucoup plus vite que la serpette. Mais beaucoup parmi ces instruments sont peu solides et

s'ébrèchent facilement. Il est cependant important pour l'arboriculteur d'avoir un sécateur à la fois léger, solide et facilement maniable. Le *Journal de l'Agriculture* a déjà appelé, il y a deux ans, l'attention de ses lecteurs sur le sécateur à manches de buis construit par M. Couvreux-Wichard, à Nogent (Haute-Marne). Ce sécateur, qui entrait alors dans le commerce, offrait encore quelques imperfections de détail que la pratique a fait disparaître. Il est aujourd'hui fort prisé d'un grand nombre d'arboriculteurs distingués.

Le sécateur de M. Couvreux-Wichard, représenté de face et ouvert par la figure 4, et de profil par la figure 5, est fait en acier de Styrie qui est un des plus résistants et des meilleurs parmi les aciers connus.

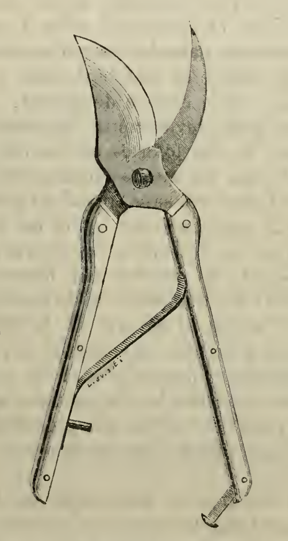


Fig. 4. — Sécateur à manches de buis, vu de face et ouvert.



Fig. 5. — Sécateur à manches de buis, vu de profil.

Contrairement à ce qui a lieu dans un grand nombre de modèles dont la lame et le crochet sont hermétiquement collés à plat, le jeu de ces parties est, par une forme particulière de la lame et par un mode de montage qui en offre successivement chaque partie vis-à-vis du crochet, disposé de telle sorte que les frottements soient doux et bien préparés à la coupe. Celle-ci est nette et ne déchire pas la branche. En outre, toujours grâce à la forme recourbée de la face intérieure de la lame, on n'est pas obligé d'employer un ressort très-raide, qui fatigue extrêmement la main. La vis qui unit la lame au crochet est, de son côté, disposée le plus solidement possible. Avec un de ces sécateurs ayant 20 centimètres de longueur, on peut couper une branche d'épine sèche de 15 millimètres de diamètre, sans que les lames s'ébrèchent ou se tordent. Enfin, les manches sont munies d'une garniture en bois de buis qui remplit bien la main et par suite donne moins de peine à l'opérateur.

Les différents modèles de sécateurs construits par M. Couvreux-Wichard ont une longueur de 17, 19, 22 et 25 centimètres; leur prix varie de 3 fr. à 4 fr. 25 pièce, suivant ces dimensions. Les ressorts n'ont pas besoin d'huile; il suffit de passer le doigt dessus avant de se servir de l'instrument.

Henri SAGNIER.

LE SOLDAT CULTIVATEUR.

Considérations préliminaires. — 1° Le salut matériel de la France est principalement dans le développement et dans le perfectionnement de son agriculture, perfectionnement dont la culture maraîchère bien entendue offre l'image la plus complète. — 2° Si la grande culture a ses bons côtés, la moyenne et surtout la petite sont celles dont les progrès peuvent amener, dans le plus bref délai, la satisfaction de la population nécessaire si nous nous comparons à nos voisins. — 3° Quant aux effets favorables de la petite culture perfectionnée sur le développement de la population, l'expérience en est faite depuis longtemps. — 4° Pour développer la petite culture, avec profit pour tout le monde, il faut que ses agissements soient conformes aux préceptes qu'une pratique éclairée a reconnus pour être les meilleurs. — 5° C'est dans cet ordre d'idées qu'on cherche à introduire la culture des jardins annexés aux écoles primaires, au moyen des élèves de ces écoles. — 6° Les améliorations que cette mesure amènera se feront attendre assez longtemps encore, soit en raison de l'âge de la génération à laquelle on s'adresse, soit en raison du peu d'expérience d'une partie des instituteurs.

Y a-t-il un autre moyen de rendre ces améliorations plus prochaines, plus efficaces, et en quelque sorte instantanées? Je le crois, et voici celui que je proposerais. Le service militaire va évidemment devenir obligatoire, à de rares exceptions près, pour la population mâle entière qui passera à tour de rôle sous les drapeaux. Eh bien! c'est à ce moment précisément que je voudrais lui donner l'instruction pratique agricole, en se conformant aux dispositions suivantes qui, bien entendu, peuvent être modifiées par les autorités compétentes, guerre et agriculture.

Projet de décret. — Art. 1er. Chaque corps d'une garnison aura à sa disposition un terrain dont l'étendue, la fertilité et la facilité d'arrosage seront tels que sa culture bien entendue puisse suffire à la production des légumes, verdures et fruits de toute sorte, nécessaires à l'alimentation de ce corps. Dans les villes fortes, les terrains des fortifications seront tout naturellement employés à cet usage. Les glacis seront employés aux cultures arbustives, les fossés à celles qui ont plus particulièrement besoin d'eau, et les terre-pleins des bastions aux autres cultures.

Art. 2. — Cette culture aura lieu par les soins des militaires et sous la direction d'un jardinier chef. Ce jardinier devra être non-seulement un bon praticien, mais encore en état d'indiquer sur quels principes la bonne pratique est fondée.

Art. 3. — Le terrain en question, ou même la caserne, sera en outre pourvu de petites constructions modèles et économiques propres à l'élève des lapins en nombre suffisant pour consommer les substances végétales à provenir des sarclages et résidus de l'exploitation.

Art. 4. — Un autre local approprié suivant les dispositions reconnues les meilleures, sera également affecté à l'élève et surtout à l'engrais de cochons qui consommeront outre les eaux grasses des cuisines, les débris de toute sorte, en pain, graisse et viande qui sont souvent perdus.

Art. 5. — Des conservatoires de légumes et de fruits seront établis dans les casernes; on en aura ainsi pendant tout l'hiver à consommer.

Art. 6. — Des dispositions seront prises pour que l'engrais humain fourni par la garnison soit recueilli et utilisé suivant les meilleures méthodes pratiques, l'appareil Goux, par exemple. On y ajoutera les débris végétaux et animaux qui n'auraient pu être utilisés autrement, les balayures de chambres, escaliers et cours, les poussiers, cendres et suies provenant des foyers, les plâtras, résidus des démolitions et réparations des bâtiments militaires, etc., le tout additionné *au besoin* de terre sèche argileuse s'il est possible, et de sulfate de fer. L'engrais liquide sera soigneusement recueilli et employé comparativement, afin de mettre en évidence la supério-

rité de ce mode d'application de l'engrais toutes les fois qu'il est économiquement possible.

Art. 7. — Les fumiers provenant des chevaux de la cavalerie, de l'artillerie et du train seront tout naturellement employés suivant les circonstances seuls ou mélangés avec l'engrais humain, aux cultures attribuées à chacun de ces corps de troupes. Des fosses à purin seront établies à portée des écuries pour y réunir les urines. Là, où comme ici, on disposera de fumier de cheval, quelques cultures forcées seront pratiquées, cultures fort souvent utiles à la grande culture, lorsque par exemple elle recourt au repiquage de certaines plantes, soit pour avoir des récoltes plus précoces ou plus abondantes, soit qu'elle tente de les soustraire aux attaques d'insectes qui les infestent dans leur jeunesse et à certaines époques de l'année. Peut-être aussi les chevaux permettront-ils de recourir à l'emploi des instruments abréviateurs des meilleurs modèles et d'en faire apprécier l'avantage. Dans tous les cas on pourra, lorsqu'on disposera du fumier d'écurie, joindre des volailles aux lapins et cochons.

Art. 8. — Des cultures arbustives fruitières des meilleures variétés seront annexées aux cultures potagères. La taille et la greffe y seront pratiquées et enseignées. La culture de la vigne, partout où le climat le permettra, devra être l'objet d'un enseignement spécial et suivant un programme arrêté d'avance par l'autorité compétente.

Art. 9. — Dans le cas de changement de garnison, une expertise aura lieu à l'effet d'établir la valeur vénale des récoltes en terre ou en silos et autres objets laissés par la troupe partante et dont le prix lui sera payé par celle qui lui succède; dans ce cas, comme dans tous ceux où il y aura mouvement de numéraire, ce sera la caisse de la masse d'ordinaire qui fonctionnera.

Art. 10. — Un sous-officier accompagnera toujours les détachements de service à la culture pour assurer la subordination. Quelques officiers seront très-utilement préposés à l'inspection des travaux exécutés.

Art. 11. — Les dépenses occasionnées par l'entretien ou le renouvellement des outils et ustensiles aratoires, ainsi que les autres frais relatifs à la culture, seront supportés par la caisse de l'ordinaire. Celles de première mise le seront par le ministère de la guerre qui aura peu de chose à dépenser, les arsenaux du génie renfermant déjà la plus grande partie des outils nécessaires. La conservation du matériel inoccupé sera tout naturellement dans les attributions du génie militaire, qui en tiendra un inventaire, ainsi que de celui qui aura été remis par lui à la troupe.

Art. 12. — Tous les ans un concours accompagné d'examens aura lieu tant entre les sujets d'un même corps qu'entre les différents corps de la même circonscription militaire. Des récompenses honorifiques, médailles, instruments et livres d'horticulture accompagnés de diplômes seront distribués aux lauréats.

Nul doute que messieurs les officiers généraux, en souvenir de la devise *ense et aratro*, prise par l'un de leurs plus illustres prédécesseurs, ne tiennent à honneur de faire prospérer une semblable institution.

Considérations finales. — Il est de la plus grande importance que l'exécution de la mesure proposée soit accompagnée de toutes les précautions nécessaires pour la faire réussir tout d'abord; aussi il est probable que pour atteindre ce but, il serait bon qu'elle fût essayée à Paris sous les yeux de l'autorité centrale. Le sujet en mérite d'ailleurs la peine, car, d'après les renseignements que j'ai pris, la dépense en substances végétales consommées par la troupe peut varier de 5 à 7 centimes 1/2 par jour et par homme; c'est pour un an 18 fr. 25 à 27 fr. 75, et par conséquent un certain nombre de millions pour l'armée.

Mais supposons la réussite et envisageons ses conséquences. La famille du soldat agriculteur ne s'en séparera plus avec chagrin, mais au contraire avec joie, car son retour devra être le signal d'un élément de prospérité pour la famille, de même que dans les classes ouvrières le tour de France est le complément du premier apprentissage. Qu'on se figure le retour au village de ce soldat cultivateur rapportant avec lui non-seulement des graines et des greffes des meilleures espèces, mais surtout le trésor de toutes les recettes, de tous les tours de main qu'il aura pratiqués avec succès et avec le correctif des observations nécessaires pour les modifier suivant les circonstances; puis, au fur et à mesure que le temps aura marché, le régiment qui ne meurt pas et qui n'est pas longtemps en repos aura recueilli successivement en

dépôt l'élite de tous les procédés de culture employés dans les différentes provinces de notre chère patrie, procédés variés suivant les sols, les climats, les habitudes, les besoin de chacune : *n'oublions pas un immense bienfait, l'emploi de l'engrais humain popularisé.*

Tout ce bagage agricole sera le sujet des conversations de quelques anciens qui se feront honneur de le transmettre à leurs successeurs, d'autant plus que ceux-ci alors déjà préparés à l'école primaire à recevoir cette bonne semence seront bien plus aptes à la faire fructifier.

Enfin et pour terminer, qu'on veuille bien considérer le bien-être qu'un supplément gratuit de nourriture en fruits et en légumes de toute sorte apportera dans le régime alimentaire du soldat, l'occupation et l'intérêt qu'on lui aura créés dans ses cultures, l'exécrable cabaret supplanté, détrôné par les récréations innocentes qu'il trouvera dans son jardin, et pour tout dire, en un mot, l'homme revenant au village non-seulement bon soldat mais encore bon et utile citoyen ; car aux bienfaits intellectuels qu'il aura pu recueillir en pratiquant l'école réglementaire se seront ajoutés ceux que lui aura prodigués l'école professionnelle de l'horticulture. Oh! quand on n'obtiendrait que cet immense résultat, ce serait déjà un acheminement vers la *régénération de la nation que le régime militaire bien entendu peut et doit opérer.*

Au reste l'expérience en est déjà faite dans les établissements pénitentiaires et dans ceux consacrés aux aliénés ; les occupations agricoles ont le don de modérer quand toutefois elles ne les guérissent pas, les infirmités morales de l'humanité : c'est un bienfait de la providence en atténuation de la loi du travail auquel la justice divine l'a condamnée.

COIGNET,
Commandant du génie en retraite.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Les jardins en août 1871. — Notes de M. Bossin et de M. d'Ounous. — Semis d'épinards. — Préparation des planches pour les fleurs à oignons. — La floraison des arbres d'agrément dans le sud-ouest. — Abondance des fruits. — Réapparition du *Verger*. — Cncours de la Société d'agriculture et d'horticulture de la Suisse romande. — Nouveautés horticoles de 1871.

Les grandes chaleurs survenues depuis le commencement du mois, alternées avec quelques pluies d'orage, ont tout particulièrement favorisé la pousse des plantes potagères. Les jardins ne s'en sont pas mal trouvés non plus. A Paris particulièrement, les squares et les plates-bandes des jardins publics ont retrouvé les fleurs et la verdure dont ils avaient été si malheureusement déshabitués depuis le commencement du printemps. — M. Bossin nous adresse d'Hanneucourt, par Meulan (Seine-et-Oise), à la date du 10 août, la note suivante sur les travaux horticoles de la saison :

« Notre culture de melons est presque nulle; trois ou quatre variétés seulement sont cultivées sous châssis et en pleine terre. De ce nombre citons les variétés de *Honfleur* et d'*Angers* qui, en 1870, nous ont donné sans fumier, en pleine terre, de magnifiques produits. Cette année, par suite du manque de chaleur, les fruits n'ont pas noué en leur saison; néanmoins les derniers jours de chaleur les ont fait progresser à vue d'œil. Il en est de même des haricots nains qui commencent à montrer leurs fleurs et pour lesquels nous espérons une récolte moyenne. Nos derniers semis de haricots flageolets hâtifs, pour manger en vert en novembre, sont exécutés depuis quelques jours. Pour obtenir ces bons produits à l'arrière-saison, nous plaçons en septembre nos coffres recouverts de leurs châssis qui protégent les jeunes pousses contre les premières gelées.

« Voici le moment de semer les épinards, qu'on confie généralement à la terre du 15 août au 8 septembre; dans les terrains secs on fera bien de semer du 15 au 20 courant. Je conseillerais de semer moitié d'épinards ronds de Hollande, moitié d'épinards à larges feuilles d'esquèmes, séparément et non en mélange; cette dernière variété donne de larges feuilles et monte moins vite à graines. — Nous ne serons pas cette année le premier vigneron du pays ; nous avions ordinairement pour le 15 août de la variété précoce mûre. Toutes nos prunes mûrissent à la fois;

après avoir fait la provision qu'il faut à la ménagère pour ses confitures, on fera des pruneaux avec le reste. Nous appelons l'attention des maîtresses de maison sur ces deux manières de conserver les fruits qui, pendant l'hiver, ornent les tables, à la satisfaction des convives.

« Il faut penser à préparer le terrain destiné à recevoir les oignons à fleurs, et il est nécessaire de passer en revue les oignons de jacinthes, de tulipes, de crocus, de couronnes impériales, etc. et de les nettoyer. Il est bientôt temps d'éclater les pieds de juliennes, pour les multiplier. On mettra des tuteurs aux glayeuls, si cela n'est déjà fait. On greffera les pivoines en arbre, et on pourra en commencer la transplantation. On fera les boutures de géraniums en planche et en plein air, on marcottera les œillets ordinaires et les remontants. »

— Dans le Midi, l'aspect des jardins est des plus florissants : les pluies ont fait reprendre à la végétation toute sa force. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. Léo d'Ounous nous adresse, le 14 août, du château de Verdais (Ariége) :

« Les campagnes et les jardins sont dans toute leur beauté de l'été ; à la suite de pluies fort abondantes, la végétation a repris ou conservé une force remarquable, ce qui a permis à plusieurs grands végétaux de fleurir une deuxième fois. Je citerai la nombreuse famille des Robiniers, le R. à feuilles de saphore, le R. glutineux et à fleurs roses ; ces précieuses variétés sont couvertes de graines qui, presque toutes, reproduisent bien le pied-mère. J'ai observé pour la première fois celle du *saphora pleureur* dont les longs et beaux thyrses floraux viennent s'appliquer sur le vert et sombre feuillage de cet arbuste, un des plus élégants de nos jardins paysagers. L'*aralie épineuse* du Japon montre déjà ses boutons et ses fleurs qui dominent un grand feuillage d'un vert foncé profondément incisé et lacinié, cet arbuste résiste parfaitement aux plus rudes hivers. Les *glycines de la Chine* refleurissent, et les *Bignognia d'Amérique* et *de la Chine* sont couverts de grandes fleurs du plus bel effet. Parmi les rosiers, je ne cite que les deuxièmes floraisons des Rosiers de Banks blancs, et celle perpétuelle du R. de Bengale à fleur rouge pourpre foncé. Ces petits arbustes francs de pied sont plus florifères, si possible, que le vieux rosier du Bengale et surtout que les rosiers rouges de la Chine bien moins robustes et vigoureux, et font le plus bel effet.

« L. D'OUNOUS. »

— La publication du *Verger* que M. Mas continue toujours à rédiger avec autant d'ardeur que d'habileté, a repris son cours interrompu par les derniers événements. Nous venons de recevoir la livraison de septembre 1870. Cette livraison contient la description de plusieurs belles variétés de pêche : Souvenir de Java, Madeleine à moyennes fleurs, Laporte, Unique, Belle-Bausse ; du brugnon Newington, et de deux nectarines : Victoria et Impératrice. Le texte est toujours accompagné de belles planches chromo-lithographiques très-utiles pour l'intelligence de la description. Lorsque M. Mas aura mené son œuvre à bon terme, la pomologie française aura son monument aussi magnifique que complet, comme on peut en juger par la division de l'ouvrage : 1° poires d'hiver ; 2° poires d'été ; 3° poires d'automne ; 4° pommes tardives ; 5° pommes précoces ; 6° prunes ; 7° pêches ; 8° cerises ; 9° abricots ; 10° raisin ; 11° groseilles et framboises.

— Le concours de la Société d'agriculture de la Suisse romande, qui devait avoir lieu en 1870 et que les événements ont fait ajourner, se tiendra à Sion, du 19 au 24 septembre prochain. L'horticulture aura une large part dans cette exposition ; les plantes potagères ou ornementales, les fruits, les fleurs, les outils de culture, etc., sont appelés à y figurer. Le comité organisateur déploie dès aujourd'hui un zèle qui assure le meilleur accueil aux exposants et aux visiteurs.

J.-A. BARRAL.

REVUE COMMERCIALE (19 AOUT 1871).

I. — *Situation générale.*

Les affaires reprennent avec une certaine vigueur; les relations se renouent, et à la faveur des prix généralement meilleurs pour les producteurs, sans être trop exagérés pour les consommateurs, les transactions paraissent devoir être nombreuses. Les inquiétudes politiques paralysent néanmoins, dans une certaine mesure, l'essor que le commerce voudrait prendre.

II. — *Les grains et les farines.*

La hausse des blés a continué pendant cette semaine, excepté sur les marchés du Midi et quelques points du Centre. Le prix du seigle s'est en général maintenu. Il y a eu encore un léger affaiblissement des prix sur l'orge et une forte baisse sur les avoines. Voici, par quintal, le tableau général des cours :

1re RÉGION. — **NORD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	36.00	19.00	17.80	18.50
Côtes-du-Nord. Lannion	28.00	»	16.00	15.50
— Pontrieux	29.50	»	15 00	18.00
Finistère. Morlaix	28.40	»	12.00	16.00
— Lesneven	30.00	19.50	17.00	18.50
— Quimper	30.00	17.00	16.90	19.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	30.50	»	16.00	»
Manche. Villedieu	30.50	»	13.00	24.50
— Cherbourg	32.50	»	17.50	31.00
Mayenne. Laval	31.50	»	»	»
— Château-Gontier	32.50	»	14.30	»
Morbihan. Hennebont	29.00	15.25	»	21.00
Orne. Domfront	31.25	»	17.10	24.10
— Argentan	31.00	»	18.00	»
Sarthe. Le Mans	35.75	19.00	16.50	22.00
Prix moyens	31.16	17.95	15.93	20.95

2e RÉGION. — **NORD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	37.00	20.50	»	19.75
— Château-Thierry	36.50	»	»	17.50
— La Capelle	37.50	22.00	»	20.00
Eure. Beaumont	34.50	»	»	22.00
— Neubourg	34.25	14.25	17.80	20.00
— Damville	34.35	16.25	17.10	24.40
Eure-et-Loir. Chartres	35.50	19.00	16.40	17.00
— Nogent-le-Rotrou	35.80	16.00	13.30	19.40
— Auneau	40.00	19.10	15.75	19.50
Nord. Douai	30.60	18.35	»	20.50
— Valenciennes	34.50	»	17.50	15.50
— Cambrai	33.50	17.30	20.00	17.00
Oise. Noyon	35.75	19.50	»	20.00
— Beauvais	35.50	19.45	17.85	20.00
— Compiègne	37.50	19.00	»	19.00
Pas-de-Calais. Arras	33.75	19.50	15.00	17.20
Seine. Paris	36.90	19.75	16.75	19.25
Seine-et-Marne. Provins	40.00	16.25	16.50	30.00
— Montereau	37.50	18.80	16.25	27.00
— Melun	31.90	16.70	14.30	18.25
Seine-et-Oise. Etampes	39.15	19.50	16.50	17.00
— Rambouillet	35.00	17.90	19.50	20.00
— Pontoise	36.25	19.75	18.50	19.25
Seine-Inférieure. Dieppe	33 80	16.75	»	21 50
— Eu	33.00	16.00	20.00	21.00
— Rouen	35.25	17.85	2..85	24.60
Somme. Péronne	31.50	16 75	17.80	18.50
— Amiens	34.00	18.00	19.45	18.00
— Airaines	32.50	18.00	18.50	»
Prix moyens	35.19	18.22	17.54	20.14

3e RÉGION. — **NORD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	39.00	23.50	25.00	21.50
Aube. Bar-sur-Aube	»	»	14.30	19.50
— Arcis-sur-Aube	33.40	»	15.00	18.00
Marne. Châlons	37.50	21.25	20.00	21.00
— Sézanne	37.50	18.00	15.25	22 50
— Reims	37.50	21.50	20.50	20.00
Hte-Marne. Bourbonne	31.50	»	»	»
Meurthe. Nancy	35.00	18.00	»	19.50
— Pont-à-Mousson	35.25	18.00	15.00	15.00
— Toul	34.50	19.00	15.00	17.50
Meuse. Bar-le-Duc	37.50	18.25	18.50	22.50
Haute-Saône. Gray	34.50	16.75	20.00	16.50
— Vesoul	32.00	17.00	15.00	20.00

3e RÉGION. — **NORD-EST** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Vosges. Raon-l'Etape	35 50	23.00	»	19.00
— Epinal	33.50	20.50	»	19.00
Doubs. Besançon	34.00	15.00	21.30	21.50
Prix moyens	35.37	19.13	17.90	19.53

4e RÉGION. — **OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.75	»	»	21.50
— Angoulême	34.00	»	»	22 50
Charente-Infér. Marans	35.00	»	17.00	21.50
Deux-Sèvres. Niort	38.50	»	»	22.00
Indre-et-Loire. Bléré	35.00	18.75	14.30	17.00
— Tours	34.00	»	»	»
Loire-Inférieure. Nantes	32.25	17.30	17.00	18.00
Maine-et-Loire. Angers	34.40	»	14.60	18.00
— Saumur	34.50	18.60	»	19.00
Vendée. Luçon	33.75	»	»	18.00
Vienne. Poitiers	36.90	21.50	14.60	17.50
— Châtellerault	35.90	»	»	21.00
Haute-Vienne. Limoges	34.00	19.50	»	»
Prix moyens	35.23	19.13	15.50	19.64

5e RÉGION. — **CENTRE.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Gannat	33.00	»	21.00	18.00
— Moulins	34.50	20.50	18.00	19.00
Cher. Bourges	35.50	»	»	17.00
Creuse. Aubusson	31.70	20.30	»	25.00
Indre. Issoudun	36.35	19.00	16.40	16.00
— Châteauroux	35.50	19.00	17.00	15.75
Loiret. Gien	36.90	17.90	»	16.00
— Montargis	36.85	17.90	13.55	16.50
— Orléans	37.00	17.80	»	16.25
Loir-et-Cher. Blois	36 55	17.65	14.60	19.00
— Montoire	37.50	16.00	16.50	16.00
Nièvre. Nevers	35,00	21.70	18.70	21.00
Puy-de-Dôme. Clermont	»	20.00	»	23.00
Yonne. Brienon	35 00	17.90	»	18.00
— Sens	35.40	17.85	16.50	17.85
Prix moyens	35.47	18.65	16.92	18.29

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Saint-Laurent	35.00	18.25	17.75	21.00
Côte-d'Or. Dijon	34.00	19.50	23.00	18.50
— Montbard	34.25	»	»	18.50
Isère. Grand-Lemps	32.75	16.00	19.30	21.00
— Grenoble	35.50	»	»	20.50
Jura. Dôle	30.00	15.95	15.90	20.25
Loire. Charlieu	31.00	21.65	17.10	17.50
Rhône. Lyon	32.50	»	»	19.50
Saône-et-Loire. Châlons	37.25	18.50	»	17.50
— Autun	34.50	22.50	»	21.00
Savoie. Chambéry	»	21.00	»	23.00
Prix moyens	33.68	19.17	18.61	19.84

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	32.00	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	33.00	19,50	16,65	20.50
— Villefranche-Laur.	32.75	»	»	18.50
Gers. Nérac	35.50	»	»	»
Gironde. Bordeaux	33 15	21.25	»	22.00
— Lesparre	32.70	19.40	»	24.00
Landes. Dax	29.75	24.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.55	20.00	»	21.00
— Marmande	31.25	»	»	»
Prix moyens	32.72	20.83	16.65	21.20

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aude. Carcassonne.....	35.00	»	»	19.00
— Castelnaudary....	34.50	»	13.00	18.00
Cantal. Mauriac.......	27.75	20.95	»	26.40
Corrèze. Luberzac......	32.00	17.50	»	22.00
Hérault. Béziers.......	30.00	21.00	14.30	20.50
Lozère. Mende.........	29.20	20.00	22.73	23.35
— Marvejols........	29.30	20.25	»	»
— Florac..........	28.65	21.00	20.25	20.35
Pyrénées-Or. Perpignan.	35.00	16.50	15.70	21.00
Tarn. Albi.............	33.00	»	»	20.50
Tarn-et-Gar. Montauban.	33.25	20.50	15.00	20.50
Prix moyens......	30.69	19.81	18.83	21.98

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Basses-Alpes. Manosque.	32.00	»	»	23.00
Hautes-Alpes. Briançon.	31.50	22.00	23.00	24.10
— Guillestre........	31.00	22.40	22.50	24.00
Ardèche. — Andance...	35.00	20.00	16.00	19.00
B.-du-Rhône. Arles.....	33.00	»	13.95	21.50
— Marseille.........	32.50	»	17.00	20.00
Gard. Nîmes...........	31.40	20.00	19.00	20.50
Haute-Loire. Le Puy....	»	21.00	21.00	»
— Brioude..........	»	23.00	»	»
Vaucluse. Avignon.....	30.00	»	»	»
Prix moyens......	30.80	21.40	18.92	21.73
Moy. de toute la France.	33.37	19.36	17.40	20.37
— de la semaine précéd.	33.14	19.32	17.51	21.35
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.23	0.04	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	»	0 11	0.98

En ce qui concerne l'étranger, les cours ont haussé pour la Belgique et la Suisse; ils se sont maintenus en Angleterre et en Hollande; ils ont baissé partout ailleurs.

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger............	25.20	»	15.75	16.00
Angleterre.	Londres............	31.25	21.50	20.00	16.85
Belgique.	Anvers	31.25	20.00	20.00	15.50
—	Bruxelles...........	36.25	23.25	»	»
—	Courtrai............	33.50	21.50	»	20.00
—	Dinant.............	36.00	23.00	22.50	20.00
Pays-Bas.	Maëstrich..........	31.50	24.50	24.25	24.40
Alsace et Lorraine.	Colmar	34.00	19.50	17.55	23.80
—	Strasbourg..........	34.50	»	»	17.00
—	Metz...............	34.25	18.30	»	18.00
—	Mulhouse...........	31.00	»	21.00	22.00
Allemagne.	Cologne............	28.50	»	»	»
—	Mayence...........	29.50	22.50	21.50	»
—	Dentzig	29.45	16.80	»	»
Suisse.	Zurich.............	33.00	»	»	»
—	Romanshorn........	33.50	»	»	»
Hongrie.	Pesth..............	22.50	15.50	12.75	14.00
Etats-Unis d'Amérique.	Philadelphie...	27.05	»	»	»

Blés. — Les blés nouveaux qui ont paru sur les marchés ont tous une qualité notablement inférieure à celle des blés vieux et ils pèsent moins à l'hectolitre. Selon les qualités, on a fait à la halle de Paris des affaires de 35 à 38 fr. les 100 kil. La culture n'offrait d'ailleurs que de très-petites quantités en maintenant ses prix. Il y avait plus d'offres sur les blés étrangers. Les cours variaient entre 32 et 36 fr. 50 les 100 kilog. rendus sur wagon au Havre selon les sortes. Le marché était assez bien tenu à Marseille; les blés d'Orient se vendaient de 25 fr. 80 à 33 fr. 10.

Farines. — Les cours se sont à peu près maintenus à la halle, quoique la boulangerie ait très-peu acheté. Le mouvement de la semaine se résume ainsi :

	Quintaux.
Restant au 9 août..............................	31,529.60
Arrivages officiels des 10, 11, 12, 14 et 16 août.	5,268.15
Total des marchandises à vendre......	36,797.75
Ventes officielles du 10 au 16	2,959.18
Restant disponible le 16.............	33,838.57

Les prix moyens par quintal ont été : le 10, 48 fr. 98; le 11, 48 fr. 76; le 12, 48 fr. 40; le 14, 48 fr. 92; le 16, 48 fr. 92. A la dernière halle, les farines de consommation se payaient 80 fr. pour les choix; 78 à 79 fr. pour les bonnes marques; 75 à 77 fr. pour les marques ordinaires, par sac de 159 kilog. toile à rendre, soit de 47 fr. 76 à 50 fr. 95 par quintal. Il y avait peu d'affaires sur les farines de commerce qui étaient cotées pour les quatre derniers mois : huit-marques, 80 fr. 25; marques supérieures, 79 fr. 25 par sec de 159 kilog. toile perdue. — Les farines de seigle étaient offertes de 30 à 32 fr. les 100 kilog. toile perdue. — Les cours relevés dans les différentes villes des départements variaient de 41 fr. 50 à Toulouse, à 50 fr. à Châlons-sur-Marne. A Londres, la farine de consommation pour les villes s'est payée de 46 fr. 25 à 49 fr. 10, et celles pour les campagnes, de 38 fr. 45 à 41 fr. 40.

Seigles. — Les cours se sont maintenus de 22 fr. 50 à 23 fr. les 115 kilog. pris sur bateau à Bercy, ce qui correspond de 19 fr. 85 à 20 fr. par 100 kilog.; mais les demandes ont beaucoup diminué.

Méteil. — Les prix sont toujours en hausse; mais les cours continuent à être très-variables suivant les marrhés. On cote, par 100 kilog. : Péronne (Somme), 25 fr.

25; Rambouillet, 34 fr. 30 à 37 fr. 10; Etampes, 25 fr. 85 à 37 fr. 50; Raon-l'Etape, 30 à 31 fr.; Blois, 22 fr. 15 à 37 fr. 70; Saint-Laurent, 21 fr. 40 à 22 fr. 55.

Orges. — Sur les orges, les affaires sont très-peu actives : la cote reste de 16 fr. 50 à 17 fr. les 100 kilog.

Avoines. — Le cours des avoines vieilles et noires se maintient assez bien de 20 fr. 50 à 21 fr. 50 le quintal ; mais les prix des blanches descendent de 14 fr. 50 à 16 fr. La nouvelle avoine noire est cédée à livrer sur huitaine, de 19 fr. à 19 fr. 50; et celle à livrer en six mois, de 15 fr. 50 à 16 fr.

Sarrasins. — Les acheteurs sont rares et la vente se fait difficilement; le quintal reste coté à Paris de 15 à 16 fr. A Melun, les ventes se font au cours de 25 fr. 70 les 100 kilog.

Maïs. — Les prix des maïs restent à peu près sans changements sur la plupart des marchés; les 100 kilog. sont vendus : à Toulouse, 21 fr. 45 à 22 fr. 05; à Villefranche-Lauragais, 22 fr. 20; Montauban, 21 à 22 fr.; Melun, 22 à 24 fr.

Riz. — Il n'y a que très-peu d'affaires faites sur les riz; le rizon est coté de 34 à 40 fr. les 100 kilog. à Marseille.

Pain. — Voici le prix du pain par kilog. dans diverses localités : Cambrai, 1re qualité, 0 fr. 44; 2e, 0 fr. 40; Manosque, 1re qualité, 0 fr. 38; 2e, 0 fr. 32; Briançon, 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 35; Guillestre, 1re qualité, 0 fr. 48; 2e, 0 fr. 23. Il y a fort peu de changements dans les cours.

Issues. — Les issues continuent à être délaissées. On cote : son, 11 fr. 50 à 13 fr. suivant grosseur; recoupettes, 13 à 14 fr.; remoulages, 16 à 20 fr. suivant blancheur, le tout par 100 kilog.

III. — *Légumes et fourrages.*

Fourrages. — La faible quantité de marchandise a produit à Paris le raffermissement des cours; on cotait au dernier marché de la barrière d'Enfer, par 1,000 kilog. : foin, 102 à 106 fr.; luzerne, 96 à 102 fr.; paille, 100 à 120 fr. — Dans les départements, les cours sont les suivants : Rouen, 120 à 135 fr.; Niort, foin, 115 à 120 fr.; paille, 140 fr.; — Versailles, foin, 80 à 90 fr.; paille, 110 fr.; — Bordeaux, foin, 160 à 170 fr.; paille, 140 fr.; le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — La baisse a encore dominé cette semaine, à Paris, sur les trèfles incarnats qui ne sont plus cotés que de 100 à 110 fr. les 100 kilog. Les minettes et les sainfoins sont sans changements. Les vesces d'hiver sont cotées de 45 à 50 fr. l'hectolitre et demi. — A Castelnaudary (Aude), les vesces rouges et noires se payent 30 fr. l'hectolitre. — A Marseille, les cours n'ont pas changé.

Pommes de terre. — Les ravages de la maladie qui a fait invasion dans quelques régions, n'ont pas encore eu d'influence sur les cours. A Paris, les nouvelles sont toujours cotées : Hollande, 8 à 10 fr.; jaunes, 6 à 8 fr. l'hectolitre. — A Mende (Lozère), le quintal se paye 10 fr. 20; — à Besançon, 6 fr.

Oignons. — Les cours des oignons sont toujours faibles ; à Paris, on paye l'hectolitre en grains 12 à 20 fr.

Fèves. — A Bordeaux, les cours des fèves n'ont pas changé. Les 100 kilog. sont cotés : à Besançon, 19 fr. 50; à Hondschoote (Nord), 34 fr.

Légumes secs. — A Marseille, toujours même calme dans les affaires. On a vendu quelques balles de haricots nouveaux de Naples au prix de 28 fr. les 100 kilog. — A Bordeaux, les cours sont sans variations.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les arrivages se font toujours avec lenteur, aussi les magasins de Bercy sont-ils relativement peu chargés. En général, les affaires sont faibles et les prix restent à peu près stationnaires. Cependant, au moins à Paris, il y a une légère baisse sur nos derniers prix. A Bercy, il a été vendu en entrepôt dans la semaine : Basse-Bourgogne, 70 à 72 fr. la feuillette ; Cher, 105 à 110 fr. la pièce de 150 litres; Touraine, 90 à 100 fr. la pièce de 230 litres; Montagnes, 32 à 35 fr. l'hectolitre; Narbonne, 38 à 40 fr. l'hectolitre; Ravel, 32 à 35 fr.; l'hectolitre; Roussillon, 18 dégrés, 42 è 45 fr. l'hectolitre. Pour Paris, 20 fr. 60 en sus par hectolitre. — A Dijon (Côte-d'Or), voici les cours de la queue ou 456 litres pris à la campagne : côte du Beaune, Chassagne et Santenay, de 400 à 450 fr.; têtes de Monthelie, 500 à 550 fr.; secondes de Monthelie, 400 à 450 fr.; Savigny (1re), Dominande, Vergelesses, Croix-de-Bois, Marconnets, 600 fr.; Aloxe, Corton, 600 à 650 fr.;

Beaune (1[er]), Pommard et Volnay, 700 à 800 fr.; secondes de ces crus 450 à 500 fr.; Corton, côte de Nuits : Nuits, (1[re]), Saint-Georges, Cailles, Vaucrains, 900 fr.; la Romanée, le Clos-Vougeôt, 1,000 à 1,200 fr.; le Chambertin, 1,300 à 1,4000 fr. Mis en demi-pièces, ces vins valent aujourd'hui 20 fr. en plus par queue. — A *Bergerac* (Dordogne), les propriétaires demandent pour vins rouges, années 1868 et 1869, 400 fr. le tonneau ou quatre barriques bordelaises. A *Bordeaux* (Gironde), quelques vins de Libourne 1870, ont été vendus aux prix de 375 à 390 fr. le tonneau. — A *Montpellier* (Hérault), la moyenne des cours est de 70 à 75 fr. pour Montagnes, et 55 à 60 fr. pour bons courants, les sept hectolitres pris à la campagne.

Spiritueux. — La position est toujours la même, en d'autres termes les affaires sont au grand calme. Les acheteurs et vendeurs font défaut sur tous les marchés. Tout le monde s'accorde sur ce point qui réagit nécessairement sur les cours, que les mesures pour hâter l'écoulement des vins, sont insuffisantes, d'où résulte un empressement des propriétaires à les envoyer à la chaudière, où ils sont convertis en alcool. Partout les cours sont au plus bas. — A *Paris*, le cours officiel des esprits 3/6 de betteraves, 1[re] qualité, 90 degrés disponible est de 58 fr, 50. Le cours commercial de 58 à 59 fr.; quatre derniers de 57 à 58 fr. — A *Narbonne* (Aude), le cote de 3/6 disponible est fixé à 68 fr. l'hectolitre au lieu de 64 fr., la semaine dernière. — A *Matha* (Charente-Inférieure), à la dernière foire de Moustay, on a vendu les fins bois 80 fr. l'hectolitre nu; les eaux-de-vie de 1865, 125 à 135 fr. — A *Lunel* (Hérault), le cours fixé pour 3/6 bon goût, est de 60 fr. — A *Béziers*, la cote est à 55 fr.; les deux derniers à 60 fr., et le marc à 60 fr. — A *Pézenas*, les cours du disponible est de 54 fr. 50. — A Lille (Nord), le cours du 3/6 fin disponible est de 55 fr.; 3/6 mélasse disponible, 55 fr. 50.

Vinaigres. — Les cours sont sans changements dans l'Orléanais et la Bourgogne.

Cidres. — Pas de cours nouveaux à signaler.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les sucres bruts se sont peu vendus à Paris cette semaine, aux mêmes cours que précédemment; les cours des raffinés ont baissé; on les cote : bonne sorte, 146 fr.; belle sorte, 147 fr. — A Valenciennes, il y a baisse également : les sucres bruts indigènes 88° n° 10 à 13 se payent 65 fr. 50; et les n[os] 7 à 9, 66 fr. 25 les 100 kilog. — A Marseille, plusieurs lots assez considérables de sucres bruts ont été vendus pour la raffinerie avec fermeté dans les cours; les prix des raffinés sont également bien tenus tels que nous les avons donnés dans notre dernière chronique.

Fécules. — La maladie des pommes de terre a reparu dans quelques régions; de là hausse dans les prix des fécules, hausse qui ne se maintiendra pas si le fléau ne prend pas de proportions sérieuses. On cote à Paris : fécules premières de Paris et de l'Oise, 37 à 40 fr.; vertes, 19 à 20 fr. par 100 kilog. — A Epinal, la fécule première des Vosges se vend 36 à 37 fr. les 100 kilog.

Glucoses. — Les envois des départaments de l'Est et de l'Alsace étant plus abondants, on signale une légère baisse dans les cours. A Paris, on vend : sirop premier blanc, 78 à 80 fr.; massés, 55 à 58 fr.; liquides, 47 à 48 fr.; — le tout par 100 kilog.

Mélasses. — Les 100 kilog. de mélasse de fabrique indigène sont cotés : à Paris, 9 fr.; — à Valenciennes, 8 fr. 50 à 9 fr.

Cires. — Les prix des cires sont sans variation. Les cires en briques se vendent à Paris de 410 à 430 fr. les 100 kilog. Celles propres au blanc sont également aux mêmes cours.

Houblons. — Le beau temps qui règne depuis quelque temps a amélioré la position des plantations et les nouvelles sont moins mauvaises; cependant les prix sont toujours fermement tenus. On cote sur les marchés de Belgique par 100 kilog. : A Assche, 110 à 120 fr.; à Mons, 90 fr.; à Poperinghe, 100 à 110 fr.; à Namur, 95 fr.; le tout pour la récolte de 1870. A Londres, les prix s'établissent ainsi : Mid et East Kent, 150 à 165 fr.; Sussex, 150 à 250 fr.; houblon ancien, 50 à 75 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — Les cours ont encore subi une dépréciation à Paris depuis huit jours. On cote par 100 kilog. : huile de colza tous fûts disponible 116 fr.; en tonnes, 117 fr. 50; épurée en tonnes, 125 fr. 50; — huiles de lin : disponible en tonne, 98 fr.; en fûts, 96 fr. 50. — A Lille, l'huile de colza brute est cotée 119 fr. 50;

épurée 120 fr.; huile de lin, 94 fr. 50; — à Caen, le cours de l'huile de colza est de 111 fr. à 111 fr. 50. — A Marseille, les affaires sont très-calmes, soit pour les huiles de graines, soit pour les qualités comestibles; les cours sont d'ailleurs ceux que nous avons donnés la semaine dernière.

Graines oléagineuses. — On cote à Cambrai (Nord), par hectolitre : graine de colza d'hiver nouveau, 29 à 33 fr.; œillette, 27 à 28 fr.; cameline, 22 à 23 fr.; lin, 25 à 28 fr.; — à Arras (Pas-de-Calais), colza nouveau, 30 à 33 fr.; œillette, 25 à 28 fr.; lin nouveau, 26 à 29 fr. — A Marseille, les prix n'ont pas subi de changements, mais les ventes ont été plus actives que les semaines précédentes.

Tourteaux. — Dans le Nord, les tourteaux se vendent aux prix suivants : Arras, œillette, 16 fr. 50; colza, 19 fr. 50; cameline, 18 fr. 50; — Cambrai, colza, 18 fr. 50; œillette; 16 à 17 fr.; lin, 28 à 30 fr. — A Marseille, les prix sont toujours bien tenus, il s'est traité quelques affaires aux cours de la semaine passée.

Suifs. — Les cours des suifs sont encore en hausse à Paris; on les cote, par 100 kilog.: suif frais, 112 à 113 fr. 50; suif fondu, 120 fr.; suif en branches, 87 fr. 75. — A Londres, le marché est ferme. — Au Havre, on vend les saindoux premières marques de New-York, à raison de 120 fr. les 100 kilog.

Savons. — A Marseille, les cours sont sans changements.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — A Bordeaux, l'abondance de la marchandise a amené encore la baisse cette semaine; l'essence de térébenthine n'est plus cotée qu'à 85 et 90 fr. les 100 kilog. A Dax, elle ne se paye plus que 75 fr. — Les autres résineux conservent leurs anciens cours.

Garances. — La fermeté continue à régner dans les achats des racines nouvelles. A Avignon, les alizaris rosés sont payés 76 à 78 fr.; les paluds, 82 à 84 fr.; les Naples nouveaux, 90 à 91 fr. Quant aux garances en poudre, elles valent : les paluds, 108 à 110 fr.; les rosés, 98 à 102 fr.

Verdets. — A Pézenas, le sec marchand en boules est vendu 176 fr.; les pains sont tenus à 180 fr. les 100 kilog. On ne cite pas d'affaires en extra-sec.

Gaudes. — La hausse a encore augmenté cette semaine. A Pézenas, la cote est montée à 24 fr. les 100 kilog., soit 4 fr. de plus que la semaine dernière.

VIII. — *Matières fertilisantes.*

Crème de tartre. — Le premier blanc est actuellement vendu, à Pézenas (Hérault), à raison de 196 fr. les 100 kilog. — A Paris, on paye 240 fr., et 220 fr. pour les cristaux de tartre rosés.

Potasses. — Les potasses indigènes sont toujours cotées à Valenciennes, 78 centimes le degré de carbonate.

Noir animal. — Pas de variations dans les cours.

Engrais. — Les noirs d'engrais sont toujours cotés dans le Nord, de 5 à 12 fr. les 100 kilog. — Les autres engrais sont sans variations.

Sels. — Les sels marins de la Méditerranée ont les mêmes cours que précédemment.

IX. — *Textiles.*

Laines. — Les prix des laines se maintiennent bien, soit à l'intérieur, soit dans les ports. Au dernier marché de Châlon-sur-Marne, les prix payés ont été en moyenne de 4 fr. 20 à 4 fr. 30 le kilog. A Cambrai, on cote : mérinos en suint, 1 fr. 90 à 2 fr. 10; laines françaises, 2 fr. 20 à 2 fr. 40. A Marseille, les prix sont très-fermes, mais il y a peu de transactions, par suite de la grande quantité de marchandises arrivant en fabrique. — Au Havre, il a été vendu dans les prix suivants : Chili en suint, 200 fr.; Danemark lavée, 450 fr. les 100 kilog.

Soies et cocons. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 54,081 kilog. Les ventes se sont faites aux conditions suivantes : organsins, 99 à 117 fr.; trames, 83 à 112 fr.; gréges, 88 à 95 fr.; le tout par kilog. Ce sont les mêmes prix que dans la huitaine précédente. — A Valréas (Vaucluse), on vend les cocons : graines des Alpes à beaux cocons jaunes, 16 fr.; graines du Tarn à cocons blancs ou à cocons jaunes et blancs, 20 fr. l'once de 25 grammes.

Chanvres et lins. — A Lille, le dernier marché a été calme, les affaires étant presque nulles en lins teillés; la vente des lins de Russie a été presque insignifiante; les cours restent stationnaires. Pour les étoupes, l'arrivage de grandes quantités de marchandises empêche la hausse de se produire.

Cuirs. — A Marseille, il y a hausse sur les peaux de chèvres; quant aux autres articles, ils sont bien tenus aux cours qui suivent, par 50 kilog.: cuirs en poil non salés, Buenos-Ayres et Montevideo, 110 à 130 fr.; mer Noire, 90 à 100 fr.; — cuirs en poil salés, Algérie française, 90 à 100 fr.; Montevideo, 66 à 70 fr. Les peaux de chèvres du Levant se payant 35 à 40 fr. la douzaine.

Peaux de moutons. — A la Villette-Paris, les peaux de moutons rases sont cotées 1 fr. 50 à 3 fr. 50 la pièce avec baisse de 25 centimes. A Marseille, celles en laine valent, par 50 kilog., suivant la provenance, de 20 à 45 fr.; celles de Trieste sont cotées 50 à 60 fr. la douzaine.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Il a été amené pendant la semaine au marché de la Villette, à Paris, 6,027 bœufs, 808 vaches, 133 taureaux, 1,434 veaux, 29,821 moutons, 2,757 porcs gras et 81 porcs maigres. On comptait plus de bœufs, vaches, moutons et porcs maigres que pendant la semaine précédente, tandis que les autres catégories d'animaux amenées étaient moins nombreuses. Les poids moyens ont été les suivants, en kilog.: bœufs, 355; vaches, 221; taureaux, 380; veaux, 57; moutons, 21; porcs gras, 90; porcs maigres, 25. Au dernier marché, les prix extrêmes pour les dernières catégories pouvaient s'établir ainsi, par kilog. de viande estimé sur pied: bœuf, 1 fr. 22 à 1 fr. 60, vache, 1 fr. à 1 fr. 42; taureau, 0 fr. 85 à 1 fr. 25; veau, 1 fr. 75 à 2 fr. 20; mouton, 1 fr. 45 à 1 fr. 92; porc gras et porc maigre, 1 fr. 60 à 1 fr. 80. Les cours des moutons et des porcs n'ont pas varié: ceux des autres catégories ont légèrement fléchi, sauf pour les veaux qui au contraire ont monté.

Viande à la criée. — Dans les quatre derniers marchés du 10 au 14 août, on a vendu, à la halle de Paris: 58,793 kilog. de viande de bœuf ou vache, 71,396 kilog. de viande de veau, 18,482 kilog. de viande de mouton, 9,939 kilog. de viande de porc frais, soit en tout 158,610 kilog. ou en moyenne 32,652 kilog. par jour. C'est encore un peu moins que la semaine précédente. Au dernier marché, les prix pratiqués ont été les suivants: bœuf ou vache, quartier de derrière, 0 fr. 52 à 1 fr. 54; quartier de devant, 0 fr. 50 à 1 fr. 52; aloyau, 1 fr. 26 à 2 fr. 82; basse boucherie, 0 fr. 12 à 2 fr. 08; — veau, 1re qualité, 1 fr. 88 à 2 fr.; 2e, 1 fr. 54 à 1 fr. 86; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 52; pan, cuissot, 1 fr. 46 à 2 fr. 08; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 54 à 1 fr. 80; 2e, 1 fr. 38 à 1 fr. 52; 3e, 1 fr. 20 à 1 fr. 36; gigots, 1 fr. 34 à 2 fr. 36; — porc. entier ou par moitié, 1 fr. 40 à 1 fr. 90; en quartier, 1 fr. 36 à 1 fr. 74; fumé, 1 fr. à 1 fr. 36. Pour les qualités ordinaires, on peut constater une certaine baisse sur les cours de la semaine précédente.

Chevaux. — Au marché aux chevaux de Paris, les transactions se sont faites dans les conditions suivantes: 345 chevaux de selle et de cabriolet amenés, et 103 vendus de 470 à 830 fr.; 392 chevaux de trait amenés, et 97 vendus de 520 à 1,160 fr.; 225 chevaux hors d'âge amenés, et 69 vendus de 75 à 480 fr.; 65 chevaux à l'enchère adjugés de 105 à 490 fr.; 11 ânes amenés, et 3 vendus de 62 à 120 fr. La vente s'est faite à des prix plus élevés, sauf pour les chevaux de selle et de cabriolet.

Beurres. — Il a été vendu cette semaine à la halle de Paris 79,879 kilog. de beurres, qui ont trouvé acheteurs dans les conditions suivantes: en demi-kilog. beurres ordinaires et courants, 1 fr. 93 à 3 fr. 46; — petits beurres ordinaires et courants, 1 fr. 44 à 2 fr. 34; — Gournay en mottes, ordinaires et courants, 1 fr. 80 à 3 fr. 62. Ces prix sont un peu inférieurs à ceux de la semaine précédente.

Œufs. — Il restait en resserre après le dernier marché, à la halle de Paris, 198,250 œufs; il en a été apporté pendant la semaine, 1,802,540; il en reste en resserre 240,030. Les prix du mille ont été les suivants: choix, 88 à 105 fr.; ordinaires, 74 à 93 fr.; petits, 52 à 72 fr. Les cours sont sans variations.

Fromages. — Les cours des fromages s'établissent ainsi à la halle de Paris: par dizaines, Brie, 27 à 28 fr. 50; Neufchâtel, 8 à 17 fr.; — par cent, Livarot, 30 à 87 fr.; Mont-d'Or, 25 à 33 fr.; divers, 5 à 68 fr.

Résumé. — La situation générale des marchés n'a pas varié cette semaine; les cultivateurs fréquentent encore peu les marchés Une amélioration sensible s'est manifestée dans la rapidité des transports par chemins de fer et canaux; tout fait présager une reprise prochaine et générale des transactions agricoles.

A. Remy.

Le gérant: A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (26 AOUT 1871).

La nouvelle loi militaire et l'agriculture. — Le service obligatoire pour tout Français. — Importance des nouvelles dispositions au point de vue agricole. — Espérances de la commission de réorganisation de l'armée. — Le régime militaire et l'instruction. — Amélioration des transports sur les voies ferrées. — Dispositions adoptées par la compagnie des chemins de fer d'Orléans. — Souscription nationale ouverte par la Société des Agriculteurs de France pour fournir gratuitement des semences aux cultivateurs ruinés par la guerre. — Nouvelle liste de souscripteurs. — Note de M. de Lamothe sur les dons offerts par la Société d'agriculture de la Dordogne. — La chasse en 1871. — Le braconnage et l'élévation du prix des permis de chasse. — La question de l'impôt sur la poudre et les fusils. — Notes de MM. de la Morvonnais et Dorchy. — La chasse dans les départements occupés par les troupes allemandes. — Dates de l'ouverture dans plusieurs départements. — Annulation des permis de chasse pris en 1870. — Question des loyers et des fermages. — Le rural et le citadin. — Note de M. Bossin. — Notes de MM. Champion, Dubosq, Xavier Binet, de la Morvonnais, de Villiers de l'Isle-Adam, de Lamothe, d'Ounous, Allard, sur l'état des récoltes en terre dans les départements de l'Aisne, du Calvados, des Côtes-du-Nord, de la Sarthe, de la Dordogne, de l'Ariége et des Hautes-Alpes. — Maladie des pommes de terre. — Rendement en blés, seigles, orges et avoines. — Les cultures de racines. — Rendement des céréales en 1871. — Publications statistiques. — Appréciations sommaires des quantités récoltées. et de la valeur relative des moissons. — Evaluation approximative de la récolte de céréales dans les différentes parties de l'Europe.

I. — *La nouvelle loi militaire et l'agriculture.*

La commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale un ensemble de dispositions législatives sur le recrutement et l'organisation des armées de terre et de mer, vient de déposer, par l'organe de M. de Chasseloup-Laubat, la première partie de son travail. Elle a cru devoir détacher les principes qui présideront au recrutement de tous les détails de l'organisation militaire. Elle propose à l'Assemblée nationale de décider que tout Français doit le service militaire personnel de vingt à quarante ans, sans possibilité de remplacement, sans aucune excuse autre que celle d'être absolument impropre au service, et des dispenses ne pouvant jamais être accordées à titre de libération définitive. Il est incontestable qu'une telle loi touche aux intérêts les plus considérables de l'agriculture. Mais la France est accablée de tels malheurs que, pour se relever et empêcher que jamais elle puisse retomber sous le coup d'une si grande infortune, elle doit faire appel au patriotisme et à l'abnégation de tous ses enfants. Les cultivateurs sauront faire tous les sacrifices. Il importe seulement qu'il ne soit rien demandé qui puisse affaiblir au lieu de fortifier. Que tous les hommes qui ne sont pas atteints d'infirmités reçoivent une solide instruction militaire, ce serait être mauvais citoyen que d'y contredire. Mais que les enfants des cultivateurs passent de longues années à parcourir les garnisons, à vivre dans les villes, à y puiser les germes de tous les vices et à y perdre les sentiments de la famille, il ne le faut à aucun prix. La commission de l'Assemblée nationale promet que désormais le passage sous les drapeaux ne sera pour les jeunes gens qu'un moyen de développer chez eux l'instruction, l'intelligence, le sentiment de la dignité de la personne, les devoirs de l'homme envers ses semblables, de respect envers ses supérieurs, d'affectueuse camaraderie envers les égaux; elle promet qu'après avoir servi, ils ne rapporteront à leurs foyers que de bonnes habitudes et que des mesures seront prises afin que les mariages puissent se contracter d'assez bonne heure pour qu'on n'ait plus à constater chaque année une diminution de la population, signe trop caractéristique de l'abaissement d'un peuple.

Il peut en être ainsi, et alors l'agriculture devra trouver dans la loi

militaire le levier le plus puissant pour assurer le développement de sa prospérité. Tous étant soldats à vingt ans, il ne sera pas nécessaire qu'on reste sous les drapeaux de longues années pour que la France ait toujours sous les armes un contingent suffisant. Une fois qu'on saura que pendant vingt ans on peut, on doit prendre les armes pour défendre la patrie en obéissant à une sévère discipline, toutes les familles seront également intéressées à la bonne direction des affaires publiques, et l'on ne se jettera plus dans ces aventures qui ont amené la ruine de plus du tiers de la France. L'instruction sera obligatoire pour tous, aussi bien que tous devront savoir manier les armes. La France avait besoin d'une sévère réforme dans ses mœurs; si l'on ne saisit pas l'occasion qui se présente de l'effectuer radicalement, la chute sera irrémédiable. Les agriculteurs sont prêts à tout subir, à la condition que ce soit pour le bien de la patrie. L'Assemblée nationale doit bien méditer les mesures auxquelles elle va donner force de loi; car si elles arrêtaient l'essor de l'agriculture, elles seraient impuissantes à rendre la France assez forte pour lutter contre les Allemands qui se sont déclarés ses implacables ennemis.

II. — *Amélioration des transports par chemins de fer.*

A plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention sur la nécessité de rétablir les transports réguliers par petite vitesse sur les chemins de fer. L'occupation allemande d'une part, la guerre civile ensuite, l'encombrement excessif produit par les transports militaires enfin, ont produit une suspension générale des transports réguliers sur les voies ferrées. Aujourd'hui encore on ne fait pas de commandes, parce qu'on ne sait pas quand on recevrait la marchandise. Mais cette situation anormale va cesser, ainsi qu'il résulte d'une lettre que M. Solacroup, directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, vient de publier dans plusieurs journaux. Il savait parfaitement les inconvénients graves que présentaient pour l'agriculture et le commerce les retards apportés dans les transports des marchandises sur les lignes ferrées. D'après les renseignements qu'il donne, le service de grande vitesse pour les voyageurs et les marchandises fonctionne régulièrement sur la ligne d'Orléans depuis le 19 juin, dans les mêmes conditions qu'avant la guerre; les transports par petite vitesse ayant une destination autre que Paris, sont aussi sensiblement au courant. Quant aux transports de petite vitesse pour Paris, qui avaient dû être suspendus pendant quelques jours par des circonstances de force majeure, ce qui a été très-fâcheux pour les intérêts du public, ils sont rétablis depuis le 9 août, et l'administration espère qu'ils fonctionneront bientôt aussi régulièrement que les années précédentes. Nous sommes heureux d'enregistrer cette déclaration, et nous attendons avec impatience la nouvelle du rétablissement complet des services des autres compagnies de chemins de fer.

III. — *Souscription nationale ouverte par la Société des agriculteurs de France dans le but de fournir gratuitement des semences aux cultivateurs ruinés par l'invasion allemande et les intempéries de cette année.*

Il faut que les agriculteurs s'entr'aident; c'est un principe que nous n'avons cessé de defendre et auquel ont donné une mémorable adhésion les agriculteurs de l'Angleterre, de la Suisse, du Danemark, de

la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, en venant spontanément, par d'abondantes souscriptions, au secours des agriculteurs français ruinés par la guerre. Les événements ont empêché la souscription que, dès le mois de mars, la Société des agriculteurs de France avait ouverte, de se propager comme elle aurait fait en d'autres circonstances parmi les cultivateurs français, pour bien accuser la solidarité qui existe entre toutes les populations agricoles de la mère patrie. Mais maintenant les communications sont rouvertes et faciles; les affaires reprennent : il faut que chacun songe à procurer des semences à tant de cultivateurs qui n'auraient rien à répandre dans leurs champs lors des labours d'automne. Déjà nous avons publié dans notre numéro du 29 juillet (page 169) une première liste de souscriptions enregistrées au secrétariat de la Société des agriculteurs de France, 43, rue du Bac. Voici la seconde liste telle qu'elle nous est adressée :

	fr. c.
Total de la première liste	39,920.40
La Société d'agriculture de la Dordogne	525
MM. Guy de Charnacé, à Paris	10
le vicomte de Sarcus, à Dijon	5
le baron de Fourment, à Paris	80
La Société d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine	50
MM. Le Bailleul, à Meslay (Mayenne)	50
J. de Varax, au château de Pimont (Saône-et-Loire)	30
de Châteauvieux	30
le baron de Magnainville, à Paris	100
de la Corbière, à la Rozelle	60
Godard, à Bordeaux	200
Alfred Béthouart, à Chartres	20
Dessarsins, à Pochey	10
Léopold Javal, à Paris	50
Audoux, à Paris	10
Guillet, à Paris	10
Le Roy, à Paris	10
Terra, à Paris	10
Dodé, à Paris	10
Ludovic de Praingy (Allier)	400
Camille Leblanc, à Paris	25
Chamlon (Edmond), à Paris	5
A. Tiersonnier, à Paris	25
Querqui, à Puybelliard	10
Charles Guillaume, à Paris	10
Pilat, à Brebières	100
Chavassieux, député de la Loire	100
le docteur Gaymard	80
le comte de Montbron	25
Menier, à Paris	500
E. de Monicault	100
Camille Roche, à Lyon	50
Balleidier, à Gex	50
H. Correnson	50
Ostermeyer	10
P. d'Aubarède	30
le baron A. de Béost	30
Petitcler	5
du Chayla, à Paris	20
Henri Batault, à Châlon-sur-Saône	30
de Charrey	20
le vicomte F. de Vergnette-Lamotte	20
La Société d'agriculture de Rochefort	100
MM. Albert de Surigny	5
Saint-Bris, à Amboise	10
La Société d'agriculture de Tonnerre	50
MM. le duc de Clermont-Tonnerre	300
Vincent Pluchet	300
Coget, à Thumenès	50
Renon (Nièvre)	5
Maurice Vilmorin, à Paris	100
H. Perreau, à la Motte-Achard	25

	fr. c.
le marquis de Baux, à Paris	50
Viennot, à Paris	20
Souscription ouverte dans les bureaux du journal *l'Écho agricole*, 49, rue Jean-Jacques-Rousseau :	
L'Écho agricole	100
MM. Victor Borie	100
Alfred Dailly	100
Alfred Dudoüy	100
Joseph Blanc, de Pupelière	50
L. Coulon	25
Ch. Pommier	10
Paul Lapostolet	100
Mmes veuves Lapostolet	100
MM. Ernest Lapostolet	100
Léon Lapostolet	100
Delavault	100
Cornaille-Leroy, de Cambrai	100
Souscription ouverte dans les bureaux du *Journal de l'Agriculture* :	
Journal de l'Agriculture	100
MM. J.-A. Barral	100
Bouché	20
Henri Sagnier, secrétaire de la rédaction du *Journal de l'Agriculture*	10
P.-Ch. Joubert	5
De la Morvonnais	10
R. de la Tréhonnais, agronome	100
Casanova	20
Rohart	20
Guiguet	5
Total	45,378.40

Nous ferons parvenir à l'administration de la Société des agriculteurs de France, et nous publierons toutes les souscriptions dont nous chargeront nos lecteurs. Il y a déjà eu bien des efforts couronnés de succès dans beaucoup de nos départements et dont l'initiative a été prise par des comités locaux , de telle sorte que l'on ne peut pas mesurer par les chiffres précédents l'œuvre qui est en train de s'accomplir. On en jugera par la note suivante que nous adresse M. de Lamothe, secrétaire général de la Société d'agriculture de la Dordogne :

« Vous avez bien voulu faire connaître à vos lecteurs que la *Société départementale d'agriculture de la Dordogne* a fait à celle des *Agriculteurs de France* un premier envoi de 1,925 fr. en faveur des cultivateurs des provinces envahies par les armées allemandes. J'ai l'honneur de vous annoncer que nous venons d'expédier encore à la même Société, pour qu'il en soit fait semblable usage, 525 fr. C'est donc 2,450 fr. qu'elle a reçus de nous. En outre M. le ministre de l'agriculture, pendant le siége de Paris, a, de notre part, perçu 1,800 fr., et enfin 500 fr. ont été transmis à M. Silvi, délégué du ministère de l'instruction publique. De sorte que nous avons fait tenir 4,750 fr. soit à l'administration, soit à la Société des agriculteurs de France pour secourir nos malheureux confrères. La souscription que nous avions ouverte a produit en tout 4,814 fr., sur lesquels il faut déduire 39 fr. de frais de correspondances ou d'envois d'articles d'argent. Il ne nous reste plus par conséquent à verser que 25 fr. promis mais non encaissés par nous. Notre secours est peu considérable sans doute et nous aurions voulu faire davantage, mais dans les désastreuses circonstances où nous sommes placés, nous devons nous féliciter d'avoir pu obtenir autant. De leur côté, les instituteurs de la Dordogne, stimulés par l'inspection académique, ont remis, outre une quantité très-appréciable de graines de semence, une collecte en numéraires assez élevée, de sorte que le Périgord, on peut le dire, a fait encore de ce côté noblement son devoir. »

Si toutes les Sociétés d'agriculture ou Comices agricoles montrent le même zèle que la Société d'agriculture de la Dordogne, comme on compte environ 700 de ces associations, leur initiative mettrait à la disposition de l'agriculture plusieurs millions de francs. ($4,814 \times 700 = 3,369,800$ fr.).

IV. — *Sur la chasse.*

Nous avons dit que l'ouverture de la chasse dans les départements non occupés par l'ennemi aurait lieu à peu près aux époques ordinaires, et nous avons parlé de l'augmentation du prix du permis de chasse, qui serait porté de 25 à 40 fr. Cette augmentation a été acceptée par l'Assemblée nationale, malgré les députés qui eussent voulu, ainsi que l'a proposé M. Tharaud dans notre numéro du 5 août (p. 209 de ce volume), voir plutôt imposer la poudre de chasse. Le ministre des finances a répondu : « L'un n'empêche pas l'autre. » Donc le prix de la poudre sera augmenté ainsi que l'est le prix du permis. Comme le dit dans la note suivante M. de la Morvonnais : qui chasse doit payer; et c'est justice :

« La Bécassière, près Dinan (Côtes-du-Nord), 12 août 1871.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens joindre mes observations à celles que vous a transmises M. Tharaud sur la chasse et sa prochaine ouverture dans le Limousin. Elle n'ouvrira pas, dit-on, dans les départements envahis, et on n'y aura pas même un jour d'oubli pour les malheurs de la guerre. Quant aux chasses de la Beauce et de la Brie, elles ont été presque entièrement ravagées par les invasions et le braconnage. On chassera dans l'Ouest, le Midi, etc. Les départements de l'Ouest étaient autrefois le pays traditionnel du gibier; on n'avait point chassé pendant la Révolution et peu sous l'Empire; si bien qu'en Bretagne, après 1815, la perdrix était à trois sous et la bécasse à six! prix qui ont plus que décuplé aujourd'hui. Sous l'influence de cette cherté, le gibier avait presque disparu par le braconnage; or on doit le conserver au point de vue de l'alimentation générale des revenus mêmes de l'Etat. Une année de répit lui a été accordée; c'est une matière imposable; il faut qu'il contribue, dans une trop minime proportion sans doute, à payer les désastres de cette maudite guerre.

« Mais prendrait-on le bon moyen en surélevant encore le prix des permis de chasse et le portant à 40, 50 fr. même? J'ose affirmer le contraire. On chassera moins, on braconnera plus. D'ailleurs, dans un temps de démocratie est-il habile d'accroître encore ce qui ne paraît que trop un privilége au cultivateur dont vous traversez le champ? Le seul moyen d'arrêter le braconnage et de faire réellement payer tous les chasseurs est de maintenir, d'abaisser même le prix du permis de chasse et de doubler, tripler le prix de la poudre. Il faut se garder d'accroître encore la sourde hostilité qui se révèle même dans nos campagnes. Le paysan, il faut le dire, aime l'égalité; il s'abstient devant un plaisir qui lui coûtera cher, mais il conçoit une sourde envie pour tout ce qui lui semble un privilége. En imposant fortement le moyen de chasser, *qui chassera payera*, et c'est justice.

« Agréez, etc.

« A. de la Morvonnais. »

Nous ajoutons aussi : qui braconne devrait payer. Mais ce serait surtout ceux qui se servent d'engins prohibés qu'il faudrait pouvoir atteindre. C'est ce qu'exprime très-bien M. Dorchy dans la lettre suivante :

« Mélicocq (Oise), le 6 août 1871.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je lis dans le numéro du 5 août (p. 209) quelques lignes concernant le permis et la poudre de chasse. M. Tharaud pense que le prix du permis de chasse devrait être diminué et celui de la poudre augmenté, et que le braconnier, qui est le plus grand destructeur du gibier et qui ne prend pas toujours un permis de chasse, serait atteint par l'impôt sur la poudre.

« Ce qui est vrai dans le centre de la France, ne l'est pas dans le nord. Ici, les braconniers qui détruisent le plus de gibier, sont ceux qui se servent d'engins prohibés, tels que draps de morts et autres filets. Ces braconniers échapperont toujours à tous les impôts, et il est bien rare de les prendre; c'est par les nuits les plus noires qu'ils se livrent à leur industrie. Il faudrait augmenter la pénalité attachée

à ce dernier genre de délit, et donner une prime élevée au garde qui aurait verbalisé. Cependant, je suis d'avis qu'en ce moment, il conviendrait d'élever le prix du permis de chasse, celui de la poudre, et surtout l'impôt sur les chiens de luxe. On trouverait là une excellente source de revenus dont on a tant besoin, on détournerait de la chasse une foule de gens dont le travail est indispensable aux besoins de leur famille, et pour qui les plaisirs cynégétiques sont souvent un acheminement à beaucoup de délits, quelquefois au crime.

« Agréez, etc.

« DORCHY,
« Maire de Mélicocq (Oise). »

Nous pensons que M. le ministre des finances ne reculera ni devant l'impôt sur les chiens de luxe, ni devant celui sur les fusils, et qu'il ferait volontiers payer aux chasseurs le plomb de chasse au prix de l'or. Du reste, au Midi comme au Nord, on consent à se soumettre à l'impôt, pourvu que personne n'y échappe; c'est ce qui est constaté dans une note de M. Pellicot que nous publions plus loin (p. 340).

La délivrance des permis de chasse aura lieu dans tous les départements, ces permis étant valables pour toute l'étendue du territoire de la République. Mais leur délivrance ne donnera pas le droit de chasser avec des fusils dans les portions du pays encore occupées par les armées allemandes. Nos ennemis implacables savent les haines que justement ils ont accumulées contre eux, et ils ont peur de toute arme à feu entre les mains d'un Français.

Les arrêtés préfectoraux ont fixé ainsi qu'il suit l'époque de l'ouverture de la chasse : dans les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, des Landes, du Lot, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Aude, le 20 août; — dans ceux du Gers, de Tarn-et-Garonne, des Basses-Pyrénées, le 19 août; — dans celui de la Haute-Garonne, le 13 août; — dans celui de la Seine, le 3 septembre.

Une circulaire ministérielle avait décidé que les permis de chasse délivrés l'an dernier avant l'interdiction de la chasse prononcée le 13 septembre 1870, pourraient servir cette année pour une période de temps indéterminée. Mais l'Assemblée nationale, appelée à se prononcer sur un amendement proposé dans le sens de cette circulaire, n'a pas cru devoir l'adopter, en raison des besoins du Trésor public; les dispositions qu'elle renfermait doivent être considérées comme non avenues.

V. — *Du loyer de la terre.*

Les désastres causés à l'agriculture par la guerre et par les intempéries ont mis beaucoup de fermiers dans une position difficile. Comment feront-ils pour s'acquitter envers les propriétaires? C'est une question qui a déjà été agitée dans nos colonnes (pages 110 et 139 du tome 1er de 1871), et que M. Bossin rappelle dans ces termes un peu verts :

« Quoique la loi sur les loyers s'exécute à Paris avec la plus grande régularité et qu'elle ait porté une atteinte grave à ce qui avait été considéré jusqu'à présent comme inviolable et sacré, la propriété, nos cultivateurs qui ne sont pas le moins du monde *communards*, qui n'auront qu'une faible récolte en blé, et qui ont eu à souffrir dans leurs vignobles de la malheureuse gelée du 17 au 18 mai, laquelle a anéanti leurs raisins; nos cultivateurs, disons-nous, n'auront pas la fâcheuse et dangereuse idée de ne pas vouloir payer le prix de leurs locations à l'échéance; non, il n'y a qu'à Paris que ces choses-là se voient, et selon nous c'est un mauvais et regrettable précédent dont, nous le craignons, la société et la France entière auront incontestablement à souffrir, si nos législateurs n'y apportent pas tout le

soin que cette importante question comporte et soulève en ce moment. Plus tard qu'arrivera-t-il? Nul ne le sait; mais tout le monde prévoit et craint, avec quelque raison, cette perversion d'esprit, qui frise la folie ou la barbarie qui fait des progrès dans notre belle France et qui se propage dans les autres pays. Il est encore temps d'arrêter le flot, et pour cela il ne faut pas attendre que toutes les digues soient rompues. Que l'on y pense sérieusement! »

Une solution a été proposée par notre collaborateur M. Joubert, mais nous croyons que le mieux serait de laisser la question se débattre pour chaque cas particulier entre les intéressés. L'heure n'est pas opportune pour faire à la législation un changement quelconque; trop de choses sont ébranlées en ce moment. Que seulement les propriétaires du sol s'efforcent de devenir les véritables associés de ceux qui cultivent.

VI. — *Nouvelles de l'état des récoltes en terre.*

Les chaleurs survenues dans les derniers temps ont hâté la maturité des récoltes qui était très-tardive cette année, de telle sorte que la moisson se fait avec activité dans le Nord. Malheureusement le temps a encore été contraire aux travaux des champs, et par suite il n'y a rien à changer à l'appréciation générale des récoltes. Une trop grande humidité a nui aux blés, et tous les cultivateurs intelligents ont dû avoir recours aux moyettes. Beaucoup de carie est signalée dans les blés de mars, ainsi que nous l'écrit, à la date du 15 août, de La Chaumière (Aisne), M. Champion, qui s'exprime en ces termes :

« Nous sommes en pleine moisson. La chaleur que nous avons depuis quelques jours a activé la maturité de toutes les plantes ; les blés de Couvraines qui ont résisté n'ont pas une belle maturité. Les blés de mars sont assez beaux comme paille, malheureusement il y en a beaucoup qui ont la carie. Les avoines sont presque toutes mûres; on commence à les faucher; elles donneront une bonne récolte. Les deuxième coupes de luzerne sont abondantes. Depuis trois jours, chaque après-midi, des orages passent au-dessus de nous. Il nous faudrait maintenant du temps propice pour rentrer à bien toutes ces récoltes. Les betteraves promettent toujours une bonne récolte. »

D'après ce que nous écrit de Château-Thierry, à la date du 20 août, M. Dubosq, les orages ont nui à la moisson des blés dont le grain est très-médiocre, de telle sorte que nous croyons qu'il faut beaucoup conseiller d'importer pour les semences des blés étrangers. On constate aussi dans le département de l'Aisne, la recrudescence de la maladie des pommes de terre. M. Dubosq s'exprime ainsi :

« Depuis quinze jours la moisson est commencée; les travaux ont été favorisés pendant la première semaine, par un temps magnifique ; ceux de la seconde semaine ont été complétement paralysés par des pluies diluviennes, amenées par des orages violents, qui ont causé dans certaines contrées des dommages très-considérables, par suite d'ouragans et de la grêle. Aujourd'hui, le temps est remis au beau, ce qui va permettre de continuer le fauchage et la rentrée des récoltes. On peut actuellement se rendre un compte assez exact du produit des récoltes. Les avoines donneront généralement un rendement très-satisfaisant en paille et en grains.

« Les cultivateurs qui ont cru devoir conserver le peu de plant de blé de Couvraines que l'hiver n'avait pas complétement détruit, auront fait une mauvaise opération, car le temps humide ayant favorisé le développement des plantes parasites, les blés ont été dans l'impossibilité de pousser convenablement, de taller, de telle sorte que l'épi est resté court, la paille a noirci et le grain s'est desséché. On se demande en ce moment si l'on pourra employer ces blés pour les ensemencements d'automne. Quelques cultivateurs ont, dans les premiers jours de février, semé des blés de Couvraines; ceux qui ont été faits dans les terres saines et hâtives ont par-

faitement réussi ; ils sont de beaucoup préférables aux blés dont il est ci-dessus parlé. Cet essai a été nécessité par suite de l'élévation du prix des blés de mars, qui se sont vendus pour les semences de 100 à 110 fr. le quintal.

« La récolte des blés de mars promet d'être assez favorable ; l'épi est généralement court, mais le grain est bien fourni. Il est à regretter que le prix élevé des semences n'ait pas permis d'en semer une plus grande quantité. Les orges sont magnifiques, elles fourniront une récolte abondante en grains et en paille. Les seigles, dans quelques contrées, ont souffert de l'hiver; aussi la récolte sera moyenne. Les pommes de terre, qui promettaient un moment devoir donner un produit exceptionnel, commencent à être atteintes par la pourriture ; c'est d'autant plus fâcheux, que l'on comptait sur une bonne récolte pour remplacer l'insuffisance de celle des céréales. Cette année il y aura peu de fruit; le froid du printemps et l'humidité ont tout détruit. Le pays vignoble, qui avait déjà beaucoup souffert par les gelées du mois de mai, a vu à peu près disparaître le peu de raisins qui lui restait, par suite des nuits froides et des journées de pluies continuelles. La seconde coupe de luzerne et de trèfle sera bonne, elle donnera un bon et abondant fourrage. »

La maladie des pommes de terre a aussi reparu dans le Calvados, où la pluie a également beaucoup nui à la moisson du blé. Les fourrages seuls sont très-abondants, de telle sorte que le bétail est très-recherché par les agriculteurs. On a eu beaucoup de peine à battre le colza, et le manque de cidre est de plus en plus certain. Ces faits résultent de la note que M. Xavier Binet fils nous envoie de La Cambe, le 19 août :

« La récolte des fourrages dans la seconde quinzaine de juillet a été contrariée par des ondées qui venaient trop souvent nous interrompre dans nos travaux; mais en revanche, depuis le commencement de ce mois, la situation s'est sensiblement améliorée. On a pu rentrer tous les foins qui restaient encore dans les prés; la deuxième coupe des trèfles, sainfoins, luzernes, a été en partie mieux favorisée que la première; l'on continue de faucher ceux qui restent sur pied, ils fournissent un très-bon regain. La moisson, de son côté, s'est faite dans de bonnes conditions. Du 7 au 13, nous avons eu une chaleur tropicale qui a fait avancer en maturité toutes les céréales; mais hélas! il nous est survenu plusieurs orages qui ont sévi avec violence sur quelques points du département, principalement à Lisieux et aux environs. Les blés mis en moyettes ont été renversés par la violence du vent, ce qui occasionnera un surcroît de main-d'œuvre pour les refaire. La récolte dans le Bessin, qui n'est pas aussi avancée que dans la plaine de Caen, aura à souffrir de ces pluies qui viennent dans un moment où nous aurions besoin d'un temps sec pour engranger tout ce qui reste dehors. Les orges et les avoines auront le sort du blé.

« Les colzas ont été battus non sans éprouver beaucoup de pertes; les pluies qui survenaient journellement en retardaient le battage. Beaucoup de graines sont restées sur terre par cause du changement de place que l'on faisait subir à la javelle pour la faire sécher. Les siliques ne pourront servir à la nourriture du bétail, car elles sont presque totalement pourries; quant à la paille, elle sera toujours propre à faire du fumier. Les hivernages, vesces, pois, ont donné une très-bonne coupe; les fèves sont très-belles et bien fournies en cosses, les sarrasins sont magnifiques et tout en fleurs. Les betteraves, carottes, panais poussent avec vigueur, mais réclament sans cesse le sarclage. Les pommes de terre qui, dans leur début de végétation, promettaient un rendement supérieur à celui de l'année dernière, sont pour la plus grande partie attaquées par la maladie. Les quelques fruits qui se trouvent aux pommiers commencent à grossir, mais ils sont si rares qu'il faut parcourir quelques plants pour s'assurer du fait. Le cidre a beaucoup augmenté pendant les dernières semaines.

« Les fourrages semés pour être mangés verts et utilisés pour les piquages sont abondants, et avec la quantité d'herbes que nous avons dans nos herbages, nos bestiaux se trouvent nourris à profusion. Par ce surcroît de nourriture, les vaches amouillantes surtout sont recherchées de tous côtés, ce qui les a fait monter à des prix très-élevés. Les animaux de boucherie se vendent aussi à des prix très-rémunérateurs. En résumé, le commerce agricole se trouve dans des conditions meilleures que l'an dernier à pareille époque. »

En Bretagne, les pommes de terre sont malades, comme en Picardie et en Normandie; les céréales de printemps ont toutes bien réussi. C'est ce que M. de la Morvonnais nous écrit de la Bécassière, près Dinan (Côtes-du-Nord), à la date du 12 août :

« Je viens de parcourir le littoral nord de la Bretagne. Les effets des gelées d'hiver y ont été moindres que dans l'intérieur, et il s'y rencontre de bons champs de froment. Quoi qu'il en soit, d'après les renseignements que j'ai recueillis et les supputations que j'ai pu faire par moi-même, il ne faut pas compter sur autre chose qu'une demi-récolte. L'orge et l'avoine qu'on coupe depuis quelques jours sont satisfaisantes. Il y a même en avoine une année telle qu'il faudrait remonter à dix ans pour en rencontrer une semblable. Les sarrasins ont la plus belle apparence et n'ont à craindre désormais que d'être frappés par l'excessive chaleur que nous éprouvons depuis une semaine. Ce n'est au reste que le temps de la saison et, quoi qu'il en soit, l'aspect de la campagne est tout différent de celui de l'an passé. Le regain a poussé dans les prairies sitôt le foin enlevé; le trèfle, très-abondant parmi l'orge et le froment où on le sème, donne ailleurs des deuxièmes et troisièmes coupes, tandis que la luzerne sera fauchée en troisième coupe.

« Sous ce dernier rapport la culture de la luzerne s'est étendue d'une manière remarquable depuis quelques années. Un champ de luzerne sur la côte même n'était qu'une exception heureuse il y a vingt ans; mais à mesure que les amendements calcaires ont pénétré plus avant dans les terres, la luzerne les a suivis. La bonne contenance de la luzerne aux excessives chaleurs estivales des deux dernières années y est aussi pour beaucoup. Le malheur est que nos pommes de terre, qui promettaient beaucoup, sont toutes atteintes, les primes comme les pommes de terre de saison. Il faudra en sacrifier la moitié. Cette circonstance obligeant à donner aux porcs les tubercules malades, a fait tout d'un coup doubler le prix des porcs maigres. Au reste le prix des vaches, bœufs, etc., s'est également élevé promptement sur la possibilité de les bien nourrir. Le foin est tombé à 35 fr. les 500 kilog. »

Dans la Sarthe, qui est un des départements les moins bien partagés pour le blé, les pommes de terre sont malades et en quelque sorte frappées de stérilité, d'après la note que M. de Villiers de l'Isle-Adam nous adresse de Sargé, près le Mans, à la date du 12 août :

« La moisson est à peu près terminée; elle a été contrariée plusieurs fois par les pluies, mais sans qu'il en résulte un dommage sérieux. Il y a fort peu de blé. Le seigle, l'orge et l'avoine ne donnent pas autant de gerbes qu'on l'espérait; cela ne doit point étonner si l'on réfléchit que le seigle avait été éclairci par la rigueur de l'hiver, et que les céréales de printemps ont eu à subir au commencement de la saison un temps froid et sec très-défavorable au tallement. En revanche, les épis sont très-bien garnis et l'on peut compter sur une bonne récolte.

« Les pommes de terre souffrent beaucoup : ce n'est pas la maladie ordinaire; c'est un autre genre de maladie qui a pour symptôme le desséchement des feuilles et de la tige. Lorsque l'on arrache la tige, on ne trouve pas de tubercules, l'extrémité de la racine est morte. Les chanvres ne sont pas très-longs, on va commencer à les arracher. Nous n'aurons pas de pommes à cidre. »

Le déficit en blé dans la Dordogne sera d'un tiers, et celui en vins d'un quart tout au moins, d'après ce que nous écrit de Périgueux, à la date du 16 août, M. de Lamothe, qui dans la note qu'il nous envoie corrige une faute d'impression facile d'ailleurs à reconnaître dans une note précédente (nº du 22 juillet, p. 149) :

« Dans les quelques lignes dont vous avez fait précéder ma dernière communication au sujet de l'état des récoltes, vous avez mis que celles-ci pour le froment étaient *au-dessus* de la moyenne. C'est une erreur que rectifie, du reste, le contenu de ma note. Depuis, les battages n'ont que trop prouvé que nous sommes sous ce rapport *au-dessous* de l'ordinaire. A notre dernière conférence on a déclaré que le déficit du blé sera d'un tiers au moins et de plus du quart en vin. Maintenant voici que la maladie des pommes de terre commence à sévir et paraît vouloir prendre d'assez

grandes proportions. Pour les betteraves, maïs, haricots, nous n'avons qu'à nous féliciter jusqu'à présent de l'état des choses. Le tabac a beaucoup gagné, les semis de navets d'hiver se sont faits dans de bonnes conditions. Si nous pouvons avoir quelques pluies chaudes, tout ira bien sous ce rapport. Il en est de même des regains de prés naturels et des luzernes que l'on fauche maintenant pour la troisième fois avec de magnifiques résultats. Les poires abondent et s'exportent en quantité. Nos prunes reine-claude ont trouvé preneurs pour la confiserie et pour mettre à l'eau-de-vie à 8 fr. les 50 kilog., tant de la part des confectionneurs du pays que de Bordeaux et Paris. On a payé le même poids en prunes mirabelles jusqu'à 40 fr. La dessiccation des prunes d'Ente, connue sous le nom de prunes d'Agen, dont la culture se répand avec avantage dans le pays, va commencer. On en espère un bon résultat. Les pommes abondent et sont retenues par des acheteurs étrangers, mais peu de pêches et pour ainsi dire pas de noix. »

A mesure qu'on descend davantage vers le Sud, le déficit du blé paraît s'aggraver; mais il est compensé en partie par l'abondance des autres récoltes, ainsi qu'il résulte de la note que M. d'Ounous nous envoie de Saverdun (Ariége), à la date du 14 août :

« Les rouleaux et les batteuses à manége exécutent en ce moment et beaucoup trop vite les dépiquaisons de nos céréales. Les gerbes des seigles, des méteils et des froments sont rares et courtes. Le déficit pour celles du blé s'élève en général à plus de moitié. Le poids du grain perdra de trois à quatre kilog. sur celui de l'an dernier; seules les avoines, les orges et paumelles de printemps ont un bon rendement. On peut compter sur une bonne récolte de haricots, de maïs et de pommes de terre, dont on a semé de grandes quantités; les maïs de grain et de fourrage sont d'une végétation luxuriante et fleurissent dans les meilleures conditions; on fauche ou rentre la troisième coupe des grandes luzernes; on en a laissé grainer de fortes parties, ainsi que des trèfles dont les semences ont été si chères et si rares en 1870. »

Dans l'extrême Sud-Est, les circonstances ont été bien plus favorables à l'agriculture, ainsi qu'il résulte de la note que M. Allard nous adresse de Châteauroux (Hautes-Alpes), à la date du 15 août :

« Les blés sont en grande partie battus et rentrés; ils ont donné, comme on l'espérait, une bonne moyenne, mais il manque un tiers de paille. Tous nos foins ont été rentrés par un très-beau temps Nos prairies artificielles nous ont donné de beaux fourrages; nous attendons en ce moment la troisième coupe. Les pommes de terre sont très-belles ainsi que les choux et les betteraves. La récolte de chanvre et de lin est satisfaisante. Les contrées vinicoles de l'arrondissement d'Embrun et du midi de Briançon doivent se féliciter largement de la beauté de leurs vignes qui portent de nombreuses grappes, généralement exemptes de la maladie. Les chaleurs accablantes que nous avons essuyées pendant le mois de juillet dernier et les premiers jours de ce mois ont puissamment influé sur la population : coliques, dyssenterie et manque d'appétit en sont les conséquences.

« Les phases météorologiques du mois de juillet se sont réparties de la manière suivante : 15 jours de beau temps, 5 jours de temps couvert ou demi-couvert, 5 jours de pluie, 4 jours de brouillard et 2 jours d'orage. La chaleur maxima + 35 degrés centigrades, la température minima + 6 degrés. Les vents ont soufflé du Sud-Est au Nord. »

L'agriculture française ne peut plus rien aujourd'hui sur les produits de l'année 1871; elle a diminué, autant que cela dépendait d'elle, les désastres causés par la guerre, par l'hiver, par les gelées du printemps, et toutes sortes d'intempéries conjurées pour amener une misère qui, Dieu merci, sera en partie adoucie. Mais il restera à préparer une meilleure année par des travaux de culture encore difficiles par suite du manque de bétail, de fumier et de bonnes semences. Par des efforts répétés et par le concours sympathique des nations étrangères, on par-

viendra à triompher des embarras d'une situation qui n'a plus rien de désespéré.

VII. — *Appréciation de l'ensemble de la récolte de* 1871.

Il est possible maintenant de donner une appréciation à peu près définitive de la récolte de céréales en 1871. Pour arriver à un chiffre positif, nous avons d'abord les notes de nos correspondants publiées dans ce journal. Nous avons reçu, en outre, une brochure renfermant les informations recueillies par M. Williams Wescher, à Marseille. Enfin, la maison Barthélemy Etienne vient de publier, comme elle l'avait fait les années précédentes, dans une brochure de 240 pages, tous les avis qui lui ont été envoyés de France et de l'étranger. Elle a fait suivre la publication des notes sur chaque département et sur chaque contrée, de tableaux statistiques très-intéressants et d'une carte coloriée où la récolte des blés dans chaque département est indiquée par une teinte spéciale; il y aurait des perfectionnements à faire pour que cette carte coloriée fût plus significative; la maison Etienne qui paraît ne reculer devant aucun sacrifice pour rendre sa publication utile, devrait suivre pour cela les principes de M. Chevreul qui certainement ne refuserait pas de lui donner des conseils. Quoi qu'il en soit, le tableau suivant indique pour les quatre céréales principales, blé, seigle, orge et avoine, le nombre des départements qui peuvent être rangés dans les six catégories suivantes : récolte très-bonne, bonne, passable, médiocre, mauvaise, très-mauvaise :

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Récolte très-bonne	3	8	26	30
— bonne	23	60	46	44
— passable	19	11	8	7
— médiocre	34	2	1	5
— mauvaise	9	»	1	1
— très-mauvaise	1	»	1	1
Totaux	89	81	83	88

Dans nos appréciations, nous avons conservé comme français, les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Si nous n'avons indiqué que 81 départements pour le seigle, 83 pour l'orge et 88 pour l'avoine, c'est que les départements manquants ne cultivent presque pas ces céréales. On voit tout de suite que, pour le seigle, l'orge et l'avoine, la récolte est bonne, et que ce n'est que par exception et pour un petit nombre de points que ces trois céréales ont manqué. Malheureusement, pour le blé, c'est le médiocre qui domine de beaucoup. Si pour chacune des céréales, on représente par le chiffre 6 la récolte très-bonne, par 5 la récolte bonne, par 4 la passable, par 3 la médiocre, par 2 la mauvaise et par 1 la très-mauvaise; si, en outre, on tient compte des surfaces occupées par chaque céréale dans chacune des six catégories, on peut calculer mathématiquement le coefficient qui spécifiera la valeur de la récolte de cette année, la récolte maximum étant toujours 6. Nous avons ainsi trouvé les chiffres suivants :

	Coefficients de l'année 1871.	Rendements moyens par hectare en hectolitres pour 1871.	Produits moyens par hectare de 1857 à 1870.
Blé	3.71	10.54	14.60
Seigle	4.91	12.93	13.25
Orge	5.10	19.06	17.86
Avoine	5.07	23.79	22.16

Tandis que pour les orges et les avoines, 1871 est au-dessus d'une année moyenne, elle est, au contraire, pour les blés la plus mauvaise que l'on ait eue depuis 1853, où le rendement moyen fut par hectare de 10 hectolitres 26. Il ne faut pas estimer à plus de 70 millions d'hectolitres ce que l'on récoltera cette année. En 1863, qui a été pour la France, la meilleure année du siècle, on a eu environ 117 millions d'hectolitres de blé. Le déficit peut être évalué à 25 millions d'hectolitres; il sera en partie diminué par l'excédant de récolte d'orge qui entrera pour une assez forte part dans la panification.

Nous allons maintenant donner la nomenclature des départements rangés dans chacune des catégories pour le blé :

Récolte très-bonne : Aveyron, Haute-Loire, Manche; — *bonne :* Aisne, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Corse, Eure, Finistère, Lozère, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne, Yonne; — *passable :* Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Cantal, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Hérault, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Vendée, Vosges; — *médiocre :* Algérie, Allier, Hautes-Alpes, Ariége, Aude, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Marne, Meurthe, Morbihan, Moselle, Nièvre, Oise, Orne, Basses-Pyrénées, Rhône, Haute-Saône, Savoie, Seine, Seine-et-Oise, Somme; — *mauvaise :* Ardennes, Aube, Calvados, Charente, Cher, Isère, Meuse, Sarthe, Vienne; — *très-mauvaise :* Eure-et-Loir.

Il sera intéressant de rapprocher une appréciation de l'état des récoltes dans les pays étrangers. Voici l'ensemble des renseignements :

Algérie. — Blé, passable; orge, bonne; avoine, assez bonne.
Angleterre. — Blé, passable; orge, très-bonne; avoine, bonne.
Allemagne. — Blé, assez bonne.
Autriche. — Blé, bonne; seigle, passable; avoine et orge très-bonne.
Belgique. — Blé, médiocre; orge, bonne; avoine, très-bonne.
Provinces du Danube. — Blé, passable; seigle, bonne.
Espagne. — Blé et avoine, assez bonne; orge, médiocre.
Etats-Unis d'Amérique. — Blé, bonne.
Italie. — Blé, assez bonne; orge, médiocre; avoine, bonne.
Empire ottoman. — Blé, bonne.
Egypte. — Blé, bonne.
Russie. — Blé, assez bonne; orge et seigle, bonne.
Suisse. — Blé, passable; seigle et orge, bonne; avoine, bonne.

L'étranger pourra, par conséquent, fournir facilement les quantités de grains que nous lui demanderons, sans que l'Angleterre nous fasse une trop rude concurrence, parce que ses besoins seront moindres que les nôtres. L'abondance sur un grand nombre des principaux marchés des pays où le blé est le plus cultivé, atténuera la marche ascendante des cours dans l'intérieur de la France.

Malheureusement, la maladie des pommes de terre qui paraît tous les jours faire de nouveaux progrès non-seulement en France, mais encore en Irlande, va aggraver le déficit de la plus importante des céréales, et comme la viande ne peut que rester très-rare et très-chère, on doit s'attendre à de très-grandes souffrances. Motif de plus, et bien sérieux celui-là, pour ajourner tous les dissentiments et engager tous les esprits sages à ne s'occuper que du salut public. J.-A. Barral.

L'AGRICULTURE ET LA QUESTION DES ENGRAIS.

Mon cher Directeur,

Dans votre chronique du 5 août (p. 209), vous avez dit quelques mots touchant la question toujours ancienne et toujours nouvelle des engrais. Il faut, en effet, signaler toutes les tentatives et encourager tous les efforts sérieux qui se font dans cette voie, si l'on veut préserver l'agriculture d'une crise qui me paraît de plus en plus imminente, et qui pourra bien arriver plus vite qu'on ne pense. Malheureusement, les vérités les plus utiles ne sont pas toujours acceptées pour elles-mêmes; mais le parrainage a ici peu d'importance, et le temps se chargera, seul, de prouver que nous avons raison. Donc, avançons toujours, et tant pis pour ceux qui ne croient que par procuration, ou qui ne savent voir qu'avec les yeux d'autrui.

Si l'industrie et le commerce des engrais ont pris, dans ces derniers temps, un accroissement considérable, c'est évidemment parce qu'ils répondaient à des besoins sérieux, urgents, et que les résultats économiques ont été satisfaisants. Dès lors, il faudra nécessairement donner satisfaction à ces besoins, à peine de troubler la situation économique et les intérêts de l'agriculture. Au train dont vont les choses, de grosses difficultés ne tarderont pas à surgir, et nous devons nous y attendre. Les guanos du Pérou, qui apportaient chaque année un appoint important, vont faire défaut à l'avenir, et il faudra *absolument* chercher l'équivalent ailleurs. Où le trouver? On n'improvise pas des matières animales, on ne trouve pas des mines de produits azotés comme on trouve du charbon ou du fer, et la production animale a nécessairement ses limites. L'insuffisance des ressources de l'intérieur se manifeste de plus en plus, et si la rareté n'existe pas encore sur les matières phosphatées, elle est déjà très-nettement et très-fortement accusée sur les matières azotées. L'agriculture qui, il y a dix ans à peine, ne voulait pas employer le sulfate d'ammoniaque à 30 fr., parce qu'elle le trouvait trop cher, est obligée aujourd'hui de le payer 50 fr., et, même à ce prix, elle n'en trouve pas pour tous ses besoins. La production de cet agent, bien que notablement augmentée dans ces dernières années, a toujours été insuffisante. Aujourd'hui, la même insuffisance se manifeste pour toutes les autres matières premières dont les prix ont à peu près suivi la même progression.

A en juger par le silence magistral qui règne sur ce sujet, on dirait vraiment que tout est pour le mieux, et que l'agriculture n'a plus rien à souhaiter, qu'elle n'a plus qu'à payer et à se résigner. Qui s'intéresse à cela? Comme nous voilà loin, cependant, de l'azote assimilable à 1 fr. 50; il a déjà doublé de prix, et ce n'est pas fini. Où cela s'arrêtera-t-il, et où croyons-nous que nous allons, emportés que nous sommes par ce courant qui nous entraîne? Il y a là une grosse question économique d'un intérêt considérable, à laquelle il est grand temps de songer. La prévoyance est toujours un devoir; mais qui pense à cela, qui est préoccupé de demain? Est-ce que nous allons éterniser cette existence au jour le jour? Vous ne trouverez, dans aucune des questions agricoles

du moment, rien de plus urgent et d'un intérêt plus immédiat, plus réel. Qui s'en occupe? qui en parle? qui y songe seulement?

Depuis tantôt quinze ans, j'ai prévu et prédit ce mouvement; je le vois s'accentuer chaque jour davantage. Je ne me suis pas contenté de le signaler, j'ai agi; mais, en réalité, la question n'avance pas parce qu'on ne s'en occupe pas, et la hausse continue toujours, au préjudice des intérêts agricoles. Trouver des ressources nouvelles, telle est la nécessité qui va s'imposer si l'on ne veut pas causer une grande perturbation et infliger à l'agriculture de nouveaux sacrifices et de nouvelles souffrances. A l'intérieur, il faut songer à l'utilisation de *tout* ce qui peut être employé, notamment la totalité des eaux vannes des vidanges et de tous les liquides desquels il sera possible d'extraire, par des procédés qui restent à améliorer, les composés ammoniacaux que l'on peut en obtenir. Il devrait en être de même pour les eaux ammoniacales de toutes les usines à gaz et à carbonisation de tourbe et de coke de four. On perd là des quantités d'azote très-considérables. Il en est de même des bouillons gélatineux du dégraissage des os, et de beaucoup d'industries qui extrayent la graisse des déchets de boucherie.

Quand on considère l'immensité des besoins en matières fertilisantes, et que l'on voit tout ce qui se perd encore, on est involontairement saisi d'un mouvement de colère et de dépit, à moins d'être absolument indifférent aux gaspillages des uns, et insensible aux besoins de ceux qui travaillent et qui portent si courageusement le poids des imprévoyances de ceux qui les gouvernent. Que de choses utiles à faire dans cette direction! Personne ne s'en occupe. L'agriculture ne manque pourtant pas, en hauts lieux, de représentants officiels; mais qui songe, parmi eux, à faire acte d'initiative en faveur de toutes ces questions? Qui pense à mettre simplement à l'étude tant de sujets intéressants? On fait des discours, des comptes rendus, des rapports, on les fait imprimer, propager, répandre à profusion; mais, hélas! c'est à peu près tout, et l'agriculture attend toujours, et les prix s'élèvent sans cesse. Est-ce que, nouveaux Hébreux, nous compterons aussi sur la manne qui doit nous tomber du ciel?

La question des nitrières artificielles attend également une solution. C'est l'une de celles qui rendraient à l'agriculture les plus grands services. Qu'a-t-on fait pour cela? Où y a-t-il seulement l'idée d'une tentative? Quand ira-t-on aux Indes étudier sérieusement la question?

Les richesses agricoles de la Plata, non encore utilisées, nous seraient d'un grand secours; on n'a pas même pris la peine de montrer au commerce, à l'aide de quelques statistiques sérieuses, tout ce que l'utilisation des débris des *saladeros* pourrait offrir d'avantages à l'industrie, au commerce, à la navigation et à l'agriculture. Nous y penserons probablement quand il sera trop tard, quand les Anglais ou les Américains auront monopolisé tout cela.

Il en est de même de l'exploitation des pêcheries maritimes et des produits animaux de la mer, sans parler des nécessités de la production économique des phosphates alcalins, et surtout de la très-grosse question de l'ammoniaque obtenue avec l'azote de l'air.

Vous le voyez, mon cher Directeur, nous n'avançons pas, et l'aiguille

marche toujours à l'horloge du temps. Tout cela est à faire, tout cela est à étudier, tout cela est attendu. Les moyens d'investigation ne manquent pas. Il y a partout des hommes de bonne volonté, des chercheurs infatigables, des jeunes gens instruits qui n'aspirent qu'à se frayer la voie par le travail. Il y en a mille pour un que l'on pourrait mettre à l'œuvre. Ils végètent dans des positions précaires et incertaines, tandis qu'on pourrait utiliser leurs talents, de la façon la plus intelligente et la plus sûre; mais on ne fait rien dans cette direction, on laisse aller les choses, elles vont comme elles peuvent, et le jour où tout va mal, les habiles se disent, comme Pilate, et de leur air le plus contrit : Je m'en lave les mains.

Je ne récrimine pas. Comme beaucoup d'autres, je souffre et je me plains, tout en comprimant ma voix; je suis simplement affligé de tout ce que j'ai vu, et je gémis profondément en constatant que nous allons retomber dans les mêmes ornières et dans les mêmes fautes que celles qui nous ont perdu.

F. ROHART.

L'INDUSTRIE BEURRIÈRE

ET LA SITUATION AGRICOLE DANS LE BESSIN.

Parmi toutes les industries qui ont souffert pendant la guerre avec la Prusse, il en est une qui a subi un grand déficit : c'est celle de l'industrie beurrière. Quoique nous n'ayons pas eu l'invasion prussienne ni de réquisitions, nous avons eu une grande crise à traverser. Lors de l'investissement de Paris, il ne nous fut plus possible d'y expédier du beurre, et nous fûmes forcés de le vendre sur nos marchés. De 5 fr. à 6 fr. le kilogramme, les prix vinrent à tomber à 2 fr., et cela dura trop longtemps.

Afin d'obtenir des résultats plus rémunérateurs, une commission composée d'agriculteurs-beurriers fit un voyage à Londres afin de placer cette denrée. Dans cette ville, il n'y a pas, comme à Paris, une halle à la criée, et il fallut s'adresser à des commissionnaires ou à des négociants en gros : il n'y avait donc plus là de contrôle, et, en un mot, il fallait s'en rapporter à la probité de chacun. Dans cette spéculation, les prix étaient loin de rivaliser avec ceux de la halle; mais un décret du Gouvernement de la défense nationale vint tout à coup mettre fin à notre exportation. Cultivateurs et négociants furent obligés d'obéir, et de là nouvelle baisse sur nos marchés.

Lorsque Paris vint à rouvrir ses portes et que les correspondances furent facilitées pour les transports jusqu'à la halle, les prix obtinrent ceux que nous avions eus précédemment; cette vente, en raison des circonstances, n'était pas toujours d'un cours régulier; mais, malgré ces variations, nous nous trouvions très-satisfaits. L'exportation, de son côté, fut de nouveau permise, et de là il se trouvait en quelque sorte comme une concurrence.

Mais hélas! cela ne dura qu'une quinzaine de jours, et il fallut se résigner comme par le passé, aller de nouveau sur le marché. La Commune, qui avait pris possession de la capitale de la France par la force et le brigandage, et dont chacun connaît comme elle a fini par les

scènes de carnage et de dévastation, avait eu pour notre commerce une suspension d'envois. Grâce à la bravoure de l'armée, nous sommes débarrassés, nous l'espérons, pour toujours de ces hommes sans foi ni loi et qui n'avaient que pour but la ruine et le pillage de la France. Maintenant que l'ordre est rétabli, nous allons recommencer à expédier nos produits à nos facteurs, qui de leur côte feront, il faut l'espérer, tous leurs efforts pour servir nos intérêts depuis trop longtemps compromis.

Le hannetonnage. — Les hannetons ont fait cette année leur apparition en très-grandes quantités, si bien que beaucoup d'arbres ont été complétement dépouillés de leurs feuilles, entre autres les chênes. Jusqu'à ce jour plusieurs moyens de détruire ces coléoptères ont été indiqués; mais, dans notre contrée, ils n'ont pas été mis en pratique.

Il est vrai qu'en détruisant les hannetons on se débarrasserait d'un des plus grands ennemis de la culture. En déposant leurs larves dans le sol, les mans ou vers blancs commettent beaucoup de dégâts dans les endroits où ils se trouvent. Pour leur faire une chasse assidue, une loi devrait en ordonner la destruction, et par ce moyen on parviendrait à en tuer des millions tous les ans. L'application de la pratique à la théorie n'est pas toujours chose aisée. Dans notre pays, qui est beaucoup boisé, la chasse n'en est pas très-facile; il faudrait quitter les travaux des champs et mettre tout son personnel (et qui serait encore bien insuffisant) pour en faire la destruction. En négligeant les cultures, on se créerait un déficit qui serait encore plus grand que celui dont on voudrait se débarrasser.

Un bon auxiliaire, qui malheureusement ne se renouvelle pas assez souvent en venant en aide, c'est le grand vent qui vient du Midi. Quand il souffle avec violence, il entraîne avec lui des quantités énormes de vers à la mer, et une fois là ils périssent très-vite; ce cas est arrivé il y a quelques semaines sur quelques points du littoral. Le flux, en les rejetant aux bords du rivage, donne la possibilité de les ramasser et de pouvoir en tirer parti en les utilisant comme engrais.

Xavier Binet fils,
Agriculteur à la Cambe (Calvados).

DES NOUVEAUX IMPOTS. — IV [1].

Nous croyons devoir continuer notre revue des nouveaux impôts en jetant au vent de la publicité des idées et des observations dictées par l'amour sincère de la patrie. — Nous avons regretté et nous regrettons encore que des denrées d'un usage journalier, d'un usage général, aient été si précipitamment imposées. On n'eût pas dû oublier en haut lieu que des colonies anglaises de la plus haute importance se séparèrent violemment de la mère patrie pour un impôt sur le thé. Le peuple n'achète qu'une fois ou deux dans l'année des vêtements, mais il prend tous les jours son café, et ce sera pour lui un sujet de colères journalières. Poursuivons cependant.

Je prends dans un journal la liste des nouvelles impositions. Le

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* des 8 et 15 juillet et 12 août derniers, p. 57, 100 et 262 de ce volume.

coût des permis de chasse serait porté à 40 fr., soit 20 fr. pour l'Etat et 20 fr. pour la commune. Quand on aggrave un impôt, c'est pour percevoir davantage. Ici on percevra moins, tout en faisant beaucoup crier. Il y a si peu de gibier que beaucoup de chasseurs ne prendront plus de permis de chasse. Les braconniers chasseront toujours et plusieurs chasseurs peu fortunés qui prenaient un permis chasseront en maraude. La répression en temps de république sera beaucoup plus difficile et même dangereuse. Napoléon I[er] avait élevé le port d'armes à 30 fr.; dépasser ce taux serait inutile et dangereux. A propos de permis de chasse, M. le ministre des finances a donné l'assurance que ceux qui avaient été empêchés par les arrêtés suspensifs de la chasse auraient la faculté de chasser librement sans permis nouveau durant le temps où ils n'avaient pu le faire. Pour que cette mesure équitable sorte son plein effet, il faut que le laps de temps enlevé par arrêt soit ajouté à l'ancien permis. Ainsi dans le Var la chasse a été suspendue le 14 septembre, je ne me souviens plus de la date précise où elle a été autorisée de nouveau; mais enfin admettons qu'elle ait été suspendue pendant deux mois et demi, l'autorité qui a perçu mon argent doit me restituer ces deux mois et demi; or, si on me restitue exactement la liberté de chasser pour la même époque, la chasse s'ouvrant au 15 août dans nos contrées, ou il faut que je me prive un mois de chasser, ou il faut que je prenne un permis nouveau pour arriver au 14 septembre, et alors la restitution serait illusoire, le permis que je prendrai étant valable pour un an; le mieux serait d'ajouter au permis ancien un supplément de temps égal à celui où elle avait été défendue. Ceci n'est point sans doute de l'agriculture, mais tout ce qui rend agréable le séjour des champs ne saurait lui être indifférent.

Au permis de chasse je me permettrai d'opposer un contre-projet que depuis longtemps j'ai eu le dessein de soumettre à nos assemblées législatives, projet qui envelopperait tous les chasseurs; ce serait d'imposer le fusil comme on impose le chien. Nul n'aurait le droit de conserver un fusil chez lui sans payer pour les fusils à un coup un droit de 5 fr. et de 10 fr. pour les fusils doubles. Au moyen de ce faible droit on pourrait avoir plusieurs fusils; toutefois si dans la famille il y avait plusieurs chasseurs, on ferait la déclaration des chasseurs et de la qualité des fusils dont ils comptent se servir et l'impôt serait perçu sur cette double base. Rien de plus simple et de plus fructueux! Il est facile de s'en convaincre en prenant la première commune rurale de nos contrées, ainsi celle dans le terrain de laquelle je passe l'été. La Garde a 800 électeurs; on y prend cent permis qui donnent en totalité 2,500 fr. et à la commune 1,000 fr. Nos 800 et quelques électeurs ont tous un fusil; j'admets cependant qu'il n'y en ait que 700, 400 à un coup et 300 ayant un fusil double: voilà 5,000 fr. au lieu de 2,500 fr. — Une famille qui aurait plusieurs chasseurs ferait enregistrer autant de fusils qu'elle a de chasseurs, l'exhibition de l'acquit de la contribution serait le permis de chasse. On me dira que peut-être par cette mesure la propriété serait plus foulée, je ne le crois pas; cela pourrait ajouter tout au plus quelques chasseurs tièdes, mais les chasseurs passionnés chasseront toujours *per fas et nefas*.

On applaudit dans un des derniers numéros du *Journal de l'Agricul-*

ture à une augmentation sur la poudre de chasse d'un prix déjà fort élevé; songe-t-on à l'énorme quantité de poudre de guerre répandue dans toute la France par les événements passés, veut-on faire la fortune des contrebandiers en leur faisant importer de la poudre anglaise, suisse, etc.? Moi qui vois tous nos paysans chassant avec la poudre de guerre, je me dis qu'augmenter le prix de la poudre de chasse, c'est vouloir qu'on en vende beaucoup moins. Défendrons-nous les chiens? Qu'on impose le luxe, qu'on impose les meutes, qu'on surimpose toutes ces inutilités qui passent leur vie sur les genoux des dames, se nourrissant de sucre et de biscuit et ayant les nerfs aussi irritables que ceux de leurs maîtresses.

Peut-on imposer les chats, les serins? Ira-t-on dans la mansarde, dans le nid de la jeune fille constater la matière à imposer? Oui, créez des places pour colliger des impôts, dont la perception sera insuffisante pour solder le collecteur. Des billards, c'est bien; frappez dessus. Des pianos, Hippocrate dit oui et Galien dit non, le piano est devenu usuel et n'est pas luxe pour tous. Les chevaux de luxe, c'est trop juste. Un cheval de luxe annonce l'aisance, à deux l'opulence commence; si le premier est imposé de 25 fr., pourquoi le second et les suivants, s'il y en a, ne payeraient-ils pas 50 fr.? On respecterait le maître Jacques.

Je m'arrête dans ma revue; seulement si on impose le chat, le serin, le piano, nous ne pourrons plus dire comme le sage que nous voudrions que nos maisons fussent de verre. Et si l'on me taquine sur mon mode de permis de chasse, je suis assuré que tous les collégiens en vacance trouveront ma panacée excellente.— J'oubliais cependant les nourrices; certes, la nature impose à la femme le devoir de nourrir son fruit, mais ici la loi taxerait également l'oubli du devoir et l'impuissance à l'accomplir.

A. Pellicot,
Président du Comice de l'arrondissement de Toulon (Var).

CULTURE DES ASPERGES.

Il existe deux variétés très-distinctes d'asperges : la violette ou de Hollande, et la verte ou d'Aubervillers. Toutes deux demandent un terrain très-perméable; on les multiplie à l'aide de semis que l'on met en place à l'âge d'un ou de deux ans.

Préparation du sol. — Il faut disposer le sol selon sa nature. S'il est humide, il faut que la plantation soit élevée au-dessus du niveau. On établit une planche de 30 centimètres d'épaisseur à l'aide de transports de terre prise dans les endroits où elle est moins compacte. On lui donne une largeur de 2 mètres, on appuie fortement les côtés pour empêcher les éboulements, puis on tire deux lignes droites à 1 mètre l'une de l'autre et à 50 centimètres des bords. On forme, en suivant les deux lignes, de petits monticules de terre gros à peu près comme le poing, et distants les uns des autres au moins de 60 centimètres. C'est là ce qu'on appelle une *culture en ados.*

On pourrait, au lieu d'élever ainsi le sol, avoir recours au drainage; mais ce serait beaucoup plus dispendieux, à moins d'avoir assez de

grosses pierres à sa portée. En pareil cas, la culture se fait en fosse comme pour les terrains naturellement perméables.

Fosse. — Si l'on a un terrain où l'eau ne séjourne pas longtemps, au lieu de le surélever, il faut au contraire le creuser. On fait une fosse de 1 mètre 30 centimètres d'ouverture sur 70 de profondeur; on jette dans le fond 20 centimètres de petites pierres, et par-dessus celles-ci autant de bonne terre fortement fumée deux ou trois mois d'avance, afin que le ver blanc et la taupe viennent moins ravager le plant; on donne un coup de râteau pour unir la terre; on trace en long deux lignes parallèles à 30 centimètres des bords. Tout le long de ce tracé, on dépose sous forme de monticule une bonne poignée de vieux terreau à tous les 60 centimètres, et on les alterne avec ceux de face.

La terre qui provient de la fouille est ordinairement déposée en ados sur les côtés; elle se trouve ainsi, pour les besoins, plus à proximité, mais elle gêne pour le passage, elle a un aspect désagréable et prive le dessous de culture. Il est préférable, quand on ne cultive des asperges que pour soi, de l'emporter dans quelque recoin et de l'y aller chercher quand on en a besoin : cela n'arrive qu'une fois par an. On pourrait la passer immédiatement au tamis et la fumer; elle serait ainsi toute prête et dans d'excellentes conditions lors de l'employer pour remplissage. Il ne faut pas attendre jusqu'à l'époque de la plantation pour préparer son terrain; le tassement, qui a toujours lieu, nuirait au jeune plant; il est bon de faire les préparatifs dont je viens de parler dès le mois de novembre précédent et par un beau temps.

Plantation. — Que l'on plante en surélévation ou en contre-bas, c'est toujours sur les petits monticules qu'on dispose les griffes à califourchon. On espace les racines régulièrement pour qu'elles ne se gênent pas; on les recouvre de 10 centimètres de bonne terre ou de terreau, si l'on en a; on appuie légèrement et on comble les intervalles indifféremment avec de la bonne terre ou du vieux terreau. La plantation est alors finie; on donne un coup de râteau pour bien unir la surface. La fosse ne doit plus avoir que 20 centimètres de profondeur. L'année suivante, on remet une nouvelle couche de terre bien amendée, soit dans la fosse, soit sur l'ados, selon la disposition du terrain. A la troisième année de plantation, au mois de mars, on finit de remplir la fosse ou on surélève le sol encore de 20 centimètres, si l'on a planté en ados.

Espacement. — On plante ordinairement fin mars ou commencement avril, en quinconce et sur buttes espacées de 60 centimètres en ligne droite; il faut au moins cette distance. Chaque pied n'a ainsi que 30 centimètres carrés. C'est loin d'être trop.

Binage. — Les asperges, comme toutes les autres plantes, demandent à être tenues proprement. Tant que la fosse n'est pas comble ou que la planche en élévation n'est pas finie, il faut que l'aspergerie ne soit que binée, et même, la première année, il est bon de ne faire que de simples désherbages.

Labours. — Une fois qu'il n'y a plus à combler ou à surélever, les griffes se trouvent à 30 centimètres de profondeur ; sur ce, on peut tenir son terrain en bon état, soit à l'aide de la charrue si on cultive en grand, soit à l'aide de la bêche ou de la houe si on ne cultive que pour

les besoins de sa maison. Il ne saurait y avoir le moindre danger pour les racines. C'est ce que je fais depuis plus de vingt ans.

Fumures. — Déjà pour chaque couche il a fallu employer soit du terreau, soit au moins de la terre copieusement fumée. Cet excellent état du sol doit être maintenu tant que dure l'aspergerie. Comme fumure, la gadoue, les balayures des marchés à légumes, le crottin de cheval sont préférables au fumier de vache. Il est bon de fumer un peu tous les ans. Quand les asperges, parvenues à un certain âge, commencent à faiblir, il est bon d'ajouter un peu de sel au fumier, à peu près 1 kilog. par 16 mètres linéaires, ce qui fait 60 grammes (2 onces) par mètre carré.

Insectes. — Les *criocères*, coléoptères connus sous le nom de *suisses rouges*, sont très-friands des asperges; ils déposent leurs œufs sur les tiges, et bientôt celles-ci, sucées de trois côtés par d'innombrables larves noirâtres, ne tardent pas à périr; alors les griffes, ne recevant plus de nourriture de l'extérieur, restent dans l'inaction, elles ne profitent plus; il est facile d'éviter cette perte. L'insecte est assez gros pour être vu. Il n'y a donc qu'à lui faire la chasse de temps à autre.

Les *vers blancs* attaquent les griffes; il est plus difficile d'y remédier. On m'a dit que le fumier de cochon était un moyen infaillible pour les en détourner; jusqu'en ce moment-ci je n'ai pas eu occasion de l'essayer. Les *taupes* font aussi beaucoup de mal; si ce n'est par elles-mêmes, c'est du moins par leurs bouleversements; quelques piéges bien tendus en viennent facilement à bout.

Tuteurs. — Le vent entrave aussi beaucoup la séve par les mouvements fréquents et brusques qu'il imprime. Il serait bon d'y remédier. La plantation étant en ligne droite, il n'y aurait qu'à tendre par fosse ou par ados un ou deux fils de fer allant d'un bout à l'autre et d'y attacher les tiges.

Récolte. — On ne doit commencer à récolter les asperges qu'après trois ans révolus de plantation. Pour cette année et la suivante, la cueillette ne doit se faire que pendant un mois; plus tard, on la fait durer au moins deux mois. A ces deux premières fois et même en tout temps, il faut respecter les turillons faibles ; *les laisser pousser, c'est les fortifier.* On coupe les asperges quand leur extrémité dépasse le niveau du sol de 7 à 8 centimètres. Pour les avoir plus blanches, *on peut les butter* comme on fait pour les pommes de terre, et alors on les coupe aussitôt qu'elles se montrent. On écarte dans tous les cas un peu la terre, on enfonce le long de la tige, le plus avant possible, une lame de couteau étroite et finement dentelée au bout en forme de scie; puis, la dirigeant par inclinaison vers la base, on lui imprime un mouvement de balancier; en deux ou trois coups, l'asperge est détachée; on la soulève avec précaution et on remplit immédiatement le trou qu'elle a fait en rapprochant la terre qu'on avait écartée.

Après chaque cueillette, on donne un petit coup de tire-point (espèce de lime à trois angles) à la lame afin de l'entretenir en bon état. Il est facile à chacun de se fabriquer un tel couteau à asperges; il ne revient pas cher, car le premier vieux couteau venu peut faire l'affaire. Je ne me sers jamais d'autre. Cependant on en vend chez tous les cou-

teliers et les quincailliers de plus coquets. Je ne parle du mien que pour ceux qui n'en ont pas et qui ne veulent pas en acheter.

Durée d'un plant d'asperges. — Une aspergerie faite et entretenue comme je viens de le dire est presque impérissable; j'en connais existant depuis quarante ans et qui ne laissent encore absolument rien à désirer.

Tiges d'asperges. — Les tiges d'asperges se dessèchent tous les ans au moment des gelées; dans cet état, on peut les casser en les inclinant. Mais la neige et les pluies froides peuvent pénétrer par le tronçon et, s'infiltrant jusqu'aux griffes, les altérer. Il vaut mieux les déchausser avec précaution et les couper avec un sécateur à ras leur empatement.

JOURNIAC,
Auteur des *Conseils pratiques sur l'arboriculture.*

DES SERRES D'APPARTEMENT.

La mode des serres d'appartement, très en faveur dans les pays du nord de l'Europe, se répand chez nous de plus en plus. Une habitation ne semble pas complète si elle n'est ornée de fleurs ou du moins de ces plantes vertes si rustiques et si faciles à conserver, même dans nos étroites demeures. Beaucoup de propriétaires, désireux de se donner le luxe d'un petit jardin suspendu, hésitent en présence des difficultés apparentes de la construction. En effet, il faut prévoir bien des choses auxquelles on ne pense que quand la serre est presque terminée. Nous allons donner quelques idées générales qui guideront l'amateur et l'aideront à satisfaire son goût des choses de la nature.

Nous supposons la serre placée à l'un des étages d'une maison sur des solives ordinaires, et pouvant recevoir deux des éléments indispensables à une bonne végétation : l'air et la lumière. On songera d'abord à l'arrivée d'un tuyau d'eau pour les arrosements, tuyau qu'on aura soin de mettre à l'abri de la gelée par les moyens ordinaires, c'est-à-dire une double enveloppe remplie de sciure de bois. On avisera ensuite au départ des eaux d'arrosement et de nettoyage. En effet, si l'on veut conserver des plantes au milieu d'habitations où volent des poussières de tout genre, on sait qu'il est indispensable de faire des lavages de feuilles fréquemment et des bassinages répétés, surtout en été.

Une fois ce premier point déterminé, de quelle manière ferons-nous les boîtes ou caisses à fleurs? De tous les matériaux, le plus commode, le plus facile à entretenir est la terre cuite qu'on peut varier en dessins et en dimensions de tous genres. Les métaux s'oxydent à la longue, les bois se gonflent et se pourrissent, les fantaisies en bambou sont des nids à poussière et à insectes; seule, la terre cuite ne s'altère jamais. Quand on aura installé et raccordé ses panneaux, on fera disposer à l'intérieur un lit de ciment avec pentes convenables et ruisseau au milieu (fig. 6). Si l'on veut prendre des précautions exceptionnelles pour l'étage inférieur, ce lit sera recouvert d'une feuille de plomb ou de zinc.

Puis, sur ce lit imperméable, on posera des caisses en zinc d'une

longueur de 1^m à 1^m.50 au plus. Ces caisses, attachées sur des tasseaux et percées de quelques trous, auront par devant un léger bourrelet; par derrière, le zinc remontera de 0^m.10 plus haut que la bâche contre le mur qu'il protégera pendant les binages et les arrosements; chaque caisse sera raccordée avec sa voisine par une petite bande mobile à recouvrement cachée par la terre. L'écartement des parois sera maintenu par de petits tubes de 2 à 3 centimètres soudés à la caisse par leurs deux extrémités de distance en distance; on étendra au fond 0^m.06 à 0^m.08 de plâtras concassés; sur ces plâtras, on posera des mottes de terre de bruyère renversées et on assurera ainsi un drainage facile et favorable aux plantes. Sur le devant de la caisse, on plantera du lycopode en bordure, au milieu et au fond des plantes vertes, des camélias tapissés; puis, dans les intervalles, en hiver, des primevères, des bruyères, etc., suivant la saison. Ce changement peu coûteux de fleurs variées animera l'aspect général des bâches, surtout pour les jours de réception.

Avant la plantation nous avons à prévoir bien des choses si l'on veut préserver des plantes qui ne devront entrer dans la serre que quand tout ouvrier peintre, maçon, fumiste, gazier, aura disparu. Il faudra penser au soleil brûlant de l'été, c'est-à-dire préparer des ouvertures nombreuses qui devront toujours être disposées du dedans au dehors, et fermées hermétiquement pour l'hiver. La serre sera recouverte en haut et sur le côté de claies roulantes fortement attachées. On songera à s'y réserver un petit abri pour y serrer les outils indispensables au service : arrosoirs, tuteurs, éponges, sécateur, fils de plomb, etc.; une entrée sera prévue pour le passage des fleurs et du jardinier sans salir les appartements; sur les murs on disposera des treillages rustiques cloués sur des cales à 2 centimètres du mur pour faciliter le palissage des plantes et leur ventilation. Dans les axes des portes, on appliquera des glaces isolées du mur de quelques centimètres, entourées d'un cadre en bois découpé et protégées en haut par une bavette en plomb.

Il nous reste à dire quelques mots de l'éclairage et du chauffage, deux questions assez difficiles et différentes suivant les lieux et les besoins. Quand on pourra disposer de l'étage inférieur, il vaudra mieux y installer le chauffage, je dirai plus, il faudrait faire descendre les bâches en sorte de ne les faire saillir sur le sol que de 0^m.30 environ par une bordure en pierre dure à moulures ou en terre cuite. La serre paraîtra plus grande et les plantes seront vues d'un point plus favorable, c'est-à-dire plus élevé. Le chauffage, autant que possible, se fera avec l'eau chaude combinée avec l'air chaud pour les grands froids, ou bien avec des poêles à combustion lente qui n'exigent pas des soins fréquents; on n'oubliera pas les thermomètres à minima placés dans les points les plus froids de la serre pour s'assurer que le chauffage est suffisant pendant les longues nuits d'hiver.

Le mobilier de la serre devra être léger, confortable; si l'on a la place et les soins nécessaires, un aquarium, une volière compléteront l'ornementation et s'harmoniseront bien avec les plantes. Quant à l'éclairage, on sait combien il est difficile de l'obtenir suffisant, faute de parois réfléchissantes. Si l'on choisit un lustre au gaz, ce qui n'a nul

inconvénient, puisqu'une serre n'est allumée qu'accidentellement, il faut que le lustre soit recouvert d'un métal inoxydable, platine, or ou argent, sans quoi l'humidité de la terre oxyderait et détruirait les becs en quelques semaines. On aura prévu au plafond des tirefonds pour y suspendre des corbeilles de plantes appropriées, et au milieu le lustre à gaz.

Nous terminerons en recommandant pour le sol des mosaïques ou des terres cuites non émaillées et recouvertes de nattes de Chine en été. Quant à la peinture, les murs seront en vert d'eau très-tendre pour le fond, plus foncé pour les treillages et les bois découpés. Les plantes formeront le troisième ton d'un vert sombre qui ressortira à merveille sur les fonds clairs.

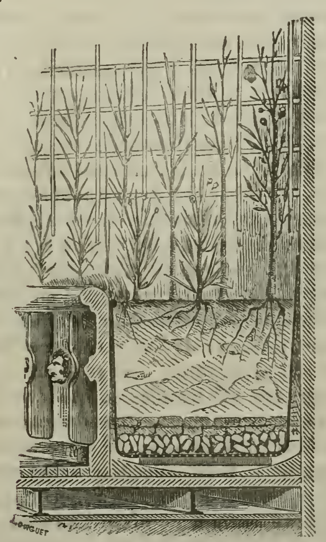


Fig. 6. — Profil d'une bâche de serre d'appartement.

Nous ne dirons rien ici de la plantation. Depuis que le goût des plantes vertes s'est répandu chez nous, les serres de nos horticulteurs offrent des choix de palmiers, dracœnas, cocotiers, camélias, bananiers, etc., avec lesquels un homme de goût saura facilement combiner les effets les plus pittoresques.

V.-Ch. Joly.

LES CONFÉRENCES AGRICOLES COMMUNALES.

Mon projet de conférences communales a eu un commencement de réalisation. La première séance a eu lieu le 9 juillet au petit bourg de Hamars ; elle a eu, sous tous les rapports, un succès complet. J'ai ouvert la séance par une allocution dans laquelle j'ai redit d'abord le but de ces conférences et remercié M. le préfet du Calvados de ses

précieuses sympathies. Puis, j'ai énuméré une partie des grandes questions dont, bien que très-intéressantes, je m'abstiendrai d'entretenir nos petits cultivateurs. J'ai énuméré aussi les principaux services rendus par la science mécanique et ensuite par la chimie, afin de démontrer aux cultivateurs combien la science, dont on rit si souvent dans les campagnes ainsi que des savants, a rendu de services à l'agriculture. Enfin, je suis arrivé à la propagation, à la vulgarisation de l'enseignement agricole et horticole, non-seulement dans chaque école communale, mais *du château à la chaumière*, et j'ai proposé dans les termes suivants les moyens qui semblent les meilleurs pour atteindre ce but :

Faire lire, apprendre et réciter aux enfants des écoles les petits articles intéressant l'agriculture locale qui seront extraits, en analyse, de ces conférences communales mensuelles ; faire copier aux enfants sachant convenablement écrire ces mêmes extraits. Le soir ils emporteront chez leurs parents les cahiers renfermant ces articles et la dictée du jour ou l'article recopié que l'on ne manquera pas de lire ou de faire lire par les enfants. — Mais l'instituteur devra surtout, dans l'intervalle d'une conférence à l'autre, c'est-à-dire dans l'espace d'un mois, faire faire aux enfants des copies de ces divers articles qu'il fera remettre à chaque chef de famille de la commune. Les frais de papier, plumes et encre seront votés avec empressement, je n'en doute pas, par le Conseil municipal. Voilà, j'en suis convaincu, le moyen le plus pratique, le plus certain d'introduire promptement, partout et en même temps, chez le riche comme chez le pauvre, chez le grand comme chez le petit cultivateur, l'enseignement pratique de l'agriculture et de l'horticulture.

Il n'y avait point de programme rédigé pour la conférence, mais voici les questions qui ont été traitées en causerie familière, ce qui a engagé beaucoup plus de personnes à prendre la parole : apparition et description de la maladie des pommes de terre et de plusieurs phénomènes qui l'accompagnent ; taille successive des choux pommés ; culture de la moutarde blanche ; avoine de Sibérie ; pommiers morts en grand nombre depuis un certain nombre d'années ; utilité de la création d'une pépinière de pommiers à cidre chez chaque cultivateur ; semis nombreux qu'on peut faire sur la surface des tas de fumier mise en culture jusqu'au moment de leur emploi ; les équivalents et les rapports, au point de vue de la valeur nutritive, des diverses plantes, racines ou fourrages, des céréales, des pailles, des tourteaux, etc., avec 100 kilog. de foin ; etc., etc.

M. Hérault, instituteur à Hamars, qui a remporté de nombreuses médailles dans un grand nombre de concours agricoles et horticoles, avait exposé une collection très-intéressante de plus de 20 variétés (tiges et cosses) de pois mange-tout et à écosser, ainsi qu'une remarquable collection de féveroles.

Victor CHATEL.

NOURRITURE DU BÉTAIL.

L'été dernier, au moment de la disette des fourrages, je rappelais que Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Etudes de la nature*, raconte avoir vu les bergers des environs de Boulogne donner des marrons

d'Inde à manger à leurs bestiaux, et j'exprimai l'avis qu'il y aurait lieu d'expérimenter cette nourriture pour le bétail, en remplacement du fourrage dont beaucoup d'exploitations étaient dépourvues. J'ai la satisfaction d'apprendre aujourd'hui que l'expérience a été faite en Suisse. Je lis dans le *Journal de Genève* : « Un fruit, que jusqu'au moment de la disette de fourrages l'on avait abandonné aux gamins et aux moutons, le marron d'Inde, a été essayé comme supplément de nourriture pour le bétail, et les vaches s'en sont bien trouvées; leur lait non-seulement n'a pas diminué en quantité, mais encore a gagné en qualité. Les marrons qu'on destine à cet usage doivent être desséchés au four, puis moulus. La farine ainsi obtenue ne coûte pas au delà de 6 fr. le quintal, et, pourvu qu'elle n'entre pas pour plus de 6 livres dans la ration journalière, elle peut remplacer le double de son. » Une autre feuille, *le Cultivateur de la Suisse romande*, nous apprend que pendant la saison dernière M. de Saussure a nourri les vaches de son domaine de Charnéa avec un mélange de betteraves, de paille, de balles, en y ajoutant alternativement des feuilles, des marrons d'Inde et des tourteaux. Les feuilles de sapin blanc ont été aussi avantageusement employées comme fourrage. M. de Saussure se propose de faire continuer le même régime à son bétail.

Ces expériences semblent décisives et font dire très-justement à la même feuille romande qu'on peut espérer que l'emploi des marrons d'Inde prendra de l'extension, ce qui, avec la notice que M. le docteur L.-A. Gosse a consacrée à ce bel arbre, contribuera à le remettre en faveur dans l'opinion publique, en lui valant le double titre d'arbre d'ornement et d'arbre de rapport.

Pierre VALIN.

PARTIE OFFICIELLE.

Rapport sur la nouvelle maladie de la vigne[1].

Le rapport qui suit n'a pas été publié en 1870 par suite des événements. L'Administration ne se reconnaît pas le droit d'en modifier les termes ; elle fait remarquer que, depuis le mois d'août 1870, la propagation du mal a continué dans le Gard et dans l'Hérault et qu'on n'en est plus à constater dans ces deux départements les symptômes du fléau, ainsi qu'il résulte des notes de M. Gaston Bazille. En outre, on n'ignore plus l'existence du phylloxera mâle, au moins à l'état ailé; il a été observé cette année; le fait ressort d'un rapport adressé au ministère par M. Heuzé dans les premiers jours de juillet dernier.

Plusieurs grands vignobles du midi de la France ont été envahis depuis quelque temps par une maladie redoutable et complétement inconnue. Les vignes qui en sont atteintes succombent en général à la fin de la seconde année. Cette maladie, dont on ne connaît pas l'origine, a paru pour la première fois dans la vallée du Rhône en 1864 ou en 1865. Ce ne fut qu'en 1867 qu'elle prit des proportions inquiétantes. Dans les années 1868 et 1869, elle devint un véritable fléau. C'est alors qu'on vit ces grandes destructions de domaines qui émurent tant les agricul-

1. Rapport adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce par la Commission instituée pour étudier la nouvelle maladie de la vigne. Voir le *Journal de l'Agriculture* du 12 août dernier, p. 251 de ce volume.

teurs et qui parurent d'autant plus foudroyantes qu'on avait peut-être méconnu les premiers indices du mal. Cette maladie n'a pas cessé depuis lors de s'accroître; elle s'étend aujourd'hui depuis le département de la Drôme jusqu'à l'extrémité de la Crau, frappant de préférence les terrains maigres, secs, caillouteux, et les terrains très-sujets à l'humidité. L'arrondissement d'Orange, un des points les plus atteints sur la rive gauche du Rhône, avait déjà perdu, l'année dernière, 3600 hectares de vigne sur 10 880 qu'il possédait. Le département des Basses-Alpes, préservé jusqu'à ce jour, commence à être attaqué. Sur la rive droite du Rhône, les progrès de cette maladie n'ont pas été aussi rapides; le département du Gard est pourtant envahi sur un grand nombre de points; l'Ardèche a des vignes atteintes et l'Hérault présente déjà les premiers symptômes du mal. Dans le Bordelais, où la maladie a paru aussi depuis quelques années, les progrès qu'elle a faits ont été plus lents que dans la vallée du Rhône.

Le trait extérieur le plus caractéristique de la nouvelle maladie, celui qui a le plus frappé tous les observateurs, c'est l'existence, dans toutes les parcelles atteintes depuis peu, d'un centre d'attaque qui s'élargit sans cesse. Les ceps, environnant ce premier foyer d'infection, s'étiolent et jaunissent de plus en plus jusqu'à ce qu'ils soient complétement desséchés. Quand la parcelle a une certaine étendue et quand le mal est suffisamment intense, au lieu d'un centre d'attaque, on en trouve plusieurs. Il ressort de ces faits, observés partout, que la maladie de la vigne se propage de deux manières: de proche en proche et à distance. L'extension progressive des divers centres d'attaque, dont nous venons de parler, nous révèle le premier mode de propagation; leur existence simultanée sur plusieurs points éloignés les uns des autres nous révèle le second. L'expérience nous a d'ailleurs appris bien des fois que la nouvelle maladie de la vigne procède par bonds irréguliers et qu'elle fait souvent une brusque apparition à de grandes distances des foyers d'infection déjà connus. Quand on examine les racines des vignes attaquées, on s'aperçoit facilement qu'elles sont le siége des altérations les plus profondes; on les trouve toujours molles et pourries; leurs tissus, hypertrophiés et sans consistance, ne résistent pas à la pression des doigts. Ces graves désordres sont occasionnés par une espèce de puceron, auquel on a donné le nom *Phylloxera vastatrix*. Ce puceron, presque invisible à l'œil nu, s'établit sur les racines de la vigne et les pique de son suçoir afin de se nourrir de leurs sucs. Ces piqûres multipliées irritent probablement les tissus et amènent leur hypertrophie. Elles produisent sur le chevelu des racines des nodosités tout à fait caractéristiques qui établissent une distinction fondamentale entre la maladie nouvelle et tous les autres genres d'altérations observés dans les vignes, tels que le *pourridie* ou *blanquet*, espèce de pourriture produite par des champignons souterrains, et la maladie de la *Camargue*, qui a déjà fait périr dans cette contrée un assez grand nombre de plantations. On remarque en même temps que les phylloxera, auteurs de ces graves désordres, ne restent jamais sur les racines qui commencent à se décomposer. Dès qu'un point se pourrit, ils se portent immédiatément sur un autre. En un mot, ils produisent la pourriture, ils la précèdent sans cesse et ne la suivent jamais. Jusqu'à ce jour, aucun de nos cépages n'a été épargné par la nouvelle maladie de la vigne, mais on signale dans les environs de Bordeaux quelques variétés américaines qui n'ont pas été encore attaquées, quoique entourées de vignes malades depuis trois ans.

L'insecte qui dévaste les vignes appartient au genre *phylloxera*, faisant partie lui-même de l'ordre des *hémiptères*, et plus particulièrement du sous-ordre des *homoptères*, dont les cigales, les pucerons et les cochenilles sont les représentants les plus connus. Il constitue du reste, à lui seul, une petite famille, qui sert en quelque sorte de transition entre les pucerons ou aphidiens et les cochenilles ou coccidées. D'après les études faites dans ces derniers temps, les phylloxera vivent sous deux formes différentes : à l'état aptère et à l'état ailé; ils ne sont jamais vivipares; en toute saison et sous les deux formes qu'ils affectent, ils ne pondent jamais que des œufs. Nous devons ajouter que les individus observés jusqu'à ce jour, et le nombre en est grand, ont toujours été des femelles. Le phylloxera mâle, qu'on cherche depuis longtemps, n'a encore été trouvé ni à l'état aptère ni à l'état ailé.

Voici quelles sont les principales phases de la vie de ces insectes. Ils hivernent sur les racines de la vigne à l'état d'insectes aptères, jamais à l'état d'œufs. Tant que la température est rigoureuse, ils restent plongés dans un état complet d'engourdissement; mais, dès que la chaleur commence à faire sentir son influence,

tous les individus épargnés par les froids et par les humidités de l'hiver reprennent une vie nouvelle; ils se nourrissent avec abondance et se mettent immédiatement à pondre des œufs. Leur multiplication devient bientôt effrayante et ne s'arrête plus que dans le courant du mois d'octobre. C'est pendant cette période, qui dure de sept à huit mois dans le Midi, que les pucerons font leurs plus grands dégâts.

Le phylloxera à l'état aptère est essentiellement voué à la vie souterraine; il chemine probablement sur les racines de la vigne, en suivant les nombreuses fissures qu'on trouve à leur surface. Mais il ne reste pas toujours dans cet état. Pendant la saison chaude, on voit de loin en loin quelques rares individus présentant sur leur corselet de petits appendices destinés à devenir des ailes. Les insectes ainsi conformés sont de véritables nymphes qui ne tardent pas à se dépouiller de leur enveloppe et à se transformer en insectes parfaits possédant des ailes et des yeux bien caractérisés. C'est probablement quand ils ont pris cette forme, que les phylloxera sont soulevés et emportés par les vents à des distances souvent très-considérables. On ne pourrait pourtant pas affirmer que les pucerons aptères ne peuvent pas, eux aussi, dans certaines conditions, être transportés par les vents.

Les phylloxera ailés sont excessivement rares, nous l'avons dit; le nombre de ceux qu'on a pu observer jusqu'à ce jour n'est nullement en rapport avec les myriades d'insectes aptères qu'on voit partout sur les racines des vignes malades. Est-ce une loi de la nature? est-ce une simple lacune due aux procédés d'observation imparfaits dont nous disposons? Tous les phylloxera ailés qu'on a vus étaient des femelles pondant des œufs et donnant ainsi naissance à des pucerons aptères.

On rattache à l'existence de l'insecte sous sa forme ailée un fait d'une très-haute importance. Dans la vallée du Rhin et plus encore dans le Bordelais, on a observé, pendant l'été, quelques ceps, excessivement rares, dont les feuilles étaient couvertes de galles d'une forme particulière; la saillie verrugueuse est en-dessous et l'ouverture est au-dessus de la feuille. Ce caractère constant établit une distinction radicale entre les galles dont il s'agit et toutes les autres galles ou boursouflures qu'on trouve sur les feuilles de la vigne. Ces galles sont des nids remplis de pucerons aptères, ressemblant beaucoup à ceux qu'on trouve sur les racines. On croit pouvoir attribuer la formation de ces galles et l'apparition des habitants qu'elles renferment aux insectes provenant des œufs pondus par les phylloxera ailés.

Comme on le voit, le phylloxera a deux genres de vie. Il reste presque toujours caché sous terre; mais, à certains moments, quelques rares individus jouissent d'une véritable existence aérienne. La vie souterraine de cet insecte est assez bien connue; il n'en est pas de même de la seconde. Il serait pourtant très-intéressant et très-utile de savoir d'une manière exacte à quel moment de l'année la métamorphose de l'insecte ailé s'accomplit, combien de temps elle dure, sur quel point du cep ou du sol elle a lieu. Les divers modes de propagation du phylloxera, son origine, les conditions les plus favorables à son développement, mériteraient aussi d'être mieux connus; nous en dirons autant de l'existence des mâles et des époques de fécondation. Espérons que des études biologiques, conduites avec méthode et avec persévérance, nous éclaireront bientôt sur toutes ces questions si mystérieuses et pourtant si importantes à connaître. Cet insecte, qu'il est si difficile d'atteindre pendant sa vie souterraine, sera peut-être susceptible d'être détruit, si on peut l'attaquer pendant quelque moment favorable de son existence aérienne.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente la nouvelle maladie de la vigne. Depuis qu'on la connaît, une foule de moyens ont été proposés pour la combattre. Aucun d'eux n'a complétement réussi. En trouvera-t-on de plus actifs à l'avenir? Parviendra-t-on, ce qui est très-possible, à tirer meilleur parti de ceux qu'on a essayés? Il est permis de l'espérer. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'efficacité du remède qu'on cherche et qu'on trouvera ne dépend pas seulement de la nature et de l'énergie des substances employées. Le mode d'emploi et le moment de l'application seront toujours d'une très-grande importance. Les substances capables de tuer les pucerons sont très-nombreuses; mais, pour produire de bons effets, il faut qu'elles soient sans danger pour la plante et qu'elles puissent pénétrer assez facilement dans le sol pour atteindre les insectes à 40 ou 50 centimètres de profondeur et quelquefois même au delà. C'est là que se trouve la plus grande difficulté. Aussi les traitements préventifs, destinés à préserver les vignes encore intactes, doivent-ils surtout être l'objet de l'attention des personnes qui chercheront un remède à ce nouveau mal.

En attendant que la science nous ait fourni de véritables moyens de défense, la commission est d'avis qu'il y a lieu dès à présent de conseiller aux agriculteurs et aux municipalités d'imiter l'exemple donné dans l'Hérault et dans la Gironde, où l'on n'a pas hésité à arracher les ceps, à les brûler et à désinfecter le sol par un sérieux écobuage. Elle conseille, dans le même ordre d'idées, de ramasser les feuilles portant des galles et de les brûler. Ces mesures défensives, analogues à celles qu'on a prises contre la peste bovine, ont l'avantage de détruire un grand nombre d'insectes qui pourraient se propager et répandre la maladie dans les vignobles environnants. Prescrites à propos et mises à exécution avec ensemble et sous une surveillance intelligente, elles peuvent arrêter le progrès du mal et le faire reculer. Mais ces mesures immédiates, que le ministère peut recommander comme extrêmement urgentes, le mois d'août étant l'un des plus dangereux pour la propagation énergique du phylloxera; ces souscriptions à l'aide desquelles les sociétés, comices ou syndicats pourront subvenir aux indemnités réclamées par certains propriétaires de vignes condamnées à la destruction, ne sauraient dispenser de chercher ailleurs un remède d'une application plus facile. Toutefois, autant la commission s'exprime avec conviction lorsqu'il s'agit de conseiller des mesures de police rurale, autant elle veut rester réservée lorsqu'il est question des règles de conduite à tracer à ceux qui s'occuperont de cette question; elle laisse le champ libre à toutes les idées.

En instituant un prix de 20,000 fr. pour la découverte d'un moyen capable de guérir les vignes malades, le ministre de l'agriculture et du commerce a montré sa profonde sollicitude pour les intérêts de la viticulture. L'appel qu'il adresse par cette haute récompense à tous les hommes de science et de bonne volonté sera certainement entendu, et il y a lieu d'espérer que nous serons bientôt en possession d'une histoire complète de la maladie et d'un procédé efficace et pratique qui rendra la sécurité à nos vignerons. L'arrachage des ceps malades et leur emploi, avec d'autres combustibles, à l'écobuage du sol infecté, la cueillette et la destruction par le feu des feuilles portant les galles spéciales du phylloxera, circonscriront la marche de la maladie et marqueront un temps d'arrêt. Les personnes qui se voueront aux recherches qu'on désire provoquer, auront ainsi le temps nécessaire pour atteindre le but; car, il ne faut pas l'oublier, dans les problèmes complexes de l'agriculture, il n'est pas permis d'improviser; et, plus que jamais, il n'est donné à personne en pareil cas, de deviner la nature en passant.

Ont signé :

MM. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, *président*. — **Duchartre**, de l'Institut. — **Milne-Edwards**, de l'Institut. — **De la Vergne**. — **Vialla**. — **Marès**. — **Paul Gervais**. — **Lefebvre de Sainte-Marie**. — **Porlier**, *secrétaire*.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XIX. — Séance du 7 juillet.

Présidence de M. de Bouillé.

M. Calemard de Lafayette étant absent, le procès-verbal rédigé par lui sera lu à la prochaine séance.

M. le président accorde la parole aux délégués de Saint-Etienne, présents à la séance, pour donner à la réunion des renseignements sur l'industrie des soies.

M. Bonnet demande à M. le président du tribunal de commerce de Saint-Etienne son opinion sur l'efficacité de la protection accordée aux producteurs de soie indigène par les nouvelles mesures proposées.

M. le président répond que les producteurs de cocons ont besoin de la protection pour soutenir leur industrie atteinte si gravement par la maladie des vers à soie (muscardine). De 1820 à 1836, le droit était de 1 fr. sur les soies gréges, et de 2 fr. sur les soies moulinées; de 1836 à 1850, le droit de sortie, remplaçant le

1. Voir les quinze derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275 et 305 du présent volume.

droit d'entrée, était de 2 fr. sur les soies gréges, et de 3 fr. sur les autres. On avait ici en vue de forcer le fabricant à employer les soies françaises.

M. de Cazes fait remarquer que la production diminue. Cette diminution est considérable à Toulouse, à Montauban et dans l'arrondissement de Lavaur. La cause en est à la maladie et à l'arrachage du mûrier. Si cette diminution continuait dans la même proportion, l'industrie de la soie serait menacée dans nôtre pays, car elle ne trouverait plus la quantité de matières premières nécessaires.

M. le président du tribunal de commerce de Saint-Etienne répond que dans Vaucluse, la Drôme et l'Isère, on a fait éclore plus de grains peut-être, mais pour combler les vides que fait la maladie, et il reconnaît que la culture du mûrier, par suite de ce fait, a été négligée; de là, en résumé, un fâcheux résultat pour la production. Il reconnaît que la graine du Japon importée en France prend, elle aussi, la maladie dès la première année. La vieille race jaune est très-rare et n'existe que dans quelques localités moins atteintes. La race japonaise gagne du terrain; en Italie, en Espagne, en Syrie, on s'est partout rejeté sur elle.

M. Malartre, à qui cette question des soies est très-familière, est venu pour donner les explications qu'on lui demandait, et il est prêt à parler. D'ailleurs il est d'accord avec la réunion, qui préfère remplacer le droit de 20 pour 100 avec drawbach par un droit fiscal, et lui-même reconnaît que la soie, comme toutes les autres matières premières, doit supporter un droit. Mais M. Malartre se propose de traiter plus largement une autre fois cette question; car, ainsi que le font remarquer plusieurs membres, il y a lieu de revenir sans retard à la discussion des nouveaux impôts, sinon on s'exposerait à ne plus se présenter en temps utile devant la commission du budget.

M. Delacour insiste sur cette discussion dont l'urgence n'échappera à personne. Nous devons chercher à abaisser les impôts qui grèvent si lourdement l'agriculture et aviser aux moyens de les remplacer par d'autres.

L'ordre du jour sur les nouveaux impôts, indiqué à la dernière séance, est repris.

M. Houssard expose à la réunion les inconvénients qui résulteront pour certains produits agricoles et pour le développement de la production en général, des impôts proposés par le ministre des finances. Ce sont : 1° l'augmentation du droit de circulation sur les vins; 2° la perception obligatoire du droit d'enregistrement des baux, même verbaux, de toute catégorie; 3° l'établissement de droits de douane à la sortie des produits agricoles. Pour compenser la diminution des ressources indispensables qui résulterait de la suppression de ces divers droits, et aussi pour éviter de taxer les matières premières à l'entrée, d'un droit de 20 pour 100, M. Houssard propose à la réunion l'*établissement d'un impôt : 1° sur les catégories non atteintes encore des revenus mobiliers; 2° sur la transmission des valeurs mobilières*. M. Houssard développe la pensée qui a inspiré la proposition faite par lui et par M. Louis Passy à l'Assemblée nationale, le 21 juin dernier.

Une discussion s'engage sur la proposition de M. Houssard. Plusieurs membres y prennent part, entre autres MM. de Féligonde, Martenot, Tallon, Bonnet et de Dampierre. La réunion décide qu'une commission sera nommée pour présenter, dans le plus bref délai, ses observations à la commission du budget. Les membres désignés au scrutin sont : MM. de Bouillé, de Dampierre, Houssard et le baron de Cazes.

La réunion aura, à une prochaine séance, à se prononcer sur les impôts nouveaux qui lui sont proposés, en échange des suppressions de droits susindiqués.

La séance est levée à deux heures et renvoyée au mercredi 12 juillet.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

SOLUTION D'UN PROBLÈME SUR LES ASSOLEMENTS.

Nous avons reçu de notre éminent collaborateur M. Félix Villeroy la lettre qu'on va lire. Depuis longtemps nous avons mis en pratique l'idée qu'elle nous soumet de répondre aux questions que pourraient nous adresser les cultivateurs. Seulement nous persistons à penser qu'il ne

faut avoir recours à l'impression que pour les questions véritablement d'intérêt général, et que par conséquent nous ne devons pas admettre ces espèces de questionnaires ou boîtes aux lettres dans lesquels on mêle toutes sortes de choses personnelles, particulières; nous tenons à ce que toujours notre rédaction reste à une certaine hauteur. Aussi, comme dans la lettre de M. Villeroy, il est posé un problème de la plus sérieuse gravité pour la science et la pratique agricoles, nous y répondrons immédiatement avec tout le développement que le sujet comporte. Voici d'abord comment M. Villeroy s'exprime :

« Mon cher directeur,

« Il me semble que votre journal, déjà si utile aux cultivateurs, pourrait l'être encore plus si vous y ajoutiez ce qu'on pourrait appeler un *Questionnaire*, ce qui existe sous le nom de *boîte aux lettres* dans les journaux allemands. Ce serait pour vous un moyen simple et facile de correspondre avec vos lecteurs, et pour vos lecteurs de correspondre entre eux. Une question vous est adressée, et, au lieu d'écrire une lettre, vous répondez en quelques mots par le journal. Si cette question le mérite, vous l'insérez dans votre journal en engageant ceux qu'elle intéressera à donner leur avis. De cette manière, il peut s'ouvrir une sorte d'enquête prompte, simple, facile, sur d'intéressantes questions. Si vous adoptez mon idée, s'il n'y a pas à sa réalisation des empêchements que je ne puis pas connaître, je commence par vous soumettre la question que voici :

« Dans une succession de récoltes, la lupuline et le trèfle blanc exercent-ils sur « la terre la même action épuisante que le trèfle rouge? En d'autres termes, si dans « un assolement de huit ans, j'ai une fois du trèfle rouge et une fois de la lupuline, « leur action sur la terre sera-t-elle la même que si j'avais du trèfle rouge tous les « quatre ans? »

« On sait que certaines plantes peuvent sans inconvénient se succéder à elles-mêmes, tandis que d'autres ne peuvent revenir qu'après un certain nombre d'années. Ainsi, chez bien des petits cultivateurs, le chanvre, les choux reviennent presque sans interruption dans le même champ; au contraire, le lin, les pois, le trèfle ne peuvent revenir qu'après plusieurs années.

« Bien des cultivateurs ont acquis à leurs dépens l'expérience relativement au trèfle rouge. Avec l'introduction de la culture alterne et de l'assolement de quatre ans, connu sous le nom d'assolement de Norfolk, le trèfle revenait tous les quatre ans, jusqu'à ce qu'on s'aperçut que son produit diminuait à chaque rotation et que la terre se lassait d'en produire. La question pour moi aujourd'hui est de savoir si l'action épuisante de la lupuline sur la terre n'est pas la même que celle du trèfle rouge, et si je peux, dans un assolement de huit ans, avoir la 4e année du trèfle rouge fauché, et la 8e année de la lupuline pâturée. — Je suis disposé à croire que l'action des deux plantes sur la terre n'est pas la même, parce que le trèfle rouge semble être un produit de la culture, tandis que la lupuline et le trèfle blanc viennent en quelque sorte spontanément, comme de la mauvaise herbe, et que la terre ne paraît pas s'en lasser.

« Si des lecteurs du journal peuvent m'éclairer à cet égard, je leur en serai bien reconnaissant.

« Agréez, etc. « F. VILLEROY. »

S'il existe dans les répertoires chimiques et agronomiques beaucoup d'analyses du trèfle commun et même du trèfle blanc ou du trèfle hybride, on n'y en rencontre pas de complète en ce qui concerne la lupuline. Ainsi les tables du docteur Emile Wolff, que M. Damseaux, professeur à l'institut agricole de Gembloux (Belgique), a insérées dans une *Etude pratique sur les fumiers de ferme et les engrais en général*, et que M. Grandeau a reproduites plus récemment dans le *Journal d'Agriculture pratique*, en les donnant comme le dernier mot de la science sur ce sujet, sont complétement muettes à l'égard de la lupuline. Or, comment comparer ce que les deux assolements dont parle M. Villeroy

peuvent enlever au sol, si l'on n'a pas en regard la comparaison des deux plantes dont l'une doit être substituée partiellement à l'autre? Heureusement nous nous sommes rappelé un excellent travail de M. Marchand, de Fécamp, sur *l'Agriculture du pays de Caux*, inséré dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture* pour 1866. Nous nous sommes souvenu en même temps avoir vu dans le pays de Caux beaucoup de lupuline, minette ou trèfle jaune, et nous nous sommes dit qu'un savant aussi judicieux que M. Marchand ne devait pas avoir manqué de faire comparativement l'analyse complète des divers trèfles usités dans la contrée. Notre mémoire nous a bien servi. Tous les éléments d'une bonne discussion se trouvent dans le Mémoire de M. Marchand, avec cet avantage considérable que nous n'aurons pas à faire usage d'analyses faites par des méthodes inconnues ou portant sur des récoltes venues dans des terrains de constitutions différentes, ce qui eût ôté toute certitude aux rapprochements. Ajoutons une autre observation, c'est que les auteurs de répertoires n'ont pas assez recours aux travaux originaux, et le plus souvent se contentent des sources anciennes, auxquelles tout le monde a déjà puisé, sans y rien ajouter.

Voici tout d'abord, d'après M. Marchand, la composition comparée d'un kilogramme de trèfle commun et de lupuline, à l'état frais, à l'état fané et à l'état sec :

	Dans un kilog. de lupuline.			Dans un kilog. de trèfle commun.		
	A l'état frais. gr.	A l'état fané. gr.	A l'état sec. gr.	A l'état frais. gr.	A l'état fané. gr.	A l'état sec. gr.
Eau	679.000	160.000	»	748.000	160.000	»
Matières organiques sans azote	287.670	750.078	892.950	225.489	751.577	894.797
Azote	8.178	24.041	28.620	5.353	17.840	21.242
Cendres	25.152	65.881	78.430	21.158	70.583	83.961
Totaux	1000.000	1000.000	1000.000	1000.000	1000.000	1000.000
Composition des cendres.						
Potasse	2.728	7.145	8.506	2.402	8.014	9.532
Soude	2.693	7.053	8.396	0.426	1.421	1.690
Chaux	7.052	18.470	21,988	7.290	24.320	28.928
Magnésie	0.948	2.483	2.956	0.941	3.140	3.734
Oxyde de fer	0.222	0.583	0.694	0.432	1.441	1.714
Chlore	0.530	1,388	1.652	0.379	1.263	1.504
Acide phosphorique	1.792	4.694	5.588	1.619	5.400	6.424
— sulfurique	0.289	0.756	0.900	0.277	0.926	1.202
— carbonique	7.781	20.380	24.262	5.870	19.581	23.293
— silicique	1.237	3.241	3.858	1.607	5.362	6.377
Totaux	25.272	66.191	78.800	21.243	70.868	84.298
Oxygène compté en excès	0.120	0.310	0.370	0.085	0.285	0.337
Poids réel des cendres	25.152	65.881	78.427	21.158	70.583	83.961

Les rendements que M. Marchand a constatés en fourrages verts sont de 10,180 kilog. pour la lupuline et 32,000 pour le trèfle par hectare. En conséquence, les produits enlevés au sol par chacune des deux récoltes se décomposent de la manière suivante par hectare :

	Lupuline. Kilog.	Trèfle. Kilog.
Matières organiques sans azote	2,928.481	7,215.648
Azote	83.252	171.264
Cendres	256.047	677.588
Totaux	3,267.680	8,064.500
Composition des cendres.		
Potasse	27.771	76.934
Soude	27.415	13.642
Chaux	71.789	233.472

Magnésie	9.650	30.144
Oxyde de fer	2.260	13.834
Chlore	5.395	12.125
Acide phosphorique	18.243	51.840
— sulfurique	2 942	8.890
— carbonique	79.210	187.978
— silicique	12.593	51.475
Totaux	257.268	680.324
Oxygène compté en excès	1.221	2.736
Poids réel des cendres	256.047	677.588

Une simple inspection de ces chiffres suffit pour démontrer que l'enlèvement de la récolte de trèfle commun suffit pour priver le sol, en ne tenant compte que des éléments les plus difficiles à se procurer, de deux fois plus de matières azotées, de trois fois plus de potasse et de trois fois plus d'acide phosphorique, que ne le fait la culture de la lupuline. De là il résulte que si, comme le propose M. Villeroy, on remplace une fois dans l'assolement quadriennal le trèfle par la minette, de façon à ne faire revenir le trèfle commun que tous les huit ans, on devra nécessairement s'apercevoir beaucoup moins de l'épuisement que tous les cultivateurs ont constaté être produit par le retour trop fréquent du trèfle. Il faudra, en effet, qu'il s'écoule vingt-quatre années avec l'assolement dans lequel le trèfle et la lupuline reviennent chacun tous les huit ans, pour enlever les principes perdus par le sol en seize ans, lorsque le trèfle revient par périodes quadriennales. Il y a lieu de remarquer que les plantes s'emparent avant tout des principes assimilables, et que l'action du temps entre pour beaucoup dans la mise en disponibilité de ces principes qui le plus souvent existent tout d'abord dans les roches à l'état insoluble ou non assimilable. Conséquemment si, à un moment donné, en raison de la constitution accidentelle du sol arable, une plante ne réussit pas, il peut arriver que par l'action des météores ou bien de décompositions lentes s'effectuant dans l'intérieur de la terre, par suite du contact de l'humidité, de l'air, des matières organiques et minérales, sous l'influence de la capillarité, de l'électricité, de la chaleur, divers principes passent de l'état non assimilable à l'état assimilable, sans que, au fond, il n'y ait rien de changé à la composition élémentaire. Dans ce cas, l'action du temps, l'éloignement des échéances de récoltes, expliquent parfaitement qu'une culture ne puisse réussir qu'à de longs intervalles. On voit aussi, par la comparaison des chiffres précédents, combien une récolte de trèfle commun exige de chaux; par conséquent elle est satisfaite davantage dans les champs marnés où il se trouve aussi de la magnésie disponible en plus grande quantité. L'action du plâtre s'explique aussi par le besoin que le trèfle commun a de la chaux, ainsi que l'a remarqué M. Boussingault, et par la possibilité de l'utilité du sulfate de chaux pour mettre la potasse en liberté. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de remarquer que la lupuline donne, au point de vue purement quantitatif, des récoltes bien moins abondantes que le trèfle commun. Mais en agriculture, la quantité n'est pas tout, il faut aussi la qualité. C'est pourquoi il arrive que parfois on emploie la lupuline qui constitue l'un des meilleurs fourrages que l'on puisse donner au bétail, et particulièrement aux moutons qui en sont très-friands. On la fait toujours paître, parce qu'elle repousse facilement sous la dent du bétail, tandis

qu'elle fournit un fourrage trop peu abondant lorsqu'on la convertit en foin, et alors le prix de ce fourrage est trop élevé. Elle présente d'ailleurs l'avantage de ne jamais causer la météorisation des ruminants qui la paissent. Une autre circonstance est à considérer. Un des résultats de la culture du trèfle dont le retour est trop répété, c'est qu'il ramène à la surface une grande quantité de matières végétales, par l'abondance de ses racines, par les débris de fleurs et de feuilles que les cultivateurs appellent fleurains et qui restent à la surface du sol. Il en résulte une sorte de rupture d'équilibre dans la constitution de la couche arable, et il importe d'y obvier soit par des façons mécaniques, soit par l'apport d'agents chimiques, tels que la chaux et les nitrates. La substitution au trèfle de la lupuline qui se sème dans les mêmes conditions, change les phénomènes qui se produisent ordinairement, et il en résulte l'apparence d'une véritable amélioration sur laquelle s'accordent un grand nombre de praticiens, de telle sorte que dans les terres sèches, calcaires et peu fertiles, il convient réellement de recommander l'emploi de la lupuline à des intervalles éloignés, comme le propose M. Villeroy qui, avec son coup d'œil de praticien très-exercé, a parfaitement deviné la meilleure solution d'un problème que la science avait jusqu'à ce jour regardé comme très-difficile.

J.-A. Barral.

LE SOLDAT CULTIVATEUR[1].

Comme complément à mon article sur l'introduction des principes de la culture dans l'enseignement donné au régiment, et pour prouver l'utilité pratique de l'introduction de cultures potagères dans les casernements des troupes, je crois pouvoir donner le tableau de la consommation en légumes faite par une compagnie de mineurs de 88 hommes en garnison à Arras, pendant les 30 jours de juin 1870. Ces chiffres sont extraits du livre d'ordinaire de la compagnie :

	kilog.		fr.	Par homme et par jour.
Pommes de terre........	1,116	coûtant	94.86	425 grammes.
Carottes................	60	—	4.93	23
Oignons.................	65	—	13 00	24
Haricots secs...........	260	—	83.20	98
Navets..................	4	—	0.20	1.5
Poireaux................	0.500	—	0.10	
Ail.....................	18 têtes.	—	0.15	
Total..................			196.44	

C'est par homme et par jour 0f.074.

Voici maintenant le tableau de la consommation en légumes d'une compagnie de 120 hommes, en garnison à Paris, pendant les 30 jours de juin 1871 :

	kilog.		fr.	
Pommes de terre........	2,355	coûtant	170.40	638 grammes.
Carottes................	34	—	13.65	9
Choux...................	281	—	42.25	76
Navets..................	67	—	13.40	18
Oignons.................	55.20	—	39.00	15
Poireaux................................			1.65	
Thym et salade..........................			3.00	
Total..................			283.25	

C'est environ par homme et par jour : 0f.078.

C'est par an et par homme une dépense de 27 fr. 74 qui serait économisée si chaque caserne avait son jardin potager, comme je le propose aujourd'hui.

---

1. Voir le n° du 19 août, p. 315 de ce volume.

Je terminerai en faisant remarquer que dans mon premier article, à la sixième ligne du premier alinéa, plusieurs mots ont été omis, ce qui change le sens de la phrase, qui doit être reconstruite comme il suit « Si la grande culture a ses bons côtés, la moyenne et surtout la petite sont celles dont les progrès peuvent amener, dans le plus bref délai, la satisfaction de la population rurale, son aisance et par suite son accroissement si nécessaire, si nous nous comparons à nos voisins. »

COIGNET,
Ancien officier du génie.

DESTRUCTION DES PLANTES PARASITES.

Parmi les plantes parasites, on peut en citer deux : la traînasse (*Acrostis stolonifere*) et l'ivraie vivace (*Lolium Perenne*), que l'on ne connaît guère dans le Lot-et-Garonne que sous le nom d'herbe blanche, qui sont difficiles à extraire. Aussi est-il nécessaire ici plus que jamais, pour extirper salutairement ces plantes, de multiplier autant que possible les labours par un temps très-sec, que ces végétaux redoutent extrêmement. Comme on le voit, le procédé n'est pas des plus malins.

Maintenant j'ai encore à examiner une autre catégorie de parasites : ce sont ceux qui végètent sur les bordures des terres, ou dans tout autre endroit inaccessible à la charrue, tels que, par exemple, les chardons, les orties, les ronces, etc. Naturellement le principe d'extermination reste le même, ce n'est que l'application qui diffère : coupez plusieurs fois au collet ces parasites pendant l'époque de leur végétation, et la mort de la souche s'ensuivra inévitablement la même année. Il arrivera donc qu'au lieu d'être forcé de défricher une bordure, bien talussée d'ailleurs, pour débarrasser le sol de cette source de racines malfaisantes, on les aura détruites à bien moins de frais.

A. P. LEYRISSON.

REVUE COMMERCIALE (26 AOUT 1871).

I. — *Situation générale.*

L'encombrement sur les chemins de fer diminuant d'une manière assez sensible, il en est résulté plus d'activité dans les affaires. Cependant la situation politique qui est toujours aussi incertaine, arrête l'essor des meilleures volontés. L'occupation étrangère qui, depuis quelques jours, ne paraît pas vouloir continuer à diminuer ses exigences, assombrit aussi les esprits et nuit au commerce, à ce point que, par exemple, on hésite à faire à Dijon le congrès commercial qui, tous les ans après la moisson, servait si efficacement à fixer l'opinion des négociants sur les opérations à entreprendre.

II. — *Les grains et les farines.*

Durant cette semaine, la hausse a encore continué à se produire sur les blés ; mais par contre la baisse fait de nouveaux progrès sur les seigles, les orges et les avoines. Voici, par quintal, le tableau général des cours :

1re RÉGION. — **NORD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Orbec	35.00	20.00	»	24.00
Côtes-du-Nord. Tréguier.	29.50	»	12.00	18.00
— Pontrieux	30.00	»	15.00	17.80
Finistère. Quimper	27.00	16.50	16.50	16.25
— Morlaix	28.50	»	12.25	16.00
Ille-et-Vilaine. Rennes	30.50	»	16.00	»
Manche. Villedieu	31.00	»	13.00	24.00
— Cherbourg	32.50	»	17.50	29.50

1re RÉGION. — **NORD-OUEST** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Mayenne. Laval	32.00	»	»	»
— Château-Gontier	32.50	»	14.00	»
Morbihan. Hennebont	27.50	15.25	»	21.50
Orne. Sées	38.75	15.75	17.00	24.00
— Vimoutiers	36.25	13.35	19.50	25.50
Sarthe. Le Mans	35.00	»	»	»
Prix moyens	31.86	15.57	15.28	21.66

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. La Fère	39.00	»	»	»
— Soissons	37.00	19.75	»	19.50
— Château-Thierry	36.50	18.50	16.00	16.50
Eure. Conches	36.30	16.20	20.00	19.35
— Pacy	34.90	16.80	20.00	21.85
— Neubourg	35.50	15.50	17.00	20.00
Eure-et-Loir. Chartres	37.10	»	»	17.50
— Nogent-le-Rotrou	37.00	»	13.25	19.40
Nord. Cambrai	38.00	17.65	»	15.50
— Douai	34.35	18.70	»	18.00
— Valenciennes	36.85	»	»	17.50
Oise. Beauvais	36.90	19.25	20.50	21.00
— Compiègne	36.20	18.15	»	16.85
— Noyon	37.45	18.50	»	19.50
Pas-de-Calais. Arras	35.50	17.90	»	17.50
Seine. Paris	36.65	18.90	16.75	20.00
Seine-et-Marne. Meaux	38.00	17.00	»	16.50
— Melun	35.45	16.75	12.50	19.00
— Provins	38.00	17.25	14.00	20.00
Seine-et-Oise. Etampes	40.70	17.80	14.50	16.25
— Rambouillet	36.25	17.25	15.80	20.00
— Pontoise	36.25	18.70	17.50	19.65
Seine-Inférieure. Dieppe	34.55	18.00	»	21.50
— Rouen	36.00	18.75	»	18.50
— Le Havre	34.00	»	»	23.25
Somme. Amiens	35.00	18.50	18.00	19.00
— Airaines	34.95	16 60	17.85	20.00
— Oisemont	34.95	16.50	20.00	19.25
Prix moyens	36.42	17.73	16.92	18.93

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	38.75	21.50	»	21.00
Aube. Bar-sur-Aube	35.50	16.60	13.55	19.50
— Nogent-sur-Seine	38.00	18.70	15.50	17.25
Marne. Châlons-s-Marne	37.50	21.00	19.50	21.00
Epernay	38.00	17.50	14.25	19.00
— Reims	37.50	21.50	19.50	16.50
Hte-Marne. St-Dizier	37.00	18.00	15.50	15.50
Meurthe. Nancy	35.25	»	»	17.50
— Pont-à-Mousson	35.75	18.50	15.00	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	37.75	18.25	18.00	22.00
Haute-Saône. Vesoul	30.75	18.95	18.00	18.40
— Gray	34.50	16 75	19.00	16.40
Vosges. Raon-l'Etape	37 50	23.50	»	20.00
— Epinal	35.50	20.50	»	18.50
Doubs. Besançon	35.00	»	16.50	21.25
Prix moyens	36.28	19.33	16.75	18.66

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.40	»	16.45	18.50
— Angoulême	37.50	»	»	»
Charente-Infér. Marans	35.00	»	17.00	21.00
Deux-Sèvres. Niort	37.00	»	»	21.25
Indre-et-Loire. Bléré	36.25	18.70	15.00	17.00
— Tours	36.25	»	»	»
Loire-Inférieure. Nantes	33.75	17.20	17.65	18.00
Maine-et-Loire. Saumur	36.00	»	»	»
— Angers	33.45	»	»	»
Vendée. Luçon	34.00	»	15.60	18.25
Vienne. Poitiers	37.65	17.25	16.15	18.50
— Châtellerault	36.30	»	»	20.00
Haute-Vienne. Limoges	31.50	19.50	»	19.50
Prix moyens	35.39	18.16	16.31	19.11

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	34.70	»	»	15.25
— Cusset	34.40	20.00	19.80	14.40
Cher. Bourges	34.75	»	14.85	15.00
Creuse. Aubusson	»	20.30	»	25.00

5e RÉGION. — CENTRE (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Indre. Issoudun	36.85	20.50	16.65	16.00
— Châteauroux	33.50	18.00	17.50	19.50
Loiret. Orléans	36.85	17.80	13.25	18.50
— Gien	36.90	18.70	»	15.00
— Montargis	36.90	17.65	13.55	16.00
Loir-et-Cher. Blois	36.25	17.80	12.95	18.00
— Vendôme	36.50	16.00	16.50	16.00
Nièvre. Nevers	35.45	20.00	17.80	18.50
Puy-de-Dôme. Clermont	34.00	17.50	18.50	»
Yonne. Sens	36.65	17.80	14.50	16.25
— Brienon	35.00	17.90	13.50	16.00
Prix moyens	35.20	18.32	16.07	17.16

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux	33.00	16.00	15.00	14.00
— Bourg	34.75	18.50	»	17.00
Côte-d'Or. Dijon	35.00	»	15.50	15.50
— Montbard	35.25	»	»	18.00
Isère. Grenoble	37.50	»	»	19.50
Jura. Dôle	»	15.95	15.80	20.00
Loire. Roanne	33.75	20.75	18.50	17.50
Rhône. Lyon	33.50	»	»	19.00
Saône-et-Loire S-Laurent	33.75	16.00	15.00	»
— Mâcon	32.50	18.50	»	22.00
— Châlon	33.00	17.25	»	17.00
Savoie. Chambéry	33.25	22.35	»	16.70
Prix moyens	34.11	18.16	15.96	17.84

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	32.50	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	32.20	19.50	16.65	20.50
— Villefranche-Laur.	33.50	»	»	18.00
Gers. Nérac	35.00	»	»	»
Gironde. Bordeaux	31.50	21.50	»	22.00
— La Reole	32.50	20.00	»	»
Landes. Dax	32.00	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.00	20.00	»	19.50
— Marmande	30.25	»	»	»
Prix moyens	32.61	20.70	16.65	20.00

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	19.25	»	19.00
— Castelnaudary	34.75	»	13.25	18.00
Cantal. Mauriac	31.55	21.60	»	27.50
Corrèze. Luberzac	33.00	»	»	22.25
Hérault. Béziers	32.75	21.00	14.50	21.00
Lozère. Mende	»	20.00	22.75	23.35
— Marvejols	»	20.25	»	»
— Florac	»	21.00	20.25	20.35
Pyrénées-Or. Perpignan	29.50	»	17.00	15.70
Tarn. Lavaur	34.70	»	»	29.50
Tarn-et-Gar. Montauban	33.10	20.50	15.00	20.50
Prix moyens	33.04	20.51	17.13	21.62

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	37.00	»	»	23.85
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	22.40	23.00	24.00
— Guillestre	31.00	22.30	22.50	23.60
Ardèche. — Andance	35.00	20.00	»	19.00
B.-du-Rhône. Arles	33.00	»	14.00	21.00
— Marseille	32.75	»	17.00	19.25
Gard. Nîmes	32.00	»	19.00	20.25
Haute-Loire. Le Puy	»	21.00	20.50	»
— Brioude	»	22.50	»	»
Vaucluse. Avignon	31.60	»	»	»
Prix moyens	33.03	21.65	19.33	21.56
Moy. de toute la France	34. 0	18.91	16.71	19.62
— de la semaine précéd.	33.37	19.36	17.40	20.37
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.83	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	0.45	0.69	0.75

Les cours se sont maintenus à l'étranger sans grandes variations, ainsi qu'il résulte du tableau suivant donnant les prix par quintal :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	27.50	21.00	15.00	15.50
Angleterre.	Londres	31.25	21.00	20.00	16.50
Belgique.	Bruges	34.70	24.50	28.65	24.45
—	Bruxelles	35.25	22.25	»	»
—	Courtrai	33.50	21.50	»	20.00
—	Namur	35.75	24.50	25.00	21.50
Pays-Bas.	Maëstrich	32.00	»	24.00	23.50

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Alsace et Lorraine.	Strasbourg..........	32.75	19.00	»	23.25
—	Colmar..............	34.50	17.55	»	17.00
—	Metz................	35.00	18.50	15.00	16.50
Allemagne.	Mannheim............	31.75	21.50	22.50	17.00
—	Cologne.............	29.00	20.30	»	»
Suisse.	Zurich..............	33.75	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York......	27.65	»	»	»
—	San-Francisco.......	31.25	»	»	»

Ce sont les besoins de la France qui règleront les cours sur les principaux marchés étrangers, où il y a presque partout suffisance, sans cependant une de ces grandes abondances qui impriment une vive impulsion à la baisse.

Blés. — Les affaires sont restées sans entrain. Les cultivateurs, absorbés par les travaux de leurs exploitations, fréquentent peu les marchés. Il y a cependant des offres suffisantes pour satisfaire les besoins des meuniers qui ne se livrent pas à de grands achats. A la halle de Paris, les blés blancs de choix du Midi ont été cotés de 45 fr. 50 à 46 fr.; les blés bigarrés, de 44 fr. 50 à 45 fr., et les blés roux, de 42 à 44 fr.; le tout aux 120 kilog. en gare, soit de 35 à 38 fr. 30 les 100 kilog. On a vendu des blés de Californie arrivés par bateaux, à 37 fr. 50 les 100 kilog.

Farines. — Les prix se maintiennent avec une légère tendance à la hausse, par rapport à ceux de la semaine dernière. Le mouvement des affaires ne paraît pas s'accélérer, d'après les déclarations officielles, et le restant disponible augmente légèrement. Les affaires de la semaine se résument ainsi :

Restant au 16 août..........................	33,838.57	Quintaux.
Arrivages officiels des 17, 18, 19, 21, 22 et 23 août.	4,793.82	
Total des marchandises à vendre......	38,632.39	
Ventes officielles du 17 au 23	4,210.63	
Restant disponible le 23.............	34,421.76	

Les prix moyens par quintal ont été : le 17, 48 fr. 63; le 18, 49 fr. 74 ; le 19, 49 fr. 68; le 21, 49 fr. 68; le 22, 49 fr. 89; le 23, 47 fr. 31. A la dernière halle, les farines ont été cotées : marques de choix, 80 fr.; bonnes marques, 78 à 79 fr.; marques ordinaires, 75 à 77 fr. par sac de 159 kilog., toile à rendre. Ce sont exactement les prix de la semaine dernière, soit 47 fr. 76 à 50 fr. 95 par quintal. Pour les farines de commerce, les cours étaient en quelque sorte expectatifs, parce que les spéculateurs veulent se rendre compte des ressources de l'intérieur et de l'étranger. La cote officielle a été arrêtée à 80 fr. 75 pour les huit-marques, et 77 fr. 75 pour les supérieures quatre derniers mois, les 159 kilog., toile perdue. C'est 50 centimes de hausse par rapport à la dernière semaine. — Les cours de province se nivellent sur ceux de Paris. — A Londres; la farine de consommation pour les villes s'est payée de 46 fr. 32 à 49 fr. 25, et celle pour les campagnes, de 38 fr. 55 à 41 fr. 45. C'est une augmentation de 15 centimes environ par quintal.

Seigles. — Il y a baisse à Paris sur les seigles: cependant la vente est facile dans les prix de 21 fr. 50 à 22 fr. les 115 kilog., soit 18 fr. 65 à 19 fr. 15 par quintal.

Méteil. — Les prix restent à peu près les mêmes. On cote : à Pontoise, 29 fr. 15 à 30 fr. 80; à Montlhéry, 26 fr. 70 à 33 fr. 75 les 100 kilog.

Orges. — On achète facilement entre 16 fr. 50 et 17 fr. les 100 kilog. pour les orges nouvelles. L'escourgeon est rare; on le cote de 20 fr. 50 à 21 fr. 50.

Avoines. — Les avoines noires et vieilles disponibles sont rares. Les cours à la halle de Paris sont les suivants : avoine noire vieille, 20 fr. 65 à 21 fr. 25 ; nouvelle disponible, 19 fr. 75 à 20 fr. 25; à livrer en quinzaine, 19 à 19 fr. 25. Les avoines blanches sont difficiles à placer de 15 à 16 fr. les 100 kilog.

Sarrasins. — Il n'y a que très-peu d'affaires sur ce grain qui se vend par petits lots de 14 à 14 fr. 50 le quintal.

Maïs. — Les cours des maïs s'affermissent. On a vendu par 100 kilog. : à Lavaur, 24 à 25 fr. 30; à Marseille, 24 à 24 fr. 50; à Bordeaux, 24 fr. 70 à 25 fr. 65.

Riz. — Les cours des riz se maintiennent bien à la cote suivante, par 100 kilog., à Paris : brisures, 35 fr.; Rangoon, 36 à 50 fr.; Pégu, 35 à 44 fr.; Piémont, 50 à 60 fr.; Java, 70 à 90 fr. A Londres, la marchandise commence à être recherchée.

Pain. — Les prix du pain restent sensiblement les mêmes. Voici différentes cotes : Briançon, 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 35; Guillestre, 1re qualité, 0 fr. 48; 2e, 0 fr. 33; Alger, 1re, 0 fr. 45, 2e, 0 fr. 40 ; Chambéry, 1re, 0 fr. 41; 2e, 0 fr. 36.

Issues. — La vente des issues est toujours assez lente. On cote : le gros son, de 13 fr. à 13 fr. 50; son trois cases, 11 fr. 50 à 12 fr.; recoupettes, 13 à 14 fr.; re-

moulages bâtards, 16 à 18 fr.; blancs, 19 à 20 fr.; issues de riz, 20 fr.; le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Les prix des fourrages continuent à être fermement tenus, à Paris. On cotait, par 1,000 kilog., au dernier marché de la barrière d'Enfer : foin, 108 à 110 fr.; luzerne, 100 fr.; paille de blé, 100 à 116 fr.; paille de seigle, 90 à 102 fr. La paille de seigle, qui n'avait plus de cours, a reparu sur le marché depuis la moisson. — Dans les départements, les cours sont les suivants : Sens, foin, 100 fr.; paille, 90 fr.; — Saint-Germain-en-Laye, foin, 80 à 90 fr.; paille, 92 à 100 fr. — Blois, foin, 70 à 100 fr.; paille, 60 à 90 fr.; — Bordeaux, foin, 160 fr.; paille, 140 fr. Ce sont à peu près les mêmes prix depuis un mois.

Graines fourragères. — Les graines fourragères conservent les mêmes cours à Paris. Dans les départements, on cote : à Beauvais, vesces d'été, 30 fr.; sainfoin, 21 fr. à 22 fr. 50; — à Marseille, luzerne de Provence, 175 fr.; trèfle violet, 180 fr.; ray-grass d'Italie, 90 fr.; — le tout par 100 kilog.

Pommes de terre. — La maladie des pommes de terre continue à se répandre principalement dans le nord-ouest et dans le sud-est; néanmoins les cours n'ont pas varié à Paris. Les 100 kilog. valent toujours à Chambéry, 5 fr.; à Mauriac, 8 fr. 05; à Briançon, 5 fr. 50; à Besançon, 6 fr.

Oignons. — Les oignons en grains se payent de 12 à 18 fr. l'hectolitre à la halle de Paris.

Fèves. — Les fèves sont cotées, par 100 kilog. : à Bordeaux, 22 fr.; à Besançon, 17 fr. 50; à Dijon, 18 fr.

Légumes secs. — La mévente continue à Marseille, et tous les cours y sont nominaux, tels que nous les avons indiqués dans nos dernières revues. A Bordeaux, les prix sont les suivants, par quintal métrique : haricots blancs d'Italie, 25 à 26 fr.; d'Amérique, de diverses couleurs, 27 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les affaires sont si calmes, qu'il nous est impossible d'émettre une opinion sur la situation; à peine si nous osons dire que celle-ci est stationnaire, et s'il n'y a pas baisse de prix comme nous l'annoncions dans notre dernière revue, il y a réellement baisse sur le nombre des transactions. Les producteurs restent toujours encombrés, les commerçants reçoivent peu de demandes par la raison toute simple, que le consommateur se prive d'acheter, soit parce qu'il n'a pas d'argent, soit parce qu'il n'a pas confiance dans la situation politique actuelle. — A Barbezieux (Charente), les 230 litres vin rouge Ste-Radegonde se vendent 45 à 50 fr., et les bons crus ordinaires 35 à 40 fr. — A Dijon (Côte-d'Or), les propriétaires demandent 1,400 fr. la queue de 556 litres des premiers crus de la récolte de 1870. Le cours des vins gamays est de 75 à 90 fr. dans la côte de Beaune, et de 85 à 100 fr. dans la côte de Nuits, les 228 litres nus. — A Gevrey-Chambertin, les gamays 1869 et 1870 valent 85 à 90 fr. la pièce nue, et les passe-tous-grains 100 à 120 fr. On a vendu quelques premières cuvées 1870 : 800, 900 et 1,000 fr., ainsi que des vins fins intermédiaires 1869 et 1870 de 500 à 600 fr. la queue (556 litres), enfutée. — A Nîmes (Gard), le cours moyen des vins est de 12, 13, 14 et 16 fr. sans fûts, c'est-à-dire pris à la cave du propriétaire. — A Pézenas (Hérault), les cours sont au plus bas, 8 fr. l'hectolitre; on a même vendu des Piquepouls-Bourret à 7 fr.; en réalité, il n'existe pas de cours réguliers, on vend ce que l'on peut et suivant les besoins créés par la situation.

Spiritueux. — La baisse continue avec une fâcheuse persévérance et continuera sans doute jusqu'au commencement de la campagne. Personne en ce moment n'ose acheter, la spéculation a disparu de dessus le marché. Aussi ne se traite-t-il aucune affaire éloignée. On a acheté au jour le jour selon les besoins, et ceux-ci sont très-restreints. Il est probable que, avant l'ouverture de la campagne, les affaires ne reprendront pas. — A Paris, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave 1re qualité, 90 degrés disponible est de 54 à 55 fr.; le cours commercial de 55 fr.; 4 derniers de 54 fr. 50. — A Cognac (Charente), le cours des eaux-de-vie, l'hectolitre nu, 59 degrés, est de : bons bois ordinaires 1869, 85 à 90 fr.; 1870, 75 à 80 fr.; — très-bons bois, 1869, 90 à 95 fr.; 1870, 80 fr.; — fins bois barderies 1869, 95 fr.; 1870, 85 fr.; — petite champagne 1869, 100 fr.; 1870, 85 fr.; — grande champagne 1869, 115 fr.; 1870, 100 à 110 fr. — A Marseille (Bouches-du-Rhône), on cote

3/6 vin disponible, 65 fr.; 3/6 marc de raisin disponible, 64 fr.; esprit fin Nord disponible, 72 fr.; étranger (allemand) en grand fut, 62 fr.; tafia des colonies françaises disponible, 58 à 60 fr. — A Béziers (Hérault), le cours actuel est de 60 fr. — A Lille (Nord), on cote: 3/6 fin disponible, 53 fr. 50; 3/6 fin mélasse, 54 à 55 fr.; 3/6 fin à livrer 4 derniers mois, 53 fr.

Vinaigres. — Les cours sont sans changements.

Cidres. — Pas de cours nouveaux jusqu'à la récolte, qui s'annonce de plus en plus comme devant être des plus faibles.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les affaires en sucres sont toujours très-calmes à Paris, et les cours conservent leur tendance à la baisse. Les derniers prix sont : pour les sucres bruts 88°, 65 à 65 fr. 50; blancs n° 3, 77 fr. 50; pour les raffinés bonne sorte, 141 à 142 fr.; belle sorte, 143 fr. — A Valenciennes, c'est toujours la baisse qui l'emporte; on cote les 88°, n°s 10 à 13, à 65 fr.; les n°s 7 à 9, 65 fr. 50. — A Marseille, les sucres bruts se vendent assez bien aux cours des semaines précédentes; les prix des raffinés n'ont pas varié; ils se tiennent toujours à 145 fr. les 100 kilog. pour les sucres pilés, et de 146 à 148 fr. pour les pains nus, 1er choix.

Fécules. — Les cours ont subi une dépréciation résultant du peu de demandes faites aujourd'hui. Les fécules premières de Paris et de l'Oise sont cotées de 36 à 37 fr.; les fécules vertes de 19 à 20 fr. les 100 kilog. — La cote de la fécule première dans les Vosges, à Epinal, est de 35 fr.; le stock dans cette ville est d'environ 34,000 sacs.

Glucoses. — Par suite des grandes chaleurs de ces jours derniers, les sirops de fécule et de froment ont repris faveur à Paris; on les cote : sirop premier blanc, 80 fr.; massé, 58 à 60 fr.; liquide, 48 à 50 fr.; — le tout par 100 kilog.

Mélasses. — Les cours des mélasses de fabrique indigène sont sans changements à Paris et dans le Nord.

Miels. — Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit précédemment sur la situation des cours qui sont toujours tenus fermes pour tous les produits de la dernière récolte. A Paris, les 100 kilog. de miels gâtinais en sirop se payent de 160 à 170 fr.; les miels de Normandie, 170 à 180 fr.

Houblons. — L'état des houblonnières s'est généralement très-amélioré; mais il faut attendre le commencement de septembre pour avoir une saine appréciation de la récolte. Les prix pour la récolte de 1870 se maintiennent toujours bien, principalement sur les marchés de Belgique. Les 100 kilog. valent : à Anvers, 104 à 110 fr.; à Assche, 110 à 120 fr.; à Mons, 90 fr.; à Namur, 95 fr.; à Londres, les cours sont sans variations. En Allemagne, depuis le retour du beau temps, les marchés sont à peu près abandonnés; on attend ce que donnera la récolte.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — Les cours des huiles de colza sont à peu près les mêmes que la semaine dernière à Paris; ceux des huiles de lin sont en baisse sensible. On cote par 100 kilog. : colza tous fûts disponible, 115 fr. 50; en tonnes, 117 fr.; épurée en tonnes, 125 fr.; — lin en fûts, 95 fr. 50; en tonne, 97 fr.; œillette surfine, 135 fr. — A Cambrai, les 90 kilog. sont payés : colza, 102 fr.; œillette clarifiée, 118 à 120 fr.; lin, 84 fr.; cameline, 92 fr. — A Lille, les cours sont arrêtés pour l'huile colza brute, à 118 fr. 95, et pour celle épurée, à 123 fr. 20 par 100 kilog. — A Marseille, les huiles de graines ont subi une baisse de 1 fr.; la cote de l'huile d'olive est fixée de 98 fr. 50 à 100 fr. pour le disponible, et 100 fr. 75 pour le courant de septembre.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent avec activité aux cours suivants : Cambrai, colza vieux, 33 fr. 50 à 34 fr. 25; nouveau, 32 à 33 fr. 50; œillette, 28 à 30 fr.; lin, 25 à 27 fr. 25; — Caen, colza, 28 à 32 fr.; — le tout par hectolitre. — A Marseille, le colza du Danube se vend 42 fr., et la graine de sésame de Pondichéry, 49 fr. 50 par quintal métrique.

Tourteaux. — Les cours des tourteaux sont sans grandes variations dans le Nord; à Cambrai, ils s'établissent ainsi : colza, 18 fr.; œillette, 17 fr.; lin, 28 à 30 fr. — A Marseille, peu d'affaires importantes; on cote : sésames, 12 fr. 25 à 13 fr. 25; arachides, 9 fr. à 9 fr. 25; arachides décortiquées, 13 fr. 25; palmistes, 4 fr. 75; coton cotonneux, 7 fr. à 7 fr. 25; — le tout par 100 kilog.

Suifs. — A Paris, les affaires, quoique presque restreintes à la consommation locale, ont été assez actives cette semaine; on a payé, par quintal, suif frais, 112 fr.; en branches, 85 fr. 12; petits suifs, 100 à 101 fr. — Au Havre, les saindoux premières marques de New-York sont toujours tenus à 120 fr. les 100 kilog.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est toujours cotée à Bordeaux, 84 à 85 fr. les 100 kilog.; à Dax (Landes), la cote a monté de 2 fr.; elle est aujourd'hui à 77 fr. — Les autres résineux sont sans changements.

Les gemmes sont cotées à Mont-de-Marsan, de 66 à 76 fr. la barrique de 340 litres. A Bazas, le cours de cette denrée est de 50 à 55 fr.

Garances. — Les cours des garances n'ont pas varié à Avignon depuis huit jours. On signale une grande rareté de graines de garance dans quelques parties du département de Vaucluse.

Verdets. — Les mêmes prix se maintiennent sans variations.

Gaudes. — La hausse n'a pas augmenté cette semaine. Les différentes qualités sont vendues à Pézenas, 20, 22 et 24 fr. les 100 kilog.

VIII. — *Bois et produits forestiers.*

Bois. — Les affaires ont repris depuis plusieurs semaines une grande animation. Les besoins étaient très-considérables, par suite des pertes de la guerre, et en outre parce que l'administration forestière n'a vendu l'année dernière qu'une partie des coupes de l'année 1870. Les prix paraissent devoir être très-avantageux, principalement pour les merrains; car en présence du manque d'écoulement des vins de 1870, un grand nombre de vignerons vont être forcés d'avoir recours à de nouveaux fûts pour la récolte de 1871. A Paris, les bois de feu ont atteint des cours très-élevés; le décastère de bois dur vaut jusqu'à 180 fr.; les falourdes de pin se vendent de 95 à 105 fr., suivant qualité. Les bois d'œuvre sont également bien demandés. — A Cognac, les futailles en bois de Limousin se vendent de 16 à 35 fr, suivant dimension depuis 100 jusqu'à 400 litres.

Écorces. — Dans la Nièvre, à Clamecy, les écorces sont bien demandées et se vendent de 150 à 170 fr.

IX. — *Textiles.*

Laines. — Nous n'avons rien de nouveau à signaler sur la position du commerce des laines indigènes qui s'écoulent toujours bien aux mêmes cours que précédemment. Dans les ports importateurs, les affaires sont plus calmes, principalement à Marseille où les demandes sont des plus rares. Les adjudications s'y font sans changements dans les prix.

Soies. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 43,386 kilog. Les ventes se sont faites avec calme sans changements dans les cours. — Les prix des cocons que nous avons indiqués se pratiquer à Valréas (Vaucluse) n'ont pas été modifiés cette semaine.

Chanvres et lins. — L'arrachage du chanvre est commencé dans les départements de l'Ouest qui en cultivent: on compte sur une assez bonne récolte. — Les lins sont toujours sans grandes affaires à Lille; les cours sont plus nominaux que réels.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases sont cotées au marché de la Villette, à Paris, de 1 fr. 25 à 4 fr.

X. — *Fruits et légumes frais.*

Légumes frais. — Les légumes frais sont vendus aux prix suivants à la halle de Paris. *Gros légumes:* artichauts de Paris, 9 à 24 fr. le cent; asperges communes, 0 fr. 75 à 2 fr. la botte; carottes nouvelles, 8 à 11 fr. les 200 bottes; choux communs, 8 à 18 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 20 à 0 fr. 60 le kilog.; poireaux, 10 à 15 fr. les 100 bottes; pois verts, 10 à 18 fr. le sac. — *Menus légumes:* ail, 0 fr. 70 à 2 fr. les 25 bottes; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 60 la botte; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; choux-fleurs de Paris, 20 à 75 fr. le cent; concombres, 20 à 30 fr. le cent; cornichons, 0 fr. 45 à 1 fr. le kilog.; laitues, 4 à 8 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; radis, 0 fr. 20 à 0 fr. 35 la botte; romaine, 3 à 5 fr. la botte de 4 têtes; escaroles, 6 à 10 fr. le cent; tomates, 0 fr. 75 à 1 fr. le calais.

Fruits. — On cote à la halle de Paris : abricots, 2 à 7 fr.; amandes, 1 fr. à 1 fr. 75; figues, 5 à 18 fr. le cent; fraises, 1 à 4 fr. le panier; melons, 0 fr. 75 à 6 fr. la pièce; noix vertes, 14 à 16 fr. l'hectolitre; pêches communes, 5 à 75 fr.; poires, 2 à 15 fr.; pommes, 2 à 5 fr.; prunes, 1 fr. 50 à 6 fr. le cent; raisin noir, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilog.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — On a amené au marché de la Villette, à Paris, du 17 au 22 août : 5,558 bœufs, 1,264 vaches, 187 taureaux, 3,501 veaux, 36,894 moutons, 2,603 porcs gras et 16 porcs maigres. Les poids moyens en kilog. ont été les suivants : bœufs, 350; vaches, 200; taureaux, 450; veaux, 67; moutons, 22; porcs gras, 76; porcs maigres, 25. Les prix moyens du dernier marché ont été : bœuf, 1 fr. 50; vache, 1 fr. 30; taureau, 1 fr. 40; veau, 1 fr. 93; mouton, 1 fr. 71; porc gras, 1 fr. 70; porc maigre 1 fr. 70. La vente s'est faite avec activité, et fort peu d'animaux sont restés invendus.

Viande à la criée. — Pendant les sept derniers marchés, du 16 au 22 août, on a vendu à la halle à la criée, à Paris : 109,132 kilog. de viande de bœuf ou vache, 117,358 kilog. de viande de veau, 44,326 kilog. de viande de mouton, et 27,952 kil. de viande de porc frais, soit en tout 298,768 kilog. de viande ou en moyenne 42,681 kilog. de viande par jour, quantité supérieure à celle de la semaine précédente. Les prix du dernier marché ont été les suivants, par kilog.: bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 30 à 1 fr. 68; 2e, 1 fr. 18 à 1 fr. 50; 3e, 0 fr. 92 à 1 fr. 28; morceaux de choix, 1 fr. 36 à 2 fr. 98 ; basse boucherie, 0 fr. 24 à 1 fr. 18; — veau, 1re qualité, 1 fr. 92 à 2 fr. 34 ; 2e, 1 fr. 58 à 1 fr. 90 ; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 56; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 68 à 1 fr. 82 ; 2e, 1 fr. 32 à 1 fr. 66 ; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 30; porc frais, 1 fr. 30 à 1 fr. 70; porc salé, 0 fr. 80 à 1 fr. 60. Il y a, pour toutes les qualités, une légère hausse sur les prix que nous avons donnés il y a huit jours.

Chevaux. — Au marché du 19 août, à Paris, on a vendu 101 chevaux de selle ou de cabriolet aux prix extrêmes de 525 à 1,050 fr.; 100 chevaux de trait, de 480 à 1,150 fr.; 214 chevaux hors d'âge, de 45 à 520 fr.; 70 chevaux à l'enchère, de 70 à 480 fr. Les chevaux de luxe se vendent à des conditions qui deviennent de plus en plus avantageuses.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine à la halle de Paris 180,507 kilog. de beurres dans les conditions suivantes : en demi-kilog., 1 fr. 70 à 3 fr. 60; petits beurres, 1 fr. 34 à 2 fr. 54; Isigny en mottes, 2 fr. 08 à 6 fr. 04, suivant qualités; Gournay en mottes, 1 fr. 40 à 3 fr. 70, suivant qualités; — le tout par kilog.

Œufs. — Les œufs ont été vendus au nombre de 3,670,180; le mille valait : choix, 95 à 112 fr.; ordinaire, 86 à 99 fr.; petits, 56 à 80 fr. Tous ces prix sont notablement plus élevés que la semaine précédente.

Fromages. — La vente des fromages a atteint cette semaine 137,820 kilog., dont les cours s'établissent ainsi, par dizaines : Brie, 6 à 33 fr.; Montlhéry, 7 à 12 fr.; — par cent : Neuchâtel, 5 à 12 fr.; Livarot, 25 à 103 fr.; Mont-d'Or, 15 à 21 fr.; divers, 9 à 90 fr.

Marée. — On a vendu à la halle de Paris pendant la semaine 146,739 kilog. de poisson de mer. Les différentes sortes de poissons ont trouvé acheteurs, par manne : barbues, 2 à 11 fr.; carrelets, 2 à 7 fr.; crevettes grosses, 2 à 3 fr.; limandes, 4 à 6 fr.; moules, 2 à 4 fr.; soles, 3 à 42 fr.; truites, 16 à 48 fr., — par deux : bards, 2 à 4 fr.; homards, 1 à 9 fr.; langoustes, 2 à 13 fr.; mulets, 1 à 9 fr.; — par unités : saumons, 8 à 55 fr.; turbots, 3 à 12 fr.

Volailles. — On a vendu 171,329 pièces de volailles aux cours suivants : canards, 1 fr. 50 à 3 fr. 50; dindes communes, 4 à 7 fr.; lapins domestiques, 1 fr. 15 à 3 fr.; oies communes, 3 à 6 fr. 40; poulets gras, 4 fr. 50 à 5 fr. 15; poulets communs, 1 fr. 10 à 4 fr. 25; sarcelles, 1 fr.

Résumé. — Les travaux des champs continuent à retenir les cultivateurs loin des marchés; d'un autre côté, malgré les efforts louables que toutes les administrations font dans ce sens, les transports ne se font pas encore comme par le passé. On espère toujours voir bientôt cet état anormal prendre fin et les transactions reprendre leur marche régulière.

A. Remy.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (2 SEPTEMBRE 1871).

Les agitations politiques et l'agriculture. — La stabilité dans les institutions de la France, nécessaire à la reprise du travail. — Le pacte de Bordeaux. — Discussion des nouveaux impôts à l'Assemblée nationale. — Augmentation des droits de circulation et de consommation des alcools et des vins. — La fabrication de l'eau-de-vie au Nord et au Midi. — Les distillateurs de profession et les bouilleurs de crus. — Souscription de la Société d'agriculture de la Charente, en faveur des cultivateurs des départements envahis. — Concours d'animaux de boucherie à Angoulême en 1872. — Question des haras. — La production des chevaux en France, — Concours pour des chaires dans les écoles d'agriculture. — Composition des jurys. — Résultats des concours. — Nouveau professeur d'agriculture à Grand-Jouan. — Règlement sur la chasse dans la Lorraine allemande. — Programme du congrès séricole de Goritz. — L'importation des graines japonaises. — Prix à décerner par la Société d'agriculture du Gard, pour la meilleure confection de graines de vers à soie. — Notes de MM. Felizet, Nebout, Galland, Jacquinot de Presle, Bayard, de Thury, sur l'état des récoltes en terre dans les départements de la Seine-Inférieure, l'Aube, l'Allier, la Charente, la Dordogne, le Cantal, les Basses-Pyrénées. — La situation agricole en 1871. — Critiques de M Wescher. — Appréciation erronée du rendement du blé. — Les maïs et les sarrasins. — La maladie des pommes de terre. — Les cultures industrielles. — Prochaine ouverture de la campagne sucrière. — L'oïdium et le Phylloxera. — Abondance des regains. — Propagation ds typhus contagieux des bêtes à cornes.

I. — *La stabilité.*

Une grande inquiétude s'est répandue depuis quelque temps dans les campagnes, tous les esprits sont anxieux. On s'attendait à une trêve dans les agitations politiques, on voulait se livrer avec ardeur à un travail réparateur sans avoir à s'occuper des changements constitutionnels pouvant amener de nouveaux bouleversements sociaux. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Aussi devons-nous rappeler, comme c'est notre devoir, les intérêts de l'agriculture. Ils se résument en un mot : de la stabilité. La grande masse des populations était satisfaite du gouvernement de M. Thiers; on en a pour preuve l'entrain extraordinaire avec lequel en un jour on est venu apporter au Trésor public plus de 4 milliards. Eh bien! pendant la semaine qui vient de s'écouler, on n'eût pas obtenu 100 millions. Nous espérons qu'au moment où cette chronique arrivera entre les mains de nos lecteurs, l'Assemblée nationale aura mis fin à cette situation troublée. Les agriculteurs ne lui marchanderont pas son pouvoir souverain, pourvu qu'elle constitue la stabilité, c'est-à-dire l'ordre et la liberté, sans un nouvel appel, quant à présent, à des élections générales, sans remuer toutes les passions par une invocation subite au suffrage universel. Tant que les armées allemandes occuperont notre territoire, il ne faut en leur présence que le gouvernement que la nation a chargé tout spécialement de faire la paix et de repousser l'étranger. Le rôle de ce gouvernement sera fini le jour seulement où le dernier soldat prussien aura repassé nos frontières. Ce jour-là, le pays rendu à lui-même pourra librement discuter, s'il le veut, la forme définitive qu'il lui conviendra d'adopter pour le pouvoir chargé de présider aux destinées de la France. Mais jusque là, l'étranger haïssable nous tenant le sabre sur la gorge et pouvant élever la prétention de ne pas avoir confiance dans tel ou tel chef de l'Etat, il ne faut s'occuper que de se délivrer et de réparer les désastres. On a vu depuis quelques jours des régiments allemands revenir dans les villes et les villages qu'ils avaient quittés depuis deux mois. Ce mouvement en avant qui a imposé de nouvelles charges aux populations des départements envahis, est une leçon significative. Au nom de l'agriculture, nous demandons qu'on termine toutes ces discussions orageuses qui

excitent les passions, sèment la division et empêchent nos plaies encore saignantes de se fermer.

II. — *Sur l'impôt des boissons.*

Comme une sorte d'intermède à ses orageux débats politiques, l'Assemblée nationale a voté cette semaine un assez grand nombre des articles de la loi portant augmentation des impôts concernant les contributions indirectes. C'est surtout des boissons que l'on s'est occupé. Le doublement du droit de circulation sur les vins a été voté; on a aussi porté, de 1 fr. 20 l'hectolitre à 15 fr., la surtaxe des vins en bouteilles. L'élévation de 90 à 150 fr. (décimes compris) du droit de consommation sur les alcools a été voté; ce droit est pour les 100 degrés d'alcool pur, les esprits devant payer proportionnellement à leur richesse. Les liqueurs paieront 150 fr., quel que soit leur degré en alcool. Il en sera de même aussi des eaux-de-vie en bouteilles; seulement, au lieu de payer comme un litre, ce qui avait lieu jusqu'à ce jour, elles ne paieront plus que comme quatre cinquièmes de litre; c'est une juste réparation d'une iniquité. Nos bonnes eaux-de-vie sont une boisson hygiénique, tandis que l'absinthe est essentiellement malsaine et pernicieuse, c'est bien le moins que le cognac ne paie pas plus qu'un poison.

Malgré l'insistance du ministre des finances, l'Assemblée a repoussé le projet du gouvernement qui voulait assujettir à l'exercice et à la licence les bouilleurs de cru et distillateurs faisant passer à la chaudière les vins, cidres, marcs, cerises et prunes de leur propre récolte. Le débat a été prolongé et animé. Mais la cause de l'inviolabilité du domicile du fermier et du propriétaire qui ne font que transformer leur propre chose, a été enfin gagnée. Sans doute on peut regarder comme injuste de soumettre à la licence le cultivateur qui distille son grain, ses pommes de terre et ses betteraves, et nous trouverions convenable qu'on l'exemptât tant qu'il se borne à traiter les produits de son propre champ. Ce sont seulement la vente et la circulation que l'impôt doit atteindre. Mais nous repoussons ce sentiment qui consiste à vouloir soumettre les autres à une vexation sous prétexte d'égalité, parce qu'on est soi-même assujetti à des mesures attentatoires à la liberté. On aurait dû proclamer ce principe, car pour atteindre la fraude, il ne faut pas violer le domicile. L'Assemblée a donc bien voté, quoique sa décision soit incomplète. M. Bocher, l'excellent rapporteur de la commission, en défendant la cause des bouilleurs de cru, a donné de très-intéressants détails sur la transformation que la production des alcools a subie depuis 1840. Voici le tableau qui représente pour trois époques la situation de la production alcoolique :

	Production annuelle.		
	De 1840 à 1850. hectol.	En 1862. hectol.	En 1869. hectol.
Alcools de vins, marcs, etc.	900,000	300,000	150,000
— de betteraves	500	335,000	900,000
— de mélasse	40,000	200,000	
— de substances farineuses	36,000	150,000	
Totaux	976,000	985,000	1,050,000

On voit que la distillation des vins n'a pas cessé de diminuer, et que celle des produits du Nord n'a pas cessé d'augmenter. M. Bocher ajoute

que les propriétaires et cultivateurs du Midi, sauf toutefois ceux des Charentes qui ne se sont pas arrêtés dans la production des cognacs, trouvent maintenant plus d'avantage à vendre leurs vins en nature et ne les font brûler en partie que dans les années de grande abondance et de bas prix. Chose encore remarquable, la production a été constamment en augmentant, malgré l'élévation constante du droit. Celui-ci qui n'était, en 1860, que de 37 fr. l'hectolitre, décime compris, est successivement monté, en 1865, à 60 fr., avec les deux décimes, et en 1869, à 90 fr., décime compris. On pense que la nouvelle élévation du droit n'empêchera pas l'accroissement de la consommation; mais c'est un point douteux, car le prix de la marchandise avait constamment baissé, à mesure que l'industrie du Nord faisait plus de progrès; l'on est aujourd'hui arrivé, à cet égard, à la limite extrême, de telle sorte que tout d'un coup le prix de la denrée va considérablement s'accroître, et que le consommateur achètera moins.

III. — *Souscriptions pour soulager les souffrances de l'agriculture.*

L'Assemblée nationale n'a pas encore voté la loi relative aux indemnités à accorder aux départements envahis dont l'agriculture a été ruinée par la guerre. Espérons qu'elle le fera avant de prendre ses vacances. Quoi qu'il en soit, on ne pourra jamais combler toutes les ruines de la désastreuse année 1870-71; on ne trouvera jamais assez d'argent pour réparer les désastres particuliers qui ne sont pas moins considérables que les désastres généraux. Il faut donc poursuivre l'œuvre des souscriptions en faveur des contrées qui manquent aujourd'hui de semences, de bétail, de machines. Les préoccupations politiques ne doivent pas affaiblir le zèle. Toutes les associations agricoles doivent se mettre à l'œuvre comme vient de le faire la Société d'agriculture de la Charente, présidée par M. Eugène de Thiac. Cet honorable et zélé agriculteur a ouvert une souscription à Angoulême et s'est inscrit pour 100 fr. La Société d'agriculture a décidé que les subventions comprises au budget de l'Etat pour les années 1870 et 1871 et qui étaient destinées à ses travaux, seraient affectées en entier aux agriculteurs des départements envahis.

IV. — *Prochains concours agricoles.*

Il est temps que les associations agricoles reprennent le cours des solennités auxquelles elles conviaient chaque année les agriculteurs. La Société d'agriculture de la Charente l'a compris, et elle vient de décider qu'un concours d'animaux gras aurait lieu à Angoulême au mois de février 1872. Espérons qu'à cette époque la peste bovine aura disparu, et que l'on pourra se mettre à une abondante production animale; la grande cherté de la viande sera du reste un énergique encouragement pour les éleveurs.

V. — *Question chevaline.*

Les malheurs de la dernière guerre ont démontré que la production chevaline ne répond pas en France suffisamment aux besoins du pays. Les chevaux vigoureux ont manqué; mais ce qui a fait surtout défaut, c'est l'éducation hippique de la jeunesse française. L'équitation est abandonnée, on ne va pas au menége et les bons cavaliers sont extrê-

mement rares. En revanche, les courses sont prospères, et voici déjà qu'on commence la réouverture de tous les hippodromes pour cet automne. C'est continuer à marcher dans une mauvaise voie. Certes ce serait une faute que de supprimer tous les encouragements aux courses et surtout aux courses au trot; mais il ne faudrait pas y consacrer des sommes aussi considérables. Ajoutons à ce propos qu'une excellente proposition faite par M. Houel, qui vient de faire reparaître le *Journal des haras,* ce serait de n'admettre que des jockeys français dans toutes les courses où le gouvernement entrerait comme fondateur de prix : « Il est regrettable, dit-il en fort bons termes, que les écuries de courses, où les soins les plus judicieux et les plus complets sont donnés aux chevaux, soient remplies de grooms anglais, qui, quand ils deviennent trop lourds pour monter les jeunes chevaux, retournent en Angleterre, où ils se font cochers ou domestiques de maison, tandis qu'en France on ne trouve pas un homme de cheval sur cent domestiques à gages. » L'administration des haras devrait s'attacher tout autant à encourager les écoles d'équitation que la production des bons chevaux. C'est ce qui arrivera si l'on continue, comme on paraît le faire en ce moment, à admettre dans les conseils de l'administration, non plus seulement les hommes d'une coterie ou d'une opinion, mais tous ceux qui cherchent l'amélioration, par quelque voie que ce soit. Il faut nettoyer les écuries d'Augias et renoncer à cette singulière idée que la production du cheval n'est pas une affaire agricole. Quand dans chacune de nos fermes il y aura au moins un bon cavalier, la France sera le premier pays du monde pour la production chevaline.

VI. — *Résultats de deux concours pour des chaires dans des écoles régionales d'agriculture.*

Nous avons annoncé (voir le n° du 15 juillet, p. 90 de ce volume), que deux concours devaient être ouverts le 21 de ce mois pour une chaire d'agriculture à l'Ecole régionale de Grand-Jouan, et une chaire de zoologie et de zootechnie à l'Ecole de Grignon. Ces deux concours ont eu lieu au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Pour la chaire d'agriculture, le jury était formé ainsi qu'il suit :

MM. Boitel, inspecteur général de l'agriculture, président; — Lecouteux, membre de la Société centrale d'agriculture; — Besnard, député à l'Assemblée nationale, lauréat de la prime d'honneur dans l'Eure; — Hardy, directeur du potager de Versailles; — Maisonhaute, fermier à Grignon; — Gustave Heuzé, membre de la Société centrale d'agriculture, secrétaire.

Neuf candidats se sont présentés. Après des premières épreuves qui en ont éliminé six, trois sont restés pour subir les dernières épreuves; ce sont MM. Bouscasse et Hérissant, anciens élèves de Grignon, et M. Sauvage, ancien élève de Grand-Jouan, ancien directeur de l'Ecole d'irrigation du Lézardeau. M. Bouscasse a été nommé par le jury.

Pour la chaire de zoologie et de zootechnie de Grignon, le jury était ainsi composé :

MM. Malo, inspecteur général de l'agriculture, président; — Baillet, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort; — Bouley, de l'Académie des sciences, inspecteur général des écoles vétérinaires; — Chamard, directeur de ferme-école; — Dutertre, directeur de l'Ecole de Grignon; — Le Sénéchal, directeur de la vacherie de Corbon, secrétaire.

Quatre concurrents se sont présentés. Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Besnard, répétiteur à Grand-Jouan; Gobin, ancien professeur à Grignon; Rouault, ancien élève de Grignon; Sanson, ancien professeur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse. Le jury a refusé de nommer aucun candidat, et a décidé qu'un nouveau concours aurait lieu le 15 mars prochain, où l'on insisterait sur des épreuves théoriques et pratiques de zoologie. Nous n'aimons pas les décisions de cette nature; elles sont blessantes et injustes pour des candidats très-savants et très-honorables. Nous en parlons par expérience, elles ne mènent jamais à un bon résultat, d'autant plus que peut-être les membres du jury se trouveraient tous parfaitement embarrassés si, de leurs fauteuils de juges, ils descendaient sur les bancs des candidats.

VII. — *Les règlements sur la chasse.*

Tandis que M. de Bismarck fait défendre la chasse au fusil dans tous les départements français occupés par l'armée allemande, il la fait permettre dans l'Alsace et la Lorraine violemment annexées à l'Empire germanique. Voici l'arrêté qui est publié dans les journaux de notre pauvre ville de Metz :

Article 1er. — La chasse, tant au bois qu'en plaine, est ouverte à partir du 1er septembre 1871, dans le département de la Lorraine allemande.

Art. 2. — La chasse ou tendue aux oiseaux, soit au fusil, soit avec des appelants, filets de tous genres, lacets et collets de deux coins doubles, raquettes, sauterelles, pipées, gluaux ou miroirs, est autorisée dans le département de la Lorraine allemande, du 1er septembre au 15 novembre.

Art. 3. — Il est formellement défendu de détruire les nids, œufs et couvées, sauf ceux des animaux nuisibles.

Art. 4. — Il est défendu de tirer sur les hirondelles et les cigognes ou de les prendre par quelque procédé que ce soit.

Art. 5. — La chasse aux outardes, bécasses et ramiers, n'aura lieu qu'au fusil et en temps permis.

Toutefois, la chasse à la bécasse, dite *la passe*, se prolongera jusqu'au 15 avril. Dans les battues autorisées et surveillées par l'administration, pour la destruction des animaux nuisibles, le tir de la bécasse sera permis jusqu'à la même époque.

Art. 6. — La chasse du gibier d'eau sera permise à l'aide de fusils seulement, du 1er juillet au 1er avril, dans les marais et sur les rivières et étangs.

Art. 7. — La chasse est interdite pendant la nuit.

Art. 8. — La chasse est défendue pendant le temps de neige, dans toute l'étendue du département de la Lorraine allemande, sauf les exceptions ci-après :

1° La destruction, par les moyens indiqués à l'article 11 du présent arrêté, des animaux malfaisants ou nuisibles, spécifiés audit article;

2° La chasse au bois, à l'aide de chiens courants;

3° La chasse du gibier d'eau, à la condition que le chasseur ne s'écartera pas au delà de dix mètres des berges ou francs-bords des rivières, marais ou étangs.

La chasse qui aura lieu dans les bois comprendra, de plein droit, tout le terrain non boisé jusqu'à une distance de 50 mètres de leur rive, et ce, dans toute l'étendue de leur périmètre.

La faculté de chasser au bois, en temps de neige, n'est pas applicable aux cantons de bois situés en plaine et ne formant pas un massif continu de deux hectares au moins.

Ne sera pas considéré comme délit de chasse, le passage des chiens courants dans une plaine couverte de neige, lorsque ces chiens seront à la suite d'une pièce de gibier lancé au bois.

Art. 9. — L'emploi des chiens lévriers, pur sang ou croisés, est interdit pour quelque chasse que ce soit.

Une circulaire du 31 mai 1866 a prescrit aux maires d'interdire la divagation des chiens en dehors des chemins pendant le temps où la chasse est prohibée.

Art. 10. — Pendant le temps de la fermeture de la chasse, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter du gibier.

Les animaux ayant le caractère de gibier, tués dans les traques ou battues, ne pourront être colportés ni vendus après la clôture de la chasse; ils pourront seulement être transportés au domicile des chasseurs qui y auront participé.

Il est fait exception: 1° pour les grouses d'Ecosse, le coq des bois ou grand coq de bruyère, la gelinotte noire ou coq de bruyère à queue fourchue et la gelinotte blanche ou lagopède des saules, de provenance russe, dont l'importation, le colportage et la vente sont autorisés en tout temps; pour la bécasse et les oiseaux d'eau, dont le colportage et la vente sont également autorisés, mais seulement pendant le temps où la chasse en est permise.

Art. 11. — Les animaux malfaisants ou nuisibles sont: le sanglier, le loup, le renard, le putois, le chat sauvage, la fouine, la martre, l'hermine, l'écureuil, la belette, la loutre, le héron et les oiseaux de proie diurnes de toutes espèces, tels que l'aigle, l'épervier, le faucon, le milan, la buse et le busard.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront, en tout temps, sur leurs terrains, détruire ou faire détruire les animaux malfaisants, soit en fumant les terriers, soit à l'aide de grippe-loups, de traquenards et de piéges à poteau. Ces piéges devront, toutefois, être détendus pendant le jour, à l'exception des piéges à poteau destinés à la destruction des oiseaux de proie, qui pourront rester tendus pendant le jour.

Les pigeons sont classés au nombre des animaux nuisibles; les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront les détruire ou les faire détruire sur leurs terrains pendant le temps des semailles ou des moissons.

Art. 12. — Les pères et mères sont civilement responsables des contraventions au présent arrêté qui seraient commises par leurs enfants mineurs.

Art. 13. — Les arrêtés réglementaires antérieurs relatifs à l'exercice de la chasse sont rapportés.

Art. 14. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Art. 15. — MM. les maires et leurs adjoints, les commissaires de police, la gendarmerie, les gardes champêtres, les gardes forestiers, les gardes particuliers assermentés, sont spécialement chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil officiel* des actes administratifs du département de la Lorraine allemande et imprimé en placards, pour être publié et affiché dans toutes les communes du département.

MM. les maires constateront cette publication par un certificat qui sera inscrit au registre des actes administratifs de la mairie, afin qu'il puisse en être justifié au besoin.

Cet arrêté sera lu avec intérêt par les chasseurs qui seront certainement bien aises de connaître les règlements allemands, afin d'obtenir l'amélioration des règlements français sur plusieurs points mieux réglés en Allemagne que chez nous, particulièrement en ce qui concerne la chasse des animaux nuisibles.

VIII. — *Congrès international séricole.*

La Société agraire de Goritz a tenu l'année dernière, dans cette ville, les 28 et 29 novembre, un congrès séricole auquel la France envahie n'a pas pu prendre part, et dont nous n'avons pas rendu compte par suite des désastreux événements que nous subissions alors. Ce premier congrès a décidé qu'une deuxième session aurait lieu cette année à Udine, les 14, 15 et 16 septembre prochain. Les questions suivantes seront principalement agitées dans cette réunion :

1° Expériences faites pendant les dernières années sur la maladie de la flacherie. A quelles causes doit-on attribuer cette maladie, et quels moyens ont le mieux réussi à la prévenir?

2° Progrès faits dans l'application du système cellulaire: moyens pour isoler les

couples de papillons et pour conserver les cellules isolantes; — accouplement naturel indéterminé ou éloignement systématique des couples; — exactitude et contrôle des observations avec le microscope;

3° Quelle est la méthode d'observation avec le microscope qui devrait devenir généralement adoptée pour les graines?

4° Usage des graines corpusculaires: peut-on s'en servir, à quel degré, et à quel nombre?

5° Importation des graines étrangères et spécialement des races japonaises; mesures à conseiller au gouvernement et aux sériculteurs pour rendre le plus promptement possible cette importation inutile.

Il est bien évident que le congrès séricole n'a pas l'intention de prohiber l'importation des graines japonaises, et que les mesures à prendre ne sauraient consister que dans la production de graines de races européennes qui pourraient échapper à la maladie. C'est ce que l'on comprend en France où déjà divers prix ont été proposés, soit pour la meilleure application des procédés de M. Pasteur, soit pour toute autre découverte ayant le même but. La Société d'agriculture du Gard vient d'entrer dans cette voie, en décidant, dans sa séance du 24 juin 1872, qu'un prix de 300 fr. sera décerné après la prochaine campagne au propriétaire du département du Gard qui aura fait preuve qu'il a confectionné la meileure graine de vers à soie de race indigène ou de reproduction. Pour juger ce concours, il a été formé une commission composée de MM. Caurid, président, de Labanne, Correnson, A. Colomb, Maumenet, des Plantes, Boyer et Brouzet. Il serait certainement intéressant pour les sériculteurs français d'avoir des représentants au congrès d'Udine. Un Comité ayant son siége dans cette ville, au palais Bartoloni, se charge de préparer une hospitalité convenable à tous les membres qui préviendront de leur arrivée avant le 10 septembre.

IX. — *Etat des récoltes en terre.*

Le temps a continué à être très-beau, de telle sorte que les travaux de la moisson se poursuivent dans d'excellentes conditions dans les pays où ils ne sont pas achevés; ceux-ci auront été plus privilégiés que les pays hâtifs. Mais cela ne change pas la situation générale. Aucun fait nouveau n'est à signaler. La maladie des pommes de terre fait malheureusement de nouveaux progrès, ainsi que le constate M. Félizet dans la note qu'il nous envoie d'Elbeuf (Seine-Inférieure), à la date du 27 août:

« Le temps étant propice, la moisson marche son train; malheureusement la récolte en général ne répond point à nos premières espérances. Si les blés, partout surchargés d'herbe dans le pied, rendent beaucoup de gerbes, malheureusement il n'en sera pas de même du grain; sous ce rapport, en les évaluant à une forte demi-année, on n'arrive guère qu'à la stricte vérité. Les avoines sont excellentes : qualité, quantité et poids partout et en tous points. Sauf un peu d'avarie, principalement chez certains cultivateurs peu actifs, dans notre rayon les foins divers sont de bonne qualité et en grande quantité. Aussi bien dans les plaines argileuses que dans les sables, partout le *Bothrytis infestans* a repris ses ravages d'une façon effrayante sur les pommes de terre; on dirait que le feu a passé à travers les champs. Dans les quelques pièces plantées en novembre dernier, nulle trace de maladie : fasse qu'il en soit de même ailleurs et que cette méthode se vulgarise. Pas de pommes; cependant les connaisseurs disent que les arbres ont déjà de la montrance pour l'année prochaine : que Dieu leur donne raison! — Malgré le typhus, qui de toutes parts cherche à pénétrer chez nous, les veaux d'engrais, ceux d'élève, comme les bêtes à profit, tout est d'un prix exorbitant. Les grands animaux de boucherie,

dont cette année la qualité est exceptionnelle, se prennent sur demande, de même les moutons. Les fermiers qui n'élèvent point ne savent où trouver à remplacer, ce qui contribue encore à leur exigence. »

De nombreux orages chargés de grêle ont fait beaucoup de mal dans quelques départements, et notamment dans l'Aube. C'est ce que l'on verra dans la note que M. Benoît nous adresse de Châtres, à la date du 29 août, note qui sera lue avec d'autant plus d'intérêt qu'elle renferme une appréciation générale sur les résultats de toutes les cultures dans l'Aube :

« La moisson tire à sa fin et l'appréciation de la récolte peut être faite d'une manière certaine. — Les fourrages en somme constituent une bonne récolte, bien que la première coupe des prairies artificielles ait été faible sur beaucoup de points et que les prairies naturelles aient été inondées dans leurs parties basses. Les pailles aussi ont bien fourni, et sans le déficit dans la récolte du blé, l'année pourrait être considérée comme bonne. — Les mauvais temps ont entravé souvent les travaux de la moisson et avarié certaines portions de la récolte; la grêle aussi a fait subir de grandes pertes dans le département de l'Aube; l'arrondissement de Bar-sur-Seine a été notamment éprouvé; ses pertes dépassent un million de francs; dans le reste du département, les dégâts ont été moindres, mais sensibles toutefois; les orges, avoines, sainfoins à graine ont été égrenés pour une quantité qui s'élève jusqu'à deux et trois fois la semence. En seigle, on peut compter une récolte moyenne; sans la gelée du 18 mai, le rendement eût été excellent; cette céréale a été rentrée dans d'excellentes conditions. L'orge fournit une très-bonne récolte; le grain est d'excellente qualité et la paille en abondance. Le rendement de l'avoine sera considérable; de même que pour les orges, la rentrée a pu en être faite par un bon temps, et la qualité y gagnera d'autant. Restent les blés à mettre en grange; leur produit offrait si peu de promesses, qu'on les a laissés pour la fin; les blés d'hiver donneront à peine de quoi ressemer et alimenter la ferme; le grain est de très-mauvaise qualité; de plus, les herbes adventices qui les envahissent en rendent le façonnage très-pénible et par suite coûteux. Les blés refaits au printemps donnent une bonne moyenne récolte et un grain assez bon. Les racines donnaient de grandes espérances qui se maintiennent pour les betteraves, mais dont il y a beaucoup à rabattre pour les pommes de terre, atteintes du *Bothrytis infestans* dans les sols humides; elles se dessèchent prématurément dans les sols secs, et, dans l'un comme dans l'autre cas, la récolte est gravement compromise. C'est une puissante ressource alimentaire qui nous échappe; les pommes de terre, en prévision du déficit du blé, avaient été plantées en plus grande proportion qu'à l'ordinaire, et il va se trouver que la récolte sera à peine celle d'une année moyenne. En résumé, l'alimentation du bétail — mais nous en restera-t-il? — est assurée : c'est un grand point; le blé manque et les denrées de vente, orge, avoine, seigle, ne sont pas rémunératrices. C'est encore une année de gêne pour notre agriculture. »

Les dernières pluies ont eu cela d'avantageux, que partout elles ont amené une luxuriante végétation fourragère; mais en même temps elles ont eu le grand inconvénient de donner une poussée extraordinaire aux mauvaises herbes. C'est ce que constate M. Nebout fils, dans la note suivante qu'il nous adresse de Ferrières (Allier), le 28 août :

« Les moissons se sont terminées dans d'assez bonnes conditions : la pluie qui nous a quelque peu contrariés, n'a rien avarié. Sous peu de jours, les battages en grand vont commencer; déjà même la petite culture a porté sur les marchés des céréales nouvelles, qui se vendent à des prix rémunérateurs. — Comme je l'ai déjà dit précédemment, partout où pendant les grands froids de l'hiver la terre a été couverte de neige, la récolte est très-bonne; mais où la neige a manqué, la récolte de seigle est médiocre, et celle du froment très-médiocre. En revanche, les avoines et les orges ont bien réussi partout.

« Les prairies naturelles ont rendu une médiocre récolte de fourrage; celle des prairies artificielles a été nulle. Ce sont les froids joints à la sécheresse de mai qui ont anéanti les premières coupes. Mais en revanche les regains, ainsi que les

deuxièmes coupes des prairies artificielles, même les nouvelles semées, ont rendu beaucoup. Nos herbages ont très-bel aspect, ce qui fait que nos bestiaux y trouvent une abondante nourriture, et que l'on n'a pas besoin de leur donner un supplément à l'écurie, comme nous étions obligés de le faire l'année dernière, où tout était brûlé par la sécheresse. — Les fanes de nos pommes de terre sont atteintes de la maladie; jusqu'ici le tubercule en est exempt, et a atteint une grosseur et une abondance prodigieuses. — Les arbres fruitiers sont couverts de fruits. De mémoire d'homme nous n'avons eu tant de prunes; malgré les tuteurs que l'on met aux arbres, les branches cassent sous le poids de leurs fruits. Mais ce fait n'est pas général pour les autres fruits; beaucoup de contrées sont mal partagées sous ce rapport. Où la gelée n'a pas détruit les noyers pendant l'hiver, l'on récoltera une abondante récolte de noix. — Sous l'influence de l'humidité, nos jachères se sont couvertes de ravenelles et autres plantes parasites; on les prépare pour recevoir bientôt les semences. — L'état sanitaire de mes bestiaux est parfait, et ils sont tous hors de prix; cependant depuis environ quinze jours il y a une légère baisse; les cochons sont introuvables et à des prix inabordables. »

Le beau temps dont nous venons de parler plus haut et qui a été favorable pour le Nord, commence à trop se prolonger pour les pays plus méridionaux où l'on voudrait de la pluie pour les maïs. C'est ce que M. Galland constate dans la note suivante écrite de Ruffec (Charente), le 29 août :

« Nos moissons sont terminées depuis une huitaine, les cultivateurs sont occupés au dépiquage des grains et se plaignent beaucoup au sujet du peu de rendement du froment qui est général et dont la qualité laisse beaucoup à désirer. Les orges sont abondantes, mais un peu tachées. Les avoines sont en grandes quantités et de bonnes qualités. Les pommes de terre sont également en quantités et en qualités. Les maïs sont très-beaux et l'on espère une bonne récolte, surtout s'il nous venait de la pluie, car ils commencent à souffrir des chaleurs tropicales que nous avons éprouvées depuis quinze jours; aujourd'hui la chaleur est moins forte. »

Comme cela arrive toujours, beaucoup d'humidité combinée avec de la chaleur produit des maladies sur presque toutes les plantes. Nous avons eu cette année constamment des circonstances extrêmes : grands froids et grandes chaleurs, humidité excessive, puis sécheresse nuisible. C'est pour cela que l'année est en générale mauvaise. Ces observations sont mises en évidence par la note suivante que M. Jacquinot de Presle nous adresse de Saint-Martial-d'Hautefort (Dordogne), à la date du 28 août :

« Le battage des blés avance. Il confirme ce qu'on prévoyait; le rendement dans une grande partie de notre canton et des cantons voisins sera inférieur d'un tiers à celui d'une année ordinaire. Les avoines d'hiver et de printemps ont très-bien réussi. Les maïs et les haricots sont très-beaux. Les pommes de terre, dont les produits sont magnifiques, sont depuis quelques jours très-fortement attaquées par la maladie. Beaucoup de personnes se hâtent de les arracher. Les châtaigniers continuent à présenter une belle apparence. Les tabacs sont passables, mais ils étouffent de la sécheresse que nous éprouvons, aussi bien que les betteraves et les semis de trèfle du printemps. Les raves demandent de la pluie pour lever. Les troisièmes coupes de luzerne ont été belles; on commence à faucher les regains, dont le rende-rendement sera médiocre. Tout aurait besoin d'eau en ce moment, car si des orages ont visité les environs, nos localités ont reçu très-peu de pluie; la terre est très-sèche et offre des difficultés pour être labourée. Les vignes offrent çà et là des variations extrêmes; à côté de belles vignes, on en trouve privées presque complétement de fruits. Beaucoup de noyers et de châtaigniers malades depuis le froid de l'hiver sont morts ces temps derniers. Il y a abondance de fruits, prunes, poires, pommes, dans notre canton; mais comme il se trouve privé de tout chemin de fer, on en tire très-mal parti. Le prix des jeunes porcs et des jeunes bœufs d'attelage est toujours très-élevé. — La chaleur a été extrêmement vive le 25 et le 26 août; le thermomètre placé au midi au soleil marquait 50 degrés! Il y a eu pendant tout le commencement de ce mois un nombre considérable d'étoiles filantes. »

L'envahissement des champs par la ravenelle signalé plus haut pour le département de l'Allier nous est indiqué encore pour celui du Cantal, par M. Bayard, de la ferme-école de la Chassagne, à la date du 27 août :

« Août a été en général beau, sauf quelques pluies fines qui ont caractérisé les premiers jours de ce mois. La température maxima à l'ombre n'a pas dépassé 25° centigrades. La rentrée des foins s'est terminée dans la première huitaine d'août, précisément au moment où la moisson allait commencer. Quelques-uns de nos voisins, plus paresseux ou moins favorisés par l'abondance de la main-d'œuvre, n'ont fini d'engranger leur foin que pendant ou après la récolte des seigles. Le rendement en foin est supérieur à celui de 1870 d'un cinquième au moins. Les seigles, les orges, les avoines, les pois nous ont donné un beau produit, beaucoup de paille et beaucnup de grain. Les pommes de terre et les betteraves ont bonne apparence. Le sarrasin a été complétement détruit par la ravenelle (*raphanus raphanistrum*, Linnée). Cette crucifère se multiplie dans nos contrées avec une rapidité désespérante. Beaucoup de cultivateurs sont embarrassés pour la détruire. Il y a pourtant des moyens efficaces, mais ils les ignorent. Un labour profond, avant que les siliques arrivent à leur complète maturité, ne serait-il pas un puissant moyen de destruction ? »

Dans tous les environs de Paris, c'était la moutarde sauvage qui couvrait les champs au mois de mai ; beaucoup de cultivateurs s'en sont débarrassés par un fauchage fait au moment de la floraison. Pour détruire la ravenelle dans l'avenir, il faudra nettoyer avec soin les grains après le battage, d'autant plus que sa présence est souvent cause d'une maladie très-douloureuse, à laquelle on a donné le nom de *raphanie*. — La propagation de l'oïdium, signalée il y a huit jours dans les vignobles du Var, nous est indiquée dans ceux des Basses-Pyrénées par la note suivante que M. le vicomte de Thury nous adresse du Cassou, près Orthez (Basses-Pyrénées), à la date du 24 août :

« Nos récoltes sont fort peu satisfaisantes : deux tiers de la récolte en blés du poids à peine de 75 kilog. l'hectolitre ; un quart de récolte en avoine ; le tout par suite des gelées et des pluies du mois de juin. Les maïs sont fort médiocres. La coulure et l'oïdium ont fait beaucoup de mal aux vignes. En résumé, fort triste année ; les résultats en argent ressembleront beaucoup à ceux de l'année dernière. »

D'après ces notes, au lieu de présenter une amélioration, les récoltes encore en terre paraissent au contraire offrir une dépréciation, par suite des circonstances atmosphériques actuelles. Dans tous les cas, l'année est désormais assez avancée pour qu'on puisse tracer un tableau complet des résultats des travaux agricoles. C'est ce que nous allons faire dans le paragraphe suivant de cette chronique. La France n'aura été en 1871 heureuse d'aucune manière ; mais au moins elle a senti le fond de l'abîme et elle paraît décidée à tous les efforts nécessaires pour se relever.

X. — *La situation agricole en* 1871.

Dans notre précédente chronique (page 335), en parlant de la récolte de 1871, nous avons été très-réservé sur ce qui concerne l'appréciation du rendement en blé ; nous avons surtout cherché à nous mettre en garde contre l'exagération du déficit malheureusement trop certain. Aussi n'avons-nous reçu aucune observation tendant à effacer les appréhensions que nos observations sont de nature à faire naître. Au contraire, on nous a reproché d'avoir atténué le mal. M. Williams

Wercher, courtier à Marseille, nous a notamment écrit que pas un seul département n'aura une récolte tout à fait ordinaire; que dans une quinzaine, la moisson fournira les sept huitièmes d'un rendement moyen; que cinquante-six n'auront que de la moitié aux deux tiers d'une récolte ordinaire; que ceux de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Jura, du Loiret, de Seine-et-Oise, de la Somme, n'ont qu'un tiers; que la récolte ne s'élève, dans la Haute-Marne, l'Aube, Eure-et-Loir, la Charente-Inférieure et la Nièvre, qu'à un quart; et enfin que les départements de l'Oise, de la Marne, de la Moselle, de l'Indre, des Ardennes ne récolteront pas la semence.

Si l'on admettait ces appréciations, on trouverait que la récolte d'une année ordinaire étant de 94 millions d'hectolitres, on n'aurait cette année que 49,391,000 hectolitres. Le déficit dans cette hypothèse serait de 45 millions d'hectolitres, tandis que nous ne l'avons estimé qu'à 25 millions. Nous croyons être plus près de la vérité que notre contradicteur; quoi qu'il en soit, il est à craindre que pour combler le déficit il ne faille acheter à l'étranger pour près d'un demi-milliard de blé. Pour atténuer ce sacrifice, qui appauvrirait extraordinairement la France au moment où elle est obligée de se saigner des quatre membres pour satisfaire les exigences allemandes, il faudra faire entrer dans l'alimentation humaine une partie des autres grains qui heureusement ont fourni plus qu'une récolte moyenne. Il faudra aussi avoir recours à des procédés de panification qui permettront de retirer du blé une plus grande quantité de matières alibiles. Divers moyens peuvent être employés à cet effet avec succès. Nous nous proposons de les indiquer dans d'autres articles. Pour le moment, nous devons continuer à passer en revue les produits probables que donneront les cultures si variées que la France a l'avantage de présenter à côté des céréales.

Le sarrasin, qui occupe le premier rang après les céréales principales, fournira cette année un bon produit. Le maïs, qui vient ensuite, donnera une récolte ordinaire. De ce côté, le déficit du blé sera compensé en partie. Il n'en sera pas malheureusement de même pour les légumes secs, tels que haricots, pois, lentilles, etc. La gelée très-intense qui a sévi tout d'un coup vers le 18 mai, alors que ces plantes sortaient à peine de terre en beaucoup d'endroits et étaient très-sensibles à l'action des météores, leur a fait beaucoup de mal.

Les pommes de terre, pendant longtemps, avaient eu un aspect magnifique; mais depuis le commencement d'août, tout est changé. On sait que la maladie, dans ces dernières années, avait paru diminuer, de telle sorte que les cultivateurs avaient fait entrer dans leurs assolements, pour une très-large part, cette plante à laquelle ils avaient renoncé depuis quelque temps. Le mal a reparu avec violence et ôte tout espoir d'une bonne récolte dans les départements du Nord, des Ardennes, de l'Aisne, de la Sarthe, de l'Isère, etc. On annonce aussi que l'Irlande, qui fait de la pomme de terre son aliment principal, se trouve menacée de ne presque rien récolter, tant la maladie y sévit d'une façon générale. En revanche, les châtaignes, les noix et les amandes sont abondantes, mais les fruits à noyaux et à pepins manquent presque généralement. On ne fera que très-peu de cidre, ce qui constitue une perte considérable, surtout en Normandie et en Picardie.

La vigne, dont les produits constituent la richesse la plus enviée de l'agriculture française, fournira des vendanges bien diverses suivant les localités. L'hiver, trop dur et trop précoce, lui a fait beaucoup de mal dans certains pays; ailleurs, les gelées du printemps lui ont été fatales. Dans quelques départements du Midi, la nouvelle maladie que l'on attribue à un insecte auquel on a donné le nom de *Phylloxera vastatrix*, détruit des métairies entières. Enfin l'humidité excessive du mois dernier a développé avec une intensité qu'on ne lui avait pas connue depuis plusieurs années, l'ancienne maladie due à l'oïdium, particulièrement dans le département du Var et des Basses-Pyrénées; on ne s'était pas mis en mesure de la combattre par des soufrages répétés, et le mal est considérable.

Les cultures industrielles se sont faites avec plus de succès. Les chanvres et les lins ont donné d'assez bons produits. Les vers à soie ont mieux réussi que pendant les dernières années, et nos départements séricoles seront un peu tirés de la misère qui les accablait. Les houblonnières ont pris une meilleure apparence qu'elles n'avaient dans le courant de l'été. Les oliviers et les cultures de garances promettent un bon produit. Les colzas ont peu donné; mais en revanche, les betteraves sont magnifiques. On s'apprête à commencer la campagne sucrière; dans quelques jours, plusieurs fabriques seront en plein travail. Les distilleries ne paraissent pas devoir reprendre avec la même activité; on craint que la grande augmentation des droits n'arrête la consommation.

Les premiers mois de l'année avaient été très-secs, de telle sorte que les fourrages avaient le plus mauvais aspect, et que les premières coupes n'ont donné que de faibles résultats. Mais il est survenu des pluies prolongées, puis de la chaleur, de telle sorte que maintenant les récoltes fourragères sont réellement très-abondantes. Malheureusement la guerre et la peste ont considérablement diminué nos animaux domestiques. Dans plusieurs départements, nombre de fermes ne possèdent plus ni chevaux, ni bœufs, ni moutons, et s'il y a des fourrages, le bétail manque pour les consommer. La viande va continuer à renchérir, ce qui ajoutera une difficulté de plus à tous nos embarras. Par surcroît d'infortune, à mesure que nous détruisons des foyers d'infection du typhus contagieux, les Allemands nous ramènent, sous prétexte de nourrir leurs régiments, des animaux qui propagent le fléau, même dans les départements que ne souillent pas les hordes prussiennes. Le Nord est en ce moment en proie à l'affreuse épizootie.

Tel est le tableau fidèle de l'état actuel de notre agriculture : la misère pour l'hiver prochain dans un grand nombre de cantons, mais une richesse relative dans les localités privilégiées que le froid, la guerre et la peste ont épargnées. Si l'on fait appel aux sentiments de solidarité qui doivent unir toutes les parties de notre généreuse patrie, il sera possible d'adoucir toutes les souffrances; il faut que l'Assemblée nationale n'ajourne pas le vote de la loi des indemnités aux départements envahis. Ce sera de l'argent bien employé que celui qui servira à féconder le sol d'où doivent être tirés les éléments du travail de régénératotin auquel il faut s'adonner avec énergie. Ce n'est qu'en produisant beaucoup que la France peut réparer les pertes causées par les vampires allemands.

J.-A. BARRAL.

DU MARC D'OLIVES
COMME ALIMENT POUR LES BÊTES A LAINE.

C'est bien le moment pour la France de ne négliger aucune source de valeur, et c'est aussi, pour les agriculteurs comme pour les vrais patriotes, l'occasion de rechercher toutes les matières utilisables. L'année dernière, dans une série d'articles auxquels le *Journal de l'Agriculture* a bien voulu donner l'hospitalité, j'ai traité de l'olivier, de sa culture, de ses produits et des diverses ressources qu'il peut accessoirement fournir. J'y ai parlé incidemment du profit qui résulterait pour notre agriculture provençale de l'application du marc d'olives à la nourriture des bêtes à laine. Je ne pouvais m'appuyer alors que sur l'expérience d'une seule année. Cet hiver, j'ai renouvelé mes essais, et je crois utile d'en rendre compte au public agricole.

Comme les pâturages s'annonçaient très-mal, je commençai par vendre, à l'automne, la majeure partie de mon troupeau de bêtes à laine; je me réservai soixante brebis seulement. Les prairies étaient pauvres d'herbes, les foins hors de prix, une sécheresse persistante désolait la campagne ; il se trouva donc que malgré la réduction opérée, mes soixante bêtes que je voulais toujours bien nourrir, me donnaient encore du souci. C'est alors que je recourus à tous les expédients.

Celui qui consista à donner une provende dans laquelle entrait en grande partie le marc d'olives, me laissa le plus d'avantages.

Voici comment je procédai. Dans la journée, mes brebis étaient envoyées au pacage où elles se promenaient en quelque façon; le soir, en rentrant, elles trouvaient au râtelier un mélange de paille et de foin par égales parts et distribué dans la proportion d'un kilogramme par chaque bête. A huit heures du soir, cette première ration était entièrement consommée; nous entrions alors dans la bergerie, nous nettoyions les auges des râteliers, et nous y répandions notre marc d'olives, vingt litres environ.

Lorsque le marc d'olives est frais, les bêtes le dévorent littéralement. D'ailleurs il faut bien qu'elles aient pour lui de l'appétence, car au moment de la distribution leur panse était déjà pleine, et un quart d'heure après il ne restait plus rien dans les auges. Si le marc d'olives a quelques jours de magasinage, il a gagné un peu de rancidité, et les brebis le mangent avec moins d'empressement. On prévient quelque temps la rancidité en remuant fréquemment le marc à la pelle; mais lorsqu'elle s'est déclarée, il n'y a plus rien à faire que d'en neutraliser l'effet. C'est alors qu'on mélange le marc avec du petit son tout seul ou avec du petit son additionné de tourteau en poudre. Quatre litres suffisent pour vingt litres de marc. On humecte celui-ci légèrement, et en le brassant ensuite avec le petit son, ils restent adhérents l'un à l'autre. Afin de mieux solliciter encore l'appétit de mon troupeau, au lieu d'humecter avec de l'eau pure, j'humectais avec du bouillon de figues. On ne s'imagine point avec quelle avidité les bêtes ovines ou bovines mangent une provende ou un fourrage quelconque pénétrés de ce bouillon. Sa préparation, du reste, n'est ni coûteuse ni embarrassante. Une poi-

gnée de figues dans une petite marmite fait l'affaire. On les écrase et on obtient ainsi une sorte de purée claire dont on arrose les matières à consommer. Je recommande la figue aux agriculteurs, et surtout le bouillon de figues dont l'emploi peut être généralisé.

Récapitulons maintenant. Un double décalitre de marc d'olives sortant du pressoir, vaut en moyenne de 20 à 30 centimes. Ajoutez autant pour petit son, tourteaux ou figues, quand ils deviennent nécessaires, vous aurez 60 centimes de dépense au total, c'est-à-dire que la provende ne vous revient qu'à 1 centime par bête. Suivant que le troupeau rentrera plus ou moins repu du pâturage, vous réglerez la proportion de votre marc d'olives et vous pourrez impunément aller jusqu'à quarante litres. C'est la méthode que j'ai suivie tout l'hiver; mes brebis ont conservé une santé excellente et un embonpoint irréprochable; l'agnelage s'est fait dans de bonnes conditions, et pendant qu'autour de moi les agneaux étaient généralement chétifs et maigres, les mieux vendus à la boucherie ont été pesants et gras.

Nos brebis de pays sont de petite taille; grasses, elles pèsent en moyenne 18 kilog. poids mort. Elles m'ont donné des agneaux qui, à cinquante jours, ont l'un dans l'autre pesé 11 kilog.; quelques-uns même ont atteint 14 kilog., il est vrai qu'ils avaient deux mois. L'influence de ma provende sur la lactation était sensible; elle n'a pas nui à l'engraissement, puisque après l'abatage des agneaux les mères étaient grasses. En somme, je puis affirmer par une expérience de deux années que le marc d'olives constitue une nourriture excellente et peu coûteuse.

Je ne saurais trop engager les agriculteurs à faire l'application de mon procédé : je suis persuadé que le marc d'olives aurait auprès des bêtes bovines le même succès qu'auprès des bêtes ovines; mais à cet égard, l'expérience me faisant défaut, je n'ai point d'affirmation à produire. J'espère que mon exemple sera suivi et que nous trouverons ainsi, dans toute la région des oliviers, un supplément de ressources alimentaires abondant et économique. En vérité, les bergers sont revêches à son emploi. La réduction de mon troupeau m'ayant permis de renvoyer le mien et de le remplacer par un simple garçon, sans volonté, j'ai pu faire mes expériences librement. J'en suis très-satisfait, et mes soixante brebis m'ont rendu autant que cent en temps ordinaire. C'est une nouvelle confirmation de l'excellence de la maxime : *peu et bien.*

V. Raynaud,
Agriculteur à Draguignan (Var).

LA PORCHERIE DE BELLECOUR.

L'an dernier, en rendant compte du concours régional de Bourges, notre collaborateur, M. Casanova, citait les animaux provenant de la porcherie de Bellecour, envoyés par M. Boyenval, parmi les plus remarquables que présentait l'Exposition. M. Boyenval, en effet, a obtenu les deux premiers prix des mâles pour un verrat craonnais et un verrat yorkshire. Comme c'est un des plus grands éleveurs de la race porcine que nous connaissions, et comme sa porcherie est remarquablement



productive, nous avons pensé que les lecteurs du *Journal de l'Agriculture* liraient avec intérêt quelques détails à ce sujet.

La terre de Bellecour est située sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, par Châtillon-sur-Loing (Loiret). Elle se compose de 1,120 hectares, dont 200 en bois et 920 en prés, pâtures et terres labourables. M. Boyenval fait tout valoir dans une ferme principale de 250 hectares et dans six autres fermes disséminées sur le domaine. Le bétail se compose de 290 vaches et génisses, de 50 chevaux et poulains et de 1,500 moutons constamment à l'engrais et qui sont renouvelés dans les années ordinaires trois ou quatre fois suivant les circonstances. Lors de son entrée en jouissance il y a douze ans, la métairie ne renfermait que 60 vaches et génisses, 18 chevaux et pas de moutons.

La porcherie de Bellecour ou de la ferme-mère possède 14 truies et 3 verrats se décomposant ainsi : 10 truies craonnaises pures, 2 truies craonnaises-yorkshires, 1 truie de pur sang yorkshire, 1 truie pure berkshire, 2 verrats craonnais, 1 yorkshire. Nous allons établir les produits de cet élevage et sa dépense, de façon à faire ressortir les bénéfices annuels. Il est bien entendu que nos calculs sont faits d'après les renseignements que nous a fournis M. Boyenval.

Les truies donnent chacune en moyenne cinq portées en deux ans. Chaque portée fournit, déduction faite de la mortalité, des avortements et des accidents, 6 cochons; on a donc 30 porcelets par truie en deux ans ou 15 par an. Tous les produits sont vendus comme porcs de lait à six semaines, soit pour le commerce, soit pour l'élevage. Trois quarts vont au commerce et un quart à l'élevage; ces derniers restent sur le domaine. Le prix moyen du commerce est de 25 fr. par tête; M. Boyenval se vend à lui-même pour l'élevage les jeunes animaux au prix de 40 fr. D'après ces chiffres, chaque truie donne un produit annuel de 430 fr. Tous les animaux pur sang sont castrés et engraissés dans les fermes exploitées par M. Boyenval. Si l'on additionne les produits, on trouve les résultats suivants :

Dix truies craonnaises pures, à 430 fr. l'une...	4,300 fr.
Deux truies craonnaises-yorkshires, à 430 fr...........	860
Une truie yorkshire..................................	600
Une truie berkshire..................................	600
Total......................	6,360 fr.

Les verrats font en moyenne pour la clientèle du voisinage de 100 à 150 fr. de saillies chacun, à raison de 2 fr. la saillie, soit un nouveau chiffre de 450 fr., qui, ajoutés aux 6,360 que produisent les truies, donnent un total de 6,810 fr.

Pendant la gestation, les truies mangent 2 litres de son et 10 litres de topinambours cuits; en comptant le son à 10 centimes le litre et les topinambours 40 centimes le double décalitre, c'est une dépense de 30 centimes par jour et par truie, soit 68 fr. environ pendant les sept mois et demi de la gestation. Pendant l'allaitement qui prend le reste du temps, afin de donner plus de forces aux animaux, M. Boyenval remplace le topinambour par la pomme de terre, qui dans le pays coûte 50 centimes le double décalitre; il y ajoute les petits-laits provenant de la vacherie qui contient 60 bêtes à cornes; le coût de cette nourriture revient à 48 fr. 65. C'est donc, pour chaque truie, une dépense d'entretien de 116 fr. 65. Les verrats sont nourris de la même manière

que les truies. Les dix-sept animaux coûtent donc 1,983 fr. pour leur nourriture annuelle. M. Boyenval obtient ainsi un bénéfice net de 4,377 fr.

Il est vrai que c'est la ferme qui vend à la porcherie les denrées que celle-ci consomme; mais elle le fait à des prix rémunérateurs, et par conséquent le bénéfice produit par l'entretien de la race porcine n'est pas factice; mais il convient mieux d'en déduire le prix de la main-d'œuvre pour les soins donnés aux animaux. Toutefois le porcher soigne en même temps les élèves-veaux de l'année, dont le nombre est de douze en moyenne, plus cinq taureaux. On ne doit lui tenir compte que de la moitié de son temps pour la porcherie. Il gagne 500 fr. par an; soit 250 fr. au compte de celle-ci. En réduisant ces 250 fr. du chiffre de 4,377 fr. déjà trouvé, il reste que la porcherie donne un bénéfice de 4,127 fr., d'où il convient encore de déduire le taux de l'intérêt du capital absorbé pour la construction des bâtiments et les frais d'entretien de ceux-ci. Quelques détails sur les dispositions adoptées seront lus avec intérêt.

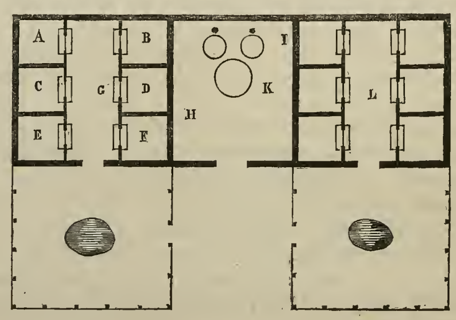


Fig. 7. — Plan des porcheries de la ferme de Bellecour, exploitée par M. Boyenval.

La porcherie (fig. 7) est située de manière à avoir sa façade exposée au midi; celle-ci a 18 mètres de longueur; les bâtiments ont 6 mètres de profondeur. Une cuisine H est située dans le milieu, et de chaque côté sont les loges à truies. Prenons par exemple un côté du bâtiment. Six cases A, B, C, D, E, F sont disposées sur deux rangs parallèles; elles ont chacune 2 mètres de largeur sur 2 mètres 20 de profondeur; elles donnent sur un corridor ayant $2^m.10$ de largeur, lequel aboutit lui-même à une cour fermée, au milieu de laquelle se trouve un bassin où l'on peut faire venir à volonté de l'eau courante, afin que les animaux puissent s'y baigner. Les auges qui donnent sur le corridor sont en pierre, et les séparations des cases sont en chêne et ont une hauteur de $1^m.30$ seulement. Dans la cuisine H, on a disposé un appareil de cuisson I, construit par M. Jusseaume, de Nantes, qui cuit trois hectolitres de racines à la vapeur, en ne brûlant que 30 centimes de bois à l'heure; en une heure on peut facilement cuire toute la nourriture nécessaire aux animaux. L'appareil est monté sur bascule et se renverse au-dessus d'un grand cuvier K, dans lequel les racines cuites sont écrasées au pilon, afin de faire la soupe. L'autre côté de la porcherie L est en tout

semblable au premier; on peut donc loger dans cette porcherie douze truies portières. On y place les truies de la race craonnaise, race remarquable à tous égards, et dont la planche coloriée ci-contre représente plusieurs sujets dessinés chez M. Boyenval. La construction de la porcherie a coûté 5,000 fr., y compris les accessoires tels que auges, stalles, etc. L'appareil Jusseaume et deux cuviers sont revenus à 300 fr. Le prix total est de 5,300 : ce qui, à raison de 10 pour 100 pour intérêt, entretien et amortissement, constitue au maximum une dépense de 530 fr. Le bénéfice net est donc de 3,597 fr., ou 257 fr. par truie portière.

Une autre porcherie construite sur le même modèle contient les deux truies pur-sang de race anglaise, les trois verrats et en outre les cochons mis à l'engrais pour les besoins de la maison. Dans les six autres fermes de M. Boyenval, on élève 35 autres truies des races craonnaise et anglo-craonnaise qui sont nourries et entretenues de la même manière que celles placées dans la porcherie principale de la ferme de Bellecour.

J.-A. Barral.

JURISPRUDENCE AGRICOLE.

RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES.

On nous demande de définir les attributions du maire à l'égard de la réglementation des eaux, provenant d'un cours d'eau non navigable ni flottable, et spécialement de dire si le maire, chargé par le préfet de l'exécution d'un arrêté portant fermeture des vannes d'une prise d'eau, peut, en excès de pouvoir, changer le régime des eaux, en détourner le cours, et, par des amas de gravier et de sable, l'obliger à suivre un nouveau lit.

La question est des plus simples; elle est d'ailleurs tranchée par la loi. En principe, c'est au préfet, comme notre correspondant le remarque lui-même, qu'appartient le droit de réglementer les cours d'eau, même lorsqu'ils ne sont ni navigables ni flottables, étant observé toutefois que ces règlements ne peuvent porter atteinte au droit des riverains qu'autant qu'ils sont pris dans un intérêt général.

S'il nous fallait passer en revue les innombrables espèces, relevées par la jurisprudence et dans lesquelles l'autorité préfectorale s'est légitimement exercée, un volume entier assurément ne nous suffirait pas.

Le préfet peut d'ailleurs exercer son pouvoir de réglementation soit par lui-même, soit en le déléguant au maire; cette faculté lui est reconnue par la loi et par la jurisprudence. Le maire, en ce cas, puise son pouvoir, non point en lui-même, non dans ses attributions propres, mais dans la délégation qui lui est faite; il agit, non comme magistrat municipal, mais comme représentant de l'autorité préfectorale. Les actes, dans cette hypothèse, ne peuvent être critiqués que dans les cas où ceux du préfet pourraient l'être eux-mêmes.

A défaut de cette délégation, tout arrêté pris par le maire pour la réglementation des eaux est illégal et constitue un excès de pouvoir; il en est à plus forte raison ainsi, lorsque l'arrêté, loin de se borner à réglementer, change la nature du régime, et modifie, détourne le cours de la

rivière. Voici un arrêt qui statue dans une espèce tout à fait analogue à celle que nous examinons :

« Attendu, dit cet arrêt, qu'un procès-verbal régulier, dressé le 20 octobre 1861 par le commissaire de police de Bonifacio, a constaté à la charge du nommé Ortoli qu'il avait, à ladite époque, négligé de nettoyer le cours d'eau de ladite commune dans l'endroit qui le concernait, contrairement à un arrêté pris à cet effet le 30 août 1856, par le maire de Bonifacio ; que, cité à raison de ce fait devant le tribunal de simple police, ledit Ortoli y a été condamné pour ladite infraction à 2 francs d'amende, et qu'aujourd'hui, devant la cour, il soutient que ledit arrêté a été pris par le maire en dehors de ses attributions municipales, et, partant, que n'étant pas obligatoire, il n'y avait pas lieu par le juge de police de lui faire application de la pénalité de l'art. 471, n° 15, Code pén.; en droit, attendu qu'il est de principe que la police des eaux, même quand il s'agit de rivières ou de cours d'eau non navigables ou non flottables, est considérée, à raison de ses rapports avec l'agriculture, la salubrité et la fertilité des localités qu'ils traversent, comme un intérêt d'ordre général dont la réglementation est remise à l'autorité préfectorale ; que ce pouvoir, consacré en faveur de cette autorité par les lois des 22 décembre 1789, 20 août 1790, 14 floréal an XI, lui a été de nouveau et formellement reconnu par le décret du 25 mars 1852; que ce principe ne peut recevoir d'exception qu'au cas soit de délégation de ce droit aux maires par les préfets, soit à celui où des circonstances urgentes, telles que des fléaux calamiteux, exigent des mesures de police immédiates et temporaires.... Casse.... (Cass., 17 mai 1862, Dall., 63, § 108.) »

La doctrine de cet arrêt est confirmée par beaucoup d'autres et établit très-nettement les cas où le maire peut, par exception, être compétent dans la matière dont s'agit.

On remarque que, dans cet arrêt, deux exceptions sont indiquées en faveur de l'autorité municipale : d'abord le droit de délégation, ensuite le droit né de circonstances urgentes, en quelque sorte de circonstances de force majeure. C'est qu'en effet on conçoit que lorsqu'il s'agit d'une mesure à prendre immédiatement et sans laquelle l'intérêt public serait en péril ou compromis, il fallait bien, par dérogation à la règle générale, que le maire, sans attendre qu'il en eût référé au préfet et qu'il en eût reçu les pouvoirs nécessaires, prît les précautions commandées par les circonstances, et remédiât au danger. Mais c'est le cas de dire que l'exception confirme la règle. Du reste, les mesures que prend alors le maire ne peuvent être que temporaires, et son arrêté ne s'étend pas au delà du fait en vue duquel il a dû être pris.

Un arrêt de la Cour de cassation du 25 mars 1865 (dont les motifs sont peut-être un peu trop généraux) a fait l'application de cette règle, qui, nous le répétons, ne doit être envisagée que comme une exception au principe de l'incompétence de l'autorité municipale.

Cela étant dit, il est facile de voir que l'arrêté dont parle notre correspondant a été pris tout à fait en dehors des attributions du maire, et constitue un excès de pouvoir : d'une part, parce que le maire, ayant été chargé par le préfet d'une mission déterminée, s'y devait renfermer, et, d'une autre part, parce que, en l'absence d'une délégation du préfet, il empiétait sur les attributions de celui-ci.

Eug. Pouillet,
Avocat à la Cour de Paris.

LES VEAUX D'ABATTOIR.

La meilleure viande de veau, en bonne et sincère réalité, est un mauvais aliment ; elle n'est qu'un *trompe la faim*. Relâchante, fade et

même indigeste sans l'intervention de l'art culinaire, partout elle devrait être mise à mauvais index. L'inassimilable gélatine qui fait presque toute sa pauvre richesse nutritive, a commencé déjà depuis plus d'un quart de siècle à subir de la part des médecins observateurs l'improbant contrôle qu'elle méritait *depuis toujours.* La viande de veau et son bouillon *sans osmazôme* font, sans que l'on semble s'en douter, mourir *chaque année,* par inanition, vingt fois plus d'*innocentes victimes* que tous les exécuteurs de l'Europe entière ne mettent à mort de coupables en *dix ans.*

Si j'avais l'honneur de connaître un peu le chef du pouvoir exécutif, je lui suggérerais l'idée d'imposer à au moins 15 ou 20 fr. chaque veau d'abattoir. D'abord l'hygiène publique y gagnerait beaucoup; de son côté, la multiplication de nos grands ruminants, trois fois immédiatement décimés par la disette fourragère de 1870, par la voracité prussienne et par le typhus, en éprouverait également des résultats aussi prompts et manifestes qu'ils sont désirables.

En Normandie, principalement dans les grandes villes, on tue peut-être autant, sinon plus, de veaux que dans le reste de toute la France. A Elbeuf seulement, et dans les deux ou trois communes qui en sont en quelque sorte les faubourgs, chaque semaine il est sacrifié au moins 45 veaux ou 2,340 par an! Plus des trois quarts de ces jeunes animaux pourraient faire des élèves de premier ordre chez nos cultivateurs dont, en moyenne, le matériel vivant est grandement exprimé à peine par une tête de gros bétail à l'hectare arable. Voici le coût de l'élève d'un veau :

Veau du prix initial de.	30 fr.
Au plus 500 litres de lait, à 15 cent. l'un.	60
100 litres de farines diverses, torréfiées et converties en délayages, le tout coté à.	20
Résidus de laiterie de basse valeur, rigoureusement traduite par le chiffre de.	8
Total.	118 fr.

Ainsi, avec une somme de 118 francs on peut commencer un élève de bonne venue, arriver sans grand sacrifice de temps à avoir un sujet de bel avenir certain, et par ce moyen peupler promptement et économiquement en bêtes déjà bien améliorées, les modestes étables de chaque petit laboureur et même de chaque petit particulier français! Oui, que de vaches restées à tout jamais *vieux veaux,* que de bêtes n'ayant jamais fourni qu'un rendement inférieur en lait, et qu'une chair coriace et d'un prix de revient coûteux, que leur organisation a rendues réfractaires à toute méthode d'engrais par suite des mauvaises conditions de leur régime primitif, pourraient être converties en beaux sujets de grand profit primordial et futur!

Une loi interdisant ou tout au moins enrayant le sacrifice inconsidéré des jeunes veaux, serait-elle plus choquante et moins admissible que l'article du Code défendant la coupe des blés en herbe?

L. Félizet,
Vétérinaire à Elbeuf (Seine-Inférieure).

COURRIER DU SUD-OUEST.

Il est impossible de vous taire le fait dominant de l'actualité, c'est-à-dire la préoccupation extrême qui règne dans nos parages agricoles, à l'endroit des stériles débats qui agitent les hautes sphères gouvernementales. L'anxiété de voir peut-être surgir la guerre civile des compétitions qui divisent les partis extrêmes, afflige profondément tous les hommes sensés et paralyse l'essor de toutes nos industries. Il est urgent que l'Assemblée nationale mette un terme à cette incertitude, car toutes nos réunions commerciales témoignent d'une défiance excessive et d'une véritable répulsion pour toute affaire sérieuse et à long terme. Les opérations du négoce se réduisent aux besoins du moment. Les offres de la culture paraissent toutefois suffisantes sur nos marchés d'approvisionnement. On y fait généralement de la fermeté, parfois de la hausse, mais nullement de la baisse touchant le cours des céréales.

A Bordeaux, le prix de 24 fr. 25 pour les farines supérieures de Nérac paraît infranchissable, comme celui de 80 fr. pour les huit marques de Paris. Ce taux de 24 fr. 25, déjà bien cher, ne semble pas devoir être dépassé, malgré les mauvaises nouvelles du nord et du centre de la France.

Autour de nous, le rendement final de la moisson est bien supérieur à celui que l'on attendait en principe. Le froment s'est notablement amélioré en gerbière, durant le peu de jours qu'il n'a pas été possible de le dépiquer.

Il résulte des appréciations de nos agronomes que le contingent du bassin de la Garonne atteint la moyenne ordinaire, sans y comprendre les excédants de blés vieux (1869 et 1870). La valeur vénale de ces derniers est fort prisée. Elle varie peu entre 27 et 28 fr. les 81 kilog., tandis que les produits similaires de 1871, inférieurs en qualités, se livrent entre 25 et 26 fr., selon mérite.

La véraison des racines s'effectue sous d'assez bonnes conditions climatériques. Le Quercy sera le plus mal partagé de tous les points viticoles du Midi. La gelée, la grêle, la coulure, tous les fléaux atmosphériques lui ont été funestes. Dans le Bordelais, on n'obtiendra qu'un produit très-inégal et de médiocre qualité. Le Languedoc rejette sur toutes nos voies ferrées et fluviales du Sud-Ouest le trop-plein de ses chaix, sans pouvoir trouver assez de moyens de transports pour débarrasser ses celliers et atteindre les entrepôts de la capitale.

Les exportations de fruits-primeurs vers Paris continuent, comme par le passé, sur une grande échelle. Les chasselas dorés de Montauban et ceux des coteaux de Bon-Encontre d'Agen et de Port-Sainte-Marie, achetés sur pied à raison de 20 à 25 fr. les 50 kilog., sont revendus à la criée des halles centrales à 50 et 55 fr. à cause de l'énormité des frais de transport et des droits d'octroi. La prune d'Ente de l'Agenais est en cours de préparation. Elle est tout simplement magnifique. Celle qui a paru sur les places de Clairac, Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade s'est payée de 50 à 60 fr. les 50 kilog., réunissant environ 60 fruits à la livre. On dit tout bas que les courtiers des villes hanséatiques ont passé beaucoup d'ordres aux commissionnaires de nos localités, comptant payer les meilleurs pruneaux et les meilleurs vins de Bordeaux avec le prix de la rançon de la France. Cette rumeur est-elle fondée? Il nous répugne d'y croire, attendu que l'Amérique, l'Angleterre, la Hollande et la Russie se disputent depuis longtemps la préférence de nos expéditions pour ces denrées françaises qui n'ont point de rivales.

Jules Serret.

A PROPOS DU PROJET DES NOUVEAUX IMPOTS.

Les articles de M. Pellicot sur les nouveaux impôts me remettent en mémoire une lettre de quelques pages, écrite en avril 1848, et ayant pour titre : *du Salaire actuel et de son organisation*. Dans cette lettre, dont les conclusions étaient qu'il fallait abolir les octrois et les droits réunis qui, nécessitant une armée de fonctionnaires, nous coûtaient pour frais de perception 250 millions, je disais que l'on devait faire

supporter les frais des dépenses sociales à ceux qui avaient le superflu et demander peu à ceux qui avaient à peine le nécessaire. En effet, à Paris seulement en 1848, l'ouvrier payait journellement à l'octroi 0 fr. 47, ainsi divisés :

Viande, 750 grammes pour lui et sa famille........	0.17
Vin, un litre..	0.25
Bois, une voie payant 6 fr. d'octroi...........	0.01 1/2
Charbon..	0.01 1/2
Sel..	0.01 1/2
Sucre, huile, chandelle, frais divers......	0.00 1/2
	0.47

Depuis vingt-trois ans que j'ai quitté Paris, cette somme s'élève bien à 0 fr. 55. Croyez-vous, lecteur, que l'ouvrier ne serait pas heureux d'ajouter journellement ces 0 fr. 55 à son salaire? Remplacer ces octrois, ces droits réunis, par des impôts sur le luxe, en doublant ceux du tabac, de l'alcool, de l'absinthe, de la bière, et en y ajoutant les impôts directs sur les cheminées de luxe, voitures et chevaux également de luxe, domestiques de luxe, en conservant également celui sur les chiens, toujours de luxe; croyez-vous, dis-je, qu'on n'arriverait pas au but qu'on cherche à atteindre, obtenir la tranquillité de notre chère patrie? Voici du reste le résultat de mes études :

Recettes. — 1° Contributions directes qui comprennent : 1° l'impôt foncier, produisant 200 millions de francs; 2° la cote personnelle et mobilière, 60 millions; 3° les portes et fenêtres, 50 millions; 4° les patentes, 70 millions. Ajoutez l'impôt sur les cheminées, en accordant deux cheminées, celle de la cuisine, celle de la chambre à coucher, car on peut être malade et il faut manger; chaque cheminée en sus payera 10 fr., ce qui produira environ 150 millions, peut-être plus. Les domestiques de luxe 10 fr.; une bonne, un domestique seul ne paye pas. Une voiture de luxe 50 fr.; un cheval de luxe 30 fr.; un chien de luxe 10 fr.; soit encore 70 millions. Total : 600 millions.

2° *Enregistrement, timbres et domaines.* — Droits d'enregistrement, greffe, hypothèques, 400 millions; timbres sur les effets de commerce, estampille sur les tissus fabriqués de lin, de chanvre, de soie, de laine, de peaux, etc., au-dessus de 5 fr. le mètre superficiel, un centième de leur valeur, 400 millions; domaine, vente de biens-meubles, 15 millions; forêts, 11 millions. Total : 1 milliard 426 millions.

3° *Contributions indirectes.* — Doubler les impôts sur les alcools, la bière, 300 millions; sur les tabacs, 490 millions; sur les poudres, 26 millions; produit des postes, 90 millions; revenus divers, 95 millions; recettes extraordinaires, 35 millions. Total : 2,462 millions.

Je ne compte pas le budget comprenant le service communal et départemental, et s'élevant à 280 millions.

Dépenses. — Notre dette était avant la guerre de 13 milliards; elle est actuellement de 20 milliards. Nos dépenses en dettes, dotations, services civil et militaire, frais de régie, d'octroi, d'exploitation, de non-valeurs et remboursement de dépenses extraordinaires sont de 1 milliard 775 millions à 2 milliards.

Si, sur ces 2 milliards, nous ôtons : la liste civile, les apanages, les dotations, les gratifications, les cumuls, etc., estimés 170 millions; le ministère des cultes, 50 millions; l'administration de la guerre, 130 millions; les frais de régie et d'octroi, 250 millions; les dépenses extraordinaires, 125 millions; nous avons à déduire 725 millions.

Nos recettes sont donc de 2 milliards 462 millions; nos dépenses actuelles de 2 milliards; il reste 462 millions. Mais nous devons ajouter 725 millions économisés comme nous venons de dire : c'est donc un total réel de 1 milliard 187 millions. Il nous faudrait peu d'années pour payer nos dettes et amortir le capital.

Et remarquez que nous n'avons ni octrois, ni droits réunis, ni impôts sur les vins, le sucre, le café, les matières premières, le sel, etc. Le pauvre et le riche payent en proportion de leurs besoins, et l'armée, qui sera la nation entière, ne s'abrutira plus par l'abus du tabac et de l'eau-de vie, deux moyens employés par les monarchies pour avoir une armée prétorienne prête à tout. Nous quitterons la voie de nos financiers routiniers, qui disent que les riches étant peu nombreux, les impôts sur eux ne suffiraient pas, et qu'il faut toujours s'adresser aux prolétaires, c'est-à-dire au grand nombre. Je ne suis pas de cet avis. Le prolétariat (qui vient de *proles*, rejeton, enfant) comprend tous les travailleurs, non-seulement les manœuvriers, employés, marchands, boutiquiers, mais les ouvriers de la pensée, tous ceux enfin qui sont obligés de gagner leur pain quotidien et d'élever leur famille sans autre ressource que leur intelligence et leur travail.

D[r] HOFFMANN,
Propriétaire à Cordoux, près Rosay en Brie (Seine-et-Marne).

LES BOUQUETS SECS.

C'était le 15 août, par conséquent le jour de sainte Marie. Aux marchés et dans les magasins, les bouquetières, avec ces doigts déliés et ce goût délicat que la nature a faits exprès pour elles, avaient orné leurs étalages de ces mille bouquets qui vous arrêtent dans la rue, vous disant de leur air le plus tentateur : « N'as-tu donc pas une Marie à fêter, jeune femme ou jeune fille? » Tout était fraîcheur, tout était parfum, et les gouttes d'eau, diamants du pauvre, tremblaient sur les pétales. Eh bien — je n'ai pas honte de le dire — ce ne fut pas vers ces groupes vivants que se tendit ma main. De l'autre côté, à droite, s'élançaient, gracieux et grêles, des bouquets d'un aspect étrange, frêles comme un souffle, agités comme un rêve; le moindre vent les balançait à droite et à gauche, et cependant il n'y avait plus de vie là dedans; tout cela, vaporeux et mouvant, était mort, bien mort. La bouquetière me dit : « Ce sont des *bouquets secs.* » La bouquetière était causeuse, et l'on gagne souvent à causer, presque autant qu'à faire un voyage. Au bout d'un quart d'heure, j'avais appris bien des choses, je connaissais les *bouquets secs;* laissez-moi vous faire part de ma science.

Nous avons autour de nous, dans les prés, dans les champs, sur les lisières des bois, des plantes qui poussent à la grâce de Dieu, dédaignées la plupart du temps et vivant solitaires, des plantes appartenant d'ordinaire à cette famille dont la mission est de nous faire vivre, tout en n'appelant guère à elles que notre apathique ingratitude, les Graminées. C'est cette famille-là qui nous fournit de si gracieuses choses ! La mode réclamant toujours du nouveau, l'attention s'est portée un jour sur leurs panicules vaporeuses ; on les a recueillies, puis, les laissant sécher, suspendues en l'air, on les a mélangées ensemble, on en a fait des bouquets, et maintenant c'est une branche de commerce qui paraît chaque jour devoir s'étendre. Ce sera justice.

Tenez, voici la *Brize* avec des épillets couleur de paille qui se recourbent gracieusement, grêles et flexible. On l'appelle *Amourette,* sans

doute parce qu'elle se balance à tout vent; on l'appelle *Tremblette* également, parce qu'elle tremblote, craintive, au moindre souffle. — Voici l'orge, l'*Orge à crinière*, avec ses longs épis, tantôt droits et raides, tantôt légèrement courbés. — Ici c'est l'*Agrostide*, qu'on surnomme *nébuleuse*, avec ses longues touffes mouvantes comme un nuage, verdâtres à la base, rosées au sommet, balançant sur un pédicelle à peine visible leurs épillets plumeux. — Voici encore la *Lamarckié*, dorée, soyeuse et luisante; la *Lagure*, dressée, laineuse et veloutée, qu'on a surnommée *queue-de-lièvre;* la *Canche élégante*, que nous baptisons *Agrostis pulchella* pour lui donner un vernis de science qui ne lui ravit pas, heureusement, sa légèreté charmante. — Veut-on un effet plus grandiose, on enlève au *Gynerium* ses magnifiques panaches soyeux et argentés, bien plus gracieux, paraît-il, chez les individus du sexe féminin, comme si la plante, destinée à vivre avec nous, appliquait déjà notre nature à la sienne. — Le *Pennisetum* — celui-ci ne s'est pas francisé — vient mêler parmi ses confrères ses gros épis laineux et pendants, d'où s'échappent de longues soies blanches et plumeuses. — Sont-ce des plumes qui flottent ainsi au vent, recourbées et flexibles? Ce sont les barbes de la *Style plumeuse*, toutes prêtes à s'envoler pour peu que les liens se relâchent, et qui s'en vont souvent se mêler aux coiffures. Ajoutez à cela les *Statices*, qui ne sont plus de la même famille, mais qui, bien que plus rigides, apportent aux bouquets secs le concours de leurs touffes élégantes et de leurs jolies panicules à fleurs roses; ajoutez-y encore ces *Immortelles* blanches, lilas ou pourprées, qui protestent contre la mort en nous accompagnant au tombeau.

Toutes ces plantes, la bouquetière les a groupées avec ce goût parisien que nous envie l'étranger et qu'un vainqueur, quoi qu'il fasse, n'emmagasinera jamais dans ses fourgons avec nos mobiliers, nos glaces et nos pendules. Elle m'a dit encore, la marchande, que certains industriels se sont mis à cultiver en grand et en pleine campagne toutes ces jolies plantes dont ils font grand usage; elle m'a appris que la teinture vient parfois au secours de la mode — est-ce bien un secours? — en appliquant sur ces gracieux végétaux ses couleurs vertes, bleues, jaunes et même rouges; puis, la confidence s'en mêlant, elle m'a avoué que ce commerce des bouquets secs pouvait devenir une fructueuse affaire. Bref, ayant appris tout cela, je ne regrette certes pas la pièce de monnaie qu'elle a acceptée de bonne grâce en échange de mon *bouquet sec.*

Th. Buchetet.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XX. — Séance du 12 juillet.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

M. Calemard de Lafayette remplit les fonctions de secrétaire et donne lecture du procès-verbal de l'avant-dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. le président informe la réunion que la commission de cinq membres nommée dans la dernière séance pour étudier les résolutions qu'il conviendrait de

1. Voir les seize derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305 et 352 du présent volume.

prendre relativement aux projets d'impôts proposés par le Gouvernement, s'est arrêtée aux conclusions dont il va donner lecture.

« La réunion libre des agriculteurs membres de l'Assemblée nationale,

« 1° Considérant que toute simplification du régime fiscal est favorable au mouvement général des échanges, renouvelle le vœu émis dans une séance précédente, en faveur de l'établissement sur l'entrée en France des matières textiles, d'un droit fixe et sans drawbach, très-modéré, de préférence au droit de 20 pour 100 avec drawbach, proposé actuellement par M. le ministre des finances.

« 2° Considérant que le développement général de la production serait entravé dans le présent et menacé dans l'avenir par l'établissement d'un droit quelconque à l'exportation des produits agricoles ou industriels, se prononce énergiquement contre l'établissement de toute taxe générale ou spéciale à l'exportation des produits français.

« 3° La réunion, voulant avant tout maintenir l'équilibre du budget proposé, est d'avis que, pour compenser le déficit résultant des suppressions de taxes qu'elle réclame, il serait utile d'avoir recours à l'impôt sur les revenus mobiliers qui n'ont pas participé jusqu'à ce jour aux charges publiques dans une juste mesure.

« Elle invite les délégués à présenter ces vœux à MM. les membres de la commission de budget. »

L'ordre du jour appelle la discussion de ces propositions.

M. le marquis de Dampierre demande à faire observer que, dans les conclusions qui viennent d'être lues par M. le président, la commission n'a pas cru devoir parler des droits sur les vins. Elle a préféré s'en tenir aux questions d'un caractère plus général. D'ailleurs, quelque exorbitants que deviennent, d'après le projet, les droits de consommation et de circulation, il est à croire que ces aggravations de l'impôt seront défendues avec énergie par le Gouvernement, comme absolument nécessaires; il a paru plus sage dès lors de porter tous les efforts de la résistance contre les droits frappant à la sortie les produits de quelque nature qu'ils soient, et notamment les vins. Ces droits doivent être combattus comme désastreux; tout au moins faut-il arriver à une sérieuse réduction pour la sortie des vins; ce qu'il faut combattre plus énergiquement encore, c'est l'assimilation proposée dans le projet des bouilleurs de crus aux bouilleurs industriels. Il y a là une grosse question, politique autant au moins qu'économique. Il faut se préoccuper de ne pas provoquer une agitation vraiment dangereuse parmi les populations intéressées. La commission a également porté son attention sur la question des bières; et les indications fournies par MM. les représentants du Nord seront prises en sérieuse considération.

M. Baucarne-Leroux persiste à protester contre l'expression absolue par laquelle on repousse tous les droits à la sortie. Ainsi qu'il l'a déjà dit plusieurs fois, il considère l'obstacle à la sortie des tourteaux comme intéressant au plus haut degré notre agriculture. L'exportation nous enlève chaque année 105 millions de kilogrammes de tourteaux qui sont ainsi soustraits à la fertilisation du sol et à l'alimentation du bétail, au moment où la réduction considérable du nombre des animaux nous rend l'engrais plus précieux, et où la pénurie de nourriture et la rareté croissante de la viande exigent qu'on se préoccupe de plus en plus de la nécessité de conserver toutes nos ressources alimentaires. Le prix des tourteaux s'est élevé du chiffre de 20 à 22 fr. à 35, 37 et 38 fr. Ce sont là des prix inabordables pour nos cultivateurs, tandis que les fabricants d'huile dont on veut défendre les intérêts vont trouver une compensation sérieuse dans l'impôt qui frappera les huiles minérales. Du reste, M. Baucarne ne s'opposerait pas à une réduction sur les droits d'entrée pour les graines oléagineuses.

Suivant M. Bonnet, M. Baucarne n'est pas dans le vrai. Les tourteaux produits par la graine récoltée en France se consomment en France. Ce qui est exporté n'est que l'équivalent des graines importées. L'agriculture française ne perd donc rien de ce qu'elle produit et n'a pas à se plaindre de l'exportation qui bénéficie à celui qui vend la graine non moins qu'au fabricant. Le droit de 2 fr. proposé par le Gouvernement est donc souverainement injuste. D'ailleurs l'importation fournit à la consommation intérieure des produits analogues en grandes quantités, et à des prix bien inférieurs. Les tourteaux d'arachide sont à 9 fr. 50 ou 10 fr. Si le tourteau de colza ou de lin vaut de 35 à 36 fr., tant mieux; il y a là l'objet d'un commerce intéressant, et un profit dont le producteur agricole a évidemment sa part, puisque, si le fabricant d'huile perdait ce bénéfice, il achèterait la graine moins cher. Par respect pour tous les principes, nous devons demander que le procédé barbare des droits à la sortie soit supprimé.

M. Baucarne réplique que le procédé barbare est celui qui consiste à frustrer

notre agriculture d'un engrais précieux pour nos terres, et d'une substance alimentaire plus précieuse encore pour le bétail, au moment même où la fumure fait défaut, et où le bétail, réduit en nombre et en poids, va laisser la consommation générale de la viande en souffrance.

La division étant demandée sur le vote des conclusions proposées par la commission, M. le président donne de nouveau lecture des deux premiers paragraphes, en faisant observer que le vœu exprimé en faveur d'un droit très-modéré sans drawbach à la sortie, sur toutes les matières premières, n'est que la reproduction d'une résolution définitive, antérieurement votée par la réunion.

M. Calemard de Lafayette explique qu'à son sens en demandant un droit *modéré* et non pas *très-modéré*, comme il est dit dans les conclusions, la réunion a voulu dire un droit très-inférieur aux 20 pour 100 proposés, un droit fixe et définitif, c'est-à-dire sans drawbach; mais qu'elle n'a pas entendu empêcher le Gouvernement de tirer de ce droit fiscal tout le produit désirable et nécessaire.

M. Houssard dit que la commission est toute disposée à modifier la rédaction dans le sens qui vient d'être indiqué. Dans l'esprit de la commission, l'expression : droit très-modéré, veut dire seulement un droit très-inférieur aux 20 pour 100 avec drawbach.

M. Guichard ne peut admettre que la rédaction proposée puisse donner satisfaction aux intérêts agricoles. Considérer la laine, par exemple, comme n'étant, d'une façon absolue, qu'une matière première, c'est méconnaître la plus évidente réalité. Pour le cultivateur indigène, la laine est un produit dont la création a nécessité une série d'opérations et de transformations durant lesquelles le producteur a été atteint successivement par les multiples exigences du fisc. La laine produite suppose la formation du troupeau, la mise en œuvre du sol, qui paye l'impôt foncier, l'achat des graines et la production fourragère destinée à l'alimentation des animaux, l'achat des nourritures supplémentaires, du sel, par exemple, la denrée qui paye le plus cher à l'Etat en proportion de sa valeur réelle. La laine produite représente encore les frais de gardiennage, de tonte, les droits d'entrée payés, s'il y a lieu, sur les marchés des villes, pour l'achat ou la vente des animaux, etc. M. Guichard ne conçoit pas qu'on puisse sans injustice traiter l'agriculture autrement que les autres industries, toujours mieux protégées. Nous avons droit à l'égalité de traitement, et si, faisant passer avant tout l'intérêt général du consommateur, nous consentons, lorsque la question supérieure de la vie à bon marché est en cause, à ce que le principe d'égalité soit violé à notre préjudice, dès qu'il ne s'agit plus des nécessités impérieuses de l'alimentation publique, dès qu'il ne s'agit plus de cet intérêt capital qui prime tous les autres, nous avons droit à revendiquer l'égalité de traitement avec toutes les autres industries; si celles-ci sont protégées, et elles le sont, nous devons l'être aussi, et nous manquerions à la mission que nous nous sommes donnée de défenseurs des intérêts agricoles, si nous désertions ce principe d'équité manifeste.

M. le comte d'Aboville pense, comme M. Guichard, que la production indigène de la laine ne peut soutenir la concurrence des laines étrangères. La diminution des troupeaux, l'énorme réduction dans le nombre de têtes de l'espèce ovine, constatée par les statistiques officielles, est un témoignage évident de l'impossibilité où se trouve l'agriculture française de lutter sans protection contre l'étranger. Les proportions prises par l'importation fournissent d'ailleurs un indice significatif.

En 1858, l'importation — avec un droit de 23 pour 100 — a été de.	105 millions.
Et la même année l'exportation des lainages a été de...........	160 —
Différence entre l'importation et l'exportation...........	55 millions.
En 1867, l'importation a été de..	223 millions.
L'exportation de..	268 —
Différence entre l'importation et l'exportation..........	45 millions.

Il est évident que la tenue des troupeaux deviendra absolument impossible dans les pays où la production de la laine était le but principal de la spéculation du cultivateur.

M. le comte Benoist d'Azy, sans sortir de la réserve que lui impose sa qualité de membre et président de la commission du budget, croit pouvoir déclarer qu'en principe il n'est pas partisan des drawbachs. Les textiles qu'il s'agit de soumettre à l'impôt pour que toutes les industries supportent une part des charges qu'impose la

nécessité, forment trois catégories dont la condition est distincte, à savoir : le coton, le chanvre et le lin qu'on peut associer, la laine et enfin la soie. Par voie d'accommodement entre les industries et l'Etat, il est permis de croire à une entente. Le coton peut accepter l'impôt dans les conditions où l'impôt est proposé. Pour la soie, un droit fixe à l'entrée, sans drawbach, sera sans doute accepté. Le drawbach présenterait ici des difficultés toutes particulières. On sait que l'objet manufacturé, que le tissu subit des transformations qui permettent bien difficilement de préciser la proportion de matière première qui s'y trouve. Les teintures et apprêts, toutes les additions chimiques qui peuvent entrer dans l'étoffe, modifient tellement le poids du textile, que ce poids peut faire plus que tripler. Les vérifications deviennent ensuite, sinon scientifiquement, au moins pratiquement, à peu près impossibles. Quant aux laines, la production française est dans une condition d'infériorité qui ne lui permet pas de supporter la concurrence. Impossible à l'agriculteur français de lutter contre la production étrangère. Pour certaines régions d'outre-mer, pour l'Australie par exemple, les frais nécessités pour la tenue des troupeaux ne sont rien. Le sol livré au parcours est gratuit, la nourriture gratuite, le gardiennage est insignifiant; point de frais de stabulation, point de constructions; avec la vie des troupeaux en plein air, un homme suffit à garder dix mille moutons. Il est dès lors bien évident que la production française, si on veut qu'elle ne soit pas anéantie, doit être protégée. Nous avions autrefois la supériorité pour la qualité des laines; mais aujourd'hui l'Australie a progressé dans le choix des animaux, et ses laines se sont améliorées. Les producteurs de l'Australie sont venus nous acheter nos béliers à laines fines ; et aujourd'hui ils produisent aussi beau que nous. Il faut donc conseiller à la production française de renoncer à avoir pour but principal la production de la laine ; il faut se tourner vers la production de la viande. M. Benoist d'Azy reconnaît, il est vrai, que cela ne peut se faire partout; il y a là de graves intérêts, et un grave danger pour ces intérêts.

En résumé, pour les autres textiles, on pourra finir par s'entendre. Pour la laine, il faut un droit et un droit sérieux sur les produits importés. Quant au drawbach en général, tout le monde en connaît les abus. Inutile de rappeler toutes les fraudes dont il est devenu l'instrument, et jusqu'aux pains de sucre en plâtre, exportés pour que le fraudeur pût toucher le drawbach. Le drawbach est vraiment une machine à frauder. M. Benoist d'Azy pense qu'on ne peut l'accepter que bien à contre-cœur, et faute de trouver un autre système quelconque. Du reste, en ce qui concerne les intérêts généraux de l'agriculture, il ne faut pas se dissimuler combien ils sont menacés. Ce ne sont pas seulement les productions des plus lointaines provenances qui nous menacent. La Crimée, la Hongrie, la Valachie peuvent jeter sur nos marchés d'énormes quantités de viande. Un bœuf de 400 kilog. acheté en Hongrie arrive dans nos centres de consommation pouvant être livré à 40 et 60 fr. meilleur marché que nos propres produits. Le trajet par voie de terre, par voie ferrée, substitué au transport par la navigation, va créer des conditions totalement imprévues et modifier tous les prix. Le perfectionnement des races, l'introduction et la propagation des races d'engraissement précoce peuvent seuls nous sauver aujourd'hui.

M. le marquis de Dampierre dit que ce n'est pas d'aujourd'hui que la question est posée. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a dit et dû dire au producteur de moutons, qu'il fallait tourner tout son effort vers la production de la viande. Ce n'est pas devant notre honorable président, le plus grand moutonnier de France, qu'il serait nécessaire d'insister sur l'indispensable nécessité et sur l'avantage énorme qu'il y a à transformer les troupeaux, jusqu'à présent destinés à la production de la laine, en troupeaux de races à viande. Le perfectionnement des machines a enlevé leur prix d'exception aux laines fines. Le troupeau dont la spéculation a pour objet la production de la laine est destiné à périr. Aucun droit ne peut évidemment le protéger d'une manière efficace et suffisante. Et il ne s'agit pas seulement du mouton; qu'on se rappelle la note fournie par M. le ministre actuel des finances à la Société des agriculteurs de France. Les blés d'Amérique, par suite des progrès de la navigation et de l'appropriation de bâtiments spéciaux aux transports des céréales, peuvent nous arriver au prix de transport de 1 fr. 50 par hectolitre. La rapidité des trajets a permis de réaliser des choses qui semblent fabuleuses. Des animaux, nés et élevés à l'état sauvage, n'ayant par conséquent pour ainsi dire rien coûté ; ces animaux, qu'on abattait autrefois rien que pour la dépouille, embarqués

vivants à Montevidéo, ont pu arriver en peu de jours sur les marchés anglais, et ils avaient augmenté de poids dans la traversée. D'autre part, la conservation des viandes par la dessiccation donne aujourd'hui des résultats surprenants. Nous n'avons donc de salut, comme l'a dit M. le comte Benoist d'Azy, que dans le perfectionnement de nos races et la propagation des races précoces, des races à viande.

M. Richier ne saurait s'effrayer de voir la production étrangère combler le déficit qui peut peser sur le consommateur. Puisque la viande manque ou est sur le point de manquer, tant mieux si l'importation peut nous en fournir.

M. le duc de Marmier dit que l'intérêt bien entendu de l'agriculture et du pays tout entier exige que la production nationale soit protégée. Sans cela, elle se découragera, elle s'amoindrira, et, à un moment donné, on arrivera au but directement opposé à celui qu'on espère atteindre. Le Gouvernement déchu, en touchant à tout, en voulant toucher à tout et agir sur tout, a provoqué des résultats désastreux pour l'agriculture non moins que pour l'industrie. L'intérêt bien entendu du consommateur comme celui du producteur a été complétement sacrifié à des vues systématiques et à des utopies. La protection des intérêts français est nécessaire.

M. de Féligonde veut répondre un mot à ce qui a été dit de la substitution nécessaire des races à viande aux races à laine. Si l'industrie du mouton, a-t-on dit, a cessé d'être profitable pour les éleveurs, c'est leur faute. On dit que c'est leur faute; mais cela est loin d'être vrai. Dans les pays de montagnes on ne saurait songer à substituer les races perfectionnées et précoces aux races du pays. Ces races dans de tels milieux et avec la nourriture de montagne ne donneront jamais que peu de viande, tandis que la laine était autrefois un produit considérable, qui maintenant fait défaut à l'agriculture. L'agriculteur, désormais en perte, réduira ou supprimera ses troupeaux; une proportion importante de viande manquera à la consommation, et une fumure indispensable à certains sols manquera à la culture.

M. de Féligonde voudrait qu'en exprimant le vœu de droits modérés à l'entrée sur les matières premières, on ajoutât: *excepté pour les laines.*

M. de Bouillé dit que les laines d'Australie peuvent nous arriver à 0 fr. 75 le kilogramme.

M. Richier pense que gêner l'introduction de cette matière première, c'est entraver le travail industriel.

M. le comte d'Aboville fait observer que la suppression des droits n'a pas augmenté l'exportation des lainages. Les droits réduits de 23 pour 100 à 0 n'ont pas empêché l'exportation de décroître. Quant à la viande, il est manifeste que la production diminuera sensiblement par la diminution des troupeaux. Le cultivateur qui avait un troupeau de 1,000 têtes n'en a plus que 500. La fertilisation du sol, à laquelle l'engrais du mouton est en tant de lieux indispensable, et partout si utile, est menacée comme l'alimentation publique.

M. Bonnet demande qu'au lieu de se livrer aux appréhensions théoriques et conjecturales, on veuille bien regarder les faits. Le troupeau désormais est la spéculation des cultures très-avancées ou des cultures très-arriérées. Certains progrès, très-utiles d'ailleurs, accomplis dans beaucoup de régions, ont contribué à faire restreindre la spéculation du mouton.

M. le comte de Diesbach appelle l'attention sur un fait d'importation très-curieux qu'on a pu constater à Versailles même. C'est l'arrivée d'un troupeau de bœufs venant de Rome. En ce qui concerne la question des taureaux, revenant à la proposition de M. Baucarne-Leroux, M. de Diesbach pense avec celui-ci que l'extension donnée à l'exportation des tourteaux est fâcheuse pour l'agriculture du Nord et pour la production animale.

M. Besnard confirme ce que viennent de dire MM. de Féligonde et d'Aboville. — Dans l'Orléanais il sera bien impossible de remplacer les races à laine par les races à viande. Là où le parcours est nécessaire, certaines races anglaises ne peuvent réussir. En Normandie, l'introduction de la race de Dishley a donné les résultats les plus contradictoires. Dans le pays de Caux, M. Besnard a vu le croisement dishley-mérinos donner une précocité remarquable. Dans le Vexin, à 30 lieues de là seulement, les influences climatériques étant autres, le voisinage et l'humidité de la mer ne donnant pas des conditions analogues à celles de l'Angleterre, les races anglaises n'ont pas réussi. En somme il est inexact de dire que la production de la

viande pourra généralement compenser pour le producteur la perte à subir sur les laines. M. Besnard ne présente pas de conclusions, ne propose pas de résolutions nouvelles. Il constate seulement les faits, en cherchant à préciser nettement le débat.

M. le président cite le troupeau de dishley introduit dans la Nièvre par M. Signoret, troupeau que chacun peut voir au bord de la route, et qui, ayant été mis dans les conditions de traitement et de nourriture absolument semblables à celles qui se trouvent en Angleterre, a parfaitement réussi.

M. Brière d'Azy, beau-père de M. Benoist d'Azy, avait lui-même importé il y a plus de vingt-cinq ans des dishley qui, grâce à l'humidité du pays, à un traitement rationnel et à des conditions en tout analogues à celles de leur lieu d'origne, ont également réussi.

M. de Dampierre ne peut pas laisser sans réponse ce qu'a dit M. de Féligonde, après M. Bonnet, à savoir, que la production du mouton était le fait des pays très-avancés ou très-arriérés. On peut améliorer les races même dans les régions les moins favorisées. Lui-même a fait un essai de ce genre très-concluant. Il avait acheté, en vu d'étudier la question, un lot de brebis de race poitevine, ce qu'on nomme la gatine du Poitou, au prix de 12 fr. l'une. Au bout de quinze ans, c'est-à-dire à la cinquième génération, ces femelles croisées avec des béliers anglais donnaient des agneaux vendus à dix-huit mois au prix de 80, 82 et 84 fr. L'opération si capitale que fait M. de Béhague, et que tout le monde connaît, donne des résultats du même genre.

M. Bonnet dit, de son côté, que dans la Gironde la spéculation qui avait la laine pour objet principal, s'est tournée maintenant vers la production et la vente des agneaux.

M. Besnard signale tout ce qu'il y a d'exceptionnel dans l'opération de M. de Béhague, dont il vient d'être parlé.

M. de Dampierre soutient que la spéculation de M. de Béhague se fait dans les proportions les plus sérieuses et qui par conséquent n'ont rien de factice.

M. le marquis de Franclieu dit que toute la question est celle-ci : Avons-nous intérêt, l'agriculture française a-t-elle intérêt à avoir des moutons? Si l'affirmative est vraie, et si l'industrie qui produit le mouton a besoin d'être protégée, il faut lui assurer cette protection, et que le droit imposé à la production extérieure défende notre agriculture.

M. Teisserenc de Bort s'étonne que, parlant au nom de l'agriculture, on fasse si bon marché de ses intérêts. Les conclusions de la commission soumises à la délibération lui paraissent peu satisfaisantes pour l'intérêt agricole. Les autres industries se défendent énergiquement contre les projets du Gouvernement, et les agriculteurs, au contraire, concluent d'une façon moins favorable à leur industrie que le Gouvernement lui-même. M. Teisserenc ne peut admettre la rédaction proposée par la commission.

M. Houssard pense que si la réunion ne veut pas de drawbach, il faut bien qu'elle substitue aux droits de 20 pour 100 à l'entrée un droit fixe et modéré.

M. Teisserenc dit que pour les industries un droit modéré ce sera 1, 1 1/2 ou 2. La réunion ne peut donc pas admettre implicitement un chiffre si inférieur, et donner appui à la résistance des industriels.

M. Gillon pense qu'il faudrait arriver à se résumer. Il admet qu'un droit modéré doit être celui qui assurera à la production nationale un peu de protection.

M. de Dampierre persiste à croire que, quel que puisse être le droit sur les laines, il ne saurait garantir le producteur français contre la concurrence du dehors.

M. de Féligonde admet qu'on demande, aux termes de la rédaction proposée, un droit modéré sans dravbach, en ajoutant : *sauf pour les laines.*

M. Soury-Lavergne se demande pourquoi la réunion croit devoir manifester une opinion relativement au drawbach. Demandons, au point de vue agricole, des droits à l'entrée, et laissons au Gouvernement, à la commission du budget, le soin de déterminer s'il est utile d'avoir ou de n'avoir pas le drawbach.

M. le baron de Cazes pense que la commission du budget sera d'accord avec le Gouvernement pour défendre énergiquement l'intérêt des recettes du Trésor. Dans la position financière du pays, après avoir, en fait d'impôts, mis en œuvre les bons, on sera certainement conduit à en venir aux médiocres et enfin aux mauvais eux-

mêmes. En attendant, comme toujours, l'agriculture n'aura pas été entendue, et toutes les autres industries auront su se faire entendre. Mais en ce qui concerne le tarif des droits, la commission du budget sera certainement disposée à admettre les chiffres les plus élevés, dans la mesure toutefois où l'impôt ne serait pas incompatible avec les forces de la consommation.

M. Vitalis affirme que l'industrie lainière ne pourra pas supporter un droit fixe au-dessus de 3 pour 100, sans drawbach.

M. Jamme dit aussi que les fabricants du Midi ne sauraient accepter une charge plus lourde que celle-là.

M. Richier dit que l'agriculture est plus désintéressée qu'on ne semble le croire. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de droits. Quels que soient les droits imposés, si minimes qu'ils puissent être, il en résultera toujours une sorte de protection pour l'agriculture. Il faut aussi ne pas léser l'intérêt du consommateur qui est l'intérêt de tout le monde.

M. Besnard constate qu'il peut y avoir accord sur un point entre l'industrie des fabricants de laine et les agriculteurs. La taxe de 3 fr. acceptée par l'industrie est à peu près un équivalent nécessaire pour compenser au profit de la production indigène les frais qu'elle subit par le fait de l'impôt.

M. Guichard ne peut comprendre pourquoi l'agriculture a toujours une condition plus défavorable que les autres industries, pourquoi elle n'est pas protégée quand les autres le sont, et comment ceux qui ont mission de la défendre s'accommodent pour elle d'une condition permanente d'infériorité.

M. Baucarne-Leroux appuie cette opinion.

M. Houssard dit qu'il faut opter entre le système purement fiscal et le système protecteur. Si, comme on a paru le vouloir antérieurement, on décide en faveur du système des droits purement fiscaux, il faut adopter les conclusions de la commission.

M. Calemard de Lafayette répond à M. Houssard qu'entre le régime du droit purement fiscal très-modéré, comme dit la commission, et le régime protecteur, il y a place pour un système mixte qu'on a appelé le système du droit compensateur. Ce mot, qu'on semble repousser aujourd'hui, exprime l'idée d'un droit sur le produit étranger, équivalent à l'impôt supporté par la production indigène. Ce droit est évidemment de toute justice. M. Calemard de Lafayette propose en conséquence de modifier ainsi la rédaction d'abord proposée par la commission; au lieu des mots : « *un droit très-modéré....* » laisser la quantité indéterminée même approximativement et dire : « un droit fixe qui soit l'équivalent des charges supportées par la production indigène, de préférence à...., » etc.

M. Houssard rappelle que la commission a accepté la modification qui supprime le mot très-modéré.

La rédaction proposée par M. Calemard de Lafayette est mise aux voix par M. le président et adoptée.

M. le président donne lecture du 3ᵉ paragraphe des conclusions de la commission relatif à la question de l'impôt sur les valeurs mobilières.

M. Benoist d'Azy croit que, dans la pratique, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières aurait le danger d'acheminer vers l'impôt sur le revenu. En Angleterre, l'impôt sur le revenu, c'est l'impôt sur tous les gains et recettes de toute nature, commerciales, personnelles et autres. Ce système est impossible en France. Mais l'honorable membre ne croit pas que sa position de président de la commission du budget lui permette d'aborder la discussion sur ces matières délicates.

M. Richier estime que les valeurs mobilières ne peuvent pas plus que les autres se soustraire aux charges qu'imposent à tous les besoins du pays.

M. le président fait observer qu'il est absolument impossible d'épuiser la discussion sur le sujet mis à l'étude.

La délibération est remise à la prochaine séance.

L'un des secrétaires, Ch. Calemard de Lafayette.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Publication de la 104ᵉ livraison du *Jardin fruitier du Muséum*, par M. Decaisne. — Description des poires C. Royer, Briet, Longipes et de Pollwiller. — Résultats de la culture des pommes de terre précoces.— Note de M. Bossin. — Les arbres fruitiers dans le Midi en 1871. — Note de M. d'Ounous.

— Cours d'arboriculture nomade de M. Du Breuil dans l'ouest de la France. — Adresse des présidents des Comices du Finistère à M. le ministre de l'agriculture. — La nouvelle fraise morière. — Les nouveautés horticoles de 1871.

Nous n'avons pas encore fini de mentionner tout l'arriéré qu'a produit la suite d'événements sinistres dont nous avons été depuis un an les malheureux témoins. Au moment où les armées allemandes venaient mettre le siége devant Paris, nous avions reçu la 104e livraison du *Jardin fruitier du Muséum,* dont M. Decaisne poursuit toujours la publication, non sans une certaine lenteur que regrettent ceux qui voudraient voir ce beau travail terminé. Cette livraison contient la description des quatre poires *Casimir Royer*, *Briet*, *Longipes* et *de Pollwiller*. — La première de ces variétés a été obtenue d'un semis fait il y a une trentaine d'années chez M. C. Royer; elle est décrite par M. Decaisne dans les termes suivants :

« Fruit mûrissant en janvier et se conservant jusqu'en mars, turbiné, ventru, moyen, à pédoncule inséré dans l'axe du fruit, remarquablement renflé et presque bulleux à son insertion, oblique, fauve, portant la trace de quelques bractéoles; *peau* lisse, jaune vif à l'ombre, parsemée de petits points roussâtres entremêlés de quelques marbrures fauves, un peu rudes, reliées les unes aux autres par de fins linéaments, lavée de rouge-orangé assez vif au soleil, ordinairement marquée d'une tache squammeuse fauve autour du pédoncule; *œil* placé au milieu d'une dépression régulière, à divisions linéaires, glabres ou légèrement pubescentes, souvent caduques, entouré d'une large tache brune, marquée de zones concentriques très-apparentes; *cœur* dessinant une sorte de losange sur la coupe longitudinale du fruit; loges grandes; pepins brun-acajou; lacune centrale subéreuse, atténuée vers l'œil. — Chair très-fine, fondante; eau abondante, sucrée, parfumée d'une saveur particulière, non musquée. Excellent fruit. »

La poire Briet est un fruit de fin d'été, moyen, arrondi; l'arbre est très-productif et propre à former des plein-vent. C'est un très-bon produit, que M. Decaisne décrit ainsi :

« Fruit mûrissant en septembre, de forme variable, en forme de Bergamote, ou oblong, ou turbiné, moyen; à pédoncule en général assez long, droit ou légèrement arqué, souvent inséré un peu en dehors de l'axe du fruit, vert-bronzé cylindracé; *peau* jaune-citron à l'ombre, parsemée de points gercés et de marbrures brunes, quelquefois marquée de fauve autour du pédoncule, lavée de rouge du côté du soleil; *œil* à fleur de fruit, à divisions réunies par la base, caduques ou persistantes, conniventes ou étalées, ordinairement entourées d'une tache fauve-olivâtre; *cœur* dessinant une sorte de losange sur la coupe longitudinale du fruit, se confondant presque avec la chair; loges petites, rapprochées de l'axe, pepins bruns, lacune centrale subéreuse ou nulle. — Chair blanchâtre; eau très-abondante, sucrée, parfumée. Excellent fruit. »

Quant à la poire *Longipes,* M. Decaisne en donne la description suivante :

« Le *Pirus longipes* n'est à mes yeux qu'une forme du poirier commun; l'individu cultivé au Muséum et provenant de Batna constitue un arbuste pyramidal d'environ trois mètres de hauteur, à rameaux assez divariqués, peu épineux, très-glabres, couverts d'une écorce brun-olivâtre, ou brun-violet; ses feuilles sont ovales-arrondies, cordiformes ou suborbiculaires complétement glabres et luisantes en dessus, portées sur de longs pétioles légèrement teintés de rose dans leur jeunesse; ses fleurs, relativement petites, mesurent à peine trois centimètres de diamètre; les fruits, qui ne dépassent pas à la maturité la grosseur d'une petite cerise, perdent leur calice après la fécondation et passent en mûrissant du vert-olive au brun-foncé, comme dans la plupart des variétés sauvages de l'Europe occidentale (V. cordata), en se couvrant de points blancs; leur chair, très-pierreuse, d'abord verte et d'une acidité extrême, se dessèche peu à peu sans blettir; ces fruits sont alors des globules pierreux de couleur acajou pointillés de blanc. »

Le poirier de Pollwiller offre, suivant M. Decaisne, un exemple remarquable de la persistance des caractères d'un arbre hybride multiplié depuis trois siècles par la greffe, et qui dément tout ce que l'on se plaît à dire au sujet de la disparition et de la dégénérescence des anciennes variétés d'arbres fruitiers. Il a obtenu en 1860 de treize pepins bien conformés, semés au Muséum, quatre formes très-différentes, dont une seule seulement se rapprochait du poirier cultivé, mais non du poirier commun.

— Le manque de place nous a forcé de supprimer une partie de la note de M. Bossin, que nous avions publiée dans notre numéro du 19 août (page 317); nous la complétons aujourd'hui. Dans ces quelques lignes, M. Bossin signale les produits obtenus cette année dans la culture des pommes de terre précoces, à l'étude desquelles on sait qu'il s'est adonné depuis longues années déjà :

« Toutes nos pommes de terre hâtives plantées dans la première quinzaine de février sont récoltées; les tubercules sont beaux, bons et sains. A ce sujet M. Ravenel nous prie de rectifier une erreur que nous avons commise au désavantage de la pomme de terre *Marjolin*, plantée chez lui le 12 février ; il les a récoltées le 15 mai, et non dans la première quinzaine de juin, comme nous l'avons annoncé. C'est donc à notre infidèle mémoire qu'il faut attribuer cette erreur. Dans sa même lettre, M. Ravenel nous signale en outre quelques bonnes variétés de pommes de terre assez nouvelles, dont il nous offre gracieusement un échantillon pour refaire et grossir notre collection détruite; M. Ravenel nous dit à ce sujet : « Permettez-moi de vous signaler aujourd'hui les bons résultats que j'ai obtenus avec la variété encore assez nouvelle, l'*Early rose*; elle m'a donné 45 tubercules de grosseur moyenne à un seul pied; ils pesaient ensemble 910 grammes. Les tiges, très-nombreuses, y étaient à la hauteur de 40 centimètres environ ; elles avaient été plantées le 25 mars et elles étaient complétement mûres le 20 juillet. Si je les avais plantées en février, nul doute qu'elles eussent été plus précoces. Trois tubercules étaient malades sur 120. » Puis cet amateur ajoute : « J'ai reçu aussi d'Amérique une autre variété sous le nom de *Canada red*, qui me paraît avoir et offrir un grand succès chez nous pour la grande culture. Elle est ronde, très-grosse, et elle ne donne pas de petits tubercules. Sa couleur est d'un rouge très-vif. Plantée le 28 mars, je l'ai arrachée le 3 août; elle m'a donné en moyenne 1 kilog. 225 gr. à la touffe. Chez nous les pommes de terre sont presque toutes attaquées par la maladie, excepté la variété désignée sous le nom de *saucisse*. »

— De son côté, M. Léo d'Ounous nous donne, de Saverdun (Ariége), des détails sur la récolte des fruits dans le Midi. A part les pommes, tous les arbres fruitiers donneront des produits satisfaisants. Notre collaborateur s'exprime en ces termes :

« Presque tous les arbres fruitiers, à l'exception des pommiers, sont couverts de beaux et bons fruits. On est obligé d'étayer les poiriers dont les grosses poires feraient rompre les grosses branches fruitières; parmi les pêchers dont les fruits mûrissent en août dans l'Ariége, je ne crains pas d'insister sur les précieuses qualités du pêcher à feuilles de saule dont Carrière (*Arbre généalogique du pêcher*); parle dans ces termes : « Arbre d'une bonne vigueur, fleurs très-petites, rose vif, fruit moyen ou gros, pêche très-fine, peu duveteuse, s'enlevant avec la plus grande facilité, chair non adhérente rouge violacée autour du noyau petit et rustique, c'est une très-précieuse variété, mûrit premiers jours d'août dans le sud-ouest. » Ils ont beaucoup de rapport avec ceux de la Madeleine rouge. Les amandes sont beaucoup plus abondantes que ne le seront les noix et les châtaignes dont plusieurs grosses branches ont péri par suite des sécheresses anormales de l'an dernier. Je ne saurais trop recommander en terminant, la culture des noyers de *Barthère proparturiens*, *à feuilles laciniées* que vous avez si bien décrites il y a déjà quelques années. Je serais heureux d'en offrir des fruits ou des greffures aux amateurs de bons fruits. »

— Nous avons annoncé l'itinéraire que suivrait cette année M. Du Breuil dans son cours nomade d'arboriculture théorique et pratique. L'éminent professeur est aujourd'hui à Rennes, après avoir successivement traversé les départements du Calvados, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. Nous sommes heureux de constater qu'il obtient partout un aussi légitime succès que les années précédentes. Les présidents des Comices agricoles de Quimper et de Pont-Labbé viennent d'adresser à ce sujet à M. le ministre de l'agriculture une demande d'où nous extrayons les passages suivants :

« Le cours de M. Du Breuil a été suivi avec un intérêt soutenu par un nombreux auditoire appartenant à toutes les classes de la société, principalement à celles qui peuvent le mieux pousser au développement du progrès dans notre pays.... Ce cours a été une véritable révélation dans un pays où les procédés d'une taille rationnelle sont inconnus et où les arbres sont presque tous abandonnés à eux-mêmes. Les quinze ou vingt leçons de M. Du Breuil ont opéré une révolution complète dans les idées des propriétaires et des jardiniers de Quimper, qui cet hiver vont entreprendre la transformation de leurs jardins selon les procédés de la science que le professeur est venu leur enseigner. Mais il importe beaucoup que les idées justes qui ont présidé à l'envoi de M. Du Breuil dans notre pays soient suivies, si l'on veut qu'elles produisent tout leur effet. Il serait donc très-important que dans deux ans M. Du Breuil reçût une nouvelle mission dans le Finistère, afin d'y compléter la propagation de ses excellents procédés de culture. A cette époque, les plantations qui vont être entreprises l'hiver prochain auraient déjà acquis un certain développement, et les conseils du professeur auront alors une bien plus grande portée. »

Nous ne saurions appuyer trop fortement cette demande. Des idées nouvelles ont été semées dans l'esprit des praticiens, il est nécessaire que les instructions répétées de la science les développent et chassent, sans espoir de retour, la routine et l'ignorance qui ont trop longtemps servi de guides uniques.

— Une nouvelle variété de fraise à gros fruits va être mise dans le commerce à partir du 15 septembre, par M. Durand, horticulteur à Bourg-la-Reine (Seine); c'est la fraise *Docteur Morère*. Cette variété très-remarquable est le dernier gain d'un fraisiériste bien connu, M. Berger, à Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise); sa grosseur, sa qualité, la force et la rusticité du plant lui assurent un rang distingué parmi les fraises à gros fruits obtenues pendant ces dernières années; elle paraît intermédiaire entre les fraisiers *Duc de Malakoff* et *Palmyre Berger*, se rapprochant du premier par son feuillage vert foncé, et du second par la forme et le coloris de ses fruits.

— Les nouveautés horticoles sont rares cette année : c'est une conséquence nécessaire des crises que nous venons de traverser. C'est l'étranger, et spécialement l'Angleterre, qui a marché en avant, et encore ne pouvons-nous en ce moment connaître complétement ce qui a été fait. Notre collaborateur, M. Edouard André, signale dans l'*Illustration horticole* de Gand (Belgique) plusieurs nouvelles variétés de plantes récemment obtenues en Angleterre. Les plus remarquables sont : trois variétés du Muflier (*Anthirrinum majus*), savoir : *Charming, orange Bowen, queen of Primroses,* obtenues par MM Downie, Laird et Laing; — deux variétés d'Auricule, *colonel Champneys* et *Oméga,* dues à M. Turner; — deux variétés d'œillets en arbre : *Vulcain*, rose brillant pâle, et *White nun*, d'un blanc pur, créées par

M. Henderson et fils, de Londres; — enfin trois belles clématites de MM. Cripps : *Lady Caroline Nevil*, *Star of India*, et *Tunbridgensis*. Aussitôt que nous aurons des notices plus détaillées sur ces variétés ainsi que sur toutes celles qui sont venues s'ajouter au nombre des plantes recherchées, nous nous empresserons de les faire connaître à nos lecteurs.

J.-A. Barral.

LE TYPHUS DES RACES BOVINES DANS L'AUBE.

Le typhus continue à sévir dans l'Aube avec une grande intensité. Après avoir fait une courte apparition aux environs de Brienne dès le mois de novembre, lors du passage des Prussiens, il se déclara un peu plus tard au hameau de Menais, commune de Rouilly-Saint-Loup, près Troyes. En l'absence de toute action administrative, il était à craindre que les mesures sanitaires fussent négligées et que le fléau ne prît vite des proportions redoutables. Il n'en fut rien; grâce aux conseils éclairés d'un éminent agriculteur et au bon vouloir des habitants, qui se chargèrent eux-mêmes de l'exécution rigoureuse des prescriptions de la police sanitaire en ce cas, le fléau fut encore une fois vaincu. Mais, dans le courant de mai, le typhus éclata de nouveau à Boulages, canton de Méry-sur-Seine; il avait été apporté par des bestiaux de provenance allemande, destinés à l'alimentation des troupes d'occupation. Il s'attaqua successivement à un grand nombre d'étables et, depuis quatre mois, il continue ses ravages, malgré tout ce qu'il a été possible de faire pour s'opposer à son développement.

Comme moyens préventifs, les désinfectants n'ont eu aucune efficacité : acide phénique et chlorure de chaux employés en aspersions dans les étables saines ne les ont pas préservées. Les moyens curatifs ont échoué complétement; la levûre de bière n'a pas fait exception, son emploi n'a produit aucun effet appréciable sur l'état des animaux attaqués. On a depuis longtemps renoncé à toute tentative de guérison, et l'abatage préventif joint à l'isolement sont les moyens employés seuls aujourd'hui pour localiser les effets de la maladie. Malgré cela, vers les premiers jours du mois d'août, une recrudescence dans la marche du fléau nécessita l'emploi des mesures les plus énergiques. Malgré les abatages sur grande échelle, on n'a pu encore arriver à l'extinction du typhus, chaque jour sont signalés de nouveaux cas; la moitié de la population bovine de la commune, soit 200 bêtes, est jusqu'ici le tribut payé à la terrible maladie. A Troyes aussi le typhus a fait son apparition, amené dans les abattoirs de la ville par le bétail allemand; on put s'en rendre maître immédiatement par l'abatage général des animaux détenus à l'abattoir; cette mesure, jointe aux précautions d'usage, prévint le retour du fléau.

Il n'y avait jusqu'ici aucun doute à avoir sur l'origine du mal, l'importation étant visiblement aux yeux de tous le fait de l'armée d'occupation. Mais, voici que depuis le départ des Prussiens, deux nouveaux foyers d'infection viennent de se déclarer : l'un le 19 août, à Romilly-sur-Seine, où plusieurs étables sont déjà sacrifiées; l'autre à Villenauxe, vers la même époque. On ne sait absolument rien des causes qui ont

amené la contagion dans ces deux localités ; il est vrai que, outre les pays atteints dans l'Aube, les départements limitrophes de la Marne et de Seine-et-Marne ont beaucoup de localités infectées, et que des contacts suspects ont pu avoir lieu à l'insu des propriétaires.

En somme, les agriculteurs de l'Aube sont dans une grande perplexité. Le danger les menace de toutes parts, et leurs pertes sont déjà si grandes qu'ils ont tout lieu d'en appréhender de nouvelles. Toutes les mesures sont prises pour limiter les ravages du terrible fléau. Foires et marchés de l'espèce bovine sont, quant à présent, supprimés dans l'Aube. Ces moyens aboutiront-ils? Espérons-le. J. Benoit.

REVUE COMMERCIALE (2 septembre 1871).

I. — *Situation générale.*

Les affaires ne demandent qu'à reprendre : il y a de grands besoins, surtout en denrées agricoles. Si les agitations cessaient dans les hautes sphères gouvernementales, de manière à ce que le crédit, comptant sur la stabilité, pût se constituer, le commerce prendrait un grand essor. Il demanderait seulement aux compagnies de chemins de fer de faire cesser l'encombrement qui règne sur tous les points de départ. Il faut qu'on y songe sérieusement; la circulation des céréales devant être extrêmement considérable, la nécessité du prompt rétablissement de la régularité dans tous les envois est urgente.

II. — *Les grains et les farines.*

Nous ne signalerons pas cette semaine une nouvelle hausse sur les blés. Cela tient aux apports du froment nouveau qui, à cause de sa qualité défectueuse, a généralement été vendu moins cher que le blé vieux. Il y a un peu de hausse sur les orges et les seigles, baisse sur les avoines.

1re région. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	36.30	21.75	19.30	24.50
— Caen	31.25	15.50	»	22.00
Côtes-du-Nord. Tréguier	29.50	»	16.00	18.50
— Paimpol	28.00	»	»	16.75
Finistère. Quimper	»	16.50	16.50	17.00
Ille-et-Vilaine. Redon	32.75	16.00	»	20.00
Manche. Pontorson	34.35	»	13.00	»
— Cherbourg	33.00	»	17.50	29.50
Mayenne. Laval	32.00	»	»	»
— Château-Gontier	33.00	»	14.25	»
Morbihan. Hennebont	28.75	15.30	»	19.00
Orne. Flers	35.00	20.00	15.70	24.00
— Vimoutiers	35.50	»	19.60	24.00
Sarthe. Le Mans	35.50	»	»	»
Prix moyens	32.68	17.51	16.48	21.53

2e région. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Marle	36.50	19.75	»	19.00
— Ribemont	36.00	19.50	»	»
— Soissons	36.50	20.25	»	16.50
Eure. Neubourg	36.75	15.50	17.00	22.45
— Routot	35.60	»	21.00	22.00
Eure-et-Loir. Bormeval	35.00	19.25	13.90	15.45
— Maintenon	33.00	18.60	19.60	17.00
— Chartres	37.00	»	»	17.50
Nord. Hondschoote	34.00	»	»	»
— Lille	34.25	»	»	»
— Cambrai	36.00	17.25	»	15.00
Oise. Beauvais	36.00	18.50	20.75	21.25
— Clermont	36.75	19.25	»	19.75
— Noyon	37.00	19.00	»	14.50
Pas-de-Calais. Arras	34.50	»	»	17.00
— Saint-Omer	34.65	18.30	18.50	19.50
Seine. Paris	36.90	19.75	17.25	20.00
Seine-et-M. Dammartin	37.00	18.50	»	19.00
— Melun	35.45	19.00	»	17.50
— Provins	37.70	19.50	12.70	18.00
Seine-et-Oise. Versailles	36.65	»	»	20.00
— Etampes	38.35	19.25	14.75	16.65
— Rambouillet	35.50	17.25	17.10	18.00

2e région. — NORD (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Seine-Inférieure. Rouen	35.85	18.00	»	22.00
— Fécamp	35.50	17.50	19.50	20.00
— Le Havre	34.50	»	»	22.00
Somme. Amiens	34.50	19.00	18.00	18.50
— Airaines	34.50	18.00	17.80	17.50
— Oisemont	35.00	18.60	18.55	17.00
Prix moyens	35.71	19.03	17.63	18.52

3e région. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Sedan	37.50	23.50	24.00	»
— Vouziers	36.50	»	»	»
Aube. Arcis-sur-Aube	33.50	17.50	13.75	21.00
— Méry-sur-Seine	34.60	16.95	15.50	15.00
Marne. Châlons-s-Marne	38.00	21.00	19.50	21.00
— Reims	36.25	21.25	20.00	20.50
— Epernay	37.50	18.50	14.50	20.15
Hte-Marne. St-Dizier	37.00	18.00	15.25	16.00
Meurthe. Lunéville	35.00	18.75	»	»
— Nancy	35.50	»	15.50	17.50
— Pont-à-Mousson	36.50	18.00	16.00	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	37.00	18.00	17.75	21.50
Haute-Saône. Vesoul	31.35	18.95	15.80	15.65
— Gray	34.50	16 75	17.00	16.50
Vosges. Raon-l'Etape	37.50	22.50	»	19.00
Doubs. Besançon	35.50	»	16.50	21.00
Prix moyens	35.85	19.20	17.00	18.52

4e région. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	35.50	»	»	19.00
— Angoulême	37.50	»	»	»
Charente-Infér. Marans	34.50	»	17.50	18.00
Deux-Sèvres. Niort	36.65	»	»	21.00
Indre-et-Loire. Bléré	36.25	19.50	15.00	17.00
— Tours	36.00	21.65	13.50	16.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.15	17.00	17.50	18.50
Maine-et-Loire. Angers	34.45	»	17.20	17.00
— Saumur	36.40	18.25	18.00	16.50
Vendée. Luçon	31.25	»	»	18.00
Vienne. Châtellerault	35.25	18.50	15.00	17.00
Haute-Vienne. Limoges	35.25	18 00	»	18.50
Prix moyens	35.17	18.82	16.24	17.86

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	34.75	»	»	15.35
Cher. Bourges	33.25	»	»	14.50
Creuse. Aubusson	»	20.30	»	23.50
Indre. Châteauroux	34.50	»	»	16.00
— Issoudun	35.60	21.00	15.00	16.00
Loiret. Orléans	36.45	19.50	15.50	16.00
— Montargis	36.15	17.50	13.00	15.50
— Gien	35.50	17.90	13.50	15.00
Loir-et-Cher. Montoire	36.50	17.30	15.00	15.00
— Blois	36.25	17.50	13.00	17.25
Nièvre. Nevers	35.50	20.00	17.85	17.20
Puy-de-Dôme. Clermont	34.30	17.00	18.25	»
Yonne. Brienon	35.00	16.00	13.00	16.00
— St-Florentin	36.25	17.80	14.00	16.00
Prix moyens	35.38	18.34	14.81	16.41

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux	33.00	15.75	15.00	15.00
— St-Laurent	34.75	17.50	17.00	18.50
Côte-d'Or. Dijon	33.50	18.25	17.50	18.00
— Montbard	35.00	»	»	18.00
Isère. Vienne	34.50	»	»	»
Jura. Dôle	»	15.50	15.80	19.50
Loire. Roanne	33.75	»	15.50	17.50
Rhône. Lyon	32.25	»	19.00	18.25
Saône-et-Loire. Autun	34.50	»	»	»
— Châlon-sur-Saône	32.50	17.25	»	16.50
— La Balme	33.25	16.00	»	16.00
Savoie. Chambéry	33.25	22.35	»	16.70
Prix moyens	33.66	17.51	16.63	17.39

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	32.50	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	30.00	»	17.10	20.50
— Villefranche	29.40	»	»	19.00
Gers. Nérac	34.50	»	»	»
Gironde. Bordeaux	33.75	21.50	»	20.00
— La Réole	32.50	20.00	»	»

7e RÉGION. — SUD-OUEST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Landes. Dax	30.00	22.65	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	32.00	20.00	»	19.50
— Marmande	30.50	»	»	»
Prix moyens	31.68	21.04	17.10	19.75

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.50	»	»	19.00
— Castelnaudary	34.75	»	14.00	18.00
Cantal. Mauriac	32.00	21.60	»	»
Corrèze. Luberzac	33.50	»	»	22.00
Hérault. Béziers	30.50	21.00	14.30	24.00
Lozère. Mende	28.85	20.85	22.70	33.35
— Marvejols	29.30	18.60	»	»
— Florac	27.50	20.00	20.00	20.00
Pyrénées-Or. Perpignan	30.00	»	17.00	15.50
Tarn. Lavaur	34.50	»	»	28.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.50	20.25	15.00	20.25
Prix moyens	34.53	20.38	17.16	22.23

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	37.00	»	»	23.85
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	22.40	23.00	24.00
— Guillestre	31.00	22.30	22.50	23.60
Ardèche. — Andance	34.50	20.00	»	18.40
B.-du-Rhône. Arles	33.00	»	14.25	20.50
— Marseille	35.10	»	15.50	17.00
Gard. Nîmes	30.00	20.00	18.00	17.50
Haute-Loire. Le Puy	26.15	20.37	20.30	23.30
— Brioude	31.50	28.60	23.25	21.45
Vaucluse. Avignon	31.25	»	»	»
Prix moyens	32.09	22.28	19.54	21.06
Moy. de toute la France	34.06	19.34	16.95	19.25
— de la semaine précéd.	34.20	18.91	16.71	19.62
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	0.43	0.24	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.14	»	»	0.37

Sur les marchés étrangers, il y a généralement une très-grande fermeté ou un peu de hausse dans les cours. C'est ce qui résulte du tableau suivant donnant les prix par quintal :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	27.65	20.50	15.00	»
Angleterre.	Londres	31.25	22.25	18.65	20.70
Belgique.	Anvers	32.00	20.25	19.50	16.50
—	Bruxelles	34.85	20.25	»	18.60
—	Courtrai	33.35	»	»	19.80
—	Louvain	35.75	20.60	18.90	17.10
Pays-Bas.	Maëstricht	32.20	24.50	17.50	21.60
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	33.20	19.00	»	22.50
—	Metz	35.50	18.00	15.25	16.50
—	Mulhouse	30.50	16.75	15.50	»
—	Colmar	34.80	17.30	»	17.00
Allemagne.	Cologne	30.40	21.25	»	»
—	Mannheim	32.40	21.00	»	17.50
Suisse.	Zurich	34.25	»	»	»
—	Porrentruy	32.50	»	»	25.00
Hongrie.	Pesth	23.25	16.50	12.55	13.75
Espagne.	Valladolid	33.55	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	San-Francisco	25.00	»	»	»
—	New-York	27.30	»	»	»

Blés. — Les affaires restent peu actives et les prix calmes avec une très-faible tendance à la baisse, à cause de la qualité défectueuse des blés nouveaux. On s'accorde à dire que les battages constatent un rendement encore plus faible que celui auquel on s'attendait. La meunerie n'achète pas beaucoup. A la réunion commerciale annuelle de Dijon, qui s'est enfin tenue, mais qui a eu moins d'importance que les précédentes, il s'est traité des blés vieux indigènes aux prix de 34 fr. 50 à 35 fr., et des blés nouveaux, de 31 à 33 fr. — A la dernière halle de Paris, on offrait, par 120 kilog. : blés blancs de choix, 46 à 46 fr. 50; rouges, 45 fr. 50 à 46 fr.; premières qualités, 44 à 45 fr.; sortes courant8s, 42 fr. 50 à 43 fr. 50; ordinaires, 41 à 42 fr. Ces prix correspondent aux cours de 35 fr. 10 à 38 fr. 75 par 100 kilog.

Farines. — Il y a eu à Paris une hausse marquée sur les farines, principalement sur celles de spéculation. Les affaires officielles de la semaine se résument ainsi :

Restant au 23 août	34,421.76	Quintaux.
Arrivages officiels des 24, 25, 26, 28, 29 et 30 août.	5,409.20	
Total des marchandises à vendre	39,830.96	
Ventes officielles du 24 au 30	8,016.00	
Restant disponible le 30	31,814.96	

Le restant disponible a notamment diminué. Les prix moyens par quintal ont été : le 24, 48 fr. 39; le 25, 49 fr. 93; le 26, 49 fr. 60; le 28, 49 fr. 88; le 29, 49 fr. 23 ; le 30, 49 fr. 28. A la dernière halle du mercredi 30, les farines de consommation étaient bien tenues aux cours de : marques de choix, 82 à 83 fr.; bonnes marques, 80 à 82 fr.; marques ordinaires, 77 à 79 fr., par sac de 159 kilog., toile à rendre. C'est une hausse de 2 fr. sur les cours de la semaine précédente. Ces prix correspondent aux cours de 49 fr. à 52 fr. 80 par quintal. Pour les farines de commerce, le mouvement a été encore plus actif; ainsi les cours ont monté pour les huit marques jusqu'à 82 fr. 75 sur le mois de septembre, pour les supérieures, 82 fr. 25 à 83 fr. 25 le sac de 159 kilog., toile perdue. La marque D est à 82 fr. La cote officielle est de 82 fr. 75 pour les huit marques, et 81 fr. 50 pour las supérieures; c'est une hausse de 4 fr. sur les supérieures depuis la semaine dernière. Les farines sont cotées par 100 kilog. : à Morlaix, 44 à 46 fr.; Rennes, 45 à 46 fr.; Reims, 47 fr. 50 à 50 fr.; Bar-le-Duc, 49 à 50 fr.; Bordeaux, 48 à 49 fr. — A Londres, la farine de consommation pour les villes est payée de 46 fr. 30 à 49 fr. 25 les 100 kilog., et celle pour les campagnes, de 38 fr. 40 à 41 fr. 40.

Seigles. — Le seigle est peu offert avec des demandes assez suivies, de telle sorte qu'il y a eu hausse. A Paris, on offre de 22 fr. 50 à 23 fr. les 115 kilog. sur bateau à Bercy, soit le cours moyen de 19 fr. 75 les 100 kilog. — La farine de seigle est cotée de 28 à 32 fr. les 100 kilog., suivant qualité.

Méteil. — Les prix du méteil sont à la hausse. On cote : 34 à 36 fr. 50, à Clermont; 30 fr. 75, à Blois; 34 fr. 25, à Etampes; 28 fr. à Montauban.

Orges. — La demande a été aussi beaucoup plus active que l'offre. On cote à Paris de 17 fr. à 17 fr. 50 par 100 kilog. — L'escourgeon est très-fermement tenu aux prix de 23 à 24 fr. le vieux, et 22 fr. le nouveau.

Avoines. — Les prix des avoines se sont raffermis, surtout pour la marchandise disponible. Les prix extrêmes varient, suivant les nuances et la provenance, de 20 fr. à 21 fr. 50 les 100 kilog. Les qualités secondaires se payent de 15 fr. à 16 fr. 50.

Sarrasin. — Les affaires sur le sarrasin sont délaissées à Paris; les cours sont de 14 fr. 50 à 15 fr. les 100 kilog. A de pareils cours, on n'apporte aucun grain, attendu que le quintal est payé 25 fr. à Louhans, 20 fr. à Montluçon, 20 fr. à Aubigny, et 22 fr. 50 à Gien (Loiret).

Maïs. — Les cours du maïs restent à peu près les mêmes. On cote les 100 kilog.: à Bordeaux, 24 fr. 60 à 25 fr. 45; Carcassonne, 20 fr.; Louhans, 22 fr. à 23 fr. 30.

Riz. — A Marseille, il s'est vendu une certaine quantité de balles de riz du Piémont, à raison de 36 à 40 fr. les 100 kilog.

Pain. — Le prix du pain se maintient à peu près le même. On cote : Le Puy (Haute-Loire), 1re qualité, 0 fr. 41; 2e, 0 fr. 32; Brioude, 1re qualité, 0 fr. 40; 2e, 0 fr. 30; Mende (Lozère), 1re qualité, 0 fr. 40; 2e, 0 fr. 35.

Issues. — Les issues continuent à être peu recherchées ; il y a un peu de baisse à Paris aussi bien qu'à Marseille. On cote à Paris : gros son, 13 fr. 50 à 14 fr.; son trois cases, 12 fr. 75; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; — le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, on a vendu les 1,000 kilog.: foin, 112 à 115 fr.; luzerne, 90 fr.; paille de blé, 108 à 116 fr. Le mouvement de baisse qui s'est arrêté depuis plusieurs semaines est désormais remplacé par une assez forte tendance à la hausse.

Graines fourragères. — Les graines sont tenues à des cours très-fermes, à Paris; on cote par 100 kilog. : trèfle incarnat hâtif, 95 à 100 fr.; tardif, 160 à 170 fr.; minette nouvelle, 65 à 70 fr.; vieille, 50 à 55 fr.; vesce d'hiver du Midi, 45 fr.; sainfoin simple, 28 fr.— A Rouen, les vesces sont vendues 29 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre. — Les pommes de terre nouvelles se vendent toujours à Paris: Hollande, 8 à 10 fr.; jaunes, 6 à 8 fr. l'hectolitre. A Routot (Eure), on cote l'hec-

tolitre à 5 fr.; à Montoire (Loir-et-Cher), 3 fr. 50; à Hennebont (Morbihan), 3 fr.; à Arcis (Aube), 6 fr. à 7 fr. 50.

Oignons. — Les oignons en grains se payent 12 à 18 fr. l'hectolitre à la halle de Paris.

Fèves. — Les fèves sont à peu près sans variations dans les cours : on cote l'hectolitre de 20 à 21 fr. à Pont-de-Vaux (Ain); et les 100 kilog. 34 fr. à Hardschoote (Nord).

Légumes secs. — Les cours restent les mêmes à Marseille aussi bien qu'à Bordeaux. — A Rouen, on cote par 100 kilog. : haricots, 51 fr. 25; lentilles, 87 fr.; pois, 1re qualité, 62 fr. 50; 2e, 37 fr. 50; — A Nîmes (Gard), les haricots blancs se vendent 30 fr.; les pois verts, 28 fr.; les châtaignes sèches, 30 fr.; le tout par 100 kilog. A Bléré (Indre-et-Loire), on cote les pois blancs ou gris à raison de 50 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les vins ont subi partout une légère hausse, et là où elle ne s'est pas produite, on sent que les prétentions sont plus tendues; nous attribuons ce mouvement au dégagement de quelques vignobles méridionaux, dégagement opéré par les voies ferrées et la navigation. Aux causes que nous avons énumérées dans nos dernières revues, à propos du calme des transactions passées et présentes, il nous faut ajouter les hésitations des détenteurs qui, en présence de la faiblesse du crédit, ne veulent se dessaisir de leurs marchandises qu'à bon escient : de là des lenteurs dans les conclusions d'un grand nombre d'affaires. Ce qui n'aurait pas lieu si la confiance, ébranlée par les derniers événements, pouvait renaître et redevenir ce qu'elle était avant la guerre. Dans notre prochaine revue, nous donnerons des détails sur les principaux cours.

Spiritueux. — A Paris, la baisse domine; en une semaine les cours ont perdu 5 fr. environ; nous ne parlons bien entendu que des 3/6. Comme pour les vins, la confiance fait partout défaut. Constatons cependant un fait important, c'est qu'à Paris le stock commence à se reformer. Voici à cet égard quelle était la situation au 1er août dernier : Magasins généraux de Saint-Denis, 19,511 hectol.; docks de Saint-Ouen, 2,051 hectol.; magasins généraux, 18,007 hectol.; total, 39,569 hectol. Encore quelques centaines de mille hectolitres et nous serons revenus à notre situation normale. — A Paris, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave 1re qualité, 90 degrés, est de 54 fr.; le cours commercial de 54 fr.; 4 derniers de 54 fr.; 4 premiers de 54 fr. 50. — A *Narbonne* (Aude), on cote le 3/6 bon goût disponible 52 fr. l'hectolitre. — A *Marseille* (Bouches-du-Rhône), le 3/6 de vin disponible vaut 65 fr. l'hectol.; le 3/6 de marc de raisin disponible, 63 fr.; l'esprit fin Nord disponible, 72 fr.; l'esprit étranger (allemand) en grand fût, 65 fr.; en barils, 67 fr.; et le tafia des colonies françaises, 58 à 60 fr. — A *Bordeaux*, voici la cote des dernières affaires : 3/6 Nord fin 1re qualité, 90 degrés, 65 fr. l'hectolitre; 3/6 Languedoc, 86 degrés, 65 fr.; 3/6 étranger, 90 degrés, 74 à 84 fr. Eau-de-vie 52 degrés : Haut-Armagnac, 75 fr. l'hectol.; Ténarèze, 78 fr.; Bas-Armagnac, 85 fr. Tafia Guadeloupe, 48 à 53 fr.; Martinique, 52 fr. 50 à 65 fr. — A *Pézenas* (Hérault), le cours est de 61 fr.; 3 derniers, 62 fr.; 3/6 marc, 65 fr. Eau-de-vie P. H., 47 fr. — A *Béziers*, on cote le disponible 60 fr.; septembre et octobre, 61 fr.; 2 derniers, 63 fr.; 3/6 marc, 60 fr. — A *Lille* (Nord), le 3/6 fin disponible est de 53 fr.; 3/6 mélasse, 53 fr.; 3/6 fin, 4 derniers à livrer, 51 à 52 fr.; 3/6 fin, 4 premiers à livrer, 53 à 54 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — L'aspect des betteraves continue à être magnifique; on s'attend à une très-bonne récolte, tant pour la quantité que pour la qualité. Les cours des sucres se ressentent de cette situation et continuent à être très-faibles. A Paris, la dernière cote était la suivante : bruts indigènes, 88°, 64 fr.; blancs en poudre, n° 3, 75 fr. 50; raffinés bonne sorte, 140 fr.; belle sorte, 141 fr. — A Valenciennes, il y a encore 1 fr. de baisse cette semaine : on cote les 88°, nos 10 à 13, à 64 fr.; et les nos 7 à 9, à 64 fr. 25. — A Marseille, les débouchés sont toujours très-difficiles, et les prix stationnaires, tels que nous les avons indiqués dans notre dernière revue.

Fécules. — Les transactions sont rares et les prix sont en baisse. A Paris, les fécules premières du rayon de Paris et de l'Oise étaient tenues de 35 à 36 fr.; les fécules vertes disponibles, 20 à 22 fr.; à livrer, 18 fr.; — le tout par 100 kilog. A Epinal, la fécule première des Vosges est toujours cotée 35 fr.

Glucoses. — Les sirops sont vendus avec fermeté aux mêmes prix que la semaine dernière : sirop premier blanc, 80 fr.; massé, 58 à 60 fr.; liquide, 48 à 50 fr., par 100 kilog.

Mélasses. — Les indigènes de fabriques sont cotées, par 100 kilog. : à Paris, 9 fr.; à Valenciennes, 9 fr. sans variations dans les cours.

Miels. — La vente des produits de la dernière récolte se fait toujours dans les mêmes conditions, sans que les prix paraissent devoir fléchir.

Houblons. — Toutes les nouvelles sont unanimes pour affirmer une sensible amélioration dans les houblonnières ; en Belgique, on s'attend à une demi-récolte, avec des produits de qualité supérieure. Les cours pratiqués dans ces derniers temps pour la récolte de 1870 ne faiblissent pas ; on n'a en effet que peu de marchandises, et les marchands ne les risquent pas sur les marchés, pour ne pas perdre le bénéfice que l'on peut encore espérer des hauts prix, si la récolte ne s'est définitivement pas autant améliorée qu'on le croit.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — Les cours des huiles de colza sont en hausse cette semaine à Paris, sans que nous ayons cependant à constater de l'activité dans les transactions. Les huiles de lin se vendent au contraire avec une faiblesse continue dans les prix. La dernière cote commerciale était la suivante, par 100 kilog. : colza tous fûts disponible, 117 fr.; en tonnes, 118 fr. 50; épurée en tonnes, 126 fr. 50 ; — lin disponible en fûts, 95 fr.; en tonnes, 96 fr. 50. — A Cambrai, les 90 kilog. se vendent : colza, 112 fr.; œillette épurée, 120 à 122 fr. — A Marseille, la vente des huiles d'olive est toujours difficile ; la baisse domine. Les belles qualités du Levant sont offertes à 100 fr.; celles d'Algérie, à 98 fr. 25. Les huiles de graines sont sans changements dans les cours. Les qualités comestibles font peu d'affaires, mais sont bien tenues aux anciens prix.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent toujours bien. On cote : Cambrai, colza d'hiver nouveau, 31 à 34 fr.; œillette, 29 à 30 fr. 75 ; cameline, 22 à 23 fr.; lin, 26 à 27 fr. 25 ; c'est une légère hausse sur les prix de la semaine précédente. — En Allemagne, à Hambourg, la graine de colza est payée de 46 à 48 fr.; celle de navette, 45 à 52 fr. les 100 kilog. — A Marseille, le marché est peu tenu dans les cours suivants : sésame, 48 fr. 50 à 49 fr. 50 ; ravison de Russie, 22 fr.; lin de diverses provenances, 32 fr.; — le tout par 100 kilog.

Tourteaux. — Les tourteaux sont fermement tenus dans le Nord, sauf pour ceux de lin ; on cote à Cambrai, par 100 kilog. : tourteaux de colza, 18 fr. 50 à 19 fr.; œillette, 17 à 18 fr.; lin, 27 à 28 fr. — A Marseille, les différentes espèces se vendent bien aux cours de la semaine dernière, sauf les lins que leur grande abondance a fait tomber au cours de 20 fr. le quintal métrique.

Suifs. — Le cours officiel du suif de France à Paris est de 111 fr. les 100 kilog. ; les divers produits, suifs en branches, petits suifs, chandelles, se vendent aux mêmes cours que la semaine précédente. A Londres, le dernier cours des suifs de ville est de 113 fr. les 100 kilog.

Savons. — On cote à Marseille : savon bleu vif, coupe ferme, 78 fr.; moyen ferme, 77 fr.; bleu pâle, coupe ferme, 72 fr.; blanc, 82 à 100 fr. suivant les qualités ; savon au talc, 67 fr.; — le tout par 100 kilog.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Les cours de l'essence de térébenthine sont toujours à peu près les mêmes. On cote les 100 kilog. : à Bordeaux, 83 à 84 fr.; à Dax, 78 fr. Les besoins sont toujours considérables dans les principales villes de France. Les autres résineux se vendent : brai clair, 17 fr., pains résine, 18 fr.

Les gemmes ne se vendent plus à Bazas que 50 fr. la barrique de 250 litres ; les 340 litres valent 80 fr. à Bayonne, et 66 à 76 fr. à Mont-de-Marsan.

Garances. — Le marché est assez calme à Avignon ; les paluds sont plus recherchés que les alizaris. On cote par 100 kilog. : alizaris rosés, 76 fr.; paluds, 84 à 86 fr.; Naples nouveaux, 89 fr.; garances en poudre, rosés, 98 à 100 fr. L'alcool de garance est toujours vendu 56 fr. l'hectolitre.

Tans et châtaigniers. — Les prix restent les mêmes, avec peu d'affaires en tans. On vend à Paris, par 1,000 kilog. : tans de Normandie, 155 à 165 fr.; de Berry, 140 à 142 fr.; du Nivernais, 120 à 125 fr.; de Bourgogne, 110 à 120 fr.; châtaignier gros, 65 fr.; moyen, 75 fr.; fin, 80 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — L'animation que nous signalions la semaine dernière règne toujours dans toutes les transactions. Les cours sont toujours fermement tenus, aussi bien à Paris que sur les marchés des départements; nous n'avons pas de changements à signaler. Les bois d'œuvre sont toujours aussi bien en faveur que les bois de feu.

Lièges. — Pas de changements dans les cours de la récolte de 1871, qui d'ailleurs s'est parfaitement vendue dès les premiers jours de la récolte.

IX. — *Cuirs et peaux.*

Cuirs. — Le marché de Paris est très-peu fourni, par suite des difficultés des transports. Les cuirs forts sont cotés de 3 fr. 60 à 4 fr. 30 pour les premières marques; de 3 fr. à 3 fr. 30 pour les sortes médiocres et légères. Les peaux en croûte se payent : bœufs de Paris et des environs, 3 fr. à 3 fr. 40 ; vaches de Bretagne, 3 fr. 90 à 4 fr. 10 ; du Nord, 3 fr. 50 à 3 fr. 60 ; veaux frais de fosse lourds, 2 fr. 40 à 2 fr. 50; légers, 2 fr. 60 à 2 fr. 80.

Abats de Paris. — On s'attend à une hausse très-marqué sur le gros bœuf en ce moment rare; les acheteurs viendraient non-seulement de France, mais encore de Belgique et d'Angleterre faire hausser les cours.

Peaux de moutons. — Les affaires sont suivies sans-grands changements dans les cours. Les mères laines sont cotées de 1 fr. 80 à 2 fr. 20. Les peaux de moutons sont cotées suivant la pousse, de 3 à 5 fr. Au Havre, les peaux de moutons de Montevideo ont été livrées au cours de 1 fr. 60 et au delà.

X. — *Textiles.*

Laines. — A la dernière foire de Guibray (Eure), on a vendu 5,621 toisons de laine en suint, présentant un poids total de 29,673 kilog., à raison de 1 fr. 50 à 1 fr. 80 le kilog. On a aussi vendu 1,546 kilog. de laine dégraissée à des prix plus élevés, mais en rapport, sauf l'augmentation due à leur nature, avec ceux de la laine en suint. La plus-value des cours se maintient d'ailleurs partout. — Au Havre, la demande est très-soutenue; on a payé en laines en suint : Russie, 225 fr.; Montevideo, 220 fr.; Buenos-Ayres, 170 fr.; le tout par 100 kilog.

Soies. — La condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 45,376 kil.; les prix des différentes sortes sont toujours à peu près sans variation. — A Grenoble, le marché de la soie n'a pas été bien fourni cette année; on a payé : soies basses, 60 à 62 fr.; soies fines du pays, 65 à 70 fr.; soies 1re qualité, 72 fr. et au-dessus; le tout par kilog. — Les prix des cocons sont sans variations.

Chanvres et lins. — Les acheteurs sont peu nombreux à Lille, et cependant les prix se maintiennent fermes. Il se fait quelques affaires à livrer en lins de Russie; la hausse obtenue à Riga est de 5 à 6 fr. par 100 kilog.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Pruneaux. — La récolte est abondante cette année. Voici les prix approximatifs des marchés du département de Lot-et-Garonne, par 500 kilog. : impérial, 80 à 90 fr.; sur choix, 100 à 105 fr.; choix, 120 à 130 fr.; rame, 200 à 210 fr.; fretin, 280 à 300 fr.

Amandes. — A Pézenas (Hérault), on paye par 100 kilog. : amandes à la douce, 80 à 84 fr.; amandons doux, 156 à 160 fr.; amers, 138 à 140 fr.

Fruits frais. — Les derniers cours de la halle de Paris sont les suivants : abricots, 2 à 7 fr. le cent; cerises communes, 0 fr. 35 à 0 fr. 40 le kilog.; figues, 8 à 15 fr. le cent; fraises, 1 fr. 25 à 3 fr. le panier; melons, 0 fr. 75 à 5 fr. la pièce ; mûres, 0 fr. 50 à 1 fr.; noix vertes, 10 à 12 fr. l'hectolitre; pêches, 3 à 50 fr. le cent; poires, 2 à 12 fr. le cent; pommes, 2 à 5 fr. le cent; prunes, 2 à 6 fr. le cent ; raisin noir, 0 fr. 35 à 0 fr 60.

Légumes verts. — Les derniers cours de la halle de Paris s'établissent ainsi : *Gros légumes :* artichauts de Paris, poivrade, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 la botte; asperges aux petits pois, 0 fr. 50 à 1 fr. la botte; carottes nouvelles, 8 à 11 fr. les 100 bottes; choux nouveaux, 12 à 14 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 12 à 0 fr. le kilog.; navets, 10 à 20 fr. les cent bottes; pois verts, 8 à 10 fr. le sac. — *Menus légumes :* ail, 0 fr. 70 à 2 fr. les 25 bottes; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 60 la botte; champignons, 0 fr. 05 à 0 fr. 20 le maniveau; choux-fleurs de Paris, 20 à 75 fr. le cent; concombres, 20 à 30 fr. le cent; échalottes, 0 fr. 50 à 0 fr. 70 la botte; laitue, 4 à 6 fr. le cent; persil, 0 fr. 05 à 0 fr. 10 la botte; radis noirs, 10 à 20 fr. le cent; romaine, 1 fr. 50 à 3 fr. la botte; tomates, 0 fr. 75 à 1 fr. le calais; escarolles, 5 à 10 fr. le cent.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Nous résumons dans le tableau suivant le mouvement du marché aux bestiaux de la Villette, à Paris, dans les quatre marchés du 24 au 29 août :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied. au marché du lundi 28 août. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,542	5,028	340	1.62	1.52	1.40	1.52
Vaches	1,358	1,224	234	1.48	1.32	1.20	1.33
Taureaux	149	148	372	1.36	1.24	1.12	1.24
Veaux	4,149	3,849	65	2.05	1.80	1.70	1.85
Moutons	38,122	33,932	21	1.84	1.70	1.54	1.69
Porcs gras	3,472	3,173	79	1.75	1.70	1.65	1.70
— maigres.	56	53	28	1.70	»	»	1.70

La vente s'est faite avec activité; les bœufs et les vaches ont été cédés avec une légère hausse; il y a eu baisse au contraire sur les autres catégories d'animaux, principalement sur les taureaux. — Au dernier marché de Saint-Germain, 69 porcs ont été vendus : 1re qualité, 1 fr. 80; 2e, 1 fr. 75 ; 3e, 1 fr. 70; le kilog. estimé sur pied.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux de Paris, on a vendu : 79 chevaux de selle et de cabriolet, de 520 à 1,150 fr.; 82 chevaux de trait, de 500 à 940 fr.; 71 chevaux hors d'âge, de 46 à 420 fr.; 34 chevaux à l'enchère, de 80 à 310 fr.; 6 ânes, de 30 à 80 fr. Ce sont toujours les chevaux de luxe qui obtiennent le plus de faveur.

Viande à la criée. — Pendant les six derniers marchés, on a vendu, à la halle de Paris, à la criée : 82,470 kilog. de viande de bœuf ou vache; 106,189 kilog. de viande de veau; 33,783 kilog. de viande de mouton; 24,025 kilog. de viande de porc frais; soit en tout 246,468 kilog. de viande, ou en moyenne 41,078 kilog. par jour; c'est à peu près la même quantité que la semaine précédente. Les cours, suivant les qualités, ont été pratiqués comme il suit : viande de bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 58 à 1 fr. 80; 2e, 1 fr. 30 à 1 fr. 48; 3e, 1 fr. 06 à 1 fr. 26; morceaux de choix, 1 fr. 36 à 2 fr. 98; basse boucherie, 0 fr. 25 à 1 fr. 20; — viande de veau, prix moyens : 1re qualité, 2 fr. 10; 2e, 1 fr. 86; 3e, 1 fr. 52; — mouton, prix moyens, 1re qualité, 2 fr. 02; 2e, 1 fr. 70; 3e, 1 fr. 54; — porc frais, 1 fr. 68; salé, 1 fr. 24; fumé, 1 fr. 88; — le tout par kilog. La hausse que nous avions déjà signalée sur presque toutes les qualités s'est maintenue pendant cette semaine.

Beurres. — Il a été vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 187,032 kilog. de beurres, qui ont trouvé acheteurs dans les conditions suivantes : en demi-kilog., 1 fr. 50 à 3 fr. 92; petits beurres, 1 fr. 40 à 2 fr. 58; Isigny en mottes, 1 fr. 66 à 5 fr. 96, suivant les qualités; Gournay en mottes, 1 fr. 50 à 4 fr. 08, suivant qualités; — le tout par kilog.

Œufs. — Le nombre des œufs vendus a encore augmenté; il a été de 4,738,450. Les diverses catégories ont obtenu les prix suivants, par mille : choix, 99 à 115 fr.; ordinaires, 78 à 90 fr.; petits, 54 à 78 fr.

Fromages. — Du 23 au 29 août, on a vendu, à la halle de Paris, 155,348 kilog. de fromages aux cours qui suivent : par dizaines : Brie, 6 fr. à 51 fr. 50; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent : Neuchâtel, 5 fr. 50 à 16 fr.; Livarot, 22 à 73 fr.; Mont-d'Or, 11 à 19 fr.; divers, 10 à 76 fr.

Volailles. — Le nombre des pièces de volailles vendues a été de 170,549. Les prix extrêmes étaient les suivants au dernier jour : agneaux, 14 fr. 50 à 1 fr. 50; bécassines, 0 fr. 75 à 1 fr.; canards barboteurs, 1 fr. 20 à 4 fr. 10; chapons, 5 à 6 fr.; dindes gras, 7 fr. 50 à 10 fr. 50; dindes maigres, 3 fr. 75 à 7 fr.; lapins domestiques, 1 à 5 fr. 20; lapins de garenne, 2 fr. 50; oies grasses, 5 fr. 50 à 6 fr. 50; oies maigres, 3 à 5 fr.; pigeons volière, 0 fr. 80 à 1 fr. 40; pigeons bizets, 0 fr. 50 à 1 fr. 21 ; poulets ordinaires, 1 fr. 50 à 4 fr. 30, gras, 4 fr. 50 à 6 fr.; communs, 1 fr. à 4 fr. 25; pintades, 4 fr. 25 à 4 fr. 50.

Résumé. — Les travaux des champs et la certitude où l'on est aujourd'hui de la faiblesse de la récolte des céréales sont les deux causes principales qui font que les marchés sont généralement délaissés par les agriculteurs. Les inquiétudes politiques s'y ajoutent encore, de telle sorte qu'il nous est malheureusement impossible de constater cette reprise du commerce à laquelle tous ont intérêt, et qui serait plus que jamais nécessaire.

A. Remy.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (9 SEPTEMBRE 1871).

Ce qu'il faut faire dans l'intérêt de l'agriculture. — Vote des nouveaux pouvoirs de M. Thiers. — La prorogation de l'Assemblée nationale. — Nécessité de faire aimer la France. — L'occupation allemande dans les départements de l'Est. — Souffrances des populations encore envahies. — Souscription ouverte par la Société des Agriculteurs de France dans le but de venir en aide aux agriculteurs ruinés par la guerre et les intempéries de l'hiver. — Troisième liste de souscripteurs. — Propagation du typhus contagieux des bêtes à cornes. — Nouveaux centres d'infection. — Circulaire du ministère de l'agriculture au sujet des mesures à prendre contre le fléau. — Nécessité de l'abatage des animaux contaminés. — L'inoculation du virus contagieux. — Note de M. Villeroy. — Arrêté du préfet d'Eure-et-Loir. — Loi sur les boissons. — Augmentation du droit de circulation et de consommation. — Réouverture des écoles d'agriculture et des écoles vétérinaires. — Dates des examens d'admission. — Projet de M. Coignet sur l'enseignement de l'agriculture dans les régiments. — État des récoltes en terre. — Notes de MM. Meurein, Besnard, Bronsvick, de Tastes, Gallicher, Boncenné, Gaillard, Leyrisson, du Peyrat sur l'état des récoltes dans les départements du Nord, de l'Aisne, des Vosges d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Vendée, de Lot-et-Garonne et des Landes. — Rendement général des céréales. — La sécheresse et les récoltes. — Maladie des pommes de terre. — Les regains. — Travaux agricoles de septembre.

Guemlingen (canton de Berne), 6 septembre 1871.

I. — *But à atteindre dans l'intérêt de l'agriculture.*

J'écris ces lignes hors de France, en pleine campagne suisse; je n'ai que des champs, des bois, des montagnes devant les yeux. Je n'entends aucun bruit des villes, et les agissements de l'Internationale ne sont pas parvenus aux chalets que l'on aperçoit dans le lointain, attachés aux flancs verdoyants des hautes collines surplombées par les cimes couronnées de neige. Le milieu convient aux méditations. De loin on juge mieux que de près les passions des hommes. Se recueillir est d'ailleurs nécessaire lorsqu'on a été mêlé à de tumultueux événements. Les membres de l'Assemblée nationale devraient se séparer, maintenant qu'ils ont pourvu à deux pressants besoins, qu'une grande partie des impôts qui garantissent la rente du capital énorme de la rançon à payer aux Allemands, a été votée, et qu'il a été établi un pouvoir d'une stabilité qui, pour être provisoire, n'en est pas moins, quant à présent, suffisante. S'ils allaient chercher le silence des campagnes, ils verraient peut-être plus clairement le but qu'ils doivent poursuivre. En passant parmi des populations variées, ils apprendraient aussi à connaître les besoins du pays. Celui-ci a soif de repos et de travail, que l'ordre lui soit garanti sans changements brusques. Après la chute définitive de la Commune de Paris, on a respiré; une crise épouvantable s'achevait, et l'on voulait quelque temps de tranquillité; on espérait que ce besoin d'un peuple fatigué des luttes sanglantes et des agitations stériles serait satisfait. La déception a été prompte. Tout d'un coup, tout a été remis en question; la constitution du gouvernement a été discutée et livrée aux hasards des coalitions. On a vu le moment où les partis politiques qui divisent notre malheureuse patrie allaient rouvrir l'ère des furieuses collisions et de la guerre civile à peine comprimée.

Les conseils de la sage raison ont fini par l'emporter. Nous disions, il y a huit jours, que l'agriculture réclamait essentiellement de la stabilité, et nous en définissions les conditions actuelles. L'Assemblée s'est décidée à prendre la résolution que les intérêts agricoles sollicitaient. Elle demeure pour activer son œuvre de réorganiser la France, et d'en chasser l'odieux soldat étranger. M. Thiers, d'un autre côté, reçoit les pouvoirs et le titre nécessaires pour faire exécuter les lois au de-

dans et pour agir dignement au dehors par les voies diplomatiques. Peut-être seulement on n'a pas assez nettement défini ce qui nous apparaît comme un besoin absolu de notre pays. Quelle sera, dit-on, la limite du provisoire qui vient d'être replâtré? Eh bien, les populations des pays occupés que nous venons de traverser pour venir en Suisse le disent sans ambages. Pas d'élections générales, pas de discussion de constitution, pas de compétitions entre les partis monarchistes et républicains, tant que les soldats allemands seront dans nos villes et nos villages. Ajournons tous nos débats intérieurs jusqu'à ce jour béni que nous devons nous efforcer de rendre aussi prochain que cela sera possible dans l'état d'épuisement de nos ressources. M. Thiers a traduit cette pensée en termes excellents, en disant dans son message à l'Assemblée nationale : « Je tâcherai de panser les plaies de notre malheureux pays et de le rendre, le plus tôt possible, libre, bien ordonné, purifié au dedans et au dehors, affranchi de l'invasion étrangère, et de plus, honoré, *aimé*, s'il est possible, des nations des deux mondes. » C'est bien là le but à atteindre ; c'est celui que l'agriculture a particulièrement en vue.

Ce n'est que quand tout cela sera fait que la France aura l'esprit assez libre et assez dégagé pour choisir en pleine connaissance le gouvernement qui lui conviendra. Il en est des nations comme des individus. Il leur faut des alliances, il leur faut des amitiés, il leur faut l'estime. La France doit se faire aimer. On a cru qu'il lui suffirait de se faire redouter par des armées qu'on s'imaginait invincibles ; on a vu ce que vaut ce système ; la Prusse, à son tour, en fera l'expérience. Il faut tout d'abord l'estime de soi-même, la France ne la retrouvera que lorsque les soldats allemands ne seront plus sur son territoire. Vous ne savez pas la douleur extrême que cause l'occupation étrangère, populations qui ne l'avez pas connue ; mais dans nos départements de l'Est, cela est poignant. On se sent plongé dans l'abaissement. Je viens de passer quelques jours dans un village où les habitants étaient dans la consternation. Les chevaux de hussards poméraniens parcouraient les rues en les rendant dangereuses ; un homme était violemment jeté par terre et mourait sur le coup. Dans les maisons, tout était pris par les soldats, et ces hommes qui ignorent l'usage des mouchoirs, se mettaient dans de grandes colères, parce qu'on ne leur donnait pas des serviettes assez blanches. Eux dont les lits sont impossibles, j'ai voyagé dans leur pays, se plaignaient qu'on ne les couchât pas assez bien. Puis, leurs officiers annoncent qu'ils vont amener leurs femmes et leurs enfants, et ils choisissent les appartements qui leur conviennent; il se proclament les maîtres, et si l'on se plaint, ils répondent : Prenez-garde, nous allons proclamer l'état de siége. Il n'y a qu'une chose à faire, les payer pour qu'ils s'en aillent. Leurs excès les feront maudire; faisons aimer la France.

II. — *Souscription nationale ouverte par la Société des agriculteurs de France dans le but de fournir gratuitement des semences aux cultivateurs ruinés par la guerre et les intempéries de cette année.*

La souscription ouverte par la Société des agriculteurs de France a reçu du public un accueil empressé ; les agriculteurs comprennent

qu'ils doivent s'entr'aider mutuellement. Si les sommes souscrites ne forment pas encore un total considérable, nous avons le ferme espoir qu'il en sera tout autrement à la fin du mois. Nous avons déjà publié (n[os] des 29 juillet et 26 août, pages 169 et 327) deux premières listes de souscripteurs ; nous devons aujourd'hui y ajouter les noms suivants :

	fr. c.
Total de la seconde liste publiée dans le *Journal de l'Agriculture* du 26 août	45,375,40
MM. le comte de Crouy	60
Prudhomme, directeur du journal *le Sud-Est*, à Grenoble	40
Panariou	20
le comte de Guernissac	100
Charles Jobez	100
Le Comice agricole d'Ernée (Mayenne)	100
MM. David Gruber, à Strasbourg	100
le marquis de Menou	30
Le docteur Pailloux	10
Le Comice agricole d'Ancy-le-Franc	100
MM. le comte de Guitaut	100
Dolfus	100
L. Causse, à Massereau	2,000
Pluchet, maire à Trappes	100
Lafosse	20
Félissent	60
Alex. Adam	100
Jaccottet	20
Cheilus	100
de Saint-Quentin	40
Denin père	100
Un anonyme	20
MM. Brivet	60
le vicomte de Tocqueville	100
Aumerle	20
Zokowski	10
Hirault	5
Voisin-Imbert	5
Mayet-Deseglises	3
Cordier	5
Martin	20
le comte de Croismare	10
P. Castelnau	20
Sabatier	100
Victor Plouvier	105
Delageneste	10
Brunet	60
Eugène Dulac	30
Lembezat	50
le prince de Chalais	1,000
Souscription de l'*Echo agricole*	»
MM. Marotte frères	25
Vignioboul	10
Un abonné de l'*Echo agricole*	5
MM. Ch. Fournier	5
E. Muller	100
Frère	100
La Société d'agriculture de Clermont (Oise)	300
MM. Rambourg	50
Maurice de Beurnonville	100
Gardin de la Bourdonnaye	20
Chertemps	100
Boitel	30
le baron de Courcel	10
La Société d'agriculture de Beauvais	100
MM. Lelion Damiens	200
de Lestapis	250
La Société d'agriculture de Saint-Omer	100
La Société d'agriculture de la Drôme	500
MM. Fauvelle	20
Gillain	20
Joly	20
MM. le marquis de Pazzis	60
le comte de Pazzis	40
Souscription collective des membres de la Société d'horticulture et d'acclimatation du Var, à Toulon	476,50

	fr. c.
MM. Mongin, au nom des agents et ouvriers du chemin de fer, à Toulon	49,20
Le Cercle de l'Union, à Toulon	500
Le Cercle de la Méditerranée, à Toulon	500
Le Cercle national, à Toulon	100
Le chantier des forges de la Seyne (Var)	57
La frégate *Normandie*, à Toulon (lieutenant d'Estienne)	75
Produit de troncs et quêtes dans la ville de Toulon	166.90
Le Comice agricole du Mans	100
MM. Hardy	20
Fourreil, agent de change	1,000
Frédéric Jacquemart	200
Ferdinand Jacquemart	200
de Gayffier	100
H. Côte, à Tarare	30
Total au 6 septembre 1871	56,148,00

La souscription est toujours ouverte au siége de l'administration de la Société des agriculteurs de France, 43, rue du Bac, à Paris; nous y ferons parvenir et nous publierons toutes les adhésions que nous recevrons de nos lecteurs. Toutes les souffrances qui en France s'adressent à la générosité de leurs concitoyens, sont soulagées; il est du devoir des agriculteurs de ne pas oublier ces traditions de bienfaisance. On a déjà beaucoup fait pour les malheureuses victimes de la guerre; mais tant que l'œuvre ne sera pas parfaite, on ne doit pas s'arrêter. La commission de répartition des secours instituée par la Société des agriculteurs s'est déjà réunie; elle s'occupe avec activité de distribuer les sommes mises à sa disposition, il est donc pressant que chacun lui envoie au plus tôt son offre, soit en argent, soit en nature.

III. — *La peste povine.*

Malgré tous les efforts faits pour en restreindre les ravages, le typhus contagieux des bêtes à cornes, s'il ne fait pas de nouveaux progrès, ne diminue cependant pas avec la rapidité que l'on désirerait. Plusieurs nouveaux foyers d'infection viennent de se déclarer là même où l'invasion allemande n'existe pas, dans les départements de Maine-et-Loire, du Cher, de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord, où la maladie semble faire des progrès dans les arrondissements de Valenciennes et de Cambrai. M. le ministre de l'agricultare vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire au sujet des mesures à prendre pour faire disparaître le fléau. Cette circulaire, qui complète celle du 20 mars, que nous avons publiée dans notre numéro du 29 avril (t. Ier de 1871, p. 217), annonce cependant que l'état sanitaire de quelques-unes des contrées dans lesquelles l'épizootie a sévi, s'améliore sensiblement, que plusieurs départements ont vu le fléau complétement disparaître, et que dans quelques autres centres il est en pleine décroissance; elle nous apprend en outre que l'administration est parvenue à faire cesser l'incurie des Allemands dans les provinces envahies, au sujet de l'introduction du bétail contaminé, et que des ordres ont été donnés aux troupes d'occupation pour faciliter l'action des autorités françaises dans toutes les mesures à prendre pour arrêter l'invasion du fléau. M. le ministre de l'agriculture s'exprime dans les termes suivants :

« Versailles, le 21 août 1871.

« Monsieur le préfet, l'administration de l'agriculture s'est vivement préoccupée des désastres occasionnés par la peste bovine, importée en France à la suites des

armées allemandes. Elle en a suivi le développement avec une sollicitude inquiète, et elle s'est constamment efforcée d'en limiter les ravages. Mais les mesures sanitaires prescrites n'ont pas partout donné des résultats également satisfaisants.

« Dans certains départements, les autorités ont fait rigoureusement appliquer les prescriptions édictées par la loi; l'intervention et le concours des propriétaires ont contribué à en assurer l'exécution. Dans d'autres, au contraire, les instructions sont trop souvent restées sans effet, par suite de la désorganisation des services publics, de l'abstention des autorités locales, des obstacles résultant de l'occupation étrangère, et aussi, il faut le dire, par suite du défaut de fermeté dans l'application de ces mesures et des atermoiements regrettables dont cette application a été l'objet. C'est en raison de ces diverses circonstances qu'on a vu la peste bovine disparaître de plusieurs départements infectés, entrer, sur d'autres points, dans une période décroissante, et persister ailleurs avec une ténacité inquiétante. Une circulaire de mon honorable prédécesseur, en date du 20 mars dernier, a posé les règles de police sanitaire destinées à arrêter le mal, et empêcher sa propagation par la contagion.

« Je vous prie, monsieur le préfet, de vous reporter au paragraphe 1er de cette circulaire, où les différents cas sont spécifiés en détail. Mais il est un point sur lequel votre attention doit être appelée d'une façon toute particulière, parce qu'il a la plus grande importance pour faciliter l'extinction des foyers d'infection. Ce résultat ne peut être obtenu que par l'abatage *immédiat* de tout le bétail malade. Parmi ces animaux, quelques-uns sont ordinairement assez atteints pour qu'il y ait lieu d'ordonner l'enfouissement de leurs cadavres; mais le plus grand nombre, seulement suspects, ou sur lesquels la maladie est encore peu avancée, peuvent, sans danger et même avec avantage, être livrés à la consommation.

« L'innocuité de la viande des bêtes abattues est démontrée par une longue expérience, et par des faits nombreux d'une évidence incontestable. Vous pouvez donc, sans hésitation, inviter les propriétaires à se conformer aux prescriptions réglementaires concernant la déclaration des animaux malades, et à prêter leur concours aux mesures qu'impose la sauvegarde de l'intérêt public. Le but, à cet égard, me paraît pouvoir être d'autant plus facilement atteint que la loi du 30 juin 1866 accorde une indemnité des trois quarts de la valeur de l'animal abattu. Je dois, d'ailleurs, au sujet de cette loi, préciser une interprétation sur laquelle j'ai été consulté fréquemment.

« Comme je viens de l'énoncer, il est aujourd'hui démontré que la viande des bêtes atteintes de la peste bovine, mais sacrifiées à une période peu avancée de son développement, pouvait être consommée sans aucun danger pour la santé. A plus forte raison, en est-il ainsi de la viande des animaux abattus pour simple suspicion de contagion; par suite, des ventes de viandes de cette provenance ont été constatées dans un certain nombre de procès-verbaux d'abatage, et les propriétaires en ont perçu le produit. Or, aux termes de ladite loi, le propriétaire de l'animal n'a droit qu'aux trois quarts de la valeur, telle qu'elle a été fixée par l'estimation au moment de l'abatage. Mais si, après avoir réalisé le prix de la viande, il reçoit encore de l'Etat l'indemnité des trois quarts de la valeur, il recouvrera, en fait, une somme supérieure à la perte subie, et obtiendra ainsi, au total, une somme plus élevée que le chiffre de l'estimation. C'est, en effet, dans ces conditions que se présentent plusieurs demandes d'indemnités. Il ne saurait cependant être admis, dans l'esprit ni dans le texte de la loi, que les propriétaires pussent être constitués en bénéfices. Il sera donc indispensable de spécifier dorénavant, dans les procès-verbaux d'abatage ou d'estimation, si les animaux ont été enfouis ou si leur viande a été vendue pour la boucherie, et quel a été le produit de cette vente. Ce produit devra être laissé au propriétaire de l'animal abattu, mais l'indemnité à lui payer sera calculée de telle sorte que le prix de la viande, joint à la somme accordée par la loi, ne puisse excéder, dans aucun cas, la valeur fixée par l'estimation.

« Dans le cas où, malgré tous les moyens de persuasion inspirés par une juste sollicitude pour vos administrés, et malgré les dédommagements ainsi offerts pour arriver rapidement à la disparition de tous les animaux suspects de peste bovine, vous ne pourriez obtenir un concours que, dans leur intérêt même, les détenteurs de ces animaux doivent à l'autorité, je vous invite à user rigoureusement des moyens de répression édictés par la loi contre ceux qui ne se soumettent pas à ses prescriptions. L'intérêt public veut que dans tous les cas la loi soit obéie. Tenez la

main à ce que toutes les mesures de police sanitaire, telles que la déclaration, l'isolement, l'abatage immédiat, la désinfection, l'enfouissement des cadavres ou leur destruction par les moyens que fournit l'industrie, soient partout exécutés avec vigueur. Défendez avec fermeté tout commerce, toute réunion clandestine de bétail suspect; surveillez avec une attention soutenue et persévérante le trafic scandaleux auquel se livrent les marchands malhonnêtes, qui achètent à vil prix des animaux dans une localité infectée, pour les revendre chèrement dans une autre plus ou moins éloignée. Par là seulement nous viendrons à bout du fléau. L'exécution incomplète ou négligée de ces mesures a fait trop souvent accuser la loi d'impuissance; c'est pour ce motif que je crois utile de vous rappeler qu'elle vous arme suffisamment pour l'exécution pleine et entière des règlements sur la matière, et des arrêtés que vous avez pris contre cette redoutable épizootie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans de pareilles circonstances, votre responsabilité est grande; elle est proportionnée aux graves intérêts que vous avez à sauvegarder en faisant exécuter la loi, en déférant aux tribunaux toutes les infractions dont elle pourra être l'objet. Ils sauront, je n'en doute pas, mesurer à l'importance du péril les pénalités qu'ils auront à prononcer, même en face de simples négligences dont la plupart proviennent du mauvais vouloir des intéressés et dont cependant les conséquences sont si graves.

« Je compte, monsieur le préfet, sur votre vigilance pour que toutes les mesures sanitaires indiquées contre la peste bovine soient appliquées d'une façon à la fois ferme, sévère et intelligente. Certain que votre zèle et votre empressement à vous associer aux vues de l'administration ne me feront pas défaut, je vous prie de me tenir exactement au courant des faits qui pourront se produire dans votre département.

« En terminant, je vous annoncerai que l'état sanitaire des contrées qui ont eu à souffrir de l'épizootie s'améliore sensiblement. Dans beaucoup de départements, elle a entièrement disparu; dans d'autres, elle est en pleine décroissance. Elle ne sévit plus avec une certaine intensité que dans les départements encore soumis à l'occupation allemande. MM. les préfets avaient rendu compte des difficultés que leur créait cette situation dans leur lutte contre le fléau. Sur ma demande, M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu se faire l'interprète de leurs réclamations auprès du gouvernement allemand, qui en a reconnu la justesse et y a déjà fait droit. J'ai été informé, en effet, que M. le général de Manteuffel avait donné l'ordre à tous les chefs de corps et à tous les commandants d'étapes de faciliter, autant qu'il dépendrait d'eux, l'action des autorités françaises, administratives et municipales, pour toutes les mesures à prendre contre les ravages de la peste bovine.

« Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Victor Lefranc.

Il est malheureusement trop vrai que, dans plusieurs cantons, il y a eu de la part des autorités locales, défaut de fermeté ou atermoiement très-regrettable dans l'application des mesures prescrites pour combattre le typhus contagieux. Sans doute, il est désirable que la liberté du commerce ne soit pas entravée, surtout dans les circonstances que nous traversons; mais il est des cas où le bien général doit passer avant des avantages particuliers. De deux maux, il faut savoir choisir le moindre. C'est pourquoi nous verrions avec plaisir tous les préfets des départements où le typhus sévit, prendre des arrêtés analogues à celui que le préfet d'Eure-et-Loir vient de prendre en exécution des prescriptions de la circulaire précédente. Cet arrêté est ainsi conçu :

Considérant que le typhus contagieux des bêtes à cornes s'est déclaré avec une extrême violence à Théléville, commune de Bouglainval, qu'il s'est propagé à Maintenon, à Pierres, à Saint-Martin-de-Nigelles, à Villiers-le-Morhiers, qu'il est signalé aussi à Ablis (Seine-et-Oise); qu'il importe de prendre toutes les mesures propres à arrêter le développement de la contagion, arrêtons :

Art. 1er. — Dans toute l'étendue du département la circulation et le déplacement de tout animal atteint du typhus ou de toute autre maladie contagieuse sont for-

mellement défendus, sous les peines édictées par les articles 459, 460 et 461 du Code pénal.

Art. 2. — Dans les communes de Bouglainval, Maintenon, Pierres, Saint-Martin-de-Nigelles et Villiers-le-Morhiers, il est absolument défendu de sortir les animaux de l'espèce bovine, qu'ils soient ou non atteints du typhus. Il est permis d'en introduire pour la boucherie.

Art. 3. — La même interdiction sera prescrite par les maires dans les communes où le typhus viendrait à se déclarer.

Art. 4. — Les foires et marchés aux bestiaux de l'espèce bovine sont interdits dans les cantons de Maintenon et de Nogent-le-Roi.

Art. 5. — Il est absolument défendu d'introduire du département de Seine-et-Oise, dans le département d'Eure-et-Loir, par les cantons de Maintenon et d'Auneau, aucun animal de l'espèce bovine, qu'il soit ou non atteint du typhus.

Art. 6. — Aucun animal de l'espèce bovine ne pourra être introduit dans le département d'Eure-et-Loir que sur la présentation d'un certificat du maire ou d'un vétérinaire constatant le lieu d'origine et l'état de bonne santé de l'animal au moment du départ et affirmant que le typhus n'existe pas dans ce lieu d'origine.

Art. 7. — Les animaux amenés par les chemins de fer seront retenus dans les *gares destinataires*, par les soins des chefs de gares, jusqu'à ce qu'un vétérinaire ait constaté, en présence du maire ou de son adjoint, que ces animaux ne sont pas atteints du typhus.

Art. 8. — MM. les maires devront se conformer à toutes les prescriptions contenues dans les circulaires ministérielles ci-dessus visées.

Art. 9. — MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police et gardes champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

L'abatage des animaux atteints, la séquestration complète des foyers d'infection, voilà les deux moyens certains d'arrêter le fléau. On a préconisé un certain nombre de procédés préventifs ou curatifs; la plupart du temps on n'a pas obtenu de grands succès. M. Jacques Valserres vient, dans une pétition à l'Assemblée nationale, de demander qu'on appliquât aux troupeaux l'inoculation préventive du typhus, et que l'on inoculât toutes les bêtes des départements qui ne sont pas encore envahis par le fléau. M. Villeroy nous écrit à ce sujet : « Si ce remède était efficace, son application serait impossible. Un Belge m'assure qu'il a été essayé sans succès en Belgique. La maladie vient des steppes de la Russie où elle est endémique. On a déjà pensé à l'attaquer à sa source et la détruire, mais on en a reconnu l'impossibilité. — On prend toutes les précautions qui peuvent prévenir son introduction aux frontières de l'Autriche et de la Prusse. En France, il faut qu'une police énergique la combatte et que l'on soit bien convaincu qu'il n'y a, quant à présent, pas d'autre remède que l'abatage des bêtes malades ou suspectes, la séquestration et la désinfection. »

On ne saurait trop le répéter, c'est par l'emploi des mesures de police les plus énergiques que l'Angleterre et la Belgique sont parvenues en 1866 à délivrer leurs étables de la peste bovine; c'est par une surveillance de tous les instants que la France a arrêté à cette époque la maladie dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les autorités locales ne sauraient mettre trop d'empressement à exécuter avec la plus grande ponctualité toutes les mesures sanitaires qui leur sont prescrites pour sauver ce qui reste de nos étables déjà malheureusement trop décimées. La négligence dans de semblables circonstances est une faute inexcusable.

V. — *Nouveaux impôts sur les boissons.*

La discussion à l'Assemblée nationale du projet d'augmentation des impôts sur les boissons a été longue et pénible. Nous avons déjà dans notre dernier numéro (page 368) indiqué quelques-unes des nouvelles taxes. Voici maintenant le texte de la loi telle qu'elle a été votée par les députés :

Art. 1er. — Le droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels sera perçu, en principal et par chaque hectolitre, conformément au tarif ci-après : Vins en cercles, à destination des départements : 1re classe, 1 fr. 20; 2e classe, 1 fr. 60; 3e classe, 2 fr.; 4e classe, 2 fr. 40. — Vins en bouteilles, quel que soit le département, 15 fr. — Cidres, poirés et hydromels, 1 fr. — La « taxe de remplacement » perçue aux entrées de Paris sera portée en principal : sur les vins en cercles, à 8 fr. 50; en bouteilles, à 15 fr. Dans les autres villes rédimées, la taxe de remplacement sera revisée, eu égard au nouveau droit de circulation.

Art. 2. — Le droit général de consommation par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, par hectolitre d'eaux-de-vie et esprits en bouteilles, de liqueurs et absinthes en cercles et en bouteilles, et de fruits à l'eau-de-vie, est fixé à 125 fr. en principal. Les débitants établis dans les villes qui sont soumises à une taxe unique, les débitants établis en tous autres lieux et qui payent le droit général de consommation à l'arrivée, conformément à l'article 41 de la loi du 21 avril 1832, seront tenus d'acquitter par hectolitre un complément de 50 fr. en principal sur les quantités qu'ils auront en leur possession à l'époque où les dispositions du présent article seront exécutoires et qui seront constatées par voie d'inventaire. A dater de la même époque, la taxe de remplacement aux entrées de Paris sera portée à cent quarante et un francs en principal, par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, par hectolitre d'eaux-de-vie et esprits en bouteilles, de liqueurs et absinthes en cercles et en bouteilles, et de fruits à l'eau-de-vie.

Art. 3. — Les vins présentant une force alcoolique supérieure à 15 degrés sont passibles du double droit de consommation, d'entrée ou d'octroi pour la quantité d'alcool comprise entre 15 et 21 degrés. Les vins présentant une force alcoolique supérieure à 21 degrés seront imposés comme alcool pur.

Art. 4. — Le droit à la fabrication des bières sera porté, pour la bière forte, à 3 fr. 60 l'hectolitre, décimes compris ; pour la petite bière, à 1 fr. 20.

Art. 5. — Les droits de 25 centimes et de 40 centimes actuellement perçus par chaque jeu de cartes à jouer sont remplacés par un droit unique de 50 centimes, en principal, par jeu, quel que soit le nombre de cartes dont il se compose et quels que soient la forme et le dessin des figures. Le supplément de taxe sera payé par les fabricants de cartes sur les quantités reconnues en leur possession et déjà imposées, d'après le tarif qui est modifié.

Art. 6. — A partir du 1er octobre 1871, les droits de licence seront perçus, d'après le tarif suivant, sur les assujettis qui y sont dénommés :

Débitants de boissons : dans les communes au-dessous de 4,000 âmes, 12 fr.; dans celles de 4,000 à 6,000 âmes, 16 fr., dans celles de 6,000 à 10,000 âmes, 20 fr.; dans celles de 10,000 à 15,000 âmes, 24 fr.; dans celles de 15,000 à 20,000 âmes, 28 fr.; dans celles de 20,000 à 30,000 âmes, 32 fr.; dans celles de 30,000 à 50,000 âmes, 36 fr.; dans celles de 50,000 âmes et au-dessus (Paris excepté), 40 fr. — *Brasseurs :* dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Côte-d'Or, de la Meurthe, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de la Somme, 100 fr.; dans les autres départements, 60 fr. — *Bouilleurs et distillateurs de profession :* dans tous les lieux, 20 fr. — *Marchands en gros de boissons :* dans tous les lieux, 100 fr. — *Fabricants de cartes :* dans tous les lieux, 100 fr. — *Fabricants de sucres et glucoses :* dans tous les lieux, 100 fr.

Dans cette loi sont également comprises les nouvelles taxes sur les cartes à jouer ; le droit a été doublé, et nous ne croyons pas que l'on puisse songer à s'en plaindre ; que ceux qui jouent aux cartes paient la satisfaction qu'ils se donnent, rien de plus juste. Mais nous ne pour-

rions dire la même chose de l'augmentation des droits de circulation sur les vins, il y a là une question générale à laquelle nos législateurs ne semblent pas avoir pris assez garde, quoiqu'ils aient été sérieusement avertis par quelques-uns de leurs collègues. Ces droits atteignent principalement les vins à bas prix du Midi; déjà précédemment bien surchargés, ces produits résisteront à grande peine à la nouvelle taxe qui les frappe. Le consommateur paie déjà, à Paris, le vin du Midi, huit à dix fois plus cher qu'il n'est payé au producteur; que sera-ce quand ils vont arriver sur le marché avec un droit de circulation doublé? Pour les alcools, le droit de consommation est porté à 125 fr. par hectolitre; là encore on peut craindre que cette surélévation n'arrête la consommation, et ne produise par conséquent qu'un très-faible bénéfice pour le trésor public. La production agricole est pourtant dans une situation assez précaire pour mériter la bienveillance de l'Assemblée nationale.

V. — *Enseignement agricole.*

Nos lecteurs savent déjà que les écoles d'agriculture de Grignon et de Grand-Jouan vont être rouvertes au mois d'octobre, ainsi que les écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse. Une note du ministère de l'agriculture insérée au *Journal officiel* du 6 septembre rappelle que les concours d'admission auront lieu pour les écoles d'agriculture le 2 octobre, et ceux pour les écoles vétérinaires le 6 octobre. Les demandes des candidats, accompagnées des pièces indiquées par les programmes, doivent être parvenues au ministère de l'agriculture avant le 20 septembre. On ne signale pas encore l'époque de l'ouverture de l'école d'agriculture de Montpellier. Nous souhaitons vivement qu'elle ait bientôt lieu, de même que nous désirons ardemment voir les deux écoles de Grand-Jouan et de Grignon recevoir un nombre d'élèves plus considérable que les années précédentes. On pourrait craindre le contraire après les désastres de cette année; mais les familles comprendront facilement que l'argent dépensé pour donner à leurs fils une solide instruction agricole, n'est pas de l'argent perdu.

Nous avons publié récemment (n° du 19 août, page 355) un projet imaginé par M. Coignet, dans le but de rendre utile aux soldats leur passage sous les drapeaux en introduisant les principes de la culture dans l'enseignement donné au régiment. Ce projet a été très-favorablement accueilli par la Société centrale d'agriculture, par l'organe de son illustre président, M. Chevreul. Nous apprenons que les Sociétés d'agriculture de la Dordogne et de la Côte-d'Or l'ont également examiné avec le plus vif intérêt. Il serait très-utile que toutes les associations agricoles viennent l'appuyer de leur autorité. Le succès ainsi obtenu serait le premier pas fait dans l'introduction d'un enseignement pratique sérieux aux régiments.

VI. — *Nouvelles de l'état des récoltes en terre.*

Le beau temps qui n'a eu presque aucune interruption pendant tout le mois d'août, a été très-favorable aux travaux de la moisson; mais dans quelques régions on commençait à se plaindre de la sécheresse. Les quelques pluies survenues depuis huit jours, sont arrivées très à propos pour dissiper ces craintes; malheureusement, elles ont été par-

fois accompagnées d'orages et de grêle qui n'a pas été sans causer des dégâts. Les notes suivantes de nos correspondants viennent encore corroborer ce que nous avons précédemment dit sur le rendement des céréales. Dans le département du Nord, la récolte en blé sera à peu près celle d'une année moyenne, comme le constate M. Meurein, dans la note qu'il nous adresse de Lille, à la date du 4 septembre :

« Le mois de juillet est généralement le plus chaud de l'année ; en 1871, ce fut le mois d'août. Depuis le mois d'août 1857, dont la température moyenne à été de 19°73, on n'avait pas observé une semblable anomalie. Cette chaleur a beaucoup activé la végétation, d'autant plus que la terre qui avait conservé beaucoup d'humidité des mois de juin et de juillet, n'était sèche qu'à la surface. Pendant la nuit, l'air saturé de vapeurs aqueuses rendait aux plantes une partie de l'eau que leur avait fait perdre leur surface d'évaporation, ce qui permettait une bonne nutrition de graines. Néanmoins le blé saisi trop tôt dans son développement, ne donnera qu'un rendement peu supérieur à la moyenne, rendement encore amoindri par le charbon, la carie et la rouille. Ce résultat, quelque regrettable qu'il soit, est encore heureux, si l'on réfléchit au manque complet de récolte que faisait redouter l'état des blés à la fin de mai. Plusieurs orages survenus pendant le mois d'août n'ont causé aucun dommage à l'agriculture. Pendant celui du 18, le vent assez fort et la pluie torrentielle couchèrent les tiges d'avoine et de blé dans un certain nombre de champs ; mais comme le grain était formé, la maturation n'eût pas trop à en souffrir. La récolte des avoines est exceptionnelle comme paille et comme grains. La maladie des pommes de terre paraît enrayée ; mais les tiges étant détruites par le *Bothrytis infestans*, la nutrition des tubercules est entravée. Reste à savoir comment ces derniers se comporteront après la déplantation. »

Dans le département de l'Aisne, la récolte des blés est loin d'être aussi bonne que dans celui du Nord ; c'est ce qui résulte de la note suivante que M. Besnard nous adresse de Villers-Cotterets, le 3 septembre :

« Dans votre chronique du 26 août, vous avez indiqué *bonne* la récolte des blés dans notre département. Les blés d'automne sont rares et très-mauvais. Les quelques blés de mars que l'on n'a pu appliquer, faute de semences, qu'à de faibles superficies, sont fort ordinaires. En somme, très-mauvaise année : le commerce doit hâter l'acquisition de blés étrangers. »

La différence entre le rendement en grains au battage et le nombre des gerbes pour le froment est signalée par M. Bronsvick, dans la note suivante écrite de Mirecourt le 2 septembre, et dans laquelle il donne des détails sur les phénomènes météorologiques du mois d'août dans les Vosges :

« Le mois qui vient de s'écouler a été des plus favorables aux récoltes. Sur 31 jours, nous avons eu 18 jours de beau ciel, 12 demi-couverts et un seul couvert. Les orages ont été assez fréquents. Le 14 et le 16, le tonnerre s'est fait entendre toute la journée accompagné de grandes pluies. Le 23, à 11 heures du matin, un orage d'ouest nous amenait quelques grêlons sans occasionner de dégâts sérieux. Le pluviomètre donnait 11 millim. Enfin, le 31, orage très-étendu du sud-ouest au nord-est ; cette fois les grêlons atteignaient la grosseur des noix ; il est tombé 21 millim. d'eau dans une heure. La moyenne maxima a été de 24°, celle minima 15°.3. moyenne du mois, 19°.6. Les blés sont très-abondants sous le rapport des gerbes, mais les grains ne donnent qu'une bonne moyenne. Les avoines, au contraire, sont magnifiques et très-abondantes. On craint un peu pour les pommes de terre, quelques cas de maladie se sont présentés. La vigne est belle par régions ; dans beaucoup de coteaux la récolte est bien inférieure à la moyenne. Pas ou peu de fruits. Tel est le bilan de l'état actuel des récoltes. »

La note suivante que M. de Tastes nous adresse de Tours, le 3 septembre, donne des détails sur les effets de la sécheresse sur les vigno-

bles de la Touraine et sur les résultats probables qu'y donneront les vendanges :

« Les craintes que j'avais manifestées dans ma dernière correspondance relativement à la marche des phénomènes atmosphériques, ne se sont heureusement pas réalisées pour notre contrée. Les pluies et les mauvais temps ont tourné autour de nous sans nous atteindre. Malgré une période orageuse qui a duré du 13 au 19, le mois d'août a été caractérisé par une grande sécheresse et une élévation de température remarquable, puisque la moyenne du mois dépasse de deux degrés les moyennes ordinaires. On commençait à se plaindre de la sécheresse dans les campagnes. Beaucoup de vignerons se plaignent aussi de ce que l'absence trop prolongée de pluie et l'ardeur excessive du soleil aient nui au développement du grain et dégarni beaucoup de grappes. Cependant cet effet ne paraît pas avoir été général dans le département. Les renseignements qui me parviennent à ce sujet sont contradictoires. Je crois qu'en somme comme quantité et comme qualité la récolte de vin en Touraine sera satisfaisante. »

Dans le département du Cher, la sécheresse a produit de mauvais effets sur les récoltes potagères et sur les céréales; d'un autre côté, le typhus des bêtes à cornes a reparu dans plusieurs communes. C'est ce que constate la note suivante que M. Gallicher nous adresse de Lissay, à la date du 3 septembre :

« Le soleil impitoyable du mois d'août a brûlé nos herbages, nos jardins, nos légumes, et a réduit considérablement les ressources alimentaires que nous espérions. Au moment où j'écris, le tonnerre gronde, et nous espérons une modification à cette température de Sénégal qui nous poursuit depuis un mois. — Notre récolte de céréales est terminée depuis une quinzaine de jours. Les blés qui avaient reverdi et repris végétation sous l'influence de la température chaude et humide de juin, ont été rouillés et grillés par les excès de chaleur du mois de juillet; leur grain n'est que de médiocre qualité. La récolte des grains de printemps est excellente. — Le typhus des bêtes à cornes a reparu aux environs de Bourges et sévit sur plusieurs communes contiguës à la grande prairie de Saint-Sulpice, qui semble avoir été le foyer de l'infection. Un cordon sanitaire sévèrement maintenu, enveloppe les localités contaminées. Le fléau le respectera-t-il? Placés à la circonférence de ce cordon, nous tremblons tous dans ce canton pour nos étables. »

La peste bovine semble avoir aussi reparu dans le département de Maine-et-Loire. C'est du moins ce que nous écrit de Fontenay-le-Comte, le 31 août, M. Boncenne fils, qui nous donne en même temps sur l'ensemble des récoltes dans la Vendée, des détails qui seront lus avec intérêt :

« La moisson est terminée et les battages sont commencés sur plusieurs points de notre arrondissement. Les prévisions que nous avions conçues se sont malheureusement réalisées; dans nos plaines calcaires, la récolte du blé sera de beaucoup inférieure à celle d'une année moyenne. L'épi est court, la paille est noire, le grain petit et desséché. Par contre, les avoines et les orges de printemps sont belles et parfaitement grainées. Des pluies abondantes ont rafraîchi le sol dans presque toute la France et dans une partie de notre bocage; mais ici la sécheresse n'a pas encore cessé, et la végétation de nos plantes fourragères est complétement arrêtée. On commence, chez moi, l'arrachage des pommes de terre ; le rendement est faible, mais je n'ai remarqué jusqu'à présent aucune trace de maladie. Les colzas, qui commençaient à naître, disparaissent chaque jour, détruits par la chaleur ou par les insectes. La vigne enfin, dont on était très-satisfait il y a un mois, inspire maintenant quelque inquiétude; le soleil grille les pampres, le raisin durcit et ne grossit plus, ses fruits peu abondants sont de mauvaise qualité.

« La peste bovine a reparu, dit-on, dans le département de Maine-et-Loire; mais on ne signale en Vendée aucune affection contagieuse; l'état sanitaire des bestiaux continue d'être satisfaisant, le commerce a repris même une certaine activité, et les animaux gras, assez rares il est vrai, se vendent à des prix très-avantageux. »

M. Gaillard nous adresse de Brantôme, le 1er septembre, la note suivante sur le rendement probable des cultures dans le département de la Dordogne :

« Les blés sont presque tous battus et le déficit est d'un tiers au moins. Le poids du grain est plus faible de 2 à 3 kilogrammes que celui de l'an dernier. On compte généralement sur une bonne récolte de haricots, de maïs, de pommes de terre. Cependant, ces récoltes commencent à souffrir par suite des chaleurs accablantes qui ont régné dans le mois qui vient de s'écouler. Si d'ici à quelques jours nous n'avons pas de pluie, les raves et le maïs-fourrage ne pourront pas se développer. Les regains des prairies seront nuls dans beaucoup d'endroits. Quant à la vigne, elle est triste à voir dans plusieurs localités. Ce que la gelée avait épargné, le soleil l'a grillé en grande partie. Aussi la récolte sera-t-elle insignifiante pour certains vignobles. Le vin vaut 100 fr. les 250 litres. Le tabac est généralement beau. »

Dans Lot-et-Garonne, on se plaint aussi de la sécheresse et des obstacles qu'elle oppose au travail des semailles d'été. C'est ce qne constate M. Leyrisson, qui nous écrit de Tridon, à la date du 4 septembre :

« Jusqu'ici la plupart des produits de la terre ont été magnifiques, sauf le blé qui a laissé beaucoup à désirer dans plusieurs localités ; mais la sécheresse sévit aujourd'hui avec une telle intensité que le plus grand nombre des semailles d'été est déjà fort compromis. Les regains sont presque secs ; la paille se vend 10 fr. les 100 kilog. Les vignes échappées aux gelées perdent énormément chaque jour. »

Plus on descend dans le Sud-Ouest, plus le manque d'eau s'est fait vivement sentir. C'est ce que signale encore M. du Peyrat qui nous adresse en outre, de la ferme-école de Beyrie, une appréciation sommaire du déficit des blés cette année :

« La sécheresse a nui à tous les travaux. Les labours de déchaumage se sont effectués dans de mauvaises conditions et quelques champs ont été mal entamés. La vigne n'a pas beaucoup profité pendant ce mois, elle a un peu souffert, beaucoup de raisins ont grillé et en général le grain est petit. Il est à craindre que la vendange soit assez médiocre. Les maïs promettent une bonne récolte moyenne. — Nous avons évalué le mois dernier le déficit de la récolte de froment à 20 milliens d'hectolitres en 1871 ; depuis, la moisson a été faite dans le nord de la France et les grains de printemps qui ont assez bien rendu sont venus diminuer le déficit ; nous pensons maintenant qu'il n'est plus que d'environ 15 millions d'hectolitres sur une année moyenne ordinaire. Toutes les calamités tombent à la fois sur la France. »

Nous avons reçu plusieurs autres notes très-intéressantes de quelques autres de nos correspondants : mais le manque de place nous oblige d'en remettre la publication à huitaine.

En résumé, aucune nouvelle appréciation n'est venue détruire ce que nous avons dit dans nos dernières chroniques sur le déficit de la récolte des froments ; toutes les observations appuient au contraire nos affirmations. Mais on peut encore compter sur d'autres bonnes récoltes : la maladie des pommes de terre ne semble pas se propager avec autant de rapidité que nous l'aurions craint, la vigne n'a pas été trop éprouvée par la sécheresse du mois d'août, et enfin la betterave continue à se présenter sous un très-bon aspect. Est-ce à dire qu'il faille en tirer des déductions autres que nos précédentes ? Nullement, car le déficit n'en existe pas moins : l'hiver seul pourra nous dire ce qu'il amènera de misères dans notre malheureuse France, et surtout dans les départements encore occupés par les armées prussiennes.

J.-A. Barral.

IMPOT SUR LE REVENU MOBILIER.

La France a appris par une expérience cruelle ce que vaut ce système d'illusion volontaire où la prévision d'un revers était flétrie comme un acte antipatriotique, comme si on échappait au péril en refusant de le voir. Si, après la guerre, on veut en réparer ou en amoindrir les suites, il convient de les envisager dans toute leur étendue, avec plus de douleur, mais avec la même sincérité d'esprit qu'on donnerait à des étrangers. La fortune publique est gravement compromise : au moyen des emprunts on a ajourné les difficultés sans les résoudre. Emprunter n'est pas se libérer. Dans le court espace d'une année la France a eu recours au crédit pour une somme qui doit être bien près de 5 milliards, si l'on réunit l'emprunt de M. Magne, celui de Tours, celui de 2 milliards, les 1,400 millions avancés par la Banque au Trésor et à la ville de Paris, la vente des rentes de l'armée; il est encore dû à l'ennemi 3 milliards 500 millions portant intérêt. En y ajoutant les dépenses non liquidées et non soldées, l'insurrection de mars, celle de l'Algérie, les indemnités dues aux départements ravagés par la guerre étrangère et civile, la reconstitution et l'armement de l'armée, les fortifications nouvelles et enfin les dépenses imprévues qui ne manquent jamais, on arrive à un capital de 10 à 11 milliards et à un excès de dépense annuelle pour la dette de 600 millions au moins. L'intérêt de la dette publique aura plus que doublé depuis 1870, et la France aura le triste privilége de dépasser la dette anglaise elle-même, cet épouvantail de tous les économistes.

Si c'était ici le lieu de le faire, il serait aisé de démontrer combien les retranchements possibles sur un budget de plus de 2 milliards sont loin d'atteindre une pareille valeur; les plus gros chiffres du budget, la dette, les frais de perception, l'armée, doivent rester intacts. L'Amérique, sans voisins puissants et ennemis, a pu réduire dans une énorme proportion ses dépenses militaires. A moins d'accepter pleinement l'état de peuple conquis, nous devons avoir une armée permanente, et les armées permanentes coûtent plus cher qu'elles n'ont jamais fait. Est-ce à dire que parce que les grosses réductions sont impossibles, il ne faut pas en faire? Loin de là, la maxime doit être qu'il faut se réduire au nécessaire le plus rigoureux, et renoncer même aux dépenses utiles qui ne sont pas indispensables; ce sera beaucoup si, avec cette austérité chagrine, on arrive à compenser la perte qu'entraînent pour la fortune publique le ralentissement des transactions et une diminution territoriale qui enlève au pays le vingtième de la population.

C'est donc 600 millions qu'il faut faire produire de plus à l'impôt, et c'est ce qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on demande une dépense utile ou qu'on s'oppose à la création de taxes nouvelles. L'Etat qui ne produit rien, où peut-il les trouver, si ce n'est chez le contribuable? Le mot de Terray sous une forme cynique est d'une vérité incontestable. Payer au moyen de l'impôt ou ajourner toujours pour finir par une banqueroute : telle est l'alternative. La fortune publique a eu à subir plusieurs fois des crises semblables : après Louis XIV, à la Révolution et à la chute du premier Napoléon. Au commencement du dix-huitième siècle, les billets de Law; à la fin, les assignats ont été la forme de la

banqueroute, partielle sous la monarchie, totale sous la République. La Restauration a été plus honnête sans être plus populaire. Entre les deux exemples, il faut choisir dès aujourd'hui, et s'arrêter dans la voie périlleuse du papier-monnaie où nous sommes déjà entrés. Le billet de banque dispensé du remboursement métallique et garanti par des engagements de l'Etat sans échéance fixe, est du papier-monnaie.

On ne s'étonne pas qu'en présence de telles difficultés le ministre des finances ait tenté de tous les moyens. Il est pénible de payer le sucre, le café, les tissus, le timbre, l'enregistrement plus cher. Les inconvénients sautent aux yeux; mais comment faire autrement? M. Pouyer-Quertier a ce respect pour la régularité des payements qui est le premier article du décalogue commercial. S'il y a un regret à exprimer, c'est plutôt parce qu'il a omis le sel en fait de consommation, et enfin l'impôt sur le revenu.

Ce serait une grave erreur que de s'imaginer que cette dernière innovation pût suffire à tout, ou même qu'elle produisît un résultat aussi important et aussi aisément obtenu que dans la Grande-Bretagne. Dans ce pays, le revenu foncier était aussi complétement exempt que le revenu mobilier de toute participation directe aux charges publiques; on a pu, sans l'accabler, le grever de la moitié de l'income-tax. En France, au contraire, la contribution foncière s'élève déjà à une fraction considérable du revenu qui varie du septième au dixième; l'industrie elle-même paye par les patentes une somme de 100 millions qu'elle ne parvient pas toujours à retrouver dans la vente de ses produits. Le revenu mobilier, celui qui est complétement affranchi, se compose des créances sur les particuliers, sur l'Etat, des dividendes des grandes entreprises, des professions libérales, etc.

Quelle est la valeur du revenu mobilier? L'exactitude rigoureuse serait une prétention chimérique. Cependant en s'appuyant sur l'expérience faite en Angleterre depuis 1842, en comparant la richesse mobilière au revenu foncier, on ne croit pas s'éloigner de la vérité en évaluant le revenu mobilier au double du revenu foncier, c'est-à-dire à une somme qui approche de 5 milliards. Les éléments de ce calcul qu'on ne répète pas ici ont été donnés dans un article de ce journal à la date néfaste du 5 août 1870[1] (t. III de 1870, p. 325).

En déduisant les 100 millions de patentes, le quart pour la partie des petits revenus qui doit être exemptée, il reste environ 2 milliards, qui à 5 p. 100 d'impôt rendront 100 millions. Le foncier s'élève beaucoup plus haut; mais dans l'établissement d'un impôt nouveau sujet à des difficultés de répartition, il sera sage de ne pas dépasser cette limite, si l'on ne veut pas encourager toutes les fraudes.

Pour obtenir ce produit, il faut que le Trésor n'accorde aucun privilége ni à la dette publique, ni aux professions diverses. Le fardeau divisé sera moins senti.

La rente est un des gros articles du revenu général et le seul qui se soit accru depuis nos désastres. Personne ne peut voir là autre chose qu'un déplacement de richesse. L'intérêt des capitaux empruntés ne

1. Dans le revenu foncier on a compris la propriété rurale et la propriété hâtive; on ne saurait admettre avec un économiste du *Journal des Débats* que la première donne 3 milliards. Ce serait une rente moyenne de 80 fr. par hectare.

peut venir que d'un prélèvement fait sur les fortunes privées, et comme ce n'est pas gratuitement que le Trésor se fait sa part, la somme donnée par le contribuable dépasse la rente touchée par le créancier. Les 600 millions de nouveaux intérêts qui vont être payés chaque année ne feront que changer de main. Une famille serait-elle plus riche parce que sur le fonds commun un de ses membres recevrait une partie du revenu, et y aurait-il équité à faire tout payer à ceux qui produisent et qui donnent pour exempter le seul qui reçoit et s'enrichit? Il n'existe en finances que les mystères qu'on veut bien y mettre, et la fortune publique obéit aux mêmes nécessités que la fortune privée. Sans doute le créancier de l'Etat contribue par les taxes de consommation qui sont communes à tous; mais s'il continue à échapper seul à l'action directe du fisc, on viole le principe d'équité qui proportionne les charges aux ressources de chacun. On a fait valoir contre toute mesure de cette nature l'intérêt du crédit public: le prêteur fera payer à l'Etat dans les nouveaux emprunts le montant de la réduction qui lui sera imposée. Cette objection ne regarde que l'avenir et n'aurait plus de valeur si l'on renonçait à recourir au crédit. Est-il sûr d'ailleurs que le prix de la rente doive baisser dès que cessera l'immunité dont elle jouit? A-t-on vu cet effet se produire en Angleterre depuis 1842, en France, depuis qu'elle a été soumise aux droits de succession et de mutation? La hausse et la baisse des fonds publics dépendent bien plus étroitement de la foi dans la stabilité du gouvernement que de toute autre cause. Une banqueroute possible ou probable effraye plus le crédit qu'un revenu diminué. Que les créanciers de l'Etat se tiennent pour avertis: ce péril ne peut être conjuré que par l'emploi de toutes les ressources. Quand l'intérêt de la dette égale la moitié du revenu du sol et le dépasse, si l'on y comprend les obligations des villes, de Paris par exemple, municipalité à revenus et dettes d'Empire, c'est une valeur trop importante pour que le Trésor puisse la laisser de côté. Il le peut d'autant moins qu'avec toutes ces ressources y compris celle-là, il est à craindre qu'il n'échappe pas à la nécessité d'augmenter la contribution foncière.

Le produit des taxes sur la consommation, sur les mutations volontaires, ne suit pas nécessairement le taux du tarif; s'il est trop élevé, on se restreint; on s'abstient, surtout si les denrées ne sont pas de nécessité absolue. C'est tellement évident que dans les augmentations qu'on propose pour certains articles, le tabac, l'alcool, la poudre de chasse, on fait valoir l'avantage de restreindre des habitudes nuisibles. Le profit moral est au détriment du profit financier. La taxe directe, au contraire, n'a pour limites que les facultés du contribuable et la prudence du gouvernement. On ne dissimulera pas que c'est le plus impopulaire des impôts, celui qu'on ne pardonne guère à qui l'établit. Mais tous les remèdes doivent-ils être nécessairement du goût du malade? Trouvera-t-on dans l'administration de la fortune publique ce qu'on n'a pas trouvé dans la politique en 1870: le courage de se dévouer à l'impopularité pour sauver dans un désastre ce qui peut être sauvé? Il faut presque du courage pour le proposer; que sera-ce pour le faire? L'impopularité de Colbert pendant sa vie et au jour de sa mort est un de ses titres de gloire.

Si quelque chose peut rendre moins pénible l'augmentation des taxes

directes, c'est qu'au milieu de la gêne universelle il n'y ait pas de privilégiés, que le nouvel impôt sur le revenu mobilier assimilé au principal du foncier soit assujetti comme lui à des accroissements temporaires, variant avec les besoins.

Que la perception de cet impôt soit possible, l'exemple de l'Angleterre est là pour le prouver. On ne répétera pas ce qu'on a dit dans l'article déjà cité sur la facilité que donnent aux recherches les habitudes et les traditions administratives. On aura à lutter contre la fraude, les fausses déclarations; mais comme le disait M. Mill devant la Commission d'enquête, s'il est fâcheux de tirer une ligne qui ne soit pas exacte, cela vaut encore mieux que de n'en pas tirer du tout. Si les circonstances permettaient des délais, on pourrait par cette contribution nouvelle niveler les inégalités, et faire une répartition plus équitable. C'est plus à désirer qu'à espérer.

Il est triste de voir dans l'avenir plus de menaces que d'espérances; mais est-il plus honnête et plus sage de taire les conséquences forcées des désastres de 1870? La résignation et l'obéissance seront-elles plus faciles quand on reculera jusqu'au dernier moment l'aveu de ce qu'on sera forcé d'exiger?

Jusqu'ici, grâce à l'énormité des emprunts, le contribuable dans ses rapports avec le fisc n'a pas vu sa position changée. Les arrérages, les pensions, les traitements ont eu leur régularité ordinaire, et le percepteur n'a pas à lancer de nouveaux avertissements. La France se trouve dans la position d'un emprunteur qui, le jour où il a recours au crédit, se voit nanti d'argent comptant et est tenté de regarder cette richesse imprévue comme une propriété sans condition. Mais cet état ne peut se prolonger sans s'aggraver, sans avoir recours à l'emprunt pour payer les intérêts, sans creuser un déficit doué de la puissance de l'intérêt composé. On sait ce qui est au bout d'une pareille conduite.

Gouvernement ou particuliers, il faut savoir se dire que la position de personne n'est plus ce qu'elle était en 1870; c'est d'une évidence assez douloureuse pour qu'on n'insiste pas. Ces ruines ne peuvent se réparer que par les sacrifices de tous. Dans ces désastres où en quelques mois la France des Valois et des Bourbons a perdu sa sécurité avec ses frontières, trop heureux qui n'a eu ou n'aura que des pertes d'argent à regretter.

P. de Thou.

P. S. — Pendant que cet article s'imprimait, M. Périer, au nom d'une commission, a présenté à l'Assemblée un projet d'impôt sur tous les revenus. Le taux fixé à 3 pour 100 pour le mobilier est laissé pour le foncier à l'appréciation de l'Assemblée. Si celle-ci adopte le chiffre uniforme de 3 pour 100, en prenant pour base le principal de la contribution, la charge *nouvelle* imposée à la propriété foncière sera inférieure de moitié à celle qui pèse sur les autres revenus. Ceux-ci auront encore un avantage, bien que privés de l'immunité complète dont ils jouissaient. Il serait juste et prudent d'accorder une exemption aux petites cotes foncières.

On peut se faire une idée de ce que rendra la taxe proposée, si l'on se rappelle qu'au taux de 3 pour 100 et avec l'exemption totale donnée

aux revenus inférieurs à 150 livres sterling, le produit obtenu par Peel a dépassé 130 millions. Il évaluait les revenus exemptés au quart du revenu total.

P. de T.

SUR L'EMPLOI DES FELDSPATHS COMME ENGRAIS.

Je me suis beaucoup occupé dans ces dernières années des feldspaths, au milieu desquels j'habite. Mes expériences ont eu le même résultat qu'ailleurs. M. Cartier, dans un excellent livre sur la vertu des sels alcalins en agriculture, s'exprime ainsi sur ces essais :

« Les expériences faites avec le feldspath-engrais ont donné de bons résultats : les vignes ont été plus belles et moins sujettes à la coulure, les arbres fruitiers ont montré un surcroît de végétation bien prononcé et une amélioration dans la qualité du fruit. Appliqué aux légumineuses alimentaires, il en a augmenté d'une manière notable la quantité de siliques ou de fruits, sans qu'on ait pu remarquer une végétation plus florissante; les pommes de terre et les navets traités par le feldspath ont aussi accusé un produit plus considérable en quantité, et plus beau en qualité. »

Si la vertu des feldspaths est incontestable, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont lents à se manifester, et que, vu le prix d'achat et les frais de transport, il n'y aurait guère d'avantages à les employer que pour les terres qui en sont assez rapprochées. L'inconvénient que je viens de signaler me paraît surmonté ou sensiblement diminué, si au lieu d'employer pour engrais des feldspaths de première formation, lesquels sont durs et ne deviennent que lentement solubles, on emploie des granites-feldspaths de deuxième formation, qui sont tendres et se désagrégent immédiatement à l'action de l'air, ou si l'on emploie, ce qui est l'équivalent, les sables provenant de la désagrégation des feldspaths primitifs; ce sont ces sables qui ont formé par leur agglutination les granites secondaires.

Je sais que les gisements de ces sables non lavés par les eaux et des granites secondaires sont assez rares dans la nature. Buffon s'est trompé en affirmant qu'il n'en existe pas dans les montagnes des Vosges, puisque j'ai eu le rare bonheur d'en découvrir au sommet de ces montagnes. Si quelques-uns des lecteurs du *Journal de l'Agriculture* sont désireux de connaître à quels caractères on peut distinguer et reconnaître ces feldspaths, je me ferai un plaisir de les leur indiquer. Voici d'ailleurs le résultat de l'analyse faite à Lyon en 1870, des granites secondaires dont je viens de parler :

Potasse	7	pour 100
Chaux	10	—
Oxyde de fer / Alumine	10	—
Silice	73	—
Total	100	

Mes expériences de cette année ont été couronnées d'un plein succès; 150 kilog. répandus sur un are et demi de pré ont triplé la récolte, comparativement au terrain voisin privé de cet engrais. Ces sables de feldspath répandus sur la fin de mai et dans la première quinzaine de juin, sur un terrain couvert de mousse, et qui ne produisait depuis longues années que quelques brins d'herbes appelées ici *Poil de chien*,

ont produit un effet merveilleux : mousse, mauvaises herbes, tout cela a disparu et a été remplacé par une excellente herbe, d'une épaisseur extraordinaire. Ce beau et bon fourrage est tombé depuis sous la faux de mes ouvriers qui ne se lassaient pas d'admirer ce changement. Je dois avouer qu'ayant cet engrais sur place, je ne l'ai pas ménagé. Je me garderai de promettre un semblable succès à celui qui l'emploierait à doses modérées. 10,000 kilog. par hectare pour les bonnes terres sont suffisants; 15,000 pour les terres stériles. L'épandre en automne sur prés, luzernes, céréales. Ne pas l'enfouir la première année, afin qu'il puisse mieux se dissoudre à l'influence atmosphérique. Pris à la carrière, il coûte 50 cent. les 100 kilog.; en gare de Remiremont (Vosges), 1 fr. 50 cent. les 100 kilog.

Plusieurs marchands de feldspaths primitifs garantissent à ces engrais une durée de huit années comme effet, en l'employant à la dose de 3,500 ou 4,000 kilog. par hectare; en restreignant la durée à cinq années, leur prix sera de tous les engrais le plus modéré.

L'abbé Morizot,
Curé à Bussang (Vosges).

VÉGÉTATION DU BLÉ HYBRIDE GALLAND.

L'hiver dernier a été tellement rigoureux, que les quatre espèces de froment, 1° touselle ou blé commun du pays, 2° petanielle ou poulard, 3° seisette, 4° aubaine ou durelle, ont toutes subi l'influence funeste des gelées intenses. Des champs entiers ont disparu sous l'action de ce désastreux élément. Ces champs étaient ensemencés avec des froments étrangers. Les variétés de ces froments, introduites depuis quelques années dans nos cultures, étaient fort appréciées par nos agriculteurs, à cause du rendement plus considérable qu'ils donnaient en paille et en grain. L'accident très-regrettable survenu à nos céréales, l'hiver dernier, pourrait modifier le goût qu'avaient les agriculteurs d'employer de préférence les variétés productives appartenant à la famille des blés poulards, pour revenir à l'ancien usage de n'employer dans les cultures que le froment *touselle*. La touselle, très-estimée à cause de sa farine, n'a pas été plus que les autres froments préservée du fléau de la gelée. Néanmoins il faut lui rendre cette justice, la touselle ou blé du pays, comme on l'appelle vulgairement, a été, paraît-il, moins éprouvée que les autres variétés de froment.

Faut-il conclure de ce fait, qu'il faille renoncer à employer dans nos cultures des variétés de froment si productives, variétés précieuses que l'étude, les recherches d'hommes savants et utiles, ont introduites dans notre agriculture? Point d'emportement irréfléchi. Suspendons notre jugement, et examinons rapidement, mais sensément et froidement, les choses. L'esprit, on le sait, surabonde dans notre France, et le bon sens y abonderait également, si nous savions nous défier un peu de cette impressionabilité mobile qui est le propre de notre caractère.

La culture du froment est la base de l'alimentation publique. Dans l'intérêt général et surtout dans l'intérêt particulier des cultivateurs, nous leur dirons : ne rejetons pas à cause d'un insuccès momentané, les variétés de froment qui, nous le répétons, sont supérieures à la touselle par

leur rendement en paille et en grain. Ce serait renoncer aux conquêtes économiques les plus utiles, que les hommes les plus illustres ont fait faire depuis trente ans au progrès cultural. Ce serait finalement rétrograder dans les chemins tortueux et stériles de la routine. Que ceux qui veulent employer la touselle, cultivent ce bon froment, comme nous l'indiquions plus loin; la qualité de sa farine est excellente, et son agrégation avec la farine des froments étrangers pourra, par l'hydratation, le pétrissage, la fermentation, l'apprêt et la cuisson, donner au pain une qualité supérieure et très-nutritive; ce sera encore une raison pour ne pas nous faire négliger les variétés vraiment indispensables qui donnent par un plus grand rendement une rémunération sérieuse au cultivateur, et par cela même empêchent en très-grande partie l'élévation exagérée dans la vente de ces denrées. Souvenons-nous également des disettes si douloureuses qui éprouvèrent la France aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. L'empêchement du retour de ces fléaux n'est dû, de nos jours, qu'à l'introduction dans notre agriculture des instruments perfectionnés ainsi que des variétés et mélanges de grains, mis en usage par sélection dans nos cultures, et finalement qu'à l'application des sages doctrines que nos livres et nos journaux agricoles répandent chaque jour parmi nous. Mettons donc en usage ce qui est expérimenté. En parlant de la variété des blés poulards, nous désirons mentionner les effets nouveaux que nous avons observés sur la végétation du blé hybride, blé qui a été semé au printemps. Comme nous avons eu l'occasion de l'affirmer dans nos études sur les céréales, le blé hybride est pour nous la variété la plus précieuse des céréales, non-seulement par son rendement en paille et en grain, mais aussi par l'excellente bonté de sa farine.

Nous avions fait semer, le 8 octobre 1870, huit hectares environ de blé hybride. Ces huit hectares ont gelé l'hiver dernier. Il nous restait en réserve dans nos greniers 13 doubles décalitres de ce même blé. Désireux d'expérimenter si la végétation se réveillerait sous l'influence de tièdes et humides haleines du printemps, nous résolûmes d'attendre, pour semer cette réserve, la deuxième quinzaine du mois de mars. Notre régisseur nous écrivait qu'il restait encore dans les champs ravagés par la gelée quelques tiges de blé donnant signe de vitalité, mais en si petite quantité, qu'il valait mieux semer à la place des avoines de printemps. Nous donnâmes l'ordre d'ensemencer 6 hectares 80 ares en avoine, et 1 hectare 10 ares avec le blé hybride qui nous restait. Le 23 mars, ce froment fut semé après un nouveau labour donné au champ ravagé par la gelée, et nous pouvons affirmer que si le grain n'atteint pas le volume si extraordinaire que nous avons signalé en 1869 et 1870, le champ de cette céréale n'en est pas moins magnifique; les épis atteignent la longueur de 9 à 12 centimètres, les grains sont très-vigoureusement nourris et chassent de leur alvéole. Les jets de blé varient entre trois, cinq et onze tiges d'un vert bleu diapré d'argent mat. La différence du volume des grains et de la richesse des jets qu'il y a entre la récolte de cette année et celle des années précédentes provient de l'absence de l'engrais[1] en couverture, que n'ont pas reçu nos blés cette

1. Les nombreuses expériences selon notre procédé qui ont été faites dans presque tous les départements confirment, d'après les comptes rendus des journaux, que les rendements en paille et en

année. Nous étions en Corse pour y fonder une colonie agricole composée de mille familles, et nous nous occupions également de la fondation de la Société nationale et agricole de l'île; ensuite les événements désastreux qui nous frappaient empêchaient le transport des marchandises. Le travail de l'engrais en couverture devant être effectué dans la première quinzaine de mars, nous n'avons pu nous procurer des engrais en temps opportun. Nous sommes persuadé qu'en agrégeant aux céréales (comme nous l'avons conseillé depuis longtemps) l'engrais pulvérulent en couverture du 1er au 15 mars, on obtiendrait du blé hybride semé au printemps, les mêmes rendements en grains et en paille, que l'on obtient de ce froment lorsqu'on le sème a l'automne.

Un de mes voisins, M. Bourgoing, riche meunier, demeurant au moulin de Lagrange, est venu visiter notre champ de blé. Interrogé sur le blé hybride que nous lui avions vendu à l'automne, il nous a répondu que son blé avait gelé en partie; mais qu'il avait gardé 20 ares de son champ sans le retourner, pour examiner l'effet qu'il produirait. Ce champ, qui paraissait à peu près dénudé vers la fin de février, est assez couvert aujourd'hui de jets de huit, dix et dix-huit tiges munies d'épis très-vigoureux; il espère retirer de ces 20 ares 25 doubles décalitres au moins. Personnellement, nous croyions que le blé hybride était littéralement gelé; nous voyons au contraire, par la déclaration que vient de nous faire notre voisin, qu'il a résisté en partie comme les blés dits rustiques du pays.

Si nous eussions été à la campagne, nous aurions présidé nous-même à l'ensemencement des semailles de printemps; nous aurions fait combler les vides existant dans nos champs en y faisant répandre les 13 décalitres de blé; par ce procédé nous aurions pu obtenir une récolte très-convenable. En tout cas l'expérience est certaine: le blé hybride végète avec autant de facilité lorsqu'il est semé au printemps que lorsqu'il est semé à l'automne. Pour ne pas exposer les champs qui pourraient être plus susceptibles que d'autres de geler (gelée qui, par parenthèse, peut arriver une fois tous les quarante ans, — car nous croyons que les blés en France n'ont pas gelé comme cette année depuis 1829), il faudrait, disons-nous, faire une partie des céréales à l'automne et une autre au printemps. On aurait de cette manière plus de temps devant soi pour façonner les terres et leur donner une plus riche fumure. Ce moyen nous permettrait en cas de gelée de sauver la moitié de la récolte, et de réparer par réensemencement partiel les désastres qui auraient été éprouvés par l'autre moitié. Comme moyen économique et qui ne porterait aucun préjudice au rendement, nous conseillerions à ceux qui cultivent le blé hybride de faire les ensemencements de printemps à partir du 15 février, si le temps le permet, et prolonger la semaille jusqu'au 20 mars. Ce système peut se pratiquer de préférence à tout autre sous tous les rapports, et il offrira l'avantage aux cultivateurs du Nord d'agréger à leurs belles cultures une variété de blé productive et précieuse. Ce blé conserve la faculté germinative pendant plusieurs années.

---

grain sont du tiers plus considérables que les rendements obtenus par le seul engrais de la fumure. Rappelons que la quantité d'engrais Rohart, du Pérou ou de Lamothe varie de 150 à 200 kilog. par hectare.

Voici le résultat des expériences auxquelles nous venons de nous livrer. Nous avons pris du grain hybride enfermé dans un tiroir depuis 1869, nous l'avons soumis à l'action d'un double linge imbibé d'eau et étalé dans un récipient plat. Vingt-quatre heures après, l'embryon commençait à sortir et annonçait que l'ovule était fécondé; trois jours après, il était facile d'observer la naissance de la radicule, de la tigelle, de la gemmule et du cotylédon. Ce grain a donc germé plus vite que celui que nous avons soumis à la même préparation indiquée plus haut, blé récolté également en 1869 et laissé dans les épis suspendu dans notre cabinet et exposé au grand jour. Ceci nous rappelle que les soins du silo pour la conservation des blés, soins donnés par les Égyptiens et les habitants de Pompéi, étaient basés sur les observations les plus judicieuses et les plus pratiques. Du reste tous nos blés conservés ont germé. Mais celui qui est resté sans contact avec l'air a germé plus tôt. Nous avons voulu établir la différence qui pourrait exister dans la germination entre le blé de 1869 et celui de 1870. La semence de deux ans a accompli son travail avec la même facilité; aussi nous engageons, comme l'a conseillé M. Barral, à faire usage des blés de semence de 1869 comme étant aussi bons pour la germination que les blés de 1870 et 1871. Les blés de bonne qualité, bien nourris et pouvant donner une semence par sélection, seront très-rares cette année.

Nous avons déjà parlé l'année dernière de l'avoine de Sibérie. Ses qualités sont précieuses; elle peut se semer avec un égal succès au printemps comme à l'automne. Le volume et le poids de son grain, la quantité et la qualité supérieure de ses panicules, la rapidité de sa végétation, la quantité supérieure de la paille la rendent à nos yeux l'avoine la plus productive entre les variétés employées dans nos cultures. La guerre est cause qu'il ne nous reste que fort peu de cette céréale cette année; aussi ne pourrons-nous pas en céder — à notre très-grand regret — à plusieurs de nos confrères cultivateurs qui nous en font la demande. Mais nous les engageons à s'en procurer chez M. de Mayolles ou chez les marchands grainetiers; ils seront très-satisfaits de leurs essais.

Le 6 août, M. Gaietta, ancien adjoint au maire de la ville de Bourges, membre du Conseil municipal, est venu nous demander du blé hybride Galland. Il était encore sous l'impression d'étonnement que venait de lui causer la vue d'une parcelle de terre d'une superficie de 5m.50 de longueur et 1 mètre de large située près le canal, dans un champ dit St-Jean, à 1 kilomètre de la ville. Cette parcelle, ensemencée avec du blé hybride par un de nos batteurs nommé Tallandier, auquel nous en avions remis environ 200 grammes il y a deux ans, récolta environ 2 litres de blé. Pendant la sécheresse de 1870 ces 2 litres de blé furent semés à l'automne de la même année, sur une étendue de 17m.50 de long et 5m.50 de largeur. Ce blé avait paru en février et en mars de 1871 complétement gelé; son propriétaire se disposait à le remplacer par d'autres semences, lorsqu'une maladie vint l'empêcher de réaliser ce projet. En avril et mai, des jets vigoureux sortirent de terre, et le blé hybride mesura à la récolte, comme hauteur de tiges, de 1m.60 à 1m.75; la longueur des épis, de 10 à 13 centimètres, et les jets de blé dont M. Gaietta nous apporta les racines extraites du champ précité varient entre 7, 17,

28 jusqu'à 43 tiges. Ce qu'il y a de plus particulier, c'est que ce blé a été semé dans une terre argilo-calcaire et sans fumier, désignée ici comme terre de marais de deuxième qualité. Ceci prouve que le blé hybride n'a pas gelé dans le cruel hiver de 1870 à 1871 plus que les autres blés, et que le rendement admirable des jets qui ont supporté le froid continue à le placer au-dessus des autres blés. Ce blé, connu par nos cultures dans le Berry y devient très-recherché. Sa propagation sera, comme nous l'avons déjà dit, une véritable fortune pour l'agriculture. Les glaneuses ont remarqué qu'il donnait également plus de farine que les autres céréales et un pain de meilleure qualité.

J. Casanova, *laboureur*,
Président de la Société nationale et agricole de la Corse.

PORTEUR UNIVERSEL ET CHEMIN DE FER PORTATIF DE M. CORBIN.

Un ingénieur civil distingué, M. Corbin, qui, devenu fabricant de sucre à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), a vu de près toutes les difficultés que présente aujourd'hui dans les exploitations agricoles le

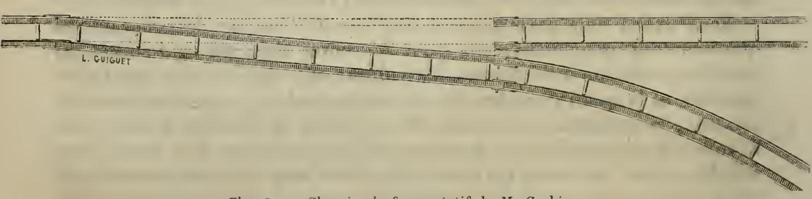
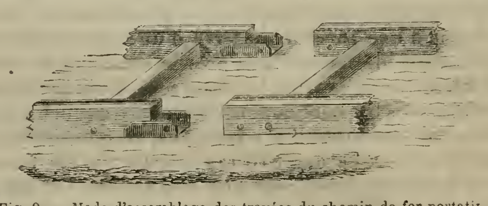


Fig. 8. — Chemin de fer portatif de M. Corbin

transport des récoltes, s'est occupé depuis quelques années des moyens de diminuer ces difficultés en même temps que le prix de la traction. Les frais de transport grèvent les denrées agricoles souvent de plus de 25 pour 100 avant qu'elles arrivent au marché. Il y a une grande éco-


Fig. 9. — Mode d'assemblage des travées du chemin de fer portatif.

nomie à faire de ce côté, au grand intérêt des consommateurs et des producteurs : les dépenses en moteurs nombreux qui ne font que peu de travail, un matériel considérable s'usant rapidement, un entretien de routes rapidement détériorées, sont une charge énorme sans aucun profit pour personne. M. Corbin a fait porter ses études sur les modi

fications à introduire dans la voie, sur les véhicules à employer, sur les moteurs. Dès l'an dernier, des expériences décisives ont été exécutées en présence de quelques fabricants de sucre sur un procédé de transport à vapeur de son invention; à la suite de ces expériences, la construction de trains d'un type définitif pour les sucreries a été commandée, mais elle fut retardée par l'investissement de Paris et l'insurrection de la Commune; elle touche toutefois à son terme, et nous pourrons probablement en parler bientôt, car on nous annonce de prochaines expériences publiques. En attendant, nous croyons opportun, en présence de la proximité de l'époque de l'arrachage des betteraves, de décrire le système très-simple que M. Corbin a imaginé pour enlever économiquement les récoltes, aussi bien que pour faire tous les

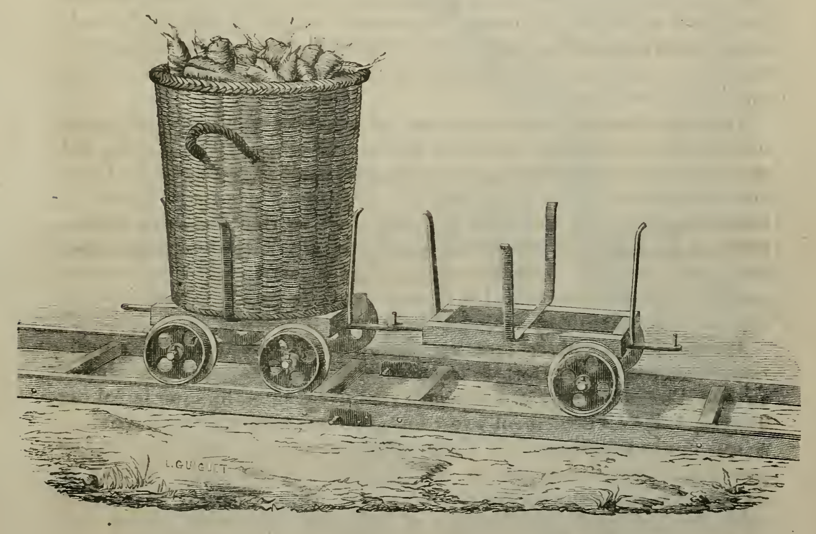


Fig. 10. — Porteur à corbeille pour le chemin de fer portatif de M. Corbin.

transports qu'exige une exploitation rurale. Ce système se compose de deux parties : un chemin de fer portatif et un matériel roulant pour placer les denrées à transporter, matériel auquel M. Corbin a donné le nom de Porteur universel.

Le chemin de fer se compose d'échelles en bois ou travées (fig. 8) de $5^{m}.30$ de longueur sur $0^{m}.33$ de largeur, que l'on place les unes à la suite des autres. Sur les montants longitudinaux des échelles est clouée une bande de fer plat de $0^{m}.02$ de largeur sur $0^{m}.002$ d'épaisseur, ce qui constitue un rail suffisamment résistant pour la charge réduite qu'il aura à supporter. La voie constituée par la série de travées ne pèse par mètre courant que 3 kilog. 5, soit 18 à 19 kilog. par travée; un kilomètre n'atteignant qu'un poids de 3,500 kilog., peut être placé dans une voiture à trois chevaux et conduit dans tout champ dont il s'agit de ramasser la récolte. Pour développer la voie sur une pièce de terre, on place

d'abord une trentaine de mètres, on pose le porteur que nous allons décrire sur un certain nombre de travées en le poussant vers l'extrémité pour donner un peu de fixité aux échelles et allonger le chemin autant qu'il convient. Le bois adopté pour la construction des travées est le sapin du Nord qui est léger et rend la voie plus portative. Il suffit pour la conservation de passer tous les ans une couche de goudron de gaz au moment où la voie est rentrée dans la ferme. Le bois offre une flexibilité, une élasticité suffisante pour que, au passage de la charge transportée, il appuie à peu près sur toutes les parties du sol, ne prenant pour ainsi dire sa forme que pour se redresser ensuite. L'emploi de ce système n'empêche pas la culture des betteraves en billon ni le buttage des racines, ce qui gêne les charrois ordinaires. Dans le cas de passage dans des marais, on peut garnir de voliges l'intervalle entre les deux travées afin de former un chemin sec qui donne la certitude de ne jamais enfoncer. Pour traverser une route, on ne met sur celle-ci la travée qu'au moment du passage du porteur, et on la retire derrière, afin de laisser la route libre.

Le mode d'assemblage des travées est très-simple ; il suffit de passer des goujons ou broches dans les trous des boîtes de tôle (fig. 9) qui tiennent une des extrémités. Ce moyen permet de faire faire à deux travées successives un certain angle ; il suffit pour cela de ne passer la broche que du côté intérieur de l'angle, de ne rien mettre de l'autre côté, en y laissant un jeu de 3 à 4 centimètres ; le porteur passe très-bien par-dessus sans dérailler. On a quelques portions de voies courbes pour tourner les obstacles. Les changements de voie sont faciles par le simple changement de position d'une travée (fig. 8).

La voie ferrée établie dans un champ permet de transporter horizontalement avec un effort de traction de 5 à 6 millièmes de la charge au lieu d'un effort de 250 millièmes et souvent plus, lorsque le sol est détrempé. Il faut seulement avoir un mode de chargement convenable, ce que donne le porteur de M. Corbin. Ce porteur est à corbeille (fig. 10) pour le transport des racines ou tubercules (betteraves, pommes de terres, turneps, topinambours, etc.), des fruits (raisins, pommes à cidre, etc.), engrais pulvérulents et amendements divers (guano, superphosphates, poudrette, marne, chaux, etc.). Les corbeilles ou mannes ont $0^{m}.40$ de diamètre et $0^{m}.55$ de hauteur. Le porteur est à plateau avec de simples montants en bois pour le transport des gerbes, des bottes de fourrages, des cannes à sucre, du fumier long, etc. ; les montants sont alors simplement des montants mobiles ; la denrée est placée en travers du plateau. Les plates-formes roulantes sont : la première à quatre roues, les autres à deux roues, ce qui permet au train de se prêter à toutes les inflexions du terrain. Pour soutenir les corbeilles il y a quatre bras en fer. Chaque corbeille doit recevoir 50 kilog. environ, ce qui donne une charge totale de 100 kilog. par mètre courant de la voie environ, y compris le porteur. Pour franchir les rampes, on peut diviser le train. En cas d'une descente rapide, on modère la vitesse en passant en travers des roues, construites dans cette prévision, des barres ou de simples piquets qui font fonction de frein, en empêchant les deux roues du même essieu de tourner, et en transformant ainsi le roulement en glissement.

La surface de contact est de 8.5 décimètres carrés environ par mètre courant; la charge étant de 100 kilog. par mètre, on a 12 kilog. environ par décimètre carré. Un homme en marchant donne en

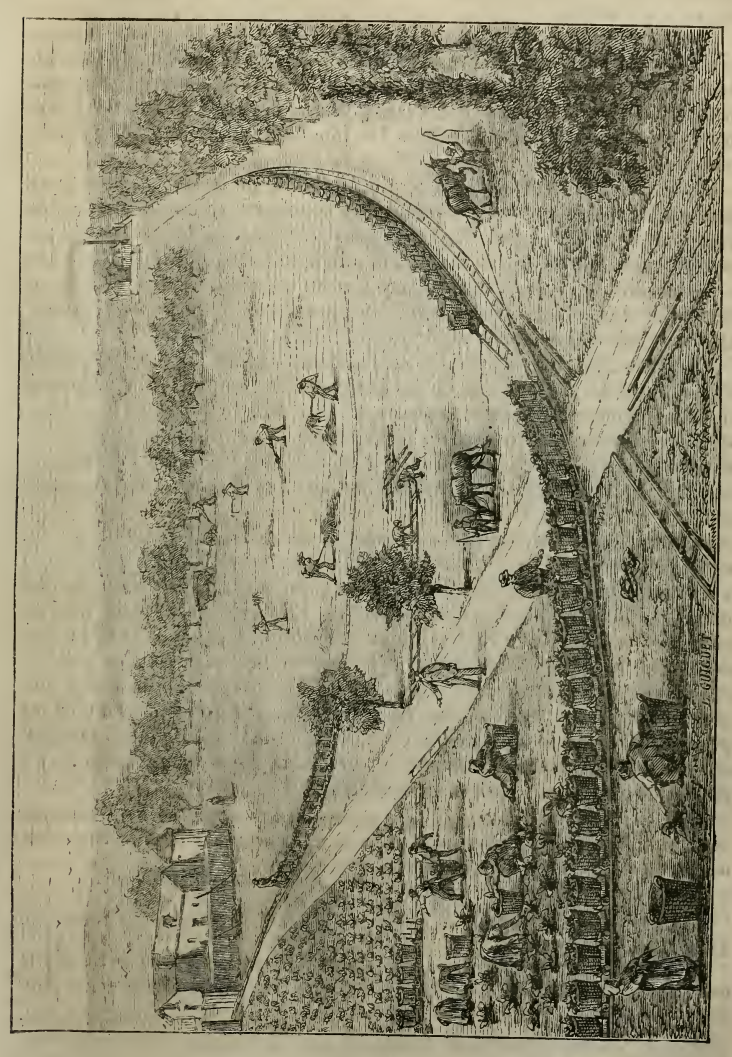


Fig. 11. — Exploitation d'un champ par le chemin de fer portatif et le porteur à corbeillesde M. Corbin.

moyenne un poids de 35 kilog. par décimètre carré sur la surface de contact de ses pieds avec le sol. D'après cette remarque, on conçoit que le chemin de fer de M. Corbin pourra parfaitement servir même pour des terrains où l'homme enfonce. Quant à l'usure du rail, elle sera

presque nulle; sur les chemins de fer ordinaires, en effet, pour une largeur du rail de 6 centimètres, chaque roue supporte un poids de 3,500 kilog.; ici, pour 2 centimètres de largeur, le rail n'a à porter que 30 kilog. environ.

Un homme peut conduire sans fatigue de 20 à 40 plates-formes; mais on peut aussi faire faire la traction par cheval pour le transport à travers champs et sur les bas côtés des routes. Le cheval doit marcher latéralement pour ne pas casser les traverses des travées; on doit atteler avec des traits de 20 mètres de longueur pour éviter les efforts obliques.

Pour l'enlèvement de la récolte d'une pièce de terre, on commence par établir la voie dans la partie des champs la plus éloignée de la route, et on déblaye parallèlement pour déplacer les travées et les reporter en avant au fur et à mesure, afin d'enlever une nouvelle bande en poussant le porteur chargé vers l'autre extrémité. Rien n'est plus facile que d'organiser le travail méthodiquement; tout agriculteur intelligent le fera aisément sans que nous ayons besoin d'insister; les combinaisons employées varieront selon les circonstances. La figure 11 donne l'exemple d'un enlèvement de betteraves s'effectuant en même temps que l'arrachage d'un côté et que le labour, puis le transport et l'épandage du fumier de l'autre côté. On aperçoit des voies de garage et des changements de voie, ainsi que des travées enlevées pour laisser libre la route ordinaire, enfin le mode d'attelage des chevaux conduisant de longs trains.

Le système de M. Corbin est exécuté chez MM. Bonnefond et Cie, constructeurs, 57, rue Impériale, à Ivry, près Paris; on peut aussi s'adresser chez l'inventeur, 78, rue Lafayette, à Paris. Le prix de la voie droite est de 2 fr. 50 par mètre courant; celui du porteur de 160 fr. pour 500 kilog., avec 15 fr. d'augmentation par chaque 50 kilog. au delà de 500 kilog., soit 445 fr. pour 10,000 kilog. Les corbeilles peuvent être fabriquées partout; le constructeur se charge de fournir, à des prix très-modérés, les différents types de corbeilles appropriés à tous les produits. On voit le système fonctionner chez MM. Bonnefond. On peut se rendre compte qu'il présente un grand nombre d'avantages qu'un journal industriel a résumés en ces termes:

1° Facilité d'établir en quelques instants, sur toutes espèces de terrains et dans oute direction une voie ferrée sur laquelle la résistance au roulement est dix fois moindre que sur les meilleures routes;

2° Frais de traction dix fois moindres que sur les bonnes routes pour les transports horizontaux; frais de traction nuls pour les transports en descente;

3° Facilité de gravir les côtes sans animaux de renfort, par la division instantanée de la charge à monter;

4° Economie considérable dans l'entretien du matériel roulant sur les transports ordinaires par voitures ou par brouettes, l'usure du Porteur étant à peu près nulle;

5° Economie de main-d'œuvre, au départ et à l'arrivée, par la facilité de charger et de décharger les corbeilles qui viennent toutes se présenter successivement au point de départ et d'arrivée;

6° Facilité de passer partout où pourrait passer un homme traînant une brouette et, par conséquent, remplacement de la brouette en toutes circonstances;

7° Facilité de transporter en quelques instants la voie d'une place à une autre et d'atteindre ainsi toutes les parties d'une pièce de terre, d'une carrière, d'un chantier ou d'une exploitation quelconque;

8° Facilité de varier à volonté l'importance du Porteur, qui peut être disposé pour un chargement de 500 kilog. jusqu'à 10,000 kilog. et au delà, avec un poids mort toujours proportionné à l'importance de la charge à transporter;

9° Poids du matériel roulant vide beaucoup moindre, pour une charge égale, qu'avec les véhicules ordinaires;

10° Facilité d'opérer à volonté la traction par des manœuvres ou par des animaux de trait, avec une charge toujours proportionnée au mode de traction mis en œuvre;

11° Transports réguliers aussi bien par les plus mauvais temps que par le beau temps;

12° Suppression au moins partielle des subventions industrielles pour l'entretien des routes;

13° Sur les terres en culture, facilité de passer partout sans jamais défoncer le sol ni en altérer la surface;

14° Facilité de passer, avec les plus fortes charges, sur les bas côtés des routes et dans tout sentier de 40 centimètres de large;

15° Frais d'achat très-faibles, couverts immédiatement par les premiers bénéfices de l'exploitation.

Le Porteur universel, avec son chemin de fer portatif, permet en effet de faire les transports en toute saison, à travers champs, sur les sols les plus détrempés et les moins consistants, sans les défoncer et avec moins de frais que sur les meilleures routes, puisque, pour un trajet horizontal, un cheval peut traîner 10,000 kilog., et un manœuvre de 1,000 à 1,500 kilog. Par l'expérience on pourra calculer l'économie réalisée. Il ne faut pas cependant songer à l'employer pour de grandes distances. Aussi M. Corbin attache-t-il toujours une importance considérable au perfectionnement des transports sur les routes ordinaires, par le moyen de la vapeur, ainsi que nous le disions en commençant cet article. Il a imaginé notamment des wagons locomoteurs reposant sur un principe nouveau, qui consiste à former la vapeur dans un des wagons et à la conduire dans tous les autres wagons du même train, chacun étant muni d'une machine spéciale. C'est une idée juste, car de cette manière on ne demande plus, comme dans les machines routières essayées jusqu'à présent, à la machine motrice toute la force nécessaire, ce qui conduit nécessairemet à lui donner un poids excessif. Nous reviendrons dans un nouvel article sur ce sujet, et nous comparerons les divers modes de traction proposés pour résoudre le problème des transports économiques.

J.-A. Barral.

DIMORPHISME DU GRENADIER DE LEGRELLE.

On connaît peu et l'on ne cultive pas assez ce charmant arbuste qui depuis la Loire supporte parfaitement la pleine terre et donne de nombreuses fleurs jaune serin d'une beauté remarquable : elles ont le volume des œillets d'Inde à fleurs doubles, et durent longtemps avant de se faner, comme celles de ses congénères. Dans les étés chauds, comme ceux de ces dernières années, on voit quelques rares fruits qui arrivent à maturité.

Il vient de se présenter en août un cas assez singulier de dimorphisme qu'il est bon de signaler. Sur une belle fleur est apparu un assez gros fruit de couleur jaunâtre et qui ne tardera pas à grossir comme une belle noix. Dans l'Ariége, le grenadier de Legrelle peut se

placer soit isolément, soit sur le premier ou deuxième plan des corbeilles de grand ornement; associé aux grenadiers de Malte, d'Espagne, et aux grenadiers à fleurs doubles, il y produira le plus bel effet et par son vert feuillage et par sa floraison qui se prolonge jusqu'en automne, époque où ses fruits sont encore un ornement et une productive récolte.

L. D'OUNOUS.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XXI. — Séance du 14 juillet.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

M. de Montlaur lit le procès-verbal de la séance du 7 juillet qui est adopté.

M. C. de Lafayette lit ensuite celui de la séance extraordinaire du 12, qui est également adopté après quelques explications de M. Houssard.

M. le président invite ceux des membres de la réunion, qui ont été délégués auprès de la commission du budget, à rendre compte de ce qu'ils ont fait.

M. le marquis de Dampierre reconnaît tout d'abord qu'il n'y avait pas d'argument décisif à produire contre les droits de circulation, parce que l'industrie viticole doit subvenir aux charges de l'Etat. Il a donc cru, après avoir protesté contre les mauvais principes des droits de sortie, devoir borner ses réclamations à une répartition plus équitable des droits de cette nature sur les vins et les alcools, et à l'abolition de tous ceux que l'on voudrait établir sur les bouilleurs du cru, lesquels ne doivent pas être assimilés aux industriels. Les droits de sortie de 0 fr. 05 par bouteille menacent les petits vins de 0 fr. 15 la bouteille aussi bien que les grands crus qui se vendent 5, 10 et jusqu'à 20 fr. la bouteille, tandis que les vins de Champagne seuls seraient frappés d'un droit de 0 fr. 20. Il y a là une grande injustice et un grand danger pour l'exportation des petits vins. M. de Dampierre fait remarquer que le projet de budget est tombé, à l'endroit des eaux-de-vie, dans des erreurs d'appréciation fort grandes. Les eaux-de-vie en fûts pourraient être frappées d'un droit plus considérable; celles en bouteilles le sont d'une manière exagérée. Le commerce de Cognac exporte à lui seul plus des quatre cinquièmes des eaux-de-vie de vin, que le tableau général évalue pour 1868 à 252,000 hectolitres d'alcool pur, soit 204,000 pour cette année. Le nouveau projet demande à frapper l'hectolitre d'un droit de sortie de 2 fr., et de frapper de 0 fr. 20 les bouteilles expédiées en caisse, ce qui constitue pour ces dernières une charge si énorme que le commerce aura tout avantage et une grande économie à centraliser en Angleterre ses expéditions en bouteilles, qui sont la meilleure garantie de la pureté du produit. Les promoteurs de la loi offrent ainsi une prime énorme à l'exportation en futaille, tandis que dans le but de garantir ses produits contre tout mélange d'alcools anglais ou du Nord, le commerce de Cognac développait le seul moyen qu'il eût trouvé de conserver à ses produits si renommés toute leur valeur native. Depuis 1858, l'exportation en futaille a DOUBLÉ et l'exportation en caisse a DECUPLÉ. On ne doit donc pas établir une trop forte différence entre le droit à payer par les futailles et par les bouteilles. Frapper ces dernières de 0 fr. 20, alors que ce produit ne vaut que 1 fr. 50, c'est imposer à 240 fr. une quantité similaire qui ne paye que 9 fr. en fûts; car 4 hectolitres et demi à 100 degrés payeront, à 2 fr. l'hectolitre, 9 fr., tandis que la même quantité de liquide descendu à 50 degrés, qui est le degré potable de l'eau-de-vie, donneront 1,200 bouteilles à 0 fr. 20 l'une, et payeront 240 fr. C'est tendre à priver absolument le Trésor de cet impôt que l'on a le moyen d'éviter. Les cinq sixièmes des eaux-de-vie s'expédient à l'étranger, par la voie de l'Angleterre. La maison Hennessy, sur une quantité totale de 600,000 caisses qui sortent par le port de Tonay-Charente, en envoie 400,000, soit 1,200 caisses par jour. On voit quelle économie ferait cette maison si elle expédiait son eau-de-vie

---

1. Voir les dix-sept derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305, 352 et 387 du présent volume.

d'Angleterre, sous l'empire d'une législation comme celle que nous combattons. On demande à l'Etat de fixer le droit à 4 fr. l'hectolitre en futaille (au lieu de 2 fr.) et à abaisser à 0 fr. 10 ou même 0 fr. 05 le prix de sortie des bouteilles (au lieu de 0 fr 20). La différence sera toujours au profit de l'Etat dans une énorme proportion, et laisse au moins l'espoir que les maisons de commerce de Cognac se soumettront à cet impôt. La commission du budget accepte le droit de 4 fr. par hectolitre, mais elle hésite à accorder le même droit de 0 fr. 10 par bouteille; aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Quant à la question des bouilleurs du cru, la commission a tenu compte des observations présentées par vos délégués. La législation ancienne constituait une exemption pour certains départements du Midi, qui avaient le droit d'alcooliser leurs vins en franchise. Cette exemption a cessé et la loi a laissé au moins aux propriétaires le droit de transformer une partie de leur récolte pour viner le reste; c'est cet état de choses qu'on voudrait changer. Il y a un grand intérêt d'ordre public à ne pas modifier un tel état de choses et à ne pas établir l'exercice chez lés propriétaires. La commission du budget, moins deux ou trois de ses membres, a repoussé une mesure qui présentait de graves inconvénients à tous les points de vue. La commission a été également saisie des observations présentées par M. le comte de Diesbach, à propos de la fabrication de la bière, à domicile, et elle en tiendra compte.

M. Richier demande une explication sur le prix des caisses à 5 fr. l'une, qui viennent des départements voisins de la Charente. S'il faut compter 3 fr. pour emballage, verres, droits de capsules, c'est donc à 2 fr. que reviennent les 12 bouteilles que renferme la caisse. La même différence existe entre les prix des vins et ceux des eaux-de-vie, et cet argument doit être invoqué contre ceux qui s'opposent au droit *ad valorem*. Quant à M. de Dampierre, il proteste contre tout droit de sortie en général. C'est un principe éminemment vicieux.

M. Fouquet voudrait savoir si les bouilleurs du cru seront soumis à l'exercice, et proteste contre l'inégalité qui pèsera sur l'industrie des fabricants de sucre et des distillateurs du Nord, puisqu'ils voient doubler leurs droits, tandis que, dans les Charentes, l'état antérieur est maintenu.

M. de Dampierre répond que le propriétaire qui distille son propre vin, est le seul qui ne soit pas frappé, et le seul pour lequel on réclame une dispense; mais que les distillateurs du commerce sont soumis à l'impôt comme les industriels du Nord.

Passant à la question des laines, M. le comte de Bouillé demande quel est le droit que l'on considère comme l'équivalent des charges supportées par la production indigène? M. de Lavergne le fixe à 2 ou 3 pour 100, et M. Guichard à 12 ou 14 pour 100. Il n'est pas partisan des taxes et prouve que la production n'a jamais été favorable à l'industrie de la laine.

	Droits pour 100.	Le kilog. valait.
De 1817 à 1822	0	2 fr. 97
1823 1834	33	2 20
1835 1855	22	2 05
1856 1861	10	2 30
1862 1869	0	1 95

Il termine en disant que la liberté ou les tarifs protecteurs ont été étrangers aux variations des prix des laines.

M. de Féligonde constate qu'il y aura toujours un avantage au droit mis sur l'entrée des laines, ne fût-ce que du prix de ce droit lui-même.

M. le comte de Béthune appuie cette observation et remarque que les prix de la Champagne sont tombés à 1 fr. 25 (de 3 fr. 05) aussitôt après les traités de commerce. Or, un écart de 2 fr. sur la laine est énorme, et le cultivateur a dû vendre une partie de son troupeau, car il ne suffit pas de lui dire : Faites de la viande, à lui qui vend aux pays qui engraissent.

M. de Gouvello voudrait que l'on pût conserver les moutons dans le centre de la France.

M. de Béthune dit qu'en Champagne on ne peut élever des moutons si la laine ne vaut pas 2 fr. Or, il faut 1,000 moutons pour fumer 15 hectares, et si on est obligé de vendre la moitié de son troupeau, on voit ce qui en résulte pour l'agriculture.

M. Bonnet, résumant la discussion, affirme que le droit doit être porté à 5 pour

100, ainsi que l'a établi M. de Lavergne, et que c'est sur ce taux que M. le président doit défendre les intérêts des producteurs de laine.

M. de Béthune ne veut pas que ce chiffre de 5 pour 100 puisse être réduit.

Le baron de Cazes maintient ce même chiffre, même pour le cas où on le trouverait supérieur aux charges qui pèsent sur la production agricole, parce que dans ces charges on ne compte jamais les droits de mutation. Il est toujours dangereux de s'appuyer sur les moyennes données par les statistiques, qui sont presque toutes fausses.

La réunion des agriculteurs libres de l'Assemblée nationale adopte le chiffre de 5 pour 100 comme droit à l'importation de la laine.

Le secrétaire, G. DE SAINT-VICTOR.

LES VERS BLANCS.

Sous la surveillance d'un garde général, aussi judicieux que consciencieux, M. Fortier, l'administration de notre fertile forêt de Retz (Aisne) détruit, en ce moment, dans les jeunes plantations, les larves de hannetons pondues cette année, au moyen de binages pratiqués avec la houe à dents que j'ai fabriquée exprès. Ainsi que je leur avais annoncé, les bineurs trouvent les larves à 4 ou 5 centimètres : ils en ont compté jusqu'à 29 dans un mètre superficiel.

J'engage les cultivateurs à purger leurs champs de ces larves par deux extirpages, l'un droit, l'autre diagonal, appliqués en ce moment par un temps sec, sur leurs chaumes, à une profondeur de 4 à 6 centimètres. Pour débarrasser entièrement ces champs de tous vers blancs et hannetons, les extirpages devront être recommencés en août 1872 et 1873.

Les cultivateurs apprécient mieux que moi la haute utilité de ces opérations restreintes au point de vue de l'aération du sol et de la destruction des herbes parasites.

JACQUEMIN.

UN BON PETIT LIVRE DE M. SÉVERIN LEROY.

C'est toujours une bonne fortune pour ceux qui aiment l'agriculture et qui cherchent la vérité au milieu des théories agricoles, de mettre la main sur un bon livre, bien fait, condensé dans quelques pages, et émanant d'un véritable agriculteur.

Celui que vient de publier M. Séverin Leroy, au prix de 1 fr., à la librairie Sagnier, carrefour de l'Odéon, n° 7, est remarquable à plus d'un titre. Concision et précision sont ses deux grandes qualités, et elles sont rares. L'auteur traite uniquement de la question des engrais chimiques; il le fait avec beaucoup d'impartialité, un grand calme, et en s'appuyant uniquement sur des faits. On sent là l'autorité d'un homme d'expérience, unie à une grande honnêteté et au désir d'être utile.

L'auteur a intitulé son livre : *M. Georges Ville et ses engrais chimiques.* Mauvais titre, qui a le tort de ressembler beaucoup trop à une biographie. Il ne faudrait pas s'en rapporter à l'étiquette du sac, car, au fond, il ne s'agit que d'un enseignement pratique basé sur la constatation la plus impartiale des faits agricoles recueillis par M. Séverin Leroy.

On est charmé en lisant ce petit livre si clair, si net, si précis, qui amène le lecteur à se dire plus d'une fois : Décidément nous avançons, l'agriculture marche, elle a des hommes parmi elle, et certainement plus qu'on ne pense. C'est là la bonne et salutaire impression que nous a laissée l'excellent livre de M. Séverin Leroy. Rien d'inutile, pas de discussion oiseuse, pas de phrases, mais une appréciation très-saine des faits, un jugement droit et sûr, un esprit de pénétration souvent très-fin et qui sait bien aller au fond des choses, sans y mettre la moindre prétention, sans viser à l'effet. Que de bonnes choses on trouve là pour 1 franc!

L'auteur n'a pas seulement étudié ce que l'on a fastueusement appelé la doctrine des engrais chimiques, il a aussi suivi les conférences faites sur ce sujet, et il en rend compte dans un langage plein de modestie, mais frappé au coin du bon sens et de la rectitude du jugement, comme tout ce qui émane des vrais agriculteurs. Il n'est personne qui, en lisant cet excellent petit livre, ne nous sache gré de l'avoir signalé.

F. Rohart.

LES CULTURES DU JAPON.

Ykouno (Japon), 15 juin 1871.

Les cultures principales du Japon sont, par ordre d'importance : le riz, le mûrier, le coton, le blé, le colza et le tabac. Le sol est essentiellement siliceux (granits et porphyres forment le sous-sol); le calcaire est très-rare, il n'existe qu'en filons. Le seul engrais employé est l'engrais humain, à l'état liquide et répandu surtout après la pluie; on joint à cet engrais la petite quantité de cendres de charbon de bois dont chaque ménage japonais fait son chauffage habituel.

La température moyenne annuelle est, dans le pays que j'habite (longit. 132°.13′, latit. 35°.14′, altitude 332^m), de 13° centigrades. Le climat du Japon est surtout caractéristique par son extrême humidité; l'humidité relative, calculée d'après les indications du psychromètre, est bien rarement moindre que 80 pour 100.

Le Japon est un pays très-montagneux; les vallées, seules cultivées, sont fort étroites, et les Japonais, pour nourrir une très-grande population, sont contraints à faire produire à la terre cultivable son maximum. En général, la terre bien située donne chaque année deux récoltes : une de riz, de juin à octobre; une de blé, de novembre à mai. Le champ, disposé pour être inondé pendant la culture du riz, est relevé en ados sur lesquels on sème le blé; les deux récoltes sont remarquables par leurs beaux et riches produits.

J'ai fait plusieurs analyses de cette terre, analyses qui conduisent à la moyenne composition ci-dessous. 100 de terre séchée à 100° contiennent :

Silice et un peu d'argile inattaquable aux acides......	81.12
Oxyde de fer..	6.04
Alumine...	1.41
Sulfate de chaux......................................	0.81
Sels alcalins...	0.60
Matières organiques...................................	7.33
Total.........................	97.31

La terre prise dans le champ au moment de la récolte du riz contenait 47 pour 100 d'eau; au moment de la récolte du blé, 22 à 23. La terre sèche contient 20.5 pour 100 de parties fines et 79.5 de parties de 1/2 à 2 millimètres de grosseur. Les matières organiques visibles consistent en quelques fragments de paille de riz et surtout en enveloppes des grains du riz. Les matières organiques ont été dosées par la méthode donnée par Rivot dans sa docimasie.

L'horticulture est assez pauvre; je n'ai remarqué qu'une espèce de haricots rouges, de la grosseur d'un pois, contenus dans des gousses de 22 à 25 centimètres de longueur et au nombre de 25 à 28 grains par gousse; ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les navets, qui atteignent presque régulièrement le poids de 3 à 4 livres chacun.

Sévoz,
Ingénieur des mines à Ykouno (Japon).

L'ÉLÉVATION DES DROITS SUR LES PERMIS DE CHASSE.

Pour payer nos aventures et nos fautes, *emprunter* était une difficulté. Il en est d'autres : il faut aujourd'hui suffire aux intérêts des *emprunts*, il faut les amortir et en préparer d'autres.... Pour cela il faut économiser les ressources existantes, en créer de nouvelles. Il faut nous imposer, forcer les anciens impôts ou en imaginer de nouveaux produisant véritablement et ne frappant, avec toute équité possible, que les sacs desquels on peut, sans nuire au pain de la famille, tirer plusieurs moutures.

Parmi les nouveaux impôts, j'en vois un qui porte le coût du permis de chasse à 40 fr., dont 20 fr. pour la Commune et 20 fr. pour l'Etat. L'Etat touchant aujourd'hui 15 fr. par permis, ce serait sur ce point augmenter sa recette d'un quart seulement, tandis que la partie afférente à la Commune se trouverait doublée. Le sacrifice n'irait pas à son but. Mais là n'est pas l'objection ; avant de songer au partage du trésor, il faut l'avoir en main.

Le nombre des permis de chasse est en moyenne de 155,000, produisant pour l'Etat 2,325,000 fr. En supposant que l'effet de l'augmentation du prix du permis ne diminuât que d'un quart le nombre des chasseurs ne se refusant pas à la loi, nous trouverions 116,250 permis à 20 fr., et ne donnant à l'Etat que 10,000 fr. en plus des 2,325,000 fr., chiffre de recette actuelle; 10,000 fr. qu'il faudrait payer par une augmentation du chiffre immoral, dangereux des 455,000 braconniers relevés par les dernières statistiques. Une loi qui se tournerait vers cette armée de récalcitrants et chercherait à en tirer profit, ne serait-elle pas plus intelligente? Quelques pétitionnaires ont conseillé de taxer les fusils.... Mais où trouver ceux qui se cacheraient? Dans quelle voie inquisitoriale ne nous pousserait pas une perception de ce genre?

La loi sur la chasse, au point de vue du droit, au point de vue agricole, fiscal, au point de vue pénal et moral, est encore un vaste champ d'études. Le Comité central de la Sologne, bien placé pour le parcourir dans toute son étendue, a désigné depuis longtemps une commis-

sion spéciale pour traiter particulièrement la partie concernant la destruction des lapins, ces *envoyés du diable,* comme les appellent MM. Moll et Ménard. Cette commission s'est trouvée en présence de questions si complexes, qu'elle n'a pu encore rapporter ses conclusions. En attendant celles que posera certainement le *Code rural* tant désiré, il est juste que le budget n'en cherche pas moins à spéculer sur la chasse, ce plaisir des rois devenu un besoin du peuple. L'impôt ne pourrait-il, par exemple, sans rencontrer d'obstacles ni dans son assiette, ni dans sa perception, frapper de 10 fr. tout chien de chasse, et augmenter le prix de la poudre?

Peut-être donner conseil en matière si délicate est trop estimer notre expérience de vieux destructeur de lapins et de sangliers, et d'ancien administrateur d'une petite commune rurale où l'on aimait beaucoup le gibier. Mais jeter ses idées au vent peut être utile ; les bonnes sont quelquefois ramassées par ceux qui ont le pouvoir pour les servir.

Ernest GAUGIRAN, *ancien maire.*

DÉFRICHEMENT DES LUZERNIÈRES.

On sait qu'un défoncement énergique ne suffit pas pour défricher complétement un champ de luzerne. La rusticité de cette plante est telle que, parfois, le cultivateur forcé de labourer sa luzernière dominée par certaines herbes parasites, voit avec étonnement sa prairie repousser avec une telle vigueur, qu'il la laisse avantageusement subsister encore pendant plusieurs années, du moment qu'elle se trouve ainsi débarrassée, par l'effet du défoncement, des parasites qui la rongeaient. Je me rappelle avoir acheté un champ de luzerne dont je ne pris possession que d'une partie la première année. Je défonçai parfaitement en août la portion qui me regardait : je hersai et labourai plusieurs fois ma prairie, par intervalles, afin de pouvoir l'ensemencer en blé. La céréale fut néanmoins infestée de touffes de luzerne. La partie qui concernait encore l'ancien propriétaire fut, au contraire, défoncée tant bien que mal le printemps suivant; le défoncement fut suivi d'un piètre labour, et la terre fut ensemencée en maïs pour graine (un rang par billon). A mon grand étonnement, les pousses de luzerne devinrent très-rares dès le premier binage, et quand la plante fut buttée, toute végétation étrangère avait disparu, et le maïs fut magnifique. Ainsi donc, d'un côté : défoncement complet, suivi de plusieurs labours ordinaires, et résultat regrettable. De l'autre : mauvais défoncement, labours superficiels et résultats merveilleux!...

Le mystère ne s'est parfaitement dévoilé pour moi que lorsque j'ai été suffisamment pénétré du principe dont j'ai déjà parlé naguère dans le *Journal de l'Agriculture* : « Privez de ses feuilles un végétal quelconque pendant l'époque de sa croissance, et le végétal cessera de vivre. » Telle est l'explication pure et simple du résultat (contradictoire en apparence) de ces deux genres de défrichement. Ajoutons cependant que l'ancien propriétaire de la luzernière n'avait pas agi en connaissance de cause, mais bien pour récolter une ou deux coupes de plus de luzerne. Le hasard favorise parfois le cultivateur ignorant. Quoi qu'il

en soit, il ne faut point imiter ce défricheur en ce qui concerne la saison du défoncement qui, selon moi, doit se faire toujours en automne; tandis que les labours du printemps et la *récolte sarclée* qui doit suivre achèveront de détruire la prairie artificielle, parce que les divers labours auront été faits à l'époque de la croissance de la luzerne.

A.-P. Leyrisson.

REVUE COMMERCIALE (9 septembre 1871).

I. — *Situation générale.*

La reprise des transactions ne marche pas encore avec la rapidité qu'on voudrait lui voir. Les marchés ne sont guère fréquentés, et l'on remarque, pour un grand nombre de denrées, une différence sensible entre les prix que demandent les vendeurs et ceux auxquels consentiraient les acheteurs. Le crédit ne s'aventure qu'après la plus grande lenteur; les deux réunions commerciales de Toul et de Nancy, qui viennent d'avoir lieu après celle de Dijon, en ont donné une nouvelle preuve. Tous, et chacun en particulier, devraient comprendre que l'intérêt général, et aussi leur intérêt spécial, demandent la cessation prochaine de cette situation anormale.

II. — *Les grains et les farines.*

Les marchés des céréales sont, à de rares exceptions près, assez mal pourvus. Les blés se maintiennent à leurs hauts cours, mais sans grande augmentation dans les prix; il y a baisse sur les orges, les seigles et les avoines.

1re région. — **NORD-OUEST.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Orbec	37.00	18.70	»	22.00
Côtes-du-Nord. Tréguier	30.00	»	16.00	18.00
— Pontrieux	28.50	»	»	17.00
Finistère. Morlaix	29.40	18.00	16.00	15.00
— Quimper	27.40	16.75	15.40	17.00
Ille-et-Vilaine. Rennes	32.50	»	»	»
— Redon	32.75	16.00	»	20.00
Manche. Saint-Lô	33.75	»	16.00	28.40
— Valognes	34.85	»	15.10	24.15
Mayenne. Laval	35.00	»	15.50	19.50
Morbihan. Hennebont	28.75	15.50	»	19.00
Orne. Vimoutiers	38.00	16.60	19.70	25.50
— Sées	38.20	16.35	16.35	22.05
Sarthe. Le Mans	35.00	»	»	»
Prix moyens	32.94	16.84	16.24	20.63

2e région. — **NORD.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Aisne. Marle	36.50	20.00	18.00	16.50
— Soissons	37.75	20.25	»	16.50
— La Fère	37.00	»	»	»
Eure. Neubourg	35.95	16.65	17.10	19.00
— Damville	35.00	16.00	17.85	18.70
— Beaumont	26.25	»	»	18.65
Eure-et-Loir. Maintenon	34.40	18.75	17.10	16.50
— Nogent-le-Rotrou	36.70	17.00	13.70	16.00
— Chartres	37.50	»	15.00	23.00
Nord. Lille	35.25	»	»	»
— Valenciennes	38.00	19.30	»	»
— Douai	35.50	19.20	16.85	»
Oise. Noyon	37.25	20.00	»	14.50
— Compiègne	40.00	21.00	»	18.00
— Clermont	37.75	19.50	18.50	17.50
Pas-de-Calais. Arras	37.50	20.00	19.00	14.00
— Saint-Omer	33.00	18.25	»	19.50
Seine. Paris	36.45	20.25	17.25	19.85
Seine-et-Marne. Melun	33.35	16.75	12.65	16.60
— Meaux	37.00	17.25	»	15.75
— Provins	35.75	»	13.00	15.00
Seine-et-Oise. Versailles	37.10	»	»	19.00
— Pontoise	37.10	17.80	16.50	16.00
— Rambouillet	35.75	17.50	17.10	14.00
Seine-Inférieure. Rouen	35.50	18.65	»	21.50
— Dieppe	35.75	19.00	»	17.50
— Fécamp	35.55	»	»	14.60
Somme. Amiens	35.00	19.00	17.50	16.00
Prix moyens	36.26	18.59	16.41	17.14

3e région. — **NORD-EST.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Ardennes. Charleville	37.50	22.50	16.50	»
Aube. Nogent-sur-Seine	37.90	18.50	15.00	15.00
— Méry-sur-Seine	35.25	17.00	15.50	15.00
Marne. Reims	36.50	21.25	17.25	15.50
— Epernay	37.25	19.50	14.50	17.50
— Châlons-s-Marne	37.50	21.25	19.50	19.00
Hte-Marne. St-Dizier	37.75	19.00	15.50	15.50
— Bourbonne	34.50	»	»	»
Meurthe. Nancy	36.50	»	15.50	16.50
— Pont-à-Mousson	38.00	18.50	16.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.50	16.75	17.50	15.75
Haute-Saône. Gray	35.50	17.50	»	15.50
— Vesoul	31.50	18.95	15.80	15.65
Vosges. Raon-l'Etape	37.25	22.50	»	19.50
Doubs. Besançon	33.00	17.00	14.00	16.50
Prix moyens	36.29	19.24	16.04	16.30

4e région. — **OUEST.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Charente. Ruffec	39.85	»	17.70	19.00
— Angoulême	37.50	»	»	»
Charente-Infér. Marans	35.00	»	17.50	18.00
Deux-Sèvres. Niort	33.35	»	15.40	18.00
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	16.90	»
— Bléré	37.50	19.50	14.30	16.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.50	17.00	16.40	18.50
Maine-et-Loire. Angers	34.75	»	16.90	17.50
— Saumur	37.30	»	16.10	17.50
Vendée. Luçon	32.75	»	15.50	17.75
Vienne. Poitiers	35.60	18.95	15.00	16.75
Haute-Vienne. Limoges	32.15	19.00	»	18.50
Prix moyens	35.31	18.61	16.27	17.75

5e région. — **CENTRE.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. Gannat	33.00	»	16.40	16.00
— Cusset	30.50	19.00	19.30	15.50
Cher. Bourges	34.50	»	15.00	14.00
— Aubigny	36.90	19.25	17.10	17.00
Indre. Issoudun	34.00	19.25	14.25	15.50
— Châteauroux	35.00	17.50	17.25	16.50
Loiret. Orléans	36.40	18.10	18.00	17.25
— Montargis	36.90	17.85	13.00	14.50
— Pithiviers	37.25	18.10	15.60	15.20
Loir-et-Cher. Blois	36.25	17.25	13.70	16.00
— Montoire	35.25	17.50	14.30	14.00
Nièvre. Nevers	34.85	17.50	17.50	17.00
Yonne. Brienon	35.00	17.50	14.00	16.00
— Sens	34.70	17.10	15.50	16.00
Prix moyens	35.03	17.99	15.71	15.74

6e région. — **EST.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Ain. Pont-de-Vaux	34.75	15.75	14.85	13.00
— St-Laurent	32.00	17.00	15.00	14.50
Côte-d'Or. Dijon	33.50	18.25	17.00	16.50
— Montbard	35.00	»	»	17.50

6e RÉGION. — EST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Isère. Grenoble	35.50	19.25	15.70	19.50
— Grand-Lemps	35.00	18.50	13.50	18.00
Jura. Dôle	»	15.50	16.00	18.25
Loire. Roanne	34.00	»	15.50	17.00
Rhône. Lyon	31.50	»	»	18.00
Saône-et-Loire. Autun	»	»	»	»
— Châlon-sur-Saône	34.00	17.50	»	16.50
Savoie. Chambéry	33.25	»	»	16.70
Prix moyens	33.85	17.39	16.08	16.86

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	33.00	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	33.20	19.25	16.65	20.25
— Villefranche	32.80	»	»	19.00
Gers. Nérac	34.50	»	»	»
Gironde. Bordeaux	32 20	22.00	»	20.00
— La Réole	32.50	20.00	»	»
Landes. Dax	32.50	»	15.00	19.00
Lot-et-Garonne. Agen	32.00	20.00	»	19.50
— Marmande	30.00	»	»	»
Prix moyens	32.52	20.31	15.82	19.63

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aude. Carcassonne	34.75	18.95	»	19.00
— Castelnaudary	33.00	»	13.90	19.25
Cantal. Mauriac	28.95	19.94	»	22.00
Corrèze. Luberzac	33 50	»	»	21.50
Hérault. Béziers	30.00	21.00	15.00	23.00
Lozère. Mende	28.95	20.85	22.70	23.35
— Marvejols	29.30	18.60	»	»
— Florac	27.50	20.00	20.00	20.00
Tarn. Lavaur	34.50	»	»	28.00
Tarn-et-Gar. Montauban	32.50	20.50	14.75	20.25
Prix moyens	31.29	19.96	17.27	21.70

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	37.70	»	»	23.45
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.50	21.40	23.10
— Guillestre	31.00	21.35	21.00	22.80
Ardèche. — Andance	35.00	20.00	»	18.10
B.-du-Rhône. Arles	32.20	»	13.75	21.50
— Marseille	35.00	»	15.00	17.00
Gard. Nîmes	31.85	20.00	18.00	17.00
Haute-Loire. Le Puy	»	»	»	»
— Brioude	»	»	»	»
Vaucluse. Avignon	32 40	»	»	»
Prix moyens	33.32	20.71	17.83	20.42
Moy. de toute la France.	34.09	18.72	16.41	18.46
— de la semaine précéd.	34.06	19.34	16.95	19.25
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.03	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	0.62	0.54	0.79

Sur la plupart des marchés étrangers, les cours des blés sont très-fermes, avec une certaine tendance à la hausse, ainsi qu'on peut le voir en comparant le tableau suivant à celui de notre dernière revue.

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	28.00	20.25	15.00	»
Angleterre.	Londres	32.25	22.00	18.10	20.30
Belgique.	Anvers	33.50	»	19.00	16.50
—	Bruxelles	35.00	20.25	»	18.60
—	Liége	33.75	24.00	18.50	16.50
—	Louvain	35.75	20.60	18.90	17.00
Pays-Bas.	Maëstricht	33.20	22.80	16.75	21.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	34.00	19.00	»	21.50
—	Metz	35.50	18.10	15.25	16.00
—	Colmar	32.90	19.25	18.05	20.25
—	Mulhouse	31.50	»	15.50	»
Allemagne.	Hambourg	33.75	»	27.50	22.00
—	Cologne	31.25	21.25	»	»
Suisse.	Zurich	34.50	»	»	»
Hongrie.	Pesth	24.50	17.25	12.75	13.50
Espagne.	Valladolid	26.70	»	»	»
—	Rueda	25.85	»	»	»

Blés. — A la dernière halle de Paris, les apports de la culture étaient encore très-restreints; la vente s'est faite assez difficilement sans obtenir de hausse sur les cours de la semaine dernière. Les offres du commerce étaient assez abondantes. On a coté, par 120 kilog.: blés blancs de choix, 46 à 46 fr. 50; rouges, 45 fr. 50 à 46 fr.; premières qualités, 44 à 45 fr.; sortes courantes, 42 fr. 50 à 43 fr. 50; qualités ordinaires, 41 à 42 fr.; ces prix correspondent aux cours de 34 fr. 15 à 38 fr. 75 les 100 kilog. En blés étrangers, quelques affaires ont été faites en hausse: on cite des blés d'Australie et de Californie vendus de 36 à 36 fr. 50 sur wagon à Cherbourg, ou 38 à 38 fr. 25 rendus à Paris — Les blés vieux priment toujours les nouveaux, ils sont tenus de 37 à 38 fr. les 100 kilog.

Farines. — La hausse sur les farines a continué cette semaine. Le mouvement officiel des arrivages et des ventes est résumé dans le tableau suivant:

Restant au 30 août	31,814.96 Quintaux.
Arrivages officiels des 31 août et 1er, 2, 4, 5 et 6 septembre	6,149.82
Total des marchandises à vendre	37,964.78
Ventes officielles du 31 août au 6 septembre	8,647.83
Restant disponible le 6	29,316.95

Le stock a encore diminué cette semaine. Les prix moyens par quintal ont été: le 31 août, 50 fr. 69; le 1er septembre, 50 fr. 56; le 2, 50 fr. 36; le 4, 50 fr. 40; le 5, 50 fr. 15; le 6, 20 fr. 61. A la halle du mercredi 6, on cotait les farines de

consommation : marques de choix, 83 à 84 fr.; bonnes marques, 81 à 82 fr.; marques ordinaires, 77 à 80 fr., les 159 kilog., toile à rendre. Ces cours correspondent aux extrêmes de 48 fr. 40 à 52 fr. 85 par 100 kilog. Pour les farines de commerce, les derniers cours étaient : huit-marques disponible, 83 fr. 75 à 84 fr.; supérieures, 82 à 82 fr. 25, le sac de 159 kilog., toile perdue ; en livrable les cours ont coté à 85 et 86 fr. pour les huit-marques, et 83 fr. 50 à 84 fr. pour les supérieures. La marque D est cotée 84 fr. La demande était active, et il s'est fait des affaires assez nombreuses. — Voici les cours de quelques-uns des marchés des départements, par 100 kilog. : Pontrieux, 40 à 42 fr.; Rouen, 48 fr. 10 ; Laval, 44 à 47 fr.; Epernay, 49 à 50 fr.; Bordeaux, 48 fr. 50 à 49 fr.; Castelnaudary, 45 fr. 50 à 46 fr.

Seigles. — Peu d'offres sur le marché, mais beaucoup de demandes ; de là fermeté et hausse dans les cours. Les ventes se font aux cours de 23 à 23 fr. 50 les 115 kilog. sur bateau à Bercy, ce qui correspond aux prix de 20 fr. à 20 fr. 45 les 100 kilog. — La farine de seigle est fermement tenue de 30 à 32 fr. le quintal.

Méteil. — Les prix se maintiennent bien ; on cote par 100 kilog. : Péronne, 25 fr. 65 ; Beauvais; 34 à 36 fr.; Montauban, 26 fr. 60 à 29 fr. 30.

Orges. — Les cours des orges restent sans variations à Paris, de 17 à 17 fr. 50 les 100 kilog.; elles donnent lieu qu'à très-peu d'affaires. — Les escourgeons sont rares, et se vendent toujours 22 fr. les 100 kilog. pour les nouveaux, et 23 à 24 fr. pour les vieux.

Avoines. — Les prix qui s'étaient relevés, sont maintenant en baisse, à Paris, par suite de l'abondance de la marchandise. Les avoines indigènes vieilles se payent de 21 fr. 50 à 22 fr., et les nouvelles, de 17 fr. 50 à 18 fr. les 100 kilog.

Sarrasin. — Le sarrasin est rare, aussi bien à Paris que sur les marchés des départements. Les cours sont sans changements.

Maïs. — Les cours des maïs se maintiennent bien, comme il suit : Pont-de-Vaux, 19 à 20 fr.; Bordeaux, 20 à 21 fr.; Montauban, 20 à 21 fr.; Castelnaudary, 20 fr. 60 ; — le tout par 100 kilog.

Pain. — Prix à peu près sans variations. Le kilogramme est coté : Paris, prix moyen, 0 fr. 40 ; Mauriac, 1re qualité, 0 fr. 50 ; 2e, 0 fr. 45 ; Manosque, 1re qualité, 0 fr. 38 ; 2e, 0 fr. 32 ; Briançon, 1re qualité, 0 fr. 50 ; 2, 0 fr. 35.

Issues. — Les prix continuent à être faibles à Paris : gros son, 13 fr. 50 à 13 fr. 75 ; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 25 ; recoupettes, 11 fr. à 11 50 ; bâtards, 13 fr. à 13 fr. 50 ; remoulages blancs, 16 à 18 fr.; — le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Les derniers cours du marché de la barrière d'Enfer, à Paris, sont les suivants, par 1,000 kilog. : foin, 120 à 124 fr.; luzerne, 90 à 92 fr.; paille de blé, 106 à 110 fr.; paille d'avoine, 64 fr. Les prix du foin sont en hausse ; c'est une conséquence nécessaire de la sécheresse que nous traversons en ce moment.

Graines fourragères. — A Paris, le marché est assez calme, le manque de pluie s'opposant aux semailles. On cote la minette vieille, de 50 à 80 fr. les 100 kilog.; le sainfoin simple, 12 à 15 fr.; les vesces, 45 à 48 fr.; les jarras, 40 à 45 fr. l'hectolitre et demi. — Dans le Midi, les affaires sont rares, devant les prix élevés que demandent les détenteurs. A Béziers, on ne veut céder la luzerne qu'à 160 fr. les 100 kilog., et il n'est pas traité d'affaires. Les prétentions sont les mêmes à Pézenas, et les transactions aussi rares. On cote les 100 kilog. à Marseille : luzerne de Provence, 175 fr.; trèfle violet, 180 fr.; ray-grass d'Italie, 90 fr. — A Chartres, le trèfle incarnat est coté 90 fr. les 100 kilog.; la minette, 112 fr.

Pommes de terre. — Sans changements dans les cours, à Paris.

Fèves. — Les fèves sont cotées, par 100 kilog. : à Hondschoote, 34 fr.; Dijon, 20 à 21 fr.; Luçon, 17 fr. 65 à 18 fr.; Bordeaux, 22 fr.; Béziers, 20 fr. 70. Les cours sont fermement tenus.

Légumes secs. — A Marseille, les légumes secs donnent lieu à peu d'affaires dans les cours suivants : haricots cagnieux, 43 fr.; gros de Tarbes, 55 fr.; pois d'Auvergne, 38 fr.; lentilles d'Auvergne, 80 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les affaires se font toujours très-lentement sur le marché de Bercy, à Paris. La hausse légère que nous avons signalée s'est maintenue, mais sans augmenter. La faiblesse du crédit qui dure toujours est la grande cause qui s'oppose

à la reprise des affaires autres que celles qui ont la consommation courante pour objet. Sur les marchés des départements, les cours sont bien tenus dans les conditions suivantes :

A *Saint-Pourçain* (Allier), les vins rouges sont en hausse depuis une quinzaine de jours; ils valent l'hectolitre logé, les 1865, 75 à 80 fr.; les 1868, 55 à 58 fr.; les 1869, 48 à 52 fr.; les 1870 nus, 42 à 44 fr. Enfin les vins blancs nouveaux se vendent 32 à 35 fr. — A *Narbonne* (Aude), les prix des vins sont également plus fermes qu'il y a quinze jours. A Ouveilhan, il a été vendu 5,000 à 6,000 hectolitres de vins rouges montagne aux prix de 10, 11 et 12 fr. l'hectolitre, et des vins blancs piquepoul-bourret de 9 à 12 fr l'hectolitre. — A *la Rochelle* (Charente-Inférieure), on cote les vins rouges de Saintonge 1870, 235 fr. le tonneau logé en quatre bordelaises, ou 200 fr. nu en gare à Mauzé. — A *Sancerre* (Cher), la pièce de deux hectolitres vin rouge logé s'est vendue la semaine dernière de 90 à 100 fr., selon qualité. — A *Nîmes* (Gard) et environs, les vins sont de plus en plus recherchés et la hausse ne peut tarder à se produire; voici les cours : Costières, vin très-corsé et de coupage, 16 à 18 fr. l'hectolitre; Vauvert, 1er choix, 14 à 15 fr.; 2e choix, 12 à 13 fr.; 3e choix, 9 à 10 fr. l'hectolitre. — A *Bourg* (Gironde), on cote vins rouges crus paysans 1868 et 1869, 400 fr.; 1870, 400 fr.; crus artisans 1868-1869, 425 fr.; 1870, 425 fr.; crus bourgeois 1868-1869, 475 fr.; 1870, 450 fr.; 2es crus 1868-1869, 550 fr.; 1870, 500 fr.; 1ers crus 1868-1869, 600 fr.; 1870, 550 fr. Vins blancs, 250 fr. le tonneau de quatre barriques de 228 litres logés.

Spiritueux. — La hausse a succédé au mouvement de baisse que nous signalions depuis quelque temps à Paris. On a voulu faire des achats importants, avant la promulgation de la nouvelle loi sur les alcools; du 26 août au 2 septembre, les cours ont monté de 54 à 58 fr. Le même mouvement s'est produit dans les départements. Mais ce ne semble devoir être qu'un changement passager dû à la cause que nous venons d'indiquer. Depuis samedi, la cote est cependant restée la même. La vente au livrable n'a pas varié ses cours. — A Paris, dernier cours officiel des 3/6 betteraves, 1re qualité, disponible, 58 fr.; cote commerciale, 60 fr.; courant du mois, 54 fr.; 3 derniers, 54 fr. 50; 4 premiers de 1872, 55 fr. — A Lille, on cote par hectolitre à 90° : 3/6 mélasse, 52 à 52 fr. 50; 3/6 betteraves fins, 51 fr.; 3 derniers mois, 51 fr. 50; 4 premiers 1872, 52 fr. 50. — Les cours sont les suivants sur les places du Midi : Béziers, 62 fr. le 3/6 bon goût disponible; Lunel, 55 fr ; Narbonne, 62 fr.; Pézenas, 63 fr. — Les eaux-de-vie des Charentes sont cotées comme il suit à Barbezieux : fine champagne 1869, 110 fr.; 1870, 100 fr.; petite champagne 1869, 100 fr.; 1870, 90 fr.; fin bois borderies 1869, 95 fr.; 1870, 85 fr.; bois ordinaires 1869, 85 à 90 fr.; 1870, 75 à 80 fr.; le tout par hectolitre sans fût et au comptant.

Cidres. — La récolte des pommes à cidre va bientôt commencer en Bretagne et en Normandie; il se confirme de plus en plus qu'elle sera des plus faibles; on doit donc s'attendre à de hauts cours pour les cidres.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — La betterave continue à se trouver très-bien de la chaleur qui règne depuis un mois. La campagne sucrière va bientôt commencer; on attend quels en seront les premiers résultats. Aussi y a-t-il une grande stagnation dans les affaires. A Paris, les cours sont absolument sans variation. A Valenciennes, il y a encore baisse; on cote les 88°, nos 10 à 13, 63 fr. 50; et les nos 7 à 9, 63 fr. 75; soit 50 centimes de moins que la semaine dernière. A Marseille, les prix sont faiblement tenus, avec tendance à la baisse.

Fécules. — Quoique la maladie des pommes de terre ne s'étende pas autant qu'on aurait pu le craindre, les cours des fécules sont en hausse à Paris, depuis huit jours. On cote les 100 kilog. : fécules premières du rayon de Paris et de l'Oise, 38 fr.; à livrer, 36 fr. La fécule verte se vend 24 fr. — A Epinal, le cours de la fécule première des Vosges est de 37 fr. les 100 kilog.

Glucoses. — Les sirops blancs de froment sont bien demandés à Paris et se payent de 78 à 80 fr. le quintal métrique. Pour les autres sortes, on traite : sirops massés, 56 à 57 fr.; liquides, 44 à 45 fr. Les sirops de maïs se vendent bien aux cours de 70 à 72 fr. les 100 kilog. pour la brasserie.

Mélasses. — Les mélasses indigènes de fabriques ne présentent pas de variation dans les cours. Celles de raffinerie se payent à Paris 12 fr. les 100 kilog.

Cires. — Les cires ne donnent lieu, à Paris, qu'à des transactions assez calmes.

Les belles qualités en briques sont cotées de 400 à 430 fr. les 100 kilog. Les cires blanches se vendent 5 à 6 fr. le kilog. Dans la Normandie, les cires en pain sont cotées 4 fr. à 4 fr. 20 le kilog.

Houblons. — L'amélioration que l'on avait signalée dans les houblonnières paraît ne devoir pas être aussi considérable qu'on l'avait d'abord espéré, principalement en Alsace; les nuits fraîches empêchent les cloches de se bien former. A Alost, les cours des houblons 1868 et 1869 sont sans changements; pour la récolte prochaine, on traite quelques affaires à 160 fr. les 100 kilog. A Bischwiller (Alsace), les cours pour les anciennes années restent fixés entre 120 et 130 fr. les 100 kilog. Dans le Nord, à Boeschepe, la récolte de 1871 est offerte, suivant provenance, de 160 à 230 fr. les 100 kilog. En Allemagne, on compte sur un produit de bonne qualité, sauf dans le Wurtemberg, où l'on ne s'attend qu'à un très-faible rendement.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, suifs, savons.*

Huiles. — La cote des huiles n'a pas varié cette semaine à Paris; d'ailleurs ces denrées n'ont donné lieu qu'à un nombre très-restreint d'affaires, excepté pour l'huile d'œillette dont les cours ont un peu fléchi. Celle-ci est, en ce moment, cotée 138 fr. les 100 kilog. à Paris. — A Cambrai (Nord), les prix sont les suivants, par 90 kilog. : colzr épurée, 90 à 110 fr.; œillette, 115 à 120 fr.; huile d'olive, 97 à 98 fr. A Marseille, il y a bonne tenue sur toutes les sortes; on cote les huiles de sésame et d'arachide à 104 fr. les 100 kilog. Les autres qualités sont d'ailleurs vendues aux cours de la semaine précédente. — En Allemagne, à Cologne, l'huile de colza est cotée 110 fr. 25 à 115 fr. 50 les 100 kilog.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent bien comme les semaines précédentes. Les cours sont les suivants : Cambrai, graine de colza d'hiver nouveau, 31 à 34 fr.; colza de mars, 26 à 29 fr.; œillette, 27 fr. à 29 fr. 50; cameline, 22 à 24 fr.; lin, 26 fr. à 27 fr. 75; — à Douai, graine d'œillette, 29 fr. à 30 fr. 50; lin, 25 fr. 50 à 28 fr. — A Marseille, on cote : lin de Romélie, 39 fr.; ravison de Russie, 22 à 23 fr.; sésame de Calcutta, 48 fr. 50; arachides, 35 fr.; sésame, 52 fr. — Les cours que nous avons indiqués dans notre dernière revue se pratiquent toujours à Rambourg.

Tourteaux. — Les cours des tourteaux sont sans variations dans le Nord. — A Marseille, au contraire, la hausse a dominé sur toutes les variétés; on a vendu pendant la semaine : blancs du Levant, 13 fr. 50 à 13 fr. 75; sésames noirs, 13 fr.; arachides, 9 fr. 50; ravisons, 10 fr. 50 à 10 fr. 75; palmistes, 5 fr. 50; cotons cotonneux, 7 fr. 50; cotons, 8 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

Savons. — Les cours des savons de Marseille sont sans aucune variation. La marchandise est d'ailleurs assez rare sur le marché.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — A Bordeaux, les cours des essences de térébenthine sont à la baisse, mais sans que celle-ci se témoigne encore par une grande variation dans les cours. Les 100 kilog. sont payés 82 fr. Les produits secondaires sont bien tenus dans leurs prix; le brai clair a été payé en disponible 17 fr. les 100 kilog.

Garances. — Les arrachages se font avec beaucoup d'activité; de sorte que la marchandise arrive en grandes quantités sur le marché d'Avignon. De là un peu de baisse dans les cours. Au dernier jour, on cotait : alizaris rosés, 70 à 75 fr.; paluds, 76 à 78 fr. les 100 kilog. Les poudres sont peu recherchées; on a traité fort peu d'affaires : les cours sont plutôt nominaux, de 98 à 102 fr. Quelques lots de paluds de Naples ont été vendus 89 à 90 fr. les 100 kilog.

Tans et châtaigniers. — Le marché de Paris n'a pas offert de variations depuis la semaine dernière.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois de feu. — Les affaires sont toujours des plus actives, et l'animation règne toujours dans toutes les transactions, mais sans que nous ayons de changements à signaler dans les cours.

Tonnellerie. — Les prix des futailles sont toujours élevés, principalement dans les régions où le manque des transports a empêché la vente de la récolte de 1870 d'avoir lieu. A Beaune (Côte-d'Or), le prix des feuillettes neuves est de 12 fr. l'une; les demi-muids sont très-recherchés. A Cognac (Charente), les futailles en bois de Limousin valent de 15 à 58 fr., suivant dimensions, pour des contenances variant de 100 à 500 litres.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Les cours officiels des suifs de France n'ont pas varié depuis la semaine dernière; la cote est toujours de 111 fr. les 100 kilog. — A Londres, les affaires ont principalement eu lieu en suifs de Pétersbourg, dans les cours de 108 à 110 fr. les 100 kilog., suivant qualités.

Abats de Paris. — Les derniers prix payés à la boucherie de Paris sont les suivants: bœufs, 49 fr. 50 à 57 fr. 50; vaches, 50 à 53 fr.; taureaux, 51 fr.; veaux, 84 à 93 fr. 50, le tout suivant le poids et suivant la qualité.

Cuirs et peaux. — Les prix des cuirs fabriqués son toujours très-fermes; on cote: bœuf en croûte, 3 fr. 10 à 3 fr. 40; vaches, 3 fr. 30 à 3 fr. 70; chevaux, 2 fr. 80 à 3 fr. 30; veaux, 3 fr. 80 à 5 fr. 60. Le stock n'est pas considérable sur le marché de Paris.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases sont payées à Paris 1 fr. 75 à 4 fr. 75; celles en laines valent de 2 à 5 fr. suivant la longueur et l'état de la laine. — A Bordeaux, on a vendu les balles de Buenos-Ayres de 102 à 142 fr.; celles de Montevideo, 149 fr.; — le tout par 100 kilog.

X. — *Textiles.*

Laines. — Les cours des laines se maintiennent bien, et les ventes continuent à se faire avec activité. A Paris, les laines en suint obtiennent de 1 fr. 80 à 2 fr. 20 le kilog. suivant qualité. — Dans les ports, on vend: à Bordeaux, Montevideo en suint, 170 fr.; lavées, 480 fr. les 100 kilog.; — Au Havre, Buenos-Ayres, en suint, 163 fr. 75 à 178 fr.; Montevideo, 197 fr. 50. — A Marseille, le stock des laines d'Orient diminuant, et les arrivages étant sur leur fin, celles-ci ont atteint une légère hausse.

Soies. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 57,853 kil.; les ventes se sont faites dans les cours suivants: organsins, 98 à 114 fr.; trames, 100 à 110 fr.; gréges, 88 à 95 fr. le kilogramme. Les affaires ont été plus actives que les semaines précédentes. — A Valence, la dernière fois des soies a été passablement approvisionnée; les affaires ont cependant été assez lentes: les différentes espèces ont été tenues de 45 à 75 fr. suivant leur qualité.

Lins. — A Lille, les cours sont fermes; il s'est fait quelques ventes, principalement en lins de Russie, qui étaient cotés de 136 à 145 fr. les 100 kilog. Les transactions sont rares sur les toiles.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Prunes et pruneaux. — Le dernier marché aux prunes de Marmande (Lot-et-Garonne) a eu une vente très-active, dans les prix de 40 à 50 fr. les 100 kilog.; et jusqu'à 60 fr. pour la rame de 60 à 70 fr. au demi-kilog. Les cours des pruneaux sont sans variations.

Amandes. — A Pézenas, les amandes dures donnent à peu près seules lieu à des transactions: on les cote 20 à 22 fr. les 100 kilog.

Fruits frais. — Les derniers cours de la halle de Paris sont les suivants: abricots, 2 à 5 fr. le cent; figues, 6 à 12 fr. 50 le cent; fraises, 1 fr. à 2 fr. 50 le panier; melons, 0 fr. 75 à 6 fr. la pièce; noix vertes, 14 à 18 fr. l'hectolitre; pêches communes, 2 fr. 50 à 60 fr. le cent; poires, 2 à 15 fr. le cent; pommes, 2 à 10 fr. le cent; prunes, 2 à 10 fr. le cent; raisins communs, 0 fr. 60 à 2 fr. 50 le kilog.; noir, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilog.

Légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris. *Gros légumes:* artichauts de Paris, poivrade, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 la botte; asperges aux petits pois, 0 fr. 50 à 1 fr. 25 la botte; carottes nouvelles, 11 à 16 fr. les 100 bottes; choux communs, 8 à 20 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 20 à 0 fr. 50 le kilog.; navets nouveaux, 10 à 20 fr. les 100 bottes; oignons nouveaux, 16 à 20 fr. les 100 bottes; poireaux nouveaux, 10 à 15 fr. les 100 bottes; pois verts, 12 à 15 fr. le sac. — *Menus légumes:* ail, 0 fr. 70 à 2 fr. le paquet de 25 bottes; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; choux-fleurs de Paris, 20 à 75 fr. le cent; concombres, 30 à 50 fr. le cent; laitue, 4 à 6 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; radis roses, 0 fr. 20 à 0 fr. 35 la botte; romaine, 1 fr. 50 à 3 fr. la botte de 32 têtes; escarole, 5 à 10 fr. le cent; tomates, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le tableau suivant donne le résumé du mouvement du marché de la Villette, à Paris, du 31 août au 5 septembre:

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied. au marché du lundi 4 septembre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	6,520	5.017	334	1 54	1.45	1.32	1.44
Vaches	2,067	1,080	215	1.40	1.25	1.15	1.26
Taureaux	188	166	391	1.34	1.20	1.05	1.17
Veaux	3,365	2,909	61	2.10	2.00	1.80	1.97
Moutons	44,400	35,900	21	1.76	1.60	1.48	1.62
Porcs gras	4,004	3,538	88	1.70	1.62	1.55	1.62
— maigres	49	42	28	1.75	»	»	1.75

Si l'on compare ce tableau à celui de la semaine dernière, on remarquera que toutes les catégories d'animaux, sauf les veaux et les porcs maigres, étaient plus abondantes, et que par suite les prix ont baissé, sauf pour ces deux catégories; la baisse a atteint 12 centimes pour les seuls bœufs.

Au dernier marché de Poissy, les ventes se sont faites comme il suit:

	Animaux amenés.	Prix du kilog. estimé sur pied. 1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		Prix extrêmes.	
Bœufs	139	1.50 à	1.70	1.35 à	1.45	1.25 à	1.35	1.35 à	1.70
Vaches	3	1 35	1.50	1.25	1.32	1.15	1.20	1.20	1.50
Veaux	92	2.00	2.20	1.90	1.98	1 85	1 88	1.75	2.20
Moutons	838	1.90	2.00	1.80	1.88	1.65	1.75	1.75	2.00

Viande à la criée. — Dans les sept marchés du 30 août au 5 septembre, on a vendu à la halle de Paris : 115,705 kilog. de viande de bœuf ou vache, 98,524 kilog. de viande de veau, 48,765 kilog. de viande de mouton, 26,531 kilog. de viande de porc; soit en tout : 289,526 kilog. de viande, ou en moyenne 41,361 par jour. Les prix pratiqués au dernier jour ont été les suivants, par kilog. : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 28 à 1 fr. 60; 2e, 2 fr. 18 à 1 fr. 46; 3e, 0 fr. 80 à 1 fr. 28; morceaux de choix, 1 fr. 36 à 2 fr. 42; basse boucherie, 0 fr. 26 à 1 fr. 12; — veau, 1re qualité, 2 fr. 12 à 2 fr. 30; 2e, 1 fr. 98 à 2 fr. 10; 3e, 1 fr. 60 à 1 fr. 96; morceaux de choix, 1 fr. 84 à 2 fr. 36; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 52 à 1 fr. 76; 2e, 1 fr. 38 à 1 fr. 50; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr 36; morceaux de choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 30; — porc frais, 1 fr. 42 à 1 fr. 86; salé, 0 fr. 70 à 1 fr. 50; fumé, 0 fr. 60 à 1 fr. 84. Ce sont à peu près les cours de la semaine précédente.

Beurres. — Il a été vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 191,201 kilog. de beurres, dans les conditions suivantes : en demi-kilog., ordinaires et courants, 1 fr. 74 à 3 fr. 60; petits beurres ordinaires et courants, 1 fr. 80 à 2 fr. 26; — Isigny en mottes, choix, 5 fr. à 5 fr. 82; fins, 4 fr. 20 à 4 fr. 98; courants, 1 fr. 50 à 4 fr. 18; — Gournay en mottes, fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 50; courants, 1 fr. 60 à 3 fr. 78; — le tout par kilog.

Œufs. — Les œufs trouvent toujours faveur; on en a vendu cette semaine 3,463,695, qui ont trouvé acheteurs : choix, de 104 à 115 fr. le mille; ordinaires, 82 à 107 fr.; petits, 58 à 70 fr.

Fromages. — On a vendu à la halle de Paris, 141,775 fromages aux cours qui suivent : par dizaines, Brie courant, 5 à 53 fr.; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Neuchâtel, 5 à 14 fr. 50; Livarot, 30 à 86 fr.; Mont-d'Or, 15 à 27 fr.; divers, 15 à 48 fr. — Les fromages de Gruyère se payent de 84 à 150 fr. les 100 kilog.

Volailles et gibier. — Avec l'ouverture de la chasse, le gibier a apparu à la halle. Au dernier marché, on cotait : canards barboteurs, 1 fr. 20 à 3 fr. 75; gras, 4 à 5 fr.; chapons, 5 à 6 fr.; dindes grasses, 7 à 8 fr.; communes, 3 à 6 fr. 75; oies communes, 3 à 6 fr.; pigeons de volières, 0 fr. 70 à 1 fr. 30; alouettes, 0 fr. 25 à 0 fr. 30; bécasses, 6 fr.; cailles, 0 fr. 50 à 2 fr. 30; cerfs et chevreuils, 22 à 157 fr., faisans et coqs de bruyère, 3 à 11 fr.; crêtes, 0 fr. 50 à 3 fr.; poulets ordinaires, 1 fr. 50 à 3 fr. 80; gras, 4 à 6 fr.; communs, 1 à 3 fr. 75; lapins domestiques, 1 à 4 fr. 15; de garenne, 1 fr. 50 à 2 fr. 50; lièvres, 3 à 9 fr. 50; perdrix grises, 1 à 3 fr. 50; râles, 1 à 1 fr. 25; sarcelles, 0 fr. 75 à 1 fr. 25; vanneaux, 0 fr. 40.

Résumé. — Les transactions commerciales sont toujours au calme plat; cependant dans le Midi et dans quelques parties du centre, on signale un commencement de reprise sur la plupart des denrées agricoles. Nous espérons que ce mouvement va devenir général; tous ont le plus grand intérêt à le favoriser, car il est plus que temps de reprendre l'état normal, là du moins où on le peut.

A. Remy.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (16 SEPTEMBRE 1871).

La guerre et la séparation de Paris avec les départements. — La résistance à l'invasion en province. — Efforts de la capitale et des départements. — *La Guerre en province*, par M. Charles de Freycinet, ancien délégué du ministre de la guerre à Tours et à Bordeaux. — Réorganisation de l'armée française. — La vie agricole et l'éducation militaire. — Nécessité du rétablissement de la loi du travail. — Budget rectifié des encouragements à l'agriculture en 1871. — Le troupeau de Mauchamp appartenant à l'Etat. — Amendement de M. de Mornay en faveur des haras. — Secours aux agriculteurs frappés par la guerre. — Travaux de la commission de répartition de la Société des Agriculteurs. — Vote de la loi sur les indemnités aux victimes de la guerre. — Envoi d'une souscription du comité de secours de Philadelphie. — Les blés de semence. — Lettre de M. Bacquet. — Vente, par l'administration des forêts, de bois façonnés. — La peste bovine. — Projets de lois présentés par M. le ministre de l'agriculture. — Le typhus des bêtes à cornes en Angleterre. — Louage de la chasse par les communes en Bavière. — Destruction des vers blancs. — Lettre de M. d'Esterno. — Notes de MM. Bossin, Félizet, Muller, Thiriat, Boutrais, Duguet, de Lentilhac, de Lamothe, de Moly, Fournat de Brézenaud sur l'état des récoltes dans les départements de Seine-et-Oise, la Seine-Inférieure, le Bas-Rhin, les Vosges, Loir-et-Cher, la Vienne, la Dordogne, la Haute-Garonne et l'Ardèche. — Effets des pluies sur les vignobles de plaines dans l'Hérault.

I. — *La puissance de la province.*

La guerre contre l'Allemagne a produit un résultat déplorable, c'est la séparation absolue, pendant de longs mois, de la province et de Paris. Cette séparation a eu pour conséquence l'ignorance complète de ce qui était tenté avec dévouement et héroïsme de part et d'autre pour tenter de sauver la patrie commune. L'esprit public s'est laissé aller à des courants d'inspiration divers ; aigri par des malheurs inouïs, il s'est livré ici et là à des accusations de faiblesse et d'égoïsme, à des reproches réciproques, qui ont entraîné une sorte de rupture, après que la folle et criminelle tentative d'organisation de la Commune fut venue apporter le comble de ses désastres à ceux d'une guerre fatale. Il faut aujourd'hui qu'un examen impartial des faits vienne corriger des impressions qui, si elles se gravaient davantage dans les cœurs, entraîneraient de nouveaux malheurs. Dans les circonstances déplorables où l'on s'est trouvé par suite de fautes que l'histoire jugera, la province et Paris ont rempli leur devoir aussi bien qu'il était possible de le faire. Voilà ce qu'il faut proclamer, puisque c'est la vérité, afin de faire disparaître un antagonisme qui ne profiterait qu'aux ennemis de la France. La province, c'est essentiellement l'agriculture. Notre recueil ne saurait donc passer sous silence la démonstration évidente de l'immense effort qui a été accompli depuis le jour maudit où les Prussiens ont franchi nos frontières jusqu'à la proclamation d'un armistice où, par suite d'un nouveau malheur, trois de nos départements ont été abandonnés dans la situation la plus critique. Cette démonstration vient d'être donnée dans un livre intitulé : *La guerre en province pendant le siége de Paris* 1870-1871, *précis historique*, par Charles de Freycinet, ancien delégué du ministre de la guerre à Tours et à Bordeaux. M. de Freycinet, ingénieur des mines, était déjà connu de nos lecteurs par une excellente étude sur l'emploi des eaux d'égout en agriculture, et sur les moyens d'assainir les cités et les fabriques en augmentant la fertilité des terres. Les événements l'ont porté à un poste inattendu; pendant cinq mois, il a vu de près les hommes et les choses. L'investissement de Paris avait enfermé dans la capitale la plupart des individualités marquantes, et presque tous les débris de nos armées et de nos approvisionnements. « Moins de 40,000 hommes de

troupes régulières, autant de gardes nationaux mobiles, cinq à six mille cavaliers, une centaine de pièces de canon, le tout en assez mauvais état et fort éprouvé, tel était l'ensemble des moyens opposés à une invasion qui disposait déjà de sept à huit cent mille soldats parfaitement organisés, de deux mille pièces de canon, non compris les batteries de siége, et de puissantes réserves échelonnées sur le Rhin pour maintenir l'armée envahissante à un constant niveau. »

Les habitudes centralisatrices du pays étaient telles qu'on aurait cru impossible de le gouverner sans le secours de Paris et de ses rouages administratifs. Eh bien, on a pu non-seulement le gouverner, mais encore l'organiser tout d'un coup pour soutenir une guerre sinon victorieuse, du moins glorieusement défensive. Il a été trouvé dans nos provinces toutes les ressources nécessaires pour mettre sur pied et armer près d'un million d'hommes, et leur fournir 1,500 bouches à feu avec tout le matériel que comporte la mise en batterie de ces formidables engins. Si aujourd'hui la France est réduite et démembrée, si l'étranger occupe encore plusieurs provinces qu'il ne quitte qu'à regret au fur et à mesure qu'on lui solde la rançon exorbitante qu'il a exigée en croyant assurer la paix par l'épuisement de son adversaire, la nation peut être maintenant plus forte qu'au moment où la guerre a été déclarée; il lui suffira pour cela d'avoir la vertu de mettre en œuvre tous les éléments que la province a fait sortir de son sein. Il faut renoncer à ne poursuivre d'autre but que celui de la richesse, du bien-être et des jouissances frivoles; il faut s'habituer aux durs travaux et chercher la satisfaction dans l'accomplissement des devoirs les plus pénibles. La nation tout entière doit mener la vie de soldat, non pas du soldat en garnison, mais du soldat piochant la terre et construisant la tranchée.

La caserne doit être désormais une école où chacun comblera les vides de l'éducation première, et pour cela, au lieu d'être toujours dans les grandes villes, elle devra être le plus souvent placée au milieu des campagnes. On ne verra plus des paysans, comme malheureusement cela a été trop souvent constaté, préférer vendre avec bénéfice leurs provisions à l'ennemi, plutôt que de les porter, en courant des dangers, sur la portion du territoire encore soustraite à l'invasion. Chacun comprendra ses devoirs, lorsque l'instruction ne fera plus défaut à personne.

En lisant le livre de M. de Freycinet, on se convaincra de deux vérités : l'une douloureuse, l'autre qui relève l'espoir. La première, c'est que le niveau moral et intellectuel de la France avait été abaissé par une mauvaise direction donnée à toutes les forces vives du pays ; la seconde, c'est qu'il y a dans les provinces, à l'état encore latent, mais pouvant être facilement mise en œuvre, toute la puissance nécessaire pour rendre à la France le rang qu'elle a perdu. La plus grande réforme à faire est celle de l'armée qui ne doit plus être séparée du pays, mais qui doit en quelque sorte être le pays tout entier. En voyant la vie que menait le soldat, on se laissait aller à caresser le rêve de la paix universelle et à penser qu'il fallait supprimer un être aussi inutile. En effet, qu'était le soldat en France pendant ces dernières années ? M. Freycinet le peint en traits d'une trop réelle vérité :

« Retenu pendant plusieurs années au régiment, employant à des manœuvres fastidieuses quatre à cinq fois le temps qu'il faudrait, occupé uniquement à des soins matériels, il passe une grande partie de ses journées dans l'oisiveté, l'esprit ouvert à toutes les occasions de débauche qu'offre le séjour des grandes villes. Il fréquente le cabaret, il fait de mauvaises connaissances, il lit — quand il sait lire — des feuilles qui prêchent l'indiscipline et la désobéissance aux lois ; finalement, il perd dans ces habitudes malsaines le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice. Entré au régiment ignorant et honnête, il en sort trop souvent aussi ignorant mais corrompu. Heureux encore quand il n'emporte pas avec lui des goûts de paresse qui le mettent pendant longtemps dans l'impossibilité de gagner honorablement sa vie. »

Tout cela doit rapidement changer ; le soldat de l'armée nouvelle quittera le service, ainsi qu'on le quittait jadis, plus instruit, plus laborieux, mieux pénétré du sentiment de ses devoirs. Pour obtenir ce résultat, il faut rétablir dans tous les rangs de la hiérarchie militaire la loi du travail. Cette loi doit être aussi celle de la société tout entière ; plus de classes oisives, les favorisés de la naissance doivent donner l'exemple de la vie laborieuse. Cela leur sera facile, surtout dans la pratique de l'agriculture ; c'est pourquoi il faut remettre en honneur la vie rurale, et cesser d'accumuler dans les villes les jouissances d'une civilisation trop raffinée. Décider que Paris cesserait d'être le siége du Gouvernement ne servirait absolument à rien, si l'attraction des délices de Capoue devait continuer à exercer son influence délétère. Il faut réformer l'instruction pour arriver à réformer les mœurs. La réorganisation de l'armée en donne l'occasion. On trouvera le salut, si le passage sous les drapeaux est désormais utile à l'agriculture, au lieu de lui être fatal, ainsi que cela avait lieu depuis un demi-siècle, et chaque année d'une manière plus pernicieuse.

II. — *Budget de l'agriculture.*

L'Assemblée nationale qui a voté qu'elle se prorogerait du 17 septembre au 4 décembre, c'est-à-dire pendant onze semaines, durant lesquelles auront lieu les élections et les sessions des Conseils généraux et d'arrondissements, a discuté le budget rectificatif pour 1871. En ce qui concerne l'agriculture, un débat s'est engagé sur deux questions seulement, savoir : sur le troupeau Mauchamp appartenant à l'État et sur les haras. En ce qui concerne le troupeau Mauchamp, Rambouillet, qui est actuellement dans la Haute-Marne, il avait été question de le vendre. Des explications échangées entre M. le ministre de l'agriculture, M. Guichard, rapporteur de la commission du budget, et MM. Richier et de Dampierre, il est résulté qu'on ne s'exposerait pas à détruire un troupeau précieux, mais qu'on rechercherait les meilleures dispositions à prendre pour en tirer un parti profitable à l'agriculture et moins onéreux pour l'État. En ce qui concerne les haras, un amendement de M. le marquis de Mornay demandant qu'on ne diminue pas la somme consacrée à l'achat des étalons, a été pris en considération par l'Assemblée. M. le ministre de l'Agriculture a très-bien défendu la cause de la production chevaline qui a besoin de recevoir une vive impulsion. Aujourd'hui il n'y a plus que 900 étalons ; l'ad-

ministration des haras voudrait en porter le nombre à 1077, en attendant le jour où il atteindrait 1200, nombre auquel il est nécessaire d'arriver pour satisfaire tous les besoins.

III. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre.*

Nous avons publié dans notre dernière chronique (p. 406) la troisième liste de la souscription nationale ouverte par la Société des Agriculteurs de France dans le but de fournir gratuitement des semences aux cultivateurs ruinés par la guerre et les intempéries de cette année. Nous avons dit en outre que la commission de répartition nommée par le Conseil d'administration avait commencé ses travaux. Cette commission a tenu sa deuxième séance le 6 septembre, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Elle a procédé à une première répartition entre vingt-trois départements. Dans l'impossibilité où se trouve la Société d'atteindre toutes les misères qui lui sont signalées, il a été décidé en principe qu'aucun secours ne serait attribué aux cultivateurs faisant valoir plus de 50 hectares de terre. La Commission a distribué, en nature, un assez grand nombre d'hectolitres de blé et d'avoine, pour les prochains ensemencements. On voit que, malgré toute sa bonne volonté, la Société ne peut pas soulager tous les agriculteurs qui ont tant souffert par le fait de l'invasion.

La question des indemnités à accorder par l'Etat à ceux qui ont subi des pertes par des faits de guerre, a été enfin définitivement résolue par l'Assemblée nationale. La loi fixant la répartition et le mode de distribution des indemnités a été promulguée au *Journal officiel* du 12 septembre. Elle est ainsi conçue :

Considérant que, dans la dernière guerre, la partie du territoire envahie par l'ennemi a supporté des charges et subi des dévastations sans nombre; que les sentiments de nationalité qui sont dans le cœur de tous les Français imposent à l'Etat l'obligation de dédommager ceux qu'ont frappés dans la lutte commune ces pertes exceptionnelles, l'Assemblée nationale, sans entendre déroger aux principes posés dans la loi du 10 juillet 1791 et le décret du 10 août 1853, décrète :

Art. 1er. — Un dédommagement sera accordé à tous ceux qui ont subi, pendant l'invasion, des contributions de guerre, des réquisitions, soit en argent, soit en nature, des amendes et des dommages matériels.

Art. 2. — Ces contributions, réquisitions, amendes et dommages seront constatés et évalués par les commissions cantonales qui fonctionnent en ce moment sous la direction du ministre de l'intérieur. Une commission départementale révisera le travail des commissions cantonales et fixera le chiffre définitif des pertes justifiées. Cette commission sera composée du préfet, président, de quatre conseillers généraux, désignés par le conseil général de quatre représentants des ministres de l'intérieur et des finances.

Art. 3. — Lorsque l'étendue des pertes aura été ainsi constatée, une loi fixera la somme que l'état du Trésor public permettra de consacrer à leur dédommagement et en déterminera la répartition. Une somme de 100 millions sera mise immédiatement à la disposition du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et répartie entre les départements au prorata des pertes qu'ils ont éprouvées, pour être distribuée par le préfet, assisté d'une commission nommée par le Conseil général et prise dans son sein, entre les victimes les plus nécessiteuses de la guerre et les communes les plus obérées. Cette première allocation fera partie de la somme totale attribuée à chaque département pour être répartie entre tous les ayants droit.

Art. 4. — Une somme de 6 millions de francs est également mise à la disposition des ministres des finances et de l'intérieur, pour être, sauf règlement ultérieur, répartie entre ceux qui ont le plus souffert des opérations d'attaques dirigées par l'armée française pour rentrer dans Paris.

Art. 5. — Indépendamment des dispositions qui précèdent, les contributions en argent, perçues à titre d'impôts par les autorités allemandes seront réglées ainsi qu'il suit :

§ 1er. — Les communes qui ont versé des sommes à titre d'impôts seront remboursées de leurs avances par le Trésor.

§ 2. — Les contribuables qui justifieront du versement des sommes au même titre, soit entre les mains des Allemands, soit aux autorités municipales françaises, seront admis à en appliquer le montant en déduction de leurs contributions de 1870-1871. Ils seront tenus de produire dans le délai d'un mois leurs pièces justificatives.

§ 3. — Le règlement ci-dessus spécifié comprendra : 1° le montant de l'impôt direct français; 2° le double de cet impôt, comme représentation des impôts indirects réclamés par les Prussiens. Tout ce qui, dans les versements, excédera l'impôt direct doublé, sera considéré comme simple contribution de guerre et régi par les principes posés dans les articles précédents.

Nous constatons avec plaisir que l'Assemblée nationale a voulu, avant même que l'étendue totale des pertes pût être officiellement constatée, faire distribuer immédiatement une somme de 100 millions aux victimes les plus nécessiteuses et aux communes les plus obérées. D'ailleurs, nous apprenons chaque jour de nouveaux détails sur l'empressement avec lequel les habitants des autres contrées sont venus au secours de nos malheureux compatriotes. Ainsi le comité de la seule ville de Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique) vient d'envoyer en France une somme de 114,200 fr. Sur cette somme, 5,000 fr. ont été distribués à chacune des deux villes de Bazeilles et de Châteaudun; 3,000 fr. aux familles incendiées et pillées des environs de Sedan; 1,250 fr. à un certain nombre de communes des Ardennes; 2,500 fr. pour la reconstruction du village de Fontenay-sur-Moselle; 10,000 fr. à la Société des Agriculteurs de France, au Comité de secours pour les victimes de la guerre et à la Société de secours aux paysans français. Des marques de sympathie si sérieuses et si effectives, doivent toucher profondément tous les cœurs français; les agriculteurs, qui ont le plus souffert pendant la guerre, ont d'ailleurs toujours su pratiquer les vertus du cœur aussi bien que celles du travail et du patriotisme.

IV. — *Les blés de semence.*

La mauvaise qualité des grains récoltés cette année est un des grands sujets de préoccupation des agriculteurs : il est, en effet, de la plus grande importance que les blés employés pour semences soient d'une excellente qualité. On conseille à ceux qui en ont encore d'employer les blés de la récolte de 1870; mais ces derniers sont rares. L'emploi des bonnes variétés est le meilleur moyen d'assurer une bonne récolte. C'est pourquoi nous croyons devoir publier la lettre suivante que nous adresse M. Bacquet, à Saint-Quentin (Aisne), et sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

« Saint-Quentin, le 12 septembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Sur 2 hectares de terre à Roupy (Aisne), près Saint-Quentin, que j'habite, j'ai semé en mars dernier du blé bleu ou blé Noé et j'ai obtenu près de 100 hectolitres. Ce blé était sur betteraves d'engrais chimiques, lesquelles m'avaient donné l'an dernier 60,000 kilog. de betteraves à l'hectare. On ne saurait trop recommander ce blé à la culture et je mets ces 100 hectolitres à la disposition des cultivateurs qui m'en feront la demande. Ce blé se sème indifféremment à l'automne ou en mars. Je crois cependant qu'il est préférable de le semer à l'automne. Je le vendrai 60 fr. l'hectolitre pris à Saint-Quentin ou à Roupy.

« Il est bon d'avoir de cette espèce de blé pour le cas où, pareillement à l'année qui vient de s'écouler, la gelée détruirait les semences d'automne; on a alors un blé pouvant se semer en mars et donnant en bonne culture de hauts rendements, ainsi que vous le voyez.

« Veuillez agréer, etc. « A. BACQUET. »

Nous pouvons aussi recommander l'emploi du blé hybride Galland, sur lequel nous avons publié dans notre dernier numéro (page 422) un intéressant article de notre collaborateur, M. Casanova, et sur lequel M. le comte de Morteuil appelle encore dans ce même numéro (p. 460) l'attention des agriculteurs. Il faut tout faire pour préparer une année meilleure que celle qui s'écoule; tous les agriculteurs savent que le bon choix des semences est une condition nécessaire pour la réussite des cultures de céréales.

V. — *Vente de bois façonnés, par la Direction générale des forêts.*

L'Administration des forêts mettra en vente à Nancy, le 28 septembre courant, à 10 heures du matin, 1,345 chênes, 9 hêtres et 63 traverses, savoir : dans l'*inspection de Nancy*, 461 chênes et 9 hêtres déposés faubourg Saint-Georges, à Nancy, sur les bords du canal de la Marne au Rhin, et 210 chênes déposés à Varangeville sur les bords du même canal; dans l'*inspection de Toul*, 122 chênes et 63 traverses déposés au port de la gare et au port Mansuy; dans l'*inspection de Lunéville*, 552 chênes déposés aux gares du canal à Einville et à Parroy. — Les 1,345 chênes présentent un volume total de 2,500 mètres cubes, bois de premier choix.

Aux époques qui seront ultérieurement fixées pour les adjudications des coupes du département de la Meurthe, il sera mis en vente environ 7,300 chênes de 1re qualité, cubant en moyenne 2 mètres cubes en grume, exploités et laissés sur place dans les forêts domaniales de Puvenelle, Faiq et Juré, Champenoux et Flavigny, *inspection de Nancy;* de Bois-le-Duc, Bois-l'Evêque, Natron et la Reine, *inspection de Toul;* de Parroy et Mondon, *inspection de Lunéville.* — Pour avoir de plus amples renseignements, on devra s'adresser soit au conservateur des forêts à Nancy, soit aux inspecteurs à Nancy, à Toul et à Lunéville.

VI. — *Peste bovine.*

Les progrès du typhus contagieux des bêtes à cornes ne sont pas encore arrêtés. A peine a-t-on détruit quelques foyers d'infection que d'autres renaissent. Dans l'Eure, dans la Vendée, dans le Cher, il faut prendre des mesures énergiques pour que nos troupeaux d'espèce bovine ne disparaissent pas complétement. On n'arrêtera le mal qu'en payant immédiatement les indemnités dues aux propriétaires d'animaux qu'on abat dans l'intérêt public. Le crédit de 400,000 francs alloué dans ce but, ainsi que nous l'avons dit dans une précédente chronique, était tout à fait insuffisant. Le ministre de l'agriculture vient de demander deux nouveaux crédits, l'un de 1,000,000 francs sur l'exercice 1870, et l'autre de 3,900,000 francs sur l'exercice 1871, pour donner satisfaction à un besoin malheureusement trop urgent. Il ne faut pas que nos agriculteurs, déjà frappés de tant de malheurs, soient à cet égard moins bien traités que ceux tombés sous le joug du gouvernement prussien. On dit que le fléau vient de faire invasion en

Angleterre, notamment dans le Staffordshire, où 4,000 têtes de bétail auraient péri. C'est un malheur de plus sur l'Europe, car le prix de la viande va tellement s'élever que la privation en sera complète et dure pour les populations.

VII. — *Sur la chasse.*

La chasse est maintenant ouverte dans toutes les localités qui ne sont pas occupées par les armées allemandes. D'après ce que nous avons vu, l'élévation du droit de permis de chasse a peu influé sur le nombre des chasseurs : la demande de permis a été à peu près aussi nombreuse que les années ordinaires. Il est vrai que, depuis longtemps, on n'avait pas goûté ce plaisir. Mais comme c'est un plaisir, il faut le payer, afin que le produit serve à l'intérêt public, en devenant une ressource soit pour l'État, soit pour les communes. Pourquoi en France les communes ne louent-elles pas les chasses, comme cela se fait en Bavière ? Voici sur ce qui se pratique dans ce pays les renseignements intéressants que nous donne M. Villeroy :

« En Bavière, toutes les chasses sont louées par adjudication publique ou pour six ans, et il en résulte pour beaucoup de communes un revenu qui n'est pas sans importance. Ainsi la chasse du village de Gerhardsbrunn, que vous connaissez, est louée à des Messins pour 400 florins par an. Et il y en a encore de plus chères. Les propriétés d'une étendue déterminée et en un seul morceau sont exceptées et la jouissance de la chasse reste au propriétaire.

« Toute chasse a ainsi son propriétaire et personne ne peut chasser sans un port d'armes. Les bois d'une contenance de 80 hectares ou plus restent au propriétaire pour la jouissance exclusive de la chasse. La chasse de *toutes* les terres non encloses est communale, seulement le propriétaire a le droit de chasser gratuitement avec le locataire de la chasse. »

Nous engageons les agriculteurs et les propriétaires à faire imiter cet exemple dans leurs communes. Ce serait d'ailleurs un très-bon moyen pour diminuer les abus dans le braconnage.

VIII. — *Sur la destruction des vers blancs.*

Pour détruire les vers blancs qui font tant de mal à l'agriculture, il n'y a pas de meilleur moyen que de les ramasser derrière la charrue lors des labours d'automne. C'est une pratique que nous venons de voir se répéter en Suisse, comme nous l'avions déjà observée en Normandie. A cette occasion, nous devons insérer ici une lettre que nous a écrite notre collègue du Conseil de la Société des agriculteurs de France, M. d'Esterno :

« Mon cher Directeur,

« J'appelle votre attention sur un article de votre numéro du 26 août, intitulé : *Du hannetonage*, page 340. Il résulterait de cet article que les mans ou vers blancs déposent leurs larves dans le sol, que le vent du midi entraîne ces vers blancs dans la mer, et qu'une fois là ils périssent très-vite. Ce n'est pas ce dernier résultat que je prétends contester : je crois que le ver blanc, une fois à la mer, ne doit pas y vivre longtemps. Mais comment le vent du midi s'y prend-il pour *entraîner avec lui des quantités énormes de vers à la mer?* Voilà ce que je ne saisis pas parfaitement.

« Et depuis quand les mans ou vers blancs déposent-ils des larves dans le sol ? Dans notre jeunesse, nous pensions que les vers blancs étaient eux-mêmes des larves déposées sous forme d'œufs, écloses ensuite et devant plus tard se reproduire sous la forme de hannetons.

« Agréez, etc. « D'ESTERNO. »

M. d'Esterno a raison, il y avait plusieurs lignes à corriger dans l'article dont il parle. Malheureusement, nous ne pouvons pas toujours, quand nous voyageons, relire les épreuves des articles de nos collaborateurs, et il importe que chacun d'eux mette la plus sévère attention à revoir ce qu'il écrit. Nous ne regrettons pas, quant à nous, que M. d'Esterno ait montré sa sévérité, puisque cela nous donne l'occasion d'insister à cet égard. Notre journal est une œuvre d'enseignement agricole mutuel.

IX. — *Un institut agronomique dû à l'initiative privée.*

Il s'étend en ce moment dans le Gers une œuvre d'initiative individuelle à laquelle nous croyons que tous les amis de l'agriculture doivent donner leur assentiment. M. Cavagnac a eu l'idée de fonder à Auch un établissement portant le titre d'institut agronomique et industriel du Gers. Ce sera un lycée complet d'agriculture, où les enfants et les jeunes gens de huit à seize ans pourront « aux connaissances comprises aujourd'hui sous le titre d'enseignement primaire élémentaire, enseignement primaire supérieur et enseignement secondaire spécial, trouver les moyens de joindre la pratique journalière qui les féconde, et l'application des meilleures méthodes et des procédés les plus perfectionnés de l'agriculture et de la mécanique. » Le plan qu'a tracé M. Cavagnac nous paraît heureusement combiné, et nous en suivrons avec le plus vif intérêt la réalisation.

X. — *Nouvelles de l'état des récoltes en terre.*

La sécheresse et les grandes chaleurs ont à peu près partout pris fin; un temps doux et humide leur a succédé. Les regains se trouvent bien de cette situation; en outre, la terre se trouve ainsi bien préparée pour les labours d'automne; les travaux interrompus vont reprendre leurs cours. Nous aurons cette semaine peu de détails à enregistrer sur la moisson des céréales aujourd'hui terminée; malheureusement nos prévisions se sont réalisées d'une manière générale. C'est ce que constate encore M. Bossin dans la note suivante sur les récoltes du département de Seine-et-Oise, qu'il nous adresse d'Hanneucourt, près Meulan :

« Nos seigles et nos blés sont rentrés sans trop d'inconvénients; les orges et les avoines le seront toutes dans les mêmes conditions d'ici à quelques jours. Tous nos grains sont beaux, bons et lourds, et celui de l'avoine en particulier pèse beaucoup plus que celui de l'année dernière. Sauf le blé, nous avons ici et dans les environs une bonne et belle récolte de céréales. Les foins de première et de deuxième coupes sont abondants; nos carottes et nos betteraves ont une végétation magnifique; les navets sortent de terre et sont généralement en bon état. Quant aux pommes de terre, elles sont jusqu'à présent exemptes de la maladie, et tout nous fait espérer que les tubercules seront gros et nombreux à chaque touffe; quelques cultivateurs commencent à labourer leurs terres, pour ensemencer les seigles le mois prochain et pour semer le trèfle incarnat. Les fourrages artificiels semés de printemps dans les avoines, sont en très-bon état, et très-beaux et très-verts. »

Le typhus des bêtes à cornes fait toujours de sensibles ravages dans les départements normands. On ne saurait prendre trop de précautions contre la terrible maladie, comme le dit fort bien M. Félizet dans la note suivante écrite d'Elbeuf, le 10 septembre :

« Le prix des céréales augmente, celui des fourrages diminue; les chevaux, les vaches continuent à se prendre sur prix demandé, et la viande à coûter 2 fr. le kilo-

gramme. Dans les champs, plus de blé, presque plus d'avoine, et à peine encore quelques pièces de trèfle et de luzerne, en un mot, notre moisson est à peu de chose près tout à fait terminée. Malheureusement, d'un autre côté, voici que le typhus menace de sévir désastreusement. Tous les jours des cas nouveaux, tous les jours des étables, des villages sont envahis par cette peste. Dès le début, si on eût isolé les bêtes chez tous les propriétaires, si on eût mis le séquestre sur chaque commune, si on eût interdit tous les marchés, toutes les foires, enfin toutes les transactions commerciales en la matière, de plus, si on eût dans toutes les contrées infestées et même un peu au delà, si on eût astreint la boucherie à sacrifier ses animaux sur lieu et à les transporter en quartier à ses étaux, enfin si au lieu de la tolérer, de la favoriser, de l'encourager, si on eût sévèrement prohibé la contagieuse viande typhique, probablement aujourd'hui nous ne serions pas aussi pauvres de bétail et nous payerions la viande moins cher. Le préfet de la Seine-Inférieure vient d'interdire l'entrée dans son département de la chair dépecée des bêtes prises de cattle-plague, en nombre chaque jour croissant dans le département de l'Eure; c'est une sage et salutaire inititiative. Que d'abondantes et grasses herbes vont être perdues faute d'animaux pour la convertir en beurre, en fromage, en viande, en engrais si nécessaires à la récolte prochaine! »

En Alsace, les récoltes, après avoir été très-retardées par les intempéries du printemps, ont donné en définitive d'assez bons résultats, principalement pour les orges, les avoines, les fourrages, le chanvre; la vigne promet un produit de bonne qualité. C'est ce que M. l'abbé Müller nous signale dans la lettre suivante écrite d'Ichtratzheim, à la date du 7 septembre :

« Le mois d'août a été chaud et sec. Sa température moyenne, 18° 77, n'est restée que de 0°.67 — de celle de son devancier juillet; mais il n'a donné que 39mm.11 d'eaux pluviales. Sous ce rapport la sécheresse a été avantageuse ; car à l'aide des copieuses ondées de juillet et de juin la maladie des pommes de terre a fait de nouvelles invasions ; et presque sûrement, au lieu de n'attaquer et ne noircir que les fanes, les tubercules en eussent souffert; tandis qu'à travers la sécheresse ils sont restés intacts et promettent une récolte abondante, parce que, à une certaine profondeur, la terre se trouve encore humide par les ondées passées. A la fin de juillet, on avait récolté l'orge, et au commencement d'août ce fut le tour du froment, et on s'est déjà mis à soumettre au battage ces céréales. Ce que j'avais insinué dans mon dernier bulletin s'est vérifié. Il y a déficit pour les deux récoltes. Le froment, en moyenne, ne rend que vingt hectolitres par hectare, au lieu de l'ordinaire, quarante : donc la moitié moins; l'orge rend plus : trente hectolitres au lieu de quarante; ainsi déficit d'un tiers. Toutes les autres récoltes venant du printemps prospèrent toujours. Les racines sans exception abonderont; une seule demande de la pluie, celle des navets semés après la rentrée des blés. Le chanvre, déjà passé par le rouissage, a réussi parfaitement. Après une excellente et copieuse fenaison, on a rentré par le meilleur temps le regain, qui a été copieux contre la proportion du foin. Les pluies abondantes de l'été n'avaient fait qu'en favoriser la croissance, ainsi que celle des féveroles qui ont réussi à leur tour. Reste la vigne, qui, à l'instar de toutes les autres récoltes, était restée en retard pour le moins de quatre semaines, car les chaudes températures de juillet et août l'ont fait avancer, et les chaleurs de septembre actuel hâtent la maturation du raisin. Sur plusieurs coteaux, dans le Bas-Rhin, le coulage a fait de grands dommages : on récoltera peu; mais dans le pays vignoble par excellence du Haut-Rhin, on se promet des vendanges très-abondantes et de bonne qualité, si les chaleurs du mois actuel continuent. Le tabac avait promis plus il y a un mois qu'il ne le fait actuellement. Les pluies copieuses du mois précédent ont produit sous les pieds de la plante une fleur parasite qui, dès qu'elle naît sur les racines, empêche le développement complet de la plante. On en fera donc une récolte plus restreinte qu'à l'ordinaire, mais de très-bonne qualité. Puisque sous la domination prussienne le monopole n'existe plus, il y a liberté complète d'en planter; mais chacun paye à ce gouvernement 30 fr. par arpent, tandis que les pièces seulement d'une petite contenance fixée ne payent rien du tout. C'est une faveur accordée aux petits cultivateurs. »

La maladie des pommes de terre n'a pas produit dans les Vosges autant de dégâts qu'on aurait pu le craindre; les autres récoltes d'au-

tomne ont le meilleur aspect. C'est ce que constate de Remiremont, à la date du 6 septembre, M. Xavier Thiriat, qui nous donne en même temps d'intéressants détails sur l'émigration alsacienne dans les départements de l'Est :

« La chaleur et l'humidité ont donné une grande activité à la végétation en août. On aura une bonne récolte de regains et de légumes d'automne. La récolte du seigle a donné un beau produit en gerbes, mais au battage le rendement est très-faible. Les avoines et les orges donneront davantage. La maladie des pommes de terre, qui se produit toujours quand l'été est humide et chaud, n'a pas encore causé de dommages bien sérieux, et il est à espérer que le temps sec et très-beau dont nous jouissons arrêtera le mal qui commençait à s'étendre lors des pluies d'orage du milieu du mois d'août. Des établissements industriels qui occuperont des milliers d'ouvriers vont être construits dans les environs de Remiremont. Les Alsaciens émigrent en masse vers les Vosges. Il résultera de ce changement dans la population que le haut prix actuel des vivres se maintiendra probablement. La viande, le beurre, les œufs, etc., sont presque inabordables pour les ménages pauvres. Le bétail est d'une cherté sans exemple. Une vache laitière se paye de 300 à 500 fr., et à ce prix on n'en a que peu. Le typhus règne toujours çà et là et les foires aux bestiaux sont toujours interdites. »

Dans le Centre, la température du mois d'août a produit très-bon effet sur la vigne, comme le dit M. Boutrais dans la note suivante écrite de Vendôme (Loir-et-Cher), le 8 septembre :

« Les grains ont été rentrés dans les meilleures conditions. La vigne est belle et la maturité en bonne voie. La grande sécheresse et la chaleur extraordinaire du mois d'août lui ont été très-favorables. »

La récolte des blés a été très-faible dans le département de la Vienne; les autres récoltes sont généralement aussi très-médiocres. C'est une des régions les plus mal partagées cette année. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. Duguet nous adresse d'Angles-sur-Lenglin, à la date du 5 septembre :

« La récolte des blés est déplorable, en général il y a trois fois la semence et encore le grain est moucheté ; en revanche, l'orge d'été et l'avoine sont abondantes. L'extrême sécheresse du mois a ramolli la moitié des pommes de terre qu'on a, je crois, trop tardé à arracher (à cause de la moisson) ; les autres plantes sarclées sont devenues à rien. La vigne promet encore, mais on n'est pas près de vendanger. Très-peu de noix, pas de fruits à pepins. Pour perspective la misère pour cet hiver. Les pacages sont secs et le prix des bestiaux s'en est ressenti; ce n'est peut-être pas un mal, personne ne pouvait en acheter. On n'a pas pu encore labourer. »

Dans le département de la Dordogne, la maladie des pommes de terre a fait des ravages assez sérieux, du moins dans plusieurs cantons. C'est ce que constate M. de Lentilhac dans la note suivante écrit de Lavallade, le 3 septembre, et dans laquelle il attribue ce fléau à l'influence des pluies survenues pendant les très-grandes chaleurs du milieu d'août :

« Les deux jours de pluie survenus les 18 et 19 août, alors que la terre, sous l'action d'une température qui s'est élevée à 32 degrés, avait acquis intérieurement une forte dose de calorique, ont occasionné les plus fâcheux effets sur la plupart de nos végétaux. La pomme de terre, dans très-peu de jours, a vu sa feuille se noircir, ses fanes s'abattre, ses tubercules se dessécher avant maturation. Les arbres fruitiers, le noyer surtout dont les organes folliacés étaient atteints de nombreuses maculations, ont vu le sol jonché de leurs feuilles. Enfin la vigne, atteinte déjà de l'affection anémique sur le nom de laquelle nos savants ont besoin de se mettre d'accord, a offert sur plusieurs points de nos vignobles des foyers d'une intensité alarmante. Si, comme l'observation semble le démontrer, la maladie se propage exclusivement dans les sols où le fer fait défaut : terrain crayeux, argile ou sable,

qu'une enquête sérieuse soit faite sans retard. Qu'on relève des faits bien observés partout où la maladie se montre; qu'on essaye l'application du fer et de ses composés; qu'une commission par département centralise les rapports et, après sérieux contrôle, mette au grand jour la vérité. Pour la Dordogne, jusqu'à présent du moins, le phylloxera est un mythe, et cependant la vigne est malade, personne ne le conteste. »

La récolte des blés n'a été, paraît-il, que médiocre dans cette région; mais on espère que les autres récoltes en terre donneront d'assez bons produits, pourvu toutefois que la sécheresse qui vient de se terminer ne revienne plus à l'automne. M. de Lamothe nous adresse à ce sujet de Périgueux, à la date du 8 septembre, la note suivante qui résume la situation de presque tout le département :

« Je viens de parcourir la plus grande partie du nord du département de la Dordogne de l'est à l'ouest, dans les arrondissements de Périgueux et de Nontron; un peu dans celui de Ribérac. J'ai pénétré sur le territoire d'environ 15 cantons, soit presque le tiers du Périgord. Partout, ou à peu près, le déficit en froment est considérable, et je crains bien que notre pays classé par la maison de Marseille que vous citez comme ayant sous ce rapport une récolte passable, n'en ait en réalité qu'une médiocre au plus. Le grain n'est ni bon, ni beau, ni abondant. On cite des domaines qui ne retireront pas plus de trois à quatre fois la semence.

« La maturité des maïs sera hâtive, et cette graine mûrira sur les hauteurs qui limitent le Périgord et le Limousin, ce qui n'arrive que rarement. Les arbres éprouvés par la sécheresse de 1870, par l'hiver, et n'ayant pas été suffisamment humectés cette année, perdent leurs feuilles de bonne heure. Le raisin mûrit aussi plus tôt que de coutume.

« Chemin faisant j'ai traversé la vallée du Rhône dont les travaux d'assainissement ont valu de la part du jury de la prime régionale une médaille d'or grand module à M. Brachet et à ses collègues. Nous y avons vu des champs de blé ayant, cet été, donné 35 hectolitres à l'hectare, et nous y avons recueilli des betteraves de 6 kilog., des pommes de terre d'un demi-kilog., des choux pesant 13 kilog. l'un, au milieu d'autres presque aussi beaux. Ce n'était qu'un marais infect il y a peu de temps. Aujourd'hui dans la partie assainie on aura 1,000 fr. de recette par hectare. C'est un beau début qui encourage à continuer et devrait être suivi ailleurs.

« Enfin, depuis avant-hier au soir nous avons de la pluie. Il y a cinq semaines qu'il n'en était tombé, sauf à la suite de quelques orages partiels, et encore dans une ou deux localités la grêle et le feu du ciel avaient-ils, par leurs ravages, fait plus de mal que l'eau n'avait pu faire de bien. C'est ainsi notamment qu'à Coulances, gros bourg de Savignac-les-Enghien, la foudre a réduit en cendres plusieurs bâtiments, des écuries et un moulin à blé. Les ondées qui nous sont arrivées mercredi et qui durent encore sont salutaires et régulières, du moins dans notre rayon, et les agriculteurs s'en réjouissent. Elles sont en effet fort utiles pour faire revivre les betteraves qui se mouraient, faire croître les navets semés en récolte dérobée, donner un nouvel élan aux tabacs non encore rentrés et aux derniers regains, faire grossir les fruits encore sur les arbres et permettre au maïs d'achever sa maturité. Les raisins aussi s'en trouvent à merveille. Mais elles sont venues trop tard pour les haricots, les premiers tabacs et les quatrièmes coupes de luzerne qui s'effectuent en ce moment. Tout cela a beaucoup souffert de la chaleur torride et du vent du midi, de même que les fruits, les sarrasins et une partie des vignobles. En somme les récoltes d'automne ne seront pas excellentes, comme nous l'espérions, mais bonnes seulement. D'un autre côté, la maladie des pommes de terre ne cesse pas de s'accroître. Les maïs, les pommes, les châtaignes, les poires et probablement aussi les betteraves donneront seules pleine satisfaction aux cultivateurs. Les regains n'auront pas fourni ce sur quoi l'on comptait, et le vin manquera sur plus d'un point. »

Dans la Haute-Garonne, la pluie des derniers jours a permis de donner à la terre les façons pour les semailles d'automne. C'est ce que nous annonce M. de Moly, qui nous envoie également de Toulouse, le 11 septembre, des détails sur l'ensemble des récoltes de la région :

« Il n'y a plus à se faire illusion dans le Sud-Ouest et dans le Midi, comme presque partout : sauf de rares exceptions, la récolte du blé est bien au-dessous de la moyenne, et la France aura besoin d'une large importation de blés étrangers. Elle a même déjà commencé, et c'est ce qui a arrêté la hausse des prix et même amené une légère baisse qui aura de la peine à se maintenir. Les orges et les avoines, qu'on avait semées en grande quantité après l'hiver, ont beaucoup mieux réussi que le blé; aussi les prix s'en ressentent. Malgré la sécheresse et les chaleurs du mois d'août, la récolte du maïs, sans être bonne, sera meilleure que celle de l'année dernière. Il y a eu beaucoup de pommes de terre et sans maladie appréciable; mais après avoir beaucoup promis au mois de mai, la coulure du mois de juin, la chaleur et la sécheresse en août ont diminué dans d'énormes proportions la récolte du vin, qui sera médiocre ou mauvaise, et il y a déjà dans les prix une hausse qui ne peut qu'augmenter. Grâce aux pluies tombées ces jours derniers et qui pourraient bien n'être pas finies, on va donner les dernières façons aux terres destinées aux semailles d'automne : puissent-elles être bien faites; puisse surtout l'année prochaine être meilleure en tout que ne l'a été 1871! »

La position est aussi loin d'être bonne dans l'Ardèche. Le déficit dans la récolte des fourrages a singulièrement compromis l'industrie de l'élevage des bêtes à cornes. Seules, les pommes de terre donneront un bon produit. C'est ce que nous trouvons exprimé dans la lettre que M. Fournat de Brézenaud nous écrit de Quintenas, le 5 septembre :

« Notre situation agricole s'est légèrement améliorée depuis ma dernière lettre, grâce à quelques orages qui ont ramené un peu de fraîcheur au sol desséché et brûlé; malheureusement, ces pluies ont été très-fortes et ont beaucoup raviné les sols en pente. Tout le monde s'était empressé de semer des récoltes secondaires, telles que navets, maïs pour fourrage, espérant que nous aurions d'autres averses; malheureusement il n'en a pas été ainsi, et ce n'est guère que par un pâturage un peu plus fourni dans les prairies qu'on peut mieux entretenir le bétail. Ce dernier a beaucoup augmenté de prix comme on devait s'y attendre ; malheureusement notre département ayant eu encore une très-mauvaise récolte de fourrage, ne pourra élever et apporter sa part à la reconstitution de notre bétail qui a tant diminué depuis deux ans. Les seigles ont donné un bon rendement au battage, mais les froments donnent à peine deux tiers d'une année fort moyenne. Grâce aux quelques pluies qui ont eu lieu en juillet et commencement d'août, la récolte des pommes de terre sera bonne et d'un grand secours pour l'alimentation des animaux. Les vignes ne donneront presque rien, soit à cause de la gelée de cet hiver, soit à cause de la coulure. Maintenant que l'année agricole peut être appréciée dans son entier, pour notre localité on peut dire qu'elle est loin d'être satisfaisante, et que les seuls produits abondants seront les pommes de terre et les arbres morts par suite de la gelée et à cause de la sécheresse si prolongée. »

En résumé, la situation n'a pas sensiblement changé depuis la semaine dernière; mais les craintes que faisait naître la continuation de la sécheresse se sont en partie évanouies. Les battages des céréales se poursuivent avec activité, et les premiers labours d'automne sont commencés. La maladie des pommes de terre ne semble pas faire de nouveaux progrès; quant aux betteraves, elles ont toujours un aussi bon aspect. Les vignes se présentent aussi bien que le permettent les intempéries de toutes sortes dont elles ont eu à souffrir; malheureusement dans quelques parties du Midi, notamment dans l'Hérault, les pluies sont venues trop subitement et en trop grande abondance; un grand nombre des vignobles des plaines y sont gravement compromis. Il faut espérer que ce dommage ne s'étendra pas, car il compromettrait ce que l'on peut espérer de la prochaine vendange.

J.-A. Barral.

LES QUALITÉS DES VIANDES.

Il existe encore en zootechnie bon nombre de questions à résoudre par la voie expérimentale, au sujet desquelles cependant l'empirisme plus ou moins raisonné, en honneur chez nous dans l'enseignement, propage des solutions qui ne sont pas en concordance avec le peu de connaissances scientifiques acquises dès à présent sur ces questions. A la place des faits constatés par une analyse exacte des phénomènes, on met des appréciations personnelles résultant d'opinions préconçues, et le plus souvent même de purs préjugés, données abusivement et sous la forme dogmatique comme résultant de l'observation pratique. Cela se montre surtout pour ce qui concerne les qualités des viandes, sur la détermination exacte et précise desquelles je n'hésite pas à dire que la science est le moins avancée. Pour arriver à cette détermination, il y aurait une longue série de recherches comparatives à faire, en mettant à contribution toutes les ressources expérimentales que la chimie physiologique peut fournir, et pour l'exécution desquelles les moyens de travail font défaut en dehors de nos établissements publics. Il ne saurait suffire d'être en mesure d'en concevoir le plan. Réduit à ses propres forces, le travailleur isolé demeura souvent impuissant, à côté de richesses qui, par la faute de ceux qui en disposent, restent stériles parce qu'ils ne savent ou ne veulent point les faire fructifier dans l'intérêt public, qui n'est malheureusement point dans notre temps et dans notre pays la préoccupation dominante.

Sur les qualités des viandes dont je veux dire quelques mots aujourd'hui à l'occasion d'un récent article, il règne d'abord une confusion fâcheuse entre les propriétés que M. Chevreul a nommées organoleptiques et les propriétés nutritives. Les premières, qui dépendent des goûts, ne se peuvent guère discuter. On constate seulement à leur égard l'état de l'opinion la plus générale, et cette opinion une fois constatée, il n'y a plus qu'à s'y conformer. Les entreprises zootechniques n'y seraient pas autrement intéressées s'il n'y avait lieu de déterminer les conditions des préférences indiscutables, afin de se mettre en état de les réaliser le plus souvent possible, et de produire ainsi la marchandise la plus demandée et qui, par conséquent, se paye le plus cher. Pourquoi, par exemple, la viande d'un bœuf vendéen au même degré d'engraissement est-elle plus estimée du gourmet que celle d'un bœuf charolais? Pourquoi impressionne-t-elle plus agréablement son palais? Nous nous en doutons bien un peu, mais nous n'avons pas encore pour une telle question une réponse précise, une réponse scientifique capable de nous donner les moyens de faire acquérir à la viande du charolais les qualités qui distinguent à présent celle du vendéen. Dire que cela dépend de la race, c'est purement et simplement constater le fait. Si nous disions que cela dépend de la nourriture, on ne serait pas beaucoup plus avancé, et l'on pourrait immédiatement nous objecter que les bœufs normands, les auvergnats et les vendéens eux-mêmes, nourris en même temps dans les herbages de la Normandie, ne fournissent point des viandes d'égale qualité.

Le problème est donc complexe. Il exige, pour être résolu, qu'on le

soumette à une analyse approfondie dont la méthode seule nous est à peu près connue. Là est toutefois l'essentiel. Le reste ne serait plus qu'une affaire de temps et d'habitude des recherches et des expériences scientifiques. Mais on ne pourra pas dire que la solution vérifiée d'un tel problème ne soit point d'une très-grande importance. Déterminer à quels éléments définis sont dues les saveurs différentes des viandes d'un même genre, des variétés d'une même espèce ou des individus d'une même variété, — car tous ces cas se présentent à l'observation ; déterminer ensuite le mode de production de ces éléments, c'est-à-dire les conditions sous l'influence desquelles ces éléments se développent : tel est l'énoncé du problème qu'il s'agirait de mettre à l'étude et sur lequel, il faut bien le reconnaître, nous n'avons encore aucune donnée précise. Nous sommes portés à croire, parce que cela paraît *à priori* le plus probable, que la raison des phénomènes observés doit être cherchée dans l'alimentation ; mais il n'est pas permis d'admettre que celle-ci toute seule puisse la fournir. Le peu que nous en savons, quant à présent, oblige à ne point méconnaître qu'il y a aussi une part à faire et à l'aptitude de race, et à l'aptitude individuelle, et à certaines autres conditions de fonctionnement physiologique.

On sait, par exemple, en ce qui concerne les espèces bovines, que les vieux animaux donnent une viande fournissant un bouillon meilleur au goût, plus savoureux, que celui qu'on obtient avec la viande des jeunes. On sait aussi que chez le même individu, la viande de certaines régions est préférable à celle de certaines autres pour le même objet. Ces viandes sont meilleures pour le pot-au-feu ; les autres le sont pour le rôti. Sur ce point, la question est moins obscure que sur les autres. De récentes recherches d'un physiologiste anglais, M. W. Marcet, entreprises dans un tout autre but, nous ont fourni à cet égard quelques éclaircissements, en nous faisant connaître la constitution du tissu musculaire, sous le rapport de la façon dont se comportent avec le dialyseur les éléments qui le composent. Nous savons mieux que par le passé ce que ce tissu cède à l'eau dans laquelle il subit la coction, et par conséquent nous commençons à comprendre l'influence que peut avoir dans le cas l'état de développement plus ou moins avancé du tissu musculaire proprement dit. Nous pouvons en faire une application à ce qui concerne l'appréciation générale des viandes précoces, trop souvent confondues d'une manière irréfléchie avec les viandes jeunes, dont elles n'ont en réalité aucun des caractères. Ces choses ne peuvent pas être exactement appréciées d'après le temps écoulé seulement, et ainsi que je l'ai déjà fait observer bien des fois ailleurs, il est presque toujours arrivé qu'on a confondu, dans les discussions sur cet objet, les animaux prématurément engraissés et tués, avec les sujets véritablement précoces et abattus au temps voulu pour que leur viande jouît de toutes ses qualités organoleptiques. Je ne crois pas qu'on ait jamais comparé, sous ce rapport, des individus arrivés au même degré de développement, appartenant à la même race et ayant été engraissés de la même façon, quelle que fût d'ailleurs la différence de leur âge ; qu'on ait, par exemple, mis en parallèle la viande d'un bœuf hollandais de six ans et celle d'un bœuf de durham de quatre. Non. Les comparaisons ont été faites entre celle d'un vendéen ou d'un auvergnat adulte et celle

d'un durham de vingt-quatre à trente mois, engraissé à outrance pour un concours, et encore en voie de croissance. Pour arriver à des solutions exactes, il ne faut comparer que des objets comparables, c'est-à-dire des objets de même ordre et de même espèce. Cela est élémentaire en science; mais dans les matières de la zootechnie, il semble convenu que les procédés de la science ne sont point de mise. Les lieux communs systématiques de la pratique ont seuls voix au chapitre, et rien n'égale les prétentions avec lesquelles ils sont formulés.

C'est un fait avéré que la viande jeune a un goût moins accusé, une saveur moins prononcée que la viande plus âgée, toutes choses d'ailleurs égales. Mais qu'est-ce que la viande jeune? qu'est-ce que la viande âgée? Là est tout le problème. Cette question, au point de vue seul du goût, est extrêmement complexe, et sa solution est très-relative, selon la façon dont on l'envisage. Au point de vue des propriétés organoleptiques exclusivement, elle est facile à résoudre. La viande est faite ou mûre, ou elle ne l'est pas. Elle est mûre à dater du moment où l'animal qui la fournit a atteint l'état adulte, en d'autres termes lorsque la croissance de cet animal est achevée. Jusque-là cette viande n'a pas les qualités de la maturité; elle est encore jeune, et si elle a été produite chez un individu de la même race et avec les mêmes aliments, elle n'a pas autant de saveur.

Est-ce à dire qu'elle ait, à poids égal, une valeur nutritive moindre? Ceci est une tout autre question, qui me paraît d'ordinaire résolue bien lestement. Les propriétés nutritives de la viande ne dépendent point de ses propriétés organoleptiques, et en tout cas il n'existe à cet égard, à ma connaissance, aucune expérience décisive qui permette de formuler une conclusion tranchée. Ce que nous savons de la physiologie de la digestion porte à penser que les viandes jeunes, provenant d'individus en état de croissance, et riches par conséquent en éléments colloïdes propres à servir au développement du tissu musculaire, sont d'une digestion plus facile que celle des viandes riches surtout en éléments achevés de ce tissu, comme le sont les viandes d'adulte. L'observation de tous les peuples enseigne, de temps immémorial, qu'elles entrent avec avantage dans leur hygiène alimentaire, ne fût-ce que pour assurer la variété du régime, qui est une des conditions principales de la bonne alimentation. Le goût public est à cet égard le meilleur juge, et pour être autorisé à proclamer, par exemple, comme cela vient d'être fait, et comme cela avait été fait antérieurement pour la viande d'agneau, sans en donner davantage des preuves, que la meilleure viande de veau est un mauvais aliment, qu'elle n'est qu'un *trompe la faim*, il faudrait autre chose qu'une conviction personnelle.

Si l'on en doit juger par les raisons invoquées, il n'y a pas lieu même de prendre en considération le verdict de sa condamnation, attendu que ces raisons s'appuient sur des contre-vérités scientifiques. La viande de veau, dit-on, est relâchante, fade et même indigeste sans l'intervention de l'art culinaire. Sous la forme la plus simple de cette intervention, qui est apparemment indispensable pour toutes les viandes, sous la forme de rôti, tout le monde, à moins d'une répugnance individuelle et idiosyncrasique, s'élèvera contre une telle appréciation. La viande de veau, comme toutes les viandes blanches, est recomman-

dée pour les estomacs faibles ou fatigués. Cela ne veut pas dire qu'elle soit indigeste. En prétendant aussi que « l'inassimilable » gélatine qui ferait presque toute sa « pauvre richesse nutritive, » a commencé déjà depuis plus d'un quart de siècle à subir de la part des médecins observateurs l'improbant contrôle qu'elle méritait *depuis toujours*, on montre : 1° qu'on ne sait pas bien ce que c'est que la gélatine ; 2° qu'on n'est pas au courant des travaux dont ce produit de la coction de certains tissus organiques a été l'objet. Aucun savant ne conteste plus, en effet, que la gélatine soit assimilable et parfaitement nutritive, dans les conditions où le sont tous les éléments azotés du même ordre. Un excellent travail de M. Guérard, après le résumé historique des travaux dont la gélatine a été l'objet, fait d'une manière si fine par M. Chevreul durant le siége de Paris, vient encore de le démontrer de nouveau. En outre, la viande de veau est assurément celle qui, entre toutes, donne proportionnellement le moins de gélatine. C'est pour cela que le bouillon de veau compte au nombre des plus légers. Il n'est pas nécessaire, je pense, de relever la boutade accusatrice dont ce bouillon *sans osmazôme* a été l'objet. Elle n'est vraiment pas sérieuse. Dans l'état actuel de la science, il n'y a pas lieu non plus de discuter sur cette chose indéterminée et non définie que Thénard a cru pouvoir nommer osmazôme et que des recherches plus avancées ont reléguée dans le domaine de l'histoire.

En somme, on voit ce qu'il reste encore à étudier avant de se permettre de formuler des conclusions qui puissent servir de base solide pour l'appréciation des qualités des viandes, et aussi pour déterminer les conditions de production de ces qualités. C'est là un des sujets les plus intéressants de la zootechnie expérimentale, qu'il serait bien désirable de pouvoir mettre à l'étude avec tous les moyens de recherches propres à son éclaircissement. On est malheureusement obligé de constater que ceux qui disposent de ces moyens ne se soucient point du tout de les voir utiliser dans l'intérêt public.

A. Sanson.

LE BLÉ HYBRIDE GALLAND.

Dans l'intérêt de l'agriculture, il est utile de propager les bonnes variétés de froments. C'est pourquoi je crois pouvoir, à mon tour, signaler le froment hybride Galland, qui a fait merveille chez moi. On sait combien la longue sécheresse de 1870 nous a été funeste. Dans les années moyennes, j'obtiens 7 à 8 pour 1 ; en 1870, je n'ai eu que 4 pour 1.

Le froment Galland, que m'avait vendu M. Casanova, m'a donné 16 pour 1, dans les mêmes terres où le froment du pays n'a donné que 4. J'ai eu le soin d'isoler le blé Galland ; il était semé à une très-grande distance des autres blés. J'ai vu que l'on s'était plaint de ce qu'il y avait deux variétés dans le blé Galland. J'ai fait trier les épis barbus et les lisses ; je les ai semés séparément ; leurs produits ont été également mélangés. J'ai constaté que celui qui n'avait pas été trié donnait dans les parties les plus fertiles du champ beaucoup d'épis barbus, tandis que dans le même champ les parties les moins bonnes ne don-

naient presque que des épis lisses, d'où on peut conclure que c'est bien la même variété sous deux aspects différents.

Cette année je n'en sèmerai pas d'autres variétés; que n'ai-je pu le faire en 1870? j'aurais eu une récolte quadruple de celle si pauvre que j'ai obtenue. Cette année le blé Galland m'a donné *vingt-deux* pour 1. Je pourrai en remettre aux personnes qui en voudront.

Comte de Morteuil,
A Laboryte, par Paulhaguet (Haute-Loire).

LA CÉCYDOMIE DESTRUCTIVE ET SON PARASITE.

Le *Journal de l'Agriculture* a déjà publié (nº du 17 juin 1871, p. 424) quelques renseignements sur un insecte qui fait de grands ravages dans les blés de plusieurs cantons du département de l'Isère. Je viens



Fig. 12. — Cécydomie destructive mâle.

aujourd'hui apporter, ainsi que je l'avais promis, les résultats de nouvelles observations qui, j'espère, pourront être utiles à un certain nombre de lecteurs.

Cécydomie à l'état d'insecte parfait. — L'insecte que, sur un examen trop superficiel des larves et de leur position, j'avais cru être le Chlorope linéoté, est en réalité bien éloigné du genre chlorope : c'est une Cécydomie, la Cécydomie destructive (*Cecydomia destructor*), le *Hessian fly* des Américains; insecte qui ravage les froments en Amérique et qu'on y appelle mouche hessoise, parce qu'elle provient, dit-on, des blés envoyés pendant la guerre de l'indépendance aux Hessois qui faisaient, à titre de troupes mercenaires, partie de l'armée anglaise. Je ne crois pas que la Cécydomie destructive ait été déjà signalée en France; dans tous les cas, voici sa description aussi complète que possible.

La Cécydomie destructive (fig. 12 et 13) est un insecte de l'ordre des

Diptères, de la division des Némocères et de la tribu des Tipulides. Comme la Cécydomie du froment (*Cecydomia tritici*), son aspect général est celui



Fig. 13. — Cécydomie destructive femelle.

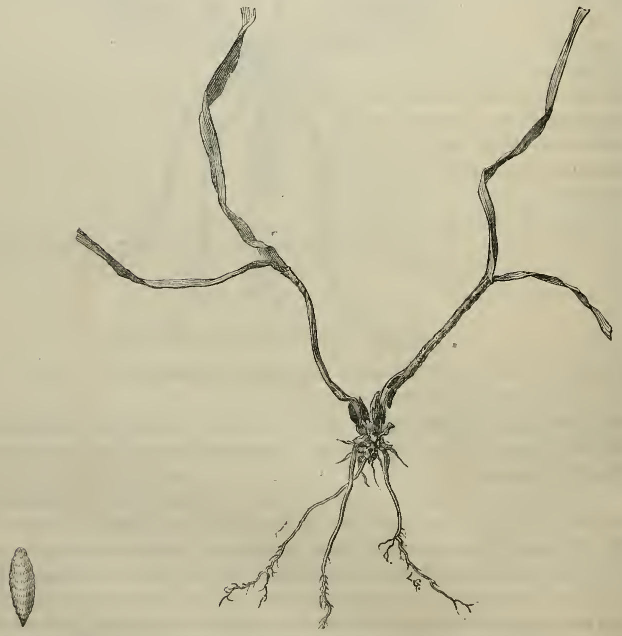


Fig. 14. — Larve de la cécydomie destructive, grossie.

Fig. 15. — Jeune tige de blé attaquée par la larve de la cécydomie destructive aux mois d'avril et de mai.

d'un petit cousin ; sa longueur est de $0^m.003$ à $0^m.004$, sur laquelle la tête et le corselet occupent $0^m.001$ à $0^m.0015$. Sa tête excessivement petite est presque sous le corselet, ce qui fait paraître l'insecte comme bossu ;

elle porte deux yeux noirs assez volumineux et deux antennes; ces antennes sont longues de $0^m.002$ à $0^m.003$ et garnies, chez les femelles, de douze à quatorze, chez les mâles de dix-huit à vingt articles ronds et plumeux. Le corselet est noir, un peu brillant, il porte deux ailes de



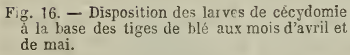

Fig. 16. — Disposition des larves de cécydomie à la base des tiges de blé aux mois d'avril et de mai.



Fig. 17. — Larves de cécydomie attaquant les tiges des blés montés.

forme obovule un peu plus longues que le corps, légèrement teintées de brun et plumeuses, de plus une touffe de poils rouges est placée à la base de chacune d'elles. Les balanciers ou ailes rudimentaires sont assez larges et parfaitement visibles à l'œil nu. L'abdomen, terminé par



Fig. 18. — Cécydomie destructive à l'état de nymphe.

Fig. 19. — Tige de blé développée attaquée par les nymphes de la cécydomie destructive.

un oviducte rétractile, jaune, pouvant s'allonger à $0^m.002$ et $0^m.003$, est renflé vers son milieu et composé de six anneaux. Sa couleur, quand l'animal est bien vivant, est rouge brique, au moins pour le dessous, car le dessus est, comme le corselet et les ailes, recouvert de petites soies brunes qui disparaissent au toucher. Les pattes, aussi de couleur brune, sont, relativement à la grandeur de l'insecte, excessivement lon-

gues, 0m.01 environ. Les cuisses et les jambes sont de la même largeur, les tarses sont plus larges et sont formés de cinq articles.

Ainsi qu'on peut le voir par cette description, la Cécydomie destructive a une grande analogie avec la Cécydomie du froment; elle n'en diffère en réalité que par sa couleur un peu plus foncée et par quelques autres petits détails. Mais, s'il n'y a qu'une petite différence pour la forme entre ces deux insectes, il y en a une considérable quant à la manière dont ils ravagent les récoltes. A ce propos je crois devoir rappeler, en les complétant, la description que j'ai donnée précédemment des larves de la Cécydomie et les indications des dégâts qu'elles ont commis.

Cécydomie à l'état de larve et nymphe. — Nous avons vu qu'on trouve, au mois d'avril et au mois de mai, les larves de la Cécydomie appliquées contre la tige entre le premier nœud inférieur et les racines (fig. 15 et 16); mais on ne les trouve pas seulement à cet endroit. Plus tard, quand les blés sont montés, si l'on prend les tiges très en retard et qu'on enlève avec précaution toutes les feuilles, on trouve au-dessus de presque tous les nœuds, encore absolument contre la tige, une ou plusieurs larves qui ne tardent pas à faire périr cette petite plante (fig. 17). — J'en ai trouvé jusqu'à vingt, groupées au-dessus d'un nœud, le troisième d'une tige, et formant une sorte d'anneau. — Ces larves (fig. 14), de couleur blanche, sont longues de 0m.003 à 0m.004, et larges de 0m.001 environ lorsqu'elles sont complétement développées; elles sont pointues à leurs deux extrémités, sans anneaux sensibles dans les sujets arrivés à leur croissance. Les larves, excessivement petites, n'ayant qu'un tiers ou un quart de millimètre, qu'on ne peut voir qu'à la loupe, paraissent présenter sept à huit anneaux; mais pas plus chez celles-ci que chez les autres on ne remarque le moindre mouvement. Une seule partie de ces larves paraît avoir un mouvement continu d'ondulation: c'est la partie verte intérieure qu'on aperçoit par la transparence de l'enveloppe. — Elles paraissent dépourvues de tout moyen de locomotion. D'un côté de la larve, le moins pointu, on voit un très-petit point noir: c'est une bouche très-simple, sans mandibules ni autres organes propres à couper, un simple appareil de succion; car, comme la larve de la Cécydomie du froment, celle de la Cécydomie destructive se nourrit en absorbant la séve, sans couper les parties de la plante sur lesquelles elle agit. Malgré cela, elle parvient à s'incruster, pour ainsi dire, dans la tige au point de la faire casser au moindre choc: c'est ce qui est arrivé à un grand nombre de tiges par les pluies et les vents du printemps.

Dans le courant du mois de mai cette larve se transforme en nymphe d'une couleur brune (fig. 18 et 19) conservant la même dimension. A partir de ce moment, les tiges qui n'ont qu'une ou deux larves, n'ayant plus leur séve arrêtée au passage, reprennent un peu de vigueur, et quelques-unes arrivent encore à donner un mauvais épi; mais la plupart, trop affaiblies pour se relever, se dessèchent vers le haut et pourrissent à la base.

Parasite de la Cécydomie destructive. — Avant de passer à la recherche des moyens de destruction qu'on pourrait employer contre la Cécydomie destructive, je vais parler d'un parasite de cet insecte qui, peut-être,

se chargera à lui seul de cette destruction. Afin de ne pas me tromper sur les observations que j'aurais à faire sur ces insectes, j'ai renfermé dans de petits tubes de verre, bouchés avec des feuilles de papier percées pour permettre à l'air d'entrer, un certain nombre de pupes prises à la base des tiges de blé. Actuellement, sur une centaine de ces pupes, il est né cinq ou six mouches Cécydomiennes et une dizaine d'autres insectes, très-petits, appartenant à l'ordre des Hyménoptères. Ces insectes sont très-certainement des Ichneumons de la Cécydomie destructive ; je n'ai pu déterminer leur nom, mais je suppose que ce sont les insectes indiqués par les entomologistes comme étant très-communs lors de l'éclosion des larves de la Cécydomie : des *Ceraphron destructor.* On pourra s'en assurer par la description que je fais suivre et par les dessins qui l'accompagnent.

L'insecte parasite de la Cécydomie destructive (fig. 20 et 21) a la forme d'une abeille; sa longueur est de $0^{m}.002$ à peine ; sa largeur dans la partie la plus développée, la partie antérieure de l'abdomen, est de $0^{m}.0005$ à peu près. Ses ailes dépassent peu le corps, elles sont transparentes ; les



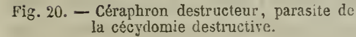


Fig. 20. — Céraphron destructeur, parasite de la cécydomie destructive.



Fig. 21. — Larve du céraphron destructeur.

postérieures sont très-fines et fort difficiles à voir sans loupe. Le corps est de couleur verte très-foncée[1], un peu brillante sur le corselet et la tête, très-brillante sur l'abdomen. Sa tête est pour ainsi dire formée de deux yeux rouges bruns, très-volumineux; elle est rattachée au corselet, ainsi que l'abdomen, par un lien très-fin. L'abdomen est formé par cinq ou six segments s'emboitant les uns dans les autres. Les antennes, longues de $0^{m}.002$, sont coudées au tiers de leur longueur à partir de la tête; la première partie est jaune dans les deux sexes; la deuxième, plus grosse à l'extrémité qu'à la base, est brune chez les femelles et jaune chez les mâles. Les pattes sont jaunes, excepté l'extrémité des tarses chez les mâles et l'extrémité des tarses et les cuisses chez les femelles ; la jambe est jaune dans les deux sexes. Les femelles paraissent un peu plus grosses que les mâles.

Une chose qui n'est pas facile à expliquer, c'est la naissance de ce parasite au mois d'août. En effet, il est bien évident que les larves de la Cécydomie ne se développent pas avant le printemps, et il est non moins

1. J'ai remarqué depuis que tous les insectes ne sont pas parfaitement semblables quant à la couleur ; un petit nombre naissent avec un abdomen plus ou moins jaune en dessous. Ce ne sont là que des exceptions qui ne doivent pas empêcher d'assigner pour caractère général à ces insectes un abdomen de couleur verte très-foncée.

évident que ces insectes parasites ne peuvent passer l'hiver à l'état d'insectes parfaits; pourtant les Ichneumons pondent d'ordinaire leurs œufs dans les larves des insectes; il doit donc y avoir exception pour celui-ci. Attaquerait-il l'insecte parfait? ou déposerait-il ses œufs sur les œufs des mouches Cécydomiennes? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable.

Dans un deuxième article, nous étudierons les moyens qui nous semblent les plus propres à détruire ces insectes si nuisibles.

G. Cuzin,
Agriculteur à Gillonnay (Isère).

CULTURE LUCRATIVE DES ARTICHAUTS.

Pendant longtemps on a considéré et beaucoup de gens considèrent encore la culture des artichauts comme une affaire de luxe dans les jardins. On croit aussi que cette bonne production végétale n'est et ne peut être admise que sur la table des personnes riches : il n'en est rien cependant, ou il peut en être ainsi dans quelques départements; mais dans les grands centres de population, elle est consommée en majeure partie par la nombreuse classe ouvrière des grandes villes. En effet, durant toute la saison de ce fruit légumier les marchands ambulants les crient et les promènent dans les rues de Paris, depuis l'aurore jusqu'après le coucher du soleil, en les annonçant et en les désignant par la *tendresse*, la *verduresse*, dont la traduction littérale de ces mots veut dire qu'ils sont fraîchement coupés et apportés le matin même à la halle aux légumes, où ils viennent d'être achetés. Ceux du lendemain et des jours suivants sont vendus cuits par des femmes qui les colportent sur des éventaires, à cinq ou dix centimes la pièce, quelquefois plus cher, selon les années et les besoins et aussi selon leur grosseur. Les ouvriers en général font de l'artichaut, et cela se comprend, une consommation assez grande et journalière, par la raison peut-être qu'il est plus facile à préparer; ce sont eux qui en absorbent le plus : car on sait qu'à cette époque de l'année où on les vend, la plus grande partie de la classe aisée est ordinairement à la campagne. Ce fruit convient à presque tout le monde, à de rares exceptions près, et il pourrait être servi tous les jours sur la même table par suite des diverses préparations culinaires auxquelles on le soumet et qui permettent d'en faire un mets différent. Effectivement, cuit, on le mange à la sauce blanche, à la vinaigrette, à la Barigoule, en friture, à la sauce mayonnaise, au jus, etc. Cru, il est très-recherché pour le manger à la poivrade; il se conserve facilement; et en hiver on ajoute dans les ragoûts comme accessoires les fonds d'artichauts séchés au four.

L'artichaut n'est pas difficile à cultiver, il demande une terre forte, profonde, perméable ou sablonneuse, mais toujours un peu fraîche. Dans les terrains qui retiennent l'eau, les racines pourrissent facilement. Pour les conserver pendant l'hiver, on commence par couper les feuilles en novembre à une hauteur de 25 à 30 centimètres; on les butte ensuite avec la terre du sol que l'on réunit en forme de cône autour du pied, en ayant soin de ne pas en mettre sur le cœur de la plante. Lorsque les froids arrivent, on couvre le carré de fumier mélangé, si on

le peut, de feuilles de chêne, de châtaignier ou de platane ; et pendant les fortes gelées, tous les matins, quand il fait beau, on enlève la couverture qui est placée au faîte du cône, au milieu duquel se trouve alors l'artichaut que l'on veut protéger; tous les soirs, sans y manquer, on recouvre cette même partie pour que les pluies froides, les verglas et la neige ne pénètrent pas dans le milieu de la plante. En couvrant et en découvrant chaque jour, on devra avoir la précaution de ne pas marcher sur les artichauts, lorsque surtout les feuilles seront gelées, afin d'éviter la pourriture qui pourrait se communiquer à l'intérieur et qui finirait peut-être par détruire ou gêner considérablement les pieds au printemps suivant. Cette culture est celle usitée par presque tous les jardiniers de maisons bourgeoises, et tout le monde la connaît ou à peu près. C'est la plus commode et la plus usitée.

On plante les artichauts en quinconce à la distance de 1 mètre à 80 centimètres environ en tous sens vers la fin d'avril; on ouvre la terre à la pioche et on fait un trou de 10 centimètres de largeur, de 4 à 5 de profondeur, sur une longueur de 15 à 20, aux extrémités desquels trous on enfonce un jeune œilleton au plantoir et on arrose aussitôt; on continue le mouillage toutes les fois que le besoin s'en fait sentir. Pendant l'hiver et le premier printemps, nous recommandons la surveillance la plus active sur les mulots et les taupes qui sont très-friands des racines de l'artichaut pendant le mauvais temps. Souvent il nous est arrivé de trouver des nids aux pieds de ces plantes, lors des labours d'avril et de mai, époque à laquelle on doit faire ce travail chaque année.

Quoique nous soyons parfaitement convaincu de la généralité de cette culture et de son entier succès dans une partie des jardins de France, nous croyons utile d'en faire connaître une autre, afin de la propager partout où elle pourra être mise en pratique; cette méthode peu connue est en usage à Senlis (Oise) depuis fort longtemps chez beaucoup de cultivateurs d'artichauts; nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré de la leur faire passer sous les yeux, et chacun puisera dans cette note ce qu'il croira utile à ses intérêts. La voici dans toute sa simplicité telle que nous l'a donnée M. Doublet, jardinier à Senlis, il y a de cela plusieurs années.

La culture des artichauts à Senlis est permanente dans le même sol; cette méthode consiste à planter en tous sens dans un terrain nu et humide les œilletons à la distance de 1 mètre les uns des autres et en lignes tracées au cordeau entre chaque pied. M. Doublet plante des choux de Milan gros, qu'il coupe tout pommés pour les vendre à la halle de Paris, vers la fin de novembre et dans le courant de décembre; à cette même époque et une fois cette récolte faite, il arrache une rangée d'artichauts entre deux, de manière que les lignes se trouvent alors espacées à 2 mètres les unes des autres. Il enlève ensuite, au milieu, à peu près 1 mètre de largeur et à la profondeur de un ou deux fers de bêche la terre qu'il jette à droite et à gauche des rangs conservés, afin de butter par ce moyen les rangs d'artichauts restant en place et qui doivent y passer l'hiver. M. Doublet les couvre ensuite de paille et de feuilles, et il les laisse dans cet état jusque dans les mois de mars et d'avril; à ce moment il débarrasse les artichauts de tout ce qui les couvrait et les en-

vironnait, il comble la tranchée avec la même terre qu'il en a ôtée en novembre et décembre, et il remplace sur ce nouveau sol la rangée qu'il avait supprimée à l'automne par une nouvelle plantation d'artichauts de printemps. Au mois de décembre suivant, il arrache la vieille ligne conservée qui se trouve avoir de dix-neuf à vingt mois de plantation et de durée ; puis il fouille à la place une nouvelle fosse dont la terre est destinée à servir de buttage aux pieds de la ligne plantée en avril, tel que nous l'indiquons plus haut, et il continue le travail indéfiniment sur le même emplacement avec le plus grand succès.

Ce procédé des plus faciles et à la portée de tout le monde, comme on le voit, a pour but et pour résultat de rendre permanente, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la culture des artichauts dans un même terrain à leur convenance et de faire produire de très-beaux fruits qui sont en même temps très-nombreux sur le pied. On comprend aisément que dans un sol sans cesse remué, défoncé et fumé, les artichauts doivent prospérer à merveille. Cependant on ne devra employer cette méthode, si séduisante qu'elle soit, que dans des terres perméables et fraîches en même temps, car si on la mettait en pratique dans des sols de nature forte et argileuse, on aurait peut-être le grave inconvénient de l'eau, qui ne manquerait pas de remplir les fossés, et qui pourrait sans aucun doute, pendant les fortes gelées, détruire ou compromettre la plantation d'artichauts. Nous avons vu à Senlis une plantation en artichauts qui datait de plus de soixante ans, sans interruption, par ce procédé trop peu connu.

Par suite d'une culture bien conduite et bien entendue, comme celle que nous venons de décrire, le produit d'un hectare d'artichauts est considérable. Nous avons calculé avec M. Doublet, qui s'y entend, que chaque touffe d'artichauts au plus bas prix rendait 25 centimes en moyenne chaque année à son propriétaire ; or, comme les pieds sont espacés à 1 mètre les uns des autres et qu'il en entre 10,000 à l'hectare, le produit en recette est donc de 2,500 fr. ; en ajoutant le montant de la vente de 10,000 choux à 5 centimes pièce seulement, 500 fr.; total : 3,000 francs.

Les frais de loyer de la terre, de main-d'œuvre et de transport pour aller vendre les artichauts et les choux sur le marché de Paris ou ailleurs, où il y aurait un débouché avantageux, sont en raison de l'éloignement de la capitale et du rayon d'approvisionnement des grandes villes. Quant aux personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas venir vendre leurs artichauts sur les marchés de Paris, et qui sont à proximité des chemins de fer, elles devront les adresser à des facteurs dont la probité est à l'abri de tout soupçon ; ils sont connus à la halle sous le nom de *compteurs*. Ces facteurs connus reçoivent les marchandises, les comptent, les vendent, en perçoivent le montant, et le font parvenir ensuite directement aux propriétaires de ces produits, après toutefois avoir prélevé pour prix de leur peine une très-légère contribution.

A Rouen, la culture des artichauts diffère essentiellement des deux premières; celle que nous allons indiquer était employée depuis longtemps par M. Desmarest-Frémont, l'un des meilleurs jardiniers-maraîchers de la ville. Cette culture, assez généralement suivie par les jar-

diniers rouennais, consiste à renouveler les plants tous les ans. On les plante au printemps, comme presque partout, par œilletons, que les horticulteurs de Rouen nomment *radons*, nous ne savons pourquoi. On les espace de 60 centimètres, et l'on place entre chaque ligne trois rangs de petits oignons dits *grelots*, ou des salades diverses, et l'on y sème en même temps des radis roses, que l'on récolte les premiers; puis vient le tour des salades, et enfin celui des oignons; dans le même espace de terre qui devient vacant, on plante immédiatement des choux de Milan, qui sont vendus à l'arrière-saison sitôt qu'ils sont pommés. A Rouen, l'usage général est d'arracher les artichauts chaque année vers la fin de l'automne et de leur faire passer l'hiver en jauge dans les caves et les celliers; au printemps suivant, on en détache les œilletons ou radons qui se sont produits pendant l'hiver, et on les plante de la manière et selon l'usage dont nous venons de parler.

M. Rouffia, ancien maître de pension à Paris et actuellement à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), lequel s'occupe passionnément d'horticulture, nous a fait connaître, dans le temps, que dans la principale récolte du mois d'avril et de mai, les jardiniers de Perpignan employaient un moyen bien simple pour faire grossir leurs têtes d'artichauts. Aussitôt, nous disait-il, qu'elles ont atteint une certaine dimension et qu'elles se sont suffisamment élevées sur leurs pédoncules, les horticulteurs placent à trois ou quatre travers de doigts, par en bas, une cheville en roseau longue de 5 à 6 centimètres, qui traverse le pédoncule; ils plient ensuite les feuilles supérieures de la plante pour les faire tomber sur l'artichaut qui, se trouvant ainsi privé du soleil, s'attendrit et grossit en même temps. Nous connaissons plusieurs amateurs des environs de Paris qui pratiquent ce moyen, dont ils obtiennent les meilleurs résultats; nous engageons tous nos confrères à essayer ce procédé peu difficile à exécuter.

Dans notre terre sèche et crayeuse, les artichauts viennent assez mal, et nos plantations faites par les procédés ordinaires en usage dans les maisons bourgeoises ne réussissent que difficilement. Cependant nous tenions beaucoup à récolter, sinon de belles têtes, au moins d'une certaine grosseur, et c'est ce que nous avons fini par obtenir à force d'essais. Voici comment nous opérons. Vers le milieu de septembre, chaque année, nous œilletonnons nos pieds d'artichauts avec le soin et la précaution voulus. Nous mettons dans un pot de 12 à 15 centimètres d'ouverture, un jeune œilleton portant quelques racines chevelues au bourrelet, qui se trouve placé à la base et qui était adhérent à la souche; la terre que nous employons pour ces sortes de plantations est une terre à géranium; cette opération terminée, nous arrosons selon la coutume et nous rangeons nos pots par ligne à l'exposition du nord ou du levant; nous les y laissons jusqu'aux gelées. Lorsque celles-ci arrivent, nous descendons nos pots d'artichauts dans la cave ou dans le cellier, d'où nous ne les tirons que vers la fin de février ou dans le commencement de mars pour les mettre dehors. Aussitôt que la végétation commence, nous dépotons nos artichauts et nous les plantons avec leurs mottes, en plein carré et en rangs, à la distance de 75 à 80 centimètres, et en quinconce. Puis à l'automne suivant,

nous recommençons le travail que nous venons d'indiquer. Cette méthode très-simple, ainsi que l'on peut en juger, nous donne relativement de beaux et nombreux produits; depuis que nous employons ce procédé, nous récoltons et nous mangeons des artichauts tous les ans; quelquefois même, et cela n'est pas rare, nos plantations de printemps nous donnent plusieurs têtes en automne, ainsi qu'il arrive dans toutes les bonnes terres à artichauts.

Il serait facile d'admettre les artichauts dans la culture forcée; quelques primeuristes de Paris ont essayé cette plante sous bâches et sous châssis, où elle a parfaitement répondu aux espérances qu'ils en attendaient; néanmoins, ils n'ont pu y donner suite dans l'impossibilité où ils se trouvaient de soutenir la concurrence avec les artichauts du midi de la France et ceux provenant de l'Algérie, qui sont apportés en abondance par les chemins de fer pendant une partie de l'hiver et du printemps.

L'artichaut appartient à la famille des Composées; il est originaire de l'Europe méridionale et de la Barbarie; il est vivace et il se reproduit par la semence et par les drageons que l'on détache du pied. Ce dernier moyen est préférable pour multiplier les bonnes variétés; la graine offre les inconvénients de ne pas toujours reproduire le type et en outre de donner des plantes très-épineuses, ayant beaucoup d'analogie avec le cardon, *Cynara carduncculus*, L. Nous conseillons donc la propagation par œilletons, dont le produit a lieu la même année. Avec la voie de la semence, au contraire, on ne sait pas où l'on va.

Les artichauts fleurissent en août et en septembre, et il en existe plusieurs variétés connues depuis fort longtemps dans les jardins; ce sont : 1° le *violet*, 2° le *gros camus*, 3° celui à *têtes longues de Provence*, 4° le *gros vert de Laon*, le plus estimé des cultivateurs; c'est le meilleur, à notre avis, et c'est à cette bonne et ancienne variété que nous accordons la préférence.

La racine de l'artichaut est employée en médecine, comme diurétique et apéritive; on prétend aussi que les placenta sont aphrodisiaques.

Une plantation d'artichauts peut durer de quatre à six ans, quelquefois plus longtemps encore; sa longue existence est subordonnée à la qualité du sol, au climat et aux engrais qu'elle reçoit. Le guano en poudre administré sagement et avec discernement à chaque pied au moment des labours de printemps fait développer la plante dans toutes ses parties, et les têtes sont bien plus fortes que celles des pieds qui n'en ont pas reçu. Etendu dans l'eau de source et dans la proportion d'un litre, mais pas plus, par hectolitre de liquide destiné aux arrosements, nous en avons obtenu également de très-bons résultats. Il ne faudrait cependant pas arroser toujours avec ce mélange qui finirait par porter un certain préjudice à la végétation en atteignant les racines, qu'il pourrait brûler si on multipliait trop souvent les arrosements au guano à cette dose; pour les plantes florales en pot, et pour les fraisiers, nous réduisons ce puissant engrais à un décilitre par hectolitre d'eau, et c'est grandement assez, encore faut-il agir dans ce cas avec une extrême prudence, vis-à-vis des plantes molles notamment.

Bossin.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XXII. — Séance du 21 juillet.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Le procès-verbal de la dernière séance sera lu à la prochaine réunion.

M. le président, ouvrant le volume du projet de loi sur les crédits rectifiés de l'exercice 1871, fait remarquer qu'au chapitre IV, page 202, à l'article concernant les subventions aux Sociétés d'agriculture, concours agricoles, concours d'animaux reproducteurs et de boucherie, à l'école du Lézardeau, aux pépinières de la Corse, etc., le crédit accordé par le budget primitif était de 1,698,000 fr., et le crédit demandé par le budget rectificatif de 928,000 fr. seulement. La réduction proposée est donc de 700,000 fr. Elle doit porter principalement sur les concours d'animaux reproducteurs et de boucherie qui n'ont pas eu et ne peuvent avoir lieu cette année. Il ne conviendrait pas qu'elle frappât les subventions accordées aux Comices et aux Sociétés agricoles. Jusqu'ici ces Sociétés n'ont encore rien reçu, il serait important cependant que les sommes qu'elles recevaient leur fussent continuées si l'on ne veut porter un coup funeste à notre agriculture, à qui ces encouragements sont très-profitables. Si on continue, comme l'indique le projet de loi (chapitre II, Remonte des haras), les subventions aux écoles de dressage, il est bien juste de ne pas priver nos institutions agricoles, si utiles et répandues sur tous les points du territoire, des ressources sur lesquelles elles ont dû compter jusqu'à présent pour se maintenir. Il serait donc urgent que la réunion prît une délibération pour demander le maintien des subventions habituelles aux Sociétés et Comices agricoles. Il est de toute nécessité que la réduction des 770,000 fr. ne porte pas sur cette partie de l'article.

M. de Saint-Victor fait remarquer que déjà l'an dernier les Comices n'ont pas reçu d'allocations; si elles sont encore supprimées, il est à craindre que, privés pendant deux ans de suite d'une partie de leur budget, les Comices ne se voient contraints de se dissoudre et de renoncer aux encouragements qu'ils donnaient aux cultivateurs, et dont le pays retirait un très-réel profit. Il ajoute que cette suppression est d'autant plus regrettable qu'il y a eu une économie réalisée sur les primes d'honneur, la seconde visite que l'on fait d'ordinaire aux concurrents, ou du moins aux plus méritants d'entre eux, au printemps, avant d'arrêter définitivement le choix du lauréat, n'ayant pas eu lieu.

M. de Montlaur partage complétement les idées du préopinant, au sujet du maintien des subventions aux Comices; seulement, il relève une inexactitude qui lui a échappé. Les secondes visites aux exploitations présentées pour la prime d'honneur se sont faites cette année comme les années précédentes, un peu plus rapidement peut-être, mais assez sérieusement pour qu'on ne puisse pas penser que les primes d'honneur ont été données légèrement. Dans la Nièvre, la visite complémentaire s'est effectuée vers la seconde quinzaine de mai. Un de nos collègues, M. Léon Riant, en faisait même partie, et il a obtenu un congé de quelques jours pour s'acquitter de cette tâche.

M. de Dampierre est d'avis qu'il ne faut pas priver les Sociétés agricoles de cette partie de leurs ressources, qu'elles tenaient de l'administration centrale. Seulement ces subdivisions peuvent varier et être un peu diminuées si les nécessités du budget l'exigent. Quant au chiffre qui a été consacré aux primes d'honneur, il devait être maintenu, car c'était une dette qu'on avait contractée et que le pays avait à acquitter.

M. de Bouillé insiste pour qu'on réclame les subsides destinés aux Comices agricoles. Quelle somme leur sera attribuée sur l'allocation totale portée au budget? Voilà ce qu'il importe de savoir du ministre : suivant sa réponse, on verra ce qu'on aura à faire.

M. de Féligonde fait remarquer, avec raison, que c'est dans la première quin-

1. Voir les dix-huit derniers numéros, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305, 352, 387 et 432 du présent volume.

zaine de septembre qu'ont lieu habituellement les concours des Comices. Cette époque sera bientôt arrivée. Si on obtient une allocation, il sera nécessaire d'en avertir sans retard les présidents de ces Sociétés. Il y a des tournées agricoles, des visites à faire; dans l'incertitude où l'on était, où l'on est encore, rien n'a été préparé, rien n'a été organisé, aucun avertissement n'a été donné. Il pense que cette année, à cause des économies sévères qui s'imposent, il ne faut pas se montrer exigeant, si l'on veut obtenir. Il y aura, selon lui, à faire quelques sacrifices, laisser de côté une partie des encouragements que l'on distribuait, et se borner à ce qui est le plus utile, à l'achat des reproducteurs qui, bien choisis, transforment si heureusement notre bétail.

M. de Montlaur ne croit pas que les Comices agricoles soient exclus de ce chiffre de 928,000 fr. inscrit au chapitre IV des crédits rectifiés, puisqu'on a déjà retranché la somme importante consacrée aux concours régionaux et de boucherie. Des explications, au reste, sont nécessaires.

M. le président donne lecture à la réunion d'une lettre de M. A. Perrot, président du Comice agricole d'Orléans, qui adresse le procès-verbal de la séance du 17 juin, de la Chambre consultative d'agriculture de ce département. Deux questions ont été agitées : celle d'abord plus spéciale à la contrée, de l'établissement d'un marché franc qui a été vivement réclamé et approuvé à l'unanimité. Un pareil établissement paraît en effet de première nécessité, après les malheurs d'une trop longue occupation. Est venue en second lieu la question plus générale, concernant la situation des fermiers et des propriétaires, par suite des pertes subies pendant la guerre. Il avait été fait la proposition que ces pertes fussent supportées moitié par le fermier, moitié par le propriétaire. La Chambre consultative d'Orléans, après discussion, a décidé que l'État ne devait pas intervenir dans les conventions stipulées entre propriétaires et fermiers; qu'une grande enquête devrait établir aussi exactement que possible les pertes subies par les fermiers, et qu'il semblerait juste que les départements non envahis vinssent au secours de trente-trois départements qui ont subi l'invasion. Un emprunt contracté par eux leur permettrait de soulager ainsi de profondes et trop réelles misères.

M. de Dampierre, cette lecture achevée, demande que la note de M. Perrot soit envoyée à la commission des départements envahis.

La réunion adhère aux conclusions prises par la Chambre consultative d'Orléans. Cette adhésion sera communiquée à la commission dont on vient de parler, en même temps que la note.

M. Malézieux fait observer cependant que plusieurs des départements envahis ont moins souffert qu'on ne pense. Quelques localités même ont vendu, par suite des circonstances qui se sont produites, leurs denrées un prix excessif, et ont beaucoup gagné. Des contrées non envahies, par suite, ont supporté le contre-coup des événements, ont été fort éprouvées et n'ont réalisé aucun bénéfice. Il conviendrait donc de se garder de généraliser. C'est un grand compte à établir, que le pays tout entier doit être appelé à régulariser.

M. de Dampierre est de cet avis. Il prend un exemple très-frappant. Versailles, pendant l'occupation prussienne, et par suite même de la guerre, s'est considérablement enrichi; on peut dire que l'or y est ramassé à pleines mains, et cependant à deux pas, presque à ses portes, c'était la ruine; les maisons étaient détruites et la misère frappait des propriétaires dans l'aisance. Une enquête très-sévère est nécessaire aujourd'hui.

M. de Béthune reconnaît volontiers que les pays non envahis ont envoyé des chevaux, des vivres, qu'ils ont fait beaucoup pour contribuer à la défense nationale; mais quelle différence avec les pays envahis, soumis à de cruelles et incessantes exactions! L'ennemi n'a pas demandé si on pouvait lui donner; en bien des endroits il a tout pris sur son passage : charrettes, récoltes, bestiaux, rien n'est resté. A Mézières, dont il était, dont il est encore maire, le spectacle était lamentable. Cette malheureuse ville a été bombardée et brûlée. Trois mille personnes, riches la veille, se sont trouvées le lendemain dépouillées de tout, sans pain, presque sans vêtements et manquant d'abri. Aussi cruellement frappées, n'ont-elles pas droit à des indemnités? Ne serait-ce pas là un acte de justice? Cette justice, la France entière nous la doit. Il faut le reconnaître, ajoute-t-il, il y a là de très-grandes souffrances, et quant à la question soulevée tout à l'heure, il sera équitable que le propriétaire tienne compte à son fermier d'une partie de ses pertes.

M. Royer fait remarquer à la réunion que l'Assemblée nationale est saisie d'une proposition générale de faire supporter à tout le pays les désastres causés par l'invasion. La discussion n'a pas encore eu lieu, elle vient d'être remise. La Chambre ne s'est pas prononcée, par conséquent, attendons. Il y a, on le comprend, des réserves à faire.

M. le président du Comice agricole d'Orléans demandait encore, dans sa lettre, que la réunion des agriculteurs voulût bien faire adresser à la Société qu'il a l'honneur de diriger, les procès-verbaux de ses séances.

M. de Montlaur répond qu'il a fait parvenir au Comice d'Orléans les procès-verbaux déjà imprimés, et que ceux qui paraîtront lui seront envoyés également.

M. de Bouillé rappelle à la réunion qu'il l'a entretenue, dans une de ses précédentes séances, il y a déjà quelque temps, de la création d'une Société anglo-française, avec un capital de garantie limité, dont les opérations consisteraient à pourvoir l'agriculture française de ce qui lui manque dans la situation actuelle, sous forme de bétail, d'animaux de travail, de semences, d'engrais, d'instruments aratoires, etc. La Société, disent les fondateurs, fonctionnant dans l'intérêt exclusif des agriculteurs-emprunteurs, ne prétendant qu'à une commission, aurait, en Angleterre, une succursale chargée des achats et d'expédier vers les localités dont les besoins se seraient manifestés. Les transports auraient lieu, soit d'Angleterre, soit des autres pays avec lesquels ses relations sont directes. La Société sera en rapport avec les maires et les préfets. Les départements, garantis par les acheteurs, s'engageront vis-à-vis de la Société à lui rembourser par annuités, dans un délai fixe de quinze, vingt ou vingt-cinq années, le montant des acquisitions qu'ils auront consenties.

M. le président ne veut pas entrer ici dans plus de détails, mais il rappelle que, lorsque ce projet se produisit la première fois, une commission avait été nommée pour l'examiner et faire un rapport Les membres nommés étaient MM. Baucarne-Leroux, Buisson et Guibal. Se sont-ils réunis, ont-ils préparé un rapport? Il l'ignore. Il serait à propos de les prier de se livrer à l'examen qu'ils ont accepté de faire et de venir dire leur avis à la réunion.

On décide qu'ils seront prévenus, par une lettre du secrétaire, du désir manifesté par l'assemblée. Il leur sera remis les pièces nouvelles adressées par les fondateurs de la Société pour l'amélioration et le développement de l'agriculture en France. La commission devra sérieusement étudier si l'agriculture doit retirer de grands avantages de la création proposée ou s'il ne s'agit que d'un établissement purement financier.

M. de Dampierre dit que nous sommes ici une réunion de députés et d'agriculteurs, que notre opinion doit avoir une sérieuse importance et exercer une réelle influence auprès des représentants du pouvoir; qu'il ne faut donc pas la donner à la légère, mais seulement après une étude approfondie. Si le ministre de l'agriculture se décidait par suite de la détermination que nous aurions prise, nous assumerions une part de responsabilité.

M. de Bouillé croit savoir que ce projet est en ce moment à l'étude au ministère.

La réunion, qui avait cru pouvoir supprimer les lettres de convocation, revient sur sa décision. Il y aurait à craindre, si on agissait autrement, que les membres présents diminuassent en nombre. On convoquera donc comme cela avait lieu précédemment. Au reste, une réunion semblable à celle-ci s'est vu contrainte, elle aussi, après avoir supprimé les lettres de convocation, d'en envoyer de nouveau.

M. Delacour aborde la question de l'impôt sur les assurances. Il demande que cette question si grave soit mise à l'ordre du jour. Le mode d'impôt proposé par le Gouvernement lui semble contraire aux intérêts de l'agriculture; il arrivera, en effet, que la modeste maison ou la grange du cultivateur couverte en chaume, et présentant par conséquent des risques sérieux, sera plus imposée que l'hôtel somptueux d'une ville. L'impôt doit frapper, non en raison du chiffre de l'assurance, mais en raison de la valeur assurée.

M. de Bouillé appuie le préopinant. Des réclamations se sont déjà produites devant la commission du budget. D'après le projet du Gouvernement, le taux de la prime sert de base à l'impôt; de là le singulier résultat signalé tout à l'heure, qu'une pauvre habitation qui paye son assurance jusqu'à 4 fr. pour 1,000 fr., serait plus imposée qu'un bâtiment en pierre de taille dont le taux d'assurance n'at-

teint que 0 fr. 50 par 1,000 fr. Il importe que la question soit étudiée sans retard. Elle sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Delacour fait observer qu'il va arriver ceci, c'est qu'il est à craindre que ce mouvement salutaire vers l'assurance, qu'on s'efforçait de propager, ne s'arrête. Ceux qui s'assurent seront atteints par l'impôt. C'est le contraire qu'il aurait fallu faire pour être logique, en frappant d'une augmentation d'impôt, par exemple, celui qui n'assure pas sa maison. On éloigne l'assuré au lieu de l'attirer ou de le retenir, comme l'intérêt social l'exige.

M. de Féligonde dit que les établissements industriels, les moulins, par exemple, qui supportent déjà bien des charges, et dont la prime d'assurance est très-élevée, vont être sérieusement atteints, si on prend pour base de l'impôt le chiffre de la prime payée par eux.

M. de Bouillé ajoute que, d'après une note remise par le ministère et qu'il a eue sous les yeux, la taxe proposée serait de 0 fr. 07 par 1,000 fr. de la valeur assurée, sans distinction entre les sociétés à primes fixes et les sociétés d'assurances mutuelles.

M. Bonnet pense qu'il ne faudrait pas dépasser 0 fr. 05 pour les risques simples, mais augmenter la taxe suivant que les immeubles assurés présenteront des risques plus grands.

Puisque l'heure de lever la séance n'est pas encore arrivée, M. Besnard demande à la réunion de mettre à profit ces quelques instants pour l'entretenir d'une question qui, de la part des agriculteurs, mérite une sérieuse attention : c'est celle du vinage.

M. le président lui donne la parole.

Parmi les dispositions législatives à adopter, dit-il, pour donner au Trésor de nouvelles ressources financières sans causer aucun préjudice aux industries actuellement existantes, il faut comprendre le vinage, pratiqué avec l'alcool provenant de la distillation des betteraves ou des grains, en réduisant l'impôt de 100 fr. par hectolitre, auquel est soumis ce liquide, au taux de 20 fr. qui est seulement perçu lorsque ce produit est dénaturé pour être utilisé par l'industrie au lieu d'être consommé sous forme de liqueurs. Le vinage a pour but la conservation et l'amélioration des vins, il consiste à introduite dans ces liquides une quantité variable d'alcool (en moyenne 4 pour 100), soit à la cuve pendant le travail de la fermentation, ce qui est le meilleur mode d'opérer, soit après la fermentation pour assurer la conservation et le transport des vins. Trop riches en sucre, dans le Midi, sans cette addition, ils recommenceraient sous certaines influences à fermenter et s'altéreraient promptement. D'une richesse alcoolique insuffisante dans le centre et l'est de la France, et quelquefois trop acides, ils exigent la même opération pour que l'on puisse les conserver ou les faire circuler sans qu'ils s'altèrent. Dans ce cas, l'alcool se combine avec l'acide en excès et forme un éther œnanthique, qui augmente la saveur du vin, et développe en même temps ses qualités hygiéniques. Il est aujourd'hui superflu de démontrer que le vinage, pratiqué dans les limites dont il est ici question, n'est pas une altération frauduleuse d'une substance livrée au commerce et dont la consommation est nuisible à la santé. Les travaux de MM. Pasteur, Paul Thenard, et de beaucoup d'autres œnologues distingués, ont prouvé que le contraire de cette proposition est la vérité. Du reste, le vinage se pratique en France sur une grande échelle, et tout le monde sait que l'Angleterre ne consomme que des vins très-fortement alcoolisés avec de l'alcool de grains. Mais, en ce qui concerne la France, l'impôt sur l'alcool est tellement élevé (aujourd'hui 100 fr. par hectolitre et dans un avenir très-rapproché de 150 fr. pour la même contenance), que le vinage n'est possible que pour les bouilleurs du cru, livrant à la chaudière une partie de leurs vins pour en obtenir l'alcool destiné à viner l'autre partie de leur récolte; c'est-à-dire que cette opération n'est économiquement praticable que dans les départements du Midi, où les vins acquièrent une grande richesse alcoolique. Elle se fait sans acquitter de droits, en vertu de la loi du 28 avril 1816. Mon intention n'est pas de demander que l'on soumette à l'impôt les bouilleurs du cru, mais que l'on étende, ainsi que je l'ai dit plus haut, par une réduction d'impôt sur les autres alcools, le commerce de ces liquides, *afin de rendre à la consommation la majeure partie des vins aujourd'hui détruits par la distillation.*

Un décret de 1853, abrogé par une loi parue en 1864, donnait à sept départements du Midi la faculté de viner en franchise de droits; pendant cette période,

environ 180,000 hectolitres d'alcool du Nord étaient annuellement expédiés dans le Midi, pour servir au vinage; depuis 1864, toute expédition a cessé, et il n'y a nul doute qu'elle ne reprenne avec de nouveaux développements, si un droit de 20 fr. par hectolitre était seul perçu, car *le viticulteur aurait avantage à demander au commerce l'alcool qu'il produit aujourd'hui aux dépens de sa récolte*, et je vais indiquer à quel chiffre pourraient monter les ressources qu'y trouverait le Trésor. Dans l'année 1865-1866, le Midi a brûlé 6 millions d'hectolitres de vins, qui ont produit 600,000 hectolitres d'alcool employés au vinage sans payer de droits. Or l'intérêt du viticulteur (et nous l'établirons bientôt) n'est pas de distiller son vin, mais d'acheter de l'alcool au commerce. Dans ce cas, voici ce qu'aurait perçu le fisc et ce qui a été perdu pour lui :

	fr.
Droit de 20 fr. sur 600,000 hectotolitres	12,000,000
Mais pour conserver par le vinage à 4 pour 100 les 6.000,000 d'hectolitres brûlés, il aurait été dépensé 240,000 hectolitres d'alcool du commerce, qui auraient acquitté le droit de 20 pour 100, soit.	4,800,000
Le droit de circulation sur ces vins a été perdu; il aurait été de 2 fr. par hectolitre	12,000,000
Perte totale pour le Trésor	28,000,000

Mais en dehors du Trésor le commerce a subi une perte considérable. En effet, le prix de l'hectolitre d'alcool propre à la consommation est en moyenne de 10 fr. et il ne vaut que 5 fr. lorsqu'il doit être livré à la chaudière. Sur les 6 millions d'hectolitres, c'est une différence de valeurs de 30 millions. Une partie de cette perte peut être évitée en ayant recours à l'alcool de provenance étrangère; la dépense par hectolitre de vin sera :

4 litres d'alcool, à 0 fr. 60	2 fr. 40
Droit, à raison de 0 fr. 20	0 80
	3 fr. 20

pour les 6 millions; cette dépense sera de 19,200,000 fr., ce qui évitera au commerce une perte d'environ 10 millions. Cette opération, impossible avec le droit de 100 fr. par hectolitre, serait la suivante, avec le droit de 150 fr. :

4 litres d'alcool, à 0 fr. 60	2 fr. 40
Droit, à raison de 1 fr. 50	6 00
	8 fr. 40

pour les 6 millions; la dépense serait de 50,400,000 fr., elle déterminerait une perte d'environ 20 millions. Du reste, un fait a prouvé l'exactitude de ce raisonnement : depuis 1864, c'est-à-dire depuis l'abrogation du décret de 1853, l'alcool du Nord ne va plus dans les départements du Midi. Tous ces liquides enlevés à la circulation auraient été, pour les entreprises de transport, un aliment d'activité qu'il est facile de leur rendre; mais ce sont surtout les consommateurs qui souffrent du présent état de choses. Non-seulement ils sont privés des vins dont nous venons de parler, mais beaucoup de vignobles du Centre et de l'Est sont obligés de faire consommer leurs produits dans un faible rayon, parce qu'ils ne peuvent supporter le transport, et de les vendre à bas prix, parce que leur qualité est inférieure; or, on estime que la production des petits vins est d'environ 30 millions d'hectolitres par année; en supposant que les deux tiers soient soumis au vinage à 4 pour 100, cela consommerait 800,000 hectolitres d'alcool qui, à 20 fr., donneraient au Trésor 16 millions de fr. Mais ces vins, alors, pourraient être transportés à de grandes distances et leur conservation serait assurée, ce qui créerait des débouchés pour des produits qui en ont été jusqu'alors privés; de même que, pour les vins du Midi, il est nécessaire, pour que l'opération du vinage soit lucrative, qu'elle se fasse avec l'impôt réduit. C'est donc environ 45 millions que le vinage des vins seulement procurerait au Trésor. Il est beaucoup d'autres boissons auxquelles il serait utile d'appliquer cette opération, ce sont les cidres, les poirés, les piquettes, et le produit fiscal qui en résulterait ne serait pas inférieur à 15 millions, qui porterait le chiffre total produit par cet impôt à 60 millions. Jusqu'alors nous n'avons examiné cette question qu'au point de vue purement fiscal; cependant il est un intérêt supérieur qui se présente, celui de l'alimentation et de l'hygiène publique. Quel bienfait ne serait-ce pas de répandre, dans la consommation des classes ouvrières, une boisson aussi fortifiante que le vin, et à un prix accessible; de pouvoir améliorer toutes

les boissons par un travail dont l'innocuité est évidente, et qui leur donnerait une qualité supérieure à celle que le plus grand nombre d'entre elles possèdent. De plus, il est hors de doute qu'augmenter la consommation du vin, c'est diminuer ou du moins limiter la consommation de l'eau-de-vie et des liqueurs, dont l'abus a de si funestes conséquences.

L'étude de la question du vinage m'amène forcément à signaler, comme contraires à l'intérêt du Trésor et à celui des producteurs d'alcool, l'existence de certaines opérations commerciales, qui sont la conséquence de la législation actuelle sur cette matière. C'est ainsi que, dans les départements du Midi qui touchent à la mer, les vins font le voyage d'Espagne pour y être vinés, puis rentrent ensuite en France en payant le droit minime de 0 fr. 25 par hectolitre dosant 18 pour 100 d'alcool et réalisant, aux dépens du Trésor, un bénéfice de 7 à 8 fr. Quant aux vins qui ne peuvent faire le voyage d'Espagne, certains bouilleurs les reçoivent du commerce et les vinent dans leurs caves moyennant une prime de 20 à 30 fr. par hectolitre. Enfin, dans les ports de mer et les villes frontières, les commerçants sont autorisés à avoir des entrepôts où ils reçoivent des alcools étrangers qui entrent exempts de *tous droits*, et avec lesquels il leur est permis, par la loi, de fabriquer des liqueurs et d'alcooliser les vins qu'ils destinent à l'exportation, toujours au préjudice du Trésor et des producteurs d'alcool indigène. Enfin il est opportun de signaler une anomalie dans la loi qui permet aux viticulteurs ou aux producteurs d'eau-de-vie de cidre d'employer leur alcool pour viner leur récolte, tandis que le producteur d'alcool de grains où de betteraves, qui travaille sa propre récolte, ne peut employer ses produits pour viner le vin ou le cidre qu'il fabrique, s'il le juge opportun. C'est, il est vrai, un cas que ne pouvait prévoir la loi de 1816; mais le fisc, au lieu de laisser les distillateurs, dont il est ici question, dans le droit commun, s'est empressé de les soumettre à l'impôt, sous le prétexte qu'ils employaient, pour la transformation de leurs produits, un produit étranger, l'acide sulfurique. C'est là, il faut l'avouer, une interprétation étrange de la loi, et il serait équitable d'assimiler, dans le cas dont il s'agit, les distillateurs de grains et de betteraves aux distillateurs de vins et de cidres.

Je terminerai cette étude en montrant l'importance, au point de vue agricole, de la diminution du droit de l'alcool admis au vinage. Quelques efforts que l'on ait tentés, en effet, pour stimuler les progrès de l'agriculture, il n'en est aucun qui puisse être comparé, dans ses conséquences, avec les résultats produits par l'introduction, dans les exploitations rurales, des distilleries de betteraves de différents systèmes, et principalement du système de M. Champonnois. Cette industrie, qui peut être réalisée sur les très-petites exploitations comme sur les plus grandes, s'allie, de la manière la plus heureuse, avec toutes les opérations des exploitations agricoles. Elle a pour effets immédiats d'augmenter dans une proportion sonsidérable, et cela avec profit, le capital d'exploitation; d'accroître la fertilisation du sol, par les travaux et les apports d'engrais qu'elle nécessite; et, comme conséquence, d'augmenter la surface consacrée à la culture du blé, son rendement et la qualité de son grain; d'entretenir et d'engraisser un nombre de bestiaux beaucoup plus élevé que par le passé; enfin, de fixer à la campagne les ouvriers qui sont disposés à l'abandonner, en leur donnant plus de travaux, surtout en hiver, et en élevant, dans une forte proportion, leurs salaires. Très-prospère avant 1864, cette industrie a cessé depuis lors de se développer, et son existence a été des plus difficiles. Elle est arrivée à la limite *minimum* du bénéfice qu'elle doit obtenir; aussi, je crois qu'il y aurait un très-grand intérêt à lui donner un nouvel essor, en créant le débouché qui résulterait de l'autorisation du vinage au prix de 20 fr., car si les nouvelles mesures fiscales venaient à produire une baisse, même légère, sur le prix de l'hectolitre d'alcool, et cela pendant quelques années, cette industrie, qui existe sur des fermes constituant ensemble une étendue de près de 100,000 hectares, dont 22,000 cultivés en betteraves, cette industrie, dis-je, cesserait d'exister; or, la conséquence pour le Trésor est facile à estimer. Chaque hectare cultivé en betteraves lui donne un revenu de 2,000 fr., c'est donc environ 45 millions par an (cela avec l'impôt à 150 fr. et en supposant un produit moyen de 15 hectolitres par hectare). Mais quelques chiffres, recueillis dans une enquête faite par le syndicat des distillateurs, en 1864, donneront la mesure de ce que l'établissement de cette industrie peut créer de prospérité pour l'agriculture. En effet, les 500 distilleries, qui existaient à l'époque dont nous venons de parler, représentaient, pour les fermes sur

lesquelles elles étaient situées, environ 100,000 hectares. Il y avait alors dix ans seulement que la distillerie agricole existait, et déjà l'étendue consacrée à la betterave était portée de 2,000 à 22,000 hectares, soit une augmentation de 20,000 hectares. Les changements suivants étaient survenus dans ces fermes :

	Avant la distillation.	Après la distillation.
Assolement de blé..................	21,906 hectares.	27,670 hectares.
Rendement par hectare............	19 hectolitres.	27 hectol. 75
Bétail entretenu......................	25,386 (gros bétail)	51,449 (gros bétail)
— engraissé......................	6,995 —	46,656 —
Personnel en été.....................	9.850	25,735
— en hiver..................	4,767	14,718

Ces chiffres portent avec eux leur commentaire. Enfin, sur les 100,000 hectares en question, le capital d'exploitation a été augmenté d'environ 30 millions, et chaque année une somme également de 30 millions de salaires (de plus que par le passé) est répandue dans les fermes sans préjudice des emprunts, que font à l'industrie en général, pour renouveler leur matériel, les distilleries qui, par la nature de leur travail, exigent un amortissement et un entretien relativement considérables.

En dernier lieu, la betterave peut se cultiver dans toute la France, même dans le Midi, car elle aime la grande chaleur, pourvu que celle-ci soit accompagnée d'humidité ; on peut donc, en tout lieu où la culture de la vigne est possible, provoquer sa plantation et utiliser ainsi des terrains que seule elle peut mettre en valeur. Ce ne sont donc pas deux plantes ennemies; mais elles doivent vivre dans le voisinage l'une de l'autre, bien que dans des conditions de sol différentes, et se donner un mutuel appui. Quant au vinage, pour lui faire produire tous les bons résultats qu'on doit en attendre, il suffirait d'éclairer les intéressés sur les moyens de le pratiquer, ce qui est simple. Enfin, quant à l'objection qui lui a été faite et qui résulterait de la difficulté d'en surveiller l'application, de la part des employés de la régie, c'est là une difficulté qui n'existe pas; les employés actuels et leurs surnuméraires sont parfaitement suffisants pour cela; il serait peut-être bon, cependant, pour faciliter leur travail, d'exiger des viticulteurs, qui vineraient, qu'ils eussent un petit cahier de notes très-simple et constatant leurs opérations, ainsi que cela a lieu dans les distilleries de betteraves et dans les sucreries. Au sujet de ces dernières, qui ne peuvent opérer que sur des masses énormes de racines, elles ne remplacent pas pour l'agriculture le rôle des distilleries et, quoi qu'on en ait dit, ne sont pas appelées à supplanter ces dernières.

M. de Dampierre regrette qu'une question de l'importance de celle que soulève M. Besnard arrive à une heure aussi tardive, et quand la question a été déjà résolue par la commission du budget dans le sens de la liberté du vinage chez les propriétaires, mesure plus libérale que celle qu'il demande.

Personne n'a jamais contesté l'importance et l'utilité de la culture de la betterave, et il a eu plusieurs fois l'occasion de s'en expliquer avec tant de netteté dans le sein de la Société centrale d'agriculture et dans les sessions de la Société des agriculteurs de France, qu'il ne peut être soupçonné d'injustice à son égard. Mais il trouve que s'il est naturel que la betterave cherche à se délivrer de ses entraves, il est injuste que dans sa rivalité contre la vigne elle vienne demander des chaînes pour cette vieille gloire de la France, la première venue dans la carrière, qui ne connaissait pas il y a quarante ans sa rivale d'aujourd'hui, car elle n'existait pas, et M. de Dampierre proteste contre cette ingratitude.

M. Bonnet insiste dans le même sens.

L'heure trop avancée ne permet pas de continuer la discussion. Au reste, cette grave question est à reprendre. Il est indispensable d'y revenir.

La séance est levée à deux heures et renvoyée au vendredi 28 juillet.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

REVUE COMMERCIALE (16 SEPTEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Les marchés n'offrent pas cette semaine un aspect différent de celui des semaines précédentes. Les affaires s'engagent partout avec lenteur ; la certitude que l'on acquiert chaque jour de plus en plus du déficit dans la récolte des céréales et la dif-

ficulté des transports qui règne toujours en sont les principales causes. A la dernière réunion commerciale de Nancy qui a eu lieu le 4 septembre, les transactions se sont cependant faites avec une certaine activité; le chiffre des affaires traitées est estimé approximativement de 2 à 3 millions de francs. Il serait à souhaiter que la même reprise pût être constatée dans tous les autres centres commerciaux.

II. — *Les grains et les farines.*

Les cours des blés continuent à se maintenir sur les marchés des départements, mais sans hausse bien sensible. Les seigles ont repris faveur, tandis que la baisse a continué sur les orges et les avoines. On peut le constater dans le tableau suivant qui donne les prix par quintal métrique :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	32.50	21.80	19.60	22.00
Côtes-du-Nord. Lannion	29.00	»	15.00	15.50
— Tréguier	30.00	»	16.00	18.00
Finistère. Morlaix	30.00	18.00	16.00	15.00
— Quimper	28.35	16.85	16.20	16.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	32.50	»	»	»
— Saint-Malo	31.00	»	17.00	18.00
Manche. Cherbourg	34.40	»	14.75	18.70
Mayenne. Laval	35.75	»	14.75	17.00
— Château-Gontier	33.15	»	14.30	20.50
Morbihan. Hennebont	28.75	15.50	»	19.00
Orne. Sées	36.25	20.35	15.70	19.00
— Vimoutiers	40.05	16.95	19.10	23.50
Sarthe. Le Mans	36.00	»	»	»
Prix moyens	32.69	18.24	16.22	18.56

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	36.50	21.25	»	14.75
— Saint-Quentin	37.25	»	19.00	16.00
— Villers-Cotterets	37.50	19.50	15.75	15.25
Eure. Evreux	31.90	16.95	15.70	17.00
— Pacy	35.90	18.00	17.00	16.65
— Vernon	36.00	»	14.60	16.50
Eure-et-Loir. Chartres	35.40	»	17.25	16.00
— Nogent-le-Rotrou	37.50	18.20	13.50	15.00
— Auneau	38.35	»	16.00	15.65
Nord. Cambrai	37.50	19.00	»	17.50
— Douai	38.30	18.10	»	14.50
— Valenciennes	37.80	20.00	»	»
Oise. Beauvais	37.00	19.50	17.15	16.50
— Clermont	39.00	19.50	16.75	15.00
— Noyon	37.25	20.25	»	14.50
Pas-de-Calais. Arras	37.50	20.00	»	14.50
— Saint-Omer	34.25	18.25	»	19.60
Seine. Paris	37.00	20.65	17.65	18.00
Seine-et-Marne. Melun	32.80	17.85	13.50	15.75
— Montereau	35.00	19.65	16.00	15.65
— Provins	36.65	»	13.55	16.50
Seine-et-O. Rambouillet	35.00	17.90	15.00	15.00
— Etampes	37.05	17.90	16.25	15.65
— Angerville	35.40	16.90	15.50	15.50
Seine-Inférieure. Rouen	37.50	20.50	»	18.00
— Dieppe	36.35	21.50	»	17.00
— Fécamp	36.00	»	»	15.00
Somme. Amiens	36.50	20.00	18.00	15.00
— Airaines	37.00	19.25	17.30	13.00
— Péronne	34.25	18.90	»	15.50
Prix moyens	36.43	19.08	16.10	15.72

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	38.50	22.00	17.00	14.75
Aube. Bar-sur-Aube	36.55	16.80	15.00	16.00
— Arcis-sur-Aube	35.60	20.50	14.50	15.00
— Méry-sur-Seine	36.85	19.00	15.25	19.50
Marne. Châlons	36.00	21.25	18.00	16.25
— Epernay	37.50	19.50	15.00	16.00
— Reims	39.00	21.75	17.75	»
Hte-Marne. St-Dizier	38.00	19.00	15.30	15.50
Meurthe. Nancy	37.25	21.50	15.50	»
— Pont-à-Mousson	38.00	20.00	16.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.50	16.75	17.00	15.50
Haute-Saône. Gray	36.00	»	16.50	15.75
— Vesoul	»	18.95	15.80	15.65
Vosges. Raon-l'Etape	36.00	21.50	»	18.50
— Remiremont	39.50	22.50	»	17.00
— Epinal	39.50	21.50	»	16.50
Prix moyens	37.51	20.17	16.04	16.21

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Charente. Ruffec	38.75	»	15.00	17.25
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	18.50
— Thénezay	37.50	»	»	18.00
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	»	»
— Bléré	37.50	21.50	14.30	16.00
— Château-Renault	36.50	10.65	13.60	15.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.15	16.75	16.40	18.50
Maine-et-Loire. Angers	34.75	21.00	»	17.25
— Saumur	36.20	18.75	16.40	16.50
Vendée. Luçon	33.65	»	15.50	19.00
Vienne. Poitiers	35.70	20.00	15.00	17.00
— Loudun	35.00	»	15.00	17.00
— Châtellerault	36.00	18.60	15.30	16.25
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.66	18.84	15.16	17.28

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	34.50	»	20.00	16.25
— Gannat	33.00	»	16.40	16.00
Cher. Bourges	34.00	20.50	15.00	13.50
Creuse. Aubusson	33.00	19.00	»	19.00
Indre. Châteauroux	35.50	16.50	18.25	15.75
— Issoudun	34.50	18.00	14.25	15.50
Loiret. Orléans	36.65	18.00	»	17.25
— Montargis	38.35	19.50	14.50	15.75
— Pithiviers	37.00	18.55	15.60	15.20
Loir-et-Cher. Vendôme	37.50	»	»	15.50
— Montoire	34.75	19.00	13.55	14.00
Nièvre. Nevers	30.45	18.75	17.00	17.10
Yonne. Brienon	35.00	20.25	14.75	15.25
— Tonnerre	35.25	18.50	14.50	16.50
Prix moyens	35.11	18.76	15.80	15.67

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	30.50	16.15	»	14.50
— St-Laurent	32.50	16.50	15.00	17.25
Côte-d'Or. Dijon	34.50	18.00	16.50	15.75
— Montbard	35.00	»	»	17.50
Isère. Grenoble	35.50	19.00	15.50	19.25
— Grand-Lemps	35.75	18.00	17.50	18.00
Jura. Dôle	29.00	17.35	13.65	15.45
Loire. Roanne	»	»	15.50	17.00
Rhône. Lyon	33.00	»	»	17.50
Saône-et-Loire. Autun	35.00	20.00	»	17.50
— Châlon-sur-Saône	34.50	18.00	»	17.00
Savoie. Chambéry	34.00	»	»	16.25
Prix moyens	33.57	17.87	15.61	16.83

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	34.50	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	34.00	21.00	18.00	18.50
— Villefranche	32.40	»	»	19.00
Gers. Nérac	35.00	»	»	18.00
Gironde. Bordeaux	33.10	21.25	»	20.00
— La Réole	30.85	20.00	»	»
Landes. Dax	32.00	22.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	32.20	18.65	»	21.50
— Marmande	30.00	»	»	»
B.-Pyrenées. Bayonne	32.25	»	»	»
Prix moyens	32.48	20.18	13.90	19.75

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.75	19.00	»	18.25
— Castelnaudary	33.50	»	14.00	18.00
Cantal. Mauriac	29.50	19.75	»	21.00
Hérault. Béziers	31.60	21.25	15.00	23.00

8e RÉGION. — SUD (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Lozère. Mende	28.25	19.45	20.45	26.20
— Marvejols	29.30	18.25	»	»
— Florac	28.45	20.00	20.89	20.00
Tarn. Albi	30.00	20.15	»	18.50
— Lavaur	32.50	21.50	»	19.50
Tarn-et-Gar. Montauban	32.80	20.25	15.00	20.25
Pyrénées-Or. Perpignan	29.50	16.00	14.30	20.00
Prix moyens	30.91	19.57	16.61	20.47

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Basses-Alpes. Manosque	37.70	»	»	23.40
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.50	21.40	23.00
— Guillestre	31.00	21.35	21.00	22.80
Ardèche. Andance	35.00	20.00	»	17.50
B.-du-Rhône. Marseille	34.50	»	16.75	16.50
— Arles	33.00	»	»	21.00
Gard. Nîmes	32.50	20.00	17.00	17.25
Haute-Loire. Le Puy	»	»	»	»
— Brioude	»	»	»	»
Vaucluse. Avignon	33.25	»	»	»
Prix moyens	33.72	20.71	19.04	20.21
Moy. de toute la France	34.23	19.27	16.05	17.85
— de la semaine précéd.	34.09	18.72	16.41	18.46
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.14	0.55	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	»	0.36	0.60

Sur les marchés de l'étranger, les cours des blés sont toujours fermement tenus; il y a même, principalement dans le Nord, un mouvement sensible de hausse, ainsi que le prouve le tableau qui suit, donnant les prix par quintal métrique :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	28.50	20.10	15.00	»
Angleterre.	Londres	32.55	21.25	20.00	21.10
Belgique.	Anvers	35.75	»	19.00	16.50
—	Bruxelles	35.50	20.50	»	18.00
—	Liége	37.75	23.00	18.00	16.75
—	Louvain	37.50	20.50	19.00	16.80
Pays-Bas.	Maëstricht	34.00	22.50	16.50	20.25
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	34.25	19.00	»	21.00
—	Metz	36.00	18.00	15.50	16.00
—	Colmar	33.25	19.00	18.00	20.25
—	Mulhouse	32.80	»	15.25	»
Allemagne.	Hambourg	35.50	24.25	28.00	22.00
—	Cologne	32.50	20.50	»	»
—	Mayence	33.50	»	»	»
Suisse.	Zurich	34.50	»	»	»
Hongrie.	Pesth	25.50	17.50	13.75	14.00
Espagne.	Valladolid	27.00	»	»	»

Blés. — La dernière halle de Paris était mieux approvisionnée que les précédentes : les prix n'en ont pas moins été tenus très-fermes, quoique la qualité des blés offerts ait été médiocre. On cotait par 120 kilog., en gare de Paris : blés blancs du Nord, 46 fr. 50 à 47 fr.; bigarrés, 46 fr. 50 à 47 fr.; de l'Ouest, 44 à 45 fr. 50 ; du Midi, 45 fr. 50 à 46 fr., ce qui correspond aux cours extrêmes de 36 fr. 65 à 39 fr. 15 par 100 kilog. La culture a vendu quelques blés vieux de 37 à 39 fr. les 100 kilog. — Les blés étrangers étaient demandés aux cours suivants : blés de Californie, 38 fr. 50 sur wagon au Havre; blés blancs anglais, 36 fr. 50 ; roux, 36 fr. 50 sur wagon dans un des ports de la Manche; le tout par 100 kilog. Ces prix sont en hausse sur ceux de la semaine dernière.

Farines. — Le mouvement de hausse que nous signalions dans notre dernière revue s'est accéléré pendant cette semaine. Le mouvement officiel des arrivages et des ventes est résumé dans le tableau suivant :

	Quintaux.
Restant au 6 septembre	29,316.95
Arrivages officiels des 7, 8, 9, 11, 12, et 13 septembre	8,530.50
Total des marchandises à vendre	37,847.45
Ventes officielles du 7 au 13 septembre	9,395.66
Restant disponible le 13	28,451.79

Le stock a encore diminué cette semaine. Les prix moyens par quintal ont été les suivants : le 7, 51 fr. 15; le 8, 51 fr. 70; le 9, 51 fr. 86 ; le 11, 51 fr. 86; le 12, 51 fr. 39 ; le 13, 52 fr. 27. A la halle du mercredi 13, les farines de consommation étaient ainsi cotées : marques de choix, 86 à 87 fr.; bonnes marques, 83 à 85 fr.; marques ordinaires, 80 à 82 fr., les 159 kilog., toile à rendre; c'est-à-dire de 50 fr. 90 à 55 fr. les 100 kilog. C'est une hausse de 1 fr. 50 à 3 fr. sur les cours de la semaine précédente. — Pour les farines de commerce, les affaires ont été assez rares; les cours ont éprouvé une hausse analogue à la précédente; on cotait : huit-marques disponible, 86 fr. 25 ; trois derniers mois, 87 fr.; quatre mois de novembre, 88 fr.; les farines supérieures disponibles, 84 fr. 50 ; trois derniers mois, 85 fr. 25 ; le sac de 159 kilog. toile perdue. La marque D était payée 86 fr. — Les marchés des départements n'ont pas suivi ce mouvement accéléré de hausse ; les cours sont sensiblement ceux de notre dernière revue. — A Londres, la farine de

consommation pour les villes est cotée de 49 fr. 45 à 52 fr. 60 les 100 kilog.; celle pour les campagnes, de 42 fr. à 45 fr. 25.

Seigles. — La hausse se maintient sur les cours des seigles, à Paris ; d'ailleurs il y a peu de marchandise offerte. Les transactions se font aux prix de 23 fr. 75 à 24 fr. les 115 kilog. sur bateau, à Bercy : ce qui correspond au cours moyen de 20 fr. 65 les 100 kilog. — La farine de seigle est toujours vendue de 30 à 33 fr.

Méteil. — Le méteil est rare sur la plupart des marchés; les cours sont bien tenus tels que nous les avons indiqués dans notre dernière revue.

Orges. — On constate une légère reprise sur les orges qui sont vendus de 17 fr. 50 à 17 fr. 75 les 100 kilog. en gare de Paris. — Les escourgeons sont rares; on cote les vieux de 24 à 24 fr. 50, et les nouveaux, 22 à 23 fr. les 100 kilog.

Avoines. — Les avoines nouvelles sont abondantes sur le marché; les cours ont encore fléchi cette semaine de 0 fr. 75 à 1 fr. Les avoines noires de choix sont payées de 19 à 19 fr. 50; les nouvelles disponibles, 16 fr. 50 à 17 fr.

Sarrasin. — Le sarrasin ne donne toujours lieu qu'à peu d'affaires; il y a eu une légère hausse dans les prix à Paris, où les 100 kilog. sont cotés 16 à 16 fr. 50.

Maïs. — Les cours des maïs sont toujours fermement tenus comme il suit : Pont-de-Vaux, 19 fr. 50 à 20 fr.; Bordeaux, 20 à 21 fr. 25; Montauban, 20 fr. 50 à 21 fr. 75; Muret, 19 à 20 fr. 65; — le tout par 100 kilog.

Riz. — La demande a été plus active pendant cette semaine à Marseille; il a été vendu environ 500 balles de riz et brisure de glacé; de 32 à 41 fr. les 100 kilog. — A Paris, les cours sont sans variations.

Pain. — Les prix du pain sont à peu près partout sans variations; on cote : à Neauphle-le-Château, 0 fr. 45, à Mende (Lozère), 1re qualité, 0 fr. 40.

Issues. — Les cours des issues de blé n'ont pas changé à Paris. A Poitiers, on cote : son gros et menu, 13 à 14 fr.; recoupettes, 17 à 18 fr.; — à Bar-le-Duc (Meuse), son, 12 fr.; recoupette, 13 fr.; remoulages, 17 à 19 fr.; — les 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — A la barrière d'Enfer, à Paris, on cote les 1,000 kilog. : foin, 108 à 116 fr.; luzerne, 88 à 92 fr.; paille de blé, 96 à 108 fr. Les cours ont baissé depuis que la pluie est venue assurer le succès des derniers regains. Sur les marchés des départements, c'est également la baisse qui domine.

Graines fourragères. — Les semailles qui vont désormais se poursuivre activement devront amener une plus grande activité dans les transactions en graines fourragères. Aujourd'hui on cote à Paris, par 100 kilog. : trèfle incarnat hâtif, 70 à 80 fr.; tardif, 100 à 115 fr.; trèfle violet d'Italie, 115 à 140 fr.; luzerne de Poitou, 130 à 133 fr.; minette vieille, 55 à 65 fr.; sainfoin double, 30 à 31 fr.; vesces d'hiver, 35 à 40 fr. — Sur la plupart des marchés des départements, les prix sont encore loin d'être bien déterminés.

Pommes de terre. — Les pommes de terre nouvelles se vendent à Paris : Hollande, 8 à 10 fr.; jaunes, 6 à 8 fr. l'hectolitre. Dans les départements, on cote : à Vesoul (Yonne), 5 fr. 75 à 7 fr. 55; à Mende (Lozère), 8 fr. 65 les 100 kilog.

Légumes secs. — A Bordeaux, les légumes valent, par 100 kilog. : haricots blancs d'Italie, 25 à 26 fr.; d'Amérique, 27 fr. A Marseille, les ventes ont été un peu plus nombreuses cette semaine; on a payé : haricots de Bourgogne, 36 fr.; pois verts exotiques, 15 à 25 fr.; graines longues d'alpistes, 26 à 27 fr.; haricots de Naples, 28 à 29 fr.; le tout par 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Jusqu'à présent les vins conservent une fermeté voisine de la hausse, et cependant nous pensons qu'il y aurait imprudence à vouloir formuler une opinion sur la situation à venir; aussi préférons-nous nous abstenir jusqu'à plus ample informé. Voici les cours de la semaine écoulée : A *Carcassonne* (Aude), le vin rouge, belle couleur, 1er choix, vaut de 11 à 12 fr. l'hectolitre. — A *Narbonne*, les vins sont fort recherchés; le cours moyen est de 16 fr. l'hectolitre; ceux de Fiton, Lapalme, Leucate, s'enlèvent facilement aux prix de 17, 18, 19 et 20 fr.; on a vendu des Corbiers à 14 et 16 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), on a vendu cette semaine : Bourg paysan 1870, 400 fr.; Bourg bourgeois 1870, 450 fr.; Blaye 1870 ordinaire, 390 fr.; Valeyrac, 430 fr.; Lesparre 1869, 410 fr. — A *Pézenas* (Hérault), les cours sont bien tenus; les vins offerts il y a un mois à 45 et 50 fr. se payent aujourd'hui 70 et 75 fr. On a vendu cette semaine 100 muids (7 hectol.) rouge de Frontignan 100 fr. le muid; des Meze et Marseillan à 70 et 78 fr.; des piquepouls de Pomerols à 75

et 80 fr. — A *Gray* et environs (Haute-Saône), les vins sont bien tenus au prix de 100 et 120 fr. la pièce de 200 litres.

Spiritueux. — Si les alcools ont subi une légère hausse, il faut l'attribuer aux acquisitions faites spontanément en vue d'échapper à la surtaxe qui, d'après la nouvelle loi, va frapper les 3/6. Cette recrudescence momentanée de transactions s'est même fait sentir sur les stocks en voie de formation, si bien que l'Entrepôt et les magasins généraux se trouvent dépourvus aujourd'hui comme devant. On est également d'avis que cette hausse et ces achats ne sont que le fait de la spéculation, qui représentera sur le marché les mêmes produits, lors de la promulgation de la nouvelle loi, et on s'attend alors à une baisse. Dans tous les cas, il ne sera possible de formuler une opinion précise qu'à l'ouverture de la nouvelle campagne, lorsqu'on connaîtra exactement la valeur de la récolte en vin et en betteraves. — A *Paris*, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave 1re qualité 90 degrés, disponible, est de 61 fr.; le cours commerciel de 59 fr.; 3 derniers de 58 fr. — A *Bar-sur-Seine* (Aube), les eaux-de-vie de marcs 53 à 55 degrés valent 100 fr. l'hectolitre logé. — A *Narbonne* (Aude), on cote le 3/6 bon goût disponible à 62 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), les cours sont stationnaires; la cote officielle est toujours pour Armagnac 52 degrés : Bas, 85 fr.; Ténarèze, 76 fr.; Haut, 75 fr.; 3/6 Languedoc 86 degrés, 70 fr.; 3/6 fin 1re qualité 90 degrés, 65 fr. Tafia Martinique, 65 à 70 fr.; tafia Guadeloupe, 50 à 55 fr. — A *Pézenas* (Hérault), on cote, courant, 63 fr. — A *Béziers*, courant, 65 fr. — A *Lunel*, 65 fr. — A *Lille* (Nord), on cote 3/6 fin, disponible, 56 fr.; 3 derniers, 53 fr. 50; 4 premiers, 54 fr. 50; 3/6 mélasse fin disponible, 57 fr.

Vinaigres. — Les cours sont stationnaires. Voici cependant la derrnière cote de *Beaugency* (Loiret) : vinaigres nouveaux, 35 à 36 fr.; vieux nouveaux, 37 à 38 fr.; vinaigres vieux, 45 fr.

Cidres. — A *Rennes*, les cours ne varient pas; la barrique de 240 litres non soutirée vaut toujours 26 à 28 fr ; soutirée, 28 à 30 fr. — A *Fougères* (Ille-et-Vilaine), on cote la barrique de 240 litres 25 fr. soutirée. — A *Ernée* (Mayenne), la barrique de 240 litres non soutirée s'est vendue la semaine dernière 33 fr.; soutirée, 35 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Toujours peu d'affaires sur le marché de Paris, où les derniers cours s'établissent comme il suit, par quintal métrique : sucres bruts 88°, 65 fr.; blancs n° 3, 73 fr.; raffinés bonne sorte, 139 fr.; belle sorte, 140 fr. — A Valenciennes, les cours n'ont pas varié : on cote les sucres bruts 88°, nos 10 à 13, 63 fr. 50; nos 7 à 9, 64 fr.

Fécules. — Il y a un peu de baisse dans les derniers cours; à Paris, les 100 kil. sont payés : 36 fr. 50 à 40 fr. pour les fécules premières; 22 fr. 50 pour les vertes. A Epinal, la fécule première des Vosges est cotée 35 fr. 50 à 36 fr. les 100 kilog.

Glucoses. — La demande est un peu moins active sur les sirops de froment qui valent à Paris : premier blanc, 75 à 76 fr.; massé, 58 à 60 fr.; liquide, 45 à 46 fr. pris à l'entrepôt.

Mélasses. — A Paris, la mélasse de fabrique indigène est payée 8 fr. 50; celle de raffinerie, 12 fr.

Houblons. — La cueillette du houblon commencée la semaine dernière en Wurtemberg et en Autriche, se fait maintenant en Alsace et dans le Palatinat; on saura donc bientôt à quoi s'en tenir sur la récolte. — En Bourgogne, la qualité sera excellente; les houblons précoces sont cotés 400 fr. les 100 kilog. à Dijon, et les tardifs, de 300 à 350 fr. En Alsace, les houblons de 1870 sont généralement vendus dans les environs de 100 fr. les 100 kilog.; on compte sur un prix double pour ceux de 1871. — A la dernière réunion commerciale de Toul, la vente s'est effectuée aux prix de 200 à 220 fr. pour les nouveaux, et de 50 à 60 fr. pour les vieux, par 100 kilog. — A Londres, les cours sont les suivants : houblons de Kent, 175 fr.; de Sussex, 140 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les huiles ne donnent lieu qu'à peu d'affaires, à Paris; les derniers cours sont les suivants : colza tous fûts disponible, 117 fr. 75; en tonnes, 119 fr. 25; — lin en fût, 97 fr. 50; en tonne, 99 fr.; œillette surfine, 138 fr. — A Lille, la dernière cote commerciale était : colza brut disponible, 121 fr. à 121 fr. 50; épurée, 125 fr. 40. A Rouen, on traite : colza disponible, 115 fr. 50 à 116 fr.; lin, 92 fr. 50 à 93 fr.; — le tout par 100 kilog.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent toujours dans de bonnes conditions; on cote les 100 kilog. : à Cambrai, colza vieux, 33 à 34 fr.; nouveau, 28 à 31 fr.; œillette, 30 à 31 fr. 25; cameline, 20 à 23 fr. 50; lin, 26 à 27 fr. 50; — à Caen, colza, 32 fr.; — à Courtrai (Belgique), colza de Hongrie, 50 à 51 fr. 50; lin, 41 à 42 fr.; — à Arras, œillette, 30 à 33 fr.; lin, 25 à 28 fr. 50; cameline, 22 à 26 fr. — A Marseille, nous n'avons pas de nouveaux cours à signaler.

Tourteaux. — Les tourteaux donnent lieu à des affaires assez actives dans le Nord. Les cours sont les suivants : Cambrai, tourteaux de colza, 18 fr. 50 à 19 fr.; œillette, 16 fr.; lin, 26 à 28 fr.; — Courtrai, colza, 21 à 22 fr.; lin, 28 à 31 fr.; — Douai, colza, 18 fr. 50 à 20 fr. 50; lin, 27 à 29 fr.; œillette, 15 fr. 50 à 16 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

Savons. — Les savons de Marseille se vendent toujours dans les mêmes conditions.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine ne vaut plus que 81 fr. par 100 kilog. à Bordeaux. Au dernier marché de Dax, la cote officielle a été fixée à 75 fr. Les autres articles restent aux mêmes cours que précédemment.

Garances. — La position du marché d'Avignon est toujours à peu près la même ; on cote : alizaris rosés, 72 à 74 fr.; paluds, 78 à 82 fr.; Naples nouveaux, 85 fr. 50 à 86 fr.; vieux disponible, 95 à 96 fr. Les poudres sont toujours peu recherchées, de 95 fr. à 102 fr. par 100 kilog. — L'alcool de garance est toujours coté 56 fr. l'hectolitre.

Verdets. — Les prix restent à peu près les mêmes, de 87 à 88 fr. pour le sec marchand en boules, et de 89 à 90 fr. pour les pains; — le tout par 50 kilog.

Gaudes. — Les achats se font toujours avec une certaine activité, de 24 à 26 fr., suivant la qualité, par 100 kilog., à Pézenas.

VIII. — *Bois et produits forestiers.*

L'administration centrale des forêts va commencer la série de ses ventes annuelles; on trouvera dans la chronique de ce numéro les dates des premières ventes.

Tonnellerie. — Les cours sont toujours assez élevés. A Blaye (Gironde), les barriques sont payées 170 à 180 fr. la douzaine; dans la Dordogne, la futaille neuve de 225 litres est cotée généralement à raison de 10 à 12 fr.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif de France est descendu à 110 fr. les 100 kilog., ce qui met le suif en branches à 83 fr. 60, à Paris. Les petits suifs sont cotés 99 fr. On vend la stéarine de saponification 194 à 195 fr. les 100 kilog.; celle de distillation, à 178 fr. La baisse est aussi dominante sur les marchés du Havre et de Marseille.

Cuirs et peaux. — Les cours que nous avons indiqués dans notre dernière revue sont toujours ceux qui sont pratiqués sur le marché de Paris.

Peaux de moutons. — Les cours des peaux de moutons n'ont pas varié à Paris. Dans les centres de vente, principalement au Havre, on traite fort peu d'affaires par suite de la rareté de la marchandise.

X. — *Textiles.*

Laines. — Les laines indigènes de la dernière tonte ne donnent plus lieu qu'à d'assez rares affaires; les ventes principales ont désormais lieu dans les ports importateurs. Au Havre, par suite des arrivages nombreux qui viennent d'avoir lieu, il y a eu de très-importantes transactions en laines de la Plata, de Russie et d'Espagne. Les prix du kilog. ont été les suivants pour les laines en suint : mérinos Buénos-Ayres, 1 fr. 85 à 2 fr. 20; Montevedeo, 2 fr. 05 à 2 fr. 35; Pérou, 1 fr. 50 à 2 fr. 25; Chili, suivant qualité, 0 fr. 80 à 2 fr. 20; Russie, 1 fr. 50 à 2 fr. 20. — A Marseille, les laines d'Andrinople sont cotées 172 fr. 50 à 175 fr. pour les fines, et 135 à 140 fr. pour les secondes, par 100 kilog.

Soies. — Le marché de Lyon a pris la semaine dernière un courant régulier; les prix sont très-fermes, et la tendance à la baisse qui s'était manifestée depuis plusieurs semaines a complétement disparu. La Condition des soies a enregistré 66,313 kilog. Les ventes se sont faites aux cours suivants : organsins, 99 à 114 fr.; trames, 101 à 112 fr.; gréges, 88 à 102 fr.; — le tout par kilogramme.

Lins. — La demande a été plus active sur les marchés du Nord, par suite de l'épuisement des provisions d'un grand nombre de filateurs. Il y a eu un certain nombre de ventes en lins de Russie; ces derniers ont été traités de 114 à 136 fr. les 100 kilog. sur wagon, à Dunkerque.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Prunes et pruneaux. — A Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), les prix des dernières ventes ont été les suivants : impérial, 40 à 45 fr.; surchoix, 50 à 55 fr.; choix, 50 à 55 fr.; rame supérieure, 80 à 85 fr.; le tout par 100 kilog. — A Marmande, l'approvisionnement est considérable, et les ventes se font aux cours que nous avons donnés la semaine dernière.

Amandes. — A Pézenas (Hérault), il n'y a pas encore de prix fixés pour les amandes à la douce; les amandes dures se payent 24 fr. les 100 kilog., tant les douces que les amères.

Fruits frais. — Les derniers cours de la halle de Paris sont les suivants : figues, le cent, 4 fr. à 12 fr. 50; fraises, le panier, 0 fr. 75 à 2 fr. 50; melons, 0 fr. 75 à 6 fr. la pièce; noix vertes, 16 à 18 fr. l'hectolitre; pêches communes, 3 à 100 fr. le cent; poires, 2 à 25 fr. le cent; pommes, 2 à 12 fr. le cent; prunes, 2 à 6 fr. le cent; raisins communs, 0 fr. 40 à 2 fr. 50 le kilog.; noirs, 0 fr. 40 à 0 fr. 45.

Légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris. *Gros légumes :* artichauts de Paris, poivrade, 0 fr. 30 la botte; asperges aux petits pois, 0 fr. 50 à 1 fr. la botte; carottes nouvelles, 11 à 16 fr. les 100 bottes; choux communs, 6 à 20 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 08 à 0 fr. 60 le kilog.; navets nouveaux, 10 à 20 fr. les 100 botte ; oignons nouveaux, 16 à 20 fr. les 100 bottes; poireaux nouveaux, 10 à 15 fr. les 100 bottes; pois verts, 9 à 11 fr. le sac. — *Menus légumes :* ail, 0 fr. 70 à 2 fr. le paquet de 25 bottes; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; choux-fleurs de Paris, 20 à 75 fr. le cent; concombres, 30 à 50 fr. le cent; laitue, 4 à 6 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; radis roses, 0 fr. 20 à 0 fr. 35 la botte; romaine, 1 fr. 50 à 3 fr. la botte de 32 têtes; escarole, 5 à 10 fr. le cent; tomates, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le tableau suivant résume le mouvement du marché de La Villette, à Paris, du 7 au 12 septembre :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied. au marché du lundi 12 septembre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	6,881	5,449	326	1.54	1.42	1.28	1.42
Vaches........	1,856	1,425	227	1.38	1.20	1.10	1.19
Taureaux......	165	173	364	1.32	1.15	0.95	1.15
Veaux.........	2,974	2.811	59	2.30	2.05	1.90	2.05
Moutons.......	39,179	37,320	21	1.85	1.70	1.50	1.70
Porcs gras.....	3,705	2,896	85	1.75	1.70	1.65	1.70
— maigres.	45	33	28	1.70	»	»	1.70

Sauf pour les bœufs, le marché a été bien moins approvisionné que la semaine dernière; il y a eu une très-légère baisse sur les cours des gros animaux, hausse au contraire pour les veaux, les moutons et les porcs. Les provenances des meilleurs animaux des diverses catégories sont : pour les bœufs, le Calvados, la Dordogne et la Nièvre; pour les moutons, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, et en France, les départements du Cantal, de la Dordogne et des Deux-Sèvres; pour les porcs, les départements du Calvados, de la Manche, de Maine-et-Loire et du Puy-de-Dôme.

Viande à la criée. — On a vendu à la criée, à la halle de Paris, du 6 au 12 septembre, 101,879 kilog. de viande de bœuf ou vache, 110,982 kilog. de viande de veau, 45,695 kilog. de viande de mouton, 29,011 kilog. de viande de porc, soit en tout 287,657 kilog. de viande de toutes sortes, ou en moyenne 41,081 kilog. par jour; c'est à peu près la même quantité que la semaine précédente. Au dernier marché, les prix du kilog. ont été les suivants : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 24 à 1 fr. 60; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 42; 3e, 0 fr. 80 à 1 fr. 28; morceaux de choix, 1 fr. 40 à 2 fr. 26 ; basse boucherie, 0 fr. 24 à 1 fr.; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 22; 2e, 1 fr. 74 à 1 fr. 96; 3e, 1 fr. 50 à 1 fr. 72; morceaux de choix, 1 fr. 82 à 2 fr. 46; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 62 à 1 fr. 96; 2e, 1 fr. 46 à 1 fr. 60; 3e, 1 fr. 26 à 1 fr. 44; morceaux de choix, 1 fr. 40 à 2 fr. 42; — porc frais, 1 fr. 44 à 1 fr. 92 ; salé, 0 fr. 60 à 1 fr. 70. Les cours des viandes de bœuf ou de vache sont à peu

près sans variations; il y a au contraire hausse de 5 à 8 centimes sur celles de veau et de mouton.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux de Paris, on a vendu 82 chevaux de selle ou de cabriolet, de 560 à 900 fr.; 121 chevaux de trait, de 510 à 870 fr.; 71 chevaux hors d'âge, de 20 à 480 fr.; 19 chevaux à l'enchère, de 70 à 340 fr.; 5 ânes, de 25 à 70 fr. Les chiens valaient de 32 à 50 fr.

Beurres. — Du 6 au 12 septembre, on a vendu à la halle de Paris, 187,345 kil. de beurres, aux prix suivants: en demi-kilog. ordinaires et courants, 2 fr. 14 à 3 fr. 36; — petits beurres, ordinaires et courants, 1 fr. 66 à 2 fr. 50; — Isigny, en mottes: choix, 4 fr. 20 à 4 fr. 90; fins, 3 fr. 70 à 4 fr. 18; ordinaires et courants, 2 fr. 12 à 3 fr. 68; — Gournay en mottes: fins, 3 fr. 50 à 3 fr. 80; ordinaires, 1 fr. 52 à 3 fr. 48; — le tout par kilog.

Œufs. — On en a vendu pendant la semaine 3,694,060: choix, 101 à 112 fr.; ordinaires, 81 à 104 fr.; petits, 55 à 72 fr.; — le tout par mille.

Fromages. — Les cours des fromages sont les suivants à la halle de Paris: par dizaines, Brie, 10 à 16 fr.; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Neuchâtel, 5 fr. 50 à 15 fr.; Livarot, 30 à 40 fr.; Mont-d'Or, 15 à 23 fr.; divers, 5 fr. 50 à 56 fr.

Volailles et gibier. — Au dernier marché, on cotait: canards, 1 fr. 20 à 3 fr. 80; chapons, 5 à 6 fr.; dindes, 3 à 9 fr.; oies, 3 à 6 fr. 85; pigeons, 0 fr. 50 à 1 fr. 30; alouettes, 0 fr. 30 à 0 fr. 35; crêtes en lots, 0 fr. 50 à 3 fr.; bécassines, 1 fr.; cailles, 0 fr. 25 à 1 fr. 50; cerfs et chevreuils. 54 à 81 fr.; faisans et coqs de bruyère, 5 fr. à 7 fr. 75; grives et merles, 0 fr. 25; poulets ordinaires, 1 fr. 65 à 4 fr. 40; gras, 4 à 6 fr; communs, 1 fr. 20 à 3 fr. 75; lapins domestiques, 1 fr. à 4 fr. 85, de garenne, 1 fr. 50 à 3 fr. 25; lièvres, 4 fr. à 11 fr. 95; pluviers, 0 fr. 50 à 0 fr. 70; perdrix grises, 0 fr. 85 à 3 fr. 50; rouges, 2 fr. 50 à 3 fr. 90; râles, 0 fr. 15 à 0 fr. 35; rouges, 1 fr. à 1 fr. 50; sarcelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 85; vanneaux, 0 fr. 30 à 0 fr. 80.

Résumé — Les transports se font encore avec une certaine irrégularité; on se plaint dans un certain nombre de départements de la prétention des compagnies de chemins de fer de n'accepter les marchandises que par wagon complet ou 5,000 kil. Ce serait une exaction importante à faire cesser. Car du développement de toutes les branches du petit aussi bien que du grand commerce dépend la fin des crises que nous traversons.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

A partir du présent numéro, le *Journal de l'Agriculture* publiera un bulletin financier hebdomadaire. Dans ce bulletin, destiné uniquement aux lecteurs du journal, et n'ayant pour but que la satisfaction de leurs désirs et de leurs besoins, il ne faut point s'attendre à trouver un manuel ni un cours de spéculation et de jeux de bourse. La majorité de nos lecteurs se compose d'agriculteurs vivant à la campagne, sur des domaines qu'ils font valoir soit eux-mêmes, soit par fermiers ou métayers; chez eux le travail et l'économie créent et augmentent l'épargne, et bien qu'ils préfèrent faire fructifier celle-ci par le placement soit hypothécaire, soit chirographire fait à un voisin, ou par des achats de terre, ils sont cependant très-souvent obligés, pour ne pas la laisser improductive, d'avoir recours à l'acquisition des valeurs de bourse. Mais parmi ces valeurs, ils choisissent et cherchent avant tout celles qui, même avec un revenu moindre, paraissent leur offrir, par leur stabilité, une plus grand sécurité. C'est en se conformant à ces vues que sera rédigé le présent bulletin.

Chaque numéro contiendra, pour la semaine précédente, le cours et les variations de la rente française et des actions de la Banque de France, du Crédit foncier et de nos principales lignes de chemin de fer. Il contiendra en outre pareils renseignements sur diverses autres valeurs, que nous changerons toutes les semaines, de sorte qu'au bout d'un certain espace de temps, nous aurons fait passer la majeure partie des valeurs négociées à la Bourse sous les yeux du lecteur, lequel, de cette manière, avec la série des numéros du journal, se trouvera toujours parfaitement renseigné en matière financière.

Agricola.

Le gérant: A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (23 SEPTEMBRE 1871).

Projet de traité présenté à la sanction de l'Assemblée nationale pour l'entrée des produits alsaciens et lorrains en France. — L'affranchissement du sol de la patrie. — Le protectionnisme vis-à-vis des provinces françaises annexées. — Souscription nationale ouverte par la Société des agriculteurs de France en faveur des victimes de la guerre et des intempéries. — Première distribution de la Commission de répartition des secours. — Distributions de secours et de semences par le Comité Génevois. — Marche de la peste bovine dans le Nord et le Centre. — Arrêté du préfet de la Creuse. — Admission d'élèves externes dans les écoles vétérinaires. — Les auditeurs libres et l'enseignement zootechnique agricole. — Projet de loi de M. Paul Morin sur la formation de Sociétés de crédit pour subvenir à l'agriculture. — Mémoire de M. Chabrier sur l'organisation du service vicinal en France. — Ventes des animaux reproducteurs appartenant à l'ancienne liste civile. — La race durham. — Les moutons southdown de la ferme impériale de Vincennes. — Notes de M. Faucon sur la destruction du phylloxera vastatrix. — Singulier arrêté du préfet de la Creuse sur l'emploi des eaux en irrigations. — Découverte de nouveaux gisements de phosphates dans le Midi de la France. — Emploi du phosphate de magnésie pour le traitement des vidanges de Paris. — Observations météorologiques agricoles. — Notes de MM. Vandercolme, Huet, Champion, Binet, de Villiers de l'Isle Adam, Vidal, Carbou, sur l'état des récoltes dans les départements du Nord, des Ardennes, de l'Aisne, du Calvados, de la Sarthe, de l'Hérault et de l'Aude. — Situation des vignobles. — Préparation des terres pour la prochaine campagne.

I. — *L'affranchissement du sol de la patrie.*

Sans liberté, point d'agriculture prospère. Mais entre toutes les servitudes, il n'en est pas de plus dure pour le cultivateur que celle que lui fait subir une armée étrangère, même après la signature de la paix. Dans la ferme comme dans la chaumière, la présence du soldat qui commande en maître et qui chaque jour menace du rétablissement de l'état de siége le plus rigoureux, est une cause de désordres et de pertes. L'écurie et le foyer sont arbitrairement occupés; tout travail est entravé, et, chose souvent plus grave, il n'y a plus de sécurité non-seulement au point de vue matériel, mais surtout au point de vue moral, pour le père ou pour l'époux, lorsqu'il faut abriter sous son toit des hommes peu scrupuleux et aux brutales passions. Donc, c'est avec le sentiment d'un devoir impérieux, correspondant à un besoin profond des populations, que le Président de la République a bien fait de chercher, sans repos ni trêve, à affranchir le sol de la patrie de la présence de l'étranger. Par suite de ses persévérants efforts, il est déjà arrivé à faire qu'à dater du 25 septembre, il n'y ait plus de soldats allemands que dans douze départements; en effet, l'évacuation des départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et l'Oise sera complétement terminée à cette date. Mais tant qu'une partie quelconque du territoire supporte encore le fardeau de l'occupation, le premier devoir du chef de l'État n'est pas accompli, et le deuil doit demeurer au cœur de tout vrai patriote, d'autant plus que deux de nos plus belles provinces, l'Alsace et la Lorraine, nous ont été arrachées pour un temps que les Allemands voudraient caractériser en disant : *toujours!* Or, il arrive que les Allemands eux-mêmes ont peur, pour leurs intérêts commerciaux et industriels, de la concurrence des Alsaciens et des Lorrains ; ils craignent de voir leurs marchés inondés par les produits des deux industrieuses provinces, si ces produits ne pouvaient plus tout d'un coup entrer librement en France. Ils demandent en conséquence une faveur au gouvernement français, à la charge pour eux d'évacuer immédiatement les six départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, en même temps que de réduire à un maximum de 50,000 hommes l'armée d'occupation. Nous ne comprendrons jamais, quant à nous, que l'Assemblée nationale ait pu hésiter un seul

instant à accepter les propositions que M. Thiers lui demandait de pouvoir transformer en un traité définitif, même pendant les vacances parlementaires. Il nous semble impie qu'on ait pu mettre en balance quelques intérêts particuliers avec l'indépendance rendue à six départements, c'est-à-dire à plus de la quatorzième partie du territoire français.

D'ailleurs, était-il vrai que notre industrie métallurgique, que nos filatures et nos manufactures d'impression sur étoffes fussent mises en péril ? Evidemment non. En effet, les produits alsaciens et lorrains, d'après le projet de traité, ne doivent continuer à entrer en franchise de droits que jusqu'au 31 décembre prochain, et ce ne sera que pendant trois mois encore que dûrera un régime dont on ne se plaignait pas avant la guerre. Que dirait-on des agriculteurs, s'ils demandaient que la province française qui produit le plus de céréales fût tout à coup enlevée à la mère patrie, pour qu'ils pussent vendre désormais leurs blés plus cher ? Notez d'ailleurs que, contre les produits alsaciens et lorrains, la protection des produits indigènes va bientôt commencer : en effet, ils n'entreront à la nouvelle frontière, du 1er janvier au 1er juillet 1872, qu'à la condition de payer déjà le quart des droits exigés sur les produits allemands, et du 1er juillet au 31 décembre, qu'en payant la moitié de ces droits ; ils seront ensuite considérés comme produits absolument allemands. Par conséquent, dans quinze mois la rupture complète au point de vue commercial entre la France d'une part, et l'Alsace et la Lorraine d'autre part, sera un fait accompli. Et ce sont des Français qui trouvent que cette rupture ne sera pas faite assez promptement! Il est vrai qu'on objecte deux choses : c'est d'abord que la réciprocité pour l'entrée des produits français en Alsace et en Lorraine n'est pas complète, parce que l'on ne pourra introduire les produits français dans nos deux malheureuses provinces qu'en raison des besoins déterminés par la consommation locale. D'un autre côté, on prétend qu'une foule de marchandises d'origine allemande ou suisse pourront entrer en France en se faisant passer comme produits lorrains ou alsaciens. Sur le premier point, la réponse est toute simple : la France restera vis à vis de ses anciennes provinces dans la même situation jusqu'au 1er janvier prochain, et ensuite dans l'état que les adversaires du projet ne trouvent pas assez sévère contre d'anciens compatriotes ; c'est toujours un intérêt mercantile qui tend à prédominer sur les grands intérêts de la libération du territoire. Quant au second point, des syndicats formés en Alsace et en Lorraine de tous les industriels du pays, métallurgistes, filateurs, tisseurs, imprimeurs sur étoffes, etc., veillent déjà depuis six mois pour interdire le passage frauduleux des produits qui tendraient à s'infiltrer à travers l'Alsace et la Lorraine sans en être originaires. Or comme l'a dit M. Thiers, il n'y a pas de douane en Europe aussi sévère, aussi rigide que la leur, par la raison bien simple qu'il ne s'agit pas de l'intérêt d'une administration, mais bien de leur intérêt propre. Les syndicats constitués en jurys arrêteront tout ce qui dépasserait l'ancien commerce de l'Alsace avec la France. Donc il faut ardemment souhaiter que les difficultés faites par divers membres de l'Assemblée nationale contre l'adoption du projet de traité que négocie M. Thiers, n'empêchent pas sa prompte signature par la France et par l'Allemagne. Le projet de loi soumis à la sanction

législative était éminemment patriotique ; il a été en définitive adopté à une immense majorité. Les agriculteurs ne forment plus qu'un vœu : c'est que l'on trouve, après l'évacuation des six départements qui bénéficieront du traité projeté, une combinaison qui affranchisse bientôt les six autres départements des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe, de la Haute-Marne et des Vosges. Là 50,000 Allemands peuvent encore rester dans les villes et les villages durant plusieurs années. C'est un fléau que les cultivateurs du reste de la France voudront certainement, au prix même de nouveaux sacrifices, épargner à leurs confrères déjà si malheureux de nos frontières de l'Est.

II. — *Le prix de la guerre.*

Pour ceux qui prétendent que l'agriculture doit vivre en dehors de la politique, et que dans la ferme on doit s'occuper exclusivement de bien labourer, de bien entretenir le bétail et d'appliquer avec intelligence les découvertes de la science et des arts, il n'est pas inutile de placer ici le résumé de la carte à payer pour le prix de la guerre. Jusqu'au 4 septembre, il avait été ouvert des crédits pour 697 millions de francs ; du 4 septembre au mois de février, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion de l'armistice, les crédits pour la guerre ouverts par le Gouvernement de la défense nationale, se sont élevés, à 1,500 millions. Il a fallu depuis au ministère de la guerre deux suppléments, l'un de 350 et l'autre de 218 millions. Il faut encore ajouter 225 millions pour l'entretien des troupes allemandes d'occupation. Le total est tout près de 3 milliards, sans compter les indemnités qu'il faudra payer aux pays dévastés, sans compter les contributions de guerre que les armées ont prélevées sur les villes et les villages envahis, sans compter les 5 milliards exigés par Guillaume-le-Pétroleur, sans compter enfin les 8 millions de diminutions des recettes publiques par jour pendant huit mois environ. On arrive ainsi au chiffre énorme de 10 milliards dont la France a été appauvrie. Pour se racheter, il faudra augmenter les impôts annuels de 600 millions tout au moins, c'est-à-dire du tiers de ce qu'ils étaient avant la date fatale du 15 juillet 1870. C'est l'agriculture qui, pour les deux tiers, sera obligée de payer ces sommes énormes. Ce sera son travail qui acquittera les dettes contractées par la faute de ses gouvernants. La leçon est dure ; mais il faut qu'elle profite. Désormais les agriculteurs ne reculeront plus, nous l'espérons, devant ce devoir de tout citoyen de surveiller sévèrement la politique adoptée par ceux qui briguent les mandats de députés, qui veulent diriger les affaires de l'État. C'est un présent funeste que l'on faisait jadis aux journaux agricoles de ne payer ni timbre ni cautionnement, à la condition de rester absolument en dehors de la politique. Les cultivateurs ont été ainsi habitués à laisser faire ; ils voient aujourd'hui ce que cela coûte, sans compter leurs fils tués ou blessés, leurs maisons brûlées ou pillées, leur bétail détruit, et un avenir sombre pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

III. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre.*

Les indemnités qui doivent être payées par le Gouvernement à une époque plus ou moins éloignée pour soulager les souffrances des dé-

partements qui ont été ravagés par la guerre, ne doivent pas arrêter la souscription nationale ouverte par la Société des agriculteurs. Nous avons déjà publié trois listes de la souscription ouverte au secrétariat de la Société des agriculteurs de France et dans nos bureaux ; nous en publierons une nouvelle dans notre prochain numéro, en faisant remarquer qu'aux offrandes en argent peuvent s'ajouter des dons en nature. La commission chargée de faire la répartition s'est réunie le 6 et le 13 septembre pour procéder à une première distribution, et elle a décidé que les secours ne sont pas seulement donnés pour faits de guerre, mais encore aux victimes des intempéries, et il y a lieu de noter que malheureusement dans plusieurs départements les cultivateurs n'ont pas cette année récolté la semence des semailles prochaines. La commission a en outre pris les résolutions suivantes :

1° Le produit de la souscription nationale et des souscriptions étrangères sera employé en achat de semences.

2° Dans chacun des départements auxquels la Société enverra des secours, un délégué sera désigné pour l'achat, la répartition des semences, et l'attribution des dons en nature.

3° Les sommes votées par la Commission seront mises à la disposition du délégué. Ce dernier sera informé, s'il y a lieu, des moyens à prendre pour recueillir les dons en nature destinés à son département.

4° La Commission n'étant pas, à son grand regret, en mesure d'atteindre toutes les misères qui lui sont signalées, a décidé qu'aucun secours ne devra être attribué aux cultivateurs faisant valoir plus de *cinquante hectares*. Le délégué est chargé de veiller à la stricte exécution de cette décision.

5° Le délégué se concertera avec les comices ou sociétés agricoles du département. Les demandes de secours adressées à la Commission de répartition seront transmises à titre de simple renseignement.

Les départements des Ardennes, de la Meurthe, de la Moselle, d'Eure-et-Loir, de la Haute-Marne, du Loiret, de la Meuse, de la Seine et de Seine-et-Oise ont reçu chacun 5,250 fr.; — ceux de l'Aisne, de Loir-et-Cher, de la Marne, de la Sarthe et de Seine-et-Marne, chacun 3,500 fr.; — ceux d'Indre-et-Loire, de l'Oise, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure, de l'Yonne, de l'Aube et du Pas-de-Calais, chacun 1,750 fr.

Cinq mille francs, envoyés par le Comité de secours aux paysans français organisé à Florence, à la condition que cette somme serait employée en achat d'instruments propres aux travaux agricoles, ont été ainsi répartis : 2,000 fr. aux cultivateurs des environs de Belfort ; 1,500 fr. au département des Ardennes ; 1,500 fr. au département de la Haute-Saône.

La Société a, en outre, distribué : 46 hectolitres de blé ; 10 hectolitres d'avoine de printemps ; 100 poiriers ; 100 pommiers ; 600 kilogrammes d'engrais de poisson ; 1 charrue.

Les sommes recueillies en France sont encore bien faibles, si on les compare à celles que les cultivateurs étrangers ont amassées pour porter secours à leurs frères français. Nous avons déjà donné à cet égard des chiffres éloquents ; aujourd'hui nous ajouterons quelques détails en ce qui concerne l'œuvre suisse en faveur des populations agricoles de nos departements. Nous les trouvons dans un rapport que vient de publier à Genève M. Demole, président du Comité central genevois. La collecte suisse a produit un total de 350 000 fr. qui a été distribué soit en argent, soit en pommes de terre, en orge, en avoine, en semences diverses, soit même en têtes de bétail. Nous y lisons notamment ce renseignement qui caractérise bien la grandeur des pertes éprouvées par quelques cantons.

Dans l'arrondissement de Pontarlier, les réquisitions allemandes et

françaises, la peste bovine surtout, avaient détruit tout le bétail bovin. Ces pertes, chiffrées strictement comme quantités, et modestement comme estimations, s'élevaient à la somme énorme de huit cent et quelques mille francs pour l'arrondissement seul. Une enquête faite par MM. Demole, Vandel et Giraud, a permis de choisir vingt-cinq familles des plus pauvres et chargées d'enfants, et qui avaient perdu la totalité de leur bétail. A chacune on a donné 102 fr. par tête de bétail, la somme étant versée entre les mains du vendeur pour avoir la certitude qu'elle ne serait pas détournée de sa destination. Beaucoup d'autres attentions touchantes ont été prises par les distributeurs suisses ; l'agriculture française doit leur en être reconnaissante.

IV. — *La peste bovine.*

Nous recevons des renseignements très-divers sur la marche de la peste bovine. D'après ce que dit le journal de la Société agricole du Brabant, qui surveille nos frontières avec une grande activité, dans le département du Nord, elle vient d'éclater dans l'arrondissement de Valenciennes, à Lieu-St-Amand, et dans celui de Cambrai, à St-Aubert et à Catillon ; elle fait de grands ravages dans le Pas-de-Calais, à Lens, Carvin, Violaines, Auchy, Lorgies, la Bassée et Festubert ; dans les Ardennes, elle sévit à Blagnies, à Wée et à Breux. D'un autre côté, nous apprenons qu'un arrêté du préfet de la Creuse a permis la circulation des animaux des espèces bovine et ovine provenant du département de l'Indre, mais qu'il continue encore à exclure ceux des départements du Cher et de l'Allier. Pourquoi l'administration de l'agriculture ne publie-t-elle pas toutes les semaines un état statistique sur la marche du typhus, ainsi que cela avait lieu en Angleterre, lors de la grande invasion du mal dans la Grande-Bretagne en 1865-1866 ? On connaissait ainsi chaque semaine le nombre des animaux atteints et celui des animaux abattus, on pouvait sans peine se rendre compte de la marche du fléau. Ce qui a été fait de l'autre côté du détroit pourrait bien être exécuté chez nous. Nous avons assez de vétérinaires instruits répandus dans toute la France pour faire un pareil travail sur l'utilité duquel nous n'avons pas besoin d'insister.

V. — *Admission d'élèves externes dans les écoles vétérinaires.*

Nous venons de parler des vétérinaires auxquels on ne demande pas tous les services qu'ils pourraient rendre. Il en est de même des trois écoles de Toulouse, de Lyon et d'Alfort, où le niveau des études a baissé, comme du reste dans toutes les écoles de France. C'est une de nos plaies dont le pansement est urgent. En attendant, l'administration de l'agriculture vient de prendre une bonne mesure. Le départ des Prussiens aura été accompli assez tôt, nous l'espérons, pour que l'école d'Alfort puisse se rouvrir le 6 octobre prochain; dans tous les cas, il ne peut y avoir de doute pour la rentrée des écoles de Lyon et de Toulouse. Eh bien, jusqu'à présent dans ces écoles, il n'y avait que des élèves internes; dorénavant elles admettront deux autres catégories d'élèves, savoir : 1° des externes qui seront soumis aux mêmes règlements que les élèves internes pour les conditions d'admission, les examens, les cours et les travaux intérieurs des écoles, et qui paieront

cinquante francs par trimestre comme prix de l'externat, en ayant à pourvoir eux-mêmes à leur logement et à leur nourriture en dehors des écoles ; — 2° des auditeurs libres qui seront admis sans examen, en présentant au directeur leur demande accompagnée d'un engagement régulier d'acquitter un droit de cinquante francs par trimestre. Par ce moyen de jeunes agriculteurs pourront venir puiser dans les écoles vétérinaires des connaissances zootechniques indispensables pour le bon élevage du bétail. Les cours ne pourront qu'en être mieux faits, et les chaires plus recherchées. En outre, les écoles vétérinaires seront forcées de donner plus d'extension à leur enseignement agricole. Nous espérons qu'il en sera de même partout. Maintenant que tout le monde passera par l'armée, le plan de M. Coignet ne pourra pas manquer d'être appliqué. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet à propos d'une lettre que nous adresse M. Jacques Valserres et qui paraîtra dans notre prochaine chronique.

VI. — *Amélioration de l'organisation agricole.*

L'Assemblée nationale est entrée en vacances sans avoir pu s'occuper de divers projets qui lui avaient été soumis en ce qui concerne les améliorations agricoles. On ne saurait lui en faire un grief légitime ; car elle a dû, avant tout, pourvoir aux difficultés extrêmes de la situation financière, afin de repousser vers nos frontières l'ennemi qui avait pénétré jusqu'au centre de la France. Cette œuvre essentielle pour laquelle elle a été spécialement élue, n'est pas encore, hélas! complétement achevée. Mais ce n'est pas une raison pour que la presse agricole ne maintienne pas à son ordre du jour les autres questions qui avaient été portées à la tribune législative. Nous avons appelé l'attention sur le projet que poursuit M. Ronna de former des sociétés de crédit pour l'approvisionnement et l'amélioration de l'agriculture (chronique du 19 août, page 287). Cette création exigerait la formation d'associations syndicales jouissant de droits qu'une loi seule pourrait leur donner. Le projet de loi a été présenté à la tribune par M. Paul Morin dans les termes suivants :

Art. 1er. — Les dispositions de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales sont étendues aux engagements à contracter pour la nourriture des animaux de travail, bestiaux, instruments aratoires, engrais, semences et autres objets qui manquent à l'agriculture

Art. 2. — Les associations syndicales qui se constitueront dans ce but, pourront traiter pour leurs achats, avec les sociétés d'approvisionnement, dont les statuts auront été préalablement soumis au ministre de l'agriculture et du commerce, et émettre des obligations dans les conditions de ces statuts.

Art. 3. — Les départements sont autorisés à intervenir pour garantir les obligations émises par les associations syndicales.

Le rôle des Conseils généraux sera, si cette loi est adoptée, décisif pour le succès. Du reste, c'est vers les conseils généraux qu'une grande partie de l'attention publique doit désormais se porter. Ils vont être très-influents dans l'administration des départements, et ils pourront faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal à l'agriculture suivant la direction qu'ils donneront aux affaires. Espérons qu'ils comprendront en grande majorité l'importance des connaissances agricoles, et qu'ils adopteront au moins quelques-unes des idées qu'expose M. Chabrier dans

le mémoire que nous insérons plus loin (page 506) sur l'organisation du service vicinal en France. La multiplication d'ingénieurs ruraux ne pourrait que rendre les plus grands services à la cause du progrès agricole.

VII. — *Vente des animaux reproducteurs de l'ancienne liste civile.*

Il faut toujours rendre justice à tout le monde. L'empereur Napoléon III avait instinctivement l'opinion qu'il fallait favoriser l'agriculture, et il avait compris la nécessité de bons animaux reproducteurs. Dans les fermes impériales qu'il avait créées, il avait voulu qu'il y eût un bétail d'élite. C'est ainsi qu'en 1858 il avait fait former à la ferme de Fouilleuse un troupeau d'animaux de race durham pure provenant des meilleures souches de l'Angleterre ; ce troupeau avait été placé en 1864 au domaine de Pompadour. La liquidation de la liste civile vient d'en arrêter la vente. Celle-ci est fixée au lundi 16 octobre à midi, et elle sera faite aux enchères publiques à Pompadour (Corrèze). Le domaine Pompadour est situé à 48 kilomètres de la gare de Nexon (ligne de Paris à Périgueux), et à 40 kilomètres de celle de Brive. Les animaux vendus consistent en 10 taureaux et élèves mâles, et en 27 vaches, génisses et vêles; une généalogie complète de chaque animal sera remise aux acquéreurs au moment de la vente.

On sait qu'à la ferme impériale de Vincennes il avait été formé un magnifique troupeau de moutons de la race southdown. Ce troupeau qui comprend 44 béliers et agneaux mâles, 157 brebis pleines et 34 agnelles, sera également mis en vente à la ferme de Fouilleuse, près Saint-Cloud, aux enchères publiques, le 13 novembre prochain, à 1 heure.

VIII. — *Sur les hannetons et la cécydomie.*

A propos de la lettre de M. d'Esterno que nous avons insérée dans notre dernier numéro, pour relever quelques erreurs d'un article sur les mans et les hannetons, l'auteur de cet article, M. Xavier Binet fils, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans l'article intitulé *le Hannetonnage* du numéro du 26 août dernier, j'observais qu'il n'était guère possible de détruire les hannetons dans un pays aussi boisé que le nôtre, vu que cela nécessiterait beaucoup trop de temps et de dépenses pour l'agriculteur. L'auxiliaire qui pouvait nous aider pour cette destruction était le vent qui vient du midi. Soufflant avec violence, il entraîne avec lui des quantités énormes de hannetons, et non de vers blancs. Ce n'est pas chose facile, pour ces derniers vivant presque continuellement dans la terre, que le vent puisse les enlever et les transporter à de grandes distances pour périr ensuite. — Quant aux œufs déposés dans le sol, et qui forment les larves, ils ne sont pas produits par les vers ou mans, mais bien par le hanneton lui-même. Pour cette dernière question, c'est un fait parfaitement connu et qui ne mérite pas d'être contesté.

« Veuillez, agréer, etc.

« X. Binet. »

Voici également quelques corrections qu'indique à son article sur la Cécydomie (n° du 16 septembre, p. 461), M. Cuzin :

« Monsieur le Directeur,

« Il m'est impossible de laisser passer, sans en relever quelques-unes, les fautes et erreurs que contient mon article sur la cécydomie destructive publié dans votre dernier numéro.

« Tout d'abord, je ferai remarquer que la figure 21, *Larve du Céraphron destructeur*, ne devrait pas exister. On ne connaît pas en effet la larve du céraphron destructeur, attendu que cette larve se développe dans celle de la cécydomie et qu'elle ne modifie en rien l'aspect extérieur de celle-ci. — Puis, j'ai écrit : à la page 461, *Chlorops linéolé*, et non *Chlorope linéoté;* — à la page 463, ces antennes sont *formées*, etc., et non *garnies;* — à la page 464, les cuisses et les jambes sont de la même *longueur* et non *largeur*, et plus loin, ses tarses sont plus *longs* et non plus *larges*. (Cette erreur se retrouve aussi à la page 463 à propos des balanciers). Enfin, à la vingt-deuxième ligne de la page 465 je ne crois pas avoir mis au pluriel les adjectifs *rouge* et *brun*. J'espère, monsieur, que vous voudrez bien publier la rectification, en attendant la suite de mon étude sur la cécydomie.

« Veuillez agréer, etc.

« F. Cuzin. »

Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions il y a huit jours, que les auteurs doivent apporter le plus grand soin à la correction de leurs articles, surtout aux époques où nous sommes forcé de voyager; car il faut bien l'avouer, les bons correcteurs manquent de plus en plus dans les imprimeries où l'on rencontre maintenant bien rarement les gens soigneux et de goût qui mettaient de l'amour-propre dans l'exécution des œuvres typographiques.

IX. — *Sur la destruction du Phylloxera vastatrix et les irrigations.*

La nécessité urgente de détruire le *Phylloxera vastatrix*, est aujourd'hui sentie par tous les viticulteurs. Un des hommes qui se sont le plus occupés de la question, M. Louis Faucon, propriétaire-viticulteur à Graveson (Bouches-du-Rhône), vient de réunir en brochures toutes les observations qu'il avait faites sur la marche de la maladie et sur les expériences faites pour son traitement. Il conclut qu'il a trouvé un remède tout à fait efficace dans la submersion complète des vignobles qu'il ne faut pas confondre avec des arrosages même très-copieux. Il conseille donc la submersion dans toutes les localités où cette opération est possible, c'est-à-dire dans le plus grand nombre des vignobles de nos plaines du Midi.

A cette occasion, nous ne pouvons que signaler comme déplorable l'intervention du préfet du département de la Creuse pour empêcher les agriculteurs de se servir de l'eau des rivières en temps de sécheresse. Voici le texte que l'on sera peut-être bien aise de conserver :

Nous, préfet du département de la Creuse,

Vu les diverses réclamations qui nous ont été adressées sur la nécessité de restreindre, pendant le temps de la sécheresse actuelle, le droit qu'ont les propriétaires riverains de détourner les eaux des rivières, ruisseaux ou fontaines, afin que les moulins ne soient pas exposés au chômage ; — vu le rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, en date du 31 août dernier; — vu la loi du 16-24 août 1790 ;

Considérant que la mouture des grains est un objet de première nécessité; qu'il est du devoir de l'administration de prendre toutes les mesures à sa disposition pour empêcher le chômage des moulins, arrêtons :

Article 1er. — Pendant la durée de la sécheresse, les propriétaires ne pourront détourner, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucune partie des eaux des rivières, ruisseaux ou fontaines qui servent ou qui seraient nécessaires pour l'alimentation des moulins, que trente-six heures par semaine, savoir : depuis le samedi, six heures du soir, jusqu'au lundi, six heures du matin.

Art. 2. — Les contraventions à l'article précédent seront poursuivies conformément à l'article 18 du titre 1er de la loi du 19-22 juillet 1791, et au numéro 15 de l'article 471 du Code pénal.

Art. 3. — MM. les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, en l'hôtel de la préfecture, le 1er septembre 1871.

Le préfet de la Creuse, Ernest HENDLÉ.

Sans doute, c'est un intérêt considérable que celui de la mouture des grains. Mais n'a-t-on pas, pour faire mouvoir les moulins, les machines à vapeur? Il existe aujourd'hui dans les campagnes un assez grand nombre de locomobiles à vapeur pour qu'on les applique à la mouture, lorsque cela est nécessaire. D'ailleurs maintenant tous les meuniers intelligents ont des machines à vapeur pour leur venir en aide, lorsque leurs moteurs hydrauliques sont insuffisants.

X. — *Sur de nouveaux gisements de phosphates.*

Un fait très-important nous a été récemment signalé. C'est celui de la découverte de nouveaux gisements de phosphates de chaux très-abondants en France. Un échantillon que nous avons eu entre les mains avait une richesse de 82 pour 100 de phosphate tribasique de chaux, c'est-à-dire un dosage en acide phosphorique double au moins de celui des coprolithes des Ardennes. Il se trouve en masses mamelonnées formant des pierres souvent d'un gros volume, et d'une richesse tout à fait semblable à celle des apathites et des phosphorites de Scanie (Suède) et d'Estramadure (Espagne).

On a trouvé des gisements considérables dans les environs de Cajarc, de Montcuq, et principalement dans la commune de Caylux (Tarn-et-Garonne). En outre, M. Poumarède, d'Agen, vient d'en constater des couches importantes dans le Quercy et l'Agenais. On cite dans le Lot des champs qui ne valaient pas 300 francs, et qui se vendent depuis cette découverte 12,000 à 15,000 francs l'hectare. La fabrication de l'acide phosporique et des phosphates solubles, que M. Blanchard a fini, à force de persévérance, par rendre pratique sur une grande échelle, va en devenir plus facile et plus régulière. Il n'y aura plus alors d'objections à l'emploi du phosphate de magnésie pour fixer l'ammoniaque des matières de vidanges. La question est maintenant tendante devant le Conseil municipal de Paris, à l'occasion de la voirie de Bondy et de l'exploitation des fosses d'aisance de la Ville. Ce sera un bienfait pour l'agriculture et la santé publique que l'adoption de l'emploi des phosphates. Rappelons en terminant qu'il y a vingt-cinq ans, M. Boussingault avait prédit le rôle que les phosphates ammoniaco-magnésiens joueraient un jour en agriculture.

XI. — *La météorologie agricole.*

Le directeur de l'Observatoire de Paris vient de publier un rapport au ministre de l'instruction publique sur l'importance qu'il y aurait à multiplier les observations météorologiques dans les campagnes. Les commissions scientifiques départementales devraient être partout établies, et elles serviraient à recueillir dans toutes les communes de nombreux renseignements utiles aux progrès de l'agriculture et des sciences. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet, en publiant vers la fin de cette année un résumé de la météorologie agricole pour 1870 et 1871. Nos lecteurs savent que c'est nous qui avons fondé en 1853 les obser-

vations météorologiques agricoles régulières. La guerre et l'insurrection de la Commune ont causé une interruption que nous nous occupons de réparer, pour continuer une œuvre qui a déjà pris une grande partie de notre vie.

XII. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Si pour l'ensemble de la France, et principalement en ce qui concerne les céréales, l'année 1870-1871 doit être considérée comme mauvaise, il y a heureusement des exceptions pour quelques départements, et notamment pour celui du Nord, ainsi qu'il résulte de la note suivante que M. Vandercolme nous adresse de Rexpoëde, à la date du 12 septembre :

« Nous avons terminé la récolte depuis une quinzaine de jours. Pendant toute la moisson nous n'avons eu que quelques heures de pluie. Toutes les machines à battre sont en mouvement. Mes prévisions, quant au rendement du blé, se sont réalisées. Les blés velours donnent une moyenne de 30 hectolitres à l'hectare. Les blés du pays donneront un peu moins. Ce qu'on voit rarement, ce sont les avoines mûres avant le blé, quelques champs donneront un rendement hors ligne. On commence à couper les fèves : elles ont généralement 2 mètres de hauteur et sont presque partout très chargées en grain. Dans quelques jours on arrachera les haricots : là aussi il y a abondance. Le 8 courant nous avons eu de la pluie pendant 24 heures, ce qui fera grand bién aux betteraves qui sont encore très-petites. La maladie avait envahi les pommes de terre avec une telle intensité que pendant un moment on a été effrayé, croyant la récolte fortement compromise ; heureusement le mal s'est arrêté aux jardins ; dans les champs elles sont très-petites, mais il y en a peu de gâtées.

« Pour la saison nous avons encore beaucoup d'herbe dans nos pâturages, par conséquent bon produit de beurre. Pas de maladie parmi nos bestiaux. — Terminant la revue de l'année, je suis heureux de vous dire que, pour la généralité des produits, 1871 sera classé parmi les meilleures années. »

On remarquera que, dans l'arrondissement de Dunkerque, ce sont les haricots, les fèves et les avoines qui forment les meilleurs résultats, et que la maladie des pommes de terre n'y a pas eu la gravité que l'on avait d'abord redoutée. Les dernières circonstances météorologiques n'ont pas été très-favorables au grossissement des betteraves. A mesure que l'on descend vers le Centre, la récolte en blés d'hiver devient moins bonne, ainsi qu'on le reconnaît encore par la note que M. Champion nous adresse de la Chaumière (Aisne), à la date du 13 septembre :

« Le mauvais temps de la première semaine de septembre a retardé la fin de la moisson ; encore quelques jours et toutes les récoltes seront rentrées. Néanmoins on peut dire qu'en général le temps a été favorable aux travaux de la moisson. Les blés de Couvraines ont donné une triste récolte ; ceux mêmes sur lesquels on fondait un peu d'espoir ont trompé l'attente des cultivateurs. Les blés de mars ont donné une récolte assez bonne. Les avoines donneront un bon rendement comme paille et assez bon comme grain. Les secondes coupes de luzerne étaient bien fournies. — A peine les travaux de la moisson sont-ils terminés que déjà on parle de commencer les arrachages de betteraves. En culture jamais de repos. Si l'ouvrier comprenait son intérêt il quitterait moins les campagnes pour les travaux des villes qui sont si sujets à avoir des moments de morte saison. »

La moisson s'est achevée dans les Ardennes avec assez de facilité, sauf pour les retardataires qui ont été frappés par des orages, ainsi qu'il résulte de la note que M. Huet nous adresse de Resson-Pargny, à la date du 11 septembre. Il résulte aussi de cette note que les bons blés de semence devront être tout particulièrement recherchés cette année :

« Excepté chez quelques retardataires, les moissons des céréales sont terminées. Elles ont pu heureusement être faites par un temps favorable. Néanmoins, le

16 août, nous avons eu un orage qui nous a amené une avalanche d'eau considérable; je ne me rappelle pas avoir jamais vu tomber autant d'eau en si peu de temps. Cette avalanche, qui a duré de 10 à 15 minutes, a égrené les avoines non fauchées qui avaient déjà reçu la grêle du 29 juillet. Les derniers mars fauchés se sont fort égrenés pendant les opérations du fauchage, du ramassage ou du liage. Aussi, ceux qui ne se sont pas procuré des ouvriers en suffisance pour faire les moissons dans un bref délai éprouveront-ils un déficit sensible dans le produit des derniers champs récoltés. — Comme je l'avais prévu en juillet, les blés qui ont été conservés donnent un grain maigre et de mauvaise maturation. Il est tout à fait impropre pour les semailles. Les cultivateurs préféreront avec raison le vieux blé pour les semailles prochaines. Les regains de luzerne et de foin naturel que l'on fauche actuellement sont d'un produit passable. Les semis de foin artificiel faits ua printemps dernier sont magnifiques; quelques-uns pourront donner un produit fauchable avant les gelées.

« Les guêpes sont extrêmement nombreuses cette année; nos plus belles prunes ont été entamées avant maturité. Le raisin de nos treilles est mangé à mesure qu'il commence à noircir. Nos jeunes arbres fruitiers, pommiers et pruniers, sont depuis quelques années fort maltraités par les pucerons verts; ces insectes s'attaquent aux jeunes bourgeons, les feuilles se contournent et les bourgeons cessent de s'allonger et périssent. Il y a quelques années, j'avais fait une plantation de pommiers, aujourd'hui ces arbres paraissent encore n'avoir que deux ans de plantation, il leur est tout à fait impossible de montrer un bourgeon qui ne soit détruit par les pucerons. »

Dans la Normandie, la pénurie du bétail, le manque de cidre et la maladie des pommes de terre forment le sujet des plaintes des cultivateurs, ainsi qu'il résulte de la note que M. Xavier Binet nous adresse de la Cambe (Calvados), à la date du 16 septembre :

« Le mauvais temps qui avait donné certaines inquiétudes pour la récolte des céréales pendant plusieurs jours du mois d'août, s'est heureusement transformé en beaux jours. Les blés, orges et avoines n'ont pas eu trop à souffrir. La deuxième coupe des sainfoins a été mieux favorisée que la première. Une partie des trèfles a eu ces derniers jours de l'eau, néanmoins ils seront encore d'assez bonne qualité. La coupe des sarrasins est à peu près terminée, et l'on opère le battage des premières coupes; leur rendement en sera très-bon. Les fèves sont toutes engrangées dans de bonnes conditions; elles rendront sous le fléau une quantité de graines. L'arrachage des pommes de terre donne un médiocre produit; la maladie les ayant presque toutes attaquées; elles nous font totalement défaut. Les hivernages sont bien fournis en cosses et presque tous battus dans le champ même. Les plantes de colzas sont belles, les betteraves et les carottes sont magnifiques, et les trèfles rouges ou incarnats sont bien levés. Les regains sont bien fournis de nourriture ainsi que les herbages. Les herbes à dépouiller se vendent bon marché; il n'en est pas de même des bestiaux. Les vaches laitières sont à des prix inabordables; ceux de la boucherie se vendent dans de bonnes conditions. Les pommiers en petites quantités nous donneront une récolte tout à fait insignifiante. Si l'on n'avait pas eu la précaution de remplir toutes les caves l'année dernière, le prix du cidre serait encore plus élevé qu'il ne l'est. »

En arrivant vers le Centre, comme nous le disons plus haut, les souffrances de l'agriculture deviennent plus vives en ce qui concerne la récolte de cette année : mauvais produit des blés en qualité et en quantité, et aggravation de la maladie. C'est ce qui résulte de la note suivante que nous adresse de Sargé, près le Mans (Sarthe), M. de Villiers de l'Isle-Adam, à la date du 19 septembre :

« Les battages sont très-avancés et leurs résultats ont confirmé les prévisions; les froments donnent un très-mauvais rendement et la qualité est très-médiocre. Les seigles, orges et avoines donnent au contraire un bon produit, sauf dans les parties qui ont été coupées par les vers blancs. La maladie des pommes de terre a fait de nouveaux progrès. Le temps est toujours au sec; nous avons bien eu quelques orages ces jours derniers, mais ils n'ont pas amené de pluie; les regains et les fourrages dérobés produiront très-peu. »

Le même retard dans les vendanges nous est signalé pour l'Hérault par la note suivante que M. Vidal nous adresse de Saussan à la date du 10 septembre :

« Les vendanges sont en retard de près de quinze jours sur les années précédentes; aussi n'a-t-on commencé la cueillette des raisins que dans quelques terrains les plus chauds. On commencera à peu près partout dans le courant de cette semaine. A la suite d'une humidité prolongée, les raisins ont un peu gagné en grosseur; mais les vignes sont loin de présenter la même végétation et la même quantité de grappes que l'an passé à pareille époque. La récolte sur pied est évaluée à un quart en moins que celle de l'année dernière pour les terrains qui n'ont pas eu à souffrir des grands froids de l'hiver dernier. La plaine de Lunel, par exemple, que j'ai visitée et qui a eu la plupart de ses vignes gelées, n'aura pas demi-récolte. J'ai même vu des vignes où il n'y a pas une seule grappe ; d'autres qu'on a coupées ras de terre ; elles ont poussé des sarments en abondance, soit du collet ou des branches là où on les a laissées, mais pas de fruits. — En résumé et en général, la récolte pourra être celle d'une année moyenne, comme quantité et comme qualité ; à moins que des pluies ou une trop forte humidité ne viennent diminuer l'une et l'autre en amenant la pourriture des raisins. »

Voici encore une note qui prouve que la production des vins laissera pour son ensemble beaucoup à désirer. Elle nous est adressée de Lestagnol, près Carcassonne (Aude), à la date du 13 septembre, par M. Carbou. On y trouvera d'intéressants détails sur les désastres causés par les orages et sur la production fruitière de l'extrême Sud-Ouest.

« Nos fourrages, en somme, sont bons, excepté toutefois sur les terres maigres, où la sécheresse a rendu presque nulle la première coupe de nos luzernes. Les blés ne nous ont donné qu'une récolte très-moyenne; en compensation les semences du printemps, orges, avoines, etc., ont donné une récolte qui dépasse les plus fortes années. Nos maïs sont magnifiques, les betteraves, pommes de terre, haricots, etc., nous donnent aussi un bon résultat ; la récolte de nos vignes ne sera pas ce qu'elle paraissait, les raisins ont coulé d'abord à la floraison et ont ensuite beaucoup souffert de la sécheresse et des fortes chaleurs du mois d'août qui en ont grillé beaucoup; cependant ceux qui restent deviennent assez beaux par suite d'une pluie survenue ces jours derniers, par trois orages pendant trois jours consécutifs qui ont beaucoup ravagé la montagne et une grande partie de la plaine ; des usines ont été renversées ainsi qu'une partie de quelques villages environnants. D'après le dit-on, les pertes occasionnées par ces orages ne seraient pas moindres de 800,000 fr. dans les environs de Carcassonne seulement. La plupart des pommiers ont été, cette année, presque entièrement dévorés par les chenilles et n'ont presque pas donné de fruits ; nos poires d'élite, comme Duchesse d'Angoulême, Beurré Clairgeau, Williams, etc., étaient bien belles, mais les chaleurs d'août en ont trop avancé la maturité, ce qui a un peu empiété sur le goût; les doyennés d'hiver se présentent bien. Toute espèce de prune a presque fait défaut. Les figuiers sont aussi très-rares, les figuiers ayant beaucoup souffert des gelées de l'hiver dernier. »

On remarquera que, d'une manière générale, on s'accorde à se féliciter des circonstances météorologiques actuelles pour la préparation des terres en vue de la campagne prochaine. On peut donc dire que de meilleurs jours nous paraissent promis. Mais que d'efforts à faire, que de travaux à effectuer pour panser nos plaies, sans compter qu'il faudra pendant plusieurs années que les sueurs de nos cultivateurs se répandent le long de nos sillons pour payer la rançon qu'exige le roi de Prusse devenu empereur d'Allemagne, au grand détriment de tous les intérêts agricoles de l'Europe.

J.-A. Barral.

SUR LES FONCTIONS DES PRINCIPES MINÉRAUX DANS LES VÉGÉTAUX[1].

Mon cher confrère,

J'ai été chargé par M. Velter, ancien répétiteur de chimie à l'école de Grignon, de vous remettre une note intéressante dans laquelle il fait ressortir les inconvénients de l'incinération dans les recherches chimiques. Un voyage en Angleterre m'a empêché de vous la remettre plus tôt, et je ne veux pas le faire sans rappeler que l'un de nos anciens professeurs de chimie de Grignon était arrivé à des conclusions tout à fait analogues dans des études sur la quantité et le rôle du sulfate de chaux dans les plantes.

Il nous avait démontré que quand on traite les plantes par les acides, on trouve des quantités de plâtre beaucoup plus considérables que quand on les incinère pour traiter ensuite leurs cendres.

La méthode suivie par M. Caillat avait encore le grand avantage de nous montrer la manière dont les matières minérales étaient réparties dans les divers organes de la plante. Les squelettes qu'il a préparés, examinés au microscope, nous montraient cette matière minérale disposée comme des écailles à la surface des feuilles et des tiges, et non pas dans le ligneux et sous la forme d'un squelette interne, comme le supposaient les personnes qui attribuaient la verse des céréales à l'insuffisance de la matière minérale. Déjà les nombreuses incinérations que j'avais faites pour éclairer les questions de phorométrie et d'épuisement de la matière fécondante par les récoltes successives, m'avaient démontré combien cette hypothèse est mal fondée, mais M. Caillat a beaucoup contribué à fixer l'enseignement de l'école de Grignon sur ce point important.

M. Velter me pardonnera, j'en suis sûr, d'avoir, à propos de sa note intéressante, rappelé les travaux d'un savant modeste autant que consciencieux.

Le Directeur honoraire de Grignon : F. Bella.

M. Baudrimont a raison, on ne peut dire avec M. Sacc que les substances minérales sont des accidents physiques sans aucun rapport direct avec la production de leur matière organisée. Je crois que ce qui induit M. Sacc en erreur, c'est que justement il a opéré sur les cendres des végétaux, et qu'il y a vu des principes minéraux sans aucune liaison apparente avec les substances organiques, au milieu desquelles ces corps minéraux étaient enfermés. Or, depuis plusieurs années que je m'occupe de cet état des substances minérales dans les plantes, de leur nature, de leur nombre, je suis arrivé à avoir cette conviction que tous les principes minéraux qui sont dans une plante y ont leur raison d'être; car en opérant à froid, en cherchant à isoler les principes immédiats et les corps minéraux sans avoir recours à la méthode *détestable* de l'incinération, on arrive à constater qu'à l'exception de quelques

1. Voir sur cette question les articles de M. Sacc (nos des 28 mai et 22 juillet dernier), et celui de M. Baudrimont (n° du 15 juillet). — T. Ier de 1871, p. 328; t. II, p. 97 et 157.

substances minérales, la plus grande partie est à l'état de combinaison avec le principe immédiat. — Le soufre et le phosphore existent indubitablement comme corps essentiellement constituants des principes immédiats; il est impossible de dire que ce soit là un accident physique. La potasse s'y rencontre aussi combinée à l'acide citrique, aux acides tartrique, malique, etc., car jamais le carbonate de potasse ne se rencontre libre dans une plante; il est toujours le résultat de l'incinération; et peut-on dire que l'acide tartrique, comme les acides oxalique, citrique, malique et autres ne sont pas des principes immédiats caractéristiques de certaines plantes? — Qui peut dire, dans l'état actuel de la science, qu'il n'est pas nécessaire que ces acides soient neutralisés par la potasse ou la chaux; qui peut dire que ce ne sont pas là justement les réactifs qui, dans la plante, sous l'influence de l'eau, de la chaleur et de la lumière solaire, sont indispensables à la formation du sucre, de l'amidon, de la cellulose, de l'albumine, etc. ? Qui, jusqu'à présent, a pu complétement définir les circonstances de la formation des principes immédiats des plantes, pour qu'il lui soit possible d'éliminer ainsi l'influence des corps tels que la potasse, la soude, la chaux, le fer, le manganèse et bien d'autres substances minérales que nous ne connaissons qu'à peine, ou que nos analyses ne nous ont pas permis de déceler dans les plantes? Comment se fait-il que les cendres de la pomme de terre, du blé, de la betterave contiennent toujours du manganèse? Pourquoi de la lithine dans la pomme de terre?

Le zinc, l'arsenic peuvent en effet se rencontrer dans les plantes, mais je ne vois pas que leur nom seul suffise pour considérer leur présence comme un accident physique; il faudrait d'abord s'assurer si ces corps n'étaient pas combinés à un principe quelconque, et si, dans cet état, ils n'auraient pas pris la place d'un autre corps par substitution, s'ils n'ont pas donné naissance à un principe immédiat d'une nature spéciale. Je ne suis pas en mesure d'affirmer pour ces corps que leur présence n'est pas un pur accident; mais ce que je puis dire, c'est qu'il est tout à fait impossible d'éclaircir ce point en opérant sur les cendres, qui ne donnent que les oxydes ou les sels minéraux de ces corps.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse affirmer de ce qu'un corps soluble, potasse, soude, etc., ne s'accumule pas dans un végétal, qu'il n'y ait pas rendu service; l'excrétion végétale, quoique mise en doute par quelques physiologistes, n'en est pas moins évidente pour nous, au moins sous cette forme que chaque année nous assistons à la chute des feuilles et des fragments d'écorce, qui remplacent au pied du végétal ces mêmes substances désormais inutiles à la plante pendant l'année présente, mais qui, dans les années suivantes, pénètrent à nouveau dans le végétal pour concourir à la formation d'une nouvelle quantité de principes immédiats.

Nous savons très-bien qu'on rencontre dans certaines parties des végétaux des principes immédiats purs ou à peu près, des produits carbonés, de la cellulose, du sucre; mais qui nous dit que la potasse n'a pas passé par là, et que son rôle une fois rempli, elle ne retourne pas au sol par les feuilles, par l'écorce, à coup sûr par la graine et les débris de la plante elle-même?

Le but de la plante est identique à celui de l'animal : assurer la reproduction de l'espèce; or, nous connaissons déjà un certain nombre d'éléments minéraux indispensables à l'existence de la graine et qui forcément doivent préexister dans la plante : on ne peut donc pas dire que ces éléments soient un *accident physique* dans la plante; on dirait plus vrai en disant *qu'ils y sont de passage.*

Voici un fait qui est bien connu de tout le monde : le nord de la France a été jusqu'à ce jour la contrée productrice par excellence de betteraves. Le sucre, au début des cultures, abondait dans la plante, les rendements furent très-bons pendant longtemps. Mais depuis quelques années, malgré les restitutions en potasse, en phosphates, etc., restitutions qui en apparence rendaient au sol ce que la plante avait enlevé, nous voyons les rendements diminuer; et le fait est accusé par la marche progressive de la culture de la betterave vers le Midi, et la création d'usines dans des pays neufs. A quoi attribuer cette émigration, si ce n'est justement à ce fait que le rendement en sucre diminue, et pourquoi? Très-probablement parce que la restitution n'a pas été suffisante. C'est qu'il y a autre chose d'indispensable à la production du sucre que la potasse, les phosphates, etc., autre chose que nous ne connaissons pas, autre chose que les agriculteurs du Nord n'ont pas rendu au sol malgré leur système de culture et de restitution. On ne peut pourtant pas les accuser de ne pas chercher à maintenir les rendements; ils font tout ce qu'ils peuvent, mais la chimie ne leur a pas encore tout dit.

Ce que je viens de dire des substances minérales, je le dirai aussi des matières organiques carbonées de l'humus. Ceux-ci ont tort aussi d'éliminer son influence, nous n'en savons pas encore assez sur son rôle pour que cela soit permis. Si celui-ci élimine l'humus, celui-là les matières minérales, mais alors que deviendront les plantes? Il leur reste l'air et l'eau; hélas! il y a trop de cultures dans lesquelles les plantes sont soumises à ce seul régime.

Le rôle de l'humus doit être bien complexe, puisque tant d'expériences bien dirigées n'ont pu nous fournir de données certaines sur son rôle. Il est à la fois physique et chimique, c'est le plus probable, et de là la divergence d'opinion sur ses effets selon le point de vue auquel on s'est placé. L'humus est amendement dans bien des cas, je dirai même qu'il l'est toujours; il est le meilleur. Il est tout à la fois le régulateur de la quantité d'eau, d'air et de chaleur que la terre doit recevoir; trop d'eau, il en facilite l'écoulement, il est très-hygroscopique, et avec lui la terre se sèche moins; trop d'air, il forme de l'acide carbonique; trop de froid, et il absorbe les rayons calorifiques du soleil et maintient ainsi dans le sol la température nécessaire aux actions chimiques, à la germination, à la végétation souterraine de la plante. Agent chimique, il fixe les principes minéraux, les produits ammoniacaux volatils; son rôle est immense, très-complexe et tout à fait mal défini. Presque tout est à connaître sur le rôle de l'humus.

En résumé, nous pouvons dire après l'exposé de ces réflexions, que nous connaissons encore trop peu de chose sur le rôle des substances minérales et organiques dans le sol, qu'il faut encore chercher beaucoup et voir de près pour définir les conditions de la vie végétale. Nous

connaissons trop peu les moyens, les *réactifs* que la nature met en jeu dans les plantes, pour pouvoir éliminer à la légère telle ou telle de ces causes.

Le point surtout sur lequel j'insisterai, est la nécessité pour ces recherches de renoncer à la méthode détestable de l'incinération, qui ne nous permet pas de voir le rôle vrai des corps que nous rencontrons dans les plantes.

J. Velter, *ingénieur.*

DE LA CONSERVATION DES FRUITS.

Tous les bons ouvrages d'horticulture décrivent les divers moyens usités jusqu'à présent pour la conservation des fruits crus. Ces moyens sont tous des applications plus ou moins ingénieuses du principe suivant : endormir le fruit, c'est-à-dire suspendre la vie pendant quelques mois, si ce n'est jusqu'à la récolte suivante. On sait que tous les produits du sol, fruits, légumes, etc., suivent, comme tous les êtres organisés, une série de transformations qui, sous l'influence de la chaleur, de la lumière et de l'humidité, commencent à la fécondation et se terminent à la décomposition de ce fruit pour retourner dans le grand courant de la vie. Eh bien, suspendre momentanément ce mouvement, chloroformer le fruit, tel doit être le but du producteur qui veut alimenter les marchés quand la récolte et la consommation des fruits ordinaires sont passées. On connaît le développement immense qu'a pris le commerce des fruits en France. Après le blé et le vin, c'est la récolte la plus importante; notre climat s'y prête merveilleusement, et avec les transports actuels par chemins de fer, la production des fruits de nos jardins et de nos vergers est appelée à un avenir dont peu de personnes se forment l'idée. Nos moyens actuels de locomotion permettent de transporter économiquement, rapidement et presque sans secousses, des fruits délicats, jouant un grand rôle dans l'alimentation publique et devant être un jour une de nos plus grandes sources de richesse. Déjà, à Paris, nous jouissons un mois plus tôt des fruits du Midi; fraises, raisins, pommes nous arrivent bien avant la maturité des nôtres au nord de la Loire. Le producteur de primeurs verra ici son importance diminuer tous les jours. Ces bienfaits se répandent graduellement, sans qu'on s'en aperçoive, et nous rendent la vie plus douce et plus facile. Un des marchés du monde le plus curieux sous ce rapport, est celui de la Nouvelle-Orléans, où se sont fixés sur les terrains d'alluvion du Mississipi d'anciens ouvriers maraîchers français : outre qu'on y entend parler quatre ou cinq langues par les marchands, on y voit tous les fruits et légumes des climats tropicaux, dont les produits arrivent par les steamers des Antilles, et, de plus, tous les produits du Nord, dont les fruits descendent par les magnifiques bateaux à vapeur du Mississipi.

Mais revenons à notre modeste marché parisien. Ici le talent du producteur est d'y récolter des fruits qui ne mûrissent que successivement et qui se gardent jusqu'en avril et mai, c'est-à-dire quand les fruits nouveaux font encore défaut : c'est pour cela que les intelligents

cultivateurs de Montreuil donnent la préférence aux doyennés d'hiver, à la pomme de Calville et à la reinette de Canada. Les fruits précoces donnent autant de mal à récolter que les autres, et leur produit est loin d'égaler celui des fruits de conserve. Quel est l'horticulteur qui ne peut, dans quelque pièce convenable, installer le fruitier, si simple, si économique et si portatif que décrit Mathieu de Dombasle dans son *Calendrier du bon Cultivateur?* On ne saurait trop insister sur l'importance de tous ces faits. Nous avons sous la main, dans notre climat, une mine d'or inépuisable. Il est très-peu de nos sols qui ne se prêtent à une culture rationnelle de fruits que l'Europe entière est prête à nous acheter. C'est aux curés, aux instituteurs primaires, aux propriétaires éclairés à donner l'exemple dans les campagnes, par un choix de bonnes espèces et une taille raisonnée de leurs plantations d'arbres fruitiers.

Parmi les moyens de conservation des fruits crus, il en est un qui, à mon avis, n'est pas connu et apprécié comme il le mérite, c'est celui qui consiste à envelopper les fruits charnus, poires, pommes, citrons, oranges, par une mince feuille d'étain pur. Les trois agents principaux qui concourent à la végétation sont : la chaleur, la lumière et l'humidité. Si, par un moyen simple et économique, on peut suspendre l'action de ces agents, on aura obtenu un résultat important. Déjà le moyen dont je parle est employé sur une grande échelle pour quelques substances alimentaires, fromages, chocolat, vanille, saucisson de Lyon, etc. Il peut parfaitement s'appliquer aux poires et aux pommes ; pour cela, il faut choisir les meilleurs fruits récoltés avec les précautions connues et exempts de toute cause extérieure de décomposition comme trous divers, piqûres, rouille, choc déterminant une plaie contuse, etc. On prendra des feuilles d'étain pur n° 15, donnant en moyenne 320 feuilles de $0^{m}.20$ carrés au kilogr. et coûtant, suivant le cours du métal, environ de 1 à 1 centime 1/2 la feuille. On obtiendra ainsi un embaumement partiel du fruit, en le mettant à l'abri de l'air, de la lumière et de l'humidité : on aura conservé ses sucs intérieurs qui traversent toujours plus ou moins l'enveloppe naturelle. L'enlèvement de l'étain se fera facilement lors de l'expédition du fruit, et les restes du métal se vendront encore de 1 fr. 50 à 2 fr. le kilog. Nous engageons vivement nos horticulteurs à essayer ce moyen en comparaison avec leurs anciens procédés de conservation.

V.-Ch. Joly.

LE FROID ET LES INSECTES.

Depuis qu'il m'a été donné de lire à même les livres et d'écouter à même les réunions horticoles, il s'est greffé dans mon esprit une opinion que j'ai toujours considérée comme indiscutable, par cette excellente raison que tout le monde la répète. Je la cite dans toute sa simplicité : *Le froid fait périr les insectes*. Habitué par le suffrage universel à m'incliner devant la loi de Dieu, représentée ici-bas, paraît-il, par la voix du vulgaire, je ne me serais jamais permis jusqu'à présent, pour rien au monde, d'émettre le moindre doute sur une assertion aussi généralement proclamée, et j'avoue que je regardais comme un blas-

phème cette réflexion d'un fin observateur que nous connaissons tous, le docteur Pigeaux, à savoir qu'il est rare qu'un aphorisme répété par tout le monde ne soit pas une erreur. Je m'aperçois cependant que le doute, cette année surtout, commence à pénétrer dans mon esprit.

Tous les ans, quand l'hiver glaçait les membres et l'intelligence, quand la rivière formait bloc et que la motte de terre s'endurcissait comme un cœur de conquérant, je me consolais en pensant : Nous grelottons, c'est fort bien; les nez sont rouges et les doigts engourdis, c'est vrai; mais, du moins, les insectes vont succomber à la peine et de beaux jours se préparent pour nos récoltes futures, car *le froid fait périr les insectes*, et je ne sais pas si je n'aurais pas traité de fédéré quiconque eût osé rire. Je remarquais bien, il est vrai, à l'été ou à l'automne, que les plantes et les fruits n'étaient pas toujours du même avis que ma sentence, mais j'attribuais volontiers cela à une erreur de ma part : le froid n'avait pas dû être aussi vif que je me l'étais figuré, puisque les insectes n'avaient pas voulu périr.

Mais voici que cette année le doute tourne chez moi à une désillusion complète; nous avons eu de longs et vilains froids, nous les avons eus rudes; nous avons eu, Dieu sait! l'occasion de les constater en deçà des remparts, alors que nous nous livrions naïvement à une défense imaginaire. Après une épreuve comme celle-là c'en devait être fait des insectes, de leurs œufs et de leurs larves, et si quelqu'un d'entre eux survivait aux désastres, ce ne pourrait être qu'un de ces êtres supérieurs et doués d'une constitution beaucoup plus robuste qu'aucune de celles que jusqu'ici s'est données la France. Eh bien! pas du tout. Les bêtes ne sont pas mortes; les œufs ont résisté; les dormeurs ont continué leur sommeil; les veilleurs, à mesure que le froid se rapprochait d'eux, s'enfonçaient davantage en terre et se repliaient, eux aussi, en bon ordre, et, chose que presque toutes les régions du pays peuvent constater en ce moment, jamais plus de fruits n'ont été attaqués, jamais plus d'insectes n'en ont jeté à terre.

C'était pourtant une bien belle occasion, pour le *Phylloxera* de la vigne par exemple, de disparaître devant la fameuse phrase; bien au contraire, ses milliards d'enfants ont gagné du terrain depuis l'année dernière, et des milliers de plants vont périr encore sous l'invasion infecte, — je parle de l'invasion des insectes. Je sais bien que le *Phylloxera* est jeune encore et nouvellement venu, en sorte qu'il peut invoquer en sa faveur son ignorance de la loi proclamée par les praticiens en robe de chambre, mais il n'en est pas moins vrai qu'il continue imperturbablement les ravages qui lui ont fait mériter l'épithète de *vastatrix*, et que nous voici obligés d'ajouter l'action d'une prime de 20,000 francs à l'action beaucoup trop inoffensive de la gelée et de l'hiver. J'aime à croire, du reste, que le procédé qui nous sera présenté sera plus efficace que ne l'a été, par exemple, celui de M. Jacquemin contre les vers blancs, lequel procédé consiste, si je ne me trompe, à labourer trois ans en travers, quitte à recommencer trois ans encore et ainsi de suite, pour peu que les vers blancs s'entêtent.

Et la *Lisette* donc! s'en est-elle donné cette année, la friponne! et que de jeunes pousses nous avons vues renversées et noircies, brusquement arrêtées dans leur développement et faisant pester le jardinier,

qui ne trouve plus qu'un chiffon suspendu là d'où il comptait voir s'élancer un robuste rameau !

Je vois d'ici sourire les incrédules et montrer d'un air triomphant les innombrables fruits, les poires principalement, suspendus aux coursonnes et faisant courber les brindilles. Ceux-là rentrent au logis, le sourire aux lèvres ; ils débarrassent à la hâte les fruitiers et les armoires, et demandent à la ménagère, en se frottant les mains, si l'on trouvera bien assez de place pour caser tout ce que la récolte va fournir. Dame ! c'est qu'il a fait si froid cet hiver ! et, vous savez : *le froid fait périr les insectes.* Et puis, le lendemain, au pied des arbres, c'est une poire, deux poires, une douzaine de poires qui sont tombées sans rien dire ! C'est cette magnifique pomme *Alexandre* qu'on réservait déjà, sur le compotier, pour le couronnement de l'édifice ! c'est ce *Beurré Clairgeau* qui étalait si bien sa pourpre au soleil ! c'est cette exécrable *Belle Angevine* dont on avait déjà proposé les 1,500 grammes au restaurateur d'en face ! Tout cela par terre, cassant, rêche et non mûr ! On n'avait pas aperçu cette petite ouverture, couronnée de détritus noirâtres, par où avait passé la mandibule du *Rhynchite ;* on n'avait pas soupçonné qu'un œuf avait été déposé là, qu'il s'était entr'ouvert pour faire place à une petite larve, et la petite larve, grignottant à droite et à gauche et se vautrant à loisir en plein cœur du fruit, s'était, despotiquement et sans contrôle, confectionné une existence de sybarite, plus heureuse là dedans qu'un empereur avec ses 25 millions de rente ! Elle s'était moquée de l'hiver, la *Rhynchite !* moquée des 14 degrés qui nous glaçaient auprès des ponts-levis ! moquée des gelées du plateau d'Avron ! moquée des livres et des professeurs ! moquée du froid enfin, du froid *qui fait périr les insectes !*

Je me demande encore avec étonnement comment les guêpes, irrespectueuses envers la voix du peuple, ont pu se permettre de briser la porte de leurs cellules et commencent déjà en ce moment à visiter les grappes dorées sur lesquelles les oiseaux becqueteurs leur ont si bien préparé la besogne !

Mieux que cela ! voici des branches, de grosses et belles branches, ma foi ! sur lesquelles tout se fane, les feuilles se penchent et s'étiolent. Encore ce terrible froid qui n'a pas songé à tuer une larve ! si bien qu'une grosse chenille jaunâtre, mordant et déchiquetant sur son passage, s'est creusé une galerie à travers les fibres, et que la branche, un de ces jours, va tomber, sèche et raide, sous un coup de vent trop fort, si vous n'avez pas eu la précaution d'opérer, à l'aide d'un fil de fer, une visite domiciliaire dans la caverne, et d'en arracher la *Zeuzère* étonnée, comme un communeux qu'on surprendrait dans les catacombes.

Et je ne parle même pas des *Kermès*, collés sur les branches de nos pêchers, de nos poiriers et de nos oliviers qui disparaissent; ni du *Puceron*, habillant nos pommiers de sa laine grisâtre ; ni des *Tigres*, ni des *Tenthrèdes*, ni des *Bombyx*, ni des *Cécydomies*, ni de toute cette vermine qui nous envahit, — je ne parle toujours que des insectes ! — que l'hiver a laissée intacte et qui, malgré bises et gelées, nous envahit tous les ans davantage. Vous pensez bien que *Courtilières* et *Vers blancs* ont suivi l'exemple des autres, qu'ils ne se sont pas privés de

vivre pour faire plaisir aux prophètes horticoles, et qu'ils nous réservent pour plus tard les caresses de leur progéniture.

En résumé, ce qui me paraît indiscutable, c'est que l'un des deux, insectes ou froid, a manqué gravement à son devoir : ou bien le froid, en oubliant cette année de faire périr les insectes, ou bien les insectes eux-mêmes, en négligeant de trépasser comme ils auraient dû le faire, après l'hiver rude et prolongé de 1870-71. Aussi, faisant appel aux voix autorisées, je demande si le précepte aussi antique que solennel est réellement bien exact et si nous devons encore continuer sérieusement à dire : *Le froid fait périr les insectes.*

Th. Buchetet.

LES CONIFÈRES DANS LES PARCS ET LES JARDINS.

L'aspect imposant et mystérieux de grands massifs, dans les parcs et jardins, a besoin d'être égayé par des clairières gazonnées, souvent traversées par un sinueux ruisseau : c'est dans ces clairières, habilement ménagées et sur le versant des coteaux que, par leur élégance, les groupes de conifères forment des points de vue pittoresques et semblent donner au sol sa parure naturelle avec des ombrages perpétuels.

Quoi de plus beau, en effet, que l'aspect d'un groupe de cèdres (fig. 22)[1], ces géants des conifères de l'Asie Mineure, au port si majestueux qu'on le dirait spécialement créé pour être l'ornement de nos parcs, et dont le bois fut, dit-on, employé à la construction du temple de Salomon ! Au bois de Boulogne, à Paris, de nombreuses plantations en ont été faites. Celle qui a donné les plus beaux résultats est celle des cèdres, des mélèzes, des genévriers et des pins formant actuellement la charmante île des Cèdres que viennent baigner les eaux du ruisseau d'Armenonville, à l'angle de l'allée de Longchamps et de la route des Sablons.

En général, les groupes doivent être placés çà et là dans un désordre étudié, approprié au site et à la plantation des massifs, afin de ne jamais détruire le caractère de la nature. Leurs formes, leurs dimensions peuvent et doivent varier sans autre condition que celle de rester en rapport avec le site à créer et leur destination. Il faut donc laisser passer le jour et la lumière, diviser les ombres, en un mot varier l'horizon, qui doit tantôt se perdre agréablement dans le feuillage des massifs, pour, quelques pas plus loin, n'avoir d'autres bornes que la voûte céleste. Enfin, les groupes doivent, par la situation et la disposition qui leur sont données, former des effets fantastiques ou harmonieux.

Les conifères ne sont pas seulement utiles pour la décoration des pelouses. On peut encore en tirer un très-bel effet *décoratif* pour garnir et orner les massifs, les pentes abruptes, les rocailles, les rochers, les endroits arides où la couche de terre végétale est peu profonde, et

1. Cette gravure est extraite des *Promenades de Paris*, publiées par J. Rothschild, libraire, 13, rue des Saints-Pères, à Paris, sous la direction de M. Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées. — Les livraisons 38 à 40 de cette magnifique publication viennent de paraître ; elles sont ornées de 10 gravures sur bois dans le texte et 2 hors texte, 5 gravures sur acier, et une planche en chromolithographie.

même les bords des lacs et rivières. En choisissant les espèces et variétés, on obtiendra des uns qu'ils lancent dans les airs leurs flèches

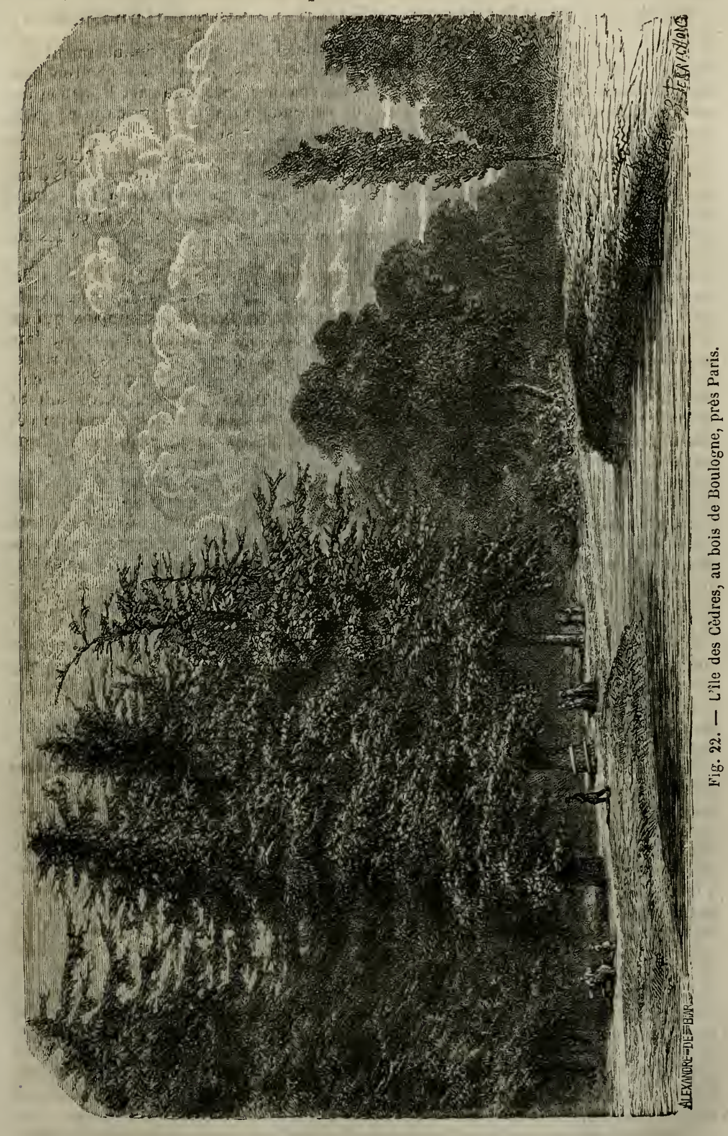


Fig. 22. — L'île des Cèdres, au bois de Boulogne, près Paris.

garnies de verdure, des autres qu'ils étendent leurs rameaux touffus dans les interstices des rochers et même jusqu'à terre.

RAFARIN.

SUR L'ORGANISATION DU SERVICE VICINAL EN FRANCE[1].

La Société des agriculteurs de France, fondée sur le principe éminemment régénérateur de l'initiative privée, devait être appelée des premières à se prononcer sur une disposition dont le but principal est de donner une large part à l'action individuelle dans la question des moyens de communications en agriculture, de la vicinalité rurale suivant une heureuse expression. Le président de la Société a favorablement accueilli la demande de faire étudier par une commission spéciale cette proposition dont la réalisation pourrait provoquer l'établissement de cabinets d'ingénieurs dans les plus petites villes, et cela par une modification peu importante des fonctions d'agent voyer cantonal. Quelques réflexions en faveur de cette idée faciliteront le travail de la Commission. Je lui demande la permission de les lui présenter aussi succinctement que possible.

Il est superflu de rappeler l'influence désastreuse qu'exercent à tout moment les mauvais chemins sur les résultats de l'agriculture. Chacun sait les dépenses considérables et en pure perte d'entretien du matériel et de fatigue des animaux qui en résultent, la diminution des charges transportées, lorsqu'il serait si important, dans certains moments, de pouvoir les augmenter pour profiter d'un temps favorable. Or on peut dire qu'en France, d'une manière générale, les chemins pour l'agriculture sont mauvais, et on peut, sans récrimination politique, attribuer ce résultat à ce que ce service attend tout de l'action gouvernementale; c'est le pouvoir qui décide que telle contrée doit communiquer avec telle autre, par un grand chemin ou un petit, par une voie entretenue ou une qui ne le sera pas.

Il n'est pas besoin d'avoir fait les belles études de l'École polytechnique pour apprécier la meilleure direction à donner à un chemin, pour aviser aux moyens les plus économiques de le construire et de l'entretenir. Il suffit des éléments de science appliquée que l'on donne dans les écoles spéciales, d'une étude consciencieuse des ressources de chaque localité en matériaux et surtout d'une grande déférence aux observations de ceux qui se servent des chemins. Toute personne pouvant loyalement prendre la qualification d'ingénieur par un diplôme d'école ou une pratique sérieuse du métier, est donc apte à bien remplir les fonctions d'agent voyer.

D'autre part, l'agriculture entre de plus en plus dans la voie des procédés perfectionnés dus à l'introduction des éléments scientifiques dans l'étude des moyens de travailler la terre. Mais combien les progrès sont lents, comme la propagation se fait avec peine! Malgré les efforts si honorables de tant d'hommes éminents, il est encore trop fréquent de voir les procédés les plus barbares prospérer à côté d'inventions ingénieuses, et quelquefois ce sont ces dernières qui cèdent le pas.

Est-ce à dire que les esprits généreux, qui malgré tant d'exemples d'insuccès persistent, ont tort, et qu'ils devraient faire comme leurs voisins? Non certes, ils sont dans le vrai. Mais il y a une raison à ces insuccès, à cette difficulté de faire réussir des principes indiscutables; nous croyons la trouver dans deux causes à signaler, parce qu'il est nécessaire d'y porter remède. L'une toute morale est l'absence de solidarité indispensable entre les différentes actions qui concourrent à un même but. En agriculture chacun travaille seul, fait ses observations isolément. L'autre cause est matérielle, c'est le peu de contact entre le cultivateur et les représentants de la science, cette force, cette foi, on peut dire, qui soutient les moins heureux en leur montrant que c'est leur manière d'opérer qui a été mauvaise et non le principe.

Il ne faut pas remonter bien loin dans l'histoire de notre industrie pour trouver l'origine de son développement si prodigieux dans le rapprochement qui s'est opéré entre la science et ceux qui devaient appliquer ses découvertes : il a fallu que le savant se fît ingénieur, qu'il descendît de son cabinet d'étude à l'atelier, vécût auprès des ouvriers, et se mît avec eux en parfaite communauté d'idées. Avant ce rapprochement, tout était travail personnel, essais particuliers : l'ouvrier habile travaillait chez lui, perfectionnait en cachette un procédé qui mourait avec lui.

Nous en sommes à cette première période pour l'agriculture, cette grande indus-

1. Mémoire présenté à la Société des Agriculteurs de France à l'appui d'une proposition relative au service vicinal.

trie dont dépendent toutes les autres, la seule dont aucune nation ne peut se passer; le paysan travaille loin de ceux qui s'occupent de faciliter sa tâche, d'accroître le produit de ses efforts ; il ne les connaît pas, il ne les a jamais vus; et on lui reproche de manquer de confiance, de ne pas oser. Lorsqu'un cultivateur veut une explication sur les améliorations dont il entend parler, il ne trouve personne dans son voisinage à qui soumettre ses doutes, capable de réfuter ses objections, et il reste alors dans les méthodes que son père lui a enseignées, dont les résultats qu'il reconnaît inférieurs, sont du moins assurés. S'il veut acheter une machine nouvelle, il se perd dans le nombre des systèmes étalés aux expositions, et n'a personne pour guider son choix ; s'il pousse l'audace jusqu'à faire l'acquisition, il suffira d'un écrou tombé dans le transport pour le mettre dans l'embarras, et pour une pièce cassée, il devra avoir recours au charron du village, qui la réparera Dieu sait comme !

Quels autres résultats si le cultivateur pouvait venir trouver l'ingénieur, comme l'ouvrier vient le trouver dans l'atelier ou sur le chantier ! A tout moment il pourrait avoir la raison des effets qu'on lui promet de telle invention; il causerait avec lui, longtemps avant de se décider, de la meilleure machine à prendre eu égard à la nature de son sol, à la topographie du pays ; il s'informerait des meilleurs constructeurs, et lorsque la machine arriverait, il y aurait pour la recevoir quelqu'un capable de correspondre avec le mécanicien dans le langage du métier, de guider et surveiller le travail du charron, quand il y aurait lieu.

Et je ne prends ici que la machine entre les mille questions qui pourraient être soumises à l'ingénieur habitant la campagne. On sait tous les services que la chimie a rendus à ceux qui ont pu lui demander l'analyse de leur terre, celle des engrais. On peut apprécier la révolution que produirait ce mode de recherches si tous ceux qui cultivent avaient la facilité de faire faire des analyses à côté de chez eux et même devant eux ! Pour citer un exemple : quelle transformation de cette grosse question de la culture de la betterave si de cette facilité de faire faire des analyses ressortait, comme cela n'est pas douteux, la vente des produits au poids du sucre contenu, et non au poids de la plante ! Mêmes observations pour les amendements, les labours profonds, sujets à tant de déceptions, quand on n'a pas fait l'étude préalable du sous-sol.

Pour les bâtiments agricoles il me suffira de rappeler ces constructions primitives où l'on n'a jamais songé qu'à se mettre à l'abri des voleurs, dans lesquels la dernière préoccupation a été d'assurer l'air respirable tant aux hommes qu'aux animaux ; ces dimensions de matériaux doubles de ce qu'ils devraient être afin de s'assurer qu'ils ne manqueront pas ; le choix de ces matériaux abandonné au hasard quand la brique, avec son privilége providentiel d'utiliser la terre non cultivable, peut se faire presque partout ; une briqueterie s'établirait toujours avantageusement si son installation était étudiée par un ingénieur qui se préoccuperait des mélanges de terre et des machines à employer pour éviter la main-d'œuvre. Combien de pays en sont privés et construisent encore en pisé ou torchis parce que la charrue n'a pas mis à découvert la terre convenable ! Et la chaux, cet amendement excellent dans les meilleures terres, qui ne sait les distances qu'il faut parcourir et par suite les dépenses pour aller trouver un four à chaux et acheter fort cher les déchets de ses produits? Il suffirait souvent d'une fouille de quelques mètres pour trouver la pierre propice et faire à volonté sur place celle dont on a besoin.

Il serait trop long de dire ce qu'on ne fait pas et ce qu'on pourrait faire en hydraulique dans l'étude de l'utilisation de l'eau, cet agent si essentiel de la végétation presque partout perdu. La participation de l'ingénieur est reconnue indispensable pour les irrigations, les desséchements, etc.; aussi le cultivateur ne se préoccupe-t-il pas de cette ressource si précieuse qu'il a à sa disposition. C'est le Gouvernement qui, magistralement, fait faire de grandes études rarement exécutées pour abaisser les eaux d'un lac et rendre à la culture des milliers d'hectares, qui construit à grands frais des canaux et attend presque indéfiniment des demandes de concession d'eau. Mais les millions de mares qui d'un coup de niveau rendraient plusieurs ares cultivables, les milliers de ruisseaux qu'une dérivation faite habilement pendant les journées perdues de l'hiver répandrait en été sur des prairies dont le produit serait décuplé : personne n'y songe et n'y songera que l'ingénieur habitant le village.

Je ne veux pas revenir sur le drainage, on en a tant parlé que les agriculteurs ne peuvent se plaindre de n'avoir pas été au courant des bienfaits qu'il devait leur

procurer. Il a eu les honneurs d'une loi, on a attaché à ses études le corps privilégié des ingénieurs de l'Etat, on lui a fait ouvrir un crédit de 100 millions presque encore disponible!

Que dire des forêts communales, cette propriété confisquée par l'Etat sans profit pour lui et au grand détriment du pays tout entier? Quelle raison aurait-on de maintenir cette iniquité si les communes pouvaient offrir un agent sérieux au courant des questions forestières?

Le paysan se croit bien supérieur à l'homme de la science pour ce qui est du choix des graines, des races d'animaux, des soins à leur donner, et il a bien raison, car jusqu'à présent l'étude de la botanique est restée dans le Jardin des Plantes et la zootechnie ne sort guère des écoles vétérinaires. Mais que l'ingénieur habite à la campagne et soit appelé à exercer une influence sur la culture, il sentira de suite la nécessité de s'assimiler ces deux branches essentielles de l'agronomie; le paysan qui croit quand il voit, saura apprécier les conseils qu'on pourra alors lui donner.

On ne s'arrêterait pas dans l'énumération des avantages nombreux que la présence au village des personnes ayant des connaissances techniques apporterait à l'agriculture et par suite au pays tout entier: il y a donc un intérêt considérable à tendre vers ce but.

De ces deux ordres d'idées, la possibilité de faire convenablement la construction et l'entretien des chemins sans avoir passé par les écoles supérieures et l'utilité ou plutôt la nécessité de mettre l'ingénieur à côté du cultivateur, est née la combinaison de l'agent voyer cantonal *libre* de l'ingénieur rural. Ce dernier devrait, dans notre pensée, être placé à la commune, et j'ai le bon espoir que les municipalités feront des efforts pour l'avoir; mais actuellement il y a des objections graves à le proposer, et en le plaçant au canton ces objections tombent sans nuire au principe; le résultat est atteint sans perturbation. En effet, il existe au canton une base qu'il ne faut pas négliger dans notre pays, on peut offrir *une place* aux ingénieurs, trop nombreux encore, qui ne sentent pas toutes les ressources qu'offre le génie rural.

On connaît l'attraction de ce mot, une place, et quoique celle d'agent voyer cantonal soit bien modeste aujourd'hui et bien peu courue, une simple tolérance peut en faire le point de départ de la création de l'ingénieur rural: que les conseils généraux déclarent que l'agent voyer cantonal pourra être une fonction libre comme celle d'architecte voyer et qu'ils autorisent les commissions départementales à créer cette fonction partout où un ingénieur se présentera pour l'exercer, bien que cette qualification soit encore vague, il sera toujours possible d'apprécier par ses travaux antérieurs si le postulant est sérieusement un ingénieur.

Cette note est déjà bien longue et il faut encore cependant que j'examine les voies et moyens, simples du reste, que la commission devra indiquer pour accorder cette modification avec l'ordre de choses actuel auquel il n'est heureusement besoin de rien changer.

Le service vicinal est aujourd'hui ainsi organisé: au chef-lieu du département, un chef agent voyer ou ingénieur des ponts et chaussées résumant tout le service, en rapport direct avec les autorités, défendant les projets auprès d'eux, transmettant leurs décisions; un sous-chef au chef-lieu d'arrondissement ne recevant de communications que de son supérieur et chargé de la préparation des projets et des mesures à prendre pour leur exécution; enfin un employé au chef-lieu de canton, simple commis chargé de la surveillance, ne participant habituellement en rien aux études: il en est presque toujours incapable. Rien à changer à ces dispositions, chacun gardera sa place et ses relations au-dessus et au-dessous; mais l'agent voyer cantonal, tout en restant chargé sous les ordres de l'agent voyer d'arrondissement de l'exécution des travaux et de leur surveillance, sera *libre* de s'occuper d'autres affaires.

Il est grave, j'en conviens, d'introduire cette indépendance relative dans un des degrés de la hiérarchie administrative, mais l'inconvénient est bien atténué par le peu d'importance de la fonction; c'est un agent essentiellement exécutif, n'ayant aucune part à l'initiative des mesures à prendre. Il ne peut y avoir de conflits à craindre, car si l'agent voyer cantonal libre prend, comme cela est vivement à désirer, une certaine influence, elle sera toute en dehors du service administratif; de même un entrepreneur peut avoir une plus grande influence que le conducteur qui lui donne les ordres: l'autorité hiérarchique n'est en rien altérée.

On voit le peu de troubles que la mesure proposée apporterait dans les services

actuels; et l'on peut apprécier les avantages que les populations agricoles retireraient du séjour parmi elles d'un homme de l'art.

Outre les nombreuses questions que nous avons signalées comme pouvant être avantageusement étudiées par l'agent voyer cantonal ingénieur, il aura, avant toutes, celle de la vicinalité; sans empiéter sur les prérogatives de son chef, il pourra bien mieux que lui se rendre compte des besoins de chaque localité et des meilleurs moyens de les satisfaire; il devra dès lors faire présenter par les municipalités des demandes appuyées de solutions qu'il aura présentées sur les projets habituellement mieux appropriés que ceux de l'agent voyer d'arrondissement aperçus dans une tournée.

Pour donner à cette représentation plus spéciale de la population de chaque commune un caractère plus officiel, il serait bien à désirer que les municipalités fussent autorisées à voter une somme, suivant leur importance, et destinée à leur attacher l'ingénieur rural quand il y en aura un au canton, à titre d'ingénieur communal, chargé des travaux de la commune, et tenu de donner gratuitement à ses habitants les conseils de l'art, tout comme le médecin à l'abonnement doit ses conseils gratuits. Cette disposition offrirait l'avantage sérieux de permettre d'augmenter l'importance des émoluments attribués par le conseil général, et par suite de rendre la place plus attrayante aux hommes capables.

En résumé, la mesure proposée, si importante dans ses résultats probables, est simple dans son application; elle se réduit à ce que les conseils municipaux d'un canton soient autorisés à demander, et les commissions départementales à accorder que l'agent voyer cantonal soit une fonction libre, autorisé à s'adjoindre le titre d'ingénieur, toutes les fois qu'il se présentera pour remplir ce poste un ingénieur justifiant de cette qualité par un diplôme ou des attestations suffisantes.

Il ne s'agit pas d'une mesure générale, la disposition n'est pas obligatoire; si dans un canton seulement les maires ont pu s'entendre pour présenter un ingénieur, les autres agents voyers cantonaux continueront leur service comme par le passé. Les commissions départementales n'auront qu'un avis tout officiel à demander à ce sujet aux chefs des services de la vicinalité qui verront peut-être dans cette occasion une diminution de leurs attributions, et en tous cas un élément de critique permanente, très-avantageuse aux intérêts généraux, mais absolument contraire à l'esprit administratif. Il est bien entendu que s'il se présente plusieurs candidats, il devra être procédé à un concours, non à un examen, dans lequel les travaux antérieurs des candidats devront surtout influencer le choix.

Si la commission approuvait ces considérations trop longuement présentées, mais que l'importance du sujet justifie, elle leur donnerait une puissante impulsion en proposant au bureau de la Société une adresse aux Conseils généraux pour leur demander seulement de recommander cette proposition aux commissions départementales en les autorisant à en faire l'application partout où il serait fait des démarches dans ce but par les intéressés.

Ernest CHABRIER,
Ingénieur civil.

PROJET POUR L'AVANCEMENT DE LA SCIENCE AGRICOLE.

A mesure que l'agriculture progresse, elle se fait plus scientifique, et les praticiens éclairés s'aperçoivent promptement que malgré les travaux des Chevreul, des Boussingault, des Payen, des Dumas, etc., il reste encore beaucoup à faire et à apprendre. Il faut d'ailleurs le reconnaître, la chimie a fait des progrès qui lui permettent aujourd'hui d'approcher encore davantage de la vérité en ce qui concerne la nature et la composition des corps que l'agriculture emploie et produit.

L'Allemagne, grâce aux stations agronomiques qu'elle a établies et qu'elle doit en grande partie à l'initiative privée, a déjà produit de nombreux travaux de ce genre, et il ne paraît pas convenable que la France reste en arrière dans cette carrière dans laquelle elle est entrée *l'une des premières*, alors surtout qu'elle a sous sa main, ainsi que je vais le montrer, tous les éléments nécessaires pour atteindre le but proposé. Ce ne sont ni les chimistes ni les laboratoires qui lui manquent, il suffit seulement d'en régler l'emploi suivant un plan tracé d'avance.

En effet, en commençant par Paris, on y trouve des ressources considérables en personnel, laboratoires et matériel, le tout *entretenu* aux frais de l'Etat, à savoir :

1° les professeurs de l'école des ponts et chaussées; 2° des mines; 3° vétérinaire d'Alfort; 4° du Conservatoire des arts et métiers; 5° centrale des arts et manufactures; 6° d'application des manufactures de l'Etat; 7° du Val-de-Grâce; 8° de l'Ecole polytechnique; 9° normale supérieure; 10° de médecine; 11° de la faculté des sciences; 12° du Collége de France; 13° de l'Ecole supérieure de pharmacie; 14° du Muséum d'histoire naturelle; 15° les vérificateurs des monnaies; 16° les pharmaciens attachés au conseil de santé des armées. — Si nous passons aux départements, nous trouvons : 17° les professeurs des trois écoles régionales d'agriculture; 18° les professeurs des écoles vétérinaires de Lyon et de Toulouse; 19° les professeurs de l'Ecole forestière de Nancy; 20° les professeurs des dix-neuf facultés des sciences; 21° les ingénieurs des ponts et chaussées au nombre de plus de 600; 22° les ingénieurs des mines au nombre de plus de 120. On ne peut disconvenir que si les occupations de ce personnel considérable étaient en partie au moins dirigées vers la solution des questions scientifiques agricoles, il en résulterait que dans un avenir peu éloigné beaucoup d'entre elles seraient résolues et les autres en bonne voie de l'être.

Je ne puis passer sous silence à ce propos les travaux considérables de chimie agricole qu'a déjà publiés M. Isidore Pierre, doyen de la faculté des sciences de Caen, et ceux qu'ont produits M. Girardin, aujourd'hui doyen de la faculté des sciences du Puy-de-Dôme, et M. Malaguti, recteur de la faculté de Rennes. Outre les ressources que présente la science officielle, on peut encore compter sur quelques savants comme MM. Barral, Reiset, P. de Gasparin, etc., qui produisent par amour de la science et du bien public des travaux de longue haleine, au nombre desquels on doit citer *l'Etude sur l'agriculture du pays de Caux*, que la Société centrale d'agriculture a fait imprimer à ses frais en 1869, en décernant en outre à son auteur, M. Eugène Marchand, pharmacien à Fécamp, la plus grande récompense dont elle peut disposer. Si chacun de nos départements possédait un travail aussi complet, et qui comporte près de 900 pages in-8, l'avancement scientifique de l'agriculture en France aurait fait un grand pas.

Il faut donc que le Gouvernement qui possède, comme je viens de le montrer, tous les éléments nécessaires pour arriver à donner aux agriculteurs des différentes localités non-seulement la connaissance exacte des éléments sur lesquels ils opèrent, mais encore celle de la marche à suivre pour en tirer le meilleur parti, il faut que le Gouvernement, dis-je, prenne des mesures pour que la recherche en soit faite dans les meilleures conditions possibles; et pour commencer, une commission prise parmi les membres de la Société centrale d'agriculture, qui pourrait s'adjoindre en outre quelques autres savants, serait chargée de dresser tous les ans le programme des questions à étudier et à résoudre dans l'année. Ce programme serait accompagné de l'indication des procédés que les opérateurs devraient suivre scrupuleusement pour rechercher les résultats demandés, afin qu'au moins ces résultats soient comparables entre eux autant qu'il est possible.

Si tous les fonctionnaires publics dont j'ai indiqué ci-dessus la longue nomenclature n'ont pas toutes les connaissances spéciales nécessaires pour pousser les recherches à leur dernière limite, tous au moins sont capables de faire l'*analyse physique complète d'un sol*, et d'en pratiquer l'analyse chimique jusqu'à un certain point au delà duquel les résidus pourraient être envoyés à de plus habiles et mieux outillés. Nul doute que, par la division du travail et en suivant un programme déterminé, on n'arrive en peu de temps à un ensemble de travaux extrêmement important. Sous le rapport de la division du travail, il convient de distinguer les savants qui, par la nature spéciale de leurs fonctions, s'occupent des matières inorganiques comme les ingénieurs des mines, par exemple, et ceux qui, comme les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires, envisagent plus particulièrement les matières organiques. Quant au choix des substances à examiner et à analyser, les instituteurs primaires seraient chargés d'en faire l'envoi par la poste sur la demande des fonctionnaires chargés de ce travail.

Je me résume dans les propositions suivantes :

1° Entente préalable du ministre de l'agriculture avec ses collègues des travaux publics, de l'instruction publique, des finances et de la guerre, à l'effet d'arrêter le mode de coopération que chacun de leurs subordonnés peut et doit apporter à l'œuvre commune, ayant pour but de faire avancer la science agricole en France.

2° Confection d'une liste nominative des fonctionnaires appelés dans chaque ministère à concourir à ce travail.

3° Nomination d'une commission spéciale chargée d'en poursuivre l'exécution.

4° Rédaction par la commission d'un plan d'ensemble des études à entreprendre.

5° Programme arrêté et envoyé par la commission à tous les coopérateurs des questions à résoudre dans l'année et devant faire l'objet de mémoires à adresser dans un délai déterminé.

6° Examen et classement raisonné par la commission des mémoires envoyés, et désignation à l'autorité de ceux qui paraîtront dignes d'une récompense honorifique à décerner par l'intermédiaire du ministre dans la dépendance duquel se trouveront les lauréats.

7° Publications sans frais des travaux par l'intermédiaire des presses départementale et parisienne, agricoles surtout, et notamment dans chaque département par celui des Sociétés et Comices agricoles.

P. Coignet,
Ancien officier du génie.

LA CULTURE DU CHANVRE DANS LOT-ET-GARONNE.

On se demande aujourd'hui dans notre pays à quoi il faut attribuer la diminution progressive de la culture du chanvre. Le travail que nécessite cette récolte étant des plus fatigants et l'habitude que contractent bon nombre de campagnards d'émigrer en ville ou de s'attacher à de moins pénibles besognes semblent être, selon moi, la principale réponse. En second lieu, nous avons l'extension de la culture de la prune qui retient chez eux bon nombre d'habitants des coteaux voisins, lesquels contribuaient autrefois pour une grande part à l'arrachage du chanvre. Néanmoins, avec les ressources dont nous disposons actuellement, il y aurait moyen d'étendre beaucoup plus cette excellente culture, et la responsabilité en reste dévolue tout entière à l'administration publique; car c'est l'opération du rouissage qui paralyse tout.

Ce n'est pas cependant que je prétende le moins du monde m'associer à la théorie de certains utopistes qui rêvent le rouissage sans le secours des grands cours d'eau. Oui, les rouissages actuels sont les moyens que nous offre très-avantageusement la nature. Mais, hélas! comment en fait-on l'application? Les chemins conduisant à l'eau sont pour la plupart du temps nuls ou impraticables... Arrivés à la rivière, pas une seule calle convenable; c'est un encombrement à ne pas pouvoir s'en faire une idée. A voir ces pauvres gens à la besogne, on se demande si vraiment on n'a pas sous les yeux de véritables condamnés aux travaux forcés les plus abrutissants d'autrefois. Enfin et pour comble de désagrément il y a encore le véritable fléau des bateaux à vapeur, qui souvent renversent les piles nageantes, brisent les câbles, et tout part à la dérive, sans qu'encore l'administration soit intervenue pour suspendre pendant quinze jours ou trois semaines au plus ce genre de navigation, de peu d'importance aujourd'hui, et qui néanmoins contribue pour sa part à l'abandon progressif d'une récolte qui certainement pourrait être la plus rémunératrice de toutes dans notre contrée.

A.-P. Leyrisson.

COURRIER DU SUD-EST.

Au moment où j'écris ce courrier, une pluie légère vient rafraîchir nos campagnes desséchées par une série de belles journées ensoleillées très-propices à la maturation des raisins, des fruits et des récoltes de toutes sortes, mais qui seraient devenues un fléau si elles eussent eu une plus longue durée.

Notre situation agricole reste donc favorable ; tous les biens de la terre sont généralement dans des conditions prospères; les produits d'automne, pommes de terre, châtaignes, maïs, promettent d'être abondants ; les prairies donnent des regains plantureux; les vignes seules se montreront avares, et l'on n'aura qu'une demi-récolte en beaucoup de départements du Sud-Est, le Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Côte-d'Or, Isère, Drôme, Ardèche. Par contre, le Gard, presque toute la Provence feront de bonnes vendanges. C'est grâce à cette circonstance que les vins du Beaujolais et du Maconnais, qui étaient montés il y a trois mois à 100 fr. la pièce, sont retombés à 70 fr. La Provence nous fait concurrence.

Les moissons et les battages des céréales sont terminés dans notre région. Le rendement, quoiqu'il ne soit pas celui d'une année moyenne, n'est cependant pas si médiocre qu'il y ait à craindre une disette. Aussi nos marchés aux grains n'ont-ils rien de fiévreux; les transactions ont un bon courant, mais elles ne sont point stimulées par ces prévisions de forte hausse et de grande baisse qui provoquent la spéculation.

Nos concours agricoles ont été bien peu nombreux cette année; quelques Comices de cantons ruraux, voilà tout. Lyon n'a vu aucune de ces expositions si brillantes d'agriculture, d'horticulture et de viticulture qui ont marqué les années précédentes. Cependant, malgré l'absence d'exposition, un inventeur de mécanique agricole a produit deux machines qui sont exposées depuis quelques semaines dans la cour de notre palais des arts. Ces deux machines ont été acquises par la Société d'agriculture du Rhône, qui a voulu ainsi témoigner qu'elle les appréciait. Les machines en effet méritent cette distinction. Leur principal mérite est de constituer à peu près toute la mécanique agricole dont peut avoir besoin une exploitation rurale moyenne; aussi leur inventeur, M. Charmet-Mathieu, propriétaire-agriculteur à l'Arbresle, les a-t-il très-justement nommées les factotum de l'agriculture.

La première de ces machines peut servir tout à la fois de hache-paille, de coupe-racines et de batteuse pour n'importe quelle céréale, et aussi le trèfle, le sarrasin, etc. Cette machine bat en moyenne 15 à 16 gerbes par heure ; ce n'est plus la rapidité des grandes batteusses, mais c'est suffisant pour la plupart des exploitations, et elle présente sur ces dernières batteuses l'avantage qu'elle ne brise pas la paille ni le grain. Un homme seul suffit à mettre en mouvement, par le moyen d'une manivelle, la petite batteuse de M. Charmet; il faut dire cependant que c'est une tâche assez pénible, mais celle du batteur au fléau l'est bien tout autant.

Ayant à peu près la dimension d'un tarare, la batteuse de M. Charmet peut être logée partout, et c'est encore un avantage sur les grandes machines.

Le deuxième factotum de l'agriculture est propre aussi à divers usages, à la trituration des pommes de terre et des tubercules de toute nature destinés à la nourriture du bétail, à broyer les pommes et les poires pour le cidre, et enfin à dégrapper les raisins sans presser la grappe et le pepin, ce qui se produit avec toutes les autres machines à dégrapper, au grand détriment de la qualité du vin imprégné alors de principes amers contenus dans la grappe et le pepin.

Ce factotum, moins pénible à faire fonctionner que le premier, n'exige comme force motrice que le bras d'un jeune garçon ou celui d'une femme.

La double invention de M. Charmet-Mathieu met à la portée de la petite culture la mécanique agricole, d'autant plus que le premier factotum ne coûte que 400 fr. et le deuxième 300 fr. seulement.

L'industrie est assez active en ce moment à Lyon et dans ses environs. Cette circonstance est très-heureuse pour les exploitations rurales, qui trouvent facilement à vendre leurs menues denrées à de bons prix aux artisans. Combien vite la prospérité reviendrait dans nos foyers si l'on était sûr du lendemain, et si au lieu d'être provisoire le régime républicain, accepté aujourd'hui par tout le pays, était définitivement adopté!

Pierre VALIN.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE.

Encyclopédie pratique de l'agriculteur, publiée par Firmin Didot sous la direction de MM. L. MOLL et EUG. GAYOT. — Tome XIII et dernier, un volume in-8 de 900 pages orné de nombreuses figures sur bois, à la librairie Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. — Prix de chaque volume : 7 fr. 50.

Nous félicitons nos collègues, MM. Moll et Gayot, d'avoir mené à terme leur entreprise d'une nouvelle encyclopédie d'agriculture, et la

librairie Firmin Didot d'avoir donné ce complément utile à son encyclopédie moderne. Le plan des auteurs a été suivi jusqu'à la fin sans que les derniers articles aient été par trop écourtés, comme il arrive si souvent dans les ouvrages de ce genre, les éditeurs se plaignant de voir dépasser le nombre des volumes prévus dans leurs devis. On s'étend à l'aise en commençant, et l'on abrége lorsqu'il s'agit de traiter les mots qui ont le malheur de commencer par les dernières lettres de l'alphabet. Nous remarquons même qu'un appendice est consacré à douze sujets qui, dans le cours de l'ouvrage, n'avaient pas été exposés à leur ordre alphabétique. Déjà, depuis que l'ouvrage a commencé à paraître, et cela date de 1859, nous avons eu l'occasion d'y recourir pour chercher quelques mots sur lesquels nous voulions des explications nouvelles. Nous pouvons donc dire par l'usage qu'en général nous avons eu une complète satisfaction. On y trouve bien ce que l'on cherche et ce dont on a besoin. Ce n'est pas cependant que plus d'une critique ne soit possible; on n'est pas parfait. Ainsi par exemple, l'article sur le tabac se termine par les observations suivantes : « Il serait à souhaiter que la régie livrât à la consommation ses tabacs beaucoup meilleurs qu'elle ne le fait. N'est-il pas vraiment exorbitant, en effet, de faire payer 304 fr. le kilog. des tabacs dont on a enlevé toute la force, tout l'arome, tout le parfum, et dont on bourre encore les paquets de côtes et de nervures grossières, sans nul usage possible? » Or, il est incontestable que, de tous les tabacs fabriqués en Europe, celui de la régie française est le meilleur; nous ne connaissons pas non plus de tabac à 304 fr. le kilog., et enfin il est parfaitement faux que les procédés employés dans nos manufactures enlèvent toute la force, tout l'arome, tout le parfum des matières premières. L'auteur de l'article connaissait très-mal son sujet. Mais c'est une exception assez rare dans l'ouvrage, et un très-grand nombre de notices sont rédigées de main de maître. Nous recommanderons notamment le mot *systèmes de culture*, dans lequel M. Moll a très-bien résumé toutes les doctrines de ses devanciers, et qui se trouve contenu dans l'appendice. En somme, il n'est pas de bibliothèque agricole qui ne doive renfermer l'*Encyclopédie de l'agriculteur* dirigée par nos savants confrères. Cette encyclopédie occupera une place très-honorable à côté des ouvrages semblables qui ont marqué dans l'histoire des progrès de l'agriculture tels que ceux de l'abbé Rozier, des membres de la section d'économie rurale de l'Institut de France (Bosc, Yvart, etc.), puis de Pourrat (par MM. Morogues, de Mirbel, Héricart de Thury, etc.). C'est un service rendu que d'avoir mis le sanciens dictionnaires agricoles au courant des découvertes modernes.

J.-A. Barral.

Essai sur le climat de l'Alsace, par M. Charles Grad; brochure in-8 de 280 pages et 90 tableaux, extrait du Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1870. Mühlhouse, chez Perrin, éditeur.

C'est sous ce titre que parut l'an passé, peu de jours avant l'explosion de la guerre qui a attiré tant de maux sur la France, l'ouvrage d'un jeune savant du Haut-Rhin, M. Charles Grad, déjà honorablement connu par d'autres ouvrages ayant plus ou moins trait à la météorologie. Cette œuvre consciencieuse autant que savante venait remplir une lacune qu'on regrettait depuis longtemps de ne pas voir combler. Il est vrai

qu'il y a quelques années déjà, dans un ouvrage publié sous les auspices d'un préfet, on s'était occupé de la partie météorologique, mais autant que je sache, seulement du Bas-Rhin. Mais ce n'était qu'un accessoire dans le tout, fourni par un homme peu versé dans la matière, et fort défectueux. En publiant ses *Essais*, M. Grad a donné au public, vu le développement qu'a pris la météorologie, un ouvrage parfait. C'est l'œuvre d'un homme qui a fait beaucoup de recherches, pleinement maître de la matière qu'il traite, plein d'une science bâtie sur des données multiples et certaines, et, nonobstant l'aridité de la matière, d'une lecture attrayante. L'époque seule de la publication à une guerre ignorée, mais imminente, avait été mal choisie; sans quoi cette publication si intéressante aurait eu une plus grande vogue, en Alsace et les départements limitrophes, mais dans toute la France, si attachée à l'Alsace qu'elle a perdue et regrette tant.

Ces *Essais* météorologiques embrassent non-seulement l'Alsace, mais le département des Vosges et incidemment une partie de la Lorraine. Ils se rapportent à la plaine, à la montagne; entrant dans la partie agronomique et non dans le domaine de l'histoire, pour prouver que depuis mille ans le climat du pays n'a pas changé. Ceux qui se procureront ce livre, fondé sur l'expérience et une science solide, n'en regretteront pas l'acquisition.

N. Muller,
Curé d'Ichtratzheim, membre de la Société météorologique de France.

Leçons d'agriculture et de chimie agricole professées au collége de Fougères, par A. Dauverné, propriétaire-cultivateur à la Rochelette ; un volume in-12 de 200 pages, chez Brehier, libraire à Fougères, et chez l'auteur, à la Rochelette, commune de Lecousse, par Fougères (Ille-et-Vilaine). — Prix : 1 fr. 25.

Il y a quelques années, M. Malaguti, le savant recteur de l'Académie de Rennes, parlant d'une visite faite par lui au collége de Fougères (Ille-et-Vilaine), attestait avoir éprouvé une indicible surprise, « en examinant d'excellentes rédactions d'agriculture se rattachant à des conférences hebdomadaires faites sur le terrain par M. Dauverné, agriculteur distingué, qui, cédant aux sollicitations de M. le Principal, a mis à la disposition des élèves son exploitation, son expérience et son savoir. » Ce sont les leçons dont M. Malaguti parlait en si bons termes, et spécialement celles faites en 1870, que M. Dauverné a condensées dans le petit volume que nous présentons à nos lecteurs. On parle beaucoup aujourd'hui de la régénération de notre pauvre France par l'enseignement, et nous partageons bien vivement ces aspirations. C'est pourquoi nous sommes heureux de saluer ceux qui n'ont pas eu besoin des cruelles leçons de l'expérience pour savoir mettre la théorie en pratique.

Le livre de M. Dauverné, est la première partie de son enseignement à Fougères ; il traite principalement de la formation et de la classification des terres arables, et des principales roches qui entrent dans leur composition. La seconde partie traitera de la culture proprement dite, de l'emploi des engrais, des maladies des plantes, etc. Chaque leçon est divisée en deux parties, l'une principalement théorique, l'autre plus pratique et résumant la première sous forme de questionnaire. C'est là une excellente méthode d'enseignement qui a toujours donné les meil-

leurs résultats. En outre, un style simple et net caractérise chacune des pages de ces leçons. — L'œuvre de M. Dauverné a donc droit au succès; car c'est l'œuvre d'un ardent ami du progrès qui depuis plusieurs années dépense son expérience et son énergie à inculquer la science aux jeunes agriculteurs qui l'entourent.

Henri SAGNIER.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Souscription ouverte en Belgique pour secourir les horticulteurs français frappés par la guerre. — Exposition et congrès horticoles à Yvetot. — Les nouveaux catalogues des horticulteurs. — — MM. Baltet frères, Bey-Noël, Tollard, Ruffait. — Notes de M. Bossin sur les travaux horticoles et de la culture maraîchère en septembre. — Procédé pour la conservation des haricots. — Semis des oignons et des choux. — Soins à donner aux parterres de fleurs. — Mort de M. Charles Lemaire.

L'horticulture renaît comme toutes les industries, et ce n'est pas une de celles qui en aient le moins besoin, car elle a été rudement frappée par la guerre, si rudement frappée qu'elle avait presque entièrement disparu des départements envahis. Mais partout les horticulteurs français se sont remis à l'œuvre pour réparer le mal commencé par les Prussiens, et plus tard poursuivi par les gens de la Commune. Les horticulteurs étrangers ont du reste tendu la main à leurs confrères de France, ainsi que nous l'avons déjà dit dans une chronique antérieure (page 117 de ce volume). La Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes, qui a pour président M. Charles Baltet, avait fait à ce sujet un appel spécial aux amis de l'horticulture. Il appartenait à la Belgique qui occupe un rang si élevé dans l'industrie horticole d'y répondre la première. Le cercle d'Arboriculture de Belgique a ouvert une souscription qui, avec un grand nombre de dons en nature, graines et plantes, a produit une somme de 475 fr. Le tout a été envoyé à M. Baltet, à Troyes.

— Les concours horticoles, qui sont aussi un signe de renaissance, recommencent. On annonce notamment une exposition de fruits de table et de pressoirs convoquée à Yvetot (Seine-Inférieure), pour les 15, 16, 17 et 18 octobre prochain par la Société pratique d'horticulture de cette ville. Les concours seront divisés en trois séries : fruits de table, fruits de pressoir, fruits pour cidres et poirés. A cette occasion, il sera tenu un congrès pour l'étude des fruits à cidre et de tout ce qui concerne la fabrication de ce liquide.

— Les établissements d'horticulture ont repris la publication de leurs catalogues. Nous signalerons en premier lieu celui de MM. Baltet frères, à Troyes, dont les pépinières ont été respectées par les armées, de telle sorte qu'ils peuvent fournir un très-grand nombre d'arbustes fruitiers, forestiers ou d'ornement. MM. Baltet offrent en particulier plusieurs cerisiers, poiriers, pommiers et rosiers nouveaux. — MM. Bey-Noël père et fils, à Marnay (Haute-Saône), annoncent aussi qu'ils ont disponibles un grand nombre de végétaux vivaces, soit pour l'ornementation des jardins, soit pour la culture fruitière et maraîchère. — Enfin, la maison Paul Tollard, qui a pour successeur M. Caron, 20, quai de la Mégisserie, à Paris, fait connaître à ceux qui voudraient profiter de cet automne pour créer des prairies, qu'elle a préparé des mélanges divers pour ensemencer convenablement les divers terrains. Elle a composé

aussi des mélanges pour fourrages hâtifs et pour les semis des gazons. — Nous ajouterons à ce sujet que M. Riffaut, qui a repris l'établissement du D[r] Nicaise pour les semis de fraisiers, met en vente au prix de 3 fr. pièce ou de 15 fr. les six variétés suivantes prises ensemble : *Duc de Magenta, Marie Nicaise, Berthe Montjoye, Auguste Nicaise, Madame Nicaise, Anna de Rothschild.* Elles sont toutes remarquables par la beauté et le goût.

— Les travaux des derniers semis pour avoir des légumes en hiver et pour faire de bonnes conserves sont maintenant urgents. Notre excellent collaborateur M. Bossin veut bien, à ce sujet, nous envoyer la note suivante sur un procédé pour conserver les haricots, sur les semis des oignons et des choux, enfin sur les soins à donner à un certain nombre de fleurs :

« Les haricots à rames sont beaux et bien portants. Parmi les variétés qui sont les mieux garnies en fleurs et en cosses, nous citerons le haricot d'*Espagne blanc*, le haricot *Bossin*, le haricot *Beurre*, le haricot *Sophie*. La plus grande partie des haricots nains sont arrachés et en train de sécher ; à cet effet nous les lions par fortes poignées et nous les suspendons, la *tête en bas*, en les attachant à des poutres ou des solives des greniers ou des hangars, pour les écosser au fur et à mesure de nos besoins, pendant l'hiver. Sur les haricots gris dits de *Bagnolets*, nous continuons à cueillir les siliques vertes et jeunes pour les manger, en hiver et en printemps, en attendant la récolte de primeurs sous châssis. La manière de les préparer est fort simple et peu coûteuse ; la voici : nous plaçons d'abord une couche de sel gris ordinaire, au fond d'un vase en terre quelconque, sur laquelle nous mettons un lit de haricots verts ; nous répandons encore du même sel, puis des haricots verts, et ainsi de suite jusqu'à ce que le vase soit rempli. Lorsqu'il est plein, nous le couvrons, soit de papier fort, soit du parchemin, puis nous le plaçons ensuite dans un endroit frais, sans être humide. Dans le mois de décembre, nous commençons à l'ouvrir et à manger des haricots qui, lorsqu'ils sont bien préparés en cuisine, peuvent rivaliser en qualité avec ceux cueillis et mangés dans les mois de septembre et d'octobre.

« Il est temps de semer l'oignon blanc et l'oignon rouge pâle de Niort, qui passe très-bien l'hiver ; si on n'a pu semer les épinards d'esquerme et le rond en août, on peut le faire encore dans les premiers jours de septembre, mais pas plus tard, si l'on tient à bien réussir. Après les avoir semés et fermé les rayons d'épinards, on pourra répandre du guano sur les planches et mélanger au sol en donnant un coup de fourche. Au moyen de ce puissant engrais employé tel que nous l'indiquons, nous obtenons des feuilles d'épinards qui ont le double en largeur de ceux qui n'ont pas reçu de guano ; la végétation est aussi plus active, et la couleur du feuillage est d'un vert plus foncé. On peut semer les scorsonères à cette époque, au rayon, et les fumer également au guano dont on connaît le rôle en horticulture. Il est temps d'arracher les oignons rouges semis de printemps, et de les remplacer par des plantations de chicorées et de scaroles, même par du céleri. Ne pas oublier les semis de choux hâtifs d'York, cœur de bœuf et en pain de sucre. On peut commencer ou continuer les plantations de fraisiers des Alpes, dits des *quatre-saisons*, et ceux de la grosse espèce. Nos melons de pleine terre reprennent enfin figure, et ils nous donnent bon espoir.

« On devra supprimer soigneusement et enlever toutes les fleurs de Géranium, d'Anthemis, de Verveines, d'Héliotropes, etc., à mesure qu'elles se passent. Ce petit travail a un double but, que l'on comprendra facilement : c'est d'abord de nettoyer les plantes et de donner aux massifs et aux lignes un coup d'œil agréable de propreté, et ensuite de provoquer sans cesse les végétaux très-florifères à produire de nouvelles fleurs, même en plus grand nombre. S'il y avait des tiges, des branches ou des feuilles mortes, il serait nécessaire aussi de les enlever. Nous entrons dans ces détails, parce qu'en été le jardinier n'a pas toujours le temps de se livrer à ce genre d'occupation, et quelquefois il n'y pense pas. Dans l'un et l'autre cas, l'amateur ou la dame de la maison devra y suppléer, en passant ses fleurs en revue une ou deux fois par semaine, et en coupant impitoyablement le pétiole presque à sa

naissance ou à sa base, de toutes celles qui sont défleuries, et non pas les étêter, comme cela arrive quelquefois. Dans ce dernier cas, la plante n'est plus gracieuse, parce que l'on voit au-dessus du feuillage les anciens pédoncules qui jaunissent et noircissent, ce qui produit toujours un très-mauvais effet à l'œil du véritable amateur d'un jardin bien tenu. Les tiges, les branches, les feuilles mortes ou jaunes, ainsi que les fleurs passées, seront transportées et jetées au *pourissoir*. »

— Nous devons terminer cette chronique par quelques mots d'adieu à un homme qui fut notre collaborateur, M. Charles Lemaire, et dont la mort qui remonte au mois de juin nous avait échappé par suite des cruels événements que nous traversions alors. Notre ami M. Edouard Morren, directeur de la *Belgique horticole*, consacre à ce pauvre savant, dont la vie fut malheureuse, quoiqu'il fût un homme de mérite et très-laborieux, quelques lignes bien dites et bien senties. C'était un botaniste qui aimait à redresser les erreurs de nomenclature. Ne pouvant continuer à vivre à Paris, où les savants modestes sont de moins en moins accueillis, il se réfugia en Belgique où il trouva de l'occupation chez M. Van Houtte et M. Ambroise Verschaffelt. Il rédigea successivement le *Jardin fleuriste*, l'*Horticulteur universel*, la *Flore des serres* et l'*Illustration horticole*. Nous avons publié de lui d'excellents articles critiques ou descriptifs, et nous eussions voulu pouvoir être en état de rendre sa vieillesse plus heureuse.

J.-A. BARRAL.

REVUE COMMERCIALE (23 SEPTEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Après une certaine activité les affaires sont redevenues très-calmes. On pressent que de graves difficultés peuvent surgir en raison de l'aspiration de nos valeurs monétaires par l'Allemagne et de tous les besoins d'argent qui forcent les villes à faire, après l'Etat, des emprunts considérables. On se contente donc des transactions au comptant, et l'on fait le moins possible d'achats à terme, et surtout de spéculations qui pourraient être compromises par les événements.

II. — *Les grains et les farines.*

Pour le moment, la hausse des céréales est arrêtée, ainsi qu'il résulte du tableau suivant; il y a eu hausse dans les régions Nord-Ouest, Nord, Est et Sud-Ouest, mais baisse dans les autres. En somme elle est très-peu sensible dans un sens ou dans l'autre depuis huit jours, et cela pour toutes les sortes de grains:

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Orbec	39.50	20.00	»	22.00
— Condé	36.90	22.75	19.30	22.00
Côtes-du-Nord Pontrieux	29.00	»	»	17.00
— Lannion	28.00	»	15.50	14.50
Finistère. Morlaix	30.00	17.00	16.00	15.00
— Quimper	28.20	17.15	15.50	15.75
Ille-et-Vilaine. Rennes	32.00	»	16.25	17.00
Manche. Cherbourg	34.50	»	14.75	18.50
Mayenne. Laval	35.50	»	15.75	17.00
— Château-Gontier	34.05	»	14.30	21.50
Morbihan. Hennebont	29.00	15.50	»	19.00
Orne. Mortagne	39.25	18.25	14.30	14.00
— Flers	36.90	21.00	16.40	19.00
Sarthe. Le Mans	36.00	»	»	»
Prix moyens	33.48	18.81	15.81	17.86

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Soissons	36.50	21.75	»	18.00
— La Capelle	37.00	21.00	»	16.50
— La Fère	36.50	»	»	»
Eure. Evreux	33.25	18.00	15.50	15.50
— Etrepagny	35.00	»	»	15.00
— Neubourg	35.60	17.00	17.10	17.00
Eure-et-Loir. Chartres	37.50	»	20.00	22.00
— Nogent-le-Rotrou	37.50	19.00	14.40	14.00
— Bonneval	39.00	18.25	14.50	13.25
Nord. Cambrai	36.90	20.00	»	15.50
— Douai	34.00	20.00	18.00	15.00
— Valenciennes	37.80	20.50	»	14.50
Oise: Beauvais	36.90	20.00	17.00	16.50
— Noyon	37.75	20.50	»	14.00
— Beaumont	37.50	18.50	15.25	15.65
Pas-de-Calais. Arras	35.75	21.50	19.55	15.50
— Saint-Omer	35.00	18.25	»	19.00
Seine. Paris	37.00	20.55	17.75	16.50
Seine-et-Marne. Meaux	38.75	19.25	»	15.00
— Melun	35.00	»	14.25	15.50
— Provins	36.25	19 35	15.75	22.50
Seine-et-O. Rambouillet	36.00	17.90	15.00	15.00
— Angerville	36.25	17.80	16.50	23.00
— Pontoise	37.90	18.70	17 50	15.00
Seine-Inférieure. Rouen	36 50	20.30	13.65	20.60
— Fecamp	36.25	20.00	19.50	18.50
— Dieppe	37.50	20.00	»	18 00
Somme. Amiens	38.00	20.50	18.50	15.25
— Airaines	36.90	20.00	19.30	13.00
— Péronne	36.90	19 50	16.40	12.50
Prix moyens	36.61	19.50	16.72	16.45

3e RÉGION. — **NORD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Ardennes. Vouziers	38.50	21.50	17.00	14.50
Aube. Bar-sur-Aube	40.50	19.50	15.00	16.50
— Arcis-sur-Aube	36.00	20.00	14.50	15.25
— Méry-sur-Seine	36.90	19.50	15.00	»
Marne. Châlons	36.50	21.75	18.25	16.25
— Epernay	40.00	17.50	15.50	15.50
— Reims	35.50	22.00	18.50	»
Hte-Marne. Bourbonne	35.00	»	»	15.25
Meurthe. Nancy	35.00	21.25	17.00	»
— Pont-à-Mousson	36.00	21.00	16.00	24.50
Meuse. Bar-le-Duc	38.50	16.50	17.00	15.50
Haute-Saône. Gray	36.50	»	16.00	15.50
— Vesoul	»	18.95	15.80	15.65
Vosges. Raon-l'Etape	36.50	22.50	»	18.00
— Neufchâteau	37.75	17.00	»	18.00
— Epinal	39.50	21.00	»	16.25
Prix moyens	37.23	19.98	16.29	16.89

4e RÉGION. — **OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.75	»	15.00	17.25
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	18.00
— Thénezay	37.50	»	»	18.25
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	»	»
— Château-Renault	35.00	16.00	13.75	14.00
— Bléré	37.00	21.00	14.30	16.00
Loire-Inférieure. Nantes	32.50	18.30	17.10	19.00
Maine-et-Loire. Angers	34.40	»	17.10	17.50
— Saumur	35.70	18.35	18.40	16.50
Vendée. Luçon	33.65	»	18.70	18.25
Vienne. Poitiers	35.50	20.65	15.00	16.75
— Châtellerault	36.00	18.00	15.30	16.25
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.42	18.83	16.07	17.18

5e RÉGION. — **CENTRE.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	36.00	22.50	17.50	16.50
— Gannat	32.50	»	16.65	15.95
Cher. Bourges	34.75	»	15.00	15.00
— Aubigny	36.60	20.00	15.00	13.00
Creuse. Aubusson	31.90	19.25	»	18.50
Indre. Châteauroux	34.50	18.50	16.50	15.25
— Valençay	35.50	20.25	15.00	12.00
Loiret. Orléans	36.65	18.45	13.50	15.50
— Montargis	36.75	18.65	13.60	»
— Gien	35.25	18.65	»	15.00
Loir-et-Cher. Blois	34.50	18.00	13.55	15.50
— Vendôme	37.50	»	»	15.50
Nièvre. Nevers	35.00	22.25	16.90	16.00
Yonne. Toucy	32.75	20.00	13.10	13.50
— Brienon	35.25	18.75	15.10	14.50
Prix moyens	35.02	19.60	15.12	15.12

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	32.50	16.75	»	14.50
— Pont-de-Vaux	35.50	16.50	16.50	15.00
— St-Laurent	35.25	16.00	15.00	15.25
Côte-d'Or. Dijon	34.50	18.00	16.50	16.50
— Beaune	34.00	18.00	18.00	17.00

6e RÉGION. — **EST** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Doubs. Besançon	32.50	17.00	14.00	16.50
Isère. Grenoble	35.50	»	»	20.50
— Grand-Lemps	35.75	17.50	16.00	17.80
Jura. Dôle	29.00	18.00	15.15	15.6
Loire. Roanne	»	»	15.00	17.25
Rhône. Lyon	32.50	17.25	18.00	16.75
Saône-et-Loire. Macon	34.00	18.00	»	18.00
— Autun	34.25	»	»	17.00
— Châlon-sur-Saône	32.50	17.00	»	16.50
Prix moyens	33.68	17.27	16.02	16.8

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	34.50	»	»	»
Hte-Garonne. Toulouse	33.00	»	14.75	20.25
— Villefranche	33.25	»	»	19.00
— Muret	31.50	»	15.00	21.00
Gers. Nérac	35.00	»	»	18.00
Gironde. Bordeaux	33 00	21.50	»	19.50
— La Réole	32.35	19.50	»	»
Landes. Dax	30.30	22.65	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	20.00	»	20.00
— Marmande	31.70	»	»	»
B.-Pyrenees. Bayonne	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.73	20.91	14.87	17.96

8e RÉGION. — **SUD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Castelnaudary	33.25	»	14.00	19.00
— Carcassonne	35.00	18.50	»	19.00
Cantal. Mauriac	29.00	19.95	»	22.00
Hérault. Béziers	30.50	20.50	»	22.00
Lozère. Mende	28.25	19.45	20.45	26.20
— Marvejols	29.30	18.25	»	»
— Florac	28.45	20.00	20.90	20.00
Tarn. Lavaur	32.50	21.80	»	19.50
— Albi	30.75	20.00	»	18.00
Tarn-et-Gar. Montauban	33.00	20.25	14.60	20.25
Pyrénées-Or. Perpignan	29.50	16.00	14.30	20.00
Prix moyens	30.86	19.47	16.85	20.39

9e RÉGION. — **SUD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	31.35	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.20	21.30	21.35	22.50
— Guillestre	31.00	21.00	21.00	21.80
Ardèche. Andance	35.00	20.00	»	17.00
B.-du-Rhône. Marseille	34.75	»	16.00	16.25
— Arles	33.10	»	»	20.25
Drôme. Montélimart	32.50	18.00	»	19.00
Gard. Nîmes	33.00	19.25	17.00	16.80
Haute-Loire. Le Puy	32.75	19.00	17.75	17.65
— Brioude	31.50	20.90	»	21.65
Vaucluse. Avignon	33.00	»	»	»
Prix moyens	32.65	19.92	18.62	19.96
Moy. de toute la France	34.18	19.36	16.26	17.63
— de la semaine précéd.	34.23	19.27	16.05	17.85
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	0.09	0.21	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.05	»	»	0.22

Sur les marchés étrangers, il y a eu les mêmes fluctuations qu'en France ; de la baisse en Belgique, de la hausse en Alsace et Lorraine, de la hausse en Hongrie et en Espagne ; c'est ce qui résulte du tableau suivant donnant les prix par quintal :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	31.00	20.00	14.50	»
—	Constantine	33.00	»	16.10	»
Angleterre.	Londres	32.35	21.25	20.00	15.75
Belgique.	Anvers	33.75	21.25	18.50	16.50
—	Bruxelles	38.25	24.75	»	16.65
—	Liége	35.05	24.60	19.15	18.65
—	Louvain	37.00	23.75	22.00	»
Pays-Bas.	Amsterdam	34.45	20.50	»	»
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	35.00	»	20.25	16.25
—	Metz	37.50	18.25	»	16.15
—	Colmar	33.60	20.00	19.75	20.25
—	Mulhouse	34.00	»	16.60	»
Allemagne.	Hambourg	35.25	22.50	27.50	20.75
—	Mannheim	34.75	22.75	21.25	15.50
—	Cologne	32.50	22.85	»	»
—	Dantzig	31.25	16.25	»	»
Suisse.	Zurich	35.00	»	»	»
Hongrie.	Pesth	26.25	17.50	»	14.00
Espagne.	Valladolid	29.05	»	»	»

Blés. — La meunerie achète peu, et d'un autre côté les travaux des champs retiennent les cultivateurs dans leurs exploitations, de telle sorte que les marchés sont peu garnis et présentent peu d'activité. A la halle de Paris, les cours restent fermement tenus aux mêmes taux que la semaine dernière, savoir : pour les blés indigènes, 46 fr. 50 à 47 fr. pour les blés blancs de choix ; 46 à 46 fr. 50 pour les rouges de même sorte ; 44 à 44 fr. 50 pour les premières qualités, 42 fr. 50 à 43 fr. 50 pour les sortes courantes, 41 à 42 fr. pour les qualités ordinaires, le tout par 120 kilog., soit 34 fr. 15 à 39 fr. 25 par 100 kilog. On a fait quelques affaires en blés étrangers, savoir par 100 kilog. : Chili, 38 fr. 50 en gare à Paris ; blés d'Amérique, 32 à 34 fr., au Havre. Les échantillons de blés nouveaux apportés à la halle laissaient beaucoup à désirer ; on les offrait de 33 à 35 fr. les 100 kilog.; de telle sorte qu'il y avait baisse de 50 centimes sur les blés de qualité secondaires, mais fermeté pour les bonnes qualités.

Farines. — Les cours de la farine se sont maintenus sans beaucoup de variations. Le mouvement officiel des arrivages et des ventes se résume en ces termes :

Restant au 13 septembre..........................	28,456.81	Quintaux.
Arrivages officiels des 14, 15, 16, 18, 19 et 20 septembre	8,158.95	
Total des marchandises à vendre............	36,615.76	
Ventes officielles du 13 au 20 septembre.............	9,463.03	
Restant disponible le 20....................	27,152.73	

Le stock a encore diminué. Après avoir monté, les prix sont revenus à peu près au même chiffre qu'il y a huit jours; en effet on a payé par quintal : le 14, 52 fr. 83 ; le 15, 52 fr. 47 ; le 16, 53 fr. 31 ; le 18, 53 fr. 50; le 19, 52 fr. 76 ; le 20, 52 fr. 22. A la halle du mercredi 20, les farines de consommation sur lesquelles les transactions ont été à peu près nulles, étaient cotées : marques hors ligne, 87 fr. ; marque D, 86 fr. ; choix, 85 à 86 fr. ; bonnes marques, 84 à 85 fr. ; marques ordinaires, 80 à 83 fr., le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre ou 157 kilog. net, avec parité pour les prix extrêmes de 50 fr. 95 à 55 fr. 42 par 100 kilog.; c'est 40 centimes de hausse sur les prix du mercredi précédent. Pour les farines de commerce, les affaires n'ont pas eu non plus d'activité ; les transactions n'avaient guère lieu que pour les termes rapprochés. Les cours ont été pour les huit marques : courant du mois, 85 fr. 25 ; octobre, 85 fr. 75 ; novembre et décembre, 86 fr. 25 ; quatre mois de novembre, 86 fr. 75 ; — pour les supérieures, courant du mois, 84 fr 25 ; octobre, 84 fr. 50 ; novembre et décembre, 84 fr. 50 à 84 fr. 75; quatre mois de novembre, 84 fr. 50 à 85 fr. A 4 heures, la cote officielle disponible a été arrêtée à 85 fr. 50 pour les huit marques, et 85 fr. 25 pour les supérieures, le tout par 159 kilog. toile perdue. — A Bordeaux, la farine est aux prix de 46 à 49 fr. les 100 kilog. — A Londres, la farine de consommation pour les villes est cotée de 46 fr. 35 à 49 fr. 25 ; celle pour les campagnes, de 39 fr. 25 à 42 fr. 40 ; celle de Horfolk et Suffolk, 37 fr. 75 à 38 fr. 90.

Seigles. — Les cours ont un peu de faiblesse, par suite de la diminution des demandes ; les 115 kilog. sur bateau à Bercy-Paris, sont payés 23 fr. 50 à 23 fr. 75 ; ce qui correspond aux cours de 20 fr. 45 à 20 fr. 65 par 100 kilog. La farine de seigle est cotée 33 à 35 fr. avec une hausse de 2 fr à 2 fr. 50.

Méteil. — Les méteils continuent à être rare sur les marchés; ils ne donnent lieu qu'à un nombre très-restreint d'affaires aux mêmes cours.

Orges. — La tendance à la hausse se manifeste d'une manière sensible sur les orges, dont les cours varient de 17 fr. 50 à 18 fr. les 100 kilog. — Les escourgeons sont toujours rares, et restent cotés de 23 à 24 fr. les 100 kilog.

Avoines. — Les avoines vieilles ont à peu près disparu de la halle ; la marchandise étant moins rare, les prix sont tenus avec fermeté, de 16 à 17 fr. les100 kilog.

Sarrasin. — Les affaires sont nulles, aux cours soutenus de 16 à 17 les 100 kilog. Sur les marchée de la province, les apports sont également très-rares.

Maïs. — On cote par 100 kilog.: 24 fr. 75 à Bordeaux ; Carcassonne, 20 à 21 fr.; Louchans, 18 à 20 fr. ; Muret, 20 à 22 fr. Les cours sont fermes.

Riz. — Les derniers cours de Paris sont les suivants : Brisures, 32 fr. ; Rangoon, 34 à 40 fr. ; Pégu, 35 à 42 fr.; Piémont, 48 à 58 fr.; Java, 70 à 85 fr.

Pain. — On cote par kilog. : à Paris, prix moyen, 0 fr. 40 ; les Andelys, 0 fr. 43; Senlis, 0 fr. 47 ; Mende 1re qualité, 0 fr. 40.

Issues. — Les prix sont bien tenus à Paris, comme il suit : gros son, 13 fr. 75 à 14 fr. ; son trois cases, 13 fr. 25 à 13 fr. 50; recoupettes, 11 à 11 fr. 50; batards, 13 fr. 50; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 17 fr.; le tout par 100 kilog

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, les cours étaient les suivants, par 1,000 kilog. : foin, 100 à 116 fr.; luzerne, 80 à 100 fr.; paille de blé, 80 à 96 fr.; paille de seigle, 90 fr. La cote n'a pas varié depuis la semaine dernière. Dans les départements, on cote : Blois, foin, 70 à 120 fr.; paille, 50 à 70 fr.; — Dôle, foin, 54 à 76 fr.; — Epernay, foin, 94 fr.; paille, 130 fr.; — Toulouse, foin et luzerne, 130 à 140 fr.; paille, 95 à 100 fr. — Le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — Les affaires sont toujours rares à Paris. On cote, cette semaine : trèfle violet d'Italie, 125 à 130 fr.; luzerne de Provence, 150 à 160 fr.; minette vieille, 54 à 60 fr.; ray-grass, 60 à 70 fr.; sainfoin double, 28 à 29 fr.; simple, 26 à 27 fr.; le tout par 100 kilog ; jarras d'hiver, 45 à 48 fr.; de printemps, 30 à 35 fr.; par hectolitre et demi. — Dans l'Hérault, à Pézenas, les graines de luzerne et de trèfle paraissent bien préparées; le cours actuel est de 130 fr. les 100 kilog.; mais il n'y a que fort peu de ventes.

Pommes de terre. — Les prix des pommes de terre n'ont pas varié à Paris; l'hectolitre vaut toujours : Hollande nouvelle, 8 à 10 fr.; jaunes, 6 à 8 fr. — Au Puy (Haute-Loire), on cote les 100 kilog. de 5 fr. 85 à 6 fr. 20; à Brioude, 7 fr.

Fèves. — On cote les 100 kilog. : à Toulouse, 21 fr. 50 à 22 fr.; à Mâcon, 22 à 23 fr.; à Dijon, 22 fr. 50 à 23 fr.

Légumes secs. — Les légumes secs n'ont pas varié à Bordeaux, aussi bien qu'à Marseille, pendant cette semaine. — Dans le Nord, les cours sont les suivants : à Noyon, haricots blancs, 26 à 28 fr.; flageolets, 32 à 34 fr.; pois verts, 17 à 20 fr. — Melun, haricots, 40 à 60 fr.; lentilles, 50 à 70 fr.; pois, 60 à 80 fr.; vesces, 30 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Ce n'est pas à la veille des vendanges qu'il est possible de statuer sur la marche des cours à venir. Toute appréciation ne saurait avoir un caractère sérieux. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que les besoins de la consommation sont très-grands, que les stocks sont nuls, que la récolte ne sera pas aussi abondante qu'on le supposait, que la qualité sera supérieure et que par suite les cours actuels, non-seulement se maintiendront, mais sont déjà en voie vers une nouvelle hausse. — A *Dijon* (Côte-d'Or), les 1er choix 1869 et 1870, valent de 100 à 105 fr. les 228 litres; les 2e choix, 85 à 90 fr.; les passe-tous-grains, 150 à 200 fr. — A *Nîmes* (Gard), les prix sont stationnaires : costières corsé de coupage 16 à 18 fr. l'hectolitre nu; Vauvert, 1re qualité, 14 à 15 fr.; 2e, 12 à 13 fr.; 3e qualité, 9 à 10 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), le temps est toujours favorable à la récolte; il s'est vendu cette semaine des vins de Lesparre 1869, au prix de 410 fr.; des Valeyrac 1870, à 430 fr.; des Blaye 1870 ordinaires, à 390 fr.; des Bourg 1870, paysans et bourgeois, de 400 à 450 fr. le tonneau de 4 barriques bordelaises. — A *Saint-Emilion*, les 1er crus sont cotés : 1869, de 1,000 à 1,200 fr.; 1870, de 1,200 à 1,400 fr.; 2e crus 1869, de 600 à 800 fr.; 1870, de 800 à 1,000 fr.; petites côtes, 1869, de 400 à 500 fr.; 1870, de 500 à 600 fr.; le tout par tonneau de 912 litres.

Spiritueux. — La hausse se maintient par le fait de la rareté du disponible. Des achats considérables ont eu lieu dans ces derniers temps afin d'échapper aux nouveaux tarifs, si bien qu'à Paris le stock n'est actuellement que de 8,617 hectolitres 39 litres. A la même date, en 1869, il était de 44,514 hectolitres, et en 1870 de 40,608 hectolitres. Ce n'est que vers la première quinzaine d'octobre que la distillerie agricole sera en pleine activité et qu'alors les cours se dessineront. — A *Paris*, le dernier cours des 3/6 betteraves, 1re qualité disponible, est de 61 fr.; cote commerciale disponible, 60 fr.; 3 derniers mois, 58 fr.; 4 premiers, 58 fr. — A *Narbonne* (Aude), le 3/6 bon goût disponible vaut 66 fr.; et le 3/6 marcs 50 fr. — A *Saint-Jean-d'Angely* (Charente-Inférieure), on cote l'eau-de-vie nouvelle l'hectolitre, 70 fr.; eau-de-vie rassise, 75 fr. — A *la Rochelle*, le cours est stationnaire, il est toujours de 60 à 63 fr. l'hectolitre 1870, eau-de-vie sans fût. — A *Nîmes* (Gard), le 3/6 bon goût disponible est fixé à 69 fr. et est resté offert après le marché à 68 fr. — A *Cette* (Hérault), le cours fixé est de 70 fr. — A *Béziers*, 65 fr.; — A *Pézenas*, 68 fr.; à *Lunel*, 67 fr.; à *Lille* (Nord), on cote par hectolitre à 90 degrés, 3/6 fin à livrer betteraves, 53 fr.; 3 derniers à livrer, 53 fr.; 4 premiers à livrer. 54 fr. — A *Arras* (Pas-de-Calais), le 3/6 de betterave est coté 57 fr. 50.

Vinaigres. — Cet article est stationnaire. A Blois, on cote 1er choix, 35 fr. l'hectolitre logé; — à Nantes, 21 à 23 fr.; soit en moyenne 22 fr. l'hectolitre nu.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les affaires en sucres sont toujours assez calmes à Paris; cependant les sucres bruts ont repris faveur depuis notre dernière revue; on cote : sucres bruts indigènes, 88°, 66 fr.; blancs n° 3, 73 fr.; sucres raffinés bonne sorte, 138 fr.; belle sorte, 140 fr. — A Valenciennes, la reprise a été plus forte; les 88°, n°s 10 à 13, sont cotés 65 fr.; les n°s 7 à 9, 65 fr. 50 à 66 fr. L'influence des dernières circonstances météorologiques sur la betterave paraît être la principale cause de cette reprise.

Fécules. — La maladie des pommes de terre ne semblant pas prendre une grande extension, les fécules ne sont plus aussi recherchées; les transactions sont en ce moment sans animation. On cote à Paris, par 100 kilog. : fécule première de l'Oise, 38 fr.; verte, 22 fr. — A Epinal, la fécule première des Vosges se vend 35 fr.

Glucoses. — Les cours des sirops ont encore fléchi cette semaine; ils valent à Paris : sirop de froment premier blanc, 70 à 72 fr.; massé, 57 à 60 fr.; liquide, 44 à 45 fr.; — le tout par 100 kilog. à l'entrepôt.

Mélasses. — Les cours des mélasses sont les suivants, par 100 kilog. : Paris, mélasse de fabrique, 9 fr. 50; de raffinerie, 13 fr. 50; — Valenciennes, mélasse de fabrique, 9 fr. 75.

Houblons. — La cueillette des houblons se fait partout; les appréciations générales donnent la récolte comme devant être le tiers d'un rendement moyen. Les affaires sont encore rares; les prix demandés dans les principaux centres de production sont les suivants, par 100 kilog. : Alost, 170 à 200 fr.; Baillaul, 180 à à 190 fr.; Anvers, 170 à 180 fr.; Poperinghe, 200 fr.; Busigny, 160 à 170 fr.; Haguenau, 300 fr.; Bischwiller, 300 à 320 fr.; Nancy, 260 fr.; Dijon, 280 fr.; — A Londres, la hausse produite sur le continent empêche l'exportation; les cours sont sans changement.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les cours des huiles de colza sont sans variation à Paris; il y a au contraire reprise sur les huiles de lin, qui sont plus recherchées. On cote par 100 kilog. : huile de colza sans fûts, 117 fr. 75; en tonne, 119 fr.; épurée en tonne, 127 fr. 25; — lin en fûts, 99 fr. 50; en tonnes, 102 fr.; — œillette surfine, 140 à 141 fr. — A Lille il y a eu une légère reprise sur les huiles de colza qui valent de 121 fr. 75 à 122 fr. 30 les 100 kilog. A Rouen, les cours sont sans changements.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses sont toujours recherchées. On cote : Cambrai, colza d'hiver nouveau, 31 à 34 fr.; colza de mars, 26 à 30 fr.; œillette, 29 à 31 fr.; cameline, 22 à 25 fr.; lin, 26 à 27 fr. 75; — à Caen, colza, 32 fr. 50; — à Courtrai, par 100 kilog. : colza de Hongrie, 52 à 52 fr. 50; lin, 41 à 42 fr. 50. — A Marseille, on n'a vendu que quelques lots de graines de lin de 36 fr. à 38 fr. 25 les 100 kilog.

Tourteaux. — Les cours des tourteaux sont à peu près stationnaires dans le Nord; ils se vendent bien aux cours précédemment indiqués. On cote à Marseille : lin, 19 fr. 75 à 20 fr.; arachides, 9 fr. 75 à 13 fr. 25; colza, 12 fr.; la difficulté des transports entrave un grand nombre de ventes.

Savons. — Les prix des savons de Marseille restent les suivants : coupe ferme, 78 fr.; moyen ferme, 77 fr.; moyen, 76 fr.; — le tout aux 100 kilog.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Il y a eu cette semaine une forte roprise sur l'essence de térébenthine, à Bordeaux, où elle est montée de 81 à 86 fr.; à Dax, où les 100 kilog. sont cotés 80 fr., avec une hausse de 5 fr. — Les autres produits résineux sont également bien tenus en hausse.

Garances. — Les derniers cours des garances sont à peu près les mêmes que précédemment. A Avignon, l'on cote : alizaris rosés, 70 à 72 fr.; paluds, 78 à 82 fr.; Naples nouveaux, 85 fr.; garances en poudre, 96 à 106 fr.; garancine, 250 à 300 fr. L'alcool de garance se vend 60 fr. l'hectolitre.

Verdets. — On cote toujours dans le département de l'Hérault, à Pézenas, par 50 kilog. : sec marchand en boules, 87 à 88 fr.; en pains, 89 à 90 fr.

Gaudes. — Les cours de ces danrées se maintiennent de 24 à 26 fr. par 100 kil.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Paris, les prix des bois de feu se maintiennent bien de 170 à 180 fr. pour les bois durs neufs, de 150 à 155 fr. pour les bois flottés; les falourdes de

pins se vendent de 90 à 100 fr. Les ports présentent la plus grande activité, et tous les bois d'œuvre se vendent facilement; on paye jusqu'à 45 fr. les 100 kilog. le bois destiné à fabriquer des manches d'outils. Dans les départements, les prix sont toujours aussi favorables.

Ecorces. — Les écorces sont cotées à Clermont-Ferrand de 10 à 11 fr. les 100 kilog.; à Bordeaux, de 6 à 8 fr. Les derniers marchés d'écorces à Château-Chinon se sont traités à raison de 170 fr. les 100 bottes de 22 kilog.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le suif de France est encore cette semaine coté 110 fr. les 100 kilog. hors barrière à Paris; les suifs en branches pour la prochaine restent donc à 83 fr. 60. La stéarine de saponification se vend 192 fr. 50 à 194 fr.; celle de distillation, 179 à 185 fr.

Cuirs et peaux. — On cote à Paris 3 fr. 60 à 4 fr. 40 pour les bœufs de pays première marque; 3 fr. 70 à 4 fr. 40 pour les peaux lisses; 3 fr. à 3 fr. 60 pour les bœufs en croûtes; 3 fr. 30 à 4 fr. 10 pour les vaches en croûtes suivant provenance.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases sont vendues de 2 fr. à 4 fr. 75, à Paris.

X. — *Textiles.*

Laines — Aux dernières ventes publiques du Havre, les acheteurs étaient nombreux et les enchères animées. On a vendu 1,600 balles de laines de Buenos-Ayres et de Montevideo avec des adjudications en hausse aussi bien pour les laines communes que pour les qualités fines. 346 balles de laines de Russie en suint ont en outre été vendues du 225 fr. à 240 fr. — Au dernier marché de Bordeaux, 125 balles de laines de Montevideo ont trouvé acheteurs de 106 fr. à 225 fr. suivant la qualité.

Soies. — L'amélioration déjà constatée s'est continuée cette semaine sur le marché de Lyon : les demandes se sont portées plus particulièrement sur les organsins et les trames de l'ordre de France et de l'Italie. La Condition des soies a enregistré 79,878 kilog. Les ventes se sont faites aux cours suivants, par kilog.: organsins, 99 à 118 fr.; trames, 96 à 112 fr.; gréges, 89 à 104 fr. Les prix des organsins et des gréges sont en hausse sensible sur la semaine précédente. — A Avignon, les transactions sont calmes, sauf pour les bourres qui sont en hausse; on s'attend d'ailleurs à une reprise générale.

Lins. — Nous n'avons rien de nouveau à signaler dans la position des marchands flamands. Les transactions semblent cependant vouloir bientôt reprendre une nouvelle activité.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Amandes. — Les amandes douces commencent à se vendre dans l'Hérault, à Pézenas; le cours moyen est de 5 fr. la quarte. Le temps ayant contrarié la bonne maturation du fruit, celui-ci est défectueux et les acheteurs sont rares. Les amandes dures se payent 24 à 26 fr. les 100 kilog.

Fruits frais. — Les derniers cours de la halle de Paris sont les suivants : figues, 5 à 6 fr. le cent; fraises, 1 fr. à 3 fr. le panier; melons, 0 fr. 50 à 2 fr. 50 la pièce; noix vertes, 14 à 16 fr. l'hectolitre; pêches communes, 3 à 110 fr. le cent; poires, 2 à 25 fr. le cent; pommes, 2 à 60 fr. le cent; prunes, 1 fr. 50 à 3 fr. le cent; raisins communs, 0 fr. 30 à 1 fr. 50 le kilog.; noirs, 0 fr. 40 à 2 fr. le kilog.

Légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris. *Gros légumes :* artichauts de Paris, poivrade, 18 à 34 fr. le cent; asperges aux petits pois, 0 fr. 50 à 1 fr. la botte; carottes nouvelles, 10 à 14 fr. les 100 bottes; choux communs, 6 à 12 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 30 à 0 fr. 80 le kilog.; écossés, 0 fr. 40 à 0 fr. 70 le litre; navets nouveaux, 10 à 20 fr. le cent; oignons nouveaux, 16 à 20 fr. les 100 bottes; en grain, 7 à 8 fr. l'hectolitre; poireaux, 10 à 15 fr. les 100 bottes; pois verts, 15 à 20 fr. le sac. — *Menus légumes :* ail, 1 fr. 25 à 2 fr. le paquet de 25 bottes; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 30 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 6 à 15 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 75 fr. le cent; concombres, 20 à 30 fr. le cent; épinards, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le paquet; laitue, 4 à 8 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; potirons, 0 fr. 50 à 3 fr. 50 la pièce; radis roses, 0 fr. 20 à 0 fr. 35 la botte; romaine, 3 à 5 fr. la botte; escarole, 9 à 10 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte; tomates, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le mouvement du marché de la Villette, à Paris, du 14 au 19 septembre, est résumé daus le tableau suivant :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 18 septembre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	6,320	5,406	335	1 60	1.45	1.30	1.45
Vaches........	1,423	1,006	227	1.42	1.25	1.12	1.25
Taureaux......	180	149	377	1.35	1.15	1.00	1.15
Veaux.........	3,647	3,136	62	2.15	1.95	1.80	1.95
Moutons.......	35,343	33,070	22	1.88	1.68	1.55	1.68
Porcs gras.....	3,554	3,273	79	1.70	1.60	»	1.65
— maigres.	18	18	27	1.70	»	»	1.70

La vente s'est faite avec moins d'animation que la semaine dernière : un plus grand nombre d'animaux de diverses catégories sont restés invendus, sauf pour les gros animaux. Les cours des bœufs et des vaches ont acquis une hausse de 3 à 6 centimes : ceux des taureaux et des porcs maigres sont demeurés stationnaires ; pour les autres catégories, il y a eu baisse. Le marché de lundi dernier était particulièrement fort. Les meilleurs bœufs venaient des départements du Calvados, de la Nièvre et de l'Orne; les meilleurs moutons étaient ceux des Deux-Sèvres, de l'Indre et de l'Allemagne.

Viande à la criée. — On a vendu à la criée, à la halle de Paris, du 13 au 19 septembre, 119,060 kilog. de viande de bœuf ou vache; 116,404 kilog. de viande de veau ; 56,208 kilog. de viande de mouton, et 30,177 kilog. de viande de porc; soit en tout 321,849 kilog., ou en moyenne 45,978 kilog. par jour; c'est à peu près 5,000 kilog. de plus que chaque jour de la semaine précédente. Les divers cours ont été les suivants, par kilog. : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 34 à 1 fr. 52 ; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 40 ; 3e, 0 fr. 90 à 1 fr. 06 ; choix, 1 fr. 32 à 2 fr. 24 ; basse boucherie, 0 fr. 90 à 1 fr. 06 ; — Veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 20 ; 2e, 1 fr. 78 à 1 fr. 96 ; 3e, 1 fr. 60 à 1 fr. 76 ; choix, 1 fr. 42 à 2 fr. 26 ; — Mouton, 1re qualité, 1 fr. 58 à 1 fr. 80 ; 2e, 1 fr. 38 à 1 fr. 56 ; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 36 ; choix, 1 fr. 26 à 2 fr. 30 ; — porc frais, 1 fr. 40 à 1 fr. 84 ; salé, 0 fr. 50 à 1 fr. 70 ; fumé, 0 fr. 80 à 1 fr. 92. Les cours de la viande sont à peu près stationnaires pour l'espèce bovine; la viande de mouton est au contraire en baisse ; elle était d'ailleurs beaucoup plus abondante que la semaine précédente.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux, on a vendu 91 chevaux de selle ou de cabriolet, de 480 à 870 fr.; 135 chevaux de trait, de 525 à 900 fr.; 78 chevaux hors d'âge, de 35 à 480 fr. ; 23 chevaux à l'enchère, de 50 à 365 fr. ; 3 ânes de 25 à 60 fr. — Les chèvres ont été payées de 20 à 40 fr.

Beurres. — Du 13 au 19 septembre, on a vendu à la halle de Paris 191,642 kilog. de beurres, aux cours suivants : en demi-kilog., courants, 1 fr. 86 à 3 fr. 64 ; — petits beurres, courants, 2 fr. 14 à 2 fr. 84 ; — Isigny en mottes, choix, 4 fr. 70 à 5 fr. 22; fin, 4 fr. 10 à 4 fr. 68; courants, 2 fr. 50 à 4 fr. 08; — Gournay en mottes, fins, 3 fr. 70 à 3 fr. 94; courants, 1 fr 20 à 3 fr. 48.

Œufs. — Le nombre des œufs vendus a été de 3,245,070, qui ont été payés, par mille : choix, 106 à 114 fr. ; ordinaires, 85 à 105 fr. ; petits, 52 à 72 fr.

Fromages. — Les derniers cours des fromages à la halle de Paris sont les suivants : par dizaine : Brie, 8 à 69 fr. 50 ; Montlhéry, 9 à 12 fr. ; — par cent, Neuchâtel, 8 à 21 fr. 50 ; Livarot, 43 à 73 fr. ; Mont-d'Or, 17 à 24 fr. ; divers, 31 à 61 fr.

Volailles et gibier. — Au dernier marché, on cotait : Canards barboteurs, 1 fr. 25 à 4 fr. ; Chapons, 5 à 6 fr. ; Dindes communes, 3 à 7 fr. 50 ; Oies grasses 7 à 8 fr. ; Communes, 3 à 6 fr. 75 ; Pigeons de volière, 0 fr. 53 à 1 fr. 15 ; Bizets, 0 fr. 35 à 1 fr. 17 ; Alouettes, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 ; Bécassines, 0 fr. 45 à 1 fr. ; Cailles, 0 fr. 25 à 1 fr. 15 ; Cerfs et Chevreuils, 52 à 78 fr. ; Faisans et Coqs de bruyère, 4 fr. 25 à 10 fr. ; Crêtes, 0 fr. 50 à 3 fr. ; Poulets ordinaires, 1 fr. 85 à 5 fr. 20 ; Gras, 5 à 7 fr. ; Communs, 1 fr. 10 à 4 fr. 75 ; Lapins domestiques, 1 à 4 fr. 95 ; de garenne, 1 fr. 25 à 3 fr. 75 ; Lièvres, 2 à 8 fr. 25 ; Perdrix grises, 0 fr. 95 à 2 fr. 50 : Rouges, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 ; Pluviers, 0 fr. 40 ; Pilets, 0 fr. 40 à 0 fr. 85 ; Râles, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 ; Rouges, 1 à 2 fr. ; Sarcelles, 0 fr. 25 à 1 fr. 25 ; Vanneaux, 0 fr. 35 à 0 fr. 40.

Résumé. — Les cours des denrées agricoles n'ont pas subi de variations bien sensibles cette semaine. Cependant les marchés deviennent plus fréquentés et

mieux approvisionnés; les transports commencent à se faire avec une plus grande régularité. Il y a lieu d'espérer que la situation va bientôt devenir aussi normale que le permettent les secousses que nous avons traversées.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Fonds publics français. — La consolidation du pouvoir entre les mains de M. Thiers n'a fait que donner encore plus de force au mouvement de hausse qui avait accueilli dès son émission l'emprunt 5 p. 100; à 88.50 le 28 août, il est arrivé à 91.40 le 16 septembre; c'est donc une hausse de 2 fr. 90 en 19 jours Le 3 p. 100 l'a suivi dans cette marche ascendante; il a monté de 2 fr. 70 en 18 jours; l'évacuation d'une partie du territoire et la preuve que vient de donner en prenant ses vacances l'Assemblée nationale, de son bon accord avec le pouvoir exécutif, vont assurer et même activer ce mouvement de hausse. Nos lecteurs remarqueront que le 4 1/2, au contraire, en a besoin; ce fait qui peut paraître d'abord singulier, s'explique parce que les détenteurs de ce titre le réalisent pour le remplacer par du 3 ou du 5 p. 100.

Banque de France. — La situation de la Banque de France est aussi bonne que le permet la crise terrible qu'elle vient de traverser. Son encaisse métallique est remonté à 609 millions; elle a en portefeuille, en effets de commerce à Paris, 143 millions; en effets de commerce dans les succursales, 265 millions; en bons du Trésor, 1,196 millions; et en effets prorogés, 119 millions. Le recouvrement de ces derniers s'opère dans de bonnes conditions; il s'en est fait dans la dernière quinzaine pour 21 millions. Enfin le chiffre des billets au porteur en circulation est de 1,943 millions.

Crédit foncier et crédit agricole. — Le Crédit foncier à 995 le 28 août, a atteint et dépassé 1,000 fr.; le 1er septembre il était à 1,040, mais il n'a pu conserver ce taux, et après diverses oscillations, il est revenu à 1,010 dernier cours; le Crédit agricole, pendant le même espace de temps, a monté de 510 à 525 fr.

Chemins de fer. — Au commencement du mois de septembre il y a eu une hausse très-considérable sur les grandes lignes de chemins de fer; cette hausse a été suivie d'un mouvement de réaction. Quelques-uns attribuent cette baisse des chemins de fer à de nombrenses réalisations faites en vue de souscrire à l'emprunt parisien. Cependant en comparant les deux dates du 28 août et du 16 septembre, nous trouvons en définitive une hausse pour l'Est, le Midi, le Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée. Seul l'Ouest est en baisse.

Le grand événement financier du moment est l'emprunt de la Ville de Paris. La souscription publique aura lieu les 26 et 27 de ce mois. Les obligations seront émises à 270 fr. en payant de suite ou à 277 fr. en profitant des termes. Elles seront remboursables à 400 fr. et produiront 12 fr. d'intérêt annuel. En outre il y aura quatre tirages de lots, chacun de 375,000 fr. Toutes ces conditions sont bien accueillies du public, et nul doute que l'emprunt ne soit couvert au moins deux ou trois fois. — En résumé, le marché est animé et en bonne situation.

Cours de la Bourse du 10 *au* 16 *septembre :*

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
1° Principales valeurs françaises :					
3 0/0..................	16	56.80	15	57.75	56.80
5 0/0. Emprunt 1871.	12	90.30	16	91.40	91.40
Banque de France...	16	3180.00	11	3200.00	3180.00
Crédit foncier.......	16	1010.00	13	1025.00	1010.00
Crédit agricole.......	15	518 75	16	525.00	525.00
Est.........Actions.	15	525.00	13	532.50	530.00
Midi.............d°.	12	617.50	15	627.50	622.50
Nord.............d°.	16	992.50	11	1012.50	992.50
Orléans..........d°.	13	870.00	12	886.25	875.00
Ouest............d°.	16	507.50	11	525.00	507.50
Paris-Lyon-Méditer.d°.	16	892.50	11	907.50	892.50
2° Fonds publics et **Emprunts** français et étrangers :					
4 1/2 0/0 français.....	13	81.00	11	81.75	81.50
5 0/0 italien.........	12	60.30	15	61.10	60.90

	Dates	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
4 1/2 0/0 belge.......		»		»	107.00
5 0/0 autrichien......	16	66 1/2	12	67 1/2	66 1/2
3 0/0 espagnol, intérir.	13	27 1/2	11	28 1/4	28.00
3 0/0 d° extérr.	14	33.00	16	33 1/4	33 1/4
5 0/0 turc............	13	46.10	15	47.20	46.50
5 0/0 romain.........	14	58 1/2	15	60.00	59.00
7 0/0 égyptien.......	11	80.00	14	82.00	80 1/4
6 0/0 Etats-Unis.....		»		»	106 7/8
Obligations tunisiennes 800 fr...	16	165.00	15	167.50	165.00
d° ottomanes, 1860, 500	11	297.50	16	300.00	300.00
d° russes, 1869, 500	12	377.50	15	385.00	380.50
d° Paris, 1865, 500	16	450.00	14	457.50	450.00
d° Bordeaux, 1863, 100	16	86.50	15	87.00	86.50
d° Lille, 1860, 100	14	88.00	11	96.00	90.00
d° Bruxelles, 1868, 125	16	102.25	12	104.10	102.25

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (30 SEPTEMBRE 1871).

Suite des négociations avec l'Allemagne sur le tarif douanier de l'Alsace-Lorraine. — Le quatrième demi-milliard et le syndicat des banquiers. — Le percement des Alpes. — Achèvement et inauguration du tunnel du Mont-Cenis. — Les conquêtes du travail et de la paix. — Le percement du Mont-Cenis est un triomphe pour la science. — Les élections aux conseils généraux. — Nécessité pour l'agriculture d'être fortement représentée dans les assemblées départementales. — Emigration constante vers les grands centres. — Rupture de l'équilibre entre les villes et les campagnes. — L'absentéisme des propriétaires. — Les remèdes au mal. — Emploi de bonnes variétés pour les semences de blés. — Lettre de M. Delagarde. — Origine et avantages du blé de Noé. — Progrès de la peste bovine dans le département du Nord. — Silence de l'administration de l'agriculture. — Nécessité de la publication d'une statistique hebdomadaire du typhus contagieux. — La fièvre aphtheuse en Angleterre. — Amendes prononcées contre des fermiers n'ayant pas déclaré leurs animaux malades. — Société d'assurance contre la mortalité de l'espèce bovine, formée dans la Haute-Savoie. — Règlement et comité administratif de la société d'assurance de Bossey. — Suite de la souscription nationale ouverte par la Société des agriculteurs de France, pour venir en aide aux agriculteurs frappés par la guerre et les intempéries de l'hiver dernier. — Quatrième liste des souscripteurs. — Les dons en nature. — Travaux de la commission de répartition des secours. — Lettre de M. Jenkins sur de nouvelles distributions de blés de semence venant d'Angleterre. — Notes de MM. Dubosq, Delagarde, de Lamothe et Allard sur la situation des récoltes en serre dans les départements de l'Aisne, de la Vienne, de la Dordogne et des Hautes-Alpes. — La pluie. — Vignes et vendanges. — Le déficit de 1871. — Congrès des fruits à cidre en 1871.

I. — *L'événement.*

Au moment où nous écrivons cette chronique, les négociations relatives au traité douanier pour les produits de l'Alsace-Lorraine n'ont pas encore abouti. Les six départements que la signature de ce traité devait affranchir du joug de l'occupation allemande ne peuvent donc savoir encore quand ils seront libérés. On rapporte que des traites pour le payement du quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre viennent d'être remises à M. de Bismarck avec l'aval de garantie des principales maisons de banque, pour hâter le départ des troupes allemandes. Tout cela est horriblement triste. Voir la signature de la France ne pas paraître suffisante aux Allemands, les entendre réclamer pour qu'elle soit appuyée par des noms tels que ceux de Bischoffsheim-Goldschmidt, Hensch, Lutscher, Stern, Schapper, de Habre, etc., c'est un affront de plus qu'il nous faut dévorer. Mais peut-être ces exigences de M. de Bismarck ne sont-elles que la suite de cette opération commerciale que l'empereur d'Allemagne a conduite à coups de mitraille et à la lueur du pétrole flamboyant; les signatures des banquiers coûtent, et cela appauvrit d'autant la France. Soit. Mais que le sol de la patrie ne porte plus de soldats allemands. Par le travail, notre agriculture et notre industrie reproduiront rapidement le capital dont nous aurons été dépouillés. Il importe donc que, par tous les moyens possibles, on se hâte de nettoyer nos malheureux départements de l'Est de la vermine tudesque. Le soulagement qu'éprouvent chaque ville, chaque village après le départ des troupes allemandes, est la meilleure preuve que le gouvernement tient une conduite vraiment patriotique en regardant comme son premier devoir à accomplir sans repos ni trêve, d'affranchir tout le territoire français.

Au milieu de ces tristes et pénibles réalités, un rayon de lumière est venu vers le Midi apporter une lueur de joie et d'espérance. Alors que nous étions encore en proie à toutes les angoisses d'une lutte désespérée, la nouvelle de l'achèvement du percement des Alpes arriva tout à coup, mais elle ne causa qu'une impression fugitive. Qu'importait à un peuple qui se débattait entre la vie et la mort? Mais mainte-

nant que la France est en pleine convalescence de ses blessures, quoique bien souffrante encore de l'amputation de deux provinces, elle peut se remettre à applaudir les progrès et les triomphes de la science. Un immense trou de près de 13 kilomètres de longueur sur 8 à 9 mètres de largeur et 6 à 7 de hauteur, a été percé à travers les Alpes, et le 17 septembre une locomotive ornée de drapeaux italiens et de drapeaux français entrecroisés, l'a traversé deux fois, en remorquant un immense train qui portait les représentants des deux nations jusqu'alors séparées par la plus colossale des chaînes de montagnes du vieux monde. C'est là un grand événement que l'agriculture ne saurait laisser passer sans son applaudissement. Il va rapprocher les hommes, comme fait toute conquête pacifique, et il sera bienfaisant aux villages comme aux villes, en donnant au commerce des facilités inattendues qui, en multipliant les échanges, multiplieront aussi la production et augmenteront la richesse agricole. Le ministre de l'agriculture et du commerce de France, M. Victor Lefranc, a indiqué en termes chaleureux combien il était nécessaire, pour l'avenir de la civilisation, que la science donnât aux races latines les moyens de s'unir dans une amitié toujours plus étroite pour soutenir et repousser au besoin le choc des conquérants qui voudraient essayer de les anéantir, afin de pouvoir transformer l'Europe en une sorte de Chine, dans laquelle toutes les ardeurs pour le bien seraient éteintes.

Le percement des Alpes est bien un triomphe de la science. Toutes les prévisions scientifiques ont été réalisées, et dans les délais indiqués pour les ingénieurs. Les deux forages entrepris sur le versant italien et sur le versant français se sont bien rencontrés, après que l'on a eu traversé toutes les couches de terrain prévues par les géologues; l'on trouve au centre la température de 24 degrés qui avait été annoncée par les physiciens. L'œuvre fait le plus grand honneur aux intelligences d'élite qui ont su convaincre les capitalistes de la possibilité de l'entreprise. Parmi elles il faut citer Alexandre Bixio dont nous eûmes le bonheur d'être l'ami pendant près de quarante ans, sans qu'un nuage vînt troubler notre intimité. C'est une gloire pour Sommelier, Grattoni et Grandis, dont les inventions ingénieuses ont rendu l'œuvre possible, et pour Massa, Borelli et Copello qui l'ont exécutée. Sommelier était Savoisien. Il est mort au mois de juin dernier et n'a pu assister au triomphe; c'était un homme de génie, des dehors les plus modestes. Nous avons été pendant plusieurs jours son collègue il y a quelques années dans le jury de l'exposition d'Annecy; il rêvait de pouvoir se consacrer à l'agriculture après l'achèvement du tunnel. La destinée ne lui a pas donné cette suprême satisfaction que la plupart des esprits d'élite ambitionnent, de venir rendre le dernier soupir près de l'ombre d'arbres aimés.

II. — *Les Conseils généraux.*

Le mouvement électoral pour le renouvellement intégral des Conseils généraux est maintenant commencé. Dans quelques jours, le suffrage universel aura désigné les membres qui doivent composer les assemblées départementales. Puissent de nombreux agriculteurs aimant le progrès, honnêtes et instruits, être les élus, quels que soient d'ailleurs les partis politiques auxquels ils appartiennent. Cela est d'une haute

importance, maintenant que les Conseils généraux vont prendre une grande partie des décisions administratives dont la solution dépendait autrefois presque exclusivement des préfets. Il faudra surtout mettre un frein au système dépensier et prodigue qui a été suivi depuis vingt ans et qui a abouti, par l'exagération des travaux exécutés dans les villes, à attirer dans les grands centres de population, un si grand nombre d'ouvriers des campagnes. M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des agriculteurs, vient de rappeler, en publiant une note qu'il avait remise à l'Empereur en 1853, que dès cette époque il avait signalé le danger de la trop grande extension des travaux de démolition et de construction dans Paris. Combien de fois, dans toutes les occasions, n'avons-nous pas dit la même chose sans être écouté! Il y a eu rupture complète de l'équilibre entre le taux des salaires des villes et celui des campagnes, de telle sorte que l'émigration vers les cités en a été la conséquence forcée. Les Conseils généraux y ont aidé par leur condescendance à voter tous les grands travaux faits dans les villes. Quel est le chef-lieu de département qui n'a pas peu ou prou imité Paris? En 1871, le chiffre des quatre contributions directes avait été porté au budget en principal (y compris les départements qui nous ont été enlevés) pour 336,098,600 fr.; en centimes additionnels, pour 245,623,424, soit ensemble 581,722,124 fr., de telle sorte que les centimes additionnels départementaux ou communaux représentaient 73 pour 100 du montant des rôles. Pour 1872, le chiffre des quatre contributions directes vient d'être fixé en principal, à 322,680,876 fr.; en centimes additionnels, à 241,681,571 fr.; soit ensemble 564,362,447. Les centimes départementaux et communaux ajouteront ainsi 75 pour 100 aux charges des contribuables. Ce n'est pas de cela que nous nous plaindrions, si les dépenses étaient désormais faites en plus grande partie dans les campagnes. M. Drouyn de Lhuys disait en 1853 : « Au lieu de tirer des provinces la population ouvrière pour la diriger sur Paris, ne serait-il pas préférable d'établir un courant opposé, en reportant au fond des départements éloignés de Paris quelques-uns des vastes ateliers que l'on a créés dans cette ville? » L'honorable futur président de la Société des agriculteurs voyait juste, en prévoyant le péril des grandes agglomérations d'ouvriers dans Paris, mais peut-être se trompait-il en ne condamnant pas absolument les vastes ateliers, quelque part qu'on les place. Toute surexcitation exagérée donnée à l'industrie est mauvaise en soi, parce qu'elle fait peser sur l'agriculture toutes les charges, lorsqu'à un moment donné les travaux d'ateliers immenses viennent, comme pendant la dernière guerre, à être suspendus. Ceux qui vivent à la campagne ont su l'hiver dernier combien il a fallu faire de sacrifices pour nourrir les nombreuses familles qui, chassées des usines en chômage ou même des petits ateliers devenus inactifs, ont parcouru les fermes pour mendier leur existence. Il faut, à l'imitation des Anglais, reconstituer la vie rurale. Nous disions il y a quelques années dans notre *Trilogie agricole* : « L'absentéisme des propriétaires est une des principales causes de faiblesse de l'agriculture française, parce qu'il est presque absolu. Non-seulement un grand nombre de propriétaires ne résident jamais à la campagne, mais encore ils ne s'intéressent nullement à leurs domaines agricoles;

pourvu qu'ils touchent leurs revenus, ils sont satisfaits. Une telle situation ne peut être changée que par une meilleure instruction qui tournera davantage les esprits vers les choses des champs. » Espérons que les Conseils généraux comprendront que tel est leur devoir et qu'un bon esprit rural les animera.

III. — *Les blés de semence.*

On est d'accord pour reconnaître que, dans une très-grande partie de la France, les blés nouveaux sont de médiocre qualité et qu'ils ne fourniront qu'une mauvaise semence pour les prochaines emblavures. Aussi on recherche partout soit de beaux blés vieux, soit des variétés remarquables qui aient fait leurs preuves de production abondante et de résistance aux intempéries. Le blé bleu ou de Noé, sur lequel nous avons souvent appelé l'attention, remplit ces conditions. A ce sujet, nous avons reçu la lettre suivante, qui confirme celle de M. Bacquet que nous avons publiée il y a quinze jours (p. 449 de ce volume) :

« Monsieur le directeur,

« Je puis céder quelques hectolitres de blé de Noé ou blé bleu, la seule variété que je cultive après avoir essayé de toutes les autres. Voici, en effet, les principaux avantages qu'offre ce blé : 1° il peut être semé depuis le 1er septembre (on récolte premiers jours de juin) jusqu'en avril (on récolte en août), cela a été dit; — 2° il donne le rendement que l'on veut, parce que, ne versant jamais, on peut lui fournir l'engrais, utilement assimilable, nécessaire à une récolte de 60 hectolitres et plus. Le rendement annoncé par M. Bacquet n'a rien de surprenant. J'ai eu pareil résultat en 1870, avec application d'engrais venant de sa fabrication, pour environ 120 fr. à l'hectare; — 3° le dépiquage du blé de Noé est des plus faciles, agrément que n'offrent pas toujours les blés les plus vantés; — 4° son rendement en farine panifiable est supérieur ou égal au rendement des meilleurs blés; — 5° enfin, le blé bleu mûrit toujours deux ou trois semaines avant les autres blés, ce qui souvent est fort utile et ne sera pas indifférent en 1872 surtout.

« Veuillez agréer, etc.

« N. DELAGARDE,
« Agriculteur aux Chevaliers, commune d'Usseau, près Châtellerault (Vienne). »

On sait que le blé bleu provient d'un lot de blé importé d'Odessa par M. Planté, meunier à Nérac. M. Pérez, fermier de la terre héréditaire du marquis Franc de Noé, à l'île de Noé, près de Mirande (Gers), le cultiva l'un des premiers. M. de Noé vit combien il était remarquable, et l'introduisit dans saterre de Bréau, située en Beauce. C'est de là qu'il s'est répandu dans une grande partie de la France. Sa grande abondance le fait rechercher, sa paille courte et raide le met à l'abri de la verse, enfin on peut le couper dix ou quinze jours avant sa maturité, parce qu'il mûrit très-bien en moyettes; il a toutefois l'inconvénient de dégénérer, et il est bon de renouveler la semence de temps à autre.

IV. — *La peste bovine.*

Nous avons demandé il y a huit jours que le ministère de l'agriculture publiât chaque semaine une note statistique sur la marche de la peste bovine. C'est ce qui s'est fait naguère en Angleterre pour la plus grande utilité des éleveurs et du commerce de bétail. Il faudra bien du temps avant que notre demande soit accueillie en France où, malgré la proclamation de la République, la conspiration du silence paraît toujours la chose la plus avantageuse et certainement la plus commode

pour les administrateurs, sinon pour les administrés. Aussi, en fait de note officielle sur la marche de la peste bovine en France, nous sommes réduit à emprunter celle publiée en Belgique par le journal de la Société agricole du Brabant. Cette note est ainsi conçue :

« La peste bovine continue à faire des ravages dans le département du Nord, notamment dans le canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes, et dans celui de Solesmes, arrondissement de Cambrai. Le fléau vient de se déclarer à Saint-Saulve, commune qui se trouve entre Valenciennes et Quiévrain. — Dans le département des Ardennes, la présence du typhus contagieux n'est plus signalée que dans la commune de Vrigne-sur-Meuse, près de Sedan, où, à la date du 5 de ce mois, 50 têtes de bétail avaient déjà succombé. Dans les autres communes et principalement dans la direction de Mézières, il n'y a plus, paraît-il, aucun indice de la maladie. »

Nous espérons que ni M. Victor Lefranc, ni la direction de l'Agriculture, ne verront dans nos remarques un parti pris d'opposition qui est bien loin de notre pensée. Notre concours le plus complet est au contraire acquis à toutes les mesures qu'ils peuvent prendre dans l'intérêt de l'agriculture. Mais cela ne saurait nous empêcher de signaler des améliorations désirables, et sans jamais nous lasser tant qu'elles ne seront pas obtenues. Une statistique hebdomadaire vaudra toujours mieux que des affirmations de circulaires ministérielles, nécessairement toujours vagues.

V. — *La fièvre aphtheuse ou cocotte en Angleterre.*

Il y a quinze jours (page 450 de ce volume), nous avons rapporté un on-dit des journaux alléguant que la peste bovine aurait fait irruption en Angleterre. Il y a en effet, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, une maladie contagieuse qui règne sur tout le bétail anglais. Mais heureusement ce n'est que la fièvre aphtheuse ou cocotte, et nullement la peste bovine. La fièvre aphtheuse frappe, il est vrai, très-fortement; mais elle ne va pas jusqu'à produire une mortalité exceptionnelle. Des rapports des inspecteurs du bétail, il résulte que, dans la semaine dernière, plusieurs milliers d'animaux étaient atteints, savoir : 600 dans le Buckinghamshire, 659 dans le Dorsetshire, 605 dans l'Essex, 110 dans le Cambridgeshire, 135 dans lé Northamptonshire, 2,164 dans le Norfolk, 1,348 dans le Glocestershire, 3,484 dans le Staffordshire, etc., etc. Tous ces chiffres sont pour l'espèce bovine. Les moutons et les porcs seraient également frappés, mais à des degrés beaucoup moindres. Cette énumération prouve que, dans la Grande-Bretagne, la police sanitaire du bétail se fait avec une exactitude remarquable. Nous lisons d'ailleurs dans le *Mark lane express* que des amendes de 25 à 125 fr. ont été encourues par un certain nombre de fermiers qui ne se sont pas empressés de faire la déclaration de la maladie conformément à l'acte du Parlement. C'est une question d'intérêt public, puisqu'elle touche à la subsistance du peuple tout entier, que de donner à l'autorité toutes les indications nécessaires pour qu'elle puisse empêcher la propagation des maladies contagieuses.

VI. — *Société d'assurance mutuelle contre la mortalité de l'espèce bovine.*

A défaut de la surveillance de l'administration, il faut sur le bétail celle des éleveurs associés pour défendre leurs propres intérêts qui sont

aussi ceux de toute la société. Partout, où l'initiative privée en donne l'exemple, nous devons l'encouragement de notre publicité, afin d'appeler l'imitation. M. F. Demole, que nous citions il y a huit jours à propos de la collecte faite en Suisse pour venir en aide aux agriculteurs français frappés par la guerre, nous a fait parvenir le règlement de la Société d'assurance contre la mortalité de l'espèce bovine, qui s'est formée dans la commune de Bossey, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie). Il est ainsi conçu :

Art. 1er. — Les soussignés, habitants des villages de Bossey, Laidefeur, et des hameaux de Crevin, Bellevue, Pierre-Grand, ou forains établis à moins d'un kilomètre de distance des limites de la commune de Bossey, se constituent en Société d'assurance, dans le but de s'indemniser mutuellement des pertes qu'un accident ou la mort d'un animal d'espèce bovine, ayant plus d'une année, causerait à son propriétaire (les cas d'incendie, d'épizootie charbonneuse et la peste bovine exceptés).

Art. 2. — La Société sera administrée par un comité de *neuf membres* composé d'un président, d'un secrétaire remplissant les fonctions de trésorier, et de sept commissaires ; le tout nommé par l'assemblée générale à la majorité des suffrages. Les fonctions de la commission sont gratuites.

Art. 3. — Les sept commissaires devront être pris : deux à Bossey, deux à Laidefeur, deux à Crevin, un à Bellevue.

Art. 4. — La commission est chargée de l'administration de la Société et de surveiller l'exécution des statuts; soit : 1° de recevoir ou de refuser les personnes qui demandent à faire partie de la Société ; d'exclure les sociétaires, dans le cas de l'article 14 ; 2° de convoquer l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire; 3° d'estimer les bêtes bovines à première réquisition du propriétaire ; 4° de décider si une bête doit être soignée ou abattue immédiatement ; 5° de décider si la viande doit être livrée à la consommation ou enfouie; 6° de fixer le prix de la viande et son mode de distribution. L'estimation de la bête sur pied et la fixation du prix de la viande devront être faites par *trois commissaires étrangers au village* ou au hameau où aura eu lieu l'accident.

Art. 5. — Lorsqu'un sociétaire aura acheté une bête, il devra prévenir le président, qui déléguera deux commissaires pour juger si cette bête est en bonne santé et, par conséquent, recevable; ils en fixeront la date de réception. Aucune bête ne peut être inscrite avant la visite des commissaires délégués, et sans un certificat de santé. Une fois admise, elle sera marquée à la corne.

Art. 6. — Tout sociétaire ayant une bête malade devra lui donner les premiers soins selon ses connaissances. Il devra prévenir, vingt-quatre heures au moins après le commencement de l'indisposition et plus tôt dans les cas graves, le président, ou deux membres de la commission, qui visiteront ou feront visiter la bête malade. La présence de trois commissaires est nécessaire pour estimer la bête sur pied et décider, si besoin est, l'abatage. En cas de météorisation, soit gonflement, coup de sang et autres cas qui exigent que l'animal soit abattu immédiatement, le propriétaire devra prévenir tout de suite les deux commissaires les plus rapprochés de son domicile. Il est interdit d'employer l'éther dans le cas de gonflement.

Art. 7. — Lorsque les commissaires auront décidé de faire abattre une bête et que le propriétaire s'y opposera, la perte restera entièrement à sa charge si la bête périt après deux invitations des commissaires et que la viande ne puisse être livrée à la consommation.

Art. 8. — Les frais d'abatage et de distribution de la viande sont à la charge de la Société lorsqu'un animal a été abattu après les décisions des commissaires. Les sociétaires sont tenus de prendre autant de parts de viande qu'ils ont de têtes de bétail inscrites. Deux membres de la commission assisteront au débit de la viande et veilleront à ce que la répartition se fasse aussi équitablement que possible. Le cuir de la bête appartient au propriétaire.

Art. 9. — Le prix de la viande est fixé par les commissaires d'après sa valeur réelle après l'abattement.

Art. 10. — Dans le cas où la viande d'une bête abattue ne peut être livrée à la consommation, le cuir de l'animal reste au propriétaire, qui est en outre indemnisé

par les sociétaires des deux tiers de l'estimation faite par les commissaires, lorsque la bête était sur pied.

Art. 11. — Le payement de la viande ou de la part d'indemnité doit avoir lieu par chaque sociétaire au plus tard dans les huit jours qui suivent l'accident, entre les mains du trésorier. En cas de refus de payement, la poursuite aura lieu devant qui de droit, et le sociétaire en défaut sera, jusqu'à payement, considéré comme ne faisant plus partie de la Société, dans le cas où il lui surviendrait un accident.

Art. 12. — Le propriétaire d'une bête abattue peut garder pour son compte la viande et le cuir; dans ce cas la Société sera déchargée des frais de l'accident, qui seront à la charge du propriétaire.

Art. 13. — Le propriétaire d'une bête abattue mangeable reçoit sa part proportionnelle de viande comme les autres sociétaires; dans le cas de l'article 10, il reçoit la valeur stipulée sans déduction.

Art. 14. — L'unanimité de la commission peut exclure un sociétaire qui tromperait la Société par spéculation ou en achetant une bête malade. L'assemblée générale ratifie ou annule au scrutin secret et à la majorité absolue des sociétaires inscrits, les exclusions prononcées par la commission.

Art. 15. — Il sera payé à la constitution de la Société, c'est-à-dire dans la huitaine des présentes, *deux francs* par tête de bétail, plus chaque année *un franc* par chaque tête de bétail inscrite; ce dernier payement aura lieu au premier janvier pour les bêtes déjà inscrites et à l'inscription de chaque bête nouvelle. — Toute bête changée ou remplacée dans l'année ne sera taxée qu'à *cinquante centimes*. — Tout propriétaire non fondateur ou démissionnaire et voulant entrer ou rentrer dans la Société, payera, en outre de la cotisation annuelle d'un franc par bête, un droit d'entrée égal au moment du fonds de réserve divisé par le nombre des bêtes inscrites, et ce, par chaque bête qu'il présentera à son entrée.

Art. 16. — Les membres démissionnaires reçoivent leur part du fonds de réserve : par contre, ceux qui sont exclus n'ont aucun droit à une répartition du fonds de caisse.

Art. 17. — Les dépenses et indemnités venant à dépasser le fonds en caisse sont supportées par les sociétaires au prorata des bêtes inscrites.

Art. 18. — La Société se charge des frais de vétérinaire jusqu'à concurrence d'une visite, étant bien entendu qu'elle a le droit de requérir ce dernier autant de fois qu'elle le jugera convenable.

Art. 19. — La Société fonctionnera à dater du 13 août 1871 : sa dissolution sera décidée par l'assemblée générale sur le vote des deux tiers des sociétaires inscrits. En cas de dissolution de la Société, les fonds en caisse seront répartis au prorata des bêtes inscrites.

Art. 20. — Les démissions ne peuvent être données que dans la dernière quinzaine de décembre; après le 1er janvier, aucune démission n'est admise, et tout sociétaire doit payer ses cotisations dans la quinzaine, faute de quoi il est considéré comme démissionnaire.

La Société a été définitivement constituée le 13 août dernier, par l'adhésion au règlement précédent de 32 sociétaires possédant 73 bêtes bovines. Un comité administratif a été nommé; il se compose de MM. F. Demole, président; Didier-Laurent, secrétaire et trésorier; Verdonnet, Perrin, Claret, Gal, Lambassy, Dumolard, Mégevan, membres. Nous espérons que, dans beaucoup de centres d'élevage, on imitera l'œuvre qui vient d'être accomplie à Bossey.

VII. — *Souscription nationale, ouverte par la Société des Agriculteurs de France, pour venir en aide aux agriculteurs frappés par la guerre et les intempéries de l'hiver.*

Nous avons dit plus haut qu'un grand nombre de contrées n'ont pas de blé pour faire leurs semailles d'automne. Aussi, la commission de la Société des Agriculteurs de France chargée des fonds de la souscription nationale pour secours aux agriculteurs frappés par la guerre ou les intempéries de l'hiver, s'efforce-t-elle de faire employer la plus

grande partie de cet argent en achat de bonnes semences. Nous avons indiqué, dans notre dernier numéro (page 488), la distribution qui avait été faite entre 21 départements. Déjà 92,000 francs ont été employés. La commission, dans sa séance du 27 septembre, a encore voté une nouvelle distribution de 10,500 francs. Le montant total des sommes reçues s'élève à 113,000 francs. Il reste donc encore une somme importante pour faire face aux nouvelles demandes, et d'ailleurs la souscription est toujours ouverte. Voici la suite des trois premières listes de souscripteurs que nous avons déjà insérées (nos des 29 juillet, 26 août et 9 septembre, pages 169, 327 et 407 de ce volume) :

	fr. c.
Total de la troisième liste publiée dans le *Journal de l'Agriculture* du 9 septembre	56,148,60
MM. Delval, à Eraulcourt	60
Bittard-Ducluseau, à Fromental (Haute-Vienne)	20
Van der Sraeten, maire à Vendeville (Nord)	20
Un anonyme	5
Souscription de la Société d'agriculture de Cherbourg (Manche).	
MM. le comte de Tocqueville, député, président de la Société	50
H. de Couville, maire de Querqueville, vice-président	20
Lequérié des Roziers, propriétaire, vice-président	10
d'Anneville, propriétaire, vice-président	10
Levieux, propriétaire, secrétaire	10
Lucas, négociant, membre	17
Jouan, capitaine de frégate, membre	5
Sallex, marchand de fers, membre	10
Toulago, cultivateur, membre	10
L. Mauger, négociant, membre	5
A. Mabire, propriétaire, membre	5
le comte Hervé de Sesmaisons, propriétaire, membre	50
Touzard, propriétaire, membre	20
Mouchel, membre	5
Coucy-du-Couaysel, propriétaire, membre	10
Bonaet, propriétaire, membre	10
E. Ferrard, négociant, membre	10
J. Ferrard, négociant, membre	10
Le Pouet père, propriétaire, membre	5
Le Sage, négociant, membre	10
Alf. Chazot, propriétaire, membre	25
Lemarié, cultivateur, membre	5
Lalzalle, cultivateur, membre	5
Lucas père, mécanicien, membre	3
Marvie, cultivateur, membre	5
N. Le Brun, cultivateur, membre	5
Bonnissent, cultivateur, membre	5
Chazot, vérificateur des douanes, membre	5
Delaporte, notaire, membre	10
Le Blond, avoué, membre	10
Auvray, cultivateur, membre	10
Ferrard père, négociant	10
Boscher père, marbrier	5
Boscher fils	5
Lanée, cultivateur	5
Un anonyme	5
MM. Demenfve, à Bois-le-Roi	40
Ansart du Fiesnet, à Autrean (Pas-de-Calais)	100
P. de Champeaux, à Lucenay-l'Evêque (Saône-et-Loire)	30
le vicomte J. de Plantavit, à La Baume (Hérault)	5
Le *Comité français de bienfaisance de Moscou* (M. Deprez, présid.)	1,000
Le *Journal d'Agriculture pratique*	500
M. Delavault, rédacteur financier de l'*Echo agricole* (somme omise dans la deuxième liste)	100
La Société d'agriculture de Dôle (Jura)	100
La Société d'agriculture de Montreuil-sur-Mer	300
Souscripteurs de la Société d'agriculture de l'Allier.	
La Société d'agriculture de l'Allier	1,000
MM. de Bonand, président de la Société	100
de Larminat, vice-président	25
Joachim de Garidel, vice-président	25
Corne, secrétaire	100
Chevalier, trésorier	10
Bessonnat secrétaire-adjoint	10

		fr. c.
MM.	Pasquier (de Cérilly)	10
	J. du Jonchay (de Gannat)	25
	M. Lefebvre (d'Uzeure)	100
	Renon (de Bourbon-l'Archambault)	50
	L. Mallery (de Buxière-la-Gare)	50
	Besson, maire d'Yzeure	20
	de Beaumont (de Tronget)	10
	du Chambon	10
	le vicomte d'Arfeuilles	30
Mme	la comtesse de Ligondès	10
MM.	de Bargues (de Moulins)	100
	des Mézières, ancien conservateur des eaux et forêts	10
	E. Fould, ancien député	100
	F. Leglot (de Contigny)	10
	Faure (de Moulins)	20
	Jaud'huin (de Moulins)	10
	Ch. Riant (de Saint-Aubin)	50
	Jourdier, ancien maire de Moulins	100
	E. Lecouture (de Bourbon-l'Archambault)	20
	Daudin, vétérinaire, à Moulins	5
	Bayon (de Beaulon)	300
	Bouchart, avocat à Moulins	20
	Delart (d'Ygrande)	100
	Berthoux (de Gannat)	50
	Laurencel (d'Ygrande)	100
	E. Prieur (de Moulins)	20
	A. Girara (de Moulins)	100
	Bonnichon (de Moulins)	60
	Buffenoir (de Trainay)	50
	Collas (de Chatelperron)	100
	E. Desbordes (de Bourbon-l'Archambault)	50
	M. D.	50
	le marquis de Montlaur	25
	Larbaud (de Grenzier-le-Vieux)	10
	Maugeneste (de Souvigny)	20
	le comte Chaptal	50
	Bonnecarrère, à Bouil-Pereuilh (Hautes-Pyrénées)	30
	Adolphe Dailly, à Paris	200
	Canat de Chizy, à Préty (Saône-et-Loire)	200
	Saintoin-Leroy, à Orléans (Loiret)	20
	le comte de Bouillé, député, à Magny-Cours (Nièvre)	100
	des Rosiers, à Paris	5
	Heddebault, à Houplin (Nord)	250
	Roussel, à Bar-le-Duc (Meuse)	500
	E. Chabrier, à Paris	500
	Total au 26 septembre 1871	63,708,00

Les dons en nature sont accueillis aussi bien que les dons en argent. Voici quels sont en ce moment ceux qui ont été mis jusqu'ici à la disposition de la Société :

MM. Tardieu, au Frétey, par Guiscard (Oise) : 100 kilogrammes de blé.
Ch. Boursier, à Chevrières (Oise) : 10 hectolitres de blé.
Bertin, à Roye (Somme) : 10 quintaux de blé d'hiver.
Heddebault, à Houplin (Nord) : 10 hectolitres de blé.
le comte de Guitaut, à Époisses (Côte-d'Or) : 5 hectolitres de blé.
le marquis Le Sens de Morsan, à Brionne (Eure) : 10 hectolitres d'avoine.
Perrier frères, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) : cent poiriers pyramides et cent pommiers nains.
le comte de Croismare, au Ménil (Eure-et-Loir).
Jaccottet, à Cluses (Haute-Savoie) : une charrue agricole.
Ansart du Fiesnet, à Outreau (Pas-de-Calais) : 600 kilogrammes d'engrais de poisson.
J.-P. Vaury, à Suscy-Crisenoy (Seine-et-Marne) : trois sacs de blé d'un hectolitre chacun.

Outre les sommes qui figurent dans les listes précédentes, la Société des agriculteurs de France a eu à sa disposition 50,000 francs environ provenant de souscriptions ouvertes en Suède, à Philadelphie, à Florence et en Californie. En outre, nous recevons communication de la lettre suivante adressée à M. le Président de la Société par M. Jenkins,

secrétaire honoraire de la Société anglaise de secours en semences aux cultivateurs français :

« 24 septembre 1871.

« Cher Monsieur,

« Le comité de la *Société anglaise de secours en semences aux cultivateurs français* a appris avec regret et surprise que le blé de printemps distribué par ses soins, en mars dernier, aux cultivateurs français victimes de la guerre, n'a pas produit un résultat satisfaisant, et que, dans beaucoup d'endroits, il a manqué complétement.

« Quoique l'avoine, l'orge, les pommes de terre et autres semences envoyées par nous, aient donné de très-belles récoltes, le comité pense qu'il doit s'efforcer d'indemniser, dans la mesure du possible, les cultivateurs qui avaient reçu du blé de semence, et dont la récolte a fait défaut.

« J'ai l'honneur de vous informer que, sauf votre approbation, le comité a résolu que l'argent resté à sa disposition, et s'élevant à la somme de dix à onze mille livres sterling, sera consacré à l'achat de semences de blé pour être distribuées en France le mois prochain. En premier lieu, chaque cultivateur français qui a été secouru, et dont le blé de semence envoyé par nous n'a point produit de récolte, recevra une quantité égale à la moitié de ce qu'il a déjà reçu. La répartition du surplus, après cette opération, sera ultérieurement réglée par le comité. Mais son intention serait de l'employer à venir en aide aux cultivateurs dans quelques portions de districts qui étaient inaccessibles aux représentants du comité le printemps dernier. Ces localités sont : 1° certaines parties des départements de la Somme et de l'Aisne, 2° les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne ; 3° la Beauce.

« Nous espérons que ces propositions obtiendront votre assentiment et celui de toutes les personnes intéressées à notre œuvre.

« Agréez, cher monsieur, etc. « JENKINS. »

On ne saurait trop louer les sentiments de généreuse délicatesse qui ont inspiré cette lettre. C'est la meilleure réponse aux attaques que quelques esprits chagrins avaient dirigées contre le Comité anglais.

VIII. — *Congrès des fruits à cidre.*

La Société fondée à Caen le 11 novembre 1864, pour l'étude des fruits à cidre, doit tenir sa septième session à Yvetot (Seine-Inférieure), du dimanche 15 au mercredi 18 octobre, sous les auspices de la Société pratique d'horticulture de cette ville. L'association, après avoir soumis à son examen les fruits de diverses contrées productrices, de la haute et de la basse Normandie, de la Bretagne et de la Picardie, ne pouvait mieux faire que de porter son attention sur les produits de l'arrondissement d'Yvetot. La réunion dans cette ville normande était d'ailleurs provoquée par une Société d'horticulture, qui s'est particulièrement occupée des fruits de pressoir et compte dans son sein un chimiste distingué, M. Hauchecorne, qui a lui-même entrepris une série d'expériences dans le but de savoir, en analysant les bonnes boissons, quelles doivent être les conditions à rechercher dans les fruits destinés à les fournir et quels sont les meilleurs moyens à employer pour extraire les jus, comme les soins à donner aux boissons préparées pour les conserver. Il paraît raisonnable dans cette circonstance de ne pas marcher au hasard ou de se reposer uniquement sur l'influence du sol, et tout porte à croire que des études éclairées par la science et les observations judicieuses des praticiens, aideront les cultivateurs à planter des variétés d'arbres qui en produisent beaucoup de fruits, contiennent les éléments essentiels pour la formation des jus : ils de-

vront aussi fixer les personnes qui brassent sur les procédés les plus avantageux pour la fabrication des boissons. Le programme des questions à traiter est le suivant :

Quelles qualités recherche-t-on dans les pommes et poires destinées au pressoir? Quelle est l'influence du terrain sur la qualité des fruits? Emploie-t-on les pommes acides ou sures? Dans quel cas le fait-on? Dans quelles proportions? Quels avantages ou quels inconvénients présente leur emploi? A-t-on essayé d'obtenir du cidre des pommes de table; quel a été le résultat de ces essais? Connaît-on des sortes de pommes susceptibles de voyager sans détérioration, ou propres à la fabrication des cidres capables de supporter de longs voyages? A quel degré de maturité emploie-t-on les pommes à cidre? Quels sont les procédés en usage pour l'écrasement des fruits, et auxquels doit-on donner la préférence? Quel est le mode usité pour extraire le jus? Quelle portion de jus est extraite des fruits au moyen des diverses sortes de presses, comprise la presse hydraulique? Comment doit-on diriger la fermentation des cidres? A-t-on fait des expériences comparatives sur le meilleur mode de conservation des cidres, ou sur la lie, ou après les soutirages? Quel a été le résultat? Quelles sont les eaux préférables pour la fabrication du cidre?

Comme on le voit, les questions à l'étude sont nombreuses, et il est du plus haut intérêt de les résoudre : car elles portent sur une des branches les plus importantes de l'agriculture.

IX. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Le temps s'est mis cette semaine à la pluie, du moins dans le rayon de Paris. Cela est mauvais pour les vendanges qui, comme nous l'avons dit, sont fort en retard cette année.

Dans une partie du département de l'Aisne, on se plaint beaucoup de presque toutes les récoltes, à l'exception des avoines. C'est ce que l'on voit dans la lettre suivante que M. Dubosq nous adresse de Château-Thierry, à la date du 20 septembre :

« La moisson étant rentrée, il est facile de se rendre compte de son produit. Les blés de Couvraines, conservés en très-petite partie, la gelée ayant détruit la presque totalité du plant, n'ont donné qu'une récolte insignifiante; c'est à peine si l'on a a retrouvé la semence d'un grain de médiocre qualité. Les blés de mars, qui, pendant un instant, promettaient un bon produit, n'ont pas réalisé les espérances que la culture comptait en retirer; au battage le grain laisse beaucoup à désirer. Les seigles ont généralement souffert de la gelée du printemps, la paille est courte et le grain maigre. Les avoines donneront, cette année, un produit très-favorable en paille et grain. Les pommes de terre ont été atteintes par la pourriture; celles qu'on récolte en ce moment sont très-belles et paraissent en état d'être conservées. L'ensemble de la récolte sera une année moyenne. Les fourrages ont été abondants, et leur rentrée s'est bien opérée.

« Les pays vignobles ont été très-maltraités par les gelées du printemps et plus tard par la grêle; aussi, les malheureux vignerons ne trouveront pas dans l'ensemble de leur récolte le roisin suffisant pour leur boisson. On se demande en ce moment si le raisin pourra arriver à maturité, tant les nuits sont froides. Les fruits seront cette année fort rares, surtout les pommes; ce qui en reste sur les arbres est atteint par le ver. »

La sécheresse avait retardé, dans l'Ouest, la marche de la végétation. La pluie qui est tombée depuis une quinzaine de jours a sensiblement amélioré toutes les récoltes de cette partie de la France. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. Delagarde nous adresse d'Usseau, près Châtellerault (Vienne), à la date du 16 septembre :

« A la trop longue sécheresse que nous avons éprouvée semble devoir succéder une tout autre température. Depuis le milieu de cette semaine, des orages, qui se reproduisent chaque jour presque à la même heure, nous donnent l'eau tant désirée

depuis si longtemps. Quelques grêlons tombent aussi au moment où j'écris ces lignes, mais trop rares pour causer du dommage, ici du moins. Nos vignes vont surtout profiter de ces ondées; le raisin, si le temps continu à être chaud, va achever sa maturité dans les meilleures conditions; nos cultures maraîchères tardives vont aussi gagner à ce changement; nos pâturages vont reverdir et nos labours être plus facilement exécutés. Tout cela pourtant ne sera qu'une bien faible compensation à notre pitoyable récolte de froment, la base de notre culture. »

Tandis que dans le Nord et dans toute la partie moyenne de la France le mois de septembre avait été très-sec, on se plaignait au contraire de l'abondance des pluies et particulièrement des orages dans le Midi. C'est ce que l'on voit notamment dans la note que nous écrit de Périgueux (Dordogne), à la date du 18 septembre, M. de Lamothe, qui donne d'ailleurs des renseignements intéressants sur l'état des vignes et sur le bon parti que dans le Périgord on tire cette année des pommes de terre :

« Depuis quinze jours, il ne s'est pas passé de jour sans que nous ayons eu un orage accompagné de pluie et parfois malheureusement de grêle et d'autres désastres. C'est ainsi que dans nos environs immédiats, plusieurs plantations de tabac et des vignobles ont beaucoup souffert. En général, de nos côtés, la situation de la vigne sous le rapport du produit, n'est pas brillante, et dans une rapide excursion que je viens de faire, j'ai pu constater qu'il en est ainsi de Périgueux à Bordeaux. Près de Coutras, notamment, on rencontre des lignes entières de ceps entièrement perdus par la gelée. Dans les *palus* de Libourne il y a peu de raisin, et à la Bastide, vis-à-vis la grande cité maritime du sud-ouest, la même pénurie se fait remarquer. En Médoc, on est mieux partagé, paraît-il. Nos betteraves grossissent bien ; les maïs donnent abondamment. Pour les regains et les dernières coupes de luzerne, on aurait besoin maintenant de chaleur, de même que pour les vendanges. Les pommes de terre fort abondantes aux environs de Périgueux cette année, sont vivement recherchées pour le nord de la France et l'Angleterre. Il s'en est expédié déjà de nombreux chargements de qualité moyenne de 3 fr. 50 à 4 fr. l'hectolitre. Les supérieures ne sont pas encore récoltées. Le bétail continue à être fort cher, surtout les veaux d'attelage, dont on a peine à se procurer quelques couples à des prix exorbitants. »

Dans les Hautes-Alpes, la récolte des pommes de terre laisse beaucoup à désirer, et les vendanges sont très en retard sur les années ordinaires, ainsi qu'il résulte de la note que M. Allard nous écrit de Châteauroux, à la date du 18 septembre :

« La moisson des orges et des avoines est terminée dans le Briançonnais ; elle a donné un rendement satisfaisant. Les pommes de terre, dont les fanes et les tiges présentaient jusqu'à ce jour un coup d'œil magnifique, ne donnent pas un produit aussi abondant qu'on avait lieu de l'espérer; quelques cas de maladie se sont présentés. La vigne, quoique toujours belle, est en retard de quinze jours au moins, et les vendanges n'auront lieu que dans la première quinzaine d'octobre prochain. Le temps étant favorable, on s'empresse d'ensemencer les champs. Les regains des prairies sont beaux presque partout. — L'état sanitaire du bétail est bon. »

Nous n'avons rien à changer à l'appréciation que nous avons faite des résultats généraux de toutes les cultures en 1871. La France n'aura pas assez pour sa subsistance en blé; mais elle n'aura pas à importer de l'étranger tout ce qui lui manque, à cause de la variété de ses productions. En se gênant, en substituant une nourriture à une autre, on parviendra à traverser les mois de misère, qui doivent être une nouvelle épreuve de notre force après les cruelles souffrances déjà supportées.

J.-A. BARRAL.

RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS AU SUJET DU MARC D'OLIVES.

L'habile créateur de la ferme de New-Powrcelles, dans les Bouches-du-Rhône, vient de m'écrire pour me demander quelques renseignements au sujet de l'utilisation du marc d'olives pour la nourriture des porcs. Comme ma réponse peut être utile à d'autres agriculteurs, je crois qu'il est bon de la publier dans le *Journal de l'Agriculture*, et M. Borely, qui l'a provoquée par une lettre trop bienveillante dont je le remercie, voudra bien m'y autoriser.

Le marc d'olives est parfaitement applicable à la nourriture des porcs ; je l'ai dit d'ailleurs dans mes premiers articles. Il y a à cet égard une pratique très-ancienne dont on est tellement satisfait que, dans certaines localités du département du Var, elle se perpétue depuis longtemps sans interruption. Les uns donnent le marc tel qu'il sort du pressoir, les autres lui laissent subir l'opération de la *ressence* et préfèrent le résidu qui en provient et qu'on nomme vulgairement la *pulpe*. Je pense qu'il y aurait grand profit à utiliser de préférence le marc sortant du moulin à huile. Il contient plus de parties huileuses, ce qui le rend supérieur comme aliment; ensuite, si son usage se généralisait et s'étendait à nos diverses races d'animaux, on pourrait supprimer les moulins à *ressence* dont les inconvénients sont nombreux.

J'ai dit que les bêtes à laine acceptaient le marc avec empressement; je puis en dire autant pour les porcs. Il nous reste à faire l'expérience sur la race bovine, et si elle réussit, l'écoulement du marc comme matière alimentaire est désormais trouvé. Un de mes amis, agriculteur capable, m'affirme que les lapins eux-mêmes mangent la *pulpe* et s'en trouvent très-bien. Il est incontestable, dès lors, qu'ils mangeront le marc et qu'ils pourront ainsi concourir à la consommation de cette substance. Mais revenons.... à nos porcs.

Si leur nourriture était exclusivement composée de marcs d'olives, il pourrait peut-être en résulter quelque dommage au point de vue de la conservation de la viande. C'est ce dont se plaignent les bouchers. Mais quand on connaît les bouchers, on sait qu'ils sont féconds en plaintes de toute nature. Ils savent les mettre à profit pour obtenir à meilleur prix la marchandise ; ils me convaincraient bien mieux toutefois si, en présence d'un état de choses qu'ils disent nuisible à leurs intérêts, ils refusaient net de devenir acquéreurs. C'est de quoi ils se gardent bien, ce qui prouve suffisamment que le prétendu dommage n'est pas considérable. Cependant, il me paraît logique de ne pas donner le marc tout seul, de n'en point faire même la base de la ration habituelle, et de ne le considérer que comme un complément de nourriture.

Et maintenant a-t-il partout la même valeur ? c'est là une question à résoudre.

Dans le Var, on cueille en général les olives quand elles sont arrivées à maturité ; dans d'autres départements, dans celui des Bouches-du-Rhône par exemple, on les cueille avant cette maturité et sitôt qu'elles changent de couleur. Dans les deux cas, la chair de l'olive a-t-elle la même propriété nutritive ou l'a-t-elle au même degré ? C'est une question qui doit être soumise à l'expérience. A la place de l'habile

M. Borely, je commencerais par de simples essais, et la pratique serait le guide le plus sûr.

Dans le département des Alpes-Maritimes, où les olives sont cueillies après maturité complète et souvent quand elles veulent bien tomber de l'arbre, le marc paraît avoir d'autres propriétés que chez nous. On m'a assuré que la chair des porcs exclusivement soumis à ce régime prenait un goût détestable. Nous n'avons jamais remarqué cela dans le Var. Il pourrait donc y avoir dans le marc des propriétés qui se révéleraient ou non, suivant que l'olive serait cueillie plus ou moins mûre.

Voilà, je crois, tout ce que je puis répondre à l'honorable M. Borely. La pratique d'une foule de petits cultivateurs et la mienne propre plaident en faveur du marc d'olives comme aliment pour les porcs. Dans quelle proportion cet aliment doit-il être donné? c'est là encore une affaire d'expérience. Ici, on le mélange avec du son, du petit son ou d'autres substances. Chez les uns il compose le quart de la ration; chez d'autres, la moitié; chez d'autres enfin, la ration tout entière. La première proportion est la meilleure à mon avis.

Il faut d'ailleurs considérer si on opère sur des bêtes à l'engrais ou des mères nourrices. Je ne saurais trop recommander de s'en rapporter à l'expérience qui est toujours le meilleur guide. M. Borely, dans les admirables conditions où il se trouve, pourra tenter beaucoup d'essais sur ce point et nous en communiquer plus tard les résultats. Il pourra en tirer grand profit et rendre en même temps à l'agriculture du Midi un service remarquable.

V. Raynaud,
Agriculteur, à Draguignan (Var).

NOS COLONIES.

Quand la France épuisée fait appel à toutes ses ressources, c'est le moment de dire tout ce qu'elle pourrait tirer de ses colonies qui, soumises jusqu'ici à un régime militaire qui les écrasait, n'ont pas pu se développer et coûtaient même à la mère patrie. Laissant de côté la question de la réforme administrative de nos colonies, parce que je ne la connais pas assez pour la discuter, je me bornerai à répéter ce que me disait un négociant qui après avoir passé deux ans à Saïgon, y fut tellement tracassé par l'autorité militaire qu'il revint: « C'est le plus riche pays du monde; sa situation est admirable; mais tant qu'il sera gouverné par des militaires, il ne pourra se développer. » Il est triste pour tout cœur français de voir les colonies enrichir l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, et appauvrir la France; il y a là un vice radical; le gouvernement est assez éclairé pour le découvrir et y remédier.

L'Algérie, qu'on a si justement appelée la France africaine, a failli nous échapper grâce à l'aveuglement de son administration militaire qui n'a cessé de favoriser les Arabes et de contrarier les colons. Dans les colonies de toutes les autres nations, les militaires protégent les colons et sont à leur disposition; en France les colons sont complétement à la merci de l'administration militaire, comme dans la zone de servitude qui entoure nos forteresses.

Si l'administration militaire s'était bornée en Algérie à obéir aux vœux des colons, il y a longtemps qu'elle serait française, et que sa farouche population indigène aurait émigré ou se serait convertie. Quand l'Algérie sera française, on pourra donner suite à la grande idée du général Faidherbe, et la relier par une route intérieure avec notre magnifique colonie du Sénégal, si difficile à aborder par mer, et qui fournit cependant aux savonneries de Marseille la majeure partie des graines oléagineuses qu'elles emploient. Chaque année nous achetons pour quelques millions de cacao aux républiques hispano-américaines, au lieu de le produire dans nos belles et riches possessions du Sénégal et de la Guyane. Pour s'enrichir il faut produire; les bénéfices les plus nets sont ceux qu'on tire du sol auquel il faut appliquer nos soins, afin de lui faire rendre tout ce dont la France a besoin, depuis le pain et la viande jusqu'au coton, au lin, au chanvre, à la laine et à la soie.

Il y a dix ans que M. Michely, un des colons les plus intelligents de Cayenne, y a fait des essais d'éducation de vers à soie qui ont admirablement réussi et donné *cinq récoltes* par an. M. Ph. Jæger a constaté le même fait dans l'Annam, en sorte qu'il est bien établi que ces deux colonies peuvent produire toute la soie nécessaire à notre industrie et que celle-ci va acheter en Chine et au Japon.

Ces mêmes colonies, dès qu'elles seront administrées civilement, pourront aussi fournir aux filatures le coton qu'elles payent si cher à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à l'Egypte.

En faisant produire à nos colonies tout ce qu'elles peuvent donner, on développera notre marine marchande, qui n'est rien lorsqu'on la compare à celles de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Il me semble que le Gouvernement fait fausse route actuellement au point de vue économique en cherchant à développer l'armée au lieu de la réduire; on devrait n'en garder que ce qui est strictement nécessaire à la garde des forts et des colonies, s'attacher à former un corps d'officiers instruits et renvoyer les soldats aux campagnes qui en ont le plus urgent besoin. En agissant ainsi, l'agriculture prendra un essor tel qu'elle entraînera après elle l'industrie, le commerce, et que nos dettes seront vites payées. Alors, si on le juge convenable, il sera facile de reformer l'armée à laquelle rien ne résistera; car Napoléon I[er] disait à Sainte-Hélène : « que la nation la plus riche est celle qui en définitive remporte toujours la victoire. »

C'est l'amour du militaire qui a tué la France; c'est lui qui entraînera la chute de l'Allemagne, et cela est tout simple: car l'armée consomme et détruit; elle ne produit jamais. Les armées permanentes sont la faute économique qui a ruiné tous les grands empires en enlevant au sol la plus grande partie de ses bras valides et en épuisant toutes les ressources du pays. Gardons-nous donc de retomber dans la faute qui nous a perdus : désarmons. L'Allemagne n'est plus à craindre; encore quelques années de puissance militaire; encore quelques grandes victoires, et elle sera tombée plus bas que nous, si elle ne voit pas à temps l'abîme vers lequel elle court.

La grande force de l'Allemagne gît dans sa passion pour l'agriculture dont tout le monde s'occupe, depuis le souverain jusqu'au dernier paysan; les nobles y sont plus fiers des produits de leurs fermes

que de la beauté de leurs salons et de l'éclat de leurs réceptions; aussi ce pays s'enrichit-il lentement, mais régulièrement. Le feu roi de Wurtemberg a consacré sa vie au développement de l'agriculture et a rendu ainsi son pays l'un des plus prospères de l'Allemagne. Il présidait aux fêtes agricoles, tirait du dehors les bonnes races de bétail, faisait publier à ses frais de bons ouvrages populaires d'agriculture, et commençait sa carrière agricole en créant, à l'aide de neuf croisements successifs dirigés par lui-même, son admirable race bovine de Rosenstein, dont il était avec raison plus fier que d'une bataille gagnée, parce qu'il avait donné à son peuple une nouvelle somme de richesses.

M. Drouyn de Lhuys a bien compris le mal qui mine la France et son remède lorsqu'il a créé la Société des Agriculteurs de France, pacifique armée qui sauvera la patrie si tous les hommes intelligents continuent à venir se ranger sous son drapeau qui est celui de l'ordre, de la discipline, du travail, du progrès et de la richesse.

Il est à désirer que le Gouvernement, appréciant les immenses ressources qu'offre au pays la Société des Agriculteurs de France, la consulte et lui laisse une large part dans tout ce qui regarde l'utilisation de notre sol. SACC.

Neuchâtel (Suisse), 17 septembre 1871.

SUR LE PRIX DE L'AZOTE DANS DIFFÉRENTS ENGRAIS.

Tous les agriculteurs demandent des engrais de première qualité, avec la conclusion à bon marché. Ces engrais existent depuis longtemps et cependant, à part le nord de la France, ce n'est qu'exceptionnellement que la culture les emploie. Ce sont des tourteaux d'arachides décortiquées. Ces tourteaux sont employés en quantités prodigieuses dans l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord. La betterave venue sur tourteaux est préférée à celle venue sur guano du Pérou.

Le tourteau d'arachide est le plus riche de tous les tourteaux, et cependant il est le moins cher. Le Comice agricole de Saint-Quentin a publié l'année dernière le rapport de la Commission à laquelle il avait confié le soin de faire des expériences sur différents engrais. Les analyses ont été faites par M. Vivien, chimiste du Cercle des fabricants de sucre, et M. Dusanter, professeur de chimie; ils ont trouvé pour les Sierra-Léone (tourteaux noirs), 6.60 pour 100 d'azote réel. M. Herbelin, chef des travaux chimiques à l'Ecole de médecine de Nantes, a trouvé 7 1/4 pour 100. Ils ne descendent pas au-dessous de 6 pour 100 (les tourteaux d'arachides non décortiquées dosent moins de 4 pour 100).

Comment les agriculteurs ne préfèrent-ils pas l'azote des tourteaux à celui du sulfate d'ammoniaque et du guano du Pérou? Le guano du Pérou des îles Chinchas est épuisé, il n'y a plus que le guano du Pérou dit Guanape, dosant 6 à 7 pour 100 d'azote, 25 pour 100 de phosphate; son humidité varie de 16 à 28 pour 100. Si nous prenons seulement 20 pour 100 d'humidité et le minimum de l'azote, l'engrais se trouve réduit à 4 kilog. 800 gr. d'azote réel à 5 fr., soit 24 fr.; et à 20 kilog. phosphate réel à 30 centimes, soit 6 fr.; total : 30 fr., prix actuel du

Guanape, pris en magasin du Pérou sur la bascule et payé avant livraison ; le chargement sur charrette se paye même en plus.

Le sulfate d'ammoniaque vaut 60 fr., soit 3 fr. le kilog. d'azote.

En prenant l'analyse des tourteaux d'arachides décortiquées, réduits à 6 pour 100 d'azote réel et 3 pour 100 de phosphate réel (défalcation faite de l'humidité), on trouve :

	fr. c.
L'azote ressort à 2 fr. 18×6 kilog. réels	13.10
3 kilog. phosphate (au moins aussi assimilable que celui du guano du Pérou), à 30 cent	0.90
Prix des 100 kilog	14.00

Plus 80 kilog. de matières organiques pour rien. Ainsi le même azote, car celui des tourteaux est dans d'aussi bonnes conditions d'assimilation que celui du guano du Pérou et du sulfate d'ammoniaque, revient aux prix suivants : dans le guano du Pérou, à 5 fr.; dans le sulfate d'ammoniaque, à 3 fr.; dans les tourteaux d'arachides décortiquées, à 2 fr. 18 cent. On ne peut dire qu'il y a économie de transport en faveur du guano du Pérou et du sulfate d'ammoniaque, en raison de leur richesse comparée à celle des tourteaux, car le guano du Pérou est aujourd'hui moins riche que les tourteaux d'arachides, et son port sur plusieurs lignes de chemin de fer est plus élevé que celui des tourteaux, notamment sur la ligne d'Orléans. Quant au sulfate d'ammoniaque, son port est double de celui des tourteaux.

Puisqu'il est question du guano du Pérou, je me demande comment les journaux d'agriculture n'appellent pas plus souvent l'attention des agriculteurs sur la différence de valeur du guano du Pérou actuel avec celui des îles Chinchas. Le guano du Pérou actuel vaut 40 pour 100 de moins que celui des îles Chinchas, épuisé depuis un an. Aussi la compagnie représentant le gouvernement du Pérou se garde t-elle d'annoncer la richesse de son guano, qui dose 6 à 7 pour 100 d'azote au lieu de 12 à 14 pour 100, et qui a une humidité considérable. Il résulte du silence des journaux d'agriculture, un préjudice très-important pour les agriculteurs dont beaucoup ne se doutent pas qu'en payant 30 fr. le guano qu'on leur livre maintenant, ils payent 50 fr. la richesse du guano Chinchas épuisé depuis un an.

H Rouche.

LES JARDINS MILITAIRES.

Les journaux agricoles viennent de faire un chaleureux accueil au projet de M. le commandant Coignet, qui a pour but la création des jardins militaires dans les garnisons, et l'enseignement théorique de la culture maraîchère à l'école du régiment[1]. Ce projet, déjà bien accueilli par la Société centrale d'agriculture et par plusieurs associations départementales, a droit incontestablement aux sympathies des vrais amis du progrès. Il y a là d'ailleurs une idée qui s'impose à l'attention des hommes spéciaux chargés en ce moment même d'une double et difficile mission : la réorganisation de l'armée et la moralisation du soldat.

1. *Le Soldat cultivateur*, par M. Coignet, commandant du génie en retraite (*Journal de l'Agriculture* du 19 août 1871, p. 315 de ce volume).

Le jardinage, en occupant utilement les loisirs de cinquante ou soixante mille jeunes gens sortis chaque année de nos campagnes, les préserverait des dangers corrupteurs de la vie oisive des villes et aurait certainement une influence salutaire sur l'avenir de la France. La plupart de nos soldats, arrachés aux douceurs de la vie champêtre, retrouveraient avec bonheur la bêche et le râteau dans ces casernes qu'ils considèrent comme d'affreuses prisons, et plus tard ils reporteraient au village et appliqueraient dans le verger de leurs pères les connaissances pratiques qu'ils auraient acquises. Le bien-être qu'un supplément gratuit de nourriture en fruits et en légumes apporterait dans le régime alimentaire de notre armée a bien aussi son importance. Le calcul suivant, emprunté à M. Coignet lui-même, le démontre clairement. Dans la ration du soldat, il entre chaque jour pour 5 à 7 centimes 1/2 de substances végétales; c'est une somme de 18 fr. 25 à 27 fr. 75 pour l'année. Prenant la moyenne, soit 23 fr., on obtient, pour 100,000 hommes, une dépense annuelle de 2 millions 300,000 fr.; plus de 9 millions pour un effectif de 400,000 hommes sous les drapeaux. Ces chiffres donnent à réfléchir. Ils émanent, qu'on ne l'oublie pas, d'un officier distingué qui occupait naguère dans l'armée française un rang élevé, et qui doit bien connaître les choses dont il nous entretient. Pour dissiper les doutes qui pourraient exister sur les heureux effets que produirait l'introduction de la culture maraîchère dans les casernes des villes, je dirai quelques mots d'une expérience que j'ai suivie de très-près et que mon père, président de la Société d'horticulture de Fontenay, a fait connaître il y a cinq ou six ans aux lecteurs de la *Revue horticole*. Au printemps de 1865, un détachement du 44e de ligne vint prendre garnison à Fontenay-le-Comte. Il existait derrière la caserne un emplacement assez vaste servant de cour ou de dépôt. Le capitaine, homme intelligent qui aimait ses soldats et se préoccupait de leur bien-être, fit sonder le terrain, et voyant qu'il pouvait être converti en jardin, il dit à sa petite troupe : « Courage, mes amis ! défonçons, bêchons, labourons, puis nous planterons des choux, des pommes de terre, des salades, et nous les mangerons. » Ce qui fut dit fut fait. On travailla si bien qu'au bout d'un mois les carrés étaient dressés, les allées parfaitement alignées et les plantations presque toutes terminées. L'été survint, bien sec, bien aride, il fallait arroser. On ne se découragea pas. Deux puits abandonnés et presque comblés avaient été découverts lors des premiers travaux; ils furent promptement déblayés et mis en état. On désigna soir et matin des hommes pour aider ceux qui étaient plus spécialement chargés de la culture, et les arrosements furent donnés aussi souvent et aussi copieusement que la température l'exigeait. Le zèle de ces braves gens fut pleinement récompensé. Ils eurent à leur disposition, dès la fin de l'automne, d'excellents choux, de magnifiques salades, des carottes, des pommes de terre, des concombres, des aubergines et même quelques beaux melons. Bien plus, le 9 octobre, la Société d'horticulture de Fontenay ouvrait son exposition annuelle, et les visiteurs qui se pressaient en grand nombre dans les vastes salles de l'école communale, s'arrêtaient avec intérêt devant un lot de légumes gracieusement étalé entre deux faisceaux d'armes que surmontaient

des drapeaux aux couleurs nationales, et qu'encadraient des guirlandes de feuillages et de fleurs. Au sommet de l'élégante installation, on lisait : *Le détachement du 44e de ligne*. Enfin deux jours après, à la distribution solennelle des récompenses, le capitaine commandant le détachement recevait, avec les témoignages d'une vive sympathie, la médaille que le jury avait décernée aux jardiniers du 44e.

On voudra connaître, sans doute, les résultats matériels et moraux de ces cultures entreprises, il est vrai, sur une modeste échelle et avec des moyens bien insuffisants. Ici, je me contenterai de reproduire une partie des renseignements qui ont été très-obligeamment donnés par l'officier comptable à la Société d'horticulture et à son président.

« J'ai tenu note très-consciencieusement, a-t-il dit, depuis la création du jardin, des dépenses fort légères nécessitées par la culture, et de la valeur des produits consommés par le détachement. Chargé de la comptabilité, j'ai pu connaître et apprécier l'influence de cette consommation sur la vie matérielle du soldat, et voici le résultat auquel je suis arrivé : avec un faible effectif de 35 à 40 hommes, il a été facilement pourvu aux dépenses diverses qui sont habituellement à la charge de l'ordinaire, et de plus on a porté la ration de viande à 310 grammes par jour et par individu, en conservant toujours un excédant de recettes de 0 fr. 70 par chaque soldat; or les hommes spéciaux savent tous que plus l'effectif est faible, plus il est difficile de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes de l'ordinaire; ils savent surtout que dans ce cas il est presque impossible de porter l'excédant de chaque homme au chiffre de 0 fr. 70. A ces avantages il faut ajouter de fréquentes distributions de radis, de salades, de melons, de tomates, le tout en dehors de l'ordinaire. Ces calculs suffiraient pour recommander la propagation du jardinage dans l'armée française. Mais voici, selon moi, des arguments plus importants et plus décisifs : le bien-être matériel réagit sur l'humeur du soldat; il est plus gai, plus soumis; son service lui paraît moins dur. Il considère comme une faveur d'être désigné pour travailler au jardin. Il vante ses produits et les trouve bien supérieurs à ceux qui viennent du dehors. Les sous-officiers, de leur côté, se promènent souvent dans les allées du jardin. Ils font leurs observations, admirent les plus belles plantes, encouragent les travailleurs et s'intéressent au succès de leurs cultures. »

Je m'arrête, car on a dû comprendre quels sérieux avantages on obtiendrait pour la vie morale de tous ces jeunes gens, pour la discipline et la tenue des garnisons, si, par quelques embellissements et quelques créations utiles, on transformait la caserne en un domicile agréable où le soldat trouverait non-seulement une existence plus douce et plus confortable, mais encore des distractions honnêtes et le salutaire exercice d'un travail intéressant et profitable à tous.

Le projet de M. le commandant Coignet gagnerait sans doute à être modifié et simplifié dans ses détails; néanmoins nous acceptons le principe et nous le patronnerons avec ardeur. Les réorganisateurs de notre armée n'oublieront pas, espérons-le, la devise du soldat laboureur devenu maréchal de France : *Ense et aratro*. Oui, par la charrue et par l'épée; jamais alliance, écrit notre éminent collègue M. Gayot, ne fut plus opportune et plus nécessaire; sur elle repose à coup sûr la fortune et l'avenir de notre pays. Refaisons nos lois militaires, mais réformons aussi nos mœurs; mettons-nous à l'œuvre sans retard, car déjà les alarmistes s'écrient : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a que deux provinces de moins. » Mesurons courageusement l'étendue de nos ruines et de nos désastres; ne nous dissimulons rien; ayons foi surtout dans la merveilleuse fécondité du sol de notre patrie et dans

la vertu du travail. « Ce n'est pas seulement le blé, a dit un de nos plus grands poëtes, qui sort de la terre cultivée, c'est la civilisation tout entière. » E. Boncenne.

LA CÉCYDOMIE DESTRUCTIVE ET SON PARASITE. — II[1].

Importance des dégâts causés par la Cécydomie. — Pour fixer l'attention des lecteurs qui souvent passent rapidement sur un sujet, parce qu'ils le croient de peu d'importance, je vais indiquer ce que sont, dans une dizaine de cantons du département de l'Isère, les moissons aujourd'hui achevées. Dans les cantons de la côte Saint-André, de Saint-Etienne-de-Geoire, du Grand-Lemps et environnants, les meilleures récoltes, celles des coteaux où la terre est plus argileuse, plus forte que dans les plaines, ne rendront pas la moitié d'une récolte ordinaire; les moyennes rendront le quart ou le tiers d'une récolte ordinaire de bonne année; quant aux mauvaises, et elles sont nombreuses, ainsi que je le disais dans ma dernière lettre, elles font regretter aux cultivateurs les semences qu'ils ont répandues dans le sol; la plupart ne retireront pas cette semence ou ne la retireront qu'en mauvais grains.

Pour donner une idée de ce que sont ces récoltes, il faut dire que beaucoup moissonnent en ramassant seulement les épis qu'ils emportent à la ferme dans des draps! A la vérité, les insectes dont je m'occupe ici ne sont pas la seule cause de l'excessive médiocrité de ces dernières récoltes, car on les remarque dans les champs ensemencés en trèfles, auxquels les pluies du printemps ont donné un accroissement tout à fait exceptionnel, qui n'est pas sans avoir nui beaucoup aux blés. Pour cette année on peut bien dire, avec M. de Gasparin, que les semis de trèfles diminuent d'un cinquième au moins les récoltes de froment. Mais ce qui manque en plus, manque bien de par le fait des mouches cécydomiennes. Dans le canton de Virvien, qui est peut-être avec le canton du Pont-de-Beauvoisin celui qui a été le plus ravagé, et dans la ferme de M. Blanc, la récolte qui est en moyenne de vingt-quatre à vingt-cinq hectolitres, n'ira pas à quinze cette année; et là le déficit est dû uniquement aux Cécydomies, car les sainfoins qu'on sème dans les céréales, tout en étant bien venus, n'ont rien d'extraordinaire. — Je crois que les faits qui précèdent et qui ne sont en rien exagérés, sont suffisants pour attirer l'attention sérieuse des cultivateurs et pour leur faire rechercher les moyens d'empêcher le retour d'un pareil fléau. C'est ce que nous allons essayer.

Sous quelle forme peut on atteindre la Cécydomie? — Est-ce sous forme d'insecte parfait, sous forme de nymphe ou sous forme d'œufs? — Voici trois questions que nous réduisons rapidement à deux, car il est évident que l'insecte parfait, ce petit cousin si fin et si agile, ne peut pas être détruit par un procédé artificiel; les phénomènes météorologiques seuls peuvent l'atteindre. Mais réduites à deux, ces questions n'en sont pas moins suffisantes pour nous jeter dans une grande perplexité, et pour nécessiter de bien difficiles observations.

Destruction des nymphes. — J'ai dit que sur une centaine de pupes que j'ai renfermées dans des tubes, une quinzaine seulement m'avaient,

1. Voir un premier article, numéro du 16 septembre dernier, p. 462 de ce volume.

jusqu'à ce jour, donné des insectes. J'ai voulu m'assurer si dans les champs les éclosions n'étaient pas plus générales, et j'ai pu constater que moins d'un dixième des nymphes étaient vides; or, la moisson est à peu près terminée; et si les nymphes restaient encore quelques jours sans éclore, un moyen de destruction aussi infaillible qu'énergique serait l'écobuage des champs infestés. Je sais que tout en étant très-pratique, l'opération n'est pas applicable dans tous les cas ni dans tous les pays. Ainsi dans les chaumes ensemencés en trèfles, sainfoins, etc., et dans certaines terres que l'écobuage rendrait trop friable ou qu'il appauvrirait trop. Je sais aussi qu'avant d'en arriver à un moyen qui sort aussi directement des usages de la plupart des pays et qui demande une main-d'œuvre toute particulière, il faudra que les cultivateurs voient leurs récoltes ravagées plusieurs années de suite par ce même insecte, ce qui n'est d'ailleurs pas chose impossible. Ne sait-on pas, en effet, que la Cécydomie du froment, celle qui attaque les épis, a forcé les cultivateurs de certaines contrées en Amérique à suspendre la culture du blé pendant plusieurs années de suite? Et certainement un cultivateur non routinier n'hésiterait pas à employer ce moyen, s'il supposait avoir des blés ravagés l'année prochaine comme ils l'ont été cette année. Il est vrai que l'écobuage, à moins d'être pratiqué un peu généralement, ne sauverait pas complétement les récoltes de celui qui l'emploierait, car les mouches doivent pouvoir se transporter d'un champ à un autre, sans cela la simple alternance des cultures en serait un préservatif efficace; mais je ne pense pas que, à moins d'un temps exceptionnellement favorable, elles puissent aller très-loin, et si l'on ne parvenait pas à détruire complétement ces insectes, on en diminuerait de beaucoup les ravages. Un moyen de détruire les nymphes de la Cécydomie, moyen qui serait beaucoup plus simple que l'écobuage, mais dont malheureusement on ne peut pas garantir l'efficacité, serait de déchaumer profondément les terres, de suite après la moisson. Mais on sait que les insectes de la Cécydomie du froment qui sont tout aussi délicats que ceux de la Cécydomie destructive, parviennent bien à sortir de terre malgré la profondeur à laquelle a pu les enfouir un bon déchaumage.

Dans un prochain article j'étudierai le mode de destruction des œufs de la Cécydomie.

G. Cuzin,
Ancien élève de la Saulsaie.

PROJET D'UNE ORGANISATION FISCALE ÉCONOMIQUE.

Je considère les principes suivants comme des axiomes de finances à l'usage des particuliers, et de l'être collectif société.

1° Ne pas dépenser tous ses revenus et mettre de côté 1/10 pour ses éventualités; 2° ne jamais créer d'impôts qui puissent mettre obstacle au développement de la production, de l'industrie, du commerce, sources de la richesse publique; 3° le commerce et l'industrie augmentant en raison directe de la facilité des communications et des correspondances, faciliter ces communications par la création des chemins ruraux, vicinaux, communaux, chemins de grande communication, chemins départementaux, chemins de fer, canaux, rivières canalisées,

marine puissante, traités internationaux basés sur la réciprocité et la justice, et pour nos correspondances, les mettre à la portée du plus humble par un timbre unique de 10 centimes et un impôt télégraphique de 25 ou 50 centimes; 4° demander directement à ceux qui ont le superflu, et indirectement à tous ceux dont la raison n'est pas snffisante pour commander aux besoins artificiels : tabac, alcool, absinthe, objets de luxe, etc., etc.

Bonnes finances, bonne politique. Ne pas dépenser tous ses revenus, et mettre de côté 1/10 pour les éventualités. Recevoir ses revenus aux moindres frais possibles pour l'individu comme pour l'être collectif est la première économie. Si nous étions riches et sans dettes, nous dirions comme nos nobles, nos financiers : « Position oblige; nous ne pouvons nous-mêmes nous occuper de nos affaires, il nous faut un intendant, un nombreux domestique, une maison montée. Je sais bien qu'il y aura gaspillage de plus d'un cinquième de nos revenus ; mais que voulez-vous, position oblige. » Raisonnement tenu par toutes les monarchies. Malheureusement nous sommes pauvres et criblés de dettes. A la chute de la république de 1848, au 2 décembre 1851, notre dette était de 4 milliards, à la chute de l'Empire de 13 milliards, et actuellement de 20 milliards, soit une fois et demie le revenu annuel de la France qui est de 11 milliards 500 millions à 12 milliards.

Commençons par réformer notre domesticité qui nous coûte si cher, sans cela nous arriverons de chute en chute, ou plutôt de changements trop fréquents de mauvais serviteurs, à manger ce que nous avons, et finalement à la banqueroute, à la ruine. Faisons comme nos pères, qui malgré leurs nombreux enfants savaient faire honneur à leurs affaires, calculer leurs dépenses et mettre de côté pour leurs vieux jours. Ne prenons qu'un dixième de nos revenus pour notre domesticité. Ce sera juste la moitié de ce que nous coûtait l'Empire qui nous prenait un cinquième. Le dixième de 12 milliards est 1 milliard 200 millions. Mettons encore de côté un nouveau dixième pour les éventualités et l'amortissement, soit 120 millions, il restera pour nos dépenses 1 milliard 80 millions (1,080,000,000). Si nous sommes sages, débarrassons-nous de nos receveurs trop coûteux, tels que les employés de la régie, des octrois, des receveurs généraux et particuliers, des préfets et sous-préfets, de la police de sûreté générale, réformons nos pouvoirs publics trop grassement payés, nos administrations civile et militaire, nos ministères de l'intérieur, de la guerre, des affaires étrangères, des cultes ; enfin, douzième économie, *des cumules*. Choisissons nos employés avec soin; qu'ils soient fidèles, probes, économes, gens d'ordre, et notre maison prospérera.

Ainsi que je le disais dans ma notice précédente (n° du 2 septembre, p. 385), nos revenus sont de 2 milliards 462 millions; nous devons faire nos dépenses avec 1 milliard 80 millions, il nous reste de disponible pour nos dettes et l'amortissement 1 milliard 382 millions. Vingt-six ans suffiraient pour nous liquider, diminuer nos impôts et nous faire bénir de nos neveux.

Comme on va le voir, nos impôts directs s'adressent à tous ceux qui possèdent peu ou beaucoup, et cela en proportion de leurs facultés ; nos impôts indirects, aux besoins factices. Le mode de perception sera

différent : les directs se feront à la commune, les indirects seront faits par l'administration centrale. Pour les sept premières classes d'impôts directs, foncier et revenus, la perception se fera à la commune : *l'impôt foncier* représenté par le capital, fruit de nos économies, transformé en propriétés, fermes, usines, établissements industriels, etc. etc.; et *le revenu*, représenté par la cote personnelle et mobilière, les portes et fenêtres, les patentes, les cheminées, les domestiques, chevaux, voitures, chiens de luxe, le vin et le cidre, objets fabriqués. Ayant besoin de crédit, nous n'imposerons les actions cotées à la Bourse que lorsque nous ne devrons plus rien, c'est-à-dire dans vingt-cinq à vingt-six ans; mais je trouve juste qu'elles le soient.

Les répartiteurs de la commune qui tous les ans viennent estimer la valeur locative de nos habitations, et augmenter notre impôt suivant les améliorations que nous avons pu faire, pourraient, après la vendange, se rendre au pressoir ou chez les particuliers, prendre chez chacun note de la quantité de pièces de vin ou de cidre, avoir une moyenne dans chaque région du pays, comme on le fait pour le blé. Tout le monde sait que cette estimation se fait en prenant douze récoltes, ôtant la meilleure et la plus mauvaise, et les dix autres donnent le prix moyen. On aurait ainsi une base qui permettrait d'imposer proportionnellement et directement ce produit à la commune, et qui serait suivant les besoins du trésor public de 5 à 10 p. 100 de l'estimation régionale. Une loi faite par nos législateurs servirait de guide pour cette appréciation.

Prenons un exemple : notre moyenne, dans la commune de Compalay que j'habite, étant de 60 fr. les 225 litres, serait de 3 ou de 6 fr. par pièce, selon l'impôt de 5 ou de 10 pour 100. Cette somme sera payée directement au percepteur par douzième, comme on paye toutes les autres contributions. Il est bien entendu que l'impôt ne porte que sur ce qui doit être vendu, et non sur la partie réservée pour la consommation du ménage. De cette manière le commerce des vins est libre : plus de passavants, de congés, plus de droits de circulation et plus d'employés inutiles. Et voyez l'avantage pour l'ouvrier. Prenons pour exemple celui de Paris. Il achète à Compalay une pièce de 225 litres 60 fr., le congé 3 fr., le transport 5 fr. = 68 fr. Arrivé à Paris, il faut qu'il donne à l'octroi 50 fr., de faux frais 2 fr.; total 120 fr. que lui coûte ce vin qu'il aurait pu avoir pour 67 fr., transport et faux frais compris. M. X., qui a les moyens d'acheter à Bordeaux une pièce de 228 litres 600 fr., paye 12 fr. de transport, 3 fr. de droit de régie, 2 fr. de faux frais, 50 fr. d'octroi; total 667 fr. Juste à 3 fr. près le dixième en plus, tandis que l'ouvrier paye le double.

C'est le manque de justice dans l'impôt qui excite le prolétariat contre le riche, et qui pourrait amener la guerre de celui qui ne possède pas contre celui qui possède et fait les lois, de celui qui paye une grande partie de l'impôt contre l'inutile émargeur, car l'un a toutes les charges publiques et l'autre les supporte à peine. Evitons par d'utiles et justes réformes la guerre sociale de 1378 qui mit Florence à deux doigts de sa perte par la division de la bourgeoisie et du prolétariat et ne fut terminée en 1427 que par le triomphe de la justice, c'est-à-dire par l'impôt proportionnel que Philippe de Diaceto finit par faire triompher

avec la plume et non avec la violence. « Les riches et les pauvres, est-il dit, portèrent alors les menues charges avec le même bât, et chacun fut tenu de soutenir le trésor de la République suivant ses moyens. » Puisque la justice finit toujours par triompher, exécutons-nous de bonne grâce, évitons la guerre sociale en supportant les charges publiques en proportion de nos moyens.

Pour la perception des droits sur le cidre, la bière et l'alcool, on procédera de même que pour le vin. Dans chaque canton le percepteur sera notre caissier ou receveur particulier, chargé toutes les semaines de faire le compte des recettes et dépenses de chaque commune et de déposer au trésor du canton, du département, de l'Etat, les sommes nécessaires aux services et dépenses régulières de chacun. La poste sera chargée des transports et tirera un reçu de chaque administration. Ayons entre la commune partie payante administrative et de police du Gouvernement, et la partie politique ou gouvernement central, le moins d'intermédiaires possible. Ce sont les premières économies à faire; n'entretenons pas de sinécures.

Les villes feront comme nos communes, elles percevront directement à l'aide de répartiteurs, non-seulement les revenus sur la valeur locative, le mobilier, les portes et fenêtres, mais sur les cheminées, chevaux, voitures, domestiques, écuries, remises et chiens de luxe, qu'elles imposeront en proportion de leurs besoins. Ce sera un impôt transformé, puisqu'elles n'auront plus d'octroi, ni un personnel nombreux et inutile. Du reste si besoin est, comme en Belgique, le gouvernement central allouera à chaque ville la somme nécessaire à son administration. En nous contentant pour notre caissier du percepteur, qui alors prendra le nom de receveur cantonal, nous nous passerons de nos receveurs particuliers et généraux payés trop grassement. Troisième économie : 30 millions.

Dr Hoffmann.

SUR LES TRANSPORTS DANS L'INTÉRIEUR DES FERMES.

Il est très-important pour le cultivateur de pouvoir aménager ses bâtiments d'exploitation, nettoyer ses écuries et ses étables avec la plus faible dépense de force qu'il est possible; il doit en outre préparer les fumiers qu'il veut répandre sur ses champs, nettoyer les récoltes qu'il a ramenées à la ferme. Dans les grandes exploitations, pour les transports que ces opérations nécessitent, on a recours aux inventions les plus récentes de la mécanique agricole, aux chemins de fer portatifs, aux systèmes de rails pour intérieur des fermes, etc., etc. Mais dans les petites fermes, la dépense résultant de l'usage de ces procédés mécaniques, serait souvent trop forte pour le but à atteindre; c'est pourquoi on doit avoir recours aux transports à bras. Parmi les appareils construits dans ce but, il en est un qui, par sa simplicité et sa solidité, se recommandé spécialement aux agriculteurs. C'est le chariot de transport construit par MM. Bruel frères, ingénieurs-mécaniciens à Moulins (Allier).

Ce chariot, représenté par les figures 23 et 24, se compose d'un tonnelet porté sur deux roues, auxquelles il est relié par des montants

en fonte dont l'extrémité supérieure forme des coussinets autour desquels le tonneau peut osciller et se renverser. On voit que, de cette manière, l'opération du déchargement est des plus simples. Ce système

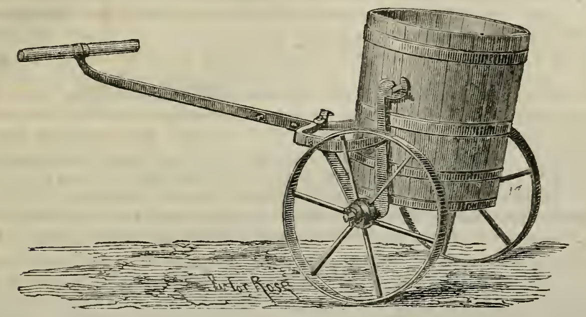


Fig. 23. — Chariot de transport de M. Bruel, pour intérieur de ferme, vu en travail.

peut être employé dans les fermes pour les transports des eaux, des purins, des racines, des pulpes, etc. Le barillet est en tôle zinguée ou bien en bois; dans le premier cas, il a une contenance de 100 litres;

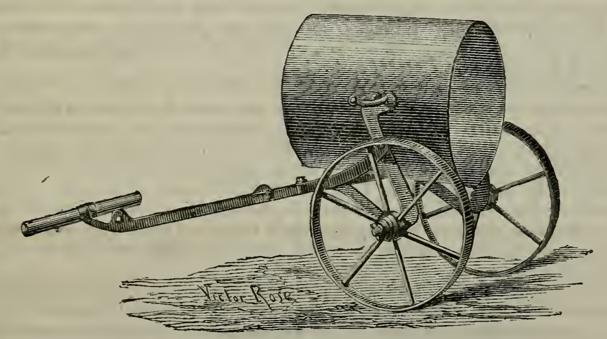


Fig. 24. — Chariot de transport de M. Bruel, pour intérieur de ferme, vu en arrêt et se renversant.

dans le deuxième cas, de 80 litres environ. Le chariot, avec le barillet en tôle, coûte 55 fr.; et avec le barillet en bois, il ne coûte plus que 42 fr.

Henri Sagnier.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES RÉGIMENTS.

Mon cher Directeur,

Je lis un peu tardivement votre chronique du 9 septembre, dans laquelle (page 413) vous faites connaître un projet de notre ami, M. Coignet, relatif à l'établissement d'un cours d'économie rurale dans les écoles régimentaires. Vous ajoutez que ce projet a été favorablement accueilli par la Société centrale d'agriculture, et que les sociétés de la Côte-d'Or et de la Dordogne lui ont souhaité la plus cordiale bienvenue.

Je suis heureux d'apprendre cette bonne nouvelle; je sais que M. Coignet est un esprit éminemment pratique, et que ses opinions méritent un sérieux examen; mais comme il convient de rendre à César ce qui appartient à César, permettez-moi de réclamer la priorité en cette question. Voilà vingt ans que j'ai émis la même idée dans mon *Manuel de droit rural et d'économie agricole*, qui porte la date du 1er mars 1846. Permettez-moi de mettre sous vos yeux les termes dont je me servais alors pour demander cette extension du programme des écoles régimentaires.

Après avoir dressé la liste des établissements où avait lieu l'enseignement agricole à cette époque, j'ajoutais : « Aux institutions qu'il conviendrait de développer, il faudrait ajouter une école d'application pour les ingénieurs agricoles et créer des chaires d'économie rurale dans les grands séminaires et dans les écoles régimentaires » (page 513). Plus loin (page 515), j'entrais dans quelques détails sur l'application de cette dernière idée. « Dans les écoles régimentaires, disais-je, l'enseignement de l'agriculture, n'offrirait pas un moindre intérêt. Il est bien rare aujourd'hui de voir un soldat libéré redevenir aussi bon cultivateur qu'il l'était avant son incorporation sous les drapeaux. La vie de garnison et son oisiveté lui auront presque toujours fait perdre l'amour du travail. Chaque loi du recrutement enlève donc presque sans espoir de retour, les forces les plus vives de l'agriculture. Un moyen sûr et facile d'obvier à cet inconvénient consisterait à introduire l'enseignement agricole au sein des écoles régimentaires. Des cours d'économie et de comptabilité, en rappelant sans cesse au soldat sa première profession, élargiraient le cercle de ses idées, et lui feraient désirer le moment de sa libération pour aller reprendre sa charrue. Cette innovation offrirait encore un autre avantage : elle préserverait les campagnes de la corruption qui malheureusement augmente avec le nombre des militaires congédiés. Ainsi, avantage pour les agriculteurs, avantage pour les mœurs, tels sont les résultats que procurerait l'enseignement de l'économie rurale et de la comptabilité agricole dans les écoles régimentaires. » Ce passage de mon livre établit suffisamment la priorité que je réclame. M. Coignet ne vient donc que longtemps après moi. Lorsque mon *Manuel de droit rural et d'économie agricole* est tombé dans l'oubli, que prouve la résurrection faite par notre ami? C'est que mon idée était bonne.

Au reste, je ne me suis pas borné à faire des vœux stériles pour l'extension du programme des écoles régimentaires. Un peu avant la guerre de Crimée, je fis part de mon dessein au général de Lourmel, aide de camp de Napoléon III. Je proposais au général d'ouvrir gratuitement à Paris un cours préparatoire aux jeunes officiers, que le ministre de la guerre aurait bien voulu me confier; un par régiment devait suffire. Après trois ou quatre mois d'études et quelques excursions dans les principales fermes des environs de la capitale, chacun de mes élèves aurait pu faire avec profit un cours d'économie rurale à l'école régimentaire. L'accomplissement de cette réforme n'aurait donc exigé que très-peu de temps, il n'aurait coûté qu'un faible supplément de solde.

M. de Lourmel approuva tout à la fois et mon projet d'enseignement et les moyens de réalisation que je proposais. Il en avait déjà parlé à l'Empereur, lorsque éclata la guerre contre la Russie. La mort du général ne me permit pas de pousser plus loin mon idée. Depuis lors, j'ai voulu la faire exécuter par M. Charles Limayrac, major au 12e régiment de ligne. Le major avait déjà rédigé un mémoire conçu en ce sens, pour être soumis à l'inspecteur général. Mais nous étions à la veille de la guerre contre la Prusse, et pour la seconde fois mon projet est tombé dans l'eau.

Pourtant les faits accomplis depuis quelques années lui assuraient une chance de réussite. Vous savez, mon cher directeur, que vers la fin de l'Empire les terrains appartenant au génie avaient été mis à la disposition des régiments pour y établir des jardins militaires. Vous avez sans doute également visité les jardins établis au camp de Châlons, parfaitement bien cultivés et qui fournissaient à l'ordinaire du soldat d'excellents légumes et en abondance. Il me semble que de ces faits pratiques à l'accomplissement de mon projet d'enseigner l'agriculture dans les écoles régimentaires il n'y a qu'un pas. Or, ce pas que nous n'avons pu franchir sous l'Empire, le franchirons-nous du moins avec la République? Il faut l'espérer, si, comme il en est fortement question, le service devient obligatoire pour tous les citoyens. Avec cette nouvelle organisation, il faut que l'armée devienne une grande école, dans laquelle le soldat trouvera le moyen de perfectionner son éducation commen-

cée, et de la conduire à bonne fin. Si c'est ainsi que nos législateurs comprennent la question, je ne désespère pas de voir mes vœux se réaliser très-promptement. Je me tiens donc toujours à la disposition de l'autorité compétente, pour faire gratuitement aux jeunes officiers que l'on voudra bien me confier, le cours dont j'avais esquissé le programme au brave général de Lourmel et dont il avait si bien compris l'importance.

Recevez, etc.

Jacques VALSERRES.

REVUE COMMERCIALE (30 SEPTEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

L'aspect du plus grand nombre des marchés de la province n'a pas varié. La spéculation est toujours rare, et les ventes se font, en grande majorité, pour satisfaire à la consommation courante. D'ailleurs, dans le Midi, les travaux des vendanges occupent tous les bras; dans le Centre et le Nord, le mauvais temps empêche les vendeurs de conduire leurs denrées sur les marchés.

II. — *Les grains et les farines.*

Le tableau ci-dessus montre qu'il n'y a pas eu cette semaine de fluctuations importantes sur les cours des céréales. D'après la moyenne générale de la France, la baisse sur l'avoine est arrêtée; les orges et les seigles ont repris une légère faveur; quant aux blés, le cours moyen a peu varié, par suite de la fermeté des prix dans le Centre et le Midi, mais il y a dans le Nord une tendance assez générale à la baisse.

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Orbec	39.75	»	»	21.00
— Caen	35.75	16.65	15.70	23.00
Côtes-du-Nord Pontrieux	28.50	»	»	15.00
— Lannion	28.25	»	15.00	14.50
Finistère. Morlaix	28.40	»	12.00	15.00
— Quimper	30.00	17.15	15.00	15.25
Ille-et-Vilaine. Rennes	31.75	»	16.25	17.00
Manche. Cherbourg	34.75	»	15.00	21.10
Mayenne. Laval	35.50	»	16.50	17.00
— Château-Gontier	33.40	»	14.00	19.50
Morbihan. Hennebont	31.00	23.00	»	18.00
Orne. Vimoutiers	35.25	«	18.00	19.15
— Flers	37.00	20.25	16.00	18.00
Sarthe. Le Mans	36.00	»	»	»
Prix moyens	33.24	19.51	15.44	17.96

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. La Capelle	37.00	22.00	20.50	16.00
— La Fère	37.00	»	»	»
— Saint-Quentin	37.00	20.50	20.00	»
Eure. Evreux	31.25	17.35	15.70	16.00
— La Barre	35.25	17.50	19.00	17.35
— Neubourg	35.65	16.75	17.10	16.50
Eure-et-Loir. Dreux	34.55	»	16.25	15.00
— Chartres	37.50	»	16.50	21.25
— Courville	37.50	20.00	16.40	14.20
Nord. Cambrai	37.95	19.50	»	15.00
— Douai	36.75	22.00	»	14.50
— Valenciennes	37.50	21.25	»	14.50
Oise. Beauvais	36.90	20.30	17.10	16.50
— Clermont	38.00	20.75	17.25	16.50
— Noyon	37.75	21.25	»	13.00
Pas-de-Calais. Arras	35.75	22.15	20.00	15.25
— Saint-Omer	35.50	18.75	»	19.00
Seine. Paris	36.70	19.75	17.75	16.75
Seine-et-Marne. Melun	34.50	16.30	13.40	16.00
— Montereau	35.85	19.75	16.50	15.50
— Provins	37.50	19.40	15.25	15.50
Seine-et-O. Etampes	38.35	19.60	16.00	16.50
— Rambouillet	35.00	17.90	15.00	14.00
— Dourdan	37.50	20.25	16.00	16.00
Seine-Inférieure. Dieppe	37.45	20.00	»	19.00
— Rouen	35.95	19.95	»	20.85
— Yvetot	37.25	19.75	20.25	17.90
Somme. Amiens	38.00	20.00	18.20	15.00
— Airaines	36.90	20.00	20.05	13.00
— Oisemont	35.50	20.00	»	14.00
Prix moyens	36.49	19.73	17.33	16.07

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Ardennes. Charleville	38.25	22.75	19.25	»
Aube. Méry-sur-Seine	38.10	19.70	15.50	14.35
— Arcis-sur-Aube	36.90	19.50	15.50	14.50
— Nogent	36.90	19.80	16.50	15.75
Marne. Reims	36.50	21.75	16.75	16.00
— Châlons	36.75	20.50	17.50	15.00
— Epernay	39.00	16.50	15.50	16.00
Hte-Marne. Bourbonne	35.00	»	»	15.25
— Langres	33.50	»	»	15.25
Meurthe. Nancy	36.50	20.00	17.50	15.50
— Pont-à-Mousson	36.25	21.00	16.00	»
— Lunéville	38.00	21.00	»	»
Meuse. Bar-le-Duc	39.50	18.50	16.75	16.25
Haute-Saône. Vesoul	33.65	21.05	14.50	15.35
— Gray	36 50	»	16.00	15.50
Vosges. Remiremont	35.00	22.35	»	15.50
— Epinal	39.00	21.50	»	16.50
— Raon-l'Etape	36.50	»	»	18.00
Doubs. Besançon	33.50	16 50	14.00	16.50
Prix moyens	36.59	20.15	16.25	15.71

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.75	»	15.00	17.00
Charente-Infér. Marans	34.75	»	18.50	18.00
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	18.50
Indre-et-Loire. Tours	36.00	»	»	»
— Bléré	36.75	20.50	14.30	16.00
— Château-Renault	35.95	18.65	14.30	14.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.75	18.20	15.70	18.50
Maine-et-Loire. Angers	34.75	»	17.50	17.50
— Saumur	35.75	»	18.00	»
Vendée. Luçon	34.00	»	16.00	18.75
Vienne. Chatellerault	36.70	21.00	»	»
— Loudun	35.00	»	16.40	17.50
Haute-Vienne. Limoges	32.50	19 50	»	18.50
Prix moyens	35.54	19.57	16.19	17.37

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. Moulins	35.50	21.00	16.50	16.50
— Cusset	31.75	19.50	19.25	16.50
— Gannat	33.00	»	16.70	15.25
Cher. Bourges	35.00	»	15.00	15.00
Creuse. Aubusson	31.00	19.25	»	18.50
Indre. Issoudun	35.50	20.50	15.30	13.50
— Châteauroux	34.50	18.00	16.25	15.00
— Valençay	36.25	20.25	16.40	12.50
Loiret. Orléans	36.65	18.75	15.30	15.50
— Montargis	37.00	18.20	13.55	14.00
— Gien	37 50	19.00	13.00	14.50

5e RÉGION. — **CENTRE** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Loir-et-Cher. Blois....	34.00	18.00	14.00	15.00
— Montoire........	36.00	20.00	13.20	14.50
Nièvre. Nevers.........	33.25	21.65	16.50	12.70
Yonne. Saint-Florentin..	36.50	19.25	15.75	15.50
— Sens............	35.50	21.00	14.50	15.50
— Toucy...........	33.50	17.50	13.00	14.00
Prix moyens......	34.84	19.46	15.26	14.93

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg............	32.50	17.00	»	15.00
— Rambervillers....	37.50	»	»	16.50
— Pont-de-Vaux....	34 00	17.00	15.00	14 00
Côte-d'Or. Dijon.......	34.00	18.25	16.50	16.25
— Beaune.........	33.50	17.50	17.50	16.50
Doubs. Besançon.......	34.00	16.50	14.00	16.50
Isère. Grenoble........	35.50	»	»	19.00
— Grand-Lemps....	35.25	17.50	16.00	17.00
Jura. Dôle............	»	13.75	15.15	16.60
Loire. Roanne.........	»	»	15.00	17.00
Rhône. Lyon..........	33.00	17.25	»	16.50
Saône-et-Loire. Mâcon..	34.25	18.00	»	17.00
— Autun..........	34.00	»	»	18.50
— Châlon-sur-Saône.	33.00	17.00	»	16.50
Prix moyens......	34.21	16.93	15.59	16.27

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Saint-Astier.	34.25	»	»	18.50
Hte-Garonne. Toulouse.	33.00	19.75	17.40	21.00
— Villefranche.....	32.50	»	»	19.00
— Muret..........	32.00	»	15.00	20 00
Gers. Nérac..........	34.00	»	»	17.60
Gironde. Bordeaux.....	33.00	21.25	»	20.00
— La Réole........	33 00	20.00	»	»
Landes. Dax..........	30.55	22.60	»	»

7e RÉGION. — **SUD-OUEST** (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Lot-et-Garonne. Agen..	33.00	20.00	»	20.00
— Marmande.......	32.00	»	»	»
B.-Pyrénées. Bayonne..	32.50	»	»	»
Prix moyens......	32.71	20.72	16.20	19.44

8e RÉGION. — **SUD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne.....	34.50	19.25	16 70	20.00
— Castelnaudary....	33.00	»	15 00	19.50
Cantal. Mauriac.......	29.00	19.95	»	22.00
Hérault. Béziers.......	32.50	21.25	15.70	23.00
— Montpellier......	33.75	21.50	16.50	20.00
Lozère. Mende.........	28.25	19.45	20.45	26.00
— Marvejols.......	29.30	18 25	»	»
— Florac..........	28.45	20.00	20.90	20.00
Tarn. Albi............	30.50	20.00	»	17.00
Tarn-et-Gar. Montauban.	32.50	20.50	14.85	20.25
Pyrénées-Or. Perpignan.	30.00	16 00	14.30	20.00
Prix moyens......	31.07	19.58	17.15	20.76

9e RÉGION. — **SUD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque.	31 35	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon.	31.20	21.30	21.35	22.50
— Guillestre........	31.00	21.00	21.00	21.80
Ardèche. Andance......	34.50	»	»	17.00
B.-du-Rhône. Marseille..	35.50	»	15.60	16.25
— Arles...........	33.00	»	»	20.00
Drôme. Montélimart....	32.50	18.00	»	18.50
Gard. Nîmes...........	32.50	24.50	»	22.00
Haute-Loire. Le Puy....	32.75	19.00	17.75	17.65
— Brioude.........	31.50	20.90	»	21.65
Vaucluse. Avignon.....	31.25	»	»	»
Prix moyens......	32.40	20.78	19.05	20.41
Moy. de toute la France.	34.12	19.60	16.49	17.66
— de la semaine précéd.	34.18	19.36	16.26	17.63
Sur la semaine précédente.. { Hausse.	»	0.24	0.23	0.03
Sur la semaine précédente.. { Baisse..	0.06	»	»	»

La situation sur les marchés étrangers est la même qu'en France. Les cours sont fermes, sauf en Angleterre où l'on constate une légère baisse sur le blé. C'est ce que constate le tableau suivant qui donne les prix par 100 kilog.

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger............	29.50	»	16.25	16.00
Angleterre.	Londres...........	31.80	21.40	20.00	21.10
Belgique.	Anvers............	34.25	20.50	18.00	16.00
—	Bruxelles..........	38.20	»	»	»
—	Liége.............	35.55	25.10	19.15	18.65
—	Louvain...........	37.60	24.75	20.50	15.00
Pays-Bas.	Maëstricht.........	33.75	23.80	17.25	18.75
Alsace et Lorraine.	Strasbourg.........	36.25	»	21.25	16.75
—	Metz..............	37.00	18.00	»	16.25
—	Colmar............	34.00	19.50	19.50	20.00
—	Mulhouse..........	36.50	»	19.00	19.00
Allemagne.	Cologne...........	32.20	23.00	»	»
—	Hambourg..........	35.25	»	24.50	20.75
Suisse.	Zurich............	30.00	»	20.00	19.50
Hongrie.	Pesth.............	26.50	17.50	»	14.00
Espagne.	Valladolid..........	29.05	»	»	»

Blés. — Les cours des bonnes qualités se sont maintenus à la dernière halle de Paris, quoique les affaires aient été des plus restreintes; il y a eu une très-légère baisse sur les sortes secondaires. On cotait par 120 kilog. pour les blés indigènes, de 41 à 47 fr.; soit 34 fr. 17 à 39 fr. 20 par quintal métrique. Les blés nouveaux amenés par les cultivateurs des environs se vendaient de 35 à 38 fr. les 100 kilog. Les blés étrangers valaient, par 100 kilog.: Californie, 37 fr. 75 à 38 fr. sur wagon au Havre; Chili, 37 fr. 50; Amérique d'hiver, 35 fr. à 35 fr. 50; de printemps, 33 fr. à 33 fr. 50 sur wagon au Havre. La physionomie du marché n'a pas changé depuis la semaine dernière; comme le précédent, il s'est terminé par une baisse de 50 centimes sur les qualités ordinaires.

Farines. — Le mouvement des farines à la halle de Paris pendant la dernière semaine est résumé dans le tableau suivant :

Restant au 20 septembre	27,152.73	Quintaux.
Arrivages officiels des 21, 22, 23, 25, 26 et 27 septembre	5,077.51	
Total des marchandises à vendre	32,230.24	
Ventes officielles du 21 au 27 septembre	4,984.32	
Restant disponible le 27	27,245.92	

Le stock a légèrement augmenté pendant cette semaine. Les prix moyens ont été les suivants: le 21, 52 fr.; le 22, 52 fr. 60; le 23, 53 fr. 01; le 25, 52 fr. 19; le 26, 52 fr. 24; le 27, 52 fr. 41. — A la dernière halle, le mercredi 27, les farines de consommation étaient cotées comme il suit: marques de choix, 85 à 86 fr.; marque D, 85 fr.; bonnes marques, 83 à 84 fr.; marques ordinaires, 78 à 82 fr.; le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre; ce qui correspond aux cours extrêmes de 50 fr. 95 à 54 fr. 78 par quintal métrique; c'est à peu près 60 centimes de baisse sur les cours de la semaine dernière. Les affaires ont été également très-calmes sur les farines de commerce; on coteit par 159 kilog. toile perdue: pour les farines huit-marques, courant du mois, 85 fr. 75; octobre, 86 fr.; novembre et décembre, 86 à 86 fr. 25; quatre mois de novembre, 86 fr. 50; pour les supérieures, courant du mois, 84 fr.; octobre à décembre, 84 fr.; quatre mois de novembre, 84 fr. 25. — A Dijon, les farines premières sont cotées en boulangerie à 62 fr., et les secondes à 59 fr.; à Bordeaux, la cote est de 50 fr., avec 1 fr. de hausse. — A Londres, la farine de consommation pour les villes se vend de 46 fr. 35 à 49 fr. 25; et celle pour les campagnes, de 39 fr. 25 à 42 fr. 40, sans variation sur les cours de la semaine dernière.

Seigles. — Les cours des seigles ont baissé à Paris, par suite de l'abondance des offres; on ne cote plus que 22 fr. 75 à 23 fr. les 115 kilog. sur bateau à Bercy, soit 19 fr. 75 à 20 fr. par 100 kilog.

Méteil. — On cote par 100 kilog.: à Pontoise, 25 à 30 fr.; à Nogent-le-Rotrou, 26 fr. 85 à 28 fr. 35. La plupart des marchés en sont dépourvus.

Orges. — Les cours des orges restent stationnaires de 17 fr. 50 à 18 fr. par 100 kilog. — Les escourgeons se vendent: les nouveaux, 22 à 23 fr.; les vieux, 24 fr. par quintal métrique, sans donner lieu à beaucoup d'affaires.

Avoines. — Les avoines étrangères sont très-rares sur le marché, et celles de pays ne sont pas bien abondantes. Les cours restent fixés de 16 fr. 50 à 17 fr. les 100 kilog.

Sarrasin. — La récolte du sarrasin se fait en ce moment; le vieux grain seul est encore sur le marché, et se vend de 15 à 17 fr. le quintal. Dans le Cantal, à Mauriac, la cote est de 24 fr. 28.

Maïs. — Les cours des maïs continuent à être bien tenus sur le plus grand nombre des marchés. On cote par 100 kilog: Bordeaux, 24 fr. 50 à 24 fr. 75; Castelnaudary, 21 fr.; Louhans, 18 à 20 fr.; Vesoul, 18 fr. 35.

Riz. — A Paris, les cours sont sans changement. On cote à Marseille: riz de Piémont ordinaire, 32 à 35 fr.; fleur, 40 à 41 fr.; riz d'Espagne, 41 fr.; — le tout par 100 kilog.

Pain. — Les prix du kilog. sont les suivants: Mauriac (Cantal), 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 45; — Manosque (Basses-Alpes), 1re qualité, 0 fr. 38; 2e, 0 fr. 32.

Issues. — Peu d'affaires à Paris aux cours suivants: gros son, 13 fr. 50 à 13 fr. 75; son trois cases, 13 fr. à 13 fr. 25; recoupettes, 11 fr. à 11 fr. 50; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, 17 fr. 50 à 18 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — La fin de la sécheresse a amené la baisse dans les cours des fourrages; les cours, au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, étaient les suivants, par 1,000 kilog.: foin, 90 à 114 fr.; luzerne, 76 à 100 fr.; paille de blé, 80 à 88 fr.; paille d'avoine, 42 à 46 fr. — A Rambouillet, on cote: foin, 70 à 90 fr.; luzerne, 70 à 90 fr.; paille, 90 fr.

Graines fourragères. — Les derniers prix, à Paris, étaient les suivants: trèfle incarnat, belles qualités, 46 à 55 fr.; trèfle violet, 130 à 140 fr.; luzerne de Provence, 140 à 150 fr.; de Poitou, 115 à 120 fr.; minettes vieilles, 55 à 65 fr.; le tout par 100 kilog. Les vesces d'hiver se payent de 40 à 45 fr.; et celles de printemps, de 24 à 26 fr. les 120 kilog. — A Avignon, les graines de trèfle violet, qui sont rares, se sont payées de 130 à 140 fr., et celles de luzerne, 124 à 128 fr. les

100 kilog. Les vesces noires à semer en automne se maintiennent de 26 à 28 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre. — On cote toujours à Paris : Hollande nouvelles, l'hectolitre, 8 à 10 fr., soit 11 fr. 42 à 14 fr. 20 le quintal ; jaunes, l'hectolitre, 6 à 8 fr. ou 8 fr. 57 à 11 fr. 42 le quintal. Les 100 kilog. valent, à Mauriac (Cantal), 6 fr. 05, prix moyen.

Légumes secs. — Les cours des légumes secs sont sans changements à Bordeaux et à Marseille. A Albi (Tarn), on paye par hectolitre : haricots, 25 à 28 fr.; fèves, 14 fr. 50 à 18 fr.; pois chiches, 32 à 36 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — La hausse s'accentue de plus en plus, et les 1870 surtout sont spécialement favorisés par la spéculation, car on craint que la récolte pendante, dont une grande partie, au moins dans le Midi, est déjà en cuve, ne donne que des produits médiocres. Ce sont là des appréciations plus ou moins vraies, qui ont plus ou moins leur raison d'être et auxquelles il ne faut pas, suivant nous, ajouter une confiance sans réserves. Nous espérons dans notre prochaine revue pouvoir être plus explicite et donner des résultats qui nous permettront de formuler une opinion de quelque valeur sur l'avenir de la nouvelle campagne. — A *Narbonne* (Aude) voici les cours: Narbonne supérieur, 17 à 18 fr. l'hectolitre ; 1er choix, 15 à 16 fr.; 2e choix, 14 à 14 fr. 50 ; Montagne, 1er choix, 13 à 13 fr. 50 ; 2e choix, 11 à 12 fr.; petits vins, 8 à 10 fr. — A *Carcassonne*, même département, on côte : vins rouges, 1er choix, belle couleur, 12 à 13 fr.; droit de goût, 10 à 11 fr. — A *Matha* (Charente-Inférieure) les 1869 et 1870 sont en partie écoulés ; on parle de 28 à 30 fr. la barrique de trente veltes pour les vins à faire pris en cuve. — A *Barbezieux*, même département, les 1870 valent : rouge Sainte-Radegonde, les 230 litres, 60 fr.; les bons crus ordinaires, 50 fr. — A *Vauvert* (Gard), voici le prix courant des vins : Costières, 22 à 25 fr. l'hectolitre nu ; 1er choix, 18 à 20 fr.; 2e choix, 14 à 16 fr.; 3e choix, 12 à 13 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), les vendeurs se tiennent sur la réserve et les cours sont toujours bien posés. On a vendu la semaine écoulée des Lesparre 1869 à 410 fr. le tonneau ; des bourgeois de Bourg 1870 à 450 fr.; les Saint-Yzans 1870 à 375 fr.; quelques livrables au prix de 370 fr.; des Saint-Macaire à 325 fr.; des bourgeois de Blaye à 560 fr.; des Ambarès 1869-1870 à 380 fr.; des entre-deux-mers 1870 à 245 fr.; des Bions à 375 fr. le tonneau de 4 barriques. — A *Lunel* (Hérault) on cote de nombreux achats en aramons au prix de 8 fr. l'hectolitre sur place ; 70 fr. les 700 litres rendus en magasin à Lunel. On signale une vente sur souche de 200 muids (1,400 hectolitres) à 100 fr. le muids. Les coteaux se payent de 13 à 15 fr. l'hectolitre suivant couleur et qualité. Le tout nu de fût et sur place.

Spiritueux. — Avant huit jours la fabrication commencera à envoyer régulièrement des produits nouveaux sur le marché parisien, et avant cette époque il est difficile de se faire une opinion sérieuse sur la situation qui nous est réservée dans l'avenir ; toujours est-il qu'en présence de la rareté de la marchandise disponible et de la réduction des stocks d'entrepôt, les cours sont en hausse. Mais, suivant nous, cette hausse n'a rien de sérieux, nous en trouvons du reste la preuve dans la faible tenue des prix qui semblent plus disposés à fléchir qu'à hausser. — A *Paris*, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave, 1re qualité, 90 degrés disponible est de 56 à 57 fr. Le cours commercial disponible de 56 fr. 50; 3 derniers, de 55 fr.; 4 premiers, de 56 fr.. — A *Marseille* (Bouches-du-Rhône), le 3/6 de vin disponible vaut 70 fr. l'hectolitre ; 3/3 marc de raisin, 63 fr.; esprit fin Nord disponible, 68 à 69 fr.; étranger (Allemand), grand fût, 62 fr.; en barils, 67 fr.; tafia des colonies françaises, disponible, 58 à 60 fr. — A *Aigrefeuille* (Charente-Inférieure), on cote : Aigrefeuille 1869, 68 fr.; 1870, 65 fr.; Aigrefeuille haut cru 1869, 71 fr.; 1870, 68 fr.; Surgères 1869, 75 fr.; 1870, 70 fr. — *La Rochelle*, même département, le cours de l'eau-de-vie nouvelle 1870 sans fûts est de 60 à 62 fr. l'hectolitre. — A *Surgères*, on cote les 1870 62 à 64 fr. sans logement, et les Aigrefeuille 1870, de 61 à 62 fr.; hauts crus, 59 degrés. — A *Béziers* (Hérault), le dernier cours en disponible est de 63 fr.; 2 derniers, 64 fr.; marc pour octobre, 50 fr. — A *Montpellier*, le cours des 3/6 a été fixé au dernier marché à 71 fr. — A *Pézenas*, on cote : courant disponible, 65 fr.; 3 derniers, 66 fr.; 3/6 marc, 50 fr.; eau-de-vie P. H., 48 fr. — A *Cette*, le 3/6 disponible a été livré à 67 fr.; octobre, 65 fr.; novembre et décembre, 66 fr.; marc, 50 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), les 3/6 du Languedoc sont faibles à 76 fr.; les 3/6 betteraves, à 65 fr. l'hectolitre. Quant aux eaux-de-

vie, les cours sont ainsi établis : bas Armagnac, 84 fr.; Ténarèze, 75 fr.; haut Armagnac, 72 fr. l'hectolitre. — A *Lille* (Nord), 3/6 fin mélasse disponible, 49 fr. 50 3 derniers, 49 fr.

Cidres. — A Fougères, il a été passé marché d'un mille de pommes, 500 kilog., à 66 fr. pris sur place; l'an dernier, les 500 kilog. se vendaient 5 fr. Le prix élevé du fruit ne permet pas de prévoir le cours du cidre nouveau. Celui de l'année dernière se vend actuellement à Fougères 20 à 35 fr. les 240 litres selon les localités.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les sucres ont encore repris faveur cette semaine à Paris, principalement pour les bruts qui ont monté de 1 fr. On cote au dernier jour : bruts indigènes 88°, 67 fr.; blancs n° 3, 73 fr.; raffinés bonne sorte, 139 fr. 50; belle sorte, 140 fr. 50. — A Valenciennes, les 88°, n°s 10 à 13 valent 66 fr. à 66 fr. 50; les n°s 7 à 9, 67 fr., avec 1 fr. 50 de hausse.

Fécules. — L'arrachage des pommes de terre est commencé; le rendement ne paraissant pas beaucoup diminué par la maladie, les cours des fécules ont encore baissé. Les 100 kilog. valent, à Paris : fécule première de l'Oise disponible, 35 fr.; à livrer, 32 fr. 50 à 33 fr.; fécule verte, 19 fr. 50 à 20 fr. — A Epinal, la première des Vosges disponible est cotée de 36 à 37 fr.; à livrer, 37 à 38 fr.

Glucoses. — Les cours des sirops n'ont pas varié depuis la semaine dernière.

Mélasses. — Les mélasses valent, par 100 kilog. : à Paris, celles de fabrique, 9 fr. 50; de raffinerie, 12 fr.; — à Valenciennes, mélasse de fabrique, 9 fr. 50.

Houblons. — La nouvelle récolte donne lieu en Alsace à des affaires très-actives : à Strasbourg, les cours ont rapidement presque doublé; on paye les lots de 220 à 250 fr. et même jusqu'à 275 fr. pour les très-belles qualités. — Le 20 septembre, à Dijon, le marché a été très-animé et les ventes nombreuses, aux prix de 300, 320 et même 340 fr. les 100 kilog.; beaucoup de planteurs demandaient jusqu'à 400 fr., en prévision de la hausse probable des cours. — En Belgique, les cours sont moins bien tenus; on ne dépasse guère 190 à 200 fr. les 100 kilog.; la cueillette donnera de meilleurs résultats qu'en Alsace et en Bourgogne.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les huiles de lin continuent à reprendre faveur à Paris, pendant que celles de colza restent stationnaires. Les derniers cours sont les suivants : colza tous fûts disponible, 117 fr.; en tonne, 118 fr. 50; épurée en tonne, 126 fr. 50; — lin disponible en fûts, 100 fr.; en tonne, 101 fr. 50; — le tout par 100 kilog. L'huile d'œillette surfine se paye 141 fr. les 100 kilog. — A Lille, les huiles de colza sont bien tenues à 122 fr. 85 pour celles brutes, et à 127 fr. pour celles épurées; la cote de l'huile de lin est de 100 fr. 40.

Graines oléagineuses. — La récolte d'œillette n'est pas aussi remarquable qu'on l'avait d'abord espéré: de là bonne tenue et même hausse dans les cours de cette graine. On cote : à Arras, 30 à 33 fr.; à Douai, 30 à 32 fr. 50; à Valenciennes, 28 à 30 fr.; à Cambrai, 29 à 31 fr. 75; — le tout par hectolitre. — Les autres graines sont bien tenues aux cours de notre dernière revue.

Tourteaux. — Dans le Nord, les cours sont les suivants : Arras, œillette, 16 fr. 50; colza, 19 fr. 50; cameline, 18 fr. 50; — Cambrai, colza, 18 à 19 fr. 50; œillette, 16 fr.; lin, 26 à 28 fr.; — Courtrai (Belgique), colza, 21 à 22 fr. 50; lin, 28 à 31 fr. 50.

Savons. — Pas de changements dans les cours.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — La reprise a continué cette semaine pour l'huile de térébenthine sur les différents marchés. Au dernier marché on cotait les 100 kilog. : à Bordeaux, 88 fr.; à Dax, 83 fr. avec hausse de 2 fr. — Les autres résineux conservent les mêmes cours.

Garances. — Les garances se vendent toujours à Avignon aux cours que nous avons indiqués la semaine dernière. — La graine de garance de pays, reconnue bonne, s'est vendue à 70 à 75 fr. les 50 kilog.

Verdets. — On annonce de Pézenas que les anciens marcs commençant à s'épuiser, on va faire la provision des nouveaux. Les prix restent fixés à 87 fr. pour le sec marchand en boules, et à 89 fr. pour les pains; — le tout par 50 kilog.

Gaudes. — Les cours n'ont pas éprouvé de variations; il ne s'est d'ailleurs traité que très-peu d'affaires.

Ecorces. — Le châtaignier *tout venant*, qu'emploient seules aujourd'hui les tanneries, en fait de bois de châtaignier, est vendu au prix de 7 fr. les 100 kilog. pris à Lyon ou à la Souterraine (Creuse).

VIII. — *Matières salines et fertilisantes.*

Crème de tartre. — Les premiers blancs restent bien tenus à Pézenas, au cours de 87 fr. On demande quelques livraisons de fin d'année.

Noir animal. — Le noir animal neuf en grains est coté 39 fr. les 100 kilog. à Valenciennes.

Noir d'engrais. — Les noirs d'engrais se vendent à Valenciennes 5 à 12 fr. les 100 kilog.

Engrais divers. — Les engrais commerciaux n'ont pas éprouvé de variations dans leurs cours, depuis notre dernière revue.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif pur de l'abat parisien est aujourd'hui coté 109 fr., ce qui porte à 82 fr. 84 le prix du quintal de suif en branches pour la province. — Les autres corps gras se vendent toujours bien aux mêmes cours.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases sont en hausse; elles sont maintenant cotées 2 fr. 40 à 6 fr. à la Villette, à Paris. — A Alger, les peaux de moutons se payent 70 à 90 fr., et celles de chèvres, 22 à 40 fr. la douzaine.

X. — *Textiles.*

Laines. — La campagne des laines peut être considérée à peu près comme terminée. En Algérie, il se traite encore quelques affaires. On a amené à Alger quelques charges de laines Djelfa qui se sont aussitôt vendues à 150 fr.; les débris, très-rares, valent 125 fr.; les laines pelades, également rares, sont très-recherchées de 220 à 250 fr.; le tout par 100 kilog.

Soies. — Les transactions en soies commencent à devenir très-actives à Lyon et dans tout le Midi. Voici les derniers cours d'Avignon : gréges filatures, 1er ordre, 87 à 90 fr.; 2e ordre, 75 à 80 fr.; cocons percés, 9 à 15 fr.; bourres de Chine fines, 19 à 21 fr. A Marseille, les cours ont repris de 1 à 2 pour 100.

XI. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Pendant la dernière semaine, du 21 au 27 septembre, le mouvement du marché des bestiaux de la Villette, à Paris, a été le suivant :

				Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 25 septembre.			
	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	6,370	5,323	341	1 60	1.46	1.32	1.47
Vaches	1,555	1,219	225	1.40	1.26	1.14	1.27
Taureaux	124	117	283	1.36	1.24	1.12	1.24
Veaux	2,700	2,466	60	2.35	2.15	1.90	2.13
Moutons	48,670	34,207	21	1.80	1.60	1.45	1.63
Porcs gras	3,602	3,537	82	1.70	1.65	1.60	1.65
— maigres	43	43	25	1.68	»	»	1.68

En comparant ce tableau à celui de notre dernière revue, on peut constater que les animaux amenés ont été plus nombreux, sauf pour les taureaux et les veaux. Il y a eu hausse pour toutes les catégories de l'espèce bovine, principalement pour les veaux, dont le prix moyen est monté de 1 fr. 95 à 2 fr. 13. Il y a eu baisse sur les moutons; les cours des porcs sont restés stationnaires. La vente s'est faite avec assez d'activité. Les départements qui avaient envoyé le plus grand nombre de bœufs étaient le Calvados, la Dordogne, Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, la Nièvre, le Cher, etc. Les meilleurs bœufs venaient du Calvados, de la Dordogne et de la Nièvre; pour les moutons, c'étaient ceux des départements des Deux-Sèvres et de l'Indre.

Viande à la criée. — On a vendu à la halle de Paris, du 20 au 26 septembre, 135,451 kilog. de viande de bœuf ou vache, 102,013 kilog. de viande de veau, 65,388 kilog. de viande de mouton, 31,097 kilog. de viande de porc, soit en tout 333,949 kilog. de viande, ou en moyenne 47,707 kilog. par jour. C'est une quantité un peu plus forte que la semaine dernière. Les prix du kilog. ont été les suivants à la dernière criée : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 22 à 1 fr. 56 ; 2e, 0 fr. 90 à 1 fr. 42; 3e, 0 fr. 46 à 1 fr. 18; morceaux de choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 24; basse boucherie, 0 fr. 36 à 1 fr. 06; — veau, 1re qualité, 1 fr. 80 à 2 fr. 20; 2e, 1 fr. 52

à 1 fr. 78; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 50; morceaux de choix, 1 fr. 46 à 2 fr. 40; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 46 à 1 fr. 66; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 44; 3e, 1 fr. 10 à 1 fr. 20; morceaux de choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 10; — porc frais, 1 fr. 46 à 1 fr. 76; salé, 0 fr. 66 à 1 fr. 60. Les cours les plus hauts pour chaque qualité sont les mêmes que la semaine dernière; les cours les plus bas ont un peu baissé.

Beurres. — On a vendu, pendant la semaine, à la halle de Paris, 190,530 kilog. de beurres, qui ont trouvé acheteur dans les conditions suivantes : en demi-kilog., ordinaires et courants, 1 fr. 90 à 3 fr. 50; — petits beurres, courants, 2 fr. 06 à 2 fr. 98; — Gournay en mottes, fins, 3 fr. 10 à 4 fr.; ordinaires, 2 fr. 50 à 3 fr. 08; — Isigny en mottes, choix, 4 fr. 70 à 5 fr. 16; fins, 3 fr. 50 à 4 fr. 68; ordinaires, 3 fr. à 3 fr. 48; — le tout par kilog.

Œufs. — Le nombre des œufs vendus à la halle de Paris, du 20 au 26 septembre, a été de 3,667,565. Les prix du mille ont été les suivants : choix, 100 à 115 fr.; ordinaires, 82 à 109 fr.; petits, 64 à 78 fr. Il y a eu augmentation de prix pour cette dernière catégorie.

Fromages. — Derniers cours des fromages à la halle de Paris : par dizaine, Brie, 17 fr. à 81 fr. 50; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 40 à 83 fr.; divers, 22 à 66 fr.; — Gruyère, 60 à 128 fr. les 100 kilog.

Volailles et gibier. — Au dernier marché, on vendait : canards, 2 fr. 70 à 3 fr. 50; dindes communes, 3 à 7 fr.; oies communes, 3 à 6 fr. 50; pigeons de volière, 0 fr. 50 à 1 fr.; bizets, 0 fr. 45 à 0 fr. 85; alouettes, 0 fr. 16; bécassines, 0 fr. 25 à 1 fr. 50; cailles, 0 fr. 15 à 1 fr. 15; cerfs et chevreuils, 14 à 51 fr.; faisans et coqs, 2 fr. 50 à 7 fr.; crêtes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50; poulets ordinaires, 1 fr. 55 à 2 fr. 75; gras, 4 à 5 fr. 15; communs, 1 fr. 25 à 3 fr. 75; lapins domestiques, 1 fr. 25 à 5 fr.; de garenne, 1 à 3 fr.; lièvres, 3 à 8 fr.; perdrix grises, 1 à 2 fr. 85; rouges, 2 fr. 40 à 2 fr. 85; pluviers, 0 fr. 30 à 1 fr. 10: pilets, 0 fr. 75 à 2 fr.; râles, 0 fr. 30 à 0 fr. 75; sarcelles, 0 fr. 30 à 1 fr. 25; vanneaux, 0 fr. 30 à 0 fr. 40.

Résumé. — Nous voudrions pouvoir modifier l'appréciation que nous portions la semaine dernière, à la fin de cette revue, sur l'aspect général des marchés. La situation est toujours la même. La rareté du numéraire se fait de plus en plus sentir; le crédit ne fonctionne que dans des limites très-restreintes. La France aura besoin d'user de toutes ses forces pour sortir de cette terrible crise.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de baisse qui avait commencé à se dessiner à la fin de l'avant-dernière semaine s'est fortement accentué et prononcé cette semaine. Nous commençons à ressentir les effets des versements de nos capitaux à MM. Bismark et Cie. Un fait qui auparavant eût passé inaperçu sur la place de Paris, la resserre des capitaux nécessaires pour prendre part à l'emprunt parisien, a suffi pour nous plonger en pleine crise monétaire. On a appris coup sur coup la nouvelle de l'élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre et la baisse des Consolidés anglais. Que l'on ajoute à cela de nouvelles préoccupations politiques, et nos lecteurs auront la cause du désarroi dans lequel s'est trouvé le marché.

Fonds publics français. — Le 3 pour 100, parti de 56 fr. 85 au lundi 18, est descendu à 55 fr. 85, dernier cours de samedi 23; baisse 1 fr. L'emprunt 5 pour 100 a également perdu 1 fr.; de 91 fr. 50 il est venu à 90 fr. 50. Comme conséquence de cette baisse le 4 1/2 s'est tenu ferme et a même monté de 0 fr. 50.

Banque de France. — Le crédit des particuliers ne semble pas avoir souffert de cet état de choses; car la Banque de France, dont la situation sous les autres rapports est à peu près la même, a recouvré la semaine dernière plus de 13 millions d'effets prorogés.

Crédit foncier. — Le Crédit foncier a perdu le cours qui lui semblait acquis de 1,000 fr.; il est retombé à 970 fr. Le Crédit agricole, lui aussi, a baissé de 10 fr. et s'est arrêté à 505 fr.

Chemins de fer. — La baisse a été universelle, sauf pour le Paris-Lyon-Méditerranée, qui, après plusieurs oscillations, est revenu samedi à sa cote de lundi, 890 fr.; c'est au Nord que cette baisse a été le plus sensible; 17 fr. 50 par action en une semaine, pour une ligne aussi bien posée — j'entends comme crédit — c'est énorme.

Cours de la Bourse du 18 au 23 septembre.

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0.................	23	55.85	18	56.85	55.85
4 1/2 0/0.............	18	81.00	20	81.75	81.50
5 0/0. Emprunt 1871.	23	90.50	18	91.50	90.50
Banque de France...	21	3180.00	23	3200.00	3200.00
Crédit foncier.......	23	970.00	18	1005.00	970.00
Crédit agricole.......	23	505 00	18	515.00	505.00
Est..........Actions.	23	520.00	19	530.00	520.00
Midi.............d°.	20	617.50	18	626.25	622.50
Nord.............d°.	23	975.00	19	995.00	975.00
Orléans..........d°.	20	872.50	18	880.00	875.00
Ouest............d°.	22	512.40	18	522.00	516.25
Paris-Lyon-Méditer.d°.	19	880.00	21	892.50	890.00
Chemins de fer français et étrangers :					
ACTIONS.					
Charentes............	23	472.50	18	475.00	472.50
Chemins autrichiens, actions de 500 fr...	23	805.00	18	815.00	805.00
Romain, privilégié.500	23	260.00	20	262.50	260.00
Sud autrich. lomb. 500	23	407.50	18	412.50	407.50
Nord de l'Espagne. 500	23	75.00	18	82.00	75.00
Guillaume Luxemb.500	20	207.50	23	210.00	210.00
OBLIGATIONS.					
Nord, remb. à 500 fr.	22	306.50	23	307.00	307.00
Paris-L.-M. d° à 500.	19	298.00	23	300.00	300.00
Est d°. à 500	22	287.50	18	298.75	289.00
Ouest d° à 500.	21	290.00	19	293.00	292.00
Orléans d° à 500.	22	298.00	23	300.00	300.00
Midi d° à 500.	23	290.00	22	295.00	290.00
Médoc d° à 500.		»		»	262.50
Fougères à Vitré à 500.		»		»	285.00
Victor-Emmanuel.500.	22	290.00	18	294.00	291.25
Nord de l'Espagne.500.	23	200.00	18	202.50	200.00

Le gérant : A. BOUCHE.

AGRICOLA.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS
DU DEUXIÈME VOLUME DE 1871.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PLANCHE ET GRAVURES.

PLANCHE COLORIÉE.

GRAVURES NOIRES.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME DE 1871.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE

ANNÉE 1871, TOME TROISIÈME

(OCTOBRE A DÉCEMBRE)

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé le 20 juillet 1866, a successivement fusionné avec le JOURNAL DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE et avec la REVUE DE L'HORTICULTURE. En conséquence il s'occupe de toutes les questions de pratique et de science agricoles, de législation rurale, d'économie politique ou sociale dans ses rapports avec la vie rurale, sans aucun parti pris politique; enfin il donne tous les développements nécessaires aux progrès de l'horticulture, de l'arboriculture et de la culture maraîchère; il traite aussi bien de la production des jardins que de celle des champs.

Il appartient à une Société qui ne compte pas moins de 840 agriculteurs ou agronomes groupés autour de M. J.-A. Barral.

JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE

DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J.-A. BARRAL

Membre de la Société centrale d'Agriculture de France;
Membre du Conseil général de la Moselle jusqu'à 1871;
Ancien élève et ancien répétiteur de chimie de l'École polytechnique;
Membre du conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France;
Lauréat de l'Académie des sciences, en 1863, pour le prix *Morogues* décerné à l'ouvrage ayant fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France;
Officier de la Légion d'honneur; Commandeur de l'Ordre ottoman du Medjidié, et de celui des Saints Maurice et Lazare d'Italie;
Chevalier des Ordres de Notre-Dame de la Conception de Portugal et d'Isabelle la Catholique d'Espagne;
Membre de la Société philomatique et du Conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale;
Membre honoraire de l'Académie de Metz, des Sociétés d'Agriculture du grand-duché de Luxembourg,
de Moscou, de Varsovie, de Spalato, des *Géorgofiles* de Florence, de Grosseto, de Turin, de Saint-Pétersbourg, de Pesaro;
Correspondant de l'Institut genevois, de l'Institut égyptien, de la Société des Sciences naturelles de Milan;
des Sociétés d'Agriculture ou d'Horticulture de Paris, d'Arras, de Bayeux, des Bouches-du-Rhône,
de Compiègne, de Caen, de Clermont, du Nord, de la Seine-Inférieure, de Mayenne, de la Haute-Garonne, de la Côte-d'Or,
de Joigny, de Lyon, de Nancy, du Pas-de-Calais, de Poitiers, de Poligny, de Senlis, de Mirecourt;
des Comices agricoles d'Agen, de Lille, de Meaux, de Metz,
des Sociétés d'Agriculture de Gand, de New-York et de Vienne (Autriche);
Associé étranger de l'Académie royale de Suède, etc., etc.

Conseil de direction Scientifique, Politique et Agricole :

MM. J.-A. BARRAL, BELLA, CASANOVA, GAREAU,
P. DE GASPARIN, DE KERGORLAY,
L. DE LAVERGNE.

ANNÉE 1871, TOME TROISIÈME

(OCTOBRE A DÉCEMBRE)



PARIS

AUX BUREAUX DU JOURNAL DE L'AGRICULTURE

Chez **MM. VICTOR MASSON et Fils**, libraires-éditeurs, 17, place de l'École-de-Médecine.

ET

A Bruxelles, chez M. Henri **MANCEAUX**, libraire-éditeur, 8, rue des Trois-Têtes.

A Londres, chez M. **Jacques BARRAL**, chimiste, 10, Basinghall Street, City.

1871

Le **Journal de l'Agriculture** paraît tous les samedis en une livraison de 52 à 68 pages, avec de nombreuses gravures noires intercalées dans le texte et des *planches noires* ou *coloriées* hors texte. — Il formera en 1871 trois volumes de 500 à 600 pages chacun.

C'est le seul journal agricole qui soit absolument complet, parce qu'il traite de tous les systèmes de culture, parce que son cadre lui permet de publier des articles développés sur les questions importantes, parce que seul aussi il embrasse à la fois l'agriculture, l'horticulture et l'économie rurale dans leurs rapports avec toutes les forces du pays.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 20 fr.; — six mois, 11 fr.; — trois mois, 6 fr. — Un numéro, 50 centimes.

	UN AN.	6 MOIS.	3 MOIS.
Belgique, Italie, Luxembourg, Suisse	23f.00	12f.50	6f.75
Angleterre, Espagne, Pays-Bas	25.00	13.50	7.25
Allemagne, Autriche, Danemark, États romains, Portugal	27.00	14.50	7.75
Colonies françaises, Égypte, Grèce, Turquie	29.00	15.50	8.25
Moldo-Valachie, Russie, Suède	30.00	16.00	8.50
Amérique du Nord, Amérique du Sud, Brésil, Colonics anglaises et espagnoles, États-Unis, Roumanie	32.00	17.00	9.00
Norvége	35.00	18.50	9.75

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

JOURNAL

DE

L'AGRICULTURE.

CHRONIQUE AGRICOLE (7 OCTOBRE 1871).

L'agriculture ancienne et l'agriculture moderne, d'après M. Mechi. — Lettre au *Mark lane express.* — Les négociants anglais devenus fermiers. — Transformation des modes de culture. — Accroissement du commerce agricole. — La vapeur dans les champs. — Obstacles mis par le mauvais état des ponts en Angleterre au transport des locomobiles. — Conditions de vie de la grande et de la petite culture. — Avantages des exploitations de médiocre étendue. — Importance du bon choix des blés de semence. — Le blé Galland et le blé bleu. — Lettres de MM. de Morteuil et Jules Gy de Kermavic. — La peste bovine. — Renseignements du *Journal de la Société agricole du Brabant.* — L'extension de la peste bovine d'après le *Journal officiel.* — Décret du 30 septembre sur les formalités à remplir pour recevoir l'indemnité des trois quarts de la valeur des animaux abattus. — Nécessité d'une bonne législation pour les transports d'animaux par chemins de fer. — Concours de bétail organisés par les sociétés d'agriculture d'Angleterre. — Vente de taureaux de race durham chez M. de Poncins. — Ventes des animaux reproducteurs appartenant à l'ancienne liste civile. — Les vendanges et la nouvelle maladie de la vigne. — Procédés proposés par M. Planchon et M. Faucon pour préserver les vignes contre le *Phylloxera vastatrix.* — Mort de M. Delacroix. — Concours ouverts par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Notes de MM. Villeroy, Huet, Bossin, Boncenne, Delatte, de Lamothe, de Galbert et de Moly sur l'état des récoltes dans la Bavière-Rhénane et les départements de Seine-et-Oise, des Ardennes, de la Vendée, de la Charente, la Dordogne, l'Isère et la Haute-Garonne. — Les vendanges de 1871.

Londres, 4 octobre 1871.

I. — *L'agriculture ancienne et moderne.*

J'écris cette chronique en Angleterre où j'ai dû venir étudier de près quelques-unes des questions économiques qui aujourd'hui deviennent si graves pour l'avenir de notre pays; en même temps j'ai examiné l'organisation des expositions internationales que l'Angleterre a inaugurées en 1871, et dont elle a établi la rotation pour le cours de neuf autres années; il n'est pas possible de rester dans l'ignorance ou dans l'indifférence en ce qui concerne des faits aussi considérables. Jadis, chaque nation, que dis-je? chaque petite province se suffisait à elle-même pour la plus grande partie, si ce n'est pour la totalité des denrées essentielles à la vie humaine; le commerce ne se portait guère que sur les objets de luxe. La vapeur a changé tout cela et beaucoup d'autres choses encore. La remarque en est faite dans une lettre que publie le *Mark lane Express* d'hier. Cette lettre est due à un agriculteur célèbre qui est en même temps un des marchands les plus considérables de la Cité de Londres, M. Mechi. Elle porte le même titre que j'ai donné au premier paragraphe de ma chronique. Les hommes de la génération de M. Mechi, qui déclare avoir soixante-neuf ans, et presque ceux de la mienne, quoique je sois à dix-sept ans de distance, ont assisté à la transformation radicale de l'agriculture. Ils ont vu l'état ancien, c'est-à-dire l'âge pastoral, celui des fermes à petits produits, entretenant peu de bétail, faisant peu d'engrais, n'exportant que de petites quan-

tités de marchandises sur les marchés les plus voisins, nourrissant et habillant même tous les agents de la culture avec les produits de leurs propres récoltes. Presque pas de commerce agricole. Les produits de la basse-cour consommés dans la ferme ou tout au moins dans la localité la plus voisine. Les grandes villes nourries exclusivement par les campagnes situées à l'entour. Dans toutes les exploitations rurales, la plus grande rusticité, le ménage étant réduit aux choses absolument indispensables à la vie, sans aucune culture pour l'intelligence. Le perfectionnement des voies de communication, la rapidité et la facilité des transports sur les routes et les voies ferrées, la vapeur enfin ont transformé et transforment encore l'ancien état de choses. D'abord, beaucoup d'hommes entreprenants, des négociants, des industriels, s'adonnent maintenant à l'agriculture. En Angleterre, il n'est presque pas de négociant notable qui ne tienne à honneur de cultiver un domaine ; il y apporte les habitudes du commerçant qui cherche les profits et sait se renseigner par la comptabilité. Le succès des grosses fumures produisant les grands rendements a rapidement fait changer tous les modes de culture. Plus de jachères ; à leur place des récoltes dérobées permettent d'augmenter les façons données à la terre. Un grand accroissement de production fourragère pour nourrir un bétail de plus en plus nombreux, se renouvelant le plus vite possible, afin d'envoyer beaucoup de bêtes sur le marché. Autrefois, dit M. Mechi, le fermier, sous prétexte de ne pas donner aux bouchers l'occasion de faire des bénéfices, tuait les animaux nécessaires à sa propre consommation, et salait les viandes qui devaient le nourrir souvent pendant plusieurs mois. Il cherchait avant tout à ne pas dépenser, à ne rien acheter, mais aussi il ne réalisait que bien peu d'argent. Aujourd'hui, il sait vendre vite et à propos, de même qu'il n'hésite pas à acheter des engrais, des machines, des semences de choix, de bons animaux reproducteurs, et à faire jouir toute sa maison du plus grand confortable. Il a des livres, des journaux, et ses filles jouent du piano. Les produits de la basse-cour, le beurre, les œufs, les volailles, sont vendus par la fermière de manière à en obtenir tout l'argent nécessaire à l'entretien de l'intérieur du ménage.

Le caractère ancien de la culture était l'immobilité, le caractère moderne est la circulation. La valeur de la terre a augmenté, elle s'accroîtra davantage. Le morcellement qui était exagéré diminuera; car la vapeur, quelles que soient les difficultés et les résistances, pénètre dans les exploitations rurales. Elle ne sert plus seulement à battre les grains, à transformer les récoltes, à cuire les aliments du bétail, à donner le mouvement aux industries agricoles; elle va labourer de plus en plus, et les locomotives routières à vapeur vont se multipliant en Angleterre tout au moins, si ce n'est encore sur le continent. A ce sujet, une curieuse plainte de M. Mechi. Les ponts des routes d'Angleterre sont tout à fait insuffisants pour pouvoir supporter le poids des locomobiles, surtout des grosses machines, qui conduisent les grands appareils de labour; dans l'Essex, il y en a un qui s'est effondré récemment. M. Mechi cite une lettre d'un ingénieur auquel il s'était adressé pour faire exécuter son labour, et qui lui répond que ses appareils sont en ce moment dans le Cambridgeshire, et que

les ponts sont en si mauvais état entre Kelvedon et Sudbury qu'il n'est pas possible d'espérer d'y faire passer des locomobiles. D'où il conclut qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt des fermes anglaises, de s'occuper immédiatement de l'amélioration des ponts et des chaussées. Nous n'en sommes pas encore là en France, mais nous y viendrons, il faut l'espérer.

La très-grande culture, de même que la très-petite, ne peuvent, pour des raisons opposées, s'accommoder avec les circonstances actuelles. La culture moyenne, celle qui permet l'emploi des procédés mécaniques perfectionnés et l'application de toute l'activité d'un homme instruit, intelligent et entrepreuant, est la seule qui donne satisfaction à tous les intérêts, en produisant beaucoup pour la société et pour la famille. C'est elle qui tend à se constituer. Le travail manuel des membres de la famille du chef d'exploitation et du fermier lui-même n'est plus comme autrefois la condition du succès. La direction et la surveillance ont autrement d'importance. Le très-petit cultivateur trouve, dans les fermes de moyenne étendue, des travaux désormais mieux payés, et il vient en aide au succès des fermes qui ont beaucoup de main-d'œuvre à donner. Quant aux très-grandes exploitations, elles exigent une réunion de conditions qui se trouvent rarement, de telle sorte qu'elles ne peuvent qu'être l'exception, à moins qu'on ne veuille à toute force courir au-devant d'échecs désastreux. La vapeur ne demande pas des espaces immenses pour être appliquée aux labours; elle réussit au contraire très-bien à transformer les fermes d'étendue moyenne. Tandis qu'autrefois l'agriculture ne pouvait guère convenir qu'aux gens nés dans la profession, et que jamais elle ne menait à la fortune, aujourd'hui elle peut fructueusement ouvrir une carrière à tous les hommes intelligents et laborieux. Il y a plus, elle est pour eux une grande attraction, car elle donne mieux que toute autre profession l'indépendance jointe à l'aisance et à la satisfaction des bons penchants de la nature humaine.

II. — *Les blés de semence.*

Nous avons dit tant de fois combien il était nécessaire de rechercher les meilleures semences pour les céréales que nous n'avons plus à revenir sur ce sujet. Mais nous devons faciliter autant que possible aux agriculteurs le moyen de s'en procurer. C'est dans ce but que nous insérons les deux lettres suivantes de MM. le comte de Morteuil et Jules Gy de Kermavic. Il s'agit du blé Galland.

M. de Morteuil qui, dans une lettre publiee le 16 septembre (p. 460 du tome II de cette année), en avait offert aux agriculteurs, n'en a malheureusement plus. Mais il peut mettre à leur disposition un peu d'avoine de Sibérie, dont M. Petetin s'est fait le propagateur convaincu :

« Château de Laboryte, par Paulhaguet (Haute-Loire), le 2 octobre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Les demandes de froment hybride Galland ont été si nombreuses et si promptes que tout ce dont je pouvais disposer est déjà parti. Si je ne réponds pas aux personnes dont je reçois tous les jours des lettres en assez grand nombre, je les prie de ne pas le trouver mauvais. J'inscris leurs noms et leurs adresses et si l'année prochaine elles désirent du blé hybride Galland, elles seront servies les premières, en ayant semé une plus grande quantité cette année.

« J'ai disponible une certaine quantité d'avoine de Sibérie à 2 fr. 50 le double décalitre.

« Je vous serai reconnaissant de vouloir bien reproduire cette lettre dans le prochain n° du *Journal de l'Agriculture*, et je vous prie d'agréer, etc.

« Comte DE MORTEUIL. »

M. Jules Gy de Kermavic a encore du blé Galland et en outre du blé bleu que nous avons recommandé de nouveau dans notre dernière chronique. Voici la lettre qu'il nous adresse :

« Palud de Carnac, 2 octobre 1871.

« Mon cher monsieur,

« Comme il importe de propager surtout les bonnes espèces de froment pour semence, voulez-vous porter à la connaissance de vos nombreux lecteurs que je livrerai des froments hybrides Galland et blé bleu ou de Noé à raison de 10 fr. les 25 litres pris en gare d'Auray, sac et port en plus. Tout le monde sait que leur rendement est considérable. D'après l'expérience de M. Casanova le blé hybride Galland peut aussi se semer au printemps; quant au blé bleu ou de Noé, ses semis de printemps donnent aussi des rendements considérables, et semé à l'automne il a l'immense avantage de mûrir quinze jours avant les autres.

« Veuillez agréer, etc.

« Jules GY DE KERMAVIC. »

Quoique les semailles faites au printemps réussissent surtout si elles sont exécutées de bonne heure, il est toujours préférable pour les blés d'avoir fait ses ensemencements en automne. Il est bien rare que des froids prématurés comme ceux de l'hiver dernier produisent un mal aussi considérable qu'on a eu à le déplorer. Les semailles tardives, comme on l'a vu pour une partie des semences distribuées au printemps dernier par les soins de la Société anglaise de secours aux agriculteurs frappés par la guerre, peuvent être suivies d'un échec tout à fait irréparable.

III. — *La peste bovine et les diverses maladies du bétail.*

Pour renseigner le public agricole sur l'état actuel de la peste bovine, nous n'avons encore cette fois d'autres renseignements officiels que ceux donnés par le *Journal de la Société agricole* du Brabant (Belgique), à la date du 1er octobre :

« Depuis notre dernier bulletin, nous n'avons pas reçu de renseignements sur la situation du département du Nord, qui reste sans doute telle que nous l'avons indiquée la semaine dernière. Dans le département des Ardennes, il y a une amélioration marquée qui semble due aux autorités, qui commencent à comprendre la nécessité qu'il y a de faire exécuter sévèrement les lois sur la police sanitaire. Toutefois, dans le canton de Carignan, arrondissement de Sedan, la peste bovine continue à exercer ses ravages. En outre, elle règne encore à Sécheval, à Sormonne et à Launois, arrondissement de Mézières. Elle paraît avoir disparu des communes de cet arrondissement situées sur la rive droite de la Meuse, à proximité de notre pays. »

Quant aux renseignements officiels d'origine française, les plus récents remontent à la date du 1er septembre, et ils ont été publiés dans le *Journal officiel* du 29. Ils résultent d'une enquête faite par les préfets sur l'invitation de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à l'effet de fixer l'administration soit sur le chiffre des indemnités à payer actuellement, soit sur le chiffre probable des besoins futurs. Cette enquête a constaté que la maladie a envahi 39 départements, qu'elle a disparu dans 17, que dans 9 autres elle est entrée dans une période de

décroissance marquée, et qu'enfin dans les 13 derniers, dont 9 sont encore occupés par les armées étrangères, elle exerce ses ravages avec des alternatives diverses. C'est en conséquence de ces résultats que M. Lefranc a demandé et que l'Assemblée a voté le crédit de 5 millions jugés nécessaires pour indemniser les éleveurs de la perte de leurs animaux. Quant aux formalités à remplir pour toucher les indemnités, elles viennent d'être réglées par le décret suivant, publié au *Journal officiel* du 3 octobre :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu la loi du 30 juin 1866, dont l'article unique est ainsi conçu : « Les indemnités allouées pour les animaux dont l'autorité publique aura ordonné ou ordonnera l'abatage par suite du typhus contagieux des bêtes à cornes, seront fixées aux trois quarts de la valeur. »

La commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. L'indemnité des trois quarts de la valeur allouée par la loi du 30 juin 1866, aux propriétaires d'animaux abattus par l'ordre de l'autorité publique, sera fixée par le ministre de l'agriculture et du commerce, après une expertise faite au moment même de l'ordre d'abatage.

Art. 2. L'évaluation de l'animal abattu est faite par deux experts désignés, l'un par le maire, l'autre par la partie. A défaut, par la partie, de désigner son expert, l'expert désigné par le maire opère seul. — Le procès-verbal d'expertise est déposé à la mairie. — En cas de dissentiment entre les deux experts sur l'évaluation de l'animal abattu, le maire donne son avis à la suite du procès-verbal.

Art. 3. Ce procès-verbal est transmis, dans les cinq jours de sa date, par le maire au préfet; il doit être accompagné : 1° de l'ordre d'abatage délivré par le maire sur le rapport d'un vétérinaire; 2° d'un certificat du maire, constatant que l'ordre d'abatage a reçu son exécution ; 3° d'un certificat du maire, constatant que la partie s'est conformée aux lois et règlements de police sanitaire, notamment quant à la déclaration de la maladie de l'animal, dès que cette maladie s'est produite; 4° de la demande d'indemnité formée par la partie. — Le ministre statue dans le délai de trois mois, à dater de la réception des pièces.

Art. 4. Quand la peste bovine apparaît d'une manière soudaine dans une localité, et qu'il n'y a qu'un petit nombre d'animaux suspects, les cadavres doivent être enfouis ou détruits sur place par les procédés connus de l'équarissage. Si la peste bovine s'est étendue à une grande surface de territoire, l'usage des viandes abattues pourra être autorisé par un arrêté du préfet. Cet arrêté déterminera : 1° les conditions sous lesquelles devra s'opérer le transport, soit de ces viandes, soit des animaux vivants suspects, du lieu de provenance au lieu de consommation ou d'abatage ; 2° les précautions à prendre pour que les animaux vivants ne puissent être détournés de leur destination et soient abattus aussitôt après leur arrivée à l'abattoir.

Art. 5. Dans le cas prévu par l'article précédent, le produit de la vente des viandes sera laissé au propriétaire de l'animal abattu. — Mais s'il excède le quart de la valeur de cet animal, l'indemnité des trois quarts due par l'Etat sera réduite de l'excédant.

Art. 6. Les frais d'expertise, d'abatage, d'enfouissement, de désinfection, de transport des viandes et des animaux suspects, et tous autres frais accessoires restent au compte des propriétaires.

Art. 7. Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Versailles, le 30 septembre 1871.

A. THIERS.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Victor LEFRANC.

Ce n'est pas un simple décret sur le règlement des indemnités que nous voudrions obtenir dans l'intérêt de notre agriculture, c'est une loi générale relative à toutes les maladies contagieuses du bétail, telle que l'acte du Parlement anglais qui porte la date du 30 août 1869, acte par lequel tout a été prévu pour prévenir, surveiller, faire disparaître les épizooties, indemniser les propriétaires, empêcher la propagation du mal, en forçant à la désinfection les compagnies de chemins de fer et toutes celles qui se chargent des transports. On objecte en vain que l'on peut avoir en France recours à de très-anciennes lois dont quelques-unes sont vieilles de plus de deux siècles; il reste un grand nombre de questions nouvelles que le mouvement en avant a soulevées et qui demeurent sans décisions. Sous prétexte, par exemple, des gênes qui résulteraient de la nécessité de désinfecter les wagons de chemins de fer, lorsqu'ils ont servi à transporter du bétail contaminé, on laisse exister chez nous un des moyens les plus actifs de la transmission du mal. Nous serons les derniers à introduire dans notre législation les mesures adoptées dans toutes les législations étrangères; nous nous vantons d'être le peuple le plus progressif, tandis que nous sommes le plus arriéré.

IV. — *Ventes et concours d'animaux reproducteurs.*

La production de la viande doit être le but principal de toute agriculture avancée. A la rigueur, on trouve encore des céréales en masse suffisante chez les peuples où l'agriculture est presque dans l'enfance. Mais de la viande, non, malgré ce que l'on peut tirer de l'Australie, du Cap ou de Buenos-Ayres. Donc il faut pousser à l'amélioration et à la multiplication du bétail. Dans le dernier numéro du *Mark Lane Express*, nous ne trouvons pas moins de cinq comptes rendus de concours et de listes de prix pour le bétail. Nous citerons ceux des Sociétés d'agriculture du Montgoméryshire, du Cheseschire, du Cumberland et du Westmoreland, de l'Huntingdoneshire, sans compter une grande exposition et foire de fromages et de beurres tenue à Frome, dans le Somersetshire. En outre, on rapporte les résultats d'une grande vente de chevaux à Dennington; d'un concours de charrues à Reepham; de trois ventes et locations de béliers près de Strafforth, à Normampton, à Schwresbury; de deux ventes de taureaux et de vaches courtes-cornes (race Durham), à Ellington et à Ullverston. Nous sommes bien loin en France d'une pareille activité. La vente faite à Ellington par MM. Ladds et Stafford a produit 103,740 fr. pour 95 têtes vendues, mâles et femelles, soit en moyenne 1,092 fr. par tête. Quant à nous, hélas! nous ne pouvons pour la France signaler cette semaine aucun concours de comice ou de Société d'agriculture. Toutefois, quelques-uns de nos meilleurs éleveurs ne se sont pas laissé abattre, et nous devons signaler notamment la vente de taureaux de la race Durham pure et de chevaux de sang anglais que fera, le mardi 7 novembre, à Feurs (Loire), M. le marquis de Poncins. Le succès des précédentes ventes annuelles faites par M. de Poncins, nous dispense de rappeler les éminentes qualités des animaux qu'il offre chaque année aux éleveurs. On ne doit pas oublier d'ailleurs qu'il y aura des ventes des animaux appartenant à l'ancienne liste civile, pour les taureaux de race Durham,

le 16 octobre à Pompadour (Corrèze), et pour le troupeau de moutons Southdown de la ferme de Vincennes, à Fouilleuse, près Saint-Cloud (Seine-et-Oise), le 13 novembre. C'est le moment ou jamais de faire des sacrifices pour remonter ses étables.

V. — *Les vendanges et la nouvelle maladie de la vigne.*

Nous avons dit récemment que la nouvelle maladie de la vigne attribuée au Phylloxera vastatrix, n'avait été combattue avantageusement jusqu'à ce jour que par l'arrachage ou bien par la submersion selon le procédé de M. Louis Faucon. L'arrachage détruit la vigne et anéantit tout espoir de récolte. La submersion appliquée par M. Faucon à des vignes mourantes en 1868 et 1869, a fait remonter la récolte de 21 hectares, de 35 hectolitres en 1869 à 450 en 1871. C'est en automne et en hiver que la submersion doit être appliquée dans les terrains où cela est possible; elle revient à 40 fr. par hectare. M. Planchon vient d'annoncer à l'Académie que l'emploi de l'acide phénique a donné des résultats satisfaisants. On devra l'employer à l'état de dissolution à 1 millième dans l'eau pour les terrains secs, et à 2, 3, 4 ou 5 pour mille, dans les sols plus ou moins imprégnés par l'humidité. Nous constatons qu'en Angleterre l'emploi de l'acide phénique préparé par M. Calvert, de Manchester, prend chaque jour plus d'extension comme insecticide et comme moyen d'empêcher l'infection de toutes les matières d'origine animale.

Le mauvais temps qui a régné pendant plus de deux semaines, les pluies abondantes qui sont tombées, ont beaucoup nui aux vendanges qui s'achèvent partout en ce moment. Cependant les résultats seront moins mauvais qu'on ne l'avait craint. Ils sont très-divers suivant les localités: satisfaisants dans l'Hérault et dans Tarn-et-Garonne, médiocres dans la Gironde, ordinaires dans le Loir-et-Cher, mauvais dans les Charentes, assez bons en Bourgogne, passables dans le Roussillon, telles sont les appréciations que l'on peut donner. Là où les moûts seront faibles, on fera bien d'ajouter un ou deux kilog. de sucre par hectolitre avant la fermentation, en faisant dissoudre le sucre dans une partie du moût chauffée, pour ramener la température de la masse entre 15 et 20 degrés, s'il a fait un peu froid. Quant à ceux qui distillent leurs vins, nous leur conseillons d'opérer par la méthode du Dr Jules Guyot, c'est-à-dire de faire descendre leurs moûts préalablement à toute fermentation à 6 degrés hygrométriques de Baumé, par une addition préalable d'eau. On distille ensuite en mélangeant les produits à 60 degrés au maximum avec ceux ayant un minimum de 40 degrés, de façon à avoir une moyenne de 50 degrés. On obtiendra ainsi des eaux-de-vie bien supérieures à celles que donne tout autre procédé de fabrication.

VI. — *Nécrologie.*

Nous apprenons la mort d'un de nos camarades de promotion à l'Ecole polytechnique, M. Sainte-Clair Delacroix, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du conseil municipal d'Orléans. C'est une perte pour l'agriculture à laquelle il avait rendu et pouvait rendre encore de grands services. Ou lui doit un volume très-remarquable que devront consulter tous les ingénieurs agricoles. Il a été publié en 1861,

sous le titre : *Défrichement des terrains incultes dans la Campine belge et les autres contrées de la Belgique.* Il y a encore bien des terres incultes en France, et d'autres qui sont loin de rapporter ce que l'on devrait en retirer. Les ingénieurs de l'avenir auront besoin de consulter les œuvres de ceux qui, comme M. Delacroix, ont été des premiers parmi les améliorations. Il lui a été donné d'appliquer en Sologne ce qu'il était allé lui-même étudier dans la Campine.

VII.— *Concours ouverts par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.*

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a réuni les prix qu'elle n'a pu décerner en 1871 avec ceux qu'elle avait mis au concours pour 1872. Les concurrents pourront déposer leurs pièces jusqu'au 31 décembre 1871. Les prix à décerner pour des questions agricoles sont les suivants :

En 1872 *pour* 1871. — Grande médaille de l'agriculture (Thénard), 1,000 fr. *Prix proposés :* Moteur à vapeur perfectionné, 6,000 fr.; taille des meules de moulin (fondation la Ferté-sous-Jouarre), 5,000 fr.; désinfection permanente des fosses d'aisances, 6,000 fr.; étude sur une région agricole de la France, 1,000 fr.

En 1872. — Grande médaille des arts économiques (Ampère, 1,000 fr. *Prix proposés :* Perfectionnements dans la filature du lin et du chanvre, 4,000 fr.; filtration des eaux potables, 1,000 fr.; réduction des frais des récoltes, 3,000 fr.; production de graines saines de vers à soie indigènes, quatre prix de 500 fr. chacun, 2,000 fr.

Le programme détaillé des prix en concours est distribué gratuitement au secrétariat de la Société, rue de l'Abbaye, 17, à Paris. Le montant de leur valeur s'élève à la somme de 54,000 fr. Nous souhaitons vivement que la solution des questions proposées permette à la Société d'encouragement d'appliquer toutes ses récompenses et de donner aux amis du progrès de nouveaux sujets d'étude.

VIII. — *Instruction agricole.*

En attendant que nous puissions signaler un progrès dans l'enseignement agricole en France, nous devons parler des faits importants qui se produisent à l'étranger. A Lausanne, en Suisse, en exécution d'un arrêté du Conseil d'Etat du 11 août dernier, il est créé un enseignement agricole sous la direction de M. Borgeaud, ancien élève de l'Institut national agronomique de Versailles. Les cours commenceront le 30 octobre 1871 et finiront le 30 mars 1872.

Le programme des matières est le suivant : 1° Agrologie ou étude des terrains agricoles; 2° agriculture; 3° chimie; 4° botanique agricole; 5° météorologie agricole; 6° horticulture; 7° arboriculture; 8° viticulture; 9° sylviculture; 10° zoologie agricole; 11° zootechnie; 12° cours spécial sur les fonctions des inspecteurs de bétail; 13° arpentage, machines agricoles et constructions rurales; 14° dessin; 15° législation rurale. On cite parmi les professeurs notre excellent ami et collaborateur M. Eug. Risler, agriculteur à Caleyves, près Nyon; M. Borgeaud, pour l'agriculture; M. Bieler, pour la zootechnie; M. Cuénoud, pour l'arpentage; M. Carrard, pour la législation rurale. Les cours sont publics et gratuits, et les élèves sont placés sous la surveillance d'un directeur auquel les familles doivent s'adresser avant le 20 courant.

VII. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

La pluie a continué cette semaine; elle est devenue à peu près générale. On se plaint presque partout de ses mauvais effets, ici pour l'arrachage des récoltes de racines, là pour les vendanges qui, comme nous l'avons déjà dit, sont fort en retard cette année.

M. Villeroy nous donne dans la note suivante, écrite de Rittershof à la date du 25 septembre, des détails intéressants sur l'ensemble de la situation agricole dans le Palatinat et dans la Bavière rhénane :

« Les récoltes sont engrangées. Celle des grains d'hiver est médiocre, des grains d'été bonne, pommes de terre mauvaise. Grande abondance de fourrage. Le trèfle qui a manqué pendant plusieurs années, a réussi cette année-ci d'une manière tout extraordinaire. J'ai du trèfle semé dans l'avoine au mois de mars dernier, qui a été fauché avec l'avoine en juillet, et qu'on peut faucher à présent pour la deuxième fois. Les récoltes, particulièrement celles de fourrage, ont été favorisées par une température chaude et sèche. Il n'a pas plu depuis le 23 août jusqu'au 22 septembre. Du 2 au 8 septembre, le thermomètre est monté de 24 à 30 degrés. Les 23 et 24, il est tombé une forte pluie, aujourd'hui 25, il fait presque froid. Les fruits ont été gelés le 18 mai, cerises, prunes, poires et pommes; nous n'avons absolument aucun fruit. Dans la plaine du Rhin, les raisins sont très en retard, et à peine espère-t-on faire un vin potable. Le bétail est très-cher, nos bouchers vont chercher des bêtes au delà du Rhin. Des bœufs gras de la Hongrie arrivent régulièrement et approvisionnent les grandes villes du Rhin. On se plaint de la qualité de leur viande, qui a trop de graisse et pas assez de chair musculaire. Cette année tout anormale a été remarquable par de brusques et extrêmes changements de température qui ont eu une fâcheuse influence sur la santé des hommes.

« La grande préoccupation des cultivateurs, c'est la main-d'œuvre. Partout les bras manquent, partout les manœuvres profitant des circonstances, demandent des prix de journée exagérés. J'ai des voisins dont le regain est encore sur pied faute de faucheurs. Nous ne savons pas comment nous pourrons récolter les pommes de terre. Les produits sont généralement à des prix assez élevés, mais les cultivateurs ont peu à vendre et leurs frais augmentent dans une effrayante proportion. La viande, le lait, le beurre, sont à des prix auxquels on ne les avait jamais vus dans ce pays-ci. Pour les grains, les prix, grâce à la vapeur, se nivellent dans toute l'Europe. »

Dans les Ardennes, la récolte des pommes de terre n'est pas bonne, quoique la maladie n'ait exercé qu'une influence très-restreinte sur le rendement. C'est ce que constate M. Huet, qui nous écrit de Resson-Pargny, à la date du 1er octobre :

« Du 10 au 20 septembre, nous avons eu une série de journées magnifiques; mais depuis le 21, il pleut tous les jours, ce qui gêne beaucoup l'arrachage des betteraves. Les terres étant détrempées, les charrois se font difficilement. Les pommes de terre n'ont pas pu être toutes arrachées avant les pluies; la maladie s'y était mise de bonne heure, mais elle n'a pas duré, et on trouve peu de tubercules gâtés; le rendement est au-dessous de la moyenne. On sème les jarras. On va commencer les emblavures de froment; en préparant les terres, on rencontre déjà une foule de jeunes vers blancs. »

Dans quelques parties du département de Seine-et-Oise, le rendement des pommes de terre est bon ; mais le produit de la vigne, par suite de la gelée du 18 mai, est presque nul. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. Bossin nous adresse d'Hanneucourt, par Meulan, le 26 septembre, et dans laquelle il constate aussi que la peste bovine a disparu des environs de Meulan :

« Nous sommes en pleine semaille de seigle et de trèfle incarnat, et sans la sécheresse nous en aurions de levé ; mais cela ne tardera pas, car depuis quelques jours une pluie bienfaisante, après laquelle nous soupirions, qui tombe et qui est assez fine, nous vient à point, quoique un peu tardivement pour faire germer nos

graines de navets, et pour faire grossir nos carottes blanches et nos betteraves champêtres. Quant aux céréales, elles sont toutes rentrées dans d'assez bonnes conditions, et on est en train de les battre, les unes par les machines à battre, les autres au moyen du fléau, sur nos places et dans les rues. On commence à arracher les pommes de terre qui, nous sommes heureux de le constater, sont jusqu'à présent exemptes de la maladie, dans nos environs et dans notre commune; la récolte en sera bonne, relativement aux craintes que l'on éprouvait avec assez de raison, cet été; les tubercules sont beaux, et pour ce qui nous concerne, nous en avons eu très-peu de petits à chaque touffe. Depuis environ un mois, la peste bovine n'a pas reparu dans nos étables; néanmoins le nombre des vaches est toujours resté le même depuis que l'épidémie nous a quitté; les cultivateurs, et cela se comprend, n'osent pas encore remplacer leur bétail enlevé par le triste et ruineux fléau, qui ne disparaîtra de la France, nous le craignons, qu'avec un autre non moins grand, les Prussiens! »

« Cette année aucune discussion n'aura lieu au sujet du ban des vendanges; la gelée du 18 mai y a mis bon ordre en détruisant toutes les grappes, les branches et les feuilles dans cette seule et fatale nuit. Quoiqu'elle soit arrivée tardivement, les vignes en général ont eu encore assez de temps pour remplacer par de nouvelles et belles branches celles qui avaient été détruites; elles sont aujourd'hui superbes de végétation et tout nous fait espérer que le bois *aoûtera* bien, terme du pays, et qu'il sera assez lignifié pour donner de gros yeux à sa base, lesquels nous produiront beaucoup de grappes, belles et bien fournies de gros grains l'année prochaine. On le voit, le cultivateur ne vit que d'espérance, et tout dans ses produits et dans ses récoltes est on ne peut plus aléatoire. Malgré ses innombrables déceptions annuelles, il est plus content et plus heureux que les ouvriers des villes *qu'il nourrit* sans mot dire et sans rêver de révolutions sociales. Notre vendange sera donc nulle ou à peu près cette fois-ci. On parle de la faire la semaine prochaine si le temps le permet. »

Dans le département de la Vendée, on se félicite du rendement des vendanges, ainsi que de la bonne levée des semis de plantes fourragères. La pluie assez abondante ne l'a pas été trop pour nuire aux travaux des champs. C'est ce que constate M. Boncenne fils qui nous adresse les renseignements suivants de Fontenay-le-Comte, le 2 octobre :

« La sécheresse qui nous désolait depuis si longtemps a cessé vers le 12 septembre. Nous avons eu d'abord de légères ondées, puis de violents orages accompagnés de pluies abondantes et continues. La tempête a brisé et déraciné plusieurs arbres et jeté à terre le petit nombre de fruits à pepins que les vers avaient épargnés. Les pommes surtout sont fort rares dans notre bocage et d'une qualité médiocre. Les marrons, en revanche, donneront un bon produit. Le retour des pluies a été très-favorable aux raisins; les vendanges se terminent et partout on se félicite du rendement obtenu. Nos pâturages reverdissent, nos semis de trèfle incarnat et de vesces d'hiver lèvent rapidement, nos luzernes, enfin, dont la végétation s'était ralentie pendant l'été, nous fourniront une excellente coupe avant les gelées. Maintenant que les battages sont finis et que le sol est suffisamment humecté, on se hâte de procéder aux labours et aux semailles d'automne. Presque toutes mes pommes de terre sont rentrées; elles n'ont pas la maladie, mais quelques-unes sont déjà molles et ne se conserveront pas. Il faut les livrer de suite à la consommation. Parmi les qualités qui ont le mieux résisté cette année à la sécheresse, je dois citer le *Docteur Bretonneau*, très-belle pomme de terre jaune ronde, demi-hâtive, qui mûrit presque en même temps que la Ségonzac, avec laquelle elle a du reste quelque rapport. Elle provient d'un semis de feu M. Lesèble, propriétaire à Rochefuret, près Tours. La maison Vilmorin lui a donné place sur son catalogue. — L'état sanitaire de nos bestiaux continue d'être très-satisfaisant; il n'existe dans notre contrée aucune épizootie. »

Les vendanges donneront aussi un produit abondant dans la Charente, mais on craint que la qualité ne soit inférieure. Les récoltes des arbres fruitiers y seront à peu près nulles, ainsi qu'il résulte de ce que M. Delatte nous écrit de Ruffec, à la date du 26 septembre :

« La température humide qui règne dans nos contrées depuis près de quinze jours est on ne peut plus défavorable aux vendanges qui sont commencées déjà sur quelques points de notre département; la récolte sera évidemment très-abondante et répondra certainement aux espérances conçues, mais la qualité semble devoir être très-douteuse. Le battage des grains n'a fait malheureusement que confirmer nos craintes sur la récolte du froment qui a été on ne peut plus mauvaise; en revanche, les orges et les avoines ont produit un rendement infiniment plus avantageux. Nous avons eu aussi force pommes de terre, beaucoup de maïs, et nous comptons sur une belle récolte de betteraves. En fait de fruits nous n'aurons que peu de chose, si ce n'est pourtant des châtaignes, dont il y aura en quantité ici comme dans la plus grande partie de la France; les pommiers ont été ravagés en totalité par les chenilles, dont les couvées ont été tellement nombreuses que les haies de buissons et quelques taillis de chênes ont été presque entièrement dévastés; les noyers, qui ont eu à souffrir de plusieurs matinées trop froides dans le courant d'avril, ne donneront que peu de chose. »

La pluie gêne beaucoup le travail des vendanges dans le département de l'Isère; le produit y sera bien variable suivant les localités. Les noyers et les châtaigniers donneront une bonne récolte. C'est ce que constate M. de Galbert dans la note qu'il nous adresse de La Buisse, à la date du 28 septembre :

« Le temps est devenu très-pluvieux depuis le cinquième jour de la nouvelle lune; les orages se succèdent par intervalles de deux à trois jours; il est tombé de la grêle dans plusieurs localités. La pluie qui favorise les labours gêne considérablement les fenaisons et interrompt les vendanges qui ont commencé partout pour les vignes basses. Le raisin est bien mûr; il faudrait le cueillir au plus tôt, d'autant plus que les guêpes et les abeilles y font de grands ravages. En général les vignes basses ne donneront qu'une récolte très-médiocre; les hautains, au contraire, sont magnifiques, surtout dans la plaine. Le raisin de ces derniers est très en retard. — Quelques noyers sont également mûrs et donnent une récolte supérieure à ce que l'on espérait au printemps. Les châtaignes promettent beaucoup. Peu de pommes; beaucoup de poires que l'on conservera difficilement avec ce temps humide. — Décidément le rendement des blés est minime : à peine une demi-récolte. Aussi le prix s'élève sur tous les marchés. Les avoines printanières rendent autant que les avoines d'hiver. Les blés noirs en récolte dérobée sont très-beaux. »

Dans la Dordogne, les vendanges ne donnent qu'un produit très-médiocre. Les châtaignes sont abondantes, mais les noix font défaut; le tabac donnera un rendement passable, ainsi que le constate M. de Lamothe qui nous écrit de Périgueux, à la date du 1er octobre :

« Si le mois d'août a été sec outre mesure dans nos contrées, celui de septembre a été, par contre, des plus humides. A partir du 6 jusqu'au 26 inclusivement, nous avons eu, sans y manquer une seule fois, chaque jour un orage et une ou plusieurs averses. Aussi le regain coupé pourrissait-il dehors. Cependant, comme c'était la nuit surtout que ces météores se produisaient, on a pu commencer les vendanges et les terminer sur plusieurs points. Malheureusement elles ne sont pas longues, le déficit étant très-grand dans la plupart de nos vignobles. On paye la barrique de 230 litres de raisins à peine foulés, 40 fr. et au delà; mais on trouve peu de vendeurs, beaucoup de propriétaires ayant à peine leurs approvisionnements. Le battage des blés est entièrement achevé. Le résultat est dans l'ensemble ce que je vous ai déjà fait connaître, c'est-à-dire d'un bon tiers au-dessous d'une année moyenne. Quant à la qualité du froment, elle est fort variable : il y a des lots réellement magnifiques, d'autres médiocres, d'autres enfin mauvais. Les premiers, en assez grand nombre relativement, se payent 26 fr. les 80 kilogrammes nets de toile, sans hésiter, par la meunerie qui les convertit en minot qu'elle expédie sur Paris. C'est à Paris également, et à Bordeaux aussi, que sont envoyées nos châtaignes, qualifiées de marrons pour la circonstance et qui valent, malgré leur abondance, de 9 à 11 fr. le sac. Elles sont très-belles et très-bonnes. Dans ma dernière notice il n'était pas question de pommes de terre, comme on l'a imprimé par erreur, mais bien de pommes qui continuent à s'exporter en masse aux prix de 3 fr. 50 à 4 fr. et au delà

pour le nord de la France et l'Angleterre. Les pommes de terre ne sortent guère du pays en ce moment. Elles y restent pour l'engraissement du bétail, auquel on consacre aussi nos superbes récoltes de maïs, que tous ceux qui veulent pousser leurs bêtes à cornes, porcs et volailles à un embonpoint satisfaisant, se disputent chez les producteurs. Cette céréale rend beaucoup cette année. Les navets d'hiver sont loin d'avoir aussi bien réussi. Par contre, les betteraves sont nombreuses et bien développées. Le tourteau de noix manque presque complétement. La plupart des noyers n'ont rien produit, et il en meurt encore chaque jour des suites de l'hiver dernier. On les vend à vil prix à la grande joie des ébénistes et des sabotiers, mais c'est une perte réelle pour les agriculteurs de notre pays. Nos tabacs sont passables dans l'ensemble; meilleurs qu'en 1870. Jamais peut-être nous n'avons vu dans le Périgord qui cependant est fertile en ce genre, tant de cryptogames. Les cèpes et les oronges, champignons très-justement estimés, et qui sont l'objet d'un grand trafic, couvrent chaque matin nos places; il en part d'immenses convois pour Bordeaux, et on les prépare pour les répandre dans le monde entier, et nos fabricants de conserves travaillent sans relâche. La consommation locale en absorbe aussi quotidiennement beaucoup. C'est un curieux spectacle que celui de leur arrivée et de leur vente. Les optimistes assurent que cette avalanche promet un rendement inouï de truffes, mais rien n'est moins certain.

« Des myriades d'insectes font une guerre acharnée aux fruits et les détruisent presque tous; ils rendent à nos poires, à nos pommes et à nos raisins, le mal que nous faisons aux petits oiseaux, objet de nos poursuites absurdes. Nous sommes punis par où nous péchons. Nos sociétés agricoles, qui reprennent courage, s'occuperont sans doute de cette question et feront entendre raison à nos chasseurs d'alouettes, hirondelles et autres volatiles protecteurs de nos champs et de nos vergers. Elles travaillent avec ardeur, réorganisent leurs forces et se préparent pour le concours régional de 1872, qu'elles appellent dans la Dordogne de tous leurs vœux. »

Dans le Sud-Ouest, dans la Haute-Garonne en particulier, l'humidité semble avoir été assez favorable aux raisins qui donneront plus qu'on ne l'espérait; les maïs seront également plus abondants. C'est ce qui résulte de la note que M. de Moly nous adresse de Toulouse, à la date du 28 septembre :

« Le mois de septembre, particulièrement dans la première moitié, a été bon pour l'agriculture. Favorisés par une température élevée et une humidité suffisante, les raisins ont complété leur maturité, et cette récolte qui n'est pourtant abondante que dans les localités privilégiées a généralement été meilleure qu'on ne s'y attendait. Il en sera de même de celle des maïs qu'on a même commencé à cueillir. Les derniers labours préparatoires des semailles d'automne se font dans les meilleures conditions, et l'expérience confirmant de plus en plus la préférence à donner aux semailles hâtives, on les commencera sans doute vers le milieu du mois prochain. Mais on se plaint toujours de la médiocrité de la récolte du blé que sont loin de compenser les prix élevés qui se maintiennent sans augmentation, qu'on ne doit pas d'ailleurs désirer dans l'intérêt des consommateurs. »

En résumé, les dernières observations confirment ce que nous avons déjà dit de la récolte des céréales en 1871. Les vendanges se font partout; elles sont singulièrement contrariées par le mauvais temps. Leur produit sera très-variable, mais il est désormais certain que les gelées du printemps ont beaucoup nui à la qualité. Quant à la quantité, il est encore impossible de la préciser d'une manière à peu près exacte. Les châtaignes sont abondantes, mais la plupart des fruits à pepin ne donnent qu'une récolte médiocre; pour les pommes, elle est à peu près nulle. La maladie n'a pas fait autant de mal aux pommes de terre qu'on pouvait le craindre. La récolte des betteraves est bonne, mais elle n'est pas aussi remarquable que l'apparence des derniers mois l'avait fait espérer.

J.-A. Barral.

SUR L'ANALYSE DES CENDRES DES VÉGÉTAUX.

Mon cher directeur,

Je romps le silence que les circonstances m'ont imposé, et pour lier l'avenir au passé je ne vois pas de meilleure occasion que celle qui m'est offerte par la note de M. Velter, sur l'analyse des cendres des végétaux, contenue dans un des derniers numéros du *Journal de l'Agriculture* (n° du 23 septembre, page 497).

M. Velter qualifie l'analyse des cendres de végétaux de détestable méthode, quand on se propose de déterminer le mode de nutrition des plantes. Tous les chimistes seront d'accord avec les physiologistes pour reconnaître en effet que la calcination altère les combinaisons naturelles, convertit tous les sels organiques en carbonates, et réduit par suite de l'excès de carbone les sels inorganiques; transformant les sulfates en sulfures, et pouvant même dans certains cas éliminer le soufre et le phosphore. Enfin la calcination ne nous apprend évidemment rien sur l'arrangement des matières minérales dans les organes des végétaux, et le physiologiste qui conclurait d'une analyse de cendres la solution des problèmes qui intéressent l'alimentation végétale, risquerait de tomber dans de grandes erreurs. Je reconnais, en effet, avec M. Velter, que selon toutes les probabilités les substances minérales ne jouent pas toutes dans la plante le rôle d'aliments proprement dits, et peuvent servir à favoriser l'assimilation des aliments réels, comme le chlorure de sodium dans la nutrition humaine.

Il ne faudrait pas cependant tomber dans la subtilité, et refuser le nom d'aliments aux substances minérales qui, comme l'acide phosphorique, la potasse et la chaux, se trouvent constamment dans les organes principaux des plantes, dans les graines surtout, dans une proportion peu variable, et sont par conséquent une partie essentielle de leur constitution..Les lecteurs du *Journal de l'Agriculture* peuvent se rappeler une note dont le principal intérêt venait des études de M. Peligot et dans laquelle j'établissais une distinction entre le chlorure de sodium traversant le blé et excrété par lui, et la potasse unie à l'acide phosphorique avec la chaux et la magnésie constituant la base minérale du grain de blé.

Pour l'agriculteur, toute substance qui favorise le développement des végétaux, soit en traversant les organes, soit en s'y fixant, est un aliment des plantes, et il est très-intéressant pour lui de connaître la nature et la quantité de ces substances pour les végétaux cultivés. L'analyse des cendres peut lui fournir sur ce point de précieuses lumières, et une méthode physiologique détestable peut devenir une méthode agricole nécessaire en permettant la détermination exacte, sur une masse raisonnable de parties végétales, des éléments fixes qui entrent dans leur composition.

En examinant des vignes situées dans la commune de Saint-Romain d'Ay, près d'Annonay (Ardèche), sur le domaine de Chalandon appartenant à M. Paret, agriculteur distingué, je témoignai le désir d'analyser les cendres des sarments de ces vignes. Le sol étant exclusivement granitique et ne donnant que des traces de chaux à l'analyse la plus

délicate, j'étais curieux de savoir de quelle manière une base se substituait à l'autre dans la composition minérale des ceps, et nous ne mettions pas en doute la substitution, M. Paret et moi. Raisonnant à priori, nous pensions que la potasse et la magnésie, la potasse surtout, devaient prendre la place de la chaux. En tout cas, il était intéressant de faire la constatation, et à mon arrivée à Orange, je me mis sur-le-champ à cette analyse en employant les méthodes les plus rigoureuses.

Avant toute observation, je mettrai sous les yeux de vos lecteurs l'analyse des cendres et celle de la terre qui portait la vigne, et je la ferai suivre de l'analyse de cendres de souche de Pomerol, près Tarascon, accompagnée également de celle de la terre qui portait ces souches. Cette analyse, plus ancienne et plus sommaire, suffira cependant pour asseoir des conclusions formelles.

Sol granitique de Chalandon.

Chaux	0.110
Magnésie	0.820
Potasse	3.670
Sesquioxyde de fer	5.950
Alumine	17.963
Silice	66.400
Matières organiques	5.050
Acide phosphorique	0.037
	100.000

Sarments de Chalandon.

Chaux	20.772
Magnésie	4.440
Potasse	12.043
Sesquioxyde de fer	11.840
Alumine	3.420
Silice	20.360
Acide phosphorique	2.100
Acide carbonique	25.025
	100.000

Sol calcaire de Pomerol.

Carbonate de chaux	32.410
Carbonate de magnésie	1.180
Sesquioxyde de fer	2.980
Alumine	1.230
Potasse	0.062
Matières organiques	2.150
Silice et silicates	55.760
Acide phosphorique	0.058
Eau hygr. et pertes	4.270
	100.000

Souches de Pomerol.

Chaux et magnésie	32.560
Fer et alumine	5.570
Potasse	12.010
Silice	25.400
Acide phosphorique	1.310
Acide carbonique	23.150
	100.000

Remarquez que la partie attaquable par les acides du sol de Chalandon ne donnait que des traces de chaux, en sorte qu'il a fallu faire l'analyse des silicates pour trouver le dosage ci-dessus.

La première conclusion à tirer de la comparaison de ces analyses est que la chaux et la potasse sont non-seulement des adjuvants de la nutrition de la vigne, mais des composants essentiels et des aliments nécessaires qui n'admettent pas de substitution. Comment expliquer autrement que la potasse se trouve avec un dosage absolument identique dans deux vignes venues l'une sur un sol riche en potasse, l'autre presque dépourvu de cette base? Et quant à la chaux, s'il y a une différence dans les deux dosages[1], celui de la vigne de Chalandon reste assez considérable pour qu'il soit permis de constater l'absolue nécessité de cet élément constitutif, puisque les radicelles de la vigne ne peuvent se le procurer que par la décomposition des silicates, et encore dans une bien minime proportion.

Quant au dosage de l'acide phosphorique, celui des cendres de Chalandon fait par une méthode rigoureuse, avec emploi du molybdène, mérite seul une entière confiance. Les deux sols étant pauvres en acide phosphorique, on ne peut tirer aucune conclusion de cette partie de l'analyse.

1. Remarquez que c'est le sesquioxyde de fer qui a remplacé la chaux.

Mais il résulte surtout de cette étude une conclusion pratique pour les viticulteurs, et c'est ce qui m'a décidé à la publier, malgré bien des difficultés personnelles dont la principale est l'état de ma vue. Il est évident qu'on ne peut pas entretenir la culture de la vigne sans qu'elle trouve dans le sol, naturellement ou artificiellement, la chaux et la potasse en quantité suffisante pour une consommation que la taille annuelle rend considérable. C'est là ma réponse à des lettres dont je suis très-reconnaissant, mais auxquelles il m'est matériellement impossible de répondre. Parmi ces lettres, je citerai celle de M. le comte de Morteuil, au château de Laboryte, canton de Paulhaguet (Haute-Loire). Il a établi des vignes dans des terrains de gneiss. Le sol de Laboryte contient un millième et demi de carbonate de chaux, mais le sous-sol en contient trois millièmes, soit en moyenne un millième de chaux caustique; la terre de la Garde à Laboryte se rapproche donc beaucoup pour la teneur en chaux du sol granitique de Chalandon. Dans ces conditions, l'entretien d'une vigne en bon état de production exige des engrais annuels avec addition de chaux comme engrais complémentaire. La potasse attaquable seule dosant près de cinq millièmes du poids du sol, et les réserves inattaquables étant très-considérables, M. de Morteuil n'a pas à se préoccuper de cet élément, non plus que de la magnésie qui est très-abondante. Cet exemple suffira pour montrer l'utilité agricole des analyses de cendres végétales, et relever ce procédé de l'anathème lancé contre lui. Il ne faut seulement lui demander que ce qu'il peut donner.

Recevez, etc. P. DE GASPARIN.

LE HARAS DE DEUX-PONTS.

Mon cher directeur,

J'ai reçu la lettre d'un fermier charolais que vous m'avez envoyée, et je me fais un plaisir de fournir les renseignements demandés sur l'élevage des chevaux dans le pays de Deux-Ponts. Nous avons deux méthodes d'élevage : la première au haras, où l'on sait ce qu'il y a de mieux à faire, où l'on a la volonté et les moyens de faire; la seconde chez les cultivateurs qui, bien souvent, font comme ils peuvent.

Comme je l'ai dit dans mon précédent article (*Journal de l'Agriculture* du 29 juillet), le haras possède quatre établissements distincts [1] : 1° Dans la ville de Deux-Ponts, le haras proprement dit, où sont les étalons, et pendant l'hiver les poulinières; 2° Birkhausen, tout près de la ville, un grand parc, bois et pâturages, où les poulains paissent avec leurs mères leur premier été, de mai à septembre; 3° La Faisanerie ou Schifflick, où, aussi dans un grand parc, les pouliches restent jusqu'à ce que, à l'âge de quatre ans, elles deviennent juments; 4° enfin Eichelscheid, où vivent en liberté les jeunes chevaux entiers jusqu'à deux ans et demi, âge auquel ils viennent à Deux-Ponts. A trois ans on

1. Dans mon article du 29 juillet, il y a une erreur de noms. Les succursales du haras sont : *Eichelscheid*, — *Birkhausen*, — *La Faisanerie*, aussi nommée *Schifflick*.

Il y a dans le même article une erreur de chiffres. Le traitement du directeur, réduit en francs, fait une somme de 3,655 fr. — J'ai déjà fait l'observation que ce traitement est insuffisant pour un homme auquel on confie une valeur très-considérable, qui a une grande responsabilité, et dont la gestion prouve qu'il possède des connaissances qu'on trouve rarement réunies.

commence à les monter et à les dresser. Outre ces propriétés, le haras possède près de la ville une grande étendue de très-bons prés qui lui fournissent tout le foin nécessaire, et il n'achète que la paille et l'avoine.

On voit qu'il ne manque rien à un tel établissement, et il fait honneur à son fondateur, le duc de Deux-Ponts, qui avait eu le mérite encore plus grand de créer une excellente race de chevaux, avec des juments anglaises et des étalons arabes. Lorsque les Français, en 1793, s'emparèrent du pays, toutes les propriétés des princes furent déclarées propriétés nationales de la République française et vendues, à l'exception de ce qui appartenait au haras. Napoléon Ier, en établissant à Deux-Ponts un haras, l'a doté des propriétés qui en dépendent aujourd'hui, et qui n'appartiennent pas à la Bavière, mais à la province dénommée Palatinat (Bavière rhénane).

Malheureusement Napoléon Ier, dans sa toute-puissance, n'a pas pu rendre au haras les excellents chevaux du duc, gaspillés, vendus, volés pendant le désordre de l'invasion française. Aujourd'hui, avec les ressources matérielles que possède le haras et une direction intelligente, on ne cherche pas à produire les chevaux de chasse du duc Christian, mais on produira de beaux et bons chevaux, répondant aux besoins de l'époque actuelle.

Si au haras il ne manque rien de ce qui peut assurer le succès de l'élevage, il s'en faut qu'il en soit de même chez les cultivateurs. Les pâturages nous manquent complétement et les poulains sont élevés à l'écurie. Dans quelques villages et dans la plupart des fermes, il y a un enclos où on lâche les poulains. Ils n'y trouvent rien à pâturer, mais on peut les y nourrir au râtelier, et ils y trouvent le grand air et l'exercice. On a remarqué qu'ils deviennent plus dociles lorsqu'ils sont très-jeunes habitués à être conduits à l'enclos et ramenés de là à l'écurie.

Excepté ceux qui cultivent de grandes fermes, très-peu de cultivateurs ont plus de quatre chevaux, et il est rare qu'un cultivateur élève dans une année deux poulains. Toutes les juments travaillent; à deux ans et demi, on commence à atteler les poulains. Ils ne sont pas toujours ménagés, et souvent ils sont prématurément ruinés.

Voici maintenant comment on élève au haras. Je ferai à cet égard une première observation, importante selon moi, c'est que, au haras, les chevaux ne sont pas seulement très-bien soignés, mais ils sont traités avec amour, et c'est toujours pour moi une jouissance, comme c'est un excellent exemple pour les cultivateurs, de voir comme les chevaux du haras sont doux et dociles, comme dans les pâturages du haras les poulains, loin d'être sauvages, sont aussi doux et dociles, et viennent à la voix de l'homme qui les surveille.

A Deux-Ponts, au haras, les jeunes chevaux sont montés, au besoin promenés, et les étalons susceptibles d'être attelés font tous les transports auxquels peuvent donner lieu les besoins du haras.

Pendant l'hiver, on peut lâcher les juments dans une vaste sablée ou dans un manége y attenant. Une fontaine qui jaillit au milieu de la cour et qui coule dans la grande écurie des étalons fournit d'excellente eau. On voit qu'il ne manque absolument rien, et sous la direction ac-

tuelle de M. de Rad, qui a introduit de notables améliorations, le haras de Deux-Ponts est vraiment un établissement modèle, tel qu'il doit en exister très-peu.

Voici maintenant les réponses aux questions du fermier charolais. Je regrette qu'il n'ait pas donné son nom et son adresse.

1. A quel âge les juments sont-elles saillies et à quel moment de l'année?

Réponse. — Pour les juments du haras, comme pour celles des particuliers, la monte commence au 15 février et finit au 30 juin. Aucune jument n'est saillie avant l'âge de quatre ans.

2. A quel âge les poulains sont-ils sevrés?

Au haras, les poulains restent au pâturage avec les juments jusqu'à la fin de septembre. Ils sont alors séparés de leurs mères et sevrés âgés de six mois environ. Chez les cultivateurs, on veut ménager les juments qui travaillent, et les poulains sont sevrés à l'âge de trois à quatre mois.

3. Elève-t-on au pâturage ou à l'écurie?

Au haras, au pâturage; chez les cultivateurs, à l'écurie.

Les pâturages nous manquent complétement, pour les chevaux comme pour les bêtes à cornes. Les poulains, au moins la première année, sont à l'écurie dans une boxe; ils sortent pour aller à l'abreuvoir, et quand on peut, on les lâche dans un enclos ou dans une cour, si l'on a enclos ou cour. Au haras, les poulains sont à la pâture jour et nuit. Dans chaque parc, il y a une écurie où les chevaux peuvent se mettre à l'abri et où on les nourrit au besoin.

4. Donne-t-on de l'avoine aux poulains?

On sait au haras de Deux Ponts que, pour faire un bon cheval, il faut *la mère, le père et le coffre à avoine.* On donne donc de l'avoine aux poulains. Ils en mangent déjà avec leurs mères, et quand ils sont sevrés, la ration est : la première année, 1 kil. 500 à 2 kil.; la deuxième année, 2 à 2 kil. 500; la troisième année, 2 kil. 500 à 3 kilog. Les pâturages du haras n'étant pas assez riches pour la nourriture des chevaux, on leur donne à l'écurie un supplément d'avoine et de foin.

J'ai déjà dit qu'au haras les poulains sont sevrés vers l'âge de six mois. Lorsque la température ne permet plus de les laisser jour et nuit dehors, on les conduit à Eichelscheid, où ils passent l'hiver, et les juments rentrent à Deux-Ponts pour y rester jusqu'au printemps suivant et être reconduites à Birkhausen avec un nouveau poulain.

A la fin de décembre, on sépare déjà les poulains des deux sexes. Les mâles restent à Eichelscheid jusqu'à l'âge de deux ans et demi, âge auquel ils viennent au haras de Deux-Ponts; les femelles vont à la Faisanerie, où elles restent jusqu'à ce que, âgées de quatre ans, elles viennent au haras comme juments. On voit qu'à l'aide des trois succursales, il est facile de séparer les élèves des deux sexes, dont la réunion donne parfois tant d'embarras aux éleveurs.

C'est ainsi que les poulains sont élevés au haras. Il n'en est pas de même chez les cultivateurs. Comme je l'ai déjà dit, ils sont élevés à l'écurie, et c'est seulement chez les fermiers et les cultivateurs les plus aisés que les poulains ont régulièrement de l'avoine, et encore en ont-ils très-peu chez les petits cultivateurs. Les poulains ont en été du vert, en hiver du foin, des racines, surtout des pommes de terre cuites,

auxquelles on ajoute un peu de son. Les pommes de terre cuites et le son forment pour les chevaux de travail une bonne nourriture, et j'en ai vu nourrir même des chevaux de poste qui faisaient très-bien leur service. Il est seulement à observer que les chevaux nourris de pommes de terre doivent travailler tous les jours; s'ils restent à l'écurie ou si la quantité de pommes de terre est trop considérable, les chevaux sont exposés à des indigestions.

Pour compléter mes renseignements sur le haras de Deux-Ponts, je dirai encore que chaque année, vers la mi-septembre, il y a au haras un concours et une distribution de primes aux juments poulinières suitées d'un poulain, aux jeunes juments qui ont été saillies pour la première fois au printemps précédent, aux poulains mâles et aux poulains femelles âgés au moins de deux ans. La fête dure deux jours; le premier jour les chevaux présentés sont classés, le second jour a lieu la distribution des primes. Le haras fait alors une vente à l'enchère de ses réformes, vieux chevaux ou jeunes chevaux des deux sexes qui ne sont pas jugés dignes de servir à la reproduction, et il achète des éleveurs des poulains mâles, quand il s'en trouve d'assez distingués pour en faire des étalons. Ce concours est en même temps une foire de chevaux, et il fournit aux étrangers l'occasion d'apprécier nos chevaux et d'acheter.

Enfin une loterie de chevaux a lieu le jour de la distribution des primes. Il existe dans la province une Société ayant pour but l'amélioration des chevaux et la conservation des bonnes poulinières. Chaque membre paye la très-modique somme de 1 fl. (2 fr. 15) par an, et on a pu cette année acheter quatre jeunes chevaux pour en faire une loterie qui a été tirée à la suite de la distribution des primes. Tous les membres de l'association prennent part à cette loterie, sans avoir rien à débourser que leur cotisation. La direction du haras ne néglige aucun moyen d'instruire les éleveurs et de stimuler leur zèle. Des courses au trot doivent avoir lieu l'année prochaine; la guerre avec ses suites a empêché qu'elles eussent lieu l'année dernière et cette année.

Je pense que, après avoir lu ceci, le fermier charolais comprendra que de riches herbages sont un trésor qui n'est généralement pas apprécié à sa valeur par ceux qui en jouissent. Ici, dans un pays montagneux, accidenté, avec des prés médiocres et peu étendus, nous n'obtenons qu'à force de travail et d'industrie les biens que la bonne nature prodigue à d'autres.

F. VILLEROY.

Rittershof, 25 septembre 1871.

DE L'AFFRANCHISSEMENT DES ARBRES FRUITIERS.

Puisqu'il a plu si gracieusement à M. Buchetet de me produire sur la scène horticole comme un adversaire décidé des préjugés populaires, je vais tâcher de corroborer son dire en l'appliquant à l'opinion des auteurs les plus accrédités sur l'*affranchissement naturel ou artificiel des arbres fruitiers.* Peu d'opinions sont plus accréditées que celle affirmant l'utilité et la bienfaisante intervention de l'affranchissement des arbres fruitiers, puisqu'on a été jusqu'à la préconiser et à en con-

seiller la pratique artificielle quand l'alanguissement des arbres la rendait désirable.

Après avoir consulté les auteurs anciens et modernes sur cet intéressant sujet et considéré l'unanimité de l'approbation qu'on accorde aux résultats de l'affranchissement des arbres fruitiers, je fus tenté de réagir contre cette opinion vulgaire, surtout en la voyant consignée dans le *Cours d'arboriculture* d'un célèbre professeur, qui est, à mon avis, le plus complet recueil de toutes les erreurs physiologiques dont la science horticole abonde. L'occasion s'en présenta bientôt en faisant agiter cette question au sein de la Société centrale d'horticulture. En moins d'une heure, on sut à n'en point douter que l'affranchissement des arbres à noyaux n'existait point, que celui des arbres à pepins (poiriers) était très-rare et que, s'il se rencontrait parfois sur les pommiers, il leur était essentiellement préjudiciable, puisqu'il en tarit la fécondité quand il ne les tue pas, ce qui arrive le plus souvent.

Loin donc de préconiser l'affranchissement artificiel et de raffiner sur les procédés propres à le faire réussir, on fut d'avis unanime à le proscrire et à conseiller de placer la greffe plutôt haute que basse lors de la plantation, pour en prévenir les funestes effets lorsque les amendements posés au pied des arbres, en relevant le niveau du sol, les placent dans les conditions favorables à ce résultat.

A l'issue de la séance, on ne pouvait plus douter que l'opinion générale était, comme de raison, erronée touchant la fréquence et les avantages attribués à l'affranchissement des arbres fruitiers. Un professeur affirma ne l'avoir jamais observé personnellement dans les immenses cultures qu'il dirige, et avoir eu beaucoup de peine à s'en procurer, pour son cours, un ou deux spécimens qui étaient morts ou très-malades des suites de cet affranchissement. Un autre très-intelligent arboriculteur affirma que toujours l'affranchissement des pommiers les stérilisait d'abord et les faisait mourir ensuite.

Force fut donc à la Société d'horticulture tout entière de consigner dans ses archives l'erreur physiologique des auteurs qui reconnaissent à l'affranchissement des avantages purement imaginaires et dont ils n'ont aucune expérience personnelle.

Ne craignez pas pour cela de voir les professeurs d'arboriculture renoncer à leurs préjugés physiologiques : il est si agréable, si vulgaire, de croire aux bienfaits d'un retour à la vie naturelle d'une plante que l'on n'avait greffée que pour l'y soustraire! On n'en continuera pas moins à donner le conseil d'affranchir un arbre trop faible de végétation, sans s'enquérir des causes de cet alanguissement, mais nous vous conseillons de vous soustraire à ce préjugé général, sans crainte de blasphémer, ainsi que vous le conseille M. Buchetet, et vous vous en trouverez bien.

J. Pigeaux.

LE PELARGONIUM MUSQUÉ.

Parmi les plantes qui peuvent être cultivées comme plantes d'appartement, on cite plusieurs espèces de Pelargonium, aussi remarquables

par leur arome que par la variété et la richesse de leurs couleurs. Les plus remarquables de ces espèces sont le Pelargonium zonal, le Pelargonium à odeur de rose, et enfin le Pelargonium musqué. Le P. musqué (*P. Moschatum*) est représenté par la fig. 1. C'est un très-joli sous-arbrisseau assez vivace; ses feuilles grisâtres et presque rondes sont remarquables par leur aspect velouté. Elles répandent, surtout pendant la nuit, un arome délicat qui se rapproche un peu de l'odeur du



Fig. 1. — Pelargonium musqué.

musc, d'où son nom lui est venu. Cette espèce, pour bien venir, exige une très-bonne terre; pendant l'été, on doit l'arroser avec du lisier mêlé d'eau.

P. FLORENT.

DE L'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE EN FRANCE.

Tout ce qu'on lit en notre langue sur l'exploitation du bétail, tout ce qu'on entend dire à son sujet, même par ceux des agriculteurs français qui passent pour les plus éclairés ou les plus habiles, qu'ils aient ou non reçu l'enseignement de nos établissements publics, tout cela met en évidence une conviction contre laquelle on ne saurait trop s'élever, dans l'intérêt du progrès agricole, base fondamentale de la prospérité et de la force de notre pays. Plus que jamais il importe de faire la lumière à cet égard. Les charges écrasantes que les événements vont faire peser sur l'agriculture, à laquelle tout aboutit nécessairement, imposent comme un devoir patriotique l'obligation d'appeler l'attention, et au besoin la discussion sur l'erreur capitale de doctrine qui domine notre économie du bétail.

En économie rurale, la fonction la plus générale du bétail est de fournir au sol les engrais qui sont nécessaires pour l'entretien de sa fertilité. Les produits et les services qu'il donne, en outre de son fumier, sont des moyens d'obtenir celui-ci au plus bas prix possible. Que ce fumier suffise tout seul pour entretenir la fertilité, c'est ce qui ne peut pas être soutenu. Les animaux ne restituent pas au delà de ce qu'ils ont reçu; et du moment qu'ils ne consomment point tout ce que pro-

duit la terre, la nécessité d'importer des matières fertilisantes supplémentaires est par là démontrée incontestablement. On ne peut songer qu'à réduire cette nécessité d'importation d'engrais dits industriels ou commerciaux à sa plus simple expression, en augmentant le plus possible la production du fumier.

Je n'ai point l'intention de discuter la doctrine qui tend à faire admettre cette production comme accessoire et même comme superflue, en mettant les engrais dits chimiques au premier plan. On ne comprendrait pas le bruit qu'elle a fait, si l'on ne savait la puissance qu'a chez nous le charlatanisme, surtout quand il est fortement patronné d'en haut. Ce sera l'une de nos hontes. Mais à ce douloureux phénomène, le sujet dont je veux m'occuper n'est pas étranger. Il est certain que si l'habitude des méthodes scientifiques avait été plus répandue dans notre public agricole, que si l'on y eût été moins livré à l'usage des règles empiriques, les raisonnements captieux auxquels beaucoup trop de gens de bonne foi se sont laissé prendre, n'eussent eu aucun succès. Et c'est ici qu'intervient la conviction dont j'ai parlé en commençant. Réduit, en ce qui concerne l'économie du bétail, à ces règles empiriques telles qu'elles sont enseignées et telles qu'on les dit être l'expression de la pratique, on est convaincu que dans les conditions les plus favorables qui se puissent imaginer, ce serait une pure chimère de chercher à obtenir du fumier au-dessous d'un certain prix de revient. Les calculs les plus autorisés ont posé à cet égard des limites que l'on considère comme infranchissables dans notre pays. C'est une sorte de dogme de l'agronomie française, que le bétail ne peut pas être exploité avec bénéfice. Son exploitation n'est qu'une nécessité à laquelle on se résigne.

Je soutiens depuis longtemps, au contraire, que l'exploitation du bétail doit être la source principale des bénéfices de l'agriculteur ; que scientifiquement dirigée elle est la base essentielle de la prospérité agricole ; que la production animale, à l'opposé de ce qui s'est fait jusqu'à présent, doit prendre le pas dans les préoccupations des agriculteurs sur celle des céréales et des plantes dites industrielles, qui sera d'ailleurs d'autant plus prospère que la production animale le sera elle-même davantage. Je prétends que l'enseignement zootechnique est en mesure de fournir la démonstration de cette vérité économique, en même temps que les moyens de la réaliser. Mais il lui faut pour cela faire appel à toutes les ressources de la science ; non pas rester, comme on le fait chez nous avec un aveuglement désolant, dans l'infatuation de l'empirisme traditionnel, vraiment trop dédaigneux de ce qu'il ignore, parce qu'il a une trop haute opinion du peu qu'il sait.

Julius Kuhn, qui a écrit un livre si remarquable sur l'alimentation des bêtes bovines (*Die zweckmæssigste Ernæhrung des Rindviehes*), où il a su réunir les notions de la science la plus avancée aux faits de la pratique, donne aux agriculteurs de son pays, sur l'utilité de cette même science, des conseils que les nôtres devraient bien méditer. « L'agriculteur, dit-il (p. 107 de la quatrième édition), doit aussi travailler lui-même à sa propre instruction, afin de se mettre en mesure de s'approprier directement les découvertes des savants. Les connaissances physiologiques lui permettront de vérifier les données d'expéri-

mentation qui se succèdent rapidement.... Il ne se laissera pas induire en erreur par les contradictions des expérimentateurs eux-mêmes. Tandis que le pur empirique accorde la même valeur à toutes ces données, sans se soucier de la portée différente des efforts scientifiques auxquels elles sont dues, en quoi il se nuit maladroitement à lui-même, l'agriculteur instruit sait distinguer au contraire l'essentiel de ce qui ne l'est point, ce qui est valable de ce qui est défectueux. S'attachant à ce qui est véritablement démontré par l'expérience, il saisit avec empressement toutes les occasions d'accroître la somme de ses connaissances, et il sait en tirer un utile parti dans sa pratique. Il ne lui suffit plus de parler d'éléments nutritifs azotés ou non azotés, de tenir simplement pour Emile Wolf ou pour Grouven, ou pour tout autre savant, puis d'instituer ses rations alimentaires sans hésiter « d'après « des bases chimiques. » *Il nous est également peu permis de nourrir convenablement nos animaux d'après des formules chimiques seulement, que d'après des règles purement empiriques.* »

Julius Kuhn ajoute, avec un grand sens, que les résultats de l'expérimentation et les formules chimiques fournissent seulement des bases que le simple calcul ne peut point mettre en œuvre d'une façon utile. Les connaissances physiologiques les plus approfondies ne sont pour cela pas de trop. C'est ce dont on ne sera jamais assez persuadé chez nous, où on l'est cependant si peu ! N'y enseigne-t-on pas couramment partout que les rations peuvent être calculées de la manière la plus facile en valeur de foin, grâce à la théorie condamnée des équivalents ? Il est vrai que les notions physiologiques, même les plus élémentaires, n'entrent point en compte. On a vu récemment des juges d'un concours s'entendre dire sans sourciller que chez les animaux précoces, à poitrine ample, les poumons étant, d'après les recherches de Baudement, plus légers que chez les autres, à poids vif égal, c'est qu'apparemment les poumons n'y arrivent point jusqu'aux parois thoraciques. Ce qu'une telle explication, qui a pourtant sans doute été jugée bonne, suppose d'ignorance en physique, en anatomie, en physiologie, en toute chose, et même en simple bon sens, on ne le saura jamais. Et ce n'étaient pas des paroles fugitives. Cela est écrit, et cela est enseigné depuis plusieurs années, aux élèves de l'une de nos écoles d'agriculture, avec bien d'autres choses de la même force.

On y enseigne aussi que le bétail se produit et s'exploite nécessairement à perte, dans le pays le plus favorisé du monde entier par ses conditions naturelles de sol et de climat. Oui, quand on le produit et l'exploite d'après les règles de la doctrine empirique, dont les plus grands efforts n'ont pas encore pu dépasser la copie servile des Anglais ; non, si l'on veut tirer parti des enseignements que fournit la science. Mais il faut pour cela commencer par ne point les écarter dédaigneusement, en leur opposant de prétendues impossibilités révélées par une pratique qui n'est que de la routine plus ou moins raisonnée. Tout animal produit et nourri scientifiquement acquiert une valeur supérieure à celle de la somme des éléments qui ont servi pour le produire et le nourrir. S'il n'en est pas ainsi, c'est que le producteur ne s'est pas conformé aux conditions scientifiques du problème zootechnique dont l'énoncé a été formulé dans ce journal même, soit qu'il les ait

ignorées, soit qu'il ait manqué des connaissances auxquelles les moyens de solution doivent être empruntés.

Le rôle de l'enseignement zootechnique est de répandre ces connaissances, après les avoir coordonnées en corps de doctrine. En dehors de là, il manque son but pratique, faussement confondu avec l'empirisme raisonneur et outrecuidant. Et l'on ne pourra pas dire que la science n'est point en mesure d'indiquer, pour tous les cas, des solutions nettes et précises du problème zootechnique posé par chacun de ces cas. Ceux qui le diraient montreraient ainsi qu'ils ont négligé de se mettre au courant des progrès de la science, ou qu'ils sont incapables de les comprendre. En Angleterre, en Allemagne et en France, moins en France que partout ailleurs, malheureusement, il a été accumulé dans ces derniers temps de nombreux matériaux que l'enseignement d'abord, puis la pratique, pourraient mettre en œuvre. Les lois économiques qui régissent la production animale comme toutes les autres; les lois naturelles auxquelles obéit la reproduction des animaux; les lois physiologiques de leur nutrition; toutes ces lois ont été découvertes et étudiées plus ou moins complétement. Lorsqu'elles sont toutes respectées en même temps, — ce qui est l'objet de la zootechnie scientifique et ce qui la distingue de l'empirisme auquel elle a succédé dans l'estime des hommes compétents et sans parti pris d'opposition intéressée, — elles conduisent forcément à la production animale lucrative, et par elle au succès général de l'exploitation agricole. Julius Kuhn, dont on ne saurait trop invoquer le témoignage auprès de nos agriculteurs inattentifs aux progrès de la science en laquelle ils manquent de foi, a sur ce sujet une formule énergique en sa concision. *Viel Futter, viel Milch, viel Dünger, viel Getreide, viel Geld!* dit-il. Ce qui veut dire en français : beaucoup de nourriture, beaucoup de lait, beaucoup de fumier, beaucoup de céréales, beaucoup d'argent!

Beaucoup de fumier, en effet, voilà le problème. Mais encore faut-il, pour que la solution finale se traduise par beaucoup d'argent, par le plus d'argent possible, que la nourriture abondante et bien administrée soit consommée par les animaux capables de lui faire acquérir, en la transformant, la plus grande valeur. C'est à ce prix seulement que le fumier sera obtenu aux meilleures conditions. L'auteur allemand ne néglige point de le faire remarquer. Cela, en vérité, est élémentaire; et ce n'est pas sans un sentiment de tristesse qu'on peut voir nos agriculteurs les plus éclairés, tels que ceux qui siégent à l'Assemblée nationale, rééditer par exemple, à propos de l'exploitation des moutons, la prétendue infériorité de conditions naturelles qui mettrait notre pays hors d'état de lutter avantageusement contre la concurrence des pâturages immenses de l'autre monde. Ce que cela contient d'oubli ou de dédain des efforts scientifiques est inimaginable et serait vraiment décourageant, si ceux qui consacrent leur vie à l'étude de ces questions, pour les faire progresser, visaient à d'autres satisfactions que celles qui sont procurées par le sentiment du devoir accompli.

Je le dis, pour mon compte, sans crainte d'être réfuté, je ne connais pas une seule situation agricole en France où il ne soit possible, en se conformant aux prescriptions de l'enseignement scientifique de la zootechnie, d'exploiter l'une ou l'autre de nos espèces animales de telle

sorte qu'elle fournisse au moins son fumier gratuitement. Et j'ajoute qu'un tel résultat est bien loin, à mes yeux, de l'idéal. Si l'enseignement zootechnique, dans l'état présent de la science, n'allait pas au delà, il serait à coup sûr insuffisant. Je suis prêt à discuter les problèmes spéciaux qu'il plairait à mes lecteurs de me poser. Si cela ne les satisfaisait point, on serait en droit de les trouver bien difficiles.

A. Sanson.

LA CÉCYDOMIE DESTRUCTIVE ET SON PARASITE. — III[1].

Les œufs de la Cécydomie. — En poursuivant mes observations sur la Cécydomie destructive, je suis arrivé à reconnaître que cet insecte dépose ses œufs sur les jeunes plantes de blé. Voici comment j'ai découvert ce fait : j'ai fourni à des Cécydomies, renfermées dans un grand bocal, les trois milieux dans lesquels je supposais qu'elles pouvaient pondre leurs œufs : de la terre, du blé nouvellement levé et des épis ; au bout de deux ou trois jours j'ai vu les femelles pondre des œufs sur les plantes de blé, sans en mettre aucun ailleurs. Ces œufs ont la forme de petits cylindres, ils sont jaune-rouge, longs de 1/2 millimètre et larges de 1/10 de millimètre environ : à peine peut-on les voir à l'œil nu. Les femelles les pondent dans les rainures qui sillonnent longitudinalement la face interne des jeunes feuilles de blé, en général au nombre de deux à la fois, quelquefois trois, puis elles vont sur une autre feuille, et continuent ainsi de feuilles en feuilles jusqu'à ce qu'elles aient pondu de 100 à 150 œufs, ce qui demande de deux à trois heures. Leur instinct les conduit à ne confier à chaque feuille que deux ou trois œufs, parce qu'un plus grand nombre de larves ferait périr la plante avant l'époque de leur transformation en nymphes, ce qui amènerait leur mort. Autant que j'ai pu en juger, la vie de ces insectes ne dépasse pas deux à trois jours : les mâles meurent peu après l'accouplement, et les femelles peu après la ponte. Lorsque les femelles n'ont pas été fécondées, elles ne pondent qu'un très-petit nombre d'œufs.

Je crois que l'expérience que je viens de décrire — aucun œuf n'ayant été pondu ailleurs que sur les feuilles de blé — peut permettre d'affirmer que les œufs de la Cécydomie sont toujours pondus à cet endroit. Maintenant, comment les œufs étant ainsi placés, les larves se trouvent-elles au printemps à la base des feuilles ? C'est ce que nous allons dire :

Environ dix à douze jours après la ponte, les œufs de la Cécydomie donnent naissance à de petites larves de même couleur et de mêmes dimensions qu'eux. Ces larves abandonnent leurs coques, qui restent attachées à la feuille sous la forme de petites pellicules blanchâtres, et descendent en suivant les rainures de la feuille jusqu'au nœud d'où elle part. Elles s'appliquent alors contre la tige, dans une position qu'elles ont choisie et qu'elles garderont toujours, et commencent à en sucer la séve. Elles conservent la couleur rouge pendant trois à quatre jours, puis elles passent à l'orange, au jaune, et arrivent au bout de huit à dix jours, alors qu'elles ont à peu près un millimètre de longueur, à la

---

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* des 16 et 30 septembre dernier, pages 462 et 544 du tome II de 1871.

couleur blanche et à la transparence qu'elles auront jusqu'à leur transformation en nymphes.

Pour déterminer d'une manière bien exacte la durée de la vie des Cécydomies à l'état de larves, il faudrait des observations conduites autrement que celles que j'ai pu faire cet été. Néanmoins, je crois pouvoir dire qu'elle varie, avec la température, entre quatre et six semaines.

Relativement aux parasites de la Cécydomie, j'ai pu m'assurer, en fournissant à quelques-uns de ces insectes des larves de Cécydomie, qu'ils pondent leurs œufs dans ces larves. Ces œufs sont noirs et excessivement petits. Ceci m'a rappelé que j'avais remarqué sur un grand nombre de larves, au printemps, à un endroit quelconque de leur corps, un ou deux très-petits points noirs qui devaient être des œufs ou des jeunes larves de Céraphron destructeur.

Destruction de la Cécydomie. — On a pu remarquer combien l'éclosion des nymphes et la naissance des insectes se font d'une manière irrégulière : il en éclôt depuis plus d'un mois, et un quart à peine des pupes sont vides. Il est probable qu'il en éclora ainsi jusqu'à l'hiver, et peut-être même après l'hiver; comment expliquer autrement, en effet, les ravages de cet insecte dans un blé qui a été semé au mois de novembre et qui a été couvert de neige jusqu'au printemps, tel que celui que j'ai cité de la ferme de M. Blanc, à Pupetière? C'est malheureusement par cette éclosion très-irrégulière que cet insecte dont la vie est assez délicate, arrive à perpétuer son espèce d'une manière toujours très-sûre, si ce n'est toujours en très-grande quantité. D'ailleurs les femelles pondent un si grand nombre d'œufs, qu'il en faut peu pour infester un champ.

J'indiquerai encore un moyen qui aurait plutôt pour effet de préserver les blés des ravages de la Cécydomie que de la détruire, mais qui arriverait aussi, indirectement, à ce résultat. Il consisterait à retarder autant que possible — et j'entends par là autant qu'on n'aurait pas à craindre de voir manquer les récoltes — l'époque du semis des blés. En effet, nous avons vu que depuis fort longtemps il éclôt des Cécydomies, nous avons vu que la vie de cet insecte est très-courte; ne serait-il pas possible qu'en retardant l'époque de la levée des blés on arrivât à les priver (les Cécydomies) des feuilles qui leur sont nécessaires pour placer leurs œufs dans un milieu propre au développement de la jeune larve? On pourrait diminuer ainsi, je crois, les ravages de la Cécydomie; mais il ne faudrait pas songer à la détruire complétement par ce moyen, car son efficacité est, je dois le dire, des plus douteuses. J'en ai pour preuve l'exemple que j'ai cité par deux fois déjà d'un blé qui n'a, pour ainsi dire, pas vu le jour avant le printemps et qui cependant a été un des plus ravagés du domaine de Pupetière. Ce fait me porte même à me demander si les blés de printemps ne sont pas aussi attaqués par la Cécydomie.

Je termine en engageant vivement les cultivateurs qui ont pu remarquer la Cécydomie destructive, — surtout ceux qui habitent les pays où on cultive les blés de printemps, — à faire des observations sérieuses sur cet insecte et à ne pas les garder pour eux seuls.

G. Cuzin,
Ancien élève de la Saulsaie.

REVUE DES APPLICATIONS DES SCIENCES A L'AGRICULTURE ET AUX ARTS AGRICOLES.

La France possède un sol admirablement disposé pour utiliser la force motrice de l'eau. Elle est coupée, dans tous les sens, tantôt par de hautes montagnes, tantôt par des collines ou des coteaux. Ses cours d'eau sont innombrables : la plus petite vallée renferme un ruisseau. Grâce aux divers accidents du sol, ruisseaux, rivières et fleuves peuvent recevoir une destination utile, soit pour arroser et féconder la terre, soit pour faire mouvoir de puissantes machines. — Qu'avons-nous fait de tant de ressources? Notre industrie, hélas! n'a pas su en tirer parti. Dans beaucoup de départements, on ne trouve encore, le long de nos cours d'eau, que des moulins à moudre le grain très-primitifs, presque barbares, quelques carderies ou des scieries sans importance. Ainsi, on peut le dire, nous laissons nos ruisseaux, nos rivières et nos grands fleuves eux-mêmes rouler paresseusement leurs eaux à la mer, sans leur emprunter, au passage, une partie de cette force que la nature semble avoir pris plaisir à mettre à notre disposition.

Une telle incurie a quelque chose de navrant. Aussi est-ce avec un vif plaisir que nous signalerons une entreprise nouvelle ayant pour but l'utilisation de la chute d'eau dans le Rhône, près de Bellegarde. MM. Lomer et Ellerhausen, directeurs d'une importante exploitation de phosphates, aux environs de cette ville, ayant reconnu que le Rhône offrait, en ce point, des conditions exceptionnelles, dont il était possible de tirer parti pour la création d'une force motrice énorme, ont entrepris une dérivation des eaux du fleuve qui est déjà en cours d'exécution. — Le canal de dérivation prend son origine en amont de la pente du Rhône, à quelques mètres au-dessous du niveau des plus basses eaux. Il se prolonge en tunnel, pendant 520 mètres, pour aboutir dans le lit de la Valserine, où se trouvent les turbines destinées à desservir les manufactures. La chute obtenue est de 13 mètres 50, avec un débit de 600 mètres cubes par seconde. La force réalisée s'élève à 10,000 chevaux. La nouvelle entreprise est éminemment propre à l'établissement des papeteries, des sucreries, des distilleries, des meuneries, des industries cotonnières et généralement des fabriques de tissus. — Ce qui vient d'être tenté à Bellegarde peut s'exécuter ailleurs, dans des proportions plus modestes, mais aussi avec des frais moins élevés. J'ai espéré attirer, par l'exemple de MM. Lomer et Ellerhausen, l'attention des agriculteurs sur la possibilité d'utiliser à leur profit la force motrice de nos cours d'eau.

— Les feuilles des plantes peuvent-elles absorber l'eau liquide? Cette question qui n'est point sans intérêt pour la culture a fixé depuis longtemps l'attention des physiologistes. M. Cailletet vient de la résoudre, dans le sens de l'affirmative; par une série d'expériences qui me paraissent absolument concluantes. Remarquons d'abord que l'eau à l'état de vapeur n'est pas absorbée par les feuilles des plantes. Pour démontrer qu'il n'en est pas de même de l'eau à l'état liquide, M. Cailletet, au lieu d'avoir recours à l'emploi de la balance, dont les déterminations peuvent être viciées par plusieurs causes, telles que le dégagement de l'oxygène, de l'acide carbonique, etc., s'est servi d'une éprouvette à double tubulure.

Il fait pénétrer par l'orifice supérieur une branche de végétal, et, au moyen d'un bouchon de caoutchouc et d'un mastic facilement fusible, il rend la fermeture parfaitement étanche. L'éprouvette étant pleine, il fixe à l'orifice inférieur un tube de verre de petit diamètre, qui fait l'office d'un véritable manomètre. On comprend que la plus petite variation dans le volume du liquide de l'éprouvette sera accusée par un mouvement de descente ou d'ascension dans le tube manométrique.

Les conditions des expériences ainsi déterminées, voyons comment se comportent les plantes. Celles qui végètent dans un sol humide et reçoivent par leurs racines la quantité d'eau nécessaire à l'entretien normal de la vie n'absorbent pas l'eau qui baigne leurs feuilles. L'absorption commence aussitôt que la terre ne fournit plus à leurs racines toute l'eau dont elles ont besoin. Elle augmente dans les mêmes proportions que la sécheresse, et varie d'une manière notable, suivant les espèces. Certaines plantes possèdent à un haut degré la faculté d'absorber l'eau par leurs feuilles. Les *pourretia*, par exemple, privées de racines et suspendues à un fil métallique, peuvent vivre des années entières, développer de nouvelles feuilles et

fournir une abondante floraison, pourvu qu'elles soient mouillées de temps en temps. Une touffe de cette plante, privée d'eau pendant trois jours et pesant 65 gr. 320, a augmenté en poids de 0 gr. 68, après avoir été plongée dans l'eau pendant six heures.

Ces données scientifiques peuvent recevoir une utile application dans les arrosages. Les végétaux que l'on arrose à la fois par les feuilles et par les racines doivent venir mieux et plus vite que ceux dont on se contente d'humecter les racines. Les plantes que l'on est obligé de transporter au loin périssent fréquemment; celles qui résistent reprennent avec difficulté et végètent mal, la première année. On obtiendra de très-bons résultats, si on maintient les feuilles dans un état constant d'humidité. Au moment de la transplantation, celles-ci étant encore fraîches ne se dessécheront pas, pour tomber bientôt après, et aideront puissamment à la reprise. Par contre, certaines plantes, que le cultivateur désigne sous le nom trop mérité de mauvaises herbes, sont douées d'une vitalité désespérante. Arrachées et exposées plusieurs jours à l'ardeur du soleil, leurs tiges et même leurs feuilles reprennent, à la moindre pluie, une vie nouvelle. Il faut avoir soin de les rassembler en tas et de les brûler; c'est le seul moyen de s'en débarrasser d'une façon définitive.

J. Mialaret.

LES LABOURS PROFONDS.

Tous les cultivateurs connaissent les avantages des labours profonds; ils augmentent la quantité des récoltes et soustraient les plantes aux influences d'une trop grande sécheresse et d'une trop forte humidité.

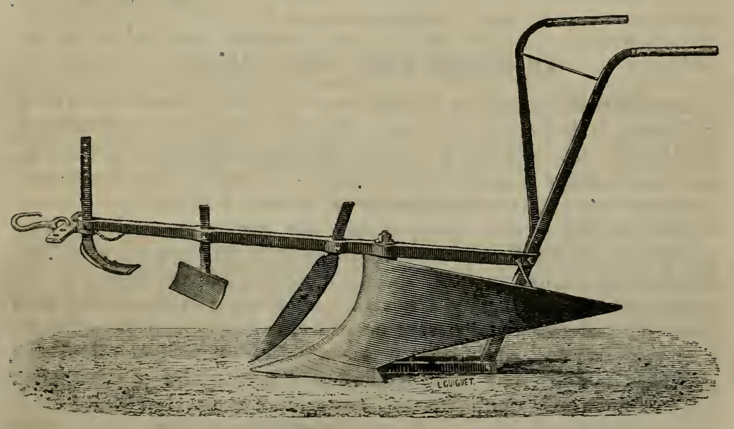


Fig. 2. — Charrue Demesmay pour les labours profonds.

En outre la terre étant ameublie à une grande profondeur, les différents éléments qui la composent subissent sans peine l'action de l'atmosphère. Les labours dits de défoncement appartiennent à la catégorie des labours profonds. Ils ont spécialement pour but de détruire les plantes vivaces à racines traçantes et profondes, et de plus d'améliorer la couche superficielle du sol en y mélangeant une partie du sous-sol.

Parmi les instruments destinés à opérer les labours de défoncement, on peut citer avec avantage la charrue de feu Demesmay, agriculteur à Templeuve, près de Lille, qui est particulièrement usitée dans les Flandres. M. Barral, dans son *Agriculture du nord de la France,* décrit

cet instrument à peu près dans les termes suivants. Dans la charrue Demesmay, le patin, le coutre, le tranche-gazon sont ce qu'ils sont dans presque toutes les charrues. La profondeur du labour se détermine par la position du patin; celui-ci peut s'élever ou s'abaisser à volonté, de manière à ne toucher le sol que très-légèrement. La volée d'attelage est fixée à la pièce d'attelage qui elle-même est adaptée au patin au moyen d'une clavette. Le tranche-gazon ne sert que dans les terres où il y a beaucoup de mauvaises herbes. Le versoir et le sep sont en fonte coulée d'une seule pièce, tandis que le soc est en fer aciéré; l'âge est fixé à ces deux pièces au moyen de deux boulons. Le versoir est une surface gauche construite de manière que la bande de terre retournée par la charrue se range sur un plan incliné à l'horizon de 45 degrés; l'avantage de cette disposition est que la terre soit retournée sans être comprimée contre le sillon précédent. Les mancherons sont placés sur la gauche de la charrue; quand on laboure à une profondeur de 30 centimètres, ils sont à une hauteur d'un mètre; si l'on fait un second labour qui pénètre à 35 centimètres, on relève les mancherons de 15 centimètres, ce que permet la construction de la charrue. On voit que la charrue Demesmay est une imitation de la charrue Brabant. On peut la transformer en charrue fouilleuse en lui donnant de grandes dimensions et en coupant le versoir.

Henri SAGNIER.

LE PÊCHER GROS PAVIE TARDIF.

Les nombreuses variétés de poiriers et de pêchers cultivées dans le sud-ouest de la France, et surtout dans les bassins de la Garonne et de l'Ariége, ont fourni une si riche récolte en septembre et octobre, qu'on a été obligé d'étayer, lorsque cela a été possible, la plus grande partie des branches fruitières qui cassaient sous le poids.

J'ai pu étudier avec quelque soin nos meilleures variétés, c'est pourquoi je désire dire quelques mots de deux ou trois qui sont très-précieuses par leurs qualités, leur abondance et leur tardivité.

J'ai fait connaître, il y a quatre à cinq ans, à M. E.-A. Carrière, grand cultivateur et connaisseur en pêchers, une variété naine (le pêcher nain Dagain), charmant arbrisseau dont les fruits mâles de Pavies et pêches ne mûrissent qu'en octobre, ainsi qu'une autre variété naine à laquelle il a bien voulu donner mon nom. Ces deux variétés, avec le *Pavie tardif de Castagne* et le gros Pavie dont je viens parler, permettent aux amateurs de bons fruits de faire figurer sur leur table les dernières pêches que l'on voit passer toujours avec regret.

Le *gros Pavie tardif*, assez généralement cultivé dans la région, supporte le plein ou le demi-vent, mais il acquiert toujours et ses qualités et toute sa grosseur soit en espalier, soit en cordons droits ou inclinés. C'est ainsi qu'il est cultivé dans le jardin fruitier de l'orphelinat de Saverdun (Ariége). Les spécimens que j'ai l'honneur de vous adresser n'ont point acquis cette belle couleur rose marbré qui le caractérise; sa chair, adhérant à un gros noyau fortement rustique, est fine et d'une agréable saveur; l'eau en est fort abondante et laisse au palais une délicieuse fraîcheur.

Je pense qu'il se reproduirait identiquement par voie de semis. Je ne doute pas que le jardinier de l'établissement n'en adressât des greffons aux personnes qui lui en feraient la demande, et pour ce qui me concerne, j'adresserai à vos lecteurs des noyaux des pêchers nains *Dagain, D'Ounous* et de *Castagne,* qui leur donneront de jeunes sujets identiques aux pieds mères.

L. d'Ounous.

ARROSAGE DES ARBRES.

J'ai fait une foule d'expériences sur l'arrosage des arbres et des arbrisseaux et si j'ai trouvé des moyens très-expéditifs, mes procédés péchaient encore et surtout à l'endroit du tassement du sous-sol. En voici un, néanmoins qui me paraît lever parfaitement la difficulté mais que je n'ai encore pratiqué que sur une petite échelle vu le peu de temps dont je puis disposer en ce moment-ci : Je fais un petit trou autour de l'arbre et après avoir rempli ce trou d'un paillis quelconque, recouvert d'une très-légère couche de terre (destinée à former croûte pour arrêter l'évaporation du paillis), j'y place un grand vase quelconque, un baril à pétrole, par exemple, défoncé d'un bout. Je remplis le baril auquel j'ai préalablement pratiqué une petite ouverture à la partie inférieure. L'eau s'écoule ainsi très-lentement, le tassement est nul et les conduits inférieurs du sol (trous de taupes ou de lombrics) ne précipitent point l'eau en pure perte comme par les autres procédés.

A.-P. Leyrisson.

REVUE COMMERCIALE (7 octobre 1871).

I. — *Situation générale.*

La grosse question pour le commerce agricole est toujours celle des transports par chemins de fer. Après une légère amélioration qui a duré peu de temps, les gares sont aujourd'hui presque aussi encombrées qu'il y a trois mois, et rien ne fait prévoir que cette situation doive bientôt prendre fin. Rien n'est pourtant plus important pour rendre aux transactions l'activité qui leur est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, aussi bien pour l'intérêt général que pour les intérêts particuliers. En effet, nous approchons de la saison où les besoins de la consommation vont se montrer beaucoup plus exigeants. Avec la venue de l'hiver, l'insuffisance de la dernière récolte se faisant sentir particulièrement dans quelques centres où les hauts prix attireront les marchandises, il faudra faire de nombreux transports dans toutes sortes de directions. Le déficit est aujourd'hui incontestable en France et en Angleterre, mais davantage dans notre pays que de l'autre côté du détroit. Cependant, comme dans nos campagnes on sait davantage se priver et remplacer le blé par des céréales d'un ordre inférieur, les demandes ne seront pas aussi considérables en France que le chiffre du manque de froment pourrait le faire craindre. Néanmoins on ne sait pas à quelles exigences soit en grains, soit en bétail, et en autres denrées diverses, il faudra satisfaire, et l'on ne saurait trop insister pour qu'on se tienne prêt.

II. — *Les grains et les farines.*

Les marchés sont toujours au grand calme, et les prix restent à peu près stationnaires; il y a légère hausse ou baisse suivant que les demandes de la meunerie sont plus considérables ou que les apports sont plus abondants. En résumé, les cours sont les mêmes pour l'ensemble du pays, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant qui donne les prix par quintal métrique :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	36.50	21.25	19.00	22.00
— Caen	36.75	17.00	15.50	22.25
Côtes-du-Nord. Lannion	29.50	»	16.50	15.50
— Pontrieux	29.00	»	»	15.00
Finistère. Lesneven	35.00	»	17.75	16.50
— Quimper	31.00	17.85	15.10	17.70
Ille-et-Vilaine. Rennes	31.75	»	17.00	16.50
Manche. Avranches	33.75	»	15.70	23.00
Mayenne. Laval	35.50	»	16.50	17.00
— Château-Gontier	32.25	»	14.75	20.00
Morbihan. Hennebont	29.40	16.00	»	17.50
Orne. Vimoutiers	38.50	19.00	17.00	20.50
— Flers	37.00	20.00	16.00	18.00
Sarthe. Le Mans	36.00	19.00	16.50	17.50
Prix moyens	33.70	18.58	16.44	18.49

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Saint-Quentin	36.00	»	»	18.65
— Soissons	34.00	20.50	15.50	14.25
— La Capelle	37.00	22.00	20.50	16.00
Eure. Neubourg	35.80	17.50	17.10	16.50
— Danville	36.30	18.50	18.55	19.50
— La Barre	37.00	17.75	17.00	15.40
Eure-et-Loir. Chartres	37.50	»	16.75	21.00
— Auneau	37.75	19.10	16.25	16.00
— Nogent-le-Rotrou	36.25	17.50	14.40	14.60
Nord. Valenciennes	35.25	»	»	15.50
— Douai	34.00	21.00	20.10	16.00
— Cambrai	37.00	18.50	»	15.00
Oise. Compiègne	38.50	20.75	16.00	16.00
— Beauvais	35.00	20.25	16.00	15.75
— Clermont	37.75	20.25	18.25	15.00
Pas-de-Calais. Arras	34.50	20.00	»	15.00
— Saint-Omer	35.50	18.75	»	17.50
Seine. Paris	37.50	20.10	18.50	16.75
Seine-et-Marne. Meaux	37.25	»	18.60	14.75
— Montereau	35.85	21.00	16.00	14.50
— Provins	37.90	19.60	16.65	18.00
Seine-et-Oise. Pontoise	37.90	19.50	17.50	15.70
— Angerville	36.65	19.50	16.50	»
— Etampes	34.20	18.75	16.25	15.25
Seine-Inférieure. Rouen	35.60	19.65	»	21.50
— Le Havre	37.50	»	»	»
— Fécamp	35.40	19.00	19.50	19.00
Somme. Amiens	37.50	21.00	19.00	14.00
— Airaines	37.25	20.00	20.10	13.00
— Montdidier	34.50	21.00	15.50	»
Prix moyens	36.29	19.62	17.36	16.28

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	38.25	22.75	19.25	»
Aube. Bar-sur-Aube	38.00	19.50	15.00	15.50
— Nogent	37.50	18.90	17.00	15.00
— Méry-sur-Seine	37.90	19.25	16.25	14.00
Marne. Reims	39.00	21.75	18.25	15.50
— Epernay	39.00	19.50	15.50	17.50
— Châlons	36.00	22.00	19.25	16.25
Hte-Marne. Bourbonne	34.50	»	»	15.00
Meurthe. Nancy	34.50	»	19.50	18.00
— Pont-à-Mousson	36.25	20.00	17.00	15.00
— Toul	36.00	17.75	16.75	18.00
Meuse. Bar-le-Duc	39.25	19.50	16.25	15.25
Haute-Saône. Vesoul	»	»	»	»
— Gray	37.00	»	16.00	15.50
Vosges. Raon-l'Etape	38.50	23.50	»	16.50
— Remiremont	36.25	22.00	»	15.50
— Epinal	39.00	21.50	»	16.00
Prix moyens	37.30	20.61	17.17	15.90

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	37.00	»	»	»
— Ruffec	38.75	»	14.75	18.00
Charente-Infér. Marans	35.25	»	»	17.50
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	18.50
Indre-et-Loire. Tours	36.50	»	»	»
— Bléré	36.50	20.00	14.30	16.00
— Château-Renault	36.25	18.75	15.00	15.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.40	17.75	16.25	17.75
Maine-et-Loire. Angers	33.40	»	16.75	17.50
— Saumur	35.70	18.95	16.00	17.75
Vendée. Luçon	33.50	»	16.40	»
Vienne. Châtellerault	36.00	20.25	16.70	16.50
— Poitiers	34.00	20.50	»	16.75
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.41	19.39	15.77	17.25

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	36.00	20.50	17.00	16.50
— Cusset	33.00	19.50	19.00	16.50
Cher. Bourges	33.50	»	15.00	15.00
— Aubigny	35.75	19.80	15.00	16.00
Creuse. Aubusson	33.50	20.00	»	20.00
Indre. Issoudun	33.00	20.25	15.35	14.25
— Châteauroux	35.00	20.50	16.75	15.25
Loiret. Orléans	36.40	18.25	15.00	15.75
— Montargis	35.00	18.00	14.75	14.00
— Gien	36.25	19.00	18.00	15.00
Loir-et-Cher. Blois	34.00	18.50	14.30	15.25
— Montoire	36.00	19.00	14.00	15.00
Nièvre. Nevers	35.85	21.75	16.70	16.75
Yonne. Sens	35.80	21.00	14.50	16.00
— Toucy	34.25	17.25	13.55	14.00
— Saint-Florentin	36.65	16.75	15.00	15.20
Prix moyens	34.99	19.34	15.59	15.65

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux	31.50	16.25	15.00	15.00
— Bourg	32.50	18.50	»	16.75
Côte-d'Or. Dijon	34.50	19.00	17.00	16.00
— Beaune	33.50	18.50	18.00	17.00
Doubs. Besançon	34.00	16.50	14.00	16.50
Isère. Grenoble	34.50	»	»	20.50
— Grand-Lemps	33.00	18.50	»	18.50
Jura. Dôle	38.25	18.75	15.15	16.65
Loire. Charlieu	36.00	19.50	18.50	17.75
— Roanne	33.00	19.00	18.50	16.50
Rhône. Lyon	31.75	19.00	»	17.50
Saône-et-Loire. Mâcon	33.50	19.50	18.50	18.50
— Autun	35.00	20.00	»	17.00
— Châlon-sur-Saône	34.50	17.50	»	17.50
Savoie. Chambéry	31.60	19.50	»	16.50
Prix moyens	33.81	18.57	16.08	17.21

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Bergerac	34.00	»	»	19.00
Hte-Garonne. Toulouse	32.00	»	17.00	20.50
— Villefranche	33.00	»	»	20.00
Gers. Nérac	33.75	»	»	17.00
Gironde. Bordeaux	34.00	»	»	20.00
— La Réole	32.25	19.50	»	»
Landes. Dax	30.10	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	20.00	»	20.00
— Couthures	33.50	»	»	»
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	32.81	20.66	17.00	19.42

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	33.50	19.00	»	19.75
— Castelnaudary	33.00	»	15.00	20.00
Cantal. Mauriac	29.00	19.95	22.00	23.05
Hérault. Montpellier	34.00	21.50	16.50	21.75
— Béziers	33.00	21.00	15.70	»
Lozère. Mende	28.25	19.45	20.45	26.00
— Marvejols	29.30	18.25	»	»
— Florac	28.45	20.00	20.90	20.00
Tarn. Albi	34.25	20.25	»	18.50
Tarn-et-Gar. Montauban	34.00	20.25	17.10	20.00
Pyrénées-Or. Perpignan	32.00	16.00	15.00	19.50
Prix moyens	31.70	19.56	17.83	20.95

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	32,75	»	»	27.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.20	21.30	21.35	22.50
— Guillestre	31.00	21.00	21.00	21.80
Ardèche. Andance	34.50	»	»	16.75
B.-du-Rhône. Marseille	35.50	»	15.60	16.00
— Arles	33.25	»	14.00	21.00
Drôme. Montélimart	33.00	18.20	»	18.50
Gard. Nîmes	32.80	16.50	15.65	22.00
Haute-Loire. Le Puy	32.75	19.00	17.75	17.65
— Brioude	31.50	20.90	»	21.60
Vaucluse. Avignon	32.00	»	»	»
Prix moyens	32.75	19.48	17.56	20.55

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.31	19.54	16.75	17.96
— de la semaine précéd.	34.12	19.60	16.49	17.66
Sur la semaine précédente.. Hausse.	0.19	»	0.26	0.30
Sur la semaine précédente.. Baisse..	»	0.06	»	»

A l'étranger, il y a hausse sur les blés, principalement en Angleterre, en Belgique et en Allemagne, ainsi qu'on peut le constater en comparant le tableau suivant à celui de notre dernière revue :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger.	31.00	23.50	16.00	16.00
Angleterre.	Londres............	32.60	21.25	20.00	21.10
Belgique.	Anvers.............	34.50	20.00	17.75	16.00
—	Bruxelles...........	38.25	»	»	»
—	Liége................	35.60	25.00	19.15	18.75
—	Louvain............	37.60	25.00	20.25	15.00
Pays-Bas.	Maëstricht..........	33.50	23.80	»	13.75
Alsace et Lorraine.	Strasbourg..........	34.75	22.50	21.75	16.25
—	Mulhouse...........	35.00	22.50	21.50	19.25
—	Colmar..............	33.85	21.05	20.55	19.00
—	Metz...............	37.50	23.25	19.50	14.50
Allemagne.	Dantzig............	30.50	18.60	»	»
—	Hambourg..........	35.50	22.50	»	»
—	Cologne............	32.50	22.75	»	»
Suisse.	Zurich.............	36.00	»	»	»
—	Genève......	35.00	»	»	16.50
Hongrie.	Pesth...............	27.00	17.50	»	14.25
Espagne.	Valladolid..........	29.00	»	»	»

Blés. — La dernière halle de Paris était plus animée que les précédentes; les ventes se sont faites avec une hausse de 0 fr. 50 à 1 fr. par sac. Les prix pratiqués sont les suivants, par sac de 120 kilog. : blés blancs de choix, 47 fr. 50 à 48 fr.; rouges de choix, 47 à 47 fr. 50; premières qualités, 45 fr. 50 à 46 fr. 50; sortes ordinaires et courantes, 42 à 45 fr. Ces prix correspondent aux cours extrêmes de 35 à 40 fr. par 100 kilog. — Il y avait également hausse sur les blés étrangers qui étaient cotés comme il suit par 100 kilog. livrables sur wagon au port de débarquement : Chili, 38 fr. 50 au Havre; Canada blanc, 38 fr.; Anglais blanc, 37 fr. 50 à 38 fr.; rouges, 36 fr. 50 à 37 fr.; le prix de transport du Havre à Paris est de 1 fr. par quintal métrique. — Les blés de la culture des environs sont restés cotés 35 à 39 fr. les 100 kilog.

Farines. — Le mouvement des farines pendant la semaine se trouve résumé dans le tableau suivant :

Restant disponible le 27 septembre..................	27,245.92 quintaux.
Arrivages officiels des 28, 29 et 30 septembre et des 2, 3 et 4 octobre..................................	2,650.27
Total des marchandises à vendre............	29,896.19
Ventes officielles du 28 septembre au 4 octobre.......	2,731.70
Restant disponible le 4 octobre.............	27,164.49

Le stock a légèrement diminué pendant cette semaine. Les prix moyens du quintal métrique ont été les suivants : le 28 et le 29, 52 fr. 65; le 30, 52 fr. 67; le 2 octobre, 52 fr. 54; le 3, 52 fr. 42; le 4, 52 fr. 45. — A la halle de mercredi 4 octobre, les farines de consommation ont été cotées comme il suit, avec une hausse de 1 à 2 fr. sur les cours de la semaine précédente : marques de choix, 87 à 88 fr.; marque D, 87 fr.; bonnes marques, 84 à 86 fr.; marques ordinaires, 80 à 83 fr.; le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre; ce qui correspond aux cours extrêmes de 50 fr. 32 à 55 fr. 34 par quintal métrique. Les transactions étaient plus abondantes qu'aux marchés précédents. — En farines de commerce, il y avait beaucoup de demandes et les prix étaient tenus avec une grande fermeté. Les cours ont été établis de la manière suivante : farines huit-marques, courant, 88 fr. 25; 2 derniers, 88 fr. 75; quatre mois de novembre, 89 fr.; quatre premiers mois, 89 fr. 25 à 89 fr. 50 les 159 kilog., toile perdue; — farines supérieures, courant du mois, 85 fr. 50; deux derniers, 86 fr.; quatre mois de novembre, 86 fr. 50. La hausse est à peu près la même que sur les farines de consommation. — A Dijon, on cote en boulangerie, farines premières, 61 fr.; farines secondes, 58 fr.; — à Castelnaudary, 56 fr.; — le tout par 122 kilog. 1/2. A Bordeaux, la farine de Nérac vaut 49 fr. les 100 kilog. — A Londres, la farine de consommation pour les villes est cotée, sans changement, 46 fr. 35 à 49 fr. 25; celle pour les campagnes, 41 fr. 40 à 43 fr. 25 avec une hausse de 1 fr. par 100 kilog.

Seigles. — Les prix du seigle ont un peu monté, par suite du plus grand nombre de demandes. On cotait 23 fr. à 23 fr. 25 par 115 kilog. sur bateau à Bercy, ce

qui correspond aux cours de 20 fr. à 20 fr. 20 les 100 kilog. — La farine de seigle est offerte de 32 à 33 fr. les 100 kilog.

Méteil. — On cote par 100 kilog.: à Neauphle-le-Château, 30 fr.; — à Pontoise, 25 à 30 fr.; — à Nogent-le-Rotrou, 27 à 28 fr. 50.

Orges. — Il y a hausse depuis huit jours sur les orges qui se vendent aujourd'hui de 18 fr. 25 à 18 fr. 75 les 100 kilog. — Les escourgeons se placent bien dans les prix de 23 à 24 fr. les 100 kilog. suivant qualité et provenance.

Avoines. — Les transactions sont assez actives aux cours de 16 fr. 50 à 17 fr. les 100 kilog. pour les avoines nouvelles de pays, et de 17 fr. 25 à 17 fr. 50 pour les avoines vieilles étrangères.

Sarrasin. — La cote reste nominale dans les environs de 16 fr. à 16 fr. 50 le quintal, en gare à Paris. — Dans les départements, on cote : à Mauriac (Cantal), 22 fr. 60 à 23 fr.; à Louhans (Saône-et-Loire), 20 fr.

Maïs. — Dans la Haute-Garonne, la récolte des maïs sera assez abondante. Les cours sont en baisse; on cote : à Bordeaux, 21 fr. 30 à 21 fr. 70; à Chambéry, 19 fr. 85; à Louhans, 19 fr.; à Albi, 19 à 20 fr.

Riz. — Les dernières cotes des riz sont les suivantes, à Paris : brisures, 32 fr.; Rangoon, 34 à 40 fr.; Pégu, 35 à 42 fr.; Calcutta, 44 à 50 fr.; Java, 70 à 85 fr. A Marseille, les ventes ont été faites aux cours de notre dernière revue.

Pain. — Prix du kilog. dans quelques localités : Mauriac (Cantal), 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 45; — Manosque (Basses-Alpes), 1re qualité, 0 fr. 39; 2e, 0 fr. 33; — Alger, 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 43.

Issues. — Il y a baisse cette semaine à Paris sur toutes les catégories : gros son, 13 fr. 25 à 13 fr. 50; son trois cases, 13 fr.; recoupettes, 10 fr. 75 à 11 fr.; bâtards, 13 fr. 25 à 13 fr. 50; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 17 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, on a vendu, par 1,000 kilog. : foin, 104 à 116 fr.; luzerne, 80 à 84 fr.; paille de blé, 84 à 96 fr.; paille d'avoine, 50 à 60 fr. Ces cours sont en hausse pour le foin ainsi que pour les pailles de blé et d'avoine.— Dans les départements, on cote : Rambouillet, foin, 90 fr.; paille, 60 fr.; — Montargis, foin, 64 à 80 fr.; paille, 60 à 70 fr.; — Bordeaux, foin, 160 fr.; paille, 140 fr.; — Carcassonne, luzerne, 100 à 110 fr.; sainfoin, 70 à 80 fr.; paille, 70 à 80 fr.; — le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — A Paris, la situation du marché n'a pas varié depuis huit jours. A Châtellerault (Vienne), les transactions sont assez calmes; on vend les graines de luzerne de 120 à 125 fr. les 100 kilog., celles de sainfoin de 9 à 10 fr. l'hectolitre. — Dans le Midi, les graines de luzerne de Provence sont cotées de 60 à 70 fr. suivant les qualités.

Pommes de terre. — Les pommes de terre valent, à Paris : les Hollande nouvelles, 7 à 9 fr.; les jaunes, 4 à 6 fr. l'hectolitre. — Dans les départements, on cote par 100 kilog. : à Mauriac, 4 fr. 85 à 5 fr. 65; à Chambéry, 5 fr. 05; à Vesoul, 6 fr. 60.

Fèves. — Les fèves sont cotées, par quintal métrique, 22 fr. à Bordeaux; 23 fr. à Dijon; 23 fr. à 23 fr. 50 à Strasbourg.

Légumes secs. — Dans les ports d'importation, on cote : à Bordeaux, haricots blancs d'Italie, 25 à 26 fr.; d'Amérique, 27 fr.; — A Marseille, haricots de Bourgogne, 35 fr., dont on a vendu cette semaine de 500 à 600 balles. — Dans l'intérieur, les prix sont les suivants : Châlon-sur-Saône, haricots blancs, 29 fr.; rouges, 29 fr.; — Beauvais, haricots, 30 à 35 fr.; — le tout par 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Tout ce que nous disions il y a huit jours n'a pas aujourd'hui perdu de son actualité, à savoir : que les cours sont toujours à la hausse. Le mauvais temps, les pluies continuelles, qui dans le Midi ont entravé et entravent encore les vendanges, ont eu pour effet de compromettre la récolte, aussi bien au point de vue de la quantité qu'au point de vue de la qualité; aussi se plaint-on un peu partout, et le cours des vins vieux s'élève-t-il proportionnellement aux plaintes. Quant aux vins nouveaux, malgré la dépréciation dont ils sont l'objet, leur prix semble aussi avoir une tendance à la hausse. On ne peut cependant, avant le complet décuvage, éclairer à ce sujet la spéculation, décuvage qui aura lieu tardive-

ment, notamment dans l'Yonne, la Marne et l'Aube, puisqu'on n'espère pas commencer, dans ces trois départements, les vendanges avant le 15 octobre. — A *Saint-Pourçain* (Allier), les vins blancs de 1870 sont cotés 32 et 33 fr. l'hectolitre; les rouges, 45 et 50 fr.; les 1869, mêmes prix; les 1868, 50 à 55 fr.; les 1865, 75 fr. Il s'est traité en vin blanc nouveau 1871, une affaire au prix de 36 fr. l'hectol. nu. — A *Mercurey* (Côte-d'Or), on cote Gevrey-Chambertin, Vaugeat, Nuits, Beaune, Aloxe-Corton, Volnay-Santenot, Pommard et Meursault de 400 à 1,000 fr. la pièce, suivant qualité. Chassagne, Monthélie, Santenay, Auxey, Givry, Mercurey, Chelly, Saint-Martin, Buxy, 150 à 300 et 350 fr. la pièce. Vins ordinaires dits Gamay de Montagne, 70 à 80 fr. les 228 litres nus; 2e choix, 55 à 60 fr. Vins blancs Meursault et Puligny, 300 à 600 fr. la pièce; 2e choix, 70 à 100 fr. la 1/2 pièce de 114 litres; 3e classe, 25 à 30 fr. la 1/2 pièce de 114 litres. — A *Bergerac* (Dordogne), on a vendu la semaine passée au prix de 340, 350 et 360 fr. vins rouges, et 380 à 400 fr. vins blancs de Montbazillac. — A *Condom* (Gers), voici les prix : vins rouges, 35 à 40 fr. les 225 litres; vins blancs, 24 à 25 fr. 50. — A *Bordeaux* (Gironde), les vins vieux arrivent à une grande hausse, d'autant plus qu'ils sont recherchés par les acheteurs de préférence à ceux de 1871. Il a été vendu en vins de 1870 des Bassens à 460 fr. le tonneau; des bons Médoc à 150 fr., et des côtes Fronsac à 585 fr. — A *Saint-Emilion*, on cite une vente 1er cru d'Auzone 1870 à 1,500 fr. le tonneau. Il s'est fait également plusieurs ventes à Montagne-Saint-Georges, 1869 et 1870, aux prix de 450 et 500 fr. — A *Montpellier* (Hérault), les propriétaires comptent sur des prix élevés et demandent pour Montagne belle couleur 100 à 110 fr. les sept hectolitres; demi-couleur, 80 fr.; plaine, 60 fr. — A *Pézenas*, on signale quelques offres sur souches, de vins de bonne réputation, au prix de 80 à 90 fr. les sept hectol. — A *Cette*, il a été vendu en Bourret et Piquepoul au prix de 54 fr. les 700 litres, bon marché qui ne peut s'expliquer que par l'impossibilité où s'est trouvé le propriétaire de loger la nouvelle récolte. — A *Montrichard* (Loir-et-Cher), on offre aux propriétaires 50 fr. de la pièce de 250 litres vin nouveau 1871. Quelques-uns ont déjà accepté ce prix. — A *Ligny-en-Barrois* (Meuse), les bons crus récolte de 1870 sont en hausse; on cite des ventes à 90 et 100 fr. la pièce de 200 litres non logés, et de 105 à 110 fr. les qualités supérieures. — A *Issoire* (Puy-de-Dôme), les affaires sont calmes, les prix varient entre 30 et 32 fr. l'hectol. nu pris chez le propriétaire.

Spiritueux. — Nous l'avions prévu dans notre dernière revue, la hausse sur les alcools n'avait rien de sérieux, aussi de 61 fr. le cours a-t-il rétrogradé à 57 fr., et tend-il encore à baisser. Ce n'est pas seulement sur le marché parisien que les prix fléchissent, il en est de même dans le Midi, où l'on attribue cette dépréciation à la mauvaise qualité des vins nouveaux, qui, au lieu d'être réservés pour la table, vont être envoyés à la chaudière. Dans tous les cas, et malgré quelques arrivages d'alcool nouveau de betteraves sur notre place, il ne sera pas possible d'émettre une opinion sérieuse sur la situation avant trois semaines. — A *Paris*, le cours officiel des esprits 3/6 de betterave, 1re qualité, 90 degrés disponible est de 55 à 56 fr.; le cours commercial disponible de 55 à 56 fr.; 2 derniers, de 55 fr.; 4 premiers, de 56 fr. — A *Narbonne* (Aude), on cote 3/6 bon goût disponible 63 fr. et le 3/6 de marc 50 fr. — A *Nîmes* (Gard), les eaux-de-vie valent 45 fr. l'hectolitre; les 3/6 de 70 à 75 fr. — A *Condom* (Gers), voici les cours : haut Armagnac, 63 fr. 75; Ténarèze, 65 fr.; bas Armagnac, 67 fr. 50. — A *Bordeaux* (Gironde), les cours ont fléchi; on cote : eau-de-vie 52 degrés, bas Armagnac, 80 fr.; Ténarèze, 75 fr.; haut Armagnac, 70 fr.; 3/6 Languedoc, 86 degrés, 74 fr.; 3/6 fin 1re qualité, 90 degrés, 65 fr. Les tafias Martinique ont été payés 65 fr. et certaines marques 70 et 75 fr., et les tafias Guadeloupe pris sur quai ont fait les prix de 52 à 52 fr. 50, le tout par hectolitre. — A *Béziers* (Hérault), on a payé dans la semaine 65 fr.; 2 derniers, 65 fr.; marc, 50 fr. — A *Cette*, le cours des 3/6 a été fixé à 65 fr. l'hectolitre; novembre et décembre, 66 fr.; 3/6 marc, 50 fr.; 5/6, 54 fr.; eau-de-vie, 48 fr.; Nord, 65 fr. — A *Pézenas*, le cours du jour est de 63 fr.; 2 derniers, 65 fr.; 3/6 marc, 50 fr.; eau-de-vie P. H., 47 fr. — A *Lunel*, le cours fixé est de 62 fr.; marc, 50 fr.; eau-de-vie, 45 fr. — A *Montpellier*, on a coté à la dernière bourse : 3/6 bon goût, 63 fr.; 3/6 marc, 50 fr. — A *Lille* (Nord), 3/6 fin disponible, 51 fr. 50; 3/6 mélasse disponible, 51 fr. 50; 3/6 à livrer 2 derniers, 51 fr.; 3/6 à livrer 4 premiers, 51 à 53 fr.

Vinaigres. — A Orléans, les cours sont stationnaires. A Blois, le vinaigre de vin, 1er choix, vaut toujours 35 fr. l'hectolitre. A Nîmes, les vinaigres valent de 15 à 20 fr. l'hectolitre.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Les nouvelles reçues des départements producteurs de betteraves annoncent que le rendement n'est pas aussi remarquable que l'on s'y attendait. Les cours restent à peu près stationnaires; les derniers prix de Paris sont les suivants, par 100 kilog. : sucres bruts indigènes, 88°, 56 fr. 50; blancs n° 3, 72 fr. 50; raffinés, bonne sorte, 140 fr.; belle sorte, 141 fr. — A Valenciennes, les nos 7 à 9 restent cotés 67 fr. les 100 kilog.; tandis que les nos 10 à 13 sont descendus à 65 et 64 fr.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1870-71 jusqu'à la fin d'août 1871. De ce document il résulte que pendant cette période de temps, 476 fabriques ont été en activité, et qu'elles ont produit 47,166,372 kilog. de jus déféqués. Les restes en fabrique en sucres achevés étaient à cette époque de 2,608,757 kilog., et les restes en entrepôt étaient de 4,142,010 kilog.

Fécules. — Les cours n'ont pas varié à Paris et à Epinal depuis notre dernière revue. Cependant les achats du commerce sont assez nombreux. A Compiègne (Oise), la fécule première blutée est cotée 36 à 37 fr. les 100 kilog., et celle en grains 34 à 35 fr.

Glucoses. — Les sirops de fécule et de froment sont toujours cotés, à Paris, par 100 kilog.: premier blanc de cristal, 70 fr.; massé, 58 fr.; liquide, 43 à 44 fr.

Mélasses. — Les mélasses de fabrique indigènes se vendent toujours 9 fr. 50 les 100 kilog. à Paris; celles de raffinerie sont montées à 14 fr. — A Valenciennes et dans le Nord, les cours n'ont pas varié.

Houblons. — En Belgique, il y a eu subitement une hausse causée principalement par le peu d'abondance des marchandises amenées. On cote par 100 kilog. pour les houblons de 1871 : à Alost, 300 fr.; à Poperinghe, 300 fr.; à Anvers, 280 à 290 fr. — En Alsace et en Lorraine les produits de la nouvelle récolte sont enlevés aux cours de 430 à 450 fr. — A Bailleul, on cote de 260 à 270 fr. — Les hauts prix de la récolte de 1871 ont réagi sur celle de 1870, qui est demandée avec activité aux prix de 180 fr. et même 200 fr. les 100 kilog.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les huiles ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires à Paris, et le marché est des plus calmes, aux cours de la semaine dernière : colza tous fûts disponible, 117 fr.; en tonne, 118 fr. 50; épurée en tonnes, 126 fr. 50; — lin disponible en fûts, 100 fr.; en tonnes, 101 fr. 50; le tout par 100 kilog. — A Rouen, l'huile de colza disponible est cotée 114 fr. les 100 kilog., et 115 fr. 50 sur les deux prochains mois.

Graines oléagineuses. — Les prix des graines oléagineuses se maintiennent toujours bien. On cote à Cambrai, colza, 28 à 31 fr.; œillette, 30 à 31 fr. 75; cameline, 23 à 27 fr. 50; lin, 26 à 28 fr.; le tout par hectolitre; — à Fécamp, par 100 kilog.: colza, 47 à 49 fr.; œillette, 39 à 42 fr.; lin, 36 fr. 50 à 42 fr.; chanvre, 35 fr. 50 à 36 fr. — A Marseille, on a vendu : sésames, 48 fr. 50 à 69 fr. suivant provenance; arachides, 34 fr. 50 à 45 fr. 50; lin, 37 fr. 25 à 42 fr. 50. — A Alger, la graine de lin est cotée 35 fr. les 100 kilog.

Tourteaux. — Les tourteaux se vendent toujours bien aux cours que nous avons indiqués dans notre dernière revue.

Savons. — A Marseille, les savons bleu pâle se vendent, par 100 kilog.: coupe ferme, 78 fr.; moyen ferme, 77 fr.; coupe moyenne, 76 fr.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine a encore repris de 2 fr. cette semaine à Bordeaux, où elle est cotée 90 fr. les 100 kilog. A Dax, la cote reste à 83 fr. Les autres résineux sont cotés comme il suit par quintal: brai clair d'hiver, 16 fr. 50 à 17 fr.; demi-clair, 18 fr.; colophane système Hugues, 24 à 28 fr.; — goudron fin de gaz, 40 fr. la chalosse; ordinaire de four, 38 fr.

Ecorces. — Les tans et sumacs sont cotés, à Paris, par 1,000 kilog.: ceux de Normandie, 155 à 165 fr.; de Berry, 130 à 140 fr.; du Nivernais, 115 à 125 fr.; du Gâtinais, 120 à 140 fr. — Sur les marchés des départements, on paye les écorces, par 1,000 kilog. : à Clermont-Ferrand, 100 à 115 fr.; à Bordeaux, 60 à 80 fr.; à Château-Chinon, 80 à 90 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — L'approvisionnement de Paris tend à se reconstituer; mais il est encore loin d'être égal à celui des années précédentes. Les cours actuels sont les suivants :

bois de flot, 150 à 155 fr. le décastère; bois neufs durs, 170 à 180 fr.; bois blancs, 125 à 130 fr.; falourdes de pin, le cent, 95 à 105 fr.

Charbons de bois. — On paye les deux hectolitres sur les marchés flottants de la Seine, à Paris : charbons d'Yonne et de la Loire, 7 fr.; des canaux, 8 fr.; grenailles, 7 fr.; fumerons et poussier, 5 fr.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Il y a reprise sur les suifs à Paris. Le cours officiel est de 111 fr. les 100 kilog. pour suif pur de l'abat de Paris, ce qui met à 84 fr. 36 le prix des 100 kilog. de suif en branches pour la province. — A Londres, le suif de ville net au comptant est coté 111 fr. 85 le quintal métrique.

Cuirs et peaux. — Les prix suivants seront payés par la tannerie à la boucherie de Paris pendant le mois d'octobre, par 50 kilog. : bœufs, 50 fr. 25 à 57 fr. 50; vaches laitières, 51 fr.; vaches de bandes, 49 fr. 50 à 52 fr. 50; taureaux, 51 fr. 50; veaux sans tête, 91 fr. 50 à 102 fr. 25. On voit que les cours des cuirs se sont maintenus élevés; les veaux ont subi une hausse assez sensible.

Peaux de moutons. — Au marché de la Villette, à Paris, les peaux de moutons rases sont cotées 3 fr. 50 à 5 fr. 50.

X. — *Textiles.*

Laines. — A Marseille, on a vendu 63 balles de laines de Panorme aux cours suivants, par 50 kilog. : fines, 147 fr. 50; secondes, 120 fr. On a aussi vendu 13 balles de débris Kabyles à 1 fr. 90 le kilog.; le tout aux conditions d'usage. — Au Havre, les derniers cours sont, pour les Buenos-Ayres en suint, 180 à 185 fr. 50, et pour les Montevideo en suint, 225 fr. les 100 kilog.

Soies. — La Condition des soies de Lyon a enregistré la semaine dernière 73,201 kilog. Les cours des ventes ont été les suivants: organsins, 103 à 120 fr.; trames, 88 à 115 fr.; gréges, 90 à 105 fr.; — le tout par kilogramme. Le marché conserve toujours une animation remarquable.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Fruits frais. — Derniers cours de la halle de Paris : coings, 5 à 15 fr. le cent; fraises, 0 fr. 75 à 1 fr. 50 le panier; melons, 0 fr. 50 à 2 fr. la pièce; noix vertes, 14 à 22 fr. l'hectolitre; pêches communes, 6 à 90 fr. le cent; poires, 2 à 35 fr. le cent; pommes, 2 fr. 50 à 50 fr. le cent; prunes, 2 à 3 fr. le cent; raisins communs, 0 fr. 30 à 1 fr. 50 le kilog.

Légumes frais. — Les derniers cours à la halle de Paris étaient les suivants : *Gros légumes :* artichauts poivrade, 0 fr. 50 la botte; asperges communes, 0 fr. 75 à 2 fr. la botte; carottes communes, 10 à 14 fr. les 100 bottes; choux communs, 4 à 15 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 le kilog.; oignons communs, 16 à 20 fr. les cent bottes; poireaux communs, 10 à 15 fr. les cent bottes; pois verts, 15 à 20 fr. le sac. — *Menus légumes :* ail, 1 fr. 25 à 2 fr. le paquet de 25 bottes; céleri, 0 fr. 45 à 0 fr. 40 la botte; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; chicorée frisée, 8 à 16 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 75 fr. le cent; concombres, 25 à 50 fr. le cent; cornichons, 0 fr. 55 à 1 fr. 10 le kilog.; laitue, 8 à 10 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; mâches, 0 fr. 35 à 0 fr. 40 le calais; potiron, 0 fr. 50 à 4 fr. la pièce; radis noirs, 20 à 40 fr. la cent; escarolle, 6 à 12 fr. le cent; thym, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 la botte; tomates, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le marché de la Villette, à Paris, a été approvisionnée comme il suit pendant cette semaine :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 2 octobre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	6,123	5,309	356	1.62	1.50	1.35	1.50
Vaches	1,777	1,367	236	1.45	1.32	1.20	1.32
Taureaux	126	115	375	1.36	1.26	1.15	1.26
Veaux	2,269	2,403	58	2.25	2.10	1.95	2.10
Moutons	40,926	34,839	22	1.80	1.58	1.42	1.58
Porcs gras	3,859	3,797	80	1.64	1.58	»	1.61
— maigres	125	80	35	1.86	»	»	1.86

On voit que la vente s'est faite durant toute la semaine avec assez d'activité. Les cours moyens sont plus élevés pour les gros animaux et surtout pour les porcs maigres; il y a une baisse de 5 centimes environ par kilog. sur les cours des moutons.

Les départements qui avaient onvoyé leurs animaux en plus grand nombre et de meilleure qualité sont les mâmes que la semaine précédente.

Viande à la criée. — On a vendu à la criée, à la halle de Paris, du 27 septembre au 3 octobre, 120,985 kilog. de viande de bœuf ou vache, 84,380 kilog. de viande de veau, 54,039 kilog. de viande de mouton, 32,937 kilog. de viande de porc, soit en tout 297,354 kilog. de viande ou 42,461 par jour. C'est à peu près chaque jour 5,000 kilag. de moins que la semaine dernière. Au dernier jour, les prix du kilog. ont été les suivants : viande de bœuf ou de vache, 1re qualité, 1 fr. 34 à 1 fr. 74; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 52; 3e, 0 fr. 90 à 1 fr. 30; morceaux de choix, 1 fr. 48 à 2 fr. 46; basse boucherie, 0 fr. 44 à 1 fr. 12; veau, 1re qualité, 1 fr. 90 à 2 fr. 12; 2e, 1 fr. 68 à 1 fr. 88; 3e, 1 fr. 44 à 1 fr. 66; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 40; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 56 à 1 fr. 66; 2e, 1 fr. 32 à 1 fr. 54; 3e, 1 fr. à 1 fr. 30; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 50; — porc frais, 1 fr. 44 à 1 fr. 84; salé, 1 fr. à 1 fr. 44. Il y a pour presque toutes les catégories une augmentation de quelques centimes dans les cours.

Résumé. — La situation du commerce agricole n'a pas varié depuis une semaine; la difficulté que rencontrent les transports est un obstacle toujours croissant à la reprise active des transactions.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Nous sommes revenus à la hausse. Ce résultat est dû d'abord au succès véritablement prodigieux de l'Emprunt parisien. Cet emprunt a été couvert près de quinze fois; au lieu de 350 millions demandés, il a été offert 4 milliards 860 millions. Nul doute que les fonds, en rentrant dans les mains de leurs propriétaires, ne soient employés en achats à la Bourse de Paris et ne lui assurent pour longtemps un cours élevé. Il est dû ensuite à une reprise sérieuse d'affaires qui constate le dernier bilan de la Banque de France.

Fonds publics français. — La hausse très-minime sur le 3 pour 100 a été plus prononcée sur l'emprunt 5 pour 100. De 10 centimes en prenant les cours extrêmes, sur le 3 pour 100; elle a été de 1 fr. 10 sur le 5 pour 100, donc le dernier cours est de 91.85.

Banque de France. — Une véritable révolution, on peut dire le mot, s'est accomplie à la Banque de France; le portefeuille de Paris s'est subitement élevé de 153 millions à 297 millions, soit 144 millions d'augmentation; le portefeuille des succursales a également monté de 42 millions. Si de nombreuses réalisations de l'Emprunt parisien ont aidé à ce résultat, il n'en assure pas moins une reprise véritable des affaires; car si ce grand mouvement n'eût été que passager, les actions de la Banque n'eussent pas monté comme elles l'ont fait : 270 fr. en huit jours. Les bénéfices hebdomadaires ont accru de 1,660,000 fr.

Crédit foncier. — Cette valeur est sujette à de nombreuses fluctuations; néanmoins il faut espérer qu'elle profitera elle aussi de la hausse générale et reprendra le cours de 1,000 fr.

Chemins de fer. — Les actions de nos chemins de fer sont également en hausse; leurs recettes présentent une notable amélioration, sauf cependant pour le Nord et l'Ouest.

Cours de la Bourse du 25 au 30 septembre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	27	56.40	29	56.60	56.50
5 0/0. Emprunt 1871.	25	90.75	29	91.90	91.85
4 1/2 0/0	28	80.00	25	81.50	81.40
Banque de France	25	3220.00	30	3490.00	3490.00
Crédit foncier	28	980.00	29	995.00	985.00
Crédit agricole	25	505.00	29	520.00	505.00
Est. Actions.	25	520.00	30	537.50	537.50
Midi d°.	25	622.50	30	632.50	632.50
Nord d°.	25	980.00	30	995.00	995.00
Orléans d°.	25	875.00	30	885.00	885.00
Ouest d°.	26	515.00	28	520.00	517.50
Paris-Lyon-Méditer. d°.	25	890.00	30	905.00	905.00
Valeurs diverses :					
Société générale	28	570.00	30	577.50	577.50
Société algérienne	25	468.75	30	470.00	470.00
Crédit mobilier	28	231.25	25	247 50	241.25
Crédit industriel	28	617.50	30	620.00	620.00
Société des dépôts et comptes courants		»		»	540.00
Comptoir d'agriculture		»		»	602.50
Crédit lyonnais		610.00	30	625.00	625.00
Crédit rural		440.00	30	460.09	460.00
Comptoir d'escompte.	25	620.00	30	633.75	633.75
Compag. paris. du gaz.		»		»	670.00
Compag. immobilière.	25	93.75	29	100.00	100.00
Comp. transatlantique	25	210.00	28	220.00	211.25
Canal de Suez	26	181.25	28	187.50	185.00
d° Délégation.	28	105.00	25	111.25	105.00
Banque des Pays-Bas.	25	725.00	30	850.00	850.00
Crédit foncier autrich.	26	852.50	30	865.00	865.00
Câble transatlantique français	25	510.00	30	515.00	515.00

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (14 OCTOBRE 1871).

Les élections aux Conseils généraux. — La politique dans les résultats des élections. — Devoir des commissions départementales vis-à-vis de la paix publique. — Le favoritisme et les erreurs morales du peuple français. — La loi pour tous.— Equilibre des villes et des campagnes. — Les agriculteurs dans les Conseils généraux. — Nécrologie. — Mort de MM. Lambrecht et Duval de Fraville. — Listes des nouveaux élèves admis aux écoles d'agriculture de Grignon et de Grand-Jouan. — Publication des listes d'admission au *Journal officiel.* — La peste bovine. — Décision du ministre de l'agriculture sur l'établissement d'une statistique sur la marche du fléau. — Les blés de semence. — Arrêté de M. de Larcy sur le transport des blés de semence. — Le blé Galland et le blé bleu. — Note de M. Delagarde. — Souscription pour les agriculteurs frappés par la guerre. — Distribution de blés de semences. — Les engrais de ville. — Désinfection des matières des vidanges et leur application à l'agriculture. — Pétition de M. Blanchard au Conseil municipal de Paris. — Colonisation en Algérie. — Brochure de M. de la Tréhonnais. — Notes de MM. Muller, Meurein, Felizet, de Tastes, de Lentilhac sur l'état des récoltes en Alsace et dans les départements du Nord, de la Seine-Inférieure, d'Indre-et-Loire et la Dordogne. — La peste bovine. — Les travaux des vendanges.

I. — *Les Conseils généraux et l'Agriculture.*

Dans le dépouillement des élections pour les Conseils généraux qui a été la grande occupation de cette semaine, on se préoccupe partout de chercher une signification politique. On voudrait pouvoir lire des pronostics sur l'avenir de notre pays dont le ciel, hélas! est encore chargé de tant de nuages orageux. Quelles sont les chances de tel ou tel parti d'arriver au pouvoir? C'est là ce que l'on se demande avec inquiétude. Nous voudrions que la préoccupation générale fût tout autre. L'agriculture a besoin de travailler énergiquement pour faire honneur à la parole de la France, car c'est elle qui va être appelée à payer la plus grande partie de la dette de la guerre. C'est elle qui doit relever le pays en fournissant d'abondantes et riches récoltes, en refaisant une population solide. Or, pour que l'agriculture s'acquitte des devoirs énormes qui lui incombent, il faut qu'elle soit administrée habilement, sagement, honnêtement. En sera-t-il ainsi? Les Conseils généraux vont être en grande partie responsables des allures que prendront les affaires. L'Assemblée nationale leur a remis de grands pouvoirs. Comment en useront-ils? Exciter des troubles lorsque la nation commence à peine à respirer, ce serait impie. Le besoin d'ordre est extrême : autrement ni le commerce, ni l'industrie ne pourraient sortir de l'état d'atonie où ils sont plongés, et c'est en vain que le cultivateur ferait produire à ses champs ces plantes si variées que le sol français sait donner, et qui, dans les manufactures, prennent les formes convenant à la satisfaction des besoins de la civilisation la plus raffinée. Les commissions départementales qui profiteraient des pouvoirs accordés par la loi nouvelle pour prendre des mesures de nature à inquiéter le reste du pays, mettraient la France dans le plus grand des dangers. Le pouvoir central y trouverait des entraves à toute action utile. Espérons donc qu'il n'y aura aucun Conseil général absolument radical, ni non plus absolument antilibéral. Dans ce moment, ce n'est pas à Paris seulement qu'il y a des ruines lamentables. Presque toutes nos grandes institutions sont malades. L'armée est en pleine réorganisation, et lorsqu'on revise les grades accordés pendant la guerre, lorsqu'on appelle devant des commissions d'enquête les commandants des places fortes qui ont capitulé, il importe que les hommes sages empêchent toute

manifestation politique, et veillent pour que les menées des partis ne puissent pas ébranler un gouvernement qui est la seule ancre de salut. Au lieu de l'affaiblir, il faut lui donner de la force. Pour y réussir, veillez avec sollicitude, Conseils généraux, sur la satisfaction de tous les intérêts que vous avez à administrer. Ménagez les finances départementales et municipales, et ne les appliquez surtout qu'à des dépenses productives. Vous pouvez beaucoup pour l'avenir en relevant l'instruction publique qui, pour une grande part, est entre vos mains. Un peuple qui n'a pas l'habitude de lire et de méditer ne saurait désormais lutter pour la suprématie, quand à côté de lui les nations anglaise et allemande donnent à tous leurs enfants une instruction de plus en plus développée.

Les idées de droit et de justice se sont obscurcies parmi nos populations; elles croient aux recommandations, à la faveur. Aussi elles sollicitent incessamment auprès de tous ceux que l'on suppose avoir un peu d'influence. Au lieu de chercher à réussir par les services rendus, on court après les protections. Les commissions départementales, si elles ne se mettent pas en garde contre cette maladie du pays, achèveraient de le corrompre; le népotisme régnerait jusque dans le moindre hameau. Quand on ne compte plus sur son bon droit, sur la justice de sa cause, on laisse les mœurs se relâcher. Alors il n'est plus possible d'obtenir des efforts et des sacrifices, lorsqu'arrivent des périls publics. On voit s'afficher quelques-unes des grandes lâchetés dont hélas! la dernière guerre a fourni les exemples. Des gens trafiquent avec l'ennemi pour s'enrichir au prix des défaites de la patrie.

Le déplorable instinct du maraudage a fait de grands progrès. Le respect de la propriété d'autrui n'est plus pour beaucoup qu'un vain mot. La police rurale est mal faite. Le représentant de l'autorité ferme les yeux sur les actes de certains délinquants. On a vu l'opinion politique constituer le délit, et l'acte condamnable toléré à la condition de certains services rendus. Une telle corruption est fatale. Il faut restaurer dans les campagnes le respect de l'autorité ne se compromettant jamais dans aucune tortueuse affaire. A ce point de vue, la tâche des Conseils généraux sera grande et belle, s'ils veulent la remplir courageusement.

Qui ne reconnaît aujourd'hui que depuis vingt ans et plus, on a trop fait en faveur des villes vers lesquelles alors se sont portés tous les artisans des campagnes? Il faut rompre énergiquement avec les habitudes prises à cet égard. On doit cesser d'augmenter exclusivement le bien-être des populations urbaines et d'accumuler dans les cités tous les secours aux nécessiteux. Plus de dépenses fastueuses, de ces embellissements qui ne servent qu'à détruire les anciennes conditions du travail, de ces constructions de palais préfectoraux qui ont pour résultat d'amener le faste où il faudrait garder la simplicité. S'efforcer de dépenser dans les villages la plus grande partie des impôts, de façon que l'argent retourne vers ceux qui l'ont donné, telle est l'œuvre qu'il faut poursuivre pour ne pas continuer à priver l'agriculture de la main-d'œuvre qui lui est indispensable.

Au lieu de beaucoup d'hommes exclusivement politiques, nous eussions voulu voir parmi les élus aux Conseils généraux un grand nom-

bre d'agriculteurs. Sans doute il en est de considérables qui ont été désignés par le suffrage universel. Mais l'élément rural n'y sera encore que la minorité. Si nous nous mettions à dépouiller les listes déjà connues, nous citerions certainement parmi les nouveaux conseillers généraux quelques dizaines de grands agriculteurs. Mais à côté nous trouverions des centaines d'avocats. Ce n'est pas encore cette fois que le suffrage universel est allé chercher les plus capables. Mais les progrès ne se font que lentement; on apprendra peu à peu à se gouverner soi-même. L'essentiel est qu'aujourd'hui les fautes passées soient reconnues. Par la libre discussion on corrigera les erreurs. Si les agriculteurs ne sont pas les maîtres dans les Conseils généraux, ils sont les maîtres comme électeurs. Plus tard, ils choisiront mieux, car ils apprendront à se servir de la seule arme des citoyens, c'est-à-dire du vote éclairé.

II. — *Nécrologie.*

M. Lambrecht n'a fait qu'un court passage au ministère de l'agriculture et du commerce, où il avait été appelé par M. Thiers dès le mois de février dernier; le 5 juin il fut remplacé par M. Victor Lefranc, pour devenir ministre de l'intérieur. Il n'avait eu que le temps de procéder à quelques économies budgétaires nécessitées par l'époque troublée où l'on se trouvait alors. Sa santé était déjà délabrée; il a fini de l'user en remplissant les difficiles et délicates fonctions de ministre chargé de la responsabilité de la paix pendant deux périodes électorales. Il est mort subitement le dimanche 8 octobre au matin. Ses obsèques ont eu lieu le 11 octobre, au milieu d'un grand concours d'amis affligés. C'est une perte pour la France. On nous pardonnera de reproduire ici une notice que nous venons de consacrer à sa mémoire dans un journal politique :

« L'annonce de la mort subite de M. Lambrecht a produit partout une douloureuse surprise et a provoqué l'expression d'unanimes regrets. Ce fait a sa raison d'être dans l'attitude, dans le caractère de ce ministre encore jeune, bienveillant, ferme sous les dehors les plus aimables, ne se livrant jamais, sachant écouter et attendre, ayant des convictions profondes sous des dehors parfois sceptiques.

« C'est un devoir pour un vieux camarade et ami de venir rendre hommage à son caractère, cette chose si rare de notre temps agité, où les événements brisent les hommes pour les jeter comme désarticulés parmi les tempêtes et les ouragans, qui achèvent de les emporter.

« Lambrecht, né en 1819, entra à l'Ecole polytechnique en 1838, le premier, le *major* de notre promotion. Il venait du Nord, comme notre autre camarade Faidherbe.

« Déjà il était, quoique tout jeune, cet homme affable, souriant souvent, mais réfléchissant toujours, à la taille élégante, aux manières distinguées, mais habiles à tenir à distance ceux qui l'approchaient. Nous l'aimions et nous le respections à la fois.

« Notre promotion fut tapageuse; et l'Ecole eut à passer les difficiles époques de l'émeute du 12 mai 1839, où Barbès et Blanqui eussent voulu lui faire jouer un rôle actif, tandis que nous n'avions pas confiance dans le mouvement et que, cependant, nous ne voulions ni nous prononcer contre ni livrer quelques camarades qui s'étaient laissé séduire.

« La situation était grave, surtout pour un chef de promotion chargé de porter la parole au nom de ses camarades. Lambrecht sut s'en tirer en empêchant notre licenciement, et cependant en tenant tête à l'autorité. Les plus compromis en furent quittes pour quelques jours de prison à l'Abbaye.

« Lambrecht avait été distrait de ses études par trop de soucis; il ne resta pas

major au passage de la première à la deuxième année d'études, mais il reconquit un bon rang et put sortir un des premiers dans le corps des Ponts-et-chaussées.

« Nous l'avions perdu de vue, lorsque, aux journées de juin 1848, nous le retrouvâmes dans les rangs de la garde nationale, combattant une déplorable insurrection. Nous nous souvenons avoir passé une nuit à nous promener avec lui au parc Monceaux.

« — Dans vingt ans, nous disait-il, ce sera à recommencer, et la bataille sera plus terrible. Les enfants de ceux qui vont être vaincus aujourd'hui seront à leur tour sur les barricades, et ils seront plus nombreux et plus dangereux que leurs pères; ils auront moins de patriotisme. »

« Il prophétisait, hélas ! l'avenir, et au mois de mai dernier, nous nous rappelions cela tous deux avec tristesse, dans un entretien où il me dit :

« — Que veux-tu, on est sur la pente, on glisse, la vitesse de la chute s'accélère, et l'on ne sait pas vouloir assez pour s'arrêter sans remonter au delà d'un point d'où une nouvelle chute serait plus terrible encore. Je cherche à faire de mon mieux avec M. Thiers; ceux qui ont du patriotisme sont au moins certains d'être honnêtement dirigés.

« En 1852, Lambrecht avait donné sans bruit sa démission d'ingénieur des ponts et chaussées, afin de ne pas prêter le serment exigé après le coup d'État. Il se retira au sein de sa très-nombreuse famille, dans un domaine qu'il possédait, à quelques kilomètres de Douai; il y fit bâtir une belle demeure où nous lui avons rendu plusieurs visites dans les courses que nous imposait une étude approfondie des principales fermes du Nord. Il était aimé et estimé de ses voisins. On vint le chercher en 1863 pour l'élire député contre le candidat officiel. On sait l'influence que ses connaissances techniques, un langage clair et élégant, sa liaison avec M. Thiers, dont il se déclara l'ami dévoué, ne tardèrent pas à lui donner. Il fut un des fondateurs du tiers-parti. Il vota pour toutes les mesures sagement libérales, jaloux de ne jamais prendre part à aucun acte qui pourrait avoir pour conséquence une blessure faite à des convictions sincères; il entendait vraiment la liberté non pas seulement pour lui et les siens, mais encore pour les autres; il croyait surtout qu'il faut être honnête et respecter la loi, même lorsque celle-ci est mauvaise et qu'il est urgent de la réformer.

« On conçoit qu'un tel homme devait déplaire au ministère de M. de Forcade, qui résolut de combattre énergiquement sa réélection en 1869. En effet, Lambrecht ne reparut pas à la Chambre nouvelle. Il resta à l'écart, quoique le ministère Émile Ollivier eût cherché à se l'attacher et lui eût offert la préfecture du Nord. Il n'avait pas confiance dans les tentatives faites pour conclure une alliance de l'empire et de la liberté parce qu'il n'éprouvait pas d'estime pour les gens qui entouraient l'empereur.

« M. Thiers, arrivé au pouvoir, fit appel à Lambrecht, qui se dévoua quoique souffrant, quoique ne comptant plus sur la vie. Il se taisait lorsqu'on lui parlait des soins de sa santé. « Il n'y a rien à faire, mes jours sont comptés, » nous a-t-il dit; et il s'est apprêté à mourir dignement, sans emphase, regrettant une compagne aimée et de chers enfants, mais sûr de laisser une mémoire qui serait pour les siens un héritage digne de sa vie honorée et où ils puiseraient des leçons pour bien servir à leur tour la patrie. »

Nous avons aussi à réparer une omission involontaire, c'est celle de l'annonce de la mort de M. le baron Laurent-Martin Duval de Fraville, ancien député de la Haute-Marne, qui est décédé en son château de Condes, le 26 février 1871, à l'âge de quatre-vingts ans. L'époque de cette mort explique notre omission, car le billet de faire part ne nous était pas alors parvenu. M. de Fraville s'était toujours occupé de progrès agricoles, comme le fait encore aujourd'hui son fils, qui a pris place parmi les fondateurs du *Journal de l'Agriculture*.

III. — *Admissions aux écoles régionales d'agriculture.*

L'école d'agriculture de Grignon qui, par suite des événements, avait suspendu ses cours au mois d'août 1870, a été ouverte le 2 oc-

tobre. 23 élèves anciens se sont présentés pour continuer leurs études. 48 candidats s'étaient fait inscrire pour subir les examens d'admission ; sur ce nombre, six justifiant du titre de bachelier ès sciences, ont été admis sans examen, savoir :

MM. Anquetil (Mayenne), bachelier ès sciences ;
Causse (Gard), d°
Decepts (Gers), bachelier ès sciences et ès lettres ;
Fougère (Charente), d°
Garbe (Seine), bachelier ès sciences ;
Laurent (Ile Maurice), d°

32 ont été reçus après avoir satisfait aux épreuves d'admission ; ce sont :

	MM.	
1	Priqueler,	Meurthe.
2	Champeville,	Cher.
	Grandvoinnet,	Seine.
	Gaudet,	Loire.
5	Gruyer,	Seine.
	Bellet,	Seine.
7	Brichart,	Meuse.
8	Jacquemart,	Seine.
9	Chamard,	Creuse.
10	Robert,	Gard.
11	Coustin,	Seine.
	Henry,	Puy-de-Dôme.
13	Dhiriart,	Basses-Pyrénées.
	Battanchon,	Genève.
15	Bourgeois,	Meuse.
16	Pargon,	Vosges.
	Caminhoa,	Brésil.

	MM.	
18	Mancelle,	Seine.
19	Dugué,	Nièvre.
	Laloy,	Ille-et-Vilaine.
21	Lassus-Debat,	Basses-Pyrénées.
22	Darodes,	Lot-et-Garonne.
	Decaux,	Seine.
24	Bolewski,	Seine.
25	Couvreux,	Côte-d'Or.
	Nouailles,	Corrèze.
27	Dubosq,	Calvados.
28	Beauvais,	Yonne.
	Poncet,	Seine.
	Mauzat,	Allier.
31	Collas,	Seine-et-Oise.
32	Rocq,	Aisne.

En résumé, le nombre des admissions nouvelles étant de 38, l'effectif total des élèves présents à l'école est de 61.

Pour la première fois, la liste des élèves admis à Grignon a paru au *Journal officiel*. C'est une chose que nous avions longtemps vainement demandée. Tandis que le *Journal officiel* publiait les listes des admissions à toutes les autres écoles du gouvernement, même aux écoles des Arts-et-Métiers, il ne disait mot des écoles d'agriculture. Nous remercions M. Victor Lefranc d'avoir commencé à faire cesser un silence qui était injurieux pour l'agriculture.

Nous avons reçu également la liste des élèves nouvellement admis à l'Ecole de Grand-Jouan que dirige, comme on sait, M. Rieffel. Ce sont :

MM. Charuel (Finistère), bachelier ès sciences.
Dariès (Tarn-et-Garonne), id.
Guérout (Seine-Inférieure), id.
Labbé (Dordogne), id.
1. Bouâme (Meurthe).

MM. 2. Costa (Brésil).
3. Brullé (Mayenne).
4. Rouche (Loire-Inférieure).
5. Champseix (Seine).
6. Kostrezwski (Pologne).

Deux candidats ont été involontairement arrêtés en route ; s'ils sont ultérieurement reçus, leur adjonction portera à douze le nombre des élèves de la nouvelle promotion.

En présence du besoin d'instruction agricole qui devrait se faire sentir de la manière la plus vive, n'est-il pas déplorable de voir un si petit nombre de jeunes gens se présenter dans nos écoles ? Mais si les concours ne sont pas assez suivis, ne faut-il pas l'attribuer à un manque de publicité ? L'existence de nos écoles agricoles n'est pas assez connue ; on ignore également les services qu'elles rendent. N'y aurait-il pas lieu de revenir à l'exécution de la loi de 1848 qui n'a pas été rapportée et qui exige formellement un compte rendu annuel de la situation des fermes-écoles et des écoles régionales ? Voilà près de vingt ans

que le dernier compte rendu a paru. Le gouvernement actuel doit faire cesser cet oubli de l'exécution de la loi que se permettait trop souvent le gouvernement passé.

IV. — *La peste bovine.*

Nous n'avons pas reçu cette semaine, sur la marche du typhus contagieux des bêtes à cornes, d'autres renseignements que ceux contenus dans les notes de nos correspondants que l'on trouvera plus loin. Mais nous avons appris que le ministre de l'agriculture, M. Victor Lefranc, avait invité les préfets à faire dresser tous les dix jours, par les vétérinaires de leur département, une statistique de la marche de la peste bovine dans leur ressort. Nous remercions le ministre d'avoir voulu ainsi donner satisfaction à l'une de nos réclamations. Il est évident que l'on peut faire en France ce qui a été fait en Angleterre et en Hollande. La statistique sur la marche du fléau sera de la plus grande utilité pour renseigner les éleveurs et aussi pour forcer les administrations locales à exercer une surveillance effective sur les mesures répressives du mal. L'attention sera appelée, par la publicité, sur les localités où le fléau frappera plus fortement. Il nous reste encore à obtenir la création d'un service d'inspection par les vétérinaires dont quelques-uns devraient être, selon nous, chargés de faire exécuter les mesures propres à circonscrire et ensuite à détruire la contagion. Avec de l'énergie et quelques dizaines de mille francs dépensés à propos, on eût déjà économisé plusieurs millions qui représentent les animaux perdus. La chose est grave, surtout dans une année où les subsistances feront défaut. Nous espérons pouvoir, dans huit jours, faire connaître la première statistique tracée d'après les ordres de M. Victor Lefranc.

V. — *Les blés de semence.*

Nous sommes arrivés à l'époque où il faut faire aussi vite que possible les ensemencements d'automne, et par conséquent, faire parvenir des blés de semence dans toutes les localités trop nombreuses, hélas! qui en manquent cette année. On ne saurait donc trop approuver l'arrêté ministériel suivant qui vient d'être notifié aux compagnies de chemins de fer pour faire circuler sans retard les blés de semence, malgré l'encombrement des grandes gares :

Le ministre des travaux publics,— Vu la lettre du ministre de l'agriculture et du commerce en date du 19 septembre, par laquelle il demande que les blés de semence soient transportés dans les délais réglementaires; — Vu le cahier des charges qui règlent les concessions des chemins de fer; — Vu l'ordonnance du 15 novembre 1846, sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer; — Considérant que le transport rapide des blés de semence, surtout dans la saison actuelle, présente le caractère d'un intérêt public, arrête :

Art. 1er. Les Compagnies de chemins de fer sont requises d'expédier les blés de semence de préférence à toute autre marchandise.

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié aux Compagnies et aux inspecteurs généraux du contrôle.

Versailles, le 25 septembre 1871. De Larcy.

Comme beaucoup de cultivateurs ne savent à qui s'adresser pour obtenir soit du blé bleu, soit du blé Galland, nous continuons à indiquer les noms de ceux qui nous font connaître qu'ils tiennent une

certaine quantité de ces variétés à la disposition de leurs confrères. Voici d'abord à ce sujet une lettre que nous recevons de M. Delagarde :

« Usseau par Chatellerault (Vienne) le 8 octobre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Par suite d'observations que m'ont fait plusieurs acquéreurs de blé bleu ou blé de Noé, heureux d'ailleurs de mettre à la portée de tous un froment qui pourrait être cultivé par tous, puisque, outre ses autres qualités, semé en septembre il laisse la terre libre dès les premiers jours de juin et permet ainsi sur le même sol, une seconde récolte en plantes de grande culture (voir même en céréale, maïs quarantain, sarrasin), ou en plantes maraîchères qui se sèment ou se repiquent à cette époque encore peu avancée, j'adresserai, sur reçu de mandat de poste, du blé bleu par petite quantité aux prix suivants, toile comprise : 6 fr. les 10 litres, 4 fr. les 5 litres, 2 fr. le litre, le port à partir de la gare d'expédition, Chatellerault, au compte de l'acheteur.

« Veuillez agréer, etc. « N. DELAGARDE. »

Nous ajouterons que notre collaborateur M. Boblin, agriculteur à Vanzé, par Decize (Nièvre), nous a écrit qu'il offrait du blé hybride Galland pour semence, à raison de 10 fr. les 25 litres. A la halle de Paris, le cours des blés de semence, selon les variétés, est en ce moment de 40 à 60 fr. le quintal ; jamais il n'a été plus élevé.

VI. — *Secours aux cultivateurs frappés par la guerre.*

La liste de souscription en faveur des cultivateurs que la guerre a frappés continue à être ouverte. Nous avons reçu à ce sujet une somme de 15 fr. de M. Vidal, agriculteur à Saussan (Hérault). D'un autre côté, M. Vandercolme nous a fait parvenir la liste suivante de blés de semence que lui et ses fermiers offrent aux agriculteurs.

	Hectolitres.
MM. A. Vandercolme, à Rexpoëde, par Hondschoote (Nord).	3.00
Pouchel, à Armbouts-Cappel.	1.00
Stevenoodt, à Armbouts-Cappel.	1.00
Deswaerte, à Leffrinckhoucke.	1.50
Caloen, à Killem.	1.00
Debreuw, à Killem.	0.75
Coulier, à Killem.	0.50
Sename, à Rexpoëde.	0.50
Veuve Verriel, à Rexpoëde.	0.50
Louis Beke, à Rexpoëde.	0.50
Boone, à Hondschoote.	1.00
Total.	11.25

Les demandes doivent être adressées au secrétariat de la Société des Agriculteurs de France, 43, rue du Bac, à Paris.

VI. — *Les engrais des villes.*

Nous avons déjà appelé l'attention sur les avantages que l'on pourrait retirer de l'emploi du phosphate de magnésie pour précipiter à l'état de sel double l'ammoniaque existant dans les urines et les matières des vidanges. Il serait facile d'obtenir ainsi la désinfection des matières qui dans les grandes villes sont une cause grave d'insalubrité, en même temps que la préparation d'engrais excellents. A ce sujet, M. Blanchard qui a établi la fabrication en France de l'acide phosphorique et de ses composés divers, cristallisés ou liquides, nous écrit qu'il a présenté son système au Conseil municipal de Paris. C'est une

question d'intérêt généal; car si Paris donne l'exemple, les autres villes entreront dans une voie qui enrichira l'agriculture, en lui fournissant une grande quantité de matière fertilisante. La lettre de M. Blanchard est ainsi conçue :

« Monsieur le directeur,

« Le Conseil municipal de la ville de Paris s'occupe en ce moment de la question de la voirie de Bondy, et il examine avec un intérêt soutenu tout ce qui a trait aux questions d'hygiène que doit comporter une semblable entreprise. A côté de cette condition d'hygiène et même *comme la dominant*, se présentent celles de la conservation des engrais et de son augmentation par les moyens que la science à fait naître depuis quelques années. Il y a là un intérêt qui n'est plus seulement celui d'une cité, mais bien l'intérêt du pays tout entier. Si vous le voyez comme nous et nos amis, vous insérerez volontiers, nous l'espérons, dans le *Journal de l'Agriculture*, la lettre qu'à ce sujet nous avons eu l'honneur d'adresser à la Commission municipale il y a quelques jours; nous y formulons nettement des vues qui peuvent amener la discussion.

« Veuillez agréer, etc.

« L.-H. BLANCHARD. »

Voici maintenant la note remise au Conseil municipal; on y trouvera l'exposé complet des avantages que donnerait l'application de l'acide phosphorique au traitement des urines et des autres matières de vidanges :

« Messieurs, ainsi que vous m'y avez engagé, j'ai l'honneur de vous présenter par écrit ce que j'ai pu vous exprimer verbalement. Il m'a semblé tout d'abord que vos préoccupations dans l'affaire de Bondy devaient être rangées ainsi qu'il suit :

1° Question d'insalubrité, des fâcheuses émanations dont se plaignent avec tant de vivacité et avec tant de raison les 52 communes qui avoisinent Bondy. La cause en doit disparaître, vous le reconnaissez, c'est de toute équité. Ces contrées ne peuvent pas être plus longtemps vouées à de semblables misères, aujourd'hui que la science et l'industrie apportent les moyens d'en sortir.

« 2° Conservation d'un intérêt d'ordre supérieur, genéral, et qui exige qu'outre la salubrité que vous voulez, il soit apporté en même temps les moyens de recueillir et de fixer toutes les richesses agricoles que la grande ville doit rendre à nos campagnes.

« 3° Obtention d'un revenu le plus élevé possible, s'accordant avec les chances raisonnables d'une telle entreprise.

« Dans cet état de choses, vous avez parlé d'adjudication publique. Tout en applaudissant avec force à tout ce qui fait disparaître le favoritisme, qu'il nous soit permis de vous présenter ici une observation. Il serait d'abord de toute utilité que vous vous rendissiez un compte sérieux, par vous-mêmes, directement, de ce qui peut être fait, tant au point de vue chimique que pratique, en faveur de la complète solution des deux conditions premières que nous venons de poser. Lorsque le Conseil municipal sera ainsi éclairé sur l'étendue des progrès possibles, qu'il les exige de tout postulant à l'adjudication, en outre des questions de garanties d'usage, alors le principe d'adjudication, entre les postulants dont les procédés industriels peuvent vous satisfaire, deviendra chose rationnelle et admissible. Nous avons eu l'honneur de vous exprimer, messieurs, que nous étions disposés, dès à présent, à vous faire connaître les moyens pratiques sur lesquels nous comptons nous appuyer pour être rangés parmi les postulants à l'adjudication, et nos vues particulières sur certains rapports entre la ville et l'adjudicataire. Nous vous répétons l'exposé suivant de nos moyens pratiques.

« 1° A l'arrivée à Bondy des matières solides et liquides composant un tout connu sous le nom d'eaux vannes, — séparation à froid des liquides et des solides, — décantation des liquides aussitôt les dépôts effectués. Les matières solides sont immédiatement et fortement arrosées par une composition de phosphate de magnésie (acide phosphorique et magnésie) dont l'effet arrête immédiatement la décomposition des matières organiques en y fixant les matières azotées et l'ammoniaque

qui s'y trouvent. Par suite, plus de dégagements ammoniacaux portant au loin l'empestement. — Il reste encore une odeur de matières organiques, déjà atténuée, mais qui ne se répand pas au loin et n'offre nul danger pour l'hygiène. — Ces matières répandues sur un terrain ferme, s'y sécheront rapidement à l'air libre et deviendront un accipient des plus convenables pour les beaux sels d'engrais dont nous vous avons parlé.

« 2° La décantation des eaux ammoniacales faite, nous en concentrons l'ammoniaque immédiatement, non plus par les anciens moyens qui laissent échapper des émanations effroyables, mais sans odeurs aucunes. Cette concentration a lieu pour faire entrer de suite l'ammoniaque dans les acides, notamment et en première ligne, dans l'acide phosphorique et s'y combiner pour en composer les sels les plus favorables à l'agriculture, tels que : 1° Le phosphore ammoniaco-magnésien, le plus précieux des engrais auquel nous prédisons un grand avenir ; M. Boussingault, notre illustre savant de l'Institut, a le premier signalé ce sel et ses merveilleux effets en agriculture. 2° Le phosphate d'ammoniaque cristallisé. 3° Le sulfate d'ammoniaque, bon seulement à employer comme auxiliaire des deux premiers dans les cultures où l'ammoniaque doit donner en excès. Ces opérations, quelle que soit la quantité des matières apportées chaque jour à Bondy, doivent être effectuées en 24 heures; les liquides purgés de l'ammoniaque se présentent limpides, sans odeur, et peuvent sans aucun danger être dirigés vers la Seine. Enfin, l'ensemble de l'opération doit laisser moins de traces d'émanations désagréables que n'en présentent une foule d'industries admises même dans l'enceinte des villes.

« Nous proposerions que ces sels précieux d'engrais fussent reçus et rangés dans des magasins qui seraient la propriété de la ville de Paris, à Bondy même, au fur et à mesure de leur formation, pour en sortir suivant les besoins du producteur. A ce moment, la Ville aurait à percevoir un droit que pour notre compte nous serions consentant à voir fixer à 0 fr. 40 par chaque kilog. d'ammoniaque contenu dans les produits sortant.

« Cette perception formerait une véritable participation de la Ville aux profits que les progrès de l'industrie peuvent créer dans l'espèce. Rien de plus profitable pour elle du moment où elle s'est assurée que les procédés à employer ne perdraient aucune partie des richesses à recueillir. Rien de plus certain que la perception de ce droit, puisque la Ville aurait sous sa main la totalité des produits fabriqués dont elle ne se séparerait qu'après constatation, par ses chimistes, de leur contenu et qu'après le payement de ses droits. On estime qu'il entre, par jour, à Bondy, environ 8,000 kilog. d'ammoniaque. S'ils sont recueillis et fixés, ce serait donc par chaque jour un droit de 3,200 fr., soit 960,000 fr. par an (300 jours de travail), presque le double de ce que l'entreprise a jamais payé à la Ville.

« Les conséquences de ce mode seraient des plus heureuses. Cette constatation par les chimistes officiels de la Ville donnerait aux produits un cachet de certitude des plus profitables aux cultivateurs. D'autre part, nous avons la conviction que l'apport de l'ammoniaque par la grande Ville peut, par certaine direction que MM. les ingénieurs de la Ville saisiront certainement, être augmenté d'une manière notable. Si la grande Ville pouvait expulser tous les huit ou quinze jours sa production humaine, ce ne serait pas 8,000 kilog. d'ammoniaque qui arriveraient par jour à Bondy, mais bien au moins 20,000 kilog., ce qui augmenterait singulièrement ses revenus, tout en améliorant son hygiène publique. Au résumé, l'application de tels moyens doit donner à la Ville, dès actuellement, de plus grands profits, de meilleures conditions de salubrité, et une énorme extension de production d'engrais, grâce aux perfectionnements apportés à la conquête de l'ammoniaque, grâce surtout à l'adjonction de l'acide phosphorique indispensable pour ces opérations. La ville de Paris rendrait aux champs plus de 15 millions de francs des meilleurs engrais, chaque année, alors que nous doutons que l'entreprise actuelle de Bondy ait pu en produire la septième partie.

« Au moment où votre séance en ce qui nous concernait, allait se terminer, vous avez exprimé la pensée que la Ville désirait charger le nouvel adjudicataire de prendre à ses risques et périls le stock des produits bruts actuellement déposés dans les bassins de Bondy, et d'avoir à payer le prix qu'ils représentaient, savoir 2 millions de francs ; nous nous sommes empressés de vous répondre qu'une telle condition nous paraissait devoir écarter tout postulant à l'adjudication. Mais interpellés sur la question de savoir s'il n'y aurait pas une combinaison possible qui pût exonérer

la Ville de cette situation, nous pensons qu'en effet, il y a moyen de l'en dégager. L'exposé des mesures à prendre, selon nous, va faire l'objet d'une deuxième lettre que dans quelques jours nous aurons l'honneur de vous adresser.

« Veuillez, etc.

« L.-H. BLANCHARD,
« Directeur de la maison L.-H. Blanchard et Cie, 16, rue Tilsitt, à Paris. »

Il est très-désirable que le Conseil municipal de Paris pût donner enfin une solution satisfaisante du bon aménagement des déjections de la grande cité. Il importe que l'on ne continue pas à perdre plus longtemps des produits qui, bien employés, donnent la fertilité, tandis qu'abandonnés à l'incurie, ils répandent les plus graves maladies ou tout au moins en favorisent le développement.

VIII. — *Colonisation de l'Algérie.*

Nous avons rapporté le vote de l'Assemblée nationale relatif à la loi destinée à faciliter l'émigration en Algérie de nos concitoyens de l'Alsace et de la Lorraine. On trouvera cette loi et le rapport de la commission dans la partie officielle d'un de nos plus prochains numéros. Il faut maintenant songer à l'application. Notre collaborateur, M. de la Tréhonnais vient de réunir en une brochure, les articles qui ont paru successivement dans notre recueil. On se souvient combien il regardait des réformes comme absolument nécessaires. Dans la conclusion de sa brochure, il dit : « J'affirme et je crois l'avoir prouvé, qu'avec les lois et les institutions actuellement en vigueur, ni un colon ni un centime de capital ne peuvent émigrer en Algérie, il n'y a pour l'un et pour l'autre ni protection ni sécurité, ni même possibilité de s'employer. » C'est malheureusement là une vérité dont il est impossible de ne pas proclamer la justesse. Puisse le gouvernement de M. Thiers réparer les fautes passées. Nous avons quelque espoir qu'il en sera ainsi. Les grands journaux sont unanimes pour approuver le travail de M. de la Tréhonnais, qui du reste avait fait sensation, lorsqu'il avait paru ici pour la première fois. La presse agricole doit finir par exercer l'influence qu'elle doit avoir dans un pays aussi agricole que la France.

IX. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Le temps est devenu mauvais par intervalles et les vendanges ne sont pas généralement faites dans de bonnes conditions. Toutefois les circonstances météorologiques n'ont pas nui soit aux récoltes encore en terre soit aux divers travaux agricoles. Ainsi dans l'arrondissement de Lille, on est assez satisfait, ainsi qu'il résulte de la note suivante que M. Meurein nous adresse à la date du 6 octobre :

« Pendant les neuf premiers jours de septembre, l'air fut humide (76 0/0), les rosées abondantes et fréquentes, de même que les brouillards du matin et du soir, la température atmosphérique élevée (moyenne 19°.42). La hauteur moyenne du baromètre à 0° fut de 760 mill. 180, le ciel assez nébuleux, les pluies fréquentes (six jours), et l'air fortement électrique (quatre orages). Le vent souffle du S. S. O. et les courants supérieurs venaient du S.-O. Après cette première période, les chaleurs continuèrent encore jusqu'au 18; le vent, jusqu'au 20, souffla avec force du N. E.; les courants supérieurs suivirent la même direction; le baromètre se tint très-haut (moyenne à 0° 762 mill. 899); le ciel fut peu nébuleux, et le manque de pluie complet. La sécheresse de la terre fut encore augmentée par la grande évaporation (42 mill. 94 en onze jours). Il y eut néanmoins des rosées pres-

que toutes les nuits. L'humidité moyenne de l'air fut de 72 0/0. Enfin, dans la dernière période du 20 au 30, le vent passa au S. O., son intensité s'éleva jusqu'à la tempête les 24, 27 et 30 : les nuages des différentes couches suivirent aussi la même direction. Ils déversèrent pendant dix jours une pluie intermittente, à intervalles plus ou moins grands, formant une couche d'une épaisseur totale de 58 mill. 99. La hauteur moyenne du baromètre à 0° fut de 749 mill. 91. L'air fut très-humide (82 0/0), et très-électrique. Sa température s'abaissa sensiblement, surtout pendant la nuit (8°.21 moyenne des minima, 15°.17 moyenne des maxima, 11°.69 moyenne de la période entière).

« Les intermittences de pluie et de beau temps, observées pendant le mois, furent favorables à l'achèvement de la récolte des céréales, des légumineuses, etc., à la végétation des betteraves dont le poids, par hectare, atteint environ la moyenne de 50,000 kilog. Leur richesse saccharine est bonne et les jus provenant des premiers râpages se sont bien travaillés et ont donné un sucre bien cristallisé et abondant. Les pluies de la fin du mois ont nui à la fenaison des regains, et, dans les terres très-argileuses, à la déplantation des betteraves qu'on a dû suspendre. On se prépare à planter ou à semer cette année une assez grande quantité de colzas. »

Tandis que quelques parties de l'Alsace ont été assez bien partagées, le reste du pays n'a eu que de faibles récoltes. C'est ce qui résulte de la note suivante que M. l'abbé Müller nous adresse d'Ichtratzheim, à la date du 9 octobre :

« La température de septembre, dans la première décade, fut d'une élévation insolite; elle monta le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, jusqu'à 29°.2, 31°, 31°.1, 30°.3, 29°.4, 30° et 29°.2; puis arrivèrent les vents du nord, et l'air se refroidit. La moyenne chaleur du mois s'éleva néanmoins à 16°.26, et dépassa de 0°.66 celle de dix ans. Sec en généralité, il devint pluvieux, amenant des ondées qui, avec celles du début d'octobre, perça le sol profondément. La récolte du regain, qui se fit après les premiers jours du mois, fut très-abondante et peut-être bien rentrée. C'est à la Saint-Michel qu'on s'est mis à arracher les pommes de terre. Dans les terres grasses et fortes, elles ont donné une récolte ordinaire, et les tubercules ont été sains sans trace de maladie. C'est aussi à cette époque qu'on a rentré les betteraves qui étaient très-bien développées. Les autres racines, les carottes, sont restées dehors, prenant encore plus de développement, ainsi que les navets. Dans les terres sablonneuses, en plaine et dans la montagne, les pommes de terre et autres racines ont été en rapport avec la récolte des blés, qui y ont été minimes. Beaucoup de misère va donc avoir lieu en certaines contrées de l'Alsace, l'hiver et le printemps durant. Par les chaleurs de septembre, la vigne a prospéré et hâté en général la maturation du raisin qui donnera une bonne qualité, quoiqu'on la présume inférieure à celle de 1870, qui était devenue excellente. La frontière du Rhin ayant été ouverte depuis un certain temps, et les vins français devant payer 20 fr. par hectolitre en entrant en Alsace, n'arriveront presque plus, et le vin d'Alsace sera finalement très-cher. Le blé d'Inde a réussi. Les semailles d'hiver seraient en ce moment en train chez nous, si octobre jusqu'ici n'avait pas été trop pluvieux. »

M. Félizet, dans la note qu'il nous envoie d'Elbeuf à la date du 5 octobre, nous donne de mauvais renseignements sur l'état sanitaire du bétail; par suite du défaut d'énergie dans l'application des mesures contre le typhus, ce fléau continue à ravager nos étables :

« Ainsi que nous l'avons fait pressentir déjà plusieurs fois, les blés sont de très-faible rendement, aussi sur nos halles ceux de l'année dernière se sont payés jusqu'à 63 fr., les nouveaux sont cotés en moyenne à 56 fr. le sac de 2 hectolitres. — On commence à repiquer les colzas; sans être fortement développé, le plant en est bon et bien proportionné. — Dieu veuille qu'il donne meilleure récolte que celle de l'année dernière et de cette année ! — Le typhus continue ses ravages avec une intensité croissante; on ne lui oppose pas une assez énergique résistance. A cette peste et à nos autres malheurs, voici la clavelée qui vient encore s'adjoindre. Bien avisés les cultivateurs qui feront inoculer leurs troupeaux avant les grands froids. La clavélisation, *qu'ils le sachent bien*, coûtera moins de centimes que la maladie

spontanée ne leur fera perdre de francs. Malgré l'arrivée subite du froid et des pluies presque continuelles, peu de maladies sporadiques autres que la peste. Inutile de relater le haut prix de la viande sur pied et à l'étal ; inutile de citer le prix de toute espèce de bétail et par contre la baisse des fourrages divers. — Que de belles repousses d'herbes vont être perdues ! »

Dans le mois de septembre, on a éprouvé de nombreux orages dont quelques-uns ont causé de grands dégâts. On trouvera à ce sujet des détails intéressants dans la note que M. de Tastes nous envoie de Tours, à la date du 6 octobre :

« Le mois de septembre est caractérisé par le retour du courant équatorial qui, après avoir tourné autour de nous sans nous atteindre pendant le mois d'août, nous envoie des pluies abondantes et des orages. — Il y avait longtemps que l'udomètre n'avait recueilli une quantité d'eau aussi considérable (120mm.2), et cependant la température moyenne du mois dépasse de 2 degrés celle du mois de septembre 1870 qui a été remarquablement sec et serein. — De nombreux orages ont traversé notre département, ils n'ont en général causé aucun dommage important. Mais dans la nuit du 16 au 17, entre une heure et trois heures du matin, un orage d'une rare intensité a éclaté sur la ville de Tours. Il a pris naissance à peu de distance au sud-est de la ville. La trajectoire du cintre de ce groupe orageux a suivi le canal de jonction du Cher à la Loire, à traversé le fleuve et s'est dirigé du sud au nord. Jusqu'à la limite septentrionale du département, le maximum d'intensité des manifestations électriques a eu lieu sur la ville elle-même. On a compté une vingtaine de coups d'une intensité formidable et tout à fait exceptionnelle dans notre contrée. — Deux maisons, l'une à Saint-Pierre-des-Corps, l'autre dans le faubourg de Saint-Symphorien, ont été foudroyées. La première a été incendiée.

« On est en pleine vendange. La récolte de vin est très-abondante. Mais on s'accorde généralement à penser que la qualité du vin laissera à désirer à cause de la grande inégalité que présente la maturation du raisin. Tandis que certaines grappes pourrissent, d'autres ne sont pas suffisamment mûres. »

La maladie des pommes de terre qui s'est arrêtée dans beaucoup de pays, a continué à sévir dans la Dordogne. C'est ce qui résulte de la note que M. de Lentilhac nous adresse de Lavallade, à la date du 5 octobre. Il nous signale aussi la propagation de la fièvre aphtheuse qui sévit si violemment en ce moment sur le bétail de l'Angleterre :

« Les vendanges touchent à leur fin. Dans certaines localités, le rendement est satisfaisant ; dans d'autres, il est plus que médiocre. Quant au vin, il sera comme qualité inférieur à celui de l'an dernier. On a récolté presque partout les maïs, lesquels ont donné abondamment. Pendant le mois qui vient de s'écouler, les betteraves, les raves et les carottes se sont grandement développées. Les regains et les dernières coupes de luzerne auraient besoin de chaleur. Quelques cultivateurs ont commencé leurs semailles. Le bétail est toujours fort cher. »

Nous sommes obligés, par suite de l'abondance des matières, de remettre à huitaine, un grand nombre d'autres notes que nos correspondants nous ont envoyées.

La guerre a été le plus grand des fléaux qui aient pesé sur la France pendant la malheureuse année qui s'achève. Maintenant il faut réparer toutes les plaies béantes, s'arranger pour payer des impôts énormes, refaire des mœurs sévères à une nation relâchée. C'est dans l'agriculture que pour tout il faudra puiser. Elle doit donner la presque totalité des matières premières avec lesquelles seront faits les produits qui, vendus à l'étranger, fourniront de l'argent. Elle doit aussi donner les hommes qui feront des citoyens et des soldats à l'aide desquels la France reprendra sa place. Si nous le voulons, ce sera ; le ciel est toujours propice aux persévérants efforts.

J.-A. Barral.

LES AMÉLIORATIONS ET LA CULTURE INTENSIVE.

On s'accorde généralement à reconnaître que le meilleur moyen, dans la plupart des circonstances, de faire de l'agriculture lucrative, c'est de s'efforcer de tirer du sol les plus fortes récoltes possibles, ou, en d'autres termes, de porter la terre à son maximum de fertilité. En effet, les frais de culture sont à peu près les mêmes, quel que soit le rendement de la récolte; donc plus le rendement est élevé, plus le prix de revient s'abaisse; de plus, une récolte en terre fertile et bien fumée souffre beaucoup moins des intempéries. Mais si le principe est clair et simple en lui-même, son application ne laisse pas de présenter de sérieuses difficultés; car il ne suffit pas de tirer de la terre de grosses récoltes, il faut encore que les dépenses faites pour parvenir à ce but n'excèdent pas le profit que l'on en pourra retirer.

La première chose à faire pour amener une terre à son maximum de fertilité, c'est de corriger autant que possible ses défauts physiques : assainir par le drainage les fonds trop humides, et irriguer ceux sur lesquels on peut amener de l'eau, amender par la chaux ou la marne ceux qui réclament ce genre d'amélioration. Quand le terrain ne présente pas de difficultés particulières, il est rare, je crois, que le drainage, convenablement exécuté, ne paye pas ses frais; cependant, lorsque l'on a à drainer une étendue un peu considérable, il est prudent de commencer par faire un essai sur une petite surface, à moins qu'on ne trouve dans le voisinage un exemple d'un drainage ayant fait ses preuves dans des conditions identiques.

Dans le cas d'un drainage fait mal à propos, la perte est nécessairement limitée au montant des frais d'établissement. Toutefois, quand le capital consacré au drainage a été emprunté, la perte en cas d'insuccès est accrue des intérêts à servir jusqu'au remboursement; en pareil cas, il convient d'être très-circonspect, surtout quand on ne peut compter pour opérer le remboursement que sur la plus-value des recettes recueillies sur le terrain drainé.

Les mêmes raisonnements s'appliquent aux irrigations et avec plus de force encore, car l'excédant de récolte produit par l'irrigation varie beaucoup selon le climat, la nature du terrain, l'abondance et la qualité des eaux. Les frais d'établissement ne sont pas moins variables et, de plus, il est souvent impossible de faire un essai sur une petite étendue.

L'essai préliminaire est indispensable quand il s'agit de chaulages et de marnages, car l'expérience seule peut décider si ces opérations sont ou non profitables. Supposons maintenant que nous avons affaire à une terre qui a reçu ces diverses améliorations ou qui n'est pas susceptible de les recevoir. Deux moyens se présentent pour l'amener à son maximum de fertilité : l'un consiste à donner une grande extension aux cultures fourragères, ce qui permet d'augmenter le bétail et de concentrer tout son fumier, et tous ses travaux manuels sur une moindre surface. Le second moyen c'est d'importer le plus possible de matières fertilisantes. L'amélioration par les cultures fourragères était la seule généralement possible il y a une trentaine d'années; on la trouve re-

commandée dans tous les ouvrages d'agriculture, et Jacques Bujault en a fait un aphorisme qui est admis à l'égal d'un axiome : « Si tu veux du blé, fais des prés. »

A une époque encore assez peu éloignée, où les prairies naturelles formaient la seule ressource fourragère, la culture des prairies artificielles et particulièrement du trèfle était un puissant moyen d'amélioration, et l'on ne pouvait pas trop la conseiller. Il n'y avait d'ailleurs aucun risque à courir, puisque le trèfle ne prenait point la place d'une autre récolte, mais occupait un terrain qui, en suivant les usages ordinaires, fût resté improductif. Or le trèfle peut donner de beaux produits même dans des terres très-médiocres lorsqu'elles n'en ont jamais porté : c'était donc bien là le moyen d'obtenir du fourrage à bon marché. Aujourd'hui les circonstances ne sont plus les mêmes, la jachère a été généralement remplacée par la culture des fourrages artificiels et des récoltes sarclées, on ne voit plus guère de terres en friche, sauf dans quelques cantons arriérés. La question, par conséquent, doit être posée de la manière suivante : Est-il avantageux d'étendre la culture des fourrages en réduisant celle des céréales et autres récoltes de vente immédiate? — Cela dépend de l'aptitude du sol pour la production fourragère comparée avec sa valeur locative.

Quand on sème une récolte fourragère sur un terrain improductif, il suffit que la valeur du fourrage obtenu soit égale aux frais de semence et de main-d'œuvre. Ces frais sont peu élevés, surtout quand on fait pâturer; dans ce cas, le loyer peut être considéré comme nul ou presque nul. Au contraire, lorsqu'il s'agit de substituer une récolte fourragère à une récolte de nature différente, il faut que le fourrage produit soit assez abondant pour que sa valeur soit équivalente à celle de la récolte que l'on aurait obtenue à sa place, en tenant compte de la différence des frais de culture.

Le loyer est le principal élément du prix de revient des fourrages. Or il ne faut pas perdre de vue que la valeur locative des terres n'est nullement proportionnelle à leur fertilité; cette valeur dépend aussi des débouchés, des systèmes de culture en usage dans le pays, du plus ou moins de concurrence des preneurs pour la location, etc. D'un autre côté, les aptitudes des terres sont très-différentes, surtout sous le rapport de la production fourragère : de deux terres d'un rendement moyen égal en céréales, l'une pourra donner un produit double de l'autre en fourrages. De là il résulte que le prix de revient des fourrages peut varier dans des limites extraordinairement étendues. On comprend immédiatement les conséquences qui en résultent au point de vue économique, et combien il serait peu rationnel de considérer l'extension des récoltes fourragères comme un système applicable à toutes les circonstances. La proportion d'une tête de gros bétail par hectare est certainement l'indice d'une culture très-riche, mais il ne faudrait pas aller jusqu'à dire qu'il n'y a pas de bonne culture sans cette condition et qu'il faut toujours poursuivre à outrance la réalisation de cet idéal. A cet égard, on doit procéder avec beaucoup de prudence et prendre pour guide l'expérience et la comptabilité.

Le prix de revient du fourrage n'est pas la seule considération dont il convient de tenir compte; il faut aussi se préoccuper de l'emploi du

fumier et des conséquences financières du changement dans le système de culture. En restreignant l'étendue destinée aux récoltes épuisantes et en augmentant au contraire l'étendue des récoltes fourragères, on a principalement en vue d'accroître la production du fumier et en même temps de répartir ce fumier sur une moindre surface. Sans aucun doute, on obtient par ce moyen des rendements plus élevés, mais il ne faut pas croire qu'en doublant la fumure on doublera toujours le produit. Les racines des plantes ne peuvent pas atteindre toutes les parcelles de l'engrais enfoui dans le sol et en second lieu, le sol lui-même, surtout quand il a été labouré plus profondément que de coutume, exerce sur les engrais une action absorbante. L'engrais ainsi absorbé n'est pas perdu, la terre le rendra peu à peu aux plantes. Comme il n'est guère possible dans la grande culture de fumer plus souvent que tous les trois ou quatre ans, on comprend que pour accroître dans une forte proportion la fertilité du sol, il faut un temps très-long. Remarquons ici que le fumier provenant exclusivement des fourrages récoltés sur le domaine ne peut pas en augmenter la richesse totale : on emprunte à un champ pour donner à un autre. On ne peut obtenir ainsi qu'un accroissement de matières organiques non azotées, et par là une dissolution plus prompte des matières minérales contenues dans le sol.

Toute modification apportée au système de culture entraîne nécessairement des conséquences économiques et financières beaucoup plus importantes que l'on ne serait tenté à le croire au premier abord. Dans le cas qui nous occupe, l'extension des cultures fourragères aux dépens des récoltes de vente a pour conséquence une diminution importante dans les recettes, et non-seulement il y a une diminution de recettes, du moins pendant quelques années, mais en même temps pour faire consommer ses fourrages, il faut augmenter son bétail, et souvent faire de nouveaux bâtiments; cela suppose la disposition d'un capital assez considérable.

L'amélioration par l'extension des récoltes fourragères convient donc particulièrement aux terres dont la valeur locative est peu élevée, comme cela se rencontre dans les cantons mal partagés sous le rapport des voies de communication et dans ceux où l'agriculture est pauvre et peu avancée. Ce système convient encore dans les terres fraîches et fertiles qui ont une aptitude spéciale pour la production des fourrages. Lorsque la nature du sol permet d'établir sans trop de dépense des pâturages permanents, c'est un grand avantage à cause de l'économie de main-d'œuvre qui en résulte.

Mais on rencontre assez souvent des terres sèches, soit par leur nature, soit par leur situation, où les fourrages ne donnent que des produits médiocres, et où cependant diverses récoltes et notamment les céréales peuvent très-bien prospérer; ces terres, malgré leur infériorité sous le rapport des fourrages, peuvent atteindre un prix de location relativement assez élevé. Dans ces circonstances, le prix de revient des fourrages est trop considérable pour qu'il soit avantageux d'accroître l'étendue qui leur est consacrée, il vaut mieux procéder par importation et acheter au dehors le plus possible de matières fertilisantes.

Quel que soit le moyen que l'on choisisse pour augmenter le rendement de ses récoltes, il n'est pas inutile de préciser le but que l'on se

propose d'atteindre. On connaît des rendements de 45 hectolitres de froment à l'hectare et même plus, mais de tels produits ne peuvent être obtenus que dans des terres excellentes sous tous les rapports. Il est probable que la plupart des terres propres à la culture du froment pourraient à la rigueur être amenées à produire des récoltes de 25 à 30 hectolitres, mais ce résultat ne peut être atteint que dans un temps fort long. Si l'on veut hâter les choses en faisant usage de fumures énormes, l'engrais mal incorporé au sol donne lieu à une végétation désordonnée, et le produit définitif n'est pas à beaucoup près ce que l'on pouvait attendre. Même en procédant avec plus de modération, il faut toujours engager un capital considérable, et il n'est pas possible de déterminer à l'avance avec quelques chances de certitude quel sera ce capital, quel intérêt il produira, et combien de temps il faudra pour le récupérer; ce temps d'ailleurs sera toujours très-long, et si l'on veut tenir compte de l'accroissement de valeur produit par l'augmentation de la richesse du sol, il est impossible d'évaluer avec quelque exactitude la plus-value réelle.

L'amélioration à un très-haut degré par l'accumulation des engrais dans le sol ne peut donc être entreprise que par le propriétaire et à la condition d'avoir à sa disposition un capital suffisant dont il puisse attendre indéfiniment le remboursement en se contentant d'un intérêt peu élevé, au moins pendant les premières années. Je suis convaincu qu'en général c'est un mauvais calcul économique de se proposer comme but principal l'obtention de très-hauts rendements à force d'engrais dans les terres peu fertiles; l'amélioration doit être le résultat d'une bonne culture continuée pendant de longues années. La règle me paraît être d'augmenter les importations d'engrais et l'étendue des cultures fourragères tant qu'il en résulte un bénéfice, en se gardant bien de se créer des illusions par l'estimation d'une plus-value hypothétique et d'escompter un accroissement de fertilité qui souvent ne se réalisera point dans le temps et dans la mesure que l'on espérait. Se départir de cette règle, c'est s'engager dans une voie périlleuse.

En résumé, la marche à suivre pour tirer d'un domaine le meilleur parti possible, c'est tout d'abord d'en utiliser toutes les terres en créant des plantations forestières ou arbustives dans les terres qui, par leur nature ou leur situation, ne pourraient pas être avantageusement soumises à la charrue ou converties en pâturages; drainer, irriguer, chauler ou marner les terres qui réclament ces sortes d'améliorations; perfectionner les procédés de culture et s'efforcer de tirer un bon parti de tous les produits; travailler ensuite à accroître graduellement les récoltes et subsidiairement la fertilité du sol soit par des importations d'engrais, soit par l'extension des cultures fourragères, soit même par ces deux moyens à la fois, selon les circonstances. La ressource la plus sûre pour ne pas s'égarer dans ces voies réellement difficiles, c'est de prendre pour guide une bonne comptabilité.

A. de Villiers de l'Isle-Adam,
Agriculteur à Sargé, près le Mans.

SUR LES FACULTÉS GERMINATIVES DES CÉRÉALES.

Je viens corroborer les observations de M. Casanova (n° du 9 septembre, t. II de 1871, p. 422) sur les facultés germinatives des cé-

réales. Il y a trente ans que j'ai expérimenté pour la première fois les longues facultés germinatives des froments : mon expérience fut faite sur cent espèces de blés et pendant cinq années successives. Les première, deuxième, troisième et quatrième années, tous ont bien levé; la cinquième, neuf espèces ont fait défaut. Sur les 90 bonnes levées, 81 ont donné une bonne récolte, 9 ont fait défaut.

J'ai aussi fait des essais sur mon blé hybride Galland; il a levé pendant sept années. Il est donc constaté que des blés de deux ou trois ans peuvent être semés avec avantage. Cette année surtout, lorsque non-seulement les blés de la récolte de 1871 ne suffisent pas pour les besoins, mais encore le grain laisse généralement à désirer comme bonne semence, il est préférable d'employer le blé de la récolte de 1870.

GALLAND.

CONSERVATION ET AMÉLIORATION DES FEUILLES DE BETTERAVES
POUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL.

Nous avons reconnu, depuis plusieurs années déjà, que les feuilles et les collets de betteraves pouvaient être conservés sans altération pen-

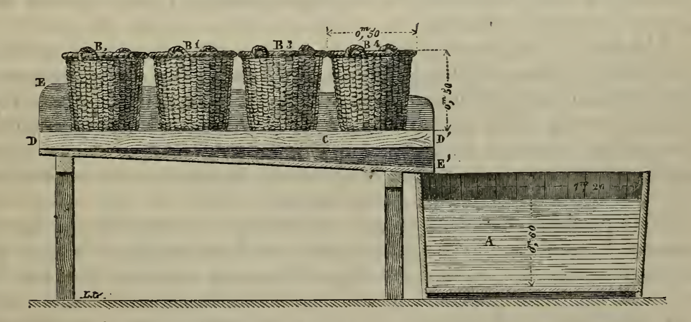


Fig. 3. — Appareil pour la conservation et l'amélioration des feuilles de betteraves.

dant six mois et plus, au moyen de l'acide chlorhydrique employé à faible dose et que le produit ainsi préparé acquérait des qualités nouvelles pour l'alimentation des animaux et surtout des vaches laitières. Convaincu de l'utilité d'un procédé qui peut ainsi fournir à la ferme une grande quantité de nourriture d'hiver, nous nous sommes constamment appliqué à rendre le mode de préparation de plus en plus simple et par conséquent de plus en plus économique. Nous allons le décrire tel que nous l'avons fait pratiquer dans la dernière campagne.

Les feuilles et collets de betteraves se trouvant séparés des racines, comme cela se pratique ordinairement en vue du travail du sucre, sont apportés près d'un baquet A (fig. 3) dans lequel on a préparé à froid un mélange d'eau et d'acide chlorhydrique marquant 4 degrés Baumé. Lorsque ce travail se fait dans une ferme qui possède une distillerie agricole, l'eau servant au trempage peut être remplacée avantageusement par de la vinasse provenant de la distillation du jus de betteraves; mais il faut alors que, par une addition convenable d'acide, la densité

du liquide se trouve toujours comprise entre 5 et 6 degrés de l'aréomètre de Baumé pour tenir compte des matières étrangères existant dans le liquide. On emplit de feuilles les paniers B, B[1] B[3] B[4] qu'un ouvrier ou deux gamins plongent successivement dans le bain acide. Après ce trempage, qui se fait aussi rapidement que possible, on pose chaque panier en C sur les deux pièces de bois horizontales figurées en DD', et on le pousse afin d'obtenir la place nécessaire pour mettre le suivant que l'on prépare dans les mêmes conditions. Pendant le temps que les paniers restent placés sur ces pièces de bois, le liquide en excès s'égoutte dans la coulette inclinée EE' et retombe dans le baquet de trempage. A mesure que l'on place un panier nouvellement acidulé pour le mettre ainsi en égouttage, une femme ou un gamin prend le panier B', qui se trouve à l'extrémité opposée de la coulette et qui est d'après cela le plus égoutté, soit pour le jeter immédiatement dans le silo où doit se faire la conservation, soit pour en former d'abord un tas dans le but que nous indiquerons ci-après. Au bout d'un certain nombre d'opérations, le volume du liquide, que contenait le baquet A, diminue assez sensiblement pour qu'il soit nécessaire de le remplir à nouveau; ce que l'on fait en ajoutant une proportion d'eau et d'acide convenable pour le ramener à son degré primitif, c'est-à-dire à 4 degrés de l'aréomètre Baumé.

L'opération du trempage que nous venons d'indiquer peut se faire soit dans la ferme, soit sur le champ même où la betterave est récoltée. En opérant de cette dernière façon, si l'on désire cependant que le silo de feuilles soit établi dans la ferme, on a du moins l'avantage de ne transporter que des produits amortis, dont on charge aisément un grand poids sur les charrettes, ce qui serait impossible avec les feuilles non préparées qui sont fort encombrantes.

Pour produire l'amortissement des feuilles en vue du transport, lorsque l'acidulation a été faite comme nous l'avons indiqué ci-dessus, on forme avec les feuilles des tas représentant chacun à peu près le chargement d'une charrette et on laisse l'amortissement se faire dans ces conditions pendant deux ou trois jours avant de les conduire à la ferme. Les feuilles amorties sont alors mises en silo, dans un terrain bien sec, et en ayant soin de les tasser convenablement pour qu'il ne reste pas d'air interposé entre elles.

Ce moyen a, il est vrai, l'inconvénient d'exiger que l'on conduise sur le champ l'acide et la petite quantité d'eau nécessaire pour le trempage des feuilles; mais ce transport offre en général moins de difficulté que celui des feuilles non amorties et il pourrait du reste être de beaucoup réduit si, au lieu de faire les tas sur le sol, on les faisait sur un plancher de bois étanche et disposé de manière à faire retourner le liquide dans le baquet de trempage A, en laissant l'égouttage se faire pendant un temps suffisant (deux ou trois jours paraissent suffire pour cela). On pourrait même de cette façon réduire la dépense d'eau à la quantité nécessaire pour former le premier bain acide, ce qui conduirait en même temps à une forte réduction dans la quantité d'acide employée; mais dans ce cas l'eau de végétation donnant nécessairement de la densité au liquide de trempage, il sera nécessaire de le maintenir dans le bac A, à 6 degrés Baumé environ, au lieu de 4,

pour obtenir sensiblement le même degré d'acidité que lorsqu'on opère comme il est dit ci-dessus en perdant les eaux d'égouttage des tas.

On peut cependant aussi former immédiatement les silos, après avoir laissé les feuilles s'égoutter convenablement à la suite du trempage dans l'eau acidulée. Toutefois le tassement dans la fosse offre, dans ce cas, plus de difficulté et il faut y apporter un grand soin, car l'air interposé entre les feuilles a toujours pour effet de nuire à leur conservation. La quantité d'acide employée à ce travail a été de un et demi pour cent environ du poids des feuilles, soit pour 1,000 kilogrammes de feuilles, 15 kilog. d'acide à 8 centimes ou 1 fr. 20.

Quant à la main-d'œuvre, on peut compter que deux hommes et deux gamins peuvent suffire au travail de 12,000 kilogrammes de feuilles par jour. En comptant donc le prix de la journée d'un homme à 2 fr. et à 1 fr. celle d'un gamin, le prix de la main-d'œuvre par 1,000 kilogrammes sera de 50 centimes, soit 1 fr. 70 par mille pour la somme des frais de main-d'œuvre et d'acide. Mais, comme le poids des feuilles diminue de moitié par suite de l'élimination d'une partie de l'eau de végétation, ce chiffre devra être doublé pour se rapporter à 1,000 kilogrammes de nourriture conservée; ajoutant en outre 1 fr. pour droit de brevet, le prix de revient pour 1,000 kilogrammes ressortira à 4 fr. 40. Or, si l'on considère que les feuilles ainsi conservées représentent à poids égal un aliment supérieur à la betterave fourragère, on reconnaîtra qu'aucun autre ne lui est économiquement supérieur, ni comparable. Un hectare de terre planté en betteraves donne environ 20,000 kilogrammes de feuilles vertes, soit 10,000 kilogrammes après conservation.

Comme constatation de la qualité des feuilles conservées par notre procédé, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire la déclaration ci-après de M. Dumont, un des cultivateurs les plus distingués de la Belgique, et celle de M. Urbain André, médecin-vétérinaire de son exploitation, qui a bien voulu se charger de suivre les expériences.

« Marbais, le 1er mai 1871.

« Je crois devoir déclarer, sur la demande de M. Méhay, que je suis entièrement satisfait des résultats des essais qui ont été faits chez moi par son procédé pour la conservation des feuilles de betteraves en vue de l'alimentation du bétail. En ayant préparé plusieurs mille kilogrammes à la fin de la campagne dernière, j'ai pu expérimenter assez en grand pour me rendre exactement compte de la valeur de l'aliment comme nourriture des vaches laitières. J'estime, d'après les essais faits, que les feuilles préparées et conservées par le procédé de M. Méhay donnent un résultat sensiblement supérieur, tant pour la quantité que pour la qualité des produits, à celui que l'on obtient de la betterave fourragère employée à poids égal. Le beurre a été plus fin de goût, plus jaune et légèrement plus gras. Je dois dire que, pendant tout le temps de l'alimentation par les feuilles conservées, les digestions se sont toujours bien faites, et que les animaux n'ont été aucunement relâchés, comme cela a toujours lieu lorsque l'on emploie des verts de betteraves sans préparation. De plus, jusqu'à la fin de l'expérience, qui a duré plusieurs mois, ils ont toujours mangé avidement les feuilles conservées. Eclairé par cet essai, je me propose d'employer cette année le procédé de M. Méhay pour tous les verts de betteraves que je ne suis pas en mesure de faire consommer par les moutons, c'est-à-dire pour un tiers environ de ma production. « Em. Dumont. »

« Fleurus, le 3 mai 1871.

« Ayant eu souvent occasion de visiter le bétail de M. Dumont, comme médecin-vétérinaire de son exploitation agricole, je déclare que j'ai été aussi à même d'ob-

server en partie les faits constatés ci-dessus. En voyant l'état des déjections des animaux nourris au moyen des feuilles préparées par le procédé de M. Méhay, je n'ai pas douté, dès le début, de leur qualité alimentaire, et, d'après leur odeur franche qui les annonce comme exemptes de toute altération, elles m'ont de suite semblé devoir être très-favorables à la production du lait et du beurre, ainsi que M. Dumont l'a en effet constaté.

« Je crois que le procédé de M. Méhay est appelé à rendre de grands services surtout dans la moyenne et dans la petite culture, où l'on n'a pas la ressource des moutons pour faire consommer les feuilles et où l'on manque presque toujours de bonne nourriture d'hiver. J'ai remarqué, en effet, que dans la plupart des fermes les vaches sont nourries, pendant la saison d'hiver, presque exclusivement au moyen de la paille, qui est assurément la moins bonne et la moins économique de toutes les nourritures, et que l'on devrait toujours se borner à employer pour lester l'estomac des animaux dans le seul but de remédier à l'inconvénient des aliments trop aqueux. D'autre part, à l'époque des récoltes, on leur donne aussi presque exclusivement les verts de betteraves qui produisent invariablement la diarrhée et qui nuisent autant à l'état corporel des animaux qu'à la qualité de leurs produits. On conçoit que le procédé de M. Méhay, permettant de conserver les feuilles aussi longtemps qu'il peut être nécessaire, donne aux cultivateurs toute facilité pour éviter ce double inconvénient.

« Urbain André, à Fleurus,
« Médecin-vétérinaire du Gouvernement. »

Je suis à la disposition des agriculteurs pour l'application du procédé que je viens de décrire.

Méhay,
Chimiste à Wardrecques, par Arques (Pas-de-Calais).

SUR L'INOCULATION DE LA PESTE BOVINE.

Mon cher directeur,

Le *Journal de l'Agriculture* du 9 septembre renferme des documents pleins d'intérêt sur la peste bovine. Je suis parfaitement de votre avis, la terrible maladie n'est pas près de disparaître de notre territoire; ce qui le prouve, c'est que, malgré son apparent optimisme, l'administration vient de demander deux nouveaux crédits, s'élevant ensemble à 5 millions, pour indemniser les propriétaires des animaux abattus par ordre des autorités locales. Mais je ne suis plus de votre avis lorsque, par la bouche de M. Villeroy, vous critiquez mes doctrines sur l'inoculation préventive et considérez ce remède comme une utopie. Voici d'abord en quels termes s'exprime votre collaborateur : « Si l'inoculation était efficace, son application serait impossible. Un Belge m'assure qu'elle a été essayée sans succès en Belgique. La maladie vient des steppes de la Russie, où elle est endémique. On a déjà pensé à l'attaquer à sa source et la détruire; mais on en a reconnu l'impossibilité. On prend toutes les précautions qui peuvent prévenir son introduction aux frontières de l'Autriche et de la Prusse. En France, il faut qu'une police énergique la combatte et que l'on soit bien convaincu qu'il n'y a, quant à présent, pas d'autre remède que l'abatage des bêtes malades ou suspectes, la séquestration et la désinfection. » Je rends hommage au savoir de M. Villeroy en fait de questions agronomiques. Je connais ses ouvrages sur *les Bêtes à cornes*, sur *les Chevaux*, etc. J'y ai puisé de bons enseignements. Mais après la lecture de la note que je viens de copier, je n'hésite point à dire que M. Villeroy n'a point suffisamment étudié la question si difficile, si compliquée de la peste bovine. Je vais le réfuter en suivant l'ordre qu'il adopte.

« Si ce remède (l'inoculation préventive) était efficace, son application serait impossible. » Pourquoi, je vous prie; est-ce parce que le nombre de têtes à inoculer serait trop considérable? S'il y avait seulement un vétérinaire par canton qui voulût s'en occuper, l'opération serait vite faite. D'ailleurs, est-ce que, en Hollande, en Belgique, dans le nord de la France, on n'inocule pas les bêtes à cornes pour empêcher qu'elles ne prennent la péripneumonie, presque aussi contagieuse que la peste bovine? Est-ce que dans toute l'Europe on n'inocule pas aux enfants le

vaccin pour les préserver, au moins pendant quelques années, de la petite vérole? Jamais personne a-t-il songé à dire que l'application de ce système *était impossible?* Pourquoi donc M. Villeroy élève-t-il aussi légèrement un doute absolu au sujet de la peste bovine, alors que pour d'autres maladies — la petite vérole de l'homme, la petite vérole du mouton, la péripneumonie des bêtes à cornes — l'opération qu'il combat a lieu journellement sur la plus vaste échelle et avec un succès qui ne s'est jamais démenti?

« Un Belge m'assure, continue votre collaborateur, qu'il a été essayé sans succès en Belgique. » Quel est donc ce Belge dont il faut croire les avis sur parole et que M. Villeroy se dispense de nommer? Ce savant anonyme est-il donc le pape des épizooties et serait-il infaillible? En matière de science, je suis absolument ce que vous êtes vous-même; je crois à l'observation et aux conséquences logiques qu'on en tire; mais l'infaillibilité que veut nous imposer M. Villeroy, je la considère comme un mensonge jusqu'à preuve du contraire; je prends l'affirmation du Belge dont on invoque l'autorité comme indigne d'un homme sérieux. Ce Belge ne connaissait pas très-probablement tous les travaux, toutes les expériences faites à propos de la peste bovine. Camper, l'inventeur de l'angle facial des races humaines comme moyen de prouver leur intelligence, l'illustre Camper a le premier proposé et pratiqué l'inoculation de la peste bovine. Ces études remontent à 1745. Elles sont antérieures de trente-deux ans aux études de Jenner sur l'inoculation de la petite vérole, dont le premier mémoire date de 1776. Camper associa à ses travaux le célèbre médecin Van-Droven; ils établirent à Groningue et dans d'autres villes des hôpitaux où ils inoculèrent un grand nombre de têtes. Leurs essais réussirent au delà de leurs espérances. Les villes où ils opéraient les encourageaient par des subventions. Les recherches de Camper et de Van-Droven excitèrent une vive émulation parmi les savants leurs contemporains. La peste bovine causait alors de grands dommages dans toute l'Europe. Il fallait trouver les moyens de la combattre et vérifier jusqu'à quel point l'inoculation pouvait la prévenir. En Allemagne, un grand nombre de savants se mirent à l'œuvre. En 1745, le docteur Mouchart publia un mémoire sur ce sujet; l'année suivante, le docteur Ens en fit paraître un autre. Quelques années après, on en édita un troisième de Brunswick, dans lequel l'auteur anonyme s'occupe principalement de l'inoculation préventive et la considère comme un moyen certain d'éteindre la terrible maladie. Il parut aussi quelques ouvrages traitant la même matière en Danemark. Vers 1745, l'épizootie pénétra en Angleterre et n'en disparut qu'en 1756. Les pertes qu'elle fit éprouver aux éleveurs furent telles, que les savants et les médecins s'en émurent et se livrèrent à des recherches pour la conjurer. Un des plus illustres, Layard, en 1757, fit paraître un livre, depuis traduit en français et ayant pour titre : *Discours sur l'utilité de l'inoculation des bêtes à cornes.* Ce travail tomba bientôt dans l'oubli. Il était inconnu à ce point des vétérinaires d'outre-Manche qu'en 1865, lorsque le typhus fut importé à Londres par des bœufs arrivant des steppes de Russie, ils le prirent pour une maladie due à l'état de malpropreté où se trouvaient les vacheries de la banlieue.

Ces détails rétrospectifs sur la peste bovine durant le dix-huitième siècle se trouvent consignés avec beaucoup d'autres dans les *Leçons sur les épizooties* que Camper publia vers 1775 et qu'on a traduites dans notre langue. Si M. Villeroy avait lu cet ouvrage, il ne ferait pas si bon marché des doctrines qu'il renferme. De leur côté, si les écoles vétérinaires le connaissaient, elles n'élèveraient point entre elles et l'inoculation préventive une muraille de Chine. A mes yeux, le grand tort des écoles, c'est d'avoir adopté un peu trop légèrement les opinions de Vicque-d'Azyr, un savant de salon, et de ne vouloir point aujourd'hui reconnaître ses erreurs. Je suppose que l'inoculation préventive soit une chimère et que tous les savants du dix-huitième siècle ne soient que des crétins, est-ce que dans le doute des hommes sages ne devraient pas recourir à de nouveaux essais? Ce qui aggrave la position des écoles vétérinaires, c'est que, au milieu des désastres qui frappent nos bêtes à cornes, elles ne veulent à aucun prix entendre parler de l'inoculation. Mais ce qu'il y a de plus désolant, c'est que les membres de l'Assemblée nationale sur lesquels je comptais le plus pour tirer les écoles de leur erreur et pour prendre l'initiative de nouveaux essais, se sont eux-mêmes laissé endoctriner et ne pensent plus qu'avec la science officielle.

Continuons à réfuter les assertions que M. Villeroy émet. « La maladie, dit-il,

vient des steppes de la Russie, où elle est endémique. On a déjà pensé à l'attaquer à sa source et la détruire, mais on en a reconnu l'impossibilité. » La peste bovine a pour foyer les steppes comme le choléra a pour berceau les marais de l'Indus. Si, comme le prétend M. Villeroy, il était à l'état purement endémique, il ne ferait que très-peu de ravages; mais, presque chaque année, il sévit avec vigueur et cause à la Russie des pertes que les documents officiels évaluent à 10 millions de roubles, ou plus de 40 millions de francs. C'est pourquoi, en 1852, le gouvernement ordonna des études sur la question et fit exécuter des essais d'inoculation préventive par les écoles vétérinaires. Ces recherches sont consignées dans divers documents que, le 12 septembre 1865, je demandai au ministre de l'intérieur à Saint-Pétersbourg. En même temps j'adressai une lettre et un questionnaire à quelques directeurs d'écoles pour savoir les résultats par eux obtenus. Le *Bulletin de médecine vétérinaire* d'Alfort nous fait connaître les faits observés durant les recherches opérées de 1852 à 1860, époque à laquelle on cessa de s'occuper de la peste bovine. Ces renseignements se trouvent dans le numéro de novembre 1860, page 939; ils sont placés dans le coin le plus obscur du cahier, afin sans doute qu'on n'y fasse point attention. Le gouvernement avait d'avance tracé un programme que les expérimentateurs devaient suivre. Il s'agissait de faire une étude comparative du *virus primitif*, c'est-à-dire pris sur un animal malade, et du *virus cultivé*, c'est-à-dire recueilli sur une bête inoculé, pendant la période inflammatoire. Je passe sur cette distinction au sujet de laquelle les documents officiels entrent dans des détails qui ne feraient que compliquer la question; j'arrive aux chiffres que rapporte le *Bulletin* d'Alfort. A l'institut vétérinaire de Charkow, on avait, dans huit stations différentes, inoculé 1,059 têtes avec du *virus primitif* et du *virus cultivé* à divers degrés de génération. Faite avec le plus grand soin, l'opération n'avait donné que soixante cas de mort, c'est-à-dire 6 pour 100, mais ces essais avaient eu lieu dans les conditions les plus diverses. Quelques stations, plus favorisées que d'autres, n'avaient pas offert de pertes. Voilà les faits recueillis et publiés par les professeurs d'Alfort. En présence de ces chiffres, comment persistent-ils à nier l'efficacité de l'inoculation? Nous signalons ces résultats à M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture. En présence des dommages qu'éprouvent nos éleveurs, il est de son devoir d'ouvrir une enquête sur la peste bovine, et de faire procéder à de nouveaux essais d'inoculation. Mais il ne faut pas qu'il en charge les écoles vétérinaires, dont l'amour-propre beaucoup trop engagé aurait tout intérêt à les faire avorter. Si M. Victor Lefranc ne suivait pas mon avis, il assumerait sur lui une terrible responsabilité.

Au reste, pour éclairer la religion de M. le ministre, je donne ici quelques chiffres qui me furent transmis en 1865 par le directeur de l'école de Charkow, en réponse aux questions que je lui avais posées. Sa lettre porte la date du 16/28 octobre 1865. « Je m'empresse, dit-il, de répondre à votre aimable lettre du 24 septembre, qui ne m'a été remise que le 15 octobre (j'avais emprunté la voie de l'ambassade pour la faire parvenir). De 1853 à 1860, nous avons opéré l'inoculation dans les gouvernements de Charkow et de Kours, dans quarante-deux différentes localités, sur 2,852 bêtes à cornes de différentes races et de tous âges, dont 2,525 ont supporté l'inoculation et 327 ont péri. Depuis ce temps, nous n'avons plus eu occasion de renouveler nos expériences.... En général, la perte des animaux inoculés ne dépasse pas 12 pour 100; mais, comme il a été dit ci-dessus, cette perte a été nulle dans quelques localités ou a surpassé de beaucoup ce nombre, ce qui dépendait de l'état de l'épidémie, de la période du mal et des races d'animaux inoculés. Il en résulte que la peste dépend toujours de la force de réaction chez les animaux inoculés et de l'état de l'épidémie, mais nullement de l'opération elle-même. La plus grande perte a toujours eu lieu dans les localités où l'on a opéré l'inoculation pendant le sévissement de l'épidémie, comme cela s'est vu dans les biens de Lyrtzow et Dmitrievsk, du comte de Kleinmichel, dans le gouvernement de Koursk, où a péri la moitié des animaux inoculés. Au contraire, si l'on a fait l'inoculation dans les localités où l'épidémie n'existait point, quelquefois tous les animaux supportaient l'opération sans faire la moindre perte, comme cela a eu lieu dans les biens de Nipocritré de M. Fraskine, et à Sofiewka, bien de M. Kowalewsky, et dans plusieurs autres. » Plus loin, le directeur de l'école de Charkow ajoute sous forme de conclusion : « Je crois de mon devoir de vous dire que, selon mes vues personnelles, l'inoculation de la peste bovine, opérée par une main habile

et exercée, peut être considérée comme le seul moyen utile et de toute efficacité. » M. Holiki m'envoyait avec sa longue lettre une brochure sur l'inoculation de la peste bovine, qu'il venait récemment d'éditer. Je vais la faire traduire et la livrer au public. Puisse cette traduction arracher le bandeau qui voile si fatalement les yeux de nos écoles vétérinaires!

Maintenant, on me demandera peut-être pourquoi la Russie, ayant un moyen de faire disparaître la peste bovine qui lui cause pour plus de 40 millions de dommages chaque année, n'a pas poussé plus loin ses recherches et ne s'est point efforcée d'organiser un service général d'inoculation dans toutes les steppes comme nous-mêmes nous avons organisé un service général de vaccination pour prévenir la petite vérole? Je réponds qu'en Russie, comme dans toute l'Europe, ce qui préoccupe le gouvernement, c'est la politique, et que cette grave question fait oublier toutes les autres. On s'inquiète si peu de la peste bovine à Saint-Pétersbourg que, depuis 1865, le ministre de l'intérieur me promet de m'envoyer un exemplaire des documents russes qu'il fait traduire en français. Après six ans l'ouvrage n'est point encore sous presse. Je l'attends avec une vive impatience.

Enfin M. Villeroy termine ses critiques par quelques observations sur la police sanitaire. Il est convaincu que, quant à présent, il n'y a d'autre remède au typhus contagieux que l'abatage des bêtes malades ou suspectes, la séquestration et la désinfection. Mais, quant à moi, je dois déclarer que ces moyens sont impuissants. Si l'on étudie l'histoire de ce fléau, on voit que presque à toutes les époques il a été le triste présent de la guerre. Ce sont les armées allemandes qui l'ont apporté dans notre pays, comme ce furent les alliés qui contaminèrent nos bouveries en 1815. A cette cause d'infection jadis à peu près la seule, il faut aujourd'hui en ajouter deux autres. Je veux parler du transport rapide des bestiaux soit par les chemins de fer, soit par les bateaux à vapeur sur les mers et sur les fleuves; la circulation des bœufs de Hongrie à travers l'Allemagne est un danger permanent pour les Etats de l'Europe occidentale. En effet, la Prusse et l'Autriche sont limitées à l'est par les provinces danubiennes, où la peste bovine règne en permanence. Ces deux peuples, depuis longtemps il est vrai, entretiennent de ce côté un cordon sanitaire à demeure, mais bien des fois il n'a pu arrêter la contagion. C'est surtout depuis l'ouverture des chemins de fer que toutes les précautions deviennent inutiles. Dans l'état actuel des choses, il n'y a plus de sécurité pour nos éleveurs, menacés à chaque instant de voir la peste bovine leur arriver dans les convois de bœufs de Hongrie qui fréquentent nos marchés de l'Est et même celui de la Villette.

Les transports par les bateaux à vapeur sont tout aussi dangereux. La peste bovine, au mois de juin 1865, fut apportée à Londres par une cargaison venant de Revel, à l'extrémité du golfe de Finlande. Deux têtes qui arrivaient directement des steppes, sans avoir été soumises à une quarantaine, infectèrent la cargaison. Cette imprudence a coûté des milliards à l'Angleterre. Elle peut à chaque instant se renouveler, car la Russie expédie par la Baltique de nombreux vapeurs chargés de bœufs qui font échelle sur tout le littoral de ce côté; l'épizootie menace constamment l'Europe septentrionale.

C'est ce double danger qui, au mois d'avril 1866, me détermina à adresser une pétition au Sénat, en vue de le prévenir ou tout au moins d'en diminuer les rigueurs. A cette époque la maladie sévissait avec une grande violence chez nos voisins les Anglais, chez les Belges et dans les Pays-Bas. La France, malgré deux petits centres d'infection qui se déclarèrent dans le nord et au Jardin d'acclimatation, s'en trouva heureusement préservée. Aussi ma pétition ne demandait-elle que deux choses : en premier lieu, que notre gouvernement convoquât un congrès européen, afin de décider que l'inoculation de l'espèce bovine fût faite dans toutes les steppes de la Russie, afin d'éteindre la contagion dans sa source; en second lieu, qu'il fût rédigé un règlement international de police sur le transport des bestiaux en chemins de fer et par les bateaux à vapeur, afin que l'agriculture de l'Europe occidentale n'eût plus à redouter les désastres de la peste bovine.

La pétition, déposée par M. Ducuing dans la séance du 10 juillet dernier, comprend les deux chefs qui constituaient ma pétition au Sénat. Mais comme la France se trouve actuellement envahie par le fléau, j'ai cru devoir y ajouter un troisième chef : je demande que dans toutes nos provinces où la contagion n'a point encore pénétré, on procède à l'inoculation de toutes les bêtes à cornes. Cette manière d'agir me paraît plus sûre que l'abatage, la séquestration et la désinfection,

mis en avant par M. Villeroy, moyens qui n'ont jamais empêché le retour fréquent de la peste bovine. Si l'on veut la conjurer d'une manière absolue, il faut la combattre préventivement par l'inoculation. Pour aller au plus pressé et sauver notre agriculture des ruines qui la menacent, il faut d'une part, toutes affaires cessantes, vacciner toutes les bêtes dans nos départements qui ne sont point encore contaminés; d'autre part, afin de sauvegarder l'avenir, il faut attaquer le mal dans sa source. La Russie, qui éprouve chaque année des pertes considérables, s'entendra facilement avec les puissances européennes et fera inoculer toutes les existences dans les steppes. Il ne resterait plus alors qu'à rédiger le règlement international de police relatif à la circulation des bestiaux soit sur les chemins de fer, soit sur les bateaux à vapeur. Comme garantie de sa loyale exécution, on apposerait sur l'épaule de chaque tête inoculée une marque au fer rouge qui lui servirait de passe-port. Tous les animaux qui ne porteraient pas cette marque ne pourraient sortir des steppes, et, s'ils parvenaient à le faire, seraient aussitôt séquestrés et abattus ainsi que tout le convoi dans lequel ils se trouveraient.

Ma pétition, vous le voyez, si on voulait lui donner suite, assurerait une entière garantie à notre agriculture, tandis que l'abatage pur et simple, la séquestration et la désinfection que M. Villeroy préconise, sont des moyens empiriques bons à reléguer dans les musées d'antiquailles, surtout depuis la découverte du célèbre Camper. L'inoculation préventive appliquée comme la vaccination, tel est le moyen suprême qui doit mettre à couvert nos éleveurs.

Quel accueil l'Assemblée nationale fera-t-elle à ma pétition? J'avais demandé l'urgence, mais je crains bien qu'elle n'ait le sort de son aînée au Sénat, c'est-à-dire qu'elle soit discutée lorsque la peste bovine aura disparu. Les adversaires de l'inoculation préventive sont très-puissants. Ils useront de toute leur influence pour en retarder la discussion, afin de gagner du temps, ce qui est tout pour eux. Une fois débarrassés du fléau, personne ne songera plus à provoquer des essais de vaccination, ni à demander une enquête sur la résistance opiniâtre que les vétérinaires opposent à la découverte de Camper. Les choses en resteront à ce point jusqu'à ce que la maladie éclate de nouveau. Il y aura peut-être alors dans le Gouvernement un homme ami de son pays qui provoquera la reunion du congrès dont je m'occupe dans ma pétition. Un jour ou l'autre le congrès aura lieu, car, comme le dit Voltaire: la raison finit toujours par avoir raison.

Agréez, etc. Jacques VALSERRES.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Types de récoltes successives dans la culture maraîchère. — Note de M. Bossin sur les travaux horticoles à exécuter pendant le mois d'octobre. — Semis des plantes potagères. — Plantation des arbres fruitiers. — Culture des oignons à fleurs. — Travaux intérieurs. — L'olivier de Bohême et les noyers hâtifs. — Note de M. d'Ounous. — Emploi des marcs de raisins comme paillis, conseillé par M. Leyrisson. — Catalogues d'horticulteurs. — L'horticulture française à l'Exposition universelle de Londres en 1871. — Prix remportés par MM. Baltet frères. — Exposition de la Société de botanique de Gand. — Exposition d'horticulture à Yvetot.

Les cultivateurs-maraîchers obtiennent, aux environs de Paris et des grandes villes, des résultats qui semblent incroyables à ceux qui ne connaissent pas la somme de travail qu'ils déploient dans la culture de quelques ares de terrain. Mais pour bien réussir dans la culture maraîchère, il faut savoir choisir ses assolements, car ce n'est pas une tâche facile de faire produire à une même planche cinq à six récoltes différentes et successives par an. Notre collaborateur, M. Jules Courtois, a consigné dans le Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir des types de successions de récoltes maraîchères que nous croyons utile de reproduire ici :

1er *type.* — 1°, 2°, radis et carottes sous châssis; 3° chicorée; 4° et 5° navet et mâche.

2e *type.* — 1°, 2°, 3°, radis, chou-fleur, romaine ou laitue printanière sous châssis; 4° céleri; 5° escarole.

3ᵉ *type.* — 1°, 2°, 3°, laitue gotte ou printanière, et carotte sous châssis; 4° melon; 5° chou-fleur; 6° mâche.

4ᵉ *type.* — 1°, 2°, 3°, radis et pomme de terre; 3° chicorée ou escarole; 4° mâche.

On voit que c'est généralement entre une première récolte de radis et une dernière de mâches que les jardiniers peuvent trouver place dans une année pour plusieurs autres récoltes.

— Notre excellent collaborateur, M. Bossin, nous adresse d'Hanneucourt (Seine-et-Oise) la note suivante qui contient les détails les plus intéressants sur les travaux à exécuter pendant le mois d'octobre dans les jardins, ainsi que dans la culture maraîchère :

« Dans les premiers jours d'octobre, on peut encore semer, quoique ce soit un peu tard, les mâches, les épinards, les radis, la chicorée sauvage, le cerfeuil ordinaire et le cerfeuil bulbeux, le persil, l'oseille, la pimprenelle, la laitue à couper, la crêpe sous cloche ou sous châssis, la laitue de Passion, le chou-fleur impérial très-hâtif et la variété Lenormand, pour être repiqués à la fin de ce mois, sur ados, sous cloche ou sous châssis. On repiquera à l'air libre les choux d'York et le Cœur de bœuf. On commencera à mettre dans le conservatoire à légumes, pour les faire blanchir plus vite, les céleris, les chicorées et les scaroles. A défaut de conservatoire et de caves saines, on couvrira les planches de scaroles et de chicorée tous les soirs avec des paillassons, pour éviter la rouille et la pourriture causées par l'excès d'humidité; chaque matin on enlèvera la couverture, à moins cependant que le temps ne soit à la pluie : alors on laisserait les paillassons. On repiquera également sur ados, les laitues et les romaines semées en septembre, afin d'en avoir de bonne heure au printemps; un jardinier soigneux doit en avoir toujours et toute l'année de bonnes à manger, pour les servir à ses maîtres. En général, le jardin potager bien entretenu exige d'abondants légumes en toutes saisons. Vers le milieu du mois, on préparera les coffres pour les placer sur les planches de haricots semés en août. Aussitôt le froid, on les couvrira de panneaux, on mettra en pots les fraisiers destinés à être forcés, soit sous châssis, soit dans la serre, on buttera le céleri en place, ou on le couvrira de litière ou de paillassons.

« Nous touchons à l'époque des plantations en général; mais, en ce qui concerne celles des arbres fruitiers, nous allons entrer dans certains détails dont il ne faudra pas trop s'effrayer. Les propriétaires qui, comme nous, ne jouissent pas d'un terrain privilégié, car nous sommes de ce nombre, devront faire le nécessaire s'ils veulent manger des poires et des pommes. Notre sol, qui est de la plus détestable qualité, nous fournit aujourd'hui des fruits en quantités plus que suffisantes. Pourquoi? Parce que nous n'avons reculé devant aucun sacrifice; et les résultats seront les mêmes partout, si l'on veut bien suivre nos conseils et notre exemple. Notre terrain est crayeux, et la couche végétale n'a guère que de 50 à 60 centimètres d'épaisseur. Le coignassier n'y réussit pas du tout; mais pour le franc, avec ses racines pivotantes, il lui faut de la profondeur; or, qu'avons-nous fait? Nous avons fait défoncer 6 ares de terre à 1 mèt. 30 cent. de profondeur, nous avons enlevé toute la terre blanche qui donne la chlorose à nos arbres et à toutes nos plantes, et nous l'avons remplacée par toutes sortes de terres étrangères; nous y avons planté des poiriers, et nous avons réussi. Il y a de cela plusieurs années, et aujourd'hui nous récoltons d'excellentes poires, malgré les chuchotements des voisins qui parvenaient jusqu'à nos oreilles, et qu'il est inutile de rapporter ici. Nous mangeons des poires, et eux n'en ont pas : voilà le résultat.

« Les propriétaires qui ont la mauvaise chance de se trouver dans nos conditions, devront faire ouvrir des trous ou des tranchées, dans le courant d'octobre, de la largeur de 2 mètres et à la profondeur de 1 mèt. 30 cent, faire enlever les mauvaises terres et les faire remplacer par de bonnes. Nous savons que cette opération est assez dispendieuse et assez difficile, mais il vaut mieux borner sa plantation à six ou douze arbres par an, et les bien soigner, plutôt que de les planter par centaines dans de mauvaises conditions. Dans les bons sols, ces précautions et ces soins sont à peu près superflus, cependant il faut toujours soigner les plantations d'arbres fruitiers; ils vous en sont, du reste, reconnaissants.

« Dans les terres sèches e arides, nous avons aussi l'habitude de commencer la

taille des arbres fruitiers vers la fin d'octobre, c'est-à-dire dès que les feuilles se détachent des branches, et nous nous en trouvons bien; en général, nous taillons de bonne heure, même les vignes et les pêchers. Il est temps de récolter les fruits d'automne, mais il faut le faire par un beau temps : ceci est de rigueur.

« La saison de planter les oignons à fleurs est arrivée. Dans le courant de ce mois, on peut mettre en terre les tulipes, les jacinthes, les *crocus*, les couronnes impériales, les lis blancs, les *Leucoïum*, les *galanthus*, ainsi que les renoncules et les anémones, en ayant soin, par précaution, de les couvrir pendant l'hiver; ce n'est pas d'une extrême rigueur, non, c'est de la prudence, et en jardinage il faut en avoir beaucoup et toujours, nous ne saurions trop le recommander. Il faudra éviter surtout de mettre en contact avec les oignons du fumier neuf, qui leur est extrêmement nuisible, soit aux bulbes, soit pour la floraison, quand toutefois il ne les fait pas périr ou fondre dans le sol où on les a plantés.

« On pourra dans ce mois commencer aussi la division et la plantation des asphodèles, des iris de pleine terre, des hémérocals et des autres plantes vivaces; on fera de nouvelles bordures et on sèmera en massifs, en lignes ou en bordures, le pied d'alouette nain et le grand, les *nemuphila*, le teraspic, le souci à la reine, le *coréopsis*, le *collinsia bicolor*, le *clarkia pulchella*, le pavot, le coquelicot, le pois de senteur, le *gilia*, l'*eütoca*, etc., etc. On rentrera dans l'orangerie ou la serre toutes les plantes qui craignent le froid; on établira les pelouses et on procédera à l'ensemencement des graines de gazon et de foin, et il faudra commencer tous les labours d'hiver qui, selon nous et notre vieille expérience, sont les meilleurs.

« Le jardinier soigneux, intelligent, dévoué à ses plantes et à ses maîtres, au lieu d'aller passer ses soirées au cabaret, au détriment de son ménage et de ses enfants, s'occupera à réparer les châssis et les outils en mauvais état, à fabriquer des paillassons et des caisses à fleurs; il battra ses graines, les nettoiera et les triera, de manière à avoir des pois, des fèves, des lentilles et des haricots propres et pouvant être servis sur la table; il organisera la serre et le chauffage, ainsi que le conservatoire à légumes, pour que tout soit en bon état. A la louange des jardiniers, nous terminerons en disant que pas un de ceux que nous connaissons n'a fait partie de l'infâme et infernale Commune de Paris; il semble que l'horticulture adoucisse les mœurs et le caractère, et qu'elle donne à ceux qui s'y livrent des sentiments de morale, d'ordre et d'honnêteté : malheur à celui qui n'en a pas! »

— A l'occasion du noyer et de l'olivier, M. d'Ounous nous adresse deux observations intéressantes. Nous serons très-heureux de recevoir les noix qu'il nous annonce, afin de pouvoir faire jouir ceux de nos abonnés qui voudront faire des plantations :

« On sait que l'Olivier de Bohême (*Eleagnus reflexa*) est un arbrisseau qui s'élève en bon sol à 4 ou 5 mètres de hauteur. Son feuillage très-abondant est d'un vert pâle plutôt blanchâtre, produisant de beaux contrastes avec celui des Troënes panachés blancs ou dorés, et celui des *Mahonia quercifolia* aux drupes noirâtres qui restent sur l'arbre, à l'hiver, jusqu'aux fortes gelées. C'est sur un sujet âgé de cinq à six ans que je viens de remarquer un grand nombre de fruits ayant des rapports avec ceux du Goyavier (*Psidium pyrifirum*). Je ne doute pas qu'ils n'arrivent à parfaite maturité. J'ignore si ces fruits seront comestibles ou bien s'ils pourront servir à quelques emplois domestiques. Le *Bon jardinier* n'en parle pas, il se borne à dire que cet arbre de troisième grandeur forme de beaux contrastes dans les massifs.

« J'ai déjà parlé aux lecteurs du *Journal de l'Agriculture* des remarquables espèces de noyers hâtifs. Leurs gros fruits ont déjà, à mon grand regret, tenté les maraudeurs qui ont voulu les déguster. Il m'en restera cependant assez pour vous en adresser d'assez nombreux spécimens que j'engage vos lecteurs à essayer dans leurs cultures. Ces trois ou quatre espèces de variétés, semées en place, donneront des fruits au bout de trois et quatre ans, et auraient certainement justifié le bon vieillard de Lafontaine. Il y a donc et plaisir et profit à les introduire dans les cultures de l'amateur, et c'est à ce titre que vous devez l'insistance que je mets à leur multiplication. »

— Les travaux des vendanges vont mettre à la disposition des agriculteurs une grande quantité de marcs de raisins. M. Leyrisson indique

dans la note suivante l'utilisation de cette matière comme paillis qui nous semble devoir intéresser les horticulteurs :

« Le tassement de la surface du sol étant l'un des plus grands inconvénients que suscite l'arrosage des semis de jardin, on a recours ordinairement au sable comme couverture; mais à cause de sa couleur plus ou moins blanche, le sable reflète un peu trop de chaleur. Les pailles noires, si elles sont un peu épaisses, empêchent la levée des graines et la suie ne produit pas toujours un bon effet. Le marc de raisiu, au contraire, remplit parfaitement les deux buts désirés. Les pepins du marc empêchent le tassement du sol par les arrosages et les pluies battantes, tandis que leur couleur noire favorise très-bien l'absorption de la chaleur. C'est ainsi que depuis quelques années l'usage de cette couverture devient à peu près général dans notre contrée pour les semis du tabac surtout qui ne sont pas regardés ici comme les moins précieux. Voici donc désormais l'époque de s'approvisionner pour le printemps prochain. »

— Nous avons reçu récemment les catalogues de plusieurs établissements horticoles. Tout d'abord M. Charles Huber, à Hyères (Var), met en vente plusieurs nouvelles variétés d'oignons à fleurs, de bulbes et tubercules, ainsi que des graminées sèches pour bouquets. — M. Jacquemet-Bonnefont, horticulteur et pépiniériste à Annonay (Ardèche), annonce qu'il tient à la disposition des propriétaires un très-grand nombre de jeunes plants d'arbres, arbrisseaux et arbustes pour les bois et les pépinières, ainsi que les principales espèces et variétés de mûriers cultivées pour la nourriture des vers à soie.

— Il avait été annoncé que l'horticulture serait une des annexes des expositions internationales qui ont commencé à Londres cette année, et qui doivent durer dix ans. Par suite d'un défaut d'entente entre la Société royale d'horticulture et la Commission royale des expositions, le programme primitivement adopté n'a pas été rempli. Ce n'est que tardivement et quatre jours après la fermeture des expositions industrielle et artistique de 1871, que l'on a convoqué une exposition générale de fruits d'automne. Nous en rendrons compte prochainement. En attendant, nous devons nous empresser de dire qu'elle a été l'occasion d'un succès véritable pour l'horticulture française, et que MM. Baltet frères, pépiniéristes à Troyes, ont obtenu trois premiers prix : l'un consistant en une médaille d'or, pour la complète collection de poires; l'autre, en une médaille de vermeil, pour la plus complète collection de poires de dessert; le troisième, en une grande médaille d'argent, pour le plus beau lot de poires à cuire; enfin, un prix spécial en vermeil pour une collection de 150 variétés de pommes. L'an prochain, les difficultés qui ont entravé les solennités horticoles pendant l'été dernier seront probablement levées, et nous pensons qu'il y aura pour nos horticulteurs une excellente occasion de faire connaître à l'Angleterre toutes les richesses de nos jardins.

— La Société royale d'agriculture et de botanique de Gand commence à préparer l'exposition internationale de plantes qu'elle ouvre d'ancienne date tous les cinq ans. Tous les horticulteurs et amateurs belges et étrangers seront admis à concourir à cette exposition dont la date est fixée à la fin du mois de mars 1873. On nous annonce que cette solennité, dont le programme paraîtra au printemps de 1872, dépassera en importance celle qui a eu lieu en 1868.

—Nous avons dit dans notre numéro du 30 septembre (page 524 du

tome II de 1871) qu'un congrès des fruits à cidre aurait lieu à Yvetot, le 11 novembre prochain. A cette occasion, nous devons faire savoir que la Société d'horticulture d'Yvetot demande qu'on apporte pour les soumettre à l'appréciation des membres du congrès les fruits cultivés dans les environs et surtout ceux qui sont réputés les meilleurs; elle ouvre en même temps un concours pour les fruits de table, et annonce qu'elle décernera des médailles aux exposants qui auront été distingués par le jury comme ayant apporté les fruits les plus beaux et les plus régulièrement dénommés.

J.-A. Barral.

LES POMMIERS EN PLEIN VENT.

Depuis trente ans que j'habite la Normandie, je signale aux cultivateurs normands trois vices majeurs partout frappants dans leur importante industrie pomologique : mauvais élevage du plant — greffage mal combiné des sujets — conduite négligée et vicieuse du corps et surtout des branches principales de leurs arbres précieux. Dans chacun des cinq départements qui constituent cette riche province à gros bétail justement réputé et à cidre connu très-loin, des spécialistes font dans une terre particulièrement et (rendons-leur cette justice) assez bien préparée, des semis qu'à dix-huit ou vingt mois ils vendent au mille. A ces industriels peu importe l'essence du pepin employé : ils le prennent généralement au tas de marc devant la porte du pressoir. Quand ils ont atteint l'âge et acquis la force convenables, les jeunes sujets sont arrachés, mis en bottes par compte, puis portés à certaines foires plus spéciales, à divers marchés en vogue plus particulière où viennent les acheter des arboriculteurs d'un autre ordre appelés pépiniéristes.

Ainsi que leurs vendeurs, les pépiniéristes ne s'occupent aucunement non plus de savoir si les élèves dont ils font emplette proviennent de fruits à piler ou de table, d'espèce dure ou tendre, tardive ou hâtive. Le jeune plant a un bon chevelu, un corps bien fait, une écorce bien vivace, des rameaux nourris, ni trop ni trop peu nombreux, on n'en demande pas davantage, on s'y arrête, on discute le prix. Après force protestations, imprécations et poignées de main, on finit par acheter. — On replante à la cheville pied à pied au plus à 10 ou 12 centimètres d'écartement et en lignes distantes d'à peine 1 mètre. Le motif de ce tassement irrationnel réside dans l'espoir toujours déçu et toujours renaissant d'obtenir un plus grand nombre de sujets sur un espace donné. On dit encore que les jeunes entes cultivées plus *dru* viennent plus droites. Cet avantage (très-contestable) est plus illusoire que réel; toujours il est payé fort cher par la moins bonne venue générale de tout le plant *arrivé vendable*, ainsi que par le rabougrissement et même la valeur tout à fait nulle d'un grand nombre de mauvaises gaules difformes et chancreuses ayant coûté autant de soins et de frais, puis finalement n'ayant qu'affamé leurs voisines.

Après ces premières conditions blâmables autant que fâcheuses, après quatre à six ans de culture du reste assez bien entendue et consistant en divers enfouissages, fumures, puis un ou deux rabats, à partir des premières semaines d'octobre jusqu'aux fortes gelées et sitôt les grands

froids passés jusqu'à la marche de la séve nouvelle, les sujets bons à lever réapparaissent à certaines foires et marchés à entes où ils ont une importante place réservée. Que de fois j'y ai vu vendre comme jeunes des arbres de dix et même quinze ans pour ne pas dire plus ! Là, malgré leur écorce grise ou rougeâtre et rugueuse, malgré leurs affreuses courbures dissimulées au moyen de deux ou trois énormes liens de paille qui leur donnent la forme correcte d'un irréprochable faisceau de trois à six pièces constitutives, après avoir été plus ou moins de temps et de fois promenés ainsi que remis en vente, tous les sujets finissent, à un petit nombre près qu'on replante jusqu'à la saison prochaine, par trouver preneurs aux prix moyens de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un ; 3 fr. sont le prix de quelques rares pieds d'élite venus aux bords de la pépinière ou sur quelque bonne partie d'allée mieux orientée.

Inconsidérément semés, élevés ensuite avec routine, puis importés sans nulle enquête sur la nature de leur sol de provenance, au bout d'un ou deux ans de transplantation définitive elle-même sans plus de rationalité, les jeunes arbres subissent le greffage. — Quoique cette opération importante soit généralement pratiquée avec grande dextérité par des hommes spéciaux qui à l'époque en font un métier exclusif, quoique de presque tous les jeunes scions appliqués sorte un ou plusieurs œils indiquant une franche circulation primitive de la séve; bientôt, c'est-à-dire dès les premiers jours d'août, souvent plus tôt et immanquablement avant leur dernière feuille, beaucoup de greffes périssent d'emblée, beaucoup d'autres marquent mal, languissent, s'étiolent, et petit à petit se meurent parmi les rameaux nombreux et touffus du sauvageon qui les répudie. D'autres fois, le cas est plus rare, la greffe prend un développement luxuriant que le sujet *about* semble hors d'état de pouvoir entretenir : si ce dernier ne succombe pas d'épuisement, tout au moins il dure peu, se décrépit promptement, en un mot il n'atteint jamais âge d'arbre ; tels sont entre autres de fâcheux résultats d'alliance mal assortie.

En résumé, semer du pepin de semence bien connue, transplanter l'élevin à plus grand espacement, mettre en lieu définitif l'ente adoptée et de cru approprié dans un trou d'au moins 1 mètre 50 centimètres cubes, ouvert huit ou dix mois d'avance et petit à petit couvert d'humus gras, de balayures de cour, de broussailles en décomposition, de gazon, de sable de route, de quelques pierres longues couchées en travers sous lesquelles la souche puisse venir prendre la disposition de certaines dents dites *à racines barrées*, en achever le comblement avec de la bonne et riche terre formant sur le sol ambiant un petit monticule prononcé, au sommet duquel on enfouisse le pied du jeune sujet à profondeur voulue par son essence et par la nature particulière du terrain : ainsi on se ménagerait des chances aussi certaines que possible, c'est-à-dire une réussite assurée de presque autant de pommiers solides, durables et aptes à produire des fruits abondants au moins pendant soixante-dix à quatre-vingts ans.

Je vais maintenant parler de certains essais que j'ai faits et dont j'ai obtenu les meilleurs résultats. Je veux seulement offrir une recette aux pomologistes, sans aucune prétention à la priorité, je le répète. Je n'ai fait rien autre chose que copier certains exemples mis devant mes yeux

par le hasard, je n'ai fait qu'imiter dans la culture des pommiers en plein vent la conduite des horticulteurs dont les pommiers nains font la spécialité plus ou moins exclusive.

Dès l'active marche de la séve, étêter chaque sujet à greffer (avec la sage précaution de lui laisser un ou deux rameaux pour son alimentation atmosphérique), immédiatement le couronner d'au moins deux, au plus trois scions vivaces et de sympathie reconnue, munir le tout de trois ou quatre solides gaules cintrées pour servir de perchoir engageant et exclusif aux divers oiseaux et à la fois conjurer les dégâts du vent; leur deuxième, au plus tard leur troisième année révolue, recourber avec précaution chaque jeune greffe en manière de saule pleureur avec convergence centrale graduellement amenée à point voulu et méthodiquement maintenue au moyen d'un tuteur métallique ou autre; à chaque automne enlever les jeunes rameaux médiocres ou les diriger vers la circonférence du chef. de l'arbre en formation, de manière à leur donner la figure d'une ruche renversée : de cette façon, sans les contrarier ni les retarder aucunement, on obtient des arbres vigoureux, bien fournis, partout perméables à l'air, à la chaleur et aux rayons solaires, puis a l'abri de toute avarie, des arbres enfin de durée extrême, à fruits tous d'égale maturité et de qualité supérieure due (le fait est reconnu) à l'incurvation artificielle de leurs principales branches.

L. Félizet,
Vétérinaire à Elbeuf (Seine-Inférieure)

AUGMENTATION DU PRODUIT DES CÉRÉALES
PAR LA DIMINUTION DES SEMENCES.

En 1869, j'ai fait connaître, dans le *Bulletin hebdomadaire du Journal de l'Agriculture*, page 644, les résultats que j'avais obtenus d'un essai comparatif sur les quantités de semence à employer par hectare. J'ai énoncé aussi les causes qui font qu'un champ ensemencé fort épais produit moins qu'un champ ensemencé fort clair, eu égard à la fertilité du terrain, c'est-à-dire que plus un terrain est fertile et bien entretenu, moins il faut employer de semence pour en obtenir un rendement maximum. Je ne reviendrai donc pas sur ce sujet; je dirai seulement que de nouvelles expériences ont confirmé ma théorie. En effet, voici le résumé de ces nouvelles expériences :

Blé. — 1er *champ d'expériences.* — Etabli dans un endroit de mon jardin, sur le terrain qui avait servi l'année précédente à faire la même expérience et qui m'avait donné un rendement équivalent à 40 hectolitres de grains et 10,430 kilog. de paille à l'hectare dans le carré ensemencé à raison de 83 litres de semence à l'hectare; et même quantité de grain et 10,230 kilog. de paille dans le carré ensemencé à raison de 166 litres à l'hectare.

Le terrain sur lequel fut semé ce blé avait été plusieurs années en luzerne. A la suite du défrichement, des pommes de terre y furent plantées pendant deux ou trois années consécutives; ensuite une bonne fumure en fumier d'étable a été enfouie au printemps 1868, puis des betteraves y furent semées. Ce terrain ne peut donc pas être considéré comme terre de jardin.

Dans une partie, j'ensemençai, le 21 novembre 1869, l'équivalent de 41 litres 1/2 de semence à l'hectare, et dans l'autre partie l'équivalent de 83 litres de semence. Le terrain n'avait eu pour toute préparation qu'un labour à la bêche de 0m.35 de profondeur. Le semis fut fait en rayons espacés de 0m.25. La levée n'eut lieu que le 2 janvier. Le rendement a été, pour la partie ensemencée à raison de 41 litres 1/2, de 46 hectolitres 66 de grains et 4,660 kilog. de paille, plus 860 kilog. de balles; et pour la partie ensemencée à raison de 83 litres, de 44 hectolitres de grains et 4,660 kilog. de paille, plus 650 kilog. de balles. Si l'ensemencement avait été fait en octobre, époque ordinaire des emblavures, nul doute que le rendement en paille eût été plus considérable et peut-être aussi celui en grain.

2e *champ d'expériences.* — Ce champ d'expériences, établi dans une terre ayant porté du blé en 1868 et de l'avoine en 1869, a été divisé en trois parties. La préparation du terrain a été d'un labour profond. Les semis ont été faits en rayons espacés de 0m.25. — Dans la première partie il a été ensemencé, le 22 novembre, l'équivalent de 117 litres de semence à l'hectare. Le produit a été de 26 hectolitres de grains, 2,230 kilog. de paille et 345 kilog. de balles. — Dans la deuxième partie il a été semé, le 23 novembre, l'équivalent de 38 litres de semence. Le produit a été de 23 hectolitres 39 de grains, 2,000 kilog. de paille et 369 kilog. de balles. — Dans la troisième partie, il a été semé le même jour l'équivalent de 39 litres de semence en blé de diverses variétés étrangères à la contrée. Le rendement a été de 22 hectol. 44 de grains, 1,950 kilog. de paille et 424 kilog. de balles (le tout calculé à l'hectare).

Ces résultats, quoique faibles par rapport au premier champ d'expériences, atteignent cependant la moyenne du rendement annuel en grain de la localité; le rendement en paille est au-dessous de la moyenne. Mais je ferai remarquer que j'ai choisi à dessein les plus mauvaises conditions dans lesquelles il soit possible d'ensemencer du blé : ensemencement hors saison et sur un terrain détrempé par les pluies, ne permettant pas de recouvrir convenablement la semence; levée le 2 janvier; troisième céréale ensemencée *consécutivement* dans la même pièce de terre et sans *aucune fumure;* terre crayeuse et de moyenne qualité.

Avoine. — 1870. Une pièce de terre ensemencée à raison de 233 litres de semence à l'hectare, après avoir reçu les travaux préparatoires habituels, a donné un rendement de 67 hectol. 28 de grains et 4,790 kilog. de paille. (Dans les expériences que je n'indique pas le semis fait en rayons, c'est qu'il a été fait à la volée.) On remarquera que ce rendement est très-fort, si on se rappelle que j'ai dit il y a deux ans qu'une récolte de 50 hectolitres a été regardée comme bonne dans la contrée. La moyenne générale n'a pas atteint 50 hectolitres en 1870, par suite de la sécheresse.

1871. Un champ ensemencé à raison de 162 litres d'orge m'a donné un rendement de 41 hectol. 1/2 de grains, 3,330 kilog. de paille et 750 kilog. de menue paille. — Un autre champ ensemencé à raison de 250 litres m'a donné un rendement de 39 hectol. 60 de grains (sans la grêle du 29 juillet, le rendement en grain eût été un peu plus fort), 3,250 kilog. de paille et 290 kilog. de menue paille.

D'après ces résultats, on peut voir qu'il n'est pas avantageux de confier une trop grande quantité de semence à la terre. Outre que l'excédant de semence employé est du grain perdu, on n'obtient encore en semant fort qu'une médiocre récolte. Depuis plusieurs années déjà que je réduis ma semence, j'obtiens des récoltes de beaucoup supérieures à celles que j'obtenais auparavent. Toutefois, comme il n'y a rien d'absolu en agriculture et que les terres ne sont pas toutes aussi favorables l'une que l'autre au tallage des céréales qu'elles doivent nourrir, il serait bon que chaque cultivateur fît soi-même quelques petits essais pour connaître quelle est la quantité la plus convenable de semence à employer pour chaque espèce de terrain. Cette année que les beaux blés de semence sont rares et fort chers, on fera bien de ne pas prodiguer le grain dans l'ensemencement d'une surface de terrain donné. Servons-nous de bons semoirs à rayon, et si l'herbe veut au printemps prendre le dessus de nos blés, semés clairs, sarclons-les et nous obtiendrons des rendements extraordinaires.

Voici encore une preuve en faveur des ensemencements clairs. On sait que les blés ont été gelés presque complétement cette année; eh bien, j'ai vu des champs que l'on a conservés (ou plutôt des parties de champs) et dans lesquels il y avait un pied de blé par-ci par-là, à $0^{m}.30$, $0^{m}.50$ ou $0^{m}.80$ et même plus de distance. J'ai pu compter, au mois de juillet, 30 à 40 tiges par pied; j'en ai même compté 60 et 90, mais généralement chaque pied portait 20 à 25 tiges. Il est vrai que ces remarques ont été faites sur des terres de première qualité. Quel magnifique rendement eût-on obtenu si le printemps avait été favorable et que le tallage eût eu lieu en avril ou mai, au lieu d'avoir lieu fin de juin!

G. D. Huet.

NOURRITURE DU BÉTAIL PAR LES TOPINAMBOURS.

L'article de M. Sanson sur *les qualités des viandes* nous engage à faire connaître le fait suivant : M. Bachellier-Luneau, l'un des principaux bouchers et nourrisseurs de la Vienne, ayant à Châtellerault un abattoir particulier et expédiant chaque jour de grandes quantités de viandes à Paris, a engraissé un bœuf dont les topinambours ont formé la base de la nourriture. L'animal, tué en avril, a fourni une chair magnifique et exquise, et, dix-sept jours après l'abatage, la viande était encore en parfait état de conservation ct meilleure que jamais. M. Bachellier-Luneau attribue cette longue conservation aux topinambours, n'ayant en aucun cas rien observé de pareil lorsque les animaux recevaient une autre alimentation. L'experience étant facile à répéter avec n'importe quel animal, nous engageons nos confrères en culture à s'y livrer, ce que nous ferons nous-même l'hiver prochain. Il n'y a là rien à hasarder, aucun risque à courir.

Si le fait que nous venons de citer se reproduit invariablement, il serait possible de faire à volonté de la viande d'une plus ou moins longue conservation. Ce résultat ne serait pas sans importance et pour l'alimentation des petites localités, où le nombre peu élevé des consommateurs ne permet pas l'abatage des gros animaux dont la chair ne trouverait pas un placement assez rapide, et surtout au point de

vue de la fourniture en viande fraîche de la marine, et, dans certains cas, de l'armée de terre. Ce serait aussi une raison de plus ajoutée à toutes celles qui existent déjà pour généraliser la culture de la précieuse et rustique plante, dont l'introduction dans une exploitation est à elle seule un progrès, et qui, lorsque le cultivateur lui donne dans ses combinaisons la place qu'elle mérite, est l'un des plus puissants agents de succès.

N. DELAGARDE.

REVUE COMMERCIALE (14 OCTOBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Malgré les plaintes du commerce et les efforts sérieux des Compagnies de chemins de fer, l'encombrement des gares n'a pas encore cessé. On continue à être encore sans complète certitude sur l'époque des arrivages de toutes marchandises confiées à la petite vitesse. Il est à craindre que cette fâcheuse situation qui nuit gravement aux transactions commerciales, ne se prolonge, tant que l'occupation prussienne ne sera pas restreinte à 50,000 hommes et à six départements. A cet égard, il serait bien désirable que le traité relatif à l'Alsace-Lorraine fût conclu. C'est à cela que se rattache le voyage de notre ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, à Berlin. Puisse son habileté triompher enfin des exigences de nos implacables ennemis. Voici bientôt un mois que l'Assemblée nationale, en partant en vacances, a voté les bases du traité. On espérait que, dans peu de jours, la libération commencerait pour quelques-uns des départements, comme la Côte-d'Or par exemple, où elle a pris le caractère le plus hostile à la population. Mais, hélas! on attend toujours.

II. — *Les grains et les farines.*

Les affaires continuent à être très-difficiles. Les prétentions des détenteurs restent très-élevées, et d'un autre côté la meunerie qui se trouve encore suffisamment approvisionnée, achète très-peu. Les cours se maintiennent dans presque toutes les régions avec tendance à la hausse pour les blés, excepté dans les 3e, 6e et 8e, c'est-à-dire Nord-Est, Est et Sud-Est, où il y a eu un léger mouvement de baisse. Dans l'ensemble des céréales, la hausse sur le blé est très-faible; elle est un peu plus prononcée pour le seigle, plus encore pour l'orge. L'avoine a encore subi une dépréciation, mais avec un mouvement de hausse dans la première et la deuxième région, Nord-Ouest et Nord. C'est ce qui résulte du tableau général suivant qui donne les cours par quintal métrique.

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	37.50	20.50	15.50	22.00
— Orbec	37.50	20.00	»	18.00
Côtes-du-Nord. Tréguier	31.00	»	17.00	16.75
— Paimpol	30.50	»	»	17.75
— Lannion	30.75	»	16.50	15.50
Finistère. Morlaix	29.75	»	15.50	16.00
— Quimper	29.40	16.80	16.60	16.30
Ille-et-Vilaine. Rennes	32.75	»	»	»
Manche. Saint-Lô	35.75	»	16.75	23.00
— Cherbourg	37.25	»	17.70	23.40
Mayenne. Laval	36.00	»	17.00	18.75
— Château-Gontier	34.00	»	15.00	22.00
Morbihan. Hennebont	29.50	16.90	»	18.00
Orne. Sées	37.50	18.75	16.00	19.00
— Flers	38.50	20.50	17.10	17.00
Sarthe. Le Mans	37.00	18.00	16.50	17.50
— Sablé	34.00	»	16 50	18.00
Prix moyens	34.04	18.78	16.43	18.68

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne. Soissons	34.00	21.00	»	14.50
— La Capelle	38.00	22.00	22.00	16.00
— La Fère	39.00	»	»	»
Eure. Pacy	35.20	17.75	17.10	16.10
— La Barre	35.45	18.25	17.00	16.25
— Vernon	37.60	18.00	19.00	15.50
Eure-et-Loir. Chartres	37.50	»	16.00	16.00
— Nogent-le-Rotrou	36.25	»	15.00	15.20
— Auneau	36.30	18.50	17.25	15.75
Nord. Cambrai	37.00	18.75	»	15.00
— Douai	37.50	19.25	»	14.50
— Valenciennes	39.00	22.00	»	16.75
Oise. Beauvais	38.00	20.00	17.00	16.00
— Noyon	38.50	21.00	»	13.75
— Compiègne	38.80	21.25	17.75	16.00
Pas-de-Calais. Arras	36.90	20.00	»	15.50
— Saint-Omer	34.50	20.00	»	15.00
Seine. Paris	37.95	20 80	18.65	17.25
Seine-et-Marne. Melun	34.50	17.50	15.00	16.25
— Provins	37.90	18.70	16.25	16.00
— Montereau	36.80	18.00	16.00	15.75
Seine-et-Oise. Etampes	34.25	18.70	16.50	15.25
— Rambouillet	35.00	16.75	15.30	13.00
— Angerville	35.00	20.00	15.20	13.70
Seine-Inférieure. Rouen	36.15	20.00	20.00	21.50
— Le Havre	37.25	»	»	»
— Dieppe	38.00	21.00	19.00	15.50
Somme. Amiens	37.00	20.00	18.50	15.00
— Abbeville	34.75	19.30	»	13.50
— Péronne	35.25	19.00	19.00	12.00
Prix moyens	36.64	19.47	17.26	19.41

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Sedan	38.25	23.25	20.25	»
Aube. Arcis-sur-Aube	37.20	20.00	14.75	15.00
— Méry-sur-Seine	37.70	20.50	16.50	15.25
— Nogent-sur-Seine	35.80	21.00	17.30	15.00

3e RÉGION. — NORD-EST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Marne. Châlons........	37.00	22.00	19.25	16.25
— Reims...........	38.50	22 00	19.75	16 00
— Sézamme........	37.10	20.50	17.25	15 00
Hte-Marne. Bourbonne.	33.50	»	»	15.00
Meurthe. Nancy........	36.50	21.00	19.50	15.50
— Lunéville........	35.50	22.00	»	»
— Pont-à-Mousson..	35.75	21.00	17.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc......	39.25	19.50	17.25	15 25
Haute-Saône. Gray.....	34.00	19 00	»	14.00
Vosges. Epinal..........	39.00	22.50	»	16.00
— Raon-l'Etape......	38 50	24.00	»	17.00
Prix moyens......	36.90	21.31	17.88	15.40

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec.......	39.00	»	15.10	18.75
— Angoulême.......	36.25	»	»	»
Charente-Infér. Marans.	33.50	»	20.00	18.00
Deux-Sèvres. Niort.....	37.50	»	»	19.00
Indre-et-Loire. Tours...	37.00	»	»	»
— Bléré............	37.00	20.00	15.70	16.00
— Château-Renault..	36.75	18.50	14.30	14.00
Loire-Inférieure. Nantes.	34.50	19.50	16.00	18.50
Maine-et-Loire. Angers.	35.00	»	16.00	18.75
— Saumur..........	36.30	19.50	18.60	17.75
Vendée. Luçon..........	33.00	»	16.70	»
Vienne. Châtellerault...	36.00	20.00	16.50	16.00
— Poitiers...... ...	34.50	20.10	»	16.00
Haute-Vienne. Limoges.	31.90	19 50	»	18.50
Prix moyens......	35.59	19.45	16.54	17.38

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Allier. St-Pourçain.....	35.00	20.00	18.00	14.00
— Moulins..........	34.00	22.50	17.50	16.50
— Gannat..........	35.00	»	15.50	15.25
Cher. Bourges..........	33.50	»	»	16.00
— Vierzon..........	35.50	18.00	17.00	14 50
Creuse. Aubusson.......	34.00	20.00	»	20.00
Indre. Issoudun.......	33.00	21.25	16.00	14.75
— Valençay........	35.00	20.50	15 00	13.50
— Châteauroux.....	35.00	»	16.75	15.25
Loiret. Orléans.........	37.10	19.50	15.00	15.75
— Montargis........	38.00	18 00	15.25	14.00
— Gien............	35.00	19.00	14.60	14.75
Loir-et-Cher. Blois.....	37.50	18.25	15.00	14.90
— Vendôme........	36.50	»	16.25	15.75
Nièvre. Nevers.........	34.00	20.00	15.70	16.00
Yonne. Sens...........	37.10	20.25	17.25	16.20
— Saint-Florentin...	35 50	19.80	16.75	15.00
— Toucy...........	34.25	19.50	15.00	14 50
Prix moyens......	35.27	19.75	16.04	15.41

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux....	32 00	17.80	15 00	15.25
— Bourg...........	32.50	18.25	»	16.40
Côte-d'Or. Dijon.......	34.50	19.00	17.50	17.50
— Beaune..........	34 00	18.75	18.25	17.00

6e RÉGION. — EST (suite).

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Doubs. Besançon......	34.40	17.00	14 25	16.80
Isère. Vienne..........	31.75	19.50	22.00	18.75
Jura. Dôle............	37.50	18.75	15.20	16.50
Loire. Roanne.........	33.50	19.00	18.00	18.50
Rhône. Lyon..........	33 00	18.50	18.00	18.00
Saône-et-Loire. Châlons.	36.00	18.25	»	16.00
— Mâcon...........	33.50	18.00	»	18.00
— St-Laurent.......	31.75	17.50	»	17.75
Savoie. Chambéry......	32.00	»	»	16.25
Prix moyens......	33.57	18.29	17.28	17.13

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux...	34.10	»	»	18.25
Hte-Garonne. Toulouse.	34.25	19.50	17.90	21.50
— Villefranche.....	30.00	»	»	20.00
Gers. Nérac..........	34.50	»	»	17.00
Gironde. Bordeaux.....	34.05	21.75	»	19.50
— La Réole.........	32.40	19.50	»	»
Landes. Dax..........	32.00	22.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen..	32.50	20.00	»	20.00
— Marmande.......	33.75	»	»	»
Prix moyens......	33.06	20.55	17.90	19.37

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne.....	34.50	19.00	»	19.00
— Castelnaudary....	34.00	»	5 20	19.50
Cantal. Mauriac.......	29.00	19.95	22.00	23.05
Hérault. Montpellier....	33.75	21.50	16.50	19.50
— Béziers..........	30.50	20.00	»	»
Lozère. Mende.........	32.50	19.10	18.25	17.85
— Marvejols........	31.15	18 60	»	»
— Florac..........	30.45	20.00	20.90	20.00
Tarn. Albi............	31.25	20.50	»	19.00
Tarn-et-Gar. Montauban.	32.50	20.50	14.75	21.00
Pyrénées-Or. Perpignan.	32.50	16 00	»	19.00
Prix moyens......	31.28	19.52	18.30	20.67

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque.	32.75	»	»	27.00
Hautes-Alpes. Briançon.	31.70	21 00	21.35	22.50
— Guillestre........	31.00	21.00	21.00	21.80
Ardèche. Andance......	34.50	»	»	17.00
B.-du-Rhône. Arles......	34.25	»	14.25	21.00
— Marseille.........	36.00	»	15.50	16.75
Drôme. Montélimart....	33.25	18.00	»	17.80
Gard. Nîmes..........	33.40	22.00	21.00	22.00
Haute-Loire. Le Puy....	33.05	22.35	18.90	17.65
— Brioude..........	31.50	20.95	17.75	21.65
Vaucluse. Avignon.....	33.00	»	»	»
Prix moyens......	33.08	20.89	18.53	20.52
Moy. de toute la France.	34.38	19.78	17.35	17.11
— de la semaine précéd.	34.31	19.54	16.75	17.96
Sur la semaine précédente. Hausse.	0.07	0.24	0 60	»
Sur la semaine précédente. Baisse..	»	»	»	0.85

A l'étranger, la situation est à peu près la même qu'en France. Les cours se maintiennent en Angleterre à peu près au même taux ; il y a hausse en Belgique et en Hollande, dans une partie de l'Allemagne, en Suisse, mais le mouvement est peu sensible, ainsi qu'on peut le constater par le tableau suivant donnant les prix par quintal métrique.

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger.............	30.50	»	16.75	16.00
—	Oran..............	31.50	»	16.50	15.50
Angleterre.	Londres...........	32.35	22.15	20.00	19.75
Belgique.	Anvers	34.50	20.75	19.00	16.75
—	Bruxelles..........	40.85	»	»	17.40
—	Liége.............	35.55	25.13	21.40	18.00
—	Louvain...........	38.00	24.75	22.50	17.75
—	Namur............	38 00	26.00	20.00	15.00
Pays-Bas.	Maëstricht.........	35.75	23.50	»	15.25
Alsace et Lorraine.	Strasbourg.........	35 00	22.50	21.75	16 50
—	Mulhouse..........	36.25	22.50	21.00	19.00
—	Colmar............	35.00	21.00	20.50	19.00
—	Metz..............	37.70	23 00	19.15	15.25
Allemagne.	Hambourg..........	36.00	23.25	24.50	20.75
—	Cologne...........	31.80	21.00	»	»

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Suisse.	Zurich	36.50	»	»	»
—	Genève	36.25	»	»	16.75
Hongrie.	Pesth	27.50	17.25	»	14.50
Espagne.	Valladolid	29.25	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	31.50	20.50	29.80	17.20

Blés. — A la dernière halle de Paris, le mercredi 11, les transactions n'ont pas été nombreuses. Les cours se sont maintenus avec quelques concessions sur les qualités secondaires. La culture apporte peu en ce moment; elle achète plutôt. Les blés de semence sont recherchés aux cours moyens de 45 à 48 fr. les 100 kilog. Les blés de mars ont été payés de 42 à 44 fr. le sac de 120 kilog., soit de 35 à 36 fr. 50 les 100 kilog. On cotait par sac en gare à Paris, les blés indigènes ainsi qu'il suit: blés blancs du Nord, 47 fr. à 47 fr. 50; vieux du Midi, 45 fr. 50 à 46 fr.: nouveau, 43 fr. 50 à 44 fr.; blés de Vendée, 45 fr. 50 à 46 fr.; Anjou, 45 fr. à 45 fr. 50; ce qui correspond aux prix extrêmes de 36 fr. 25 à 39 fr. 70 les 100 kilog., soit en moyenne à 37 fr. 95; il y a une hausse de 45 centimes sur les prix pratiqués la semaine dernière. Les blés étrangers étaient cotés par 100 kilog.: blanquillos, 37 fr. 75 à 38 fr. à Bordeaux; richelles blanches, 37 fr. 50 à 37 fr. 75 à Marseille; Californie, 38 à 38 fr. 50 à Dunkerque; Canada blanc, 37 fr. 50 à 38 fr. au Hâvre; blés d'hiver d'Amérique, 37 à 37 fr. 25; de printemps, 34 fr. 50 à 35 fr. Les prix de transport à Paris, par quintal métrique, sont les suivants: de Marseille, 3 fr.; de Bordeaux, 2 fr. 60; de Dunkerque, 1 fr. 25; du Havre, 1 fr. — L'immense incendie de Chicago qui, comme on sait, est le plus grand entrepôt de céréales et de farines du Nouveau-Monde, a influé sur le maintien des cours. D'après un télégramme, la quantité de blé brûlé s'élèverait de 800,000 à 900,000 hectolitres. Dans les circonstances actuelles, la destruction d'un approvisionnement considérable de céréales est une véritable catastrophe.

Farines. — Le mouvement des farines pendant cette semaine a été beaucoup plus actif, à la halle de Paris, que pendant les semaines précédentes. Il se résume dans le tableau suivant:

Restant disponible le 4 octobre	27,164.49 quintaux.
Arrivages officiels des 5, 6, 7, 9, 10 et 11 octobre	20,228.38
Total des marchandises à vendre	47,392.87
Ventes officielles du 5 au 11 octobre	18,662.24
Restant disponible le 11 octobre	28,730.63

Les prix moyens ont été: le 5, 53 fr. 03; le 6, 52 fr. 78; le 7, 52 fr. 56; le 9, 52 fr. 47; le 10, 52 fr. 43; le 11, 52 fr. 43. Ce sont les prix de la semaine précédente. A la halle du mercredi 11 octobre, on a coté: marques de choix, 86 à 87 fr.; marque D, 86 fr.; marques ordinaires, 80 à 83 fr., le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre ou 157 kilog. net, ce qui correspond aux cours extrêmes de 50 fr. 85 à 55 fr. 30. — En farines de spéculation, les prix étaient plus fermement tenus. On cotait, le soir: farines huit-marques, courant du mois, 88 fr.; 2 derniers, 88 fr. 25; 4 mois de novembre, 88 fr. 50; 4 premiers 1872, 88 fr. 75 à 89 fr.; — farines supérieures: courants du mois, 85 fr.; 2 derniers, 85 fr. 50; 4 de novembre, 85 fr. 75; 4 premiers 1872, 86 fr. Cote officielle: huit-marques, 88 fr.; supérieures, 85 fr.; le tout par 159 kilog. toile perdue. C'est 50 centimes de moins environ qu'il y a huit jours. — Dans les départements, on cote par quintal: à Beauvais, 51 fr. 40 à 51 fr. 75; Châlons, 50 fr. 50 à 51 fr. 50; Toulouse, 44 fr. 20 à 46 fr. 75; Montpellier, 41 fr. 80 à 48 fr.; Marseille, 41 fr. 80 à 42 fr 50; à Bordeaux, en Nérac, 49 fr.; en qualités diverses, 47 fr. — A Londres, il y a une légère baisse pour les qualités inférieures; on cote: farine de consommtion pour les villes, 46 fr. 35 à 49 fr. 25; pour les campagnes, 40 fr. 40 à 42 fr. 40; Norfolk et Suffolk, 37 fr. 50 à 39 fr. 40; — le tout par 100 kilog.

Seigles. — Les seigles ont été généralement peu demandés comme la semaine dernière; aussi nouvelle hausse. A la halle de Paris, on cotait sur bateau à Bercy ou en gare du Nord, 23 fr. 75 à 24 fr. par 115 kilog., soit de 20 fr. 60 à 20 fr. 95 par 100 kilog. — La farine de seigle se place par petits lots, de 33 à 34 fr. les 100 kilog. toile perdue. — Le seigle est en hausse légère sur presque tous les marchés étrangers.

Méteil. — Les cours du méteil s'affermissent avec ceux du seigle. On cote dans Seine-et-Oise 23 fr. 10 à 31 fr. les 100 kilog.

Orges. — Les prix des orges restent fermes de 18 fr. 25 à 19 fr. les 100 kilog. — Les escourgeons sont cotés, à la halle de Paris, 23 fr. à 23 fr. 50 suivant provenance et qualité.

Avoines. — Les avoines reprennent faveur à Paris; la hausse ne s'est fait cependant que très-insensiblement. Les principales qualités sont cotées comme il suit par 100 kilog. en gare à Paris : choix, 18 à 18 fr. 50; cours commercial, 16 fr. 75 à 17 fr. 50; Irlande et Suède, 17 fr. 25 à 17 fr. 50; avoine blanche, 14 fr. 50 à 15 fr.

Sarrasin. — La cote est toujours de 16 fr. à 16 fr. 50 les 100 kilog. à Paris. — Dans les départements, les marchés sont à peu près dépourvus de cette sorte de grain.

Maïs. — Les cours restent à peu près stationnaires. La baisse semble enrayée par suite de l'inégalité de la récolte qui, bonne dans certains départements, n'est que médiocre dans quelques autres.

Riz. — A Paris, peu de changement dans les cours. A Marseille, on cote : rizon du Piémont, 35 à 37 fr.; riz d'Espagne glacé, 41 fr.

Pain. — Prix du kilog. : le Puy, 1re qurlité, 0 fr. 40; 2e, 0 fr. 31 ; — Brioude, 1re qualité, 0 fr. 40; 2e, 0 fr. 30; — Mende (Lozère), 1re qualité, 0 fr. 40; 2e, 0 fr. 35.

Issues. — Les cours des issues n'ont pas varié à Paris depuis la semaine dernière. A Bar-le-Duc (Meuse), on cote, par 100 kilog. : son, 11 fr. 50 à 12 fr.; recoupettes, 13 à 13 fr. 50; remoulages, 16 à 17 fr.; — à Bordeaux, son, 14 fr. 50 à 16 fr.; repasses, 19 à 20 fr.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, les cours des fourrages ont été les suivants, par 1,000 kilog.: foin, 108 à 116 fr.; luzerne, 90 à 102 fr.; paille de blé, 84 à 100 fr.; paille de seigle, 88 fr.; paille d'avoine, 48 à 56 fr. Ces cours sont à peu près ceux de la dernière semaine. — Dans les départements les cours sont toujours très-variables suivant les localités et pour les foins sensiblement plus élevés dans le Midi; ainsi on cote à Toulouse, foin, 125 à 135 fr.; luzerne, 120 à 135 fr.; paille, 95 à 105 fr., tandis qu'à Beauvais les 1,000 kilog. ne valent que : foin, 60 fr.; paille, 100 fr.; luzerne, 70 fr.

Graines fourragères. — Les derniers cours des graines fourragères à Paris sont les mêmes que la semaine dernière. En province, les marchés n'offrent pas une grande animation. A Bray (Seine-et-Marne), les jarras sont vendus de 33 à 35 fr.; les vesces d'hiver, de 40 à 45 fr.; les sainfoins, de 8 fr. à 11 fr. 50; le tout par hectolitre et demi. A Béziers, la luzerne de Provence est cotée 120 à 140 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre. — Pas de changements dans les cours des pommes de terre à Paris. Les 100 kilog. sont payés : à Beauvais, 6 fr. à 6 fr. 50; au Puy, 7 fr.; à Brioude, 7 fr. 10; à Briançon, 5 fr. à 5 fr. 30.

Fèves. — Les fèves sont cotées, par quintal : à Bordeaux, 22 fr. à 22 fr. 50; à Dijon, 23 fr.; à Strasbourg, 23 à 24 fr.

Légumes. — Les légumes secs indigènes commencent à venir sur les marchés de l'intérieur. Au dernier marché de Noyon (Oise), l'hectolitre valait : haricots blancs, 32 à 34 fr.; rouge, 32 à 33 fr. 50; pois verts, 18 à 22 fr. — A Beauvais les haricots sont payés 35 à 40 fr. — Peu ou pas d'affaires sur les légumes exotiques qui conservent leurs cours à Marseille et à Bordeaux.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les nouvelles que nous recevons des départements vinicoles sont plus rassurantes que celles de la semaine dernière : les doléances au point de vue de la quantité et de la qualité se changent en de calmes appréciations, qui nous permettent d'affirmer aujourd'hui que les intempéries atmosphériques d'avant et pendant les vendanges n'ont pas occasionné d'aussi graves désastres que ceux qu'on nous signalait. Cette certitude nous permet actuellement d'affirmer que si les prix du vin baissent, ils ne subiront aucune hausse sérieuse, les cours resteront normalement stationnaires. Qu'on remarque ici que nous ne parlons que des vins ordinaires et des récoltes de 1870 et 1871.

Voici, d'après le relevé des registres d'octroi de Paris, la quantité de boissons introduites pendant les mois de juin et juillet derniers, c'est-à-dire avant l'applica-

tion de l'impôt additionnel. Jamais il n'est entré en un mois, dans Paris, une quantité aussi considérable de vins et d'alcools qu'en juillet 1871. — Juin, vins en cercles, 290,126 hectol. 17 lit.; vins en bouteilles, 516 hectol. 47 lit.; alcools à 100°, 26,119 hectol. 60 lit.; cidres, 12,473 hectol. 21 lit. — Juillet : vins en cercles, 378,657 hectol. 28 lit.; vins en bouteilles, 1,252 hectol. 24 lit.; alcools à 100°, 36,923 hectol. 9 lit.; cidres, 14,368 hectol. 4 litres. — Voici les cours de la semaine écoulée, sur les principales places. — *Paris-Bercy*. Petits Bordeaux ordinaires 1869-1870, 115 à 135 fr.; bons ordinaires, mêmes années, 150 à 250 fr.; Orléans, Blois, Beaugency 1869 et 1870, 115 à 125 fr. les 228 litres; vins de la basse Bourgogne, 100 à 125 fr. les 272 litres; de la haute Bourgogne, 120 à 150 fr. les 228 litres. Les vins blancs doux nouveaux n'ont pas de cours réguliers. — A *Narbonne* (Aude), récolte bonne ordinaire, rendement semblable à celui de l'an dernier, vins réussis. On a vendu à Armissan : Montagne nouveau, 12 à 12 fr. 50 l'hectol.; à Nevian, 15 fr.; les petits vins valent 8, 9 et 10 fr. l'hectol. — A *Barbezieux* (Charente), on cote toujours les 230 litres vins rouges de Sainte-Radegonde 60 fr., et les bons crus ordinaires 50 fr., année 1870. — A *Bordeaux* (Gironde), les grands vins seuls ont donné lieu à quelques affaires importantes.

Spiritueux. — Répétons-le une troisième fois, tant que nous n'aurons pas le résultat général des vendanges et tant que le travail régulier des distilleries ne sera pas organisé, il est impossible de prévoir l'avenir de la spéculation. Ce qu'il y a de certain, c'est que partout les prix ne sont nullement tenus. Puis, hâtons-nous de le rappeler à ceux qui l'oublient, le marché financier absorbe en ce moment tous les capitaux; de plus, l'absorption calculée de l'argent et de l'or européens par Bismark et compagnie n'est pas faite pour donner une impulsion normale et régulière aux affaires; car si cet écoulement métallique continuait, warants, billets, crédit deviendraient forcément des représentations illusoires. — A *Paris*, le cours officiel des esprits 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, est de 52 fr. 50; le cours commercial disponible de 52 à 52 fr. 50; 2 derniers de 53 fr. 50; 4 premiers de 56 fr. — A *Narbonne* (Aude), le 3/6 disponible, bon goût, vaut 62 fr., et le 3/6 marc 50 fr. — A *Barbezieux* (Charente), on cote : fine Champagne 1869, 110 à 115 fr.; 1870, 105 à 110 fr.; petite Champagne 1869, 100 à 105 fr.; 1870, 90 à 95 fr.; fins bois 1869, 95 à 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; bois 1869, 90 à 95 fr.; 1870, 80 à 85 fr. — A *Cette* (Hérault), au dernier marché, le cours fixé a été de 63 fr.; disponible, 63 fr.; novembre et décembre, 65 fr.; 3/6 marc, 50 fr. — A *Béziers*, on a payé, courant, 63 fr.; 2 derniers, 65 fr.; 4 premiers, 66 fr.; marc, courant, 50 fr. — A *Montpellier*, le 3/6 bon goût a valu au dernier marché 62 fr. 50. — A *Pézenas*, voici les cours : courant, 62 fr. 75; 2 derniers, 66 fr.; 4 premiers, 67 fr.; 3/6 marc, 50 fr.; eau-de-vie P. H., 47 fr. — A *Lille* (Nord), 3/6 fin de betteraves disponible, 51 fr.; 3/6 mélasse disponible, 51 fr. 50; 2 derniers, 51 fr. 50; 4 premiers, 53 fr. l'hectolitre à 90°. — A *Douai*, on paye 3/6 jusqu'en décembre, 51 fr. — A *Arras* (Pas-de-Calais), le 3/6 betteraves fin goût vaut 52 fr. l'hectolitre.

Vinaigres. — A Orléans, il s'est fait cette semaine plusieurs marchés de vinaigre à livrer sur les six premiers mois; on a payé de 22 à 24 fr. l'hectol. sans logement. Aujourd'hui on trouverait difficilement à ces prix, beaucoup de vinaigriers demandent 25 fr. Le disponible est très-rare; on le paye de 27 à 28 fr., selon qualité; le vieux vaut toujours de 30 à 40 fr. l'hectol. sans logement.

Cidres. — On écrit de *Cusset* (Allier) que si le raisin fait défaut, il y a abondance de pommes; celles à cidre se vendent 5 fr. l'hectol.; la reinette de choix à conserver, 8 fr. 50 à 9 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — La betterave n'a pas donné les résultats auxquels on s'attendait généralement. D'après les renseignements les plus dignes de foi, le rendement en racines est à peu près celui d'une année moyenne; ce n'est que par suite de l'augmentation très-grande des emblavures que l'on aura une récolte supérieure à celle de 1870 en quantité. La densité des jus paraît d'ailleurs être assez faible. — Les cours sont bien tenus à Paris dans les conditions suivantes, par 100 kilog. : sucres bruts, indigènes, 88°, 65 fr. 50; blancs n° 3, 71 fr. 50; raffinés bonne sorte, 141 fr.; belle sorte, 142 fr. Les blancs n° 3 ont subi depuis huit jours une baisse de 1 fr., tandis que les raffinés ont monté de la même somme. — A Valenciennes, les sucres bruts, 88°, nos 10 à 13, sont cotés 64 fr. à 64 fr. 50; c'est une baisse de 3 fr. depuis huit jours.

Fécules. — Les cours sont sensiblement en hausse, principalement dans les lieux de production. A Paris, on cote : fécule première de l'Oise, 37 à 38 fr.; verte disponible, 20 à 22 fr. — A Epinal, la fécule première des Vosges a atteint 40 à 41 fr. les 100 kilog.

Glucoses. — Les sirops valent à Paris, par 100 kilog.: premier blanc de cristal, 74 à 75 fr.; massés, 58 à 60 fr.; liquide, 45 à 46 fr.

Amidons. — Les amidons de Paris en paquets sont cotés 84 à 86 fr.; ceux de province, en vrague, 78 à 80 fr.; — le tout par 100 kilog.

Mélasses. — La mélasse reste cotée, à Paris, 9 fr. 50 pour celle de fabrique et 14 fr. pour celle de raffinerie. — A Valenciennes, les 100 kilog. valent 9 fr. à 9 fr. 50.

Houblons. — Les dernières nouvelles des marchés nous montrent toutes les affaires au plus grand calme, mais avec des prix élevés toujours maintenus. Voici les derniers cours des principaux marchés de Belgique, de Bourgogne et d'Alsace, le tout par 50 kilog., et pour la récolte de houblons de 1871: Alost, 130 à 135 fr.; Poperinghe, 140 à 145 fr., et 130 à 135 fr. pour les villages environnants; Anvers, 130 à 135 fr.; Busigny, 130 à 135 fr.; Bousier, 127 à 130 fr.; Boeschepe, 135 à 140 fr.; Bailleul, 130 fr.; Bischwiller, 135 à 140 fr.; Beire-le-Châtel, 110 à 115 fr. On voit que les prix tendent à s'équilibrer à peu près partout. — A Anvers, on a vendu quelques lots de la récolte de 1870, 65 à 70 fr. par balle de 50 kilog. — A Londres, les houblons anglais se vendent de 200 à 400 fr. suivant provenance et qualité.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Il s'est produit depuis huit jours sur les marchés de Belgique et d'Allemagne une hausse qui s'est propagée sur les places françaises. On cote aujourd'hui, à Paris, par 100 kilog. : colza tous fûts disponible, 117 fr. 75 ; en tonnes, 119 fr. 25; épurée en tonnes, 128 fr. 25 ; — lin disponible en fûts, 102 fr. 25; en tonnes, 103 fr. 75. — A Lille, les cours officiels sont les suivants : colza, 121 fr. 70 ; lin, 101 fr. les 100 kilog,

Graines oléagineuses. — Sur les marchés du Nord, les graines oléagineuses sont en faveur. On cote, à Cambrai : œillette, 33 fr.; colza d'hiver, 32 à 33 fr.; de mars, 29 à 31 fr.; cameline, 22 à 26 fr. 25; lin, 26 à 27 fr. 75; hivernage, 24 à 44 fr.; lentillon, 20 à 40 fr. — A Marseille, il y a eu très-peu d'affaires cette semaine ; les cours sont restés ceux de notre dernière revue.

Tourteaux. — On cote, à Cambrai, par 100 kilog. : œillette, 16 fr. 50 à 17 fr.; colza, 18 fr. 50 à 19 fr. 50 ; lin, 27 fr.; cameline, 19 fr. — A Marseille, la baisse a fait de nouveaux progrès ; les sésames noirs sont cotés 14 fr. 50 à 15 fr.; les arachides, 9 fr. 75 à 10 fr.; les colzas, 12 fr. 50 ; les lins, 19 fr. 75 à 20 fr.

Savons. — A Marseille, les cours restent sans variation, quoique l'encombrement des voies ferrées ralentisse considérablement la vente.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est toujours en hausse ; on paye les 100 kilog. 93 fr. à Bordeaux et 85 fr. à Dax. Les autres résineux restent aux mêmes cours sur le marché de Bordeaux. Les gemmes sont payées 81 fr. à Bayonne et 63 à 73 fr. à Mont-de-Marsan, la barrique de 340 litres.

Gaudes et verdets. — Les marchés du Midi sont à peu près abandonnés, tous les bras étant occupés aux travaux des vendanges. Il n'y a donc ni ventes ni changements dans les cours à signaler.

Ecorces. — Les cours que nous avons donnés la semaine dernière sont toujours ceux qui sont pratiqués dans les principaux lieux de production.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — L'approvisionnement de Paris continue à se faire dans de bonnes conditions. Les cours sont fermement tenus comme il suit : bois de flot, 150 à 160 fr. le décastère; bois neuf dur, 170 à 185 fr.; bois blanc, 125 à 130 fr.; falourdes de pin, 95 à 105 fr. le cent.

Charbons. — Les cours des marchés flottants de la Seine sont sans variations.

IX. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif pur de l'abat de Paris a encore augmenté cette semaine ; il se paye maintenant 113 fr. les 100 kilog. Les demandes sont très-actives. La stéarine de saponification est cotée 192 fr. 50 à 194 fr., et celle de distillation, 179 à 180 fr.

Cuirs et peaux. — Les prix payés à la boucherie de Paris sont toujours ceux que nous avons indiqués la semaine dernière. Dans les ports de l'Océan, on n'a signalé aucune vente importante depuis huit jours; nous n'avons donc pas de nouveaux prix à enregistrer.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases se vendent 3 fr. 50 à 6 fr. au marché de la Villette, à Paris.

X. — *Textiles.*

Laines. — Au Havre, on a vendu cette semaine 200 balles de laines de Buenos-Ayres en suint, de 185 à 205 fr. les 100 kilog.; et 7 balles de laine de Russie lavée, à 530 fr.— A Marseille et à Bordeaux, n'on a fait que très-peu d'affaires.

Soies. — Les cours des soies s'améliorent, à Avignon, pour les ouvrées qui gagnent par semaine 1 à 2 fr. par kilog., tandis que les gréges restent à peu près sans variations dans les cours. — La Condition des soies de Lyon a enregistré pendant la semaine 73,272 kilog., et l'ensemble des transactions s'est fait avec activité et avec des cours toujours ascendants : organsins, 103 à 122 fr.; trames, 99 à 116 fr.; gréges, 92 à 103 fr.; — le tout par kilog.

XI. — *Fruits et légumes frais.*

Amandes. — A Pézenas, on a vendu plusieurs lots d'amandes à la douce de 40 fr. 50 à 42 fr. les 50 kilog., et des amandons-amers à 65 fr. Les amandes dures sont cotées 11 à 13 fr. pour les amères, et 13 à 14 fr. pour les douces.

Fruits frais. — Derniers cours de la halle de Paris : coings, 5 à 15 fr. le cent; figues, 4 à 8 fr. le cent; fraises, 0 fr. 75 à 2 fr. 50 le panier; melons, 0 fr. 50 à 2 fr. 50 la pièce; noix vertes, 16 à 32 fr. l'hectolitre; pêches communes, 5 à 90 fr. le cent; poires, 2 fr. 50 à 30 fr. le cent; pommes, 2 fr. 50 à 50 fr. le cent; prunes, 3 à 5 fr. le cent; raisins communs, 0 fr. 30 à 1 fr. 50 le kilog.; noir, 0 fr. 40 à 2 fr. le kilog.

Légumes frais. — Les derniers cours à la halle de Paris étaient les suivants : *Gros légumes :* artichauts de Paris, poivrade, 0 fr. 50 la botte; asperges communes, 0 fr. 75 à 2 fr. la botte; carottes communes, 10 à 14 fr. les 100 bottes; choux communs, 4 à 15 fr. le cent; haricots verts, 0 fr. 40 à 1 fr. le kilog.; navets communs, 10 à 16 fr. le cent; oignons communs, 16 à 20 fr. les 100 bottes; en grains, 7 à 8 fr. l'hectolitre; panais communs, 4 à 6 fr. les 100 bottes; poireaux, 10 à 15 fr. les 100 bottes; pois verts, 12 à 15 fr. le sac. — *Menus légumes :* ail, 1 fr. 25 à 2 fr. le paquet de 25 bottes; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 40 la botte; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; chicorée frisée, 8 à 16 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 75 fr. le cent; concombres, 20 à 50 fr. le cent; échalotes, 0 fr. 50 à 0 fr. 70 la botte; laitue, 8 à 10 fr. le cent; potirons, 0 fr. 75 à 4 fr. la pièce; radis noirs, 20 à 40 fr. le cent; romaine, 3 à 5 fr. la botte de 32 têtes; escaroles, 6 à 12 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte; tomates, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Au marché de la Villette, à Paris, les arrivages et les ventes ont eu lieu comme l'indique le tableau suivant :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 9 octobre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	6,359	4,529	342	1 58	1.45	1.32	1.45
Vaches	1,712	1,380	225	1.42	1.30	1.16	1.30
Taureaux	117	109	378	1.34	1.20	1.06	1.19
Veaux	2,656	2,454	61	2.20	2.00	1.90	2.05
Moutons	40,584	33,385	22	1.75	1.58	1.40	1.58
Porcs gras	3,748	3,634	81	1.70	1.65	»	1.68
— maigres	93	42	30	1.90	»	»	1.90

Pour les animaux de l'espèce bovine, il y a une baisse de quelques centimes par kilog. sur les cours de la semaine dernière. Les prix des moutons n'ont pas varié; il y a hausse sur les porcs gras et maigres. — Au marché de lundi les pays qui avaient envoyé le plus de bœufs étaient les départements de la Nièvre, du Calvados, de l'Orne, de la Dordogne, de Maine-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Mayenne, etc. Les meilleurs venaient des départements du Calvados, de la Gironde et de Saône-et-Loire. Pour les moutons, les plus remarquables venaient des départements de l'Indre et des Deux-Sèvres, ainsi que de l'Allemagne.

Viande à la criée. — Du 4 au 10 octobre, on a vendu à la criée à la halle de Paris : 121,521 kilog. de viande de bœuf ou vache; 111,094 kilog. de viande de

veau ; 61,745 kilog. de viande de mouton, 42,357 kilog. de viande de porc; soit en tout 336,617 kilog. de viande ou en moyenne 49,518 kilog. par jour, quantité bien supérieure à celle de la semaine précédente. Les cours ont été par kilog. : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 32 à 1 fr. 60 ; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 52 ; 3e, 1 fr. à 1 fr. 46 ; choix, 1 fr. 24 à 2 fr. 20 ; basse boucherie. 0 fr. 20 à 1 fr. 10 ; — veau, 1re qualité, 1 fr. 88 à 2 fr. 04 ; 2e, 1 fr. 74 à 1 fr. 86 ; 3e, 1 fr. 50 à 1 fr. 72 ; choix, 1 fr. 60 à 2 fr. 30 ; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 32 à 1 fr. 68 ; 2e, 1 fr. 28 à 1 fr. 30 ; 3e, 1 fr. 02 à 1 fr. 26 ; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 36 ; — porc frais, 1 fr. 60 à 1 fr. 86 ; salé, 0 fr. 80 à 1 fr. 70 ; fumé, 1 fr. à 1 fr. 90.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux, à Paris, on a vendu : 73 chevaux de selle ou de cabriolet, de 430 à 900 fr.; 96 chevaux de trait, de 525 à 1,000 fr.; 41 chevaux hors d'âge, de 17 à 500 fr.; 29 chevaux à l'enchère, de 45 à 280 fr.; 14 ânes, de 30 à 75 fr. — Les chèvres valaient de 22 à 35 fr.

Œufs. — Les œufs, vendus au nombre de 3,059,240, valaient par mille, choix, 100 à 118 fr.; ordinaires, 86 à 98 fr.; petits, 66 à 84 fr.

Résumé. — Le calme est grand sur tous les marchés. On continue toujours à se plaindre de la difficulté qu'éprouvent les transports, surtout pour les vins dont la préparation occupe en ce moment un si grand nombre d'ouvriers agricoles.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Semaine de fluctuations, non-seulement du jour au lendemain, mais encore d'une heure à l'autre dans la même journée. Le marché français tend évidemment à la hausse, mais cette hausse est contrariée par les mauvaises nouvelles qui arrivent d'Angleterre, élévation successive du taux de l'escompte de la banque d'Angleterre, crise monétaire arrivée à un haut degré d'intensité, et de laquelle nous ressentons naturellement les effets. Du reste, la politique semble complétement étrangère à l'état du marché.

Fonds publics français. — Le 3 pour 100 débutant lundi à 56 fr. 30, a atteint jeudi 56 fr. 65, et a fermé samedi à 56 fr. 30, même cours qu'à son point de départ. Le 5 pour 100 partant de 92 fr. 40, a atteint aussi le 5 son point maximum 92 fr. 70, et fermant à 92 fr. 15, a donc perdu 25 cent.

Banque de France. — La Banque de France est toujours prospère. Ses actions qui avaient monté de 270 fr. la semaine précédente ont encore monté cette semaine de 210, total 480 fr. en 15 jours, heureux leurs détenteurs. Le recouvrement des effets prorogés s'opère toujours dans les meilleures conditions; leur chiffre ne s'élève qu'à 55 millions. Une augmentation considérable dans le portefeuille de province annonce une reprise d'affaires. Enfin la valeur des billets au porteur en circulation est de 1980 millions.

Crédit foncier. — Le Crédit foncier est toujours aux approches de 1000 fr.; il a fait 990 fr. le 5 et a fermé à 980 fr. Le Crédit agricole lui aussi se tient toujours de 515 à 520 fr., en ne dépassant que difficilement ce dernier chiffre.

Chemins de fer. — Les chemins de fer se tiennent fermes : après avoir été en hausse jusqu'au 4 ou au 5, ils sont redescendus, mais conservant toujours un chiffre supérieur, ou au moins inférieur à celui de lundi 2.

Cours de la Bourse du 2 au 7 octobre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	3	56.25	5	56.65	56.30
5 0/0. Emprunt 1871.	3	92.00	5	92.70	92.15
4 1/2 0/0	5	80.00	4	82.50	81.50
Banque de France	4	3630.00	3	3725.00	3700.00
Crédit foncier	3	975.00	5	990.00	980.00
Crédit agricole	2	515.00	5	520.00	518.75
Est. Actions.	2	530.00	4	545.00	537.50
Midi. do.	2	630.00	4	655.00	645.00
Nord. do.	3	992.50	2	1000.00	997.50
Orléans. do.	5	880.00	2	900.00	887.50
Ouest. do.	7	497.50	5	520.00	497.50
Paris-Lyon-Méditer. do.	7	897.50	4	910.00	897.50
Emprunts et Obligations français et étrangers :					
5 0/0 italien	2	60.30	5	60.90	60.[illegible]0
5 0/0 autrichien		»		»	67 1/2
3 0/0 espagnol, intérir.	2	34 1/2	3	34 3/4	34 3/4
3 0/0 do extérr.	5	33 1/2	4	34 1/4	34.00
5 0/0 turc	6	46.00	2	47.50	47.00
6 0/0 Etats-Unis		»		»	107 7/8
5 0/0 romain	2	59 3/4	6	61 1/2	60 1/8
7 0/0 égyptien	6	80.00	3	81.00	80.00
Emprunt hongrois, remb à 300	7	232.00	4	236.50	232.00
do ottoman, do 500	2	300.00	7	320.00	320.00
do russe, do 500	6	375.00	4	383.75	377.00
do V. de Paris, 1865, 500	2	455.00	6	461.25	460.00
do Bordeaux; remb. 100	2	85.50	5	90.00	88.00
do Lille, do 100	2	90.00	7	92.00	92.00
do Bruxelles, do 100		»		»	98.00
do Anvers, do 100	2	98.00	6	99.00	96.50

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (21 OCTOBRE 1871).

Nécessité d'une connaissance sérieuse des vraies sources de la richesse. — Appauvrissement de la France en numéraire. — Nécessité de reconstituer l'épargne de la France. — Réponse à M. le docteur Jules Guyot. — Le commerce est un travail utile. — Danger des exagérations. — Fécondité du travail. — Ne pas séparer le commerce de l'agriculture et de l'industrie. — Nécessité des échanges. — Le travail et l'intelligence créateurs de la richesse. — L'impôt doit être proportionnel au revenu produit. — Nomination de M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur en remplacement de M. Lambrecht. — Signature du traité douanier avec l'Allemagne. — Libération de six départements. — Décret du président de la République sur la répartition des terres concédées en Algérie aux immigrants alsaciens et lorrains. — Ce qu'il faut pour une bonne colonisation. — Projet de M. Victor Bossu. — Les blés de semence. — Lettre de M. Nebout sur la culture du blé hybride Galland. — Nécessité de cultiver de bonnes variétés de céréales. — La peste bovine. — Nouvelles données par le journal de la Société agricole de Brabant. — Vente d'animaux reproducteurs chez le marquis de Poncins. — Mise à prix des animaux mis en vente. — Voyage de M. Lefebvre de Sainte-Marie en Angleterre. — Régénération du sang durham à la vacherie de Corbon. — Progrès de l'industrie sucrière. — Nouvelle locomotive routière de M. Corbin. — Projet de M. Emile Rousseau sur l'exploitation des betteraves dans la ferme. — Résultats de la campagne sucrière de 1870-1871: — Les betteraves sur engrais artificiels. Note de M. Bacquet. — Nouvelles expositions internationales. — L'agriculture dans le programme de l'exposition de Lyon pour 1872. — Les expositions de Londres et de Vienne. — Mort de M. et de Mme de Suzainnecourt. — Les Conseils généraux. — Nécessité de développer l'instruction dans les campagnes. — Notes de MM. Vandercolme, Binet, Bronsvick, Villiers de l'Isle-Adam, Gy de Kermavic, Duguet, Nebout, de Galbert, Gaillard, Leyrisson, de Lamothe, Bayard, du Peyrat, de Moly, Sauvajol, sur l'état des récoltes dans le Nord, le Calvados, les Vosges, la Sarthe, le Morbihan, la Vienne, l'Allier, l'Isère, la Dordogne, Lot-et-Garonné, les Landes, la Haute-Garonne, l'Hérault. — Dernières nouvelles des vendanges.

I. — *La vraie source des richesses.*

Il est des principes qu'il est nécessaire de rendre clairs et évidents, parce que l'ignorance où s'en trouvent les populations peut conduire aux plus grands malheurs. En ce moment, la connaissance bien nette de la vraie source des richesses doit être répandue dans tous les esprits. La France est en train de payer 80 millions par quinzaine à l'Allemagne, 160 millions par mois. C'est une somme énorme de numéraire qui s'en va au delà de nos frontières et fait le vide dans les caisses de l'Etat aussi bien que dans celles des particuliers. Comment se remettre d'un tel appauvrissement? Ce ne peut être qu'en créant une richesse équivalente. « La seule richesse régulière et stable d'une nation, dit notre savant ami, M. le docteur Jules Guyot, dans une lettre aux membres de l'Assemblée nationale contre le libre-échange, réside exclusivement dans son sol, dans ses épargnes ou capital, et dans son travail agricole et industriel. C'est sa production annuelle ou épargnée qui seule la fait vivre directement ou par échange dont le commerce est l'agent secondaire et subordonné. » Tout cela est parfaitement exact, sauf la part trop faible faite au rôle du commerce. Le commerce est aussi un travail et un travail utile. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut le mépriser. Le commerce international surtout peut seul nous servir à récupérer ce que les Prussiens nous ont pris et nous prennent encore. Sans doute, notre sol, quoique diminué, n'est pas appauvri; sans doute, les populations sont opiniâtrément laborieuses et elles sauront tirer du sein de la terre toutes les matières premières que l'industrie est appelée à transformer; sans doute enfin, le génie créateur souffle toujours en nous et fait sortir d'un objet sans valeur des chefs-d'œuvre qui, sur le marché, acquièrent de grands prix. Mais nos épargnes n'en sont pas moins considérablement diminuées, et c'est en vain que nous nous efforcerions de travailler entre nous seuls; nous ne parviendrons pas à les reconstituer sans le commerce international, sans l'ouverture de grands débouchés à l'étranger pour tous les produits auxquels la main d'œuvre parvient à donner une valeur qui parfois est plus que centuple de celle de la matière première employée.

C'est le travail agricole qui, avec quelques grammes de graines de ver à soie, crée des kilogrammes de cocons dont la valeur est ensuite décuplée par les différentes industries qui travaillent la soie pour en faire ces brillantes étoffes dont quelques-unes valent plus que leur poids d'or. Une nation n'augmenterait pas ses épargnes ni sa richesse en accumulant indéfiniment des étoffes de soie; il lui faut le commerce avec l'étranger, surtout avec les peuples qui n'ont pas la bonne fortune de pouvoir cultiver le mûrier, pour en obtenir une valeur équivalente à laquelle on a donné le nom de monnaie et qui sert à se procurer toutes espèces d'autres produits. Chacun a son rôle également utile. L'un ne peut rien sans l'autre. Ne cherchons donc pas à créer des antagonismes, efforçons-nous au contraire de montrer que les intérêts de tous sont solidaires, et que nul ne doit regarder son voisin comme un subordonné. Sans des débouchés bien assurés, une nation aussi laborieuse, aussi industrielle qu'on voudra la supposer, ayant d'ailleurs le sol et le climat les plus favorables et même les mines les plus riches, ne pourra jamais accroître sa richesse effective. Il n'en est aucune d'ailleurs, à moins qu'elle ne se répande sur de vastes continents, qui possède chez elle toutes les matières premières indispensables à une société d'un degré de civilisation avancé. Il faut donc qu'elle achète au dehors et par conséquent qu'elle vende, il faut qu'elle fasse des échanges. Ces échanges doivent-ils s'effectuer librement? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, parce que la liberté seule laisse l'activité humaine produire tout ce dont elle est capable. Les entraves nuisent toujours et ne servent jamais, si ce n'est quelques intérêts égoïstes qui savent se décharger sur les autres de tout fardeau. Mais il faut des impôts! objecte-t-on. Sans aucun doute. Seulement ces impôts doivent être payés proportionnellement aux revenus de chacun, ou bien ils ne doivent frapper que des objets dont la consommation est tout à fait affaire de luxe et de plaisir. Chercher dans des impôts des protections pour une classe d'industriels, c'est injustement prendre dans la poche des consommateurs pour donner à quelques-uns, sans que ceux-ci rendent de services. La chose est d'une injustice évidente.

Les ouvriers français ont un goût instinctif qui fait leur supériorité dans le monde entier pour toute production où l'art entre pour une part. Ce sont ces œuvres-là surtout dont il faut encourager la fabrication et le commerce. Dans un chronomètre, que fait Winnerl et qui se vend de 1,600 à 1,800 fr., il n'entre pas pour plus de 2 ou 3 fr. de matière première; c'est le travail, c'est le génie, qui a multiplié la valeur. Nous pouvons, nous devons créer ainsi une quantité innombrable d'objets divers. Le commerce, en les vendant dans toutes les parties du monde, fera rentrer en France, en peu d'années, les trésors que la Prusse a su nous ravir par la force. Il nous sera même donné d'être en mesure, si nous sommes bien gouvernés, de racheter les provinces qui nous ont été arrachées. C'est le travail qui, avec l'intelligence, crée la richesse. Il n'y a pas d'autre source avouable de fortune. Mais le travail doit être entendu dans un sens général : celui qui laboure la terre, celui qui forge le fer, comme celui qui pense et communique aux autres des idées fécondes, comme celui qui ramasse les produits des industries éparses et va les mettre à la portée des

consommateurs, tous ils sont travailleurs, tous ils concourent à produire la richesse. Cette richesse sera d'autant plus grande que le génie créateur sera plus développé dans une nation, le génie ne peut être grand que si l'instruction est largement répandue. C'est le dernier mot de la science vraiment politique, et c'est là qu'est seulement la source de la richesse.

II. — *Le nouveau ministre de l'intérieur.*

Le Président de la République a remplacé au ministère de l'intérieur le regretté M. Lambrecht par M. Casimir Périer. Celui-ci, connu dans le monde politique par ses services diplomatiques en même temps que par le rôle considérable qu'a joué son illustre père sous le gouvernement de Louis-Philippe, a déjà consacré une partie de sa vie à des publications d'économie politique qui lui ont ouvert les portes de l'Institut, et enfin à des travaux agricoles qui le rattachent au monde rural. A ce point de vue, il est de notre devoir de signaler ici l'acte par lequel il a pris possession de ses hautes fonctions. La circulaire qu'il a envoyée aux préfets, est inspirée par les sentiments les plus patriotiques et la profonde conviction qu'un pays ne peut vivre que par le respect des lois et l'affermissement de l'ordre par la liberté. Un tel homme peut restaurer en France les mœurs, en faisant comprendre à tous que c'est l'accomplissement du devoir, et non pas la faveur qui donne à l'homme des droits dans la société. C'est la réalisation de ce programme que veut l'agriculture.

III. — *La libération du sol de la France.*

Enfin le traité dont il est question depuis plus d'un mois et d'après lequel l'occupation allemande doit être réduite à six départements, est enfin signé ; dans quinze jours les armées allemandes seront réduites à 50,000 hommes, et ne tiendront plus sous leur joug que la Meuse, les Vosges, la Meurthe, la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes. C'est encore beaucoup trop sans doute. Mais hélas! un noyé ne revient jamais que lentement à la vie. C'est avec satisfaction que du reste nous constatons que, dans le traité définitif, il n'a été accordé rien qui pût blesser nos concitoyens de l'Alsace-Lorraine qui ne voyaient pas sans quelque étonnement qu'on cherchât des combinaisons douanières destinées à les séparer plus tôt de la France.

IV. — *Immigration des Lorrains-Alsaciens en Algérie.*

La loi du 15 septembre dernier, votée par l'Assemblée nationale pour favoriser l'établissement en Algérie des Alsaciens et des Lorrains qui voudraient rester français, exigeait un décret organisant son exécution, pour arriver à bien répartir les 100,000 hectares attribués gratuitement à nos concitoyens par la loi du 21 juin précédent. M. Thiers a rendu ce décret à la date du 16 octobre. Il s'occupe non-seulement des Alsaciens et des Lorrains, mais encore de tous les Français qui, à la condition de souscrire un bail de neuf ans, pourront devenir propriétaires en Algérie d'une étendue de trois à dix hectares. Nous publierons prochainement ce décret, avec tous les autres documents relatifs à la question. Nous ajouterons que la colonisation en Algérie ne

peut devenir prospère qu'à la condition, tout d'abord, que les colons auront sécurité et protection. Ceci est l'affaire de bonnes lois qu'on attend de l'Assemblée nationale, comme l'a si bien dit notre collaborateur, M. de la Tréhonnais; mais il faut en outre de l'eau et des bras. L'eau pourra être aisément aménagée au moyen de quelques dépenses qui n'exigeront qu'un capital restreint, et dont la rémunération sera facile. Quant à la main-d'œuvre, on l'aura par l'établissement de familles que le décret dont nous venons de parler peut attirer, mais qui cependant ne viendront pas, si elles ne trouvent pas les capitaux nécessaires pour bâtir la maison qui doit les abriter, et payer tous les frais de leur aménagement. M. Victor Bossu vient d'émettre à ce sujet une idée qui nous semble féconde. Il voudrait la formation d'une compagnie de colonisation algérienne fondée sur ce principe : faire une avance au colon, qui devrait rembourser, non pas en argent, mais bien en journées de travail. M. Bossu, qui habite Lyon (rue de la Reine, 52), se propose de mettre lui-même son idée à exécution, et il a publié à ce sujet une brochure que nous recommandons tout particulièrement à ceux qui pensent comme nous, que quiconque aime la France doit chercher à encourager le développement de notre colonie algérienne.

V. — *Les blés de semence.*

Nous revenons encore sur la nécessité de se procurer de bonnes semences pour les semailles qui sont en train de s'exécuter. On se souvient combien l'an dernier l'emploi de semences douteuses a causé de désastres outre ceux de la guerre et des frimas. Aussi, nous nous faisons un devoir de redroduire la lettre suivante de notre correspondant M. Nebout :

« Monsieur le Directeur,

« Dans le *Journal de l'agriculture* du 7 octobre, je trouve une lettre de M. le comte de Morteuil annonçant qu'il se trouve dans l'impossibilité de satisfaire aux nombreuses demandes de blé hybride Galland qui lui ont été faites. — Pour venir en aide autant que possible aux cultivateurs, je puis mettre à leur disposition 20 hectolitres de blé Galland pour semence, que je céderai à raison de 8 fr. les 20 litres rendus en gare de Vichy. Sans m'étendre sur les qualités de ce blé, je dirai seulement que c'est à un rendement auquel j'étais loin de m'attendre, que je dois pouvoir offrir aujourd'hui ces 20 hectolitres à mes confrères.

« Agréez, etc.

« A. NEBOUT,
« Régisseur au château de Ferrières-sur-Lichon,
« par le Mayet-de-Montagne (Allier). »

Si le blé Galland n'est pas désormais répandu dans toutes les fermes, ce ne sera ni de notre faute ni de celle des cultivateurs dévoués que nous avons pour correspondants.

VI. — *La peste bovine.*

Nous sommes toujours sans nouvelles officielles de la marche de la peste bovine en France. Malgré la circulaire du ministre de l'agriculture aux préfets, malgré les promesses faites de rapports tous les dix jours, nous continuons à ne savoir ce qui se passe chez nous que par ce que nous trouvons dans le journal belge de la Société agricole du Brabant. Voici ce que nous y lisons à la date du 15 octobre :

« La France aura décidément bien du mal à se débarrasser de la peste bovine; il est vrai que l'on n'y met pas en usage d'une manière assez résolue, les diverses

mesures qui sont aujourd'hui en vigueur dans les différents pays d'Europe pour éteindre promptement et sûrement les foyers d'infection. La maladie règne toujours avec intensité dans une partie du département des Ardennes. Ces jours derniers, elle a fait son apparition à Osnes, localité française située à quelques kilomètres seulement de notre frontière vers Muno; elle continue à exercer ses ravages à Mangné, Blagnies, Sailly, Linay, Carignan et Tilly, communes de l'arrondissement de Sedan. Dans la partie de l'arrondissement de Mézières située sur la rive droite de la Meuse et la plus rapprochée de notre pays, la peste bovine a cessé de sévir; nous pouvons donc pour le moment être rassurés de ce côté. La peste bovine règne toujours dans la monarchie austro-hongroise; elle a fait vers le milieu de cette année son apparition dans l'intérieur de la Russie, et elle exerce de grands ravages dans plusieurs gouvernements de ce pays. »

On voit quelle malheureuse opinion ont de nous et de nos administrations les peuples nos voisins. Il est temps qu'une main ferme, telle que paraît être celle du nouveau ministre de l'intérieur, M. Casimir Périer, force les préfets à obéir aux décisions ministérielles. Ce n'est qu'en y obéissant eux-mêmes qu'ils pourront faire bien exécuter la loi.

VII. — *Vente d'animaux reproducteurs.*

Pour remplacer le bétail que la peste bovine aura détruit dans nos étables, il importe d'avoir de bons animaux reproducteurs. C'est pourquoi nous avons déjà signalé la vente que M. le marquis de Poncins va faire le 7 novembre, pour neuf taureaux de race durham pure, sur sa ferme des Places, près Peurs (Loire). Nous en reparlons à cause du programme très-détaillé qu'il nous a envoyé. La mise à prix est de 400 fr. pour les taureaux de cinq mois et au-dessous, 500 fr. pour ceux de six à huit mois, et 600 fr. pour ceux de neuf mois et au-dessus. Le catalogue montre la bonne origine des animaux qui sont mis en vente. Il mentionne aussi la mise aux enchères d'un étalon pur sang, d'un étalon demi-sang et d'une jument pur sang, au prix de 1,000 fr. C'est une bonne mesure que de faire connaître à l'avance les mises à prix des animaux. Nous signalerons aussi la vente qui sera faite le 6 novembre à midi à la ferme-école du camp de la Chopinière, à 5 kilomètres de Laval (Mayenne), de quatre taureaux et de quinze vaches de race pure durham, avec pedigree à l'appui. La famille nous paraît excellente et digne d'être recommandée aux éleveurs.

On nous annonce que M. le directeur de l'agriculture, M. Lefèvre de Sainte-Marie, est parti pour l'Angleterre, afin d'y aller acheter les animaux destinés à renouveler le sang de la vacherie nationale de Corbon. Nous ne pouvons qu'approuver hautement toutes les mesures prises pour rétablir en France notre bétail que la guerre et la peste ont réduit à des proportions insuffisantes pour fournir l'engrais nécessaire à nos cultures.

VIII. — *Progrès de l'industrie sucrière.*

L'industrie sucrière est de celles qui, ainsi que nous le disions au commencement de cette chronique, savent multiplier la valeur des matières premières. Ainsi de 1,000 kilog. de betteraves qui valent 20 fr., elle tire 65 kilog. de sucre qui se vendent aux consommateurs 90 fr., rapportent 35 fr. à l'Etat et laissent encore 200 kilog. de pulpe valant près de 3 fr. pour la nourriture du bétail. Tout ce qui, dans cette industrie, tend à diminuer les frais matériels de fabrication est un service rendu. Il en est ainsi par conséquent du système de locomotive

à vapeur routière que M. Corbin commence à livrer aux fabricants de sucre. Nous avons décrit récemmont le système de chemin de fer à porteur universel que M. Corbin a inventé pour économiser les frais de transport dans l'exploitation d'une usine, d'une carrière, ou dans la culture d'une ferme. Cet ingénieur distingué s'est en outre appliqué à fabriquer une locomotive à vapeur routière capable de transporter de grosses quantités de marchandises sans exiger un grand matériel. Elle repose sur ce principe de ne pas faire tirer par la locomotive elle-même le train qui y est attaché, de demander tout simplement à la machine la force motrice nécessaire pour se mouvoir elle-même, de lui faire porter une chaudière-mère envoyant, par des conduits munis d'articulations convenables, la vapeur motrice nécessaire pour faire marcher des machines motrices placées sur chaque wagon. Ces wagons peuvent eux-mêmes recevoir de très-grosses charges, 10,000 kilog. par exemple. Nous avons vu, mardi 17 octobre, partir le premier train de ce genre de l'usine de M. Bellefond, située à Ivry-sur-Seine, où M. Corbin fait construire ses machines et ses wagons.

Nous reviendrons sur la description du système et sur les détails d'exécution. Nous devons dire seulement ici que le premier train composé de la locomotive portant une chaudière à vapeur du système Field et de deux grands wagons, a très-bien effectué son départ pour Nogent-sur-Seine, où il doit desservir la fabrique de sucre de MM. Chatard, Pecarrère et Cie. Le train fera le service entre la bascule et la sucrerie, plus entre la station du chemin de fer et l'usine. Un autre train composé d'une locomotive et de trois wagons doit partir dans deux jours pour a fabrique de MM. Painvin, Charlier et Cie, à Flavigny, près de Guise (Aisne). C'est une invention qui entre dans la pratique. Cette application nouvelle de la vapeur méritait d'être signalée.

Malgré tous les efforts faits jusqu'à ce jour, l'industrie sucrière ne prospère que dans les grandes usines. Nous avons cherché à encourager toutes les recherches devant avoir pour résultat de mettre cette industrie dans la ferme même. Nous n'avons pas jusqu'à présent réussi. Un nouveau système imaginé par M. Émile Rousseau aura-t-il plus de succès? Il consiste à précipiter tout le sucre contenu dans un sirop marquant 12 degrés à l'aréomètre par la chaux hydratée à l'état de poudre sèche. On obtient un sucrate de chaux solide qui, pressé et desséché, se conserve indéfiniment sans aucune altération du sucre. Ce sucrate pourrait être préparé dans les contrées les plus éloignées des fabriques de sucre et devenir une matière première pour la sucrerie. On mettrait le sucre en liberté en enlevant la chaux par un courant d'acide carbonique. Les sucreries pourraient ainsi travailler toute l'année.

La culture des betteraves à sucre prend maintenant chaque année une nouvelle importance qui aide puissamment aux progrès de l'industrie agricole. Dans la campagne 1868-1869 on avait produit une quantité de 230 millions de kilogrammes. La campagne 1869-1870 a donné 261 millions. Pendant celle de 1870-1871, d'après les états que le gouvernement vient de publier, la production s'est élevée à 300 millions de kilogrammes. Les nombres de fabriques en activité pendant ces campagnes ont été respectivement de 456, 464 et 476. Sur

la quantité totale fabriquee, 131 millions de kilogrammes ont été expédiés à l'étranger. C'est un avantage considérable pour la France, car l'expédition du sucre fait rentrer de l'argent sans appauvrir en rien l'agriculture. Le sucre n'enlève aucun des éléments assurant la fertilité du sol. Par la recette obtenue, on peut d'ailleurs acheter des engrais artificiels qui, comme le démontre M. Bacquet, peuvent beaucoup accroître la fortune du cultivateur. « Ma récolte de betteraves est faite, nous écrit-il. Avec 500 fr. de dépenses en engrais chimiques, j'ai obtenu à l'hectare 65,000 kilogr. de betteraves, qui, vendues à raison de 20 fr. les 1,000 kilogr., m'ont produit 1,300 fr., soit un excédant de recette de 800 fr. En outre, je compte avoir, sans nouvelle dépense d'engrais, une récolte de 60 hectolitres de blé bleu. Or savez-vous ce que mes voisins ont obtenu après une fumure avec le fumier seul? A peine 30,000 kilogr. de betteraves, et ensuite 25 à 26 hectolitres de blé. » Voilà ce qui est une excellente pratique pour compléter le fumier par des engrais convenables et pour le sol et pour la plante.

IX. — *Nouvelles expositions internationales.*

Les expositions internationales ont beaucoup fait pour encourager tous les progrès : il va s'en ouvrir de nouvelles à Lyon, à Londres, à Vienne en Autriche. Nous ne saurions trop engager les cultivateurs français à y prendre part. La première est celle qui s'ouvrira à Lyon l'an prochain. A ce sujet nous avons reçu la communication suivante :

« L'administration de l'Exposition universelle de Lyon vient de constituer un Comité spécial destiné à présider à l'organisation de la branche agricole de notre grande exhibition des produits du travail de 1872. Composé des principaux agriculteurs de la région dont Lyon est le centre, ce Comité est décidé à donner à la partie agricole de cette œuvre toute la splendeur qu'elle comporte. Des emplacements sont déjà choisis pour l'installation des spécimens de cultures nouvelles et perfectionnées, les modèles de différents systèmes d'exploitation, tels que chemin de fer sur les champs, wagons de transport dans l'intérieur des fermes, modes de fumure par l'engrais liquide, les irrigateurs, le drainage, etc. De vastes terrains pour le travail des charrues, faucheuses à vapeur, seront mis à la disposition des exposants dans le voisinage de l'Exposition. Des cultures spéciales seront livrées aux exposants de machines et instruments pour leur manœuvre.

« Tous les objets et substances nécessaires au fonctionnement des ustensiles exposés seront préparés, afin d'éviter aux exposants éloignés les ennuis de recherches toujours longues et coûteuses, souvent aussi totalement infructueuses; mais les exposants devront désigner à l'avance la nature et les quantités de ces produits qui seront nécessaires à leurs besoins. L'administration de l'Exposition, guidée par la haute expérience et la grande activité de son directeur, aidé lui-même par le Comité, fera tout ce qui dépendra d'elle pour être utile et agréable aux nombreux exposants; seulement il est indispensable que ces derniers se hâtent le plus possible de faire les travaux exigeant beaucoup de temps et surtout une saison favorable pour certaines expositions, telles que spécimens de cultures spéciales, houblonnières, vignes, plantations d'arbres fruitiers ou autres, semis et transplantation de cultures d'automne, etc., etc.; aussi bien que la construction des modèles de bâtiments d'exploitation, usines agricoles, maisons d'ouvriers ruraux, transports au dehors ou à l'intérieur de l'exploitation; transmissions à grandes distances, en un mot tous les travaux du génie rural : desséchement, drainage, irrigation, fumure par l'engrais liquide; sylviculture : plans et systèmes de reboisement, d'aménagement, de culture de forêts; préparation des produits forestiers bruts et ouvrés; l'horticulture : les serres, bâches, châssis, espaliers, abris, modèles de tracés de jardins, de plantations, arbres taillis, etc., etc.

« Les soins du Comité portent sur tout ce qui fera la grandeur de l'Exposition, et

par conséquent sur l'intérêt des exposants; il place en première ligne la nécessité de réunir autant que possible l'exposition agricole et l'exposition industrielle, voulant que ces deux sœurs, sources de notre richesse générale, soient traitées sur le pied de la plus parfaite égalité. Il est utile de faire remarquer aux exposants que toutes les positions n'étant pas égales, ceux qui se feront inscrire les premiers ont des chances d'être mieux placés. Les comices agricoles, les sociétés d'agriculture, de viticulture, d'horticulture, de sylviculture, etc., jaloux de la prospérité de la partie qui fait l'objet de leurs soins, doivent préparer des expositions d'ensemble appelées à porter à la connaissance du public français et étranger qui visitera l'Exposition, aussi bien que les rapports des jurys, les produits du sol de leur contrée. Les demandes d'admission doivent être adressées à M. le directeur de l'Exposition universelle de Lyon *avant le* 30 *novembre de cette année.* »

Nous espérons que l'agriculture sera bien représentée dans la seconde ville de France. Nous reparlerons bientôt des expositions qui devront avoir lieu à Vienne et à Londres. Pour Vienne, la date de l'exposition est l'année 1873. Pour Londres, on a pris une disposition toute nouvelle dans laquelle une série d'expositions doit durer dix années; l'agriculture y aura une part spéciale en 1873, 1876 et 1879.

X. — *Nécrologie.*

Nous recevons sur le même billet de faire-part l'annonce de la mort presque simultanée de M. du Suzainnecourt et de sa femme. Ils appartenaient à la famille des Dombasle, et en outre ils dirigeaient ensemble la colonie agricole et pénitentiaire de Gentilly, près Maxéville, non loin de Nancy (Meurthe). Peu de temps avant la guerre, nous avions visité cet établissement qui nous paraissait avoir un grand avenir et devoir rendre des services signalés tant au point de vue agricole qu'au point de vue social. Les deux époux semblaient devoir suivre une carrière aussi prospère qu'utile. Ils étaient encore jeunes et avaient de petits enfants. Les voici morts tous deux : la femme le 13 septembre dernier, à l'âge de trente-neuf ans; le mari le 27 du même mois, à l'âge de quarante-sept ans. On est presque tenté de dire : A quoi sert-il de faire des projets et de chercher à fonder une œuvre utile ? Et cependant il ne faut pas se décourager ni désespérer. Les bons exemples sont toujours une semence féconde.

XI. — *Les Conseils généraux.*

Le commencement de cette semaine a été employé a achever les élections des membres des Conseils généraux. Sur 2860 élections à faire, il n'y avait eu au premier tour de scrutin que 1850 élus environ. Le scrutin de ballotage a eu lieu le dimanche 15; il a donné un résultat tout à fait favorable, dit-on, à la politique du Président de la République. Cela étant, les amis de l'agriculture n'ont plus qu'un vœu à former, c'est qu'on s'occupe désormais exclusivement des intérêts du pays, et que l'on fasse trève à toutes les discussions de partis. Que de choses à organiser, que de ruines à réparer ! L'œuvre est assez belle pour tenter des hommes de bien. Avant tout, de l'instruction à tous, aux femmes comme aux hommes; une instruction solide, appropriée ou rôle de chacun, par conséquent convenable pour des cultivateurs.

Il est temps qu'on ne puisse plus dire avec vérité que le paysan français est plus ignorant que le paysan allemand, anglais, danois, suisse, etc. Chez nous, celui qui passe pour savoir lire ne fait qu'épe-

ler; de même on ignore l'art d'écrire, on trace péniblement des caractères. Tandis que tous les Anglais sont habiles à exprimer leurs idées dans un langage simple et clair, les Français ou bien sont avocats, ou bien s'embrouillent dès qu'il faut qu'ils s'expliquent. Ce qui est plus grave, c'est l'absence de toute notion du devoir. Que les Conseils généraux consacrent donc tous leurs efforts à développer l'instruction primaire. Ils se sont beaucoup attachés à multiplier et à améliorer les routes; c'était bien. Ils ont encouragé l'élevage du bétail, et nous avons encore approuvé. Que maintenant ils s'occupent enfin de faire des hommes.

XII. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

On achève les vendanges, on arrache les pommes de terre et les betteraves, on exécute les labours et les semailles d'automne; en général on procède à tous les derniers travaux ruraux auxquels il faut se hâter de se livrer avant la venue de l'hiver. Le temps avait été d'abord peu favorable à toutes ces entreprises, mais il s'est remis au beau, et le cultivateur profite des derniers rayons de soleil pour préparer les récoltes de l'année prochaine. C'est ce que constate M. Vandercolme dans la note suivante qu'il nous adresse de Rexpoëde (Nord), à la date du 12 octobre, en signalant pour son rayon une médiocre récolte de betteraves.

« On a pu déchaumer immédiatement après l'enlèvement de la récolte. Cette opération s'est faite dans de bonnes conditions. Depuis le 21 septembre jusqu'au 9 octobre nous avons eu tous les jours de la pluie, ce qui a retardé tous les travaux. Depuis, nous avons un temps magnifique; on en a profité pour conduire le fumier sur les champs. On arrache les betteraves. Il n'y aura qu'une demi-récolte. On ne peut pas trop se plaindre, c'est la seule qui n'ait pas réussi. Jusqu'à présent la santé de tous nos animaux est parfaite. »

De La Cambe (Calvados), à la date du 15 octobre, M. Xavier Binet nous écrit une note intéressante sur la situation agricole de sa contrée. Tout y est en ce moment assez satisfaisant, sauf la fabrication du cidre et la récolte du sarrasin :

« Depuis le 21 septembre nous avons eu presque continuellement de la pluie. Nos sarrasins qui étaient coupés depuis longtemps ont été retardés dans le battage, quelques-uns même sont avariés et le grain est resté sur terre. Depuis quelques jours que le temps s'est mis au sec on s'occupe activement de les récolter. Les seigles et trèfles incarnats pour les piquages lèvent très-bien, les hivernages sont aussi à peu près tous semés. Les plantes de colzas sont belles et même dans quelques endroits on commence à les repiquer. Les betteraves, carottes et panais se sont beaucoup développés pendant ce mois; les fortes gelées blanches que nous avons eues ces nuits dernières vont en activer l'arrachage. La cueillette des pommes à cidre se fait en ce moment, malheureusement elle sera bien faible. Par ce manque de fruits les prix sont très-élevés, on les cote de 6 à 8 fr. et le cidre de première qualité de 14 à 16 fr. l'hectolitre le tout. Les regairs sont tous à peu près dépouillés; les herbes réservées sont toujours en quantité, néanmoins elles ont augmenté de valeur par cause de mauvais temps. Les vaches laitières sont comme par le passé très-recherchées. Le bétail en général se vend à des prix très-rémunérateurs. Dans les foires et marchés que nous avons eus depuis peu dans le département de la Manche, les bestiaux destinés à l'engraissement se vendent à des prix très-fermes. Dans notre canton nous n'avons eu aucun cas de typhus. Plaise à Dieu que nous soyons épargnés de ce terrible fléau ! »

M. Bronsvick nous donne dans la note qu'il nous envoie de Mirecourt à la date du 17 octobre, le résumé du bilan agricole en 1871 pour

sa contrée. On remarquera que les pommes de terre ont heureusement fourni mieux qu'on espérait :

« Les vendanges ont commencé lundi dernier dans nos pays. Le froid assez vif qui règne depuis quelque temps a dû hâter cette mesure, car le raisin, dans certains cantons, n'était pas suffisamment mûr. Aussi la qualité du vin laissera-t-elle à désirer, et la quantité ne compensera pas ce désagrément. On ne compte guère généralement que sur un tiers d'année. Nous pouvons aujourd'hui établir le bilan de nos récoltes puisqu'elles sont presque toutes engrangées. Les grains d'hiver d'une qualité médiocre n'ont pas été abondants. On avait craint pour un moment sur la récolte des pommes de terre, fort heureusement elles sont bonnes. Les tubercules sont petits, la quantité laisse à désirer. Excellente ressource pour les classes pauvres, attendu que le prix des viandes est très-élevé. Grande abondance de fourrages, notamment de trèfles. Le vin, la viande et le beurre sont à des prix très-élevés. Voici un aperçu de nos cours commerciaux : blé vieux, 37 à 39 fr.; nouveau, 33 à 36 fr. les 100 kilog.; seigle, 22 à 23 fr.; farine, 48 à 49 fr.; son, 12 fr.; avoine blanche vieille, 19 fr.; noire vieille, 18 fr.; nouvelle, 14 fr. 75 à 15 fr. 50; blanche nouvelle, 15 fr. 50 à 16 fr.; colza, 49 à 50 fr.; sarrasin, 18 fr.; fécules première disponible, 45 à 46 fr.; première à livrer sur 4 mois d'octobre, 45 à 46 fr.; première verte, 27 à 28 fr.; pommes de terre pour féculerie, 5 fr. 50 à 6 fr. les 100 kilog. Les cours des blés ont une légère tendance à la hausse. Les seigles, les avoines, sarrasins et colza sont sans changement. Le mouvement ascensionnel sur les cours des fécules est très-actif. Les demandes sont nombreuses, par contre les vendeurs font défaut. — La récolte des pommes de terre que l'on peut juger aujourd'hui donnera, dans les Vosges, environ 24 à 26 hectolitres par journal de 20 ares 44 centiares : c'est à peu près moitié de la récolte dernière. Le résumé des observations météorologiques en septembre se présente ainsi : moyenne maxima, 21°.7; moyenne minima, 13°.4; moyenne du mois, 17°.6. Moyenne barométrique, $736^{m}.67^{mm}$; quantité d'eau, 47^{mm}. Beau ciel, 15 jours; demi-couvert, 11; couvert, 4; pluie, les 8, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Brouillard, 2 jours; gelée, 1 jour; orage, 1 jour. Les vents se distribuent ainsi : N., N. E., E., S. E., 9 jours; S. O., O., S., N. O., 21 jours. Plus haute température du mois, 27° le 6; plus basse, 7° le 20. »

Dans la note que M. Villiers de l'Isle-Adam nous envoie à la date du 17 octobre, de Sargé, près le Mans (Sarthe), notre collaborateur se plaint beaucoup des mauvais effets des pluies prolongées. Comme dans les Vosges, les pommes de terre sont petites, mais de bonne qualité :

« Nous avons eu des pluies continuelles et très-abondantes pendant la fin de septembre et les premiers jours d'octobre et bien que nous ayons eu quelques belles journées, le temps est toujours disposé à la pluie. Tous les travaux sont en retard; on commence cependant à semer, mais il reste encore une grande quantité de pommes de terre à arracher, de sorte que les semailles ne pourront probablement être terminées qu'assez tard. Les pommes de terre produisent peu; on trouve à la vérité un assez grand nombre de tubercules, mais ils sont très-petits, leur développement a été arrêté par la sécheresse. Il est à remarquer qu'on en trouve très-peu de malades. La maladie que je signalais cet été ne se portait que sur l'extrémité des racines et en les desséchant arrêtait la formation des tubercules. Les chanvres sont presque rouis et rentrés, non sans de grands embarras et quelques pertes à cause de la persistance des pluies. »

Dans le Morbihan, M. Jules Gy de Kermavic se plaint aussi de l'absence de pommes à cidre, de la coulure des raisins de treille et des empêchements que la pluie a mis à la récolte des pommes de terre et du sarrasin; mais il se félicite de la vente des vaches bretonnes que notre publicité a facilitée. Voici ce qu'il nous écrit du Palud-de-Carnac, à la date du 2 octobre :

« Depuis environ trois semaines il pleut très-souvent; nous avons aussi des tempêtes et des vents qui durent beaucoup trop. Tout cela nuit à l'arrachage des pom-

mes de terre et à la rentrée des derniers mils et du sarrasin ou blé noir, cela nuit aussi à la pousse des navets semés tardivement pour récolter en fleurs au printemps. Il est à désirer un changement de temps pour les emblavures de froment qui commencent ici le 16 courant. Pas de pommes à cidre cette année. Les bestiaux continuent à être chers. Les petits articles qui appelaient l'attention des cultivateurs sur le mérite de nos excellentes vaches bretonnes et que vous avez eu la bonté de publier ont eu pour résultat de faire acheter envion 200 têtes, et comme on est satisfait, ces achats se continuent : c'est un service de plus que vous avez rendu à l'agriculture. De mon côté je continue à me mettre à la disposition des acheteurs. Tout le monde ici a des raisins de treille ; je ne sais à quoi cela tient, la plus grande partie des grains ne sont pas plus gros qu'une tête d'épingle, sur plusieurs grappes il n'y a que 8 à 14 grains de bons. »

Les renseignements sur les vendanges dans le Poitou indiquent quantité mais non qualité, comme le constate la note que M. Duguet nous adresse d'Angle-sur-Lenglin (Vienne), à la date du 3 octobre :

« Nos vendanges sont à peu près achevées. La récolte est assez abondante. La trop grande quantité de pluie tombée a fait pourrir un grand nombre de raisins ; on croit généralement que le vin sera trop mouillé pour être bon. On fait les guérets pour les ensemencements d'automne auxquels on se prépare. »

M. Nebout fils, dans la note suivante qu'il nous adresse de Ferrières-sur-Lichon (Allier), à la date du 16 octobre, fait un résumé général de tous les résultats qu'ont donnés les récoltes dans son pays montagneux : blés médiocres envahis par la carie, peu de sarrasin, assez de pommes de terre, pas de haricots et peu de noix, beaucoup de fourrages et de topinambours, abondante glandée, état sanitaire du bétail satisfaisant :

« Dans nos montagnes élevées et où l'atmosphère y est plus humide que dans les plaines, nos céréales ont malheureusement fleuri par un temps de brouillard et d'humidité, ce qui a influé beaucoup sur la grenaison de nos seigles qui ont rendu aux battages une quantité moindre qu'on ne l'espérait. Les froments se trouvent en majeure partie atteints de la pourriture ou charbon, excepté le blé hybride Gallant qui a très-bien passé cette saison néfaste. Le pays ne possède point de blé pour semence qui ne soit atteint plus ou moins du charbon ou noir. Changera-t-on de semence ? Hélas ! je ne connaissais pas l'insouciance et l'incurie presque générales des grands comme des petits propriétaires. Dans la crainte de payer quelques sous de plus une semence qui ne sera pas atteinte de ce fléau, ils préfèrent tripoter les blés pourris ou noirs, par des lavages, par des sulfatages, jusqu'à la dose de 500 grammes de sulfate de cuivre par mesure, en y ajoutant encore de la chaux, de l'ail, de l'urine, etc. Son blé n'en sera que plus atteint de la pourriture ou noir, car qui sème du blé atteint de cette malheureuse maladie, récoltera de même du blé malade, malgré le sulfatage et le chaulage des semences.

« Les pommes de terre, quoique la fane ait été atteinte de la maladie dans le courant de juillet, donneront un produit qui, sans être aussi abondant que l'année dernière, rémunérera les soins de culture qu'on lui a donnés. Le produit des haricots est presque nul. Nos prairies artificielles sont bien prises, et même plusieurs nous ont donné déjà deux coupes de regain. Nos bonnes prairies ont donné aussi de bonnes coupes de regain, en sorte que nous aurons cette année beaucoup plus pour hiverner nos bestiaux ; et pour peu que les beaux jours dont nous jouissons durent, cela permettra de les augmenter encore, par la grande quantité des fanes des topinambours, qui ont pris cette année une croissance extraordinaire, et qui séchées à point et rangées soigneusement dans le fenil ou en meule dehors avec une couverture à l'extrémité, forment pendant les rigoureux jours de l'hiver un excellent fourrage pour les vaches et surtout pour les moutons. Nous avons cette année bien peu de noix, car les noyers ont tous gelé pendant l'hiver. En revanche le hêtre donne une quantité énorme de faînes, que les gens des campagnes ramassent et avec lesquelles ils font une excellente huile. Les glands sont abondants, aussi les cochons gras ou maigres sont à des prix auxquels jamais on ne les a vus. L'état sanitaire de tous nos animaux est excellent. »

Les pluies ont beaucoup nui à la culture dans l'Isère, ainsi qu'il résulte de la note que M. de Galbert nous adresse de la Buisse à la date du 9 octobre. On notera l'abondance des châtaignes, les résultats très-divers de la vendange selon la position des vignes, et la multiplication des bandes de maraudeurs dans les campagnes :

« La pluie continue; à peine quelques heures d'intervalle entre les ondées, une journée par fois. Les labours sont impossibles dans la plaine où dominent les terres argileuses. L'ensemencement des avoines d'hiver est difficile; c'est une perte pour les localités basses où elles donnent toujours abondamment et favorisent par leur précocité la préparation des maïs-fourrages. Les vendanges et la cueillette des noix se sont nui mutuellement au grand avantage des maraudeurs qui ont surgi comme par enchantement depuis une année. Pour eux, les récoltes sont devenues communes en attendant qu'ils se partagent les terres. En outre, il n'est pas de jour où des nuées de mendiants valides ne fassent irruption dans les villages en compagnie de bohémiens voyageant par familles entières. Tout ce monde se dirige vers le Midi. Comme je vous le disais, peu de vin, mais bonne qualité dans les vignes basses; surabondance dans les *lisses* et les *hautains*. Cependant le raisin blanc donne partout, mais il est couvert de guêpes et d'abeilles qui en ont dévoré une partie. — Bonne et abondante récolte de châtaignes. — Les derniers blés noirs sont mieux garnis que les précoces; les trèfles et les luzernes de dernière coupe ne peuvent sécher. Le foin tendrait à augmenter; la crainte de ne pouvoir livrer au chemin de fer arrête toutes les transactions. Les bestiaux maintiennent leur prix élevé; les blés sont en baisse, surtout les avoines. Les pommes de terre *chardon*, sur le compte desquelles avaient été manifestées de sérieuses inquiétudes, souffrent très-peu; les autres sont plus ou moins attaquées par la gattine. Les betteraves et collets verts ont été dérangés par les pluies; les raves, au contraire, sont très-précoces et très-belles, principalement dans les terrains secs. Nos bestiaux, à qui le paysan ne se soucie pas d'en donner, en sont très-avides et s'en trouvent parfaitement. J'en sème une certaine quantité; elles sont loin d'épuiser le sol comme la betterave, et le préparent à merveille pour les récoltes du printemps.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Dordogne signalent dans quelques endroits une mauvaise qualité pour le vin. Mais comme dans les autres localités sur lesquelles on vient de lire des renseignements, les racines et les récoltes fourragères en général ont profité des dernières circonstances météorologiques pour prospérer. C'est ce qui résulte notamment de la note que M. Gaillard nous adresse de Chatenet, près de Brantôme, à la date du 3 octobre :

« Septembre nous a donné seize jours de pluie et neuf orages, heureusement sans grêle. La température, qui accusait encore 34 degrés au commencement du mois, est arrivée dans les derniers jours à 19 maxima; la plus basse n'est pas allée au-dessous de 5 degrés. Ces conditions météorologiques ne pouvaient être plus favorables pour achever de mûrir les récoltes en terre. Le tabac, les betteraves, le maïs, les fourrages s'en sont admirablement trouvés. La pomme de terre seule n'a pu se relever, la maladie ayant flétri ses fanes. Le raisin a mûri fort irrégulièrement, et dans ce moment beaucoup de grappes se décomposent sur pied. La vendange est commencée; à peine aura-t-on demi-récolte, et rien n'annonce que le vin ait beaucoup de qualité. Dans certaines localités, le bétail est atteint de la fièvre aphtheuse; les sujets n'en meurent pas, mais ne pouvant marcher et prenant peu de nourriture, ils sont impropres au travail, au grand préjudice des semailles d'automne qu'il serait grand temps de commencer. »

Au milieu de toutes les plaintes qui nous arrivent, il y a aussi l'expression de quelque satisfaction, comme le prouvent les trois lignes que M. Leyrisson nous envoie de Tridon (Lot-et-Garonne), à la date du 17 octobre :

« L'année agricole 1871 est chez nous généralement bonne, elle s'est particulièrement distinguée par des récoltes prodigieuses, celle des pommes de terre et celle du chanvre. Nous avons un temps magnifique depuis quelques jours. »

Dans la note qu'il nous adresse de Périgueux, à la date du 11 octobre, M. de Lamothe donne des détails intéressants sur les vendanges, qui n'offrent pas de quantité, mais qui çà et là ont de la qualité, sur les dernières récoltes fourragères, l'exportation des fruits, la culture du tabac, et l'état sanitaire du bétail qui est atteint du piétin. M. de Lamothe termine par quelques regrets sur l'insuffisance du nombre des agriculteurs dans les Conseils généraux; il s'exprime ainsi :

« Après un mois d'humidité constante, la terre abreuvée par les pluies se prête parfaitement aux opérations de la culture et l'on en profite pour terminer les semailles hâtives et commencer celles du froment qui s'effectuent ainsi dans des conditions favorables. On recueille les derniers maïs, les regains et les luzernes, restés forcément sur terre pendant plusieurs semaines et qu'il est bien temps de rentrer. Les vendanges sont terminées et le rendement en vin est connu déjà sur plus d'un point. On sera satisfait de la qualité dans beaucoup de vignobles ; mais ailleurs, et presque partout, la quantité fera défaut. Du Bordelais, il nous arrive des nouvelles du même genre. Cependant le Médoc paraît favorisé cette année, mais cette petite contrée, ne produisant que des vins fins, par leur prix hors de la portée de la masse des consommateurs et relativement peu, ne saurait peser d'un grand poids dans la balance. Nos betteraves grossissent toujours, aussi ne se presse-t-on pas de les arracher, non plus que les carottes fourragères; mais le ciel se couvre, il tombe quelques gouttes d'eau et nous craignons une nouvelle et interminable série de jours pluvieux, ce qui serait très-fâcheux en ce moment. Nos pommes continuent à s'exporter. Elles valent maintenant de 3 fr. 50 à 5 et 6 fr. l'hectolitre. On tient les pommes de terre de 3 à 4 fr. le sac. Les noix sont rares et chères, on les payait ce matin au marché de Périgueux pour Paris, Bordeaux, l'Angleterre et l'Amérique, de 17 à 18 fr. les cent litres. Pour le bétail nous avons eu une hausse persévérante. Les porcs, surtout les jeunes, sont hors de prix. Il en est de même des bêtes à cornes, particulièrement de celles destinées au dressage. Le piétin règne dans beaucoup d'étables et semble prendre un caractère épidémique. Cette maladie dans nos contrées est rarement mortelle, mais elle épuise les animaux qu'il faut ensuite très-longtemps pour remettre en état. Heureusement nous pourrons les bien soigner cet hiver, les provisions ne nous manquant pas pour cela. En somme l'année a du bon et du mauvais pour le cultivateur. Plus pourtant du dernier que du premier. Il paraît qu'en 1872 la production du tabac, qui est d'excellente qualité dans le département de la Dordogne, y prendra sensiblement de l'extension. Plusieurs communes viennent d'être autorisées à se livrer à ce genre d'industrie et l'on espère que leur nombre s'accroîtra encore. Ce sera justice du reste. Des réclamations fondées, dont notre Société départementale s'est résolûment fait l'écho, se sont élevées contre le mode d'expertise. On s'occupe d'y faire droit au moins dans une certaine mesure.

« Tous nos agriculteurs ont suivi très-attentivement le mouvement électoral pour le Conseil général. Malheureusement la politique y a beaucoup trop de part, et nous avons perdu bon nombre de ceux qui nous représentaient à notre assemblée départementale. Nous en avons acquis il est vrai par contre, et plusieurs des nouveaux élus nous arriveront à la Société départementale; les ballottages nous en procureront encore d'autres, mais il est à craindre néanmoins que nous n'ayons dans le Conseil moins de collègues et de défenseurs autorisés qu'auparavant. Pourtant nous y voyons siéger dès aujourd'hui, comme précédemment, notre président, un de nos vice-présidents et plusieurs de nos principaux agriculteurs. »

Dans l'Auvergne, le mal des montagnes ou charbon a reparu. On le traite heureusement par l'acide phénique, ainsi que le constate M. Bayard dans la note qu'il nous envoie de la ferme-école de la Chassagne (Cantal), à la date du 3 octobre:

« Le *mal de montagne*, encore appelé affection charbonneuse, a reparu cette année dans les montagnes d'Auvergne. Un grand nombre de vacheries ont beaucoup souffert de cette maladie; mais les pertes ne sont pas, à beaucoup près, aussi grandes que les années précédentes, grâce à l'empressement que mettent les propriétaires à invoquer le secours d'hommes spéciaux, de vétérinaires. Effrayés des

derniers désastres, ils ne laissent pas le fléau se propager, s'invétérer dans leurs troupeaux, avant de prendre leurs mesures préventives. La maladie va tous les jours diminuant d'intensité. L'emploi de l'acide phénique ne laisse plus aucun doute; par sa propriété éminemment antiseptique, il offre les plus grandes garanties thérapeutiques et prophylactiques, pour arriver à la guérison des animaux atteints de cette affection charbonneuse; nous avons tous les jours de nouvelles preuves de son efficacité. Nos vétérinaires n'hésitent plus à en faire usage; ils vont, à coup sûr, aux premiers symptômes de la maladie, et ils réussissent presque toujours, pourvu que le mal ne soit pas arrivé à ses dernières phases. Les vachers même, à défaut de vétérinaires, administrent avec succès l'eau phéniquée. 10 à 12 grammes d'acide phénique et 1 litre d'eau suffisent pour guérir un animal d'espèce bovine atteint du mal de montagne.

« Les semailles sont terminées depuis une quinzaine de jours. La rentrée des regains a été interrompue par les dernières pluies de septembre. — On continue le battage des céréales. L'état des vacheries est bon; elles n'ont pas souffert dans les pâturages. La production fromagère sera sensiblement supérieure à celle de 1870. »

Dans les Landes, les résultats des diverses récoltes sont aussi très-variés. La vendange médiocre, le maïs assez bon, les betteraves moyennes, le tabac très-médiocre, mais un ensemble insuffisant, tel est le résumé de l'appréciation que M. du Peyrat nous envoie de Beyrie, à la date du 1er octobre:

« Température moyenne du mois 21°.05, moyenne des minima 17°.48, moyenne des maxima 24°.63, minima absolu 14°.80 le 27, maxima absolu 31°.50 le 1er et le 2. La température moyenne du mois 21°.05 est encore très-élevée, la moyenne de 20 ans n'étant que de 18°.824. Cette augmentation de température persiste depuis l'année 1864, particulièrement pour les années 1865 et 1868. A quoi cela tient-il? nous ne pensons pourtant pas que la chaleur augmente sensiblement, car, en prenant la moyenne d'une période de 10 années, elle doit être à très-peu près au même degré. La pluie n'a pas cessé du 6 au 25, pendant 14 jours presque consécutifs, plus forte averse 21 millimètres le 17. — Pluie totale du mois 99mm.25 — la moyenne générale de 20 ans est de 73mm.49 — 3 jours de brouillard, 12 jours de rosée, 8 orages dont le plus fort a eu lieu le 17 — 7 jours de beau soleil, 19 jours demi-couverts et 4 jours sombres, 13 jours de vents de la région de l'Est et 17 jours de la région de l'Ouest.

« Après la sécheresse d'août, nous avons eu les pluies persistantes de septembre qui étaient nécessaires pour les labours des amblaves d'automne, mais elles ont souvent contrarié les travaux de la saison. Nous avons séché avec peine les fourrages de maïs que nous n'avons pu consommer en vert et les regains des prairies n'ont pu encore être fauchés. — La récolte du tabac est terminée et le résultat en sera médiocre. Les haricots sont également rentrés et la récolte est une très-bonne moyenne. Les labours pour les emblaves d'automne sont commencés et s'effectuent dans de très-bonnes conditions. Les vendanges des vignes blanches ont été faites dans la seconde quinzaine de septembre, la récolte donne des résultats très-divers, tel vigneron se plaint, tel autre obtient plus qu'il ne pensait; notre rendement jusqu'à présent est de 34 hectolitres à l'hectare (moyenne de la contrée 30 hectolitres); nous croyons à une vendange au-dessous de la moyenne en général et nous craignons que la qualité des vins ne soit fort inférieure à celle de l'année dernière. La vigne cette année a éprouvé bien des fléaux : la gelée, la coulure, la brûlure, une maturité inégale trop accélérée ou trop retardée, enfin la pourriture par l'excès des pluies. La récolte du maïs paraît satisfaisante, elle n'est pas encore commencée. Les betteraves sont assez belles et la récolte dépassera la moyenne ordinaire. Malgré ces deux avantages la récolte de 1871 sera en somme aussi mauvaise que celle de 1870, où la moisson du blé fut seulement abondante et tout le reste très-insuffisant, surtout les maïs et les fourrages. Toutes les calamités sont venues avec l'invasion des barbares tudesques pour nous appauvrir.

« L'état sanitaire de la contrée est maintenant assez satisfaisant, il n'y a plus de variole, il existe seulement quelques cas de fièvre typhoïde et de dyssenterie plus ou moins intense. La mortalité a considérablement augmenté dans cette contrée pendant l'année 1870-1871; outre la perte de ses enfants aux armées, les mobiles

et les mobilisés qui nous sont revenus ont apporté le germe de plusieurs maladies et un assez grand nombre sont revenus pour mourir près de leurs familles. La guerre est le plus grand fléau de l'humanité, la perte des hommes et des animaux auxiliaires indispensables de leurs travaux, la ruine de l'agriculture et de toutes les industries, la misère partout, et les affections morales qui faussent les esprits et paralysent les cœurs. Que de malheurs n'a pas produits cette horrible guerre; que de chagrins sont venus abîmer les âmes sensibles! Tout le monde le sait pour les avoir éprouvés! Combien de familles pleurent leurs enfants. Cependant, les peuples qui se disent civilisés ne font encore rien pour exiger l'établissement définitif de la paix entre les nations. — Nous ne concevons plus la guerre que pour conquérir la paix générale en Europe. Cette guerre doit nécessairement arriver ou notre civilisation serait dans la plus fausse voie. »

A la date du 13 octobre, M. de Moly nous écrit de Montgiscard (Haute-Gironde) un résumé relatif à la production des céréales et à l'état actuel des travaux. Les hauts prix pour les campagnes compensent le défaut de quantité. Ce sont surtout les villes, dit-il, qui souffriront de la situation. Les maïs ont beaucoup donné. M. de Moly s'exprime ainsi :

« La fin du mois de septembre, le commencement d'octobre ont été bons pour l'agriculture de nos contrées; des pluies abondantes, mais non excessives, ont à peine interrompu les travaux extérieurs préparatoires des semailles d'automne presque terminés; ils vont permettre de commencer celles du blé. On a déjà fait beaucoup d'avoines et lins d'hiver, les seuls à peu près que l'on fasse dans les contrées du Sud-Ouest. Espérons qu'ils résisteront même sans peine aux froids de l'hiver. La seule chose peut-être regrettable, c'est la rareté de bons blés de semence; ils sont hors de prix, et la plupart des petits propriétaires surtout sèmeront ceux qu'ils ont récoltés et qui laissent fort à désirer pour leur qualité. Seulement ils sont généralement exempts de mauvaises graines. La récolte des maïs s'achève dans les meilleures conditions. On les porte déjà sur les marchés et ils sont comme le blé vendus à un assez haut prix. Au résultat les campagnes n'ont pas trop à se plaindre de leur situation, pourvu que les rigueurs de l'hiver n'amènent pas une trop longue interruption dans le travail des ouvriers. L'accroissement d'impôts malheureusement indispensables pèseront beaucoup moins sur les campagnes que sur les villes. »

Dans l'Hérault, où la vigne a pendant tant d'années successives créé des fortunes considérables, un revers a éclaté cette année. Le résultat des vendanges y est des plus tristes, ainsi que nous l'écrit de Lunel, dans les termes suivants, M. Sauvajol, à la date du 12 octobre :

« Les vendanges ont donné le plus triste résultat dans les belles plaines, si fertiles, de notre localité et de celles des communes environnantes. Nous avons dans l'ensemble de un tiers à une demie d'une récolte ordinaire, et les vins, récoltés par des pluies continuelles, sont sans couleur et sans vinosité. Ce triste résultat a été amené par les froids rigoureux de l'hiver dernier, qui ont tué la plus grande partie des coursons et même une grande quantité de souches. La taille sera fort difficile, nécessitera des ouvriers habiles, et il faudra plusieurs années pour reconstituer les souches. Les vins vieux sont fort recherchés et ont éprouvé une forte hausse; ce qui s'obtenait au mois d'août de 8 à 9 fr. l'hectolitre se paye actuellement 17 à 18 fr. »

Le fait saillant qui résulte, comme on peut le voir, de notre correspondance, consiste dans la constatation de très-médiocres vendanges faites tardivement et dans le plus grand nombre de localités par un temps contraire. C'est un malheur dans une année où il faudrait beaucoup récolter pour beaucoup vendre à l'étranger et faire ainsi rentrer en France une partie des sommes énormes que l'Allemagne nous enlève.

J.-A. Barral.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE AGRICOLE PAR L'ARMÉE EN TEMPS DE PAIX.

Les événements extraordinaires survenus en France ont montré les vices de son Gouvernement et de son administration militaire; aussi avons-nous été vaincus avec une promptitude qui a étonné tous les peuples étrangers comme nous-mêmes. Le temps des réformes est donc venu, si nous ne voulons nous laisser entraîner dans la décadence en toutes choses. On est assez généralement d'accord, malgré nos divisions politiques, sur la loi du recrutement militaire qui ne tardera pas d'être discutée, et dont le rapport a été présenté à l'Assemblée nationale; le principe de cette loi est que le service militaire sera désormais obligatoire pour tous les Français sans aucune exception, sauf le cas d'infirmité ou de faiblesse de constitution, légalement constatée, rendant un homme tout à fait impropre au service.

D'après ce projet de loi, tous les Français seraient militaires depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de trente-cinq ou quarante ans; il est évident que l'on établirait ainsi une armée formidable pouvant résister, à un moment donné, à l'Europe entière; mais la sagesse du Gouvernement ne réunira jamais cette immense armée, qui ruinerait nos finances et notre agriculture. Il se bornera à appeler sous les drapeaux le strict nécessaire, chaque Français ne servira activement que pendant deux ou trois ans, mais tous serviront à leur tour et feront ensuite parti de la réserve pendant le même temps. Chaque Français, après ce temps écoulé, sera vétéran jusqu'à l'âge de quarante ans et ne pourra être rappelé au service qu'en cas de guerre, où 2 millions d'hommes exercés pourront au besoin être armés pour défendre la patrie en danger.

Nous recommandons comme indispensable à cette loi l'article additionnel suivant : Les élèves de toutes les écoles supérieures ou spéciales d'instruction publique seront provisoirement dispensés du service militaire à la condition de satisfaire à leur sortie de l'école avec le grade qu'ils auront acquis par leur instruction, après quelques mois de service sous les drapeaux et après des examens sérieux. Cette nouvelle disposition de la loi militaire nous paraît absolument nécessaire au développement des progrès des sciences et des lettres, qui assurent la supériorité des nations.

Telle est, en peu de mots, toute l'économie de la loi militaire. Par cette loi, l'Etat, pouvant augmenter l'armée à volonté chaque année, devrait faire étudier de suite son emploi, pendant la paix, à l'agriculture et aux travaux publics, afin d'atténuer les dépenses par l'effet utile que rendrait l'armée nationale, restant toujours sous les armes et prête à combattre l'ennemi.

I. — M. Coignet, ancien officier supérieur, vient de publier un article très-intéressant sur l'emploi des militaires en garnison, aux travaux du jardinage; plusieurs essais ont été faits à diverses époques et ont toujours réussi. Cette bonne pensée devrait être appliquée dans toutes les garnisons pour occuper utilement les loisirs des militaires cultiva-

teurs et ne pas leur laisser oublier tout à fait leur métier; le bien-être du soldat serait augmenté par l'abondance des légumes frais à leur ordinaire, qui n'est pas assez varié ni assez herbivore. Un plus grand avantage encore serait de maintenir l'intelligence et le moral du soldat par l'habitude du travail agricole dont la France a tant besoin pour prospérer. Mais cet emploi des soldats en garnison serait fort loin de suffire pour faire prospérer l'agriculture, il faudrait arriver graduellement à ce qu'une partie de l'armée fût employée à de plus grands travaux d'utilité générale.

II. *Instruction agricole.* — Il serait très-facile, sans nuire au service militaire, de détacher un nombre plus ou moins considérable de soldats de bonne volonté qui préféreraient le travail agricole à la vie oisive des garnisons. Ils seraient exclusivement choisis parmi les cultivateurs et les artisans pour former des compagnies d'élite employées aux travaux de l'agriculture et aux professions qui s'y rattachent: en première ligne, la forge, le ferrage des animaux, le charronnage, la réparation des harnais et quelques autres états accessoires. Ces compagnies, composées seulement de 100 hommes au plus, seraient employées pendant trois ans dans des fermes spéciales, exploitées aux périls et risques d'un directeur civil ou militaire ayant fait ses preuves de capacité agricole et qui serait responsable de l'exécution des règlements envers l'Etat. Ces compagnies spéciales travailleraient sous la surveillance incessante de sous-officiers de l'armée sous les ordres immédiats des directeurs des fermes, et non sous les ordres de leurs officiers, qui resteraient dans leurs régiments respectifs; elles seraient d'ailleurs strictement soumises à la discipline et aux lois militaires, et tout mauvais sujet serait renvoyé à son régiment par le directeur avec recommandation.

Les compagnies spéciales des fermes, en formant de bons cultivateurs, fourniraient également des ouvriers pour les armes spéciales, et cette institution tout à la fois militaire et agricole, rendrait par la suite les plus grands services à l'armée, à l'industrie, à l'agriculture, puisque les ouvriers qu'elle aurait produits répandraient partout les bonnes pratiques, après avoir fait leur temps de service militaire.

Si le Gouvernement voulait entrer dans la voie féconde que notre vieille expérience nous permet de lui indiquer, car nous avons employé avec succès des compagnies militaires dans de grands travaux en France et dans les colonies, il devrait se hâter de faire étudier le projet d'organisation intérieure des fermes militaires agricoles, à peu près sur les bases générales suivantes.

Les dépenses d'entretien des militaires apprentis des fermes seraient supportées partie par le département de la guerre et partie par le département de l'agriculture. La subvention de la première année serait employée à construire les vastes bâtiments de la ferme pour loger convenablement cent hommes et cent animaux environ, de grands hangars et des ateliers à couvert pour les industries accessoires. Les heures des travaux agricoles varieraient selon les saisons et les besoins urgents de la culture, moisson, fenaison, vendange, etc. En général, les journées seraient de six heures pendant l'hiver et de huit heures pendant l'été; le reste du temps serait employé à l'instruction militaire

et professionnelle : exercices et marches, lecture, écriture, calcul, et, pour les ouvriers les plus intelligents, dessin graphique, notions de mécanique appliquée à la construction des instruments, à l'aménagement et à la distribution des eaux. Pendant les mauvais temps les apprentis-ouvriers travailleraient dans les ateliers à couvert surveillés par des contre-maîtres sous-officiers qui leur apprendraient à réparer et à construire de bons outils, les véhicules de la ferme et l'entretien des machines.

Les ouvriers militaires des fermes recevraient un pécule de 200 à 300 francs à leur sortie de l'école, proportionnellement à leur mérite. Des récompenses seraient en outre allouées sur les fonds de l'agriculture par un jury spécial, présidé par le directeur de la ferme, aux meilleurs sujets qui auraient fait le plus de progrès et rendu le plus de services.

Par ce projet, le département de la guerre qui enlève les forces viriles de l'agriculture, amoindrirait un peu ce mal inévitable ; ce département en profiterait d'ailleurs lui-même en cas de guerre par les bons ouvriers militaires, qu'il pourrait lever conformément à la loi qui sera bientôt rendue. Cette loi devrait être combinée de manière à venir un peu en aide à l'agriculture nationale, qui souffre et languit sur la plus grande étendue du pays faute de bras intelligents pour la faire prospérer.

Si messieurs les ministres de l'agriculture et de la guerre voulaient bien se concerter pour faire étudier les détails d'exécution de l'utile institution, que nous indiquons d'une manière trop sommaire, et proposer une loi spéciale à l'Assemblée nationale — *ou plus simplement introduire un article additionnel à ce sujet dans la loi militaire* — nous sommes convaincu qu'après quelques années cette institution porterait les meilleurs fruits. Il ne s'agirait d'abord que de quelques essais peu dispendieux ; en marchant lentement, mais en marchant toujours en avant, on arrive plus sûrement et plus vite par l'expérience acquise.

III. — Indépendamment des grands établissements d'instruction pratique que nous venons d'indiquer, on pourrait envoyer des compagnies dans les communes rurales qui y seraient campées. Elles seraient commandées par des officiers, et les soldats seraient loués à la journée aux cultivateurs à des conditions équitables qui seraient fixées d'avance par chaque Conseil général de département.

Les compagnies isolées dans les campagnes formeraient des stations provisoires et pourraient être très-utilement employées aux réparations des chemins vicinaux qui pourraient ainsi être enfin terminés, aux routes de toutes les classes, aux travaux publics en général, selon les besoins des contrées où elles séjourneraient temporairement. Il s'agit d'habituer graduellement l'armée à construire des travaux d'utilité générale et publique. Les officiers ont été en général opposés jusqu'à présent à ce double emploi de l'armée, parce qu'ils ne se sont pas rendu compte des grands services qu'elle pourrait rendre et de l'avantage pour eux-mêmes de s'instruire dans les arts utiles dont ils feraient leur profit lorsqu'ils quitteraient le service militaire. Ces officiers deviendraient de bons agriculteurs ou des ingénieurs pratiques, et contribueraient à la grandeur de la France encore plus que par leur bra-

voure, car la guerre entre les peuples entraîne d'abord leur ruine et finit tôt ou tard par la décadence. Prenons-y garde pendant qu'il en est temps encore. La richesse nationale ne peut se produire que pendant la paix, et s'il faut entretenir une grande armée pour l'obtenir, il semblerait naturel d'occuper celle-ci à des travaux productifs.

Avec la nouvelle loi projetée, l'Etat pourrait entretenir un plus grand nombre de soldats sans que les dépenses soient sensiblement augmentées, puisque les services rendus par l'armée seraient naturellement rétribués par les travaux publics. Ces ouvriers, soumis à la discipline militaire et paternellement conduits par les ingénieurs, y trouveraient de grands avantages, ils seraient plus dociles, plus moraux que les ouvriers civils dont la direction devient de plus en plus difficile. Puisque le service militaire sera bientôt obligatoire pour tous, on arrivera nécessairement à ce que les ouvriers civils aient tous fait leur apprentissage en servant la patrie, et ils prendront des habitudes d'ordre en obéissant à leurs supérieurs, au lieu de se mettre en grève ou en révolte contre la société. Pour obtenir un si grand résultat, il faut surtout conduire les ouvriers paternellement et les instruire de leurs devoirs sociaux au lieu de ne leur parler sans cesse que de leurs droits, comme on ne l'a que trop fait depuis longtemps. Les droits et les devoirs sont solidaires, et la société ne saurait se maintenir et continuer ses progrès sans que la connaissance des uns et des autres soit généralement répandue.

L'emploi d'une partie de l'armée et de la réserve en temps de paix aurait la plus heureuse influence sur la prospérité générale. C'est une expérience à faire du plus haut intérêt et l'une des idées les plus fécondes, dans la situation actuelle du pays, pour accroître la richesse de la France et la replacer à la tête des nations, dont les mauvais gouvernements l'ont fait déchoir. Nous sommes persuadé que cela est possible en choisissant bien les aptitudes parmi les militaires de bonne volonté habitués au travail manuel, que la nouvelle loi mettra nécessairement à la disposition de l'Etat.

Il nous faut une grande armée pour parer à tous les dangers dont nous pouvons être menacés; c'est une dépense considérable qui affaiblit toutes les forces productives, et, dans la situation actuelle, il faut trouver les moyens d'employer l'armée à des travaux d'utilité publique, en attendant qu'elle se lance en masse contre l'ennemi qui oserait attaquer la France. Espérons qu'à l'avenir elle ne sera plus prise au dépourvu de tout ce qui est nécessaire à sa défense.

Aug. du Peyrat.

LA FERME DE NEW-POWRCELLES ET SES PORCHERIES.

C'est par les plus hautes sympathies et les plus nobles encouragements que New-Powrcelles, dont la figure 4 donne l'aspect pittoresque, a été relevée de ses cendres. Après l'incendie qui survint dans la nuit du 23 février 1857, un autre fléau vint désoler le pays et menacer d'une ruine complète l'agriculture provençale. Une sécheresse presque décennale à la suite d'un feu subit et imprévu allait détruire, sans retour, un établissement qui commençait à rendre quelques services

d'utilité publique. Depuis treize mois, il n'y avait plus une goutte d'eau dans les puits ni dans les citernes et les fontaines tarissaient dans tous les environs. Au milieu de tels désastres les sympathies rustiques du voisinage ont à leur tour relevé des forces et des courages abattus.

La seule source de la contrée, amenée de loin, arrive maintenant en tête de la propriété : elle coule devant l'habitation, passe par les porcheries, les étables, les poulaillers, les fosses à fumier et va se répandre sur des terres naturellement inclinées où un arrosage facile et fertilisant doit assurer à l'établissement les récoltes qui lui sont nécessaires en racines et en fourrages. S'il était permis de laisser entrevoir les difficultés et tous les obstacles qu'il a fallu surmonter, on pourrait être disculpé de bien des sacrifices, les faire excuser et peut-être faire comprendre encore les consolations qui sont réservées à une retraite studieuse et active. La source du voisinage qu'il a fallu acquérir fertilisait le petit héritage d'un père de famille qui a bien voulu s'en dessaisir dans de fort bonnes conditions. Ce filet d'eau sortait à 3 kilomètres de distance au pied de la plus haute montagne de la chaîne qui sépare les bassins d'Aix et de Marseille. Il n'a pu être conduit à la ferme qu'à travers des terrains complantés en vigne et oliviers. Il n'est pas sans consolation d'ajouter qu'au milieu des lumières et des richesses méridionales il serait difficile de rencontrer de meilleurs procédés tant de la part du possesseur de l'eau acquise que de celle des tenanciers des parcelles traversées.

C'est dans ces circonstances qui peuvent ne pas être tout à fait indifférentes ni inutiles à connaître, au moment de la prise de possession et de l'entrée en jouissance d'avantages en quelque sorte inespérés, que New-Powrcelles peut se présenter enfin avec quelque assurance et raviver ce bienveillant intérêt qui, depuis le rang le plus élevé jusqu'aux rangs les plus infimes, ne s'est jamais démenti. De la part des sociétés et des comices agricoles de nos contrées, cet intérêt a été poussé si loin qu'il a fallu déclarer au dernier concours d'Aix, en septembre 1864, que désormais New-Powrcelles ne devait présenter ses produits que hors concours. Pas plus aujourd'hui que jadis, il ne faut fatiguer ni décourager de modestes et laborieux concurrents par des exhibitions hors ligne. En indiquant ce commencement de prospérité et les espérances d'un avenir qui doit faire redoubler de zèle et de soins chez l'éleveur et de confiance chez l'engraisseur, il importe d'esquisser la situation générale, les ressources particulières, les besoins réciproques et les moyens d'exécution qui ne doivent cesser de se préparer de loin et de près. Jadis, de Jussieu apportait dans son chapeau le cèdre du Liban. Il fallut cette sollicitude du martyr patriotique pour introduire en France le géant qui croît aujourd'hui dans les plus beaux parcs et dans toutes nos forêts.

Il y a peu d'années, une nouvelle espèce porcine était à peine connue en Provence : aucun établissement ne s'était encore formé sur des plans étudiés et avec les types des plus grandes races étrangères. Après avoir visité les plus belles porcheries d'Angleterre, du nord et du centre de la France, il a fallu se mettre à l'œuvre dans le pays qui était le moins préparé à l'élevage et le plus enclin à la routine. Cette œuvre a été

tentée : elle s'exécute avec une persistance éprouvée et s'accomplit avec un succès désormais assuré.

C'est au milieu d'une forêt de chênes et de pins, entre la Sainte-Victoire et le Pilon-du-Roi, sur un plateau d'où l'on découvre le mont Ventoux et le Luberon, les hauteurs des Alpes depuis Lure jusqu'à leur dernière inclinaison à la mer, aux étangs de Berre et de Marignane; c'est au centre du département des Bouches-du-Rhône (fig. 5), en vue du Gard, de Vaucluse, des Basses-Alpes et du Var, à 15 kilomètres d'Aix et à 25 de Marseille, que s'élèvent modestement New-Powrcelles et ses porcheries. Cette situation entre deux grandes villes et à demi-



Fig. 4. — New-Powrcelles-lès-Gardanne (Bouches-du-Rhône).

journée des marchés donne toutes facilités pour le débouché des produits et le transport des denrées. Les retours du soir se trouvent sans frais par les ventes du matin et procurent ainsi des avantages inappréciables pour l'alimentation quotidienne des animaux.

Ces avantages, qui se multiplient et se renouvellent chaque jour, avaient été favorisés jusqu'ici par les autorités publiques et le sont encore par les industries particulières; chacun nous cédait toujours plus volontiers des résidus et des engrais qu'il était impossible d'obtenir ailleurs avec autant de facilité et moins de frais. Mais après l'incendie et la sécheresse, il a fallu subir le contre-coup d'influences politiques qui passeront aussi. En attendant, la vente du bois de chauffage et des

fagots pour les fours assure d'une manière plus certaine des ressources précieuses et invariables pour l'établissement. Ces travaux dans les bois et dans les autres parties de terres éloignent la pauvreté. Et malgré le secours qui nous vient du pénitencier voisin, il y a toujours des terrassements, des défrichements et des plantations qui permettent de recevoir ceux qui se trouvent accidentellement sans travail dans les communes adjacentes au plus vaste plateau houiller du Midi. C'est ainsi qu'on peut soulager ceux qui souffrent dans les chômages imprévus ou ceux que les infirmités et l'âge éloignent de ces pénibles travaux. Ensuite les résultats si satisfaisants de la caisse d'épargne font le reste.

Sur les murs de la ferme se trouvent des inscriptions portant des préceptes et des injonctions qui sont mises en pratique. Il a fallu enseigner par l'exemple et être de son temps. Aujourd'hui, il faut épargner la peine aux hommes, adoucir leurs travaux, utiliser le temps et tout économiser pour le bénéfice et le bienfait du travail. Ce ne peut être en vain que l'on se trouve dans le voisinage des mines, des usines, des producteurs les plus ingénieux et qu'on voit tout ce que peuvent rendre la houille, les machines qui la font sortir de terre et celles qui ensuite mettent tout en mouvement. Dans les champs comme dans l'industrie, c'est l'homme, esprit et corps, qui doit mettre à profit tous les avantages dont il peut disposer. Il faut donc tout aménager et tout tourner vers le travail et l'économie, c'est-à-dire vers le produit et le profit.

C'est dans ces vues que nos services se font et s'activent à travers un petit tunnel et à l'aide de chemins de fer qui entourent la ferme et desservent les porcheries. A l'aide de cette miniature, à l'aide de ce petit bout de chemin de fer, passant par son tunnel sous la ferme, s'enlèvent dans des wagons appropriés et en un clin d'œil, de lourdes rations, distribuées trois fois par jour aux animaux, tandis que les engrais sont transportés avec la même rapidité dans les fosses.

Nos étables sont aussi saines qu'à Windsor, où un prince si regrettable avait tant soigné une ferme modèle réellement et essentiellement productive. Les porcheries sont déjà garnies d'une cinquantaine de laies, d'environ 3 verrats et d'à peu près un millier de gorets par année, avec aménagement nécessaire pour une production qui peut être poussée au delà. Deux rangs de loges spacieuses sont construites sur un plan incliné. Les animaux reposent sur des planchers en bois, horizontalement et régulièrement percés, d'où les eaux fumeuses s'écoulent naturellement dans les fosses à fumier, placées elles-mêmes sous des hangars couverts et aérés. Le petit chemin de fer qui part des cuisines placées sous des hangars abrités, coupe en deux des silos qui pourront contenir cent mille kilog. de pommes de terre, autant de betteraves, et les récoltes en grains de plusieurs années. Ces dépôts souterrains placés sous le plateau même de la ferme, à l'abri de toutes les intempéries d'air, de lumière et de chaleur, devront contenir et conserver intactes toutes alimentations et toutes provisions nécessaires.

D'après les feuilles officielles de l'agriculture, le bilan de nos dernières récoltes indique le Midi comme la province la moins favorisée de France. Lorsqu'on a signalé les ravages et la persistance de l'oïdium, la durée de la sécheresse, la succession de quelques orages passagers,

on a oublié un autre fléau, non moins terrible et tout aussi inexorable. Depuis nombre d'années plusieurs épizooties ont décimé pendant l'été la race porcine de cette région. La contagion s'est étendue avec violence dans plusieurs cantons du voisinage et dans des arrondissements

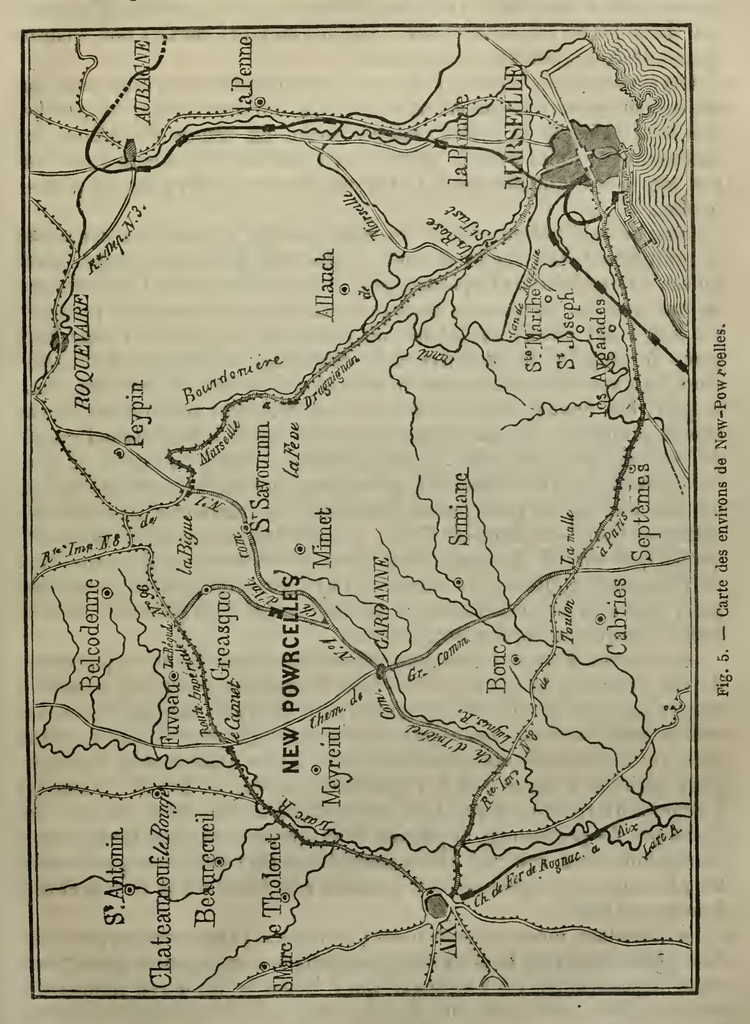


Fig. 5. — Carte des environs de New-Powrcelles.

habituellement fort sains. New-Powrcelles seule est constamment restée hors de toute atteinte meurtrière ; aucun sujet n'a jamais donné de signes de maladie, ni d'indisposition de quelque nature que ce fût. Nos gorets, avec quelques soins de la part de l'engraisseur, ont aussi généralement résisté, même dans les localités basses et mal disposées.

La désinfection des matières organiques en putréfaction a dû être sérieusement étudiée et sévèrement pratiquée. Les livres que publient les académies de médecine, les travaux des savants de l'époque, Corne, Demeaux, Renauld (d'Alfort), Bouley, Velpeau, traduits en application journalière et sur place, atteignent ici leur but. La science qui resterait dans les livres serait stérile comme seraient stériles nos champs sans culture et surtout sans engrais.

Ces avantages ne s'obtiennent pas sans une sollicitude incessante qui seule peut assurer le succès en agriculture. En tout temps, les porcheries sont balayées et lavées chaque matin. En temps d'épidémie les auges sont frottées avec le thym et le romarin de nos bois, deux fois par jour; les fumigations à la Guyton-Morveau sont presque permanentes.

Dans cette situation et avec les résultats déjà obtenus, les demandes se multiplient. Des registres sont établis afin que chaque engraisseur puisse être satisfait aux époques qu'il a fixées lui-même. Les livraisons se font tous les jours, mais plus particulièrement le samedi. Lorsqu'il y a lieu à des envois au dehors, on transporte les animaux jusqu'aux gares de chemin de fer d'Aix et de Marseille, ou jusqu'à destination dans les départements voisins et avec chars destinés à cet effet. Pour le prix, ces envois sont calculés sur les distances parcourues, et par tête de pourceau : ils sont essentiellement établis autant dans l'intérêt de l'éleveur que dans celui de l'engraisseur, c'est-à-dire qu'il ne peut être question que d'indemniser un vendeur qui ne veut pas spéculer et un acheteur qui ne peut pas se déranger. On parvient à ce double résultat en fixant ce transport à 0 fr. 50 par chaque kilomètre parcouru, quelle que soit la distance. C'est ainsi qu'un envoi quelconque fait à 20 kilomètres coûtera, par exemple, 10 fr. pour indemniser le conducteur, le cheval, le porcheron et la nourriture qui aura pu être donnée en route, lorsque le trajet sera plus long.

Si le succès d'un établissement dépend du débouché et du placement de ses produits, la porcherie de New-Powrcelles peut déjà aspirer à rendre quelque service à l'agriculture du pays, au ménage du pauvre et à la table du riche. Les demandes se sont déjà multipliées de toutes parts, et avec un tel empressement qu'il a bien fallu établir des registres, destinés à assurer et à régulariser un service qui dût permettre à chacun de recevoir à son tour les produits en état d'être livrés. L'engraisseur de profession, le paysan et sa femme n'ont pas tardé alors à comprendre et à voir par eux-mêmes l'avantage des races améliorées, les plus aptes à l'engraissement précoce, à la bonté de la viande et à la beauté des lards.

Le caractère même de nos bêtes participe à l'amélioration générale. Nos porcs moins turbulents sont plus disposés au repos et à une douceur inaccoutumée en Provence. Dans l'échelle des êtres immondes, on peut donc, avec beaucoup de soin et un peu d'intelligence, obtenir les mêmes résultats que dans l'échelle des êtres humains. Tout se tient et se lie dans ce monde; le progrès peut pénétrer partout. C'est peut-être à New-Powrcelles qu'on n'a pas vainement tenté de résoudre ces problèmes, assez importants à notre époque : Engraissement précoce; — production supérieure des chairs; — bon marché pour le mé-

nage; — vente au meilleur prix; — manipulation plus convenable à la boucherie. A Aix, le charcutier Bayol donne de nos porcs 3 francs de plus par 40 kilog. que pour la race ordinaire.

Des primes sont également accordées par New-Prowrcelles aux engraisseurs habiles et les ventes sont toujours maintenues au même prix. Les pourceaux cédés après castration et sevrage ne sont livrés qu'au prix fixe de 25 fr. par tête. Ce prix est invariable, alors même que le prix des porcs est partout plus élevé. Lorsque la livraison se fait par dizaine, le onzième est livré gratis. L'engraisseur qui obtient le poids le plus élevé reçoit chaque année, mais seulement dans le canton de Gardanne et dans l'arrondissement d'Aix, un pourceau qui lui est livré gratis et à son choix.

En 1847, un des fermiers de la terre de Valabre livrait au charcutier Turrel deux porcs qui ont pesé 552 kilog. L'un fut du poids de 322 kilog. ou 8 quintaux en 22 mois. En novembre 1853, le boulanger Coulomb faisait abattre à Aix un porc gras qui, à 11 mois, pesait 280 kilog.

Pour les sujets destinés à la génération, les jeunes mâles ne se vendent pas à moins de 100 fr. et les jeunes femelles à moins de 50 fr.

La ferme et ses dépendances, placées au milieu des bois et assez loin des terres cultivées, peuvent être également adaptées à l'amélioration de tous les animaux de basse-cour; on trouve donc à New-Powrcelles : Paons blancs et autres; — dindes blancs et autres; — pintades blanches et grises; — races de volatilles : Brahma-Pootra, — Houdan, — Fléchois-Crèvecœur, — Cochinchinois, etc., etc. — Canards de Mogador, du Labrador, blancs, noirs et autres espèces. — Pigeons de toute race. Pour toutes les demandes, en œufs et autres objets, on doit s'adresser au gérant des fermes, par lettres affranchies, afin de s'entendre pour les expéditions et les prix; on est prié d'indiquer en retour, quand il y a lieu, si l'on peut obtenir des racines et toute nourriture destinée aux animaux des fermes.

Depuis bien des années, on obtient de la rive droite et de la rive gauche de la Durance et de nos environs des pommes de terre, betteraves, citrouilles et autres produits au prix de 2 fr. les 100 kilog., transport non compris. Comme l'établissement se trouve presque placé entre Aix et Marseille, les charretiers des pays voisins, qui font ces transports, reçoivent un bon accueil à la ferme, et, après avoir livré leur chargement, continuent leur voyage par une très-belle route qui, sur une pente douce et facile, conduit à Marseille par Saint-Savournin, Bourdonière, la Rose et Saint-Just.

Deleuil.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XXIII. — Séance du 28 juillet.

Présidence de M. le comte de Bouillé.
Le procès-verbal est lu par M. de Montlaur, secrétaire.

---

1. Voir les dix-neuf premiers articles, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305, 352, 387, 432 et 471 du tome II.

A propos des subventions aux Comices agricoles, dont il a été question dans la dernière séance, et qu'il serait si important de conserver au budget, M. de Vogué dit qu'il consent très-volontiers à ce qu'on supprime les sommes employées aux sortes de fêtes qui accompagnent les concours et qui aujourd'hui, au milieu de nos patriotiques douleurs, ne sont guère de saison, mais que ce qui est consacré à des encouragements, de quelque espèce qu'ils soient, doit être maintenu. Sans doute, ajoute-t-il, il faudra venir au secours de ceux qui ont souffert, mais donnera-t-on seulement aux agriculteurs des pays envahis? — M. de Montlaur répond que cette question a été soulevée vendredi dernier, et que le procès-verbal a reproduit ce qui s'était dit. On voudra bien s'y rapporter.

M. de Bouillé insiste surtout sur la nécessité urgente de distribuer des semences aux cultivateurs hors d'état, par suite des faits de guerre, de s'en procurer. Il rappelle que le Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France, dans une de ses dernières séances, a voté une somme de 25,000 fr. pour être employée ainsi. Mais c'est là de la charité privée, et il est nécessaire que des secours sérieux pour cet objet soient donnés par le ministère.

M. de Féligonde désire que le Gouvernement fasse une distribution aussi juste que possible entre les départements atteints, et qui ont si grand besoin qu'on vienne à leur aide; puis cela fait, qu'on les charge eux-mêmes de répartir les fonds entre les cultivateurs qui ont souffert. Il ajoute que ce n'est pas partout qu'on a un très-grand besoin de semences. Dans les départements du Centre, par exemple, selon lui, les métayers, qui ont fait des sacrifices énormes, auront la possibilité de se procurer les semences nécessaires, mais sont hors d'état d'acheter des instruments d'agriculture et les étalons de l'espèce bovine, qui leur sont indispensables. Revenant aux concours et comices agricoles, et aux subventions qu'il serait si regrettable de leur voir retirer, il ajoute que voilà le moment d'agir, que c'est à l'époque où nous sommes qu'on prépare ces réunions et qu'il convient, par conséquent, d'appeler sans retard l'attention du ministre sur ce sujet.

Quelques observations sont échangées entre MM. Besnard et de Dampierre au sujet d'un autre passage du procès-verbal. M. Besnard, en terminant son rapport sur le vinage, a demandé que les propriétaires qui distillent soient astreints à avoir le cahier que tiennent les fabricants d'alcool.

M. de Dampierre s'élève contre cette exigence ; c'est là, dit-il, de l'exercice avec toutes les gênes qu'il impose, avec toute son impopularité; on viendra donc vérifier chez le propriétaire de vignes; c'est là une innovation qu'il repousse énergiquement.

M. Besnard répond que le préopinant a mal compris sa pensée. Il n'en pourra être ainsi que lorsque le propriétaire aura employé pour son vinage de l'alcool étranger. Il ne s'agira que d'en suivre l'emploi.

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

MM. Javal (de l'Yonne) et Paul Morin (de la Seine) demandent à faire partie de la réunion des agriculteurs de l'Assemblée nationale. Leurs noms sont immédiatement inscrits sur la liste des membres.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. le ministre de l'agriculture en réponse à la demande qu'il lui avait adressée, pour satisfaire aux désirs de la réunion, concernant les sels employés par l'agriculture. Il lui faisait remarquer, conformément aux observations qui avaient été présentées par M. Gallicher, que la rigueur de l'hiver, le manque de fourrages, la sécheresse persistante des premiers mois de l'année avaient réduit le bétail à un fort triste état, et que sur plusieurs points du territoire on signalait déjà des épizooties graves; que l'emploi intelligent et raisonnable du sel pouvait conjurer les dangers trop réels de la situation, et il réclamait la livraison de cette denrée aux cultivateurs dans les conditions les plus favorables.

Par sa lettre du 19 juillet, M. le ministre de l'agriculture veut bien l'informer qu'il a transmis sa demande à son collègue des finances, en appelant son attention sur les observations présentées au nom de la réunion et sur le vœu exprimé.

Des remercîments sont adressés au ministre.

L'Assemblée se souviendra, dit M. le président, qu'à Bordeaux on avait déjà demandé qu'on procédât dans le plus bref délai possible à la désinfection des wagons, pour éviter la propagation trop facile de la peste bovine. Il est à craindre que les compagnies aient négligé ce moyen efficace de préservation. Des animaux sains en

entrant dans les wagons, et voyageant entre deux points où le fléau n'avait pas pénétré, ont été atteints. C'est donc le matériel des compagnies qui leur a communiqué le mal. C'est là une question très-grave; il ne faut pas se lasser de réclamer pour que des précautions soient prises. Il y va de notre avenir. M. le président ajoute qu'il est à sa connaissance que des bœufs partis de la Nièvre, où la maladie n'existe pas, et se rendant dans le département du Nord, où elle n'existait pas non plus, ont été reconnus malades presque à leur arrivée; c'est donc, sans aucun doute, dans les wagons qui les avaient transportés qu'ils ont été atteints de la contagion. Les mesures de police les plus sévères, on le répète, doivent être appliquées.

On s'est adressé aux compagnies de chemins de fer, répond M. Besnard; elles ont répondu qu'elles avaient près de 6,000 wagons employés aux transports d'animaux, et qu'elles se trouvaient, par suite de ce nombre si considérable, dans l'impossibilité matérielle d'exécuter les désinfections qu'on réclame. Il pense qu'il est nécessaire d'insister de nouveau.

On n'a pas oublié que, dans une précédente séance, une commission avait été nommée pour examiner le programme d'une Société pour l'approvisionnement et l'amélioration de l'agriculture. Cette compagnie anglo-française, dont MM. Ronna et Ruiz ont déposé les statuts et exposé le but dans leur mémoire, se propose, comme on l'a dit précédemment, de fournir à nos agriculteurs, si éprouvés depuis un an, les animaux, les instruments, les semences et les engrais qui leur manquent.

M. le président donne la parole à M. Guibal, l'un des commissaires désignés.

M. Guibal analyse la note remise par les fondateurs de la Société. Selon eux, d'après la dernière statistique officielle, les trente-trois départements envahis avaient un cheptel, en 1862, d'une valeur de 2,611,217,000 fr. Le matériel agricole se montait au chiffre de 79,800,000 fr.; et avec une augmentation de 10 pour 100 sur ce dernier chapitre, pour la période de 1862 à 1870, soit 7,980,000 fr., on arrive au chiffre total de 2,698,997,000 fr., représentant tout à la fois le matériel et le cheptel agricole de cette partie de la France. Des documents qui ont été recueillis, il résulterait que la perte serait d'un tiers sur les animaux et de 10 pour 100 sur les instruments. Le déficit total atteindrait donc 862,517,000 fr. Dans les autres départements non envahis, soit par suite de fournitures faites à l'armée, soit par le manque de fourrages, soit à cause de la peste bovine, le déficit peut être évalué à 200 millions. On peut en conclure qu'il ne faut pas moins d'un milliard, toujours d'après les calculs de MM. Ronna et Ruiz, pour remettre l'agriculture dans l'état où elle se trouvait avant la guerre. Le but que se propose la Compagnie est de remédier dans le plus bref délai possible à cette situation fâcheuse, et de développer en même temps la production générale du sol. Pour cela, elle fournira aux agriculteurs tout ce dont ils ont un si pressant besoin, dans les meilleures conditions de prix et de qualité. Elle les mettra à même de rembourser leur dette à longues échéances, dix, quinze ou vingt ans. A cet effet, elle agit avec le concours d'un syndicat de capitalistes anglais qui achète, en payant comptant, dans les grands centres de production de l'Europe et de l'Amérique. Elle s'est assurée aussi des réductions de prix, atteignant jusqu'à 25 pour 100, de la part des compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur. Elle prendra enfin toutes les mesures qui sembleront nécessaires pour que le coût de l'objet demandé puisse être prouvé à l'agriculteur qui traitera avec elle. En ce qui concerne le remboursement à opérer à longues échéances par les agriculteurs, ils devront, pour que la Société puisse émettre des valeurs présentant d'indiscutables garanties, se former en associations syndicales, comme le veut la loi de juin 1865. La demande de chaque association syndicale sera garantie par le département. La Société émettra des obligations ainsi garanties pour une valeur correspondante.

Telle est l'analyse du projet de la Société. M. Guibal ne dissimule pas à la réunion que ses collègues et lui ont vu dans sa réalisation bien des difficultés. Comment pourra-t-on constater les prix d'achat, lorsque ces achats auront lieu à de si grandes distances, pour les animaux en Angleterre, en Hongrie ou en Amérique? — On répond que des hommes d'une honorabilité incontestable seront à la tête de cette grande affaire. Soit; mais répondront-ils, eux, des agents subalternes, des intermédiaires si nombreux qu'ils seront obligés d'employer? — La constatation du prix d'achat est impossible. Puis a-t-on songé à la difficulté d'acclimater les animaux venus quelques-uns de si loin et de contrées si différentes des nôtres? —

M. Guibal reconnaît que le projet est plus pratique quand il s'agit des semences, des engrais, des machines. Pour ces dernières, il est entendu que la Société ne s'adressera aux fabricants étrangers qu'autant que les usines nationales ne pourront pas les fournir. Mais cette promesse pourra-t-elle être rigoureusement tenue? Le syndicat anglais devra avoir à cœur de protéger l'industrie de son pays. En résumé, M. le rapporteur est d'avis que la réunion, dont M. le ministre veut bien prendre en considération les décisions, ne peut patronner cette Société qui, formée à coup sûr dans un but très-louable, lui paraît d'un fonctionnement difficile. Il y aurait de sa part une certaine imprudence dont elle doit se garder.

M. Buisson, membre aussi de la commission, partage l'opinion de M. Guibal. Il est bon sans doute de propager chez nous l'esprit d'association qui n'est pas assez développé, et la Société dont on vient d'analyser le programme tend à ce but; mais il voit dans le mécanisme proposé de très-grandes et presque insurmontables difficultés d'exécution.

M. de Vogué ne croit pas non plus au succès du projet proposé. Les départements n'accorderont pas la garantie qu'on leur demande. Il ne faut pas donner à ceux qui souffrent et à ceux qui veulent leur venir en aide des espérances qui ne se réaliseront pas. Il regrette de le dire, mais les moyens proposés lui semblent pécher par la base, et ce n'est pas ainsi que nous réparerons nos pertes. Le petit agriculteur, celui surtout qu'on a en vue de secourir, acceptera difficilement l'intervention des agents de la Société pour ses achats d'animaux, d'autant plus que ces animaux seront étrangers, qu'il n'en connaîtra pas les aptitudes. Lui qui discute si longuement dans les marchés qui l'avoisinent sur la valeur d'un animal qu'il connaît, et qui a peur d'être trompé, n'acceptera pas, on peut en être sûr, le bétail qu'on lui enverra. Pour ce qui est des semences et des instruments, il reconnaît volontiers que l'action de la Société sera plus aisément exercée. Il pense donc que la réunion ne doit rien dire qui puisse décourager une semblable entreprise, dont le caractère lui paraît recommandable, mais doit aussi éviter de s'engager et ne prendre aucune responsabilité.

Comme les préopinants, M. de Féligonde craint que cette introduction considérable de bestiaux étrangers, de toute race, dans notre élevage, ne soit un danger. Ces animaux, pris un peu partout, seront en général mauvais; d'ailleurs ils auront de la peine à s'acclimater, leurs conditions d'existence étant brusquement changées.

M. Paul Morin ne partage pas les craintes qui viennent d'être exprimées par les divers membres qui ont pris la parole. Il est d'avis, comme les honorables préopinants, que la réunion ne saurait mettre trop de réserve dans une approbation qui pourrait engager à un degré quelconque sa responsabilité morale. Mais peut-être serait-il malheureux de repousser d'une manière absolue un projet dont le plus grand défaut, au moment présent, est de n'être pas suffisamment connu. Ce qui paraît bien admis, pour avoir été constaté par les études faites dans le sein de la réunion, c'est l'importance énorme des pertes subies par l'agriculture, dans les départements envahis, en bestiaux, en matériel, en objets de toute nature. Ce qui est également certain, c'est que les secours à titre gratuit, provenant soit de l'Etat, soit de souscriptions publiques, seraient complétement insuffisants pour la réparation d'une minime partie du désastre. L'agriculture devra donc nécessairement trouver en elle-même les ressources ou au moins la plus grande partie des ressources nécessaires pour faire face à ses besoins. Ce qu'il lui faut, dans ces circonstances, c'est du crédit et du crédit à long terme. C'est pour essayer de le fonder que le projet soumis à nos délibérations a été conçu. Ce projet consiste essentiellement dans la formation d'une Société anglaise et d'une Société française, liées entre elles par un traité, ainsi que l'un des membres de la commission vient de l'exposer. Le succès de l'entreprise et la confiance qu'elle peut inspirer dépendent, tout d'abord, des personnes qui seraient appelées à surveiller et à diriger les opérations. Il faudrait donc qu'en France comme en Angleterre l'affaire fût entre les mains d'hommes d'une compétence incontestable et d'une honorabilité tellement haute qu'elle exclue toute idée de spéculation, soit sur les opérations commerciales, soit sur les valeurs émises.

D'après les communications qui m'ont été faites, continue M. Paul Morin, c'est là ce que veulent réaliser les auteurs du projet. En Angleterre, la Société serait constituée avec la participation et le concours actif des personnages les plus éminents, qui seraient heureux de donner à la France une nouvelle marque de sympa-

thie, plus efficace encore dans ses résultats que celle qu'ils nous ont témoignée par les secours envoyés par eux à la suite du siége. En France, la Société serait également formée de grands propriétaires, agriculteurs distingués, n'ayant d'autre mobile que l'idée d'un grand service à rendre. Si on suppose ces conditions indispensables remplies, d'où résulterait naturellement la confiance dans la moralité de l'entreprise, il reste à examiner les conditions pratiques. Puisqu'il s'agit de combler des vides faits en France par la guerre, ce n'est pas en France qu'il faut chercher, un des préopinants le reconnaissait tout à l'heure, de quoi combler ces vides. Cela est vrai surtout pour les bestiaux, qu'il faut nécessairement aller prendre au dehors, dans tous les pays où l'on pourra rencontrer les races se rapprochant le plus des races à remplacer, suivant les contrées. De là la nécessité de recourir à l'Angleterre, qui a, pour l'achat et le transport des bestiaux, des moyens tout organisés bien supérieurs aux nôtres.

Voici maintenant, et en quelques mots, quel serait le mode d'opérations. Les acheteurs de bestiaux ou de tous autres objets se réunissent en syndicat par commune ou par canton. Toutes les demandes sont recueillies et transmises à la société française, qui les transmet à son tour à la société anglaise. Celle-ci fait les acquisitions, s'engage à justifier des prix d'achat, et ne prend d'autre bénéfice qu'une légère commission, fixée d'avance et une fois pour toutes, pour payer les frais d'agence. Elle expédie aux destinataires, et elle s'est assurée, partout où elle a action, des prix réduits pour les transports. La livraison faite et reçue, la société française doit à la société anglaise le remboursement de ses avances. Elle le fait au moyen d'obligations émises au fur et à mesure des opérations, lesquelles obligations sont garanties par le syndicat, le syndicat étant garanti à son tour par le département. Chaque acheteur s'est engagé à rembourser la valeur des avances à lui faites en un délai de 15, 20 ou 25 ans, moyennant des annuités comprenant intérêts et remboursement de capital, et calculées sur la même base que celles du Crédit foncier. La société française reçoit une faible commission proportionnelle, destinée à couvrir les frais d'agence et d'administration. Elle se constitue à un capital de 25 millions, dont le quart seulement devra être versé. Ce capital aurait pu être émis à un chiffre beaucoup moindre et réduit à quelques centaines de mille francs, puisque les avances sont faites par la société anglaise, et les payements effectués au moyen de l'émission des obligations; mais il a été exigé par la société anglaise à titre de garantie, et surtout pour démontrer que la France ne restait pas indifférente à ses propres malheurs et qu'elle agissait au moins dans la limite de ses forces. Si la société française demande que les obligations syndicales, déjà très-sûres par elles-mêmes, soient garanties par le département, c'est qu'elle pense avec raison que cette garantie donnera une très-grande faveur à ces obligations, qui se placeront alors avec une très-grande facilité, et que c'est le seul moyen efficace de donner à l'agriculture le crédit à bon marché dont elle a un si pressant besoin. En dehors de cette combinaison, ou d'une combinaison analogue, il ne semble pas que le succès soit possible.

Mû par ces considérations, M. Morin prie la réunion, sans engager son opinion sur le fond ni sur la valeur du projet, de ne pas le rejeter d'une manière absolue et sans un examen plus approfondi.

L'Assemblée consultée adopte les conclusions suivantes : La réunion ne peut voir qu'avec sympathie la formation des sociétés destinées à venir au secours de l'agriculture française ; mais elle ne croit pas pouvoir prendre la responsabilité de patronner une entreprise fondée sur des garanties demandées aux départements et d'un fonctionnement compliqué.

La discussion des nouveaux impôts sera reprise à la prochaine séance. On verra à décider s'il n'y aurait pas lieu de présenter une série d'amendements qui seraient apportés à la tribune pour défendre les opinions qui ont été développées et qui l'ont emporté dans la réunion.

La séance est levée à deux heures et renvoyée au vendredi 4 août.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

QUELQUES PLANTES UTILES PEU CONNUES.

N'avez-vous point remarqué dans un angle du jardin, au coin d'un bâtiment, une plante haute de 1m.50 à 2 mètres, à tiges rameuses, rou-

geâtres, aux feuilles ovales lancéolées se couvrant en juillet et août d'épis de fleurs blanc passant au rose vineux, auxquelles succèdent des baies noires et luisantes? C'est le *Phytolacca decandra*, vulgairement raisin d'ours, raisin de Corinthe, raisinier d'Amérique. Dans le Nouveau-Monde, ses tiges sont recepées et buttées; les jets nouveaux, blanchis par le buttage, sont consommés à la façon de l'asperge et du brocoli; les jeunes feuilles font concurrence à l'épinard; quant aux fruits, riches en jus colorant, on sait en extraire une laque carminée pour teindre les fleurs artificielles, d'où l'origine grecque du nom de cette plante vivace.

Le Phytolacca n'est pas négligé en Europe ni en Asie, chez les peuplades semi-civilisées. Les Lesghes, habitant le Daghestan sur le flanc nord du Caucase, le récoltent abondamment au fond des forêts de la Kakhétie; ils en font infuser un morceau de racine dans de l'eau pendant vingt-quatre heures et prennent quelques gouttes de cette infusion qui guérit de la fièvre aussi bien que la quinine; elle détermine des nausées et même des vomissements. Les Arméniens font de l'eau-de-vie de ses fruits. Les Géorgiens qui occupent la Kakhétie sur le flanc sud du Caucase l'appellent *Imerouli saperawi*, et s'en servent comme en France pour donner de la couleur aux vins qui en manquent. Les Russes le nomment *Paupiros*, et en emploient les jeunes pousses, arrivées à environ un pied de hauteur, pour faire leur soupe nationale dite borszez, sorte de soupe verte. Ces recherches, dues à M. Louis Melokosievitch et rapportées par la *Belgique horticole*, laissent planer un doute sur l'habitat originaire du *Phytolacca decandra;* il n'est pas moins vrai que c'est une plante parfaitement acclimatée chez nous et qu'il est temps de la tirer de l'oubli.

L'Amérique du Nord voit croître dans ses steppes marécageuses, sur le bord des étangs, une plante bizarre par la disposition de ses feuilles en entonnoir, le *Sarracenia;* les tribus sauvages transforment ses racines en boissons préservatrices de toutes les maladies éruptives, et particulièrement de la petite vérole: de là le nom de *Sarracenia variolaris*. La culture en est difficile dans nos serres, mais on peut faire revenir ses racines d'Amérique pour les employer contre les affections si meurtrières de notre pauvre humanité. Après l'avoir mise en évidence, M. Ed. André signale, pour compléter l'œuvre du *Sarracenia*, le lilas des Indes, arbre saint, arbre à chapelets (*Melia azedarach*). Les feuilles de cet arbre, cultivé dans le centre, l'ouest et surtout le midi de la France, réduites à l'état de bouillie, ne guérissent pas la petite vérole et ne la préviennent même pas; mais, appliquées sur le patient après l'éruption, elles empêchent toute trace de la maladie de paraître. Les feuilles de l'Azedarach exercent le même effet sur toutes les maladies éruptives susceptibles de laisser des traces sur la peau. L'attention de nos médecins peut être appelée sur un sujet aussi délicat. N'avons-nous pas entendu des dames déclarer qu'elles préféreraient mourir de la variole plutôt que d'en porter les marques sur le visage!

L'Amérique du Sud fournit un arbuste dont la décoction de l'écorce serait le véritable spécifique contre le cancer. Il s'agit du *Cundurango*, cultivé sur les hautes montagnes de la république de l'Equateur.

Aux nombreuses propriétés économiques et industrielles de l'*Euca-*

lyptus globulus vient s'ajouter la vertu thérapeutique des feuilles employées dans les pansements au lieu de linge; le docteur Gimbert, à Cannes, a reconnu, sur une centaine de blessés français, qu'elles facilitaient une prompte guérison et enlevaient aux plaies l'odeur infecte et putride qui remplit ordinairement les salles d'ambulance. Encore un titre de plus à la propagation de ce colosse végétal dans nos possessions algériennes.

Un arbre plus robuste dans tous nos départements français, le *Maclure*, ne manque pas d'intérêt; ses racines, jaune orage, recèlent probablement quelque principe tinctorial; mais ses feuilles sont avidement recherchées par le ver à soie du mûrier. Depuis trois ans nous en élevons avec succès; la chenille accomplit ses diverses phases et file son coton blanc, jaune ou vert d'eau. La feuille, cueillie à l'avance, se dessèche moins vite que celle du mûrier; toutefois, sa récolte en est moins commode par suite des aiguillons qui garnissent le rameau à chaque coussinet de bourgeon.

En fait de végétation pour la teinture, nous cultivons le *Rhamnus utilis*, appelé Lo-za par les Chinois. C'est avec ses graines, ses feuilles et son écorce que les habitants du Céleste-Empire extraient cette brillante couleur vert de Chine dans une proportion qui est un secret pour « les barbares de l'Occident, » malgré que l'on connaisse le mélange des *Rhamnus utilis* et *Rhamnus chlorophorus*. Toujours est-il que cet arbrisseau est rustique et vigoureux comme les autres nerpruns, que sa franche reproduction par la voie du semis lui a signé ses lettres de naturalisation, et que les admirables séries de couleurs extraites de la houille ne doivent pas arrêter les investigations des savants et des chercheurs pour utiliser complétement un végétal industriel aussi robuste sous notre climat.

Un de nos amis, M. Hariot, pharmacien à Méry, à qui nous devons des expériences fructueuses sur l'emploi économique du Mahonia, de l'OEillet de poëte, de la Giroflée jaune des murailles, de l'Arauja, des Coings du Japon, obtient des feuilles du *Coleus Verschaffeltii* un magnifique réactif du plus beau rose, bien supérieur à la cochenille qui ne se dissout pas dans l'alcool sans le concours d'un alcali. Mais la plante est de serre et ne saurait entrer dans la grande culture, pas plus que le *Begonia*, mangé en fricassée au jardin du Luxembourg pendant le siége de Paris. L'absence de combustible entraînant forcément la perte des bégonias, on a agi à leur égard comme à l'égard des chevaux, on les a mangés. Reconnaissons cependant que le *Coleus* est d'une multiplication facile et qu'il serait lucratif de le propager par la voie du bouturage, renouvelé chaque année, pour en former de grands massifs en plein air.

D'un pharmacien de l'Aube à la Société de pharmacie de Liverpool, la transition est toute naturelle. Cette association vient de constater que par l'analyse spectrale, on avait reconnu dans les tissus des plantes la présence de plusieurs métaux non encore signalés. On savait déjà que la tige du Soleil Tournesol laisse deviner des cristaux de sulfate de soude, celle d'Aroche et de *Chenopodium* du sulfate d'ammoniaque. Aujourd'hui il est reconnu que les racines du Pissenlit contiennent du lithium, de même que la Rhubarbe, le Tabac, la Belladone, la Gentiane jaune, le Chiendent, les Raisins. Le strontium s'est trouvé dans plu-

sieurs *Taraxacum*, dont le Pissenlit fait partie; le rubidium dans le sirop de sucre obtenu de betteraves autrichiennes et dans l'écorce de chêne, dans le thé, le café et la crème des Tatars. M. Warrington a trouvé encore une énorme quantité de manganèse dans les cendres du Hêtre et du Bouleau. Les Graminées, les Champignons, les Chardons ont prouvé qu'ils contenaient du plomb. Les marnes triasiques près de Bristol sont célèbres pour l'abondance de célestine ou sulfate de strontium qu'elles contiennent; cette substance se retrouve dans les cendres des plantes de la localité, les *Arabis*, *Senecio*, *Capella*, *Poa*, *Senabiera*, *Scoparium*.

Combien de richesses restent inconnues dans le règne végétal; et combien il serait intéressant d'encourager toute investigation qui a pour but de les découvrir!

Charles Baltet,
Horticulteur à Troyes, président de la Société horticole, vigneronne et forestière.

REVUE COMMERCIALE (21 octobre 1871).

I. — *Situation générale.*

Presque partout, sur toutes les denrées agricoles une cherté notable. Les transactions s'engagent avec cette pensée que tout sera plus cher encore pendant l'hiver qui s'avance. Toutefois les détenteurs sont assez rares sur les marchés, de telle sorte que les acheteurs, qui d'ailleurs résistent à la hausse, concluent très-peu d'affaires. La crise monétaire arrête les décisions, parce qu'on ne sait pas où elle peut conduire. L'annonce de la signature définitive des conventions avec la Prusse qui doivent réduire à six départements et à 50,000 hommes l'occupation étrangère, a cependant un peu rassuré les esprits. On commence à bien vouloir faire des affaires à terme. Cependant l'encombrement des chemins de fer qui paraît devoir durer encore assez longtemps, arrête beaucoup de transactions; les grandes compagnies font des efforts continuels pour donner satisfaction au commerce, mais le matériel de transport est insuffisant et toutes les gares des villes importantes sont remplies de marchandises qui ne peuvent pas être expédiées. Plusieurs milliers de wagons ont été commandés pour remplacer ceux détruits ou ceux enlevés par l'Allemagne, mais les ateliers ne peuvent pas livrer aussi vite qu'on le désire. En outre, les ouvriers font défaut. De là une réserve bien naturelle à prendre des engagements de livrer à époque fixe, puisqu'on ignore si l'on pourra les tenir, et qu'on n'aime pas généralement à se lancer dans des affaires qui pourraient engendrer des procès préjudiciables à tout le monde. On demande de la stabilité. Les questions de tarifs de douane ne sont pas résolues, et c'est une nouvelle cause d'inquiétude qui pèse sur le développement des affaires. Tout le monde voudrait se lancer, mais chacun hésite, parce que la liquidation d'un passé funeste n'est pas terminée et que le présent commence à peine à offrir des garanties de durée.

II. — *Les grains et les farines.*

Il y a fermeté ou hausse sur presque tous les marchés; mais les affaires restent difficiles à conclure. D'ailleurs les cultivateurs sont encore à leurs travaux, et les époques où ils ont besoin de venir sur les marchés pour réaliser, afin de payer leurs baux, ne sont pas encore arrivées. Sur l'ensemble de toute la France, il y a hausse sur tous les grains, excepté sur l'orge qui se maintient à peu près au cours moyen de la semaine dernière. La hausse moyenne pour les blés et les seigles est de 30 à 40 centimes; elle atteint presque 1 fr. pour les avoines. Pour le blé, il y a hausse dans toutes les régions, excepté dans la 6e ou de l'Est; en ce qui concerne le seigle, il y a hausse également partout, sauf dans la 3e (Nord-Est), et la 9e (Sud-Est); pour l'orge, au contraire, c'est la baisse qui domine, elle a lieu dans six régions contre trois, la 4e (Ouest), la 5e (Centre), et la 9e (Sud-Est) où il y a un peu de hausse; enfin pour l'avoine, la hausse est générale, sauf dans la 2e région (Nord), la 7e (Sud-Ouest) et la 8e (Sud). Du reste, le tableau général suivant donne les prix par quintal métrique sur les marchés de tous les départements.

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Condé	38.00	22.50	17.10	26.00
— Orbec	37.50	20.00	»	18.00
Côtes-du-Nord. Lannion	30.50	»	16.75	15.50
— Pontrieux	30.50	»	»	16.75
Finistère. Morlaix	32.00	»	15.00	16.00
— Quimper	30.50	17.00	16.50	16.75
Ille-et-Vilaine. Rennes	33.00	»	»	»
Manche. Cherbourg	37.70	»	17.35	22.70
— Saint-Lô	36.20	»	16.75	22.00
Mayenne. Laval	36.75	»	17.30	18.25
— Château-Gontier	34.40	»	15.30	21.50
Morbihan. Hennebont	30.70	18.00	»	18.00
Orne. Sées	38.00	20.75	15.00	19.00
— Flers	38.50	21.00	17.00	17.25
Sarthe. Le Mans	37.50	»	»	»
— Sablé	36.00	»	15.70	17.00
Prix moyens	34.86	19.87	16.34	18.90

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. La Fère	37.75	»	»	20.50
— Soissons	38.00	20.50	»	15.25
— Saint-Quentin	37.00	20.50	20.00	18.60
Eure. Vernon	37.00	19.00	18.00	16.50
— Pacy	36.00	17.75	17.10	16.25
— La Barre	35.50	18.00	16.80	16.00
Eure-et-Loir. Nogent-l-R.	35.70	»	15.50	15.40
— Chartres	37.50	»	17.00	16.50
— Auneau	37.50	19.20	17.75	16.25
Nord. Cambrai	38.00	19.00	»	13.50
— Douai	37.75	21.00	»	14.50
— Valenciennes	37.50	22.00	»	16.50
Oise. Beauvais	38.25	20.00	17.10	16.00
— Compiègne	37.50	19.00	»	13.00
— Noyon	39.00	20.75	»	20.50
Pas-de-Calais. Arras	36.75	20.25	»	16.50
— Saint-Omer	35.00	19.50	»	15.25
Seine. Paris	37.50	21.30	18.75	17.75
Seine-et-Marne. Melun	35.00	20.25	16.00	16.50
— Meaux	37.00	19.00	»	15.00
— Montereau	35.40	19.00	17.50	16.00
Seine-et-Oise. Etampes	39.20	19.25	17.50	15.00
— Rambouillet	35.00	17.00	16.25	14.00
— Pontoise	39.40	20.30	18.10	17.65
Seine-Inférieure. Rouen	37.00	19.50	»	20.00
— Le Havre	37.25	»	»	»
— Dieppe	39.40	20.00	»	16.50
Somme. Amiens	38.00	20.00	18.00	16.50
— Airaines	37.50	21.25	21.00	13.25
— Péronne	37.00	19.00	20.00	13.00
Prix moyens	37.21	19.64	17.73	16.09

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	39.25	21.50	18.25	15.00
Aube. Méry-sur-Seine	37.00	20.75	17.00	14.25
— Bar-sur-Aube	37.50	19.00	15.00	14.50
— Nogent-sur-Seine	36.25	»	17.50	15.00
Marne. Châlons	38.00	22.25	19.25	16.50
— Sézanne	37.50	20.40	17.00	15.00
— Vouziers	38.00	»	18.25	15.25
Hte-Marne. Saint-Dizier	37.50	21.75	19.25	16.25
Meurthe. Nancy	37.50	»	18.75	17.00
— Pont-à-Mousson	35.75	21.00	16.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.50	19.50	17.50	16.00
Haute-Saône. Gray	35.00	19.00	»	14.00
— Vesoul	33,40	»	16.25	17.15
Vosges. Neufchâteau	37.00	19.00	18.00	17.00
— Raon-l'Etape	38.50	25.00	»	17.00
Prix moyens	37.16	20.83	17.54	15.69

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	37.00	»	»	»
— Ruffec	39.00	»	15.30	16.50
Charente-Infér. Marans	34.25	»	19.00	18.00
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	19.00
Indre-et-Loire. Tours	36.65	»	»	»
— Bléré	37.25	20.50	15.00	15.00
— Château-Renault	36.50	18.50	»	15.00
Loire-Inférieure. Nantes	33.40	20.00	18.00	18.75
Maine-et-Loire. Angers	35.50	»	17.40	19.00
— Saumur	35.40	»	17.60	19.00
Vendée. Luçon	35.00	»	20.00	18.50
Vienne. Poitiers	34.50	»	»	17.25
— Châtellerault	35.75	20.40	17.50	16.50
— Loudun	35.25	»	16.40	17.50
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.67	19.78	17.36	17.57

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. St-Pourçain	35.00	20.50	20.25	16.50
— Cusset	»	20.00	19.75	17.50
— Moulins	35.00	22.00	17.50	17.00
Cher. Bourges	32.50	21.00	14.00	17.00
Creuse. Aubusson	34.00	20.00	»	20.00
Indre. Issoudun	33.50	22.00	15.30	15.75
— Châteauroux	34.00	20.25	15.00	15.25
— Valençay	35.00	20.00	15.00	14.75
Loiret. Montargis	34.00	19.50	15.30	13.50
— Gien	35.00	19.00	»	14.50
— Orléans	36.65	19.50	16.75	23.50
Loir-et-Cher. Blois	35.00	17.25	15.40	16.00
— Montoire	35.00	18.50	15.00	14.00
Nièvre. Nevers	33.30	22.50	15.40	17.00
Yonne. Sens	34.60	21.50	15.25	23.50
— Toucy	34.00	19.00	15.00	15.00
— Saint-Florentin	36.25	19.75	17.00	16.00
Prix moyens	34.55	20.13	16.13	16.90

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	32.75	18.25	»	16.50
— Pont-de-Vaux	32.40	17.50	16.25	16.00
Côte-d'Or. Dijon	34.00	19.50	19.00	17.00
— Beaune	33.75	19.00	18.00	17.10
Doubs. Besançon	34.30	18.00	14.50	17.00
Isère. Grenoble	34.50	»	»	19.50
Jura. Dôle	31.50	19.00	15.90	16.65
Loire. Roanne	33.50	19.25	18.00	17.50
Rhône. Lyon	32.50	»	»	18.00
Saône-et-Loire. Autun	36.00	20.00	»	17.00
— Mâcon	33.35	19.20	17.00	18.00
— St-Laurent	32.10	17.50	»	17.50
Savoie. Chambéry	32.00	»	»	16.25
Prix moyens	33.28	18.72	16.95	17.23

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	34.20	»	»	18.00
Hte-Garonne. Toulouse	32.00	»	17.30	21.50
— Villefranche	33.00	»	»	20.00
Gers. Nérac	34.70	»	»	16.50
Gironde. Bordeaux	33.50	22.00	»	19.50
— La Réole	34.00	20.00	»	»
Landes. Dax	32.80	22.60	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.00	20.00	»	20.00
— Marmande	33.00	»	»	»
Prix moyens	33.58	21.12	17.30	19.25

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	20.00	»	19.50
— Castelnaudary	34.00	»	15.00	20.00
Cantal. Mauriac	32.20	21.35	»	22.00
Hérault. Béziers	34.50	21.50	»	22.00
— Montpellier	35.00	21.00	16.50	19.75
Lozère. Mende	32.50	19.10	18.25	20.00
— Marvejols	31.15	18.60	»	19.00
— Florac	30.45	20.00	20.90	21.00
Tarn. Lavaur	31.50	20.25	»	20.50
Tarn-et-Gar. Montauban	33.50	20.00	14.75	21.00
Pyrénées-Or. Perpignan	33.00	17.50	»	18.00
Prix moyens	32.90	19.92	17.08	20.25

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.40	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.25	21.40	22.60
— Guillestre	31.30	21.10	21.20	21.90
Ardèche. Andance	34.25	»	»	18.00
B.-du-Rhône. Arles	34.30	»	15.00	»
— Marseille	35.75	»	15.50	16.85
Drôme. Valence	33.50	»	»	17.75
Gard. Nîmes	33.70	22.00	21.00	22.00
Haute-Loire. Le Puy	34.25	18.85	17.65	18.15
— Brioude	33.80	20.95	23.70	21.65
Vaucluse. Avignon	32.80	»	»	»
Prix moyens	33.58	20.83	19.35	20.62

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.75	20.09	17.31	18.05
— de la semaine précéd.	34.38	19.78	17.35	17.11
Sur la semaine précédente.. Hausse	0.37	0.31	»	0.94
Sur la semaine précédente.. Baisse	»	»	0.04	»

A l'étranger, les cours se sont tenus sans grandes variations à peu près les mêmes que ceux de la semaine précédente, ainsi qu'il résulte du tableau suivant donnant les prix par quintal métrique :

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger	30.50	»	17.00	16.25
—	Oran	31.25	»	16.50	16.00
Angleterre.	Londres	32.75	22.15	20.00	19.75
Belgique.	Bruxelles	40.00	»	»	17.00
—	Anvers	35.00	20.50	19.00	17.20
—	Liége	36.00	»	21.50	18.00
—	Louvain	37.80	25.00	22.00	18.25
—	Namur	38.00	25.50	22.40	17.50
Pays-Bas.	Maëstricht	35.00	25.50	»	15.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	36.00	23.00	22.25	17.25
—	Mulhouse	36.30	22.50	20.75	19.25
—	Colmar	35.05	22.60	20.75	19.00
—	Metz	37.50	22.75	19.00	16.00
Allemagne.	Cologne	34.25	23.75	»	»
—	Mannheim	35.00	23.00	24.00	18.25
—	Hambourg	36.50	24.25	»	»
Suisse.	Zurich	36.75	»	»	»
—	Genève	33.50	»	»	»
Espagne.	Valladolid	30.35	»	»	»
Russie.	Odessa	26.05	12.25	»	»
Hongrie.	Pesth	27.65	17.25	»	14.70
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	33.00	»	»	»

Sur les marchés où les divers Etats de l'Europe peuvent venir s'approvisionner, il y a eu beaucoup d'activité dans les affaires, et l'on s'attend à des demandes plus considérables que celles qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Blés. — A la dernière halle de Paris du mercredi 18 octobre, les affaires ont été presque nulles; il y avait quelques offres, mais la meunerie se tenait sur la plus grande réserve. Il était presque impossible de vendre. Les cours étaient nominaux de 42 à 48 fr. par sac de 120 kilog., ou 35 à 40 fr. par quintal métrique. Les blés pour semence étaient moins recherchés; on les vendait de 40 à 45 fr. les 100 kilog. Les cours des places maritimes présentent une grande fermeté.

Farines. — Il s'est fait très-peu d'affaires et les arrivages ont été très-peu considérables. A la halle de Paris, le mouvement des farines se résume dans le tableau suivant :

Restant disponible le 11 octobre	28,730.63 quintaux.
Arrivages officiels des 12, 13, 14, 16, 17 et 18 octobre	4,170.29
Total des marchandises à vendre	32,900.92
Ventes officielles du 12 au 18 octobre	5,036.06
Restant disponible le 18 octobre	27,864.86

Les prix moyens par quintal ont été les suivants : le 12, 53 fr. 34 ; le 13, 53 fr. 14; le 14, 52 fr. 86; le 16, 51 fr. 90; le 17, 51 fr. 42; le 18, 50 fr. 30. — On voit qu'il y a eu un léger mouvement de baisse. Cependant, à la halle du mercredi 18 octobre, les cours des farines de consommation ont été fermement tenus, ainsi qu'il suit : marques hors ligne, 88 fr.; marques de choix, 87 à 88 fr.; marque D, 87 fr.; bonnes marques, 85 à 86 fr.; sortes courantes et ordinaires, 80 à 84 fr.; le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre, ou 157 kilog. net, ce qui correspond par quintal métrique aux prix extrêmes de 50 fr. 95 à 56 fr. 05, avec une hausse de 10 à 75 centimes selon les sortes. — Les farines de spéculation, au contraire, ont été moins bien tenues, quoiqu'il y ait une différence de quelques centimes pour certaines sortes. Les derniers cours sont restés faibles aux chiffres suivants : farines huit-marques, courant du mois, 88 fr.; deux derniers mois, 88 fr. 25 ; 4 mois de novembre, 88 fr. 50; 4 premiers de 1872, 88 fr. 75; — farines supérieures, courant du mois, 85 fr.; 2 derniers mois, 85 fr. 25; quatre mois de novembre, 85 fr. 50; quatre premiers de 1872, 85 fr. 75; — cote officielle, huit-marques, 88 fr.; supérieures, 85 fr. 25; le tout par 159 kilog., toile perdue. — Dans les départements, la situation est à peu près la même ; on cote à Bordeaux 50 fr. les farines de Nérac, et 48 fr. les qualités diverses; — à Nantes, les farines supérieures de la Sarthe, 47 fr. 75 à 49 fr.; les premières marques, 45 fr. 85 à 47 fr. 10; les secondes, 37 fr. 85 à 44 fr.; à Rennes, de 46 à 47 fr. pour les premières qualités, et de 44 à 46 fr. pour la deuxième; — à Lille, 49 fr. à 49 fr. 50; — à Dijon, les cours sont de 49 fr. 50 à

52 fr. 65 pour les premières, et de 37 fr. 25 à 40 fr. pour les deuxièmes; — le cours de la première qualité est à Charleville (Ardennes) de 52 fr. — A New-York, la farine extra est cotée 45 fr. 25 à 47 fr. 50 les 100 kilog.

Seigles. — Les seigles sont en hausse; les cours ont monté de 50 centimes à 1 fr. par sac de 115 kilog., en gare ou sur bateau; il faut payer de 24 fr. 50 à 24 fr. 75, et les détenteurs demandent même 25 fr. par 115 kilog. On peut regarder comme cours moyen par quintal celui de 21 fr. 30. Naturellement la hausse du seigle a rejailli sur les farines de ce grain; elle se tient très-bien de 32 à 34 fr. les 100 kilog. — Sur les marchés étrangers, le seigle est aussi en hausse; on cote, à Berlin, par quintal métrique, de 22 fr. 15 à 22 fr. 45; à Amsterdam, 20 fr. 95 sur octobre, et 22 fr. 35 sur mars et mai.

Méteil. — On cote à Pontoise de 25 à 30 fr. par quintal; à Amiens, 33 fr.; à Beauvais, 33 à 36 fr.; à Blois, 28 à 30 fr.

Orges. — On a vendu facilement en gare d'arrivée les orges, à Paris, 18 fr. 50 à 19 fr. les 100 kilog.; et les escourgeons, de 23 fr. 50 à 23 fr. 75. Les semailles de ces derniers grains s'effectuent, et l'on recherche de préférence les grains de 1870 à ceux de 1871.

Avoines. — La hausse sur les avoines a continué. Les belles sortes disponibles sont rares. Il y a une hausse de 50 centimes par quintal. On doit regarder le prix de 17 fr. 75 comme cours moyen, à la dernière halle de Paris, où l'on cotait les choix 19 fr. à 19 fr. 25; les belles sortes, 17 fr. 50 à 17 fr. 75; les sortes ordinaires, 17 fr. à 17 fr. 25; étrangères noires, 17 fr. 25; étrangères blanches, 15 fr. à 15 fr. 50; le tout par quintal métrique.

Sarrasin. — Les affaires sur ce grain sont encore rares et difficiles; on le demande à 17 fr. le quintal à Paris, mais il n'y a pas d'offre; c'est une hausse de 50 centimes. Dans les Pays-Bas, à Maëstricht, il est coté de 18 fr. à 18 fr. 70; à Nantes, 16 fr. 10 à 17 fr.; à Mauriac (Cantal), 23 à 25 fr.

Maïs. — Les cours sont en hausse, et la vente est facile. A Bordeaux, le prix est de 21 fr. 30 à 22 fr. par quintal. C'est aussi celui pratiqué à Castelnaudary. On cote à New-York, le quintal, 15 fr. 90.

Riz. — Les cours des riz n'ont pas varié. On cote à Paris, par 100 kilog. : brisures, 30 fr.; Pégu, 35 à 42 fr.; Calcutta, 40 à 50 fr.; Piémont, 48 à 58 fr.; Java, 70 à 85 fr. — A Marseille, rizon du Piémont, 32 fr.; rizon de Calcutta, 34 fr.; de Corringuy (Inde), 38 fr.

Pain. — Le prix du kilog. de pain dépend de la qualité; 0 fr. 35 et 0 fr. 40 au Puy; 30 et 48 centimes à Briançon; 33 et 40 centimes à Manosque (Basses-Alpes); 35 et 40 centimes à Mauriac (Cantal); 43 et 48 centimes à Raon-l'Etape (Vosges).

Issues. — Les prix à Paris ne varient pas. On cote par quintal : gros son, 13 fr. 50; son trois cases, 13 fr.; recoupettes, 11 fr. à 11 fr. 50; bâtards, 13 fr. à 13 fr. 50; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 18 fr. — Dans les départements, le son se vend aussi environ 12 fr. les 100 kilog.

III. — *Fourrages et légumes secs.*

Fourrages. — Les fourrages continuent à être en baisse. Au dernier marché de Paris, les prix cotés hors barrière à Charenton, à la barrière d'Enfer et à la Chapelle, ont été par 1,000 kilog. : foin, 92 à 110 fr.; luzerne, 84 à 112 fr.; paille de blé, 84 à 104 fr.; paille de seigle, 72 à 96 fr.; paille d'avoine, 40 à 56 fr. — Dans les départements, les prix n'ont pas changé depuis la semaine dernière.

Graines fourragères. — Les affaires sont presque nulles en ce moment. Les cours restent ceux que nous avons donnés la semaine dernière.

Pommes de terre. — Les cours des pommes de terre ont une tendance à la hausse. Les cours varient à Paris de 4 à 6 fr. l'hectolitre. Dans notre correspondance, nous relevons ces autres prix : le Puy, 5 fr. 44; Brioude, 7 fr. 12; Briançon, 5 fr.; Manosque, 5 fr. 25; Mauriac, 4 fr. 80 à 5 fr. 25; Vesoul, 8 fr. 70.

Légumes secs. — Les cours se maintiennent très-fermes. A Paris, on cote par hectolitre et demi : haricots flageolets, 90 à 120 fr.; de pays, 50 à 52 fr.; — par 100 kilog. : haricots de Soissons, 77 à 78 fr.; Liancourt, 55 à 57 fr.; suisses blancs, 52 à 54 fr.; cocos blancs, 54 à 55 fr.; butelles de Moravie et de Hongrie, 40 à 45 fr.; pois du Nord, 23 à 25 fr.; pois cassés, 35 à 45 fr. — A Dijon, les fèves se vendent de 22 fr. 50 à 23 fr. 50, et la farine de fève, 40 fr. — A Luçon (Vendée), les fèves sont cotées 18 fr. — A Marseille, les haricots de Bourgogne se vendent 36 fr.; ceux de Gascogne, 30 fr.; les gros de Tarbes, 55 fr.; les blancs de Naples, 31 fr.;

ceux de Trieste et d'Ancône, 25 fr.; les pois d'Auvergne, 40 fr.; ceux d'Odessa, 15 à 25 fr.; les lentilles d'Auvergne, 63 fr.; celles d'Alexandrie, 20 fr. Les affaires sont faibles sur toutes ces denrées, à cause des difficultés des transports.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

La vendange est généralement terminée, et l'on est aujourd'hui à peu près fixé sur la qualité moyenne des vins. Cette qualité promettait d'être bonne, lorsque des pluies torrentielles sont venues engendrer la pourriture dans un grand nombre de vignobles, d'où il est résulté des vins peu alcooliques, d'un goût peu agréable et d'une garde difficile : heureux ceux qui traverseront sans encombre les fortes chaleurs de l'été prochain. Empressons-nous cependant d'ajouter que tous les vins ne se trouvent pas dans de semblables conditions; il y a de notables exceptions qui suffiront, suivant nous, à maintenir les cours à un chiffre satisfaisant pour tous, et cela d'autant mieux que les stocks de 1868 et de 1870, d'un grand nombre de nos départements vinicoles, sont encore loin d'être épuisés. Ainsi, comme nous venons implicitement de le dire, il faudra de toute nécessité faire la part du feu, c'est-à-dire vendre à bas prix les vins suspects de ne pouvoir résister aux chaleurs de l'an qui vient, sinon les envoyer à la chaudière, et de cet ensemble de faits nous concluons que, jusqu'en juin et juillet, les cours resteront stationnaires, mais subiront à cette époque une hausse proportionnelle à la quantité plus ou moins grande des vins qui auront résisté. Quant à présent, les transactions sont lentes, chacun est encore en expectative, mais en général les prix sont bien tenus. — Dans la Gironde, à Bordeaux, Blaye, Lesparre, etc., les cours sont très-fermes ou en hausse, la demande est active, la spéculation paraît inquiète, elle cherche à acheter immédiatement les crus bien réussis, et ce triage influe, non-seulement sur la fermeté des prix, mais encore sur les réticences des détenteurs. Nous n'avons encore aucun cours sur les vins de 1871, excepté à la Réole, où quelques vins blancs doux se sont vendus 140 à 150 fr. le tonneau de quatre barriques. — Dans la Dordogne, à Bergerac, les vins blancs nouveaux, quoique de qualité très-ordinaire, se vendent 300, 330, 360 et 370 fr. le tonneau. Quant aux vins rouges, il n'y a pas encore de cours. — Dans les Charentes, à Cognac, à Angoulême, Saintes, la Rochelle, Matha, à peine si le décuvage est terminé; aussi n'existe-t-il pas encore de cours, et ceci se conçoit, puisqu'on ignore encore ce que sera la couleur et la qualité. Acheteurs et vendeurs se tiennent sur une prudente réserve, aussi les affaires sont-elles en ce moment au grand calme. — Dans le Midi, à Narbonne, Béziers, Nîmes, Toulon, etc., la récolte est belle, Montpellier et les environs font exception. Les cours sont en hausse ou au moins très-fermes, mais il est cependant difficile dans la plupart de ces localités d'obtenir des cotes régulières; à Lunel néanmoins, notre correspondant nous écrit que les prix pratiqués sont de 60, 65, 70 et jusqu'à 80 fr. les 700 litres nus, pris sur place pour les aramons, et 100, 110, 120, 130 fr. et même au-dessus pour les vins de montagnes. A Montpellier, la cote est actuellement de 80, 90, 95, 100 et 110 fr. le muid de 700 litres, certains lots ont même fait 115, 130 et 140 fr. Narbonne traite pour ses petits vins à 8, 9 et 10 fr. l'hectolitre, et 15 fr. pour ses deuxièmes choix; quant aux premiers choix, les prix offrent aujourd'hui trop d'écart pour pouvoir les donner. — Dans la Côte-d'Or, les vendanges, à l'heure où nous écrivons, sont à peu près terminées; il est donc impossible de pouvoir apprécier la quantité et la qualité, si bien qu'en fait de vins nouveaux, il n'y a actuellement aucun cours d'établi. — Dans la Loire-Inférieure, à Nantes, la récolte est considérable, ce qui a motivé une baisse dans les cours : les muscadets valent 48 à 50 fr., et le gros plant, 26 fr. 50 à 27 fr. Dans l'Yonne et toute la Basse-Bourgogne, les nouvelles nous font jusqu'à présent défaut.

Spiritueux. — La baisse s'accentue de plus en plus. En vue d'échapper à la surtaxe, la consommation avait acheté — comme nous avons dit dans une de nos précédentes revues — tout ce qu'elle pouvait alors loger, et aujourd'hui il ne se fera pas d'autres acquisitions, avant que ces stocks particuliers soient écoulés. Enfin le stock des entrepôts du grand marché parisien est relativement insignifiant. Ainsi au 1er octobre 1871, on comptait dans les magasins généraux 6,236 hectolitres 41 litres d'alcool; aux docks de Saint-Ouen, 1,210 hectolitres 92 litres; aux magasins généraux de Saint-Denis, 13,060 hectolitres 89 litres; soit en totalité 20,508 hectolitres 22 litres, ou 3,500 pipes de 3/6. — A Paris, le cours officiel des esprits 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, est de 54 fr. A Bé-

ziers, le cours de 3/6 disponible de 63 à 64 fr. A Cette, de 64 à 65 fr. A Lille, de 50 fr. A Pézenas, de 64 fr.

Vinaigres. — On cote à Nantes, le vinaigre de vin première marque, 23 à 24 fr. l'hectolitre nu, livrable en gare, à 30 jours, 2 pour 100.

Cidres. — La récolte ayant manqué dans la plupart des pays de production, les cidres n'ont en ce moment aucun cours.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — houblons.*

Sucres. — Le temps qui a régné depuis une semaine a amélioré la qualité de la betterave, et l'on pense que les rendements, assez faibles pendant les premiers temps de la nouvelle campagne, vont s'élever. Les arrivages de sucres nouveaux ont commencé à Paris, et le stock s'accroît chaque jour, mais il est loin d'être égal à celui de l'an dernier à pareille époque. — Le cours pour le disponible est faible : la cote officielle du 18 octobre est de 64 à 64 fr. 50 pour les 88° degrés sacchari-métriques, 70 fr. 50 pour le blanc n° 3. Les sucres raffinés en entrepôt de belle sorte sont cotés à 142 fr.; de bonne sorte, à 141 fr. Les certificats de sortie sont à 58 fr. En livrable en fabrique, les 88° sont à 61 fr. 50, et les blancs n° 3, à 70 fr. 25. Sur les 4 mois de janvier, on demande le n° 3, à 71 fr. 75, le tout aux 100 kilog. — A Lille, la cote pour les 88° degrés saccharimétriques en disponible est de 62 à 63 fr. A Valenciennes, pour les mêmes degrés et de la nuance 10 à 13, elle est de 62 fr. 75 à 63 fr.; c'est une nouvelle baisse de 1 fr. à 1 fr. 50 par rapport à la semaine précédente.

Mélasses. — La mélasse indigène de fabrique reste cotée, à Paris, 9 fr. 50, et celle de raffinerie à 14 fr. La cote est aussi de 9 fr. 50 à Valenciennes. Les mélasses en fût sont à 23 fr. 25 à Marseille, et 49 fr. à Nantes, droits acquittés, le tout par 100 kilog.

Fécules. — La hausse a continué sur les fécules. La dernière cote à Paris est de : fécule première de l'Oise, 42 fr.; verte, 25 à 26 fr.; des Vosges, à Epinal, 46 à 47 fr.; livrable, 45 à 46 fr. C'est une augmentation de 5 fr. par rapport à la semaine dernière.

Glucoses. — Le mouvement de hausse s'est moins fortement communiqué aux sirops qui commencent à être rares sur la place. On cote par 100 kilog. à Paris, droits compris : premier blanc de cristal, 75 à 76 fr.; massés à 40°, 60 à 62 fr.; liquides, 48 à 49 fr. L'augmentation sur la semaine précédente est d'environ 1 fr.

Amidons. — Le cours des amidons n'a pas sensiblement varié, il reste à 86 fr. pour ceux en paquets, et 80 fr. pour ceux en wagons, le tout par 100 kilog.

Houblons. — Les prix tendent à fléchir. On cote par 50 kilog. : à Bailleul, 122 à 125 fr.; Busignies, 130 fr. avec épingle; à Alost, 110 à 125 fr.; Bischwiller (Alsace), 260 à 280 fr.; en Bourgogne, de 210 à 220 fr. après être montés à 275 fr. A Poperinghe, des affaires considérables ont été faites à 135 fr.; on estime que les trois quarts de la récolte sont vendus. A Londres, on cote : Kent, 212 fr. 50 à 400 fr.; Sussex, 200 à 225 fr.; Farnham, 350 à 400 fr.; Worcester, 300 à 375 fr.; Belgique, 150 à 162 fr. 50. Là comme partout, les houblons de 1870 sont délaissés et ne se vendent pour les indigènes que de 75 à 150 fr., et pour les étrangers, de 50 à 100 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les cours des huiles se maintiennent partout avec fermeté avec tendance à la hausse. La cote officielle est, à Paris : pour l'huile de colza, 118 fr. en tous fûts, 119 fr. 50 en tonnes; 127 fr. 50 pour celle épurée en tonnes; — huile de lin en fûts, 103 fr.; en tonnes, 104 fr. 50. — A Lille, on cote sur wagons, 122 fr. 30 les 100 kilog. bruts, et pour l'épurée, 126 fr. 50. A Rouen, on cote l'huile de colza, 114 fr. 50 à 115 fr. en tous fûts sans escompte pour le disponible; 115 fr. 50 sur les 2 mois prochains et 117 fr. 50 sur les 4 premiers de 1872. — A Cambrai, l'huile d'œillette blanche est cotée 142 fr. A Marseille, l'huile d'olive s'écoule lentement de 98 fr. 45 à 99 fr. 20; les sésames sont cotés 103 fr. 50 à 104 fr.; les arachides, 102 fr. 50; les lins, 89 fr. 50 à 91 fr. Les huiles comestibles sont moins fermes que la semaine précédente. Les olives surfines de Toscane sont à 200 fr. l'hectolitre; celles d'Aix, à 180 fr. les 100 kilog.; les moins fines, à 140 fr. Les nouvelles des marchés étrangers indiquent également de la fermeté ou de la hausse.

Graines oléagineuses. — Les cours des graines oléagineuses sont également très-fermes mais sans grandes affaires. A Cambrai, on cote à l'hectolitre : colza d'hiver nouveau, 31 à 34 fr.; œillette, 32 à 34 fr.; cameline, 24 à 26 fr. 50; lin, 26 à 27 fr. 50.

Tourteaux. — Les tourteaux se maintiennent sans variations de prix. A Cambrai, ils valent par 100 kilog. : colza, 18 fr. 50 à 19 fr. 50 ; œillette, 17 fr. 50 ; lin, 27 à 28 fr. — A Marseille, ceux de lin sont à 20 fr.; ceux de sésame, de 13 fr. 50 à 14 fr.; ceux d'arachides en coques, 10 fr.; décortiquées, 13 fr. 50 ; coton, 16 fr. 50 ; coco, 5 fr. 50 ; colza de France ou du Danube, 12 fr.

Savons. — A Marseille, on cote par 100 kilog. : le bleu pâle, 75 à 76 fr.; le bleu vif, 75 à 76 fr.; le blanc de 1re qualité, 100 fr.; 2e, 92 fr.; 3e, 85 fr.

Noirs. — Le noir animal neuf est coté à Valenciennes, 39 à 40 fr.; le noir pour engrais, 5 à 12 fr. par 100 kilog.

Engrais. — La vente est très-active, on fait beaucoup d'expéditions pour les colonies. Les sels ammoniacaux sont presque introuvables. Le nitrate de soude est, à Marseille, à 42 fr.; le nitrate de potasse à 80 fr.; la potasse de Toscane, à 72 fr.; celle de Naples, à 59 fr. Acide sulfurique à 50°, 7 fr.; acide muriatique, 11 fr.; acide nitrique, 65 fr. Le soufre brut, de 15 à 17 fr.; épuré, 23 fr.; en canons, 22 fr.; fleur de soufre, 24 fr.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Les cours de tous les produits résineux sont bien tenus, et il y a même tendance à la hausse pour les essences de terébenthine. On cote à Bordeaux par 100 kilog. : les brais secs ordinaires, 17 fr. 50; épurés, 19 fr.; la demi-colophane, 20 fr.; colophane ordinaire, 21 à 22 fr.; colophane Hugues, 24 à 34 fr.; brai sec noir, 15 fr. à 15 fr. 50; résine jaune, 17 fr. 50 à 18 fr.; goudron fin, 40 fr.; la barrique de pâte de térébenthine (340 litres) 100 fr. L'essence de térébenthine est à 97 fr. les 100 kilog. C'est une hausse de 5 fr. par rapport aux précédents cours.

Gaudes. — Les prix restent sans changements de 24 à 28 fr. les 100 kilog.

Verdets. — Les cours se maintiennent de 174 à 176 fr. pour le sec marchand.

Garances. — Une certaine activité a commencé à régner dans le commerce, et les cours tendent à la hausse.

Crème de tartre. — Une grande fermeté dans leurs cours. L'article est bien tenu à 200 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — Les cours des écorces se sont maintenus sans variations. De Normandie, 155 à 165 fr.; du Berry, 140 à 142 fr.; du Nivernais, 120 à 125 fr.; du Gâtinais, 135 à 140 fr.; de la Haute-Bourgogne, 115 à 120 fr.; de Champagne, 100 à 105 fr.; le tout par 100 kilog.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Les affaires sont très-lentes par suite des difficultés de transport. Les dernières ventes qui viennent d'avoir lieu pour les coupes de 1870-1871 indiquent une hausse de près de 40 pour 100 sur les prix des années dernières. Toutes les coupes s'achètent facilement, mais sur les marchés aux bois, les affaires sont tout à fait arrêtées. Les douelles seules ont été l'objet d'une demande assez suivie. Les bois de chauffage et les charbons restent très-chers à Paris.

IX. — *Fruits et légumes frais.*

Amandes. — Le cours actuel des amandes à la douce est de 5 fr. 10 à 5 fr. 25 la carte ; les amères n'ont pas de cours.

Fruits frais. — Les derniers cours à la halle de Paris sont les suivants : coings, 5 à 20 fr. le cent ; figues, 4 à 8 fr. le cent ; fraises, 0 fr. 75 à 1 fr. 25 le panier ; melon, 0 fr. 75 à 3 fr. la pièce ; noix, 26 à 30 fr. l'hectolitre ; pêches, 5 à 100 fr. le cent ; pommes, 3 à 100 fr. le cent, 0 fr. 35 à 0 fr. 45 le kilog. ; raisins communs, 0 fr. 30 à 1 fr. 50 le kilog.; noir, 0 fr. 45 à 2 fr.

X. — *Textiles.*

Lins. — Il y a une grande activité dans la demande sans changements dans les prix quoique la tendance soit à la hausse. Il s'est traité un chiffre d'affaires assez important en lin russe disponible dans les prix de 106 à 138 fr., selon les sortes.

Laines. — Les cours n'ont pas beaucoup varié. Les ventes sont peu actives; cependant à Marseille, il y a eu de la hausse et au Havre des prix assez fermes. On a payé les Buenos-Ayres de 180 à 185 fr. et le Plata, de 180 à 220 fr. par quintal. A Londres, les enchères des laines coloniales se sont terminées le 11 octobre. Il a été adjugé 137,956 balles dont 50,000 environ pour l'étranger, c'est-à-dire la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Amérique et l'Italie.

Soies. — A Marseille, les prix des soies sont restés fermes, et les cocons ont gagné de 1 à 2 fr.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — A la bourse de Paris du 18 octobre le suif de France a été coté 113 fr. les 100 kilog. hors barrière. C'est le même prix que la semaine dernière. Les avis d'Anvers disent que les cours sont en hausse. Le prix du suif en branches est de 85 à 88 fr. Les chandelles ordinaires sont à 128 fr. les 100 kilog. pour Paris, et hors Paris, 7 fr. 20 en moins. La stéarine est cotée 195 à 197 fr. pour celle de saponification et de 181 à 182 pour celle de distillation, le tout par 100 kilog.

Cuirs et peaux. — Le stock de Paris est toujours restreint: les quelques ventes qui se font, s'opèrent aux cours suivants, par kilog. : vache légère en croûte, 3 fr. 70 à 3 fr. 90; gros bœuf, 3 fr. 30 à 3 fr. 40; bœuf léger, 3 fr. 10 à 3 fr. 40; cuir fort de pays, 4 fr. à 4 fr. 10; gros veau en croûte, 4 fr. à 4 fr. 50; veau léger, 8 fr. 50 à 9 fr. 25. — A Marseille, par suite du peu d'arrivages, les cours sont toujours fermement tenus.

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases se vendent toujours à la Villette, à Paris, 3 fr. 50 à 6 fr. On les paye à Marseille 50 à 85 fr. les 100 kilog.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le mouvement du marché aux bestiaux de la Villette, à Paris, est résumé dans le tableau suivant:

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 16 octobre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,792	5,138	348	1.65	1.50	1.38	1.50
Vaches	2,261	1,816	230	1.48	1.34	1.22	1.34
Taureaux	93	92	378	1.40	1.24	1.12	1.24
Veaux	2,723	2,540	62	2.25	2.00	1.75	2.00
Moutons	38,114	32,264	22	1.76	1.68	1.40	1.68
Porcs gras	4,023	3,862	82	1.70	1.65	»	1.67
— maigres	79	15	26	1.65	»	»	1.65

En comparant ce tableau à celui de la semaine dernière, on peut constater qu'il y a eu hausse sur toutes les catégories d'animaux amenés, sauf pour les veaux et les porcs maigres, qui ont été vendus en baisse. Le marché était bien approvisionné; la vente s'est d'ailleurs faite avec plus d'activité que les semaines précédentes. — Ce sont toujours les départements normands, et ceux de la Dordogne, de l'Allier, de Maine-et-Loire qui envoient les meilleurs bœufs au marché de la Villette; ceux de Seine-et-Oise et des Deux-Sèvres, ainsi que l'Allemagne, ont cette semaine envoyé les meilleurs animaux des races ovines.

Sur les marchés des départements, les prix de la viande sont toujours tenus aussi fermes qu'à Paris. Au dernier marché de *Bordeaux*, on avait amené 385 bœufs, 340 vaches, 561 veaux, 4,860 moutons et 799 porcs. Le prix du kilog. estimé sur pied était : bœuf, 1 fr. 20 à 1 fr. 70; vache, 1 fr. 20 à 1 fr. 70; veau, 1 fr. 40 à 1 fr. 90; mouton, 1 fr. 35 à 1 fr. 80; porc, 1 fr. 30 à 1 fr. 40.

Viande à la criée. — Du 11 au 17 octobre, on a vendu à la criée, à la halle de Paris, 135,388 kilog. de viande de bœuf ou vache, 107,738 kilog. de viande de veau, 71,722 kilog. de viande de mouton, 42,093 kilog. de viande de porc, soit en tout 356,941 kilog. de viande de toutes les catégories, ou en moyenne 50,992 kilog. par jour. La consommation a encore été plus grande que pendant la semaine précédente. Les prix du kilog. de viande de chacune des catégories ont été les suivants : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 28 à 1 fr. 50; 2e, 1 fr. 16 à 1 fr. 36; 3e, 1 fr. à 1 fr. 22; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 28; basse-boucherie, 0 fr. 26 à 1 fr. 02; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 14; 2e, 1 fr. 72 à 1 fr. 96; 3e, 1 fr. 50 à 1 fr. 70; choix, 1 fr. 62 à 2 fr. 40; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 52 à 1 fr. 62; 2e, 1 fr. 18 à 1 fr. 50; 3e, 0 fr. 96 à 1 fr. 16; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 44; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 92; salé, 9 fr. 90 à 1 fr. 70; fumé, 1 fr. à 2 fr. 10. Il y a eu pendant la semaine une baisse de quelques centimes par kilog. amme dans le prix de chacune des sortes.

Chevaux. — Au dernier marché aux chevaux, à Paris, on a vendu 62 chevaux de selle de 720 à 430 fr.; 56 chevaux de trait de 540 à 850 fr.; 83 chevaux hors d'âge de 30 à 405 fr.; 35 chevaux à l'enchère de 45 à 420 fr.; 11 ânes de 30 à 70 fr.; 6 chèvres de 25 à 40 fr. Il y a baisse sur toutes les sortes de chevaux.

Beurres. — On a vendu à la halle de Paris, du 11 au 17 octobre, 197,582 kilog. de beurre dans les conditions suivantes: en demi-kilog., ordinaires, 2 fr. 70 à 3 fr. 50; — petits beurres, courants, 2 fr. 48 à 3 fr.; — Isigny en mottes, choix, 4 fr. 70 à 5 fr. 02; fins, 4 fr. 10 à 4 fr. 68; ordinaires et courants, 2 fr. 40 à

4 fr. 08 ; — Gournay en mottes, fins, 3 fr. 70 à 4 fr.; ordinaires et courants, 2 fr. 40 à 3 fr. 68 — le tout par kilog.

Œufs. — On a vendu cette semaine, à la halle de Paris, 3,491,990 œufs. Prix du mille : choix, 100 à 120 fr.; ordinaires, 87 à 101 fr.; petits, 55 à 85 fr.

Fromages. — Derniers cours des fromages à la halle : par dizaine, Brie, 20 à 82 fr.; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 47 à 86 fr.; Mont-d'Or, 29 à 32 fr.; Neuchâtel, 9 à 18 fr. — Gruyère, 65 à 186 fr. les 100 kilog.

Volailles et gibier. — Derniers cours à la halle de Paris : canards, 1 fr. 20 à 3 fr. 45 ; dindes, 7 à 8 fr.; oies, 2 à 7 fr. 50; pigeons, 0 fr. 60 à 1 fr.; bisets, 0 fr. 50; alouettes, 0 fr. 10 à 0 fr. 25; bécasses, 2 fr. 50 à 5 fr. 05; bécassines, 0 fr. 50 à 1 fr. 50; cailles, 0 fr. 20 à 1 fr. 60; cerfs et chevreuils, 14 fr. 50 à 57 fr.; faisans et coqs, 3 fr. à 8 fr. 15; crêtes, 1 fr. 75 à 2 fr.; poulets, 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; gras, 5 fr. à 6 fr. 15 ; lapins, 1 fr. 50 à 3 fr. 50; de garenne, 1 fr. à 2 fr. 60; lièvres, 2 fr. 30 à 7 fr. 50; perdrix grises, 1 fr. à 2 fr. 45; rouges, 2 fr. à 2 fr. 55; pluviers, 0 fr. 60 à 1 fr. 25; râles, 0 fr. 15 à 1 fr.; sarcelles, 0 fr. 30 à 1 fr. 50; sangliers, 95 fr.

Résumé. — Sur presque toutes les denrées agricoles, comme on vient de le voir par cette revue, à l'exception de l'alcool, il y a fermeté ou hausse dans les cours. Le commerce ne tardera pas à être très-animé, lorsque les communications seront rétablies avec toutes leurs facilités anciennes. A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

La crise monétaire, qui se fait sentir si vivement à Londres et à Vienne, commence à sévir avec intensité à Paris. L'or fait prime de 22 00/00 ; la monnaie en métal est devenue d'une rareté extrême, et comme les moindres coupures des billets de banque sont de 20 fr., les changes pour les besoins journaliers de la vie sont excessivement difficiles. On parle de l'émission de toutes petites coupures du billet de banque. Cependant il est peu probable que l'on en vienne à cette extrémité. La Monnaie s'est pourvue de métal et frappe journellement de grandes quantités d'espèces qui, étant jetées dans la circulation, vont faire cesser ce malaise.

Fonds publics français. — Les fonds publics français, après avoir été en baisse au commencement de la semaine, en hausse au milieu, sont retombés à la baisse à la fin, et cependant en définitive ont clôturé à un taux plus élevé qu'à leur début.

Banque de France. — La Banque de France, étant devenue le pivot et la base de notre crédit, fixe sur elle l'attention des capitalistes non-seulement de France, mais encore de tous les pays. Son encaisse métallique est de 627 millions; son portefeuille contient en effets de commerce de Paris 258 millions, en effets prorogés 47 millions, en bons du Trésor 1,193 millions, en effets du commerce de la province 364 millions. L'augmentation du portefeuille a nécessité l'augmentation du chiffre des billets au porteur qui est de 2 milliards 45 millions. Ce chiffre est bien élevé, mais le crédit de la Banque n'en a pas souffert.

Crédit foncier. Le Crédit foncier est toujours aux approches de 1,000 fr., mais sans pouvoir atteindre ce chiffre. On parle, mais sans que rien vienne appuyer ces rumeurs, de la liquidation du crédit agricole.

Chemins de fer. — La hausse est générale sur nos grandes lignes; leurs recettes augmentent tous les jours, et en définitive le placement sur les actions ou leurs obligations est un des plus sûrs et des plus avantageux que l'on puisse faire.

Cours de la Bourse du 9 au 14 octobre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	9	56.20	12	56.62	56.50
4 1/2 0/0	12	80.00	14	83.50	83.50
5 0/0. Emprunt 1871.	9	90.20	12	90.80	90.30
Banque de France	14	3695.00	11	3750.00	3695.00
Crédit foncier	14	980.00	11	990.00	980.00
Crédit agricole	13	518.75	14	520.00	520.00
Est. Actions.	9	540.00	14	560.00	560.00
Paris-Lyon-Méditer. dº.	9	898.75	14	915.00	915.00
Midi dº.	9	648.75	13	660.00	652.50
Nord dº.	9	1000.00	11	1005.00	1002.50
Orléans dº.	9	862.50	12	872.50	865.00
Ouest dº.	14	507.50	11	515.00	507.50
Chemins de fer français et étrangers :					
ACTIONS.					
Charentes	10	505.00	9	520.00	510.00
Chemins autrichiens.	13	833.75	11	837.50	833.75
Est-hongrois	11	302.50	11	303.75	303.75
Sud-autrich.-lombard.	13	428.75	10	441.25	430.00
Saragosse	9	110.00	14	117.50	117.50
Romains	10	86.00	9	89.50	88.50
Romains privilégiées.	9	255.00	13	260.00	260.00
Nord de l'Espagne	12	70.00	9	75.00	72.50
Guillaume-Luxemb.	12	210.00	10	212.50	210.00
Pampelune-Barcelone.	10	58.00	9	59.00	58.00
Portugais	11	44.00	14	49.00	49.00
OBLIGATIONS.					
Est, remb. à 500 fr.	10	292.75	11	293.00	293.00
Lyon dº à 500.	14	295.00	13	296.50	295.00
Midi dº à 500.	9	296.00	13	298.00	296.50
Nord dº à 500.	14	306.50	9	307.00	306.50
Gr.-Central dº à 500.	10	298.00	9	301.00	300.00
Ouest dº à 500.	14	294.00	11	295.00	294.00

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (28 OCTOBRE 1871).

L'opposition des villes et des campagnes. — Répartition des budgets départementaux entre les communes urbaines et les communes rurales. — Attraction des classes ouvrières par les villes. — Les octrois. — Leur influence sur le prix de la vie. — Nécessité d'établir des écoles plus nombreuses. — L'enseignement de l'agriculture dans les colléges. — Développement nécessaire de la vicinalité rurale. — Bureaux de poste et de télégraphe dans les gares. — Formation des conseils d'hygiène publique. — Nécessité de doter le service de la statistique. — Ce qui se fait en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique pourrait se faire en France. — Les publications officielles en France. — Le pays se relèvera par l'instruction. — Délivrance de six départements. — Traité du 12 octobre. — Elévation de M. Pouyer-Quertier au grade de grand officier de la Légion d'honneur. — Dispositions du traité douanier pour l'Alsace-Lorraine. — Emigration des provinces annexées. — Egards dus au malheur. — Nécrologie. — Mort de M. d'Andigné de Mayneuf. — La peste bovine. — Renseignements tirés du journal de la Société agricole du Brabant. — Absence de tout document officiel en France. — Vente d'animaux reproducteurs de la race Durham à la Terre-de-l'Isle (Maine-et-Loire). — Liste des nouveaux élèves admis à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. — Les auditeurs libres dans les écoles vétérinaires. — Question chevaline. — La Société hippique française. — Augmentation du personnel des haras. — Création de dix-huit places de stagiaires dans les dépôts des étalons de l'Etat. — Réorganisation des écoles de dressage. — Subventions spéciales pour le personnel. — Les courses de chevaux d'automne. — Le pour et le contre à propos de courses. — La remonte de l'armée et les intérêts de l'agriculture. — Louage du droit de chasse dans les forêts de l'Etat. — Gaspillage de nos forêts par les armées allemandes. — Complicité de quelques Français avec l'ennemi. — Question viticole. — Nouveaux droits de circulation des boissons. — Classement des departements par rapport au taux du droit de circulation sur les boissons. — La taxe de remplacement dans les villes. — Les intérêts du Trésor et ceux des viticulteurs sont corrélatifs. — La coulure du raisin d'après M. Baltet. — *L'Art de faire le vin*, par M. Ladrey. — Congrès séricole à Udine. — Travaux de drainage dans le département de la Meuse. — Ce que rapportent les dépenses de drainage. — Concours des comices agricoles de Bayeux et de Lille. — La peste bovine dans le Nord. — Expositions de bétail à Saint-Junien et à Mugron. — Travaux du Comice de Dinan. — Prorogation de délai pour l'attribution de deux prix pour le meilleur écrit sur la fabrication du cidre et celle du beurre. — Zèle des comices agricoles du Périgord. — Nouvel atlas physique de la France dressé par l'Observatoire de Paris.

I. — *Des priviléges des villes contraires aux intérêts des campagnes.*

Nous n'avons pas la pensée d'opposer les villes aux villages, ni d'exciter aucun antagonisme entre les grandes et les petites communes, ou, si l'on veut, entre les populations urbaines et les populations rurales. Mais nous sommes en pleine session des Conseils généraux qui chaque année ont à pourvoir à la répartition d'un assez grand nombre de centimes additionnels aux quatre contributions directes. Nos assemblées départementales vont encourager par des subventions de nombreuses institutions. Jusqu'à ce jour, la balance a été bien rarement tenue en équilibre entre les deux intérêts, dont l'un a été sacrifié à l'autre, de telle sorte que si l'on avait 5 à dépenser, 3 ou 4 allaient aux villes et seulement 1 ou 2 aux campagnes, alors que cependant 3 étaient prélevés sur les choses rurales, et 2 seulement sur les choses urbaines. On ne votera probablement pas cette année de gros budgets pour bâtir des hôtels de préfecture ou de sous-préfecture, ni pour faire de splendides casernes de gendarmerie. Mais il est encore à craindre que la plupart des services publics restent organisés de manière à laisser aux villes tous les avantages qui y attirent les classes ouvrières.

Nous ne dirons pas qu'il faudrait que des établissements de bienfaisance fussent créés dans tous les chefs-lieux de cantons, parce que nous croyons que la charité privée doit surtout agir dans les chaumières. Mais dès que les Conseils généraux subventionnent des hôpitaux, des dispensaires, des maisons de refuge de toute nature, il faut que l'admission dans toutes ces institutions cesse d'être en quelque sorte le privilége des habitants de la ville. La médecine cantonale doit tout particulièrement appeler la sollicitude publique; elle est presque par-

tout insuffisamment dotée, soit en ce qui concerne les indemnités allouées aux médecins, soit pour tout ce qui est relatif à la distribution des médicaments; il manque en particulier des personnes capables de bien soigner les malades.

On a donné à plus de 1,500 villes le privilége d'établir des octrois. On rencontre des gens qui soutiennent que c'est un moyen d'éloigner certaines classes de la population de la vie citadine qui deviendrait trop chère. Il n'en est rien, surtout depuis qu'on a pris l'habitude d'autoriser les municipalités urbaines à consacrer une partie du produit des octrois à payer les contributions des petits loyers. En outre, les recettes ainsi obtenues par les octrois servent à procurer aux citadins tant de commodités que l'excédant du prix des choses est largement compensé, que celui-ci tend même à s'élever chaque jour en se reportant sur l'exagération des salaires. La plus grande réserve sur toutes les dépenses qui doivent avoir lieu dans les villes, doit donc être expressément recommandée, et partout on devrait s'attacher à encourager au contraire l'extension de la vie rurale.

Les écoles de garçons et de filles doivent être multipliées dans les villages. En outre, au lieu de chercher presque exclusivement à assurer la prospérité des grands lycées, il faudrait songer à créer des établissements scolaires où l'instruction, au lieu d'être universitaire, serait davantage appropriée aux besoins des jeunes gens qui doivent être cultivateurs. Il faut pour des chefs de ferme et même pour des métayers, plus que l'instruction primaire telle qu'elle est donnée aujourd'hui, mais l'enseignement universitaire ne leur convient en rien. Il serait désirable de voir se multiplier des écoles analogues aux colléges Turgot, Chaptal, que la ville de Paris a établis, mais qui sont plus convenables pour des industriels ou des commerçants que pour des agriculteurs. Les fermes-écoles, trop négligées jusqu'à ce jonr, répondent à d'autres besoins ; elles sont destinées à des jeunes gens et fournissent un enseignement pratique convenable pour des maîtres-valets. Il faut fonder un enseignement suffisamment élevé pour les enfants des fermiers qui doivent succéder à leur père. Nous ne faisons qu'indiquer ici ; mais l'idée est à creuser.

Il importe grandement que la vicinalité rurale attire davantage la sollicitude des assemblées départementales. Ainsi que nous l'avons vu en Suisse, toutes les stations de chemins de fer devraient être des bureaux de poste et des bureaux télégraphiques, parce que vers la station il tend chaque jour à se faire un mouvement plus actif. Dans les petites stations, le chef de gare pourrait être à la fois employé de la poste et employé du télégraphe. Il faut aussi qu'on y puisse plus facilement trouver les journaux et les livres, c'est-à-dire les moyens de satisfaire les besoins intellectuels. En Angleterre, cela est bien compris. On vivra davantage à la campagne, quand on s'y sentira moins isolé du reste du monde.

Depuis quelques années, on a favorisé la formation des Conseils d'hygiène publique. Il devrait en exister dans les campagnes. Le vétérinaire, dont on relèverait la situation, devrait y siéger à côté du médecin et des gens instruits du pays. Les observations météorologiques auraient besoin d'être multipliées dans les villages. Les Conseils

généraux devraient en outre s'occuper de convenablement doter le service de la statistique. Nous sommes horriblement en retard à cet égard en France. Ainsi, tandis que l'Angleterre a déjà en ce moment publié un état statistique complet de toute son agriculture et de tout son bétail pour 1870, nous devons encore nous contenter de renseignements incomplets pour 1866. Les Etats-Unis d'Amérique nous dépassent aussi de beaucoup à cet égard; ils marchent de pair avec l'Angleterre. Tous les ans, on publie à Washington le rapport officiel des commissaires d'agriculture. Nous avons entre les mains celui pour 1869, et nous y lisons que, par une résolution de la Chambre des représentants et du Sénat, ce rapport qui forme un volume de 700 à 800 pages, avec des planches, a été tiré à 225,000 exemplaires, savoir : 180,000 pour l'usage de la Chambre des représentants, 20,000 pour celui du Sénat, et 25,000 pour être distribués par les membres de la Commission d'agriculture. Chez nous, c'est par centaines seulement que se comptent les tirages des documents de ce genre; ils sont très-chers ou on se les procure très-difficilement, en les demandant comme faveur, et c'est à peine si l'on en trouve un exemplaire dans les préfectures. En Angleterre, la dernière statistique agricole de 1870 coûte 50 centimes. Ces détails sont caractéristiques. On peut dire d'un peuple qu'il est d'autant plus grand qu'il est plus instruit, et le degré d'instruction peut se mesurer par le nombre des livres utiles qui se répandent dans toutes les classes de la population. L'almanach, qui est presque le seul livre acheté par le paysan français chaque année, n'atteint jamais, même l'almanach le meilleur marché, le tirage que nous venons de citer. Chez nous, on n'a pas la curiosité d'apprendre, parce que l'instruction première est trop négligée. C'est presque encore un privilége des villes que d'avoir de bonnes écoles: il faut les répandre partout. A ce soin devraient s'adonner les gens riches qui ont des châteaux ou des habitations de plaisance dans les campagnes. De bons exemples seraient à prendre en Angleterre où les femmes et les filles de l'aristocratie ou de la bourgeoisie rurales se font un devoir de surveiller les écoles et souvent de consacrer de longues heures chaque semaine à l'instruction et à l'éducation des petits enfants de chaque village.

Nous arrivons à la même conclusion qu'il y a huit jours où nous nous étions proposé de chercher la vraie source des richesses. Nous avions trouvé le travail et l'instruction. Aujourd'hui, en cherchant les priviléges à faire disparaître ou plutôt les inégalités sociales à supprimer, nous avons trouvé qu'il fallait répandre partout l'instruction. C'est la chose fondamentale pour relever la France.

II. — *Délivrance de six départements.*

Enfin les ratifications de la convention signée à Berlin le 12 octobre entre la France et l'Allemagne ont été échangées le 20 octobre. Il en résulte que dans le délai de quinze jours à dater de ce jour, c'est-à-dire au 4 novembre au plus tard, les soldats allemands auront dû évacuer les six départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. Dans les six autres départements qui resteront malheureusement encore soumis au joug étranger, l'armée d'occupation sera réduite à 50,000 hommes. Cette délivrance coûte

cher, car la France devra payer, tous les quinze jours, 80 millions de francs depuis le 15 janvier prochain jusqu'au 1er mai. Mais c'est une nécessité qui prime toutes les autres que d'affranchir nos villes et nos villages. Aussi approuve-t-on l'élection au grade de grand-officier de la Légion d'honneur de notre ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, qui a su mener à bien les négociations avec le difficile et trop habile prince de Bismark. Pourquoi seulement avons-nous à regretter que, dans une autre convention, on ait trop cherché à rapprocher le moment où l'Alsace et la Lorraine cesseront tout à fait d'être, au point de vue du commerce, des provinces françaises ? De ses propres mains, la France a élevé les murailles douanières qui vont diminuer la facilité de nos relations avec des industriels et des agriculteurs dont la prospérité était pour nous une gloire ; il s'est trouvé, nous ne le comprendrons jamais, des Français pour se réjouir de ne plus avoir les Lorrains et les Alsaciens comme concurrents, et pour demander que la séparation fût immédiate. A partir du 1er janvier 1873, l'Alsace et la Lorraine ne seront plus pour nous que des provinces allemandes. A compter de cette date, leurs produits seront tout à fait sur nos marchés, des produits étrangers. Tel est l'esprit de la convention douanière qui a été également signée à Berlin le 12 octobre. Il y a franchise de douane jusqu'au 31 décembre prochain, quart de droits du 1er janvier au 30 juin 1872, moitié des droits du 1er juillet au 31 décembre 1872, pour tous les produits fabriqués. Quant aux denrées alimentaires telles que vins, alcools, bières, etc., elles payeront tout de suite droits entiers à partir du 1er janvier prochain. L'origine des produits sera cautionnée par des syndicats alsaciens et lorrains. Les produits français entreront en Alsace-Lorraine par réciprocité, mais pour les besoins de ces provinces seulement. Ainsi peu à peu s'achèvera cette amputation brutale de trois départements dont la population, du reste, émigre déjà. Nous en avons rencontrés hier même, prenant le chemin de l'Algérie ; ils étaient tristes, car ils allaient vers un ciel inconnu. Ajoutons que nous nous sommes étonné avec eux qu'ils ne rencontrassent pas plus de facilités sur le chemin de fer où nous avons vu qu'on exigeait d'une pauvre famille le prix entier des places. C'est un fait douloureux que nous croyons de notre devoir de signaler.

III. — *Nécrologie.*

Encore une mort inattendue. M. le comte d'Andigné de Mayneuf, lauréat de la prime d'honneur au concours d'Angers en 1869, vient de mourir tout à coup après son élection au Conseil général. On lui doit la création d'une très-belle étable d'élevage pour la race durham sur sa terre des Aillers, près le Lion-d'Angers. De son troupeau sont sortis un grand nombre d'animaux qui ont remporté les premiers prix aux concours régionaux et en outre des prix d'honneur aux concours nationaux d'animaux de boucherie à Paris. L'agriculture perd en lui un homme dévoué qui a rendu de très-grands services dans le département de Maine-et-Loire.

IV. — *Peste bovine.*

Dans un voyage que nous venons de faire dans les départements de l'Est, nous avons pu constater une forte diminution dans les accidents produits par la peste bovine, du côté de la Haute-Saône, du Doubs et

du Jura. Mais nous sommes toujours sans nouvelles officielles sur la marche du fléau; nous sommes encore réduits à citer les renseignements que donne le *Journal de la Société agricole du Brabant* pour les localités qui forment notre frontière avec la Belgique. Aux nombreuses communes du département des Ardennes signalées il y a huit jours comme infestées, ce journal ajoute cette semaine la commune des Deux-Villes où le fléau vient de faire invasion. Il s'exprime ensuite en ces termes :

« Quant au département du Nord, la situation ne s'est pas améliorée; la peste bovine a fait de nouvelles apparitions dans des localités où elle s'était montrée naguère, et de nouveaux foyers d'infection se sont déclarés. Voici les communes où la maladie règne en ce moment : Arrondissement de Valenciennes : Rosult, Saint-Saulve et Artres. — Arrondissement de Cambrai : Saint-Pithon, Haussy et Saint-Aubert. — Arrondissement de Douai : Nomain. — Arrondissement de Lille : Croix, Hem, Ostricourt, Annapes, Illies et La Bassée, et à Chapelle d'Armentières, tout près de notre frontière de la Flandre occidentale. — En outre, la peste bovine règne avec violence dans les communes de Lens, Carvin, Violaines, Auchy-la-Bassée, Fétubert et Lorgies, du département du Pas-de-Calais, situées sur la limite du département du Nord. »

Nous continuerons à insister, jusqu'à ce que l'agriculture ait satisfaction, sur la nécessité pour le gouvernement de publier sur ce sujet une statistique chaque semaine. L'Angleterre le faisait, au grand avantage des éleveurs et du commerce. Combien nous connaissons aujourd'hui de transactions qui ne se font pas sur le bétail, parce que l'on ignore où en est l'épizootie.

V. — *Vente d'animaux reproducteurs.*

Selon notre coutume, et d'après l'idée bien arrêtée en nous que rien n'est plus important pour un agriculteur d'avoir de bon bétail, nous allons encore signaler ici une vente publique d'animaux de race Durham pure, qui aura lieu le lundi 14 novembre, à midi, au domaine de l'Isle, près le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire). Elle consistera en 14 vaches ou génisses âgées de 17 mois à 7 ans, saillies, pleines ou suivies, les auteurs étant tous des meilleurs types; et en 6 taureaux âgés de 16 mois à 2 ans. Tous les animaux sont inscrits au Herd-book. Nous avons plusieurs fois visité le troupeau et nous y avons acheté, à deux reprises différentes, de très-bons animaux pour le Conseil général de la Moselle, alors que nous avions à nous occuper de l'amélioration d'une agriculture aujourd'hui tombée aux mains de la Prusse. L'Isle est située à 21 kilomètres d'Angers, et les communications avec cette ville sont très-faciles. On peut, du reste, s'adresser, pour les renseignements à M. François, à la terre des Aillers, par le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire). M. François est le régisseur des domaines de M. d'Andigné de Mayneuf, qui, comme nous le disons plus haut, vient de mourir inopinément.

VI. — *Admission de nouveaux élèves à l'école vétérinaire d'Alfort.*

Le *Journal officiel* continue à suivre la voie nouvelle où nous l'avons approuvé d'entrer. L'agriculture a enfin accès dans ses colonnes. Nous trouvons, dans le n° du 25 octobre, la liste par ordre de mérite, des nouveaux élèves admis à l'école vétérinaire d'Alfort, d'après les résultats du concours qui vient d'avoir lieu. Cette liste, qui contient 94 noms, est la suivante :

MM. Boutet (Eure-et-Loir).—Prieur (Seine-et-Oise).—Cayon (Seine).—Touvé (Seine-et-Oise). — Baron (Eure-et-Loir). — Mangenot (Meurthe). — Borgnon (Seine-et-Marne). — Séguin (Puy-de-Dôme). — Boissel (Loiret). — Tigier (Nièvre). — Flouchard (Loiret). — Daridan (Loiret). — Octave Guillemard (Yonne). — Raillet (Ardennes). — Scholtmann (Yonne). — Le Blevennec (Côtes-du-Nord). — Petit (Seine). — Hanneuse (Seine). — Le Ray (Ille-et-Vilaine). — Favereau (Seine-et-Oise). — Chanteclair (Aube). — François (Meurthe). — Lanetin (Eure-et-Loir). — Doux (Meuse). — Delanglard (Ile de la Réunion). — Limousin (Haute-Vienne). — Chollet (Seine). — Krait (Haute-Saône). — Changeux (Seine). — Guillobry (Seine-et-Marne). — Tixier (Seine). — Bézard (Hérault). — Lours (Loiret). — Durand (Loiret). — Pont (Seine). — Pauver (Indre-et-Loire). — Debled (Sarthe). — Fillay (Loiret). — Henryon (Meurthe-et-Moselle). — Métrand (Seine). — Briotel (Côte-d'Or). — Maisse (Meurthe). — Perreau (Yonne). — Tascher (Indre-et-Loir). Didelet (Seine-et-Marne). — Dejardin (Ardennes). — Barrier (Seine). — Barascud (Marne). — Couteau (Marne). — Guillouard (Somme). — Dilluau (Seine-et Marne). — Zee (Seine). — David (Sarthe). — M. Tardivon (Allier). — Adenot (Meuse). — Jallas (Loir-et-Cher). — Surjus (Pyrénées-Orientales). — Girard (Haute-Saône). — Lenoir (Somme). — Chédomme (Sarthe). — Le Goff (Côtes-du-Nord). — Fortin (Loiret). — Cartier (Gironde). — Legrand (Deux-Sèvres). — Bonyard (Eure). — Cornet (Seine-et-Marne). — Courtois (Oise). — Distruit (Loiret). — Harbeumont (Ardennes). — Boisseau (Indre-et-Loire). — Tontey (Aube). — Lemonnier (Seine-Inférieure). — Portier (Seine-et-Oise). — Pottier (Seine-et-Marne). — C. Tardivon (Nièvre). — Fabvre (Aveyron). — Prot (Marne). — Jacques (Moselle). — Louis Lemaire (Somme). — Debrecq (Seine). — Dialle (Puy-de-Dôme). — Ladague (Seine-et-Marne). — Peupion (Meurthe-et-Moselle). — Cart (Seine). — Courtier (Ardennes). — Lavidan (Manche). — Pommier (Mayenne). — Galland (Seine). — Ningre (Meurthe-et-Moselle). — Vancostinoble (Nord). — Moutier (Nord). — Latour (Ardennes). — Douet (Sarthe).

Les nouveaux élèves appartiennent à 34 départements et à une de nos colonies. Les départements qui ont donné le plus d'élèves sont les suivants : Seine, 13 ; Loiret, 8 ; Seine-et-Marne, Meurthe et Moselle, chacun 7 ; Ardennes, 5. Les vétérinaires sont des auxiliaires de la plus grande utilité pour l'agriculture ; il a là une carrière où il importe d'encourager les jeunes gens à entrer. Nous espérons, d'ailleurs, comme nous l'avons dit récemment, que des fils de propriétaires ou d'agriculteurs viendront suivre les cours des écoles vétérinaires, sans pour cela désirer en faire leur carrière. C'est une instruction à acquérir qui rendra bien des services à ceux qui s'en seront sérieusement occupés.

VII. — *Question chevaline.*

M. le marquis de Mornay, député de l'Oise et président de la Société hippique française, écrit avec raison à tous les membres de cette Société qu'elle poursuit un but patriotique. Car, dit-il, « favoriser, l'éleveur, aider à la création et à l'éducation du bon cheval de service et de luxe, c'est assurer à l'armée la remonte d'une importante cavalerie dont la France reconnaît aujourd'hui qu'elle ne peut se passer. » Cela est justement pensé. Cependant, il est difficile de demander beaucoup de sacrifices pécuniaires, même aux amis les plus zélés de l'agriculture. En conséquence, M. de Mornay annonce qu'on ne demandera rien aux souscripteurs pour cette année, mais que la Société hippique, riche en ce moment d'un excédant de recettes de 78,000 fr., fait appel à tous ses adhérents pour 1872, en renonçant à une exposition hippique pour l'année 1871. Le gouvernement, de son côté, songe à renforcer le personnel des haras. Dans ce but, un arrêté en date du

15 septembre dernier, déclare que dix-huit places de stagiaires seront ouvertes par la voie du concours dans les dépôts d'étalons. Chaque stagiaire recevra une indemnité de 1500 fr. Les concours commenceront à partir du mois de novembre et ils seront annoncés par des arrêtés spéciaux que nous aurons soin de faire connaître.

A la date du 11 septembre, le ministre de l'agriculture a aussi donné un arrêté pour réorganiser les écoles de dressage ou d'équitation. Ces écoles devront appartenir soit à des particuliers qui les régiront à leurs frais, soit à des sociétés des départements ou des villes qui se chargeront de leur entretien. L'État accordera des subventions qui consisteront dans des traitements pour le personnel, dans une indemnité annuelle d'entretien de 270 fr. par élève, et par des primes de 200 à 300 fr. accodées aux élèves sortants, suivant le degré de leur capacité.

Le personnel se composera d'un directeur touchant de 3,000 à 5,000 fr., d'un sous-directeur ayant un traitement de 1,800 à 2,500 fr., d'un piqueur de selle recevant de 1,300 à 2,000 fr., d'un piqueur d'attelage touchant de 1,200 à 1,800 fr., et enfin d'un chef-palefrenier ayant de 1,000 à 2,000 fr. Cette subvention spéciale pour le personnel variera donc de 8,300 à 12,500 fr. Des arrêtés spéciaux désigneront les écoles, et alors nous reviendrons sur les connaissances exigées des élèves, connaissances qui se résument simplement à lire, écrire et compter correctement. Nous aurons soin de signaler les écoles de dressage au fur et à mesure de leur formation. Puissent-elles réellement faire de bons cavaliers qui manquent plus encore en France que les bons chevaux! Nonobstant notre pénurie en bons chevaux, nonobstant les désastres qui nous ont assaillis, les courses de chevaux ont recommencé, d'abord à Caen, les 6 et 7 août, puis à Cobourg le 18, à Danville le 13 et le 15, à Boulogne-sur-Mer le 25. Elles ont continué depuis, en attirant un concours de population de plus en plus considérable. C'est, du reste, le même personnel d'avant la guerre : mêmes sportsmen, et aussi presque mêmes chevaux. Avant d'avoir une opinion sur ces sortes de choses, nous chercherons à voir par nous-mêmes et à nous bien rendre compte. Mais les avis sont bien partagés, et quand on a écouté, sans parti pris, les hommes spéciaux, on ne sait guère à quoi se résoudre. Il y a des circonstances locales qui font qu'on peut se passer des haras, et n'avoir recours qu'à l'initiative particulière. Ailleurs, il faut agir tout à fait différemment. Nous examinerons tous les cas, en faisant appel aux conditions où les animaux naissent et grandissent, pour rendre de véritables services soit à la guerre soit à l'agriculture, si tant est que ce soient là deux choses qu'on doive séparer, au lieu de les réunir.

VIII. — *Sur la chasse dans les forêts de l'État.*

De la question chevaline à celle de la chasse, il n'y a pas loin. Ce sont deux choses dont, en général, les mêmes hommes s'occupent. On a augmenté le coût du permis de chasse, le prix de vente de la poudre; on a rétabli également l'impôt sur les chevaux de luxe qui n'avait été qu'éphémère après la loi de juillet 1862, et qui sera reperçu à partir du 1er janvier prochain. L'assiette de cet impôt est mauvaise, et c'est pour cela qu'il produira peu. Il en est de même pour le droit de chasse qui est actuellement loué dans les forêts de l'Etat ou forêts do-

maniales par adjudication publique aux enchères. Au lieu d'un produit, il n'en résulte qu'une perte pour le trésor public. Les adjudicateurs se font conservateurs de gibier et particulièrement d'animaux nuisibles. Nous croyons donc que c'est avec raison qu'un membre de l'Assemblée nationale, M. Christophe, a proposé de remplacer l'adjudication par des permissions de chasse données à prix d'argent. Cette mesure serait à la fois productive pour l'Etat et favorable à l'agriculture, car les cultivateurs pourraient eux-mêmes s'adonner légitimement à la chasse des animaux nuisibles.

IX. — *Le gaspillage de nos forêts par les armées allemandes.*

Dès que les armées allemandes se furent emparées de nos départements de l'Est, leurs chefs cherchèrent à tirer parti des ressources de nos forêts. Des compagnies allemandes et belges se formèrent pour acheter l'exploitation des chênes dans les forêts des Ardennes, de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse. L'armistice fut heureusement conclu et la paix signée avant que les marchés ainsi contractés fussent sanctionnés par le gouvernement prussien. Cependant l'enlèvement de beaucoup de nos beaux arbres a eu lieu. L'administration forestière a pu les retrouver, mais il s'agit encore de résoudre par voie diplomatique la question des indemnités à allouer aux acquéreurs. Sur les faits déjà accomplis, la *Revue des eaux et forêts* donne les explications suivantes, que les propriétaires de forêts ont intérêt à connaître :

« L'une des compagnies qui avaient acheté les chênes de la Meurthe, sous la raison sociale Mohr et Hass, a cédé son marché à un Français, M. Hasfeld ; celui-ci a transféré ses droits à l'administration des forêts. Celle-ci est donc rentrée en possession des bois dont la vente a été effectuée ces jours derniers. Les chênes achetés dans les Ardennes par un sieur Paradis, Belge, ont été saisis et mis en vente. Enfin, un arrangement est sur le point d'être pris avec MM. Rothermund et Ortmans, de Belgique, pour la restitution au gouvernement français des chênes qu'ils ont fait transporter sur le territoire belge. Les voituriers français qui ont effectué ces transports après la conclusion de la paix ont été poursuivis et condamnés à payer 40 francs par journée employée par eux à ce travail. »

Nous appelons l'attention sur les dernières lignes que nous venons de citer. Il est arrivé trop souvent, pendant la funeste guerre que nous avons soutenue, que des particuliers ne songeant qu'à faire des profits aux dépens de l'intérêt public, ont abusé de leur situation pour se livrer à des commerces illicites ou immoraux. Telle est la location de ces moyens de transport pour enlever des produits provenant d'une spoliation inique. Nous approuvons complétement que des exemples soient faits pour empêcher le retour de pareils actes.

X. — *Question viticole.*

Malgré les efforts faits à la tribune de l'Assemblée nationale par quelques amis de la viticulture qui, comme M. Grasset, ont cherché à montrer la monstruosité du régime fiscal qui pèse sur les boissons (voir le *Journal officiel* du 26 août), les charges de la viticulture ont été augmentées. Le droit de circulation sur les vins a été doublé. La loi du 1er septembre en a décidé dans les termes suivants :

Le droit sera perçu en principal et *par hectolitre.*
Vins en cercles à destination des départements :

1re classe, 1 fr. 20 au lieu de 0 fr. 60;
2e — 1 fr. 60 au lieu de 0 fr. 80;
3e — 2 fr. au lieu de 1 fr.;
4e — 2 fr. 40 au lieu de 1 fr. 20.

Vins en bouteilles, quel que soit le département, 15 fr.;

Cidres, poirés et hydromels, 1 fr.

La taxe de remplacement aux entrées de Paris, en principal, sur les vins en cercles, 8 fr. 50; en bouteilles, 15 fr.

Dans les autres villes rédimées, la taxe de remplacement sera revisée, eu égard au nouveau droit de circulation.

On estime que cette taxe spéciale produira 34 millions de francs au lieu de 17. Le droit moyen est élevé de 0 fr. 90 à 1 fr. 80. Les quatre classes de départements sont les suivantes :

1re *classe :* Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariége, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gard, Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

2e *classe :* Ain, Allier, Hautes-Alpes, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Drôme, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Yonne.

3e *classe :* Aisne, Ardennes, Cantal, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Loire, Lozère, Morbihan, Oise, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Haute-Vienne, Vosges.

4e *classe :* Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme.

La taxe de remplacement est destinée à affranchir les débitants de l'exercice des employés de la régie. Des arrêtés préfectoraux fixeront, dans chaque localité, la quotité de cette taxe qui doit représenter les droits d'entrée et les droits de détail. Le droit de consommation, par hectolitre d'alcool pur, est désormais fixé à 125 fr. en capital, ce qui représente 150 fr. avec le double décime; au lieu de 90 fr., la taxe de remplacement à Paris sera portée à 141 fr. en principal par hectolitre d'alcool pur. Les vins ayant une force alcoolique supérieure à 15 degrés sont passibles du double droit de consommation pour les vins compris entre 15 et 21 degrés, et au delà de ce dernier chiffre, ils sont traités comme de l'alcool. Ajoutons encore que les droits de licence ont été doublés, et qu'il en est de même pour les droits de fabrication des bières. Bref, le ministre des finances espère que les droits sur les boissons vont rapporter annuellement au Trésor 130 millions de plus. Ce chiffre est évidemment dépendant de la quotité des récoltes. L'intérêt du Trésor est donc ici le même que celui de la viticulture; il faut faire produire à la vigne le plus possible. Un des plus grands fléaux de la viticulture est la coulure du raisin, c'est-à-dire le phénomène d'avortement des fleurs. M. Charles Baltet vient de démontrer dans une excellente brochure que l'incision annulaire pratiquée un peu avant la floraison est un moyen très-efficace de conjurer presque toutes les causes de la coulure. En outre, elle augmente la qualité des moûts, quoique plusieurs viticulteurs aient dit le contraire. Nous conseillons fortement la lecture de cette brochure (chez Perderizes-Bourgeois, libraire à Troyes, prix : 1 fr.) à tous ceux qui possèdent des vignes.

Puisque l'occasion s'en présente, nous recommanderons aussi la

3e édition de l'*Art de faire le vin*, que vient de publier M. Ladrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon (à Paris, chez Savy, rue Hautefeuille, prix : 3 fr. 50). Les ouvrages de M. Ladrey sont bien connus de tous les œnologues. La nouvelle édition que nous annonçons diffère de la précédente par des changements de rédaction ayant surtout pour but d'expliquer et de mieux faire comprendre les méthodes à suivre. Mais le nombre des chapitres et la disposition des matières sont restés identiques. Il y a eu seulement révision attentive et addition des développements jugés nécessaires.

XI — *Congrès séricole à Udine.*

Nous avons annoncé le congrès séricole qui s'est tenu à Udine, les 14, 15 et 16 septembre (n° du 2 septembre, tome II de 1871, p. 370). Les cinq questions ont eté successivement examinées, et l'on a voté des réponses dont nous donnerons prochainement la traduction. En se séparant, le congrès a voté que la prochaine session, qui sera la troisième, aura lieu l'an prochain à Robereto. Le programme en sera fixé, ainsi que l'époque, par une délégation de la Chambre de commerce, de la Société agraire et de la municipalité de cette ville. Nous aurons, par conséquent, à y revenir. Disons encore aujourd'hui que le Congrès a recommandé tout spécialement de choisir des graines saines pour la reproduction, et pour cela de se livrer à des examens préalables avec le microscope sur des éducations anticipées.

XII — *Travaux de drainage.*

Il y a longtemps que nous avons parlé des travaux de drainage qui ont une si grande importance pour accroître la production du sol cultivé. Après une grande activité dans ce genre de travaux provenant d'une sorte d'engouement, il y a eu arrêt et pour ainsi dire apathie ou indifférence. Une reprise est venue dans les dernières années qui ont précédé la guerre. Elle a eté amenée en partie par l'arrivée de pluies qui ont succédé à des sécheresses prolongées. Dans tous les cas, la lumière s'est faite. Nous lisons, par exemple, dans un rapport fait sur les travaux de drainage dans le département de la Meuse, rapport dressé par M. Poincarré, ingénieur du service hydraulique, et présenté par M. Péronne, ingénieur en chef, qu'en faisant la part la plus large aux frais d'entretien et de réparation, on ne peut pas estimer à moins de 20 pour 100 le taux de placement de la dépense exigée par les travaux de drainage. L'expérience est maintenant faite sur une grande échelle, et ne laisse plus la moindre incertitude. Cependant la loi relative aux prêts pour travaux de drainage à faire par le Crédit foncier, n'a guère été plus exécutée dans la Meuse qu'ailleurs. Cela tient à ce que la loi a été mal faite, et que, comme nous l'avons toujours dit, elle a été frappée d'impuissance le jour même où elle a été votée.

XIII. — *Concours de Comices.*

Les Comices agricoles et les Sociétés d'agriculture ont commencé, depuis le mois de septembre, à tenir leurs concours et à distribuer leurs primes et médailles. Le dimanche 10 septembre, la Société d'agriculture de Bayeux et le Comice agricole de Lille ont tous deux inau-

guré, la première dans le Calvados, le second dans le Nord, la reprise de ces solennités si utiles que la guerre avait fait supprimer. C'est à réparer les désastres qu'il faut d'abord se consacrer, avant de songer aux progrès nouveaux. C'est surtout ce qu'a fait le Comice de Lille, en s'appliquant à distribuer des blés de semence et des pommes de terre. La Société de Bayeux a plus insisté sur l'enseignement agricole. Nous lisons dans le rapport fait par M. le marquis de Fournès :

« L'urgence d'établir et de généraliser l'instruction publique est reconnue. Vous encouragerez de plus en plus les efforts faits dans les écoles pour donner aux générations qui se succèdent le goût des travaux champêtres, c'est-à-dire la préférence pour les mœurs simples, pour la vie tranquille, pour les idées sages, pour la carrière la plus noble et la plus sûrement profitable qu'un honnête homme puisse embrasser. »

La Société de Bayeux a pu récompenser les instituteurs ruraux qui ont suivi son programme, et notamment celui de Brévières où se tenait le concours; les notions d'agriculture sont désormais entrées dans le programme des cours.

Le Comice de Lille est obligé de combattre l'invasion de la peste bovine; il n'a pu que constater la dévastation des étables. Il n'est pas possible maintenant de faire dans le Nord et dans l'Est les expositions de bétail. Plus heureux sont le Comice de Saint-Junien (Haute-Vienne) présidé par M. de Thouron, et le Comice de Lugron (Landes) présidé par M. de Cès-Caupenne. Ils ont pu convoquer des expositions de bétail pour la seconde quinzaine d'octobre. Le Midi, le Centre et l'Ouest de la France sont appelés à réparer les pertes des autres régions.

Dans les Côtes-du-Nord, il a été mis au concours par le Comice de Dinan, deux prix pour les meilleurs écrits sur la fabrication du cidre et celle du beurre. On y parle de donner plus de force au Comice en réunissant les associations cantonales. C'est ce que nous expose notre collaborateur, M. de la Morvonnais, dans la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« Sans doute au milieu de nos douleurs patriotiques on doit rejeter toute idée de fêtes ; mais renoncer aux encouragements dont l'agriculture tire, en fin de compte, un profit très-réel, serait une faute. Nos cultivateurs sont habitués aux réunions agricoles annuelles, et il faut avant tout que l'agriculture ne paraisse pas s'abandonner au découragement ; car c'est elle qui doit relever le pays, comme vous le disiez justement dans votre dernière chronique, en fournissant d'abondantes récoltes et en refaisant une population solide.

« Il faut donc louer l'initiative des Sociétés agricoles qui ont trouvé moyen de se réunir cette année. De ce nombre sont les deux comices réunis de Dinan qui ont succédé à l'ancienne Société agricole qui y existait autrefois, et qu'ils n'ont pas, je dois le dire, remplacée. C'est que l'entente pour l'agriculture avait été très-vif sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, dans notre contrée. La découverte de gisements de sablon calcaire, l'usage qui s'étendait de plus en plus des engrais de mer, livrèrent alors à la culture du trèfle et par suite aux céréales des espaces inattendus. Un monument simple et modeste au milieu des champs, rappelle du reste que les comices ont pris naissance dans notre arrondissement, et que M. le comte de Lorgeril, en fut le promoteur. Le bon vouloir réussit alors à établir un comice dans presque tous nos cantons ; mais ils solidarisaient leurs ressources avec une Société plus étendue qui transportait alternativement ses assises et ses concours dans chaque canton. La loi de 1852 a bien doté chaque chef-lieu de justice de paix d'un comice ; mais justement le désir d'uniformité a souvent nui à des collectivités sérieuses d'intérêts agricoles ; les ressources se sont émiettées, et les concours de

canton ne sont, le plus souvent, que des solennités insignifiantes, servant unique ment de marchepied au conseiller général de l'endroit.

« Ne serait-il pas possible, après la juste décentralisation obtenue pour le département, de faire au contraire un peu de centralisation, de collectivité, si l'on veut des intérêts agricoles? — Il ne s'agirait pas de renoncer au bénéfice de la loi de 1852, mais de créer une circonscription plus étendue, plus en rapport avec les conditions géologiques, culturales, etc., au lieu de laisser à eux-mêmes de malheureux comices cantonaux qui sont sans valeur pour les résultats.

« Prenons pour type ce qu'on a fait à Dinan. Eh bien! on y a mis au concours tant pour l'arrondissement que le département même, les deux meilleurs écrits sur la fabrication du beurre et du cidre. On ne s'est pas arrêté aux intérêts d'un canton. La réunion de Dinan, où il se rencontre de véritables initiatives, notamment celle de M. Fland, député et maire. On pense que des modifications seraient heureuses, quant à la fabrication du beurre et du cidre, dans le département des Côtes-du-Nord, et plus spécialement dans l'arrondissement de Dinan. Elle indique un but pratique aux deux meilleurs écrits qu'elle sollicite sur deux fabrications intéressant le pays, et nul doute qu'elle ne vulgarise ensuite les deux écrits les plus méritant.

« A ce propos, je dois vous faire connaître la prorogation de délai jusqu'au 1er juillet pour l'attribution de ces deux prix et leur appréciation par un jury qui sera recruté dans l'arrondissement.

« Veuillez agréer, etc. « A. DE LA MORVONNAIS. »

Dans le Périgord, nous écrit M. de Lamothe, les Comices de Saint-Astier, Mussidun, la Double, Vergt, ont fait annoncer, et ont déjà tenu en partie leurs concours annuels. La vitalité qu'ils montrent donne bon espoir pour la continuation du progrès agricole dans le pays, d'autant plus que l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires est, grâce à un accord entre la Société d'agriculture de la Dordogne et l'inspecteur d'Académie de Périgueux, sur le point de prendre dans ce département un grand développement. Espérons que les exemples que nous venons de citer seront partout suivis, et que la France agricole aura bientôt repris sa marche en avant d'un pas accéléré.

XIV. — *Atlas physique de la France.*

L'Observatoire de Paris a résolu de multiplier et de perfectionner les observations météorologiques en France, surtout dans leurs rapports avec l'agriculture. Ce sera un grand service qu'il rendra; il faut espérer que son budget lui permettra d'accomplir cette tâche importante. Il vient aussi de décider de composer et de publier un Atlas physique complet de la France. Les cartes soront à 2 millionièmes. Nous avons reçu comme spécimen celle destinée à l'étude de l'hydrographie. M. Delaunay, directeur de l'Observatoire, fait appel à tous les hommes compétents pour l'aider dans cette œuvre. L'agriculture y est intéressée, puisque l'Atlas doit comprendre les cartes de géographie botanique des plantes caractéristiques des climats et des terrains; des feuillaisons, floraisons et fructifications des plantes de grande culture; de l'état des cultures en France; des terrains stériles, bois, prés, cultures diverses; des irrigations naturelles ou artificielles; des terrains irrigables; des régions agricoles, de leurs produits, de la répartition des cultures, du mode de tenure du sol; de l'élevage et de l'engrais des animaux domestiques. Le programme général est remarquablement tracé, et l'agronomie est intéressée à ce que la réalisation n'en soit pas reculée.

J.-A. BARRAL.

SUBMERSION DES VIGNES

DANS LE BUT DE GUÉRIR CELLES QUI SONT ATTEINTES DU PHYLLOXERA.

Voici d'abord quelques faits parfaitement constatés et acquis à l'expérience. 1° En hiver, lorsque les phylloxera se trouvent dans la période de leur engourdissement, ces insectes résistent longtemps à une immersion complète. Leur séjour sous l'eau pendant vingt à trente jours est nécessaire pour les faire périr tous. — 2° En été, au commencement de leur vie active, une submersion de six à sept jours est suffisante pour les tuer. — 3° En hiver et pendant tout le temps du repos de la séve, l'eau la plus abondante, surprise même par les froids les plus rigoureux, gelée ou non, ne fait aucun mal à la souche. Quelques parcelles de mes vignes qui, à cause de leur situation dans des bas-fonds, sont restées sous l'eau et la glace, l'hiver dernier, pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs, n'ont pas éprouvé la moindre altération et sont aujourd'hui les parties les plus fraîches de mon vignoble. — 4° En été, à l'approche des fortes chaleurs surtout, une inondation un peu trop prolongée et dont la durée dépasserait trois à quatre jours, porterait atteinte à la santé de la plante, et serait même susceptible de la tuer. — 5° Dans le vignoble le plus complétement purgé de phylloxera en hiver, par une submersion de trente jours, il reviendra quelques pucerons pendant l'été. Leur nombre restreint et le temps limité de leurs attaques n'empêcheront pas la fructification, une maturation normale des raisins et des récoltes abondantes; mais si leur séjour sur les racines était trop prolongé, ils porteraient atteinte à la vigueur des souches et compromettraient la récolte future. — 6° Les inondations d'été ne pouvant être prolongées au delà de quelques jours, sans exposer les vignes à de graves accidents, et, par le fait de leur courte durée, ne pouvant pénétrer le terrain qu'à une profondeur considérable, sont impuissantes contre les insectes du sous-sol, dans lequel sont établies les principales racines des vignes; mais elles atteindront les pucerons nouveaux venus qui se sont fixés sur les racines superficielles et le plus souvent sur le collet même du tronc des souches. — Ainsi, anéantissement de tous les phylloxera, à quelque profondeur qu'ils se trouvent, par la submersion prolongée en hiver, et asphyxie par les arrosages copieux, mais de courte durée, faits en été, des pucerons nouvellement revenus. La submersion d'hiver indispensable pour la réussite de l'opération et suffisante pour assurer la récolte. Les arrosages d'été impuissants pour guérir, s'ils sont employés seuls, mais d'un bon secours auxiliaire, s'ils sont pratiqués en sus de l'inondation faite en hiver.

Ces points établis, voici comment il convient de mettre en pratique le procédé de la submersion pour guérir les vignes attaquées par le phylloxera. Il faut d'abord disposer ces vignes de manière qu'elles puissent retenir l'eau nécessaire à leur traitement, ce qui s'obtient au moyen de bourrelets plus ou moins nombreux, ou plus ou moins rares, suivant que le terrain sur lequel on doit opérer est plus ou moins en pente ou nivelé.

Dès que la végétation s'arrête, vers le 15 octobre, il faut inonder les vignes assez complétement pour que la terre soit couverte partout. Une couche d'eau de quelques centimètres d'épaisseur serait suffisante si l'on avait à opérer sur un terrain parfaitement nivelé. Cette submersion dite d'hiver doit être complète, non interrompue et durer pendant trente jours consécutifs. On peut être certain, si l'opération est ainsi conduite, que, quand elle sera finie, il ne restera plus un seul puceron vivant dans les vignes qui auront été traitées. Quelle que soit l'étendue de ces vignes (à moins d'avoir à traiter des situations de terrains tout à fait exceptionnelles), le travail de la submersion pourra être terminé à la fin du mois de décembre. Chez moi, où j'ai 21 hectares à submerger, il est complétement achevé le 30 novembre. On laisse alors la terre se ressuyer et on a, après qu'elle est sèche, plus que le temps nécessaire pour faire, aux époques les plus opportunes (janvier, février et mars), tous les travaux de taille, apports d'engrais et labours.

On ne peut guère savoir d'où arrivent les quelques insectes qui, pendant la belle saison, envahissent de nouveau une vigne qui en avait été entièrement purgée en hiver. Ils viennent probablement des vignes voisines qui n'ont pas été soumises au traitement de la submersion. Par les raisons que j'ai exposées plus haut, il convient de se débarrasser au plus tôt de ces nouveaux envahisseurs. Surpris lorsqu'ils ne sont encore que sur les racines les plus superficielles et pendant la période de leur vie active, leur destruction est assez facile. Pour arriver à ce résultat, il faut pratiquer, dans le courant du mois de juillet, trois copieux arrosages faits à courts intervalles l'un de l'autre et à mesnre que la terre commence à se ressuyer. Ces arrosages opérés avec prudence, de manière qu'une eau surnageante ne reste, chaque fois, pas plus de deux jours dans les vignes, à l'avantage de faire périr les quelques insectes qui seraient revenus, ajouteront celui de donner aux vignes une fraîcheur qui, à cette époque de l'année, leur fait toujours défaut dans notre pays, et dont se trouveront bien tant la vigueur des souches que la maturation et la beauté des raisins.

Le tableau suivant, qui représente exactement le coût auquel me revient le traitement de 21 hectares de vignes de ma propriété que j'ai sauvés par la submersion, pourra servir de base pour établir la dépense annuelle que chacun aurait à faire pour employer le même procédé dans son vignoble.

	fr. c.
Installation première : prise d'eau au canal, rigoles d'adduction et de distribution des eaux, nivellements, constructions des bourrelets et des martelières, coût des vannes en forte tôle. Total 3,000 fr., dont l'intérêt annuel à 5 pour 100 à la charge du traitement..........	150.00
Abonnement au canal, à raison de 17 fr. 50 par hectare; pour 21 hectares.	367.50
Un homme pour conduire l'opération pendant quarante-cinq jours, du 15 octobre au 30 novembre; quarante-cinq journées à 3 fr. 50.......	157.50
Un jeune garçon pour aider à l'arrosage; quarante-cinq journées à 2 fr.	90.00
Arrosage d'été; quinze journées à 3 fr. 50............................	52.50
Réparation des bourrelets avant l'époque des travaux et leur tenue en bon état dans le courant de l'année; quinze jours à 3 fr.............	45.00
Frais imprévus..	37.50
Total pour 21 hectares...........	900.00

Ce qui donne une dépense annuelle de 43 fr. pour chaque hectare. — Ces chiffres sont plutôt exagérés qu'affaiblis. Ainsi, j'ai mis au compte

exclusif des vignes le coût de l'installation première qui cependant me sert à arroser d'autres terres de mon domaine, et j'ai compté au plus haut le prix des journées de travail.

Louis Faucon,
Propriétaire à Gravéson (Bouches-du-Rhône).

SUR LA THÉORIE DE LA PRÉCOCITÉ DES ANIMAUX.

Après avoir reproduit le petit travail dans lequel a été mise en évidence l'influence du développement hâtif des os sur leur densité[1], la *Neue landw. Zeitung*, de Fühling, a fait suivre sa traduction de remarques contenant une objection à ma théorie de la précocité. Dans cette théorie, j'ai attribué la production de celle-ci à l'ossification prompte des cartilages de conjugaison, et cette même ossification à la présence, dans la ration alimentaire, d'un surcroît des éléments de formation de la matière osseuse, dont les principaux sont les phosphates. Ces éléments sont empruntés aux graines ou semences qui entrent dans la ration comme aliments complémentaires, sous forme de farine ou de tourteau.

« Il n'est pas exact, dit mon critique allemand, que les semences soient riches en phosphate calcaire. Elles sont en vérité riches en acide phosphorique et en potasse, mais non point en chaux. Dans la nutrition des tissus, chacun de ces éléments a son importance particulière, et la conception erronée des rapports du phosphate de chaux dans le développement des tissus, qui se présente ainsi fréquemment dans la littérature allemande, ne peut pas contribuer à l'expliquer clairement. »

Je n'ai point rendu, par la traduction, à beaucoup près, le ton pédantesque habituel à la critique allemande, et dont le cas présent nous offre un des plus beaux échantillons. Ce n'est pas là ce qui importe. Les savants d'outre-Rhin sont bien aises de nous prendre en faute et ils ont parfois la compréhension un peu dure. Il faut donc avec eux mettre, comme nous disons, les points sur les *i*. De leur côté, on doit le reconnaître, ils en mettent plutôt deux qu'un seul. Je vais par conséquent, puisque l'occasion m'en est offerte, entrer sur le mécanisme physiologique du phénomène important dont il s'agit, dans quelques détails qui ne seront pas, je pense, dépourvus d'intérêt, en même temps qu'ils réduiront à sa valeur l'objection tranchante de la *Nouvelle Gazette agricole*. Le fait sur lequel s'appuie ma théorie de la précocité n'est point contestable. L'observation et l'expérience le confirment tous les jours. Par des arguments auxquels un physiologiste allemand ne saurait résister, on peut établir, en calculant les quantités d'acide phosphorique et de chaux présentes dans la ration d'un jeune animal nourri comme le sont ceux qui arrivent à la précocité, que ces quantités sont plus que suffisantes pour expliquer la production du phénomène. Celui-ci a été attribué sommairement aux graines ou semences, caractérisées par leur richesse en phosphate, parce que leur rôle, dans l'alimentation, est celui d'un agent complémentaire ou spécial, fonctionnant comme condition déterminante d'une surproduction d'éléments osseux.

---

1. Voy. le t. I de 1871, p. 63, n° 103 de ce journal.

En présentant à l'Académie des sciences ma réponse sur ce sujet, il a suffi, pour la voir déclarer fondée et péremptoire par M. Dumas, de faire remarquer que dans la constitution des fourrages qui forment la ration normale des herbivores, sans même tenir compte des composés calcaires apportés par l'eau des boissons, l'élément calcaire prédomine de beaucoup sur l'acide phosphorique. Le foin de trèfle, par exemple, contient en moyenne 1.90 de calcaire et seulement 0.45 d'acide phosphorique pour 100. Le foin de pré présente les deux éléments minéraux dans le rapport de 0.97 à 0.53. Dans les semences, au contraire, c'est l'acide phosphorique qui prédomine sur la chaux. La relation est 0.95 à 0.12 pour l'avoine, 0.80 à 0.07 pour l'orge, 0.92 à 0.08 pour le seigle, 0.95 à 0.03 pour le maïs, 1.20 à 0.18 pour les fèves, 1 à 0.16 pour le sarrasin, 2.50 à 0.11 pour le son de froment. L'écart est moindre pour les graines oléagineuses, dont les tourteaux se montrent d'ailleurs les plus efficaces dans le sens indiqué. Les relations extrêmes y sont 1.10 à 1.48 et 2.50 à 0.98. Sans entrer dans plus d'explications, ces nombres ont fait comprendre tout de suite à des lecteurs français que la faible proportion de phosphate de chaux contenue toute formée dans les graines n'était point la seule à contribuer au développement du système osseux. Ils ont saisi, sans qu'on eût besoin de le leur expliquer, que dans les rations alimentaires constituées comme l'indique la théorie de la précocité, l'acide phosphorique et la chaux se trouvent, en présence de la magnésie et de la potasse surtout, dans les proportions et les conditions nécessaires pour former le phosphate des os en quantité plus abondante en un temps donné. C'est là ce qui favorise l'ossification prompte des cartilages de conjugaison et entraîne toutes les conséquences de la précocité, selon la théorie que j'en ai donnée il y a déjà longtemps.

L'objection formulée en Allemagne m'oblige à être plus explicite, car je tiens à me faire bien comprendre. L'importance pratique du sujet vaut la peine d'y donner toute son attention, sans s'exagérer d'ailleurs la portée de cette même objection, au point de vue purement scientifique. Il convient donc de montrer, en se plaçant dans les conditions posées, comment se forme, dans l'économie vivante, le phosphate de chaux des os. La science est assez avancée pour que cela ne soit point difficile ni à exposer ni à saisir.

Voyons d'abord en quelles proportions les deux éléments de ce phosphate se trouvent présents dans la ration constituée comme nous l'avons dit et où les graines ou semences forment l'aliment complémentaire. Nous prenons pour exemple la ration journalière des agneaux mérinos précoces de la ferme de Genouilly (Seine-et-Marne)[1]. En hiver, depuis l'âge de trois mois, c'est-à-dire après le sevrage, ces agneaux recevaient par jour 1 kilog. de fourrage sec, 1 kilog. de racines et 0.50 litre d'avoine. Dans ces divers aliments il y a :

	Acide phosphorique par kilog.	Chaux par kilog.	Total dans la ration. Acide phosph.	Total dans la ration. Chaux.
1 kilog. fourrage sec de légumineuses.	4.50	19.00	4.50	19.00
1 kilog. racines de betterave.........	0.90	0.30	0.90	0.30
250 grammes d'avoine................	9.50	1.20	2.37	0.30
			7.77	19.60

1. Voy. A. Sanson, *Hygiène des animaux domestiques*, p. 268.

La formule qui représente la composition du phosphate de chaux des os est $PhO^5.3CaO$, c'est-à-dire qu'il y a trois équivalents de la base pour un de l'acide. Or l'équivalent du phosphore étant 400, tandis que celui du calcium n'est que 250, il est clair que le rapport de 7.77 d'acide phosphorique à 19.60 de chaux, en poids, est bien plus que suffisant pour favoriser la formation du maximum possible de phosphate tribasique insoluble des os, dans quelque combinaison que fût d'abord engagé l'acide phosphorique. Le tissu osseux contient en outre du carbonate de chaux, du phosphate de magnésie, du fluorure de calcium, et, d'après M. Frémy, du phosphate ammoniaco-magnésien, mais ces derniers sels n'y sont que dans le rapport de 1 à 6 avec le phosphate de chaux. La potasse et la magnésie, qui existent en abondance relative dans les graines céréales, légumineuses ou oléagineuses, ne peuvent donc que favoriser les réactions en vertu desquelles ce phosphate se forme dans la nutrition, et dont la principale est due à son caractère d'insolubilité, en vertu de l'une des lois chimiques de Berthollet, bien connues.

Il est clair, d'après cela, que le rôle principal appartient, dans la production du phénomène constaté, aux phosphates solubles et particulièrement à l'acide phosphorique contenus dans le complément de la ration. Sans eux ce phénomène ne se produirait point. Tous les éleveurs d'animaux précoces le savent empiriquement. On pourrait pousser plus avant l'explication théorique, en faisant intervenir les récentes recherches de W. Marcet sur l'application de la dyalise à la nutrition des tissus; mais il suffira, je pense, de la démonstration précédente pour faire voir qu'il est bien exact de considérer comme complémentaires de la ration, à ce point de vue ainsi qu'à plusieurs autres, les aliments riches en phosphate de potasse principalement. Qu'on fasse, pour l'une quelconque des autres rations reconnues pratiquement comme favorisant le développement précoce, soit chez les moutons, soit chez les bêtes bovines, le même calcul de la somme d'acide phosphorique et de calcaire contenus dans ses éléments constituants, on arrivera toujours au même résultat. Dans la ration normale, composée exclusivement d'herbes ou de foin de prairie dite naturelle, ce n'est pas la chaux qui fait défaut pour hâter l'achèvement du squelette, c'est l'acide phosphorique. Il y a de l'un et de l'autre en quantités suffisantes pour procurer à celui-ci son développement régulier, dans les conditions naturelles, et le faire arriver à l'état adulte à un âge déterminé, qui varie selon les espèces. Pour devancer cet âge, pour obtenir la précocité avec toutes ses conséquences, il faut que l'alimentation contienne un complément d'acide phosphorique assimilable. La ration normale, si abondante qu'elle fût, n'y conduirait point.

Je suis porté à penser, d'ailleurs, que l'addition directe du phosphate de chaux à la ration, fût-ce même celui des os, ne produirait point le même résultat. Lehmann d'une part sur les veaux, Laws et Gilbert de l'autre sur les cochons, ont observé que ce phosphate favorise le développement de la viande et de la graisse; mais pour le rendre assimilable ils lui avaient fait subir une préparation ayant pour effet de changer sa constitution et de le faire passer à l'état colloïde. Cette préparation consiste à brûler les os, à les dissoudre dans l'acide phospho-

rique, puis à précipiter par l'ammoniaque. On pourrait expérimenter le produit ainsi obtenu, au point de vue de son influence sur la soudure des épiphyses qui caractérise la précocité; mais il y a lieu de croire par avance que son action ne serait point aussi sûrement efficace que l'est celle des phosphates contenus dans les graines ou semences complémentaires de la ration indiquée par la pratique. Ceux-ci sont théoriquement, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, dans les meilleures conditions pour réagir efficacement sur les composés calcaires qu'ils rencontrent dans la nutrition.

En résumé, l'objection qui m'a été opposée en Allemagne porte donc à faux. L'auteur, soit qu'il ait trop facilement cédé au désir de relever, chez un Français, ce qu'il a appelé une erreur (*ist in so fern ein Irrthum*), soit qu'il ne fût pas complétement au courant de mes travaux sur la théorie de la précocité, a fait porter sa critique à côté de la question. En tout cas, je dois le remercier nonobstant de m'avoir fourni l'occasion de donner sur cette théorie de nouvelles explications, qui ne seront peut-être pas sans utilité pour les applications pratiques de la zootechnie. On ne saurait trop insister sur l'avantage de substituer à l'empirisme le plus habile des notions scientifiques précises, qui décuplent les forces en assurant le succès.

A. Sanson.

LA CULTURE DU MELON.

Le melon est regardé par beaucoup de personnes comme très-difficile à obtenir. Il demande en effet quelques soins, mais il n'y a pas que les hautes intelligences qui puissent y parvenir, à moins qu'on ne veuille avoir en hiver ce qui ne vient qu'en été. Evidemment une végétation forcée demande des soins qui ne sont pas ordinaires; mais je ne parle que de la culture normale du melon. Les melons ne paraissent au marché qu'en juillet, août, septembre et octobre; eh bien! pour les avoir à cette époque, surtout après le mois de juillet, rien, quoi qu'on en dise, n'est plus facile.

On croit aussi que cette culture est dispendieuse par suite de l'énorme quantité de fumier qu'elle exige. C'est encore une erreur : le fumier que l'on prend n'est pas encore fait; on ne pourrait de longtemps l'employer pour les légumes. Dans toutes les cultures il sert d'aliment; ici il ne fournit aucun de ses principes, il ne sert absolument que de support; sa chaleur qu'il eût tout aussi bien perdue en restant dans la cour, aide, elle seule, aux premiers développements du melonnier. Jamais les radicelles ne pénètrent jusqu'au fumier. Après la récolte on le retire; il est alors entièrement fait et peut servir à tout objet, surtout à obtenir d'excellent terreau pour l'année suivante. Ainsi, sous ce rapport, pas un centime de dépenses. Seulement, pour la zone de Paris, il faut des châssis vitrés ou des cloches en verre.

On peut cultiver le melonnier de cinq manières : sur *couche rez de terre*, sur *buttes*, sur *talus*, sur *treillage* et *rez de terre sans couche*.

1° *Rez de terre.* — La culture rez de terre est la plus ancienne. Elle consiste à faire une fosse dont la longueur est proportionnée au nombre de melonniers que l'on veut élever; on lui donne 1 mètre 50 d'ou-

verture sur 60 centimètres de profondeur ; on la remplit de long fumier de cheval que l'on tasse le plus possible en le trépignant : c'est ce qu'on appelle *mettre la couche,* on verse par-dessus un arrosoir d'eau par 2 mètres carrés. La même quantité en urine contenant de la matière fécale serait beaucoup mieux; une heure ou deux après cet arrosement lorsque la surface est un peu séchée, on recouvre ce fumier de

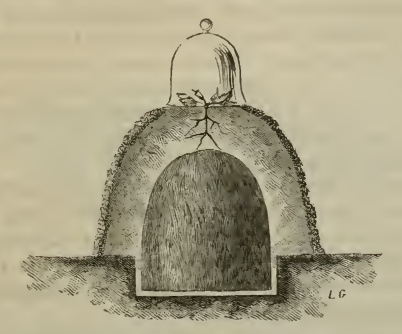


Fig. 6. — Culture du melon sur buttes d'après le système de M. Loisel.

25 centimètres de terre préparée à cet effet : c'est ce qu'on appelle *mettre la chemise.* Par-dessus celle-ci on met 7 à 8 centimètres de fumier sous forme de paillis : c'est ce qu'on appelle *mettre la robe.* Ensuite on fait à distances convenables, à travers la robe et la chemise, des

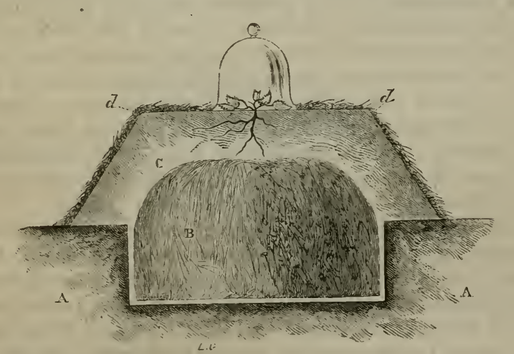


Fig. 7. — Culture du melon sur buttes d'après le système de M. Journiac.

trous de 15 centimètres d'ouverture sur 7 à 8 centimètres de profondeur que l'on remplit de terreau : c'est ce qu'on appelle *mettre la calotte.*

Ces diverses opérations terminées on pose ses coffres avec châssis ou ses cloches, et on attend une huitaine de jours pour faire la plantation. Ce laps est utile, pendant ce temps la masse s'échauffe et la germination est plus prompte.

2° *Culture sur buttes.* — M. Loisel, horticulteur des plus distingués, a eu le premier, il y a quelques années, l'idée d'élever ses melonniers

sur des buttes ou monticules; les branches, forcées de s'incliner, se remettent beaucoup plus à fruit et les pieds sont moins exposés aux excès de l'humidité, ce qui est très-important. M. Loisel (voir son excellent ouvrage) fait des trous d'environ 17 centimètres de profondeur sur 50 centimètres d'ouverture; il les espace de 2 mètres en tous sens, les remplit jusqu'à 40 centimètres au-dessus du sol, soit avec du fumier, soit avec des feuilles, soit avec de la mousse; il ne donne à la chemise que 17 à 18 centimètres d'épaisseur, et à la robe 7 centimètres (fig. 6). Dans ces proportions, les buttes sont faciles et peu coûteuses. Je les trouve un peu petites; je donne à mes fosses au moins 30 centimètres de profondeur au lieu de 17, et 1 mètre d'ouverture au lieu de 50 centimètres. J'emploie davantage de fumier, c'est vrai, mais cela me donne plus longtemps une douce chaleur.

La chemise se termine par une plate-forme d'un mètre carré; cette surface me permet, au besoin, de remplacer les cloches par des châssis; elle facilite aussi l'extension des racines. D'ailleurs le melonnier en naissant n'a jamais beaucoup de force; il est plus rationnel de ne commencer à entraver sa séve, par l'inclinaison, que quand il est parvenu à un certain développement.

Je n'emploie pour la première couche ou remplissage de la fosse, que du long *fumier de cheval;* rien ne saurait l'égaler. J'en mets jusqu'à 30 centimètres *au-dessus* de la surface du sol, ce qui, de la base au sommet, en représente une épaisseur de 60 centimètres. Je donne à la chemise 25 centimètres d'épaisseur au lieu de 15 à 18 centimètres. Quant à la robe, je la fais de préférence avec de la mousse; elle est plus facile à employer, et elle conserve mieux la petite moiteur dont ont besoin les melonniers. Cependant, comme elle attire les fourmis, il est bon de visiter particulièrement une ou deux fois celle qui est sur les côtés. Si elle en contient, on les porte à la basse-cour où les poules dévorent en peu de temps les œufs, et où les fourmis se dispersent en l'abandonnant entièrement. La fig. 7 représente une butte établie d'après mon système; en voici la légende : AA, terre dans laquelle on a creusé la fosse; B, couche de fumier de cheval; C, chemise ou terre à melon; D, robe ou couverture en mousse ou en paillis.

Mes buttes ont la même hauteur que celles de notre illustre horticulteur M. Loisel, seulement elles sont beaucoup plus larges. Le melonnier n'ayant pas ses racines pivotantes, mais bien traçantes, une direction horizontale est évidemment plus en rapport avec sa nature. On ne pense pas à tout en ce monde, et les faits les plus vulgaires souvent nous échappent. Je suis persuadé que notre éminent confrère s'empressera dans sa nouvelle édition de remplir cette petite lacune. Un pied élevé sur les buttes telles que je les fais, donne facilement cinq melons de premier choix et autant de moyens.

3° *Culture en talus.* — Faites une fosse de 60 centimètres de profondeur sur 1 mètre d'ouverture; remplissez-la, aux 2/3, de long fumier de cheval; tassez le plus possible et arrosez un instant après, finissez de remplir avec la terre à melonnier et mettez la robe.

La terre qui provient de la fouille, rangez-la sur un des côtés en talus d'un mètre de pente faisant face au midi. Plantez vos melonniers au milieu de la fosse recouvrez de châssis ou de cloches. Au fur et à me-

sure que les branches se développent, dirigez-les sur le talus. C'est absolument le contraire des buttes, mais les espèces délicates s'en trouvent mieux. Dans la figure 8, on voit en A la surface du sol voisin; B, la surélévation de la couche; C, la plate-forme où est planté le melon; D, le talus protecteur.

4° *Culture sur treillage ou claie.* — En voyant les nombreuses vrilles dont ils sont garnis, j'ai pensé que les melonniers étaient destinés par la nature à grimper. Ainsi, au lieu de les faire ramper sur terre où par-

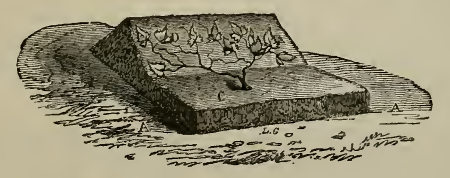


Fig. 8. — Culture du melon en talus d'après le système de M. Journiac.

fois les feuilles grillent, je fixe sur les deux bords de la fosse ou des buttes, le plus près possible des pieds, des treillages ou claies en osier à grosses mailles. Je leur donne au besoin un pan plus ou moins horizontal, selon le degré de végétation; je palisse là-dessus toutes les branches avec des lanières fines de vieux chiffons; ainsi doublement attachées, car les vrilles, au bout de quelques jours, ne manquent pas de s'accrocher, les tempêtes les plus violentes ne peuvent les ébranler. Par cette disposition (fig. 9), l'air et la lumière arrivent aussi bien en dessous

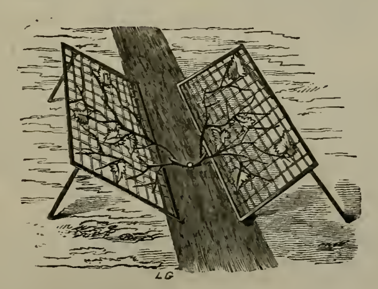


Fig. 9. — Culture du melon sur treillage d'après le système de M. Journiac.

qu'en dessus; la végétation est parfaite, et la plante, ainsi que le fruit, ne sont pas autant exposés aux trop grands coups de soleil. Les espèces voraces y réussissent parfaitement. Au fur et à mesure que les melons se forment, je leur mets une planchette pour que les mailles ne les abîment pas.

5° *Culture sans couche.* — Celui qui n'a ni jardin ni champs peut également se procurer le plaisir d'élever des melonniers. Il n'a qu'à préparer la terre comme je l'indiquerai plus loin, et à la disposer en planche n'importe où, même sur du pavé, pourvu qu'elle ne soit pas

ombragée ni exposée au vent du nord. On lui donne une épaisseur de 40 centimètres sur 1 mètre 50 de largeur, et autant de longueur, puis on met la calotte et la robe; on plante fin mai et on donne les soins ordinaires. Cette terre peut servir indéfiniment en mettant à chaque fois le dessus en dessous; mais, comme elle se réduit, il faut tous les ans en remettre un peu de nouvelle et à peu près 20 litres de crottin de cheval, afin de maintenir la même fertilité, la même longueur, la même largeur et la même épaisseur. Ces dimensions sont de rigueur.

Sauf ce dernier cas, tous les genres de culture, comme on vient de le voir, exigent la *couche*, la *chemise*, la *robe*, la *calotte*. Je recommande surtout la chemise. Si elle est bien faite, on pourra espérer une belle végétation et de beaux produits; mais si elle n'est pas bien faite, nos soins ne serviront à rien; la récolte sera quand même entièrement manquée.

Croisements. — Les melonniers se croisent si facilement qu'il est extrêmement difficile de les conserver longtemps dans leur entière pureté; si enfermés qu'ils soient dans leurs châssis, ou si éloignés qu'ils soient dans le même jardin, les rapprochements ont lieu. Souvent même le pollen s'élance par-dessus les murs les plus élevés, vient se déposer sur le stigmate placé du côté opposé, et s'infiltre dans l'ovaire. Tous les cucurbitacés ont entre eux la même affinité; il faut donc s'abstenir de cultiver les giraumons, les bonnets-turcs, les concombres, etc., près des melonniers; c'est ce qu'on ne fait pas, et on a tort.

On croit généralement que les matières fécondantes ne se trouvent rapprochées des autres organes de leur nature que par l'effet seul des courants d'air, c'est une erreur; si le hasard en était l'unique mobile, ces phénomènes seraient bien moins à craindre : les végétaux ont leurs affections et se recherchent avec le même empressement que nous. Traiter à fond cette question, ce serait trop m'éloigner de mon sujet; je me contente de citer le fait pour que, lors de la floraison, chacun redouble de zèle, s'il ne veut s'exposer à d'incessantes modifications. Il ne faut pas croire, non plus, que cette polygamie, parce qu'elle est de bonne provenance, produise toujours un bon résultat : deux belles fleurs, croisées ensemble, engendrent souvent un métis très-beau, c'est vrai; mais il n'en est pas toujours de même.

Préservatif. — Si deux espèces, exposées au grand air, sont pour fleurir dans la même journée, il faut, sans hésiter, sacrifier les fleurs de l'une d'elles; ou bien, si elles sont sous des châssis, il faut ne leur laisser aucun vide pouvant donner accès de chez l'une chez l'autre.

Plantation. — Quand les fosses, buttes, talus, etc., sont en gros fumier de cheval, la plantation peut être commencée en avril; quand la base n'est que de mousse, de feuilles ou de broussailles, de joncs marins, de genévriers dont les piquants sont de véritables préservatifs contre les taupes, on ne commence la plantation qu'en mai; dans tous les cas, on ne la fait que huit jours après que tout est en état. On pique dans terre, là où on a mis une petite pelletée de terreau, une ou deux graines, le bout pointu en bas. C'est ce qu'on appelle plantation à demeure. Pour éviter la perte de temps provenant de ce fait, je suppose que l'on veuille planter le 16 avril, plantez à la fin de mars vos graines

dans des petits pots ou godets, une seule dans chaque, *pas plus;* portez-les dans un tas de fumier chez quelque cultivateur si vous n'en avez pas, ou faites-en un chez vous. Ces graines lèveront en deux ou trois jours, et vous aurez le 16 avril du plant bon à être pincé, si toutefois il ne l'est pas. Vous aurez ainsi *gagné quinze jours* au lieu d'en avoir perdu huit.

Distance des pieds. — Généralement on tasse beaucoup trop les pieds, on croit que plus on en a, plus on doit avoir de melons. C'est une très-grande erreur : on a un fouillis qui empêche le pollen d'arriver à l'ovaire. De là fructification nulle, ou pour le moins toujours chétive et considérablement retardée. D'ailleurs, qu'a-t-on besoin de tant de pieds? Un seul rapporte au moins 6 melons, et souvent 12 à 15 ! Il faut faire bien ce que l'on fait et ne jamais se laisser dominer par l'ambition, *perdidit sua eum ambitio.* Pour chaque butte, il ne faut qu'un seul pied. On peut en planter deux ou trois, mais aussitôt qu'un pousse convenablement, il faut supprimer les autres. Pour sûr, un seul produira autant et plus que deux; je garantis le fait. Pour les fosses ou plantations en ligne, il n'en faut qu'un tous les *trois* mètres : cela ne donne aux branches qu'une longueur de 1 mètre 50 centimètres; certes, c'est loin d'être de trop.

JOURNIAC,
Auteur des *Conseils pratiques sur l'arboriculture,*
Médaille d'or. Buchelay (Seine-et-Oise).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE
DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

QUATRIÈME LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ :

MM. Monjaret de Kerjégu (Finistère).
Comte de Béthune (Ardennes).
(Ces deux noms ont été oubliés dans la première liste.)
Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce.
Javal (Yonne).
Paul Morin (Seine).

MM. Lamy (Jura).
Comte de Pourtalès (Seine-et-Oise).
Peulvé (Seine-Inférieure).
Comte de Tocqueville (Meurthe).
Bidard (Ille-et-Vilaine).
De Salvandy (Eure).
Vicomte H. de Champagny.
Tardieu (Rhône).

XXIV. — Séance du 4 août.

Présidence de M. de Bouillé.

M. de Saint-Victor donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le président informe la réunion que la commission du budget serait depuis quelque temps dans des dispositions toutes nouvelles relativement aux droits dont le projet du gouvernement frappait les matières premières. Aux droits de 20 pour 100 sur les textiles, on songerait à substituer des impôts qui ne porteraient que sur les objets manufacturés en France. Il y aurait là, comme on le voit, un danger sérieux pour les intérêts de l'agriculture, puisque, en ce qui concerne les laines, par exemple, l'impôt qu'aurait à payer le tissu fabriqué, confondrait et la production des laines françaises et celle des laines étrangères. Il en résulterait, dès lors, que si, comme cela a été souvent indiqué dans les réunions antérieures, la laine française, avant d'arriver aux fabricants, a passé par des transformations successives atteintes par l'impôt entre les mains du producteur, s'il est vrai de dire, comme on l'a démontré, que tout produit agricole a déjà acquitté sa part contributive quand l'objet manufacturé payera de nouveau, la laine de production française

---

1. Voir les dix-neuf premiers articles, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. I de 1871, et p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305, 352, 387, 432 et 471 du tome II.

se trouvera avoir payé deux fois. Il y a là, il faut le répéter, un intérêt considérable pour l'agriculture, et M. le président appelle toute l'attention de la réunion sur cette question pressante.

M. Patissier pense que si, en modifiant le projet présenté par le gouvernement, on supprime les droits à l'entrée, il importe de rechercher d'abord quel est l'ensemble des charges supportées par la production indigène, afin d'établir l'équivalent dont il faut frapper d'une manière quelconque la production étrangère.

M. le président explique que la réunion avait déjà demandé l'établissement des droits à l'entrée équivalent aux charges que paye le producteur agricole, cette résolution a été soutenue devant la commission du budget par les délégués agricoles. Nous avons intérêt à démontrer, et il sera facile de démontrer, que si on admet l'entrée sans droit des matières premières, il sera ensuite impossible de distinguer, au moment où l'impôt devra les atteindre, les matières premières de production française et celles de production étrangère, les unes et les autres se trouvant confondues dans la fabrication. On ne voit donc pas par quel moyen il serait possible de faire une distinction entre les diverses provenances, et c'est ainsi que forcément le textile français aura été frappé deux fois par l'impôt.

M. Houssard pense que la question des laines est le véritable imbroglio dans le système général des droits nouveaux. Il semble résulter maintenant des dispositions qui tendent à prévaloir, que les laines seules, parmi toutes les matières premières, resteront pour le gouvernement assujetties au droit de 20 pour 100 avec drawbach à la sortie, qui d'après le projet primitif, devait frapper tous les textiles. Suivant M. Houssard, il importe cependant avant tout de ne pas provoquer d'antagonisme entre les intérêts de l'industrie et ceux de l'agriculture. Si nous agriculteurs, nous avons quelque chose à perdre par la suppression des droits à l'entrée, qui constituerait une sorte de protection au profit de certains de nos produits, il ne faut pourtant pas méconnaître que nos intérêts peuvent trouver des compensations ailleurs, et que c'est là surtout le but auquel il nous faudrait tendre. Et c'est dans cet ordre d'idées que nous aurions surtout à continuer l'étude des autres systèmes d'impôts, grâces auxquels on pourrait considérablement exonérer l'agriculture.

M. le président croit devoir persister dans sa conclusion première et appeler toute l'attention de l'Assemblée sur ce fait évident que, si on renonce à frapper les textiles à l'entrée comme matière première, si on impose le tissu manufacturé, la laine, le lin et le chanvre de production française se trouveraient avoir payé deux fois. C'est là une iniquité évidente contre laquelle nous devons réagir en cherchant à faire prévaloir tout autre système d'impôt plutôt que celui-là.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des agriculteurs de France, qui, en remerciant la réunion de l'envoi des procès-verbaux imprimés, communique l'ensemble des vœux exprimés par la Société des agriculteurs de France et demande à la Réunion libre de l'Assemblée nationale, de les étudier et de s'y associer dans la mesure qui lui semblera convenable.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la ville de Douai, remercie également la Réunion de l'envoi des procès-verbaux déjà imprimés.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ronna, qui, pour répondre aux objections qu'a rencontrées d'abord l'annonce de la Société dont il est l'organe, demande à être admis à présenter ses observations devant la Réunion des agriculteurs de l'Assemblée nationale.

Après quelques observations de MM. de Montlaur, de Saint-Victor, Benoît du Buis, il est décidé que M. Ronna sera entendu, sans que la Réunion ait d'ailleurs à exprimer sur la Société projetée, aucune appréciation de fait; elle aurait simplement à donner son avis sur le principe.

En ce qui concerne les vœux formulés au nom de la Société des agriculteurs de France, et l'adhésion que M. Drouyn de Lhuys, président de cette Société, demande à la Réunion de donner à tout ou partie de ces vœux, l'Assemblée décide que l'examen de cette question doit être confié à une commission. Et elle désigne le bureau pour l'accomplissement de cette tâche.

La réunion des bureaux de l'Assemblée nationale devant avoir lieu immédiatement, la séance est levée.

L'un des secrétaires, Ch. CALEMARD DE LAFAYETTE.

XXV. — Séance du 11 août.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le président annonce que M. Ronna dont on connaît les projets de société, par la discussion qui s'est ouverte à son sujet dans la précédente séance, est présent et tout prêt à donner à la réunion les explications qu'elle pourra désirer. M. le président lui donne la parole, en regrettant que la convocation des bureaux de l'Assemblée pour une heure n'ait pas permis à un plus grand nombre de membres de venir l'entendre.

M. Ronna dit qu'il se proposait d'expliquer son projet de vive voix, en entrant dans les détails les plus complets; à cause du peu de temps qui lui est accordé, il se bornera à donner lecture de la note qu'il a préparée. Cette note reproduit les explications si nettes et si complètes que M. Morin avait présentées précédemment et qui sont insérées dans le procès-verbal de la séance du 29 juillet.

La lecture achevée, une discussion s'engage entre l'auteur et divers membres de la Réunion.

M. d'Abbadie de Barrau demande de quel pays la Société fera venir les animaux qu'elle se propose de vendre aux cultivateurs. Est-ce principalement de l'Angleterre? Ne pourrait-on pas trouver les animaux qui manquent dans certaines parties de la France qui n'ont pas souffert?

M. Ronna répond que c'est précisément la pénurie de notre cheptel qui a fait naître la pensée du projet d'association dont il s'agit. Il croit avoir indiqué suffisamment que ce n'est pas seulement chez nos plus proches voisins, de l'autre côté du détroit, qu'on ira chercher ce qui nous manque, on s'adressera aussi ailleurs. L'Angleterre n'a pas un excédant bien considérable, et elle aurait bientôt épuisé ses ressources disponibles.

M. Calemard de la Fayette pense que, dans les circonstances actuelles, notre rôle est d'importer le plus possible. Si l'on se bornait à demander pour combler nos vides les animaux de quelques-unes de nos provinces, les prix s'élèveraient bientôt d'une façon inquiétante. Ces dernières localités elles-mêmes ne tarderaient pas à être appauvries et à souffrir à leur tour. Leur agriculture serait également atteinte.

M. de Montlaur fait remarquer que d'après ce qui est proposé, au lieu de se borner à aller chercher chez une seule nation les races qu'elle élève, on fera venir de plusieurs points, et on choisira les animaux convenant le mieux aux habitudes et à l'industrie du groupe de départements où on les importera. Ainsi, là où la production du lait a une grande importance, on introduira des bêtes hollandaises ou provenant des îles de la Manche ou du comté d'Ayr; là, au contraire, où l'élevage des bêtes de boucherie, grâce à la nature du sol, se pratique avec avantage, on pourra et on devra faire venir des animaux disposés par leur constitution à un engraissement précoce. C'est en procédant ainsi que la Société pourra rendre de grands services à notre agriculture si cruellement atteinte. Au reste, ce sont presque tous les pays habitués déjà à l'importation qu'il sera nécessaire de secourir ainsi, pour réparer les désastres amenés par l'invasion. Les difficultés seront donc moins grandes qu'on ne pense.

M. Fouquet demande si, dans l'intérêt de 7 pour 100 qu'auront à payer ceux qui s'adresseront à la Société, tous les frais se trouvent compris ainsi que l'amortissement. Si cela est, le loyer de l'argent se trouve inférieur à celui que demande le Crédit foncier.

M. Benoit du Buis désire qu'il soit bien entendu que la Réunion des agriculteurs approuve seulement en principe la création de la Société dont M. Ronna vient d'expliquer le mécanisme. Il ne veut pas qu'on puisse insérer dans un prospectus, répandu sur toute la surface du pays, que cette Société dont on ne peut encore apprécier le fonctionnement est approuvée par notre Réunion.

M. Crosnier, de l'Orne, va plus loin; il regretterait que le nom de la Réunion figurât dans cette affaire. Les hommes qui la créent, d'une honorabilité parfaite, il le reconnaît, peuvent être entraînés par le courant de ces opérations si compliquées, et l'entreprise peut succomber. Il ne faut pas que la Réunion en assume le patronage.

M. de la Fayette est convaincu que la France va traverser l'an prochain une période de très-grande détresse; elle manquera de tout ce qui lui est le plus in-

dispensable. Il importe donc d'encourager toute entreprise qui pourra venir à son aide et diminuer ses trop réelles souffrances, et lui fairé envisager l'avenir avec moins d'appréhension.

M. de Bouillé propose de voter les conclusions suivantes :

« Après avoir entendu les explications qui lui ont été fournies par M. Ronna, relativement à un projet d'approvisionnement de l'agriculture dans les pays envahis, la Réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale, sans vouloir apprécier la Société à constituer, ni son mode d'exécution, considérant qu'il y a lieu d'encourager les projets destinés à soulager les souffrances de l'agriculture et à développer les associations agricoles, donne son approbation au principe de cette entreprise. »

Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à une heure et renvoyée au 18 août, à midi.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

QUELQUES FRUITS A SIGNALER.

Voici que nos arbres fruitiers vont perdre leur chevelure et que la séve va prendre, à son tour, un repos qu'elle a bien mieux mérité que nombre de gens, car durant six mois elle a travaillé ferme. C'est le moment d'aller jeter un coup d'œil à nos jardins, de garnir les places vides, de faire disparaître les mauvais sujets qui ne produisent que de mauvaises choses, d'introduire à leur place des sujets de choix bien moins estimés jusqu'à présent que ceux auxquels l'ignorance ou la vogue avait livré une place qu'ils ne méritaient guère, et de remplacer les morts qui viennent de succomber sous les morsures du temps ou sous celles des bêtes. C'est donc le moment aussi de signaler quelques arbres fruitiers qu'il sera avantageux de réclamer aux pépinières.

Je n'en citerai que quelques-uns, pas beaucoup, nouvellement venus ou peu répandus encore, et qui me sont tombés sous la main à la saison dernière. J'avais d'abord l'intention, dans le but d'être utile aux planteurs, de leur signaler beaucoup de variétés excellentes, mais plus anciennes, et que certains d'entre eux ne connaissent sans doute pas encore, mais j'ai craint d'amener des redites dans ce journal, et je renverrai tout bonnement aux quelques bons catalogues de pépiniéristes consciencieux, sans omettre de recommander aux personnes qui voudraient être guidées tout spécialement dans leur choix, trois excellents petits ouvrages qu'elles devraient avoir pour compagnons de route, dans leur voyage à la pépinière : *Les 40 Poires*, de M. de Mortillet; *Les cent Poires*, de M. Charles Baltet, et *Les Fruits à cultiver*, de M. Ferdinand Jamin. Voici d'abord quelques poires :

Fondante Thirriot. — C'est un fruit d'automne, mais beau, gros et d'une qualité supérieure, bien fondant, bien juteux, bien parfumé et tout à fait remarquable.

Poire de l'Assomption. — Ne pas l'appeler *Beurré,* comme on le fait en certains endroits; c'était d'abord le désir de M. Ruillé de Beauchamp, son obtenteur, mais il a incliné son opinion devant les représentations de la Société centrale d'horticulture, qui trouvait la dénomination un peu hasardée. La poire de l'Assomption mûrit en plein août, sans faire mentir son étiquette. Il est agréable, à cette époque où peu de bons fruits ont apparu encore, de rencontrer une belle et grosse poire bien

fondante, fort juteuse, pleine de sucre et bien parfumée, qui sache se conserver longtemps sans blétir et dont l'arbre produise beaucoup. Ce poirier a eu pour lui la chance, et il la méritait; répandu depuis quelques années seulement, il parcourt une carrière que je ne saurais trop contribuer à élargir encore.

Comte Lelieur. — Semis des frères Baltet; bonne réussite. Tout à fait recommandable par sa qualité; goût d'amande. — Mûrit en septembre.

Beurré doré de Bilbao. — Il est bien doré en effet, ce petit fruit qui tend à grossir. Sous sa peau fine et chaude, il laisse deviner ce qu'il renferme : un goût délicat et du parfum, beaucoup de sucre et de fondant, une qualité exquise. Si, au lieu de mûrir à l'automne, il se laissait consommer en plein hiver, ce serait faire preuve d'une négligence insigne que de ne pas le propager à profusion.

Madame Treyve. — Pour cet arbre-là, l'obtenteur a désiré ne pas obtempérer aux conseils de ses collègues, et il persiste à l'appeler *Souvenir de Madame Treyve.* Au fond, je ne saurais le blâmer entièrement, puisqu'il lui rappelait une personne chérie dont il déplorait la perte récente, mais on ne pouvait exiger un sentiment aussi délicat de la masse du public, qui abrége les étiquettes; le nom lui a paru trop long et il a persisté à dire *Madame Treyve.* C'est un excellent fruit qu'a obtenu là l'horticulteur de Trévoux! L'arbre produit en quantité de fort beaux enfants, ma foi! et qui commencent à apparaître mûrs dès les premiers jours de septembre, bien qu'on les retrouve encore à la fin de ce même mois. La poire est grosse, d'une belle forme, d'un beau coloris verdâtre; il ne faut pas attendre qu'elle soit jaune pour la cueillir, autrement elle serait trop mûre. Le jus, le sucre et le parfum abondent dans sa chair. Il ne faudra pas oublier ce nom-là sur sa liste.

Je voudrais bien pouvoir recommander également un arbre dont le fruit me rappelle en tout notre pauvre bon Beurré gris, qu'on ne retrouve plus comme autrefois dans toutes les cultures, et que l'on pouvait bien appeler le type du Beurré. Malheureusement cet arbre-là, celui qui porte l'*Amélie Leclerc* dont je parle ici, pousse si mal, mais si mal et si peu, que le Congrès pomologique a dû conseiller de le laisser de côté. Peut-être néanmoins serait-il encore temps, avant de le rejeter tout à fait, d'essayer de le surgreffer, c'est-à-dire de ne le placer immédiatement que sur une variété très-vigoureuse déjà greffée elle-même sur le sujet. Abandonner un si beau fruit, sans chercher un remède à l'impuissance de l'arbre, ce serait vraiment une faute.

Jules d'Airoles. — Voici un arbre auquel on ne reprochera pas de ne pas pousser, par exemple! En une saison, il vous lance en l'air une flèche d'une vigueur et d'une dimension à faire réfléchir le *Conseiller à la cour* lui-même; on sent là dedans la force et la jeunesse. Il est tout jeune en effet; il n'y a guère plus de cinq ou six ans qu'il produit, si je ne me trompe. Je viens d'en rencontrer de magnifiques échantillons dans cette pauvre pépinière du Luxembourg, dont un décret Haussmannien avait imposé la mutilation au Sénat, qui s'est montré en cette occasion bien peu conservateur. Le fruit se dore magnifiquement à sa maturité, et, ce qui le rend bien plus recommandable encore,

c'est qu'il mûrit en décembre. La Société centrale d'horticulture lui a décerné une médaille, ce qui me dispense de m'étendre sur ses qualités.

Je ne décrirai pas deux fruits relativement nouveaux, mais dont on a souvent parlé, deux poires d'hiver, presque de printemps, mars et avril : la *Passe-Crassane* et l'*Olivier de Serres*, glorieux enfants de M. Boisbunel, de Rouen. Celui qui les éloignerait de son jardin s'exposerait aux reproches de tous ceux qui connaissent les fruits de choix. Eviter les sourires moqueurs des gens du métier et, en même temps, se procurer deux arbres précieux, double raison pour ne pas omettre mes deux protégés. Pour qui le terrain ne manque pas, c'est par dizaines qu'il faudrait planter l'Olivier de Serres et la Passe-Crassane.

Après ces quelques poires, j'ai à citer certaines pommes, puis des pêches, puis des prunes; ce sera, si vous le voulez bien, pour le prochain samedi.

Th. Buchetet.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Secours aux horticulteurs frappés par la guerre. — Dons des Sociétés d'horticulture de la Haute-Garonne et de Cherbourg à la Société de la Côte-d'Or. — Évaluation des pertes des jardiniers-maraîchers des environs de Paris. — Note de M. d'Ounous sur les récoltes fruitières dans le Sud-Ouest. — Les noyers précoces. — L'amandier pêche. — Les étiquettes inaltérables de M. Forney. — Catalogues d'horticulteurs. — M. Jean Verschaffelt. — M. Bruant. — Le jardin d'essai du Hamma, près d'Alger. — L'*Amorphophallus Rivieri*.

Nous avons déjà plusieurs fois signalé à nos lecteurs le zèle avec lequel les associations horticoles sont venues au secours de leurs confrères des départements envahis. Nous devons encore aujourd'hui enregistrer deux exemples de cette confraternité que les malheureuses victimes de la guerre sont si heureuses d'éprouver. La Société d'horticulture de la Haute-Garonne vient de faire à la Société d'horticulture de la Côte-d'Or un envoi de graines maraîchères destinées à être distribuées aux horticulteurs qui, dans ce dernier département, auront le plus souffert de la guerre. La Société d'horticulture de Cherbourg a adressé, dans un but identique, à la même Société, une caisse de graines et une somme de 100 fr. recueillie parmi ses membres. Notre devoir est d'enregistrer tous les faits de cette nature qui nous sont successivement connus, la reconnaissance de tous les horticulteurs devant être la principale récompense de ceux qui viennnent au secours de leurs confrères malheureux.

— Dans une des dernières séances de la Société centrale d'horticulture de France, M. Laizier a communiqué une note dans laquelle sont relevées dans leur ensemble, les pertes causées par l'invasion allemande aux jardiniers-maraîchers du département de la Seine. D'après cette note, le chiffre total de ces pertes s'élève à la somme de 2,572,600 fr. environ. La Commune n'en aura pas produit beaucoup moins pour sa part. C'est donc à peu près un total de 5 millions que les deux siéges de Paris auront fait perdre à l'une des branches les plus importantes de la richesse des environs de la capitale.

— Notre collaborateur, M. d'Ounous, nous adresse du château de Verdais, près Saverdun (Ariége), la note suivante qui renferme de très-

intéressants détails sur la production fruitière de cette année dans le Sud-Ouest :

« Nous pouvons dire avec le poëte :

L'automne de fruits couronné.

« Les fruits de saison sont énormes, excellents, mais quelquefois piqués par le ver qui cause aussi leur chute prématurée. On a dû faire étayer les branches des poiriers et pêchers qui s'affaissaient sous le poids des fruits. Les arbres, vigoureux à l'excès, se vont voir arrêtés dans leur fougue et nous donneront l'an prochain de nombreuses jouissances.

« J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de la riche et abondante fructification des noyers *précoces* trouvés dans le Sud-Ouest. Inconnus il y a peu d'années, portés depuis peu sur les catalogues des pépiniéristes de Toulouse, je cherche de plus en plus à les faire connaître et répandre dans les contrées où l'on cultive en grand le noyer; c'est vous dire que je serais heureux d'offrir des fruits et des greffons à ceux de vos lecteurs qui s'occupent d'arboriculture.

« Mes récoltes en noix auraient été abondantes malgré l'extrême jeunesse de mes noyers, mais quelques ouvriers ont trouvé bien d'en avoir les prémices, et ne m'ont laissé que les fruits qu'ils ne pouvaient atteindre. Les amandes ont été cueillies depuis quelques jours et sont fort abondantes; il en sera de même pour les châtaignes. Les pommes ne font nombre que dans nos belles vallées ariégeoises.

« Je vous signalais dernièrement un cas fort bizarre de dimorphisme; je viens d'en observer plusieurs sur les cinq ou six variétés de pêchers à fleurs doubles de Chine. Tous les fruits à suture ventrale très-profonde étaient doublés et géminés, et de formes les plus singulières. Les fruits, moyens ou petits, ne sont pas de première qualité; mais comme leur chair se sépare facilement du noyau, je me suis laissé aller à en manger quelques-uns tombés au pied des arbres.

« M. Carrière traite fort au long dans son arbre généalogique de l'espèce pêcher la question controversée de l'origine de l'amandier pêche dont je cultive quatre ou cinq jeunes sujets. A première vue, le riche coloris et le péricarpe assez épais rappellent bien une pêche moyenne; le noyau, fortement rustique, a le faciès de celui du pêcher; l'amande, assez grosse et de bon goût, tient le milieu entre la saveur de celles de l'abricotier, du pêcher et de l'amandier. La vigueur et le port de l'arbre sont remarquables. Je classe cette variété douteuse au nombre de ces arbres à fructification hâtive qui donnent les jouissances d'amateurs qui veulent jouir promptement de leurs travaux.

« De nombreux orages et des pluies fort abondantes ont donné à nos jardins potagers ou d'agrément un aspect printanier qui charme nos sens : la vue, l'odorat et le goût. Les melons de dernière saison sont à vil prix, ainsi que tous les fruits. On voit paraître sur nos tables les fraises et les framboises aux odeurs si pénétrantes. Les plantes d'ornement : cannas, dahlias, pelargoniums, parthenon, œillets d'Espagne, sont, à la lettre, ravissants. »

M. d'Ounous offre gracieusement à nos lecteurs des fruits et des greffes de noyers précoces. Nous le remercions de son offre obligeante, et nous invitons tous ceux qui désireraient leur part de cette distribution, à s'adresser à M. d'Ounous.

— Une des grandes préoccupations des horticulteurs de profession et des amateurs, c'est d'avoir des étiquettes qui ne s'effacent pas sous l'action de la pluie, du vent, du soleil, et des autres agents atmosphériques. M. Forney a imaginé un système d'étiquettes qui sont, paraît-il, inaltérables; elles sont faites en lames de verre fort sur lesquelles on passe une couche de silicate de potasse, qui, dès qu'elle est sèche, reçoit l'écriture à l'aide d'un crayon noir ordinaire. Notre collaborateur, M. le docteur Pigeaux, a présenté à la Société centrale d'horticulture de France, dans une des dernières séances, une étiquette en verre ainsi préparée, qui est restée, pendant deux années, exposée à l'exté-

rieur sans avoir été endommagée ni altérée. L'expérience semble donc donner complétement raison à l'invention de M. Forney.

— Nous avons encore reçu plusieurs catalogues d'horticulteurs. Nous devons citer en première ligne celui de M. Jean Verschaffelt, de Gand (Belgique). Cette célèbre maison a encore pris une nouvelle extension depuis deux ans; les plantes nouvelles qu'elle offre au public sont nombreuses. Nous comptons en effet, dans le catalogue, 35 nouvelles variétés de serre chaude, 35 de serre froide, 11 de plein air. Nous regrettons que le manque de place ne nous permette pas de les citer toutes; nous espérons revenir bientôt sur quelques-uns de ces gains. — Nous devons aussi citer le catalogue de l'établissement horticole de M. Bruant, boulevard Saint-Cyprien, à Poitiers (Vienne). M. Bruant possède de vastes pépinières d'arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement, ainsi que des jeunes plants de nombreuses essences, et des plantes de serre ou de pleine terre servant à l'ornementation des jardins.

— Le jardin d'essai fondé au Hamma, près d'Alger, il y a quelques années, par M. Charles Rivière, a parfaitement prospéré depuis deux ans. Il possède aujourd'hui une très-nombreuse collection de végétaux de toutes sortes parmi ceux que favorise le climat d'Alger. Nous citerons notamment des palmiers, et parmi eux une acquisition nouvelle, l'*Amorphophallus Rivieri*. C'est un arbre très-rustique, qui supporte, même au dehors, les hivers doux, et qui peut, sous le climat de Paris, d'après les renseignements que donne M. Rivière, se cultiver en pleine terre, à l'air libre, soit en groupe dans les corbeilles, soit isolément sur les pelouses; son port, son feuillage, les marbrures de son pétiole, sa forme en parasol découpé en font d'ailleurs une plante des plus élégantes. Nous souhaitons au jardin du Hamma, si habilement dirigé, un avenir aussi prospère que le promettent ses premiers ans.

J.-A. Barral.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE ET HORTICOLE.

Éléments de chimie minérale et de chimie organique, par M. le docteur Sacc, professeur à l'université de Neuchâtel, en Suisse, 2 volumes in-12 de 800 pages ensemble, chez Lacroix, libraire-éditeur, 54, rue des Saints-Pères, à Paris. — Prix : brochés, 5 fr.

Nos lecteurs connaissent bien M. Sacc. Ils savent tous que c'est un homme très-savant et particulièrement très-versé dans les applications de la chimie à l'agriculture. Mais ce que peut-être ils ignorent, c'est qu'il se trouve à Neuchâtel à la tête du seul laboratoire de chimie en Europe qui permette aux jeunes gens pauvres de s'initier à l'habitude des analyses chimiques et de se mettre en état de suivre une carrière aussi honorable qu'utile, sans avoir à faire aucun sacrifice soit d'argent, soit d'indépendance personnelle. M. Sacc, avec un budget restreint, a pu constamment augmenter les collections de son laboratoire, et appeler autour de lui de nombreux élèves qui profitent de ses leçons et de sa haute expérience. Il vient de consigner dans un traité en deux volumes tout son enseignement. Nous y avons trouvé des vues originales, en même temps que des résumés très-exactement faits de l'état actuel de la science. Nous ne lui faisons guère qu'un reproche, c'est d'avoir complétement laissé de côté la partie historique des découvertes successives

de la chimie. Sans doute, il n'est pas absolument nécessaire que les élèves connaissent les auteurs de chaque conquête de la chimie sur l'inconnu. Mais il importe que tout jeune chimiste sache comment tel ou tel savant est arrivé à mettre en évidence un fait nouveau, parce que cette connaissance peut lui servir pour faire des recherches fécondes.

La chimie n'est pas une science qui se démontre par un raisonnement; elle est essentiellement une collection méthodique de faits qui ne se prouvent que par l'expérience. Comment les expériences se font, voilà ce que ne dit pas assez le traité de M. Sacc. Mais, hâtons-nous de le dire son enseignement oral et *de visu*, supplée entièrement aux détails que le livre ne donne pas. En résumé, c'est un excellent ouvrage que les maîtres et les élèves de tous pays consulteront avec fruit. M. Sacc est un esprit élevé qui honore la science et le pays qui a su se l'attacher. Nous ne dissimulons pas que nous aimons tout particulièrement et l'homme et ses écrits. Parmi les savants de l'Europe, c'est un de ceux qui sont, avec indépendance, le plus ouverts aux idées nouvelles, le plus anxieux de chercher et de trouver la vérité sans jamais la laisser se subordonner à des considérations étrangères. Cela se reconnaît à toutes les pages du livre que nous recommandons, lors même que tout d'abord on ne se range pas à ses doctrines scientifiques. Ce livre n'est pas une compilation pure et simple, c'est un tableau fait par un maître, de tous les phénomènes qui ont passé sous ses yeux.

J.-A. Barral.

Les Promenades de Paris. — Bois de Boulogne. — Bois de Vincennes, parcs, squares, boulevards. par M. Alphand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la voie publique et des promenades de Paris. — Ouvrage orné de nombreuses gravures sur acier, chromolithographies et gravures sur bois. — Livraisons 39 à 46. — Chez J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints-Pères, à Paris. — Prix de chaque livraison, 5 fr.

Paris s'est montré à nous sous tous les aspects depuis un an. Après le Paris patriotique qui pendant cinq mois a tout enduré et tout souffert pour rester vierge du contact de l'ennemi, nous avons vu Paris démoralisé, se laissant dominer par les chercheurs d'aventures de tous les pays, en haine de ceux qui n'avaient pas su le défendre et profiter de toute l'énergie de ses aspirations patriotiques. Nous voyons aujourd'hui renaître le Paris de l'industrie et des arts, le foyer que les Tudesques et les Communards réunis ne parviendront jamais à éteindre. Ce serait une curieuse histoire à faire que celle du bois de Boulogne du mois d'août 1870 au mois de juin 1871. Nous ne doutons pas que M. Alphand n'en fasse un chapitre de son magnifique ouvrage sur les promenades de la capitale quand même de la France.

En attendant, nous sommes heureux de constater que ni l'auteur ni l'éditeur n'ont perdu courage; la publication des *Promenades de Paris* continue dans les mêmes conditions qu'avant la guerre. Les livraisons 39 à 46, que nous venons de recevoir, ne le cèdent en rien aux précédentes. Toujours les mêmes planches gravées de main de maître; toujours la même description attachante et instructive. Ces livraisons sont spécialement consacrées au bois de Vincennes. On peut y lire les transformations successives de cet immense parc depuis le jour où Louis IX venait rendre justice sous le chêne légendaire jusqu'à l'époque actuelle où les pépinières s'étendent aux glacis des redoutes de Gravelle et de la Faisanderie et du fort de Nogent. L'étude du système hydraulique du bois

est particulièrement intéressante. Le bois de Vincennes a aujourd'hui une superficie de 901 hectares; sa transformation a coûté à peu près 10 millions de francs. Mais aussi c'est une des plus belles œuvres dont Paris puisse être fier. Henri SAGNIER.

Les petits quadrupèdes de la maison et des champs, par M. Eugène GAYOT, membre de la Société centrale d'agriculture de France, 2 volumes grand in-8, de 850 pages, ornées de 154 figures, à la librairie de Firmin Didot et Cie, rue Jacob, à Paris. — Prix : 15 fr.

Nous soupçonnons presque notre aimable confrère de la Société centrale d'agriculture, M. Gayot, d'avoir écrit cet ouvrage pour nous parler longuement des léporides dont il est vraiment le père. Peut-on lui faire un reproche d'aimer ses enfants? Non, certainement. Le reproche serait d'autant plus injuste qu'il les rend plus aimables par les récits attachants qu'il donne de ses observations. On devra à M. Gayot d'avoir dissipé toute incertitude sur la possibilité d'obtenir des produits féconds du lièvre et du lapin. L'histoire naturelle en tirera profit. Quant à l'agriculture, les leçons qu'elle puisera dans le nouveau livre de notre confrère lui seront extrêmement profitables.

La vie à la campagne force l'homme à demeurer côte à côte avec un grand nombre d'animaux inconnus à l'habitant des villes. Beaucoup de ces hôtes de la chaumière et du château sont tout d'abord insupportables, nous en convenons. Mais, quand on a appris à connaître leurs mœurs, on se fait peu à peu à leurs allées et venues, et l'on finit souvent par ne plus pouvoir se passer de leur voisinage. Dans tous les cas, M. Gayot donne les moyens, soit de s'en débarrasser, soit d'en tirer un parti avantageux. Les récits sont vraiment attachants. Cela va quelquefois jusqu'à vous donner envie de jouer avec les souris, les rats, les loirs, les écureuils, les marmottes, les cochons d'Inde, les chinchillas, sans compter qu'on peut chercher à se créer des rentes avec les lapins et les léporides et à se faire des amis ou des auxiliaires utiles parmi les chats, les furets, les hérissons, sauf à chercher à utiliser tout simplement quelques-unes des parties, la fourrure par exemple, de la martre, du putois, de la belette, du renard. Vous tous qui vivez à la campagne et qui avez de longues soirées d'hiver à y passer, prenez l'ouvrage de M. Gayot, et lisez-en en famille quelques chapitres. Vous y trouverez des conversations agréables, des renseignements utiles, et chez vos enfants vous exciterez une curiosité qui plus tard pourra devenir féconde. J.-A. BARRAL.

REVUE COMMERCIALE (28 OCTOBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

La situation paraît se détendre; la crise monétaire a diminué d'intensité. Aussi malgré une certaine indécision et une grande prudence, les affaires prennent de l'activité. Les commandes dans les usines se sont multipliées, les ouvriers font défaut, et le commerce conclut des transactions, même à terme.

II. — *Les grains et les farines.*

La plupart des marchés pour toutes les céréales sont en hausse. Pour le blé, il n'y a d'exception que pour le Nord, le Nord-Est et l'Ouest; en ce qui concerne le seigle, pour le Nord-Est, le Centre et le Sud-Est;. relativement à l'orge, pour l'Ouest seulement. Pour ces trois sortes de grains, l'ensemble présente une hausse qui est marquée surtout pour l'orge. Quant à l'avoine, l'ensemble donne une baisse de 4 centimes. Le tableau suivant établi au quintal métrique pour 137 marchés, montre les différences d'une région à l'autre:

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	39.90	22.60	18.00	24.00
— Orbec	38.00	19.50	»	18.00
Côtes-du-Nord. Lannion	30.50	»	19.00	»
— Pontrieux	31.00	»	»	17.00
Finistère. Morlaix	32.00	»	16.00	16 50
— Quimper	31.00	17.75	16.50	17.00
Ille-et-Vilaine. Rennes	33.00	»	17.50	17.00
Manche Valognes	38.40	»	18.10	22.70
— Saint-Lô	39.90	»	17.00	27.00
Mayenne. Laval	37.00	»	18.00	19.00
— Château-Gontier	36.00	»	15.70	21.50
Morbihan. Hennebont	32.50	18.25	»	19.00
Orne. Bellême	39.00	»	16.50	16.25
— Mortagne	37.60	23.50	16.40	16.00
Sarthe. Le Mans	38.00	»	»	»
— Sablé	36.40	»	16.00	17.50
Prix moyens	35.57	20.32	17.06	19.17

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Saint-Quentin	36.50	21.75	20.00	18.65
— Soissons	38.00	21.25	»	15.50
— La Fère	37.75	»	»	»
Eure. Beaumont	34.70	»	»	17.00
— Damville	36.50	18.00	17.10	15.00
— Gisors	35.75	19.50	18.00	16.20
Eure-et-Loir. Auneau	37.50	19.50	18.50	16.50
— Chartres	38.35	»	17.00	16.50
— Nogent-le-Rotrou	34.50	19.60	16.20	15.80
Nord. Cambrai	38.00	18.50	»	14.50
— Douai	36.50	22.70	»	14.75
— Lille	35.80	22.50	»	20.00
Oise. Beauvais	35.50	20.85	19.40	15.80
— Compiègne	38.00	21.25	18.75	16.50
— Clermont	39.25	21 00	17.50	16.25
Pas-de-Calais. Arras	36.50	20.00	»	16.25
— Saint-Omer	34.80	20.00	»	16.00
Seine. Paris	37.00	22.30	19.25	18.00
S.-et-Marne. Montereau	35.40	20.75	18.25	16.25
— Melun	34.00	20.50	17.00	16.75
— Dammartin	33.50	21.00	»	15.50
Seine-et-Oise. Dourdan	37.00	21.50	18.00	16.00
— Etampes	38.30	19.25	18.00	16.25
— Versailles	37.50	»	»	16.75
Seine-Inférieure. Dieppe	38.35	20.75	»	18.00
— Le Havre	36.50	»	»	14.75
— Rouen	37.30	20.65	20.10	22.80
Somme. Amiens	38.00	20.00	20.00	16.00
— Péronne	35.50	19.00	21.50	14.00
— Airaines	37.00	20.50	21.00	14.50
Prix moyens	36.64	20.43	18.60	16.17

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	38.25	22.75	20.75	»
Aube. Bar-sur-Aube	36.00	17.90	16.40	15.00
— Méry-sur-Seine	37.30	20.25	17.50	14.35
— Nogent	36.50	»	18.00	15.00
Marne. Châlons	36.50	22.75	19.75	17.25
— Reims	37.00	22.25	19.00	16.75
— Épernay	38.75	18.25	16.75	17.50
Hte-Marne. Saint-Dizier	38.75	21.50	19.00	16.25
Meurthe. Nancy	35.00	»	17.50	17.50
— Pont-à-Mousson	36.75	21.00	17.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.00	19.00	18.00	16.00
Haute-Saône. Gray	35.50	19.00	»	14.75
— Vesoul	33.40	»	16.25	17.15
Vosges. Epinal	37.00	21.50	»	19.00
— Raon-l'Etape	38 65	22.50	»	17.00
Prix moyens	36.88	20.72	17.98	16.32

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Surgères	35.00	20.00	13.00	»
— Ruffec	37.00	»	16.25	16.50
Charente-Infér. Marans	35.00	»	18.75	18.50
Deux-Sèvres. Niort	37.00	»	»	19.25
Indre-et-Loire. Tours	37.00	»	»	»
— Bléré	37.50	21.30	16.40	15.00
— Château-Renault	37.00	18.75	»	16.10
Loire-Inférieure. Nantes	34.00	19.50	18.00	17.50
Maine-et-Loire. Angers	35.00	»	18.00	19.00
— Saumur	34.25	»	17.85	19.00
Vendée. Luçon	34.50	»	20.05	18.75
Vienne. Châtellerault	35.00	20.75	16.70	16.75
— Poitiers	32.50	20.50	»	17.75
Haute-Vienne. Limoges	32.50	19 50	»	18.50
Prix moyens	35.23	20.04	17.22	17.72

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Moulins	35.00	20.00	17.50	17.25
— St-Pourçain	35.25	20.00	18.75	17.00
Cher. Bourges	32.25	21.50	15.70	17.00
— Graçay	34.00	20.00	15.70	13.50
Creuse. Aubusson	33.00	20.15	»	19.00
Indre. Issoudun	32.00	21.00	15.70	15.00
— Châteauroux	35.00	19.00	16.75	15.50
— Valençay	35.50	29.80	16.00	15.00
Loiret. Gien	36.50	20.00	»	14.75
— Montargis	35.00	19.50	15.00	14.50
— Orléans	36.25	19.00	17.00	16.50
Loir-et-Cher. Blois	39.50	17.30	15.40	16.50
— Montoire	37.50	19.25	15.00	16.00
Nièvre. Nevers	33.00	21.75	16.20	17.00
Yonne. Brienon	36 25	20 25	17.00	16.00
— Toucy	34.50	19.00	16.25	15.25
— Saint-Florentin	36.25	19.50	16.75	16.00
Prix moyens	35.10	19.78	16.31	16.00

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.00	19.00	»	16.25
— Pont-de-Vaux	33.00	19.25	»	15.25
Côte-d'Or. Dijon	34.00	19.00	19.50	16.75
— Beaune	34.25	19.00	18.50	17.00
Doubs. Besançon	34.00	20.00	»	17.50
Isère. Grenoble	34.25	»	»	18.75
Jura. Dôle	32.00	19.15	16.50	16.80
Loire. Charlieu	39.00	21.00	18.35	17.75
Rhône. Lyon	33.00	19.25	20.00	18.00
Saône-et-Loire. Autun	34.50	21.00	»	18.00
— Mâcon	34.50	19.50	18.50	19.00
— Chalons	33.00	17.75	»	16.75
Savoie. Chambéry	32.25	»	»	16.50
Prix moyens	33.98	19.44	18.56	16.79

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.00	»	»	18.00
Hte-Garonne. Toulouse	31.25	»	17.50	21.50
— Villefranche	33.00	»	»	20.50
Gers. Nérac	34.50	21.00	»	17.00
Gironde. Bordeaux	33.75	22.60	»	19.50
— La Réole	34.25	20.00	»	»
Landes. Dax	36.25	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.75	20.00	»	21.00
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	33.92	21.22	17.50	19.58

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	20.25	»	19.50
— Castelnaudary	34.50	»	16.00	19.75
Cantal. Mauriac	32.20	21.35	»	22.00
Hérault. Béziers	35.00	21.00	»	21.00
— Montpellier	35.20	20.75	17.00	19.50
Lozère. Mende	32.50	19.10	18.25	20.00
— Marvejols	31.15	18.60	»	19.00
— Florac	30.45	20.00	20.90	21.00
Tarn. Albi	32.25	21.00	»	19.50
Tarn-et-Gar. Montauban	33.40	22.00	15.00	21.00
Pyrénées-Or. Perpignan	33.75	17.80	»	18.50
Prix moyens	33.22	20.18	17.43	20.07

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.40	»	»	19.50
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.25	21.40	22.60
— Guillestre	31.30	21.10	21.20	21.90
B.-du-Rhône. Arles	35.25	»	16.40	23.50
— Marseille	36.00	»	»	18.00
Drôme. Valence	34.00	»	»	18.00
Gard. Nîmes	34.35	22.00	20.00	21.00
Haute-Loire. Le Puy	34.25	18.85	17.65	18.15
— Brioude	33 80	20.95	23.70	21.65
Puy-de-Dôme. Clermont	34.00	20 50	19.75	18.25
Vaucluse. Avignon	33.00	»	»	»
Prix moyens	33.79	20.77	20.01	20.26

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.92	20.32	17.85	18.01
— de la semaine précéd.	34.75	20.09	17.31	18.05
Sur la semaine précédente.. Hausse	0.17	0.23	0.54	»
Sur la semaine précédente.. Baisse	»	»	»	0.04

Sur tous les marchés étrangers, il y a eu un mouvement de hausse de 30 à 50 centimes; c'est ce qui résulte de la comparaison du tableau suivant avec celui donné il y a huit jours. Les cours sont établis par quintal métrique :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	30.75	»	17.40	16.25
—	Oran	31.00	»	17.00	16.30
Belgique.	Anvers	33.50	21.25	19.00	16.50
—	Bruxelles	40.50	»	»	18.50
—	Liége	35.55	25.40	21.40	17.00
—	Louvain	37 00	25.50	»	17.25
—	Namur	37.50	25.00	20.00	16.00
Pays-Bas.	Maëstricht	36 00	25 50	»	15 25
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	37.00	23.50	22.00	18.00
—	Mulhouse	35.50	»	19.00	19.00
—	Colmar	36.25	23.25	21.10	19.00
—	Metz	38 00	23.00	19.50	»
Allemagne.	Hambourg	36.50	24.00	»	»
—	Cologne	34.50	23 50	»	»
—	Mannheim	36.00	23.00	23.50	17.80
Suisse.	Zurich	37.00	»	»	»
—	Lauzanne	36.00	»	»	23.00
—	Fribourg	35.25	»	»	»
Espagne.	Valladolid	30.50	»	»	»
Russie.	Odessa	26.50	»	»	»
Hongrie.	Pesth	27.80	17.50	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	33.20	»	»	»

Les affaires sont calmes en Angleterre et à New-York. C'est à Odessa que se trouve surtout la plus grande activité. Marseille va y prendre abondamment, car elle doit fournir non-seulement à la France, mais encore à la Suisse, l'Italie et la Hongrie n'ayant pas assez pour elles, et ne pouvant pas par conséquent fournir du grain aux nations voisines.

Blés. — Les cultivateurs viennent peu aux marchés : ils sont entièrement à leurs travaux de semailles, d'arrachage des pommes de terre ou des betteraves, ou bien même encore des vendanges. D'une autre part, la meunerie plaçant difficilement ses farines, achète peu. Les affaires en blés ont été en conséquence très-difficiles à la dernière halle de Paris. Les quelques échantillons présentés ont été tenus de 46 à 47 fr. pour les vieux et de 40 à 43 fr. pour les nouveaux, réglés aux 120 kilog., soit de 38 fr. 35 à 39 fr. 20, et de 33 fr. 35 à 35 fr. 85 par quintal métrique. C'est une baisse de 50 centimes environ sur la semaine dernière. Les blés étrangers étaient assez offerts aux cours de 34 à 39 fr. par 100 kilog. sur wagon au Havre. On offrait de Bordeaux des blanquillos à 40 fr. les 100 kilog. rendus à Paris ou sur la ligne ferrée; de Marseille, on offrait aussi les richelles blanches à 37 fr. 50; les rouges, à 37 fr.; des Pologues jaunes de 33 à 35 fr., le tout par quintal pris sur wagon. Le prix du transport de Marseille à Paris est de 3 fr. et celui du Havre, de 1 fr. par 100 kilog.

Farines. — Il s'est fait très-peu d'affaires. La vente est difficile et la meunerie maintient ses cours. A la halle de Paris, les arrivages ont été très-faibles pendant la semaine. Le mouvement se résume ainsi :

Restant disponible le 18 octobre	27,864.86	quintaux.
Arrivages officiels des 19, 20, 21, 23, 24 et 25 octobre.	3,898.44	
Total des marchandises à vendre	31,763.30	
Ventes officielles du 19 au 25 octobre	5,113.71	
Restant disponible le 25 octobre	26,649.59	

Les prix moyens ont été : le 19, 52 fr. 93; le 20, 52 fr. 93; le 21, 52 fr. 64; le 23, 52 fr. 58; le 24, 52 fr. 77; le 25, 53 fr 33. — Ces cours marquent une hausse par rapport à la semaine dernière. Les farines de consommation ont été assez bien tenues; cependant quelques meuniers ont baissé leurs prétentions. La cote a été : pour les marques de choix, 86 à 87 fr.; marque D, 86 fr.; bonnes marques, 83 à 85 fr ; marques ordinaires, 79 à 82 fr., le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre, ce qui correspond aux cours extrêmes de 50 fr. 32 à 55 fr. 41 par 100 kilog., avec une baisse de 60 à 65 centimes. — Les farines de spéculation ont également éprouvé une baisse qui varie par sac de 0 fr. 25 à 1 fr. 25, selon les sortes, par rapport à la semaine dernière, mais avec une grande fermeté indiquant un relèvement des cours. Les derniers prix sont restés bien tenus aux chiffres suivants : farines huit-

marques, courant du mois, 86 fr. 75; deux derniers mois, 87 fr.; quatre mois de novembre, 87 fr. 75; quatre premiers de 1872, 88 fr. 50 à 88 fr. 75; — farines supérieures (rares et bien tenues), courant du mois, 85 fr. 50; deux derniers mois, 85 fr. 75; quatre mois de novembre, 86 fr.; quatre premiers de 1872, 86 fr. 50. — Cote officielle : huit-marques, 86 fr. 75; supérieures, 85 fr. 25, le tout par sac de 159 kilog. toile perdue. — Sur les marchés des départements, les farines sont aussi en légère baisse; la spéculation ne se porte pas de ce côté en ce moment, elle est tout entière sur l'or et sur l'argent. A Dijon, les cours sont de 49 fr. 18 pour les premières, et de 46 fr. 72 pour les deuxièmes, par quintal métrique. — A New- la farine extra-York est cotée de 41 fr. 58 à 42 fr. 76 les 100 kilog.

Seigles. — La hausse a continué, comme cela était naturel, car il y avait un trop grand écart entre le prix de ce grain et celui du blé. Il y a eu des demandes d'Allemagne qui ont été payées 26 fr. les 115 kilog. Mais à la dernière halle de Paris, on ne trouvait d'acheteurs qu'à 25 fr. 50 et 25 fr. 75, soit de 22 fr. 17 à 22 fr. 39 par quintal métrique. C'est 1 fr. de hausse sur le cours de la semaine dernière. — A Amsterdam on cote par 100 kilog. : 20 fr. 85 sur octobre, 21 fr. 80 sur mars, et 22 fr. sur mai; à Berlin, 22 fr. 50 sur octobre, 22 fr. 15 sur novembre et décembre, 21 fr. 75 sur avril et mai.

Méteil. — Ce grain maintient ses cours; on cote : à Amiens, 34 fr.; à Beauvais, 35 fr. 35 à 36 fr.; à Nogent-le-Roi, 37 à 41 fr.; à Neauphle-le-Château, 33 fr. 35; à Montauban, 28 à 30 fr. 75; — le tout par 100 kilog.

Orges. — Il y a aussi hausse sur le grain à la dernière halle de Paris, on l'a payé couramment 19 à 19 fr. 50 les 100 kilog. en gare d'arrivée. Les escourgeons sont peu offerts aux cours de 23 fr. à 23 fr. 50 les 100 kilog.

Avoines. — Les cours des avoines se maintiennent bien, et il continue à y avoir tendance à la hausse. On peut regarder le cours de 18 fr. comme cours moyen. Voici la dernière cote à la halle de Paris, par 100 kilog. en gare d'arrivée : choix, 19 fr. à 19 fr. 25; noires de pays, 17 fr. 75 à 18 fr. 25; étrangères noires, 17 fr. 50; étrangères blanches, 15 à 16 fr.

Sarrasin. — Il y a eu un peu de baisse sur ce grain. Le cours est à Paris de 15 fr. 75 à 16 fr. les 100 kilog. A Lannion (Côtes-du-Nord), il est coté de 16 à 18 fr.; à Morlaix (Finistère), 15 fr. — En Belgique, les cours varient de 19 à 26 fr.

Maïs. — Les cours ont un peu baissé. On cote : Melun, 28 fr.; Dijon, 17 fr. 50 à 18 fr.; Mâcon, 19 à 20 fr.; Montauban, 20 fr. à 20 fr. 50; Villefranche-Lauragais, 14 fr. 50 à 16 fr.; New-York, 15 fr. 20; — le tout par 100 kilog.

Riz. — Les cours se maintiennent très-fermes. A Marseille, on cote par 100 kilog. : rizon du Piémont, 37 fr.; fleurs, 43 fr.; riz glacé d'Espagne, 41 fr.; Calcutta, 34 fr.

Pain. — Le prix du pain ne subit pas beaucoup de fluctuations. Les prix sont : à Paris, 1re qualité, 0 fr. 50; Morlaix, 0 fr. 42 et 0 fr. 37; Angers, 0 fr. 50 et 0 fr. 41; Neauphle-le-Château, 0 fr. 45 et 0 fr. 35; Saint-Florentin, 0 fr. 45 et 0 fr. 42.

Issues. — Les cours sont en baisse; on cote par quintal : gros son, 13 fr.; son trois cases, 12 à 12 fr. 25; recoupettes, 10 fr. 50 à 11 fr.; bâtards, 13 à 13 fr. 50; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 17 fr.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Sur les marchés de Paris, on cote par 1,000 kilog. : foin, 96 à 101 fr.; luzerne, 88 à 98 fr.; regain de luzerne, 64 à 92 fr.; paille de blé, 87 à 99 fr.; de seigle, 79 à 89 fr.; d'avoine, 40 à 43 fr. — Dans les départements, les prix sont très-divers; aussi on cote à Morlaix, foin, 80 fr.; paille, 70 fr.; à Montauban, foin, 125 fr.; paille, 90 fr.; — le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — Il ne se fait encore que très-peu d'affaires sur les graines fourragères. Les détenteurs demandent les prix suivants par 100 kilog. : trèfle violet étranger, 140 à 160 fr.; luzerne de Provence, 150 à 155 fr.; luzerne de Poitou, 130 à 135 fr., vesces d'hiver, 50 fr.; jarras, 40 à 42 fr.; sainfoin double, 42 à 42 fr. 50; simple, 38 fr. 50 à 39 fr. 25.

Pommes de terre. — Les pommes de terre se vendent en Belgique de 7 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilog. Dans les féculeries, le cours régulier est de 5 fr. A la halle de Paris, on vend : Hollande nouvelles, 7 à 8 fr. l'hectolitre, soit 10 fr. à 11 fr. 42 par quintal; jaunes nouvelles, 5 à 6 fr. l'hectolitre, soit 7 fr. 14 à 8 fr. 57 le quintal.

Légumes secs. — Les légumes secs se vendent par 100 kilog. : à Bar-le-Duc, lentilles, 25 à 40 fr.; pois, 22 à 24 fr.; haricots, 32 à 33 fr.; — à Montauban, haricots, 25 à 28 fr.; — à Marseille, haricots exotiques, 30 à 31 fr.; alpistes, 25 fr.; haricots de Bourgogne, 36 fr.; plats de Gascogne, 30 fr.; gros de Tarbes, 55 fr.; lentilles d'Auvergne, 63 fr.; pois d'Auvergne, 40 fr.; haicrots blancs de Naples, 31 fr.; pois verts d'Odessa, 15 à 25 fr. — A Paris, il y a une légère baisse; on cote : haricots flageolets, 80 à 118 fr.; Liancourt, 58 à 62 fr.; Soissons, 72 à 75 fr.; — rouges de Suisse, 48 à 50 fr.; — le tout par hectolitre et demi. Les lentilles sont sans changement, de 38 à 50 fr. les 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Nous n'avons pas grand'chose à ajouter à nos dernières appréciations, sinon que la production et la spéculation ressemblent actuellement à deux athlètes qui se toisent, se regardent et suspectent leur puissance musculaire, avant de combattre. Cet examen ne suffit même pas, avant la lutte on se défie par de gros mots, on s'excite mutuellement, on s'agace. La production crie à qui veut l'entendre que si la récolte a été faible au point de vue de la quantité, elle a été bonne comme qualité, et, ajoute-t-elle, on le comprend si bien, qu'on nous fait actuellement des offres les plus séduisantes, auxquelles cependant nous saurons résister, car nos vins ne peuvent qu'augmenter de valeur, et si le commerce ne veut pas escompter l'avenir, tant pis pour lui, à un moment donné nous saurons bien, de par la force des choses, faire la loi.

De son côté, le commerce répond que jusqu'à présent les échantillons dégustés ne sont pas buvables, qu'ils sentent la moisissure, que les vins ne se conserveront pas, et qu'on ne recherchera même pas à refaire les stocks épuisés, jusqu'à ce que les chaleurs aient prononcé sur la solidité du vin. Quoi qu'il en soit, les cours sont fermes, en voici du reste la preuve. — A *Narbonne* (Aude), les cours des vins vieux et nouveaux peuvent s'établir ainsi qu'il suit : vins de Feton-Treilles, Lapalme et Leucate, de 22 à 24 fr.; Narbonne, 1[er] choix, 20 fr.; 2[e], 14 à 16 fr.; 3[e], 8, 10 et 11 fr.; malgré les prix élevés, la propriété résiste à la demande. — A *Dijon* (Côte-d'Or), les prix des vins Gamays de 1869 et 1870 se maintiennent de 85 à 100 fr. les 228 litres nus; les 1[ers] crus de 1869 et 1870 de 1,000 à 1,200 fr. la queue (456 litres). En fait de vins nouveaux, il en a été vendu à 300 et 400 fr. la queue de 456 litres sur lie et pris au pressoir. — A *Nîmes* (Gard), les Costiers 1[er] choix se sont payés 25, 26 et 28 fr., et on demande de quelques rares parties 30 fr. A Saint-Gilles, ce qu'on a payé il y a quinze jours 20 fr. vaut aujourd'hui 22 à 25 fr., et, malgré cette hausse, les propriétaires se refusent à vendre; les couleurs ordinaires se payent 16 à 18 fr.; les vins légers potables 10 à 12 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), les vins du Languedoc 1870, petite couleur, valent de 170 à 190 fr.; une belle couleur, 200 à 220 fr.; deux couleurs, 230 à 250 fr. les 905 litres nus. Les vins de Cahors 1870 sont payés 300 à 350 fr. Les vins blancs Cubzagais et entre deux mers 1870 valent 250 fr. le tonneau logé en barriques, et les 1869, 250 à 300 fr. le tonneau également logé en barriques. — A *Pézenas* (Hérault), les prix pratiqués varient de 70 à 80, 90, 100 et 105 fr. les sept hectolitres, suivant mérite. — A *Béziers*, même département, on a payé 7 et 8 fr. l'hectolitre pour les Aramonts, 10 à 12 fr. pour les Montagnes 2[e] choix ; 13 à 15 fr. pour les Montagnes 1[er] choix ; 16 à 17 fr. pour les Narbonne, sans futaille et pris avant vignoble. — A *Orléans* (Loiret), on cote : vin rouge du pays, 70 fr. le poinçon ; vin blanc de Sologne, 50 fr. le poinçon ; vin blanc Nantais, 38 fr.; vin blanc des Iles, les 228 litres nus, 38 fr.; vin blanc de Poitou, 40 fr., et vin blanc de Blois, 50 fr. les 228 litres nus. — A *Montcuq* (Lot), les premiers choix vins noirs de table, fût non compris, valent 80 fr.; 2[e] choix, 60 fr.; 3[e] choix, 45 fr., le tout par barriques de 228 litres pris au vignoble. — A *Epernay* (Marne), le prix des bons vins est de 150 à 250 fr. l'hectolitre. — A *Avallon* (Yonne) et environ, les vins rouges ordinaires valent de 55 à 70 fr.; les Pineaux de 75 à 90 fr.; les années antérieures, 90 à 110 fr.; les blancs, 45 à 65 fr., le tout par 136 litres non logés.

Spiritueux. — Nous signalerons aujourd'hui un revirement dans les cours. Ce revirement était prévu, mais nous y comptions si peu et à si proche échéance, que nous avons craint de le signaler dans notre dernière revue, supposant qu'avant une reprise en hausse il y aurait un temps d'arrêt Il n'en a rien été : de 52 fr. le 3/6 a fait brusquement 54, 55 et 56 fr.; les deux derniers mois 57 fr., et les quatre premiers de l'année qui vient 60 fr., et tout cela en cinq jours. Ajoutons de plus que

cette hausse ne s'est pas seulement fait sentir à Paris, mais aussi sur tous les marchés du Midi. — Aujourd'hui, à *Paris*, on cote : esprits 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, 56 fr. Le cours commercial disponible de 56 fr.; deux derniers de 57 fr.; quatre premiers de 59 fr. — A *Narbonne* (Aude), le 3/6 bon goût disponible est de 63 fr., et le 3/6 marc de 49 fr. — A *Cognac* (Charente), les prix nominaux de l'eau-de-vie, 59° l'hectolitre nu, en de bons bois ordinaires 1869, 90 fr.; 1870, 80 fr.; bons bois rapprochés 1869, 90 à 95 fr.; 1870, 80 à 85 fr.; fins bois borderies 1869, 95 à 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; petite Champagne 1869, 100 à 105 fr.; 1870, 90 à 95 fr.; grande Champagne 1869, 110 à 115 fr.; 1870, 105 à 100 fr. — A *Béziers*, le cours du 3/6 disponible est de 65 fr. — A *Pézenas*, on cote 3/6 disponible, 65 fr.; 2 derniers, 66 fr.; 4 premiers, 67 fr.; eau-de-vie de marc, 52 fr.; eau-de-vie P. H., 47 fr. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote, 3/6 betterave disponible, 53 fr. 50; 3/6 fin mélasse disponible, 54 fr.

Vinaigres. — A Orléans, il ne se fait plus rien en vinaigre; les vinaigriers craignent que le défaut de qualité des vins de 1871 n'augmente le prix de la fabrication et ils veulent attendre ou vendre plus cher. Ils tiennent donc à livrer sur les six premiers mois à 25 fr. l'hectolitre sans logement. Le disponible vaut de 28 à 30 fr.; les qualités vieilles, de 30 à 40 fr.

Cidres. — Il est encore très-difficile de fixer un cours pour les cidres.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — miels — chicorée — houblons.*

Sucres. — Les cours ont repris de la fermeté. Il y a quelques demandes pour l'Angleterre. A Paris, le cours des sucres bruts indigènes, par quintal, est de 64 fr. 50 les 88 degrés; le sucre blanc en poudre type n° 3, 70 fr.; sucres raffinés en entrepôt, 143 à 144 fr. Le stock de l'entrepôt réel de la rue de Flandres, qui était de 30,992 quintaux le 30 octobre 1870, est seulement de 17,097 le 27 octobre 1871. — La cote de Valenciennes, pour les 88 degrés, est de 63 fr., nuance 10 à 13; 65 fr., nuance 7 à 9; les blancs en poudre, type n° 3, 70 fr. — A Marseille, il y a aussi mouvement de hausse; on cote en entrepôt, escompte 2 pour 100, par 100 kilog. : Havane blond, n° 12, 76 à 78 fr.; raffiné, 73 à 74 fr.; cristallisé, 75 à 76 fr.: Maurice n° 12, 76 à 78 fr.; Réunion bonne quatrième de Nantes, 70 à 74 fr. Les cours des raffinés ont aussi monté. Les pains de 3 kilog. pour exportation se vendent, selon les qualités, de 82 à 96 fr.

Mélasses. — A Valenciennes, les mélasses se payent de 9 fr. 50 à 10 fr.

Betteraves. Dans le Nord, le cours des betteraves est de 22 à 23 rr. les 1,000 kilog.; avec livraison de pulpe en retour, à raison de 20 pour 100, de 10 fr. 50 à 12 fr. 50 les 1,000 kilog. Dans la vallée de l'Oise, le cours est de 21 fr. les 1,000 kil. chargés sur bateau. Ces prix sont très-élevés.

Fécules. — La hausse continue. La fécule de l'Oise et du rayon de Paris se vend de 43 à 45 fr., en disponible ou à livrer, les 100 kilog. en gare à Paris. La fécule verte est demandée de 25 à 26 fr., toile à rendre.

Amidons. — Les amidons d'Alsace ou de province en vragues sont cotés 80 à 84 fr., et ceux de Paris en paquets, 86 à 88 fr., le tout par 100 kilog.

Glucoses. — Les sirops ont subi une petite baisse depuis huit jours : le premier blanc se vend 74 fr.; le massé, 56 à 58 fr.; le liquide à 33°, 45 à 48 fr., le tout par 100 kilog. dans Paris, aux droits nouveaux.

Miels. — Les miels sont assez rares et bien tenus.

Chicorée. — Les semoules en vrague sont à 60 fr.; par paquets, 65 fr., aux 100 kil., marque Ch. Jacob, de Valenciennes.

Houblons. — Le cours des houblons devient assez fixe; les bonnes marques sont recherchées et en hausse. On cote par 100 kilog., à Alost, 240 fr.; Poperinghe, 224 fr.; à Bischwiller, il y a eu quelques achats aux prix de 500 et 550 fr.

Malt. — Le malt d'escourgeon d'Arras est à 39 fr., et celui d'orge de Champagne à 31 fr. les 100 kilog.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons.*

Huiles. — Les huiles sont en hausse depuis la semaine dernière. On cote, à Paris : disponible, colza en fûts, 122 fr. 25; en tonnes, 123 fr. 75; épurée en tonnes, 131 fr. 75; lin en fûts, 104 fr. 50; en tonnes, 106 fr.; le tout par 100 kilog. — A Lille, sur wagon, l'huile de colza est à 124 fr., et l'huile de lin à 100 fr. par 100 kilog. — A Rouen, on cote l'huile de colza 118 fr. 50 à 119 fr. le disponible en tous fûts comptant sans escompte. C'est aussi le prix du livrable à 2 et à 4 mois. — L'huile d'œillette blanche, à Cambrai, est à 143 fr. les 100 kilog. — A Marseille,

le disponible est offert à 103 fr. pour les sésames, 102 fr. pour les arachides. Les huiles d'olive s'écoulent avec facilité à 98 fr. 50 en disponible, à 100 fr. novembre et décembre, 105 fr. trois premiers mois de 1872; 106 fr. pour le 2e trimestre, le tout à l'hectolitre. — Les huiles comestibles donnent lieu à très-peu d'affaires; elles sont à 200 fr. l'hectolitre pour les surfines de Toscane, à 160 fr. les 100 kilog. pour les surfines de Provence.

Graines oléagineuses. — Les graines de colza sont aux cours de 47 à 50 fr. les 100 kilog. On cote, à Cambrai, colza de mars, 23 à 30 fr. 50; œillette, 33 à 34 fr. 50; cameline, 22 à 27 fr. 50; lin, 26 à 27 fr. 50; — le tout à l'hectolitre.

Savons. — Les prix se maintiennent: 76 fr. coupe ferme, 75 fr. moyen ferme, 74 fr. moyen, par 100 kilog.

Tourteaux. — Il y a hausse et grande recherche de toutes les sortes. On cote à Marseille: lin, 20 fr.; sésames, 14 fr.; arachides en coques, 10 fr. 50; décortiquées, 13 fr. 50; colza, 12 fr.; coton, 7 fr. 50 à 10 fr. 75; coco palmiste, 5 fr. 50. A Cambrai la cote est la suivante: colza, 18 fr. 50 à 19 fr. 50; œillette, 18 fr. 50; lin, 27 à 28 fr.; le tout par 100 kilog.

Noirs. — Les noirs restent aux mêmes prix: noir neuf en grains, à Valenciennes, 39 à 40 fr.; noirs d'engrais, 9 à 12 fr. les 100 kilog.

Engrais. — La vente continue à être très-active aux prix indiqués.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Produits résineux. — Les produits résineux se maintiennent aux cours que nous avons donnés la semaine dernière. Il est arrivé sur la place du Havre des résines des Etats-Unis d'Amérique dont le prix est de 20 à 24 fr. les 100 kilog.

Gaudes. — Les prix restent de 24 à 28 fr. les 100 kilog.

Verdets. — On cote encore de 174 à 176 fr. les 100 kilog. en sec marchand.

Garances. — Les cours continuent à être en hausse. On cote, à Avignon, par 100 kilog.: alizaris rosés, 64 à 66 fr.; paluds, 78 à 80 fr.; Naples nouveaux, 84 à 85 fr.; garances poudre SFFF rosés, 92 à 99 fr.; SFFF paluds, 99 à 104 fr.; garancine, 250 à 350 fr.

Crème de tartre. — Le cours reste très-élevé; le tartre rouge de province en entrepôt est à Marseille de 150 à 160 fr., et celui d'Italie, à 140 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — Les prix se maintiennent. Les derniers marchés de Bourgogne se sont traités aux prix de 174 fr. les 204 bottes de 22 kilog.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Château-Chinon, les bois d'œuvre sont cotés: traverses de chêne, 4 fr. 50 à 6 fr. la pièce; étais, 0 fr. 22 à 0 fr. 35 le mètre courant. Les bois de feu se sont vendus de 145 à 150 fr. le décastère. Les bois de qualité ordinaire valent sur le canal de Nivernais de 100 à 110 fr. — A Paris, les falourdes pour la boulangerie valent de 95 à 105 fr. le cent; le bois de flottage, 150 à 155 fr. le décastère; les bois blancs, 125 à 130 fr., octroi non compris.

Charbons de bois. — Le charbon de la Loire vaut à Paris, pris dans les ports, 7 fr., et celui des canaux, 8 fr. le double hectolitre.

Charbons de terre. — Il n'y a presque pas d'arrivages à Paris, de sorte que la houille s'y vend à 60 fr. et plus les 1,000 kilog.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — Les amandes à la douce restent de 5 fr. 10 à 5 fr. 25 la carte; les amandes dures sont, dans le Midi, à 13 fr. 50 les 50 kilog. — A Marseille, les coques fines dites princesses se vendent de 85 à 90 fr.; celles à la douce, 35 à 45 fr.; celles de Languedoc, 48 à 50 fr.; les amères, 70 à 72 fr.; — le tout par 50 kilog.

Gros légumes frais. — A la halle de Paris du 25 octobre, on a vendu: artichauts, 0 fr. 50 à 0 fr. 65 la botte, 28 à 45 fr. le cent; carottes communes, 10 à 18 fr. les cent bottes; de chevaux, 8 à 14 fr. les 100 bottes; choux communs, 5 à 16 fr. le cent; haricots verts, 1 fr. à 1 fr. 50 le kilog.; haricots en cosse, 5 à 6 fr. le sac; haricots écossés, 0 fr. 45 à 1 fr. le litre; navets communs, 14 à 22 fr. les 100 bottes; oignons communs, 12 à 16 fr. les 100 bottes; oignons en grains, 10 à 11 fr. l'hectolitre; poireaux, 25 à 30 fr. les 100 bottes.

X. — *Textiles.*

Lins. — Les affaires ont eu moins d'activité cette semaine par suite de la fermeté des prix en campagne. Les cours restent très-bien tenus. On cite des ventes

en lins de Saint-Pétersbourg, à raison de 110 fr. 25 les 100 kilog. Sur le marché de Lille, les cours varient de 145 à 240 fr. suivant les sortes et les qualités.

Chanvres. — Dans la Sarthe, les cours sont de 92 à 104 fr. pour la 1re qualité, 76 à 90 fr. pour la 2e, et 56 à 70 fr. pour la 3e, le tout par 100 kilog.

Laines. — Les cours sont à la hausse. Les qualités de choix surtout sont très-demandées. A Marseille, le mouvement des affaires a été assez important, et le kilogramme a été vendu depuis 1 fr. 60 pour les laines de Provence, jusqu'à 3 fr. 50 et même 4 fr. 50 pour celles d'Italie.

Soies. — La semaine a été très-calme sur le marché des soies. La demande était faible et les prix sans variations. La Condition de Lyon a enregistré cette semaine 63,258 kilog. Les cours officiels sont : pour les organsins de France, en marques privilégiées, 122 à 124 fr.; en paquetailles, 97 à 100 fr.; en gréges, de 92 à 108 fr. A Marseille, le marché a été aussi très-calme. On a vendu des Japonais verts de Syrie à 18 fr. 50; des cocons percés, de 9 fr. 50 à 12 fr.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Les affaires sont de plus en plus limitées à Paris. Le cours officiel du suif a été établi le 25 octobre, à 123 fr., soit 10 fr. de hausse sur le cours de la semaine dernière. Les chandelles ordinairee, en paquets de 2 kilog. 500, sont au cours de 140 fr. 50 à 141 fr. hors Paris; c'est une hausse de 12 à 15 fr.

Cires. — Les cires jaunes sont à Marseille de 400 à 490 fr. les 100 kilog.

Cuirs et peaux. — Les cours se maintiennent toujours. A Marseille, les cuirs tannés se vendent au kilog. : cuirs de province, 4 à 5 fr.; cuirs lissés de Buenos-Ayres, 3 fr. 75 à 4 fr. 25; veau ciré, 9 fr 25 à 11 fr. 25. Les cuirs en poil non salés sont à la cote de 220 à 240 fr. les 100 kilog , suivant les qualités. Les cuirs salés se vendent depuis 100 jusqu'à 250 fr. les 100 kilog.

Peaux de moutons en laine. — On les vend à Marseille de 60 à 120 fr. les 100 kilog.

XII. — *Bétail — viande — comestibles.*

Bétail. — Le mouvement du marché aux bestiaux de la Villette, à Paris, se résume dans le tableau suivant, pour la semaine du 17 au 24 octobre :

	Animaux amenés.	Animaux vendus.	Poids moyen. kil.	Prix du kilog. estimé sur pied, au marche du lundi 23 octobre. 1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,538	4,862	344	1 60	1.46	1.30	1.45
Vaches	1,904	836	231	1.44	1.26	1.15	1.29
Taureaux	111	83	384	1.34	1.15	1.05	1.19
Veaux	3,046	2,689	63	2.25	2.00	1.65	1.95
Moutons	33,262	27,550	22	1.80	1.70	1.45	1.23
Porcs gras	4,149	3,609	86	1.60	1.55	1.50	1.55
— maigres	50	28	25	1.80	»	»	1.80

En comparant ce tableau à celui de la semaine dernière, on constate une légère baisse, sauf pour les porcs maigres. — Sur les marchés des départements, les cours continuent à être bien tenus; les vaches surtout sont très-recherchées. Les foires sont assez bien garnies en moutons.

Viande à la criée. — Du 18 au 24 octobre, il a été vendu à la criée à la halle de Paris, 121,881 kilog. de viande de bœuf ou vache, 95,689 kilog. de viande de veau, 61,508 kilog. de viande de mouton' 46,080 kilog. de viande de porc, soit en tout 325,158 kilog. de viande, ou en moyenne, 46,451 kilog. de viande par jour. C'est un peu moins que la semaine dernière. Les prix du kilog. de viande pour chacune des catégories ont été les suivants : bœuf ou vache 1re qualité, 1 fr. 22 à 1 fr. 56 ; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 40 ; 3e, 0 fr. 90 à 1 fr. 20 ; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 30 ; basse boucherie, 0 fr. 26 à 1 fr. 08 ; — veau, 1re qualité, 2 fr. 02 à 2 fr. 36 ; 2e, 1 fr. 72 à 2 fr. ; 3e, 1 fr. 52 à 1 fr. 70 ; choix, 1 fr. 60 à 2 fr. 86 ; — mouton, 1 qualité, 1 fr. 42 à 1 fr. 58 ; 2e 1 fr. 28 à 1 fr. 40 ; 3e, 1 fr. à 1 fr. 26 ; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 30 ; — porc frais, 1 fr. 24 à 1 fr. 74 ; salé, 0 fr. 50 à 1 fr. 60. Il y a encore eu hausse sur les viandes de bœuf ou vache et sur celle de veau, mais légère baisse sur celles de mouton et de porc.

Chevaux. — Sur le marché aux chevaux de Paris, on a vendu 45 chevaux de selle ou de cabriolet, de 490 à 1,210 fr. ; 73 chevaux do trait, de 400 à 850 fr. ; 57 chevaux hors d'âge, de 30 à 470 fr. ; 70 chevaux à l'enchère, de 55 à 270 fr ; — 4 ânes de 35 à 100 fr. Ces prix sont plus élevés que ceux de la semaine précédente, principalement pour les chevaux de luxe. Le nombre des animaux amenés

était de trois à quatre fois plus considérable que celui des animaux qui ont trouvé acheteurs.

Œufs. — On a vendu cette semaine à la halle de Paris, 2,874,440 œufs aux cours suivants : choix, 104 à 124 fr. ; ordinaires, 88 à 100 fr. ; petits, 55 à 90 fr. ; — le tout par mille. Il y a baisse de 5 fr. environ sur les prix de la semaine précédente.

Volailles et gibier. — Canards, 1 fr. 20 à 4 fr. 50; dindes, 5 à 9 fr.; oies, 3 fr. à 7 fr. 50; bizets, 0 fr. 50 à 1 fr.; alouettes, 0 fr. 10 à 0 fr. 25; bécasses, 1 fr. 50 à 5 fr. 50; bécassines, 0 fr. 25 à 1 fr. 50; cailles, 0 fr. 40 à 1 fr. 50; cerfs et chevreuils, 24 à 55 fr.; faisans et coqs, 3 fr. à 7 fr. 50; crêtes, 1 fr. à 2 fr. 15; poulets communs, 1 fr. 30 à 3 fr. 75; poulets gras, 4 à 5 fr. 45; lapins domestiques, 1 à 3 fr. 75; lapins de garenne, 1 à 2 fr. 60; lièvres, 3 à 7 fr. 50; perdrix rouges, 2 à 3 fr. 50; perdrix grises, 1 à 3 fr.; pluviers, 0 fr. 15 à 0 fr. 25; râles, 0 fr. 15 à 1 fr.; sarcelles, 0 fr. 35 à 0 fr. 75. Les bons produits sont en hausse.

Résumé. — La rareté et la cherté des denrées commencent à exciter la spéculation. De l'argent en réserve sort peu à peu pour entrer dans les affaires qui s'améliorent malgré la persistance des difficultés des communications.

A. REMY.

BULLETIN FINANCIER.

La crise monétaire est arrivée cette semaine à sa période aiguë : nos dernières nouvelles nous apprennent que la menue monnaie commence à reparaître, mais il faut bien s'attendre à ce que, l'or principalement, et les pièces 5 francs argent continueront à être rares et à faire prime. La Bourse, d'abord un peu influencée par cette crise, en a pris très-vite son parti et nous sommes revenu à la hausse, laquelle a été en outre favorisée par les nouvelle favorables venues des bourses de Londres, Bruxelles et Vienne; sur ces trois places, il y a également hausse, et les titres français, surtout la rente et l'emprunt, sont très-recherchés.

Fonds publics français. — Hausse continue sans fluctuation : dans la semaine, 42 centimes pour la rente 3 pour 100 et 45 centimes pour l'emprunt 5 pour 100. Aucunes affaires sur le 4 1/2 pour 100.

Banque de France. — La circulation des billets a atteint le chiffre le plus élevé qu'elle ait eu, 2 milliards 117 millions : l'encaisse métallique est de 628 millions. On parle de faire des billets de 10 fr.

Crédit foncier. — Le Crédit foncier est toujours stationnaire vers 980; le Crédit agricole subit à peu près les mêmes variations; il n'a pas dépassé cette semaine 505 fr.

Chemins de fer. — Peu d'affaires sur les chemins de fer ; légère hausse cependant sur presque toutes les lignes.

Valeurs diverses. — Toutes les opérations, soit comme placements, soit comme spéculation, se concentrent à peu près uniquement sur la rente et l'emprunt, et aussi sur le 5 pour 100 italien : les autres valeurs sont donc un peu négligées; cependant il y a hausse générale. Les titres du Crédit mobilier et de la Compagnie mobilière ont repris une certaine faveur depuis les changements qui ont eu lieu dans le conseil d'administration et que M. Haussmann a pris la direction du Crédit mobilier.

Cours de la Bourse du 16 au 21 octobre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	16	56.85	20	57.30	57.27
5 0/0. Emprunt 1871.	16	93.15	21	93.60	93.60
4 1/2 0/0		»		»	83.00
Banque de France	17	3662.50	20	3700.00	3685.00
Crédit foncier	19	975.00	21	985.00	985.00
Crédit agricole	19	500 00	21	505.00	505.00
Est. Actions.	16	560.00	19	566.25	563.75
Paris-Lyon-Méditer. d°.	16	922.50	21	930 00	930.00
Midi. d°.	19	650.00	16	655.00	653.75
Nord. d°.	20	1000.00	16	1005.00	1002.50
Orléans. d°.	17	865.00	16	870.00	865.00
Ouest. d°.	21	502.50	16	512.50	502.50
Valeurs diverses :					
Comptoir d'escompte.	16	660.00	21	665.00	665.00
Crédit industriel	17	628.75	21	630.00	630.00
Crédit mobilier	16	251.25	21	255 00	255.00
Société des dépôts et comptes courants		»		»	550.00
Société générale	17	566.25	21	570 00	570.00
Compag. paris. du gaz.	21	720.00	16	730.00	720.00
Compag immobilière.	16	99.50	21	112.00	112.00
Comp. transatlantique	16	212.50	21	225.00	225.00
Canal de Suez	16	190.00	20	193.50	193.50
d° Délégation.	16	112.50	21	115.00	115.00
Banque des Pays-Bas.	17	877.00	21	887.50	887.50
Crédit foncier autrich	16	880.00	21	885.00	885.00
Obl. fonc. 500 fr. 4 0/0.	19	475.00	16	485.00	480.00
d° 500 3 0/0.	19	440.00	21	442.50	442.50
d° com[le].500 3 0/0.	16	380.00	20	385.00	380.00

AGRICOLA.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (4 NOVEMBRE 1871).

Les agriculteurs peuvent-ils se désintéresser des questions politiques? — La presse agricole et les questions sociales. — Expérience acquise dans la dernière année. — Tentatives d'émancipation agricole faites par le Congrès central d'agriculture et par la Société des agriculteurs de France. — Les fruits de l'abstention. — Le point de vue agricole dans chacune des questions importantes. — Nécessité urgente du développement de l'instruction dans les campagnes. — La vraie source des richesses. — Lettre de M. le docteur Jules Guyot. — Distribution des premières indemnités aux départements envahis. — Les communes rurales ont le plus souffert. — Contributions de guerre et impôts perçus par l'autorité allemande. — Estimation des vols commis par les armées prussiennes. — La guerre cause de tous les désordres. — L'incendie de Chicago. — Organisation d'un Comité de secours pour les victimes de l'incendie. — Le typhus des bêtes à cornes. — Renseignements donnés par le journal de la Société agricole du Brabant. — Toujours pas de statistique officielle en France. — Rapport de M. Guichard sur les indemnités à allouer aux propriétaires des animaux abattus — Estimation de la perte totale. — Admissons de nouveaux élèves internes aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse. — Élèves externes à l'école de Toulouse. — L'enseignement officiel de la Zootechnie n'existe pas en France. — Lettre de M. Sanson annonçant la réouverture de ses cours de zootechnie. — Ajournement de la vente du troupeau de l'ancienne ferme impériale de Vincennes. — Ouverture de la campagne sucrière de 1871-1872. — Résultats obtenus pendant le mois de septembre. — Reprise des travaux de la Société centrale d'agriculture de France. — Le prochain dîner des cultivateurs. — Notes de M. Dubosq et Rottée sur l'état des récoltes dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. — Les ensemencements. — Arrachage des pommes de terre et des betteraves. — Bilan agricole de l'année 1871 dans l'Oise.

I. — *La politique et l'agriculture.*

On a soutenu pendant longtemps que les agriculteurs devaient complétement se désintéresser des questions politiques. On allait même jusqu'à encourager les journaux agricoles à s'abstenir complétement de toucher à un sujet quelconque ayant quelque rapport soit avec la politique, soit avec l'économie sociale. En effet, aux publications d'agriculture qui consentaient à ne décrire que des modes de culture et des instruments aratoires, sans jamais s'occuper ni des hommes ni des lois qui régissent les sociétés humaines, on accordait le privilége de paraître sans timbre et sans cautionnement. Les agriculteurs devaient se borner à bien labourer leurs champs, à faire convenablement leurs récoltes, à les vendre le mieux possible sur les marchés voisins, sans réclamer ni réformes dans les lois d'impôts, ni meilleure administration du domaine public, sans toucher même par la pensée aux droits accordés à tous leurs gouvernants de les tenir pour taillables et corvéables à merci. Les cultivateurs, ruinés ou tout au moins atteints gravement dans leur fortune par la guerre, savent aujourd'hui ce qu'il lleur en coûte, d'avoir toujours dit oui au gouvernement, d'avoir élu es candidats officiels et de ne pas s'être tenus au courant des circonstances qui leur auraient permis d'agir sur le cours des événements politiques. Toutes les affaires de la France se sont traitées en faisant abstraction ou à peu près de l'agriculture. De temps à autre, elle a fait mine de se récrier contre la situation qu'on voulait lui faire, de rester dans la plus complète dépendance du pouvoir sans jamais murmurer. On se souvient certainement des huit sessions du Congrès central d'agriculture tenues de 1844 à 1851. Des délégués de toutes les Associations agricoles vinrent alors chaque année discuter et émettre des vœux sur les besoins de l'agriculture. On touchait, il faut bien en convenir, à une foule de questions sociales, car il eût été bien inutile de se réunir, à plusieurs centaines de cultivateurs, pour se borner à pé-

rorer sur la forme d'un versoir ou la valeur d'un engrais. Aussi cela déplut. Les réunions du Congrès central furent défendues à partir du Coup d'État. L'Empire promit bien la convocation d'un Conseil supérieur d'agriculture dont il désigna lui-même les membres, mais qu'il se garda de réunir. La Société des agriculteurs ne dut de pouvoir être tolérée à la fin de l'Empire que parce que son président, M. Drouyn de Lhuys, était sénateur et membre du Conseil privé. On fit, il est vrai, des enquêtes; mais les résultats n'en sont pas encore aujourd'hui complétement publiés. Les concours régionaux n'eurent du retentissement que parce qu'ils étaient pour le pouvoir des moyens de parler plus directement aux cultivateurs. Peu à peu on en vint d'ailleurs à exclure des jurys les hommes dont l'indépendance offusquait; nous en savons quelque chose. L'agriculture devait être une vassale, à laquelle de temps en temps seulement on daignerait accorder quelques jours de liesse. Tout d'un coup il est arrivé que les agriculteurs, sans être consultés, ont été invités à donner leurs enfants, du jour au lendemain, pour qu'ils fussent conduits à une guerre qui devait être glorieuse et qui a abouti à livrer leurs champs et leurs chaumières aux dévastations d'un ennemi barbare. La paix faite, les campagnes vont payer des impôts augmentés d'au moins 33 pour 100. C'est ainsi que l'abstention en politique a été favorable aux populations rurales.

La leçon doit, il nous semble, profiter. L'agriculture ne peut plus demeurer impassible en présence des problèmes que le monde politique agite chaque jour. Mais quelle doit être son attitude? C'est ce qu'il importe de rechercher avec sollicitude et de dire après mûr examen. Nous ne saurions avoir la prétention de dicter une règle de conduite immuable. Les événements doivent modifier les opinions. Ce qui nous paraît essentiel, c'est que pour toutes choses, le point de vue agricole soit considéré, et que les agriculteurs eux-mêmes s'occupent de leurs affaires et interviennent au moment utile pour faire prendre des décisions conformes à leurs intérêts qui seront presque toujours ceux de la nation tout entière. On pourra compter que l'agriculture n'hésitera pas à faire des sacrifices pour le bien général, chaque fois que le patriotisme le demandera. Mais aussi elle ne se jettera pas dans les vaines agitations des partis qui ne se combattent que pour s'emparer du pouvoir, sans se soucier, au fond, de la prospérité de la nation. Plus de sagesse dans la direction des affaires, c'est ce qui résultera certainement de l'intervention active de l'agriculture.

On reproche aux cultivateurs une certaine indifférence à l'égard des constitutions politiques. Ils acceptent volontiers, dit-on, un gouvernement quelconque pourvu qu'ils vendent bien leur blé, leur bétail ou les autres produits de leur sol. Le reproche nous a toujours paru singulier. Il est en effet tout simple que les hommes qui se donnent tant de mal depuis l'aube jusqu'au crépuscule pour faire rendre à la terre la subsistance des populations et la plus grande partie des matières premières de l'industrie, cherchent à trouver une juste rémunération de leurs rudes labeurs. Le gouvernement qui ne fait pas tous ses efforts pour empêcher les événements de nature à s'opposer à ce que cette rémunération soit suffisante, est certainement un mauvais gouvenement. La pierre de touche du cultivateur n'est donc pas déjà si mau-

vaise. A qui la faute ensuite s'il ignore les avantages que peuvent donner des lois libérales et sages? On a empêché la lumière d'aller jusqu'à lui. Ce n'est pas de sa faute s'il ne sait pas. Il faut faire son éducation. S'il devient instruit, il imposera une bonne politique au pays. Car, aux prises, à chaque minute de sa vie, avec les difficultés de la production, il discernera facilement les promoteurs des troubles inutiles et les hommes de bien. C'est à ceux-ci qu'il donnera ses votes. Dès lors la politique ne courra plus les aventures. Elle sera la bonne, celle qui fera faire une bonne agriculture.

II. — *La vraie source des richesses.*

Nous recevons, au moment où notre chronique est tout entière écrite, la lettre suivante de notre excellent collaborateur et ami, M. le docteur Jules Guyot, en réponse aux observations que nous avons faites il y a quinze jours sur le rôle du commerce. Nous nous empressons de l'insérer, heureux d'apprendre que la santé de notre collaborateur, si précieuse pour l'agriculture, se rétablit chaque jour, et qu'il peut déjà faire quelques pas dans le parc magnifique que M. le comte de la Loyère a mis à sa disposition avec une charmante habitation en plein soleil et au milieu d'un paysage plein de couverts et de prairies animées par la dépaissance des vaches, des chèvres, des chevaux, et par le passage d'une rivière à cascades naturelles.

« Château de Savigny, près Beaune (Côte-d'Or), 31 octobre 1871.

« Mon cher Directeur,

« J'ai lu votre réponse à ma lettre contre le libre-échange avec tout l'intérêt qui s'attache à vos publications; et ce n'est pas sans une vive satisfaction qu'à travers un brillant exposé de nos malheurs, des ressources de notre génie national et des efforts de notre industrie et de notre commerce, pour en échanger les produis contre l'argent de l'étranger, je n'ai pu saisir aucun argument qui détruisît la vérité que le commerce échange les richesses diverses et n'en produit jamais aucune autre que la sienne propre; que son travail, que je reconnais avec vous utile, nécessaire, indispensable même, est un prélèvement et non un accroissement de la richesse produite par l'agriculture et l'industrie.

« Loin de mépriser le commerce quand il remplit son rôle d'échangeur de produits, de commissionnaire, de magasineur, d'approvisionneur et de placeur, j'estime au contraire qu'il mérite récompense, et gagne légitimement le prix de tous et de chacun de ses services. Mais, dès qu'il prétend ne pouvoir acheter les produits nationaux parce qu'ils sont grevés des charges nationales, et qu'il exige du gouvernement qu'il lui laisse introduire les produits étrangers, exemptés d'impôts, je soutiens qu'il trahit son pays et qu'il ruine la production nationale.

« Quoi! mon cher Directeur, vous qui savez si bien, par la science chimique où vous excellez, combien il importe aux résultantes que leurs composantes soient déterminées avec la plus scrupuleuse précision, vous pouvez admettre que les laines, les chanvres, les lins, les soies, que tous les textiles produits dans le pays paient vingt pour cent de leur valeur aux nécessités et aux fatalités qui pèsent sur notre société, et que le commerce approvisionne et pourvoie de ces mêmes produits étrangers, exempts de nos charges publiques, le travail et le génie de la nation! Vous ne voyez pas que vous condamnez notre production agricole à la ruine et à l'abandon?

« Si le travail et le génie français peuvent centupler, comme vous le dites, la valeur d'une misérable matière première, quelle raison existe-t-il d'exempter cette matière première étrangère des vingt pour cent que paie à l'Etat cette même production nationale? Il n'en existe aucune; tandis qu'il en existe cent pour soumettre à l'impôt les produits étrangers, comme les produits nationaux. S'il est vrai que le commerce et l'industrie peuvent centupler la valeur de la matière première, n'est-

ce pas le cas de demander, à cette grande et facile richesse, le même tribut qu'acquitte l'insuffisante et difficile production agricole?

« Tirons-nous de nos douanes six cents millions comme l'Angleterre ? En tirons-nous huit cents millions comme les Etats-Unis ? Nous n'en tirons pas cent millions. Qu'est-ce à dire? Sommes-nous donc plus habiles et plus positifs que ces deux grands pays? Non! nous sommes des songe-creux, des vaniteux, et par conséquent des dupes. Les douanes n'empêchent ni le grand commerce ni la grande industrie. Si nous doutions de cette vérité, les Anglais et les Américains sont là pour nous la prouver. J'attends donc, mon cher Directeur, votre démonstration, par A + B, qu'en exemptant les produits étrangers des charges qui pèsent sur notre production intérieure, le libre-échange versera dans notre caisse publique, épuisée par les Prussiens, les six huit cents millions par an que la simple défense de notre production, par les douanes, compensatrices des impôts qu'elle supporte, peut seule nous donner.

« Toutes mes amitiés. « Dr Jules GUYOT. »

Nous répondrons dans notre prochaine chronique, parce que la place nous manque aujourd'hui. Nous dirons seulement en ce moment que, pour sauver la France, il ne faut pas entraver son commerce; que les douanes anglaises produisent beaucoup sans faire de mal, parce qu'elles ne frappent qu'un petit nombre d'articles ; qu'enfin c'est à l'instruction répandue partout et bien donnée que nous demandons la régénération de la France.

III. — *Les indemnités aux départements envahis et les dévastations prussiennes.*

Nous avons enfin cet inventaire de toutes les ruines que l'invasion étrangère a accumulées sur notre patrie. A propos de la répartition entre les départements envahis par les armées allemandes, de la somme de 100 millions votée provisoirement par l'Assemblée nationale pour subvenir aux besoins les plus pressants, le gouvernement vient de publier le tableau des réquisitions en argent et en nature, des impôts et enfin des vols dont nos ennemis ont accablé le pays. 13,700 communes ont été atteintes, et des commissions cantonales ont, dans chacune d'elles, évalué les charges et les dommages dont les habitants ont été les victimes. Il est bien entendu qu'en dehors des appréciations restent les départements qui nous ont été arrachés. De même on n'a pas tenu compte dans ces enquêtes des dévastations produites sur les chemins de fer, les routes et les biens de l'Etat. C'est plus du tiers des communes de la France qui ont souffert directement de l'invasion. Les dommages causés se sont élevés à 1 milliard 21 millions, en comprenant les 200 millions de contribution de guerre que Paris a dû verser, et que le ministre de l'intérieur n'a pas fait figurer dans son relevé, parce que Paris a été laissé en dehors de la répartition des 100 millions alloués par l'article 3 de la loi du 6 septembre 1871. La répartition a été faite proportionnellement aux pertes de chaque département. Pour répartir entre les communes d'un même département, les commissions nommées par les Conseils généraux auront tout pouvoir. Une somme de 1 million est mise en réserve pour faire face aux besoins imprévus, notamment pour secourir les Alsaciens et les Lorrains qui quittent leur pays ou qui, tout en y restant, entendent demeurer Français, et par cela seul sont exclus de toute participation aux indemnités allouées par l'Allemagne. Il reste entendu que les 99 millions ne sont qu'une allocation provisoire; cette somme forme à peine le huitième des charges

de la guerre, toujours en laissant Paris de côté. Il est bien évident que ce sont les communes rurales qui ont le plus souffert. Elles forment l'immense majorité de celles qui ont été soumises à toutes espèces de rapines. Aussi croyons-nous devoir reproduire le tableau du *Journal officiel*. Jamais il n'y aura rien d'aussi lamentable, et les plus terribles météores n'ont jamais non plus produit de désastres pareils. Qu'on dise donc en lisant ces chiffres, que l'agriculture ne doit pas prendre intérêt à la politique. Nous commençons par le tableau des contributions de guerre et des impôts perçus par les Allemands :

Désignation des départements.	Nombre de communes.	Contributions de guerre payées — antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	Contributions de guerre payées — postérieurement au 26 février 1871, date de la ratification des préliminaires de paix.	Montant des impôts perçus par l'autorité allemande — jusqu'à la ratification des préliminaires. 1° Impôts directs.	Montant des impôts perçus par l'autorité allemande — jusqu'à la ratification des préliminaires. 2° Impôts indirects.	Montant des impôts perçus par l'autorité allemande — postérieurement à cette ratification. 1° Impôts directs.	Montant des impôts perçus par l'autorité allemande — postérieurement à cette ratification. 2° Impôts indirects.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne	804	3,924,334.81	33,997.13	3,713,454.25	932,892.97	271,987.48	36,941.18
Ardennes	485	1,580,548.81	31,59[illegible].51	1,223,514.32	741,238.54	409,612.34	59,275.26
Aube	446	1,689,864.63	143,472.43	2,492,614.70	58,673.64	1,280,179.12	63,800.23
Calvados	42	247,025.00	»	10,024.56	»	»	»
Cher	16	17,000.00	»	»	»	»	»
Côte-d'Or	698	239,880.25	10,238.00	70.43	»	»	»
Doubs	624	1,027,682.54	34,869.00	»	»	»	»
Eure	686	2,203,185.93	53,681.79	332,157.33	»	60,771.25	»
Eure-et-Loir	426	387,604.01	17.015.04	859,112.31	395,775.65	4,178.75	1,140.2[illegible]
Indre-et-Loire	206	772,441.14	18,613.50	344,664.50	6,227.19	»	23,111.62
Jura	509	695.806.81	380.80	4,112.00	2,232.00	»	114.00
Loir-et-Cher	275	650,944.80	18,060.27	»	142.50	»	»
Loiret	339	2,391,929.64	80,212.90	3,738.80	2,000.00	812.50	12,764.00
Marne	567	2,959,078.94	63.320.96	8,542,968.07	»	38,747.32	»
Marne (Haute-)	505	350,671.41	151,728.13	324,529.24	203,420.35	907,314.51	537,421.70
Mayenne	92	49,681.00	»	»	»	»	»
Meurthe-et-Moselle	669	1,336,094.31	17,312.84	4,334,813.14	167,587.41	1,036,510.32	102,756.32
Meuse	577	1,633,397.79	144,595.40	1,909,368.30	1,710,013.76	931,732.64	952,670.00
Nièvre	2	1,600.00	»	»	»	»	»
Nord	89	783,550.00	»	»	»	»	»
Oise	700	2,244,824.00	12,606.91	900,709.62	1,346,749.52	15,303.03	22,954.53
Orne	285	831,443.29	9,115.47	141,833.77	30,602.13	10,282.34	1,672.32
Pas-de-Calais	126	174,[illegible]96.65	»	»	»	»	»
Rhin (Haut-)	106	16,639.65	1,327.50	»	»	20,746.66	4,039.80
Saône (Haute-)	566	281,193.15	15,602.75	134,533.86	56,768.00	65,564.05	26,000.00
Saône-et-Loire	6	»	»	»	»	»	»
Sarthe	325	326,550.94	486.80	20,847.90	»	»	»
Seine	71	200,000.000.00	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	486	4,494,442.91	271,905.75	264,625.70	13,894.25	691,194.91	98,692.93
Seine-et-Marne	528	1,875,057.97	41,061.35	1,002,864 09	142,032.53	142,726.84	33,594.15
Seine-et-Oise	642	2,042,959.33	1,563.19	2,729.309.24	587,88[illegible].34	32,931.45	169,222.16
Somme	832	1,101,091.70	25,359:08	1,065,077.46	1,206,739.90	288.356.86	462,725.89
Vosges	532	908,347.24	269,635.55	1,357,204.86	54,379.55	920,241.34	39,951 20
Yonne	438	348,371.10	818.75	»	»	»	»
Totaux	13,700	237,887,339.75	1,466,573.89	31,712,168.45	7,659,452.23	7,129,193.71	2,648,848.17

On remarquera que le total des contributions de guerre s'élève à 239,113,053 fr., que le total des impôts perçus par l'autorité allemande forme 49,149,662 fr. Cette dernière somme ne sera pas perdue pour les communes ravagées, parce que les percepteurs français en tiendront compte aux contribuables. Enfin 11 millions environ constituent le total des contributions que les Allemands ont continué à prélever même après la ratification des préliminaires de paix. Pour beaucoup de chefs, ils étaient en pays conquis, même après le traité qui mettait fin à la guerre. — Voici maintenant le tableau des réquisitions en nature, des dévastations, et enfin des vols qui doivent à jamais faire le déshonneur de l'Allemagne. La dernière colonne indique la part proportionnelle que les divers départements vont maintenant toucher :

Départements.	Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.	Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendie ou autres causes.	Valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisition.	Total par département.	Sommes attribuées à chaque départem. dans la répartition des 100 millions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Aisne.	14,197,615.64	6,159,789.28	1,820,936.64	31,091,950.01	3,748,800
Ardennes.	11,525,050.66	15,734,283.69	9,193,915.98	40,499,033.11	4,883,000
Aube...........	4,116,744.38	436,813.98	179,270.68	10,461,433.79	1,261,300
Calvados.........	112,192,93	425,300.00	11,343.55	805,886 04	97,200
Cher.............	36,965.60	12,671.10	41,177.00	107,813.70	13 000
Côte-d'Or.	7,803,661.44	1,446,249 40	2,623,588.26	12,123,687.78	1,461,800
Doubs............	3,371,540.59	938,524.55	2,520,663.81	7,893,280.58	951,700
Eure.	6,365,694.54	2,139,407.01	1,607,123.14	12,762,020.99	1,538,700
Eure-et-Loir......	16,459,485.55	6,184,207.26	3,739,276.05	28,047,794.87	3,381,800
Indre-et-Loire....	5,173,904.37	190,265.80	422,265.70	6,951,492.82	838,100
Jura.............	5,643,223.42	306,219.93	2,561,954.71	9,216,043.67	1,111 200
Loir-et-Cher......	12,074,443.71	809,494.34	7,420,732.20	20,973,217.82	2,528,800
Loiret.	20,822,815.13	3,273,798.43	15,273,901.64	41,861,973.04	5,047,400
Marne...........	18,643,767 00	2,324,007.33	1,416,077.59	33,987,967.21	4,098,000
Marne (Haute-)...	6,894,306.28	1,125,151.62	542,839.51	11,037,382.75	1,330,700
Mayenne.........	397,218.20	14,548.75	413,300.33	874,748.28	105,500
Meurthe-et-Moselle	25,897,800.05	4,491,480.71	2,997,645.40	40,382,000.50	4,868,900
Meuse.	18,291,834.22	5,057,237.47	4,297,484.45	34,928,334.03	4,211,300
Nièvre...........	»	»	4,018.00	5,618.00	700
Nord............	911,333.67	207,864.00	337,087.52	2,239,835.19	270,100
Oise.............	11,331,036.68	2,455,418.55	858,295.93	19,187,898.77	2,313,500
Orne.............	2,277,608.86	213,362.30	1,496,876.64	5,012,797.12	604,400
Pas-de-Calais.....	1,351,571.81	457,675.40	512,806.11	2,496,749.97	301,100
Rhin (Haut-).	1,884,645.59	3,482,714.17	1,230,055.70	6,640,169.07	800,600
Saône (Haute-)...	9,387,627.65	3,945,985.57	3,158,079.00	17,071,374.03	2,058,300
Saône-et-Loire. ..	24,389.37	»	6,781.65	31,171.02	3,700
Sarthe...........	17,394,142.00	790,923.92	5,757,969.38	24,290,920 94	2,928,800
Seine............	»	»	96,632,635.00	96,632,635 00	11,651,200
Seine-Inférieure. .	21,597,250.43	800,378.21	1,223,897.85	29,456,282.94	3,551,600
Seine-et-Marne. ..	26,066,496.74	12,011,926.72	13,808,120.59	55,123,880.98	6,646,400
Seine-et-Oise.	30,310,092.09	52,880,712.74	78,667,157.32	167,421,029.86	20,186,400
Somme.	15,695,843.06	10,328,962.54	2,477,823.94	32,650,180.43	3,936,700
Vosges...........	4,658,253 00	981,748.57	298,808.96	9,488,570.87	1,144,100
Yonne.	6,862,951.38	1,502,971.88	616,892.23	9,332,005.34	1,125,200
Totaux....	327,581,506.64	141,130,095.22	264,172,802.46	821,087,980.52	99,000,000

Ainsi les armées allemandes ne se sont pas contentées de faire des réquisitions en objets de toute nature pour plus de 127 millions, de détruire par l'incendie et le pillage pour plus de 141 millions, elles ont en outre enlevé purement et simplement, par l'abus du droit de la force, pour 264 millions de titres, de meubles, bijoux, pendules, tableaux, livres, etc., etc., qui convenaient aux officiers et aux soldats agissant non pas comme des troupes disciplinées, obligées de vivre en pays ennemi, mais comme des brigands dépouillant les gens sans défense.

Si nous insistons ici sur ce qu'il y a d'odieux dans cette lâche conduite, c'est surtout pour exciter l'horreur de la guerre qui porte des gens se croyant et se disant honnêtes, à de tels excès. La guerre est le plus grand fléau de l'agriculture, et les cultivateurs ne sauraient trop tenir en aversion profonde les hommes politiques qui poussent inconsidérement à une telle extrémité. On ne doit pas oublier, hélas! que c'est le gouvernement français dirigé par l'empereur Napoléon III, qui a déchaîné tant de malheurs sur notre patrie. Mais d'un autre côté ce sont les Allemands qui, après le désastre de Sedan, sont devenus les agresseurs. Les plus grands crimes leur sont donc imputables. Comme nous croyons à une justice éternelle, nous affirmons que les dépouilles de la France porteront malheur à l'Allemagne.

IV. — *L'incendie de Chicago.*

Nous avons annoncé l'affreux sinistre qui a frappé la ville de Chicago, le principal centre du commerce des grains aux Etats-Unis d'Amérique. Le plus grand nombre des maisons ont été détruites, et l'on porte à plus de 100,000 le nombre des habitants sans asile. La France est aujourd'hui bien pauvre, mais elle ne doit pas oublier que les habitants des Etats-Unis nous ont envoyé, après nos malheurs, de nombreux dons en argent, semences, outils, vêtements, etc. Elle doit donner aux Etats-Unis une marque de sympathie fraternelle. C'est dans ce but qu'un Comité français s'est formé sous la présidence de M. Laboulaye, membre de l'Institut et député. Les dons sont reçus chez M. Nicolet, consul des Etats-Unis, rue de Châteaudun, 57, à Paris.

V. — *La peste bovine.*

C'est toujours par la Belgique que nous avons des nouvelles positives de la marche de la peste bovine en France. Les nouvelles sont mauvaises cette semaine, d'après la note officielle que publie le journal de la société agricole du Brabant. Cette note est ainsi conçue :

« La peste bovine prend en France des proportions alarmantes pour notre pays. Non-seulement elle est signalée comme continuant à exercer ses ravages dans un grand nombre de départements, mais elle a pris ces jours derniers un nouveau développement dans le département du Nord. Elle vient de faire invasion dans l'arrondissement d'Avesnes, d'où elle avait disparu depuis plusieurs mois; on signale l'épizootie à Landrecies, Bousies et Fontaine. Aux communes infestées de l'arrondissement de Cambrai, que nous avons citées dans notre dernier numéro, il faut ajouter celles de Boursies, Viesly et Villers-Outreau. La maladie règne également à Esquerchine, arrondissement de Douai, à Estreux, Maing, Rosult, et dans plusieurs autres localités de l'arrondissement de Valenciennes. Elle continue ses ravages dans quatre communes de l'arrondissement de Lille. — Plusieurs des localités que nous venons de citer sont très-rapprochées de notre frontière; aussi, de nouvelles troupes ont-elles été envoyées dans la Flandre occidentale pour y former un cordon sanitaire entre Wervicq et le hameau de l'Abbeele. On ne peut trop recommander aux administrations communales de redoubler de zèle et d'activité pour faire exécuter sévèrement toutes les mesures prescrites dans le but de s'opposer à l'introduction du fléau. »

Ces renseignements sont tristes. Nous espérons qu'ils feront sortir l'administration de l'agriculture du silence qui continue à être gardé, et qui est le symptôme d'un bien grand vice dans nos administrations préfectorales. Nous lisons, en effet, dans le rapport fait le 14 septembre dernier, par M. Guichard, au nom de la Commission du budget, et ayant pour objet d'ouvrir deux crédits s'élevant ensemble à 5 millions pour le payement des dépenses résultant de la peste bovine, les lignes caractéristiques suivantes publiées seulement dans le *Journal officiel* du 30 octobre :

« Les renseignements communiqués à la Commission ne m'ayant pas paru suffisants, j'ai eu l'honneur d'exposer à M. le ministre de l'agriculture que nous avons besoin, pour apprécier la justice des réclamations, de connaître le nombre des animaux abattus, leur valeur extrême et moyenne, le parti que l'on a pu tirer de la viande des animaux non malades, et de recevoir ces renseignements non-seulement en bloc, mais aussi par département. M. le ministre m'a répondu avec tout le zèle et l'empressement que nous lui connaissons quand il s'agit du bien public. Cependant, malgré ses efforts et ses ordres réitérés, il lui a été impossible de nous donner le dénombrement que nous demandions par département. Nous savons seule-

ment qu'en totalité, il y a eu 23,200 animaux abattus, évalués à la somme de 5,585,000 fr., soit par tête 240 fr. Le montant de l'indemnité, réduite aux trois quarts de la valeur de l'animal aux termes de la loi de 1866, est de 4,189,500 fr. »

Quand on pense, dirons-nous encore, que l'Angleterre, que la Hollande pouvaient, quand ils ont été frappés de la peste bovine, publier chaque semaine un état exact des animaux abattus et des animaux malades, on ne comprend pas qu'en France l'agriculture ne puisse pas être tenue au courant de faits qui sont pourtant pour elle d'un si haut intérêt. C'est qu'évidemment le service vétérinaire fait complétement défaut dans nos départements.

VI. — *Admissions d'élèves dans les Ecoles vétérinaires.*

Nous avons publié dans notre dernière chronique (page 126) la liste des 93 élèves qui viennent d'être reçus à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Sur les résultats du concours, nous avons reçu quelques renseignements qu'il nous paraît utile de publier. 173 candidats se sont présentés aux examens d'admission, 7 se sont retirés pendant les examens, 166 ont continué les épreuves jusqu'à la fin. Sur ce nombre, 4 ont produit les deux diplômes de bacheliers ès lettres et ès sciences, 5 le diplôme de bacheliers ès lettres, 4 le diplôme de bacheliers ès sciences, 28 le certificat de grammaire, et 3 le brevet d'instituteurs primaires.

En outre, 46 avaient fait des études latines qui s'étaient arrêtées pour les uns à la quatrième, pour les autres soit à la seconde, soit à la rhétorique ou à la philosophie ; 9 avaient étudié les langues vivantes telles que l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, etc. ; 24 avaient commencé dans les colléges ou lycées de l'Université, etc., l'étude des sciences naturelles comprenant la physique, la chimie, la botanique. Ces faits constituent un progrès qu'il importait de porter à la connaissance des éleveurs et des agriculteurs. Indépendamment de ces 93 élèves reçus comme internes, 28 candidats ont obtenu le chiffre des points nécessaires pour être admissibles conformément à la décision ministérielle du 15 septembre 1871. Ces admissibles seront autorisés sur leur demande à suivre les cours de l'Ecole à titre d'élèves externes.

Voici maintenant la liste des 42 élèves qui viennent d'être admis à l'École vétérinaire de Lyon. Ces élèves appartiennent à 22 départements et à une de nos colonies, particulièrement à la Côte-d'Or, qui en compte 5, et aux départements de l'Ardèche, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et du Var, qui en comptent chacun 3 :

MM. Brandis (Bouches-du-Rhône). — André (Saône-et-Loire). — Leblanc (Côteé-d'Or). — Pagot (Var). — Grimaud (Ardèche). — Ory (Loire). — Claude (Vosges). — Peuch (Rhône). — Massenot (Côte-d'Or). — Sembel (Puy-de-Dôme). — Gillette (Var). — Courelru (Sarthe). — Canard (Saône-et-Loire). — Desfarges (Creuse). — Pons (Alpes-Maritimes). — Marin (Var). — Brenet (Doubs). — Mazet (Ardèche). — Dubordieu (Gironde). — Aucouturier (Creuse). — Héliot (Côte-d'Or). — Vérain (Haut-Rhin). — Adam (Haut-Rhin). — Gaslaud (Alpes-Maritimes). — Buchin (Haute-Saône). — Feldmann (Haute-Marne). — Pergé (Vaucluse). — Herne (Côtes-du-Nord). — Bonniaud (Saône-et-Loire). — Vallon (Vosges). — Tarlier (Pas-de-Calais). — Berthéol (Puy-de-Dôme). — Debaucheron (Gironde). — Fourès (Ardèche). — Toravant (Puy-de-Dôme). — Joignault (Côte-d'Or). — Froissard (Bouches-du-Rhône). — Prévost (Haute-Saône). — Morot (Côte-d'Or). — De Gonzague (Martinique). — Chencrier (Haute-Loire). — Révoug (Isère).

L'École vétérinaire de Toulouse a reçu, de son côté, 44 élèves internes dont voici la liste. Ces élèves se partagent entre 17 départements, parmi lesquels ceux qui en ont le plus sont : Landes, 7 ; Gironde, 6 ; Aude, Lot-et-Garonne, chacun 4 ; Gers, Haute-Garonne, Basses-Pyrénées, chacun 3 :

Maury (Aude), Dumas (Landes), Dastan (Gers), Delrieu (Tarn-et-Garonne), Dupérier (Landes), Labat (Basses-Pyrénées), Castorès (Haute-Garonne), Emery (Corrèze), Videau (Gironde), Darieulat (Landes), Lagarde (Charente), Larroque (Tarn-et-Garonne), Tarraube (Dordogne), Abbadie (Basses-Pyrénées), Caillau (Lot-et-Garonne), Mignard (Aude), Pellet (Lot-et-Garonne), Pauzac (Dordogne), Harismendy (Landes), Labrousse (Haute-Vienne), Calmettes (Aude), Savarian (Deux-Sèvres), Sanset (Gironde), Pourtalé (Basses-Pyrénées), Demant (Landes), Delaye (Hérault), Rigal (Tarn), Sancholle (Haute-Garonne), Dessens (Haute-Garonne), Leclerc (Vienne), Pujos (Gironde), Berque (Landes), d'Harboulé (Hérault), Gachet (Lot-et-Garonne), Dumartin (Landes), Allez (Gironde), Gautret (Charente-Inférieure), Courteaud (Haute-Vienne), Cros (Aude), Clerjon (Gironde), Bru (Lot-et-Garonne), Gaillard (Gironde), Cazeneuve (Gers), Bajon (Gers).

Le *Journal officiel* du 29 octobre fait aussi connaître les élèves admis en qualité d'externes à l'École vétérinaire de Toulouse, ce qu'il n'avait pas fait pour les Écoles d'Alfort et de Lyon. Ces élèves, qui sont au nombre de vingt, sont les suivants :

MM. Béguier (Deux-Sèvres), Thibaut (Lot-et-Garonne), Bousquet (Ariége), Mériguet (Haute-Vienne), Drillan (Deux-Sèvres), Filhiol (Lot-et-Garonne), Aché (Lot-et-Garonne), Boudet (Tarn), Goyon (Vendée), Pons (Eugène) (Hérault), Tarride (Gers), Taillefer (Aude), Viguier (Tarn), Plantade (Tarn), Cabannes (Tarn-et-Garonne), Dandrieu (Lot-et-Garonne), Fourcès (Gers), Rouch (Hérault), Seyrac (Gironde), Sire (Tarn).

D'après les chiffres qui précèdent, on peut dire que 250 élèves environ recevront, soit comme internes, soit comme externes, l'enseignement vétérinaire dans nos écoles. Comme un grand nombre de ces jeunes gens doivent vivre dans les campagnes, c'est une excellente semence qui va être fécondée pour notre prospérité agricole. Nous ne saurions trop le répéter, c'est de l'instruction et encore de l'instruction qu'il faut à notre agriculture.

VII. — *Enseignement de la Zootechnie.*

Par une regrettable mesure, l'enseignement public officiel de la zootechnie a été supprimé à Paris après la mort de Baudement, dont la chaire du Conservatoire a été transformée en une chaire de génie rural. Il était bien de faire enseigner publiquement le génie rural ; mais il ne fallait pas pour cela détruire un autre enseignement de la plus grande utilité, car l'élevage et l'engraissement du bétail forment une des sources les plus considérables de notre richesse agricole, et d'ailleurs la production de la viande intéresse assez fortement toutes les populations. Aussi nous ne saurions trop approuver un de nos confrères, M. André Sanson, à qui l'on doit de très-bons travaux sur cette matière, de reprendre ses cours de zootechnie qui ont été interrompus par la guerre. Il nous adresse à ce sujet la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

« Paris, le 29 octobre 1871.

« Mon cher directeur,

« Voulez-vous avoir la bonté d'annoncer que je recommencerai, à partir du mardi 14 novembre, mes leçons particulières de zootechnie, à l'usage des jeunes

agriculteurs qui passent leur hiver à Paris. Il y a peut-être lieu d'espérer que les événements leur auront fait sentir plus que jamais la nécessité de développer l'instruction spéciale qui peut seule les mettre en état de lutter avantageusement contre les étrangers. Vous l'avez trop souvent et en trop bons termes répété à vos lecteurs, particulièrement en ce qui concerne l'exploitation du bétail, principale source de la prospérité agricole, pour que je croie nécessaire d'y insister. J'ajouterai seulement que je suis bien résolu, de mon côté, à donner tous mes soins à un enseignement que je considère comme un devoir patriotique.

« Les inscriptions sont reçues tous les matins jusqu'à midi, à mon domicile, rue d'Enfer, n° 39.

« Veuillez agréer, etc.

« A. SANSON. »

Nous souhaitons vivement que les efforts de M. Sanson soient couronnés de succès. Si nous avions une parcelle de pouvoir dans l'État, nous nous ferions un devoir de l'encourager. Dans tous les cas, nous signalons aux Sociétés et Comices agricoles ce professeur comme capable de leur faire des conférences très-utiles si la mode des conférences, ce que nous espérons bien, vient à reprendre.

VIII. — *Vente d'animaux reproducteurs.*

Nous apprenons que la vente du troupeau de race Southdown de l'ancienne ferme impériale de Vincennes, dont la date avait été fixée pour le 14 novembre, est ajournée. Nous publierons bientôt des renseignements sur la vente qui vient d'avoir lieu à la ferme de Pompadour (Corrèze).

IX. — *L'industrie sucrière.*

L'industrie sucrière s'est montrée particulièrement vivace durant cette année néfaste, et voici qu'elle vient de commencer sa campagne de 1871-1872 avec une activité et une puissance qui prouvent qu'elle est désormais assise chez nous d'une manière inébranlable. Le gouvernement a fait publier dans le *Journal officiel* du 26 octobre le tableau de la production, depuis la reprise des travaux jusqu'à la fin de septembre. Il en résulte que 284 fabriques étaient en pleine activité contre 152 seulement attendant le moment de commencer. Les quantités totales prises en charges exprimées en sucre au-dessous du type n° 13, se sont élevées pendant le premier mois de la campagne à 22,865,119 kilog. Les décharges se sont élevées à 8,472,145 kilog., et il reste dans les fabriques 3,358,014 kilog. en sucres achevés, plus 10,875.062 kilog. en cours de fabrication. Les fabriques en activité se répartissent ainsi : Nord, 64; Aisne, 63; Somme, 57 ; Pas-de-Calais, 45; Oise, 23; autres départements, 32. Il ne reste dans les entrepôts que 2,938,764 kilog. La situation est excellente, d'autant plus que les marchés étrangers, ceux de l'Angleterre surtout, nous sont largement ouverts. En important beaucoup, les fabricants de sucre rendent un grand service à la France; non-seulement ils n'usent pas la fertilité du sol cultivé, car le sucre n'épuise pas la terre, mais encore ils font rentrer une grande quantité de numéraire dont la France a tant besoin.

X. — *Reprises des réunions agricoles.*

La Société centrale d'agriculture de France fera sa rentrée le mercredi 8 novembre, et tiendra comme anciennement ses séances tous les mercredis à 3 heures, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.

Les dîners des cultivateurs vont recommencer. Il y en aura un le 8 novembre, au restaurant Corazza, au Palais-Royal à 6 h. 1/2 du soir. Le sujet mis à l'ordre du jour est la question de la peste bovine.

XI. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Presque tout a été dit sur les récoltes de l'année 1871. Aussi les notes de nos correspondants deviennent plus rares. On s'occupe d'ailleurs activement des travaux de labour et d'ensemencement qui se font dans de bonnes conditions. C'est le bétail qui donne le plus de souci, maintenant qu'il est constaté que la récolte des blés est insuffisante et exige une forte importation. Voici ce que nous écrit à la date du 20 octobre, de Château-Thierry (Aisne), M. Dubosq, sur ces diverses questions :

« Le temps a été très-favorable pour faire les couvraines; les derniers labours et le dressage se sont exécutés dans d'excellentes conditions. Les blés récoltés cette année étaient dans un si piteux état, qu'un grand nombre de cultivateurs ont renoncé à s'en servir pour leurs semences, on a préféré employer ceux récoltés l'année dernière, sortant du battage. Quelques acquisitions de blés exotiques ont eu lieu; d'un autre côté, le Gouvernement ayant accordé aux Comices agricoles certains secours pour acheter des blés de semence, on en a fait un emploi favorable. Aujourd'hui les couvraines sont fort avancées; d'ici à la fin du mois, les empouilles seront à peu près terminées.

« On s'occupe activement d'arracher les pommes de terre Chardon, dont le produit est assez favorable; on ôte aussi de la terre les betteraves, qui sont généralement d'une belle grosseur; elles n'ont point été atteintes cette année par le ver blanc. Les regains ont été cette année très-abondants; la nourriture ne fait pas défaut pour le troupeau et la vacherie.

« Ce qui fera défaut à la culture cette année, c'est la paille; on sera dans la nécessité d'utiliser pour la nourriture des bestiaux et des chevaux de la paille d'avoine, car le prix de la paille de blé sera d'un prix trop élevé pour pouvoir être achetée pour les fermes; fort heureusement que leur insuffisance pourra être remplacée pour les chevaux par une distribution plus abondante d'avoine, la récolte de cette céréale ayant été très-belle. — Depuis quelques jours, on est en vendange; c'est à peine si les vignerons trouveront dans les vignes suffisamment de raisin pour faire leur boisson de l'année. »

Notre collaborateur M. Rottée nous envoie le bilan de l'année agricole 1870-1871 dans l'Oise; nos lecteurs le liront avec intérêt :

Hiver, décembre 1870. — L'hiver a commencé avec le mois de décembre et s'est montré rig ureux à son début. — Il a gelé tous les jours depuis le 1er jusqu'au 12. Du 12 au 20, la gelée a cessé. Le 7, le 8 et le 9, il est tombé de la neige qui a fondu le 15 et a fourni 24 mill. d'eau. La 5elée a repris le 21 et a duré jusqu'à la fin du mois. Thermomètre : maximum, 12°, le 14 et le 15; minimum — 12°.4, le 24, moyenne — 1°.7. Pluie totale et neige fondue, 27 mill. 8. Vents dominants, N., N. E., S. O., O.

Janvier 1871. — L'hiver a continué et a été aussi rigoureux que le mois précédent. Il a gelé tous, les jours et la gelée a été continue depuis le 1er jusqu'au 7; le 6, le thermomètre est descendu à — 12°.7. Il est tombé de la neige le 1er et le 4. Le 7, à midi, dégel subit; fonte de la neige qui a donné 12 mill. d'eau. Le soir, la gelée a repris et a continué jusqu'à la fin du mois, qui s'est terminé par une nouvelle chute de neige dont la fonte a produit 15 mill. d'eau. Ces intermittences brusques de gelée et de dégel, puis de gelée, au moment où la germination du blé devait s'accomplir, ont eu pour résultats de former un chevelu qui s'est trouvé entre deux glaces et n'a pu produire que des radicelles et empêcher les tiges de se développer pour former le chaume. Thermomètre : maximum 2°.2; minimum — 12°.7. Pluie et neige fondue 32 mill. Vents dominants, N. et ses composés. S. et ses composés.

Les cultivateurs, dont le plus grand nombre étaient convaincus que les semences de blés avaient été gelées en terre, se sont décidés à les retourner pour faire de nouvelles semailles, et ont été surpris d'apercevoir un travail de végétation, et ont, les uns, cessé de retourner pour recommencer à semer; d'autres ont semé de nouveau sur le gazon sous-terrain, et d'autres, enfin, plus intelligents, ont donné un nouveau labour sur lequel ils ont ensemencé de l'avoine ou de l'orge. Ces derniers ont récolté plus qu'une moyenne, tandis que les premiers n'ont obtenu tout au plus qu'un quart de récolte de blés maigres.

Février. — Le mois de février a été plus doux que les précédents. Nous n'avons eu que six jours de gelée, dix jours de pluie et de fréquents brouillards. Thermomètre : maximum, 6°.5/10 le 20; minimum, 4°.5/10 le 12. Vents S. et ses composés dominants.

Printemps, mars. — Tempéré. Thermomètre : maximum, 24°, le 27; minimum, — 2° les 29 et 31. Six jours de pluie. L'équinoxe a été signalé par deux jours de bourrasques, les 15 et 16, et un orage le 27. Vents dominants, N. O., S. O.

Avril. — Seize jours de pluie; deux jours de bourrasques, les 16 et 17. Une giboulée le 30. Thermomètre: maximum, 18°.7 le 11; minimum, 0°.2 le 7. Vents dominants, S. O., N. O.

Mai. — Thermomètre : maximum, 29° le 29; minimum — 1°.3 le 18. Le 28, orage, pluie. Vents dominants, N. et ses composés. La gelée du 18 a été meurtrière pour les pommiers et les poiriers, dont les fruits ont été perdus. Des arbustes ont été gelés. Nous citerons parmi les plantes ornementales: *Abies pinsapo.* — *Hedira hibernica.* — *Ilex aquifolium.* — *Buxus sempervicus.* — *Louicera caprifolium.* — *Rhododendrum ponticum.* — *Azolea pontica.* — *Cesàrus Lauro cerasus.*

Été, juin. — Thermomètre : maximum, 30° 6 le 15; minimum, 10° le 8 et le 9. Quinze jours de pluie, six orages, dont deux le 1er et le 10 ont été accompagnés de pluie mêlée de grêle; les grêlons étaient de la grosseur d'une aveline; des vitres ont été brisées. Vents dominants, S. et ses composés, N. O.

Juillet. — Ce mois a été chaud et sec, le thermomètre est monté 8 fois au-dessus de 30°; le 18, il était, à midi à, 37°.8. Trois orages, dont 1 accompagné de pluie mêlée de grêle. Vents dominants, S. O., N. O.

Août. — Aussi chaud et aussi sec que le précédent. Le thermomètre est monté à 36° le 13; il a dépassé 8 fois 30°. Quatre orages ont éclaté; pas de pluie. Vents du S. et ses composés. Dans un des orages, la foudre est tombée dans une maison et a brisé des meubles sans blesser personne.

Automne, septembre. — Le mois de septembre a été chaud et sec jusqu'au 21. Le 21, la température s'est refroidi. Le 2, le thermomètre est monté à 37°. Les jours suivants il a dépassé 30°. L'équinoxe a été signalé par des bourrasques du 22 au 30.

Octobre. — Température variable plutôt froide et humide que sèche. Quelques jours de pluie ont disposé la terre pour favoriser les semailles et récolter les légumes racines. Des gelées blanches vers le 15 au 20.

Voici le bilan des récoltes de 1871. Blé, un quart des récoltes. — Seigle, moyenne faible. — Avoine, au-dessus de la moyenne. — Orge, idem. — Pommes de terre, idem. La maladie a paru dans les terres à sous-sol imperméable, mais en général les pommes de terre sont de bonne qualité. Les betteraves, au-dessous de la moyenne. — Peu de richesse saccharine. — Les carottes et les navets, moyenne. — Les haricots au-dessus de la moyenne. — Les légumes, abondance. — Les pommes et les poires, nulles. — Les fruits rouges, abondance. — Les prunes, abondantes. — Les noix, au-dessous de la moyenne. — Les fourrages, prairies artificielles et naturelles, abondance. — La paille de blé, très-peu. — Que sera l'hiver? Dieu sait tout!

Il ne sera plus guère possible d'ajouter aux appréciations déjà données, si ce n'est en ce qui concerne les vins qui se font en ce moment dans les cuves, et quelques produits du Midi. Mais on doit suivre avec anxiété les phénomènes météorologiques, car une nouvelle mauvaise année serait sans aucun doute une calamité pour la France.

J.-A. Barral.

SUR LA CONSTITUTION DU LAIT[1].

Je veux traiter ici une question spéciale soulevée par les privations imposées à la population de Paris pendant le siége de cette ville par les Prussiens; sa solution engageait certains principes qu'il me paraît important de sauvegarder. Ne pouvait-on pas venir en aide aux souffrances des nouveau-nés, en remplaçant le lait, qu'on n'avait pas, par quelque émulsion sucrée? Il ne s'agissait pas, en ce cas, de chimie créatrice, mais de chimie auxiliaire. Aussi, les recettes n'ont-elles pas manqué, reproduisant toutes un liquide albumineux, du sucre et un corps gras émulsionné. A titre de succédané provisoire, ce lait factice méritait d'être accueilli; mais, on trouvait quelquefois, dans les auteurs de ces propositions, une telle conviction, qu'on était bien forcé de redouter pour l'avenir les effets de leur bonne foi. Celle-ci était de nature à faire de nombreux prosélytes, au grand dommage des nourrissons et au grand profit des fabricants de lait. Comment ces derniers eussent-ils gardé le moindre scrupule, lorsqu'on leur apprenait à fabriquer une émulsion qu'ils voyaient recommandée aux consommateurs et aux mères elles-mêmes, comme l'équivalent réel du lait?

Le lait naturel constitue un liquide renfermant des sels, du sucre, du caséum en dissolution et des globules gras en suspension. Examinons, d'abord, si l'on peut imiter les globules gras, en divisant ou émulsionnant une matière huileuse ou grasse dans un liquide visqueux. Je crois avoir établi expérimentalement le contraire, il y a quelques années, en faisant voir que les globules de la matière grasse du lait sont défendus contre certaines réactions physiques ou chimiques par une véritable enveloppe membraneuse. Admise par les uns, contestée par d'autres, l'existence de cette membrane me paraissant, quant à moi, réelle et démontrée, il ne pouvait pas être question, à mon avis, de confondre une émulsion factice à globules gras enveloppés d'une membrane, véritables cellules libres, remplies de beurre, analogues aux cellules soudées du tissu adipeux. On prouve l'existence de la membrane par deux expériences chimiques.

La première repose sur la propriété que l'éther sulfureux possède de dissoudre les matières grasses et de ramasser celles qui sont en suspension dans les liquides, pourvu qu'elles y soient libres. Or, si après avoir agité dans un tube, du lait frais et de l'éther, on les abandonne au repos, l'éther surnage, sans avoir rien dissous, et le lait reprend sa place au-dessous de lui, sans avoir rien perdu de son apparence, ni rien cédé de sa matière butyreuse. Soumis d'avance à l'action de l'acide acétique, qui est propre à dissoudre l'enveloppe de ses globules gras, le lait, agité avec l'éther, perd au contraire son opacité et cède son beurre à ce liquide, dans lequel on le retrouve.

Une épreuve inverse conduit aux mêmes conclusions. Un sel neutre, tel que le sel marin ou le sulfate de soude, ajouté au lait, permet de le filtrer et de retenir sur le filtre les globules butyreux, tandis que la sé-

1. Extrait d'une lecture faite à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, le 4 juin 1871.

rosité s'écoule parfaitement limpide et claire. Si l'on continue les lavages avec de l'eau salée, on peut débarrasser ces globules de tous les produits solubles du sérum. Or, si le beurre était formé de simples globules gras, il ne resterait alors avec eux aucune trace de matière albumineuse ou caséeuse. Mais, quelque soin qu'on mette à prolonger les lavages, on retrouve toujours avec la matière grasse une proportion telle de substance albuminoïde, qu'on ne peut mettre en doute qu'elle y soit demeurée sous la forme de ces enveloppes ou cellules qui constituent les globules de beurre. Le microscope, d'ailleurs, met en évidence la constitution des globules du beurre et y décèle la présence constante de ces enveloppes. Il suffit d'écraser, par exemple, les globules du lait au moyen du compresseur, pour se convaincre qu'après l'épanchement de la matière grasse, la cellule butyrique n'en a pas moins conservé sa forme et son contour, attestant ainsi que le contenant et le contenu ont chacun leur existence distincte.

Par ces motifs et par beaucoup d'autres encore, — car aucun chimiste consciencieux ne pourrait affirmer que l'analyse du lait ait fait connaître tous les produits de nature à intéresser le physiologiste que cet aliment contient, — nous devons renoncer, quant à présent, à la prétention de faire du lait, et surtout nous abstenir d'assimiler à ce produit des émulsions quelconques.

Du reste, on ne saurait mettre trop de réserve quand il s'agit de prononcer sur l'identité de deux produits, l'un naturel, l'autre factice, s'ils ne sont pas cristallisables ou volatils, c'est-à-dire définis : nous ne pouvons jamais affirmer que nous ayons reproduit une eau minérale ou l'eau de mer par exemple. Qu'il soit question de fumier pour les plantes ou d'aliments pour l'homme et les animaux, la même réserve n'est-elle pas commandée, à plus forte raison ? Ces mélanges naturels indéfinis contiennent des substances que l'analyse la plus grossière découvre; d'autres, moins caractérisées ou plus rares, qu'une chimie délicate y fait seule connaître ; d'autres enfin, et les plus essentielles peut-être, qui nous échappent encore, soit qu'elles existent en proportions infiniment faibles, soit qu'elles appartiennent à des corps qui n'ont pas été distingués jusqu'ici des autres espèces chimiques.

On a souvent comparé le lait aux œufs sous le rapport chimique ainsi que sous le rapport physiologique. Ils ont également pour mission de fournir au jeune animal la nourriture du premier âge, et ils ont comme caractère commun d'offrir réunies une matière grasse, une substance albuminoïde, une matière sucrée ou féculente, et des sels. Mais l'œuf possède une vitalité, une organisation que la chimie ne met pas en évidence, et que l'anatomie la plus munitieuse serait impuissante à déceler.

Le lait n'est-il pas dans le même cas ? On est disposé à le croire quand on voit que le jaune d'œuf et le lait ont la même destination, la même configuration, et que, si le jaune obéit à l'action du germe qui l'en nourrit, le lait, de son côté, se montre prêt à recevoir et à nourrir les germes de plus d'un genre, qui, l'ayant atteint, se développent et vivent à ses dépens.

Relativement à la constitution du lait, on s'est quelquefois servi des phénomènes que présente la séparation du beurre comme moyen, tan-

tôt de démontrer, tantôt de combattre l'existence des membranes qui enveloppent les globules butyreux. Je ne puis considérer ces phénomènes comme ayant aucune valeur à ce sujet, quant à présent.

On a dit, par exemple, que la séparation du beurre résultait de la formation de l'acide lactique provenant de l'action de l'air favorisée par le barattage. Des expériences nombreuses, effectuées dans mon laboratoire sur une échelle pratique, ont démontré que le beurre se sépare aussi promptement, et au moins aussi abondamment, d'un lait qui a reçu une forte addition de bicarbonate de soude que d'un lait naturel. La réaction alcaline du premier, qui se maintient pendant l'opération et après son terme, n'influe ni sur sa durée ni sur son rendement. La proportion de beurre semble en avoir été augmentée, bien loin de s'en trouver réduite.

La formation de l'acide lactique n'est donc pas nécessaire à la séparation du beurre, qui me paraît due à des causes purement mécaniques. Tel est du moins le sentiment qu'on éprouve lorsqu'on examine au microscope le lait soumis au barattage pendant que l'opération s'accomplit. Les premières gouttes d'essai n'offrent rien de particulier; les globules de beurre conservent leurs formes, leurs dimensions et leur aspect. Bientôt on voit apparaître des îles irrégulières butyreuses, au milieu de globules restés inaltérés. Ces îles de beurre s'accroissent en nombre et en dimensions à mesure que l'opération avance. Elles font boule de neige, se soudant entre elles et s'agglomérant de manière à constituer enfin la masse de beurre, but de l'opération.

L'agglomération des globules butyreux en un bloc de beurre serait une véritable regélation, s'il n'y avait pas de membrane autour d'eux. L'existence de celle-ci oblige d'admettre qu'elle doit se rompre et que tel est le but des chocs répétés qu'on fait subir au liquide pour que le beurre épanché puisse se souder aux parcelles ou aux agglomérations grasses qui se rencontrent sur son chemin.

S'il est vrai que la séparation du beurre soit un phénomène purement mécanique, il ne l'est pas moins, — j'en donnerai plus tard la preuve, — que la chimie peut donner des règles pour rendre cette opération plus prompte, plus efficace et pour en faire sortir un beurre mieux épuré et moins altérable.

Dumas,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de la Société centrale d'agriculture.

SUR LE PORTEUR UNIVERSEL DE M. CORBIN.

Dans un premier article (n° du 9 septembre dernier, t. II de 1871, p. 426) nous avons décrit le petit chemin de fer portatif que M. Corbin a imaginé et fait construire chez M. Bonnefond, à Ivry-sur-Seine. On se souvient qu'il consiste essentiellement en des sortes d'échelles en bois qu'on couche sur le sol, les unes au bout des autres, en les rendant solidaires par des chevilles aux extrémités en contact. Sur les montants des échelles est clouée la bande de fer plate qui constitue le chemin de fer. Le tout est portatif, flexible, peut suivre les sinuosités

du terrain; les changements ou croisements de voie peuvent être facilement obtenus. Nous n'avons pas à revenir sur les détails que nous avons déjà donnés à cet égard. Seulement dans le chemin que nous avons décrit, la voie était très-étroite puisqu'elle n'avait que 25 centimètres de largeur. M. Corbin fait maintenant construire des voies plus larges, l'une n° 2, de $0^{m}.40$, et l'autre n° 3, de $0^{m}.60$. La légèreté du système n'en est pour ainsi dire pas diminuée, puisque les échelons seuls qui séparent les montants formant la voie ont quelques centimètres de plus. Selon les cas et selon l'importance des transports, on peut employer l'une ou l'autre voie ferrée.

Sur la voie circulent des porteurs qui sont constitués par des plates-formes roulantes, dont la première est à quatre roues, et les deux au-

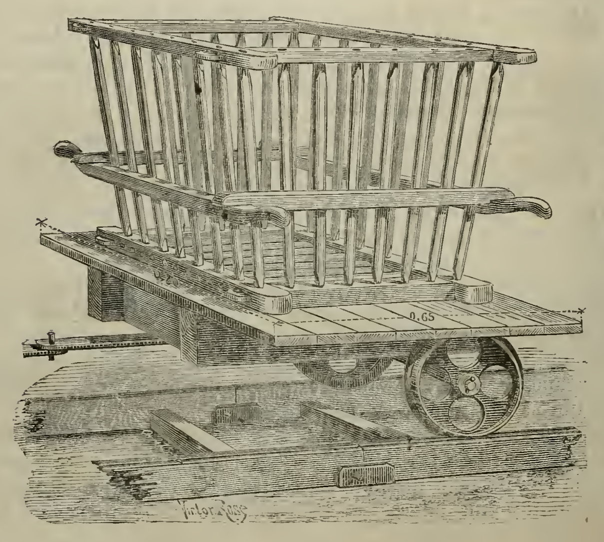


Fig. 10. — Porteur pour le chemin de fer de M. Corbin avec civières pour racines.

tres à deux roues seulement. Nous avons donné (fig. 10 du tome II de 1871, p. 427) le dessin des corbeilles destinées à recevoir chacune 50 kilog. de racines, de betteraves, par exemple, s'il s'agit de ramasser la récolte d'un champ de betteraves, et de les conduire vers des silos ou bien encore d'un magasin à la râpe d'une sucrerie ou au coupe-racines d'une distillerie. Au lieu de corbeilles, on peut employer des brancards ou civières en bois tels que ceux de la figure 10. Ces brancards, construits sur les indications de M. Heddebault, qui fait usage du système de M. Corbin dans sa distillerie de Houplin (Nord), peuvent contenir 100 kilog. de betteraves; ils sont destinés à être placés sur des porteurs n° 2. — Dans la figure 11, on voit encore les porteurs n° 2, munis de ranchers destinés à retenir les cannes à sucre, pour les systèmes que M. Corbin expédie aux colonies. — Enfin sur les

porteurs n° 3, destinés à la voie la plus large, on peut placer (fig. 12) des wagonets se renversant avec une grande facilité sur le côté, pour les

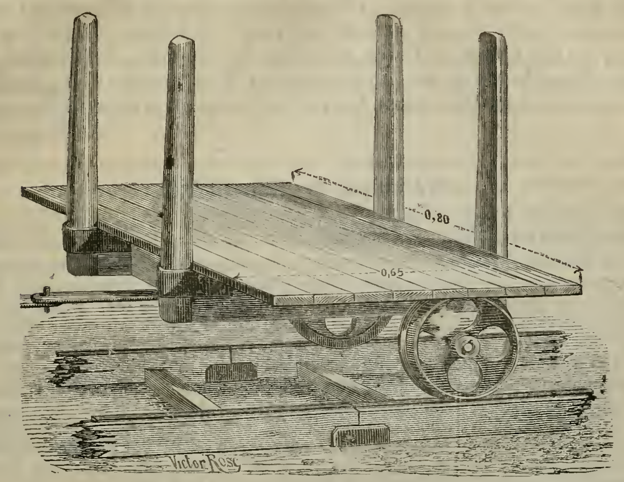


Fig. 11. — Porteur pour le chemin de fer de M. Corbin disposé pour le transport de la canne à sucre.

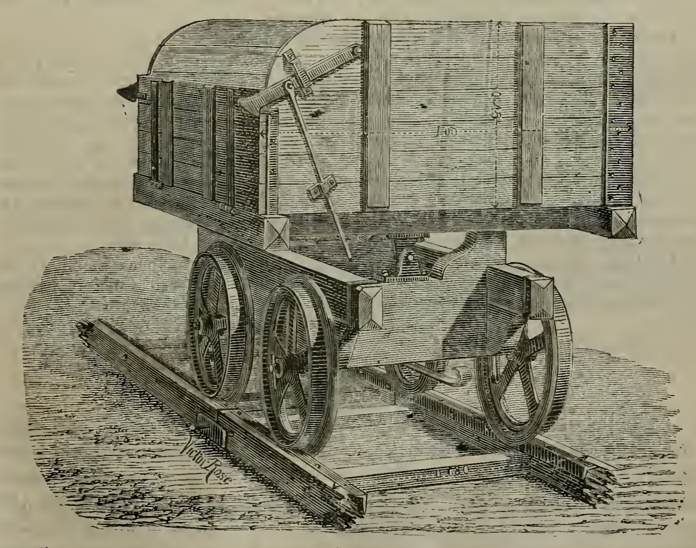


Fig. 12. — Porteur pour le chemin de fer de M. Corbin avec un wagonet faisant bascule.

terrassements, les briqueteries, les carrières, etc. Dans ce dernier système, tous les wagonets sont à quatre roues. Nous tenions à montrer que les applications de l'invention sont très-multiples et que

toutes les industries rurales peuvent y trouver l'avantage de diminuer considérablement les frais de traction. Pour faciliter le chargement et le déchargement du fumier, ces petits chemins de fer peuvent même être utilisés, car on sait combien de fois il est difficile de faire arriver soit près des fosses à fumier, soit dans les champs, de très-gros chariots. Toute ferme un peu importante et bien montée doit posséder le matériel que nous recommandons et sur lequel nous reviendrons encore.

J.-A. Barral.

COURRIER DU SUD-OUEST.

Les semailles d'automne sont en pleine activité depuis quinze jours, dans tout le rayon du Sud-Ouest. En prévision d'un hiver rigoureux et dans la crainte d'éprouver de nouveaux mécomptes par la gelée sur emblavures tardives, nos cultivateurs auront presque entièrement terminé leur besogne vers les premiers jours de novembre. En général, les terrains étaient suffisamment préparés, malgré la dureté du sol et la rareté des pluies. — La température hivernale fait sentir déjà la primeur des frimas. Le givre recouvre chaque matin les sillons de nos vallées, et les feuilles vont rejoindre les neiges d'antan.

L'activité prend une réelle consistance dans le domaine commercial et agricole. — Le bétail préparé pour la boucherie se vend à de bons prix, et à ce propos la viande de porc et celle de mouton font vraiment prime. Les jeunes sujets bovinés sont l'objet d'une recherche très-suivie de la part des éleveurs. Les granges sont démunies d'animaux de bas âge, aussi sont-ils tenus à chers deniers. — Le trafic des chevaux est encore limité entre des bêtes tarées et hors d'âge, et de trop jeunes poulains impropres à tout bon service. Les attelages importés de la Bretagne, du Poitou et de la Normandie, acquièrent une grande valeur et retardent par cette cherté la remonte des agriculteurs de nos contrées.

Le rendement des vendanges laisse beaucoup à désirer. La quantité est inférieure à une année moyenne ordinaire (à cause des cépages très-nombreux atteints par la gelée), et la qualité n'a jamais paru aussi médiocre, pour ne dire rien de plus. Les vins des années antérieures sont, par voie de conséquence, très-fermement tenus. — Les 1870 valent en moyenne 60 à 70 fr. les 220 litres sans logement, pris sur les lieux de production. Les droits de consommation et de circulation ayant été doublés, il est facile de prévoir que la demande sera restreinte et que les prix actuels demeureront stationnaires. La fabrication des eaux-de-vie d'Armagnac éprouve, comme celle de la Saintonge, le funeste contre-coup de ce surcroît de charges. Les viticulteurs du Gers et de Lot-et-Garonne seront peu encouragés à augmenter l'étendue des vignobles. Le bras du fisc paralysera longtemps leurs efforts.

La tenue des Conseils généraux apportera-t-elle quelque adoucissement au fardeau écrasant imposé aux forces vives de l'agriculture? C'est peu probable, car tous les budgets départementaux paraissent grevés au delà de toute expression.

Jules Serret.

LES SEMAILLES.

La belle théorie des semailles claires m'a déjà trompé deux fois! Je trouve que c'est suffisant. Cependant il n'y a pas à dédaigner l'économie dans le semis des céréales, seulement il faut connaître lorsque cette économie est possible. Les semailles hâtives doivent être relativement claires; car plus on avance dans l'hiver, plus il faut semer dru. On sait également que les terrains légers doivent s'ensemencer toujours avant les bons terrains, et que dans le premier cas on doit aussi semer plus épais que dans le second.

Ce qui échappe trop souvent, c'est la considération suivante : Il ne suffit pas qu'un terrain soit de bonne qualité et qu'il soit ensemencé de

bonne heure pour qu'il doive être clair-semé, il faut avant tout agir en raison de la propriété du sol. C'est ainsi que lorsqu'un terrain quelconque se trouve infesté de mauvaises herbes et qu'il est semé clair, les herbes, s'il n'y en a guère, tallent aussi bien que la céréale, et les vides se remplissent plus ou moins parfaitement. Comme les deux sarclages indispensables en cette circonstance ne sont aujourd'hui que très-rarement possibles, la récolte se trouve alors gravement compromise, tandis qu'elle l'est beaucoup plus encore si les herbes sont épaisses.

Semez donc épais, quel que soit votre terrain, toutes les fois que vous redouterez l'apparition des mauvaises herbes, et surtout lorsque vous ne serez pas à peu près certain de pouvoir exécuter convenablement l'importante opération du sarclage. Je pourrais encore ajouter entre parenthèses : Ne vous en rapportez aux expérimentations horticoles que lorsque vous ne pourrez expérimenter en plein champ, selon les procédés d'usage. Quant aux semailles hâtives dans les terrains froids et légers, il n'est personne, j'aime à le croire, qui n'ait eu l'occasion d'en constater la valeur après les dégâts incalculables qu'a opérés la gelée de l'hiver dernier sur les blés tardifs, tandis que les semailles hâtives ont été relativement préservées, toutes circonstances étant égales d'ailleurs.

A.-P. Leyrisson,
Propriétaire à Tridon, par Tonneins (Lot-et-Garonne).

FLORAISON DE L'ARALIE DU JAPON.

Si je reviens ici sur ce sujet, c'est que je crois n'avoir pas assez insisté et sur le riche feuillage imparipenné de l'Aralie du Japon (*Aralia spinosa*) et sur la beauté des nombreux panicules floraux qui dominent les ramaux de cet arbuste qui brave dans nos cultures les hivers les plus rigoureux. J'espère en obtenir des graines fertiles que l'on sèmera au printemps prochain en terrine de terre de bruyère. C'est un arbuste à placer près des habitations et sur le premier plan des massifs. On peut en cultiver également cinq à six autres espèces beaucoup plus rares et délicates et en former de charmantes corbeilles. La floraison de l'Aralie dure plus de deux mois ; les boutons restent plus de trois semaines avant de s'épanouir complétement.

L. d'Ounous.

PARTIE OFFICIELLE.

SUR LA RÉPARTITION DE 100,000 HECTARES DE TERRAIN EN ALGÉRIE AUX ÉMIGRANTS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

I. — Rapport présenté à l'Assemblée nationale au nom de la Commission chargée d'étudier le projet de loi.

La loi qui assure aux émigrants de l'Alsace et de la Lorraine 100,000 hectares des meilleures terres disponibles en Algérie, a chargé une Commission nommée par vos bureaux « d'étudier et de préparer la série de mesures destinées à réglementer l'exécution de ladite loi et de déterminer, en outre, dans quelle proportion et de quelle manière l'Etat doit intervenir, en dehors de la concession gratuite des

terres, pour faciliter l'installation des nouveaux émigrants. » Si votre Commission a tardé, jusqu'à ce jour, à vous présenter son rapport sur cette importante question, c'est uniquement à cause de la crise redoutable que vient de traverser l'Algérie. Pouvait-on, en effet, songer à provoquer un courant d'émigration vers un pays ravagé par une insurrection sauvage? La prudence et l'humanité commendaient d'attendre que la rébellion fût vaincue, que la sécurité fût partout rétablie.

La répression des tribus révoltées a été lente et difficile : lente, pour des causes multiples dont la principale a été, dans le début, le manque de troupes que les événements qui ont affligé la France n'ont pas permis d'en éloigner avant le mois de juin ; — difficile, parce que l'énergique volonté du gouverneur général civil de l'Algérie, M. le vice-amiral de Gueydon, a été entravée par des difficultés qu'il ne nous appartient pas d'apprécier dans ce rapport, mais qui, heureusement, tendent tous les jours à disparaître. Du reste, les causes de l'insurrection arabe de 1871 et l'histoire de sa répression ne peuvent manquer de faire l'objet d'une enquête parlementaire, comme cela a lieu pour l'insurrection de Paris, car, en dehors des responsabilités engagées, les fautes ou les erreurs qui ont amené de si grands malheurs doivent être mises au grand jour, afin d'éclairer l'avenir et d'en rendre le retour impossible. Aujourd'hui, grâce à la valeur toujours héroïque de nos soldats qui ont affronté les fatigues des marches inouïes dans la saison des plus fortes chaleurs d'Afrique; grâce aussi à l'indomptable énergie du gouverneur général civil que rien n'a pu rebuter dans l'accomplissement de sa patriotique mission, la rébellion est partout réprimée, et il faut croire que cette insurrection indigène, la plus formidable de celle qui, depuis quarante ans, ont trop souvent éclaté en Algérie, sera aussi la dernière, et que le royaume arabe, ce rêve malsain de l'Empire, va enfin s'évanouir à jamais devant la réalité d'une large et vigoureuse colonisation placée sous la sauvegarde du droit commun. Ceci dit, nous abordons les divers points du système très-complexe dont nous avons été appelés à préparer la solution.

La loi qu'il s'agit d'appliquer constitue une sorte de contrat synallagmatique entre les émigrants alsaciens et lorrains d'une part et l'Etat de l'autre. Les premiers, désireux de conserver leur nationalité française, doivent affirmer cette résolution en prenant l'engagement de se rendre en Algérie pour y mettre en valeur et y exploiter les terres qui leur seront gratuitement concédées; ce sont les termes mêmes de la loi déjà votée. Or, pour qu'un colon se livre avec succès à une exploitation agricole, dans les conditions spéciales qui nous occupent, il faut d'abord qu'il dispose d'un capital qui lui permette de faire bâtir sa maison d'habitation et ses accessoires, de se procurer les instruments aratoires ainsi que les animaux de travail et de cheptel, de subvenir enfin aux frais de première culture jusqu'à la récolte. Il faut, en second lieu, que le colon réunisse les conditions d'aptitude et de moralité à défaut desquelles, après avoir épuisé ses ressources, il sera atteint par la misère et deviendrait pour la colonie une charge et un mauvais exemple.

Votre Commission n'a pas hésité à repousser l'idée d'une subvention à fournir par l'Etat aux colons immigrants, parce que, en dehors même des considérations financières qui s'opposent aujourd'hui à un pareil acte de libéralité, elle considère ce principe comme funeste à une colonisation morale et sérieuse. En pareille matière, plus qu'en toute autre, peut-être, l'activité féconde et protectrice ne peut être développée que par l'initiative individuelle libre et responsable. Il est facile de comprendre, au surplus, qu'en accordant à une catégorie d'immigrants des avantages exceptionnels, tels que la concession gratuite des terres et un subside en argent, l'Etat se placerait vis-à-vis de l'immigration ordinaire dans une position des plus embarrassantes; il serait même à craindre que la colonisation de l'Algérie ne reçût de cette situation une atteinte irréparable.

Après mûr examen, nous avons fixé à 5,000 fr. la somme minimum dont chaque chef de famille d'émigrants alsaciens ou lorrains devra justifier la possession. Si cette somme est appliquée en tout ou partie à la construction de l'habitation, il en résultera pour la propriété immobilière un accroissement de valeur qui permettra au colon de se procurer le capital complémentaire nécessaire à son exploitation, à de bonnes conditions de taux d'intérêt. Il est hors de doute, en effet, qu'une des premières préoccupations des hommes chargés de protéger et de diriger la colonisation algérienne dans son libre essor, sera d'organiser le crédit agricole de façon que la propriété rurale, à peu près vierge d'hypothèque, trouve, à l'aide des

garanties de premier ordre qu'elle offre au prêteur, un accès facile aux bienfaits de la Banque d'Algérie.

Il pourra se faire aussi qu'il se crée des compagnies qui se chargeront de la construction des villages nouveaux pour le compte des émigrants et qui livreront à ceux-ci les maisons d'habitation moyennant le payement d'annuités comprenant l'amortissement. Cette combinaison laisserait à chaque colon l'entière disposition de son pécule au profit de l'exploitation de son lot de terrain et le dispenserait ainsi de recourir autrement au crédit. Sur ce point important du problème économique qui nous préoccupe, votre Commission a dû se borner à ces simples indications, persuadée que ces prévisions entreront bientôt dans le domaine des faits. Afin de s'assurer que les immigrants alsaciens et lorrains, qui veulent profiter des avantages que leur offre la mère-patrie réunissent les conditions dont il vient d'être parlé, il serait formé dans deux localités françaises limitrophes, Belfort, par exemple, pour l'Alsace, et Nancy pour la Lorraine, des comités d'émigration chargés de centraliser les diverses demandes, de les contrôler et de les classer.

Examinons maintenant la part d'intervention qui doit incomber à l'Etat : d'abord occupons-nous des terres. Où trouver les 100,000 hectares à concéder? Comment l'attribution devra-t-elle en être faite? La tentative de royaume arabe a amené en 1867, au sein des tribus indigènes, systématiquement isolées de l'élément européen, cette effroyable famine que le régime d'alors taxa d'imposture, tant qu'elle fut dénoncée par les colons, mais qui apparut dans sa hideuse réalité lorsqu'elle eut pour révélateur indigné le courageux archevêque d'Alger.

Tout le monde sait aujourd'hui qu'en dehors du territoire civil, qui fut complétement épargné par le fléau, les tribus soumises à l'autorité militaire perdirent le cinquième environ de leur population, c'est-à-dire près de 500,000 habitants, et l'on vit alors, chose inouïe, des milliers d'êtres humains mourir de faim sur un sol représentant une valeur vénale énorme, mais qui, possédé par eux à l'état communiste, ne put leur procurer une bouchée de pain, ni par la vente, ni par l'emprunt. En exécution du sénatus-consulte de 1863 sur la constitution de la propriété indigène, des commissions nombreuses ont été instituées pour procéder à la délimitation des territoires de tribus et de douars; cette opération inutile a coûté des millions de francs, mais pas un hectare de terre n'a été encore attribué à titre de propriété individuelle. Par contre, les 900,000 hectares qui, d'après la déclaration solennelle portée au Sénat par M. Baroche, au nom du Gouvernement, devaient être exclusivement affectés à la colonisation, ont été successivement réduits à 300,000, dont 130,000 à peine sont propres à la culture ; les terres formant le reste de cette réserve et la plus riche part ont été allouées aux indigènes qui les occupaient à titre précaire.

Si l'exécution du sénatus-consulte de 1863 doit être poursuivie, il faut procéder immédiatement à la constitution de la propriété individuelle qui est le but de cet acte législatif. L'opération peut se faire d'une manière prompte et facile; cette mesure capitale est d'ailleurs indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays, car avec elle disparaîtra la féodalité des chefs, source de toutes les insurrections ; le serf deviendra homme en devenant propriétaire du sol, et la colonisation pourra ainsi s'implanter librement dans les vastes espaces d'où elle a été jusqu'ici systématiquement proscrite. Dans le cours de cette opération, qui pourrait être terminée en moins de trois années, l'Etat, en conservant les terres qui lui appartiennent comme biens du Beylik, et en s'emparant de celles qui lui reviennent de droit, par suite de la déshérence provenant de l'extinction de nombreuses familles au sein des tribus, reconstituera un domaine colonial de 1 million d'hectares environ. Enfin, sans attendre ce résultat, on peut se procurer immédiatement des espaces importants et admirablement situés en appliquant le séquestre et l'expropriation aux tribus récemment révoltées. Et qu'on ne vienne pas crier à la spoliation ! le Gouvernement français ferait preuve d'une coupable faiblesse si, sans cesser d'être juste, il ne se montrait impitoyablement sévère à l'égard de populations qui, en échange des bienfaits dont il n'a cessé de les combler, ont profité de nos malheurs pour assouvir leur haine fanatique et sauvage sur nos malheureux colons par l'assassinat, le pillage et l'incendie. La question des terres à concéder aux immigrants peut donc être largement résolue.

Votre Commission n'a pas pensé qu'il soit possible de fixer d'avance l'étendue des lots destinés aux familles d'émigrants. Toutefois, l'expérience du passé et un

examen attentif des conditions de culture qui s'imposent d'une manière générale aux cultivateurs du sol algérien, lui a permis d'évaluer, pour des familles de cinq membres, en moyenne, à 50 hectares la superficie minimum des lots composés exclusivement de terres de labour en diminuant jusqu'à 10 hectares à mesure que s'accroît la partie irrigable. L'allotissement devra être fait sur ces données et être confié à des agents intelligents qui, opérant sur les lieux, tiendront compte de la nature du terrain et de ses délimitations naturelles, sans s'attacher, comme cela a eu lieu jusqu'à ce jour, à une régularité géométrique qui produit, en réalité, les résultats les plus bizarres et les plus choquantes inégalités.

Votre Commission, s'inspirant de l'opinion d'hommes éminents qui ont une connaissance parfaite des mœurs et des aspirations des populations rurales de l'Alsace et de la Lorraine, est d'avis qu'il convient d'agglomérer les émigrants de ces contrées en groupes compactes et rapprochés, de façon à former une grande occupation de territoire par des villages rapprochés ou successifs; on amènerait, autant que possible, les ministres des cultes, instituteurs et institutrices, juges de paix, en un mot tout ce qui moralise, dirige et développe la vie communale. L'émigration ne serait ainsi qu'une sorte de transplantation qui rendrait moins amère l'absence du pays natal. Mais l'Algérie ne peut mettre dans de bonnes conditions de fertilité et de salubrité 100,000 hectares de terre, d'un seul tenant, à la disposition des Alsaciens et Lorrains. L'occupation du pays par les indigènes s'y oppose. Il est facile, toutefois, de trouver dans la province de Constantine plusieurs lots de 50,000 hectares, savoir : dans la vallée de la Medjerda, la part à prélever par la voie de séquestre sur les 200,000 hectares que possèdent les tribus qui ont inauguré l'insurrection dans le cercle de Souk-Arhras. Sur le plateau de Milah, entre le Rhumel et l'Oued-el-Kébir, les anciens azels provenant du domaine turc connu sous le nom de Sramta-Milah; sur le plateau de la Medjana, les terres provenant du séquestre apposé sur les biens des membres de la famille de Mokrani et sur ceux de leurs complices dans l'attaque de la colonie de Bordj-Bou-Aréridj. On peut trouver dans la province d'Alger des lots de 30,000, 40,000, 50,000 hectares, d'un seul tenant, dans les territoires séquestrés ou à séquestrer sur les insurgés qui ont détruit nos établissements coloniaux de l'Isser, de la banlieue de Dellys, de Tiziouzou, de Palestro, de Dra-ël-Mizau et autres. Dans la province d'Oran, les ressources domaniales ne permettent pas de disposer de grands espaces ; mais, par voie d'expropriation, surtout dans les contrées dépeuplées par la famine de 1867-1868, on peut obtenir, dans d'excellentes conditions de prix, tout ce qu'on voudra.

Votre Commission ne croit pas avoir compétence pour déterminer les périmètres dans lesquels les 100,000 hectares accordés par la loi du 21 juin dernier devront être rendus disponibles; mais en laissant au Gouvernement de l'Algérie, avec le concours des Conseils généraux et des commissions départementales, la liberté et la responsabilité du choix des terres à affecter à l'immigration alsacienne et lorraine, elle croit pouvoir et devoir fixer d'une manière générale les conditions que ces choix devront remplir.

1° Les terres devront être fertiles, salubres, sises à une altitude susceptible d'atténuer l'élévation de la température résultant de la latitude; en partie boisées; suffisamment pourvues d'eaux alimentaires et d'irrigation. Pour des hommes du Nord, émigrants des bords du Rhin sur la rive méridionale de la Méditerranée, il faut que la zone territoriale où ils doivent vivre réponde à ces conditions générales, afin qu'ils puissent mieux supporter les épreuves de l'acclimatation.

2° La viabilité est, avec la salubrité, une des conditions sans lesquelles la prospérité de la colonisation en Algérie est impossible. L'obligation est donc imposée au Gouvernement de pourvoir à l'établissement de voies de communication qui relieront les centres de population à créer à la voie magistrale de la contrée et, de plus, à celui des voies secondaires qui relieront entre eux les divers centres du même périmètre. Les chemins d'exploitation seront à la charge de la commune ou des particuliers, selon leur situation. L'Etat pourvoira, en outre, à ses frais, à la construction de la mairie, de l'école, de l'église ou du temple, et à l'aménagement des eaux alimentaires, ces charges ayant été généralement acceptées par lui dans toutes les créations de villages dont il a pris l'initiative. Des crédits spéciaux sur le budget de l'Etat en Algérie, au chapitre Colonisation, pourvoiront à ces dépenses obligatoires.

LUCET,
Député à l'Assemblée nationale.

II. — Texte de la loi votée par l'Assemblée nationale dans la séance du 15 septembre 1871.

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. Il est institué à Belfort et à Nancy des commissions à l'effet de recevoir les demandes des habitants de l'Alsace et de la Lorraine qui, voulant conserver la nationalité française, prendraient, conformément à l'article 1er de la loi du 11 juin 1871, l'engagement de se rendre en Algérie pour y cultiver et mettre en valeur les terres dont la concession leur serait faite par l'Etat, à titre gratuit. Ces commissions seront chargées de constater la moralité des émigrants et leur aptitude à faire des colons agricoles; de s'assurer que chaque famille dispose de ressources pécuniaires s'élevant à 5,000 fr. au moins; de diriger enfin sur les ports d'embarquement les familles réunissant ces diverses conditions.

Art. 2. L'Etat pourvoira au transport par mer des émigrants entre les ports de France et ceux de l'Algérie les plus rapprochés des colonies à établir.

Art. 3. Dans chacun des trois départements algériens, il sera institué par les Conseils généraux des commissions à l'effet de recevoir les colons à leur débarquement, de les diriger sur les lots qui leur seront affectés et leur rendre tous les bons offices réclamés par leur situation.

Art. 4. Indépendamment des lots individuels, chaque colonie devra comprendre un communal, en bois, s'il y en a, et en terres de parcours, dont l'étendue sera proportionnée au chiffre de la population présumée.

Art. 5. Chaque chef de famille sera mis, par les soins de l'administration, en possession de son lot urbain et rural, avec titre et plan, aussitôt après son arrivée. Le choix des lots aura lieu par ordre d'arrivée; autant que possible, leur étendue devra être en rapport avec le nombre de membres de la famille et l'importance des ressources pécuniaires dont elle dispose.

Art. 6. Chaque centre de population sera pourvu aux frais de l'Etat : 1° d'eaux alimentaires (fontaine ou puits, lavoir et abreuvoir); 2° d'une mairie; 3° d'une école; 4° d'un édifice du culte avec ses accessoires obligés; 5° des voies de communication nécessaires pour le relier à l'artère principale de la contrée et aux centres voisins.

Art. 7. Les émigrants seront employés de préférence à tous autres ouvriers aux travaux de toute nature qui sont mis à la charge de l'Etat par l'article précédent.

Art. 8. En attendant la construction des maisons d'habitation, l'Etat pourvoira les colons des moyens de campement, comme pour les troupes en campagne.

Art. 9. Chaque colonie sera constituée en commune de plein exercice, aussitôt l'arrivée des deux tiers des habitants qui doivent la former.

Art. 10. Il sera pourvu aux diverses dépenses rendues obligatoires par la présente loi, au moyen de crédits ouverts au budget de l'Algérie, chapitre « Colonisation. »

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 15 septembre 1871.

Le président, Jules GRÉVY.

Les secrétaires : Paul BETHMONT, N. JOHNSTON, vicomte DE MEAUX, Paul DE RÉMUSAT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur, F. LAMBRECHT.

Le Président de la République, A. THIERS.

III. — Décret du président de la République sur les formalités à remplir par les émigrants et sur la location des terres.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 21 juin 1871, qui attribue aux immigrants de l'Alsace et de la Lorraine 100,000 hectares de terres en Algérie;

Vu les articles 1, 5 et 9 de la loi du 15 septembre 1871 ;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et d'après les propositions du gouverneur général civil de l'Algérie,

Décrète :

TITRE Ier.

Article 1er. Les habitants de l'Alsace et de la Lorraine qui voudront profiter du bénéfice de la loi du 15 septembre 1871, auront à produire devant les commissions

d'émigration, instituées à l'article 1er de ladite loi, une expédition en forme de la déclaration qu'ils doivent faire auprès de l'autorité municipale, du lieu de leur domicile, aux termes de l'article 2 du traité du 10 mai 1871, pour conserver la qualité de citoyen français. Ce titre sera déposé, à l'arrivée des immigrants dans la colonie, au greffe du tribunal de première instance de la situation des biens, dont la concession leur sera attribuée.

Art. 2. A leur débarquement en Algérie, les immigrants alsaciens et lorrains souscriront définitivement l'engagement par eux pris, devant les commissions susmentionnées, de cultiver, de mettre en valeur et d'habiter les terres dont la concession leur sera faite, à titre gratuit, par l'Etat, en même temps qu'ils justifieront qu'ils sont demeurés en possession des ressources pécuniaires exigées par l'article 1er de la loi précitée.

Le titre de concession qui leur sera délivré aux termes de l'article 5 de la même loi mentionnera cet engagement, et la déchéance pourra être prononcée contre ceux qui cesseraient de résider sur leurs terres, avant de les avoir mises en valeur dans une mesure suffisante pour prouver la loyale exécution des obligations par eux souscrites.

Art. 3. L'affranchissement de la clause résolutoire impliquant au profit des concessionnaires propriété définitive et incommutable des immeubles dont ils auront été mis en possession, sera prononcée, à la requête des concessionnaires ou de leurs ayants cause, par arrêté du préfet du département rendu sur l'avis de la commission départementale. Cet arrêté sera enregistré gratis et transcrit sans autres frais que le salaire du conservateur.

En cas de déchéance, il sera procédé conformément aux règles établies à l'article 11 du présent décret.

Art. 4. Pendant trois ans, le concessionnaire sera affranchi de tous impôts qui pourraient être établis sur la propriété immobilière en Algérie.

Art. 5. Chaque colonie sera constituée en commune de plein exercice, aussitôt l'arrivée des deux tiers des habitants qui doivent la former. En conséquence, les conditions de peuplement seront réglées, pour chacune d'elles, de façon que cette proportion puisse correspondre à l'existence d'un corps électoral de cent citoyens français au moins.

TITRE II.

Art. 6. Le gouverneur général est autorisé à consentir, sous promesse de propriété définitive, et aux conditions ci-après exprimées, des locations de terres domaniales d'une durée de neuf années en faveur de tous Français d'origine européenne, autres que ceux désignés au titre Ier.

Art. 7. La location est faite à condition de résidence sur la terre louée.

Le locataire payera annuellement et d'avance à la caisse du receveur des domaines de la situation des biens, la somme de 1 fr., quelle que soit l'étendue de son lot.

Art. 8. La contenance de chaque lot est proportionnée à la composition de la famille du locataire, à raison de dix hectares au plus et de trois hectares au moins par tête de résident européen (hommes, femmes, enfants ou gens à gages).

L'acte de location déterminera, pour chaque cas particulier, le nombre d'Européens à entretenir sur l'immeuble.

Art. 9. A l'expiration de la neuvième année de résidence continue dans les conditions exprimées à l'article précédent, le bail est converti en titre définitif de propriété.

Cet acte de propriété, établi dans le service des domaines, est enregistré gratis et transcrit sans autres frais que le salaire du conservateur, le tout à la diligence du service des domaines, et aux frais du titulaire.

Art. 10. Après deux années de résidence, le locataire a la faculté de céder son droit au bail et éventuellement à la concession ultérieure des terres, à tout autre colon européen, aux clauses et conditions convenues entre eux, sous la réserve de la notification en due forme du contrat de substitution au receveur des domaines de la situation des biens.

Le titre définitif de propriété est délivré, en fin de bail, au dernier locataire occupant.

Art. 11. Le bail est résilié de plein droit par le fait de l'inexécution des conditions de résidence imposées à l'article 8.

En cas de résiliation, l'Etat reprend purement et simplement possession de la terre louée.

Néanmoins, si le locataire a fait sur l'immeuble des améliorations utiles et permanentes, il sera procédé publiquement, par voie administrative, à l'adjudication du droit au bail. Cette adjudication ne pourra être prononcée qu'en faveur d'enchérisseurs européens.

Le prix d'adjudication, déduction faite des frais, et compensation faite des dommages, s'il y a lieu, appartiendra au locataire déchu ou à ses ayants cause.

S'il ne se présente aucun adjudicataire, l'immeuble fait définitivement retour à l'Etat, franc et quitte de toutes charges.

Art. 12. Pendant trois ans, le locataire sera affranchi de tous les impôts qui pourraient être établis sur la propriété immobilière en Algérie.

Art. 13. Le ministre de l'intérieur et le gouverneur général civil de l'Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 16 octobre 1871.

A. Thiers.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
Casimir Périer.

SUR LE TYPHUS DES BÊTES A CORNES.

Le plus ignorant maréchal, l'empirique le moins observateur, le plus savant physiologiste, en un mot aujourd'hui tout le monde, sait que par inoculations successivement répétées, les virus perdent d'autant plus de leur intensité, qu'ils s'éloignent davantage de leur date originelle. Ainsi le claveau du mouton, à sa quatrième ou cinquième inoculation, tout en préservant les sujets *clavélisés* des funestes effets de la clavelée, ne leur occasionne généralement plus qu'une légère fièvre à peine accentuée, et ne fait développer sur chaque piqûre que tout au plus autant de pustules aussi peu redoutables que peu volumineuses. Ainsi le vaccin, dont l'action de plus en plus restreinte par suite de ses multiples regreffages, demande aujourd'hui une retrempe native, sous peine de devenir de nul effet.

A supposer que la peste bovine (qui n'est point encore bien définie) soit aussi une affection virulente, pourquoi ne point tenter avec une sage circonspection, sur des sujets d'expérience, l'amortissement de ses pernicieuses conséquences propres, jusqu'à obtention d'une innocuité avérée? Pourquoi, cet avantage étant positivement atteint et constaté, ne point ensuite invoquer son action pour la préservation des troupeaux sains ?

En attendant cet important travail consciencieusement effectué par des spécialistes d'un ordre supérieur, est-il vraiment sage d'assommer sans hésitation toutes les bêtes au premier début de mal, et surtout celles à peine suspectes de soupçon ? Etait-il plus admissible d'entasser, en dépit des plus francs signes de la plus pure santé, tous les animaux d'une exploitation dans leurs étables basses et étouffées, durant les chaleurs tropicales de juillet et d'août derniers ?

D'autre part, le virus typhique est-il, comme on l'a dit, assez subtilement volatil pour passer en pleine campagne, d'une vache malade à une vache saine, celle-ci étant à soixante ou quatre-vingts mètres de distance et en bas vent? Des faits accidentels assez nombreux et des expérimentations particulières nous portent, sinon à rejeter, du moins

à fortement révoquer en doute, durant quelque temps encore, toute opinion affirmative.

Ainsi que la plupart des maladies sérieuses, ainsi que les affections de gravité secondaire, sans doute la peste bovine finira aussi par avoir son traitement spécial tant préservatif que curatif. Sous le premier point de vue, si une expérience quotidiennement renouvelée durant le semestre qui vient de s'écouler, peut mériter quelque créance, avec la simple formule suivante, plus de deux cents chevaux ont été laissés impunément parmi leurs camarades pris du typhus le plus grave :

Acide sulfurique...........................	64 grammes.
Eau de citerne ou de mare...............	1 litre.

On mélange en agitant, et on en met un verre par seau d'eau blanchie à la farine d'orge ou toute autre mouture.

En avril dernier, chez un propriétaire de douze bêtes à cornes, dont huit ont tour à tour péri du cattle-plague, deux taureaux et deux génisses pleines, simplement abreuvés à l'eau acidulée, ont impunément continué leur séjour dans la même étable où leurs compagnes venaient de succomber; nous devons avouer pourtant que les bêtes survivantes occupaient une travée particulière laissant environ trois mètres d'intervalle de croupe à croupe.

Nous tenons de personnes très-dignes de foi, qu'à l'hospice d'Elbeuf, sur un assez bon nombre de soldats bavarois affectés les uns de typhus, les autres de fièvre typhoïde et plusieurs de variole, fort peu sont morts, et que la grande majorité s'en est allée guérie en peu de jours. L'eau acidulée à l'acide sulfurique fut le seul remède prescrit par les médecins allemands et suivi par leurs malades. Son manque d'odeur, l'agréable acidité qu'il communique à l'eau de boisson des animaux, sont les seuls motifs de notre préférence pour l'acide sulfurique.

Quant au traitement curatif de la peste bovine, à tous titres il mérite plus d'attention que généralement on ne lui en a accordé jusqu'ici. Avec l'abatage inconsidéré des sujets malades, suspects et même sains, quelles ruineuses indemnités notre pauvre France, déjà à bout de ressources, va-t-elle avoir à payer aux sinistrés, si on ne s'évertue à sortir de cette désastreuse voie! Malgré le remboursement aussi prompt que possible et même intégral du prix de leurs bêtes, quelle perte encore pour nos malheureux fermiers, par le manque du produit quotidien de leur vacherie et par la privation de leur meilleur fumier, qu'aucun engrais commercial ne saura jamais remplacer.

Au lieu d'assommer et d'égorger les malades, pourquoi, en s'y faisant autoriser et en prenant toutes les précautions voulues, ne point essayer un traitement méthodique? Qu'on laisse à la vieille routine ses massues, ses couteaux et ses équarisseurs! Qu'on relègue au moyen âge ses exorcismes superstitieux! A la fin de notre dix-neuvième siècle, avec le ciel, à la fois on doit invoquer l'étude et la science!

En moyenne, la vache saine et adulte, en bonnes conditions ordinaires, a le pouls généralement un peu mou, et son artère maxillaire donne de 35 à 42 pulsations par minute. Chez la vache typhique, même âgée et même en chétif état, l'artère est toujours tendue et bat de 70 à 80 coups dans le même laps de temps.

Voici le traitement que nous proposons : 1° isoler dans un local spé-

cial sec et bien aéré, ou si le temps le permet, tenir au piquet, en plaine, loin de tout chemin fréquenté, chaque bête suspecte et même en premier début de maladie; 2° pratiquer durant les quarante-huit premières heures d'invasion, deux, trois et même quatre saignées, chacune de deux, trois et même quatre litres, en un mot les réitérer jusqu'à ramollissement du pouls; 3° entretenir tout le corps au moyen de couvertures, dans une température un peu inférieure à celle qui détermine un commencement de transpiration sensible; 4° administrer quotidiennement jusqu'à amélioration positive des symptômes morbides, chacune dés huit fractions de la dose ci-dessous dans deux litres de décoction de mauves fraîches, 1 kilog.; de têtes de pavots, 8 kilog.; de bois de jasmin, 1 poignée, quand les signes abdominaux prédominent, et de racine de coloquinte, 16 grammes, en cas de surexcitation cérébrale :

Laudanum de Rousseau	8 grammes.	Mélangés et divisés en 8 doses;
Aconit	8 —	
Quinquina gris pulvérisé	32 —	
Digitale	8 —	
Gentiane pulvérisée	64 —	
Tartro-borate de potasse	100 —	

5° donner cinq ou six lavements émollients et anodins (l'eau des breuvages également est recommandable ici); 6° soutenir avec de fortes eaux blanches, ingurgitées froides et à petites fractions répétées, les bêtes en plus ou moins complète inappétence; 7° abreuver les malades avec la même eau acidulée et dans les mêmes proportions que celle destinée aux sujets sains et suspects.

Avec cette recette et ses accessoires, n'arriverait-on point à être moins malheureux qu'avec l'assommement et l'encombrement des bestiaux condamnés à l'asphyxie dans leurs cloaques, aussi favorables que possible à une contagion immanquable, ainsi que nous l'avons trop vu cet été ?

Cette modeste recette que nous n'avons nullement l'intention d'imposer, mais dont nous nous hasardons de proposer l'essai, n'est qu'une copie un peu modifiée de la formule au moyen de laquelle, dès la fin de février dernier, nous sommes arrivés, mon fils, vétérinaire à Louviers, et moi, à sauver plus de 96 chevaux typhiques sur 100. Des réussites moins nombreuses, nous l'avouons, mais moins considérables que nos insuccès dans diverses vacheries, nous font un devoir de la livrer au public et de prier nos confrères de la soumettre à leur contrôle pratique.

Il n'est pas besoin de dire en terminant, que les personnes préposées au service des animaux malades, doivent scrupuleusement s'abstenir d'aborder ceux demeurés sains, et que les ustensiles consacrés aux premiers, ne doivent servir qu'à eux seuls, et même individuellement autant que possible. Inutile d'ajouter que six ou huit malades suffisent bien pour occuper un homme vigoureux, intelligent et actif. Enfin nous croyons bon de recommander aux propriétaires et aux autorités de ne permettre exclusivement qu'aux vétérinaires seuls le traitement de la peste bovine, tant à cause de la prudence dont ils sont seuls capables, qu'en considération des diverses modifications dont le tempérament des sujets peut exiger la nécessité.

En résumé, nous ne visons ni à controverse, ni à réclame personnelle ou corporative. Qu'on essaye notre recette, qu'on lui en substitue de plus efficaces. Vétérinaires, cultivateurs, que chacun s'évertue à fournir son contingent de bonnes tentatives, et que notre peste prussienne cesse, tel est l'unique but que nous voulons atteindre.

L. FÉLIZET,
Vétérinaire à Elbeuf (Seine-Inférieure).

QUELQUES FRUITS A SIGNALER [1].

J'ai signalé quelques poires avec lesquelles je conseillais de faire connaissance; voici deux pommes qui se sont présentées à moi, réclamant une recommandation de ma part; c'est bien volontiers que je la leur donne, car je les estime fort.

Lineous pippin. — Est-ce bien *Lineous*, ou bien est-ce *Lincoln?* Ne serait-ce pas plutôt *Linneus*, en l'honneur de Linnée? On ne sait pas au juste. L'étiquette qui l'accompagnait d'Angleterre en France était de cette écriture invariable, toujours la même au bout de tous les doigts anglais et sous tous les becs de plumes anglaises, hardie, mais peu lisible; on a cru pouvoir y lire *Lineous*, on l'a répandue sous ce nom, qui ne veut absolument rien dire; puis l'on a craint de s'être trompé; bref, dans le doute, on a dit *Lineous* ou *Lincoln*. J'aimerais mieux ni l'un ni l'autre. Quoi qu'il en soit, c'est une belle pomme, d'une forme gracieuse, effilée, se rétrécissant et présentant à son extrémité des côtes comme le Calville, mais plus fines, d'un beau jaune sur lequel le soleil sème souvent des grains rosés. Ce n'est pas tout que d'être belle, il faut être bonne, et c'est même là, je crois, l'essentiel; aussi la.... comment dirais-je bien? la.... *Linneus pippin* est bonne; elle a la chair fine, sucrée, d'une légère saveur acidulée qui ragaillardit sa chair de Reinette, et, par là-dessus, elle devient parfois fort grosse, en sorte que c'est plaisir de la voir sur ses petits cordons horizontaux qui forment de bien plus séduisantes bordures que les bordures de thym de nos pères, et que c'est également plaisir de la voir en hiver, devant soi, sur la table. Plantez donc l'arbre.

Transparente de Croncels. — Celle-ci vient presque combler un vide. Lorsqu'elle commence à mûrir, au mois d'août, nous ne sommes pas fort riches en pommes; à part la *Borovitsky*, qui nous vient de Russie, à part la *Dean's Codlin*, qui nous vient d'Angleterre, nous n'avons guère, en fait de pommes de commencement d'été, que certains fruits un peu acides, il faut bien le dire, que nous mangeons, c'est vrai, en disant même, avec une indulgence qui ne manque pas de mérite : « Ce n'est pas mauvais! » parce qu'il y a longtemps qu'on n'a mis sous ses dents une chair de pomme fraîche, et parce que la privation rend moins difficile. La Transparente de Croncels ne réclame pas ces circonstances atténuantes, elle est bonne. Goutez-la; c'est une véritable Reinette : chair ferme, un peu croquante, sucrée, parfumée même, et d'un ton saumoné qui la caractérise. Elle est d'une bonne taille aussi, se conserve bien saine, et son nom s'explique : *Croncels*, c'est la pépi-

1. Voir le numéro du 28 octobre, p. 146 de ce volume.

nière où elle a pris naissance, à Troyes, chez les frères Baltet; *transparente*, c'est ce que paraît sa peau, recouvrant un ton beurre pâle. Elle est nouvelle, et, bien que nous soyons payés pour nous méfier des nouveaux venus de toutes sortes, on peut en toute confiance lui ouvrir les portes d'un jardin intelligemment planté.

Voyons quatre ou cinq pêches.

Belle Impériale. — Ne nous arrêtons pas aux noms, mais aux choses; quand les dynasties sont mauvaises et les fruits bons, les dynasties passent et les fruits restent. La pêche Belle Impériale restera sans doute, car elle est bien belle de coloris, bien belle de volume, car l'arbre est bien vigoureux, le fruit bon et sa maturité tardive; avec tant de qualités il est bien rare d'être chassé de quelque part. Aussi donnerai-je le conseil de planter la Belle Impériale.... quand même.

Comtesse de Montijo. — Encore la faute d'un parrain qui tenait à être agréable, un parrain décoré, un parrain reconnaissant! Finesse remarquable, fondant de la chair, jus abondant, sucre, vin et parfum, coloris magnifique, tout se retrouve dans cette pêche. Elle doit entrer dans les jardins côte à côte avec la précédente.

Pêche de Bonneuil. — Je vous demande pardon, c'est un *lapsus;* je croyais lire au titre de cet article : Fruits à rejeter!

Tardive Lepère. — Il faut qu'une pêche soit bien audacieuse, ou alors bien méritante, pour oser s'adjoindre le nom du fameux horticulteur de Montreuil! Celle-ci n'est pas audacieuse, elle est méritante. Elle est belle, bien nourrie et bien colorée; elle est bonne, bien fondante, bien parfumée, on ne peut plus juteuse; elles est tardive et vient à point, alors que commencent à apparaître les regrets de n'en plus avoir d'autres à volonté. M. Lepère fils a eu raison de songer à une dédicace dont le père, assurément, n'avait pas besoin pour que son nom passât à la postérité horticole, mais qu'il eût été fâcheux de ne rencontrer nulle part.

Salway. — J'ai déjà signalé cette pêche; je la signale encore ici, parce que je suis persuadé de ne pas avoir tort. Figurez-vous une pêche à peau dorée, rougie par le soleil; figurez-vous une chair jaune et ferme, sucrée et vineuse, un noyau qui s'écarte docilement de la chair, un fruit qui voyage sans s'affaisser en route, et figurez-vous surtout une pêche qui nous arrive en octobre, voire même à la fin. C'est dire qu'il faut imiter ceux qui l'ont déjà introduite dans leurs cultures et qui s'en félicitent; c'est dire naturellement qu'il faut, dès cette année, suivre leur exemple.

Brugnon Victoria. — On ne connaît pas assez les Brugnons en France; on ne sait pas assez que, sous cette peau lisse, sous ce volume de moitié plus faible que celui de la pêche, gisent une eau vineuse, un goût parfumé, un sucre abondant, une chair exquise. Le Brugnon Victoria a toutes les qualités de l'excellent Brugnon *Stanwick;* peut-être est-il moins gros et, aussi, moins coloré; mais tous les Brugnons ne peuvent pas être énormes comme le Stanwick, et puis, le défaut qu'il n'a pas, celui-là, c'est de se crevasser presque continuellement et de perdre alors, comme celui-ci, de son coup d'œil. L'auteur des *Fruits à cultiver* l'a dit avec raison : c'est un fruit exceptionnel. On le récolte en septembre.

Encore un mot sur quelques prunes et j'ai terminé.

Madame Nicolle. — Vous la verrez dans plusieurs catalogues nommée *Souvenir de Madame Nicolle;* c'est trop long. A part cela, tout le monde est d'accord pour la placer en première ligne; elle est nouvelle, mais du premier coup elle a fait ses preuves. Jaune, bien jaune, piquée de rouge, moyenne de grosseur et un peu allongée, elle offre à peu près au dégustateur tout ce que peut offrir notre *Reine-Claude,* sauf que la chair en est moins ferme. Inutile dès lors de la prôner davantage.

Jefferson. — J'ai parlé de notre Reine-Claude; les Américains ont la leur, la *Jefferson.* Bien plus grosse, aussi fine, je crois même qu'on pourrait dire: aussi bonne. Elle est jaune et marbrée de rouge, d'un très-bel aspect. Dessert excellent et magnifique.

Reine-Claude violette. — Celle-ci n'est pas nouvelle, ce n'en est pas moins une raison de la préconiser, vu qu'elle n'est pas assez connue. Il ne faut pas, sur la mine seule, plus juger les prunes que les personnes; la Reine-Claude violette n'est pas toute grosse et elle est irrégulière, elle penche d'un côté, elle boîte dans l'assiette. Mais quel goût! quel jus sucré et quel parfum sous cette peau à moitié verte et à moitié violacée! Confite, elle est exquise.

J'ai dit que je n'avais certes pas l'intention de signaler tout ce qui est bon — Dieu sait si j'en aurais omis! — j'ai voulu seulement, parmi les fruits avec lesquels j'ai refait connaissance à la saison dernière, citer ceux qui m'ont paru les plus recommandables; j'ai désiré, dans ma petite sphère, rendre un petit service, et je suis sûr que ceux qui voudront bien, tout à l'heure, au moment de choisir des arbres dans la pépinière, jeter un coup d'œil sur ma liste, n'auront pas à s'en repentir.

Pourtant, il est encore quelques fruits peu répandus jusqu'à présent et sur lesquels j'appellerai chaleureusement l'attention des planteurs: la *Cerise du Nord*, par exemple; les poires: *Prince Impérial*, *Duchesse de Mouchy*, *Tardive de Toulouse;* la pomme *Sugar loaf;* les prunes *Impératrice,* rouge et blanche. N'oubliez pas ces noms-là, je vous en supplie; prenez-en note d'une façon toute particulière, et ayez soin surtout.... de ne les point laisser pénétrer dans vos jardins! — Sous aucun prétexte.

Th. Buchetet.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE ET HORTICOLE.

Almanach de l'Agriculture pour 1871 *et* 1872, publié par J.-A. Barral, avec le concours des principaux collaborateurs et fondateurs du *Journal de l'Agriculture.* 1 volume in-18 de 180 pages, orné de 60 figures, chez Victor Masson et fils, libraires-éditeurs, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. — Prix : 50 centimes.

Depuis 1867, l'*Almanach de l'Agriculture* avait paru chaque année, et chacun de ces petits volumes avait reçu le meilleur accueil du public agricole. Au mois de septembre 1870, l'Almanach pour 1871 était préparé; mais les terribles événements d'alors en empêchèrent la publication. Les Almanachs pour 1871 et 1872 viennent de paraître en un seul volume. Nos lecteurs comprendront que notre rôle se borne ici à leur donner une idée succincte des matières contenues dans ce volume. Comme nous sommes presque aux derniers jours de l'année 1871 et qu'il eût été oiseux de répéter deux fois le calendrier grégorien, on a pris le parti de publier pour 1871 le calendrier de l'ère républicaine

dans lequel les noms des saints et patrons des églises chrétiennes sont remplacés par des noms de plantes, d'animaux et d'instruments aratoires. Nous ne doutons pas que l'on soit satisfait de trouver dans le recueil des Almanachs de l'Agriculture ce calendrier si curieux que le gouvernement de la Commune de Paris avait ressuscité, dont tout le monde parle et qui ne se trouve presque nulle part. Après le résumé des travaux à accomplir chaque mois dans les exploitations rurales, on trouve un grand nombre d'articles dus aux collaborateurs les plus éminents du *Journal de l'Agriculture*, MM. L. de Lavergne, Villeroy, de Gasparin, Bella, Victor Borie, Rendu, Sacc, Bossin, Gaston Bazille, Menudier, Vandercolme, Doniol, etc., etc. Enfin vient l'histoire de l'agriculture pendant les deux années 1870 et 1871, pages émues dans lesquelles M. Barral raconte les douloureuses péripéties dont l'agriculture nationale a été l'une des premières victimes. Cette histoire fait suite à celles que renferment les almanachs précédents; on y trouve dans un cadre restreint la fluctuation des cours du blé pendant les deux années que nous venons de traverser. Leur ensemble forme le résumé annuel le plus concis et le plus complet du mouvement agricole que nous connaissions. Henri Sagnier.

REVUE DES APPLICATIONS DES SCIENCES A L'AGRICULTURE
ET AUX ARTS AGRICOLES.

Jusqu'à présent, on n'a guère trouvé le guano que sur les côtes du Pérou et dans les îles situées le long du littoral de ce pays, entre le 2° et le 21° de latitude australe. En dehors de ces limites, on le rencontre encore, mais il est à peu près dépourvu des sels ammoniacaux et des principes organiques auxquels il doit une grande partie de ses propriétés. L'emploi du guano, si généralement répandu depuis quelques années, a eu un résultat facile à prévoir; les gisements de ce précieux engrais s'épuisent rapidement les uns après les autres. Ceux des îles de Chincha ne sont déjà plus qu'un souvenir.

En ce moment, la plus grande partie du guano apporté en Europe provient des Guanape, groupe d'îles situées dans le grand Océan, à 6 ou 7 milles anglais de la côte péruvienne. Ce petit archipel n'est composé que de quatre îles, dont les deux plus grandes seules sont accessibles pour le transbordement du guano. La plus méridionale de ces îles, de forme presque ronde, aux bords escarpés, n'a pas plus de 3 milles anglais de tour. Vers le milieu de l'année dernière, on estimait à 100 ou 150 tonnes la quantité exploitable du guano qu'elle renferme. Une aussi faible provision peut durer deux ou trois ans, tout au plus. L'île du nord, plus petite, en renferme un peu moins. — Les agriculteurs peuvent s'attendre à manquer bientôt de guano. Il est donc urgent de ne pas trop compter sur cet engrais et de se préparer, dès maintenant, à remplir le vide que sa disparition ne manquera pas d'amener dans nos moyens de fertilisation.

— Il arrive souvent, surtout dans les automnes froids et pluvieux, que les cidres restent troubles ou se tuent, en perdant à la fois leur couleur et leur saveur naturelle. On signale, en ce moment, divers moyens propres à combattre ces fâcheux accidents. — Suivant M. Viau, 30 grammes d'acide tartrique dissous dans un verre d'eau, par hectolitre, suffisent pour neutraliser l'alcalinité et la causticité qui sont propres aux cidres de certaines contrées. L'addition de cet acide ne présente aucun inconvénient; elle n'introduit dans le cidre qu'une partie de ses éléments normaux. — Quelquefois il suffit d'ajouter, par hectolitre, un kilogramme de cassonade dissoute dans un litre d'alcool ou d'eau-de-vie. — On conseille aussi de jeter, par un trou de vrille, percé près de la bonde, 120 grammes de sel, avec 15 grammes d'acide tartrique bien pulvérisé, par hectolitre de cidre, et de laisser le trou ouvert trois ou quatre jours. Ce moyen peut être utile pour rétablir la saveur; mais il nous semble qu'il n'en saurait être de même à l'égard de la couleur, l'expérience ayant

plusieurs fois démontré que, pour conserver ou rétablir cette dernière, l'emploi du sel est plutôt nuisible qu'utile. — Si ces divers moyens sont sans résultats, ajoutez, par hectolitre, 1 kilogramme de blanc d'Espagne écrasé et 700 grammes de charbon de bois récemment calciné, et collez avec quatre blancs d'œufs fouettés dans un verre d'eau salée. Agitez le tonneau et soutirez après quinze jours de repos.

— On a essayé, à Berlin, de réparer les marches usées d'un perron de pierres de grès, en employant un mélange de ciment de Portland et de fonte de fer pulvérisée. Cet essai a parfaitement réussi. Le nouveau mortier est devenu tellement dur et si parfaitement adhérent qu'on n'a pu le briser ni le détacher par le choc du marteau.

— On signale un nouvel emploi du silicate de soude, qui peut recevoir d'utiles applications dans les constructions rurales. Mélangé à l'oxyde de zinc, connu dans le commerce sous le nom de blanc de zinc métallique, il constitue une peinture des plus stables et d'une résistance exceptionnelle. Etendue sur le zinc, cette peinture lui donne une couleur d'un blanc grisâtre, imitant celle de la pierre dure. Elle résiste parfaitement à l'air, au soleil et à l'eau, et rend les toitures moins propres à s'échaufler sous l'influence des rayons solaires. On peut aussi s'en servir pour rendre incombustibles le bois, la toile, le papier, etc. Ces différentes propriétés méritent assurément de fixer notre attention. Le mélange de silicate de soude et d'oxyde de zinc étant d'un prix peu élevé, pourra être avantageusement employé pour enduire les toitures en planches des hangars et les différentes parties des constructions rurales en charpente, pour lesquelles il constitue un puissant préservatif, tout en les mettant à l'abri de l'incendie. Le papier goudronné, dont on se sert fréquemment aujourd'hui pour recouvrir les constructions légères de toutes sortes, sera remplacé avec profit par du papier enduit de silicate de soude et d'oxyde de zinc mélangé.

— Le bois des arbres sur pied contient, en hiver, environ 50 pour 100 d'humidité : en avril et en mai, à peu près 46.9 pour 100. La quantité d'eau de ces deux mois est la plus faible; à partir de mai, elle augmente graduellement, mais faiblement, jusqu'à la fin de novembre. Le bois de charpente séché à l'air ne contient jamais moins de 10 pour 100 d'eau. Si, par une dessiccation artificielle, le bois est complétement privé d'humidité, il subit une altération profonde, devient cassant, moins flexible, moins élastique. Pour sécher artificiellement les bois de construction, sans en altérer la structure physique et sans leur enlever une partie de leurs propriétés utiles, il faut avoir soin de modérer la température, surtout au début, et prendre garde d'en éliminer toute humidité. Selon M. Hartig, les petites pièces de bois destinées à la menuiserie et à l'ébénisterie peuvent être séchées, en peu de temps, d'une façon convenable, par l'exposition, dans du sable sec, à une température de 100 degrés. Le sable a pour effet d'absorber l'humidité et de répartir uniformément la chaleur. J. MIALARET.

REVUE COMMERCIALE (4 NOVEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

La situation pendant cette semaine est restée la même avec quelques fluctuations en plus ou en moins dans les cours. La crise monétaire qui avait commencé à diminuer d'intensité a un peu repris. Aussi point d'affaires industrielles, et le commerce se montre hésitant, malgré les immenses besoins que doit avoir pour cet hiver la consommation.

II. — *Les grains et les farines.*

Il y a une si légère hausse sur l'ensemble des marchés des céréales qu'on peut regarder les cours comme s'étant maintenus à peu près aux mêmes prix que la semaine précédente. Toutes les fluctuations locales ont été légères : pour le blé, en moins, au Nord, au Nord-Ouest, à l'Ouest, au Centre et au Sud-Ouest; en plus, au Nord-Est, à l'Est, au Sud et au Sud-Est; — pour le seigle, en moins au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et au Sud; en plus, dans les autres régions; — pour l'orge, en moins, au Nord, à l'Est et au Sud-Est ; en plus dans les autres régions; — enfin pour l'avoine, en moins, au Nord-Ouest, Nord, Sud-Ouest et Sud-Est ; en plus, au Nord-Est, Ouest, Centre, Est et Sud. Le tableau suivant établi au quintal métrique, pour 137 marchés, montre du reste les fluctuations d'une région à l'autre :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Condé	38.00	21.80	18.00	22.00
— Orbec	37.50	18.50	»	18.00
Côtes-du-Nord. Pontrieux	31.50	16 50	17.00	16.25
— Lannion	31.00	»	19.00	»
Finistère. Morlaix	32.00	18.00	16.00	17.00
— Quimper	31.00	18.00	17.00	17.00
Ille-et-Vilaine. Rennes	33.25	»	18.00	18.00
Manche Cherbourg	37.90	»	17.00	22.75
— Saint-Lô	39.00	17.50	»	»
Mayenne. Laval	37.00	»	18.00	19.25
— Château-Gontier	34.75	»	17.10	21.00
Morbihan. Hennebont	30.80	18.00	»	19.00
Orne. Sées	35.50	20.50	16.40	18.00
— Vimoutiers	36 00	20.50	16 40	21.75
Sarthe. Le Mans	37.50	19.50	17.25	19.50
— Sablé	37.25	»	17.00	17.25
Prix moyens	34.99	18.88	17.23	19.05

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Château-Thierry	37.50	»	»	14.50
— La Capelle	38.00	22.00	21.00	16.00
— Villers-Cotterets	37.50	21.50	17.00	15.25
Eure. Damville	36.50	18.00	17.00	16.50
— Courtalain	36.75	»	16.50	15.10
— Gisors	37.50	20.00	18.00	15.45
Eure-et-Loir. Auneau	40.00	21.50	19.00	16.50
— Nogent-le Rotrou	34.50	18.70	17.10	14.00
— Chartres	38.30	»	17.00	23.00
Nord. Cambrai	37.50	19.80	»	15.50
— Douai	37.50	22.25	»	14.50
— Valenciennes	38.40	23.00	21.50	17.00
Oise. Beauvais	38.00	21.50	17.10	16 00
— Compiègne	38.00	20.00	»	14.50
— Pont-Ste-Maxence	37.50	21 00	20.00	17.00
Pas-de-Calais. Arras	37.50	21.25	»	16.00
— Saint-Omer	35.60	»	»	16.25
Seine. Paris	38 90	22.05	19.10	18 25
S.-et-Marne. Melun	33.75	20.50	17.50	16.25
— Montereau	36.25	21.50	17.75	16.20
— Provins	37.90	21.40	17.45	15.75
Seine-et-Oise. Etampes	36 00	22 00	18.25	16.50
— Rambouillet	35.00	18.50	16.40	15.00
— Dourdan	37.00	20.50	18.00	17.00
Seine-Inférieure. Rouen	37.30	20.65	20.00	»
— Fécamp	36.50	21.00	21.00	19.50
— Dieppe	35.40	21.50	»	17.00
Somme. Amiens	37.50	22.00	20.00	16.00
— Abbeville	36.00	19 50	»	14.00
— Airaines	36.25	22.00	20.00	14.50
Prix moyens	36.93	21.30	18.46	16.09

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	38.50	22.75	20.50	»
Aube. Bar-sur-Aube	38.00	19 75	17.10	15.00
— Arcis	36.25	20.50	17 25	15.25
— Nogent-sur-Seine	36.00	21.00	18 00	15.75
Marne. Epernay	38.25	20.00	17.50	18.40
— Châlons	36.50	22.75	19.75	17.25
— Reims	36.50	22.50	19.25	18.75
Hte-Marne. Bourbonne	34.00	»	»	16.40
Meurthe. Nancy	37.50	»	19.00	16.25
— Pont-à-Mousson	37.00	22.00	18.00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	39.50	20.75	18.75	16.50
Haute-Saône. Gray	36.00	»	»	15.00
— Vesoul	33.95	21.15	17.70	16.85
Vosges. Raon-l'Etape	36 00	25.00	»	18.00
— Epinal	37 00	21.50	»	18.50
Prix moyens	36.73	21.64	19.38	16.64

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	36.85	»	»	16.50
— Ruffec	40.00	»	16.25	19.50
Charente-Infér. Marans	36.00	»	18.75	18.00
Deux-Sèvres. Niort	37.00	»	»	18.20
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	»	»
— Bléré	37.50	21.25	16.40	15.00
— Château-Renault	35.85	19.45	15.70	15.50
Loire-Inférieure. Nantes	34.35	20.00	16.40	18.75
Maine-et-Loire. Angers	35.00	»	17.80	18.50
— Saumur	37.25	20.00	17.85	18.50
Vendée. Luçon	36.00	»	17.00	19.50
Vienne. Poitiers	34.00	20.50	»	17.75
— Loudun	34.50	»	16.40	17.50
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19 50	»	18.50
Prix moyens	35.81	20.12	16.94	17.83

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. Gannat	34.50	»	20.00	16.00
— Cusset	33.50	»	19.30	16.00
— Moulins	35.50	21.50	17.50	16.50
Cher. Bourges	33.00	»	»	16.50
— Aubigny	34.25	»	16.00	15.25
Creuse. Aubusson	33.00	20.50	»	20.00
Indre. Issoudun	33.25	21.50	15.35	15.75
— Châteauroux	35.00	19.00	16.75	15.50
Loiret. Montargis	37.00	19.75	15.25	14.50
— Orléans	36 25	20.25	17.00	16.75
— Pithiviers	35.00	20 45	18.20	15.90
Loir-et-Cher. Blois	37.80	19.00	15.25	16.25
— Montoire	35.75	19.25	14.30	15.50
— Vendôme	35.50	»	16.50	16.40
Nièvre. Nevers	33.20	22.50	16.00	16.50
Yonne. Brienon	35 40	20.50	16.80	16.00
— Saint-Florentin	35 00	20.25	16.50	15.50
— Tonnerre	35.20	20.00	16.75	16.00
Prix moyens	34.89	20.34	16.72	16.15

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.25	19.50	»	16.50
— Pont-de-Vaux	33.50	19.50	»	15.75
Côte-d'Or. Dijon	34.50	19.75	19.25	17.00
— Beaune	34.75	19.50	18.00	17.15
Doubs. Besançon	33.50	19.00	17.00	18.00
Isère. Grenoble	35.00	»	»	18.00
Jura. Dôle	39.20	19.00	»	17.85
Loire. St-Étienne	38.00	21.15	»	17.50
Rhône. Lyon	33.75	20.00	»	19.25
Saône-et-Loire. Mâcon	34.00	21.00	18.00	19.00
— Chalons-sr-Saône	35.00	19.00	18.50	17.50
— Autun	34.50	21.00	»	17.75
Savoie. Chambéry	32.80	19.15	»	16.50
Prix moyens	34.64	19.79	18.15	17.52

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.50	»	»	17.75
Hte-Garonne. Toulouse	33.40	20.50	18.35	»
— Villefranche	33.50	»	»	20.50
Gers. Nérac	35.00	21.25	»	17.00
Gironde. Bordeaux	34.00	22.50	»	19.50
— La Reole	33.20	20.00	»	»
Landes. Dax	33 75	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.50	20.00	»	21.00
— Marmande	33.15	»	»	»
Prix moyens	33.88	21.12	18.35	19.16

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	»	»	19.50
— Castelnaudary	34.75	»	16.50	19.20
Cantal. Mauriac	32.20	21.95	»	22.00
Hérault. Béziers	34.50	21.50	17.10	24.50
— Montpellier	35.00	20.50	17.00	19.00
Lozère. Mende	32.50	19.10	18.25	20.00
— Marvejols	31.15	18.60	»	19 00
— Florac	30.45	20.00	20.90	21.00
Tarn. Albi	33.00	21.25	»	19.00
Tarn-et-Gar. Montauban	33.40	19 60	15.00	22.00
Pyrénées-Or. Perpignan	34 00	18.00	»	18.00
Prix moyens	33.27	20.06	17.46	20.28

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.40	»	»	19.50
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.25	21.40	22.60
— Guillestre	31.30	21.10	21.20	21.90
B.-du-Rhône. Arles	35.25	»	16.05	23.50
— Marseille	35.50	23.00	16.25	16.75
Drôme. Valence	34.50	»	»	18.25
Gard. Nîmes	35.30	23.00	22.00	21.00
Haute-Loire. Le Puy	34.25	18.85	17.65	18.15
— Brioude	33.80	20.95	23.70	21.65
Puy-de-Dôme. Clermont	34.50	20.00	19.75	18.00
Vaucluse. Avignon	34.50	»	»	»
Prix moyens	34.05	21.16	19.74	20.13

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	35.02	20.49	18.05	18.09
— de la semaine précéd.	34.92	20.32	17.85	18.01
Sur la semaine précédente.. { Hausse.	0.10	0.17	0.20	0.08
Sur la semaine précédente.. { Baisse..	»	»	»	»

Sur les marchés étrangers, il y a hausse ou tout au moins fermeté dans le cours. C'est ce qui résulte de la comparaison du tableau suivant, établi au quintal métrique, avec celui donné la semaine dernière :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger.	31.00	»	18.00	16.00
Angleterre.	Londres............	33.75	21.25	20.30	21.30
—	Liverpool..........	31.40	20.50	19.50	20.50
—	Bristol..............	30.00	»	»	20.65
Ecosse.	Edinburg...........	30.15	»	19.25	19.00
Irlande.	Cork...............	31.25	»	»	18.25
Belgique.	Bruxelles...........	39.40	»	»	18.20
—	Anvers.............	33.25	21.50	18.50	16.25
—	Liége...............	35.80	25.95	21.80	17.00
—	Louvain............	37 00	26.25	24.00	17.25
—	Namur.............	38.00	25.00	22.00	16.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg..........	37.50	23.00	22.00	18.50
—	Mulhouse...........	36.00	»	19.50	18.25
—	Colmar.............	37.10	22.50	21.00	18.75
—	Metz................	38.00	23.20	19.80	»
Allemagne.	Hambourg..........	36.50	23.00	»	»
—	Cologne............	35.00	23.00	»	»
—	Mannheim..........	36.00	23.50	22.00	18.25
Suisse.	Zurich..............	37.25	»	»	»
—	Lauzanne...........	36.50	»	»	21.50
Espagne.	Valladolid..........	31.00	»	»	»
Russie.	Odessa..............	27.30	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York......	32.25	»	»	»

Les nouvelles d'Amérique font connaître que l'incendie de Chicago a beaucoup diminué le stock existant aux États-Unis, de telle sorte que l'Europe tirera bien moins du Nouveau-Monde qu'on y comptait au commencement de la campagne.

Blés. — Le grand marché de cette semaine, à Paris, a été avancé à cause de la Toussaint. Aussi l'assistance était moins nombreuse. Quoique les demandes aient été assez rares, les cours du blé se sont maintenus. Les offres du Midi et de la Vendée se restreignent. Quant à la meunerie, elle paraît surtout en ce moment ne vouloir que des blés étrangers. Les blés blancs du Nord se sont tenus de 46 fr. 75 à 47 fr., et les blés roux de 46 fr. à 46 fr. 25 les 120 kilog. Les cours des blés de Vendée étaient de 45 fr. 50 à 46 fr., et ceux du Bourbonnais se payaient de 45 à 46 fr., ce qui correspond au cours moyen de 38 fr. 90 par quintal métrique, soit 1 fr. de hausse sur la semaine dernière. — Les blés étrangers étaient tenus : les blancs, 38 fr. 50 à 39 fr.; les roux d'hiver d'Amérique, 37 fr.; ceux de printemps, de 35 à 37 fr. 50; ceux de la Baltique, de 37 fr. 50 à 39 fr.; le tout par 100 kilog. et sur wagon an Havre. Les richelles étaient tenues au Havre à 39 fr.; à Marseille, de 38 fr. 50 à 39 fr.; les blanquillos, à Bordeaux, de 37 fr. 50 à 37 fr. 75. Les affaires les plus importantes se sont faites sur les blés d'hiver d'Amérique. Le stock ne se maintient considérable à Bordeaux qu'à cause des difficultés de transport par chemins de fer. La situation à cet égard continue à donner lieu aux mêmes plaintes que par le passé.

Farines. — Les affaires sont très-lourdes, quoi qu'il n'y ait pour ainsi dire pas d'acheteurs. La meunerie maintient ses cours, en raison de la certitude où l'on est de l'insuffisance de l'approvisionnement en grains. Le mouvement de la halle de Paris se résume ainsi :

Restant disponible le 25 octobre....................	26,649.59	quintaux.
Arrivages officiels des 26, 27, 28, 30 et 31 octobre....	5,675.61	
Total des marchandises à vendre............	32,325.20	
Ventes officielles du 26 au 31 octobre..............	5,413.16	
Restant disponible le 31 octobre............	26,912.04	

Les prix moyens par quintal ont été les suivants : le 26, 58 fr. 10; le 27, 53 fr. 24; le 28, 53 fr. 25; le 30, 52 fr. 91; le 31, 52 fr. 59. Il y a eu un léger mouvement de recul sur les prix de la semaine précédente, ainsi qu'un très-faible excédant dans le stock disponible. On annonce des ventes aux enchères assez considérables. La cote des farines de consommation a été ainsi établie : marques de choix, 86 à 87 fr.; marque D, 86 fr.; bonnes marques, 83 à 85 fr.; marques ordinaires, 79 à 82 fr.; par sac de 159 kilog. toile à rendre, ce qui correspond aux cours de 55 fr. 40 à 55 fr. 50, par quintal métrique, prix de la semaine dernière. Le marché des farines de spéculation a, comme on devait s'y attendre à la fin de ce mois, in-

fluencé pour la baisse. La dernière cote est néanmoins en hausse sur les prix précédents, livrable à quatre mois, ainsi qu'il suit : farines huit-marques, caurant du mois, 87 fr. à 87 fr. 25; deux derniers mois, 87 fr. 50; quatre de novembre, 86 fr. 50; quatre premiers 1872, 87 fr.; supérieures, courant du mois, 86 fr. 50; deux derniers, 86 fr. 25; quatre de novembre, 85 fr. 50; quatre premiers 1872, 87 fr.; le tout par 159 kilog. toile perdue. La cote officielle était : pour les huit-marques, 87 fr. 50; pour les supérieures, 86 fr. 50. — Sur les marchés des départements, on cote par 100 kilog. : à Cherbourg, 49 à 51 fr.; Saint-Quentin, 50 à 53 fr.; Agen, 46 à 49 fr. — A Londres, la farine de consommation pour les villes est cotée 46 fr. 50 à 49 fr. 25; celle pour les campagnes, de 40 fr. 30 à 42 fr. 40; Norfolk et Suffolk, 38 fr. à 39 fr. 40; le tout par 100 kilog.

Seigles. — Les seigles sont moins demandés. Aussi quoique peu offerts, leur cours est légèrement en baisse; ils valent de 25 fr. 25 à 25 fr. 50 les 105 kilog. réglés sur bateau à Bercy ou en gare du Nord, soit en moyenne 22 fr. 05 les 100 kilog. — Les farines de seigle sont offertes de 31 à 33 fr. les 100 kilog. toile perdue.

Méteil. — Voici quelques cours de ce grain dont les prix continuent à se maintenir : Montargis, 28 à 33 fr.; Neauphle, 28 fr. 50; Sens, 25 à 28 fr. 50; Graçay, 24 à 28 fr. 25; le tout par 100 kilog.

Orges. — Il y a eu peu de variations dans les cours des orges. Les besoins de la brasserie avaient fait beaucoup de demandes; mais les détenteurs ont offert en grand nombre. Les prix se maintiennent entre 19 fr. et 19 fr. 25 pour les bonnes qualités. — Les escourgeons continuent à être rares et se payent de 23 fr. à 23 fr. 50 par 100 kilog.

Avoines. — La cote est actuellement, par quintal métrique, pour l'avoine noire de rayon, 18 à 18 fr. 50; pour les étrangères, 17 fr. 50 à 17 fr. 75; pour les blanches, 15 fr. 50 à 16 fr. 50 en disponible. On fait à 18 fr. des ventes à livrer en six mois de novembre.

Sarrasin. — Le sarrasin de Bretagne se vend à Paris, comme il y a huit jours, de 15 fr. 75 à 16 fr. les 100 kilog. en gare de Vaugirard. La vente est faible. On cote, à Mauriac, 23 fr. 07; à Vesoul, 18 fr.

Maïs. — Les cours se maintiennent ainsi qu'il suit : Bordeaux, 20 fr. à 21 fr. 75; Montauban, roux, 23 fr.; blanc, 24 fr.; Béziers, 21 fr. 50; — le tout par 100 kilog.

Riz. — Il s'est vendu à Marseille d'assez grandes quantités de riz du Piémont de l'ancienne récolte aux prix de 31 fr. 50 à 33 fr. 25 les 100 kilog., et de la nouvelle récolte, de 37 à 41 fr.

Pain. — Le prix du pain se maintient. Nous citerons parmi les extrêmes : Chambéry, 0 fr. 37 à 0 fr. 41; Mauriac, 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le kilog.

Issues. — Les cours restent les mêmes qu'il a y huit jours.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Les fourrages sont cotés hors Paris, par 1,000 kilog. : foin, 96 à 104 fr.; luzerne, 88 à 98 fr.; regain, 64 à 72 fr.; paille de blé, 83 à 99 fr.; paille de seigle, 79 à 85 fr.; paille d'avoine, 41 à 47 fr. Les cours se maintiennent dans les départements.

Graines fourragères. — Il ne se traite que très-peu d'affaires, et seulement sur les graines de luzerne qui sont cotées par 100 kilog. : pour celles de Provence, 150 à 155 fr.; pour celles de Poitou, 130 à 135 fr.

Pommes de terre. — Les pommes de terre de Hollande se vendent à Paris de 7 à 8 fr. l'hectolitre, soit de 10 à 11 fr. 42 le quintal, les jaunes, 5 à 6 fr. l'hectolitre, soit 7 fr. 14 à 8 fr. 57 par 100 kilog., sans variations dans les cours. — On les vend à Vesoul, de 7 fr. 65 à 8 fr.; à Mauriac, de 5 fr. 64 à 6 fr. 04; à Chambéry, de 4 à 5 fr., le Puy, 7 fr. 15; Briançon, 6 fr.; le tout aux 100 kilog.

Legumes secs. — On vend à Paris : haricots de Liancourt, 50 fr.; ordinaires, 45 à 50 fr.; flageolets, 75 à 100 fr.; suisses rouges, 40 à 46 fr. — A Marseille, les alristes se vendent de 24 fr. à 24 fr, 50; haricots de Bourgogne, 36 fr.; pois verts de Lorraine, 40 fr.; lentilles d'Auvergne, 60 à 65 fr.; haricots blancs de Naples, 30 à 32 fr.; — le tout par 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — A Bercy, les affaires sont pour ainsi dire nulles, et cela par les raisons que nous avons donné dans nos deux dernières revues. Aussi les vins nou-

veaux n'arrivent-ils qu'avec une extrême lenteur. Les détenteurs ne paraissent nullement disposés à faire des concessions, et le commerce se tient plus que jamais sur la défensive. Quant aux vins vieux ils sont en hausse, et une hausse qui se soutiendra incontestablement. Personnellement nous inclinons à croire que ce qui a réagi le plus directement sur les transactions commerciales, c'est la faiblesse de la consommation : hommes disparus, familles émigrées, manque de travail, hiver qui s'approche, crédit anéanti, loyers, échéances obligatoires, tout semble s'opposer en ce moment à une reprise normale des affaires. — A Paris, on cote les Montagnes vieux, 30 à 35 fr.; les Roussillons, de 46 à 52 fr.; les Narbonne, de 36 à 42 fr.; les Cher nouveaux, de 70 à 75 fr.; les vins des Charentes, petite couleur, de 65 à 70 fr. Le tout hors barrière, avec 21 fr. 20 d'entrée et d'octroi par hectolitre. — A *Narbonne* (Aude), on cote : vins rouges Narbonne, 1er choix, 22 à 24 fr. l'hectolitre; 2e choix, 19 à 20 fr.; rouges Montagnes, 1er choix, 16 à 17 fr.; 2e choix, 14 à 15 fr.; blanc picordan sec, 1er choix, 60 à 65 fr. l'hectolitre; blanc picordan doux, 1er choix, 80 à 85 fr.; vins blancs muscat Frontignan, 1er choix, 180 à 200 fr.; muscat ordinaire, 150 à 160 fr. — A *Lesparre* (Gironde), on assure que les vins nouveaux sont parfaitement marchands, on a vendu un bourgeois de Gueyrac, 350 fr. le tonneau. A Saint-Yzans, Pondensac et Begadan des 1869 et 1870, ont fait 450, 500 et même 600 fr. — A *Libourne*, même département, les cours de 1871 semblent vouloir se fixer à 300 fr. pour les vins rouges ordinaires; quant aux vins blancs on les paye 180 à 200 fr. les plus ordinaires et au-dessus selon qualité. — A *Béziers* (Hérault), la hausse s'accentue de plus en plus; on paye 10 à 11 fr. les Aramonts, 12 et 13 fr. les Montagnes 2e choix; 15 et 16 fr. les Montagnes 1er choix; 18 à 20 fr. pour les Narbonne, le tout à l'hectolitre nu pris au cellier. — A *Montpellier*, on a vendu au cours de 100 à 110 fr. les 700 litres en vins nouveaux; quant aux vins vieux, ils valent 130 à 150 fr., suivant qualité. — A *Chagny* (Saône-et-Loire), le prix des vins de 1871 semble vouloir se fixer de 45 à 55 fr. les 228 litres nus pris au cellier. Les vins rouges, récoltes de 1868, 1869 et 1870, se vendent de 75 à 80 fr. Les Mercurey, Givry, Rulley, mêmes années, valent de 140 à 150 fr. Les Chassagne, Santenay, Dezice, mêmes années, se vendent depuis 150 jusqu'à 400 fr. la pièce de 228 litres.

Spiritueux. — Nous disions, il y a huit jours, que la brusque hausse des cours nous surprenait. Nous comptions en effet sur plus de lenteur, ou au moins sur une hausse moins précipitée, aussi le recul en ce jour ne nous étonne-t-il nullement. Le disponible a fléchi et la spéculation allemande maintient ses prix, mais avec une prudente réserve. Puis, disons-le, la marchandise acquittée suffit aux besoins de la place, et si on fait entrer en compte la question financière, qui exerce en ce moment une si forte pression sur toutes les transactions, ce qui se passe n'a pas lieu de surprendre. Seulement si la baisse ou le calme domine à Paris, le Midi est cette semaine encore en hausse, comme il résulte des cours suivants : — A *Paris*, on cote, esprit 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés, disponible, 55 fr. Le cours commercial disponible de 55 fr.; deux derniers, 56 fr. 50 à 57 fr.; quatre premiers, 60 fr. — A *Narbonne* (Aude), le 3/6 bon goût disponible, est coté 65 fr. — A *la Rochelle* (Charente-Inférieure), la cote des courtiers de commerce est stationnaire : eau-de-vie 1870, sans fûts, l'hectolitre : 58 à 60 fr. — A *Surgères*, au dernier marché, on a vendu aux cours ci-dessous : eau-de-vie nouvelle 1871, l'hectolitre, 62 à 64 fr. crus de Surgères; eau-de-vie rassise 1870, l'hectolitre, 65 à 70 fr., crus de Surgères, eau-de-vie nouvelle, 1871, 60 à 62 fr. crus d'Aigrefeuille nu à 59 degrés centésimaux. — A *Condom* (Gers), l'eau-de-vie 1870 vaut actuellement : Haut-Armagnac, 66 fr. 25; Ténarèze, 68 fr. 25; Bas-Armagnac, 70 fr. Quant aux eaux-de-vie nouvelles, pas encore de cours. — A *Cette* (Hérault), le cours fixé disponible est actuellement de 67 fr. — A *Pézenas*, le cours du jour est de 67 fr.; deux derniers, 69 fr.; quatre premiers, 70 fr. — A *Montpellier*, on a payé au dernier marché le 3/6 disponible, 66 fr. 50 l'hectolitre. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote : 3/6 betterave disponible, 58 fr.; 3/6 fin mélasse disponible, 55 fr.; 3/6 fin à livrer, deux derniers, 56 fr. 50; 3/6 fin à livrer, quatre premiers, 59 fr. 50.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Les cours sont fermes sur tous les grands marchés; sur quelques-uns il y a même de la hausse. La cote officielle à Paris, par 100 kilog., à l'entrepôt, est de 65 fr. les 88°; on paye le sucre blanc en poudre, 71 fr. 25, type n° 3; les

sucres raffinés, 142 à 143 fr. — A Valenciennes, la dernière cote était la suivante bonne 4e, type n° 12, 63 fr. 50 à 64 fr.; les 88°, nos 7 à 9, 65 fr. 50 à 66 fr.; les blancs en poudre n° 3, 70 fr. — Au Havre, les sucres de la Réunion, de Maurixe, de Cuya, manquaient; on cotait ceux de la Guadeloupe et de Martinique, 116 à 118 fr. en bonne quatrième. Les raffinés pour l'exportation étaient cotés 85 à 87 fr. 50; les pilés, 87 à 88 fr. — A Marseille, on payait 145 à 146 fr. pour pains 1er choix.

Mélasses. — Les éours restent sans variations à Valenciennes. A Marseille, on cote 23 fr. 25 pour la mélasse en fûts.

Fécules. — On vend encore à Paris; fécules sèches de l'Oise, 45 fr. les 100 kilog.; fécule verte 26 fr. A Epinal, la fécule 1re des Vosges est vendu 50 fr. les 100 kilog.

Amidons. — Les amidons de province en vragues valent 82 à 84 fr., et ceux de Paris en paquets 86 à 90 fr.; le tout par 100 kilog.

Glucoses, — Les sirops se maintiennent aux cours de la semaine dernière.

Houblons. — Les demandes resteut très-peu actives, et il y a baisse sur beaucoup de marchés. Les cours par 100 kilog. peuvent s'établir : Alost, 210 à 230 fr.; Bischwiller, 380 à 400 fr.; Boeschepe (Nord), 200 à 320 fr.; Munich, 675 à 800 pour les sortes ordinaires, 925 à 950 pour les sortes de choix; Saaz (Bohême), 800 à 1,050 fr.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, savons, tourteaux, noirs, engrais.*

Huiles. — Les huiles de colza sont en baisse et les huiles de lin continuent a être recherchées. On cote à Paris: colza brute en disponible, 122 fr.; en quatre premiers mois, 121; lin disponible, 103 fr.; le tout par 100 kilog. en entrepôt. — A Caen, l'huile de colza tous fûts disponible est à 114 fr. 75; à Lille, 116 fr. 50 — A Marseille, les huiles de lin valent 92 fr. 50 ; celles d'arachides, 102 fr. 50; huiles d'olive en baisse, 99 fr. 50 à 100 fr. Les cours sont nominaux pour les sortes comestibles.

Graines oléagineuses. — A Caen, la graine de colza vaut de 45 à 48 fr. les 100 kilog.

Savons. — On vend à Marseille le savon coupe ferme, 76 fr.; moyen ferme, 75 fr.; moyen, 74 fr. par 100 kilog.

Tourteaux. — Les cours sont toujours très-fermes. Le tourteau de colza est coté à Caen, 18 fr. 80; à Bruges, 19 fr. 50 à 22 fr. A Marseille, les tourteaux de lins valent 20 fr.; celui d'araéhides, 12 fr. 50 à 13 fr. 50.

Noirs. — A Valenciennes, le noir neuf en grains est à 40 fr., et le noir d'engrais, 5 à 12 fr. les 100 kilog.

Engrais. — Tous les engrais se vendent bien. Le nitrate de potasse est à 80 fr., celui de soude à 44 fr. les 100 kilog. à Marseille. La potasse de Naples se vend 69 fr., celle de Toscane, 72 fr. les 100 kilog. Les os de bétail sont très-demandés.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Produits résineux. — La résine d'Amérique blanche est à 30 fr., la blonde 27 fr., la brune 24 fr. par 100 kilog. à Marseille. L'essence de térébenthine s'y paie de 112 à 115 fr.

Gaudes. — On cote de 26 à 28 fr. les 50 kilog. dans le Languedoc.

Verdets. — Dans le Languedoc, on vend de 174 à 176 fr.; à Marseille, de 200 à 220 fr. en sec marchand.

Garances. — La hausse a continué à Avignon. Les alizaris rosés se vendent de 70 à 72 fr., les paluds, de 02 à 84 fr.

Crême de tartre. — A Marseille, on cote 210 à 212 fr. les 100 kilog. en entrepôt.

Ecorces. — Les cours se maintiennent sans changements.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Douelles. — Il a été vendu à Marseille 400,000 douelles de chêne de l'Adriatique, anx prix de 62 fr. les 100 douelles de 36 12/44 bonnes, et 49 fr. les 100 douelles de 36 10/13 écarts.

Bois de feu. — A Langon (Gironde), on vent le cent de buches de chêne de 26 à 30 fr.; les buches de pins gemmes, 16 à 17 fr.; buches communes, 14 à 15 fr.

Charbons. — L'hectolitre de charbon de chêne, vaut à Langon, 2 fr. 25 à 2 fr. 40, et celui de charbon de pin, 1 fr. 50 à 1 fr. 60.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — Dans le Midi, les amandes tendent légèrement à la baisse. Les amandes à la dame valent 5 fr. 10 à 5 fr. 25 la carte; les amandes dures, douces et amères, se paient 13 à 14 fr. les 50 kilog. — Les cours à Marseille sont restés sans changements.

Fruits frais. — On a vendu à la halle de Paris : coings, 5 à 10 fr. le cent; fraises, 0 fr. 75 à 1 fr. le panier; noix vertes, 14 à 18 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 35 fr. le cent et 0 fr. 28 à 0 fr. 60 le kilog.; pommes, 3 à 100 fr. le cent et 0 fr. 35 à 0 fr. 60 le kilog.; raisins communs, 0 fr. 30 à 1 fr. 50 le kilog.; noirs, 0 fr. 35 à 2 fr. le kilog.

Gros légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : artichauts poivrade, 10 à 25 fr. le cent; carottes communes, 10 à 18 fr. les cent bottes; choux communs, 10 à 18 fr. le cent; haricots, 6 à 7 fr. le sac; écossés, 0 fr. 60 à 1 fr. 20 le litre; navets commmuns, 14 à 23 fr. les cent bottes; oignons communs, 12 à 16 fr. les cent bottes; oignons en grain, 10 à 11 fr. l'hectolitre; panais communs, 4 à 6 fr. les cent bottes; poireaux, 20 à 25 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — A la halle du 30 octobre, on a payé : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; appétits 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; barbe de capucin, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 la botte; cardon, 2 à 3 fr. la botte; celeri, 0 fr. 05 à 0 fr. 40 la botte; cerfeuil, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; champignons, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le maniveau; chicorée frisée 6 à 16 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 30 à 100 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 30 à 0 fr. 35 le litre; échalottes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte; épinards, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le paquet; laitue, 6 à 8 fr. le cent; mâches, 0 fr. 35 à 0 fr. 40 le calais; oseille. 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; pimprenelle, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; potirons, 1 à 4 fr. la pièce; radis roses, 0 fr. 10 à 0 fr. 20 la botte; radis noirs, 20 à 40 fr. le cent; romaine, 3 à 5 fr. la botte de 32 têtes; escarolle, 6 à 16 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte; tomates, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le calais.

Truffes. — Les truffes ont commencé à paraître à Valréas, au prix de 6 à 7 fr. le kilog. La maturité n'est pas encore parfaite; c'est pourquoi les cours ne sont pas plus élevés.

X. — *Textiles.*

Lins. — Les cours des lins n'ont pas sensiblement varié depuis cette semaine; les différentes sortes se payent à Lille, de 150 à 238 fr. les 100 kilog., suivant les qualités.

Chanvres. — Les cours sont toujours de 56 à 104 fr. par 100 kilog., suivant les qualités.

Laines. — Les cours se maintiennent très-bien pour les laines dans nos ports d'importation. A Marseille, les débarquements sont très-faibles, il en est résulté encore cette semaine une hausse de 10 centimes sur le prix moyen du kilog. On a vendu 612 balles, de 180 à 250 fr. les 100 kilog. Les laines de Montevideo en suint valent en moyenne 1 fr. 77 le kilog.

Soies. — A Lyon, le marché continue à présenter l'aspect le plus calme. La Condition des soies a enregistré cette semaine 56,037 kilog. contre 20,710 de la semaine correspondante de 1870. Les cours extrêmes ont été les suivants : organsins de France, 104 à 121 fr.; trames, 106 à 114 fr.; gréges, 90 à 108 fr.; le tout par kilog. Ces cours sont encore en baisse sur ceux de la semaine dernière.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif a baissé cette semaine de 5 fr. à Paris. Il n'est plus que de 118 fr. par 100 kilog., ce qui met à 88 fr. 50 le quintal de suif en branche pour la province. Les chandelles en paquets se sont payés de 135 à 135 fr. 50 les 100 kilog. Les petits suifs se vendent de 97 à 98 fr. les 100 kilog. sur wagon.

Cuirs et peaux. — A la vente aux enchères publiques, à la halle aux cuirs, le 31 octobre, les cours ont été les suivants pour les abats de la boucherie de Paris : bœufs, 57 fr. 25 à 64 fr. 25; — cuirs salés, bœufs, 64 fr.; vaches, 55 fr. 75; — cuirs de province salés, gros bœuf, 67 à 73 fr. 50; vaches, 68 fr. 75. Les cuirs de veaux de Paris ont été payés, 92 fr. 50 à 112 fr. 50

Peaux de moutons. — Les peaux de moutons rases se vendent au marché de la Villette, à Paris, 3 fr. 75 à 6 fr. 50.

XII. — *Bétail — viande — beurre — œufs — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Les deux marchés aux chevaux des 25 et 28 octobre, à Paris, ont été assez abondamment pourvus; il a été présenté un total de 1,580 chevaux, sur lesquels il en a été vendu 603, ainsi qu'il suit :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	424	144	425 à 970 fr.
— de trait...........	586	194	480 à 1,130
— hors d'âge..........	500	189	20 à 500
— à l'enchère........	76	76	45 à 350

Ces prix indiquent encore un peu de hausse sur ceux de la semaine précédente.

Anes et chèvres. — Sur 28 ânes amenés aux mêmes marchés, 13 ont été vendus aux prix extrêmes de 25 à 70 fr.; — et de 15 chèvres, 5 ont trouvé preneur aux prix de 18 à 40 fr.

Bétail. — A cause des fêtes de la Toussaint, nous ne pouvons donner que le résumé des trois marchés des 26, 27 et 30 octobre, dont le mouvement se résume dans le tableau suivant :

		Vendus				Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 30 octobre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	Poids moyen. kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	6,669	2,921	2,119	5,610	345	1 68	1.52	1.34	1.51
Vaches........	2,267	1,079	719	1,798	234	1.52	1.34	1.24	1.39
Taureaux......	124	70	33	103	381	1.40	1.22	1.10	1.25
Veaux.........	1,763	1,309	377	1,686	62	2.30	2.10	1.90	2.10
Moutons.......	28,130	16,378	9,957	26,235	22	1.85	1.75	1.50	1.68
Porcs gras.....	3,818	2,248	1,171	2.619	76	1.60	1.55	»	1.58
— maigres.	50	8	36	44	25	1.90	»	»	1.90

Depuis huit jours, c'est une hausse générale de 10 à 20 centimes par kilog. suivant les sortes. — Les marchés des départements du Midi continuent à être bien fournis en moutons. A Caen, les prix ont été très-élevés, ainsi qu'il suit, par kilog. estimé sur pied : bœuf, 1 fr. 40 à 1 fr. 60 ; vaches, 1 fr, 40 à 1 fr. 60; veau, 1 fr. 50 à 1 fr. 70; mouton, 1 fr. 40 à 1 fr. 60 ; porc, 1 fr. 10 à 1 fr. 20.

Viande à la criée. — A la halle de Paris, dans les six marchés du 25 au 30 octobre, on a vendu 118,564 kilog. de viande de bœuf ou vache, 79,961 kilog. de viande de veau, 62,722 kilog. de viande de mouton, 41,670 kilog. de viande de porc, soit en tout 302,917 kilog. de viande, ou en moyenne 50,486 kilog. par jour; c'est à peu près 4,000 kilog. de plus qu'à chacun des marchés de la semaine précédente. Les cours par kilog. ont été les suivants au dernier marché : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 22 à 1 fr. 50; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 28; 3e, 0 fr. 88 à 1 fr. 14; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 34; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 02 ; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 24 ; 2e, 1 fr. 72 à 1 fr. 96 ; 3e, 1 fr. 56 à 1 fr. 70 ; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 36; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 48 à 1 fr. 60; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 46 ; 3e, 0 fr. 86 à 1 fr. 20; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 36; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 80; salé, 1 fr. 42 à 1 fr. 76. Les cours de la viande de bœuf sont à peu près stationnaires : il y a hausse sur le mouton et le porc frais, baisse sur la viande de veau.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 180,195 kilog. de beurres aux cours suivants : en demi-kilog., courants, 2 fr. 58 à 3 fr. 50 ; — petits-beurres, courants, 2 fr. 32 à 2 fr. 80; — Isigny, choix, 4 fr. 90 à 5 fr. 62; fins, 4 fr. 30 à 4 fr. 88; courants, 3 fr. à 4 fr. 23; — Gournay, fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 16; courants, 2 fr. à 3 fr. 78.

Œufs. — Le 24 octobre, il restait en resserre 31,680 œufs ; du 24 au 30, il en a été vendu 2,510,025; le 30 octobre, il en restait 45,595 en resserre. Les cours ont été les suivants, par mille : choix, 106 à 108 fr.; ordinaires, 95 à 110 fr.; petits, 55 à 92 fr. Il y a hausse sur les deux premières de ces catégories.

Fromages. — Les fromages se vendent sur la halle de Paris : par dizaines, Brie, 11 à 53 fr.; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 30 à 115 fr.; Mont-d'Or, 31 à 42 fr.; Neuchâtel, 10 à 21 fr. 50; divers, 1 fr. 50 à 74 fr.

Poissons et marée. — A la halle de Paris, les derniers cours des poissons de rivière sont les suivants : anguilles, 0 fr. 30 à 3 fr. le panier; barbillons, 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilog.; brêmes, 0 fr. 60 à 0 fr. 80; brochets, 0 fr. 50 à 12 fr. le panier; carpes, 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilog.; écrevisses, 6 à 16 fr. le cent; éperlans, 2 à 4 fr. le panier; escargots, 1 fr. 10 à 4 fr. le cent; goujons, 3 à 4 fr. le panier; perches, 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilog.; tanches, 0 fr. 80 à 1 fr. le kilog. — La marée se vendait comme il suit : barbues, 4 à 65 fr.; bars, 8 à 15 fr.; congres, 3 à 26 fr.;

crevettes grises, 8 à 12 fr.; flets, 1 à 2 fr.; grondins, 6 à 20 fr.; harengs, 3 à 15 fr homards, 2 à 3 fr.; langoustes, 3 à 14 fr.; limandes, 2 à 7 fr.; maquereaux, 2 à 15 fr.; merlans, 2 à 12 fr.; moules, 3 à 5 fr.; mulets, 7 à 14 fr.; raies, 3 à 22 fr.; rougets, 7 à 30 fr.; salicoques, 6 à 22 fr.; soles, 6 à 51 fr.; turbots, 7 à 32 fr.; vives, 4 à 8 fr.

Résumé. — Ainsi qu'il arrive presque toujours à cette époque de l'année, les cultivateurs s'abstiennent de venir aux marchés, et les affaires sont peu nombreuses. La situation peut se résumer en un mot : expectative.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Nous sommes toujours à la hausse. La crise monétaire, comme nous l'annoncions dans notre dernier bulletin, a diminué d'intensité : la monnaie divisionnaire d'argent a reparu, en petite quantité, il est vrai, mais qui augmente tous les jours par suite des émissions qui s'en font à la Monnaie. La question intéressante, aujourd'hui, est celle-ci : Doit-on émettre des billets de 10 et de 5 francs, et par qui ces billets doivent-ils être émis? Devant la disparition complète de l'or et la rareté des pièces de 5 francs en argent, cette émission est une nécessité, car il ne viendra dans l'esprit de personne que les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 cent. puissent suffire au mouvement monétaire et remplacer les pièces de 5 et 10 francs. Cette nécessité est reconnue par tous; mais, dit-on, la Banque de France nuira à son crédit par cette émission; il vaut mieux qu'elle soit faite par d'autres établissements d'une solidité également éprouvée, comme le Comptoir d'Escompte ou autre. Selon nous, ceux qui soutiennent cette opinion sont dans l'erreur : une forte partie du public, de grands établissements même, n'acceptent qu'avec contrainte le billet de banque, et, sans le cours forcé, le refuseraient. Or, ce cours forcé, on ne pourra le donner à des billets d'établissements particuliers, quelques garanties qu'ils puissent offrir. De là de nombreux refus, par suite, un discrédit qui rejaillira sur les billets de banque eux-mêmes. Nos lecteurs doivent comprendre combien cette question est complexe et délicate, et quelle prudence elle demande dans sa solution.

Fonds publics français. — Le 3 °/₀ est resté à peu près stationnaire. L'emprunt 5 °/₀ jouit de plus de faveur; il a dépassé le cours de 94, et semble devoir continuer sa marche ascendante. Quelques opérations ont eu lieu sur le 4 1/2, dont les cours ont subi une hausse marquée.

Banque de France. — Le chiffre des effets prorogés n'est plus que de 26 millions. Peu de variations dans les autres articles de la situation hebdomadaire, sauf pour le chiffre des billets en circulation, qui est de 2 milliards 195 millions.

Crédit foncier. — Le crédit foncier a de nouveau atteint et dépassé le cours de 1,000; le crédit agricole a également monté, il est à 515.

Chemins de fer. Nombreuses variations sur les chemins de fer; hausse chez les uns, baisse chez les autres, sans que rien puisse influer les cours de l'un plus que de l'autre. Leur situation est toujours favorable; l'état de leurs recettes accuse une notable augmentation sur les années précédentes.

Cours de la Bourse du 23 au 28 octobre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	24	57.30	25	57.60	57.45
4 1/2 0/0	23	82.50	27	85.00	84.00
5 0/0. Emprunt 1871.	24	93.75	28	94.50	94.50
Banque de France	23	3660.00	26	3715.00	3700.00
Crédit foncier	23	985.00	28	1005.00	1005.00
Crédit agricole	23	505.00	28	515.00	515.00
Est. Actions.	28	557.50	23	565.00	557.50
Paris-Lyon-Méditer. d°.	26	922.50	28	930.00	930.00
Midi. d°.	25	647.50	23	653.75	650.00
Nord. d°.	23	995.00	26	1005.00	1002.50
Orléans. d°.	26	860.00	28	872.-0	872.50
Ouest. d°.	23	506.25	25	512.50	507.50
Fonds publics et Obligations français et étrangers :					
4 1/2 0/0 belge		»		»	104 1/4
5 0/0 italien	24	62.45	28	63.25	63.25
3 0/0 espagnol, intérir.		»		»	28 1/2
3 0/0 d° extérr.	28	34 1/4	25	35.00	34 1/4
5 0/0 russe	26	94.00	28	96.00	96.00
6 0/0 péruvien	28	75.00	26	79.00	75.00
5 0/0 turc	23	48.25	28	49.25	49.25
7 0/0 égyptien		»		»	83.00
6 0/0 Etats-Unis		»		»	107.00
8 0/0 danubien		»		»	92.00
5 0/0 romain	23	62 1/2	28	65 1/2	65 1/2
Emprunt de Paris 1871, communal, 400 f. 3 0/0	28	282.00	23	283.00	282.00
d° Bordeaux, 100, 3 0/0	25	87.00	28	88.00	88.00
d° Lille, d° d°		»		»	92.50
d° Anvers, d° d°	28	99.75	24	100.00	99.75
d° Liége, d° d°	23	96.75	25	97.00	96.75

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (11 NOVEMBRE 1871).

La trêve des partis et l'agriculture. — Les impatients qui veulent sortir du provisoire. — Nécessité de guérir les plaies du pays. — Le calme intérieur est indispensable à la reprise de l'industrie et du commerce. — Réforme urgente des administrations. — Tâche imposée aux Commissions départementales. — Le calme est la meilleure expression du patriotisme. — Menaces que l'hiver apporte avec lui.— Les droits de douane et ce qu'on peut leur demander en France, d'après M. le docteur Jules Guyot. — Ce que produit la douane anglaise. — Petit nombre des matières imposées. — La production des matières premières en France. — Impôt payé par une valeur de 100 fr. de lin. — Exagération de certaines thèses sur les douanes. — Nécessité de recourir à l'impôt sur le revenu. — Impôts sur l'entrée des produits fabriqués en France. — Nécrologie. — Mort de M. le marquis de Grosourdy de St-Pierre et de M. Decauville. — Travaux agricoles de M. Decauville. — Ses obsèques. — Discours prononcés sur sa tombe par M. Barral et par M. Nouguier. — Dernières nouvelles de la peste bovine. — Division des départements envahis en circonscriptions confiées à des inspecteurs généraux. — Note de M. Meurein sur les ravages de la maladie dans le Nord. — Affirmations du *journal de la Société agricole du Brabant*, touchant la négligence des administrations en France. — Le typhus en Alsace. — Lettre de M. l'abbé Müller. — Comment les Prussiens combattent la peste bovine. — La législation française sur les maladies contagieuses du bétail. — Remarques de M. Lenglen. — Vente du troupeau d'animaux de race Durham de Pompadour. — Résultats de la vente. — Propagation de l'enseignement zootechnique — Organisation d'un cours de zootechnie à Arras, par M. Lenglen.— Modifications à introduire dans le réglement des écoles véterinaires. — L'internat et l'externat. — Arrêté ministériel sur la formation d'un corps d'ingénieurs agricoles. — Reprise des travaux de la Société centrale d'agriculture. — Nouvelles de l'état des récoltes. — Circonstances favorables pour l'exécution des semailles.

I. — *Les partis et l'agriculture.*

Nous rencontrons beaucoup d'impatients, qui nous disent : « Vous ne pouvez pas trouver que les choses marchent bien, il faut sortir du provisoire. On doit se décider dans un sens ou dans un autre. » Chacun entend bien que ce sera au profit de ses idées que la situation se dénouera, et il se réserve de tâcher qu'il en soit ainsi. Selon nous, tout cela est déplorable. La France est un grand malade qui, après des blessures horribles, entre à peine en convalescence. Elle commence à marcher, à s'occuper et à travailler. Mille ménagements lui sont nécessaires. Son agriculture, son industrie et son commerce ont été ébranlés, et ils n'ont encore retrouvé ni les facilités de transport, ni les moyens de crédit qui seuls permettent un complet épanouissement. Est-ce à ce moment qu'il serait opportun d'agiter de nouveau le pays pour des élections générales? Car tout le monde est à peu près d'accord pour convenir, en public tout au moins, qu'il serait impossible de rien constituer sans consulter la volonté du pays. Eh bien ! l'agriculture répond : « Le calme intérieur est absolument nécessaire. Laissez chacun à ses affaires, et avant tout réformez vos administrations qui n'ont pas cessé de suivre les mauvais errements du passé. Les commissions administratives départementales viennent à peine d'être nommées. Elles ne pourront fonctionner utilement qu'après bien des tâtonnements. Elles auront mille abus à réparer. Donnez-leur du temps ! Le gouvernement de M. Thiers nous permet de nous consacrer en paix et en liberté à nos travaux. Nous avons besoin de bien vendre nos produits pour payer une foule d'arrérages et les nouveaux impôts. »

Est-ce donc trop demander aux différents partis qui voudraient arriver au pouvoir et qui se targuent tous d'un égal amour pour la patrie, que de sacrifier au salut commun pour deux ou trois ans au moins leurs ambitions respectives ? Nous ne le croyons pas, s'il y a réellement encore du patriotisme en France. L'étranger quitte à peine six de nos départements ; il en maintient six encore sous sa dure et humiliante occupation, comme gage de 3 milliards qu'il nous reste à lui payer. Il nous a arraché deux provinces, d'où s'exilent une foule de concitoyens qui nous demandent asile. Nos chemins de fer ont besoin de reconstruire leurs ponts détruits, leurs gares dévastées, leur

matériel dilapidé. Nos champs manquent d'engrais, et nos étables de bétail. Le typhus des bêtes à cornes continue à sévir. Un hiver menaçant à cause de la rareté des subsistances, est à passer en faisant appel à tous les efforts de la charité pour diminuer les souffrances qui pourraient être excessives. Enfin, un travail énergique seul peut permettre de fabriquer les produits dont a besoin une vaste exportation pour faire rentrer une partie de l'argent dont la guerre nous a appauvris. En présence de tous ces faits, il est manifeste que de nouveaux troubles, de nouvelles révolutions achèveraient la ruine de la France. L'ennemi reviendrait s'asseoir à nos foyers qu'il sort à peine de quitter. La trêve des partis est aujourd'hui le besoin le plus pressant de l'agriculture. Tout homme de bien doit s'efforcer de la prolonger.

II. — *Les droits de douane.*

Il est des personnes qui se figurent que le salut de la France est dans les droits de douane, que c'est par là seulement qu'on peut obtenir les 600 ou 800 millions nécessaires à notre caisse publique épuisée par les Prussiens. Notre ami, M. le docteur Guyot, nous a sommé de prouver par A+B, « qu'en exemptant les produits étrangers des charges qui pèsent sur notre production intérieure, le libre échange les versera dans notre caisse publique. » (Voir notre dernier n°, p. 164). Nous ne ferons cette démonstration ni algébriquement, ni géométriquement, par cette raison que ce serait vouloir démontrer l'absurde. Ni les douanes, ni le libre-échange, ne peuvent donner de telles sommes au fisc, et nous n'avons jamais songé à avancer ou à soutenir une pareille hérésie, encore bien moins à la démontrer. Mais, ajoute M. le docteur Guyot, pourquoi ne ferions-nous pas comme l'Angleterre qui tire annuellement de ses douanes 600 millions, comme les États-Unis qui en tirent 800? Je n'ai pas sous les yeux les détail du budget américain, mais j'ai ceux du budget anglais pour 1871 ; les douanes y sont portées pour une somme de 505 millions seulement qui se décomposent de la manière suivante :

Sucres et mélasses	80,470,325 fr.
Thé	80,987,225
Café	10,395,875
Esprits étrangers et coloniaux	110,484,750
Vins	39,604,425
Tabacs	165,341,700
Autres articles importés	15,555,300
Recettes diverses	2,232,400
Total	505,072,000

On voit qu'il faut défalquer 165 millisns qui représentent l'impôt du tabac entièrement perçu à la frontière en Angleterre. Il ne reste par conséquent que 340 millions pour le véritable revenu des douanes anglaises, sur lesquels 270 sont obtenus par les droits sur les esprits, le sucre et le thé. Il ne reste que 70 millions pour représenter les droits sur le café, le cacao, les fruits secs, la chicorée, le vin, la bière, le malt, le vinaigre, les produits divers fabriqués avec l'alcool (chloroforme, collodion, éther, etc.), l'orfévrerie d'or et d'argent et enfin les cartes à jouer. Car ce sont là les seuls articles que la douane atteigne en Angleterre. Si notre excellent collaborateur et ami, M. le docteur Guyot, peut obtenir qu'on fasse produire autant aux douanes françaises

en n'atteignant pas d'autres objets, nous serons d'accord avec lui pour demander toutes les élévations de droits qu'il voudra. Mais mettre des impôts sur toute espèce de produits, matières premières ou objets fabriqués, comme cela a été proposé, voilà ce que nous refusons complétement d'admettre.

Le grand argument de la comparaison avec l'Anglsterre étant écarté, et on voit qu'il n'avait aucune espèce de valeur, arrivons au fond même du débat. M. Jules Guyot admet comme indiscutable que les matières premières, telles que les laines, les lins, les chanvres, les soies, tous les textiles en un mot, payent chez nous des impôts qui s'élèvent à 20 pour 100 de leur valeur, et, par conséquent, il demande que tous les textiles étrangers qui veulent entrer en France soient assujettis aux mêmes droits. Eh bien! si l'on admet le principe de l'équivalence, il faut beaucoup en réduire. Nous avons recherché en effet combien paye d'impôt une valeur de 100 fr. en lins produits en France, et nous avons trouvé 1 fr.,76. Cela est établi dans notre étude sur l'*Agriculture du Nord*, d'après la comptabilité tenue par M. Fiévet, à Masny (voir le t. 1[er] de notre ouvrage, paru en 1867, p. 319).

Ce n'est pas pour les besoins de la cause que le calcul a été fait. On arrive à un chiffre analogue pour toutes les autres matières premières, et c'est pourquoi la Commission de l'Assemblée nationale a cru devoir réduire à 3 pour 100 la proposition du gouvernement qui demandait 20 pour 100. On voit combien est exagérée la thèse de ceux qui croient que les douanes pourraient sauver la situation. En entrant dans la voie dont M. le docteur Guyot s'est fait l'éloquent partisan, on achèverait de ruiner la France qui n'aurait plus aucun commerce d'exportation. Son industrie ne pourrait plus rien envoyer sur les grands marchés du monde auxquels il faut cependant redemander les milliards que l'Allemagne nous enlève. Il n'y a de ressource nouvelle et importante à trouver pour le Trésor public que dans l'impôt sur le revenu. C'est à cet impôt qu'il faudra en fin de compte recourir pour faire face aux besoins de l'Etat. L'examen des faits, bien réfléchi, dégagé de toute passion d'école, et pur de tout intérêt personnel, ne peut pas conduire à d'autre conséquence. Les faits sont ce qu'ils sont : il faut toujours les citer exactement, sans exagérer. C'est ce que nous venons d'essayer de faire, nous tenant prêt à nous rétracter, si malgré nous, nous nous sommes trompé. Nous n'aimons à travailler qu'avec des documents originaux et authentiques. C'est pourquoi nous n'avons discuté que les douanes anglaises. Lorsque nous aurons reçu les documents sur les Etats-Unis, nous reviendrons sur les faits qui se sont produits dans la grande République américaine. Seulement nous ne pouvons pas terminer, sans rappeler qu'un grand nombre d'objets fabriqués entrant en France, payent des droits qui, pour quelques-uns, s'élèvent jusqu'à 30 pour 100. Par conséquent, les douanes, à leur égard, produisent tout ce qu'on peut en attendre. C'est chercher la pierre philosophale que de leur demander des centaines de millions qu'elles ne donneront pas, parce qu'un commerce annulé ou une industrie détruite cessent de payer des impôts, comme échappe au fisc l'homme qui repose sous la terre.

III. — *Nécrologie.*

Nous avons aujourd'hui à annoncer deux morts regrettables pour l'agriculture à deux points de vue différents : celle d'un propriétaire issu d'une famille noble qui avait compris que les anciennes familles doivent se rattacher au sol pour bien servir la patrie, et celle d'un cultivateur éminent né d'une famille de fermiers qui s'était efforcé de grandir sa profession et qui y avait admirablement réussi.

Le marquis Ernest de Grosourdy de Saint-Pierre est décédé à Silly-en-Gouffern (Orne), le 25 septembre dernier, en son château de la Vente, à l'âge de 69 ans. Il était, nos lecteurs se le rappellent certainement, un des éleveurs les plus distingués de la Basse-Normandie. Depuis bien des années, il s'était occupé exclusivement de propager la race Durham en France. Plus de 70 prix, dont 30 premiers, obtenus dans les divers concours depuis l'année 1855, avaient récompensé ses efforts. La croix de la Légion d'honneur lui avait été donnée au concours régional de Rouen en 1868. La vacherie de la Vente avait, en outre, reçu plusieurs récompenses de diverses associations agricoles pour sa bonne tenue. Elle renfermait plus de 50 bêtes d'un mérite reconnu. M. de Saint-Pierre est justement regretté dans la Basse-Normandie pour tout le bien qu'il a répandu autour de lui et pour ses effort constants faits en vue d'améliorer la race bovine dans le département de l'Orne. Il était allié à plusieurs familles qui s'efforcent de faire prospérer l'agriculture : les Villefosse, les de Caulaincourt, les de Guercheville, les d'Hurbal, les de Rugy. Nous savons que son œuvre ne sera pas abandonnée, et qu'elle sera continuée par les membres de sa famille, notamment par M. Henri de Grosourdy de Saint-Pierre.

Une des nouvelles qui nous ont le plus attristé et qui certainement produira la plus douloureuse sensation dans le monde agricole, est celle qui nous est arrivée tout à coup le 1er novembre, nous disant que durant ce jour, M. Decauville aîné venait de mourir. Nous avions assisté avec lui, peu de jours auparavant, à la séance d'une commission de la Société des agriculteurs de France, et quoiqu'il se fût plaint de l'affaiblissement de sa santé, nous étions bien loin de soupçonner qu'il fût si près de sa fin.

Il serait difficile de dire à quelle époque la famille Decauville a commencé à se livrer à l'agriculture. Originaire de Normandie, un Decauville vint, il y a deux cents ans, se fixer à la ferme de Bois-Briard, voisine de celle de Petit-Bourg, et depuis cette époque les Decauville ont cultivé Bois-Briard de père en fils. C'est là que, le 16 février 1821, naquit Amand Decauville, qui devait être l'aîné de quatre frères et qui fut plus connu dans le monde agricole sous le nom de Decauville aîné. M. Decauville père estimait que son nom ne permettait pas à ses fils d'autre profession que celle d'agriculteur ; mais en même temps, il pensait que, pour être bon agriculteur, on ne pouvait trop en savoir : il fit faire à ses fils les études les plus complètes. Ce n'est qu'à sa sortie de l'Ecole de droit que Decauville aîné entra dans l'agriculture. Il épousa alors sa cousine, Mlle Rabourdin, qui appartenait elle aussi à une famille qui a été l'honneur de l'agriculture française. M. Decauville aîné rappelait volontiers, quand il en trouvait l'occasion,

que les conseils de M. Rabourdin, son beau-père, avaient eu la plus grande influence sur toute sa vie. M. Rabourdin a été, en effet, un cultivateur faisant autorité parmi tous ses confrères, et son gendre lui a succédé avec éclat dans cette haute position.

Ne pouvant espérer cultiver la propriété paternelle réservée au plus jeune fils de la famille, il prit la ferme de Petit-Bourg, distante de 2 kilomètres, et qui comptait alors à peine 200 hectares. Son activité que nous avons tous admirée et que ceux qui ne connaissaient pas toute la valeur de l'homme, trouvaient presque effrayante, ne rencontrait pas là un champ assez vaste. Il réunit successivement toutes les terres qu'il put louer dans les environs, jusqu'à ce qu'il eût à exploiter 600 à 700 hectares. L'année 1854 arriva. M. Champonnois prêchait alors la croisade de la distillerie dans les fermes. M. Decauville, toujours prêt à la lutte, répondit à l'appel et monta une des premières distilleries de betteraves. Un ingénieur d'un talent tout spécial pour la distillation, M. Davy, qui venait de passer plusieurs années à l'île de Java que sa santé l'obligeait de quitter, offrit à M. Decauville de s'associer avec lui non-seulement pour la distillation, mais aussi pour la construction de tous les appareils de distillerie. M. Decauville accepta, et l'année suivante, l'atelier de Petit-Bourg était fondé, atelier d'où sont sorties 43 des principales distilleries des environs de Paris. Plus tard, il adopta les appareils Savalle qu'il avait reconnus les meilleurs pour la rectification. En 1858, eut lieu le premier concours pour la prime d'honneur dans le département de Seine-et-Oise, et le jury accorda cette haute récompense à M. Decauville comme ayant fait faire les plus grands progrès à sa profession.

Dès 1864, fatigué par une tension d'esprit excessive, M. Decauville eut la première atteinte de la maladie qui l'a enlevé. Craignant de ne pouvoir continuer son œuvre, il appela auprès de lui son fils aîné qui ne l'a jamais quitté depuis. Sa santé se rétablit cependant. Depuis cette époque en effet, nous voyons Petit-Bourg s'augmenter d'un service d'eau de Seine, nécessité par l'appareil de rectification Savalle, et dont il se sert pour fournir gratuitement, à l'aide de bornes-fontaines, l'eau aux habitants d'Evry-sur-Seine. L'année suivante, Decauville ouvre des carrières de meulières qui, sous sa puissante impulsion, deviennent les plus importantes des environs de Paris. Rien n'y manque pour pouvoir conduire économiquement les pierres jusqu'au bord de la Seine. Un seul écueil se présentait pour la prospérité de l'exploitation. Les ouvriers, au nombre de 400, ne pouvaient, avec leurs familles, loger dans Evry qui renfermait déjà 600 âmes, sans excédant d'habitations. Decauville fit construire cinquante maisons d'ouvriers, et organisa une maison d'approvisionnement qui fournit à tous, en à-compte sur leur travail et au prix coûtant, tout ce qui est nécessaire, pain, vin, vêtements, etc. Un réfectoire réunit ceux qui veulent mettre 55 ou 65 centimes à leur repas; mais les hommes mariés en sont exclus, ils doivent, après avoir reçu leur portion, l'emporter dans leur famille. En homme prévoyant l'avenir, le directeur ne voulait pas que les liens qui unissent le père aux enfants puissent se rompre.

Tant de travaux avaient justement appelé sur Decauville l'attention publique. En 1866, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur,

aux applaudissements des cultivateurs de toute la France. Mais il n'était pas de ceux qui se reposent après une récompense. En 1867, ce fut sur sa ferme et principalement par ses soins que fut établi le concours international de labourage à vapeur, concours où furent jetées les bases de la fondation de la Société des agriculteurs de France. A la suite de ce concours, il introduisit du reste sur son exploitation le système Fowler avec lequel il laboura tous ses champs ainsi que ceux de la ferme de Villacoublay. On sait qu'il prit une part active aux travaux de la Société des agriculteurs de France qui l'élut un de ses vice-présidents. En 1870, il donna encore asile au concours international de machines à faucher et à moissonner, et il montra au public agricole les premières machines mues par la vapeur pour casser les pierres destinées à macadamiser les routes.

Dans le sein du Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France, M. Decauville ne cessa de se mettre à la tête de toutes les bonnes œuvres, de toutes les souscriptions, de toutes les fondations qui avaient pour but un progrès agricole quelconque. Lorsque la guerre est venue le surprendre, comme nous tous, il comprit que son devoir était de rester dans sa ferme, au milieu de ses ouvriers et de la commune d'Évry qu'il administrait. Il prévint ses employés de demeurer autour de lui, les prévenant que quiconque se sauvera ne rentrera pas. Presque tous restèrent, et pendant les longs mois que durèrent le siége de Paris et l'occupation de tous les environs de la ville par nos implacables ennemis, il sut à force de fermeté et de conciliation tout à la fois, préserver la colonie qui l'entourait et toute sa commune, des horreurs qui souillèrent presque tous les villages de la banlieue de Paris à plusieurs lieues à la ronde. Que d'inquiétudes le rongeaient cependant! Son fils aîné, son associé depuis sept ans, servait dans Paris comme soldat. Ce n'est pas en vain que l'homme le mieux trempé supporte héroïquement de pareils chocs. Après la conclusion de l'armistice, la santé de M. Decauville commença à chanceler. Il se soutenait encore pendant l'insurrection de la Commune; mais déjà il sentait sa vie menacée, et nous l'avons entendu nous dire, un jour qu'au bruit du canon tiré par des Français sur des Français, nous allions ensemble de Corbeil à Versailles, sur les derrières de l'armée régulière: « Je m'arrange pour léguer ma succession à mon fils, pour que la transition ne lui soit pas trop pénible. » Malgré les atteintes du mal, il refusait de se soigner, affirmant qu'il préférait mourir le jour où il ne pourrait plus travailler. Forcé enfin par le manque absolu de forces, il se décida à aller passer quelques jours dans l'établissement hydrothérapique d'Auteuil, où son plus jeune frère se soignait déjà. Mais il était trop tard, et c'est là que, quelques jours après, il est mort ou plutôt il s'est éteint dans les bras de sa famille, conservant son intelligence jusqu'au dernier moment, donnant ses derniers conseils, et disant qu'il partait tranquille, car s'il n'avait pas fait plus de bien, c'est qu'il n'avait pas pu.

Les obsèques de M. Decauville ont eu lieu au milieu d'un grand nombre d'agriculteurs. Tous les habitants d'Evry et des communes voisines avaient tenu à suivre le convoi. Nous y avons rencontré M. Darblay, le doyen de la meunerie; M. Féray, l'habile manufacturier

d'Essonne; notre collègue, M. Pluchet, de Trappes; MM. Garnot et Chertemps, lauréats de la prime d'honneur dans Seine-et-Marne; M. Gilbert, de Widdeville, M. Chambellant, inspecteur général honoraire de l'agriculture. Sur les bords de la tombe, nous nous sommes exprimé à peu près dans les termes suivants :

« Messieurs, l'agriculture et le pays tout entier viennent de faire une grande perte, par la mort de l'homme de cœur, d'intelligence et de dévouement dont le corps vient de descendre dans la tombe autour de laquelle se pressent une famille éplorée et une population dont le deuil affligé témoigne de sa reconnaissance pour celui qui n'est plus. Au nom de la Société centrale d'agriculture qui s'apprêtait à l'élire à la première occasion dans sa section de grande culture, parce qu'il était à la tête de ceux dont la pratique fournit à la science des faits utiles, — au nom de la Société des agriculteurs qu'il avait contribué à fonder et qui l'avait élu un de ses vice-présidents, je viens dire les regrets que la mort de Decauville inspire à tous, et rendre hommage à sa mémoire qui vivra toujours dans les souvenirs des amis du progrès. D'abord, dans cette contrée, le bien qu'il a fait se retrouve à chaque pas. Chacun des habitants du pays est un témoin reconnaissant des services qu'il a rendus par la création de grands établissements d'utilité publique faisant vivre de nombreuses familles, par sa bonne administration, par sa générosité. Vous savez quel dévouement il a montré en dernier lieu pendant l'effroyable hiver que nous venons de traverser. N'a-t-il pas sauvé et vos propriétés et vos personnes, par son attitude envers un ennemi implacable qui a été dompté par la résistance d'un homme de bien faisant les concessions justes, mais ayant assez d'autorité pour faire renoncer aux exactions? Au lieu d'être ruinés après cette tourmente épouvantable, vous vous êtes retrouvés, grâce à M. Decauville, avec vos domaines, vos maisons, vos instruments de travail, assez forts pour réparer bien vite les pertes causées par les réquisitions.

« Quant à vous, cultivateurs de toute la région, vous connaissez les exemples que Decauville, fils aîné d'une famille d'agriculteurs, a su donner par son empressement à faire tous les essais utiles. Labours profonds, engrais, industries agricoles diverses, labourage à vapeur, machines à moissonner ou à faucher, il a été le premier à tout expérimenter, à tout appliquer. Il savait trouver les conditions du succès. C'était un initiateur du progrès, du progrès réel qui apporte avec lui la prospérité et le bien-être. Aussi fut-il désigné par ses pairs pour être le premier lauréat de la prime d'honneur de Seine-et-Oise, plus tard pour être nommé chevalier de la Légion d'honneur. S'il n'était pas mort si prématurément, encore dans toute la force de l'âge, il eût été appelé à des situations beaucoup plus grandes, car il était de ceux qui croient que les récompenses et les honneurs obligent à de nouveaux travaux. Sa renommée s'était étendue dans toute la France, et je puis ajouter dans le monde entier. De tous les départements les agriculteurs désireux d'appliquer les nouvelles inventions agricoles, venaient visiter la ferme de Petit-Bourg. De toutes les parties de l'Europe, comme de l'Amérique, des voyageurs prenant intérêt aux choses rurales, plaçaient un pèlerinage sur la ferme de M. Decauville parmi leurs obligations les plus importantes. Il me semble encore voir dans les champs qui avoisinent ce lieu de douleur, les brillantes assemblées convoquées plusieurs fois par notre collègue pour assister à des concours qu'il savait si bien organiser. Quelle large hospitalité il donnait à tous avec les enseignements qui sortaient de son initiative! Je n'en doute pas, messieurs, la nouvelle de la mort de Decauville fera partout dans le monde agricole une profonde et pénible sensation.

« Que ne devrais-je pas dire aussi de l'excellent collègue toujours prêt à payer de sa bourse, de sa personne, de son influence, pour encourager une invention, pour faire prospérer une bonne œuvre, pour fonder une institution utile? Ses avis étaient toujours marqués au coin du bon sens, de l'amour du progrès. Il n'a jamais refusé de rendre un service, et il a toujours donné de bons exemples. Aussi en nous quittant, il a dû emporter dans l'autre vie le sentiment de n'avoir pas en vain travaillé. Les semences qu'il a répandues ne sauraient rester stériles. Tout d'abord, il a formé un fils digne de lui succéder. Ensuite, tous ses collaborateurs, tous ses confrères en agriculture ont recueilli des leçons qu'il a données, par ses énergiques efforts, des fruits qui ne peuvent pas se perdre. Le progrès engendre le progrès. Il a donc eu une vie heureuse entre toutes, puisque son souvenir ne peut pas mourir.

Mais hélas! il ne sera plus là pour prendre l'initiative dans les moments où il faut que quelqu'un se dévoue. Pour cette œuvre-là, il sera toujours regretté; et que de fois ne dira-t-on pas: Combien nous manque M. Decauville! »

M. Eugène Nouguier, neveu de M. Nouguier, ancien conseiller à la Cour de cassation, auxiliaire de M. Decauville depuis dix-huit ans, a lu ensuite d'une voix émue les touchantes paroles que nous allons reproduire :

« Messieurs, permettez à une voix moins autorisée, mais aussi émue, de venir à son tour se faire entendre sur cette tombe; laissez-la dire un dernier adieu et adresser un souvenir de reconnaissance et d'affection à celui qui fut bien plus notre ami que notre maître.

« C'est au nom de ses nombreux employés, au nom des ouvriers, des serviteurs qui comme moi l'ont connu, suivi et aimé pendant de longues années et lui sont restés fidèles et reconnaissants, que j'adresse à l'homme de bien que nous venons de perdre, cette preuve bien faible hélas! de notre sincère attachement.

« Un autre parmi les plus éminents d'entre nous, a parlé des grandes capacités de son esprit, de ses travaux, des services rendus à la cause de l'agriculture et de l'industrie, par sa vaste et active intelligence. Il nous a retracé sa vie laborieuse, féconde utile à tous, et vous a fait ainsi connaître, admirer et surtout regretter en lui l'homme public.

« Combien vos regrets seraient plus vifs encore si comme nous, ses collaborateurs de toute heure, vous aviez connu cet homme de cœur dans sa vie privée, suivi pas à pas l'éclosion de sa pensée, vu naître dans son esprit l'œuvre que chacun de nous admire aujourd'hui, et à laquelle il a été si prématurément ravi; si vous aviez pu apprécier toute l'étendue de sa bonté, et les délicatesses infinies de son cœur. Si comme nous, vous l'aviez vu s'ingénier lorsqu'il sentait la nécessité de sévir (son caractère juste et ferme ne transigeant jamais avec le devoir); s'ingénier, dis-je, à calmer par un conseil doux et paternel, la douleur qu'il croyait ou craignait avoir causée.

« Que de choses j'aurais à dire encore, si, suivant le cours de mes pensées, je voulais rappeler les bienfaits répandus à pleines mains par cet homme généreux sur ceux qui l'ont entouré.

« Lequel de ses employés, de ses serviteurs n'a pas contracté envers lui une dette de reconnaissance? celui-ci par un service rendu, cet autre par un bon conseil acquis.

« Et dernièrement encore, comme le rappelait tout à l'heure M. Barral, pendant ces tristes mois d'invasion de guerre, et d'hiver rigoureux, que d'énergie et de bonté n'a t-il pas déployées, d'abord, pour sauvegarder des horreurs de l'occupation et des méfaits de la soldatesque étrangère, cette commune d'Evry, à laquelle depuis vingt ans il avait fait déjà de si grandes largesses, puis pour soulager la population qui l'entourait, témoin, cette lettre que quelques jours avant sa mort lui adressait le premier magistrat du département, pour le remercier d'avoir pendant ces six longs mois d'invasion entretenu de ses deniers, par un mouvement spontané de son cœur, les cantonniers et agents voyers de son canton, leur assurant ainsi par un travail également utile à tous, le moyen de vivre, que sans son secours la guerre allait leur enlever en les plongeant dans la misère.

« Nous tous qu'il a obligés, réunis tous ici, pour prouver à ses chers enfants, à leur excellente et digne mère, à cette nombreuse famille si justement affectée, que nous partageons leur immense douleur, que la mémoire de celui qui n'est plus nous est chère et profondément gravée dans nos cœurs: disons-lui, à lui, que notre gratitude est immense et sincère; et du meilleur de notre cœur, adressons-lui un dernier mais bien pénible adieu. — Esprit élevé, âme généreuse et bonne, cœur d'or. Adieu. »

De tels sentiments si bien exprimés sont le plus bel hommage qui puisse être rendu à un maître, à un pasteur d'hommes, car l'agriculteur vraiment digne de ce nom, doit savoir diriger les hommes aussi bien que commander à toutes les forces naturelles de la production, et M. Decauville était de ceux-là.

IV. — *La peste bovine.*

D'après une décision du ministre de l'agriculture prise en vue d'arrêter la propagation de la peste bovine et d'arriver à détruire tous les foyers d'infection, il a été créé une inspection générale sanitaire. Les 31 départements envahis ou suspects ont été répartis en trois circonscriptions, dont la première a été confiée à M. Bouley, membre de l'institut et inspecteur général des écoles vétérinaires, la deuxième à M. Reynal, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, et la troisième à M. Halna du Frétay, inspecteur général de l'agriculture. Les circonscriptions ont été formés ainsi qu'il suit :

M. Bouley : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne.

M. Reynal : Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe et Moselle, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres.

M. Halna du Frétay : Loiret, Cher, Yonne, Aube, Haute-Marne, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Jura, Côte-d'Or.

Noous ne savons pas encore les résultats obtenus par cette organisation. Nous apprenons cependant que, dans les quatre départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, de la circonscription de M. Reynal, il n'y a plus maintenant aucun cas de maladie. Mais ailleurs le mal continue à sévir avec violence. Ainsi M. Meurein nous écrit de Lille, à la date du 8 novembre :

« Les cas de typhus des bêtes à cornes deviennent plus nombreux, et, par suite de l'imprudence des intéressés, compromettent gravement la richesse agricole de nos contrées. »

Voici d'un autre côté ce qu'on lit dans le *Journal de la Société agricole du Brabant*, à la date du 5 novembre :

« La peste bovine continue à se propager en France. Elle vient d'éclater à Saint-Omer dans le Pas-de-Calais, département où elle règne du reste avec intensité depuis longtemps ; elle s'est propagée également à Fleurbaix et Sally, communes du même département situées à peu de distance de Chapelle-d'Armentières (Nord), où le fléau s'est montré il y a peu de jours. — Aucune améliooation n'est signalée ans l'état sanitaire du département du Nord. Au contraire, l'épizootia s'est récemment déclarée à Valenciennes et à Anzin : une trentaine de communes de ce département ont été infectées de la peste bovine depuis quelques semaines il est à craindre que le mal ne prenne un plus grand développement encore par suite de l'insuffisance des mesures prescrites en France pour la circulation du bétail provenant des localités infectées. Des renseignements que nous avons lieu de croire exacts. signalent un fait qui démontre combien l'on use de peu de précautions pour y empêcher la propagation de la maladie. A E..., commune située près de notre frontière, la peste éclate chez un cultivateur, *maire* de la localité. Une bête bovine est abattue, et le reste du troupeau qui a été en contact avec l'animal infecté est livré immédiatement au commerce. On a donc mis en circulation plusieurs animaux qui sont allés porter ailleurs la compagne. Un pareil laisser-aller crée une position détestable qui doit nous engager à redoubler de soins et de surveillance sur notre frontière pour nous mettre à l'abri du fléau. Une circulaire récente de M. le gouverneur du Hainaut a énergiquement rappelé aux autorités de cette province les devoirs qui leur incombent en présence du danger auquel notre agriculture reste exposée. »

Il n'est pas douteux, que la persistance de la peste bovine est due chez nous au manque d'énergie de nos administrations qui souvent même sont coupables d'oublier leur devoir. Nous devrions à cet égard

profiter de l'exemple que nous donnent nos ennemis les Prussiens. Voici ce que nous écrit M. l'abbé Müller, curé d'Ichtratzheim, (Bas-Rhin), à la date du 8 novembre :

« Il y a quelque temps, la peste bovine s'était présenté sur quelques points de l'Alsace, avait fait quelques ravages. En ce moment, l'épidémie parait éteinte. Il est a croire que les mesures prises par les autorités prussiennes, non seulement par l'abattage, mais surtout par l'isolement absolue des communes ou la maladie éclatait, en en faisant garder les abords par des soldats et en interrompant ainsi toutes communications ont fortement contribué à l'éteindre. »

Les lois sur la matière ne manquent pas en France. Elles sont malheureusement très-confuses et incomplètes. Nous l'avons dit souvent ; mais cela est écrit avec autorité dans uuc lettre que nous adresse à la date du 5 novembre M. Lenglen, médecin-vétérinaire à Arras. Cette lettre contient en outre des renseignements sur la marche du fléau dans le Pas-de-Calais. Nous regrettons que le défaut de place nous oblige à l'ajourner.

V. — *Vente du troupeau de Pompadour.*

La destruction que produit la peste bovine donne tous les jours un plus grand intérêt au repeuplement des étables dans les pays restés à l'abri du fléau. Nous avons annoncé la vente du troupeau durham qui devait avoir lieu à Pompadour (Corrèze), le 16 octobre dernier. Nous devons dire aujourd'hui les résultats qu'elle a produits. Elle a été faite par M. Mathis, ancien élève du Grand-Jouan, directeur de Pompadour. En raison de l'éloignement du domaine, peu d'acheteurs se sont présentés. On remarquait parmi eux MM. le baron de Thouron, de Lespinat, Pouyat, Dubreuil, Daubin, Bourderonnet, de Saint-Cyr, de Maumoine, Gauthier, de Veninac, un représentant de M. Lacour-Lebaillif, un autre de M. Ridel, etc. La vente a été peu active. L'État s'était du reste réservé les animaux d'élite pour en enrichir le troupeau de Corbon. Les animaux restés pour la vente se sont vendus aux prix suivants : 7 mâles ont été adjugés pour une somme de 2,970 fr., et 16 femelles pour une somme totale de 7,628 fr. Une douzaine d'animaux ont été retirés de la vente, faute d'enchères suffisantes.

VI. — *Des ingénieurs agricoles.*

Le ministre de l'agriculture a décidé que, par les soins d'un jury qu'il désignerait, des diplômes d'ingénieurs agricoles seraient décernés après examen aux anciens élèves de nos écoles d'agriculture. On nous annonce que ce jury doit ouvrir sa session le mardi 21 novembre prochain. Une seule objection a été faite contre cette nouvelle institution. Pourquoi, a-t-on dit, ne donner le titre d'ingénieurs agricoles qu'aux seuls élèves sortant des écoles officielles d'agriculture? L'objection est fondée; car on a fini par enlever aux élèves de l'Ecole polytechnique le privilége exclusif de former des ingénieurs des ponts-et-chaussées ou des officiers du génie militaire. Quelle que soit l'origine d'un homme, s'il a la science et les talents nécessaires, il faut qu'il puisse obtenir le titre qui sanctionne ses efforts. C'est du reste là l'intérêt supérieur de la société. Une réforme sera donc faite à ce point de vue, un jour ou l'autre, dans l'arrêté ministériel.

VII. — *Rentrée de la Société centrale d'agriculture.*

Comme nous l'avons annoncé, la Société centrale a fait sa rentrée, le 8 novembre. La moitié environ des membres étaient présents. La séance a été très-intéressante. On s'est occupé surtout des engrais qu'il serait possible de préparer avec les matières des vidanges, et d'un mémoire de M. Peligot sur le rôle respectif des sels de soude et de potasse dans la végétation. Nous reviendrons sur ces deux sujets en insérant prochainement les mémoires qui ont donné lieu à la discussion entre les membres de la Société. Du reste nous prendrons des mesures pour publier chaque semaine un compte rendu succinct de chacune des séances de cette véritable Académie de l'agriculture française.

VIII. — *L'enseignement zootechnique.*

Nous avons insisté dans notre dernière chronique sur l'importance de l'enseignement zootechnique, et nous avons annoncé la réouverture des cours de M. Sanson à Paris. C'est avec une vive satisfaction qu'aujourd'hui nous insérons la lettre par laquelle M. Lenglen nous annonce qu'il va faire sur le même sujet à Arras un cours public et gratuit. Que de pareils actes de dévouement se multiplient, et la France se relèvera bientôt de ses désastres. Voici la lettre de M. Lenglen :

« Monsieur le directeur, vous annoncez dans votre dernier numéro que M. A. Sanson vient de rouvrir son cours de zootechnie interrompu pendant la guerre et les funestes événements de la Commune. Bien convaincu des excellents résultats d'une semblable mesure prise par un savant dont tous les agriculteurs connaissent et apprécient les excellents travaux, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de demander à l'administration municipale de la ville d'Arras le local nécessaire pour y faire un cours public et gratuit, analogue à celui de M. A. Sanson.

« Bien persuadé de la grande utilité de ces conférences, en ce moment surtout, je n'hésiterai pas à leur consacrer tous mes loisirs et à donner tous mes soins à l'enseignement que je m'impose. A l'époque de crises et de malheurs que traverse notre pauvre France, il est du devoir de chacun de lui consacrer toutes ses facultés, pour qu'elle reprenne bien vite sa place dans le concert des nations. Avant toutes les calamités qui nous ont mis si bas, je faisais, chaque semaine, une conférence de zoologie agricole et de zootechnie, aux élèves du collége d'Arras, et j'avais la satisfaction de pouvoir décerner chaque année, aux élèves les plus méritants, des médailles et des prix donnés par le ministre de l'agriculture et par la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. Mes efforts ont toujours été couronnés de succès auprès de la jeunesse intelligente de notre principal établissement universitaire. J'avais néanmoins pris la résolution de me rendre alternativement dans les communes où le besoin s'en ferait sentir pour y faire des conférences sur les améliorations que je croirais utile d'apporter à la production et à l'entretien du bétail de nos fermes. Je pense que le moment est venu de mettre à exécution cette idée, et j'espère que l'administration, à laquelle je ne demanderai qu'un local et son concours moral, voudra bien me faciliter la tâche que je m'imposerai dans l'intérêt de tous. Comme M. Sanson, je suis bien déterminé à donner tous nos soins à un enseignement que je considère comme un devoir pratique.

« Veulilez agréer, etc.

« Ch. LENGLEN,
« Médecin-vétérinaire, à Arras. »

Les écoles vétérinaires sont plus particulièrement destinées à l'enseignement zootechnique officiel. A leur sujet nous recevons des réclamations. Nous avons approuvé la création de l'externat. Mais il arrive ce que nous aurions dû prévoir: c'est que l'internat et l'externat ne peuvent guère exister simultanément, à moins que tous les élèves

ne soient soumis au même régime disciplinaire. Autrement on est exposé à des difficultés de tous genres, qui se rencontrent en ce moment à l'Ecole vétérinaire de Lyon, d'après ce qui nous est communiqué. En vérité, nous ne connaissons pour les jeunes gens que deux systèmes qui ne peuvent pas être mélangés et qui doivent être employés à l'exclusion l'un de l'autre : l'externat qui réussit à l'Ecole centrale des arts et manufactures, à l'École des mines, à celle des ponts et chaussées, etc.; l'internat appliqué à l'École polytechnique, à l'École normale supérieure, etc. Si une école doit recevoir un nombre assez considérable d'élèves libres, l'externat seul est possible pour tous. Comme l'expérience a prononcé, nous soumettons la question au Ministre de l'agriculture actuel qui, nous le savons, ne cherche que le bien et le vrai.

IX. — *Les betteraves.*

Nous avons dit quelle était cette année la récolte des betteraves qui, d'abord de médiocre qualité, ont présenté aux sucreries un travail plus facile, du moins en ce qui concerne celles arrachées plus tard. A cet égard, nous appelons l'attention sur le rapport de M. Pagnoul, inséré plus loin et relatif à la composition des betteraves exposées au concours d'Arras du 14 octobre dernier. En ce qui concerne l'arrachage des betteraves, nous croyons utile de publier la lettre suivante :

« Monsieur, j'appelle votre attention sur un instrument que je crois appelé à rendre de grands services à l'agriculture ; l'arracheur de betteraves de M. Lefebvre-Flamant. Lorsque je mis en train cette charrue, j'étais loin de m'attendre à la perfection avec laquelle elle exécute son travail, et je ne crains pas d'affirmer qu'elle laisse moins de betteraves endommagées que les ouvriers qui les arrachent à la main, tout en donnant au sol une énergique façon qui dispense d'un nouveau labour pour ensemencer le blé. Elle a fonctionné dans des betteraves buttées avec plus de perfection encore que dans celles qui sont à plat. Je dois ajouter que j'ai essayé cette charrue dans un sol argileux très-tenace, à sous-sol marneux mélangé de pierres fort grosses qu'elle ramenait sans avarie. L'instrument, très-facile à diriger, est le plus simple de tous après la herse

« Veuillez agréer, etc. « A. PETIT,

« A Neufmoutiers, près Merux (Seine-et-Marne). »

Nous avons déjà signalé cet instrument aux agriculteurs (t. II de 1870, p. 203, n° du 20 avril), et nous avions annoncé qu'il rendrait de grands services que nous sommes bien aises de voir confirmer.

X. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Les nouvelles agricoles de nos correspondants portent maintenant à la fois sur le succès des nouvelles semailles et sur les résultats de la campagne qui s'achève. Elles sont toujours intéressantes dans une année où la rareté de quelques denrées fait qu'on a besoin de connaître toutes les ressources. Nous en publierons un grand nombre dans notre prochain numéro.

Jusqu'à présent les travaux de préparation et les semailles pour la nouvelle année agricole se sont faits dans de bonnes conditions. Il ne reste qu'une inquiétude sur le manque de bétail et d'engrais. Il pourrait en résulter une grave atteinte pour l'intensité de notre production agricole. Aussi il importera d'aviser et de prendre, pour conjurer le danger, des mesures efficaces.

J.-A. BARRAL.

LA FERME DE LA CHARMOISE.

Monsieur et cher directeur,

Vous m'avez demandé une petite notice sur la ferme de la Charmoise qui se trouve à louer en ce moment par suite de l'affaiblissement de la santé de Mme Malingié. Cette habile fermière n'a pas hésité à accepter la continuation de ce fermage après la mort de son mari, mais la perte assez récente de son fils aîné dans lequel elle entrevoyait un puissant secours, est venue mettre le comble à sa douleur. Le travail et la grande responsabilité qui pesaient sur elle ont usé cette nature d'élite et elle s'est décidée à chercher un successeur.

Je suis allé bien souvent à la Charmoise depuis la mort de M. Paul Malingié, et sauf la suppression de la ferme-école qui y avait été fondée par le chef si estimable de la famille, rien n'a été changé dans la tenue de l'exploitation, ni dans les cultures, ni dans la beauté et le nombre du troupeau qui a fait la gloire de cette ferme et de ses savants créateurs. Il me serait impossible de vous relater de mémoire l'énorme quantité de récompenses, presque toutes de premier ordre et dépassant même en valeur et en honorabilité celles décernées dans les concours de toute classe, qui ont été obtenues et par la tenue de cette ferme et par son magnifique troupeau qui est une des gloires de l'agriculture française comme aussi une des richesses des agriculteurs qui ont importé, dans leurs exploitations, ces beaux et vigoureux types.

La ferme de la Charmoise est à louer. Située près Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), l'agriculture française laissera-t-elle cette grande réputation, établie sur de si nombreux et incontestables succès, se perdre entre les mains d'indignes routiniers qui, au lieu de continuer et de perpétuer la belle race de moutons créée par la famille Malingié et portant le nom de la ferme, la laissera tomber dans la dégénérescence et l'oubli ? Je ne puis le croire.

La Charmoise, d'une contenance de 145 hectares, comme ferme et comme habitation, possède des avantages très-rares à rencontrer et qui se sont accrus par la création de la ligne de chemin de fer qui passe aujourd'hui à Montrichard (Loir-et-Cher), à 3 kilom. 1/2 de la Charmoise par grande route. Toutes les terres environnant l'habitation et le corps de ferme se tiennent; les bâtiments d'exploitation, très-nombreux et spacieux et les étables parfaitement entendues et organisées entourent une vaste cour plantée de très-beaux arbres et d'un côté de laquelle se trouve la fosse à fumier qui longe les étables et est disposée avec l'intelligence et le savoir des habiles directeurs de cette grande et belle ferme. La maison d'habitation, ancien château, grand, très-bien distribué et en excellent état, occupe un des côtés de la cour ; de très-beaux et très-grands jardins d'agrément et de produit se trouvent derrière l'habitation; là encore le nombre considérable des plus beaux arbres à fruit que l'art du jardinier puisse produire, atteste l'habileté de la famille Malingié. La cour et les bâtiments sont entourés de très-belles et très-grandes sources intarissables, dont les eaux servent à tous les besoins de l'exploitation, sauf le service de la maison, pour lequel existe un très-bon puits.

La cour est fermée par une grille à côté de laquelle se trouve une maison de concierge et une bascule destinée à peser les voitures qui servent à l'exploitation et les animaux qui y sont élevés. On arrive à cette grille par un pont en pierres jeté sur les douves.

Les vastes bergeries, construites avec simplicité et un entendement parfait, surmontées de leurs fenils et divisées selon les besoins de l'élevage, sont en dehors de l'enceinte de la cour, mais à proximité; les logements des bergeries sont attenants. L'excellent assolement adopté à la Charmoise et le nombreux bétail si parfaitement nourri qui la peuple, loin d'épuiser les terres, ne font que les améliorer.

La vente des reproducteurs de cette belle race ovine de la Charmoise, qui est aujourd'hui classée dans les concours et rivalise avec avantage avec celles de nos voisins d'outre-Manche est faite, et les bêtes mises à l'engrais sont enlevées à de bons prix par les bouchers de Blois et de Montrichard.

La petite ville de Pont-le-Voy, célèbre par son collége, située à un kilomètre environ de la ferme, a pris de l'importance depuis l'installation de la ferme de la Charmoise, et l'on y trouve tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie.

L'exemple et les succès de la famille Malingié ont répandu la fertilité et l'aisance dans cette belle plaine de Pont-le-Voy, où la culture des terres montre assez les résultats de la routine vaincue par le progrès.

Voilà, monsieur le directeur, ce que j'avais à vous dire sur la Charmoise. Si quelque cultivateur se décide, d'après mon récit, à aller la visiter, il verra de ses propres yeux l'exactitude de ce que j'avance. Rien, absolument rien, ne manque à cette belle et complète ferme pour concourir à la prospérité de l'agriculteur qui saura tirer parti de tant d'avantages réunis.

Cora Millet, née Robinet,
Membre correspondant de la Société d'agriculture de France.

LES MOISSONNEUSES
DES CONCOURS DE PETIT-BOURG ET DE SENLIS.

Le premier concours de moissonneuses organisé par la Société des agriculteurs de France, a eu lieu le 5 juillet 1870, sur la ferme de M. Decauville, à Petit-Bourg, près Évry-sur-Seine. Les machines concurrentes ont tiré au sort entre elles pour les essais, et elles ont été ainsi rangées : 1° moissonneuse de Lallier, à un cheval ; — 2° machine de M. Howard, d'Angleterre (M. James Howard, membre du Parlement, assistait lui-même aux essais) ; — 3° machine de M. Hornsby, d'Angleterre, présentée par M. Huet; — 4° machine de M. Peltier, à un cheval. Un homme pour faire la javelle est nécessaire ; — 5° la machine new-yorkaise de Morgan, construite et présentée par M. Durand, de Lignières ; — 6° machine à un cheval de Mattison, d'Angleterre ; cette machine ne fait pas la javelle ; — 7° machine Samuelson, dont il était présenté deux modèles : l'un plus ancien et coûtant 850 fr. ; — 8° l'autre, plus léger, coûtant 250 francs de moins et disposé pour recevoir un siége ; — 9° machine de M. Faitot, de Maisons-Alfort, qui

a pris pour type le système Samuelson, mais l'a modifié avec le concours de M. Guillotaux.

Les membres du jury ont été appelés chacun à donner aux machines concurrentes un certain nombre de points pour les qualités suivantes : 1° régularité du travail : 10 points au plus ; — 2° exécution du javelage : 10 points au plus ; — 3° facilité de régler la coupe à différentes hauteurs : 6 points ; — 4° propriété de la machine d'égrener le moins possible : 5 points ; — 5° quantité de travail : 5 points ; — 6° force de traction : 5 points ; — 7° prix relatif de la machine : 5 points ; — 8° simplicité et solidité du mécanisme : 4 points. — Le relevé général des essais a donné les résultats suivants :

Noms des constructeurs.	Largeur.	Régularité du travail, 10 points.	Javelage, 10 points.	Règlement de la coupe, 6 points.	Non égrenage, 5 points.	Quantité et durée du travail, 5 points.	Traction, 3 effets, 5 points.	Prix relatif, 5 points.	Mécanisme. 4 points.	Récapitulation.	Prix de vente des machines.
Lallier.	1m.30	4	3	4	N'a pas été apprécié.	1	Néant.	1	Néant.	»	9[illegible]0 fr.
Howard. ...	1m.36	6	6	5		41/2	1	3	4	»	900
Hornsby.. ..	1m.53	6	6	5		5	5	21/2	31/2	»	1,050
Peltier.	1m. »	3	Néant.	4		2	Néant.	11/2	Néant.	»	775
Durand. ...	1m.45	5	6	5		11/2	4	21/2	21/2	»	895
Mattison....	1m.40	6	Néant.	6		5	3	3	3	»	396
Samuelson (sans siége)	1m.48	5	4	5		41/2	Néant.	31/2	Néant.	»	885
Samuelson (avec siége)	1m.50	6	3	6		5	5	31/2	31/2	»	650
Faitot......	1m.45	6	6	5		41/2	3	3	3	»	1,036

De nouveaux essais furent faits le 25 juillet à Senlis, sur la ferme de Chamant, exploitée par M. Sagny. Des expériences dynamométriques furent exécutées sous la direction de M. Tresca. Ces expériences ont consisté à mesurer avec un dynamomètre du général Morin, la force de traction en trois effets : 1° en faisant marcher la machine à vide sans le mouvement d'aucun organe ; 2° la machine à vide avec la faux en mouvement ; 3° la machine effectuant tout le travail. Les blés étaient plus forts qu'à Petit-Bourg, la paille avait plus de hauteur, les épis étaient plus mûrs ; quelques parcelles offraient un blé plus serré et même versé, en même temps que la nature du sol moins égal, plus pierreux ; ces circonstances réunies permettaient de pouvoir contrôler avec plus d'exactitude le jeu et l'effet de chaque machine ; on ne saurait donc trop apprécier cette décision de la Société de multiplier les expériences ; les verdicts du jury n'en ont que plus de force et d'autorité. Tout le monde comprend qu'il est utile d'agir ainsi pour se prononcer sur une question aussi importante.

Les épreuves ont donné les résultats suivants :

Noms des constructeurs.	Largeur.	Régularité du travail.	Javelage.	Règlement de la coupe.	Non égrenage.	Quantité et durée du travail.	Traction, 3 effets.	Prix relatif.	Mécanisme.	Récapitulation.	Observations.
Points maximum.	»	10	10	6	5	5	5	5	5	»	
Lallier.	1m.30	Néant.	Néant.	Néant	Néant.	Néant.	Néant.	1	Néant.	»	Non classé.
Howard. ...	1m.36	8	6	5	4	5	1	3	4	»	
Hornsby. ..	1m.53	81/2	6	4	4	31/2	5	21/2	51/2		
Peltier.	1m. »	3	3	4	2	1	Néant.	11/2	Néant.	»	
Durand......	1m.45	5	4	4	4	41/2	4	21/2	11/2	»	Non classé.
Mattison....	1m.40	4	Néant.	5	3	41/2	3	3	Néant.	»	
Samuelson (sans siége)	1m.48	8	5	5	4	21/2	Néant.	3	Néant.	»	
Samuelson (avec siége)	1m.50	8	5	5	4	21/2	5	31/2	31/2	»	
Faitot......	1m.45	81 2	7	51/2	4	4	5	3	3	»	

En comparant les deux épreuves et en faisant la répartition des 100 points, le jury a fixé ses décisions.

D'abord le jury n'a pas cru devoir classer les machines Lallier et Peltier qui s'étaient montrées trop loin des autres. Le *premier prix* de 1,000 fr., donné par la Société des agriculteurs de France, a été décerné à *MM. Hornsby and sons*, pour la machine *Progress*, présentée par M. Huet. Cet instrument a obtenu un total de 74 points. Les *seconds prix* de 500 fr. chacun, donnés, l'un par la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, l'autre par la Société d'agriculture de Senlis, ont été décernés *ex æquo* entre *MM. Samuelson*, représenté par Th. Pilter, pour son modèle à siége placé sur le côté, et *Faitot*, de Maisons-Alfort, dont les machines ont réuni chacune 72 points 1/2. Sans entrer dans de trop grands détails, voici les principales observations du jury.

La machine *Faitot* offre une amélioration notable dans la rapidité des mouvements pour lever ou baisser le tablier; elle fait très-bien le javelage, et la coupe du blé est également excellente; la roue pivote facilement; c'est une bonne machine qu'il serait facile de rendre parfaite en remédiant au défaut qui existe par l'échauffement des coussinets.

La machine *Mattison* fait une excellente coupe; elle est légère; l'égrenage est nul ou insignifiant, mais il faut un homme pour faire la javelle; cette machine, d'un prix modique et demandant peu de force pour le fonctionnement, est appelée à rendre de grands services à la moyenne culture.

La coupe laisse à désirer dans la machine *Peltier*, le javelage est imparfait; une partie des épis tombe sur le blé à couper, alors les tiges portant ces épis rencontrent la scie au retour; la scie les coupe et achève de les égrener.

La machine *Howard* donne une bonne coupe, un javelage parfait; le mécanisme est remarquable dans sa construction, mais demande peut-être une trop grande force de traction.

La moissonneuse *Durand* fait la coupe trop haut, ne fait pas bien l'*andain;* l'égrenage est faible.

La machine *Lallier* paraît bien fonctionner, mais elle a dû cesser la lutte faute d'un attelage convenable.

La machine *Hornsby*, qui réunit toutes les qualités désirables, pour avoir été placée au premier rang, mérite cependant un petit reproche pour la difficulté de son détrempage qui empêche de bien régler le niveau de la coupe.

La machine *Samuelson*, sans siége, a bien fait le javelage; malgré la verse du blé, il y a eu peu d'égrenage. Celle à siége ne fait pas si bien la javelle, mais son travail général est excellent.

Pour compléter ce rapport autant que possible, nous allons essayer de donner la description des machines qui ont obtenu des récompenses.

Moissonneuse Hornsby, dite Progress. — La moissonneuse *Progress*, différant très-peu de celle que M. Hornsby a nommée *Governor*, il est indispensable de commencer par décrire cette dernière. Cette moissonneuse tire son nom de la forme de l'organe qui fait mouvoir les râteaux, construit sur le même principe qu'un régulateur (en anglais

governor) d'une machine à vapeur. La simplicité de ce régulateur présente un grand avantage sur les galets fonctionnant sur les cames; la traction en est beaucoup plus faible, et la javelle se fait toujours d'une manière égale et uniforme. Les bras des râteaux sont en bois; tous les charrons peuvent donc facilement les réparer ou les remplacer en cas

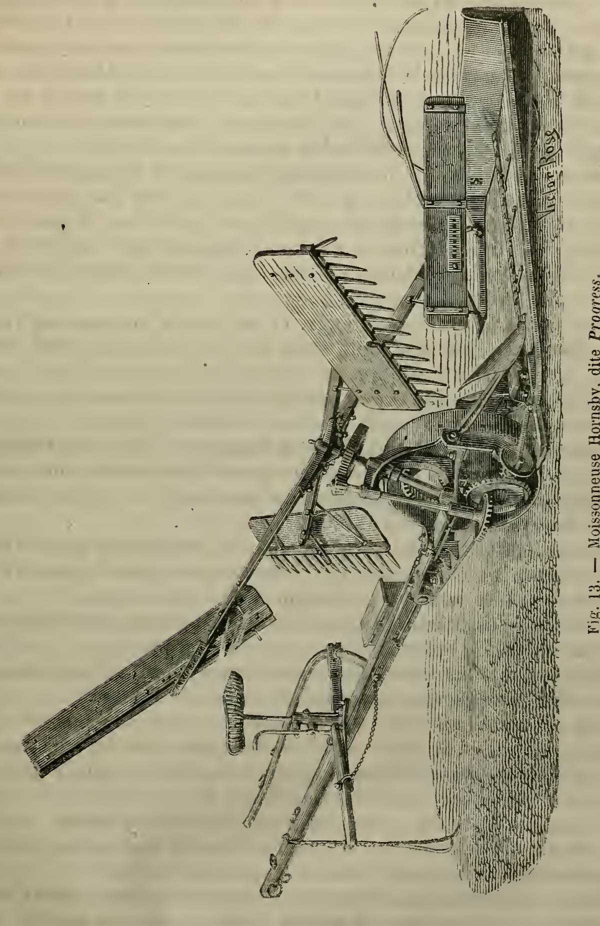


Fig. 13. — Moissonneuse Hornsby, dite *Progress*.

d'accidents. Les têtes des râteaux sont en fonte malléable. Le bâti de la machine est tout en fer forgé, renforcé par des pièces de fonte. Les engrenages ont été combinés avec un soin tout particulier, de façon à rendre la machine légère à la traction. Ces engrenages sont très-forts et peu sujets à la rupture. Les pignons sont du plus grand diamètre possible afin d'en diminuer l'usure.

La vitesse du régulateur qui fait mouvoir les râteaux peut être changée au moyen d'un simple engrenage, suivant que les moissons sont plus ou moins fortes. Cette roue de changement de vitesse permet de faire six grosseurs de javelle différentes suivant que l'on emploie : 1 râteau et 3 rabatteurs, 2 râteaux et 2 rabatteurs, 4 râteaux sans rabatteurs. Le bâti du tablier est en fer forgé à cornière. Le tablier est recouvert de tôle de fer galvanisé, et a sur celui des autres moissonneuses le grand avantage de ne pas se déformer sous l'action de la rosée, de la pluie et du soleil. Sur le porte-lame, près de la grande roue motrice, est placé le releveur, tringle en fer ressemblant au séparateur et qui relève les épis quand ils sont versés. Ce releveur est breveté par la maison Hornsby; les doigts du porte-lame sont en fonte malléable au lieu de fonte ordinaire, cassante, comme dans la plupart des autres machines. La bielle est en acier, et la tête de scie marche dans une glissière semblable à celle d'une machine à vapeur. La tête de scie est également en fonte malléable et garnie en dessous d'une plaque en acier trempé glissant sur une plaque en fonte durcie (fondue en coquille). Cette disposition et cette construction diminuent considérablement l'usure et donnent une grande régularité au mouvement. La barre de la scie est tout en acier, et les lames ou sections de scie sont enchevêtrées les unes dans les autres, de telle sorte qu'en supposant qu'un des deux rivets qui tiennent chaque section vienne à se détacher, la section se trouve retenue daus l'encoche formée par la section suivante. Les sections de scie sont évidées de façon à laisser passer la terre et à permettre à la scie de fonctionner toujours librement. Au timon est adaptée une limonière pour l'un des chevaux, ce qui rend toujours le recul facile et évite de charger le cou des chevaux comme toutes les machines à timon simple.

Un siége est placé sur le timon pour le conducteur, dont le poids, de cette façon, ne charge plus l'un des chevaux. Près du siége est un débrayage que le conducteur fait fonctionner avec son pied, de telle sorte qu'il n'a pas besoin de quitter les guides de ses chevaux ni de les rassembler dans la même main. Ce débrayage permet au conducteur d'arrêter instantanément le mouvement de sa machine sans descendre de son siége. L'engrenage principal de la grande roue motrice est protégé par une garde en toile qui empêche la terre, la poussière et les épis d'y pénétrer et de gêner le travail de la machine. La moissonneuse est entièrement garnie d'écrous de sûreté. La disposition de ces écrous fendus et garnis d'une goupille ne permet pas aux différents organes de la machine de se desserrer et évite la perte des écrous.

La vitesse est calculée sur le pas des chevaux de ferme de labour.

La machine est garnie de coussinets en bronze dans tous ses mouvements, et les trous graisseurs sont d'un accès facile. On a ajouté récemment un boulon creux formant tête de bielle qui contient suffisamment d'huile pour une marche de deux heures et demie à trois heures. Le prix de la machine *Governor* est, prise en Angleterre, de 735 fr. au change fixe de 25 fr. par livre sterling. Le siége, la limonière, et autres accessoires laissés au choix du client se payent à part. Parmi ces accessoires sont les deux râteaux supplémentaires pour faire l'andain lorsque la moissonneuse coupe la luzerne, les trèfles, etc.,

les crampons qu'on adapte à la roue motrice lorsque dans les luzernes la roue vient à patiner.

La construction de la moissonneuse Hornsby, dite *Progress*, ne diffère de la précédente que dans le mouvement donné aux râteaux (fig. 13). Ce mouvement est communiqué par un arbre incliné obliquement et qui porte les râteaux. Cette combinaison est plus simple et diminue considérablement le poids et la traction de la machine, tout en lui laissant toute sa force et toute sa simplicité. Le but de M. Hornsby, en construisant cette seconde machine, a été d'avoir deux moissonneuses appropriées aux véritables besoins du pays. Là où les récoltes sont toujours fortes, le *Governor;* là où les récoltes sont faibles, le *Progress*. Le prix de la moissonneuse dite *Progress* est de 675 fr., prise en Angleterre. Comme dans le *Governor*, les accessoires laissés au choix de l'acheteur se payent à part.

ANCELIN aîné,
Agriculteur à la ferme de Balleux (Oise),
rapporteur du jury.

(*La fin prochainement.*)

SUR LA CULTURE DU BLÉ BLEU OU BLÉ DE NOÉ.

Nous pensions que le blé bleu et sa culture étaient plus connus qu'ils ne semblent l'être. De plusieurs côtés on nous adresse diverses questions auxquelles nous nous faisons un plaisir de répondre.

A quelle époque faut-il semer le blé bleu pour en obtenir le plus haut rendement? — Les semis de septembre, octobre et novembre, donnent un rendement égal; on peut encore ensemencer en décembre, et, trois fois sur quatre, ces dernières semailles donnent un produit aussi fort que les premières; mais à celles-ci reste toujours l'avantage de la plus précoce maturité du grain. Les semis dits de printemps, qu'on peut commencer dès janvier, si l'état du sol et la température le permettent, et continuer jusqu'en avril, donnent un rendement généralement inférieur d'un quart au rendement des semis d'automne, toutes conditions égales de sol et d'engrais, mais il arrive souvent que le blé bleu mis en terre en janvier et février produit autant que celui qui est semé avant l'hiver.

Faut-il chauler le blé bleu? Comme les autres froments.

Quels sols lui conviennent le mieux? Dans tous les sols, quel que soit leur état de fertilité, il donne un produit plus élevé que les autres froments, mais c'est principalement dans les terrains où versent ces derniers et en culture intensive que le blé bleu déploie sa grande supériorité. Nous l'avons dit déjà : On obtient du blé bleu ce qu'on veut; avec lui, tout se réduit à une question d'alimentation proportionnée à l'effort, au rendement demandé.

La quantité de semence à employer par hectare est la même que pour les autres blés. On peut très-avantageusement en mélanger avec un autre froment. Il élève le rendement général et empêche son associé de verser. Ici on le sème avec le Saint-Laud sur une large échelle. On peut aussi le mêler avec les froments les plus tardifs, en usant d'un

procédé qu'il serait trop long d'expliquer ici et que nous ferons connaître dans une brochure qui paraîtra prochainement, où nous traiterons de cette précieuse céréale, de ses différents modes de culture, et des plantes qu'on peut lui associer ou cultiver la même année, aussitôt son enlèvement.

N. DELAGARDE,
Cultivateur à Usseau, par Châtellerault (Vienne).

CONCOURS DE BETTERAVES D'ARRAS.

Le *Journal de l'Agriculture* a annoncé dans son numéro du 12 août (tome II de 1871, p. 253) le concours de betteraves que la Société d'agriculture du Pas-de-Calais devait ouvrir le 14 octobre. Ce concours devait avoir pour but de se rendre compte des variétés les plus favorables à la culture, par l'analyse des lots exposés, en rapprochant les résultats de ces analyses des conditions dans lesquelles les racines seraient obtenues. Ce concours a complétement réussi. Vingt-cinq lots ont été exposés, ainsi qu'il suit :

I. — Collet rose. Cultivée sur billons avec 25,000 kilog. de fumier et 800 kilog. d'engrais chimique complet. Graines du pays. — De la commune d'Havrincourt (Pas-de-Calais).

II. — Collet vert mélangé de collet rose. Cultivée sur un sol argilo-calcaire, siliceux, volcanique, exceptionnellement fertile, avec 50,000 kilog. de fumier de vache. Graines de la maison Vilmorin. — De la Limagne, pied des montagnes de l'Auvergne (Puy-de-Dôme).

III. — Collet vert. Sol argilo-calcaire, compacte, drainé, inculte avant le drainage, 45,000 kilog. de fumier. Graines de la maison Vilmorin. — (Allier).

IV. — Collet vert. Sol argilo-calcaire, compacte, drainé, inculte avant le drainage. 45,000 kilog. de fumier. Graines de la maison Vilmorin. — (Puy-de-Dôme).

V. — Rose de Silésie. Terre argileuse. 306 kilog. de sulfate d'ammoniaque et 4,308 kilog. de tourteaux de suint de laine. Graine originaire des environs de Breslau. — Bersée, près Orchies (Nord).

VI. — Blanche de Silésie. Terre argileuse. 306 kilog. de sulfate d'ammoniaque et 4,308 kilog. de tourteaux de suint de laine. Graine originaire des environs de Breslau. — Bersée, près Orchies (Nord).

VII. — Rose de Pologne. Terre argileuse. 60,000 kilog. de fumier de ferme et 540 kilog. engrais Hamoir. Graines originaires des environs de Posen. — Bersée, près Orchies (Nord).

VIII. — Vert rosé du Nord, acclimatée. Terre argileuse. 60,000 kilog. de fumier et 540 kilog. d'engrais Hamoir. Graine originaire du nord de la France. — Bersée, près Orchies (Nord).

IX. — Petit collet rose pâle. Terre argileuse. Fumier de ferme. Graines originaires du département du Nord. — D'Hollogne-sur-Geer-Hesbaye (Belgique).

X. — Collet vert de Sibérie, acclimatée. Terre argileuse. Fumier de ferme. Graine originaire de Magdebourg. — D'Hollogne-sur-Geer-Hesbaye (Belgique).

XI. — Mélange de collets roses et de collets gris. Terre argileuse. 1,125 kilog. de tourteaux et 549 kilog. de guano Graine originaire du pays. — D'Ecquedecques, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

XII. — Collet rose. Terre argilo-siliceuse. Ecumes de défécation et fumier de ferme. Graine originaire du pays. — (Marne).

XIII. — Blanche d'Allemagne. Terre siliceuse, peu argileuse. 900 kilog. d'engrais chimique. — (Marne).

XIV. — Blanche rosée. Parties égales de tourteaux et de guano. — De Stunbecque (Nord).

XV. — Rose à collet vert. Terre franche, siliceuse. Fumier de ferme. Graine originaire du Nord. — Des environs d'Abbeville (Somme).

XVI. — Collet rose. Terre argileuse. Ecumes de défécation. — De Boisleux (Pas-de-Calais).

XVII. — Collet vert. Terre argileuse. Ecumes de défécation. Graines du Nord. — De Boisleux (Pas-de-Calais).

XVIII. — Collets roses et verts. 40 mètres cubes de matières fécales désinfectées. — Montreuil (Pas-de-Calais).

XIX. — Collets roses et verts, 55,000 kilog. de fumier et tourteaux d'arachides décortiqués. — Montreuil (Pas-de-Calais).

XX. — Collet vert. Terre parquée par des moutons, après l'hiver, à raison de 1 mètre 40 par mouton en 24 heures. — Environs de Boisleux (Pas-de-Calais).

XXI. — Race améliorée de Vilmorin. — De Verrière-le-Buisson (Seine).

XXII. — Collet gris. — De Coutiches, près Orchies (Nord).

XXIII. — Collet rose. — De Coutiches, près Orchies (Nord).

XXIV. — Variété dite argentine, de Russie. Terre argilo-siliceuse, assez calcaire. 1,200 kilog. d'engrais chimique complet. Graines de Hollande. Territoire d'Arras (Pas-de-Calais).

XXV. — Collet rose. Terre argilo-siliceuse, assez calcaire. 1,200 kilog. d'engrais chimique complet. Graines du pays. Territoire d'Arras (Pas-de-Calais).

Les agriculteurs membres du jury ont d'abord examiné chacun de ces lots, et leur ont attribué, d'après l'aspect extérieur, un chiffre d'évaluation compris entre 1 et 10 et représentant leur valeur au point de vue de la production agricole. Ce chiffre se trouve inscrit entre parenthèse dans le tableau suivant, à côté de celui qui représente le rang de chaque lot. Les deux racines qui ont paru être la plus mauvaise et la meilleure de chaque lot ont ensuite été prélevées, et nous en avons fait l'analyse au laboratoire agricole du collége d'Arras. Cette analyse a porté non sur le jus, mais sur la betterave elle-même râpée tout entière. La pulpe a été mêlée de manière à constituer une masse bien homogène; 10 gr. de cette pulpe ont été employés pour déterminer le sucre par la méthode de M. Viollette; 25 gr. ont été consacrés à la recherche des cendres et le reste a fourni le jus destiné à la détermination de la densité. La totalité des cendres n'a pas été déterminée, ce qui eût exigé des calcinations longues et difficiles pour faire disparaître toute la matière charbonneuse et des opérations multipliées qui nous auraient obligés à reculer, sans beaucoup de profit, la publication des résultats. L'essentiel était de faire connaître les carbonates et les chlorures alcalins. Les cendres charbonneuses ont donc été simplement lessivées et la dissolution filtée partagée en deux parties dont l'une a servi à la détermination des alcalis et l'autre à celle des chlorures à l'aide de liqueurs titrées. Les carbonates alcalins ont été interprétés dans le tableau ci-joint, en carbonate de potasse et les chlorures en chlorure de potassium. Dans la première colonne du tableau les deux premiers chiffres de chaque lot représentent les poids des betteraves analysées, le troisième représente non pas le poids moyen de ces deux betteraves mais le poids moyen pour tout le lot exposé. Nous avions pensé à multiplier le total des sels par un coefficient et à retrancher ce produit de la richesse saccharine pour obtenir le rendement effectif, mais ce coefficient eût nécessairement été arbitraire et contesté; nous avons donc préféré, pour n'introduire dans ce tableau aucune hypothèse, calculer seulement le poids des cendres correspondant à 100 poids de sucre.

Numéros et valeur agricole des lots.		Poids des betteraves essayées.	Densité du jus.	Sucre pour 100 de betterave.	Carbonates alcalins pour 100 de betterave.	Chlorures alcalins pour 100 de betterave.	Total pour 100 de betterave.	Total pour 100 de sucre.
I (8).	1.	2,560 gr.	1.052	9.6	0.807	0.098	0.905	9.42
	2.	1,990	1 060	11.6	0.573	0.063	0.636	5.48
	Moyennes.	2,722	1.056	10.6	0.690	0.080	0.770	7.45
II (5).	1.	4,190	1.039	6.5	0 627	0.413	1 040	16.00
	2.	940	1.047	8.2	0.700	0.327	1.038	12.65
	Moyennes.	2,050	1.043	7.3	0.663	0.370	1.039	14.32
III (5).	1.	2,270	1.054	9.8	0 559	0.152	0.711	7.25
	2.	1,815	1.049	8.6	0.600	0.194	0 794	9.23
	Moyennes.	2,450	1.051	9.2	0.579	0.173	0.702	8.24
IV (5).	1.	2,810	1 043	8 2	0.662	0 081	0.743	9.06
	2.	1,330	1.052	9.8	0 566	0 071	0 637	6.50
	Moyennes.	2,300	1.047	9.0	0.614	0.076	0.690	7.78
V (9).	1.	1.855	1 053	10.9	0.476	0.060	0.536	4.90
	2.	1,035	1.057	11.6	0.483	0.063	0.546	4 70
	Moyennes.	1,140	1.050	11.2	0 479	0.061	0.541	4,81
VI (6).	1.	1,390	1.044	8.6	0.531	0.085	0 616	7.16
	2.	258	1.065	13.9	0.455	0.051	0.506	8.64
	Moyennes.	780	1.054	11.2	0.493	0.068	0.561	5.40
VII (9).	1.	1,250	1.052	10.4	0.511	0.163	0.674	6.48
	2.	770	1.057	12.2	0.462	0.061	0.523	4.28
	Moyennes.	1,110	1.054	11.3	0.486	0.112	0 598	5.38
VIII (8).	1.	1,300	1.060	12.3	0 483	0.083	0.566	4 60
	2.	1,215	1.061	12.3	0.511	0.050	0 561	4.23
	Moyennes.	1,220	1.060	12.3	0.497	0.066	0.563	4.41
IX (7).	1.	965	1.047	8.3	0.724	0.102	0.826	9.95
	2.	530	1.050	9.7	0.586	0.109	0.695	7.16
	Moyennes.	818	1.048	9.0	0.655	0.105	0 760	8.55
X (6).	2.	1,265	1.054	11.0	0.600	0.074	0.674	6.13
	1.	560	1.071	14.3	0,490	0.030	0.520	3.65
	Moyennes.	850	1.062	12.6	0.545	0.052	0.597	4.89
XI (10).	1.	1,700	1.046	9.4	0.483	0.142	0.625	6.64
	2.	705	1.055	11.4	0 455	0.121	0.576	5.05
	Moyennes.	1.320	1.050	10.4	0 469	0 131	0.600	5.84
XII (7).	1.	2,020	1.057	11.9	0.414	0 039	0 453	3.81
	2.	745	1.063	13.0	0.414	0.010	0.424	3.26
	Moyennes.	1,533	1.060	12.4	0.414	0 024	0.438	3.52
XIII (4).	1.	1,820	1.066	12.3	0.511	0.036	0.547	4.46
	2.	615	1.065	12.4	0 552	0.046	0.598	4.82
	Moyennes.	1,210	1.065	12.3	0 531	0.041	0.572	4 64
XIV (7).	1.	2 360	1.042	7.6	0.676	0.127	0 803	10 56
	2.	1,130	1.060	12.5	0.524	0 086	0.610	4.88
	Moyennes.	1,390	1.051	10.0	0.600	0.106	0.706	7.72
XV (4).	1.	3,800	1.047	8.2	0.642	0.216	0.858	10.46
	2.	725	1.057	11.1	0.400	0 190	0.590	5.31
	Moyennes.	1,830	1.052	9.6	0.521	0.203	0.724	7.88
XVI (7).	1.	3,235	1 043	7.7	0.766	0.109	0.875	11.36
	2.	2,170	1.042	7.4	0.780	0.090	0.870	11.75
	Moyennes.	2,543	1.042	7.5	0.773	0.099	0.873	11.55
XVII (8).	Moyennes.	3,150	1.047	7.8	0.862	0.076	0 938	12.03
XVIII (6).	1.	158	1.053	9.1	0 773	0.155	0.928	10.19
	2.	153	1.060	11.1	0.600	0.128	0.728	6.56
	Moyennes.	1,810	1.056	10.1	0.686	0 141	0.828	8.27
XIX (5).	1.	2,320	1.051	9.3	0.635	0.243	0.878	9.44
	2.	1,160	1.048	8.8	0.614	0.290	0 904	10.27
	Moyennes.	1,715	1.049	9.0	0 624	0.266	0.891	9.85
XX (5).	1.	1,550	1.036	5.5	0.966	0.128	1.094	19.89
	2.	1,355	1.064	11.4	0.573	0.087	0 660	5.79
	Moyennes.	1,336	1.050	8.5	0 769	0.107	0.877	12.84
XXI (6).	1.	1,865	1.065	12.5	0 490	0.040	0 530	4.24
	2.	685	1.075	16 1	0.448	0.046	0.494	3.07
	Moyennes.	1,176	1 070	14.3	0.469	0.043	0.512	3.65
XXII (7).	1.	1,986	1.043	7.8	0.649	0.196	0.845	10.83
	2.	630	1 041	7.5	0.731	0.236	0.967	12 89
	Moyennes.	1,614	1.042	7.6	0.690	0.216	0.906	11.80
XXIII (9).	1.	905	1.050	8.6	0.559	0.172	0.731	8.50
	2.	575	1.047	9.1	0.800	0.182	0.982	10.79
	Moyennes.	909	1.048	8.8	0.679	0.177	0.856	9 64
XXIV (4).	1.	1,030	1.053	10.0	0.662	0.037	0 699	6.99
	2.	503	1.051	9.5	0.614	0.039	0.651	6.85
	Moyennes.	615	1.052	9.7	0.638	0.038	0.675	6.92
XXV (8).	1.	515	1.059	9.1	0.642	0 074	0.716	7.86
	2.	305	1.055	11.9	0.421	0.027	0.448	3.76
	Moyennes.	283	1.052	10.5	0.531	0.050	0.582	5.81

Le jury, en combinant les résultats de ces analyses avec les chiffres d'évaluation donnés au point de vue de la culture, a décidé que les récompenses suivantes seraient accordées :

1° Première médaille d'or à M. Simon Legrand, à Bersée, par Orchies (Nord), pour les lots V, VI, VII et VIII, qui ont obtenu un chiffre d'évaluation assez élevé, ont donné une richesse saccharine régulière qui n'est pas descendu au-dessous de 11.2 pour la moyenne de chaque lot et enfin ne renfermaient qu'une proportion de cendres relativement faible.

2° Seconde médaille d'or à M. Canda-Carton, cultivateur à Ecquedecques, arrondissement de Béthune, Pas-de-Calais, pour le lot XI qui a obtenu le chiffre d'évaluation maximum et a donné 10.4 de sucre avec peu de cendres.

3° Troisième médaille d'or à M. Vilmorin-Andrieux et Cie, quai de la Mégisserie, 4, à Paris, pour le n° XVI. Ce lot occupe le premier rang pour la richesse saccharine qui s'est élevée jusqu'à 16.1 et a donné une moyenne de 14.3 avec une proportion extrêmement faible de cendres. Le chiffre d'évaluation a cependant reculé ce lot au 3e rang parce que les betteraves de cette variété sont trop racineuses et pas assez pivotantes.

4° Première médaille de vermeil à M. le marquis d'Havrincourt pour le lot I dont la richesse saccharine a paru très-élevée relativement à la grosseur énorme des racines.

5° Deuxième médaille de vermeil à la sucrerie de Sermaise, département de la Marne, pour les lots XII et XVII dont la richesse saccharine a été de 12.4 et de 12 3 avec une proportion de cendres très-faible, mais surtout pour le lot XII dont la forme a été plus appréciée que celle du second lot.

6° Première médaille d'argent à M. Doneux, à Hollogne-sur-Geer-Hesbaye (Belgique), pour les lots IX et X, mais surtout pour le lot X qui a donné 12.6 de sucre avec peu de cendres.

7° Deuxième médaille d'argent à M. Carlier-Mantel, cultivateur à Stunbecque (Nord), pour le lot XIV avec 10 pour richesse saccharine et 7 pour chiffre d'évaluation.

8° Troisième médaille d'argent à M. Delhomel, de Montreuil, pour le lot XVIII qui a donné 10.1 de sucre, mais qui a présenté une forme moins régulière et beaucoup plus de chlorures que le précédent.

9° Quatrième médaille d'argent à Mme veuve Gruyelle, ferme des Champs, à Coutiches, près Orchies (Nord), pour le n° XXIII, qui a été très-apprécié pour la forme, mais dont la richesse saccharine n'a été que 8.8 avec une proportion assez forte de cendres.

Nous croyons maintenant, en terminant ce rapport, devoir appeler l'attention sur quelques conséquences qui nous paraissent résulter de la comparaison des nombres inscrits au tableau ci-joint.

On voit d'abord que le poids des carbonates alcalins est beaucoup moins variable que celui des chlorures ; les premiers en effet ne varient guère que dans le rapport de 1 à 2, puisque le plus petit nombre trouvé est 0.400 et le plus grand 0.966 ; les chlorures au contraire varient depuis 0.010 jusqu'à 0.413, c'est-à-dire dans le rapport de 1 à 41. C'est qu'en effet les carbonates alcalins trouvés dans les cendres ne préexistent pas dans la racine ; ils ne proviennent que des sels à acides organiques qui se décomposent pendant la calcination et qui ayant sans aucun doute un rôle physiologique à remplir dans la vie de la plante, ne doivent s'y développer que dans des proportions limitées. Il n'en serait pas de même des chlorures qui ne seraient absorbés que mécaniquement par la racine et simplement interposés à l'état de dissolution dans ses tissus. Cette hypothèse a été formulée par M. Corenwinder, qui avait déjà signalé dans un travail récent cette grande variation des chlorures. Elle est également conforme aux conclusions d'un mémoire

présenté l'année dernière par M. Peligot, à l'Académie des sciences, sur le rôle des sels de soude et du chlorure de sodium en particulier. La seule présence de ce sel dans les cendres des plantes n'impliquerait en aucune manière, d'après M. Peligot, qu'il ait été utile à leur développement.

Les chlorures, ne faisant pas partie constituante du végétal, peuvent être absorbés en proportion très-variable selon la nature du sol et celle des engrais. Les engrais chimiques composés d'azotates ou de sulfate d'ammoniaque et de phosphates en donnent très-peu; ainsi nous n'en trouvons que 0.050 dans le lot XXV provenant du champ d'expériences de la Société et tiré d'une parcelle qui depuis plusieurs années n'a reçu que des engrais chimiques. D'autres résultats que nous publierons plus tard, obtenus avec des betteraves du même champ, mais sur des parcelles qui ont reçu des chlorures, nous ont donné une proportion de ces sels 5 ou 6 fois plus forte; le département de la Marne ne nous donne que 0.024 de chlorure. Dans les betteraves de Montreuil, au contraire, le voisinage de la mer élève la proportion de ces sels à 0.266 et dans le sol fertile de la Limagne d'Auvergne, cette proportion atteint 0.413. Ce dernier résultat doit faire supposer que le sol de la Limagne est assez riche en chlorures et on pourrait peut-être en conclure que le lac d'eau douce qui recouvrait ce sol aux époques géologiques antérieures à la nôtre n'était pas absolument exempt de sel marin.

Ce qui prouve encore que les chlorures n'accomplissent aucun rôle physiologique dans la plante, c'est qu'il ne paraît y avoir aucun rapport favorable ou défavorable entre ces sels et le sucre; leur présence ne nuirait donc pas à la production saccharine, et il faudrait simplement l'éviter au point de vue de l'extraction du sucre qu'ils ont la propriété de rendre inapte à la cristallisation.

Il n'en est pas de même des carbonates alcalins dont la proportion paraît augmenter lorsque celle du sucre diminue. Ainsi, si nous prenons sur notre tableau quelques-uns des poids de carbonates les plus faibles : 0.455 — 0.490 — 0.448, nous trouvons qu'ils correspondent aux quantités de sucre les plus fortes : 13.9 — 14.3 — 16.1, et que le poids de carbonate le plus fort 0.966 correspond précisément aux poids de sucre le plus faible 5.5.

Il ne faudrait pas conclure de là cependant que la potasse est un élément nuisible dans les engrais ; elle est indispensable, au contraire, au développement de certains matériaux organisés, et concourt ainsi à maintenir entre les parties constituantes des différents tissus, un équilibre nécessaire à la vie normale de la plante. Mais celle-ci ne paraît prendre au sol que la portion d'alcali qu'elle doit s'assimiler, selon ses aptitudes plus ou moins grandes à produire le sucre ou les sels organiques.

L'absorption des chlorures ne serait donc qu'un phénomène purement physique, tandis que celle des alcalis que nous retrouvons à l'état de carbonates serait un phénomène physiologique subordonné aux exigences de la vie, à la nature et en quelque sorte aux habitudes de la plante.

Quelques modifications ont été proposées, pour l'avenir, à ce genre de concours. La Société recevrait, non plus les racines, mais les graines

qui seraient semées dans le même champ et dans les mêmes conditions. Plusieurs expériences pourraient être faites simultanément sur des sols de différentes natures et avec des engrais divers. La Société centrale d'Agriculture, qui a toujours su poursuivre avec persévérance l'étude des questions sérieuses, n'hésitera pas, nous le pensons, à accueillir ces propositions. Toutes ces questions agricoles, d'ailleurs, qui touchent à la fois à la physiologie végétale et à la chimie, ne sont pas de celles dont on peut improviser la solution dans quelques séances rapides ; elles exigent des recherches longues, patientes et laborieuses, et chaque année suffit à peine pour y introduire un peu de lumière nouvelle. Nous pensons donc que nous pouvons mieux faire, mais que notre concours de 1871, cependant, en nous permettant de comparer différentes variétés cultivées sur des sols divers de la France et de la Belgique, n'aura pas été sans quelque intérêt pour notre agriculture et pour l'industrie sucrière. A. Pagnoul,

Secrétaire de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais.

LES VIGNES GELÉES.

Dans un assez grand nombre de localités, la vigne a eu à souffrir des froids rigoureux de l'hiver dernier. Les vieilles vignes surtout ont été profondément atteintes. Mais lorsqu'on examine attentivement les ceps qui n'ont donné aucune pousse, on remarque à leur partie inférieure, près du sol, des nodosités qui proviennent évidemment de la séve non parfaitement élaborée; en outre, si on vient à faire une entaille au pied de la vigne, on voit le bois parfaitement vert.

Ces nodosités, qui se sont produites au mois d'août, prouvent que toute vitalité n'est pas encore éteinte. La circulation de la séve ne s'arrête jamais dans les plantes, quoiqu'elle se ralentisse pendant l'hiver, et elle se ralentit d'autant plus que la plante est faible, vieille et rabougrie. Par conséquent, cette vitalité dans les vieilles vignes ayant été moins grande que dans les jeunes, celles-ci ont pu résister, tandis que les autres n'ont donné aucun signe de vie lorsqu'est arrivé le printemps. La séve n'a pas circulé avec assez d'activité pour permettre aux boutons adventices cachés dans le sol de se développer. Mais pendant l'été, le chevelu s'est en partie reconstitué, et la séve a fait irruption dans les canaux de la partie inférieure du cep, ce qui a produit les nodosités dont j'ai parlé plus haut. Tout me porte à croire qu'en coupant le cep à ras de terre, la vigne aura assez de vigueur pour se reconstituer. Si donc quelques cultivateurs étaient tentés d'arracher leurs vignes, ils agiraient, selon moi, avec trop de précipitation, et mieux vaudrait pour eux mettre en pratique le moyen que j'indique. A. Gaillard.

BIBLIOGRAPHIE AGRICOLE ET HORTICOLE.

Physique sociale, ou essai sur le développement des facultés de l'homme, par Ad. Quételet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles; 2 vol. gr. in-8 de 500 pages chacun avec planches, chez Muquardt, à Bruxelles, et J.-B. Baillière et fils, à Paris; prix : 20 fr. — *Anthropométrie*, ou mesure des différentes facultés de l'homme, par le même auteur; 1 vol. gr. in-8 de 480 pages avec planches; chez Murquardt, à Bruxelles, Leipzig et Gand; prix : 12 fr.

Il est peu de savants en Europe qui aient travaillé avec autant de patience et de continuité et en même temps d'utilité que le vénérable

directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Je ne parle pas seulement des nombreux travaux de M. Quételet sur la physique générale, la physique du globe et la météorologie, ainsi que sur plusieurs questions astronomiques, qu'il a publiés dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique dont il est le secrétaire perpétuel; j'ai en vue aussi ses recherches sur la statistique, sur les probabilités et enfin ses publications tout à fait capitales sur la physique sociale et sur l'homme. Les deux ouvrages dont je viens de reproduire les titres sont de ce dernier genre. Leur nature spéciale m'engage à les signaler à cette place, parce que l'agriculture est une pépinière d'hommes; car quoique devant avant tout s'attacher à la production des plantes, elle est forcée de faire des animaux et entraînée à s'occuper de créer des familles humaines pour exploiter les domaines ruraux. Tout agriculteur, chef de ferme ou de métairie, qui veut dignement et fructueusement accomplir ses devoirs, ne saurait se soustraire à l'étude de l'homme et a la recherche des conditions dans lesquelles se développent ses facultés soit physiques, soit intellectuelles et morales. Or les deux ouvrages de M. Quételet sont de ceux qui éclairent le plus les difficiles problèmes de la vie humaine sur cette terre, sans fermer d'ailleurs les issues que l'âme cherche à ouvrir sur l'immortalité dans le monde infini.

Le traité de physique sociale en est à sa seconde édition. La première a paru chez Bachelier, à Paris, en 1835, et elle avait appelé dès lors fortement l'attention de tous les esprits philosophiques; l'ouvrage était depuis longtemps épuisé. M. Quételet a rendu un grand service en le faisant reparaître, avec les nombreuses additions et recherches complémentaires dont il l'a enrichi. En tête du premier volume on trouve un très-remarquable travail de sir John Herschel sur la théorie des probabilités et ses applications aux sciences physiques et sociales; sa lecture serait grandement instructive pour les agronomes qui ne tiennent pas assez de compte des lois mathématiques des probabilités dans l'appréciation des phénomènes de la production végétale et animale; ils doivent chercher à la rendre aussi abondante que possible, et pour cela obéir à des règles supérieures que l'observation des faits permet de découvrir, mais qu'on ne peut formuler rigoureusement qu'en suivant les méthodes sévères du calcul des probabilités. Il est impossible, en effet, d'arriver autrement à mettre en évidence les causes réelles des faits et à les discerner sûrement des causes accidentelles. Sir John Herschel en donne une démonstration lumineuse.

L'ouvrage de M. Quételet est divisé en cinq parties ou livres dont l'énonciation indiquera suffisamment à nos lecteurs la richesse des renseignements qu'ils y trouveront. Le premier livre est consacré à l'exposé des règles de la statistique appliquée aux actions de l'homme; presque tous les agriculteurs instruits sont appelés à concourir à des statistiques que demande le gouvernement, mais presque personne ne sait bien à quelles conditions il faut se conformer pour ne pas faire des statistiques trompeuses et pour tirer un bon parti des nombres recueillis par exemple sur les naissances, les décès, les mariages, etc. A ce point de vue, le traité de M. Quételet doit être particulièrement médité. Le deuxième livre étudie successivement toutes les causes qui

peuvent influer sur l'accroissement ou la diminution de la population, en suivant rigoureusement les lois du calcul des probabilités; c'est une excellente application de la méthode qui seule peut conduire à la découverte de la vérité sur les questions les plus importantes pour l'agriculture si intéressée à avoir la main-d'œuvre nécessaire à ses multiples travaux. Dans le troisième livre, M. Quételet recherche les lois du développement physique de l'homme, et dans le quatrième celles du développement de ses qualités intellectuelles et morales. Le cinquième est en quelque sorte la synthèse de toute l'analyse à laquelle l'auteur s'est livré dans les premières parties; il décrit l'homme moyen d'après les faits observés, et expose les conditions qui conviennent le mieux à la production des hommes distingués.

Ayant cherché à établir dans sa physique sociale les principales lois qui régissent l'homme sous le triple point de vue du physique, du moral et de l'intelligence, M. Quételet a réuni dans son anthropométrie (mesure de l'homme) l'ensemble de toutes ses recherches sur les proportions du corps humain, sur la croissance des principaux organes, sur la taille, la force aux divers âges et dans les deux sexes. « L'homme observé de la manière la plus attentive, dit le savant auteur qui a étudié, examiné, mesuré, pesé un grand nombre d'hommes de toutes les races, accuse sous le rapport physique comme sous le rapport intellectuel, une régularité incontestable qui constitue une loi vraiment digne d'attention.... Dans les lois qui gouvernent le monde, tout est disposé avec tant de sagesse, qu'en y obéissant l'homme croit n'obéir qu'à son propre vouloir. Il s'irrite si on lui parle de lois préservatrices, dans le champ même où il croyait régner en maître. Pour des effets trop visibles, et sur lesquels on ne peut se méprendre, l'habitude l'a rendu plus circonspect; mais en est-il de même pour l'ordre conservateur des sociétés? Il s'imagine pouvoir diriger tout en maître, ignorant que si son pouvoir était réel, depuis longtemps le monde n'existerait plus. » Cette remarque est de nature à rabaisser l'orgueil de ceux qui croient au pouvoir absolu de l'homme sur la terre; il n'est puissant qu'en obéissant, et pour bien obéir, il faut d'abord qu'il s'instruise. Des lois qu'il ne peut vaincre lui ont été imposées, quoiqu'il ait une certaine liberté de mouvement et d'allure. M. Quételet a constaté dans tous les faits de la vie humaine une loi mathématique qui est celle du développement du binome de Newton; il est remarquable que l'on retrouve le nom de ce grand homme attaché aux lois qui régissent le monde social comme il l'est glorieusement aux lois des corps célestes. Comme il y a une grande unité dans l'univers, les lois générales relatives au développement de l'homme sont applicables aux animaux et aux plantes, de telle sorte que la science anthropométrique dont M. Quételet devra être considéré comme le premier législateur, peut servir de modèle à l'établissement d'une science plus générale embrassant tout être qui vit; il y a des lois spéciales, appropriées à chaque espèce, mais ces lois ont des principes communs. Il existe des rapports remarquables entre les différents corps vivants de la nature. C'est ce que sait bien l'agriculteur qui réfléchit. N'est-il pas appelé à soigner avec des précautions analogues ou égales et le développement des jeunes plantes et celui des jeunes animaux? Qu'il s'occupe avec autant de sol-

licitude des enfants de son village, et il aura fait beaucoup pour le progrès agricole et la prospérité de la patrie.

J.-A. Barral.

Préceptes de chimie agricole à l'usage des jeunes fermiers, par Cuthbert W. Johnson, traduit de l'anglais d'après la 5e édition, par M. Louis Léouzon. 1 volume in-8 de 150 pages. — Librairie de Mme veuve Bouchard-Huzard, 5, rue de l'Eperon, à Paris.

On l'a dit depuis longtemps et avec juste raison : le Français ne connaît pas assez les peuples étrangers. Cela tient en grande partie à la mauvaise direction donnée à l'instruction secondaire, qui fait que notre jeunesse, au sortir des lycées, connaît bien mieux les peuples anciens que les nations modernes. Et cependant, au point de vue de l'agriculture, que n'aurions-nous pas à apprendre de la pratique Angleterre, de la savante Allemagne? Que de choses pour nous semblent nouvelles et sont appliquées depuis longtemps de l'autre côté de la Manche! Les machines à battre et à moissonner, le labourage à vapeur, par exemple, sans parler des engrais commerciaux tels que guano, superphosphates, tourteaux, si employés par les fermiers anglais et presque inconnus de la plupart des nôtres? Que de questions étudiées et résolues par les savants agronomes des stations agricoles de l'Allemagne et vulgarisées chez nos voisins par d'excellentes publications, où les principes de la science agricole sont mis à la portée de tout le monde, tandis que chez nous le paysan ignorant ne connaît pas mieux son industrie qu'il y a deux mille ans, et semble tout étonné qu'il puisse y avoir d'autres engrais que le fumier de ferme! A ce point de vue, nous ne saurions trop féliciter M. Louis Léouzon de nous avoir donné une excellente traduction d'un des ouvrages qui ont le plus contribué à vulgariser les principes de la culture et la science des engrais en Angleterre.

Ce petit ouvrage, où l'auteur étudie successivement l'influence de la chaleur, de la lumière et de la gravité sur la végétation, la propriété physique et chimique des terres et des sols, les gaz, les sels et l'eau dans leur rapport avec l'agriculture, est utilement complété par un dictionnaire de chimie agricole qui le met à la portée de tout le monde, et donne d'utiles analyses sur la composition et la valeur des climats et des engrais. Pour mieux approprier l'ouvrage aux jeunes fermiers, pour lesquels il est écrit plus spécialement, les grands principes généraux que tout agriculteur doit connaître, sont inscrits en tête de chaque section sous la forme plus saisissante de demandes et réponses, et développés ensuite avec toutes les preuves et les explications nécessaires pour mieux en faire comprendre les conséquences.

Voilà un ouvrage peu coûteux, écrit avec concision, d'une utilité incontestable, puisqu'il est arrivé en Angleterre à sa cinquième édition, qui ferait très-bien le texte de conférences pour les adultes entre les mains de nos instituteurs communaux. Nous sommes heureux de le voir traduit avec toute l'intelligence désirable par M. L. Léouzon, qui joint à la science agricole puisée à l'une de nos grandes écoles, l'expérience que donne une pratique sérieuse et directe. Nous ne saurions trop l'encourager à poursuivre cette voie éminemment utile : propager chez nous les ouvrages agricoles, qui ont amené à un état si florissant l'agriculture anglaise.

Jules Crevat,
Agriculteur à Loyettes, par Lagnieu (Ain).

Manuel des halles et marchés en gros, Guide de l'approvisionneur, de l'acheteur et des employés aux divers services de l'alimentation de Paris, par M. Ernest THOMAS, vérificateur des perceptions municipales. 1 volume in-12 de 320 pages. 3e édition. — Chez André Sagnier, libraire-éditeur, 7, carrefour de l'Odéon, à Paris. — Prix : 3 fr.

Depuis la multiplication des voies ferrées, le commerce agricole a pris une grande extension. Les cultivateurs ne se contentent plus de vendre leurs denrées aux marchés des environs; ils usent de la rapidité des transports pour profiter des prix plus élevés que présentent toujours les grands centres de population, principalement le marché parisien. Mais les expéditeurs ne peuvent pas, dans la plupart des cas, accompagner leurs envois et aller eux-mêmes chercher les clients sur les marchés qu'ils approvisionnent. De là la nécessité d'avoir recours à des intermédiaires qui offrent toutes les garanties désirables; de là aussi certaines formalités à remplir qu'il est important de connaître pour éviter des pertes de temps et souvent d'argent qui pourraient devenir considérables. C'est pour mettre les règlements à la portée de tous que M. Thomas, mieux placé que tout autre pour bien connaître le sujet, a écrit le livre que nous analysons. Un rapide exposé de ce qu'il renferme suffira pour bien faire comprendre tous les renseignements que l'on peut y trouver. Après quelques pages consacrées à l'histoire de l'administration des marchés de Paris, l'auteur parle des arrivages aux barrières de la ville, aux chemins de fer et sur les marchés, ainsi que du stationnement des marchands aux halles. Puis il traite successivement de la vente en gros des différentes catégories de denrées agricoles : volaille et gibier, poisson, huîtres, bestiaux, viandes de boucherie, beurres, œufs, fromages, fruits, légumes, grains et farines. L'ouvrage se termine par le résumé des règlements sur le transport à grande et petite vitesse, et les tarifs des différentes compagnies de chemins de fer. Tous ceux qui veulent envoyer des denrées ou des animaux sur les marchés de Paris trouveront dans le livre de M. Thomas un guide sûr et complet. Henri SAGNIER.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Travaux à exécuter dans les jardins pendant le mois de novembre. — Note de M. Bossin. — Préservation des plantes contre les froids de l'hiver. — Plantation des arbres fruitiers. — Culture des plantes bulbeuses. — Fondation d'une nouvelle école d'agriculture à Gand. — Conférences horticoles de la Société d'horticulture de Senlis. — Discussion sur la dégénérescence des variétés fruitières. — Brochure de M. Porcher. — Éloge de Van Mons par M. Pynaert.

Les travaux à faire dans les jardins pour les semences sont à peu près terminés; on commence à s'occuper principalement, à cette époque de l'année, de la plantation des arbres fruitiers et des arbres d'ornement. Le temps dont nous jouissons est favorable à ces sortes de travaux. La terre n'est pas détrempée, et les transports dans les allées des jardins et des parcs s'opèrent facilement. Notre collaborateur, M. Bossin, nous adresse d'Hanneucourt (Seine-et-Oise) la note suivante que nos lecteurs liront avec intérêt :

« Le moment est arrivé où l'on doit sérieusement s'occuper de toutes les plantes, afin de les préserver des froids rigoureux de l'hiver. On s'empressera de descendre dans les caves ou dans les conservatoires à légumes : les carottes, les betteraves, les chicorées et les scaroles; les navets, les radis noirs, etc. On mettra en jauge le céleri ou on le buttera sur place ; pour les faire blanchir, on liera les cardons et on les enveloppera de paille ; les artichauts seront buttés après toutefois en avoir coupé les feuilles à la hauteur de 25 à 30 centimètres au-dessus du sol. On mettra en place les laitues et les romaines d'hiver ; la chicorée de la Passion, les choux d'York et

cœur de bœuf au pied d'un mur et autant que possible aux expositions du midi et du levant. Il est temps de repiquer les plants d'oignons blancs et de Niort semés en août. On mettra en jauge les choux pommés pour avoir la facilité de les couvrir pendant les mauvais temps ; on repiquera sous cloches et sous châssis à froid les laitues et les choux-fleurs que l'on voudra planter sur couche durant l'hiver, afin d'en avoir en avril et en mai prochain. Enfin vers la fin du mois, on sèmera en pleine terre des poids Michaud hâtifs dits de la Sainte-Catherine, pour les récolter dans le courant ou fin du mois de mai.

« Si l'on a du fumier de cheval à sa disposition, on montera les premières couches destinées à recevoir les vieux pieds d'asperges qui donneront trois semaines ou un mois après des asperges vertes dites aux petits pois et qui se vendent fort chers à la halle (voir pour plus de détails notre *Traité sur la culture des asperges*, chez Goin, éditeur à Paris). On profitera de cette circonstance pour semer dans un paneau des radis et des carottes hâtives ; on pourra aussi semer des épinards et les premiers concombres.

« Il est temps de s'occuper sérieusement aussi dans les terrains secs, notamment, de la plantation des arbres fruitiers soit dans des trous, soit dans des tranchées ouvertes le mois dernier et de la manière que nous avons indiquée dans notre précédente note. En posant les racines sur le sol, il faut avoir la précaution de bien les étaler avec sa main afin que, comme cela arrive trop souvent, elles ne soient pas réunies en un seul faisceau. Ces soins sont de rigueur : de là dépend ordinairement la réussite et la prospérité des arbres. On peut aussi planter tous les arbres et arbustes d'agrément et d'ornement. On procédera à la taille des arbres fruitiers ; mais auparavant, il est nécessaire et indispensable de s'assurer si les treillages sont en bon état ; en faire de neufs et réparer les vieux s'il y a lieu ; on visitera les vieilles attaches d'osier et on les remplacera par de neuves dont la mission est de fixer solidement les branches sur les fils de fer ou les treillages.

« Après les labours donnés aux plates-bandes, aux corbeilles et aux massifs, on divisera les plantes vivaces et on les placera où elles doivent être. Il est temps de planter les oignons à fleurs, tels que lis, tulipes, crocus, couronnes impériales, frétillaires, narcisses, galanthers, ainsi que les anémones, les renoncules, les hémérocalles, les asphodéles, le muguet, etc. Pour les soins à donner à ces plantes, on pourra consulter notre *Traité sur la culture des plantes bulbeuses dans tous les jardins d'Europe*, à la librairie agricole de la rue Jacob, à Paris. On pourra semer encore les pois de senteur, le pied d'alouette et le réséda, ainsi que le gazon en pelouses et en bordures. On mettra en place les violettes marines, les giroflées jaunes, les œillets de poëte, etc. Les plantes atteintes des premières gelées seront arrachées et jetées au pourrissoir; ainsi mélangées ensemble avec addition des mauvaises herbes et de tous les détritus du jardin et arrosées avec les eaux de toilette et ménagères, les plantes forment en peu de temps un riche engrais qui n'est pas à dédaigner et qui parfois nous rend de très-grands services ; chaque année le produit de notre pourrissoire peut être évalué de 15 à 20 mètres cubes. Cet engrais, d'autant précieux pour nous que le fumier est très-rare dans notre contrée et conséquemment fort cher. Nous insistons sur ce point parce que nous savons que beaucoup de jardiniers repoussent ce bon produit sous le prétexte que les mauvaises herbes dont les semences se trouvent ainsi mêlées au terreau sont susceptibles de germer et d'envahir le jardin l'année suivante. »

— La Belgique tient à toujours marcher en avant dans la voie des progrès horticoles. Par un arrêté royal en date du 15 septembre dernier, le ministre de l'intérieur a été autorisé à prendre les mesures nécessaires pour organiser une nouvelle école d'horticulture à Gand. Cette école, qui sera à la fois théorique et pratique, a été ouverte le 1er novembre courant. Les cours de la première année d'étude, qui auront seuls lieu pendant l'année scolaire 1871-72, comprendront, outre des notions d'arithmétique, de géographie, de dessin linéaire et de botanique : 1° la culture des plantes vivaces de plein air, des plantes molles et des plantes bulbeuses ; 2° l'organisation des arbres, la formation des pépinières, la multiplication des arbres ; 3° des notions de culture

maraîchère. Les cours se termineront le 15 août 1872 ; ils seront gratuits. Les élèves seront tous externes. L'école est placée sous la direction de M. Kicks, professeur à l'Université de Gand : MM. Pynaert et Burvenich sont nommés professeurs, et M. Van Hulle, jardinier en chef du jardin botanique de Gand, a le titre de professeur-chef de culture. Les noms des professeurs suffiront pour attirer une grande affluence d'élèves ; et l'école de Gand ne tardera pas à prendre un rang des plus honorables parmi les établissements de ce genre. En France, on parle de créer une école d'horticulture à Versailles ; nous souhaitons vivement que ce projet soit mis à exécution, et que nous ne restions pas en arrière de l'exemple que nos voisins nous donnent.

— La Société d'horticulture de Clermont (Oise) continue l'œuvre de propagande horticole qu'elle a si heureusement commencée il y a plusieurs années. Des leçons publiques sont faites par M. Bazin, professeur de la Société, dans les différentes communes de l'arrondissement. Le programme de ces leçons comprend l'étude du jardin fruitier, la culture potagère et la floriculture. Pour mettre à profit les enseignements du professeur, des semences sont distribuées par la Société, et en outre des leçons pratiques sont organisées dans un jardin qu'elle fait cultiver à Clermont. Si dans chaque arrondissement, le même zèle existait pour la propagation des pratiques progressives, nul doute que la production potagère et fruitière ne décuple rapidement en France. J.-A. Barral.

LES MARCHÉS ANGLAIS.

Londres, le 6 novembre 1871.

Durant la semaine passée les froids ont augmenté chaque jour, tandis que les brouillards ont été moins fréquents et moins épais, il y a eu aussi peu de pluies ; ce qui a permis d'activer les travaux dans des conditions favorables. Nous lisons dans le *Mark Lane Express* d'aujourd'hui qu'il y a eu tendance à la baisse sur le marché aux grains de Londres ; les meuniers ont donné leur préférence aux grains étrangers qui récemment sont arrivés en abondance ; tous les magosins sont remplis.

Les prairies, saturées par les pluies abondantes de la fin de septembre, sont magnifiquement vertes et donnent une nourriture précieuse pour le bétail ; mais les foins sont encore fort chers, et deviennent plus légers dans les meules qu'on ne s'y attendait ; en outre, cette nourriture légère sera bien vite épuisée, et il coûtera fort cher pour entretenir le bétail durant l'hiver ; on ne doit donc pas s'attendre à voir les prix élevés de la viande diminuer. Les pommes de terre paraissent ne pas vouloir se conserver facilement, et beaucoup sont de fort mauvaises qualités.

Les marchés font prévoir que les prix seront élevés cette saison ; la France, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne maintiennent leurs prix très-hauts, et il est de mauvais augure pour l'Europe entière de voir qu'en Hollande les seigles, qui sont extrêmement demandés, valent 17 fr. 20 l'hectolitre. On croit que la récolte en orges sera insuffisante. Aussi on se rejettera sur le maïs, bien que les envois de l'Amérique vont devenir moins nombreux à l'approche de l'hiver. Il est certain maintenant que la quantité totale de grains brûlés à Chicago est un peu en dessous de 582,000 hectolitres, dont la moitié environ en blés. Cette perte ne peut avoir d'influence sur les prix futurs. Il est satisfaisant de savoir que si la récolte en Angleterre n'a pas été bonne, il y a de grands approvisionnements dans les magasins anglais, et que la Russie du sud fait de grandes exportations avant l'arrivée de l'hiver. Ce qu'il importerait de connaître, c'est combien de temps la France pourra se suffire avec ce qu'elle a et ce qu'elle a reçu ? quelles quantités de grains la Russie et la Baltique auront pu expédier avant les gelées ? et si ces approvisionnements,

avec les stocks actuels, permettront d'attendre le mois de mai, quand l'Amérique peut de nouveau exporter.

Les cours sur le marché de Londres ont été les suivants, l'hectolitre : blés, de 20 fr. 85 à 25 fr. 15 ; blés blancs américains, 26 fr. 23 à 27 fr. 30 ; maïs, 12 fr. 68 à 14 fr. 85 ; seigles, 13 fr. 33 à 15 fr. 48 ; orges, 8 fr. 80 à 11 fr. 61.

Les importations en Angleterre, pour la semaine qui s'est terminée le 28 octobre, ont été de 61,283 tonnes de blés et 4,177 tonnes de farines. Sur le marché de Londres à Mark-Lane, il y a eu aujourd'hui une quantité modérée de blés anglais, mais abondance de blés étrangers surtout de Russie et d'Amérique. Il y avait quelques échantillons de blés nouveaux de l'Essex et du Kent, mais généralement de mauvaise qualité. Les arrivages de farines de la province ont été bons, mais peu de farines étrangères. Les orges anglaises en petite quantité, dont 291 hectolitres d'orges écossaises ; quant aux orges étrangères, leurs arrivages ont été considérables, comprenant 14,550 hectolitres venant de France. Les affaires ont été peu actives. Il n'y a eu que peu d'avoines anglaises aujourd'hui sur le marché de Londres, mais abondance d'avoines étrangères, bien que les arrivages aient bien diminué. Bon approvisionnement de fèves anglaises et aussi d'Alexandrie.

L'importation totale d'animaux de boucherie étrangers sur les marchés de Londres a été la semaine dernière de 16,308 têtes, dont la qualité laissait beaucoup à désirer. Prix du kilogramme sur pied : *Bœuf*, qualité inférieure, 1 fr. 29 à 1 fr. 40 ; qualité ordinaire, 1 fr. 75 à 1 fr. 87 ; bonne qualité, 1 fr. 87 à 1 fr. 93 ; qualité supérieure, 1 fr. 93 à 1 fr. 99. — *Veau*, qualité ordinaire, 1 fr. 29 à 1 fr. 58 ; qualité supérieure, 1 fr. 75 à 1 fr. 99. — *Mouton*, qualité inférieure, 1 fr. 25 à 1 fr. 75 ; qualité ordinaire, 1 fr. 81 à 2 fr. 10 ; bonne qualité, 2 fr. 16 à 2 fr. 34 ; qualité supérieure, 2 fr. 40 à 2 fr. 45. — *Porc*, 1 fr. 23 à 1 fr. 64.

Sur le marché aux fruits et aux légumes de Covent-Garden les affaires sont bonnes, les produits étrangers sont en grandes demandes surtout pour les qualités supérieures ; il est impossible de donner des cours quelconques, les prix varient trop suivant la qualité.

C'est du 4 au 8 décembre que se tiendra à Londres le concours annuel d'animaux de boucherie connu sous le nom de *Cattle show*. C'est là qu'il faut venir pour voir les magnifiques bœufs, vaches, moutons et porcs qui sont destinés à être servis sur les tables anglaises durant ce qu'on désigne sous le nom des vacances de *Christmas*. Ce concours vaut un voyage à Londres ; nous avons le plaisir d'annoncer que notre cher directeur viendra voir ce concours dont il rendra compte à nos lecteurs.

Jacques BARRAL.

REVUE COMMERCIALE (11 NOVEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Partout la stagnation des affaires est à peu près le fait dominant. On vient beaucoup sur les marchés et dans les bourses ; on s'examine, on cause et on conclut peu. La crise monétaire n'est pas arrivée à son terme, parce qu'aucun parti définitif n'est encore pris sur les petites coupures. Cependant il semble que la monnaie d'appoint est moins rare. De même aussi l'encombrement sur les chemins de fer paraît diminué. Mais on continue à s'observer, en donnant un prétexte pour tout ajourner : la fin des sessions des Conseils généraux, la rentrée de l'Assemblée nationale, etc., etc. Ce n'est pas encore la reprise énergique du travail que nous voudrions pouvoir annoncer, pour l'honneur de la France.

II. — *Les grains et les farines.*

Les cours se maintiennent sans grands changements avec de très-légères alternatives de hausse et de baisse. Dans l'ensemble des prix moyens, l'orge a un peu baissé, le blé et l'avoine un peu monté ; le cours du seigle seul a pris un mouvement ascensionnel plus prononcé. Pour le blé, il y a hausse dans les régions Nord-Ouest, Nord-Est, Ouest, Centre, Sud et Sud-Est ; au contraire baisse au Nord, à l'Est et au Sud. Pour le seigle, il y a hausse partout, sauf dans la région Nord. Pour l'orge, la hausse s'est manifestée au Nord-Ouest, au Nord, à l'Ouest et à l'Est ; il y a baisse dans les autres régions. Enfin, pour l'avoine, il s'est manifesté de la hausse au Nord-Ouest, au Nord, au Sud-Ouest et au Sud-Est, mais de la baisse dans les cinq autres régions. C'est ce que constate le tableau suivant donnant les cours au quintal métrique :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	38.00	20.25	18.55	23.00
— Orbec	35 75	19.00	»	18.00
Côtes-du-Nord. Lannion	31.50	»	17.00	16 50
— Pontrieux	32.50	16 50	17 60	18.00
Finistère. Quimper	30.00	17 50	»	17.50
— Morlaix	32.00	18.00	17.00	17.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	33.50	»	18.00	18.00
Manche. Cherbourg	37.50	»	17 00	21.85
— Valogne	40 60	»	18.00	22.25
Mayenne. Laval	37.25	»	18.00	19.00
— Château-Gontier	36.00	»	17 00	20.00
Morbihan. Hennebont	30.50	17.65	»	19.00
Orne. Flers	42.00	24.50	18.55	21.00
— Vimoutiers	31.80	»	18 00	20.50
Sarthe. Le Mans	37.75	20.00	17.50	19 50
— Sablé	36 50	»	18.25	18.50
Prix moyens	35.50	19.17	17.73	19.38

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	37.75	21.25	16.75	15.75
— Saint-Quentin	37.50	20.50	20.00	18.00
— La Capelle	38.00	22.00	21 00	16.00
Eure. Neubourg	34.75	20.00	18.55	18.00
— Routot	36.00	»	20.00	20 50
— Beaumont	34.15	»	»	19.00
Eure-et-Loir. Authon	37.50	24.00	16.00	17.00
— Nogent-le Rotrou	37.50	20.25	17.50	16.50
— Chartres	38.50	»	17.00	18.50
Nord. Lille	35.00	»	»	»
— Douai	38 00	22.00	15.00	15 25
— Valenciennes	38.50	23.00	20.00	17.20
Oise. Noyon	40.25	22.00	»	16 50
— Beauvais	38.50	21 75	17.00	15.75
— Compiègne	38.00	21.50	»	15.00
Pas-de-Calais. Arras	38 00	21 50	»	16.15
— Saint-Omer	36 00	»	»	16.50
Seine. Paris	37 50	21.85	18 50	17 85
S.-et-Marne. Provins	38.00	21.75	17.25	16.00
— Melun	34.00	20.25	17.30	16.00
— Montereau	37.00	21.50	17.50	16.20
Seine-et-Oise. Versailles	37.10	»	»	18.00
— Rambouillet	35.00	18.65	15.75	14.00
— Etampes	36 50	22.00	18.00	16.50
Seine-Inférieure. Rouen	35.45	21.00	21.00	22 40
— Fécamp	36.25	21 50	21.50	19.00
— Dieppe	36 00	22.00	»	16.80
Somme. Amiens	37.50	22 00	20.00	16.00
— Airaines	36.00	20.00	20 00	14 50
— Péronne	36.75	20 00	21.00	13 00
Prix moyens	36.87	21.26	18.48	16.79

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	»	22.50	18 25	15.75
Aube. Bar-sur-Aube	37.50	»	16.50	15.50
— Arcis	37.00	21.00	18 00	15.50
— Nogent-sur-Seine	36.75	21.50	18.25	15.75
Marne. Châlons	36.50	22.75	19.50	17.00
— Epernay	38.50	20.00	17.75	17.50
— Reims	37.00	23.25	20.25	16 75
Hte-Marne. Bourbonne	34.25	»	»	16.50
Meurthe. Nancy	37.50	»	19.00	16 50
— Pont-à-Mousson	37 00	22.00	18.00	15.00
— Lunéville	37 25	»	»	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	39.50	21.25	18.50	16 75
Haute-Saône. Gray	36 25	»	»	16.00
— Vesoul	34 00	21.15	17 70	16.85
Vosges. Raon-l'Etape	36.50	24.50	»	18.00
Prix moyens	36.82	21.99	18.34	16.34

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	37.00	»	»	17.00
— Ruffec	39.40	»	17.00	19.00
Charente-Infér. Marans	36.25	»	18.50	18.00
Deux-Sèvres. Niort	36.50	»	»	18.00
Indre-et-Loire. Tours	36.00	»	»	»
— Bléré	37.50	20.50	16 00	15.00
— Château-Renault	36.00	20 00	16.00	15.50
Loire-Inférieure. Nantes	35 00	20.50	16.50	18.50
Maine-et-Loire. Angers	36.00	»	17.90	18 00
— Saumur	35.50	20.25	17.25	18 75
Vendée. Luçon	35 00	»	17.10	19.50
Vienne. Poitiers	35.00	20.50	»	18.00
— Loudun	34.50	»	16.50	17.50
Haute-Vienne. Limoges	32.25	20 00	»	18.00
Prix moyens	35.85	20.29	16.97	17.74

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Gannat	33.00	»	20.00	15.25
— Cusset	33 50	»	19.00	16.00
— Moulins	35.50	21.50	17.50	16.25
Cher. Bourges	34.00	»	16.40	15.50
— Aubigny	34.50	»	16 50	16.00
Creuse. Aubusson	33.40	20.75	»	19.00
Indre. Issoudun	33.50	21.50	15.00	15.50
— Châteauroux	34.25	20.25	15.35	16.40
— Valençay	33.75	20 50	17.00	13.50
Loiret. Montargis	37.10	21.25	17.50	15.75
— Gien	36 00	19.85	»	15.00
— Orléans	35.90	21 00	17.00	17.00
Loir-et-Cher. Blois	37.50	19.50	15.00	16.50
— Montoire	36.25	19.75	14.80	15.50
— Vendôme	35.50	»	16.50	16.25
Nièvre. Nevers	32 50	21.50	16.00	16.00
Yonne. Sens	36.25	21.25	16.75	16.00
— Brienon	36.00	21.00	17.00	15.85
— Tonnerre	36.00	20.75	17.00	15.50
Prix moyens	34.97	20.73	16.71	15.98

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.50	19.75	»	16.50
— Pont-de-Vaux	33.50	20.00	»	16.00
Côte-d'Or. Dijon	35.00	20.25	19.00	16.75
— Beaune	33.25	19.00	19.00	17.25
Doubs. Besançon	32.50	»	»	15.00
Isère. Grenoble	34.50	»	»	17.50
Jura. Dôle	38.75	20.00	»	18.00
Loire. St-Étienne	38.00	21.15	»	17.25
Rhône. Lyon	34 00	»	»	18.00
Saône-et-Loire. Mâcon	34.00	21.50	»	18.00
— Chalons-sr-Saône	35 25	20.00	»	17.75
— Louhans	33 00	20.15	19.50	15.00
Savoie. Chambéry	33.00	19.15	»	16.50
Prix moyens	34.56	20.09	19.16	16.88

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.50	»	»	17.50
Hte-Garonne. Toulouse	34.25	20.50	18.30	22.50
— Villefranche	33.80	»	»	20.50
Gers. Nérac	35.00	21 50	»	17.00
Gironde. Bordeaux	35.25	22.50	»	20.00
— La Réole	34.50	21.25	»	»
Landes. Dax	34.00	22.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33 65	20.50	»	20.50
— Marmande	33.50	»	»	»
Prix moyens	34.38	21.37	18.30	19.67

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Castelnaudary	34.25	»	15.00	21.00
— Carcassonne	35.00	»	16 50	19.00
Cantal. Mauriac	33.00	22.00	»	22.00
Hérault. Béziers	33.00	23.00	»	12.50
— Montpellier	34.25	20.50	16.80	19.00
Lozère. Mende	32.50	19.10	18.25	20.00
— Marvejols	31 15	18.60	»	19.00
— Florac	30.45	20 00	20.90	21.00
Tarn. Albi	33.00	21.00	»	18.75
Tarn-et-Gar. Montauban	34 50	19 80	15.00	22.00
Pyrénées-Or. Perpignan	32.25	19.00	16.40	22.00
Prix moyens	33.03	20.33	17.12	19.57

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34 30	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21 25	20.40	22.60
— Guillestre	31.30	21.10	21.20	21.90
B.-du-Rhône. Arles	35.50	»	16.00	23.00
— Marseille	36 00	23.00	16.25	17.00
Drôme. Valence	34 25	»	»	18.00
Gard. Nîmes	35 00	23.00	21.50	21.00
Haute Loire. Le Puy	34.60	17.45	17.75	16.95
— Brioude	»	23.05	17.80	22.75
P.-de-Dôme. Clermont-F.	34.25	20 00	18.50	17.25
Vaucluse. Avignon	34.00	»	»	»
Prix moyens	34.06	21.26	18.80	20.72
Moy. de toute la France	35.12	20.72	17.95	18.13
— de la semaine précéd.	35.02	20.49	18.05	18.09
Sur la semaine précédente.. Hausse	0.10	0.23	»	0.04
Sur la semaine précédente.. Baisse	»	»	0.10	»

Sur les marchés étrangers, la stagnation des cours, avec une certaine tendance à la baisse, a été le fait dominant de la semaine. Voici les prix par quintal métrique :

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger	32.25	»	18.25	16.00
Angleterre.	Londres	32.35	21.25	20.00	21.15
—	Liverpool	33.10	21.00	19.25	20.50
—	Bristol	31.25	»	»	20.50
Ecosse.	Edinburgh	32.50	»	20.00	19.00
Irlande.	Cork	31.75	»	»	19.25
Belgique.	Anvers	33.25	21.50	18.50	16.25
—	Bruxelles	39.55	»	»	18.10
—	Liége	35.80	25.95	21.80	17.00
—	Louvain	36.50	26.25	24.00	17.25
—	Namur	37.75	25.50	22.00	16.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	37.00	25.75	22.15	18.00
—	Mulhouse	36.25	»	19.50	19.00
—	Colmar	36.55	24.60	21.60	21.40
—	Metz	37.50	24.00	19.50	»
Allemagne.	Cologne	33.85	23.50	»	»
—	Hambourg	36.00	23.00	»	»
—	Dantzig	31.00	20.00	»	»
Suisse.	Zurich	37.00	»	»	»
—	Lauzanne	37.00	»	»	20.75
Espagne.	Valladolid	31.50	»	»	»
Italie.	Milan	32.20	21.85	»	18.75
Hongrie.	Pesth	28.25	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	32.00	»	»	»

On trouvera plus haut, dans la correspondance adressée de Londres, une appréciation d'où il résulterait que la hausse doit nécessairement se manifester dans le cours de l'hiver.

Blés. — La halle de Paris du mercredi 8 novembre a été fréquentée par une très-grande affluence. Néanmoins il s'est fait très-peu d'affaires. Les acheteurs voulaient obtenir de la baisse, tandis que les vendeurs se refusaient à céder. Les cours restent compris entre 36 et 39 fr. par quintal, suivant les provenances et les qualités, avec baisse sur la semaine dernière. A Marseille, à Bordeaux et au Havre, le marché a été également calme avec de très-grandes difficultés pour réaliser les ventes. A Londres, également tendance à la baisse.

Farines. — Le cours des farines de consommation s'est maintenu assez élevé; mais il y a eu tendance à la baisse sur celles de spéculation. Le mouvement de la halle de Paris est résumé dans les chiffres suivants :

Restant disponible le 31 octobre	26,912.04	quintaux.
Arrivages officiels des 3, 4, 6, 7 et 8 novembre	5,072.44	
Total des marchandises à vendre	31,984.48	
Ventes officielles du 3 au 8 novembre	6,387.32	
Restant disponible le 8 novembre	25,597.16	

Les prix moyens par quintal ont été les suivants : le 3, 52 fr. 75; le 4, 51 fr. 60; le 6, 53 fr. 68; le 7, 53 fr. 41; le 8, 53 fr. 44. Le stock a encore diminué. C'est pour les derniers chiffres une augmentation de près de 1 fr. sur les cours du 31 ocbre. La cote des farines de consommation est ainsi établie : marques supérieures, 87 fr.; choix et marque D, 86 fr.; bonnes marques, 84 à 85 fr.; sortes ordinaires, 80 à 83 fr., le tout par 159 kilog. toile à rendre ou 157 kilog. net. Ce qui correspond aux cours extrêmes de 50 fr. 95 à 55 fr. 42 par 100 kilog. — La dernière cote des farines de spéculation est en baisse sur la semaine dernière de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 ainsi qu'il suit : farines huit-marques, 86 fr. 50; mois prochain, 87 fr.; janvier-février, 87 fr.; quatre mois de janvier, 88 fr. 50; farines supérieures, courant du mois, 84 fr.; mois prochain, 84 fr. 50; janvier-février, 85 fr.; 4 mois de janvier, 85 fr. 75. — Cote officielle, en disponible : huit-marques, 86 fr. 50; supérieures, 84 fr.; le tout par sac de 159 kilog. toile perdue. — Sur les marchés des départements, on cote par 100 kilog.: Sablé, 42 à 50 fr.; Orléans, 46 fr. 50 à 50 fr.; Dijon, 45 fr. 55 à 49 fr. 75; Bordeaux, 48 à 50 fr. — A Londres, la farine de consommation pour les villes se paye 46 fr. 35 à 49 fr. 25; celle pour les campagnes, 40 fr. 30 à 42 fr. 40; Norfolk et Suffolk, 37 fr. 25 à 39 fr. 20; le tout par 100 kilog. C'est une baisse de 1 fr. environ sur les cours de la semaine dernière.

Seigles. — Les transactions ont été presque nulles. Les vendeurs ne font pas de concessions aux cours de 25 fr. à 25 fr. 25 sur bateau ou en gare par sac de 115 kilog., soit 21 fr. 70 à 21 fr. 95 par 100 kilog.; soit une baisse de 20 centimes.

Méteil. — Les cours se maintiennent comme il suit : Nogent-le-Roi, 37 à 41 fr.; Rambouillet, 32 à 35 fr.; Montoire, 32 fr. 50 à 36 fr.; Montauban, 29 à 32 fr.; Fribourg (Suisse), 30 à 31 fr.; le tout par 100 kilog.

Orges. — Il y a eu des offres assez fortes à la halle de Paris, et par suite baisse. Les cours se maintiennent de 18 à 19 fr. par quintal. — L'escourgeon reste au cours nominal de 23 à 23 fr. 50 les 100 kilog.

Avoines. — Les acheteurs ne veulent prendre qu'en baisse, mais les cours restent fermes : en disponible, de 17 fr. 50 à 18 fr. 25 par 100 kilog.

Sarrasin. — Les affaires sont tout à fait nulles au cours nominal de 17 fr. les 100 kilog. à Paris. On cote à Fécamp, 18 à 19 fr.; à Melun, 21 fr.

Maïs. — Les cours du maïs sont aussi assez faibles. On cote, par 100 kilog. : Melun, 26 fr.; Montauban, 20 fr. à 21 fr. 50; Marseille, 21 fr. 50.

Riz. — La hausse des riz sur les lieux de production a augmenté les demandes à Marseille; il s'y est vendu 900 balles de riz de l'Inde de 30 fr. 25 à 30 fr. 75; et 1,000 balles de riz du Piémont, de 37 à 41 fr. 50 les 100 kilog.

Pain. — Les cours du pain se maintiennent sans variations.

Issues. — Les issues continuent à se vendre aux mêmes prix qu'il y a huit et quinze jours.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Les fourrages étaient cotés au dernier marché, à Paris : foin, 108 à 112 fr.; luzerne, 94 à 100 fr.; paille de blé, 90 à 100 fr.; paille de seigle, 75 à 84 fr.; paille d'avoine, 54 à 60 fr.; le tout par 1,000 kilog. — A Saint-Germain-en-Laye, on paye la même quantité : foin, 84 à 98 fr.; paille, 86 à 90 fr.; — Sens (Yonne), foin, 80 fr.; paille, 60 fr. Les cours se maintiennent avec fermeté sur la plupart des marchés.

Graines fourragères. — A Béziers, les luzernes de Provence se vendent de 130 à 150 fr. les 100 kilog. suivant qualité; celle-ci laisse d'ailleurs à désirer. Dans les départements de l'Ouest, les graines de luzerne valent de 130 à 140 fr. Les transactions sont d'ailleurs des plus calmes.

Pommes de terre. — A Paris, les pommes de terre de Hollande valent de 6 à 7 fr. l'hectolitre, soit 8 fr. 57 à 10 fr le quintal; les jaunes se payent de 5 à 6 fr. l'hectolitre, soit 7 fr. 14 à 8 fr. 57 les 100 kilog. Sur les marchés des départements, les cours se maintiennent tels que nous les avons donnés la semaine dernière.

Légumes secs. — Il y a une légère hausse dans les cours, à la halle de Paris, quoique le marché soit plus abondamment fourni. On cote : haricots flageolets blancs, 85 à 92 fr.; haricots verts, 100 à 120 fr.; haricots de Liancourt, 62 à 65 fr.; de Soissons, 80 à 83 fr.; suisses rouges, 48 à 50 fr.; haricots de Chartres, 60 à 62 fr.; le tout par hectolitre et demi. Les lentilles vieilles sont payées 25 à 28 fr., et les nouvelles belles, 45 à 50 fr. les 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Depuis huit jours les vins nouveaux commencent à arriver à Bercy, et cependant le commerce, qui n'est pas fixé sur leur valeur, semble vouloir encore résister aux prix demandés par la production. On s'aperçoit cependant que ces réticences sont sans importance et n'influent en rien sur les cours en hausse des vins de 1869 et 1870, et les cours très-fermement tenus des vins nouveaux de 1871; car on sait aujourd'hui — mais le commerce ne veut pas le dire tout haut — que les vins de cette année seront tous parfaitement marchands, et que la verdeur qu'on leur reproche actuellement disparaîtra aussitôt qu'ils auront subi l'influence des premières gelées.— A Paris-Bercy, ce sont les vins de la Basse-Bourgogne qui arrivent le plus : ils se traitent au prix de 70 à 75 fr. les 272 litres; les vins vieux 1869 et 1870 valent : les petits Bordeaux, de 125 à 150 fr. et au delà, selon le cru. Les vins de Bourgogne de 110 à 150 fr. les 228 litres, selon mérite. Les vins de commerce sont ainsi cotés : vins de Montagne vieux, 30 à 35 fr.; les vins de Roussillon de 45 à 52 fr.; les vins de Narbonne de 36 à 42 fr.; les vins de Charente, petite couleur, de 33 à 35 fr., le tout à l'hectolitre. Quant aux vins doux blancs de la Dordogne, ils se payent de 55 à 60 fr. les 200 litres. Le tout en entrepôt. — A *Bar-sur-Seine*, *Essoyes* et environs (Aube), les vins blancs se vendent 55 fr. les 220 litres sans logement; les vins rouges se traitent aux mêmes prix, mais pris à

la cuve. — A *Marseille* (Bouches-du-Rhône), les vins d'exportation se cotent ainsi qu'il suit : rouges, colonies françaises, la bordelaise, 62 à 66 fr.; pour Bourbon, Maurice et New-Orléans, 76 à 84 fr.; Californie et Australie, 86 à 92 fr.; façon Porto, la pipe portugaise, 180 à 210 fr.; façon Catalogne, la pipe catalane, 125 à 145 fr.; vin rouge ordinaire, l'hectolitre, 22 à 25 fr. — A *Beaune* (Côte-d'Or), on cote le vin rouge ordinaire, gamay 1869-1870, de 85 à 100 fr. la pièce nue; passe tous grains, de 125 à 150 fr.; vin blanc ordinaire 1869, 85 fr. la pièce nue; vin blanc Meursault 1868, 225 fr. la pièce logée. — A *Dijon*, les gamays de Beaune et Meursault, récolte 1871, valent 30 fr. les 238 litres pris au pressoir, et les vins de la côte de Nuits, 40 à 45 fr. — A *Nîmes* (Gard), on a vendu pendant cette semaine des Redessau à 15, 18 et 20 fr. l'hectolitre; des Costiers et Vauvert à 22, 25 et 26 fr.; des Saint-Gilles à 28 fr. 50. — A *Bordeaux* (Gironde), on cote des Bourg 1871 à 300 et 350 fr.; des Lougnac 1871 à 280 fr.; des Blaye bourgeois 1871 à 300 fr.; des Palus de Libourne 1871 à 325 fr. Il s'est traité des bas Médoc, récolte de 1870, à 650 et 700 fr. — A *Bléré* (Indre-et-Loire), les vins de 1871 s'enlèvent au prix de 60 et 61 fr. logés. — A *Issoire* (Puy-de-Dôme), les vins vieux valent 32 fr. l'hectolitre nu pris au cellier, et les vins nouveaux, dans les mêmes conditions, 25 à 26 fr.

Spiritueux. — Le disponible est au grand calme; il est négligé par le commerce, la consommation courante étant à l'heure qu'il est sans besoin. Il ne se fait réellement d'affaires que sur les quatre premiers mois de l'année qui vient. On ne doit pas, dans tous les cas, désespérer de la situation actuelle, car il ressort d'informations précises que la spéculation commence à reprendre confiance en l'avenir. C'est un signe précurseur d'une reprise prochaine des affaires. — A *Paris*, on cote, esprit 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés, disponible, 56 à 57 fr. Le cours commercial disponible est de 56 à 57 fr.; un dernier, 58 fr.; quatre premiers de 1872, 61 fr. — A *Narbonne* (Aude), on cote 3/6 bon goût disponible, 65 fr. — 3/6 marc, 55 fr. — A *Rouillac* (Charente), il s'est fait au dernier marché quelques affaires en eau-de-vie nouvelle au prix de 70 à 75 fr. l'hectolitre et de 80 fr. rassise, le tout à 59 degrés sans logement. — A *Surgères* (Charente-Inférieure), les eaux-de-vie de Surgères 1871 valent 62 à 64 fr., suivant crus; 1870, 65 à 68 fr.; l'Aigrefeuille 1871, 60 à 62 fr. l'hectolitre nu à 59 degrés. — A *Castelneau* (Gers), on a payé bas Armagnac 1871, 67 fr. 50 à 68 fr. 75; Ténarèze 1871, 65 fr ; haut Armagnac 1871, 62 fr. 50. — A *Béziers* (Hérault), le cours actuel, disponible, est 68 fr.; un dernier, 70 fr.; quatre premiers, 70 fr.; Marc, 60 fr. — A *Cette*, le cours fixé est de 67 fr.; décembre, 67 fr. — A *Montpellier*, le cours des 3/6 a été fixé la semaine passée à 66 fr. — A *Pézenas*, le cours du jour est à 67 fr.; un dernier, 68 fr.; quatre premiers, 70 fr.; 3/6 marc, 56 fr. 50, et eau-de-vie P. H., 46 fr. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote : 3/6 fin disponible, 53 fr. 50; 3/6 fin betterave disponible, 54 fr.; 3/6 fin à livrer, un dernier, 54 fr. 50; 3/6 fin à livrer, quatre premiers, 56 fr. 50

Vinaigres. — A Orléans, les vinaigres nouveaux valent de 23 à 25 fr. l'hectolitre, livrables les six premiers mois. Le disponible se vend de 27 à 28 fr.; les vinaigres vieux sont rares et ne se marchandent pas de 30 à 35 fr.

Cidres. — La récolte est complétement nulle dans l'Ille-et-Vilaine; heureusement que les celliers sont encore bien garnis des cidres de la récolte 1870, ce qui permet aux cours de rester stationnaires aux prix de 22 à 25 fr. la barrique. Quant aux cidres nouveaux, ils sont si rares qu'on n'en voit sur aucun marché et ne sont nulle part offerts.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Il y a, depuis la semaine dernière, baisse sur la plupart des grands marchés pour les sucres bruts. La cote officielle par 100 kilog., à Paris, est la suivante : sucres bruts, 88°, 64 fr. 25; n° 3, 72 fr. 50; raffinés bonne sorte, 143 à 145 fr.; belle sorte, 144 fr. — A Valenciennes, les sucres bruts, nos 10 à 13, se payent 63 fr. à 63 fr. 25; les nos 7 à 9, 64 fr. 50 à 65 fr.; les blancs en poudre, 70 à 70 fr. 50. — A Marseille, il y a eu peu d'affaires, les cours se maintiennent sans variations.

Mélasses. — A Paris, les mélasses de fabrique sont cotées 10 fr.; celles de raffinerie, 14 fr. par 100 kilog. — A Valenciennes, elles se payent de 9 fr. 50 à 10 fr.

Fécules. — Il y a baisse à Paris sur les bonnes qualités. On cote, par 100 ki-

log. : fécules premières de l'Oise, 44 à 45 fr.; verte, 26 à 26 fr. 50; fécule première des Vosges, 48 à 49 fr.

Amidons. — Les amidons se maintiennent sans changements dans les cours.

Glucoses. — Les derniers cours des sirops sont les suivants : premier blanc de cristal, 68 à 75 fr.; massé, 40 degrés, 54 à 56 fr.; liquide, 44 à 45 fr. Les demandes sont peu nombreuses.

Houblons. — La demande a repris plus d'activité, principalement dans le Nord et en Alsace. On cote actuellement par 100 kilog. : Alost, 220 à 230 fr.; Anvers, 250 à 270 fr.; Bischwiller, 360 à 400 fr.; Boeschepe, 290 à 320 fr.; Poperinghe, 300 à 340 fr. — A Londres, le marché est toujours ferme, surtout pour les bonnes qualités qui deviennent de plus en plus rares; les sortes moyennes sont activement demandées.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, savons, tourteaux, noirs, engrais.*

Huiles. — Les huiles de colza se cotent en baisse à Paris; il y a au contraire continuation de hausse sur celles de lin. Derniers cours : colza, tous fûts disponible, 120 fr.; en tonne, 121 fr. 50; épurée en tonne, 129 fr. 50; — lin disponible en fûts, 104 fr. 25; en tonne, 105 fr. 75. L'huile d'œillette surfine est cotée 147 fr. les 100 kilog. — A Lille, la hausse domine : colza, 122 fr. 30; lin, 104 fr. 35. — A Marseille, les huiles de sésame se vendent 103 fr. 50; celles d'arachide, 103 fr.; de lin, 94 à 94 fr. 50. Les qualités comestibles sont sans affaires.

Graines oléagineuses. — A Marseille, les transactions sont nombreuses, aux cours suivants, par 100 kilog. : arachide, 35 fr.; lin, 41 à 41 fr. 50; sésames, 38 à 49 fr. A Cambrai, on cote par hectolitre : colza de mars, 23 à 31 fr.; œillette, 33 à 34 fr. 25; cameline, 22 à 29 fr.; lin, 26 à 28 fr. 25.

Savons. — Les cours des savons sont sans variations à Marseille.

Tourteaux. — Les tourteaux se vendent toujours bien. On cote par 100 kilog., à Cambrai : colza, 19 fr. à 19 fr. 50; lin, 27 à 28 fr.; œillette, 18 fr. 50. — A Marseille, les cours sont ceux de notre dernière revue.

Noirs. — A Valenciennes, les cours n'ont pas varié depuis la semaine dernière.

Engrais. — Les sels marins de la Méditerranée, pour engrais, se vendent, par 1,000 kilog. : à Cette, 11 fr.; à Hyères, 10 fr.; à Marseille, 12 fr. 50.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Les matières résineuses continuent à se vendre bien aux cours que nous avons donnés.

Gaudes. — Les affaires sont rares, mais les cours se maintiennent bien de 24 à 26 fr. dans le Languedoc.

Verdets. — Dans le département de l'Aude, des achats assez nombreux ont été opérés de 115 à 120 fr. pour le verdet humide; 189 fr. pour le sec marchand; 200 fr. pour l'extra-sec; le tout par 100 kilog.

Garances. — Les garances se vendent avec fermeté aux cours de la semaine dernière.

Crème de tartre. — A Marseille, la demande est active; la vente se fait bien aux cours de 230 fr. les 100 kilog. On se plaint d'ailleurs du peu d'abondance du premier blanc.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — On signale à Marseille la vente de 225 stères de poutres de sapins de l'Adriatique, qui se sont payés 44 fr. 50 le stère.

Douelles. — On a vendu à Marseille près de 3,000 planches de sapins dites Pujoles, à raison de 24 fr. la douzaine.

Charbons. — Les charbons de terre sont bien tenus à Paris. L'approvisionnement continue à être faible, par suite des difficultés que les transports ne cessent pas de présenter.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — Dans le départements de l'Hérault, les amandes à la douce se vendent 42 à 43 fr. les 50 kilog. Les amandes dures amères se vendent 26 fr.; les douces, 14 fr. les 100 kilog. Dans l'Aude, les prix sont moins élevés, par suite de l'abondance de la récolte.

Châtaignes et marrons. — A la halle de Paris, les châtaignes se payent de 18 à 20 fr. l'hectolitre, suivant la provenance et la qualité.

Fruits frais. — On a vendu à la halle de Paris : coings, 5 à 20 fr. le cent; noix vertes, 14 à 16 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 50 fr. le cent, et 0 fr. 20 à 0 fr. 70 le kilog.; pommes, 4 à 100 fr. le cent, et 0 fr. 35 à 0 fr. 55 le kilog.; raisins communs, 0 fr. 40 à 2 fr. le kilog.; raisins noirs, 0 fr. 45 à 2 fr. le kilog.

Gros légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : artichauts poivrade, 5 à 20 fr. le cent; carottes communes, 10 à 16 fr. les cent bottes; choux communs, 3 à 14 fr. le cent; navets communs, 14 à 18 fr. les cent bottes; oignons communs, 10 à 14 fr. les cent bottes; oignons en grain, 10 à 11 fr. l'hectolitre.

Menus légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; cardon, 2 à 3 fr. la botte; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 40 la botte; cerfeuil, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 6 à 12 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 100 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 35 le litre; ciboules, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 la botte; échalottes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte; épinards, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le paquet; laitue, 6 à 8 fr. le cent; mâches, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le calais; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; persil, 0 fr. 05 à 0 fr. 10 la botte; potirons, 1 à 4 fr. la pièce.

X. — *Textiles.*

Lins. — Les cours des marchés du Nord restent ceux que nous avons indiqués dans nos précédentes revues; mais les ventes deviennent plus abondantes.

Laines. — Les arrivages ont été plus abondants pendant cette semaine dans le port de Marseille Les ventes se sont faites aux cours suivants par 100 kilog. : laine Angora blanche, 215 fr.; Géorgie, 260 à 270 fr.; Italie lavée, 390 à 420 fr.; Smyrne lavée, 325 fr.; Syrie blanche, 310 à 330 fr.; Salonique, 265 fr.

Soies. — Les affaires sont peu animées à Marseille. On a vendu 17,600 kilog. de cocons, aux prix moyens de 17 fr. à 17 fr. 50. — A Lyon, la Condition des soies a enregistré cette semaine 49,999 kilog. Les ventes se sont faites avec calme aux cours suivants : organsins de France, 104 à 121 fr.; trames, 106 à 114 fr.; gréges, 94 à 108 fr.; — le tout par kilogramme.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Les prix continuent à être tenus très-fermes à Marseille; on cote, par 100 kilog. : suifs de Plata, 115 à 116 fr.; suifs de Sicile, 116 fr. — A Paris, les chandelles, poids net, sans enveloppe, se payent 148 fr. les 100 kilog.

Cuirs et peaux. — On cite au Havre une vente de 560 cuirs salés de bœufs lourds, provenance de Buenos-Ayres, à raison de 125 fr. 50. — A Marseille, les cuirs frais des abats des boucheries ont été cotés, par 100 kilog. : bœuf du pays, 106 fr. 50 à 110 fr.; cuirs sardes et africains, 100 fr.; vaches du pays, 100 fr. à 103 fr. 50.

XII. — *Bétail — viande — beurre — œufs — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Aux deux derniers marchés aux chevaux, il a été présenté 1,147 chevaux. Sur ce nombre, 284 seulement ont été vendus aux conditions indiquées sur le tableau suivant :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	256	53	465 à 1,050 fr.
— de trait............	513	82	520 à 1,160
— hors d'âge.........	331	102	17 à 430
— à l'enchère........	47	47	32 à 310

Il y a eu hausse sur les deux premières catégories qui comprennent les meilleurs animaux amenés aux marchés.

Anes et Chèvres. — Aux deux mêmes marchés, il a été présenté 28 ânes dont 7 ont été vendus de 20 à 70 fr., et 14 chèvres, dont 2 ont trouvé acheteur de 15 à 35 fr.

Bétail. — Le mouvement du marché aux bestiaux de la Villette à Paris, du 2 au 7 novembre est résumé dans le tableau suivant :

		Vendus				Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 6 novembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	Poids moyen. kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	6,209	2,927	1,979	4,906	344	1.64	1.45	1.30	1.45
Vaches........	1,779	671	349	1,020	234	1.50	1.40	1.20	1.40
Taureaux......	120	77	30	107	375	1.30	1.20	1.10	1.21
Veaux.........	2,549	1,915	430	2,345	64	2.25	2.10	1.90	2.10
Moutons......	34,065	19,005	9,294	28,299	22	1.80	1.68	1.50	1.68
Porcs gras.....	4,046	2,313	1,540	3,853	84	1.65	1.60	»	1.63
— maigres.	58	5	19	24	25	1.90	»	»	1.90

Les cours du bétail sont restés à peu près stationnaires cette semaine, sauf pour les porcs gras, dont le prix moyen du kilog. a augmenté de 5 centimes. — Les départements de la France et les pays qui ont contribué à approvisionner le marché pendant cette semaine sont les suivants; pour les *bœufs*, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Indre, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne, Suisse, Italie; — *vaches*, Calvados, Cantal, Côte-d'Or, Creuse, Indre, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Italie; — *taureaux*. Calvados, Eure, Maine-et-Loire, Nièvre, Seine-et-Oise; — *veaux*, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Oise, Puy-de-Dôme, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Loiret, Haute-Vienne; — *moutons*, Ardennes, Aube, Aveyron, Cantal, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre, Indre-et-Loire, Nièvre, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, Allemagne, Hongrie, Suisse, Prusse, Italie; — pour les *porcs*, Allier, Calvados, Côte-du-Nord, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Vendée, Haute-Vienne, Italie, Creuse, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Suisse.

Les cours des marchés des départements sont toujours très-élevés. Au dernier marché de Cambrai, on cotait, par kilog. sur pied: bœuf, 1 fr. 60 à 1 fr. 80; veau, 2 fr. 10 à 2 fr. 30; mouton, 1 fr. 65 à 1 fr. 85; porc, 1 fr. 30 à 1 fr. 40.

Viande à la criée. — Dans les huit marchés, du 31 octobre au 8 novembre, il a été vendu à la halle de Paris, 180,680 kilog. de viande de bœuf ou vache, 113,322 kilog. de viande de veau, 72,303 kilog. de viande de mouton, 45,139 kilog. de viande de porc, soit en tout 421,544 kilog. de viande ou en moyenne 52,693 kilog. par jour. C'est encore environ 2,000 kilog. de plus qu'à chacun des jours de la semaine précédente. Les prix du kilog. au dernier marché ont été les suivants: bœuf ou vache, 1re qualite, 1 fr. 22 à 1 fr. 46; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 32; 3e, 0 fr. 80 à 1 fr. 20; choix, 1 fr. 28 à 2 fr. 24; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr.; — veau, 1re qualité, 1 fr. 32 à 2 fr. 52; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 40; 3e, 0 fr. 98 à 1 fr. 20; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 70; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 42 à 1 fr. 52; 2e, 1 fr. 20 à 1 fr. 40; 3e, 0 fr. 98 à 1 fr. 10; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 36; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 70; salé, 0 fr. 60 à 1 fr. 90; fumé, 0 fr. 88 à 1 fr. 12. — Les cours de la viande de bœuf sont à peu près les mêmes que la semaine dernière; il y a hausse pour la viande de veau, mais baisse sur celle de mouton.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 188,000 kilog. de beurres, aux cours suivants: en demi-kilog., courants, 2 fr. 68 à 3 fr. 44; — petits beurres, courants, 2 fr. 24 à 2 fr. 96; — Isigny, choix, 5 fr. à 5 fr. 98; fins, 4 fr. 30 à 4 fr. 98; ordinaires, 3 fr. à 4 fr. 28; — Gournay, fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 08; ordinaires, 2 fr. 50 à 3 fr. 78. Ce sont à peu près les mêmes prix qu'il y a huit jours.

Œufs. — Le 30 octobre, il restait en resserre à la halle de Paris, 45,595 œufs; il en a été vendu, du 30 octobre au 7 novembre, 3,325,910; il en restait en resserre le 7 novembre, 18,250. Les cours ont été les suivants, par mille; choix, 108 à 130 fr.; ordinaires, 98 à 114 fr.; petits, 60 à 96 fr. Il y a hausse sur toutes les catégories, principalement sur les œufs de choix.

Fromages. — Les fromages se vendent à la halle de Paris: par dizaine, Brie, 19 à 81 fr.; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 52 à 116 fr.; Mont-d'Or, 27 à 132 fr.; Neuchâtel, 8 fr. 50 à 19 fr.; divers, 17 à 126 fr.

Poissons et marée. — Les poissons se vendent comme il suit à la halle de Paris: anguilles, 0 fr. 30 à 3 fr. la pièce; tanches, 0 fr. 80 à 1 fr.; barbillons, 0 fr. 80 à 1 fr. 20 le kilog.; brêmes, 0 fr. 70 à 0 fr. 90 le kilog.; brochets, 0 fr. 50 à 9 fr. la pièce; carpes, 0 fr. 70 à 1 fr. 20 le kilog.; écrevisses pattes rouges, 6 à 18 fr. le cent; éperlans, le panier de 4 à 5 kilog., 1 à 2 fr.; escargots, le cent, 1 à 3 fr.; goujons, 4 à 6 fr. le panier de 3 kilog.; perches, 0 fr. 80 à 1 fr. le kilog.; poissons blancs, 0 fr. 60 à 0 fr. 80 le kilog.; tanches, 0 fr. 80 à 1 fr. — Derniers cours de la marée: barbues, 4 à 36 fr. la manne; bards, 4 à 9 fr. les deux; par manne: carrelets, 2 à 17 fr.; congres, 3 à 23 fr.; groudins, 3 à 18 fr.; harengs, 3 à 16 fr.; limandes, 3 à 8 fr.; maquereaux, 5 à 18 fr.; merlans, 1 à 12 fr.; moules, 4 à 7 fr.; raies, 2 à 25 fr.; rougets barbets, 10 à 32 fr.; salicoques, 10 à 32 fr.; soles, 6 à 45 fr.; truites, 20 à 100 fr.; vives, 3 à 7 fr.; — par deux: langoustes, 2 à 14 fr.; mulets, 4 à 31 fr.; sardines, 48 à 54 fr. les deux paniers; turbots, 7 à 28 fr. la pièce.

Volailles et gibier. — Derniers cours de la halle de Paris : canards barboteurs, 1 fr. 75 à 3 fr. 75 ; gras, 4 fr. à 4 fr. 90 ; dindes, 4 fr. à 10 fr. 50 ; oies, 3 fr. à 8 fr. 50 ; pigeons, 0 fr. 45 à 1 fr. 25 ; pigeons, 0 fr. 45 à 1 fr. 25 ; bizets, 0 fr. 50 à 1 fr. ; alouettes, 0 fr. 10 à 0 fr. 20 ; bécasses, 2 fr. à 5 fr. 15 ; bécassines, 0 fr. 25 à 1 fr. 80 ; cerfs et chevreuils, 15 à 46 fr. ; faisans et coqs, 3 fr. à 8 fr. 15 ; crêtes, 0 fr. 75 à 2 fr. 50 ; poulets communs, 1 fr. 25 à 4 fr. 25 ; poulets gras, 4 fr. 50 à 6 fr. 05 ; lapins domestiques, 1 fr. à 3 fr. 40 ; lapins de garenne, 1 fr. à 2 fr. 60 ; perdrix grises, 1 fr. à 2 fr. 75 ; perdrix rouges, 2 fr. à 3 fr. ; pluviers, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 ; râles, 0 fr 25 à 0 fr. 35 ; rouges, 2 fr. à 3 fr. ; sarcelles, 0 fr. 50 à 1 fr. 30 ; vanneaux, 0 fr. 20 à 0 fr. 60.

Résumé. — La tendance à la hausse des prix des produits animaux s'est encore affermie cette semaine. En général, tout ce qui est de consommation immédiate se vend chaque jour plus cher. Il n'y a que les grandes affaires qui ne se traitent pas, et cela se conçoit en présence de l'absence d'entrepôt et de l'impossibilité actuelle pour Paris de déposer des marchandises contre des warriants.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Fonds publics français. — Jusqu'à jeudi nous avons été en pleine hausse ; la rente 3 0/0 avait atteint 58 ; l'emprunt 5 0/0 avait presque atteint 96, mais vendredi il s'est produit une réaction, dont le contre-coup s'est fait sentir sur toutes les valeurs, comme on peut le voir par le tableau ci-après : presque toutes les valeurs ont atteint leur point maximum le 2, et le 4 elles sont à leur minimum. Samedi la rente et l'emprunt étaient revenus à leur point de départ de lundi, et nos dernières nouvelles nous font connaître la continuation de cette baisse.

Banque de France. — On s'attendait toujours à peu près généralement à la mise en circulation de petits billets de 5 et de 10 fr. soit par la Banque elle-même, soit par le Comptoir d'escompte ; la Banque a tranché la difficulté en élevant le taux de son escompte. Cette nouvelle a jeté le désarroi sur la place et paralysé toutes les opérations financières et commerciales. La confiance a commencé à renaître, lorsque l'on a appris que plusieurs de nos plus importantes maisons de banque s'étaient réunies pour s'entendre sur l'émission des petites coupures que réclament les besoins journaliers du commerce.

Le chiffre des billets au porteur en circulation est monté à 2 milliards 290 millions. Le portefeuille de Paris a diminué, mais le portefeuille de province a augmenté dans une notable proportion, ce qui annonce de ce côté une reprise d'affaires.

Crédit foncier. — La baisse générale a atteint cette valeur au moment où elle reprenait de la faveur : elle est revenue au-dessous de 1,000.

Chemins de fer. — Comme on peut s'en assurer au tableau, les actions des chemins de fer ont largement pris part à la baisse ; cependant on remarquera également que les obligations n'ont pas suivi le mouvement général, même la plupart sont en hausse.

Cours de la Bourse du 30 octobre au 4 novembre :

	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :					
3 0/0	4	57.15	2	58.00	57.15
5 0/0. Emprunt 1871.	4	94.75	2	95.80	94.75
4 1/2 0/0	30	84.50	2	85.00	84.75
Banque de France	3	3675.00	4	3690.00	3690.00
Crédit foncier	4	997.50	30	1012.50	997.50
Crédit agricole	3	507 50	2	510.00	507.50
Est..... Actions. 500	3	555.00	2	572.50	560.00
Midi d°.	4	643.75	30	650 00	643.75
Nord d°.	4	1000.00	2	1025.00	1000.00
Orléans d°.	4	872.50	2	890.00	872.50
Ouest d°.	4	505.00	2	515.00	505.00
Paris-Lyon-Méditer. d°.	4	917.50	2	9[illegible]0.00	917.50
Chemins de fer français et étrangers :					
ACTIONS.					
Charentes	4	505.00	30	508.75	505.00
Est-hongrois	30	310 00	4	316.25	316.25
Guillaume-Luxemb.	2	210.00	30	212.50	212.50
Lombard	30	440.00	3	455.00	450.00
N.-O. de l'Autriche	4	500.00	31	520.00	500.00
Nord de l'Espagne	4	86.25	2	90.00	86.25
Pampelune-Barcelone.	4	75.00	30	77.00	75.00
Portugais	4	52.00	30	55.00	52.00
Romains	30	96.75	2	105.00	104.00
Saragosse	3	140.00	30	147.50	141.25
OBLIGATIONS.					
Est, 3 0/0. remb. à 500.	30	296.00	4	298.75	298.75
Midi d° à 500	2	296.00	4	300.00	300.00
Nord d° à 500.	30	306.75	3	307 00	306.75
Orléans d° à 500.	2	3[illegible]2.00	30	305.00	304.00
Ouest d° à 500.	2	296.00	4	297.50	297.50
P.-Lyon-M. d° à 500.	30	299.00	4	300.00	300.00

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (18 NOVEMBRE 1871).

Œuvre à accomplir par le gouvernement de M. Thiers. — Les campagnes n'aiment pas les fréquents changements. — Les plébiscites. — Inopportunité de consulter le suffrage universel. — État général des esprits. — L'internationale et les campagnes. — Réunion du Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France. — Fixation de la date de la session de 1872. — Nouvelles de la peste bovine. — Statistique officielle du fléau du 21 octobre au 1er novembre. Mesures prises par l'administration. — Le typhus au marché de La Villette. — Note de M. Benoît sur la propagation du typhus dans l'Aube. — La peste bovine dans le Nord. — Note du journal de la Société agricole du Brabant. — Lettre de M. Lenglen sur l'extension du fléau dans le Pas-de-Calais. — Erreurs de la statistique du *Journal officiel*. — La circulation du bétail dans les centres de contagion. — Plaintes de M. L. Rohart. — Le typhus dans l'Est de la France. — Arrêté du préfet de la Lorraine allemande. — Interdiction de la circulation des moutons. — Urgence de prendre des mesures énergiques en France. — Les écoles d'agriculture. — Nouveaux élèves admis à l'école de Gembloux (Belgique). — Mouvement en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire. — Admission de nouveaux élèves à l'Ecole forestière de Nancy. — Inscriptions pour le concours des ingénieurs agricoles. — Secours aux agriculteurs frappés par la guerre. — Distributions faites par les Sociétés anglaises de secours. — Nécrologie. — Mort de M. Casimir de Tarrieu et de M. l'abbé Aubert. — Notes de MM. Villeroy, Bossin, Beauvillier, Allard sur l'état des récoltes dans la Bavière-Rhénane, Seine-et-Oise, le Loiret et les Hautes-Alpes. — Travaux de labour et d'ensemencement.

I. — *L'agriculture et l'état des esprits.*

Il ne faut pas remplacer un instrument qui remplit convenablement sa fonction, avant qu'il soit usé, nous disait hier un cultivateur. Le gouvernement de M. Thiers a été chargé de nous débarrasser des Prussiens, et jusqu'à présent il y a bien réussi. Laissons-le donc achever son œuvre, qui devra lui donner la reconnaissance éternelle de la France. Les campagnes n'aiment pas les fréquents changements. Les attelages neufs ont besoin d'être éprouvés pour s'habituer à bien conduire la charrue. On perd beaucoup de force à n'employer que des agents inhabiles et sans expérience. Un vieil ouvrier routinier, ayant même des défauts considérables, vaut presque toujours mieux qu'un apprenti. Voilà pourquoi les paysans seraient capables, si vous les appeliez de nouveau à voter, de reprendre l'Empereur. On n'est donc pas content de M. Thiers? penseraient-ils. Ma foi! au lieu d'essayer quelque chef nouveau dont on ne serait pas non plus satisfait, revenons tout simplement à celui que nous avions. Il était mauvais, soit. Mais qui nous prouve que les autres ne seront pas plus mauvais encore?

Ce serait là, n'en doutez pas, le résultat d'un plébiscite inopportun. Les électeurs des campagnes ne veulent pas être dérangés en ce moment; ils n'aperçoivent pas la nécessité de faire un effort en faveur de telle ou telle forme de gouvernement. Si on les appelait à se prononcer, ils ne verraient dans l'appel au scrutin que le moyen pour M. Pierre ou M. Paul, de chercher à satisfaire son ambition personnelle, et ils seraient capables de tromper tous les hommes influents du pays, en choisissant précisément celui dont aucun d'eux ne voudrait. Tel est l'état des esprits dans les campagnes. Déranger les gens sans nécessité et au bout de quelques mois d'un essai que personne ne peut regarder comme complet, semble à ceux qui n'y voient pas malice et qui se laissent guider par le simple bon sens une véritable sottise. Que l'Assemblée nationale et M. Thiers se mettent donc bravement à leur besogne!

Ils ont beaucoup à faire. Tout est à réorganiser en haut et en bas, sans compter le milieu. L'administration va mal aujourd'hui comme il y a deux ans. On conserve les vieilles habitudes, les routines paperassières, les rouages inutiles. Il n'y a pas eu bénéfice au changement, de telle sorte que l'incrédulité règne de plus en plus dans les têtes rurales. Faites qu'il en soit autrement, messieurs du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, et alors seulement les électeurs des campagnes écouteront vos conseils et croiront qu'ils ont avantage à bien choisir leurs représentants et à voter non pas pour un nom, mais pour une chose. L'inquiétude des esprits vient de ce que l'on ne voit pas clair dans le présent ni dans l'avenir. L'agriculture demande de la fermeté et de l'honnêteté. Elle sait, par une expérience séculaire, que le temps est nécessaire à toute œuvre ; elle se méfie des impatients. Voilà pourquoi elle serait complétement hostile à des changements non encore justifiés.

Les doctrines déplorables qui ont tant de succès grâce aux menées de l'Internationale dans les populations urbaines, laissent à peu près indifférentes les populations des campagnes, même celles où il y a une nombreuse classe ouvrière. Ainsi à la Chaux-de-Fonds où l'on trouve un grand nombre de familles adonnées à l'horlogerie, l'Internationale n'a aucune prise, comme nous venons de le voir encore récemment, parce que là les bons ouvriers font bien leurs affaires et deviennent facilement propriétaires de quelques champs. Partout où l'homme possède du bien au soleil, les idées communistes n'ont aucune chance de succès. L'agriculture est la dernière digue de notre ordre social, il ne faut pas l'entamer par des agitations intempestives.

II. — *Prochaine Assemblée générale de la Société des agriculteurs de France.*

Le Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France s'est réuni le 15 novembre. Il a décidé que la troisième session annuelle qui a été ajournée par suite des événements aurait lieu pendant la semaine commençant le lundi 15 janvier 1872. Le programme des questions sera arrêté le mois prochain, après que tous les membres auront été invités à envoyer leur avis à ce sujet. Les circonstances sont assez graves pour qu'on puisse être certain de l'empressement des agriculteurs à venir discuter leurs intérêts avec plus d'attention encore que cela n'a eu lieu dans les deux sessions précédentes.

III. — *La peste bovine.*

Enfin le ministère de l'agriculture et du commerce vient de publier, dans le *Journal officiel* du 15 novembre, la première des statistiques qui avaient été promises pour chaque décade. On regrettera qu'au milieu de novembre, on n'en soit encore à donner des rensignements que sur la décade du 21 octobre à la fin de ce mois, et qu'en somme on n'ait des chiffres certains, pour ce qui concerne cet intervalle de temps, que sur la moitié environ des départements où sévit le fléau. Nous nous plaisons à rendre hommage au Gouvernement; il s'efforce incontestablement de combattre l'épizootie avec vigueur et en appliquant les dispositions complexes que les lois ont édictées. Mais est-il bien secondé? C'est ce dont il est permis de douter, même après avoir lu la note officielle constatant en dix jours l'abatage de 477 têtes :

« A la suite de l'invasion du territoire par les armées allemandes, la peste bovine a été introduite en France. Cette épizootie s'était propagée dans 40 départements; elle ne sévit plus aujourd'hui que dans 23.

« En vue de tenir le public agricole au courant de la marche de la maladie, on fait connaître dans le tableau ci-dessous le relevé des cas de peste bovine constatés du 21 octobre au 1er novembre 1871:

Départements.	Nombre de communes infectées.	Nombre d'animaux atteints de la peste bovine.	Nombre d'animaux morts.	Nombre d'animaux abattus malades.	Nombre d'animaux abattus suspects.	Animaux enfouis.	Animaux livrés à la consommation.
Ardennes	13	137	97	50	26	138	35
Calvados	3	3	1	2	»	3	»
Cher	3	6	»	6	19	25	»
Eure-et-Loir	1	»	»	»	8	»	8
Nord	19	31	»	31	55	28	58
Seine Inférieure	9	68	28	32	52	83	29
Seine-et-Marne	5	12	1	11	»	12	»
Somme	3	8	7	1	9	8	9
Vosges	2	41	11	30	»	41	»
Provenance non justifiée.	»	2	»	»	»	»	»
Totaux	56	308	145	163	169	338	139
			308				

« Les départements suivants : Aisne, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Seine-et-Oise et Yonne, n'ont fourni que des renseignements incomplets. Mais, dans la plupart d'entre eux la maladie était depuis longtemps entrée en décroissance, et les dernières communications reçues permettent de supposer qu'elle y est actuellement éteinte.

« Le Gouvernement s'efforce de combattre l'épizootie par tous les moyens que la loi met à sa disposition; mais le but ne pourra être atteint, et notre agriculture délivrée du fléau qui la frappe si cruellement, qu'au moyen de la stricte observation des prescriptions de la police sanitaire. C'est pourquoi il est expressément recommandé aux agriculteurs d'apporter la plus grande circonspection dans leurs achats de bétail. Dès que l'épizootie s'est déclarée dans une commune, les animaux de l'espèce bovine doivent être rigoureusement séquestrés. Les propriétaires qui chercheraient à s'en défaire se rendraient, ainsi que les acquéreurs, coupables d'un délit puni par la loi.

« On a accusé le marché de la Villette d'être un foyer d'infection. Des enquêtes sévères y ont été faites à plusieurs reprises, une surveillance journalière y est exercée, et aucun cas de peste bovine n'a été constaté sur ce marché, depuis les premiers jours du ravitaillement de Paris. Cependant, il peut arriver que des marchands peu scrupuleux dirigent sur Paris, après avoir trompé la surveillance des agents de l'autorité, des animaux sortis de communes infectées. Bien que ces animaux n'aient présenté aucun signe de maladie pendant le temps de leur voyage et de leur très-court séjour sur le marché de la Villette, ils peuvent, néanmoins, porter en eux le germe du mal, et le communiquer aux bestiaux avec lesquels on les met ensuite en contact. D'après les renseignements recueillis, plusieurs ventes de vaches laitières et de bétail maigre se sont effectuées autour de la Villette. Une surveillance des plus actives va être exercée à cet égard. Il y a lieu de supposer que les animaux soupçonnés d'avoir importé la peste bovine dans quelques localités, provenaient de ces achats. Ceux-ci ayant échappé à la police ordinaire de marché, l'état sanitaire des animaux n'avait pu être vérifié.

« Il est donc absolument indispensable que les cultivateurs s'assurent eux-mêmes de l'origine du bétail qu'ils veulent introduire dans leurs étables, afin de pouvoir repousser tout animal qui viendrait des pays infectés. Dans tous les cas, même après cette précaution, la prudence commande, dans les circonstances actuelles, de faire subir à tout bétail nouvellement acheté une quarantaine d'observation et de séquestration de quinze jours au moins, pendant lesquels il sera tenu complétement isolé des autres animaux. »

Tout d'abord on doit regretter que la date des derniers renseignements ne soit pas plus rapprochée. Ainsi, par exemple, le département

de l'Aube ne figure pas parmi ceux où le typhus sévissait au 31 octobre. Mais depuis lors, les choses ont changé, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante, que notre correspondant, M. Benoit, nous écrit de Châtres, à la date du 14 novembre.

« La peste bovine, qui avait cessé ses ravages dans l'Aube depuis la fin de septembre, vient de se déclarer à nouveau d'une manière alarmante dans diverses localités. A Méry-sur-Seine, le 3 novembre, des cas de typhus étaient constatés dans quatre étables simultanément; les animaux furent abattus, aussi bien ceux contaminés que ceux malades. Le lendemain, une autre étable était atteinte, et quelques jours après le fléau envahissait encore deux groupes d'animaux pour lesquels on employa encore l'abatage préventif. Jusqu'à l'heure une vingtaine de bêtes ont été sacrifiées. On espère voir les ravages du cattle-plague s'arrêter là, aucun nouveau cas ne s'étant produit depuis quelques jours. On ignore absolument comment la maladie a été importée.

« La peste bovine sévit aussi à Pont-sur-Seine, où elle aurait été amenée, paraît-il, par des bestiaux achetés au marché de Paris. Vingt et un animaux composant l'étable de la ferme de l'Isle ont été abattus; plusieurs de ces animaux étaient dans la dernière période de la maladie.

« Les foires sont supprimées dans le département de l'Aube, les mesures préventives sont recommandées et le parcours de l'espèce bovine est interdit dans le voisinage des foyers d'infection. Puissent les mesures de précaution et les moyens énergiques employés empêcher la propagation de la maladie et épargner de nouveaux malheurs à notre agriculture. »

De même nous ne croyons pas que, dans le département du Nord, le mal ne se soit répandu que dans 19 communes et n'ait atteint que 31 animaux, comme le dit le tableau officiel. En effet, le numéro du journal de la Société agricole du Brabant, paru le 12 novembre, porte à 40 le nombre des communes atteintes du fléau. Voici ce que dit ce journal, qui doit être regardé comme l'organe officiel de l'administration de l'agriculture de Belgique :

« La situation sanitaire du département du Nord devient de plus en plus mauvaise. Aux localités que nous avons citées dans nos derniers numéros comme étant infectées, il faut ajouter Walincourt et Gussignies, de l'arrondissement de Cambrai; Préseau, Marly, Aulnoy, Artre, de l'arrondissement de Valenciennes; Asch, Bouflers, Fives, Hellemmes, Wasquehal, Houplin et Fromelles, de l'arrondissement de Lille. Dans l'espace d'un mois, quarante communes environ de ce département ont été atteintes du fléau; il est à craindre que le mal ne fasse que s'étendre, si le Gouvernement français ne prend des mesures plus rationnelles et plus énergiques pour le combattre. La peste bovine vient également de se montrer à Warhem, commune de l'arrondissement de Dunkerque, située tout près de notre frontière, en face de l'arrondissement de Furnes. Dans les environs de Saint-Omer, l'épizootie a frit de très-grands ravages depuis quelques jours, ainsi que dans les environs de Calais. Le cordon sanitaire composé de militaires vient d'être rétabli sur toute la frontière du Hainaut; les recommandations les plus pressantes ont été adressées aux administrations communales pour l'exécution des mesures de police sanitaire prescrites en vue d'éviter l'introduction de la maladie. Il importe de ne rien négliger en ce moment pour préserver notre pays. »

Nous craignons bien que le rédacteur de la note française ne soit optimiste, et nous n'admettons pas du tout que le marché de la Villette puisse être considéré comme pur de toute influence malfaisante sur la santé du bétail dans nos divers départements qui en reçoivent des animaux vivants. On peut en juger par la note suivante, que nous adresse M. Lenglen, lettre que nous avons déjà annoncée dans notre dernière chronique. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le directeur, vous vous plaignez, chaque semaine, de ce que l'agriculture ne soit pas tenue au courant des faits relatifs au *typhus contagieux*, et

vous attribuez, avec raison, un pareil état de choses au défaut d'un service vétérinaire bien organisé et à l'anarchie qui règne dans l'emploi des mesures propres à éteindre le fléau, qui prend les proportions d'une véritable calamité publique, dans notre département du moins. Il est temps, dites-vous, qu' « une main ferme force les préfets à obéir aux décisions ministérielles. Ce n'est qu'en y obéissant eux-mêmes qu'ils pourront faire exécuter la loi. » Vous avez bien raison, les décisions ministérielles doivent être suivies de point en point, et ce n'est pas en invoquant une législation ancienne et surannée, en rajeunissant des dispositions qui ne sont plus en rapport avec les idées et les mœurs du siècle, qui ordonnent l'emprisonnement, la confiscation, la dénonciation de pauvres campagnards plus ignorants que coupables, qui encouragent et récompensent le délateur par des primes, que l'on se rendra maître d'un fléau qu'on eût bien pu éviter, dans les contrées non envahies, en prenant quelques mesures préventives dictées par la connaissance de l'histoire générale du typhus. En cherchant à faire revivre ces lois, n'arrive-t-on pas à un résultat diamétralement opposé à celui que l'on veut atteindre? Ce sont cependant ces lois anciennes que l'on tente de ressusciter, en appliquant toutes les dispositions répressives qu'elles comportent, et ce n'est pas sans étonnement que nous en avons entendu proclamer l'excellence et en réclamer l'application dans notre département, dans des conférences publiques qui ont eu un certain retentissement.

« Pourquoi donc fouiller ainsi dans l'arsenal des anciennes lois et préférer une législation presque deux fois séculaire, « composée, dit M. Reynal, directeur d'Alfort, d'éléments hétérogènes, faite sans idée d'ensemble et reflétant les idées des époques différentes où a paru chaque partie distincte, » à l'application d'une circulaire émanant d'un ministre dont vous avez dit avec raison qu'il « croyait surtout qu'il faut être honnête et respecter la loi, même lorsqu'elle est mauvaise et qu'il est urgent de la changer. » M. Lambrecht, dont vous faisiez ainsi l'éloge, n'a cependant pas craint de recommander aux préfets la mise en pratique d'instructions émanant des hommes les plus haut placés dans la science vétérinaire et enfreignant en plusieurs endroits des lois non abrogées et auxquelles, Dieu merci, on n'avait garde de puiser encore. N'eût-il pas mieux valu, en effet, appliquer purement et simplement ces instructions que d'invoquer des lois qu'à chaque épizootie nouvelle on était obligé de modifier, et dont le grand nombre indique assez la parfaite inanité? Nous serions peut-être en ce moment débarrassés d'un fléau qui apporte aux différentes industries agricoles de notre département, des entraves considérables et dont nous ressentirons longtemps les funestes conséquences.

« Heureusement, on nous annonce l'arrivée prochaine de M. Bouley, inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, et nous sommes persuadés que sous son impulsion énergique et puissante, nous serons bientôt débarrassés de la peste bovine qui sévit encore avec intensité dans l'arrondissement de Saint-Omer, notamment dans les communes de Saint-Omer et Arques, où il paraît être en décroissance, Louguenesse et Tilques où il sévit encore avec assez de violence; Campagne-les-Wardrecques, Saint-Martin-au-Laërt, Remocure, où on a dû abattre aussi un grand nombre d'animaux malades ou suspects. Dans l'arrondissement d'Arras, elle sévit. Dans la commune d'Avion, où on a déjà abattu près de 200 animaux, ainsi que dans plusieurs communes de l'arrondissement de Béthune. Elle paraît éteinte maintenant dans l'arrondissement de Saint-Pol.

« Du reste, Monsieur le Directeur, comme vous, nous manquons complétement de documents officiels, et ce sont les journaux locaux qui nous tiennent au courant de la marche du typhus. C'est ainsi que ce soir encore nous apprenons qu'une vache sortie en fraude le 20 octobre, de la commune de Blaudecques (Pas-de-Calais), aux environs de Saint-Omer) et conduite à Cassel (Nord), aurait porté le typhus dans cette dernière localité où quatre vaches et trois veaux se trouvant dans l'étable où est morte la vache infectée, ont été séquestrés. Cassel est un des centres de production les plus importants, de notre magnifique race bovine flamande !!!

« N'est-il pas fâcheux, de n'être pas mieux renseignés même au centre des pays infectés? Et cependant, il y a quelques mois, l'administration avait promis de nous tenir, par la voie des journaux, au courant de la marche du fléau! Elle a tenu sa promesse, mais pendant quelques semaines seulement. On prétend que cette recrudescence du typhus, dont nous sommes victimes, dans le Pas-de-Calais, depuis deux mois, serait due à des animaux venant des marchés de La Villette et

d'Amiens. Mais s'il en est ainsi, pourquoi donc n'a-t-on pas interdit depuis longtemps, la sortie des animaux entrés à La Villette; et pourquoi ne pas prendre des mesures sévères sur le marché d'Amiens? Monsieur Mangot, vétérinaire distingué dans cette dernière ville, nous a cependant écrit il y a une dizaine de jours qu'à Amiens où a lieu chaque semaine un marché aux bestiaux de 200 à 300 bêtes grasses qui sont ensuite expédiées dans toutes les directions, le typhus n'a pas sévi depuis longtemps déjà. Peut-être serait-il plus vrai d'attribuer cette maladie, sur les animaux récemment débarqués dans notre département, à l'infection des wagons et aux fatigues de la route qui les disposent à recevoir plus facilement le germe contagieux, et à en subir les funestes effets.

« Je ne vous parlerai pas, M. le directeur, des quelques cas de *fièvre aphtheuse* ou *cocotte* que j'ai observés aux environs d'Arras. Cette maladie est en effet si bénigne, comparée au typhus, que je ne la mentionnerai que pour mémoire. Elle ne paraît pas d'ailleurs s'étendre beaucoup.

« Agréez, etc.

« Ch. Lenglen,
« Médecin-vétérinaire, à Arras. »

Il n'est pas exact non plus que le Pas-de-Calais, par exemple, et les autres départements donnés comme étant à peu près débarrassés de toute trace de mal, puissent être considérés comme indemnes. La maladie qui paraît éteinte aujourd'hui, se ranime tout à coup avec violence le lendemain. Cela résulte de la lettre que nous venons de reproduire. Les divers moyens de transport employés pour le bétail ne laissent pas non plus de contribuer à répandre le mal. On peut craindre enfin que ce soit bien à tort que les vétérinaires laissent encore aujourd'hui la circulation complétement libre entre le marché de la Villette et les divers départements. La circulation du bétail devrait être absolument interdite, comme cela a lieu en Belgique, tandis que chez nous une molle complaisance règne partout. On peut en acquérir la preuve en lisant la lettre suivante, que M. L. Rohart nous écrit du département du Nord:

« En présence de la marche toujours croissante du typhus dans le département du Nord, je me crois obligé de vous signaler un fait arrivé dans notre commune. Le 9 de ce mois, M. Delcambre, vétérinaire à Denain, a délivré un certificat ainsi conçu :

« La vache sous poil noir et roux, tête blanche, vendue par M. Meurant, marchand de vaches, à M. Gabel, marchand boucher à Neuville-Saint-Remy, est saine et peut être livrée à la consommation. Comme cette vache, provenant du marché de la Villette, pourrait avoir séjourné avec des animaux malades, elle devra être abattue dans le délai de deux jours.

« Raulx, le 9 novembre 1871.

Signé : Delcambre, *vétérinaire.*

(*Ici le cachet de la mairie de Raulx*).

« Cette bête était arrivée à Lourches le 8 novembre au soir, venant de la Villette. Le 9, elle a parcouru vingt kilomètres en traversant les territoires de dix communes. C'est en la voyant traverser notre village que j'ai pris connaissance du certificat dont j'ai pris copie, laquelle copie j'ai fait vérifier par quatre conseillers municipaux.

« Vous voyez, monsieur le directeur, que malgré la circulaire du préfet du Nord qui défend aux vétérinaires de délivrer des certificats aux animaux qui n'ont pas trois semaines au moins de séjour chez le dernier propriétaire, la circulation du bétail n'en existe pas moins. Ne pourrait-on pas, pour prévenir de semblables abus, interdire complétement la circulation des bêtes bovines de commune à commune, qu'elles soient saines ou non, et obliger les marchands bouchers à tuer les bêtes qu'ils achètent pour la consommation au lieu même de leur acquisition, de façon à ne laisser circuler que la viande au lieu d'animaux vivants?

« Veuillez agréer, etc.

« L. Rohart. »

Le département de Meurthe-et-Moselle est aussi donné comme étant de ceux où l'on peut regarder la maladie comme éteinte. Or, un avis offi-

ciel publié dans les journaux de Metz, à la date du 10 novembre, dit au contraire qu'il y a eu recrudescence du mal dès le 25 octobre, notamment à Pont-à-Mousson. L'attention des vétérinaires n'est aussi fixée chez nous que sur la circulation des animaux de l'espèce bovine. On n'en juge pas ainsi en Allemagne. L'espèce ovine y est soumise à la plus sévère surveillance et accusée soit de transporter le mal, soit d'être elle-même susceptible de le contracter. C'est ce qui résulte de l'arrêté suivant de l'autorité qui, hélas! règne maintenant dans notre ville natale :

Nous, Préfet du département de la Lorraine allemande, — Vu l'ordonnance du 3 octobre 1870[1] concernant les précautions à prendre contre la peste bovine ; — Considérant que, dans ces derniers temps, la peste bovine s'est déclarée assez fréquemment et avec violence dans le département de la Lorraine allemande ; — Considérant qu'il est constaté que la contagion peut être apportée et propagée, notamment par les moutons ; — Considérant, en outre, qu'il importe de placer ces animaux sous un contrôle sévère et de prescrire des mesures de précaution propres à combattre la contagion ; — Arrêtons :

1° Le passage par le département de la Lorraine allemande de moutons ou chèvres, foin ou paille, venant de France, est interdite même quand ces derniers objets ne sont employés que comme emballage. La sortie et le transit de moutons ou chèvres, de foin ou paille, ne sont autorisés que pour la France et seulement quand le transport est effectué par le chemin de fer.

2° L'achat et la vente de moutons ou de chèvres d'une localité du département à une autre ne sont permis que si la transaction a pour but l'abatage immédiat des animaux aussitôt après leur arrivée au lieu de destination. Quiconque amène dans une commune des moutons ou des chèvres destinés à l'abattoir, ou en emmène, devra être muni d'un permis délivré par le Maire du lieu d'origine et visé par le commissaire de police, lequel permis constatera que dans la localité aucune maladie contagieuse n'a régné parmi les animaux de l'espèce depuis 4 semaines. Le certificat devra indiquer exactement le temps pendant lequel il sera valable et qui ne pourra dépasser 3 jours, le chemin que le transport est autorisé à suivre, ainsi que l'espèce et le nombre de bêtes à transporter. Dans les vingt-quatre heures de l'arrivée des animaux au lieu de destination, le possesseur du permis devra le remettre au Maire de la localité.

3° Les bêtes à cornes et les troupeaux de moutons ne pourront être conduits au pâturage que sur le ban même de la commune à laquelle ils appartiennent.

4° Dès qu'il se présentera dans un troupeau de moutons, dans l'espace de 8 jours, deux cas de mort ou de maladie suspects, le berger devra en faire sur-le-champ la déclaration au Maire de la commune, qui procédera conformément aux prescriptions de l'art. 10 de l'ordonnance du 3 octobre 1870, concernant les précautions à prendre contre la peste bovine.

5° Les contraventions aux dispositions qui précèdent tombent sous l'application du § 328 du code pénal pour l'empire d'Allemagne, ainsi conçu : « Quiconque aura sciemment enfreint les mesures d'isolement ou de surveillance ou les prohibitions d'importation établies par l'autorité compétente, dans le but de prévenir l'introduction ou la propagation d'épizooties, sera puni d'un emprisonnement jusqu'à un an. Lorsque par suite de cette infraction, des bestiaux auront été atteints de l'épizootie, l'emprisonnement sera d'un mois à deux ans. »

Metz, le 24 octobre 1871.

Le Préfet de la Lorraine allemande, Baron DE GUTSCHMID.

Tant que de plus rigoureuses mesures n'empêcheront pas en France la circulation du bétail venant des lieux infectés ou les traversant, il sera impossible d'arrêter un fléau qui menace d'achever la ruine de notre agriculture. Le mal déjà fait est immense. Ainsi nous venons de constater que, dans la plupart des fruitières du Jura, le nombre des vaches laitières donnant le lait pour la fabrication du fromage, est réduit au dixième des existences dans les années ordinaires. Ce n'est en outre qu'avec les plus grandes inquiétudes que l'on repeuple les étables en allant acheter des animaux en Suisse. D'ailleurs le bétail s'y fait rare et s'y vend de plus en plus cher. Les foires du Zimmenthall, par exemple, se sont vu enlever presque tous les animaux présentés pour l'Allemagne dont l'agriculture a également éprouvé de grandes pertes qu'elle s'efforce de réparer avant que nous soyons en mesure de le faire. Tout cela est très-grave. Nous ne cesserons de sonner l'alarme que quand on aura mieux avisé au salut public. Dans le sein de la Société centrale d'agriculture notre voix a trouvé de l'écho, et une commission a été chargée de faire des propositions à court délai. Si chacun veut agir, on viendra plus vite à bout du fléau qui menace de

rendre le prix de la viande inabordable pour la plus grande partie de la population et d'enlever à l'agriculture les moyens de renouveler ses engrais.

IV. — *Les écoles d'agriculture.*

Nous croyons devoir donner la liste d'admission des élèves qui vont entrer à l'Institut agricole de l'État, établi à Gembloux, par la Belgique. Cette liste de 27 nouveaux élèves contient 17 Belges et 10 étrangers, savoir : 1 Français, 2 Espagnols, 2 Italiens, 1 Prussien, 3 Hollandais, 1 élève des Antilles anglaises. L'école belge attire maintenant les étrangers, tandis que les écoles françaises avaient autrefois ce privilége. Voici la liste des élèves :

MM. Coppis, de Velm (Limbourg); Coenen, de Weert (Limbourg hollandais); De Molinari, de Schaerbeek (Brabant); Coenegracht, de Maestricht; De Caritat (comte V.), de Lanaeken (Limbourg); Hermans, de Maestricht; Sacré, d'Odeur (Liége); Flaba, de Remicourt (Liége); Dehavay, de Gouy-lez-Piéton (Hainaut); Decreeft, de Hasselt (Limbourg); Paillet, de Ville-en-Hesbaye (Liége); Agostini, de la Trinité (Antilles anglaises); Pombo, de Valence (Espagne); Lechien, de Mont-Saint-Aubert (Hainaut); Coulon, de Mouscron (Flandre occidentale); Cloquet, de Braine-l'Alleud (Brabant); Blomme, de Termonde (Flandre orientale); Caspers, de Poupenheim-lez-Coblence (Prusse); De Saint-Germain (comte M.), de Villiers-lez-Nancy (France); Everaerts, de Blanmont (Brabant); De Menten (chevalier J.), de Horne-Saint-Trond (Limbourg); Hallet, de Hannut (Liége); Hanoteau, de Cul-des-Sarts (Namur); Perez, de Turin (Italie); Marcq, de Leernes (Hainaut); Brindici, de Bari (Italie); Loygorri, de Valladolid (Espagne).

Une grande agitation se produit maintenant en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire. Beaucoup de Conseils généraux l'ont demandé; il se signe nombre de souscriptions pour concourir à l'œuvre. Nous estimons qu'il faut que tout le monde prenne part au mouvement. L'instruction ne doit pas être une œuvre de parti, mais bien une œuvre patriotique. En prenant possession de l'Alsace et de la Lorraine, la Prusse a eu le soin d'y établir immédiatement l'instruction gratuite et obligatoire, parce qu'elle a compris que ce pouvait être pour elle un moyen efficace de conquérir moralement les provinces qu'elle s'annexait, et de les détacher plus vite de la France restée ignorante. Que l'instruction fût obligatoire de la part d'un père de famille envers ses enfants, il ne nous a jamais paru possible qu'il y eût là l'objet d'un doute. Si le père de famille est trop pauvre pour pouvoir remplir cette obligation, il faut qu'on lui vienne en aide, et c'est là l'objet de l'institution des écoles gratuites fondées par l'État. Pour qu'il y ait une concurrence essentiellement favorable à tous, que les particuliers fondent des écoles gratuites à côté des écoles officielles, et il ne restera plus une seule objection. Que toutes les bonnes volontés et tous les dévouements se mettent à l'œuvre. C'est une question de salut public.

Le Gouvernement vient aussi de faire paraître la liste des nouveaux élèves admis à l'Ecole forestière. Elle porte les 15 noms qui suivent :

1. Schlumberger. — 2. Palasme de Champeaux. — 3. Bartet. — 4. Tezenas. — 5. Martimor. — 6. Bergère. — 7. Levrault. — 8. Henry. — 9. Muller. — 10. Duchauffour. — 11. Rouault de Champglin. — 12. Kornprobst. — 13. Gerard. — 14. Delaunay. — 15. Bazaille.

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons à la tête de cette

liste un nom cher à l'Alsace. L'Ecole forestière de Nancy, comme toutes nos autres écoles, va certainement travailler pour donner à la France des générations plus fortes, plus énergiques, plus capables de résister à l'invasion de barbares qui nous menace encore.

Douze élèves, nous dit-on, sont inscrits pour prendre part au concours institué devant le jury spécial qui doit décerner le titre d'ingénieur agricole, dans quelques jours. Quelles seront les épreuves dont le jury se contentera? On ne le sait pas bien encore. Que l'on s'efforce d'exciter parmi les jeunes gens l'esprit d'invention, qu'on tâche d'encourager l'originalité bien comprise, et l'on rendra un véritable service. Il faut qu'on se garde surtout de ne faire qu'un baccalauréat de plus. Cela est par trop le fléau de l'éducation actuelle.

V. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre.*

Les deux délégués envoyés par la Société du *Seed-Fund*, présidée en Angleterre par Lord Vernon, MM. Jenkins et Pitman, viennent d'achever la distribution des blés de semence qu'ils avaient été chargés de répartir entre ceux de nos départements les plus éprouvés par la guerre. Ils ont distribué 7,017 hectolitres, ainsi qu'il suit :

Seine, 734; — Seine-et-Marne, 747; — Seine-et-Oise, 1,037; — Oise, 392; — Aisne, 329; — Pas-de-Calais, 182; — Somme, 927; — Eure et Seine-Inférieure, 420; — Loir-et-Cher, Loiret, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Sarthe, 2,240.

Les délégués anglais ont accompli leur mission avec le plus grand zèle, après des enquêtes locales pour lesquelles, disent-ils, ils n'ont reçu quelques renseignements de la part de notre administration de l'agriculture qu'après avoir terminé leur besogne. Une somme d'argent est encore disponible et sera remise par la Société du *Seed-Fund* au Conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France pour être distribuée aux agriculteurs qui en éprouveront le plus grand besoin. — De son côté, le délégué de la Société anglaise des amis (quakers) au secours des cultivateurs français et des victimes de la guerre, M. Long, nous envoie le relevé des sommes qui ont été distribuées. Ce sont des chiffres qu'il nous paraît important de consigner ici comme le meilleur éloge que l'on puisse faire du zèle bienfaisant des Anglais et comme la meilleure expression de notre reconnaissance :

Secours aux agriculteurs.	En semences diverses	2,611,630 fr.
—	En instruments aratoires	82,947
—	En bestiaux	102,000
Secours aux pauvres.	Abri et ameublement	13,750
—	Vivres, médicaments, chauffage	257,250
—	Organisation d'emplois pour les gens sans travail, gages, etc.	50,525
—	Vêtements et literie	232,969
Dons en argent.	Aux différents endroits	167,625
—	Aux 69 commmunes autour de Paris	536,375
	Total	4,055,071 fr.

Ces chiffres ont été établis d'après des écritures régulières et une comptabilité aussi rigoureusement tenue que celle d'une maison de commerce de la Cité de Londres. La France devra se souvenir de ce qui a été si bien fait pour chercher à adoucir quelques-unes de ses misères.

VI. — *Nécrologie.*

Nous devons enregistrer encore deux pertes que vient de faire l'agriculture française. M. Casimir de Tarrieux, président de la Société d'agri-

culture du Puy-de-Dôme depuis 25 ans, vient de s'éteindre dans sa 80e année. Il s'était efforcé de faire pénétrer le progrès parmi les populations rurales. — Encore dans toute la force de l'âge, ayant seulement 51 ans, vient également de mourir l'abbé Aubert, secrétaire du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons (Marne). Il donnait le bon exemple de propager toutes les innovations utiles à l'avancement de l'agriculture, et il exerçait ainsi une très-grande influence dans la contrée où il remplissait son sacerdoce.

VII. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

Les froids sont venus très-vite cette année, ainsi qu'on le verra par plusieurs des notes de nos correspondants. Nous-même nous nous sommes trouvés, par un froid de — 8 degrés, dans le Jura, à Pontarlier, et le 13 novembre, notre train a été arrêté plusieurs heures dans une tranchée remplie par les neiges qu'amoncelait une violente rafale du nord. Il est intéressant de pouvoir fixer dès maintenant la situation des récoltes en terre, et c'est ce que font nos correspondants dans les notes suivantes.

M. Villeroy nous adresse, à la date du 11 novembre, les renseignements détaillés suivants sur la situation agricole de la Bavière rhénane :

« Cette année a été remarquable par de subites variations de température. Les 6, 7, 8 septembre le thermomètre a marqué 28, 28, 30°. Le 20 j'avais du feu. Le même jour, le 20, il a commencé à pleuvoir, et il a plu jusqu'au 3 octobre. Le 10 octobre le thermomètre est descendu à 0; les 13, 14, 15, 1°, — 0. Le 5 novembre — 4°. Le 7 novembre, le vent a passé à l'ouest, il a un peu plu, et aujourd'hui 8, le thermomètre est monté à 11°. Déjà le printemps avait été anormal; la gelée du 18 mai avait détruit tous les fruits, avec des centaines d'arbres fruitiers, je n'ai eu ni une cerise, ni une prune, ni une poire, ni une pomme, peu de noix, des châtaignes imparfaitement mûres. Dans la plaine du Rhin, on a fait très-peu de vin, et du mauvais vin. Les variations subites de température ont eu une fâcheuse influence sur la santé des hommes. Dyssentrie, cholérine, fièvre typhoïde ont régné; il est mort beaucoup d'enfants. Aujourd'hui l'état sanitaire est satisfaisant.

« Les récoltes de grains, de regains ont été favorisées par la température, mais la culture des terres a été difficile ; elles ont été pendant un temps trop mouillées, puis elles sont devenues tellement dures que la charrue ne pouvait plus y entrer. Les semailles de seigle et de blé ont été généralement faites trop tardivement. La récolte des pommes de terre s'est faite par le beau temps, mais le produit a été à peine une demi-récolte. Dans les terres légères elles sont saines, mais dans les terres argileuses beaucoup ont pourri; aussi sont-elles chères; elles se vendent, selon la qualité, 6 à 8 fr. les 100 kilog. Je ferai à ce propos une observation : c'est que le prix des pommes de terre devrait toujours être indiqué au poids et non à la mesure, parce que la mesure est toujours incertaine. Il peut y avoir une différence de plusieurs kilogrammes, selon la manière dont on mesure un hectolitre de pommes de terre. Je voudrais aussi qu'il n'y eût plus de sacs de farine, ni de feuillettes, ni de pièces de vin, et que tout fût partout compté en litres ou en kilogrammes. Il y a déjà un grand progrès, mais il n'est pas encore complet.

« Il y a grande abondance de fourrage ; le trèfle qui avait manqué plusieurs années, a donné une récolte abondante, le trèfle semé au printemps a donné une bonne coupe, il y en a même qui a été fauché deux fois. Mais s'il y a abondance de fourrage, partout on se plaint de la qualité. Les plaintes des cultivateurs sont unanimes, ils disent que le foin ne nourrit pas.

« Les prix des grains sont stationnaires. La viande est toujours chère et on croit qu'elle haussera encore. Nos bouchers vont au delà du Rhin chercher les bêtes dont ils ont besoin. Les vaches laitières, les bœufs de travail sont toujours très-chers, et ne diminueront certainement pas; les étables sont à moitié vides. On a

acheté et on achète encore des chevaux pour la France. En résumé, tout est cher, parce qu'il y a peu à vendre, et après toutes les pertes que la guerre a occasionnées, ils ont ce qu'on appelle une mauvaise année. »

Dans la note suivante qu'il nous adresse d'Hanneucourt (Seine-et-Oise), à la date du 4 novembre, M. Bossin donne de très-curieux détails sur l'emploi des pommes de terre qui ont donné autour de lui, cette année une bonne récolte :

« Nos seigles, qui ont été faits par un temps des plus convenables, sont généralement bien levés, ils sont beaux et ils viennent bien; les semailles de blés sont terminées, ou à peu près, dans nos communes; les premières semences commencent à germer; elles ont été faites dans de très-bonnes dispositions, et nous espérons que, grâce à Dieu, aucun événement fâcheux ne viendra en contrarier la végétation, et que la récolte de l'année prochaine sera plus abondante que celle de 1871. La récolte des pommes de terre est terminée; les tubercules sont assez gros et nombreux; aucun dans nos villages n'a été atteint de la maladie; ils sont féculents et de bonne qualité; c'est fort heureux, car ils offriront de grandes ressources à la population pendant l'hiver si les habitants veulent, comme nous le faisons chaque matin, s'astreindre à en faire leur principale nourriture du déjeuner. Servies sous la serviette, ou, comme on dit, en robe de chambre, après avoir été cuites à l'étouffée, les pommes de terre, cette année, sont excellentes, rien qu'avec du sel, à l'instar des Hollandais, des Belges, des Anglais et des Prussiens.

« L'usage de la pomme de terre, qui peut se généraliser en France, au moyen de la simple préparation que nous indiquons, pourrait venir en aide au manque de récolte en céréales, qui s'est produit sur presque tous les points du territoire français. Lors de la disette des graines après 1816, et lors de leur cherté en 1828 et 1829, les pommes de terre ont joué un grand rôle dans la nourriture de la population entière. A Paris même, nous nous rappelons que des marchands étaient établis à chaque tête de pont, et dans presque toutes les rues, à ces époques, et qu'ils en vendaient les tubercules cuits, chauds et fumants, 5 centimes les 500 grammes. Nous avons nous-mêmes très-souvent profité de ces simples et modestes cuisines ambulantes et en plein air pendant ces hivers. Les racines de betteraves champêtres et celles des carottes fourrages sont longues et grosses; sous ce double rapport elles ne laissent rien à désirer; il n'en est pas de même des navets, qui ont eu à souffrir fortement de la sécheresse au moment de la semence et encore après. Ce fourrage-racine, si avantageux pour la nourriture des vaches à l'étable, fera presque entièrement défaut dans notre commune et dans les environs.

« La peste bovine, qui a fait de très-grands ravages dans nos étables, dans les mois de mai, de juin, de juillet et d'août, a disparu entièrement, et nous souhaitons qu'elle ne revienne plus nous visiter. Nos cultivateurs craignant avec raison son retour, ne songent pas encore à remplacer le bétail qu'ils ont perdu pendant cette triste et malheureuse période. Les mois d'octobre et de novembre sont les plus convenables pour établir des prairies et pour semer les graines de foin dit de Palaiseau, dont tout le monde connaît la haute réputation méritée dont il jouit; les cultivateurs qui n'auraient jamais ensemencé de prairies, en trouveront tous les détails dans notre brochure sur la *Création des prairies naturelles*, chez M. Duflot, marchand de graines, quai de la Mégisserie, n° 2, à Paris. »

Nous recevons à la date du 31 octobre de M. Maxime Beauvillier, qui nous écrit de Gaubertin (Loiret), une revue de la situation de l'agriculture dans le Gâtinais et l'Orléanais qui présente aussi beaucoup d'intérêt. La situation y est malheureusement triste. On remarquera ce qui concerne la vigne et le safran :

« Dans le Gâtinais-Orléanais, la dernière récolte de la saison, celle du safran, s'achève en ce moment. L'année 1870-1871 sera désastreuse pour cette laborieuse contrée, qui a tant souffert de l'invasion prussienne. Occupée et traversée par l'armée de Frédéric-Charles, après la levée du siége de Metz, et à la suite de l'évacuation du Mans, en mars dernier, la province du Gâtinais a été, à diverses reprises, le théâtre de la guerre dans les combats successifs de Ladon, Mézières, Juranville et Beaune-la-Rolande, en novembre 1870.

« Les froids rigoureux de l'hiver dernier ont complétement détruit les froments ensemencés à l'automne de 1870. Les cultivateurs ont presque partout, — et fort heureusement, — remplacé les blés d'hiver par des orges et des avoines qui ont donné un rendement des plus satisfaisants. La récolte des blés a été presque nulle; seuls, les blés bleus dits de Noé, ensemencés en février, ont réussi. — La vigne, qui est la principale culture du Gâtinais, a fait complétement défaut cette année. Depuis 1832, jamais on n'avait aussi peu récolté de vin. La matinée du 18 mai a gelé toutes les vignes, et leur produit sera complétement nul. Trois ou quatre communes, dont le rendement sera d'un quart d'une année ordinaire, ont été épargnées dans le canton de Beaune-la-Rolande. Les propriétaires ont été d'autant plus sensibles à cette perte irréparable que la vigne, déjà fort avancée au 18 mai, donnait alors les plus belles promesses et annonçait une année très-abondante. Les raisins, dont la grappe était déjà longue, étaient prêts à fleurir lorsque la gelée a tout emporté en quelques heures et renversé les espérances des vignerons. La gelée avait été si complète que toutes les bourres et sous-bourres ont été détruites. Il n'est sorti que quelques mauvais verjus qui n'ont pu parvenir à maturité. — Les pluies abondantes du commencement de juin 1871, qui ont favorisé le développement excessif du bois de la vigne, et préparé par là une bonne taille pour l'année 1872, ont arrêté la séve du safran dont les fleurs rares et clair-semées poussent en même temps que l'herbée. Les matinées si froides des 26, 27 et 28 octobre ont fait un tort considérable aux safrans, dont le rouge est petit et sera d'un poids relativement très-faible. Le rendement du safran ne sera que de 6 kilog. à l'hectare. »

De Châteauroux (Hautes-Alpes), M. Allard nous écrit à la date du 31 octobre, que les vendanges ont donné une quantité moyenne, mais qu'on redoute une mauvaise qualité :

« Pendant la première dizaine de ce mois, nous avons eu des pluies abondantes qui, depuis, ont été remplacées par de belles journées d'été; mais depuis quelques jours l'atmosphère s'est refroidie et nous a donné déjà de fortes gelées blanches. Aussi se hâte-t-on de rentrer toutes les productions agricoles, dans la crainte d'une gelée. Malgré qu'un bon tiers des raisins blancs ait pourri, les vendanges ne laissent pas que de donner un résultat assez satisfaisant, que l'on peut évaluer à une bonne moyenne; mais on craint généralement que le vin ne sera pas de qualité. — Les semailles d'automne sont fort avancées, notamment dans le Briançonnais, et présentent un coup d'œil magnifique. Le rendement des pommes de terre est médiocre, mais, par contre, celui des betteraves est des plus abondants. La cueillette des noix a été peu fructueuse. — Dans les foires qui se sont tenues dernièrement à la Grave, Briançon, Guillestre et Embrun, le bétail de toute espèce, en général, s'est vendu à des prix très-élevés, et il est à présumer que cet état de choses se prolongera jusqu'à ce que nos départements conquis soient suffisamment approvisionnés. »

Les travaux de labour et d'ensemencement pour la prochaine cam pagne ont généralement été entrepris dans de bonnes conditions. Les semences confiées à la terre ont bien levé presque partout. Mais les champs n'ont pas reçu beaucoup d'engrais, et dans maints endroits les labours préparatoires ont été négligés soit par manque de bétail, soit par manque de bras. Qu'obtiendra-t-on? Nul ne le sait, et d'ailleurs nul n'a jamais pu le dire au commencement d'un hiver qui menace d'être rude, si l'on s'en rapporte à son commencement. Le cultivateur rentre dans sa chaumière pour s'y abriter contre les rigueurs de la saison. Puisse-t-il y réfléchir à la nécessité de mieux élever et instruire ses enfants! Puisse-t-il aussi acquérir plus de patriotisme, plus de dévouement à la cause commune de tous les membres d'une nation, et puiser dans ses méditations la conviction que de grands devoirs incombent à tous ici-bas, en même temps que le travail et la vertu sont les meilleurs moyens d'arriver à la prospérité et au bonheur!

J.-A. Barral.

LE HARAS DE DEUX-PONTS. — III.

J'ai appris avec plaisir que ma notice sur le haras de Deux-Ponts n'a pas passé tout à fait inaperçue. Elle a au moins le mérite de faire voir à ceux que la question intéresse, que l'on peut souvent, sans de grands frais, arriver à d'heureux résultats, et qu'il y a de grandes économies à introduire en France. (Voir les n[os] des 29 juillet et 7 octobre 1871.)

On me demande à quel âge on fait subir la castration aux chevaux de Deux-Ponts? — Avant de répondre à cette question, je dois rappeler la distinction que j'ai déjà faite entre le haras et les cultivateurs. Au haras, on a pour but d'élever des étalons et des juments poulinières. Il en résulte que la castration des poulains mâles y est exceptionnelle. Il ne peut pas y avoir pour cela d'âge déterminé. De un an à quatre ans, lorsqu'il est reconnu qu'un poulain n'est pas digne de rester au haras comme étalon, il est castré, et chaque année, au mois de septembre, le jour du concours, on fait au haras une vente à l'enchère des poulains mâles castrés, des pouliches qui ne méritent pas d'être conservées pour la reproduction et des chevaux mis à la réforme. Si la castration des poulains est exceptionnelle au haras, elle est de règle chez les cultivateurs, et les poulains y sont soumis, ordinairement au printemps et à l'automne, à l'âge de dix-huit mois, deux ans ou deux ans et demi. On évite, pour faire l'opération, les grands froids et les grandes chaleurs, et comme les poulains mâles, quand ils commencent à sentir leur sexe, deviennent souvent par leur turbulence une gêne dans l'écurie, le cultivateur est disposé à les faire castrer le plus tôt possible, ordinairement à dix-huit mois. Ceux qui sont conservés entiers jusqu'à trente mois sont les plus beaux, qui doivent être présentés au concours du haras et que l'on a l'espérance d'y bien vendre. On peut donc dire que dans la règle, c'est à l'âge de dix-huit mois qu'on fait subir la castration aux poulains.

Excepté les chevaux qui font le service d'étalons, on voit rarement un cheval entier en Allemagne. Les chevaux de poste entiers n'étaient pas tolérés, lorsqu'il y avait des postes. F. Villeroy.

Rittershof, 8 novembre 1871.

LA CHASSE DES ANIMAUX NUISIBLES.

Mon cher directeur,

Je trouve, dans votre chronique agricole du 28 octobre (p. 127), un passage qui me frappe d'autant plus qu'il n'émane pas d'un correspondant qui pourrait n'exprimer que son opinion personnelle, mais de vous-même. Vous appuyez la proposition de M. Christophe, qui demande que la chasse dans les forêts de l'Etat cesse d'être amodiée à un adjudicataire qui la conserve, pour être livrée à un nombre indéfini de porteurs de permis qui la détruiront.

Il en est des animaux sauvages comme des autres produits du sol. Lorsqu'ils appartiennent à un seul, celui-ci les conserve, parce qu'il a le droit de prendre le lendemain ce qu'il aura laissé la veille. Lorsqu'ils appartiennent à tous, une émulation de destruction s'empare de tous;

c'est une duperie de laisser quelque chose, puisque c'est pour d'autres qu'on le laisse; chacun regarde ce que son voisin tue comme lui étant enlevé et s'efforce de tout détruire à son profit, puisque, en tout cas, tout doit être détruit.

C'est ce raisonnement qui a amené la disparution complète du gibier dans presque tout le midi de la France, et l'étendue du pays ainsi dévasté s'élargit d'année en année; dans peu, on aura privé la France d'une source d'alimentation qui était considérable et qui aurait dû le devenir bien davantage. Votre principale préoccupation paraît être la destruction des animaux nuisibles que vous espérez obtenir plus facilement d'un plus grand nombre de chasseurs, et vous allez jusqu'à dire : les amodiataires se font conservateurs de gibier et principalement d'animaux nuisibles.

Que les amodiataires tâchent de conserver leur gibier, cela n'est pas douteux, et c'est là leur bon côté. Mais, en ce qui concerne les animaux nuisibles, parcourez soit les tirés royaux, soit les chassés bien conservées de tous les pays, vous n'y trouverez ni renard, ni loup, ni fouine, ni putois, ni belette; vous trouverez à leur place des batteries, des assommoirs, des fers, des trappes ayant servi à détruire ces animaux et devant servir à détruire ceux qui devraient les remplacer.

Comment pouvez-vous penser qu'un vrai chasseur s'intéresse aux animaux qui lui détruisent son gibier? Permettez-moi de vous citer un exemple que je dois connaître mieux que tout autre. J'ai amodié la chasse d'une forêt de l'Etat; je l'ai trouvée hantée par un assez bon nombre de loups. Vous croyez peut-être que je les ai soigneusement gardés, conservés et multipliés; eh bien, non. Pendant l'avant-dernier hiver, j'en ai détruit huit au *poison*, ce qui exclut toute idée de divertissement cynégétique, et vous montre que je les tuais uniquement pour les empêcher d'exister.

L'hiver dernier, j'aurais continué mon œuvre d'extermination, si mon attention n'avait été distraite par l'arrivée imprévue d'une bande énorme de carnassiers exotiques, bien autrement nuisibles que ceux du pays, et que je n'ai eu malheureusement aucun moyen de détruire.

Si certains amodiataires laissent subsister des carnassiers dans leurs forêts, c'est ordinairement parce qu'ils ne savent pas et ne peuvent pas les détruire.

Là n'est donc pas la racine du mal. Les vrais protecteurs des animaux nuisibles ont été jusqu'ici d'abord nos législateurs, et ensuite nos gouvernements, qui ont changé plusieurs fois leur personnel, mais leur marche, jamais. Tout ce qui émargeait au budget ou tenait au pouvoir, les louvetiers, les employés des eaux et forêts, l'administration proprement dite, protégeaient directement et publiquement les animaux nuisibles. Les parquets, les tribunaux appliquaient avec rigueur les lois qui défendaient de les traquer à la neige, de les affûter la nuit, d'aller les relancer de jour dans leur repaire: c'est-à-dire que tous les moyens sérieux de destruction usités au moment de la redaction du Code avaient été soigneusement proscrits. D'autre part, on refusait de protéger ceux qui s'efforçaient de les détruire, malgré toutes les entraves, contre les rapines des maraudeurs. Je m'explique. Vous chassiez avec des chiens courants, ou bien vous empoisonniez un loup sur

votre propriété. Un braconnier le prenait et l'emportait. C'était un vol évident; eh bien, le parquet refusait de poursuivre; et si vous poursuiviez à vos frais, les tribunaux inclinaient ordinairement à vous condamner. Dans tous les cas, les frais restaient plus ou moins à votre charge. Dans le monde officiel, la conservation des animaux nuisibles a toujours été élevée à la hauteur d'une institution; j'en ai donné ailleurs les preuves et le motif.

Il m'est arrivé souvent d'exposer à des gens haut placés combien il serait facile d'arriver, en quatre ans, à la destruction du loup et à la presque destruction du renard; nul n'a été d'avis de tenter un essai. Ce n'était pas qu'ils trouvassent mes procédés de destruction insuffisants; au contraire, c'est qu'ils les trouvaient trop suffisants; ils auraient admis volontiers tous les procédés de destruction qui n'auraient point détruit.

Bien que nous soyons en désaccord sur le premier point, celui de la conservation du gibier, je crois, mon cher directeur, que nous sommes en parfait accord sur le second, celui de la destruction des animaux nuisibles. Eh bien, s'il en est ainsi, permettez-moi de vous empêcher de faire fausse route. Ne vous en prenez point aux amodiataires qui n'en peuvent mais; que voulez-vous que fasse un amodiataire isolé? L'un d'eux tuera huit loups dans son hiver; mais comme ces animaux sont pour la plupart coureurs et vagabonds, il lui en reviendra des forêts voisines; quatre ans après, ou peut-être deux ans après, il en aura huit autres à tuer, et ainsi de suite indéfiniment. Il faudrait adopter des moyens d'ensemble et frapper à la fois tous les loups de France. Le gouvernement seul le peut : jusqu'ici il ne l'a pas voulu.

Mais il s'est opéré dans les hautes régions du pouvoir divers changements depuis quinze mois. Rien ne prouve que nos nouveaux maîtres aient pour les loups la même sympathie que les anciens.

Les frais de la destruction seraient presque nuls. Il suffirait de 200 fr. par tête de loup et 50 fr. par tête de louveteau; et il n'y a au printemps que 2,000 loups en France. Ne vous préoccupez pas, quant à présent, des moyens de destruction; ils sont infaillibles et je vous les donnerai quand vous le croirez utile. Là n'est pas la question : si le gouvernement veut en faire les frais, l'exécution ne sera qu'un jeu.

Je voudrais que les journaux et les Sociétés agricoles nous accordassent un appui moral. Nous regardions comme une honte, pour le royaume de Naples, l'existence permanente de bandits qui tenaient la montagne et rançonnaient le pays. Ce n'est pas une moindre honte pour la civilisation française, que la présence constante de ces déprédateurs, bien plus faciles à éteindre et qui n'ont même pas la figure humaine qu'avaient conservée leurs congénères italiens.

Agréez, etc. d'ESTERNO.

LES MOISSONNEUSES
DES CONCOURS DE PETIT-BOURG ET DE SENLIS[1].

Moissonneuse Faitot, de Maisons-Alfort (Seine), (fig. 14). — L'attelage est à trois brancards, ce qui permet d'atteler les chevaux côte à

1. Voir le numéro du 11 novembre, p. 214 de ce volume

côte avec dossière et sous-ventrière ; de cette manière, la manœuvre de la moissonneuse est facile pour reculer et tourner, sans que les chevaux puissent se jeter sur la récolte ou sur la javelle. Le siége est placé sur le timon avec deux palettes pour poser les pieds du conducteur qui surveille le travail de la moissonneuse. L'étrempe de la scie

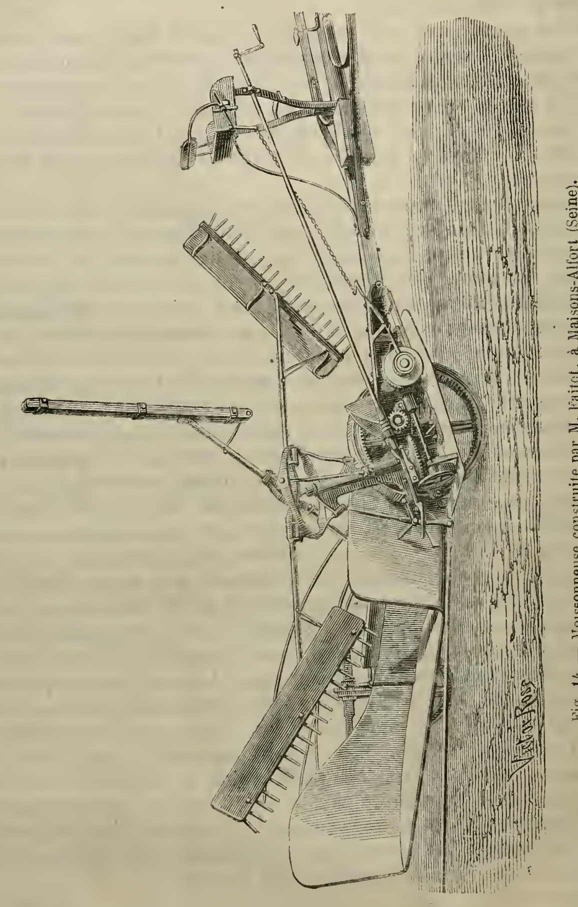


Fig. 14. — Moissonneuse construite par M. Faitot, à Maisons-Alfort (Seine).

permet d'élever ou d'abaisser le tablier et la scie sans interruption de la marche. Le débrayage, placé aussi sous la main du conducteur, permet d'embrayer et de débrayer instantanément avec la plus grande facilité. La roue porte le tablier à droite ; cette roue est mobile sur tous les sens ; elle pivote et se replace contre le tablier aussitôt que l'on marche en ligne droite ; elle a aussi l'avantage de monter et descendre le tablier au moyen d'une vis filtée à pas carré de 8 millimètres de

course, ce qui n'existe dans aucune moissonneuse, ainsi que l'étrempe à la manivelle sous la main du conducteur.

Tous les organes sont en fonte d'acier, tels que : roues, pignons ; les frottements des arbres en bronze ; les doigts où passe la scie sont aussi en acier. Leur forme diffère de celle des autres machines : au lieu

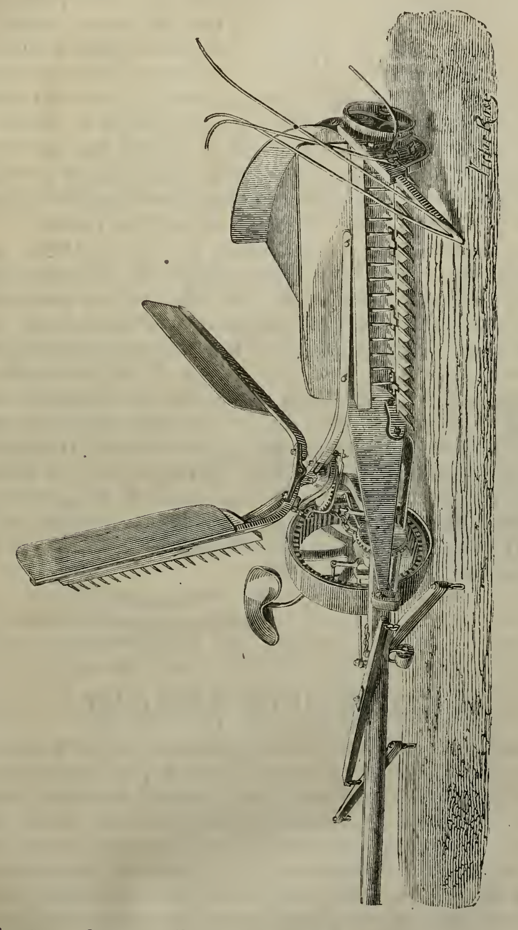


Fig. 15. — *La Royale*, moissonneuse construite par M. Samuelson.

d'être placés en dessous, ils sont au-dessus, de sorte qu'il n'existe aucune aspérité sous la scie qui peut ainsi être approchée à 20 millimètres du sol, ce qui est d'un grand avantage dans les récoltes versées. L'emmanchement de la scie est des plus simples et ne peut se déplacer ; on n'a ni écrous ni clavettes à retirer pour changer la scie. Un prisonnier mobile se trouve dans la glissière qui lie la scie à la bielle. Les lames de la scie sont taillées en faucille sur le biseau, ce qui permet de

travailler beaucoup plus longtemps qu'avec celles qui sont affûtées. Quand les lames sont émoussées, il suffit de donner un léger coup de lime à l'opposé des dents, et la scie se trouve rafraîchie en peu de temps.

Le mouvement de la machine est entouré d'une forte tôle qui empêche les égrenages, la terre, la poussière, etc., de s'y engager. Le séparateur est très-puissant comme hauteur et largeur, ainsi que la ceinture du tablier, afin de séparer l'emblave coupée de celle qui ne l'est pas, point important dans les fortes récoltes. Le tablier étant plus long que celui des autres machines, on obtient une piste de 0m.25 plus large. Une tringle à mouvement automate est placée à la sortie du tablier pour protéger le placement de la javelle à terre dans les fortes récoltes. La machine est munie de deux râteaux javeleurs et de deux rabatteurs. Le prix de cette machine complète, avec une scie seulement, est de 1,000 fr. Chaque scie de rechange coûte 36 fr. pièce.

La Royale, moissonneuse de Samuelson (fig. 15). — Cette machine a obtenu le troisième prix. Il est regrettable qu'elle réclame un homme pour déplacer les *andains* aux angles pour éviter le piétinement des chevaux. Du reste, elle ne fait pas d'égrenage, et se distingue par des qualités que nous devons signaler : 1° Tout en ayant une coupe aussi large, et par conséquent faisant autant de travail que les autres moissonneuses, elle pèse 120 à 150 kilog. de moins, ce qui diminue de beaucoup le tirage. — 2° Elle est munie d'un siége ; mais ce siége n'est pas placé sur le brancard et ne charge pas les chevaux ; il est construit sur l'essieu de la roue motrice prolongée. Cette position permet au conducteur de surveiller le travail et le mouvement de la machine, et il a sous la main les leviers d'embrayage et de hausse ou baisse de la scie. — 3° Le prix à Paris est d'environ 200 francs de moins que la plupart des autres machines faisant la javelle.

ANCELIN aîné,
Agriculteur à la ferme de Balleux (Oise),
rapporteur du jury.

LA RÉCOLTE DU VIN DANS LE VAR.

Notre vignoble a souffert de la sécheresse plus que les autres années, et pourtant nous avons eu quelques ondées au printemps, et tous nos viticulteurs de s'étonner de l'état du vignoble. Beaucoup de vignes atteintes de la chlorose, plusieurs même (celles de trois, quatre et cinq ans surtout) perdant leurs feuilles sur les côtes et ne mûrissant pas leurs raisins. Voici comment je crois pouvoir expliquer cet état anormal : à la suite de sécheresses successives, la vigne n'avait pas ses racines inférieures suffisamment abreuvées sur les côtes argileuses, les ondées du printemps n'ont humecté que les racines superficielles, et les pluies qui sont venues après le binage de mai ont mis le terrain autour des vignes dans un état déplorable, formé la croûte et fait pousser des herbes parasites. Plusieurs ont conjuré en partie les effets de la sécheresse en faisant de nouveau ameublir la terre au pied des vignes; mais cette œuvre, toujours profitable du reste, ne peut être exigée des métayers, quand ils ont fait à la bêche les deux labours régle-

mentaires. Et ensuite il arrive une époque où le travail contre les vignes rameuses peut faire griller le raisin. Par suite de cet état du vignoble, la maturité a été moins égale et moins complète sur certaines côtes que dans les plaines pourvues de plus d'humidité. Bien des vins de plaine ont plus de vinosité que certains vins de coteau ; à preuve de ce que j'avance, j'ai eu sur ces dernières positions des vignes de quatre ans dont les raisins n'ont jamais mûri, et que par cette raison j'ai repoussés de la vendange.

Voici, du reste, à peu près notre bilan vinicole :

Récolte assez satisfaisante, quoique inférieure à celle de l'année passée; vin bon, mais d'un titre alcoolique moins élevé que l'année passée. Les vins qui donnaient 13 degrés, arrivent tout au plus à 11 degrés. Une pluie survenue vers le 10 septembre, ayant augmenté la quantité aux dépens de la force alcoolique, la maturité étant hâtée, le sucre n'a pas eu le temps de se former dans le raisin comme dans les années ordinaires.

Malgré tout cela, l'arrondissement de Toulon a été un des privilégiés. Toutes les parties viticoles de la France se plaignent de l'excès des pluies qui avaient altéré la qualité du vin, après les froids de l'hiver et l'invasion prussienne qui avaient ravagé les vignobles de plusieurs départements.

Du reste tout n'est pas rose pour la pauvre viticulture; outre ses charges qui augmentent au lieu de diminuer, voilà le terrible Phylloxera qui a fait invasion sur plusieurs points du terroir du Var. Nous l'avons vu de nos propres yeux avec plusieurs membres de nos sociétés agricole et horticole, nous l'avons vu dans le plantureux bassin de la Cadière, une des communes qui produit les vins dits de Bandot. Là, sur un terrain de première qualité, il a fallu arracher plus de deux mille vignes infestées du puceron. Sentinelle vigilante de l'agriculture locale, nous avons immédiatement jeté le cri d'alarme, nous avons sonné le tocsin dans les journaux de la contrée, nous voudrions inspirer à tous nos viticulteurs une frayeur salutaire pour leurs intérêts. Nous savons que sur tous les points du département du Var, il y a des vignes mortes ou malades. Dans les plaines ou les vallées, on attribue ces effets au froid, tandis que sur les côtes, c'est à la sécheresse ; mais personne n'arrache pour arriver à une certitude. Seul M. Sicard, l'habile régisseur de M. le comte Portalis, a arraché, et c'est à son appel que nous nous sommes rendus et que nous avons malheureusement constaté la présence du terrible insecte. En attendant qu'un remède soit trouvé, et il sera toujours difficile et coûteux de détruire un puceron qui est quelquefois à 50 et 60 centimètres sous terre et qui, comme pour mieux se garantir, se loge massé au nombre de 40 à 50 sous le talon même du cep, occupé à sucer la séve de la vigne. Mentionnerais-je la submersion comme remède destructeur du Phylloxera ? Mais dans nos contrées, les vignes qui peuvent être submergées font une exception infinitésimale, ces terrains étant consacrés aux cultures fourragères ou maraîchères. Le moyen le plus radical jusqu'ici, est l'arrachage le plus prompt des vignes infestées. En présence d'une faculté de multiplication inconcevable, une femelle fécondée pouvant pondre ou faire des petits (car les pucerons sont tantôt ovipares et tantôt vivipares, suivant

l'époque), pouvant pondre tous les dix jours des femelles qui sont fécondes sans accouplement préalable jusqu'à la neuvième génération, la ponte étant de quinze à vingt petits, on concevra facilement qu'en sacrifiant quelques vignes contaminées, on en sauve des milliers.

Nous ne mentionnerons pas de remèdes. Les revues agricoles du Midi indiquent surtout l'acide carbolique. En outre, voici que M. Anet, de Tarascon, dans le *Moniteur vinicole* du 28 octobre, constate les effets curatifs de l'acide carbolique et affirme qu'il a guéri ses vignes, « tandis que les vignes voisines, à 3,000 mètres à la ronde, comme celles situées à 8 ou 10 mètres de mes plantations, sont toutes mourantes, entièrement perdues ou arrachées. » M. Anet ne fait pas connaître son procédé, et cependant en le divulguant, il rendrait un immense service à la viticulture française en même temps qu'il mériterait le prix proposé par l'Etat; nous osons espérer que son patriotisme le portera bientôt à vulgariser sa recette curative.

A. Pellicot,
Président du Comice agricole de l'arrondissement de Toulon.

MOYEN DE CONSERVER LES GYNÉRIUM PENDANT L'HIVER.

Voici les froids qui viennent nous avertir de prendre les précautions nécessaires, afin de préserver nos chères plantes des gelées; quelques-unes de pleine terre réclament aussi nos soins; de ce nombre se trouvent les *Gynerium argentum*. Plusieurs procédés ont été indiqués pour les garantir des atteintes des trop grands froids. Comme je me trouve très-bien de ma manière de faire (mes Gynérium font l'admiration de ceux qui les voient), je pense être agréable en faisant connaître le procédé bien simple que j'emploie toujours avec succès depuis bien des années.

Tant que le thermomètre ne descend pas au-dessous de 3 à 4 degrés centigrades, je laisse à l'air libre mes Gynérium; mais lorsque le froid devient plus vif, je les empaille, en plaçant au sommet un capuchon de paille ou un pot renversé. J'ai la précaution de laisser une ouverture du côté du midi, pour que la plante ait le plus d'air possible. Dès que je crains les fortes gelées, je m'empresse de placer devant cette ouverture un paillasson, que je n'enlève que lorsque la température est plus douce. De cette façon, lorsqu'arrive le printemps et que les gelées ne sont plus à craindre, je découvre entièrement mes Gynérium, que je retrouve pleins de vigueur et de végétation, et cela sans avoir eu beaucoup de peine.

Cet hiver, pendant mon séjour à Brest, M. Blanchard, l'habile jardinier en chef du jardin botanique de cette ville, m'a indiqué un procédé de conservation encore plus simple, dont j'ai parlé dans mon rapport sur ce magnifique jardin qui renferme plus de six mille végétaux classés avec une méthode et un ordre parfaits. Un amateur de cette localité se contente simplement, à l'approche des froids, de brûler les feuilles de ses Gynérium, et de laisser sur place les cendres qui, venant recouvrir le tout, garantissent le pied de la gelée. Je compte prochainement en faire l'essai, afin de constater par moi-même le résultat sous le climat de Paris.

Dans la *Revue horticole* du 1er novembre, je lis page 543 une petite note relative aux panicules de cette belle graminée, qui recommande, afin de leur donner plus de soyeux et en même temps d'empêcher leur fin duvet de se détacher, de les passer vivement devant un feu doux ou pour mieux dire devant de la braise. Il y a plusieurs années que j'ai entretenu la Société centrale d'horticulture de Paris du sujet de la lettre de M. Mail. Voici comment je m'exprimais et comment j'ai toujours, depuis ce temps, agi vis-à-vis de ces jolis ornements de nos salons d'hiver. Une fois mes panicules coupées, un peu avant leur parfaite maturité, je les place dans un endroit bien sec, et lorsque je veux m'en servir comme plante ornementale, je les présente devant le feu, et immédiatement elles reprennent toute leur légèreté. « Il faut avoir bien soin de faire lestement cette petite opération, car, ainsi que le dit le correspondant de M. Carrière, ces plantes sont très-inflammables, et la poudre ne brûle pas plus vite que les inflorescences du Gynérium. »

Eugène Vavin,
Président honoraire de la Société d'horticulture de Pontoise.

NOS RESSOURCES.

Comme je reçois simultanément des journaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis, il m'est facile de juger de l'activité commerciale de ces différents pays, et je l'annonce à ma confusion, la France est en retard sur le reste du monde, bien que les temps où nous vivons nous appellent à faire valoir toutes nos richesses. Or, comme partout le consommateur se trouve à côté du producteur, il faut qu'ils se connaissent, et rien n'est plus facile, partout, excepté en France où on ne sait pas encore se servir de la publicité. Ce qui a appelé mon attention sur ce point, c'est un de mes amis de Paris qui cherchait des vins de Bourgogne purs, et à bon marché; je lui ai indiqué mon fournisseur, M. Guichaud Patherat, à Châlons-sur-Saône, qui a toujours été au-devant de mes désirs, bien que je ne sois qu'un pauvre consommateur. Mais, combien de personnes ne doivent pas se trouver dans le même cas pour d'autres choses! Supposons un propriétaire désireux de monter une ferme en bon état; où achètera-t-il ses machines, son bétail, ses graines, et quand il produira, où vendra-t-il le plus avantageusement les fruits de son travail? Vos mercuriales sans doute le disent; mais elles ne donnent pas l'adresse des personnes auxquelles on puisse envoyer en toute confiance les produits. Soyons donc l'intermédiaire dix fois utile, entre le consommateur et le producteur; nous rendrons un service immense à la prospérité nationale.

Le moment est donc venu de faire le bilan exact et complet de toutes nos ressources. Cela sera facile avec un peu de bonne volonté et beaucoup d'activité; encore une enquête dans les colonnes de notre excellent journal, et quand tous les producteurs se seront inscrits, nous en donnerons le tableau par ordre alphabétique, du moins pour chaque espèce de produit. On aura par exemple :

Machines agricoles; — machines économiques; — bétail de ferme; — bétail de basse-cour; — bois de construction; — briqueterie; —

bois à brûler ; — houille et coke ; — céréales ; — légumes ; — vins ; — fabricants de salaisons et conserves alimentaires ; — laines ; — soies ; — lins, chanvres, cotons, etc.

Mais, comme ce n'est pas tout que de produire, et qu'il faut encore vendre, il serait bon de donner le tableau aussi complet que possible des commissionnaires existants dans toutes les villes de France, afin qu'on sût à qui avoir recours pour vendre ou pour acheter.

Sans doute, on craindra que ce système de publicité gratuite et organisé ne nuise aux annonces des journaux. Je pense tout au contraire qu'il le développe dans une énorme proportion en appelant l'attention de tous sur l'avantage qu'il y a pour chacun, de porter à la connaissance du public l'existence et le prix des marchandises, avec *toutes leurs variations* ; ce qui est impossible sans un inventaire annuel aussi étendu que celui que je vous demande d'établir, d'abord pour la France, et si possible, pour le monde entier.

Il plane en France un certain discrédit sur les annonces des journaux, par la bonne raison qu'elles sont exploitées souvent par des charlatans; mais ne pas s'en servir, parce que des gens de mauvaise foi les emploient, est une erreur semblable à celle de gens qui refuseraient de boire du vin parce que les coquins s'en grisent. Il faut absolument qu'on revienne en France sur cette ridicule prévention, et qu'un long système de publicité s'établisse entre l'offre et la demande, comme c'est le cas partout, excepté chez nous. Je voudrais voir tous les vendeurs faire comme faisait jadis l'excellent et sage vieux roi de Wurtemberg pour les chevaux qu'il vendait Chaque cheval avait son prix, et un avis indiquant ses défauts et ses qualités. C'est à ce loyal commerce que le feu roi a dû son immense fortune; c'est en agissant de même que les producteurs appelleront à eux la confiance, et par conséquent aussi l'argent des consommateurs.

Il n'y a qu'un moyen de faire valoir nos ressources, c'est de les faire connaître, et c'est de leur échange que naîtra pour tous la richesse.

Sacc.

LES VENDANGES DANS L'HÉRAULT EN 1871.

Commencés à peu près partout le 11 septembre, les travaux de la vendange ont été fort contrariés toute la première semaine par des orages de tous les jours. La pourriture des raisins, qui s'était déjà développée d'une manière inquiétante, menaçait, par ces averses quotidiennes, de devenir bien plus sérieuse. Aussi quelle activité chacun mettait à enfermer sa récolte le plus promptement possible ! A cause de cet empressement, les ouvriers, hommes et femmes, venus comme tous les ans en grand nombre, principalement des montagnes de l'Aveyron et du Tarn, étaient très-recherchés. Leurs exigences devinrent extrêmes ; j'ai vu payer jusqu'à 3 fr. 25 c. par journée de femme et 6 fr. pour les hommes ; et encore à ces prix-là les bras manquaient. En présence de toutes ces difficultés, un grand nombre de propriétaires s'adressèrent à l'autorité militaire, qui, sur avis préalable de l'autorité civile, mit à la disposition des cultivateurs tous les hommes disponibles. On ne peut que remercier l'administration militaire, quoi-

qu'elle n'ait fait que son devoir, d'être venue en aide à la propriété en souffrance.

A partir du 17 septembre les pluies cessèrent et les vendanges se sont terminées sans autre dérangement ; mais le coup avait été déjà porté aux raisins. La pourriture, favorisée par d'abondantes rosées du matin, les gagnait tous les jours ; toutes les vignes en ont souffert, surtout celles des basses plaines et du littoral. Je pourrais citer certains propriétaires de la fertile plaine de Lunel qui ont complétement laissé sur souche la récolte entière de certaines vignes, tellement la décomposition des raisins était grande. Dans ces conditions, le produit de la récolte ne pouvait qu'être très-variable, comme quantité et comme qualité. Par suite du grand nombre de raisins qu'on n'a pu cueillir, on peut, sans exagération, évaluer le déficit de cette récolte comparée à celle de l'année dernière (qui fut comme quantité une année moyenne) à un quart, au moins.

Quant à la qualité, elle est très-variée, non-seulement d'une commune à une autre, ou dans une même localité, mais encore dans la même cave, selon l'état de décomposition plus ou moins avancé où se trouvait le raisin, ou selon que le triage à la vigne a été fait plus ou moins minutieusement. Les vins vraiment bons et beaux ne sont pas introuvables, mais ils sont rares ; les passables formeront la majorité, et les mauvais arriveront certainement à une forte minorité.

En résumé, déficit dans la quantité, déficit dans la qualité, tel est le triste bilan des vendanges de 1871 dans nos contrées.

P. VIDAL,
Prôpriétaire à Saussan (Hérault).

DARDS ET LAMBOURDES.

Supposons une chose. Supposons qu'au milieu d'une réunion de la Faculté, ou même d'une réunion quelconque, le premier innocent venu émette cette opinion plus que naïve : « Un enfant étant conçu et le fœtus bien formé, certaines circonstances atmosphériques, certaines conditions déterminées pourront transformer ou le garçon en fille ou la fille en garçon. » Assurément tout le monde, moi le premier, éprouvera une sensation hilarante. Eh bien, à tout instant et sans que presque personne se prenne à rire, nous entendons la même chose en horticulture. « Une fois un bouton à fruit bien formé, les circonstances atmosphériques, ou bien la vigueur de l'arbre, ou bien toute autre cause, pourront transformer en organe ligneux ce qui était organe fruitier. » Ce qui revient à dire : un fruit deviendra une branche.

Je sais bien qu'on ne dit pas positivement qu'à la place d'une poire qu'on aperçoit déjà suspendue à l'arbre on va trouver le lendemain une branche avec ses feuilles, mais on n'en arrive pas moins à affirmer ceci, que tant que le fruit n'a pas brisé le bouton qui le contient en germe, ce n'est pas un fruit et que rien ne dit que ce sera plutôt un fruit qu'un rameau ou une brindille; autrement dit, pour revenir à ma comparaison, l'enfant, tant qu'il n'a pas vu le jour, n'est ni garçon ni fille.

Le plus fort de tout cela c'est qu'on apporte des preuves, ou du moins, bien entendu, l'on croit en apporter. A ces personnes-là l'on a dit : « Vous avez deux arbres, l'un plein de boutons à fruits, l'autre qui en porte à peine ; enlevez-en à celui qui en a en abondance et transportez-les sur celui qui en manque. C'est la greffe des boutons à fruits. » L'avis a paru bon et l'on s'est mis à l'œuvre; on a enlevé, d'après les principes professés et avec tous les soins possibles, les boutons en question ; on les a introduits, toujours avec le même soin, sous l'écorce des arbres qu'on voulait favoriser; on a bien ajusté le tout, on a ligaturé, puis on a laissé faire. Il n'y a plus, alors qu'arrive le printemps suivant, qu'à regarder venir; on regarde. Les écorces se sont soudées, les libers et les aubiers s'embrassent, les séves s'entremêlent; bref, les boutons poussent. En voici deux, trois, quatre qui grossissent, qui se gonflent, qui s'écartent, puis des rudiments de fleurs apparaissent, les supports s'allongent, les pétales s'entr'ouvrent; réussite complète. Si les gelées, si les vents, si les froissements, les cassements, les insectes, les enfants, les pierres, les bâtons, les moineaux, les merles, les malveillants ou les maladroits ne viennent pas s'en mêler, tout porte à croire qu'on aura des fruits à la saison prochaine. Parfait!

Mais voici qu'à côté, d'autres boutons partent de même et s'allongent, mais plus effilés, moins joufflus que les autres; voici qu'au lieu de pétales apparaît une tige ; voici qu'un bourgeon s'élance, émettant par-ci par-là une feuille sur son passage; bref, c'est un rameau, ce n'est pas un bouquet ; ce sera une branche, et non pas un fruit. « *Le bouton à fruits s'est transformé à bois ;* il n'y a pas à nier, c'est clair. »

Eh ! mon Dieu, non, mon cher monsieur, ce n'est pas clair du tout, je vous assure. Attendez; je sais bien ce que vous allez me dire : Vous avez greffé les uns et les autres avec les mêmes soins et sans préférences ; vous avez transporté vos boutons à fruits, vos lambourdes.... Tenez, c'est justement là que je vous arrête et voici que nous touchons au vif de la chose. Voulez vous que je vous étonne? Eh bien, vous n'avez pas greffé partout des boutons à fruits. Mais non, c'est certain, et vous avez beau dire; vous avez cru le faire, vous ne l'avez pas fait. Vous avez pris, je le sais bien, des boutons qui avaient bon air ; une rosette de feuilles leur formait collerette ; mais étaient-elles plus ou moins bien formées, ces feuilles ? étaient-elles plus ou moins nombreuses? étaient-ils plus ou moins longs, leurs pétioles ? Vous n'y avez pas regardé de très-près, avouez-le. Vous n'avez pas tout à fait bien examiné non plus si le bouton était arrondi ou s'il formait pointe, et vous avez enlevé quand même ; c'est-à-dire que, bien souvent, vous avez pris tout bonnement un dard, croyant prendre une lambourde. Or, le dard, ce n'est encore rien, c'est le doute ; plus tard ce peut être un réceptacle de fruits, mais ce peut être aussi un réceptacle de rameaux, suivant que la séve s'y rendra plus ou moins abondante, suivant que les sucs s'y élaboreront d'une certaine manière , suivant beaucoup de choses enfin. Vous commencez à comprendre, n'est-ce pas? mais vous n'avouez pas encore. A vous dire vrai, l'erreur est facile et les plus habiles s'y trompent quelquefois, d'autant mieux, et tel a été votre plus grand tort, d'autant mieux que vous avez opéré

en août, peut-être même en juillet, et qu'alors dards et lambourdes sont encore un peu bien jeunes pour qu'on ne les confonde pas ensemble.

» Là-dessus vous vous redressez. Ce n'est pas vous, praticien, et praticien consommé, qui confondrez l'un et l'autre; c'est positivement des lambourdes que vous avez prises, de vraies lambourdes, parfaitement constituées, en septembre, et vous me montrez un rameau, deux rameaux même qui ont cependant jailli de là avec vigueur. Attendez, ne triomphez pas encore. Croyez-vous, par hasard, que tout enfant vienne à terme? Non, n'est-ce pas? Eh bien, dans les lambourdes ce sont des enfants qui sommeillent et tous ne viennent pas à terme non plus; une petite gelée, un accident quelconque fait avorter la mère, et rien ne vient au monde. Seulement, comme à la base de chaque bouton à fruits sont postés deux bourgeons, quelquefois trois, quelquefois un seul, lesdits bourgeons, accaparant toute la séve, en profitent et s'allongent, et vous savez fort bien que, même les fruits se développant, ces bourgeons la plupart du temps les accompagnent; leur croissance vigoureuse a même dû, en certains cas, vous contrarier assez pour que vous n'en ayez pas perdu la mémoire. Est-ce vrai? Alors.... alors ces bourgeons que vous preniez pour les lambourdes mêmes sont tout simplement leurs voisins, leurs compagnons, qui sont partis tout seuls en les laissant en route; mais, des lambourdes, pas le moins du monde! Cela me semble vous faire ouvrir les yeux. Dame!

Voulez-vous bien maintenant m'écouter encore quelques secondes? J'ai comme une idée que vous ne le regretterez pas. Faites une expérience : prenez un bouton, prenez un microscope et prenez un instrument bien tranchant, un rasoir, si vous voulez. Coupez en deux le bouton, du haut en bas, et posez-le sous le verre. Voyez-vous? Voyez-vous toutes ces couches coniques superposées et s'emboîtant l'une dans l'autre comme des cornets? Ici, c'est un dard; ces feuillets verdâtres que vous voyez appliqués l'un sur l'autre, ils vont s'écarter peu à peu, se distendre, se redresser, se rejeter en arrière pour tomber ensuite, et pendant ce temps-là cette petite portion tuméfiée que vous apercevez au centre va s'allonger, s'allonger et devenir bourgeon.

Maintenant, coupez de même cet autre bourgeon, et remarquez qu'il est plus arrondi que le premier. Approchez le microscope. Eh bien, ne vous avais-je pas dit que ce n'est plus la même chose? Vous apercevez, en haut, ces petits organes gonflés, arrondis, un peu allongés et groupés autour d'un centre? Ce sont les fleurs qui commencent à se former tout doucement, qui vont s'accroître avec la chaleur et le concours de la séve, qui vont repousser leur enveloppe, s'épanouir, se féconder, produire. Ici, c'est la lambourde, la vraie, et vous êtes assez intelligent pour comprendre que, l'on aura beau dire, jamais l'on n'arrivera maintenant à faire que ce qui est là dedans n'y soit pas.

Voici que vous hésitez et que je vous ébranle. Reportez-vous à nos opérations de greffe; vous ne jureriez pas sur votre tête, n'est-ce pas, que vous n'ayez pas confondu quelques dards avec des lambourdes? Vous me direz à cela qu'alors vous n'êtes pas le seul. Hélas! je le sais bien, et, pas plus tard que le mois dernier, j'entendais un théoricien connu, un praticien même, un professeur qui fait presque le beau

temps et la pluie dans certains départements, je l'entendais soutenir la même chose que vous avec une conviction énergique, mais désolante. Qu'est-ce que cela prouve? C'est, ainsi que je vous l'ai dit, que l'erreur est facile; c'est que le viticulteur dont je vous parle, non plus que vous, non plus que bien d'autres, n'a jamais pourfendu une lambourde bien constituée et scruté là dedans avec un microscope.

Voilà ce que j'étais bien aise de vous dire, combattant une erreur si fort accréditée. Je ne vous déclarerai pas que c'est là une loi de la *Physiologie végétale*, parce que vous seriez capable de me prendre pour un pédant, ce qui, à la vérité, serait bien injuste, car vous le voyez, je vous dis tout cela bien simplement et en bon homme, mais c'est la véritable marche des choses et je n'y puis rien faire. Croyez-moi donc, et, pour être tout à fait convaincu, recommencez l'année prochaine, non pas en juillet ni en août, mais en septembre; choisissez bien vos organes tels que je vous les ai indiqués, et vous verrez que jamais, au grand jamais, même avec le secours des professeurs, un bouton à fruit ne deviendra un rameau, jamais un fruit bien constitué dans sa lambourde ne deviendra une branche. Essayez.

Th. Buchetet.

SUR L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FORESTIÈRE AU POINT DE VUE DES INTÉRÊTS AGRICOLES.

Dans un moment où la Chambre et le Gouvernement s'occupent à organiser l'administration française, il me semble que chacun doit s'efforcer d'apporter une partie, si faible qu'elle soit, des matériaux propres à la réparation d'un édifice naguère prêt à s'écrouler, et que, je l'espère, grâce aux efforts de tous, s'élèvera bientôt plus majestueux. C'est dans cette intention qu'agent forestier et agriculteur, je vous prie de donner l'hospitalité à un projet qui pourrait avoir pour résultat d'améliorer économiquement l'organisation agricole de la France; il consisterait à utiliser, pour l'étude des questions agricoles, le personnel de l'administration des forêts possédant des connaissances spéciales, la sylviculture n'étant qu'une branche de la science agricole appelée à fournir des matières premières nécessaires aux besoins de l'alimentation et des diverses industries. Ce personnel pourrait en outre diriger d'une manière efficace, la surveillance des intérêts de l'agriculture.

On sait que ces intérêts ne sont surveillés que très-incomplétement ou plutôt ne le sont pas du tout, bien que les propriétaires du sol et les cultivateurs supportent les charges qui pourraient assurer une surveillance suffisante. Cette lacune provient de ce que la surveillance est confiée soit à des vieillards fatigués, soit à des hommes incapables, manquant de toute direction et pas assez rétribués, je veux parler des gardes champêtres.

D'un autre côté, l'administration des forêts n'a pas une organisation en rapport avec les besoins actuels du service. Beaucoup d'agents forestiers, surtout dans la plus grande partie de ce qui reste à la France, après la distraction des deux provinces les plus forestières, ont déjà une circonscription très-étendue, les traitements que reçoivent ces em-

ployés ne sont pas en rapport avec les frais de déplacement qu'ils ont à supporter et les exigences de la vie. Il serait impossible d'obtenir une économie utile par une nouvelle organisation de cette administration, en lui conservant les limites restreintes dans lesquelles elle se meut.

Ne serait-il pas possible d'utiliser le personnel forestier en le fondant avec celui du ministère de l'agriculture? Je le pense. Des gardes champêtres recrutés dans la classe intelligente et active de la population, en moins grand nombre qu'ils ne le sont, seraient embrigadés sous les ordres des agents forestiers et d'agriculture; ils concourraient à établir les rapports entre le Gouvernement et les conseils généraux d'une part, et les propriétaires et cultivateurs d'autre part, ils recueilleraient les renseignements statistiques d'une manière utile et coordonnée, et seraient appelés à prêter leur concours pour les travaux préparatoires des Comices et Sociétés d'agriculture; enfin ils veilleraient mieux que ne le font actuellement les gardes champêtres à la conservation des récoltes et provoqueraient la répression des délits de toutes natures portant atteinte aux droits du propriétaire et du cultivateur. Il serait ainsi possible d'augmenter le salaire des gardes champêtres et des gardes forestiers dont le service pourrait se confondre dans beaucoup de cas. Quant aux traitements des gardes champêtres, ils pourraient, au moyen d'une centralisation à la Trésorerie départementale, des sommes votées par les Conseils municipaux et arrêtés par les Conseils généraux, être répartis comme le sont actuellement ceux des gardes forestiers communaux.

Je crois que par une mesure de ce genre, les intérêts des cultivateurs pourraient être sauvegardés, et que le service de l'administration des forêts y gagnerait.

A. de Vivès,
A la Blandinerie, par Orbais (Marne).

DE LA SITUATION DES PAYSANS DANS LA PLAINE DES VOSGES.

Nous n'avons pas besoin de remonter à plus de vingt ans pour trouver des changements notablesdans notre pays essentiellement agricole. Si, dans quelques départements de la France, il y a encore des seigneurs et des fiefs, des châteaux et des masures, ici, il n'existe plus rien de tout cela; la féodalité n'a plus aucun vestige à nous montrer, pas même un vieux donjon démantelé. De quels côtés où peuvent se porter les regards, on n'aperçoit que riches cultures, maisons blanches et coquettes, jardinets, aisances et progrès. Les grands domaines ruraux ont à peu près disparu. Il s'est formé de leur division trois nouvelles classes de propriétés rurales: la grande, la moyenne et la petite. La première embrasse 25 ou 30 hectares, la seconde 8 ou 10, la troisième 2 ou 4. Les biens nationaux, assemblage de grands domaines, sont venus par la vente entre les mains des habitants des villes en grande partie, et cette classe possédait déjà les domaines privés les plus étendus.

Le nombre des fermiers était d'abord considérable, celui des propriétaires-cultivateurs fort borné, et encore n'étaient-ils que petits cultivateurs. On voit aujourd'hui que cette composition est tournée à l'in-

verse. Ainsi, d'après les documents statistiques qui ont été recueillis en 1836, le nombre des fermiers dans le département était de 8,375, celui des propriétaires de 22,725[1]. Les fermiers ont peu à peu et légalement dépossédé les anciens maîtres du sol. L'agriculture n'étant de fait qu'un obscur et pénible métier, ceux-ci n'avaient point d'inclination à s'y attacher; d'autre part, ils étaient entraînés à se défaire de ces biens, par la faiblesse de leurs revenus, comparativement au capital que représentait leur valeur vénale, et par la rareté des fermiers capables. Ils les vendirent donc, non d'une seule pièce, mais par morceaux autant que possible, car sous cette forme ils devenaient plus facilement accessibles aux moyens pécunaires de la classe agricole; la concurrence d'ailleurs s'en mêlant, ils y gagnèrent davantage, et aujourd'hui que le prix des terres s'est élevé presque partout au double et au triple de ce qu'il était il y a vingt-cinq ans, tandis que leur rente a peu varié, la vente des fermes par les propriétaires urbains continue de plus belle, car l'appât est devenu plus attirant, de sorte que peu à peu les propriétés rurales passeront aux mains des cultivateurs, et cette spéculation continue.

Une autre cause plus active de l'état de division auquel les terres sont arrivées, c'est leur partage par droit d'hérédité et selon les dispositions de la loi, qui sont telles que souvent un simple champ est converti en cinq ou six lots. Les notaires n'ayant qu'à gagner à ces sortes de partages, y poussent toujours autant qu'ils peuvent. Le luxe s'est emparé de cette classe de petits fermiers devenus gros propriétaires; les manouvriers ont suivi ce mouvement; aujourd'hui il n'est plus possible de distinguer un paysan d'un citadin, une paysanne d'une dame de la ville. Il n'est pas une petite commune, pas un petit hameau où un marchand d'étoffes n'y soit établi accompagné de un à deux épiciers. Ces industriels, nés dans le pays même, trouvant dans la culture un travail trop aride, préfèrent être commerçants.

Le campagnard ne se contente plus de quelques pommes de terre pour son déjeuner, l'épicier est là pour lui fournir le café, la chicorée et le sucre, luxe inconnu il y a vingt ans. Les premiers tailleurs, les premières tailleuses des villes sont appelés à vêtir toute une population qui se contentait d'un sarrau bleu ou d'une veste de gros droguet. Les marchés des villes, encombrés de légumes choisis, de fruits délicieux, ne trouvent plus de débouchés que dans les campagnes. Des cafés s'établissent partout avec un luxe digne des grandes cités. Les jeunes gens ne se contentent plus d'un modeste jeu de quilles, il leur faut des billards et des jeux de salon.

Le manœuvre allait chez son cultivateur à quatre heures du matin pour battre au fléau; il en sortait à neuf heures du soir, et, après deux modestes repas, il recevait pour solde environ douze sous. Aujourd'hui, le manœuvre arrive à six heures en été, à sept heures en hiver, fait quatre copieux repas : à huit heures, à midi, à quatre heures et à sept heures du soir, accompagnés de vin, et reçoit pour solde 1 fr. 75 et 2 fr. — Où sont ces heureux temps, où le fermier assemblait ses hommes de journée dans la cuisine et présidait lui-même aux

1. Evon, *Statistique agricole des Vosges.*

repas servis sur un gros banc rustique? Le fermier d'aujourd'hui ne daigne plus se mêler avec ses travailleurs, il reste dans son poêle avec sa famille, et les manouvriers sont relégués dans la cuisine avec les domestiques. — Tel qui possède un peu de bien, a deux enfants: un fils et une fille; le premier fréquente les colléges, la seconde va au couvent. Il serait trop long si je détaillais ici ces changements extraordinaires. Est-ce un bien, est-ce un mal? c'est ce que nous étudierons dans un autre article. Adolphe Bronsvick.

PROJET D'UNE ORGANISATION FISCALE ÉCONOMIQUE[1].

Si j'ai pu me faire comprendre dans mes deux lettres précédentes en montrant que les premières économies à faire consistaient dans la diminution de nos nombreux employés, et dans la perception de nos impôts au canton après estimation faite à la commune par les répartiteurs, j'espère dans celle-ci, avant de développer le deuxième axiome, qui est de ne jamais créer d'impôts qui puissent mettre obstacle au développement de la production et de la richesse publique, montrer combien nous pouvons en faire sur les administrations civile et militaire de la partie politique de l'Etat.

Mais pourquoi cette division de partie administrative et de police, et de partie politique de l'Etat? Comme souvent on discute sur des mots mal définis, il est juste que nous nous entendions bien sur ce que nous devons comprendre par Etat, par Gouvernement. *Par Etat,* on entend toute société humaine considérée comme individualité politique indépendante. Notre Etat est démocratique, c'est-à-dire a pour base la puissance du peuple exprimée par le suffrage universel. *Par Gouvernement,* on entend la réunion des pouvoirs publics. Il se divise en deux parties distinctes. L'une ne s'occupant que d'administration et de police, communes, cantons, départements et n'ayant de rapports avec la partie politique que pour les impôts d'argent et de sang; — l'autre ne s'occupant que de politique et d'administration dans ses rapports généraux et internationaux; cette partie est formée par la réunion des pouvoirs : législatif, *intelligence de la nation;* exécutif, *membres obéissant à l'intelligence,* et judiciaire, *conscience de la nation.* Comme chez l'homme, l'être collectif (nation) possède donc intelligence, membres, conscience.

Ces pouvoirs sont chargés par la société de la gestion politique des affaires intérieures et extérieures, des administrations qui en dépendent, et de tout ce qui peut intéresser son honneur et son bien-être; et ce, sous leur responsabilité, depuis le président de la République jusqu'au plus petit employé.

La partie administrative et de police du Gouvernement complétement indépendante des pouvoirs politiques, comprenant communes, cantons, départements, coûtera à l'Etat 339,584,000 fr.

Comme dans toute société démocratique, tous les citoyens sachant lire, écrire et commenter la constitution, peuvent remplir les fonctions publiques. Il est juste qu'une indemnité soit accordée à chaque ci-

---

1. Voir les nos des 2 et 30 septembre (pages 385 et 545 du tome II de 1871).

toyen, en proportion du dérangement que lui causent ses dites fonctions.

Ces 339,584,000 fr. servent à indemniser le maire, le curé, l'instituteur, l'institutrice, le garde champêtre, le cantonnier (à la commune); au canton : le maire, nommé par ses pairs, faisant fonctions de sous-préfet, le secrétaire, le juge de paix, le greffier, le brigadier de gendarmerie, les gendarmes, le doyen nommé par les curés des communes, les facteurs ruraux, les cantonniers chefs et l'agent voyer. Au département : le président des conseillers généraux, faisant fonction de préfet et servant d'intermédiaire entre la partie administrative de l'Etat et la partie politique, son secrétaire, ses conseillers généraux, les doyens faisant fonctions d'évêques, également nommés par les curés des communes et les doyens des cantons. Enfin les frais généraux comprenant les indemnités de logement, chauffage et éclairage, pour les curés, doyens, instituteurs, institutrices, sous-préfets, préfets, frais de livres, papiers, plumes, encre, cartes géographiques. Environ le vingtième pour les frais généraux.

La partie politique, comprenant les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, plus les ministères et administrations qui en dépendent, coûtera à l'Etat 737,547,000 fr. — Somme totale avec la partie administrative : 1,077,131,000 fr. — Nos dépenses devant se faire avec 1 milliard 80 millions, il nous reste 2 millions 869 mille francs pour les dépenses imprévues.

J'espère pouvoir prochainement donner le détail de cette organisation de la partie administrative et de la police formée par la commune, le canton, le département; et de la partie politique formée par les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et des ministères et administrations qui en dépendent. Je suis tout à votre disposition; plus tard, si vous le désirez, je vous enverrai, également par parties, le projet d'organisation de la Société nationale des travailleurs de France, précédé d'un historique de la Société internationale, instrument inconscient des monarchies qui veulent s'en servir non-seulement pour détruire la partie intellectuelle des masses arrivée à l'indépendance par le travail, le bien-être, et qui a nom bourgeoisie, afin d'annihiler l'une par l'autre; mais pour détruire également le commerce, l'industrie, et appauvrir les peuples, elles jouent leur va-tout, et Bismarck, leur Richelieu, je l'espère, échouera, pour le plus grand bien de la justice, de la liberté.

HOFFMANN,

au château de Cordoux, commune de Courpalay,
près Rosny-en-Brie (Seine-et-Marne).

SUR LES ENCOURAGEMENTS A L'INDUSTRIE CHEVALINE.

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante adressée par un homme du métier aux membres du Conseil général de la Haute-Marne. Sous la forme d'une question locale, c'est un sujet d'un intérêt général qui est traité avec une grande autorité. J.-A. B.

Messieurs, permettez-moi de soumettre à votre judicieux examen les réflexions que, dans ma longue carrière de fournisseur de chevaux à l'Etat, l'expérience m'a

suggérées sur la question des haras envisagée dans la Haute-Marne. Depuis de longues années, le dépôt d'étalons de Montier-en-Der engloutit annuellement 100,000 fr. puisés au Trésor public; et tous les ans aussi les comices agricoles, les sociétés d'agriculture du département constatent l'inutilité de cette institution hippique. C'est qu'en effet il n'est pas possible de se refuser à reconnaître l'impuissance des étalons de Montier-en-Der, en voyant leurs mauvais produits toujours rejetés du commerce ordinaire et des remontes. Les officiers acheteurs pour les armes du train et de l'artillerie pourraient renseigner, sur ce point, messieurs les officiers des haras.

Dans le cours de l'été 1870, j'ai fourni de 6 à 7,000 chevaux destinés au service de l'artillerie, dont 1,000 environ étaient nés dans nos villages. J'affirme hautement que, parmi ces derniers, je n'ai pas pu en compter 50 ayant des airs de parenté, même éloignée, avec les étalons de Montier-en-Der. La plupart de ces excellents petits chevaux, de la taille de 1 mètre 49 à 1 mètre 54, étaient issus d'étalons de trait affinés par sélection ou achetés, dans les Ardennes, le Perche, le Boulonnais et le pays de Caux, au compte des propriétaires. Ils étaient fort appréciés des officiers acheteurs, parce qu'à l'âge de quatre ans, l'harmonie de leurs proportions et leur énergie accusaient la résistance que l'animal n'acquiert qu'avec le développement complet de ses organes. Ce sont bien les seuls chevaux qui conviennent à la Haute-Marne sous le double rapport de l'économie et de la facilité d'écoulement. Ils travaillent dès l'âge de deux ans, ils sont recherchés des marchands et vendus au labourage; tandis que les *ficelles* anglo-normandes, tardives, déforment leurs aplombs, contractent l'habitude du tic, et ruinent leurs maîtres à la stabulation permanente à l'écurie. D'un côté, l'éleveur voit de suite son bénéfice; de l'autre, il place son argent sur les brouillards de l'inconnu.

Une considération qui renverse toute idée préconçue à ce sujet, c'est que le climat, la situation topographique, le morcellement des terres, l'absence totale de grands herbages clos, pourvus de halliers d'abritement comme on en voit dans d'autres contrées favorisées, s'opposent de la façon la plus péremptoire à l'élevage du cheval fin dans nos pays montagneux. Le commerce ne l'y viendra point chercher, parce qu'à l'avance on sait qu'il ne s'y formera jamais. En outre, une nécessité politique devant laquelle il faut également s'incliner, c'est celle de mettre la France en mesure d'éluder le tribut qu'elle paye à l'étranger pour acquisitions de chevaux, et de parer à l'inconvénient d'un blocus continental possible, en lui donnant les moyens de recruter elle-même sa cavalerie sur son propre territoire. Ce qui milite encore en faveur de l'élevage et de la propagation de nos excellents chevaux de l'artillerie, c'est que cette arme tend à prendre de l'extension dans les guerres, et qu'ils sont considérés comme les meilleurs du monde dans ce service spécial de trait-léger où il faut la vitesse alliée à la franchise de collier. Aussi, messieurs, ce n'est point faire de chauvinisme que soutenir qu'ils sont bien supérieurs aux chevaux de l'artillerie prussienne se *balançant rétivement* au nombre de huit devant une petite pièce de canon, pendant que quatre de nos chevaux de la Haute-Marne font voler ce véhicule à travers les chemins bourbeux les moins praticables.

Ces diverses explications me conduisent, messieurs, à vous proposer de vouloir bien formuler des vœux pour provoquer la suppression du dépôt de Montier-en-Der dont les avantages, depuis longtemps contestés, sont loin de justifier les énormes dépenses que l'on pourrait économiquement remplacer par des subventions de l'État. Ces subventions, distribuées en annuités régulières, permettraient au département de concéder et de disséminer, à moitié du prix de revient, des reproducteurs de races boulonnaise, du pays de Caux, des Ardennes ou du Perche dont l'achat, toujours savamment débattu en raison de la valeur intrinsèque du cheval, ne dépasserait pas, selon moi, la moyenne de 1,500 fr. Quelques juments poulinières très-étoffées seraient encore placées aux mêmes conditions pour précipiter efficacement l'amélioration de la race indigène et l'effectif de la production. A chaque concours annuel, des primes d'encouragement seraient décernées aux concessionnaires qui auraient le mieux observé le règlement à eux imposé. Et dans un avenir très-prochain, une période de cinq ans, en notant avec soin les améliorations effectuées dans la race locale, il y aurait lieu, en approuvant à titre d'étalons, les beaux poulains obtenus, de s'exonérer graduellement des frais qu'occasionne l'importation de reproducteurs étrangers.

Par ce système rationnel : 1° on éviterait aux cultivateurs les déplacements oné, reux que nécessitent les stations éloignées des haras ; 2° on saurait, jour par jour, le contingent des chevaux utilisables à l'industrie, au demi-luxe ou à la guerre ; 3° on augmenterait ce contingent de toute la quantité de *rosses* impossibles qu'on ne reverrait plus ; 4° enfin, on ramènerait l'ordre et l'économie en biffant, d'un seul coup, l'influence délétère et le budget d'un haras de fantaisie qui n'a jamais rien fait pour la prospérité de l'espèce chevaline dans la Haute-Marne. D'ailleurs, messieurs, cette opinion est celle de l'illustre chef de l'Etat. Je sais que déjà beaucoup d'entre vous la partagent, et qu'elle a reçu l'approbation des comices agricoles du département, ainsi que l'attestent les documents ci-joints que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Veuillez agréer, etc.

S. SIMON,
Premier adjoint au maire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

LES POMMES DE TERRE AMÉRICAINES.

Les deux pommes de terre américaines qui m'ont été envoyées l'année dernière par le directeur du *Journal de l'Agriculture*, m'ont donné un nombre considérable de tubercules. Ils étaient en outre d'une grosseur extraordinaire.

Ces tubercules plantés au printemps dernier, m'ont donné à l'arrachage, 31 kilogr. 4 pour la variété blanche, et 7 kilogr. pour la variété violette. La grande différence de produit de ces deux variétés, provient de ce que dans les violettes, il y avait un grand nombre de tubercules pourris entièrement. Toutefois, la variété blanche paraît être plus productive. Ces pommes de terre sont d'un produit à peu près égal à la pomme de terre chardon (la blanche y ressemble un peu) et leur qualité est à peu près la même.

G.-D. HUET.

REVUE COMMERCIALE (18 NOVEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Le commerce agricole reste dans la stagnation. Il n'y a guère d'activité qu'en ce qui concerne l'achat du bétail et des produits animaux. Dans les ports, il y a peu d'animation, de même que sur les grands marchés aux grains. Cependant la tenue du commerce étranger présente une fermeté qui présage que la stagnation actuelle des cours viendra en aide aux vendeurs pour les encourager à maintenir leurs prix.

II. — *Les grains et les farines.*

Les cours, dans leur ensemble général, n'ont pour ainsi dire pas varié ; ils tendent de plus en plus à s'équilibrer dans les différentes régions, tout particulièrement pour le froment. C'est pour l'avoine que les différences d'une région à l'autre sont les plus grandes ; elle seule a en fin de compte subi un petit mouvement de hausse. Pour le blé, il y a hausse dans les régions Nord-Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est ; baisse au Nord, Nord-Est, Ouest et Centre ; — pour le seigle, il y a hausse au Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest et Sud ; baisse au Nord, Nord-Est, Centre, Est et Sud-Est ; — pour l'orge, baisse partout, sauf à l'Ouest et au Sud ; — enfin les cours de l'avoine présentent de la hausse au Nord-Ouest, Nord-Est, Ouest, Sud-Ouest et Sud, mais de la baisse au Nord, au Centre, à l'Est et au Sud-Est. Le tableau suivant, établi au quintal métrique, indique les diverses variations sur les principaux marchés.

1re RÉGION. — **NORD-OUEST.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Condé	37.50	20.50	18.00	23.00
— Orbec	35.50	18.50	»	18.00
Côtes-du-Nord. Pontrieux	32.50	16.50	18.00	18.25
— Tréguier	32.75	»	18.00	19.00
Finistère. Morlaix	31.25	18.00	16.00	16.75
— Quimper	30.50	18.25	»	17.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	34.50	»	18.25	18.00
Manche Cherbourg	38.40	»	17.45	24.40
— Saint-Lô	38.20	»	17.15	26.00
Mayenne. Laval	37.25	»	17.75	20.00
— Château-Gontier	34.75	»	17.10	22.00
Morbihan. Hennebont	31.25	18.00	»	19.00
Orne. La Mesle	39.50	22.50	18.00	17.10
— Vimoutiers	35.00	21.50	18.25	20.75
Sarthe. Le Mans	37.75	»	»	»
— Sablé	36.85	»	18.25	18.00
Prix moyens	35.53	19.22	17.68	19.85

2e RÉGION. — **NORD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	37.75	22.00	»	15.50
— La Capelle	38.50	21.50	21.50	16.00
— La Fère	37.50	21.75	»	»
Eure. Evreux	32.50	19.00	16.00	16.00
— Neubourg	35.00	20.00	18.50	18.00
— Routot	36.00	»	»	20.00
Eure-et-Loir. Auneau	37.50	19.50	17.25	22.00
— Chartres	38.00	»	16.50	23.75
— Nogent-le-Rotrou	36.00	»	16.40	14.70
Nord. Valenciennes	35.25	22.50	»	17.00
— Cambrai	38.00	19.50	»	14.50
— Lille	35.30	»	»	16.25
Oise. Beauvais	34.50	20.75	16.50	15.25
— Compiègne	38.50	22.00	17.75	16.50
— Clermont	38.25	21.50	18.25	17.00
Pas-de-Calais. Arras	37.00	20.25	»	16.00
— Saint-Omer	36.25	»	»	16.50
Seine. Paris	37.50	21.60	17.75	17.85
S.-et-Marne. Melun	35.00	21.75	17.00	15.00
— La Ferté	33.00	20.00	25.00	15.00
— Meaux	34.50	20.25	»	16.00
Seine-et-Oise. Etampes	39.00	20.75	17.50	16.00
— Rambouillet	35.00	20.00	16.00	15.00
— Versailles	37.00	»	»	18.00
Seine-Inférieure. Rouen	34.35	21.10	20.70	21.95
— Dieppe	35.00	21.00	»	17.00
— Le Havre	35.50	»	»	»
Somme. Amiens	36.50	22.00	19.50	15.50
— Airaines	36.00	19.75	19.50	14.00
— Péronne	35.80	19.50	19.30	13.50
Prix moyens	36.16	20.74	17.83	16.74

3e RÉGION. — **NORD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	38.00	21.75	18.25	15.50
Aube. Bar-sur-Aube	37.50	20.60	16.40	15.00
— Nogent-sur-Seine	35.00	20.50	17.00	16.50
— Méry-sur-Seine	36.00	20.50	17.25	15.50
Marne. Reims	37.00	22.00	19.00	16.75
— Épernay	39.00	20.00	17.00	17.50
— Vitry	36.00	23.00	18.25	16.50
Hte-Marne. Saint-Dizier	36.00	23.00	18.25	16.50
— Bourbonne	34.00	»	»	16.75
Meurthe. Nancy	36.50	»	18.50	16.50
— Pont-à-Mousson	37.00	21.50	18.00	15.75
— Toul	35.50	21.00	18.50	15.50
Meuse. Bar-le-Duc	39.50	21.50	19.00	17.00
Haute-Saône. Gray	36.50	»	»	16.00
— Vesoul	33.15	21.05	18.45	16.90
Vosges. Raon-l'Etape	36.50	24.00	»	18.50
Prix moyens	36.43	21.57	17.98	16.41

4e RÉGION. — **OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	37.50	»	15.70	20.00
— Angoulême	37.00	»	»	17.00
Charente-Infér. Marans	34.75	»	20.00	19.50
Deux-Sèvres. Niort	36.25	20.50	»	17.50
Indre-et-Loire. Tours	36.00	»	»	»
— Bléré	36.75	21.00	15.70	14.50
— Château-Renault	36.25	20.50	16.00	15.50
Loire-Inférieure. Nantes	34.00	20.60	17.00	19.50
Maine-et-Loire. Angers	34.25	»	17.15	18.25
— Saumur	35.25	20.00	17.50	18.50
Vendée. Luçon	34.50	»	17.10	20.00
Vienne. Chatellerault	36.50	21.50	17.00	18.00
— Poitiers	35.00	20.50	»	18.00
Haute-Vienne. Limoges	32.25	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.44	20.51	17.02	18.09

5e RÉGION. — **CENTRE.**

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. Cusset	32.50	19.30	18.75	14.50
— Saint-Pourçain	35.00	20.50	18.75	16.50
— Moulins	35.25	21.50	18.00	16.60
Cher. Bourges	33.50	»	17.00	16.25
— Aubigny	34.25	20.00	15.00	14.00
— Graçay	34.00	20.50	15.70	13.50
Creuse. Aubusson	33.65	20.75	»	18.50
Indre. Issoudum	33.00	21.50	15.00	15.50
— Châteauroux	35.00	20.25	17.00	16.20
— Valençay	34.00	20.50	17.10	14.25
Loiret. Gien	34.30	20.50	»	15.00
— Montargis	33.00	19.30	14.25	14.25
— Orléans	35.00	20.10	16.00	16.75
Loir-et-Cher. Blois	36.50	20.00	15.80	16.50
— Montoire	34.50	20.00	15.00	14.00
— Vendôme	36.80	»	16.25	16.50
Nièvre. Nevers	32.00	21.80	16.20	16.25
Yonne. Brienon	35.00	20.00	15.60	16.20
— Auxerre	35.65	19.50	16.00	17.00
— Tonnerre	35.70	20.50	17.25	16.00
Prix moyens	34.43	20.36	16.37	25.71

6e RÉGION. — **EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.00	»	»	15.50
— Pont-de-Vaux	33.00	19.25	19.25	15.50
Côte-d'Or. Dijon	34.25	20.25	18.50	16.75
— Beaune	34.00	19.50	18.75	17.80
Doubs. Besançon	33.25	19.00	14.50	14.75
Isère. Grenoble	35.00	»	»	17.25
Jura. Dôle	39.00	20.25	»	18.10
Loire. St-Étienne	37.75	21.50	»	17.25
Rhône Lyon	34.50	»	18.15	17.75
Saône-et-Loire. Mâcon	34.00	20.50	18.00	19.00
— Chalon-s-Saône	35.50	20.50	»	18.00
— Louhans	33.00	19.70	17.25	14.50
Savoie. Chambéry	33.25	20.00	»	16.75
Prix moyens	34.65	20.04	17.78	16.84

7e RÉGION. — **SUD-OUEST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.75	»	»	17.30
Hte-Garonne. Toulouse	34.00	20.85	18.30	22.25
— Villefranche	34.15	»	»	21.50
Gers. Nérac	35.00	21.25	»	17.00
Gironde. Bordeaux	35.00	22.80	»	20.00
— La Réole	34.50	21.50	»	»
Landes. Dax	34.75	22.85	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.50	20.00	»	20.50
— Marmande	34.25	»	»	»
Prix moyens	34.66	21.54	18.30	19.76

8e RÉGION. — **SUD.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.30	»	»	21.00
— Castelnaudary	35.00	21.00	14.25	20.50
Cantal Mauriac	33.50	22.00	»	22.00
Hérault. Béziers	32.80	21.25	»	»
— Montpellier	34.50	20.50	17.00	19.25
Lozère. Mende	34.95	19.45	18.95	17.85
— Marvejols	36.00	21.35	21.15	20.20
— Florac	32.35	17.90	»	»
Tarn. Albi	33.50	21.00	»	18.50
Tarn-et-Gar. Montauban	35.00	20.00	15.65	22.50
Pyrénées-Or. Perpignan	33.50	19.50	16.50	22.00
Prix moyens	34.13	20.39	17.25	20.42

9e RÉGION. — **SUD-EST.**

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.30	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	31.40	21.25	20.40	22.60
— Guillestre	31.30	21.10	21.20	21.90
Ardèche. Andance	34.50	20.00	»	19.00
B.-du-Rhône. Arles	35.50	»	16.15	22.50
— Marseille	36.00	22.75	16.35	17.25
Drôme. Valence	34.50	»	»	17.60
Gard Nîmes	37.00	23.00	21.00	22.00
Haute-Loire. Le Puy	34.60	17.45	17.75	16.95
— Brioude	»	23.05	17.80	22.75
P.-de-Dôme. Clermont-F.	34.75	20.00	18.25	17.00
Vaucluse. Avignon	34.50	»	»	»
Prix moyens	34.38	21.07	18.61	20.57
Moy. de toute la France	35.09	20.60	17.64	18.26
— de la semaine précéd.	35.12	20.72	17.95	18.13
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	»	»	0.13
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.03	0.12	0.31	»

Sur les marchés étrangers, les cours ont plutôt eu tendance à la baisse qu'à la fermeté, ainsi qu'il résulte du tableau suivant établi par quintal métrique:

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger	31.90	»	18.50	16.15
Angleterre.	Londres	32.35	21.25	20.00	21.15
—	Liverpool	33.10	21.00	19.25	20.50
—	Bristol	31.25	»	»	20.50
Ecosse.	Edinburgh	32.50	»	20.00	19.00
Irlande.	Cork	31.75	»	»	19.25
Belgique.	Anvers	33.00	22.20	19.50	16.25
—	Bruxelles	38.90	»	»	18.85
—	Liége	35.80	25.90	21.80	17.00
—	Louvain	35.50	26.25	24.00	17.25
—	Namur	37.50	25.50	22.00	16.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	35.45	25.50	21.75	18.00
—	Sarreguemines	36.00	»	»	»
—	Colmar	36.50	24.50	21.30	17.25
—	Metz	35.75	24.25	19.50	16.20
Bavière-Rhénane.	Deux-Ponts	33.10	25.20	21.20	13.35
Allemagne.	Cologne	33.65	23.80	»	»
—	Hambourg	35.60	23.25	»	»
Suisse.	Zurich	37.25	»	»	»
—	Fribourg	37.50	23.50	»	23.50
—	Lauzanne	35.50	»	»	21.25
Espagne.	Valladolid	39.50	16.85	13.45	»
Italie.	Milan	32.40	22.00	»	18.50
—	Ferrare	33.00	»	20.75	16.90
Hongrie.	Pesth	28.50	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	32.00	»	»	»

On remarquera certainement le maintien de cours relativement bas en Espagne.

Blés. — La dernière halle de Paris a été moins suivie, et les affaires ont été sans animation. Les cours restent compris entre 35 et 40 fr. les 100 kilog., soit 37 fr. 50 en moyenne. Dans les ports, il y a également peu d'animation.

Farines. — Les cours restent à peu près les mêmes que ceux de la semaine dernière pour les farines de consommation, avec hausse de 1 fr. sur celles de spéculation. Le mouvement de la halle est résumé dans les chiffres suivants:

Restant disponible le 8 novembre	25,597.16 quintaux.
Arrivages officiels des 9, 10, 11, 13, 14 et 15 novembre.	5,682.75
Total des marchandises à vendre	31,279.91
Ventes officielles du 9 au 15 novembre	5,888.01
Restant disponible le 15 novembre	25,391.90

C'est à peu près la même situation. Les prix moyens par quintal ont un peu fléchi. Ils ont été les suivants: le 9, 51 fr.; le 10, 52 fr. 21; le 11, 52 fr. 76; le 13, 53 fr. 30; le 14, 52 fr. 72; le 15, 52 fr. 72. La dernière cote des farines de consommation est la suivante: marques hors ligne, 87 fr.; choix et marque D, 86 fr.; bonnes marques, 83 à 85 fr.; sortes courantes et ordinaires, 78 à 83 fr., le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre; soit les prix extrêmes de 78 à 87 fr., ou de 49 fr. 67 à 55 fr. 42 par quintal métrique. — Quant aux farines de spéculation, on cotait, avec tendance à la baisse: farines huit-marques, courant du mois, 87 fr. 50; mois prochain, 87 fr. 75 à 88 fr.; janvier-février, 89 à 89 fr. 25; farines supérieures, courant du mois, 84 fr. 25 à 84 fr. 50; quatre premiers de 1872, 86 fr. à 86 fr. 25. — Cote officielle: huit marques, 87 fr. 50; supérieures, 84 fr. 50. — Dans les départements, on cote par 100 kilog.: Vitry (Marne), 51 fr. à 51 fr. 50; Blois, 42 fr. 10 à 44 fr. 50; Dijon, 46 fr. 40 à 49 fr. 60; Gray, 49 fr. à 50 fr. 60; Bordeaux, 51 fr. — A Londres, la farine de consommation pour les villes se vend de 46 fr. 35 à 42 fr. 25; celle pour les campagnes, 40 fr. 30 à 42 fr. 40; Norfolk et Suffolk, 37 à 39 fr. par 100 kilog., avec une légère baisse sur cette dernière catégorie.

Seigles. — Les seigles sont moins demandés et plus offerts. On cote, sur bateau, en gare, de 24 fr. 50 à 25 fr. 25 les 115 kilog. suivant qualité, ou 21 fr. 30 à 21 fr. 95.

On offre les farines de seigle de 31 à 32 fr. les 100 kilog., toile perdue.

Méteil. — Les cours se maintiennent toujours à des prix assez divers en raison de la qualité. On cote par 100 kilog.: Clermont, 35 à 36 fr.; Beauvais, 29 à 31 fr. 25; Montlhéry, 22 fr. 50 à 29 fr. 50; Neauphle-le-Château, 32 fr.; Blois, 29 fr. 50 à 31 fr.; Lavaur, 27 à 28 fr. 50.

Orges. — Il y a eu baisse à la halle de Paris, de 50 cent. à 1 fr. sur la cote de la dernière semaine. Les cours sont de 17 fr. 50 à 18 fr. par 100 kilog. — Les escourgeons ordinaires se payent de 22 fr. à 22 fr. 50, et les très-belles sortes, de 23 fr. 75 à 24 fr.

Avoines. — L'avoine immédiatement disponible est bien tenue, et l'on cote comme la semaine dernière de 17 fr. 50 à 18 fr. 25 les 100 kilog. Il ne se fait aucune affaire à livrer.

Sarrasin. — A Paris, la vente est très-limitée de 16 à 16 fr. 25 les 100 kilog. A Mauriac (Cantal), on cote 23 fr. 07.

Maïs. — Les cours des maïs continuent à être faibles. On cote : à Melun, 26 à 26 fr. 50; à Montauban, 20 à 22 fr.; le tout par 100 kilog.

Riz. — A Marseille, la hausse a continué pendant cette semaine. On a vendu en riz de Piémont, 1,000 balles de qualité supérieure, de 37 à 41 fr. 50; 2,500 balles des sortes ordinaires, de 35 à 36 fr. 25 les 100 kilog.

Pain. — On cote, par kilog. : à Méry-sur-Seine (Aube), 1re qualité, 0 fr. 46; 2e, 0 fr. 38; — Mende (Lozère), 1re qualité, 0 fr. 38; 2e, 0 fr. 33; — Briançon, 1re qualité, 0 fr. 48; 2e, 0 fr. 30; Mauriac, 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 45; Chambéry, 1re qualité, 0 fr. 42; 2e, 0 fr. 38.

Issues. — On cote, par 100 kilog., en gare, à Paris : gros son, 12 fr. 50 à 13 fr.; son trois cases, 12 fr. à 12 fr. 25; recoupettes, 10 fr. 50 à 11 fr.; bâtards, 13 fr. à 13 fr. 25; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 18 fr. Les transactions sont des plus calmes.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, les fourrages étaient cotés par 1,000 kilog. : foin, 90 à 120 fr.; luzerne, 86 à 110 fr.; regain de luzerne, 86 à 110 fr.; paille de blé, 88 à 108 fr.; paille de seigle, 80 à 96 fr.; paille d'avoine, 48 à 62 fr. — Dans les départements, les cours sont les suivants : la Ferté (Seine-et-Marne), foin, 70 à 80 fr.; paille, 60 à 70 fr.; — Issoudun, foin, 100 fr.; paille, 80 fr. On voit que les cours se tiennent avec fermeté et que la hausse domine sur quelques marchés, principalement à Paris.

Graines fourragères. — A Paris, les luzernes sont achetées avec beaucoup d'activité; on les cote, par 100 kilog. : Provence, 165 à 175 fr.; Poitou, 140 à 150 fr. Le trèfle d'Italie est bien tenu de 135 à 145 fr. les 100 kilog. Dans l'Ouest, il y a hausse sur les luzernes, qui valent de 150 à 155 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre. — A Paris, les pommes de terre de Hollande sont cotées 7 à 8 fr. l'hectolitre, ou 10 à 11 fr. 40 le quintal; les jaunes valent 5 à 6 fr. l'hectolitre, soit 7 fr. 14 à 8 fr. 57 les 100 kilog.

Légumes secs. — Les prix se maintiennent bien, quoique la halle soit plus abondamment pourvue. On cote par hectolitre et demi, à Paris, haricots flageolets, 85 à 115 fr.; de pays, 50 à 62 fr.; de Liancourt, 60 à 65 fr.; de Soissons, 77 à 80 fr.; suisses rouges, 48 à 50 fr.; coco, 60 à 65 fr. Les lentilles conservent les cours de la semaine dernière, 25 à 28 fr. les 100 kilog. pour les vieilles, et 45 à 50 fr. pour les nouvelles.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les affaires dans tous les centres vinicoles, sans en excepter Paris-Bercy, sont actives, surtout en ce qui concerne les vins vieux. Les cours se maintiennent à un chiffre élevé, et le commerce qui semblait tout d'abord n'attacher aucune importance aux prétentions des producteurs est obligé aujourd'hui de s'incliner et de faire des concessions en hausse. En août dernier, car les renseignements communiqués par l'administration ne dépasse pas cette date, il a été introduit dans Paris 357,735 hectolitres de vins en cercles, et 1,509 hectolitres de vins en bouteilles, sans préjudice de 30,331 hectolitres d'alcool à 100 degrés. Nous espérons pouvoir donner sous peu les chiffres de septembre et octobre.

Le 5 novembre a eu lieu la vente, régulatrice des cours, de l'hospice de Beaune; les 1870 se sont vendus, la *queue* de 456 litres, savoir : Beaune, 1,000 fr., 860 fr., 750 fr., 700 fr. et 660 fr.; Alone Corton, 800 fr.; Volnay, 740 fr.; Pommard, 720 fr.; Meursault-Santenot rouge, 700 fr.; Santenot blanc, 600 fr.; Savigny, 500 fr. Les cuvées de la dernière récolte, Beaune et Meursault, se sont vendues 280 fr. — A *Dijon* (Côte-d'Or), on cote : Dijon, Chenôve, Marcaney, Fixin, Brochon, Gevrey, Vosne et Nuits-sur-Beaune, 1869 et 1870, 1er choix, de 100 à 105 fr. les 228 litres nus; les passe-tous-grains mêmes années, de 150 à 200 fr. enfûtés.

En vins nouveaux, les prix offerts varient de 50 à 55 fr. les 228 litres nus, on a même payé 60 fr. dans la montagne de Nuits. — A *Pézenas* (Hérault), les prix des vins de l'année, le muid de 700 litres nu, s'établissent ainsi qu'il suit : petits vins légers, 75 à 85 fr.; demi-montagne, 90 à 100 fr ; Montagne supérieure, 120 à 140 fr.; Bourrets ordinaires, 75 à 85 fr.; Bourrets mutés au soufre, 90 à 100 fr.; Bourrets supérieurs, 110 à 120 fr.; Bourrets vieux, 110 à 120 fr.; Piquepouls, 130 à 150 fr.; vins blancs doux (clairette), 180 à 200 fr. — A *Blois* (Loir-et-Cher), on paye vins de 1871 : bons crus du Cher, 50 fr. nus, 60 fr. enfûtés; Onzain et environs, 50 fr. enfûtés; Selles-sur-Cher, 52 à 54 fr.; les gros noirs, 60 fr.; les Sologne, 35 fr. nus et 45 fr. enfûtés; les Vouvray, de 50 à 55 fr. enfûtés. — A *Cahors* (Lot), il s'est vendu quelques caves très-ordinaires au prix de 300 à 320 fr. le tonneau logé et pris à Cahors; les crus quatre couleurs parisiennes valent 350 fr. le tonneau; les vins de table, 280 à 290 fr. logés; les 1870, vins de table, bonne couleur, se vendent 350 fr. logés.

Spiritueux. — Les 3/6 se maintiennent dans de bonnes conditions : les affaires sont modérées pour l'exportation et le détail, mais se poursuivent et se renouvellent quotidiennement. Cette situation s'explique du reste par la cherté des 3/6 allemands, cherté qui provient du prix élevé de la pomme de terre. Ainsi, dans la Bavière, on la paye 10 à 11 fr. les 100 kilog., quand sa valeur normale est de 4 fr. Il en est de même dans le nord de la Prusse, la cherté du seigle y contribue aussi, d'où résulte l'empêchement forcé des exportations et l'impossibilité des relations avec la Suisse et l'Italie, deux pays dont l'Allemagne a ordinairement le monopole. Quoi qu'il en soit, le Midi est en baisse de 2 à 3 fr. par hectolitre. Quant au stock parisien, il varie peu; le 1er novembre il était de 20,314 hectolitres. — A *Paris*, on cote esprit 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés, disponible, 57 fr. Le cours commercial disponible est de 57 fr.; un dernier, 58 fr.; quatre premiers de 62 fr. — A *Narbonne* (Aude), le 3/6 bon goût disponible est de 68 fr. — A *Marseille* (Bouches-du-Rhône), le 3/6 de vin vaut, l'hectolitre, 70 fr.; l'esprit fin Nord disponible, 65 à 66 fr.; tafia des colonies françaises, 58 à 60 fr.. — A *Bordeaux* (Gironde), la cote officielle des eaux-de-vie Armagnac, 52 degrés, et de Bas, 80 fr.; Tenarèze, 75 fr.; haut, 70 fr.; 3/6 Languedoc, 86 degrés, 77 fr.; esprit 3/6 fin, 1re qualité, 90 degrés 65 fr.; tafia Martinique, 55 à 72 fr. 50; tafia Guadeloupe, 55 fr. — A *Béziers* (Hérault), le cours de ce jour est de 65 fr.; un dernier, 67 fr.; quatre premiers, 68 fr. — A *Cette*, le cours fixé disponible est de 67 à 68 fr.; quatre premiers, 70 à 71 fr.; 3/6 marc, 58 à 59 fr. — A *Pézenas*, le cours du jour est de 63 fr.; un dernier, 66 fr.; quatre premiers, 60 fr.; 3/6 marc, 55 fr.; eau-de-vie P. H., 50 fr. — A *Douai* (Nord), le 3/6 est plus demandé qu'offert à 50 fr. jusqu'en décembre. — A *Lille*, voici la dernière cote : 3/6 fin betterave disponible, 54 fr. 50 ; 3/6 fin à livrer, 54 fr. 50 ; un dernier, 54 fr.; quatre premiers, 57 fr.

Vinaigres. — A *Orléans*, les vinaigres maintiennent difficilement leurs prix; on aurait à 1 fr. de moins par hectolitre que la semaine passée, le disponible, vaut de de 26 à 28 fr. l'hectolitre sans logement; à livrer sur les 6 premiers mois, on obtiendrait à 24 fr. sans logement. Le vinaigre vieux vaut toujours de 30 à 40 fr. — A *Gray* (Haute-Saône), on cote les vinaigres 45 fr. l'hectolitre.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Les cours des sucres se maintiennent avec une grande fermeté; nous avons même à signaler une reprise sur les prix de la semaine précédente. On cote à Paris, par 100 kilog. : sucres bruts 88°, 65 fr. ; blanc type n° 3, 74 fr.; raffinés bonne sorte, 145 fr.; belle sorte, 146 fr. — A Valenciennes, les sucres bruts 88°, nos 10 à 13, se payent 63 fr. 50 à 63 fr. 75; les nos 7 à 9, 65 fr. à 65 fr. 50. — A Marseille, les cours continuent à rester sans variations.

Mélasses. — Les mélasses de fabrique sont cotées à Paris, 10 à 11 fr. ; à Valenciennes, 10 fr. ; celles de raffinerie valent, à Paris, 13 à 14 fr.; le tout par 100 kilog.

Fécules. — A Paris, les affaires sont devenues plus calmes; on ne cote plus, par 100 kilog., que : fécule 1re de l'Oise et des Vosges, 44 à 45 fr. ; verte, 26 à 26 fr. 50. — A Compiègne, la fécule première, soit brûlée, soit en grains, vaut 41 à 43 fr. par 100 kilog.

Amidons. — Les amidons restent fermes, de 86 à 90 fr. pour ceux de Paris en paquets, et de 82 à 84 fr. pour ceux d'Alsace en Vragues.

Glucoses. — Les cours n'éprouvent pas de variations très-sensibles. Les sirops premier de cristal valent de 68 à 72 fr.; massés, 54 à 56 fr. ; liquides, 44 à 45 fr.

Houblons. — La tendance reste généralement bonne, mais les affaires sont moins nombreuses. Les cours sont les suivants par 100 kilog. : Alost, 230 à 240 fr.; Poperinghe, 260 à 280 fr.; Busigny, 250 à 260 fr. ; Bousies, 230 à 240 fr.; Bailleul, 250 à 260 fr. — En Bourgogne on achète peu, aux prix de 350 à 400 fr. suivant la qualité. — En Alsace on s'attend à une reprise considérable des affaires dès que l'on va se livrer à la fabrication en grand de la bière pour laquelle on attend les temps froids.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, savons, tourteaux, noirs, engrais.*

Huiles. — A Paris, la baisse s'est encore fait sentir sur les huiles de colza; à l'étranger, les affaires sont calmes, mais sans affaiblissement dans les cours. On cote à Paris, par 100 kilog.: huile de colza, tous fûts disponible, 118 fr. 75; en tonne, 120 fr. 25; épurée en tonne, 128 fr. 25; huile de lin, disponible en tonne, 105 fr.; en fûts, 103 fr. 50; huile d'œillette surfine, 147 fr. — A Marseille, il y a hausse sur les huiles de sésame qui ont atteint le cours de 105 fr. à 105 fr. 50; les huiles d'arachide valent de 103 à 103 fr. 50, sans variation dans les prix.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses sont cotées comme il suit à Cambrai, par hectolitre : colza, 24 à 31 fr.; œillette, 33 à 34 fr. 50; camelines, 26 à 28 fr.; lin, 27 à 28 fr.

Tourteaux. — Les cours des tourteaux se maintiennent bien partout. On paye, par 100 kilog.: à Cambrai, colza, 19 à 19 fr. 50; œillette, 17 fr.; lin, 26 à 28 fr. ; — à Marseille. arachides, 11 fr. 25 à 11 fr. 50; sésames, 13 fr. 75 à 14 fr. 50; lin, 22 fr. 25.

Savons. — Les affaires sont peu importantes à Marseille et les cours restent les mêmes.

Noirs. — A Valenciennes, les noirs d'engrais valent de 5 à 12 fr. les 100 kilog.

Engrais. — A Valenciennes et à Saint-Quentin, le noir animal neuf en grains est vendu 40 fr. par quintal métrique. Les sels marins restent aux cours de la dernière semaine.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est cotée à Dax (Landes), 97 fr.; à Bayonne, 102 fr. par 100 kilog. — Les gemmes se payent à raison de 95 fr. la barrique de 340 litres à Bayonne, et de 80 à 90 fr. à Mont-de-Marsan. Les autres résineux sont activement recherchés aux cours des semaines précédentes.

Gaudes. — Les prix se maintiennent dans le Languedoc, de 24 à 27 fr. pour les belles qualités, et de 18 à 22 fr. pour les sortes secondaires.

Verdets. — Les transactions sont des plus rares, sans variations dans les prix.

Garances. — Les demandes se sont ralenties sur le marché d'Avignon, sans que les prix s'en soient encore sensiblement ressentis.

Crème de tartre. — A Pézenas, les premiers blancs se vendent bien de 212 à 214 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — Les derniers cours des tans et châtaigniers, à Paris, sont les suivants, par 1,000 kilog. : Normandie, 155 à 165 fr.; Berry, 140 à 142 fr.; Nivernais, 120 à 125 fr. ; châtaignier tout venant, 70 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Douelles. — A Marseille, les affaires sont presque nulles, et les cours restent fixes.

Bois. — A l'adjudication des coupes des forêts domaniales de l'inspection de Vitry-le-Français (Marne), les futaies de chêne sur pied ont été payées de 5 à 7 fr.; les bois taillés propres à l'industrie, 8 à 9 fr.; ceux pour la fabrication du charbon, 6 fr. environ par 100 kilog.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — A Pézenas (Hérault), les cours sont les suivants : amandes à la douce, 86 fr. 25 à 87 fr.; amandons amers, 136 à 138 fr.; amandes dures, 26 à 28 fr.; amandes douces, 30 à 32 fr.; — le tout par 100 kilog.

Châtaignes et marrons. — A la halle de Paris, l'hectolitre de châtaignes vaut 16 à 22 fr.; à Carcassonne (Aude), 12 à 15 fr. suivant la qualité.

Fruits frais. — Cours du 15 novembre à la halle de Paris : coings, 3 à 15 fr. le cent; noix vertes, 16 à 24 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 50 fr. le cent et 0 fr. 25 à

0 fr. 60 le kilog.; pommes, 4 à 100 fr. le cent et 0 fr. 35 à 0 fr. 60 le kilog.; raisins communs, 0 fr. 50 à 2 fr. 50 le kilog.

Gros légumes frais. — Les prix extrêmes de la halle de Paris sont les suivants : betteraves, 0 fr. 60 à 1 fr. 20 la manne; carottes communes, 10 à 16 fr. les 100 bottes; choux communs, 6 à 15 fr. le cent; navets, 14 à 18 fr. les cent bottes; oignons, 10 à 14 fr. les cent bottes; oignons en grain, 10 à 11 fr. l'hectolitre; panais, 4 à 6 fr. les cent bottes; poireaux, 15 à 20 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 la botte; cardon, 2 à 3 fr. la botte; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 40 la botte; cerfeuil, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 6 à 12 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 100 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 35 le litre; ciboules, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 la botte; échalotes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte; épinards, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le paquet; laitue, 6 à 8 fr. le cent; mâches, 0 fr. 35 à 0 fr. 40 le calais; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; persil, 0 fr. 05 à 0 fr. 10 la botte; potirons, 1 à 4 fr. la pièce; radis roses, 0 fr. 15 à 0 fr. 30 la botte; romaine, 0 fr. 40 à 0 fr. 60 la botte de 4 têtes; escarole, 6 à 16 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte; tomates, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le calais.

X. — *Textiles.*

Chanvres. — Dans la Touraine, la récolte de cette année est un peu inférieure à celle d'une année ordinaire; mais la qualité est généralement bonne. Au dernier marché de Tours, on vendait activement aux cours de 57 à 62 fr. les 100 kilog.

Laines. — A Marseille, le marché continue à être bien tenu avec tendance à la hausse. Les dernières ventes ont donné les résultats suivants : Angora, 215 à 225 fr.; Andrinople blanche, 250 fr.; Espagne fine, 190 à 195 fr.; Syrie blanche lavée, 330 fr.; — le tout par 100 kilog.

Soies. — La vente continue à se faire dans de mauvaises conditions à Lyon. La Condition des soies a enregistré, pendant cette semaine, 63,286 kilog. Les ventes ont été opérées aux cours suivants, par kilog. : organsins de France, 104 à 121 fr.; trames, 105 à 114 fr.; gréges, 95 à 105 fr.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le dernier cours officiel du suif de France à Paris est de 117 fr. les 100 kilog., ce qui met le suif en branches pour la province à 88 fr. 92. Les cours sont ceux hors barrière.

Cuirs et peaux. — A Marseille, les ventes se font toujours bien; les peaux de chèvres sont particulièrement recherchées, aux cours donnés la semaine dernière. — A Paris, l'activité est également très-grande sur toutes les sortes de cuirs.

XII. — *Bétail — viande — beurre — œufs — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — On a présenté 1,313 chevaux aux derniers marchés de Paris. Les ventes se sont faites dans les conditions indiquées par le tableau suivant :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.	264	180	420 à 1,000 fr.
— de trait.	585	188	450 à 1,050
— hors d'âge.	388	139	17 à 470
— à l'enchère.	76	76	70 à 310

Le marché était mieux fourni que la semaine précédente. Des ventes plus nombreuses ont eu lieu à des cours améliorés.

Anes et Chèvres. — On a vendu dans les deux mêmes marchés, 10 ânes, de 20 à 120 fr.; et 2 chèvres, de 30 à 35 fr.

Bétail. — Du 9 au 14 novembre, le marché de la Villette a continué à être assez bien approvisionné. Les transactions se sont faites dans les conditions indiquées par le tableau suivant :

		Vendus			Poids	Prix du kilog. estimé sur pied, au marché du lundi 6 novembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	moyen. kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,221	2,485	1,520	4,005	345	1.66	1.45	1.32	1.45
Vaches	2,286	1,159	572	1,721	230	1.50	1.38	1.22	1.38
Taureaux	95	61	22	83	383	1.36	1.24	1.12	1.24
Veaux	2,235	1,616	505	2,121	59	2.25	2.05	1.90	2.05
Moutons	30,416	17,380	10,372	27,752	22	1.88	1.72	1.56	1.72
Porcs gras	3,570	2,111	1,231	3,342	82	1.58	1.55	»	1.56
— maigres.	50	2	28	35	30	1.90	»	»	1.90

Il y a eu une légère hausse sur les prix moyens des taureaux et des moutons, baisse au contraire pour les vaches, les veaux et les porcs gras. — Les animaux provenaient des départements ou des pays dont les noms suivent : *bœufs*, Allier, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Gironde, Indre, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Sarthe, Vendée, Haute-Vienne, Italie; — *vaches*, Allier, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Indre-et-Loire, Lot, Manche, Mayenne, Maine-et-Loire, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Tarn-et-Garonne, Vendée; — *taureaux*, Allier, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Nièvre, Seine, Seine-et-Oise, Haute-Vienne; — *veaux*, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loiret, Manche, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Haute-Vienne; — *moutons*, Aisne, Ardennes, Allier, Aube, Aveyron, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Meurthe, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn-et-Garonne. Afrique, Allemagne, Hongrie, Italie, Prusse; — *porcs*, Calvados, Charente, Côtes-du-Nord, Creuse, Deux-Sèvres, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Sarthe, Seine-Inférieure, Vendée, Haute-Vienne, Suisse.

Sur les marchés des départements, les cours continuent à être très-élevés.

Viande à la criée. — Du 9 au 14 novembre, on a vendu à la halle de Paris 127,670 kilog. de viande de bœuf ou vache, 80,501 kilog. de viande de veau, 56,000 kilog. de viande de mouton, 41,989 kilog. de viande de porc, soit en tout 306,160 kilog. de viande, ou en moyenne 51,026 kilog. par jour. Les cours du dernier marché ont été les suivants par kilog.: bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 12 à 1 fr. 56; 2e, 0 fr. 96 à 1 fr. 40; 3e, 0 fr. 70 à 1 fr. 14; choix, 1 fr. 26 à 2 fr. 30; basse boucherie, 0 fr. 16 à 1 fr. 06; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 88; 2e, 1 fr. 52 à 1 fr. 96; 3e, 1 fr. 30 à 1 fr. 50; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 18; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 32 à 1 fr. 52; 2e, 1 fr. 14 à 1 fr. 30; 3e, 0 fr. 70 à 1 fr. 12; choix, 1 fr. 42 à 2 fr. 26; — porc frais, 1 fr. 40 à 1 fr. 80; salé, 0 fr. 70 à 1 fr. 80. En comparant ces cours à ceux de la semaine dernière, on voit qu'il y a hausse pour le bœuf, baisse au contraire pour la viande de veau; le mouton reste sans changements.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 149,390 kilog. de beurres aux cours suivants : en demi-kilog. courants, 2 fr. 40 à 3 fr. 28; petits beurres courants, 1 fr. 78 à 2 fr. 58; — Isigny, choix, 5 fr. 10 à 5 fr. 76; fin, 4 fr. 40 à 5 fr. 08; courants, 2 fr. 80 à 4 fr. 30; — Gournay, fin, 3 fr. 80 à 4 fr. 02; courants, 2 fr. 20 à 3 fr. 78. Il y a une légère baisse pour les qualités de choix.

Œufs. — Le 8 novembre, il restait en resserre à la halle de Paris 18,250 œufs; on en a vendu du 8 au 14, 2,630,465; il en restait, le 14, 72,020 en resserre. Les prix du mille ont été les suivants : choix, 112 à 135 fr.; ordinaires, 98 à 117 fr.; petits, 80 à 95 fr. Il y a encore hausse cette semaine sur les catégories de choix.

Fromages. — Derniers cours de la halle de Paris : par dizaine, Brie, 25 fr. à 77 fr. 50; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 35 à 100 fr.; Mont-d'Or, 25 à 32 fr.; Neuchâtel, 10 fr. à 23 fr. 50; divers, 19 à 73 fr.; — Gruyères, 92 à 124 fr. les 100 kilog.

Poissons et marée. — Les poissons se vendent comme il suit à la halle de Paris: *la pièce :* anguilles, 0 fr. 30 à 5 fr.; brochets, 0 fr. 50 à 9 fr.; — *le kilog.:* barbillons, 0 fr. 90 à 1 fr. 20; brêmes, 0 fr. 60 à 0 fr. 90; carpes, 0 fr. 70 à 1 fr. 60; éperlans, 1 à 3 fr., goujons, 1 fr. 33 à 1 fr. 66; perches, 0 fr. 80 à 1 fr.; poissons blancs, 0 fr. 60 à 0 fr. 90; tanches, 1 fr. à 1 fr. 40; — *le cent :* écrevisses, 5 à 18 fr.; escargots, 0 fr. 90 à 4 fr. — Cours de la marée : par manne, barbues, 2 à 47 fr.; carrelets, 3 à 5 fr.; congres, 2 à 28 fr.; harengs, 2 à 11 fr.; limandes, 4 à 6 fr.; maquereaux, 7 à 17 fr.; merlans, 2 à 10 fr.; moules, 4 à 5 fr.; raies, 2 à 29 fr.; rougets, 12 à 23 fr.; salicoques, 7 à 38 fr.; soles, 6 à 31 fr.; truites, 12 à 29 fr.; — par deux, langoustes, 3 à 12 fr.; mulets, 1 à 4 fr.; — la pièce, turbot, 5 à 25 fr.

Résumé. — La situation est à peu près la même que la semaine précédente. Tous les cours n'ont éprouvé que de faibles changements soit en plus, soit en moins. Les matières premières de l'industrie ne sont pas non plus demandées, parce que l'industrie elle-même n'a pas pris un nouveeu développement. La crise monétaire s'oppose encore à toutes les modifications sérieuses dans les allures des transactions.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Nous sommes cette semaine à la baisse, et il faut s'attendre que cette baisse, sans être peut-être très-prononcée, continuera néanmoins jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale. L'esprit public se préoccupe vivement de l'attitude qu'elle prendra à sa rentrée, et cette préoccupation se traduit à la Bourse par l'instabilité du marché et par la baisse.

Fonds publics français. — Sur l'emprunt 5 p. 100 baisse de 5 centimes; sur la rente 3 p. 100 baisse de 25 centimes; mais sur la rente 4 1/2 p. 100, baisse très-prononcée de 2 fr. 50 c., ce qui est surprenant sur cette valeur qui reste généralement en dehors des opérations de la spéculation.

Banque de France. — Rien de nouveau de ce côté. Il semble qu'il n'ait encore rien été décidé relativement aux coupures au-dessous de 20 francs; cependant on s'occupe de la question, très-difficile à résoudre, car, comme nous l'avons fait comprendre à nos lecteurs, il s'agit, non pas de faire face à une crise passagère, mais bien à une disparution, qui peut être longue, de nos monnaies d'or et d'argent de 5 francs et au-dessus. La menue monnaie d'argent est moins rare. Le chiffre des effets prorogés est tombé à trois millions. Ce résultat fait le plus grand honneur au commerce parisien, et est plus rassurant pour l'avenir que toutes dissertations.

Crédit foncier. — Le Crédit foncier se débat toujours autour du chiffre de 1,000, tantôt en deçà, tantôt au delà.

Chemins de fer. — *Statu quo* au Midi; baisse à Lyon, à l'Est, au Nord et à l'Orléans; hausse légère à l'Ouest.

Valeurs diverses. — Hausse au Comptoir d'escompte et à la Société générale. Pour toutes les autres valeurs, fluctuation, en définitive, *statu quo* ou baisse. Légère hausse au Crédit mobilier.

Cours de la Bourse du 6 au 11 novembre :

	1er cours.	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :						
Rente 3 0/0..........	57.10	8	57.77	7	57.17	56.85
Emprunt 5 0/0. 1871.	94.40	8	94.10	7	94.55	94.35
Rente 4 1/2 0/0......	84.50	11	82.00	6	84.50	82.00
Banque de France...	3690.00	10	3585.00	6	3690.00	3600.00
Crédit foncier.......	1000.00	11	995.00	7	1005.00	995.00
Crédit agricole.......	510.00	6	510.00	8	511.25	510.00
Est..... Actions. 500	555.00	11	522.50	6	555.00	522.50
Paris-Lyon-Méditer.d°.	922.50	7	905.00	6	922.50	910.00
Midi.............d°.	645.00	9	640.00	11	645.00	645.00
Nord.............d°.	1005.00	7	997.00	9	1010.00	1000.00
Orléans..........d°.	870.00	7	865.00	10	877.50	865.00
Ouest............d°.	505.00	6	505.00	11	511.25	511.25
Valeurs diverses :						
Comptoir d'escompte. Actions 500........	700.00	6	700.00	11	710.00	710.00
Obl. fonc. 500 fr. 4 0/0.	475.00	9	460.00	16	475.00	462.50
d° 500 3 0/0.	435.00	7	420.00	11	427.50	427.50
d° com^le. 500 3 0/0.	385.00	9	377.50	11	385.00	385.00
Société générale algérienne. Actions 500.	495.00	10	490.00	11	495.00	495.00
d° oblig. 500 5 0/0...	480.00	10	460.00	6	480.00	460.00
Crédit industriel et commerc. Act. 500.	622.50	11	615.00	8	622.50	615.00
Dépôts et cptes courants. Actions. 500.	540.00	7	540.00	9	545.00	540.00
Soc. gén. Actions. 500.	577.50	8	575.00	11	580.00	580.00
Crédit rural. Act. 500.	»		»		»	440.00
Crédit mobilier...500	263.75	8	256 25	10	266 25	265.00
Compag. immobil. 500	126.25	11	123.75	6	126.25	123.75
Canal de Suez....500	185.00	7	185.00	9	193.75	187.50
d° Délégation. remb. à 500.......	111.25	6	111.25	9	115.00	113.50
Banque des P-Bas. 500	865.00	9	865.00	11	867.50	867.50
Crédit foncier autrich. Actions 500.......	885.00	8	880.00	11	885.00	885.00
Crédit mobilier espagnol. Actions 500..	517.50	11	508.75	10	517.50	508.75
Câble transatlantique français. Act. 500.	545.00	11	540.00	7	545.00	540.00

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (25 NOVEMBRE 1871).

Les agriculteurs doivent s'occuper de la politique du pays. — Dangers que l'abstention fait courir. La guerre en Europe et l'agriculture. — Le premier devoir est d'être Français. — Mouvement pour le développement de l'instruction primaire en France. — Absence d'une instruction secondaire agricole. — Urgence de créer des écoles primaires supérieures dans les chefs lieux de cantons. — L'instruction à donner aux classes moyennes. — Deuxième statistique officielle de la peste bovine. — Tableaux des morts et des abatages dans les départements contaminés. — Intensité du fléau dans le Nord et le Pas-de-Calais. — Note du journal de la Société agricole du Brabant. — Deux lettres de M. Lenglen. — Lettre de M. Mangot. — Insuffisance des documents officiels publiés. — Repeuplement des étables. — Lettre de M. Gy de Kermavic sur l'achat des vaches bretonnes. — Vœux émis par la Société centrale d'agriculture. — La circulation du bétail dans les régions infectées. — Nécessité de sévir contre les négligences coupables — Secours aux agriculteurs frappés par la guerre. — Nouvelle liste de la souscription ouverte par la Société des agriculteurs de France. — Concours pour la chaire de zootechnie de Grignon. — Élèves diplômés de l'école vétérinaire d'Alfort. — Enregistrement des baux et impôts sur les factures. — Exposition universelle de Lyon en 1872. — Programme de l'exposition de laiterie à Vienne en 1872. — Exposition universelle à Vienne en 1873. — Nécrologie. — Mort de M le docteur Icard. — Notes de MM. Meurein, Champion, Dubosq, Huet, Binet, Muller, Boutrais, de Tastes, Laporte, Gallicher, Jolivet et le Corbeiller, Boncenne fils, Duguet, J. de Presle, de Lentilhac, Bayard, de Moly, sur la situation des récoltes dans les départements du Nord, de l'Aisne, Ardennes, Calvados, Bas-Rhin, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Cher, Indre, Vendée, Vienne, Dordogne, Cantal, Haute-Garonne. — Travaux des ensemencements. — Rendements des récoltes de racines et des derniers regains des prairies. — La peste bovine dans le Nord et le Centre. — Les choux en Alsace. — Appréciation des vendanges dans la Touraine. — Récolte du sarrazin. — Le tabac, le maïs. — Destruction de la cuscute. — Maladie spéciale des pommes de terre dans la Dordogne. — La fièvre charbonneuse dans les vacheries du Cantal. — Sécheresse dans la Haute-Garonne. — Nécessité de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder et augmenter le bétail en France.

I. — *La politique agricole.*

Un de nos correspondants nous écrit: « L'agriculture n'a pas à s'occuper de politique. Parmi les cultivateurs, il en est de tous les partis. Ils doivent suivre chacun leur drapeau et conserver leurs opinions en cherchant à les faire triompher, s'ils le peuvent. Cela n'importe pas au progrès agricole. » Si notre correspondant avait appartenu à l'un des départements envahis par les armées allemandes, s'il avait vu ses propriétés dévastées, si les soldats étrangers s'étaient assis pendant de longs mois à son foyer, il ne dirait pas que la politique n'a rien à faire avec l'agriculture, car c'est la politique qui déchaîne les guerres sur les campagnes, sans les avoir préparées à supporter des désastres plus terribles que ceux causés par les intempéries des saisons, par les tempêtes et les inondations. Or, malheureusement pour la France et l'Europe, la guerre n'est pas un accident éloigné, incertain que de longues générations peuvent espérer ne pas revoir. Il est incontestable que la paix de 1871 n'est qu'une trêve. Si le caractère allemand eut été autre qu'il ne s'est montré, on pouvait espérer une paix durable après Sedan, et par conséquent ne s'occuper en agriculture que du développement de tous les perfectionnements. Mais il est évident que la France ne gardera pas sur la joue le soufflet qui lui a été infligé. Il faut donc considérer toujours la guerre comme tôt ou tard imminente, et par conséquent les campagnes doivent organiser leurs cultures en vue des événements qui surgiront. C'est une question d'être ou de ne pas être. Avant de se regarder comme appartenant à un parti, il faut considérer qu'on est Français, pour faire vivre la France, pour qu'elle résiste aux attentats de ses ennemis. Chaque citoyen doit faire abnégation de lui-même et placer le patriotisme au-dessus des préférences qu'il peut avoir pour tel ou tel drapeau. La vraie politique agricole consiste à n'admettre d'autre souveraineté que celle

de la volonté nationale, et à tout organiser pour que le pays n'ait plus à redouter une invasion. De même que pour protéger les plaines contre le débordement d'un fleuve torrentiel, on élève des digues de terre et de pierres, de même contre la guerre qui peut précipiter sur nous des flots d'Allemands, il faut élever une digue de puissance morale et matérielle, une digue d'hommes disciplinés, énergiques, prêts à tous les sacrifices pour défendre le sol de la patrie. C'est ainsi que l'agriculture a besoin de veiller sur toutes les causes de grandeur ou de décadence du pays, car c'est elle qui la première est frappée, quand son gouvernement est en défaillance.

II. — *Une réforme urgente.*

Il n'y a guère de divergence d'opinion sur la nécessité de développer en France l'instruction primaire. L'immense majorité des Conseils généraux s'est prononcée pour l'instruction obligatoire de tous les enfants. Donc, dans tous les villages, on apprendra à lire, à compter et à écrire. Les esprits qui voient de haut trouvent aussi que l'abaissement de la France tient en partie à ce que l'enseignement supérieur y a faibli, surtout depuis vingt et quelques années. Cela est vrai, mais il ne suffirait pas de créer de nouvelles chaires pour porter remède à cette décadence. Les jeunes gens recherchent moins une forte instruction parce que cela donne beaucoup de mal à acquérir et que cela ne rapporte rien, vu que notre société est presque arrivée à n'en tenir aucun compte. Mais au point de vue agricole il y a quelque chose de pire, c'est l'absence complète d'une instruction secondaire appropriée aux besoins du pays. Les enfants de la bourgeoisie, les fils de fermiers et de propriétaires n'ont pour eux que les lycées ou colléges consacrés à un détestable enseignement des langues mortes. Les pères croient bien faire en y envoyant les jeunes gens jusqu'à la quatrième ou la troisième, et c'est malheureusement détestable. Les enfants sortent des lycées, ne sachant absolument rien d'utile et sans avoir été initiés aux connaissances indispensables. On les a même dégoûtés d'apprendre, ils ne sont curieux que des choses malsaines. Nous l'avons dit bien des fois, et nous y revenons puisque de toute part on parle d'instruction. Un enseignement primaire supérieur donné au chef-lieu de canton manque en France. C'est là ce qu'il faudrait instituer afin de faire véritablement des hommes. Après le passage à l'école du village, les enfants de la classe moyenne puiseraient à l'école du chef-lieu de canton une instruction analogue à celle des écoles municipales de Paris, mais plus appropriée aux besoins de l'agriculture. C'est là la réforme la plus urgente, car ce qui manque le plus, c'est une bonne instruction secondaire. Nous croyons qu'à cet égard nous ne serons contredit par aucun fermier. Tous ne peuvent pas envoyer leurs enfants dans les écoles régionales d'agriculture, et d'ailleurs on n'y prépare bien nulle part. Que si l'on crée de bonnes écoles cantonales, on peut être certain de trouver partout des intelligences solides, au lieu des intelligences chancelantes, hésitantes, qui forment la grande masse de la nation.

III. — *La peste bovine.*

Les nouvelles du typhus contagieux des bêtes à cornes ne sont pas bonnes, ainsi qu'on va le voir d'après l'ensemble des documents déjà

publiés ou inédits que nous allons insérer. Nous commencerons cependant par rendre hommage à l'administration de l'agriculture qui a publié un nouveau dénombrement. Il concerne cette fois la première décade de novembre. Au lieu de ne s'étendre que sur neuf départements, les renseignements cette fois en embrassent quatorze, et ils accusent en dix jours 699 animaux abattus, au lieu de 477 pour la décade précédente. Il est très-vrai que les comparaisons sont difficiles, en raison de l'inexactitude de certains préfets qui ne comprennent pas l'importance d'envoyer des documents complets et exacts. Voici les chiffres relevés du 1er au 10 novembre :

Départements.	Nombre de communes infectées.	Nombre d'animaux atteints.	Animaux morts.	Animaux abattus malades.	Animaux abattus suspects.	Animaux enfouis.	Animaux livrés à la consommation.
Ardennes	14	111	39	72	16	109	18
Aube	2	23	»	23	6	29	»
Calvados	2	2	»	2	»	2	»
Eure	11	43	12	31	5	30	18
Loiret	1	1	»	1	3	1	3
Marne	18	83	3	80	31	49	65
Haute-Marne	4	16	1	15	4	16	4
Meurthe-et-Moselle	1	1	»	1	»	1	»
Meuse	16	70	8	62	3	56	17
Nord	15	87	1	86	46	68	65
Haute-Saône	6	17	3	14	»	17	»
Seine-Inférieure	9	31	12	19	66	28	69
Seine-et-Marne	6	25	7	18	8	19	14
Yonne	1	1	»	1	»	1	»
Totaux	106	511	86	425	188	426	273
			511 (morts + abattus malades)				

Il est triste d'avoir à reproduire ensuite l'aveu suivant : « Le département du Pas-de-Calais n'a fourni que des renseignements incomplets. Les départements de l'Aisne, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Oise, Somme et Vosges n'ont produit aucune information. » Il y a de la part des préfets de ces départements une négligence coupable que nous devons signaler en enregistrant cette seule bonne nouvelle, que donne en terminant sa note trop succincte, le *Journal officiel* : « Aucun cas de peste bovine n'a été constaté dans les départements du Cher, du Doubs, d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise. »

L'intensité de la maladie dans le département du Nord et dans celui du Pas-de-Calais doivent particulièremant frapper l'attention, parce que le fléau paraît s'y développer encore. Voici d'abord la note sévère pour l'administration française que publie le Journal de la Société agricole du Brabant dans son dernier numéro :

« L'épizootie continue à se développer dans le département du Nord. D'après les renseignements que nous avons recueillis, la maladie s'est déclarée ces jours derniers à Douai, à Lambersart, à Killem, à Eecke, à Romesaere et à Cassel. Elle continue à exercer ses ravages dans un grand nombre de communes de tous les arrondissements de ce département, et surtout dans ceux de Lille et de Valenciennes.

« Le Gouvernement français vient enfin de publier un document sur la situation de la peste bovine. On y voit que cette maladie a régné déjà dans 40 et qu'elle existe actuellement encore dans 23 départements. On y fournit des indications plus ou moins complètes sur le nombre des cas constatés du 21 octobre au 1er novembre : pendant cette courte période, 13 communes ont été infectées dans le département des Ardennes et 19 dans le département du Nord. On y remarque qu'un grand nombre d'animaux atteints ou suspects d'être atteints de la maladie, sont livrés à la consommation au lieu d'être abattus et enfouis sur place. C'est dans cette

tolérance de l'administration que réside, à notre avis, la cause principale du développement de la maladie. Les animaux sont, en effet, dirigés vers les grands centres de population pour y être abattus, et sèment sur leur route les germes de la maladie. De grandes précautions sont prises tout le long de notre frontière pour repousser l'invasion de la peste bovine. Un rayon sanitaire composé de troupes nombreuses est établi et fonctionne avec activité. On ne peut trop louer le zèle que mettent les troupes et les agents de la douane dans l'exercice de la mission pénible qui leur est confiée. »

C'est surtout à la circulation du bétail à travers les pays infectés qu'il faut attribuer la dissémination des germes du typhus. Cela résulte notamment des lettres suivantes de deux vétérinaires de la Somme et du Pas-de-Calais, MM. Mangot et Lenglen :

Arras, le 15 novembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Le typhus continue à sévir dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Pour ce qui concerne la Somme, je ne puis mieux faire, pour vous tenir au courant de ce qui s'y passe, que de vous adresser la lettre ci-jointe que mon distingué confrère d'Amiens, M. Mangot, m'écrivait le 8 novembre.

« Amiens, 8 novembre 1871.

« Mon cher Lenglen,

« Nous n'avons dans la Somme du typhus que sur trois points, mais à peine un foyer est-il signalé qu'il est éteint, à tel point que je puis vous prédire une extinction complète d'ici à quelques jours.

« L'origine est toujours la même : de mauvais marchands vendent de très-médiocres vaches laitières qu'ils vont chercher dans l'Oise ou dans la Seine-Inférieure. C'est ainsi que le typhus, dont nous étions tout à fait débarrassés, a reparu à la suite de quelques marchés très-peu importants qui se tiennent dans quelques localités. Mais ce que je puis affirmer, c'est que pas un seul cas de typhus n'a éclaté dans la Somme à la suite du marché hebdomadaire d'Amiens. La meilleure preuve, c'est que jamais on n'a empêché les bêtes grasses vendues sur le marché du mercredi de circuler à pied à huit ou dix lieues autour de la ville; jamais il n'y a eu une plainte à l'autorité contre cette tolérance accordée aux bouchers des environs d'Amiens. Nous avons 1,500 à 1,600 bêtes laitières dans les faubourgs de la ville d'Amiens; j'en ai perdu 52 de la peste bovine, mais aux mois de mai et juin, et ce sont des bêtes laitières venues du marché de Pecquigny (bourg à 12 kilomètres d'Amiens) qui l'ont importé à cette époque. Depuis, les vaches grasses qui approvisionnent notre marché du mercredi logent la veille du marché chez les aubergistes de nos faubourgs; le lendemain, après la vente qui a lieu sur le marché, ces bêtes sortent de la ville par toutes les portes, et nous n'avons pas lieu de regretter notre tolérance.

« Je dois vous dire aussi que dans les trois localités où le typhus a éclaté il y a quinze jours, on en a été quitte pour abattre cinq ou six bêtes dans chaque localité et que rien ne reparaît depuis; et puis il y a dix jours écoulés depuis! — Vous voyez donc que nous sommes bien plus heureux que vous.

« MANGOT. »

« Dans le Pas-de-Calais, nous sommes moins heureux : l'arrondissement d'Arras est presque complétement débarrassé du fléau, sauf à Avion (près Lens), où il a encore fait quelques victimes depuis ma dernière lettre. Cette pauvre commune, naguère si riche et si prospère, a vu périr du typhus, ou abattre comme suspectes, environ 180 bêtes sur près de 500 dont se composait sa population bovine au 15 septembre dernier. Dans l'arrondissement de Saint-Pol, les communes d'Agnères, Aubigny, etc., n'ont pas eu de nouveaux cas depuis une quinzaine de jours ; mais, là aussi, c'est par centaines que l'on compte le nombre des victimes !

« Plusieurs communes de l'arrondissement de Béthune ont aussi été visitées par la *peste bovine*. A Lens, on a fait abattre plus de 150 animaux depuis le 1er septembre. Noyelles-sous-Lens, Sallau, Hulluch-Bénifontaine, Carvin, etc..., n'ont pas été plus heureuses; mais depuis une quinzaine de jours, la maladie paraît enfin perdre de sa violence dans ces contrées.

« L'arrondissement de St-Omer est cruellement éprouvée. Si nous nous en rapportons aux journaux quotidiens, St-Omer, Arques, Blandecques; Campagne-les-Wardrecques, Serques, Tilques, Saint-Martin-au-Laërt, Longuenesse, Clairmarais, Merck-St-Liévin, auraient été et seraient encore aujourd'hui sous le coup de l'infection typhique.

On craint que de St-Omer, il n'ait été transporté dans l'arrondissement de Boulogne, où on nous affirme avoir constaté plusieurs cas il y a deux ou trois jours.

Dans le département du Nord il sévit depuis plusieurs semaines. Les arrondissements de Lille, Douai, Hazebrouck sont aussi visités par le typhus.

« Lille, Reneseure, Hardifort, Lambersart ont déjà essuyé de grandes pertes. On cite des cultivateurs possédant 20 ou 30 vaches d'une valeur de 600 à 800 francs, et qui ont été obligés de tout sacrifier. — Dans l'arrondissement de Douai, le typhus s'est déclaré dans trois communes : Dechy, Lewarde, Lambres. 20 animaux ont dû être abattus dimanche à Lambres. — A Cassel (arrondissement d'Hazebrouck), une vache amenée en fraude le 20 octobre de Blandecques (près St-Omer) a du être abattue. Celles qui avaient cohabité avec cette dernière ont été séquestrées. — Le typhus a fait aussi une apparition foudroyante à Bourbourg et à Watten. — Enfin, et pour terminer cette longue énumération, je dois vous informer que le typhus semble se rapprocher de la Belgique, et qu'une dépêche insérée ce soir dans les journaux annonce qu'il s'est déclaré à Warhem entre Hondschote et Bergues ; que nos voisins se tiennent bien sur leurs gardes !

« Tous les marchés aux bestiaux, dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, sont interdits, sauf pour les animaux de boucherie.

« Agréez, etc. « Charles LENGLEN. »

Le Pas-de-Calais ne figure pas parmi les départements sur lesquels le gouvernement a donné des renseignements statistiques. Or, malheureusement c'est peut-être à plus de 300 qu'il faut porter le nombre des animaux qui y ont été frappés tout récemment par le typhus. C'est ce qui résulte de la nouvelle lettre suivante que M. Lenglen nous a adressée d'Arras, à la date du 21 novembre :

« Monsieur le directeur,

« L'administration a fait publier hier le nom des communes de *l'arrondissement de St-Omer* dans lesquelles existe le typhus du gros bétail. On cite Arques, où jusqu'au 15 novembre on avait abattu, pour cause de typhus, 7 taureaux, 36 bœufs, 91 vaches, 87 génisses et 18 veaux, soit 229 têtes de gros bétail. Si on ajoute à ce chiffre les 90 bêtes grasses que M. Porion a fait abattre par mesure de précaution et qui ont été livrées à la consommation, on arrive au chiffre de 319 bêtes pour la commune. — De plus, le 16, le mal a encore atteint 8 vaches dans trois fermes nouvelles de Clairmarais, Saint-Martin-au-Laërt et St-Omer. Dans cette dernière localité, le 15 novembre, on a dû abattre 15 animaux provenant de trois étables différentes.

« Dans l'arrondissement de St-Pol, depuis 21 jours, on n'a observé aucun cas de peste bovine. Dans l'arrondissement d'Arras, elle paraît aussi se calmer à Avion, où depuis 15 jours on n'a constaté aucun cas. Mais le mal s'est déclaré vers le 15 novembre dans une commune du canton de Pas, où il avait déjà sévi antérieurement. A Hénu, en effet, on vient d'abattre plusieurs animaux d'espèce bovine qui avaient été mis au pâturage avec les premiers animaux infestés.

« Dans le département du Nord, le typhus s'est déclaré sur le territoire d'Hazebrouck, où une vache a été abattue vendredi dernier. Dans le canton de Casne, le typhus a fait aussi quelques victimes. Enfin on assure qu'il continue ses ravages à Warhem et qu'il vient de se déclarer subitement à Bollezelle. — A Lambersart, près Lille, 65 vaches, provenant des étables d'un fermier, ont été depuis huit jours abattues comme atteintes ou suspectes.

« Tel est, pour la semaine, le triste bulletin du typhus dans le nord de la France. J'espère, dans huit jours, vous donner de meilleures nouvelles.

« Veuillez agréer, etc. « Charles LENGLEN. »

Ce n'est donc pas à 699 animaux seulement qu'il faut estimer l'abatage fait pendant la première décade de novembre à cause de la peste bovine ; c'est de 1,000 à 1,200 animaux qui sont morts de la maladie ou qui ont été abattus comme suspects. Il importe que l'agriculture connaisse toute l'intensité du mal, de même qu'il est nécessaire qu'elle soit renseignée sur les localités où il sévit. Autrement les transactions commerciales seront complétement arrêtées, comme le prouve encore la lettre suivante que M. Jules Gy de Kermavic nous écrit du Palud de Carnac (Morbihan), à la date du 19 novembre :

« Mon cher monsieur,

« Sur les bords de la mer, les ensemencements sont terminés dans de bonnes conditions et se continuent dans l'intérieur des terres. Ils vont être bientôt terminés. L'hiver nous arrive de bonne heure, il gèle déjà depuis quelques jours. Le typhus existant dans bien des endroits, les achats de vaches se ralentissent: ce qui les a fait baisser un peu. Sur les bœufs gras et maigres la baisse est plus forte. Grâce au bienveillant accueil que votre journal a fait à mes petits articles, la Bretagne a vendu beaucoup de vaches. Malheureusement nos bestiaux ne sont pas assez connus; ce qui est d'autant plus fâcheux que dans l'Oise et dans Seine-et-Marne notamment on achète des génisses hollandaises qui coûtent fort cher et ne réussissent pas très-bien; il paraît même que dans quelques endroits elles ont ramené le typhus avec elles : c'est du moins ce que nous écrit un de nos honorables agriculteurs de Seine-et-Marne qui interrompt un achat de vaches qu'il se proposait de faire ici. Avec nos bonnes petites vaches bretonnes il n'y a pas cet inconvénient à craindre, cette terrible maladie n'ayant jamais venue parmi nous.

« Beaucoup d'agriculteurs m'ayant honoré de leur confiance pour l'achat de bestiaux, au printemps prochain, je vais m'arranger de manière qu'il y ait constamment sur ma ferme une soixantaine de vaches et quelques génisses prêtes à partir; on y trouvera des bretonnes, des ayrs, des nantaises, des croisements d'ayrs bretons, d'ayrs durham bretons, nantais bretons. J'habite à 14 kilomètres de la gare d'Auray ; le courrier d'Auray à Quiberon arrive tous les jours à 4 heures de l'après-midi au joli bourg de Carnac. L'hospitalité est offerte aux lecteurs du *Journal de l'Agriculture* qui viendront me voir ; je ne suis qu'à 10 minutes de Carnac.

« Auriez-vous la complaisance de porter à la connaissance de vos nombreux lecteurs que j'ai trois jeunes beaux béliers et deux jeunes brebis croisés Dislhey, qui sont à vendre?

« Veuillez agréer, etc. « Jules GY DE KERMAVIC. »

Les problèmes et les intérêts que touche la peste bovine sont nombreux et complexes. Mais dans l'état actuel des choses, les uns ne sont pas bien résolus et les autres bien garantis. Aussi la Société centrale d'agriculture, sur la proposition de la Commission spéciale dont nous avons annoncé la nomination il y a huit jours et qui nous a fait l'honneur de nous désigner pour rapporteur, a-t-elle voté l'envoi au Ministre de l'agriculture des trois décisions suivantes :

1° En remerciant M. le ministre de l'agriculture d'avoir commencé à publier des renseignements statistiques sur la marche de la peste bovine en France, la Société estime qu'il serait désirable pour l'agriculture et le commerce que chaque semaine il fût publié dans le *Journal officiel* des résumés sur la marche du typhus contagieux des bêtes à cornes pendant la semaine précédente, avec des détails succincts sur les mesures adoptées pour faire arrêter le fléau, ainsi que sur les condamnations prononcées pour cause de désobéissance aux réglements.

2° La Société appelle l'attention du Gouvernement sur les dangers que peut présenter la dissémination dans les différentes parties de la France des animaux qui passent par le marché de la Villette, alors que la peste bovine règne dans les localités que le bétail a traversées pour arriver à Paris.

3° La Société centrale d'agriculture appelle également l'attention sur les mesures à prendre pour convenablement purifier le matériel ayant servi au transport des animaux malades ou suspects. Il y aurait lieu de faire de nouveaux règlements sanitaires à ce sujet, en s'inspirant des dispositions adoptées par la législation étrangère et de celles que peut susciter l'examen attentif du typhus contagieux pendant cette dernière et longue invasion.

La Société centrale d'agriculture a en outre décidé que l'Acte du Parlement britannique du 9 août 1869 sur les maladies contagieuses du bétail serait traduit de l'anglais et publié, afin que les agriculteurs connaissent bien les mesures énergiques que, dans un pays libre, mais essentiellement protecteur des intérêts de l'agriculture et du commerce,

on sait prendre au besoin pour arrêter un fléau qui menace la fortune publique.

IV. — *Secours aux agriculteurs frappés par la guerre.*

Les ruines sont si considérables et si variées, même après les indemnités distribuées par le Gouvernement et les secours venant de l'étranger dont nous avons indiqué plusieurs fois l'importance, qu'il restera encore après l'hiver écoulé bien des misères à soulager. Aussi nous ne croyons pas qu'on doive fermer la souscription ouverte dans les bureaux de la Société des agriculteurs de France, 43, rue du Bac, et nous insérons la nouvelle liste de souscripteurs qui nous est communiquée :

	fr.
Total publié dans le *Journal de l'Agriculture* du 30 septembre 1871 (t. II, page 532)	63,708
MM. Numa Rives, au château des Escoussols (Aude)	100
La Société d'agriculture des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort	129
MM. Rampont-Lechin, directeur général des postes à Paris	50
Levieux, à Cherbourg (Manche)	45
Detourbet, à Vantoux (Côte-d'Or)	30
Louis Le Roy, à l'île de la Trinité	200
Zielinski, inspecteur général de l'agriculture à Paris	30
Chalmeton, à Clermont-Ferrand	10
Jules Bochin	30
Henry fils, à Bourbon-l'Archambault (Allier)	20
N. Bruel, a Moulins (Allier)	20
Delamalle, à Issoudun	20
Le vicomte Paul de Champagny, à Kéranroux (Finistère)	20
Grand, à Crechy, p. Varennes (Allier)	50
Le comte Louis de Bouillé	20
La Société d'agriculture du Puy-de-Dôme	500
Le Comice agricole des cantons de Challans et Palluau (Vendée)	50
La Société d agriculture, sciences, arts et commecre du Puy	175
La Société d'horticulture et d'acclimatation du Var (2e souscription)	180
Total à ce jour	65,387.

Les souscriptions prendront probablement un nouveau développement lors de la session générale de la Société des agriculteurs qui, comme nous l'avons dit, est fixée au 15 janvier prochain.

V. — *La chaire de zootechnie de Grignon.*

Nous avons annoncé que le jury désigné pour choisir un professeur de zootechnie et de zoologie à l'Ecole d'agriculture de Grignon, a déclaré que le concours était insuffisant. En conséquence, un second concours sera ouvert le 4 mars prochain au Conservatoire des Arts et Métiers. Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 février au ministère de l'agriculture et du commerce (1er bureau de la direction de l'agriculture). Ce nouveau concours ne pourra pas donner des résultats différents de ceux déjà constatés. Ce n'est pas en quelques mois que l'on forme des hommes nouveaux pour des choses de cette importance.

VI. — *Les élèves vétérinaires diplômés.*

Le *Journal officiel* vient de publier la liste des élèves qui, à la suite du concours du mois d'août 1870, ont reçu à Alfort les diplômes de vétérinaires. Nous croyons devoir reproduire cette liste d'auxiliaires extrêmement utiles à l'agriculture :

MM. 1, Sarradet, mention honorable 1870 (Haute-Garonne). — 2, Comény, (Meuse). — 3, Delamotte, 2e accessit en 1869 (Seine-Inférieure). — 4, Tintelin, 1r accessit en 1867, 1er accessit en 1869 (Haute-Marne). — 5, Blanc, 2e accessit

en 1867 et 2e prix en 1869 (Gironde). — 6, Besse, (Allier). — 7, Lenoir, (Côte-d'Or). — 8, Graindorge, (Seine-et-Oise). — 9, Lamassé, (Somme). — 10, Mollereau, (Seine). — 11, Demarly, (Aisne). — 12, Rivière, (Seine-et-Marne). — 13, Fournier, (Yonne). — 14, Le Berre, (Côte-du-Nord). — 15, Texier, (Charente). — 16, Roy (Indre-et-Loire). — 17, Burch, (Bas-Rhin). — 18, Augère, (Lot). — 19, Fitte, (Hautes-Pyrénées). — 20, Lecohier, (Nord). — 21, Dechery, (Ardennes). — 22, Bourgeot, (Côte-d'Or). 23, Guérin, (Seine-et-Marne). — 24, Matriou, (Aube). — 25, Rabache, (Calvados). — 26, Grenot, (Doubs). — 27, Ollier, (Ardennes). — 28, Primault, (Ille-et-Vilaine). — 29, Godon, (Aube). — 30, Levacque, (Meurthe) — 31, Bidault, (Loir-et-Cher). — 32, Deloffre, (Nord). — 33, Chiens, (Nord). — 34, Puech, (Algérie). — 35, Heuret, (Aube). — 36, Bourson, (Deux-Sèvres). — 37, Desliens, (Oise). — 38, Péan, (île de la Réunion). — 39, Sève, (Seine-Inférieure). — 40, Sarrasin, (Pas-de-Calais). — 41, Hervieu, (Eure). — 42, Cordier, (Doubs). — 43, Finet, (Indre). — 44, Billard, (Indre-et-Loire). — 45, Raucillia, (Marne). — 46, Lucotte, (Côte-d'Or). — 47, Piou, (Seine-et-Oise). — 48, Tartois, (Yonne). — 49, Dodillon, Saône-et-Marne). — 50, Gloux, (Marne).

Anciens élèves qui ont concouru à titre de praticiens: MM. Aubriot, (Meuse). — Geffroy, (Côte-du-Nord). — Wedier, (Nord). — Barbe, (Puy-de-Dôme).

54 diplômes, c'est bien peu pour toute la France. Mettons le double à cause des deux autres écoles vétérinaires de Lyon et de Toulouse, nous n'arriverons guère qu'à 100, tant pour l'armée que pour nos 2,800 cantons. Il en faudrait le triple tout au moins.

VII. — *L'enregistrement des baux et les timbres des factures.*

Le délai pour faire enregistrer et timbrer, sans droits en sus ni amendes, les baux sous signature privée, a été reculé au 31 décembre prochain. On sait que le droit est fixé à 24 centimes par 100 fr. et par an. Les amendes encourues pour non enregistrement à partir du 31 décembre seront au minimum de 50 fr. L'administration des finances rappelle aussi qu'à partir du 1er décembre prochain un droit de timbre de 10 centimes doit frapper toutes les quittances, factures acquittées au-dessus de 10 francs, tous les reçus ou décharges de sommes, titres, valeurs ou objets, et généralement tous les titres, de quelque nature qu'ils soient, signés ou non signés, qui emporteraient libération, reçu ou décharge. Sans ce droit de timbre on ne pourra pas faire valoir les quittances en justice. La manière la plus simple de l'acquitter sera de faire usage des timbres mobiles qui vont être mis en vente dans les bureaux d'enregistrement et chez les débitants de tabac autorisés à vendre du papier timbré. C'est encore un bienfait de la guerre.

VIII. — *Les prochaines expositions.*

Plusieurs expositions doivent avoir lieu en 1872, à Londres, à Copenhague, à Lyon, à Vienne. L'exposition de Copenhague doit être industrielle ; elle est générale. Celle de Londres est partielle, et n'intéressera pour 1872 parmi nos lecteurs que les horticulteurs. L'exposition de Lyon aura une partie consacrée aux différentes branches de l'agriculture, ainsi qu'aux instruments et aux animaux. Nous reviendrons sur le programme de cette solennité qui s'ouvrira au 1er mai. Les agriculteurs qui désirent y prendre part doivent s'adresser à M. Tharel, directeur, 90, boulevard Montparnasse, à Paris. Il a été formé, du reste, un comité spécial pour l'agriculture ; il est ainsi composé :

MM. de Chardonnet ; — baron Chaurand, député ; — Estienne ; — Ladrey, professeur à la faculté de Dijon ; — Vicomte Armand de La Loyère, vice-président

de la Société des agriculteurs de France ; — Piason, président de la Société d'agriculture de Lyon ; — baron de Ruolz ; — Terrel des Chênes ; — de Saint-Victor, député ; — Favret, ingénieur agricole, commissaire organisateur du 7e groupe.

L'exposition de Vienne se tiendra du 13 au 27 septembre. Elle est spéciale pour l'industrie laitière. Les produits seront divisés en neuf classes ainsi qu'il suit :

1. Lait, crème douce et aigre. — 2. Lait conservé et condensé. — 3. Beurre frais, salé ou fondu. — 4. Fromages de toutes sortes. — 5. Produits divers extraits du lait, tels que sucre de lait, acide lactique, etc. — 6 Frésures et matières colorantes. — 7. Instruments pour recevoir le lait, faire le beurre, barattes, presses. etc. — 8. Instruments et appareils pour déterminer la composition du lait. — 9. Modèles et plans de vacheries, laiteries, ouvrages sur les étables et les races laitières.

Le concours est spécial aux exposants de l'Empire Austro-Hongrois pour les cinq premières classes, international pour les quatre dernières. Outre des médailles en argent et en bronze, il sera aussi distribué des prix pour une somme totale de 920 florins (2,392 fr.). Les déclarations pour concourir doivent être faites avant le 15 octobre 1872.

Il y aura aussi en Autriche une Exposition universelle en 1873. Elle se tiendra à Vienne. Le programme que nous venons de recevoir est très-détaillé. Plusieurs classes sont spécialement consacrées aux produits de l'agriculture et de l'horticulture, aux animaux domestiques et aux instruments et machines agricoles. Nous publierons ce programme, ainsi que les conditions à remplir pour être admis à concourir.

IX. — *Nécrologie.*

Il vient de mourir à Hyères un de nos plus anciens collaborateurs, M. le docteur Icard. Il avait 79 ans. Il nous avait souvent adressé des notes intéressantes sur l'état des récoltes et sur la luxuriante végétation de la contrée qu'il habitait. Il était très-dévoué au progrès agricole.

X. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

L'hiver a commencé, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans des conditions ordinaires, un peu hâtif par les neiges qu'il a données dans les montagnes et par quelques froids rigoureux. Dans le Nord, l'arrachage des betteraves s'est bien fait et les labours préparatoires pour les prochaines récoltes s'effectuent facilement, ainsi qu'il résulte de la note que M. Meurein, à la date du 8 novembre, nous écrit de Lille (Nord) :

« Le mois d'octobre fut froid et sec; néanmoins les brouillards furent presque permanents et les rosées fréquentes, abondantes, souvent gelées blanches. Le vent souffla avec persistance de la région E., le ciel fut peu nébuleux; par suite le rayonnement nocturne détermina l'abaissement de la température des nuits. Les pluies furent rares et peu abondantes, si on en excepte celle du 1er (14mm.79). La pression barométrique au-dessus de la moyenne annuelle indiqua bien la sécheresse des hautes régions atmosphériques. Sous l'influence de ces heureuses conditions météoriques, la remise des céréales se fait bien; la terre débarrassée des betteraves, dont la déplantation est très-avancée, se travaille à merveille; la plantation des colzas s'opère sur une assez grande échelle. Les fabricants de sucre et les distillateurs qui avaient observé la diminution de richesse saccharine de la betterave, par suite des pluies de la fin de septembre et du commencement d'octobre, constatent une grande amélioration dans les rendements. Les pommes de terre, partout déplantées, sont d'assez bonne qualité, mais peu abondantes; on les achète aux cultivateurs à 11 et 12 fr. les 100 kilog. »

Les principaux phénomènes météorologiques du mois sont comparés de la manière suivante, par M. Meurein, avec ceux d'une année moyenne :

	Octobre 1871.	Octobre, année moyenne.
Température atmosphérique moyenne	9°.06	10°.76
Baromètre, hauteur moyenne à 0°	760.497	757.913
Tension moyenne de la vapeur atmosphérique	6.91	8.49
Humidité relative moyenne 0/0	82.1	83.38
Epaisseur de la couche de pluie	44.13	67.75
— de la couche d'eau évaporée	32.28	41.99
Température maximum	19°.8, le 19	
— minimum	2°.4, le 27.	
— moyenne du mois	9°.06.	

Les choses se présentent assez bien dans une partie du département de l'Aisne, ainsi que M. Champion nous l'écrit de la Chaumière, à la date du 12 novembre :

« Depuis mon dernier bulletin, notre pays a été enfin évacué par les troupes prussiennes. Le 23 octobre nous avons été débarrassé de leur présence après quatorze mois d'occupation. Les couvraines, qui touchent à leur fin, ont été faites par un temps superbe et sans trop de fatigues pour les animaux, la terre se cultivant bien. Notre seule inquiétude, pour le moment, vient de ce que la sécheresse qui s'est prolongée et dure encore n'a pas permis aux graines de germer subtilement; cette phase de la végétation se fera donc en deux fois, surtout pour les grains semés à la volée ; car ceux semés par les semoirs en lignes étant enterrés plus profondément et à égale distance, auront plus de chance de réussir.

« Les betteraves ont donné d'assez bons résultats dans notre contrée, et les charrois se font avec facilité. Les gelées, jusqu'à ce jour, n'ont fait aucun tort, elles ont seulement averti les cultivateurs de prendre leurs précautions.

« Les pommes de terre rendent assez bien, on a constaté très-peu de maladie. On ne se plaint que du manque de bras pour en opérer l'arrachage.

« Le peu de vignobles que nous avons dans le Soissonnais a donné une très-faible récolte en vin, comme quantité et surtout comme qualité. »

La note que nous envoie M. Dubosq de Château-Thierry, à la date du 18 novembre, n'est pas tout à fait aussi satisfaisante que la précédente. On remarquera particulièrement ce qui concerne la peste bovine :

« Pendant tout le temps qu'on s'est occupé des couvraines, la température a été des plus favorables; il eût été seulement à désirer qu'aussitôt que les blés ont été mis en terre, quelques journées de plus, douces et chaudes, fussent venues pour faciliter la germination, qui s'est généralement opérée d'une manière peu favorable et qui a été ensuite entravée par des froids et des gelées arrivés prématurément. Quelques cultivateurs se sont vus dans la nécessité de semer à nouveau. Aujourd'hui nous voilà arrivés dans les journées pluvieuses, il est probable que cela va permettre au grain nouveau levé de remplir les vides. Comme on s'est trouvé cette année dans la nécessité d'employer des vieux blés pour semences, ceux de cette année ne donnant aucune chance de réussite, il n'est pas étonnant que la culture soit exposée dans la campagne où l'on entre à bien des contrariés de toute nature. On a souvent semé des blés dont on ne connaissait pas exactement l'origine, qui avaient avant le battage souffert de l'humidité, et par conséquent étaient peu favorables pour être semés. On a aussi semé des blés récoltés dans de mauvaises conditions; pour peu que nous ayons un hiver un peu rigoureux, il est probable que ces deux résisteront difficilement à la gelée. La récolte des betteraves est cette année très-abondante, les racines sont généralement très-grosses et très-saines; les silos ont été établis par le beau temps. Il est probable que les produits supporteront facilement les rigueurs de l'hiver. On a également une très-belle récolte de carottes.

« Le troupeau est rentré dans la bergerie en bon état, les petits agneaux arrivent à bien et dans de bonnes conditions; l'année ayant été favorable pour le fourrage et pour l'avoine, on pourra faire de bons élèves. Dans quelques communes du

pays vignoble, sur les bords de la Marne, la peste bovine sévit rudement, on s'est trouvé depuis un mois dans la nécessité de faire abattre un grand nombre de vaches; il est, par mesure de prudence et de sécurité, expressément défendu de conduire dans les foires et marchés de notre arrondissement, des animaux pouvant être atteints par le typhus.

« Les vieux blés commencent à beaucoup diminuer dans nos fermes; il n'est pas question des blés récoltés l'année dernière, c'est à peine s'ils seront suffisants, mélangés avec du seigle ou délayés, pour alimenter les personnes employées à l'agriculture. Il sera prudent de conserver les blés de mars, pour le cas où l'hiver se ferait trop rudement sentir. »

Dans les Ardennes, d'après ce que M. Huet nous écrit de Resson-Pargny, à la date du 15 novembre, on n'est pas satisfait de la récolte de betteraves, et on avait besoin de pluie pour la germination des grains nouvellement ensemencés :

« Depuis le 8 octobre, les travaux, grâce au beau temps qui n'a cessé de régner, ont marché rapidement. Les betteraves ensemencées sur une grande échelle, à cause du manque des blés, sont entièrement conduites aux sucreries. Le rendement n'est pas considérable; il peut être évalué à une moyenne générale de 30 à 35,000 kilog. par hectare; on avait espéré un plus fort rendement, vu la régularité de la levée et l'absence du ver blanc; mais les mois d'août et septembre n'ont pas donné assez de chaleur, et la racine n'a pas grossi ni mûri convenablement. Le rendement maximum de 60,000 à 70,000 kilog. qu'on obtient quelquefois en année ordinaire dans les meilleures terres, atteint à peine 45,000 kilog. cette année. les emblavures de froment d'hiver sont terminées. Les dernières avaient besoin de La pluie qui tombe aujourd'hui pour lever. Le commencement de la pluie a été accompagné par quelques flocons de neige. La peste bovine règne dans deux villages de notre arrondissement : à Juniville et à Charbogne. »

M. Xavier Binet nous envoie de la Cambe, à la date du 19 de ce mois, un aperçu de la situation générale des récoltes de la mi-octobre à la mi-novembre. On trouvera des détails intéressants sur les pommes et les cidres. L'état sanitaire du bétail y est satisfaisant.

« Depuis un mois, la température a été assez favorable pour nos travaux des champs, quelques pluies et blanches gelées sont venues par intervalles nous interrompre dans nos labours. Les premières semailles d'automne sont toutes levées, quelques blés commencent à sortir de terre, mais la plus grande partie sont tous faits; on travaille avec activité à terminer ceux qui sont en retard. Les colzas sont tous transplantés et reprennent avec vigueur. En prévision des gelées blanches qui nous étaient survenues, l'arrachage des betteraves s'est fait très-vite, et presque toutes sont rentrées dans des appartements ou mis en silos. Les feuilles ont été utilisées à nourrir les bestiaux. La récolte des pommes est complétement terminée, la cueillette a été, comme on s'y attendait, peu fructueuse, même pour ainsi dire insignifiante, à en juger par les prix suivants. L'hectolitre se vend en ce moment de 7 à 9 fr. Heureusement que les caves se sont bien garnies l'année dernière, il aurait pu arriver une disette sur notre boisson. Le cidre se vend toujours très-cher. Il est à craindre qu'il reste à un taux assez élevé pendant un certain temps. On a commencé à pressurer les premières et secondes pommes; l'addition d'eau que l'on y ajoute, ne donnera que du cidre petit et de médiocre qualité. Nos herbes réservées commencent à se dépouiller; afin de pouvoir en conserver le plus longtemps possible (ce qui est nécessaire pour la bonne qualité du beurre), on délie du foin aux vaches laitières. Ces dernières sont toujours à des prix élevés et difficiles à se procurer. Les veaux et vaches à veau ou celles destinées à l'engraissement sont nourris pour la plupart dans nos éteules ou à la suite des regains. Le commerce des bestiaux est très-satisfaisant; tout en général se vend à de bons prix. Dans notre contrée, aucun cas de typhus et de cocotte. »

En Alsace, la récolte des racines a été des plus belles. C'est ce que constate M. l'abbé Müller qui nous adresse la note suivante d'Ichtratz-

heim (Bas-Rhin), à la date du 8 novembre. Il donne en outre d'intéressants détails sur le produit des vendanges :

« Dans une période de trente-deux ans, jamais la température moyenne d'octobre, qui s'est arrêtée à 7°.03, n'est descendue aussi bas que cette année. Celle d'octobre 1869, 7°.88, s'en est rapprochée le plus. Elle a été dépassée de 3°.21 par la moyenne de trente-deux ans qui s'élève à 10°.24 et de 4°.17 par celle d'Ichtratzheim de onze ans s'élevant à 11°.20. Aussi le mois a été passablement froid et n'aurait plus contribué à la maturation du raisin si septembre et août ne l'avaient point parfaite, ayant présenté, sous l'influence du vent nord, sept jours de gelée. C'est aussi dans la première décade du mois qu'on s'est mis à vendanger. Selon l'occurrence, il y a eu abondance ou pénurie. Abondance où ni le gel de mai ni la coulure n'avaient sévi. Pour la qualité, elle sera bonne, bien meilleure qu'on ne l'avait supposé. Le moût s'est vendu déjà de 28 à 30 fr. l'hectolitre. — La circonstance que nous sommes annexés à l'empire d'Allemagne contribue à élever le prix du vin dans notre contrée, la frontière d'outre-Rhin se trouvant ouverte, celle de la France, au contraire, fermée ; car la taxe à payer de 20 fr. par hectolitre est l'équivalant d'une prohibition d'entrée des vins français. — Une remarque singulière du moût de cette année, c'est que la fermentation, sans doute à cause de la température basse qui règne, se fait peu sentir et que dans quelques jours le moût se trouve clarifié.

« Depuis la fin d'octobre, on a commencé à rencontrer le reste des racines, qui n'ont jamais abondé plus. En ce moment aussi on rentre les navets, qui ont pris un développement prodigieux ; de sorte que s'il y avait eu, à l'instar de l'an passé, pénurie de foin et de regain, les navets seuls presque suffiraient pour l'entretien des bestiaux. Toutes les espèces de choux ont réussi. Les carrés destinés à la choucroute ont pris un développement énorme, et la centaine s'en vend, dit-on, à 12 fr. à Strasbourg. Le prix en baissera encore. Après les grandes pluies, au début d'octobre, on a fait les semailles d'hiver dans les meilleures conditions, et en ce moment les emblavures se présentent bien.

« Depuis un certain temps, de gros troupeaux de porcs gras nous arrivent de la Hongrie et servent à ravitailler l'Alsace. Cela fait du bien au pays, où les autres viandes sont d'une cherté excessive. »

Dans tous les départements du Centre, le froid est venu vite. A Blois, d'après ce que nous écrit M. Badaire, directeur de l'Ecole normale de cette ville, le thermomètre est descendu le 28 octobre à — 6°. 40. A Vendôme, l'influence de la basse température n'a pas empêché les derniers travaux de s'exécuter, comme M. Boutrais nous l'écrit à la date du 8 novembre :

« Les vendanges de nos contrées sont abondantes et le vin de qualité moyenne. Les blés se sont faits sous l'influence d'un état atmosphérique des plus favorables, ils lèvent facilement les terres ayant été très-bien façonnées. »

Dans Indre-et-Loire, ainsi que le constate M. de Tastes dans la note qu'il nous écrit de Tours, le 4 novembre, les phénomènes météorologiques ont beaucoup favorisé les travaux agricoles :

« Le mois d'octobre a présenté quatre périodes alternatives de temps couvert, modérément pluvieux et doux d'une part, et de temps calme, serein, et froid, avec brumes assez fréquentes. Ainsi, du 1er au 8 : vents du sud-ouest, temps couvert et doux, pluies fréquentes et peu abondantes ; du 9 au 17 : beau temps, température graduellement décroissante, rosée abondante, puis gelées blanches. Le 18, retour des pluies, quelques faibles mouvements orageux, temps couvert et doux jusqu'au 23 ; du 23 au 30, temps calme et serein parfois brumeux, la température s'abaisse rapidement, trois jours de gelée. Ces alternatives ont été très-favorables aux labours et aux semailles. On a achevé les vendanges rouges. L'abondance est extrême, on ne sait où mettre le vin, les futailles sont très-demandées et très-chères. On va commencer les vendanges du blanc, qui paraissent devoir aussi être très-copieuses. On est peu satisfait de la qualité du rouge, mais on a lieu d'espérer une qualité meilleure pour le blanc. Les vignerons s'accordent en effet à considérer

comme une excellente condition pour les vendanges blanches, la cueillette du raisin faite après les premières gelées.

« Au point de vue agricole, le mois d'octobre a été superbe, si l'on excepte le 1er jour du mois où le S. O. a soufflé avec une certaine force; l'atmosphère a été pendant tout le mois sensiblement calme, et c'est précisément ce calme qui est cause de l'abaissement prématuré de la température pendant ces derniers jours. Dans cette saison où les nuits sont déjà longues, il suffit que le temps soit calme et serein pour que la température s'abaisse, l'effet du rayonnement nocturne l'emportant sensiblement sur celui de l'insolation diurne.

« Il ne faudrait donc pas se hâter de considérer ces gelées d'octobre comme les prodrômes d'un hiver long et rigoureux. Le rude hiver de 1870 à 1871 a été précédé d'un mois d'octobre pluvieux, la quantité de pluie tombée à Tours a été le double (120 millim.) de celle d'octobre 1871 (60 millim.), et la moyenne du mois d'octobre 1870 supérieure de près de 2 degrés à celle du mois qui vient de s'écouler. La marche des courants atmosphériques qui l'an dernier à pareille époque rendait si probable l'approche d'un grand hiver s'est sensiblement modifiée et semble nous offrir des perspectives plus rassurantes. »

Dans la Loire-Inférieure, les sarrasins sont loin d'avoir donné une abondante récolte ; leur déficit est un peu atténué par celui des fourrages et des racines, ainsi que le signale M. Laporte dans la lettre qu'il nous adresse de Grand-Jouan à la date du 4 novembre :

« Le mois d'octobre est remarquable par l'inconstance de ses phénomènes météorologiques. Jusqu'au 10, la pluie n'a presque pas cessé de tomber. Puis vient une série de beaux jours accompagnés d'un abaissement de température. Ce temps dure jusqu'au 16, époque où les pluies recommencent, mais cette fois d'une manière intermittente, pour cesser le 22. Dès ce moment la température se refroidit jusqu'à s'abaisser à zéro; tandis que le vent se maintient dans les directions du nord et du nord-est. Il en est résulté quelques petites gelées, sans effets sensibles sur la végétation.

« La récolte de sarrasin, sur laquelle les fermiers comptaient pour compenser celle de froment qui a été presque nulle, est loin d'être productive. On trouve la raison de ce fait dans les mauvaises conditions au milieu desquelles la plante a eu à accomplir les phases de sa vie végétale. Semée aux premiers jours de juin, au moment où elle germait, elle a eu à souffrir des froids, qui à cette époque ont régné d'une manière si anormale. La sécheresse des mois d'août et septembre a encore contrarié sa venue. Enfin les pluies de la fin de septembre ont gêné la moisson et nui à la qualité de la récolte. Heureusement les fourrages sont dans un état très-satisfaisant. A Grand-Jouan surtout, la végétation des choux est remarquable, et le rendement des betteraves sera supérieur à celui des autres années. Les navets promettent beaucoup. Enfin les semailles se font dans de bonnes conditions. »

Si l'hiver n'est pas trop long et trop rude, l'agriculture du Centre finira par se tirer d'affaire, ainsi que M. Gallicher nous l'écrit de Lissay (Cher), à la date du 17 novembre :

« Nos semailles d'automne se sont très-bien faites. Les terres ont pu recevoir d'excellentes façons. Le travail de la charrue compensera un peu l'absence des fumiers. Les deux années que nous venons de traverser, en réduisant à rien nos récoltes de fourrages et de pailles, ont fait une large brèche dans les fumiers. Les premiers grains mis en terre, orges et avoines d'hiver, seigles, blés précoces, ont fait une belle levée et commencent à couvrir la terre. — Les racines sont rentrées, et la provision en sera satisfaisante, si Dieu nous garde d'un hiver aussi long et aussi cruel que celui que nous avons subi l'an dernier. »

M. Gallicher ajoute, dans une lettre qu'il nous adresse à la date du 20 novembre :

« Nous trouvons ici les atteintes de l'hiver un peu prématurées; nous ne sommes pas habitués à ces froids précoces qui diminuent la provision si maigre de nos fourrages, en nous forçant de nourrir à l'étable un bétail qui, d'habitude vit au pré jusqu'à la fin de décembre. »

De Cungy (Indre), à la date du 15 novembre, MM. Jolivet et Le Corbeiller nous rendent compte de la situation, qui est assez bonne, tout au moins pour ceux qui possèdent du bétail et qui ont eu de bonnes récoltes :

« Les semailles de blé sont entièrement terminées dans nos localités; généralement elles ont été exécutées dans de bonnes conditions. Cependant on remarque que la levée est lente et irrégulière; cela tient à ce que la terre est sèche et très-meuble. L'orge, l'avoine et les vesces d'hiver présentent un bon aspect. Depuis le 13, nous avons d'assez fortes gelées (— 3° et — 4°), la terre est blanche de givre; aujourd'hui 15, le vent a tourné à l'ouest et nous avons un petit dégel, mêlé de quelques gouttes d'eau. Les betteraves et les carottes, dont le rendement est satisfaisant, ont été rentrées en bon état; les pommes de terre se conservent bien en magasin. Dans nos étables, le régime d'hiver est commencé; les betteraves vont jouer un grand rôle dans l'alimentation, attendu que les foins, peu abondants cette année, ne suffiront que très-imparfaitement à l'entretien des bestiaux. Les foires sont courues; les vaches dites de service se vendent à des prix élevés; la viande grasse de toute nature est chère, et les veaux font presque complétement défaut. Le commerce des vins présente quelque animation; on cite des ventes de 45 à 55 fr. la barrique de 230 litres. Les vins sont peu chargés en couleur, assez riches en alcool, mais un peu verts. »

En Vendée, l'arrière-saison a été favorable à l'agriculture. Le bétail y est très-cher, comme partout, ainsi que M. Boncenne fils nous l'écrit de Fontenay-le-Comte, à la date du 30 octobre. On remarquera ses expériences sur l'avoine de Sibérie et sur la germination des graines de deux ans :

« La température s'est sensiblement abaissée la semaine dernière, et le 28 le thermomètre est descendu à 6 heures du matin à 2 degrés centigrades au-dessous de zéro. Plusieurs plantes ont souffert de ces gelées précoces; les courges, qu'on laisse ordinairement sur le terrain jusqu'en novembre, ont été complétement perdues. Aujourd'hui le vent est au sud; la pluie tombe fine et serrée. Nos betteraves ont été rentrées par un temps sec et par un beau soleil. Nous sommes donc à peu près sûrs de les conserver jusqu'à la fin de l'hiver, et même jusqu'à la période des fourrages nouveaux. Bien qu'elles aient beaucoup souffert de la sécheresse, leur rendement a dépassé nos espérances. Les semailles de froment se sont faites jusqu'à présent dans d'excellentes conditions. Les premières sont généralement les meilleures, et l'on ne saurait trop recommander de les commencer de bonne heure, afin que si l'on est retardé par le mauvais temps, on puisse encore les terminer en saison convenable. Les blés récoltés cette année laissent beaucoup à désirer. Ils sont maigres, chétifs et manquent des qualités nécessaires pour faire une bonne semence. Les excellents froments de 1870 seront utilisés avec avantage, pourvu qu'ils n'aient été atteints ni par le charençon, ni par l'alucite. J'ai semé au printemps dernier de l'avoine de Sibérie récoltée en 1868 et en 1869, et j'ai obtenu un magnifique produit. Plusieurs cultivateurs qui ont employé le même grain ont fait également une belle récolte. Je sème souvent dans mon champ d'expériences du vieux froment et du vieux maïs. Les anciennes graines germent peut-être plus lentement que les semences de la dernière récolte, mais l'énergie végétative des plantes est la même toutes les fois que le grain mis en terre est bien choisi et de bonne qualité. Ces faits ne sont pas nouveaux; ils ont été souvent mis en lumière, mais j'ai cru qu'il était utile de les rappeler en ce moment. Les bestiaux gras deviennent de plus en plus rares, et le prix de la viande va toujours croissant. La disette de fourrage, la guerre et la peste bovine ont fait dans beaucoup d'étables des vides qui seront longs à être comblés. La demande est donc active, très-supérieure à l'offre, et l'élevage sera pendant longtemps encore, pour les fermiers de nos contrées, la spéculation la plus avantageuse et la plus sûre. »

Dans le département de la Vienne, les semailles de blé se sont bien faites, ainsi que nous l'écrit M. Duguet, d'Angles-sur-Lenglin, le 4 novembre :

« Les semences de blés se continuent dans de bonnes conditions; les premiers semis sont bien levés; on se hâte de rentrer les betteraves et les carottes fourragères craignant les froids; les noix faisant une petite portion de notre récolte ne sont pas de très-bonne qualité, la sécheresse en a trop pressé la maturité. »

Dans la Dordogne, M. J. de Presle constate, dans la lettre suivante écrite de Saint-Martial-d'Hautefort, le 11 novembre, un bon rendement pour les betteraves, les carottes, les raves, les châtaignes et les glands, tandis que les noyers, les tabacs et surtout les vignes n'ont donné qu'un produit faible pour la qualité aussi bien que pour la quantité :

« Les semailles sont achevées. Elles ont été faites dans d'excellentes conditions, le temps les ayant favorisées. Les avoines d'hiver, les seigles et les blés premiers semés sont bien levés. — Les betteraves sont rentrées ; on est généralement satisfait du rendement. Les raves donneront une bonne récolte, ainsi que les topinambours et les choux destinés à la nourriture du bétail. Les carottes ont bien réussi, même celles semées dans les blés. — Les châtaignes et les glands étant abondants, on engraisse beaucoup de porcs, ce qui maintient le prix déjà très-élevé des porcelets. Les noix donnent une médiocre récolte, elles sont rares et par conséquent très-recherchées. On effeuille les tabacs. Ils sont généralement d'un poids peu favorable aux planteurs.

« Certaines localités ont eu une récolte de vin très-passable, mais partout la quantité laisse beaucoup à désirer. Les vignes qui ont tant souffert l'hiver dernier ont généralement du bois. Deux ou trois sarments assez forts sont sortis après chaque pied gelé, et les vignes seront pour ainsi dire renouvelées; il n'y aura donc pas tout le mal qu'on redoutait.

« Une plante parasite bien difficile à détruire, la cuscute, a causé cet automne des ravages considérables dans les luzernières et dans les jeunes semis de trèfle; beaucoup de semis ont été détruits. On a essayé de brûler dans les vieilles luzernes, afin d'arrêter et de limiter les progrès de ce terrible ennemi. »

M. de Lentilhac nous adresse de Lavallade (Dordogne) des renseignements qui viennent corroborer ceux que nous a donnés M. J. de Presle, sauf pour quelques parties où la divergence doit provenir de différences dans les climats des stations de nos deux collaborateurs :

« En Périgord, octobre est le mois de nos plus nombreuses récoltes. La vendange, la cueillette des racines fourragères, betteraves, carottes, rutabagas, pommes de terre ; la coupe des tabacs, l'enlèvement des maïs, des noix et autres fruits, tout arrive à la fois, car il faut se hâter de débarrasser les champs pour procéder aux semailles.

« Voici le bilan de ces divers produits : la betterave ressemée deux fois, puis enfin repiquée à une époque déjà avancée, n'a pris qu'un médiocre développement; la carotte est assez abondante. La pomme de terre a trompé nos prévisions; attaquée par la maladie avant la complète formation de ses tubercules, beaucoup de pieds n'ont absolument rien produit, surtout parmi les espèces tardives. Nous avons été à même de remarquer, cette année, que ce précieux tubercule était atteint d'une affection cryptogamique n'offrant pas les mêmes caractères que le Botrytis. C'est à l'extérieur que le parasite commence son invasion; de nombreux filaments couvrent d'abord l'épiderme, le réseau s'épaissit graduellement, puis encroûte complétement la pomme de terre d'une enveloppe épaisse, rugueuse, de couleur violacée, exhalant uue odeur très-prononcée de champignon. A l'intérieur, les tissus se ramollissent, deviennent gluants, et finalement se décomposent, mais sans exhaler l'odeur fétide qui caractérise la putréfaction occasionnée par le Botrytis. Cette maladie, qui n'a pas encore le caractère de généralité de celle qui détruit cette récolte depuis plusieurs années, s'est montrée sur toutes les variétés, mais surtout sur la longue rouge de Pensylvanie, espèce très-abondante, mais un peu tardive.

« Les maïs ressemés après la destruction des premiers semis sont arrivés cependant à mûrir leur grain ; mais la période de formation étant relativement courte, ils n'ont fourni qu'un ou deux épis, même dans les sols les plus riches. La plus grande partie de ces récoltes tardives recélait sous le spathe, dans la partie ter-

minale de l'épi, une chenille verte que l'on trouvait, au moment de la récolte, tantôt à l'état de crysalide, tantôt occupée à creuser ses galeries. Le dégât occasionné par ce rongeur atteignait parfois un sixième de l'épi.

« La cüeillette des tabacs, commencée dans les premiers jours de septembre, s'est terminée vers le 14 octobre. Poussé, cette année, par des alternatives favorables de pluie et de chaleur, le tabac, sur nos coteaux calcaires, a donné avec un développement suffisant une grande finesse de tissu et beaucoup d'uniformité de couleur. L'effeuillage, commencé le 20, se poursuit dans des conditions hygrométriques favorables. Que dirons-nous de la récolte de nos vignobles? Ici, la production est nulle par suite des gelées hivernales; là, la récolte double les prévisions; ce qui n'est pas douteux, c'est que la qualité est mauvaise; lorsqu'on a tiré les vins de la cuve, ils étaient louches, peu colorés et très-verts. La récolte des noix est insignifiante : c'est un vide sérieux pour nos contrées; ce fruit a déjà atteint 18 francs l'hectolitre. Quant aux fruits d'automne de nos vergers, ils ont été d'une abondance exceptionnelle, les pommes particulièrement. »

Dans les montagnes du Cantal, la fièvre charbonneuse sévit d'une manière grave, ainsi que nous l'écrit M. Adolphe Bayard, de la ferme-école de la Chassagne, à la date du 13 novembre :

« Le mois d'octobre a été plus beau qu'on ne l'eût espéré dans nos montagnes; aussi en avons-nous profité pour continuer nos travaux d'améliorations foncières (ils consistent en extraction de pierres et en nivellement de prairies) et pour commencer nos irrigations. L'avoine nous a rendu environ 28 hectolitres par hectare. Le battage des seigles n'étant pas terminé, nous ne connaissons pas encore son rendement. Les betteraves nous ont donné 29,000 kilog. par hectare. C'est un faible rendement, si on le compare aux énormes produits qu'on obtient dans les départements du Nord; mais la récolte est bien satisfaisante pour notre contrée montagneuse.

« Le bétail et le fromage continuent à se vendre à des prix vraiment fort élevés. Depuis ma dernière note, la fièvre charbonneuse n'a pas cessé de sévir dans nos vacheries; elle a même fait des progrès dans quelques localités. Le fléau paraît surtout avoir concentré ses ravages dans les montagnes avoisinant la Guiole. »

Les pluies qui ont signalé les premiers jours de novembre ont favorisé les travaux des semailles dans le département de la Haute-Garonne, ainsi que le constate M. de Moly dans la note qu'il nous adresse de Montgiscard à la date du 11 novembre :

« La pluie est enfin arrivée le 1er novembre; elle a duré toute la journée et aurait été largement suffisante pour terminer les semailles de blé qu'on avait commencées avec et malgré la sécheresse, mais qu'on allait être obligé d'interrompre; c'est au contraire la continuation de la pluie qui les a interrompues et qui donnait sur la fin de cette importante opération des craintes sérieuses. Mais heureusement le beau temps est revenu, et pourvu qu'il dure quelques jours, une semaine, c'en sera fini des semailles de blé qui, faites dans de bonnes conditions, sont une garantie ou du moins une condition de bonne récolte. Puissent ces espérances ne pas être déçues! Puisse la France si cruellement éprouvée ne pas être obligée d'employer le peu d'argent qui lui reste à acheter comme cette année le blé indispensable pour sa consommation! »

La sollicitude de l'agriculture est maintenant tout entière portée sur la situation du bétail. On a pris son parti du déficit présenté par la dernière récolte, et l'on s'arrange pour vivre en se gênant. Si la saison n'est pas trop rigoureuse, on arrivera même à faire que les pauvres ne souffrent pas trop. Ce qu'il faut maintenant, c'est sauver le bétail qui nous reste, parce que le fumier, malgré les engrais chimiques, est plus indispensable que jamais, et parce que les produits animaux vont être de plus en plus le seul moyen d'assurer la richesse des exploitations rurales. J.-A. Barral.

SUR LA RÉPARTITION DE LA POTASSE ET DE LA SOUDE DANS LES VÉGÉTAUX. — 4e MÉMOIRE[1].

En poursuivant les recherches que j'ai entreprises depuis plusieurs années sur la répartition des alcalis dans les végétaux, j'ai été conduit à examiner les terrains situés sur les bords de la mer, dans le département de la Vendée, qui m'ont fourni les plantes ayant servi aux études de mon troisième Mémoire. Ce dernier travail avait pour objet principal la recherche des sels de soude ou plutôt du sel marin dans les produits de l'incinération de ces plantes; j'ai montré qu'en effet ces produits renferment une assez grande quantité de chlorure de sodium, que les vents et la poussière des vagues déposent à la surface des végétaux soumis à leur influence; mais la présence du sel dans ces cendres n'implique en aucune façon que celui-ci ait été emprunté au sol par les radicelles de ces mêmes plantes : j'ai établi, par des analyses faites avec les plus grands soins, que les tubercules de pommes de terre venues dans ces terrains sont absolument exempts de produits sodiques, par cela même que leur mode de végétation les abrite du contact de l'air salé.

Cette étude était le complément des recherches antérieures dans lesquelles j'ai montré que, contrairement aux idées reçues et à l'opinion des agronomes les plus autorisés, la plupart des végétaux cultivés délaissent les sels de soude, tandis qu'ils empruntent au sol l'*alcali végétal*, la potasse qu'ils y rencontrent sous diverses formes. Dans mon opinion, le remplacement de la potasse par la soude et la présence simultanée des deux alcalis qu'on supposait, d'après des analyses nombreuses, exister dans les végétaux, sont la conséquence d'un mode de dosage défectueux, qui a pour résultat d'attribuer aux produits analysés une quantité de soude d'autant plus considérable que l'analyse est elle-même plus mal exécutée. Souvent même cet alcali n'est dosé que par différence, de sorte que toutes les pertes dans la détermination des autres éléments comptent pour de la soude, alors même que la présence de cette substance n'a pas été établie par des essais préalables. Aucune expérience n'étant venue contredire ces résultats qui ont déjà quatre années de date, j'ai peut-être le droit de les considérer comme acquis à la science[2]. Cependant je demande à l'Académie la permission

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* des 20 décembre 1867, 20 avril 1869, 5 mars 1870 (t. IV de 1867, page 737; t. II de 1869, page 183; t. I de 1870, page 609).

2. Je ne dois pas néanmoins passer sous silence les critiques qui m'ont été adressées, à plusieurs reprises, par M. Payen. L'argumentation de notre très-regretté confrère avait pour objet d'établir que diverses analyses de plantes faisaient mention de la soude contenue dans les produits de leur incinération. Ce point ne saurait être contesté, puisque le but de mon travail a été d'établir : 1° que plusieurs de ces analyses ne sont pas exactes; 2° qu'on a quelquefois confondu le sel déposé mécaniquement à la surface des plantes avec celui qu'elles peuvent emprunter au terrain par leurs radicelles. J'ajoute que parmi les plantes mentionnées par M. Payen, il s'en trouve qui, d'après mes propres expériences, contiennent réellement du sel, comme la betterave et divers végétaux appartenant à la famille des Atriplicées. Néanmoins je reconnais qu'une des objections de M. Payen est fondée; dans un Mémoire publié antérieurement, je disais : « La plupart des plantes cultivées fournissent des cendres exemptes de sels de soude, attendu que les terrains dans lesquels elles se sont développées en sont eux-mêmes exempts. » C'est « à peu près exempts » qu'il eût fallu dire, ainsi que cela ressort clairement de la discussion à laquelle je me suis livré sur la présence nécessaire du sel marin dans tous les terrains, ce sel ayant pour origine l'eau pluviale, les engrais et les roches à base de soude décomposées par les agents atmosphériques. N'étant pas parvenu à établir la présence de la soude dans les plantes qui, d'après mes expériences, n'en contiennent pas, M. Payen a eu recours à l'analyse spectrale : celle-ci, en raison même de son extrême sensibilité, n'a rien à faire, quant à présent du moins, dans les questions de chimie agricole.

de lui soumettre une dernière expérience ayant pour objet de constater une fois de plus que, dans une terre contenant, comme toutes les terres cultivées, du sel marin, celui-ci est délaissé par certaines plantes, tandis qu'il est absorbé par d'autres : une betterave venue dans un carré de panais a été soumise à l'incinération, ainsi que les panais qui se trouvaient les plus proches d'elle, à une distance de quelques centimètres seulement. En suivant la marche que j'ai indiquée, il m'a été facile de constater la présence des sels de soude dans la betterave, qui est, comme on sait, une plante salifère, tandis que les panais, feuilles et racines, n'en contenaient pas.

Je reprends maintenant la suite de mon dernier travail dans lequel j'ai montré que les sels de soude qu'on rencontre dans les plantes cultivées sur les bords de la mer ont pour origine le sel qui se dépose à la surface de ces plantes. J'avais entrepris, dès cette époque, l'analyse des terrains qui m'avaient fourni ces plantes; les événements que nous venons de traverser ont interrompu cette étude, que j'ai depuis complétée.

J'ai dit que ces plantes venaient des polders ou lais de mer situés dans la baie de Bourgneuf (Vendée), près de l'île de Noirmoutiers, et non loin de l'embouchure de la Loire. La mise en culture de ces terres conquises sur l'Océan a donné lieu à une importante exploitation agricole, commencée il y a vingt ans environ, par M. Hervé Mangon, et très-habilement dirigée depuis 1855 par M. Le Cler, ingénieur civil. Depuis cette époque, cinq polders, représentant une surface de 700 hectares environ et un développement de digues de plus de 18 kilomètres, ont été créés et mis en culture. M. Le Cler avait bien voulu m'envoyer un échantillon du sol, provenant de chacune des pièces de terre qui avaient fourni les plantes que j'ai étudiées. Ces terres ne reçoivent généralement pas d'engrais : celles qui sont désignées sous les noms de polders des Champs, du Dain et de la Coupelasse n'en ont pas reçu depuis leur enclôture déjà ancienne, dont la date est inscrite sur le tableau ci-après; formées des dépôts qui s'accumulent dans la baie de Bourgneuf, ces alluvions sont d'une grande fertilité et peuvent être cultivées sans engrais pendant de longues années : le curage des fossés procure seulement un léger amendement. Le polder dit de Barbâtre, situé dans l'île de Noirmoutiers, dont le sol est trop sablonneux, est le seul qui reçoive annuellement, par hectare, environ 20,000 kilog. de goëmons, recueillis sur la côte.

Les polders ne sont séparés de la mer que par des digues de 4 à 5 mètres de hauteur. Avant leur endiguement, ils étaient couverts d'eau à chaque marée haute; une fois endigués, ils sont desséchés et dessalés par un système de drainage à ciel ouvert, qui consiste en un réseau de fossés avec pentes convenables pour l'écoulement des eaux pluviales. On verra, par l'examen du tableau ci-après, combien ces moyens de drainage sont efficaces. En dehors des terrains cultivés, le pays renferme de nombreux marais salants. Pendant les premières années de mise en culture, les récoltes sont misérables; elles vont en s'améliorant au fur et à mesure du dessalage des terres.

Sauf pour le sel marin, dont la détermination a été faite avec précision, l'examen de ces terres a été fait par un procédé d'analyse som-

maire, que je décris dans mon Mémoire. J'indiquerai seulement le procédé de dosage que j'ai suivi en ce qui concerne le chlore : ce dosage s'exécute au moyen d'une dissolution titrée renfermant 0 gr. 005 d'argent par centimètre cube; en prenant la précaution de dépasser légèrement la quantité d'azotate d'argent qui amène la précipitation complète des chlorures, et en terminant le dosage avec la dissolution décime de sel marin dont chaque centimètre cube précipite 0 gr. 001 d'argent, on arrive à déterminer avec sûreté le chlore contenu, sous forme de chlorure, dans une liqueur très-diluée. Le tableau qui suit représente la composition des onze échantillons que j'ai examinés, avec leur désignation, le numéro de la pièce de terre et la date de leur mise en culture.

	Polders					
	du Dain			des Champs		
	nº 2.	nº 8.	nº 10.	nº 1.	nº 7.	nº 11.
	1864	1863.	1863.	1860.	1860.	1860.
Eau	5.55	2.06	5.80	6.40	5.60	6.75
Argile, sable, oxyde de fer, débris de roches, etc.	77.76	77.20	79.99	80.58	79.18	72.35
Carbonates de chaux et magnésie	8.31	11.36	6.63	4.68	7.90	18.63
Matières organiques insolubles	8.25	9.23	7.45	8.07	7.14	2.14
Matières organiques solubles et sels minéraux solubles	0.13	0.15	0.13	0.27	0.18	0.13
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Sel marin (qui se trouve dans les sels minéraux solubles fournis par 100 grammes de terre)	gr. 0.016	gr. 0.008	gr. 0.008	gr. 0.014	gr. 0.006	gr. 0.006

	Polders				
	de Barbatre			de la Coupelasse	
	nº 4.	nº 6.	nº 9.	nº 3.	nº 5.
	1855.	1855.	1855.	1867.	1867.
Eau	2.25	1.70	1.60	5.95	5.10
Argile, sable, oxyde de fer, débris de roches, etc.	84.52	81.87	84.53	79.55	79.45
Carbonates de chaux et magnésie	9.32	12.09	11.13	5.59	8.59
Matières organiques insolubles	3.70	4.14	2.54	8.75	6 68
Matières organiques solubles et sels minéraux solubles	0.21	0.20	0.20	0.16	0.18
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Sel marin (qui se trouve dans les sels minéraux solubles fournis par 100 grammes de terre)	gr. 0.051	gr. 0 067	gr. 0.056	gr. 0.056	gr. 0.018

En jetant les yeux sur ce tableau, on voit avec surprise combien est petite la quantité de chlorure de sodium que ces terres renferment : elle varie, en effet, entre 60 et 600 milligrammes par kilogramme de terre, soit 6 à 60 cent-millièmes. En réalité, elle est encore plus petite; car, d'une part, on a admis que tout le chlorure appartient au sel marin, tandis que celui-ci peut être mélangé avec d'autres chlorures; d'autre part, on n'a pas tenu compte des graviers et des racines séparés par le tamisage de la terre.

En comparant ces analyses à celles qui ont été exécutées sur ces mêmes terres, en 1863, par M. Hervé Mangon, à l'École des Ponts et Chaussées, on constate que le dessalage des polders s'est fait avec une assez grande rapidité; ainsi le polder du Dain, endigué en 1862, contenait, il y a huit ans, 1.76 de sel marin pour 100 de terre; celui de

la Coupelasse 6.5; d'autres, plus anciens, ne renfermaient déjà que de faibles quantités de sel qui n'ont pas été dosées.

On sait depuis longtemps que les lais de mer de l'ouest et du nord de la France ne sont cultivés avec profit qu'autant qu'ils sont dépouillés de la plus grande partie du sel qu'ils renfermaient à l'origine; mais il était permis de douter que ce lavage dût être aussi complet; ces terrains, en effet, une fois mis en culture, ne renferment pas plus de sel que ceux qui sont situés à de grandes distances de la mer. Comme terme de comparaison, j'ai soumis à l'analyse, en suivant les mêmes procédés, un échantillon de terre des environs de Paris, d'une fertilité ordinaire qu'on entretient avec du fumier d'étable. Voici sa composition :

Eau	12.3
Argile, sable, oxyde de fer, etc	63.1
Carbonates terreux	21.1
Matières organiques insolubles	3.3
— et sels minéraux solubles	0.2
	100.0
Chlorure de sodium ... $0^{gr}.024$	

Soit 240 milligrammes par kilogramme de terre, c'est-à-dire une quantité plus considérable que dans plusieurs des échantillons des polders de la Vendée.

Il est d'ailleurs utile de faire observer que cette proportion de sel, en ce qui concerne ces lais de mer, doit nécessairement présenter de grandes variations; les échantillons des terres dont j'ai donné l'analyse avaient été prélevés au mois de mai, après les pluies abondantes de l'hiver et du printemps; les plantes qui en provenaient, dont la surface était incrustée de quantités de sel relativement beaucoup plus considérables, avaient été récoltées après la sécheresse, à la fin du mois de juillet.

Il m'a paru intéressant de rechercher quelle est la quantité de potasse que renferment ces polders, tant sous forme de sels solubles, soit à l'état libre, soit dans les détritus d'origine organique, qu'à l'état de roches à base de potasse. A cet effet, on a opéré, pour le dosage des composés solubles, sur des liqueurs réunies provenant du lavage de 50 grammes de chacun des onze échantillons de terre; ce résidu pesait 0 gr. 460; il renfermait 0.027 de chlorure de potassium, soit 0.049 par kilogramme de terre. Les mêmes terres préalablement calcinées en contenaient beaucoup plus; soit par kilogramme 0 gr. 311. Enfin, pour doser la potasse engagée sous forme de composés insolubles dans les débris de roches qui forment ces alluvions, on a attaqué par le carbonate de baryte ou par le carbonate de soude la terre préalablement calcinée, en suivant les procédés en usage pour l'analyse des produits vitreux. La quantité de potasse trouvée est considérable; elle varie entre 1, 8 et 3 pour 100 de terre : elle explique la fertilité de cette terre, pour le présent comme pour un avenir plus ou moins éloigné; elle rend compte en même temps de son origine géologique.

Les faits que j'ai observés relativement à l'existence d'une très-petite quantité de sel marin dans les terrains des polders de la Vendée s'accordent, d'ailleurs, parfaitement avec ceux qui sont consignés par M. Barral dans l'importante étude qu'il a faite des moëres du Nord, aux environs de Dunkerque et sur les confins de la Belgique. Après le

desséchement de ces vastes terrains conquis sur la mer, les récoltes n'ont pas cessé d'être mauvaises pendant une quinzaine d'années ; elles ne sont devenues bonnes qu'après que l'eau salée a été complétement enlevée par les moulins. Chaque fois que les moëres ont été inondées par des eaux salées, ainsi que cela est arrivé quatre fois en deux siècles par des faits de guerre ou de mauvaise gestion, la mise en culture ne s'est rétablie qu'après un long intervalle, tandis que la végétation reprend immédiatement après les inondations par les eaux douces. Il y a là, par conséquent, une expérience séculaire faite sur une très-grande échelle, puisque les moëres françaises et belges ont une superficie de 2,278 hectares.

Cependant, comme pour la plupart des faits agricoles, il ne faut pas trop se hâter de généraliser ces indications: elles concernent les terrains dits *salés* de l'ouest et du nord de la France ; mais il en est autrement de ceux du midi dont la fertilité se maintient en présence d'une quantité de sel marin beaucoup plus considérable. Dans la Camargue, d'après M. Paul de Gasparin, les terres labourables sont extrêmement chargées de sel ; elles blanchissent quand le temps est sec, par suite de la formation de cristaux de chlorure de sodium. La sortie du blé n'est assurée qu'en maintenant la terre dans un état constant de fraîcheur à la surface au moyen d'une couverture de litières.

Il est possible que, sous l'influence d'une température plus élevée, et probablement aussi en raison de l'existence ou de l'addition de matières fertilisantes plus abondantes, les effets dus à la présence du chlorure de sodium soient neutralisés ou amoindris. Cette opinion se trouverait d'ailleurs en harmonie avec celle qui est énoncée par Thaër dans ses *Principes raisonnés d'Agriculture* (traduction de Crud, 1812):

« Lorsqu'on applique cette substance (le sel commun) au sol en trop grande quantité, la végétation en est complétement arrêtée ; mais lorsque le sel a été lavé par les pluies et que peut-être il a été en partie décomposé par l'humus, il donne pendant les années suivantes beaucoup de force à la végétation. Lorsqu'on en épand une petite quantité sur un terrain riche, il produit un effet très-sensible, mais de courte durée ; en revanche, cet effet est absolument nul lorsque cette petite quantité a été étendue sur un terrain appauvri.... Au reste, même sur le rivage de la mer, le sel est promptement entraîné hors du sol ; en effet, lorsqu'on fait l'analyse des terrains de ce genre, on y trouve à peine quelques vestiges de cette substance. »

On peut faire à l'affirmation de Thaër concernant les bons effets du sel sur les terrains riches cette objection, qu'il est bien difficile de dégager la part qui appartient à cette substance d'avec celle qui revient tant aux influences atmosphériques qu'aux matières fertilisantes dont le terrain est déjà pourvu : toutes les expériences faites sur les effets du sel sur la végétation laissent ce côté de la question entièrement dans le vague.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces analyses des terres des polders laissent bien peu de doute sur la faculté qu'auraient les plantes venues dans ces terrains d'y délaisser le sel marin, de même que les plantes qui végètent dans l'intérieur des terres. Je ne parle pas, bien entendu, des plantes marines, comme les Salsolées, la betterave, etc. Il y a tout lieu d'admettre que, dans l'un comme dans l'autre cas, les mêmes plantes empruntent au sol les mêmes éléments. Je suis loin néanmoins de contester que, dans des cas fort limités, le sel puisse pro-

duire sur les récoltes un effet avantageux. Ces bons résultats trouveraient peut-être leur explication dans un fait qui, je crois, n'a pas encore été signalé, au moins en ce qui concerne son application à l'agriculture; c'est la propriété que possèdent les chlorures en général et notamment le chlorure de sodium de dissoudre des quantités très-sensibles de phosphate de chaux. Je pense être agréable aux partisans, encore nombreux, de l'emploi du sel comme amendement, en appelant leur attention sur ce point, qui mérite également d'être pris en considération par les géologues, en raison de la présence constante du chlore dans l'apatite et dans les phosphorites des terrains stratifiés. C'est peut-être à cette action dissolvante qu'il faut rattacher l'influence heureuse qu'on attribue au sel sur les récoltes des terrains déjà pourvus de matières fertilisantes; cette propriété expliquerait l'habitude qu'ont les fermiers anglais d'ajouter une certaine dose de sel au guano, qu'ils consomment en si grande quantité. S'il est vrai, comme on l'assure, que le sel favorise le développement des plantes oléagineuses, notamment du colza, son intervention serait justifiée par le transport des phosphates que ces graines contiennent en abondance, bien qu'elles ne renferment pas de sels de soude.

Néanmoins, tout en tenant compte de ces faits, j'estime qu'il convient de renoncer aux exagérations dans lesquelles on est tombé sur l'utilité du sel pour la culture de la terre. Ces exagérations sont d'origine moderne. Or, même en agriculture, il ne faut pas dédaigner l'opinion des anciens : tous s'accordent à signaler les mauvais effets de cette substance.

Sans remonter beaucoup au delà de l'ère chrétienne, Virgile, dans ses *Géorgiques* (liv. II, vers 228), dit « que les moissons viennent mal dans les terres salées; qu'on ne peut même corriger leur mauvaise qualité par la culture; la vigne et les arbres dégénèrent également, etc. » Il donne même le moyen, un peu primitif, il est vrai, de faire l'essai des terres salées. Pline, tout en recommandant de donner du sel au bétail, n'en affirme pas moins qu'il rend la terre stérile. Au seizième siècle, Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'Agriculture*, ne parle aussi du sel que pour les *bestes de labour*.

Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on a préconisé pour la première fois les bons effets du sel comme amendement. Des causes multiples ont concouru à persuader aux agriculteurs que ce produit à bon marché était appelé à contribuer puissamment à l'amélioration de leurs terres : le souvenir de l'ancienne gabelle; les influences locales intéressées à la vente du sel à bas prix; la demande incessante, au nom des besoins et des progrès de l'agriculture, de la suppression de l'impôt du sel, demande qui est devenue un moyen d'opposition contre le Gouvernement, quel qu'il soit; des essais plus ou moins bien dirigés dans le but d'affirmer son efficacité comme amendement; l'existence prétendue de composés sodiques dans les plantes cultivées; enfin les idées de substitution de substances équivalentes empruntées au sol par les végétaux : telles sont les causes principales qui ont donné au sel une importance agricole que les anciens lui déniaient absolument. Parmi ces causes, les unes ne sont pas étrangères à la politique, et leur discussion serait déplacée dans cette enceinte; je demande néanmoins

la permission de faire remarquer que, si la culture des terres est désintéressée dans la question du sel, l'impôt sur cette substance, malgré son impopularité, est peut-être encore l'un des impôts les moins vexatoires et les moins lourds à supporter. Quant aux autres causes, elles sont du domaine de la science, et, sous ce rapport, j'ai lieu d'espérer que, si les expériences qui font l'objet de ces études ne sont pas infirmées, elles contribueront à réduire à sa juste valeur la part qu'on attribue au sel dans la production et dans l'amélioration des récoltes.

Eugène PELIGOT,
Membre de l'Académie des sciences et de la Société centrale d'agriculture.

Après la lecture de ce Mémoire, dans la séance de l'Académie des sciences du 6 novembre, M. Dumas et M. Chevreul ont pris successivement la parole. Nous reproduisons les paroles qu'ils ont prononcées. Nous y joignons en outre une note inédite que M. Peligot nous a remise pour répondre à M. Chevreul.

M. Dumas a écouté avec un vif intérêt la lecture importante que l'Académie vient d'entendre, et qui résume les longues études de notre savant confrère sur la distinction entre les plantes à potasse et les plantes à soude. M. Dumas signale la question des terrains dits *salants*, auxquels M. Peligot a fait allusion, et qui sont bien connus des riverains de la Méditerranée, comme ayant été l'objet, de la part de M. Paul Bérard, d'un travail encore inédit, qui devait être présenté aujourd'hui même à l'Académie. Quoiqu'il ne lui soit pas parvenu, M. le Secrétaire perpétuel, qui en a pris connaissance, constate que l'auteur l'a poursuivi d'une manière indépendante. Il ajoute, comme se rattachant au sujet étudié par M. Peligot, que des circonstances dignes d'être signalées se sont produites autour de Carentan, par suite de la submersion, au moyen de l'eau de mer, de vastes étendues de terrain, pour la défense de la presqu'île de Cherbourg. L'eau douce, remplacée d'abord par l'eau salée, et celle-ci l'étant maintenant par l'eau douce, il en est résulté sur la végétation des effets considérables. Dans la belle propriété de M. Lafosse, où des plantes variées et rares se trouvaient réunies en grand nombre, beaucoup ont péri; d'autres, et parfois du même genre, ont résisté; d'autres, enfin, se sont reproduites avec une fécondité exceptionnelle, et se sont étrangement multipliées. M. Lafosse a bien voulu, à la demande de M. le Secrétaire perpétuel, dresser une sorte de procès-verbal de ces faits intéressants, pour être communiqué à l'Académie. Il serait à désirer que son exemple fût imité par toutes les personnes qui ont été dans le cas d'observer des phénomènes de ce genre.

— **M. Chevreul** partage l'opinion de M. Dumas relativement à la nécessité de distinguer les plantes qui ne renferment que de petites quantités de soude, et auxquelles la potasse semblerait suffire, des plantes qui ont un besoin indispensable de soude et un moindre de potasse. M. Chevreul est de l'avis de M. Peligot relativement à l'exagération qu'on a faite des quantités de soude nécessaires aux plantes, et même aux animaux. On peut voir l'opinion qu'il a émise à ce sujet dans le *Conseil général des manufactures*, le 15 janvier 1846. Son opinion est conforme à celle qu'il avait énoncée antérieurement lorsqu'il combattait l'expression d'*engrais normal* dont M. de Gasparin s'est servi dans son *Traité d'Agriculture*, après une discussion qu'il eut avec son excellent ami. Il ne reconnaît d'expression juste pour qualifier l'engrais que l'épithète de *complémentaire*, exprimant *ce qu'il faut ajouter à un sol donné pour y cultiver une plante donnée*. Il applique encore l'épithète de *complémentaire* à la quantité de sel (chlorure de sodium) qui, manquant à un *sol* ou à une *ration*, doit y être ajoutée.

Ce qui l'a décidé à prendre la parole après la lecture du Mémoire intéressant que M. Peligot vient de lire, c'est de demander à son excellent confrère qu'il veuille bien exposer le procédé au moyen duquel il a dosé la potasse et la soude. C'est pour sa propre instruction, car il a éprouvé la plus grande difficulté à la recherche de la soude dans le *suint*. Il demande pardon d'importuner encore l'Académie de ce mot qu'il a prononcé si souvent devant elle. Cependant elle l'excusera

sans doute lorsqu'elle apprendra que, avant-hier, une personne est venue le consulter sur un projet d'établir un grand lavage de laine dans le midi de la France, en lui disant : « J'ai appris, *par un journal allemand*, que vous vous occupiez du suint, et je viens vous demander quelques avis sur mon projet. »

Je reviens à ma question. Elle est fondée probablement sur mon impuissance de doser le chlorure de potassium et le chlorure de sodium au moyen du chlorure de platine. Jusqu'ici, dans les petites quantités qui étaient à ma disposition, le chlorure, qui devait être, d'après le procédé, à base de sodium comme soluble dans l'alcool, était, sinon en totalité, du moins en partie, à base de potassium. Je le répète, c'est en cherchant, après la séparation du chlorure de potassium, le chlorure de sodium dans l'alcool, que j'ai trouvé le chlorure de potassium.

Eh bien ! je me suis aperçu, dans plusieurs cas analogues, combien on peut s'être trompé dans l'évaluation des proportions de divers corps donnée comme facile. Si les procédés de dosage conseillés ne sont pas défectueux, ils manquent souvent de la précision nécessaire pour assurer la certitude des résultats.

L'expérience dont je parle est tout à fait d'accord avec l'observation de M. Peligot, que l'on a exagéré fort souvent la proportion de la soude dans les analyses végétales, et ajoute que souvent on a été trompé par les alcalis du verre des vaisseaux, soit de ceux qui renferment les réactifs, soit de ceux qui servent aux expériences de recherches.

— **M. Peligot** s'empresse de répondre au désir exprimé par son illustre confrère M. Chevreul ; il expose le procédé auquel il donne la préférence pour constater la présence ou l'absence de la soude dans les cendres des végétaux :

Les plantes, préalablement desséchées, sont incinérées ou plutôt carbonisées à une température aussi basse que possible ; elles sont brûlées dans une capsule de platine qu'on place à la partie antérieure d'une mouffle, de manière que la température ne dépasse pas le rouge naissant. En opérant ainsi, on évite toute volatilisation des chlorures alcalins.

Ces cendres sont traitées par l'eau ; après filtration, la dissolution, qui renferme les sels alcalins et une partie des sels terreux, est mélangée avec de l'eau de baryte employée en léger excès : l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, une partie de la magnésie et de la chaux sont précipités.

Après nouvelle filtration, on fait passer dans la dissolution un courant de gaz acide carbonique : l'excès de baryte, la chaux et la magnésie se séparent sous forme de carbonates. On fait bouillir la liqueur afin de séparer complétement ces carbonates dont une faible partie a été redissoute par l'excès d'acide carbonique.

La liqueur limpide qu'on obtient après filtration est saturée par l'acide azotique ; convenablement évaporée, elle donne par le refroidissement une abondante cristallisation d'azotate de potasse et une eau mère dans laquelle se trouve le sel marin, si la plante est salifère.

Cette nouvelle liqueur est évaporée à sec avec un excès d'acide azotique : les azotates restants, traités par l'eau, fournissent une nouvelle cristallisation de nitre et une eau mère qui renferme l'azotate de soude ; celle-ci est traitée dans un petit creuset de platine par l'acide sulfurique ; le sulfate de potasse ou les sulfates de potasse et de soude, sont transformés en sels neutres par une forte calcination, puis dissous dans l'eau chaude : par le refroidissement on obtient des cristaux de sulfate de potasse ; l'eau mère qui accompagne ce sel, réduite à quelques gouttes, est évaporée spontanément dans un verre de montre ; elle laisse déposer, dans le cas où la plante contenait du sel marin, d'abord des cristaux prismatiques et transparents de sulfate de potasse et plus tard d'autres cristaux aiguillés de sulfate de soude. *Ceux-ci deviennent efflorescents, farineux au bout de quelques jours*, et se distinguent nettement d'avec les cristaux limpides que fournissent les cendres des plantes qui ne contiennent pas de composés sodiques.

Les réactifs dont on fait usage pour cette recherche doivent être bien purs et les filtres sont préalablement lavés à l'eau distillée.

On voit qu'en définitive ce procédé repose, d'une part, sur la solubilité de l'azotate et du sulfate de potasse qui est moins grande que la solubilité des sels de soude correspondants ; d'autre part, sur ce fait bien connu que le sulfate de potasse cristallise en prismes transparents, tandis que le sulfate de soude fournit des cristaux qui s'effleurissent à l'air.

APPAREIL POUR LA CUISSON DES ALIMENTS DU BÉTAIL.

L'appareil représenté par la figure 16 était exposé par M. Albaret au concours régional de Lille en 1870, et il avait fortement appelé notre attention. Son défaut est d'avoir été inventé pour être employé exclusivement dans des établissements où l'on a de la vapeur à haute pression et où l'on dispose facilement de force motrice. Son prix est aussi assez élevé, 575 fr. Mais d'un autre côté, il a l'avantage de faire vite et beaucoup à la fois.

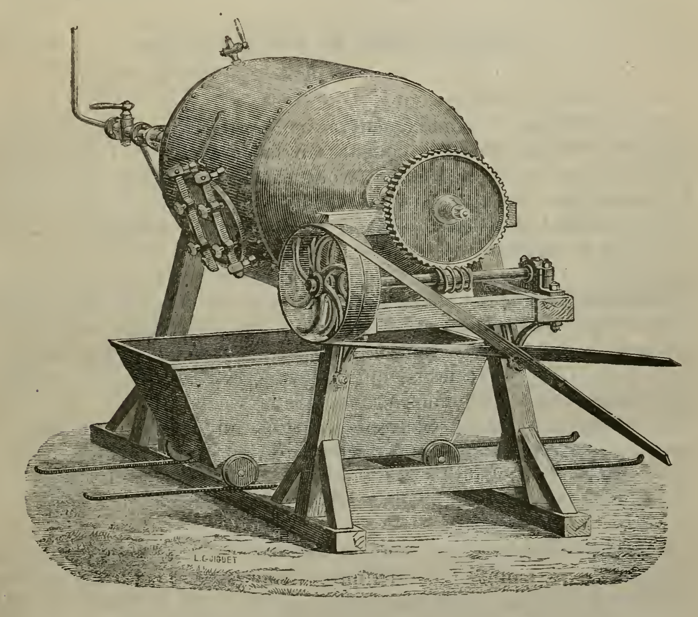


Fig. 16. — Appareil à cuire les légumes et les grains construit par M. Albaret, ingénieur à Liancourt (Oise).

Il est composé d'un tonneau en forte tôle que l'on ferme hermétiquement, à l'aide du couvercle placé sur le côté du dessin, après que les légumes et les grains y ont été introduits. Le cylindre reçoit un mouvement de rotation très-lent autour de son axe horizontal, par l'effet d'une vis sans fin qui engrène avec une roue dentée concentrique à l'un des pivots. La vis sans fin est elle-même mue au moyen d'une courroie de transmission communiquant avec l'arbre de couche que fait marcher la machine à vapeur. En ouvrant un robinet, on fait pénétrer la vapeur dans l'intérieur du tonneau par l'autre pivot qui est creux. Les légumes ou les grains cuisent ainsi en fort peu de temps et d'une manière très-uniforme, comme nous avons pu le constater. Pour vider l'appareil, après avoir fermé le robinet d'amenée de la vapeur, on

en ouvre un autre placé sur le côté du cylindre. La vapeur intérieure s'échappe dans l'atmosphère. On ouvre ensuite la porte latérale, et on fait tourner le tonneau, de manière à amener le trou d'introduction vers la partie inférieure. Les aliments cuits tombent alors d'eux-mêmes dans un bac placé au-dessous sur un petit chemin de fer qui permet de les retirer rapidement, pour recharger de nouveau l'appareil. C'est incontestablement l'instrument qui, une fois établi, donnera la cuisson au plus bas prix possible. L'ingénieux constructeur, comme il le fait toujours, a parfaitement résolu le problème qu'il s'était proposé.

J.-A. BARRAL.

L'AGRICULTURE ET LES DOUANES.

A M. J.-A. BARRAL, directeur du Journal de l'Agriculture.

Mon cher directeur,

Vous répondez très-habilement à ma provocation en tournant la question par l'analyse des douanes anglaises pour 1871 d'une part, et d'autre part en vous référant à votre excellent ouvrage sur la ferme du Masny, où vous ne trouvez à la charge du lin que 1 fr. 76 d'impôt pour une valeur de 100 fr. (Voir les n^os des 4 et 11 novembre, p. 164 et 202 de ce volume.)

Moins bien placé que vous pour me procurer les documents les plus récents, j'ai en effet seulement sous les yeux les résultats des recettes douanières anglaises pour 1869 et 1870, dont le total brut est de 609 millions de francs. Les Anglais ont-ils moins perçu ou abaissé leurs tarifs pour 1871 ? Je le crois, puisque vous le dites, car vous n'affirmez jamais que ce que vous croyez être la vérité. Dans ce chiffre de 609 millions, les tabacs figurent pour 247 millions, ce qui réduit le total à 362 millions. Pourquoi nos douanes, à la même époque, ne rendaient-elles que 122 millions ? Pourquoi cette perte annuelle de 240 millions supportée pendant dix ans par notre production au profit de la production étrangère ?

Mais si j'ai cité les douanes anglaises et américaines comme exemple à suivre, je n'ai point entendu limiter le bon sens et la raison de notre Gouvernement à une imitation servile; j'ai assigné une base équitable à la fixation des tarifs d'importation des produits étrangers sur notre marché, et cette base est l'égalité des droits entre les produits étrangers et nationaux; et je dis que ces droits, étant de 20 pour 100 *ad valorem* de la production nationale, ils doivent être de 20 pour 100 sur la valeur vénale de la production étrangère. Je dis que si les importations sont de 2 milliards 500 millions, nos douanes nous rendront, à ce taux, 500 millions; elles nous rendront 600 millions par une importation de 3 milliards, et 800 millions pour 4 milliards. Ceci est incontestable en fait et équitable en principe. Vous le comprenez si bien que vous ne contestez sérieusement que le chiffre du taux, et vous dites : d'après mes études sévères et consciencieuses sur la terre de Masny, je ne trouve à la charge d'une valeur de 100 fr. de lin, que 1 fr. 76 d'impôt, c'est-à-dire moins de 2 pour 100. Il y a trop d'écart de 2 à 20 pour que vous, Guyot, vous ne soyez pas dans une erreur profonde. Vous auriez pu ajouter contre moi que M. de Lavergne, notre

plus incontestable autorité en économie politique, agricole surtout, arrive à peine à trouver 5 pour 100, malgré son zèle à défendre notre agriculture.

Ces dissidences, respectables pour moi comme pour tout le monde agricole, tiennent à ce que j'ai repris le point de vue du Dr Quesnay, produit et oublié à la fin du dernier siècle, et que vous vous placez au point de vue de tous les économistes modernes.

Pour moi comme pour le Dr Quesnay, la seule richesse réside dans la production agricole et industrielle; la production agricole, dépassant de beaucoup, en importance et en nécessité, son aide l'industrie. L'agriculture nous donne seule le vivre et le couvert; c'est l'amphitryon national; or, à mes yeux comme aux yeux du Sosie de Molière, le véritable, le seul amphitryon est l'amphitryon où l'on dîne; tous les autres sont les invités gratis ou au cachet.

Vous autres grands économistes, vous pensez que tout travail a une valeur; il existe même un illustre qui a dit : Tout mouvement est un travail et mérite quelque chose. Cela est très-vrai, exemple : Un homme vous prend au collet, et, après une lutte acharnée, vous jette dans la rivière pour vous y noyer. En voici un autre qui se précipite à l'eau et vous en tire sain et sauf. L'un a gagné une bonne corde pour le pendre, et l'autre une bouteille de vin pour se réchauffer et un cachet pour dîner. Il y a là un bon et un mauvais mouvement, un bon et un mauvais travail; mais ni l'un ni l'autre n'ont produit de richesse, et tous deux la consomment, l'un sous la forme de chanvre, l'autre sous la forme de vin et de pain. C'est dans la production que chacun puise, soit au moyen de la monnaie métallique, soit au moyen du papier.

Tant que les économistes n'auront pas distingué, relativement à la vie humaine, le mouvement et le travail *nécessaires*, le mouvement et le travail *utiles*, le mouvement et le travail *futiles*, le mouvement et le travail *inutiles*, le mouvement et le travail *nuisibles*, ils ne pourront connaître ni les sources de la richesse, ni la juste répartition qui doit s'en faire librement ou législativement.

Tant qu'on n'aura pas distingué le travail qui produit la richesse du travail qui la gagne légitimement ou illégitimement sans la produire, la confusion la plus fatale existera dans la direction à donner aux efforts sociaux; c'est-à-dire que les individus et les familles pourront se jeter en excès là où l'on gagne la richesse sans la produire et n'avoir bientôt plus rien à gagner par la désertion et l'insuffisance de la production qui constitue seule la richesse.

Pour refaire et compléter la vraie science économique, il ne restera plus qu'à diviser et à hiérarchiser la production en *produits nécessaires à l'existence*, en *produits futiles* et en *produits nuisibles*.

Tels sont les problèmes que j'étudie et que je m'efforce de résoudre depuis dix ans. C'est ainsi que je suis arrivé à reconnaître que la production résultait exclusivement de l'exploitation de la terre par l'homme au moyen de la recherche, de l'extraction, de l'agriculture surtout, et enfin de l'industrie manufacturière; hors de là nulle richesse n'est produite. Mais beaucoup de travaux, beaucoup de services, qui ne la produisent pas, méritent de recevoir leur part de cette richesse par délégation. Toute monnaie de métal ou de papier est une délégation, un

signe d'échange soldé par la production seule, qui se consomme et ne s'augmente jamais par cette voie ni par aucune autre.

Cette grande vérité posée et reconnue, vous l'avez admise dans votre chronique du 2 octobre. Veuillez, mon cher directeur, suivre avec indulgence mon raisonnement : si la valeur totale de la production, aux mains du producteur, c'est-à-dire le résumé de ce qu'elle a coûté, augmenté de la juste rémunération du producteur, est de 10 milliards (mettez tel chiffre qui vous plaira à la place de celui-ci), et que les délégations qui pèsent sur elle, soient en outre de 5 milliards (mettez encore ici le chiffre que vous voudrez), il faut qu'elle s'offre à la consommation au taux de 15 milliards; puisque c'est la consommation qui paye tout et qu'elle ne paye que contre la livraison de la production, il est hors de toute contestation que la production subit une grande difficulté et une grande défaveur en demandant 15 au lieu de 10 à la consommation sans le moindre profit pour elle.

Des 5 milliards que la production est obligée de percevoir pour d'autres que pour les producteurs directs de la richesse, 2 milliards 500 millions sont le prix du commerce, commissions, transports, magasinage, placements, profits et pertes; regardons-les comme une charge nécessaire de la production, charge qu'en tous lieux, en tout pays, elle est obligée de subir et de recouvrer en se livrant à la consommation. Remarquons seulement ici que les prix des opérations commerciales sont toujours réglés, à peu d'exceptions près, *ad valorem;* c'est-à-dire que le commerce augmente ces prix de 5, de 10, de 20 pour 100, plus ou moins de la valeur, et qu'il ne les perçoit jamais que par la vente assurée des produits qui les supportent. Les 2 autres milliards 500 millions résultent des charges publiques (que ces charges profitent beaucoup, peu ou point à la production nationale), c'est encore elle qui est obligée de les recouvrer par sa vente à la consommation, et le total de ces charges se divise exactement par la valeur de chaque produit, puisque cette valeur est proportionnelle au capital et au travail consacrés à sa production. Sans doute des agriculteurs puissants et habiles comme MM. Fiévet et Vandercolme, qui sauront tirer d'un hectare de lin une valeur de 1,600 fr. au lieu d'une valeur de 700 fr., obtenue par le commun des martyrs de l'agriculture, sauront diminuer les charges en les répartissant sur des produits plus abondants et meilleurs, mais la moyenne production n'en payera pas moins la charge proportionnelle à la valeur moyenne de ses produits, et cette charge est le total des impôts de toutes sortes, directs, indirects, de monopoles et de services publics, divisé par le total de la production nationale qui les recouvre tous, tous sans la plus petite exception, au moment où la consommation l'achète et la paye. Or, 10 milliards, augmentés des charges commerciales de 2 milliards 500 millions, donnent un total de 12 milliards 500 millions, qui, divisés pour les 2 milliards 500 millions des charges publiques, produisent le chiffre de 20 pour 100 *ad valorem* de la production nationale.

C'est là une vérité mathématique qui défie toute contradiction, puisque c'est la production qui fait tout payer à la consommation. En présence de cette vérité, comment qualifier les industries, le commerce et le Gouvernement qui prétendent s'alimenter et alimenter la consom-

mation nationale par la production étrangère, exemptée de la taxe du marché intérieur? Ne commettent-ils pas une exaction et une trahison contre notre production? Je ne vois pas d'autres termes qui puisse mieux convenir à cette audacieuse iniquité, à cette impudente démolition de la richesse publique.

20 pour 100 *ad valorem* sont d'ailleurs un taux si modéré que, dans le traité de commerce avec la France, l'Angleterre stipule que les droits *ad valorem*, perçus par nous, ne devront pas dépasser 25 pour 100.

Cet abandon de la taxe du marché intérieur au profit de l'étranger est le protectionisme le plus déloyal de notre plus mauvaise industrie et de notre plus mauvais commerce contre notre production agricole, contre notre industrie et contre notre commerce véritablement nationaux. Loin de nous apporter la richesse, loin de réparer nos pertes, ce protectionisme assure notre ruine et surtout la ruine de l'agriculture et de la propriété françaises. Dr Jules Guyot.

Savigny, 16 novembre 1871.

Nous répondrons dans un prochain numéro à cette lettre de notre excellent ami et collaborateur. Suivant la règle que nous nous sommes imposée, nous ne chercherons qu'une chose, le véritable intérêt de l'agriculture et de la France. C'est aussi ce que cherche M. Guyot. Nous avons la conviction que nous nous rencontrerons, car les faits une fois bien établis ne laissent point se diviser les esprits impartiaux. Seulement, il importe de dissiper les obscurités qui règnent sur ces matières et cachent la vérité. C'est une tâche que nous nous efforcerons de remplir. J.-A. B.

NOS RESSOURCES.

Sous le titre *Nos ressources*, je lis dans le dernier numéro du *Journal de l'Agriculture* (page 261 de ce vol.) un excellent article. Je désire pour la prospérité du pays qu'il soit mis à exécution; si les désirs et les conseils exprimés par le savant M. Sacc étaient suivis, ils donneraient un élan prodigieux au commerce. Oui, il faut que les producteurs soient connus des consommateurs et que les annonces de n'importe quelle marchandise portent leur prix.

Prenons un exemple entre mille: le Gouvernement vient de vendre des Durham à Pompadour, où il est resté des animaux invendus faute d'acheteurs. Pourquoi?... parce que bien des amateurs qui auraient été bien aises de posséder cette précieuse race pour la répandre ont reculé devant les frais d'un voyage, craignant que ces animaux ne fussent à un prix inabordable; il en eût été autrement si les prix en avaient été connus. Vous voyez les conséquences qui en résultent: pertes pour tous.

Il en est de même de milliers de produits. Je demande, monsieur le directeur, qu'à la fin de votre journal si utile et si répandu, il y soit joint une liste des producteurs, des marchandises qu'ils ont à vendre, des prix et leur adresse et au moins les noms des commissionnaires de chaque chef-lieu d'arrondissement; je désire surtout que l'on ne livre pas seulement aux très-gros consommateurs, mais aussi aux moyens,

qui pourront faire part aux petits, avec ou sans bénéfice. Ce qui rendrait service et serait bien préférable.

Je crois que l'on obtiendrait alors cette vie à bon marché dont on a tant parlé, quoique ce soit le contraire de jour en jour; le problème serait résolu par la publicité. Il ne faut pas croire que les annonces en souffrent; au contraire, au lieu de dix, il y en aura mille. Mais il faut que les adresses soient bien mises. Ainsi il y a une erreur dans la note de M. Sacc, il désigne une honorable maison de commerce de Châlon-sur-Saône sous la raison Guichaud-Pattrerac, qu'il me permette de rectifier cette erreur involontaire, c'est Guichard-Potheret, négociants en vins.

Suivons l'exemple du feu roi de Wurtemberg, nous nous enrichirons aussi et payerons nos désastres, et notre pauvre France si humiliée verra luire de beaux jours et redeviendra cette belle France que nous aimons tant. Comte DE MORTEUIL.

MEULE POUR AFFUTER LES SCIES DES MACHINES A FAUCHER ET A MOISSONNER.

Nous avons récemmment appelé l'attention des lecteurs du *Journal de l'Agriculture* sur les machines à faucher et à moissonner construites par M. Albaret, ingénieur-mécanicien à Liancourt-Rantigny, dans le

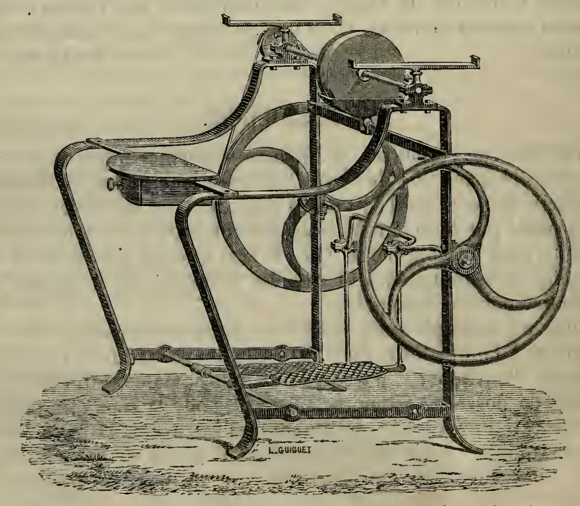


Fig. 17. — Meule pour affûter les scies des machines à faucher et à moissonner.

département de l'Oise (voir le nº du 5 août dernier, tome II de 1871, page 234). Pour affûter les scies de ces machines, on emploie l'appareil représenté par la figure 17. Il consiste en une meule portée sur un châssis en bois, et qui est mue par deux pédales qui lui transmettent leur mouvement à l'aide de deux poulies à gorge de diamètres très-

inégaux. La scie est posée sur deux supports que l'on aperçoit dessinés à droite et à gauche de la meule. L'ouvrier, qui est assis, a toute liberté de mouvement pour suivre le travail de la meule sur les dents. On peut aussi mouvoir la meule à l'aide d'une manivelle qui se fixe au centre de l'un des volants. — L'appareil convient aussi pour faire l'affûtage à la lime. Dans ce but, le constructeur a disposé, pour tenir la scie, deux petits étaux se fixant de chaque côté du châssis. Ces étaux sont à coulisse et peuvent être mis dans différentes positions, suivant le besoin des ouvriers. — L'appareil complet, très-simple, comme on le voit, et très-utile, pour ne pas dire nécessaire, à tous ceux qui emploient les machines faucheuses ou moissonneuses, coûte 75 fr.

Henri SAGNIER.

SUR L'HYGIÈNE DU BÉTAIL.

A peu d'exceptions près chez quelques constructions très-récentes, les étables, dans le pays montagneux des Vosges, ont toutes les principaux vices de construction qui rendent inappliquables les mesures hygiéniques qui devraient être appliquées partout pour le maintien d'une bonne santé au bétail. Beaucoup de ces étables n'ont pas plus de 1 mètre 60 de hauteur sur 3 mètres 50 de largeur; l'air du dehors n'y a d'accès qu'autant que le permet la nécessité d'ouvrir les portes situées souvent de manière qu'aucun courant d'air régulier ne puisse renouveler l'air. En faisant ces pièces on n'a nullement eu en vue aucun système de ventilation. Dans ces sortes de réduits à bestiaux il faudrait au moins qu'une grande propreté fût maintenue, et c'est ce qui n'a pas toujours lieu : autant que ces pièces étroites le permettent il est des cultivateurs qui y laissent séjourner le fumier pendant plusieurs jours. Il ne faut point s'étonner que le bétail si mal soigné ne rende ni en lait ni en graisse en proportion des aliments qu'on lui donne, pas plus qu'il faille être surpris de le voir si souvent atteint de maladies et que des pertes soient si nombreuses. Au lieu de recourir au premier empirique venu dès que quelque symptôme de maladie se déclare, que l'on s'en prenne à la cause, qu'on la fasse disparaître autant que possible et on atténuera bien des maux. Exemple, un cultivateur dont le bétail perdait l'appétit, ce qu'il attribuait aux sortiléges, appela un prétendu savant dans les sciences occultes afin d'opposer sortilége à sortilége, mais quelle ne fut pas sa surprise lorsque celui-ci lui ordonna de faire venir un maçon pour percer le mur en cinq ou six endroits différents, attendu, lui fit-il observer, que son étable était tellement remplie de *maléfices* qu'il fallait toutes ces issues pour les faire sortir. Le travail fait, les animaux mangèrent avec avidité, et le cultivateur à qui ne fut point donnée l'explication naturelle de cette recette infaillible, resta dans l'illusion que son auteur était *tout puissant contre les sorts*.

Voilà où en sont encore de nombreuses populations agricoles au jour et dans un pays où l'instruction publique passe pour être très-avancée. Qu'on nous pardonne nos instances réitérées pour l'annexion du programme de l'institution agricole au moins dans les écoles normales et primaires.

J.-B. JACQUOT.

LES MARCHÉS ANGLAIS.

Londres, 22 novembre 1871.

La semaine dernière a été fort variable; d'abord froide, puis pluvieuse et tempérée, enfin elle s'est terminée par de gelées fortes et des vents glacés. La terre a été si dure qu'il n'a été possible de faire que peu de travaux dans les champs, si ce n'est de charrier des engrais. Presque tous les blés ont été semés, et les gelées n'ont pas encore pu leur nuire; mais si la saison devait continuer à être celle de la semaine dernière, à être aussi variable, il ne faudrait pas s'attendre à de bien beaux champs de blé au printemps 1872.

Les magasins de Londres et les ports de l'Angleterre sont pour le moment bien approvisionnés; cependant on ne peut guère estimer ce stock à plus d'un mois de consommation, et si la France venait à faire des demandes un peu exceptionnelles, ce stock disparaîtrait avant que les gelées permissent de recevoir des grains de la Russie et de l'Amérique.

Lundi dernier, à Mark-Lane, le marché aux grains de Londres, il se trouvait peu de blés anglais, mais une quantité extraordinaire de blés étrangers venant de Saint-Pétersbourg et d'Amérique; cependant les affaires en blés étrangers se sont faites sur une petite échelle. Les prix ont varié de 31 fr. 55 à 34 fr. 15 par 100 kilog. Les farines se sont maintenues aux derniers cours. Les orges sont en quantités limitées, il est vrai qu'il y avait peu de demandes, les cours ont varié de 15 fr. 25 à 23 fr. 06 par 100 kilog. Les avoines étrangères continuent à arriver en abondance, les avoines anglaises très-rares, et quant aux avoines écossaises et irlandaises, il ne s'en trouvait pas du tout sur le marché. Les prix ont été de 15 fr. 25 à20 fr. 60 par 100 kilog. Les pommes de terre ont été en excès aux demandes ; les arrivages ont consisté en 1,054 sacs venant de Dunkerque, 329 de Boulogne, 2,485 caisses d'Anvers, 85 caisses de Rotterdam et 39 d'Amsterdam; les pommes de terre françaises se sont vendues de 9 à 9 fr. 60 les 100 kilog.

Rien de particulier sur le marché aux bestiaux; l'importation d'animaux étrangers à Londres la semaine dernière s'est élevée à 16,240. Suivant qualité, les prix ont été, par kilogramme sur pied : *bœuf*, 1 fr. 35 à 2 fr. 05; *veau*, 1 fr. 29 à 2 fr. 05; *mouton*, 1 fr. 52 à 2 fr. 40; *porc*, 1 fr. 23 à 1 fr. 64.

La culture de la betterave pour la fabrique du sucre et pour la distillation commence à s'acclimater en Angleterre; mais le prix que les cultivateurs en demandent démontre que ceux-ci n'ont pas encore compris qu'en exigeant plus de 25 fr. par tonne, ils empêchent les capitalistes d'engager des affaires avec eux. Cependant on prévoit pour l'année prochaine l'établissement en Angleterre de nouvelles distilleries de betteraves et de sucreries.

Jacques Barral.

REVUE COMMERCIALE (25 NOVEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Les marchés commencent à être très-fréquentés, sans que cependant l'on fasse encore beaucoup d'affaires. La situation générale s'améliore, et il y a moins d'encombrement dans les gares des chemins de fer. La batellerie sur les canaux a aussi repris son travail, en diminuant un peu ses exigences. Il est désirable que l'hiver ne présente pas des froids trop rigoureux ni trop prolongés pour arrêter les transports par eau et les roues hydrauliques. Toute suspension de travail de quelque durée pourrait être un grand danger.

II. — *Les grains et les farines.*

Les cours présentent, dans leur ensemble, une légère baisse sur toutes les espèces de grains. Les variations ont été très-faibles dans un sens ou dans l'autre : pour le blé, en plus, au Nord, Nor-Est, Sud-Est; en moins, au Nord-Ouest, Ouest, Centre, Est, et Sud-Ouest; — pour le seigle, en plus au Nord-Ouest et au Centre; en moins dans toutes les autres régions; — pour l'orge, en plus au Centre, au Sud-Ouest et au Sud ; en moins partout ailleurs; — enfin pour l'avoine, en plus à l'Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est; en moins au Nord-Ouest, Nord, Nord-Est et Centre.

Le tableau suivant, établi au quintal métrique, donne les variations sur les principaux marchés des départements :

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	39.00	22.50	19.00	23.00
— Orbec	36.00	18.50	»	18.00
Côtes-du-Nord. Pontrieux	32.50	24.00	18.00	18 25
— Paimpol	32.50	»	»	18.50
Finistère. Morlaix	31.50	18.00	16.25	18.00
— Quimper	30.45	18.50	18.00	17.25
Ille-et-Vilaine. Rennes	35.00	»	18.25	17.50
Manche Valognes	39.55	»	17.85	23.75
— Saint-Lô	37.50	»	17.20	24.50
Mayenne. Laval	37.25	»	17.50	19.75
— Château-Gontier	34.75	»	17.10	21.50
Morbihan. Hennebont	31.50	18.50	»	19.00
Orne. Vimoutiers	36.50	20.50	18.00	20.50
— Sées	36.75	21.50	18.25	19.00
Sarthe. Sablé	36.25	»	17.50	19.00
— Mamers	37.25	»	15.70	15.50
Prix moyens	35.26	20.25	17.58	19.56

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	38.00	21.75	17.25	15.50
— La Fère	35.50	22.00	17.50	16.75
— La Capelle	37.75	21.50	»	16.10
Eure. Evreux	31.25	19.30	16.00	16.00
— Vernon	32.20	18.00	17.10	14.00
— Nogent-le-Rotrou	36.50	19.35	18.00	15.00
Eure-et-Loir. Chartres	38.35	»	16.50	16.00
— La Loupe	35.50	21.35	16.50	16.75
— Authon	36.00	21.50	17.00	16.50
Nord. Douai	36.00	»	19.00	15.00
— Valenciennes	37.50	21 75	»	15.50
— Cambrai	37.50	20.00	»	14.00
Oise. Beauvais	34.50	20.00	16.50	15.25
— Compiègne	39.25	21.75	17.75	16.50
— Noyon	40.00	22.00	»	15.50
Pas-de-Calais. Arras	36.75	20.75	»	15.00
— Saint-Omer	35.50	21.25	»	16.50
Seine. Paris	37.25	21.45	17.25	17.50
S.-et-Marne. Melun	33.45	19 60	15.25	16 00
— Provins	35.00	20.50	16.75	16.10
— Meaux	36.50	20.00	17.00	15.50
Seine-et-Oise. Versailles	36.85	»	»	18.00
— Etampes	38.35	»	16.50	16 25
— Pontoise	36.70	20.00	16.90	15.35
Seine-Inférieure. Rouen	34.00	20.95	20.80	21.50
— Dieppe	34.65	21.00	»	17.00
— Le Havre	37.50	»	»	»
Somme. Amiens	36.50	22.00	19.00	14.50
— Péronne	35.80	19.75	18.90	13.50
— Airaines	35.25	20 00	19.00	15.00
Prix moyens	36.27	20.62	17.26	15.88

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	38.00	21.50	17.50	15.25
Aube. Troyes	36.65	20.75	16.25	15.75
— Méry-sur-Seine	36.25	20.75	15.80	14 80
— Nogent-sur-Seine	35.70	20.00	16.75	16.00
Marne. Chalons	37.00	22.75	18.70	17.25
— Reims	37.00	21.75	19.25	16.50
— Sézanne	36.80	20.80	16.25	15.90
Hte-Marne. Saint-Dizier	36.00	22.00	18.25	17.00
— Bourbonne	34.50	»	»	16.80
Meurthe. Nancy	36.50	»	18.75	16.50
— Pont-à-Mousson	37 00	20.40	19 00	15.00
Meuse. Bar-le-Duc	39.00	21.50	19.00	17.00
Haute-Saône. Gray	35.75	»	»	16.50
— Vesoul	33.15	21.05	18.45	16.00
Vosges. Epinal	38.50	22.50	»	16.50
Prix moyens	36.52	21.31	17.83	16.18

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	37.50	»	16.40	20.00
— Angoulême	37.10	»	»	16.75
Charente-Infér. Marans	34.25	»	20.00	20.00
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	21.00
— Thénezay	36.50	»	»	17.50
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	»	»
— Bléré	37.05	20.50	15.70	15.00
— Château-Renault	34.50	19.45	14.30	15.50
Loire-Inférieure. Nantes	33.85	»	18.00	20.50
Maine-et-Loire. Angers	34.75	»	17.90	19.50
— Saumur	35.00	»	17.85	19.50
Vendée. Luçon	36.00	»	20.50	19.50
Vienne. Poitiers	35.10	»	16.05	17.40
— Loudun	34.45	»	16.00	17.50
Haute-Vienne. Limoges	31.90	19 50	»	18.50
Prix moyens	35.30	19.82	17.47	18.44

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Cusset	31.50	19.50	18.65	14.50
— Moulins	34.50	22.00	17.50	17.25
— Gannat	33.25	»	18.60	14.50
Cher. Bourges	33.30	»	16.50	15.50
— Graçay	34.50	20.00	15.40	14.00
— Aubigny	35.25	20 50	15.00	14.00
Creuse. Aubusson	34.00	21.00	»	18.00
Indre. Issoudun	32.50	21.75	15.25	15.00
— Châteauroux	33.15	19.50	15.25	14.75
— La Châtre	33.50	21.00	18.00	15.75
Loiret. Orléans	36.50	20.00	16.75	16.50
— Pithiviers	35.00	»	16.25	16.00
— Montargis	33 50	19.75	»	15.00
Loir-et-Cher. Blois	34.00	19.50	14.60	16.00
— Montoire	36.25	20.65	14.80	15.00
— Vendôme	36.75	»	16.25	16.50
Nièvre. Nevers	31.25	22.00	16.00	17.20
Yonne. St-Florentin	34.40	20.00	16.25	16.00
— Sens	35.00	20.25	20.00	15.50
— Toucy	34.00	20.00	14.00	14.00
Prix moyens	34.11	20.47	16.38	15.54

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	33.50	18.50	»	16.50
— Rambervilliers	34.75	»	»	17.50
Côte-d'Or. Dijon	34.00	19.75	17.75	16.75
— Beaune	33.00	20.00	18.25	17.30
Doubs. Besançon	33 25	19.50	15.30	15.00
Isère. Grand-Lemps	32.50	18.50	»	17.00
— Grenoble	34.50	»	»	17.25
Jura. Dôle	39.00	20.25	»	18.10
Loire. St-Étienne	37.75	21.50	»	17.25
Rhône. Lyon	33.25	19.25	21.00	»
Saône-et-Loire. Mâcon	33.75	20.00	19.00	»
— Chalon-sur-Saône	34.00	20.50	16.50	17.50
— Autun	33.00	22.00	»	17.75
Savoie. Chambéry	33.25	20.00	»	16.75
Prix moyens	34.26	19.97	16.96	17.05

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.50	»	»	17.00
Hte-Garonne. Toulouse	34.35	20.75	18.35	22.00
— Villefranche	34.00	»	»	21.50
Gers. Nérac	34.50	21.00	»	17.25
Gironde. Bordeaux	35.00	22 50	»	20.25
— La Réole	34.65	21.75	»	»
Landes. Dax	33.80	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.50	20.00	»	20.75
— Marmande	34 30	»	»	»
Prix moyens	34.51	21.42	18.35	19.79

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	36.50	»	»	21.00
— Castelnaudary	35.50	21.00	15.00	20.75
Cantal. Mauriac	33.50	22.00	»	22.00
Hérault. Béziers	30.00	20.65	18.00	23.00
— Montpellier	34.25	20.00	17.00	21.00
Lozère. Mende	35.00	19.50	18.95	17.85
— Marvejols	36.00	21.35	21.15	20.20
— Florac	»	17.90	»	»
Tarn. Albi	34.00	20.50	»	20.50
Tarn-et-Gar. Montauban	34 15	20.60	16.05	22.50
Pyrénées-Or. Perpignan	34.00	20.25	16.50	21.50
Prix moyens	34.29	20.38	17.52	21.03

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.65	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	32.30	21.50	19.80	22.00
— Guillestre	32.00	21.00	20.00	21.50
Ardèche. Andance	35.00	20.00	18.00	19.00
B.-du-Rhône. Arles	35 50	»	16.15	22.00
— Marseille	37.15	»	16.50	19.00
Drôme. Valence	34.65	»	»	18.00
Gard. Nîmes	37.50	21.00	18.00	23.00
Haute-Loire. Le Puy	34.60	17.45	17.75	17.00
— Brioude	»	23.05	17.80	22.75
P.-de-Dôme. Clermont-F.	34.50	20 00	18.25	17.10
Vaucluse. Avignon	34.30	»	»	»
Prix moyens	34.74	20.57	18.03	20.74

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	35.06	20.53	17.49	18.24
— de la semaine précéd.	35.09	20.60	17.64	18.26
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.05	0.07	0.15	0.02

Sur les marchés étrangers, le mouvement des prix a été également très-faible. Il ne se manifeste en hausse qu'en Angleterre; ailleurs, il y a un peu de baisse, ainsi qu'il résulte du tableau suivant établi au quintal métrique:

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger	32.10	»	18.25	16.15
Belgique.	Anvers	32.75	22.25	19.25	16.50
—	Bruxelles	38.90	»	»	17.90
—	Liége	35.30	25.95	21.80	16.50
—	Louvain	37.25	26.25	23.50	17.00
—	Namur	37.00	25.50	21.00	16.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	36.00	25.00	21.50	18.00
—	Sarreguemines	36.25	»	»	»
—	Colmar	36.40	24.25	21.30	17.00
—	Metz	36.10	24.00	19.25	16.00
Bavière rhénane.	Deux-Ponts	34.00	25.00	21.00	14.50
Allemagne.	Cologne	38.80	23.15	»	»
—	Hambourg	35.50	23.75	»	»
Suisse.	Zurich	37.00	»	»	»
—	Fribourg	37.65	23.25	»	22.00
Espagne.	Valladolid	29.75	16.85	13.45	»
Italie.	Milan	32.00	22.25	»	18.10
—	Ferrare	33.25	»	21.00	17.00

Les bons blés étrangers sont recherchés dans tous les ports. — La dernière fois on a imprimé par erreur 39 fr. 50 au lieu de 29 fr. 50 pour le prix du blé à Valladolid.

Blés. — Depuis que les travaux de labours d'automne approchent de leur fin, on fait beaucoup de battages, et bientôt il n'y aura plus que des blés nouveaux qui se montreront sur les marchés. Or, ils sont très-généralement de mauvaise qualité, pèsent peu à l'hectolitre, de telle sorte que la meunerie recherche les blés vieux et n'offre que des prix inférieurs pour les nouveaux. A la halle de Paris, il ne se traite des affaires qu'entre les cours de 35 à 39 fr. 50, soit 37 fr. 25 en moyenne par 100 kilog. — Quelques blés de provenance étrangère ont été vendus à 47 fr. 50 le sac de 120 kilog. ou 39 fr. 60 les 100 kilog. Mais c'est un prix tout exceptionnel. — A Marseille les cours restent faibles avec un marché peu animé. A Bordeaux les cours restent tenus avec fermeté de 35 fr. 60 à 36 fr. 90 le quintal.

Farines. — Les cours des farines présentent une légère hausse sur la semaine précédente. Le mouvement de la halle est résumé dans les chiffres suivants :

Restant disponible le 15 novembre	25,391.90	quintaux.
Arrivages officiels des 16, 17, 18, 20, 21 et 22 novembre.	2,773.39	
Total des marchandises à vendre	28,165.29	
Ventes officielles du 16 au 22 novembre	3,924.58	
Restant disponible le 22 novembre	24,240.71	

Le stock a diminué de 1,100 quintaux. Les prix moyens ont été les suivants : le 16, 53 fr. 18; le 17, 52 fr. 02; le 18, 52 fr. 85; le 20, 53 fr. 04; le 21, 52 fr. 65; le 22, 54 fr. 61; moyenne de la semaine, 53 fr. 06 par 100 kilog. — La dernière cote des farines de consommation est la suivante : marques hors ligne, 86 fr.; choix et marque D, 86 fr.; bonnes marques, 84 à 85 fr.; sortes courantes et ordinaires, 80 à 83 fr., le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre, soit aux prix extrêmes de 50 fr. 95 à 55 fr. 42 par 100 kilog. — Quant aux farines de spéculation, elles étaient le soir du 22 aux cours suivants : *farines huit-marques*, courant du mois, 87 fr. 50 à 87 fr. 75; décembre, 87 fr. 75; quatre premiers de 1872, 88 fr. 75 à 89 fr.; *farines supérieures*, courant du mois et décembre, 85 fr.; quatre premiers de 1872, 85 fr. 50 à 85 fr. 75; *cote officielle*, en disponible: huit-marques, 87 fr. 75; supérieures, 85 fr.; le tout par sac de 159 kilog., toile perdue. — Dans les départements, on cote par 100 kilog. : Beauvais, 50 fr.; Soissons, 50 à 52 fr.; Châlons-sur-Marne, 51 à 52 fr.; Epernay, 48 à 53 fr.; Blois, 42 fr. 10 à 49 fr. 40; Ruffec, 42 à 50 fr.; Montauban, 46 à 46 fr. 70.

Seigles. — Il y a peu d'affaires, et les offres dépassent en ce moment les demandes. Les bonnes qualités se vendent de 24 fr. 75 à 25 fr., et les qualités ordinaires de 24 à 24 fr. 50 par sac de 115 kilog., ou de 20 fr. 85 à 21 fr. 70 par 100 kilog., en gare ou sur bateau. C'est une baisse de 15 centimes par quintal. — Les farines de seigle se vendent, les belles qualités, de 34 à 35 fr., et les autres de 32 à 33 fr. les 100 kilog.

Méteil. — On cote par 100 kilog. : Airaines, 26 fr. 50 à 33 fr.; Beauvais, 29 fr. 50 à 32 fr.; Etampes, 28 à 30 fr.; Pontoise, 28 à 30 fr. Il y a une légère hausse par rapport à la semaine précédente.

Orges. — Il y a peu d'affaires et tendance à la baisse, aux cours de 17 fr. à 17 fr. 50 les 100 kilog.

Avoines. — Le disponible est assez rare; mais les offres sont nombreuses pour les ventes à livrer. On cote : avoines noires de choix, 18 à 18 fr. 25; bonnes, 17 fr. 25 à 17 fr. 50; sortes légères et grises, 16 fr. 75 à 17 fr. par 100 kilog. en gare à Paris. — Il y a eu pendant la semaine des adjudications de 12,000 quintaux, pour l'administration de la guerre, dans les prix de 18 fr. 67 à 18 fr. 79 pour le livrable dans Paris, et de 17 fr. 40 à 17 fr. 43 pour les livraisons dans les magasins de Vincennes.

Sarrasin. — Il s'est fait encore peu d'affaires sur ce grain, quoique beaucoup d'échantillons aient été présentés à la halle; on a coté de 15 fr. 75 à 16 fr. 25 par 100 kilog.

Maïs. — On cote, par 100 kilog : Melun, 26 fr.; Bordeaux, 19 fr. 30; Toulouse, 16 à 18 fr. 50; Montauban, 18 fr. 70; Marseille, 22 fr. 50. — Les cours continuent à faiblir.

Riz. — La population de Paris a tellement mangé de riz pendant le siége qu'elle ne veut plus en entendre parler. Il y a eu quelques affaires à Marseille en riz de Piémont, au prix de 32 fr. 50 à 34 fr. 50 les 100 kilog.

Pain. — Le prix du pain se maintient toujours, par kilog., à Paris, 0 fr. 50 ; à Méry-sur-Seine, 0 fr. 46 pour la 1re qualité, 0 fr. 38 pour la 2e ; — Manosque (Basses-Alpes), 1re qualité, 0 fr. 42; 2e, 0 fr. 35.

Issues. — Les sons sont cotés à Paris à des cours un peu plus élevés que la semaine dernière, mais ils sont peu demandés; gros son , 13 fr. à 13 fr. 25; son trois cases, 12 à 12 fr. 50 ; recoupettes, 10 fr. 50 à 11 fr.; bâtards, 13 à 13 fr. 50; remoulages blancs, 16 à 17 fr.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Les cours des derniers marchés aux fourrages de la barrière d'Enfer, à Paris, sont les suivants par 1,000 kilog.: foin, 108 à 116 fr.; luzerne, 92 à 104 fr.; paille de blé, 76 à 96 fr.; paille de seigle, 88 à 96 fr.; paille d'avoine, 52 à 54 fr. Il y a hausse sur le blé, tandis que les autres catégories conservent les mêmes cours. — Dans les départements, on cote par 1,000 kilog. : Sens, foin, 75 à 80 fr.; paille, 60 fr.; — Issoudun, foin, 90 à 100 fr.; paille, 80 fr.

Graines fourragères. — La hausse sur les graines de luzerne a contribué dans le Poitou cette semaine ; on les cote, par 1,000 kilog., à Châtellerault (Vienne), 155 à 165 fr. — A Pézenas (Hérault), les graines de luzerne et le trèfle se vendent de 156 à 158 fr. pour les qualités supérieures; 140 à 144 fr. pour les qualités ordinaires, et 120 à 130 fr. pour les inférieures.

Pommes de terre. — Les pommes de terre se vendent à la halle de Paris : Hollande, 7 à 8 fr. l'hectolitre ou 10 fr. à 11 fr. 42 le quintal; jaunes nouvelles, 5 à 6 fr. ou 7 fr. 14 à 8 fr. 57 les 100 kilog. — Dans les départements, on cote par 100 kilog. : Sens, 5 fr.; Mâcon, 4 à 5 fr.; Manosque, 6 fr.; Briançon, 5 fr. 60; Guillestre, 4 fr. 70.

Légumes secs. — Les cours restent à Paris ceux de la semaine dernière. A Châlon-sur-Saône, on cote, par 100 kilog.: haricots blancs, 29 fr. 50 à 30 fr.; coco, 32 fr. 50; rouges, 29 fr. 50 à 30 fr.; fèves, 22 à 23 fr.; vesces, 22 fr. 50 à 23 fr. — A Bordeaux, les haricots blancs d'Italie se vendent de 27 à 30 fr. suivant qualité.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Il est un fait à peu près acquis aujourd'hui : c'est qu'en général les vins nouveaux sont médiocres, quoique bons marchands. Un autre point à signaler, c'est que le Midi a été spontanément écrémé de ses vins les mieux réussis, que le calme commence à se produire dans toute la région méridionale, et que le commerce va actuellement rechercher des vins courants ou bons ordinaires dans le Bordelais, la haute et basse Bourgogne ainsi que dans le Centre. De ceci, il résulte stagnation dans les départements du Sud et une activité nouvelle dans la zone moyenne. Nous avons à signaler dans ce mouvement une fâcheuse tendance du commerce : c'est la recherche exclusive des vins montés en couleur, celle-ci donnant en effet un excel-

lent aspect à la marchandise, mais ne réagissant en rien sur la qualité. Voici du reste les cours des principaux centres vinicoles : — A *Carcassonne* (Aude) on cote, vins rouges, 1er choix et belle couleur, 16 à 17 fr., et vins rouges, 2e choix jolie couleur, 14 à 15 fr. soit une hausse d'un franc sur le dernier cours. — A *Nîmes* (Gard), les prix actuels des vins sont : vin rouge, Montagne léger, 10 fr. l'hectolitre ; Montagne mi-couleur, 12 fr.; Montagne belle couleur, 14 à 15 fr.; Dondavins, 18 fr.; Monticaudi, 20 fr.; Langlade, 15 à 16 fr.; Saint-Gilles et Cottières de campagne, 17 à 18 fr.; vin blanc Piquepoul, 14 à 15 fr.; clairette doux, 30 à 35 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), dernières ventes : crus bourgeois de Saint-Christoly et de Begadan 1870, 500 à 550 fr.; 1871, 380 fr.; Château-Lagravier-Vertheuil 1870, 700 fr.; Ambès-Brandebourg 1871, 250 fr. Prix des demandes pour vins de 1871 : artisans Panillac, 450 fr. logés ; Saint-Estèphe, 450 fr. logés ; Bas-Médoc, 350 fr. logés; entre-deux-mers, 250 fr. logés. Vins blancs de Fronsac, 130 fr. nus. — A *Béziers* (Hérault), la situation n'a pas changé, on cote : 10 à 11 fr. l'hectolitre pour les Aramonts; 12 à 13 fr. pour les montagnes 2e choix ; 15 à 16 fr. ponr les Montagnes 1er choix ; 18 à 20 fr. pour les Narbonne, le tout nu et pris au cellier. — A *Lunel*, même département, on paye les vins nouveaux ainsi qu'il suit : Aramonts légers, 9 à 10 fr. l'hectolitre; Aramonts, 1er choix, 12 à 13 fr.; Montagnes, 14 à 16 fr.; Saint-Georges, 18 à 20 fr.; Cottières-Saint-Gilles, 22 à 26 fr.; Bourrets blancs, 13 à 14 fr.; Piquepouls, 16 à 18 fr. — A *Orléans* (Loiret), voici le cours officiel des vins : vin rouge de pays, le poinçon, 70 à 85 fr.; vin blanc de Sologne, 45 fr.; vin blanc nantais, 33 fr., vin blanc des Iles, les 228 litres nus, 35 fr.; vin blanc de Poitou, 37 fr.; et vin blanc de Blois, 45 fr. — A *Toul* (Meurthe), les vins valent de 24 à 26 fr. l'hectolitre suivant qualité. — A *Chagny* (Saône-et-Loire), les vins vieux ordinaires valent de 80 à 85 fr. les 228 litres nus, et les vins blancs, 50 fr. et au-dessus la feuillette enfûtée. Les vins rouges nouveaux s'enlèvent au prix de 50 fr. les 228 litres nus, et les blancs nouveaux au prix de 25 à 26 fr. la feuillette nue.

Spiritueux. — Au point de vue des spiritueux, nous ne saurions envisager la situation actuelle autrement que notre confrère du *Moniteur de l'Agriculture*. Voici à ce sujet comment il s'exprime : « Il y a un contre-sens dont nous ne nous rendons pas bien compte au sujet des prix qui se pratiquent à Paris pour les 3/6 du Nord et ceux qu'on pratique dans le Midi les alcools de vin. Il nous semblait que le Midi avait des besoins pour le vinage de ses vins, et malgré cela pour Cette est venu avec une baisse sensible à 60 fr. l'hectolitre pour le disponible. Ainsi donc Paris hausse sur les quatre premiers justement parce qu'il compte sur les vinages qui vers cette époque provoqueront de grands achats en 3/6. Or, si le Midi baisse, c'est qu'il a trop de 3/6, alors Paris qui haussait sur des besoins imaginaires devrait uaturellement reprendre une allure plus modeste. — A *Paris*, on cote, esprit 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, 57 fr. 50; cours commercial disponible, 57 fr. 50; un dernier, 57 fr. 50 à 58 fr.; 4 premiers, 62 fr. — A *Cognac* (Charente), on cote toujours l'hectolitre d'eau-de-vie à 59 degrés aux prix suivants : 1869, bons bois ordinaires, 90 à 95 fr.; 1870, 80 à 85 fr.; bons bois rapprochés 1869, 95 à 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; fins bois borderies 1869, 100 fr.; 1870, 90 fr.; petite Champagne 1869, 105 fr.; 1870, 95 fr.; grande Champagne 1869, 120 fr.; 1870, 110 fr. — A *La Rochelle* (Charente-Inférieure), l'eau-de-vie nouvelle, sans fûts, vaut, l'hectolitre, 57 à 58 fr. suivant crus. — A *Condom* (Gers), voici les cours du dernier marché : haut Armagnac, 62 fr. 50 ; Ténarèze, 64 fr.; bas Armagnac, 70 fr. — A *Béziers* (Hérault), le cours du disponible est de 62 fr.; un dernier, 63 fr.; quatre premiers, 66 fr.; eau-de-vie de marc, 54 fr. — A *Cette*, le cours fixé est de 60 fr.; un dernier, 62 fr.; quatre premiers, 67 fr. — A *Montpellier*, le cours fixé 3/6 disponible est de 61 fr. — A *Pézenas*, on cote : courant, 60 fr.; un dernier, 63 fr.; quatre premiers, 67 fr.; 3/6 marc, 54 fr. Eau-de-vie P. H., 46 fr. — A *Nantes* (Loire-Inférieure), le cours officiel de la place est de 61 à 62 fr. l'hectolitre; 90 degrés 3/6 Nord extra-fin et le 3/6 Midi pour vin à 85 degrés, 77 à 78 fr. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote : 3/6 betterave disponible, 54 fr. 50; 3/6 fin mélasse disponible, 55 fr. 50; 3/6 fin à livrer, un dernier, 54 fr. 50; 3/6 fin à livrer 4 premiers, 56 fr. 50.

Vinaigres. — A *Orléans*, on cote le vinaigre de vin disponible de 26 à 28 fr. l'hectolitre sans logement. A livrer sur les six premiers mois, 23 à 24 fr.; les vieux valent toujours de 30 à 40 fr. suivant mérite.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Il y a encore eu hausse cette semaine à Paris pour les sucres bruts; les raffinés se maintiennent fermes. On cote par 100 kilog. : sucres bruts, 88°, 66 fr.; blancs en poudre type n° 3, 77 fr.; raffinés bonne sorte, 145 fr.; belle sorte, 146 fr. — A Valenciennes, la hausse continue : on paye les 88°, n°s 10 à 13, 64 fr. 75; n°s 7 à 9, 66 fr.

Mélasses. — Les cours se maintiennent fermes pour les mélasses de fabrique qui valent, par quintal métrique : à Paris, 11 fr.; à Valenciennes, 10 fr. 50. La mélasse de raffinerie est cotée à Paris 14 fr. les 100 kilog.

Fécules. — A Paris, la baisse a continué à se faire sentir pendant cette semaine. On a coté par 100 kilog.: fécules premières de l'Oise et du rayon de Paris, 42 fr.; fécules vertes, 24 fr. — A Epinal, les ventes sont moins abondantes; quelques-unes se sont traitées de 47 fr. 50 à 48 fr. par 100 kilog. pour la fécule première des Vosges.

Glucoses. — Les sirops de fécule restent bien tenus à Paris aux cours suivants : sirop de froment, 74 fr.; sirop massé, 56 à 58 fr.; sirop liquide, 45 à 48 fr.

Amidons. — Les amidons restent fermes aux cours de notre précédente revue.

Houblons. — Il reste maintenant peu de houblons dans les campagnes, principalement en Alsace; la fabrication de la bière est devenue très-active depuis le commencement des froids. A Haguenau, des ventes considérables ont été faites depuis un mois, de 180 à 210 fr. les 100 kilog. A Alost, la cote actuelle réelle est de 200 à 210 fr. A Toul, les derniers cours établis sont de 150 à 180 fr ; mais depuis deux ou trois semaines, il ne s'est traité qu'un nombre très-restreint d'affaires. — A Londres, le marché reste dans le plus grand calme, aux prix de 240 à 300 fr. suivant provenance et qualité.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — Les cours des huiles restent bien tenus sans que cependant l'on puisse signaler de nombreuses ventes. A la dernière bourse de Paris, on cotait, par 100 kilog. : colza, tous fûts disponible, 119 fr.; en tonnes, 120 fr. 50; épurée en tonne, 128 fr. 50; — lin disponible en fûts, 103 fr.; en tonnes, 104 fr. 50. — A la dernière réunion commerciale de Rouen, l'huile de colza a été cotée en disponible 115 fr., et de 115 fr. 50 à 116 fr. 50 pour le livrable. — A Caen, le cours commercial est de 112 fr. 50 les 100 kilog.

Graines oléagineuses. — A Cambrai, on cote par hectolitre : colza d'hiver nouveau, 30 à 32 fr.; colza de mars, 23 à 30 fr.; œillette, 32 à 34 fr.; cameline, 22 à 29 fr.; lin, 26 à 28 fr. 50. — A Marseille, les ventes se font dans de bonnes conditions aux cours suivants : arachide, 35 à 36 fr.; colza du Danube, 44 fr.

Tourteaux. — Les tourteaux continuent à se vendre dans de bonnes conditions aux prix de notre précédente revue.

Savons. — Les cours se maintiennent bien à 76 fr. pour la coupe ferme, 75 fr. pour la coupe moyen ferme, et 74 fr. pour la coupe moyen, le tout par 100 kilog.

Noirs. — Les noirs d'engrais sont restés sans changements dans les prix.

Engrais. — Les sels du bassin de la Méditerranée se vendent : à Cette, 11 fr.; à Hyères, 10 fr.; à Marseille, 12 fr. 50, le tout par 1,000 kilog. en entrepôt.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine a baissé de 2 fr. par 100 kilog. cette semaine à Dax, où elle n'est plus cotée que 95 fr. les 100 kilog. Les cours des gemmes et ceux des autres résineux n'ont pas varié depuis la semaine dernière.

Gaudes. — Les belles qualités se payent toujours, dans l'Hérault, de 24 à 27 fr., et les sortes secondaires de 18 à 22 fr.

Verdets. — Les cours sont toujours sans variations.

Safrans. — Les premiers safrans de la nouvelle récolte d'Espagne ont paru à Marseille. La récolte a été bonne. Les Valence supérieures se cotent de 105 à 110 fr. le kilog. On annonce que les cours sont fermes sur les marchés espagnols.

Crème de tartre. — A Marseille, le premier blanc est très-recherché de 202 à 212 fr. les 100 kilog.; à ces cours les demandes sont très-nombreuses.

Ecorces. — Les cours restent sans variations à Paris.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Douelles. — On a vendu à Marseille 250,000 douelles de chêne aux cours de 60 fr. les 100 douelles 36-12/14.

Bois. — Les transactions en bois de chauffage sont très-actives à Paris, et les prix sont de 40 pour 100 plus élevés que ceux des années ordinaires. On cote, octroi non compris, le décastère : bois de flot, 165 à 175 fr.; bois neuf dur, 190 à 200 fr.; bois blanc, 130 fr. — Le cent de falourdes de pins se vend dè 85 à 90 fr. — Bois de sciage à Paris, octroi non compris, les 104 mètres, entrevous de chênes, bon ordinaire, 100 à 104 fr.; rebut, 72 fr. 50; sapins de Lorraine, planches de 27 millim. sur 0m.32, 53 à 63 fr.; de 34 millim., 66 à 77 fr.

Charbons. — Le double hectolitre de charbon de bois sur les marchés de la Seine est coté : charbon d'Yonne, 7 fr. 80; de la Loire, 7 fr. 50 à 8 fr.; des canaux, 8 fr. 20; grenaille, 6 fr. 50 à 7 fr.; fumeron et poussier, 4 fr. 50 à 5 fr.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Châtaignes et marrons. — En présence de l'abondance de la récolte, on signale une forte baisse dans les départements du Midi. A Carcassonne (Aube), l'hectolitre ne vaut plus que 8 à 10 fr. A Paris, la cote reste de 16 à 18 fr. l'hectolitre.

Fruits frais. — Cours du 22 novembre à la halle de Paris : coings, 3 à 15 fr. le cent; nèfles, 1 fr. à 1 fr. 75 le cent; noix sèches, 12 à 16 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 60 fr. le cent et 0 fr. 30 à 0 fr. 55 le kilog.; pommes, 5 à 100 fr. le cent et 0 fr. 30 à 0 fr. 55 le kilog.; raisins communs, 0 fr. 70 à 2 fr. 50 le kilog.; raisin noir, 0 fr. 75 à 2 fr. 50 le kilog.

Gros légumes frais. — Les derniers cours de la halle de Paris sont les suivants : carottes communes, 10 à 16 fr. les cent bottes ; choux communs, 8 à 15 fr. le cent; navets, 14 à 18 fr. les cent bottes; oignons en grains, 8 à 10 fr. l'hectolitre; panais, 4 à 6 fr. les cent bottes; poireaux, 15 à 20 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 la botte; cardon, 2 à 3 fr. la botte; céleri, 0 fr. 05 à 0 fr. 40 la botte; cerfeuil, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 6 à 12 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 100 fr. le ceut; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 35 le litre; échalotes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte; estragon, 0 fr. 20 à 0 fr. 30 la botte; laitue, 6 à 8 fr. le cent; oseille, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 le paquet; pimprenelle, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; potirons, 0 fr. 50 à 4 fr. 50 la pièce ; radis roses, 0 fr. 15 à 0 fr. 30 la botte; romaine, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la botte de 4 têtes; escaroles, 6 à 16 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte.

X. — *Textiles.*

Laines. — Les laines d'Asie Mineure de la seconde tonte ont continué à arriver à Marseille; elles se vendent avec une hausse marquée provenant surtout de leur qualité supérieure à celle de l'année dernière. On a vendu 537 balles, aux cours suivants, par 100 kilog. : agneaux, 280 à 285 fr.; blanc, 245 à 260 fr.; gris, 205 à 210 fr. — Les autres sortes gardent les mêmes cours.

Soies. — Le marché de Lyon reste dans le calme complet. La Condition des soies a enregistré cette semaine 67,209 kilog. Les cours pratiqués par kilog. ont été les suivants : organsins de France, 104 à 122 fr.; trames, 105 à 114 fr.; gréges, 106 fr.; sans variations sur ceux de la semaine précédente.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif de France, à Paris, est de 115 fr. 50 les 100 kilog. hors barrière, avec 1 fr. 50 de baisse sur le prix de la semaine précédente.

Cuirs et peaux. — Les prix payés à la boucherie pour les abats de Paris sont en ce moment les suivants, par 100 kilog. : bœufs de 95 kilog. 1/2 et au-dessus, 126 à 130 fr.; de 70 à 94 kilog., 112 fr. 50 à 116 fr.; au-dessous de 70 kilog., 106 fr. 50 à 112 fr.; vaches laitières, 110 fr.; taureaux, 111 fr.; veaux sans tête de 14 kilog. et au-dessus, 186 à 191 fr.; au-dessous de 14 kilog., 224 fr. — On paye les cuirs forts de bonne qualité de 4 fr. 20 à 4 fr. 50 ; les sortes ordinaires, de 3 fr. 70 à 4 fr. le kilog. Les peaux lissées se vendent de 3 fr. 50 à 4 fr. 50; les peaux en croûte, de 3 fr. 10 à 3 fr. 70; le cheval en croûte, de 2 fr. 90 à 3 fr. 80; les veaux en croûte, de 3 fr. 70 à 6 fr. 20; les peaux de chèvres en croûte, 8 fr. 50

à 12 fr. 50; les peaux de chevreaux, de 45 à 70 fr. la douzaine. — Les peaux de moutons en suint sont cotées de 0 fr. 90 à 1 fr. 80 selon les qualités.

Crins. — Les cours sont très-fermes à 1 fr. 80 pour les queues de bœufs, et à 3 fr. 10 pour celles de chevaux.

Cornes. — Selon les qualités et les provenances, on paye de 40 à 49 fr. les 100 kilog.

XII. — *Bétail — viande — beurre — œufs — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Aux deux derniers marchés aux chevaux, à Paris, les 15 et 18 novembre, on a présenté 1,372 animaux ; 340 ont été vendus dans les conditions suivantes :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	410	62	480 à 1,000 fr.
— de trait...........	436	106	480 à 1,050
— hors d'âge.........	463	109	18 à 420
— à l'enchère........	63	63	61 à 315

Bien peu des animaux amenés ont été vendus; les cours se sont maintenus tels qu'ils étaient pratiqués la semaine précédente.

Anes et Chèvres. — Dans les mêmes marchés, 23 ânes ont été amenés, et 8 vendus de 25 à 120 fr.; — sur 10 chèvres, 3 ont été vendues de 18 à 40 fr.

Bétail. — Du 16 au 21 novembre, le mouvement du marché de la Villette, à Paris, a été le suivant :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 20 novembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	4,815	2,591	1,414	4,005	334	1.70	1.50	1.36	1.50
Vaches........	1,870	1,115	523	1,638	235	1.55	1.40	1.26	1.40
Taureaux......	77	50	24	74	368	1.40	1.30	1.20	1.30
Veaux.........	2,190	1,470	526	1,996	62	2.30	2.05	1.85	2.05
Moutons.......	32,557	19,480	10,373	29,783	22	1.80	1.72	1.56	1.72
Porcs gras.....	4,375	2,214	1,766	3,980	77	1.60	1.50	»	1.55
— maigres.	17	2	5	7	28	1.88	»	»	1.88

Il y a eu hausse sur les gros animaux, tandis que les veaux, les moutons et les porcs sont restés depuis la semaine dernière aux mêmes cours. Les départements qui ont contribué à approvisionner le marché sont les suivants :

Bœufs. — Allier, Charente, Gironde, Lot, Morbihan, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Italie, Sarthe, Tarn-et-Garonne; — *vaches:* Calvados, Creuse, Dordogne, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Allier, Cantal, Charente, Oise, Saône-et-Loire, Vendée; — *taureaux:* Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Haute-Marne, Nièvre, Seine-et-Oise, Haute-Vienne, Maine-et-Loire; — *veaux :* Calvados, Cantal, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loiret, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Suisse, Haute-Vienne; — *moutons :* Aisne, Aveyron, Cantal, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Eure-et-Loir, Indre, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Allemagne, Hongrie, Italie, Prusse, Allier, Ardennes, Aube, Corrèze, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Maine-et-Loire, Nièvre, Nord, Rhône; — *porcs :* Calvados, Charente, Côtes-du-Nord, Deux-Sèvres, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot,

Viande à la criée. — Pendant les sept marchés du 15 au 21 novembre, on a vendu à la halle, à la criée, à Paris, 153,120 kilog. de viande de bœuf ou vache, 87,097 kilog. de viande de veau, 62,416 kilog. de viande de mouton, 45,015 kilog. de viande de porc, soit en tout 347,648 kilog. de viande, ou en moyenne 49,664 kilog. par jour. C'est un peu moins que la semaine dernière. Au dernier marché, les prix du kilog. ont été les suivants : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 18 à 1 fr. 42; 2e, 0 fr. 98 à 1 fr. 30; 3e, 0 fr. 70 à 1 fr. 12; choix, 1 fr. 26 à 2 fr. 28; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 02; — veau, 1re qualité, 2 fr. à 2 fr. 24; 2e, 1 fr. 72 à 1 fr. 98; 3e, 1 fr. 36 à 1 fr. 70; choix, 1 fr. 40 à 2 fr. 46; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 38 à 1 fr. 52; 2e, 1 fr. 22 à 1 fr. 36; 3e, 0 fr. 90 à 1 fr. 20; choix, 1 fr. 46 à 2 fr. 28; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 62; salé, 0 fr. 80 à 2 fr. 20. Les cours de la viande de bœuf et de mouton restent à peu près les mêmes, tandis qu'il y a hausse pour celle de veau.

Beurres. — Pendant la semaine, on a vendu à la halle de Paris, 156,239 kilog. de beurres aux cours suivants : en demi-kilog., courants, 2 fr. 92 à 3 fr. 52 ; — petits beurres courants, 2 fr. 42 à 2 fr. 82; — Gournay fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 14; courants, 2 fr. 42 à 3 fr. 78 ; — Isigny, choix, 5 fr. 10 à 5 fr. 82 ; fins, 4 fr. 48 à 5 fr. 08; courants, 2 fr. 90 à 4 fr. 38. Ce sont les cours de la semaine précédente.

Œufs. — Le 14 novembre, il restait en resserre à la halle de Paris, 72,020 œufs; on en a vendu, du 15 au 21, 2,535,480; il en restait en resserre, le 21, 53,700. Les prix du mille ont été les suivants : choix, 113 à 134 fr.; ordinaires, 100 à 117 fr.; petits, 75 à 92 fr. Les catégories supérieures conservent leurs cours ; il y a baisse pour les inférieures.

Fromages. — Derniers cours de la halle de Paris : par dizaine, Brie, 11 à 82 fr. 50 ; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent : Livarot, 62 à 88 fr.; Mont-d'Or, 22 à 37 fr.; Neuchâtel, 8 à 25 fr. 50 ; divers, 27 à 73 fr. — Gruyère, 112 à 160 fr. les 100 kilog., avec une hausse considérable sur les précédents cours.

Résumé. — Sur presque toutes les affaires, il y a moins de retenue entre les contractants. On s'engage plus facilement, quoique les transactions au comptant soient toujours celles qui l'emportent de beaucoup.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

La baisse continue : un moment enrayée le 16 par la nouvelle de la baisse du taux de l'escompte à Londres, elle a repris son cours, après quelques instant de hausse. Ce résultat est dû non-seulement aux préoccupations politiques dont nous avons déjà parlé, mais encore aux nombreuses réalisations opérées par la banque de France et par les divers financiers qui veulent se constituer une réserve.

Le comptoir d'escompte, la société générale et autres sociétés financières ont émis des petits billets de 5 fr. et au-dessous. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du succès et des résultats de cette opération.

Fonds publics français. — La rente 3 p. 0/0, débutant à 56.80, a clôturé à 56.50, en baisse définitive de 30 c.; l'emprunt 5 p. 0/0 a suivi la même série de variations, au plus bas le 15, se relevant le 16, et clôturant avec 45 c. de baisse. Le 4 1/2 p. 0/0 a monté pendant que ses cogénères baissaient.

Banque de France. — Le chiffre des billets en circulation est arrivé à 2,310 millions, c'est-à-dire qu'il ne reste plus que 90 millions de marge pour atteindre la limite légale d'émission ; il faudra qu'aussitôt réunie l'Assemblée nationale s'occupe de cette question ; il est indispensable que cette limite soit reculée jusqu'à 3 milliards au moins.

Nos chemins de fer sont, comme la semaine précédente, en proie à de nombreuses fluctuations, créées peut-être par la spéculation, mais qui dans tous les cas donnent le plus beau jeu à celle-ci.

Cours de la Bourse du 13 *au* 18 *novembre :*

	1er cours.	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Dernier cours.
Principales valeurs françaises :						
Rente 3 0/0..........	56.80	15	56.20	17	56.85	56.50
Emprunt 1871. 5 0/0.	94.05	15	93.00	13	94.05	93.60
Rente 4 1/2 0/0......	82.00	13	82.00	18	83.75	83.75
Banque de France...	3620.00	13	3620.00	18	3695.00	3695.00
Comptoir d'escompte.	705.00	18	695.00	13	705.00	695.00
Société générale.....	575.00	18	570.00	13	575.00	570.00
Crédit foncier.......	990.00	15	975.00	18	995.00	995.00
Crédit agricole.......	510.00	18	505.00	13	510.00	505.00
Est..... Actions. 500	525.00	15	505.00	17	527.50	520.00
Midi.............d°.	640.00	15	625.00	18	642.50	642.50
Nord.............d°.	1000.00	18	990.00	13	1000.00	990.00
Orléans..........d°.	865.00	15	855.00	18	870.00	870.00
Ouest............d°.	507.50	18	502.50	13	507.50	502.50
Paris-Lyon-Méditer.d°.	905.00	15	897.50	13	905.00	898.75

	1er cours.	Dates.	Plus bas.	Dates.	Plus haut.	Derni cour
Fonds publics et Obligations français et étrangers :						
Obligations du Trésor remb. à 500.......	437.50		»		»	440.
5 0/0 autrichien......	»		»		»	68.
3 0/0 espagnol, intérir.	29.00		»		»	30.
3 0/0 d° extérr.	33 1/4	18	33 3/4	13	33 1/4	32
5 0/0 italien.........	63.65	15	63.30	17	64.30	64.
3 0/0 d°	»		»		»	36.
5 0/0 russe..........	95 3/8		»		»	94.
5 0/0 turc............	49.30	13	49.30	16	49.75	49.
4 1/2 0/0 belge.......	»		»		»	106 1
8 0/0 danubien.......	»		»		»	94.
7 0/0 égyptien.......	84 1/2	17	83 1/2	13	84 1/2	84.
5 0/0 romain........	67.00	16	63.00	18	67 1/2	67 1
Emprunt de Paris 1871, 3 0/0, remb. à 400 fr.	277.50	16	274.00	13	277.50	276.
d°, 1865, 4 0/0, d° à 500.	452.50	18	450.00	14	455.00	450.
Emprunt de Bruxelles, 1868, d° à 100......	»		»		»	105.

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (2 DÉCEMBRE 1871).

L'intérêt de l'agriculture dans l'organisation de la patrie. — Le vrai patriotisme. — La famille et la patrie. — Urgence de s'incliner devant la volonté nationale. — La question de l'enseignement obligatoire. — Lettre de M. de Villiers de l'Isle-Adam à propos du mouvement en faveur de l'enseignement obligatoire. — Rapport de M. de Thiac au Conseil général de la Charente. — Ce qu'on doit entendre par le principe de la gratuité. — Erreurs de ceux qui combattent l'obligation de l'enseignement. — Connexion de tous les devoirs et de tous les intérêts. — L'ignorance et la mendicité. — Note de M. de Gasparin sur l'emploi du sel en agriculture. — Prix proposés par la Société industrielle d'Amiens. — Nouvelles de la peste bovine. — Troisième statistique officielle de l'administration de l'agriculture. — Notes du journal de la Société agricole du Brabant. — Conférences de M. Bouley dans le département du Pas-de-Calais. — Interdiction des foires et des marchés. — Nécessité de mettre des restrictions à la circulation du bétail. — Travaux et mesures prises par les inspecteurs généraux du service sanitaire. — Conclusions de la Société centrale d'agriculture. — Lettre de M. Lenglen sur la marche du typhus dans le Nord et le Pas-de-Calais. — La question des indemnités. — Nécessité de nommer des commissions chargées de déterminer la quotité des sommes à payer. — La justice égale pour tous. — La peste bovine dans la Seine-Inférieure, d'après M. Verrier. — Recherches pour la destruction du Phylloxera Vastatrix. — Travail de M. Laliman. — Note de M. Pellicot sur l'emploi de l'acide carbolique. — Une faute d'impression. — Remarques opposées de M. Anez et de M. Lacanot. — Mission de M. Heuzé concernant le Phylloxera Vastatrix. — L'arrachage des ceps est le seul moyen de s'opposer à la marche du fléau. — Expérience faite par Mme Sers. — Concours pour l'obtention de diplômes d'ingénieurs agricoles. — Candidats qui ont été nommés ingénieurs.

I. — *L'agriculture et le patriotisme.*

Il faut y revenir encore, puisque l'état des esprits est malheureusement tel en France qu'aucun parti ne songe à la nécessité absolue de l'abnégation. L'intérêt de l'agriculture est évident. Il faut que la France soit assez fortement organisée pour que la guerre envisagée désormais comme plus que probable à une époque plus ou moins éloignée, ne puisse plus engendrer des désastres semblables à ceux dont l'histoire vient de faire l'enregistrement pour la leçon éternelle des peuples trop orgueilleux. Or, une nation ne peut être constituée dans la plénitude de sa puissance qu'autant qu'une même pensée d'un ordre supérieur peut réunir toutes les volontés en un seul faisceau. Nos divisions intestines sont déplorables, mais elles existent. C'est un fait qu'il est impossible d'effacer. Que faire donc, si ce n'est s'efforcer d'obtenir que pour le salut suprême on convienne de renoncer à toute revendication révolutionnaire ou violente devant l'expression de la volonté nationale. L'intérêt de la propriété et de l'agriculture, bases de la société française, exige que tous les partis consentent à s'en rapporter à la décision souveraine du suffrage universel s'exprimant par l'Assemblée nationale librement élue. Chercher une autre solution, c'est courir au-devant de nouvelles perturbations profondes. Or la stabilité du gouvernement peut seule affranchir le sol national de l'occupation étrangère.

L'observation démontre que des groupements successifs et en quelque sorte superposés sont une condition de l'existence des sociétés humaines. Les membres d'une même famille doivent se soutenir et rester unis, pour qu'elle soit influente. A côté du groupement par familles, se placent partout et naturellement le groupe par communes, puis celui par provinces, et enfin celui par nations. De même qu'on soutient et que l'on aime sa famille, on s'attache à sa commune, à sa province, à son pays. Cela est essentiellement dans la nature humaine. Chercher à supprimer les sentiments qui font vibrer les cœurs aux noms de famille et de patrie pour ne plus laisser dans les esprits qu'un vague cosmopolitisme, c'est appeler le désordre et la ruine, c'est vraiment,

comme on l'a dit naïvement, provoquer la liquidation sociale. Que deviendrait la France si elle devait être successivement l'enjeu de tous les partis ? Elle serait effacée du rang des nations, car l'Allemagne ne voudra respecter que des traités signés par un pouvoir à l'abri de changements continuels, et les armées de la Germanie ne se retireront jamais des plaines de la Champagne. Quelle que soit donc la décision qui sera prise par l'Assemblée nationale, à la seule condition de toujours permettre à la nation d'intervenir dans toutes ses affaires par des députés librement élus, il faut s'y soumettre. « Sans doute je regarde mes opinions politiques comme les meilleures. Mais malheur à moi si j'avais la prétention de les faire prévaloir par la violence au lieu d'employer la persuasion. Si aujourd'hui je ne porte pas la conviction dans l'esprit de mes concitoyens, je dois savoir attendre et compter, pour le succès définitif, sur la seule force de la libre discussion. » Tel est le raisonnement que chacun devrait faire. Alors on pourrait se livrer au travail avec la certitude de fonder une prospérité inébranlable. Le travail est le seul instrument donné aux hommes pour créer la richesse soit individuelle, soit collective. S'il conduit un individu à la fortune, il mène sûrement une nation à la puissance. Mais il faut qu'il agisse avec continuité, persévérance, et que le temps consacre les résultats acquis. Or malheureusement les partis ne savent pas attendre en France jusqu'à ce jour ; ils veulent arriver au pouvoir par surprise, et d'un coup s'écroulent des édifices qui, pour être solides, auraient eu besoin d'être à l'abri de secousses violentes. C'est parce que nous prévoyons que les leçons du passé peuvent demeurer stériles que nous nous permettons de soumettre ces réflexions aux cultivateurs qui nous lisent. Le patriotisme n'est pas un vain mot. C'est un sentiment vrai qui doit rallier ceux qui sont voués aux occupations agricoles ; il doit, il peut être une digue assez forte pour empêcher de nouvelles révolutions plus que jamais fatales à la France.

II. — *L'instruction obligatoire.*

Passant en revue dans une récente chronique les vœux de la grande majorité des Conseils généraux, nous avons dit que nous acceptions l'instruction obligatoire, qu'il fallait comme conséquence des écoles gratuites, mais en même temps que le père de famille pût choisir les écoles qui conviendraient à ses sentiments religieux. A ce sujet nous avons reçu d'un de nos plus actifs correspondants et collaborateurs, M. de Villiers de l'Islé-Adam, les observations suivantes :

« Sargé, le 24 novembre 1871.

« Dans votre dernière chronique, vous abordez la question de l'instruction publique gratuite et obligatoire, permettez-moi de vous faire part de mes réflexions sur ce sujet.

« L'instruction gratuite pour qui ? — Quelques-uns veulent la gratuité absolue; mais il me semble fort juste que celui qui profite de l'instruction en paye les frais, tandis qu'il serait souverainement injuste que l'enfant dont la famille peut payer l'instruction reçoive cette instruction aux frais du trésor public. Quant aux enfants dont les parents ne peuvent payer l'instruction, que l'école leur soit ouverte gratuitement, rien de plus équitable, et c'est, je crois, ce qui se pratique partout aujourd'hui.

« Pourquoi donc et dans quel but certains hommes demandent-ils la gratuité absolue ? — C'est évidemment pour mettre entre les mains de l'Etat l'instruction

publique qui n'y est déjà que trop; c'est pour écarter la concurrence et particulièrement celle des écoles tenues par les ordres religieux.

« Vous déclarez avec raison que l'instruction ne doit pas être une œuvre de parti, et que la concurrence est essentiellement favorable à tous; or, il n'y aurait pas de pire œuvre de parti que celle d'un gouvernement travaillant à façonner à sa guise et dans ses intérêts l'esprit de tous les enfants, en ayant soin d'abord d'écarter la concurrence.

« Sans doute, c'est une obligation morale pour le père de famille de faire instruire ses enfants dans la mesure du possible, mais convient-il d'en faire une obligation civile? Je ne le pense pas.

« Et d'abord quelle serait la pénalité? Punira-t-on d'une amende le père dont l'enfant ne fréquente pas l'école? Mais ce père a quelquefois et même assez souvent des raisons très-légitimes pour ne pas envoyer son enfant à l'école : cet enfant lui fournit un travail très-utile, parfois même indispensable; c'est un garçon qui garde les bestiaux aux champs ou conduit les chevaux au labour; c'est une fille qui aide sa mère à tenir son ménage et à soigner ses petits frères et sœurs. Un enfant de neuf ou dix ans est capable d'un travail beaucoup plus important qu'on ne le croirait quand on n'en a pas été témoin.

« Que l'instruction primaire soit gratuite pour le pauvre, rien de plus juste, mais qu'on laisse chacun libre de faire à cet égard ce qu'il juge convenable : la contrainte ne produit rien de bon.

« Si l'on veut réformer l'instruction publique, et certes il y a beaucoup à faire de ce côté, que l'on rende l'enseignement libre à tous les degrés; que tout homme puisse être admis à un emploi pourvu qu'il justifie des connaissances nécessaires sans que l'on ait à se préoccuper de savoir où et comment il les a acquises; que l'on supprime ces examens encyclopédiques qui ne prouvent rien et qui accoutument les jeunes gens à se contenter d'un savoir superficiel et incomplet et les détournent des études sérieusement approfondies.

« Sur cette matière on écrirait un volume, mais en voilà assez pour un sujet qui ne concerne qu'indirectement l'agriculture.

« Veuillez agréer, etc.

« A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. »

L'instruction intéresse directement l'agriculture, car il faut considérer que, dans une exploitation agricole, on fait des hommes comme on fait du bétail et comme on produit des récoltes. Il importe que les hommes soient aussi complets que possible, et ils valent évidemment plus par l'intelligence que par la force musculaire. Nous avons été converti à la nécessité de rendre l'instruction obligatoire dans un voyage que nous faisions en Dombes il y a quinze ans, avec M. Clément-Desormes. Nous avons rencontré le maire d'une commune, maire nommé cependant par un préfet de l'Empire, qui n'avait donné absolument aucune instruction à ses enfants; il avait refusé de leur apprendre à lire et à écrire. Cette conduite est pour nous aussi criminelle que celle d'une marâtre de laisser mourir de faim un fils qu'elle n'aime pas. L'obligation d'instruire ses enfants entraîne nécessairement la gratuité des écoles pour toutes les familles qui ne peuvent pas payer. Nous comprenons les réserves de M. de Villiers de l'Isle-Adam sur ce point, de même nous acceptons l'observation de M. de Thiac dans son rapport fait sur ce sujet au sein du conseil général de la Charente, que le temps est l'étoffe dont les affaires sont faites et que les nécessités budgétaires ne permettent peut-être pas maintenant d'établir la gratuité absolue et pour tous. Pour une société d'ailleurs qui fait cas de la capacité intellectuelle, il ne peut y avoir de limite au degré d'instruction que les dispositions naturelles des enfants. Si un jeune homme peut profiter de l'enseignement supérieur, il faut le lui rendre

accessible quelle que soit sa condition de fortune. Tout cela, du reste. est compris aujourd'hui, à cela près seulement qu'on prétend en France que c'est ouvrir des abîmes que d'obliger les parents d'envoyer leurs enfants à l'école s'ils ne peuvent pas trouver dans le sein de leurs familles des moyens d'instruction convenables. Pourquoi produirait-elle un désordre social chez nous, alors que l'obligation de l'instruction est un fait depuis longtemps acquis chez des peuples voisins, en Suisse par exemple? Là, tout père de famille est forcé par la loi d'instruire ses enfants, l'étranger même qui a plus de six mois de résidence, serait poursuivi si à ses fils ou filles il ne donnait pas l'instruction primaire. Or, nulle part on ne trouve des familles plus fortement constituées et mieux à l'abri des désordres matériels et moraux dont nous avons tant à nous plaindre en France. Il faut concilier tous les intérêts et tous les devoirs. Pour y réussir, la concurrence, avons-nous dit, est indispensable. L'Etat ne peut donc avoir le monopole exclusif de l'enseignement public. Mais il a le devoir et le droit de faire que des écoles existent et que nul ne puisse dire que les sources de l'instruction la plus développée lui ont été fermées. Plus de mendiants ni d'ignorants, plus de paresseux ni d'indisciplinés, c'est l'idéal qu'il faut poursuivre ; mais en le faisant, il faut se garder de détruire l'esprit religieux qui est aussi une condition d'existence de la société. Si l'on tournait l'instruction vers le progrès agricole il en résulterait que tant de fautes ne seraient plus à chaque instant commises par ceux qui gouvernent et par les simples citoyens.

III. — *Sur le rôle du sel en agriculture.*

Le mémoire si intéressant de M. Peligot sur les rôles respectifs de la soude et de la potasse dans la végétation a donné lieu, dans le sein de la Société centrale d'agriculture, à une discussion intéressante. Il en est résulté qu'on regarde comme acquis que le sel marin est par lui-même nuisible à la végétation dès que sa dose dépasse une très-faible proportion, et il n'a d'action efficace, très-probablement, que parce qu'il amène la solubilité des phosphates. C'est ce que M. Paul de Gasparin a établi d'une manière bien claire dans une lettre lue à la Société et que nous reproduisons plus loin.

IV. — *Prix proposés par la Société industrielle d'Amiens.*

La Société industrielle d'Amiens a mis au concours pour l'année prochaine un assez grand nombre de questions parmi lesquelles il en est onze qui ont un intérêt agricole; ce sont les suivantes :

1. Amendements terreux. — 2. Culture du tabac. — 3. Maladies des végétaux, — 4. Influence des cultures sarclées sur la production et le prix des céréales. — 5. Diverses variétés de betteraves envisagées soit au point de vue de l'alimentation du bétail, soit à celui de la production sucrière ou alcoolique. — 6. Essais sur les engrais chimiques et autres. — 7. Culture de la pomme de terre. — 8. Etude analytique sur les diverses viandes de boucherie considérées soit dans le même animal, soit dans les diverses catégories y compris le cheval. — 9. Mémoire sur les tourbes de Picardie. — 10. Histoire de l'émigration des campagnes vers les centres industriels. — 11. Histoire de l'industrie sucrière dans la Somme.

Les Mémoires doivent être adressés à M. le Président de la Société industrielle, 48, place Saint-Denis, à Amiens (Somme), d'ici au 15 juin 1872, terme de rigueur.

V. — *La peste bovine.*

L'administration de l'agriculture vient de publier son troisième tableau statistique sur la marche de la peste bovine. Ce tableau embrasse la décade du 11 au 20 novembre. La situation est meilleure que dans la décade précédente, car les renseignements n'accusent que 592 animaux abattus au lieu de 699, quoiqu'un département de plus figure au tableau qui est ainsi conçu :

Départements.	Nombre de communes infectées.	Nombre d'animaux atteints.	Animaux morts.	Animaux abattus malades.	Animaux abattus suspects.	Animaux enfouis.	Animaux livrés à la consommation.
Ardennes	10	62	6	56	7	61	8
Aube	5	8	»	8	9	17	»
Cher	1	1	1	»	»	1	»
Doubs	1	1	»	1	»	1	»
Eure	9	16	5	11	5	11	10
Marne	14	38	»	38	35	38	35
Haute-Marne	3	10	»	10	1	10	1
Meuse	10	38	7	31	10	36	12
Nord	13	46	»	46	23	45	24
Pas-de-Calais	14	25	2	23	55	25	55
Haute-Saône	4	8	»	8	6	12	2
Seine-Inférieure	14	45	11	34	21	40	26
Seine-et-Marne	5	6	1	5	12	4	14
Somme	15	53	14	39	18	54	17
Vosges	5	32	»	32	1	33	»
Totaux	123	389	47	342	203	388	204
			389 (morts + malades)				

Un fait très-heureux est ajouté par la note officielle : c'est qu'aucun cas n'a été constaté dans le Calvados, le Loiret, Meurthe-et-Moselle et l'Yonne qui figuraient dans le tableau précédent. Enfin l'administration de l'agriculture, qui montre un zèle auquel il est de toute justice de rendre hommage, fait encore les observations suivantes : « Les départements de la Côte-d'Or, de l'Oise, de Seine-et-Oise n'ont pas fourni les renseignements demandés. Dans le département de l'Aisne, la peste bovine continue à sévir. Mais les renseignements fournis par le préfet ont été produits dans une forme qui n'a pas permis de les comprendre dans le présent tableau. » Nous avons en outre reçu des communications multipliées qui nous permettent de dire que de grands efforts sont faits partout pour triompher du fléau. Les vues adoptées par la Société centrale d'agriculture sur le rapport que nous avons fait dans la séance du 22 novembre, et que nous publierons dans notre prochain numéro, dirigent les trois inspecteurs généraux chargés de veiller à l'exécution des mesures propres à faire disparaître les foyers d'infection. L'interdiction des foires et marchés et de la circulation de tous les animaux qui ne vont pas directement à l'abattoir ou chez le boucher, deviennent des règles absolues. Ainsi M. Halna du Frétay l'a fait proclamer par des affiches, et ailleurs M. Bouley et Reynal ont fait des conférences pour bien montrer aux vétérinaires la nécessité d'isoler absolument les localités atteintes. On peut donc espérer une prochaine diminution dans l'intensité de la contagion, quoique les nouvelles soient loin d'être toutes très-bonnes. C'est ce que constate le journal de la Société agricole du Brabant du 26 novembre :

« D'après les renseignements que nous avons recueillis cette semaine, la peste bovine continue à se développer dans les départements du Pas-de-Calais et du

Nord. Depuis la publication de notre dernier bulletin, la maladie s'est étendue aux communes de Chisegnies, Flines et Denain, de l'arrondissement de Valenciennes; aux communes d'Avion, de Lewarde et de Lambres, de l'arrondissement de Douai; aux communes de Croix, Saint-André, la Madeleine, Roubaix, Neuville, Tourcoing, Roncq et Halluin, de l'arrondissement de Lille. Ces trois dernières localités sont limitrophes de notre territoire. Depuis Lille jusqu'à notre frontière en face des arrondissements de Coutrai et de Tournai, il y a en ce moment quinze communes françaises infectées de la peste bovine. La maladie continue à régner dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Le danger devient donc de plus en plus menaçant, et ce ne sera qu'aux prix des plus grands efforts que l'on pourra peut-être parvenir à empêcher l'invasion du fléau. Il semble que l'administration française commence à comprendre qu'elle a fait jusqu'ici fausse route, et que les désastres causés par l'insuffisance des moyens employés pour combattre l'épizootie, démontrent suffisamment qu'il est temps d'employer des moyens plus énergiques.

« Le 16 novembre, M. Bouley, inspecteur général vétérinaire, a réuni à Douai tous les vétérinaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais, au nombre de plus de cinquante. Des vétérinaires belges ont assisté à cette réunion. Après une longue discussion, il a été reconnu qu'il était indispensable, si l'on voulait éviter de nouvelles calamités à ce malheureux pays, déjà tant éprouvé depuis l'année dernière, de mettre de côté les essais de traitement et les facilités de circulation accordées sous prétexte de favoriser l'alimentation publique, et qu'on solliciterait de l'administration supérieure l'autorisation de modifier les instructions en vigueur. Si l'exécution prompte et rigoureuse d'un nouveau système vient enfin à être décrétée, nous pouvons espérer que dans un temps peu éloigné la situation sanitaire s'améliorera. La France aura ainsi suivi l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande, où l'on ne s'est décidé, en 1866, à agir d'après les saines traditions qu'après avoir subi des pertes énormes.

D'après la lettre hebdomadaire que M. Lenglen nous envoie d'Arras, il y aurait une véritable décroissance du mal dans le Pas-de-Calais; mais le département du Nord continuerait à être fortement infesté. Voici ce que notre correspondant nous écrit à la date du 28 novembre :

« Arras, 28 novembre 1871.

« Monsieur le directeur, voici la liste des communes de *l'arrondissement de Saint-Omer* infectées du typhus des bêtes à cornes, à la date du 27 novembre : 1° Arques, 2° Blandecques, 3° Campagnu-les-Wardrecques, 4° Clairusarais (dernier cas le 7 novembre 1871), 5° Longuenesse, 6° Merck-Saint-Liévien, 7° Saint-Martin-au-Laërt, 8° Saint-Omer, 9° Serques (dernier cas le 10 novembre), 10° Tilques. Dans l'arrondissement d'Arras, les communes d'Avion, de Saint-Amand et de Hénu, que je vous signalais dans ma dernière lettre comme encore sous le coup de l'infection typhique, n'ont pas eu de nouveaux cas, et tout porte à croire que sous l'influence du froid intense et des gelées précoces la *peste bovine* disparaîtra définitivement de ces contrées. Le fléau paraît donc être en voie de décroissement dans le Pas-de-Calais.

« Dans le Nord, on nous assure que la commune de Saint-Aubert (arrondissement d'Avesnes) est cruellement éprouvée à son tour. Huit vaches appartenant à M. Garionne, fermier, ont été atteintes vendredi, elles ont été abattues le lendemain et leurs issues ont été enfouies par ordre de l'autorité. Dans le canton de Cassel, le typhus redouble ses ravages; à Rubrouck, 21 bêtes à cornes, appartenant à M. Drieu, et valant environ 8,000 francs ont été abattues et enfouies. A Hardifort, chez M. Loethelu, une douzaine d'animaux, présumés atteints de l'épizootie, ont été enfouis. Dans ces deux départements, toute circulation de bétail non immédiatement destiné à la consommation est interdite.

« Voulez-vous me permettre, monsieur le directeur, d'appeler votre attention et de demander votre avis sur la manière dont se fera la répartition des indemnités accordées par le gouvernement pour pertes de bestiaux causées par le typhus? Les journaux de la localité ont publié dernièrement une note affirmant qu'une cinquantaine de mille francs avaient été ou allaient être envoyés à l'autorité pour être distribués aux victimes du fléau. Quelques jours après, un agent de l'administra-

tion, sans doute intéressé à ce que cette somme soit distribuée à certaines personnes plutôt qu'à d'autres, se mit en campagne, et promit à l'un la totalité, à l'autre une partie de l'importance des pertes éprouvées, déclarant que lui seul était chargé de la répartition.

« Votre journal, monsieur le directeur, est lu en tout lieu, et les malheureux cultivateurs qui ont été victimes du typhus ont tous des droits égaux à l'indemnité. Or, ne serait-il pas convenable, ainsi que cela était demandé il y a quelques jours par le journal le *Pas-de-Calais* d'Arras, qu'une commission composée de conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement fût seule chargée de distribuer ces indemnités, au prorata des pertes de chacun? De cette manière justice serait rendue à tout le monde, par les mandataires du pays, qui sont les véritables représentants de ses intérêts. J'appelle sur ce point toute votre attention monsieur le directeur, avec la certitude que vous ferez facilement triompher les vrais principes de justice et d'équité qui doivent, aujourd'hui surtout, guider tous les actes de l'administration.

« Veuillez agréer, etc. « Ch. LENGLEN. »

Nous croyons que l'abus signalé par M. Lenglen ne sera pas toléré par l'administration de l'agriculture. Des règles précises, égales pour tous, doivent présider à la répartition des indemnités allouées pour réparer les désastres de la peste bovine. Les trois quarts de la valeur doivent être restitués à tous les propriétaires qui ont eu soin de déclarer les maladies de leurs animaux dès le moment où ceux-ci ont été atteints de l'épizootie. Il ne peut y avoir de faveur pour personne, de même qu'aucun agriculteur ne doit chercher à se soustraire aux exigences de la loi et à expédier en fraude vers les marchés des bêtes malades.

Le département de la Seine-Inférieure est un de ceux qui ont été le plus éprouvés, ainsi qu'il résulte des tableaux que nous avons précédemment publiés. Il ne paraît pas qu'on s'y soit encore rendu maître du mal, d'après une note que M. Verrier aîné, vétérinaire départemental, a publiée à la date du 16 novembre. On y lit les détails qui suivent :

« Malgré la constante vigilance de notre administration, la maladie marche et elle fait des progrès sensibles dans notre département. Cependant elle est, jusqu'alors, localisée dans la vallée de la Seine, où elle continue, sans relâche, son œuvre de destruction dans plusieurs communes du canton de Saint-Romain, où elle fait de nombreuses victimes, et dans le canton de Forges où ses coups sont, en ce moment, plus accentués. En effet, depuis moins de huit jours, elle a détruit, dans une seule ferme à Mauquenchy, 42 vaches, dont 20 ont été enfouies, sans compter quelques cas isolés dans d'autres fermes. A Roncherolles, le vide est fait chez un particulier qui possédait 4 vaches. A Compainville, le typhus a fait, dans une seule ferme, 32 victimes ; dans une autre, le vide complet : 12 animaux. Au Thil-Riberpré, après la mort de 6 vaches, 6 autres ont été sacrifiées. Au Fossé, le vide est fait dans deux exploitations, dont l'une composée de près de 30 têtes de gros bétail. Tout ceci sans préjudice des nombreux sinistres qui ont précédé. »

Y a-t-il des mesures préventives à prendre, comme le pense M. Verrier? Des boissons contenant de l'acide phénique pourraient-elles enrayer l'invasion du mal? Cela est au moins douteux, quoiqu'il reste certain que des étables bien propres et bien soignées soient plus saines pour le bétail que celles où règne la malpropreté. Il n'est pas sûr davantage que les traitements spéciaux, comme par exemple des purgatifs énergiques, puissent guérir le mal. Mais il est certain que ce n'est qu'en isolant soigneusement les foyers d'infection qu'on peut arrêter la propagation.

VI. — *Sur le Phylloxera vastatrix.*

L'insecte qui, depuis quelques années, s'attaque aux souches des vignes, continue ses ravages, et il inquiète tous les viticulteurs du Midi. M. Laliman vient de publier à ce sujet un Mémoire intéressant dans le *Messager agricole* de notre confrère, M. Cazalis. M. Laliman ne croit à aucun procédé efficace pour détruire cet ennemi de nos vignobles, malgré les résultats obtenus par M. Faucon à l'aide des immersions, ainsi que cela résulte d'un travail que nous avons publié récemment (nº du 28 octobre, p. 133). Nous venons aussi de recevoir de Lunel (Hérault) un rapport d'une Commission présidée par M. Nourigat, d'où il résulterait qu'un sieur Bon aurait découvert un ingrédient efficace qui n'est pas désigné. Nous n'aimons pas les choses qui restent secrètes; elles donnent presque toujours lieu à des désillusions. La partie la plus intéressante du Mémoire de M. Laliman est celle qui est consacrée aux cépages américains qui sont respectés par le Phylloxera. Ces cépages donnent, il est vrai, du mauvais vin; mais M. Laliman conseille de les employer comme porte-greffes. Il est à cet égard complétement d'accord avec M. Gaston Bazille, dont nous avons inséré un intéressant travail à ce sujet (nº du 29 juillet, tome II de 1871, page 190). Pour triompher du Phylloxera, il faudrait donc renouveler les vignobles partout où l'insecte ferait invasion. Peut-on compter trouver dans l'acide carbonique ou phénique un spécifique qui n'oblige pas à une telle extrémité? C'est ce qui est mis en doute par la note suivante que nous envoie M. Pellicot, président du Comice agricole de Toulon, à la date du 27 novembre :

« La transposition d'une lettre, le changement d'une autre dans un mot de mon article sur la récolte du vin dans le Var (page 260 du numéro du 18 novembre), ont travesti entièrement le sens d'une de mes phrases. Ainsi, au lieu de « constate les effets curatifs de l'acide carbolique sur les vignes, » il faut lire : « conteste, etc. » M. Anez, de Tarascon, dit que les vignes de M. Leenhart, à Sorgues, traitées à grands frais par l'acide carbolique, sont toutes mortes ou mourantes, tandis que, à côté, celles de M. Lacanot, qui n'a presque rien dépensé, sont dans le plus bel état de végétation. J'ai écrit à M. Anez, je compte écrire à M. Lacanot, et j'espère que ces messieurs ne voudront pas tenir la lumière sous le boisseau. La chose est, du reste, d'un intérêt capital pour nos contrées. »

Notre confrère de la Société centrale d'agriculture, M. Heuzé, qui est chargé d'une mission spéciale pour tout ce qui concerne le Phylloxera, voudra certainement éclairer les viticulteurs sur la question posée par M. Pellicot. Dans la séance de la Société du 29 novembre, il a déclaré que jusqu'à présent il ne connaissait de moyen de s'opposer à la marche du fléau que de créer des comités de défense qui procéderaient à l'arrachage radical des vignes, dès qu'elles seraient atteintes, à la combustion des racines et à un défoncement complet de la partie envahie. Une expérience faite dans un vignoble de 120 hectares appartenant à Mme Sers, a complétement réussi. Le mal a été arrêté par la destruction des premiers ceps sur lesquels on a aperçu un commencement de dépérissement. La présence de l'insecte avait, du reste, été constatée par MM. Gaston Bazille et Planchon. Une surveillance de tous les jours serait nécessaire pour que ce remède violent pût être appliqué sans entraîner des pertes trop considérables.

VII. — *Ingénieurs agricoles.*

Nous avons annoncé (n° du 18 novembre, page 210), que par les soins d'un jury spécial qui se réunirait le 21 novembre, des diplômes d'ingénieurs agricoles pourraient être décernés aux anciens élèves de nos écoles d'agriculture. Le jury était composé de MM. Boitel, président, Bouley, Duchartre, Marie, Lecouteux, Hervé-Mangon, Pluchet, Dehérain. Douze candidats se sont présentés, ainsi que nous l'avions annoncé (n° du 18 novembre, page 249). Le jury n'a décerné que trois diplômes, à MM. Foëx, de Grignon; Peyras, de Grand-Jouan; et Patrulius, de la Saulsaie. Le concours n'a pas par conséquent été très-fort. Cependant les épreuves du premier nommé, M. Foëx, ont été, nous dit-on, remarquables. J.-A. Barral.

DU SEL COMMUN DANS LES TERRES ARABLES.

Pomerol, par Tarascon-sur-Rhône, 27 novembre 1871.

Mon cher directeur,

En recevant votre numéro du 25, je me suis fait lire sur-le-champ votre intéressante chronique où je retrouve chaque fois avec un grand plaisir cette sûreté de bon sens et cette énergie de patriotisme si nécessaires en ce moment à notre malheureux pays. Puis mon lecteur me lit le sommaire, et je me suis arrêté sans hésitation, vous le pensez bien, sur le 4ᵉ Mémoire de M. Peligot. Comme je suis de loin ses traces sur un sentier latéral, rien ne me paraît plus intéressant que ces recherches savantes et persévérantes qui font avancer d'un grand pas la science agrologique. M. Peligot m'a fait l'honneur de me citer dans ce Mémoire, et je me ferai l'honneur, je l'espère, avant peu, de lui témoigner en quelle estime je tiens à ses travaux.

Quant à la question spéciale qui m'a valu cette citation, je considère cette citation même comme un appel auquel je m'empresse de répondre.

M. Peligot a fait porter ses études sur les polders de Bourgneuf, et il les rapproche de ces moëres dont vous avez fait une description si intéressante. Il constate par des analyses la rapidité du dessalement de ces terrains dès qu'ils sont soustraits à l'action directe de la mer, et la fertilité se développant à mesure que la salure décroît. Toutefois M. Peligot, avec la prudence du véritable savant, ne veut pas pousser trop loin la généralisation et signale les terrains salants du littoral méditerranéen comme une exception à la théorie qui résulterait de ses observations, en ce sens que ces terrains porteraient des récoltes abondantes, malgré la présence dans le sol d'une quantité de sel marin beaucoup plus considérable, présence manifestée non-seulement par l'analyse au savant, mais à tous les yeux par les cristallisations salines qui viennent dans les temps secs blanchir la surface, et par les végétaux avides du sel marin, tamariscus, salsola, soda, etc., etc., qui sont l'unique végétation spontanée de ces terrains.

Et cependant M. Peligot a raison, à mon sens; je regarde sa théorie comme générale. C'est l'ensemble de circonstances, de procédés mécaniques, d'amendements et de systèmes de culture qui permettent de tirer parti de ces terrains salants que je veux rappeler sommairement, afin de montrer que dans ces terrains on n'obtient des récoltes qu'au

moyen d'un dessalement temporaire, les conditions ne permettant pas le dessalement définitif.

Le système de la Camargue présente de grandes variétés dans le dosage du sel marin dont les terres sont imprégnées, et si l'on examine les causes de ces variétés, on voit qu'elles se rapportent toutes à une force unique, la capillarité. Tout obstacle à l'exercice de cette force, que cet obstacle résulte de la nature discontinue du sol, ou de sa surélévation, diminue proportionnellement le dosage, et le réduit même à des traces quand les deux obstacles concourent à un degré suffisant; les eaux météoriques suffisent alors parfaitement à tenir les terres purgées de sel marin, car l'eau de pluie est la force qui agit en sens inverse de la capillarité. Si cependant le pays, comme on l'a vu dans ces dernières années, est soumis à des sécheresses trop prolongées, la capillarité gagne du terrain; le sel marin envahit des terres qui passaient pour fertiles, et le cultivateur voit ses récoltes détruites par larges places sur lesquelles le terrain reste absolument nu. Ces places sont justement les points sur lesquels la capillarité, en raison des circonstances locales, peut s'exercer avec le plus d'énergie. Vous savez que j'exploite par moi-même une propriété de 150 hectares dans ce bassin, et tous les phénomènes de la végétation me sont parfaitement familiers.

La théorie de M. Peligot se trouve donc d'accord avec l'expérience de tous les temps, parfaitement corroborée par cet exposé, et j'ajouterai que les dosages énormes de sel marin constatés sur certains échantillons sont dus à ce que ces échantillons, par une pente assez habituelle aux spécialistes, sont choisis dans des parties de terrain bas et tassés, en sorte qu'ils ne présentent pas la véritable condition des bonnes cultures du bassin.

Mais ici se présente une première objection. Voilà un immense bassin privé depuis des siècles de communication avec la mer, n'étant jamais inondé que par l'eau douce du Rhône, argileux, dont toutes les portions en culture sont au-dessus du niveau d'une mer sans marées, pourvu d'écoulages bien entretenus, et sous un climat où les pluies prennent parfois le caractère de véritables inondations; comment se fait-il que quelques années suffisent à dessaler les moëres et les polders de l'Océan dont la salure est beaucoup plus forte que celle de la Méditerranée, tandis que cette longue série de siècles et toutes les conditions réunies, même en y joignant l'irrigation, laissent dans chacune des pièces de terre de la Camargue un degré de salure constant ou dont les variations du moins sont tout à fait éphémères? Car, mon cher directeur, vous le savez, j'ai fait des expériences dans le même sens que M. Peligot, et je suis arrivé exactement aux mêmes conclusions. Les terres arables ne retiennent pas le sol marin, et j'ai des terres à Pomerol qui, traversées par des eaux d'une salure sensible, et ne contenant que des traces de potasse, retiennent des proportions de potasse très-importantes, tandis qu'elles ne donnent que des traces impondérables de sel marin.

Mon père s'était préoccupé de ce problème et avait pensé que la salure du bassin de la Camargue tenait à une nappe permanente d'eaux salées provenant d'un niveau supérieur, et qui remontaient dans le sol en vertu de la capillarité. Ces vues ont été confirmées par les études d'un

géologue éminent que nous avons eu la douleur de perdre l'année dernière, M. Emilien Dumas de Sommures. Et en effet, si l'on suit ce grand bassin géologique qui, des embouchures du Rhône, vient passer dans la plaine de Tarascon, Saint-Remy et Maillane, et franchissant la Durance s'étend dans le Comtat jusqu'à Valréas, on trouve à tous les niveaux des terrains salants, et comme conformation ce bassin est ceinturé sur toute sa longueur par des formations gypseuses, qui, on le sait, accompagnent souvent les dépôts souterrains de sel gemme ou les sources salées. Si cette vue est exacte, il n'est pas surprenant que la capillarité qui est une force constante, provoquant à la surface des terrains du bassin de Camargue l'évaporation d'eaux puisées à une nappe en mouvement d'une salure constante, détermine la même constance dans le dosage du sel marin, avec les petites variations dues à la variation même de la force opposée, c'est-à-dire les eaux météoriques.

M. Peligot ne voit donc pas ses doctrines si bien étudiées infirmées par l'exemple du bassin de la Camargue, et je n'ai plus qu'à examiner à sa suite les conditions de culture. Elles se résument en quelques pratiques très-simples. Pour ne pas tomber dans des généralisations vagues qui ne laissent rien dans l'esprit, je donne la mienne, d'autant mieux que secondé par un maître valet très-intelligent et très-expérimenté, j'obtiens à la Palunette, près de Saint-Gilles, des résultats fort supérieurs à la moyenne de la contrée. Pour créer cette propriété qui, comme son nom l'indique, était en nature de marais, le créateur M. Durand, que j'ai eu comme régisseur et que j'ai perdu il y a déjà plusieurs années, fit creuser un système de larges fosses et répandre le déblai en remblai sur les terres, en sorte que sur 100 hectares de prairies ainsi établies, il y a 20 hectares de fossés. A ce système il adjoignit un système de rigoles desservies par une prise au Rhône. Je supprime les détails pour aller au but de cette lettre. Ces prairies sont inondées par l'eau du Rhône dans le mois de mars et au commencement d'avril, et donnent immédiatement après une coupe abondante de trèfles dans les parties relevées qui reçoivent annuellement les produits du curage des rigoles d'irrigation, de chiendent, de joncs et de plantes des terrains salés dans les parties les plus basses, d'un mélange de ces plantes des trèfles et des lupulines dans les parties intermédiaires. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que l'irrigation est impuissante à procurer du fourrage en été. L'action du soleil, par l'évaporation et la capillarité que l'évaporation provoque, arrête la végétation, compromet même le *germe*, comme on dit dans ce pays, et des expériences suivies m'ont prouvé qu'il fallait se borner à cette coupe de printemps, laisser ce précieux germe se conserver dans la terre sèche et salée, ce qui lui réussit parfaitement, et attendre la récolte de l'année suivante avec quelques chances d'un regain d'automne, suivant la constitution de la saison, regain qu'il faut toujours enlever pour ne pas laisser un talon mort dans la récolte de l'année suivante, mais qui paye rarement les prix de fauchaison. Ce regain m'amène aux terres à blé qui sont celles dont le niveau ne permet pas d'y amener les eaux du Rhône. En effet, c'est grâce à ce regain que j'y obtiens des récoltes énormes pour la contrée, puisque l'année dernière

j'ai eu sur la moyenne de mes terres 35 hectolitres par hectare, et cette année 30 hectolitres. Or ces deux années par une sécheresse extrême ont compromis beaucoup de cultures dans le bassin du Rhône.

Je cultive mes terres à blé très-profondément avec des bœufs, et je répète les cultures d'été jusqu'à ce que je les aie amenées à un grand état de division; pour augmenter leur légèreté je les amende avec ces regains et tous les fourrages qui ne sont pas de vente. C'est là leur principal engrais, car deux paires de bœufs sont bien peu de chose pour fournir à 30 hectares de terres labourables. Enfin, comme l'a rappelé M. Peligot, je recouvre les semences d'un embolage, c'est-à-dire d'une couche de roseaux ou de litières. Enfin il ne faut pas oublier que la moisson est mûre au commencement de juin. Je combats donc la capillarité par tous les moyens possible. Choix de terres hautes, division du sol par les cultures et les amendements pailleux, maintien de la fraîcheur à la surface par une couverture, ce qui est le point le plus important; car, je le répète, l'évaporation est l'auxiliaire le plus actif de la *capillarité*. Il est probable que je me procure ainsi une couche *temporairement* dessalée, et que c'est grâce à ces pratiques que j'obtiens des moissons abondantes.

Il reste cependant un dernier point à examiner, celui de l'influence du sel sur la grenaison. Elle est à mes yeux hors de toute contestation. Malgré toutes mes précautions il reste encore du sel, et je serais bien fâché qu'il n'y en eût pas un peu. Dans les terrains de même formation et de même composition, le sel excepté, j'obtiendrai sans doute plus de paille avec des fumures équivalentes, mais il m'est impossible d'obtenir autant de grains. La réputation des terrains salés pour la grenaison est faite, et elle n'est pas volée. Ce n'est pas seulement le blé qui donne des rendements supérieurs; la luzerne donne les mêmes résultats pour sa graine. Quand on a assuré la sortie du blé dans ces terrains, on est à peu près assuré d'un rendement supérieur à celui des terrains dépourvus de sel marin. Je partage complétement l'idée de M. Peligot, ou pour parler plus exactement, je m'associe à son induction; je crois que les bons effets du sel, sous ce rapport seul, sont dus à la solubilité des phosphates dans les eaux chargées de chlorure de sodium. Remarquez en effet, mon cher directeur, qu'il s'agit ici de sols fortement calcaires, où la solution saline est le seul véhicule possible du phosphate de chaux. Dans les sols salés, ce phosphate est mis à l'état soluble à la disposition des radicelles, tandis que dans les sols calcaires non salés de même formation, les radicelles sont obligées de chercher péniblement leur vie dans les molécules à leur portée, et à opérer la dissolution par leurs sucs propres. Je me permets donc de confirmer non-seulement les expériences de M. Peligot, mais encore son induction; c'est une grande témérité de ma part. Il me la pardonnera en faveur du sentiment qui m'anime.

Les lecteurs du *Journal de l'Agriculture* me pardonneront aussi ce griffonnage informe que je ne peux pas relire. Comme j'écris encore un peu, j'utilise mon temps, en recueillant les résultats de mes travaux, que je dédierai à M. Peligot lui-même, s'il veut m'accorder cet honneur.

Recevez, etc. P. DE GASPARIN.

LADRERIE, MALADIE DES BÊTES BOVINES.

La ladrerie, maladie des bêtes à cornes, n'est pas assez connue en France, où on ne la compte pas au nombre des vices rédhibitoires. D'après de récentes découvertes, elle devrait être soumise à une sévère surveillance de la police. Dans la Bavière rhénane, la durée de la garantie est de 28 jours. — Voici ce qu'on lit sur cette maladie dans le *Manuel de l'éleveur des bêtes à cornes,* par F. Villeroy (6e édition) :

« C'est une maladie lente, chronique, cachée, qui attaque les membranes séreuses particulièrement des cavités de la poitrine et de l'abdomen, sur lesquelles elle détermine la formation d'excroissances variées.

« *Causes.* — Les causes les plus ordinaires de cette maladie sont une nourriture abondante, liquide, riche en principes nutritifs, et en même temps le défaut d'exercice, joint au séjour continuel dans des étables chaudes, humides et privées d'air.

« *Symptômes.* — Le commencement de la maladie est le plus souvent inaperçu : ses progrès sont lents, et elle se termine par la cachexie et la consomption.

« Elle attaque rarement les bœufs; les vaches attaquées sont continuellement en chaleur et reçoivent le taureau sans concevoir, ou si par hasard elles conçoivent, elles avortent presque toujours.

« Les bêtes attaquées conservent leur appétit, peuvent être grasses et n'avoir d'autres symptômes de maladie qu'une toux opiniâtre accompagnée de difficulté de respirer. Cet état peut durer pendant plusieurs années.

« Plus tard, on remarque les symptômes de la cachexie. La toux devient plus fréquente, sèche, sourde; le poil devient terne, les yeux n'ont plus d'éclat, et sont traversés de stries rouges; les bêtes maigrissent, leur respiration est de plus en plus gênée; la pression de la main sur le dos, au-dessus de la poitrine, leur occasionne une douleur qu'elles témoignent en fléchissant la colonne vertébrale.

« *Autopsie.* — A l'ouverture des cadavres on trouve la membrane séreuse des poumons, celle du diaphragme et les ramifications de la trachée-artère, la membrane perspiratoire du foie, celle des reins, du péritoine, de l'épiploon et du mésentère, couvertes d'une multitude d'excroissances variées, grosses comme des grains de millet, rarement comme des pois, isolées ou rapprochées en grappes; les unes suspendues en formes de polypes, les autres à base large, comme des verrues, charnues, de diverses consistances, de nuances rouge, jaune, brune.

« Si la maladie n'a pas atteint sa dernière période, les intestins eux-mêmes, la chair musculaire et le suif paraissent être sains; mais si la cachexie est déclarée, on remarque une foule de désordres, particulièrement dans les poumons, dans le foie, et on trouve partout des hydatides. »

Voici maintenant ce qu'écrit un vétérinaire distingué, M. Göhring, dans le *Journal d'agriculture de la Bavière rhénane :*

Spire, novembre 1871.

« Des expériences faites à l'Ecole vétérinaire de Hanovre par M. Gerlach, ont amené des résultats assez importants pour que je croie devoir les faire connaître. Il résulte de ces expériences que la ladrerie des bêtes à cornes se transmet par l'inoculation et par les aliments.

« Je ferai d'abord une observation, c'est que la ladrerie et la phthisie tuberculeuse sont deux maladies identiques qui peuvent être transmises par l'inoculation à d'autres animaux et probablement aux hommes. Les inoculations faites avec les plus petites excroissances de la ladrerie, ont donné absolument les mêmes résultats que les inoculations qui avaient eu lieu antérieurement avec la matière tuberculeuse prise sur des hommes ou sur des singes. De là on peut conclure que si ce n'est pas précisément la même maladie, il existe du moins une relation intime entre la ladrerie des vaches et la phthisie tuberculeuse des hommes.

« Les résultats de l'emploi alimentaire du lait d'une vache attaquée de ladrerie sont d'une grande importance pratique et peuvent être ainsi résumés :

« 1° L'autopsie a prouvé que la vache dont le lait a servi aux expériences était affectée de ladrerie;

« 2° Cinq essais ont eu lieu avec le lait de cette vache, sur des animaux de quatre espèces différentes, et dans les cinq essais on a trouvé que l'usage de ce lait avait produit des tubercules dans les glandes de l'abdomen et dans les poumons.

« Il n'est pas possible d'attribuer au hasard des résultats identiques dans cinq expériences sur des animaux de quatre espèces différentes. Quelque triste que soit la vérité, on ne peut pas se refuser à l'admettre, et les observations anatomiques ne permettent pas de douter que la maladie ait été apportée par l'usage du lait d'une vache ladre. Ce fait est encore confirmé par une autre expérience; on a donné à manger à un porc des excroissances d'une vache ladre, et l'autopsie de ce porc a fait voir absolument les mêmes accidents tuberculeux que l'on avait observés dans les animaux nourris avec le lait d'une vache ladre.

« 3° Si l'on compare les résultats obtenus dans les essais avec les faits déjà connus dans la pratique, ils présentent une concordance entre la ladrerie de la vache et la phthisie pulmonaire de l'homme, telle que l'on serait autorisé à voir l'identité de ces deux formes de maladies.

« 4° Le lait des vaches attaquées de ladrerie n'est pas, d'après les expériences, seulement nuisible, il est un poison.

« Cette question, si nous en laissons de côté la partie scientifique, est cependant importante dans la pratique, et il doit être reconnu que, si la police sanitaire a jusqu'à présent considéré la ladrerie comme une maladie innocente, le contraire est aujourd'hui prouvé. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la maladie était regardée comme une maladie syphilitique de la vache, et on la nommait en Allemagne le mal français (comme en France on nommait la syphilis le mal napolitain). Aussi longtemps que cette idée était admise, on avait en horreur cette maladie, et aussitôt qu'un boucher avait reconnu son existence dans une bête qu'il venait d'abattre, il ne touchait plus la viande, il la livrait à l'équarrisseur avec les couteaux dont il s'était servi, et il se purifiait soigneusement. Lorsqu'on eut reconnu que la maladie n'était pas syphilitique, la viande fut considérée comme non nuisible. Mais si le lait est d'un usage dangereux, la viande peut certainement l'être aussi. On ne soupçonnait pas alors que le lait des vaches ladres pût être dangereux. Ce danger étant connu, c'est en observant les vacheries aux portes des grandes villes, qu'on peut se faire une idée des maux que peut amener, surtout chez les enfants, l'usage du lait provenant de vaches ladres. Dans ces vacheries, une partie, souvent la moitié des vaches sont affectées de ladrerie ou de phthisie pulmonaire, et ce sont ces vaches qui sont les nourrices du plus grand nombre des enfants des grandes villes. « Pommelière, phthisie tuberculeuse, phthisie calcaire; elle attaque surtout les va- « ches des nourrisseurs qui font le commerce du lait, et on l'attribue à l'insalubrité « des étables, et au régime auquel sont soumises les vaches qui habitent ces réduits « infects. » (*Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes.*) Les expériences faites jusqu'à présent ne sont pas encore complètes; mais elles sont pourtant telles qu'on doit en tirer pour la pratique les conséquences suivantes :

« On doit travailler énergiquement à l'extinction de la maladie, ce qui est d'autant plus possible qu'elle se transmet ordinairement par l'hérédité ou par l'usage du lait.

« Des expériences sont encore à faire pour démontrer jusqu'à quel point l'usage de la viande bouillie ou rôtie n'est pas dangereux.

« Le lait ne doit pas servir de nourriture aux enfants, si l'on n'a pas la certitude que les vaches qui le fournissent sont en parfaite santé. Les chèvres ne sont pas sujettes à la ladrerie et sont par cette raison à préférer aux vaches comme nourrices des enfants.

« On comprendra combien il est important de s'assurer de l'état sanitaire des vaches pour les personnes qui, par régime, boivent le lait chaud, tel qu'il sort du pis de la vache. Enfin, si le mal que peut causer le lait d'une vache tuberculeuse est bien constaté, on comprendra que celui d'une femme atteinte du même mal ne l'est pas moins. »

Ici se termine l'intéressant article de M. Göhring; espérons qu'il amènera d'heureux résultats pour la police des boucheries et des laiteries. En attendant, comme les habitants des villes ne peuvent pas

savoir d'où proviennent la viande et le lait qu'on leur fournit, nous les engageons à faire toujours bouillir le lait, bouillir ou rôtir la viande. Il est reconnu aujourd'hui que la viande bouillie ou rôtie n'est pas dangereuse lorsqu'elle provient d'animaux atteints de maladies telles que la ladrerie, le sang de rate, la peste bovine. Il est à croire que le lait qui a bouilli cesse d'être dangereux lors même qu'il provient d'une vache malade, mais le mieux serait toujours de ne faire usage que de lait provenant de vaches saines. F. VILLEROY.

Rittershof, 16 novembre 1871.

QUELQUES MOTS SUR LA CULTURE DU TABAC.

L'annexion à l'Allemagne des deux départements de l'Alsace qui fournissaient à la France une grande quantité de tabac livré à la consommation, met le Gouvernement français dans la nécessité de placer sur un autre point la culture de cette plante. Le choix de la nouvelle région à choisir en remplacement de la contrée occupée par les Allemands nous paraît devoir être basé, de préférence, sur la composition du sol. Un choix fait au hasard, parmi les départements qui nous restent, pourrait ne pas convenir au développement du végétal et donner des résultats médiocres tant au point de vue de la qualité des produits que sous celui de l'abondance des récoltes.

Il y a donc lieu d'examiner, au préalable, quels seraient les terrains les plus propres à la culture du tabac. Suivant notre humble avis, ce seraient les régions dont le sous-sol est composé de *calcaires bitumineux*, comme le prouvent les expériences faites dans le département du Lot où nous résidons actuellement. Voici ce que dit un des meilleurs juges en cette matière, M. de Saint-Clair, ingénieur des Ponts et Chaussées, dans sa notice sur *l'Agrologie du Quercy :*

« Au nombre des plantes qui croissent spontanément avec le plus d'abondance dans le département du Lot, il en est une qui a été décrite par Linné sous le nom de *Psoralea bituminosa* dans la famille des Légumineuses. Elle appartient aux régions méridionales et se distingue par un caractère tout spécial : l'odeur et la présence du bitume dans ses tissus intérieurs. Cette propriété m'ayant conduit à examiner attentivement les terrains sur lesquels stationne le *Psoralea*, j'ai reconnu qu'il faisait toujours partie des calcaires marneux et bitumineux de la formation oolithique du Lot; de sorte que la plante puise le bitume dans le sous-sol et le représente sans altération avec l'odeur et quelquefois même avec la couleur qui le caractérisent, dans l'épiderme de ses tiges, de ses feuilles et des calices de ses fleurs. »

Ce fait mentionné par M. de Saint-Clair est déjà fort intéressant par lui-même, comme confirmation d'une loi de la physiologie végétale; mais il acquiert une bien plus grande importance si on l'applique à la culture de la *Nicotiane*. On sait que le tabac est cultivé en grand dans le département du Lot qui en fournit annuellement à la consommation près d'un million et demi de kilogrammes, c'est-à-dire un quatorzième environ de la production totale de la France. Ce tabac du Quercy se distingue de tous les autres tabacs indigènes et exotiques par une composition chimique et des qualités toutes spéciales qui ne se retrouvent pas dans les tabacs provenant des autres départements contigus, lesquels possèdent cependant le même climat que le Quercy. Mais les tabacs du Lot ne possèdent ces caractères distinctifs que sur une portion

de ce département qui me paraît être précisément, d'après la carte géologique de M. de Saint-Clair, la zone des *calcaires bitumineux*, dont on ne constate la présence dans aucun des départements circonvoisins.

C'est en s'appuyant sur ces observations si précises que M. de Saint-Clair a fait part de ses observations à M. le directeur général des tabacs, qui les accueillit avec empressement en 1861, et fit faire à cette époque quelques études dans ce sens. Or, il est constaté que le département du Gard, l'arrondissement d'Alais en particulier et surtout les environs d'Auzon, des Fumades, de Servas, d'Euzet, de Saint-Jean de Marneyols, etc., présentent de grandes masses de calcaires bitumineux. Nous sommes donc fondés à croire que la culture des tabacs pourrait y réussir d'une manière tout exceptionnelle.

On a déjà remarqué d'ailleurs que les quelques pieds de *Nicotiane* plantés çà et là dans divers jardins de cette région prospéraient au delà de toute prévision. La même observation a été faite dans le pays pour toutes les solanées qui y réussissent admirablement. Qui sait même si l'arrosage des tabacs au moyen des eaux bitumineuses ne produirait pas un effet encore plus décisif sur la croissance, le développement et les qualités de cette plante?

Telles sont les réflexions que nous croyons devoir soumettre à l'appréciation du Gouvernement, des Sociétés d'agriculture et des propriétaires intéressés à cette question.

G. MALINOWSKI,
Licencié ès sciences naturelles.

LE VER A SOIE DU CHÊNE DE CHINE.

Il ressemble beaucoup au ver à soie du chêne du Japon, dont il diffère par sa rusticité plus grande, son cocon plus riche en soie, la couleur de sa soie qui est grise; cette soie est moins brillante, mais beaucoup plus forte que celle de l'autre espèce appelée Bombyx Yama-Maya, tandis que celle qui nous occupe est le Bombyx Pernyé.

Dans un rapport adressé à la Société d'acclimatation, M. l'abbé Perny donne sur cet intéressant insecte les détails suivants : Ce ver à soie est essentiellement élevé dans la province de Kuy-Ischen, au nord de la Chine, où il est une ressource de fortune pour beaucoup de familles. Quand l'été est sec, la récolte est abondante; mais quand les pluies sont fortes et continues, elle diminue beaucoup. La soie va surtout au royaume de Tonkin, puis aussi à Canton, où les Européens en font tailler des habits d'été légers et très-durables.

Malgré ce qu'on a dit en France de cette soie, elle peut très-bien être blanchie et teinte en toutes couleurs; il est donc bien à désirer que cette précieuse espèce de producteurs de soie soit importée en Europe où elle réussira certainement.

Les Chinois élèvent cette chenille dans des taillis de chênes de 2 à 3 mètres de haut, plantés au milieu des champs, et ne lui donnent pas d'autres soins que celui de chasser les oiseaux qui en sont très-friands. Elle donne deux récoltes par an; la plus abondante est la première, tandis que celle de la fin de l'été ne sert guère qu'à produire les cocons nécessaires pour la conservation de l'espèce jusqu'à l'année suivante. On attache ces cocons par petits paquets de quatre, ce qui est facile

parce que chacun d'eux a une tige qui l'attachait à une feuille; puis on réunit ces paquets en longues torsades qu'on suspend au plafond de la chambre la plus froide de la maison. Pour la reproduction, on ne prend que les cocons les plus gros et les plus durs.

Quant aux cocons qu'on veut filer, on en étouffe les chrysalides en les chauffant sur un treillis de bambous au-dessus d'un feu clair et vif. Pour les filer on fait bouillir les cocons pendant huit à dix minutes dans l'eau à laquelle on ajoute alors la potasse provenant de la dissolution de deux poignées de cendres de paille de sarrasin; puis on continue à remuer les cocons avec une baguette en bois jusqu'à ce que leurs fils s'attachent autour d'elle. L'ouvrier prend 5 à 8 fils, suivant la force du tissu qu'on veut faire, et dévide les cocons sur un métier très-simple; la soie est alors d'un beau gris blanc.

Quand le printemps est chaud, cela cause des pertes, parce que les papillons éclosent trop tôt, leurs œufs se développent avant qu'il y ait assez de feuilles pour les nourrir. Quand, par contre, le printemps se fait attendre, on accélère l'éclosion en portant les cocons dans un appartement chauffé. Les papillons s'accouplent bientôt et déposent leurs œufs dans des corbeilles d'osier où on met les femelles dès que l'accouplement, qui dure quarante à cinquante heures, est terminé.

Les œufs éclosent, suivant la température, huit à dix jours après qu'ils ont été pondus; on enlève les jeunes chenilles avec de petits rameaux de chêne couverts de femelles, qu'on porte ensuite dans la forêt. Dans le Kuy-Ischen, dont le climat est tempéré, l'éclosion a lieu en avril.

En général, la chenille change quatre fois de peau; quelques rares individus en changent cinq fois. L'intervalle d'une mue à l'autre est de huit à neuf jours.

Comme ces chenilles ne voyagent pas, il faut les transporter d'un arbre à l'autre quand elles l'ont dépouillé de ses feuilles. Il est curieux de voir que les chênes ne paraissent pas souffrir d'être ainsi dépouillés de leurs feuilles, sans doute parce que la végétation du mois d'août répare leurs pertes.

Après la dernière mue, la chenille file son cocon en un ou deux jours au plus, et on le récolte deux ou trois jours après qu'il est fini. La cueillette se fait généralement quarante à quarante-cinq jours après celui où l'on a mis les petites chenilles sur les arbres.

Les cocons éclosent neuf à douze jours après qu'ils sont filés, et la seconde éducation commence. Quand la feuille de chêne manque, on nourrit les chenilles avec celle d'une espèce d'arbousier, qui est la seule qu'elles mangent à défaut de celle du chêne.

L'intéressant travail de M. Perny a appelé l'attention des Allemands sur son Bombyx; ils l'ont fait venir et viennent d'en réussir pleinement l'élève à Berlin, ainsi que le constate le rapport suivant de M. A. Heese, fabricant de soieries à Berlin, que j'extrais du Bulletin de la Société d'acclimatation de Berlin, société qui, pour le dire en passant, avec des ressources cent fois moindres que celles de son émule de Paris, fait beaucoup plus, et rend d'immenses services à l'Allemagne, parce qu'elle appelle à son aide les Allemands répandus partout à la surface du globe :

« C'est par M. Janssen, vice-consul à Chefoo, province de Shantieng,

dans le nord de la Chine, que j'ai obtenu dans les premiers jours de mai de cette année 120 cocons du Bombyx Pernyé. L'éclosion commença bientôt, et j'obtins 64 magnifiques papillons, tandis que les larves des 56 autres cocons étaient mortes. Comme presque tous les papillons étaient des mâles, je n'eus que 1,500 œufs, mais fécondés. Déjà quinze jours plus tard ces œufs laissaient échapper de vivaces petites chenilles noires et velues, qui se jetèrent avec avidité sur les branches de chêne qu'on leur présenta.

« L'éducation fut faite en partie en chambre, mais essentiellement en plein air où elle se fit mieux qu'en chambre, malgré le mauvais été froid et pluvieux que nous avons eu. En chambre, 50 chenilles filèrent en cinquante-deux jours, 40 cocons gros et solides dans les feuilles des chênes. En plein air, nous recueillîmes 210 cocons infiniment plus gros, plus beaux et plus durs que ceux élevés en captivité. Ils pesaient au hasard 135 gr. 78 les vingt avec leurs chrysalides, et la soie seule pesait 18 gr. 98 ; la soie de 20 cocons d'importation directe ne pesait que 13 gr. 87, ce qui prouve à quel point le Bombyx Pernyé se trouve bien de notre climat et de nos chênes.

« L'éducation en plein air a duré sept jours de plus que celle en chambre. Les chenilles ont changé quatre fois de peau, et n'ont pas paru souffrir de la pluie et du vent qui ne les fait pas tomber, même lorsqu'il est violent; elles sont volantes et vont d'un arbre à l'autre chercher des feuilles lorsque celles-ci leur font défaut.

« Les 250 cocons ne tardèrent pas à laisser échapper leurs papillons qui pondaient 153 gr. 3 d'œufs dont l'éclosion vient de se faire en septembre, en sorte qu'il est douteux que nous puissions sauver cette seconde génération avant les froids. C'est dans cette crainte que je viens de prier M. Janssen, de vouloir bien m'envoyer 1,000 autres cocons que je ferai éclore en avril, afin que l'éclosion de la seconde génération ait lieu en août, ce qui permettra de l'achever avant l'arrivée de l'hiver. »

M. Heese dit que ces cocons sont difficiles à filer; cela doit venir de ce qu'il les a dévidés dans l'eau pure, au lieu d'employer une addition de potasse recommandée par M. Perny. Il n'a pas réussi à la blanchir, mais bien à la teindre facilement, et en plusieurs couleurs.

Grâce à la générosité, à la persévérance et au bon sens pratique de M. Heese, voilà donc le précieux Bombyx Pernyé acquis à l'Europe; tâchons de l'avoir bientôt en France où il a existé déjà, et mettons-nous immédiatement à planter les futaies de chêne sur lesquelles on l'élèvera. M. Guérin-Méneville m'a dit avoir vu, il y a vingt ans déjà, au ministère des affaires étrangères, deux caisses du Bombyx Pernyé, qu'on y a laissé périr; il m'a donné quelques cocons provenant de ces caisses. Dès lors j'ai acheté à Londres beaucoup de cocons de cette espèce ; je les ai fait filer et tisser tels quels, et j'en ai fabriqué des étoffes gris clair, sans éclat, mais souples et très-solides, dont je conserve encore les échantillons. Le meilleur moyen d'assurer à la France la possession de cette chenille, serait de prier M. Heese de nous en faire venir quelques milliers de cocons. Son adresse est : M. le conseiller A. Heese, fabricant de soieries à Berlin. Ce serait, ce me semble, l'affaire de la Société des agriculteurs de France, à laquelle je renvoie donc la question d'exécution. SACC.

Neuchâtel (Suisse), novembre 1871.

ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DU BOIS DE VINCENNES.

En annonçant la suite de la publication des *Promenades de Paris* de M. Alphand (nº du 28 octobre dernier, page 151 de ce volume), nous

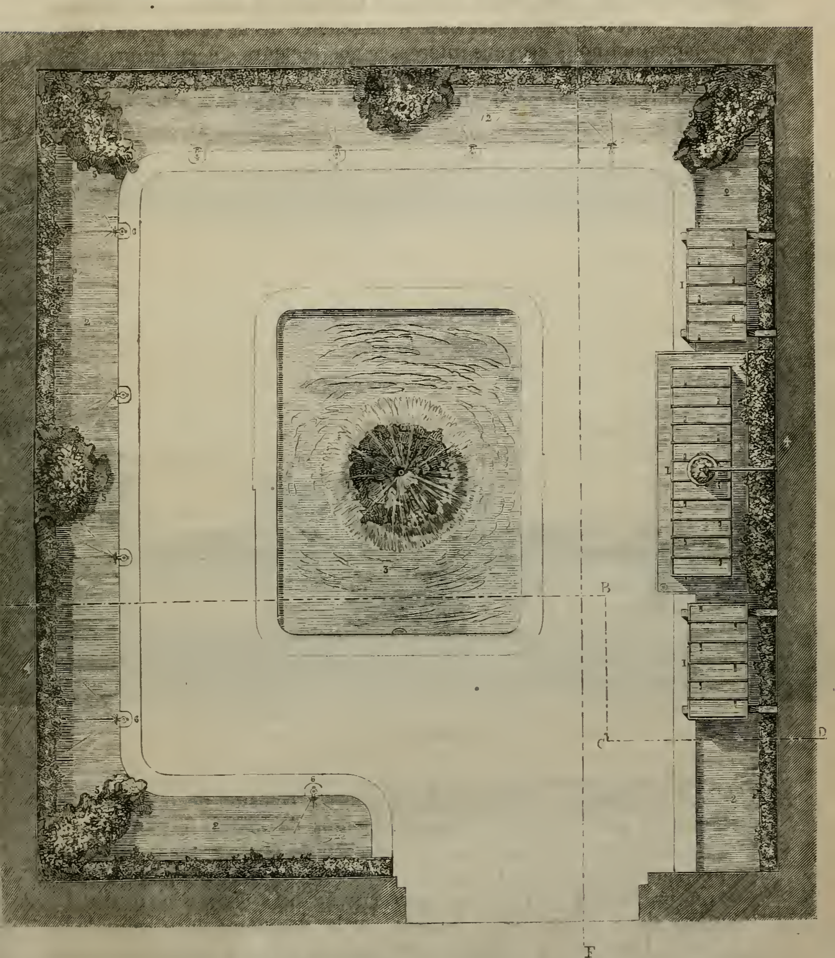


Fig. 18. — Plan de l'établissement de pisciculture de Vincennes.

avons dit que les dernières livraisons de cet ouvrage sans rival sont consacrées à la description du bois de Vincennes[1]. Dans la transfor-

1. Quatre nouvelles livraisons (47 à 50) viennent de paraître, à la librairie J. Rothschild, 13, rue des Saints-Pères, à Paris.

mation du parc, l'administration de la ville de Paris n'a pas tout sacrifié à l'agréable. On a conservé ou créé dans l'enceinte du bois un certain nombre d'établissements qui se recommandent par leur caractère d'utilité. Parmi ces derniers, nous citerons la ferme qui appartenait à l'ancienne liste civile, et l'établissement de pisciculture. Par les expériences nombreuses qui y ont été faites et par les résultats obtenus, cet établissement a rendu de réels services à la science de la culture de l'eau. C'est pourquoi nous croyons intéresser nos lecteurs en en empruntant la description et les dessins à l'ouvrage de M. Alphand.

L'établissement de pisciculture du bois de Vincennes a été fondé en

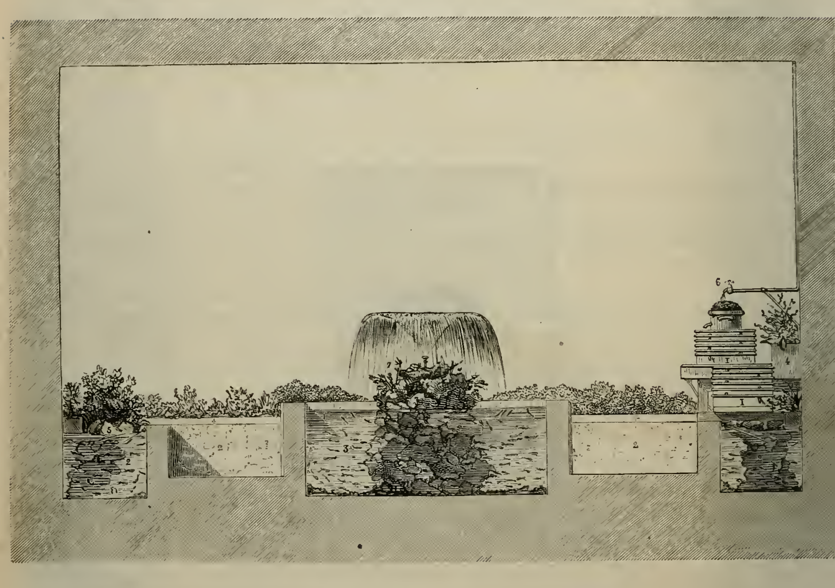


Fig. 19. — Coupe sur la ligne ABCD du plan de l'établissement de pisciculture.

1862. Il se compose d'une grande chambre à éclosion de 6 mètres 70 de longueur sur 6 mètres de largeur. Le long des parois de cette chambre, on a disposé un bassin de 0 mètre 70 de largeur sur 0 mètre 60 de profondeur. La figure 18 représente le plan de cette chambre à éclosion, et les figures 19 et 20 en représentent deux coupes verticales, la première dans le sens de la largeur, et la deuxième dans celui de la longueur. Dans ces trois figures, les mêmes chiffres représentent les mêmes parties de la construction. En voici la légende : 1, auges en zinc où les œufs sont déposés jusqu'à l'époque de l'éclosion ; — 2, bassin où l'on dépose les jeunes poissons après l'éclosion ; — 3, bassin où l'on transporte les poissons avant de les mettre dans le vivier ; — 4, caisses contenant des plantes aquatiques ; — 5, rochers plantés d'herbes aquatiques où les poissons se réfugient ; — 6, robinets d'ali-

mentation des bassins; — 7, rocher avec jet d'eau. L'appareil à incubation des œufs est placé au-dessus de l'un des côtés du bassin (fig. 20). Il est organisé d'après le système de M. Coste. Il se compose d'une succession d'auges en zinc disposées en gradins, de manière que le trop-plein de l'une se déverse dans celle qui lui est inférieure, et ainsi de suite. L'eau arrive par le côté opposé à celui par où elle s'en va; de cette manière, le courant s'établit dans toute la nappe, et l'eau est peu à peu renouvelée. L'alimentation se fait au moyen d'un robinet qui verse l'eau dans l'auge la plus élevée.

Chacune des auges (fig. 21) est longue de 70 centimètres, large et haute de 15. Elle peut contenir en incubation, 1,000 à 1,500 œufs,

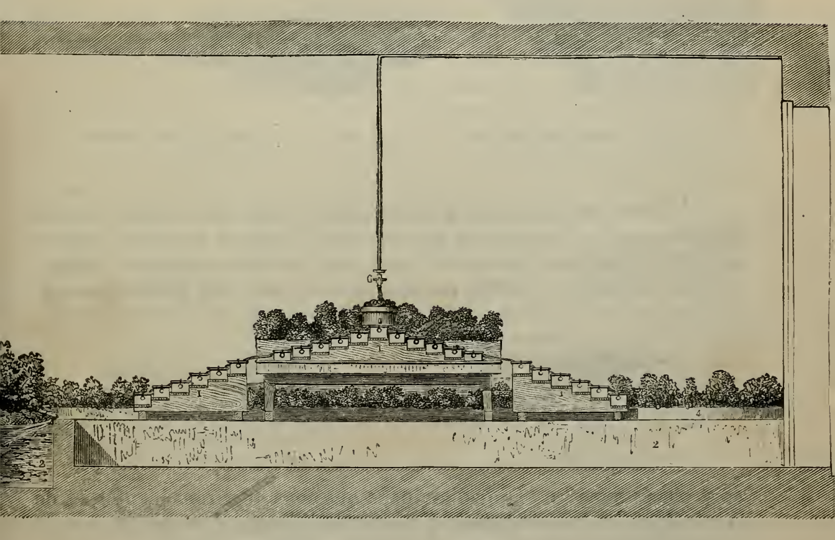


Fig. 20. — Coupe de l'établissement de pisciculture de Vincennes, sur la ligne EF du plan.

sur une claie formée de bâtonnets de verre, assez rapprochés les uns des autres pour soutenir les œufs, et assez écartés cependant pour laisser les jeunes sujets éclos s'enfoncer dans la partie inférieure. Cette claie, placée aux deux tiers supérieurs environ de la hauteur de l'auge, est soutenue par des tasseaux. Le courant de l'eau passe au travers, et va se perdre d'auge en auge dans le bassin qui règne tout autour de la salle. Ce bassin est en outre alimenté directement par des robinets en éventail. Au bout de quelques jours placés dans le bassin, les jeunes poissons sont mis dans une pièce d'eau carrée (fig. 18 et 19) placée au milieu de la salle de pisciculture. Cette pièce d'eau a une longueur de 2 mètres 70, une largeur de 2 mètres et une profondeur de 80 centimètres. Les alevins y passent leurs deux premiers mois d'âge. L'eau d'alimentation jaillit d'un rocher élevé au milieu de cette sorte de vivier, et garni de plantes aquatiques.

Les petits instruments nécessaires pour les essais, le nettoyage des claies, etc., sont les suivants : des pinceaux en blaireau plats pour le nettoyage ; des éprouvettes pour examiner les sujets (fig. 22) ; des pinces pour enlever les œufs avariés (fig. 23) ; une loupe ; des trublettes à mailles serrées ; des spatules en toile métallique (fig. 24).

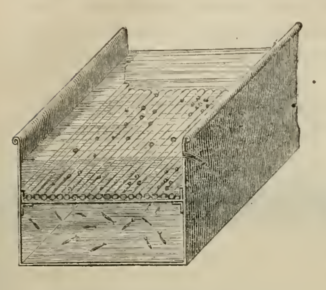


Fig. 21. — Auge imaginée par M. Coste pour l'éclosion artificielle des œufs de poissons.



Fig. 22. — Éprouvette pour l'examen dès jeunes poissons.

Avec cette installation, on a opéré, depuis 1863, sur 12,000 à 15,000 sujets par an, décomposés à peu près de la manière suivante : truites communes grandes saumonées des lacs, 10,000 ; saumons, 4,000 ; ombres, chevaliers, 1,000. Du bassin intérieur, les jeunes poissons



Fig. 23. — Pince pour l'enlèvement des œufs avariés.



Fig. 24. — Spatule en toile métallique pour la manipulation des œufs.

sont placés dans un bassin d'alvinage que nous décrirons bientôt, et de là mis dans les lacs du bois de Vincennes où ils sont devenus ces grands et magnifiques sujets qui font l'admiration des promeneurs.

Henri Sagnier.

UN REMÈDE A LA MALADIE DES POMMES DE TERRE.

Il me semble n'avoir encore lu nulle part dans le *Journal de l'Agriculture* un conseil donné par M. Folcher, un cultivateur des Vosges, pour garantir les pommes de terre de la maladie. On a présenté déjà divers moyens à ce sujet ; combien ont réussi ? bien peû, il me semble ; celui-ci doit-il donner, comme d'autres, de fausses garanties ? espérons que non ; mais, en tout cas, essayons-le. L'auteur en affirme l'efficacité, et le Comice agricole de Mirecourt semble ne pas lui être défavorable ; l'essai en est facile.

M. Folcher plante en avril, après avoir, bien entendu, convenablement préparé la terre ; seulement il ne place pas les pommes de terre au fond d'un trou plus ou moins profond, il les pose simplement

sur le sol, presque au niveau, à des distances de 50 centimètres, et les recouvre d'une petite quantité de terre meuble. Ce que je n'affirmerai pas, par exemple, c'est la justesse de l'opinion de M. Folcher, assurant que le tubercule est ainsi « moins exposé à la pourriture résultant de l'humidité et des pluies du printemps. » Du reste, ceci n'est pas le principal et ce n'est pas en cela que consiste positivement le remède; le voici. Lorsque la tige sort de terre, on lui donne, comme d'habitude, un premier sarclage, puis, lorsqu'elle a atteint une vingtaine de centimètres, on la couche, dit le praticien, en suivant la déclivité du billon, et on la recouvre entièrement de terre meuble, à l'exception des fanes, qui doivent rester à nu de 5 centimètres environ.

Maintenant, voici quelle serait l'explication de l'efficacité du procédé; je ne puis qu'en laisser la responsabilité à M. Folcher, faisant remarquer toutefois que je ne la nie en rien, d'autant moins qu'il affirme en obtenir une réussite complète. M. Folcher a remarqué qu'à la suite d'un brouillard les gouttelettes de rosée font changer les fanes de couleur à leur point de contact et les rendent maladives, que ces gouttelettes glissent le long de la tige et découlent jusqu'aux tubercules, qui deviennent malades à leur tour. Il s'est dit alors qu'en privant celle-ci de sa direction verticale, par suite du couchage qu'il lui fait subir, il prive également les tubercules du fâcheux contact de la rosée; en effet, l'extrémité de la fane couchée s'élève bien en une nouvelle tige, verticale également, mais la rosée s'arrête à la courbure et « le poison destructeur, ne rencontrant plus les tubercules, qui sont à l'écart, n'a plus d'action sur eux, et ceux-ci sont entièrement préservés de la sanie. » Je n'affirme pas que le raisonnement soit inattaquable; comme toutefois l'opération est indiquée comme infaillible, et qu'elle paraît considérée comme sérieuse par des gens sérieux, j'ai pensé que, parmi les lecteurs du *Journal*, plusieurs n'hésiteraient pas à en faire un essai comparatif. C'est pourquoi j'ai écrit cette note.

Th. Buchetet.

SUR LA FABRICATION DE LA GRAINE CELLULAIRE DE VERS A SOIE[1].

Le procédé que je vais décrire est fondé sur les principes donnés par M. Pasteur; il fournit de la graine absolument garantie contre la maladie des corpuscules. Ma cellule consiste en un petit sac en tarlatane ordinaire, obtenu en pliant en deux un rectangle d'étoffe de 9 centimètres sur 18 centimètres. On le coud avec du fil très-mince des deux côtés, et l'on ferme l'embouchure par un gros fil, qui fait coulisse, à peu près comme le cordon d'une bourse à tabac. Le sac étant fermé, il peut être suspendu par la boucle de la coulisse. Chaque cellule est gonflée au fur et à mesure qu'on doit s'en servir, en y passant un tampon cylindrique en bois; à cause de l'apprêt, la forme donnée par le moule se conserve parfaitement.

Les cocons étant disposés en filanes, on procède à la mise en cellule des couples, aussitôt que l'accouplement a eu lieu. Chaque couple est

1. Extrait d'un mémoire présenté à l'Académie des sciences dans sa séance du 6 novembre 1871.

disposé au fond du petit sac, qu'on ferme de suite, en faisant jouer la coulisse, et qu'on suspend à un cadre de bois garni de tringles parallèles sur lesquelles sont fixées, à distance de 6 centimètres, de petites pointes en fer. Ces châssis, pendant qu'on les garnit des sacs-cellules, sont suspendus à un poteau spécial. Après le garnissage, on les place dans une cage où ils entrent à coulisse. Mes châssis sont hauts de 1 mètre 80 sur 0 mètre 90 de large. Les cages sont une espèce d'armoire à parois extérieures en toile métallique très-serrée, pour empêcher les dégâts énormes que produit le Dermeste du lard, lorsqu'on n'arrive pas à l'empêcher de déposer ses œufs auprès des papillons. Le couple, étant renfermé dans le sac, est dans les meilleures conditions d'aération, et l'on évite toute chance d'erreur, lorsqu'il s'agit d'identifier les générateurs de chaque ponte. Un grand nombre d'ouvriers peuvent opérer sous l'inspection d'un contre-maître. Déjà cette année, j'ai réussi à mettre en cellule 35,000 couples par matinée. En appliquant au travail autant d'ateliers qu'il est nécessaire, composés chacun de trois ouvrières opérant sur 4 mètres carrés de surface de filanes, on peut traiter autant de couples qu'on voudra. J'ai mis en cellule, cette année, 270,000 couples; je prépare pour l'année prochaine un million de cellules, convaincu par expérience que l'opération pourra se faire sans difficulté. Or, en admettant un déchet, même de 30 pour 100, tant en raison des corpuscules que pour d'autres causes d'élimination, un million de cellules donnera environ 10,000 onces, c'est-à-dire à peu près un dixième de la graine qu'on peut utilement élever pour la filature, par exemple, dans le département de l'Ardèche, un des trois départements français où la production séricicole est la plus considérable.

On examine au microscope le couple de chaque ponte, après l'avoir broyé dans un petit mortier. Dans cette opération, l'essentiel est qu'il n'y ait pas d'erreur sur la ponte à laquelle se rapporte chaque observation microscopique. J'ai rendu toute erreur de cette espèce matériellement impossible, en reliant d'une manière sûre, à l'aide de ma boîte à sélection, chaque ponte avec ses générateurs, même lorsque ceux-ci sont broyés dans le mortier. Cette boîte en bois est divisée en deux compartiments par un diaphragme. Dans l'un des compartiments est le mortier, dans l'autre on met le sac-cellule qui renferme la ponte avec les cadavres de ses générateurs. Il est évident qu'en posant auprès du microscope une seule boîte à la fois il n'y a pas d'erreur possible, puisque les papillons qu'on examine, après les avoir sortis du sac, sont bien les générateurs de la ponte qu'on a devant soi.

L'usage de la boîte, aidé d'un système de contrôle que j'ai introduit, m'a permis d'opérer en grand avec facilité, puisque j'ai pu, par ce moyen, employer à la fois un grand nombre de micrographes qui ne sont pas des savants, mais des paysannes, qui apprennent, en peu de jours, tout ce qu'il leur suffit de connaître du maniement du microscope pour arriver à opérer parfaitement la manipulation qu'on leur confie. Sur des plateaux en bois, j'ai disposé sur cinq rangs une série de vingt boîtes. Chaque ouvrière, en opérant sur une série, marque les boîtes dont le couple a été reconnu corpusculeux, au moyen d'une plaque en zinc qu'on fixe par un ajustage sur les compartiments de la

boîte où est le mortier infecté. Après l'examen de la série, l'ouvrière la porte, avec son plateau, au contrôle.

Un premier contrôleur vérifie d'abord les préparations non recouvertes par la plaque en zinc de toute la série, en mêlant quelques gouttes de chacune d'elles dans un mortier spécial, et soumettant ce mélange à un examen très-soigneux. Si dans le mélange il n'y a pas de corpuscules, la série passe à un dernier contrôle; mais si l'on en rencontre, on la renvoie à l'ouvrière, qui est payée à façon, et à laquelle dans ce cas on ne la compte pas.

Le micrographe chargé du contrôle définitif mêle ensemble les préparations du premier contrôleur, cinq à cinq, dans un mortier, qui ainsi représente les couples jugés non corpusculeux de cinq séries de boîtes. Il examine le mélange. La sélection n'est définitivement approuvée que lorsqu'il a constaté l'absence de corpuscules.

Ces opérations de contrôle exigent pour être efficaces des soins minutieux; aussi, on ne doit les confier qu'à des hommes habiles et consciencieux. Mais au premier contrôle, un micrographe suffit à la vérification des observations de vingt ouvrières, et le contrôle définitif peut aisément être fait par le directeur de l'entreprise, quand même on aurait à faire manœuvrer 40 microscopes. En effet, ayant fait marcher cette année tous les jours pendant trois mois de 8 à 20 microscopes, j'ai constaté qu'en moyenne on peut compter sur 350 observations par jour et par ouvrière micrographe, si l'on confie à des aides spéciaux les ouvrages autres que l'observation microscopique. Or, comptant sur dix heures de travail, on a une moyenne de 35 observations par heure et par chaque ouvrière, auxquelles correspondent, pour 40 ouvriers, 14 observations faites au contrôle définitif. Par cette organisation, on arrive à examiner dans une journée de travail 14,000 couples, qui, en admettant même une infection de 20 pour 100, donnent à peu près 170 onces de graine cellulaire.

Dans ces conditions, qui sont des moyennes nullement exagérées, on arrive par ma méthode à confectionner, en marchant seulement pendant quatre mois, de 15 à 20,000 onces de graine cellulaire, avec toutes les garanties désirables. Guido Susani.

SITUATION AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Les semailles de blé se sont effectuées dans de bonnes conditions; la terre a pu être mise en bon état, malgré les retards apportés à l'exécution des labours préparatoires par les contre-temps qui ont prolongé la durée des moissons. La quantité ensemencée est moindre que celle des années ordinaires; cela tient à ce que la production des engrais a été considérablement diminuée par suite de la destruction d'une notable partie du cheptel pendant l'hiver 1870-1871 et du manque de litières.

Se procurer de bonnes semences de blé a été une des grandes préoccupations de nos cultivateurs; la récolte du pays a été tout à fait mauvaise comme quantité et comme qualité, le grain est maigre et chétif. Les plus favorisés ont à peu près récolté de quoi ressemer et alimenter le personnel de la ferme; mais, en général, il n'en a point été ainsi, un grand nombre ont à peine leurs semences, la plupart ont dû se procurer des semences du dehors.

La difficulté était de trouver des blés de saison de bonne qualité, provenant de climats identiques au nôtre; la Commission départementale de répartition des secours à l'agriculture s'occupa de la question et réussit à importer dans l'Aube d'im-

portantes quantités de blés de choix, d'origine connue et des sortes que nos cultivateurs apprécient particulièrement. Ces blés ont été livrés à la culture par voie d'enchère à des prix relativement modiques, puisque le blé gris de Saumur n'a atteint qu'un prix moyen de 53 fr., le blé de Noé 50 fr., la touselle blanche de Provence 50 fr., le blé Prolific 51 fr., le golden-drop 48 fr., et les blés d'Ecosse 46 fr. l'hectolitre et demi.

Pour obtenir le plus grand effet utile des ressources modiques mises à sa disposition, la Commission a procédé par ventes successives; elle a pu ainsi employer le produit des premières enchères à de nouveaux achats et augmenter notablement la quantité de blé de semences qu'elle pouvait mettre à la disposition des agriculteurs. La Commission de l'Aube a pu ainsi, malgré la difficulté des transports dans ces derniers temps et son appoint modeste, importer dans le département et livrer à la culture *un millier* d'hectolitres de semences choisies des sortes les mieux appropriées aux conditions de notre climat et de notre agriculture.

Mais, malgré ces apports et ceux du commerce, la culture a été dans l'obligation d'employer le blé du pays à la généralité des semailles. Bien que petit, le grain de cette année a une grande vitalité et lève parfaitement, mais son peu de volume a été l'écueil des cultivateurs qui n'observent pas, car ils ont semé la même proportion à l'hectare que les années précédentes, et leurs blés sont infiniment trop drus. Leur planche de salut est que l'hiver en détruira sans doute assez pour laisser à ce qui restera de plants l'espace nécessaire; nous le souhaitons, car le nombre des semailles dans cette condition est immense.

La levée des seigles a été bonne partout; ils sont bien venants, bien *empouillés*, comme on dit au pays champenois, et donnent des espérances. Les jeunes semis de prairies artificielles sont bien fournies et vigoureux. Les labours d'hiver sont en retard; ils sont très-difficiles à exécuter à cause de l'abondance des herbes adventices, dont quelques-unes à racines pivotantes, comme le mélilot jaune et la coronille variée, font obstacle à l'action du soc, et d'autres telles que la renouée centinode dont les tiges traçantes et enchevêtrées forment un réseau inextricable d'où la charrue sort à grand'peine; malgré ces conditions défavorables on poussait la besogne activement, lorsque la gelée, qui a pris hier, est venue brusquement interrompre aujourd'hui le travail des laboureurs.

Les résultats obtenus au battage confirment ce que j'ai dit de la récolte dans mes notes précédentes; le produit du blé est négatif, celui du seigle satisfaisant; l'orge et l'avoine donnent un rendement au-dessus de la moyenne. Les pommes de terre, quoique atteintes de diverses affections, ont fourni une récolte abondante, et les betteraves ont bien rendu. Les pailles sont abondantes, de même que les fourrages, dont la qualité laisse à désirer.

Les fruits à pepins font absolument défaut; les noix sont peu abondantes. Les vendanges ont fourni en petite quantité un vin de pitoyable qualité, que l'on vend 26 fr. l'hectolitre aux environs de Bar-sur-Seine.

L'alimentation est très-dispendieuse, toutes les denrées sont à haut prix. La viande, par suite du dépeuplement de nos étables et bergeries, devient rare; nos bouchers sont obligés de se pourvoir au marché de la Villette d'une partie de leur approvisionnement; la rareté amène l'augmentation du prix; les autres produits animaux, beurre, fromages, œufs, etc., font également défaut et atteignent des cours inabordables à la bourse du pauvre. Seul le lard salé d'Amérique, que l'on vend partout maintenant, reste au prix abordable de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 le kilog. Les haricots et les pommes de terre se tiennent aussi en dehors de la hausse générale et sont appelés à fournir un appoint considérable à l'alimentation. Le manque de fruits est vivement senti.

On fabrique dans nos campagnes le pain *de disette* avec la farine d'un mélange de seigle, d'orge et de blé; ce pain est bis, mais substantiel et agréable au goût.

Tous les efforts doivent être tentés pour rendre à notre agriculture la prospérité que les intempéries, la guerre et les maladies lui ont enlevée.

La conservation de notre bétail, déjà bien insuffisant, est le point fondamental de la régénération de notre agriculture; efforçons-nous donc de préserver nos bestiaux des atteintes de la peste bovine; nous y parviendrons par une surveillance sévère, par l'emploi des mesures préventives recommandées; mais si, malgré toutes nos précautions, le typhus vient à se déclarer, ne nous berçons pas de vaines espérances de guérison; l'expérience est unanime à reconnaître que tous les

moyens curatifs tentés ont été impuissants à guérir, et n'ont eu pour effet que de prolonger le danger de la contagion et de favoriser l'extension de la maladie. Soumettons-nous donc à l'abatage préventif, qui, employé à temps, est le seul moyen d'arrêter le mal à son origine et de détruire le foyer de la contagion avant qu'il ait pu communiquer au dehors ses miasmes morbifiques. C'est par l'abatage préventif largement appliqué au début que l'on a pu se rendre maître de la nouvelle invasion du typhus dans l'Aube et prévenir l'extension du fléau. Aucun cas nouveau n'est signalé.

J. Benoit.

Châtres, 21 novembre 1871.

CHRONIQUE HORTICOLE ET MÉNAGÈRE.

Arrivée des froids. — Les premières gelées. — Note de M. Bossin. — Travaux à exécuter pendant le mois de décembre dans les jardins potagers et dans la culture maraîchère. — Ouverture du cours d'arboriculture de M. du Breuil, à Paris. — Programme du cours de l'hiver de 1871-1872. — Observations de M. Decaisne à l'Académie des sciences sur les Pomacées. — Question de la dégénérescence des variétés fruitières. — Brochure de M. Porcher. — Éloge de Van Mons par M. Pynaert. — Catalogue de pépiniéristes et d'horticulteurs marchands.

Le froid est venu vite cette année dans toutes les parties de la France. Aussi la grande préoccupation des horticulteurs et des amateurs de jardins en face d'un hiver qui semble vouloir être rigoureux, est-elle de préserver les plantes et les racines de la gelée. Sur les précautions à prendre et sur les travaux à exécuter dans le courant du mois de décembre, notre zélé collaborateur M. Bossin nous adresse d'Hanneucourt (Seine-et-Oise) la note suivante :

« Nous voilà arrivés à l'un des deux plus mauvais mois de l'année; les amateurs et les jardiniers devront redoubler de zèle, de soins et de vigilance pour préserver de la gelée les plantes qui craignent le froid. Les châssis, les cloches, les couvertures de litière et de feuilles joueront un très-grand rôle dans les jardins durant ces deux mois, et c'est pendant cette période que le jardinier doit exercer toute son intelligence pour procurer à ses maîtres les produits légumiers précoces, s'il a toutefois l'outillage nécessaire et indispensable qui doit se trouver dans tous les jardins bourgeois. On voit par les gelées du mois d'octobre dernier et par celles de novembre, combien l'homme dévoué et jaloux d'être agréable aux personnes desquelles il dépend doit être soigneux et prévoyant. Il ne doit en cette saison jamais remettre au lendemain ce qu'il peut faire la veille; car il nous est arrivé quelquefois de nous coucher par un temps beau, clair et doux, et de nous réveiller le matin avec plusieurs degrés centigrades au-dessous de zéro, indiqués par le thermomètre du dehors. Il est donc nécessaire d'exercer une surveillance active et de tous les instants pour n'être pas surpris par les mauvais temps quels qu'ils soient.

« On continuera à semer dans ce mois les Michauds hâtifs en pleine terre et à l'exposition du midi sur des plates-bandes au pied d'un mur autant que possible ; on buttera les artichauts, si ce travail n'a pas été fait le mois dernier, on les couvrira de paille et de feuilles mélangées ensemble pendant les gelées, et lorsque le soleil paraîtra, il sera urgent d'enlever la portion placée sur le cœur de la plante, afin de lui donner de l'air et de la lumière ; le soir sur les quatre heures, on replacera la couverture avec la fourche trident, on fera les labours, on charriera les terres et on les apportera tout près des tranchées et des trous qui doivent recevoir les plantations d'arbres fruitiers et autres, dans les mauvais terrains surtout, car tout le monde n'a pas le rare privilége de posséder un jardin dont la terre soit de première qualité.

« Si l'on a suivi nos conseils, les carottes, les betteraves, les navets, les chicorées, les scaroles et autres légumes doivent être rentrés et mis à l'abri de la gelée, soit dans les caves et les celliers, soit dans des bâches et châssis couverts de leurs panneaux. A ceux qui ne l'ont pas fait, le mauvais temps qui nous poursuit se charge de leur prouver qu'ils ont eu tort ; dans ce cas, il n'y a pas un instant à perdre pour faire ce travail nécessaire si l'on veut sauver les produits d'une année entière ; il

faut se hâter de le faire. Il en sera de même pour la plantation sur plates-bandes exposées au midi et au levant des choux d'York, cœur-de-bœuf, ainsi que des laitues et romaines d'hiver. On pourrait même encore, quoique un peu tard, repiquer en planches les oignons blancs et celui de Niort. On couvrira les bordures ou planches de persil, d'oseille, etc., d'une couche de litière pour en avoir dans le jardin durant l'hiver; on placera sur les épinards les coffres garnis de leurs panneaux pour préserver les feuilles de la gelée, de la neige et des verglas, de manière à pouvoir en cueillir pendant toute la mauvaise saison. Par précaution il ne faut pas oublier d'arracher des poireaux et de les mettre en cave pour que lors des gelées la cuisine n'en chôme pas. Il en sera de même des choux pommés. On remarquera que tous ces soins sont de rigueur et faciles à exécuter. Le jardinier de bonne volonté doit y penser sans que le maître ait à s'en occuper en aucune façon et en aucun temps.

« On continuera la taille des arbres et même de la vigne.

« Le 20 décembre il faudra penser, dans les maisons bourgeoises, où l'on a à sa disposition des châssis et du fumier de cheval, à construire les premières couches à melons ; c'est alors que l'on pourra commencer à semer des radis, des carottes et repiquer des salades sous les panneaux pour primeur. On pourra aussi, en vue de la disette, planter sur couche des pieds d'oseille et de persil pour en récolter les feuilles, si utiles en cuisine et si rares pendant l'hiver. On aura le soin de les couvrir de paillassons tous les soirs et même de laisser cette couverture toute la journée si le froid devenait trop intense. Les mêmes soins s'appliquent également aux serres. On continuera ou on commencera la plantation des griffes d'asperges, dites *asperges vertes*, sous châssis; on pourra chauffer aussi celles de la pleine terre de la manière indiquée dans notre traité sur cette culture.

« Les personnes en retard pourront planter les oignons à fleurs de pleine terre; celles qui n'ont pas de jardin pourront les cultiver dans les appartements; pour mieux réussir cette culture, elles pourront consulter notre petit traité sur les plantes bulbeuses. Il est temps de ramasser dans les bois les feuilles de chêne, de châtaignier, etc., et d'en faire une forte provision. Les soirées du jardinier devront être employées à la réparation et à l'entretien de son outillage, à nettoyer les semences, et à lire ensuite les bons ouvrages d'horticulture. »

— Les cours publics d'arboriculture organisés par M. Du Breuil à Paris et interrompus par les événements de 1870-1871, ont repris le 29 novembre, à 8 heures du soir, dans la salle de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain ; ils seront continués tous les mercredis et samedis à la même heure. Ces cours comprennent un enseignement oral et des leçons pratiques dans lesquels le professeur, M. Du Breuil, traitera cette année des matières suivantes: — Études fondamentales de l'arboriculture, des pépinières, culture des arbres et arbrisseaux à fruits de table dans le jardin fruitier.

Les leçons pratiques seront faites tous les dimanches, à 1 heure et demie, à partir du 28 janvier, dans l'école d'arboriculture de la ville de Paris, située dans le bois de Vincennes, porte Daumesnil. Cet utile établissement que la ville a créé, il y a quelques années, dans le but de répandre l'instruction gratuite, a pu être sauvé des dévastations que nous avons éprouvées. Les arbres ne se ressentent plus du siége de Paris et peuvent être de nouveau présentés comme modèle aux propriétaires et aux jardiniers qui veulent étudier cette partie importante de la culture.

Les élèves qui désirent obtenir un brevet de capacité ont dû se faire inscrire chez le professeur quelques jours avant l'ouverture des cours. Ils sont soumis à des appels avant chaque leçon et subissent des examens partiels pendant la durée du cours. Enfin un jury spécial, nommé par l'administration, leur fait passer un examen général. Le

brevet de capacité qu'ils reçoivent alors, s'ils ont fait preuve de connaissances suffisantes, facilite leur admission dans le service horticole de la ville de Paris, ou peut leur servir de recommandation auprès du ministre de l'instruction publique et des préfets pour l'enseignement dans les écoles normales primaires et pour être chargés des cours départementaux d'arboriculture.

— Dans la séance de l'Académie des sciences du 13 novembre, M. Decaisne a lu un Mémoire sur le groupe des Pomacées, dans lequel l'éminent professeur du Muséum appelle l'attention des botanistes sur certains caractères de classification négligés dans les ouvrages systématiques et à l'aide desquels on pourra arriver à circonscrire nettement chacun des anciens genres de cette famille végétale. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse détaillée de ce beau travail; nous en citerons seulement la conclusion : « Plusieurs siècles d'observation ont démontré que les Pomacées de nos vergers se divisent en groupes naturels, que le vulgaire désigne sous les noms de *Poiriers*, *Pommiers*, *Cognassiers*, *Cormiers*, *Néfliers*, *Sorbiers*, etc.; quel que puisse être, dans les temps à venir, le sort que la science réserve à ces désignations, il devient chaque jour plus évident pour moi que ces genres sont aujourd'hui radicalement distincts, et que leur diversité de structure se confirmera de plus en plus par de nouvelles recherches, indiquant leur séparation naturelle en groupes de mieux en mieux définis, en même temps qu'on verra se multiplier leurs formes spécifiques. » Les questions de classification sont des plus importantes, et les hommes éminents qui les étudient méritent toute la reconnaissance des amis de la science.

— La dégénérescence des variétés fruitières est un sujet qui, depuis longtemps, donne lieu aux plus nombreuses discussions parmi les arboriculteurs. M. Porcher, président de la Société d'horticulture d'Orléans, vient de publier une brochure intitulée : *Etude sur la dégénérescence ou l'extinction des anciennes variétés fruitières*. Ce travail offre un grand intérêt, il résume tout ce qui a été écrit par les partisans aussi bien que par les adversaires du système; il est fait avec méthode et impartialité. M. Porcher conclut que les variétés fixes peuvent se continuer d'une manière indéfinie par tous les moyens connus de multiplication, et que si des variétés fruitières se sont perdues ou affaiblies, cela tient au fait de l'homme et non à la limite de l'existence des végétaux dont ces individus tirent leur origine. La théorie contraire est, dit-il, en opposition avec les observations des meilleurs praticiens. Tout en rendant justice à l'habileté et au talent de l'auteur, nous ne saurions admettre sa conclusion dans toute sa rigueur, il faut encore de nombreuses observations pour arriver à connaître exactement la vérité sur ce point.

Voici, en effet, que d'un autre côté M. Pynaert, professeur à l'Ecole d'horticulture de Gand, dans une notice sur Van Mons, lue à l'assemblée générale du Cercle d'arboriculture de Belgique, qui a eu lieu à Louvain le 4 septembre dernier, affirme que la doctrine de la dégénérescence est adoptée aujourd'hui par tous les praticiens. Dans cette notice, tous les travaux de Van Mons sont analysés avec soin. Van Mons a été l'un des principaux promoteurs de la pomologie en Europe; il est

incontestable qu'il a donné une impulsion considérable au développement et aux progrès de l'arboriculture fruitière. M. Pynaert s'est attaché à faire ressortir tous les travaux de cet homme modeste et dévoué; nous ne saurions trop recommander la lecture de son travail à tous les amis de la science horticole.

— Nous avons déjà signalé à nos lecteurs plusieurs des nouveaux catalogues qui nous sont parvenus des principaux établissements de cultures horticoles et arbustives. M. Bossin en rappelle encore quelques-uns dans la note suivante :

« Parmi les catalogues qui nous sont parvenus cette semaine, citons en première ligne celui qui nous a été adressé par M. Renault, suppléant de la justice de paix à Bulgnéville et directeur de la belle pépinière d'arbres résineux établie à Bulgnéville (Vosges) pour le reboisement des montagnes vosgiennes. C'est par centaines de mille et par millions de jeunes plants qu'il faut y nombrer le pin noir d'Autriche, le pin sylvestre, l'épicéa, le mélèze d'Europe, le sapin argenté, ainsi que toutes les antres essences feuillues et non feuillues. M. Renault a publié un excellent petit travail des plus intéressants et des plus pratiques sur la plantation, sur les soins à donner aux jeunes sujets et sur la nature des terres qui convient à chaque espèce en particulier; les propriétaires trouveront dans cet opuscule tous les renseignements utiles qui pourront les guider sûrement dans toutes les plantations qu'ils voudraient faire en sylviculture.

« Nous mentionnerons tout spécialement encore les prix-courants de M. Duflot, marchand de graines, quai de la Mégisserie; de MM. Vilmorin-Andrieux et Cie; de M. Jacquin aîné, sur le même quai et enfin celui de M. Van Houtte, horticulteur à Gand (Belgique); ces catalogues contiennent des listes complètes de plantes bulbeuses de tous les genres telles que liliacées, amaryllidées, iridées, etc.; puis les gesnériacées, les aroïdées, les hémodaracées, les renonculacées, etc., etc., dans ce qu'il y a de plus beau et de plus nouveau. On y trouve en outre des collections entières de fraisiers, de groseilliers, de poiriers, de pommiers, de plantes vivaces, de rosiers, ainsi qu'un très-grand nombre d'autres plantes utiles ou d'agrément qui peuvent enrichir ornet er les jardins d'amateurs. »

Nous devons en outre appeler l'attention sur le nouveau catalogue de graines, de fleurs et d'arbustes d'ornement, indigènes et exotiques, que viennent de publier MM. Charles Huber et Cie, horticulteurs à Hyères (Var). Cet établissement, fondé depuis vingt-cinq ans, est déjà bien connu de nos lecteurs. Nous trouvons dans le nouveau catalogue plusieurs listes très-intéressantes de plantes récemment acquises, appartenant en grand nombre à la famille des graminées. Parmi ces dernières, quelques-unes sont particulièrement aptes à former ces bouquets secs dont notre collaborateur M. Buchetet parlait dans ce journal il y a quelques semaines (numéro du 2 septembre, tome II de 1871, page 342). Nous y remarquons aussi une collection de Cannas qui se recommandent par le choix des variétés et par le bas prix auquel ils sont offerts au public.

J.-A. Barral.

REVUE DES APPLICATIONS DES SCIENCES A L'AGRICULTURE
ET AUX ARTS AGRICOLES.

On sait que l'atmosphère est chargée d'une multitude de corps étrangers qui s'y maintiennent en suspension à l'état de fine poussière. L'examen nous apprend que cette poussière est une matière organique, en partie vivante, en partie frappée de

mort. Elle renferme des débris de paille, de chiffons déchirés, de la fumée, du pollen des fleurs, des spores de champignons et des germes d'autre nature. Mais, quels rapports ces éléments ont-ils avec l'économie animale? Un très-grand et des plus funestes à celle-ci, comme le démontre, avec son autorité habituelle, J. Tyndall, l'éminent professeur de la Société royale de Londres.

On sait maintenant que, parmi les maladies des hommes et des animaux, un très-grand nombre ne sont que des produits de la vie parasitaire et que ces maladies peuvent prendre les formes épidémiques les plus graves. Bien plus, une théorie nouvelle, qui gagne chaque jour en force et en clarté, attribue aux maladies contagieuses en général une nature parasitaire. Les faits les plus récents, notamment ceux observés à l'occasion de la maladie des vers à soie, de l'oïdium et probablement du typhus des bêtes à cornes, sont veuus donner à cette théorie une confirmation éclatante. L'air nous apparaît ici comme le grand véhicule d'une foule de maladies, dont il renferme les germes vivants et prêts à se développer dès qu'ils rencontreront une occasion favorable. Lorsque les impuretés de l'air ne sont pas des germes animés, elles peuvent être des poisons. Dans tous les cas, elles constituent un danger permanent pour la santé des hommes et des animaux.

La science médicale combat difficilement l'intoxication; elle est presque toujours impuissante lorsque le mal est le produit d'une forme parasitaire. Il était donc du plus grand intérêt de trouver un moyen capable de supprimer une des principales sources de nos maladies en ne laissant arriver dans les poumons qu'un air parfaitement purgé de toutes les matières étrangères. Pour arriver à ce résultat, des moyens mécaniques paraissaient suffisants. Aussi est-ce de ce côté que s'est portée tout d'abord l'attention du savant professeur. Mais, pendant qu'il était occupé à déduire rigoureusement d'une théorie scientifique reconnue vraie les conséquences pratiques pui pouvaient en découler, un hôtelier de Glasgow, M. Carrick, inventait un appareil qui réalisait, à peu de chose près, le type cherché. Avec une modestie dont les vrais savants seuls sont capables, J. Tyndall mit tous ses soins à faire connaître, à propager et à perfectionner l'invention de l'humble hôtelier de Glasgow. L'appareil de M. Carrick, connu sous le nom de *respirateur*, se vend aujourd'hui chez M. Ladd, de Beak street, à Londres. Il est divisé en deux parties par une cloison de gaze métallique. L'air arrive dans la cavité buccale, par une légère soupape qui est soulevée par l'inspiration, après avoir traversé une couche de ouate. Pendant l'expiration, la première soupape se ferme, et l'air s'échappe dans l'atmosphère par une seconde soupape placée à côté de la précédente. Le coton se maintient ainsi sec et frais; l'air, en le traversant, se débarrasse de toutes les impuretés qu'il tient en suspension.

M. Tyndall a notablement perfectionné cet appareil en lui faisant subir les modifications suivantes. La première partie, celle qui porte les deux soupapes, a été conservée sans changement. Dans la seconde, séparée de la première par la toile métallique dont nous avons parlé, il ne s'est plus contenté de placer de la ouate; il y a mis d'abord une couche de ouate humectée de glycérine, puis une mince couche de ouate sèche. Vient ensuite une couche de charbon de bois en fragments, puis, de nouveau, une mince couche de ouate sèche, et enfin une couche de chaux caustique en petits fragments. L'appareil, dans son état primitif, suffit pour préserver les hommes qui travaillent, soit à l'atelier soit aux champs, de l'introduction dans l'organisme de tous les corps étrangers dont l'air pourrait être chargé. Le respirateur perfectionné par Tyndall a été surtout construit en vue de soustraire les pompiers à l'action de la fumée. Les hommes qui en sont munis peuvent rester indéfiniment, sans en être incommodés, au milieu de la fumée la plus intense, telle que celle produite par les résines.

— Les couvertures en ardoises universellement en usage dans certaines contrées se recommandent par une supériorité réelle sur toutes les autres. Leur aspect propre et coquet les feront toujours rechercher pour les maisons bourgeoises. Leur légèreté permet d'employer des charpentes moins lourdes et partant moins coûteuses à établir. Le zinc, malgré son prix plus élevé, abrite moins en hiver contre le froid, et en été contre le chaud. Malheureusement les couvertures en ardoises ont le défaut d'être peu solides et d'exiger de fréquentes réparations. Cet inconvénient est surtout sensible dans les localités mal abritées contre l'action des vents. M. Fourgeau, d'Etampes (Seine-et-Oise), a inventé un système de couvertures en ardoises qui n'offre que des avantages. Il remplace par une agrafe en cuivre ou en fer galva-

nisé les clous qui servent d'ordinaire à fixer chaque ardoise par le haut seulement. Dans l'ancien système, les voliges trop minces se gauchissent; elles ne permettent pas à l'air de circuler librement sous l'ardoise. M. Fourgeau a remplacé le volisage par un fort lattis. Son système d'agrafes est disposé de telle sorte que chaque ardoise est tenue fortement sur le lattis à la tête et à la base, au lieu de l'être seulement par la tête. Toutes les parties de la couverture se prêtent ainsi un appui mutuel; cependant les réparations sont peu coûteuses et plus faciles que dans le système communément en usage. M. Fourgeau établit ses couvertures au même prix que les anciennes.

J. Mialaret.

REVUE COMMERCIALE (2 décembre 1871).

I. — *Situation générale.*

Les marchés sont de plus en plus suivis par les agriculteurs, qui cherchent dans quelles conditions ils peuvent vendre leurs denrées de la dernière récolte; mais il ne se conclut pas beaucoup de transactions. Les offres sont généralement plus nombreuses que les demandes, du moins pour tous les produits végétaux. Les affaires à terme sont rares; on traite au comptant et presque seulement pour la consommation courante. Malgré les efforts faits par un grand nombre d'établissements de crédit, notamment par le Comptoir d'escompte et par la Société générale pour favoriser le développement de l'industrie et du commerce, la crise monétaire existe toujours. Elle est moins aiguë que dans les semaines précédentes, mais elle contribue toujours pour sa part à la prolongation du malaise général.

II. — *Les grains et les farines.*

Il y a encore sur la très-grande majorité des marchés français une nouvelle baisse en ce qui concerne le blé et le seigle. Les cours des orges et des avoines se maintiennent davantage; il y a même une hausse sur l'ensemble des marchés pour ces deux grains. — Pour le blé, il n'y a hausse qu'au Nord, à l'Ouest et au Centre; il y a eu baisse dans les six autres régions. Pour le seigle, la hausse s'est manifestée au Nord, à l'Ouest et au Sud; il y a eu baisse partout ailleurs. L'orge n'a aussi présenté de hausse que dans trois régions, Nord, Est et Sud. Quant à l'avoine, il y a eu mouvement de hausse au Nord, au Nord-Est, au Centre, à l'Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est; mouvement à la baisse seulement au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud.

Sur les marchés étrangers, on signale aussi un grand ralentissement des transactions, avec de la lourdeur dans les cours.

Les tableaux suivants établis au quintal métrique, donnent les cours sur les principaux marchés de l'étranger et des départements français:

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger.............	32.25	»	18.50	16.50
Angleterre.	Londres............	32.50	19.45	20.00	20.65
—	Liverpool..........	32.75	20.00	19.25	18.15
Ecosse.	Edinburgh..........	34.25	21.20	18.50	19.75
Irlande.	Dublin.............	33.50	20.50	»	19.50
Belgique.	Anvers.............	33.25	22.00	20.00	16.25
—	Bruxelles..........	38.75	»	»	16.75
—	Liége..............	35.30	25.95	21.80	16.50
—	Louvain............	37.00	26.25	22.80	16.25
—	Namur..............	37.25	26.00	21.50	15.30
Alsace et Lorraine.	Strasbourg.........	36.25	24.75	21.00	18.15
—	Sarreguemines......	36.10	»	»	»
—	Colmar.............	36.50	24.25	21.25	16.85
—	Metz...............	35.80	23.50	19.75	16.50
Bavière rhénane.	Deux-Ponts.........	33.85	24.50	21.00	15.10
Allemagne.	Cologne............	33.80	23.75	»	»
—	Hambourg...........	34.90	23.50	»	»
Suisse.	Zurich.............	36.80	»	»	»
Espagne.	Valladolid.........	29.60	17.00	»	»
Italie.	Milan..............	33.10	23.00	22.40	17.20
—	Gênes..............	34.75	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York......	29.85	»	»	»

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	37.80	23.50	19.25	23.00
— Orbec	36.00	18.50	»	18.00
Côtes-du-Nord. Paimpol	32.50	»	»	18.50
— Tréguier	32.75	»	18.00	19.00
Finistère. Morlaix	31.50	18.00	16.50	17.50
— Quimper	31.25	18.50	18.40	17.65
Ille-et-Vilaine. Rennes	34.00	»	19.00	18.50
Manche Cherbourg	34.50	»	17.15	22.50
— Saint-Lô	37.50	»	17.00	23.00
Mayenne. Laval	37.00	»	17.50	19.00
— Château-Gontier	34.75	»	16.50	20.50
Morbihan. Hennebont	30.75	18.25	»	19.00
Orne. Sées	34.25	21.50	16.75	17.00
— Flers	36.75	22.50	18.00	21.00
Sarthe. Sablé	36.50	»	17.25	19.00
— Mamers	37.25	»	16.00	16.25
Prix moyens	34.69	20.10	17.48	19.33

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	38.25	21.00	15.75	15.75
— La Capelle	38.00	21.00	18.25	15.50
— La Fère	36.75	22.00	17.00	16.50
Eure. Evreux	36.00	19.00	16.15	15.50
— Damville	34.75	18.50	18.00	18.20
— Beaumont	36.00	»	»	17.00
Eure-et-Loir. Chartres	35.00	»	16.75	15.80
— Maintenon	36.75	19.60	15.70	16.00
— Bonneval	36.50	»	15.20	14.70
Nord. Cambrai	37.75	21.00	»	14.00
— Douai	34.25	22.50	19.10	15.50
— Valenciennes	37.25	22.50	19.30	16.75
Oise. Beauvais	37.00	18.50	17.80	16.00
— Compiègne	37.50	21.25	»	16.00
— Noyon	39.00	22.00	»	15.75
Pas-de-Calais. Arras	37.50	21.00	»	13.50
— Saint-Omer	36.00	21.50	»	16.25
Seine. Paris	36.25	21.40	17.00	17.10
S.-et-Marne. Meaux	35.20	20.00	17.00	15.50
— Montereau	35.00	20.10	15.50	15.85
— Provins	35.85	20.50	16.00	16.50
Seine-et-Oise. Versailles	38.35	»	»	16.50
— Pontoise	36.00	20.75	18.50	16.25
— Etampes	38.25	20.00	16.50	16.00
Seine-Inférieure. Rouen	33.30	20.65	19.30	18.75
— Dieppe	35.90	21.00	19.25	15.75
— Le Havre	37.25	»	»	»
Somme. Montdidier	37.50	21.50	17.50	15.80
— Péronne	36.00	19.80	17.20	14.50
— Amiens	36.00	21.00	18.00	15.50
Prix moyens	36.51	20.69	17.32	15.91

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	37.75	22.50	16.80	16.75
— Charleville	37.80	23.00	18.50	»
Aube. Méry-sur-Seine	36.45	20.25	16.00	15.00
— Bar-sur-Aube	35.00	20.50	15.70	15.50
— Nogent-sur-Seine	35.50	20.10	16.50	15.25
Marne. Châlons	36.25	21.50	17.25	15.50
— Épernay	38.25	20.50	15.75	17.00
— Sézanne	39.25	21.50	16.00	15.00
Hte-Marne. Bourbonne	33.50	»	»	17.00
— Langres	32.00	19.50	17.00	16.00
Meurthe. Nancy	36.25	»	18.50	16.50
— Pont-à-Mousson	37.00	20.00	18.75	15.50
Meuse. Bar-le-Duc	39.00	21.50	18.25	16.25
Haute-Saône. Gray	33.25	21.55	17.60	17.05
Vosges. Epinal	38.50	22.00	»	16.50
— Neufchâteau	36.00	20.25	18.50	16.00
— Raon-l'Etape	37.50	24.00	»	19.00
Prix moyens	36.43	21.26	17.22	16.24

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Angoulême	37.50	»	»	17.00
Charente-Infér. Marans	34.25	»	19.25	19.75
Deux-Sèvres. Thénezay	36.25	»	»	18.00
— Niort	37.75	»	»	20.50
Indre-et-Loire. Tours	35.00	»	»	»
— Bléré	37.50	20.00	15.70	15.00
— Château-Renault	34.50	19.45	14.30	15.75
Loire-Inférieure. Nantes	34.50	20.00	18.00	19.00
Maine-et-Loire. Angers	34.75	»	17.80	19.25
— Saumur	35.00	»	17.50	19.50
Vendée. Luçon	36.25	»	20.60	18.75
Vienne. Poitiers	35.25	»	16.25	17.00
— Loudun	34.50	»	16.40	17.50
Haute-Vienne. Limoges	31.75	20.00	»	18.50
Prix moyens	35.34	19.86	17.31	18.12

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Cusset	31.25	19.50	19.00	13.50
— Gannat	33.25	»	18.00	15.00
— Moulins	33.75	22.00	17.50	17.00
Cher. Bourges	33.00	»	15.00	16.00
— Aubigny	35.00	20.50	15.30	14.00
— Graçay	34.50	20.00	»	14.25
Creuse. Aubusson	34.25	21.00	»	17.50
Indre. Issoudum	33.00	21.50	15.00	15.25
— Châteauroux	33.50	20.00	14.80	16.10
— La Châtre	34.00	21.00	18.25	15.75
Loiret. Orléans	36.25	20.00	17.15	16.50
— Pithiviers	35.10	»	16.50	16.00
— Montargis	34.25	19.50	14.00	14.00
Loir-et-Cher. Blois	33.50	19.75	14.30	16.25
— Montoire	36.00	20.00	15.00	15.50
— Vendôme	36.75	»	16.50	16.00
Nièvre. Nevers	32.50	22.00	17.50	17.20
Yonne. Sens	35.15	19.00	14.00	15.10
— Toucy	35.00	20.25	15.75	16.00
— St-Florentin	36.50	20.00	15.50	16.00
Prix moyens	34.32	20.04	16.07	15.64

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	33.50	19.25	»	17.00
— Pont-de-Vaux	32.75	19.00	18.50	16.00
Côte-d'Or. Dijon	33.50	19.50	17.25	16.75
— Beaune	33.15	20.00	18.25	17.50
Doubs. Besançon	34.50	18.50	17.10	15.00
Isère. Grenoble	34.25	»	»	17.00
— Grand-Lemps	33.00	19.00	»	16.50
Jura. Dôle	38.25	20.50	»	18.00
Loire. Charlieu	39.00	20.25	19.00	17.50
Rhône. Lyon	33.50	19.50	21.00	18.50
Saône-et-Loire. Autun	33.00	20.75	»	17.50
— Chalon-sur-Saône	33.00	20.00	»	17.75
— Mâcon	33.50	20.00	19.00	19.00
Savoie. Chambéry	33.25	20.00	»	16.75
Prix moyens	34.16	19.79	18.60	17.19

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.00	»	»	17.50
Hte-Garonne. Toulouse	33.50	20.50	18.25	22.00
— Villefranche	34.00	»	»	21.00
Gers. Nérac	34.50	21.25	»	17.00
Gironde. Bordeaux	35.00	22.50	»	21.00
— La Réole	34.10	20.50	»	»
Landes. Dax	34.25	23.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.25	20.00	»	21.00
— Marmande	34.50	»	»	»
Prix moyens	34.34	21.37	18.25	19.92

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	20.00	»	21.00
— Castelnaudary	35.00	21.00	15.50	20.50
Ariége. Saverdun	34.70	»	»	»
Cantal. Mauriac	33.50	22.00	»	22.00
Hérault. Béziers	29.00	20.65	19.00	23.00
— Montpellier	34.50	20.00	17.25	20.50
Lozère. Mende	35.00	19.50	18.95	17.85
— Marvejols	36.00	21.35	21.25	20.20
— Florac	»	18.00	»	»
Tarn. Albi	34.00	20.50	»	20.75
Tarn-et-Gar. Montauban	34.00	20.30	16.00	22.25
Pyrénées-Or. Perpignan	33.75	20.75	17.00	20.50
Prix moyens	34.04	20.37	17.85	20.86

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.65	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	32.30	21.50	19.80	22.00
— Guillestre	32.00	21.00	20.00	21.50
Alpes-Maritimes. Cannes	35.25	»	»	20.00
Ardèche. Andance	34.50	20.25	18.00	19.30
B.-du-Rhône. Arles	35.00	»	15.25	23.50
— Marseille	36.75	»	17.00	19.25
Drôme. Valence	34.50	»	»	18.25
Gard. Nîmes	37.00	21.00	18.00	23.00
Haute-Loire. Le Puy	34.60	17.45	17.75	17.00
— Brioude	»	23.05	17.80	22.75
P.-de-Dôme. Clermont-F.	33.50	20.00	19.30	»
Vaucluse. Avignon	35.75	»	»	»
Prix moyens	34.65	20.06	18.10	21.20

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.94	20.39	17.58	18.27
— de la semaine précéd.	35.06	20.53	17.49	18.24
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	»	0.09	0.03
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.12	0.14	»	»

Blés. — A la dernière halle de Paris, les cultivateurs du rayon étaient nombreux, et par parenthèse ils continuaient à se plaindre du peu d'hospitalité que leur offre la ville dans une rue où les voitures menacent à tout instant de les écraser. Les offres étaient nombreuses, et les acheteurs ne consentaient qu'à des transactions en baisse. Les cours offrent une diminution de 1 fr. par quintal sur ceux de la semaine dernière. Les prix ont varié suivant les sortes de 40 à 46 fr. 50 par sac de 120 kilog., soit 33 fr. 35 à 28 fr. 75 les 100 kilog. Les plus belles qualités exotiques n'obtiennent pas plus de 37 fr. par quintal au Havre, ce qui correspond à 39 fr. à Paris. A Marseille, le grand nombre d'arrivages qui depuis le 1er août jusqu'au 24 novembre forment un total de 2,207,530 quintaux métriques, explique la faiblesse des cours surtout en présence de la difficulté des transports qui dure encore. Le stock, au 31 juillet, s'élevait à 1,388,600 quintaux; il était au 24 novembre, de 1,457,288, soit un excédant de 68,688 quintaux Les arrivages de la semaine du 16 au 24 avaient été, par 25 navires, de 69,100 quintaux. — Les nouvelles d'Angleterre sont également à la baisse, mais à Bordeaux les cours continuent à être bien tenus.

Farines. — Les cours des farines ont éprouvé une légère baisse. Le mouvement de la halle est résumé dans les chiffres suivants :

Restant disponible le 22 novembre..................	25,240.71	quintaux.
Arrivages officiels des 23, 24, 25, 27, 28 et 29 novembre.	2,397.82	
Total des marchandises à vendre............	27,638.53	
Ventes officielles du 23 au 29 novembre.............	3,176.95	
Restant disponible le 29 novembre..........	24,461.58	

Le stock n'a augmenté que de 220 quintaux. Les prix moyens ont été les suivants : le 23, 52 fr. 80; le 24, 51 fr. 91 ; le 25, 53 fr. 17; le 27, 52 fr. 70; le 28, 52 fr. 91; le 29, 52 fr. 25; moyenne de la semaine, 52 fr. 62; soit une baisse de 0 fr. 44. — La dernière cote des farines de consommation est la suivante : marques de choix et marque D, 86 fr.; bonnes marques, 82 à 84 fr. ; marques ordinaires, 78 à 81 fr., ; le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre, soit par quintal, de 49 fr. 65 à 54 fr. 77, soit une baisse de près de 1 fr. par quintal. — Quant aux farines de spéculation, elles étaient, le 29 au soir, aux cours suivants : *farines huit-marques,* courant du mois et décembre, 86 fr. à 86 fr. 25; janvier-février, 87 fr.; quatre mois de janvier, 87 fr. 25 à 87 fr. 75; *farines supérieures*, courant du mois et décembre, 83 fr. 75 à 84 fr. ; quatre mois de janvier, 84 fr. 75; *cote officielle*, huit-marques, 86 fr. 25; supérieures, 84 fr.; le tout par sac de 159 kilog., toile perdue. C'est aussi une baisse sur la semaine dernière, de 1 fr. pour les supérieures, et de 1 fr. 50 pour les huit-marques. — Dans les départements les derniers cours étaient par 100 kilog. : Bordeaux, 51 fr.; Epernay, 48 à 53 fr.; Reims, 50 à 51 fr. ; Castelnaudary, 48 fr. 25 à 49 fr. 50; Alger, 44 à 48 fr. — A Londres, la farine de consommation pour les villes est cotée 45 fr. 20 à 48 fr.; celle pour les campagnes, de 39 fr. 30 à 42 fr. 25; Norfolk et Suffolk, 36 à 38 fr. 50.

Seigles. — Une nouvelle baisse s'est produite, et les demandes se sont un peu ralenties. On cote de 24 fr. 50 à 24 75 les 115 kilog. en gare de Bercy ou sur bateau, soit de 21 30 à 21 fr. 50 les 100 kilog. — Les farines de seigle se vendent de 32 à 34 fr. les 100 kilog. toile perdue.

Méteil. — On cote par 100 kilog.: Rambouillet, 30 à 32 fr.; Etampes, 31 à 32 fr. 50; Péronne, 28 à 34 fr. 50; Méru (Oise), 28 fr. 50; Colmar, 24 fr. 30 à 35 fr.

Orges. Les orges sont assez offertes et l'on cote selon les qualités, de 16 fr. 50 à 17 fr. 50 les 100 kilog., comme la semaine dernière. — Les escourgeons sont payés de 22 fr. 50 à 23 fr. 50.

Avoines. — Il y a aussi une légère baisse à la halle de Paris sur les avoines. Les prix extrêmes sont de 16 fr. 50 à 17 fr. 75 les 100 kilog. suivant nuances, poids et provenances, en gare d'arrivée pour le disponible.

Sarrasin. — On cote ce grain de 16 fr. à 16 fr. 25 les 100 kilog. en gare de Vaugirard.

Maïs. — On cote, par 100 kilog. : à Bordeaux, 19 fr. 30; à Toulouse, 16 fr. à 17 fr. 80 ; à Castelnaudary, 17 fr. 30 à 18 fr. 35 ; à Louhans, 16 à 17 fr. 33; à Alger, 20 à 21 fr.; à Marseille, 23 fr. 05.

Riz. — On cote à Marseille, de 38 à 42 fr. les 100 kilog. pour les belles qualités.

Pain. — Les prix du pain se maintiennent sans grandes variations : on cote au Puy, 1re qualité, 0 fr. 42 ; 2e, 0 fr. 31.

Issues. — Les issues sont à la même cote que la semaine dernière.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la Chapelle, à Paris, les fourrages étaient vendus, par 1,000 kilog. livrés dans Paris : foin, 96 à 108 fr.; luzerne, 86 à 96 fr.; regain, 76 à 84 fr.; paille de blé, 80 à 86 fr.; paille de seigle, 76 à 90 fr.; paille d'avoine, 40 à 42 fr. Il y a depuis la semaine dernière un mouvement de baisse sensible sur toutes les catégories amenées au marché.

Graines fourragères. — La hausse qui continue dans les pays de production, sur les trèfles aussi bien que sur les luzernes, se propage sur tous les marchés. A la dernière halle de Paris, les ventes se faisaient aux cours suivants, par 100 kilog. : trèfle violet nouveau, bonne qualité, 150 à 160 fr.; belle qualité, 165 à 175 fr.; luzerne de Provence, 180 à 190 fr.; de Poitou, 160 à 170 fr.; minette, 60 à 70 fr. — A Bar-le-Duc (Meuse), les trèfles se payent de 155 à 160 fr.; les luzernes, 250 à 160 fr.; les minettes, 70 à 80 fr.; le tout par 100 kilog.

Pommes de terre. — A la halle de Paris, on cote : Hollande, 7 à 8 fr. l'hectolitre ou 10 à 11 fr. 42 le quintal; jaunes, 5 à 6 fr. l'hectolitre ou 7 fr. 14 à 8 fr. 57 les 100 kilog.

Légumes secs. — Quoique la marchandise ait été offerte abondamment à la halle de Paris, les cours se maintiennent bien cette semaine. On cote, par hectolitre et demi : haricots flageolets, 85 à 115 fr.; de pays, 52 à 56 fr.; Soissons, 72 à 75 fr.; Liancourt, 62 à 64 fr.; nains de pays, 42 à 45 fr.; Suisses, blancs et rouges, 50 à 52 fr.; Chartres, 55 à 56 fr. Les lentilles valent 45 à 50 fr., et les pois verts, 26 à 32 fr. les 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — La fermeté des cours du vin vieux continue et le vin nouveau commence définitivement à entrer dans la consommation. On se plaint bien un peu de la médiocrité des produits, et c'est sans doute cette médiocrité qui a réagi sur le ralentissement très-sensible des transactions dans le Midi. Néanmoins on cote à Bercy et à l'Entrepôt les 1871 Basse-Bourgogne de 70 à 80 fr. le muid de 272 litres. Orléanais, Blois, Beaugency, de 70 à 80 fr. les 228 litres. Les petits Bordeaux, 80 à 90 fr. les 228 litres. Les vins nouveaux du Cher, de 68 à 70 fr. Quant aux 1870, on cote : Narbonne, 40 à 42 fr. l'hectolitre toujours en entrepôt; les Montagnes, de 33 à 38 fr., et les Roussillons, 18 degrés, se raisonnent de 50 à 52 fr. l'hectolitre premier choix. — A *Carcassonne* (Aude), nous constaterons une légère baisse; voici les cours : vins rouges, 1er choix, belle couleur, 15 à 16 fr.; droit de goût, jolie couleur, 14 à 15 fr.; bon ordinaire, 11 à 12 fr. — A *Narbonne*, même département, on vend petits rouges légers 9 à 11 fr. l'hectolitre; demi-Montagnes, 12 à 15 fr.; Montagnes supérieurs, 16 à 18 fr.; beaux Narbonne, 20 à 23 fr.; Narbonne supérieurs, 25 fr. — A *Surgères* (Charente-Inférieure), les vins rouges de 1871 valent 1 fr. 05 à 1 fr. 15 la velte de 7 litres 60 pris au cellier; les vins de chaudière, les 912 litres, 75 à 81 fr. On signale une tendance à la baisse. — A *Nîmes* (Gard), on cote les Aramons 12 à 15 fr. l'hectolitre; les Montagnes, 2e choix, 15 à 18 fr.; les Montagnes, 1er choix, 20 à 22 fr.; les Costières, 2e choix, 20 à 26 fr.; les Costières, 1er choix, 28 à 36 fr. — A *Lesparre* (Gironde), les affaires sont très-actives; on traite couramment à 350 fr. le tonneau pour les 1871. Quant aux 1870, il y a une hausse officielle de 24 fr. par tonneau, aussi on a vendu des Saint-Christoly et des Civrac bourgeois aux prix de 475 et 400 fr. le tonneau. — A *Pézenas* (Hérault), on signale un grand calme dans les transactions, mais les prix ne fléchissent pas; voici le cours des vins au muid (700 litres nus) : petits vins légers, 60 à 75 fr.; demi-Montagnes, 90 à 100 fr.; Montagnes supérieurs, 120 à 140 fr.; Bourrets ordinaires, 80 à 90 fr.; Bourrets mutés au soufre, 90 à 100 fr.; Bourrets supérieurs, 90 à 100 fr.; Bourrets vieux, 110 à 120 fr.; Piquepouls, 130 à 150 fr.; vins blancs doux (clairette), 180 à 200 fr. — A *Blois* (Loir-et-Cher), les vins du Cher 1871 valent 50 fr. nus et 60 fr. enfûtés; Onzain et environs enfûtés, 50 fr.; Selles-sur-Cher, 52 à 54 fr.; Gros noirs, 60 fr.; Sologne, 35 fr. nus et 45 fr. enfûtés; Vouvray, 50 à 55 fr. enfûtés. — A *Cahors* (Lot), les vins peuvent se coter ainsi qu'il suit : vins de la côte noirs 1er cru, le tonneau logé, 340 à 380 fr.; 2e cru, 300 à 320 fr.; vins de table, 240 à 300 fr.; vin ordinaire, la barrique nue, 45 à 55 fr., le tout pris au

cellier. — A *Mâcon* (Saône-et-Loire), il s'est vendu ces jours-ci plusieurs lots de vin nouveau de 60 à 65 fr. les 228 litres nus; 72 à 77 fr. avec fût; à Saint-Amour, 80 fr., fût compris; à Milly, 60 fr. non enfûté, et à Blany, 55 à 58 fr. également non enfûté.

Spiritueux. — Les 3/6 sont très-offerts et cela par la raison que la fabrication est très-active et que la demande est pour ainsi dire nulle. Quoi qu'il en soit et en général on compte sur une prochaine élévation des cours, de là la fermeté de la cote des quatre premiers mois de l'an prochain. De plus la spéculation compte sur l'obligation forcée de viner au printemps 1872 les vins qui ne présenteront pas assez de solidité, d'où alors un revirement vers la hausse. D'autre part, on nous assure que la baisse du Midi va réagir sur les cours de Paris et du Nord, et que le livrable va perdre de sa plus-value. Au milieu de cette multiplicité d'appréciations, il est difficile d'émettre une opinion de valeur. Ce qu'il y a de certain, c'est que d'ici la fin de l'année nous ne pouvons manquer d'être à peu près fixé. En attendant on cote : A *Paris*, esprit 3/6 de betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, 56 fr. 50; cours commercial disponible, 56 fr. 50; un dernier, 56 fr. 50; 4 premiers, 58 fr. 50; 4 d'été, 63 fr. — A *Narbonne* (Aude), le cours fixé est de 62 fr. — A *Surgères* (Charente-Inférieure), les eaux-de-vie de 1871 valent 60 à 62 fr, suivant crus; d'Aigrefeuille, hauts crus, 59 degrés centésimaux et sans logement, 58 à 60 fr. On annonce une baisse sur les eaux-de-vie. — A *Nîmes* (Gard), les 3/6 sont très-demandés, le cours fixé est de 59 fr. 50. — A *Bordeaux* (Gironde), on paye : eau-de-vie Armagnac 52 degrés, Bas, 75 fr. l'hectolitre; Ténarèze, 72 fr.; Haut-Armagnac, 70 fr.; 3/6 Languedoc 86 degrés, 71 fr.; 3/6 fin première qualité 90 degrés; 62 fr.; Tafia Martinique, 60 à 77 fr. 50; Tafia Guadeloupe, 50 à 55 fr. — A *Béziers* (Hérault), le cours fixé est de 62 fr.; un dernier, 63 fr.; quatre premiers, 65 fr.; marc, 53 fr. — A *Pézenas*, même département, on cote : courant, 61 fr.; décembre, 62 fr.; quatre premiers, 65 fr.; 3/6 marc, 53 fr. Eau-de-vie P. H., 46 fr. — A *Lunel*, toujours même département, le cours fixé vaut 60 fr.; on cote de décembre en avril, 67 fr., et l'eau-de-vie, 44 fr. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote : 3/6 betterave disponible, 52 fr. 75; 3/6 fin mélasse disponible, 54 fr.; 3/6 fin à livrer, un dernier, 52 à 52 fr. 50; 3/6 fin à livrer 4 premiers, 55 à 55 fr. 50.

Vinaigres. — A *Orléans*, les vinaigres nouveaux disponibles se vendent 25 à 26 fr. l'hectolitre. Les vieux deviennent très-rares.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — houblons.*

Sucres. — Le *Journal officiel* a publié récemment le tableau de la production et de la consommation des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1871-1872 jusqu'à la fin du mois d'octobre. De ce tableau il résulte que la fabrication s'est montée à 90,393,141 kilog. contre 74,479,690 fabriqués pendant la campagne 1869-1870, la dernière avec laquelle on puisse établir une comparaison, les chiffres de 1870-71 n'étant pas enregistrés. La consommation a absorbé dans le même temps, 51,330,320 kilog. contre 31,811,935 en 1869-70. Au 31 octobre, le stock général s'élevait à 51,401,184 kilog., dont 12,249,094 kilog. de sucres fabriqués; 33,377,379 kilog. en cours de fabrication, et 5,774,711 kilog. en entrepôts. Le nombre des fabriques en activité était de 481, contre 457 au 31 octobre 1869.

Pendant la semaine, le mouvement de hausse s'est accentué encore à Paris. On cotait au dernier marché, par 100 kilog. : sucres bruts indigènes, 88°, 68 fr.; sucres blancs en poudre n° 3, 78 fr. 50 à 79 fr.; raffinés bonne sorte, 147 fr.; belle sorte, 148 fr. — A Valenciennes, la hausse a été de 1 fr. 50 à 2 fr.; on cote : sucres bruts 88°, nos 10 à 13, 66 fr. à 66 fr. 50; nos 7 à 9, 67 fr. 50. — A Nantes, les cours sont également très-fermes : Réunion, 129 à 130 fr.; Maurice, 130 à 131 fr. 50; Antilles, 120 fr.; pour la bonne 4e et par 100 kilog.

Mélasses. — A Paris, les cours des mélasses de fabrique et de raffinerie n'ont pas varié. — A Valenciennes, la mélasse de fabrique est montée de 10 fr. 50 à 11 fr. par quintal métrique.

Fécules. — Les cours des fécules sont toujours fermement tenus, principalement dans les pays de production. A Epinal, la fécule 1re des Vosges disponible est cotée 48 fr. les 100 kilog., et celle livrable en quatre mois de novembre, 48 fr. 50. — A Compiègne, les fécules de l'Oise se vendent 43 fr. 50 à 44 fr. pour les blutées, et 42 à 43 fr. en grains, sans toile et sur place.

Glucoses. — Les cours des sirops de fécule se maintiennent tels que nous les avons donnés il y a huit jours.

Amidons. — A Paris, on paye les 100 kilog. : amidons de Paris en paquets, 86 à 90 fr.; de province et d'Alsace en vragues, 84 à 86 fr.

Miels. — Les miels continuent à se vendre à de hauts cours; la marchandise est assez rare. Les derniers cours des ventes à l'épicerie de Paris sont les suivants : miels blancs très-beaux, 160 à 175 fr.; beaux. 140 à 155 fr.; inférieurs, 120 à 130 fr.; — le tout par 100 kilog. Quant aux miels surfins du Gâtinais, ils sont cotés jusqu'à 250 fr. le quintal. — Les miels de Bretagne nouveaux se vendent de 90 à 95 fr. les 100 kilog.

Houblons. — Les affaires en houblons sont au calme le plus complet. Les ventes sont à peu près nulles et les cours restent à peu près ceux que nous avons indiqués la semaine dernière. A Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), les cours restent nominaux de 200 à 225 fr.; les cultivateurs vendent en baisse, au fur et à mesure de leurs besoins d'argent, de 160 à 180 fr. — A Londres, les prix se maintiennent fermement, principalement pour les bonnes qualités de choix; on cote par 100 kilog. : East-Kent, 500 à 800 fr.; Weald of Kent, 415 à 520 fr.; Sussez, 360 à 470 fr.; Farnham, 350 à 800 fr. Les houblons de la récolte de 1870 se vendent aussi à des cours fermes.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — Il y a eu cette semaine baisse générale snr les différentes sortes. On cote à Paris, par 100 kilog. : colza tous fûts disponible, 117 fr.; en tonnes, 118 fr. 50; épurée en tonnes, 125 fr. 50; — lin, disponible en fûts, 101 fr.; en tonnes, 102 fr. 50; œillette surfine, 147 fr. — A Rouen, la cote officielle est descendue à 113 fr. les 100 kilog. pour l'huile de colza disponible, et de 113 fr. 50 à 115 fr. pour le livrable. — A Lille, le cours officiel est à ce jour de 118 fr. les 100 kilog.

Graines oléagineuses. — Au dernier marché de Cambrai, les cours suivants ont été pratiqués, par hectolitre : œillette, 33 fr. 25 à 33 fr. 50; colza d'hiver, 30 à 34 fr.; colza de mars, 22 à 31 fr.; cameline, 20 à 28 fr.; lin, 26 à 28 fr. 50. — A Marseille, on cote en disponible : sésame, 48 à 54 fr.; arachides, 35 à 42 fr. 50; lin, 39 fr. 50 à 42 fr.; colza, 44 fr. à 45 fr. 50; pavot, 44 à 46 fr.; — le tout par 100 kilog.

Tourteaux. — A Marseille, les prix continuent à se maintenir malgré l'arrêt presque complet de la demande; on prépare des embarquements nombreux pour l'Angleterre et les Flandres. — Dans le nord de la France les cours se maintiennent aussi.

Savons. — Les cours restent ceux de notre dernière revue.

Noirs. — Les noirs d'engrais se vendent à Valenciennes, de 5 à 12 fr. les 100 kilog.: le noir neuf en grains est coté à 40 fr. le quintal métrique.

Engrais. — Les cours sont sans variations, la demande continue à être très-active.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est cotée par 100 kilog. : Bordeaux, 105 fr.; Dax, 100 fr.; avec hausse sur les cours de la semaine précédente. Les autres résineux sont toujours bien tenus.

Gaudes. — Les cours restent ceux de notre dernière revue.

Verdets. — On a traité, dans l'Hérault, quelques affaires de 190 à 192 fr. les 100 kilog.

Garances. — Les cours des garances au dernier marché d'Avignon sont les suivants : alizaris rosés, 68 à 70 fr.; paluds, 88 à 90 fr.; poudres rosées nouvelles, 90 à 100 fr.; vieilles, 102 à 104 fr. L'alcool de garance vaut 43 fr. l'hectolitre.

Safrans. — A Marseille, les derniers avis d'Espagne signalent de la hausse, par suite des achats faits pour l'Allemagne. On cote le safran de Valence nouveau, 1re qualité, 111 à 112 fr.; celui d'Alicante, 75 fr. le kilog.

Crème de tartre. — La hausse s'est accentuée dans tout le Midi; le premier blanc est recherché de 220 à 222 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — Dans le département de la Nièvre, à Clamecy, les 1,000 kilog. de tan battu se payent 135 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Paris, la situation reste telle que nous l'avons indiquée il y a huit jours. A Marseille, on a vendu 230 stères de poutres de sapin à 42 fr. le stère, et

1,950 planches de sapin, dites pajoles, à 24 fr. la douzaine. — A Clamecy (Nièvre), les bois de feu se vendent le décastère : bois de flot, 125 fr.; bois neuf dur, 135 fr.; bois blanc, 90 fr.; charbonnette, 25 fr.

Charbons. — A Clamecy, le double hectolitre de charbon de bois se vend 5 fr.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — A Pézenas (Hérault), les transactions sont assez lentes; on vend par 100 kilog. : amandes à la douce, 85 fr. 50 à 86 fr. 25; amandons amers, 136 138 fr.; amandons, 148 à 150 fr.

Fruits frais. — Derniers cours de la halle de Paris : châtaignes, 16 à 20 fr. l'hectolitre; coings, 3 à 15 fr. le cent; nèfles, 0 fr. 75 à 2 fr. le cent; noix sèches, 14 à 16 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 50 fr. le cent ou 0 fr. 30 à 0 fr. 55 le kilog.; pommes, 5 à 100 fr. le cent ou 0 fr. 30 à 0 fr. 70 le kilog.; raisin commun, 0 fr. 70 à 2 fr. le kilog.

Gros légumes frais. — Le 29 novembre, on vendait à la halle de Paris : betteraves, la manne, 0 fr. 45 à 0 fr. 80; carottes communes, 16 à 20 fr. les cent bottes; choux, 4 à 20 fr. le cent; navets, 20 à 40 fr. le cent; oignons en grains, 6 à 7 fr. l'hectolitre; panais, 12 à 14 fr. les cent bottes; poireaux, 3 à 18 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — Les derniers cours de la halle sont les suivants : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 la botte; cardon, 3 à 4 fr. la botte; cerfeuil, 0 fr. 30 à 0 fr. 80 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 10 à 20 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 100 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 le litre; laitue, 6 à 8 fr. le cent; mâches, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 le calais; oseille, 0 fr. 40 à 0 fr. 75 le paquet; potirons, 0 fr. 50 à 4 fr. la pièce ; radis noirs, 20 à 25 fr. le cent ; salsifis, 0 fr. 45 à 0 fr. 50 la botte; escarole, 8 à 20 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte.

X. — *Textiles.*

Lins. — Les transactions ont présenté pendant cette semaine beaucoup d'activité sur le marché de Lille, et les cours ont été très-fermement tenus. Les lins de Belgique étaient principalement demandés, ceux de Russie n'ont donné lieu qu'à peu d'affaires.

Laines. — Il y a eu peu de ventes à Marseille pendant la semaine. Celles qui se sont faites ont été opérées aux cours suivants : Bagdad lavée, 2 fr. 45 à 2 fr. 80; Mossoul, 3 fr. 30 à 3 fr. 50; Smyrne blanche lavée, 3 fr. 25 à 3 fr. 35; — le tout par kilogramme.

Soies. — La Condition des soies a enregistré cette semaine 50,850 kilog. Les ventes se sont faites dans les conditions suivantes : organsins de France, 103 à 119 fr.; trames, 103 à 113 fr.; gréges, 104 à 106 fr. avec une légère baisse sur les cours de la semaine précédente. — A Avignon, les gréges de filature 10/12 1er ordre se vendent 85 à 90 fr.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — On a vendu à Marseille 70,000 kilog. de suifs de la Plata à 115 fr. les 100 kilog. Les suifs de pays sont cotés 116 fr. les 100 kilog. Quelques lots de saindoux d'Amérique comestibles ont été payés de 130 à 133 fr.

Cuirs et peaux. — Les cuirs forts sont toujours rares et recherchés. On a vendu de belles sortes de la halle un peu exceptionnelles jusqu'à 4 fr. 30. Les prix varient, suivant le poids et la qualité, de 4 fr. 10 à 4 fr. 30 le kilog. Les vaches en croûte se payent de 3 fr. 70 à 4 fr.; les lissées, 3 fr. 75 à 4 fr. 30. Les bœufs en croûte se payent de 3 fr. 30 à 3 fr. 40 le kilog. Ce sont toujours les poids légers qui obtiennent le plus de faveur.

Peaux de mouton. — Au marché de la Villette, à Paris, les peaux de moutons rases se vendent de 2 fr. 50 à 4 fr. 50, et celles en laine, de 5 fr. à 7 fr. 25.

XII. — *Bétail — viande — beurres — œufs — fromages — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Aux deux derniers marchés aux chevaux, à Paris, les 22 et 25 novembre, on a amené 1,291 chevaux, et 324 seulement ont été vendus dans les conditions suivantes :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	336	64	400 à 820 fr.
— de trait...........	404	80	430 à 1,000
— hors d'âge.........	484	113	15 à 430
— à l'enchère........	67	67	35 à 270

Il y a diminution notable des prix des semaines précédentes, principalement pour les chevaux de luxe.

Anes et chèvres. — Aux mêmes marchés ont été amenés : 30 ânes, dont 5 vendus de 30 à 70 fr.; 17 chèvres, dont 4 vendues de 15 à 25 fr.

Bétail. — Le mouvement du marché de la Villette du 23 au 28 novembre est résumé dans le tableau suivant :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 27 novembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	5,064	2,805	1,419	4,224	348	1.68	1.52	1.38	1.52
Vaches........	1,433	754	378	1,132	231	1.54	1.40	1.26	1.40
Taureaux......	117	64	27	91	377	1.38	1.28	1.18	1.28
Veaux.........	2,523	1,889	344	2,233	68	2.30	2.10	1.91	2.10
Moutons.......	34,517	18,692	12,553	31,545	22	1.76	1.60	1.35	1.60
Porcs gras.....	3,464	2,024	1,297	3,321	82	1.65	1.60	»	1.62
— maigres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Les marchés ont été bien approvisionnés; les ventes se sont faites avec activité. Nous devons signaler la hausse sur le prix moyen des bœufs, des veaux et des porcs gras, tandis que les cours des taureaux et des moutons rétrogradant, le cours des vaches restant stationnaires.

Viande à la criée. — Du 22 au 28 novembre, on a vendu à la criée à la halle de Paris : 161,499 kilog. de viande de bœuf ou vache, 92,025 kilog. de viande de veau, 74,405 kilog. de viande de mouton, 40,475 kilog. de viande de porc, soit en tout 368,404 kilog. de viande ou en moyenne 52,629 kilog. par jour. Les prix du kilogramme pour les diverses catégories ont été les suivants au dernier marché : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 20 à 1 fr. 40; 2e, 0 fr. 98 à 1 fr. 26; 3e, 0 fr. 70 à 1 fr. 12; choix, 1 fr. 28 à 2 fr. 28; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr.; veau : 1re qualité, 2 fr. 02 à 2 fr. 20; 2e, 1 fr. 72 à 2 fr.; 3e, 1 fr. 36 à 1 fr. 70; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 46; — mouton : 1re qualité, 1 fr. 32 à 1 fr. 52; 2e, 1 fr. 12 à 1 fr. 30; 3e, 0 fr. 84 à 1 fr. 10; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 26; — porc frais, 1 fr. 62 à 1 fr. 68; salé, 0 fr. 70 à 2 fr. 10; fumé, 0 fr. 50 à 0 fr. 90. — Il y a une baisse de 3 à 4 centimes par kilog. sur presque toutes les catégories.

Beurres. — On a vendu, à la halle de Paris, du 21 au 28 novembre, 161,312 kilog. de beurres dans les conditions suivantes : en demi-kilog., courants, 2 fr. 94 à 3 fr. 58; — petits beurres, courants, 2 fr. 62 à 3 fr. 04; — Gournay en mottes, choix, 3 fr. 90 à 4 fr. 20; fins, 3 fr. 20 à 3 fr. 88; courants, 2 fr. 40 à 3 fr. 18; — Isigny fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 16; courants, 2 fr. 80 à 3 fr. 78. — Il y a hausse sur les sortes ordinaires et courantes, mais non sur les qualités supérieures.

Œufs. — Le 21 novembre, il restait en resserre, à la halle de Paris, 53,700 œufs; du 21 au 28, on en a vendu 2,493,525; le 28, il en restait en resserre, 81,700. La vente a été moins active que les semaines précédentes. Les prix du mille ont été : choix, 110 à 135 fr.; ordinaires, 97 à 115 fr.; petits, 70 à 90 fr., sans changement dans les cours.

Fromages. — Derniers cours de la halle de Paris, par dizaine : Brie, 21 fr. 50 à 70 fr. 50; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent : Livarot, 30 à 101 fr.; Mont-d'Or, 25 à 33 fr.; Neuchâtel, 10 à 24 fr. 50; divers, 21 à 69 fr.; — Gruyère, les 100 kilog., 110 à 166 fr.

Poissons et marée. — Les poissons se vendent comme il suit à la halle de Paris : *la pièce*, anguilles, 0 fr. 30 à 4 fr.; brochets, 0 fr. 50 à 15 fr.; *le kilog.:* barbillons, 0 fr. 70 à 1 fr.; brêmes, 0 fr. 60 à 0 fr. 90; carpes, 0 fr. 90 à 1 fr. 70; éperlans, 0 fr. 25 à 0 fr. 75; goujons, 1 fr. 30 à 1 fr. 65; perches, 0 fr. 80 à 1 fr. 20; poissons blancs, 0 fr. 60 à 0 fr. 80; tanches, 0 fr. 90 à 1 fr. 40; *le cent :* écrevisses, 7 à 25 fr.; escargots, 3 à 3 fr. 30. — *Cours de la marée : par manne*, barbues, 3 à 43 fr.; carrelets, 5 à 6 fr.; congres, 2 à 22 fr.; grondins, 7 à 9 fr.; harengs, 3 à 14 fr.; limandes, 8 à 9 fr.; maquereaux, 4 à 12 fr.; merlans, 2 à 9 fr.; moules, 3 à 4 fr.; raies, 1 à 25 fr.; rougets, 8 à 15 fr.; salicoques, 21 à 38 fr.; soles, 6 à 33 fr.; truites, 2 à 30 fr.; vives, 4 fr.; *par deux :* langoustes, 4 à 16 fr.; *la pièce :* turbot, 4 à 32 fr.; huîtres, le cent, 9 à 12 fr.

Volailles et gibier. — Cours du 29 novembre, à la halle de Paris : canards barboteurs, 1 fr. 15 à 3 fr. 75 ; canards gras, 4 à 4 fr. 25; canards sauvages, 0 fr. 90 à 2 fr. 55; dindes, 4 à 10 fr.; oies, 3 fr. 50 à 9 fr. 50; pigeons de volière, 0 fr. 90 à 1 fr.; bizets, 0 fr. 45 à 0 fr. 75; alouettes, 0 fr. 10 à 0 fr. 25; bécasses, 2 à 4 fr.

15; bécassines, 0 fr. 50 à 1 fr. 80; cailles, 0 fr. 75 à 1 fr.; cerfs et chevreuils, 15 à 82 fr.; faisans et coqs, 2 fr. 95 à 7 fr. 50; crêtes, 0 fr. 75 à 3 fr.; poulets communs, 1 fr. 25 à 4 fr.; poulets ordinaires, 1 fr. 50 à 3 fr. 25; poulets gras, 4 fr. 50 à 5 fr.; lapins domestiques, 1 fr. 25 à 3 fr. 45; lapins de garenne, 1 fr. 10 à 2 fr. 50; perdrix grises, 1 fr. 15 à 2 fr. 60; perdrix rouges, 2 à 2 fr. 90; pluviers, 0 fr. 25 à 0 fr. 75; râles, 0 fr. 25 à 0 fr. 75; sarcelles, 0 fr. 70 à 1 fr. 50; vanneaux, 0 fr. 25 à 0 fr. 60; pintades, 3 fr.; sanglier, 33 fr.

Résumé. — En résumé, légère baisse sur les grains, les alcools, les huiles, les soies, les chevaux, les taureaux, les moutons, la viande à la criée, au contraire hausse sur les graines fourragères, les légumes secs, les sucres, les fécules, les matières résineuses, les bois, les lins, les suifs, les cuirs et les peaux, les bœufs, les veaux, les porcs gras, les beurres, les volailles et le gibier. La plupart de ces mouvements dans les prix s'expliquent par la saison qui porte les cultivateurs à chercher à réaliser de l'argent en conduisant beaucoup sur les marchés, et d'un autre côté, par les circonstances qui forcent tout le monde à restreindre les dépenses et à ménager les ressources d'un avenir trop incertain.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Fonds publics français. — La baisse continue ; le 3 pour 100 a assez bien résisté, puisque sur les cours de la semaine précédente il n'a perdu que 15 centimes, mais l'emprunt 5 pour 100 y a pris une part très-large : 1 fr. 60 c. en une huitaine. Il paraîtrait que les étraugers qui on acheté en fortes quantités l'emprunt lors de son émission, ont beaucoup réalisé depuis qu'ils ont vu la baisse reproduire.

Banque de France. — Le chiffre des billets en circulation est revenu à 2,300 millions; ce chiffre de passif qui semble énorme est cependant déjà largement couvert par les articles d'actif suivant. Encaisse métallique, 634 millions; portefeuille de Paris et de la province, 670 millions, bons du Trésor, 1194 millions, soit tout près de 2,500 millions La situation de notre grand établissement de crédit est donc toujours bonne, et partant ses actions à un bon taux; cependant dans le public il existe contre la Banque comme une espèce de mécontentement de ce qu'elle n'a pas pris l'initiative de l'émission des petites coupures.

Comptoir d'escompte et Société générale. — Le Comptoir d'escompte se maintient au taux élevé qu'il a conquis, et la Société générale a monté à 5 fr. dans la semaine. Ce résultat est dû au succès de leur émission de billets de 5, 2 et 1 fr. Cette émission faite avec discrétion et prudence a parfaitement réussi. Si tous n'acceptent pas ces coupures, le public qui les accepte est assez nombreux pour assurer leur circulation et empêcher leur dépréciation.

Toutes les autres valeurs sont ou en baisse, ou sujettes à des fluctuations, même journalières, qui ne permettent pas d'établir d'une manière bien nette leur position.

Cours de la Bourse du 20 au 25 novembre :

Principales valeurs françaises :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. préc. hausse.	Sr la sem. préc. baisse
Rente 3 0/0..........	56.55	56.80	56.65	0.15	»
Emprunt 1871. 5 0/0.	92.00	93.70	92.00	»	1.60
Rente 4 1/2 0/0......	82.00	83.40	82.00	»	1.75
Banque de France...	3670.00	3700.00	3670.00	»	25.00
Comptoir d'escompte.	682.50	695.00	695.00	»	»
Société générale.....	572.50	575.00	575.00	5.00	»
Crédit foncier.......	975.00	990.00	975.00	»	20.00
Crédit agricole.......	500.00	512.50	500.00	»	05.00
Est..... Actions. 500	515.00	525.00	515.00	5.00	»
Midi.............d°.	630.00	642.50	640.00	»	2.50
Nord.............d°.	992.50	1000.00	1000.00	10.00	»
Orléans..........d°.	865.00	856.25	856.25	»	13.75
Ouest............d°.	497.50	503.75	503.75	1.25	»
Paris-Lyon-Méditer.d°.	985.00	897.50	895.00	»	3.75

Chemins de fer français et étrangers :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. préc. hausse.	Sr la sem. préc. baisse
Charentes. Actions. 500	490.00	495.00	492.50	»	2.5
d° obl. remb. à 500 3 0/0	286.00	288.00	286.00	»	1.5
Est d° d° 3 0/0	295.00	297.00	295.00	»	»
Midi d° d° 3 0/0	296.50	300.00	297.00	2.00	»
Nord d° d° 3 0/0	306.75	307.00	306.75	»	»
Orléans d° à 1250 4 0/0	»	»	985.00	»	»
d° à 500 3 0/0	303.00	306.50	305.00	»	1.5
Ouest d° 3 0/0	297.00	297.50	297.50	»	»
P.-Lyon-M. d° 3 0/0	298.00	301.00	300.00	1.00	»
Vitré à Fougères d° 3 0/0	275.00	280.00	278.00	1.00	»
Sud autrich. Act. 500	440.00	445.00	440.00	1.25	»
Nord autrichien......	500.00	502.50	500.00	»	5.0
Nord espagnols.......	82.50	85.00	85.00	2.50	»
Madrid à Saragosse...	132.50	147.50	132.50	»	»
Romains............	131.25	190.00	137.50	12.50	»
Guillaume-Luxemb. .	210.00	211.25	211.25	»	»

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (9 DÉCEMBRE 1871).

Recherche des véritables conditions de prospérité pour l'agriculture. — Ce que les hommes influents font pour l'agriculture en Angleterre. — Diffusion dans les campagnes des institutions fondées dans les villes. — Coopération nécessaire de tous aux affaires publiques. — Expansion de la vie intellectuelle dans les campagnes. — Nécessité de l'union pour remettre la France à son rang en Europe. — Concours d'animaux gras du Club de Smithfield en Angleterre. — Histoire du Club de Smithfield. — La Christmas en Angleterre. — Affluence des visiteurs aux concours anglais. — Organisation du concours d'animaux gras de décembre 1871. — Liste des principaux lauréats. — Coupes d'honneur décernées aux engraisseurs et aux éleveurs. — Programme du concours d'animaux gras organisé pour 1872 à Nevers par la Société d'agriculture de la Nièvre. — Montant des prix. — Exposition annexe au concours d'animaux gras de Nevers. — Nouvelles de la peste bovine. — Circulaire du ministre de l'agriculture aux préfets pour recommander l'exécution stricte des dispositions de l'administration. — Invasion du typhus des bêtes à cornes en Belgique. — Note du journal de la Société agricole du Braba t. — Lettre de M. J. Benoît sur la réapparition de la peste bovine dans l'Aube. — Le typhus dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme d'après M. Lenglen. — La consommation des viandes des animaux abattus. — Importance de développer le corps des vétérinaires. — Discours prononcé par M. Reynal à la réouverture des cours de l'École vétérinaire d'Alfort. — La part des élèves d'Alfort dans la défense nationale. — Importance de développer l'amour de l'ordre et de la discipline. — Travaux de M. Reynal pour organiser les mesures à prendre à Reims contre la perte bovine. — Prix accordé par l'Académie française à M. Théron de Montaugé. — Prochaine élection du secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agaiculture. — Fondation du Cercle des agriculteurs. — Lettre de M. Lecouteux. — Prochain dîner des cultivateurs. — Nouvelles de l'état des récoltes. — Lettres de MM. de Villiers de l'Isle-Adam, Boutrais, Boncenne, de Lamothe, Leyrisson, Fournat de Brézenaud, Allard, sur l'état des récoltes dans la Sarthe, Loir-et-Cher, la Vendée, la Dordogne, Lot-et-Garonne, l'Ardèche et les Hautes-Alpes. — Les ensemencements. — Les premiers froids.

I. — *Sur les conditions de prospérité pour l'agriculture.*

Rechercher les conditions de la prospérité pour l'agriculture devrait être l'objet de la principale sollicitude des hommes d'Etat. Y pensent-ils tous et toujours? On peut répondre hardiment: Non, pour la France, et c'est une des causes de nos malheurs. Dans les pays où l'agriculture est hautement en voie de progrès et constitue une industrie florissante, comme l'Angleterre, on voit les ministres, les parlements et les hommes influents de toutes les classes de la société s'occuper sans cesse de tout ce qui peut assurer la liberté et le développement de la production et du commerce agricoles, éviter autant que possible les trop lourds impôts sur le sol et ses produits, favoriser le développement de l'instruction parmi la population rurale, améliorer les habitations et les chemins, chercher enfin à ce qu'aucune des institutions imaginées pour rendre plus douce la vie dans les villes, ne manque dans les campagnes. C'est sur l'ensemble de tous les revenus qu'on s'efforce de trouver les ressources budgétaires de l'Etat, en ne frappant en outre de gros impôts que sur un petit nombre de denrées choisies autant que possible parmi celles que ne produit pas le sol national. Enfin sans chercher à arrêter la vie politique dans tous les points du territoire, en tâchant même que dans tous les rangs de la société l'on prenne goût et l'on s'intéresse aux affaires publiques par une véritable coopération proportionnelle à la forme et à l'intelligence de chacun, on s'efforce d'empêcher les commotions brusques et les révolutions intérieures, de même que l'on ne néglige rien pour maintenir une paix toujours honorable avec les nations étrangères. L'organisation militaire n'enlève pas aux occupations des champs tous les jeunes gens pendant de longues années. Enfin, les possesseurs des grandes fortunes aiment à dépenser leurs capitaux ou leurs rentes annuelles, non pas pour briller dans les villes, mais davantage pour faire le bien dans les villages où l'école et le presbytère ont des dotations toujours croissantes, afin que la vie intellectuelle ne soit pas absente des populations rurales. Peut-on essayer de faire qu'il en soit de

même en France? Ce n'est pas à mettre en doute, à la seule condition que les ministres et les députés le veuillent d'un commun accord, sous une inspiration ne perdant jamais de vue le but à atteindre. Mais c'est là une chose qui s'est bien rarement rencontrée parmi ceux qui mènent nos destinées. Aussi notre agriculture languit, quoiqu'elle soit la force la plus vivace de la France, comme le prouve l'énergie qu'elle a montrée depuis nos malheurs, à ce point que c'est parmi les cultivateurs que l'on constate la réparation la plus rapide de tous les désastres causés à la patrie par une guerre néfaste. Au moment où l'Assemblée nationale fait sa rentrée, où elle s'apprête à voter de nombreuses lois nécessaires à la régénération du pays, ces considérations peuvent être utiles. Nous voudrions qu'elles tombassent sous les yeux de nos députés, de nos hommes d'Etat, afin que peut-être on mît moins d'ardeur dans les luttes de partis, en songeant davantage que la patrie est souffrante, que tous ses enfants ne doivent conspirer que pour la replacer à son rang parmi les nations, et que c'est l'agriculture qui seule fournit à tous les subsistances, les vêtements, en même temps qu'elle crée pour l'industrie la plus grande partie des matières premières.

II. — *Concours d'animaux gras en Angleterre.*

Nous n'avions pas encore vu de concours d'animaux gras en Angleterre, nous avions seulement visité à plusieurs reprises, de l'autre côté du détroit, les concours d'animaux reproducteurs. Nous avons cru faire chose utile en allant étudier l'exposition qui se tient durant toute cette semaine (4 au 8 décembre) dans l'*Agricultural Hall,* à Islington, un des faubourgs de Londres.

C'est en 1798 qu'a été fondée entre plusieurs amis de l'agriculture la célèbre association qui plus tard a pris le nom de Club de Smithfield et qui s'est proposée pour but d'améliorer l'élevage et l'engraissement des bêtes bovines et ovines en Angleterre. Sur la liste des quarante premiers fondateurs se trouvent le célèbre Arthur Young et les plus grands noms de l'aristocratie britannique, à côté de ceux de simples fermiers. Le premier concours d'animaux gras décidé par l'Association eut lieu en 1798; c'est le soixante-treizième qui se tient aujourd'hui. Le Club de Smithfield, qui a en ce moment pour président M. le marquis d'Exeter et pour secrétaire M. Brandreth Gibbs, n'a pas cessé de poursuivre la réalisation des idées de ses fondateurs. Convaincus que le meilleur moyen d'avoir une riche agriculture consiste à encourager l'entretien d'un nombreux et beau bétail, le Conseil du Club s'est entendu depuis dix ans avec celui de la Société qui a construit l'*Agricultural Hall* pour abriter les diverses solennités agricoles. Ce dernier a pour secrétaire M. S. Sidney, et c'est grâce à l'obligeance de MM. Sidney et Gibbs que nous avons pu bien voir et bien nous rendre compte d'une institution dont nos concours de Poissy fondés en 1844, et qui ont été tenus ces dernières années à la Villette et aux Champs-Elysées, sont l'imitation en France. M. Gibbs est l'auteur d'une histoire intéressante du Club de Smithfield.

L'époque des premiers jours de décembre a été choisie pour les concours d'animaux gras en Angleterre, parce qu'elle précède de deux ou trois semaines la *Christmas* ou fête de Noël, pendant laquelle se don-

nent en Angleterre les repas les plus pantagruéliques. Les bouchers n'hésitent pas alors à acheter des animaux de choix, et ils se plaisent à faire figurer dans leurs étalages les certificats constatant que leurs étaux sont garnis avec des viandes provenant d'animaux qui ont tout au moins figuré, s'ils n'ont pas remporté de primes, dans les concours de Smithfield, Birmingham, etc. L'*Agricultural Hall* ressemble beaucoup à notre palais de l'Industrie aux Champs-Élysées à Paris, mais il est construit dans des proportions moins monumentales. C'est une grande salle carrée, vitrée, formant une vaste cour ou jardin entouré de galeries. Au centre se trouvent placées les stalles pour le bétail. Sous le pourtour et dans les galeries sont installées les machines et les expositions du commerce des graines et semences. Il n'y a de prix proposés que pour le bétail. Tous les autres objets sont admis moyennant le payement d'un droit, comme dans une sorte de marché où les constructeurs et le commerce sont assurés de trouver de nombreux acheteurs. Les visiteurs qui viennent en effet aux concours annuels du Club de Smithfield dépassent de beaucoup 100,000, et le montant des droits d'entrée qui est de 6 fr. 25 pour le premier jour et de 1 fr. 25 pour les quatre autres, s'élève de 150,000 à 200,000 fr. Toutes les classes de la société se rencontrent dans l'*Agricultural Hall ;* les femmes comme les hommes s'y rendent, en montrant que tous portent un égal intérêt aux choses agricoles. Les arrangements matériels du concours sont faits par la compagnie qui prête le local à l'Association de Smithfield qui, au lieu de payer un loyer, reçoit au contraire une allocation de 25,000 fr. C'est un forfait avec la Compagnie d'*Agricultural Hall* qui touche les droits d'entrée, mais fait toutes les dépenses de la solennité, à l'exception des prix décernés. Le public entre jusqu'à neuf heures du soir. Un brillant éclairage au gaz illumine le bâtiment dès quatre heures de l'après-midi. Tout est disposé pour que les visiteurs trouvent sans peine les renseignements dont ils ont besoin et rencontrent à leur portée les choses nécessaires pour vivre pendant une journée et faire leurs affaires, car un grand nombre ne viennent que pour conclure des transactions. Au-dessus de chaque animal exposé est affichée une pancarte mentionnant en caractères très-lisibles l'âge, le poids de l'animal, ainsi que le nom et l'adresse de l'engraisseur et de l'éleveur. On n'a pas besoin de fouiller dans les catalogues qui, néanmoins, sont achetés pour servir de mémento. Au fur et à mesure que les jurés décernent les prix, ils mettent aussitôt une cocarde rouge, bleue ou orange pour les signaler aux intéressés qui regardent faire des galeries latérales. Les jurés opèrent sans connaître l'histoire des animaux, car les affiches synallagmatiques dont nous venons de parler, ne sont placées qu'après le jugement. Le total des prix décernés forme une somme de 60,000 fr. environ. Les animaux sont partagés en 71 classes, selon le rang et selon les âges. Il y a des classes pour les mâles et pour les femelles. Dans chaque classe il y a deux ou trois prix, et quelquefois des mentions honorables. Les éleveurs des animaux qui remportent les premiers prix reçoivent des médailles d'or ou d'argent, lorsque l'exposant est simplement engraisseur. Nous donnerons seulement la liste des coupes d'argent et prix d'honneur. Les coupes d'argent ont été décernées ainsi qu'il suit :

Coupe de 1000 fr. pour le meilleur bœuf du concours. — M. Joseph Stratton, de Alton Priors, Malborough, Wiltshire, pour un bœuf courtes-cornes, âgé de 4 ans 3 mois, pesant 1,142 kilog.

Coupe de 1000 fr. pour la meilleure vache de tous le concours. — M. James Bruce, de Fochabers, Elgin, pour une vache âgée de 3 ans 8 mois 14 jours, de race sans-cornes d'Ecosse, pesant 942 kilog.

Coupe de 500 fr. pour l'exposant du meilleur lot de Leicester, Costwold, Lincoln, Kentish, et autres races à longue laine : — M. John Byron, de Kirkby-Green, Sleaford, Lincolnshire, pour un lot de trois moutons de Lincoln, âgés de 21 mois, pesant ensemble 421 kilog.

Coupe de la valeur de 500 fr. à l'exposant du meilleur lot âgé d'un an de Southdowns, Hampshire ou Wiltshire-Downs, M. William Rigden, de Hove, Brighton, Sussexshire, pour un lot de trois moutons southdowns âgés de 20 mois, pesant ensemble 280 kilog.

Coupe d'argent de 500 fr. à l'exposant du meilleur lot d'un an de Shropshire, Oxfordshire, Cross-bred, et toutes autres races non spécifiées ci-dessus, Lord Chesham, de Latimer, Chesham, Bucks, pour un lot de Shropshire, pesant 300 kilog.

Coupe d'argent de 500 fr. pour le meilleur lot de porcs de toutes classes, M. John Biggs, de Cublington, Leighton, Buzzard, Beds, pour un lot de porcs de Berkshire, âgés de 14 mois 28 jours.

Médailles d'or données à M. Richard Stratton, de Burderop, Swindonshire, et à M. Alexandre Paterson, de Mulben, Keith, Elginshire, éleveurs des deux animaux qui ont remporté le premier prix des deux premières catégories.

Coupes d'honneur de 2,500 fr. à l'exposant du meilleur lot des races bovines, M. Joseph Stratton, ci-desus cité.

Coupe d'honneur d'une valeur de 1,250 fr. à l'exposant du meilleur lot des races ovines, M. John Byron, ci-dessus cité.

L'animal qui a eu tous les honneurs du concours était un magnifique bœuf blanc de la race courtes-cornes ou durham. Pour la conformation et le développement de la poitrine et de la culotte, pour la rectitude du dos, la petitesse des jambes et de la tête, il représentait bien le type de l'animal de boucherie tel que les Anglais cherchent à l'obtenir dans toutes leurs races d'animaux. Il était unique en son genre dans le concours qui renfermait cependant beaucoup d'autres animaux remarquables. La vache qui a remporté la coupe d'argent était également très-bien conformée; elle avait la robe noire et elle appartenait à la race sans-cornes d'Ecosse; elle était surtout remarquable par son état d'engraissement. C'est par le choix des reproducteurs se rapprochant davantage du type voulu et par le choix de la nourriture que ces résultats sont obtenus. Dans le catalogue les exposants indiquent la composition des aliments avec lesquels les animaux ont été nourris, à la suite de l'âge et de la généalogie. L'exposition de moutons n'était pas moins brillante que celle de l'espèce bovine ; c'est la race de Lincoln qui a été placée au premier rang. Elle se rapproche beaucoup de celle de Leicester ou Dishley, elle paraît plus facile à engraisser, et surtout elle donne des animaux d'un poids plus considérable. L'exposition de l'espèce porcine n'était qu'ordinaire ; les animaux de grandes races dominaient, et particulièrement ceux de race noire. On comptait 236 animaux de l'espèce bovine, 148 lots de moutons ou brebis, et enfin 60 lots de l'espèce porcine. Les lots dans les espèces ovine et porcine sont tous composés de trois têtes. Parmi les exposants figuraient la reine Victoria, le prince de Galles, le duc de Richemond, Lord Chesham, le duc Marlborough, le duc de Roxburghe, MM. James et Frédérik Howard, plusieurs membres du Parlement, tous les grands éleveurs de l'An-

gleterre. Car chacun tient à ce que son étable, sa bergerie ou sa porcherie soient représentées dans la lice. La reine et le prince de Galles ont remporté chacun un prix dans l'espèce bovine pour des Devons, et la reine en outre deux prix pour des porcs de la race créée à Windsor par le prince Albert. Pendant notre visite, l'affluence était énorme; les bouchers étaient en grand nombre, et l'on disait que les ventes se faisaient dans de bonnes conditions par les exposants. Sous tous les rapports, le concours de 1871 peut être considéré comme un des plus remarquables de ceux faits par le club de Smithfield.

III. — *Concours général d'animaux gras à Nevers.*

En France jusqu'à présent, aucun concours gouvernemental d'animaux de boucherie n'a été annoncé pour 1872. Mais la Société départementale d'agriculture de la Nièvre vient de publier le programme d'un concours général qui se tiendra à Nevers les 2, 3 et 4 février prochain, et pour lequel il est fait appel à tous les agriculteurs et éleveurs de France. Voici le résumé de ce programme :

1re *classe*. Espèce bovine. — Jeunes bœufs sans distinction de races. 1re catégorie. Animaux nés depuis le 1er janvier 1869, 4 prix. — 2e catégorie. Animaux nés depuis le 1er janvier 1868 et avant le 1er janvier 1869, 4 prix.

Bœufs répartis par races nés avant le 1er janvier 1868. 3e catégorie. Race nivernaise-charollaise, 10 prix. — 4e catégorie. Races françaises diverses autres que la précédente, 4 prix. — 5e catégorie. Races étrangères diverses et croisements divers, 4 prix.

Vaches. — 6e catégorie. Race nivernaise, charollaise, 4 prix de 700 fr. — 7e catégorie. Races françaises diverses, autres que la précédente, 3 prix de 450 fr. — 8e catégorie. Races étrangères diverses et croisements divers, 4 prix de 700 fr.

Bandes de bœufs, composées de 4 animaux de même race, sans distinction de race. — 9e catégorie. Bœufs nés depuis le 1er janvier 1868, 2 prix de 600 fr. — 10e catégorie. Bœufs nés avant le 1er janvier 1868, 4 prix de 1000 fr.

2e *classe*.— Espèce ovine.— Lots composés de trois moutons ou de trois brebis, même race et même âge. Jeunes moutons ou brebis, sans distinction de races. — 1re catégorie. Animaux nés depuis le 1er janvier 1871, 3 prix de 225 fr. — 2e catégorie. Animaux nés avant le 1er janvier 1871, 2 prix de 225 fr.

Bandes composées de quinze moutons ou de quinze brebis, même race et même âge. 3e catégorie. Animaux nés depuis le 1er janvier 1871, 3 prix de 600 fr. — 4e catégorie. Animaux nés avant le 1er janvier 1871, 3 prix de 400 fr. — 5e catégorie. Races berrichonne, solognote, et races françaises pures ou croisées entre elles, 3 prix de 360 fr.

3e *classe*.— Espèce porcine. — Animaux mâles ou femelles. 1re catégorie. Races françaises pures ou croisées entre elles, 2 prix de 150 fr. — 2e catégorie. Races étrangères pures ou croisées entre elles, 3 prix de 225 fr. — 3e catégorie. Croisements français et étrangers, 3 prix de 225 fr.

L'ensemble de tous les prix s'élèvera à 11,350 fr. A côté du concours, il y aura en outre une exposition d'instruments, un concours de grains, graines, racines et plantes potagères, ainsi qu'une exposition d'horticulture. Les personnes qui veulent exposer devront envoyer leur déclaration au plus tard le jeudi 18 janvier prochain à M. le Président de la Société d'agriculture à Nevers. Le programme du concours est signé par MM. le comte de Bouillé, président, comte de Pazzis et Marcel Ponceau, vice-présidents, Giraud, trésorier, et Ernest de Toytot, secrétaire.

IV. — *La peste bovine.*

Nous n'avons pas cette semaine de tableau officiel en ce qui concerne la marche du fléau qui désole aujourd'hui l'agriculture française. Mais

l'administration de l'agriculture continue à employer tous les moyens en son pouvoir pour faire exécuter rigoureusement les mesures énergiques qui seules peuvent éteindre les foyers d'infection. C'est ce qui résulte de la lettre suivante adressée le 29 novembre aux préfets par M. le ministre de l'agriculture :

« Monsieur le préfet,

« Mon administration a remarqué que, dans quelques états de situation de la peste bovine, transmis, tous les dix jours, de certains départements, des animaux étaient portés comme en traitement ou en observation. Je crois devoir rappeler de nouveau que ces essais de médication sont formellement interdits, il est plus que jamais nécessaire de proscrire toute temporisation à l'égard d'une affection si redoutable. Tout animal reconnu atteint de l'épizootie ou suspect de contamination doit être immédiatement abattu, et je vous recommande de donner les instructions les plus sévères dans votre département pour cet objet.

« Recevez, etc.

« L*Le ministre de l'agriculture et du commerce,*

« VICTOR LEFRANC. »

Il est plus que probable qu'on parviendra complétement à vaincre le mal qui aujourd'hui, comme en 1815, est un souvenir de l'invasion prussienne. Mais pour cela il faut quelque temps, et l'on ne doit pas s'étonner de passer encore par quelques alternatives de décroissement et de recrudescence du fléau. Pour cette fois, nous paraissons être dans une période mauvaise ; du moins notre correspondance nous donne des nouvelles défavorables. Le typhus paraît avoir fait invasion en Belgique, ainsi qu'il résulte de la note suivante du n° du 3 décembre du *Journal de la Société agricole* du Brabant :

« Ainsi qu'on devait le craindre, en présence des nombreux cas d'infection qui existent dans le département du Nord, la peste bovine vient de faire invasion sur notre territoire. Deux cas de peste bovine viennent d'être constatés, l'un à Oyeke, près d'Audenarde, l'autre à Elverdinghe, près d'Ypres. Toutes les mesures sont prises pour éteindre les foyers d'infection et prévenir la propagation du fléau.— En France, la peste bovine continue ses ravages avec une grande intensité. Elle règne avec violence dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et des Ardennes. Ces jours derniers, elle a envahi de nouveau la commune de Warhem, ainsi que les communes de Hazebrouck, de Zeggers, de Caestre, de Lompret, de Deulémont et du Quesnoy. Ces dernières localités sont limitrophes de notre pays. La situation s'aggrave donc chaque jour, et elle commence à exciter de vraies alarmes dans la presse agricole. Des mesures plus sévères ont été prescrites, comme nous l'avons fait pressentir dernièrement; mais comment seront-elles exécutées ? »

Nous repoussons, pour notre part, l'allégation du journal belge relative à la négligence que mettraient maintenant les autorités françaises à faire exécuter toutes les mesures prescrites par la science et l'expérience et dont le gouvernement a fini par ordonner la sévère exécution. Mais il n'est pas possible d'atteindre tout de suite tous les germes contagieux, et quelques-uns peuvent faire reparaître le mal, alors qu'on a eu l'espérance de s'en être débarrassé. C'est ce qui vient d'arriver notamment dans les départements de l'Aube et du Pas-de-Calais. Sur l'Aube voici ce que nous écrit de Châtres, à la date du 4 décembre, notre collaborateur M. J. Benoît:

« La peste bovine sévit de nouveau à Pont-sur-Seine, le 28 novembre. Huit bêtes à cornes appartenant à M. Leveau, étant atteintes du typhus, ont dû être abattues et enfouies. Le lendemain 29, treize autres animaux douteux étaient abattus chez M. Ponce, fermier, et leur chair livrée à la consommation, après

enfouissement des cuirs et détritus. Neuf bêtes sont conservées chez ce dernier propriétaire, mais sont soumises à une surveillance toute particulière. »

Dans les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, le typhus a causé aussi de nouveaux désastres dont la gravité est très-bien signalée dans la lettre suivante de M. Lenglen :

« Arras, 6 décembre 1871.

« Monsieur le Directeur,

« Ma dernière lettre vous faisait pressentir la fin prochaine de l'épizootie qui depuis neuf mois ravage le Pas-de-Calais. Je ne puis malheureusement ni nourrir encore, ni vous laisser cet espoir. Des communes où le typhus n'avait point pénétré viennent d'être infestées, et d'autres communes qu'il paraissait avoir abandonnées, ont eu de nouveaux cas depuis le commencement du mois. Dans l'arrondissement d'Arras, Avion, Bienvillers-aux-Bois et Saint-Amand ; dans l'arrondissement de Béthune, Annay, Lestrem, Mazinghem et Molinghem, sont encore sous le coup du fléau contagieux. Avion n'avait pas eu de nouveaux cas depuis 21 jours, et on vient d'y faire abattre trois vaches estimées 1800 francs, dont une était malade depuis quatre jours. A Bienvillers, deux vaches ont été abattues et enfouies jeudi dernier, comme atteintes ou suspectes. Dans l'arrondissement de Boulogne, qui, jusqu'à présent, avait été épargné, un cultivateur de Courset (canton de Desvres) a perdu huit bêtes dans la journée de dimanche. Dans l'arrondissement de Saint-Omer, les communes de Wardrecques, Bacquinghem, Quiestède, Ecques ont aussi été récemment envahies. On le dit également à Blarenghem. Ce seraient donc cinq communes nouvelles à ajouter à la liste des communes infectées de l'arrondissement de Saint-Omer, que je vous indiquais dans ma dernière lettre. C'est donc à quinze qu'il faut en porter le chiffre.

« Dans le département du Nord, on ne paraît pas non plus en être complétement maître, car chaque jour les journaux nous apportent la relation de nouveaux faits et de nouvelles communes où le typhus se serait déclaré. Ainsi, on le dit à Asq, près Lille ; à Bouvines, où, pendant la nuit du 25 au 26 novembre, on a fait abattre 33 têtes de bétail se trouvant dans les étables de la ferme dite de *la Courte*. Le typhus sévit également dans les arrondissements d'Avesne, de Valenciennes, d'Hazebrouck et dans celui de Douai.

« Dans le département de la Somme, on l'a aussi récemment constaté dans trois ou quatre communes, mais il ne paraît pas prendre là toute l'extension qu'il a dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

« La *peste bovine* est une grande calamité par elle-même, mais les mesures prises pour en arrêter les ravages, et nécessitées, il faut le dire, par la gravité du mal, ajoutent encore à la situation si malheureuse dans laquelle se trouve notre agriculture. Toutes les étables des engraisseurs devraient être aujourd'hui pleines de bestiaux gras, et on se trouve maintenant dans l'impossibilité de faire de la viande et du fumier. Qu'allons-nous manger cet hiver, et avec quoi suppléera-t-on au fumier de ferme pour maintenir la fertilité du sol? C'est cette dernière question que le bureau de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais va traiter dans sa séance de samedi prochain 9 décembre, et je vous tiendrai dans ma prochaine lettre au courant des idées qui y seront émises.

« Agréez, etc. « CH. LENGLEN. »

Notre correspondant a bien raison. La peste bovine est doublement un fléau pour notre agriculture, parce qu'elle détruit un objet d'aussi grande consommation que la viande, puisqu'elle supprime en même temps pour plusieurs années la principale production de fumier, surtout dans les départements où l'industrie sucrière est développée et a imposé l'usage de livrer à l'engraissement, à cette époque de l'année, un grand nombre d'animaux. C'est une très-bonne idée que d'avoir provoqué à ce sujet une conférence spéciale des agriculteurs les plus intéressés à une bonne solution du triste problème sur lequel il faut qu'ils prennent une décision.

V. — *École vétérinaire d'Alfort.*

Les circonstances que nous traversons feront mieux comprendre l'importance de posséder un bon corps de vétérinaires, sans lequel il est impossible de combattre avec une énergie suffisante les épizooties. Il faut donc que la direction des Écoles vétérinaires soit entre les mains d'hommes capables d'élever le niveau des études et de faire des médecins véritablement capables non-seulement de guérir le bétail, mais encore de conseiller les éleveurs dans toutes les questions zootechniques que soulève la pratique de chaque jour. Notre confrère de la Société d'agriculture, M. Reynal, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, nous paraît avoir parfaitement développé la vérité à ce sujet dans le discours suivant qu'il a prononcé à l'ouverture des cours de cette École.

« Une année de poignantes émotions et de désastres sans exemple dans l'histoire a rompu le cours de nos études. Nous avons été séparés pendant cette année néfaste. Mais une aurore d'espérance vient enfin de se lever sur la France, et en mettant un terme à la trop longue série de nos malheurs, elle nous permet de rouvrir les portes de notre école. Lorsqu'au mois d'août 1870, nos travaux terminés, maîtres et élèves, nous nous adressions les dernières paroles d'adieu, aurions-nous pu penser que la guerre fatale qui commençait alors amènerait pour nous une situation sans précédents? Qui se serait attendu à voir si longtemps notre phalange dispersée, nos chaires muettes, nos bancs déserts, nos amphithéâtres abandonnés? Ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de nous occuper des circonstances douloureuses qui nous ont tenus si longtemps séparés. Félicitons-nous plutôt de retrouver, au lendemain de nos revers, nos rangs assez complets pour que nous n'ayons à regretter que la perte d'un petit nombre des nôtres. Pour moi je suis heureux de pouvoir inaugurer, sous des auspices que je crois favorables, une nouvelle série d'études fortes et fécondes. Notre séance d'aujourd'hui ne différera pas de celles qui l'ont précédée; elle sera ce qu'elle a toujours été, une séance de distribution de prix et de récompenses; il nous est d'ailleurs agréable à tous, et à moi en particulier, de venir couronner ceux d'entre vous dont le jury a voulu encourager les efforts. Cette solennité, pour être en retard d'une année, n'en aura pas moins tout le prestige qui l'environne lorsqu'elle arrive à son heure, si on se rappelle qu'il y a un mois à peine, nous n'osions en concevoir l'espérance.

« Dans nos écoles, il est un usage consacré par le temps, qui se rattache au but vers lequel elles tendent : c'est celui de chercher, pour les fêtes de famille comme celle qui nous rassemble, un sujet dans la science ou dans ses annales. La science, en effet! quel plus beau sujet de discours à adresser à la jeunesse studieuse! Quel plus bel objectif à assigner à ses premiers et à ses derniers travaux! N'obéissant, dans ce cas, qu'aux sentiments qui l'animent, l'orateur montre la voie tracée devant ses jeunes auditeurs; il applaudit aux succès des élèves laborieux que n'ont pas arrêtés les âpres difficultés de l'étude; il soutient le zèle de ceux qui, moins favorisés, n'ont pu les suivre que de loin; il stimule l'émulation, il entretient le feu sacré, mais aussi il a des paroles de blâme pour ceux que rien ne peut réveiller, ni faire sortir de leur apathie. Après avoir donné à chacun sa part d'éloges et de reproches, il finit par adresser à tous, dans un langage sympathique, des conseils faits pour aller au cœur et leur inspirer une égale ardeur pour la lutte nouvelle à laquelle ils sont tous également conviés.

« Sans doute, messieurs, ce langage est bien celui qui convient dans nos solennités annuelles, lorsque les seules préoccupations de l'orateur et de ceux qui l'écoutent sont renfermées dans le cercle de nos travaux habituels. Mais en sommes-nous là aujourd'hui, et pouvons-nous distraire nos pensées des spectacles navrants auxquels nous venons d'assister? En inaugurant des cours comme les nôtres, si importants d'ailleurs par leur but et par leur nature, puis-je m'incliner devant la tradition? Ne dois-je pas me souvenir que j'ai devant moi des jeunes gens dont l'âge a été avancé, dont le caractère a été développé par les émouvantes péripéties de la guerre? N'ont-ils pas, au milieu des calamités qui sont encore présentes à notre

mémoire, montré un patriotisme et un courage qui les ont élevés au-dessus de leur âge, et qui, en les faisant soldats, les ont fait hommes.

« Tous ou presque tous vous avez accompagné sur le champ de bataille le drapeau français; car tous vous avez offert votre vie pour la défense du pays. Sans doute, tous les élèves n'ont pas eu les mêmes rôles à remplir, mais tous ils ont su se placer à la hauteur de la mission qui leur avait été confiée. Soldats, vétérinaires, médecins, officiers même, car ils ont figuré dans tous les rangs de la hiérarchie militaire, ils se sont montrés ce que doit être partout la jeunesse française, dans les batailles, sous le feu de l'ennemi, brave jusqu'à la témérité, dévouée jusqu'à l'héroïsme. Trois de vos condisciples : Barbier Charles, Mommarqué Alexandre, Saigé Octave, ont payé de leur vie leur dévouement à la patrie. Honneur à eux, messieurs, honneur, souvenirs et regrets! Et d'ailleurs, leur sang n'a pas été répandu en vain; il a servi à réchauffer l'ardeur de notre patriotisme, et la France d'aujourd'hui, retrempée dans ses souffrances et dans ses sacrifices, est digne de la France que nous ont léguée nos ancêtres. Oui, nos ancêtres! et en fait de patriotisme, l'école d'Alfort a les siens.

« Messieurs, interprète en cela des sentiments de mes honorables collègues, après avoir épvouvé un bonheur indicible à vous féliciter, j'en éprouve encore un autre qui n'est pas moins grand. Soldats généreux, vous avez soutenu une vieille réputation qui nous est chère à tous, celle que, à une autre époque déjà bien éloignée de nous, et que nous ne nous attendions guère à voir se renouveler de nos jours, l'Ecole d'Alfort avait su conquérir par son dévouement à la cause de la patrie envahie par l'étranger. Un de vos aînés qui appartenait à cette école, est tombé, en 1814, pour la même cause; son exemple n'a pas été perdu et il a eu, cette année, des imitateurs. A votre tour, obéissant à cette tradition qui est en honneur dans notre école, vous avez montré que vous n'avez pas oublié sa mémoire. Vous êtes allés aussi au-devant des balles partout où il y a eu des combats, partout où l'ennemi de la France nous a présenté la bataille. Aujourd'hui, ceux de vous qui ont été épargnés sont revenus à leurs travaux trop longtemps et trop douloureusement interrompus; votre patriotisme, hier encore si ardent, reste toujours vivace dans vos cœurs, et plus d'une fois, quoique éloignés des combats, vous vous surprendrez à frémir d'indignation et de colère au milieu de vos souvenirs.

« Ce n'est pas moi, assurément, qui vous donnerai le conseil de comprimer et encore moins d'étouffer en vous ces émotions trop nobles pour n'être pas admirées. Oui, conservez-en tous l'espérance; un jour viendra où il nous sera permis de voir la fin du deuil de la patrie. Tâchons, en attendant, de comprendre la portée des enseignements qui viennent de nous être donnés. Hâtons-nous d'apporter dans nos sentiments tout aussi bien que dans nos mœurs, une réforme complète et radicale. Pour qu'un passé trop pénible s'efface, qu'une ère nouvelle s'ouvre pour la France, il faut que le sentiment du devoir triomphe de l'indifférence; que l'ordre et la discipline écartent l'esprit de désordre et d'insubordination; que la nonchalance la paresse s'éloignent, que le travail actif, que le travail opiniâtre et fructueux reprenne ses droits. Ne l'oublions pas, c'est à ces vertus malheureusement négligées hier encore, qu'à d'autres époques la France a dû d'éblouir le monde entier; c'est à elles encore qu'elle a dû d'éveiller au loin les plus ardentes sympathies. C'est par la pratique de ces mêmes vertus qu'il faut que la France se relève et qu'elle reprenne la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

« Quant à moi, messieurs, je ne faillirai pas à ma tâche. Tous mes efforts auront pour objectif l'amélioration de notre école. Aucuns soins, aucun dévouement ne sauraient ni arrêter ni retarder notre marche en avant. Je mettrai mon ambition à chercher à relever aux yeux de tous notre institution appelée à rendre de si grands services à l'agriculture. Je mettrai tout mon orgueil à faire valoir ces titres à l'estime et à la considération publiques. Mais dans cette tâche, j'ai besoin de votre concours; il vous appartient, en effet, de me la rendre facile; comprenez vos devoirs d'élèves; obéissez et travaillez comme il convient de le faire à des hommes au cœur élevé; obéissez et travaillez, parce que l'obéissance et le travail sont les conditions premières du progrès en toutes choses; vous le devez à vos maîtres, à vos parents qui s'affligeraient de vos écarts, à votre pays qui s'impose de si lourds sacrifices pour faire de vous des hommes utiles et dévoués.

« Je m'arrête, car je sais que vous êtes trop soucieux de la dignité de la corporation à laquelle vous briguez d'appartenir, des intérêts de vos familles et des

vôtres, pour douter que vous m'ayez compris. Et d'ailleurs ne m'avez-vous pas déjà prouvé que vous savez compter sur ma sollicitude? Elle ne se bornera pas à suivre et à encourager vos travaux dans cette école; mais elle saura plus tard franchir cette enceinte et vous aider et vous protéger au milieu des difficultés sans nombre contre lesquelles vous aurez à lutter. Souvenez-vous que la discipline, dans toutes les conditions de la vie sociale, est inséparable de l'ordre, du travail et de la moralité. Pénétrez-vous de cette vérité, et comprenez que rien n'est possible pour les nations comme pour les hommes qui n'ont pas le sentiment du devoir. La discipline d'ailleurs, dont quelques-uns se font une aussi fausse idée, n'a rien de commun avec une aveugle sévérité; la discipline, c'est la soumission à la règle, le respect de l'autorité, l'esprit d'ordre; c'est la base essentielle de sérieuses et fortes études. Ferme et intelligente, elle saura se montrer à l'occasion indulgente pour les fautes sans gravité, pour les défauts inhérents à votre âge; mais elle n'hésitera pas à sévir contre les atteintes portées au bon ordre, contre les vices du cœur, contre la paresse invincible, contre tout ce qui peut, dans un établissement comme le nôtre, devenir une cause de perturbation pour les amis de la tranquillité et du travail.

« Voilà, Messieurs, ce que j'attends de vous, et ce qu'attendent avec moi mes laborieux collaborateurs. Telle est aussi la ligne de conduite que je me propose de suivre à votre égard. Mais j'en suis convaincu, vous rentrez aujourd'hui avec la volonté bien arrêtée de remplir tous vos devoirs; et, j'en suis aussi convaincu, je n'aurai à employer auprès de vous que les moyens de la persuation. Vous me rendrez ainsi mon rôle facile. Vous me procurerez l'occasion d'encourager vos efforts et de vous féliciter de votre conduite, de votre tenue et de votre travail. »

Ce n'est pas à l'École seulement que les vétérinaires doivent se former, il faut les suivre plus tard dans leur carrière et les y encourager. Les convoquer à de certaines époques à des conférences dans le but de profiter des observations nouvelles serait aussi chose très-utile. C'est ce qui vient d'être fait encore par M. Reynal à Reims. Il a réuni autour de lui les vétérinaires de la contrée, avec les maires de l'arrondissement, afin d'arriver à une entente utile pour arrêter les ravages de la peste bovine.

VI. — *Prix de l'Académie française à un ouvrage agricole.*

Nous devons signaler comme un juste honneur fait à l'un de nos meilleurs écrivains agricoles, la récompense (un prix de 2,000 fr.) que l'Académie française a décernée dans sa séance du 23 novembre, à M. Théron de Montaugé, membre du Conseil général de la Haute-Garonne, pour son ouvrage intitulé : l'*Agriculture et les Classes rurales dans le pays toulousin, depuis le milieu du dix-huitième siècle,* 1 vol. in-8. Nous avons déjà rendu compte de ce livre qui présente un ensemble d'études d'un très-grand intérêt pour tous ceux qui veulent connaître l'influence des régimes politiques sur l'agriculture.

VII. — *Prochaine élection d'un secrétaire perpétuel à la Société centrale d'agriculture.*

Dans la séance du 29 novembre, la Société centrale d'agriculture a décidé qu'on procédera au remplacement de M. Payen comme secrétaire perpétuel, dans la séance du 13 decembre conformément à l'article du règlement rendu en 1815 par ordonnance royale, et qui prescrit la présentation de trois candidats au chef de l'État. Cet article est ainsi conçu : « .... En cas de vacances par mort, démission ou autrement, la Société pourvoira au remplacement soit du Secrétaire perpétuel, soit de l'Agent Trésorier, en présentant au roi trois sujets, qui seront choisis au scrutin et à la majorité absolue des suffrages. »

VIII. — *Fondation du Cercle des agriculteurs de France. — Secours aux cultivateurs frappés par la guerre. — Dîner des cultivateurs.*

Il y a dix-huit mois, avant la guerre, nous avons fait connaître (tome II de 1870, p. 160) le projet qu'avaient formé plusieurs amis de l'agriculture de fonder à Paris un Cercle agricole. A ce sujet nous recevons de notre confrère M. Lecouteux la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire :

Paris, le 1er décembre 1871.

« Mon cher confrère,

« Maintenant que nos affaires commencent à renaître, on demande, dans notre Société des agriculteurs de France, de remettre sur le tapis le projet de *Cercle agricole* qui était sur le point de se réaliser, lorsque survint la guerre de 1870 avec l'Allemagne. On désire que les propriétaires et les cultivateurs venant à Paris puissent se rassembler dans un vaste local, situé au centre de la ville et permettant l'installation de salles de lecture, salles à manger, salles de conversation et de correspondance, salons de famille, tout ce qui, en un mot, constitue le confortable des cercles les mieux organisés. On voudrait que cette installation fût poussée de manière à pendre notre crémaillère à l'époque de notre prochaine session générale, le 15 janvier 1872. Il faut donc mener les choses rondement et comme il convient à des hommes qui, après avoir longtemps mûri leurs projets, se décident à passer sur le terrain de l'exécution. Nous avons plus que jamais besoin de nous voir souvent, et il y a sur les divers points de l'Europe de grands agriculteurs qui manifestent le désir de nouer de solides relations avec la France agricole. En conséquence, notre projet de l'an dernier est repris, et je vous serai obligé, cher confrère, de vouloir bien publier dans votre journal notre ancienne liste de souscription et d'annoncer que les nouvelles souscriptions sont reçues, soit dans vos bureaux, soit rue du Bac, 43, au siége de la Société des agriculteurs de France. — On estime qu'il faut 40,000 francspour faire face aux dépenses annuelles du cercle. — Chaque souscription est de 100 francs, mais il n'y aura d'argent à verser que lorsque les souscripteurs seront au nombre de quatre cents. Ces quatre cents premiers souscripteurs auront le titre de *fondateurs*. Le premier conseil élu décidera si les autres souscripteurs seront soumis à un droit d'entrée.

« Recevez, etc. « E. LECOUTEUX,

« Secrétaire général de la Société des agriculteurs de France. »

Voici la première liste des fondateurs déjà inscrits :

MM. Drouyn de Lhuys, à Paris. — J. A. Barral, directeur du *Journal d'agriculture*, à Paris. — Victor Borie, secrétaire général du Comptoir d'escompte, à Paris. — Bignon, à Theneuille (Allier). — Camel, à Lyon (Rhône). — Chabrier, à Grisy (Seine-et-Marne). — Chatel, à Aulnay (Calvados). — Maurice Bixio, à Paris. — A de Céris, à Paris. — Henri Johannet, à Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher). — Deprêt, propriétaire du *Journal d'agriculture pratique*. — Doniol, à Antibes (Alpes-Maritimes). — Le journal *l'Écho agricole*, à Paris. — MM. le comte d'Esternô, à la Vesvre (Saône-et-Loire). — Fouilhade, à la Rivière (Lot). — Le marquis de Ginestous, au Vigan (Gard). — Grandeau, à Nancy (Meurthe). — Hamot, à Charmont (Seine-et-Oise). — G. Heuzé, à Versailles (Seine-et-Oise). — Jametel, à Montauvillers (Somme). — E. Lecouteux, à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). — Lecoat de Kerveguen. — G. Masson, à Paris. — Le comte Pelet de Lautrec, à Briord (Loire-Inférieure). — Pilter, à Paris. — De Ponlevoy, à Paris. — Rambourg, à Paris. — Ronna, à Paris. — Le marquis de Saint-Aignan, à Sommery (Saône-et-Loire). — Le vicomte de Saint-Trivier, à Fleurie (Rhône). — Sernin, à Azille (Aude). — Simon, notaire à Paris. — Tassin, député de Loir-et-Cher. — Touaillon, à Paris. — Henry Vilmorin, à Paris. — Lafaverge, à Paris. — Chauchard, à Paris. — Jules Mercier, à la Houringue, par Macau (Gironde). — Ménier, conseiller général de Seine-et Marne. — Le prince Léon Radziwill (Russie). — Ostanick der Marcariantz (Arménie).

Puisque nous parlons de la Société des agriculteurs de France nous ajouterons que M. le comte de Bylandt, président de la Société néerlan-

daise de *la Croix Blanche*, qui a prêté aux victimes de la guerre une si généreuse assistance, vient d'annoncer à M. Drouyn de Lhuys que le Comité, dans l'une de ses dernières séances, a résolu, avant de se dissoudre, de mettre à la disposition de la *Société des agriculteurs de France*, un reliquat de souscriptions s'élevant à la somme de 14 845 fr. 35.

Enfin notre confrère, M. Jacques Valserres, nous prie de faire l'annonce suivante :

« Le dîner des cultivateurs aura lieu le 13 décembre, second mercredi du mois, café Corazza, Palais-Royal, à 6 heures et demie du soir. Prix du couvert : 6 fr. Ordre du jour : Nomination du comité exécutif. — La peste bovine. »

Plus souvent les cultivateurs trouvent occasion de se voir et d'apprendre à se connaître, plus il y a de chances que le progrès agricole se développe avec rapidité et sureté.

IX. — *Nouvelles de l'état des récoltes.*

La précocité de l'hiver continue à être le fait dominant de la situation en ce qui concerne les récoltes futures. Ainsi qu'on l'a vu déjà par les correspondances insérées dans notre dernière chronique, ainsi que cela résulte en outre des notes suivantes et de l'article du 2 décembre (page 345) de notre collaborateur M. Benoit sur le département de l'Aube, les travaux d'automne se sont faits dans de bonnes conditions et les semailles se sont bien accomplies partout où l'on est arrivé à temps. Ce qu'il y a à craindre maintenant, c'est qu'il y ait des gels et des dégels successifs comme l'an dernier. Ce fait est signalé particulièrement dans la note suivante que M. A. de Villiers de l'Isle-Adam nous écrit de Sargé (Sarthe), à la date du 24 novembre :

« Nos semailles ne sont pas encore terminées. Les premières se sont effectuées dans de très-bonnes conditions; mais depuis bientôt quinze jours, le travail a été empêché, au moins dans les terres argileuses, par la pluie d'abord, puis par la gelée. Le matin, la terre est assez fortement gelée pour qu'il ne soit pas possible de la travailler; plus tard, le dégel a lieu peu à peu; vers midi, la terre est dégelée, mais se trouve à l'état de pâte molle qu'il est impossible de labourer et encore moins de herser. Il est bien à désirer que le temps s'améliore, car la saison est très-avancée. On peut encore semer, mais le succès devient de plus en plus incertain. »

L'industrie qui, dans un grand nombre des départements, se remettra le plus vite des désastres éprouvés par la France dans cette année maudite, est incontestablement l'agriculture. On peut juger de la vérité de cette remarque par la note que nous a écrite, à la date du 25 novembre, M. de Lamothe, secrétaire général de la Société d'agriculture de la Dordogne. Dans cette lettre, on trouve un tableau complet de la production agricole du Périgord :

« Nos semailles de froment sont entièrement terminées; elles se sont faites dans d'excellentes conditions, et déjà beaucoup de champs de blé présentent le plus verdoyant aspect. L'année agricole 1871 est accomplie quant aux récoltes. Elle ne présente pas un bilan des plus favorables. Au printemps nous avons, il est vrai, recueilli passablement et même beaucoup de fourrages herbacés, qui ne nous ont pas non plus fait défaut à l'automne, mais la gelée a cruellement éprouvé nos blés et nos maïs; nos haricots et nos betteraves, qui promettaient merveille, ont été loin de répondre à notre attente. Nous n'avons eu qu'une bonne moyenne ordinaire pour les premiers et les derniers; les seconds ont presque manqué. Les pommes de terre ont mieux réussi, bien qu'atteintes en partie par la maladie. Dans la plus grande partie du département, la vigne a très-peu rendu; cependant il y a des exceptions, et,

notamment dans le Nontronais, on a çà et là été réjoui par d'amples vendanges; mais il paraît qu'il ne faut pas parler, en général, de la qualité du vin. Elle laisse en effet presque partout grandement à désirer. Nos tabacs sont passables; nos noyers ont été abîmés par l'hiver dernier, et les survivants ont peu fructifié. Il y a eu passablement de châtaignes, abondance de pommes et de poires, ainsi que de prunes; sauf celles-ci, nos fruits sont assez mauvais comparativement aux autres années. Le bétail se comporte très-bien; la cocotte qui infestait nos bouveries tend à disparaître.

« Maintenant nous sommes en pleine saison de vente. Châtaignes et marrons s'achètent avec empressement pour l'extérieur, mais les chemins de fer qui monopolisent presque tous les transports à distance, quant à présent, sont loin d'offrir les ressources nécessaires en matériel; les gares restent souvent fermées aux envois par petite vitesse, sauf pour les animaux, et cet état de choses nuit grandement aux transactions. Il serait fort à désirer que notre réseau de lignes navigables fût complété, mis en état et pût enfin servir à un commerce utile contre un monopole des plus fâcheux. Les pommes, comme les marrons, sont fort demandées pour l'exportation; elles s'expédient à cette heure en petites caisses pour les desserts, et valent pour le moins 6 à 7 fr. l'hectolitre. Nos pruneaux secs aussi commencent à jouir d'une bonne renommée, et vont également non-seulement dans le Nord, mais à l'étranger. Nos truffes paraissent devoir être passablement abondantes et très-bonnes; elles n'ont pas encore de cours bien réglé. Nos bêtes à cornes vont en masse à Paris, qui les demande de préférence à celles d'animaux d'autres races autour desquelles on a fait, en vain, pour nos contrées où elles ne réussissent pas, beaucoup de bruit. Les vins rouges bons ordinaires valent de 60 à 70 fr. les 230 litres. Du vin blanc de Brantôme a été payé hier 70 fr. les 300 litres.

« Nous touchons à la saison des foires qui paraissent devoir être bien approvisionnées. Après-demain a lieu celle de la Sainte-Catherine, réunion célèbre à Saint-Pierre-de-Chignac, petit chef-lieu de canton, où l'on vient en foule du midi de la France s'approvisionner de produits. Puis viennent les grandes foires grasses où l'on est sûr de trouver de magnifique bétail de boucherie. Celle du mercredi d'après les Rois, à Périgueux, est d'une grande importance sous ce rapport. A plusieurs de ces solennités agricoles sont joints des concours où les prix sont vivement disputés. La Société départementale d'agriculture de la Dordogne tiendra le sien 11 janvier prochain. Si nous avons les subventions sur lesquelles nous devons compter, nous pouvons nous attendre à une magnifique exhibition.

« Le progrès agricole continue dans nos contrées, malgré tous les désastres de la patrie, malgré les impôts, malgré les perturbations pratiques, malgré le manque de bras, malgré l'indifférence ou même l'hostilité de certaines administrations imprévoyantes, malgré les excès de la température. Je vous ai déjà mis au courant des louables efforts de notre société départementale, des comices de la Double, de Mussidan et de Vergt, dont les expositions ont pleinement réussi. Deux industries se développent largement : la culture du tabac, dont le gouvernement, vu la qualité du nôtre, encourage l'extension, et l'élevage des vers à soie en vue de la production de la graine que l'on vend aux industriels des Cévennes et de la Provence. Une dame de Ribérac en a, dans cette campagne, livré pour plus de 5,000 fr. à elle seule. De toutes parts on s'y prépare pour l'année prochaine. Les travaux d'amélioration de nos vallées submergées vont se poursuivre avec ardeur. Le conseil général a voté un subside pour ceux du Blâme (non du Rhône, comme l'impriment vos compositeurs), et ailleurs on forme de grands projets du même genre, sans compter que la Double continue à s'améliorer. Par malheur, notre cause n'a pas été plaidée au Conseil général comme elle aurait dû l'être, et c'est à peine si nous en avons obtenu le strict nécessaire, mais nous en appellerons de sa session de novembre à sa session du printemps prochain, car nous ne nous décourageons pas aisément. C'est là le secret de notre force. »

Dans le département de Lot-et-Garonne, les travaux d'automne se sont faits dans de bonnes conditions, ainsi que le constate M. Leyrisson, qui nous écrit de Tridon, le 1er décembre :

« Le temps a été très-favorable pour les labours préparatoires; mais l'humidité a fait défaut en même temps pour la levée des mauvaises graines, aussi les se-

mailles ayant été suivies de quelques bonnes pluies, les blés ont levé très-épais, et l'on voit déjà paraître en même temps bon nombre d'herbes parasites avec les jeunes tiges de blé. Cependant il y a lieu d'espérer que des matinées comme celle d'aujourd'hui, s'annonçant par 6 degrés au-dessous de zéro, en décimeront une certaine quantité. — Les pailles deviennent toujours plus rares, tandis que les choux, raves et navets font défaut sur plusieurs points. Le bétail pourtant se tient à un bon prix. Le chanvre se vend et dépasse parfois le prix de 100 fr. les 100 kilog., ce qui, cette année, amène un produit brut de 1,200 fr. à l'hectare. »

Ce qui manque presque partout, c'est du blé dont la récolte a été moins que médiocre en quantité et en qualité tout à la fois. La rareté du bétail aggravera cette situation pour cet hiver. Cette rareté est la résultante de la guerre, de l'épizootie et aussi de la disette fourragère des deux années précédentes. C'est ce qu'explique M. Fournat de Brézenaud dans la note suivante qu'il nous adresse de Quintenas (Ardèche), à la date du 23 novembre :

« Nous sommes en plein hiver depuis quatre jours. Le thermomètre descendant chaque nuit au-dessous de 7 à 8° centigrades, un froid aussi vif et persistant est très-rare dans notre localité à cette époque. Les emblavures sont faites dans d'assez bonnes conditions et sont bien levées, c'est tout ce qu'on peut dire d'elles pour le moment. Le bétail est toujours très-cher et très-recherché malgré la disette de fourrage qui existe encore cette année chez nous. Les pluies d'automne qui ont été si abondantes dans d'autres localités, n'ont pu venir jusqu'à nous, aussi est-ce à peine si les ruisseaux coulent, et en creusant la terre de 0m.50 à 0m.60 de profondeur on trouve le sec qui n'a pas été mouillé depuis l'hiver passé; aussi l'eau est-elle toujours très-rare. Si nous n'avons pas un hiver humide et un printemps un peu pluvieux, nous sommes menacés d'avoir encore une mauvaise année pour les fourrages, les prairies naturelles ayant été très-éclaircies par ces deux années consécutives de fortes sécheresses. Les produits se vendent bien en général, et l'année serait bonne pour les cultivateurs si les rendements n'avaient été aussi faibles qu'ils l'ont été en toute chose cette saison. »

Dans le département des Hautes-Alpes, les céréales en terre donnent de bonnes espérances. Les gelées qui sont survenues depuis une dizaine de jours n'ont pas gêné les travaux d'ensemencement qui étaient terminés. M. Allard nous écrit à ce sujet de Châteauroux, à la date du 30 novembre :

« Les circonstances météorologiques ont été assez favorables pendant ce mois, soit pour les travaux agricoles, soit enfin pour la rentrée des dernières récoltes. Les céréales en terre se présentent toujours d'une manière favorable et donnent de belles espérances.

« Depuis une douzaine de jours, de fortes gelées se sont montrées, et ont arrêté le cours de la végétation, de telle sorte que le règne végétal est en ce moment plongé dans un état d'engourdissement complet, ce qui permet aux agriculteurs de se livrer au repos pendant la durée de cette morte saison. Toutes les montagnes du Briançonnais sont couronnées de neiges. Aucun cas de typhus n'est signalé dans nos parages. »

Une conséquence forcée de la situation sera un grand déficit dans la production du fumier. Les cultivateurs doivent s'occuper dès maintenant d'y pourvoir soit par des labours plus répétés, soit par un accroissement des cultures fourragères, soit enfin par l'acquisition d'engrais commerciaux. Un fait en quelque sorte providentiel pour la France est la découverte d'abondants gisements de phosphates de chaux fossiles, qui vont permettre de donner un grand élan à la fabrication des engrais commerciaux.

J.-A. Barral.

DE L'EMPLOI DE DIVERS ENGRAIS EN COUVERTURE SUR LES RÉCOLTES DE CÉRÉALES.

J'ai renouvelé au printemps dernier, pour la quatrième fois, l'expérience de donner une petite fumure à nos froments d'hiver, au moment où je les fais herser, au commencement d'avril. Les circonstances déplorables dans lesquelles se trouvait alors la France, m'ont empêché de me procurer ni guano ni les autres engrais que je fais venir de Paris. Je n'ai donc employé en engrais pulvérulent que le noir fertilisant du Mottet-d'Argence, près Caen, et un engrais préparé aussi à Caen avec des râpures de cornes, par M. Juhel, fabricant de boutons en corne. Mais en revanche, j'ai répondu à un désir qui m'avait été exprimé par notre savant et regretté collègue M. Payen. Ayant remarqué que je n'avais employé que des engrais pulvérulents, parce que je les trouvais plus faciles à répandre sur une récolte en terre, il m'avait demandé d'essayer si du fumier ordinaire ne donnerait pas un résultat aussi avantageux. Voici le résultat des expériences de cette année :

1° Le terrain auquel je n'ai point donné de fumure, pour qu'il servît de terme de comparaison, m'a donné 600 gerbes à l'hectare, comme l'année dernière, mais elles n'ont pesé que 5,800 kilog., tandis que l'année dernière, elles avaient pesé 7,550 kilog. Ces 600 gerbes m'ont donné 22 hectol. 80 litres, pesant 1,750 kilog., soit 76 kilog. 754 gr. l'hectolitre, tandis que l'année dernière, les 600 gerbes m'avaient donné 30 hectolitres pesant 78 kilog. 313 gr. l'hectolitre, plus 5,013 kilog. de paille. Cette année je n'ai eu que 4,050 kilog. de paille;

2° L'engrais Juhel m'a donné 700 gerbes à l'hectare, pesant 7,200 kilog., lesquelles ont produit 27 hect. 08 lit., pesant 2,094 kilog., soit 77 kilog. 326 gr. l'hectolitre, plus 5,106 kilog. de paille;

3° Le noir fertilisant du Mottet-d'Argence (de Caen) m'a donné 700 gerbes pesant 7,600 kilog., lesquelles ont produit 27 hect. 20 lit. pesant 2,150 kilog., soit 79 kilog. 044 gr. l'hectolitre, plus 5,450 kilog. de paille, tandis qu'en 1870, cet engrais m'avait donné 900 gerbes pesant 11,300 kilog. qui ont produit 42 hectol. 30 lit. du poids de 78 kilog. 168 gr., plus 7,525 kilog. de paille;

4° Le fumier mis sur terre à l'automne avant la semence, m'a donné 800 gerbes pesant 7,650 kilog., lesquelles ont produit 28 hect. 30 lit. pesant 2,200 kilog., soit 77 kilog. 738 gr. l'hectolitre, plus 5,450 kilog. de paille;

5° Le fumier mis en couverture au moment du hersage m'a donné 800 gerbes pesant 8,150 kilog., lesquelles ont produit 28 hectolitres pesant 2,150 kilog., soit 76 kilog. 786 gr. l'hectolitre, plus 6,000 kilog. de paille.

Pour établir en argent le résultat de ces expériences, je donne à mon froment le prix de 34 fr. l'hectolitre, en faisant remarquer que j'en ai vendu une assez grande quantité pour semence, de 36 à 38 fr. l'hectolitre. Je compte à 50 fr. les 1,000 kilog. de paille.

J'ai établi le prix de mon fumier à 6 fr. le mètre cube. Il était très-consommé, par conséquent très-lourd, et j'en trouve fréquemment à 5 fr.

le mètre cube dans les auberges de Saint-Lô. Enfin je rappelle que j'ai mis pour 100 fr. en argent d'engrais dans chacune des expériences.

Cela posé, voici leurs résultats en argent :

1° Terrain sans engrais :

22 hectol. 80 lit. à 34 fr.	775 fr. 20	977 fr. 70
4,050 kil. de paille à 50 fr.	202 50	

2° Engrais Juhel :

27 hectol. 8 lit. à 34 fr.	920 fr. 72	1,176 fr. 02
5,106 kilog. de paille à 50 fr. . . .	255 30	

3° Noir fertilisant de Caen :

27 hectol. 20 lit. à 34 fr.	924 fr. 80	1,197 fr. 30
5,450 kilog. de paille à 50 fr. . . .	272 50	

4° Fumier mis à l'automne :

28 hectol. 30 lit. à 34 fr.	962 fr. 20	1,234 fr. 70
5,450 kilog. de paille à 50 fr. . . .	272 50	

5° Fumier mis en couverture :

28 hectol. à 34 fr.	952 fr. 00	1,252 fr. 00
6,000 kilog. de paille à 50 fr. . .	300 00	

Il me paraît intéressant de remarquer que le froment venu sur le fumier mis à l'automne pesait 1 kilog. 500 gr. de plus que celui produit par le fumier mis en couverture; mais en revanche celui-ci a produit 550 kilog. de paille de plus que le premier, de sorte que dans des localités où on tire difficilement parti de la paille, le fumier mis à l'automne pourrait donner des résultats plus avantageux que celui mis en couverture.

La conséquence des chiffres que j'ai établis ci-dessus est que dans une année où les circonstances climatériques ont été très-défavorables, et par suite les récoltes peu abondantes, l'emploi de divers engrais à raison de 100 fr. par hectare m'a non-seulement remboursé cette avance, mais donné un bénéfice net qui a varié, selon les différents engrais, de 78 à 174 fr. par hectare.

Comte de Kergorlay,
Membre de la Société centrale d'agriculture de France.

SUR DES MESURES A PRENDRE POUR HATER LA DISPARITION DE LA PESTE BOVINE[1].

La Société centrale d'agriculture, après avoir entendu les communications de quelques-uns de ses membres, sur les désastres causés en France par la peste bovine, a chargé une Commission spéciale, composée de la section d'économie du bétail et de membres appartenant aux sections de grande culture, des sciences physico-chimiques, et d'économie politique et de statistique, d'examiner s'il n'y aurait pas quelques mesures à signaler à la sollicitude du gouvernement pour hâter la disparition d'un fléau qui porte une profonde atteinte à la richesse agricole du pays. Ce rapport vient rendre compte des résultats des délibérations de la Commission.

1. Rapport fait à la Société centrale d'agriculture, dans la séance du 22 novembre 1871, par une Commission spéciale composée de MM. Chevreul, Huzard, Gareau, Bella, Magne, Moll, de Kergorlay, Gayot, Dailly, Barral, *rapporteur*.

Tous les agriculteurs savent que le typhus contagieux des bêtes à cornes a pénétré en France, dès les premiers jours de septembre 1870, en suivant pas à pas l'invasion des armées allemandes. Il s'est répandu partout où ont mis le pied les soldats de la coalition germanique, et après le départ des troupes d'occupation, il reste encore comme dernière plaie à panser et à guérir dans nos étables souillées et dévastées. Tant que l'ennemi a imposé ses lois et sa volonté dans les départements envahis, il était presque impossible de se débarrasser du fléau. Maintenant que l'occupation étrangère est restreinte à six départements, on aperçoit la possibilité d'extirper le mal; mais, pour y réussir, il faut des mesures énergiques et le concours persévérant du pouvoir public et de la bonne volonté des agriculteurs.

Il est encore impossible de dire tous les désastres que le typhus contagieux des bêtes à cornes a produits depuis quinze mois. Aucune statistique complète n'a été faite jusqu'à ce jour. Un rapport fait le 14 septembre 1871 à l'Assemblée nationale constate seulement qu'à cette époque 23,200 animaux, d'une valeur totale de 5,585,000 fr. environ, avaient été abattus sans qu'il eût été encore possible de faire un dénombrement, département par département. Presque la moitié de la France a été frappée par le mal, de l'est à l'ouest, au-dessus d'une ligne droite tirée de l'Ain à la Vendée, et en ne faisant guère exception que pour les départements de la péninsule bretonne. Au commencement de novembre, le fléau avait rétrogradé vers le nord, sa limité étant déterminée par les départements du Calvados, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et du Jura. C'est encore une très-vaste étendue de pays affligée d'un mal qui menace de ne pas laisser dans le tiers de la France le dixième de la population en animaux domestiques de l'espèce bovine. En outre, si le typhus exerce ses ravages sur une moindre étendue de pays, il s'est manifesté d'une manière plus intense dans plusieurs départements, et notamment dans les Ardennes, dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Le gouvernement a compris qu'il fallait agir énergiquement contre un tel danger, et il a créé trois inspections générales sanitaires pour surveiller l'exécution des mesures ordonnées. A la tête de l'une de ces inspections se trouve un de nos collègues de la Société centrale d'agriculture, M. Reynal, dont la compétence est connue de tous les agriculteurs.

L'expérience qu'ont fait acquérir les invasions antérieures du typhus contagieux des bêtes à cornes a démontré qu'il était absolument nécessaire de procéder par abatage immédiat des animaux malades ou suspects, par enfouissement des débris animaux, par isolement absolu de toutes les localités atteintes, en empêchant avec le plus grand soin la circulation du bétail dans les territoires présentant des foyers d'infection. Pour qu'il en puisse être ainsi, il faut que les agriculteurs et les commerçants en bétail soient tenus au courant de la marche du fléau, pour qu'on puisse éviter des communications dangereuses avec les lieux où le virus typhoïde existe. L'administration de l'agriculture a compris cette nécessité, puisqu'elle vient de publier successivement deux notes qui, bien qu'incomplètes, signalent cependant à l'attention les départements où le fléau est le plus intense. La Commission estime qu'il faudrait davantage, que c'est par la publicité fréquente et régulière de tous les détails qui concernent la recrudescence ou la décroissance du fléau, qu'on pourrait donner aux agriculteurs eux-mêmes les moyens de hâter la disparition du mal. Des statistiques complètes hebdomadaires, comme cela a été fait en Angleterre et en Hollande, lors de l'invasion de 1865, seraient très-avantageusement insérées chaque semaine au *Journal officiel*. Elles diraient le nombre des localités atteintes, des animaux malades, des animaux abattus dans chaque département; elles feraient connaître, en outre, s'il y avait lieu, les condamnations encourues par ceux qui se seraient soustraits à l'exécution des ordonnances de police sanitaire. Tous les préfets pourraient recevoir, chaque dimanche, les résultats concernant leurs départements respectifs, et leurs rapports, envoyés au ministère de l'agriculture le lundi, seraient facilement dépouillés, de manière à donner lieu à une publication dans le *Journal officiel* du mercredi. Il est impossible d'admettre que les administrations préfectorales de plus du tiers des départements encore frappés par le fléau puissent continuer à se soustraire au devoir de faire leurs rapports en temps utile. Dans les questions de salut public, la sévérité et la rigueur mènent seules à des résultats rapides et certains. Il a été cité, à la Commission, un trop grand nombre d'exemples où la mollesse et la condescendance ont aidé au développement du mal, au

grand détriment de la fortune publique et des intérêts particuliers. D'un autre côté, lorsqu'on saura bien que le fléau a disparu d'une localité depuis un temps suffisant, on pourra s'occuper de recruter les étables et de rendre au commerce du bétail toutes ses franchises.

Tant que la maladie dure, c'est être utile au commerce lui-même que de prendre des mesures qui lui imposent une gêne passagère, pour empêcher des ruines qui lui seraient aussi funestes qu'à l'agriculture elle-même. Parmi les conditions les plus nécessaires à la prompte extirpation du mal, il faut placer l'interdiction rigoureuse de la circulation du bétail, sauf pour les animaux conduits aux abattoirs ou chez les bouchers. Il ne faut pas, surtout dans la zone encore placée sous l'influence du fléau, que les animaux puissent revenir des grands marchés dans les étables des agriculteurs. La Commission estime qu'il y a dans ce va-et-vient un très-grand danger, surtout en ce qui concerne la circulation des animaux qui, amenés au marché de la Villette, à Paris, y sont encore en grand nombre pris pour être conduits dans divers départements plus ou moins éloignés. Or, Paris est encore dans la zone infectée par le typhus. Le marché de la Villette reçoit, en outre, des animaux de toute provenance, et il n'est pas possible de dire qu'un animal quelconque n'y aura pas été en contact avec une bête portant en elle le virus contagieux. Si donc il ne paraît pas nécessaire, dans l'intérêt de l'hygiène publique, d'entraver en quoi que ce soit l'arrivage, à la Villette, du bétail qui influe soit de l'étranger, soit de toutes les parties de la France, du moins il paraît indispensable que, jusqu'à ce que le fléau ait été refoulé dans un très-petit nombre de localités, on ne permette pas la sortie des animaux conduits au marché de la Villette en dehors de la zone infectée.

Jusqu'à présent, d'après les documents mêmes que l'administration de l'agriculture a publiés, une partie des animaux malades de la peste bovine sont livrés à la consommation. Les expériences faites jusqu'à ce jour paraissent bien démontrer que, une fois que la viande des animaux malades a été soumise à la cuisson, elle ne présente pas de danger sérieux pour la santé publique. Mais il y a lieu de craindre que le transport des viandes crues puisse être une cause de diffusion de la maladie, en laissant des traces de virus sur son passage ou dans les véhicules ayant servi au transport. On doit aussi éprouver des appréhensions en ce qui concerne les wagons et chemins de fer qui ont servi à faire voyager les animaux provenant des pays infectés. Aussi, dans tous les pays étrangers où la police sanitaire du bétail est faite avec soin, notamment en Angleterre et en Suisse, des ordres rigoureux sont donnés, aux termes de lois récentes, pour le nettoyage, avec de l'eau bouillante ou avec de l'eau contenant soit du chlorure de chaux, soit de l'acide phénique, de tout le matériel, wagons, plates-formes, etc., servant au transport des animaux, non-seulement de l'espèce bovine, mais encore de l'espèce ovine, dès que règne le typhus. Les précautions portent même sur les fourrages, les pailles, les fumiers et tous les débris animaux. N'y aurait-il pas lieu de prendre, en France, des précautions analogues? Dans les circonstances où l'on se trouve actuellement, il est difficile d'imposer des gênes nouvelles aux compagnies de chemins de fer, parce qu'on doit redouter toute cause d'encombrement pour le transport des marchandises dont le service régulier n'est pas encore rétabli; mais il y a lieu, tout au moins, d'appeler l'attention du gouvernement sur les mesures inscrites, depuis quelques années, dans les lois des Etats qui, tout en tenant en grande sollicitude la liberté commerciale, n'ont pas hésité à édicter de rigoureuses dispositions pour empêcher que le commerce, en remplissant sa mission de faire facilement arriver toutes les denrées près des consommateurs, ne soit aussi le propagateur de virus apportant la mort, au lieu de vivifier l'agriculture et l'industrie. Dans ces Etats, on va jusqu'à interdire, par la force armée, toute circulation, pendant plusieurs jours, en dehors des foyers d'infection. Les peuples qui pratiquent le mieux la liberté sont souvent ceux qui savent l'aliéner volontairement pendant quelque temps, lorsqu'il s'agit d'un grand intérêt public. Il serait particulièrement intéressant que l'acte du parlement britannique, sur les maladies contagieuses du bétail, du 9 août 1869, fût traduit en français et soumis à l'examen public de tous ceux qui, chez nous, s'occupent de la police sanitaire du bétail. Les Anglais ont voulu profiter de la dure leçon infligée par l'invasion de la peste bovine dans les îles Britanniques en 1865. Nous avons, en France, de nombreuses lois et ordonnances, plus ou moins anciennes, en ce qui concerne les épizooties. L'expérience malheureuse de l'année qui vient de s'écouler prouve

qu'il y aurait lieu de simplifier et de perfectionner notre arsenal législatif en cette importante matière.

Telles sont les diverses observations que la Commission spéciale de la Société centrale d'agriculture a résolu de présenter, en vous proposant d'émettre les trois vœux suivants :

1° En remerciant M. le ministre de l'agriculture d'avoir commencé à publier des renseignements statistiques sur la marche de la peste bovine en France. La Société estime qu'il serait désirable, pour l'agriculture et le commerce, que chaque semaine il fût publié, dans le *Journal officiel*, des résumés complets sur la marche du typhus contagieux des bêtes à cornes pendant la semaine précédente, avec des détails succincts sur les mesures adoptées pour arrêter le fléau, et notamment sur les poursuites exercées à l'occasion de la désobéissance aux règlements.

2° La Société appelle l'attention du gouvernement sur les dangers que peut présenter la dissémination, dans les différentes parties de la France, des animaux qui passent par le marché de la Villette, alors que la peste bovine règne dans les localités que le bétail a traversées pour arriver à Paris.

3° La Société centrale d'agriculture appelle également l'attention sur les mesures à prendre pour convenablement purifier le matériel ayant servi au transport des animaux malades ou suspects. Il y aurait lieu de faire de nouveaux règlements sanitaires à ce sujet, en s'inspirant des dispositions adoptées par diverses législations, et de celles que peut susciter l'examen attentif du typhus contagieux pendant cette dernière et longue invasion.

Le rapporteur, J.-A. Barral.

SUR L'APPROVISIONNEMENT DES GRANDS MARCHÉS
EN VIANDES ABATTUES.

Mon cher confrère,

Je n'ai pu, à mon grand regret, me rendre à la Commission du *Typhus contagieux des bêtes à cornes*, dont votre intéressante communication a provoqué la formation, et je vous demande la permission de recourir à votre journal pour exposer les observations que j'aurais voulu soumettre à nos collègues.

Ce qui arrive aujourd'hui est l'un des arguments les plus sérieux que l'on puisse invoquer contre le système de centralisation auquel s'est ralliée l'ancienne administration municipale de Paris, lors de la réorganisation de la boucherie ; cela, malgré les avis qui ont été recueillis lors de l'enquête agricole de 1866. Elle a préféré le marché et l'abattoir unique de la Villette aux marchés et aux abattoirs qu'on lui demandait de placer à côté des gares de nos principaux chemins de fer, ou même dans des villes situées sur ces chemins de fer, à des distances de 30, 50 et 100 kilomètres de Paris. Elle s'est décidée pour la centralisation, alors que, dans la pensée d'un grand nombre d'hommes compétents, c'est la décentralisation qu'il eût fallu préférer : 1° dans l'intérêt de l'hygiène publique ; 2° pour perdre le moins de viande ; 3° pour économiser les frais de transports qui pèsent autant sur le producteur que sur le consommateur ; 4° pour éviter l'encombrement et les dangers d'accidents que les troupeaux apportent dans la cité ; 5° enfin pour ne pas créer, en cas d'épizooties contagieuses, les graves inconvénients que vous avez signalés et contre lesquels l'autorité allemande d'Alsace-Lorraine vient de réagir avec une vigueur que nous ferions bien d'imiter.

Avec le système actuel, Paris est le centre d'une importation très-considérable de bestiaux venus de tous les points de la France d'où ils peuvent apporter les germes de toutes les maladies contagieuses, et comme ces bestiaux ne sont pas tous tués à la Villette, mais vont se faire abattre dans toutes les villes du rayon jusqu'à Rouen, comme Paris est le centre de presque tous les chemins de fer de France, et comme la plupart des animaux reproducteurs ou autres que le commerce transporte d'une partie à l'autre du territoire, pour les besoins de l'agriculture, doivent forcément traverser Paris, ils y rencontrent des risques considérables de contagion.

Nos médecins vétérinaires ont été des premiers à déterminer les conditions de cette contagion, à indiquer les moyens et les mesures indispensables ; nos règlements et nos lois ont prévu et ordonné les précautions essentielles. Mais que peu-

vent des règlements et des lois qu'on ne peut mettre en vigueur sous peine de suspendre l'approvisionnement de la capitale ?

J'ai rencontré ces jours-ci sur les boulevards extérieurs un troupeau de vaches Schwitz qui se rendait à pied dans les environs de Versailles et de Saint-Germain. Le conducteur que j'ai accosté m'a dit qu'il venait d'accomplir un voyage des plus pénibles, que son convoi avait été arrêté par les neiges et pendant plusieurs jours dans les départements de l'Est que vous venez vous-même de traverser et que vous nous avez dit être encore envahis par la terrible maladie connue sous le nom de typhus contagieux des bêtes à cornes. Ses vaches étaient descendues de wagons à la Villette même où il y a tant de risques de contagion, et maintenant elles suivaient les mêmes boulevards extérieurs que parcourent chaque jour, chaque nuit, des bandes de bœufs qui vont aux abattoirs de Sèvres et Argenteuil, de Versailles, de Saint-Germain, Evreux, Rouen, Amiens, Boulogne, etc.

J'ai trop souvent étudié les conséquences de pareilles manières d'agir, en ce qui concerne une autre maladie contagieuse infiniment moins grave que le typhus contagieux, mais qui n'inflige pas moins des pertes considérables à la production et à la consommation du pays, pour ne pas insister sur les conséquences funestes de notre organisation. J'ai vu des temps où tous les bestiaux qui sont dirigés sur Paris soit par terre, soit par wagons, contractaient fatalement la cocotte sur les routes, dans les gares, dans les voitures, sur les marchés et dans les étables des abattoirs; il fallait forcément abattre des animaux malades et laisser aller aux boucheries des viandes sentant la fièvre, qu'en d'autres temps on eût impitoyablement envoyées *au Jardin* pour la ration des carnassiers. Si on n'avait pas fermé les yeux, Paris n'aurait pas été suffisamment approvisionné et les approvisionneurs eussent été ruinés.

Les animaux ainsi atteints par la fièvre aphteuse ne livraient peut-être pas 90 pour 100 du poids net qu'ils apportaient à Paris, et leur chair était de fort médiocre qualité; c'était pour le pays une perte très-notable, mais cette perte n'était rien en comparaison de celle qui résulterait de la substitution du typhus à la cocotte. Car le typhus tue en très-peu de jours les animaux que la fièvre aphteuse se borne à faire maigrir, et on doit être effrayé par les conséquences que cette maladie terrible aurait pour l'alimentation de la nation dans une année comme celle qui s'achève, année marquée par tant de désastres et par un déficit énorme dans la récolte de blé.

Le seul moyen d'écarter cette éventualité, c'est de nous assurer contre la propagation du typhus contagieux dans nos départements et sur le grand marché de Paris. Bien que d'après ce que vous nous avez dit, les cruelles préoccupations qui assiégent tous les Français semblent avoir fait oublier à nos compatriotes des provinces les prescriptions que l'autorité allemande de l'Alsace-Lorraine vient de rappeler si énergiquement, l'inquiétude que m'inspire une recrudescence du mal dans les départements, est loin d'égaler celle que me donne la contagion qui pourrait se propager à Paris par tous les bestiaux qui y arrivent et qui en repartent.

Il y a un moyen bien simple, bien efficace d'atténuer ce danger, et depuis longtemps il a été signalé et recommandé à l'administration municipale ; c'est l'adoption d'un mode d'approvisionnement qui a prévalu en Angleterre et qui y donne d'excellents résultats. Les animaux sont tués dans les comtés, souvent fort au loin, et leur chair seule est expédiée à Londres ou sur les autres grands centres de consommation. On arrive ainsi aux résultats suivants : 1° Les bestiaux sont tués avant qu'ils aient perdu par les souffrances, la fatigue, les privations et l'inquiétude une partie notable de leur poids net, et on gagne ainsi au pays une quantité considérable d'un aliment précieux qui devient sans cesse plus rare et cher. 2° Les animaux sont abattus lorsqu'ils sont frais et reposés, ce qui est une condition essentielle de bonne conservation de leur chair. 3° On ne transporte que 50 pour 100 du poids brut, et non-seulement on réalise de ce chef une très-grande économie de frais de transports, mais aussi celle de la nourriture et des soins à donner aux bestiaux; et enfin cette marchandise beaucoup plus facile à arrimer dans des wagons ordinaires que les bestiaux auxquels il faut des wagons spéciaux, a le double avantage de simplifier le matériel des chemins de fer, et de les désencombrer, ce qui est souvent extrêmement important, comme on le peut voir aujourd'hui. 4° Enfin les grands centres de consommation ne recevant que peu de bestiaux, relativement à ce qu'ils en reçoivent avec l'organisation actuelle, et ces bestiaux vivants ne voyageant pas dans les wagons à viande, les dangers de transmission et de contagion

sont considérablement réduits, d'autant plus qu'on ne verrait plus repartir des grands centres comme Paris, pour les villes secondaires, les bestiaux gras qui souvent les ont traversées pour venir chercher sur le grand marché régulateur leur valeur en échange et leur débouché. On réaliserait l'économie des doubles transports qu'on a réalisée pour les blés par la vente sur échantillons.

On ne peut raisonnablement élever qu'une objection importante contre l'adoption de cette nouvelle organisation du commerce de la boucherie, c'est la difficulté de faire faire ces voyages plus ou moins longs, à la viande, sans qu'elle s'altère et entraîne des pertes considérables aux expéditeurs et aux consommateurs. A cette objection l'expérience a fourni une réponse péremptoire ; Edimbourg et Aberdeen qui envoient des viandes à Londres sont plus loin de ce grand centre que Bayonne de Paris; or le climat moite de la Grande-Bretagne est moins favorable à la conservation de la viande que ne l'est le climat plus sec de la France. Les viandes qu'on expédiait par bateaux à vapeur de Leath (le port d'Edimbourg) à Londres se conservaient sur mer, beaucoup moins bien que celle qu'on expédie aujourd'hui par chemin de fer.

Il est vrai que depuis longtemps en Ecosse on a interdit, sous peine d'amende, l'usage du soufflet de boucherie dans l'abatage des bestiaux, parce qu'il introduit dans les muscles un air qui accélère d'autant plus l'altération de la viande que cet air, puisé dans les abattoirs, contient souvent des miasmes qui y agissent comme de véritables ferments, et parce qu'en insufflant ces muscles on leur donne une apparence extrêmement trompeuse. Mais où serait le mal, si nous étions amenés à introduire cette réforme? Nous avons bien des lois qui interdisent la tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Agréez, etc.

F. Bella,
Membre de la Société centrale d'agriculture de France.

LES ORANGES D'ALGÉRIE EN 1871.

Nous avions la maladie des pommes de terre, l'Oïdium et le Phylloxera de la vigne, voici que c'est le tour des orangers maintenant, et que l'Algérie va avoir son désastre.

Dès le mois de septembre dernier, au grand Jardin d'essai de la Société générale algérienne, tout près d'Alger, on avait remarqué de côté et d'autre des oranges qui tombaient d'une façon inaccoutumée et bien avant que leur maturité fût atteinte, puisqu'elle n'arrive guère qu'en février et mars, ce qui fait, entre parenthèses, qu'au moment où elles abondent chez nous, aux environs des premiers jours de l'an, nous n'avons que des fruits non mûrs et que nous nous doutons à peine de ce qu'est une orange à son véritable point de maturité.

Bref, on s'étonnait de ces chutes réitérées, sans tout d'abord en découvrir la cause. On remarqua bientôt certains groupes de petites mouches voltigeant autour des orangers; peu à peu leur nombre s'accrut et l'on dut songer à suivre leurs manœuvres. Elles s'abattaient sur les oranges, y enfonçaient leur tarière, puis, au bout de quelque temps, reprenaient leur vol. Bientôt quelque chose comme un liquide visqueux sortait de la piqûre, se condensait et formait une gouttelette gommeuse; tout autour, l'écorce jaunissait, le cercle s'agrandissait peu à peu, puis, dès que la tache et surtout dès que plusieurs taches sur le même fruit avaient pris un certain développement, l'orange tombait à terre.

En peu de temps le nombre des mouches devint considérable et considérable aussi le nombre des fruits tombés. Du jardin du Hamma, où M. Charles Rivière, son Sous-directeur, suivait avec anxiété les progrès

du mal, celui-ci gagna de proche en proche les territoires plus éloignés de la mer, en sorte que bientôt les orangeries des environs d'Alger, puis celles de Blidah et de Boufarik, eurent le même sort.

C'est ce nouveau fléau que M. Auguste Rivière, le jardinier en chef du Luxembourg, auquel est confiée la direction du Jardin d'Alger, signalait, déjà en octobre, et encore à la dernière séance de la Société centrale d'horticulture, en montrant sur les fruits qu'on lui avait expédiés, la cause et les progrès du mal. Tant il est vrai que les plus petits ennemis ne sont pas les moins terribles !

Cette toute petite mouche, d'après ce qu'ont révélé les premières observations, perce donc l'écorce de l'orange avec sa tarière; c'est afin d'y introduire ses œufs, car on pense bien que les bêtes, en cela plus raisonnables que les hommes, ont un but d'utilité personnelle alors qu'elles nous nuisent, et ce n'est pas elles qui, comme nous, feraient le mal uniquement pour le mal. Ce que ces œufs deviendront, il faut, pour le savoir, attendre que la saison s'avance; toujours est-il qu'une décomposition s'opère, que le fruit tombe et que, d'après les renseignements donnés par M. Rivière, les 2/3 des récoltes sont perdues cette année.

Comment nomme-t-on cette mouche? C'est ce que l'on ne sait pas bien encore. Est-ce la même qui a causé autrefois des dommages en Espagne et en Portugal? La connaît-on depuis trente ou quarante ans, ainsi qu'on l'a dit? On ne tardera pas à le savoir. Malheureusement le nom tout seul ne sera pas un remède, et, grands batailleurs de cinq à six pieds, grands destructeurs des choses les plus solides et des forteresses les plus imprenables, nous devrons probablement nous incliner devant la puissance de ces pauvres petits mirmidons qui n'ont qu'un souffle et dont plusieurs millions de cervelles tiendraient facilement dans la nôtre. Tout ce que l'on peut faire jusqu'à présent, c'est de ramasser au plus vite les oranges tombées et de les enfouir profondément en terre, et encore n'est-on pas parfaitement sûr que cela serve à quelque chose et que ce qui sortira des œufs ne trouvera pas moyen de sortir aussi de terre, pour à son tour recommencer les ravages.

Voilà où en est la question. En ce moment, dit M. Charles Rivière, les pluies de novembre paraissent écarter momentanément les mouches, mais tout fait craindre que décembre ne les ramène avec le soleil. Alors, Dieu sait ce que peut devenir le tiers qui reste de la récolte!

Donc nous ne connaîtrons guère en France, cette année, ces excellentes oranges de Blidah, si sucrées, si parfumées et si rafraîchissantes alors qu'elles nous arrivent dans la saison convenable. Espérons, puisque nous ne pouvons faire autre chose, que ce ne sera là qu'un fléau passager; si injustes, si déplorables et si tenaces qu'elles soient, les invasions tôt ou tard ont un terme. Th. Buchetet.

APPLICATIONS ET PERFECTIONNEMENTS DU PORTEUR UNIVERSEL DE M. CORBIN.

Nous croyons qu'on doit attacher une si grande importance à diminuer les frais de main-d'œuvre et de transport dans les exploitations

agricoles, que nous revenons encore aujourd'hui avec quelques développements sur un moyen désormais entré dans la pratique, qui réduit certainement au sixième une grosse partie de ces frais. Or, on le sait, si l'agriculture n'a pas atteint la limite de la production à bon marché de la grande industrie, cela tient à ce que, toute proportion gardée, ses frais de transport sont de dix à douze fois plus considérables. Les chemins de fer sont le moyen par lequel le commerce a

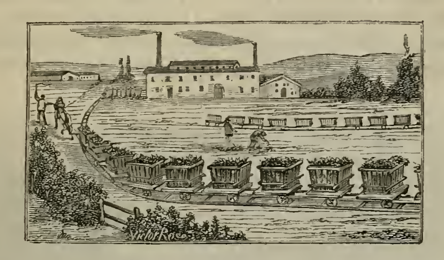


Fig. 25. — Transport de betteraves à une fabrique de sucres avec le porteur à civières de M. Corbin.

étendu son empire sur de vastes continents en égalisant partout les prix. C'est encore par eux que dans les usines tous les transports sont dix fois moins coûteux qu'autrefois. Dans quelques grandes fermes, ils ont rendu les mêmes services. Il faut maintenant que, dans les champs, pour toutes les récoltes et toutes les exploitations qui intéressent l'agriculture, on puisse arriver aux mêmes résultats. C'est ce que permet



Fig. 26. — Application du système de M. Corbin à la vendange.

le système de M. Corbin, ainsi que nous l'avons précédemment expliqué (voir les nos des 9 septembre et 4 novembre, tome II de 1871, page 426, et page 175 de ce volume).

On se rappelle que ce système consiste dans une combinaison d'un chemin de fer extrêmement léger avec de petits wagonnets qu'un homme peut pousser de façon à conduire jusqu'à quinze ou vingt fois sa charge ordinaire.

Nous avons déjà figuré la récolte d'un champ de betteraves par

l'ingénieux système de M. Corbin. Aujourd'hui nos dessins représentent le transport des betteraves à une fabrique de sucre avec les porteurs à civières (fig. 25) ; — l'application du système des porteurs à corbeilles pour le transport des vendanges (fig. 26), et pour la cueillette des pommes à cidre (fig. 27). — La figure 28 montre l'application du système des porteurs à ranchers à la récolte des cannes à sucre dans les colonies. Le même modèle de porteurs peut être également employé pour le transport des bois dans l'exploitation des forêts, ainsi que le représente la figure 29. — Enfin la figure 30 montre comment le système de M. Corbin peut servir dans l'exploitation des carrières de pierres pour le cailloutage des routes.



Fig. 27. — Cueillette des pommes à cidre en Normandie avec le chemin de fer et le porteur à corbeille de M. Corbi[n]

Les applications peuvent être infiniment variées; la pratique déjà faite sur une grande échelle dans plusieurs usines importantes et des exploitations considérables, ne laisse aucun doute à cet égard. Tout d'abord il convient de rappeler que M. Corbin a été amené à faire construire son système pour diminuer les frais du transport des betteraves dans son exploitation de Lizy-sur-Ourcq. Plusieurs fabricants de sucre et agriculteurs de la région du Nord, frappés des avantages du porteur universel, s'empressèrent de lui faire des commandes. Dans diverses sucreries, on l'emploie dès maintenant pour le débardage des champs de betteraves, pour le transport direct des champs à l'usine; pour celui des silos au magasin à betteraves, pour celui de la pulpe, du charbon, des écumes de défécation, etc. Parmi les industriels qui les premiers en ont fait usage, nous citerons MM. Lesaffre et Bonduel,

à Marquettes-lès-Lille (Nord), M. Lanthier, à Barral par Marquise (Pas-de-Calais); M. Heddebault, à Houpplin (Nord); M. Pennelier, à Neuville-Roy (Oise); l'usine de Noailles, etc. Des fabriques d'engrais et de noir animal, des briqueteries, des exploitations de fours à chaux et à plâtre, des papeteries, des fabriques de produits chimiques ont pris des longueurs plus ou moins grandes de la voie, pour faciliter leurs transports et les rendre plus économiques. Dans des usines métallurgiques, on s'en sert pour les transports les plus variés; des maîtres de forges de la Loire l'appliquent pour l'amoncellement des escarbilles. Diverses commandes ont été faites pour la récolte du raisin dans les vignes, le transport des fûts de vin et des paniers de bouteilles de vins



Fig. 28. — Chemin de fer et porteur à ranchers de M. Corbin appliqué à la récolte des cannes à sucre.

de Champagne dans les caves, celui des marnes ou des composts dans les vignobles; pour la culture du riz et pour celle de la canne à sucre. L'appareil présente dans ce dernier cas un avantage fort apprécié, c'est de pouvoir passer dans les champs sans abîmer les récoltes; on trouvera cet avantage dans chaque culture dont les racines restent après la récolte, et nous indiquerons notamment celle du colza pour lequel on se sert de civières qui seront facilement placées sur les porteurs à ranchers, de manière à éviter tout égrainage. Pour le transport des bois débités, des douelles, des bois de chauffage, des fagots, etc., la voie portative passera dans les forêts dans une foule d'endroits où la circulation des voitures serait impossible, et cela par tous les temps; elle sera particulièrement utile pour l'écorçage en forêt.

La facilité avec laquelle la voie peut être transportée, vu son faible

poids, et avec laquelle aussi elle se pose et s'enlève rapidement, indique qu'elle se prête à tous les travaux de terrassement, à l'enlèvement des terres dans toutes les directions, et qu'elle peut être aussi employée dans les carrières pour les moellons, les sables, les minerais, les lignites, les marbres, pour l'exploitation des tourbières, des marais salants, etc. Elle peut être placée sur des terrains sablonneux, ou mouvants, ou marécageux, même sur des étangs dont on veut exploiter la glace et où des points faibles ne permettraient pas à des hommes de circuler sans danger ; il suffit qu'il y ait quelques points faisant résistance, les travées étant jointes avec assez de force pour ne pas se séparer et étant assez flexibles pour ne pas plier et chercher leur appui sous le poids des porteurs roulants. Plusieurs applications de ce genre sont déjà en pleine exploitation ou se préparent soit en France, soit à l'étranger et notamment en Espagne. Les pays qui manquent de routes doivent y trouver le moyen d'y exploiter des mines ou des terrains fertiles, car le système s'installe sans travaux préparatoires et sans le secours d'ouvriers spéciaux ; c'est en quelque sorte un chemin tout fait qu'on peut placer et enlever après qu'il a servi pour en faire usage dans une autre direction. La possession d'un appareil de ce genre dans un canton pourrait servir à effectuer à prix très-réduits des travaux communaux, par exemple les transports des matériaux des routes. Il remplacerait aussi avantageusement la chaîne dans les incendies ; il ferait partie du matériel des pompes, un seul chariot pourrait contenir tout ce qui serait nécessaire à une équipe. Le passage momentané à travers les champs n'offre aucun inconvénient, même pour des charges considérables, car le terrain n'est pas abîmé par la pose de travées légères ; s'il y a des endroits où l'homme poussant les porteurs ou le cheval les traînant, pourraient enfoncer, on doit seulement mettre quelques planches pour qu'ils puissent les franchir, mais la voie elle-même n'en a pas besoin. Des transports de ce genre entre des usines assez voisines vont être faits dans le département de la Loire. La traversée des routes ne présente aucune difficulté, car après le passage du train, on enlève en une minute les travées posées momentanément. A plus forte raison son placement sur les accottements des routes n'offrirait aucune difficulté, et son emploi pour relier une usine à un chemin de fer, à un canal, est tout indiqué. Dans une ferme, un matériel de ce genre serait de la plus grande utilité pour la rentrée des foins, pour l'aménagement des fumiers, pour avancer les gerbes ou les bottes près d'une meule, etc.

Le bas prix relatif du matériel imaginé par M. Corbin permet toutes ces applications et assure à l'inventeur le développement que nous lui prédisons. Ainsi on peut avoir un kilomètre pour 3,375 fr. seulement, savoir :

1 kilomètre de voie (n° 1) à 2 fr. 50 le mètre...	2,500 fr.
45 supports à 2 roues, à 1 fr. chacun..........	675
5 supports à 4 roues, à 20 fr. l'un............	100
50 corbeilles à 2 fr. l'une....................	100
Total................	3,375 fr.

Pour pouvoir satisfaire à tous les besoins, M. Corbin fait faire chez M. Bonnefond trois sortes de voies : le n° 1 ayant 0m.330 de largeur extérieure, le n° 2 ayant 0m.475, le n° 3 ayant 0m.680. Les prix sont de



Fig. 29. — Exploitation d'une forêt par le porteur universel de M. Corbin.

2 fr. 50 le mètre pour le n° 1, 2 fr. 60 pour le n° 2, 4 fr. 50 pour le n° 3. Les prix des porteurs, voies courbes, wagonnets et accessoires divers varient dans les mêmes rapports. Les plateaux ou supports roulants du type n° 1 reçoivent des corbeilles contenant 40 à 60 kilog.; ceux du n° 2 des civières à bras renfermant 100 à 120 kilog.; ceux enfin du n° 3 des wagons contenant chacun jusqu'à 1,000 kilog. Le type n° 1 destiné au transport dans des corbeilles doit être réservé pour les



Fig. 30. — Exploitation d'une carrière de pierres pour le cailloutage des routes, par le porteur de M. Corbin.

transports à bras d'homme et à petites distances (300 à 400 mètres environ), un homme traînant de 12 à 20 corbeilles, selon les circonstances du trajet. Les corbeilles présentent cet avantage qu'un seul homme peut les manier et les soulever d'un seul jet pour les décharger directement dans des voitures, dans un silo, dans un lavoir, etc. Quand le transport doit s'effectuer sur une distance plus considérable, il convient d'employer le type n° 2 avec les civières à bras, et de faire faire la trac-

tion par des animaux, un âne, un mulet, un cheval, afin de conduire une plus grande charge par chaque train. Le type n° 1 pourrait encore servir, mais il faut alors multiplier les porteurs pour pouvoir faire plusieurs trains; une grande habitude est en outre nécessaire pour éviter les déraillements et bien se servir des voies d'évitement et de croisement. Le type n° 2 se prête au contraire très-bien aux transports à des distances assez grandes, puisque les civières contiennent de 100 à 120 kilog. et sont néanmoins manœuvrées facilement par deux hommes; ce type pouvant prendre les ranchers, convient aussi parfaitement pour les produits ayant de la longueur, comme les cannes à sucre, etc. M. Heddehault, d'Houppelin, se félicite en ces termes de se servir de ce type n° 2 : « Equipés comme nous le sommes, écrit-il à M. Corbin, c'est-à-dire avec 10 wagonnets et 20 civières remplies par moitié quand l'autre moitié roule pour éviter les pertes de temps, nous faisons enlever par jour avec 2 ouvriers et 2 enfants 40,000 kilog. de betteraves à une distance moyenne de 250 mètres. Ce résultat est très-beau; la traction sur terrain plat ne nécessite que les efforts d'un homme pour conduire 10 civières portant 1,000 à 1,200 kilog. de racines. » Le type n° 3, avec ses wagonnets pouvant contenir des charges de 500 à 1,000 kilog. et ayant des formes appropriées aux usages auxquels on les destine, possède également, comme les précédents, un caractère éminemment portatif et économique. Les wagonets sont à bascule, à plateaux simples, à plateaux avec ranchers, etc. On se sert de ce type pour les transports des betteraves à grandes distances; pendant l'hiver on couvre les racines avec de la paille pour les abriter contre la gelée. si le déchargement ne doit pas se faire promptement. Ce type est appelé à un grand avenir pour les pays privés de routes. M. Corbin fait un type n° 4, à travées démontables pour l'exportation. Les traverses qui assemblent les longrines sont formées d'un boulon qui traverse celles-ci et est recouvert de bois, le morceau de bois est fabriqué mécaniquement en deux pièces clouées l'une contre l'autre. L'emploi du boulon est nécessaire pour que les pieds des chevaux ne détériorent pas la voie, qui est ainsi très-solide et se prête, on ne peut mieux, à toutes les réparations.

En résumé, le porteur universel de M. Corbin doit être recommandé à tous ceux qui ont à opérer le maniement de produits quelque peu considérable. Les dépenses d'acquisition sont très-faibles en raison des services rendus; elles se trouvent vite remboursées par les premières économies réalisées. Il faut que l'agriculture, comme toutes les autres industries, diminue les frais de transport pour augmenter ses bénéfices et faire face aux charges publiques si fortement aggravées par les malheurs de la patrie et par l'inertie de gouvernements qui prétendaient la protéger avec une sollicitude dont on sait maintenant les résultats. Du mal doit sortir le bien ; le progrès sera engendré par les dures leçons de l'adversité. J.-A. BARRAL.

SUR LA CHASSE DES ANIMAUX NUISIBLES.

Le *Journal de l'Agriculture* du 18 novembre contient (page 253) un article de M. d'Esterno sur la chasse. Je me permettrai, au point de

vue de nos contrées, d'y ajouter quelques lignes sur les animaux nuisibles. Si notre département, malgré les forêts qu'il renferme, possède si peu de gibier, nous le devons surtout à la multiplication des renards. Les loups ont déserté le littoral depuis sept à huit ans. Il fut un temps où dans nos fermes un chien ne pouvait passer la nuit dehors sans être dévoré; les charretiers et jardiniers qui allaient de nuit d'Hyères à Toulon, étaient obligés d'attacher leurs chiens ou de les placer sur la charrette; autrement les loups, embusqués dans les vignes, venaient saisir les chiens jusque dans les jambes de leur maître. Mais à cette époque il y avait moins de renards, car comme le loup chasse le chien, il chasse aussi le renard et en fait sa pâture. Quelle est la cause de la disparition des loups dans l'arrondissement de Toulon et dans les forêts des Maures qui en font partie? Plusieurs causes à mon avis. Le nettoyage et l'éclaircie des bois qui se généralisent depuis quelques années. La disparition de nos bois, des troupeaux de chèvres, la diminution des troupeaux de moutons. Un incendie considérable dans le centre des Maures, rejeta dans les forêts d'Hyères beaucoup de sangliers; or on sait que les sangliers adultes, et notamment les laies, poursuivent avec acharnement les loups qui leur surprennent quelquefois des marcassins. Que cette dernière cause ait influé ou non, la disparition des loups date à peu près de cette époque.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Toulon avait demandé à plusieurs reprises que les primes pour les loups fussent augmentées, et qu'il en fût accordé pour les renards pris ou tués. Quant aux loups dont il y a encore un certain nombre dans les arrondissements de Draguignan et de Brignoles, il n'a pas éte fait droit à nos réclamations, et les anciennes primes de 12 fr. par tête de loup adulte, 30 fr. pour une louve pleine, 6 fr. pour un louveteau, subsistent comme par le passé. C'est une rémunération par trop faible, qu'on devrait au moins doubler pour arriver à un résultat satisfaisant. Mais on se décida sur notre demande réitérée à donner 3 fr. par tête de renard; cela a duré trois ans; en 1870, le Conseil général réduisit cette prime de moitié. Or, les pertes que causent les renards aux poulaillers sont incalculables; les perdrix, les lapins, les lièvres qu'ils détruisent dans nos contrées ne sauraient s'énumérer. Une prime de 5 fr. ne serait pas trop élevée, et si elle absorbait pendant un an ou deux une somme assez élevée au budget départemental, nul doute qu'ensuite on aurait fort peu à payer. Pour moi, j'ai toujours donné 5 fr. aux tendeurs de piéges pour les renards pris dans mes bois. Vers la Noël les peaux de renard valent 3 fr. Tout cela réuni provoquerait bientôt leur destruction. Mais pour qu'une mesure s'étendît uniformément sur toute la France, il ne faudrait pas que les primes fussent fixées par les Conseils généraux, mais bien par l'Assemblée nationale elle-même, et qu'elles fussent rendues obligatoires comme le sont certains centimes additionnels. Tout ce qui tend à tarir ou à diminuer une branche de la richesse publique, doit être éliminé ou détruit.

A. Pellicot,
Président du Comice agricole de l'arrondissement de Toulon (Var).

SUR LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS.

Au mois de décembre, on doit hâter la plantation des arbres fruitiers et d'ornement, et la suspendre aux environs des fêtes de Noël, pour ne la reprendre qu'après les fortes gelées. Souvent il arrive que l'on n'a pas le temps de les mettre en terre de suite et que l'hiver vient vous surprendre au milieu de vos opérations; alors les arbres souffrent, les racines dessèchent ou sont atteintes de la gelée, ce qui porte toujours un grave préjudice pour la reprise des arbres, quand toutefois ils n'en meurent pas. On ne se rend pas assez compte de ces graves inconvénients que peu de personnes signalent et que tous les propriétaires comprendront facilement. Notre but évident est donc de les éclairer sur cette importante question, et de les mettre en garde contre les accidents de cette nature qui pourraient leur arriver, et notre vieille pratique nous donne quelque autorité pour le leur dire en toute connaissance de cause; car notre métier de pépiniériste pendant de longues années nous a fourni en outre la preuve que la plupart de nos expéditions, faites fin décembre et dans la première quinzaine de janvier, étaient atteintes de gelées pendant la route, et que quand elles arrivaient à leur destination la terre était prise, et qu'on ne pouvait plus l'ouvrir pour mettre les arbres en jauge; force était donc de les mettre dans des caves ou dans d'autres endroits pour les abriter, et c'est pendant ce temps que les racines se dessèchent ou moisissent en attendant que le moment favorable arrive pour les planter.

Tout n'est pas entièrement perdu pour le propriétaire, s'il fait le nécessaire pour sauver les arbres d'une mort certaine, ou tout au moins d'une longue et mauvaise végétation. Dans ce cas, deux moyens se présentent pour rappeler ces arbres à la vie. Le premier consiste, aussitôt la réception des ballots, d'ouvrir ceux-ci, de prendre les arbres un à un et d'en tremper les racines dans une composition assez épaisse d'eau, de bonne terre franche et de bouse de vache, de les plonger à plusieurs reprises dans cette composition, de manière qu'elle forme un enduit assez épais sur toutes les parties de ces organes. Le second moyen qui ne réussit pas toujours, il est vrai, est de laisser les arbres en ballots sans y toucher, et de faire tremper le pied des arbres dans un bassin, un cuvier, un cours d'eau, etc., et de les y laisser pendant au moins trois jours.

Nous parlons ici d'après notre propre expérience. Citons un exemple. Il y a peu d'années, nous avons reçu fin de mars des pruniers tiges qui avaient subi un retard d'un mois environ dans le transport; lorsqu'ils nous parvinrent ici à Hanneucourt, les branches étaient ridées et presque desséchées. Nous étions un peu désespéré, lorsque l'idée nous vint de les plonger dans l'eau jusqu'à la greffe; nous les laissâmes dans ce nouvel élément trois jours entiers. A la deuxième journée, nous aperçûmes avec quelque satisfaction que la plus forte partie des jeunes rameaux avaient repris leur embonpoint, que peu de rides paraissaient sur les branches. Le troisième jour, il n'y en avait plus. Nous les retirâmes de l'eau, et avant de les planter nous fîmes verser environ 100 litres d'eau au fond de chaque trou que

nous comblâmes ensuite de terre. Nous plantâmes nos pruniers comme à l'ordinaire, nous fîmes encore jeter plusieurs arrosoirs d'eau au pied, puis de temps en temps nous renouvelâmes ces arrosements. Au moyen de ces précautions, nous pouvons affirmer que pas un prunier n'a manqué à l'appel et qu'aujourd'hui ils sont magnifiques de végétation et qu'ils nous donnent en abondance chaque année de beaux et bons fruits. Ces renseignements nous ont paru utiles à faire connaître aux propriétaires et aux jardiniers. BOSSIN.

REVUE COMMERCIALE (9 DÉCEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

On ne conclut toujours les transactions qu'avec une grande circonspection. Mais les cours se maintiennent en général assez fermes, malgré le peu d'empressement des acheteurs à se lancer dans les affaires, en raison des appréhensions que les froids précoces ajoutent à toutes les raisons que l'on a de croire à l'insuffisance des récoltes dernières. On ne trouve pas que les nouvelles semailles aient convenablement levé pour former un plant susceptible de bien résister à un hiver arrivant trop tôt, et qui quant à présent semble se présenter, sans que l'on puisse cependant rien préjuger, comme devant être long et rigoureux. On attend, d'un autre côté, que les choses de la politique prennent une tournure pour se décider à conclure des entreprises d'un terme un peu éloigné. L'expectative, avec tendance à quelque espoir dans l'avenir, tel paraît être le mot de la situation actuelle.

II. — *Les grains et les farines.*

Sur l'ensemble des marchés et pour toutes les sortes de grains, il y a eu une légère baisse en France pendant la semaine. Ce sont des oscillations presque insignifiantes : dans quelques régions où il y avait baisse la semaine dernière, il y a hausse pendant celle-ci, et réciproquement Pour le blé, il y a eu baisse au Nord-Ouest, Nord, Nord-Est, Sud-Ouest et Sud-Est; hausse au contraire dans les régions Ouest, Centre, Est et Sud; — pour le seigle, baisse partout, sauf dans la région Sud-Est; — pour l'orge, hausse au Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Sud-Ouest et Sud-Est; baisse au Nord, à l'Ouest, à l'Est et au Sud; — pour l'avoine enfin, baisse au Nord-Ouest, Nord, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est; hausse au contraire au Nord-Est, Ouest, Centre et Est. Tous les mouvements dans les deux sens s'arrêtent à quelques centimes.

Sur les marchés étrangers, la baisse l'a également emporté, sauf en Espagne et en Belgique. A New-York, il y a eu également hausse d'après les derniers avis. Les tableaux suivants, établis aux quintaux métriques, donnent les cours sur les principaux marchés de l'étranger et des départements français :

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger	31.50	»	18.50	16.00
Angleterre.	Londres	32.30	21.00	20.50	20.25
—	Liverpool	32.50	20.00	19.50	19.00
Ecosse.	Edinburgh	34.00	21.50	18.00	19.50
Irlande.	Dublin	33.40	20.75	»	19.75
Belgique.	Anvers	34.00	23.00	20.50	16.75
—	Bruxelles	37.80	»	»	16.50
—	Liége	35.30	25.95	21.80	16.50
—	Louvain	37 00	26.25	22 85	16.25
—	Namur	37.25	26.00	21.50	15.50
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	35.50	24.50	21.00	18.00
—	Sarreguemines	35 40	»	»	»
—	Colmar	35.75	24.00	21.00	17.00
—	Metz	35.25	»	18.50	17.25
Bavière rhénane.	Deux-Ponts	34.00	23.50	21.00	16.00
Allemagne.	Cologne	34.00	23.00	»	»
—	Hambourg	34.50	23.25	»	»
Suisse.	Zurich	36.20	»	»	»
Espagne.	Valladolid	31.55	18.20	»	»
Italie.	Milan	32.50	22.25	23.00	19.25
—	Gênes	33.00	»	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	New-York	30.25	»	»	»

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Condé	37.00	23.00	19.00	22.50
— Orbec	35.80	19.00	»	18.00
Côtes-du-Nord. Paimpol	32.00	»	»	18.00
— Tréguier	32.15	»	17.50	18 75
Finistère. Morlaix	31.50	17.75	17.00	17.00
— Quimper	31.00	18.50	18.00	17.25
Ille-et-Vilaine. Rennes	34 10	»	18 50	17.95
Manche Cherbourg	34.50	»	17.15	22.00
— Saint-Lô	37.00	»	17.25	24.50
Mayenne. Laval	36.75	»	17.00	19.00
— Château-Gontier	35.00	»	16 50	20.00
Morbihan. Hennebont	31.00	18.50	»	18.50
Orne. Sees	34.50	21.00	17 00	17.10
— Flers	36.50	22.00	18.00	20.50
Sarthe. Le Mans	36.00	»	»	18.50
— Sablé	36.25	»	17.25	19.00
Prix moyens	34.44	19.68	17.52	19.16

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Soissons	37.75	21.00	15.50	15.75
— La Capelle	37.50	21.25	18.00	16 00
— La Fère	36.75	21.30	17.00	16 25
Eure. Evreux	36.00	19.50	16.25	16.00
— Beaumont	35.50	»	»	16.75
— Damville	35.00	18.00	18.00	17.50
Eure-et-Loir. Chartres	34.80	»	17.00	16.00
— Bonneval	36.00	»	15 00	15.25
— Maintenon	36.50	20.00	15 70	16.00
Nord. Cambrai	36.00	21 50	»	14.75
— Douai	34.75	22.00	19.50	16.00
— Valenciennes	»	»	»	»
Oise. Beauvais	34.25	20.25	15.50	14.25
— Compiègne	37.50	21.50	»	15.00
— Noyon	39.00	21.75	»	15.50
Pas-de-Calais. Arras	37.50	20.25	»	14.10
— Saint-Omer	36.00	21 50	»	16 25
Seine. Paris	35.40	21.35	17.25	17.10
S.-et-Marne. Meaux	36.00	20.10	16.75	15.00
— Montereau	35 00	20.00	15.80	15.50
— Provins	35.50	19.80	15.75	16 50
Seine-et-Oise. Versailles	37.00	»	»	16.20
— Pontoise	35.75	20.50	28 00	16.50
— Etampes	37.50	21.00	26.00	16.25
Seine-Inférieure. Rouen	34.00	20.50	19.00	18.00
— Le Havre	36.50	»	»	»
— Dieppe	35 50	20.30	19.20	16 10
Somme. Montdidier	36.75	21 25	17.00	16 00
— Péronne	36 00	18.95	17.25	15.00
— Amiens	36.15	20 50	18.00	15 70
Prix moyens	36.16	20.55	17.26	15.65

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	37.50	22.00	17.00	16.50
— Charleville	37.25	22.75	18.50	»
Aube. Bar-sur-Seine	36.00	20.00	16.25	15.00
— Méry-sur-Seine	35.40	20.50	15.70	15 40
— Nogent-sur-Seine	35.25	20.00	17.00	15.50
Marne. Châlons	36.00	21.00	17.50	15 50
— Epernay	38.10	20.25	16 00	17.00
— Reims	37.50	21.00	16 50	16 00
Hte-Marne. Bourbonne	33 00	»	»	17.10
— Langres	32.50	20.00	17 00	15.75
Meurthe Nancy	36.25	»	18.75	17 00
— Pont-à-Mousson	37.00	20.00	18.50	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.75	21.50	18.00	16.50
Haute-Saône. Gray	34 00	21.50	»	17.00
Vosges. Epinal	38.25	22.50	»	16.25
— Neufchateau	36.00	20 00	18.50	16.00
— Raon-l'Etape	37.00	22.50	»	18.50
Prix moyens	36.22	20.93	17.32	16.31

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.00	»	15.50	20.00
Charente-Infér. Marans	35.00	»	19.00	19.75
Deux-Sèvres. Thenezay	36 50	»	»	18.00
— Niort	37.75	»	»	20.50
Indre-et-Loire. Tours	35.25	»	»	»
— Bléré	37.00	20.00	16 00	15.25
— Château-Renault	35 00	19 50	15.00	16.00
Loire-Inférieure. Nantes	34.40	20.00	18.25	19.00
Maine-et-Loire. Angers	34.50	»	17.80	19.25
— Saumur	35.10	»	17.50	19.00
Vendée. Luçon	36.30	»	20.60	19.00
Vienne. Poitiers	35.50	»	16.25	17.95
— Loudun	35.00	»	17.00	17.30
Haute-Vienne. Limoges	32.00	19 50	»	18 00
Prix moyens	35.51	19.75	17.29	18.33

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Gannat	34 00	»	17.75	15.25
— Moulins	33.75	21.50	18.00	17.00
Cher. Bourges	33.50	»	15 50	16.20
— Aubigny	34.75	20.25	16.00	15.00
— Graçay	34.50	20.00	»	14.75
Creuse. Aubusson	34.00	20 50	»	17.00
Indre Châteauroux	33.50	20.00	15.00	16.25
— Issoudun	33.25	21.00	15.25	15.50
— La Châtre	34.00	20.75	18.00	16.00
Loiret. Orléans	36.00	20.00	17.00	16.75
— Pithiviers	35.00	»	16.75	16.20
— Montargis	34.50	19 00	14.50	15.00
Loir-et-Cher Blois	34 00	19.25	14 50	16.00
— Montoire	35.50	20 00	15 20	15.75
— Vendôme	36 50	»	16.50	15.85
Nièvre. Nevers	33 00	21 50	17.00	17.15
Yonne. Sens	34.75	19 25	»	15.50
— Toucy	34.20	20.00	16.00	16.00
Prix moyens	34.38	20.32	16.19	16.01

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	34.00	19.50	»	17.00
— Pont-de-Vaux	32.50	19.00	16.75	16.00
Côte-d'Or. Beaune	33.25	20.00	18.50	17.25
— Dijon	33 25	19.25	17.50	17.00
Doubs. Besançon	34.50	19.00	17.00	15.50
Isère. Grenoble	34 00	»	»	17.25
— Grand-Lemps	33 50	19.00	»	16.80
Jura. Dôle	38 00	20.50	»	18.00
Loire. Charlieu	38.80	20.50	19.00	18.00
Rhône Lyon	34.00	17.75	20 00	18.50
Saône-et Loire. Autun	33.00	20.50	»	17.75
— Chalon-sur Saône	33.25	20.25	»	17.50
— Mâcon	33.30	20.00	18.85	19.00
Savoie. Chambéry	33 25	20 00	»	16.75
Prix moyens	34.18	19.78	18.23	17.31

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	35.00	»	»	17.25
Hte-Garonne. Toulouse	33.50	20.50	18.30	21.50
— Villefranche	33.75	»	»	21.25
Gers. Nérac	»	21.00	»	17.00
Gironde. Bordeaux	34.75	21.50	»	20.50
— La Reole	35.00	20.75	»	»
Landes. Dax	34.00	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34 00	20.25	»	20.50
— Marmande	34.15	»	»	»
Prix moyens	34.27	21.04	18.30	19.60

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.75	20.25	»	20.50
— Castelnaudary	35.00	21.00	16 50	20.00
Ariége. Saverdun	34 50	»	»	»
Gers. Mauvezin	35.95	21.25	»	22.00
Hérault. Beziers	31.50	20.50	19.00	21.00
— Montpellier	34.25	20.25	18 00	20.75
Lozère. Mende	35.00	19.50	18.95	17.85
— Marvejols	36.00	21 35	»	20.00
— Florac	»	18.00	»	»
Tarn. Albi	33 75	21.00	»	20.75
Tarn-et-Gar. Montauban	34.15	20.25	16 50	22.00
Pyrénées-Or. Perpignan	33 50	20.50	17.25	20 00
Prix moyens	34.39	20.35	17.70	20.48

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34 80	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	33.00	21 50	19.70	21.60
— Guillestre	32 80	21.00	20.00	20.80
Alpes Maritimes. Cannes	35.00	»	»	20.00
Ardèche Andance	34.25	20.00	18.00	19.50
B.-du Rhône. Arles	34 75	»	16.00	22.75
— Marseille	36 25	»	17.00	19.50
Drôme. Valence	34 50	»	»	18.25
Gard Nîmes	36 75	21.00	18.50	22.75
Haute Loire. Le Puy	29.45	19.00	18.85	18.15
— Brioude	33.20	20.95	20.25	17.75
Vaucluse Avignon	35.50	»	»	»
Prix moyens	34.18	20.57	18 54	20.71
Moy. de toute la France	34.85	20.33	17.49	18.20
— de la semaine précéd.	34.94	20.39	17.58	18.27
Sur la semaine précédente.. { Hausse.	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. { Baisse.	0.08	0.06	0.09	0.07

Blés. — A la dernière halle de Paris, les acheteurs paraissent assez disposés à traiter, pourvu qu'on n'élevât pas les prix de la semaine précédente. On ne trouvait guère que des blés de mars parmi les cultivateurs du rayon aux prix de 32 à 34 fr. les 100 kilog. Les blés de Bourbonnais étaient cotés de 35 fr. 85 à 36 fr. 65; les blés blancs de la Haute-Saône, 35 fr. 85 à 37 fr. 90, selon nuance, et enfin ceux du Nord, de 37 fr. 50 à 38 fr. 75. La moyenne est de 35 fr. 40 par quintal métrique. — De Marseille, on faisait quelques offres pour livraisons en janvier et février, savoir : les Richelles blanches, à 36 fr. 50; les rouges, à 36 fr. 75; les Pologne nouveaux, à 32 fr. 50. Les arrivages de la semaine du 24 au 30 novembre ont été de 156,900 quintaux par 32 navires, dont 17 venant de la Russie méridionale et 7 du Danube. Le stock au 30 novembre n'était plus que de 1,443,551 quintaux, avec une diminution de 3,737 sur la semaine précédente. — Du Havre et de Dunkerque, les grains de Chili étaient cotés 38 fr., ainsi que les richelles blanches; les richelles rouges, 37 fr., le tout par 100 kilog. — L'Angleterre maintient ses cours, les arrivages de l'étranger se ralentissant.

Farines. — Les farines se sont mieux tenues, sans grands changements à signaler. Le mouvement de la halle de Paris se résume dans les chiffres suivants :

Restant disponible le 29 novembre	24,461.58 quintaux.
Arrivages officiels des 30 novembre, 1er, 2, 4, 5 et 6 décembre	6,621.36
Total des marchandises à vendre	31,082.94
Ventes officielles du 30 novembre au 6 décembre	5,398.22
Restant disponible le 6 décembre	25,684.72

Le mouvement a été notamment plus fort que la semaine précédente. Le stock a augmenté de 223 quintaux seulement. Les prix moyens par quintal métrique ont été les suivants : le 30 novembre, 52 fr. 33; le 1er décembre, 52 fr. 30; le 2, 52 fr. 17; le 4, 52 fr. 08; le 5, 51 fr. 99; le 6, 52 fr. 70; moyenne de la semaine, 52 fr. 26; soit une baisse de 0 fr. 36 par rapport au prix de la semaine dernière. La dernière cote des farines de consommation est la même que la semaine dernière, savoir : marques de choix et marque D, 86 fr.; bonnes marques 85 fr.; marques ordinaires, 78 à 81 fr.; le tout par sac de 159 kilog., toile à rendre, soit 49 fr. 65 à 54 fr. 77 par quintal métrique. Les cours des farines de spéculation ont légèrement augmenté. On co ait le 6 décembre au soir, *farines huit-marques*, courant du mois, 86 fr. 50 à 86 fr. 75; deux premiers 1872, 87 fr. 25 à 87 fr. 50 ; quatre premiers, 87 fr. 75 à 88 fr.; *farines supérieures*, courant du mois, 83 à 83 fr. 25; deux premiers, 84 fr. à 84 fr. 25; quatre premiers, 84 fr. 75 à 85 fr.; *cote officielle*, huit-marques, 86 fr. 50; supérieures, 83 fr. 25; le tout par sac de 159 kilog., toile perdue. C'est une hausse par rapport aux bonnes marques et une légère diminution sur les sortes ordinaires. — Dans les départements, les derniers cours étaient : Reims, 49 fr. à 49 fr. 25; Sens, 45 fr. 30 à 51 fr. 65; Châlons-sur-Marne, 51 à 52 fr ; Châteauroux, 45 fr. 30 à 48 fr 50; Toulouse, 45 fr. 80 à 48 fr. 30; avec faiblesse sur la plupart des marchés. — A Londres, on cotait au dernier jour, par 100 kilog. : farines de consommation pour les villes, 44 fr. 25 à 48 fr.; pour les campagnes, 39 fr. 50 à 42 fr. 30; Norfolk et Suffolk, 36 fr. 50 à 38 fr. 45, avec fermeté dans les cours de la semaine précédente.

Seigles. — Le seigle est resté à Paris aux mêmes cours que la semaine dernière, de 24 fr. 25 à 24 fr. 75 les 115 kilog. en gare d'arrivée, soit 21 fr. 25 à 21 fr. 50 les 100 kilog. — Les farines de seigle restent aux cours de 32 à 34 fr. les 100 kilog., toile perdue.

Méteil. — Les cours se maintiennent sur la plupart des marchés; les apports sont d'ailleurs rares. On cote à Beauvais, 30 à 34 fr.; Soissons, 32 à 34 fr.; Péronne, 28 fr. 50 à 34 fr.; Rambouillet, 30 à 32 fr. 50; le tout par 100 kilog.

Orges. — On fait quelques affaires assez rares, à la halle de Paris, aux cours de 17 fr. à 17 fr. 25 les 100 kilog. en gare d'arrivee, ou 17 fr. 50 à 17 fr. 75 en gare du Nord Il ne se vend pour ainsi dire pas d'escourgeons qui restent au cours nominal de 23 fr. à 23 fr. 50 les 100 kilog.

Avoines. — Les avoines sont en baisse à Paris. L'avoine noire de choix se paie 17 fr. 50 à 17 fr. 75; les qualités marchandises 16 fr. 75 à 17 fr.; les sortes ordinaires, 15 fr. 25 à 16 fr. 50 les 100 kilog. en gare d'arrivée.

Sarrasin. — A Paris, ce grain ne donne lieu qu'à de faibles affaires de 16 à 16 fr. 25 les 100 kilog. On cote à Morlaix, 16 fr.; à Limoges, 14 à 15 fr. 50.

Maïs. — Les cours du maïs se maintiennent à peu près aux mêmes prix. L'on cote : Ruffec, 15 fr. à 15 fr. 50 ; Toulouse, 17 fr. 50 à 19 fr. ; Marseille, 23 fr. les 100 kilog. A New-York le dernier cours de ce grain est de 15 fr. 85 le quintal métrique.

Riz. — A Marseille, on cote, par 100 kilog., le riz de Piémont supérieur, 39 fr. 50 ; écume ordinaire, 38 fr. ; deuxième, 37 fr. ; fleur, 36 fr. ; le riz d'Espagne glacé, 43 fr.

Pain. — Les prix du pain se maintiennent à peu près au même taux. On cote la première qualité, 0 fr. 42 à Manosque (Basses-Alpes), Guillestre (Hautes-Alpes), au Puy et à Brioude (Haute-Loire) ; 0 fr. 46 à Méry-sur-Seine (Aube) ; 0 fr. 48 à Briançon ; 0 fr. 50 à Mauriac et à Paris ; — la 2e qualité, 0 fr. 28 à Guillestre, 0 fr. 30 à Briançon, 0 fr. 31 au Puy, 0 fr. 32 à Brioude, 0 fr. 35 à Manosque, 0 fr. 38 à Méry-sur-Seine, 0 fr. 45 à Mauriac.

Issues. — Les issues restent assez délaissées. On cote à Paris le gros son, 13 fr. à 13 fr. 25 ; le son trois cases, 12 fr. 25 à 12 fr. 50 ; les recoupettes, 10 fr. 50 à 10 fr. 75 ; les bâtards, 13 fr. à 13 fr. 50 ; les remoulages blancs, 16 à 18 fr., le tout aux 100 kilog.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Les derniers cours des fourrages, au marché de la Chapelle, à Paris, étaient les suivants : foin, 96 à 106 fr. ; luzerne, 92 à 96 fr. ; regain, 76 à 84 fr. ; paille de blé, 76 à 92 fr. ; paille de seigle, 70 à 88 fr. ; paille d'avoine, 38 à 43 fr. ; le tout par 1,000 kilog. Ces cours sont, à peu de changements près, ceux qui étaient pratiqués aux marchés de la semaine précédente.

Graines fourragères. — La hausse a continué sur tous les marchés où la demande est plus nombreuse que les offres sont nombreuses. A la dernière halle de Paris, on cotait par 100 kilog. : trèfle belle qualité, 175 à 190 fr. ; bonne qualité, 150 à 155 fr. ; luzerne de Provence, 170 à 175 fr. ; de Poitou, 155 à 160 fr. ; minette nouvelle, 70 à 80 fr. Les sainfoins restent sans affaires. Quant aux ray-grass, on les paye de 80 à 100 fr. selon les qualités. Les disponibles se demandent beaucoup à Paris de 90 à 95 fr. pour les sortes venant d'Italie et garanties pures.

Pommes de terre. — A la halle de Paris, les cours des pommes de terre n'ont pas varié. On cote : à Mauriac, 5 fr. 65 ; à Ruffec, 4 fr. ; au Puy, 5 fr. ; Briançon, 6 fr. ; Guillestre, 5 fr. 15 ; Manosque, 6 fr. 25 ; le tout par 100 kilog.

Légumes secs. — Les cours se maintiennent à la halle de Paris. A Albi (Tarn), on cote les haricots de 25 à 28 fr. 50, et les fèves, de 14 à 15 fr. l'hectolitre. — A Bordeaux, les haricots blancs d'Italie se payent 28 fr., et ceux d'Amérique, 27 à 28 fr. les 100 kilog. logés. — A Marseille, les ventes ont été peu importantes aux cours suivants : haricots de Bourgogne, 35 fr. ; exotiques, 25 à 31 fr.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Malgré les plaintes, les rapports, les communications plus ou moins officielles ou officieuses : à Bercy et l'entrepôt les vins vieux et nouveaux se traitent avec assez d'entrain, relativement à la situation, aux difficultés des transports, à la crise monétaire et à la confiance très-limitée offerte par le crédit. On est fixé aujourd'hui sur la valeur réelle des vins nouveaux, qui actuellement, parfaitement clairs, sont jugés par tous dignes d'entrer dans la consommation. Nous n'ignorons pas que leur peu de force alcoolique les rendent suspects, au point de vue de leur conservation ; mais il n'est pas moins vrai que cette considération ne saurait influer sur les acquisitions du commerce de détail, et que le propriétaire est dans le vrai, non en cherchant à faire une hausse factice, mais en maintenant les prix tout d'abord posés. Le discrédit qu'on a voulu jeter sur les vins de 1871, était appuyé par des raisonnements trop absolus, pour qu'on ne s'aperçoive pas de suite qu'il y avait là une manœuvre commerciale mise en avant, à l'effet d'engager les producteurs à faire fausse route, c'est-à-dire à céder aux prétentions des commissionnaires et autres acheteurs. Le propriétaire a tenu bon, et suivant nous il a bien fait. De ce jeu de bourse résulte en ce moment un temps d'arrêt dans les transactions, temps d'arrêt qui ne peut manquer de cesser prochainement. Ainsi, on cote à Bercy, c'est-à-dire hors Paris, les vins nouveaux ainsi qu'il suit : — *Paris, Bercy, entrepôt*, vins nouveaux de 1871, Basse-Bourgogne, de 65 à 70 fr. le muid de 272 litres ; Cher, de 65 à 70 fr. la pièce de 250 litres ; Touraine, de 60 à 70 fr la pièce de 236 litres ; Orléans, de 60 à 65 fr. la pièce de 230 litres ; Charente, de 65 à 70 fr.

la pièce de 225 litres, le tout suivant couleur. Quant aux vins vieux, ils valent : Roussillon 18 degrés, de 48 à 50 fr. l'hectolitre; Narbonne de 13 à 14 degrés, de 40 à 45 fr. l'hectolitre; Montagne, de 33 à 35 fr. l'hectolitre; Tavel, de 33 à 36 fr. l'hectolitre; Bordeaux pour détail, de 110 à 120 fr. la pièce de 228 litres; Bordeaux pour bouteilles, de 125 à 150 fr ; Mâcon, pour détail, de 105 à 115 fr. la pièce de 214 litres; Mâcon, pour bouteilles, de 120 à 160 fr.; Chablis ordinaire, 150 à 180 fr. le muid de 272 litres; Chablis supérieur, 200 à 250 fr.; Pouilly-Fuissey, de 150 à 160 fr. la pièce de 214 litres. Nous rappelons que l'entrée dans Paris est uniformément de 21 fr. 20 centimes par hectolitre. — A *Narbonne* (Aude), on cote : Narbonne extra, 28 à 30 fr. l'hectolitre; 1er choix, 25 à 25 fr.; 2e choix, 21 à 22 fr.; Montagne, 1er choix, 18 à 20 fr.; 2e choix, 13 à 15 fr.; petits vins, 10 à 12 fr.; vins blancs Piquepoul, 16 à 20 fr.; vins blancs Bourret, 13 à 15 fr. Le tout pris à la campagne. — A *Nîmes* (Gard) et environs, le cours des vins s'établit ainsi qu'il suit : petits vins, 10 à 12 fr. l'hectolitre; Aramon Calvisson, 13 à 14 fr.; Montagne Caveirac, 15 à 16 fr.; Souvignarguès, 18 à 20 fr.; clarette de Calvisson, 40 fr.; vin blanc doux, 35 fr.; Costières Gallician et Saint-Gilles, 25 à 28 fr. Le tout année 1871, pris au vignoble et non logé. — A *Saint Jean-d'Angely* (Charente-Inférieure), les vins rouges vieux valent 22 fr.; les vins rouges nouveaux, 18 fr.; le vin blanc pour chaudière, 9 fr. — A *Surgères*, même département, le vin rouge 1871 se vend 1 fr. 05 à 1 fr. 15 la velte de 7 litres 60, non logée. Quant aux vins de chaudières, ils valent 75 à 80 fr. le tonneau de 912 litres. — A *Rully* (Saône-et-Loire), le vin blanc nouveau se traite au prix de 100 à 110 fr. la feuillette, première année 1870.

Spiritueux. — En général, peu de variations dans la situation. Les cours fléchissent dans le Nord et sont beaucoup plus fermes dans le Midi; mais c'est surtout sur le livrable que la baisse s'accentue davantage. Ainsi à Paris, le disponible de 57 fr. 50 a fait 57 fr., tandis que les quatre premiers de 64 fr. sont tombés à 57 fr. 50. On attribue la fermeté du disponible aux demandes du détail de Paris. On craint prochainement une élévation des droits d'octroi, de 20 à 25 fr. par hectolitre, et dans cette crainte, le commerce cherche, en achetant, à profiter de la plus-value qui sera le résultat de cette nouvelle mesure fiscale. — A *Paris*, on cote, esprit 3/6 betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible. Cours commercial disponible, 56 fr. 50; quatre premiers, 61 fr.; quatre d'été, 64 fr. — A *la Rochelle* (Charente-Inférieure), le cours des eaux-de-vie nouvelles, l'hectolitre sans fût est de 53 à 55 fr. — A *Condom* (Gers), les achats ont eu une certaine activité aux cours suivants : Haut-Armagnac, 58 fr. 75 à 60 fr.; Tenarèze, 62 fr. 50; Bas-Armagnac, 67 fr. 50. — A *Cette* (Hérault), le cours fixe disponible est de 62 fr.; quatre premiers, 67 fr. eau-de-vie, 46 fr.; marc, 55 fr. — A *Béziers*, le cours disponible est de 63 fr.; quatre premiers, 66 fr.; marc, 54 fr. — A *Pézenas*, on cote : courant, 62 fr.; quatre premiers, 65 fr.; eau-de-vie P. H. 47 fr.; 3/6 marc, 54 fr. — A *Lille* (Nord), voici la dernière cote : 3/6 betterave disponible, 53 fr.; 3/6 fin mélasse disponible, 54 fr. 50 à 55 fr.; 3/6 fin à livrer quatre premiers, 56 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — amidons — houblons.*

Sucres. — La demande est toujours active; de là fermeté continue dans les cours, mais sans hausse nouvelle, par suite des grandes quantités que la fabrication fournit sans relâche. A la dernière bourse de Paris, on cotait les 100 kilog. : sucres bruts indigènes, 68 fr.; blancs en poudre type n° 3, 77 fr. 50; raffinés bonne sorte, 146 fr.; belle sorte, 148 fr. — A Valenciennes, la cote de cette semaine accuse encore 0 fr. 50 à 1 fr. de hausse; les nos 10 à 13 sont payés 67 fr. 50 et les nos 7 à 9, 68 fr. Au 1er décembre, le stock de l'entrepôt ne contenait que 914 sacs de sucres indigènes. — A Marseille, les transactions sont calmes, par suite du maintien des cours élevés par les vendeurs. On cote : Havane blond, 82 à 83 fr.; Maurice, 82 à 83 fr.; Réunion bonne quatrième de Nantes, 78 à 79 fr., les 100 kilog.

Mélasses. — La mélasse de fabrique indigène se paye à Paris 11 fr. les 100 kilog., et celle de raffinerie, 14 fr. — A Valenciennes, la cote est montée de 50 centimes; le quintal métrique de mélasse de fabrique est vendu 11 fr. 50.

Fécules. — Les cours des fécules continuent à être fermement tenus comme nous les avons indiqués dans notre dernière revue, dans les pays de production. A Paris, l'on cote par 100 kilog. : fécule 1re de Paris et de l'Oise, 44 à 45 fr.; fécule verte, 25 fr. 50 à 26 fr. les 100 kilog. disponibles.

Glucoses. — Les sirops restent toujours dans les mêmes conditions : sirop premier blanc de cristal, 73 à 75 fr. ; massé, 40 degrés, 56 à 58 fr. ; liquide, 33 degrés, 45 à 46 fr. par quintal métrique droits compris et pour Paris.

Amidons. — Les cours des amidons n'ont pas éprouvé de changements depuis notre dernière revue.

Houblons. — D'après les nouvelles transmises d'Alost, en l'absence de toute demande pour l'étranger, et la brasserie à l'intérieur n'achetant que très-peu de chose, la tendance générale est très-faible en ce moment, et les prix vont toujours en baissant. Le même état se retrouve dans les marchés d'Angleterre et sur la plupart de ceux d'Allemagne, quoique les avis de ce dernier pays signalent assez de fermeté dans les prix des bonnes qualités à Nuremberg. A Poperinghe, les derniers cours pratiqués sont de 125 à 130 fr. ; à Boeschepe, 125 à 130 fr. ; à Busigny, 115 à 130 fr. — A Beire-le-Chatel (Côte-d'Or), les grands cultivateurs ne veulent pas encore vendre aux cours de 175 à 180 fr., quoiqu'il se soit traité quelques affaires à ces taux. Il reste peu de houblons dans le pays. — A Londres, le marché est ferme, mais avec peu d'affaires, sauf pour quelques importations de Belgique.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — La baisse sur les huiles a continué cette semaine, mais elle semble enrayée pour le moment. Au dernier marché, on cotait, avec fermeté dans les cours à Paris : colza tous fûts disponible, 116 fr. ; en tonnes, 117 fr. 50 ; épurée en tonnes, 125 fr. 50 ; — lin tous fûts, 99 fr. 50 ; en tonne, 101 fr. — Cote commerciale : colza disponible et courant, 114 fr. 50 ; 4 premiers mois, 114 fr. 50 ; quatre mois d'été, 112 fr. ; quatre derniers, 107 fr. ; — lin disponible, 99 fr. 50 ; courant, 99 fr. ; quatre premiers 1872, 98 fr. 50 ; le tout par 100 kilog en tous fûts. — La baisse a d'ailleurs été générale. Le dernier cours officiel de l'huile de colza à Lille donne une baisse de 1 fr. 30 sur celui de la semaine dernière. — En Belgique, les affaires sont lentes et en baisse.

Graines oléagineuses. — Sur le marché de Cambrai, les cours des graines oléagineuses faiblissent légèrement. On cote par hectolitre : colza d'hiver nouveau, 30 à 32 fr. ; colza de mars, 23 à 30 fr. ; œillette, 32 fr. à 33 fr. 50 ; cameline, 22 à 27 fr. ; lin, 26 à 28 fr. 50. — A Marseille, les prix cotés la semaine dernière ont atteint pendant ces derniers jours une faveur de 1 fr. à 1 fr. 50 par 100 kilog.

Tourteaux. — Les tourteaux se vendent bien à Cambrai et dans le Nord aux cours suivants : colza, 19 à 20 fr. ; œillette, 17 fr. 50 à 18 fr. ; lin, 27 à 28 fr. ; le tout par 100 kilog. — A Marseille, la semaine a été marquée par quelques affaires à livrer soit pour l'exportation soit pour la place, aux cours précédents. Le stock est toujours nul.

Savons. — Les savons se vendent toujours avec calme à Marseille : coupe ferme, 76 fr. ; moyen ferme, 75 fr. ; moyen, 74 fr. les 100 kilog.

Noirs. — Les noirs d'engrais et le noir neuf en grains se vendent sans changements dans les cours à Valenciennes.

Engrais. — Nous n'avons aucun changement à enregistrer dans les cours.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — L'essence de térébenthine est montée de 2 fr. par 100 kilog. cette semaine à Bordeaux. La cote officielle est de 107 fr. Les autres résineux sont toujours bien tenus.

Gaudes. — Les cours restent fixés de 24 à 28 fr. les 100 kilog. pour les premières qualités, et de 20 à 22 fr. pour les qualités ordinaires.

Verdets. — Les cours restent fixés de 190 à 194 fr. les 100 kilog.

Garances. — La marchandise devient de plus en plus abondante sur le marché d'Avignon, ce qui n'empêche pas les cours d'être bien tenus. Les vendeurs refusent les prix de 67 à 68 fr. pour les rosés. Les demi-paluds s'obtiennent de 72 à 74 fr. ; les paluds 18 mois à 84 fr. ; ceux de 30 mois, à 88 et 90 fr. les 100 kilog.

Safrans. — Les derniers avis d'Espagne annoncent une hausse subite de 20 fr. par kilog., par suite d'achats importants pour l'Allemagne. La belle qualité de Valence se paye de 120 à 125 fr. le kilog.

Crème de tartre. — Le premier blanc est très-rare à Marseille à 112 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — On a vendu 22,000 bottes de la Brie, en pur taillis de dix-neuf ans, premier choix, à 150 fr. les 104 bottes garanties à un minimum de 20 kilog. la botte, rendues sur wagon.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — Les bois sont demandés avec activité pour reformer l'approvisionnement de Paris ; aussi les cours se maintiennent-ils fermement, mais sans nouvelle hausse sur les prix de nos dernières cotes. Les ventes des coupes de l'administration forestière sont terminées aujourd'hui ; elles ont généralement été faites dans de bonnes conditions. — A Marseille on ne signale pas de nouvelles transactions cette semaine.

Charbons. — Les cours des charbons sont sans variations à Paris.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — Les cours se maintiennent pour les amandons doux et amers. Quant aux amandes à la douce, qui commencent à devenir rares, elles sont payées 5 fr. 25 à 5 fr. 30 la carte à Pézenas.

Châtaignes et marrons. — A la halle de Paris, les châtaignes se payent 14 à 18 fr. l'hectolitre ; à Ruffec (Charente), 9 fr.

Fruits frais. — Derniers cours de la halle de Paris : coings, 5 à 12 fr. le cent; nèfles, 1 à 3 fr. le cent; poires, 3 à 50 fr. le cent ou 0 fr. 20 à 0 fr. 65 le kilog.; pommes, 5 à 100 fr. le cent ou 0 fr. 30 à 0 fr. 60 le kilog.; raisins communs, 1 à 4 fr. le kilog.; noirs, 1 fr. 50 à 4 fr.

Gros légumes frais. — Cours du 7 décembre à la halle de Paris : betteraves, 0 fr. 50 à 1 fr. la manne ; carottes, 12 à 16 fr. le cent; choux, 5 à 15 fr. le cent; navets, 16 à 22 fr. les 100 bottes; oignons en grain, 5 à 6 fr. l'hectolitre ; poireaux, 4 à 12 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la botte ; cardon, 3 à 4 fr. la botte; céleri, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte ; cerfeuil, 0 fr. 25 à 0 fr. 40 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau ; chicorée frisée, 10 à 20 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 120 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 le litre ; ciboules, 0 fr. 15 à 0 fr. 20 la botte ; échalotes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte ; laitue, 6 à 8 fr. le cent; oseille, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 le paquet; persil, 0 fr. 20 à 0 fr. 30 la botte ; pissenlits, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 le kilog.; radis roses, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte ; raiponce, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le calais ; salsifis, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la botte ; escarole, 8 à 24 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte.

X. — *Textiles.*

Lins. — La demande continue à être très-active sur le marché de Lille. Pendant cette semaine, les cours sont restés stationnaires pour les lins de Belgique, mais tous les autres genres ont subi une légère augmentation. En fils de lin, on signale une certaine reprise pour les qualités moyennes et ordinaires.

Laines. — A Marseille, tout l'intérêt de la semaine s'est concentré dans les ventes qui viennent d'avoir lieu de tout ce qui restait en entrepôt en laines de Galatz. Les Géorgie continuent à se vendre régulièrement, de telle sorte que le stock est toujours limité et que les prix tendent à la hausse. On a vendu cette semaine 1,956 balles aux cours de 165 à 225 fr. pour les Angora; 335 à 350 fr. pour les Andrinople fines; 330 fr. pour les Smyrne lavées; le tout par 100 kilog.

Soies. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 57,860 kil. Les affaires ont été très-limitées, mais malgré la persistance du calme, les cours se maintiennent aussi bien que possible. Les prix de vente ont été les suivants, par kilog. : organsins, 103 à 119 fr.; trames, 104 à 113 fr.; gréges, 98 à 105 fr. — On annonce à Valréas (Vaucluse) des graines du Chili à cocons blans et à cocons jaunes, à 25 fr. les 25 grammes et 15 fr. les 12 grammes.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif de France, à Paris, est de 117 fr. les 100 kilog. hors barrière, ce qui met à 88 fr. 92 le cours du suif en branche pour la province. Les autres corps gras se vendent : stéarine de saponification, 204 à 205 fr.; de distillation, 190 à 195 fr.; chandelles poids brut, 132 fr.; poids net, 148 à 150 fr. les 100 kilog.

Abats. — A la vente publique du 30 novembre, les prix de payement à la boucherie des abats de Paris ont été les suivants, par 50 kilog. : taureaux, 57 fr. 10; gros bœufs, 61 fr. 90 ; bœufs moyens, 59 fr. 60 ; petits bœufs, 56 fr. 20; vaches de bandes, 58 fr. 50; gros veaux, 94 fr. 45 ; petits veaux, 108 fr. 40. Les acheteurs étaient nombreux, et les enchères ont été actives, surtout à la première vente.

Les cours obtenus sont en hausse sensible sur ceux de la vente de la fin du mois d'octobre.

XII. — *Bétail — viande — beurres — œufs — fromages — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Aux deux derniers marchés aux chevaux de Paris, le 29 novembre et 2 décembre, on a compté 1,289 animaux amenés, et 226 seulement ont été vendus ainsi qu'il suit :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	373	37	410 à 800 fr.
— de trait..	399	57	425 à 800
— hors d'âge.........	447	62	15 à 390
— à l'enchère........	70	70	65 à 400

Il y a encore baisse dans les cours.

Anes et chèvres. — Aux deux mêmes marchés, il a été amené 19 ânes, dont 7 ont trouvé acheteur, de 21 à 170 fr.; et 21 chèvres, dont 9 se sont vendues de 20 à 45 fr.

Bétail. — Le mouvement du marché de la Villette du 30 novembre au 5 décembre se résume dans le tableau suivant :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 4 décembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	5,112	2,919	1,516	4,435	342	1.62	1.46	1.28	1.46
Vaches........	2,110	957	523	1,480	226	1.48	1.32	1.15	1.32
Taureaux......	173	83	34	117	378	1.30	1 18	1.05	1.18
Veaux.........	2,147	1,506	442	1,948	71	2.35	2.25	2.00	2.15
Moutons.......	28,913	14,061	10,335	24,396	22	1.78	1.62	1.38	1.62
Porcs gras.....	3,570	2,023	1,444	3,467	81	1.65	1.55	1.45	1.55
— maigres.	28	4	16	20	25	1.95	»	»	1.95

Il y a hausse encore cette semaine sur les cours des veaux, ainsi que sur les moutons et les porcs maigres, les autres catégories sont au contraire en baisse. Les animaux amenés provenaient des départements suivants : — *Bœufs :* Allier, Ardennes, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Tarn-et-Garonne, Vendée, Haute-Vienne, Italie; — *vaches :* Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Creuse, Dordogne, Indre, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Haute-Vienne; — *taureaux :* Allier, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Haute-Vienne; — *veaux:* Calvados, Cantal, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loiret, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Suisse; — *moutons:* Aisne, Ardennes, Aube, Aveyron, Cantal, Cher, Côtes-du-Nord, Creuse, Eure-et-Loir, Lot, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Nord, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Allemagne, Hongrie, Italie, Prusse; — *porcs :* Calvados, Charente, Côtes-du-Nord, Creuse, Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Vendée, Haute-Vienne, Hongrie, Suisse.

Viande à la criée. — Du 29 novembre au 5 décembre, on a vendu à la halle à la criée à Paris, 149,750 kilog. de viande de bœuf ou vache, 89,721 kilog. de viande de veau, 62,415 kilog. de viande de mouton et 64,786 kilog. de viande de porc; soit en tout 366,672 kilog. de viande, ou en moyenne 52,382 kilog. par jour, ou un peu moins que la semaine dernière. Au dernier marché les prix du kilog. ont été les suivants pour les diverses catégories : bœuf ou vache, 1re qualité 1 fr. 16 à 1 fr. 50; 2e 1 fr. à 1 fr. 34; 3e 0 fr. 90 à 1 fr 20; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 20; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 02; — veau, 1re qualités 2 fr. 02 à 2 fr. 40; 2e, 1 fr. 72 à 2 fr.; 3e, 1 fr. 34 à 1 fr. 70; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 30; — mouton, 1re qualités 1 fr. 38 à 1 fr. 48; 2e 1 fr. 28 à 1 fr. 36; 3e 1 f. 12 à 1 fr. 26; choix, 1 fr. 14 à 1 fr. 98; — porc frais, 1 fr. 52 à 1 fr. 68; salé, 0 fr. 60 à 2 fr.; fumé, 0 fr. 50 à 1 fr. 74. Il y a hausse dans les qualités supérieures, principalement pour les viandes de bœuf et de veau.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine à la halle de Paris 157,694 kilog. de beurres aux conditions qui suivent : en demi-kilog. courants, 2 fr. 70 à 3 fr. 66;

— petits beurres, 2 fr. 54 à 2 fr. 86 ; — Gournay fins, 3 fr. 40 à 4 fr. 12 ; ordinaires, 2 fr. 40 à 3 fr. 78 ; — Isigny, choix, 5 fr. 30 à 6 fr. 06 ; fins, 4 fr. 30 à 5 fr. 28 ; courants, 3 fr. 20 à 4 fr. 28. Il y a hausse pour les beurres vendus en demi-kilog. et pour les qualités supérieures.

Œufs. — Le 28 novembre il restait en resserre à la halle de Paris 81,700 œufs ; du 29 novembre au 5 décembre, il a en été vendu 2,373,845 ; il en restait en resserre le 5, 31,600. Les prix du mille ont été : choix ,116 à 135 fr. ; ordinaires, 99 à 121 fr. ; petits, 62 à 100 fr., avec hausse sur cette dernière sorte.

Résumé. — En résumé, il y a *baisse*, mais faible, sur les blés et autres céréales, les houblons, les huiles, les graines oléagineuses, les bœufs, les vaches et les taureaux ; au contraire *hausse* sur les graines fourragères, les légumes secs, les sucres, les mélasses, les fécules, l'essence de térébenthine, le safran, les bois, les laines, les suifs, les cuirs, les veaux, les moutons, les porcs maigres, la viande à la criée, les beurres, les œufs, le fromage, les volailles et le gibier ; — maintien des cours ou variations peu sensibles sur les farines, le sarrasin, le maïs, le riz, le pain, les issues, les fourrages, les pommes de terre, les alcools, les sirops, les garances, le lin, la soie et les porcs gras. Mais il n'y a d'entrain bien marqué que sur les sucres, les graines fourragères, les suifs, les cuirs et les produits animaux en général.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Fonds publics français. — La baisse a continué, mais dans des proportions moins fortes que la semaine dernière, puisque le 3 °/₀ se trouve même en hausse, en définitive, de 0,05 c. ; mais l'emprunt 5 °/₀ a encore perdu 0,40 c., et la Rente 4 1/2 °/₀, 0,50 c. La réunion de l'Assemblée nationale va ajouter les causes politiques aux motifs d'oscillation journalière du marché.

Il y a une reprise d'affaires, ainsi que le prouve l'augmentation du portefeuille (82 millions) de la Banque de France, et la hausse des actions de toutes les Sociétés de Crédit, à l'exception néanmoins du Comptoir d'escompte, du Crédit foncier et du Crédit agricole. Cette baisse sur le Comptoir d'escompte nous surprend, car cet établissement est toujours dans les mêmes conditions de prospérité : au Crédit foncier et au Crédit agricole, elle s'explique par les bruits de nouveau mis en circulation, de la liquidation du Crédit agricole.

A l'augmentation du portefeuille de la Banque de France, correspond une augmentation de l'émission des billets au porteur, dont le chiffre a atteint 2 milliards 360 millions. Nous voici bien près du terme légal. On nous assure que dans la certitude qu'elle sera autorisée à augmenter son chiffre d'émission, la Banque de France a déjà fait graver ses nouveaux billets, qui seront presque exclusivement des coupures de 5 et 10 francs. Comme nous l'avions fait pressentir à nos lecteurs, l'émission des petits billets de la Société générale et du Comptoir d'escompte a pleinement réussi.

Chemins de fer. — Toutes nos lignes sont en baisse ; ce résultat est dû uniquement à la spéculation.

Cours de la Bourse du 27 novembre au 2 décembre :

Principales valeurs françaises :	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	S^r la sem. préc. hausse.	S^r la sem. préc. baisse
Rente 3 0/0	56.50	56.85	56.60	0.05	»
Emprunt 1871. 5 0/0.	91 40	92.00	91.60	»	0.40
Rente 4 1/2 0/0	81.50	82.00	81.50	»	0.50
Banque de France	3635.00	3685.00	3685.00	15.00	»
Comptoir d'escompte.	675.00	680.00	677.50	»	17.50
Société générale	575.00	577.50	577.50	2.50	»
Crédit foncier	970.00	977.50	970.00	»	05.00
Crédit agricole	491.25	497 50	495.00	»	05.00
Est..... Actions. 500	512.50	520.00	513.75	»	1.25
Midi..............d°.	632.50	640.00	630.00	»	10.00
Nord..............d°.	942.50	996.25	995.00	»	5.00
Orléans...........d°.	855.00	860.00	855.00	»	1.25
Ouest.............d°.	496.25	505.00	496.25	»	7.50
Paris-Lyon-Méditer.d°.	885.00	892.50	887.50	»	7.50
Valeurs diverses :					
Obl. fonc. 500 fr. 3 0/0.	420.00	427.50	426.00	»	2.75

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	S^r la sem. préc. hausse.	S^r la sem. préc. baisse
Obl. com^le. 500 3 0/0.	373.75	380.00	375.00	»	»
Soc. algér^ne. Act. 500.	»	»	485.00	»	»
d° oblig. 5 0 5 0/0...	455.00	460.00	460.00	»	»
Créd. indust. Act. 500.	»	»	600.00	»	»
Crédit rural. Act. 500.	425.00	430.00	430.00	10.00	»
Dépôts et c^ptes courants. Actions. 500	542.05	543 75	513.75	1.25	»
Crédit lyonn. Act. 500	680 00	700.00	697 50	27.50	»
Crédit mobilier ..500	216.25	225 00	225.00	2.50	»
Compag immobil. 500	105.00	115.00	105.00	»	11.25
Canal de Suez... 500	190.00	192.50	190.00	»	»
d° Délégation.. 500	»	»	110 00	»	1.25
C^e gén. transatlan. 500	220.00	227.50	220 00	»	10.00
Banque des P-Bas 500	858.75	870.00	860.00	8.75	»
Crédit foncier autrich.	875.00	880 00	875.00	»	5.00
Crédit mobil. espagn.	492.50	506.25	506.25	8.75	»
Câble transatlant. fr.	612.50	625.00	622.50	12.50	»

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

Les savants allemands et les découvertes de la science française. — Bravades envoyées à l'Académie des sciences. — Revue agricole publiée par le *Journal des Débats*. — Exaltation des travaux agronomiques allemands. — Nécessité de protester. — La science agronomique et les savants français. — Erreurs de l'écrivain du *Journal des Débats*. — Dénigrement systématique des travaux exécutés en France. — Nouvelles de la peste bovine. — Mesures prises par l'administration de l'agriculture pour arrêter les progrès du fléau. — Circulaires de M. le ministre de l'agriculture et de M. le ministre de la justice. — Les marchés clandestins dans les régions infectées. — Répression légale de ces marchés. — Nécessité de faire observer la loi. — Conduite à tenir par les membres du Parquet. — Trois circulaires du ministre de l'agriculture aux préfets. — Ordres aux agents de l'autorité d'avoir à seconder les inspecteurs du service sanitaire. — Nécessité de l'application des mesures sanitaires. — Instances de M. le ministre. — Emploi des gendarmes pour la bonne exécution des prescriptions sanitaires. — Question des indemnités pour perte de bestiaux abattus par suite de la peste bovine. — Évaluations exagérées de certains propriétaires. — Instructions de M. le ministre de l'agriculture sur les conditions à remplir pour avoir droit aux indemnités allouées par l'Etat. — Le typhus dans le département de l'Oise. — Lettre de M. Ancelin. — Note de M. Lenglen sur la marche de la peste bovine dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord. — Observations de M. Mangot. — La peste bovine en Belgique. — Note hebdomadaire du *Journal de la Société agricole du Brabant*. — Reprise des travaux de l'Assemblée nationale. — M. de Lavergne est nommé rapporteur du budget. — Prise en considération du projet de loi de M. Paul Morin sur les associations syndicales. — Reprise des séances de la Réunion libre des Agriculteurs de l'Assemblée nationale. — Présentation par la Société centrale d'agriculture d'une liste de trois candidats pour les fonctions de secrétaire perpétuel de la Société. — Décret transférant au ministère de l'agriculture plusieurs domaines ruraux de l'ancienne liste civile. — Deuxième liste de fondateurs du Cercle des Agriculteurs. — Dîner des cultivateurs du 13 décembre. — Prochain dîner de l'agriculture. — Nouvelles de l'état des récoltes dans le Nord, l'Oise, Loir-et-Cher, la Nièvre, la Vienne, la Charente, la Dordogne, l'Isère, les Landes. — Notes de MM. Meurein, Rottée, Boutrais, Aumert, Delagarde, de Lentilhac, de Galbert, du Peyrat. — Froids excessifs du mois de décembre. — Gelées exceptionnelles. — Tableau des températures les plus basses à Paris depuis l'année 1695.

I. *L'Agriculture en France et en Allemagne.*

Pour beaucoup d'Allemands, il ne suffit pas que la France ait été battue sur les champs de bataille, qu'elle ait été pillée, puis rançonnée, et enfin amputée de deux provinces; il faudrait encore lui enlever sa gloire scientifique. Des savants allemands ont entrepris cette tâche, et ils manifestent leurs sentiments soit dans des conférences publiques, soit dans des brochures. Ils s'attaquent même à l'illustration que l'on pouvait croire la plus incontestée et la plus incontestable, celle de Lavoisier, le fondateur de la chimie moderne. Trouvant qu'en France nous n'étions pas émus de leurs dénigrements, ils viennent de pousser l'audace jusqu'à envoyer leurs élucubrations à notre Académie des sciences, en la sommant de répondre à leurs diatribes. Il faudra peut-être le faire, en effet, autrement que par le mépris. C'est à ce moment que, par une coïncidence singulière, le *Journal des Débats* vient de consacrer, sous le nom de *Revue agricole*, un feuilleton tout entier à l'exaltation des travaux agronomiques allemands. De même que, pendant la guerre, les généraux allemands avaient su, avec un art infernal, entretenir des intelligences jusque dans nos camps et nos places de guerre, les universités allemandes parviennent maintenant à avoir jusque dans nos rangs des adeptes inconscients. Une protestation est nécessaire.

Avant tout, nous dirons que l'auteur de la Revue agricole fait preuve de la plus profonde ignorance des travaux agronomiques français, ou pour mieux dire, de toutes connaissances de faits agricoles. Si ce n'était l'importance du journal dans lequel a été publié son factum, il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter. Il prétend que « l'on a tort de regarder l'extension donnée à la production fourragère comme le caractère certain d'une agriculture progressive, la grande quantité de nourriture permettant d'entretenir un nombreux bétail, et de compter sur des fumiers

en abondance.» Il nie que cette doctrine puisse développer une prospérité croissante, que certaines plantes soient douées de la propriété d'améliorer le sol, et qu'avec le bétail on fabrique des engrais. Il suppose enfin que les agronomes français ignorent qu'il faut remplacer dans les terres cultivées les principes minéraux tels que la potasse et l'acide phosphorique qui sont exportés par suite de la vente des récoltes ou du bétail. En conséquence, il analyse cinq ou six ouvrages allemands, où il trouve exposée et démontrée la doctrine de la restitution nécessaire à faire par les cultivateurs des matières minérales enlevées par les récoltes. Or, toutes les personnes un peu au courant de la science agronomique française savent parfaitement que cette doctrine a pris naissance en France, où elle est adoptée depuis bien des années d'une manière à peu près générale. Pour notre part, voici bientôt trente ans que nous la professons, après d'illustres maîtres tels que MM. Boussingault, Chevreul, Dumas, comte de Gasparin, Payen, et en compagnie de très-nombreux savants qui nous ont précédé ou suivi dans la carrière, MM. Peligot, Reiset, Paul de Gasparin, Isidore Pierre, Bobierre, Moll, Baudrimont, Sacc, et bien d'autres encore.

La statique chimique des cultures a été établie en France avant de l'être en Allemagne, et nous cherchons en vain une idée nouvelle, une démonstration neuve dans les travaux qui sont cités pour redresser nos prétendues erreurs. Quoi qu'en pense l'auteur de l'article du *Journal des Débats*, une forte production fourragère et l'entretien d'un nombreux bétail sont les signes d'une grande prospérité agricole. Avec les animaux domestiques, on fabrique réellement de l'engrais, tout en sachant parfaitement qu'on n'en crée pas et qu'il faut avoir recours à des compléments pour restituer au sol ce qui en est exporté, si quelques principes font défaut dans la terre. La théorie des engrais complémentaires, démontrée par M. Chevreul, contient toute la vérité, sans que les Allemands aient le droit d'en revendiquer une parcelle.

Qu'on ne croie pas néanmoins que nous soyons disposé à ne pas reconnaître une découverte qui sera faite au delà du Rhin, ou à nier les services rendus par des agronomes, par cela seul qu'ils appartiendraient à l'Allemagne. Dieu merci, la science française est assez riche de découvertes pour n'avoir pas peur de rendre hommage aux recherches faites à l'étranger. Mais ce qui est intolérable, c'est de voir des Français prêter à leurs compatriotes de prétendues erreurs pour la triste satisfaction de les relever, en vantant des travaux allemands qui, après tout, ne sont que la reproduction de doctrines déjà parfaitement établies depuis longtemps par les efforts laborieux des savants français. Si le patriotisme ne doit pas empêcher de reconnaître les découvertes faites même par des ennemis, un écrivain français ne devrait pas dénigrer la France en attribuant à ces derniers ce qui appartient à notre pays. Il ne faut pas nous dépouiller nous-mêmes au profit de nos implacables adversaires.

II. — *La peste bovine.*

Le typhus contagieux des bêtes à cornes continue à exercer ses ravages dans les étables de plusieurs de nos départements du Nord et de l'Est. Il vient, dit-on, de faire à nouveau explosion dans les bou-

cheries du marché de la Villette, à Paris; il a pénétré en Belgique. De nouveaux cas viennent de se produire dans les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

La sollicitude des autorités est partout appelée à veiller pour tenter d'arrêter le mal. Nous devons rendre cette justice à l'administration de l'agriculture, qu'elle multiplie les recommandations et les prescriptions utiles. Nous avons déjà signalé les mesures prises par les trois inspecteurs sanitaires nommés il y a quelques semaines par le ministre de l'agriculture et du commerce, et dans notre dernière chronique, nous avons reproduit une circulaire recommandant l'abatage immédiat de tout animal contaminé. Nous devons aujourd'hui signaler tout d'abord deux nouvelles circulaires, l'une de M. Victor Lefranc, l'autre de M. Dufaure, pour recommander de poursuivre énergiquement toutes les contraventions sur le commerce clandestin des bêtes malades. M. Victor Lefranc, conformément à la demande faite par la Société centrale d'agriculture, recommande de porter les contraventions à la connaissance du public, avec les noms dse délinquants :

« Versailles, le 23 novembre 1871.

« Monsieur le préfet, parmi les causes les plus actives de la propagation de la peste bovine, il faut placer en première ligne la circulation et le commerce clandestin du bétail. Les détenteurs sont trop enclins à enfreindre les dispositions qui prescrivent la séquestration des bestiaux dans les communes infectées, et, d'autre part, des marchands ne se font pas scrupule d'y acheter des animaux à vil prix, pour les revendre ailleurs, avec un bénéfice scandaleux, au risque de répandre la contagion partout où ils seront conduits. Un pareil trafic peut causer les plus graves préjudices à la fortune publique, et ceux qui s'y livrent doivent être recherchés et déférés impitoyablement à la justice. Il est nécessaire que, quelles qu'elles soient, les infractions aux lois et règlements sur la police sanitaire soient réprimées avec la dernière rigueur. La coupable avidité des uns, l'incurie des autres, font aux tribunaux un devoir de se montrer inflexibles et d'infliger les peines les plus sévères, afin d'inspirer une crainte salutaire aux premiers et de secouer l'apathie des seconds.

« Mais, si la simple violation des règles sanitaires ne peut donner lieu qu'à l'application des pénalités écrites dans la loi, il n'en est pas de même lorsqu'elle a pour résultat de communiquer la maladie à d'autres animaux. Ici, en effet, la question change de face, ou plutôt s'élargit. Au délit vient s'ajouter le dommage causé. L'épizootie, une fois introduite dans une localité par le commerce clandestin du bétail, entraîne généralement l'abatage des animaux sur lesquels elle se propage. Mais, dans ce cas, c'est la responsabilité de l'Etat qui est aggravée, puisque, en définitive, c'est lui qui fait abattre les animaux contaminés et qui en rembourse le prix, en conformité de la loi du 11 juin 1866. Cependant aux termes de l'article 1382 du Code civil, l'auteur de tout dommage doit le réparer. Cette disposition peut être invoquée en l'espèce, et, comme c'est l'Etat qui subit réellement le dommage causé par l'introduction frauduleuse d'animaux infectés, c'est à l'Etat qu'il appartient d'exercer son recours contre qui de droit.

« Chargés de veiller aux intérêts généraux, il y a là, pour nous, une étroite obligation que nous ne devons pas négliger de remplir. Ainsi donc, monsieur le Préfet, toutes les fois que l'instruction établira que les délinquants ont contribué à répandre la contagion, vous voudrez bien intervenir au procès en vous portant partie civile. Vous aurez alors à développer les considérations qui précèdent, et à réclamer, au profit de l'Etat, des dommages-intérêts en rapport avec le nombre des animaux qu'il aura fallu abattre et la somme des indemnités à payer. Les frais qui pourraient résulter de ces actions civiles seront nécessairement supportés par mon ministère. Les doubles condamnations prononcées de la sorte auraient un effet moral considérable, en montrant que les coupables peuvent être atteints à la fois dans leur personne et dans leur fortune. Il conviendrait aussi de porter toutes les con-

damnations de cette nature à la connaissance du public, avec les noms des délinquants, par tous les moyens de publicité dont vous disposez.

« J'ajouterai qu'à part l'obéissance due à la loi, il importe moins de frapper les individus que de faire des exemples capables de ramener les esprits au sentiment du devoir. Dès lors, je considère comme indispensable que la plus grande célérité soit apportée dans la répression des délits relatifs à la police sanitaire du bétail, et je vous prie, en terminant, de faire appel, dans ce but, au concours de M. le procureur de la République.

« Recevez, etc. « *Le ministre de l'agriculture et du commerce*,
« Victor LEFRANC. »

La circulaire de M. Dufaure a pour but de recommander à tous les membres du Parquet de prêter leur concours pour empêcher la négligence ou des sentiments plus coupables de continuer à laisser le mal se propager :

« Versailles, le 7 décembre 1871.

« Monsieur le Procureur général,

« Les rapports qui me sont communiqués par mon collègue, M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sur les progrès de la peste bovine dans plusieurs départements, sur la lenteur inusitée de sa décroissance dans d'autres, m'obligent à appeler votre plus sérieuse attention sur la nécessité d'assurer la rigoureuse observation des lois et règlements concernant la police sanitaire. Il résulte, en effet, de ces rapports que la durée et la propagation de l'épizootie doivent être attribuées surtout à l'inobservation des mesures sanitaires prescrites par l'administration, auxquelles beaucoup se soustraient par inertie, quelques-uns par cupidité. Les uns et les autres sont grandement coupables; car, il ne faut pas se le dissimuler, les pertes déjà subies se chiffrent par millions, et si le fléau devait s'étendre, il causerait à la fortune publique des dommages incalculables, en tarissant une des sources les plus fécondes de la production agricole, en même temps qu'il infligerait au consommateur un nouveau et regrettable renchérissement.

« La législation sanitaire puise ses règles dans notre droit ancien et dans notre droit moderne. Nous trouvons dans le premier une série d'ordonnances du roi et d'arrêts du Conseil dont les principaux sont : ceux des 19 juillet 1746, 18 décembre 1774, 30 janvier 1775, 1er novembre 1775; dans le second, l'arrêt du Directoire exécutif du 27 messidor an V, une ordonnance du roi du 27 janvier 1815, enfin les articles 459, 460 et 461 du Code pénal. Il se dégage de tous ces actes une pensée invariable, celle de restreindre, de concentrer les foyers d'infection pour les éteindre définitivement par l'abatage des bêtes malades, puis d'empêcher la diffusion de la maladie au moyen de précautions minutieuses, mais rendues nécessaires par la subtilité du principe contagieux.

« Quiconque favorise cette diffusion, soit en ne déclarant pas, sur-le-champ, au maire de la commune, qu'il possède ou détient dans son étable des animaux soupçonnés d'être infectés de maladie contagieuse, soit en ne les tenant pas renfermés, ou en les laissant communiquer avec d'autres animaux, soit en contrevenant aux arrêtés préfectoraux qui prononcent la séquestration du bétail dans les communes infectées, soit enfin en vendant ou achetant des animaux déjà contaminés ou appartenant à la zone séquestrée pour les transporter dans des localités encore saines au risque de les infecter, quiconque se sera rendu coupable de l'un de ces actes ou de toutes autres contraventions aux lois ou règlements de la police sanitaire devra être rigoureusement poursuivi.

« Il y a des détails qui empruntent aux circonstances dans lesquelles ils se produisent une gravité particulière : ceux-là sont du nombre : ils consistent souvent dans une simple négligence; mais cette négligence mérite une sévère répression par les affreuses conséquences qu'elle peut avoir; aussi, je vous invite, monsieur le Procureur général, à vous faire rendre compte, par vos substituts, de toutes les affaires de cette nature dont les tribunaux de votre ressort ont été ou seront saisis, afin que vous puissiez apprécier, pour chacune d'elles, si la répression a été suffisante, et, au cas où vous ne le penseriez pas, faire appel *à minima*. Nous ne devons rien omettre pour protéger la société entière contre l'indolence ou la cupidité de quelques-uns de ses membres.

« Recevez, etc.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice*, J. DUFAURE. »

Par une circulaire en date du 30 novembre, le ministre de l'agriculture rappelle aux préfets la nécessité de donner un concours complet aux inspecteurs généraux du service sanitaire :

« Versailles, le 30 novembre 1871.

« Monsieur le préfet, par ma lettre du 27 octobre dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que j'avais chargé des inspecteurs généraux sanitaires de se rendre dans les départements où la peste bovine sévit encore, afin d'étudier, sur place, les mesures à prendre. Je crois devoir insister de nouveau auprès de vous, pour vous signaler encore une fois la nécessité d'une application rigoureuse des règlements sanitaires. Les fonctionnaires de mon administration que j'ai préposés à l'organisation de ce service, ont toute compétence en pareille matière. Je vous prie, en conséquence, monsieur le préfet, de vouloir bien donner la sanction légale à toutes les mesures qu'ils vous proposeront. Je vous recommande également de vous inspirer de leurs conseils en toute circonstance, et de ne prendre aucune mesure nouvelle, ou lever aucune prohibition, sans en avoir, préalablement, conféré avec eux.

« Recevez, etc. « *Le ministre de l'agriculture et du commerce,*
« Victor LEFRANC. »

La surveillance de tous les foyers d'infection ne saurait être mieux faite qu'en ayant recours à la gendarmerie, qui a été appelée, par la circulaire suivante, à assurer l'exécution de toutes les mesures sanitaires :

« Versailles, le 6 décembre 1871.

« Monsieur le préfet, j'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'utilité d'une surveillance vigilante et ferme, en ce qui concerne l'observation des mesures sanitaires relatives à la peste bovine. L'action de la gendarmerie pouvant seule être efficace en pareille matière, j'ai prié mon collègue, M le ministre de la guerre, de donner des ordres afin que ce corps pût venir en aide dans une plus large mesure, à l'exécution des prescriptions administratives, en assurant la répression de toutes les infractions à la police sanitaire.

« M. le ministre de la guerre vient de me faire connaître, par une lettre en date du 29 novembre dernier, que les chefs de légion ont été autorisés à renforcer temporairement les brigades sur les points où cette mesure serait reconnue nécessaire. De plus, des ordres ont été donnés pour que les brigades de gendarmerie soient tenues au complet réglementaire, dans tous les départements où la maladie sévit encore. Les instructions adressées aux chefs de légion leur laissent, d'ailleurs, la latitude d'agir suivant les besoins de surveillance qui se produiront. Je vous prie, en conséquence, monsieur le préfet, de vouloir bien vous concerter à ce sujet, avec M. le commandant de la gendarmerie dans votre département. Je ne crois plus avoir besoin d'insister longuement auprès de vous sur les devoirs rigoureux qu'impose à toutes les autorités, la persistance de l'épizootie qui désole notre agriculture depuis plus d'un an, et j'espère que vous profiterez avec empressement du précieux concours que veut bien nous prêter M. le ministre de la guerre.

« Recevez, etc.

« *Le ministre de l'agriculture et du commerce,*
« Victor LEFRANC. »

Enfin, une dernière circulaire est destinée à entourer de toutes les garanties possibles contre les fraudes la délivrance des indemnités aux propriétaires des animaux abattus. Il faut bien qu'on sache que tromper l'Etat est aussi coupable que de voler un particulier :

« Versailles, le 12 décembre 1871.

« Monsieur le préfet, vous m'avez transmis les demandes présentées par des cultivateurs de votre département, à l'effet d'obtenir l'indemnité accordée, en vertu de la loi du 11 juin 1866, pour pertes de bestiaux abattus par suite de la peste bovine. En présence des exagérations remarquées par mon administration dans les procès-verbaux d'estimation, produits à l'appui de ces demandes, en raison de la

persistance de l'épizootie et des sacrifices considérables qu'elle a déjà imposés à l'Etat, il est devenu indispensable de prendre de nouvelles dispositions pour assurer une répartition plus équitable des indemnités qu'il peut y avoir lieu d'allouer conformément à la loi précitée.

« L'administration de l'agriculture a déjà liquidé des indemnités pour une somme d'environ 5 millions de francs; mais elle a lieu de croire que, dans un sentiment de complaisance qu'on ne saurait trop réprouver, les autorités locales n'aient quelquefois délivré des certificats conçus de façon à faire participer leurs administrés à une indemnité qui ne peut et ne doit être accordée que dans les conditions spéciales déterminées par la loi de 1866 et le décret du 30 septembre 1871. Ces fraudes deviennent un scandale, et il importe de les déjouer. C'est le devoir de l'administration de protéger la fortune publique contre les manœuvres déloyales de ceux dont la conscience est assez aveuglée pour croire que l'on peut impunément tromper l'Etat. Les tendances à l'exagération dans les évaluations s'accusent de plus en plus, et il est absolument nécessaire d'y porter remède.

« Vous comprendrez, monsieur le préfet, que mon administration n'est pas en situation de ramener elle-même à leur véritable prix les animaux sacrifiés, soit par ignorance des circonstances locales, ou de la valeur habituelle du bétail de la contrée. Je vous prie, en conséquence, d'instituer au chef-lieu de votre département une commission spéciale chargée de reviser les demandes d'indemnités que je vous renvoie ci-jointes, et toutes celles qui vous seront adressées à l'avenir. Cette commission sera composée de la manière qui vous paraîtra offrir le plus de garantie pour un examen attentif, consciencieux et éclairé des pièces composant chaque dossier. Elle devra se faire rendre compte, toutes les fois que cela lui semblera utile, des circonstances qui ont amené les abatages et des conditions dans lesquelles ils ont été effectués. Les estimations seront examinées avec soin, mais la commission devra surtout s'appesantir sur la constatation de l'abatage, et uniquement de l'abatage pour cause de peste bovine. Il est arrivé, en effet, bien souvent que, malgré l'injonction adressée aux détenteurs d'animaux malades ou suspects, cette mesure n'a pas été exécutée. Les sujets ont été abandonnés à eux-mêmes, et ils ont succombé naturellement aux suites de la maladie; cependant, on n'en réclame pas moins une indemnité en produisant l'ordre délivré par le maire. Il y aurait lieu de craindre encore que l'on ne fît abattre, sous prétexte de peste bovine, des animaux atteints de toute autre maladie jugée incurable.

« La loi du 11 juin 1866, vous le savez, n'a pas pour but de couvrir les sinistres causés par l'épizootie de peste bovine. Son objet unique est de compléter les dispositions légales de police sanitaire applicables à cette épizootie, en fixant la quotité de l'indemnité à accorder au propriétaire dont l'animal a été sacrifié dans une mesure d'intérêt commun. Pour que l'indemnité soit acquise, il faut donc de toute nécessité que les conditions qui y donnent droit aient été remplies. On ne peut admettre, par exemple, qu'un propriétaire laissant la maladie se développer sur ses animaux, sans en faire tout d'abord la déclaration au maire, serait fondé à invoquer les dispositions de la loi en vue d'obtenir une indemnité, si l'autorité vient à faire abattre ses animaux pour éteindre un foyer d'infection qui constitue un danger public. Bien plus, par le fait de sa négligence, ce propriétaire a pu contribuer à l'extension du mal contagieux. Au lieu d'avoir droit à une indemnité, il serait passible de poursuites judiciaires, s'il était démontré qu'il a aggravé les charges de l'Etat, en communiquant la maladie aux bestiaux du voisinage. C'est dans cet esprit que la commission devra procéder à ses opérations. Lorsqu'elle rencontrera quelques difficultés, elle voudra bien en tenir note, et je vous prierai de joindre ses observations aux dossiers auxquels elles se rapporteront. Je vous serai obligé, d'ailleurs, de faire parvenir à mon administration, après le travail de la commission, toutes les pièces en les accompagnant d'un bordereau en double expédition dressé dans la forme ordinaire.

« Recevez, etc.

« *Le ministre de l'agriculture et du commerce*, Victor LEFRANC. »

Conformément aux circulaires de M. Victor Lefranc, des commissaires spéciaux ont été nommés dans plusieurs départements, et des arrêtés ont été pris par les préfets pour l'exécution des mesures prescrites. La surveillance est partout devenue très-sévère, mais il était

temps, comme le prouve la lettre suivante que M. Ancelin nous adresse des fermes de Balleux (Oise), à la date du 8 décembre :

« Je vous remercie de la publicité que vous voulez bien donner à la marche du typhus dans les différentes contrées de notre malheureux pays. Cette publicité si utile des renseignements si longtemps et si impatiemment attendus, oblige chaque agriculteur à vous fournir les documents nécessaires pour la rédaction des bulletins que vos lecteurs sont reconnaissants de voir paraître chaque semaine dans votre journal.

« Le département de l'Oise se trouve en ce moment très-fortement éprouvé, le typhus s'est déclaré depuis environ deux mois dans un nombre considérable de communes, et cela à la suite d'achats faits dans plusieurs foires, dont les localités avaient demandé l'existence comme en temps ordinaire, malgré l'avis contraire de l'administration.

« Je vais vous donner les quelques nouvelles qui nous sont parvenues sur la maladie. J'ai borné mes investigations aux communes limitrophes de mon canton. Dans ces derniers temps, deux cas assez graves ont été signalés dans le canton de Songeons que j'habite. Le premier dans la commune de Demantes, où 33 bêtes sur 42 composant une étable ont été abattues ou sont mortes. Le typhus aurait été communiqué par l'introduction de viande envoyée par un voisin chez lequel le typhus existait. Dans la commune de Wambey, à la ferme de la Havantière, le sieur Béranger, fermier, possède environ 60 bêtes à cornes. Il y a environ deux mois il fit l'acquisition d'une vache au nommé J..., marchand vacher, lequel avait envoyé la viande chez le fermier ci-dessus désigné ; sans autre précaution, on mit la vache dans un herbage où se trouvaient 12 génisses ; quelques jours après, une des génisses tombe malade, et successivement d'autres bêtes éprouvent les mêmes symptômes. Le fermier ignorant que ce fût le typhus, rentre les bestiaux malades dans l'intérieur de la ferme ; obligé de tout rentrer, 7 des bêtes succombent, les autres revinrent à la santé ; on les remit alors dans le pâturage où elles se trouvaient précédemment. Après cette première épreuve on devait s'attendre à la plus grande prudence de la part du fermier ; mais au contraire, le mauvais temps ayant obligé le fermier à faire rentrer son troupeau de vaches à lait comptant 24 têtes de bétail, ce dernier les fit placer dans la même étable où il avait logé les génisses malades. Une pareille imprévoyance devait avoir de funestes conséquences. En effet, le 22 novembre une des 24 vaches tombe malade : le lendemain, 2 autres ; le 25 courant, les 3 bêtes meurent ; à quelques jours de là 3 autres vaches sont atteintes. C'est alors qu'on ordonna l'abatage de toutes les autres. En quelques jours voici donc 24 bêtes qui, avec les 7 premières, constituent une perte énorme pour le propriétaire. Dans la commune d'Orn-en-Bray, la peste y fait des ravages effrayants, c'est par centaines de têtes que l'on compte les pertes. A la ferme de Froidmont, près Beauvais, le fermier acheta après la foire de Liancourt, à un marchand de Berthecourt, 12 génisses hollandaises qui, ramenées chez lui, moururent dix jours après leur arrivée comme par un coup de foudre ; le même propriétaire, qui possédait 18 autresvaches, les vit succomber également. Les animaux importés avaient-ils pris le germe de la maladie sur la place du marché ou par leur séjour sur le chemin de fer, ou l'avaient-ils apporté du point de départ ? Les différents cas de maladie que je viens de vous signaler sont occasionnés par des causes diverses qui commandent une surveillance de plus en plus grande de la part des cultivateurs, et les obligent à observer très-scrupuleusement les prescriptions et autres mesures si urgentes prises par l'administration pour combattre les effets désastreux du fléau.

« Ancelin. »

Voici maintenant les renseignements que M. Lenglen nous transmet d'Arras sur la marche du typhus dans le Pas-de-Calais, dans le Nord et dans la Somme :

« Arras, 12 décembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Vous attachez, avec raison, la plus grande importance à la publication de ous les faits relatifs au typhus, à sa marche, au nombre de victimes qu'il fait, et tà sa disparition dans les communes précédemment infestées. Vous avez fait de nombreuses réclamations, à ce sujet, dans les colonnes de votre journal, et nous

avions des motifs de croire que, suivant en cela la voie tracée par M. le ministre de l'agriculture, les préfets se feraient un devoir de communiquer aux journaux de province la liste des communes infestées, au moins tous les dix jours, comme cela se fait à Paris et à Versailles pour toute la France.

« Eh bien, non ! Dans le département du Pas-de-Calais, le typhus s'est déclaré, il y a six jours au moins, dans une commune de l'arrondissement d'Arras-Inchy, canton de Marquion, — et à part deux journaux qui ont publié hier la relation du fait observé, nous l'ignorerions encore, tant on paraît prendre soin de le cacher. Et encore ces journaux en devaient-ils la connaissance à la rumeur publique.

« La manière dont la *peste bovine* a été importée dans cette commune porte cependant un enseignement qu'il est bien utile de faire connaître. Jugez-en : Il y a trois semaines environ, un cultivateur d'Inchy reçoit chez lui un cheval et une voiture qui avaient servi à transporter des viandes d'animaux malades. Ce cultivateur avait quatre vaches. Quinze jours après, deux sont reconnues atteintes de typhus et enfouies ; les deux autres ont pu encore être livrées à la consommation. Ne devait-on pas profiter de cela pour engager les cultivateurs à apporter la plus grande prudence dans leurs relations, et à ne recevoir chez eux rien qui eût pu avoir le moindre rapport avec des animaux ou des débris d'animaux affectés de typhus ?

« A Quintède (arrondissement de St-Omer), le typhus sévit avec assez de violence pour que l'on y ait abattu, la semaine dernière, une cinquantaine d'animaux.

« Dans le Nord, il vient aussi de se déclarer à Merville et sévit encore dans les arrondissements que j'ai indiqués il y a huit jours.

« Dans le département de la Somme, je suis en mesure, grâce à l'obligeance de mon ami M. Mangot, vétérinaire à Amiens, de vous dire ce qui s'y passe. Voici, en effet, un extrait de la lettre qu'il voulait bien m'adresser hier : « Le typhus était tout à fait éteint dans la Somme, mais il a éclaté simultanément dans les cinq arrondissements, au commencement de novembre. Sur tous ces points, il a été importé par quelques bêtes contaminées amenées de l'Oise et de la Seine-Inférieure par de mauvais marchands, dans toutes les foires d'automne qui se tiennent aux environs de la Toussaint à Morceuil, Corbie, Doullens, Domart, Albert, etc.... On a eu le tort de permettre ces marchés; c'est de là que nous vient tout le mal, c'est incontestable.... » Comme vous le voyez, nous ne touchons pas encore au terme de nos souffrances, et l'avenir est loin de nous apparaître sous de bien brillants auspices. Et cependant les trois départements qui font l'objet de cette correspondance viennent d'être parcourus par M. Bouley, de l'Institut, inspecteur délégué pour la région du Nord. Il est vrai que ses pouvoirs, comme ceux de ses collègues, sont fort limités, et que sa mission sera loin de donner tous les fruits qu'on devait attendre d'un homme aussi considérable et qui avait tant contribué, en 1865, à éclairer le gouvernement anglais sur la nature de la maladie qui décimait alors le bétail de nos voisins. N'eût-il point valu mieux, comme cela se fait en Allemagne, donner à des hommes aussi importants et qui connaissent aussi parfaitement le typhus que MM. Bouley, Reynal et Halna du Fretay, des pouvoirs illimités, que d'entourer leur mission d'une foule de précautions administratives qui devaient en compromettre le succès ?

« Agréez, etc. « CH. LENGLEN. »

On peut voir, par une des circulaires de M. Victor Lefranc que nous venons de reproduire, que l'accroissement des pouvoirs des inspecteurs du service sanitaire a été recommandé, conformément aux vœux de M. Lenglen. En même temps que des renseignements intéressants sur l'invasion en Belgique, le *Journal de la Société agricole* du Brabant du 10 décembre fournit quelques détails sur la situation du typhus dans le département du Nord :

« Dans notre dernier bulletin, nous avons annoncé que le typhus contagieux avait éclaté le 1er décembre sur deux points de notre territoire, à Elverdinghe, près d'Ypres, et à Oycke, près d'Audenarde. A Elverdinghe, trois animaux sont morts chez le sieur Beck et treize animaux ont été abattus. Il n'y a pas eu, jusqu'à pré-

sent, de nouveaux cas dans cette localité. A Oycke, chez le sieur Vandenbogaerde, une bête bovine est morte et quinze ont été abattues. Mais le mal ne s'est pas borné là: un nouveau cas de peste bovine s'est déclaré le 4 décembre à Audenarde, chez M. Vandenbossche, distillateur; trois bêtes y ont été abattues; le 5 décembre, un troisième cas a été constaté à Leupeghem, chez le sieur Delcoigne, où le sacrifice de sept bêtes bovines a eu lieu, et enfin un quatrième cas, chez le sieur Holvoet, où une bête a été abattue. Les mesures les plus énergiques ont été prises immédiatement par MM. les gouverneurs de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale, qui se sont rendus sur les lieux. Le bétail d'un grand nombre de communes des arrondissements d'Ypres et d'Audenarde a été soumis au recensement; la circulation des animaux domestiques et le transport des matières qui peuvent transporter la contagion ont été interdits dans les lieux d'infection. Enfin, les foires et marchés ont été fermés et interdits dans les deux Flandres par un arrêté ministériel du 2 décembre.

« On ne connaît pas encore les causes de l'introduction de l'épizootie; mais elle paraît s'être répandue dans les environs d'Audenarde, par le fait d'un cultivateur, le sieur V..., de Mooreghem, chez lequel plusieurs bêtes à cornes sont mortes et ont été enterrées dans la première quinzaine de novembre, sans que l'autorité ait été prévenue ni mise à même de rechercher les causes de cette mortalité, que l'on attribue aujourd'hui à la peste bovine. Une enquête est ouverte sur ce fait. L'épizootie vient aussi de faire sa réapparition dans la province de Luxembourg, à Corbion, où neuf bêtes bovines ont été abattues le 8 de ce mois; nos craintes ne sont donc que trop justifiées.

« Dans le département du Nord, la peste bovine a été constatée dans 66 communes, depuis le 1er novembre jusqu'à ce jour, à savoir : 8 dans l'arrondissement de Valenciennes, 27 dans celui de Lille, 12 dans celui de Cambrai, 8 dans celui de Douai, 1 dans celui d'Avesnes, 2 dans celui de Dunkerque, 8 dans celui d'Hazebrouck. Des mesures plus énergiques, bien qu'elles ne soient pas encore suffisantes à notre avis, ont été prescrites par le préfet du Nord, pour chercher à enrayer la marche du fléau. Mais, d'après les renseignements que nous possédons et comme nous l'avons craint, ces mesures ne sont pas observées comme elles devraient l'être : on cite notamment les marchés clandestins comme continuant à être tenus en maint endroit au su des autorités. »

Les circulaires de M. Dufaure et de M. Victor Lefranc reproduites plus haut démontrent que l'administration française est, contrairement à ce que pense le journal belge, parfaitement décidée à sévir rigoureusement contre tout commerce clandestin de bétail contaminé.

III. — *La rentrée de l'Assemblée nationale et l'agriculture.*

L'Assemblée nationale a repris ses séances, comme on le sait, le 4 décembre. Rien à signaler comme spécial à l'agriculture dans le message du Président de la République. Les questions des tarifs de douane, des traités de commerce et de l'impôt sur le revenu sont pour la première fois, peut-être, remises entre les mains d'un agronome. Notre confrère, M. Léonce de Lavergne, a été, en effet, nommé rapporteur de la Commission du budget, en remplacement de M. Casimir Périer, devenu ministre de l'intérieur. C'est une bonne nouvelle pour l'agriculture. Ajoutons que, dans la séance du 11 décembre, l'Assemblée a pris en considération la proposition de M. Paul Morin rédigée d'après les vues de M. Ronna, tendant à étendre les associations syndicales et à autoriser les départements à garantir ces associations en vue des besoins de l'agriculture; c'est une première étape franchie. Les délibérations vont venir et nous donneront l'occasion de discuter à fond ce sujet important. Enfin, pour terminer ce qui concerne les travaux de l'Assemblée, nous dirons que la Société libre des agriculteurs qu'elle renferme dans son sein reprend ses séances à partir du

15 décembre; nous publions dans ce numéro (pages 426 à 430) les procès-verbaux des dernières séances tenues avant les vacances.

IV. — *Formation de la liste de candidats pour la place de secrétaire perpétuel de la Société centrale d'Agriculture.*

Ainsi que le *Journal* l'a annoncé il y a huit jours (page 370), la Société centrale d'agriculture a procédé dans sa séance du 13 décembre, à la formation de la liste des trois candidats qui doivent être présentés au choix du chef de l'Etat pour remplir la place de secrétaire perpétuel vacante par la mort de M. Payen.

Le scrutin pour le premier candidat a donné les résultats suivants. Sur trente-trois votants : M. Barral, 23 voix ; M. Adolphe Brongniart, 9; M. de Quatrefages, 1.

Pour la nomination du deuxième candidat, il a fallu trois scrutins, les deux premiers tours n'ayant pas donné la majorité. Premier tour, 35 votants : M. Gayot, 10 voix ; M. Bouquet de la Grye, 5 ; MM. Brongniart, Lecouteux, de Quatrefages, chacun 4; M. Moll, 2; MM. Dailly, de Béhague, Duchartre, Huzard, chacun 1. — Deuxième tour, 29 votants : M. Gayot, 13 voix ; M. Bouquet de la Grye, 9; M. Lecouteux, 3; M. Brongniart, 2; MM. Pepin, de Quatrefages, Reynal, chacun 1. — Troisième tour, 26 votants : M. Gayot, 14 voix; M. Bouquet de la Grye, 10; 2 bulletins nuls.

Pour le candidat à mettre en troisième rang, il n'y a eu qu'un tour de scrutin. Sur 24 votants, M. Bouquet de la Grye a obtenu 20 voix, et M. Duchartre, 1 ; il y a eu 3 bulletins nuls.

En conséquence, la Société présente : en première ligne, M. Barral; en deuxième ligne, M. Gayot; en troisième ligne, M. Bouquet de la Grye.

V. — *Transfert au Ministère de l'Agriculture de domaines ruraux provenant de l'ancienne liste civile impériale.*

Un important décret du 30 novembre transfère au Ministère de l'Agriculture le parc de Grignon, la bergerie de Rambouillet, le domaine de Pompadour et le potager de Versailles, à partir du 1er janvier prochain. En voici le texte :

Le Président de la République française, vu le décret du 6 septembre 1870, aux termes duquel les biens meubles et immeubles de l'ancienne liste civile ont fait retour au domaine de l'État; — Vu l'arrêté du Chef du pouvoir exécutif du 17 juillet 1871, aux termes duquel les biens de l'ancienne liste civile qui n'ont pas encore été rachetés à aucun département ministériel sont placés dans les attributions du ministère des finances; — Considérant qu'il importe, au point de vue de l'enseignement agricole et horticole, ainsi que du perfectionnement des races d'animaux domestiques, d'affecter aux services publics dépendant du ministère de l'agriculture et du commerce plusieurs des domaines ruraux provenant de l'ancienne liste civile; — Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce et du ministre des finances; — Décrète :

Art. 1er. Seront affectés, à partir du 1er janvier 1872, aux services publics dépendant du ministère de l'agriculture et du commerce les établissements agricoles et domaines ruraux ci-après désignés, savoir : 1° Le château et le parc intérieur de Grignon ainsi que la partie du domaine rural non affermée nécessaire aux études pratiques de l'école d'agriculture; — 2° La bergerie nationale de l'établissement rural de Rambouillet (389 hectares); — 2° Le domaine rural de Pompadour (408 hectares 46 ares 75 centiares); — 4° Le potager de Versailles et ses dépendances (9 hectares 28 ares 40 centiares).

Art. 2. A partir de l'époque ci-dessus fixée, l'administration des biens désignés à l'article 1er rentrera dans les attributions directes du ministère de l'agriculture et du commerce. Toutefois, le service des domaines continuera de percevoir les prix des baux pour les parties des biens déjà affermés ou qui le seraient ultérieurement.

Art. 3. Le ministre de l'agriculture et du commerce et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 30 novembre 1871.

A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture et du commerce, VICTOR LEFRANC.

Le ministre des finances, POUYER-QUERTIER.

Nous approuvons d'autant plus ce décret qu'il nous donne l'espoir que le Ministère de l'Agriculture suffisamment doté pourra rétablir le grand institut agronomique stupidement supprimé, il a vingt ans, par le gouvernement impérial.

VI. — *Fondation du cercle des agriculteurs. — Dîners agricoles.*

L'idée de la création d'un cercle agricole à Paris est vu avec faveur par un grand nombre d'agriculteurs qui comprennent combien peut leur être utile un lieu de réunion constante où ils pourront échanger leurs idées, se consulter et s'entr'aider, comme nous l'écrit M. Boyenval, en nous demandant de l'inscrire parmi les fondateurs. Nous avons, dans notre dernier numéro (page 371), inséré une première liste. En voici une seconde qui porte à 74 le nombre des adhérents déjà connus :

M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce, membre du conseil de la Société des agriculteurs de France. — M. le baron Alphonse de Rothschild, trésorier de la Société des agriculteurs de France. — MM. Agnellet, banquier, à Paris. — Gustave Viot, à Paris. — Carlier, à Paris. — Poulain, à Paris. — E. Laborie, à Paris. — Le marquis de Nicolai (Allier). — Dubost, professeur à l'Ecole de Grignon. — Durassier, à Paris. — Jules Curlier (Charente). — Hue (Gironde). — E. Gilles, à Paris. — H. Bock, à Paris. — A. Beckmann, à Paris. — A. Hérion, à Paris. — Hocher, à Paris. — Radoux, à Paris. — H. Chaudiard, à Paris. — Lermanjat, à Paris. — O. Pigez Gagelin, à Paris. — Bethmont, à Paris. — Texier, à Paris. — H. Bordet, à Paris. — A. Arman (Gironde). — Oulmann, à Paris. — La *Gazette des Campagnes*. — Léon Bourguignon, à Paris. — Ch. Boursier (Oise). — Hongre-Bullat, (Oise). — B. de la Grye, à Paris. — Germer-Baillière, à Paris. — L. Boyenval, agriculteur, à Bellecour (Loiret).

Le dîner de décembre des cultivateurs a eu lieu le 13. La question de la nécessité de diminuer tous les frais de production a été très-bien discutée entre MM. Ducuing, de Kergorlay, Richard (du Cantal), Bordet, Bignon, Pilat, Jacques Valserres, et quelques autres agriculteurs venus pour se voir et s'entendre d'après l'annonce du dîner que nous avons faite. — Un autre dîner, celui de l'agriculture, aura lieu le mercredi 20 décembre, à sept heures, à l'hôtel du Louvre, rue de Rivoli. Ce même jour, le Conseil de la Société des agriculteurs de France se réunira pour s'occuper particulièrement du programme de la session générale du mois de janvier.

VII. — *L'hiver et les récoltes en terre.*

Un vaste manteau de neige recouvre la France et probablement toute l'Europe. L'hiver vient de sévir avec une rigueur exceptionnelle. Mais s'il n'arrive pas de brusques dégels et gels successifs, les agriculteurs ne se plaindront probablement pas des effets du froid sur les plantes

en terre. Nous laisserons du reste nos correspondants décrire successivement les faits qu'ils ont observés, avant de présenter un résumé des phénomènes de météorologie agricole qui viennent de se produire.

M. Meurein nous adresse de Lille, à la date du 4 décembre, un résumé de la situation à la fin de novembre, d'où il résulte que dans le Nord, on avait à se plaindre de la trop grande précocité des froids, la sécheresse précédente ayant empêché d'achever les emblavures :

« La température atmosphérique moyenne de novembre 1871 a été de 3°.0 inférieure à celle du même mois année moyenne. Le vent souffla 13 jours du N. E. avec force; aussi l'air fut-il moins humide qu'ordinairement, et l'épaisseur de la couche d'eau évaporée, qui aurait dû être diminuée par la basse température, n'est-elle que de 2 millim. 76 inférieure à la moyenne. La même sécheresse s'observe dans la région des nuages, car le ciel fut plus nébuleux, les pluies rares et peu abondantes (11 jours), les nuits sereines à basse température (14 gelées, 17 rosées, 11 gelées blanches). Les brouillards furent presque permanents et très-chargés d'électricité; quelques-uns furent très-épais. Cinq fois il tomba de la neige qui ne tarda pas à fondre, la température de l'air n'étant pas assez basse pour s'y opposer. Les gelées formèrent une série presque interrompue du 17 au 30.

« Les conditions météoriques de novembre ont été favorables à la déplantation des betteraves; mais, quoique les ensemencements de blé fussent en retard, beaucoup de cultivateurs s'abstinrent parce que la terre était trop sèche. La gelée vint ensuite s'opposer aux labours, de sorte qu'aujourd'hui il y a encore beaucoup de champs qui ne sont pas emblavés. »

Dans l'Oise, d'après une lettre que nous écrit M. Rottée dans la matinée du 9 décembre, le froid a pris tout à coup des proportions excessives, mais les semailles avaient été faites dans de bonnes conditions quoique la levée ait été un peu lente :

« J'examine ce matin mes thermomètres, le centigrade est au minimum à 25° au-dessous de zéro, le Réaumur à 21°. En touchant une barre de fer on éprouve la sensation d'une brûlure au 1er degré. Depuis 50 ans que j'habite Clermont je n'ai point constaté de température semblable. — Le 7, 10°.5; le 8, 16°.0. Il a neigé pendant 4 jours, la terre est couverte d'un manteau de neige de 31 centimètres d'épaisseur. La pompe de mon puits est gelée à 12 mètres de profondeur. Il gèle dans les appartements au coin du feu. — Les semailles d'automne ont été faites dans de bonnes conditions, les céréales ont un peu tardé à lever, mais des pluies survenues dans la première quinzaine de novembre ont été favorables à la germination. »

Dans le département de Loir-et-Cher, le froid s'est fait sentir de bonne heure d'une manière tout exceptionnelle, ainsi que le constate M. Boutrais dans la note qu'il nous adresse de Vendôme, à la date du 1er décembre :

« La température du mois a été tout à fait insolite, la moyenne est inférieure à celle de janvier et de décembre dans notre localité; la moyenne de novembre est ordinairement de 6 degrés 50, ce qui présente cette année une anomalie de près de 4 degrés. Il faut remonter à 1858 pour trouver un mois de septembre qui se rapproche un peu de celui que nous venons de traverser, encore la moyenne était-elle de 4 degrés 21. »

C'est presque partout le 9 et le 10 que le froid a atteint son maximum. Ainsi dans la Nièvre, d'après une lettre que M. Aumert nous adresse de Bily-Chevanne, près Saint-Benin-d'Azy, on a eu jusqu'à — 19°.5 ; mais la couche de neige garantissait suffisamment les champs emblavés :

« La température est terrible dans nos contrées, le thermomètre accusait le 9 courant — 19° le matin et 15° à midi. Aujourd'hui dimanche — 19°.5 et — 14°. La terre est couverte de 30 à 35 centimètres de neige, les blés sont bien et sous cette couverture les derniers faits naissent. »

Les renseignements que M. Delagarde nous adresse, à la date du 3 décembre, d'Usseau, près Châtellerault, confirment les précédents :

« Les blés se sont faits dans les meilleures conditions, et les labours d'hiver ainsi que les transports de terrées, composts et fumiers, se sont jusqu'ici effectués avec facilité. Des alternatives de petites pluies, immédiatement suivies d'assez fortes gelées, se sont produites pendant tout le mois de novembre et n'ont pas laissé que d'inquiéter les cultivateurs, qui redoutent pour leurs blés en terre les désastres de l'hiver dernier. Heureusement que rien de pareil ne s'est encore produit, et depuis hier la température s'est franchement mise au froid sec et clair. Ce matin la terre est fortement gelée. »

Dans la Charente, la rentrée des récoltes s'était faite à la date du 3 décembre de la manière la plus satisfaisante d'après la note suivante que M. Galland nous écrit de Ruffec :

« A notre foire du 28 novembre, dite de Saint-André, il y avait sur notre place abondance de tous grains, et celui qui était le plus en abondance était le maïs, qui, cette année, réunit la qualité à la quantité. Nos récoltes racines sont rentrées (telles que carottes, navets betteraves); elles sont très-satisfaisantes au point de vue de la qualité et de l'abondance. »

Les dernières opérations des semailles se faisaient péniblement dans la Dordogne, à cause de l'arrivée trop hâtive des froids, ainsi que le csnstate M. de Lentilhac qui nous écrit de Lavallade, à la date du 4 décembre :

« Le mois de novembre, habituellement assez débonnaire en Périgord, nous a donné cette année 12 jours de gelée, 7 jours de brouillard, 7 de temps couvert ; en somme, une température assez rude pour rendre pénibles les dernières opérations de la semaille, aujourd'hui cependant terminée à peu près partout. Les premiers blés ensemencés naissent suffisamment drus, les derniers pourront être retenus longtemps encore par le froid. — Le bétail, toujours très-cher, est relativement en bon état et pour le moment exempt de maladie. »

M. de Galbert nous envoie de la Buisse (Isère), à la date du 5 décembre, une note qui résume la situation dans sa contrée ; il en résulte des renseignements très-intéressants sur les produits abondants des vignes en hautains, sur l'état des récoltes fruitières, sur l'hygiène du bétail et les apparences douteuses des blés en terre :

« Jamais, de mémoire d'homme, les vignes dites *treillages* ou *hautains* n'avaient donné une récolte aussi considérable dans le Graisivaudan. Il est des fermiers qui ont dû faire jusqu'à trois vendanges successives. Tous ont manqué de tonneaux, et presque tous ont dû *foncer* leurs cuves. Le prix des vins est néanmoins assez élevé; ils se vendaient 25 et 30 fr. l'hectolitre à la cuvée, malgré leur médiocrité. On attribuait ce haut prix à l'absence de récolte dans le Midi, où le Phylloxera continue ses ravages; dans le Mâconnais et la Bourgogne, où le gel et la coulure ont fait beaucoup de mal. Du reste, nos vignes basses avaient souffert au printemps et faisaient un triste contraste avec les *hautains* de la plaine. Depuis, ce haut prix ne s'est pas soutenu.

« Les apparences des céréales ne sont pas généralement bonnes; les fermiers trouvent leurs blés clairs. Cette inquiétude soutient le marché. Mais tous les menus grains, les avoines, les orges sont à bas prix. Les blés noirs ont beaucoup rendu. Les foins valent 9 fr. 50 à 10 fr. les 100 kilog.; les pailles, 8 fr. Le prix des bestiaux se ressent de la cherté des fourrages, les fermiers ne conservant que ce qu'ils peuvent hiverner. Les noix étaient généralement gâtées et sont chères ; les fruits se sont mieux conservés qu'on ne l'espérait, ainsi que les pommes de terre. La neige couvre nos montagnes depuis longtemps et la plaine depuis quelques jours ; l'état général de l'atmosphère fait penser qu'il ne tardera pas d'en tomber une plus grande quantité. »

Malgré les circonstances plus ou moins défavorables, l'agriculture ne sera pas dans une trop mauvaise situation dans le départemeut des

Landes, d'après ce que nous écrit, à la date du 2 décembre, de la ferme-école de Beyrie, M. du Peyrat :

« Nous avons eu trois alternatives de pluie qui ont un peu contrarié nos travaux; il n'est pourtant tombé que 56 millim. d'épaisseur d'eau en dix jours, et la moyenne générale de novembre est de 75 millim. 694. 2 jours de forts brouillards le matin, 5 jours de rosée, 10 jours de gelées ordinaires, 7 jours de ciel couvert, 9 jours demi-couverts, et 14 jours sombres. Les vents ont varié 19 jours de la région de l'est et 11 jours de la région de l'ouest.

« Nous avons achevé nos emblavures de froment dans d'assez bonnes conditions; ils ont bien levé; nous avons récolté les betteraves fourrages, qui ont rendu 31,000 kilog. par hectare, et ensemencé un peu tardivement les vesces qui ne sont pas encore levées, le temps pluvieux ne nous ayant pas permis de les semer plus tôt. On fait ce qu'on peut et non ce qu'on veut en agriculture. Nous avons porté tous nos soins aux fumiers et aux autres petits travaux de la saison.

« La salubrité n'est pas satisfaisante, plusieurs cas de fièvres typhoïdes et de variole se sont de nouveau présentés, mais la variole n'est pas très-maligne, plusieurs de nos métayers n'ont été atteints que de quelques boutons. La mortalité en 1870 et 1871 est beaucoup plus grande que les années précédentes; la guerre si cruelle et si inattendue qui nous a frappé nous a amené à sa suite toutes sortes de calamités. Nous passerons cet hiver plus facilement que le précédent, grâce à une assez bonne récolte de maïs que la sécheresse excessive de 1870 avait grillé. Le bétail est en bon état et nous avons de quoi le bien nourrir cet hiver. »

Depuis qu'on se sert des thermomètres, on n'a observé que très-rarement à Paris des températures minima plus basses que 15° au-dessous de zéro. Voici les dates de ces froids mémorables, d'après la table que notre illustre maître François Arago nous a chargé d'établir :

1695, 7 février	— 17°.9	1783, 30 décembre	— 19°.1
1716, 22 janvier	— 19.7	1788, 31 décembre	— 21.8
1729, 19 janvier	— 15.3	1795, 25 janvier	— 23.5
1742, 10 janvier	— 17.0	1798, 10 décembre	— 17.6
1754	— 15.0	1802, 16 janvier	— 15.5
1755, 6 janvier	— 15.6	1829, 24 janvier	— 17.0
1767, 7 janvier	— 16.3	1830, 17 janvier	— 17.2
1768, 5 janvier	— 17.1	1838, 20 janvier	— 19.0
1776, 29 janvier	— 19.1		

Cette année, à l'Observatoire de Paris et à l'Observatoire météorologique de Montsouris, on a eu les minima suivants :

	Observatoires	
	de Paris.	de Montsouris.
7 décembre	— 5°.5	— 5°.4
8 —	— 13.0	— 15.1
9 —	— 21.9	— 23.5
10 —	— 6.9	— 13.9

On voit que l'hiver de 1871-1872 aura présenté la plus basse température du siècle; ainsi qu'il arrive presque toujours, du froid excessif est résultée la congélation des fleuves. Ainsi, la Seine était prise à Paris dans la nuit du 9 au 10 décembre, et d'après les nouvelles que nous avons reçues, la Saône est également prise, le Rhône et la Loire charrient des glaçons, et ce dernier fleuve a même emporté un pont à Sancerre. Le froid le plus vif qui nous est signalé est celui de Clermont (Oise) dans la matinée du 9 (— 25°). Mais il ne faut pas encore clore les indications sur ce phénomène extraordinaire, ni se hâter de faire des pronostics que ne permet pas l'état actuel de la science météorologique. Nous prions nos correspondants de bien vouloir nous donner des chiffres et des dates sur le plus grand froid observé, parce que nous pourront peut-être ainsi déterminer la cause du phénomène. J.-A. Barral.

ACHAT D'ÉTALONS NORMANDS PAR LE HARAS DE DEUX-PONTS.

Après une horrible guerre, j'ai essayé de faire entendre des paroles de conciliation. Elles n'ont pas été écoutées comme je l'aurais désiré. Je ne me lasserai pourtant pas de redire, que si je n'ai pas assez de malédictions pour l'homme qui a commencé cette guerre, j'espère pourtant qu'une haine nationale cessera d'exister, et que le commerce, les arts, les sciences, l'agriculture amèneront le rapprochement des deux peuples faits pour s'estimer et s'aimer, et qui ont un égal besoin de la paix.

Voici un fait que j'aime à porter à la connaissance des lecteurs du *Journal de l'Agriculture*, parce qu'il aidera à leur faire comprendre combien il est important pour les deux peuples, les Allemands et les Français, que des relations soient bientôt rétablies en France.

Jadis c'était le plus souvent par un combat que se terminaient les querelles entre particuliers, aujourd'hui le duel est défendu, mais s'il n'est pas permis à un homme de se servir contre un autre, d'une épée, d'un bâton, ou même de ses poings, il est permis à deux souverains de faire une grande guerre et de faire tuer chacun 100,000 hommes pour la plus grande gloire de Dieu. Si le duel n'est plus permis, si les querelles des particuliers sont jugées par les tribunaux, pourquoi les contestations entre deux Etats ne seraient-elles pas soumises à un arbitrage ? — Pourquoi un tribunal composé de délégués de tous les Etats de l'Europe ne serait-il pas appelé à prévenir une nouvelle guerre, en décidant si la Prusse peut conserver Metz, ou doit rendre cette ville à la France?

Cette idée d'un tribunal européen est un rêve que j'ai fait, et elle sera par beaucoup accueillie comme un rêve. Mais si on lit l'histoire, on voit tout ce que la malheureuse espèce humaine a souffert depuis des siècles, et si l'on considère les progrès déjà accomplis, on m'accordera que l'on peut encore raisonnablement attendre d'autres progrès et qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir.

Voici le fait dont je vais vous faire part. L'Allemagne est riche en chevaux, surtout en chevaux de cavalerie; elle a aussi des chevaux de travail communs, mais il lui manque ces chevaux qui font l'orgueil et la richesse de la Normandie, chevaux qui à la taille, à la force musculaire, réunissent la beauté des formes et des allures distinguées; que l'on peut atteler à la charrue du cultivateur, et à la voiture de luxe du citadin. Le pays de Deux-Ponts possède une race de chevaux justement renommée, mais les chevaux issus d'étalons arabes, excellents chevaux de selle, n'ont généralement pas assez de taille et d'ampleur pour les rudes travaux de l'agriculture. Depuis longtemps les cultivateurs demandaient des étalons plus forts que ceux que leur fournissait le haras. On s'est enfin décidé à aller les chercher en Normandie. M. de Rad, directeur du haras de Deux-Ponts, a acheté au Pin, en 1867, six étalons; ils ont tellement plu, qu'on lui en a demandé d'autres, et il en a de nouveau acheté six en 1868 et six en 1869, total 18 pour la somme de

60,000 fr. Les premiers poulains obtenus de ces étalons donnent déjà la certitude qu'ils sont pour notre pays d'excellents producteurs. On peut penser que les éleveurs de la Normandie voyaient avec plaisir arriver un homme qui non-seulement payait bien leurs chevaux, mais encore les faisait avantageusement connaître dans toute l'Allemagne. En 1870, de nouveaux achats n'ont pas pu avoir lieu.

J'avais été au Pin avec M. de Rad et j'y avais fait la connaissance de plusieurs éleveurs, notamment de M. Marion, éleveur et marchand de chevaux à Blainville près de Caen, qui avait fourni plusieurs étalons. Il y a environ trois mois que M. Marion m'écrivit pour me demander si le haras de Deux-Ponts n'achèterait plus d'étalons, à quoi je répondis que le haras avait encore besoin de chevaux, que l'argent était disponible pour les payer, mais que le directeur n'avait nulle envie d'aller s'exposer à être, en sa qualité d'Allemand, insulté en France. M. Marion a alors offert d'amener les chevaux, à ses risques et périls, pour un prix convenu. L'offre a été acceptée, les chevaux sont arrivés à Deux-Ponts, amenés par M. Marion fils, et on en est très-content. Ce marché, affaire de confiance, fait honneur aux deux parties contractantes et mérite qu'on le fasse connaître. Je viens de lire dans un journal que M. Delaville, grand éleveur et marchand de chevaux à Caen, a fourni aux haras de la Prusse 48 jeunes étalons qu'il avait mis à l'abri en Angleterre à l'approche des armées allemandes. Espérons que ces exemples seront suivis, que des relations amicales seront bientôt rétablies entre les deux nations, et que tous ceux qui veulent la paix, qui ont besoin de la paix, et qui forment l'immense majorité, feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour prévenir une nouvelle guerre dont ils payeraient les frais par le sang de leurs enfants et par leur argent.

F. VILLEROY.

Rittershof, 4 décembre 1871.

EMPLOI AGRICOLE DES CENDRETTES DE CHAUX.

RÉPONSE A DES QUESTIONS POSÉES.

On nous pose la question suivante :

« Je fabrique non-seulement la chaux qui m'est nécessaire pour mon exploitation, mais j'en fais encore une assez grande quantité que je livre à mes voisins et amis. Comme la grille sur laquelle tombe cette chaux est disposée de manière à ne laisser que les pierres d'un certain volume, j'ai ainsi, à la fin de chaque campagne, un tas énorme de petite chaux mélangée de cendres de houille.

« Croyez-vous, monsieur, que ce mélange pourrait être employé avec avantage en en mettant un lit sur chaque couche de fumier nouvellement sorti des étables? »

RÉPONSE. Il n'est jamais prudent d'ajouter des cendrettres de chaux au fumier. Cela s'est fait cependant, et se continue peut-être encore dans quelques contrées où l'on agit plus par habitude que par réflexion; mais c'est une pratique barbare, et avec le temps elle disparaîtra. Elle sera forcément abandonnée le jour où chacun comprendra bien que la condamnation de cette pratique n'est pas une simple affaire d'opinion, mais bien qu'elle est basée sur un point de fait dont la constatation ne fait pas l'ombre d'un doute.

D'ailleurs, c'est bien simple : triturez dans un mortier de la cendrette de chaux et du fumier, ou une matière animale *fermentée*, ou un sel ammoniacal quelconque, et immédiatement vous ferez volatiliser l'ammoniaque, dont l'odeur pénétrante se décèlera avec une grande énergie. L'ammoniaque qui s'en va, c'est l'azote qui s'envole dans l'atmosphère; par conséquent, c'est la plus grande richesse du fumier qui est perdue, au détriment du sol comme au détriment des récoltes. Le discrédit de la chaux animalisée et son abandon complet par l'agriculture n'ont pas eu d'autre cause. Donc, abstenez-vous.

Le mieux est d'employer vos cendrettes en couverture, après les dernières façons du sol, de manière à laisser la chaux exposée au contact de l'air, afin qu'elle puisse se carbonater, se transformer en carbonate de chaux parfaitement assimilable et n'ayant plus aucun des inconvénients de la chaux caustique, tout en fournissant au sol et aux récoltes le calcaire dont ils peuvent avoir besoin.

F. Rohart.

CULTURE DES PRAIRIES DES MONTAGNES DU CENTRE.

Nous voilà à l'époque ordinaire des travaux des prairies. Plus que jamais il nous faut bien soigner ces précieux gazons qui mieux que les champs payent de sa peine le cultivateur limousin.

Hâtons-nous de dire que cette peine n'est jamais excessive. Les plus soigneux, ce sont les propriétaires exploitant eux-mêmes, curent les rigoles maîtresses, déplacent les rigoles de distribution, réparent les clôtures, puis au printemps balayent et nettoient le gazon. Mais le trop grand nombre laisse les réservoirs s'engorger, l'eau s'infiltrer par les trous de taupe qui labourent impunément le sol; et enfin presque partout le terrain est inégalement arrosé : ce qui occasionne des déficits considérables dans la récolte.

En dehors de la négligence trop commune chez les cultivateurs, cette imparfaite répartition de l'eau tient à deux causes sur lesquelles l'attention n'est pas suffisamment éveillée; elle vient de l'exiguité des réservoirs et de la trop grande dimension des bondes.

Nos réservoirs n'ont guère en moyenne que 70 à 90 décimètres carrés, avec 1 mètre de profondeur; d'ordinaire ils se remplissent d'eau en vingt-quatre ou trente-six heures, durant l'hiver et le printemps. Lorsqu'il pleut, ou lorsque les sources sont fortes, ils s'emplissent plus vite, et alors le trop-plein s'échappe en filet d'eau qui se perd dans la rigole sans utilité aucune; l'habitude générale est d'ouvrir les réservoirs tous les jours ou tous les deux jours à des heures régulières. Cette habitude est motivée par la jouissance commune d'un même réservoir par plusieurs propriétaires contigus, qui prennent l'eau chacun un certain nombre de jours par semaine.

La plupart de ces réservoirs se vident en un quart d'heure ou vingt minutes au plus. Les bondes étant généralement trop larges, l'eau s'échappe tumultueusement et se précipite comme un flot dans la rigole maîtresse, débordant aux endroits trop bas, dépassant les rigoles de

distribution un peu trop hautes, et finissant par s'épuiser avant d'avoir atteint la limite du terrain à arroser.

Étant donnée une quantité d'eau, mieux vaut remplacer ces petits arrosements, réitérés tous les jours ou tous les deux jours, par un arrosage plus complet ne revenant s'il le faut que tous les quatre jours. Il convient donc d'agrandir nos réservoirs, qui sont généralement trop petits, et de les agrandir d'autant plus qu'ils sont destinés à rafraîchir une plus grande étendue de terrain. La force de la source limite, il est vrai, cet agrandissement; et les dimensions deviendraient exagérées si, dès la moindre chaleur, le débit de cette source devait compenser à peine l'évaporation à la surface, et les petites infiltrations par le fond et par les côtés, dont il est impossible de se préserver complétement. Les réservoirs qui, au printemps, se remplissent en trois ou quatre jours, sont dans les meilleures conditions. Ces réservoirs sont pleins tous les deux jours au moment des pluies, et leur source est suffisante pour ne pas les laisser à sec au cœur de l'été, époque à laquelle la plupart de nos sources superficielles tarissent, et rendent tout arrosage impossible, avec les petits réservoirs aussi bien qu'avec les grands.

Après avoir accumulé le plus grand volume possible d'eau, il faut la distribuer sans désordre et avec régularité; pour cela des bondes dans lesquelles on peut juste passer le poing sont bien suffisantes. Dans ces conditions, la rigole maîtresse peut se maintenir pleine durant une heure et quelquefois deux. Le cultivateur peut aisément surveiller l'arrosage, donner l'eau durant un quart d'heure à certaines rigoles de distribution, puis la reporter à d'autres, et cela jusqu'à la limite même de la prairie. Il peut surtout à l'aide d'un racloir à long manche, frotter le fond et les bords du réservoir et charger l'eau de dépôts qui doublent, triplent la valeur des arrosements.

Dans bien des prairies, on voit côte à côte, deux, trois et quelquefois quatre petits réservoirs, grands comme la main, correspondant chacun à une petite source. Mieux vaut, dans ce cas, les réunir en un seul réservoir, d'autant plus qu'à l'aide de rigoles tracées au niveau à la pente régulière de un centimètre pour trois mètres, on peut regagner la hauteur arrosée par le réservoir le plus élevé.

On ne saurait trop appeler l'attention de nos cultivateurs sur l'impuissance des réservoirs trop petits, et sur les inconvénients des trop grandes bondes. Cet agrandissement des réservoirs peut s'effectuer par le temps de gelée qui suspend tout autre travail; les terreaux enlevés seront répandus sur la prairie même. Nul travail ne saurait être plus utile en ces mois de décembre et de janvier.

F. VIDALIN.

LA CULTURE DU MELONNIER. — II [1].

Des abris. — Aussitôt que le terrain est disposé, on le recouvre de châssis ou de cloches afin de concentrer la chaleur soit de la couche si elle est en gros fumier, soit du soleil qui en ce moment commence à avoir une certaine vigueur.

---

1. Voir le numéro du 28 octobre dernier, page 138 de ce volume.

1° *Cloches.* — Tant que les melonniers n'ont pas reçu la première taille, il est préférable qu'ils soient élevés sous cloches. Ils sont mieux recouverts et c'est très-important, car, jusque-là, ils sont extrêmement sensibles.

2° *Châssis.* — Pour les plants qui ne peuvent plus être contenus sous les cloches, au lieu d'abandonner l'excédant de leurs tiges à l'air libre dont les variations, même dans tout le mois de mai, sont souvent d'une extrémité à une autre, il vaut beaucoup mieux, alors, avoir recours aux châssis ; les melonniers y ont de quoi s'étaler à leur aise pendant longtemps et y trouvent un abri complet contre les intempéries ; la pluie devient-elle trop fréquente, elle ne saurait les incommoder; le temps est-il froid, on ferme plus ou moins; le soleil est-il trop ardent, on ombrage à volonté. Ainsi les cloches pour l'enfance et les châssis pour l'adolescence ; cependant, si les cloches ne peuvent remplacer les châssis, ceux-ci peuvent à la rigueur remplacer les cloches.

3° *Paillassons.* — La température en avril et mai s'abaisse parfois si considérablement, qu'il est prudent, pour ces deux mois, de recouvrir pendant la nuit les châssis de paillassons, et les cloches de vieux chiffons ; mais il faudrait retirer les uns et les autres avant que le soleil donne dessus, et ne le faire qu'insensiblement pour ne pas saisir le plant par un passage trop subit d'une obscurité profonde à une clarté vive; quelques secondes suffiraient.

De l'air. — Rien ne peut exister sans air ; aussitôt les pepins levés, il faut, si le temps est doux, leur en donner. Ne croyez pas qu'ils aient germés sans lui ; la terre où ils ont été plantés en contenait. Il faut que sa quantité soit en raison de la force du sujet. En général, pour le mois d'avril, où l'atmosphère est très-chargée, on soulève les châssis ou les cloches de 2 centimètres (épaisseur d'un carreau) ; en mai, où l'air est un peu moins abondant et la plante plus forte, on les soulève de 5 centimètres (épaisseur d'une brique); en juin, où l'air, par suite toujours de l'élévation de la température, est encore plus raréfié et le plant également encore plus robuste, on les soulève de 10 centimètres (hauteur d'une brique sur champ).

Ces prises d'air sont pour tout le temps que le soleil donne sur les melonniers; elles doivent être moitié moins grandes quand le soleil ne donne plus dessus et réduites à rien un peu avant la nuit; la quantité accumulée sous les châssis ou cloches suffit pour les quelques heures d'obscurité.

En juillet et pour le restant de l'année, n'ayant plus à craindre les effets du froid, presque tout le monde livre sa culture au grand air ; il faudrait cependant s'arranger de manière à pouvoir, au besoin, remettre ses abris; quelquefois des pluies de grande durée ou des orages abîment les melons. Il faut nécessairement retirer les panneaux ou carrés en planches qui supportent la partie vitrée, afin que les melonniers puissent s'allonger, mais il est prudent, ainsi que je viens de le dire, de pouvoir remettre à volonté ses châssis ou ses cloches. Ce à quoi on parvient en fixant dans la terre, à distance convenable, des piquets à crans, genre crémaillère ; on les fait dépasser de 50 à 60 centimètres le niveau du sol, afin que les châssis, quand on les remet

dessus, ne diminuent pas la quantité d'air à laquelle les melons sont habitués.

Lorsqu'on est tenu de ne donner qu'une certaine quantité d'air comme en avril, mai et juin, on ne le fait que d'un seul côté, celui du midi ; cependant pour les cloches, quand elles ne sont plus assez grandes pour contenir la plante, il faut bien nécessairement en donner de tous côtés, afin que les branches puissent s'étaler. On les superpose, comme je viens de le conseiller pour les châssis, sur des crémaillères en bois à plusieurs entailles et, selon les besoins, on les élève ou on les baisse.

Des ombrages. — Les melons sont susceptibles, surtout dans leur jeunesse, d'être brûlés par le soleil; pour éviter cet effet, on a l'habitude de badigeonner avec de la craie, de la chaux, voire même avec du caillé, les cloches et les châssis. Ces moyens laissent à désirer; le barbouillage fait, on ne le retire plus; il ombrage donc constamment au lieu de ne le faire qu'à certains jours et qu'à certaines heures. Je me sers de toile à claire-voie; je la mets et la retire à volonté ; elle coûte 20 centimes le mètre, et elle dure indéfiniment ; ainsi la dépense qu'elle occasionne est insignifiante et le mal qu'elle donne à rouler et à dérouler n'est pas non plus bien grand. Par ce moyen, les melons n'étant jamais que quelques heures dans une simple et légère pénombre sont beaucoup moins susceptibles de tomber malades.



Fig. 31. — Pompe-arrosoir propre à l'arrosage des planches de melons.

De l'eau. — Il ne faut pas, pour les arrosages, se servir de la première eau venue : celle qui est grasse ou bourbeuse, ou froide, ou qui ne dissout pas complétement le savon, ne vaut rien ; il faut qu'elle soit très-claire, bonne pour le savonnage, et qu'elle ait séjourné au moins quelques heures au soleil.

Il est important que les arrosoirs ne contiennent pas plus de 3 à 4 litres, les grands de 10 à 12 débitent trop; il faut aussi que leur pomme ou tête soit percée de trous extrêmement fins.

Comme l'eau, dans d'aussi petits vases, n'a pas toujours assez de poids pour passer et que d'ailleurs un rien bouche la pomme, il est préférable d'avoir pour les arrosages une pompe à main ; la pression que l'on donne à volonté fait que l'eau, quelle que soit la capillarité des trous, sort régulièrement. On obtient avec elle une véritable rosée presque imperceptible que l'on peut laisser tomber longtemps sans crainte d'abîmer les feuilles ni de tasser la terre (fig. 31). Ces pompes sont très-répandues dans le commerce; elles ne se vendent que 5 à 6 fr.; elles ne sont pas susceptibles de s'abîmer, et elles rendent d'immenses services dans le jardinage.

Les arrosages consistent à mouiller plus ou moins la terre; il faut pour cela 12 à 15 litres d'eau par mètre carré.

On arrose rarement les melons; trois ou quatre fois pour toute la saison, cela est presque toujours suffisant. On le fait plutôt le matin que le soir, afin que la terre soit moins longtemps à se réchauffer.



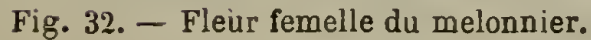


Fig. 32. — Fleur femelle du melonnier.



Fig. 33. — Fleur mâle du melonnier.

Les bassinages consistent à arroser très-légèrement. Au lieu de 12 à 15 litres d'eau par mètre carré, ici on en emploie à peine deux.

Les melons demandent à être bassinés très-souvent; en avril, tous les trois jours; en mai, tous les deux jours; en juin, tous les jours, et les mois suivants, deux fois par jour selon le temps.

Ceci, bien entendu, peut ne pas être pris à la lettre ; c'est simplement un guide pour les novices. Cependant, il n'y a pas le moindre inconvénient à s'y conformer.

Terre pour la chemise. — Je n'ai pas toujours été heureux dans mes expériences. La terre de jardin, quelque substantielle qu'elle soit, ne vaut rien employée seule; le fumier, quelle que soit sa nature, ne suffit pas, et je puis en dire autant de n'importe quel terreau.

Voici la composition de plusieurs mélanges pouvant permettre, quelle que soit la localité, de cultiver cet excellent cucurbitacé.

1° Terre d'un bon jardin à légumes, 2 mètres; crottin frais de cheval, 1 mètre. Mêlez et passez à la claie cinq à six mois avant que de l'employer. On peut remplacer la terre de jardin par d'autre prise

dans un champ à blé froment. Si on n'a à sa disposition qu'une terre sablonneuse, au lieu de crottin de cheval, il faut la mêler par quantité égale à du bon fumier de vache.

2° Boue de mare, d'étang ou de marécages, 2 mètres; fumier d'étable, 1 mètre. Mêlez et laissez en tas deux ou trois ans avant que de l'employer.

Si on craint que ces mélanges ne contiennent quelques larves de hanneton, il faut les exposer pendant quelques semaines à la voracité des poules.

Si on craint aussi que pendant la végétation les insectes, vers blancs, vers coquins et autres ne viennent faire quelques ravages, il faut incorporer dans ces mélanges, au moment de les employer, du fumier de porc bien consommé.

J'aurais pu faire de cet engrais un objet particulier de spéculation, mais je n'aime pas les secrets; et si quelqu'un de mes lecteurs a de la vigne malade, qu'il l'emploie tout frais sortant de la loge. Pour toute reconnaissance je ne lui demande qu'un simple merci.

Fleurs du melonnier. — Le melonnier est dioïque, c'est-à-dire que les organes de la génération ne se trouvent pas réunis dans la même fleur. Qu'il me soit permis ici de relever en peu de mots une trop grande erreur accréditée depuis des siècles au sujet du rôle assigné à chacun des deux sexes; on croit que le pollen n'est matière fécondante qu'autant qu'il est combiné à une autre matière contenue dans la fleur femelle. Cette opinion ne peut provenir que de ce que dans l'acte de la conception, le sexe féminin prend insensiblement des proportions démesurées et qu'au bout d'un certain temps il donne naissance à un être animé.

Toutes les plantes sortent de terre, on ne dit pas cependant que celle-ci les ait enfantées; le sol auquel on ne confie qu'un seul grain et qui en produit 15 à 20 n'est pas non plus supposé avoir engendré le surplus. La terre n'a pas, en effet, créé; elle sert simplement de mère nourricière.

Le pollen, infiltré dans l'ovaire où il ne reçoit que des substances appropriées à sa nature, grossit, et ses formes physiques deviennent apparentes; mais s'il ne devenait végétal qu'autant qu'il serait combiné à une autre substance contenue dans le pistil, il faudrait que ces deux corps, dont l'un est obligé de se déplacer pour aller trouver l'autre, fussent par eux-mêmes inertes, privés de sensibilité et d'attraction. *In principio erat finis*, la fin sera dans le commencement, c'est-à-dire la matière créée, tout l'être sera créé; le pollen existe, donc toute la plante existe en lui ! avant l'épanouissement de la fleur, il est inappréciable; lors de son épanchement il est parfaitement visible à l'œil nu; donc il est vivant puisqu'il a grossi. Or, si avant cette infiltration il vit, son principe vital n'est pas le résultat d'une combinaison particulière de l'organe femelle.

Le sexe mâle est le sanctuaire de la création. L'ovaire, quoi qu'en aient dit jusqu'ici tous les écrivains, n'est ni le fruit ni l'auteur du fruit, il n'est qu'un réceptacle servant de transition; il est indispensable, c'est vrai, mais il n'est pas créateur.

Le fruit, c'est le pollen (voir mes *Conseils pratiques sur l'arboriculture*);

et le pollen, quand les plantes ont des fleurs, se concentre dans les deux lobes hémisphériques de l'étamine appelés anthères et finit, sa cellule devenant trop petite, par se porter tout à fait à l'extérieur, et de là il s'élance dans un autre asile.

Cela dit, voyons quelle différence existe entre les deux espèces de fleurs que produit le melonnier. Cette connaissance est utile ; sans elle, on se ferait souvent illusion sur la quantité du fruit.

La fleur mâle a son sépale court et très-évasé ; la fleur femelle l'a très-allongé, bombé à sa base et comprimé au-dessous de ses dentelures. Un simple coup d'œil sur les figures 32 et 33 suffira pour les faire connaître.

JOURNIAC,
Auteur des *Conseils pratiques sur l'arboriculture.*
Médaille d'or. Buchelay (Seine-et-Oise).

L'HYGIÈNE DE LA RESPIRATION.

C'est une opinion généralement répandue, parmi les hommes éclairés, que la respiration d'un air pur en quantité suffisante est indispensable pour le maintien de la santé du bétail. Les traités d'hygiène, ceux de chimie, ceux de physiologie, cherchent le plus qu'ils peuvent à répandre cette notion, et leurs auteurs sont à cet égard convaincus qu'en cela ils se conforment parfaitement aux prescriptions de la science. Ils donnent exactement le volume d'air qui est nécessaire, en vingt-quatre heures, à un homme de taille moyenne, à un cheval, à un bœuf, etc., et, tenant compte des moyens de renouveler cet air par la ventilation, en considérant que les gaz expulsés par le poumon vicient dans une proportion déterminée même celui qui n'a pas encore servi, ils calculent, d'après ces données, la capacité convenable pour les logements, les dimensions et la situation de leurs ouvertures ; finalement on a la prétention de poser ainsi d'une façon absolue les bases scientifiques de l'hygiène de la respiration, en dehors desquelles il ne paraît pas possible qu'un animal conserve sa santé ou ses aptitudes normales.

Une telle notion, comme tout ce qui est réduit à la plus extrême simplicité, est vraiment séduisante, et il n'y a point lieu de s'étonner de la voir si souvent invoquée pour blâmer les pratiques les plus répandues parmi nos paysans réputés ignorants. Malheureusement, elle est plus spéculative que scientifique, et je demande la permission de démontrer une fois de plus que l'observation et l'expérience ne la confirment point en ce qu'elle a de trop absolu. Les coutumes empiriques adoptées notamment dans les pays de montagnes, pour le logement des bestiaux, ne l'ont pas été sans raison. Si, dans ces pays, on se conformait aux prescriptions de la théorie prétendue, au lieu d'y entasser le bétail dans des étables basses, étroites et peu ventilées, à coup sûr ce bétail serait loin de s'en trouver mieux.

Il faut constater d'abord que, dans son état actuel, il ne s'en trouve pas plus mal. Cet argument fût-il le seul que l'on pût invoquer, ne manquerait point de valeur. L'observation démontre incontestablement que les animaux dont l'hygiène respiratoire paraît si négligée, sont

précisément ceux qui, en général, se montrent les plus vigoureux et les mieux portants. Le bétail de nos montagnes, qui passe un long hiver dans ses étables si peu disposées pour une ventilation réputée convenable, n'a rien à envier sous ces rapports à celui de nos fermes les mieux construites. Entre un paradoxe apparent qui a pour lui l'observation séculaire, fût-il qualifié de préjugé, et une prétention purement spéculative, je ne me sens pas, pour mon compte, capable d'hésiter. Je donne raison à la pratique, sauf à rechercher, dans un examen scientifique plus complet du sujet, l'explication du fait, qui ne manque point de se trouver. La pratique réelle, c'est-à-dire l'observation exacte, ne peut pas être en défaut. Il n'en est nullement ainsi de ce qui s'affirme au nom de la science.

Dans le cas présent, il n'est pas difficile de faire voir que c'est l'affirmation dogmatique qui manque de bases suffisantes. Elle a premièrement le tort de généraliser sur un phénomène qui comporte de nombreuses variantes. Les besoins respiratoires de toutes les espèces d'animaux sont bien loin d'être égaux, s'il est vrai que la fonction soit au fond la même dans tout le règne animal. Toujours il s'agit pour le sang de renouveler sa provision d'oxygène, en se débarrassant de l'acide carbonique résultant, dans l'économie, des échanges nutritifs. Je ne dis pas des combustions respiratoires, selon l'expression consacrée, car c'est évidemment une erreur de comparer les combinaisons indirectes qui ont lieu dans l'économie vivante entre l'oxygène et les éléments nutritifs, au phénomène que nous appelons combustion, tel qu'il se passe dans un foyer ou dans un creuset. Les procédés de la vie sont beaucoup plus complexes; et j'en demande pardon aux chimistes, on ne saurait trop s'élever contre la tendance à les identifier aux opérations de leurs laboratoires. La chimie a certes un grand rôle à remplir dans l'étude des phénomènes physiologiques (ce n'est assurément pas moi qui le lui dénierai), mais il faut se garder de prendre la partie pour le tout. Il est bon de reconnaître que l'interprétation des phénomènes respiratoires n'est, à beaucoup près, pas aussi simple que l'avait cru Lavoisier, et que par exemple la quantité d'acide carbonique expirée en un temps donné ne saurait fournir la mesure exacte des actions respiratoires. Les nombreuses expériences effectuées en ces derniers temps, à l'aide des appareils les mieux entendus, ne laissent aucun doute à cet égard.

Toutefois, quels que soient les modes ou le mode suivant lesquels l'oxygène de l'air inspiré agit dans l'économie, il n'en est pas moins certain que son action a pour effet un dégagement de chaleur qui, d'une part, entretient la chaleur animale au degré constant caractéristique de son état normal, et, de l'autre, se transforme en force vive ou mouvement moléculaire, qui est la source où puise l'appareil musculaire pour exécuter ses contractions ou son travail extérieur. L'entretien de la chaleur animale et de la force vive ou capacité de travail mécanique, intérieur ou extérieur, voilà donc l'objet de la fonction respiratoire. Il va de soi dès lors que la nécessité de son étendue est subordonnée à celle du travail intérieur ou extérieur que l'animal doit effectuer, soit pour se maintenir à l'état normal, soit pour remplir sa fonction économique. La santé, à ce point de vue, est pour lui l'état d'équilibre,

c'est-à-dire la compensation exacte de la perte par la réparation. Plus il perd de chaleur par ce qu'on appelle le rayonnement, ou plus il effectue de travail intérieur ou extérieur, plus il a besoin de respirer pour en opérer la compensation.

La perte de chaleur par rayonnement dépend de l'écart qui existe entre la moyenne de la température animale et celle de la température extérieure ou du milieu atmosphérique; celle de force vive dépend absolument du genre de l'animal, et relativement de sa fonction économique. Il n'est pas possible, à ce double point de vue, de confondre un cheval avec un bœuf, non plus qu'une vache laitière ou un bœuf à l'engrais avec une vache ou un bœuf travailleurs. Leurs besoins respiratoires sont aussi différents que le sont leurs aptitudes originelles et leurs fonctions économiques. L'erreur commune, — je me permets de le dire, — est de généraliser pour des cas qui doivent être soigneusement distingués, et de donner des mesures absolues pour la quantité de mètres cubes d'air nécessaire à un animal quelconque, en prenant seulement pour base sa taille ou son volume, et sans même faire intervenir les propriétés physiques de cet air, qu'on se borne seulement à qualifier de pur.

(La fin prochainement.) A. SANSON.

UN NOUVEAU COUPE-RACINES.

La figure 34 représente un coupe-racines imaginé par M. Albaret, ingénieur-constructeur à Liancourt-Rantigny (OiseCet instr ument est

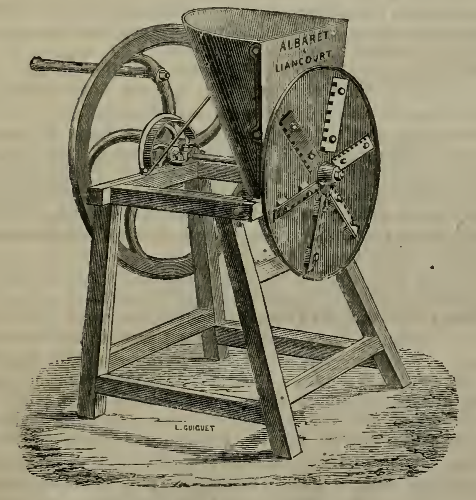


Fig. 34. — Coupe-racines à bras imaginé par M. Albaret.

lière. bras ; il est à plateau vertical, et sa trémie a une forme particumû à Cette trémie, en forme de coquille d'escargot, s'enroule autour de l'arbre du plateau, de sorte que les racines sont toujours pressées et sont

hachées non-seulement en bas, mais tout autour du plateau. Le débit est proportionnel à la vitesse et est très-considérable, le coupage des racines s'opérant à la fois par l'action des couteaux et par celle de la force centrifuge. L'instrument est porté sur un châssis en bois de chêne qui l'élève à une hauteur convenable pour le faire fonctionner au moyen d'une manivelle fixée sur un volant qui sert à en régulariser la marche. Une poulie est fixée sur l'arbre du plateau près du volant, et permet, en cas de besoin, de prendre la commande de l'instrument sur un manége ou à une machine à vapeur. La vitesse moyenne de ce coupe-racines doit être de 250 tours par minute. Son prix est de 80 fr.

Henri Sagnier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA RÉUNION LIBRE DES AGRICULTEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1].

XXVI. — Séance du 25 août.

Présidence de M. le comte de Bouillé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le président donne lecture de quelques lettres adressées à la réunion. Une entre autres, de M. Perrot, président du Comice agricole d'Orléans, qui demande l'appui et le patronage de la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale, pour la création d'un orphelinat agricole à Lamotte-Beuvron, destiné à remplacer ceux qui, au nombre de deux, ont été supprimés par le fait de la cession de l'Alsace. Après quelques observations de MM. Malézieux et de Dampierre, et toutes réserves étant faites pour les questions de détails, la réunion accorde son patronage à une œuvre dont elle reconnaît toute l'utilité.

M. René Bethmont, propriétaire à Ruffec-le-Château (Indre), demande, par lettre adressée au président, que l'on publie annuellement une statistique des récoltes de la France, pour renseigner sûrement le commerce et les particuliers. La réunion estime qu'elle ne peut prendre une pareille responsabilité et repousse la proposition par les motifs qui ont fait rejeter celle que M. L. Hervé avait faite dans le dernier congrès de la Société des agriculteurs de France.

M. le vicomte d'Aboville revient sur la question du droit de 5 pour 100 sur les laines et donne quelques renseignements particuliers à l'arrondissement de Pithiviers; mais sur l'observation faite que cette discussion a eu lieu dans une précédente séance, l'orateur termine par quelques considérations de détails d'où il ressort que le droit de 5 pour 100, à l'entrée des laines, n'établirait qu'une augmentation de 70 centimes sur un habit. Ce droit ne saurait donc constituer un empêchement à l'exportation des produits fabriqués en France.

M. le marquis de Dampierre n'admet pas que les variations considérables dans le prix des laines d'Australie viennent de la différence dans la production de la laine elle-même : il l'attribue à l'état économique du pays et aux crises qui ont influé sur cette production. De grandes ruines ont succédé à d'immenses bénéfices; la propriété a dû changer de main et le stock de la laine ayant augmenté dans des proportions considérables, les prix ont éprouvé des variations énormes.

M. Desbons affirme, lui, que la production agricole n'a pas souffert autant qu'on a bien voulu le dire et, dans les questions qui sont agitées, il voudrait que l'industrie fût spécialement protégée. Au lieu d'attendre cinq ans pour vendre un mouton, aujourd'hui que la viande a augmenté de 50 pour 100, il estime qu'il faut en faire le plus possible dans le délai le moins long pour faire un bénéfice. L'agneau qui se vendait 5 fr. il y a dix ans, en vaut 12 aujourd'hui; c'est donc 140 pour 100 de bénéfice, donc le système d'élevage doit être modifié. Au moment où les chambres de commerce réclament l'abolition du droit de 3 pour 100, comment pourrait-on défendre celui de 5 pour 100?

---

1. Voir les vingt et un premiers articles, p. 276, 308, 331, 361, 397, 427 et 458 du t. Ier de 1871; p. 32, 64, 114, 151, 193, 227, 275, 305, 352, 387, 432 et 471 du tome II; p. 105 et 143 du t. III de 1871.

M. de Féligonde conteste l'élévation du prix de la viande dans les proportions indiquées par le préopinant. Depuis deux ans, dit-il, les prix ont sensiblement diminué et il importerait d'établir une moyenne. Il s'oppose à ce que le prix de la laine soit considéré comme accessoire, ainsi que le disait M. Desbons, car on ne peut améliorer partout les races ni engraisser dans toutes les régions. Abordant la question des tarifs généraux, M. de Féligonde dit que le droit de 3 pour 100 est trop élevé sur la soie et le coton, qu'on pourrait le diminuer et porter à 5 pour 100 celui de la laine.

M. d'Aboville, répondant à M. Desbons, observe que 3 millions de diminution sur le nombre de têtes de moutons, représente un dixième du chiffre total de l'élevage, et il ne peut pas comprendre que le droit de 5 pour 100, par lui défendu, puisse causer un préjudice à l'industrie alors qu'elle prospérait avec des droits de 22 et de 23 pour 100, ainsi qu'on l'a reconnu dans une séance précédente. Il est aisé de dire qu'il faut modifier l'élevage, mais les pays secs et calcaires, qui sont favorables à la production de la laine fine, ne permettent pas d'élever des races hâtives, avantageuses au point de vue de la viande. L'orateur conclut à ce que toutes les laines soient frappées du droit de 5 pour 100 à l'entrée.

M. le comte de Bouillé croit que l'honorable préopinant est dans l'erreur lorsqu'il assure que les terrains calcaires ne sont pas favorables à l'élevage des races hâtives. Il donne comme exemple du contraire son troupeau de Southdown qui réussit merveilleusement sur des plataux calcaires, et il fait observer que les environs de Brighton, véritable patrie de cette race d'animaux, sont également calcaires.

M. Desbons signale des croisements anglais qui ont été faits dans les Pyrénées et qui ont réussi à ce point que plusieurs propriétaires ont transformé leurs propriétés en pâturages pour se livrer uniquement à l'élevage des moutons. Aux prix indiqués par lui pour les agneaux, il ajoute que les moutons qui se vendaient 12 fr. il y a quelques années, atteignent aujourd'hui le prix de 25 fr. Que sera-ce lorsque la transformation sera complète par le fait des croisements qui s'opèrent depuis quelques années?

M. Lecamus dit que les producteurs de laine s'alarment à tort de la diminution de leurs produits et qu'ils ne remarquent pas que les prix vont augmenter de 25 à 30 pour 100. Aujourd'hui déjà il peut signaler une hausse de 50 centimes par kilogramme.

M. de Féligonde demande à M. Desbons s'il y a longtemps que MM. Dauzat-Dambarère et Fould ont transformé leurs propriétés, et, dans ce cas, si les prairies créées par eux n'ont pas diminué de qualité et de valeur. Il est certain que toute prairie est perdue lorsqu'elle est livrée ordinairement aux moutons.

M. Soury-Lavergne désirerait que dans les discussions qui ont lieu sur le budget, on tint un peu plus compte du véritable état de l'agriculture. Il lui semble qu'on perd trop de vue ce qu'est réellement cet état pour ne voir que ce qu'il serait si les nouvelles théories qu'on développe étaient sérieusement applicables. Dans l'intérêt de l'industrie, intérêt très-respectable sans doute, mais dont l'miportance est minime en comparaison de celui de l'agriculture, on suppose que celle-ci peut et doit se modifier, se transformer en quelque sorte, suivant les besoins de l'industrie et les combinaisons des économistes. C'est là une erreur qui peut être très-préjudiciable au pays tout entier. Dans la plus grande partie des départements, c'est à peine si on trouve par arrondissement un ou deux agriculteurs en état ou en position d'opérer à grands frais ces expériences et ces transformations qu'on lui conseille. Sans doute l'état actuel de l'agriculture est susceptible de grandes améliorations; mais ce n'est que lentement et progressivement qu'elles peuvent s'opérer. Tout le monde reconnaît que le prix moyen du blé n'est plus rémunérateur. Lorsque l'agriculture demande qu'on établisse sur les blés étrangers, non un droit protecteur, mais un droit compensateur des impôts qu'elle supporte, on lui dit de faire des herbages. Si, pour être à même de profiter de ce conseil, elle réclame un droit sur les laines, on lui dit de faire de la viande. L'intérêt du consommateur est le grand argument invoqué en faveur du système libre-échangiste, bien que la vie devienne de plus en plus chère à mesure que son application se généralise; mais quand même il n'en serait pas ainsi, que pourraient y gagner les consommateurs dont la plus grande masse se compose d'agriculteurs, si leurs ressources sont diminuées d'un autre côté? En continuant à marcher dans cette voie, on mettra la

France, qui peut et doit se suffire à elle-même, à la merci de l'étranger. Quelques spéculateurs, quelques associations puissantes feront de grandes fortunes, mais la masse sera ruinée.

En présentant ces observations, M. Soury-Lavergne n'a pas la prétention d'empêcher les partisans des opinions contraires de les défendre et de chercher à les faire prévaloir; mais on lui permettra de regretter qu'elles viennent s'abriter sous un drapeau qui ne devrait pas être le leur, celui de l'Association libre des agriculteurs.

Avant que la séance soit levée, M. de Dampierre demande que l'on veuille bien soutenir les deux amendements qu'il compte présenter lors de la discussion du budget.

Le premier a trait à la suppression des zones, pour les droits de circulation. Ils seront doublés, d'après le projet de la commission, et l'unification réclamée par lui fixerait le droit unique à 1 fr. 60 c. Pour l'acquittement de ce droit, il désirerait voir adopter le système des *timbres-vins*, proposé par M. Guigue de Champvans, qui éviterait la perte de temps considérable qui résulte de l'obligation où l'on est d'aller chercher, quelquefois à une longue distance, un permis de circulation pour une seule pièce de vin à expédier. Le ministre des finances serait favorable à ce système, que le rapporteur et la commission adopteraient probablement.

Le deuxième amendement de M. de Dampierre a pour but de favoriser la vente du vin dans les familles, en exemptant du droit de licence la vente au détail.

M. Lecamus croit que l'administration des droits réunis s'opposera au premier amendement, parce qu'elle ne pourrait surveiller aussi facilement les transports.

La question du typhus des bêtes à cornes est mise à l'ordre du jour de la première réunion.

Le secrétaire, G. DE SAINT-VICTOR.

XXVII. — Séance du 1er septembre.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. de Bouillé, président.

M. de Montlaur, secrétaire.

M. de Saint-Victor donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans modification.

M. le président fait connaître la réponse qu'il a reçue de S. E. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à la lettre qu'il avait eu l'honneur de lui adresser, et où il lui exposait la situation malheureuse des cultivateurs victimes de la peste bovine, et dont les animaux ont été abattus par ordre de l'autorité. Il lui exprimait le vœu, au nom de la Réunion des agriculteurs de l'Assemblée, que son administration leur vînt promptement en aide. S. E. M. le ministre répond qu'il aurait voulu lui donner sous ce rapport une entière satisfaction, mais que les crédits destinés à acquitter les indemnités dues en vertu de la loi de 1866, sont épuisés depuis le 5 août dernier. Il ajoute qu'une nouvelle demande de crédit va être présentée pour cet objet à l'Assemblée nationale, et dès qu'il aura été ouvert, il donnera suite aux réclamations des perdants et dans le plus bref délai possible.

La Réunion accueille avec faveur la promesse faite par M. le ministre. Cette mesure viendra en aide à de très-réelles souffrances.

M. le président avait aussi entretenu M. le ministre de la guerre de la demande faite par les cultivateurs des départements où sévit la peste bovine, qui, privés des moyens de préparer leurs terres, désireraient vivement qu'on leur donnât, de préférence à des agriculteurs moins éprouvés qu'eux, les chevaux de l'armée qu'on a l'habitude de distribuer pour être employés aux travaux des champs.

M. le ministre a répondu qu'il s'était préoccupé de cette attribution des chevaux de l'armée, non-seulement aux cultivateurs qui ont souffert de la peste bovine, mais aussi à ceux que l'invasion prussienne a si cruellement frappés. Jusqu'à ce jour, il n'a pu leur venir en aide, comme il l'aurait désiré, par deux raisons: d'abord parce que le nombre des chevaux disponibles est bien inférieur à celui des demandee, ensuite parce que, jusqu'à ce moment, l'occupation allemande a rendu impossible, dans plusieurs départements, la livraison des chevaux; qu'ailleurs enfin, on n'a pu remettre des animaux, à cause de l'éloignement des garnisons où stationnent les corps d'artillerie et du train des équipages militaires. Les déplacements auraient

été trop onéreux pour le Trésor. Il sera tenu compte de la demande faite par la Réunion des agriculteurs, lorsque de nouveaux chevaux deviendront disponibles. Les cultivateurs pourraient s'entendre avec l'administration, qui remettrait les chevaux le plus près possible des départements éprouvés par le typhus, qu'ils occupent.

M. le président annonce que M. Reynal, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort est présent à la séance. Il a bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, répondre à l'invitation qu'il lui avait adressée, de venir donner des détails sur la situation de l'épidémie en France, sur sa marche, ses ravages, et les moyens les plus propres à l'arrêter. Il le remercie, au nom de la Réunion, de s'être rendu dans son sein, pour l'éclairer et lui permettre de juger en connaissance de cause.

M. Reynal a la parole. Il fait rapidement l'histoire du typhus des bêtes à cornes et des causes qui lui ont permis de s'étendre. La Mayenne, la Sarthe et la plupart des départements de l'Ouest, ont été envahis par la contagion, lors de la retraite de notre armée de la Loire. Elle y a été apportée par les animaux nécessaires au ravitaillement des troupes, soit prussiennes, soit françaises. Lorsque la guerre a été terminée, le mal était très-grand, aussi a-t-on prescrit des mesures énergiques, mais qui ne furent pas tout d'abord exécutées comme elles auraient dû l'être, pour produire un salutaire effet. Depuis le mois de juillet, les conditions sont changées, on a fait le vide dans une partie de la contrée; les animaux malades ont été abattus; les animaux encore sains, mais qui avaient cohabité avec des animaux atteints, et par suite portant le germe du mal en eux, ont été vendus à la boucherie. Grâce à la fermeté dont les autorités ont fait preuve, le pays a été débarrassé du fléau dans un délai assez court.

M. de Kergorlay dit que la principale cause de la violence et de la durée de l'épidémie dans le département de l'Oise, qu'il habite, c'est, selon lui, le marché de la Villette, qu'il voudrait voir supprimer, si cela était possible, temporairement. Des lettres lui sont adressées chaque jour dans ce sens. Un grand nombre de bouchers de l'Oise viennent, en effet, acheter des animaux à la Villette; ces animaux sont ou atteints avant d'arriver au marché, par suite de leur transport dans des wagons infectés, ou ont pris le mal au marché lui-même qui est un véritable foyer d'infection, à son sens. Conduits dans l'Oise, ils y apportent la contagion. On demande que tout animal amené à la Villette ne puisse plus en sortir vivant.

M. Reynal répond que la question si grave du marché de la Villette a toujours beaucoup préoccupé l'administration. L'alimentation d'une ville aussi importante que Paris ne peut permettre la suppression même temporaire de ce marché. On a proposé l'envoi à Paris de viandes abattues en province; on a cité l'exemple de l'Angleterre. Mais on n'a pas tardé à reconnaître l'impossibilité d'agir ainsi. Au moment de la guerre, des cas de typhus se sont produits sur le marché de la Villette. Depuis, grâce aux soins éclairés et de tous les instants, qui ont été pris, on n'a pas constaté un seul cas. On a multiplié les visites, et l'état sanitaire a été trouvé excellent.

M. Richier dit que l'abatage est le seul remède à employer; on ne le voit que trop par les essais infructueux qui ont été tentés; mais il faut que l'animal malade, ou portant le germe du mal, soit abattu aussitôt, et sans hésitation, pour que la propagation ne puisse avoir lieu. Pour cela, il faut que le cultivateur soit assuré d'être payé. Tout est là.

Le même membre demande si ce mal qui décime nos étables n'a jamais, en aucun cas, atteint l'homme qui soignait les animaux malades?

M. Roynal répond qu'on n'en pourrait pas citer un seul exemple.

M. Fouquet désirerait savoir, si la viande d'un animal atteint, lorsqu'elle est transportée, peut être contagieuse? Il est bien entendu qu'il ne parle pas des abats, mais de la viande seule.

M. Raynal répond négativement. Mise en panier, enveloppée dans des linges, elle peut voyager sans inconvénient. Au reste, cette viande a le même aspect, le même goût et les mêmes qualités que la viande d'un animal en parfaite santé. Elle n'offre aucun danger.

A-t-on observé, demande M. de Kergorlay, un intervalle régulier entre le délai de la maladie et la mort de l'animal?

M. Reynal dit que cet intervalle est très-variable. Il est de quatre, de cinq et de sept jours. On a parlé de divers moyens curatifs. Un écrivain agricole, dans un de

nos journaux politiques les plus importants, a insisté sur l'inoculation, comme pouvant rendre, pour le typhus, les mêmes services que pour la péripneumonie. Jusqu'à ce jour, dit M. Reynal, on ne connaît aucun remède à cette terrible maladie. Un agriculteur dont le nom est justement célèbre parmi nous, M. Fiévet (du Nord), pense avoir guéri un assez grand nombre d'animaux dans ses étables, en employant la levûre de bière, la saignée, les purgatifs. Il ne croit pas que le propriétaire de la ferme de Masny ait eu affaire au véritable typhus. C'est en croyant à une guérison possible, qu'on a propagé et entretenu dans le département du Nord la contagion. Nulle part, ni en Russie, ni en Bessarabie, ni dans les contrées voisines qu'il a parcourues, y ayant été envoyé pour étudier cette maladie qui menaçait alors l'Europe, il n'a entendu dire qu'il existât aucun remède pour guérir le typhus des bêtes à cornes. Dans les provincee d'Orient, dans les steppes, la maladie n'est pas très-grave, et n'a pas le caractère de malignité qu'elle acquiert lorsqu'elle s'avance vers l'occident, où l'on compte jusqu'à 95 morts sur 100 animaux atteints. On a parlé d'inoculation; on a dit qu'elle avait été pratiquée avec succès; on a cité des auteurs allemands et russes. M. Reynal croit qu'on ne les a pas bien compris. Ce qu'ils ont voulu, ce qu'il sont recommandé, c'était l'inoculation sur place, pour empêcher le mal de s'étendre et d'envahir le reste de l'Europe. Ils se sont bien gardés de proposer d'inoculer le virus dans nos contrées. Tout animal soumis à cette opération succomberait inévitablement. On l'a pratiqué en Gallicie, et cette triste vérité a été démontrée. Il n'y a donc que l'abatage immédiat qui empêche le fléau de s'étendre. Ainsi, récemment, dans le Cher, une ferme avait été atteinte; les animaux ont été aussitôt sacrifiés, et le mal a été circonscrit. Dans les pays envahis, la préservation est plus difficile, les Prussiens autorisant la circulation pour les besoins de leur armée. Le typhus a été de la sorte propagé, et on n'a pas pu arriver à son extinction. Puis, il se fait dans ces contrées un trafic presque insaisissable entre les juifs allemands et les juifs français. Si les instructions étaient sérieusement exécutées, la maladie s'éteindrait bientôt. Ce sur quoi il faut surtout insister, dit en terminant M. Reynal, c'est sur la désinfection des wagons par les Compagnies des chemins de fer. Les wagons d'ailleurs sont mal conformés, les côtés ne sont pas assez élevés; les déjections tombent sur le sol des gares. Si la Compagnie d'Orléans, grâce aux soins intelligents du chef distingué qui l'administre, a procédé à la désinfection de ses wagons, ce dont il faut lui savoir gré, il n'en a pas été de même pour la Compagnie de l'Ouest. Il est à désirer que le ministre de l'agriculture donne des ordres pour que les mesures sanitaires exigées soient rigoureusement appliquées. Il faut aussi que les propriétaires soient bien certains que les fumiers, même après un long laps de temps, sont des foyers de contagion. Il est important enfin qu'ils renoncent aux foires. Dans la Mayenne, pour arrêter la marche toujours progressive du typhus, on a requis la gendarmerie, on a fait tuer les bêtes atteintes et vendre sur place la viande à un prix inférieur. Si au contraire, dans l'Oise, dont on parlait tout à l'heure, la contagion s'est propagée, c'est que les mêmes mesures n'ont pas été appliquées. Il répète que, selon lui, la maladie n'y a pas été importée du marché de la Villette, mais bien par des vaches amenées de l'Aisne et de la Somme. Quant à la désinfection des wagons, très-mal conformés, il y faut procéder sans hésitation. Cette désinfection s'opère avec de l'eau bouillante et de l'acide phénique. Il est nécessaire aussi que les gares, et c'est un point important, soient nettoyées avec soin.

M. de Dampierre, résumant en quelques mots les observations de M. Reynal, qu'il remercie de son intéressante communication, interprète en cela des sentiments de la Réunion, demande que M. le président prie M. le Ministre d'obtenir des Compagnies la désinfection immédiate des wagons servant au transports des animaux. On aura fait de la sorte disparaître une des principales causes du mal qui nous frappe.

M. de Montlaur croit devoir signaler aux agriculteurs un article plein de curieux détails, sur la peste bovine, dû à la plume de M. H. Magne, et publié dans le numéro du 1er avril dernier de la *Revue des Deux-Mondes*. C'est l'histoire de l'invasion de ce terrible fléau en France, depuis le milieu du dix-huitième siècle, et des moyens employés pour le combattre. Ce travail qu'on lira avec intérêt complète ce qui vient d'être dit.

Plusieurs membres font observer que les travaux auxquels se livre l'Assemblée nationale en ce moment, sont devenus si pressants, à cause des vacances pro-

chaines, qu'il est impossible de se rendre avec assiduité aux séances de la Société; ils demandent qu'elles soient suspendues jusqu'au retour de l'Assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Des lettres de convocation adressées à tous les membres et une note insérée dans le *Journal officiel*, annonceront la reprise des travaux de la Réunion.

La séance est levée à onze heures.

Le secrétaire, E. DE MONTLAUR.

LES NOYERS HATIFS.

Monsieur le directeur,

Un grand nombre de lecteurs du *Journal de l'Agriculture* ont désiré des noix et des greffons de noyers hâtifs que j'ai vantés, peut-être avec trop de prédilection. J'étais bien loin, je l'avoue franchement, de m'attendre à de si nombreuses demandes; elles me prouvent du moins que tous vos correspondants aiment et s'occupent des choses agricoles et horticoles. Comme vous le dites dans tous vos bulletins de la semaine, cela et cela seul peut nous relever et nous sauver si nous y joignons un véritable amour pour Dieu et le prochain.

J'ai dit aussi dans mes précédentes notices que les très-jeunes noyers que je cultive sont à peine plantés depuis trois ou quatre ans; et malgré leur fertilité hâtive, depuis Virgile et Horace, depuis Boileau, leur faible imitateur, mais dont les vers sont devenus des proverbes : « Et le noyer souvent du passant insulté, » hélas ! mes jeunes arbres ont subi les attaques des maraudeurs qui m'ont bien laissé les *peaux en dépôt* seulement.

Voici ce que je viens proposer à vos amis et correspondants : 1° Je prends bonne note de leurs *noms* et de leurs *adresses*; 2° Dès que mon jardinier aura terminé la plantation de 2 ou 3,000 arbres forestiers, fruitiers ou d'ornement, il taillera et mettra en terre au nord des greffons des *Juglans Præparturium, Bartheriana, J. Folia Lacimis, J. Fraxinæfolia, J. Nigra, J. Lineria americana, olivaformis*, etc.; 3° Envoi de noix, de jeunes sujets de noyers à bijoux, noyers à gros fruits, noirs, et pacaniers d'Amériqne, etc. Voilà donc, cher monsieur, de quoi satisfaire aux plus exigeants. S'ils ne sont pas satisfaits, voici ce que je leur propose et qui coupera court à toutes les susceptibilités : c'est d'écrire, à la grande satisfaction de MM. les pépiniéristes toulousains avec lesquels j'entretiens des rapports journaliers, de leur adresser des sujets d'un à deux ans, des noyers susnommés, qui seront ainsi d'une reprise assurée.

Vous le savez bien, monsieur, rien de plus difficile à la reprise que les chênes, les noyers et les hêtres âgés seulement de trois et quatre ans auxquels on n'a pas arrêté le pivot. Je pense que les noyers précoces de MM. Demouille, Barthère et Bonamy, horticulteurs-pépiniéristes bien connus dans tout le Midi et le Sud-Ouest, seront dans les meilleures conditions.

Agréez, etc. Léo D'OUNOUS,

Propriétaire-arboriculteur à Saverdun (Arriége).

COURRIER DU SUD-EST.

Les semis de blé, très-bien sortis et vigoureux, sont abrités aujourd'hui sous une couche de neige qui les protégera contre les intempéries qui paraissent devoir

marquer le mois de décembre. Les frimas qui ont fait leur apparition aux environs de Lyon, vendredi matin seulement, recouvrent depuis plus longtemps les contrées montagneuses de la région où l'hiver sévit hâtivement et avec tant de rigueur que, dans le Bugey, tous les petits lacs sont gelés depuis plusieurs jours. Nulle part cependant la météorologie n'a été assez rude pour compromettre l'avenir des cultures qui sont dans un état très-satisfaisant.

Les principales denrées agricoles, blé, viande, vin, sont toujours à haut prix sur le marché de Lyon. La viande spécialement devient chaque semaine un peu plus rare. Les importations ne suffisent plus à alimenter convenablement le marché. Et cependant la viande en abondance et à prix raisonnable serait bien nécessaire à notre laborieuse cité, laquelle, comme toutes les villes travailleuses, a besoin d'une nourriture substantielle.

Notre société de viticulture dont les événements avaient interrompu les utiles travaux vient d'avoir plusieurs réunions successives. Pierre VALIN.

REVUE COMMERCIALE (16 DÉCEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

L'intensité du froid et l'abondance des neiges ont arrêté presque toutes les transactions agricoles. L'encombrement dans les gares des chemins de fer a augmenté, à cause des difficultés excessives rencontrées par le camionnage. Les prix des transports sont devenus plus élevés. C'est un nouveau malheur qui s'ajoute à tous ceux qui déjà nous ont frappés. D'un autre côté, les premières séances de l'Assemblée nationale ont produit le plus mauvais effet sur tous les esprits; ce ne sont pas des débats tumultueux et passionnés qu'il faudrait pour soulager les souffrances de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; de nombreuses questions d'affaires sont à résoudre. Il faut que la France produise à bon marché et exporte beaucoup. Hors de là point de salut, mais la ruine la plus certaine.

II. — *Les grains et les farines.*

Sur un grand nombre de marchés, les apports en grains étaient si faibles que les cours ont été presque nominaux. Dans l'ensemble de la France, on constate néanmoins une légère baisse sur les blés, les orges et les avoines, mais un peu de hausse sur le seigle. Les oscillations sont faibles du reste dans un sens ou dans l'autre. Pour le blé, il y a eu hausse au Nord-Ouest, au Nord-Est, à l'Ouest et au Sud, mais baisse au Nord, au Centre, à l'Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est; — pour le seigle, hausse dans toutes les régions, sauf au Nord et au Centre ; — pour l'orge, baisse partout, sauf au Sud-Ouest et au Sud ; — pour l'avoine enfin, les cours ont donné de la baisse au Nord-Ouest, Nord, Nord-Est et Centre, mais hausse à l'Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est. Sur les marchés étrangers les variations ont aussi été faibles sur les cours de tous les grains. Du reste les tableaux suivants fournissent les cours les plus récents établis par quintal métrique sur les principaux marchés de la France et de l'étranger.

		Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Algérie.	Alger............	31.00	»	19.00	16.20
Angleterre.	Londres............	32.65	20.85	20.60	21.70
—	Liverpool............	32.25	»	20.00	19.50
Ecosse.	Edinburgh..........	33.50	21.25	19.00	20.00
Irlande.	Dublin.............	32.50	20.75	»	19.50
Belgique.	Anvers............	33.50	22.50	20.00	16.25
—	Bruxelles...........	36.75	24.75	»	»
—	Liége...............	35.05	25.95	21.80	16.15
—	Louvain.............	37.00	26.25	22.00	16.45
—	Namur.............	37.50	26.25	21.50	15.50
Pays-Bas.	Maëstricht..........	33.30	25 25	19.45	14.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg..........	36.00	24.50	20.00	20 25
—	Colmar	34.00	21.00	17.20	20.00
—	Mulhouse...........	34.50	23.25	20.00	20.50
—	Metz	35.00	»	19.00	18.50
Allemagne.	Hambourg..........	36.00	24.00	»	20.50
—	Cologne............	33.00	23.75	»	»
Bavière rhénane.	Deux-Ponts.........	34.25	23.00	21.00	16.50
Suisse.	Zurich.............	37.00	»	»	20.00
Italie.	Livourne............	33.75	»	»	19.00
—	Milan.............	32.75	22.50	23.00	19.25
Espagne.	Valladolid..........	31.30	18.50	»	»
Etats-Unis.	New-York.	30.25	»	»	»

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Calvados. Orbec	35.50	18.50	»	18.00
— Condé	37.00	23.00	19.00	22.50
Côtes-du-Nord. Lannion	31.50	»	17.00	17.00
— Pontrieux	31.50	24.00	16.00	18.00
Finistère. Morlaix	30.50	18.00	15.00	17.25
— Quimper	32.00	18.50	18.00	16.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	34.50	»	17.60	18.75
Manche. Cherbourg	35.00	»	17.00	21.00
— Saint-Lô	36.50	»	17.25	»
Mayenne. Laval	36.75	»	17.00	19.00
— Château-Gontier	34.25	»	17.20	20.50
Morbihan. Hennebont	30.00	16.50	»	19.00
Orne. Sées	35.00	20.50	17.00	16.50
— Vimoutiers	38.25	20.00	»	17.50
Sarthe. Le Mans	37.00	18.50	16.50	18.50
— Sablé	35.50	»	16.50	18.00
— Mamers	37.00	»	15.25	17.50
Prix moyens	34.57	19.72	16.88	18.48

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. La Capelle	37.50	21.00	18.50	16.50
— St-Quentin	37.00	»	»	»
— Soissons	36.75	21.00	15.75	14.50
Eure. Evreux	33.50	19.50	16.75	15.50
— Vernon	32.00	19.00	17.00	14.00
— Pacy	32.50	19.80	15.75	15.80
Eure-et-Loir. Chartres	38.75	»	16.25	16.25
— Nogent-le-Roi	34.50	21.50	15.50	15.50
— Gallardon	38.50	19.75	16.00	15.90
Nord. Cambrai	36.50	22.25	»	14.00
— Valenciennes	35.00	»	»	17.00
— Douai	35.00	22.50	19.00	15.50
Oise. Beauvais	37.00	20.50	17.20	16.00
— Compiègne	37.50	21.75	16.00	15.50
— Crépy	»	20.50	15.50	15.25
Pas-de-Calais. Arras	35.50	21.50	»	14.50
— Saint-Omer	36.00	21.00	»	16.00
Seine. Paris	35.75	21.40	16.85	16.90
S.-et-Marne. Provins	36.50	20.25	15.30	15.00
— Montereau	35.00	20.00	16.00	15.50
— La Ferté	31.00	»	14.30	16.00
Seine-et-Oise. Etampes	36.00	20.00	16.25	15.75
— Pontoise	35.85	20.50	16.50	17.00
— Rambouillet	33.25	18.75	15.70	15.00
Seine-Inférieure. Rouen	34.00	20.50	18.50	21.10
— Fécamp	35.00	20.00	19.50	17.50
— Le Havre	37.00	»	»	»
Somme. Amiens	36.50	21.00	18.00	16.50
— Abbeville	34.25	20.00	»	14.00
— Péronne	36.00	19.00	17.25	15.00
Prix moyens	35.49	20.43	16.65	15.74

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Vouziers	38.00	21.75	16.25	15.50
— Charleville	37.50	23.75	18.50	17.75
Aube. Bar-sur-Aube	37.50	20.00	14.30	15.50
— Méry-sur-Seine	35.75	19.75	15.50	14.50
— Nogent-sur-Seine	36.25	20.00	16.25	14.00
Marne. Épernay	37.50	19.75	16.50	17.50
— Reims	36.50	22.25	17.75	16.00
— Sésanne	36.00	20.00	15.50	15.00
Hte-Marne. Bourbonne	33.50	»	»	16.50
— Saint-Dizier	37.75	21.25	17.75	16.75
Meurthe. Nancy	36.25	»	18.25	16.50
— Pont-à-Mousson	37.00	20.00	18.50	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.00	20.50	17.75	16.50
Haute-Saône. Gray	32.50	20.50	16.00	16.50
Vosges. Raon-l'Etape	38.00	23.50	»	18.50
— Neufchâteau	34.75	20.75	18.00	16.25
— Epinal	37.50	22.50	»	16.75
Prix moyens	36.48	21.09	16.91	16.27

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	38.00	»	15.50	20.00
*Charente-Inf*ér. Marans	35.50	»	19.00	19.50
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	20.50
— Thénezay	36.75	»	»	18.00
Indre-et-Loire. Tours	38.00	»	»	»
— Bléré	37.50	20.00	14.30	15.00
— Château-Renault	36.00	19.50	15.75	16.00
Loire-Inférieure. Nantes	34.00	20.00	17.20	18.50
Maine-et-Loire. Angers	35.00	»	17.50	19.00
— Saumur	35.25	»	17.25	18.75
Vendée. Luçon	34.25	»	16.50	21.00
Vienne. Poitiers	36.00	22.00	15.70	17.50
— Chatellerault	35.50	21.00	17.00	17.75
Haute-Vienne. Limoges	32.50	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.84	20.33	16.57	18.46

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Allier. Gannat	31.00	»	17.10	15.50
— St-Pourçain	34.00	21.25	18.00	18.00
Cher. Bourges	33.00	20.00	14.30	»
— Aubigny	34.50	20.00	16.00	15.25
— Graçay	34.00	20.50	15.30	13.50
Creuse. Aubusson	33.75	20.25	»	16.50
Indre. Issoudun	34.00	»	14.75	17.00
— Châteauroux	32.00	20.50	15.70	15.65
— La Châtre	34.00	20.50	17.25	16.00
Loiret. Orléans	35.80	22.25	15.75	16.25
— Montargis	34.50	19.00	14.75	15.00
— Gien	34.20	19.50	15.00	14.00
Loir-et-Cher. Blois	33.00	18.50	14.00	16.50
— Vendôme	36.50	»	15.75	16.25
— Montoire	34.50	20.00	14.50	15.00
Nièvre. Nevers	33.00	22.10	16.30	17.70
Yonne. Brienon	35.00	19.50	15.50	15.50
— Sens	34.75	19.00	14.00	15.00
Prix moyens	34.02	20.19	15.58	15.25

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Rambervillers	34.00	»	»	17.50
— Bourg	33.00	»	»	14.50
Côte-d'Or. Dijon	33.00	20.00	18.00	17.00
— Beaune	33.25	20.50	18.50	17.30
Doubs. Besançon	33.00	20.50	16.50	17.50
Isère. Grenoble	34.00	21.50	19.50	19.50
— Grand-Lemps	33.00	18.50	16.30	17.00
Jura. Dôle	37.25	20.75	»	18.00
Loire. Charlieu	38.50	20.50	18.25	18.00
Rhône. Lyon	32.75	19.50	20.00	18.75
Saône-et-Loire. Chalon	34.00	20.00	»	17.50
— Mâcon	33.50	21.00	18.50	18.50
— Autun	33.25	20.50	»	17.50
Savoie. Chambéry	33.25	20.00	»	16.75
Prix moyens	33.98	20.27	18.19	17.52

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	34.75	»	»	17.00
Hte-Garonne. Toulouse	34.00	21.25	18.75	21.75
— Villefranche	33.50	»	»	21.00
Gers. Nérac	33.75	20.50	»	17.00
Gironde. Bordeaux	34.75	22.50	»	20.00
— La Réole	34.40	20.50	»	»
Landes. Dax	33.75	22.50	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	33.40	22.25	»	23.50
— Marmande	32.50	»	»	»
Prix moyens	33.87	21.59	18.75	20.04

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	20.00	»	21.00
— Castelnaudary	35.25	21.00	16.75	20.25
Ariége. Saverdun	34.50	»	»	»
Cantal. Mauriac	35.95	21.25	»	22.00
Hérault. Béziers	32.50	21.25	18.50	24.60
— Montpellier	34.00	20.00	18.00	20.50
Lozère. Mende	35.75	20.00	18.95	18.90
— Marvejols	38.00	20.25	»	»
— Florac	37.20	22.35	21.25	20.35
Tarn. Albi	34.00	21.00	»	20.75
Tarn-et-Gar. Montauban	34.05	20.30	16.00	23.00
Pyrénées-Or. Perpignan	33.50	19.00	»	22.00
Prix moyens	34.98	20.59	18.24	21.34

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	34.80	»	»	26.70
Hautes-Alpes. Briançon	33.00	21.50	19.70	21.60
— Guillestre	32.80	21.00	20.00	20.80
Alpes-Maritimes. Cannes	35.00	»	»	19.50
Ardèche. Andance	34.00	20.50	18.00	19.00
B.-du-Rhône. Arles	35.00	»	16.00	22.00
— Marseille	36.75	»	16.50	19.00
Drôme. Valence	34.00	»	»	18.00
Gard. Nîmes	36.25	21.00	18.00	22.50
Haute-Loire. Le Puy	29.45	19.00	18.85	18.15
— Brioude	33.20	20.95	20.25	17.75
Vaucluse. Avignon	35.20	»	»	»
Prix moyens	34.12	20.66	18.41	20.46
Moy. de toute la France	34.82	20.54	17.35	18.17
— de la semaine précéd.	34.86	20.33	17.49	18.20
Sur la semaine précédente.. Hausse.	»	0.21	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse..	0.04	»	0.14	0.03

Blés. — A la dernière halle de Paris, les affaires ont été presque nulles; cependant il y avait encore plus de vendeurs que d'acheteurs, de telle sorte que les cours avaient une tendance à la baisse. C'est le même fait qui s'est présenté sur presque tous les marchés. Selon les sortes, on a vendu à Paris entre 40 et 46 fr. les 120 kilog. ou de 32 à 38 fr. 50 par 100 kilog. soit une hausse de 35 centimes par rapport à la semaine dernière. — A la halle de Londres, les affaires ont été aussi très-modérées avec maintien des cours; les esprits étaient préoccupés de l'état de plus en plus grave du prince de Galles.

Farines. — A Paris, au 1er décembre, il y avait un stock de 437,873 quintaux métriques de farines, ce qui est la consommation de 70 à 80 jours; en outre le stock des blés s'élève à 64,145 quintaux. On n'a donc aucune espèce d'inquiétude à avoir pour la consommation du pain pendant l'hiver, quelque rude et prolongé que celui-ci puisse être. — Le mouvement de la halle pendant la semaine se résume dans le tableau suivant:

Restant disponible le 6 décembre....................	25,684.72 quintaux.
Arrivages officiels des 7, 8, 9, 11, 12 et 13 décembre..	2,231.60
Total des marchandises à vendre............	27,916.32
Ventes officielles du 7 au 13 décembre................	4,137.39
Restant disponible le 13 décembre..........	23,778.93

Les cours ont été les suivants: le 7 et le 8, 52 fr. 20; le 9, 51 fr. 98; le 11, 51 fr. 15; le 12 et le 13, 51 fr. 84; moyenne de la semaine, 51 fr. 87, soit une baisse de 0 fr. 39 sur le cours moyen de la semaine précédente. La dernière cote des farines de consommation indique un peu de hausse pour les sortes courantes, mais maintien des cours pour les farines de première qualité, ainsi qu'il suit: marques hors ligne, de choix et D, 86 fr.; bonnes marques, 84 à 85 fr.; sortes courantes et ordinaires, 80 à 83 fr., le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre, soit aux prix extrêmes de 50 fr. 95 à 54 fr. 67 par 100 kilog. — Sur les farines de spéculation, il y avait un peu de hausse pour les huit-marques, baisse au contraire sur les farines supérieures. On cotait le mercredi 13 au soir: farines huit-marques, disponible et courant du mois, 87 fr. 50; janvier, 87 fr. 75; janvier et février, 87 fr. 75; quatre mois de janvier, 88 fr.; mars et avril, 88 fr. 25; *farines supérieures*, courant du mois, 82 fr. 75; janvier, 83 fr. 50; janvier et février, 83 fr. 75; quatre mois de janvier, 84 fr. 50; mars et avril, 85 fr.; *cote officielle :* huit-marques, 87 fr. 50; supérieures, 83 fr. 25, le tout par sac de 159 kilog. toile perdue. Il y a une hausse de 1 fr. depuis huit jours à la cote des farines huit-marques. — Sur les marchés des départements, les derniers cours étaient: Sézanne (Marne), 52 à 54 fr.; Saint-Dizier (Haute-Marne), 39 à 50 fr.; Sablé, 42 à 50 fr.; Vitry-le-Français, 40 à 51 fr.; Chateauroux, 46 à 48 fr. 75; Bordeaux, 49 à 51 fr.; Toulouse, 45 à 49 fr., par 100 kilog., avec maintien des cours sur la plupart des marchés. — A Londres, on vend par 100 kilog.: farine de consommation pour les villes, 45 fr. 25 à 49 fr. 25; pour les campagnes, 40 fr. 30 à 43 fr. 30; Norfolk et Suffolk, 37 fr. 50 à 39 fr. 75. C'est une hausse de 1 fr. pour chacune des catégories depuis la semaine dernière.

Seigles. — Les transactions sur les seigles sont des plus calmes à Paris, et les cours n'ont pas varié depuis la semaine dernière. On cote de 24 fr. 50 à 24 fr. 75 par 115 kilog. sur bateau à Bercy, ce qui correspond aux cours de 21 fr. 20 à 21 fr. 60 par quintal métrique. — Les farines de seigle ont fléchi; on ne les cote plus que de 30 à 33 fr. les 100 kilog.

Méteil. — Les apports sont toujours rares, et les cours se maintiennent sans grandes variations. On cote par 100 kilog.: Beauvais, 30 fr. 50 à 34 fr. 25; Soissons, 32 à 33 fr. 75; Péronne, 29 à 34 fr.; Rambouillet, 30 à 33 fr.

Orges. — Les orges sont peu demandées et les cours restent faibles, dans les environs de 16 fr. 50 à 17 fr. 25 les 100 kilog. en gare d'arrivée à Paris. — En escourgeons, les transactions sont presque nulles, au cours à peu près nominal de 22 fr. le quintal métrique.

Avoines. — Les avoines sont plus demandées, mais par suite de leur abondance sur le marché les cours restent stationnaires. On cote, par 100 kilog.: avoines noires de choix, 17 fr. 25 à 17 fr. 50; bonnes qualités, 17 à 17 fr. 25; ordinaires, 16 fr. 25 à 16 fr. 75, en gare d'arrivée à Paris.

Sarrasin. — La cote ne varie pas; elle reste à 16 fr. les 100 kilog., sans que l'on puisse signaler aucune transaction importante.

Maïs. — Les dernières cotes des principaux marchés donnent : Ruffec, 15 à 16 fr.; Châlon-sur-Saône, 16 à 17 fr.; Mâcon, 18 à 20 fr.; Toulouse, 17 fr. 50 à 19 fr. 25; Castelnaudary, 18 à 19 fr.; Marseille, 22 à 23 fr.; le tout par 100 kilog., avec une légère tendance à la baisse.

Riz. — A Paris, on cote par 100 kilog. : brisures, 32 fr.; Rangoon, 34 à 40 fr.; Pégu, 35 à 42 fr.; Calcutta, 44 à 50 fr.; Piémont, 46 à 58 fr. — A Marseille, la semaine s'est passée sans ventes importantes ; il n'y a que la consommation locale qui a pris quelques centaines de balles de riz du Piémont, de 38 à 42 fr. les 100 kilog.

Pain. — Les prix du pain restent partout à peu près stationnaires, tels que nous les avons donnés dans notre dernière revue.

Issues. — A Paris, les issues sont un peu plus demandées, et les cours deviennent plus fermes. On cote, par 100 kilog. : gros son, 12 fr. 75 à 13 fr.; son trois cases, 11 fr. 75 à 12 fr.; son fin, 11 fr. 50 à 12 fr.; recoupettes, 11 à 12 fr.; remoulages ordinaires, 16 à 18 fr.; blancs, 19 à 20 fr. — A Saint-Dizier (Haute-Marne), les sons se payent de 12 fr. à 12 fr. 50 et les remoulages de 13 à 15 fr. les 100 kilog.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Au marché de la barrière d'Enfer, le 12 décembre, la cote officielle était la suivante : foin, 120 à 128 fr.; luzerne, 100 à 120 fr.; paille de blé, 100 à 108 fr.; paille de seigle, 92 à 100 fr.; paille d'avoine, 50 à 56 fr.; le tout par 100 kilog. La neige a amené une hausse sensible sur toutes les catégories, et principalement sur les foins et luzernes.

Graines fourragères. — Les derniers marchés de Paris ont été à peu près nuls, les transactions des plus calmes. Les prix sont tenus faiblement. — A Châtellerault (Vienne), la demande en luzerne est toujours abondante; on cote : graines de luzerne, 155 à 160 fr. les 100 kilog.; sainfoin, 9 fr. à 9 fr. 50 par hectolitre. — A Béziers, au marché du 9 décembre, on a amené à peu près 40 sacs de graines de luzerne de qualité médiocre qui ont trouvé acheteur de 160 à 162 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre. — A la halle de Paris, les cours sont restés sans variations. On paye toujours : Hollande, 7 à 8 fr. l'hectolitre, ou 10 à 11 fr. 42 le quintal; jaunes, 5 à 6 fr. l'hectolitre, ou 7 fr. 14 à 8 fr. 57 les 100 kilog. — Dans les départements, les cours restent bien tenus.

Légumes secs. — Les affaires sont calmes partout. A Marseille, on cote : haricots de Bourgogne, 35 fr.; exotiques, 25 à 31 fr.; pois chiches exotiques, 23 à 27 fr.; graines longues d'alpiste, 25 fr.; de chanvre, 36 fr.; le tout par 100 kilog. — Les lentilles d'Auvergne se cotent en hausse, de 67 à 68 fr. le quintal métrique.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Les affaires sont toujours au grand calme. Les prix sont stationnaires. Le Midi ne cesse pas d'être arrêté dans ses transactions par la difficulté des transports et le mauvais vouloir des Compagnies de chemins de fer, d'où résulte un malaise général pour tout le monde. D'autre part, la température n'aide guère aux relations ; elle est si rigoureuse partout, même dans l'extrême Midi que producteurs, ouvriers industriels et commerçants s'en pleignent sérieusement. Il est en effet difficile de faire voyager les vins par un froid aussi intense, de plus leur dégustation devient impossible. Ce froid dont nous nous plaignons tous, va néanmoins aider à la maturation des vins nouveaux, ce qui permettra sous peu de les apprécier et de les classer à leur juste valeur. Au point de vue de la stagnation des affaires, il est également nécessaire de tenir compte de la fin de l'année, époque des liquidations des arrêtés de compte et des inventaires. Voici, du reste, les cours que nous avons reçus cette semaine malgré la difficulté des correspondances. — A *Dijon* (Côte-d'Or), on cote : vins de Dijon, Fixin, Gevrey, Vosne et Nuits-sur-Beaune 1869 et 1870, premier choix, 100 à 105 fr. les 228 litres nus; deuxième choix, 85 à 90 fr. les 228 litres nus; passe-tout-grains, 1869 et 1870, 150 à 200 fr. logés. — A *Barbezieux* (Charente), le vin rouge Sainte-Radegonde 1870, les 230 litres, vant 50 fr.; les bons crus ordinaires, 40 fr.; et le vin blanc pour la chaudière, 20 à 25 fr. — A *Bordeaux* (Gironde) on a vendu cette semaine des Margaux 1869, à 650 fr.; des Bassens 1870, à 500 fr.; des Sainte-Eulalie-d'Ambares, à 450 fr.; des Bassens 1871, à 300 fr.; des Bourg, à 260 fr,; des Saint-Christoly (Bas-Médoc), à

350 fr.; des Ségur-Besson à 450 fr.; des Puiségur, à 325 fr. Les entre-deux-mers sont tenus à 300, 305 et 310 fr. le tonneau. Des Fronsac 1871 ont été achetés 130 fr. — A *Lunel* (Hérault), le cours des vins nouveaux à l'hectolitre s'établit ainsi qu'il suit : Aramons légers, 9 à 10 fr.; Aramons, 1er choix, 11 à 12 fr.; mi-couleur, 13 à 14 fr.; Montagne ordinaire, 14 à 16 fr.; Montagne, 1er choix, 17 à 18 fr.; Saint-Georges, 18 à 20 fr.; Costières, Saint-Gilles, 25 à 28 fr.; Bourret blanc, 12 à 13 fr.; Piquepoul-Bourret, 14 à 15 fr.; Piquepoul, 1er choix, 17 à 20 fr.; clairette sèche, 25 à 30 fr.; le tout non logé. — A *Blois* (Loir-et-Cher), on cote : vins du Cher bons crus, 50 fr , non logés; Onzain et environs, 50 fr. logés; Selles-sur-Cher, 52 à 54 fr.; Saint-Aignan et environs, les 250 litres logés, 64 à 65 fr.; vin noir 1871, 65 fr. logé; vins de Sologne nus, 35 fr.; blancs de Sologne, 1869, nus, 48 à 50 fr.; 1870, même prix; 1871 nus, 32 à 33 fr.

Spiritueux. — Le disponible est en baisse, tandis que le livrable se maintient à des prix fermes. Partout les affaires sont au grand calme. A Paris, le stock a augmenté pour novembre de 520 hectolitres, ce qui nous donne un total de 20,834 hectolitres de 3/6 dans les bacs des entrepôts. Quant aux eaux-de-vie, il s'est traité cette semaine quelques affaires par le commerce de détail, en vue sans doute de la consommation forcée de la fin de l'année. Quant aux transactions extérieures, elles sont complétement nulles. On cote à Paris : esprit 3/6 betteraves, 1re qualité, 90 degrés disponible, 55 fr. Cours commercial disponible, 54 fr. 50 à 55 fr.; quatre premiers, 61 fr. 50; quatre d'été, 62 fr. — A *Cognac* (Charente), eau-de-vie l'hectolitre, nu, 59 degrés, 1869, bons bois ordinaires, 90 à 95 fr.; 1870, 80 à 85 fr.; bons bois rapprochés 1869, 95 à 100 fr.; 1870, 85 à 90 fr.; fins bois Borderies 1869, 100 fr.; 1870, 90 fr.; petite Champagne 1869, 105 fr.; 1870, 95 fr.; grande Champagne 1869, 120 fr.; 1870, 110 fr. — A *Aigrefeuille* (Charente-Inférieure), eau-de-vie nue 59 degrés, 1er choix, Aigrefeuille 1871, 60 fr.; haut cru, 1871, 62 à 63 fr. — A *Bordeaux* (Gironde), eau-de-vie Armagnac, 52 degrés : bas, 76 fr.; Tenarèze, 72 fr.; haut, 70 fr.; 52 degrés, eau-de-vie de Marmande, 76 fr.; 90 degrés, esprit 3/6 fin, 1re qualité, 62 fr.; 86 degrés, esprit 3/6 Languedoc, 71 fr.; tafia Martinique, 60 à 77 fr. 50; tafia Guadeloupe, 52 fr. 50 à 55 fr.— A *Béziers* (Hérault), courant disponible, 63 fr.; quatre premiers, 66 fr.; — A *Pézenas*, 3/6 disponible, 61 fr.; quatre premiers, 65 fr. — A *Montpellier*, le cours des 3/6 a été fixé à 60 fr. — A *Lille* (Nord), on cote 3/6 betteraves disponible, 54 fr. 50; 3/6 fin mélasse disponible, 55 fr.; 3/6 fin à livrer quatre premiers, 56 fr.

Vinaigres. — A Gray (Haute-Saône), on cote le vinaigre 40 et 45 fr. l'hectolitre. — A Orléans, les prix se maintiennent de 24 à 25 fr. l'hectolitre sans logement; les vinaigres vieux valent de 30 à 35 fr. — A *Cour-Cheverny* (Loir-et-Cher), on cote l'hectolitre nu, 26 fr., et logé, 31 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — amidons — houblons.*

Sucres. — La semaine n'a pas été très-bonne à Paris pour les sucres; après être longtemps restés stationnaires, les cours ont faibli depuis lundi. On cote, à la dernière bourse, par 100 kilog. : sucres bruts 88° saccharimétriques disponibles, 66 fr. 50 à 67 fr.; blancs en poudre n° 3 disponibles, 76 fr. 50; raffinés bonne sorte, 145 fr.; belle sorte, 146 fr. — A Lille, les sucres bruts, après avoir atteint, à la fin du mois de novembre, le cours de 68 fr., ont sensiblement rétrogradé; le disponible est aujourd'hui fixé à 66 fr. les 100 kilog. — A Marseille, les cours ont également rétrogradé, et il y a eu faiblesse. Le Havane blond se paye 80 à 82 fr.; le Maurice, 79 à 80 fr.; la Réunion bonne quatrième de Nantes, 76 à 78 fr.; le tout par 100 kilog. C'est une baisse sensible pour les deux premières catégories.

Mélasses. — Les cours des mélasses sont restés stationnaires à Paris, à 11 fr. les 100 kilog. pour les mélasses de fabrication et 14 fr. pour celles de raffinerie.

Fécules. — Les transactions en fécules restent calmes à Paris et sur les principales places du commerce. — A Compiègne (Oise), on cote par 100 kilog. et sans toile, fécule première blutée, 46 fr. à 46 fr. 50; fécule première en grains, 44 à 45 fr. — A Paris, il y a hausse : fécule première de l'Oise, 45 à 46 fr.; verte, 25 à 26 fr. 50. — A Epinal (Vosges), la fécule première disponible est demandée de 48 à 49 fr. les 100 kilog.

Glucoses. — Les sirops ne donnent lieu qu'à peu d'affaires, car on n'achète qu'au fur et à mesure des besoins de la consommation. On cote, par 100 kilog. : premier

blanc de cristal, 73 à 75 fr.; massé à 40 degrés, 58 à 60 fr.; liquide, 46 à 48 fr. Les cours se maintiennent fermement.

Amidons. — La demande est calme, et l'on continue à payer : amidon de Paris en paquets, 86 à 88 fr.; de province et d'Alsace en vragues, 84 à 86 fr.

Houblons. — Les transactions deviennent de plus en plus rares, et les cours deviennent presque partout plus fermes : ce qui s'explique par la rareté de la marchandise. A Alost, au commencement de la semaine, il y avait un mouvement marqué vers la hausse; aujourd'hui la demande est plus calme, et les cours sont tenus moins fermement. Cependant on paye encore de 95 à 105 fr. A Poperinghe, on cote de 125 à 132 fr.; à Boeschepe, de 135 à 140 fr.; à Bailleul, de 125 à 130 fr.; à Anvers, de 93 à 100 fr.; à Haguenau, on vend de 200 à 225 fr. — A Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), les houblons de 1871 sont presque épuisés et tout entiers dans les mains des marchands, on demande à traiter de 200 à 215 fr. suivant qualité. — Quant aux 1870, on varie de 70 à 88 fr. les 100 kilog. suivant qualité. — En Allemagne, le marché de Munich continue à coter des prix fort élevés, de 398 à 412 fr.; à Saaz, 550 à 580 fr. — A Londres, il y a reprise assez active sur les houblons étrangers; quant aux indigènes, le marché est calme et les cours sont soutenus sans variations.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — La faiblesse sur les huiles qui semblait devoir se terminer la semaine dernière, a au contraire continué cette semaine. Les demandes sont rares, et les cours fléchissent. On cote à la dernière bourse de Paris, par 100 kilog., et pour l'huile dégelée : colza tous fûts disponible, 114 fr. 50; en tonnes, 116 fr.; épurée en tonnes, 123 fr. — Lin disponible en fûts, 99 fr. 50; en tonnes, 101 fr. — Cote commerciale : colza disponible, 113 fr. 50; courant du mois, 113 fr. 50; quatre premiers 1872, 114 fr.; quatre mois d'été, 112 fr.; quatre derniers, 108 fr.; lin, disponible, 99 fr.; courant, 98 fr. 75; quatre premiers, 98 fr. 25. — A Courtrai (Belgique), la cote officielle par 100 kilog. est la suivante : colza, 100 fr. à 100 fr. 50; lin disponible, 81 fr. 50 à 83 fr.; à Louvain, colza, 96 fr.; lin, 83 fr.

Graines oléagineuses. — Les cours des graines oléagineuses restent stationnaires à Cambrai : colza d'hiver, 33 fr.; de mars, 28 à 31 fr.; œillette, 32 à 33 fr. 50; cameline, 24 à 27 fr.; lin, 26 fr. 50 à 27 fr. 50; le tout par hectolitre. — A Fécamp, l'on cote : colza, 47 fr.; lin, 38 fr.; chanvre, 35 fr.; le tout par 100 kilog.

Tourteaux. — Les prix des tourteaux se maintiennent bien dans le Nord. A Cambrai, l'on cote par 100 kilog. : colza, 18 fr. 50 à 19 fr.; œillette, 17 fr. 50 à 18 fr.; lin, 25 à 27 fr. — A Fécamp, on vend les tourteaux de colza à 20 fr. les 100 kilog.

Savons. — A Marseille, les cours restent stationnaires, avec peu d'affaires en disponible; on demande le livrable, sans qu'il se présente beaucoup de vendeurs. La dernière cote donne les cours suivants : coupe ferme, 75 à 76 fr.; moyen ferme, 74 fr.; moyen, 73 fr. les 100 kilog. On vend à 75 fr. les savons bleu vif.

Noirs. — Le noir d'engrais reste coté de 5 à 12 fr., et le noir neuf en grains, 40 fr. les 100 kilog., à Valenciennes.

Engrais. — Nous n'avons pas cette semaine de changements à signaler dans les cours des matières fertilisantes.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — La cote officielle de l'essence de térébenthine reste fixée, à Bordeaux, à 107 fr. les 100 kilog., sans changements sur la semaine dernière. — A Dax, on paye 103 fr. avec hausse de 3 fr. sur les cours précédents.

Garances. — Les affaires ont été très-animées à Avignon. Il s'est traité quelques parties d'alizaris rosés de 69 à 70 fr. 50 les 100 kilog. Les paluds restent cotés de 100 à 102 fr., et les alizaris de Naples nouveaux de 90 à 102 fr.

Gaudes et verdets. — Les marchés sont calmes dans le Midi, et les cours restent sans variations tels que nous les avons donnés dans notre dernière revue.

Safrans. — On achète beaucoup sur le marché de Valence pour l'exportation, ce qui maintient les cours malgré la bonne récolte que l'Espagne a faite cette année. La première qualité de Valence est tenue ferme à 122 fr., et l'Alicante, de 75 à 80 fr. le kilog.

Crème de tartre. — Les fabricants sont presque dépourvus de matière première, et une hausse paraît inévitable. On cote aujourd'hui, à Marseille, le premier blanc de 212 à 215 fr. les 100 kilog. L'acide tartrique se vend fermement 4 fr. le kilog.

Ecorces. — Les tans se cotent à Paris, par 1,000 kilog. : de Normandie, 155 à 165 fr.; de Bercy, 135 fr.; de Nivernais, 110 à 120 fr.; du Gâtinais, 125 fr.; de Bourgogne, 100 à 108 fr. Le châtaignier tout venant se paye 70 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Paris la vente des bois à ouvrer continue à se faire avec une certaine activité; mais ce sont les bois de feu surtout qui sont en faveur et en hausse sur cette place. Il en est d'ailleurs de même à peu près partout. A Arbois (Jura), on cote le décastère : bois dur, 110 fr.; pelard, 95 fr.; bois blanc, 80 fr.; cotrets, 50 fr.

Charbons. — A Mons (Belgique), les charbons se vendent avec activité. On cote : 23 à 24 fr. pour coke non lavé et 15 fr. pour charbon gras tout-venant, le tout sur wagon à la mine. Pour transport par canal, il faut ajouter 1 fr. 50 à 2 fr. par tonne.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — On cote, à Marseille, par 50 kilog. : coques fines princesses, 88 à 90 fr.; à la douce, 34 à 36 fr.; de Languedoc, 48 à 50 fr.; — cassées bonne Provence, 75 à 80 fr.; de Montagne, 68 à 72 fr.

Fruits. — Derniers cours de la halle de Paris : nèfles, 1 fr. 25 à 3 fr. le cent; noix sèches, 10 fr. à 12 fr. 50 le kilog.; poires, 3 à 60 fr. le cent ou 0 fr. 25 à 0 fr. 60 le kilog.; pommes, 5 à 100 fr. le cent ou 0 fr. 37 à 0 fr. 70 le kilog.; raisins communs, 1 fr. à 4 fr. 50 le kilog.; noir, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 le kilog.

Gros légumes frais. — On cotait le 12 décembre à la halle de Paris : betteraves, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 la manne : carottes communes, 12 à 20 fr. les cent bottes; d'hiver, 4 à 7 fr. l'hectolitre; choux, 6 à 25 fr. le cent; navets communs, 20 à 30 fr. les cent bottes; navets de Freneuse, 40 à 50 fr. les cent bottes; oignons en grain, 5 à 7 fr. l'hectolitre; panais, 12 à 16 fr. les cent bottes; poireaux, 4 à 12 fr. les cent bottes.

X. — *Textiles.*

Lins. — Le marché de Lille présente toujours la même activité. Les lins de Belgique sont particulièrement demandés; on ne signale cependant aucune hausse sur les cours qui restent ceux que nous avons précedemment donnés.

Laines. — A Marseille, les transactions de la semaine ont encore eu une assez grande importance. Les laines de Géorgie se vendent rapidement au débarquement. Le mouvement commercial se résume en 2,509 balles vendues et 1,115 arrivées sur le marché. On a traité : Géorgie, 290 à 300 fr.; Angora, 212 à 220 fr.; Andrinople, 300 à 350 fr.; le tout par 100 kilog. — Au Havre, les ventes publiques qui viennent de reprendre, ont également donné des prix fermement tenus.

Soies. — A Lyon, la demande réduite aux besoins courants, se maintient assez faible, mais sans influer cependant d'une manière sensible sur les cours. La Condition des soies a enregistré pendant la semaine, 55,193 kilog., soit 17,480 kilog. en organsins, 12,873 en trames et 24,840 à gréges. Les ventes se sont faites aux cours suivants : organsins, 103 à 122 fr.; trames, 92 à 114 fr.; gréges, 96 à 105 fr.; le tout par kilog. — Sur les autres marchés, la situation est analogue.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel des suifs de France reste fixé à 117 fr. les 100 kilog., Pour les autres corps gras, on cote comme précédemment : stéarine de saponification, 200 fr.; de distillation, 190 fr.; oléine de saponification, 88 à 92 fr.; chandelles, 138 fr.; le tout par quintal métrique.

Cuirs et peaux. — La hausse qui s'est manifestée au commencement du mois, ainsi que la mauvaise qualité générale des abats, à Paris, font croire à une baisse prochaine. En ce moment, on paye toujours à la boucherie : bœuf, 56 fr. 50 à 63 fr.; vaches laitières, 57 fr. 50; vaches de bandes, 59 fr. 50; taureaux, 57 fr. 50; veaux, 96 fr. 75 à 113 fr. 50; le tout par 50 kilog. — Au Havre, le marché est calme, tant pour la consommation que pour l'exportation.

XII. — *Bétail — viande — beurres — œufs — fromages — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Le marché aux chevaux de Paris est moins bien approvisionné, par

suite des difficultés des communications. Le 6 et 9 décembre, on y a amené 549 animaux, dont 119 ont été vendus dans les conditions suivantes :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet........	134	31	365 à 500 fr.
— de trait..........	246	30	480 à 960
— hors d'âge..........	132	21	12 à 365
— à l'enchère........	37	37	32 à 380

La baisse que nous signalons depuis plusieurs semaines a continué, sauf pour les chevaux de trait qui d'ailleurs ont été vendus en petit nombre.

Anes et chèvres. — Aux deux mêmes marchés, on a amené 7 ânes et 13 chèvres. Trois ânes ont été vendus de 35 à 80 fr., et 7 chèvres de 17 à 40 fr.

Bétail. — Le mouvement du bétail au marché de la Villette, à Paris, se trouve résumé dans le tableau suivant :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 11 décembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs........	4,941	2,661	1,626	4,287	340	1.68	1.50	1.32	1.50
Vaches........	1,711	895	486	1,381	233	1.55	1.38	1.20	1.38
Taureaux......	76	51	17	68	392	1.36	1.28	1.15	1.28
Veaux.........	1,369	1,009	274	1,283	75	2.40	2.20	2.00	2.20
Moutons.......	28,115	16,284	10,565	26,849	21	1.82	1.64	1.40	1.64
Porcs gras.....	3,101	1,982	1,022	2,004	83	1.62	1.55	»	1.59
— maigres.	45	»	15	15	25	1.90	»	»	1.90

Les cours des gros animaux sont en hausse, ainsi que ceux des moutons ; il y a au contraire baisse pour les veaux dont le nombre a diminué de moitié, et qui étaient constamment en hausse depuis plusieurs marchés. D'ailleurs, la vente se fait avec assez d'activité pour toutes les catégories.

Viande à la criée. — A la vente des viandes à la criée, du 6 au 12 décembre, il a été amené à la halle de Paris, 151,235 kilog. de viande de bœuf ou vache, 75,550 kilog. de viande de veau, 45,979 kilog. de viande de mouton et 36,890 kilog. de viande de porc, soit en tout 309,654 kilog., ou en moyenne 51,609 kilog. par jour; c'est encore moins que la semaine précédente. Les derniers cours étaient les suivants, par kilog. : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 16 à 1 fr. 46; 2e, 0 fr. 94 à 1 fr. 30; 3e, 0 fr. 80 à 1 fr. 14; choix, 1 fr. 20 à 2 fr. 30; basse boucherie, 0 fr. 20 à 0 fr. 96; — veau, 1re qualité, 1 fr. 72 à 1 fr. 94; 2e, 1 fr. 58 à 1 fr. 70; 3e, 1 fr. 40 à 1 fr. 56; choix, 1 fr. 60 à 2 fr. 46; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 44 à 1 fr. 56; 2e, 1 fr. 34 à 1 fr. 42; 3e, 1 fr. 20 à 1 fr. 32; choix, 1 fr. 70 à 2 fr. 60; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 80; salé, 0 fr. 40 à 1 fr. 60. Il y a maintien des cours pour toutes les catégories, sauf pour les veaux dont les prix, comme au marché de la Villette, ont sensiblement fléchi.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 168,149 kilog. de beurres aux cours suivants, par kilog. : en demi-kilog., courants, 2 fr. 46 à 3 fr.; petits beurres, 2 fr. 38 à 2 fr. 78; Isigny, choix, 5 fr. 10 à 5 fr. 58; fins, 4 fr. 20 à 5 fr. 08; courants, 2 fr. à 4 fr. 18; — Gournay fins, 3 fr. 90 à 4 fr. 44; courants, 1 fr. 30 à 3 fr. 88.

Œufs. — Il restait en resserre à la halle de Paris, le 5 décembre, 31,600 œufs. Il en a été vendu, du 5 au 12, 2,112,945; et il en restait en resserre à ce jour 65,285. Les prix du mille ont été les suivants : choix, 117 à 135 fr.; ordinaires, 97 à 121 fr.; petits, 62 à 95 fr. Ces cours sont ceux de la semaine dernière.

Fromages. — Derniers cours de la halle de Paris : par dizaine ; Brie, 12 fr. 50 à 65 fr. ; — Montlhéry, 9 à 12 fr. ; — par cent : Livarot, 30 à 100 fr. ; — Mont-d'Or, 17 à 30 fr. ; — Neuchâtel, 12 fr. 50 à 27 fr. ; — divers, 12 fr. 50 à 76 fr., avec hausse dans les prix.

Poissons et marée. — Les poissons se vendent comme il suit à la halle de Paris : *la pièce*, anguilles, 0 fr. 30 à 5 fr.; brochets, 0 fr. 50 à 12 fr. ; — *le kilog.* : barbillons, 1 fr. à 1 fr. 60 ; brêmes, 0 fr. 80 à 1 fr. ; carpes, 0 fr. 90 à 1 fr. 90 ; éperlans *de 4 à 5 kilog.*, 1 à 2 fr. ; goujons, 1 fr. 33 à 1 fr. 66 ; perches, 0 fr. 80 à 1 fr. 20 ; poissons blancs, 0 fr. 70 à 1 fr. 30 ; tanches, 1 à 1 fr. 50 ; — *le cent* : écrevisses, 4 à 18 fr. ; escargots, 0 fr. 50 à 0 fr. 90. — *Cours de la marée : par manne*, barbues, 4 à 31 fr. ; carrelets, 1 à 6 fr. ; congres, 2 à 29 fr. ; grondins, 4 à 17 fr. ; harengs, 4 à 14 fr. ; maquereaux, 10 à 12 fr. ; merlans, 2 à 12 fr. ; moules, 3 à 5 fr. ; raies, 1 à 26 fr. ; salicoques, 6 à 25 fr. ; soles, 6 à 42 fr. ; truites, 10 à

37 fr.; — *par deux :* langoustes, 4 à 10 fr.; homards, 1 à 2 fr. *la pièce;* turbots, 5 à 36 fr. *le cent;* huîtres, 7 à 12 fr.

Volailles et gibier. — Cours du 12 décembre à la halle de Paris : canards barboteurs, 1 fr. 85 à 4 fr. 85; canards gras, 2 à 3 fr. 80; canards sauvages, 2 à 2 fr. 80; dindes, 4 à 11 fr.; oies, 5 à 8 fr. 50; pigeons de volière, 0 fr. 80 à 1 fr. 33; pigeons bizets, 0 fr. 55 à 0 fr. 75; alouettes, 0 fr. 20 à 0 fr. 25; bécasses, 2 fr. 50 à 4 fr.; bécassines, 0 fr. 25 à 0 fr. 75; cailles, 0 fr. 50 à 1 fr. 50; cerfs et chevreuils, 25 à 46 fr.; faisans et coqs, 2 fr. 75 à 6 fr. 75; crêtes, 0 fr. 75 à 1 fr. 45; poulets communs, 1 fr. 20 à 2 fr. 50; poulets ordinaires, 1 fr. 75 à 4 fr. 45; poulets gras, 4 à 5 fr. 50; lapins domestiques, 1 à 3 fr. 45; lapins de garenne, 1 fr. 50 à 2 fr. 05; perdrix rouges, 2 fr. 50 à 3 fr.; perdrix grises, 1 fr. 50 à 3 fr.; pluviers, 0 fr. 40 à 1 fr.; râles, 0 fr. 15 à 0 fr. 25; sarcelles, 0 fr. 75 à 1 fr.; vanneaux, 0 fr. 45 à 0 fr. 75; pintades, 3 à 15 fr.; sangliers, 94 à 118 fr.

Résumé. — Si l'on jette un coup d'œil général sur l'ensemble des produits agricoles, on trouve que la majorité des cours sont stationnaires, et qu'il n'y a pas eu, pendant la semaine, de grandes affaires, sauf peut-être pour les laines. On ne rencontre de la baisse, et encore est-elle légère, que pour les blés, les orges et les avoines parmi les produits alimentaires, puis les spiritueux, les huiles, les sucres et enfin les chevaux; au contraire les cours des seigles, fourrages, fécules, garances, bois, cuirs et du bétail sur pied présentent un petit mouvement de hausse. L'industrie manque pour reprendre avec énergie de trois conditions essentielles : combustibles, transports assurés et sécurité susceptible de garantir le crédit.

A. REMY.

BULLETIN FINANCIER.

La baisse s'accentue de plus en plus tous les jours. Ce n'est plus seulement la spéculation qui mène le marché, la politique a aujourd'hui le premier pas, et si nous jugeons son intervention par ses débuts, nous n'en avons rien de bon à attendre.

Aux craintes et aux préoccupations politiques seules est donc due la baisse persistante et qui — tout porte à le croire malheureusement — continuera de nos fonds publics, de nos lignes de chemins de fer, du Crédit foncier et des obligations de la Ville de Paris. Quoi qu'on en puisse dire, les capitaux n'aiment ni l'incertain ni le provisoire.

Les termes du message de M. Thiers relativement à la Banque de France — confirmant du reste ce que nous avions annoncé ici — ont fait hausser de 80 fr. les actions de notre grand établissement financier. Les Sociétés de crédit bien posées, comme le Comptoir d'escompte et la Société générale, sont également en hausse.

Sont également en hausse les fonds publics étrangers, sur lesquels se rejettent les capitaux qui s'écartent du nôtre.

Cours de la Bourse du 4 au 9 décembre :

Principales valeurs françaises :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. préc. hausse.	Sr la sem. préc. baisse
Rente 3 0/0	56.30	56.70	56.30	»	0.30
Emprunt 1871. 5 0/0.	90.35	91.75	90.35	»	1.25
Rente 4 1/2 0/0	80.00	81.90	80.00	»	1.50
Banque de France	3735.00	3775.00	3765.00	80.00	»
Comptoir d'escompte.	682.50	685.00	683.75	6.25	»
Société générale	575.00	580.00	580.00	2.50	»
Crédit foncier	945.00	970.00	945.00	»	25.00
Crédit agricole	495.00	500.00	500.00	5.00	»
Est..... Actions. 500	512.50	520.00	512.50	»	1.25
Midi. d°.	630.00	640.00	635.00	5.00	»
Nord. d°.	975.00	1000.00	983.75	»	11.25
Orléans. d°.	845.00	852.50	850.00	»	5.00
Ouest. d°.	470.00	495.00	470.00	»	26.25
Paris-Lyon-Méditer. d°.	862.50	890.00	862.50	»	25.00
Fonds publics et Obigations français et étrangers :					
Emprunt Morgan. 6 0/0 obl. de 500	503.00	507.50	503.00	»	75.00
Obligations du Trésor int. 20, r. à 500	»	»	440.00	1.25	»

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. préc. hausse.	Sr la sem. préc. baiss
Consolidés angl. 3 0/0	»	»	91 7/8	»	»
5 0/0 autrichien	»	»	69.00	00 1/2	»
3 0/0 espagnol, extér[r].	33 1/4	33 5/8	33 3/8	00 1/8	»
3 0/0 d° intéri[r].	28 1/2	30.00	30.00	1 1/2	»
6 0/0 États-Unis	108.00	108 3/4	108 1/2	00 3/8	»
5 0/0 italien	65.90	66.60	66.10	00.50	»
3 0/0 d°	37.00	37.05	37.00	»	»
6 0/0 péruvien	79.50	81.00	80.75	1.75	»
5 0/0 russe	94.00	95.00	95.00	»	»
5 0/0 turc	49.90	50.00	49.90	00.10	»
7 0/0 égyptien	85.12	87.00	87.00	2.00	»
5 0/0 romain	61.00	64.00	61.00	»	2 1/
Ville de Paris, obl. 500 3 0/0	385.00	397.00	385.00	»	7.0
d° 4 0/0	451.25	453.75	451.25	»	1.2
d° obl. 400, 1871. 3 0/0	270.00	275.00	270 00	»	3.5
Bordeaux, 3 0/0	82.50	83.00	83.00	00.50	»
Lille, d°	92.25	92.50	92.25	»	»
Anvers, d°	99.00	99.75	99.50	»	00.2
Liége, d°	»	»	96.25	»	»

AGRICOLA.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (23 DÉCEMBRE 1871).

Le patriotisme dans les questions agricoles. — Nécessité pour tous les agriculteurs de se préparer à une lutte énergique. — Episode au dîner des agriculteurs. — Captivité de M. le baron Thenard comme otage à Brême, en Allemagne. — Sentiments des savants allemands env rs la France. — Jalousie de l'Allemagne en face de la générosité des pays neutres à l'égard des paysans ruinés par la guerre. — La charrue et le laboureur doivent relever la France. — Beaucoup d'hommes pour travailler et lutter. — Le patriotisme aux champs. — La peste bovine. — Publication de nouvelles statistiques par l'administration de l'agriculture. — Progrès du typhus bovin. — Tableau du mouvement du fléau du 21 au 30 novembre. — Négligence de quelques autorités préfectorales. — Statistique du typhus du 1er au 10 décembre. — Comparaison des données officielles du 21 octobre au 10 décembre. — Nombre d'animaux abattus. — Invasion de la peste bovine en Belgique. — Précautions prises par l'administration belge. — Le typhus dans le département du Nord. — Arrêté du préfet de police concernant l'exportation hors du département de la Seine des animaux amenés au marché de la Villette. — N uvelle circulaire du ministre de l'agriculture aux préfets sur la circulation du bétail. — Nécessité des certificats d'origine et de l'emploi des laissez-passer. — Caractère éminemment contagieux du typhus bovin. — Réponse à une lettre du docteur Pigeon à M. Bouley. — Note de M. Lenglen sur la marche du typhus dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais. — Opportunité de faire des expériences sur la guérison des bêtes atteintes de la peste bovine. — Emigration alsacienne en Algérie. — Discussion à la Société centrale d'Agriculture entre M. Boussingault et M. de Lavergne. — Les familles alsaciennes en France. — Lettre de M. le comte de Nanteuil sur une industrie nouvelle à établir à Brioude (Haute-Loire). — Convenance de venir en aide aux familles alsaciennes. — Fondation de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier. — Traité intervenu pour la location du terrain sur lequel l'Ecole sera placée. — Les cultures spéciales du Midi et l'Ecole de Montpellier. — Nouvelle liste d'adhérents au Cercle des agriculteurs. — Lettres de MM. Bronsvick, Duguet, Boncenne, Valin, de Lamothe, Gaillard, de Moly, de Thory sur l'état des récoltes dans les départements des Vosges, de la Vienne, de la Vendée, du Rhône, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées. — Froids exceptionnels dans le Nord et le Nord-Est de la Fran e du 9 au 10 décembre. — Effets du froid sur les relations commerciales. — La neige et les récoltes en terre.

I. — *Le patriotisme en agriculture.*

Peut-il y avoir du patriotisme dans les questions agricoles? Il y a deux ans, nous eussions répondu sans hésiter qu'il ne pouvait y en avoir d'autre que de chercher à donner l'exemple de la propagation de tous les progrès et de l'amélioration du sort des populations rurales. Aujourd'hui, après la guerre sauvage que l'Allemagne nous a faite, après les incendies allumés dans nos campagnes, après l'enlèvement d'otages pris dans les villes, dans les châteaux et dans les fermes, nous ne pouvons nous empêcher de dire bien haut à tous les cultivateurs de se préparer à une résistance énergique contre un ennemi qui voudrait faire le désert dans les plaines fertiles de la France. Nous écrivons ces lignes au milieu de la nuit, après avoir assisté au dîner des agriculteurs et après avoir entendu le récit de la captivité de M. Thenard, enlevé de sa ferme de Talmay, en Bourgogne, pour être transporté comme otage jusqu'à Brême. Fils d'un savant illustre chez qui tous les savants allemands étaient venus recevoir une large hospitalité, membre lui-même de l'Académie des sciences, où tant de professeurs des universités allemandes ont tenu à honneur d'entrer comme correspondants ou comme associés étrangers, pour satisfaire leur orgueil avide de titres et de distinctions, il disait à la réunion frémissante d'indignation qu'il n'avait trouvé parmi tous ces hommes que la dureté, la barbarie, le cruel désir d'écraser la France, et jamais un mouvement de générosité.

Chez tous les autres peuples de l'Europe, en Suède, en Danemark, en Angleterre, en Suisse, en Belgique, en Italie, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, dans toutes les parties du monde, de vives sympathies éclataient en faveur des paysans français ruinés par la guerre, et de toutes parts des secours leur étaient envoyés. Les Alle-

mands en frémissaient de rage, et plus ils sentaient qu'une compassion universelle s'emparait du monde pour plaindre nos malheurs, plus ils s'acharnaient comme des vampires pour amener notre épuisement et faire de la France un cadavre impuissant. Aussi est-il du devoir de tous ceux qui peuvent exercer quelque influence sur l'esprit des populations dans les villes, comme dans les villages et les hameaux, de propager les sentiments de résistance, de sacrifice. Il faut que les jeunes hommes s'habituent à l'idée des violents combats et que les jeunes femmes n'aiment que ceux qui montreront de l'énergie et de la vaillance.

« L'épée a trahi la France, disait tantôt M. Drouyn de Lhuys, la charrue ne la trahira pas. » Tout notre espoir est là. Que nos campagnes aient des mœurs de plus en plus viriles, qu'on y produise beaucoup par le travail le plus opiniâtre, pour payer la rançon qui doit libérer nos départements que nous avons la honte de voir encore occupés pour plusieurs années, et ensuite pour nous mettre en mesure d'exiger la restitution des provinces qui nous ont été arrachées. Que la France agricole devienne assez forte pour imposer le respect et la crainte aux barbares germains ; qu'on ne regarde plus comme un malheur d'avoir de nombreux enfants ; car il faut beaucoup d'hommes pour travailler et lutter. Plus de richesses pour amollir les mœurs. Tout pour l'instruction, la moralisation, l'accomplissement des sévères devoirs.

Les populations ouvrières des villes se laissent entraîner par les perfides conseils de l'Internationale. Cette société n'a eu aucune prise, grâce à Dieu, sur les ouvriers ruraux. Que ceux-ci restent attachés par le patriotisme aux champs qu'ils cultivent, que les propriétaires se prennent de passion pour leurs domaines, que le sol tout entier de la France soit peuplé de laboureurs qui ne puissent en être déracinés, et notre patrie reprendra son rang, bravant les menaces d'un ennemi jaloux, que le pillage de quarante de nos départements ne pourra rendre assez puissant pour rien entreprendre contre la France régénérée, car le bien mal acquis ne profite pas.

II. — *La peste bovine.*

Le ministère de l'agriculture vient de faire dresser deux nouveaux tableaux statistiques donnant le relevé des cas de peste bovine pour les décades du 21 au 30 novembre et du 1er au 10 décembre. Ces tableaux signalent, dans la marche du fléau, une recrudescence que faisaient malheureusement augurer les renseignements particuliers qui nous étaient parvenus et que nous avons insérés. Le nombre des animaux qui ont dû être abattus a presque doublé à partir du milieu de novembre, et nous savons que, depuis cette époque, le typhus a reparu dans les départements du Centre où on le croyait éteint pour toujours. Ainsi il s'est manifesté à Cholet (Maine-et-Loire) dans une étable où il avait sévi naguère, mais où peut-être on n'avait pas pris des précautions suffisantes pour la désinfection, soit du local, soit du matériel. Quoi qu'il en soit, voici les nouveaux chiffres recueillis par l'Administration d'abord pour la décade du 21 au 30 novembre, et qui s'appliquent à quinze départements :

Départements.	Nombre de communes infectées.	Nombre d'animaux atteints.	Animaux morts.	Animaux abattus malades.	Animaux abattus suspects.	Animaux enfouis.	Animaux livrés à la consommation.
Ardennes	6	42	»	42	20	43	19
Eure	9	16	6	10	2	12	6
Maine-et-Loire	1	20	4	16	5	25	5
Marne	14	48	3	45	12	28	32
Haute-Marne	2	3	1	3	1	3	1
Meuse	17	72	8	64	13	70	15
Nord	19	86	»	86	72	79	79
Oise	23	289	17	148	173	146	178
Pas-de-Calais	11	33	4	29	95	33	95
Haute-Saône	5	16	1	15	»	16	»
Seine Inférieure	8	94	7	87	2	84	12
Seine-et-Marne	13	76	7	64	3	70	4
Seine-et-Oise	6	17	5	12	»	16	»
Somme	16	136	3	117	35	127	28
Vosges	6	26	2	24	2	26	2
Totaux	156	974	68	762	435	778	376
			830			1,154	

A la suite de ce tableau, le *Journal officiel* donne la note suivante, où on relève encore la négligence de quelques administrations préfectorales à envoyer des renseignements :

« Aucun cas de peste bovine n'a été constaté dans les départements du Cher et du Doubs. Les départements de l'Aisne, de l'Aube et de la Côte-d'Or n'ont pas fourni les renseignements demandés. Les chiffres ci-dessus s'appliquent à une période déterminée, et font connaître la marche de la maladie pendant cette même période. Mais il peut arriver que les animaux sur lesquels la maladie a été constatée n'aient pas encore été tous abattus au moment où les états sont dressés, ou bien qu'il ait été abattu des animaux reconnus malades dans la période précédente, en sorte qu'il ne saurait y avoir de corrélation forcée entre les totaux des différentes colonnes du tableau qui précède. »

S'il est très-vrai que d'une décade à la suivante, il peut y avoir des animaux d'abord malades qui ont été plus tard abattus, et qui par conséquent forment double emploi dans les totaux, de manière à empêcher des comparaisons ou rapprochements, il est cependant des chiffres sur lesquels aucun doute n'est possible. Ce sont ceux relatifs aux communes infestées et aux animaux atteints par le typhus. Par conséquent, nous pourrons ouvrir dès maintenant un tableau résumé qui permettra de comparer les diverses décades successives. Avant de le donner, voici le résumé de la marche du fléau du 1er au 10 déembre :

Départements.	Nombre de communes infectées.	Nombre d'animaux atteints.	Animaux morts.	Animaux abattus malades.	Animaux abattus suspects.	Animaux enfouis.	Animaux livrés à la consommation.
Aisne	13	61	28	33	53	51	63
Ardennes	5	9	1	8	4	9	4
Aube	2	6	»	6	9	15	»
Cher	2	2	1	1	3	5	»
Doubs	1	1	»	1	»	1	»
Eure	5	8	5	3	»	8	»
Marne	17	68	»	68	49	54	63
Haute-Marne	3	12	»	12	»	12	»
Meuse	11	45	1	44	1	45	1
Nord	19	81	»	81	56	70	67
Oise	23	187	22	79	64	71	94
Pas-de-Calais	18	58	7	51	179	58	179
Haute-Saône	2	23	1	22	»	23	»
Seine-Inférieure	7	31	4	27	62	31	62
Seine-et-Marne	13	51	5	46	29	36	44
Seine-et-Oise	4	11	6	5	»	11	»
Somme	13	111	1	89	47	90	47
Vosges	6	13	1	12	1	14	»
Totaux	164	778	83	588	557	604	624
			671			1,228	

Dans ce tableau, figurent dix-huit départements, tandis que dans le précédent, il n'y en avait que 15. Les nouveaux introduits sont les départements de l'Aisne, de l'Aube, du Cher et du Doubs, mais celui de Maine-et-Loire en est absent. Il est probable qu'on verra reparaître dans le prochain tableau, Maine-et-Loire, et que les Deux-Sèvres y figureront. Voici maintenant le résumé qui résulte de la comparaison des cinq premières communications de l'administration de l'agriculture:

Décades.	Nombre de communes infectées.	Animaux atteints.	Animaux abattus.
Dernière d'octobre............	56	308	477
Première de novembre........	106	511	699
Deuxième —	123	389	592
Troisième —	156	974	1,154
Première de décembre........	164	778	1,228

Sans doute, les premiers renseignements avaient été donnés d'une manière incomplète par les préfets, mais malgré l'accroissement qu'il faudrait faire subir aux chiffres de la première décade du tableau, l'accroissement du fléau à la fin de novembre n'en est pas moins de la dernière évidence. D'après le rapport de M. Guichard, que nous avons cité précédemment (n° du 4 novembre, p. 167 de ce volume), il y avait eu, jusqu'au 15 septembre, 23,200 animaux abattus en un an, ce qui fait par mois moyen 1,930. Nous devons donc porter à 25,130 le nombre de têtes qui ont succombé, par suite du fléau, jusqu'au 20 octobre. En ajoutant les chiffres du tableau précédent, nous arrivons, au 10 décembre, à un total de 29,280 animaux morts ou abattus. Le mal paraît s'aggraver encore. Dans l'Oise, la Somme, le Nord, la Seine-inférieure, le Pas-de-Calais, la Meuse, les Ardennes, les sacrifices qu'il faut faire chaque semaine sont considérables, et il en sera malheureusement ainsi tant qu'on n'empêchera pas la circulation du bétail dans les zones infestées, tant qu'on tolérera le transport des viandes provenant d'animaux contaminés, tant que les animaux envoyés sur les marchés pourront en ressortir pour aller ailleurs que dans les abattoirs. L'invasion du fléau en Belgique, malgré la surveillance sevère exercée sur nos frontières par les ordres du gouvernement belge, démontre combien sont fondées les réclamations que nous faisons pour obtenir des prohibitions absolument nécessaires. On peut voir, en effet, par le récit suivant emprunté au *Journal de la Société agricole du Brabant*, que c'est par suite du transport frauduleux de viandes et de débris, que le virus s'est répandu dans plusieurs communes des Flandres:

« Dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler, la peste bovine a continué à exercer ses ravages dans les environs d'Audenarde, où l'infection a été répandue, comme nous l'avons dit, par la négligence d'un cultivateur de Mooreghem qui a caché à l'autorité l'existence de la maladie dans son étable. Le virus a été transporté par la viande et les débris qui ont été distribués dans diverses directions, ainsi que par les personnes qui ont été en communication avec les lieux infectés. Le fléau s'est successivement étendu aux communes d'Oycke, d'Audenarde, de Lepeughem, de Worteghem et d'Etichove. De nouveaux cas ont été constatés à Oycke et à Audenarde: 108 têtes de bétail ont déjà dû être abattues depuis l'invasion de la maladie dans les étables de douze cultivateurs. Les travaux d'abatage et de désinfection se font avec une grande rapidité, sous la direction des vétérinaires du gouvernement. 400 hommes de troupes sont employés à former un cordon sanitaire pour garder toutes les issues et empêcher les communications. L'administration rencontre la meilleure volonté et le concours le plus efficace chez les cultiva-

teurs et les autorités pour l'exécution des mesures prescrites. Il y a donc lieu d'espérer, que l'on parviendra à éteindre successivement tous les foyers de contagion. Dans cet état de choses, on ne peut que regretter vivement la conduite d'un représentant d'Audenarde, qui vient de faire publier dans un journal flamand de la localité, un discours qu'il a lu à la Chambre des Représentants, en 1866, pour blâmer toutes les mesures de précaution que prend l'autorité dans le but de chercher à empêcher le développement de la peste bovine. Il est fâcheux de voir un représentant de la nation, ancien médecin, chercher par une pareille manœuvre à entraver l'action de l'autorité. — En Flandre occidentale, il n'y a plus eu de cas de peste bovine, dans le voisinage d'Everdinghe, grâce à la promptitude qui a été apportée à l'extinction du foyer de contagion. A Corbion, près de Bouillon, 12 bêtes bovines ont été abattues chez cinq cultivateurs; les mesures les plus promptes ont été mises en œuvre pour empêcher la propagation du mal, et l'on a l'espoir qu'il ne s'étendra pas davantage.

« On apprendra avec plaisir que le cordon sanitaire qui avait été momentanément amoindri le long des frontières des provinces de Luxembourg et de Namur, a été renforcé et complété ces jours derniers, de manière à assurer une surveillance efficace vers cette partie de la France, qui est toujours très-menaçante. Dans ce pays, dont la situation reste la même, on semble résolu à agir avec vigueur et à adopter des mesures plus complètes pour éteindre la maladie. Une circulaire récente du ministre de l'agriculture et du commerce rappelle que les essais de médication sont formellement interdits, et prescrit l'abatage immédiat de tout animal malade, ou suspect d'être atteint de l'épizootie. »

Outre les mesures prises par le Gouvernement français que nous avons déjà énumérées et que mentionne la note belge, il vient d'en être décidé une nouvelle que nous avons demandée dans notre rapport à la Société centrale d'agriculture. Elle consiste à interdire absolument l'exportation hors du département de la Seine des animaux provenant du marché de la Villette qui ne seraient pas destinés à la boucherie. Elle est édictée dans l'ordonnance suivante prise le 13 décembre par le préfet de police :

« Considérant que la peste bovine sévit encore dans un certain nombre de départements, et qu'il importe de prévenir les dangers de sa propagation par des animaux réexportés de Paris et du département de la Seine; — Considérant qu'un grand nombre de départements viennent s'approvisionner en bêtes de boucherie dans le département de la Seine;

Vu 1° l'arrêt du 19 janvier 1746, notamment les articles 9 et 10; 2° la loi du 16-24 août 1790; 3° les arrêtés des consuls des 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX; 4° l'ordonnance royale du 27 janvier 1815; 5° la lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce en date du 11 de ce mois, ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, aucun animal de l'espèce bovine provenant, soit du marché à bestiaux de la Villette, soit d'un établissement particulier situé dans le département de la Seine, ne pourra être expédié hors de ce département que pour être livré immédiatement au commerce de la boucherie. En conséquence, il est expressément interdit de faire sortir du département des bestiaux de cette espèce, en qualité d'animaux reproducteurs, vaches laitières, bœufs d'engrais ou veaux d'élève.

Art. 2. Toute personne qui, pour les besoins du commerce de la boucherie, voudra exporter du département de la Seine des bœufs, vaches, veaux ou taureaux, devra se pourvoir d'un laissez-passer pour chaque expédition. Ces laissez-passer, indiquant le nom de l'expéditeur, celui du destinataire, le nombre et la nature des bestiaux, et le lieu de destination, seront délivrés : 1° par l'inspecteur principal du marché à bestiaux de la Villette, commis à cet effet, pour les animaux sortant de ce marché ou d'un établissement quelconque situé dans Paris; 2° par le maire de la commune, pour ceux provenant de tout autre lieu.

Art. 3. L'expéditeur devra rapporter à la préfecture de police, dans les cinq jours de sa date, le laissez-passer délivré comme il est dit à l'article précédent. Cette pièce portera le visa du maire de la localité dans laquelle les animaux auront

été conduits, avec son attestation constatant la présence en nombre égal desdits animaux, leur abatage immédiat, et, s'il y a lieu, la mention des animaux manquants.

Art 4. Les administrations de chemins de fer ne pourront transporter les animaux de l'espèce bovine qu'autant qu'il leur sera justifié du laissez-passer exigé par l'article 2 ci-dessus.

Art. 5. Seront poursuivis, conformément aux lois et règlements sur la matière, les contrevenants à la présente ordonnance qui sera imprimée, publiée et affichée.

Le préfet de police,
L. RENAULT.

Cette ordonnance du préfet de police a été envoyée aux préfets des divers départements intéressés, avec la circulaire suivante de M. le Ministre de l'agriculture :

« Versailles, le 12 décembre.

« Monsieur le préfet, des plaintes s'étant produites de divers départements au sujet de cas de peste bovine qui se seraient déclarés sur des animaux venant du marché de la Villette, j'ai dû me concerter avec M. le préfet de police au sujet des mesures qu'il y aurait lieu de prendre, afin de calmer les inquiétudes qui se sont manifestées à l'égard de ce danger. Par un arrêté dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire, M. le préfet de police vient d'interdire la sortie de Paris et du département de la Seine à tous les animaux qui ne seraient pas destinés à la boucherie. Ceux qui doivent servir immédiatement à l'alimentation peuvent seuls être exportés, mais à charge par les expéditeurs de fournir, dans les cinq jours, la preuve que lesdits animaux ont été abattus aussitôt leur arrivée à destination. Ces dispositions me semblent offrir toutes les garanties désirables ; les chances de contagion sont écartées, puisque l'exportation n'est plus permise que pour les animaux condamnés à mourir et à être consommés dans le plus court espace de temps.

« Mais, pour que le but soit atteint, vous devrez concourir à l'exécution de ces mesures au moyen de dispositions parallèles. Il conviendrait, en effet, d'interdire également l'importation, dans votre département, des animaux de l'espèce bovine venant du département de la Seine et de tous les départements infectés, qui sont les suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Cher, Côte-d'Or, Eure, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme et Vosges, à moins que ces animaux ne soient exclusivement destinés au commerce de la boucherie, et d'exiger, en ce qui les concerne, la production d'un certificat d'origine qui devra être montré à toutes réquisitions; enfin, de charger les maires de viser les certificats au lieu de destination, en contrôlant le nombre des animaux et leur abatage immédiat. Si, pour une cause ou pour une autre, un animal ne pouvait pas arriver à destination, le conducteur serait obligé de le déclarer au maire de la localité dans laquelle il aurait été déposé. Celui-ci délivrerait un certificat constatant, soit l'abatage de l'animal, soit les mesures prises à son sujet dans un intérêt sanitaire.

« Ce certificat aurait surtout son utilité pour les animaux venant du département de la Seine, car il permettrait à l'expéditeur de dégager sa responsabilité, en le joignant au laissez-passer qu'il doit remettre à M. le préfet de police, dans les conditions déterminées par son arrêté.

« Il y aurait lieu encore de défendre aux compagnies de chemins de fer de débarquer, dans votre département, aucun animal venant des départements indiqués ci-dessus, et pour lequel il ne pourrait être justifié du laissez-passer ou du certificat d'origine. Enfin, tous les animaux de l'espèce bovine de ces provenances, considérées à juste titre comme suspects, qui circuleraient sans laissez-passer ou certificat, devront être arrêtés au passage et conduits à l'abattoir le plus voisin; la viande en serait vendue, s'il y a lieu, au compte de qui de droit, sans préjudice des poursuites à diriger contre le délinquant. Au moyen de ces mesures, coordonnées comme je viens de l'indiquer, j'ai la confiance que toutes les prescriptions sanitaires recevront une nouvelle impulsion et une plus grande efficacité. Quant au danger de la propagation de la peste bovine par des animaux venant des départements infectés, aussi bien que du département de la Seine, il aura entièrement disparu, si toutes les autorités tiennent énergiquement la main à leur stricte exécution.

« En terminant, je vous recommanderai instamment, M. le préfet, de donner la plus grande publicité à votre arrêté, de le faire afficher partout où besoin sera, et notamment dans les gares de chemins de fer.

« Recevez, etc. « *Le ministre de l'agriculture et du commerce,*

« Victor LEFRANC. »

Les prescriptions décrétées pour la surveillance de la circulation du bétail sont excellentes. L'ensemble de toutes les mesures adoptées témoigne des soins pris par l'administration de l'agriculture pour enrayer le fléau et en amener peu à peu la complète disparition. Il faudrait peut-être que le certificat d'origine fût complété par un certificat garantissant que l'animal est sain. Car une bête qui circule, même pour aller à la boucherie, peut semer sur son passage les germes du typhus. Cette maladie, en effet, est essentiellement contagieuse, quoi qu'en ait écrit le docteur Pigeon, médecin des usines de Fourchambault (Nièvre), dans une lettre adressée à M. Bouley, et communiquée à l'Académie des sciences. De nombreuses expériences démontrent que le mal n'apparaît jamais qu'autant qu'il y a eu communication directe ou indirecte avec un animal antérieurement atteint, ou avec des débris qui en proviennent. Il faut à tout prix empêcher, par conséquent, la communication d'animaux habitant les lieux infestés avec les étables encore indemnes. C'est commettre un acte vraiment coupable que de détourner les populations de l'exécution la plus stricte des mesures ordonnées par le pouvoir public; c'est exposer la France entière à perdre tous ses animaux domestiques. Bien persuader, au contraire, tous les cultivateurs qu'il y va de leur fortune d'exécuter rigoureusement toutes les prescriptions commandées, est un grand service rendu, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante, que M. Lenglen nous écrit d'Arras, à la date du 19 décembre:

Arras, le 19 décembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Le typhus sévit encore dans vingt communes du département du Pas-de-Calais. L'arrondissement d'Arras compte une commune infectée; celui de Boulogne une; l'arrondissement de Béthune 4, et celui de Saint-Omer 14. Cela résulte d'un document officiel publié par les quatre journaux qui s'impriment à Arras. En même temps apparaissait un nouvel arrêté préfectoral interdisant les foires et les marchés dans tout le département pour les animaux d'espèce bovine, et réglementant la circulation de ces animaux *immédiatement destinés à la consommation*, tout déplacement du bétail ne devant pas être abattu dans les quarante-huit heures étant rigoureusement interdit.

« Si, à l'aide de ces mesures, qui sont du reste appliquées depuis longtemps dans le Pas-de-Calais, et qu'on vient de rhabiller à neuf, on n'arrive pas à nous débarrasser du fléau qui depuis près de dix mois sème la désolation dans nos campagnes et entrave considérablement toutes les opérations de l'agriculture, il faudra désespérer de l'action administrative dans sa lutte contre le typhus. Elle est cependant bien secondée par la gendarmerie et par les tribunaux correctionnels, qui ont déjà rendu pas mal de jugements condamnant à de fortes amendes et à la prison ceux qui, méprisant ou ignorant les arrêtés préfectoraux, se livraient au commerce clandestin de bestiaux. Ces mesures répressives ont certainement une très-grande importance; et quand l'intention de commettre le délit est parfaitement établie, on ne peut que louer les tribunaux de se servir des armes que le législateur a mises entre leurs mains. Mais ne pourraient-ils point aussi frapper des innocents et ajouter au malheur d'une famille qui a déjà perdu ses vaches, — c'est-à-dire le plus clair de sa fortune, — celui d'être privé de l'indemnité légale, de payer une amende plus ou moins forte, et de subir encore la peine de l'emprisonnement?

« C'est que, il faut bien le dire, si les gros cultivateurs, ceux qui lisent habituellement les journaux politiques et agricoles, qui sont membres de sociétés d'agri-

culture ou de comices, dans lesquels les hommes spéciaux ont pu donner à leurs auditeurs ou à leurs lecteurs tous les éclaircissements nécessaires à la nature du typhus et aux moyens à employer pour l'éviter, les petits cultivateurs, les ménagers sont loin d'avoir les mêmes moyens d'instruction. Privés de relations avec ceux qui savent, qui écrivent ou qui donnent leurs conseils dans les comices, ils ignorent, dans l'immense majorité des cas, les premiers symptômes du mal contre lequel on est forcé de prendre des mesures aussi rigoureuses.

« Ne pensez-vous pas, monsieur le directeur, qu'en présence de la persistance du fléeau qui paraît se jouer de toutes les mesures qu'on lui a opposées jusqu'à ce jour, dans notre département du moins, il ne serait pas urgent, pour les hommes compétents, les vétérinaires notamment, de faire dans toutes les communes infectées, et dans toutes celles qui les environnent, des conférences publiques dans lesquelles seraient exposés avec clarté et concision les modes de manifestation de la maladie, sa terminaison toujours mortelle, et le grand intérêt que tous ont à prévenir l'autorité de son apparition dans une localité ? Je désirerais, en un mot, qu'avant de punir le malheureux paysan, on l'éclairât au moins sur la gravité de la faute qu'il peut commettre. De cette façon, on ne pourrait point — avec raison quelquefois — plaindre ceux que les lois punissent aussi sévèrement.

« Veuillez agréez, etc. « CH. LENGLEN. »

Sans aucun doute, des expériences sur le traitement des bêtes malades présenteraient le plus grand intérêt. Mais ce n'est pas dans nos étables qu'il faudrait les faire ; c'est dans le pays d'où le typhus nous vient, lorsqu'on va y chercher du bétail pour des besoins soudains, comme ceux de la dernière campagne. Il y a longtemps déjà que nous avons proposé la formation de commissions internationales qui surveilleraient des opérations de cette nature et qui édicteraient des règlements pour la sortie de toutes les bêtes provenant des steppes contaminées. Mais quand ce conseil pourra-t-il être mis en application ? Nul ne saurait le dire, à une époque où tout est bouleversé, et où un grand peuple, tel que le peuple allemand, cherche à exterminer un autre grand peuple, comme le peuple français, par le fer, le feu, et même le poison.

III. — *L'émigration alsacienne en Algérie. — Emigration en France.*

La situation des populations de l'Alsace depuis l'annexion à l'Allemagne a récemment appelé l'attention de la Société centrale d'agriculture. M. Boussingault, qui revenait de ces malheureux pays, a rapporté que les souffrances de l'agriculture y étaient grandes, non pas seulement par suite de l'insuffisance des récoltes de céréales et de pommes de terre, non pas seulement encore à cause des dévastations produites par la guerre, mais encore en raison de l'émigration de tous les jeunes hommes, de telle sorte que la main-d'œuvre y manque complétement. Chose triste à dire, l'émigration ne se porte guère vers l'Algérie, malgré les avantages faits par une loi spéciale que nous avons reproduite aux Alsaciens et aux Lorrains qui voudraient aller comme colons dans notre grande possession africaine. C'est que, comme l'a dit M. de Lavergne, les États-Unis offrent bien plus d'attraits aux émigrants qui sont sûrs d'y retrouver, outre des terres sans limites, une végétation et un climat analogues à ceux de la patrie abandonnée, tandis qu'en Afrique les terres cultivables sont restreintes et sont placées sous un ciel aride et un climat brûlant. M. Boussingault a d'ailleurs fait en outre remarquer que les émigrants préfèrent aller où ils sont certains de rencontrer des prédécesseurs qui ont réussi et chez lesquels ils trouveront des mains secourables.

Il est bien des régions de la France où du reste nos industrieux concitoyens de l'Alsace et de la Lorraine, obligés pour une raison ou pour une autre, de s'exiler de leur pays, pourraient trouver un asile. Ils y rencontreraient sans doute l'aisance, en mettant à profit les ressources qui restent stériles aujourd'hui, mais qu'ils parviendraient facilement à féconder. Ainsi, par exemple, une famille alsacienne pourrait profiter des indications que donne la lettre suivante d'un de nos correspondants :

« Mon cher directeur,

« En revenant du Midi, par le chemin de fer d'Alais, je me suis arrêté le mois dernier à Brioude (Haute-Loire) pour visiter sa belle cathédrale de style roman, qui à juste titre est très-renommée. Ayant vingt-quatre heures de liberté, j'ai employé mon temps à visiter les industries du pays, ce qui, hélas! a été bientôt fait, les habitants les ayant en antipathie, attendu que le pays est purement agricole et qu'ils craignent de voir la main-d'œuvre augmenter; ils mettent à profit la fertilité de la plaine de Brioude ; c'est une belle vallée traversée par l'Allier qu'entourent de hautes montagnes. La rivière est utilisée pour des moulins, où l'eau est conduite par un bief de 10 mètres de largeur sur 2 mètres environ de profondeur, dont l'eau a la force de cent chevaux environ. Quel beau cours d'eau ne tarissant jamais! Que d'industriels de notre belle Alsace et d'ailleurs seraient heureux d'y fixer leur industrie ou leurs fabriques! Cette eau peut être utilisée de cent manières. Elle sert à présent à la meunerie, à une carderie, filature de laine, abondante dans les montagnes, maille à chanvres, etc.; puis au broyage du sulfate de baryte. Cette pierre y est réduite en poudre fine et blanche comme la farine de froment; cinq mines sont à proximité pour alimenter cette usine; les minéraux sont abondants dans le pays, tels que antimoine, plomb argentifère; mais ils ne sont pas ou peu exploités.

« La poudre de sulfate de baryte étant employée dans beaucoup d'industries, les principales sont les papiers de journaux pour les rendre opaques, les papiers de tenture sur lesquels on fait tous les dessins; la poudre est teintée de toutes couleurs, ainsi que les couleurs à l'huile, les mastics, etc.; aussi en vend on par millions de kilogrammes, tant en France qu'à l'étranger. Dans ce bel établissement il y a treize à quatorze roues mues par l'eau; mais avec les nouvelles machines on pourrait tripler et plus la force. Que de fabriques ne pourrait-on pas y établir! filatures de coton, draps, etc., fabriques d'engrais, le pays étant couvert de petites villes riches, desservies par le chemin de fer du Midi, par Alais; et dire que tant de matières si utiles à l'agriculture se perdent.

« Vous voyez, mon cher directeur, que je n'ai pas perdu mon temps, et si je ne craignais d'être trop long, je vous dirais deux mots des bâtiments presque neufs de cette belle usine; ils coûteraient à faire à neuf à présent plus de 200,000 fr., sans parler des machines et de la valeur du cours d'eau. Quand on pense que le propriétaire actuel, qui n'est pas dans l'industrie, n'en demande que 150,000 fr. Que de pays où il vaudrait le double et plus! A la porte d'un chemin de fer, partout des routes superbes, enfin il ne manque ici qu'un industriel riche et intelligent pour y faire fortune en peu de temps et enrichir le pays. Je m'arrête, j'ai peur d'abuser de votre indulgence, mais je ne puis finir sans regretter de ne pas avoir tout dit. Qu'on voie et l'on sera convaincu que je suis bien au-dessous de la vérité, croyant de bonne foi que j'ai découvert un trésor.

« Agréez, etc. « Comte de NANTEUIL. »

On se souvient qu'après la révocation de l'édit de Nantes, de nombreuses familles françaises ont émigré en Allemagne et ont commencé la fortune industrielle de ce pays. L'Alsace émigrant dans une partie de la France, y porterait ses aptitudes laborieuses. C'est pour tout Français un devoir que de tendre des mains amies à nos malheureux compatriotes qui ne veulent pas se résigner à supporter l'odieux joug des Allemands.

IV. — *L'École d'Agriculture de Montpellier.*

La fondation de l'École d'Agriculture qui doit remplacer à Montpellier celle autrefois établie à la Saulsaie a subi bien des retards, par suite des événements qui ont bouleversé la France. Mais elle est maintenant arrivée à une phase décisive, depuis que le Conseil général de l'Hérault, dans sa séance du 22 novembre dernier, a donné son autorisation pour la location consentie à l'État du domaine sur lequel l'École sera placée. Voici le texte du traité qui est intervenu :

Entre les soussignés: 1° M. Gustave Heuzé, inspecteur général adjoint de l'agriculture, représentant le ministre de l'agriculture et du commerce, en vertu du pouvoir spécial qui lui a été donné à cet effet, M. le ministre agissant au nom de l'État; 2° M. Henri Limbourg, préfet du département de l'Hérault, demeurant à Montpellier, hôtel de la préfecture; 3° M. Léon Coste, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire de la ville de Montpellier, pour la concession dont il va être parlé du domaine de la Gaillarde, situé sur la commune de Montpellier, et dont le département de l'Hérault et la ville de Montpellier sont propriétaires à titre indivis;

M. le préfet stipulant au présent acte en vertu de l'article 54 de la loi du 10 août 1871 et sur l'avis conforme de la commission départementale, laquelle d'ailleurs a reçu les pleins pouvoirs du conseil général suivant sa délibération du 22 novembre 1871; et M. Coste également autorisé à consentir les engagements qui vont suivre, par une délibération du conseil municipal en date du..., a été dit et convenu ce qui suit :

Art. 1er. — MM. Limbourg et Coste, ès noms qu'ils agissent, concèdent à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui accepte au nom de l'État, pour une période de vingt années consécutives, qui commenceront à courir à dater de ce jour, sauf ce qui sera dit à l'article 13 ci-après, la jouissance et l'exploitation du domaine de la Gaillarde, commune de Montpellier, avec tous les cabaux qui le garnissent; ledit domaine, comprenant les bâtiments d'exploitation et 22 hectares 53 ares environ de terre divisés ainsi dans les circonstances actuelles: 0 hect. 16 ares occupés par les bâtiments et les cours y attenant; 0 hect. 21 ares formant le jardin potager et le verger; 0 hect. 41 ares composant le jardin paysager ou anglais; 1 hect. 25 ares en terres labourables; et le surplus, complanté en vigne.

Art. 2. — Les propriétaires du domaine s'engagent: 1° à remettre au premier septembre 1872 au plus tard, à M. le ministre, les bâtiments nécessaires à l'établissement de l'École, tels qu'ils sont indiqués dans les plans et devis visés et signés *ne varietur* et annexés à la présente convention; 2° à entretenir en bon état de viabilité le chemin qui conduit du domaine au Peyrou, et renoncent à demander à l'État, pour quelque motif que ce soit, de contribuer à cet entretien autrement que pour les centimes additionnels ordinaires, qui s'ajoutent aux contributions directes dont la charge est laissée à M. le ministre, comme il sera dit ci-après.

Art. 3. — De son côté, M. le ministre de l'agriculture et du commerce, au nom de l'État, s'engage à fonder sur le domaine de la Gaillarde et à y entretenir, pendant toute la durée du présent traité, une École d'agriculture spécialement consacrée à l'enseignement des pratiques et méthodes agricoles applicables aux départements du midi de la France et notamment à celui de l'Hérault.

Art. 4. — M. le ministre de l'agriculture et du commerce devra entretenir les bâtiments du domaine en bon état de réparations locatives et les rendre tels à l'expiration des vingt années de sa jouissance. Il aura le droit, toutefois, de faire à ces bâtiments tous les changements qu'il jugera nécessaires; mais à la fin de sa jouissance, il devra abandonner aux propriétaires les travaux neufs exécutés, et ceux-ci devront les accepter sans indemnité de part ni d'autre pour l'augmentation ou la diminution de valeur que les bâtiments ou le domaine pourraient éprouver. La présente clause ne s'applique pas aux appareils de distillerie que l'État pourra enlever à la fin de sa jouissance.

Art. 5. — Lors de la remise des bâtiments, il sera dressé un inventaire des cabaux, c'est-à-dire du matériel vinaire, de celui d'exploitation, ainsi que des

meubles, dont la jouissance est concédée à M. le ministre par les propriétaires pendant toute la durée du présent traité. Ces objets sont acceptés pour la valeur de vingt mille francs. Arrivant à la fin de la jouissance, M. le ministre devra rendre ces cabaux, matériel vinaire et d'exploitation, ainsi que ces meubles, et une expertise en fixera alors la valeur. Les experts seront désignés, savoir : l'un par M. le ministre ; le second par les propriétaires, et le troisième par M. le président du tribunal civil de première instance de Montpellier, qui nommerait aussi le second en cas de désaccord entre les propriétaires. Dans le cas où le total des cabaux et meubles, existant alors sur le domaine, excéderont une valeur de vingt mille francs, le surplus de cette valeur appartiendra à M. le ministre. Les propriétaires auront le droit de conserver en entier ces cabaux et ces meubles, quelle que soit leur valeur, à la charge d'en payer le prix suivant l'estimation des experts; faute par eux d'exercer ce droit, M. le ministre aura celui de retirer à son choix la partie de ces objets nécessaire pour représenter le surplus de valeur au-dessus de 20,000 francs, sauf soulte pour solde s'il y a lieu. Dans le cas où ils refuseraient de les acquérir, M le ministre en disposera suivant qu'il jugera le plus convenable aux intérêts de l'Etat.

Art. 6. — M. le ministre cultivera le domaine comme bon lui semblera, sans être astreint, pour cet objet, aux obligations imposées aux fermiers par les articles 1777 et 1778 du code civil, ni être tenu de le garnir de bestiaux ou d'ustensiles; mais à la charge, toutefois, de n'employer ledit domaine à aucun autre usage que celui auquel il est destiné, c'est-à-dire, à la création et à l'entretien d'une Ecole d'agriculture par l'enseignement et par la pratique.

Art. 7. — M. le ministre ne pourra pas sous-louer tout ou partie dudit domaine, ni céder son droit au présent traité ; mais il pourra faire administrer l'Ecole et le domaine par régie simple, ou par une administration concessionnaire, dont il resterait d'ailleurs responsable.

Art. 8. — M. le ministre aura le droit d'adjoindre au domaine des champs voisins, qu'il aurait achetés ou loués, et de fertiliser le sol de ces adjonctions aux moyens des engrais fabriqués sur ledit domaine.

Art. 9. — Dans la culture et l'exploitation des terres du domaine, M. le ministre aura le droit de faire des changements qu'il jugera utiles aux modes actuellement suivis. En conséquence, il pourra augmenter ou diminuer la surface consacrée à la culture de la vigne, comme aussi substituer aux cépages actuels d'autres cépages qu'il croirait convenable d'introduire sur le domaine, soit pour l'amélioration des produits, soit pour l'enseignement ou des essais scientifiques ; il pourra établir, là où il le jugera le plus utile, des plantations d'oliviers, de mûriers, d'amandiers, de figuiers ou toutes autres essences arbustives, comme aussi faire toutes cultures applicables à la région méridionale. Il pourra, enfin, établir sur le domaine une Ecole d'arboriculture ou une Ecole de botanique. En un mot, il sera libre de créer sur le domaine et d'y pratiquer toutes les cultures et méthode de nature à développer et à améliorer la théorie et la pratique agricoles.

Art. 10. — Tous les produits végétaux et animaux obtenns sur le domaine appartiendront à l'Etat.

Art. 11. — M. le ministre s'oblige à supporter et acquitter toutes les contributions directes qui seront imposées sur le domaine de la Gaillarde, ainsi que les primes pour l'assurance qui devra être faite par lui des bâtiments et du matériel.

Art. 12. — Pour indemniser le département de l'Hérault et la ville de Montpellier de la cession qu'ils font présentement de la jouissance du domaine de la Gaillarde, M. le ministre s'oblige à leur payer une somme annuelle de huit mille cinq cents francs qui sera partagée par égale portion entre le département et la ville. A cet effet, cette somme, qui sera acquittée en un seul terme chaque année, devra être versée par M. le ministre ou l'agent comptable de l'établissement, savoir : moitié à la caisse de M. le trésorier-payeur général de Montpellier pour la part afférente au département de l'Hérault, et moitié à M. le receveur municipal pour la portion revenant à la ville de Montpellier.

Art. 13. — Après l'expiration des vingt années, fixées par le présent acte, la convention actuelle sera prorogée de droit pour une nouvelle période de vingt années, à moins de notifications contraires par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, deux ans avant l'expiration de la première période.

Art. 14. — Le présent traité ne sera exécutoire qu'autant qu'il aura été approuvé par un décret de M. le président de la République.

On voit, par ce traité, que l'École de Montpellier sera spécialement consacrée à l'enseignement des pratiques et des méthodes agricoles applicables aux départements du Midi de la France, et plus particulièrement au département de l'Hérault. La viticulture et la sériculture auront donc là des foyers d'enseignement et d'expériences qui donneront satisfaction à des vœux depuis longtemps formulés. L'établissement de l'École sur un domaine appartenant à la fois au département de l'Hérault et à la ville de Montpellier, donne une garantie de durée que l'agriculture sera heureuse de constater.

V. — *Cercle des Agriculteurs.*

Le cercle des agriculteurs dont nous avons annoncé la formation à Paris, reçoit chaque jour des adhésions. Voici une nouvelle liste qui porte à 99 le nombre des inscrits :

Comte H. de Kergorlay (Manche). — Baron de l'Espée, à Paris. — F. R. Duval (Indre-et-Loire). — A. Michaux, à Paris. — J. Michaux (Seine-et-Oise. — Aschenauer (Gironde). — Massonet-Duclosel (Gironde). — Georges de Bellio (Valachie). — Ruggieri, à Paris. — Docteur Levrat, à Paris. — L. Bethmont (Pas-de-Calais). — Y. E. Gagelin, à Paris. — J. B. Lacoste, à Paris. — Baron L. Viard, à Nancy (Meurthe). — A. Dudouy, à Paris. — Alph. Tierssonnier (Nièvre). — André Sagnier, à Paris. — A. Porlier, à Paris. — A. Huet, à Paris. — P. Giot aîné (Seine-et-Marne). — Comte d'Esterno (Saône-et-Loire). — Marquis de Gouvello (Morbihan). — Vicomte A. de La Loyère (Saône-et-Loire). — Goffart (Loir-et-Cher). — Louis Tassin (Loir-et-Cher). — De Fontenay, à La Châtre (Indre). — Le Clerc, château de Courtitout, près Falaise (Calvados).

Nous ne saurions trop engager les agriculteurs à s'associer à ce nouvel établissement qui sera de la plus grande utilité à tous ceux qui viennent à Paris. Il faut apprendre à se connaître, il faut se fréquenter, pour plus tard se rendre des services efficaces.

VI. — *L'hiver et les récoltes en terre.*

Nos correspondants ont commencé à répondre à l'invitation que nous leur avons faite de nous donner des détails sur les froids extraordinaires survenus du 8 au 10 de ce mois. Il est extrêmement intéressant de bien définir le phénomène, ainsi que les circonstances dans lesquelles se trouvent les plantes en terre au moment où la température s'est tout à coup abaissé à un degré extraordinaire pour nos climats. Nous ne conclurons pas encore cette fois, car nous devons laisser les renseignements se multiplier, se corroborer ou se contredire, avant de les soumettre à une discussion définitive.

C'est le 9 que le minimum de la température a été observé à Mirecourt (Vosges), d'après la note que M. Bronsvick nous adresse à la date du 18 décembre :

« La première période de l'hiver de 1871 marquera dans les annales de la météorologie comme un fait extaordinaire. Le thermomètre est descendu à un degré qu'il n'avait pas atteint depuis plus de quatre-vingts ans. Le 7 décembre, il marquait — 13°; le 8, — 19°; le 9, — 22°; le 10, — 18°; et le 12, — 12°. Pendant cette série de jours froids, le baromètre restait très-élevé, le 12, il marquait 751 millim. la hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer, est ici de 735 millim. »

Dans la Vienne, les froids de novembre sont arrivés trop vite, ainsi que nous l'écrivat le 2 décembre, d Angles-sur-Lenglin, M. Duguet :

« L'hiver a reparu de nouveau et rigoureux. Dans mon compte rendu du moi, dernier, je disais : les blés lèvent bien; mais les froids de novembre, survenus le 18s ont arrêté toute végétation; les derniers semés ne le sont pas, et je crains que les

fortes gelées ne nous laissent encore des manquants. Le thermomètre ce matin marquait 6° au-dessous de zéro. »

Dans la note suivante qu'il nous a adressée de Fontenay-le-Comte (Vendée), le 2 décembre, M. Boncenne fils donne d'intéressants détails sur la levée des céréales et sur le régime d'hiver qui a commencé pour les animaux domestiques :

« Les blés sont beaux et bien levés, ils ne semblent pas avoir souffert des gelées du mois de novembre. Toutefois la sécheresse continue et la quantité d'eau tombée depuis trois semaines a été à peine suffisante pour faire germer les froments semés en dernier lieu. Maintenant que les travaux des champs sont finis, on souhaite l'arrivée prochaine des pluies qui serreraient un peu les terres et alimenteraient les sources. — Nos dernières racines, navets noirs et raves d'Auvergne, sont rentrées. Grâce aux choux, aux luzernes, au brôme de Schrader et à l'orge Chevalier semée en août, nous avons pu donner à nos bestiaux du fourrage vert jusqu'à ces derniers jours. Le régime d'hiver commence, et le troupeau reçoit à la bergerie, indépendamment du foin, des betteraves et des carottes divisées en très-petits morceaux et additionnées d'un peu de son. Les topinambours, qui n'ont rien à craindre des gelées, restent tout l'hiver en terre et ne sont arrachés qu'au mois de mars. Nos brebis southdown ne mangent pas de racines avant l'agnelage. Ce genre d'aliment, qui leur est si profitable en toute autre circonstance, a pour effet, d'après Jonas Webb et d'autres bons éleveurs, d'accroître la masse du sang et de rendre le part très-difficile. On ne se préoccupe plus ici de la peste bovine. Les foires et les marchés se tiennent comme à l'ordinaire, et bien des gens ignorent que cette redoutable épizootie sévit encore dans plusieurs parties de la France. »

Notre correspondant, M. Pierre Valin, résume dans la note suivante qu'il nous adresse de Lyon à la date du 19 décembre, tous les faits qui dans la région du Sud-Est, peuvent servir à caractériser le froid rigoureux qui vient de sévir :

« Cet hiver pourrait bien être aussi désastreux que le précédent pour l'agriculture. Depuis une trentaine de jours, le thermomètre est resté au-dessous de zéro ; dans la nuit du 8 au 9 décembre, il y a eu — 24° de froid dans la campagne des environs de Lyon ; pendant plusieurs autres nuits, on a noté — 19 à — 20°, la température diurne a été le plus souvent de — 10 à — 17° pendant la seconde semaine de décembre. Dans les contrées montagneuses, en Savoie, dans le Jura, le froid a été plus rude encore ; à Dôle, le thermomètre est descendu jusqu'à — 25°. Dans le département de l'Ain, la froidure et la neige chassent les loups et les sangliers des forêts et ces animaux viennent par bandes rôder autour des villages; un journal dit qu'on a trouvé des sangliers réfugiés dans les écuries. Il y a plus d'un siècle qu'on n'avait pas éprouvé dans notre région une température aussi rigoureuse; l'année dernière, le thermomètre ne descendit pas à — 20°; il faut remonter à 1776 pour trouver 23°.

« Ce qu'il y a de plus anomal et de plus fâcheux, c'est que les intempéries ne sévissent pas seulement dans la zone lyonnaise, mais aussi dans la zone de l'olivier, depuis les départemeets de la Drôme et de l'Ardèche jusqu'à Marseille. Les végétaux délicats du Midi ne seront-ils pas abimés? Et dans notre zone même, la vigne et maints arbres à fruits résisteront-ils à des températures aussi extrêmes que celles qui ont marqué le mois de décembre? Jusqu'ici nos cultivateurs n'avaient pas eu à cet égard des craindes bien vives, parce qu'il n'y avait pas eu de dégel diurnalternaux avec un gel nocturne de manière à former un verglas très-nuisible aux végétaux. Mais depuis 48 heures, le temps se radoucit un peu et le ohénomène météorologique qui produit le verglas est à redouter. Dans tous les cas, les blés et toute la partie des jeunes vignes ensevelis sous la neige sont garantis. »

Le froid a été aussi très-vif dans la Dordogne, puisque d'après la note que M. de Lamothe nous adresse de Périgueux, à la date du 12 décembre, on a observé jusqu'à — 17 degrés :

« De la neige le 1er et le 8, un vent de nord sec et persistant, un froid excessif qui est arrivé, dimanche 10, à — 17°, voilà le début de décembre. Tous les travaux

sont suspendus; les loups descendent des bois du Limousin, et les craintes les plus vives règnent sur nos vignes, nos arbres fruitiers et nos blés en terre, dont l'aspect était jusqu'à ces jours derniers fort satisfaisant. Par bonheur le sol est encore couvert de neige, mais ce matin le dégel a commencé, ce qui nous épouvante en nous faisant craindre une nouvelle recrudescence pour Noël et le premier de l'an. Puissent nos apréhensions ne pas être fondées, et l'hiver de 1871-1872 ne pas ressembler à son triste dernier! »

Dans le canton de Brantôme (Dordogne), les appréciations des cultivateurs ne sont pas aussi tristes que celles qu'on vient de lire, ainsi qu'il résulte de la note que M. Gaillard nous adresse à la date du 11 décembre :

« Avec décembre est venu l'hiver. A plusieurs reprises depuis une dizaine de jours, le thermomètre est descendu à — 7°, — 8°, et même, — 9°. Les semailles se sont effectuées dans de bonnes conditions, et les emblavures ont un aspect qui ne laisse rien à désirer. Le bétail est toujours très-cher et très-recherché. Le blé se vend de 27 à 28 fr. l'hectolitre, et les vins nouveaux valent de 65 à 70 fr. les 250 litres (le cru de Brantôme est un des meilleurs du département). Les noix sont fort demandées pour l'exportation. Elles sont achetées à raison de 24 à 30 fr. les 100 kilog. »

A Toulouse (Haute-Garonne), le thermomètre est descendu jusqu'à près de — 11°, la terre étant couverte d'une épaisse couche de neige, ainsi qu'il résulte de la note que M. de Moly nous adresse à la date du 12 décembre :

« Les semailles étaient bien faites et les premières étaient assez rapidement nées, lorsque arrivèrent les gelées, d'abord légères, et une première couche de neige qui fondit à peine tombée. Mais il y avait encore beaucoup de blés à naître, lorsque la nuit d'une bonne couche de neige d'au moins 2 décimètres dans la la plaine, couvrit tout le pays et fut presque immédiatement regelées qui augmentèrent d'intensité, au point qu'hier matin, 11 décembre, il y a eu — 11 à — 12 degrés centigrades. Les récoltes en terre et en particulier les blés, sont garantis par la neige; mais si le froid augmente encore, comme on peut le craindre, il y aura plus ou moins de mal, et de pertes en arbustes, même en arbres et en jardinage. Faisons des vœux pour que nos craintes ne se réalisent pas. La France a bien souffert, sera-t-elle destinée à souffrir plus encore, et en particulier dans son agriculture? »

C'est à peu près le même abaissement de température que l'on a observé dans les Basses-Pyrénées, d'après ce que M. de Thury nous écrit du Cassou, par Orthez, à la date du 16 décembre :

« Nous avons eu des froids très-vifs, — 10° et — 12°. Mais comme ils sont venus peu à peu et par un temps sec, ils n'ont pas produit les mêmes désastres sur les céréales que les gelées de l'année dernière. »

En résumé, d'après les détails qui précèdent, on voit bien que c'est entre Paris et les Ardennes, ainsi que l'a dit M. Delaunay, directeur de l'Observatoire, à l'Académie des sciences, que le froid paraît avoir été le plus vif. Il n'a pas heureusement duré longtemps avec la rigueur excessive de — 20 à — 25 degrés constatés le 9. Le dégel a commencé dès le 14. Le froid s'est propagé du Nord-Est au Sud-Ouest. Il est en quelque sorte tombé des régions supérieures de l'atmosphère sur un rayon assez limité tout autour duquel la température a été moins basse. C'est un phénomène analogue à celui qu'à une toute autre époque de l'année, nous avons constaté dans notre voyage aéronautique de 1850, où un immense nuage glacé courant au-dessus de l'Europe à une hauteur de 5,000 à 7,000 mètres, a tout à coup refroidi l'atmosphère à la fin du mois de juillet.

J.-A. Barral.

LA VIGNE EN ALGÉRIE. — I.

Il y a quelque temps le facteur m'apporta une brochure de modeste dimension. Un coup d'œil jeté sur le titre : *Mémoire sur la production comparative de 184 variétés de vignes,* suffit pour exciter immédiatement mon attention, et cette impression d'intérêt fut encore rehaussée lorsque je vis le nom de l'auteur, M. A. Hardy, dont je connaissais la science aussi pratique qu'elle est profonde, aussi modeste qu'elle est réelle.

M. A. Hardy, comme les lecteurs du *Journal de l'Agriculture* le savent, est l'ancien directeur du jardin d'essai, cette magnifique création du Hamma près Alger, où toutes les ressources si précieuses, si fécondes du climat de l'Algérie ont été savamment étudiées par l'acclimatation expérimentale de toutes les essences les plus utiles et les plus ornementales du monde entier. Hélas! le caractère scientifique de ce splendide jardin a dû céder le pas à l'esprit mercantile que la Société générale algérienne y a implanté sous l'habile direction de M. Rivière, fils du célèbre horticulteur de Paris. Le maréchal de Mac-Mahon, mû par une mauvaise pensée d'économie, et ne voyant rien au delà d'un excédant de quelques milliers de francs de dépenses sur les recettes, sacrifia la création de M. Hardy, en fit cadeau à la Société financière que l'on connaît, et arrêta net la portée immense que cet établissement pouvait donner à l'essor du progrès agricole et horticole d'un pays qui n'a pas d'autre ressource industrielle pour assurer son existence et sa prospérité.

Aujourd'hui que le sacrifice est consommé, que le doit et l'avoir se balancent, et que l'intérêt commercial trône en souverain exclusif et absolu dans ce merveilleux jardin, on se demande comment un administrateur aussi sincèrement dévoué aux intérêts de l'Algérie que l'était bien certainement l'illustre maréchal, a pu se résoudre à accomplir un acte aussi aveugle de vandalisme et de destruction, et sacrifier ainsi le seul établissement où l'expérimentation des forces productives de la Colonie pouvait se faire, et cela sans autre compensation que l'économie sordide de quelques milliers de francs.

Non-seulement le jardin *d'essai* fut sacrifié pour en faire une simple pépinière d'arbustes de luxe, mais malgré mes propres protestations et celles de tous les hommes éclairés, toute la collection d'instruments de précision et de laboratoire fut dispersée aux quatre vents du ciel, on fit argent de tout. La Société algérienne, prétendant que tout lui avait été *donné*, se hâta de tourner en écus sonnants tout ce qui n'était pas pépinière et marchandises. Et cependant le maréchal m'avait assuré qu'il avait réservé tous les instruments et la jouissance d'une grande salle où je devais même de temps en temps faire des cours d'agronomie scientifique. Malgré cette réserve sur laquelle tous les hommes dévoués au progrès de la science comptaient implicitement, tout fut vendu, tout fut dispersé, tout fut détruit, et le bon maréchal n'ayant plus le souci de ce déficit qui le tourmentait comme un cauchemar, put dormir heureux et tranquille sur les deux oreilles.

Et voilà comment et pourquoi l'Algérie est le pays le plus arriéré en

agriculture que je connaisse au monde. En veut-on une preuve convaincante? En voici une qui ne laissera de doute dans l'esprit de personne.

Tout le monde a entendu parler des merveilles de la production du sol et du climat de l'Algérie. On a répété à satiété que cette belle colonie deviendrait le grenier d'abondance de la France et de l'Europe, on évoquait les souvenirs plantureux de ces immenses moissons de céréales et de ces gigantesques troupeaux que des galères romaines ramenaient périodiquement de la fertile Mauritanie dans la péninsule italienne et jusque dans les Gaules. L'année dernière encore, sous l'empire des angoisses que nous causait à tous la guerre cruelle qui écrasait la France, on recommandait aux colons de semer plus que de coutume pour nourrir notre pauvre mère patrie. Eh bien, tout incroyable que puisse être mon assertion, il est de fait qu'aujourd'hui en l'an 1871 c'est cette pauvre mère patrie qui, au contraire, contribue à alimenter nos marchés. La France envoie de la viande aux nouveaux habitants de cette antique Mauritanie et les prosaïques bateaux des messageries autrefois impériales comme tant d'autres choses, et maintenant nationales ou maritimes, comme l'on voudra, débarquent sur nos quais de bons et gros bœufs pour faire notre pot-au-feu ! Voilà où en est réduite la plantureuse Mauritanie qui, il y a quelques mois à peine, avait la patriotique prétention de donner du pain et de la viande à celle qui aujourd'hui, malgré les terribles fléaux qui l'ont atteinte, est encore assez riche pour combler le déficit de notre dîner.

Voilà un bien triste et affligeant symptôme, diront les économistes; voilà une anomalie incompréhensible, diront les penseurs politiques. Moi, je dis qu'il y a là un symptôme plus triste et plus affligeant, une anomalie plus incompréhensible: c'est que personne ici ne s'en émeut, ce fait passe inaperçu. La presse ou vénale, ou absurde, ou paradoxale, ou incolore à quelques honorables exceptions près, qui jase en Algérie de tout, excepté des intérêts de la Colonie, s'agite sur la politique de la métropole. On y discute la République et la Commune, on y vilipende le régime militaire, et dans ce moment on s'entre-déchire à belles dents à propos des élections. Mais la production agricole diminue relativement chaque année; nous sommes obligés d'aller demander à la France le pain et la viande que nous devions, au contraire, lui envoyer comme surplus de nos besoins, et ce grave symptôme passe inaperçu, incompris. Ni le Gouvernement, ni la presse, ni les colons ne s'en inquiètent, et on ne voit pas même la nouvelle ère de famine qui paraît déjà à l'horizon et qui fera tomber sur les bras de la France déjà si épuisée toute la population de la Kabylie que les désastres et la rançon de la guerre ont complétement ruinée.

Le Gouvernement se réjouit des millions dont l'impôt de la guerre remplit ses coffres, mais à toute fête il y a un lendemain moins brillant, à toute joie s'attache une peine. Que le triomphe d'aujourd'hui ne nous fasse point fermer les yeux sur le point noir à l'horizon! Qu'on n'oublie pas surtout qu'il ne faudrait qu'un accident météorologique tel qu'il s'est produit cette année et tel qu'il se produit si fréquemment en Algérie pour faire manquer la récolte et pour nous replonger dans toutes les horreurs de la famine de 1867. Ne prodiguez donc pas trop

les millions, monsieur l'amiral; gardez-en dans votre caisse, car il se pourrait qu'avant peu vous en eussiez besoin pour acheter du pain.

Me voilà bien loin de la brochure de M. Hardy, mais il est si naturel de causer de pain et de viande à propos de vin, que mes lecteurs me pardonneront cette digression. D'ailleurs cette question de la production agricole de l'Algérie est un sujet trop important pour la France, qui a jusqu'à présent sacrifié tant de sang et de trésors à la fructification de ses intérêts dans cette ingrate conquête, pour être agitée même à tort et à travers dans le *Journal de l'Agriculture*.

Dès l'année 1867, à la suite d'un premier voyage en Algérie, j'avais prédit la décroissance de la production de la viande dans la Colonie. Mes lecteurs doivent se rappeler ce que je disais dans un rapport au maréchal de Mac-Mahon reproduit en entier dans les pages du *Journal de l'Agriculture*[1]. En voyant que les colons négligeaient et la culture de leurs terres et l'élevage des bestiaux en s'adonnant tout simplement à la dépaissance d'animaux maigres qu'ils achetaient aux indigènes, puis livraient au commerce d'exportation, j'en conclus naturellement qu'avec un pareil système, les éléments mêmes de la reproduction viendraient à manquer, et c'est ce qui arrive aujourd'hui. En abandonnant exclusivement l'élevage aux indigènes qui ne cultivent point la nourriture de leurs animaux et ne font jamais de réserves de fourrages, renfermant, comme ils le font, la production du bétail dans les limites étroites et infranchissables tracées par la moyenne de la végétation naturelle, c'est-à-dire des ressources qu'un pays aussi sujet aux accidents météorologiques de la sécheresse peut donner, je le disais alors, on aurait beau offrir aux Arabes les prix les plus élevés et même les plus exagérés pour leurs animaux, qu'ils ne pourraient en livrer un de plus que ce que les ressources fourragères de la nature inculte peuvent leur permettre d'élever. En présence d'une semblable économie, la conclusion était facile à déduire : d'un côté les colons exportant les bœufs gras en quantité de plus en plus considérable, et livrant à la consommation locale les vaches, les génisses et les veaux, et de l'autre une production sans élasticité et fatalement restreinte dans des limites infranchissables, ces deux causes convergentes ne pouvaient amener qu'un résultat facile à prévoir, c'est-à-dire la diminution constante du bétail, de façon à en menacer l'annihilation complète. Dieu sait les injures que la simple énonciation d'une vérité aussi palpable me valut de la part des hauts bonnets de la colonisation. On cria à l'ignorance, à la suffisance, à l'outrecuidance de cet agronome fourvoyé qui parcourant l'Algérie pour la première fois et de la façon la plus superficielle, osait exprimer une opinion quelconque sur les intérêts algériens. *Le Courrier de l'Algérie* d'alors publia toute une série d'articles, tous plus ineptes les uns que les autres, et manifestant la plus profonde ignorance des questions les plus élémentaires de l'agriculture, contre mes idées et surtout contre ma personne. Ce fut en un mot un *tolle* général contre moi, et ce sentiment de haine et d'envie que l'homme écouté du pouvoir et estimé des gens supérieurs dont l'esprit sait se dégager de cette bassesse, inspire toujours dans les localités exclusives comme les petites

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* des 5 et 20 novembre 1867 (tome IV de 1867, p. 394 et 7).

villes et les petites colonies, ne s'est pas encore effacé. Seulement, je dois le dire, un grand nombre de ceux qui m'avaient combattu comme un hérésiarque agronomique, lorsque les faits sont venus donner raison à mes prévisions, hélas! beaucoup plus tôt que je ne le croyais moi-même, se sont empressés de me faire amende honorable, non-seulement en paroles, mais en action, car ils se sont mis résolûment à l'œuvre, et là où, il y a quelques années, on ne voyait que des bœufs destinés à l'exportation on voit aujourd'hui d'immenses troupeaux d'élevage qui, j'en suis certain, rendront des bénéfices, plus lents peut-être, mais bien plus durables et plus féconds pour les colons et pour la Colonie.

A côté de l'élevage qui donne des profits certains et qui sera toujours l'une des opérations les plus lucratives des colons algériens, il y a la culture. Cette question est naturellement plus complexe, car elle repose sur une expérience plus lente à se former et qui demande un esprit d'observation et des connaissances scientifiques que peu de gens possèdent en Algérie. Dans un prochain travail, j'étudierai cette question en ce qui regarde les céréales et les plantes industrielles. Parlons aujourd'hui de la culture de la vigne, puisque c'est le sujet que j'ai entrepris de traiter, et examinons le travail si intéressant de M. Hardy.

En Algérie, remarque M. Hardy, la vigne se trouve placée à l'extrémité sud de son immense région culturale. Cette circonstance, observe-t-il fort justement, semble préparer des aperçus et des faits nouveaux. En effet, la somme de chaleur qui agit sur la végétation de la vigne étant plus grande en Algérie que sur les autres points de la zone de culture, les mêmes variétés de raisin y mûrissent beaucoup plus tôt. De nombreux cépages qui ailleurs mûrissent avec difficulté, arrivent, sous le climat plus chaud et partant plus favorable de l'Algérie, à une maturité complète et assurée qui les rend propres à la vinification. D'un autre côté, le moût, toujours plus riche en principe sucré, quelle que soit la variété, donnera en Algérie, à égalité de poids et de volume, une plus grande quantité d'alcool.

Si, à cause des sommes de chaleur plus élevées en Algérie, continue d'observer M. Hardy, le développement et la maturité des raisins se trouvent précipités, le principe sucré augmenté, et la fermentation des moûts accélérée, et si à cause de ces phénomènes on ne peut raisonnablement espérer pour les vins algériens la finesse des crus les plus renommés d'une région plus tempérée, on peut au moins espérer l'abondance unie à une qualité moyenne d'un emploi général et d'une consommation journalière. Quand bien même on ne ferait que pourvoir aux besoins de la consommation locale en vin ordinaire et en esprit, ce résultat serait déjà considérable, car il économiserait pour la colonie un capital annuel de 9 millions et demi de francs qui, en ne quittant pas la place, serviraient puissamment à consolider et à étendre la colonisation.

M. Hardy suggère plus loin que l'Algérie, comme le Portugal et l'Espagne, pourrait, elle aussi, exporter vers les pays du Nord ses vins les mieux réussis et les plus alcooliques, et dans tous les cas elle aurait la ressource précieuse de convertir en alcool l'excédant de sa consommation. Une autre industrie vinicole, c'est encore la fabrication des raisins secs, pour laquelle l'Algérie est si admirablement située.

Ce sont surtout ces considérations qui engagèrent M. Hardy, comme directeur du Jardin d'essai, à faire des recherches dans l'intérêt de cette production agricole en Algérie, car comme la vinification y était complétement inconnue et que les essais de culture déjà faits étaient dirigés sans méthode, sans but préalablement arrêté et surtout sans constatation authentique des résultats, il importait de savoir quels cépages conviennent le mieux aux conditions climatériques de l'Algérie et par l'abondance et par la qualité de leurs produits, et aussi par la facilité de leur vinification sous la haute température qui règne ordinairement au moment de leur maturité. Voilà le problème rationnel que M. Hardy s'était proposé.

Comme le dit l'auteur du mémoire en question, la manière la plus simple, la plus rapide et la plus économique de résoudre le problème était de réunir sur un point donné la plus grande quantité possible de variétés de vignes, puis d'en observer attentivement la végétation et de noter pour chacune d'elles : 1° la tenue et la vigueur du sarment; 2° la grosseur et la forme des grappes; 3° la grosseur, la forme et la couleur des grains; 4° l'époque de la maturité; 5° le degré de fertilité; 6° la proportion de jus ou moût contenue dans les raisins; 7° la proportion de sucre contenue dans le moût, et 8° la quantité d'alcool d'après la teneur en sucre. Voilà le programme des expériences qui furent entreprises au Jardin d'essai en 1860.

Depuis longtemps déjà, sous les soins judicieux du savant directeur de ce jardin, on avait réuni un grand nombre de cépages tirés de toutes les contrées vinicoles. Dès l'année 1859, on prépara un terrain au sommet de la colline qui domine le jardin vers l'ouest. Ce terrain de nature silico-calcaire fut défoncé à une profondeur de 80 centimètres sur une surface de un hectare et demi.

En 1860, 560 variétés de vignes furent plantées sur ce terrain qui fut divisé en 560 carrés égaux recevant chacun 9 ceps de même variété, plantés à égale distance de 1^{m}.50, les carrés étant séparés entre eux par une bande de 2 mètres de largeur. Chaque année des observations furent faites et enregistrées sur les apparences extérieures de chaque cépage.

Un laboratoire œnologique spécial fut installé dans la maison mauresque du Hamma. Il se composait d'instruments de précision pour le pesage des raisins, l'expression et le pesage des jus et leur analyse par le saccharimètre de M. Biot. On voit que rien ne fut négligé pour établir d'une manière précise la valeur comparative de tous ces cépages dont la collection unique peut-être au monde devait jeter tant de lumière sur une question qui intéresse peut-être plus que toute autre la colonisation européenne de l'Algérie. Car, comme l'a remarqué le savant œnophile Jules Guyot, la culture de la vigne est la culture colonisatrice par excellence.

Dès l'année 1867, M. Hardy avait complété ses observations sur 184 des 560 variétés soumises à des études comparatives et déterminé la proportion d'alcool fournie par chacune de ces 184 variétés. Malheureusement ce fut alors que le maréchal de Mac-Mahon eut la malheureuse pensée de détruire le Jardin d'essai en en faisant cadeau à une Société purement financière et commerciale. M. Hardy fut renvoyé, les collections livrées au commerce, les expérimentations annihilées, les

laboratoires détruits, les instruments vendus, et en un mot l'acte de vandalisme le moins excusable et je pourrais dire le plus coupable à jamais consommé ; et aujourd'hui que ce dernier refuge d'expérimentation scientifique est détruit, il ne reste plus un seul établissement dans toute la Colonie où la science agronomique ait le moindre abri. Bannie par le sabre du pouvoir militaire qui, on peut le dire, avait l'excuse de ne pas savoir ce qu'il faisait, sera-t-elle mieux partagée, cette science salutaire et féconde, sous l'empire du régime civil qu'on cherche à implanter en Algérie? C'est ce que l'avenir nous dira.

Dans tous les cas, M. Hardy vient de nous donner le résultat de ce qu'il a pu accomplir, c'est-à-dire l'analyse de ses observations sur 184 cépages. C'est un appoint dont il faut lui savoir gré et que les lecteurs du *Journal de l'Agriculture* me remercieront de leur faire connaître. Mais comme cette analyse m'entraînerait trop loin dans ce premier article et demanderait plus d'espace que je ne puis raisonnablement en demander au journal, je remets à un prochain fascicule la continuation de cet intéressant sujet. F. R. DE LA TRÉHONNAIS.

INCONVÉNIENTS DES ENGRAIS TROP SOLUBLES.

Mon cher directeur,

Vous avez signalé plusieurs fois à vos lecteurs, dans ces derniers temps, les produits chimiques agricoles fabriqués industriellement par MM. Blanchard et Cie. Vous avez bien fait, car il s'agit d'une industrie naissante qui mérite les sympathies et les encouragements de tous ceux qui aiment véritablement l'agriculture, et qui se montrent justement préoccupés de l'insuffisance de plus en plus manifeste des matières fertilisantes. Nous sommes certainement menacés d'une crise prochaine, et elle sera plus sérieuse qu'on ne pense.

Sans entrer dans les détails d'une fabrication que je n'ai pas encore vue, mais que je me propose d'étudier de près, je m'en tiens au fait en lui-même, et je dis qu'il y a là une création éminemment utile que nous devons tous encourager. Afin de donner l'exemple, je commence par écarter toute idée de compétition, pour ne voir dans M. Blanchard qu'un bon auxiliaire de plus en faveur de la cause agricole. D'ailleurs, la question des engrais a pris un tel développement, au point de vue commercial, que l'écoulement n'est plus rien, ce sont les moyens de production qui sont tout; c'est, pour chacun, la nécessité de produire davantage. Donc, bienvenue à ceux qui apportent des moyens nouveaux, et surtout des ressources nouvelles. C'est là ce que nous devons considérer avant tout, par-dessus tout, parce que c'est là qu'est l'urgence.

Le berceau d'une industrie naissante est toujours cher à ceux qui savent bien que c'est principalement le travail utile qui fait les grandeurs individuelles et la véritable grandeur de la patrie. Pour mon compte, je souris avec d'autant plus d'empressement et de bonheur à cette utile création, que j'ai eu l'honneur d'annoncer, en 1858, sa prochaine venue. « Qui ne voit dès à présent que la production industrielle des phosphates alcalins sortira de la découverte des nodules coproly-

thiques? » (*Guide des engrais*, page 243). Je ne me suis pas trompé, et cela me donne confiance.

Fabriquer des phosphates solubles, c'est très-bien; mais fabriquer des phosphates alcalins, en employant des phosphates insolubles sur lesquels on agit chimiquement, c'est mieux encore, et l'agriculture ne peut manquer de trouver là de nouveaux moyens d'action et de production. Phosphates de magnésie pour les céréales, phosphates de potasse pour la vigne comme pour la betterave, et même phosphate ammoniaco-magnésien, si besoin est, c'est un fait important, c'est toute une grande et belle conquête agricole. Quand on songe que ces utiles produits, inaccessibles jusqu'ici à l'agriculture, à raison de leur extrême cherté, sont maintenant réduits des 8/10 de leurs prix, grâce aux procédés imaginés par M. Blanchard, et que ce résultat nous est acquis à toujours, à perpétuité, il est impossible de ne pas admirer la science qui sait réaliser de telles découvertes, et l'industrie qui sait les appliquer à nos besoins. Mais ce n'est pas assez d'honorer la science, il faut aussi savoir être justes envers les initiateurs et les chercheurs qui se dévouent pour frayer les sentiers de l'avenir. Certainement, M. Blanchard ne saurait être oublié désormais, sans un déni de justice. Mais si nous remontons chacun des anneaux de cette chaîne qui nous permet de nous reporter aux faits antérieurs, nous trouvons M. de Molon, l'infatigable explorateur auquel nous devons l'industrie des phosphates fossiles, qui a rendu de si grands services à l'agriculture, et de laquelle est sortie l'industrie des phosphates alcalins que nous saluons aujourd'hui. Justice pour tous, et fasse le ciel, ou plutôt la justice des hommes, que M. Blanchard soit mieux récompensé que ne l'a été M. de Molon.

Pour l'honneur de l'agriculture moderne, il ne faut pas que l'on puisse dire un jour que, comme l'industrie, elle a eu, elle aussi, ses Bernard Palissy. Réservons donc toutes nos sympathies pour ceux qui servent réellement les situations, et non pour les ambitieux et les spéculateurs qui ne cherchent qu'à les exploiter. Sans doute, les phosphates alcalins sont des engrais chimiques (puisque l'on a inventé ce mot-là), mais force nous est de répéter qu'en combattant une soi-disant doctrine bouffie d'orgueil et de promesses exagérées, nous n'avons attaqué en elle que l'orgueil et l'exagération, et non les matières dont on se servait. Il y a, d'ailleurs, une distinction capitale à établir. M. Blanchard vient de nous donner, sans bruit, quelque chose que nous n'avions pas; il a réalisé une nouvelle industrie agricole, tandis que la doctrine tapageuse des engrais chimiques ne nous a donné rien de plus que ce que nous avions déjà, car elle n'a absolument rien ajouté à nos ressources, malgré les pompeuses promesses qui nous faisaient voir, à travers une fantasmagorie très-imagée, l'exploitation prochaine des produits des volcans.

L'industrie de M. Blanchard n'est pas une mystification agricole, mais une bonne et sérieuse réalité, et c'est pour cela que nous nous empressons de lui rendre justice; elle a créé véritablement des produits nouveaux, des ressources nouvelles, sans l'aide d'aucune subvention ni sinécure, tandis que la prétendue doctrine des engrais chimiques n'a guère créé que des phrases d'étalage et beaucoup de mise en

scène à grands effets, mais sans réaliser rien de nouveau, sans nous donner un atome d'un produit quelconque pouvant accroître utilement nos ressources.

Voici, d'ailleurs, des faits récemment constatés et qui montrent le danger de l'emploi exclusif des engrais trop solubles. J'extrais d'une lettre des Antilles, 25 octobre 1871, le passage suivant qui émane d'un homme instruit, ancien élève de l'École centrale, et très-habitué aux observations : « Parmi les observations importantes qui résultent de nos essais, la suivante nous a plus particulièrement frappés : c'est que chaque fois que l'engrais chimique a été employé dans les terres à sous-sol perméable, les pluies diluviennes de nos parages ont bien vite entraîné tous les sels solubles de la masse dans les profondeurs du terrain, et comme ces sels solubles représentent précisément les principes indispensables à la fertilité, le capital engrais s'est trouvé perdu, et l'aspect actuel des récoltes prouve qu'elles dépasseront faiblement ce qu'elles auraient donné dans de la terre sans engrais. Ces conséquences se sont constamment vérifiées dans de la terre arable meuble, à sous-sol perméable, et tel est le cas d'un bon tiers, au moins, de nos terrains cultivés de Saint-Pierre. La couche arable très-meuble, de tout le nord de l'île en particulier, repose sur un tuf ponceux très-friable, d'une grande épaisseur et fort riche en potasse assimilable, mais cet ensemble constitue un filtre d'une grande puissance d'écoulement. »

On devait nécessairement s'attendre à ces résultats, puisque déjà il avait été constaté à Grignon qu'une partie des engrais chimiques employés se retrouvait dans les eaux de drainage. Ainsi, M. Blanchard, qui ne s'est pas contenté d'étendre un système sur du papier, s'est-il abstenu de dire : je vais vous vendre, en bocal, l'équivalent de 50,000 kilog. de fumier de ferme. En industriel prudent et honnête surtout, M. Blanchard s'est tout simplement contenté de mettre ses produits en vente. Ce n'est pas assez pour beaucoup d'agriculteurs, et l'on ne répétera jamais trop que les produits chimiques agricoles, qu'il est toujours imprudent d'employer seuls, sont d'excellents auxiliaires quand on les envisage comme un moyen certain d'assurer le départ des récoltes et de compléter la composition des fumures, mais à la condition de n'employer ces produits que dans de sages limites, c'est-à-dire de n'apporter à chaque fumure que de 10 à 15 pour 100 en produits immédiatement solubles, sauf à augmenter proportionnellement ces doses là où la prédominance de l'argile augmente notablement le pouvoir absorbant des terres arables, et par conséquent la possibilité de leur faire emmagasiner les engrais les plus solubles.

F. Rohart.

L'HYGIÈNE DE LA RESPIRATION. — II[1].

Il serait temps de renoncer à ces bases peu solides d'hygiène respiratoire, qui s'enseignent cependant partout, et que l'on donne pour des vérités incontestables, comme des applications de la science. Ce sont là simplement des inductions spéculatives, je le répète, tirées d'une

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* du 16 décembre, p. 423 de ce volume.

connaissance incomplète des faits, et en désaccord formel, dans la plupart des cas, avec l'observation. Les quelques résultats d'expérience qui leur ont servi de point de départ, en admettant qu'ils soient bien exacts, avaient été recueillis d'abord chez l'homme, puis chez le cheval. On s'est cru autorisé à les appliquer au bœuf, par exemple, comme s'il n'y avait pas, sous le rapport de l'importance relative de l'appareil respiratoire, entre le bœuf et le cheval, une différence capitale, qu'indiquerait assez la constitution respective de cet appareil même, si d'ailleurs on ne savait pas que les allures des deux genres d'animaux impliquent des besoins de force vive fort dissemblables. L'animal fier, impétueux, qu'est le cheval, est fait pour se mouvoir, et l'appareil pulmonaire est chez lui prédominant. Le bœuf, au contraire, calme et lent, se repose et digère. Il semble destiné à être mangé. Au repos, il ne dépense qu'une faible somme de travail intérieur pour son entretien. Ses besoins respiratoires sont donc beaucoup moindres que ceux du cheval, animal qui semble construit seulement en vue du mouvement.

La partie la plus urgente de la fonction, chez le bœuf, est évidemment la conservation de la chaleur animale, par conséquent ce qui, dans son hygiène, est aussi le plus important, c'est de s'opposer autant que possible aux déperditions de cette même chaleur. Au delà d'une certaine limite de refroidissement extérieur, l'activité pulmonaire du bœuf ne peut plus suffire, en général, à la compensation ; et à cet égard on observe des degrés variables de résistance, selon les races. On sait, par exemple, qu'une tentative fut faite à l'établissement de Saint-Angeau, dans les montagnes d'Auvergne, ayant pour objet d'améliorer le bétail auvergnat par son croisement avec la race anglaise de Devon. Lorsque je visitai Saint-Angeau, en 1868, des nombreux métis obtenus il ne restait plus dans le beau troupeau qu'une ou deux vaches ; tous les autres avaient successivement succombé à la phthisie. Et cependant il n'est pas besoin de dire que les étables de cet établissement public avaient été construites d'après les règles prescrites par l'hygiène classique, et que par là elles contrastaient avec toutes celles du pays, qu'on devrait, selon ces règles, considérer comme des plus meurtrières, tant elles sont basses et peu ventilées. C'est que les animaux de Devon, habitués au doux climat des îles Britanniques, n'avaient pas pu supporter la température des longs et rudes hivers des montagnes d'Auvergne. L'activité respiratoire qu'ils avaient dû développer pour entretenir leur chaleur propre, dans un milieu plus froid que leur milieu naturel, minait leur constitution et finalement la détruisait. Ils mouraient par le poumon ; comme il arrive infailliblement pour les animaux des tropiques introduits dans nos climats. La phthisie, au contraire, est infiniment rare parmi les animaux auvergnats, qui passent l'hiver entassés dans les étables obscures et basses des domaines des vallées, où ils n'ont pas froid, quelque impur qu'y paraisse l'air chargé de vapeurs ammoniacales qu'ils y respirent. Il en est de même dans tous les pays élevés, dans les Alpes, en Suisse, dans les Vosges, en Allemagne et ailleurs. Partout l'observation empirique ou instinctive a déterminé les mêmes coutumes pour le logement du bétail durant l'hiver. Et c'est avec raison, comme on le voit, que les agriculteurs de ces

régions résistent aux enseignements spéculatifs et mal fondés de l'hygiène classique sur ce sujet.

On a souvent invoqué, pour les étayer, ce qui se passe dans les étables des nourrisseurs des grandes villes, notamment de la ville de Paris, où la pommelière fait de grands ravages. Les vaches de ces nourrisseurs sont en effet accumulées dans des espaces étroits et obscurs. Mais outre qu'elles y séjournent constamment et que, sous le rapport de sa salubrité, l'atmosphère d'une grande ville n'est pas à comparer avec celle des campagnes, il ne faut pas oublier que ces vaches sont traites à outrance et que leur entassement a pour principal but d'exagérer leur lactation, sous l'influence d'une température chaude. Les matières grasses et sucrées de l'alimentation, non détruites par une respiration active, restent disponibles pour la formation du lait. Cette relation bien connue entre les besoins de la chaleur animale et la lactation a pu être vérifiée expérimentalement il y a une couple d'années à Ville-Evrard, dans la vacherie de l'établissement agricole construit par la ville de Paris pour y loger des aliénés. Une circonstance accidentelle survenue durant l'hiver fit abaisser tout à coup la température de l'étable. Aussitôt on observa dans la quantité de lait produite une diminution très-notable, qui ne cessa qu'après la disparition de cette circonstance et le rétablissement de la température normale. C'est pourquoi, dans les grandes laiteries de Londres et des autres villes d'Angleterre et d'Ecosse, on a le soin de chauffer l'atmosphère des étables spacieuses en distribuant aux vaches des aliments préparés à la vapeur.

Les vaches laitières ainsi traitées n'en deviennent ni plus ni moins phthisiques, parce que, dans ces cas, la phthisie n'est point déterminée par l'insuffisance ou par l'impureté de l'air respiré, mais bien par l'exagération de la sécrétion du lait, qui est l'objet de la fonction économique de ces vaches. L'impureté même de cet air, produite par la surabondance de l'acide carbonique qu'y mêle la respiration, n'est non plus pour rien dans la suractivité des mamelles, contrairement à ce que nous avons quelquefois entendu prétendre par pure hypothèse. Ce qui se passe dans les laiteries anglaises en serait au besoin la preuve expérimentale suffisante. Il n'y a là qu'une question de température. A aptitude laitière égale, la vache produit en raison inverse de la chaleur qu'elle dépense pour se maintenir en équilibre, dans le milieu où elle vit.

Les différences de susceptibilité respiratoire, selon les genres, les espèces ou les races d'animaux, pourraient être établies encore par beaucoup d'autres exemples. On verrait notamment que les moutons mérinos ne peuvent supporter sans dommage ni les froids des altitudes un peu élevées, ni l'humidité du climat océanien, pas plus que la chaleur des étés secs de certaines régions. Sous ce dernier rapport, leur race ne se maintient qu'à la condition de transhumer. Sous les autres, les territoires qu'elle occupe dans notre pays lui ont été imposés par les circonstances météorologiques. Tous les efforts les plus persévérants pour lui faire dépasser, du côté du Nord-Ouest et de l'Ouest, la ligne qui marque un certain degré d'humidité moyenne de l'atmosphère, ont été absolument vains. Là où le Dishley et surtout le New-Kent prospèrent, le mérinos succombe infailliblement à la cachexie. Leur tolérance respiratoire à cet égard est donc essentiellement différente.

On voit par conséquent combien peu sont valables les opinions absolues qui ont cours sur l'hygiène de la respiration, bien qu'elles soient enseignées par les hommes en apparence les plus autorisés. Pour ce qui concerne les grands ruminants, au sujet desquels surtout j'ai cru nécessaire de discuter ici ces opinions, ce n'est point sur l'hygiène de la respiration qu'il importe principalement de porter son attention. Aussi bien au point de vue de la conservation de leur santé qu'à celui du meilleur accomplissement de leur fonction économique prédominante, dans les conditions les plus habituelles, le premier objet de la sollicitude doit être le facile maintien de la température animale, non de fournir de l'air pur en abondance. Si, pour les vaches laitières, par exemple, il y a avantage à les loger dans des étables spacieuses, bien aérées et tenues proprement, pourvu qu'elles ne soient point froides, ce n'est pas qu'elles s'en trouvent mieux et qu'elles produisent plus; c'est seulement parce que le lait sorti du pis, quand il séjourne dans une atmosphère impure, s'imprègne très-facilement des gaz odorants et des autres impuretés qui en altèrent le goût et nuisent à sa bonne conservation. Pour les bœufs en général, et pour les bêtes bovines à l'engrais en particulier, les étables chaudes et un peu obscures, dût la ventilation en souffrir, ont une incontestable supériorité sur les étables froides, et leurs inconvénients sont pratiquement inappréciables. Tout ce qui se dit et s'écrit à cet égard est, je le répète, purement spéculatif. Personne ne l'a jamais démontré et les faits se présentent en foule pour le démentir, en France et à l'étranger, où j'en ai pu, pour mon compte, vérifier un grand nombre.

Autrement important est ce qui se rapporte à l'hygiène de l'alimentation. Là est, pour le ruminant, non-seulement la source de ses maladies graves, d'ailleurs peu nombreuses, mais surtout celle de sa valeur comme organisme producteur. C'est donc vers là qu'il faut concentrer toute son attention, parce qu'il y reste encore beaucoup de problèmes scientifiques et pratiques à résoudre, malgré les grands progrès réalisés dans ces derniers temps. Toute une science nouvelle se crée en ce moment sur ce sujet, par la voie expérimentale, à laquelle les agriculteurs de notre malheureux pays si éprouvé devraient peut-être se montrer plus attentifs, en renonçant aux spéculations d'un dogmatisme maintenant suranné, qui leur ont été arbitrairement enseignées au nom de la science. A. Sanson.

COURRIER DU SUD-OUEST.

Notre région est entièrement recouverte de neige comme tout le reste de la France. Des sommets des Pyrénées aux plages de la Méditerranée et de l'Océan, on ne voit qu'une immense surface blanche qui efface tous les tracés de rivières et de chemins, à moins qu'ils ne soient dessinés par de grands arbres.

Les emblavures d'automne heureusement abritées par une couche de neige de 20 à 50 centimètres d'épaisseur en moyenne, n'ont rien à redouter des rigueurs du froid. Le sol était parfaitement sec au moment où le givre et la neige en ont recouvert la superficie. La vigne et les cultures arbustives restent exposées à l'intensité des gelées. Déjà le thermomètre a accusé 10 degrés de froid, et l'on se demande s'il ne descendra pas davantage.

Pour le moment, la Garonne est prise devant le quai de Toulouse; d'énormes glaçons passent en regard d'Agen et de Marmande, et vont heurter les navires marchands que le commandant du port de Bordeaux a donné ordre d'amarrer à

terre. Les voies de circulation sont devenues impraticables, et les lignes ferrées éprouvent de sérieuses difficultés dans la traction des trains.

Sous l'empire d'un tel état de choses, les affaires commerciales sont réduites au seul trafic local. La tenue des foires est insignifiante, et les apports de la campagne sur nos divers marchés à peu près nuls. L'esprit public est généralement calme, mais non sans inquiétude sur le résultat des débats qui s'agitent à l'Assemblée de Versailles. Les charges excessives qui grèvent tous les budgets ne sont pas encore entièrement connues. Un déficit écrasant frappe presque toutes nos communes, et la pénurie de la récolte de froment, jointe au détestable produit des dernières vendanges, laisse de graves soucis au foyer de nos agriculteurs.

La zone du Midi n'a pas essuyé les incalculables revers de l'invasion étrangère et les calamités de la peste qui décime la race bovine du bassin de la Seine, mais elle n'en souffre pas moins dans l'ensemble de sa situation économique affectée au plus haut degré par une mortalité dépassant d'un tiers, voire même de moitié le chiffre des nativités normales. Cet affaiblissement de la population de nos contrées mérite de fixer l'attention des hygiénistes. Les académies composées d'hommes éminents feraient bien d'ouvrir un concours exceptionnel, afin de rechercher les causes et les remèdes de cet appauvrissement graduel des forces vives du pays.

Jules Serret.

BASSIN D'ALVINAGE POUR LES JEUNES POISSONS.

Nous avons récemment décrit, d'après l'ouvrage de M. Alphand sur *les Promenades de Paris*, l'établissement de pisciculture établi par l'administration de la ville de Paris au bois de Vincennes (voir le n° du

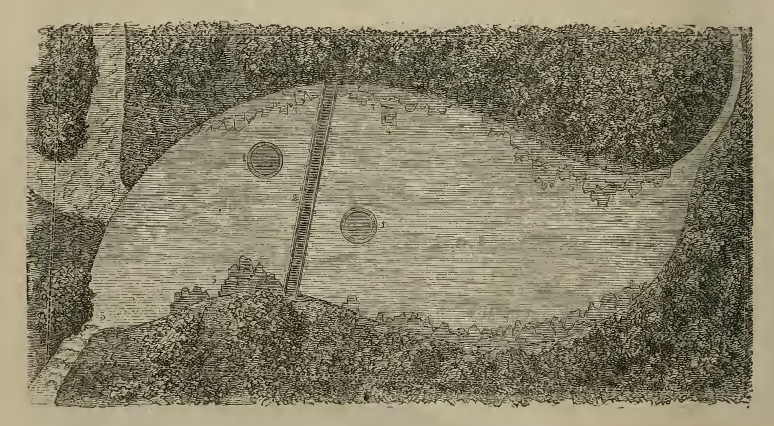


Fig. 35. — Plan du vivier pour les jeunes poissons, creusé près de l'établissement de pisciculture du bois de Vincennes.

2 décembre dernier, p. 339 de ce volume). Dans la chambre d'éclosion, l'élevage ne peut se prolonger au delà de trois mois, par suite de l'exiguïté des bassins intérieurs et du grand nombre des jeunes sujets qui y seraient entassés. On était donc obligé de rejeter dans les lacs et dans les ruisseaux les jeunes poissons qui avaient atteint cet âge. Beaucoup étaient encore trop jeunes pour résister à ce changement, et

en outre on ne pouvait plus se rendre aucun compte du résultat des expériences qui étaient poursuivies.

Pour remédier à cet inconvénient, on a fait construire en 1865, à proximité de la chambre d'éclosion, le plus près possible de l'établissement de pisciculture, un bassin d'alvinage ou vivier, que représentent les figures 35 et 36. Les mêmes chiffres représentent les mêmes parties dans les deux dessins dont voici la légende : 1, fosses servant de refuge aux poissons ; 2, passerelle ; 3, tuiles disposées horizontalement pour servir de refuge aux poissons ; 4, trou de vidange ; 5, canal d'ali-



Fig. 36. — Coupe en travers du vivier pour les jeunes poissons.

mentation ; 6, canal d'écoulement. Ce bassin reçoit les eaux, par un canal de 0^{m}.005, et les déverse par une petite rigole, dans un abreuvoir creusé à côté. Lorsque ce bassin fut construit, on fit dans l'établissement de pisciculture, les incubations comme les années précédentes. Après que les éclosions eurent été terminées, 1,500 à 2,000 jeunes sujets furent mis dans le bassin d'élevage. On obtint ainsi des résultats magnifiques. Au mois d'octobre, on retirait du vivier des poissons mesurant 20 centimètres de longueur, et pesant 120 grammes. Leur longueur moyenne était de 12 à 15 centimètres à l'âge de huit mois. Après avoir passé dix à douze mois dans le bassin d'alvinage, les poissons

furent ensuite définitivement placés dans les lacs du bois de Vincennes. — L'essai ayant ainsi complétement réussi, depuis sept ans les jeunes poissons éclos dans l'établissement de pisciculture, passent tous l'été et l'automne de leur première année d'existence dans le vivier, avant d'être mis en liberté dans les lacs. On est ainsi assuré de la conservation des sujets pendant la période la plus difficile de leur vie.

Henri SAGNIER.

EMPLOI DE LA POMME DE TERRE.

Je lis dans la chronique agricole du *Journal de l'Agriculture*, n° du 18 novembre, page 251, une note de M. Bossin, qui apprend en quelque sorte aux populations des campagnes comment on peut se nourrir avec des pommes de terre en *robe de chambre*, c'est-à-dire cuites à la vapeur dans leur pellicule. Cette note donnant comme une nouveauté ce qui est d'un usage général dans les Vosges, me rappelle cette phrase d'un discours prononcé par un député à la tribune il y a deux ans : « Il y a en France des milliers de familles qui n'ont jamais mangé que du pain noir ou pain de seigle. »

Pour moi, qui ai constamment vécu de cette nourriture : pomme de terre en robe de chambre et pain de seigle, qui ai vu et vois encore ces aliments former la base de l'ordinaire de toute la population rurale de mon arrondissement, j'aurais lieu d'être fort étonné qu'on indiquât cette nourriture comme nouvelle, comme une rareté économique qu'il convient d'introduire, si je ne savais que l'usage de la pomme de terre n'est pas aussi répandu sur plusieurs points de la France qu'il l'est ici, et que le pain de seigle est inconnu dans les pays à blé.

M. Bossin a raison : la pomme de terre est excellente. C'est le pain du pauvre, et ce tubercule cuit à l'étouffée peut se passer d'assaisonnement. Bien des familles pauvres de nos Vosges montagneuses n'ont pas souvent du pain, même de pain de seigle, et jamais ne mangent de pain de blé; mais un ménage sans pomme de terre, il n'en existe pas. Voici comment nous, paysans des Vosges, nous établissons notre ordinaire. Déjeuner le matin, après la traite des vaches : soupe aux légumes, au lait coupé de beaucoup d'eau ou à l'oignon, pommes de terre en robe de chambre toutes fumantes, mangées avec du fromage. — On paraît ignorer généralement que le fromage des Vosges sert principalement à assaisonner la pomme de terre cuite dans sa pulpe. On indique que le sel est bon pour cet assaisonnement. Oui, à défaut de fromage; mais que de rois tombés du trône de France n'ont jamais rien goûté dans leurs fastueux festins d'aussi apéritif, d'aussi bon, que l'est pour le paysan vosgien la pomme de terre et le fromage. Jamais on ne se lasse de cette nourriture, que prennent l'enfant à peine sevré et le vieillard octogénaire, le convalescent comme le bien portant. J'ai eu de bien graves maladies, et toujours en revenant à la santé mon premier appétit était pour la pomme de terre et le fromage. — Je ferme cette longue parenthèse, et je reviens à l'ordinaire de nos repas. — Dîner à midi : soupe aux herbes ou aux légumes, avec un peu de beurre ou de saindoux ou de lard pour graisse; un plat de légumes, choux, carotte, navet, pomme de terre, tantôt d'une sorte, tantôt de l'autre; chaque lé-

gume s'apprêtant de bien des manières; un peu de lard avec les légumes, ensuite pomme de terre avec fromage après avoir eu pomme de terre en guise de pain avec les légumes. Souper le soir vers 6 heures : soupe, comme le matin, salade, pomme de terre avec fromage. Voilà la cuisine du paysan des montagnes des Vosges. Il boit de l'eau claire. Le vin est réservé pour les jours de grande fête, pour fêter un ami, un étranger, et pour la saison des grandes fatigues comme la fenaison. Les riches bourgeois des villes, bourgs et villages, ont un régime plus distingué, mais dans chaque ménage la pomme de terre en robe de chambre et le fromage ont place sur la table, principalement au souper.

Il serait intéressant de faire connaître comme je le fais dans ce *Journal*, la manière dont chaque peuple fait usage pour sa nourriture des produits de sa culture. Rien que pour la France, une note semblable à celle-ci fournie par chaque région, révélerait de bien curieux détails, et instruirait les agriculteurs de cabinets, ainsi que nos gouvernants sur la vie intime du peuple au point de vue de l'alimentation. Nous espérons que notre avis sera goûté de bon nombre de collaborateurs, et qu'ils diront prochainement à cette place comment se nourrit le paysan breton, celui des Landes, celui de la Provence, du Nord, du Centre, etc.

X. Thiriat.

PROCÉDÉ DE DESTRUCTION DU PUCERON LANIGÈRE
APPLICABLE AU PHYLLOXERA.

Chaque membre de la grande famille agricole étant obligé, par ce seul fait qu'il s'occupe de culture, de prêter un concours actif à ses nombreux confrères dans les circonstances difficiles, nous demandons la permission aux lecteurs du *Journal de l'Agriculture* de faire passer sous leurs yeux copie de la lettre que nous avons eu l'honneur d'adresser, en date du 13 novembre dernier, à M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce, sur les moyens employés par nous avec succès depuis bientôt vingt ans pour combattre efficacement le *Puceron lanigère*, dont nos pommiers sont quelquefois atteints, et qui pourraient, nous l'espérons, être appliqués avec le même avantage à la destruction du *Phylloxera vastatrix*. Voici cette lettre :

Monsieur le ministre,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous entretenir d'un procédé que j'emploie dans ma culture pour détruire le Puceron lanigère, *Misoxylus mali*, depuis plus de quinze ans avec le plus grand succès et qui pourrait être appliqué, selon moi, avec non moins de chances au traitement des vignes attaquées par le *Phylloxera vastatrix*, dans la plus grande partie de nos vignobles du midi de la France, où il cause de si grands ravages depuis quelque temps.

J'ai cru remarquer, il y a déjà bien longtemps, que dans le courant de l'automne le Puceron lanigère abandonnait les branches et les tiges des pommiers pour descendre sur les racines, afin de chercher un refuge en terre pendant l'hiver. Une fois bien pénétré et au courant de ses habitudes, j'ai cherché les moyens de l'empêcher de remonter au printemps suivant, de le combattre et de l'ensevelir dans le sol même. J'y ai réussi, à ma satisfaction personnelle et à l'avantage de mes arbres. Ce procédé est fort simple, il est peu dispendieux et il est à la portée de tout le monde. Le voici tel que je l'emploie, chaque fois que cet insecte attaque mes pommiers nains et ceux à hautes tiges.

Vers la fin de novembre ou dans le courant de décembre, c'est-à-dire aussitôt

après la chute des feuilles, j'ouvre à la bêche ou à la pioche une petite tranchée circulaire autour du pied de l'arbre attaqué par le Puceron lanigère; je donne à cette tranchée une largeur de 25 à 30 centimètres et une profondeur de 15 à 20; je place au fond une couche de charbon de bois pilé ou pulvérisé de l'épaisseur de 8 à 10 centimètres, que je recouvre immédiatement avec la même terre ou avec celle prise à côté. Par pure précaution je fais dissoudre dans 10 litres d'eau de puits ou de fontaine : 2 kilog. de guano du Pérou, 1 kilog. de chaux vive, 100 grammes de soufre en poudre. Ce mélange, après avoir été fortement agité et mélangé, est étendu sur la tige, les branches et les jeunes rameaux des pommiers infestés, au moyen d'une brosse semblable à celles dont se servent les peintres pour jeter les plafonds; puis d'une autre plus faible qui me permet de tourner autour des boutons à fruits sans les détacher, et d'arriver en outre jusque dans les plus petites bifurcations. Je répète ordinairement, en laissant au moins huit jours d'intervalle, deux fois cette dernière opération, qui ne tarde pas à présenter un enduit assez épais et assez durable, sur les parties ainsi badigeonnées de ma composition. L'été suivant, aucun puceron ne sort de sa retraite et je préserve mes arbres de ces insectes laineux, depuis plus de quinze ans. Lorsqu'il en reparaît sur mes pommiers, ils viennent du voisinage; mais au moyen de mon traitement, que je leur fais subir en temps opportun, je m'en débarrasse de nouveau et complétement.

Des deux opérations, faites simultanément sur mes pommiers, celle du charbon de bois pilé m'inspire la plus grande confiance pour la destruction du Puceron lanigère. Le *Phylloxera* ayant à peu près les mêmes habitudes de retraite en terre pendant l'hiver, j'ai la certitude — et c'est là toutefois une hypothèse — que si le même procédé était employé dans les vignobles envahis par ce nouveau fléau, on obtiendrait le même succès. Il est temps de l'essayer et de le mettre en pratique, en ouvrant de petites tranchées circulaires, telles que je les ai décrites, et en plaçant au fond de chacune un lit de charbon qui soit presque en contact direct avec les racines des vignes atteintes par le *Phylloxera*. Quant à la végétation, elle n'en sera que plus belle, si j'en juge d'après celle de mes pommiers, traités de la même manière, dans le jardin de mon modeste domaine d'Hanneucourt.

Si notre but n'est pas atteint en ce qui concerne la destruction du *Phylloxera vastatrix*, nos confrères pourront sans hésitation combattre efficacement le Puceron lanigère en faisant usage de notre procédé facile et peu coûteux. Nous engageons fortement ceux dont les vignes sont infestées du *Phylloxera* à employer notre procédé, et cela immédiatement; nous leur serions infiniment obligé, en outre, de nous dire au printemps prochain s'ils ont ou non réussi à détruire cet insecte. Nous sommes très-heureux de pouvoir leur dire en terminant que nous nous tenons entièrement à leur disposition pour tous les renseignements ultérieurs dont ils pourraient avoir besoin, sur les notions de détail, en les priant instamment de se mettre de suite à l'œuvre. La question vaut la peine qu'on s'en occupe avec la plus sérieuse attention.

Bossin,
Propriétaire-cultivateur à Hanneucourt,
par Mantes (Seine-et-Oise).

CULTURE EXPÉRIMENTALE DU MAÏS AMÉLIORÉ.

Depuis longtemps, on a donné une extension considérable à la culture du maïs, comme plante fourragère. On a compris et on le comprend de plus en plus, chaque jour, que cette plante est un des meilleurs fourrages existants. Tous les maïs, en général, sont bons pour cette destination ; mais il y en a de plus ou moins productifs, et on doit toujours choisir, de préférence, les variétés les plus avantageuses.

La principale, sous ce rapport, est sans contredit celle du maïs géant caragua ou dent de cheval, dont un grand nombre d'agriculteurs connaissent maintenant l'importance du rendement. Seulement, ce mérite se trouve diminué, pour certaines contrées, par la difficulté qu'il éprouve souvent dans les régions froides ou montagneuses à arriver à sa parfaite maturité. On est obligé, alors, de faire venir annuellement la semence d'un département mieux favorisé, ce qui est un inconvénient pour les propriétaires des pays qui se trouvent dans cette situation. Il importerait donc hautement d'avoir une variété mi-hâtive, pouvant bien mûrir son grain sous tous les climats où mûrissent les autres céréales, et donnant la plus grande quantité possible de fourrage.

Or, cette variété qu'il serait facile de créer par un croisement bien conduit, existe déjà. Elle tient le milieu entre le caragua et les variétés communes les plus précoces; c'est donc à juste titre qu'on lui donne la désignation de maïs amélioré, de toutes les régions. Ses qualités sont, en effet, éminemment précieuses : tige haute et forte, très-fourrageuse; grain blanc, gros, rond, plein, très-farineux, le plus estimé pour la panification. Son rendement moyen comme céréale est de 25 à 30 hectolitres par hectare; mais dans les terres bien préparées et à sa convenance, il s'élève jusqu'à 70 et 80 hectolitres. Cultivé comme fourrage, en lignes ou à la volée, il donne de 30 à 60,000 kilogrammes de fourrage vert, ou, en réduisant au tiers par la dessiccation, de 10 à 20,000 kilogrammes de fourrage sec d'excellente qualité. Si on y réfléchit sérieusement, on verra qu'aucune plante fourragère, j'oserais presque dire même la luzerne, ne donne un résultat aussi avantageux. Pour les bêtes bovines, c'est un fourrage de premier ordre, qui engraisse beaucoup et rapidement. En semant de ce maïs et du caragua pendant la première quinzaine d'avril et ensuite quatre ou cinq semaines plus tard, on peut, à partir du mois de juillet, au moment où la crête fleurit et où l'épi se trouve en pleine voie de formation, nourrir le bétail en vert pendant quatre mois consécutifs, et puis encore en sec pendant les deux mois suivants, c'est-à-dire pendant la moitié de l'année.

Voilà des prairies annuelles d'un nouveau genre, qu'on peut étendre, multiplier presque à volonté, et destinées à rendre les plus importants services à l'agriculture de tous les pays, en suppléant avantageusement aux fourrages des prairies naturelles et artificielles qui, d'ailleurs, font et feront probablement pendant longtemps encore généralement défaut. On trouvera cette variété de maïs dans le nouveau petit catalogue de mes cultures expérimentales, qui sera adressé immédiatement aux personnes qui m'en feront la demande.

P. Vidal,
à Montbel, par Larroque-d'Olmes (Ariége).

DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES.

Plusieurs permissions de chasser à la neige les animaux nuisibles ont été demandées le 20 novembre de cette année, dans un département couvert de neige à cette époque. Aujourd'hui, 20 jours après,

elles ne sont pas encore accordées, et l'administration n'a donné aucune espèce de réponse. Qu'attend-on? Est-ce le dégel?

Il est à remarquer que les braconniers, colleteurs et tendeurs de lacets continuent ostensiblement leur œuvre de destruction sur le gibier, qui abonde sur les marchés et chez tous les marchands de comestibles. Il n'y a de protégés que les animaux malfaisants, et de gênés que les chasseurs consciencieux qui ne veulent pas se mettre en contravention.

Quelle peut bien être la pensée de l'administration? Les chasseurs seraient bien heureux de la connaître.

d'ESTERNO.

REVUE COMMERCIALE (23 DÉCEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

Les affaires continuent à être extrêmement lentes et difficiles, Les payements se font mal, on n'est pas sûr des arrivages par les chemins de fer ou par les canaux, et il y a de grandes souffrances dans presque toutes les branches du commerce.

II. — *Les grains et les farines.*

Les marchés ont encore été pendant cette semaine très-peu garnis de marchandises. Néanmoins il y avait une tendance à la baisse provenant surtout de la mauvaise qualité de beaucoup de grains pour lesquels les acheteurs se refusent à donner les prix des cours réservés jusqu'à ce jour aux bonnes qualités. Dans l'ensemble de tous les cours, il n'y a que de très-légères oscillations de 2 à 3 centimes pour les blés et les orges, de 10 centimes pour les avoines. Pour le blé, il y a eu hausse au Nord-Ouest, à l'Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est; mais baisse au Nord, Nord-Est, Ouest, Centre et Sud. — Les seigles ont été presque sans variations. Pour les orges, il y a eu une légère baisse au Nord-Ouest, Nord, Ouest et Sud; hausse au Nord-Est, au Centre, à l'Est et au Sud-Est; même cours moyen au Sud-Ouest Pour les avoines, hausse au Nord-Ouest, Nord-Est, Centre et Sud; baisse dans les autres régions.

Sur les marchés étrangers, il y a eu généralement un peu de baisse sur presque tous les grains. Les tableaux suivants fournissent les derniers cours par quintal métrique sur les principaux marchés de la France et de l'étranger.

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger........	30.75	»	19.50	16.00
Angleterre.	Londres............	32.65	20.85	20.60	21.70
—	Liverpool...........	32.25	»	20.00	19.50
Ecosse.	Edinburgh..........	33.50	21.25	19.00	20.00
Irlande.	Dublin.............	32.50	20.75	»	19.50
Belgique.	Anvers	34.25	22.25	19.75	16.00
—	Bruxelles...........	36.35	»	»	16.40
—	Liége..............	35.05	25.95	21.85	16.15
—	Louvain............	37.00	26.25	21.75	16.25
—	Namur.............	37.75	26.25	22.00	15.75
Pays-Bas.	Maëstricht..........	33.35	25 25	19.45	14.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg.	36.00	24.00	20.00	19.50
—	Metz	35.50	»	19.50	18 75
—	Mulhouse...........	34.25	22.75	21.00	19.50
—	Colmar	33.50	22.00	»	20.00
Allemagne.	Cologne............	31.60	22.55	»	»
—	Mannheim..........	34.75	24.50	21.25	18.75
—	Hambourg..........	35.20	24.00	»	20.00
Bavière rhénane.	Deux-Ponts.........	34.00	22.50	21.00	17.00
Suisse.	Zurich..............	37.00	»	»	»
—	Genève.............	36.75	»	»	»
Italie.	Milan.....	32.50	22.50	22.75	19.00
—	Florence............	33.25	»	»	18.50
Espagne.	Valladolid	31.10	18.75	»	»
Etats-Unis.	New-York.	30.25	»	»	»

1re RÉGION.— NORD-OUEST.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Orbec	35.50	19.00	»	17.50
— Condé	36.60	22.50	18.50	21.00
Côtes-du-Nord. Lannion	31.50	24.00	18.00	17.00
— Pontrieux	31.50	23.25	16 00	18.00
Finistère. Morlaix	31.55	»	14.00	17.00
— Quimper	30.50	18.75	17.55	17.65
Ille-et-Vilaine. Rennes	35.00	»	17.50	19.00
Manche Saint-Lô	36.50	»	18.00	26.25
— Valognes	35.40	»	18.95	25.70
Mayenne. Laval	37.00	»	16.75	19.00
— Château-Gontier	35.00	»	15.50	20.50
Morbihan. Hennebont	30.50	17.00	»	18 50
Orne. Mortagne	37.50	19.50	15.70	17.60
— Vimoutiers	38.00	20.50	»	17.00
Sarthe. Le Mans	37.50	19.00	16.00	18.50
— Sablé	36.00	»	16.50	18.00
— Mamers	37.00	»	15 50	17.00
Prix moyens	34.85	20.39	16.74	19.13

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. La Capelle	37.75	22.00	18.00	16 50
— La Fère	35.50	21.25	»	»
— Soissons	37.50	21.75	»	15.00
Eure. Evreux	34.25	19.50	15.70	15.50
— Vernon	32.50	19.20	15.00	15.00
— Pacy	32.75	20.00	16.00	15.80
Eure-et-Loir. Chartres	38.35	»	16.25	16 10
— Nogent-le-Rotrou	35.30	»	16.00	14.60
— Nogent-le-Roi	34.50	19.20	14.85	15.50
Nord. Cambrai	35.60	21.25	»	14.00
— Douai	34.00	»	17.10	15.00
— Valenciennes	35.50	22.00	19.50	16.50
Oise. Beauvais	36.25	20.60	16.40	15.00
— Compiègne	34.00	»	»	14.50
— Noyon	34.50	20.75	»	13.25
Pas-de-Calais. Arras	34.25	20 50	»	15.50
— Saint-Omer	35.50	21.00	»	16.00
Seine. Paris	35.25	21.00	16.80	17.00
S.-et-Marne. Meaux	35 00	19.50	15.75	15.50
— Melun	32.00	20.25	14.75	15.25
— Provins	36.50	19.50	15.25	15.00
Seine-et-Oise. Etampes	35.50	20.10	15.80	15.25
— Rambouillet	32.00	17.25	15.00	15.00
— Pontoise	33.35	20.50	17.50	16.00
Seine-Inférieure. Rouen	34.00	20.50	18.00	20.00
— Fécamp	34.50	19.00	19.50	18 00
— Dieppe	34.80	20.50	»	18.00
Somme. Amiens	36.50	22.00	18.00	16.00
— Abbeville	34.50	19.60	»	14.00
— Airaines	34.00	20 50	19.20	14 00
Prix moyens	34.84	20.32	16.67	15.56

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	37.25	23.00	18.00	17.25
— Vouziers	38.00	22.25	16.75	15.50
Aube. Bar-sur-Aube	38.00	20.00	14.30	15.50
— Méry-sur-Seine	36.50	19.75	15.50	16.00
— Troyes	34.75	20.50	16.00	16.00
Marne. Epernay	38.50	19.00	16.50	17.25
— Reims	36.50	22.00	17.50	16.00
— Châlon	36.00	22.50	18.25	16.75
Hte-Marne. Bourbonne	34.00	»	»	16.30
— Saint-Dizier	36.50	21.25	17.50	16 75
Meurthe Nancy	36.25	22.00	18.00	17.00
— Pont-à-Mousson	36.00	19.50	18.00	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.00	20.50	17.50	16.50
Haute-Saône. Gray	31.75	20.25	16 00	16.75
— Vesoul	33.25	»	16.90	17.30
Vosges. Raon-l'Etape	38.00	23.50	»	18.50
— Epinal	37.25	22.00	»	16.50
— Neufchateau	35.00	20.50	18.00	16.75
Prix moyens	36.19	21.25	17.10	16.58

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	37.75	»	16.00	20.00
Charente-Infér. Marans	36.00	»	20.00	20.50
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	20.25
— Thénezay	36.00	»	»	20.00
Indre-et-Loire. Tours	37.25	»	»	»
— Bléré	37.50	20.00	14.30	14.00
— Château-Renault	32.50	19 10	15.25	15.00
Loire-Inférieure. Nantes	34.25	20.00	19.25	19.50
Maine-et-Loire. Angers	34.30	20.50	16.40	19.00
— Saumur	34.50	»	16.50	19.00
Vendée. Luçon	36.00	»	16.30	»
Vienne. Poitiers	35.00	»	15.00	18.25
— Chatellerault	34.50	20.75	15.30	17.25
Haute-Vienne. Limoges	31.85	19 50	»	18 50
Prix moyens	35.35	19.97	16.43	18.44

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. St-Pourçain	34 00	21.25	18.00	18.00
— Cusset	32.00	19.50	18.50	15.50
— Moulins	34.00	21.00	17.50	17.50
Cher. Bourges	33 25	»	»	15.50
— Aubigny	35.00	20.00	15.00	14.00
Creuse. Aubusson	34 00	20.50	»	16.50
Indre. Châteauroux	31.50	19 75	15.00	15.25
— Issoudun	32.50	21.25	14.85	15.00
— Valençay	34.40	20.50	16.40	14.00
Loiret. Orléans	35.85	19.50	15 50	16.00
— Pithiviers	35.00	»	15.65	15.80
— Gien	34.75	20.00	15.50	14 75
Loir-et-Cher. Blois	36.25	19.00	14 30	15.30
— Vendôme	34.30	»	16.00	16.25
— Montoire	33.50	20.00	14.50	13.80
Nièvre. Nevers	32.50	22.00	16.25	17.65
Yonne. Sens	33.00	19 50	14.00	15.00
— Brienon	35.00	19.00	16.00	15.75
Prix moyens	33.93	20.19	15.81	15.64

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Pont-de-Vaux	32.75	19.80	19.25	15.50
— Bourg	33.00	»	»	16.50
Côte-d'Or. Dijon	32.75	20.00	18.00	17.00
— Beaune	34.00	20.25	18.00	17.50
Doubs. Besançon	33.00	19.00	16.65	17.30
Isère. Grenoble	34.00	20.75	19.50	19.00
— Grand-Lemps	33.50	18.75	16.50	17.00
Jura. Dôle	37.00	21.00	»	18.15
Loire. Charlieu	39 20	21.00	19.20	18.25
— Roanne	40.00	19.50	18.75	15.50
Rhône Lyon	32.75	19.50	»	19.25
Saône-et-Loire. Mâcon	33.50	19.50	18.50	18.50
— Chalon	32.25	20.00	»	17.50
Savoie. Chambéry	33.00	19.80	»	17.00
Prix moyens	34.35	19.91	18.26	17.49

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	34.50	»	»	18.00
Hte-Garonne. Toulouse	34.35	21.50	18.75	21.75
— Villefranche	34 00	»	»	21.00
Gers. Nérac	34.00	20.50	»	17.75
Gironde. Bordeaux	35.00	22.50	»	20.25
— La Réole	34.50	21.00	»	»
Landes. Dax	34.00	22.25	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.25	22.00	»	20.00
— Marmande	33.00	»	»	»
Prix moyens	34.18	21.62	18.75	19.79

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	35.00	20 50	»	22.00
— Castelnaudary	34.25	20.50	15.30	22.50
Ariège. Saverdun	34.50	»	»	»
Cantal. Mauriac	30.90	21.60	»	22.00
Hérault. Béziers	34.00	21.00	»	25.00
— Montpellier	33.85	20.75	19.00	21.00
Lozère. Mende	35.80	20.00	18.95	18.90
— Marvejols	38.00	20.25	»	»
— Florac	37.20	22.35	21.25	20.35
Tarn. Albi	34.30	20.50	»	20.50
Tarn-et-Gar. Montauban	34.00	20.25	16.00	23 00
Pyrénées-Or. Perpignan	32 50	19.00	»	22.00
Prix moyens	34.67	20.51	18.10	21.69

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	33.85	»	»	23.45
Hautes-Alpes. Briançon	33.15	21 60	19.70	21.65
— Guillestre	32.85	21.10	20.00	20.85
Alpes-Maritimes. Cannes	34.50	»	»	19.00
Ardèche. Andance	34.50	20.00	»	19.50
B.-du-Rhône. Arles	35.25	»	16.50	22.00
— Marseille	36.50	»	17.00	19.20
Drôme. Valence	34.25	»	»	18.50
Gard. Nîmes	36.50	21.25	18.00	22.00
Haute-Loire. Le Puy	39.55	19.50	18.45	16.95
— Brioude	32.90	20.95	20.25	17.75
Vaucluse. Avignon	34.75	»	»	»
Prix moyens	34.87	20.73	18.56	20.08

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.80	20.54	17.38	18.27
— de la semaine précéd.	34.82	20.54	17.35	18.17
Sur la semaine précédente.. Hausse	»	»	0.03	0.10
Sur la semaine précédente.. Baisse	0.02	»	»	»

Blés. — A la dernière halle de Paris, il n'y a eu presque pas d'affaires. La meunerie refusait d'acheter à moins de concessions que les détenteurs ne voulaient pas faire. Il faut mettre les cours à 50 centimes au-dessous de ceux de la semaine dernière, soit 35 fr. 25 pour prix moyen du quintal métrique. — A la halle de Londres les affaires étaient languissantes, avec cours nominaux, aux cotes précédentes. Le mieux survenu dans l'état du prince de Galles a rassuré les esprits. Mais on approche de la Christmas, époque de fêtes générales où les marchés n'ont jamais d'activité.

Farines. — L'activité a paru se réveiller à Paris à la dernière halle. Mais on ne pense pas que les affaires puissent devenir importantes en présence de l'inertie que l'on rencontre sur toutes les grandes places du littoral. Le mouvement de la halle pendant la semaine se résume dans le tableau suivant :

Restant disponible le 13 décembre....................	23,778.93 quintaux.
Arrivages officiels des 14, 15, 16, 18, 19 et 20 décembre.	2,720.98
Total des marchandises à vendre............	26,499.91
Ventes officielles du 14 au 20 décembre...............	3,154.89
Restant disponible le 20 décembre..........	23,345.02

Les cours moyens par quintal métrique ont été les suivants : le 14, 53 fr. 01 ; le 15, 52 fr. 93; le 16, 51 fr. 62; le 18, 53 fr. 79; le 19, 51 fr. 90; le 20, 51 fr. 43; — moyenne de la semaine, 52 fr. 45, avec une hausse de 0 fr. 58 sur la semaine précédente. Le stock a diminué d'environ 420 quintaux métriques. — Les farines de consommation se vendent d'une façon assez régulière avec un peu de baisse sur la semaine dernière ; les marques hors ligne sont au même taux que les marques de choix et la marque D, ou 85 fr.; les bonnes marques se vendent de 83 à 84 fr., et les sortes courantes, de 78 à 82 fr.: le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre ou 157 kilog. net, ce qui correspond par quintal aux prix extrêmes de 49 fr. 68 à 54 fr. 14. — Il y a baisse aussi sur les farines de spéculation. On cotait le mercredi 20 au soir : *huit marques*, courant du mois, 86 fr. à 86 fr. 25 ; deux premiers 1872, 86 fr. 25; mars et avril, 86 fr. 50; *farines supérieures*, courant du mois, 82 fr. 50 à 82 fr. 75 ; deux premiers 1872, 82 fr. 25 ; mars et avril, 83 fr. à 83 fr. 25 ; *cote officielle*, huit marques, 86 fr.; supérieures, 82 fr. 25, le tout par sac de 159 kilog. toile perdue. C'est 1 fr. à 1 fr. 50 de baisse sur la semaine précédente. — Dans les départements, on cote, par 100 kilog. : Saint-Omer, 49 à 50 fr.; Strasbourg, 48 fr. 50 à 49 fr.; Tours, 47 fr. 75 à 48 fr. 25; Troyes, 48 fr. 75 à 49 fr. 50.

Seigles. — Les cours se maintiennent sans grandes affaires à Paris, de 24 fr. à 24 fr. 50 les 115 kilog. sur bateau ou en gare à Bercy, soit 20 fr. 85 à 21 fr. 20 par 100 kilog., ce qui fait 40 centimes de baisse sur la semaine dernière. Les farines de seigle sont offertes de 31 à 33 fr. les 100 kilog. toile perdue.

Méteil. — Le méteil est resté aux mêmes cours sans affaires.

Orges. — Les orges sont assez offertes, mais il y a peu de transaction. On cote à Paris de 16 fr. 50 à 17 fr. 25 les 100 kilog. comme la semaine dernière. — Les escourgeons sont un peu en hausse aux cours de 23 fr. à 23 fr. 50.

Avoines. — Les avoines se maintiennent à Paris aux cours de la semaine dernière, soit de 16 fr. 25 à 17 fr. 50 les 100 kilog. suivant les sortes et les qualités.

Sarrasin. — Le sarrasin reste, à Paris, coté de 15 à 16 fr. les 100 kilog. — Dans les départements, on cote : à Mauriac, 23 à 25 fr.; à Vesoul, 22 à 24 fr. 80.

Maïs. — On cote, par 100 kilog. : à Castelnaudary (Aude), 17 fr. 25 à 17 fr. 75; Louhans, 15 à 16 fr.; Chambéry, 12 à 13 fr.; Vesoul, 20 fr. à 21 fr. 05; Marseille, 21 fr. 50 à 22 fr. avec une baisse d'environ 1 fr. en moyenne depuis huit jours.

Riz. — On cote à Paris par 100 kilog. : brisures, 34 à 35 fr.; Rangoon, 34 à 40 fr.; Pégu, 35 à 42 fr.; Calcutta, 44 à 50 fr.; Piémont, 48 à 60 fr. — A Marseille, la demande est plus active; on a vendu 800 balles environ de riz du Piémont, de 38 à 42 fr. les 100 kilog.

Pain. — Voici quelques prix du kilog. de pain : Méry-sur-Seine, 1re qualité, 0 fr. 46; 2e, 0 fr. 38 ; — Mauriac, 1re qualité, 0 fr. 50; 2e, 0 fr. 45; — Le Puy, 1re qualité, 0 fr. 42 ; 2e, 0 fr. 31 ; — Briançon, 1re qualité, 0 fr. 48 ; 2e, 0 fr. 30. Il y a peu de variation dans les cours.

Issues. — Les cours varient peu et les affaires restent difficiles. On cote, à Paris : gros son, 13 fr. à 13 fr. 50; son trois cases, 12 fr. 50 à 12 fr. 75; recoupettes,

10 fr. 50 à 11 fr.; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 18 fr.; le tout par 100 kilog. et en gare.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Au dernier marché de la barrière d'Enfer, à Paris, on cotait par 1,000 kilog. : foin, 104 à 112 fr.; luzerne, 96 à 108 fr.; paille de blé, 80 à 94 fr.; paille de seigle, 80 à 86 fr.; paille d'avoine, 44 à 52 fr. Les hauts cours que le froid et la neige avaient amenés, ont disparu avec le dégel, et les prix sont revenus ce qu'ils étaient il y a un mois. On cote sur les marchés des départements : Sens, foin, 65 à 70 fr.; paille, 50 fr.; — Saint-Germain, foin, 90 à 96 fr.; paille, 80 à 86 fr.: — Montargis, foin, 80 à 88 fr.; paille, 50 à 60 fr.; — Bordeaux, foin, 160 fr.; paille, 100 fr.; — le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — A Paris, les apports sur le marché sont toujours peu abondants, et les cours restent faiblement tenus. — A Pézenas (Hérault), les dernières ventes se sont faites aux cours de 170 à 175 fr. pour les luzernes de première qualité, et de 140 à 160 fr. pour les sortes ordinaires; — le tout par 100 kilog.

Pommes de terre. — Dans les départements, on cote par 100 kilog. : Vesoul, 9 fr. 75; Mauriac, 5 fr. 65 à 6 fr. 45; le Puy, 4 fr. 50; Briançon, 6 fr. 10; Guillestre, 5 fr. 50; Manosque, 6 fr.

Légumes secs. — Les derniers marchés étaient mal fournis et la vente s'est faite très-lentement, à Paris. On cote par hectolitre et demi : haricots flageolets ordinaires, 82 à 95 fr.; verts, 100 à 115 fr.; de pays, 54 à 56 fr.; de Chartres, 60 à 62 fr.; coc s roses, 56 à 60 fr. Les haricots nains de Bourgogne se payent 34 à 36 fr. le quintal métrique. Quant aux lentilles, les prix restent sans changements. — A Marseille, la vente a été plus abondante cette semaine, par suite de la cherté des demandes. Les cours se sont maintenus.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — La situation vinicole du Midi peut se résumer par notre correspondance de Pézenas, département de l'Hérault, correspondance ainsi conçue : « Calme absolument plat, les communications avec la campagne étant très-difficiles par le temps rigoureux qui règne, et les expéditions plus difficiles encore, par suite de l'encombrement des voies ferrées ; aussi les prix sont-ils purement nominaux. » A *Paris* les vins nouveaux arrivent de manière à satisfaire à toutes les demandes du gros et du détail et cela d'autant mieux que le commerce préfère les vins vieux, dont les prix ne sont guère plus élevés. C'est ainsi, par exemple, qu'un 1870 de l'Yonne se vend couramment 90 à 100 fr., tandis qu'on tient les 1871 même provenance à 80 et 85 fr. L'écart est réellement insignifiant, pécuniairement parlant, tandis qu'il est important au point de vue de la qualité relative des deux produits. — Il résulte de cet état de choses une grande lenteur dans la demande, aussi les détenteurs attendent-ils les soutirages de janvier pour confirmer les cours actuels ou les diminuer; de son côté le commerce attend patiemment une décision dans l'un où l'autre sens. On cote à Paris-Bercy : — 1871, Blayais, 90 à 100 fr.; Charente, 60 à 75 fr. les 228 litres; Cher, 70 à 75 fr. la pièce de 250 litres; Tourraine, 60 à 70 fr. la pièce de 236 litres; Basse-Bourgogne, 32 à 40 fr. la feuillette de 136 litres. Vins vieux à l'hectolitre, Roussillon, 45 à 52 fr.; Narbonne, 38 à 45 fr., plus le droit d'octroi de 21 fr. 60 par hectolitre. — A *Avallon* (Yonne), les vins rouges nouveaux valent de 40 à 45 fr.; les blancs, 25 à 35 fr.; les années antérieures, 55 à 65 fr.; les pineaux, 75 à 90 fr., le tout par 136 litres nus. — A *Bordeaux* (Gironde), on nous signale les ventes suivantes : Barbe-Brivazac 1871, 450 fr.; Ivrac 1871, 325 fr.; Blaye bourgeois et paysans 1871, 320 à 350 fr.; Saint-Pierre-d'Aurillac 1871, 230 fr.; Saint-Macaire 1871, 240 fr.; Palus d'Arveyres 1871, 265 fr.; Côtes de Rious 1871, 280 fr.; Bas-Médoc Begadan 1870, 450 fr.; Quinzac 1870, 420 fr.; Saint-Loubès 1869, 400 fr.; Màcon 1869 et 1870, 410 fr. — A *Pézenas* (Hérault), voici les prix du muid de 700 litres nus : petits vins légers, 60 à 75 fr.; demi-montagne, 90 à 100 fr.; Montagne supérieurs, 120 à 140 fr.; Bourrets ordinaires, 80 à 90 fr.; Bourrets supérieurs, 90 à 100 fr.; Bourrets vieux, 110 à 120 fr.; Piquepouls, 130 à 150 fr.; vins blancs doux clairette, 180 à 200 fr. — A *Tours* (Indre-et-Loire), on cote : vins rouges, 55 à 65 fr.; supérieurs, 70, 75 et 80 fr.

Spiritueux. — Est-ce la hausse? Est-ce la baisse? Ici les avis sont partagés.

Personnellement, la hausse nous paraît plus probable, surtout quand on fait froidement l'inventaire des éléments de production : betteraves, pommes de terre, grains, vins et marcs. Aujourd'hui la vente a une certaine activité sur le marché parisien, en ce sens, qu'on croit à la prochaine application municipale du droit de 224 fr. 10 par hectolitre d'alcool pur. L'ancien droit avant la guerre était de 123 fr. 65, il est actuellement de 177 fr. 65 et il va dit-on être de 224 fr. 10; aussi le commerce s'empresse-t-il d'acheter, afin d'échapper le plus possible à ce nouvel impôt. — Outre la fermeté du marché parisien, aussi bien sur le disponible que sur le livrable, nous dirons que depuis huit jours de semblables tendances se manifestent dans les Charentes pour les eaux-de-vie et dans le Midi pour les trois-six. A *Paris* on cote : esprit 3/6 betteraves, 1[re] qualité, 90 degrés disponible, 59 fr. Cours commercial disponible, 59 fr. ; quatre premiers, 59 fr. ; quatre d'été, 62 fr. 25 ; — A *Narbonne* (Aude), disponible 3/6 cours fixé, 62 fr.; 3/6 marc, 54 fr. — A *Barbezieux* (Charente), le cours des eaux-de-vie l'hectolitre, nu, et de fine Champagne 1870, 110 à 115 fr.; 1871, 100 fr.; petite Champagne 1870, 95 à 100 fr.; 1871, 85 à 90 fr.; fins bois (Borderies) 1870, 90 à 95 fr. ; 1871, 80 à 85 fr.; bois 1870, 85 à 90 fr.; 1871, 75 à 80 fr. — A *Nîmes* (Gard), le dernier cours des 3/6 est de 61 fr. — A *Béziers* (Hérault), on a payé en disponible, 62 fr.; quatre premiers, 65 fr.; quatre d'été, 70 fr. ; 3/6 marc, 53 fr. — A *Cette*, le cours fixé est de 60 fr ; quatre d'été, 65 fr.; eau-de-vie, 45 fr.; 3/6 marc, 53 fr. — A *Lunel*, on a payé 3/6 disponible, 61 fr ; quatre d'été, 67 fr.; eau-de-vie, 44 fr, 50; 3/6 marc, 55 fr. — A *Lille* (Nord), on cote 3/6 betteraves disponible, 55 fr. 50; courant, 54 fr.; 3/6 mélasse disponible, 56 fr. 50 ; quatre premiers à livrer, 56 fr. 50 à 57 fr. ; quatre d'été, 60 fr.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — amidons — houblons.*

Sucres. — Les transactions sont plus actives que la semaine dernière. La demande est considérable, et par suite de la faiblesse du stock, les cours sont en hausse à Paris. La cote est relevée de 2 fr. à 2 fr. 50 par 100 kilog. On vend : sucres bruts 88 degrés saccharimétriques, 68 à 69 fr.; blancs en poudre, type n° 3, 78 à 79 fr.; raffinés, bonne sorte, 145 fr.; belle sorte, 146 fr. Cependant les sucres raffinés n'ont pas suivi la marche ascendante des sucres bruts. — A Valenciennes, on cote par 100 kilog. : 88 degrés, n[os] 10 à 13, 67 fr. 50; n[os] 7 à 9, 69 fr. Le stock de l'entrepôt au 15 décembre était de 1,400 sacs. — A Marseille, les affaires ont été rares aux cours de la semaine dernière.

Mélasses. — A Paris, les cours sont sans variations. A Valenciennes, la cote est de 11 fr. les 100 kilog. pour les mélasses de fabrique.

Fécules. — Les fécules n'ont donné lieu qu'à des affaires très-restreintes depuis l'arrivée des grands froids. Cependant les cours n'ont pas subi une nouvelle augmentation, mais ils se maintiennent très-fermement. A Paris, on cote les fécules premières du rayon de Paris et de l'Oise, de 45 à 46 fr.; les vertes, 26 fr. à 26 fr. 50. A Epinal (Vosges), la fécule première des Vosges disponible se paye 49 fr.; la verte, 29 fr. 50 à 30 fr., en gare ou en magasin, par quintal métrique.

Glucoses. — Les sirops sont fermement tenus : premier blanc, 75 à 76 fr.; massé, 62 à 64 fr.; liquide, 58 fr. Les transactions sont rares.

Amidons. — Nous n'avons pas cette semaine de changements à signaler dans les cours.

Houblons. — Il y a peu de changements dans la position des principaux marchés des houblons. La plupart restent fermement tenus. Les affaires sont peu actives, ce qui arrive presque toujours à cette époque de l'année, pendant laquelle les achats pour l'exportation deviennent rares. La consommation locale seule achète au fur et à mesure de ses besoins. Elle paye en général les prix de la semaine dernière. A Alost, les cours restent fixés au prix moyen de 100 fr. — A Anvers, on paye en houblons de 1871 : Alost, 95 à 105 fr.; Poperinghe, 125 à 130 fr.; et en houblons de 1870 : Alost, 48 à 50 fr.; Poperinghe, 65 à 70 fr. — A Bischwiller (Alsace), les cours sont nominaux, de 230 à 250 fr. pour les houblons de 1871, et de 45 à 50 fr. pour ceux de 1870. — En Allemagne, les cours élevés se maintiennent à cause des apports restreints.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — La baisse sur les huiles a continué cette semaine sur le plus grand nombre des marchés. La consommation ne demande que fort peu, et les stocks ne diminuent pas, ce qui fait peur à la spéculation. A Paris, on cotait à la dernière bourse,

par 100 kilog. : colza disponible, 108 fr. 50; courant, 108 fr. 50; quatre premiers mois 1872, 109 fr.; quatre mois d'été, 106 fr.; quatre derniers, 105 fr. 50; — lin disponible, 96 fr. 50; courant, 96 fr. 50; quatre premiers mois 1872, 96 fr. — Cote officielle, et pour l'huile dégelée : colza disponible en fûts, 109 fr. 50; en tonnes, 111 fr.; épurée en tonnes, 119 fr.; — lin disponible en fûts, 97 fr.; en tonnes, 98 fr. 50. — A Rouen, la dernière cote est de 106 fr. 50 par 100 kilog. pour l'huile de colza disponible. — En Belgique et en Allemagne, la plupart des marchés annoncent également une faiblesse continue.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses éprouvent le même mouvement de baisse que les huiles. On cote à Cambrai (Nord), par hectolitre : colza d'hiver nouveau, 30 à 32 fr.; colza de mars, 22 à 30 fr.; œillette, 32 à 33 fr. 75; cameline, 22 à 26 fr.; lin, 26 à 28 fr. 50. — A Marseille, les quelques ventes de la semaine n'ont pu se faire que par suite des concessions des importateurs.

Tourteaux. — Dans le Nord, on vend à Cambrai, par 100 kilog. : colza, 19 à 20 fr.; œillette, 18 fr.; lin, 27 à 28 fr. — A Marseille, l'indécision sur les cours des graines rend les affaires en tourteaux fort difficiles. Les ventes sont rares, mais les prix sont bien tenus. On paye : lin, 21 à 25 fr.; sésame, 12 fr. 25 à 13 fr. 50 ; arachides, 10 fr. 25 à 10 fr. 50; colza, 13 fr. 50 à 13 fr. 75; palmistes, 6 fr.; le tout par 100 kilog.

Savons. — La demande est très-calme; on a vendu pendant la semaine 150 caisses à Marseille, aux prix suivants, par 100 kilog. : savons coupe ferme, 75 fr.; moyen ferme, 75 fr.; moyen, 74 fr.

Noirs. — A Valenciennes, on continue toujours à coter le noir d'engrais, de 5 à 12 fr.; et le noir neuf en grains, 40 fr. par quintal métrique.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Les produits résineux sont en hausse sur tous les marchés français, principalement à Bordeaux, Bayonne et Dax. Les essences donnent lieu à une spéculation très-active, ainsi qu'à de nombreuses affaires. Le dernier cours de l'essence de térébenthine à Dax est de 105 fr. les 100 kilog., avec une hausse de 2 fr. A Bazas, les dernières gemmes se vendent de 55 à 60 fr.

Garances. — Le marché d'Avignon a été moins animé que les semaines précédentes, par suite de la rigueur du froid. Cependant la hausse a fait des progrès sensibles, surtout sur les paluds et les alizaris de Naples; les alizaris rosés montent moins rapidement. Ces derniers sont cotés de 72 à 74 fr. les 100 kilog. Pour les paluds, les cours ont atteint de 100 à 110 fr., et pour les demi-paluds, jusqu'à 80 fr.

Gaudes. — Les anciens prix se maintiennent avec le plus grand calme dans les ventes.

Verdets. — La marchandise est toujours rare; cependant on signale, cette semaine, à Pézenas (Hérault), quelques affaires en sec marchand traitées de 194 à 196 fr. les 100 kilog.

Safrans. — Tous les avis que nous avons reçus constatent que la récolte en Espagne a été bonne. — Sur le marché de Valence, la demande pour l'exportation étant devenue moins considérable, les cours ont faibli. On cote la première qualité de Valence, de 112 à 115 fr., et la provenance d'Alicante, de 75 à 80 fr. le kilog. — En France, les safrans gâtinais première qualité, de Boynes et de Gaubertin, sont recherchés par les commissionnaires et marchands, de 110 à 112 fr. le kilog.

Crème de tartre. — A Pézenas (Hérault), le premier blanc se vend 220 fr. les 100 kilog.

Écorces. — On vend en ce moment, par 1,000 kilog., les écorces pour tannerie : à Bordeaux, 70 à 80 fr.; à Clermont-Ferrand, 100 à 120 fr.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Paris, la position n'a pas changé. Les bois de feu continuent à se vendre en hausse; les bois à ouvrer sont moins recherchés. On cote, par décastère : bois de flot, 165 à 175 fr.; bois neufs durs, 190 à 200 fr.; bois blancs, 130 fr.; falourdes de pin, 80 à 90 fr. le cent.

Charbons. — En charbons de bois, on vend par double hectolitre sur les marchés flottants des ports de la Seine : charbon d'Yonne, 7 fr. 80; de la Loire, 7 fr. 50 à 8 fr.; des canaux, 8 fr. 20; grenailles, 6 fr. 50 à 7 fr.; fumerons et poussier, 4 fr. 50 à 5 fr.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Amandes. — Dans le Midi, les cours se maintiennent sans grandes affaires, vu la rareté de la marchandise. Les amandes à la douce se payent de 5 fr. 25 à 5 fr. 35 la carte.

Fruits divers. — Derniers cours de la halle de Paris : nèfles, 1 à 3 fr. le cent; noix sèches, 16 à 25 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 65 fr. le cent ou 0 fr. 25 à 0 fr. 70 le kilog.; pommes, 5 à 110 fr. le cent ou 0 fr. 30 à 0 fr. 75 le kilog.; raisins communs, 1 fr. 50 à 4 fr. le kilog; raisins noirs, 1 fr. 50 à 3 fr. 50 le kilog.

Gros légumes frais. — Cours du 19 décembre à la halle de Paris : betteraves, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 la manne; carottes communes, 12 à 20 fr. les cent bottes; choux, 5 à 16 fr. le cent; navets, 20 à 30 fr. les cent bottes; oignons en grain, 5 à 7 fr. l'hectolitre; panais communs, 12 à 16 fr. les cent bottes; poireaux communs, 4 à 12 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : ail, 1 fr. 25 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 la botte; cardon, 3 à 4 fr. la botte; céleri, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 la botte; cerfeuil, 0 fr. 25 à 0 fr. 40 la botte; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau; chicorée frisée, 10 à 20 fr. le cent; choux-fleurs de Paris, 25 à 120 fr. le cent; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 le litre; ciboules, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la botte; échalotes, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 la botte; épinards, 0 fr. 75 à 1 fr. 50 le paquet; laitue, 6 à 8 fr. le cent; mâches, 0 fr. 60 à 1 fr. le calais; oseille, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 le paquet; persil, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte; pissenlits, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 le kilog.; potirons, 1 à 4 fr. la pièce; radis roses, 0 fr. 30 à 0 fr, 50 la botte; raiponce, 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le calais; salsifis, 0 fr. 60 à 0 fr. 75 la botte; escarolle, 8 à 24 fr. le cent; thym, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte.

X. — *Textiles.*

Lins. — A Lille, la demande est active ; mais les affaires sont difficiles, par suite du maintien des cours élevés. Les ventes ont été moins importantes en lins de Russie.

Laines. — Les laines de Perse ont donné lieu à des ventes importantes à Marseille. Les provenances d'Asie Mineure, étant plus rares, n'ont été l'objet que de peu de ventes. Le mouvement commercial de la semaine se résume en 1,675 balles vendues et 1,211 arrivées dans le port. Les laines de Perse en suint se vendent de 200 à 210 fr. les 100 kilog.

Soies. — Le marché de Lyon a conservé les mêmes cours. A Marseille, le calme a repris le dessus sans que les prix aient perdu leur bonne tenue. En cocons, on a vendu 42,000 kilog., dont 20,000 percés, de 8 fr. 50 à 13 fr.; les secs se sont payés de 13 fr. à 24 fr. 30.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — Le cours officiel du suif de France, à Paris, est descendu à 115 fr. les 100 kilog., avec 2 fr. de baisse. — A Marseille, les cours se maintiennent comme il suit pour la marchandise disponible: Plata, 115 à 116 fr.; Italie, 116 fr.; Russie, 118 fr., le tout par 100 kilog.

Cuirs et peaux. — A Paris, les ventes se font avec activité aux cours que nous avons précédemment; mais on s'attend à la baisse pour la fin du mois. Au Havre, ainsi que dans les principaux ports de France et de l'étranger, les cuirs sont peu demandés et en voie de baisse. — A Bordeaux, les peaux de moutons de Monte-Video obtiennent des prix supérieurs à ceux de septembre et d'octobre.

XII. — *Bétail — viande — beurres — œufs — fromages — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Le marché aux chevaux n'a pas eu plus d'animation que précédemment. Sur 680 bêtes amenées les 13 et 16 décembre, 167 ont été vendues dans les conditions suivantes :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.......	202	45	400 à 690 fr.
— de trait.........	289	38	410 à 700
— hors d'âge.........	165	60	14 à 340
— à l'enchère.........	24	24	17 à 215

Il y a encore baisse sur toutes les catégories, sauf sur celle des chevaux de selle et de cabriolet.

Anes. — Aux mêmes marchés, il a été amené 11 ânes, dont 5 ont trouvé acheteur de 20 à 45 fr.

Bétail. — Le tableau suivant résume le mouvement du marché aux bestiaux de la Villette, du 14 au 19 décembre :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 18 décembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,602	3,098	1,679	4,777	334	1.66	1.48	1.30	1.48
Vaches	1,562	644	681	1,325	229	1.52	1.32	1.18	1.32
Taureaux	57	26	5	31	372	1.32	1.24	1.10	1.24
Veaux	2,191	1,667	353	2,020	75	2.50	2.20	1.90	2.20
Moutons	28,396	16,685	11,149	27,834	22	1.85	1.66	1.44	1.66
Porcs gras	3,854	2,212	1,566	3,778	85	1.64	1.58	»	1.61
— maigres	21	5	9	14	25	1.85	»	»	1.85

La vente s'est faite à chaque marché avec activité. Cependant les cours des gros animaux ont subi une légère baisse ; le prix des veaux est resté stationnaire ; celui des moutons et des porcs gras a au contraire monté. Voici les noms des départements qui ont contribué à alimenter le marché :

Bœufs.— Aisne, Allier, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Creuse, Côtes-du-Nord, Cher, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Gironde, Loire-Inférieure, Lot, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne, Vendée, Haute-Vienne, Italie ; — *Vaches.* — Allier, Calvados, Cantal, Charente, Creuse, Dordogne, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Vendée, Vienne haute, Italie ; — *Taureaux.* — Allier, Calvados, Côte d'Or, Eure, Mayenne, Nièvre, Seine-et-Oise, HauteVienne,; — *Veaux.* — Calvados, Cantal, Eure-et-Loir, Garonne, haute, Loiret, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Suisse; — *Moutons.* — Aisne, Ardennes, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuze, Deux-Sèvres, Dordogne, Eure, Indre, Meurthe, Nièvre, Nord, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Allemagne, Autriche, Italie ; — *Porcs.* — Allier, Calvados, Charente, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Sarthe, Seine-et-Oise, Vendée, Haute-Vienne.

Viande à la criée. — Pendant la semaine du 12 au 19, on a vendu à la halle à la criée à Paris : 165,697 kilog. de viande de bœuf ou vache, 110,761 kilog. de viande de veau, 68,119 kilog. de viande de mouton, 58,068 kilog. de viande de porc, soit en tout 402,645 kilog. de viande, ou en moyenne 57,521 kilog. par jour. C'est une consommation bien plus forte que celle des semaines précédentes. Les prix du kilog. ont été : bœuf ou vache, 1re qualité, 0 fr. 98 à 1 fr. 46 ; 2e, 0 fr. 84 à 1 fr. 14 ; 3e, 0 fr. 72 à 1 fr. 22 ; choix, 1 fr. 30 à 2 fr. 10 ; basse boucherie, 0 fr. 20 à 1 fr. 10 ; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 34 ; 2e, 1 fr. 58 à 1 fr. 96 ; 3e, 1 fr. 20 à 1 fr. 56 ; choix, 1 fr. 40 à 2 fr. 50 ; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 46 à 1 fr. 56 ; 2e, 1 fr. 38 à 1 fr. 44 ; 3e, 1 fr. 14 à 1 fr. 36 ; choix, 1 fr. 46 à 2 fr. 04 ; — porc frais, 1 fr. 50 à 1 fr. 68 ; fumé, 0 fr. 52 à 2 fr. 30. — Quoique la quantité de viande de veau ait été bien plus considérable sur le marché, les cours en ont sensiblement augmenté.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine à la halle de Paris : 155,298 kilog. de beurres dans les conditions suivantes : en demi-kilog., courants, 2 fr. 48 à 3 fr. 68 ; petits beurres, 2 fr. 34 à 2 fr. 80 ; — Isigny, choix, 5 fr. 20 à 6 fr. 08 ; fins, 4 fr. 40 à 5 fr. 18 ; courants, 3 fr. à 4 fr. 38 ; — Gournay, fins, 3 fr. 80 à 4 fr. 16 ; courants, 2 fr. à 3 fr. 78.

Œufs.—Le 12 décembre, il restait en resserre à la halle de Paris, 65,250 œufs ; il en a été vendu, du 13 au 19, 2,249,325 ; il en restait en resserre, le 19, 40,500. Les prix ont été par mille : choix, 120 à 138 fr. ; ordinaires, 106 à 125 fr. ; petits, 65 à 105 fr. Il y a encore hausse cette semaine.

Volailles et gibier. — Cours du 19 décembre à la halle de Paris : agneaux, 16 fr. 50 à 24 fr. 50 ; alouettes, 0 fr. 09 à 0 fr. 25 ; bécasses, 2 fr. à 4 fr. ; cailles, 0 fr. 50 à 1 fr. ; canards barboteurs, 1 fr. 50 à 3 fr. 70 ; canards gras, 3 fr. 80 à 4 fr. 75 ; canards sauvages, 1 fr. 75 à 2 fr. 75 ; cerff et chevreuils, 25 à 57 fr. ; crêtes en lots, 1 fr. 70 à 14 fr. ; dindes gras gros ou, 9 à 12 fr. 15 ; dindes com-

muns, 4 fr. 50 à 8 fr. 50 ; faisans et coq de bruyère, 3 à 8 fr. ; grives et merles, 0 fr. 15 à 0 fr. 50; lapins domestiques, 1 fr. 50 à 4 fr. ; lapins de garenne, 1 fr. 20 à 2 fr. 50 ; lièvres, 3 à 6 fr. 50; oies grasses, 8 à 12 fr. 15; oies communes, 3 à 7 fr. 75 ; perdrix grises, 1 25 à 2 fr. 75 ; perdrix rouges, 2 fr. 50 à 3 fr. 10; pigeons de volière, 0 fr. 60 à 1 fr. 45; pigeons bizets, 0 fr. 45 à 1 fr. ; pilets, 0 fr. 50 à 0 fr. 80 ; pluviers, 0 fr. 25 à 0 fr. 70; poulets ordinaires, 1 fr. 70 à 4 fr. ; poulets gras, 4 à 5 fr.; poulets communs, 1 fr. 15 à 3 fr. 75; râles de genêt, 0 fr. 15 à 0 fr. 25 ; sarcelles, 0 fr. 50 à 1 fr.; vanneaux, 0 fr. 40 à 0 fr. 75; pièces non classées, 0 fr. 25 à 3 fr.

Résumé. — Il n'y a eu de hausse pendant cette semaine que sur les sucres; il y a eu une baisse très-notable sur les huiles. Presque tous les cours sur les autres denrées tendent à la baisse. Le bétail sur pied s'est vendu avec tendance à la baisse, à l'exception des veaux dont les cours sont stationnaires. Pour la viande à la criée, les cours se sont maintenus aux mêmes chiffres que la semaine dernière; la viande de veau seule a augmenté. — L'industrie reste paralysée à cause des difficultés des transports, et on a rarement vu le commerce se faire dans d'aussi mauvaises conditions.

A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Fonds publics français. — Les cours ont pris un peu de fermeté; a commencement de la semaine il y a eu un mouvement de hausse très-prononcé; la baisse est revenue à la fin de la semaine, mais en définitive il y a eu hausse sur la semaine précédente, pour la rente de 05 et l'emprunt, de 70 centimes. La rente de 4 1/2 pour 100 a également repris ce qu'elle avait perdu et est revenue à 81 fr. 50 c. Cette reprise des fonds publics, coïncidant avec la continuation de la baisse sur les chemins de fer et les autres valeurs de placement, provient de la presque certitude que l'on a de la mise d'un impôt sur le revenu, impôt duquel la rente serait exempté.

Banque de France. — La situation de la Banque de France est toujours à peu près la même. Là aussi l'avenir présente bien des incertitudes, qui se traduisent sur le marché par des fluctuations considérables et journalières, comme on peut s'en assurer par l'écart de 110 francs qui existe entre le plus haut et le plus bas cours.

Crédit foncier et chemins de fer. — Le Crédit foncier a haussé de 5 francs sur la semaine précédente, mais, même avec cette hausse, il n'est qu'à 950; l'ouest s'est relevé du cours de 470, mais il n'est pas revenu à 500; en sorte qu'il se trouve toujours, et les autres lignes sont dans la même position, à un cours inférieur. Nous venons d'expliquer les motifs de cette baisse et de sa continuation.

Cours de la Bourse du 11 *au* 16 *décembre :*

Principales valeurs françaises :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. préc. hausse.	baisse
Rente 3 0/0..........	56.35	57.10	56.35	0.05	»
Rente 4 1/2 0/0......	81.00	81.50	81.50	1.50	»
Emprunt 1871. 5 0/0.	90.55	91.45	91.05	0.70	»
Banque de France...	3725.00	3830.00	3775.00	10.00	»
Comptoir d'escompte.	672.50	685.00	672.50	»	11.25
Société générale.....	570.00	575.00	570.00	»	10.00
Crédit foncier.......	950.00	970.00	950.00	5.00	»
Crédit agricole.......	»	»	500.00	»	»
Est..... Actions. 500	491.25	513.75	500.00	»	12.50
Midi.............dº.	627.50	635.00	632.50	»	2.50
Nord.............dº.	967.50	992.50	985.00	1.25	»
Orléans..........dº.	827.50	843.75	835.00	»	15.00
Ouest.............dº.	485.00	500.00	492.50	22.50	»
Paris-Lyon-Méditer.dº.	850.00	870.00	852.50	»	10.00

Chemins de fer français et étrangers :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	Sr la sem. pr[éc.] hausse.	bai[sse]
Est. Obl. remb. à 500	282.50	285.00	285.00	2.50	»
Midi. Obl. remb. à 500	299.00	300.00	299.00	0.25	
Nord dº	305.00	307.00	305.00	»	1
Orléans dº	302.00	305.00	303.50	»	1
Ouest dº	296.00	296.75	296.00	»	
P.-Lyon-M. dº	295.50	297.25	295.50	»	1
Charentes. Actions. 500	»	»	490.00	»	
dº obligat. remb. à 500	285.00	290.00	286.25	»	
Chem. de fer et docks de St-Ouen. Act. 500	105.00	112.50	105.00	»	10
Est hongrois. Act. 500	333.75	137.50	335.00	»	
Lombards dº	437.50	445.00	440.00	»	1
N.-O. de l'Autriche dº	490.00	492.50	492.50	1.25	
Portugais dº	51.00	53.00	52.50	»	1
Romains dº	132.00	137.50	132.00	»	0
Madrid à Saragosse. dº	133.00	135.00	135.00	5.00	
Lombards. obl. r. 500	250.00	254.00	250.00	»	1
Nord de l'Espagne dº	192.50	194.50	193.00	1.00	
Portugais dº	132.00	134.00	134.00	2.00	

Agricola.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

CHRONIQUE AGRICOLE (30 DÉCEMBRE 1871).

Le budget de la France. — Nécessité de payer de lourds impôts. — Discussion à l'Assemblée nationale à propos de l'établissement de l'impôt sur le revenu. — Chacun doit payer suivant ses facultés. — Les dénigrements de l'Allemagne vis-à-vis de la France. — Dépêche de M. de Bismarck. — Le système des otages. — Secours aux victimes de la guerre. — Résultats obtenus par les Comités suisses et par la Société des quakers. — Lettre de M. Gautrelet offrant d'occuper une famille d'émigrants alsaciens. — Une nouvelle patrie pour les exilés. — Vexations à notre nouvelle frontière à propos des produits des vignes lorraines enlevées à la France. — Nécessité de simplifier les formalités administratives. — Le *Phylloxera vastatrix* dans le Var. — Note de M. le docteur Turrel. — Essais de destruction du puceron et de préservation des vignobles. — Observations de M. le docteur Menudier sur les nouveaux droits sur les eaux-de-vie. — Mauvaise couleur des vins du Midi en 1871. — Note de M. le docteur Louis de Martin sur un procédé de M. Chancel. — Les livres d'étrennes : *les Animaux domestiques*, par Mme Pape-Carpantier; *les Races humaines*, par M. L. Figuier; *l'Atmosphère*, par M. Flammarion; *la Roche aux mouettes*, par M. Jules Sandeau; *les Aventures de terre et de mer*, *Vingt mille lieues dans les mers*, par M. Hetzel. — *Le Magasin pittoresque*. — *Les Jardins*, par M. Mangin. — *Le Monde des fleurs*, par M. Lecoq, etc. — Nécrologie. — Mort de MM. Boutiller, Perrot, Moisand, Miglio, Sorel, Goldenberg, Le Canu, de Courval. — Notes de MM. Villeroy, Huet, Champion, Dubosq, Mulle, Bernardien, Tounissoux, Benoît, Jacquot, Thiriat, de Kergorlay, Chéron, Binet, Beauvillier, de Rochechouart, de Tastes, Laporte, Aumert, Trénel, Bayard, Leyrisson, Lacombe, sur l'état des récoltes dans la Bavière rhénane, l'Aisne, les Ardennes, l'Alsace, la Seine, l'Aube, les Vosges, la Somme, la Seine-Inférieure, le Calvados, le Loiret, l'Yonne, Indre-et-Loire, la Loire-Inférieure, la Nièvre, l'Isère, le Cantal, Lot-et-Garonne. — La peste bovine. — Absence de nouvelles officielles. — Développements du fléau dans le Nord, l'Aisne, la Seine-Inférieure et en Belgique. — Note du *Journal de la Société agricole du Brabant*. — Arrêté du préfet du département de la Marne. — Concours d'animaux de boucherie à Bordeaux et à Chatellerault. — Formation pour 1872 du bureau de la Société centrale d'agriculture de France. — Suite de la fondation du Cercle des agriculteurs. — Nouvelle liste d'adhérents. Prochaine ouverture du Cercle. — Nomination de deux commissions par l'Assemblée nationale, pour examiner le projet de M. Morin sur les associations syndicales agricoles, et celui de M. Lestourgie, sur l'assistance dans les campagnes. — Nouveaux élèves admis à l'école d'irrigation du Lézardeau. — Conférences agricoles de M. Gossin. — Fondation d'une station agronomique et séricole dans le département de l'Isère. — La question des engrais. — Analyse de tourteaux. — Les tourteaux utiles. — Les prochaines élections à l'Assemblée nationale. — Les agriculteurs doivent voter pour des candidats agriculteurs ou agronomes.

I. — *Les impôts et l'agriculture.*

C'est un devoir trop souvent pénible que d'être obligé de se mettre toutes les semaines en présence des faits accomplis ou qui menacent d'éclater pour leur demander quel bien ils portent en eux ou quel mal ils peuvent produire. Sans doute notre point de vue se restreint ou se précise puisque chaque chose doit être ici envisagée exclusivement dans ses rapports avec l'agriculture. Mais des discussions tumultueuses, passionnées, personnelles, qui font la joie des gens amis du scandale, portent une telle atteinte à la prospérité générale du pays que l'agriculture en éprouve le plus fâcheux contre-coup. Dès lors, il faut, au nom des intérêts agricoles, demander à l'Assemblée souveraine d'éviter les débats orageux qui nuisent au rétablissement du crédit national et au mouvement des affaires. Combien au contraire doit être vivement approuvée une discussion solide, approfondie, telle que celle à laquelle donne lieu la question de savoir si l'on établira l'impôt sur le revenu. Nos désastres, l'avidité excessive de nos implacables ennemis, exigent impérieusement que les impôts déjà si lourds avant la guerre, soient augmentés de plus de 33 p. 100. Accroître dans cette proportion les anciens impôts, sans distinction, c'eût été tarir plus d'une source de produit pour le Trésor public et détruire plusieurs industries. Il a donc fallu procéder par examen attentif. Les boissons, les sucres, les cafés, le tabac, le papier, les allumettes, la poudre, les transports par la poste et par les chemins de fer, ont tout d'abord été jugés susceptibles de payer davantage, ou d'être grevés de droits nouvellement établis pour les objets qui jusqu'à présent étaient indemnes. Les droits de timbre, d'enregistrement, ont ensuite été augmentés ou ont été étendus à des matières nouvelles. On va aussi demander aux douanes de produire davantage, et l'on cherche enfin s'il n'y a pas lieu de frapper de droits nouveaux, si ce n'est le revenu d'une manière générale, au moins

quelques-uns des revenus. C'est là le problème difficile que l'Assemblée nationale sonde depuis huit jours avec une préoccupation qui témoigne du désir de tous de faire quelque chose de juste, en évitant de grever à l'excès la propriété foncière et l'agriculture qui sont déjà surchargées.

C'est maintenant un axiome en quelque sorte indiscutable, que chacun doit contribuer aux dépenses publiques en proportion de ses facultés. Mais n'y a-t-il pas des classes entières d'individus qui échappent à cette nécessité imposée à tous les citoyens d'un même pays? Les quatre contributions directes (impôt foncier, personnel et mobilier, des portes et fenêtres, des patentes) atteignent ceux qui vivent de la propriété agricole, ou du commerce et de l'industrie. Mais les fortunes exclusivement mobilières ne contribuent pas directement aux charges publiques. Tout le monde paraît d'accord sur la convenance de les atteindre. Dans quelle mesure le fera-t-on ? C'est ce qui sera peut-être décidé au moment où cette chronique passera sous les yeux de nos lecteurs. Les hommes les plus éminents de tous les partis, ceux surtout qui mettent le patriotisme au-dessus de toutes les autres considérations se sont fait entendre dans des discours approfondis, éloquents. Plusieurs de nos collaborateurs ou confrères de la Société centrale d'agriculture, MM. de Lavergne, Wolowski, Teisserenc de Bort, ont défendu des systèmes divers; M. Thiers lui-même a pris longuement la parole. Les esprits les plus éminents sont partagés. Faut-il établir l'*income-tax* anglaise? C'est un parti que nous ne voudrions voir adopter que sous le titre d'impôt de guerre ou prussien. Il nous paraîtrait équitable que chacun, sans aucune exception, fît à la patrie le sacrifice de 2 à 3 pour 100 de son revenu pour racheter notre indépendance. L'agriculture qui travaille n'y ferait pas objection, car elle accepterait un sacrifice auquel seraient forcés les oisifs qui ont leurs revenus placés dans des sociétés mobilières dont le siége et l'activité sont souvent hors de France. Incontestablement l'assiette du nouvel impôt n'est pas facile à établir. La perception eut présenté plus d'une difficulté, quoique l'on ait l'exemple presque séculaire de l'Angleterre et que d'autres pays s'y soient soumis. Mais quel est l'impôt qui n'a pas d'inconvénients? Les produits du sol payent déjà trop; il faut reporter une partie des charges publiques sur les produits des capitaux engagés dans des spéculations qui concourent peu à alimenter les caisses de l'Etat.

Par la manière décidée avec laquelle nous acceptons de faire face aux exigences écrasantes des Allemands, ceux-ci seront bien obligés de reconnaître, s'il leur est donné d'avoir encore un peu de justice et de clairvoyance, que les Français sont animés d'une patriotique résignation. La rougeur nous est montée au front lorsque nous avons lu dans l'arrogante dépêche de M. de Bismark cette monstrueuse accusation portée contre notre pays, de manquer de sens moral, parce que deux accusés de meurtre contre des Prussiens n'avaient pas été condamnés par nos jurys; notre cœur s'est serré lorsque nous avons lu la menace de l'inexorable chancelier de réoccuper les départements récemment quittés par les troupes prussiennes, et d'enlever des otages parmi les populations qui sont encore sous le joug allemand. Faire payer à l'innocent pour le coupable, voilà la morale de M. de Bismark, qui a trouvé

que l'incendie, le meurtre et le vol étaient des armes de guerre légitimes, qui a brûlé nos villages et détruit nos fermes. Les cultivateurs donneront l'exemple de la dignité dans le malheur. Ils payeront la rançon de leurs frères de la Champagne, de la Franche-Comté et de la Lorraine qui vivent sous le régime de l'état de siége décrété par un ennemi sauvage; mais ils se souviendront, et c'est là le désespoir et le tourment des Allemands qui ont juré e vain la ruine de la France.

II. — *Secours aux populations frappées par la guerre.*

La fraternité agricole n'a jamais été mieux mise en évidence que pendant cette malheureuse année. Tous les jours, nous en acquérons des preuves nouvelles en lisant les rapports des Commissions de distribution de secours ou bien des Sociétés d'agriculture qui constatent les bienfaits répandus dans les campagnes de leur ressort. Le moment n'est pas encore arrivé de faire un total définitif de toutes les sommes qui ont été données par les nations étrangères; nous le ferons plus tard pour témoigner notre reconnaissance qui est surtout très-grande en raison des constatations faites par des étrangers des crimes que les Prussiens ont commis sur notre territoire. Ainsi, M. François Demole, délégué des divers Comités suisses, raconte son voyage en France après la conclusion de l'armistice. Il dit combien il a vu de maisons incendiées et d'habitants inoffensifs massacrés par pure vengeance. « La manière sauvage dont les Allemands ont fait la guerre, dit-il, mérite les imprécations de la postérité. » Dans les rapports des représentants de la Société anglaise des Amis (Quakers), nous trouvons la constatation de faits semblables. La douleur que montrent ces délégués à la vue des misères de nos campagnes, est éloquente. Nous avons vu M. James Long pleurer au souvenir des maux dont il avait été le témoin dans notre pauvre département de la Moselle, où la Société des Amis, d'après le rapport du président du Comice de Metz, a distribué des secours pour une somme qu'on ne peut pas estimer à moins de 600,000 fr. pour ce seul département. Des dames anglaises sont venues à notre secours avec non moins d'abnégation que les hommes, et il en est qui ont payé de leur vie (nous devons citer Miss Ellen Allen) le dévouement déployé pour secourir nos malades et nos blessés. Les quakers n'admettent pas qu'on veuille faire de nouvelle guerre pour prendre une revanche; mais ils disent hautement que la conduite des Allemands n'a pas été celle d'hommes civilisés. L'histoire jugera, et le ciel punira.

III. — *Un bon exemple.*

Beaucoup de nos malheureux concitoyens de l'Alsace et de la Lorraine veulent, par horreur du joug prussien, quitter le sol qui les a vus naître. Nous devons les accueillir. Il est impossible de le faire dans de meilleures conditions que celles indiquées par la lettre suivante :

Aiguesmortes (Gard), 6 décembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Je pourrais occuper dans le domaine de la Compagnie agricole d'Aiguesmortes, dont je suis le directeur, une famille d'Alsaciens qui veulent émigrer. Je désirerais une famille composée du père, de la mère et de trois ou quatre enfants; autant que possible je préférerais des garçons. Autant que faire se pourra, je prendrais une famille dans le besoin, car tous ceux qui ont un capital peuvent trouver

des avantages en Algérie. Ils seraient logés, nourris, puis payés tant par mois, suivant le travail qu'ils pourraient faire, et je leur assurerais du travail pour toute l'année. Si vos nombreuses relations pouvaient vous faire trouver une famille dans ces conditions, j'espère que nous pourrions obtenir leur transport et celui de leur mobilier gratuits par chemin de fer. Les valets se payent ici de 30 à 45 francs par mois : c'est vous dire que, dès qu'ils seraient aptes au travail que je leur destine (culture et viticulture), je leur payerais volontiers les prix de ces contrées.

« Veuillez agréer, etc.

« GAUTRELET. »

C'est là un bel exemple de charité patriotique; il sera certainement imité. Les familles laborieuses, énergiques, chassées de leurs foyers, viendront fonder des colonies au centre de la France mâme pour rappeler à toujours ce grand forfait de l'enlèvement fait en plein dix-neuvième siècle par un conquérant de populations soustraites à leurs lois et privées de leur liberté, pour être soumises à un joug étranger.

IV. — *Sur les vignes des départements enlevés à la France.*

Il est déjà bien triste que les populations de trois départements, qui comptent parmi les plus patriotiquement dévoués à la France aient été politiquement séparées de nous; il ne faut pas qu'elles rencontrent encore, par la faute de nos administrations, un mauvais vouloir qui les détache davantage de la mère-patrie. C'est pour cette raison que nous signalons au gouvernement le fait suivant :

Le village de Corny, situé entre Metz et Pont-à-Mousson, est connu pour ses nombreux vignobles; il est devenu prussien. Un de ses habitants, tout en voulant conserver ses propriétés, est allé habiter Villotte, tout près, en France, afin de rester Français. Il comptait pouvoir exploiter facilement ses vignes. La vendange faite à Corny, il obtint sans aucune difficulté un *congé* de l'autorité allemande pour conduire une pièce de vin jusqu'à la nouvelle frontière française ; mais, arrivé à notre douane, au lieu dit les Grands-Barrages, nos employés lui déclarèrent qu'il ne pouvait pas passer sans aller au préalable chercher à huit kilomètres de là, à Mars-la-Tour, un congé près du buraliste français. Faire seize kilomètres, perdre une journée entière, voilà la vexation. Pourquoi? Parce que le bureau de douane, chargé de faire payer les droits, ne peut pas délivrer des *laissez-passer*. Notre concitoyen a dû se soumettre, en trouvant toutefois que l'autorité allemande n'était pas aussi dure pour lui que l'autorité française.

Quand simplifiera-t-on les formalités administratives et songera-t-on à ne pas faire perdre le temps des contribuables? Dans les circonstances actuelles, rien n'est plus impolitique que le fait que nous signalons. Il est de nature à diminuer les recettes du Trésor, car nos concitoyens de la Moselle, devenus Allemands par droit de conquête, sont navrés des embarras que leur cause l'administration française lorsqu'ils veulent conserver leurs rapports commerciaux avec la Meuse et la Meurthe.

V. — *Le Phylloxera vastatrix.*

C'est avec non moins de sollicitude qu'on le fait dans le Nord pour le typhus de l'espèce bovine qu'il faut suivre dans le Midi les désastres causés dans les vignobles par le *Phylloxera vastrtrix*. La plus riche de nos industries agricoles, celle de la production des vins, est menacée

d'être détruite, si on ne découvre pas des moyens efficaces de combattre le mal. Pour y réussir, il faut connaître toutes les circonstances de la marche du nouveau fléau. La note suivante que M. le docteur Turrel nous adresse de Toulon (Var) est de nature à mettre la question en lumière :

« Le *Phylloxera vastatrix* a envahi depuis deux ans nos vignobles du Var. Nous avons cette année seulement constaté sa présence dans une jeune vigne de quatre à cinq ans, appartenant à la famille Portalis, située dans la commune de la Cadière, canton de Beausset (Var). Plantée dans un sol d'alluvion très-riche et très-profond, à base de calcaire coquillier, cette vigne, dont les crossettes n'avaient été enfoncées dans le sol qu'à la profondeur de 0 mèt. 20 cent., offrait la plus luxuriante végétation, et produisait déjà de riches récoltes.

« L'an dernier, M. Sicard, gérant du domaine, homme d'intelligence et de progrès qui avait dirigé la plantation, s'aperçut que quelques vignes poussaient de très-faibles bourgeons qui séchèrent dès le mois de juillet. Comme cet accident se limita à cinq ou six ceps, après avoir fait fouiller le sol autour des racines, où il ne découvrit rien d'insolite, il ne s'en inquiéta pas autrement.

« Cette année, après la vendange qui a été plantureuse, M. Sicard vit tout à coup, sur une étendue de près de 1,200 mètres carrés, la vigne prendre un aspect sinistre. Les feuilles se crispèrent et devinrent jaune terreux, comme à l'entrée de l'hiver, et il sembla qu'elles avaient été soumises à l'action passagère d'un feu violent. Il soupçonna l'invasion de sa vigne par le *Phylloxera*, et après avoir pris les ordres de M. Portalis, il procéda à l'arrachement des vignes attaquées dont il nous fit parvenir un échantillon.

« Notre Société nomma une commission qui ne découvrit absolument rien d'anormal sur les racines, mais qui se décida à visiter le vignoble attaqué. Dès la première vigne arrachée sous nos yeux, nous reconnûmes le terrible insecte, couvrant de ses groupes d'un jaune verdâtre, toutes les gerçures des grosses racines. L'un des cultivateurs nous donna l'explication de l'absence de pucerons sur les vignes envoyées à Toulon. Il avait remarqué que si l'on tardait de flamber les racines à un feu vif après leur extraction du sol, les pucerons qui ont des mœurs souterraines, abandonnaient rapidement les parties exposées à la lumière, et s'enfonçaient de nouveau dans le sol, à la recherche de nouvelles victimes.

« Nos recherches s'exercèrent sur des vignobles voisins du vignoble attaqué. Nous n'y trouvâmes aucune trace de maladie, et l'un des membres de notre commission, M. Pellicot, crut devoir attribuer cette immunité à la profondeur à laquelle étaient plantées les vignes qui, suivant la coutume du pays, étaient implantées à des profondeurs de 0 mèt. 60 à 0 mèt. 70.

« Cette opinion ne saurait être acceptée, car tout le vignoble de M. Portalis, planté superficiellement, n'était pas attaqué, les ravages ayant pour point de départ cinq ou six vignes, étant limités cette année à une aire de 1,200 mètres.

« De plus le *Phylloxera* a été rencontré à des profondeurs de 1 mèt. à 1 mèt. 50, par conséquent rien ne prouve que si les moyens que nous nous proposons d'appliquer au vignoble envahi ne réussissent point, les vignobles voisins, bien que profondément plantés, ne soient pas à leur tour attaqués. Pour le moment, nous avons conseillé l'arrachement complet des 1,200 mètres infestés, et le flambage immédiat des racines exposées au fur et à mesure à un feu vif. Notre commission surveillera et appliquera les remèdes primitifs, dès qu'elle pourra se rendre de nouveau sur les lieux, après sa constitution officielle par le préfet du département, le conseil général ayant voté des fonds pour les frais de déplacement et les expériences de traitement à instituer. Notre commission spontanée a fonctionné le 24 octobre 1871, et a publié son rapport qui a été adressé le 7 novembre au ministre de l'agriculture et au Conseil général.

« L. TURREL, docteur. »

On voit que les remèdes proposés ou appliqués contre le Phylloxera, doivent être non moins énergiques et rigoureux que ceux contre le typhus contagieux, puisque dans les deux cas, il faut tuer l'animal ou la plante, afin d'arriver à détruire le germe de la peste ou l'insecte dévastateur.

VI. — *Sur les nouveaux droits dont sont frappées les eaux-de-vie.*

Un de nos correspondants, M. le docteur Menudier, nous communique diverses observations qu'il nous paraît utile de reproduire en ce qui concerne les nouveaux impôts sur les boissons. Les droits écrasants mis sur nos eaux-de-vie, ont énormément réduit les transactions, et tout porte à croire que dans le dernier trimestre de 1871, l'Etat et l'Assemblée nationale, en présence des recettes, rabattront beaucoup de leurs illusions; c'est une grande erreur économique que de se figurer ne pas voir diminuer le débouché d'un produit de consommation, lorsque son prix est presque doublé. Les contributions indirectes relèvent en ce moment les dix premiers mois de 1871, pour les comparer aux dix premiers de 1869; mais on ne sera nullement éclairé par les résultats donnés, tandis que le dernier trimestre de 1871, comparé à celui de 1869, commencera réellement à fournir des indications assez sûres.

VII. — *Les vins du midi.*

Les vendanges ne se sont pas faites généralement, en 1871, dans de bonnes conditions. Les circonstances météorologiques en ont été la cause. C'est ce qu'explique M. Louis de Martin dans la lettre suivante :

Montpellier, le 11 décembre 1871.

« Monsieur le directeur,

« Nos semences se finissent peu à peu maintenant. Fort contrariées par les pluies de novembre, nous avons pu les pousser activement depuis une quinzaine de jours. Nous avons une température rigoureuse, mais le soleil cependant ne nous fait pas défaut. Nos vins de couleurs sont assez bien réussis dans le Narbonnais; mais les vins de plaine sont dans une situation assez précaire en général. Ils pèchent par la couleur, mais surtout par leur ensemble; on dirait qu'il leur manque ce quelque chose que les teinturiers appellent le mordant et que les peintres nomment la teinte de fond. L'Hérault se plaint beaucoup et avec juste raison. La Société centrale d'agriculture de Montpellier s'est émue de cette situation, et, dans la dernière séance à laquelle j'ai eu la bonne fortune de pouvoir assister depuis mon retour de la campagne, M. le professeur Chancel nous a donné la clef de certains phénomènes malheureux observés cette année. Beaucoup de vignobles ont été couverts d'eaux limoneuses ; les pluies fréquentes de cet automne ont, par leurs répétitions et surtout leur intensité, sali les raisins par les éclaboussures du sol. Or M. Chancel, frappé du peu d'alcool que contenaient certains vins, eut l'idée que la terre apportée à la cuve par la vendange pourrait jouer quelque rôle fâcheux. L'expérience a réussi, et il est certain que toutes les fois que l'acidité du moût sera neutralisée par de la terre, une grande partie du sucre ne se transformera plus directement en acide lactique dont on connaît la saveur particulière. Il y a donc une perte brute. Les moyens qui s'imposent pour combattre une telle situation seraient un plâtrage un peu exagéré, afin d'augmenter la quantité d'acide tartrique du vin, à la suite des doubles décompositions chimiques, ou l'adjonction directe de l'acide tartrique dans le vin; mais cette dernière opération serait fort chère. Quant à l'emploi des autres agents, il faut attendre la réponse de l'expérience. Enfin, nous avons à Montpellier l'École régionale d'agriculture, et nous en sommes quittes pour la peur. Combien vous avez raison de demander la première place partout pour les agriculteurs de leur profession; ils n'auraient jamais hésité ceux-là, et on n'aurait pas vu les Sociétés d'agriculture du Midi viticole (Montpellier, Perpignan, Narbonne) opposer aux tendances du Conseil général de l'Hérault les aspirations légitimes de la propriété prête à utiliser les bons conseils de la future École.

« Agréez, etc.

« LOUIS DE MARTIN. »

La destruction de l'acidité du moût ne peut provenir évidemment que du calcaire contenu dans la terre. Quoi qu'il en soit, la remarque de M. Chancel mérite l'attention des viticulteurs. L'art de faire le vin a encore beaucoup de progrès à réaliser, et, comme le dit M. Louis de Martin, on a le droit de fonder à cet égard de grandes espérances sur l'école d'agriculture qui sera sans doute fondée à Montpellier.

VIII. — *Les livres d'étrennes.*

La nouvelle année s'ouvre tout à l'heure. Quelle est la famille qui n'a pas un livre à acheter pour le donner en étrenne? Naguère il fallait se contenter des publications ordinaires de l'année; on n'avait pas une littérature spéciale avec les magnifiques images qui se multiplient à chaque page. C'est par douzaines que l'on peut compter les livres édités à l'occasion du nouvel an et qui sollicitent, par leur luxe typographique, l'attention de l'acheteur. Nous n'avons pas la prétention de guider absolument le chef de famille agriculteur qui est forcé de faire un choix entre tant d'œuvres diverses, la plupart très-méritantes; mais des indications peuvent être utiles, et nous les risquons. Presque tous les grands éditeurs, les Hachette, les Hetzel, les Mame, les Didot, les Garnier, étalent leurs prospectus sur les quatrièmes pages des grands journaux. Il nous faut désigner les publications qui peuvent convenir le plus aux familles agricoles. Parmi les livres de MM. L. Hachette et Cie, nous en citerons trois d'une manière toute particulière. Pour les enfants, *les Animaux domestiques*, par Mme Pape-Carpantier; de belles chromolithographies y figurent le chien, le chat, la vache, la chèvre, le porc, le cheval, etc. — Pour tous les âges, le nouveau volume de M. Louis Figuier, *les Races humaines*, sera particulièrement instructif. Ce volume complète la série des ouvrages que le même auteur a publiés antérieurement pour constituer la collection qu'il appelle Tableau de la nature. M. Figuier admet le principe de l'unité de l'espèce humaine, mais il est un certain nombre de races ou variétés qu'il importe de distinguer, et dont il fait l'histoire. Il ne s'occupe pas seulement des caractères matériels ou physiques, il examine aussi les caractères physiologiques, et au-dessus de ces derniers, les caractères intellectuels et moraux. Il distingue cinq races : la blanche, la jaune, la brune, la rouge et la noire dans chacune desquelles il y a deux ou trois rameaux, puis un petit nombre de familles ou tribus distinctes. Rien qu'en parcourant le livre pour regarder les 300 à 400 gravures qu'il renferme, on se fait une idée exacte des différences des types aussi bien que des mœurs et des costumes. On voit tous les sexes et tous les âges, de même que toutes les professions, passer sous ses yeux, et l'on peut accomplir en quelques minutes le tour du monde entier dans le passé et dans le présent. On se prend à deviner le caractère des scènes, que l'on a sous les yeux. Le paysan, le marchand de bestiaux, le laboureur défilent tour à tour aussi bien que la marchande, la grande dame ou le soldat, chez tous les peuples et dans les deux hémisphères. On finit même par oublier le texte, et c'est un tort, car l'anteur a pris soin d'être exact, de donner d'excellents résumés, et de citer les meilleurs écrivains qui ont écrit sur l'homme, le grand problème des philosophes de tous les temps. C'est magnifique, et l'on s'étonne de pouvoir posséder tant de riches docu-

ments pour une somme aussi faible que dix francs. Nous dirons franchement que nous avons beaucoup appris, rien qu'en coupant les feuillets du volume et en parcourant du couteau les 636 pages qui le composent et qui presque toutes présentent un tableau instructif et laissant dans l'esprit un souvenir qui fait rêver. — Nous indiquerons enfin aux agriculteurs qui aiment les sciences, le volume que M. Flammarion vient de publier sur *l'Atmosphère*, et dans lequel il décrit les grands phénomènes que présente l'enveloppe de la terre. C'est une excellente lecture à faire, quoiqu'elle soulève parfois des doutes dans l'esprit sur la parfaite exactitude des explications données.

La maison Hetzel est celle qui fait les plus charmants volumes pour les enfants. Celui qui écrit sous le pseudonyme de Stahl a des délicatesses charmantes et attendrissantes pour le jeune âge. Rien ne sera plus doux pour un grand-père, par exemple, que de prendre sur ses genoux son petit-enfant, et de lui lire, en lui expliquant les gravures, l'histoire de *Mademoiselle Mouvette* ou bien encore *Bonsoir, petit père*. Ce sont de charmantes et peu coûteuses étrennes qui font pousser des cris de joie et donnent en même temps de bons conseils et de sages leçons. La *Roche aux Mouettes*, par Sandeau, les *Aventures de terre et de mer*, par Mayne-Reid, *Vingt mille lieues sous les mers*, par Jules Verne, sont autant de volumes qui peuvent être mis avec avantage ou sans danger entre les mains de la jeune fille ou du jeune homme. Ils apprendront, en s'amusant, sans jamais prendre aucune mauvaise pensée. Un peu de fantastique passera sous leurs yeux et élèvera leurs âmes. Peut-être désireront-ils faire des voyages impossibles. Mais au bout de tous leurs rêves ils trouveront quelque réalité utile à connaître et qui se gravera dans leur esprit mieux orné, plus ouvert pour le bien et jamais pour le mal.

En parcourant tant de beaux livres, et nous reportant en arrière, à l'époque de notre enfance où les enluminures grossières d'Épinal étaient presque les seules images qu'il nous était donné de regarder, nous mesurons les immenses progrès accomplis depuis un demi-siècle. Le luxe est partout, mais au moins il est ici bien appliqué; le goût se forme dans les jeunes esprits tout naturellement, peut-être trop narurelement même, sans qu'ils aient à travailler pour agrandir devant eux les horizons. Combien le *Magasin pittoresque* d'aujourd'hui est supérieur au *Magasin pittoresque* d'il y a trente ans! Examinez cette excellente collection que je voudrais dans toutes les familles, et vous vous rendrez compte des progrès énormes de l'art de la gravure et du dessinateur. Dans les livres d'agriculture ou d'histoire naturelle, vous rencontrez la même perfection de jour en jour plus grande. Je citerai par exemple les *Jardins*, par M. Mangin, édité par M. Mame; plusieurs volumes édités par la maison Rothschild, dont nous avons à plusieurs reprises mentionnés les beaux livres (*le Monde des fleurs*, par M. Lecoq; *les Champignons*, par M. le docteur Cordier, etc.). Combien tout cela est supérieur aux illustrations de Buffon qui, dans mon jeune êge, faisaient ma joie! Pour les livres comme pour les jouets, nos enfants sont vraiment gâtés. Mais ils n'ont pu faire de comparaison, et les jeunes gens ont un sourire sceptique, lorsque nous leur parlons de leur bonheur. Ils ont peut-être raison, après tout, car les temps sont tristes, les événements terribles et l'avenir est bien obscur.

IX. — *Nécrologie.*

Plusieurs morts sont venues nous attrister, en nous rappelant des souvenirs désormais évanouis. Nous citerons d'abord celle de M. Boutiller, horticulteur très-distingué d'Eure-et-Loire; de M. Isambert, ancien cultivateur et vice-président honoraire du Comice agricole de Chartres; de M. Perrot, président du Comice d'Orléans; de M. Moisand, directeur du *Moniteur de l'Oise*. Les trois premiers étaient octogénaires, le dernier était encore dans la force de l'âge; il n'avait que quarante-neuf ans. Nous avons connu personnellement MM. Perrot et Moisand. — M. Perrot, qui était né dans le Mans, ayant été placé comme magistrat à Orléans, devint, dans cette ville, le principal promoteur des progrès agricoles. Il fut un des fondateurs du Congrès central d'agriculture, où nous l'avons rencontré discutant avec feu, mais aussi avec une grande science, les nombreuses questions qui furent alors résolues par cette association libre et due entièrement à l'initiative d'hommes de bien. Il était l'âme du Comice d'Orléans et de la section d'agriculture de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de cette ville. Pour continuer son œuvre jusqu'après sa mort, il a laissé à ces associations deux legs de 6,000 et de 3,000 fr. — M. Constant Moisand était un des plus dignes de nos confrères de la presse départementale. C'était un homme aimable, bienveillant, comprenant l'importance de l'agriculture et se réjouissant du rêve qu'il n'a pas pu réaliser de terminer ses jours au milieu des occupations rurales. Il a laissé les regrets les plus vifs dans le département de l'Oise, même chez ses adversaires politiques.

Nous citerons encore parmi les décès récents, celui de M. Jules Usiglio, directeur de la soudière de Chauny, où il est mort à l'âge de 61 ans, à la fin d'octobre dernier. Il s'occupait de donner une grande extension à la fabrication des phosphates pour l'agriculture. Nous devons aussi un adieu à M. Stanislas Sorel, l'inventeur de la galvanisation du fer, et à M. Gustave Goldenberg, l'un des plus grands industriels de l'Alsace. M. Goldenberg, dans sa grande usine du Zornhoff, près de Saverne, consacrée à la fabrication de la taillanderie, avait fondé un grand nombre d'habitations ouvrières dont beaucoup de membres s'adonnaient aux travaux agricoles. Nous l'avons fréquenté durant les trois dernières expositions internationalles comme membre du jury, et nous aimions à rendre hommage à son beau caractère et à ses connaissances aussi vastes que variées.

Enfin, il y a trois jours, nous avons eu deux nouveaux deuils dans la science et l'agronomie; M. Le Canu, qui était un chimiste distingué et dont nous avons signaé dans ce recueil les intéressants travaux sur les vins, est mort à l'âge de soixante-onze ans, laissant de profonds regrets parmi tous ceux qui l'ont approché. Puis, notre collègue de la Société centrale d'agriculture, dans la section de sylviculture, M. de Courval a succombé après une longue maladie; sa mort est venue affliger notre Compagnie, où il y a maintenant trois vides à combler.

X. — *Le froid et les récoltes en terre.*

L'enquête que nons avons ouverte sur le froid excessif du commencement de décembre se poursuit dans les notes suivantes qui nous

viennent de toutes parts; il sera donc possible de bien constater l'action exercée sur les récoltes en terre et aussi de vérifier l'exactitude de l'explication du phénomène que nous avons indiquée dans notre dernière chronique.

Dans la note qu'il nous a adressée de Rittershof (Bavière rhénane), à la date du 5 décembre, M. Villeroy signale les fortes gelées qui se sont fait sentir dans le Palatinat, avant que nous n'en subissions les atteintes :

« Quelqu'un a dit que l'agriculture n'est qu'une affaire de pluie et de beau temps, et que la science est inutile aux cultivateurs. Il est malheureusement vrai que les pauvres cultivateurs sont toujours dans la dépendance de la température et qu'ils sont tous les jours exposés à des intempéries qu'ils ne peuvent ni prévenir, ni prévoir. Pour les combattre, il leur faut de l'énergie, souvent de la résignation. Mais l'intelligence de leur métier et la science doivent aussi leur venir en aide. Aujourd'hui nous ne pouvons que nous résigner à supporter un hiver qui a commencé trop tôt. Les bras manquent, la récolte des pommes de terre n'a été terminée chez beaucoup de cultivateurs que dans les derniers jours d'octobre, et chez moi on était encore occupé à rentrer les betteraves et les rutabagas, lorsque le 24 octobre le thermomètre est descendu à — 1° et le 30 à — 4°, et on ne peut plus labourer. Le 29 novembre neige; le 3 décembre — 13°. Aujourd'hui, 5 décembre, — 10°, le soleil luit, le vent est à l'est, la terre est couverte de 20 centimètres de neige, qui protége les blés et seigles semés tardivement.

« Beaucoup de labours d'automne n'ont pas pu être exécutés et les attelages sont condamnés à l'inaction. Espérons que si l'hiver a commencé de bonne heure, le printemps nous arrivera d'autant plus tôt. Il y a stagnation dans les affaires agricoles. Les grains ont un peu baissé. Le froid et la neige ont arrêté le commerce de bestiaux. Il arrive des bœufs et des porcs gras de la Hongrie.

« Les cultivateurs se plaignent tous de la qualité du foin. Ils disent que le foin ne nourrit pas. On leur conseille de donner à chaque cheval, par jour, mélangée au fourrage une cuillerée de poudre d'os. Les fabriques d'engrais fournissent au prix de 12 fr. pour 100 kilog. des os réduits en poudre très-fine, qui sont dans le commerce sous le nom de farine d'os-fourrage. (*Futter Knochen mehl*). Sur la foi des chimistes, j'en donne à mes chevaux et je laisse aux savants le soin d'expliquer comment cette poudre d'os est préparée et comment elle agit. »

Les Ardennes paraissent être un des points où la température excessivement basse du 9 décembre a commencé à se faire sentir; plus loin, au Nord, il faisait moins froid. Voici la note que nous a écrite de Resson-Pargny M. Huet, à la date du 19 décembre :

« Du 8 novembre à ce jour, les thermomètre a presque constamment été au-dessous de zéro, à l'observation du matin. A midi (au nord), il n'a pas dépassé + 6° centigrades, et encore cela n'est arrivé que deux fois; le soir il n'est pas monté au-dessus de + 2°. Cette température froide n'a pas été favorable à la levée des derniers blés ensemencés. Lorsqu'est survenue la neige du 29 novembre, beaucoup montraient à peine leurs cotylédons, quelques-uns n'étaient pas encore levés. On espère que la neige qui couvre la terre, les aura garantis des rigueurs du droid et qu'ils pu achever de lever. Les fortes gelées ont commencé avec le mois de décembre. Mais le 9 sera une journée remarquable dans les années météorologiques de notre contrée: Le thermomètre marquait ce jour-là — 22° au matin, un peu avant le lever du soleil. Le 7, il avait marqué, au matin, — 13°.5, à midi, — 10°, au soir, — 11°.5; le 8, au matin, — 18°.5, à midi, — 11°, au soir, — 19°; le 9, il marquait — 22°, au matin, — 15° à midi, — 16° au soir; le 10, — 9° au matin. La gelée perdit ensuite de son intensité. Un commencement de dégel a eu lieu du 14 au 16, puis, la gelée a repris légèrement. Ici, dans les hivers ordinaires, les froids ne dépassent pas — 13°. Les hivers dans lesquels ils atteignent — 15°, sont rares. Dans l'hiver 1870-71, le thermomètre est descendu à — 18°.

« Une forte hausse barométrique les 13 et 14 novembre, suivie d'une baisse subite, a précédé quelques jours de pluie (du 15 au 18). A part quelques journées pluvieuses qui n'ont pas donné d'eau appréciable, et la neige tombée fin de no-

vembre et commencement de décembre qui n'est pas encore fondue, c'est tout ce que nous avons eu de pluie depuis le 8 octobre. Le 8 de ce mois, le baromètre est monté extrêmement haut, et à une variation de trois ou quatre millimètres près, il est toujours resté à la même paession, jusqu'à ce jour. Rien ne nous annonce encore un dégel complet.

« Le typhus s'est encore déclaré, à quelques jours d'intervalle, dans quatre communes de notre arrondissement. Heureusement, des mesures rigoureuses éteignent le mal dans son foyer aussitôt son apparition.

« On peut estimer ainsi qu'il suit le rendement des récoltes de 1871 : blés, presque nul en paille et en grain; avoines, orges, féverolles, bons en paille et en grains, même un peu au-dessus de la moyenne; pommes de terre, betterave, médiocre; foins naturels, assez bon; luzerne, bon; trèfle et lupuline, nul; — fruits: prunes, médiocre; poires, mauvais; pommes, nul; noix, presque nul; — légumes de jardin : choux, salades, oignons, carrottes, haricots, pois, navets, très-bon. En somme, les cultivateurs atteindront la récolte de 1872 sans trop de difficultés. »

D'après la note que M. Champion nous écrit de la Chaumière, près Soissons (Aisne), la neige était peut-être assez abondante pour protéger les récoltes en terre lorsque les froids excessifs sont arrivés, mais ils ont atteint les betteraves qui n'étaient pas suffisamment garanties. Il s'en est suivi de grandes pertes pour les cultivateurs dont les étables sont en outre frappées par la peste bovine :

« Depuis mon dernier bulletin la culture a pu terminer favorablement les derniers ensemencements de céréales après betteraves, et conduire en fabrique une forte partie des produits sans fatigue pour les animaux, ni dégradations aux terres; mais, malheureusement pour les retardataires, la gelée est venue trop subitement attaquer les portions de récoltes qui n'avaient pas été suffisamment garanties et la température du 8 au 9 de ce mois a fait subir de grandes pertes. Maintenant à l'égard des céréales en terre, la neige très-abondante en certains endroits a-t-elle suffisamment garanti la plante, c'est ce que l'avenir nous apprendra, mais quand, comme l'an dernier on a été si maltraité, on conserve des craintes qui ne se dissipeut pas facilement. — Depuis longtemps nous étions menacé, mais de loin, de la peste bovine, aujourd'hui une portion de notre département en est alteinte, et même à quelques lieues de Soissons on a été obligé de faire abattre des bêtes. Des mesures rigoureuses sont prises par l'administration. »

Ainsi que cela nous est signalé de plusieurs autres côtés, la levée des blés derniers semés s'est assez mal faite, de telle sorte que dans l'Aisne, on a des inquiétudes sur le résultat que donnera la récolte de 1872. C'est ce qui résulte de la note que M. Dubosq nous adresse de Château-Thierry, à la date du 18 décembre :

« Depuis une quinzaine de jours, les champs sont couverts de neige, ce qui a empêché que les récoltes en terre fussent atteintes par les fortes gelées qui viennent d'avoir lieu. Depuis quarante-huit heures le dégel a commencé; il serait à désirer qu'après cette dure épreuve, la température fut plus clémente, car beaucoup de blés ne sont pas encore levés. Si de nouvelles gelées venaient encore entraver la végétation, il serait à craindre que la culture eut encore pour l'année prochaine de nouvelles déceptions. Dans une réunion du Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry qui a eu lieu le 1er décembre, il a été reconnu que la généralité des blés semés à l'automne, étant mal levés, qu'il serait difficile en ce moment de rien préjuger sur les résultats de le récolte de 1872, surtout en présence d'un hiver qui s'annonce devoir être aussi rigoureux que celui de 1870 à 1871, et lorsqu'on remarque que les espérances de cette année se présentent d'une manière moins favorable qu'en 1870. Dans cette même réunion, on s'est aussi occupé des sinistres occasionnés par la peste bovine, on a constaté que la maladie, grâce aux mesures énergiques employées par l'administration et aux précautions prises par les cultivateurs, était entrée dans la voie décroissante et qu'elle paraissait devoir très-prochainement disparaître de l'arrondissement. Enfin on a constaté, dans cette même réunion, que le résultat du battage des blés de la dernière récolte, soit le blé de couvraine, soit le blé de mars, n'offrirait à la culture aucune ressource pour la

vente. Beaucoup de blés ee cette récolte sont invendable, on ne peut s'en servir qu'en le mélangeant avec du seigle et de l'orge, pour la consommation des gens attachés au service des fermes. »

Notre zélé correspondant, M. l'abbé Müller, s'est hâté de nous envoyer d'Ichtratzheim (Bas-Rhin), dès le 11 décembre, des renseignements circonstanciés sur le froid qu'il venait d'observer; le chiffre de — 33° nous paraît tout à fait extraordinaire :

« Le mois de novembre nous a amené 21 jours d'un gel modéré, le minimum ayant été — 7°. Le maximum de température a été 10°. Il en est résulté une moyenne de 2°.40. Celle-ci est restée de 2°.70 au-dessous de la moyenne d'Ichtratzheim de 11 ans, qui s'élève à 5°.12, et de 2°.73 au-dessous de celle de 32 ans, 5°.18. L'eau météorique, provenant en majeure partie de la neige, a marché dans l'ombromètre à 34mm.52; quantité demeurée de 22mm au-dessous de la quantité moyenne de 11 ans, qui est 56mm.58; et de 24mm.37 au-dessous de la moyenne, réduite au niveau d'Ichtratzheim qui est 58mm.89. Novembre a été passablement sec et froid en même temps.

« Jusqu'au dernier jour du mois le sol étant resté découvert, les labours préparatoires pour les semailles printanières ont pu sans être par achevés avec beaucoup de facilité, jusqu'au 30 du mois, où une couche neigeuse a commencé à couvrir les champs, suiuie par d'autres en décembre. S'en est suivi depuis un froid rigoureux. Celui-ci dans la nuit du 8 au 9 est monté à un degré d'intensité depuis lonhtemps inouïe en notre climat. Le minimum de température, en la dite nuit, est descendu à — 23°.3. C'est le plus bas que j'ai observé en 32 ans; et il faut probablement remonter jusqu'à l'hiver de 1829 à 1830, pour rencontrer un froid aussi rigoureux. Si la nuit après le vent n'avait changé du N. au N. O., on aurait rencontré sûrement le lendemain — 25°. Sur ces entrefaites le battage des blés à continué et en ce moment, il est à peu près terminé. Le rendement est resté tel, que je l'avais annoncé après la récolte. Demi récolte pour le froment, rendement de deux tiers ordinaires pour l'orge. Les emblavures d'automne n'ont nullement souffert des intempéries de novembre, et promettent.

« Durant le mois de novembre, nos cultivateurs ont vendu beaucoup de tabac de l'an dernier, et de la récolte de cette année. Celle-ci a été réduite aux deux tiers de celle de l'année dernière. Celui qu'ils ont vendu des deux années a été bien payé ; aussi bien que du temps de la régie. Par la liberté de planter, les cultivateurs ont été exonérés de beaucoup de travaux exigés par les règlements de la régie, les quels actuellement, comme cela aurait du être toujours, retombent uniquement sur les fabricants. On s'en plaignit autrefois à la Chambre, et la réponse d'un ministre fut, que les planteurs n'avaient pas raison de se plaindre; puisqu'ils se soumettaient aux prescriptions de la régie. »

Il est triste d'apprendre que l'agriculture de notre pauvre Alsace se trouve bien de la liberté que lui octroie la Prusse ; mais il ne s'agit que du tabac pour lesquels les règlements de la régie française nous ont toujours paru excessifs.

Le frère Bernadien, professeur d'agriculture au pensiounat des frères, à Reims (Marne), nous envoie, à la date du 19 décembre, la série des observations thermométriques qui constatent pour le 8 et le 9, c'est-à-dire pendant deux journées, des froids entre — 22° et — 25°.5:

« Voici les plus fortes températures minima que nous ayons eu à Reims dans le courant du présent mois :

2 décembre	— 10°.7	8 décembre	— 22°.5
3 —	— 17.0	9 —	— 25.5
4 —	— 5.0	10 —	— 14.0
5 —	— 16.0	11 —	— 4.0
6 —	— 16.6	12 —	— 9.0
7 —	— 16.0	13 —	— 5.5

« La neige était heureusement couverte d'une couche de neige de 7 à 8 centimètres. Dans la journée du 14, le dégel a commencé et n'a duré que 3 jours. Depuis le 17, le thermomètre se tient à 1 ou 2 degrés au-dessous de zéro. Si les

grands froids revenaient, je crains que ce qui reste de neige soit insuffisant pour garantir le blé. Qu'y faire ? sinon de prier celui qui tient dans sa main les destinées des nations comme des individus, d'avoir pitié de nos pauvres cultivateurs champenois déjà si éprouvés par l'invasion et le typhus. »

A la date du 18 décembre, M. l'abbé Tounissoux nous adresse de Dugny (Seine) les renseignements suivants sur la sitnation de l'agriculture dans la banlieu de Paris :

« Malgré les ravages causés par la guerre, la banlieue de Paris offre, sous le rapport de la grande et de la petite culture, un aspect bien supérieur à celui que l'on aurait pu supposer il y a quelques mois. Les légumes, vendus à perte pendant un temps assez long, ont repris leur valeur ordinaire depuis plusieurs semaines. Les semences en céréales ont la meillenre apparence. La neige n'aura pu que leur être utile en les protégeant contre les gelées intenses, et en engraissant les terres. Il est à désirer que le sol soit desséché avant qu'il nous arrive d'autres gelées. Nos paysans, quoique terriblement éprouvés par les pertes qu'ils ont subies, commencent à reprendre leurs avances. En dehors des remises d'un tiers ou de moitié qu'ils ont obtenues de leurs propriétaires, les fermiers vont recevoir de l'Etat une première iudemnité de 10 à 12 pour 100 qui leur permettra de réparer les principaux dégâts causés à leurs habitations. S'il faut encore des années pour faire disparaître totalement les ravages de la guerre, il n'est pas moins certain que la multiplication des travaux, trop abondants pour les ouvriers de chaque localité, donnent une nouvelle impulsion au commerce du pays. L'aisance première n'existe pas encore, mais le découragement a disparu partout pour faire place à l'activité et à l'espérance. »

Dans le département de l'Aube, d'après M. Benoît, qui nous écrivait de Châtres, à la date du 4 décembre, on se plaingnait de l'arrivée trop hâtive de la gelée, tous les travaux de labours n'ayant pu être encore effectués :

« La gelée persite, la neige couvre la terre depuis le 28 novembre. La similitude de l'hiver qui s'annonce avec celui de l'hiver dernier fait craindre pour le sort des récoltes en terre et notamment des blés, que la gelée a surpris au moment où ils sortaient de terre. Le dégel est vivement désiré, toutefois il le faudrait complet, car un dégel imparfait suivi d'une reprise de gelée est désastreux pour nos emblavures. Dans ce cas, la terre se sature de l'eau produite par la fonte de la neige; cette eau, sous l'influence de la gelée, se transforme en glace, qui, en se dilatant, brise son envéloppe terreuse et les racines qu'elle contient; c'est ce phénomène qui a détruit nos blés pendant l'hiver 1870-1871. Il reste encore beaucoup de labours d'hiver à exécuter. »

Les Vosges sont un des points où il est le plus intéressant d'étudier la marche de l'hiver. C'est ce que permet de faire la note suivante que M. Jacquot nous adresse de Chèvreroche, à la date du 17 décembre :

« A dater du 10 novembre, l'hiver sévit en permanence et avec une rigueur exceptionnelle poor l'époque. Depuis cette date on compte dix-sept jours où il est est tombé de la neige dont le séjour sur le sol paralyse toute mauvaise influence d'un froid aussi vif et aussi prolongé. Dans nos montagnes, comme cela a presque toujours lieu dans les froids par un ciel pur, la température a été très-souvent doublement basse au fond des vallées que sur les coteaux et au sommet des montagnes. Par exemple, le 8 décembre, à 800 mètres d'altitude, j'observais — 14°,6; à mi-côte, à 600 mètres environ, il faisait — 16°; et à Vagney, à 400 mètres d'altitude, mais au fond d'une vallée large, traversée par la Moselotte, le froid était de — 24°. Le 9, il avait diminué de — 1° et toujours dans la même proportion relative à l'altitude. Le 10, j'observais — 9°, et M. Thiriat, — 14°,5 à Vagney. Depuis quelques jours, le thermomètre ne descend plus qu'à quelques degrés audessous de zéro, et la température est devenue à peu près uniforme sur toute la region. Ceci me rappelle un autre exemple de ce phénomène qui se déclara encore plus caractérisé un de ces hivers derniers. Ici le thermomètre marquait + 8°; la neige fondante mettait les cours d'eau en crue, tandis qu'à 700 mètres d'altitude

était le point de rencontre, nettement tranché sans aucune graduation, de cette température avec un froid de —6° environ qui régnait au-dessous. Il était curieux de voir les sommets des montagnes parés de leurs sapins au beau noir verdâtre, tandis que dans les régions inférieures, et partout au même niveau, un brouillard léger les chargeait de givre. Par un ciel couvert, l'inverse a presque toujours lieu, mais à proportions plus uniformes. Il n'est pas rare de voir tomber la neige en abondance sur les montagnes, par un froid de — 1° ou — 2°, en même temps qu'il pleut dans les vallées. Après cette courte esquisse sur la climatologie hivernale de notre région, je termine par quelques renseignements sur son agriculture. Le seigle, presque la seule céréale que nous ayons en terre, était fort peu avancé lors de l'arrivée des froids; mais ce n'est point alors que la terre est couverte de neige qu'il y a à craindre pour la réussite de cette récolte. Le problème est que si la neige part sous l'influence d'un temps humide et doux, qu'il survienne ensuite un temps favorable, la récolte reprendra une végétation vigoureuse; mais elle sera gravement compromise si la neige se fond sous l'action du soleil alternant avec des gelées nocturnes. Sous la neige, les prairies sont maintenues dans des conditions bien plus favorables que par des alternatives de pluies et de gelées. Les mauvaises récoltes en fourrages des dernières années furent en partie la conséquence de ces circonstances météorologiques dominant pendant quelques hivers.

« Le bétail se maintient à des prix très-élevés; les vaches pleines se vendent jusqu'à 550 ou 600 fr. Aussi s'est-on mis généralement à l'élevage, afin de se repourvoir de bétail sans être astreint a débourser de pareilles sommes. Les fromages sont au prix courant de 65 fr. les 50 kilog. Si ce produit principal de nos cultures se vendait pendant quelques années à ce prix, bien des fermiers se relèveraient d'une situation précaire, et les pertes que tout cultivateur a subies par suite des mauvaises récoltes et des événements seraient amplement réparées. L'état sanitaire des hommes et des animaux est satisfaisant. »

On remarquera que M. Jacquot ne nous parle pas de la peste bovine pour les localités où il observe, mais qu'il constate ce fait heureux que les cultivateurs veulent s'adonner à l'élevage pour remplacer le bétail qui fait défaut.

L'autre note qui suit et que nous envoie aussi des Vosges M. Thiriat complète les indications fournies par M. Jacquot. On remarquera ce qui concerne le rapprochement entre cet hiver et celui de 1829-1830. La note de M. Thiriat est écrite de Vagney à la date du 23 décembre :

« La période de froid du 1er au 20 décembre est un fait météorologique très-rare et il importe que tous ceux qui ont un thermomètre précis et exposés dans de bonnes conditions publient les résultats des données de cet instrument. A Vagney, le froid a été à son maximum le 9 comme presque partout en France; le thermomètre à minimum indiquait —25°.3 à 7 heures du matin. Le 8, —24°; le 10, —21°; le 13, —20°; le 14, —22°.1. La moyenne de la température minimum du 1 au 20 décembre a été ici de —12°.5. Le 21, le thermomètre est monté à 1° au-dessus de zéro après une gelée continuelle de 31 jours. Presque partout en France on dit qu'on n'a pas vu de températures aussi basses depuis 1788, et cela parce que les observations faites à Paris l'indiquent. Mais dans les Vosges, à Epinal, l'hiver à jamais mémorable de 1829-1830 a eu des froids plus terribles. Le 3 février 1830, le thermomètre indiquait —26°.2 (Voir *Annuaire statistique et administratif des Vosges* pour 1830.) En remontant le cours des siècles, on constate que les froids excessifs arrivent en France à des périodes de 40 ou 41 ans, après quoi le froid des hivers semble décroître. En compulsant toutes les chroniques qui ont servi à la publication de la brochure intitulée : *Notes pour servir à l'histoire physique de l'ancienne province de Lorraine*, nous avions constaté ce fait que vient appuyer encore les deux hivers rigoureux de 1870 et 1871, arrivant 40 ans après 1830. »

Dans la Somme, à Estrées-de-Niécourt, d'après une communication que nous a faite notre collègue, M. de Kergorlay, il a été observé le 9 décembre, à 7 heures du matin, une température de —25°. On voit donc toujours bien que c'est entre Paris et les Ardennes que le maxi-

mum de froid a été constaté. Quand, au contraire, on s'éloigne vers l'Ouest, on trouve qu'en approchant des côtes de la Manche, la rigueur de la basse température a été moins extrême. C'est ce qui résulte d'abord de la note suivante que M. Chéron nous adresse de Préaux (Seine-Inférieure), à la date du 18 décembre.

« Les semailles de blé sont achevées depuis la fin d'octobre, et malgré que le temps ait été très-favorable, les blés ont été très-longtemps à sortir de terre, et dans bien des pièces ils sont encore tout à fait invisibles, état dû, croit-on, au brusque refroidissement de la température. Les blés levés son magnifiques. Nous avons eu au commencement de ce mois de très-fortes gelées, mais depuis une semaine environ, le dégel s'est fait sentir et des brouillards épais nous enveloppent de toutes part, à tel point, que dans certains jours, c'est à peine si la clarté vient jusqu'à nous.

« La récolte 1871 a étémédiocre pour les blés; mauvaise est la qualité, détestable est le rendement, car à l'hectare il est de 8 à 10 hectolitres? Aussi a-t-on été obligé, bon gré, mal gré, de s'approvisionner ailleurs pour les semailles. Les blés anglais ont eu la préférence sur tous les autres. Les avoines n'ont pas tout à fait répondu à l'espoir que l'on avait conçu d'elles. Quant aux orges, vesces et pois, le rendement est supérieur à tout ce que l'on eut espéré. Les prairies naturelles et artificielles nous eussent donné un secours bien précieux pour cet hiver, sans les pluies torrentielles qui les ont de beaucoup dépréciées. Pour remédier au manque absolu de trèfles, les cultivateurs avaient fait de grandes pièces de carottes et betteraves qui ont énormément répondu. Nos pommes à cidre ont été rares. Les chevaux après avoir eu un fort mouvement de hausse sur les marchés, sont retombés aux prix ordinaires; il n'en est pas de même pour les vaches et les moutons. Les Prussiens avaient déjà, par leurs réquisitions bien restreint le nombre de nos vaches, lorsque le typhus est venu faire des trous énormes, à tel point, que des étables, sont complétement vides; dans certaines communes, il n'y a plus même une seule vache. Nous espérons néanmoins que, grâce à la vigilance de l'administration, nous en sortirons sains et sauf. »

Dans le Calvados, du moins d'après ce que M. Binet nous écrit de la Cambe, à la date du 23 décembre, on paraît ne rien redouter pour le bétail, et les blés nouvellement ensemencés sont dans de bonnes conditions :

« A la fin du mois dernier, la neige et la gelée avaient notablement abaissé la température, mais ce changement brusque n'a duré que quelques jours. Les travaux des champs n'ont presque pas été arrêtés; les terres bien labourées ont été ensemencées dans de bonnes conditions. Les blés lèvent bien et sont tous finis, les hivernages et seigles pour les piquages du printemps sont vigoureux; quelques trèfles incarnats ont été détruits par les insectes; quant aux colzas, ils ont un bel aspect. Les herbages se dépouillent et l'on conserve les herbes réservées en donnant du foin aux bestiaux. Toutes les vaches à veau et celles destinées à l'engraissement sont rentrées dans les cours. Celles qui vèlent en ce moment sont dans les étables et nourries avec un supplément de racines et de farines. Quelques cas de cocotte se sont présentés dans des vacheries du Bessin; cette maladie n'est que passagère et ne paraît pas sérieuse. Le pressurage est terminé et comme je le disais dans mes derniers comptes rendus, la récolte avait été insignifiante; aussi les pommes avaient-elles été jusqu'aux prix de 7 fr. à 9 fr. l'hectolitre. La situation commerciale pour le bétail et les grains est satisfaisante et le tout se vend à de bons prix. »

Dans le Gâtinais, les ensemencements n'ont pu être achevés avant l'arrivée des froids, ainsi qu'il résulte de la note que M. Maxime Beauvilliers nous adresse de Gaubertin (Loiret), à la date du 17 décembre :

« On se plaint beaucoup daus le Gâtinais de la prolongation des froids. Les cultivateurs désireraient de la pluie pour achever les ensemencements des blés. Les deux tiers seulement des terres sont ensemencées jusqu'ici. Le sol du Gâtinais est naturellement sec. Pour que « la couvraille » soit bonne, il faut que la terre soit

détrempée par les pluies automnales, et pour que le blé prenne facilement et promptement racine, il faut, suivant l'énergique et pittoresque expression de la contrée, que « ça patte. » Depuis quinze jours, la terre est couverte d'une couche de neige dont l'épaisseur varie de 30 à 45 centimètres. Si cette neige ne fond pas avant le 20 décembre, les cultivateurs, aussitôt après le dégel, feront comme l'année dernière. Ils ensemenceront en blés bleus, dits de Noé, le tiers des terres qui restent encore à emblaver. »

M. le comte de Rochechouart nous envoie, à la date du 26 décembre, de Vallery (Yonne), dans l'ancien Gatinais, une observation d'un abaissement plus considérable encore que tous ceux signalés jusqu'ici (sauf par M. l'abbé Müller), puisqu'il indique, pour le 9 au matin, — 29°. Sa note, ainsi conçue, mérite la plus sérieuse attention :

« Les observations ont été faites dans mon potager, situé dans le village de Vallery, arrondissement de Sens (Yonne), ancien Gatinais. Le village est dans une vallée arrosée par une petite rivière, et entouré de belles et bonnes prairies.

« Ceci dit, le 7, le thermomètre minima était à — 9°, vers une heure il était à — 3°, la neige se mit à tomber à gros flocons jusqu'au milieu de la nuit ; le 8 au matin nous relevions — 17°, à une heure — 13°. Le 9 au matin il marquait — 29°, dans la journée — 15°, à 9 heures du soir — 22°, puis le ciel se couvrait, le brouillard se levait ; et le 10 au matin l'on ne constatait plus que — 13°. Le 8 et le 9 le ciel était bleu et le soleil radieux, La couche de neige variait entre 0m.40 et 0m.50. Elle a sauvé nos blés, qui quoique faits en bonne saison sont faibles. Les derniers faits fin octobre ou premiers jours de novembre, sur betteraves, n'ont levé que sous la neige.

« Les vignes ont beaucoup souffert ; gelées le 18 mai, le bois n'était pas très-mûr, aussi beaucoup de branches gelées, mais le grand désastre est pour les arbres fruitiers ; toutes les pousses de l'année des poiriers, pommiers, coignassiers, pêchers, abricotiers, cerisiers, pruniers, soit plein vent soit quenouilles, gobelets, espaliers, contre-espaliers, sont gelées. En enlevant la peau l'écorce est noire et le bois sec, plus d'apparence de sève. Les poiriers de Sauge, les pommiers à cidre sont traités de même. J'ai aussi trouvé des branches charpente, — vieux bois, tout à fait gelées. Les Prussiens nous ont, pendant cinq mois de séjour, vidé nos caves, nous voici pour plusieurs années réduits à l'eau ; ni vin, ni cidre ; pourvu que l'on ait du pain. Des rosiers déclarés non gelisses sont perdus ; et un grand nombre de pieds d'églantiers sont noirs et secs ; les lauriers amande sont perdus. J'avais un fort beau lierre d'Irlande garnissant de vieilles ruines, les feuilles sont noires et flasques, la queue jaune déjà et sans rigidité.

« Vous voyez, monsieur le directeur, que quoique arrivant un des derniers, je ne fournis pas le tableau le plus riant ; nous ne pourrons constater qu'à la sève l'étendue du mal. A cette époque bien des faits curieux se révéleront ; je vous promets de vous les signaler. Je souhaite que ma commune soit seule ainsi maltraitée, mais je crains que le mal se soit étendu ; que chacun examine ses arbres, ses vignes, et vienne ou nous rassurer, ou nous raconter ses pertes. Mon intention est de tailler comme d'habitude et plus tard repasser pour enlever le bois mort ; j'accepterais volontiers tout conseil que voudrait me donner un praticien, pour une sitration inconnue en France. »

Les blés et les seigles nouvellement semés étaient en bon état dans le département d'Indre-et-Loire, lorsque les froids sont survenus, ainsi que le constate M. de Tastes dans la note suivante qu'il nous a adressée de Tours, à la date du 4 décembre :

« Le mois de novembre a été exceptionnellement froid et sec. La quantité de pluie recueillie par l'ombromètre (22mm.2) est la plus faible qu'on ait constatée à Tours depuis longtemps. Malgré le peu d'abondance des pluies locales, les bourrasques qui pendant ce mois ont traversé le midi de la France, se dirigeant du golfe de Gascogne vers la Méditerranée, ont donné beaucoup d'eau dans la région des Cévennes. Les terrains imperméables de la vallée de la haute Loire et du haut Allier ont laissé écouler rapidement ces eaux, ce qui a amené une crue en Loire, dont le maximum n'a pas dépassé 1 mètre 10 aux échelles de Tours. Dans notre

département, l'insuffisance des pluies rend les labours difficiles. Néanmoins les blés et les seigles présentent un bel aspect.

« La moyenne des températures de novembre est de trois degrés au-dessous de la moyenne de novembre 1870. Les vents, à l'exception d'un seul jour (le 15), ont soufflé constamment entre O. et S. E., en passant par le N. Leur intensité moyenne a été très-faible. Le courant équatorial n'a pas atteint notre contrée et ne nous a pas apporté les brises tièdes et humides si fréquentes d'ordinaire à cette époque de l'année. Placés pendant tout ce mois en dehors de l'action de ce courant qui tempère nos hivers, nous avons subi les conséquences de notre situation au sein d'une région aérienne où régnaient les calmes et les pressions élevées. Le rayonnement du sol pendant de longues nuits, assez généralement sereines, amène un abaissement de température qui n'est pas compensée par la médiocre insolation des courtes journées de novembre. La persistance de cette situation atmosphérique ne peut, à cette époque de l'année, qu'abaisser graduellement la température. Aujourd'hui, 3 décembre, après une nuit sereine, le minima a été de —7°. »

D'après la note que M. Laporte nous a adressée de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), à la date du 8 décembre, les avoines étaient en bon état pour passer l'hiver, mais il n'en était pas de même des froments :

« Les avoines, semées bien assez tôt, ont végété avec vigueur et se trouvent présentement dans un excellent état pour passer l'hiver. Les semailles des froments, favorisées à leur début par les phénomènes climatériques, ont été interrompues à cause de la fièvre aphtheuse (cocotte) qui a mis pendant quelques jours les bœufs de trait dans l'impossibilité de travailler. Ce fait fâcheux en lui-même s'est encore aggravé par l'arrivée des gelées (— 1° le 10, et — 5° le 20 et le 21) au moment où ces travaux touchaient à leur fin. Ces gelées ont mis les blés dans de fort mauvaises conditions pour opérer leur germination. En général, le mois de novembre a été froid et les brouillards fréquents et épais ont rendu encore plus sensible l'abaissement de température. »

Dans la Nièvre, le froid n'a pas, jusqu'à présent, fait de mal aux blés d'après la note que M. Aumert nous adresse de Chevannes, à la date du 25 décembre :

« Par votre numéro du 23 décembre vous ne nous annoncez pas le dégel, et vous avez eu raison, car il n'a pas été d'assez longue durée. Le 20 courant au matin le thermomètre s'était élevé à 3° au-dessus de 0, et de 5° à midi. Une pluie douce est tombée la nuit dernière de manière que nous pouvions espérer une débâcle complète. La neige a presque partout disparu, excepté le long des haies exposées au nord. Les jeunes blés ont très-bien levé sous cette couverture, et on les voit assez aujourd'hui pour pouvoir juger de leur ensemencement. Mais notre espoir a été de bien courte durée, car aujourd'hui 24 courant, le thermomètre est 4° au-dessous de 0, si le froid venait à sévir comme il a déjà fait, les jeunes plants pourraient bien se trouver compromis. »

Le froid de —23° s'est fait sentir jusque dans l'Isère, ainsi que nous l'indique M. Trénel dans la note suivante adressée de Pont-l'Evêque, à la date du 24 décembre :

« Dans l'arrondissement de Vienne, la récolte en froment a été mauvaise, la quantité variant de la moitié au tiers d'une année moyenne, le grain est léger et peu nourri. Les seigles, méteils et avoines ont mieux réussi et donné un résultat plus avantageux. La récolte des vins a présenté des irrégularités très-grandes au point de vue de la quantité : dans certaines localités, récolte moyenne, dans d'autres résultats négatifs, effet des rigueurs de l'hiver de 1870-1871 et de la coulure. — Les semailles commencées fin septembre n'ont été interrompues par aucun événement atmosphérique, seulement une sécheresse exceptionnelle a considérablement retardé la germination et la sortie des grains, les plantes sont restées claires, menues et sans tasser; cependant les pluies peu abondantes des 2, 4, 5, 6 et 7 novembre, ont amélioré leur position. Dès le 18 novembre le froid et la neige sont survenus, et dans les nuits des 8 et 9 décembre le thermomètre est descendu à —21 et —23 degrés centigrades. Si une couche de neige de six centimètres n'eut pas garanti les céréales de cette température sibérienne, elles eussent été certainement compro-

mises. Le 19 le thermomètre s'est relevé; le 22, une couche de neige de cinq centimètres est tombée, et tout fait craindre aujourd'hui un nouvel abaissement, coïncidant avec l'ascension barométrique. Dans les bas fonds et les expositions au midi, les vignes et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert, et un désastre inappréciable en sera la conséquence. »

Les désastres signalés par notre correspondant sur les vignes et les arbres fruitiers étaient malheureusement à prévoir; puissions-nous n'en avoir pas trop à signaler. Il y a eu aussi des dégâts dans le Cantal, d'après ce que nous écrit M. Bayard, de la Chassagne, à la date du 24 décembre, quoique ce soit déjà dans une région où la température ne s'est pas aussi fortement abaissée :

« Un immense manteau de neige couvre nos montagnes et abrite nos semailles d'automne. Je crains fort que le froid ne produise un effet nuisible sur les seigles situés sur les crêtes où le vent a balayé la neige pour l'accumuler dans les vallées. Depuis que nos vacheries ne vivent plus sur les paturages, le charbon a cessé d'exercer ses ravages. Le bétail a sensiblement baissé dans nos pays, depuis les foires de fin novembre. Quoique nous nous trouvions à une altitude plus élevée que les départements voisins, je n'ai pas observé les températures extrêmes que vous signalent quelques-uns de vos correspondants. Cela tient, probablement, à ce que le lieu où je fais mes observations météorologiques, se trouve situé dans une sorte d'entonnoir abrité par une chaîne de montagne, et où, par conséquent, les courants se font sentir avec moins de force. C'est le 9 courant que le thermomètre a accusé, pendant ce mois, la basse température, il marquait — 18° le matin, et — 15.5 à trois heures du soir. »

Dans le Lot-et-Garonne, d'après ce que nous écrit de Tridon, près de Tonneins, M. Leyrisson, à la date du 25 décembre le froid a cessé d'être extraordinaire :

« Grâce à une atmosphère incessamment brumeuse, les gelées de la première quinzaine de décembre ont été relativement faibles dans notre contrée. Le thermomètre n'est descendu qu'à 10 degrés au minimum, et la remarquable journée du 9 décembre n'a accusé ici que 7 degrés et demi.

« L'agriculture n'a donc, jusqu'ici, rien vu d'anormal dans l'hiver que nous traversons. Les travaux des champs, néanmoins, ont été presqu'entièrement suspendu pendant une vingtaine de jours. »

Du même département, M. Victor Lacombe, nous donne de Trieux, à la date du 20 décembre, des renseignements tout à fait analogues aux précédents :

« Après plusieurs jours de grands froids le 8 décembre, il est tombé environ 12 centimètres de neige. Le 9, mon thermomètre à minima, non couvert, accusa un froid de — 16 degrés. Ce jour-là les boutons des vignes que la neige n'a pas recouverts, ont été gelés. Le 10 nous avons eu — 11 degrés encore, et le froid est allé en diminuant jusqu'à ce jour, il nous reste maintenant 2 centimètres de neige du 8 décembre. Notre pays supporta l'hiver dernier un froid de — 21 degrés, thermomètre non couvert. Les effets de cette basse température furent variables selon l'altitude du lieu, la qualité, la profondeur du terrain et autres causes: les souches des vignes périrent plus ou moins profondément. Agen n'éprouva, dit-on, aucun mal. Les chênes eurent leurs boutons généralement gelés, ils en formèrent e nouveaux det verdirent un peu tardivement. »

On voit que ce n'est pas toujours l'intensité extrême du froid qui produit du mal sur la végétation. Les circonstances qui l'accompagnent déterminent les accidents en les empêchant de naître. Quoi qu'il en soit, nous prions nos correspondants de continuer à préciser les faits pour permettre d'en tirer des conséquences qui seront peut-être utiles à la science et à la pratique.

XI. — *Peste bovine.*

On vient de voir, dans les notes précédentes, que plusieurs de nos correspondants signalent la persistance de la peste bovine ou de nouvelles invasions dans leurs étables. Au sujet de ce fléau, nous n'avons reçu aucune communication officielle depuis la semaine dernière. Mais en cette matière on ne peut pas dire : « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. » Bien au contraire. Nous avons appris, en effet, que le typhus fait de nombreux ravages autour de Paris, qu'il a eu aussi une recrudescence dans la Meuse, et que ces malheurs sont dus aux transports d'animaux exécutés contrairement aux prescriptions de l'autorité. Il en est résulté des poursuites et des condamnations. Un exemple devait être donné, car partout où les règlements sanitaires sont exécutés rigoureusement, la peste est arrêtée dans ses développements, et on espère s'en rendre maître. Néanmoins chaque jour, de nouvelles communes sont affectées. Ainsi, on a dû abattre du 15 au 18 décembre, une trentaine d'animaux dans la commune de Landouzy (Aisne). Ainsi encore dans la Seine-Inférieure, le nombre des animaux abattus dans la seconde décade de décembre est plus fort que ceux constatés dans les statistiques antérieures. D'un autre côté, le *Journal de la Société agricole du Brabant* contient les renseignements suivants :

« Le typhus contagieux n'a plus fait de progrès dans l'arrondissement d'Audenarde ; le dernier cas qui y a été constaté date du 16 de ce mois, de sorte que l'on peut commencer à espérer que la maladie ne fera pas de nouvelles victimes. Deux nouvelles localités de notre pays ont été, la semaine dernière, visitées par le fléau, Poperinghe et Calonne. Les dispositions ordinaires ont été prises pour enrayer la marche de la maladie. A Corbion (Luxembourg), la peste bovine continue à exercer ses ravages ; de nouvelles étables sont infectées, et il a fallu recourir aux mesures les plus rigoureuses. Les journaux quotidiens se sont occupés ces jours derniers du cordon sanitaire établi sur la frontière pour empêcher l'introduction du typhus contagieux ; on a cité le *Journal de la Société agricole du Brabant* à l'appui de certaines assertions qui tendaient à faire supposer que l'invasion de la maladie était due à quelques modifications introduites momentanément dans l'établissement du cordon sanitaire. Nous n'avons rien dit de semblable ; nous avons seulement fait remarquer que l'on avait vu avec plaisir que le cordon sanitaire avait été complété et renforcé dans les lieux où il avait été amoindri. Il faut observer ensuite que ce n'est pas vers les localités où l'on avait retiré quelques militaires que la maladie a fait invasion, mais précisément là où le cordon sanitaire était resté intact.

« En France, la maladie ne diminue pas ; elle règne fortement dans le centre de la France, où l'on commence à s'en préoccuper beaucoup. Il résulte des publications officielles que du 1er au 10 décembre, la peste bovine s'est déclarée dans 164 communes de 18 départements et qu'elle y a fait de nombreuses victimes. Nos renseignements particuliers nous apprennent que la maladie règne avec intensité dans les environs de Sedan (Ardennes), et que dans le département du Nord, elle a fait invasion depuis un mois dans plus de quarante communes, dont une douzaine sont très-rapprochées de notre frontière. Il semble, en outre, que malgré les instructions et les recommandations de l'administration supérieure, on ne met pas encore dans l'exécution des mesures propres à combattre le fléau, ni la régularité ni l'énergie, sans lesquelles on ne peut espérer le résultat désirable. »

Dans tous les départements qui appartiennent à la zone infestée, des prescriptions sévères ont été ordonnées par les préfets. Un des meilleurs arrêtés venus à notre connaissance est celui qui a été pris par le préfet de la Marne d'après les avis de M. Reynal. Le manque de place nous force à remettre la publication de cet arrêté à notre prochain numéro.

Si l'on tient fermement les mains à l'exécution d'arrêtés semblables, il est certain qu'on détruira rapidement tous les genres du fléau. Mais la plus grande sévérité est absolument nécessaire.

XII. — *Concours d'animaux de boucherie.*

Nous avons annoncé qu'un concours général aurait lieu du 2 au 4 février à Nevers. Ce concours a été autorisé par l'Administration, à la condition qu'on n'admettrait pas d'animaux provenant de la zone infestée par la peste bovine, et cela était naturellement indiqué. Nous apprenons qu'un autre concours d'animaux gras aura lieu à la fin de février ou au commencement de mars à Bordeaux ; nous en indiquerons prochainement le programme. — Un autre concours, mais tout à fait local, est organisé par le Comice agricole de Chatellerault (Vienne), pour le 1er février.

XIII. — *Bureau de la Société centrale d'agriculture.*

Dans la séance du 27 décembre, la Société centrale d'agriculture a procédé à l'élection d'un vice-président pour l'année 1872. Sur 27 votants, M. de Kergorlay a obtenu 25 suffrages ; il y a eu deux voix perdues. M. Chevreul continuera à présider. Quant à la nomination du secrétaire perpétuel, elle n'est pas encore revenue des bureaux de la présidence de la République. L'unanimité obtenue par notre confrère est un hommage rendu à son caractère bienveillant et à son zèle pour les intérêts agricoles. Il sera le digne second du vénérable et aimé M. Chevreul, qui, depuis vingt-deux ans, est tour à tour président et vice-président de la Société.

XIV. — *Cercle des agriculteurs.*

On sait que le Cercle des agriculteurs est constitué par les membres de la Société des agriculteurs de France, mais il admet des personnes étrangères à la Société. La cotisation des membres du Cercle est de cent francs par an. Les quatre cents premiers souscripteurs auront titre de fondateurs, et comme tels, ils seront exempts de tous droits d'entrée. On pourra exiger des souscripteurs qui suivront, un droit d'entrée, qui sera fixé par le premier Conseil d'administration. Aucun versement ne sera réclamé avant que le nombre des membres fondateurs ait atteint le chiffre de 400. La dernière liste que nous avons publiée (n° du 23 décembre, page 452 de ce volume) portait à 99 le nombre des adhérents. Les noms suivants portent à 126 le nombre de ceux qui font aujourd'hui partie des fondateurs du Cercle :

MM. Louis Jevardat-Fombelle (Indre); — Emile Marnéjouls (Aveyron); — Edouard Chabrier (Paris) ; — de Commines de Marsilly (Paris); — Thomas Books (Paris); — le vicomte M. de Marguerie (Saône-et-Loire); — R. Fowler (Londres); — Michel Perret (Isère); — Nouette-Delorme (Loiret); — Goussard de Mayolles (Indre-et-Loire); — Delano (Angleterre); — Hervé-Mangon (Manche); — A. de la Morvonnais (Ille-et-Vilaine); — Dupoirier (Paris); — Gagnière (Paris); — Jacques Valserres (Paris); — Pilat (Pas-de-Calais); — Grandvoinnet professeur à Grignon ; — A. Duval (Paris); — Ducuing, député des Hautes-Pyrénées; — Duclerc, député des Basses-Pyrénées; — Victor Rose, à Paris ; — de Féligonde, député du Puy-de-Dôme ; — Poinsot, à Paris ; — Truelle-Saint-Evron, à Paris ; — le baron Thénard (Côte-d'Or); — Bertin de Roye (Somme).

Le Cercle s'ouvrira très-probablement le 15 janvier. Nous engageons vivement les agriculteurs et les propriétaires à concourir à cette

nouvelle fondation qui pourra rendre de très-grands services en raison de sa permanence.

XV. — *Associations syndicales agricoles.*

Nous avons annoncé que l'Assemblée nationale avait pris en considération la proposition de M. Paul Morin et de plusieurs de ses collègues tendant à étendre les associations syndicales et à autoriser les départements à garantir ces associations en vue des besoins de l'agriculture. La Commission nommée pour faire un rapport à l'Assemblée se compose de MM. Barthe, le comte Bouillé, Labélonye, Monnot-Arbilleur, Fouquet, baron de Vinols, Magnin, Langlois, de Saint-Victor, Paul Morin, Besnard, de Saint-Malo, Clapier, Lenoël, Buée. Nous ferons connaître le rapport et les décisions prises.

XVI. — *Assistance publique dans les campagnes.*

Un député, M. Lestourgie, a déposé un projet de loi tendant à organiser l'assistance pnblique dans les campagnes. Sa proposition a été prise en considération par l'Assemblée nationale, qui a nommé, pour l'examiner, une commission composée de MM. le comte Benoist d'Azy, La Caze, Bidard, Boulier, marquis de Juigné, Limayrac, Méplain, Cambier, Dupanloup, Baucarne-Leroux, Lestourgie, le comte de Melun, Roussel, colonel Denfert. L'institution à fonder sera de la plus grande importance, car il ne faut pas que plus longtemps les campagnes présentent moins de ressources que les villes pour les malheureux.

XVII. — *Instruction agricole.*

Parmi les établissements d'instruction agricole qui méritent le plus d'encouragements, se trouve l'école d'irrigation et de drainage du Finistère, qui a pour directeur M. Philippart. La réouverture des cours de cette école a eu lieu le 6 novembre dernier. Les quinze élèves dont les noms suivent ont été admis à suivre les cours et les travaux pratiques pendant l'année 1871-72 :

MM. Breuillé, de la Ferme-Ecole de l'Yonne; — Chomel, de celle de l'Ain; — Dauban, de celle de l'Ariége; — Gacon, de celle de Saône-et-Loire; — Gautier, de celle du Cher; — Lonstaunau, de celle des Basses-Pyrénées; — Mardesson, de celle du Cher; — Poidvin, de celle de l'Orne; — Renaud, de celle de l'Allier; — Robert, de celle du Loiret; — Robin, de celle de Paris; — Salmon, de celle de l'Yonne; — Séguin, de celle de l'Yonne; — Tixador, de celle des Pyrénées-Orientales; — Zipcy de celle du Cher.

La chaire de chimie de la faculté des sciences de Strasbourg a été transportée à Nancy; elle prend le titre de chaire de chimie agricole, et M. Grandeau, qui a fondé la station agricole de l'Est, est nommé professeur titulaire de cette chaire. C'est un choix qui récompense justement un homme distingué et dévoué à l'agriculture.

Le Conseil général de l'Oise a décide que cette année M. Gossin serait chargé de faire des conférences agricoles dans tous les cantons du département. Le zélé professeur a commencé à remplir sa tâche avec la plus grande ardeur. La conférence qu'il a faite à Breteuil, le 17 décembre, a réuni plus de 400 auditeurs. Ces cours nomades, commencés en France dans le Doubs par M. Bomet et dans la Seine-Inférieure par M. Girardin, ont déjà rendu tant de services que nous voudrions qu'il y en eût dans tous les départements. Jusqu'à présent il n'en existe

guère que sept ou huit. L'institution mériterait d'être répandue ; c'est une œuvre qui honorerait le ministère de l'agriculture.

XVIII. — *Station agronomique et séricole des Alpes françaises.*

L'Isère, nous l'avons annoncé, a pour préfet un homme dévoué aux intérêts agricoles, M. Henri Doniol, correspondant de l'Institut. Aussi nous n'avons pas été étonnés d'apprendre qu'il avait proposé au Conseil général de son département la fondation d'un établissement dont la grande utilité est signalée par son titre seul. Elle portera le nom de Station agricole des Alpes. On s'y occupera d'une manière particulière à appliquer à la régénération de la graine de vers à soie la découverte de M. Pasteur. La direction en est confiée à M. Lory, qui continue à Grenoble les travaux de chimie agricole que M. Gueymard y a effectués pendant si longtemps avec un zèle au-dessus de tous les éloges. M. Lory exécute depuis trois ans de très-nombreuses expériences dans le laboratoire départemental de l'Isère, comme le fait M. Bobierre dans le laboratoire départemental de la Loire-Inférieure. Nous publierons dans notre prochain numéro les derniers rapports de M. Bobierre, et nous reviendrons sur les travaux de M. Lory.

XIX. — *Les engrais.*

La diminution considérable qu'a subie et que subit encore notre bétail, donne un intérêt de plus en plus grand à l'emploi des engrais commerciaux qui doivent suppléer à l'absence des fumiers. Malheureusement l'encombrement des chemins de fer s'oppose en ce moment à tous les transports de matières qui tiennent beaucoup de place.

Nous avons déjà signalé l'avantage que les agriculteurs doivent trouver à employer les tourteaux d'arachides soit comme engrais, soit même pour l'alimentation du bétail. Ces tourteaux sont à un prix très-avantageux, vu leur richesse. Les trois analyses suivantes faites avec le concours de M. Anteime, offrent à cet égard des chiffres tout à fait éloquents :

	Tourteaux venant de Dunkerque.	Tourteaux venant de Marseille.	Tourteaux de M. Bouche.
Matières azotées	52,13	50,00	53,63
Autres matières organiques	43,37	46,00	40,04
Acide phosphorique	1,63	1,48	1,38
Autres matières minérales	2,87	2,58	4,95
Totaux	100,00	100,00	100,00
Azote pour 100	8,34	8,00	7,46

Ces trois tourteaux étaient faits avec de la graine décortiquée ; mais le nº 3 renfermait encore une petite partie de l'écorce de la graine, ce qui explique son moindre dosage en azote. Nous en avons trouvé un dont le dosage était réduit à 5.5 pour 100 ; il était brun noirâtre, tandis que ceux de bonne qualité sont de couleur claire. Dans tous les cas, on voit que les tourteaux d'arachides contiennent généralement de 2 à 3 pour 100 d'azote de plus que ceux de lin, de colza, d'œillette, ainsi que M. Boussingault l'avait déjà constaté naguère. Il faut toutefois faire attention que certains tourteaux peuvent être dangereux pour l'alimentation du bétail. Tel est celui de la moutarde sauvage (*Sinapis arvinsis*) qui, dans les étables du canton de Solesmes (Nord), a causé la mort de plusieurs animaux de l'espèce bovine. Notre collaborateur M. Meurein a fait observer avec raison qu'il était facile de reconnaître la nature de ces tour-

teaux nuisibles. Le moyen employé consiste à mélanger avec un peu d'eau froide la poudre des tourteaux; puis, après quelques minutes de contact, à y ajouter de l'eau chaude; on ressent alors l'odeur bien reconnaissable de l'huile volatile de moutarde, différente par sa force et ses caractères spéciaux de celle des autres graines crucifères.

A l'Académie des sciences, il a été présenté par M. Dehérain un travail relatif à l'absorption de l'azote de l'air par le sol arable, pour fournir aux plantes les principes azotés qui leur sont indispensables. Ce travail est bien dans la voie des idées que nous avons toujours soutenues, et nous y reviendrons prochainement. Mais la question n'a pas encore fait un progrès qui permette de venir en aide à la nitrification naturelle de la terre pour dispenser le cultivateur du soin de donner à ses champs la plus grande quantité d'engrais possible.

XX. — *Les prochaines élections à l'Assemblée nationale.*

Le 7 janvier, doivent avoir lieu les élections pour 21 places vacantes dans l'Assemblée nationale. Dans l'intérêt de l'agriculture, nous n'avons qu'un vœu à émettre, c'est que les électeurs choisissent leurs nouveaux représentants parmi les hommes mettant le patriotisme au-dessus de toutes les questions de partis, et se souvenant surtout que six de nos départements sont encore occupés par l'armée allemande. Nous voudrions qu'ils pussent les choisir parmi les agriculteurs ou les agronomes; car c'est avec tristesse que nous avons constaté que la Réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale ne contient guère que 160 membres, c'est-à-dire une faible minorité de l'Assemblée. Et cependant les cultivateurs forment la majorité du pays.

J.-A. BARRAL.

LE BRACONNAGE TOLÉRÉ.

On lit dans le *Journal de la Côte-d'Or* du 19 décembre :

« On écrit de Morvan que les braconniers ont profité de ces derniers temps de neige pour détruire à peu près tout le gibier à plumes et à poil.

« Les lièvres se vendaient la semaine dernière pour 1 fr. 50. Il existe, cependant, des lois pour la répression du braconnage et des sociétés de chasseurs qui se sont donné mission de poursuivre cette engeance, et il semble néanmoins que cette plaie sociale prenne tous les jours une extension nouvelle. »

Si le gibier a été détruit, il n'en a pas été de même des animaux nuisibles. La grande neige a duré, dans le Morvan, de 20 à 25 jours, suivant les expositions et les altitudes. Elle n'a pas encore tout à fait disparu dans les montagnes; mais on ne peut plus guère s'en servir pour chasser le grand gibier.

Pendant ces 20 ou 25 jours, les animaux nuisibles auraient dû avoir à soutenir de rudes assauts; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les permissions de chasse à la neige ont été tenues en suspens, tout le temps que la neige a duré. Lorsque le dégel s'est prononcé, on en a accordé plusieurs, à peu près à l'époque où l'on a balayé Paris.

Plusieurs des demandeurs de permission ne recevant aucune réponse s'étaient mis à chasser, comme s'ils l'avaient reçue; on ne les a point inquiétés, de sorte que ceux qui ont témoigné de leur mépris pour la

loi et l'autorité et se livrant à la destruction, à la vente et au colportage du gibier, ont joui du plaisir de la chasse. Ceux qui se sont montrés respectueux et réguliers en ont été systématiquement privés.

Etrange manière d'administrer un département et d'inculquer aux populations le respect des lois et du gouvernement !

d'ESTERNO.

SUR L'IRRIGATION DANS LES PAYS DE MONTAGNES.

Contrairement aux hivers derniers, aucune irrigation ne peut s'exécuter par le temps qui court. A mon avis ce n'est point un mal pour nos sols pauvres en terre végétale et en pente que la neige entretient en humidité permanente que je tiens pour préférable à celle qu'on lui donnerait au moyen d'une irrigation irrégulière et avec l'eau sans principes fertilisants telle que nous l'avons dans bien des localités. Dans les vallées où l'eau est chargée de ces principes, la question est toute différente : il va sans dire que l'irrigation doit être soignée et pratiquée lorsqu'elle est possible. Sur nos prairies en pente siliceuses et pierreuses, bien que l'on emploie toute l'eau dont on dispose, que l'on aie soin de la répartir sur le sol en assez petite quantité qu'elle ne le désagrége point dans sa course, l'arrosage n'est utile avec l'eau limpide dont nous disposons aux moments de grandes eaux qu'autant qu'on y mêle du fumier, du purin, des cendres, de la boue que l'on tire des vidanges de fossés et d'étangs, ou enfin de matières fertilisantes quelconques qui se délayent à l'eau. L'irrigation est extrêmement nuisible aux lieux en pente traversés de galeries souterraines par les taupes. J'ai vu des terrains ravinés affreusement par les eaux qu'on y avait éconduites pour arroser un sol sec et maigre. Pour mon compte, je préférerais rejeter l'eau sur les parcelles marécageuse plutôt que de faire entraîner la meilleure portion de terre végétale d'un terrain. Le cultivateur soigneux et intelligent juge facilement de la meilleure méthode à suivre pour la culture de son sol. Seulement je tiens à faire remarquer qu'il est toujours nuisible de faire déverser l'eau en abondance d'autant plus que le sol est en pente, contre l'usage trop fréquent d'échapper sur le même point toute l'eau dont on dispose et qui entraîne comme un torrent toutes les matières fécondantes qu'elle désagrége sur son passage. En cela que l'on admette comme règle générale qu'il faut que l'eau s'infiltre à travers l'herbe et qu'elle ne soit point assez forte pour l'atterrer et la couvrir.

J. B. JACQUOT.

L'AGRICULTURE RÉMUNÉRATRICE.

Dans une des séances du Conseil général de Lot-et-Garonne on est allé jusqu'à contester l'utilité des Comices agricoles. Avait-on tout à fait tort ? D'un côté, il faut bien l'avouer, les actes des Comices ont été bien souvent d'une légèreté beaucoup trop regrettable. Ainsi par exemple, quel praticien sérieux ne s'est-il pas ému au sujet des programmes de nos concours des Comices ? Un individu qui, jadis, traçait plus ou moins droit un ou plusieurs sillons pouvait gagner le premier prix de labourage; car la Commission ne se mettait point en peine de savoir

si le lauréat n'était pas encore un de ces braves assassins du sol ou un ami des friches.... C'est pourquoi tout le monde n'était pas encore disposé à prendre au sérieux une telle institution.

Un amateur qui exposait quelques produits volumineux sans rendre aucun compte du prix de revient, et sans prouver même que des amis n'avaient pas contribué à sa collection, celui-là dis-je était bel et bien couronné; tandis qu'à voix basse on vous soufflait quelquefois à l'oreille ou l'origine véritable des produits exposés ou le procédé coûteux employé pour atteindre ledit résultat.

Et sous le rapport de l'engraissement n'était-il pas absurde de voir distribuer des primes à des éleveurs qui après tous comptes réglés se trouvaient avoir réalisé de véritables pertes, tandis qu'il n'était jamais question d'encourager cette catégorie de modestes éleveurs qui, tout en ne poussant la graisse que jusqu'à un certain degré obtenaient pourtant de très-brillants bénéfices. Ah! c'est triste de falloir l'avouer ; nous sommes encore bien loin d'avoir compris et adopté le sublime précepte : de la simplicité des moyens, la perfection des résultats!

Je crois néanmoins que les Comices agricoles sont utiles, ne serait-ce que pour stimuler chez le paysan le raisonnement des bonnes pratiques agricoles. Il y a selon moi une lacune énorme qui quoi qu'on en dise est bien loin encore d'être comblée : c'est la participation réelle de l'homme des champs à l'œuvre des Comices; il n'a pour ainsi dire pas un seul moyen pour mettre son savoir à profit au sein de l'association, vu que ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels que le paysan le plus habile en son art sera capable de dire (comme il convient d'être dit en pareille circonstance) son opinion personnelle sur telle ou telle question ; tandis que sur le terrain le cultivateur *de manu* se sentira bien autrement à son aise et soutiendra énergiquement ses droits. Mais l'application de cette idée sera peut-être un peu difficile à trouver de prime abord. Voici pour ma part le moyen que je propose : Ne serait-il pas convenable de diviser les Comices en plusieurs sections dont celle des cultures aurait à sa disposition une ferme, petite ou grande, à la condition toutefois que le loyer et les frais de culture fussent largement soldés par les revenus, la seule preuve irrécusable d'une bonne direction?

Ce n'est, à mon sens, que par un moyen analogue qu'on pourra créer avantageusement de véritables fermes modèles dans chaque canton. Et ce ne sera que lorsqu'ils verront de leurs yeux les progrès accomplis que les paysans auront confiance aux doctrines des directeurs de la ferme et qu'il ne leur en coûtera pas d'entrer dans la voie des améliorations dont la solution est toujours un bénéfice net, sauf les cas fortuits. D'un autre côté, je ne me dissimule pas qu'il sera peut-être encore difficile d'établir une irréprochable entente avec des hommes exclusivement pratiques pour la direction des travaux. Aussi j'insiste seulement sur un point capital: la création d'une ferme véritablement modèle! dans chaque canton. Quels seront les meilleurs moyens de l'établir, voilà la question de détail.... Je n'ai cependant pas dit la moins importante.

A.-P. Leyrisson,
Propriétaire à Tridon, par Tonneins (Lot-et-Garonne).

L'EXPOSITION DE LYON EN 1872.

La Société régionale de viticulture de Lyon a décidé, dans une de ses dernières séances, qu'elle prendrait part à l'Exposition universelle de Lyon, qui doit s'ouvrir au printemps prochain. La Société départementale de la Drôme a pris la même décision. Assurément l'agriculture régionale sera magnifiquement représentée à notre exposition. Quant à l'horticulture, il est question de lui construire un palais de cristal au milieu d'un jardin réservé. Une compagnie a, à cet effet, demandé à la municipalité lyonnaise une concession. La compagnie consacrerait un million à la construction d'une serre monumentale qui deviendrait la propriété de la ville lorsque les actionnaires seraient rentrés dans leur déboursés. Grâce à toutes ces mesures, il est certain que l'Exposition de Lyon pourra compter parmi les plus remarquables des solennités agricoles et industrielles.

P. VALIN.

REVUE COMMERCIALE (30 DÉCEMBRE 1871).

I. — *Situation générale.*

En raison des fêtes de la fin de l'année, les marchés ont été généralement moins fréquentés que dans les semaines précédentes pendant lesquelles déjà nous avons constaté un véritable marasme. Les vendeurs restent sur une grande réserve, mais les acheteurs ne montrent aucun désir de conclure des transactions. Il en résulte que les affaires sont presque nulles sur la plupart des denrées.

II. — *Les grains et les farines.*

La baisse a été à peu près générale sur tous les grains et sur tous les marchés pendant cette semaine. Très-faible sur les orges et sur le seigle, elle l'est davantage sur les blés et les avoines. Toutes les régions sans exception ont présenté sur les blés une baisse qui s'élève à 33 centimes par quintal. Pour le seigle, il y a baisse partout, sauf dans les deux régions du Nord et du Sud ; — pour les orges, baisse également partout, sauf pour les régions du Nord, de l'Ouest et du Sud-Est; — enfin pour les avoines, il y a également baisse dans toutes les régions, sauf dans celle de l'Ouest. A l'étranger, la physionomie des marchés est la même. Les tableaux suivants fournissent du reste les derniers cours par quintal métrique sur les principaux marchés de la France et de l'étranger :

		Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
		fr.	fr.	fr.	fr.
Algérie.	Alger	30.00	»	18.50	17.00
Belgique.	Anvers	34.00	22.00	19.25	16.25
—	Bruxelles	37.45	24.50	»	16.50
—	Liége	35.05	25.95	21.00	15.40
—	Louvain	37.00	26.25	21.75	16.25
—	Namur	35.75	26.25	22.00	15.75
Pays-Bas.	Maëstricht	33.25	25.20	19.50	14.00
Alsace et Lorraine.	Strasbourg	36.00	24.75	20.25	18.40
—	Metz	34.75	»	19.00	18.50
—	Mulhouse	34.00	22.00	21.00	19.00
—	Colmar	32.00	21.65	17.10	20.00
Allemagne.	Cologne	32.50	23.75	»	»
—	Mannheim	33.00	24.00	21.00	19.00
—	Hambourg	34.75	23.50	»	19.75
—	Dantzig	32.40	20.00	16.70	»
Suisse.	Zurich	36.50	»	»	»
—	Genève	36.00	»	»	»
Italie.	Milan	32.00	22.75	22.50	18.70
—	Florence	32.50	»	»	19.00
Espagne.	Valladolid	31.00	19.00	»	»
Russie.	Odessa	29.20	14.85	10.15	9.50

1re RÉGION. — NORD-OUEST.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Calvados. Orbec	35.50	19.25	»	17.50
— Condé	36.30	22.00	18.50	20.50
Côtes-du-Nord. Pontrieux	31.75	22.00	16.00	17.00
— Lannion	32.00	23.00	18.25	17.00
Finistère. Morlaix	31.50	»	14.25	17.20
— Quimper	30.25	19.00	16.50	17.50
Ille-et-Vilaine. Rennes	34.75	»	17.00	18.75
Manche. Pontorson	34.70	»	16.40	21.00
— Cherbourg	34.45	»	17.00	21.50
Mayenne. Laval	36.65	»	17.00	18.50
— Château-Gontier	34.50	»	15.25	20.75
Morbihan. Hennebont	30.00	18.00	»	18.25
Orne. Bellême	34.75	»	15.75	14.50
— Vimoutiers	37.50	21.25	17.25	17.50
— Mortagne	35.50	18.75	15.00	14.00
Sarthe. Le Mans	36.00	19.00	16.25	18.00
— Mamers	35.00	»	15.50	17.00
Prix moyens	34.19	20.25	16.39	18.03

2e RÉGION. — NORD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aisne. Château-Thierry	37.50	»	»	14.50
— Marle	37.00	21.25	18.00	16.00
— Soissons	37.50	21.50	»	15.00
Eure. Beaumont	33.00	»	»	15.50
— Etrepagny	34.50	19.00	15.50	14.00
— Gisors	30.25	19.30	16.85	14.90
Eure-et-Loir. Brou	33.75	20.25	15.00	14.75
— Nogent-le-Rotrou	35.00	19.60	16.00	14.60
— Gallardon	33.50	20.00	16.25	15.85
Nord. Bourbourg	31.25	22.00	»	17.80
— Douai	34.00	»	17.00	15.25
— Valenciennes	35.50	21.75	19.00	16.50
Oise. Senlis	35.00	20.00	»	14.50
— Clermont	37.15	20.65	18.50	14.00
— Compiègne	38.50	21.75	16.65	15.25
Pas-de-Calais. Arras	34.25	20.50	»	15.50
— Saint-Omer	34.75	20.50	»	16.00
Seine. Paris	35.20	20.55	16.75	16.90
S.-et-Marne. Dammartin	31.50	»	»	14.50
— La Ferté	30.50	»	14.75	15.50
— Meaux	34.00	20.00	16.00	15.50
Seine-et-Oise. Angerville	36.00	20.50	16.25	15.25
— Houdon	37.00	19.50	16.00	15.50
— Pontoise	34.50	20.00	16.40	15.35
Seine-Inférieure. Rouen	32.25	20.10	18.90	19.75
— Le Havre	34.65	18.00	19.00	»
— Duclair	35.00	19.25	17.00	18.50
Somme. Amiens	35.50	22.00	18.00	15.75
— Montdidier	33.50	21.75	17.00	14.50
— Abbeville	34.50	19.50	»	14.25
Prix moyens	34.51	20.36	16.96	15.51

3e RÉGION. — NORD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ardennes. Charleville	37.00	22.75	18.00	17.00
— Vouziers	37.50	22.30	17.00	15.75
Aube. Arcis-sur-Aube	36.00	20.10	16.25	15.50
— Bar-sur-Aube	38.00	20.00	14.75	15.50
— Méry-sur-Seine	36.35	19.75	15.50	16.00
Marne. Épernay	38.50	19.00	16.50	17.30
— Reims	36.50	22.25	17.35	16.25
— Sésanne	35.50	21.25	15.50	15.00
Hte-Marne. Bourbonne	32.00	»	»	16.50
— Saint-Dizier	37.50	21.50	18.25	16.75
Meurthe. Nancy	36.00	21.75	18.00	16.85
— Pont-à-Mousson	36.00	19.00	18.10	16.00
Meuse. Bar-le-Duc	38.00	20.50	17.50	16.50
Haute-Saône. Gray	32.00	20.00	16.50	16.75
— Vesoul	33.20	»	16.90	17.30
Vosges. Epinal	35.00	22.50	»	17.25
— Raon-l'Etape	38.00	23.50	»	18.50
Prix moyens	36.17	21.07	16.87	16.49

4e RÉGION. — OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Charente. Ruffec	36.50	»	15.70	19.75
Charente-Infér. Marans	36.00	»	20.00	20.50
Deux-Sèvres. Niort	37.50	»	»	20.50
— Thénezay	36.25	»	»	20.00
Indre-et-Loire. Tours	36.75	»	»	»
— Bléré	37.25	20.00	14.50	14.00
— Château-Renault	31.45	19.00	14.75	14.50
Loire-Inférieure. Nantes	34.00	20.00	17.25	19.00
Maine-et-Loire. Angers	34.25	20.25	16.50	18.75
— Saumur	34.50	»	17.00	19.00
Vendée. Luçon	33.75	»	20.00	20.50
Vienne. Poitiers	34.50	»	15.50	18.00
— Chatellerault	33.75	20.50	15.25	17.50
Haute-Vienne. Limoges	34.50	19.50	»	18.50
Prix moyens	35.07	19.87	16.64	18.50

5e RÉGION. — CENTRE.

	Blé. fr.	Seigle. fr.	Orge. fr.	Avoine. fr.
Allier. Cusset	30.50	19.60	18.50	15.50
— Gannat	30.00	»	17.30	15.50
Cher. Bourges	33.25	»	»	15.00
— Aubigny	34.50	20.00	15.75	14.50
— Graçay	34.00	20.00	15.00	13.00
Creuse. Aubusson	32.80	18.75	»	20.00
Indre. Châteauroux	31.50	20.00	15.00	14.25
— Issoudun	32.00	21.00	15.50	15.00
— Valençay	34.00	19.75	16.00	14.00
Loiret. Orléans	34.75	19.50	16.00	15.50
— Pithiviers	32.65	20.45	15.60	15.20
— Patay	35.20	»	15.40	16.25
Loir-et-Cher. Blois	35.00	19.00	14.50	15.00
— Montoire	34.25	20.00	14.60	14.00
— Vendôme	37.75	»	15.25	15.75
Nièvre. Nevers	32.25	»	16.50	17.00
Yonne. Sens	34.50	19.75	14.00	14.75
— Brienon	35.00	19.00	16.00	15.50
Prix moyens	33.54	19.60	15.68	15.32

6e RÉGION. — EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Ain. Bourg	33.00	18.50	»	15.00
— Pont-de-Vaux	32.50	19.00	16.75	15.50
Côte-d'Or. Dijon	32.50	19.20	18.00	16.75
— Beaune	33.20	20.00	17.50	17.00
Doubs. Besançon	33.00	19.50	15.50	17.75
Isère. Grenoble	33.50	20.60	»	19.50
— Grand-Lemps	32.95	18.70	16.75	17.00
Jura. Dôle	37.00	20.00	»	18.00
Loire. Charlieu	38.50	20.50	18.50	18.00
— Roanne	39.00	19.00	18.25	16.00
Rhône. Lyon	32.50	19.00	»	19.20
Saône-et-Loire. Chalon	35.00	20.25	»	17.50
— Louhans	31.50	20.25	18.40	15.50
— Mâcon	33.50	19.50	18.50	19.00
Savoie. Chambéry	33.00	19.50	»	17.00
Prix moyens	34.07	19.56	17.57	17.24

7e RÉGION. — SUD-OUEST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Dordogne. Périgueux	33.50	»	»	17.75
Hte-Garonne. Toulouse	34.00	21.25	18.50	21.50
— Villefranche	33.65	»	»	21.00
Gers. Nérac	33.50	20.00	»	17.50
Gironde. Bordeaux	34.50	22.50	»	20.50
— La Réole	34.25	20.50	»	»
Landes. Dax	34.50	22.00	»	»
Lot-et-Garonne. Agen	34.00	22.00	»	20.00
— Marmande	33.00	»	»	»
Prix moyens	33.82	21.37	18.50	19.71

8e RÉGION. — SUD.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Aude. Carcassonne	34.50	20.00	»	21.50
— Castelnaudary	34.00	20.15	16.00	22.00
Ariége. Saverdun	33.75	»	»	»
Cantal. Mauriac	30.90	21.60	»	22.00
Hérault. Béziers	33.75	21.00	»	23.50
— Montpellier	33.50	19.00	18.50	20.75
Lozère. Mende	35.80	20.00	18.95	18.90
— Marvejols	38.00	20.25	»	»
— Florac	37.20	22.35	21.25	20.35
Tarn. Albi	34.00	20.50	»	20.00
Tarn-et-Gar. Montauban	34.00	21.30	15.50	22.50
Pyrénées-Or. Perpignan	32.75	»	16.50	21.00
Prix moyens	34.34	20.63	17.78	21.25

9e RÉGION. — SUD-EST.

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Basses-Alpes. Manosque	33.85	»	»	23.45
Hautes-Alpes. Briançon	33.15	21.60	19.70	21.65
— Guillestre	32.85	21.10	20.00	20.85
Alpes-Maritimes. Cannes	34.00	»	»	19.00
Ardèche. Andance	34.25	19.50	»	19.50
B.-du-Rhône. Arles	35.00	»	17.00	21.50
— Marseille	36.00	»	17.20	19.00
Drôme. Valence	34.00	»	»	18.20
Gard. Nîmes	36.00	21.50	22.00	20.00
Haute-Loire. Le Puy	39.55	19.50	18.45	16.95
— Brioude	32.90	20.95	20.25	17.75
Vaucluse. Avignon	33.50	»	»	»
Prix moyens	34.58	20.69	19.23	19.80

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Moy. de toute la France	34.47	20.38	17.29	17.97
— de la semaine précéd.	34.80	20.54	17.38	18.27
Sur la semaine précédente.. Hausse	»	»	»	»
Sur la semaine précédente.. Baisse	0.33	0.16	0.09	0.30

Blés. — Le marché du 27 décembre à Paris a été nul avec tendance à la baisse. Les prix demandés étaient à peu près les mêmes que ceux de la semaine dernière. Mais les offres généralement peu acceptées, se faisaient avec une baisse de 50 centimes par quintal. Il faut regarder le prix de 35 fr. 20 comme représentant le cours moyen.

Farines. — Il y a beaucoup d'offres, peu de demandes, et par conséquent baisse générale. Le mouvement de la semaine à Paris se résume dans le tableau suivant :

Restant disponible le 20 décembre....................	23,347.02	quintaux.
Arrivages officiels des 21, 23, 26 et 27 décembre.......	2,873.54	
Total des marchandises à vendre............	27,220.56	
Ventes officielles du 21 au 27 décembre..............	3,767.78	
Restant disponible le 27 décembre..........	23,452.78	

C'est toujours à peu près la même situation. Les cours moyens, par quintal métrique, ont été les suivants : le 21, 52 fr. 92 ; le 23, 52 fr. 22 ; le 26, 52 fr. 64 ; le 27, 52 fr. 39 ; — moyenne de la semaine, 52 fr. 54, hausse de 9 centimes sur le prix moyen de la semaine dernière. — Les prix des farines de consommation ont éprouvé une baisse de 50 centimes à 1 fr., à cause du peu de demandes faites à la meunerie. On cotait le 27 décembre, à la halle : marques de choix, 84 à 85 fr.; marque D, 85 fr.; bonnes marques, 81 à 83 fr.; marques ordinaires, 77 à 80 fr.; le tout par sac de 159 kilog. toile à rendre ou 157 kilog. net, ce qui correspond par quintal, aux prix extrêmes de 49 fr. 04 à 54 fr. 14. — La baisse a été plus marquée sur les farines de spéculation. On cotait, le mercredi 27 au soir : *huit marques*, courant du mois, 83 fr. 75 ; deux premiers, 83 fr. 75 ; mars et avril, 84 fr.; — *farines supérieures*, courant du mois, 81 fr. 25 ; deux premiers, 81 fr. 25 ; mars et avril, 81 fr. 75 ; — *cote officielle*, huit marques, 84 fr.; supérieures, 81 fr. 25, le tout par sac de 159 kilog. toile perdue. C'est une baisse, depuis huit jours, de 2 fr. pour les farines huit marques, et de 1 fr. pour les farines supérieures. — Dans les départements, on cote : Noyon, 51 à 52 fr.; Valenciennes, 48 fr. 50 à 50 fr.; Raon-l'Etape, 48 à 54 fr.; Albi, 41 fr. 50 à 47 fr. 60 ; Angers, 38 fr. 25 à 49 fr. 50 ; Marseille, 37 fr. 50 à 48 fr. par 100 kilog.

Seigles. — Il y a eu baisse sur les seigles, qui ne sont plus cotés que de 23 fr. 50 à 23 fr. 75 les 115 kilog. sur bateau à Bercy, soit de 20 fr. 45 à 20 fr. 65 par 100 kilog., avec une baisse de 45 centimes. — Les farines restent offertes de 31 à 33 fr. les 100 kilog. toile perdue.

Méteil. — On cote par 100 kilog. : les Andelys, 21 fr. 25 ; Tréguier (Côtes-du-Nord), 22 à 23 fr.; Sens, 21 fr. 25 à 26 fr. 50 ; Montauban, 25 à 29 fr.

Orges. — En présence d'offres nombreuses et de très-peu de demandes, les cours des orges ont nécessairement une tendance à la baisse. Les prix varient à Paris de 16 fr. 50 à 17 fr. les 100 kilog. — Les escourgeons restent aux cours de 22 fr. 50 à 23 fr. les 100 kilog.

Avoines. — La cote des avoines est la même que la semaine dernière, soit 16 fr. 25 à 17 fr. 50 les 100 kilog. suivant les sortes et les nuances ; mais ces prix étaient faiblement tenus.

Sarrasin. — Le sarrasin ne donne lieu, pour ainsi dire, à aucune affaire. Les belles qualités se vendent 16 fr. par quintal, et les secondaires de 15 fr. à 15 fr. 50.

Maïs. — On cote par 100 kilog. : Albi, 18 fr. 50 à 21 fr.; Montauban, 17 fr. 30 à 18 fr. 50 ; Toulouse, 17 fr. 75 à 18 fr. 50. Ce sont à peu près les prix de la semaine dernière.

Riz. — La cote à Marseille est de 40 fr. 50 pour le rizon de Piémont supérieur, 38 fr. 50 pour l'écume ordinaire, 36 fr. 50 pour les fleurs ; 42 fr. 50 pour les riz glacés d'Espagne ; — le tout par quintal métrique.

Pain. — Le pain s'est maintenu aux mêmes prix que la semaine précédente.

Issues. — Les cours changent peu, mais il y a encore tendance à la baisse. On cote à Paris : gros son, 13 fr. à 13 fr. 25 ; son trois cases, 12 fr. 25 à 12 fr. 50 ; recoupettes, 10 fr. 50 à 11 fr.; bâtards, 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, 16 fr. 50 à 18 fr.; — le tout par 100 kilog.

III. — *Fourrages, graines fourragères, pommes de terre et légumes secs.*

Fourrages. — Au marché de la barrière d'Enfer, à Paris, on cote, par 1,000 kilog. : foin, 100 à 116 fr.; luzerne, 88 à 100 fr.; paille de blé, 84 à 96 fr.; paille de seigle, 86 à 88 fr.; paille d'avoine, 44 à 52 fr. Ces cours sont ceux de la se-

maine dernière, sauf pour les luzernes qui ont subi de la baisse. Sur les marchés des départements, la vente se fait sans activité aux cours suivants: Montargis, 64 à 80 fr.; paille, 80 à 100 fr.; — Issoudun, foin, 100 fr.; paille, 80 fr.; — Besançon, foin, 76 à 80 fr.; paille, 40 à 45 fr.; — Lavaur, foin, 90 à 100 fr.; paille, 60 à 70 fr.; le tout par 1,000 kilog.

Graines fourragères. — Les luzernes sont toujours rares sur les marchés des pays de production ; de là une difficulté considérable dans les transactions. Les trèfles sont plus abondants, mais sont peu demandés. — Dans l'Hérault, on continue à coter 170 à 175 fr. pour les luzernes de première qualité, et de 140 à 160 fr. pour les sortes ordinaires; le tout par quintal métrique.

Pommes de terre. — A Paris, les pommes de terre se vendent: Hollande, 7 à 8 fr. l'hectolitre ou 10 fr. à 11 fr. 32 le quintal métrique; jaunes, 5 à 6 fr. l'hectolitre ou 7 fr. 14 à 8 fr. 57 le quintal métrique. Sur les marchés des départements, les cours restent tels que nous les avons donnés il y a huit jours dans notre précédente revue.

Légumes secs. — Les apports sont des plus faibles à la halle de Paris, et les prix restent sans grandes variations. — A Noyar (Oise), certaines catégories se vendent mieux aux cours suivants, par hectolitre : haricots blancs, 31 à 33 fr.; rouges, 32 à 34 fr.; pois verts, 16 à 25 fr. — A Marseille, les ventes sont peu importantes; les cotes sont plutôt nominales : haricots exotiques, 22 à 39 fr.; de Bourgogne, 35 fr.; pois verts exotiques, 30 à 33 fr.; lentilles d'Auvergne, 67 fr.; — le tout par 100 kilog.

IV. — *Vins, spiritueux, vinaigres, cidres.*

Vins. — Comme toujours à semblable époque, le commerce des vins est au grand calme. Ce qui doit faire patienter les détenteurs, c'est que les prix sont stationnaires sans apparence de hausse ou de baisse. En province, il en est à peu près de même et tacitement les détenteurs paraissent d'accord pour ne s'occuper sérieusement d'affaires qu'après les soutirages de janvier. En fait de nouvelles, nous avons à signaler une reprise dans la navigation de la haute Seine, déjà quelques bateaux chargés de vin sont arrivés à Bercy, ces jours derniers. En présence de cette situation, nous sommes forcément obligés de restreindre nos appréciations, ainsi que nos cours, ceux-ci étant généralement sans changement. Nous dirons cependant qu'on cote : — A *Barbezieux* (Charente) les cours s'établissent ainsi qu'il suit : 1870 rouge Ste-Radegonde, 50 fr. les 236 litres; bons crus ordinaires, 40 fr.; vins blancs pour chaudières, 20 à 25 fr. — A *Puligny* (Côte-d'Or), on cote les 1869 et 1870 1[er] choix 85 à 90 fr. les 228 litres nus, 2[e] choix ordinaires 80 fr.; les Puligny blancs 1[er] choix, 70 à 75 fr. la feuillette enfûtée. Passe tous grains des mêmes années, 125 à 150 fr. Puligny 1871 1[er] choix ordinaire, 55 fr. les 228 litres, 2[e] choix 50 fr. — A *Libourne* (Gironde), voici les prix pratiqués : vins rouges 1869 de 325 à 350 fr.; 1870, de 350 à 400 fr.; 1871, de 240 à 250 fr. Vins blancs 1871: doux, 300 fr.; 1871 demi-doux, 260 fr.; 1871 secs, 200 fr., le tout par 912 litres logés. — A *Vauvert* (Gard) les vins rouges aramon valent 13 à 15 fr. l'hectolitre; Montagne, 16 à 17 fr.; Montagne 1[er] choix, 18 à 20 fr.; Vauvert, 21 à 22 fr.; Costières et St-Gilles 24 à 28 fr., le tout pris au cellier. — A *Mâcon* (Saône-et-Loire) on cote les 1[ers] choix de côtes 58 à 60 fr.; les 2[e] choix 52 à 53 fr. Les vins du haut Beaujolais 1870 se vendent à Mâcon de 115 à 125 fr. la pièce logée; les 1871, 90 à 100 fr.

Spiritueux. — Nos prévisions se réalisent : la hausse, disions-nous dans notre dernier bulletin, nous paraît probable, et, en effet, le disponible qui valait au commencement de la semaine dernière 55 fr., fait aujourd'hui 60 fr. Le commerce est unanime pour attribuer cette hausse à l'imminence du nouveau droit de 50 fr. par hectolitre d'alcool pur entrant dans Paris. Ce qui semble donner raison à cet argument, c'est que les quatre premiers mois ne sont qu'à 58 fr. 50 ou 59 fr. et les quatre mois chauds à 62 fr. l'hectolitre, 90 degrés. Quant au Midi, les prix oscillent entre 60 et 61 fr., et la moyenne des quatre premiers entre 63 et 64 fr. — A *Paris*, on cote esprit 3/6 betteraves 1[re] qualité 90 degrés disponible, 58 fr. Cours commercial disponible, 58 fr. Quatre premiers, 58 fr. 50. Quatre d'été, 62 fr. — A *la Rochelle* (Charente-Inférieure) le marché est ferme ; voici les cours : eau-de-vie 1871 : Chambon près Surgères, 58 à 59 fr. l'hectolitre; Aigrefeuille 56 à 57 fr.; Rochelle, 53 55 f . l'hectolitre 60 degrés sans logement. — A *Bordeaux* (Gironde) la situation varie peu, les 3/6 du Languedoc sont payés 71 fr.; les eaux-

de-vie bas Armagnac 76 fr.; les Tenarèze, 72 fr; les haut Armagnac, 70 fr. l'hectolitre. Quant aux tafias, les Martinique valent toujours de 65 à 77 fr. 50, et les Guadeloupe, 52 à 55 fr. — A *Béziers* (Hérault), le cours fixé est de 60 fr. Quatre premiers, 64 fr.; 3/6 marc 53 francs. — A *Pézenas*, même département, on a coté cette semaine le disponible à 60 fr : quatre premiers 63 fr.; quatre d'été 66 fr. — A *Lille* (Nord), on cote 3/6 betteraves disponible, 54 fr. à 54 fr. 50; courant, 53 fr. 50 à 54 fr.; 3/6 mélasse disponible, 55 fr.; quatre premiers à livrer, 56 fr. 50; quatre d'été, 59 à 60 fr.

Cidres. — A la suite de la mauvaise récolte des pommes, le cidre avait atteint les cours de 14 à 16 fr. l'hectolitre pour la première qualité, en Normandie. Mais les offres considérables faites sur les marchés ont produit une baisse assez sensible. Aujourd'hui, dans le Bessin, on cote les gros cidres de 12 à 13 fr., et les moyens de 9 à 11 fr. l'hectolitre. Dans les débits de boissons, on vend le litre à 40 centimes.

V. — *Sucres — fécules — mélasses — glucoses — amidons — houblons.*

Sucres. — Les cours ont été maintenus fermes depuis huit jours, malgré le petit nombre d'affaires, par suite de la crainte de l'augmentation des droits. Les ventes ne se font qu'en disponible, le livrable est complétement délaissé. On cote, à Paris, par 100 kilog. : sucres bruts 88 degrés saccharimétriques, 69 fr. à 69 fr. 50; blancs en poudre type n° 3, 79 fr. à 79 fr. 50 ; raffinés bonne sorte, 153 fr. ; belle sorte, 154 fr. — La plus forte hausse s'est produite sur les raffinés. — A Valenciennes, les cours sont fermes : bruts 88 degrés, n°s 10 à 13, 68 fr. à 68 fr. 50; n°s 7 à 9, 68 fr. 50; blancs en poudre n° 3, 78 fr. — A Marseille, les arrivages de la semaine ont été nuls. Les cours ont été maintenus par suite des avis des places du Nord. — Au Havre, les mêmes circonstances ont eu les mêmes effets sur les cours.

Mélasses. — Les mélasses indigènes restent cotées à Paris : celles de fabrique, à 11 fr., et celles de raffinerie à 14 fr. les 100 kilog. La mélasse de fabrique se vend toujours 11 fr. par quintal métrique, à Valenciennes.

Fécules. — A Paris, les affaires sont assez lentes aux cours de la semaine dernière. Les prix se maintiennent bien dans les centres de production. A Compiègne, la fécule première de l'Oise vaut 46 à 47 fr. blutée, et 44 à 45 fr. en grains. A Epinal, les cours restent entre 49 et 50 fr. pour le disponible et pour le livrable. Le stock aux magasins généraux de cette ville est au 20 décembre, de 16,500 sacs.

Glucoses. — Les cours se maintiennent sans grandes affaires, à Paris.

Amidons. — On vend toujours : amidons de Paris en paquets, 86 à 88 fr.; amidons de province et d'Alsace, en vragues, 84 à 86 fr.; — le tont par 100 kilog.

Houblons. — Les marchés belges, qui semblaient avoir une tendance prononcée à la hausse, n'ont eu qu'un mouvement factice. A Alost, les cours qui étaient montés à 95 et 100 fr., sont redescendus de 80 à 90 fr. A Anvers, les Alost sont tenus à 100 fr.; les Poperinghe village, 120 à 125 fr. Les houblons de 1870 sont cotés sans acheteurs, de 45 à 65 fr. suivant provenance et qualité. — A Londres, les arrivages de la semaine ont atteint 973 balles, sur lesquelles 151 venant de Hambourg, 566 de Belgique, 62 de France, 63 de Hollande, 131 de Russie. Le calme continue, et durera jusqu'au commencement de janvier, par suite de l'interruption que les fêtes de la fin de l'année apportent dans les affaires. — En Alsace, à Haguenau, les apports deviennent rares, les prix sont plus fermes; on a vendu aux cours de 200 à 230 fr. pour les qualités ordinaires, et 235 à 240 fr. pour celles de choix.

VI. — *Huiles et graines oléagineuses, tourteaux, savons, noirs, engrais.*

Huiles. — La baisse continue à Paris aussi bien pour les huiles de lin que pour celles de colza. Les affaires sont à peu près nulles, la consommation étant toujours des plus restreintes. On vend par 100 kilog. : colza disponible tous fûts, 104 fr. 50; en tonnes, 107 fr. 50; épurée en tonnes, 116 fr.; lin en fûts, 95 fr.; en tonnes, 96 fr. 50. Pour l'huile dégelée, il faut ajouter 1 fr. à ces cours. — Cote commerciale : colza, disponible, 104 fr. 50 ; courant, 104 fr. 50; quatre premiers mois 1872, 105 fr.; quatre mois d'été, 104 fr.; quatre derniers, 103 fr.; lin disponible, 95 fr.; courant, 95 fr.; quatre premiers mois 1872, 95 fr. — A Lille, la cote, par 100 kilog., est de 115 fr. pour l'huile de colza brute, et de 119 fr. à 119 fr. 50 pour l'huile épurée.

Graines oléagineuses. — Les graines oléagineuses se vendent aux mêmes cours que la semaine dernière sur les marchés du Nord. On cote à Cambrai, par hecto-

litre : colza d'hiver, 30 à 32 fr.; colza de mars, 22 fr. à 29 fr. 50; œillette, 32 fr. à 34 fr. 25; cameline, 22 à 26 fr.; lin, 26 fr. à 28 fr. 50. — A Marseille, les détenteurs ont élevé leurs prétentions, mais les affaires sont par suite limitées. On peut cependant signaler une reprise d'affaires; on vend : arachide, 35 fr. 50 à 36 fr. ; sésame, 50 fr.; lin de Russie, 39 fr.; — le tout par 100 kilog.

Tourteaux. — Dans le Nord, on cote par 100 kilog., œillette, 18 fr. 50 à 19 fr.; colza, 19 à 20 fr.; lin, 27 à 28 fr. — A Marseille, les prix continuent à suivre un mouvement de hausse aussi bien pour le disponible que pour le livrable. Les marchandises sont rares et demandées, surtout pour les arachides. On cote : lin disponible, 21 fr. 25; sésame, 12 fr. 75 à 13 fr. 50; arachides, 10 fr. 25 à 11 fr. 45 ; coton cotonneux, 8 fr. à 8 fr. 50.

Savons — Les ventes ont été peu nombreuses aux cours suivants : bleu coupe ferme, 78 à 81 fr.; moyen ferme, 70 à 71 fr.; moyen, 75 fr., le tout par 100 kilog.

Noirs. — A Valenciennes, le noir animal neuf en grains vaut 39 fr. les 100 kilog.; les noirs d'engrais sont cotés de 5 à 12 fr.

VII. — *Matières résineuses, colorantes et tannantes.*

Matières résineuses. — Les cours des produits résineux sont maintenus avec fermeté à Bordeaux, aussi bien que sur les marchés du Sud-Ouest. Les essences continuent à donner lieu à des transactions assez nombreuses. Les prix sont ceux de notre dernière revue.

Garances. — Le froid qui a régné pendant une dizaine de jours dans le Midi n'a pas exercé une grande influence sur le marché des garances à Avignon. L'affluence des vendeurs aussi bien que des acheteurs a déterminé une hausse qui se maintient et fait même des progrès. On cote par 100 kilog. : alizaris rosés, 78 à 80 fr.; paluds, 112 à 116 fr.; alizaris de Naples nouveaux, 110 à 114 fr.; garances rosés, 100 à 104 fr. L'alcool de garance vaut 42 fr. l'hectolitre.

Gaudes et verdets. — Dans l'Hérault, il n'y a eu cette semaine que des affaires très-restreintes, et les cours sont restés sans variations.

Safrans. — Les derniers courriers d'Espagne annoncent le maintien de la faiblesse que nous avons signalée il y a huit jours, et qui s'est produite par suite du ralentissement dans les achats pour l'Allemagne. On continue à coter les premières qualités, 110 à 112 fr.; l'Alicante, 75 à 80 fr. le kilog. suivant qualité. Il semble probable que ces cours baisseront encore.

Crème de tartre. — A Marseille, la rareté se fait toujours sentir. Les demandes deviennent moins vives, par suite des hauts prix des matières premières. Les cours du premier blanc restent fixés de 212 à 215 fr. les 100 kilog.

Ecorces. — Partout les granges regorgent d'écorces de la dernière campagne qui n'ont pu être employées faute de cuirs en poil. Le stock est donc considérable. En outre, des exploitations qui n'ont pu avoir lieu en 1871 vont se faire en 1872. De là une baisse qui ne se produit pas encore, mais qui semble inévitable.

VIII. — *Bois et combustibles.*

Bois. — A Bordeaux, on paye par mètre cube du pays : bois d'œuvre, chêne, 110 à 140 fr.; sapin, 70 à 85 fr.; — sciages : chêne, 160 à 175 fr.; sapin, 80 à 90 fr. En bois de feu, les fagots de 1m.50 de hauteur et 80 centimètres de tour valent, par cent : chêne, 110 à 120 fr.; pin pelé, 50 à 60 fr. — A Clermont-Ferrand, on cote en bois de feu : chêne rondin, 17 fr.; hêtre quartier, 17 fr.; frêne, 18 fr.; le tout par stère.

Charbons. — Les arrivages de combustibles se font toujours avec une lenteur déplorable, ce qui continue à compromettre la marche d'un grand nombre d'usines et occasionne des pertes considérables. Les charbons continuent à être en hausse, par suite de cette situation tout à fait anormale.

IX. — *Fruits divers et légumes frais.*

Fruits — Cours du 27 décembre à la halle de Paris : nèfles, 1 à 3 fr. le cent; noix sèches, 18 à 24 fr. l'hectolitre; poires, 3 à 60 fr. le cent et 0 fr. 25 à 0 fr. 65 le kilog.; pommes, 5 à 110 fr. le cent et 0 fr. 35 à 0 fr. 70 le kilog. ; raisins communs, 2 fr. 50 à 4 fr. le kilog.; noirs, 2 à 4 fr. le kilog.

Gros légumes frais. — Derniers cours de la halle de Paris : betteraves, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 la manne; carottes communes, 12 à 20 fr. les cent bottes; carottes d'hiver, 4 à 7 fr. l'hectolitre; choux, 5 à 25 fr. le cent; navets communs, 24 à 36 fr. les cent bottes; navets de Freneuse, 40 à 50 fr. les cent bottes; oignons en grain, 5 à 9 fr. l'hectolitre; poireaux, 12 à 16 fr. les cent bottes.

Menus légumes frais. — On vend à la halle de Paris : ail, 2 à 3 fr. le paquet de 25 bottes; barbe de capucin, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 la botte; cardon, 2 à 4 fr. la botte ; céleri, 0 fr. 10 à 0 fr. 75 la botte ; cerfeuil, 0 fr. 40 à 0 fr. 75 la botte ; champignons, 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le maniveau ; chicorée frisée, 10 à 20 fr. le cent ; choux-fleurs de Paris, 25 à 120 fr. le cent ; choux de Bruxelles, 0 fr. 25 à 0 fr. 30 le litre ; ciboules, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la botte ; échalotes, 1 fr. 50 à 3 fr. la botte; épinards, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le paquet ; laitue, 8 à 15 fr. le cent ; mâches, 0 fr. 70 à 0 fr. 90 le calais ; oseille, 0 fr. 50 à 1 fr. 50 le paquet; persil, 0 fr. 30 à 0 fr. 50 la botte ; pissenlits, 0 fr. 40 à 0 fr. 80 le kilog.

X. — *Textiles.*

Lins. — Il est traité cette semaine, à Lille, un assez bon chiffre d'affaires en lins, et les prix sont tenus très-fermes. Les étoupes de filature sont très-demandées et les prix sont en hausse principalement pour les sortes communes. Pour les fils de lin, on signale de la reprise, les prix sont fermes et en hausse. On a exporté pendant la première décade de décembre 142,997 kilog. de lins, 20,953 kilog. de fils et 320 kilog. de toile.

Laines. — A Marseille, les laines de Perse arrivées sur le marché ont été à peu près soldées cette semaine. Le même fait s'est produit pour les laines de Maroc, de telle sorte que le stock est aujourd'hui, pour ainsi dire, nul. Tout ce qui est débarqué s'enlève rapidement à de bons prix. Les ventes de la semaine sont montées à 2,404 balles vendues et les arrivages à 2,096.

Soies. — La Condition des soies de Lyon a enregistré cette semaine 64,394 kilog.; savoir : 21,699 en organsins, 13,342 en trames, et 29,353 en gréges. La demande devient plus active, et les prix se sont encore raffermis sans qu'on puisse encore constater de hausse. On cote : organsins de France, 103 à 122 fr.; trames, 104 à 115 fr.; gréges, 94 à 106 fr.; le tout par kilogramme.

XI. — *Suifs, cuirs et peaux.*

Suifs. — La cote officielle des suifs de France reste fixée à 115 fr. les 100 kilog., ce qui porte à 87 fr. 40 le cours du suif en branches pour la province. On vend, par 100 kilog. : stéarine pour saponification, 198 à 200 fr.; pour distillation, 185 à 190 fr.; oléine de saponification, 88 à 91 fr.; de distillation, 85 fr.

Cuirs et peaux. — Les marchandises sont rares à Paris, et quoique les besoins ne soient pas très-considérables à cette époque de l'année, ils sont encore supérieurs aux offres. Les difficultés de sécher les cuirs ont rendu les peaux disponibles fabriquées plus rares; de là des cours très-fermes, mais sans hausse sensible, de sorte que les prix sont ceux de la semaine dernière. — Au marché de la Villette, les peaux de mouton en laine valent de 5 à 8 fr.

XII. — *Bétail — viande — beurres — œufs — fromages — poissons — volailles et gibier.*

Chevaux. — Le marché aux chevaux est toujours sans grande animation, à Paris. Sur 923 animaux amenés aux deux derniers marchés, 285 ont été vendus dans les conditions indiquées par le tableau suivant :

	Amenés.	Vendus.	Prix extrêmes.
Chevaux de cabriolet.	308	64	420 à 700 fr.
— de trait.	351	60	430 à 820
— hors d'âge.	231	68	12 à 420
— à l'enchère.	33	33	22 à 410

Les cours sont un peu plus élevés que la semaine dernière ; mais le nombre des animaux invendus est toujours très-considérable.

Anes et chèvres. — Aux mêmes marchés, il a été amené 13 ânes, dont 5 vendus de 30 à 70 fr.; et 11 chèvres, dont 6 vendues de 15 à 45 fr.

Bétail. — Le mouvement du marché de la Villette, à Paris, se trouve résumé dans le tableau suivant :

		Vendus			Poids moyen des 4 quartiers.	Prix du kilog. de viande sur pied, au marché du lundi 25 décembre.			
	Amenés.	Pour Paris.	Pour l'extérieur.	En totalité.	kil.	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix moyen.
Bœufs	5,584	2,679	1,490	4,169	340	1.64	1.46	1.30	1.46
Vaches	1,997	694	731	1,425	232	1.50	1.35	1.18	1.35
Taureaux	89	58	13	71	383	1.30	1.22	1.10	1.22
Veaux	1,896	777	969	1,746	77	2.55	2.30	2.05	2.30
Moutons	25,224	15,125	9,363	24,488	21	1.88	1.68	1.45	1.68
Porcs gras	3,253	2,006	1,141	3,147	83	1.75	1.70	1.65	1.70
— maigres..	29	»	21	21	30	1.70	»	»	1.70

Les ventes se sont faites avec activité, la plus grande partie des animaux amenés ont été vendus, même au marché de lundi, qui, malgré la fête de Noël, était approvisionné comme à l'ordinaire. Un fait remarquable, et qui s'explique par le besoin où sont les agriculteurs de repeupler leurs étables, c'est que les veaux, ordinairement achetés en plus grand nombre pour l'alimentation de Paris, sont aujourd'hui principalement demandés pour l'extérieur. Les prix sont en hausse pour les vaches, les veaux, les moutons et les porcs gras; les cours des bœufs et des taureaux ont subi une légère dépréciation. — L'arrêté du préfet de police concernant la réexportation des animaux dans les départements n'a pas influé sur le nombre des ventes pour l'extérieur.

Viande à la criée. — On a vendu à la halle à la criée, à Paris, du 20 au 26 décembre, 183,252 kilog. de viande de bœuf ou vache, 133,905 kilog. de viande de veau, 61,881 kilog. de viande de mouton, et 58,123 kilog. de viande de porc, soit en tout 437,161 kilog., ou en moyenne 62,452 kilog. par jour, quantité encore plus considérable que les semaines précédentes. Les prix du kilog. de viande ont été les suivants au dernier jour : bœuf ou vache, 1re qualité, 1 fr. 16 à 1 fr. 56; 2e, 1 fr. 06 à 1 fr. 36; 3e, 1 fr. à 1 fr. 20; choix, 1 fr. 20 à 2 fr. 44; basse boucherie, 0 fr. 30 à 1 fr. 10; — veau, 1re qualité, 1 fr. 98 à 2 fr. 30; 2e, 1 fr. 54 à 1 fr. 96; 3e, 1 fr. à 1 fr. 52; choix, 1 fr. 50 à 2 fr. 56; — mouton, 1re qualité, 1 fr. 44 à 1 fr. 54; 2e, 1 fr. 30 à 1 fr. 42; 3e, 1 fr. 06 à 1 fr. 28; choix, 1 fr. 26 à 1 fr. 96; — porc frais, 1 fr. 30 à 1 fr. 54; salé, 0 fr. 80 à 1 fr. 90. — La viande de bœuf a subi une légère hausse; les autres catégories ont conservé leurs anciens cours.

Beurres. — On a vendu pendant la semaine, à la halle de Paris, 169,299 kilog. de beurres dans les conditions suivantes : en demi-kilog. courants, 2 fr. 36 à 3 fr. 28; — petits beurres, courants, 2 fr. à 2 fr. 70; — Isigny, choix, 5 fr. 50 à 6 fr. 60; fins, 4 fr. 60 à 5 fr. 48; courants, 2 fr. à 4 fr. 58; — Gournay, fins, 4 fr. 23 à 4 fr. 42; courants, 2 fr. à 4 fr. 08. Les qualités supérieures sont à des prix plus élevés, mais les sortes ordinaires se vendent aux mêmes cours que la semaine dernière.

Œufs. — Il restait en resserre à la halle de Paris, le 19 décembre, 40,500 œufs; du 20 au 26, il en a été vendu 2,895,590; il en restait en resserre le 26, 72,070. Les prix du mille ont été les suivants au dernier jour : choix, 118 à 135 fr.; ordinaires, 105 à 123 fr.; petits, 75 à 105 fr. La consommation a augmenté, mais les cours sont restés sans variations.

Fromages. — On vend à la halle de Paris : par dizaine, Brie, 12 fr. à 60 fr. 50; Montlhéry, 9 à 12 fr.; — par cent, Livarot, 30 à 101 fr.; Mont-d'Or, 8 à 18 fr.; Neuchâtel, 6 à 23 fr.; divers, 16 à 86 fr.; — Gruyère, 100 à 140 fr. les 100 kilog.

Poissons et marée. — Derniers cours de la halle de Paris : *poissons*, la pièce, anguilles, 0 fr. 30 à 4 fr.; brochets, 0 fr. 50 à 14 fr.; — le cent, écrevisses, 5 à 30 fr.; escargots, 0 fr. 90 à 3 fr. 50; le kilog., barbillons, 0 fr. 80 à 1 fr. 30; brêmes, 0 fr. 50 à 0 fr. 80; carpes, 0 fr. 70 à 1 fr. 70; éperlans, 0 fr. 50 à 0 fr. 60; goujons, 1 fr. 65 à 2 fr.; perches, 0 fr. 70 à 2 fr.; poisson blanc, 0 fr. 50 à 0 fr. 90; tanches, 0 fr. 90 à 1 fr. 20. — *Marée*, la manne, barbues, 4 à 28 fr.; carrelets, 3 à 10 fr.; congres, 2 à 16 fr.; grondins, 19 à 26 fr.; harengs, 4 à 15 fr.; limandes, 3 à 7 fr.; maqueraux, 28 à 30 fr.; merlans, 3 à 12 fr.; moules, 3 à 5 fr.; raies, 1 à 28 fr.; salicoques, 3 à 48 fr.; soles, 6 à 45 fr.; vives, 5 à 6 fr.; — les deux : homards, 4 à 9 fr.; langoustes, 5 à 12 fr.; mulets, 27 à 50 fr.; — la pièce : turbot, 6 à 60 fr.

Résumé. — En résumé, le ralentissement des affaires que nous signalions il y a huit jours, a continué. Les cours ont encore faibli sur les graines, les farines, les huiles, les suifs et la plupart des denrées agricoles; mais les prix des textiles se sont bien tenus, ainsi que ceux du bétail sur pied, de la viande, des beurres, des œufs, des fromages. En général, à Paris, les objets de consommation ménagère trouvent en ce moment un écoulement considérable. Il en doit être de même dans toutes les grandes villes, en raison des fêtes de famille qui n'avaient pas eu lieu depuis deux ans. A. Remy.

BULLETIN FINANCIER.

Les fonds publics français ont été fortement atteints par la baisse. Elle a été sur le 3 pour 100, de 0 fr. 80; sur le 4 1/2 pour 100, de 0 fr. 70, et sur le 5 pour

100, le plus fortement éprouvé, de 1 fr. 05. Du reste, la baisse a été générale et considérable ; les obligations du Crédit foncier et les actions de nos grandes lignes ont été le plus fortement atteintes. La Banque de France a également perdu 75 fr. par action ; les autres institutions de crédit sont ou fermes comme la Société générale et le Crédit lyonnais, ou même en hausse, comme le Comptoir d'escompte, la Société des dépôts et comptes courants et la Banque des Pays-Bas. Ce fait, joint à l'augmentation de 10 millions du portefeuille de Paris à la Banque de France, est d'habitude un signe d'activité des affaires ; mais malheureusement en ce moment il n'est que l'indice de la gêne du commerce.

Cours de la Bourse du 18 au 23 décembre :

Principales valeurs françaises :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	S^r la sem. préc. hausse.	baisse
Rente 3 0/0	55.55	56.50	55.55	»	0.80
Rente 4 1/2 0/0	80.80	81.50	80.80	»	0.70
Emprunt 1871. 5 0/0.	90.00	91.70	90.00	»	1.05
Banque de France	3700.00	3775.00	3700.00	»	75.00
Comptoir d'escompte.	675.00	690.00	685.00	12.50	»
Société générale	570.00	580.00	570.00	»	»
Crédit foncier	945.00	958.75	945.00	»	5.00
Crédit agricole	»	»	500.00	»	»
Est..... Actions. 500	490.00	500.00	490.00	»	5.00
Midi.............d°.	620.00	628.75	620.00	»	12.50
Nord.............d°.	970.00	985.00	975.00	»	10.00
Orléans..........d°.	815.00	830.00	820.00	»	15.00
Ouest............d°.	485.00	492.50	485.00	»	7.50
Paris-Lyon-Méditer.d°.	837.50	853.75	837.50	»	15.00

Valeurs diverses :

	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.	S^r la sem. préc. hausse.	baisse
Cr. fonc. obl. 500 4 0/0	440.00	460.75	445.00	»	22.50
Cr. fonc. obl. 500 3 0/0	400.00	415.00	410.00	»	15.00
d° comm^les. 500 3 0/0	357.50	370.00	357.50	»	12.50
Créd. ind. et c^l. act. 500	600.00	610.00	600.00	»	»
Crédit mobilier, 500	205.00	215.00	205.00	»	7.50
Dépôts et cptes c^ts 500	540.00	542.50	542.50	1.25	»
Compag. immobil. 500	87.50	97.50	90.00	5.00	»
Isthme de Suez. 500	180.00	187.50	180.00	»	2.50
d° Délégation. 500	98.75	101.00	101.00	1.00	»
d° obl. remb à 500	314.00	315.00	314.00	»	1.00
Banque des P-Bas. 500	875.00	900.00	892.50	21.25	»
Crédit f^ier autrich 500	880.00	887.50	881.25	»	»
Créd. mob. espagn. 500	500.00	507.50	500.00	»	»
Crédit lyonn. Act. 500	695.00	697.50	695.00	»	»
Crédit rural. Act. 500	»	»	435.00	»	»
Omnib. de Paris. 500	645.00	670.00	665.00	»	5.00
Câble transatl. fr. 500	617.50	660.00	645.00	30.00	»
C^e gén. transatlan. 500	207.50	212.50	207.50	»	»
Messag. maritimes. 500	495.00	528.75	495.00	»	35.00

AGRICOLA.

Le gérant : A. BOUCHÉ.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DU TROISIÈME VOLUME DE 1871.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES GRAVURES.

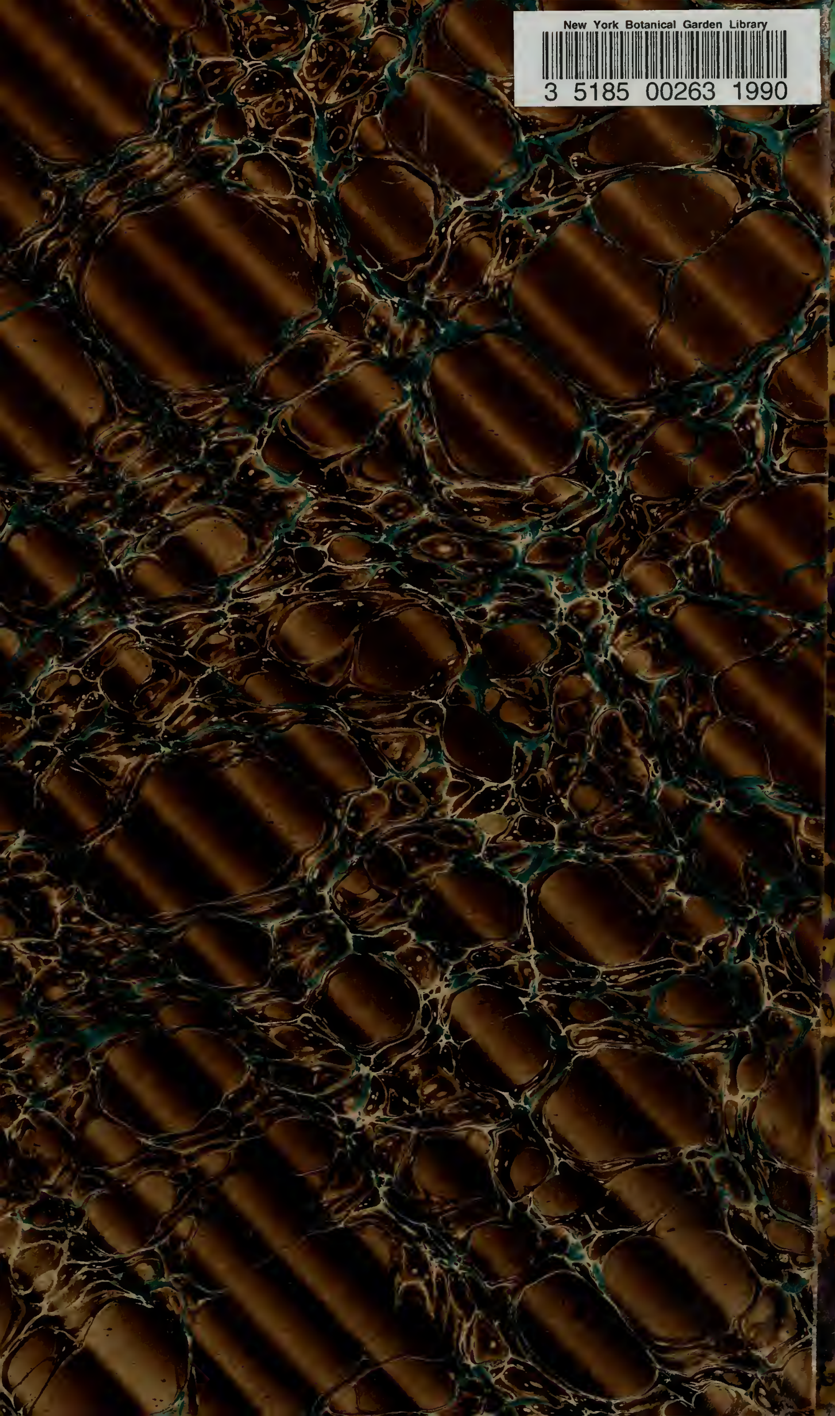
GRAVURES NOIRES.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME DE 1871.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.




New York Botanical Garden Library
3 5185 00263 1990

